3 1761 11649806 4


Digitized by the Internet Archive
in 2023 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761116498064

CA1
XC2
-1989
C71

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 1

Tuesday, September 26, 1989
Thursday, September 28, 1989

Chairman: Blaine Thacker

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 1

Le mardi 26 septembre 1989
Le jeudi 28 septembre 1989

Président: Blaine Thacker

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on

The Review of the CSIS Act and the Security Offences Act

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial d'

Examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité

LIBRARY
NOV 2 1989
University of Toronto

RESPECTING:

Organization pursuant to Standing Order 106(2); Business of the Committee

CONCERNANT:

Organisation, conformément à l'article 106(2) du Règlement; considération des travaux du Comité

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

Second Session of the Thirty-fourth Parliament 1989

Deuxième session de la trente-quatrième législature 1989

34273

SPECIAL COMMITTEE ON THE REVIEW OF THE CSIS ACT AND THE SECURITY OFFENCES ACT

Chairman: Blaine Thacker

Vice-Chairman: Maurice Tremblay

Members

Brewin, John
Derek, Lee
Horner, Bob
Littlechild, Wilton
Nunziata, John
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 114(3)

Tuesday, September 26, 1989

11:15 a.m.

Ken Atkinson replaced Wilton Littlechild;

Carole Jacques replaced Jacques Tétreault.

11:32 a.m.

Brian O'Kurley replaced Bob Horner.

11:49 a.m.

Bob Horner replaced Brian O'Kurley.

4:00 p.m.

Jacques Tétreault replaced Carole Jacques;

Wilton Littlechild replaced Ken Atkinson.

COMITÉ SPÉCIAL D'EXAMEN DE LA LOI CONSTITUANT LE SCRS ET DE LA LOI SUR LES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Président: Blaine Thacker

Vice-président: Maurice Tremblay

Membres

Brewin, John
Derek, Lee
Horner, Bob
Littlechild, Wilton
Nunziata, John
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Greffier du Comité
Donald G. Reid

Conformément à l'article du Règlement 114(3)

Le mardi 26 septembre 1989

11 h 15

Ken Atkinson remplace Wilton Littlechild;

Carole Jacques remplace Jacques Tétreault.

11 h 32

Brian O'Kurley remplace Bob Horner.

11 h 49

Bob Horner remplace Brian O'Kurley.

16 h 00

Jacques Tétreault remplace Carole Jacques;

Wilton Littlechild remplace Ken Atkinson.



Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extracts from the Votes and Proceedings of the House of Commons:

Tuesday, June 27, 1989:

By unanimous consent, it was ordered,—That, pursuant to Section 56 of the Canadian Security Intelligence Service Act and Section 7 of the Security Offences Act, a Special Committee of the House of Commons be appointed to be the Committee to undertake a comprehensive review of the provisions and operation of the Canadian Security Intelligence Service Act and, that, the Committee be empowered to meet after July 16, 1989, and report back to the House no later than July 16, 1990;

That the Committee have all of the powers of a Standing Committee; and

That the membership of the Committee shall be composed of Mr. Thacker as Chairman, and Messrs. Brewin, Horner, Lee, Littlechild, Nunziata, Tremblay (Lotbinière) and Tétreault.

ATTEST

ROBERT MARLEAU
Clerk of the House of Commons

ORDRE DE RENVOI

Extraits des Procès-verbaux de la Chambre des communes:

Le mardi 27 juin 1989:

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que soit constitué, en application de l'article 56 de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et de l'article 7 de la Loi sur les infractions en matière de sécurité, un comité spécial de la Chambre des communes chargé de faire un examen complet des dispositions et de l'application de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, le comité étant autorisé à se réunir après le 16 juillet 1989 et devant remettre son rapport à la Chambre au plus tard le 16 juillet 1990;

Que le comité ait les mêmes pouvoirs qu'un comité permanent; et

Que la composition du comité soit la suivante: M. Thacker à titre de président, MM. Brewin, Horner, Lee, Littlechild, Nunziata, Tremblay (Lotbinière) et Tétreault.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes
ROBERT MARLEAU

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, SEPTEMBER 26, 1989
(1)

[*Text*]

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met at 11:18 o'clock a.m., this day, in Room 308 West Block, the Chairman, Blaine Thacker presiding.

Members of the Committee present: Ken Atkinson, John Brewin, Bob Horner, Derek Lee, Carole Jacques, John Nunziata, Brian O'Kurley, Blaine Thacker, Maurice Tremblay.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Philip Rosen, Research Officer.

The Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989 being read as follows.

ORDERED,—That, pursuant to Section 56 of the Canadian Security Intelligence Service Act and Section 7 of the Security Offences Act, a Special Committee of the House of Commons be appointed to be the Committee to undertake a comprehensive review of the provisions and operation of the Canadian Security Intelligence Service Act and, that the Committee be empowered to meet after July 16, 1989, and report back to the House no later than July 16, 1990;

That the Committee have all the powers of a Standing Committee; and

That the membership of the Committee shall be composed of Mr. Thacker as Chairman, and Messrs. Brewin, Horner, Lee, Littlechild, Nunziata, Tremblay (Lotbinière) and Tétreault.

On motion of John Nunziata, it was agreed,—That Maurice Tremblay be elected Vice-Chairman of this Committee.

On motion of Brian O'Kurley, it was agreed,—That the Committee print 550 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence*.

On motion of John Brewin, it was agreed,—That the Chairman be authorized to hold meetings in order to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present.

On motion of John Brewin, it was agreed,—That during the questioning of witnesses, 15 minutes be allocated for the first questioner from each party as a first round, and that thereafter, 5 minutes be allocated to each questioner at the discretion of the Chairman.

On motion of Ken Atkinson, it was agreed,—That as established by the Board of Internal Economy and if requested, reasonable travelling and living expenses be reimbursed to witnesses invited to appear before the Committee.

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 26 SEPTEMBRE 1989
(1)

[*Traduction*]

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité se réunit aujourd'hui à 11 h 18, dans la salle 308 de l'Édifice de l'ouest, sous la présidence de Blaine Thacker (*président*).

Membres du Comité présents: Ken Atkinson, John Brewin, Bob Horner, Derek Lee, Carole Jacques, John Nunziata, Brian O'Kurley, Blaine Thacker, Maurice Tremblay.

Aussi présent: *De la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, attaché de recherche.

Lecture est faite de l'ordre de renvoi daté du mardi 27 juin 1989, dont la teneur suit:

IL EST ORDONNÉ,—Que soit constitué, en application de l'article 56 de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et de l'article 7 de la Loi sur les infractions en matière de sécurité, un comité spécial de la Chambre des communes chargé de faire un examen complet des dispositions et de l'application de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, le comité étant autorisé à se réunir après le 16 juillet 1989 et devant remettre son rapport à la Chambre au plus tard le 16 juillet 1990;

Que le comité ait les mêmes pouvoirs qu'un comité permanent, et

Que la composition du comité soit la suivante: M. Thacker à titre de président, MM. Brewin, Horner, Lee, Littlechild, Nunziata, Tremblay (Lotbinière) et Tétreault.

Sur motion de John Nunziata, il est convenu,—Que Maurice Tremblay soit élu vice-président du Comité.

Sur motion de Brian O'Kurley, il est convenu,—Que le Comité fasse imprimer 550 exemplaires de ses *Procès-verbaux et témoignages*.

Sur motion de John Brewin, il est convenu,—Que le président soit autorisé à tenir des séances pour entendre des témoignages et en autoriser l'impression en l'absence de quorum.

Sur motion de John Brewin, il est convenu,—Que, lors de l'interrogation des témoins, 15 minutes soient accordées au premier intervenant de chaque parti au premier tour de questions, puis cinq minutes par la suite à chacun, à la discrétion du président.

Sur motion de Ken Atkinson, il est convenu,—Qu'en conformité des directives du Bureau de régie interne, des frais raisonnables de déplacement et de séjour soient remboursés, sur demande, aux témoins invités à comparaître devant le Comité.

Derek Lee moved,—That the tentative schedule presented by the Chairman be adopted with the deletion of activities described for the week of November 6.

After debate, the question being put on the motion, it was agreed to.

Accordingly, the following schedule was adopted.

Derek Lee propose.—Que le programme provisoire présenté par le président soit adopté à l'exception des activités prévues pour la semaine du 6 novembre.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

En conséquence, le programme qui suit est adopté.

DATE	SUBJECT	REMARKS
Tuesday, September 26 11:00 a.m.	Organization and Business meeting.	Organization meeting pursuant to S.O. 106(2).
Thursday, September 28 11:00 a.m.	Briefing by Library of Parliament staff assigned to the Committee.	In camera
Thursday, September 28 2:00 p.m. to Saturday, September 30 1:00 p.m.	CASIS Conference at External Affairs (Thursday evening reception at Skyline Hotel 6:30 p.m.)	
Tuesday, October 3 11:00 a.m.	Briefing: a walkthrough of the *CSIS Act*, the *Security Offences Act* and the Government of Canada Security Policy.	In camera By officials of the Department of the Solicitor General.
Thursday, October 5 11:00 a.m.	Briefing: Functions and organization of CSIS (the anatomy of the service.)	In camera By Officials of CSIS.
Tuesday, October 10 11:00 a.m.	Professor Peter Russell: a consultant's approach to the Committee's mandate (tour d'horizon)	In camera Prof. Russell was Director of Research for the McDonald Commission
Thursday, October 12 11:00 a.m.	Briefing on the organization and functions of the Inspector General's office.	In camera Officials of the Inspector General's office.
11:45 a.m.	Briefing on the organization and functions of SIRC.	By Officials of SIRC.
7:00 p.m.	Visit to and informal meeting with the Security Intelligence Review Committee.	Private and informal meeting with no official record; briefing by SIRC members on their role, their perspective on the committee's study.
Tuesday, October 31 11:00 a.m.	Appearance by the Solicitor General of Canada, the Hon. Pierre Blais.	First Public hearing Views of the Government of Canada relative to the quinquennial review.
Thursday, November 2 11:00 a.m.	Mr. Reid Morden, Director, Canadian Security Intelligence Service.	Public Policy, program, evolution and operations of CSIS.
Tuesday, November 21 11:00 a.m.	Commissioner of the RCMP and Officials.	Public

DATE	OBJET	NOTES
le mardi 26 septembre 11 h 00	Organisation et travaux du Comité.	Organisation en conformité avec l'article 106(2) du Règlement.
le jeudi 28 septembre 11 h 00	Séance d'information présentée par l'attaché de recherche de la Bibliothèque du Parlement.	À huis clos
le jeudi 28 septembre à 14 h 00 au samedi 30 septembre à 13 h 00	Conférence CASIS aux Affaires extérieures (réception jeudi soir à l'hotel Skyline à 18 h 30)	
le mardi 3 octobre 11 h 00	Séance d'information: survol de la *Loi constituant le SCRS*, de la *Loi sur les offenses en matière de sécurité* et de la Politique de sécurité du Gouvernement du Canada.	À huis clos Des fonctionnaires du Ministère du Solliciteur général.
le jeudi 5 octobre 11 h 00	Séance d'information: les fonctions et l'organisation du SCRS (l'anatomie du Service.)	À huis clos Des fonctionnaires du SCRS.
le mardi 10 octobre 11 h 00	Le Prof. Peter Russell: un consultant-expert considère le mandat du Comité, tour d'horizon	À huis clos Le Prof. Russell a été directeur des recherches de la Commission McDonald.
le jeudi 12 octobre 11 h 00	Séance d'information sur l'organisation et les fonctions du Bureau de l'Inspecteur général.	À huis clos Des fonctionnaires du bureau de l'Inspecteur général.
le jeudi 12 octobre 11 h 45	Séance d'information sur l'organisation et les fonctions du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.	Par des fonctionnaires du Comité de surveillance.
19h00	Visite et rencontre informelle avec le Comité de surveillance.	Séance privée et informelle, sans procès-verbal; session d'information par les membres du Comité de surveillance sur leur rôle, et leur perspective sur l'examen entretenu par le comité spécial.
le mardi 31 octobre 11 h 00	Comparution du Solliciteur général du Canada, l'hon. Pierre Blais.	Première séance publique Les idées du gouvernement du Canada sur la revue quinquennale.
le jeudi 2 novembre 11 h 00	M. Reid Morden, Directeur, SCRS	Publique La politique, le programme, l'évolution et les opérations du SCRS.
le mardi 21 novembre 11 h 00	Le commissaire de la GRC et des hauts fonctionnaires	Publique

DATE	SUBJECT	REMARKS	DATE	OBJET	NOTES
Thursday, November 23, 11:00 a.m.	Security Intelligence Review Committee (Hon. Ron Atkey, Chairman)	Public	le jeudi 23 novembre 11 h 00	Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (l'Hon. Ron Atkey, président)	Publique
Tuesday, November 28 11:00 a.m.	Inspector General, CSIS.	Public Explanation and accounting for his role and reporting relationships.	le mardi 28 novembre 11 h 00	L'Inspecteur général du SCRS.	Publique Explication et comptes rendu de son rôle et ses liens de responsabilité.
Thursday, November 30 11:00 a.m.	Mr. Joseph Stanford, Deputy Solicitor General.	Public Departmental responsibilities in relation to national security and statutory functions under the *CSIS Act.*	le jeudi 30 novembre 11 h 00	M. Joseph Stanford Sous-solliciteur général	Publique Les responsabilités ministérielles relatives aux besoins de la sécurité nationale et aux fonctions statutaires sous la *Loi constituant le SCRS.*
Tuesday, December 5 11:00 a.m.	Academic panel	Public To be arranged	le mardi 5 décembre 11 h 00	Groupe académique.	Publique À déterminer
Thursday, December 7 11:00 a.m.	Academic panel	To be arranged	le jeudi 7 décembre 11 h 00	Groupe académique.	À déterminer
Tuesday, December 12 11:00 a.m.	Academic panel and other government witnesses.	To be arranged	le mardi 12 décembre 11 h 00	Groupe académique et autres témoins du gouvernement.	À déterminer
Thursday, December 14 11:00 a.m.	Academic witnesses or remaining government witnesses.	To be arranged	le jeudi 14 décembre 11 h 00	Groupes académiques ou témoins du gouvernement non entendus.	À déterminer

On motion of Derek Lee, it was agreed,—That the Chairman be authorized to pay, from the funds made available to the Committee by the Board of Internal Economy, the cost of participation in the CASIS Conference to be held in Ottawa from September 28 to 30 of the Members of the Committee, the Clerk and the Research Officer of the Library of Parliament attached to the Committee.

Sur motion de Derek Lee, il est convenu,—Que le président soit autorisé à payer, à même les fonds mis à la disposition du Comité par le Bureau de régie interne, les frais de participation des membres du Comité, du greffier et de l'attaché de recherche de la Bibliothèque du Parlement, à la conférence CASIS qui a lieu à Ottawa du 28 au 30 septembre.

On motion of Maurice Tremblay, it was agreed,—That the Clerk be authorized to lease or otherwise provide for the following equipment for the use of the Committee's staff in the offices provided by the Committees Directorate:

— a facsimile machine;

— computers compatible with those employed in Members' office;

— and that the Clerk be authorized to engage, in consultation with the Human Resources Branch of the House of Commons, the services of the necessary support staff, at rates of pay commensurate with established House of Commons support staff positions, subject to the approval of the Chairman on behalf of the Committee.

Sur motion de Maurice Tremblay il est convenu,—Que le greffier soit autorisé à se procurer, par location ou autrement, le matériel suivant pour l'usage du personnel du Comité installé dans les locaux de la Direction des comités:

— un télécopieur;

— des micro-ordinateurs compatibles avec ceux des bureaux des députés;

— enfin, que le greffier soit autorisé, en consultation avec la Direction des ressources humaines de la Chambre des communes, à retenir les services du personnel de soutien nécessaire, aux tarifs comparables à ceux des employés de la Chambre des communes, sous réserve de l'approbation du président au nom du Comité.

At 12:06 o'clock, p.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, SEPTEMBER 28, 1989
(2)

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met in camera at 11:12 o'clock a.m., this day, in Room 307 West Block, the Chairman, Blaine Thacker presiding.

Members of the Committee present: John Brewin, Bob Horner, Derek Lee, John Nunziata and Blaine Thacker.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Philip Rosen, Research Officer.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989. (*See Minutes of Proceedings for Tuesday, September 26, 1989*).

ORDERED,—That, except as otherwise ordered, one transcript only of all *in camera* meetings be produced, to be kept in the Committee Clerk's office for consultation there; and that when the Committee ceases to exist, all such transcripts be destroyed.

ORDERED,—That the Chairman issue a press release announcing the Committee's activities and inviting the public to make written submissions; that the Clerk distribute the press release to Canadian media outlets on a broad basis; and that the Chairman be authorized to spend up to $1,000 for these purposes.

At 1:00 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

À 12 h 06, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 28 SEPTEMBRE 1989
(2)

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité se réunit à huis clos aujourd'hui à 11 h 12, dans la salle 307 de l'Édifice de l'ouest sous la présidence de Blaine Thacker (*président*).

Membres du Comité présents: John Brewin, Bob Horner, Derek Lee, John Nunziata et Blaine Thacker.

Aussi présent: *De la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, attaché de recherche.

Le Comité poursuit les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 juin 1989. (*Voir les Procès-verbaux du mardi 26 septembre 1989.*)

IL EST ORDONNÉ,—Que, sauf avis contraire, une seule transcription des réunions à huis clos soit produite et qu'elle soit conservée pour consultation au bureau du greffier; et qu'au moment où le Comité cessera d'exister, toutes ces transcriptions soient détruites.

IL EST ORDONNÉ,—Que le président publie un communiqué faisant part des activités du Comité et invitant le public à soumettre des mémoires; que le Comité distribue le communiqué à l'ensemble des média canadiens; et que le président soit autorisé à dépenser 1,000$ à ces fins.

À 13 h 00, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Tuesday, September 26, 1989

• 1118

The Chairman: I call the meeting to order. This is a special committee of Parliament, set up by virtue of the House of Commons. I will read to the committee a motion from the Votes and Proceedings of June 27, 1989. By unanimous consent it was ordered that pursuant to section 56 of the Canadian Security Intelligence Service Act and section 7 of the Security Offences Act a special committee of the House of Commons be appointed to be the committee to undertake a comprehensive review of the provisions and operation of the Canadian Security Intelligence Service Act, and that the committee be empowered to meet after July 16, 1989, and report back to the House no later than July 16, 1990; that the committee have all of the powers of the standing committee; and that the membership of the committee shall be composed of Mr. Thacker as chairman and Messrs. Brewin, Horner, Lee, Littlechild, Nunziata, Tremblay, and Tétreault.

We have standing in today Carole Jacques for Mr. Tétreault, I believe, and Mr. Ken Atkinson for Mr. Littlechild.

I would like to welcome our members to this very interesting committee. As you know, this is I guess the second bill where Parliament, in passing a bill some years ago, mandated that a special committee be set up to review the statute. Now the first one I was involved in, and I believe Mr. Nunziata also, was the Access to Information report. We did a thorough review of the act and made a report to Parliament, some of which the government picked up and it has been adopted. I believe this is the second time. And it is a very interesting committee, because for the first time we will face, as parliamentarians, that interface between parliamentarians with our parliamentary privilege and a national security agency which by definition has to be secret. So we may in the course of our deliberations, our examination, the witnesses we hear, run into an issue where we will have to try to define where that interface is. I just raise that for members as an interesting new process we are running into in Canadian parliamentary law.

• 1120

It is always my hope as chairman to be able to come up with a unanimous report, because I believe a unanimous report from all three parties is more effective in having change by Parliament and certainly by the government of the day. It has been my experience, as a member since

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le mardi 26 septembre 1989

Le président: La séance est ouverte. Notre Comité est un comité spécial qui a été créé par la Chambre des communes. Permettez-moi de lire à l'intention des membres du Comité le texte de la motion qui se trouve dans le procès-verbal du 27 juin 1989. «Il est ordonné que soit constitué, en application de l'article 56 de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et de l'article 7 de la Loi sur les infractions en matière de sécurité, un comité spécial de la Chambre des communes chargé de faire un examen complet des dispositions et de l'application de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, le comité étant autorisé à se réunir après le 16 juillet 1989 et devant remettre son rapport à la Chambre au plus tard le 16 juillet 1990; que le comité ait les mêmes pouvoirs qu'un comité permanent; et que la composition du comité soit la suivante: M. Thacker à titre de président, et MM. Brewin, Horner, Lee, Littlechild, Nunziata, Tremblay et Tétreault.»

Je pense qu'aujourd'hui, Carole Jacques remplace M. Tétreault et Ken Atkinson, M. Littlechild.

J'aimerais tout d'abord souhaiter la bienvenue aux membres de ce fort intéressant comité. Vous savez probablement que c'est la deuxième fois que le Parlement confie à un comité spécial le droit d'étudier une loi, le premier projet de loi de ce genre remontant à déjà quelques années. Le premier concernait le rapport sur l'accès à l'information, et M. Nunziata, je pense, et moi-même y avons participé. Nous avons étudié la loi en détail et présenté un rapport au Parlement, et le gouvernement a adopté certaines de nos recommandations. C'est donc, je pense, la deuxième fois que la chose se produit. Notre Comité va être fort intéressant, car c'est la première fois qu'il y aura une confrontation entre des parlementaires, et leurs privilèges parlementaires, et une agence de sécurité nationale qui, par définition, est une agence secrète. Au cours de nos délibérations, donc, au cours de notre examen, lorsque nous entendrons des témoins, nous risquons de tomber sur une question telle qu'il faudra définir quelle est cette confrontation. Je vous le signale simplement parce que c'est là quelque chose de nouveau pour les députés dans le cadre du droit parlementaire canadien.

Quand je préside un comité, j'ai toujours l'espoir d'obtenir un rapport unanime, car j'estime qu'un rapport unanime signé par les trois partis a plus de chances d'obtenir des changements du Parlement, et certainement du gouvernement de l'heure. Je suis député depuis 1979

[*Texte*]

1979, that if you can take a group of parliamentarians and put them around a problem, and we agree as to process and we agree as to the witnesses we are going to hear, it is much easier to obtain a unanimous report. But that will depend on the issues as they come up and how the various parties respond.

As your chairman, and because the House was sitting and not sitting and we had adjournments, I took it upon myself to instruct our committee clerk, Mr. Don Reid, and our committee researcher, Mr. Phil Rosen, both of whom I obtained for the committee through the usual channels, to undertake some research for us, and we have set up a proposed agenda. It was not my intention to usurp any power from the committee, so the committee should feel free to criticize or challenge or change anything we have done on a preliminary basis.

We have come up with a proposed meeting schedule that in the first round would have officials from CSIS itself, from SIRC, the Inspector General, etc., come to talk to us in camera on the mechanics, because I believe as a committee it is important for us to know how the overall system works and how it reports back up through to the Prime Minister and the appropriate Cabinet committee. Then we have a series of meetings scheduled where the same individuals or groups will be invited back on the public record. And I believe at that moment we will then be more aware of how the system works and we will be able to ask more intelligent questions and probe as to where we think the issues are. So I hope you, as a committee, do not find that objectionable, but that is the way we set it up.

You have before you an agenda for today. We have gone through the order of reference. We have gone through the chairman's remarks. I am wondering if at this moment anyone else has any general remarks they would like to make.

Mr. Nunziata (York South—Weston): Mr. Chairman, Mr. Lee and I, on behalf of the Liberal Party, are looking forward to participating in this committee. We agree with your sentiments that it is hoped that we will be able to work together as a committee to render ourselves experts on the act and to understand the feeling in the community and in Canada generally about security matters and matters in the act. We would like very much the opportunity to understand whether the act is working and to put together some recommendations that we believe will make it even a better act. We look forward to participating and contributing to the committee.

With respect to the first round of hearings, I have some concern about the in camera nature of those hearings or meetings. I wonder if you could explain your feelings as to the necessity for those meetings to be private.

[*Traduction*]

et, selon mon expérience, si vous attelez un groupe de parlementaires à l'étude d'un problème donné et qu'ils se mettent d'accord sur la procédure à suivre, les témoins à entendre, il y a beaucoup plus de chances d'obtenir un rapport unanime. Cela dépend bien entendu des problèmes qui se posent et de la réaction des divers partis.

En tant que votre président, et parce que la Chambre n'a pas siégé de façon continue et que nous avons eu des ajournements, j'ai pris sous mon bonnet de demander au greffier de notre Comité, M. Don Reid, et à notre recherchiste, M. Phil Rosen, dont j'ai obtenu la collaboration en suivant la filière habituelle, de faire des recherches pour notre compte, et nous avons établi un projet d'ordre du jour. Je n'ai pas l'intention d'usurper vos responsabilités; ne vous gênez donc pas pour critiquer cet ordre du jour, qui est préliminaire, et pour suggérer des changements.

Selon notre projet d'ordre du jour, dans un premier temps, nous ferons comparaître des fonctionnaires du SCRS, du comité de surveillance, l'inspecteur général, etc., qui nous parleront lors d'une séance à huis clos des mécanismes qui entrent en jeu; je suis en effet convaincu qu'il est important que les membres du Comité sachent comment le système dans son ensemble fonctionne et quels sont ses liens hiérarchiques avec le premier ministre et le comité du Cabinet intéressé. Nous avons ensuite prévu une série de réunions au cours desquelles ces mêmes particuliers ou ces mêmes groupes seront invités à nouveau à comparaître devant nous, mais lors d'une séance publique. Je suis convaincu que lorsque nous comprendrons davantage comment le système fonctionne, nous pourrons poser des questions plus intelligentes et essayer de cerner les problèmes. J'espère que les membres du Comité n'ont donc rien contre les propositions que nous avons faites.

Vous avez sous les yeux l'ordre du jour. Nous en avons déjà terminé avec l'ordre de renvoi. Nous avons entendu les propos du président. Est-ce qu'il y a des observations générales?

M. Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le président, au nom du Parti libéral, M. Lee et moi-même sommes heureux de participer aux travaux de ce Comité. Nous partageons vos sentiments et espérons que nous pourrons collaborer de façon à connaître cette loi sur le bout des doigts et à bien comprendre les sentiments de la collectivité et des Canadiens en général vis-à-vis des questions de sécurité et des divers articles de cette loi. Nous aimerions beaucoup comprendre comment cette loi s'applique et faire certaines recommandations susceptibles de l'améliorer encore. Nous attendons avec impatience de pouvoir participer aux travaux du Comité et de faire notre contribution.

Quant à la première série d'audiences, cela m'inquiète un peu qu'on parle de séances à huis clos. Pourriez-vous peut-être nous expliquer pourquoi vous jugez nécessaire que l'on siège à huis clos?

[*Text*]

The Chairman: I guess it was just personal to me, Mr. Nunziata, only on the basis that I wanted our members to be able to ask whatever questions they might want to ask of these people in terms of mechanics. I do not see us at that point getting into policy or policy criticism particularly with a view to changing. It is a matter of us learning how the system all fits together—the various players and the mechanics.

Mr. Nunziata: I am always reluctant to hold meetings in camera except under exceptional circumstances. I assume that at some point circumstances will dictate that we do in fact hold meetings in camera. I think Canadians generally would welcome the opportunity to be able to listen, and be privy to that type of hearing at the beginning. The explanatory nature of those hearings would benefit Canadians generally, but if it is the feeling of the committee to hold those hearings in camera I am not going to raise any great objection.

• 1125

The Chairman: I think that same evidence will be heard when they come on the public record. I expect the groups coming will at that time tell us in public what they do, and how things work. The first round is just for our own members to become familiar. If the committee has a different sentiment I am totally open to change on that.

M. Maurice Tremblay (député de Lotbinière): Merci, monsieur le président. En ce qui me concerne, la suggestion que vous faites m'intéresse. Cependant, quand vous parlez de réunions à huis clos pour les témoins, je partage entièrement votre avis, parce que vous disiez précédemment qu'il s'agit, quant à ce mandat-ci, du premier comité qui doit travailler sur l'organisme en question. Je ne pense pas, sauf erreur, qu'il y ait des expériences précédentes.

Étant donné que c'est un comité spécial, la situation, sans être explosive—au contraire—, est un peu particulière. Ne serait-ce que pour mieux connaître la constitution de l'organisme en question, je pense qu'il serait à propos de le faire à huis clos en autant que cela ne dure pas trop longtemps. Je ne sais pas si vous avez une idée du nombre de témoins qu'on pourrait entendre, mais ce qui me rassure, c'est qu'on pourrait avoir tous ces gens en public.

Je pense que pour les membres du Comité, cela pourrait nous familiariser davantage à ce qu'est la loi, ce qu'est l'organisme en question, et nous permettre de mieux nous situer et d'être plus efficaces, éventuellement. Si des réunions à huis clos ne durent pas trop longtemps, je serais tout à fait d'accord, quant à moi, pour qu'on ait ce genre de réunions à huis clos.

Mr. Brewin (Victoria): Mr. Chairman, just on that last point, I do not see any problem in having some meetings

[*Translation*]

Le président: Je pense, monsieur Nunziata, que c'est un sentiment personnel; j'aimerais en effet que les députés puissent poser les questions qui leur viennent à l'esprit sur la façon dont le système fonctionne. Je pense que le moment serait mal choisi, lors de ces séances, de discuter de politique ou de faire certaines critiques en vue d'obtenir des changements. Il s'agit simplement pour nous d'apprendre comment le système fonctionne, quel est le rôle des divers intervenants et quels sont les mécanismes qui entrent en jeu.

M. Nunziata: J'hésite toujours à organiser des réunions à huis clos, sauf dans des circonstances exceptionnelles. Je suppose que dans certaines circonstances, il deviendra nécessaire effectivement de siéger à huis clos. De façon générale, je pense que les Canadiens seraient heureux d'avoir la possibilité et le privilège d'assister dès le début à ce genre d'audience. Vu qu'il s'agirait de donner des explications, cela profiterait aux Canadiens en général. Toutefois, si les membres du Comité estiment que ces audiences devraient se tenir à huis clos, je n'ai pas l'intention d'insister lourdement.

Le président: Je pense qu'on entendra le même témoignage lors des séances publiques. Je suppose que les groupes qui vont comparaître devant nous donneront les mêmes explications en public. La première série d'audiences permettrait simplement à nos députés de se familiariser avec le sujet. Si les députés sont d'avis contraire, je suis prêt à changer le programme.

Mr. Maurice Tremblay (Lotbinière): Thank you, Mr. Chairman. Personally, I am interested in your suggestion. However, when you are talking about in camera meetings with our witnesses, I am quite in agreement with you, because you specified that it was the first time that such a committee as ours was given the mandate of studying that organization. Unless I am mistaken, I do not believe there are any precedents.

Since we are a special committee, we are in a rather special situation, although not explosive—quite the reverse, in fact. I believe it would be appropriate to sit in camera, if only to get a better understanding of that organization, as long as it does not last too long. I do not know if you have any idea of the number of witnesses we could hear, but what reassures me is that the same people could appear at a public meeting.

I believe that this would help the members of the committee to familiarize themselves with the content of the Act, with that organization, and better identify our role and eventually to become more efficient. As long as the in camera meetings do not last too long, I would be quite in agreement, personally, to hold such meetings in camera.

M. Brewin (Victoria): Monsieur le président, sur ce dernier point, je n'ai rien contre l'idée qu'on siège à huis

[*Texte*]

in camera, particularly if they are confined initially to questions of mechanics and we reserve the right to make sure that the same witnesses are brought before the committee in public, and we, as members of the committee, would have every opportunity to ask whatever questions occur to us. I do not think that presents a problem. I also understand the idea of trying to get to the heart of it quickly, so I have no problem with that.

I can conceive of the situation down the road where there may be some information we may have to receive in camera, and we will deal with those issues when we get to them.

You flagged the potential difficulty of a secret organization, which is bound by the Official Secrets Act, answering some questions by this committee which concern this committee's mandate from Parliament. You have already been asked questions about that. At this stage this is presumably a hypothetical question, but one we can expect we are going to reach. I would hope you can meet with members of the committee to see if there are ways in which we can deal with what might be a clash between our privileges as Members of Parliament and the requirement for CSIS to operate under the Official Secrets Act.

I made a suggestion to you over the summer, and I hope you get a chance to follow through on it, of looking at how other jurisdictions have handled this question. They may be of some guidance for us. I understand it has come up in other jurisdictions. I do not want to make an issue just for the sake of making an issue, but because I believe it is important that we get answers to the questions within our mandate. I do not see that it is seemly for the very organization we are looking at to launch an investigation of the members of the committee. I would expect CSIS to be reluctant to get into that as well. So I would hope that in a co-operative spirit we can see a way through that. Perhaps with other jurisdictions offering some guidance, there may be some way of handling that issue.

• 1130

Let me just reply or comment briefly on your opening remarks about the general thrust of the committee. It certainly is an important one. I am looking forward to it and I certainly look forward to it in the spirit in which you spoke, to see if we cannot come up with a unanimous report. I think that is a worthwhile goal and I would certainly work at it on that basis.

As I see it, the core of what we have to do is to look at the fundamental duty and function of CSIS, which is spelled out in section 12:

> collect, by investigation or otherwise, to the extent that it is strictly necessary, and analyse and retain information and intelligence respecting activities that

[*Traduction*]

clos, en particulier si, au cours de ces séances, on se borne à poser des questions sur les mécanismes en place et qu'on se réserve le droit de convoquer à nouveau ces mêmes témoins lors de séances publiques; ainsi, les membres du Comité auraient l'occasion de poser toutes les questions qui leur passent par la tête. Je ne pense pas que cela présente des difficultés. Je comprends également qu'on veuille se mettre dans le bain d'emblée, cela ne me dérange pas du tout.

Il se peut que lors du déroulement de ces audiences, certaines informations doivent nous être données à huis clos, mais nous étudierons ce problème lorsqu'il se posera.

Vous avez fait allusion au fait que cet organisme, qui est un organisme secret, lié par la Loi sur les secrets officiels, aura peut-être du mal à répondre à certaines des questions des membres du Comité relatives au mandat que le Comité s'est vu confier par le Parlement. On vous a déjà posé des questions sur ce sujet. Pour le moment, je suppose qu'il s'agit là d'une question hypothétique, mais le problème se posera sûrement. J'espère que les députés pourront discuter entre eux des façons de régler ce qui risque de constituer un conflit entre nos privilèges, en tant que députés, et la nécessité pour le SCRS de respecter la Loi sur les secrets officiels.

Je vous avais fait une suggestion l'été dernier, et j'espère que vous avez eu la chance d'y donner suite et de vous renseigner sur la façon dont d'autres pays ont réglé le problème. Cela pourrait peut-être éclairer notre lanterne. Apparemment, le problème s'est posé ailleurs qu'au Canada. Je n'ai pas l'intention d'en faire un sac de noeuds simplement pour des raisons de principes, mais je suis convaincu de l'importance d'avoir des réponses aux questions qui relèvent de notre mandat. Je pense que ce serait mal vu pour l'organisme que nous étudions de faire enquête sur les membres de ce Comité. Je m'attends à ce que le SCRS hésite à le faire. J'espère donc qu'en collaborant, nous pourrons trouver une solution à ce problème. Nous pourrions peut-être nous laisser guider par l'expérience d'autres pays; il existe probablement une façon de résoudre cette difficulté.

Permettez-moi de commenter brièvement votre allocution d'ouverture quant à l'orientation générale de ce Comité. Je reconnais qu'il s'agit là d'un comité important. J'attends avec impatience de pouvoir participer à nos travaux et j'espère, comme vous l'avez mentionné, que nous obtiendrons peut-être un rapport unanime. Je sais qu'il s'agit là d'un objectif louable, et c'est dans cet esprit que j'entends collaborer.

Personnellement, j'estime que notre tâche est d'étudier le rôle et les fonctions de base du SCRS, tels que précisés dans l'article 12 de la loi:

> Le Service recueille, au moyen d'enquêtes ou autrement, dans la mesure strictement nécessaire, et analyse et conserve les informations et renseignements

[*Text*]

may on reasonable grounds be suspected of constituting threats to the security of Canada

I think Canadians are going to want us to start at the very fundamental question of whether a separate special agency is in this context, today, necessary. What are the threats to Canada's security that require the establishment of such an agency? It may be that we quickly agree with the conclusion that Parliament reached back in 1984 that such a service is necessary. That, then, moves us onto the question of: is this particular service, under this Act, doing what it has to do and doing it in a way that is strictly necessary?

The second question I would like to flag right off the top is the question of democratic accountability. That is really in one sense what we are about. Parliament has given us the job of in some sense holding the service accountable for performing its duties and functions and the one area that I am especially concerned about is the financial one. I think in last year's estimates they got $157 million and all Parliament is told is that they are spending $157 million. I think we need to look at ways in which Parliament can hold the service accountable for spending in ways that are consistent with its responsibilities and mandate. Again, I want to look at how other jurisdictions have handled that. So those are two issues I would flag right off the top.

The Chairman: Thank you. Mr. Nunziata, I wonder if I could just put out another point. It is my understanding that in this first round that would be in camera we have not necessarily the top official from the groups coming. It is people who know how it works and can tell us about how it works.

It is my fear, if we now go in and change that to a public process, that the top official will want to come, because then it is on the record and only the top man or woman can speak for that organization. So if we decide to hold this preliminary round in public, I suspect we will end up having some cancellations where they just will not be able to structurally fit it in. That is an argument for us to continue with our in camera process. I am just wondering if you feel, having talked about it, that you can live with the process. Or do you want to raise it as an issue?

Mr. Nunziata: No, I am prepared to concede and to—

Mr. Tremblay: How many witnesses do you expect to hear on that basis, Mr. Chairman?

The Chairman: This coming Thursday, September 28, we have a briefing by the Library of Parliament staff, that is Mr. Rosen, who will walk us through it a bit. Then on Tuesday, October 3, officials from the Department of the Solicitor General.

[*Translation*]

sur les activités dont il existe des motifs raisonnables de soupçonner qu'elles constituent des menaces envers la sécurité du Canada. . .

Je pense que les Canadiens veulent que nous commencions par poser la question fondamentale de savoir si une agence spéciale distincte s'impose dans le contexte d'aujour'hui. Quelles menaces pèsent sur la sécurité du Canada qui nécessitent la création d'un tel service? Il se peut que l'on en vienne rapidement à la conclusion que le Parlement a tirée en 1984 et qu'on décide qu'un tel service est nécessaire. Ce qui nous mène à la question suivante, savoir si ce service particulier respecte les termes de la loi et remplit les fonctions pour lesquelles il a été créé et ne fait que ce qui est strictement nécessaire.

La deuxième question que j'aimerais aborder d'emblée, c'est celle des comptes à rendre dans une démocratie. En un sens, c'est la raison même de notre présence. En un sens, en effet, le Parlement nous a confié la tâche de vérifier si ce service remplissait bien ses fonctions et ses responsabilités, et le secteur qui m'intéresse particulièrement est le secteur financier. Selon les prévisions budgétaires de l'an dernier, le budget de ce service est de 157 millions de dollars, et tout ce que le Parlement sait, c'est que ces 157 millions de dollars ont été dépensés. Je pense qu'il est nécessaire que le Parlement trouve une façon d'exiger que ce service justifie ses dépenses, conformément à son mandat et à ses responsabilités. Là encore, j'aimerais voir ce que d'autres pays font à cet égard. Voilà donc les deux questions qui m'intéressent dès le départ.

Le président: Je vous remercie. Monsieur Nunziata, permettez-moi à nouveau d'intervenir. Je crois comprendre que pour cette première série de séances qui vont se dérouler à huis clos, nos témoins ne seront pas nécessairement la haute direction. Ce sont des gens qui savent comment le service fonctionne et qui pourront nous l'expliquer.

Si l'on décide de ne pas siéger à huis clos, je crains fort que la haute direction n'insiste pour comparaître, parce que ce sont les seuls qui peuvent parler au nom de l'organisation. Si nous décidons donc d'avoir des séances préliminaires publiques, nous risquons fort d'avoir à changer notre programme, car ils ne seront pas tous disponibles. C'est un argument en faveur de séances à huis clos. Maintenant qu'on en a discuté, j'aimerais savoir ce que vous en pensez et si l'idée est acceptable, ou est-ce que ça pose un problème pour vous?

M. Nunziata: Non, je suis prêt à l'accepter et à. . .

M. Tremblay: Combien de témoins avez-vous l'intention d'entendre à huis clos, monsieur le président?

Le président: Jeudi prochain, le 28 septembre, nous avons une séance d'information présentée par l'attaché de recherche de la Bibliothèque du Parlement, M. Rosen. Le mardi 3 octobre, nous avons des fonctionnaires du ministère du solliciteur général.

[*Texte*]

Thursday, October 5, officials of CSIS, "A briefing on the functions and organization of CSIS: the anatomy of the service".

On Tuesday, October 10, Prof. Peter Russell, "A consultant's approach to the committee's mandate", to get his feeling as to what he thinks we should be looking at. He is a recognized Canadian expert in this whole area.

Thursday, October 12, "A briefing on the organization and functions of the Inspector General's Office", by officials at the Inspector General's office. That same day, "A briefing on the organization of SIRC", by officials of SIRC. And at 7 p.m., an informal meeting with the Security Intelligence Review Committee that has members of all three parties on it.

Then we would break for two weeks, coming back on Tuesday, October 31, at 11 a.m. with a formal public meeting starting with the Solicitor General, where everything would be on the record, then going through Mr. Reid Morden, the director of CSIS.

The committee might decide to go to Washington. We would tentatively set up some arrangements for us to go down if the committee is in agreement.

Commissioner of the RCMP and officials, Mr. Ron Atkey and his committee, all in public later on through October and November.

• 1135

You have a copy of this proposal before you. We will get to it on our agenda.

Do you think you can live with that process, Mr. Nunziata?

Mr. Nunziata: Yes. We can give it a try and see where it takes us.

M. Tremblay: Monsieur le président, vous avez simplement mis ici les dates. J'espère qu'on va en parler plus tard. Je n'ai pas regardé mon agenda, mais le 28 septembre, le 3 octobre et le 5 octobre, sont des dates où je ne peux être présent. Va-on parler du calendrier plus tard, monsieur le président?

The Chairman: Yes, we will get into that.

Mr. Nunziata: Mr. Chairman, I assume it is your expectation—it certainly is our expectation—to have complete access to the service, to have a complete understanding of how the service is working and how the act is working. It seems to me if we are to discharge our responsibilities provided for in the legislation, then we have to have complete access. I would not expect the service, or SIRC, or anyone involved with the Security

[*Traduction*]

Le jeudi 5 octobre, nous avons des fonctionnaires du SCRS pour une «séance d'information: les fonctions et l'organisation du SCRS [l'anatomie du service]».

Le mardi 10 octobre, nous avons le professeur Peter Russel: «un consultant-expert considère le mandat du Comité, tour d'horizon», qui nous dira ce qui devrait nous intéresser. Un Canadien dont la réputation dans ce domaine n'est plus à faire.

Le jeudi 12 octobre, nous avons «une séance d'information sur l'organisation et les fonctions du Bureau de l'inspecteur général», par des fonctionnaires du Bureau de l'inspecteur général. Le même jour, nous avons «une séance d'information sur l'organisation et les fonctions du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité», par des fonctionnaires du comité de surveillance. Et à 19 heures, nous avons une visite et rencontre informelle avec le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, qui est un comité tripartite.

Nous avons ensuite prévu deux semaines de repos, et nous reprenons nos travaux le mardi 31 octobre, à 11 heures, par une séance publique au cours de laquelle comparaîtra le solliciteur général du Canada, séance dont le compte rendu sera enregistré, et nous entendrons ensuite M. Reid Morden, directeur du SCRS.

Le Comité décidera ensuite s'il se rend ou non à Washington. Si le Comité est d'accord, nous prendrons certaines mesures provisoires pour organiser ce voyage.

Au cours d'octobre et de novembre, nous entendrons ensuite lors de séances publiques le commissaire de la GRC et ses hauts fonctionnaires, ainsi que l'honorable Ron Atkey et son comité de surveillance.

Vous avez reçu une copie du calendrier proposé. Son étude est prévue à l'ordre du jour.

Pensez-vous que le programme est acceptable, monsieur Nunziata?

M. Nunziata: Oui. On peut essayer et voir ce que cela donne.

Mr. Tremblay: Mr. Chairman, all you have here are dates. I hope we will talk about it later. I have not looked at my agenda. But on September 28th, October 3rd and 5th, I have to be away. Are we going to talk about the schedule later, Mr. Chairman?

Le président: Oui, on verra cela plus tard.

M. Nunziata: Monsieur le président, je ne sais pas si c'est le cas pour vous, mais personnellement, nous tenons fort à avoir un accès complet à ce service, nous voulons comprendre comment il fonctionne et comment la loi s'applique. Pour pouvoir nous acquitter des responsabilités que la loi nous a confiées, cet accès complet est absolument nécessaire. Je ne m'attends pas à ce que ce service, ni le comité de surveillance, ni ceux qui

[*Text*]

Intelligence Service, to be vetting or editing or picking and choosing the type of information we should receive.

That being said, we as a committee, it seems to me, will have to decide whether we are prepared to give up certain things. In other words, in return for a microscopic look at the Security Intelligence Service, are we prepared to agree, as the SIR committee agrees, to keep certain things private and not on the public record?

It seems to me how this committee operates will determine whether, for example, a parliamentary committee consisting of partisan parliamentarians or politicians can take over the role of SIRC. In certain jurisdictions the security service is overseen by elected politicians. Depending on how this committee works, with representatives from all three political parties, that will, I believe, determine whether that is even a possibility. If this committee is partisan and we bring our partisan colours into our deliberations, then clearly it is not a possibility to replace SIRC with a committee.

Mr. Brewin raised the question of being security cleared. I suppose the option is to ask the Prime Minister to make us all Privy Councillors, but I—

Mr. Brewin: I was thinking of that.

Mr. Nunziata: —do not imagine the Prime Minister would be willing to do that. So we will have to consider that question: whether we are prepared to compromise our parliamentary privileges as elected Members of Parliament in order to gain that microscopic look at the service.

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): I have two comments only. One has to do with getting ourselves, if we can, conceptually organized, so as we approach the whole issue the committee will not be flying blind. If the committee itself cannot do it, I know I will have to do it for myself.

I would like to suggest that somewhere between now and the next few weeks we attempt to isolate conceptual issues or a framework to which we can direct our attention as we go through the massive amount of information we are going to try to digest. Without that, we run the risk of not developing any focus on any issues until they are delivered to us by the individuals in question. I think that could be accomplished informally rather than at a formal meeting. I would be willing to put some time on that, in co-operation with some of the other members.

The second thing is I noted the reference to Washington. It is my feeling we ought not to rush off to the seat of the Cold War establishment. I think what we may find in Washington these days is a museum to the Cold War in terms of security and intelligence. To be sure, it is a source of information for us. But I would not want our view of the whole issue to be tilted, warped, or

[*Translation*]

s'occupent du Service du renseignement de sécurité, se permettent de décider à quel genre de renseignements nous avons le droit d'avoir accès.

Cela dit, il me semble que c'est aux membres du Comité de décider s'ils sont prêts à accepter certains compromis. En d'autres termes, si l'on nous permet d'étudier à la loupe les activités du Service canadien du renseignement de sécurité, sommes-nous prêts à accepter, comme le comité de surveillance, de garder certains renseignements confidentiels et de ne pas les inscrire au compte rendu?

Je pense que le comportement des membres du Comité permettra de déterminer par exemple si un comité parlementaire composé de parlementaires ou d'hommes politiques partisans peut jouer le rôle de comité de surveillance. Dans certains pays, ce comité de surveillance relève d'hommes politiques élus. Selon la façon dont ce Comité, qui est composé de représentants des trois partis politiques, fonctionnera, on verra s'il est possible même d'envisager cette possibilité. Si les membres du comité font preuve de partisanerie et laissent leur allégeance pointer dans leurs délibérations, un tel comité ne pourra certainement pas jouer le rôle de comité de surveillance.

M. Brewin a soulevé la question des cotes de sécurité. Je suppose qu'on pourrait demander au premier ministre de nous faire tous membres du Conseil privé, mais je. . .

M. Brewin: J'y avais pensé.

M. Nunziata: J'imagine difficilement que le premier ministre y consente. Il faut donc savoir si nous sommes prêts à renoncer en partie à nos privilèges parlementaires en tant que députés afin de pouvoir étudier le service à la loupe.

M. Lee (Scarborough—Rouge River): J'ai simplement deux observations à faire. L'une concerne notre préparation mentale, si elle est possible, pour ne pas aborder le problème à l'aveuglette. Si les autres députés ne sont pas prêts à le faire, je devrai au moins me préparer moi-même.

D'ici les deux prochaines semaines, on pourrait peut-être essayer de cerner certains problèmes ou se doter d'un cadre de référence pour pouvoir passer en revue les montagnes d'informations dont nous allons être submergés. Sinon, nous courons le risque de n'avoir aucune idée des problèmes jusqu'au moment où on nous les mettra sous le nez. Je pense que la meilleure façon de procéder, c'est de façon informelle plutôt que lors d'une réunion officielle. Je serais prêt à y consacrer quelque temps, avec l'aide d'autres députés.

La deuxième chose qui m'intéresse, c'est l'allusion d'un voyage à Washington. Personnellement, je ne pense pas qu'on doive se rendre si vite au centre même de la guerre froide. Je pense que ce que l'on risque de trouver à Washington aujourd'hui, c'est un musée en l'honneur de la guerre froide quand vous parlez de sécurité et de renseignement de sécurité. Ce qui est certain, c'est qu'on

[*Texte*]

pre-set by the way individuals in Washington look upon the whole issue. I do not know whether I am talking substance or form here, but if we are going to look at Washington I think we had better make very sure we look at other Cold War capitals and other non-Cold War—

• 1140

Mr. Brewin: We can go to Moscow.

Mr. Lee: No, no, non-Cold War capitals, because the Cold War is in the process of becoming history. The field is much broader now and less formed than it was 20, 30 years ago.

The Chairman: A point well taken.

Mr. Nunziata: I am not quite clear what my colleague is suggesting.

The Chairman: We are going to discuss that later on today, and we will have few days to decide it. We will move on to our third agenda item, which is the election of a vice-chairman, which is an operational requirement.

Mr. Nunziata: Mr. Chairman, in the spirit of non-partisanship and the spirit of Christmas, I would like to nominate a Conservative for the position.

C'est avec plaisir que je propose que Maurice Tremblay soit élu vice-président du Comité.

Mr. Horner (Mississauga West): I second that.

Mr. Brewin: That has my full support.

Motion agreed to

M. Tremblay: J'accepte évidemment avec un immense plaisir et j'espère aussi avoir cet esprit non-partisan comme le suggère mon collègue, monsieur Nunziata. Je pense que de plus en plus, on tient compte de l'importance de ce Comité. Avec les propos que je viens d'entendre, je pense que ces premières rencontres avec les membres de l'organisation de la sécurité vont nous permettre de mieux déterminer notre mandat qui, je l'espère, tout en étant le plus large possible, soit aussi le plus court possible, pour nous permettre d'être efficaces. Je remercie encore tous les membres, monsieur le président. Merci.

Le président: Merci, monsieur Tremblay.

We will now move on to item number five, the business motions. We have an attached set of draft motions, which includes options, not all of which the committee may wish to exercise.

We have the standard motion that the committee print 550 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence*. We can change that at any time if there is substantial public interest and we think we need more. But I suppose

[*Traduction*]

y trouvera des informations. Je ne voudrais toutefois pas que notre vision soit déformée et faussée d'avance en raison de la façon dont les gens à Washington considèrent toute la question. Je ne sais pas si je parle ici de forme ou de fond, mais si nous nous rendons à Washington, il va falloir également qu'on se rende dans d'autres capitales qui pratiquent la guerre froide et ailleurs, là où on pratique autre chose. . .

M. Brewin: On pourrait aller à Moscou.

M. Lee: Oh non, je parlais d'autre chose, parce que la guerre froide est en train de devenir une chose du passé. Le domaine est beaucoup plus étendu qu'il ne l'était il y a 20 ou 30 ans.

Le président: Bien dit.

M. Nunziata: Je n'ai pas bien compris ce que proposait mon collègue.

Le président: Nous en discuterons au cours de la journée; nous avons encore quelques jours pour nous décider. Passons au troisième point à l'ordre du jour, l'élection du vice-président.

M. Nunziata: Monsieur le président, dans un esprit d'impartialité et dans l'esprit de Noël, j'aimerais proposer un conservateur à ce poste.

I move with pleasure that Maurice Tremblay be elected Vice-Chairman of the Committee.

M. Horner (Mississauga-Ouest): J'appuie la motion.

M. Brewin: Et vous avez tout mon appui.

La motion est adoptée

Mr. Tremblay: Of course I accept with a great deal of pleasure and I hope to be also animated by that spirit of non-partisanship mentioned by my colleague, Mr. Nunziata. I think that people are becoming more and more aware of the importance of this Committee. Given what I just heard, I believe that those first meetings with people from CSIS will enable us to specify our mandate, which should be as broad as possible, I believe, but also as short as possible, and it will thus be more efficient. So I would like to thank again all the members, Mr. Chairman. Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Tremblay.

Passons maintenant au point cinq à l'ordre du jour, motions sur les affaires courantes. Nous avons mis en annexe une série de projets de motions, qui incluent certaines options, qui n'ont pas toutes besoin d'être adoptées par le Comité.

Nous avons d'abord la motion courante portant que le Comité fasse imprimer 550 exemplaires de ses *Procès-verbaux et témoignages*. Nous pourrons par la suite changer ce chiffre si l'intérêt public le justifie à nos yeux.

[*Text*]

it is wise just to go with the standard motion at the moment, unless someone has some strong objections.

Dr. Horner moves the motion that the committee print 550 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence*.

Mr. Lee: I have no comment at this time.

The Chairman: Anybody else on that point?

M. Tremblay: Il est évident, monsieur le président, que ces procès-verbaux sont en anglais et en français.

The Chairman: Yes, absolutely. Your motion is in French, is it not?

Mr. Tremblay: Do we need a motion on that?

An hon. member: No, we do not.

Mr. Tremblay: It is automatic.

The Chairman: It is automatic.

Mr. Nunziata: Where does the number of 550 come from?

The Chairman: It is probably based on some statistical background going back to 1912 or something.

Mr. Nunziata: It is just an unusual number.

The Chairman: All in favour of the motion moved by Dr. Horner.

The Clerk of the Committee: It must be a member of the committee.

The Chairman: Sorry, Dr. Horner, we cannot accept you just at this moment because we replaced you with Mr. O'Kurley from the Whip's office when you were a few moments late.

The motion is moved by Mr. O'Kurley.

Motion agreed to

• 1145

The Chairman: You are sweet, Nunziata. You are real sweet.

The second standard motion is that the chairman be authorized to hold meetings in order to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present. Is anybody prepared to move that one?

Mr. Brewin: I so move.

Motion agreed to

The Chairman: The third standard motion is apportioning time for questioning witnesses. The standard motion sort of reads that during the questioning of witnesses *x* minutes are allotted for the first questioner from each party on the first round, and that thereafter *y* minutes be allocated to each questioner at the discretion of the chairman. Is it the will of the committee to get into

[*Translation*]

Je suppose qu'il est sage pour l'instant d'adopter la motion courante, à moins que quelqu'un n'ait de fortes objections.

M. Horner propose que le Comité fasse imprimer 550 exemplaires de ses *Procès-verbaux et témoignages*.

M. Lee: Pas d'observation.

Le président: Quelqu'un veut-il intervenir?

Mr. Tremblay: Mr. Chairman, the *Minutes of Proceedings and Evidence* are going to be both in French and English, are not they?

Le président: Oui, certainement. Votre motion est bien en français, n'est-ce pas?

M. Tremblay: Est-ce qu'on a besoin d'une motion là-dessus?

Une voix: Non.

M. Tremblay: C'est automatique.

Le président: C'est automatique.

M. Nunziata: Pourquoi ce chiffre de 550?

Le président: Cela a été probablement décidé en fonction de certaines statistiques qui remontent aux environs de 1912.

M. Nunziata: Je trouve le chiffre bizarre.

Le président: Qui est en faveur de la motion proposée par M. Horner?

Le greffier du Comité: La motion doit être proposée par un membre du Comité.

Le président: Excusez-moi, monsieur Horner, mais vous ne pouvez pas proposer la motion parce que vous avez été remplacé par M. O'Kurley, du bureau du Whip, vu que vous étiez en retard de quelques minutes.

La motion est proposée par M. O'Kurley.

La motion est adoptée

Le président: Vous êtes gentil, monsieur Nunziata, bien gentil.

La deuxième motion courante porte que le président soit autorisé à tenir des séances pour entendre des témoignages et à en autoriser l'impression en l'absence de quorum. Quelqu'un s'offre-t-il pour la proposer?

M. Brewin: Je la propose.

La motion est adoptée

Le président: La troisième motion courante a trait à l'attribution de temps pour interroger des témoins. Elle porte que, lors de l'interrogatoire des témoins, un certain nombre de minutes soient accordées au premier intervenant de chaque parti comme premier tour, et que, par la suite, un certain nombre de minutes soient accordées à chaque intervenant, à la discrétion du

[*Texte*]

allocating time slots at this moment, or should we just play it by ear for a while?

Mr. Brewin: Why do we not establish the same rule we have in the Justice Committee and then work from there, which is 15 and 5, I believe? Then if we want to change it, if there are grounds for changing it, I am sure it will be easy.

The Chairman: Is there any objection to that? It is moved by Mr. Brewin that during the questioning of witnesses 15 minutes be allocated for the first questioner from each party as a first round, and that thereafter 5 minutes be allocated to each questioner at the discretion of the chairman.

Motion agreed to

The Chairman: Regarding witness expenses, the motion is that as established by the Board of Internal Economy and if requested, reasonable travelling and living expenses be reimbursed to witnesses invited to appear before the committee.

Mr. Atkinson (St. Catherines): I so move.

Motion agreed to

The Chairman: We have another one marked E on your agenda, which is to create a steering committee. Your chairman, from his own personal biases, does not want to move too quickly into a steering committee, because I think it is important for all of us as committee members to see how everything works all the time until we are confident enough that we are prepared to select one or two of our members to make those decisions on our behalf. But I am prepared to go with whatever is the will of the committee. If you want to have a steering committee now, it gives to that steering committee the power to meet more frequently, and actually to make decisions on behalf of the committee as a whole, and some members do not like to do that. They are part of the committee; they want to be a part of everything. I just leave that to the committee, and I guess it is more appropriate for the government members because there are more of them on the committee.

Mr. Nunziata: Mr. Chairman, that steering committee is always subject to reporting to the committee, and from my experience it is a little cumbersome to call a meeting of the whole committee to decide minor procedural matters. This subcommittee would not have any authority to do things unilaterally. Anything it does has to be endorsed by the larger committee in any event, so from a practical point of view it seems to me to be a good idea.

The Chairman: To have a steering committee?

Mr. Nunziata: Right.

Mr. Brewin: Mr. Chairman, my quick comment based on early experience is that there are certainly some advantages in having some process for making decisions on essentially housekeeping matters, ordering witnesses

[*Traduction*]

président. Le Comité voudrait-il établir dès maintenant l'attribution du temps, ou bien devrions-nous tout simplement attendre les événements?

M. Brewin: Pourquoi n'aurions-nous pas la même règle que celle qui s'applique au Comité de la justice, soit 15 et 5, sauf erreur? Je le mentionne pour ouvrir la discussion, mais si l'on a de bons motifs de modifier cette règle, je suis sûr que la chose se fera en douceur.

Le président: Y a-t-il des objections? Sinon, M. Brewin propose que, lors de l'interrogatoire des témoins, 15 minutes soient accordées au premier intervenant de chaque parti comme premier tour, et que, par la suite, cinq minutes soient accordées à chaque intervenant, à la discrétion du président.

La motion est adoptée

Le président: Quant aux dépenses des témoins, la motion porte que, conformément à la politique établie par le Bureau de régie interne, et si demandé, les frais de déplacement et d'hébergement jugés raisonnables soient remboursés aux témoins qui auront été invités à comparaître devant le Comité.

M. Atkinson (St. Catherines): Je la propose.

La motion est adoptée

Le président: Il y a aussi la question e) à l'ordre du jour, qui a trait au comité directeur. La présidence, en raison de ses propres préjugés, estime qu'il ne faut pas créer trop vite un comité directeur, car il est important pour nous tous, je pense, en tant que membres du Comité, de voir comment vont les choses, jusqu'au moment où nous aurons suffisamment confiance envers un ou deux membres du Comité pour prendre les décisions voulues en notre nom. Toutefois, je suis disposé à me plier au désir du Comité. Si vous tenez à établir un comité directeur dès maintenant, ce comité est autorisé à se réunir plus souvent, voire à prendre des décisions au nom du comité plénier, chose que certains membres n'aiment pas faire. En tant que membres du Comité, ils estiment qu'ils doivent prendre part à tout. Je laisse au Comité le soin de décider, chose qui me semble mieux convenir aux députés ministériels, étant donné qu'ils sont plus nombreux.

M. Nunziata: Monsieur le président, le comité directeur est toujours tenu de faire rapport au comité plénier; si j'en juge d'après le passé, c'est un peu lourd de faire venir tout le Comité simplement pour trancher des questions mineures de procédure. Ce sous-comité n'est pas autorisé à agir unilatéralement. De toute manière, tout ce qu'il décide doit être entériné par le comité plénier; voilà pourquoi, à toutes fins utiles, j'estime que l'idée est bonne.

Le président: D'avoir un comité directeur?

M. Nunziata: Exact.

M. Brewin: Monsieur le président, en bref, d'après mon expérience, nous avons intérêt, sous certains aspects, à établir un dispositif qui permette de prendre des décisions à l'égard des questions courantes, comme l'ordre

[*Text*]

and that kind of thing, but I am quite content to go with your judgment for now not to rush into that.

I think it would be helpful if we had a kind of group discussion about the work plan for the next year. I had a useful discussion with Mr. Reid. I had a discussion with you. Those discussions have been more or less reflected in what I have heard so far about where you are going, but not in every detail. It seems to me it will be important that we try to learn to work together. To that extent, if we can work together in planning the direction of this thing, rather than having individual consultations with you and the clerk, we would be a bit better off.

• 1150

I guess what this boils down to is that if we could have an early meeting of the full committee, which would be in effect a steering committee discussion—that is of ordering our work, not substance of the committee sitting—then see where that leads us to in the formation of a steering committee, then I am content to go with that for now. If that suits you, if we could have that agreement, then we do not need to move this motion at this stage and can deal with it down the road.

The Chairman: That sounds like an excellent idea, and I would propose to bring it up at our Thursday meeting where Mr. Rosen will walk us through the whole picture. I think we will have time at that moment to discuss the work schedule. That is what I propose to do. We will raise it on Thursday.

Now we have the adoption of a meeting schedule. We discussed it a bit during our initial remarks. You have before you a proposed meeting schedule for the fall of 1989.

As you know, members of the committee, these things are always very difficult to schedule because we have several members on the committee, and then, too, the group you want to invite has agenda and staffing problems. Our clerk, Mr. Reid, has spent a great deal of time setting up this initial round as well as the second round. We are free as a committee to make any changes we wish, but it might mean that we will not be able to meet every day that we want, depending on the witnesses. I am open for comments.

M. Tremblay: On a déjà eu des conversations avec M. Reid, et j'avais malheureusement pris des engagements. Comme vous le savez, malheureusement ou heureusement selon les points de vue, je ne suis pas membre du Comité de la justice et du solliciteur général. Cependant, je suis très heureux d'être avec vous aujourd'hui. Mon programme n'avait pas été fait en fonction des séances de ce Comité-ci. Il appert que le jeudi 28 septembre, le mardi 3 octobre et le jeudi 5 octobre, je ne pourrai pas être présent. Or, les réunions

[*Translation*]

de comparution des témoins, par exemple, mais je souscris à votre opinion qu'il n'y a pas de presse à agir ainsi.

J'estime qu'il serait utile que nous ayons une discussion de groupe quant au calendrier des travaux pour l'année qui vient. J'ai eu des entretiens utiles à ce sujet avec M. Reid, ainsi qu'avec vous. Ce que j'ai entendu jusqu'ici quant à nos intentions traduit plus ou moins l'esprit de cette discussion, mais sans qu'on soit entré dans le détail. Je trouve important que nous nous efforcions de bien travailler ensemble. À ce propos, si nous réussissons à collaborer à la planification de nos travaux, au lieu d'avoir à tenir, chacun d'entre nous, des consultations avec vous et avec le greffier, nous pourrons peut-être nous en trouver mieux.

En résumé, si l'on convoquait le comité plénier le plus tôt possible pour discuter effectivement de la question d'un comité directeur—soit pour organiser nos travaux, sans toucher au fond des séances—nous pourrions alors établir le sentiment de l'assemblée quant à l'établissement d'un comité directeur, et cela me suffirait pour le moment. Si cela vous va, si nous sommes tous d'accord, nous pouvons donc différer cette motion, quitte à la présenter plus tard.

Le président: Votre idée me semble excellente, et j'ai l'intention de la remettre sur le tapis jeudi prochain, lorsque M. Rosen nous donnera un aperçu global de nos travaux. Nous aurons alors le loisir de discuter de notre calendrier. Voilà donc ce que je propose: soulever la question jeudi prochain.

Nous devons maintenant adopter notre horaire pour les réunions. Nous avons effleuré le sujet dans nos remarques d'ouverture. Vous avez devant vous le projet de plan de travail pour l'automne 1989.

Vous le savez bien, messieurs du Comité, ce n'est pas chose facile que d'établir un horaire, car le Comité comporte déjà plusieurs membres, tandis que les groupes que l'on invite à comparaître peuvent aussi avoir des problèmes d'horaire et de personnel. Notre greffier, M. Reid, a passé beaucoup de temps à dresser le premier projet de plan de travail, ainsi que le second. Le Comité est tout à fait libre de les modifier à son gré, mais il se peut, selon les témoins en cause, que nous ne puissions pas tenir une séance chaque fois que nous le voudrions. J'attends vos observations.

Mr. Tremblay: There has been already some discussion with Mr. Reid, and unfortunately, I have accepted some commitments. As you know, fortunately or unfortunately, according to your point of view, I am not a member of the Standing Committee on Justice and Solicitor General. However, I am quite pleased to be with you today. My agenda was not established with respect to the hearings of this committee. It seems that on Thursday, September the 28th, Tuesday, October the 3rd, and Thursday, October the 5th, I shall not be able to attend. Yet those meetings

[*Texte*]

de ces jours-là semblent très importantes. Je peux vous faire une promesse. Je vois que les séances sont prévues le mardi et le jeudi. À compter du 5 octobre, je vais arranger mon programme de manière à pouvoir assister aux séances les mardis et jeudis. En attendant, je propose que, d'ici le 5 octobre, les séances aient lieu le mercredi plutôt que le mardi et le jeudi si cela convient aux membres du Comité.

Mr. Horner: Mr. Chairman, I think all of us will have conflicts that come up from time to time. I know that I am going to be out of the country from the fourth to the eleventh.

Mr. Nunziata: Another junket?

Mr. Horner: No, this is not a junket. This is a conference. But Ken Atkinson has volunteered to act as my substitute. He will be at those meetings and will keep me informed.

I think we have to go with a plan even though some of us may not be here. We have blocked off Tuesdays and Thursdays, and I would like to see us stick to Tuesdays and Thursdays.

The Chairman: The problem for Mr. Tremblay at this moment is just with this preliminary round, so I am quite sure, Mr. Tremblay, we can make other arrangements for you to talk to officials from those groups.

Mr. Tremblay: And I am told by Mrs. Carole Jacques that she—

Mrs. Jacques (Mercier): Mr. Chairman, I will be able to replace Mr. Tremblay.

Mr. Brewin: With one qualification, though. If we are going to have a discussion of our work plan, it may be important for Mr. Tremblay to be at that, so perhaps an effort might be made to find a time, because we are looking at almost two weeks before it would come up. If some time can be arranged at which we could have that kind of discussion, I would be willing to participate.

• 1155

Mr. Nunziata: Can we double up on the 28th, Blaine? Can we take the meeting of the 3rd or the 5th and put it in the afternoon of the 28th?

The Chairman: I think we have this CASIS Conference at External Affairs on the 28th. Our clerk indicates that we might also have some difficulty getting the officials to move to that date too. Is your problem with respect to October 3 and 5, Mr. Nunziata?

Mr. Nunziata: In order to accommodate Mr. Tremblay I thought we would take one of those witnesses.

Mr. Brewin: Rather than trying to work it out, can somebody canvass some times when we might be around?

[*Traduction*]

seem quite important to me. I may give you an assurance. I see that the hearings are scheduled to be held on Tuesdays and Thursdays. As of October the 5th, I will set up my agenda so that I can attend that Tuesday and Thursday hearings. Meanwhile, I would suggest that from now to October the 5th, those meetings be held on Wednesdays, not on Tuesdays or Thurdays, if this is agreeable to members of the committee.

M. Horner: Monsieur le président, je crois que nous avons tous à l'occasion des conflits de cette sorte. Pour ma part, je ne serai pas au pays du 4 au 11.

M. Nunziata: Un autre voyage d'agrément?

M. Horner: Non, ce n'est pas un voyage d'agrément, il s'agit d'une conférence. Toutefois, Ken Atkinson a accepté de me remplacer. Il assistera aux réunions et me tiendra au courant.

J'estime que nous devons établir un horaire, même si certains d'entre nous sont parfois absents. Nous nous sommes réservés le mardi et le jeudi, et je crois que nous devrions nous en tenir à ces deux journées-là.

Le président: Le problème ne se pose pour M. Tremblay que pour les séances préliminaires; je n'ai donc aucun doute, monsieur Tremblay, que nous pourrons organiser pour vous une rencontre avec ces fonctionnaires.

M. Tremblay: Et M^me^ Carole Jacques me dit. . .

Mme Jacques (Mercier): Monsieur le président, je serai en mesure de remplacer M. Tremblay.

M. Brewin: À cette réserve près, toutefois. Lorsque nous discuterons de notre programme de travail, il se peut qu'il soit important pour M. Tremblay d'y prendre part, de sorte que l'on pourrait s'efforcer de l'accommoder, car cette discussion n'aura pas lieu avant une quinzaine, ou presque. Si l'on peut fixer le moment où une telle discussion pourrait avoir lieu, je serais bien disposé à y prendre part.

M. Nunziata: Ne pourrait-on pas tenir deux réunions en une seule, le 28, Blaine? Ne pourrait-on pas tenir la réunion du 3, ou du 5, l'après-midi du 28?

Le président: Il faut dire que le 28, nous avons la Conférence de CASIS aux Affaires extérieures. Le greffier m'a dit que nous aurions peut-être à faire venir les fonctionnaires ce jour-là. Avez-vous un conflit les 3 et 5 octobre, monsieur Nunziata?

M. Nunziata: J'ai pensé que l'on pourrait faire venir l'un de ces témoins, afin d'accommoder M. Tremblay.

M. Brewin: Au lieu de procéder à l'aveuglette, ne pourrait-on pas demander aux membres à quel moment ils seront libres?

[*Text*]

The Chairman: If it is just you, Mr. Tremblay, I think we would be better off to try to have you meet with some of those officials privately.

Mr. Tremblay: Sure. No problem, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you for that. Are there any other comments with respect to the agenda?

Once we get beyond Thursday, November 30, which will be the deputy solicitor general, it does raise the question then that we need to decide on the process of having other witnesses come before the committee. Whether we do that just by a press release, whether we send out letters to groups. . . we have a letter set up at the moment to send to everybody who appeared on the original bill, C-9. I thought the committee would automatically want that to be in, unless the committee disagrees. But how do we invite other Canadians to appear before the committee if they wish to do so?

Mr. Nunziata: Might I suggest, Mr. Chairman, that a series of ads be run in major Canadian newspapers indicating that the committee is undertaking this study and to invite submissions. I agree that we should invite people who appeared originally and others who might have an interest. But Canadians who have generally not expressed an interest in the past might have an interest to say something to this committee now. The only way to reach them is through advertising.

The Chairman: Do I take it then that the committee would like to have the clerk work up some proposals for the committee?

Mr. Horner: I would like to know what the costs are.

The Chairman: Yes. . . and the costing of that.

Mr. Brewin: In the meantime, I notice there is a draft motion that the chairman be authorized to issue a press release on behalf of the committee to announce the committee's activities and invite written submissions from interested groups and individuals. So certainly if we are jumping ahead to that motion, it could go, and then we could see whether it is worth advertising.

The Chairman: Okay.

Mr. Brewin: Maybe the government could spare some of the money it is going to use on this sales tax advertising.

The Chairman: I will ask our clerk to work up some options.

Mr. Brewin: Mr. Chairman, have you left the meeting schedule? The agenda you presented contains two options. I must confess that I do not mind agreeing to this schedule as you have it so far, with the one exception that the committee travel to Washington at this stage. It seems to me that for us to go to Washington so early in the

[*Translation*]

Le président: Si vous êtes le seul en cause, monsieur Tremblay, je crois qu'il vaut mieux que nous nous efforcions d'organiser pour vous une entrevue avec certains de ces fonctionnaires.

M. Tremblay: Bien sûr. Pas de problème, monsieur le président.

Le président: Je vous en remercie. Y a-t-il d'autres observations au sujet de l'horaire?

Passé le jeudi 30 novembre, nous entendrons le sous-solliciteur général; nous devons nous demander quel processus nous allons suivre si nous voulons faire comparaître d'autres témoins. Nous pourrions rédiger un communiqué, ou bien inviter des groupes par écrit. . . nous avons déjà rédigé la lettre qui est destinée à tous ceux qui ont comparu au sujet du projet de loi d'origine, le C-9. J'ai pensé que le Comité l'accepterait d'emblée, sauf s'il y a désaccord. Mais comment s'y prendra-t-on pour inviter d'autres Canadiens à comparaître devant le Comité s'ils le désirent?

M. Nunziata: Permettez-moi de proposer, monsieur le président, qu'une série d'annonces soient publiées dans les principaux journaux canadiens, pour dire que le Comité entreprend cette étude et invite la présentation de mémoires. Je crois aussi que l'on devrait inviter les gens qui ont comparu à l'origine et ceux qui manifestent de l'intérêt envers cette question. Mais il se peut qu'il y ait des Canadiens qui ne s'intéressaient pas à la question auparavant, mais qui le font aujourd'hui. Le seul moyen de les atteindre, c'est la publicité.

Le président: Est-ce donc le sentiment du Comité qu'il demande au greffier de rédiger certains projets d'annonces aux fins d'examen par le Comité?

M. Horner: J'aimerais savoir ce que cela va nous coûter.

Le président: Oui, y compris les coûts.

M. Brewin: Dans l'intervalle, je remarque qu'il existe un projet de motion portant que le président soit autorisé à publier un communiqué de la part du Comité afin d'annoncer les activités du Comité et d'inviter les groupes et les personnes intéressés à présenter des mémoires écrits. Donc, si nous sommes déjà saisis de cette motion, nous pourrions l'adopter, puis nous pourrions voir si vraiment une telle publicité s'impose.

Le président: D'accord.

M. Brewin: Le gouvernement pourrait peut-être la payer à même les fonds qu'il réserve pour la publicité concernant la TPS.

Le président: Je vais demander au greffier de nous présenter certaines options aux fins d'étude.

M. Brewin: A-t-on laissé la question de l'horaire? Ce qui est proposé comporte deux options. Je ne vois aucun inconvénient, je le confesse, à l'horaire qui nous a été présenté, sauf pour ce qui est du voyage du Comité à Washington. A mon avis, un tel déplacement serait prématuré. Nous ne devrions l'envisager qu'après avoir

[*Texte*]

process is wrong. We ought not to do that until we have had the full range of witnesses and we in some sense surround the issues here. I think it may well turn out to be useful to go to Washington. I share some of Mr. Lee's concerns on the point, but I can see it is something that might be useful to do down the road. I think for that to be the third thing we do formally as a committee is completely wrong. Therefore, I would be prepared to approve the outline but leave that blank and then come back to see what makes sense, if anything, for filling in that period.

Mr. Nunziata: At some point soon we should discuss the travel plans of the committee. I would be reluctant simply to go to Washington and nowhere else. If the intent of the committee is to go to London to study the British system, we should decide at an early stage where we are going.

• 1200

The Chairman: Do I get a sentiment from the committee? Is it premature to make those decisions?

M. Tremblay: Je partage ce point de vue. Faire seulement un voyage à Washington ne me semble pas vraiment efficace. Il faut se donner la possibilité d'aller ailleurs.

The Chairman: Could I then just take a motion adopting the work plan as presented with the deletion of the entry that from November 6 to November 8 the committee travel to Washington?

Mr. Lee: I so move.

Motion agreed to

The Chairman: The next item is number 6 under additional business, the CASIS Conference. I am wondering if anyone is prepared to propose a motion that the chairman be authorized to pay, from the funds made available to the committee by the Board of Internal Economy, the cost of participation of the members of the committee, the clerk and the research officer of the Library of Parliament attached to the committee in the CASIS Conference to be held in Ottawa from September 28 to 30.

Mr. Lee: I so move.

Motion agreed to

The Chairman: I am sure you would agree that it sounds like an excellent conference. I think we can all learn a lot from it on a preliminary basis.

With respect to budgetary and staffing plans, we do not have to decide today, but I want to draw your attention to the type of extra research. We have had a number of individuals approach us, all of whom are highly qualified. They have submitted their résumés or have talked with either myself as your chairman or with your clerk. We will have a package of the résumés for you in both languages. I think we can perhaps raise the question of how we want to handle this at the Thursday meeting.

[*Traduction*]

entendu tous les témoins et avoir cerné toutes les questions en cause. Il se peut que ce voyage à Washington se révèle utile. Je souscris à certaines des réserves exprimées par M. Lee à ce sujet, mais je crois aussi qu'un tel déplacement aura un certain intérêt, plus tard. Mais il est tout à fait prématuré, à mon avis, d'en faire le troisième point de notre horaire. Par conséquent, j'approuve tout l'horaire, sauf que l'on devrait laisser cette partie de l'horaire en blanc, quitte à y réfléchir plus tard, si jamais la chose nous semble utile.

M. Nunziata: Il faudrait bien que le Comité discute sous peu de ses projets de voyage. J'hésiterais à accepter que l'on aille simplement à Washington, et nulle part ailleurs. Si le Comité a l'intention de se rendre à Londres afin d'étudier le régime britannique, il devrait faire connaître au plus tôt ses intentions.

Le président: Est-ce bien là le sentiment du Comité? Est-il prématuré de prendre de telles décisions?

Mr. Tremblay: I share this view. To me, simply to go to Washington does not seem really efficient. We should have the possibility of going elsewhere.

Le président: Donc, puis-je entendre une motion portant que l'horaire tel qu'il est présenté soit adopté, à l'exception du voyage à Washington que le Comité avait prévu du 6 au 8 novembre?

M. Lee: Je le propose.

La motion est adoptée

Le président: Nous passons maintenant au numéro 6, sous la rubrique autres points, la Conférence de CASIS. Y a-t-il quelqu'un qui s'offre à présenter la motion portant que le président soit autorisé à payer, à même les fonds mis à la disposition du Comité par le Bureau de régie interne, les frais des membres du Comité, du greffier et de l'attaché de recherche de la Bibliothèque du Parlement affecté au Comité afin qu'ils puissent participer à la Conférence de CASIS, qui aura lieu à Ottawa du 28 au 30 septembre?

M. Lee: Je le propose.

La motion est adoptée

Le président: Vous admettrez tous, j'en suis sûr, qu'il va s'agir d'une excellente conférence. Je crois que, à titre préliminaire, nous avons tous à en apprendre.

Pour ce qui est du plan budgétaire et du plan de convocation, nous n'avons pas à prendre de décision aujourd'hui, mais j'aimerais attirer votre attention sur la question de la recherche supplémentaire. Un certain nombre de personnes, toutes hautement qualifiées, nous ont pressentis. Elles nous ont présenté leur curriculum vitae ou ont eu des entrevues avec la présidence ou avec le greffier. Nous vous transmettrons tous ces curriculum dans les deux langues. Peut-être doit-on se demander

[*Text*]

Sometimes it is just left for the chairman. Oftentimes it is left for the steering committee or the whole committee. My preference is the whole committee looking at them, and the whole committee doing interviews, if necessary, because that person is going to have to work for all of us. We need to all feel comfortable with whoever it is.

Mr. Brewin: Do you want this motion adopted?

The Chairman: I do not think so, Mr. Brewin. I would rather leave that to our Thursday meeting.

Under committee office the clerk has presented a motion to us that the clerk be authorized to lease or otherwise provide for the following equipment for the use of the committee's staff in the offices provided by the committees directorate: a facsimile machine and computers compatible with those employed in members' offices.

Furthermore, there is a motion that the clerk be authorized to engage, in consultation with the Human Resources Branch of the House of Commons, the services of the necessary support staff at rates of pay commensurate with established House of Commons support staff positions, subject to the approval of the chairman on behalf of the committee.

Part of that gets back to the fact that some of the information you will be getting is highly classified. We need to work out safe methods of handling that information. This motion is intended to handle that. Any debate on that?

Mr. Lee: I would recommend to the chairman and the clerk of the committee that appropriate consideration be given to security when we look at the staff who will be serving the committee. I think we should be taking that into consideration now as we look at staff.

Mr. Nunziata: And facilities.

• 1205

The Chairman: Who is prepared to move this motion?

Mr. Tremblay: I so move.

Motion agreed to

The Chairman: As for advertising the committee, we have a proposed news release. I think we should leave that until we get to the budgetary items.

We have dealt with everything, I think. Is there any other business?

Our next meeting will be on Thursday, September 28, at 11 a.m., in camera. The committee stands adjourned.

[*Translation*]

comment nous aborderons cette question jeudi prochain. Parfois, c'est le président seul qui prend les décisions, parfois, c'est le comité directeur ou le comité plénier. Pour ma part, ma préférence va au comité plénier, qui pourrait s'occuper des entrevues, au besoin, car le candidat qui sera retenu devra travailler pour tous et chacun d'entre nous. Tout le monde devrait se sentir à l'aise avec lui.

M. Brewin: Vous voulez que cette motion soit adoptée?

Le président: Je ne crois pas, monsieur Brewin. On peut fort bien remettre la chose à jeudi.

Sous la rubrique bureau du Comité, le greffier nous a remis une motion portant que le greffier soit autorisé à obtenir, en les louant ou autrement, les appareils ci-dessous, à l'intention des employés du Comité, et à les faire installer dans les bureaux fournis par la Direction des comités: un télécopieur et des ordinateurs compatibles avec ceux utilisés dans les bureaux des députés.

Et que le greffier soit autorisé à embaucher, en collaboration avec la Direction des ressources humaines de la Chambre des communes, le personnel de soutien nécessaire, à des taux comparables à ceux qui ont été établis pour les employés de soutien de la Chambre des communes, sous réserve de l'approbation du président, qui agira au nom du Comité.

Cela se rattache en partie au fait que certains des renseignements que nous obtiendrons sont très secrets. Nous devrons nous doter de méthodes sûres pour ce qui est de cette information. Voilà le but visé par cette motion. Y a-t-il des remarques?

M. Lee: Je recommande au président et au greffier du Comité qu'ils tiennent compte des questions de sécurité lorsqu'il s'agira de choisir le personnel affecté au Comité. J'estime que c'est une question digne d'être prise en considération.

M. Nunziata: De même que les installations.

Le président: Quelqu'un en fait la proposition?

M. Tremblay: Je le propose.

La motion est adoptée

Le président: Quant à la publicité concernant le Comité, nous avons déjà un projet de communiqué. A mon avis, nous pourrions utilement y revenir lorsque nous étudierons le plan budgétaire.

Nous avons terminé l'ordre du jour, je crois. Y aurait-il des affaires nouvelles?

La prochaine séance aura lieu le jeudi 28 septembre, à 11 heures du matin, à huis clos. La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 2

Tuesday, October 3, 1989
Thursday, October 5, 1989
Tuesday, October 10, 1989
Thursday, October 12, 1989
Tuesday, October 31, 1989

Chairman: Blaine Thacker

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 2

Le mardi 3 octobre 1989
Le jeudi 5 octobre 1989
Le mardi 10 octobre 1989
Le jeudi 12 octobre 1989
Le mardi 31 octobre 1989

Président: Blaine Thacker

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on

The Review of the CSIS Act and the Security Offences Act

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial d'

Examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité

RESPECTING:

Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989

CONCERNANT:

Ordre de renvoi du comité en date du mardi 27 juin 1989

APPEARING:

On Tuesday, October 31, 1989

The Honourable Pierre Blais,
Solicitor General of Canada

WITNESSES:

(See back cover)

COMPARAÎT:

Le mardi 31 octobre 1989

L'honorable Pierre Blais,
Solliciteur général du Canada

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-fourth Parliament 1989

Deuxième session de la trente-quatrième législature 1989

34398—1

SPECIAL COMMITTEE ON THE REVIEW OF THE CSIS ACT AND THE SECURITY OFFENCES ACT

Chairman: Blaine Thacker

Vice-Chairman: Maurice Tremblay

Members

Brewin, John
Horner, Bob
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Nunziata, John
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 114(3)

Thursday, October 5, 1989

Ken Atkinson replaced Bob Horner

Tuesday, October 10, 1989

Robert Kaplan replaced Derek Lee

Wednesday, October 11, 1989

Bob Horner replaced Ken Atkinson

Derek Lee replaced Robert Kaplan

Thursday, October 12, 1989

George Rideout replaced Derek Lee

Monday, October 30, 1989

Derek Lee replaced George Rideout

COMITÉ SPÉCIAL D'EXAMEN DE LA LOI CONSTITUANT LE SCRS ET DE LA LOI SUR LES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Président: Blaine Thacker

Vice-président: Maurice Tremblay

Membres

Brewin, John
Horner, Bob
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Nunziata, John
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Greffier du Comité
Donald G. Reid

Conformément à l'article du Règlement 114(3)

Le jeudi 5 octobre 1989

Ken Atkinson remplace Bob Horner

Le mardi 10 octobre 1989

Robert Kaplan remplace Derek Lee

Le mercredi 11 octobre 1989

Bob Horner remplace Ken Atkinson

Derek Lee remplace Robert Kaplan

Le jeudi 12 octobre 1989

George Rideout remplace Derek Lee

Le lundi 30 octobre 1989

Derek Lee remplace George Rideout

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, OCTOBER 3, 1989
(3)

[*Text*]

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met *in camera* at 11:08 o'clock a.m., this day, in Room 371 West Block, the Chairman, Blaine Thacker presiding.

Members of the Committee present: John Brewin, Bob Horner, Derek Lee, Wilton Littlechild, John Nunziata, Jacques Tétreault, Blaine Thacker, Maurice Tremblay.

Other Member present: Ken Atkinson.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Philip Rosen, Research Officer.

Witness(es): *From the Department of Solicitor General*: Ian Glen, Assistant Deputy Solicitor General, Police and Security Branch; James Lahey, Director General, Security Policy and Operations.

The Committee resumed consideration of Its Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, September 26, 1989, Issue No. 1.*)

The witnesses made statements and answered questions.

Ordered,—That the schedule of meetings adopted by the Committee on Tuesday, September 26 be amended as follows:

(a) by exchanging the order of meetings planned for Tuesday, October 10 and Thursday, October 12;

(b) by rescheduling the appearance of the Deputy Solicitor General from Thursday, November 30, 1989 to Tuesday, December 5, 1989.

Ordered,—That Stuart Farson be invited to appear before the Committee at its *in camera* meeting of Thursday, October 5, 1989.

Ordered,—That the Chairman be authorized to enter into a contract on behalf of the Committee with Professor Peter Russell of the Criminology Centre, University of Toronto, to prepare a presentation for the Committee on Thursday, October 12, 1989, total value of the contract not to exceed $1,000.00.

At 1:00 o'clock p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, OCTOBER 5, 1989
(4)

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met *in camera* at 9:41 o'clock a.m., this day, in Room 371 West Block, the Chairman, Blaine Thacker presiding.

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 3 OCTOBRE 1989
(3)

[*Traduction*]

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité, se réunit aujourd'hui à huis clos à 11 h 08, dans la pièce 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Blaine Thacker (*président*).

Membres du Comité présents: John Brewin, Bob Horner, Derek Lee, Wilton Littlechild, John Nunziata, Jacques Tétreault, Blaine Thacker, Maurice Tremblay.

Autre député présent: Ken Atkinson.

Aussi présent: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, attaché de recherche.

Témoins: *Du Ministère du Solliciteur général du Canada*: Ian Glen, sous-solliciteur général adjoint, Direction de la police et de la sécurité; James Lahey, directeur général, Politique et opérations de sécurité.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 juin 1989. (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 septembre 1989, fascicule n° 1.*)

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

Il est ordonné,—Que le programme de séances approuvé le mardi 26 septembre, soit ainsi modifié:

a) en inversant l'ordre des réunions prévues pour le mardi 10 et le jeudi 12 octobre;

b) en fixant au mardi 5 décembre le témoignage du sous-solliciteur général, plutôt qu'au jeudi 30 novembre.

Il est ordonné,—Que lors de la séance à huis clos du jeudi 5 octobre, Stuart Farson soit l'invité du Comité.

Il est ordonnée,—Que le président soit autorisé à conclure un contrat avec le Pr Peter Russell du Centre de criminologie de l'Université de Toronto, prévoyant la présentation d'une communication devant le Comité, le jeudi 12 octobre 1989, la valeur totale du contrat ne devant pas dépasser 1,000$.

A 13 h, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 5 OCTOBRE 1989
(4)

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité, se réunit aujourd'hui à huis clos à 9 h 41, dans la pièce 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Blaine Thacker (*président*).

Members of the Committee present: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, Blaine Thacker.

Other Member present: Svend Robinson.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Philip Rosen, Research Officer.

Witness: *From the Canadian Security Intelligence Service*: Reid Morden, Director.

The Committee resumed consideration of Its Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, September 26, 1989, Issue No. 1.*)

The witness made a statement and answered questions.

Ordered,—That the budget presented by the Chairman, in the amount of $185,000, be approved; and that the Chairman present the said budget for approval as a basic budget by the Board of Internal Economy.

At 12:10 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Membres du Comité présents: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, Blaine Thacker.

Autre député présent: Svend Robinson.

Aussi présent: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, attaché de recherche.

Témoins: *Du Service canadien du renseignement de sécurité*: Reid Morden, directeur.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 juin 1989. (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 septembre 1989, fascicule n° 1.*)

Le témoin fait un exposé et répond aux questions.

Il est ordonné,—Que le budget de 185,000$ présenté par le président, soit approuvé; que le président le soumette au Bureau de régie interne à titre de budget principal.

A 12 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

TUESDAY, OCTOBER 10, 1989
(5)

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met *in camera* at 11:07 o'clock a.m. this day, in Room 536 Wellington Building, the Chairman, Blaine Thacker, presiding.

Members of the Committee present: Ken Atkinson, John Brewin, Robert Kaplan, Jacques Tétreault, Blaine Thacker, Maurice Tremblay.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Philip Rosen, Research Officer.

Witnesses: *From the Security Intelligence Review Committee*: Maurice Archdeacon, Executive Secretary. *From the Department of the Solicitor General*: Richard Thompson, Inspector General, Canadian Security Intelligence Service.

The Committee resumed consideration of Its Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, September 26, 1989, Issue No. 1.*)

The witness from the Security Intelligence Review Committee made a statement and answered questions.

The witness from the Department of the Solicitor General made a statement and answered questions.

LE MARDI 10 OCTOBRE 1989
(5)

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité, se réunit aujourd'hui à huis clos à 11 h 07, dans la pièce 536 de l'édifice Wellington, sous la présidence de Blaine Thacker (*président*).

Membres du Comité présents: Ken Atkinson, John Brewin, Robert Kaplan, Jacques Tétreault, Blaine Thacker, Maurice Tremblay.

Aussi présent: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, attaché de recherche.

Témoins: *Du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité*: Maurice Archdeacon, secrétaire général. Du Ministère du Solliciteur général du Canada: Richard Thompson, inspecteur général, Service canadien du renseignement de sécutité.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 juin 1989. (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 septembre 1989, fascicule n° 1.*)

Le témoin du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité fait un exposé et répond aux questions.

Le témoin du ministère du Solliciteur général fait un exposé et répond aux questions.

At 12:59 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

A 12 h 59 le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

THURSDAY, OCTOBER 12, 1989
(6)

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met *in camera* at 11:12 o'clock a.m. this day, in Room 536 Wellington Building, the Chairman, Blaine Thacker, presiding.

Members of the Committee present: John Brewin, Jacques Tétreault, Maurice Tremblay, George Rideout, John Nunziata, Blaine Thacker.

Other Member present: Ken Atkinson.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Philip Rosen, Research Officer.

Witness: Professor Peter Russell, former Director of Research for the Commission of Inquiry Concerning Certain Activities of the Royal Canadian Mounted Police.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, September 26, 1989, Issue No. 1.*)

Ordered,—That the Chairman be authorized to conclude, on behalf of the Committee, a contract with Stuart Farson to act in the capacity of Senior Researcher for the Committee during the period up to March 31, 1990, total value of the contract including amounts for the contractor's travel and expenses not to exceed $57,000.

The witness presented his research to the Committee and answered questions.

Resolved,—That the schedule of meetings adopted on Tuesday, September 26, 1989, be modified by reversing the order of the meetings scheduled for Thursday, November 30 and Tuesday, December 5, 1989.

At 12:59 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

LE JEUDI 12 OCTOBRE 1989
(6)

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité, se réunit aujourd'hui à huis clos à 11 h 12, dans la pièce 536 de l'édifice Wellington, sous la présidence de Blaine Thacker (*président*).

Membres du Comité présents: John Brewin, John Nunziata, George Rideout, Jacques Tétreault, Blaine Thacker, Maurice Tremblay.

Autre député présent: Ken Atkinson.

Aussi présent: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, attaché de recherche.

Témoin: Pr Peter Russell, Département de science politique, Université de Toronto.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 juin 1989. (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 septembre 1989, fascicule nº 1.*)

Il est ordonné,—Que le président soit autorisé à retenir, par contrat et jusqu'au 31 mars 1990, les services de Stuart Farson en qualité de recherchiste principal, la valeur totale du contrat, incluant les frais de déplacement et autres, ne devant pas dépasser 57 000$.

Le témoin présente une communication et répond aux questions.

Il est résolu,—Que le programme de séances approuvé le mardi 26 septembre 1989, soit modifié en inversant l'ordre des réunions prévues pour le jeudi 30 novembre et le mardi 5 décembre.

A 12 h 59, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

TUESDAY, OCTOBER 31, 1989
(7)

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met at 9:38 o'clock a.m. this day, in Room 308 West Block, the Chairman, Blaine Thacker, presiding.

Members of the Committee present: John Brewin, Robert Horner, Derek Lee, Wilton Littlechild, John Nunziata, Jacques Tétreault, Blaine Thacker, Maurice Tremblay.

LE MARDI 31 OCTOBRE 1989
(7)

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité, se réunit aujourd'hui à 9 h 38, dans la pièce 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Blaine Thacker (*président*).

Membres du Comité présents: John Brewin, Robert Horner, Derek Lee, Wilton Littlechild, John Nunziata, Jacques Tétreault, Blaine Thacker, Maurice Tremblay.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Philip Rosen, Research Officer. *From the Committee's staff*: Stuart Farson, Senior Researcher.

Appearing: The Honourable Pierre Blais, Solicitor General of Canada.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, September 26, 1989, Issue No. 1.*)

The Minister made a statement and answered questions.

It was agreed,—That the meeting scheduled for November 2, 1989 commence at 10:30 a.m. with consideration of the business of the Committee.

At 11:55 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

Aussi présent: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, attaché de recherche. Du personnel du Comité: Stuart Farson, recherchiste principal.

Comparaît: L'honorable Pierre Blais, solliciteur général du Canada.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 juin 1989. (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 septembre 1989, fascicule nº 1.*)

Le ministre fait une déclaration et répond aux questions.

Il est convenu,—Que la réunion du 2 novembre débute à 10 h 30 par une revue des travaux du Comité.

A 11 h 55, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Tuesday, October 31, 1989

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le mardi 31 octobre 1989

• 0938

The Chairman: I call this meeting to order. We are resuming consideration of the committee's order of reference dated Tuesday, June 27, 1989.

We have a request from the radio media that they be entitled to tape the proceedings. I have denied this request for today's hearings, but we will put it on the business agenda. I am asking members if they would be able to stay until after the minister gives his presentation so we may have a short business meeting to discuss a number of items. In the meantime, I would ask the electronic media to vacate the premises.

We are privileged today in our first hearings to have before us the Hon. Pierre Blais, Solicitor General for Canada, together with Mr. Joseph Stanford, Deputy Solicitor General, and Mr. Ian Glen, Assistant Deputy Solicitor General. Mr. Minister, you have the floor.

Hon. Pierre Blais (Solicitor General of Canada): Thank you very much, Mr. Chairman and members of the committee.

Je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de m'adresser à vous ce matin dans le cadre de votre examen de la Loi sur le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité. Ces lois sont très importantes puisqu'elles démontrent comment nous, les Canadiens, avons décidé de parer aux menaces à notre sécurité nationale tout en protégeant les droits et libertés individuels.

En 1984, au moment où l'on étudiait le projet de loi sur le SCRS et le projet de loi sur les infractions en matière de sécurité, le Parlement décida de requérir l'examen parlementaire de ces deux lois cinq ans après leur entrée en vigueur.

• 0940

La plupart des gens seront d'accord pour dire qu'il faut protéger le Canada contre les menaces à sa sécurité et que cette protection requiert l'existence d'un service de renseignement de sécurité. À mon avis, il ne fait aucun doute que le Canada a besoin du SCRS, le Service canadien du renseignement de sécurité.

Abordons d'abord la menace que pose le terrorisme, par exemple. La démocratie canadienne s'appuie sur un climat de liberté où la poursuite des objectifs politiques se fait par le truchement de discussions ouvertes, de débats et d'autres activités licites de défense d'une cause. Ce climat et la sécurité publique sont cependant compromis lorsqu'un individu ou un groupe d'individus cherche à atteindre des objectifs politiques en commettant des actes

Le président: La séance est ouverte. Nous reprenons l'examen de l'ordre de renvoi du Comité en date du mardi 27 juin 1989.

Les journalistes de la radio nous ont demandé la permission d'enregistrer nos délibérations. J'ai refusé cette demande pour notre réunion d'aujourd'hui, mais nous allons nous pencher sur cette question lors d'une réunion du comité directeur. J'aimerais également que les membres du Comité restent après le départ du ministre, afin que nous puissions discuter de quelques questions d'organisation. Je demanderai maintenant aux médias électroniques de quitter la salle.

Aujourd'hui nous avons le privilège d'accueillir l'honorable Pierre Blais, Solliciteur général du Canada, ainsi que M. Joseph Stanford, Sous-solliciteur général, et M. Ian Glen, Sous-solliciteur général adjoint. Monsieur le ministre, vous avez la parole.

L'honorable Pierre Blais (Solliciteur général du Canada): Merci beaucoup, monsieur le président, membres du Comité.

I am very pleased to have this opportunity to speak to you about the review of the CSIS Act and the Security Offences Act. This legislation is important to how we, as a society, deal with threats to our security, while protecting our democratic rights and freedoms.

In 1984, when Parliament was studying the proposed CSIS and Security Offences legislation, it decided that there should be a review of the provisions and the operation of these Acts five years after their coming into force.

Most people would agree on the need for a system to protect Canadians from threats to their security and the need for a security intelligence service. In my view, there can be no doubt that Canada needs the Canadian Security Intelligence Service (CSIS).

Consider the threat from terrorism, for example. Canadian democracy depends upon a climate of freedom where political objectives are pursued through open discussion, debate and lawful advocacy. This climate, as well as public safety, are jeorpardized when any person or group seeks to achieve their political objectives by carrying out acts of violence or by threatening to do so. In the 1980s, the threat of terrorism has become an

[*Text*]

de violence ou même en menaçant de le faire. Dans les années 80, la menace terroriste est devenue une préoccupation de premier plan en matière de sécurité, et ce gouvernement a donné pour mission au Service canadien du renseignement de sécurité de s'attaquer de façon prioritaire à la collecte de renseignements, en matière de sécurité, sur le terrorisme. Notre première ligne de défense doit en effet être le renseignement.

The other major threat, espionage, has been an ongoing reality since the emergence of nation states. All nations seek to advance their position in the world. Some resort to covert means to do so and this threat exists today, despite changes in the international political climate.

Despite these changes, the threat posed to the security of Canada by hostile intelligence services continues to be high. Canada must have the means to protect itself from such threats, whether they take the form of traditional espionage or attempts to steal knowledge of sensitive high technology. As a government, we owe it to Canadians who are devoting their lives and careers to providing their country with scientific advances.

Canada must also be able to identify and deal with attempts by foreign powers or agents to influence or harass our ethnic communities in clandestine ways. We owe this to people who have chosen Canada as a new homeland. Again, good intelligence has to be our first line of defence.

Le gouvernement est convaincu, par ailleurs, que la Loi sur le SCRS et la Loi sur les infractions en matière de sécurité constituent deux lois qui sont efficaces et qui sont appliquées comme le Parlement l'avait souhaité il y a cinq ans.

La Loi sur le SCRS fournit un cadre législatif adéquat pour assurer cet équilibre délicat entre une sécurité nationale efficace et le respect des droits et libertés individuels.

La Loi sur le SCRS définit le mandat du Service canadien du renseignement de sécurité et lui accorde les pouvoirs nécessaires pour remplir ce mandat. Cette loi crée un cadre d'opération unique pour le Service. Elle définit les pouvoirs du Service et expose les limites de ces mêmes pouvoirs, limites qui prennent la forme de différentes mesures de contrôle: des contrôles de nature politique qui sont soumis à l'imputabilité ou à la responsabilité ministérielle, des contrôles judiciaires et des contrôles externes qui relèvent du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. La loi prévoit de plus un mécanisme qui permet à toute personne ou groupe de personnes de présenter ses plaintes sur n'importe quel aspect des activités du Service canadien du renseignement de sécurité.

[*Translation*]

immediate security concern and this government has directed CSIS to treat terrorism as its first security intelligence priority. Our first line of defence must be intelligence.

L'autre menace majeure qui nous guette, c'est l'espionnage. L'espionnage est devenu une réalité quotidienne suite à l'émergence des nations-États. En effet, toute nation cherche à améliorer sa position au sein de la communauté internationale.

Il nous faut cependant constater que malgré l'amélioration du climat politique international, certaines nations s'en remettent encore à des moyens voilés, voire même clandestins pour améliorer leur position internationale. Le Canada doit donc se prémunir contre de telles menaces, qu'elles se présentent sous forme d'espionnage traditionnel, ou de tentatives pour s'approprier illégalement les connaissances technologiques de pointe à caractère névralgique. Comme gouvernement, nous devons cette protection aux Canadiens qui consacrent leur vie et leur carrière à l'avancement scientifique de leur pays.

Le Canada doit aussi être en mesure d'identifier et de faire face aux tentatives émanant de pays ou d'agents étrangers, dans le but d'influencer ou de harceler clandestinement nos communautés ethniques. Encore une fois, c'est une protection que nous devons à ceux qui ont choisi le Canada comme nouvelle patrie. Ici aussi un renseignement de qualité est au coeur de notre première ligne de défense.

This government believes that the CSIS Act and the Security Offences Act are sound pieces of legislation which are working as Parliament intended when it passed them five years ago.

The CSIS Act provides a statutory framework for balancing effective national security with respect for individual rights and freedoms.

The CSIS Act defines CSIS's mandate to collect intelligence and advise the government on threats to the security of Canada. It gives the Service the powers necessary to fulfil that mandate. The Act sets up a unique guidance system for the Agency, consisting of a legislative framework that defines and limits the powers of CSIS, political control and accountability, a system of judicial controls and significant external review by the Security Intelligence Review Committee (SIRC). Finally, the Act provides a mechanism for hearing the complaints of any person or group about any aspect of CSIS' activities.

[*Texte*]

La Loi sur les infractions en matière de sécurité confirme la responsabilité de la GRC à l'égard des infractions en matière de sécurité de même que sa responsabilité pour les activités de prévention qui sont reliées à ces mêmes infractions.

• 0945

Ces deux lois fournissent un cadre législatif adéquat qui s'avère suffisamment flexible pour s'adapter efficacement aux circonstances particulières de chaque cas. Il faut d'ailleurs souligner que la structure politique et juridique de ces deux lois est unique au monde.

Le gouvernement s'est servi de directives politiques pour guider l'interprétation et la mise en oeuvre de ces lois. Les principaux intervenants du système de renseignement de sécurité au Canada ont travaillé sans relâche pour veiller à ce que la législation fonctionne de façon pratique et efficace. Le Service s'est développé et il travaille en fonction d'un processus rigoureux et adéquat pour commencer et gérer les enquêtes. Un système rigoureux est aussi en place pour les demandes de mandats. Comme je l'ai souligné tout récemment, lors de mon allocution à la Conférence de l'Association canadienne sur l'étude de la sécurité et du renseignement, on améliore la façon dont le Service doit rendre compte afin que cette procédure reflète plus adéquatement le processus d'élaboration des politiques et de prise de décisions au sein du gouvernement.

L'inspecteur général, d'une part, et le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, d'autre part, ont rempli leur rôle d'une manière ordonnée et rigoureuse. Je compte grandement sur leur travail. Les rapports de l'inspecteur général me permettent de m'assurer que le Service se conforme à la loi et aux instructions ministérielles sur les orientations. Le rapport annuel du Comité de surveillance que je dois déposer au Parlement conclut le cycle annuel d'imputabilité publique.

Finalement, la GRC et le SCRS ont mis en place des mesures et ont développé des relations de travail qui assurent une collaboration efficace entre eux. Voilà comment fonctionne la législation aujourd'hui.

Rome ne s'est pas faite en un jour: le Service non plus. La Loi sur le SCRS est entrée en vigueur le 16 juillet 1984. Même si la loi semblait révolutionnaire par le système qu'elle créait, les mesures transitoires qu'elle contenait assuraient une mise en oeuvre des changements s'inscrivant dans l'évolution des choses. Il fallait en effet assurer une continuité opérationnelle tout en apportant de nouvelles structures. La loi garantissait aussi la continuité en protégeant les droits des membres de l'ancien service de sécurité de la GRC. Concrètement, la loi invitait l'ancien service de sécurité à se transformer en service civil de renseignement de sécurité.

En tant que législateurs, nous sommes conscients que cinq ans, c'est bien court pour mettre en place des changements aussi fondamentaux. Il n'en reste pas moins

[*Traduction*]

The Security Offences Act confirms the security offences enforcement and protective security responsibilities of the RCMP.

These acts provide a well-conceived legislative framework that allows flexible response changing circumstances, within an unprecedented legal and policy framework unmatched in the world.

The government has used policy direction to guide the interpretation and implementation of these Acts. All of the key players in the security intelligence system in Canada have worked hard to ensure the legislation operates in a practical and effective manner. The service has developed and operates on the basis of a sound and stringent process for commencing and managing investigations. A rigorous process is in place for warrant applications. And, as I recently stated in my speech to the conference of the Canadian Association for Security and Intelligence Studies, the reporting function of the Service is being improved to better reflect the process of policy development and decision-making within the government.

The Inspector General and the Security Intelligence Review Committee have carried out their roles in an orderly and rigorous way. I depend very much on the work of both. I especially rely on the reports of the Inspector General to reassure me that CSIS is conforming to law and ministerial policy direction. The SIRC reports to me, which I must table in Parliament, complete an annual cycle of public accountability for CSIS.

Finally, the RCMP and CSIS have measures in place and a working relationship that ensures effective cooperation. This is how the legislation is working today.

We know that Rome was not built in a day. Neither was CSIS. The CSIS Act was proclaimed on July 16, 1984. The Act was revolutionary in the system it created but its transitional provisions ensured that the implementation of change would be evolutionary. There was a need to ensure operational continuity while bringing in new structures. The Act also ensured continuity by protecting the rights of the incumbent members of the former RCMP Security Service. In effect, then, the Act called upon the Security Service to turn itself into a civilian security intelligence service.

As legislators, I think we can all appreciate that five years is not a long time to implement fundamental change. A great deal has nevertheless been accomplished.

[*Text*]

que beaucoup a été fait. La Loi sur la SCRS et la Loi sur les infractions en matière de sécurité ont traversé une période d'aménagement. En 1987, après trois ans de rodage, il s'est avéré manifeste que la période de transition de la Loi sur le SCRS devait être accélérée. L'alerte s'est fait entendre à la fois de l'intérieur et dans les rapports du Comité de surveillance et du Comité mixte des langues officielles.

The government established an independent advisory team headed by the Hon. Gordon Osbaldeston to determine how CSIS should evolve more rapidly towards meeting the goals set for it by Parliament. As you know, the Osbaldeston report, released in November, 1987, concluded that the CSIS Act was basically sound and that CSIS is an important national institution staffed by dedicated professionals.

However, after three years the evolution of CSIS needed the discipline of an action plan to accelerate its transition to a modern security intelligence agency. By accepting the Osbaldeston report's recommendations, the government set a mid-course correction for the service. I am pleased to inform the committee that the work to implement the Osbaldeston recommendations is now almost completed. I can point to many concrete improvements.

• 0950

Dans la domaine de la gestion interne du SCRS: le directeur joue maintenant un rôle de tout premier plan en gérant les opérations de renseignement et en présidant personnellement, par exemple, les comités clés sur les opérations internes; le SCRS s'est doté d'une politique opérationnelle d'identification des cibles qui est plus précise et mieux définie; les sous-directeurs qui sont chargés de la gestion centrale, des ressources humaines et de l'application de la politique sur les langues officielles ont été nommés afin d'améliorer la gestion interne ainsi que le processus pour rendre des comptes, la formation des ressources humaines et le rendement en regard de la politique sur les langues officielles du SCRS; le budget du SCRS est maintenant adéquat et à un niveau plus compatible avec ses responsabilités; de plus, tout son personnel sera bientôt logé sous un même toit; le Centre de formation du SCRS a ouvert ses portes à Ottawa et dispense un programme de formation complet dans les deux langues officielles.

Dans le domaine du contôle gouvernemental exercé sur le SCRS: j'ai transmis au Service, sous forme d'instructions officielles, les exigences nationales du gouvernement en matière de renseignement de sécurité, afin que le renseignement de sécurité développé par le Service soit conforme aux besoins du gouvernement; j'ai émis une instruction au directeur énonçant spécifiquement dans quelle mesure il doit me faire rapport; j'ai donné des instructions au SCRS sur la

[*Translation*]

The CSIS Act and the Security Offences Act went through an initial working-in period. After three years of experience with the new CSIS Act, the need for accelerating the transition process became apparent in 1987 through internal warning signals and external reports of the SIRC and the Joint Parliamentary Committee on Official languages.

Le gouvernement a alors mis sur pied un groupe consultatif indépendant, présidé par l'honorable Gordon Osbaldeston, afin de déterminer comment le Service pourrait évoluer plus rapidement vers les objectifs que lui avait fixés le Parlement. Comme vous le savez, le Rapport Osbaldeston, déposé en novembre 1987, concluait que la Loi sur le SCRS est fondamentalement bonne, et que le SCRS est une importante institution nationale constituée de professionnels dévoués.

Cependant, après trois années d'existence, le SCRS avait atteint un stade évolutif où il devait se doter d'un plan d'action bien structuré pour en accélérer la transition vers une agence moderne de renseignement de sécurité. Le gouvernement a accepté les recommandations du Rapport Osbaldeston, les percevant comme un correctif de mi-parcours pour le Service. Je suis très heureux de pouvoir aviser le Comité aujourd'hui que la mise en oeuvre des recommandations du Rapport Osbaldeston est maintenant presque terminée. En voici les faits saillants:

In the area of CSIS internal management: the Director now plays a strong role in managing intelligence operations since he personally chairs the key internal operational committees, for example; CSIS has adopted a tighter and sharper operational policy on targeting; deputy directors responsible for Corporate management, and for Human ressources and Official languages, have been appointed in order to improve CSIS's internal planning and accountability process, human ressource development and official languages capacity; CSIS has been provided with an adequate budget, brought for the first time to a level commensurate with its responsibilities; furthermore, CSIS headquarters personnel will be brought together in one building; CSIS's training academy has been re-established in Ottawa with a range of training programs in both official languages.

In the area of government control of CSIS, I have conveyed to CSIS, by formal direction, the government's national requirements for security intelligence to keep intelligence production in line with the needs of the government; I have issued to the Director a directive specifying how I expect him to be accountable to me; I have given CSIS direction on a general conduct of investigations and on the use of human sources.

[*Texte*]

conduite générale des enquêtes et sur l'emploi de «sources humaines».

Comme vous pouvez le constater, la mise en oeuvre des recommandations du rapport Osbaldeston est pratiquement complétée. On travaille actuellement à mettre la dernière main aux deux dernières instructions qui porteront sur l'interprétation des articles 2 et 12 de la loi.

A combination of sound legislation, comprehensive government direction, and effective internal management ensures that CSIS functions as Parliament intended. I am convinced that we now have in place the elements of a strong and effective security intelligence service that is capable of doing the job Canadians expect of it. Moreover, the process of improvement is still in motion to ensure that the Canadian public has the best security intelligence service possible.

As minister I am ultimately accountable for ensuring, through my approval authority and power of direction and the feedback I receive through both the Inspector General and SIRC, that the service in its day-to-day operations maintains an appropriate balance between national security and individual rights and freedoms.

Mon travail, par conséquent, est d'exercer un contrôle ministériel. Je réponds du Service canadien du renseignement de sécurité au Cabinet et au Parlement. Je dispose de deux méthodes principales pour m'acquitter de cette responsabilité.

La première est le pouvoir d'approuver. La Loi sur le SCRS exige que j'approuve personnellement toutes les demandes en vue de l'obtention de mandats judiciaires pour les enquêtes, toutes les ententes du SCRS avec d'autres agences, ministères, provinces et pays étrangers, ainsi que l'aide du SCRS dans la collecte de renseignement étranger au Canada. Mon prédécesseur et moi-même avons exigé, par le truchement d'instructions ministérielles émises conformément à la loi, qu'une gamme d'autres activités délicates d'ordre opérationnel tombent sous l'approbation directe du ministre.

Le pouvoir d'émettre des instructions est la seconde méthode qui me permet d'exercer ma responsabilité. La loi accorde au directeur du SCRS la responsabilité de la gestion et du contrôle du Service sous ma direction.

Je me suis déjà référé à plusieurs instructions spécifiques que j'ai récemment émises au SCRS comme celles sur les exigences nationales sur le renseignement de sécurité et l'imputabilité. Approximativement 50 instructions écrites ont été émises à ce jour. Elles se regroupent au sein des catégories suivantes: imputabilité et contrôle; opérations et méthodes de sécurité; gestion du renseignement; liaison au pays et à l'étranger. J'émettrai au besoin de nouvelles instructions pour permettre au Canada de disposer d'une agence de renseignement ou de

[*Traduction*]

Thus the implementation of the Osbaldeston recommendations is substantially complete. Work is under way to complete the two remaining ministerial directions on the interpretation of sections 2 and 12 of the Act.

Une législation solide, des instructions détaillées du gouvernement, ainsi qu'une gestion interne efficace constituent les éléments qui permettent au Service de remplir le mandat que le Parlement lui a confié. Je suis convaincu que nous avons maintenant tout ce qu'il faut pour assurer les Canadiens qu'ils ont un Service de renseignement capable de répondre à leurs attentes. Mais rassurez-vous; nous ne nous reposons pas pour autant. Nous cherchons toujours à trouver des moyens qui permettront au Service de s'améliorer.

En tant que ministre responsable, je dois m'assurer que, dans le cadre de ses opérations quotidiennes, le Service maintient un bon équilibre entre la sécurité nationale et les droits et libertés des individus. J'ai plusieurs façons de m'acquitter de cette responsabilité: je m'y emploie, grâce à mon pouvoir d'approuver et mon pouvoir d'émettre des instructions, et par les comptes rendus dont me font part l'Inspecteur général et le Comité de surveillance.

My job, therefore, is to exercise ministerial control. I am accountable to the Prime Minister and to Parliament for CSIS. I have two broad ways to exercise my responsibility.

First is the power of approval. The CSIS Act requires that I personally approve all applications for judicial warrants, all CSIS arrangements with other agencies, departments, provinces and foreign countries, and CSIS's assistance in the collection of foreign intelligence in Canada. My predecessors and I have required, through ministerial direction under the Act, that a range of other sensitive operational activities must also receive the Minister's personal approval.

The power of direction is the second way I exercise my responsibility. The Act makes the Director of CSIS responsible for the control and management of the Service under my direciton.

I have already referred to a number of specific directions I issued recently on subjects such as national requirements for security intelligence and accountability. There are, at present, some 50 written directions in effect. They are grouped in the following categories: accountability and control; security operations and methods; information management; and domestic and foreign liaison. I shall issue new direction, as necessary, to continue to ensure that Canada has a responsive and responsible security intelligence agency.

[*Text*]

sécurité qui soit à la fois responsable et adaptée aux besoins du Canada.

• 0955

Passons maintenant à l'autre loi qui a été adoptée en 1984: la Loi sur les infractions en matière de sécurité. Cette loi confirme la responsabilité première de la GRC dans son rôle concernant la poursuite de certaines infractions en matière de sécurité et la sécurité comme mesure de protection. Le renseignement, la protection et l'application sont les trois piliers de notre système de sécurité.

Les fonctions attribuées à la GRC et au SCRS sont complémentaires; chaque agence joue un rôle distinct à l'intérieur du cadre élargi de notre système de sécurité national. Le rôle du SCRS est de prévenir et de fournir du renseignement de sécurité sur les menaces. Le rôle de la GRC est d'enquêter sur des crimes commis ou projetés et de prévenir le crime ou de poursuivre certaines infractions commises.

La clé de voûte d'une collaboration efficace entre la GRC et le SCRS est de mettre en place des mesures afin de partager l'information et de coordonner les enquêtes là où c'est nécessaire.

Depuis quelques années, ces deux organismes ont travaillé d'arrache-pied pour développer une collaboration étroite dans leurs relations de travail. Tant aux quartiers généraux que dans les bureaux régionaux principaux de chaque organisme, on a institué un échange d'agents de liaison qui ont accès à toutes les informations relatives aux opérations de l'une et de l'autre. En 1986, à l'initiative du solliciteur général, le directeur du SCRS et le commissaire de la GRC ont mis en place, pour chaque organisme, une série d'ententes qui sont devenues partie intégrante des opérations quotidiennes du SCRS et de la GRC.

Les deux organismes ont aussi développé plusieurs façons de travailler ensemble sur des services communs et sur des défis communs d'ordre technique.

Il me fait plaisir d'annoncer aujourd'hui que j'ai récemment approuvé un protocole d'entente détaillé entre le SCRS et la GRC. Ce protocole incorpore et consolide l'expérience des cinq dernières années.

Voici quels sont les principaux points de ce protocole d'entente, monsieur le président: il réaffirme le rôle du SCRS d'enquêter sur les activités dont on soupçonne qu'elles constituent une menace à la sécurité du Canada et le rôle de la GRC de prévenir les infractions en matière de sécurité et d'appliquer le loi; il souligne les responsabilités relatives à la sécurité qui sont propres à chaque agence; il réaffirme le principe qui veut que la GRC soit le premier récipiendaire du renseignement de sécurité ayant trait aux infractions à la sécurité nationale et compte effectivement sur le SCRS pour lui fournir le renseignement pertinent dans ce domaine; il expose les engagements des deux parties à s'échanger des renseignements bien spécifiques et crée une procédure

[*Translation*]

Now let me turn to the other Act passed in 1984. The Security Offences Act confirmed the primacy of the RCMP role in security offences enforcement and protective security. Intelligence, enforcement and protection are the three pillars of our security system.

The functions assigned to the RCMP and CSIS are complementary; each agency performs distinct roles within the broader framework of our national security system. The CSIS role is to provide forewarning and security intelligence on threats. The RCMP's role is to investigate apprehended or actual crimes and to prevent crime or prosecute offences.

The key to ensuring that CSIS and the RCMP work together effectively is to put in place measures for sharing information and coordinating investigations, where necessary.

Over the past few years, the two organizations have worked hard at developing close cooperation. At the national headquarters, as well as in key regional headquarters of each organization, there is an exchange of liaison officers who have complete access to information related to each other's operations. At the direction of the Sollicitor General in 1986, the director of CSIS and the Commissioner of the RCMP put in place a series of liaison arrangements that have become part of the normal day-to-day operating procedures of both the RCMP and CSIS.

The two organizations have also developed various ways of working on common services and common technical challenges.

I am pleased to announce today that I have recently approved a comprehensive CSIS RCMP memorandum of understanding incorporating and consolidating the experience of the last five years.

The main highlights of the agreement are: it reaffirms the role of CSIS in investigating suspected threats to the security of Canada, and that of the RCMP in preventing security offences and enforcing the law; it outlines the specific sercurity related responsibilities of each agency; it reaffirms the principle that the RCMP is the primary recipient of security intelligence on national security offences and, indeed, relies primarily on CSIS for such intelligence; it sets out undertakings by both parties to provide each other with specific types of information and provides for procedures to protect the information exchanged, consistent with the high standards required of national security information; it identifies certain forms of operational support that one agency may offer the other

[*Texte*]

pour protéger l'information échangée, procédure qui est consistante avec le haut degré de protection qui doit être accordé aux informations relatives à la sécurité nationale; il identifie, d'autre part, certains types d'assistance opérationnelle qu'une agence peut offrir à l'autre sur une base de partage des coûts; finalement, il confirme le rôle du réseau d'échange d'agents de liaison entre le SCRS et la GRC.

Bref, le protocole d'entente signé entre le Service canadien du renseignement de sécurité et la Gendarmerie royale du Canada est conçu pour coordonner les mandats respectifs des deux agences afin d'assurer aux Canadiens la meilleure protection possible en matière de sécurité nationale.

• 1000

Le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité, tout comme le commissaire de la GRC, doivent me rendre compte personnellement au sujet de l'efficacité de la coopération entre les deux agences et faire en sorte que le cadre législatif des orientations décrites plus haut fonctionne efficacement. Lors de leur comparution prochaine devant ce Comité, le directeur et le commissaire seront à même de démontrer l'esprit de collaboration positif qui s'est d'ores et déjà installé entre les deux agences.

Vous allez entendre les témoignages de nombreux intéressés sur une variété de sujets. J'estime qu'à ce stade-ci, il n'est pas à propos, ni pour le solliciteur général ni pour ses hauts fonctionnaires, de prendre position sur des sujets spécifiques. Nous voulons d'abord entendre le point de vue de vos témoins.

Aujourd'hui, par contre, j'aimerais vous soumettre, si vous me le permettez, quelques commentaires sur certaines perspectives qui pourraient vous aider lors de vos délibérations.

Il y a d'abord un élément très important: la définition des menaces. La Loi sur le SCRS contient des définitions détaillées des menaces à la sécurité du Canada. Cette flexibilité a permis au SCRS de répondre rapidement aux conditions d'un monde changeant et aux menaces qui en découlent, tel que l'avait voulu le Parlement il y a cinq ans.

La Loi sur le SCRS a permis au Service canadien du renseignement de sécurité, par exemple, de répondre aux vastes changements politiques et économiques dont nous avons été témoins dans le monde. Bien que les foyers de préoccupation aient changé, il n'en demeure pas moins que la menace posée à la sécurité du Canada par des services de renseignement hostiles continue d'être forte.

Dans le domaine du terrorisme, de nouvelles menaces à la sécurité du Canada découlent de conflits étrangers qui, en fait, ont été transplantés au Canada. Le terrorisme est une plaie mondiale qui affecte aujourd'hui toutes les nations et qui ne semble malheureusement pas en voie de régression: tout au contraire.

[*Traduction*]

on a shared-cost basis; and, finally, it confirms the role of the liaison officer exchange system between CSIS and the RCMP.

In short, the MOU is an agreement between the Canadian Security Intelligence Service and the Royal Canadian Mounted Police to coordinate the respective mandates of the two agencies, so that Canadians have the best possible assurance of national security.

The Director of CSIS and the Commissioner of the RCMP are personally accountable to me for effective cooperation between their two agencies and for ensuring that the legislative and policy framework I have described above, works effectively. In their forthcoming appearances before this committee, both the Director and the Commissioner will be able to demonstrate the positive spirit of cooperation that now exists between the two agencies.

You will be hearing testimony from a number of interested parties on a variety of issues. I do not believe that it is appropriate for the Solicitor General to take a position on specific issues at this stage. We want first to hear what your witnesses have to say.

Today, however, I want to offer a few comments on some issues you may wish to take into account during your deliberations.

There is one very important issue, and that is the threat definitions. The CSIS Act has provided comprehensive definitions of threats to the security of Canada. This flexibility has allowed CSIS to respond quickly to changing world conditions and emerging threats, as Parliament intended five years ago.

The CSIS Act has allowed the Service to respond to the tremendous political and economic changes we are witnessing throughout the world. Although specific areas of concern have shifted, the fact remains that the threat to Canada's security posed by foreign intelligence services continues to be significant.

In the area of terrorism, new threats posed to the security of Canada lie in foreign conflicts that have been transplanted to Canada. Terrorism is a global plague that affects all nations today, and gives every indication of increasing.

[*Text*]

Depuis sa création en 1984, le SCRS a été en mesure de se transformer substantiellement grâce à la flexibilité de la Loi sur le SCRS et aux instructions ministérielles. Pour citer un exemple, les enquêtes en vertu de l'alinéa 2d) requièrent maintenant l'approbation directe du solliciteur général pour toute activité se situant au-delà de l'examen de matériel provenant de sources ouvertes. À ce jour, monsieur le président, je n'ai pas donné mon approbation à de telles activités. Toutefois, la Loi sur le SCRS continue de nous fournir les moyens requis pour faire face à un soi-disant cas de subversion si une telle situation devenait un problème sérieux.

Les définitions des menaces à la sécurité du Canada qui sont contenues dans la Loi sur le SCRS lui permettent de s'adapter aux nouveaux besoins. Les préoccupations canadiennes et mondiales ont grandement changé depuis 1984, et le SCRS a été en mesure de répondre et de s'adapter à ces changements grâce à la flexibilité de la Loi sur le SCRS. Vous voudrez sans doute vous demander si le fait de modifier les définitions des menaces à la sécurité du Canada ne produirait pas un effet adverse sur la capacité du SCRS d'évoluer et de s'adapter à de nouvelles menaces à la sécurité du Canada.

La justice naturelle veut qu'une personne lésée dans ses droits puisse avoir la possibilité de faire examiner son cas. En 1984, le Parlement a inséré dans la Loi sur le SCRS une disposition permettant au Comité de surveillance de se pencher sur le cas d'employés du gouvernement ou de contracteurs à qui l'on aurait refusé l'emploi à cause d'une évaluation de sécurité défavorable. Cependant, à cette époque, certaines catégories, tels les employés d'aéroports et de compagnies d'aviation, n'étaient pas soumises à l'obtention d'habilitations de sécurité et, de ce fait, n'étaient pas visées par la loi.

• 1005

Il me semble que le souci d'équité et de justice doivent prévaloir. Et dans cet esprit, nous devons considérer l'extension du droit d'examen auprès du comité de surveillance ou employer l'une de ces catégories qui maintenant ont besoin d'une habilitation de sécurité.

Votre Comité, monsieur le président, se penchera sur ces questions et sur plusieurs autres. Je suivrai vos délibérations avec le plus grand intérêt.

Monsieur le président, avant de conclure, je tiens à vous assurer, dans la mesure du possible, de l'entière collaboration de mes fonctionnaires avec votre Comité et votre personnel, compte tenu des préoccupations de sécurité nationale.

Il va sans dire que la nature même d'un organisme de renseignement de sécurité sous-entend son caractère secret. Cela devient nécessaire dans des cas particuliers où l'on doit respecter la vie privée d'un individu. Le secret est aussi nécessaire, monsieur le président, afin de protéger certaines particularités opérationnelles du Service canadien de renseignement et de sécurité quant au déploiement du personnel, aux méthodes d'opération et

[*Translation*]

CSIS has been able to change substantially since its creation in 1984, due to the flexibility of the CSIS Act and ministerial direction. For example, investigations under paragraph 2(d) now require the Solicitor General's personal approval for any activity beyond the examination of open source material. I have not, to date, approved any such investigations. However, the CSIS Act continues to provide us with the capability to respond, should so-called subversion ever again become a serious problem.

The CSIS Act definitions of threats to the security of Canada ensure that the legislation remains relevant. Canadian and world issues have changed greatly since 1984, and CSIS has been able to respond and adapt to those changes as a result of the inherent flexibility of the CSIS Act. You will want to consider whether altering definitions of threats might adversely affect the ability of CSIS to change in response to emerging threats to the security of Canada.

Natural justice requires that every person whose rights have been denied should have some avenue of review. In 1984, Parliament included in the CSIS Act a system whereby the Security Intelligence Review Committee could review the cases of government employees or contractors who were denied work because of adverse security assessments. Some groups, however, such as airport and airline workers, were not subject to clearances at that time, and therefore were not covererd in the Act.

I believe that in the interests of equity and fairness, we should consider extending the right of SIRC review to these groups of persons who now do require security clearances.

Your committee, Mr. Chairman, will be looking at these and many other issues, and I will follow your deliberations with great interest.

Mr. Chairman, before I conclude, I want to assure you that all of my officials will cooperate as fully as possible with your Committee and the Committee staff, consistent with national security concerns.

However, the very nature of the security intelligence business requires secrecy. Secrecy is necessary in individual cases where we must respect personal privacy. Secrecy is required to protect CSIS operational particulars, such as deployment of personnel and operating techniques, and sources of information. Everyone will accept that secrecy for secrecy's sake serves no one's interests.

[*Texte*]

aux sources de renseignement. Tous s'accorderont à reconnaître que le secret pour l'amour du secret ne sert personne.

Mon prédécesseur a, de sa propre initiative, et en réponse au rapport Osbaldeston, amorcé un processus de démystification du SCRS. Il fit du SCRS le sujet de plusieurs allocutions. C'est d'ailleurs mon intention, monsieur le président, de poursuivre cette démystification. Je vous ai parlé du type de système de renseignement de sécurité domestique que le Parlement a voulu pour rencontrer les besoins de notre démocratie, et j'ai aussi parlé de certaines des menaces réelles qui font des organisations de renseignement de sécurité une nécessité dans des états démocratiques.

Je vous ai dit à quel point je suis convaincu que la législation actuelle que nous examinons présentement est absolument nécessaire. Elle est fondamentalement adéquate et reflète bien les intentions du Parlement. Elle fournit aussi un cadre dynamique pour que sa mise en oeuvre reflète les besoins du Canada et de ses citoyens.

Mr. Chairman, I would be pleased now to respond to any questions members may have. Thank you very much.

The Chairman: Thank you, Mr. Minister. We appreciate your coming before our committee and starting off our evidence. As you know, we have been through a fairly sophisticated series of hearings in camera to learn about the technicalities and who does what at the administration end within your department and CSIS, and the Inspector General's office and SIRC.

In order to help members cover the whole waterfront of the various sections of the statute and all of the questions and subquestions that come under it, we have prepared a questionnaire. I notice just from reviewing your evidence today that some of the points we need evidence on were not covered and may not be covered in the questioning, and therefore our proposal is that we will be sending out to the witnesses a letter from the chairman to cover the points we have not been able to cover in the allotted time during any one session.

I am therefore asking if you would be prepared to accept a letter from this committee to answer some of the points in writing at your earliest convenience, but within a reasonable time, in the event that the questions are not covered today. I think this is a reasonable proposition, and rather than you coming back and having to continually give evidence orally, it would permit you to just file a letter with the committee. That way, when we get to the end of the evidence we will have the evidence from a number of witnesses on each point and we can give a wiser report to Parliament.

Mr. Blais: You are talking about a letter you are going to prepare after the meeting?

The Chairman: Yes.

[*Traduction*]

My predecessor, on his own initiative, and in response to the Osbaldeston Report, began a process of demystification of CSIS and he spoke frequently and at length about CSIS. I am determined to continue this process. I have spoken to you about the type of domestic security and intelligence system which Parliament has designed to meet the needs of our democracy and I have discussed some of the threats which do exist and which make security intelligence organizations a necessity in modern democratic states.

I have expressed my conviction that the legislation before you is absolutely necessary. It is fundamentally sound in its reflection of Parliament's intentions and in providing a dynamic framework so that the implementation reflects the needs of Canada and its people.

Monsieur le président, je suis maintenant à la disposition des membres du Comité pour répondre à vos questions. Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre. Nous sommes heureux de vous accueillir et de démarrer les audiences publiques avec vous. Comme vous le savez, nous avons eu une série de séances approfondies à huis clos sur les détails techniques de vos opérations et sur ceux qui s'occupent de l'administration au sein du ministère, du SCRS, du Bureau de l'Inspecteur général et du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.

Afin d'aider les membres du Comité dans leur étude de tous les articles de la loi et de toutes les questions qu'elle soulève, nous avons rédigé un questionnaire. Certains des points sur lesquels le Comité doit se pencher n'ont pas été abordés dans votre déclaration et il se peut qu'ils ne le soient pas lors de la période de questions. Je me propose donc d'envoyer à tous les témoins une lettre portant sur les sujets qui n'aurons pas été examinés lors de leur comparution.

Seriez-vous prêt à répondre par écrit à cette lettre, dans un délai raisonnable, si nous n'arrivons pas à vous poser toutes les questions que nous avons à vous poser aujourd'hui. A mon avis, ce serait la meilleure chose à faire plutôt que de vous faire revenir pour témoigner à nouveau. Vous n'auriez qu'à envoyer une lettre au Comité. De cette façon, nous connaîtrons le point de vue de chaque témoin sur chaque question, ce qui nous permettra de préparer un meilleur rapport pour le Parlement.

M. Blais: Cette lettre sera-t-elle rédigée après la séance?

Le président: Oui.

[*Text*]

Mr. Blais: I have no objection to that. I will do everything I can to help the committee.

The Chairman: Thank you very much. We will start with Mr. Nunziata, 15 minutes on the first round.

Mr. Nunziata (York South—Weston): Thank you, Mr. Chairman. Let me say how disappointed I was in the minister's submission. He said very little, and if you read between the lines he is basically telling us that we could report back to Parliament today that everything is hunky-dory. I get the impression that the minister is simply being a cheerleader for the Canadian Security Intelligence Service. He really has not offered this committee much hope of discharging our responsibility under the provisions of the act that was passed five years ago.

• 1010

It says here that "a comprehensive review of the provisions and operations of this act shall be undertaken", so we are acting by authority of jurisdiction that has been given to us by Parliament. I do not see from your submission the desire on your part for this committee to give that comprehensive look to the Canadian Security Intelligence Service.

I hope I am wrong, but let me ask you, are you prepared to authorize that this committee have access to CSIS, similar to that of the Security Intelligence Review Committee?

M. Blais: Je crois que l'objectif de l'examen de la loi n'est pas, d'une part, de tenter de le détruire, et d'autre part, d'en être un *cheerleader* comme vous le dites. Ce qui importe le plus pour les Canadiens et je présume pour les membres du Comité, c'est une révision complète et efficace de la législation actuelle afin d'examiner comment le Service et la législation ont satisfait aux objectifs fixés en 1984. Vous mentionnez que je ne semble pas vouloir vous référer à l'article 56. Un examen complet des dispositions de l'application de la présente loi doit être fait par le Comité. Je ne comprends pas votre allusion un peu négative.

En 1984, au moment où la législation a été étudiée, vous n'y étiez pas et moi non plus. J'ai mentionné, tout à l'heure, qu'il n'y a pas de secret pour l'amour du secret. Nous serons ausssi obligeants qu'il nous est possible de l'être. Vous savez très bien que le secret doit être préservé dans des cas particuliers où nous devons défendre les intérêts individuels, la vie privée des citoyens canadiens.

Mr. Nunziata: With respect, Mr. Chairman, the minister has taken already 30 minutes to read his submission. I would just like an answer to the question. We are required to do a comprehensive review. In my view, in order to do that comprehensive review, we must have access. You cannot have your officials hide behind the cloak of secrecy in order to deny us the opportunity to do that comprehensive review.

My question to you is are you prepared to authorize your officials to give to this committee the access that the

[*Translation*]

M. Blais: Je n'y vois aucune objection. Je ferai tout ce que je pourrai pour aider le Comité.

Le président: Merci beaucoup. Je donne la paraole tout d'abord à M. Nunziata, qui aura 15 minutes au premier tour.

M. Nunziata (York Sud—Weston): Merci, monsieur le président. Je dois dire que j'ai été très déçu par la déclaration du ministre. Elle contient très peu de renseignements et si l'on lit entre les lignes, le ministre laisse entendre que nous pouvons dire au Parlement que tout va comme sur des roulettes. J'ai l'impression que le ministre n'a fait que chanter les louanges du Service canadien du renseignement de sécurité. Il ne nous a rien offert qui nous permette de faire notre examen des dispositions de la loi qui a été adoptée il y a cinq ans.

Le comité a pour mandat d'effectuer un examen complet des dispositions et de l'application de la loi, et ce mandat nous a été donné par le Parlement. À mon avis, votre déclaration laisse entendre que vous ne voulez pas que le Comité effectue cet examen complet du Service canadien du renseignement de securité.

J'espère faire erreur. Mais dites-moi, êtes-vous prêts à permettre au comité d'avoir accès au SCRS tout comme le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité?

Mr. Blais: I do not believe that the purpose of the review is either to destroy CSIS or to be its «cheerleader», as you put it. What is most important for Canadians, and, I presume, for the members of this Committee, is that a comprehensive and effective review be conducted to ensure that CSIS and the existing legislation have met the objectives that we set in 1984. You say that I do not seem to want to refer this Committee to section 56. This committee must proceed to conduct a comprehensive review of the provisions and operations of the act. I do not understand what you are alluding to.

Neither you nor I were present when the legislation was drafted in 1984. As I said earlier, there is no secrecy for secrecy's sake. We shall try to accommodate you as much as we can. However, confidentiality must be maintained in the interest of protecting the private lives of Canadian citizens.

M. Nunziata: Sauf votre respect, monsieur le président, le ministre a déjà passé 30 minutes à lire sa déclaration. J'aimerais tout simplement qu'il réponde à la question. On nous demande d'effectuer un examen complet. À mon avis, le comité doit avoir accès au SCRS pour faire cet examen complet. Vous ne devez pas permettre à vos fonctionnaires d'invoquer le sceau du secret pour nous empêcher de faire notre examen complet.

Je vous ai posé la question suivante: Êtes-vous prêt à demander à vos fonctionnaires de donner aux membres

[*Texte*]

Security Intelligence Review Committee has to SIRC? It seems to me that the only way this committee can do an effective job is to have unfettered, unrestricted access—of course, subject to whatever oaths of secrecy you may want or the service may want this committee to swear. Are you prepared to grant that access?

M. Blais: Si vous m'aviez laissé compléter ma réponse tout à l'heure, je vous aurai simplement dit que lorsque le Parlement a procédé, il y a cinq ans, à l'étude de la législation que nous révisons actuellement, le comité du moment n'était pas celui du gouvernement actuel. C'était un autre gouvernement, et celui-ci n'a pas autorisé la divulgation de documents classifiés. Cette situation devrait vous remettre en mémoire vos souvenirs. Je réitère donc que nous devons être prudents quand il s'agit de protéger la vie privée des citoyens, et vous serez d'accord quant aux détails d'une opération, aux techniques utilisées et quant aux sources de renseignement.

Cependant, monsieur le président, alors que le travail du Comité progressera au cours des prochaines semaines, ce dernier sera en mesure d'identifier des documents ou des renseignements considérés essentiels à son travail. Ensuite, nous pourrons étudier la question ensemble et objectivement compte tenu des deux limites identifiées tout à l'heure. Quant à répondre à une question lancée à la légère. . .

Mr. Nunziata: Mr. Chairman, I will not belabour the point. I just hope the minister does not throw up road-blocks. This committee has the power of subpoena and the power to require evidence be given under oath, and it is my feeling that this committee might be prepared to exercise that authority or jurisdiction if the Solicitor General does throw up those road-blocks.

• 1015

In any event, I would like to move on to some other areas. Contrary to what the minister suggests, there are some questions that this committee has to ask initially.

You have already answered in your own mind that there is a need for CSIS, that CSIS should continue to be a civilian agency. This committee itself will have to deal with the issue to determine whether after five years' experience it is the appropriate course to continue to take, or whether we should think of some other way of doing things.

One of the major concerns I have is that CSIS is not the only agency of government that is spying. We have other agencies of government and whereas CSIS has a legislative mandate with overview provisions and what not, there are other agencies of government that do not have a legislative basis.

You say on page 13 that natural justice requires that every person whose rights have been denied should have some avenue of review.

Let me ask you about the Communications Security Establishment. Are you prepared to recommend or to

[*Traduction*]

du Comité le même accès au SCRS qu'ils donnent au Comité du surveillance des activités de renseignement de sécurité? À mon avis, le comité ne peut faire un bon travail que s'il a libre accès au SCRS. Il va sans dire que les membres du Comité prêteront le serment de secret du ministère ou du service. Êtes-vous prêt à nous permettre cet accès?

Mr. Blais: If you had let me complete my answer a moment ago, I would have told you that when, five years ago, Parliament was examining the legislation currently under review, the make up of this Committee was different. The then government, a different administration, did not authorize disclosure of classified information. That should bring some memories back to mind. Let me say again that we must exercise caution where the private lives of citizens are concerned, as in the case of the details of an operation, the methods used and the sources of information.

However, Mr. Chairman, as the Committee proceeds with its work over the next few weeks, it will be able to specify the documents or the information it needs to do its work. At that point, we can sit down together and make an objective decision in the light of the two restrictions that were mentioned earlier. As for answering a question asked without due consideration. . .

M. Nunziata: Monsieur le président, je ne veux pas m'attarder sur ce point. J'espère tout simplement que le ministre ne fera pas obstacle à notre travail. Le comité est autorisé à citer des témoins à comparaître sous serment et je crois que nous serions prêts à le faire si le Solliciteur général nous faisait obstacle.

Quoi qu'il en soit, passons à un autre sujet. Contrairement à ce que laisse entendre le ministre, le comité a le devoir de poser certaines questions.

Dans votre esprit, vous avez déjà décidé que le SCRS est nécessaire et qu'il doit conserver son caractère public. C'est au comité de décider s'il faut maintenir le SCRS tel quel ou peut-être songer à une nouvelle façon de procéder.

Je me préoccupe énormément du fait que le SCRS n'est pas le seul organisme gouvernemental qui fait de l'espionnage. Bien que le mandat législatif du SCRS renferme des dispositions de surveillance et autres, il y a d'autres organismes gouvernementaux qui n'ont pas de mandat semblable, mais qui font de l'espionnage.

Vous dites à la page 15 que la justice naturelle veut qu'une personne lésée dans ses droits puisse avoir la possibilité d'un examen de son cas.

Parlons du Centre de la sécurité des télécommunications. Êtes-vous prêts à recommander ou à

[*Text*]

consider that this organization be given a legislative mandate, together with the requirement that there be an external review body overlooking its work?

M. Blais: Si je comprends bien la question de mon collègue, il fait allusion à un organisme qui ne relève ni de mon mandat ni du mandat du Comité, si ma mémoire est fidèle.

Il m'est très difficile de répondre à une question hypothétique sur un secteur que je ne connais pas et qui n'est pas de ma responsabilité. Je ne vois pas comment je pourrais répondre. Même si je donnais une opinion personnelle sur une question semblable, je ne vois pas en quoi cela pourrait être utile. Nous sommes ici pour étudier l'application d'une loi et un organisme qui s'appelle le Service canadien du renseignement de sécurité. Je pense que c'est le mandat du Comité comme c'est le mien. On me demande de commenter sur un autre organisme ou sur d'autres opérations qui peuvent être effectuées au gouvernement. Cela ne me semble pas tout à fait dans l'ordre des choses. Je ne vois même pas comment je pourrais intervenir car ce n'est pas dans mon mandat. Tout ce que je pourrais faire, c'est émettre une opinion personnelle qui n'a pas sa place ici.

Mr. Nunziata: With the greatest of respect, perhaps you are placing too much emphasis on farmers and farms. You are the Solicitor General of Canada, and I understand that you have other responsibilities with respect to agriculture—but again, you seem to want to restrict the work of this committee.

In order for us to do a comprehensive review as required under the act, it seems to me that we have to look at all types of threats to the security of Canada and the work of other organizations besides CSIS to determine, for example, whether we want to bring the CSE within the jurisdiction of CSIS or the Solicitor General.

Again, I would hope the minister will have some definite views on the subject because this committee, as I understand it, will want to review those questions with respect to the communications security establishment to determine whether there are abuses of individual rights.

You say that natural justice requires some form of review. How are we to know, if this organization is working in secrecy? How can you continue to defend an organization in a free and open and democratic society that works surreptitiously and that has the power to listen in on private conversations, for example, between Canadians?

• 1020

In any event, let me move on to another area here. I find this MOU a real joke. Five years after the fact, you have Inkster and Morden together in a room and you have forced them to smoke the peace pipe. I would have hoped that over the course of your tenure and the tenure of your predecessors that you, being Solicitor General,

[*Translation*]

envisager un mandat législatif pour cet organisme ainsi qu'un comité de surveillance indépendant?

Mr. Blais: If I have understood my colleagues's question correctly and if I am not mistaken, he is talking about an organization that does not fall under my responsibility or that of this committee.

It is very difficult for me to answer a hypothetical question on an organization I know nothing about and which does not fall under my responsibility. I do not see how I could. Even if I were to give you a personal opinion, I fail to see how it could be of any use to you. We are here to examine the operation of an act and an organization called the Canadian Security Intelligence Service. I believe that is this committee's mandate, just as it is mine. You are asking me to comment on another organization or on other government operations. It seems in-appropriate and I fail to see how I could do so, as it is not part of my mandate. All I could do is give you a personal opinion, which would not be appropriate in these circumstances.

M. Nunziata: Sauf tout le respect que je vous dois, il se peut que vous accordiez trop de temps aux questions d'agriculture. Vous êtes le Solliciteur général du Canada, mais je sais qu'on vous a également donné des fonctions dans le domaine de l'agriculture. Quoi qu'il en soit, vous semblez vouloir limiter le travail du comité.

Si nous voulons procéder à l'examen complet exigé par la loi, je crois que notre étude doit porter sur tous les genres de menace à la sécurité du Canada ainsi que sur le travail du SCRS et d'autres organismes. Cela nous permettrait, par exemple, de décider si le Centre de la sécurité des télécommunications devrait relever du SCRS ou du ministère du Solliciteur général.

Je voudrais connaître l'opinion du ministre à cet égard, car je crois que le comité se penchera sur le cas du Centre de la sécurité des télécommunications pour voir si cet organisme a violé les droits des particuliers.

Vous dites que la justice naturelle veut qu'il y ait un examen quelconque. Comment pouvons-nous procéder à cet examen si l'organisme fonctionne sous le sceau du secret? Comment pouvez-vous continuer à défendre un organisme qui travaille clandestinement dans une société démocratique et libre, un organisme qui a le pouvoir, par exemple, d'écouter les conversations privées des Canadiens?

Quoiqu'il en soit, passons à autre chose. À mon avis, le protocole d'entente est une véritable farce. Après un délai de cinq ans, vous obligez Inkster et Morden à se rencontrer et à faire la paix. En tant que Solliciteur général, vous, ou l'un de vos prédécesseurs, auriez dû semoncer ces deux messieurs vertement plutôt que de les

[*Texte*]

would have read the riot act to these two fellows, rather than requiring them to sign an agreement. Here we are dealing with two agencies of government that have to sign a peace pact to define their territories and to warn each other not to encroach on the other's territory for fear of bringing an action for breach of contract.

I really think it is not acceptable to ensure co-operation in the interests of Canadians by having a memorandum of agreement signed by the RCMP and the Canadian Security Intelligence Service in order for them to work effectively. It is your job as the Solicitor General to make sure that the co-operation exists and that both organizations ensure they work together.

We know there have been turf wars over the last five years, which is another major area of concern for this committee. We will want to know, for example, some of the problems associated with the friction between the RCMP and CSIS in order to determine whether we can change the act in some way. We have found over the last five years that Solicitors General have taken a hands-off approach to the situation, which is causing problems. Do you think this memorandum of understanding is going to all of a sudden deal with all the problems with respect to the two agencies working together?

Let me just throw in another question here. Exactly what do you contemplate this liaison officer exchange system will do? Are you going to have a few RCMP officers looking over what CSIS is doing and a few CSIS officers looking over what the RCMP is doing? It is like the superpowers having verification officials to make sure that they are not breaching this memorandum of understanding.

M. Blais: Je comprends maintenant pourquoi vous m'avez suggéré de vous répondre par écrit. Cela m'apparaît évident. Dieu merci, mon travail avec les fermiers m'a appris la patience et la politesse.

Dans tout ce qui a été mentionné, j'ai retenu un élément concernant la relation entre le SCRS et la GRC. Au départ, il était un peu normal qu'il y ait certaines frictions dans un organisme civil découlant de la loi de 1984 qui, pendant longtemps, avait été un service de la GRC. Tout le monde a reconnu cela. Cependant, mon cher collègue, après un certain nombre d'années, comme le rapport Osbaldeston l'a reconnu, le Service canadien du renseignement de sécurité a vraiment commencé à voler de ses propres ailes. Cette entente qui est intervenue entre le commissaire de la GRC et le directeur du SCRS est peut-être davantage un constat de cet équilibre qui s'est établi entre le Service et la GRC.

Il ne faut pas oublier que le Service canadien du renseignement de sécurité n'a pas la responsabilité de poursuivre, voire d'appliquer la loi en matière criminelle, par exemple. Lorsque les renseignements recueillis par le SCRS portent à croire qu'un crime a été commis ou est sur le point de l'être, nous devons immédiatement, jusqu'à un certain point, transférer ce dossier à la GRC pour que la GRC puisse agir.

[*Traduction*]

obliger de signer une entente. Il s'agit ici de deux organismes gouvernementaux qui ont dû conclure une entente qui délimite leur champ d'action et qui contraint tous les deux à respecter le champ d'action de l'autre sous peine de poursuites pour rupture de contrat.

À mon avis, il est inacceptable d'obliger la GRC et le Service canadien du renseignement de sécurité à signer un protocole d'entente afin de s'assurer que ces deux organismes travaillent ensemble pour protéger les intérêts des Canadiens. Il revient à vous, en tant que Solliciteur général, de veiller à ce que ces deux organismes travaillent ensemble.

Le comité s'inquiète des conflits de juridiction qu'il a vus au cours des cinq dernières années. Nous voulons connaître, par exemple, la nature des problèmes qu'il y a entre la GRC et le SCRS afin de pouvoir modifier la loi, s'il y a lieu. Nous avons constaté que le Solliciteur général et ses prédécesseurs ont adopté une politique de non-intervention au cours des cinq dernières années, ce qui a causé des problèmes. Croyez-vous que ce protocole d'entente est la solution miracle à tous les problèmes qui ont empêché ces deux organismes de travailler ensemble?

J'aurais une autre question à vous poser à ce sujet. Qu'attendez-vous au juste du programme d'échange d'agents de liaison? Allez-vous demander à quelques agents de la GRC de surveiller les activités du SCRS et à quelques agents du SCRS de surveiller celles de la GRC? C'est comme si on avait engagé des vérificateurs pour s'assurer que ces deux grandes puissances respectent le protocole d'entente.

Mr. Blais: I now understand why you want me to answer in writing. It now seems obvious to me. I thank God that my work with farmers has taught me to be patient and polite.

Out of everything that was said, the one thing that I noted dealt with the relationship between CSIS and the RCMP. At first, it was quite normal to see certain problems within a civilian organization created by law in 1984 when that service had been provided by the RCMP for many years. It was to be expected. However, my esteemed colleague, the Canadian Security Intelligence Service truly started to fly on its own after a few years, as indicated in the Osbaldeston report. The agreement that was signed by the RCMP commissioner and the CSIS director is maybe more a way of recognizing the balance that was established between CSIS and the RCMP.

You must remember that the Canadian Security Intelligence Service is not empowered to conduct criminal investigations or enforce the Criminal Code, for example. When information collected by CSIS leads officers to believe that a crime has been committed or is on the verge of being committed, they must immediately, up to a certain point, transfer the file to the RCMP for action.

[*Text*]

• 1025

Je trouve un peu ridicule qu'on ne comprenne pas ce rôle d'agent de liaison entre les deux parties. Il faut assurer cette liaison entre l'application de la loi en matière criminelle, au moment où un crime a été commis ou peut l'être, et la cueillette de renseignements. C'est tout à fait normal. Si on n'avait pas d'agents de liaison, on me reprocherait de ne pas avoir de liens organiques entre deux organismes qui doivent partager des renseignements. Si on a des agents de liaison, on va m'accuser d'inciter les organismes à empiéter l'un sur l'autre. C'est tout à fait faux, ce n'est pas réaliste, et je puis vous assurer, comme on l'a déjà fait dans le passé, que si ces deux organismes travaillent séparément, il y a entre eux une communication efficace dont je suis pleinement satisfait. Ces gens viendront ici au cours des prochaines semaines pour répondre aux questions à ce sujet.

Mr. Nunziata: Mr. Chairman—

The Chairman: Your time has expired.

Mr. Nunziata: Yes, but the minister has a tendency to go on. In fairness, it does not permit us an opportunity to ask questions.

The Chairman: Well, we will have to catch him in the second round, Mr. Nunziata.

Mr. Brewin, you have 15 minutes, sir.

Mr. Brewin (Victoria): First I just have to say to the minister that I really am disappointed and disturbed by his reaction. It seems to me very clear that you simply bought hook, line, and sinker the CSIS line on all the key issues we have before us. In your report, in your comments to the CASIS conference and on every single issue that has been flagged in advance by CSIS concern, you have bought their line on these issues. This disturbs me.

Let me just take an example and ask you about it. For example, on page 12 you have bought the line on the issue of changes to the definition of threats to Canada's security. You say that SIRC in its report recommends that paragraph (d) on subversion be deleted. This is an issue this committee is going to have to look at. As I read what you have said to us today, it is very clear that you do not think we should make such a recommendation. You do not agree with it. You think that paragraph 2(d) should stay in the act. Did I understand you correctly? Is that what your view is? Who did you consult before you reached that decision?

I am advised that you met with SIRC for only three hours back in May, before they even formulated their recommendation. I understand that you did not sit much at the CASIS conference. I would like to know who you consulted, aside from people within your own department and within CSIS, before you reached the conclusion that this very important section of the act should be left as is.

[*Translation*]

I find it a little ridiculous that no one seems to understand the role of the liaison officers. There must be a link between enforcement of the act in criminal matters when a crime has been or may be committed and the gathering of information. It is only normal. If there were no liaison officers, I would be accused of not providing a direct link between two organizations that must share information. If there are liaison officers, I am accused of encouraging the two organizations to infringe upon each other's territory. This is definitely not the case; it is not realistic. I can assure you, from past experience, that even though these two organizations work separately, they communicate effectively with each other at a level that meets with my entire satisfaction. During the next few weeks, you will be hearing from witnesses in that regard.

M. Nunziata: Monsieur le président. . .

Le président: Votre temps est écoulé.

M. Nunziata: Je veux bien, mais le ministre a tendance à parler longuement, ce qui limite le nombre de questions.

Le président: Eh bien monsieur Nunziata, vous vous reprendrez au deuxième tour.

Monsieur Brewin, vous avez 15 minutes.

M. Brewin (Victoria): J'aimerais tout d'abord dire au ministre que je suis à la fois déçu et troublé par sa réaction. J'ai nettement l'impression que vous avez tout simplement avalé tout ce que le SCRS vous a dit au sujet des grandes questions sur lesquelles le comité doit se pencher. Votre rapport, votre déclaration à la conférence de l'Association canadienne sur l'étude de la sécurité et du renseignement et tous les commentaires que vous avez faits sur les questions soulevées d'avance par le SCRS démontrent que vous avez avalé tout ce que cet organisme vous a dit. Cela me trouble.

Je vais vous citer un exemple de cela. À la page 14, vous avez avalé ce que vous a dit le SCRS sur la question de modifier les définitions des menaces à la sécurité du Canada. Vous dites que dans son rapport, le SCRS recommande que l'alinéa (d) portant sur la subversion soit supprimé. Voilà une question sur laquelle le comité devra se pencher. En lisant votre déclaration d'aujourd'hui, il m'apparaît très clair que vous ne voulez pas que le comité fasse une telle recommandation. Vous n'êtes pas d'accord. À votre avis, l'alinéa 2(d) ne devrait pas être supprimé. Vous ai-je bien compris? Est-ce là votre point de vue? Qui avez-vous consulté avant d'en arriver à cette décision?

On me dit que vous avez rencontré les représentants du SCRS pour trois heures au mois de mai, avant même qu'ils aient formulé leur recommandation. Je crois savoir également que vous avez peu participé à la conférence de l'Association canadienne sur l'étude de la sécurité et du renseignement. J'aimerais savoir qui vous avez consulté, autre que les fonctionnaires de votre ministère et du

[*Texte*]

M. Blais: Monsieur le président, je vais me conformer à la procédure parlementaire. Il est tout à fait normal que j'attende que vous m'ayez soumis des recommandations après avoir fait le tour du jardin, à la fin de vos audiences; ce sera sans doute l'année prochaine. C'est tout à fait normal dans un processus démocratique et parlementaire. J'ai déjà annoncé mes couleurs clairement dans mon exposé. Quand on a voulu me poser des questions sur différentes recommandations, sur ce que je pensais de ceci ou de cela, j'ai dit: Le Comité me fera ses recommandations et le gouvernement répondra ensuite de façon exhaustive. Je vais le faire.

Cependant, je ne dois pas attendre jusqu'au mois de mai, de juin ou de juillet prochains pour faire fonctionner mon Service. Nous devons travailler quotidiennement. À cet effet, j'ai parlé du paragraphe 2d) qui est là actuellement. J'ai moi-même à faire des commentaires sur l'opération actuelle du Service canadien du renseignement de sécurité et à dire si j'en suis satisfait ou non. C'est ce que j'ai fait.

• 1030

Si les membres du Comité ont d'autres commentaires à faire là-dessus, qu'ils me les fassent, et j'aviserai. Si le Comité s'attend à ce que je ne fasse aucun commentaire sur l'une ou l'autre des dispositions de la loi actuelle... Je crois qu'il est tout à fait normal que je donne mon appréciation. C'est ce que j'ai fait dans le cas du paragraphe 2d). Cela ne veut pas dire que je ferme carrément la porte à toute révision ou à toute idée qui pourrait venir de qui que ce soit. Au contraire, je suis très ouvert.

Mr. Brewin: Mr. Minister, the question was pretty straightforward. Who did you consult with outside the department and aside from the people reporting to you on the security intelligence community? Who did you consult with before you reached the conclusion about paragraph 2(d)? Anybody?

M. Blais: La loi est en vigueur, monsieur Brewin. Elle est là, la loi. Je n'ai pas à me demander si je dois l'appliquer ou non. J'ai simplement mentionné qu'elle était là et que je l'appliquais telle qu'elle était jusqu'à nouvel ordre. J'ai le droit d'émettre un commentaire. J'ai mentionné qu'on fait en ce moment une application spécifique du paragraphe 2d). J'ai dit que j'approuverais personnellement toute référence à cette disposition, mais que je croyais qu'on devait la garder. C'est une entrée en matière. Je ne crois pas avoir coulé quoi que ce soit dans le ciment.

Mr. Brewin: I asked a very simple question, Mr. Chairman; with the greatest respect to the minister, the question was very simple. Whom did you consult with outside the security intellingence community and aside from the people who report to you in your department? It is very clear that you did not consult with anyone else

[*Traduction*]

SCRS, avant de décider que cet article très important ne devrait pas être modifié.

Mr. Blais: Mr. Chairman, I shall follow parliamentary procedure. It is only normal that I wait for your recommendations, which you will be making after you have heard from all available witnesses, that is, probably next year. That is normal democratic and parliamentary procedure. I have already made my opinion clear in my statement. In answer to questions on various recommendations, on what I thought about this or that, I said: the committee will be making its recommendations, to which the government will provide a detailed response. And that is what I will do.

However, I cannot wait until May, June or July of next year to run CSIS. We have our daily work. That is why I talked about paragraph 2d) as it now stands. I myself was to make comments on current CSIS operations and on whether or not I am satisfied with those operations. That's what I have done.

If the members of the Committee have other comments on that, they should let me know and I will give it some thought. If the Committee expects me to make no comment at all on any of the provisions of the current act... It seems a normal thing to do to express my opinion, and that's what I have done concerning paragraph 2(d). That doesn't mean that I am closing the door to any change or any suggestion wherever it may come from. On the contrary, I am very open.

M. Brewin: Monsieur le ministre, ma question était assez directe. Qui avez-vous consulté, outre les fonctionnaires du ministère et les personnes qui vous font rapport en matière de renseignement de sécurité? Qui avez-vous consulté avant de tirer votre conclusion au sujet de l'alinéa 2(d)? Qui?

Mr. Blais: Mr. Brewin, the legislation is currently in force. It exists. I don't have to ask myself whether I should enforce it or not. I just said that given the fact that it was there I was enforcing it as is until further notice. I am entitled to an opinion. I mentioned that right now paragraph 2d) was specifically enforced. I said that I would personally approve any reference to this provision but that I thought we should keep it. That is a starting point. I don't think that there is anything carved in stone.

M. Brewin: J'ai posé une question très simple, monsieur le président. En toute déférence pour le ministre, c'était une question extrêmement simple. Qui avez-vous consulté, outre les spécialistes du renseignement et vos collaborateurs du ministère? De toute évidence, vous n'avez consulté personne à l'extérieur de votre

[*Text*]

outside your own department. You leave us with the conclusion that you are just reflecting the opinion of CSIS on this very critical issue.

Let me go to another one. You mentioned in your discussion that you believe this committee has no mandate to look at the recommendation of SIRC that some review and oversight procedures be applied to other security intelligence agencies within government. Again you have bought the CSIS line on this. Who did you consult with on that view, aside from the people who are reporting to you?

M. Blais: Je pense que le député va chercher un argument là où il n'y en a pas. Je ne suis pas devant un tribunal. On m'a posé une question et on m'a référé à l'article 56 de la loi. J'ai lu l'article 56 de la loi et j'émets une opinion qui me semble être la bonne. À l'article 56, on parle de:

> a comprehensive review of the provisions and operation of this act.

Il n'est pas nécessaire d'aller beaucoup plus loin. On prend la loi et on l'examine. Est-ce qu'il est question de l'organisme auquel mon collègue a fait allusion tout à l'heure? Je n'ai vu cela nulle part dans la loi. Je n'ai pas besoin de creuser un trou très profond pour trouver la réponse à cette question. On va m'accuser de poser un jugement. J'appelle cela du «charriage». Je suis ici pour répondre à des questions. J'émets des opinions le plus librement possible, monsieur le président. Je me suis référé à l'article 56, sans plus. C'est mon interprétation de la loi. Je pense que j'ai droit à mon opinion comme mon collègue a droit à la sienne.

Mr. Brewin: In another area, I would like to look at the extent to which the minister is prepared to assist this committee in doing its work. The inspector general reports directly to the minister and issues certificates on the extent to which, if at all, CSIS has acted outside the law. Will the minister make those certificates and the background information relating thereto available to this committee?

M. Blais: Cette question est intéressante, mais elle rejoint sensiblement la question qui a été posée par son collègue. Jusqu'à un certain point, nous allons toujours nous assurer que les droits individuels et la vie privée des citoyens canadiens soient protégés en même temps que la sécurité nationale. J'ai toujours dit que le Service devait agir à l'intérieur de ces deux limites fondamentales.

• 1035

J'ai certaines réticences, comme je l'ai dit un peu plus tôt, mais ces réticences me semblent tout à fait normales. Si je disais le contraire, on me le reprocherait. S'il vous arrivait d'identifier des renseignements qui pourraient être considérés comme essentiels au travail du Comité, je serais heureux d'examiner votre demande avec attention.

Le comité qui a étudié la mise en place de cette loi, en 1984, n'a eu aucun accès à des documents confidentiels à

[*Translation*]

propre ministère. On peut donc en conclure que vous vous bornez à refléter l'opinion du SCRS au sujet de cette question très importante.

Permettez-moi d'aborder un autre sujet. Vous avez mentionné tout à l'heure qu'à votre avis, notre comité n'est pas habilité à donner suite à la recommandation du CFARS, selon laquelle il conviendrait d'appliquer un mécanisme d'examen aux autres organismes de renseignement de sécurité au sein du gouvernement. Encore une fois, vous reprenez la position du SCRS. Qui avez-vous consulté à ce sujet, outre les fonctionnaires qui relèvent de vous?

Mr. Blais: I think that the member is making a point where there is none to be made. I am not before a court. I was asked the question and I was referred to section 56 of the Act. I read section 56 of the Act and I expressed an opinion which seems reasonable to me. Section 56 deals with:

> un examen complet des dispositions et de l'application de la présente loi.

We don't have to go any further than that. The legislation is there and it is up to us to consult it. Is there any mention in the Act of the organization referred to by my colleague earlier? I have seen nothing of the sort in the Act. I don't have to dig very far to answer this question. I will be blamed for making a judgement, which is pushing things a little far. I am here to answer questions. Mr. Chairman, I expressed my opinion as freely as possible. I referred to section 56. That's all. I gave you my interpretation of the legislation. I think I am entitled to my opinion just as my colleague is entitled to his.

M. Brewin: Pour changer de propos, je voudrais savoir dans quelle mesure le ministre est disposé à aider le Comité dans ses travaux. L'inspecteur général fait directement rapport au ministre et délivre des certificats portant sur l'observation ou la non-observation de la loi par le SCRS. Le ministre est-il disposé à communiquer ces certificats aux membres du comité, ainsi que tous les renseignements connexes?

Mr. Blais: This is an interesting question but it more or less deals with the area covered by his colleague. Up to a certain point, we must always ensure that the individual rights and the privacy of Canadian citizens are protected along with national security. I have always maintained that CSIS should operate within those two fundamental restrictions.

As I said earlier I have some reservations that seem quite normal to me. If I were to state the opposite, I would be blamed for it. If you could identify some information that you deem essential for the work of the committee, I would be prepared to look closely at your request.

The committee that studied the implementation of this act in 1984 had no access to confidential documents. That

[*Texte*]

cette époque. C'est un bon guide pour nous. Cela doit nous guider dans l'élaboration de notre travail d'aujourd'hui, mais si le Comité avait besoin d'avoir accès à des documents particuliers, nous pourrions voir à ce moment-là s'il serait possible de vous les fournir tout en respectant à la fois l'intérêt national et la capacité opérationnelle du Service. Il est bien évident que si l'on dévoilait le déploiement des employés et les sources humaines dans certains cas, cela pourrait ruiner, même à court terme, certaines opérations du Service. On doit évaluer cela tout à fait objectivement. Également, il faudrait faire une évaluation objective dans le cas de choses qui sont protégées par le droit des individus à leur vie privée. C'est ce que je vais faire, monsieur le président. Je ne peux pas répondre par un oui ou par un non à une question aussi générale, mais je serais disposé à examiner toute demande précise que me ferait le Comité. Pour le moment, je n'ai pas de demande précise devant moi.

Mr. Brewin: Well, Mr. Chairman, that is a very discouraging start to our working relationship with the Solicitor General. I simply do not accept and I would hope that all members of the committee do not accept that we have to go cap in hand to the minister, asking for information. The Security Intelligence Review Committee does not have to do that. It gets whatever information it requires to do its job. It must receive the information in secret in some cases, where the information is classified. They have reached that elevated state through their staff going through security clearances and the members of the committee itself being appointed to the Privy Council. We do not need to be appointed to the Privy Council in order to get the information we require. . . although if this was thrust upon us, we might have to consider it.

Mr. Nunziata: I have always wanted to be a P.C.

Mr. Brewin: It may be the only way some of us are going to get there. But outside of that, Mr. Chairman, as Members of Parliament appointed under the act itself, we have a duty and a responsibility to get whatever information is necessary for our job, and it is not going to be at the discretion of the minister whether or not we get it.

For him to set down the guideline to start with—that he is going to choose what we get—is simply unacceptable. I would be quite happy to approach this in a co-operative way but I do not say it is approaching it in a co-operative way if the minister insists on a prerogative to tell us what we can and cannot have. As Members of Parliament, we are going to get what information we require to do our job in this, Mr. Chairman.

I guess you cannot resolve it today, but the minister's remarks have been provoking. I think he is on notice now

[*Traduction*]

is a guideline for us. This approach should guide us in our work today. However, if the committee should need access to particular documents, we could contemplate providing them to you, provided that both the national interest and the operational capacity of the service are respected. Obviously, if we were to disclose information such as employee deployment and human sources, it could jeopardize some operations of the service, even in the short term. One has to assess that quite objectively. Moreover, we have to look at it objectively especially where the privacy rights of individuals are concerned. That is what I intend to do, Mr. Chairman. I cannot answer yes or no to such a general question, but I am prepared to review any particular request of the committee. For now, no such request has been submitted to me.

M. Brewin: Monsieur le président, nos relations de travail avec le Solliciteur général s'engagent sur un bien mauvais pied. Je n'accepte pas—et j'espère que tous les membres du Comité n'accepteront pas cette idée que nous devions quémander des renseignements au ministre. Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité n'a pas à faire cela. Il obtient tous les renseignements nécessaires pour s'acquitter de sa tâche. Lorsque ces renseignements sont classifiés, il arrive qu'ils doivent lui être communiqués sous le sceau du secret. Ils ont réussi à atteindre cette position enviée parce que leur personnel a obtenu des autorisations de sécurité, les membres du Comité lui-même ayant été nommés au Conseil privé. Nous n'avons pas besoin d'être nommés au Conseil privé pour obtenir les renseignements dont nous avons besoin. . . quoique s'il le fallait vraiment, nous pourrions envisager cette option.

M. Nunziata: J'ai toujours voulu être membre du Conseil privé.

M. Brewin: Ce sera peut-être la seule façon d'arriver à nos fins. Mais cela mis à part, monsieur le président, en tant que député du Parlement nommé en vertu de la loi elle-même, nous avons le devoir et la responsabilité d'obtenir les renseignements nécessaires pour nous acquitter de notre tâche et ce n'est pas au ministre, à sa discrétion, de décider si nous allons les obtenir ou non.

Je pense qu'il est tout simplement inacceptable que ce soit lui qui établit les règles et qui détermine les renseignements que nous obtiendrons. Je voudrais bien me montrer coopératif, mais je ne pense pas qu'il y ait moyen de collaborer si le ministre s'entête à vouloir décider quels renseignements nous seront communiqués. Monsieur le président, en tant que députés, nous allons faire en sorte d'obtenir les renseignements dont nous avons besoin pour nous acquitter de nos fonctions.

Je suppose que vous ne pouvez pas régler ce problème aujourd'hui, mais il n'en reste pas moins que le ministre a

[*Text*]

of the position I hope this committee will take unanimously.

The Chairman: There is no doubt that there is a bit of a dilemma, and there is an interface that we are trying to define between what the committee can see—

Mr. Brewin: We are as responsible as he is. He is not the only one who has some responsibilities to the people of this country.

The Chairman: It is up to us to try to figure out where that interface is, but there is clearly some information which I think all members would agree should not be available.

We know there is a body of information out there that nobody should have except the CSIS itself. Where do we define the line as to where it can be made available to SIRC or to this committee or to even the minister? But the minister has said he is prepared to look at it on a case-by-case basis.

I think in fairness the committee should perhaps wait and see what some of the witnesses are saying because it may be out of the evidence of witnesses that we will want to follow up a certain line of questioning. We can invite the minister back.

If we feel there is a document we have to have or access to a class of documents with perhaps some examples of how the system works so that we can be assured that the system does work, it seems to me that we may well be able to get access to it.

• 1040

Mr. Nunziata: On a point of order. Are you suggesting, Mr. Chairman, that if we do not receive the necessary co-operation this committee might be prepared to exercise its authority to require the production of documents and to require the attendance of witnesses by subpoena, and if necessary hold in camera sessions with those documents and individuals?

The Chairman: Well, there is no doubt that committees have a broad power in this respect, but it is not unlimited either. I think this is only the second time that Parliament, by way of a statute, has authorized a five-year review. Access to information was the first one and we had some problems there and resolved them with negotiation and goodwill on both sides.

This committee has an even more difficult aspect to it because of the national security, and none of us, as Members of Parliament, want to jeopardize any operative in the field or the whole question. None of us want it; I would take that as automatic.

So we are just going to have to use goodwill and as the issues come up, we will have to just negotiate forth and

[*Translation*]

tenu des propos provocateurs. Il est maintenant au fait de ma position, position qui, je l'espère, sera sanctionnée à l'unanimité par le Comité.

Le président: Il ne fait aucun doute que nous sommes confrontés à un dilemme et qu'il faut tenter de faire la distinction entre ce que le comité peut examiner. . .

M. Brewin: Nous assumons une responsabilité aussi importante que le ministre. Le ministre n'est pas le seul qui ait des responsabilités à l'égard des citoyens de ce pays.

Le président: C'est à nous de tenter de tracer une ligne de démarcation, mais je pense que tous les députés conviendront qu'il va de soi que certains renseignements doivent demeurer secrets.

Nous savons qu'il y a certains renseignements qui doivent demeurer la propriété du SCRS. Où tracer la ligne entre les renseignements qui peuvent être mis à la disposition du CSARC, de notre comité, ou même du ministre? Pour sa part, le ministre vient de dire qu'il est disposé à examiner chacune de nos demandes séparément.

Pour être juste, je pense que le comité devrait sans doute attendre et prendre connaissance de ce que certains témoins ont à dire. En effet, les témoignages des témoins nous mettront sans doute sur certaines pistes et nous dicteront des questions à poser. Nous pouvons inviter le ministre à revenir.

Si nous estimons qu'il y a un document ou une série de documents comportant des exemples qui prouveraient que le système fonctionne que nous jugeons nécessaire d'obtenir, il me semble que ce sera sans doute possible d'y avoir accès.

M. Nunziata: J'invoque le Règlement. Monsieur le président, laissez-vous entendre que si nous n'obtenons pas la collaboration voulue, le comité serait disposé à faire valoir son droit d'exiger la production de documents et d'assigner des témoins à comparaître et, le cas échéant, à tenir des séances à huis clos?

Le président: Les comités ont certainement de vastes pouvoirs à cet égard, mais ce ne sont pas des pouvoirs illimités non plus. Je pense que c'est la deuxième fois seulement que le Parlement autorise par voie législative la tenue d'un examen après cinq ans. Dans le premier cas, il s'agissait de la Loi sur l'accès à l'information et cela nous a causé certains problèmes qui ont été résolus grâce à des négociations où les parties en cause ont fait preuve de bonne volonté.

Le problème qui se pose à nous est encore plus épineux étant donné que la sécurité nationale est en jeu. Il va de soi qu'aucun d'entre nous ne voudrait mettre en péril la sécurité d'un agent sur le terrain ou l'ensemble des opérations. Il va de soi que nous voulons éviter cela.

Par conséquent, il nous faudra faire preuve de bonne volonté et, à mesure que surgiront des problèmes, nous

[*Texte*]

back, talk with the minister and put forth our reasons. If we as a committee can come to an agreement as to why we feel we need access to certain documents, we will have to try to convince the minister and his officials at CSIS that they should give us the information. If we cannot, then we fall back on to the parliamentary rules. Our clerk is having a brief put together for us as to how they may or may not be interpreted, given the unique nature of CSIS and the minister's position.

Mr. Nunziata: I think while the minister is here he should be put on notice, Mr. Chairman, that this committee intends to exercise whatever power it has to fulfil its functions under the act. If it means going by way of legal authority to get witnesses here or documents here, this committee intends to do so.

The Chairman: Mr. Brewin, I believe you have another couple of minutes yet.

M. Blais: Est-ce que je peux avoir une précision, monsieur le président?

Just for clarification, I want to understand clearly. I am not a member of this committee. But I wonder, as the hon. member said. . .

Dois-je prendre l'avis individuel d'un membre du Comité ou l'avis du Comité? Je suis prêt à collaborer. Dois-je considérer cet avis qui m'est donné par un député comme l'avis du Comité? Il faut que je sache à quoi m'en tenir. Je m'en remets à vous, monsieur le président. Je ne voudrais pas être mal interprété quand je partirai. Je demeure tout à fait ouvert, comme je l'ai dit. Je suis désolé qu'on interprète ainsi mes paroles, mais je veux savoir quel signal on me donne à ce sujet. Je vais attendre votre avis, monsieur le président. Je m'en remets à vous comme président du Comité.

The Chairman: I can assure you, Mr. Minister, that the committee speaks through the chairman, and the chairman speaks when the committee has achieved a consensus or indeed a vote, if necessary. This chairman in particular tries to go by consensus and goodwill; with that as an operating motive, I think we can go a long way. But if we come down to a vote, the committee will speak through its chairperson.

Mr. Blais: Thank you very much.

Mr. Brewin: Mr. Chairman, maybe I can steer this toward some ground on which we can find a point of agreement with the minister. I would hate to have us wrangle all day on this.

Mr. Minister, in your speech to CASIS you were very enthusiastic about the public accountability of the system under this act. The words I have are "We have now an

[*Traduction*]

devrons négocier, discuter avec le ministre et faire valoir le bien-fondé de nos demandes. Si les membres du comité s'entendent pour dire qu'il est nécessaire d'avoir accès à certains documents, il nous faudra tenter de convaincre le ministre et la direction du SCRS de se rendre à notre requête. En cas d'échec, nous pouvons toujours recourir aux règles parlementaires. Notre greffier prépare à notre intention un document sur l'interprétation qu'on peut en faire, compte tenu de la situation particulière du SCRS et de la position du ministre.

M. Nunziata: Monsieur le président, je pense que nous devrions profiter du fait que le ministre est ici pour l'avertir que notre comité a l'intention d'exercer tous les pouvoirs dont il dispose pour s'acquitter des fonctions que lui confie la loi. Si nous devons pour cela recourir à des procédures juridiques pour obtenir que des témoins comparaissent devant nous ou que des documents nous soient remis, nous n'hésiterons pas.

Le président: Monsieur Brewin, je pense qu'il vous reste quelques minutes.

Mr. Blais: Mr. Chairman, can I have some clarification?

Pour ma simple gouverne, je voudrais être sûr d'avoir bien compris. Je ne suis pas membre du comité, mais compte tenu de ce que vient de dire le député, je me demande. . .

Should I take notice from an individual member of the committee or notice from the committee as a whole? I am prepared to co-operate. Should I consider that this notice coming from a member is coming from the whole committee? I have to know where I stand. I am in your hands, Mr. Chairman. I would not want my position to be misconstrued when I leave. As I said, I remain very open. I find it regrettable that what I have said is interpreted in such a fashion, but I want to know what kind of signal I am being given. I will wait for your advice, Mr. Chairman. I am in your hands as you are the Chairman of the committee.

Le président: Monsieur le ministre, je puis vous donner l'assurance que le comité parle par l'entremise de son président et le président parle au nom du comité lorsque ce dernier a réussi à dégager un consensus ou qu'il s'est prononcé au moyen d'un vote, le cas échéant. En tant que président, je tente plutôt de favoriser le consensus et la bonne volonté. À mon avis, c'est une démarche qui peut nous permettre d'accomplir beaucoup. Si nous devions décider de passer au vote, le comité fera connaître sa décision par l'entremise de son président.

M. Blais: Merci beaucoup.

M. Brewin: Monsieur le président, je pourrais peut-être amener la discussion sur un terrain d'entente avec le ministre. Il serait dommage que nous nous disputions toute la journée à ce sujet.

Monsieur le ministre, dans le discours que vous avez prononcé à la conférence de l'Association canadienne sur l'étude de la sécurité et du renseignement, vous avez fait

[*Text*]

unprecedented public scrutiny and a degree of public accountability unmatched anywhere in the world". Now, the information we have had so far is that this may not be entirely correct. In Australia, the United States, West Germany, for example, they all have a degree of parliamentary accountability that is far more comprehensive than we have.

All we have is this five-year review. The only committee of Parliament that has a reponsibility and an opportunity on a day-to-day basis to review the operations of this act. . . I wonder if you would be open to explore with this committee the possibilities of some ongoing parliamentary review as they have in these other countries so that those who are accountable to the electorate in Canada have some responsibilities beyond the ministerial responsibilities.

• 1045

M. Blais: On me pose une question à caractère hypothétique. Je veux bien saisir. L'objectif du Comité, si j'ai bien compris, est de faire un examen complet des dispositions et de l'application de la présente loi, tel que précisé à l'article 56 de la présente loi. Si on me demande mon avis sur la façon dont on pourrait modifier la loi d'une façon ou d'une autre, je dois vous dire que ce n'est pas vraiment le moment de le faire. Si je vous répondais, vous me reprocheriez probablement de ne pas avoir consulté suffisamment.

Mr. Brewin: That is not the question. The question was do you see a possibility for an ongoing parliamentary role in the system of accountability? It would perhaps be under some restrictions as to security, but a parliamentary role for a parliamentary committee, for example, to look at the budget which is provided for in the United States, West Germany and in Australia, we are led to believe. There is a gap, in other words, in the present system that is under the CSIS Act. There is no committee of Parliament which reviews the operations and the budget of CSIS.

M. Blais: Je comprends le point de vue de mon collègue. Tout d'abord, je voudrais mentionner que l'ancien solliciteur général du Canada, M. Kaplan, qui vient à l'occasion à ce Comité, s'est lui-même opposé à la création d'un tel comité au moment où il s'adressait lui-même à l'ACESR, il y a un certain temps. On n'a pas la même structure parlementaire qu'aux États-Unis ou ailleurs. Actuellement, nous avons plusieurs mécanismes pour vérifier la comparution du ministre lui-même devant ce Comité et devant le Comité permanent de la justice. Je le referai à la demande de ce Comité, mais j'ai déjà comparu devant le Comité permanent de la Justice qui est présidé par l'un de vos membres. Il y a également le rapport du CSARS, le Comité de surveillance, qui a beaucoup d'importance. Il permet au Parlement de revoir ce qui s'est passé par les yeux d'un comité tout à fait indépendant du Parlement. Le Comité peut discuter des

[*Translation*]

l'éloge de l'obligation de rendre compte prévue dans cette loi. Vous avez dit, pour reprendre vos propos, «que nulle part ailleurs dans le monde l'obligation de rendre compte n'était aussi serrée et la transparence aussi grande». Or d'après les renseignements que nous avons recueillis jusqu'à maintenant, il semble que ce ne soit pas tout à fait exact. En Australie, aux États-Unis et en Allemagne de l'Ouest, par exemple, l'obligation de rendre compte au Parlement va beaucoup plus loin que chez nous.

Nous ne pouvons compter que sur cet examen quinquennal. Le seul comité du Parlement qui a la responsabilité et l'occasion d'examiner quotidiennement les modalités d'application de cette loi. . . Êtes-vous prêt à examiner avec le Comité la possibilité d'un examen parlementaire permanent comme on fait dans ces autres pays afin de donner des responsabilités aux représentants élus et non seulement au ministre.

Mr. Blais: This is a hypothetical question. I will make a stab at it. As I understand it, the committee's aim is to carry out a comprehensive review of the provisions and operations of the Act in keeping with section 56. If I am being asked my opinion on how the Act might possibly be amended, I must answer that this is not the appropriate time. If I gave you an answer, you would probably reproach me with not having done enough consultation.

M. Brewin: Là n'est pas la question. Je vous ai demandé si vous envisagez la possibilité d'un rôle parlementaire permanent dans le contexte du régime de surveillance. Il y aurait sans doute certaines restrictions en matière de sécurité mais apparemment il existe des comités parlementaires aux États-Unis, en Allemagne fédérale et en Australie chargés d'examiner les budgets de leurs services respectifs. Autrement dit, le régime actuel prévu par la Loi sur le SCRS comporte une lacune. Il n'y a pas de comité parlementaire chargé d'examiner le fonctionnement et le budget du SCRS.

Mr. Blais: I understand your point of view. First of all, let me note that the former Solicitor General of Canada, Mr. Kaplan, who occasionally attends this committee, came out against the setting up of such a committee when he spoke to CASIS some time ago. We do not have the same system of government as in the United States or elsewhere. At the present time we have a number of mechanisms ensuring that the minister will appear before this committee and the Standing Committee on Justice. I will come back if the committee so requests, but I have already appeared before the Standing Committee on Justice chaired by one of your members. The report of SRIC, the review committee, also has a great deal of importance. It enables Parliament to review what has taken place through the eyes of a committee which is completely independent of Parliament. The committee can use this report as a basis for its discussion on the

[*Texte*]

opérations du Service avec le ministre à partir de ce rapport-là. Il y a également les enquêtes du vérificateur général. Vous avez là un examen complet fait par un comité spécial.

Mr. Brewin: The budget? There is nothing on the budget.

M. Blais: Enfin, il y a l'obligation ultime que j'ai de rendre des comptes à la Chambre des communes comme tous les ministres de la Couronne. C'est le processus habituel. Ce n'est pas le processus américain selon lequel chacun des secteurs rend compte de son budget devant un comité de la Chambre. Si on me demande de changer la structure parlementaire et exécutive du gouvernement, on va beaucoup plus loin que l'article 56 de la loi.

The Chairman: Thank you, Mr. Brewin. I have Mr. Tremblay and Dr. Horner.

M. Maurice Tremblay (député de Lotbinière): Monsieur le ministre, je me dois aussi d'intervenir sur le premier sujet abordé par tout le monde. Il y aurait là, non pas des demandes individuelles, mais des demandes collectives. J'aimerais exprimer ma vision personnelle de cela étant donné que vous êtes ici.

Vous avez dit, et tout le monde est d'accord, que le Canada a besoin d'un service de renseignement. On connaît évidemment notre pays en termes économiques. On fait partie du Groupe des sept. On est situés géographiquement entre les diverses puissances: l'Union soviétique, les États-Unis, l'Europe et l'Asie. Nous connaissons aussi sa constitution en termes de porte d'entrée pour ces grandes puissances. Pour nous, sur le plan économique, c'est ouvert. Sur le plan de la sécurité, on parle de menaces. Quelles sont ces menaces? Quelle est la nature des menaces auxquelles le Canada doit faire face, a déjà fait face et fera face?

• 1050

À titre de membre d'un Comité semblable il est important de bien comprendre la nature de nos activités. Quelle est la nature de ces menaces affrontées par le Canada? Quelle était la nature de ces menaces dans le passé et quelle sera-t-elle à l'avenir? Il est important que le Comité sache dans quel cadre il doit oeuvrer pour bien comprendre son futur rapport. Ceci pourrait être effectué de visu et à huis clos. Quelle est la situation du Canada en termes de menaces sécuritaires auxquelles il doit faire face? Et quelle est sa situation par rapport aux autres nations?

Ce sont là mes observations. Je ne demande pas de réponse immédiate. La vôtre viendra éventuellement.

Une précision, monsieur le ministre. Vous avez dit qu'il est écrit dans la Loi du Service canadien du renseignement de sécurité, à l'article 6, où il est question de la direction du ministre, que le directeur «est chargé de la gestion du service en tout ce qui s'y rattache». Et on

[*Traduction*]

service's activities with the minister. There are also the Auditor General's audits. All this amounts to a thorough examination done by a special committee.

M. Brewin: Et le budget? Il n'y a rien sur le budget.

Mr. Blais: Lastly, there is my ultimate accountability to the House of Commons as a minister of the Crown. It is the usual process. It is not like the procedure followed in the United States, where each group must account for its budget before a committee of the House. If I am being asked to change our parliamentary system and ministerial accountability, then this goes far beyond section 56 of the Act.

Le président: Merci, monsieur Brewin. J'ai les noms de MM. Tremblay et Horner.

Mr. Maurice Tremblay (Lotbinière): Mr. Minister, I also feel bound to raise the subject mentioned by the others. We are not talking about individual requests but requests from the committee as a whole. I would like to take advantage of your presence here to tell you about my personal views.

You have stated, and all agree, that Canada does require a security intelligence service. We are of course familiar with our country's economics, we are one of the G-7 nations and geographically we are located between the various powers, the Soviet Union, the United States, Europe and Asia. We can be considered a gateway in relation to these large powers. Economically speaking, the country is open. When it comes to security, we hear about threats. What are these threats? Can you describe the type of threats Canada is facing, has already faced and will be facing?

It is important for us as members of this type of committee to be aware of the nature of such activities. What are the threats, past, present and future, facing Canada? The committee must have some understanding of the context in which it is to work in preparing its report. Direct testimony could be heard in camera. How is Canada affected by security threats? And what is its situation in relation to other countries?

Having made these comments, I do not expect an immediate reply but I would like to get an answer sometime.

I would like one point clarified, Mr. Minister. You noted that section 6 of the Canadian Security Intelligence Service Act specifies that the Director "has the control and management of the Service and all matters connected therewith". The section goes on to say that "in

[*Text*]

poursuit, «dans l'exercice de son pouvoir,. . . le ministre peut donner par écrit au directeur des instructions concernant le service».

À la page 10 de votre mémoire, vous dites l'avoir donné, et dans ce cas est-ce vous ou votre juridiction qui a donné cinquante instructions écrites? Vous nous donnez les quatre grands schémas. Je voudrais connaître votre façon de procéder. Pourquoi 50 et non 100 ou 40. Pour quelle raison en donnez-vous 50? Auriez-vous l'obligeance d'être plus précis, en ce qui a trait aux différents titres de chapitre? Ainsi nous serons en mesure de mieux voir l'un des rôles importants de votre fonction.

M. Blais: Votre question comporte deux volets intéressants, monsieur le président.

Il était question plus tôt de menace et c'est là une préoccuppation réelle pour tout le monde. Le mot menace est un mot qui peut à l'occasion être trop utilisé. Comme mon collègue le mentionnait, la question est de connaître la sorte de menaces reçues au Canada.

Dans ma déclaration soumise devant l'ACESR au mois de septembre, je faisais mention des secteurs d'intérêt national pouvant représenter une menace. C'était bon de les identifier et de pouvoir fournir un exemple.

J'ai mentionné la sécurité du public. On parle de sécurité du transport aérien, du public voyageur qui reçoit des menaces de terroristes. Vous en connaissez l'importance. Plusieurs exemples nous viennent immédiatement à l'esprit.

Deuxièmement, l'intégrité du processus démocratique reste fréquemment un élément vulnérable. Le Service est responsable d'avertir le gouvernement des attentats en provenance de l'étranger, ce qui pourrait manipuler les Canadiens et provoquer des changements démocratiques. C'est important d'assurer l'intégrité de notre système.

C'est naturel de protéger la sécurité des biens publics, l'information, les documents canadiens classifiés. La sécurité économique va un peu dans le même sens et vise à protéger les technologies et l'information scientifique.

Les membres du Comité seront d'accord pour dire que nous possédons un système d'éducation qui envoie des étudiants à l'université jusqu'à l'âge de 25 ans. Certains en ressortent chercheurs. Notre pays est parmi l'un des pays à oeuvrer assidûment en sciences et en technologie. Sommes-nous prêts à accepter que n'importe qui nous vole littéralement des informations en matière d'économie, de haute technologie sans rien nous donner en retour?

Il y a eu des interventions dans le passé. Des mesures furent prises lorsqu'un individu a tenté de quitter le pays avec des ordinateurs. C'est le type d'information que nous surveillons. L'individu a été poursuivi et trouvé coupable devant les tribunaux. Tout cela fait partie de notre mandat, c'est un des aspects sur lequel j'ai même insisté. C'est un élément primordial dans notre pays.

[*Translation*]

providing. . . direction, the Minister may issue to the Director written directions with respect to the Service".

On page 10 of your brief you make reference to such directions. I would like to know whether it was you yourself or a member of your staff who issued these 50 directions. You break them down into four main categories. I would like to know how you proceed. Why 50 rather than 100 or 40? Would you please be more precise with respect to the headings? This would enable us to have a better idea of one of the important aspects of your function.

Mr. Blais: You have raised two interesting points, Mr. Chairman.

We have already talked about threats and they are a real concern to everyone. Perhaps the term threat is too readily used. As my colleague said, the important thing is to know what type of threats we face in Canada.

In my presentation to CASIS in September I mentioned the different sectors of national interest where there may be vulnerability. I will attempt to give some concrete examples.

In the case of public security, there is the matter of air transport safety and the threat of terrorism to the travelling public. You are aware of how important this is. Several examples immediately come to mind.

The second vulnerable element is the integrity of our democratic system. The service is responsible for warning the government of foreign attempts to manipulate Canadians and bring about changes to our system. It is important for us to protect the integrity of the democratic process.

Naturally we seek to protect the security of public property, information and classified Canadian documents. A similar effort is made to watch over our economic security, particularly with respect to high-tech and scientific information.

Committee members will realize that young people may remain in our educational system until the age of 25, and some graduate to become researchers. Are we ready to accept the theft of high-tech information with an economic potential without anything in return?

Action has been taken in the past, for example, when individuals were caught attempting to leave the country with computers. That is the type of situation we watch over. The individual was brought to trial and found guilty. This is all part of our mandate, and one which I have given emphasis to. It is something vital for our country.

[*Texte*]

Tous les Canadiens sont d'accord. Ils ne laisseront pas leurs enfants travailler pendant le quart, voire le tiers de leur vie, pour voir s'envoler en fumée le résultat de leur travail à cause de vols économiques.

En dernier lieu, il est question de paix et de stabilité internationales. C'est le dernier élément. Je crois que le Service aide à sa façon à réaliser l'objectif du Canada qui est de participer à l'évolution normale du système international et à aider le pays à y trouver sa place. À partir de cela nous serons en mesure de connaître la nature des menaces.

• 1055

L'autre volet de la question, monsieur le président, traite des directives. J'ai identifié une cinquantaine de directives. J'ai le pouvoir d'intervenir auprès du directeur. À mon avis, il ne revient pas au ministre d'intervenir dans les opérations quotidiennes du Service. Il lui revient par contre de donner des directives, un contexte général d'interventions. C'est une obligation. Les directives données concernent l'obligation du directeur de rendre compte et de contrôler.

Les méthodes et les opérations relatives à la sécurité sont la gestion de l'information et le lien du pays avec l'étranger. De plus, l'inspecteur général est chargé de s'assurer que le Service réponde adéquatement aux directives que je lui donne. C'est, à mon avis, un système relativement sécuritaire permettant au ministre de s'assurer que le système fonctionne sans pour cela s'immiscer dans les opérations quotidiennes. Et il m'apparaît naturel de ne pas le faire. On pourra revoir plus tard les aspects de certaines de ces directives. C'est assez complexe. Un certain nombre, et le député me pardonnera, traitent des sources qui relèvent du Service. Je m'assure d'approuver tous les mandats émis avant qu'ils ne soient soumis au juge. Il m'est difficile de donner des exemples, d'aller un peu plus loin et de décrire comment on doit opérer. Il s'agit de travail opérationnel qui risquerait de mettre en péril le travail du Service ou sa capacité de bien opérer.

C'est une audience publique et ce ne sont pas toujours uniquement des amis qui écoutent lorsqu'on parle de ce sujet. On pourra y revenir plus tard compte tenu de la précision invoquée. Toutefois, le système mis en place, pour ce qui est du gouvernement, répond adéquatement aux besoins.

M. Tremblay: Monsieur le ministre, le temps s'écoule trop rapidement. J'ai beaucoup apprécié votre réponse à ma première question. Vous pourrez certainement élaboré davantage là-dessus plus tard. Quant à la deuxième question, vous n'avez pas suffisamment répondu. Ce n'est pas grave, on se reverra monsieur le ministre.

J'attire votre attention sur la page 11 de votre mémoire. Vous dites au milieu du premier paragraphe:

Le rôle du SCRS est de prévenir et de fournir du renseignement de sécurité sur les menaces.

Quant au rôle de la GRC vous écrivez:

[*Traduction*]

All Canadians agree on this point. They are not willing to have their children devote a quarter or a third of their life to an activity whose economic benefit can be snatched away from them by thieves.

The last element concerns international peace and stability. I believe the intelligence service makes its own contribution to helping Canada play an appropriate role on the international scene. We are better able to appreciate the nature of the various threats.

The other part of your question concerns directions. I have identified about 50 written directions. I have the power to intervene with the Director. In my opinion, the minister should not intervene in the daily operations of the service. It is however his responsibility to issue directions and establish general guidelines. It is a requirement. The directives issued relate to the Director's accountability and management role.

Security methods and operations involve information management and links with foreign countries. Furthermore, the Inspector-General is charged with ensuring that the service adequately complies with the directives I have issued. I consider this to be a relative safe system allowing the minister to ensure that the system is working without interfering in daily operations. I consider such interference to be unacceptable. Later on we may take a look at certain aspects of these directions. It is a fairly complex matter. A number of them, and I count on the member's indulgence, deal with sources which come under the Intelligence Service. I make a point of approving all mandates before they are submitted to a judge. It is difficult to provide you with examples and describe in more detail how we are supposed to operate. We would get involved in operational matters and jeopardize the service's ability to operate properly.

This is a public meeting and we cannot assume that the matters we are discussing are of interest to friends only. We can come back to the matter later, depending on the degree of detail required. However, as far as the government is concerned, the present system is a satisfactory response to our requirements.

Mr. Tremblay: Mr. Minister, we are quickly running out of time. I very much appreciate your answer to my first question. You can certainly elaborate on it at a later date. But I do not think you gave a full answer to my second question. It does not matter, we will be seeing each other again, sir.

On page 9 of your statement, you say in the middle of the second paragraph:

The CSIS role is to provide forewarning and security intelligence on threats.

The RCMP's role you describe as being:

[*Text*]

. . . est d'enquêter sur des crimes commis ou projetés et de prévenir le crime ou de poursuivre certaines infractions.

Ce sont deux rôles complètement distincts. C'est excellent, c'est très bien écrit. D'après mes renseignements, tout cela se faisait au sein de la GRC avant 1984. Ce sont deux chapeaux.

Ceci a contribué à la naissance de deux lois distinctes sur la GRC. Prenons le rôle du SCRS: c'est un rôle important, capital, extrêmement puissant. En y ajoutant celui de la GRC, monsieur le ministre, ça devient le «pouvoir extraordinaire».

Un peu plus tôt vous parliez d'un agent de liaison entre les deux agences, la GRC et le SCRS. C'est excellent. Ce qui m'inquiète, c'est que le même ministre est responsable de ces deux agences qui sont énormes. Les deux en même temps, ça devient «affreux». Il faut placer cette expression dans son contexte.

Pour être plus logique et abonder dans le sens des recommandations d'avant 1984, un seul ministre devrait avoir la responsabilité du SCRS, et un ministre distinct, par exemple, le Solliciteur général du Canada ou le ministre de la Justice, serait responsable de la GRC. Ainsi un agent de liaison existerait, et les deux rôles seraient bien distincts. Il faut veiller à ne pas profiter de tout! Je reviendrai à l'autre question, car j'espère en avoir le temps.

• 1100

Vous n'êtes sûrement pas au courant de tout ce qui se passe. Vous donnez des directives, vous émettez des permis. Il semble exister une transparence relativement intéressante. Ne pensez-vous pas que les deux agences, ensemble, sont lourdes pour le même ministre?

M. Blais: Monsieur le président, c'est une question qui traite d'un autre aspect, celui du Conseil exécutif. Quant à la mise à exécution de la loi, ce qui importe, c'est que le Service canadien du renseignement de sécurité agisse dans le cadre de son mandat et qu'il n'y ait pas d'«interférence» en provenance d'un autre service. La preuve est faite dans ce cas-ci. Le comité de surveillance dans son rapport, l'inspecteur général et le rapport Osbaldeston ont affirmé que le Service volait de ses propres ailes.

Quant à la GRC, il s'agit d'un corps policier. Le ministre n'intervient pas lors d'enquêtes policières, non plus dans les opérations quotidiennes de la GRC. Celle-ci est sous l'égide d'un ministre responsable devant le Parlement. Ce même ministre est responsable du Service canadien du renseignement de sécurité, des pénitenciers et de la Commission des libérations conditionnelles. Ces quatre secteurs sont plus ou moins apparentés. Ils ont néanmoins permis depuis plusieurs années une gestion relativement saine. Faudrait-il les séparer? Qu'il y ait deux ministres ne garantit pas un bon fonctionnement. Des agents de liaison permettaient à la police d'intervenir rapidement, si on outrepassait la limite dans le cas d'un acte criminel, potentiel ou réalisé. C'était pour cela. Que

[*Translation*]

. . . to investigate apprehended or actual crimes and to prevent crime or prosecute offenses.

These are two completely different roles and they are very well characterized. I gather that both functions were performed by the RCMP before 1984 when it was wearing both hats.

This has given rise to two distinct entities. CSIS plays a very important and powerful role and, when taken in conjunction with the RCMP, it becomes a tremendous power.

A while ago you talked about liaison officers between the two agencies, the RCMP and CSIS. That is an excellent initiative, but what worries me is to see that the same minister is responsible for these two enormous agencies. Taken together they can become a monster.

It would be more logical and more in keeping with the recommendations made before 1984 to have one minister responsible for CSIS and another, for example, the Solicitor General of Canada or the Minister of Justice, responsible for the RCMP. Although there would be liaison officers, the two entities would remain quite distinct. Care must be exercised not to take advantage of the situation. I will come back to the other matter, I hope there is still some time left.

You cannot be aware of everything that is taking place. You issue directives and warrants. I gather that there is a fairly high degree of transparency. Do you not think that the two services together are two heavy a burden for the same minister?

Mr. Blais: Mr. Chairman, the question brings up another point, namely the Executive Council. With respect to the implementation of the act, the important thing is for the Canadian Security Intelligence Service to act in conformity with its mandate without interference from any other organization. The evidence is clear on this point. The report of the review committee, the Inspector-General, and the Osbaldeston report note that the Intelligence Service has been operating independently.

As for the RCMP, it is a police force. The minister does not intervene in police investigations or in the daily operations of the RCMP. The RCMP comes under a minister who is responsible to Parliament and the same minister is responsible for the Canadian Security Intelligence Service, penitentiaries and the parole board. These four sectors offer varying degrees of similarity, but it has nonetheless been possible to manage them in a relatively sound manner over the past several years. Should they be separated? Putting them under two ministers does not guarantee better results. Because of the liaison officers it would be possible for the police to intervene quickly should the limits be overstepped in the case of an actual or apprehended crime. I do not think

[*Texte*]

le même ministre soit responsable à un échelon ou deux plus haut ne m'apparaît pas nécessairement la question primordiale. Il s'agit surtout de savoir lors d'enquêtes et d'investigations menées par le Service et permettant de découvrir un crime potentiel ou réalisé, si la police a pu intervenir rapidement. C'est là la question. Ce qui m'est présenté m'apparaît conforme à ce qu'on doit s'attendre des deux services.

M. Tremblay: J'ai encore deux minutes, monsieur le président. Une dernière question, monsieur le ministre. À la page neuf de la version française de votre mémoire, au dernier paragraphe, vous dites que vous approuvez personnellement toutes les demandes d'obtention de mandats judiciaires pour fins d'enquêtes, etc. Vous n'êtes pas au courant des étapes requises, et plus particulièrement de la phase judiciaire pour en arriver à ces demandes.

De plus, vous dites:

> Mon prédécesseur et moi-même avons exigé, par le truchement d'instructions ministérielles émises conformément à la Loi, qu'une gamme d'autres activités délicates d'ordre opérationnel tombent sous l'opération directe du ministre.

Vous comprenez ma préoccupation d'avoir deux ministres distincts. Je ne parle pas en termes de gestion budgétaire ou de gestion opérationnelle; ça va relativement bien. Je pense que les rapports sont là et le nombre d'organismes est suffisant. Il faut aller encore plus loin. À titre de ministre, votre autorisation est requise lors des étapes finales. Un déblayage extrêmement important est déjà effectué. Vous en êtes conscient également. Vous exigez dans le cas d'activités délicates que celles-ci reçoivent votre approbation ministérielle. Quelles sont ces activités et pourriez-vous les justifier?

M. Blais: C'est une excellente question. Monsieur le président, c'est dans la phase finale que le ministre approuve les mandats. Il y a au-delà de vingt étapes différentes avant d'approuver un mandat. Pour ce faire, je lis un affidavit d'environ 100 pages dans chaque cas, sans exception, et qui aura été examiné par quelqu'un jouant le rôle de l'avocat du diable, par un comité opérationnel, par le directeur, par mon sous-ministre. À trois, nous révisons ce mandat afin d'étudier sa conformité et afin de savoir si l'affidavit nous permettra d'arriver à des conclusions.

• 1105

M. Tremblay: C'est ce qu'on sait, et c'est très bien. On n'a pas peur de ce qu'on sait. On a peur de ce qu'on ne sait pas.

M. Blais: J'ai demandé à revoir personnellement certaines autres opérations de nature délicate. Il y a par exemple les enquêtes sur des campus universitaires, si on a une source sur place, parce que cela représente un aspect plus sensible. Certaines enquêtes exigent qu'une source voyage à l'étranger. C'est permis, mais je veux

[*Traduction*]

that the essential point is whether it is the same minister who is accountable, but rather whether the police are able to intervene quickly as a result of investigations carried out by the Intelligence Service and leading to the discovery of a potential or actual crime. That is the important point. The information I receive appears to be in keeping with what is to be expected from the two services.

Mr. Tremblay: I still have two minutes left, Mr. Chairman. One last question, Mr. Minister. On page 8 of your statement, you say in the second paragraph that you must personally approve all applications for judicial warrants for investigations etc. You are not aware of the various stages that must be gone through, particularly the judicial process, before reaching this point.

You also say:

> My predecessors and I have required, through ministerial direction under the Act, that a range of other sensitive operational activities must also receive the minister's personal approval.

You can understand my concern about having two ministers. I am not talking about financial management or general operations, since the system works relatively well. We have seen the reports and there are the appropriate number of organizations. We have to look more deeply into the process. As minister, your authorization is required for the final stages. A great deal of screening will have already taken place. You are also to be made aware of such activities. Any delicate activities must receive your ministerial approval. Can you describe these activities and would you be able to justify them?

Mr. Blais: That is an excellent question. Ministerial approval of the warrants occurs in the final phase. There are over 20 different stages before a warrant is approved. For me it means reading in every case, without exception, an affidavit of about 100 pages which has been previously examined by someone playing the role of devil's advocate, by an operational committee, by the director and my deputy minister. Together the three of us review the warrant to determine its acceptability and whether the affidavit enables us to arrive at any conclusions.

Mr. Tremblay: That is something we know about, which is all the better, since there is no need to be afraid of what we know; it is what we do not know that worries us.

Mr. Blais: I have asked to review personally a number of other sensitive operations. In the case of investigations on university campuses, I want to know whether we have a source on the campus, since that is always fairly sensitive. Some investigations require a source to travel abroad. Although that is allowed, I still make a point of

[*Text*]

quand même autoriser chacun de ces voyages à l'étranger. Il y a les opérations qui sont menées conjointement avec un organisme de renseignement étranger et les enquêtes qui sont décrites à l'alinéa d). Il n'y en a pas eu depuis que je suis là. Je parle de toute opération qui comporte un fort degré d'intrusion. J'ai exigé de suivre personnellement ces cas qu'on a identifiés comme étant particulièrement délicats afin qu'il y ait une double protection, pour éviter les bavures.

Je suis satisfait du processus et je n'ai surtout pas l'impression que le Service agit sans que j'en aie le contrôle. Le contrôle ministériel que j'exerce sur le Service par cette capacité de révision que j'ai, m'apparaît adéquat, et j'en suis satisfait.

The Chairman: Thank you, Mr. Tremblay, your time has expired. Mr. Lee for five minutes, followed by Dr. Horner for five minutes and then Mr. Littlechild.

Mr. Horner (Mississauga West): On a point of order, Mr. Chairman, in a committee like this, which is strictly a non-partisan committee, should be a non-partisan committee and will operate as a non-partisan committee, why do we have to have only 15 minutes on this side? I had my hand up. I want to ask a couple of questions. Why do we have to go back and forth to the so-called opposition when the opposition and the government are working closely together on this?

The Chairman: It is certainly an honest and legitimate point, Dr. Horner. We agreed as a committee that we would have 15 minutes on the first round and 5 minutes for individual members.

Mr. Horner: All I am asking for, Mr. Chairman, is my 15 minutes or some part thereof.

Mr. Tremblay: As far as I am concerned, the first round is now complete. Are we still on the first round?

An hon. member: That would not be fair.

Mr. Tremblay: Why? He is only one and you have two and you have 15 minutes each.

Mr. Horner: Mr. Nunziata was just about to ask a question supporting you.

Mr. Tremblay: We are also interested to know the truth.

Mr. Nunziata: I am sorry. Are you suggesting that every member have 15 minutes?

Mr. Tremblay: Sure.

The Chairman: As your Chair, it does not matter to me. I will enforce any rules you put upon me.

Mr. Horner: Go ahead, Mr. Lee.

An hon. member: If you obeyed the rules from the start—

Mr. Horner: Fine. Go ahead, Mr. Lee.

[*Translation*]

authorizing each of these foreign trips. Some of these operations are carried out together with a foreign intelligence service as described in paragraph d). There have not been any during my term of office. I am talking about any operation involving a significant degree of intrusion. I have insisted on personally following these cases, which have been identified as particularly delicate for added protection and to avoid any blunders.

I am satisfied with the process and I am certainly not under the impression that the service in any way escapes my control. The ministerial control I exercise over the service as a result of my ability to review its actions stikes me as adequate and I am satisfied with it.

Le président: Merci, monsieur Tremblay, votre temps est écoulé. Monsieur Lee, vous avez cinq minutes, suivi de M. Horner pour cinq minutes, et ensuite de M. Littlechild.

M. Horner (Mississauga-Ouest): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Dans un comité tout à fait non-partisan comme celui-ci, et qui entend le rester, pourquoi limiter les membres de ce côté-ci à seulement 15 minutes? J'avais indiqué mon intention de poser des questions. Pourquoi alterner entre les députés ministériels et l'opposition quand nous travaillons en étroite collaboration ici?

Le président: Votre observation est valable, monsieur Horner. Le comité a convenu de consacrer 15 minutes aux intervenants du premier tour et 5 minutes par la suite.

M. Horner: Tout ce que je demande, monsieur le président, ce sont mes 15 minutes ou une partie de ce temps.

M. Tremblay: En ce qui me concerne, le premier tour de parole est maintenant terminé. En sommes-nous toujours au premier tour?

Une voix: Ce ne serait pas juste.

M. Tremblay: Pourquoi? Il est seul, vous êtes deux et vous avez eu 15 minutes chacun.

M. Horner: Monsieur Nunziata voulait appuyer votre position.

M. Tremblay: Nous cherchons à savoir la vérité aussi.

M. Nunziata: Excusez-moi. Proposez-vous d'accorder 15 minutes à tous les membres?

M. Tremblay: Pourquoi pas?

Le président: Peu m'importe comme président. J'applique les règles que vous adoptez.

M. Horner: Allez-y, monsieur Lee.

Une voix: Si on avait suivi les règles dès le départ. . .

M. Horner: Très bien. Allez-y, monsieur Lee.

[*Texte*]

Mr. Tremblay: Or 10, 10, and 10 minutes.

The Chairman: We will put it as another agenda item, Dr. Horner, so we can discuss it at our business meeting.

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): Mr. Minister, I have a question that is hopefully a simple yes or no for you. It will be helpful to me and the committee just by answering this simple question in terms of how much energy I or the committee put into this issue. Have you ever had any evidence that foreign states participate directly in the funding of political candidates in our electoral process here? If it is a no, it is a no; if it is a yes, it is a yes.

M. Blais: Vous me demandez si on a des preuves que des agents étrangers interviennent dans le processus démocratique d'élection au Canada?

M. Lee: Oui.

M. Blais: Absolument pas.

Mr. Lee: There is no evidence while you have been minister.

Secondly, it is a question of debate now whether or not CSIS has a legal mandate to gather intelligence data outside Canada.

M. Blais: Me demandez-vous si on le fait ou si on a le pouvoir de le faire?

Mr. Lee: Yes, I am really asking you whether you believe that CSIS now has the authority or power on its own initiative to gather intelligence data outside Canada, subject of course to the minister's policy of having control over the funding of that type of an operation.

• 1110

M. Blais: On peut répondre facilement à cette question. Manifestement, il faut revenir à la nature même du SCRS. Fondamentalement, c'est un service de renseignement de sécurité défensif. Ce n'est pas une agence de renseignement offensive qui opère à l'étranger. Cependant, le SCRS a le pouvoir d'enquêter sur des menaces à la sécurité du Canada. En vertu de sa loi, nous avons le pouvoir, le mandat et la responsabilité de dépêcher à l'étranger des sources humaines ou même des employés du Service. Cela a déjà été reconnu et ce n'est pas un secret. On va à l'étranger, toujours dans le but d'enquêter sur la menace à la sécurité du Canada. Il est important de retenir cet élément.

Comme je l'ai dit à mon collègue tout à l'heure, il faut mon accord personnel avant d'entreprendre une pareille action. Aucune action de cette sorte n'est entreprise sans l'accord personnel du directeur et sans le mien. Je pourrais ajouter que nous avons des agents de liaison dans plusieurs missions canadiennes à l'étranger. Ils font la liaison avec d'autres agences, mais toujours dans une optique défensive et non offensive.

Mr. Lee: Thank you. I had heard out there in the street that it may actually be a policy position—

Mr. Blais: Be cautious with that.

[*Traduction*]

M. Tremblay: Ou dix minutes chacun.

Le président: Nous allons en reparler au comité de direction, monsieur Horner.

M. Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le ministre, j'espère que vous pourrez répondre à ma question par l'affirmative ou négative. Votre réponse nous aidera à déterminer l'importance que le comité devra attacher à cette question. Avez-vous jamais eu des raisons de croire que des États étrangers participent directement au financement de la campagne de candidats aux élections politiques au Canada? Pouvez-vous répondre par un simple oui ou non?

Mr. Blais: You are asking me whether we have evidence that foreign agents are involved in the democratic process of elections in Canada?

Mr. Lee: Yes.

Mr. Blais: None at all.

M. Lee: Vous n'avez vu aucune preuve à ce sujet pendant votre période comme ministre.

Deuxièmement, on débat dernièrement la question de savoir si le SCRS a le mandat légal de recueillir des renseignements de sécurité à l'extérieur du Canada.

Mr. Blais: Are you asking me whether we do so or whether we have the power to do so?

M. Lee: Estimez-vous que le SCRS ait le pouvoir de décider de sa propre initiative de recueillir des renseignements de sécurité à l'extérieur du Canada, à condition que le ministre contrôle le financement de ce genre d'activités?

Mr. Blais: The answer to the question is clear and is based upon the nature of CSIS as a defensive security intelligence service. It does not seek to conduct offensive operations abroad. However, CSIS does have the power to investigate threats to the security of Canada. Under the Act we have not only the power but the duty to send informants or service employees abroad. It is a known fact, there is no secret about it. Our foreign operations always relate to investigations of a threat to Canadian security. That is something we must remember.

As I explained to my colleague, my personal authorization is necessary before such action is undertaken. No activities of this sort occur without the personal agreement of the Director and myself. I might add that we do have a number of liaison officers in several Canadian posts abroad. They are involved in liaison with other agencies but always from a defensive rather than offensive stance.

M. Lee: Merci. J'avais entendu dans la rue que c'était une question de politique. . .

M. Blais: Faites attention.

[*Text*]

Mr. Lee: —according to a regular guy on the bus—that CSIS was not in the criminal intelligence business and that it had either been abandoned or was not at all in any way looking at the field of criminal intelligence.

It is my view that security intelligence and criminal intelligence do overlap. If they in fact have a policy directive to stay out of criminal intelligence, they may miss a part of the field that I believe is necessary to look at for ordinary security intelligence. Could you just clarify for me whether or not CSIS is interested in the field of criminal intelligence?

M. Blais: Le député soulève un point important. Les commissions qui ont enquêté avant l'existence du SCRS comme tel, notamment la Commission McDonald, ont toujours recommandé la séparation des fonctions de renseignement criminel et des fonctions de renseignement de sécurité. Il faut bien reconnaître que le SCRS, dans ses enquêtes au plan du renseignement de sécurité, peut fournir au gouvernement un avertissement plus précoce sur des activités qui représentent un danger pour la sécurité de l'État. De par son mandat et de par la souplesse dont il jouit dans l'exécution de son mandat, le Service peut commencer une enquête beaucoup plus tôt que ne le fait un service de police comme la GRC. Il incombe cependant à la GRC de déceler et de prévenir les actes criminels, quelle qu'en soit l'origine. Cela fait parti de son mandat. C'est là que les deux se rejoignent: lorsque le Service de renseignement identifie un acte criminel, il doit passer le flambeau à la GRC. C'est ce qui se fait. C'est pour cela qu'on a demandé d'avoir une entente et des agents de liaison qui permettent de faire ce transfert d'information le plus rapidement possible afin que la loi puisse être appliquée sans délai. Votre question est excellente, car elle me permet de clarifier ce point.

• 1115

The Chairman: Sorry, Mr. Lee.

Mr. Lee: I am afraid they were long-winded questions.

The Chairman: No, they were excellent questions. They were short and well put. It is a good example. I am sure other members will follow it in the future. I have Dr. Horner for five and Mr. Littlechild for five.

Mr. Horner: Thank you, Mr. Chairman. Prior to asking a question of the minister—and I will try to be brief—I am sorry to see the initial meetings get off on a confrontational basis. Talking about supplying material and information, I am perfectly satisfied that the minister has said he will supply it on a case-by-case basis. I see also on the bottom of page 13 that he says he assures us he will co-operate as fully as possible with the committee and so on. I accept that. However, I do want to state that should the information not be forthcoming I would like to form

[*Translation*]

M. Lee: Je parle de l'idée que se fait le citoyen ordinaire qui pense que le SCRS ne s'intéresse pas à obtenir des renseignements sur les activités criminelles, ayant abandonné tout à fait ce domaine.

J'estime que le renseignement de sécurité et le domaine criminel se chevauchent. Si les politiques veulent que le Service ne s'intéresse pas aux activités criminelles, celui-ci risque de rater des éléments essentiels du renseignement de sécurité. Pourriez-vous me préciser si le SCRS s'intéresse ou non aux renseignements criminels?

Mr. Blais: You have raised an important point. The commissions investigating the situation before the creation of CSIS, in particular the McDonald Commission, always recommended separating criminal intelligence and security intelligence. In its security intelligence investigations, CSIS can provide the government with early warnings concerning activities which may be a danger for state security. Because of its mandate and the degree of flexibility allowed, the service is able to begin an investigation much earlier than a police force like the RCMP. However, it is the responsibility of the RCMP to find out about and prevent criminal acts whatever their origin. That is part of its mandate. When the Intelligence Service becomes aware of a criminal act, then the RCMP must take over and that is what the practice is. That is why we asked for an agreement and for liaison officers, so that this information transfer can take place as quickly as possible and the law can be applied without delay. I am glad you asked the question so I could clarify this point.

Le président: Excusez-moi, monsieur Lee.

M. Lee: Mes questions étaient interminables, et je m'en excuse.

Le président: Non. C'étaient d'excellentes questions. Elles étaient courtes et bien posées. C'est un bon exemple que vous nous avez donné là, et je suis certain que d'autres membres du Comité vous emboîteront le pas. Monsieur Horner aura la parole pendant cinq minutes et il sera suivi de M. Littlechild.

M. Horner: Merci, monsieur le président. Avant de poser une question au ministre—et je tâcherai d'être bref—j'aimerais dire que je trouve regrettable que ces rencontres initiales démarrent selon un schéma de confrontation. Quant à la question de nous fournir de la documentation et des renseignements, je suis tout à fait satisfait que le ministre ait dit qu'il nous en fournira cas par cas. Je constate également qu'il dit au bas de la page 16 qu'il collaborera dans toute la mesure du possible avec le Comité, etc. J'accepte cela. Cependant, je tiens à

[*Texte*]

part of a consensus with Mr. Nunziata and demand that this material be forthcoming.

We have a mandate here to look into two things as far as I can see. We have to look into whether or not CSIS is a worthwhile organization. If we decide CSIS is a worthwhile organization, then we have to look into how we can make the act better. This is all we have to do.

I have heard my colleagues on the other side, both of whom got 15 minutes, state that the minister had bought the CSIS line. I am not convinced the minister has bought the CSIS line. He says he supports the act because the act is now in force. I can go along with that. Therefore, I have one question: Is there really a need for CSIS? Before an answer comes, I ask this because he talks on page 9 about the three pillars of a security system—intelligence, enforcement and protection. CSIS does the intelligence bit, while the RCMP does the enforcement and protection. Prior to 1984, the RCMP did the whole thing. As far I can see, we have created another bureaucracy. We have created another monster. We have a situation where there has not been co-operation. We know that. Fine, it has taken time to grow.

We have a situation concerning the destruction of tapes. We have had situations concerning the leak of information about the flight to London of Mohammed Mohammed. The CSIS was accused of all these things. If the intelligence had been under the RCMP as well as the enforcement and the protection, these things would not have happened. Therefore I ask the question: Is there really a need for CSIS?

M. Blais: Je crois personnellement et pertinemment que nous avons besoin d'un service canadien de renseignement. Si j'étais le premier à parler de cela, on pourrait me dire que je dis cela *out of the blue*. Cependant, les commissions qui ont précédé le Service canadien du renseignement de sécurité et qui lui ont, jusqu'à un certain point, donné naissance, ont toutes dit cela. Un grand nombre de Canadiens, dont je fais partie, estiment que la sécurité du Canada est menacée de temps à autre par le terrorisme, l'espionnage et les autres menaces définies dans la loi. J'ai donné un exemple tout à l'heure. Je crois que vos discussions à huis clos vous ont permis de constater que ce n'était pas de la fiction. La réalité est très proche de la fiction dans ce domaine.

Le Parlement, dont nous faisons tous partie, a accepté que les services de sécurité et de renseignement devaient être distincts des services de police. Une fois cet élément accepté, on peut se demander si les cinq ans que nous avons vécus ont été un calvaire permanent ou si on a réussi à faire quelque chose, à mettre en place un service efficace qui répond à la demande de renseignement en 1989. La réponse est oui en ce qui me concerne. C'est ce qui me permet de venir devant vous comme ministre et

[*Traduction*]

souligner que si les renseignements promis ne viennent pas, je me joindrai à M. Nunziata pour exiger que des mesures soient prises.

Si j'ai bien compris, nous sommes chargés, en vertu de notre mandat, d'examiner deux choses. Il nous faut étudier la question de savoir si le SCRS est un organisme qui en vaut la peine. Si nous décidons que c'est le cas, alors il nous faudra voir comment la loi pourrait être améliorée. Voilà tout ce que nous avons à faire.

J'ai entendu mes collègues de l'autre côté, dont chacun a eu un temps de parole de 15 minutes, dire que le ministre avait avalé la version du SCRS. Je ne suis pas convaincu que ce soit la cas du ministre. Il dit appuyer la loi parce que celle-ci est en vigueur, et j'abonde dans son sens. C'est ce qui m'amène à poser la question suivante: le SCRS est-il vraiment nécessaire? Avant qu'on ne me donne de réponse, je tiens à souligner que ce qui m'intrigue c'est qu'on parle à la page 10 du mémoire des trois piliers du système de sécurité: le renseignement, l'application et la protection. Le SCRS s'occupe de l'aspect renseignement tandis que c'est la GRC qui s'occupe de l'application de la loi et de la protection. Avant 1984, c'était la GRC s'occupait de tout. D'après ce que je vois, nous avons créé une autre administration, un autre monstre. Nous nous trouvons confrontés à une situation où il n'y a pas eu collaboration. Nous le savons. Cela aura demandé du temps pour évoluer.

Il y a également eu cette affaire de destruction de bandes. Et il y a eu la fuite de renseignements sur la fuite à Londres de Mohammed Mohammed. Dans tous ces dossiers, on a tenu le SCRS responsable. Si les services de renseignement avaient tout comme l'application de la loi et la protection relevé de la GRC, ces situations ne se seraient jamais produites. C'est pourquoi je vous demande si l'on a vraiment besoin du SCRS.

Mr. Blais: I am personally convinced that we need a Canadian intelligence service. If I were the first to mention this, people could say that I pulled this right out of the blue. However, the commissions that preceded the Canadian Security Intelligence Service and that are to a certain degree responsible for its coming into being have all said the same thing. A good many Canadians, and I for one, believe that Canada's security is occasionally threatened by terrorism, espionage and other threats defined in the Act. I gave you an example earlier. I believe that your in-camera discussions have enabled you to verify that none of this is fiction. Reality is very close to fiction in this field.

Parliament, which we are all part of, has accepted that the security and intelligence services should be independent from police services. That being established, we can ask ourselves whether the last five years have been a constant tale of woes or if we have not succeeded in accomplishing something, in establishing an efficient service that fulfils our intelligence needs for 1989. As far as I am concerned, this is precisely what we have succeeded in doing. This is why I come before you as

[*Text*]

comme responsable du Service et de vous répéter ce que le Comité de surveillance du SCRS a dit dans son rapport: *the service is basically sound.*

• 1120

Le Service est là et il fait bien son travail. Cela n'empêche pas qu'on doive réviser et analyser son travail. Il y a des modifications et des améliorations à apporter. C'est dans cette optique que je viens devant le Comité. Si on me demande franchement si le SCRC est nécessaire, s'il répond à un besoin,

the short answer is yes.

Mr. Horner: One quick question about the liaison officers and the memorandum of understanding. The CSIS officers are well-trained in information gathering. However, I am not quite sure that they are aware of the other three pillars in the security system, the enforcement and the protection. Is there a high-ranking RCMP officer who acts as a liaison officer in the higher echelon in CSIS so they can be aware when there is something that should be taken to court, something that should be prosecuted?

M. Blais: Les agents de liaison sont des employés de rang intermédiaire. Ils ne font peut-être pas une analyse en profondeur du dossier, mais ils doivent assurer la liaison et faire en sorte que tout renseignement soit transmis au moment opportun à l'autre agence qui est la GRC. Cela permet à la GRC de poursuivre son enquête et d'y affecter le personnel nécessaire. C'est un niveau intermédiaire supérieur qui m'apparaît suffisant dans les circonstances. Nous n'avons pas d'exemples de cas où il y aurait eu une négligence attribuable à une lacune au niveau des agents de liaison. Les agents de liaison sont là pour aider les deux organismes. Ils sont un élément essentiel, mais ils sont avant tout des agents de liaison. Le travail d'analyse en profondeur ne se fait pas au niveau de l'agent de liaison.

Mr. Littlechild (Wetaskiwin): Mr. Minister, I just want to follow up on Mr. Horner's line of questions. In view of the apparent difficulties that CSIS and the RCMP have had in the past, you indicated just a minute ago that you do feel there is a need for a continued operation like CSIS, and that the RCMP and CSIS should remain separate. You also indicated that there is a need for continuing analysis of the operation. In this regard, do you feel that CSIS's powers should be expanded to include functions like the RCMP are currently doing, whether it is preventive or enforcement or whether they can go international?

On the last point, I thought the previous witness had indicated to us that the CSIS officers could not go international. You mentioned this morning that under

[*Translation*]

Minister responsible for the Service to repeat what the Security Intelligence Review Committee of CSIS stated in its report, namely that the Service is basically sound.

The Service is there and it is doing a good job. That does not however mean that we should not be reviewing and analyzing its work. There are changes and improvements to be made. It is in this perspective that I have come before the Committee. Frankly, if you are asking me whether or not CSIS is necessary, whether or not a need is there

la réponse est oui.

M. Horner: J'aimerais poser une toute petite question au sujet des agents de liaison et du protocole d'entente. Les agents du SCRS sont bien formés dans l'obtention de renseignements. Cependant, j'ignore s'ils sont bien sensibles aux deux autres piliers du système de sécurité, notamment l'application de la loi et la protection. Y a-t-il un agent supérieur de la GRC qui joue le rôle d'agent de liaison avec les échelons supérieurs du SCRS pour que ceux-ci soient tenus au courant des dossiers qui devraient être étudiés par les tribunaux, des poursuites qui devraient être ententées, etc.?

Mr. Blais: The liaison officers are middle-rank employees. They do not necessarily do in-depth studies of the various files, but they must carry out liaison activities and ensure that any information is communicated, in a timely fashion, to the other agency, namely the RCMP. In this way, the RCMP is able to carry out its inquiries and to assign to them the necessary personnel. It is an upper-intermediate level that appears to me to be sufficient in present circumstances. We do not have any examples of cases where there has been negligence attributable to a deficiency on the part of liaison officers. Liaison officers are there to assist both organizations. They are an essential element, but they are first and foremost liaison officers, and the in-depth study work is not carried out by them.

M. Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le ministre, j'aimerais poursuivre les questions posées par M. Horner. Il semblerait qu'il y ait eu des problèmes par le passé entre le SCRS et la GRC. Et vous avez dit il y a un instant que vous pensez que l'on a besoin d'un service comme celui du SCRS, et que la GRC et ce service devraient demeurer distincts. Vous avez d'autre part souligné qu'il importe de poursuivre l'étude du fonctionnement de tout l'appareil. À ce propos, pensez-vous que le pouvoir du SCRS devrait être élargi pour englober des fonctions semblables à celles qu'assure déjà la GRC, qu'il s'agisse de prévention, d'application de la loi ou de travail international?

Au sujet de la dernière question, je pensais que le témoin précédent nous avait dit que les agents du SCRS ne pourraient pas intervenir dans l'arène internationale.

[*Texte*]

your authority they can. So my question really is do you feel CSIS's powers should be expanded?

M. Blais: À la suite du rapport de la Commission McDonald, notamment, qui a précédé la mise en place du Service, la loi, je crois, a établi un équilibre approprié entre la liberté et la sécurité. Nous devons toujours nous rappeler que la GRC a un mandat d'application de la loi et de protection du public.

Cela dit, nous serons ici pendant plusieurs mois pour évaluer les possibilités et améliorer la situation. J'accepterai avec plaisir les propositions en vue d'améliorer la situation, d'où qu'elles viennent. Je ne vois pas d'objection à ce qu'on utilise quelqu'autre moyen que ce soit.

• 1125

À la base, cette séparation apparaissait essentielle à d'autres qui m'ont précédé. L'opération des cinq dernières années nous prouve que le gouvernement de l'époque avait raison de procéder de cette façon. Cela dit, je demeure ouvert à toute suggestion que le Comité pourra faire à la fin de son travail en vue d'apporter des améliorations à la situation actuelle. Je ne vois aucune objection à cela.

Mr. Littlechild: Thank you. I want to just go back to a question I asked earlier with respect to a fundamental definition or understanding of a threat. In your presentation this morning on page 2, you said that "Canada must also be able to identify and deal with attempts by foreign powers or agents to influence or harass our ethnic communities in clandestine ways. We owe this to people who have chosen Canada as a new homeland". I am wondering whether land claims activities by native people or aboriginal people fall within that parameter, meaning that any activity by aboriginal people to protect or reclaim their land can be defined as a threat to national security.

M. Blais: Des événements se sont passés au cours de l'année. Si ma mémoire est fidèle, le directeur du Service a déjà traité de cette question devant le Comité permanent au mois de juin dernier. Quelques membres de ce Comité y étaient possiblement.

Permettez-moi de reprendre brièvement ce qu'il a dit en faisant le tour de la question. Après avoir pris connaissance dans la presse écrite d'un certain nombre de déclarations publiques de certains chefs autochtones, le Service avait entrepris à l'époque une enquête limitée sur ces menaces apparentes. Cette enquête s'est terminée en mars dernier. On n'a pas jugé bon d'aller plus loin, mais il y avait une raison au déclenchement de l'enquête. Elle a été faite, le Service a été satisfait des vérifications et ce fut tout. Cela avait été entrepris dans l'optique de la vérification d'une menace. Évidemment, le Service doit

[*Traduction*]

Or, vous avez dit ce matin pouvoir les y autoriser. Ma question, donc, est la suivante: pensez-vous que les pouvoirs du SCRS devraient être élargis?

Mr. Blais: Following the tabling of the McDonald Commission report, that preceded the creation of the Service, I believe the Act established a proper balance between freedom and security. We must not forget that the RCMP is charged by its mandate with enforcing the law and protecting the public.

That having been said, we could spend months here evaluating the possibilities and seeing what could be done to improve the situation. I would be pleased to accept any proposals, wherever they might come from, aimed at improving things. I have no objections as to other means being used.

Initially, this separation was essential in the eyes of others who have preceded me. The experience of the past five years has proven to us that the government of the time was right in having proceeded in this fashion. Having said that, I remain open to any suggestions that the committee might wish to make at the conclusion of its study in order to improve the present situation. I see no objections whatsoever to that.

M. Littlechild: Merci. J'aimerais revenir à une question qui a été posée tout à l'heure relativement à la définition ou au sens fondamental à donner au terme «menace». Dans la déclaration que vous nous avez lue ce matin, vous dites à la page 2, et je cite «le Canada doit aussi être en mesure d'identifier et de faire face aux tentatives émanant de pays ou d'agents étrangers, dans le but d'influencer ou de harceler clandestinement nos communautés ethniques. . . C'est une protection que nous devons à ceux qui ont choisi le Canada comme nouvelle patrie.» Je me demande quelles activités liées aux revendications territoriales des autochtones correspondraient à ces paramètres, et j'entends par là toutes les activités menées par des autochtones pour protéger ou reprendre leurs terres et qui pourraient être définies comme des menaces pour la sécurité nationale.

Mr. Blais: There have been certain events over the course of the year. If my memory serves me right, the Service's Director dealt with this question when he appeared before the Standing committee last June. Some of the members of this Committee were perhaps there.

Let me briefly recount to you what he said regarding this issue. After having been made aware by the written press of a certain number of public statements made by some aboriginal chiefs, the Service undertook a limited inquiry into these apparent threats. This inquiry came to an end last March. It was decided there was no point in pursuing matters any further, but initially there was a reason for the inquiry. It was therefore carried out, the Service was satisfied with the verifications and that was the end of it. The inquiry had been launched in order to check and see if there was a threat. Obviously, the Service

[*Text*]

enquêter sur un nombre considérable de menaces. Dans certains cas, il y a menace. Dans d'autres cas, il n'y a pas menace. On doit agir avec toute la souplesse nécessaire.

Mr. Littlechild: If I may go to section 17 of the act and again refer to the previous meeting, I recall that someone asked whether we could have a list of the foreign countries with which Canada has special agreements or special arrangements. Can you provide the committee with the list? Secondly, does CSIS have agreements with other police, other than the RCMP? In other words, how far does the arm of CSIS extend with these special agreements?

M. Blais: Il y a deux éléments dans votre question. Premièrement, il y a la question des agences de pays étrangers avec lesquelles le Service a des ententes particulières. Il m'est un peu difficile de vous donner une liste. Je ne l'ai pas moi-même. Vous aurez l'occasion de rencontrer plus tard le directeur du Service pour aborder cette question. On pourra l'avoir. Je n'ai pas eu l'occasion de discuter de cette question avec le directeur. Comme je le disais tout à l'heure, est-ce qu'on est en mesure de le faire tout en protégeant l'intégrité de ces ententes? Est-ce que des dispositions de ces ententes entre les deux services exigent qu'elles soient gardées secrètes? C'est possible, mais je ne les ai pas en main. Il faut aussi voir à assumer nos responsabilités en ce qui concerne la sécurité de l'État et le respect des droits individuels.

• 1130

Notre principale limite est le respect des lignes directrices générales que j'ai mentionnées tout à l'heure. Si un service étranger a conclu une entente avec le Service canadien en demandant expressément que cette entente soit tenue secrète et que cette entente a été conclue pour aider le Canada à faire face à des menaces à la sécurité de l'État, je devrai prendre cet élément en considération. Il faudra vérifier toute entente afin de ne pas risquer un bris de contrat. Je ne peux pas aller plus loin pour le moment, mais je prends bonne note de cette question. Le directeur sera peut-être mieux en mesure que moi de répondre à cette question.

Mr. Littlechild: Mr. Minister, your views on a couple of SIRC recommendations: one was to have a devil's advocate kind of lawyer appear in front of all federal court hearings where warrant applications are being made, and secondly whether or not you feel SIRC should have access to all information under the control of CSIS.

Mr. Blais: If you are talking about the devil's advocate

au moment où l'on se parle, il doit soumettre un rapport indépendant sur le travail qu'il fait lorsque les mandats me sont présentés. Il me semble répondre à la demande

[*Translation*]

investigates numerous threats. In some cases, there is a threat, and in others there is not. There must be some flexibility.

M. Littlechild: J'aimerais revenir à l'article 17 de la loi et à ce qui à été dit lors de la dernière réunion. Je me souviens que quelqu'un avait demandé si l'on ne pourrait pas nous fournir une liste des pays étrangers avec lesquels le Canada a des ententes ou des arrangements spéciaux. Pourriez-vous fournir pareille liste au Comité? Deuxièmement, le SCRS a-t-il négocié des ententes avec d'autres forces policières que la GRC? En d'autres termes, jusqu'où le bras du SCRS va-t-il dans le cadre de ces arrangements spéciaux?

Mr. Blais: There are two elements to your question. First of all, there is the matter of the agencies of foreign countries with which the Service has special agreements. It would be rather difficult for me to supply you with a list. I do not have one myself. You could perhaps take this matter up with the Director of the service when you meet with him later on. I have not had the opportunity to discuss this with the Director. As I said earlier, it remains to be seen if we could do that without compromising these agreements. Are there clauses in these agreements between the two services requiring that the agreements remain secret? It is possible, but I do not have the text here with me. We must also carry out our responsibilities with regards to the security of the state and to the respect of individual rights.

Our major limitation is the respect of the general guidelines I mentioned earlier. If a foreign service has negotiated an agreement with the Canadian Service, expressly requesting that this agreement be kept secret, and if the purpose of this agreement is to secure help for Canada in dealing with threats to the security of the State, then I would have to take that element into consideration. Every agreement would have to be checked to ensure that there is no breech of contract. For the moment, I cannot say anything further, but I have made a note of your question. The Director will perhaps be in a better position than me to answer your question.

M. Littlechild: Monsieur le ministre, j'aimerais connaître votre opinion sur quelques recommandations. L'une des recommandations demandait qu'un avocat qui se ferait l'avocat du diable comparaisse dans le cadre de toute audience en cour fédérale où des mandats sont demandés. J'aimerais savoir ce que vous en pensez, et deuxièmement, j'aimerais savoir si vous pensez que le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité devrait ou ne devrait pas avoir accès à tous le renseignements qui relèvent du contrôle du SCRS.

M. Blais: Si vous voulez parler de faire l'avocat du diable

at the present time, he must submit an independent report on the work he has done when the warrants are presented to me. I try to fulfil the requests or the needs

[*Texte*]

ou aux besoins qui sont exprimés. En fait, c'est une recommandation qui est faite au Comité. Je me pose certaines questions. Je me demande si le fait de répéter le processus devant un tribunal, par exemple la Cour fédérale, n'aurait pas un caractère un peu articifiel, étant donné que le travail a déjà été fait au cours d'une vingtaine d'étapes, dans le processus d'élaboration et d'approbation d'un mandat. Cependant, je vais vous répéter ce que j'ai dit tout à l'heure.

Vous me parlez des recommandations du CSARS de façon générale. Elles ont été faites à votre Comité et ce par respect, je crois. Avant de me prononcer, je préfère attendre que vous ayez fait le tour du jardin, que vous ayez revu l'ensemble de la question et que vous m'ayez fait des recommandations que je vais regarder et étudier avec attention. Je crois que le processus démocratique est plus respectueux à l'endroit du Comité. Si je donnais des opinions définitives sur des recommandations du CSARS aujourd'hui, certaines personnes pourraient me reprocher d'avoir déjà pris des décisions et rejeté du revers de la main la consultation, ce que je ne veux pas faire. Je veux garder toutes les portes ouvertes pour les recommandations que le Comité me fera à la fin de ses délibérations.

Mr. Brewin: Just a couple more questions, Mr. Chairman. First, I would just like to follow up on where we left off in my round of questions, which had to do with the potential role of Parliament in the work of both reviewing the work of CSIS and perhaps giving the public some assurances that this is a necessary organization which is respectful of the rights of Canadians.

The one area that I think is missed, and I am looking for your comments on this, is the traditional and historic role of Parliament in reviewing expenditures. CSIS gives currently to the Standing Committee on Justice and the Solicitor General just one line. . . I think $156,300,000 was the number for 1989-90. I can appreciate that there may be some valid reasons why more detail cannot be given. I presume national security is the argument raised. However, no one on the side of Parliament has gotten in behind the figure and taken a look to see whether the argument is justified. Perhaps the establishment of some arrangements to protect national security would still permit Parliament, as opposed to either Treasury Board or the government, to have some overview of the expenditures.

• 1135

This role seems to me arguably to be traditionally one Parliament should look at and other systems have allowed. You suggested that other systems are different from Canada's. Certainly Australia's is not. We do have a system of final analysis of parliamentary accountability for spending. All other departments are obliged to list in detail their expenditures.

[*Traduction*]

expressed. In fact, it is a recommendation to the committee. I have questions about certain things. I wonder if the repetition of the process before a court, for example the Federal Court, would not be somewhat artificial, given that the work will have already gone through some 20 stages in the whole warrant preparation and approval process. I will however repeat what I said earlier.

You talk about CSIS' recommendations in general. These recommendations have, I believe, already been respectfully submitted to the Committee. Before giving a firm opinion on that, I would prefer to wait until you have covered the whole issue and given me recommendations that I will make a careful study of. I believe that the democratic process is more respectful of the Committee. If today I gave firm opinions on CSIS's recommendations, some people could perhaps accuse me of having already made up my mind and of having rejected consultation out of hand, which is not what I want to do. I want to keep the door open to any recommendations the Committee will want to make to me at the conclusion of its study.

M. Brewin: J'aimerais poser encore quelques questions, monsieur le président. Premièrement, j'aimerais reprendre là où l'on s'est arrêté pendant mon dernier tour, lorsqu'on parlait du rôle potentiel du Parlement dans l'examen du travail du SCRS et dans la fourniture au public de certaines garanties qu'il s'agit d'un service essentiel, qui respecte les droits des Canadiens.

Un aspect qu'on a laissé de côté, et j'aimerais savoir ce que vous en pensez, est celui du rôle traditionnel et historique du Parlement dans l'étude des dépenses qui sont faites. Le SCRS ne fournit à l'heure actuelle qu'une seule ligne au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général. . . Je pense que le chiffre pour 1989-1990 était de 156,300,000 dollars. Je peux comprendre qu'il y a peut-être des raisons tout à fait valables pour lesquelles des détails supplémentaires ne peuvent pas être fournis. Je présume que la sécurité nationale est l'argument invoqué. Cependant, personne du côté du Parlement n'est allé dans les coulisses vérifier si l'argument est justifié. Peut-être que l'établissement de certains arrangements visant à protéger la sécurité nationale pourraient permettre au Parlement, par opposition au Conseil du Trésor ou au gouvernement, d'avoir un petit peu son mot à dire sur les dépenses.

Il me semble que l'on peut arguer que c'est un rôle qui revient traditionnellement au Parlement et dont d'autres systèmes ont permis l'exercice. Vous avez dit que les autres systèmes sont différents du système canadien. Or, ce n'est pas le cas en ce qui concerne le système en vigueur en Australie. Nous avons un système de dernière analyse de l'imputabilité parlementaire en ce qui

[*Text*]

It may be necessary to develop some innovative ways to avoid making public the detailed list of expenditures. I would hope you would be open-minded, Mr. Minister, to the idea that there could be an ongoing role, either for a special parliamentary committee or a subcommittee of the Standing Committee on Justice and the Solicitor General. Without devising the mechanism now, I would hope you would be open-minded for picking up what other countries have done and for giving Parliament its proper role in the overview of the security establishment in the country.

M. Blais: Cette question est très large. Je comprends la préoccupation de mon collègue. C'est vraiment le problème principal, dans un pays, où la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres. Lorsqu'on veut respecter la sécurité de l'État, on a l'obligation de tirer une ligne quelque part. Je comprends qu'il puisse être frustrant, à première vue, de ne pouvoir avoir accès à toutes ces données dans le détail. Mais dès que des renseignements sont disponibles pour toute la population canadienne, il y a un élément de danger au niveau de ceux qui peuvent être considérés comme des «ennemis» ou qui représentent une menace ou un danger à la sécurité de l'État. Il faut donc protéger un certain nombre de renseignements pour permettre au Service de remplir adéquatement son rôle.

Si le public avait accès aux renseignements sur l'ensemble des opérations du Service, sur la façon dont on procède avec les sources, sur la façon dont l'argent est dépensé, sur le déploiement du personnel, sur le nombre exact d'individus et les endroits où ils se trouvent, il ne vaudrait pratiquement plus la peine d'avoir un service. Il faut garder certains renseignements secrets pour permettre au Service de remplir son mandat.

Je dirai cependant à mon collègue que le vérificateur général du Canada a le pouvoir de faire sa vérification et qu'il peut faire part au Parlement de la moindre anicroche, de la moindre zone grise ou de tout correctif pouvant être apporté. Eu égard à toutes les circonstances, on doit accepter cet état de faits. J'ai dit tout à l'heure que M. Kaplan, qui m'a précédé à ce poste, avait lui-même rejeté la création d'un comité de vérification des finances d'un organisme comme le Service canadien du renseignement de sécurité. On n'est pas souvent d'accord, M. Kaplan et moi, mais on est au moins d'accord là-dessus.

Mr. Brewin: Again it is a very disappointing answer. You are really saying that the legislators in Australia can be trusted, the legislators in the United States can be trusted, and the legislators in West Germany can be trusted, but you seem to be rejecting out of hand even a solution under which Members of Parliament could be pledged to secrecy, as are these legislators in other countries.

[*Translation*]

concerne les dépenses. Les autres ministères sont obligés d'énumérer leurs dépenses dans le détail.

Il serait peut-être nécessaire d'élaborer des moyens novateurs pour éviter que les listes détaillées des dépenses soient rendues publiques. J'ose espérer, monsieur le ministre, que vous êtes ouvert à l'idée qu'il puisse y avoir un rôle permanent, soit pour un comité parlementaire spécial, soit pour un sous-comité du comité permanent de la Justice et du Solliciteur général. Je ne vous demande pas d'élaborer tout de suite ce mécanisme, mais j'espère que vous serez ouvert à l'idée de faire ce que d'autres pays ont déjà fait et de reconnaître au Parlement le rôle qui devrait lui revenir quant à la surveillance des organes de sécurité du pays.

Mr. Blais: That is a very broad question. I understand my colleague's concerns. That is really the main problem, in a country where one's freedom stops where the other's begins. When we want to ensure the nation's security, we must draw the line somewhere. I do however understand how it might be frustrating, initially, to not have access to all the detailed information. But as soon as information is available to the Canadian population, there is an element of danger brought into play by those who could be considered "enemies" or who represent a threat or a danger for national security. This is why we must protect some information in order to enable the Service to carry out its work effectively.

If the public had access to information on the Service's entire operation, on the way it deals with sources, on the way in which it spends its money, on the way it uses its members, on the exact number of its members and on their location, it would be virtually pointless to have such a service at all. Some information must remain secret in order for the Service to carry out its mandate.

I would however say to my colleague that the Auditor General of Canada has the power to audit the Service's operations and that he may inform Parliament of the slightest irregularity, the smallest grey area and suggest to Parliament appropriate corrective measures. Given all the circumstances that come into play, this is a situation we must accept. I said earlier that my predecessor, Mr. Kaplan, had himself rejected the creation of a committee charged with checking the finances of an organization such as the Canadian Security Intelligence Service. It is not often that Mr. Kaplan and myself are in agreement, but we do agree on that.

M. Brewin: Encore une fois, on me donne une réponse très décevante. Ce que vous dites, en fait, c'est qu'on peut faire confiance aux législateurs australiens, aux législateurs américains, aux législateurs ouest-allemands, mais vous rejetez sommairement toute formule en vertu de laquelle les députés canadiens pourraient faire un examen de la situation, même sous le sceau du secret, comme cela se fait dans ces autres pays.

[*Texte*]

You reject it out of hand. Other legislators can get it, Treasury Board officials can get it, and government public servants here can get this information. Your answer seems to me to reject the proposition that Members of Parliament can be trusted with this information. I frankly find it offensive.

• 1140

M. Blais: Monsieur le président, l'exemple est hors de proportions. On rassemble en un tout une demie-douzaine de pays.

Mr. Brewin: I may have misunderstood then. Help me if I did.

M. Blais: Vous avez fait une allusion à la situation dans d'autres pays. On ne peut comparer ainsi et pour faire une comparaison il faut effectuer une étude exhaustive du système en Australie, aux États-Unis ou dans des pays européens, comme en Allemagne ou ailleurs.

Rejeter cela du revers de la main, et dire que tout est entièrement public dans tous les autres pays, et que seul le Canada conserve un peu le secret de ses opérations et de son service de renseignement m'apparaît complètement irréaliste. Je n'ai pas la responsabilité d'étudier l'ensemble de la structure du renseignement des pays étrangers.

Cela pourrait faire partie de votre travail, je n'ai pas à vous guider là-dessus, monsieur le président. On peut toujours me sortir un certain nombre de comparaisons. Il faudrait les statistiques, les données, le système de comparaison. Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question en trois secondes.

The Chairman: Thank you, Mr. Brewin. Mr. Nunziata.

Mr. Nunziata: Very briefly, Minister, you say on page 2 that Canada must also be able to identify and deal with attempts by foreign powers or agents to influence or harass our ethnic communities in clandestine ways. Can you indicate to the committee the extent of the problem and give us an example? How big of a problem is it? Can you give us an example?

M. Blais: C'est dans le rapport du CSARS où il est question d'un certain nombre d'agences étrangères du renseignement qui opèrent à l'occasion au Canada. À titre de ministre, de Solliciteur général, cette question me préoccupe toujours.

Dans le cas où des agences étrangères sont présentes au Canada, elles savent exactement de quelle façon elles doivent opérer au Canada. Elles savent qu'elles doivent respecter nos lois et qu'elles ne peuvent travailler sur notre territoire sans le faire conjointement avec le Service canadien du renseignement de sécurité. Si des activités sont effectuées à l'occasion par des agences étrangères du renseignement sur le sol canadien, il revient aux différents

[*Traduction*]

Vous rejetez d'emblée cette possibilité. D'autres législateurs peuvent obtenir ce genre d'informations, des cadres du Conseil du Trésor peuvent également les obtenir ainsi que des fonctionnaires. D'après votre réponse, vous semblez dire que vous ne faites pas suffisamment confiance aux députés pour leur confier ce genre de renseignement. Franchement, c'est insultant.

Mr. Blais: Mr. Chairman, this example bears no relation to the facts. You are talking about a patchwork of half-a-dozen countries.

M. Brewin: J'ai peut-être mal compris alors. Corrigez-moi, si c'est le cas.

Mr. Blais: You referred to the situation in other countries. You cannnot make such a comparison. In order to make an acceptable comparison, one would have to conduct a comprehensive study of the system in Australia, in the U.S. or in European countries, such as West Germany or others.

It seems to me totally unrealistic to make such a broad statement and say that everything is made public abroad and that Canada alone maintains secrecy about the operation of its intelligence-gathering service. It is not incumbent upon me to study the intelligence situation of foreign countries.

It might be something that you would want to look at and I know, Mr. Chairman, that I am not here to tell you how to do your work. You can make any number of comparisons but for them to be acceptable, you would have to have the relevant statistics, data, parameters, etc. I am in no position to answer this question in three seconds flat.

Le président: Merci, monsieur Brewin.

M. Nunziata: Très brièvement, monsieur le ministre, vous dites à la page 2 de votre allocution que le Canada doit aussi être en mesure d'indentifier les tentatives émanant de pays ou d'agences étrangers dans le but d'influencer ou de harceler clandestinement nos commnautés ethniques, et d'y faire face. Pouvez-vous nous dire quelle est l'ampleur de ce problème et nous donner un exemple? Est-ce un problème d'envergure? Avez-vous un exemple à nous fournir?

Mr. Blais: This flows from the SIRC's report stating that a number of foreign intelligence agencies operate from time to time in Canada. As minister responsible, as Solicitor General, this issue is always of some concern to me.

Foreign agencies in Canada know exactly how they should go about their business in this country. They know that they have to comply with our legislation and that they cannot operate on our territory without CSIS's cooperation. If foreign intelligence agencies occasionally operate on Canadian territory, it is up to the various departments and agencies responsible to submit a report because the Solicitor General's department is not the only

[*Text*]

ministères, parce que le ministère du Solliciteur général n'est pas le seul à être impliqué, et aux agences responsables de présenter un rapport. C'est à nous par la suite de prendre les mesures appropriées.

Des mesures ont été prises dans le passé. Récemment, des accusations ont été portées menant à la condamnation d'un individu. C'est le cas de M. Ratkai. En juin 1988, des diplomates soviétiques ont été expulsés. Dans d'autres cas, des avis diplomatiques ont été envoyés aux diplomates étrangers en poste au Canada.

Les mesures varient. C'est ce que nous continuons de faire et c'est dans le respect de la sécurité du Canada.

• 1145

Mr. Nunziata: No, but you specifically talk about foreign powers or agents influencing and harassing our ethnic communities. Can you tell us how big a problem it is and give us a specific example? Are you referring to the Indian government or other foreign agents? You seem to say it is a problem in the ethnic communities, and I would like to know how big a problem it is.

M. Blais: J'ai donné comme exemple un cas, mais je m'en tiens à ma réponse initiale, à savoir que je n'ai pas l'intention de donner davantage de détails sur, cas par cas, le nombre de pays, et dans quel cas ils interviennent et quels sont les groupes ethniques qui ont pu, à l'occasion, subir du harassement. J'ai simplement dit qu'il apparaît important pour notre gouvernement et pour le Service d'avoir un oeil là-dessus, et nous l'avons.

C'est le message que j'ai passé dans ma présentation, et je viens de vous donner trois exemples où lorsqu'une agence étrangère dépasse les bornes au Canada, nous devons intervenir.

Ce que j'ai voulu dire dans mon texte, c'est justement que lorsque des groupes ethniques choisissent le Canada comme pays, c'est qu'ils l'ont choisi comme terre de liberté. Il est de notre responsabilité de nous assurer que ces gens-là auront trouvé cette liberté et que toute tentative de pays étrangers visant à harasser, à manipuler des Canadiens, des gens qui viennent d'autres pays, cela nous ne le tolérerons d'aucune façon.

Mr. Nunziata: In what way? Are you playing a father figure here?

M. Blais: J'ai donné un exemple tout à l'heure.

Mr. Nunziata: In what way are the foreign governments or agents harassing our ethnic communities? What are they doing?

M. Blais: Je vous ai donné des exemples, je n'ai pas l'intention d'aller plus loin avec d'autres exemples qui pourraient être impliqués dans des enquêtes qui sont présentement en cours. Je crois qu'on doit garder une certaine prudence et qu'on doit laisser au Service la souplesse nécessaire pour pouvoir intervenir dans le cadre de son mandat. Il m'appartient comme ministre, je crois,

[*Translation*]

one involved. Following that, it is up to us to take adequate action.

Some measures have been taken in the past. Recently, charges laid against an individual led to his conviction. Such is the case of Mr. Ratkai. In June 1988, Soviet diplomats were expelled. In other cases, diplomatic notices have been sent to foreign diplomats posted in Canada.

The measures taken are varied. That is how we addressed the problem and we intend to continue to work in this fashion to ensure Canada's security.

M. Nunziata: Vous parlez précisemment de pouvoirs ou d'agents étrangers qui influencent ou harcèlent clandestinement nos communautés ethniques. Pouvez-vous nous dire quelle est l'ampleur de ce problème et nous donner un exemple précis? Faites-vous allusion au gouvernement indien ou à d'autres agents étrangers? Vous semblez dire que le problème se pose dans les collectivités ethniques et je voudrais savoir à quel point il est grave.

Mr. Blais: I have already given you an example and I can only reiterate my initial response. I have no intention of providing you with detailed case by case examples, nor of giving you the number of countries involved, the different circumstances and the ethnic communities that have been occasionally harassed. I simply stated that the government and the Service think that we should keep an eye on that and that is what we are doing.

That is the message that I was sending in my presentation and I have just given you three examples of cases where foreign agencies have gone too far in Canada and where we have felt it necessary to intervene.

What I wanted to say in my presentation was that when members of ethnic communities elect Canada as a country, they have elected it as a land of freedom. It is our responsibility to make sure that these people have found the freedom they were looking for. That is why we will not tolerate any attempt by foreign countries to harass or manipulate Canadians of foreign origin.

M. Nunziata: De quelle façon? Jouez-vous le rôle de père protecteur dans ces cas-là?

Mr. Blais: I gave an example earlier.

M. Nunziata: De quelle façon les gouvernements ou les agents étrangers harcèlent-ils nos collectivités ethniques? Que font-ils?

Mr. Blais: I have already given some examples and I have no intention of providing others because it might jeapordize current investigations. I believe that we must be somewhat cautious and let the Service enjoy the flexibility it needs to intervene within its mandate. As minister responsible, it is my duty to outline Canada's position and if I can serve a warning to all the

[*Texte*]

de donner quelle est la position du Canada et si cela peut servir d'avertissement à tous les gens, et les agences qui sont ici au Canada, eh bien, tant mieux!

The Chairman: Thank you, Mr. Nunziata. The minister has another function involving crime prevention week at noon, and given the fact that we can submit our further questions in writing, which will cover many points that I certainly have as Chair, and perhaps other members... Mr. Tremblay, do you have a very short question? That is almost a contradiction in terms, Mr. Tremblay.

M. Tremblay: Monsieur le ministre, à propos de l'article 20 de la Loi sur le SCRS quant aux agissements illicites. Vous êtes d'abord tenu en vertu de l'article 19 de la même loi de signaler les agissements illicites des employés du SCRS au Procureur général du Canada.

Combien, monsieur le ministre, avez-vous reçu de rapports en vertu de l'article 22 qui dit que le directeur fait rapport au ministre des actes qui peuvent avoir été accomplis selon lui, illicitement, dans des cas particuliers par des employés dans l'exercice de fonctions conférées au Service?

Et conséquemment, avez-vous, monsieur le ministre, fait vous-même des rapports en vertu de 20.3 qui dit que vous, comme ministre, faites transmettre au Procureur général du Canada un exemplaire des rapports reçus en conformité du paragraphe 2, accompagnés d'un commentaire jugé à propos?

M. Blais: Monsieur le président, dans ce cas spécifique, il n'y a pas eu d'intervention de la sorte.

M. Tremblay: C'est le bonheur total, monsieur le ministre.

M. Blais: Il faut dire qu'on a une surveillance très étroite de ce côté-là. L'inspecteur général effectue une surveillance et il ne doit pas exister beaucoup de services de renseignement qui ont un encadrement tel à travers le monde, quoiqu'on en dise.

M. Tremblay: Mais je vous énonce une préoccupation de simple citoyen. Écoutez, le SCRS, la GRC, on ne sait plus trop, à un moment donné, fait enquête sur un citoyen. Sur le nombre d'enquêtes qui se font, il se pourrait qu'il y ait, et le mot est gros, «agissements illicites», mais il y a aussi des comportements qui ne sont peut-être pas illicites en soi...

M. Blais: Vous parlez des employés.

• 1150

M. Tremblay: Oui. Cela revient à dire ce que je disais plus tôt. Ce qu'on sait, on n'en a pas peur. C'est correct, c'est public. Mais c'est ce qu'on ne sait pas qu'il faut savoir en tant que comité. Je suis fort surpris, monsieur le ministre, qu'il n'y ait pas de...

[*Traduction*]

organizations and agencies operating here in Canada well, so much the better!

Le président: Merci, monsieur Nunziata. Le ministre a un autre engagement à midi dans le cadre de la semaine de la prévention du crime. N'oublions pas que nous pouvons poser d'autres questions par écrit et personnellement, en tant que président, je pourrai ainsi aborder de nombreux points qui m'intéressent. Peut-être en sera-t-il ainsi des autres députés... Monsieur Tremblay, avez-vous une question très brève? Évidemment, dans votre cas, monsieur Tremblay, il s'agit presque d'une contradiction dans les termes.

Mr. Tremblay: Mr. Minister, I would like to ask a question about section 20 of the *CSIS Act* dealing with unlawful conduct. Under section 19 of the same Act, you already required to disclose to the Attorney General of Canada cases of unlawful conduct by CSIS employees.

Mr. Minister, how many reports have you received under article 20(2) which states the folowing: "If the director is of the opinion that an employee may, on a particular occasion, have acted unlawfully in the performance of the duties and functions of the Service, the director shall cause to be submitted a report in respect thereof to the Minister"?

In the same vain, how many reports have you made yourself under section 20(3) stating that "the Minister shall cause to be given to the Attorney General of Canada a copy of any report that he receives pursuant to subsection (2), together with any comment that he considers appropriate in the circumstances"?

Mr. Blais: Mr. Chairman, there have been no such occurences.

Mr. Tremblay: It is total bliss, Mr. Minister.

Mr. Blais: I must say that we watch this area closely. The Inspector general oversees all of this and I am sure that there are not many intelligence agencies in the world which are subjected to such close scrutiny, whatever people may say.

Mr. Tremblay: But I am stating the concerns of the ordinary Canadian. Right now CSIS or the RCMP, we do not know anymore, in conducting investigations about some Canadians. Given the number of investigations going on, it is quite possible that there would be cases of "unlawful conduct", which is pretty serious. But there are also borderline cases...

Mr. Blais: You are talking about the employees.

Mr. Tremblay: Yes. It goes back to what I was saying earlier. We are not worried about what we know. It is fine. It is public. But as a committee, we have to deal with what is not known. I am rather surprised, Mr. Minister, that there is no...

[*Text*]

The Chairman: With great respect, I must interrupt you, because the minister has to get away. Mr. Littlechild has one very short question. He will be succinct.

Mr. Littlechild: Mr. Minister, you mention on page 13 of your presentation consideration of extending the right of SIRC's review of airport and airline workers' security clearances. Can you expand on that a bit?

M. Blais: En fait, au moment où la loi a été mise en place, si ma mémoire est fidèle, les employés des aéroports et des compagnies aériennes n'étaient pas soumis au processus et nous croyons que dans l'intérêt des députés, il est tout à fait normal d'être *fair* avec tout le monde, d'être correct; on devrait donc étendre le droit au comité de surveillance de revoir le processus d'accession à la

security clearance, so I think it is appropriate to just correct. . . the thing that is not required at the moment. I think it is an example of what we should do. It is before you, and I am sure you will have to look at this and give me your comments on it.

The Chairman: Thank you, Mr. Minister. We appreciate your time this morning and we look forward to having you back afterwards when we have heard evidence from other witnesses. Thank you.

Mr. Blais: Thank you very much. I appreciate having been invited here.

The Chairman: Would members please stay for a quick meeting or to arrange a time for a meeting tomorrow or Wednesday? There are many topics we really need to sit down as a committee and discuss, now that we are on the public record. We should go through our questioning, radio recording, library of CSIS, travel, legal counsel.

Mr. Nunziata: Why do we not meet half an hour before the scheduled meeting on Thursday?

The Chairman: Are we agreed, then, that we will start our Thursday meeting at 10.30 a.m. with a business meeting to address some of these issues?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Okay. We will meet on Thursday in this room at 10.30 a.m. We stand adjourned.

[*Translation*]

Le président: Sans vouloir vous offenser, il me faut vous interrompre parce que le ministre doit partir. M. Littlechild a une très brève question. Il sera succinct.

M. Littlechild: Monsieur le ministre, à la page 15 de votre exposé, vous dites envisager d'étendre le mandat d'examen du Comité de surveillance aux employés d'aéroport et de compagnies d'aviation qui ont besoin d'une habilitation de sécurité. Pourriez-vous nous en dire plus long à ce sujet?

Mr. Blais: In fact, when the legislation was implemented, if my memory serves me well, airport and airline workers were excluded from the process and we believe that we should be fair with everybody. Consequently, we should extend the right of SIRC to review the security clearance process.

Il me semble tout à fait justifié de corriger la situation puisque les employés de ce secteur étaient exclus auparavant. Je pense que c'est un exemple de ce que nous devrions faire. C'est une proposition que nous vous soumettons et je suis sûr qu'après l'avoir examinée, vous me ferez part de vos commentaires.

Le président: Merci, monsieur le ministre. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir accepté de venir nous rencontrer ce matin et nous sommes impatients de vous rencontrer de nouveau une fois que nous aurons entendu d'autres témoins. Merci.

M. Blais: Merci beaucoup. Je suis ravi d'avoir été invité.

Le président: Les députés voudraient-ils rester pendant quelques instants pour une brève réunion ou convenir d'un moment où nous pourrions nous réunir demain ou mercredi? En tant que Comité, il y a de nombreux sujets dont il nous faut discuter maintenant que nous sommes entre nous. Il faudrait passer en revue les questions à poser, les enregistrements radio, l'accès à la bibliothèque du CSRS, les déplacements, la question du conseiller juridique, etc.

M. Nunziata: Pourquoi ne nous réunissons-nous pas une demie-heure avant la séance prévue pour jeudi?

Le président: Sommes-nous d'accord pour commencer notre séance de jeudi à 10h30 pour traiter de certaines de ces questions?

Des voix: D'accord.

Le président: D'accord. Nous allons nous réunir jeudi à 10h30 dans cette même salle. La séance est levée.

From the Department of the Solicitor General:

Richard Thompson, Inspector General, Canadian Security Intelligence Service.

Thursday, October 12, 1989

Professor Peter Russell, former Director of Research for the Commission of Inquiry Concerning Certain Activities of the Royal Canadian Mounted Police.

De Solliciteur général Canada:

Richard Thompson, inspecteur général, Service canadien du renseignement de sécurité.

Le jeudi 12 octobre 1989

Professeur Peter Russell, Département de sciences politiques, l'Université de Toronto.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
FIRST CLASS
PREMIÈRE CLASSE
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

Tuesday, October 3, 1989

From the Department of Solicitor General:

Ian Glen, Assistant Deputy Solicitor General, Police and Security Branch;

James Lahey, Director General, Security Policy and Operations.

Thursday, October 5, 1989

From the Canadian Security Intelligence Service:

Reid Morden, Director.

Tuesday, October 10, 1989

From the Security Intelligence Review Committee:

Maurice Archdeacon, Executive Secretary.

(*Continued on previous page*)

TÉMOINS

Le mardi 3 octobre 1989

De Solliciteur général Canada:

Ian Glen, sous-solliciteur général adjoint, Direction de la police et de la sécurité;

James Lahey, directeur général, Politique et opérations de sécurité;

Le jeudi 5 octobre 1989

Du Service canadien du renseignement de sécurité:

Reid Morden, directeur.

Le mardi 10 octobre 1989

Du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité:

Maurice Archdeacon, secrétaire général.

(*Suite à la page précédente*)

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 3

Thursday, November 2, 1989

Chairman: Blaine Thacker

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 3

Le jeudi 2 novembre 1989

Président: Blaine Thacker

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on

The Review of the CSIS Act and the Security Offences Act

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial d'

Examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité

RESPECTING:

Business of the Committee

Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989

CONCERNANT:

Travaux futurs du Comité

Ordre de renvoi du comité en date du mardi 27 juin 1989

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
NOV 2 9 1989
University of Toronto

Second Session of the Thirty-fourth Parliament 1989

Deuxième session de la trente-quatrième législature 1989

34416–1

SPECIAL COMMITTEE ON THE REVIEW OF THE CSIS ACT AND THE SECURITY OFFENCES ACT

Chairman: Blaine Thacker

Vice-Chairman: Maurice Tremblay

Members

Brewin, John
Horner, Bob
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Nunziata, John
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

COMITÉ SPÉCIAL D'EXAMEN DE LA LOI CONSTITUANT LE SCRS ET DE LA LOI SUR LES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Président: Blaine Thacker

Vice-président: Maurice Tremblay

Membres

Brewin, John
Horner, Bob
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Nunziata, John
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Greffier du Comité
Donald G. Reid

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, NOVEMBER 2, 1989
(8)

[*Text*]

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met *in camera* at 10:45 o'clock a.m. this day, in Room 306 West Block, the Chairman, Blaine Thacker, presiding.

Members of the Committee present: John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, John Nunziata, Jacques Tétreault, Blaine Thacker, Maurice Tremblay.

In attendance: *From the Library of Parliament Research Branch*: Philip Rosen, Research Officer. *From the Committee's staff*: Stuart Farson, Senior Researcher. *From the Office of John Brewin*: Jacqueline Krikorian, Parliamentary Intern.

The Committee proceeded to consider its business.

Ordered,—That the Chairman be authorized to convene a meeting on November 30, 1989 to consider the business of the Committee; and to convene meetings on December 7, 12 and 14, 1989 for the purposes of hearing testimony related to the Committee's Order of Reference.

At 11:10 a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

ELEVEN O'CLOCK SITTING
(9)

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met at 11:16 o'clock a.m. this day, in Room 308 West Block, the Chairman, Blaine Thacker, presiding.

Members of the Committee present: John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, John Nunziata, Jacques Tétreault, Blaine Thacker, Maurice Tremblay.

In attendance: *From the Library of Parliament Research Branch*: Philip Rosen, Research Officer. *From the Committee's staff*: Stuart Farson, Senior Researcher.

Witness: *From the Canadian Security Intelligence Service*: J. Reid Morden, Director.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, September 26, 1989, Issue No. 1.*)

The Director made a statement and answered questions.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 2 NOVEMBRE 1989
(8)

[*Traduction*]

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité se réunit aujourd'hui à huis clos à 10 h 45, dans la pièce 306 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Blaine Thacker (*président*).

Membres du Comité présents: John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, John Nunziata, Jacques Tétreault, Blaine Thacker, Maurice Tremblay.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, attaché de recherche. *Du personnel du Comité*: Stuart Farson, attaché de recherche principal. *Du bureau de John Brewin*: Jacqueline Krikorian, stagiaire parlementaire.

Le Comité reprend ses travaux.

Il est ordonné,—Que le président soit autorisé à convoquer une séance le 30 novembre 1989 pour étudier les affaires du Comité, et à convoquer des séances les 7, 12 et 14 décembre 1989 pour recueillir des témoignages concernant l'ordre de renvoi du Comité.

À 11 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

SÉANCE DE 11 HEURES
(9)

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité se réunit aujourd'hui à 11 h 16, dans la pièce 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Blaine Thacker (*président*).

Membres du Comité présents: John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, John Nunziata, Jacques Tétreault, Blaine Thacker, Maurice Tremblay.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, attaché de recherche. *Du personnel du Comité*: Stuart Farson, attaché de recherche principal.

Témoin: *Du Service canadien du renseignement de sécurité*: J. Reid Morden, directeur.

Le Comité reprend ses travaux conformément à son ordre de renvoi du mardi 27 juin 1989. (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 septembre 1989, fascicule nº 1*).

Le directeur fait une déclaration et répond aux questions.

At 1:21 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

À 13 h 21, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Thursday, November 2, 1989

• 1115

The Chairman: I call the meeting to order. We are resuming consideration of our committee's order of reference dated Tuesday, June 27, 1989.

We are privileged today to have Mr. Reid Morden, the Director of CSIS, and Mr. Alan Breakspear, the Deputy Director before the committee, and we are looking forward to the evidence.

This is a unique type of committee, and I suppose there are many precedents that will be set on into the future with a parliamentary committee, with its unique parliamentary privileges, interfacing with a security agency which Parliament has decreed shall be secret. Where that interface is, nobody knows exactly. So we are exploring new territory. That being said, we welcome you, and I would ask that you now give your evidence.

Mr. J. Reid Morden (Director, Canadian Security Intelligence Service): Thank you, Mr. Chairman. I think what I have been asked to do here today is talk to the committee about the programs and policies of the service and how they have evolved since its inception. You heard my minister express his views on the CSIS Act and the Security Offences Act on Tuesday, and I welcome this opportunity in this open meeting to speak to you about the policies and programs of the service as we see them.

I imagine you will be spending some time dealing with the conundrum you have raised, but at a higher plane as to whether the act itself represents an effective balance between the democratic rights and freedoms of Canadians and the security needs of our country. I believe the act does represent a good balance. I think it is an instrument that is quite finely tuned to weigh the mandate and the investigative powers of the service on the one hand and the controls imposed by law, policy and external review on the other. In terms of security intelligence legislation, I think the CSIS Act is really unprecedented in the western world. It enshrines in statute the mandate and powers of a civilian intelligence service, including a system of review and controls to safeguard against the possible misuse of powers which are given to the service.

Our role and responsibility is to provide to the Government of Canada, in accordance with law and policy, security intelligence on which it can act. Security intelligence means collection, analysis, assessment and, above all, advice on matters of national security. Government is not a single entity. Within government

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le jeudi 2 novembre 1989

Le président: La séance est ouverte. Nous reprenons les travaux prévus à notre ordre de renvoi daté du mardi 27 juin 1989.

Nous avons aujourd'hui le plaisir de recevoir M. Reid Morden, directeur du SCRS, ainsi que M. Alan Breakspear, sous-directeur. Leur témoignage sera certainement très intéressant.

C'est une situation assez unique et je suppose que notre comité établira beaucoup de précédents, du fait de notre privilège très spécial, qui consiste à entretenir des rapports avec un service de renseignements de sécurité dont le Parlement a consacré le caracrère secret. On ne sait pas exactement quel genre de communications pourra avoir lieu puisque c'est une formule entièrement nouvelle. Cela dit, bienvenue, et à vous la parole.

M. J. Reid Morden (directeur, Service canadien du renseignement de sécurité): Merci, monsieur le président, si je comprends bien, vous m'avez invité à venir vous parler de l'évolution des politiques et des programmes du service depuis sa création. Le ministre dont je relève vous a fait part mardi de sa position au sujet de la loi sur le SCRS et de la loi sur les infractions en matière de sécurité. Je suis heureux de pouvoir à mon tour, à l'occasion d'une réunion publique, vous parler des politiques et programmes du service, tel que nous les voyons.

Je suppose que vous passerez un certain temps à réfléchir à l'énigme que vous exposiez tout à l'heure mais également, à un autre niveau, à la question de savoir si la loi elle-même représente un véritable équilibre entre les droits et libertés démocratiques des Canadiens et les besoins de notre pays dans le domaine de la sécurité. Personnellement, je pense que la loi favorise effectivement un juste équilibre entre, d'une part, le mandat et les pouvoirs d'enquête du Service, et d'autre part, les contrôles qu'imposent la loi, les politiques et les examens menés par des organismes de l'extérieur. Sur le plan des lois relatives aux renseignements de sécurité, la loi sur le SCRS est à mon avis unique en son genre dans le monde occidental. Elle codifie légalement le mandat et les pouvoirs d'un service civil de renseignement de sécurité en y intégrant un système d'examen et de contrôle afin de prévenir un éventuel abus de pouvoir de la part du service.

Nous avons pour rôle et responsabilité de fournir au gouvernement canadien, conformément aux lois et aux politiques établies, des renseignements liés à la sécurité qui permettront à celui-ci de prendre les mesures qui s'imposent. Par renseignements de sécurité, on entend la collecte, l'analyse et l'évaluation des renseignements et,

[*Text*]

there are a number of different clients and different needs. I think the word "service" in our title reflects the fact that we interact and identify that which will be useful to our clients and appropriate to the government's intelligence needs.

[*Translation*]

par-dessus tout, les conseils relatifs aux questions touchant la sécurité nationale. Or, il convient de rappeler que le gouvernement se compose de toute une gamme de clients dont les besoins sont différents. D'ailleurs, le mot «service» qui figure dans notre titre officiel traduit le fait que nous avons une fonction d'interaction et que nous relevons les informations qui seront utiles à nos clients et répondront aux besoins du gouvernement en matière de renseignements.

• 1120

What I would suggest is a significant change of approach from the former RCMP Security Service. We do not collect for the sake of collection. Rather, CSIS collects information only to the extent that is strictly necessary and renders it into intelligence advice the government can use in its decision-making.

Ce que j'estime être une grande différence par rapport à l'ancien service de sécurité de la GRC. Chez nous, la collecte de renseignements n'est pas une fin en soi. Au contraire, le SCRS ne recueille que les informations strictement nécessaires et s'en sert ensuite pour donner des conseils dont le gouvernement peut s'inspirer dans son processus de prise de décision.

In essence, the act creates a security intelligence structure with a legal framework that recognizes the rights of Canadians within which the service must conduct its operations, effective accountability to a minister who is responsible to Parliament, and rigorous external review to ensure that the service does not misapply its powers and does not allow itself to be misused by any person or organization. I think these elements, when coupled with an effective management system within the service, ensure responsible direction and respect for law and policy.

Essentiellement, la loi consacre l'établissement d'une structure responsable du renseignement de sécurité et assujettie à un cadre juridique qui reconnaît les droits des Canadiens et que le service doit respecter dans la conduite de ses opérations, l'obligation de rendre véritablement des comptes à un ministre qui est comptable envers le Parlement des activités du service et un processus rigoureux d'examen externe visant à s'assurer que le Service n'abuse de ses pouvoirs et qu'il ne se prête pas à un abus de pouvoir de la part d'une personne ou d'une organisation. J'estime que l'alliage de ces éléments à un système de gestion efficace au sein du service assure que celui-ci est dirigé de façon responsable dans le respect des lois et des politiques pertinentes.

In terms of effective management, we have constructed and implemented an effective operational and accountability system. CSIS is a young organization and we will, I believe, naturally evolve, change and adjust. I am satisfied that we now have a workable, responsible management system to respond properly to our role, mandate and system of control.

En ce qui a trait à l'efficacité de notre gestion, nous avons conçu et mis en oeuvre un régime d'exploitation et de responsabilité administrative efficace. Notre organisation est encore jeune et il est certain qu'elle devra continuer à évoluer, à changer, à s'ajuster. Je suis cependant convaincu que nous sommes déjà dotés d'un système de gestion responsable qui nous permet de respecter comme il se doit notre rôle, notre mandat et le système de contrôle auquel nous sommes assujettis.

As director, I manage the service. I provide the direction and supervision that will ensure the service is discharging its responsibilities in accordance with law and policy. The legislative framework governing the service begins with the CSIS Act, but it also involves the Charter of Rights and Freedoms, the Access to Information Act, the Privacy Act, the Immigration Act, the Federal Court Act and the Security Offences Act, to name just a few of the other statutes with which we interact. I am there to set direction with the guidance of the minister and to ensure this direction is followed through a management structure accountable to me.

En ma qualité de directeur, j'administre le service. Je fournis l'orientation et la surveillance nécessaires pour que le service s'acquitte de ses responsabilités conformément aux lois et aux politiques pertinentes. Le cadre législatif qui régit le Service s'appuie d'abord sur la Loi sur le SCRS et englobe également la Charte canadienne des droits et libertés, la Loi sur l'accès à l'information, la Loi sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur l'immigration, la Loi sur la Cour fédérale et la Loi sur les effractions en matière de sécurité, pour ne citer que quelques-unes des autres lois qui nous touchent. Je suis là pour diriger le service, sous la gouverne du ministre, et pour m'assurer que mes directives sont suivies par l'intermédiaire de gestionnaires qui me font rapport de la situation.

In part, I discharge my responsibilities through the chairing of the senior management committee of the

Entre autres, je m'acquitte de mes responsabilités en présidant le comité regroupant les cadres supérieur du

[*Texte*]

service and the two most sensitive operational committees. They deal with the targeting of activities that constitute threats to the security of the country and with proposals to use those particularly instrusive means of investigation that require judicial warrant. In this respect, my job is twofold: not only do I manage the corporate body of the service, but also I remain more closely involved with the actual operations of my organization than, I would suggest, is normally the case for the deputy head of any other department or agency of government.

As I have said to you, Mr. Chairman, when we met in private, it will be clear to anyone on the committee who has had experience with organizations of any size that no director, no matter how engaged or energetic, can do everything. In my view he certainly should not, and I certainly do not. I must have, and I do have, the confidence that there is an internal set of accountability mechanisms that assure me the work going on within the organization is done within the ambit of the law and the consequent procedures and policies.

On Tuesday you heard the Solicitor General speak of ensuring ministerial control through the direction he provides to the service in the form of written directives. When received, these directives are used by the service as the basis of new policy or adjustments to old policy. Somewhere around 50 of these directives have been issued. The minister spoke on Tuesday about the broad areas of coverage touching upon the key areas of the service's activities.

If I may stay with priorities for a moment, members of the committee will perhaps be aware that the government has now set out its strategic intelligence priorities. The minister briefly mentioned on Tuesday a key directive on national requirements for security intelligence. These national requirements address the following five areas: public safety, the integrity of the democratic process, the security of government assets, economic security, and international peace and stability. This directive now forms the operational part of the service's strategic priorities for the coming decade.

• 1125

Information and intelligence gathered in relation to threats defined in the act is analyzed and assessed in accordance with the provisions of the act, and is formulated as advice to government. It is this aspect of the work of CSIS—its advice to government—that is the subject of the government's new strategic intelligence priorities directive.

[*Traduction*]

service et les deux comités des opérations qui traitent des questions les plus délicates, c'est-à-dire le ciblage des activités qui constituent des menaces pour la sécurité du Canada et les propositions visant l'utilisation des moyens les plus poussés d'enquête par intrusion qui doivent nécessairement être autorisés par le mandat d'un Juge. À cet égard, mon travail comporte deux volets: non seulement j'administre l'institution qui est le service mais je suis en outre de très près les activités concrètes de mon organisation. Davantage, d'après moi que ne le font normalement les administrateurs généraux des autres ministères ou organismes du gouvernement.

Comme je vous l'ai déjà dit lorsque je vous ai rencontrés à huis clos, les membres du Comité qui sont au courant de la façon dont fonctionnent les organisations en général, peu importe leur taille, savent bien que le directeur, aussi dévoué et énergique soit-il, ne peut pas tout faire. En fait, il ne devrait d'ailleurs pas tout faire et personnellement, je ne fais pas tout. En revanche, je dois pouvoir être sûr, et je le suis, qu'il existe un ensemble de mécanismes internes qui permet de rendre compte de la situation et grâce auquel je peux vérifier que le travail qu'effectue l'organisation est bel et bien fait, dans le respect de la loi et des procédures et politiques pertinentes.

Mardi, le Solliciteur général vous a expliqué comment il exerce son contrôle en donnant au service des directives écrites. Une fois qu'il a reçu ses directives, le service s'en sert pour formuler de nouvelles politiques ou modifier les anciennes. Jusqu'ici, il existe plus d'une cinquantaine de directives de ce genre, dont le ministre vous a expliqué la portée, qui touche en fait les principaux champs d'activité du service.

Tandis que nous en sommes à la question des priorités, vous savez peut-être que le gouvernement a maintenant énoncé ses priorités stratégiques en matière de renseignements. Le ministre, mardi, a brièvement fait état d'une directive clé sur les exigences nationales en la matière. Ces exigences visent cinq domaines: la sécurité publique, l'intégrité du processus démocratique, la sécurité des biens gouvernementaux, la sécurité économique et la paix et la stabilité internationales. Cette directive forme maintenant la composante opérationnelle des priorités stratégiques du service pour la prochaine décennie.

Les informations et les renseignements recueillis à l'égard des menaces définies dans la Loi sont analysés et évalués, ce qui, conformément aux dispositions de la Loi, se traduit ensuite par des conseils donnés au gouvernement. C'est cet aspect du travail du SCRS, les conseils que celui-ci donne au gouvernement, qui fait l'objet de la nouvelle directive gouvernementale en matière de priorités stratégiques dans le domaine du renseignement.

[*Text*]

The investigative activities of CSIS result in the collection of a considerable amount of information and intelligence. The independent advisory team of a couple of years ago headed by the former Clerk of the Privy Council, the Hon. Gordon Osbaldeston, found the service should put more effort into ensuring that the information we have is put to the best possible use for government policy-makers. To this end, CSIS engaged, and will continue to engage, in a great deal of consultation with a range of departments and agencies.

Our initial consultation exercise was very productive. It enabled government to identify the areas of interest for which security and intelligence can be particularly relevant. I want to be clear that these priorities have a significant impact on what the service does and, more particularly, they provide guidance to better reflect the needs of our clients and policy decision-makers.

I have been speaking about an important example of the service's response to government direction which deals with collection and delivery. I would like now to go back and talk about management and policy. In many respects, management is only as effective as the policy foundation on which it is based. The service, at its inception, inherited the body of policy developed by the RCMP Security Service which was marked by its methodical step-by-step instructions on how to do things. However, as a new agency and unlike the former security service, CSIS has a written mandate that required extensive policy development. It was an immense task that confronted the service in 1984.

Since then, we have created a broad body of maiden CSIS policy which reflects our legislative mandate in terms of reference. This is not to say that the former security service policy was discarded in toto, rather a need was identified to launch an accelerated process of policy development. We took things that fit our mandate and which met the requirements of acceptable norms and standards, and combined them with newly written policy in order to come up to speed with our new legislation. It has not been an easy process and it has taken considerable time and effort.

Through an explanation of principles and guidelines, these policy building blocks set out the broad parameters of what can and cannot be done. The Security Intelligence Review Committee, in its most recent annual report, recognizes the distance we have come when it states:

> We applaud, in particular, a shift away from a procedure-based step-by-step approach, and toward spelling out general principles that are to be respected in investigations.

Another area I would like to explore with you for a moment, and certainly one that receives a lot of attention, is the difference between security intelligence and police work. The difference was quite exhaustively examined by

[*Translation*]

Les enquêtes que mène le SCRS génèrent un volume considérable d'informations et de renseignements. Le groupe consultatif indépendant présidé il y a deux ans par l'ancien greffier du Conseil privé, l'honorable Gordon Osbaldeston, était d'avis que le service devrait veiller davantage à ce que cette information soit la plus utile possible aux décisionnaires du gouvernement. A cette fin, le SCRS a participé et continuera de participer à de nombreuses consultations auprès d'une vaste gamme de ministères et d'organismes.

Cette première ronde de consultations a été très fructueuse et a permis au gouvernement de déterminer les secteurs qui peuvent particulièrement bénéficier du renseignement de sécurité. Je tiens à souligner que ces priorités ont une incidence considérable sur les activités du service et que, plus particulièrement, elles sont des points de repère qui nous permettent de mieux répondre aux besoins de nos clients, les décideurs.

Permettez-moi maintenant, après vous avoir donné un exemple bien précis de la réaction du service à une directive gouvernementale, en l'occurrence une directive sur la collecte et la diffusion de l'information , de revenir sur la question de la gestion et des politiques. En gestion, l'efficacité est directement proportionnelle aux politiques qui la sous-tendent. A sa création, en 1984, le SCRS a hérité des politiques du service de sécurité de la GRC. Chaque activité y était décrite méthodiquement, étape par étape. Cependant, comme le mandat de ce nouvel organisme, contrairement à celui de son prédécesseur, était défini dans un texte de Loi, le SCRS devait formuler ses propres politiques. C'était en 1984 tout un défi à relever!

Nous avons, depuis, rédigé un vaste ensemble de politiques propres au SCRS qui reflètent son mandat. Ce qui ne signifie pas que nous avons rejeté les politiques du service de sécurité en bloc, bien au contraire. Comme il nous était apparu essentiel d'agir rapidement, nous en avons conservé les éléments qui s'inscrivaient dans le cadre de notre mandat et satisfaisaient à des normes acceptables et les avons inclus dans nos nouvelles politiques, de manière à nous conformer aux dispositions de la Loi qui régissait nos activités. Ce ne fut pas chose facile, et nous y avons consacré énormément de temps et d'efforts.

Ces politiques, pierre angulaire du SCRS, délimitent en termes généraux le cadre des activités du service au moyen de principes et de lignes directrices. Dans son dernier rapport annuel, le comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité fait d'ailleurs état du chemin que nous avons parcouru en ces termes:

> «Nous saluons, en particulier, le virage effectué qui consiste à mettre l'accent sur l'énoncé de principes généraux à respecter dans les enquêtes et à délaisser l'approche graduelle fondée sur la procédure.»

J'aimerais maintenant explorer avec vous un sujet qui, c'est le moins qu'on puisse dire, suscite beaucoup d'intérêt, c'est-à-dire la différence qui existe entre le renseignement de sécurité et le domaine policier. La

[*Texte*]

the McDonald Commission, before that by the 1968 Mackenzie Commission and more recently in the Osbaldeston report. I think an appreciation of the difference is essential to understanding the *raison d'être* of CSIS. I think one way to understand the difference is to speak of a commonly perceived threat like terrorism.

• 1130

Section 12 of the CSIS Act mandates CSIS to collect, analyse and retain information and intelligence respecting activities constituting threats to the security of Canada and to report thereon to the government.

In this respect, terrorism is defined under section 2 of the act as those:

> activities within or relating to Canada directed toward or in support of the threat or use of acts of serious violence against persons or property for the purpose of achieving a political objective within Canada or a foreign state. . .

The terrorist threat to Canada requires elaborate, costly and time-consuming intelligence collection and analysis. Terrorist groups work as closely as they can get to absolute secrecy and in almost total isolation in the actual planning of operations. The safety precautions are calculated to render terrorist groups virtually immune from penetration.

In terrorist terms, success is achieved through the element of surprise. In security intelligence terms, success is measured by our ability to forewarn government. Therefore the security intelligence threshold for CSIS to begin investigations is necessarily lower in order that we can, at an early stage, pass on investigative leads to the police and to provide advice to government.

By way of an example, during the economic summit conference in Toronto last year, the service was able to generate and pass on over 30 threat assessments and investigative leads.

CSIS threat assessments are produced to identify possible targets of terrorist individuals or organizations, the capability of the individuals or groups to carry out attacks, the most likely locations within Canada for attacks, and the expected duration of the threat.

The assessments explain the nature of the threat and are meant for broad circulation within the Canadian intelligence and law enforcement communities. The RCMP, for its part, relies on these threat assessments as the security intelligence input in its decision-making regarding the level of protection and therefore resources required for security of internationally protected persons, foreign diplomatic missions, and Canadian VIPs.

[*Traduction*]

Commission McDonald, tout comme la Commission Mackenzie en 1968 et, plus récemment, le comité Osbaldeston, s'est longuement penchée sur la question. Il est essentiel de bien faire cette distinction pour comprendre la raison d'être du SCRS. Je retiendrai, entre autres exemples, pour illustrer mon propos, celui d'une menace que nous comprenons tous de la même façon: le terrorisme.

Le service a pour mandat, aux termes de l'article 12 de la Loi sur le SCRS, de recueillir, d'analyser et de conserver les informations et renseignements sur les activités qui constituent des menaces envers la sécurité du Canada et d'en faire un rapport au gouvernement.

Dans ce contexte, l'article 2 de la Loi définit le terrorisme comme suit:

> les activités qui touchent le Canada ou s'y déroulent et visent à favoriser l'usage de la violence grave ou de menaces de violence contre des personnes ou des biens dans le but d'atteindre un objectif politique au Canada ou dans un État étranger. . .

Au Canada, la menace terroriste nous a contraints à mettre en place un processus de collecte et d'analyse des renseignements complexe, coûteux et fastidieux. Lorsqu'ils planifient un attentat, les groupes terroristes s'entourent du secret le plus absolu et complotent dans un isolement presque complet. Ils assurent ainsi leur sécurité et rendent toute infiltration pratiquement impossible.

Pour les terroristes, l'effet de surprise est un gage de succès; pour le SCRS, c'est sa capacité de prévenir le gouvernement à temps. C'est donc dire que, dans le domaine du renseignement de sécurité, le SCRS se doit absolument d'entamer ses enquêtes en se fondant sur des informations plus ou moins limitées pour être en mesure de fournir rapidement des indices à la police et de conseiller le gouvernement.

C'est ainsi que lors du sommet économique à Toronto l'année dernière, le service a produit et fourni des évaluations de la menace et des indices à plus de 30 reprises.

Les évaluations de la menace servent à isoler les cibles possibles de terroristes ou de groupes terroristes, à évaluer s'ils sont en mesure de passer à l'action, où au Canada ils sont susceptibles d'agir et la durée prévue de la menace.

Ces évaluations définissent la nature de la menace et sont largement diffusées dans les milieux canadiens du renseignement et aux responsables de l'application de la loi. C'est d'ailleurs d'après ces évaluations de la menace que la GRC décide du degré de protection qu'elle accordera aux personnes jouissant d'une protection internationale, aux missions diplomatiques étrangères et aux dignitaires canadiens et, dès lors, des ressources dont elle a besoin pour s'acquitter de ses fonctions.

[*Text*]

Similarly, the Department of External Affairs uses them to determine the proper level of protection required for Canadian missions overseas. Transport Canada also uses these threat assessments when considering security concerns for the travelling public.

The CSIS counter-terrorism program therefore is designed to be preventive in nature. The service is primarily concerned with the prevention of terrorist acts. The service is mandated to monitor terrorist activities in order to anticipate acts of terrorism and advise government.

The RCMP's point of interface with the CSIS role in advising government on the terrorist threat, is through their National Security Investigations Directorate. I believe that you will be hearing from the Commissioner of the RCMP at a later time, and I will leave it to him to describe the functions of his unit.

I would, however, like to make one comment to the committee. As the concept of the NSID was crystalizing, and frankly even as recently as last week, the commissioner and I discussed the matter in the context of our organizations' complementary roles in the field of counter-terrorism. I am satisfied that the mandate of the NSID respects those complementary roles.

Although the NSID primary concern is in relation to criminal activities associated with terrorism, CSIS and the RCMP also form an effective team in the area of counter-intelligence. I am sure that you are all well aware of the recent case of CSIS-RCMP co-operation in the laying of charges in the conviction of Stephen Ratkai in Newfoundland. That case represents, in my view, a textbook case of how an intelligence operation was developed to the appropriate moment where investigative leads were passed to the RCMP. The result was an arrest and a conviction.

I would like to mention one other case, fairly recent, where pre-emptive action as the result of CSIS supplied investigative leads had been taken to protect Canadian interests in the field of high technology.

• 1135

Earlier this year an individual was convicted and sentenced on five charges laid by the RCMP under the Export and Import Permits Act. The person was charged following an RCMP investigation, and Customs seized embargoed high-technology computer equipment destined for an eastern European country. The action was precipitated by a CSIS investigative lead generated as a result of a mandated threat investigation and was passed to the RCMP.

These cases are representative of the fact that Canada continues to be a target of espionage, as is borne out, I

[*Translation*]

Elles sont également utiles au ministère des Affaires extérieures qui s'en sert pour évaluer le degré de protection qu'il convient d'accorder aux missions canadiennes à l'étranger, et au ministère des Transports qui les étudie lorsqu'il se penche sur la sécurité du public voyageur.

Le programme d'antiterrorisme du SCRS est axé sur la prévention. Le service s'efforce avant tout de prévenir les actes de terrorisme, non de traîner les terroristes devant les tribunaux. Il a pour mandat de surveiller leurs faits et gestes afin de prévenir les actes de terrorisme et de conseiller le gouvernement.

En ce qui concerne le conseil prodigué par le SCRS au gouvernement relativement à la menace terroriste, la GRC communique avec le service dans ce domaine par l'intermédiaire de la direction des enquêtes relatives à la sécurité nationale. Je crois que vous entendrez plus tard le commissaire de la GRC et je lui laisserai le soin de décrire les fonctions de son service.

Je me permets toutefois de faire une observation. Au moment où la DESN prenait forme et même la semaine dernière encore, le commissaire et moi avons parlé des rôles complémentaires des organismes que nous représentons dans le domaine de l'antiterrorisme. Or, je suis convaincu que le mandat de la DESN est conforme à ces rôles.

Même si la DESN s'intéresse surtout aux activités criminelles liées au terrorisme, le SCRS et la GRC constituent aussi une équipe efficace dans le domaine du contre-espionnage. Je suis sûr que vous êtes tous bien au courant du succès remporté par les deux organismes dans l'affaire Stephen Ratkai à Terre-Neuve. Ce cas est l'exemple classique d'une opération de collecte de renseignements menant à la communication, au moment opportun, de pistes à la GRC et, par la suite, à l'arrestation et à la condamnation du sujet.

Permettez-moi de vous parler d'une autre affaire récente où, à la suite de pistes fournies encore une fois par le SCRS, des mesures préventives ont été prises dans le but de protéger les intérêts canadiens dans le secteur de la haute technologie.

Plus tôt cette année, un individu a été déclaré coupable et condamné relativement à cinq accusations portées contre lui par la GRC en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Cette personne a été accusée à la suite d'une enquête de la GRC et de la saisie de matériel informatique de pointe à exportation interdite, matériel destiné à un pays du bloc de l'Est. Ces mesures étaient attribuables à des pistes obtenues par le SCRS et communiquées à la GRC après une enquête sur une menace effectuée conformément au mandat du service.

Ces affaires indiquent bien que le Canada continue de faire l'objet d'espionnage, comme l'attestent les chapitres

[*Texte*]

must say, by chapters 4 and 6 of the recent Security Intelligence Review Committee annual report.

The degree of co-operation between the sevice and the RCMP has not happened overnight. Rather, over the past five years we have worked very hard at establishing a strong, viable relationship that serves the interests of all Canadians. I think this process has very visibly accelerated over the past two and a half years with the Liaison Officer Exchange program that we have with the RCMP at our headquarters and field units. The distillation of this process is in the recently concluded composite CSIS-RCMP memorandum of understanding, about which I believe the minister spoke to you on Tuesday.

Finally, Mr. Chairman, I would like to come back to the concept of the balance contained in the CSIS Act. I think it has been made into effective legislation by the service. Within the mandate the act gives to the service, we have worked and performed, I think, to make the balance work. The service has adapted and evolved over the past five years under what I would suggest is a combination of sound legislation, comprehensive government direction and effective internal management. I think this has ensured that CSIS functions today as Parliament intended. Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Nunziata (York South—Weston): Thank you, Mr. Morden. You derive your authority and jurisdiction from the act, and this committee as well derives its authority and jurisdiction from the same act of Parliament, section 56, which requires this committtee to do a comprehensive review of the provisions and operations of this act.

I would like to understand to what extent you might be prepared to respect the jurisdiction and mandate of this committee with respect to access to your agency.

A few days ago we had Mr. Blais, the Solicitor General, before the committee and his evidence was somewhat disappointing with respect to what access he might allow us to have.

Let me put the same question to you that I put to the Solicitor General: are you prepared to co-operate with this committee and allow this committee to have the same access that the Security Intelligence Review Committee has to the service?

Mr. Morden: I am certainly prepared to co-operate with the committee to the extent that national security concerns permit.

As to the other access you speak about, I have no comment to make beyond what was made by the minister the other day, which I understood to be that where the work of the committee touched on something that might require access to sensitive information, he would be prepared to take a look at what might be done in those instances.

[*Traduction*]

4 et 6 du dernier rapport annuel du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.

L'harmonie qui caractérise la coopération entre le SCRS et la GRC n'a pas été réalisée instantanément. En fait, ces cinq dernières années, les deux organismes ont travaillé très fort à forger des liens efficaces et durables qui servent les intérêts de tous les Canadiens. J'estime pour ma part que ce processus s'est nettement accéléré au cours des deux dernières années et demie grâce au programme d'échange des agents de liaison que mènent conjointement le Service et la GRC, tant à l'administration centrale que sur le terrain. Les rapports étroits ainsi noués ont débouché récemment sur un protocole d'entente SCRS-GRC dont le ministre vous a parlé mardi je crois.

Enfin, monsieur le président, je veux revenir à l'équilibre visé par la Loi sur le SCRS. J'estime que la loi a été transformée en un outil législatif efficace par le SCRS. En effet, dans le cadre du mandat confié au service par la loi, le SCRS s'est efforcé de concrétiser cet équilibre. Il s'est adapté et a évolué au cours des cinq dernières années grâce à un mélange de saines mesures législatives, de directives détaillées du gouvernement et d'une gestion interne efficace. Ainsi, le service fonctionne aujourd'hui de la manière envisagée par le Parlement. Je vous remercie, monsieur le président.

M. Nunziata (York sud—Weston): Je vous remercie, monsieur Morden. Vos pouvoirs et vos attributions vous sont conférés par la Loi. C'est également le cas de ce comité qui doit, selon l'article 56 de la même loi, effectuer un examen d'ensemble des dispositions et du fonctionnement de ladite loi.

Je voudrais savoir dans quelle mesure vous êtes disposé à respecter la compétence et le mandat du comité pour ce qui est de l'accès à votre service.

M. Blais, le solliciteur général, comparaissait devant nous il y a quelques jours et son témoignage a été quelque peu décevant à cet égard.

Je vais donc vous poser la question que j'ai posée au Solliciteur général. Êtes-vous disposé à coopérer avec ce comité et à lui permettre le même accès au SCRS que celui qui est accordé au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité?

M. Morden: Je suis certainement disposé à coopérer avec le Comité dans la mesure où l'autorisent les impératifs de sécurité nationale.

Pour ce qui est d'autres formes d'accès dont vous parlez, je n'ai aucun commentaire à faire, autre que celui qu'a fait lui-même le ministre. Ce dernier a déclaré, si j'ai bien compris, que, dans le cas où le travail du Comité requérait l'accès à des renseignements confidentiels, il verrait ce qu'il pourrait faire.

[*Text*]

Mr. Nunziata: Who is to determine what national security might permit? Do you envision this as your decision?

Mr. Morden: No, the decision will be made by the minister.

Mr. Nunziata: All right, now as far as your co-operation with the committee is concerned, I would expect that on all occasions when you appear before the committee, you will give complete answers and responses and not withhold information from the committee. I take it you are prepared to do that?

Mr. Morden: I think I answered the question in my last response, Mr. Nunziata.

• 1140

Mr. Nunziata: Mr. Blais, the Solicitor General, was before committee on Tuesday. The next day he was required to admit that he misled the committee with respect to section 20 reports. He was asked specifically about these reports and he said that there were none. These reports relate to illegal activity on the part of members of the service. Will you confirm today that a number of reports have gone to the Solicitor General?

Mr. Morden: First, I think I would have to say that is not precisely the way those reports are formulated or the context in which they are. If you look at section 20 of the act, you will see that the reports are submitted when in the opinion of the director an unlawful act may have occurred by an employee in the performance of his duties. So they are not, per se, illegal acts. They are possibilities, and in that respect a number of those reports over the history of the agency have been submitted.

Mr. Nunziata: How many?

Mr. Morden: Seven.

Mr. Nunziata: Can you indicate the results of those reports?

Mr. Morden: Well, again, if I can take you back to the act—

Mr. Nunziata: Have there been any prosecutions? Let me put that question to you.

Mr. Morden: I am sorry?

Mr. Nunziata: Have there been any criminal or other prosecutions with respect to those seven reports?

Mr. Morden: I do not believe so, but I do not believe decisions have been taken by the law officers of the Crown on all seven, either.

Mr. Nunziata: So are provincial Attorneys General presently reviewing all seven cases?

Mr. Morden: I would not know the answer to that. What the act requires, as you know, is that I submit these reports to the Solicitor General, who then has a responsibility with or without comment to forward them to the Attorney General of Canada for disposition.

[*Translation*]

M. Nunziata: Qui donc va décider quels sont les impératifs de sécurité nationale? Estimez-vous que la décision vous revient?

M. Morden: Non, c'est le ministre qui prendra la décision.

M. Nunziata: Très bien. Pour ce qui est de votre coopération avec le Comité, je m'attends à ce que, dans toutes les occasions où vous comparaîtrez, vous donniez des réponses complètes sans cacher quoi que ce soit au Comité. Vous êtes disposé à la fin, si j'ai bien compris.

M. Morden: Je crois avoir déjà répondu à cette question, monsieur Nunziata.

M. Nunziata: M. Blais, le Solliciteur général, a comparu mardi devant le Comité. Le lendemain il a dû reconnaître qu'il avait induit le Comité en erreur au sujet des rapports visés à l'article 20. Interrogé précisément sur ces rapports, il a déclaré qu'il n'y en avait pas. Les rapports portent sur des activités illégales des membres du service. Pouvez-vous confirmer aujourd'hui qu'un certain nombre de rapports ont été transmis au Solliciteur général?

M. Morden: Je dois tout d'abord préciser la nature de ces rapports. Selon l'article 20 de la loi, les rapports sont fournis lorsque, de l'avis du directeur, il se peut qu'un employé ait agi illégalement dans l'exercice de ses fonctions. Le rapport ne vise donc pas des actes illégaux comme tels. Il s'agit de possibilités. Ainsi, un certain nombre de rapports de ce genre ont été présentés depuis que le service existe.

M. Nunziata: Combien?

M. Morden: Sept.

M. Nunziata: Pouvez-vous nous dire à quoi ces rapports ont abouti?

M. Morden: Bien, permettez-moi de revenir à la Loi—

M. Nunziata: Des poursuites ont-elles été intentées? Je vous pose la question.

M. Morden: Pardon?

M. Nunziata: Ces sept rapports ont-ils donné lieu à des poursuites criminelles ou autres?

M. Morden: Je ne le crois pas, mais je ne crois pas non plus que les procureurs de la Couronne aient pris une décision dans tous les sept cas.

M. Nunziaita: Les procureurs généraux des provinces sont-ils donc en train d'étudier tous les sept cas?

M. Morden: Je ne sais pas. Selon la Loi, comme vous le savez, je dois soumettre ces rapports au Solliciteur général qui doit à son tour, avec ou sans avis, les transmettre au Procureur général du Canada pour que ce dernier y donne suite.

[*Texte*]

Mr. Nunziata: How many reports have you submitted personally?

Mr. Morden: Two or three.

Mr. Nunziata: Have you recommended any course of action in those reports?

Mr. Morden: My responsibility is to lay out the facts as I see them and what constitutes my opinion as to whether or not an illegal act may have occurred, which I do.

Mr. Nunziata: Have you indicated, in the case of two individuals who are no longer with the service, whether illegal acts have been committed? I will give you the initials, J.M. and Y.T.

Mr. Morden: I am sorry, but I do not discuss either the contents of those reports or the individuals concerned.

Mr. Nunziata: Do you not believe that the public has a right to know when members of your service have committed criminal activities or that the RCMP is investigating criminal activity or other unlawful activity? One of the major reasons why we have a separate security service is because of all the wrongdoing when the service was part of the RCMP.

Mr. Morden: I can only answer that by indicating to you that we have a rigorous system of discipline, internal audit, and so on within the service that from time to time, I think, turn up instances where it is conceivable that employees have committed an unlawful act in the performance of their duties. Then we do what the act requires us to do, which is to pass that to the Solicitor General, who then must pass it to the Attorney General of Canada. After that, it goes into the criminal law system of the country.

Mr. Nunziata: But I am concerned about the operation of this particular section and how it appears, to me at least, that attempts have been made to downplay, to hide, to conceal these reports. We are not talking about parking infractions here. We are talking about serious unlawful acts in the case of two individuals, as I understand it, who were involved in the fabrication of evidence. In the case I am referring to, the Attorneys General of Nova Scotia and Quebec are reviewing the files and the two individuals are no longer with the force.

Can you recommend some changes to section 20 that will balance the needs of the service to be security sensitive and the needs of the public to know when members of your service are committing illegal activities or are alleged to have committed illegal activities?

• 1145

Mr. Morden: To amplify on what happens where there is something approaching a section 20 report is also to point out to you that a parallel internal system of discipline exists within the service to investigate possible wrongdoing on the part of the employees, and disciplinary measures may also take place directly.

[*Traduction*]

M. Nunziata: Combien de rapports avez-vous soumis vous-même?

M. Morden: Deux ou trois.

M. Nunziata: Dans ces rapports, avez-vous recommandé la suite à donner à l'affaire?

M. Morden: Ma responsabilité consiste à présenter les faits tels que les constate et à dire si, à mon avis, un acte illégal a été commis. C'est ce que je fais.

M. Nunziata: Dans le cas précis de deux individus qui ne font plus partie du Service, avez-vous dit si des actes illégaux avaient été commis? Je vous donne les initiales: J.M. et Y.T.

M. Morden: Je m'excuse, mais je ne vais discuter ni du contenu de ces rapports, ni des individus impliqués.

M. Nunziata: Estimez-vous que le public a le droit d'être informé lorsque des membres de votre service ont commis des actes criminels ou lorsque la GRC fait enquête sur des activités criminelles ou autrement illégales? Si nous avons maintenant service de renseignement de sécurité a part, c'est notamment à cause des méfaits qu'on a constatés lorsqu'il faisait encore partie de la GRC.

M. Morden: Je ne puis que répondre que nous avons un régime interne rigoureux de discipline et de vérification qui permet, de temps à autre, de mettre en lumière certains cas où des employés auraient commis des actes illégaux dans l'exercice de leurs fonctions. Nous nous conformons alors aux dispositions de la Loi en soumettant le cas au Solliciteur général qui, à son tour, le transmet au Procureur général du Canada. Ensuite, ce sont les règles canadiennes de droit pénal qui s'appliquent.

M. Nunziata: Je m'interroge surtout sur les modalités d'application de cet article de la Loi et sur ce qui paraît à mes yeux, tout au moins, des tentatives de dissimuler ou de minimiser ces rapports. Il n'est pas question de contraventions ici mais bien d'actes illégaux graves impliquant deux individus qui ont participé, si j'ai bien compris, à la confection de fausses preuves. En l'espèce, les procureurs généraux de la Nouvelle-Ecosse et du Québec étudient les dossiers et les deux individus ne font plus partie du service.

Comment l'article 20 pourrait-il être modifié, selon vous, pour tenir compte à la fois de la nécessité de protéger des renseignements jugés confidentiels et de la nécessité d'informer le public de toutes activités illégales que commettent les membres de votre service ou qu'ils peuvent être accusés d'avoir commises.

M. Morden: Dans tous les cas pouvant être visés par l'article 20, je tiens à vous dire qu'un système parallèle interne de discipline permet de faire enquête sur les agissements répréhensibles et d'appliquer directement des mesures disciplinaires.

[*Text*]

Mr. Nunziata: At some future point, Mr. Chairman, the committee might want to request particulars of the seven reports that have been made pursuant to section 20 of the act.

Turning to another subject now with respect to your previous appearance before committee on June 15, 1989, you were asked specifically whether the service had purchased aircraft and you were very coy in your answers. You denied that the service had purchased aircraft, and I have a copy of the transcript of that particular meeting. You gave incomplete answers at the time, and I am wondering now whether you are prepared to give more complete answers with respect to the issue of aircraft and the Security Intelligence Service. Does your service lease aircraft?

Mr. Morden: I am not prepared to talk about the operational side of the service in open forum.

Mr. Nunziata: The point I am trying to make is that I would hope the type of evidence you gave on June 15 is not the type of evidence we are going to hear from you with respect to our comprehensive review.

You were specifically asked by both Mr. Brewin and myself whether the service had aircraft, and you did not give complete answers. The fact is that your service does lease one or more aircraft, and these are pretty sophisticated aircraft that are able to infringe on the civil liberties of Canadians. With respect to the way these aircraft are able to track individuals in cars, I am wondering whether the act sufficiently protects individuals in this regard.

Mr. Brewin (Victoria): Mr. Chairman, on a point of order, maybe we should be establishing some ground rules as to how we deal with witnesses. I am sure Mr. Morden can look after himself, but Mr. Nunziata has characterized the questions in a pejorative way in respect of Mr. Morden's evidence.

I have been privy to the same information as Mr. Nunziata has. I reviewed the record and I do not think the characterization Mr. Nunziata has put on Mr. Morden's answers is fair. It seems to me that as a practice the witness ought to have in front of him the answers he gave—and so should the committee—so he can see if they are going to be characterized in a pejorative way. As I said, I do not feel Mr. Morden needs protection, but I think we as a committee ought to lay down some clear ground rules in how witnesses are dealt with.

The Chairman: That is a fair comment. Members of Parliament have an absolute immunity and can ask any question they wish, subject to some very general rules, and the Chair has the obligation to maintain order. There is no disorder flowing out of the questions yet, and it is left to the sense of dignity and honour of individual members in their questioning. It is very seldom that I, as the chairman, would jump in unless it were really mean-spirited, and I do not have that sense.

[*Translation*]

M. Nunziata: Il y aurait lieu peut-être monsieur le président, d'obtenir des détails au sujet des sept rapports qui ont été établis en application de l'article 20 de la loi.

Je vais maintenant passer à un autre sujet qui découle de votre comparution devant le Comité du 15 juin 1989. On vous a alors demandé spécifiquement si le service avait acheté des aéronefs et vous avez répondu de façon très ambiguë. Vous l'avez nié et j'ai devant moi la copie du procès-verbal de cette séance. Vous avez donné à l'époque des réponses incomplètes et je me demande aujourd'hui si vous êtes disposé à donner des réponses plus complètes sur cette question. Le Service canadien du renseignement de sécurité loue-t-il des aéronefs?

M. Morden: Je ne peux pas parler des opérations du service dans le cadre d'une réunion publique.

M. Nunziata: J'espère que les renseignements que vous allez nous fournir dans le cadre de notre évaluation d'ensemble vont être plus complets que ceux que vous avez fournis dans votre témoignage du 15 juin. Voilà pourquoi j'ai soulevé cette question.

Nous vous avons demandé spécifiquement, M. Brewin et moi-même, si le service avait des aéronefs et la réponse que vous nous avez donnée n'était pas complète. Or, votre service loue effectivement un ou plusieurs aéronefs, et il s'agit d'appareils très perfectionnés qui peuvent porter atteinte aux libertés civiles des Canadiens. Pour ce qui est de la capacité de ces aéronefs de suivre à la piste des personnes qui circulent à bord d'automobiles, je me demande si la loi assure une protection suffisante de ces personnes.

M. Brewin (Victoria): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Nous devrions peut-être établir certaines règles de base dans nos rappports avec les témoins. Je suis convaincu que M. Morden est en mesure de se défendre, mais M. Nunzita a posé sa question en présentant sous un éclairage défavorable le témoignage de M. Morden.

Je peux dire, étant moi-même au fait du même témoignage, que M. Nunziata a été injuste à l'égard de M. Morden en commentant ces réponses comme il l'a fait. Il me semble que le témoin, tout comme le Comité, devrait avoir devant lui les réponses qu'il a données pour être en mesure de réagir si elles font l'objet d'un commentaire défavorable. Même si j'estime que M. Morden n'a pas besoin de protection, comme je l'ai dit, je crois que le Comité doit énoncer des règles de comportement claires à l'égard des témoins.

Le président: Le commentaire est valable. Les députés jouissent d'une immunité absolue et peuvent poser toutes question qu'ils jugent pertinente, à condition de respecter certaines règles très générales. Il incombe au président de maintenir l'ordre. Or, jusqu'à maintenant, les questions ne donnent lieu à aucun désordre et il convient donc que les députés se laissent guider dans leurs questions par leur sens de la dignité et de l'honneur. Il m'arrivera très rarement, à titre de président, d'intervenir, à moins

[*Texte*]

Mr. Nunziata: If Mr. Morden wants a copy of the minutes of that particular meeting, I am prepared to give it to him. But he was specifically asked about a certain subject-matter, and in my view he gave incomplete answers. Mr. Brewin, you asked the questions, and if you are satisfied with incomplete answers. . .

The point I am trying to make is that we have a mandate to do a comprehensive review. We had the Solicitor General before us two days ago and he misled this committee in terms of the evidence he gave. Mind you, he corrected himself, but only because a member of the media approach him specifically. Had it not been for a reporter approaching him about that particular subject, the evidence would show that there were no reports under section 20. As a result of the correction by Mr. Blais, we now know there were in fact seven reports. If we are to discharge our jurisdiction and mandate under section 57, then we expect a little more forthrightness from both the Solicitor General and the witness.

• 1150

I am saying to you, Mr. Morden, that you appeared before the committee on a previous occasion, you were asked questions about aircraft, and you did not give us complete answers. We do not expect to have to go behind the answers you give. You are not sworn to give accurate evidence here today, but I would expect it to be not only accurate but complete. In the case of the airplanes you were not totally forthright with the committee, and you are telling us today the reason why is that you do not want to do it in a public way. You could have said that on June 15. You could have said to myself and Mr. Brewin that you would rather answer further questions in camera, rather than simply leaving the public record with information that is not complete.

The Chairman: You have expressed the view that the minister corrected his statement only because a reporter approached him. I think in fairness we would not know that until the minister comes back. You can put that question directly to him. It is your opinion at the moment, but I do not think there is any evidence to—

Mr. Nunziata: The evidence is from the reporter himself who questioned Mr. Blais. The letter came after the approach by the reporter. So it was not as if Mr. Blais corrected the record of his own accord.

The Chairman: But it has been my experience that it is often true for ministers or people giving evidence in general in the cut and thrust of questions and answers that they often overlook something and it is brought to their attention later on by their staff or by Members of

[*Traduction*]

qu'une question ne soit clairement désobligeante, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à maintenant.

M. Nunziata: Si M. Morden souhaite avoir une copie du procès-verbal de la réunion en question, je suis disposé à la lui transmettre. On lui a posé des questions précises sur un sujet donné et les réponses qu'il a données ont été incomplètes, selon moi. C'est vous, M. Brewin, qui avez posé les questions. Si des réponses incomplètes vous suffisent, alors. . .

Je tiens à souligner que notre comité a pour mandat de faire un examen en profondeur. Le Solliciteur général a comparu devant nous il y a deux jours et il a induit le comité en erreur par ses réponses. Il s'est repris, c'est bien vrai, mais il a fallu pour cela qu'un membre de la presse lui pose la question. Si quelqu'un de la presse ne lui avait pas posé une question précise, on aurait pu lire au procès-verbal qu'aucun rapport n'avait été déposé en application de l'article 20. Par suite de la mise au point de M. Blais, nous savons maintenant qu'il y a eu sept rapports. Pour être en mesure d'exercer nos pouvoirs et notre mandat conformément de l'article 57, nous nous attendons à une meilleure coopération de la part du Solliciteur général et du témoin.

Or je vous rappelle, monsieur Morden, que, lors d'une comparution antérieure devant le comité, vous n'avez pas répondu complètement aux questions qu'on vous posait au sujet des aéronefs. Nous ne sommes pas censés vérifier vos réponses. Vous n'avez pas juré de dire la vérité aujourd'hui, mais je m'attends à ce que les renseignements que vous fournissez soient non seulement exacts mais complets. Pour ce qui est des aéronefs, vous n'avez pas tout dit au comité et aujourd'hui vous nous dites que c'est parce que vous ne souhaitez pas divulguer certains renseignements en public. Vous auriez pu le dire le 15 juin. Vous auriez pu nous dire, à M. Brewin et à moi-même, que vous préfériez répondre à huis clos, au lieu de laisser figurer des renseignements incomplets aux comptes rendus.

Le président: Vous avez dit que le ministre n'a corrigé sa déclaration qu'à cause de l'intervention d'un journaliste. En toute justice, j'estime que nous ne saurons cela que lorsque le ministre comparaîtra de nouveau. Vous pourrez alors lui poser directement la question. C'est votre avis pour le moment, mais j'estime que rien ne prouve que. . .

M. Nunziata: La preuve, c'est le journaliste qui a interrogé M. Blais qui nous l'a fournie. La lettre est arrivée après la démarche du journaliste. De sorte que l'on ne peut prétendre que M. Blais a fait la mise au point de son propre chef.

Le président: Pourtant, selon mon expérience, il arrive souvent que des ministres ou des témoins omettent certains éléments dans le feu des questions et des réponses et que la chose soit ensuite portée à leur attention par leurs collaborateurs ou par des députés, par exemple. Ce

[*Text*]

Parliament or a number of people. The important thing is that they quickly correct the record, and Mr. Blais did that.

Mr. Nunziata: Mr. Morden, can you indicate why you do not think it is necessary or advisable to give the public information about some major expenses on the part of the service? Mr. Brewin was concerned the other day about budgetary matters, as are all members of this committee. We are given a one-line understanding of how you spend $157 million of taxpayers' money. Why the secrecy? If you are leasing aircraft, why not admit to leasing aircraft?

Mr. Morden: To go back to your previous subject, Mr. Nunziata, if I recall Mr. Brewin's question correctly, it indeed was relative to the budgetary process. I think it concerned whether I was building up an air force at the public expense. Therefore the questions and answers you are characterizing as unforthcoming. . . and I am sorry you feel that way. The answers I gave then were indeed related to whether I was buying them and whether I had plans to buy them, which of course are future things. If I may say so, Mr. Nunziata, if I am to be helpful to the committee, I think I also have a right to have questions put to me in an accurate way, when they refer to past history.

Mr. Nunziata: Well, with the greatest of respect, if we are to do a comprenhensive review. . . you do not expect us to sit here for 24 hours a day cross-examining you on evidence. You indicated you wished to co-operate with the committee. In the spirit of co-operation you would give us complete answers. So if Mr. Brewin and I were interested in aircraft, you would at least tell us, no, we are not purchasing aircraft, but we might have three or four we are leasing, on stand-by, and they cost millions and millions of dollars. We might be interested to know the use of the aircraft. Are they used, for example, to go to other countries? Why the need for aircraft? All kinds of questions arise out of the use of aircraft by CSIS; not only budgetary questions but also other questions.

I would just hope, Mr. Chairman, Mr. Morden would understand and respect our mandate to do a comprehensive review. When he talks about co-operation, I hope it means full co-operation and we do not have to ask specific questions for him to volunteer some information when he knows the area we are examining.

• 1155

Mr. Morden: Mr. Chairman, In answer the second part of Mr. Nunziata's question, which related to why we proceed by way of a one-line figure in the estimates, I

[*Translation*]

qui est important, c'est qu'ils fassent tout de suite une mise au point et c'est ce que M. Blais a fait.

M. Nunziata: Monsieur Morden, pouvez-vous nous dire pourquoi, selon vous, il n'est pas nécessaire ou souhaitable de divulguer au public des renseignements sur certaines grosses dépenses du service? L'autre jour, M. Brewin s'intéressait à des questions d'ordre budgétaire. Ces questions intéressent tous les membres du comité. Or, vous nous dites en une seule ligne comment vous dépensez 157 millions de dollars des contribuables. Pourquoi vous faut-il garder le secret? Si vous louez des aéronefs, pourquoi ne pas le reconnaître?

M. Morden: Pour en revenir au sujet que vous avez abordé auparavant, monsieur Nunziata, la question de M. Brewin, si j'ai bonne mémoire, portait effectivement sur le processus budgétaire. Il me semble qu'il cherchait à savoir si j'étais en train de constituer une aviation avec des fonds publics. Par conséquent, pour ce qui est des questions et des réponses que vous qualifiez à mon grand regret d'incomplètes, j'ai donné des réponses portant sur la question de savoir si j'achetais des aéronefs ou si j'avais l'intention de le faire, on me demandait donc de parler du futur. Permettez-moi donc de dire, monsieur Nunziata, que je pourrai d'autant plus être utile au comité qu'on me posera des questions nettes et précises, notamment pour ce qui a trait au passé.

M. Nunziata: Eh bien, sauf votre respect, dans la mesure où nous avons à faire un examen complet. . . vous ne vous attendez tout de même pas à ce que nous passions 24 heures par jour à vous contre-interroger. Vous nous avez dit que vous souhaitiez coopérer avec le comité. Dans cet esprit, il vous faudrait nous donner des réponses complètes. Ainsi, si M. Brewin et moi-même nous montrons intéressés à la question des aéronefs, vous pourriez tout au moins nous dire que vous n'en achetez pas mais que vous en louez un certain nombre, que ces appareils sont à votre disposition et qu'ils coûtent des millions et des millions de dollars. Il se peut que nous soyons intéressés à savoir à quoi servent les appareils. Servent-ils, par exemple, aux voyages à l'étranger? Pourquoi les aéronefs sont-ils nécessaires? Toutes sortes de questions viennent à l'esprit au sujet de l'utilisation d'aéronefs par le SCRS et il ne s'agit pas seulement de questions d'ordre budgétaire.

J'exprime tout simplement le souhait, monsieur le président, que M. Morden comprenne notre mandat qui consiste à faire un examen complet et qu'il en tienne compte. J'espère que la coopération qu'il nous offre sera pleine et entière et que nous n'aurons pas à poser des questions précises pour qu'il consente à divulguer certains renseignements alors qu'il sait pertinemment ce sujet qui nous intéresse.

M. Morden: Monsieur le président, pour répondre à la seconde partie de la question de M. Nunziata, de savoir pourquoi notre budget était contenu dans une seule ligne

[*Texte*]

think this is a deliberate decision taken because the breakdown into traditional areas of operations and management and capital spending—all of the above which you find with normal line departments in the estimate book—frankly provide the kind of information that would be of great benefit to people in hostile intelligence services. They could make analyses of the deployment of our resources, of what we are doing, where we are doing it, and how well equipped we are to do it. There are good and sound operational reasons, therefore, for proceeding by way of the one-line estimate.

I have expressed before that there are safeguards in place. Our budgetary requests are subjected to the same review by the Treasury Board Secretariat, up to and including the Treasury Board ministers, as any other line department of government. We are subject to audit by the Auditor General, and of course the minister is also responsible to the House generally for the conduct of the service. Those safeguards are built in.

Mr. Brewin: Perhaps I will start by just picking up that last point. One of the difficulties, Mr. Morden, is that in terms of holding the Solicitor General accountable in Parliament, particularly for the spending of the $157 million, is that as Members of Parliament we do not have the details of that yet. So I hope we can find some way of dealing with the problem in a way that is consistent with the need for the protection of national security, and I hope you will be able to help us be imaginative on it. Have you any immediate thoughts on how we might achieve that mix?

Mr. Morden: No, I do not. After much thought, the government that brought down the bill which became the CSIS Act looked at a number of models as to the conduct, financing, review, accountability structures of similar organizations around the world, and they chose a particular one that would seem to suit the Canadian needs, in their view.

As a mosaic there, I did leave out my earlier comment on the various people who take a look at our financial figures; of course, the Security Intelligence Review Committee does as well. Those are the safeguards against the misuse and squandering of public funds that are built into the system we have in Canada. I guess that is about all I can say on that point.

Mr. Brewin: The Security Intelligence Review Committee appears not to be entirely satisfied with its authority to deal with financial matters and makes a recommendation in that respect. But let me move to a general question. I would say that many members of the public at this stage, looking at CSIS and how it is

[*Traduction*]

du budget des dépenses, j'estime que la décision a été prise en connaissance de cause. En effet, le fait de ventiler les dépenses comme cela se fait habituellement pour les postes de fonctionnement, de gestion et d'immobilisations—selon la pratique suivie dans le budget des dépenses par les ministères en règle générale—mettrait à la disposition de services de renseignements qui nous sont hostiles des informations très avantageuses. Ils seraient en mesure d'analyser le déploiement de nos ressources, nos activités, nos déplacements et le degré de perfectionnement de notre matériel. Il y a donc d'excellentes raisons sur le plan du fonctionnement, qui expliquent pourquoi nos prévisions budgétaires se limitent à un seul chiffre.

J'ai déjà dit qu'il y avait des mesures de contrôle. Nos demandes de crédits sont assujetties au même processus d'examen par le secrétariat du Conseil du Trésor, voire par les ministres du Conseil du Trésor, que tout autre ministère du gouvernement. Nous sommes assujettis à l'examen du vérificateur général et, bien entendu, le ministre doit également rendre compte à la Chambre des activités du service. Ces éléments de contrôle sont intégrés au processus.

M. Brewin: Je me permettrai tout d'abord de relever votre toute dernière observation. L'une des difficultés justement, monsieur Morden, pour ce qui est de l'obligation de rendre compte du Solliciteur général devant le Parlement, et notamment du budget de 157 millions de dollars, c'est que nous, les députés, nous n'avons aucun détail à ce sujet. J'espère donc que nous allons être en mesure de trouver le moyen de régler la difficulté tout en tenant compte des impératifs de sécurité nationale et j'espère que vous allez nous aider à trouver des solutions originales à cet égard. Avez-vous à l'esprit certaines propositions qui pourraient nous permettre d'atteindre l'équilibre souhaité?

M. Morden: Non, je n'en ai pas. Après mûre réflexion, le gouvernement a déposé le projet de loi qui est devenu la Loi sur le SCRS. Les législateurs s'étaient penchés sur divers modèles en s'inspirant des normes d'organisations similaires ailleurs dans le monde en matière de direction, de financement, d'examen et de responsabilité pour choisir en fin de compte celui qui semblait le mieux correspondre aux besoins des Canadiens.

Lorsque j'ai parlé plus tôt des divers responsables qui examinent nos données financières, j'ai omis de faire mention du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, qui a évidemment un rôle à jouer à cet égard. Voilà donc les mesures de contrôle intégrées au système qui garantissent que les fonds publics ne seront pas utilisés à mauvais escient et gaspillés. C'est à peu près tout ce que j'ai à dire sur cette question.

M. Brewin: Il semble que le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité ne soit pas tout à fait satisfait des pouvoirs qui lui sont conférés en matière financière et il formule une recommandation à cet effet. La question que j'ai à poser est cependant d'ordre général. On pourrait dire, selon moi, que le public se pose

[*Text*]

operating, would have perhaps, broadly speaking, two concerns.

One is maybe in large part a holdover from the past, but there are still flavours of it in the latest SIRC report, that there is a tendency in our intelligence service to have an over-fixation with problems arising out of the Cold War, with peace groups, labour groups, native Indian groups, and there are continuing bits of evidence that this remains a problem.

The other area is in the nature of the spending. It is a secret, and I think there is concern about whether the threat is real that you say you have to address. We get assertions that there is a threat that needs to be met; we read from time to time of problems. But the public is not brought into the process of understanding in any detail the nature of the threat. This may be a dilemma imposed by national security, but it seems to me we have to find a way to provide the information to the public on these points in some detail as opposed to just assertion.

• 1200

Let me start with the last point. Is there a way in which you can brief this committee on whether we even need a security intelligence committee? On the extent of the threats to this country, you raised two specific examples, but they may be the only ones. When one gets specific examples backing the effective work of the team, sceptics may say those are the only two you can produce. You may say they are just representative of the work you do. Can we have some indication from you whether you will brief this committee in the course of its work on the quantitative nature of the threat and on the quality of the threat under the various headings of the CSIS Act?

Mr. Morden: I would be quite happy to take some time now to talk about the principal threats as they fall under the rubrics of terrorism and espionage, two of the major programs the service is involved in, if such is the wish of the committee. I would say it would take a bit of time, but I am quite prepared to do that.

Mr. Brewin: I think we need the time. If it means second and third rounds of questions later, I will save my other questions until then, because I think these are important questions and I think you should take the time to outline them. We have a year or nine months to produce this report, so we had better get at it. I think these are in some sense the opening critical questions. Do we need a security intelligence service in Canada that spends $157 million of the public's money?

[*Translation*]

actuellement deux grandes questions au sujet du fonctionnement du SCRS.

En premier lieu, il s'agit peut-être en grande partie d'un vestige du passé, dont certains relents continuent de marquer le rapport le plus récent du Service. Certains s'inquiètent en effet du fait qu'il existe dans nos services de renseignement une tendance à localiser de façon exagérée sur les problèmes issus de la guerre froide, sur les groupes pacifistes, les groupes ouvriers, les groupes autochtones, certains indices permettent en effet de supposer que le problème n'est pas encore réglé.

L'autre aspect sur lequel les gens s'interrogent, c'est celui de la nature des dépenses. Il s'agit d'un secret et certains se demandent si la menace que vous dites avoir à affronter est réelle. On prétend qu'il y a une menace à contrer. Certains problèmes sont portés à l'attention du public de temps à autre, mais aucun effort n'est fait pour faire comprendre à la population quelle est au juste la nature de la menace qui pèse sur nous. En dépit du carcan que nous imposent les impératifs de sécurité nationale, il me semble que nous devons trouver le moyen de fournir au public des renseignements assez détaillés sur cette question et non seulement des affirmations gratuites.

Je commencerai par le dernier aspect. Vous est-il possible d'expliquer au comité dans quelle mesure nous avons même besoin d'un service du renseignement de sécurité? Pour ce qui est des menaces qui peuvent peser sur le pays, vous avez donné deux exemples précis, mais il se peut bien qu'il n'y en ait pas d'autres. Lorsque nous en arrivons aux exemples précis qui justifient le travail de votre organisation, les sceptiques peuvent bien dire que ce sont là les deux seuls que vous soyez en mesure de donner, même si vous affirmez de votre côté que ce ne sont là que des exemples parmi tant d'autres de vos activités. Pouvez-vous nous dire si vous allez fournir au comité, dans le cadre de son travail, des précisions quantitaves et qualitatives sur ce qui constitue des menaces pour la sécurité du Canada, selon les divers critères de la loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité?

M. Morden: Je me ferai un plaisir de parler dès maintenant des principales menaces qui tombent sous les catégories du terrorisme et de l'espionnage, soit deux des principaux programmes qui intéressent le service, si le comité le souhaite. Cela va prendre un certain temps, mais je suis tout à fait disposé à en parler.

M. Brewin: Je pense que cela vaut la peine d'y mettre le temps. Dans la mesure où nous aurons une deuxième et une troisième ronde de questions, je suis disposé à ne poser mes autres questions qu'à ce moment-là. J'estime en effet que ces aspects sont importants et que vous devez prendre le temps nécessaire pour les exposer. Nous disposons d'un an ou de neuf mois pour rédiger le rapport et nous aurions donc intérêt à nous mettre à la tâche. À mon sens, la question fondamentale et critique

[*Texte*]

Mr. Morden: I think the responsibility of the service is to advise the government in as realistic a way as we can on whether indeed there is a threat. It is a perfectly proper question to ask.

In the area of espionage, for which we have a counter-intelligence program, I think it is quite clear that for the moment the ideological and possibly the military confrontation between the superpowers, which as we all know has dominated security concerns since the Second World War, are in a state of change.

Having said this, the capability of the Soviets' security and military apparatus to damage western interests has not diminished. I think it is a bit early to infer from the quite evident shift in tactics that there is a fundamental realignment of strategic objectives going on. I think it would be premature to arrive at a conclusion like this without further observation.

I think that in addition to the continuing foreign policy and military defence policy issues that come up with the turmoil thrown up by the famous twin policies of glasnost and perestroika, which I think will define the intelligence needs and the perceived threats by the eastern European intelligence agencies well into the mid-1990s, we have to understand that the Soviet regime must be more concerned—not less—with achieving security and accurate intelligence from its point of view. I think there is a fair bit of evidence even in the informed press, not just from people who you might say are *parti pris* to the process.

• 1205

I think what we will see in part of east European intelligence services is they they will be seeking to identify western capabilities and intentions; they will be taking a look at controlling restive minorities at home and populations that are anxious for real improvement, greater independence. We have seen that in the last little while in some of the states in eastern Europe. Counter to that of course is that they will be seeking, wherever they can, to monitor the public opinion of corresponding communities elsewhere. Finally, but by no means least, is to take their not very efficient economies and give them a jump-start, if you will, by as great an infusion in a short time of western technology as they can manage.

Mr. Brewin: May I interrupt and ask you a question on the infusion: is there any evidence that these governments are using surreptitious methods—espionage—left over from hopefully another era to seek Canada's technological information? The examples you gave earlier may well have applied to countries other than eastern European and Soviet bloc countries. Is there any evidence that

[*Traduction*]

consiste à demander si le Canada a besoin d'un service du renseignement de sécurité qui coûte 157 millions de dollars au trésor public.

M. Morden: Étant donné que le service a pour responsabilité de conseiller le gouvernement aussi concrètement que possible sur toutes les menaces à la sécurité du pays, la question est tout à fait valable.

Dans le domaine de l'espionnage, où nous avons un programme de contre-espionnage, il me semble fort évident que, à l'heure actuelle, nous assistons à une évolution dans la confrontation idéologique et possiblement militaire entre les superpuissances, qui a dominé toutes les questions de sécurité depuis la Seconde Guerre mondiale.

Cela dit, tant sur le plan des services de renseignement que de la puissance militaire, les Soviétiques sont tout aussi capables qu'auparavant de nuire aux intérêts occidentaux. Il est un peu tôt pour conclure de changements très nets sur le plan tactique que nous assistons à un changement fondamental des objectifs stratégiques. Pareille conclusion serait prématurée si elle n'était pas fondée sur des observations plus poussées.

Ainsi, tout en tenant compte de l'évolution de toutes les questions de politique étrangère et de défense militaire qui surgissent dans le sillage des mots d'ordre de Glasnost et de pérestroïka qui vont, selon moi, dicter les besoins en renseignements et les impératifs défensifs des services de renseignement de l'Europe de l'Est au moins jusqu'au milieu des années 1990, il nous faut comprendre que l'intérêt du régime soviétique pour les questions de sécurité et de services de renseignement devra aller en augmentant et non pas en diminuant. Je pense que l'on en a certaines preuves, même dans la presse bien informée, et pas seulement de la part de gens dont le parti pris est évident.

Certains services de contre-espionnage de l'Europe de l'Est s'efforceront, de déterminer les capacités et les intentions de l'Ouest; ils examineront la façon dont ils pourront contrôler les minorités agitées et les groupes qui réclament une véritable amélioration de leur sort et plus d'indépendance. C'est ce que l'on a constaté ces derniers temps dans certains pays de l'Europe de l'Est. D'autre part, bien sûr, ils s'efforceront, dans toute la mesure du possible, de surveiller l'opinion publique des mêmes populations ailleurs. Enfin, mais c'est très important, ils essaient de faire faire un bond en avant à leurs économies en la faisant bénéficier d'autant de renseignements technologiques que possible de l'Occident.

M. Brewin: Puis-je vous interrompre un instant à ce sujet: a-t-on des preuves que ces gouvernements ont recours à des méthodes clandestines, à l'espionnage, héritées d'une ère, souhaitons-le, révolue, pour obtenir des informations technologiques du Canada? Les exemples que vous avez donnés tout à l'heure auraient pu s'appliquer à d'autres pays que ceux de l'Europe de l'Est

[*Text*]

Soviet bloc countries are in fact using their espionage capacity in this direction?

Mr. Morden: The second example I gave dealt with an east European country.

Mr. Brewin: How widespread is that problem?

Mr. Morden: It is a considerable problem. We know very well that people have tasking priorities, and science and technology collection is very high on the list by overt means, by covert means—a blending of old and new, if you will—in terms of techniques to achieve it.

Mr. Brewin: Are there countries other than Soviet bloc countries pursuing our technology, using these methods as opposed to coming up front and asking us about it?

Mr. Morden: If I can answer that more generally, I will. The short answer is yes, and the reason is that we tend to be a fairly modest people about our achievements and so on, but we are seen around the world as a very highly advanced country with a lot of good technology, either our own or things we have under licence because of our proximity to the United States.

Mr. Brewin: Mr. Morden, this question may be incredibly naive, but I think we are all starting off in this as a bit naive, but that is how we learn. Why would it not be a simple matter for our government, which is seeking to improve relations, as it appears the eastern bloc countries are seeking to improve relations, to simply ask them to stop, and you can keep some monitoring to see that they are doing it? Why would they not, in the new spirit of relations that appear to be existing, simply pack that effort in, if we ask them to? That is how we deal with our other allies.

Mr. Morden: Mr. Brewin, it is not at all a naive question. Well, maybe it is. Maybe I am as naive as you, because it is a question I ask myself—why do they not?

Mr. Brewin: Have we asked them?

Mr. Morden: If I can put that generically, when we come across evidence of people trying to circumvent Canadian laws and do this kind of thing, our duty of course is to report to whatever people are responsible and then they take a decision on the appropriate medicine to use or to hand out. I would have to believe that in some cases the representatives of countries have been asked to stop it. If they do continue to do it, you really have to wonder why in today's atmosphere. I agree.

• 1210

To go back to appearances I made before the other committee, it does perplex me why these things do

[*Translation*]

et du bloc soviétique. A-t-on la preuve que les pays du bloc soviétique utilisent en fait leurs services d'espionnage à cette fin?

M. Morden: Le deuxième exemple que j'ai donné touchait un pays de l'Europe de l'Est.

M. Brewin: Ce problème est-il très répandu?

M. Morden: C'est un problème considérable. Nous savons très bien que les priorités sont parfois difficiles à satisfaire et que la recherche de renseignements scientifiques et technologiques en est une très grande, quels que soient les moyens ouverts ou cachés, anciens ou nouveaux, de les obtenir.

M. Brewin: Y a-t-il d'autres pays que les pays du bloc soviétique qui utilisent ces méthodes pour se renseigner sur nos technologies plutôt que de venir nous interroger ouvertement?

M. Morden: J'essaierai de répondre de façon plus générale. En un mot, oui, parce que nous sommes assez modestes quant à nos réalisations, alors que le reste du monde considère au contraire que nous sommes très avancés, que nous avons une technologie de pointe, qui nous appartient ou que nous avons empruntée aux États-Unis du fait de notre proximité avec ce pays.

M. Brewin: Peut-être que ma question vous semblera terriblement naïve mais je crois que, dans ce domaine, nous sommes tous un peu naïfs et que c'est la façon dont nous pouvons apprendre. Pourquoi notre gouvernement ne peut-il pas simplement, alors que nous essayons d'améliorer les relations, que les pays du bloc de l'Est semblent essayer d'améliorer les relations, leur demander d'arrêter, quitte à ce que vous continuiez à surveiller pour voir ce qu'ils font? Pourquoi, dans le nouvel esprit qui semble gagner les relations Est-Ouest, ces pays ne cesseraient pas tout simplement cette activité si nous le leur demandions? C'est la façon dont nous traitons avec nos autres alliés.

M. Morden: Monsieur Brewin, ce n'est pas une question naïve du tout. En fait, peut-être que si, peut-être que je suis aussi naïf que vous car c'est une question que je me pose moi-même: pourquoi cela ne cesse-t-il pas?

M. Brewin: Est-ce que nous le leur avons demandé?

M. Morden: Si vous me permettez de répondre de façon générale, lorsque nous constatons que des gens essaient de passer outre aux lois canadiennes et de faire ce genre de chose, il nous appartient évidemment d'en faire rapport aux responsables, quels qu'ils soient, qui décideront eux-mêmes des remèdes à utiliser ou à appliquer. Je suppose que dans certains cas les représentants des pays en question ont été priés de cesser ce genre d'activités. S'ils les poursuivent, on peut se demander pourquoi dans le climat actuel. Je suis bien d'accord.

Le fait que ce genre de choses se poursuive, comme je le disais à l'autre comité, me laisse assez perplexe. À notre

[*Texte*]

continue. To the best of our monitoring, there has not yet been a falling-off in the time, effort, and expense that is put into getting these in a clandestine way. As a responsible official, one of my duties, if I were to see such a falling-off, would be to report it to the government. So far, I do not see it. I do not have an easy answer for it.

Mr. Brewin: There has been some concern that the RCMP in the past was unduly influenced by the government to conduct certain investigations. Has any member of the government or their staff, including the Solicitor General or his staff, requested or directed, either through written or verbal communication, anything that you or your colleagues have refused to undertake because of possible impropriety? Perhaps it was not within your jurisdiction or perhaps you just felt you ought not to do it. Have you had any such requests from the government that you have refused?

Mr. Morden: No.

Mr. Brewin: We want to get the benefit of your experience in suggesting that might take place in this legislation. You permitted yourself to be interviewed by *Liaision*, which is the Solicitor General's magazine. I want to read your words back to you to see whether you will pick them up here.

When asked about this five-year review, what you anticipate coming out of the process, in the course of your answer, you said:

> I think that from inside here we have seen things that if drafted another way might work better, while achieving the same results. We have also found other things that work quite well, and in these cases we would want to defend the status quo. This will be a very valuable evaluation process for everyone.

Would you share with us your thoughts on what needs changing and what status quo you are satisfied with?

Mr. Morden: I think, basically, that more things work well than do not. I shared with the committee at the private session the process we go through in achieving a judicial warrant. There remains, of course, an important point for us in terms of how our information is used in the legal system. Those are areas that you will undoubtedly be looking at.

Mr. Brewin: Will you outline for us in simple fashion, in the next two weeks, those areas that you believe should be improved upon in this act and in the system?

Mr. Morden: I must respectfully decline that invitation, Mr. Brewin. My words to *Liasion* were to the effect that there were probably things we would have done differently in the light of experience. But this is not to say

[*Traduction*]

avis, le temps, les efforts et les dépenses consacrés à l'obtention clandestine de ces renseignements n'ont pas diminué. J'estime qu'une de mes fonctions serait de signaler toute diminution semblable au gouvernement si nous la remarquions. Jusqu'ici, nous n'avons rien remarqué. Très franchement, je ne vois pas comment l'expliquer.

M. Brewin: On s'est inquiété de ce que dans le passé, le gouvernement influençait indûment la GRC dans la poursuite de certaines enquêtes. Certains membres du gouvernement ou leur personnel, notamment le Solliciteur général ou son personnel, vous ont-ils demandé, soit par écrit soit verbalement, quoi que ce soit que vous ou vos collègues aient refusé d'entreprendre parce que cela ne vous aurait pas semblé approprié? Parce que vous estimiez que cela n'entrait pas dans votre mandat ou que vous ne deviez tout simplement pas le faire. Avez-vous jamais refusé au gouvernement de faire certaines enquêtes?

M. Morden: Non.

M. Brewin: Nous aimerions que vous nous aidiez par votre expérience à suggérer des améliorations à la loi. Vous vous êtes laissé interviewer par «Liaison» qui est la revue du Solliciteur général. Je vais vous relire ce que vous avez alors déclaré et vous demander peut-être de développer un peu votre pensée à ce sujet.

On vous a interrogé sur cet examen quinquennal et l'on vous demandait ce que vous pensiez qu'il en résulterait. Vous avez notamment répondu:

> Je crois que l'on peut dire que nous avons constaté qu'un certain nombre de choses auraient pu être rédigées différemment, ce qui aurait peut-être facilité les choses tout en aboutissant aux mêmes résultats. Nous avons aussi constaté qu'il y avait d'autres choses qui marchent très bien, et, dans ce cas, nous souhaiterions maintenir le statu quo. Ce sera un processus d'évaluation très bénéfique pour tous.

Pourriez-vous ainsi nous dire ce qui devrait à votre avis être changé et ce sur quoi vous souhaitez maintenir le statu quo?

M. Morden: Essentiellement, il y a davantage de choses qui marchent bien que de choses qui ne marchent pas bien. J'ai expliqué lors de notre réunion à huis clos la méthode que nous suivions pour obtenir un mandat des tribunaux. Il reste évidemment un problème important pour nous, savoir l'utilisation de nos renseignements par le système judiciaire. Ce sont des domaines sur lesquels vous vous pencherez certainement.

M. Brewin: Pourriez-vous dans les deux prochaines semaines nous indiquer succinctement les domaines dans lesquels vous estimez que l'on pourrait apporter des améliorations, qu'il s'agisse de la loi ou du système?

M. Morden: Je me dois, monsieur Brewin, de décliner très respectueusement cette invitation. Ce que je disais à «Liaison», c'était qu'il y avait probablement un certain nombre de choses que nous aurions faites différemment

[*Text*]

that the act does not work. I think it does. If you have an act that is finely balanced and that has received the assent of Parliament, I think one wants to be very careful about letting the best be the enemy of the good. What we have is good.

M. Maurice Tremblay (député de Lotbinière): Monsieur Morden, je n'aurai pas l'audace de vous demander si le SCRS est valable. Quand cela coûte 157 millions de dollars, on ne se pose même pas la question.

• 1215

Je vous demanderais cependant si vous êtes d'accord sur la scission du SCRS de la GRC. On sait que la loi constitutive recommande au SCRS de devenir une agence plus civile. Êtes-vous d'accord là-dessus?

Mr. Morden: I think, sir, that what was quite exhaustively set out in the McDonald Commission in particular indicated very clearly the differences they saw as being necessary between what a security intelligence service should do and what police should do. The rationale for setting up the service the way it is, is of course found there. In direct answer to your question, I think it is a valid distinction, and I think the complementary roles that exist between us and the RCMP are the appropriate ones.

M. Tremblay: Monsieur Morden, en réponse à une question du député Robinson, je crois, vous avez répondu dans une lettre datée du 24 octobre et adressée au président qu'actuellement, 71 p. 100 des effectifs du SCRS proviennent de la GRC. Dans un esprit de dissociation de la GRC et du SCRS, ne pensez-vous pas que ce pourcentage est plus qu'élevé?

Mr. Morden: To understand that number, I think one has to look back to the fact that at the time of the creation of CSIS the proportion of intelligence officers, which were at that time drawn from the RCMP, was virtually 100%. I would suggest that in the normal course of changing the profile of an organization, to have dropped some 30% in the mix of the population over a five-year period is indeed quite a substantial change.

M. Tremblay: On sait que depuis 1969, il existe une Loi sur les langues officielles. On l'a modifiée de façon importante avec le projet de loi C-72, et on impose maintenant certaines exigences aux différentes agences gouvernementales, entre autres au SCRS. Estimez-vous que le SCRS répond aux exigences de la Loi sur les langues officielles?

Mr. Morden: You will of course be aware that at an early stage in its history the service was very severely criticized by the Joint Standing Committee on Official Languages and by the Security Intelligence Review Committee for its handling of official languages matters. I would have to say that at the time I arrived in the service, which is a little over two years ago now, there was in the

[*Translation*]

avec l'expérience que nous avons maintenant. Cela ne veut pas dire que la loi ne fonctionne pas. Je crois qu'au contraire elle fonctionne bien. Si vous avez une loi qui est judicieusement équilibrée et qui a obtenu l'approbation du Parlement, je crois qu'il faut faire très attention et reconnaître que le mieux est l'ennemi du bien. Cette loi est bonne.

Mr. Maurice Tremblay (MP for Lotbinière): Mr. Morden, I will not dare to ask you whether the CSIS is a valid institution. When we know that it cost a $157 million there is no doubt it is a valid institution.

However, I would like to know whether you approve of the split between the RCMP and CSIS. The act establishing CSIS recommends that it be more in the nature of a civilian agency. Do you agree with that orientation?

M. Morden: Il me semble, monsieur, que la Commission McDonald a expliqué très clairement et en grand détail comment les activités d'un service de renseignements de sécurité devaient être différentes d'un service de police. Vous trouverez dans cet exposé les raisons pour lesquelles le service a été établi selon le modèle qu'on connaît. Pour répondre directement à votre question, je pense qu'il s'agit là d'une distinction bien fondée et que les rôles respectifs de notre service et de la GRC se complètent bien.

Mr. Tremblay: Mr. Morden, in response to a question from, I believe, Mr. Robinson, you wrote, in a letter dated October 24 and addressed to the Chairman that 71% of current CSIS personnel were formerly with the RCMP. In light of the principle that there should be a split between the RCMP and CSIS, do you not find that percentage inordinately high?

M. Morden: Pour bien comprendre ce chiffre, je pense que l'on doit se rappeler que, lorsque le SCRS fut établi, le pourcentage d'agents de renseignements provenant de la GRC était pratiquement de 100 p. 100. Je dirai donc que dans le contexte du remaniement d'un organisme, une réduction de 30 p. 100 sur une période de cinq ans représente un progrès considérable.

Mr. Tremblay: The Official Languages Act has been in force since 1969. Significant changes were made with the passage of the Bill C-72 and government agencies, including CSIS, are now subject to various requirements. In your estimation, is CSIS meeting the requirements of the current Official Languages Act.

M. Morden: Vous savez sans doute qu'à ses débuts, le service fut sévèrement critiqué par le Comité mixte permanent sur les langues officielles et le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité pour sa conduite en matière de langues officielles. Je dois dire que lorsque je suis entré au service, il y a un peu plus de deux ans, j'y ai trouvé les germes d'une révolution

[*Texte*]

works the makings of a revolution in attitude and in the vigour with which the service pursued the objectives and the requirements of the law with respect to official languages.

We have done a very substantial number of things to meet the law. We have very dramatically increased, for instance, the number of bilingual imperative positions, specifically in the intelligence officer and clerical streams. We have enhanced the bilingual profiles of management positions from the basic bilingualism requirement of the government to a more enhanced one. We have embarked on a training program which at this point has some hundreds of employees undertaking language training, either full time or part time.

• 1220

I think more important than anything else, is that there has been a tremendous change in the attitude of employees within the service to accept that it is a national service which must provide service in the two official languages of our country, and this is part and parcel of the requirements for continued career development within the service.

M. Tremblay: Monsieur Morden, seriez-vous insulté si je vous demandais plus tard des précisions supplémentaires? On dit qu'on fait des efforts au niveau des mentalités, et j'en suis parfaitement conscient, mais vous serait-il possible de me donner éventuellement plus de précisions sur vos postes bilingues, sur votre personnel bilingue et sur la qualité de ces postes bilingues?

Mr. Morden: Oh, yes. I think we would be prepared to provide you with quite a detailed briefing on what has been done over the last two and a half years.

M. Tremblay: Vous avez parlé dans votre exposé des mandats que vous demandez au ministre pour faire des saisies ou des perquisitions. Êtes-vous en mesure de nous donner le nombre de mandats demandés? Est-ce que tous ces mandats vous ont été accordés? Dans le cas contraire, combien avez-vous eu de refus?

Mr. Morden: I just mentioned to Mr. Brewin that when I was here for the private session I shared with the committee the chart we have of the 20-plus steps we go through in order to get a warrant. In essence, as that system of checks and balances kicks in, there are all sorts of off-ramps along the way, if I can use a highway term, where a mandate may be turned back by an increasingly senior supervisor who would not see that it is necessary to the conduct of a given investigation.

I mentioned in my opening comments that one of the changes brought about as a result of the Osbaldeston recommendations was my chairmanship of the senior committee, which includes outside counsel and representatives of the Ministry of the Solicitor General, to

[*Traduction*]

dans les attitudes et dans le dynamisme avec lequel on cherchait à safisfaire aux objectifs et aux exigences de la Loi sur les langues officielles.

Nous avons pris un grand nombre de mesures afin de satisfaire aux exigences de la Loi. Par exemple, nous avons augmenté de façon spectaculaire le nombre de postes bilingues à dotation impérative, surtout dans les catégories regroupant, d'une part, les agents de renseignements et, d'autre part, les commis. Pour ce qui est du bilinguisme parmi les gestionnaires, là où auparavant nous n'exigions que le niveau de base, un niveau plus élevé est maintenant obligatoire. Nous avons lancé un programme de formation auquel participent en ce moment quelque centaines d'employés, que ce soit à temps plein ou à temps partiel.

L'important, c'est que l'attitude des employés a changé, qu'ils acceptent maintenant que le service est d'envergure nationale et doit être en mesure de fonctionner dans les deux langues officielles de notre pays, et que le bilinguisme est une condition préalable de l'avancement dans le service.

Mr. Tremblay: Mr. Morden, would you be insulted if I asked you for more details later? You said that efforts are being made in terms of outlook, and I am well aware of that, but would it be possible for you to provide me with more specific information concerning bilingual positions, bilingual staff and the quality of those bilingual positions?

M. Morden: Oui. Je pense que nous serions prêts à vous offrir des informations assez détaillées quant au progrès que nous avons faits depuis deux ans et demi.

Mr. Tremblay: During your presentation, you mentioned the warrants you request from the minister in order to carry out search and seizure operations. Can you tell us how many warrants you have requested? Were they all granted? If not, how many requests were turned down?

M. Morden: Comme je viens de le dire à M. Brewin, lorsque j'ai comparu à huis clos devant le Comité, je lui ai montré le tableau illustrant la vingtaine d'étapes par lesquelles nous devons passer pour obtenir un mandat. Essentiellement, avec tous les poids et contrepoids en place, c'est un peu comme si on roulait sur une autoroute munie de multiples voies de sortie, dans l'une desquelles on peut à tout moment être forcé de s'engager si, à mesure que l'on remonte la hiérarchie, un cadre décide que le mandat n'est pas nécessaire pour la conduite de l'enquête.

J'ai dit au cours de mon exposé que l'un des changements issus des recommandations du rapport Osbaldeston fut ma nomination à la présidence du comité supérieur, auquel siègent aussi des avocats de l'extérieur et des représentants du ministère du Solliciteur général. Ce

[*Text*]

look at applications for warrants before they go to the ministry, and ultimately to the minister for approval before going to the court. It is certainly the case that we conduct a pretty rigorous examination of the warrants and the need for them. Warrants are often turned back at that stage or sent for more work, which is more often the case.

M. Tremblay: Ce n'est jamais refusé à l'étape finale?

M. Morden: Non.

M. Tremblay: Ils ont tous été acceptés.

Mr. Morden: If I have done my job properly, there is nothing the minister should turn back.

M. Tremblay: Je suis convaincu que vous faites votre travail comme il le faut, et c'est peut-être cela qui m'inquiète d'une certaine façon. D'ailleurs, vos réponses sont parfaitement à la hauteur de votre réputation et de votre fonction.

Vous dites que vous avez plusieurs clients. Je ne sais pas si la traduction est correcte. Pour moi, vous n'avez qu'un seul client qui s'appelle le gouvernement. On comprendra qu'il y a différents ministères et différentes agences. Vous dites aussi que vous vous limitiez à l'information dite nécessaire. Encore là, tout est relatif, en fonction du client. Avant d'arriver à cette information nécessaire, vous devez obtenir toute une information générale.

De la même façon, avant d'obtenir un mandat, vous avez tout un travail à faire, et il est sûrement bien fait. Vous allez chercher le mandat, mais auparavant, vous avez recueilli beaucoup d'information; vous avez souvent même interrogé la personne ou la victime. Comment pouvez-vous dire que vous vous limitez à l'information dite nécessaire alors que vous avez un réseau d'information à n'en plus finir? Est-ce que vous conservez cette information-là?

• 1225

Mr. Morden: We in fact take a great deal of care. In the first instance, the commencement of an investigation must be justified at the level of the investigator, who must seek to have it approved by a supervisor. We have various levels of intrusiveness in investigations. The first level, very simply, is to conduct an investigation using simply open sources of information. The next level permits somewhat greater intrusiveness. But at that point, if any investigation is to go beyond the use simply open sources. It has to come to the other operational committee I chair, which is the targeting committee. Then the people who are proposing the investigation and the level of intrusiveness, which may or may not include the possibility of getting a warrant, have to justify why they wish to pursue this investigation and why they are seeking the level of intrusiveness to conduct the investigation they are seeking. It is a challenge process; it is quite a rigorous one. Again, the committee is not made up solely of people

[*Translation*]

comité examine les demandes de mandat avant qu'elles ne soient envoyées au ministère et, enfin, au ministre, qui doit donner son approbation avant que l'on ne les présente au tribunal. Je peux vous assurer que nous examinons très rigoureusement les mandats et la nécessité de les obtenir. Souvent, ils sont refusés à cette étape-là, ou, ce qui arrive plus fréquemment, nous les renvoyons pour qu'ils soient mis au point.

Mr. Tremblay: No warrant has ever been turned down at the final stage?

Mr. Morden: No.

Mr. Tremblay: They have all been approved.

M. Morden: Si j'ai bien fait mon travail, le ministre ne devrait jamais avoir à refuser un mandat.

Mr. Tremblay: I am sure you are doing your job properly, and perhaps that is precisely what concerns me. Indeed, your answers reflect your fine reputation and important position.

You say that you have several clients. Perhaps there was an error in the translation. As far as I am concerned, you have only a single client and that is the government. Of course, there are various departments and agencies. You also say that you obtain only the information necessary. Once again, everything is relative, and depends on the client. Before obtaining the information you need, you must have to obtain all sorts of general information.

Similarly, before obtaining a warrant, you have all sorts of work to do, and I am sure it is well done. You apply for a warrant, but, before doing so you amass a lot of information; often, you question the person or the victim. How can you say that you obtain only the necessary information when you have an endless information network? Do you keep that information?

M. Morden: En fait, nous prenons beaucoup de précautions. D'abord, un enquêteur ne peut entreprendre son enquête avant de l'avoir justifiée auprès d'un surveillant. Il existe divers niveaux d'intrusion. Au premier niveau, on effectue tout simplement une enquête en ne se servant que de sources ouvertes d'information. Au niveau suivant, le degré d'intrusion est plus élevé. Mais, à ce moment-là, dès que l'on se sert de sources autres que les sources ouvertes, ces mesures doivent être approuvées par l'autre comité opérationnel que je préside, c'est-à-dire le comité de ciblage. Ceux qui se proposent d'effectuer une enquête à un certain niveau d'intrusion, qui peut inclure la possibilité de demander un mandat, doivent justifier l'enquête et le niveau d'intrusion qu'ils demandent. Il s'agit là d'un examen assez rigoureux. Là aussi, le comité comprend des représentants de l'extérieur; des représentants du ministère de la Justice et du ministère du Solliciteur général y siègent.

[*Texte*]

from within the service; representatives of the Department of Justice and of the Ministry of the Solicitor General are there.

To go further, and to switch back to warrants for a moment, one of the things we are particularly rigorous about is not permitting a warrant application simply to use every investigative technique available, but we ask and we insist that people focus the kinds of intrusive methods they intend to use. They have to rationalize and they have to give reasons why they want to use that one and what information they expect it will yield that will add to the value of the investigation. So there is a very rigorous system in place here—on top of which, of course, it is always open and indeed does happen that the courts, who ultimately must grant the warrant, also have the freedom to impose conditions. For instance, they are very rigorous about solicitor-client privilege and we are also very careful to ensure that innocent-party conversations, let us say, on a wire-tap are not retained by the service but are destroyed and cast aside.

M. Tremblay: Monsieur Morden, je reviens au rapport en vertu de l'article 20 de la loi. Hier, j'ai posé la question au solliciteur général et, dans un premier temps, il m'a répondu qu'il n'y avait pas de rapport. Finalement, j'ai reçu une lettre me disant qu'il y en avait deux. J'entends dire ce matin qu'il y en a sept. Vous dites qu'il y a un ensemble de mesures ou un système rempli de mesures relatives à la discipline.

Je veux bien vous croire, mais comment peut-on être saisi de la crédibilité de ce système-là? Vous me dites que le système est serré, mais pouvez-vous m'expliquer un peu votre système de discipline pour les agents?

Mr. Morden: We have an internal system of audit. We have our own internal system of security. We have different units that then follow up on possible breaches of security or breaches to law and policy within the organization. They carry out internal investigations to this end. They formulate a view based on the facts they gather, which are ultimately brought to me with a recommendation for what should happen in terms of disciplinary action.

• 1230

M. Tremblay: Qui doit faire les plaintes pour que les rapports puissent se faire? Est-ce que ce sont les victimes, les citoyens? Qui fait les plaintes? Qui est chargé de surveiller si quelqu'un. . .

Mr. Morden: The internal system of discipline involves our discovering that an employee has done something which is outside the law and outside policy. If a citizen feels aggrieved by any action of the service, any citizen has the right to make a formal complaint about the service, under either section 41 or section 42 of the act, to the Security Intelligence Review Committee.

[*Traduction*]

Pour en revenir aux mandats, nous faisons particulièrement attention de ne pas demander de mandats afin d'utiliser toutes les techniques d'enquête possibles; nous insistons pour que l'enquêteur précise quelles sont les méthodes d'intrusion dont il a l'intention de se servir. Il doit donner les raisons pour lesquelles il veut utiliser ces méthodes-là et expliquer quels sont les renseignements qu'il compte obtenir et qui ajouteront à la valeur de l'enquête. Donc, il s'agit là d'une démarche très rigoureuse—en outre, il est toujours possible et d'ailleurs cela arrive de temps en temps, que le tribunal, auquel revient la décision finale d'accorder ou non le mandat, impose des conditions. Par exemple, il respecte rigoureusement le secret professionnel de l'avocat, et, d'autre part, nous faisons bien attention de nous assurer que les conversations avec des personnes innocentes, par exemple, lorsqu'une ligne téléphonique est mise sur écoute, ne sont pas retenues par le service, mais sont plutôt détruites.

Mr. Tremblay: Mr. Morden, I would like to go back to reports under section 20 of the Act. Yesterday, I put the question to the Solicitor General and, first of all, he answered that there had been no reports. Finally, I received a letter telling me that there had been two. This morning, I hear that there have been seven. You say that there is a whole system of disciplinary measures.

I am willing to believe you, but how are we to be convinced of the credibility of that system? You say the system is strict, but could you briefly explain the disciplinary system that applies to officers?

M. Morden: Il y a des vérifications internes. Il y a un régime de sécurité interne. Divers modules examinent les abus possible de sécurité ou les violations de la Loi ou de la politique au sein de l'organisme. Ils effectuent à cet effet des enquêtes internes. Ils tirent une conclusion sur les faits, et ils me souhaitent leur rapport ainsi que leurs recommandations quant aux mesures disciplinaires à prendre.

Mr. Tremblay: Who must make a complaint in order for a report to be drawn up? Is it the victims, the citizens? Who makes the complaints? Who is in charge of monitoring whether someone. . .

M. Morden: Les mesures disciplinaires internes sont appliquées lorsque nous découvrons qu'un employé a agi d'un façon contraire à la loi ou à la politique. Tout citoyen qui se sent lésé par le service a le droit de soumettre une plainte formelle, en vertu de l'article 41 ou 42 de la Loi, au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.

[*Text*]

M. Tremblay: Est-ce qu'on a déjà déposé des plaintes de ce genre et, si oui, combien?

Mr. Morden: The number of complaints they have received is in the SIRC report.

Mr. Tremblay: But, to your knowledge, how many?

Mr. Morden: We received 55 new complaints in 1988-89 overall, for the year. That is not to say all these complaints are justified, but these people have submitted complaints because they feel the service has done something wrongful to them.

M. Tremblay: Deux de ces plaintes-là ont résulté en des rapports en vertu de l'article 20. Est-ce bien ce que je dois comprendre?

Mr. Morden: Those things which affect employees and are the subject of section 20 reports go from me to the Solicitor General, who must, according to the act, pass them on with or without a comment to the Attorney General of Canada for disposition by the law officers of the Crown.

M. Tremblay: J'aimerais aussi faire un commentaire sur les directives écrites. Hier, le solliciteur général nous a donné les grandes lignes, mais tout cela reste extrêmement imprécis, d'autant plus que le solliciteur général n'est en fonction que depuis un an. Il est aussi ministre d'État à l'Agriculture et il surveille en même temps la GRC. Comme il a autant de fonctions, il doit sûrement consulter son directeur quand il fait des directives écrites. Comment cela se passe-t-il?

Mr. Morden: The directives are indeed drafted by the Ministry of the Solicitor General.

The Chairman: My understanding of the evidence we have received was that the minister, in response to your question yesterday on the number of reports he had received, at first said zero, then came back shortly afterwards with a correction of two. I think the evidence is clear on that point. The evidence this morning was that seven section 20 reports have been delivered over the period of time.

Mr. Tremblay: That is correct. The answer is quite clear in the letter; that is, two under Mr. Blais.

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): My first question relates to the interface between one of the clients of CSIS, the Department of Immigration. I am trying to sort out how the interface operates in serving the needs of the immigration decision-makers with respect to security clearances.

Can we go to Hong Kong right now and look at a routine request for a security clearance from Immigration to CSIS? If CSIS is not looking at criminal activity—and I understand there is a trend to move away from that or an actual decision to not look at criminal activity—would this mean that the CSIS security clearance process in Hong Kong, for example, would not be examining. . . Let us make reference to the direct conspiracies and the

[*Translation*]

Mr. Tremblay: Have any complaints of that nature been submitted, and if so, how many?

M. Morden: Le nombre de plaintes reçues figure dans le rapport du CSARS.

M. Tremblay: Oui, mais, à votre connaissance, combien y en a-t-il eue?

M. Morden: Nous avons reçu 55 nouvelles plaintes en 1988-1989. Cela ne veut pas dire que toutes les plaintes sont justifiées, mais ces gens-là les ont soumises car ils trouvaient que le service les avait lésés.

Mr. Tremblay: Two of those complaints led to reports under section 20. Am I right?

M. Morden: Les rapports prévus par l'article 20 et portant sur des incidents impliquant les employés, passent de mes mains à celles du Solliciteur général, qui doit, en vertu de la loi, les transmettre, avec ou sans avis, au Procureur général du Canada, pour que les avocats de la Couronne y donnent suite.

Mr. Tremblay: I would also like to comment on written directives. Yesterday, the Sollicitor General gave us a general outline, but it was extremely vague, particularly since he has only been in his position for a year. He is also the Minister of State for Agriculture, and he oversees the RCMP. Since he has so many responsibilities, he must surely consult the director in drawing up written directives. How does that work?

M. Morden: En effet, les directives sont rédigées par le ministère du Solliciteur général.

Le président: Si j'ai bien compris les témoignages que nous avons entendus, le ministre, en réponse à votre question d'hier sur le nombre de rapports qu'il avait reçus, a d'abord dit zéro, puis il est revenu peu de temps après pour dire deux. Je crois que de ce point de vue là, son témoignage a été clair. Ce matin, nous avons entendu qu'il y avait eu sept rapports fondés sur l'article 20.

M. Tremblay: C'est exact. La réponse est très claire dans la lettre; c'est-à-dire qu'il y en a eu deux depuis que M. Blais a accédé à son poste.

M. Lee (Scarborough—Rouge River): Ma première question a trait aux rapports entre le SCRS et l'un de ses clients, soit le ministère de l'Immigration. J'essaie de déterminer comment vous faites pour répondre aux besoins des décisionnaires de l'immigration, pour ce qui est des évaluations de sécurité.

Pouvons-nous nous rendre à Hong Kong et examiner une demande normale d'évaluation de sécurité formulée par le ministère de l'Immigration? Si le SCRS n'examine pas le casier judiciaire—et, je crois savoir qu'on tend actuellement à mettre moins l'accent sur les activités criminelles, ou qu'on a même décidé de ne pas en tenir compte—cela voudrait-il dire que l'évaluation de sécurité qu'effectue le SCRS à Hong Kong, n'examinerait pas, par

[*Texte*]

triads. Does this mean the report CSIS provides to Immigration—in relation to an individual who might be a real bad egg—says simply that they have no information? Is that what would happen?

• 1235

Mr. Morden: That is a hypothetical scenario, and I will answer hypothetically. I very much doubt that answer would come back. The emphasis is not necessarily put by us on the criminal side, but in receiving information on checks we would make with, for instance, a host country agency, I think it is fairly rare that those checks would not include indication of criminal activity.

Mr. Lee: In that particular service CSIS provides to Immigration, it is a gatherer not just of security intelligence but whatever else it thinks Immigration might think is relevant to the general security issue it is trying to answer.

Mr. Morden: That is correct.

Mr. Lee: Then CSIS has a net that is cast wider than the security threat defined in the act in terms of assisting Immigration, its client.

Mr. Morden: As is provided in the act, it makes security assessments with respect to immigration matters. In making checks abroad, the contact point would be the security agency of the country, and whatever information is received back from them is weighed and evaluated against our own standards and the Immigration Act as to whether it is relevant.

Mr. Lee: Have I got this conceptually right? In serving Immigration, CSIS has to reach further than the definition of threat in the act would ordinarily permit it to do. If you are looking at, for example, a bad criminal, that is not really included in the CSIS threat definition. When CSIS provides its services to Immigration it is looking at things "beyond its mandate". It is performing a service, but it has an extra bell and whistle for Immigration. Have I misunderstood that?

Mr. Morden: I think so, because what we do is look at it from the security point of view. Additional information may come to our notice that would seem relevant to pass on to the immigration department. . .

Mr. Lee: In common sense and historic perspective it is relevant, but in dealing with the mandate of CSIS, is it? If you look at threats to the security of Canada, it does not include carrying suitcases full off white powder.

Mr. Morden: That is right.

Mr. Lee: I want to know if I am way off base here in terms of trying to analyse this.

[*Traduction*]

exemple. . . Parlons des conspirations directes et des triades. Est-ce que cela signifie que le rapport que le SCRS fournit à l'Immigration—à propos d'une personne qui pourrait être un véritable vaurien—déclare tout simplement qu'il n'y a aucun renseignement? Est-ce cela qui se produirait?

M. Morden: C'est là un scénario hypothétique et je donnerai une réponse hypothétique. Il est très peu probable que cette réponse serait donnée. Nous ne mettons pas nécessairement l'accent sur le côté criminel, mais en réponse aux vérifications que nous faisons, par exemple, auprès d'un organisme du pays hôte, je crois qu'il est assez rare que ces vérifications ne comprennent pas une indication des activités criminelles.

M. Lee: Dans ce service que le SCRS fournit à l'Immigration, il ne s'agit pas uniquement de renseignements de sécurité, mais de tous renseignements qui, de l'avis du SCRS, pourraient intéresser l'Immigration dans le cadre de la question générale de sécurité qu'on tente d'éclaircir.

M. Morden: C'est exact.

M. Lee: Alors le SCRS va plus loin que la menace à la sécurité au sens de la loi lorsqu'il aide l'Immigration, son client.

M. Morden: La loi prévoit des évaluations de sécurité en matière d'immigration. Pour les vérifications à l'étranger, le point de contact est le service de sécurité du pays et les renseignements reçus de ce service sont pesés et évalués en fonction de nos propres normes et de la Loi sur l'immigration afin d'en déterminer la pertinence.

M. Lee: Est-ce que je comprends bien? Pour desservir l'Immigration, le SCRS doit aller plus loin que la définition de menace au sens de la loi ne le permettrait d'ordinaire. Dans le cas par exemple d'un criminel notoire, cela ne fait pas vraiment partie de la définition de la menace pour le SCRS. Lorsque le SCRS fournit ses services à l'Immigration, il s'intéresse à des choses qui dépassent son mandat. Il fournit un service, mais il en rajoute pour l'Immigration. Est-ce que je me trompe?

M. Morden: Je crois que oui, car nous nous plaçons du point de vue de sécurité. Il se peut que des renseignements supplémentaire nous soient communiqués qu'il semblerait utile de transmettre au ministère de l'Immigration. . .

M. Lee: C'est pertinent au niveau du bon sens et de la perspective historique, mais l'est-il en ce qui concerne le mandat du SCRS? Les menaces pour la sécurité du Canada ne comprennent pas le fait de transporter des valises pleines de poudre blanche.

M. Morden: C'est exact.

M. Lee: Je voudrais savoir si mon analyse est complètement erronée.

[*Text*]

Mr. Morden: We carry out checks within the context of government security policy, and that includes records checks of various kinds. But it certainly is not our mandate to get into, for instance, the criminal drug intelligence business, other than by way of incidental information.

• 1240

Mr. Lee: So that being said, is there not room for error here, in hypothetical Hong Kong? If Immigration is looking for the answer, the comprehensive report, but the only way CSIS is going to get the comprehensive report is if it gets lucky when it casts the net, because CSIS does not direct its energies to looking closely into the criminal side, is there not room for a miss?

Mr. Morden: I think what you are saying is giving us a role in the process that is perhaps a little out of proportion. We do a check. We do not then make a decision about that person. There is an entirely different system of checks employed by the immigration department itself. Our piece of information is but one in the mosaic that results ultimately in the decision of whoever has to make the decision in the immgration department to grant or not to grant a visa.

Mr. Lee: What you are suggesting is that it is clear to Immigration, it is clear in the system, that the role of CSIS is to deal only with threats to the security of Canada in providing that service to its client, Immigration. They would not ordinarily rely on you to label somebody as a threat because of nefarious criminal connections. They would not primarily rely on CSIS for that.

Mr. Morden: No, I think the Immigration people would tell you they certainly rely on their own systems of checks and so on to do what is, after all, their responsibility in the end.

Mr. Lee: Yes, I understand that.

I had hoped to get into the issue of how a person actually gets targeted.

The Chairman: That is quite an appropriate question. I think the committee would agree to your putting it.

Mr. Lee: I will just put it on the table and leave it with you for an answer.

I know there are probably many ways it can happen, but is there a kind of standard *modus operandi* here that results in a Canadian citizen being targeted? How does it come in off the street, if this is when the work begins? Can you explain to us one or two or three ways in which that can happen; how one of us becomes targeted by CSIS?

Mr. Morden: It can, as you suggest, come in a variety of ways. It can come from information received from police forces. It can come as a result of information from other security or intelligence agencies. It can come from sources

[*Translation*]

M. Morden: Nous procédons à des vérifications dans le cadre de la politique de la sécurité du gouvernement, et cela comprend la vérification de divers dossiers. Mais ce n'est certainement pas notre mandat de nous intéresser par exemple aux renseignements criminels en matière de stupéfiants, si ce n'est incidemment.

M. Lee: Cela dit, n'y a-t-il pas place à l'erreur, par exemple à Hong Kong? Si l'Immigration cherche la réponse, le rapport complet, mais si le SCRS n'obtiendra de rapport complet que par chance, parce qu'il ne s'emploie pas directement à examiner le côté criminel, n'y a-t-il pas possibilité de manquer quelque chose?

M. Morden: Je crois que vous accordez un peu trop d'importance à notre rôle. Nous procédons à une vérification. Nous ne prenons pas ensuite de décision quant à la personne en cause. Le ministère de l'Immigration utilise un système complètement différent de vérification. Notre renseignement n'est qu'un élément de la mosaïque qui conditionne en fin de compte la décision du fonctionnaire du ministère de l'Immigration qui doit décider s'il faut accorder un visa.

M. Lee: Vous dites qu'il est clair pour l'Immigration, qu'il est clair dans le système, que le rôle du SCRS porte uniquement sur les menaces à la sécurité du Canada lorsqu'il fournit ce service à son client, le ministère de l'Immigration. Il ne s'en remet pas d'ordinaire à vous pour dire que quelqu'un constitue une menace en raison de ses associations criminelles. On ne s'en remet pas au premier chef au SCRS pour cela.

M. Morden: Non, je crois que les fonctionnaires de l'Immigration vous diraient qu'ils s'en remettent à leur propre système de vérification pour s'acquitter de ce qui est, en fin de compte, leur propre tâche.

M. Lee: Oui, je comprends cela.

J'avais espéré aborder la question de savoir comment une personne se fait effectivement cibler.

Le président: C'est une question tout à fait appropriée. Je crois que le comité serait d'accord pour que vous la posiez.

M. Lee: Je vais tout simplement la poser et vous laisser le soin de répondre.

Je sais que cela peut probablement se produire de nombreuses façons, mais y a-t-il en quelque sorte des modalités standard qui aboutissent à ce qu'un citoyen canadien soit ciblé? Comment est-ce que cela arrive de la rue, si c'est là que le travail commence? Pourriez-vous nous expliquer une, deux ou trois façons dont cela peut se produire; comment l'un d'entre nous est ciblé par le SCRS?

M. Morden: Comme vous l'avez dit, cela peut se produire de diverses façons. Des renseignements peuvent être reçus des corps policiers. Les renseignements peuvent provenir d'autres agences de sécurité ou de

[*Texte*]

in the community. It can come just from information volunteered by someone who feels he or she is acting as a good citizen about something that concerns him or her. There is indeed a variety of ways, as you say. Those are four or five of the ways information that might result in an investigation could come to our attention.

Mr. Lee: Somebody puts it on the agenda, on a piece of paper, and says we, the group, the committee, whatever group is looking after this. . . we think, or I think, we should target Mr. or Mrs. A, and then it is discussed by that committee.

Mr. Morden: An investigator would say, I think this is a lead that bears investigation and we should constitute an investigation; I think the investigation should take this or that form. The people who conduct our operations are in our regional offices in Canada, so there is a moment when a senior officer in the regional office will say yea or nay with respect to an investigation that is, as I was describing, taking place only at level one, at the level of simply using open sources of information. If it goes beyond that, then there is a more extensive review, which again I was describing a few moments ago, and which would ultimately end up in front of the targeting committee for justification and, if it were justified, approval.

• 1245

Mr. Lee: So somebody's name gets on the wish list at 8:30 a.m. and two weeks later, after a review of open sources, telephone calls and all those kinds of things where you check out what is really happening—that is happening very freely amongst the operational people at the local office—it goes to a targeting committee if more intrusive means are needed.

Mr. Morden: If it is to take place at level one, a regional senior officer can authorize that and an investigation would go forward. It is his responsibility, and he is accountable for seeing that any investigation started under his authority meets the tests of the act—that it is within the mandate. At some point he has to account for it. If anything more is needed, the investigation cannot begin at any higher levels until permission is received from the committee to do so.

The Chairman: If after one day or two weeks, or at some point, the decision is made to discontinue what happens to the institutional memory in terms of pieces of computer data, letters or paper documentation?

Mr. Morden: If there has been an authorized investigation, the results of that investigation are logged in. The conclusion of the investigation and what has happened at the conclusion of it is logged in, and it is retained, as is permitted and authorized under section 12 of the act.

[*Traduction*]

renseignements. Ils peuvent provenir de sources dans la communauté. Il peut s'agir de renseignements fournis spontanément par quelqu'un qui croit agir en bon citoyen à propos de quelque chose qui le préoccupe. Il y a effectivement beaucoup de façons, comme vous le dites. Ce sont là quatre ou cinq des façons dont des renseignements qui pourraient mener à une enquête peuvent être portés à notre attention.

M. Lee: Quelqu'un inscrit cela à l'ordre du jour, sur un bout de papier, et déclare: «nous, le groupe, le comité, quel que soit le groupe dont il s'agit. . . nous pensons, ou je pense que nous devrions cibler M. ou M^{me} A, puis la chose est discutée par ce comité».

M. Morden: Un enquêteur dirait: «je crois que c'est là une piste qui mérite une enquête et que nous devrions instituer une enquête; je crois que l'enquête devrait prendre telle ou telle forme.» Les personnes qui dirigent les opérations sont dans nos bureaux régionaux au Canada, de sorte qu'à un moment donné un agent supérieur du bureau régional donnera ou refusera son aval pour une enquête qui se fait uniquement au niveau le plus bas, c'est-à-dire l'utilisation de sources publiques d'information. Si ça va plus loin, alors il y a un examen plus poussé, que j'ai encore une fois décrit il y a quelques instants, qui aboutirait devant le comité de ciblage pour justification et, le cas échéant, approbation.

M. Lee: Ainsi, un nom est inscrit sur la liste à 8h30 et deux semaines plus tard, après l'examen des sources publiques, des appels téléphoniques et toutes les vérifications que vous faites pour savoir ce qui se passe vraiment—et cela se produit très facilement chez les personnes chargées des opérations au bureau local—la question est soumise à un comité de ciblage si les moyens plus intrusifs sont nécessaires.

M. Morden: Si l'enquête doit avoir lieu au niveau un, un officier supérieur régional peut l'autoriser et l'enquête aura lieu. Cela relève de lui, et il lui incombe de s'assurer que tout enquête entreprise sous son autorité est conforme aux critères de la loi—qu'elle est conforme au mandat. Il devra un jour en rendre compte. S'il faut davantage, l'enquête ne peut commencer à un niveau supérieur avant que le comité n'ait donné sa permission.

Le président: Si au bout d'une journée ou de deux semaines ou de tout autre délai, on prend la décision de mettre un terme à l'enquête, qu'arrive-t-il de la mémoire institutionnelle, des données informatiques, des lettres ou des documents sur papier?

M. Morden: S'il y a eu enquête autorisée, les résultats de cette enquête sont versés au dossier. La conclusion de l'enquête et ce qui s'est produit à ce moment sont inscrits et conservés, comme le permet l'article 12 de la Loi.

[*Text*]

The Chairman: If it is discontinued before someone is targeted, it is just a preliminary investigation at the operational level. If it is just a preliminary investigation and somebody says they think this person should be looked after, but the senior person in the office says, no, forget it, what happens?

Mr. Morden: Let us put it this way. The authorization to conduct an investigation carries with it, if you will, the authorization to create a file. If you do not have that, you do not have a file. If you do not have a file, it is not retained.

Mr. Littlechild (Wetaskiwin): Mr. Morden, in your opening remarks you mentioned five national security priorities. Could you perhaps restate those? More importantly, can you share with the committee exactly how those priorities are developed? Why those five?

Mr. Morden: I am afraid I cannot tell you very much about why those five. Those are the five that have come down to us from the government. They regard those as the priority areas they would like the service to look at.

I believe the first one is public safety. I think in terms of our counter-terrorism efforts the safety of the travelling public is of course a major consideration, together with our general participation in international efforts among those countries that do have them. That is the main thrust there.

• 1250

The second is the integrity of the democratic process, which takes us over to one of the three major programs we have, the counter-intelligence one, where we are particularly concerned to ensure that there is no foreign influence exerted on the democratic process in Canada. The security of government assets is probably self-explanatory, which is our role in security screening to ensure that people who handle classified information within the government system are loyal Canadians.

Economic security is a reflection of differing and new trends in the country. We have spoken a little bit about high-technology collection by countries outside Canada, and that is where our efforts are primarily directed. The question of international peace and stability, of course, reflects the capacity under section 16 of the act to respond to defence or foreign intelligence requirements of the Minister of National Defence or the Secretary of State for External Affairs and also bears upon the right we have under section 19 of the act to provide to those same ministries what we would call spin-off information that we collect in the course of an investigation under section 12, which has purely to do with security intelligence.

[*Translation*]

Le président: Si l'on met fin à l'enquête avant que quelqu'un ne soit ciblé, il s'agit simplement d'une enquête préliminaire au niveau opérationnel. Dans le cas d'une enquête préliminaire, si quelqu'un est d'avis que la personne en cause devrait être surveillée mais que son supérieur ne soit pas du même avis, qu'est-ce qui se produit?

M. Morden: L'autorisation de mener une enquête comporte nécessairement l'autorisation de créer un dossier. Sans autorisation, il n'y a pas de dossier. S'il n'y a pas de dossier, il n'est pas conservé.

M. Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur Morden, dans votre exposé liminaire, vous avez parlé de cinq priorités en matière de sécurité nationale. Pourriez-vous les répéter? Ce qui est plus important, pouvez-vous expliquer au comité exactement comment ces priorités ont été établies? Pourquoi ces cinq-là?

M. Morden: Je crains de ne pouvoir vous éclairer beaucoup sur le pourquoi de ces cinq priorités-là. Ce sont les cinq qui nous ont été données par le gouvernement. Ce sont là les secteurs prioritaires que le gouvernement voudrait voir le service examiner.

Je crois que la première priorité est la sécurité du public. En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, la sécurité du public voyageur est évidemment un facteur très important, de même que notre participation générale aux efforts internationaux des pays qui luttent contre le terrorisme. C'est ça l'essentiel.

La seconde priorité est l'intégrité du processus démocratique, ce qui nous amène à l'un de nos trois grands programmes, le programme de contre-espionnage, par lequel nous tentons d'assurer qu'aucune influence étrangère ne s'exerce sur le processus démocratique au Canada. La sécurité des biens du gouvernement se passe probablement d'explications, il s'agit des vérifications de sécurité visant à assurer que les personnes qui s'occupent de renseignements secrets dans le système gouvernemental soient des Canadiens loyaux.

La sécurité économique traduit des tendances divergentes et nouvelles dans le pays. Nous avons parlé un peu de la collecte de renseignements sur la technologie de pointe par des pays étrangers, et c'est sur ce point que portent nos efforts. La question de la paix et de la stabilité internationales, évidemment, découle de l'article 16 de la loi qui nous autorise à répondre aux besoins de renseignements sur des questions de défense ou sur des pays étrangers du ministre de la Défense nationale ou du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et relève également de notre droit, prévu à l'article 19 de la loi, de fournir aux ministères en question ce que l'on pourrait appeler des renseignements secondaires que nous obtenons dans le cadre d'une enquête en vertu de l'article 12, qui porte uniquement sur le renseignement de sécurité.

[*Texte*]

Mr. Littlechild: You mentioned that these are directed from the government. You have no input at all in terms of the shaping of the priorities.

Mr. Morden: We provide input and we of course provide our own perception of the threats. The document that goes to Cabinet is the minister's document, and out of that comes whatever decisions they choose to make.

Mr. Littlechild: Do you have this in front of you? I would like to refer to a couple... If you do not want to comment, okay.

The Chairman: He is referring to the special report of the SIRC committee with respect to the proposed amendments to the statue.

Mr. Littlechild: I realize that earlier you mentioned there were some things you did not want... If they fall into that, fine.

Mr. Morden: Commenting on the specific proposals that the SIRC put forward, my position does not differ from the minister's. At this point we have no specific comment to make on them.

The Chairman: Mr. Morden, after having heard witnesses, we may well come back to you and seek your opinion as to how, if we were to make certain recommendations from the SIRC committee, it might impact upon you in terms of operational practicality or efficiency and stuff like that. I am sure you would be prepared to give us your view at that point.

Mr. Morden: If I read my minister's speech correctly the other day, I think he has left the door open for further participation.

The Chairman: On that point too, we just realized that in two hours it is impossible to cover the whole scope of the act and all the many questions we want to follow up on. The minister agreed with that in principle, and we are going to be sending a letter to him. I think we will do likewise for you in order to save you from having to come back and give evidence hour after hour.

So we will send a letter with further questions we might have, and you will respond as if you were on the public record. You may not have a comment, or you may agree or disagree, or you might not be able to answer for reasons of national security. We appreciate that. But I think it will be a good process for us to speed up the whole review, and in that way we will be able to hear other witnesses from the Canadian public.

• 1255

Mr. Nunziata: Just on that point as well, with respect to the airplanes Mr. Morden indicated that he was not prepared to comment publically. Rather than challenging whether or not that information should be public, he did suggest that he might be willing to brief the committee privately in camera with respect to the issue. Mr. Chairman, I would like to take him up on that invitation.

[*Traduction*]

M. Littlechild: Vous avez dit que ces priorités sont établies par le gouvernement. Vous n'avez pas votre mot à dire à cet égard.

M. Morden: Nous avons notre mot à dire et nous communiquons évidemment notre propre perception des menaces. Le document soumis au Cabinet est celui du ministre et c'est de là que proviennent les décisions que le Cabinet choisit de prendre.

M. Littlechild: Avez-vous ce document devant vous? J'aimerais citer quelques... si vous ne voulez pas faire de commentaires, très bien.

Le président: Il parle du rapport spécial du CSARS quant aux modifications proposées à la Loi.

M. Littlechild: Je comprends que tout à l'heure vous avez dit qu'il y a certaines choses dont vous ne voulez pas... s'il s'agit de cela, d'accord.

M. Morden: À propos du détail des propositions formulées par le CSARS, ma position n'est pas différente de celle du ministre. Pour le moment, nous n'avons aucun commentaire précis à faire à cet égard.

Le président: Monsieur Morden, après avoir entendu les témoins, il se peut que nous vous demandions de revenir pour nous donner votre avis quant à l'incidence que pourraient avoir certaines recommandations du CSARS sur vous en ce qui concerne l'efficacité ou le caractère pratique des opérations et d'autres facteurs semblables. Je suis certain que vous accepterez de nous donner votre avis à ce moment.

M. Morden: Si j'interprète bien le discours prononcé l'autre jour par le ministre, je crois qu'il a laissé la porte ouverte à une participation plus poussée.

Le président: À cet égard également, nous venons de comprendre qu'en deux heures il est impossible de couvrir toute la portée de la loi et toutes les questions que nous voulons poser. Le ministre a donné son accord de principe et nous lui écrirons. Je crois que nous ferons de même dans votre cas afin de vous éviter de revenir et de témoigner heure après heure.

Nous vous enverrons donc par écrit nos autres questions, et vous répondrez comme si vous étiez en public. Il se peut que vous n'ayez rien à dire, que vous soyez d'accord ou que vous ne le soyez pas, ou que vous soyez incapable de répondre pour des raisons de sécurité nationale. Nous le comprenons. Mais je crois que c'est un bon moyen pour nous d'accélérer cet examen, et qu'ainsi, nous pourrons entendre d'autres témoins du public.

M. Nunziata: Toujours sur le même sujet, M. Morden a déclaré qu'il ne voulait pas faire de commentaire en public au sujet des avions. Au lieu de contester la divulgation de ce renseignement, il a suggéré qu'il serait peut-être prêt à renseigner le comité à huis clos à cet égard. Monsieur le président, j'aimerais accepter cette invitation. Il pourrait être utile d'entendre le témoin à

[*Text*]

At some point it might be useful to have him at an in camera session for that issue and a number of other issues, with your permission.

The Chairman: We are operating under sort of general rule, and if a witness is unable to answer a question for what he believes is national security reasons, my inclination would be to put that off for us to think about it, and we may be able to strike some compromise where the witness will come and give us an in camera hearing, in which he can give a little more, or a lot more information on it. We are going to do that on a case-by-case basis.

Mr. Nunziata: I just find it odd that information he is not prepared to give in a public way is in the public domain, in that members of the public are aware of particulars, even down to the call numbers of the particular airplanes that CSIS leases.

In any event, my questions relate to section 20. As you know, Mr. Chairman, under section 20 if the director is of the opinion that an employee may on a particular occasion have acted unlawfully, then he is to report to the Solicitor General. The Solicitor General, in turn, is required to report to the Attorney General a copy of the report, presumably for the purposes of criminal or other forms of investigation, together with any comment. I think this particular section needs some fine tuning.

You have indicated to us that there are seven such cases. Seven reports have been made over the last five years. There is no mechanism in order for the public to understand, at least in a general way, what the nature of the offences were, why you, for example, formed the opinion that an unlawful act had taken place. Can you tell us in a general way what the nature of the offences were with respect to these seven incidents, or seven individuals?

Mr. Morden: I think you could probably get a generic view of what they were in the various reports of the Security Intelligence Review Committee. In the most recent one, which is closest to my mind, I believe it was someone who, in the course of an investigation, seems to have impersonated a police officer.

Mr. Nunziata: There is no requirement under the act for the review, and I have looked at some of the reports of SIRC. There is no requirement that they advise the public or the committee, in a general way. They have done so on one occasion. In another report they just indicate that two such reports were given pursuant to section 20. I am wondering whether there should be some requirement that the report be presented in a public way, sensitive, of course, to national security concerns.

I, for example, would like to know whether there is criminal activity alleged in any of the seven cases.

Mr. Morden: For many of the same concerns that people talk about in terms of respecting the privacy of the individuals, I am certainly not prepared to discuss that.

[*Translation*]

huis clos sur cette question et sur certains autres, avec votre permission.

Le président: Nous fonctionnons en vertu d'une sorte de règle générale et si un témoin est incapable de répondre à une question en raison de ce qu'il estime être des motifs de sécurité nationale, je serais porté à mettre cela de côté pour y réfléchir. Nous pourrons peut-être en arriver à un compromis par lequel le témoin nous donnera un peu plus, ou beaucoup plus de renseignements à huis clos. Nous examinons chaque cas individuellement.

M. Nunziata: Je trouve curieux que les renseignements qu'il n'est pas prêt à donner en public soient du domaine public, que des membres du public soient au courant des détails, même du numéro des avions loués par le SCRS.

Quoi qu'il en soit, mes questions portent sur l'article 20. Comme vous le savez, monsieur le président, en vertu de l'article 20 si le directeur est d'avis qu'un employé peut dans un cas donné avoir agi illégalement, alors il doit faire rapport au solliciteur général. A son tour, le solliciteur général est tenu de faire parvenir au procureur général une copie du rapport, vraisemblablement aux fins d'une enquête criminelle ou autre, ainsi que des commentaires éventuels. Je crois que cet article doit être mis au point.

Vous nous avez dit qu'il y a sept cas de ce genre. Sept rapports ont été faits au cours des cinq dernières années. Il n'existe aucun mécanisme permettant au public de connaître, au moins de façon générale, la nature des infractions dans les cas où vous, par exemple, étiez d'avis qu'un acte illégal avait eu lieu. Pouvez-vous nous dire de façon générale la nature des infractions relatives à ces sept incidents ou à ces sept personnes?

M. Morden: Je crois que vous pourriez probablement vous faire une idée générale de leur nature d'après les divers rapports du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité. Le dernier cas, le plus frais à mon esprit, est je crois celui de quelqu'un qui, dans le cours d'une enquête, semble s'être fait passer pour un agent de police.

M. Nunziata: La loi n'oblige pas la tenue de cet examen et j'ai examiné certains des rapports du SCRS. Il n'est pas tenu d'informer le public ou le comité, de façon générale. Il l'a fait dans un cas. Dans un autre rapport, on se contente de dire que deux rapports de ce genre ont été faits en vertu de l'article 20. Je me demande si le rapport ne devrait pas être présenté publiquement, sous réserve, évidemment, de la question de sécurité nationale.

Quant à moi, j'aimerais bien savoir si l'on présume des activités criminelles dans certains des sept cas.

M. Morden: Pour des raisons de respect de la vie privée, je ne suis pas disposé à traiter de ce sujet.

[*Texte*]

Mr. Nunziata: I am not asking for names. I just want to know whether anyone within your jurisdiction is alleged to have committed a criminal act. Presumably they have, because these reports go to the Attorneys General, and you indicated that they are presently under investigation. Can you tell—

Mr. Morden: What I am saying is that there are a number of cases which I understand are still being considered by the law officers of the Crown, and I think that some of the reports in fact, yes, do include the possibility that criminal acts were engaged in.

Mr. Nunziata: What type of—

Mr. Morden: I have to take you back to the wording of the act, which says that it is basically my opinion that someone may have—

• 1300

Mr. Nunziata: That worries me as well. For section 20 to be triggered you have to be of the opinion that on a particular occasion an employee acted unlawfully. You are very protective of your flock. It seems to me there might be the natural tendency for you to protect members of your service. Where there is doubt, you will not cause a report to be made; it will never go to the Solicitor General; it will never go to the Attorney General. I am wondering whether the reason we had reports on these seven occasions is because the RCMP uncovered the unlawful activity or whether the unlawful activity was uncovered by CSIS itself. These are concerns I have.

Again, one of the reasons we have a separate service is because of unlawful activities that occurred secretly, surreptiously with the RCMP. If we want to demystify and be as open in public as possible with respect to the goings-on of CSIS, surely there should be a more specific duty on the part of the director with respect to unlawful activity, and a duty on the part of the review committee to make it public in a general way. For example, if someone is accused of fabricating evidence on a security clearance, for whatever reason, or taking a bribe or breaching a public duty, then information should be given publicly that a report has been submitted under section 20 and this individual is being investigated for this particular nature of an offence.

Seven reports have gone forward. The public does not know, for example, whether the RCMP is sitting on these reports, to what extent these reports have progressed, what the nature of the offences was. It would be my opinion that the public has a right to know, just to keep the service in check. We trust you that you are not breaking the law, but when members of your service are breaking the law, I think we should have more information than we are getting under section 20. You, yourself, have been rather reluctant to give information, which would suggest to me that you would be inclined to protect members of the service where unlawful activity may have taken place.

[*Traduction*]

M. Nunziata: Je ne vous demande pas de noms. Je veux tout simplement savoir si l'on présume que quelqu'un relevant de vous a commis un acte criminel. Cela semble être le cas, car ces rapports sont soumis aux procureurs généraux et vous avez dit qu'ils font actuellement l'objet d'enquête. Pouvez-nous dire—

M. Morden: Ce que je dis, c'est qu'un certain nombre de cas sont toujours à l'étude par des procureurs de la Couronne et je crois que certains des rapports mentionnent effectivement la possibilité qu'il y ait eu des actes criminels.

M. Nunziata: Quelle sorte de—

M. Morden: Je dois en revenir au libellé de la loi, selon laquelle c'est essentiellement mon opinion que quelqu'un peut avoir—

M. Nunziata: Cela m'inquiète également. Pour que l'article 20 soit déclenché, vous devez être d'avis que dans un cas donné, un employé a agi illégalement. Vous avez tendance à protéger vos troupes. Il me semble que vous auriez peut-être une tendance naturelle à protéger les membres de votre service. En cas de doute, vous ne ferez pas faire de rapport; l'affaire ne se rendra jamais jusqu'au solliciteur général ou au procureur général. Je me demande s'il y a eu des rapports dans ces sept cas parce que la GRC avait découvert l'activité illégale ou si l'activité illégale a été découverte par le SCRS lui-même. C'est là ce qui m'inquiète.

Si nous avons un service distinct, c'est en raison des activités illégales qui se sont produites de façon secrète, subrepticement au sein de la GRC. Si nous voulons démystifier les activités du SCRS et être le plus franc possible en public, le directeur devrait avoir des obligations plus précises en ce qui concerne l'activité illégale et le comité de surveillance devrait être tenu de rendre cela public de façon générale. Par exemple, si quelqu'un est accusé d'avoir fabriqué une preuve dans le cas d'un contrôle de sécurité, quelle qu'en soit la raison, ou d'avoir accpeté un pot-de-vin ou d'avoir manqué à un devoir public, on devrait dire publiquement qu'un rapport a été soumis en vertu de l'article 20 et que cette personne fait l'objet d'une enquête pour une infraction de telle nature.

Sept rapports ont été présentés. Le public ne sait pas, par exemple, si la GRC s'occupe de ces affaires, dans quelle mesure les enquêtes ont progressé ni quelle était la nature des infractions. Selon moi, le public a le droit de savoir, tout simplement pour tenir la bride au service. Nous supposons que vous n'enfreignez pas la loi, mais lorsque des membres de votre service le font, je crois que nous devrions avoir plus de renseignements que ceux que nous obtenons en vertu de l'article 20. Vous-même, vous vous êtes fait un peu prier pour donner des renseignements, ce qui me porte à croire que vous seriez enclin à protéger les membres de votre service en cas d'activités illégales.

[*Text*]

Mr. Morden: Mr. Nunziata, I reject that suggestion categorically.

Mr. Nunziata: Let me ask you about the seven reports. Was this unlawful activity uncovered by the RCMP or internally by the Security Intelligence Service?

Mr. Morden: I believe, certainly in most of the cases, if not all, by the service itself.

Mr. Nunziata: Can you not be more specific?

Mr. Morden: I could say that I think in all cases it has been by the service itself. I am not absolutely sure on that point because I do not have an intimate knowledge of the ones that went on before my own tenure. If there is any variance from what I tell you now, then I will get back to the chairman on that.

Mr. Nunziata: Let me ask you again. Of the seven, how many are allegations of criminal activity; in other words, offences against the Criminal Code of Canada? I am not concerned about parking tickets; presumably these seven situations do not involve parking tickets.

Mr. Morden: I think the Criminal Code is where one has to start. It is conceivable that there is an offence under the Criminal Code.

Mr. Nunziata: In all seven cases? Are any of the offences punishable by indictment?

Mr. Morden: I would not know that.

Mr. Nunziata: Let me ask you in a general way the nature of the offences. I do not want names or initials; I just want to know the nature of the criminal acts.

Mr. Morden: More generally, I have explained to you one. Others are of the nature of unauthorized use of police information, possible breach of trust.

Mr. Nunziata: I assume that at committee, in an in camera session, you would be prepared to give us more information than you are giving us in this forum.

• 1305

Mr. Morden: To go back to the chairman's comment, if there are points that people want pursued more thoroughly, maybe looked at on a case-by-case basis, then we will see what can be done.

Mr. Nunziata: In order for us to conduct our review in a comprehensive way as required by section 56, I would move a motion at the appropriate time that all seven reports be submitted to the committee for review.

The Chairman: We will take that as a notice of intent, Mr. Nunziata.

It is an interesting section the way Parliament framed it. I am sure that, as with with respect to all other branches of government, there is just a common-law duty, if there is such a thing, for members to report illegal

[*Translation*]

M. Morden: Monsieur Nunziata, je m'oppose catégoriquement à cette suggestion.

M. Nunziata: Revenons aux sept rapports. Est-ce que ces activités illégales ont été découvertes par la GRC ou de façon interne par le Service du renseignement de sécurité?

M. Morden: Je crois que c'est le service lui-même dans la plupart des cas, sinon dans tous.

M. Nunziata: Pourriez-vous préciser davantage?

M. Morden: Je pourrais dire que, sauf erreur, dans tous les cas c'est le service lui-même qui a découvert la chose. Je ne suis pas absolument certain à cet égard, car je ne suis pas tout à fait au courant des cas qui ont eu lieu avant mon entrée en fonction. Si ce que je vous dis n'est pas absolument exact, je le ferai savoir au président.

M. Nunziata: Permettez-moi de vous poser encore la question. Sur les sept cas, combien y a-t-il d'allégations d'activités criminelles, en d'autres termes d'infractions au Code criminel du Canada? Je ne m'intéresse pas aux contraventions pour stationnement interdit; vraisemblablement ces sept cas ne portent pas sur ce genre de contraventions.

M. Morden: Je crois qu'il faut partir du Code criminel. Il est concevable qu'il y ait une infraction au Code criminel.

M. Nunziata: Dans les sept cas? Certaines de ces infractions sont-elles punissables par voie de mise en accusation?

M. Morden: Je ne sais pas.

M. Nunziata: Parlez-moi de façon générale de la nature des infractions. Je ne veux ni noms ni initiales; je veux tout simplement connaître la nature des actes criminels.

M. Morden: Je vous ai expliqué un cas. Les autres sont l'utilisation de renseignements policiers sans autorisation, peut-être l'abus de confiance.

M. Nunziata: Je suppose qu'à huis clos vous accepteriez de nous donner davantage de renseignements que vous ne nous en donnez ici.

M. Morden: Pour en revenir aux commentaires du président, s'il y a des points qu'on désire approfondir, peut-être en examinant chaque cas individuellement, nous verrons ce que nous pouvons faire.

M. Nunziata: Pour que nous puissions faire un examen global comme l'exige l'article 56, je proposerai le moment venu que les sept rapports soient soumis à l'examen du Comité.

Le président: Nous considérerons cela comme un avis d'intention, monsieur Nunziata.

Le libellé de cet article est intéressant. Je suis certain que, comme pour tous les autres secteurs du gouvernement, il existe une simple obligation en *common law*, si une telle chose existe, selon laquelle les membres

[*Texte*]

activities of other members, whereas in our law firms we all have a duty imposed upon us by the benchers of our societies to report illegal activities of our partners. If we do not do that then we ourselves can be disbarred. Whether there is a common-law responsibility I do not know, but when Parliament set this up they really did impose upon you, the director, an enormous responsibility, an extra responsibility to monitor your force and your members and to report anything that you believe might be illegal.

It then flows to the Solicitor General. From there it flows to the Attorney General, and I guess, Mr. Nunziata, that then gets out to the trust one has in the various Attorneys General across the country, who have an obligation to lay charges if they think they can get a conviction. As a further safeguard, then Parliament mandated that those reports go immediately to the SIRC committee. It may be that when the SIRC committee comes you can follow up that line of questioning and they may be able to give a more generic explanation of the types of offences.

Mr. Nunziata: There is considerable discretion in the hands of the director to determine whether or not an unlawful act has been committed. He might—and I am not suggesting that Mr. Morden has—just turn a blind eye to something. What standard, what level of investigation is required? For example, if someone accuses a member of the force of breaching trust, what is the director required to do? In order for it to come out of the starting gate, in order for the Solicitor General and Attorney General to get a report, Mr. Morden, or the director, has to form the opinion. I would like to know what criteria are in place to ensure that the public interest is protected, that Mr. Morden is given some direction in the formulation of his opinion, because it is not beyond a reasonable doubt and it is not on a balance of probabilities. We do not know on what basis Mr. Morden, or the directors, in a general way can form that opinion that an unlawful act has taken place.

The Chairman: That is a fair question as to what Mr. Morden as the director would use as his personal criteria to form the opinion that an illegal act. . . He is probably not a lawyer, or he may well be a lawyer, but future directors may not. So I presume that will change with every director. Parliament has said that it is in their personal opinion and—

Mr. Nunziata: Well, let us ask Mr. Morden how he forms the opinion.

Mr. Morden: I form the opinion by way of the information that comes forward through our own internal system of checks and balances, whether it is through audit, whether it is through particular investigations that take place, or whether it is because a supervisor has seen. . . We have quite a comprehensive code of conduct and discipline within the service, which managers must implement. So when it comes to me I am, among other

[*Traduction*]

doivent signaler les activités illégales de leurs collègues, tandis que dans nos cabinets d'avocats, le Barreau nous impose le devoir de signaler les activités illégales de nos associés, sous peine d'être nous-même radiés du Barreau. Je ne sais si la common law impose ce devoir, mais le Parlement en rédigeant cet article vous a vraiment confié, à titre de directeur, une énorme responsabilité, la responsabilité supplémentaire de contrôler votre service et vos membres et de signaler tout ce qui pourrait vous sembler illégal.

C'est ensuite qu'interviennent le solliciteur général, puis le procureur général. J'imagine, monsieur Nunziata, qu'il faut alors faire confiance aux divers procureurs généraux qui ont le devoir de porter des inculpations s'ils estiment pouvoir obtenir une déclaration de culpabilité. Comme précaution supplémentaire, le Parlement a ordonné que ces rapports soient immédiatement transmis au CSARS. Lorsque nous entendrons ses représentants, vous pourrez peut-être poursuivre ce genre de questions et ils pourront peut-être donner une explication plus générale des sortes d'infractions.

M. Nunziata: Le directeur jouit d'un pouvoir discrétionnaire considérable pour décider si un acte illégal a été commis. Il pourrait—et je ne voudrais pas laisser entendre que M. Morden l'ait fait—tout simplement fermer les yeux dans certains cas. Quelles normes, quels niveaux d'enquête sont nécessaires? Par exemple, si quelqu'un accuse un membre du service d'abus de confiance, qu'est-ce que le directeur est tenu de faire? Pour enclencher le processus, pour que le solliciteur général et le procureur général recoivent un rapport, M. Morden, ou le directeur doit se former une opinion. J'aimerais savoir quels critères garantissent la protection de l'intérêt public, si une orientation est donnée à M. Morden pour qu'il se forme une opinion car les critères du doute raisonnable et de la prépondérance des probabilités ne s'appliquent pas. Nous ne savons pas sur quoi se fondent M. Morden, ou les directeurs en général, pour former l'opinion qu'un acte illégal a eu lieu.

Le président: C'est une question acceptable que de demander à M. Morden, à titre de directeur, les critères personnels qu'il utilise pour se former l'opinion qu'un acte illégal. . . Il n'est probablement pas avocat, ou s'il l'est, ses successeurs ne le seront peut-être pas. J'imagine que cela changera selon le directeur. Le Parlement parle de son opinion personnelle.

M. Nunziata: Et bien, demandons à M. Morden comment il se fait une opinion.

M. Morden: Je me forme une opinion d'après les renseignements révélés par notre système interne de contrôle, qu'il s'agisse d'une vérification, d'une enquête particulière, ou d'un surveillant qui a vu. . . Nous appliquons un code de déontologie et de discipline bien détaillé au sein du service et les gestionnaires doivent l'appliquer. Dans mon cas, je suis notamment aidé par nos services juridiques. Je dispose d'avis juridique pour

[*Text*]

things, assisted by our legal services. I have available to me legal counsel to make a judgment on the facts of the case as to whether or not it would be proper for me to put forward a report.

Mr. Nunziata: Yes, but what standard? In a criminal case it is evidence beyond a reasonable doubt. In order for a matter to proceed from preliminary inquiry to trial, there has to be some evidence upon which a jury can render a conviction. Would you use the latter standard, or the former?

Mr. Morden: The language of the act says that if there is any possibility, if I am not mistaken—

The Chairman: "May on a particular occasion". . .

• 1310

Mr. Morden: So there it is, but I see it as a responsibility that is more onerous than some of the tests that I think Mr. Nunziata is referring to. What it is saying is even if it is controvertible that something has happened, that an employee may have committed an unlawful act, I have a responsibility to so report.

Mr. Nunziata: I do not interpret it myself the way you do. The employee may not have committed an unlawful act, and under this section you can draw that conclusion. In any event, I think this section requires some attention.

The Chairman: Mr. Morden, if you think that section should be recrafted in some way and your legal advisers, upon your advice, think it could be recrafted, the committee would certainly be prepared to look into it in terms of making recommendations, if you felt you needed to have a more certain criterion or standard.

Mr. Brewin: We had the minister before us, but this is our first public hearing with the director of CSIS. I think this hearing has underscored some of the problems this committee is going to have. We have problems in pursuing a particular issue in a consistent way—kind of forced to jump around a little bit—given the concerns. But particulary it seems to me that the public confidence in this process is going to depend on the public reaching the conclusion that this committee of Parliament is going to get the information it needs, which this morning, for good or bad reason, we simply did not get.

In some cases we just did not have time to pursue an issue. You just got started on the threat to Canada's security, which underpins the whole idea of need for CSIS. We have not had any budgetary information. And for other reasons we just touched on the extent of operational infringements with the rights of Canadians. It seems to me that every time we get close to something we run into what may be a legitimate road-block, but it is a road-block, and it is going to undermine the confidence the public has in this process, unless we can resolve it.

[*Translation*]

rendre un jugement sur les faits de la cause et décider s'il convient que je fasse rapport.

M. Nunziata: Oui, mais d'après quelle norme? Dans une affaire criminelle, il s'agit d'une preuve hors de tout doute raisonnable. Pour qu'une affaire passe de l'enquête préliminaire au procès, il doit y avoir une preuve quelconque d'après laquelle un jury peut formuler une déclaration de culpabilité. Quelle norme utilisez-vous, la première ou la seconde?

M. Morden: D'après le libellé de la loi, s'il y a une possibilité, si je ne m'abuse. . .

Le président: «Qui peuvent avoir été accomplis. . . dans des cas particuliers». . .

M. Morden: Bon, mais j'y vois une obligation plus lourde que certains des critères auxquels pense M. Nunziata. Même s'il est possible qu'on fasse la preuve du contraire, que l'employé a commis un acte illégal, j'ai le devoir de faire rapport.

M. Nunziata: Mon interprétation n'est pas la vôtre. Il se peut que l'employé n'ait pas commis d'acte illégal, et l'article vous permet de tirer cette conclusion. Quoi qu'il en soit, j'estime que cet article mérite qu'on s'y arrête.

Le président: Monsieur Mordon, si vous estimez que l'article pourrait être remanié et si vos conseillers juridiques l'estiment aussi, le Comité serait certes prêt à étudier la possibilité de faire des recommandations, si vous jugez bon d'adopter une norme ou un critère plus précis.

M. Brewin: Nous avons entendu le ministre, mais ceci est notre première audience publique avec le directeur du SCRS. Je crois que cette audience a souligné certains problèmes qu'éprouvera le Comité. Nous avons du mal à suivre un dossier donné d'une façon cohérente, nous sommes plus ou moins forcés de papillonner étant donné les sujets. Mais surtout, il me semble que la confiance du public dépendra de sa perception que ce Comité parlementaire réussira à obtenir les renseignements dont il a besoin, ce qui ne s'est tout simplement pas produit ce matin, pour des raisons valables ou non.

Dans certains cas, nous n'avons tout simplement pas eu le temps de suivre un dossier. Vous avez à peine commencé à nous parler de la menace pour la sécurité du Canada, qui est à l'origine de toute l'idée du SCRS. Nous n'avons pas obtenu de renseignements d'ordre budgétaire. Et pour d'autres raisons, nous avons à peine abordé l'étendue des atteintes que certaines opérations portent aux droits des Canadiens. Il me semble que chaque fois que nous nous approchons de quelque chose, nous nous heurtons à un obstacle—peut-être légitime, mais un obstacle néanmoins. Cela va réduire la confiance du public envers ce processus, a moins que nous ne trouvions une solution.

[*Texte*]

To perhaps assist that, let me ask you two or three specific questions. First, will you give to this committee, in camera or otherwise, detailed budgetary information on how the $157.3 million is spent?

Mr. Morden: The answer to that in short, Mr. Brewin, is no.

Mr. Brewin: We have a problem, and we will have to work on it, because I certainly do not think any member of the committee is going to find that satisfactory. We are going to have to see. I had understood that there was at least a willingness to deal with questions in camera, and I included that in my question. You are not even prepared in camera to give us that information.

Mr. Morden: What I am prepared to do, if this is a specific request, which I gather it is, and if it is the will of the committee, is to take that question back and discuss it with the minister.

The Chairman: We dealt with that point yesterday as well. Any member is entitled to ask any question for any information that member may want on an individual basis. The committee will only ask for questions after the committee decides, and it will be through the official Chair of the committee.

Mr. Brewin: I can certainly serve notice that we will be discussing it, and we will be asking for that information. I accept entirely the chairman's point that formal requests will come through him. But I think you can take notice that it is going to be raised here.

Do I take it the same applies to a detailed overview of the threats to Canada's security? Can we expect from you answers to that question, even in camera?

Mr. Morden: Frankly, Mr. Brewin, I thought I was answering. As you just commented a moment ago, somehow we moved off into something else—

Mr. Brewin: We just got started. My 15 minutes ran out.

Mr. Morden: —so I do not really see that was a question where I was not prepared to answer, and answer at some length.

Mr. Brewin: I may say, though, that the issue you dealt with was relatively far down on the list of the priorities you gave in answer to the question from Mr. Littlechild. For example, public safety, counter-terrorism, integrity of the public process is what I am going to want to talk to you quite a lot about. I think Canadians are going to want to know the extent to which there is a real threat to the so-called integrity of the democratic process through foreign influence interventions.

[*Traduction*]

A cette fin, permettez-moi de vous poser deux ou trois questions précises. Tout d'abord, est-ce que vous fournirez au Comité, à huis clos ou autrement, des renseignements d'ordre budgétaire détaillés sur la façon dont sont dépensés les 157,3 millions de dollars?

M. Morden: En un mot comme en mille, monsieur Brewin, la réponse est non.

M. Brewin: Nous avons un problème, et nous devrons l'examiner, car je ne crois pas que les membres du Comité trouveront cette réponse satisfaisante. Il nous faudra voir. J'avais cru comprendre que vous étiez au moins prêt à répondre aux questions à huis clos, et cela faisait partie de ma question. Vous n'êtes même pas prêt à nous fournir ces renseignements en privé.

M. Morden: Ce que je suis prêt à faire, s'il s'agit d'une demande précise, et je crois que c'est le cas, et si telle est la volonté du Comité, c'est de discuter de cette question avec le ministre.

Le président: Nous en avons parlé hier également. Tout membre du Comité a le droit de poser une question en vue d'obtenir des renseignements qu'il désire à titre personnel. Le Comité ne posera de questions qu'après en avoir décidé ainsi, et par l'entremise de son président officiel.

M. Brewin: Je peux donner avis que j'en parlerai et que je demanderai ce renseignement. Je me range entièrement à l'avis du président que les demandes officielles doivent passer par lui. Mais je crois pouvoir vous aviser que la question sera soulevée ici.

Dois-je comprendre qu'il en est de même dans le cas d'un aperçu détaillé des menaces pour la sécurité du Canada? Pouvons-nous nous attendre à des réponses de votre part, même à huis clos?

M. Morden: A vrai dire, monsieur Brewin, j'avais l'impression de répondre. Comme vous l'avez dit il y a un moment, nous avons changé de sujet. . .

M. Brewin: Nous avions à peine commencé. Mes 15 minutes se sont écoulées.

M. Morden: . . . et je ne peux donc pas accepter qu'il s'agissait d'une question à laquelle je n'étais pas prêt à répondre, et avec certains détails.

M. Brewin: Je dois dire, toutefois, que la question dont vous avez parlé était assez loin sur la liste des priorités que vous avez donnée en réponse à la question de M. Littlechild. Par exemple, la sécurité du public, la lutte contre le terrorisme, l'intégrité du processus public, c'est de cela que je vais vouloir vous parler en détail. Je crois que les Canadiens voudront savoir dans quelle mesure il y a une menace véritable à ce qu'on appelle l'intégrité du processus démocratique en raison de l'intervention d'influences étrangères.

[*Text*]

• 1315

We have SIRC recommending changes in that section and we are going to want to look very closely at that I think. Speaking for myself, I certainly will.

Security government assets and security screening, we did not get into that at all today. Economic security was one that we did focus on, and the other threat to security. We have a lot of work to do in the period ahead and I hope you will, as I said, find a way to help us on that.

I have one question which deals with a very specific issue: the relationship between the RCMP and CSIS, arising out of the Air India matter. In this book, *Soft Target*, there are statements made and I would like to give you this opportunity to deal them. I will get down to the bottom line, which is that CSIS agents took quite a different view from the RCMP regarding the nature of the situation. I am quoting from page 84:

> The action of arrest was premature and could jeopardize the eventual success of the case. CSIS believed that the plot went far deeper, moving more slowly than the RCMP. CSIS agents were uncomfortable with what appeared to be the task forces' focus on the obvious. While the RCMP investigation was running a dead-end, CSIS analysts began piecing together other bits of information that had been either ignored or rejected by the Mounties. Their findings and their parallel investigation were startling.

This is the conclusion:

> The CSIS investigators slowly became convinced that the Indian Intelligence Service may have played a role in the bombings. The further they probed, the more their suspicions grew.

This was a CSIS decision that was taken to the government, and on which they were prepared to stake their reputations, that in fact the Indian Intelligence Service was behind a number of events, including the Air India event.

That reveals two things. First, it reveals something about the nature of the Indian Intelligence Service activities in this country, and second, it reveals something about the relationship between the RCMP and CSIS. Could you comment on both of those? Has there been some significant, substantial change in either conclusion reached and reported in this book?

Mr. Morden: To make any comment, Mr. Brewin, I would have to accept that what you have just read is an accurate statement of events. I do not accept that. So there really is no comment that follows from what you just read me.

Mr. Brewin: Let me just see what you do not accept. Do you not accept the statement that CSIS had reached this conclusion? Is that an inaccurate statement of the conclusion of CSIS?

[*Translation*]

Le CSARS recommande de modifier cet article et je crois que nous voudrons examiner cela de très près. En tout cas, c'est ce que je veux faire, pour ma part.

Nous n'avons pas du tout abordé aujourd'hui la sécurité des biens du gouvernement et le contrôle de sécurité. Nous avons parlé de la sécurité économique et de l'autre menace pour la sécurité. Nous avons beaucoup de travail à faire et j'espère que, comme vous l'avez dit, vous trouverez un moyen de nous aider à cet égard.

Je voudrais poser une question qui porte sur un dossier très précis, les rapports entre la GRC et le SCRS, à propos de l'affaire d'Air India. Dans ce livre, *Soft Target* il y a des déclarations au sujet desquelles j'aimerais connaître votre réaction. L'essentiel, c'est que les agents du SCRS avaient un avis bien différent de celui de la GRC quant à la nature de l'incident. Je cite la page 84:

> L'arrestation était prématurée et aurait pu mettre en danger le succès de l'affaire. Le SCRS croyait que le complot allait beaucoup plus loin et procédait plus lentement que la GRC. Les agents du SCRS n'étaient pas d'accord avec le fait que le groupe de travail semblait se concentrer sur l'évidence. L'enquête de la GRC étant dans une impasse, les analystes du SCRS ont commencé à réunir d'autres renseignements dont la GRC n'avait pas tenu compte ou qu'elle avait rejetés. Leurs conclusions et leur enquête parallèle étaient des plus étonnantes.

Voici la conclusion:

> Les enquêteurs du SCRS se sont peu à peu convaincus que le Service indien de renseignement pourrait avoir joué un rôle dans les attentats. Plus ils enquêtaient, plus leurs soupçons prenaieint corps.

C'était une décision du SCRS qui a été communiquée au gouvernement et à l'égard de laquelle le Service était prêt à engager sa réputation, c'est-à-dire que le Service indien de renseignement était effectivement derrière bon nombre d'événements, y compris l'affaire d'Air India.

Cela révèle deux choses. Tout d'abord, cela nous apprend quelque chose quant à la nature des activités du Service indien de renseignement dans notre pays et, en second lieu, cela nous éclaire sur les rapports entre la GRC et le SCRS. Pourriez-vous commenter ces deux éléments? Y a-t-il eu une modification importante ou fondamentale de l'une ou l'autre des conclusions présentées dans ce livre?

M. Morden: Avant de faire un commentaire, Monsieur Brewin, je devrais accepter que ce que vous venez de lire relate exactement les événements. Je ne suis pas d'accord. Il n'y a donc aucun commentaire à faire au sujet de ce que vous venez de me lire.

M. Brewin: Permettez-moi de préciser sur quels points vous n'êtes pas d'accord. Rejetez-vous la déclaration selon laquelle le SCRS en est arrivé à cette conclusion? Est-ce là un énoncé inexact de la conclusion du SCRS?

[*Texte*]

Mr. Morden: The book, which I have read, is a speculative book and I really do not find an awful lot in what you read that I agree with.

Mr. Brewin: But what about the conclusion of CSIS? Do you agree that this is an accurate statement regarding the conclusion of CSIS at the time in respect of the role of the Indian Intelligence Service and the RCMP?

Mr. Morden: I think I have answered that generically and I am reluctant to do anything more.

Mr. Brewin: How have you answered? I did not understand your answer.

Mr. Morden: Well, I am sorry that you did not. I found it speculative and there was not very much that you read to me that I could agree with. I am very reluctant to go any further on that. On the one hand, there is a criminal investigation which is proceeding, with respect to Air India. On the other hand, there is also in the offing a civil suit, as you well know.

Mr. Brewin: Mr. Morden, I appreciate those reasons, but the statement of conclusion on the decision reached by CSIS is so fundamental to Canadian public policy, and specifically to the job that we have in respect of the RCMP and CSIS, that it seems to me if you leave a statement like this, without denying its accuracy, it then becomes the basis on which public policy decisions will be made in this country.

• 1320

Mr. Morden: I have no further comment to make.

Mr. Brewin: I thought that might be what you would say.

M. Tremblay: Le Comité de surveillance est-il saisi des sept rapports faits en vertu de l'article 22?

M. Morden: Oui. Au moment où le solliciteur général envoie les rapports, avec ou sans commentaires, au ministre de la Justice, il en envoie une copie au CSARS.

The Chairman: Thank you. The committee stands adjourned.

[*Traduction*]

M. Morden: Ce livre, que j'ai lu, a un caractère spéculatif et il n'y a pas grand-chose dans ce que vous avez lu avec quoi je suis d'accord.

M. Brewin: Mais la conclusion du SCRS? Convenez-vous qu'il s'agit d'un énoncé exact de la conclusion à laquelle le SCRS est arrivé à l'époque quant au rôle du Service indien de renseignement et de la GRC?

M. Morden: Je crois avoir répondu à cette question de façon générale et j'hésite à en dire plus.

M. Brewin: Comment avez-vous répondu? Je ne comprends pas votre réponse.

M. Morden: Eh bien, je regrette que vous n'ayez pas compris. J'ai trouvé cet ouvrage spéculatif et j'ai dit qu'il n'y avait pas grand-chose dans ce que vous m'avez lu avec quoi je pouvais être d'accord. J'hésite beaucoup à aller plus loin. D'une part, il y a une enquête criminelle en cours, en ce qui concerne Air India. D'autre part, il y a également des poursuites au civil, comme vous le savez très bien.

M. Brewin: Monsieur Morden, je comprends ces raisons, mais la conclusion relative à la décision du SCRS est si fondamentale pour la politique canadienne, et particulièrement pour la tâche qui nous incombe à l'égard de la GRC et du SCRS, que, à mon avis, si vous ne niez pas la véracité d'un tel énoncé, il devient le fondement des décisions de politique nationale qui seront prises dans notre pays.

M. Morden: Je n'ai pas d'autres commentaires à faire.

M. Brewin: Je m'attendais un peu à cela.

Mr. Tremblay: Have those seven reports made under section 22 been communicated to the review committee?

Mr. Morden: Yes. When the Solicitor General sends the reports to the Justice Minister, with or without comments, he sends a copy to the SIRC.

Le président: Merci. La séance est levée.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
FIRST CLASS
PREMIÈRE CLASSE
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESS

From the Canadian Security Intelligence Service:

J. Reid Morden, Director.

TÉMOIN

De Le Service canadien du renseignement de sécurité:

J. Reid Morden, directeur.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 4

Thursday, November 23, 1989

Chairman: Blaine Thacker

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 4

Le jeudi 23 novembre 1989

Président: Blaine Thacker

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on

The Review of the CSIS Act and the Security Offences Act

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial d'

Examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité

RESPECTING:

Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989

CONCERNANT:

Ordre de renvoi du comité en date du mardi 27 juin 1989

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
DEC 1 1 1989

Second Session of the Thirty-fourth Parliament 1989

Deuxième session de la trente-quatrième législature 1989

34465—1

SPECIAL COMMITTEE ON THE REVIEW OF THE CSIS ACT AND THE SECURITY OFFENCES ACT

Chairman: Blaine Thacker

Vice-Chairman: Maurice Tremblay

Members

Brewin, John
Horner, Bob
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 114(3)

Thursday, November 23, 1989:

George Rideout replaces John Nunziata.

COMITÉ SPÉCIAL D'EXAMEN DE LA LOI CONSTITUANT LE SCRS ET DE LA LOI SUR LES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Président: Blaine Thacker

Vice-président: Maurice Tremblay

Membres

Brewin, John
Horner, Bob
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Conformément à l'article du Règlement 114(3)

Le jeudi 23 novembre 1989:

George Rideout remplace John Nunziata.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, NOVEMBER 23, 1989
(10)

[*Text*]

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met at 11:05 o'clock a.m. this day, in Room 308 West Block, the Chairman, Blaine Thacker, presiding.

Members of the Committee present: John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, George Rideout, Jacques Tétreault, Blaine Thacker.

Other Member present: Ken Atkinson.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Philip Rosen, Research Officer. *From the Staff of the Committee*: Stuart Farson, Research Consultant.

Witnesses: *From the Security Intelligence Review Committee*: The Honourable Ron Atkey, Chairman; The Honourable Jean Jacques Blais, Member; The Honourable Saul Cherniak, Member; The Honourable Frank McGee, Member; The Honourable Paule Gauthier, Member.

The Committee resumed consideration of Its Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday , September 26, 1989, Issue No. 1.*)

The Chairman of the Security Intelligence Review Committee made a statement and, with the other witnesses, answered questions.

On motion of Willie Littlechild, it was agreed,—that following the budgetary approval given by the Board of Internal Economy on November 8, the Chairman be authorized to extend the contract with Mr. Stuart Farson, currently due to expire on November 24, 1989, up to March 31, 1990 as originally authorized by the Committee on October 12, 1989.

At 1:05 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 23 NOVEMBRE 1989
(10)

[*Traduction*]

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité se réunit aujourd'hui à 11 h 05, dans la pièce 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Blaine Thacker (*président*).

Membres du Comité présents: John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, George Rideout, Jacques Tétreault, Blaine Thacker.

Autre député présent: Ken Atkinson.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, attaché de recherche. *Du personnel du Comité* : Stuart Farson, attaché de recherche principal.

Témoins: *Du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité*: L'hon. Ron Atkey, président; l'hon. Jean-Jacques Blais, membre; l'hon. Saul Cherniak, membre; l'hon. Frank McGee, membre; l'hon. Paule Gauthier, membre.

Le Comité reprend ses travaux prévus à son ordre de renvoi du mardi 27 juin 1989. (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 septembre 1989, fascicule n° 1.*)

Le président du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité fait une déclaration et, avec les autres témoins, répond aux questions.

Sur motion de Willie Littlechild, il est convenu,—Qu'à la suite de l'approbation du budget, le 8 novembre, par le Bureau de régie interne, le président soit autorisé à reconduire jusqu'au 31 mars 1990, tel que prévu initialement par le Comité le 12 octobre, le contrat de M. Stuart Farson qui expire le 24 novembre 1989.

À 13 h 05, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Thursday, November 23, 1989

• 1106

The Chairman: I call this meeting to order.

We are resuming consideration of the committee's order of reference, dated Tuesday, June 27, 1989.

It is my privilege, members of the committee, to introduce the members of the SIRC committee, led by Mr. Ronald Atkey, Privy Council, Queen's Counsel; Jean-Jacques Blais, P.C., Q.C.; Saul Cherniak, P.C., Q.C.; Frank McGee, Privy Council; and Paule Gauthier, P.C., Q.C.

Gentlemen and lady, as this will be the last public meeting, at least for your chairperson, before your appointments are renewed or not—none of us knows, I guess, the answer to that—I want, as the chairman of this committee, on a personal basis, but certainly speaking for the committee as well, to express to you our deep and sincere thanks for a job very well done. Each of us, for the last five months at least, has been reading a lot about security matters. We have talked to many people, and one conclusion that virtually everyone has agreed to, or the vast majority have agreed to, is that your committee has worked well.

We as a committee have to decide whether the success of your group is because of the institutional success or whether it was just due to the unique chemistry that the five of you brought to this new and novel experiment that Canada is trying as the review agency for the security agency. That will be one of the issues we have to face.

There is no doubt that many people have paid some very kind compliments to you, but I guess for us, on behalf of our fellow parliamentarians, it is just a matter to thank you individually for the many hours and service you have put into SIRC. You have set a tone and a very high standard of performance that your successors will have to work hard to meet.

Your reports have been succinct. I think they have raised issues. You have faced issues. You have struck balances between the need of the security service for secrecy as well as for the public and the minister to have issues raised. Certainly in your last annual report, in your appendix A, you have quite properly and very well set out most of the issues that this committee will have to deal with and respond to. So let me once again thank you for a job very well done.

Mr. Atkey, if you would like to make your public presentation, we will then go into questions afterwards.

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le jeudi 23 novembre 1989

Le président: La séance est ouverte.

Nous reprenons l'étude de notre ordre de renvoi du mardi 27 juin 1989.

J'ai l'honneur de vous présenter les membres du CSARS, dont la délégation est dirigée par M. Ronald Atkey, Conseil privé, conseiller de la Reine; M. Jean-Jacques Blais, Conseil privé, conseiller de la Reine; Saul Cherniak, Conseil privé, conseiller de la Reine; Frank McGee, Conseil privé et Paule Gauthier, Conseil privé, conseillère de la Reine.

Mesdames et messieurs, comme il s'agit de la dernière séance publique, du moins pour votre président, avant la fin de votre mandat—et personne ne peut savoir s'il va être renouvelé ou non—je tiens, en tant que président de ce comité et à titre personnel aussi bien qu'au nom des membres du comité, à vous exprimer nos très sincères remerciements pour l'excellent travail que vous avez fait. Au cours des cinq derniers mois, nous nous sommes abondamment documentés sur les questions de sécurité, nous avons rencontré beaucoup de monde, et la grande majorité des gens s'entendent pour dire que votre comité a très bien travaillé.

En tant que comité parlementaire, nous devons déterminer si votre succès est de nature institutionnelle ou s'il est dû aux talents très particuliers dont vous avez fait preuve dans cette expérience canadienne entièrement nouvelle de surveillance de l'organisme canadien de sécurité. Voilà l'une des questions à laquelle nous devons répondre.

De toute évidence, vous avez reçu toutes sortes de félicitations, mais nous tenons, au nom de nos collègues parlementaires, à vous remercier tout spécialement des longues heures de travail que vous avez consacrées au CSARS. À ce titre, vous avez donné le ton et fixé des normes de rendement très élevées qui vont constituer tout un défi pour vos successeurs.

Vous avez présenté des rapports succints, et vous y avez posé des questions, auxquelles vous avez su faire face. Vous avez respecté l'équilibre entre la nécessité du secret dans les activités du service de sécurité, d'une part, et d'autre part, la volonté des Canadiens et du ministre de poser des questions. Dans votre dernier rapport annuel, à l'annexe A, vous avez parfaitement posé la plupart des questions sur lesquelles ce comité devra se prononcer. Je tiens encore une fois à vous remercier pour votre excellent travail.

Monsieur Atkey, si vous voulez nous présenter votre exposé, nous pourrons ensuite passer aux questions.

[*Texte*]

L'honorable Ron Atkey (président du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité): Merci, monsieur le président. Membres du comités.

• 1110

In seven day's time this committee will have completed five years as Parliament's watchdog over the Canadian Security Intelligence Service. It is now for you to judge how we have done, and whether the system of checks and balances put in place by the CSIS Act has worked.

Selon nous, cette législation a, de façon générale, assez bien fonctionné. Toutefois, elle pourrait avoir besoin de quelques raffinements et améliorations quant à son application. C'est pourquoi nous avons soumis, à la fin de septembre, un mémoire de 20 pages contenant 31 recommandations. Nous espérons en revoir plusieurs avec vous aujourd'hui.

As you noted, Mr. Chairman, for me personally this will be my last appearance before a parliamentary committee as chairman of SIRC, and it has been an honour for me, as I know it has been for my colleagues, to have had the privilege and responsibility of serving Parliament and the public in this way.

Now, I will briefly refer to section 20 reports. These are reports the director sends to the Solicitor General regarding possible illegal acts by CSIS employees in the course of their duties. We received your letter, Mr. Chairman, on behalf of the committee on this subject only late yesterday, but we had already checked out files. I can tell you that we duly received information on all seven cases from the Solicitor General pursuant to subsection 20.(4) of the CSIS act.

We mentioned five of these cases in our previous annual reports. Extracts are available today for your ease of reference, and the remaining two as well as any others that we receive will be noted in the next annual report.

Your letter asks for quite a bit more information and we have not yet had time to collate all of it. However, we will send you a letter containing as much detailed information as possible under the act, given our mutual concerns about privacy of individuals and the protection of national security.

Before I leave the subject I should mention that the Inspector General's certificate this year, which we just received two days ago, reports to the Solicitor General on his findings, following a thorough study of potential and actual section 20 cases.

Now, regarding the second subject in your letter, Mr. Chairman, that is, the views of participants in our complaints procedures, we have been very careful to protect the privacy of individuals coming before us. So we

[*Traduction*]

Hon. Ron Atkey (Chairman of the Security Intelligence Review Committee): Thank you, Mr. Chairman and members of the committee.

Dans sept jours, ce comité aura terminé son mandat de sept ans comme organisme de surveillance du Parlement auprès du Service canadien du renseignement de sécurité. Il vous appartient maintenant de juger ce que nous avons fait et d'apprécier si le système de poids et de contrepoids établi par la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité a bien fonctionné.

In our view, the CSIS legislation has generally worked quite well. But it may need some refinements or improvements in its operation. That is why we submitted to you in late September a 20-page proposal containing 31 recommendations. We hope to review many of those with you today.

Comme vous l'avez signalé, monsieur le président, ce sera pour ma part ma dernière présence devant un comité du Parlement en ma qualité de président du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. Ce fut un honneur pour moi, comme pour mes collègues, d'avoir le privilège et la responsabilité de servir le Parlement et le public de cette manière.

Je voudrais maintenant évoquer brièvement les rapports prévus à l'article 20, que le directeur présente au solliciteur général à propos des illégalités que peuvent commettre des agents du service dans l'exécution de leur mandat. Monsieur le président, nous n'avons reçu votre lettre à ce sujet qu'hier, en fin d'après-midi, mais nous avions déjà consulté nos dossiers. Je peux vous dire que nous avons reçu du solliciteur général toute l'information pertinente sur les sept cas, conformément au paragraphe 20(4) de la Loi sur le SCRS.

Nous avons fait référence à cinq de ces cas dans nos rapports annuels antérieurs, dont vous pourrez consulter des extraits, et les deux autres cas, ainsi que ceux qui pourraient nous être signalés prochainement, seront mentionnés dans notre prochain rapport annuel.

Dans votre lettre, vous demandez des renseignements complémentaires, que nous n'avons pas eu le temps de rassembler. Toutefois, nous vous ferons parvenir une lettre contenant des renseignements aussi détaillés que possible, conformément à la loi, compte tenu de notre souci commun de protection de la vie privée et de sauvegarde de la sécurité nationale.

Avant de changer de sujet, je voudrais signaler que le certificat de cette année de l'inspecteur général, que nous avons reçu il y a deux jours, communique au solliciteur général les résultats d'une étude approfondie des situations réelles ou potentielles relevant de l'article 20.

Quant au deuxième sujet mentionné dans votre lettre, monsieur le président, à savoir l'opinion des personnes qui se prévalent de notre procédure de plaintes, nous avons veillé soigneusement à protéger la vie privée de

[*Text*]

very much appreciate the fact that you and your colleagues have chosen an approach that will continue to protect this important right.

I would suggest that your committee first prepare a generic letter to all the individuals concerned and perhaps a separate generic letter to counsel who have represented them. We will then forward your letter, on a confidential basis, to past complainants and their counsel.

We also hope, Mr. Chairman, that your committee would arrange things in such a way that individuals who respond positively to your request could be assured that their privacy would not be put in jeopardy if they were to agree to appear before you. We would stress of course that participation in your interview process is entirely voluntary.

It is our understanding, of course, that your intent is to examine the workings of the act in this regard. That is the process we have used in our investigations, rather than re-examining the substance or the merits of any of the cases we have investigated.

Now, I will refer briefly to a submission made to you recently by the Privacy Commissioner, John Grace. SIRC has had a very good relationship with the Privacy Commissioner. It is unfortunate that our recommendation number 18, in the submissions made to you at the end of September, has led to what might appear to be a dispute between us. In fact, there is no dispute. My colleagues and I have complete faith in the Privacy Commissioner's effectiveness in the role given to him by Parliament. In drafting recommendation 18 our intention was simply to ensure that CSIS could not under any circumstances refuse our access to a file.

When we speak of access to a file in this context we do not mean that such a file would include any correspondence between the Privacy Commissioner or the Information Commissioner and CSIS. We intended the term "file" to apply only to the original file prepared by CSIS. We have no wish to second-guess the Privacy Commissioner. Also, we are not alleging that CSIS has improperly or unreasonably withheld information from the Privacy Commissioner or the Information Commissioner. I hope that my remarks today will clarify the ambiguity of the words we used in this year's annual report and recommendation 18.

• 1115

Nevertheless, Mr. Chairman, I would like to reiterate the view that though SIRC has no desire to inspect any of the correspondence between the Privacy Commissioner or the Information Commissioner and CSIS, SIRC strongly

[*Translation*]

ceux qui ont comparu devant nous. Nous sommes donc très sensibles au fait que vous et vos collègues ayez choisi de procéder de manière à protéger ce droit important.

Je voudrais proposer à votre comité de rédiger tout d'abord une lettre commune destinée à toutes les personnes concernées, puis une autre lettre commune destinée à leurs avocats. Nous pourrons ensuite les transmettre confidentiellement à leurs destinataires.

Nous espérons également, monsieur le président, que votre comité veillera à ce que les personnes qui répondront à votre demande ne s'exposent à aucune atteinte à leur vie privée si elles acceptent de comparaître devant vous. Nous insisterons, naturellement, sur le fait que leur participation à vos entrevues est facultative.

Nous savons, naturellement, que vous avez l'intention d'étudier l'application de la loi à cet égard, c'est-à-dire notre façon de procéder dans nos enquêtes, et non pas de vérifier le fond-même ou le bien-fondé des cas sur lesquels nous avons enquêté.

Je voudrais maintenant évoquer brièvement une récente intervention auprès de votre comité du commissaire à la protection de la vie privée, John Grace. Le CSARS entretient d'excellents rapports avec le commissaire à la protection de la vie privée, et il est très dommage que dans le document que nous vous avons remis à la fin de septembre, la recommandation numéro 18 ait pu laisser croire qu'il y avait une mésentente entre nous. En réalité, il n'y en a pas. Mes collègues et moi-même avons entièrement confiance en l'efficacité du commissaire à la protection de la vie privée dans l'exécution des fonctions que lui a confié le Parlement. Par cette recommandation numéro 18, nous voulions simplement obtenir que le SCRS ne puisse en aucun cas nous refuser la communication d'un dossier.

Lorsque nous parlons de communication d'un dossier dans ce contexte, nous n'exigeons pas que le dossier comprenne toute la correspondance entre le SCRS et le commissaire à la protection de la vie privée ou le commissaire à l'information. Le mot «dossier» ne vise que le dossier constitué initialement par le SCRS. Nous n'avons nullement l'intention de douter de l'action du commissaire à la protection de la vie privée. Nous ne voulons pas davantage insinuer que le SCRS aurait abusivement refusé de communiquer certains renseignements au commissaire à la protection de la vie privée ou au commissaire à l'information. J'espère que mes propos d'aujourd'hui parviendront à dissiper toute ambiguïté qu'aurait pu susciter le libellé de notre rapport annuel de cette année ou de la recommandation numéro 18.

Néamoins, monsieur le président, je voudrais rappeler que si le CSARS n'a nullement l'intention de prendre connaissance de la correspondance entre le SCRS, d'une part, et, d'autre part, le commissaire de la protection de la

[*Texte*]

affirms its right to have access to any CISIS file that has been subject to an investigation by either of those officials in the same way as SIRC should have access to any other file under CSIS control.

Monsieur le président, une dernière recommandation nécessite des commentaires. Depuis la préparation de nos recommandations l'été dernier, en vue de l'amendement de la Loi, nous avons eu l'occasion d'en revoir quelques unes de manière à nous sentir plus à l'aise avec elles.

Une recommandation sur laquelle nous nous sommes à nouveau penchés porte sur la preuve. À l'occasion de nos recherches, l'été dernier, en vue d'arriver à une solution alternative à l'article 37 de la Loi sur la preuve qui, selon tous, est un procédé difficile d'application en vue de protéger l'information touchant la sécurité nationale dans le cadre d'un procès de nature criminelle, nous avons recommandé, à la recommandation 19b), que le Code criminel soit amendé de manière à permettre à un juge d'expulser un accusé et son avocat dans des circonstances extraordinaires lorsque les intérêts de la sécurité nationale l'exigent.

Après réflexion, monsieur le président, cette recommandation est excessive et injuste envers un accusé qui peut être sujet à la perte de sa liberté, c'est à dire à un emprisonnent si on le comdamne au procès.

As you know as a lawyer, Mr. Chairman, the very basis of our criminal law is that an accused person is innocent until proven guilty, and is entitled to know the government's case against him or her in all of its aspects. National security considerations should not prevail against the rights of an accused person in the context of a criminal trial. If the government's evidence against an accused cannot be disclosed to him or her as part of the criminal trial process, then the government should be prepared to withdraw the prosecution. Accordingly, we wish to withdraw recommendation 19(b) from our proposals.

Mr. Chairman, that completes our formal opening statement. We are now open to questions from members.

The Chairman: Thank you, Mr. Atkey. Before I give the floor to Mr. Lee, I would just say this. You can appreciate that the statute is long and complicated and we have a million questions we would like to ask you, but in fact, given the constraints of time, we simply cannot ask them all and have time for you to respond orally today. Certainly we could invite you back many other times, but there are many other witnesses we would like to hear first. Therefore the process we have adopted as a committee is to follow this up with an official letter over my signature, but prepared largely by our professional staff, containing any questions that members might have. We would propose to send that to you, Mr. Atkey, and to the extent that you and your members can put a response together, we would very much appreciate it.

[*Traduction*]

vie privée ou le commissaire à l'information, il tient néanmoins à faire valoir son droit d'obtenir communication de tout dossier du SCRS qui a fait l'objet d'une enquête de la part de l'un de ces commissaires, dans la mesure où il peut obtenir communication de tout dossier détenu par le SCRS.

Mr. Chairman, one further recommendation requires comment. Since preparing our proposals last summer for amending the CSIS Act, we have had occasion to revisit some of them to ensure that we are still comfortable with them.

One such recommendation on which we had second thoughts concerns the Canada Evidence Act. In our search last summer to come up with an alternative to section 37 of the Canada Evidence Act, which everyone agrees is an awkward procedure for protecting national security information in the context of a criminal trial, we recommended in 19(b) that the Criminal Code be amended to empower a judge to exclude the defendant and counsel in extreme circumstances where the national security interests warranted it.

On reflection this recommendation is excessive and unfair to an accused person who may be subject to loss of liberty, i.e. imprisonment, if convicted at trial.

En tant qu'avocat, nous n'ignorez pas, monsieur le président, qu'en vertu d'un principe fondamental de notre droit pénal, un accusé est présumé innocent tant que sa culpabilité n'a pas été prouvée, et il a le droit de connaître exactement ce dont on l'accuse. Les questions de sécurité nationale ne devraient pas prévaloir sur les droits de l'accusé au cours d'un procès au pénal. Si le ministère public ne peut communiquer à l'accusé les charges qui pèsent contre lui à l'occasion du procès, il doit reconcer aux poursuites. En conséquence, nous voulons supprimer la recommandation 19b) de nos propositions.

Voilà qui termine notre exposé, monsieur le président. Nous sommes prêts à répondre aux questions des membres du comité.

Le président: Merci, monsieur Atkey. Avant de passer la parole à M. Lee, je voudrais dire ceci. Vous savez que la loi est très élaborée et très complexe, et nous avons des milliers de questions à vous poser à son sujet, mais en fait, comme nous manquons de temps, nous ne pourrons vous les poser toutes si nous voulons obtenir une réponse aujourd'hui. Nous pourrions naturellement vous inviter à revenir devant le comité, mais nous voudrions tout d'abord recueillir d'autres témoignages. C'est pourquoi nous avons décidé de poursuivre l'étude de cette question par une lettre officielle portant ma signature mais rédigée essentiellement par nos collaborateurs, et dans laquelle figureront les questions des membres du comité. Nous nous proposons de vous la faire parvenir, monsieur Atkey, et nous vous serions reconnaissants d'y répondre conjointement avec les autres membres de votre comité.

[*Text*]

We also understand that there may be some questions that you wish not to respond to in public because the letter will virtually become public. So if there were a question or two that you felt you needed only to respond to or could only respond to in camera, we would be happy to make whatever arrangements are appropriate. We have made the same offer to the minister and the same offer to the director, and we make that same proposal to you.

Mr. Atkey: Mr. Chairman, we will endeavour to respond to you as fully as possible under the law and I give you an undertaking, as chairman of SIRC, to respond. We are, of course, guided by the provisions of the CSIS Act which bind us in law, as well as our standing procedures relating to the protection of privacy of individuals and, of course, the protection of national security. But within that context we will endeavour to be as expansive and as helpful as we can.

The Chairman: Thank you.

• 1120

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): Thank you, Mr .Chairman. As I ask these few questions, I will not necessarily direct them to any one of the committee members; I suppose we can use the chairman of SIRC as a clearing house for the questions, since you do operate, and have operated, as an effective team.

On the issue of the separation of the RCMP from CSIS, one of the issues is the liaison between the RCMP and CSIS for various purposes. CSIS has no peace officers. It may have peace officers of whom I am not aware, but structurally I do not think it is intended to have peace officers. Therefore CSIS may, from time to time, for purposes I would not not be aware of now, have need of a peace officer. I wonder if you have any comment on that particular interface—the possible need of CSIS for a peace officer and the liaison or interface that exists now between CSIS and the RCMP.

Mr. Atkey: Mr. Lee, you have raised an important question. I think it is fair to observe that CSIS has, on occasion, been hampered in its ability to carry out its duties, both in a jurisdictional sense and in terms of being able to act quickly.

That is the bad news. The good news is that the system of liaison relationships recommended by the Osbaldeston task force is now in place and from our observation seems to be functioning well, so when there is need for a peace officer on an expedited basis, there should be a peace officer from the RCMP available fairly quickly. For the most part, it does not seem to be a problem. However, I think the extent to which CSIS might go that extra step and have some of their intelligence officers designated as peace officers is a very good question for this committee to address both to the service and to the RCMP if they are going to be appearing before you as witnesses. But that in itself creates a whole new set of problems we and the

[*Translation*]

Nous savons également qu'il y a certaines questions auxquelles vous ne souhaitez pas répondre publiquement, puisque cette lettre sera du domaine public. Donc, s'il y a des questions auxquelles vous ne souhaitez répondre qu'à huis clos, nous pourrons prendre les dispositions qui s'imposent. Nous avons proposé la même chose au ministre et au directeur, c'est pourquoi nous vous le proposons également.

M. Atkey: Monsieur le président, nous nous efforcerons de vous répondre de la façon la plus complète possible, conformément à la loi, et en tant que président du CSARS, j'en prends l'engagement formel. Nous devons, naturellement, nous conformer aux dispositions de la Loi sur le SCRS et sur nos règles permanentes en matière de protection de la vie privée et de la sécurité nationale. Mais, dans ce contexte, nous nous engageons à vous fournir toute l'aide possible.

Le président: Je vous en remercie.

M. Lee (Scarborough-Rouge River): Merci, monsieur le président. Je ne poserai pas mes quelques questions à l'un ou l'autre des membres du comité directement, laissant plutôt le soin au président du CSARS de décider qui y répondra puisque votre équipe semble fonctionner, maintenant comme dans le passé, de façon très efficace.

La question de la séparation de la GRC et du SCRS m'amène à m'interroger sur les rapports qui pourraient exister entre ces deux organismes à diverses fins. Le SCRS ne compte pas d'agents de la paix. S'il y en a, je n'en sais rien, mais je ne crois pas qu'on ait prévu dans sa structure organisationnelle d'agents de la paix. Par conséquent, il se peut que le SCRS ait besoin de faire appel, de temps en temps et pour des fins que j'ignore à un agent de la paix. Je me demande si vous avez des observations à faire sur les rapports qui existent actuellement entre la GRC et le SCRS et la nécessité pour ce dernier de compter parmi ses effectifs un agent de la paix.

M. Atkey: Monsieur Lee, vous soulevez là une importante question. Il ne serait pas faux de dire que le SCRS a eu à l'occasion de la difficulté à s'acquitter de ses fonctions pour des raisons liées tant au partage des compétences qu'à sa capacité d'intervenir rapidement.

Voilà pour les mauvaises nouvelles. La bonne nouvelle, c'est que le réseau de liaison recommandé par le groupe de travail Osbaldeston a été mis en place et semble bien fonctionner, de sorte que nous pourrions en cas de besoin obtenir très rapidement un agent de la paix de la GRC. De façon générale, cela ne semble présenter aucun problème. Toutefois, j'estime que le comité pourrait poser cette excellente question sur la possibilité que le SCRS aille jusqu'à désigner certains des agents de renseignement comme agents de la paix au SCRS lui-même et à la GRC lorsqu'ils comparaîtront devant le comité. Or, cette décision créerait toute une série de nouveaux problèmes pour nous et le Service étant donné que le SCRS a pour

[*Texte*]

service may be uncomfortable with, given the primary role of CSIS as a security intelligence organization.

My colleague, Mr. Blais, points out that of course the responsibility for Part IV of the act, which you are also reviewing, gives certain powers to peace officers, not to intelligence officers. The line of demarcation between the two might become blurred, leading to problems of the type we saw in the 1970s, problems that caused the creation of two separate entities as a result of the McDonald commission recommendations.

Hon. Jean-Jacques Blais (Member, Canadian Security Intelligence Review Committee): We might point out as well, Mr. Lee, that from our own experience over the last five years, I cannot recall there being an issue raised relating to the absence of the peace officer status having created any difficulty for the service in discharging its responsibilities.

Mr. Lee: Unfortunately those kinds of problems only occur when they are not supposed to, and we tend to deal with things in the abstract here.

May I make a reference to the Air India, Narita airport, matter? I gather that SIRC has not undertaken any review internally of that, at least not a formal internal review. Is that correct?

Mr. Atkey: That is correct. We have not had a full-scale inquiry of the sort that we were contemplating about a year ago. As I have said on a couple of occasions before the justice committee, almost a year ago we developed very extensive and comprehensive terms of reference for an inquiry into the CSIS involvement in the Air India matter. However, after extensive consultations by this committee with the Department of Justice, with the Solicitor General, and with provincial Attorneys General and law enforcement officials, we as a committee came to the conclusion that a full-scale inquiry at this time would be counterproductive to the primary, immediate goal of bringing the culprits to justice. I think the term I used was that the police investigation co-ordinated by the RCMP was at a very critical stage. That continues to be the case.

• 1125

While we are briefed on a monthly basis by the service on developments in the Air India matter and we have carefully reserved the rights of this committee to go in with a full-blown investigation, for us to conduct the investigation at this time, in view of the criminal charges that have already been brought and hopefully other criminal charges to be brought, we believe would be counterproductive to the administration of justice and to law enforcement.

Mr. Lee: I will not ask any more questions, I guess for the same reason. I will move to the theoretical or abstract.

[*Traduction*]

mission première de recueillir des renseignements de sécurité.

Mon collègue, M. Blais, signale que la responsabilité pour l'application pour la Partie IV de la loi, dont vous faites aussi l'examen, incombe aux agents de la paix et non aux agents du renseignement de sécurité. Il se pourrait que la ligne de démarcation entre les deux s'estompe, ce qui créerait des problèmes semblables à ceux que nous avons connu dans les années 70 et qui étaient imputables à la création de deux entités distinctes suite aux recommandations de la Commission McDonald.

L'honorable Jean-Jacques Blais (membre, Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité): Monsieur Lee, je me permets par ailleurs de vous signaler qu'au cours des cinq dernières années, il ne s'est présenté aucun cas, si ma mémoire est fidèle, où l'absence d'un agent de la paix a empêché le Service de s'acquitter de ses responsabilités.

M. Lee: Malheureusement, ce genre de problèmes ne survient qu'aux moments les moins opportuns, et nous avons tendance à adopter ici une approche assez abstraite.

Puis-je aborder la question de l'avion d'Air India et de l'aréoport Narita? Je crois comprendre que le CSARS n'a pas ouvert d'enquête interne officielle sur cette affaire. Est-ce exact?

M. Atkey: C'est exact. Nous n'avons pas donné suite à l'idée envisagée il y a un an de faire une enquête approfondie sur cette affaire. Comme je l'ai dit à quelques reprises au Comité de la justice, nous avons élaboré il y a environ un an les modalités d'une vaste enquête sur le rôle joué par le SCRS dans l'affaire de l'avion d'Air India. Toutefois, après des consultations très poussées engagées par notre comité auprès du ministère de la Justice, du solliciteur général, des procureurs de la Couronne des provinces et des fonctionnaires responsables de l'application de la loi, notre comité en est venu à la conclusion qu'une enquête approfondie serait contraire pour l'instant à l'objectif premier et immédiat, qui est de traduire les coupables devant la justice. Je crois avoir dit au moment d'annoncer la décision que l'enquête policière coordonnée par la GRC en était à une étape très critique. C'est toujours le cas aujourd'hui.

Bien que le Service nous fasse tous les mois une mise à jour sur l'évolution du dossier de l'avion d'Air India et que nous ayons sérieusement examiné le droit de ce comité de lancer une enquête approfondie, nous avons conclu qu'en raison des accusations criminelles qui ont été portées ou qui devraient l'être très bientôt, une telle enquête pourrait nuire à l'administration de la justice et à l'application de la loi.

M. Lee: Pour la même raison, je ne vous poserai plus de questions sur ce sujet. J'aimerais maintenant passer à une autre question plus théorique ou plus abstraite.

[*Text*]

Is there anything in the Canadian Security Intelligence Service Act—you may not even have considered it—that might bear on the issue of when, where, and how SIRC or the CSIS Act should respond to circumstances like this, where we are looking at half a generation of time flipping by before we really know what has happened, other than what we can read in the newspapers?

Mr. Atkey: In the ideal world, one would hope that with the definition of threats to the security of Canada, particularly as it relates to terrorist activity, you would not have Air India happening and that if organizations like CSIS are effective in their job then sufficient intelligence would be given to law enforcement agencies for them to prevent it happening in the first place. That is the object of the exercise.

Unfortunately, with Air India the event took place, as a heinous act against humanity emanating from Canadian soil. We all regret that. I do not have any easy solution about the post-mortem, except to say that in allegations of criminal activity of that nature the RCMP have primacy in terms of investigation and have asserted that primacy in their co-ordinating role.

CSIS can help in the investigation, but the more important question is what CSIS can do to prevent that sort of event happening in future. That is one area we are confident that CSIS is doing and has done a good job in, in preventing similar acts from occurring.

Mr. Saul Cherniak (Member, Canadian Security Intelligence Review Committee): The question, if I may, was really if there is anything in the act that could be changed to make it more able to get the information. I do not think there is anything in the act that prevents us from doing it; it is just our own investigation that satisfied us that it would be a bad idea to do it at this stage. But the power is in the act to do it.

Where we lack power—and I am not asking that we should have power—is to find out on the RCMP side what is happening there, because we have of course nothing to do with that. But from the CSIS side I think we have all the power in the act. I think that is clear.

Mr. Atkey: Mr. Lee, I do want to give you an assurance on behalf of the group of five that we have done nothing in our relationship with CSIS or correspondence with the government that would foreclose this or any future committee from going in and doing a full-scale investigation of the sort that Mr. Cherniak describes.

The book is still open insofar as SIRC is concerned.

[*Translation*]

Vous n'y avez peut-être jamais réfléchi, mais j'aimerais savoir s'il y a dans la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité une disposition qui nous permettrait de savoir quand et comment le CSARS ou le SCRS devrait intervenir dans des cas comme celui-ci, où les seuls renseignements disponibles sont ceux publiés dans les journaux et où il s'écoule une éternité avant que nous ne sachions ce qui s'est réellement produit?

M. Atkey: Dans un monde idéal, nous pourrions espérer que la définition des menaces à la sécurité du Canada, particulièrement en ce qui concerne les activités terroristes, permettrait à des organisations comme le SCRS de s'acquitter efficacement de leur mandat, de sorte qu'elles pourraient transmettre aux organismes d'application de la loi suffisamment de renseignements de sécurité pour leur permettre d'empêcher qu'une catastrophe comme celle de l'avion d'Air India ne se produise. Voilà notre objectif à tous.

Malheureusement, la catastrophe de l'avion d'Air india s'est produite, et cet acte répugnant contre l'humanité s'est tramé en sol canadien. Nous le déplorons. Je n'ai pas de solution facile à proposer après coup et je me contenterai de dire que lorsqu'il y a des allégations concernant la perpétration d'actes criminels de ce genre, la GRC a la primauté pour ce qui est de l'enquête et a exercé cette primauté dans le cadre de son rôle de coordination.

Le SCRS peut prêter son concours à l'enquête mais la question la plus importante reste de savoir ce que le SCRS peut faire pour empêcher qu'une telle catastrophe ne se produise à l'avenir. Nous sommes convaincus que le SCRS a fait et continue de faire un excellent travail pour empêcher la perpétration d'actes de ce genre dans l'avenir.

M. Saul Cherniak (membre, Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité): Si vous me le permettez, le député semblait demander comment nous pourrions modifier la loi pour qu'il soit plus facile d'obtenir des renseignements. La loi ne nous interdit pas l'accès à ces renseignements mais nous avons nous-mêmes conclu que nous aurions tort de le faire à ce moment-ci. La loi nous habilite toutefois à demander les renseignements.

Ce que nous ne sommes pas autorisés à faire—et je ne demande pas que nous le soyons—c'est de demander à la GRC ce qui se passe parce que cela échappe à notre mandat. Toutefois, en ce qui concerne le SCRS, la loi nous confère tous les pouvoirs voulus. Il me semble que c'est clair.

M. Atkey: Monsieur Lee, au nom de notre groupe, je tiens à vous dire que nous n'avons jamais, dans nos rapports avec le SCRS ou dans notre correspondance avec le gouvernement, fait quoi que ce soit qui empêcherait votre comité ou son successeur d'ouvrir une enquête très poussée du genre de celle dont parle M. Cherniak.

De l'avis du CSARS, tout est encore possible.

[*Texte*]

Mr. Lee: SIRC would never want to be seen to be interfering with the RCMP anyway, at least in the current context.

Mr. Atkey: I am not going to touch that one, Mr. Lee.

Mr. Lee: Recently there has been some discussion, and I can only refer to the very respected John Starnes, who commented to the effect that he felt SIRC had subtlely or not so subtlely overstepped its jurisdiction, its role, its mandate. I am not sure I agree with him, but the question is a public one. I am sure all of us around the table agree that SIRC is doing an excellent job, but could you attempt to clarify for us that jurisdictional aspect, where you think there might be a fuzzy area that SIRC has occupied in the absence of a statutory prohibition to do so? SIRC has simply occupied the field, for better or for worse, and attempted to place some reality in what would have been a vacuum.

• 1130

Can you help us with that and define that territory? Maybe you think you are exactly in the territory you have been given by the statute. Starnes does not think so.

Mr. Atkey: I am glad you gave me the opportunity to comment on that, Mr. Lee. Mr. Starnes has his own agenda. I believe he speaks for interests that hark from an earlier time in Canadian history, when security activities were carried on without public scrutiny.

We were appointed to do a job under an act that requires us to ask a lot of questions, to raise issues that make some people uncomfortable. We are a watchdog agency. We believe every one of our activities and the questions we have asked is within the mandate given by Parliament. We have said to Mr. Starnes, and would say to the government, if they feel we have been too aggressive, our teeth have been too sharp, we have asked too many questions and we have hindered the activities of the service or embarrassed the government, then it is up to Parliament, with legislative amendments introduced by the government, to curtail our activities and to redefine our role.

We do not believe it is in the public interest to do so. We believe as part of the trade-off for giving extraordinary legal powers of intrusion to the security service the public has the right to the protection of an independent, all-party group who would ask difficult questions; who would be the needler, if you will, of the security agency.

I have to say the security service today seems quite comfortable with our role. That is why I say, with respect to Mr. Starnes—and he had a very distinguished career in the Department of External Affairs, and then as the first civilian director of the security service of the RCMP—he speaks from an earlier time, and it is really a wish-list of

[*Traduction*]

M. Lee: Le CSARS ne voudrait jamais donner l'impression de s'ingérer dans les affaires de la GRC, du moins pas dans le contexte actuel.

M. Atkey: Monsieur Lee, vous comprendrez que je m'abstienne de répondre.

M. Lee: Ces derniers temps, le très respecté John Starnes a dit que le CSARS avait outrepassé son mandat de façon subtile et même pas très subtile. Je ne suis pas convaincu de partager son avis mais cette question est maintenant du domaine public. Je pense que nous tous ici reconnaissons l'excellent travail fait par le CSARS, mais pourriez-vous commenter le partage des responsabilités et nous dire quel champ de compétence flou le CSARS aurait occupé en l'absence d'une interdiction statutaire de le faire? Pouvez-vous nous dire si le CSARS n'a fait que prendre, pour le meilleur ou pour le pire, une place restée vide?

Pouvez-vous nous dire exactement quelle était cette place? Peut-être avez-vous l'impression que vous occupez tout le territoire qui vous a été dévolu par la loi, contrairement à ce que prétend M. Starnes.

M. Atkey: Merci de me donner la possibilité de vous en parler, monsieur Lee. M. Starnes peu bien avoir son opinion, mais je crois qu'il a toujours l'impression que les activités en matière de sécurité se poursuivent aujourd'hui encore dans le plus grand des secrets, comme c'était le cas naguère au Canada.

Or, la loi qui nous a créés nous oblige à poser des tas de questions, voire à en poser quelques-unes qui pourraient mettre certaines personnes très mal à l'aise. Nous sommes là pour faire le chien de garde. Je suis convaincu qu'aucune de nos activités—ni des questions que nous posons—ne déroge au mandat qui nous a été octroyé par le Parlement. Comme nous l'avons dit à M. Starnes et comme je puis vous le répéter, si vous avez l'impression que nous avons été trop loin, que nos dents étaient trop acérées, que nous avons posé trop de questions et que nous avons nui aux activités du Service ou mis le gouvernement dans l'embarras, alors il vous revient à vous, parlementaires, de restreindre nos activités et de redéfinir notre rôle par des amendements législatifs.

Mais je ne crois pas qu'il soit dans l'intérêt public de le faire. Pour faire contrepoids au pouvoir juridique d'intrusion accordé de façon extraordinaire au service de sécurité, nous sommes convaincus que le public a le droit d'être protégé par un groupe multipartite autonome qui peut poser les bonnes questions et qui est prêt à talonner, si vous voulez, le service de sécurité.

Je me dois d'ajouter que le service de sécurité ne semble pas du tout gêné aujourd'hui par le rôle que nous jouons. Voilà pourquoi j'affirme, quoi qu'en dise M. Starnes—je sais qu'il a eu une carrière très distinguée aux Affaires extérieures, puis comme premier directeur civil du service de sécurité de la GRC—que les temps ont

[*Text*]

the old guard. I think that situation in Canada has changed.

It is really up to you, because there will never be a better time. . . If you are going to change the act and restrict the powers, you have the power to recommend that. Indeed, the powers really come into nice juxtaposition, because the new appointments to the Security Intelligence Review Committee are about to be made by the government. I say to the government, if they want somebody less aggressive, then they are perfectly at liberty in appointing my successor to put that person forward.

Mr. Lee: Just a follow-up on that. I am still working in the abstract. Is there a definition of the territory that you could crystalize for us in terms of where you think you have worked where the older generation of security professionals in the country feel you should not have? Has that been defined?

Mr. Atkey: Where is the area of greatest discomfort? The fact that we are before Members of Parliament today, talking about security intelligence matters in public, makes them extremely uncomfortable. I think that is one of the greatest areas of discomfort: that we publish an annual report and talk about things that did not get talked about in the past.

We believe—and I believe the director of the security service and the minister share my view—a moderate public discussion that demystifies the security intelligence process builds public support for the agency and in a democratic country is part of the process of political support, in the best sense of the word, to an important degree in a country like Canada into the 1990s. There are others who do not share that view. I think Members of Parliament are part of the current debate. But I think it is the public discussion of security intelligence issues that is the greatest area of discomfort that exists.

Mr. Cherniak: Internally, another matter that could be of concern or difference of opinion is who has the discretion to decide how far to go beyond the statements we read to find support within the files within CSIS on the conclusions and evaluations they have arrived at. I think some of our recommendations deal with that. For example, we wanted to inquire into the recommendation dealing with the financial aspects of it, the MYOP. There was a discussion on who had the right to decide how far we could go. I think in the main, in the five years, it has been settled in favour of our being able to exercise that discretion. But if that were a question internally, it might still exist in the minds of some.

[*Translation*]

changé et que ce qu'il redoute n'a plus sa raison d'être, puisque la situation a bien changé au Canada.

Mais c'est à vous de prendre la décision, car le moment ne pourrait être mieux choisi. . . Si vous voulez modifier la loi et limiter nos activités, vous pouvez le faire. En fait, le moment serait très bien choisi, puisque le gouvernement est sur le point d'annoncer les nouvelles nominations au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. Voilà pourquoi, si vous avez besoin de quelqu'un dont les tactiques soient moins agressives, vous n'avez qu'à me choisir un successeur dont le style vous conviendra mieux.

M. Lee: Restons encore un peu dans le même sujet. Pourriez-vous nous définir concrètement votre territoire? Autrement dit, dans quel domaine seriez-vous allés trop loin aux yeux de l'ancienne génération de professionnels de la sécurité? Avez-vous déjà essayé de répondre à la question?

M. Atkey: Pour définir où est le plus grand malaise? Eh bien, le fait même de parler en public des questions de renseignement de sécurité met ces gens extrêmement mal à l'aise. Je pense que c'est là la zone la plus sensible, à savoir le fait que nous publions annuellement un rapport et que nous parlons ouvertement de choses qui étaient tenues secrètes autrefois.

Le directeur du service de sécurité, le ministre et moi-même croyons qu'en discutant de façon modérée de ces questions en public, nous réussirons à démystifier la collecte des renseignements de sécurité et nous pourrons ainsi obtenir l'appui de la population à l'égard du service. En outre, dans tout pays démocratique, et en particulier au Canada à la veille des années 90, c'est une des meilleures façons de s'assurer un appui politique, dans le meilleur sens du terme. D'aucuns ne sont pas d'accord avec moi. Mais j'espère que les députés seront partie prenante à la discussion. Je répète, donc, que c'est la discussion en public des questions de renseignement de sécurité qui cause le plus grand malaise.

M. Cherniak: À l'interne, une autre question qui peut susciter une certaine polémique, c'est celle de savoir qui exactement a le pouvoir discrétionnaire de décider jusqu'où on peut remettre en question les déclarations publiques du SCRS, c'est-à-dire jusqu'où on peut fouiller dans les dossiers du Service pour chercher à étayer ses conclusions et ses évaluations. Nous en parlons dans certaines de nos recommandations. Ainsi, lorsque nous avons voulu scruter d'un peu plus près la recommandation portant sur certains aspects financiers du Service, en particulier son plan opérationnel pluriannuel, on s'est demandé qui avait le droit de décider jusqu'où nous pourrions fouiller. Je pense que pour ce qui est des plans quinquennaux publiés dans le budget principal, on a décidé que ce serait notre comité qui exercerait ce pouvoir discrétionnaire. Mais si le Service s'y est opposé à l'interne, peut-être est-ce parce que la question est encore en suspens pour certains.

[*Texte*]

• 1135

Mr. Atkey: Mr. Lee, just let me give you a couple of other examples of the progress that has been made in terms of the public issue. At the end of September a conference was sponsored by a group of academics and professionals in the security intelligence field—the CASIS group. The directer of the Counter Intelligence Program at CSIS was a panelist before an assembled group of journalists. In the audience there were people from the Soviet Union and Bulgaria, and representatives from the universities. There was a very healthy discussion about issues, which to my knowledge had not been publicly discussed in that context. That represents progress in the sense of de-mystification of an institution which is important, which we want to make more effective in Canadian society. You do not build effectiveness unless you have public support for it.

Mr. Blais: I might point out that that CASIS Conference was organized by Mr. Farson, one of your researchers.

Mr. Brewin (Victoria): Mr. Chairman, first of all, let me just join with you in thanking the chairman for his work in SIRC and for the service he has rendered to this country over the last five years. It is highly regarded on all sides and much appreciated.

Let me start with the question of the attitude to secrecy. I must say I have been frankly appalled at the initial attitude of the Solicitor General, when he came to this committee, and in fact also the attitude of CSIS with regard to the work of this committee. For openers: we did not see the sign that you said you saw of an openness to share with the public matters which I think strike me as being of important public interest.

I would like you to reflect for a minute on your experience over the last five years, whether or not you see an excessive concern for secrecy. Everyone will acknowledge a legitimate concern for secrecy as to sources, as to nature of operations, as to specific targets. That is not even at issue. But when even the printed remarks read into the record by the director of CSIS are captured after the meeting and taken back to CSIS—our research staff are not even allowed to get the documents, let alone go to CSIS. These are public documents; they are non-classified. I see a serious paranoia. Are my impressions correct, that there is an excessive attitude to secrecy? How, if that is so, can we change that over the next period of time?

Mr. Atkey: Mr. Brewin, your observations in large measure are correct, but they really are observations respecting an institutional culture which are not unique to Canada. CSIS exists in a context of the security intelligence community of the Western world, where the

[*Traduction*]

M. Atkey: Monsieur Lee, laissez-moi vous donner quelques exemples des progrès qui ont été accomplis et de la connaissance qu'a de plus en plus le public de ce domaine. À la fin de septembre, s'est tenue une conférence parrainée par la CASIS, qui représente des universitaires et des professionnels du domaine du renseignement de sécurité. Le directeur du programme du contre-espionnage du SCRS faisait partie des experts qui ont fait face à un groupe de journalistes. Dans l'auditoire se trouvaient des représentants de l'Union soviétique, de la Bulgarie et des universités. Or, on a discuté très activement de questions qui, à ma connaissance, n'avaient jamais encore été débattues en public. Cette conférence constitue donc un véritable progrès dans la voie de la démystification d'une institution aussi importante et que nous voulons rendre encore plus efficace au sein de la société canadienne. Or, l'efficacité ne peut s'atteindre que si l'on a l'appui de la population.

M. Blais: Puis-je faire remarquer que la conférence de la CASIS avait été organisée par l'un de vos recherchistes, M. Farson.

M. Brewin (Victoria): Monsieur le président, laissez-moi tout d'abord remercier tout comme vous le président du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité pour l'excellent travail qu'il a fait au sein du comité et pour les grands services qu'il a rendus à notre pays depuis cinq ans. Tous les partis l'ont en très grande estime et l'apprécient.

Commençons d'abord par l'attitude vis-à-vis du secret. J'ai été personnellement choqué du comportement du solliciteur général, lorsqu'il a comparu devant notre comité, de même que par le peu d'égard que montrait le SCRS pour les travaux de notre comité. Pour commencer, nous n'avons certainement pas constaté, contrairement à ce que vous prétendez, que l'on était disposé à parler avec nous de ces questions d'ordre public qui, me semble-t-il, sont d'un grand intérêt pour la population.

Depuis cinq ans que vous vous occupez de la question, avez-vous pu constater que le SCRS avait une manie excessive du secret? Bien sûr, on peut comprendre que l'on ait un souci légitime de ne pas divulguer ses sources d'information, la nature de ses opérations et les groupes visés. Je ne le conteste aucunement. Mais quand on pense que la déclaration lue par le directeur du SCRS officiellement en comité a dû être remise au SCRS à la fin de la réunion et que nos documentalistes n'ont même pas le droit de garder ces documents ni d'aller au SCRS, alors qu'il s'agit de documents publics et non secrets, vous conviendrez avec moi qu'il s'agit d'une véritable paranoïa. Ai-je raison de croire que le Service a une manie excessive du secret? Le cas échéant, que faire pour modifier cette attitude dans les prochaines années?

M. Atkey: Monsieur Brewin, vous avez raison en grande partie, mais je vous ferais remarquer que ce que vous avez observé, c'est une attitude qui est propre à une culture institutionnelle qui n'est pas unique au Canada. Le SCRS fait partie de la communauté du renseignement

[*Text*]

preservation of secrecy is like the preservation of capital assets, because without secrecy they have nothing. That is really the beginning of the attitude.

I do not condone some of the silly activities that go on; the excessive attempts to prevent the public discussion of what is obviously open information. Nevertheless, you have to try to understand the basis of taking that approach. My only advice at this point is to be persistent; to be good negotiators; to continue to ask questions in different ways and eventually a reasonable position will emerge.

The other fact here is that sometimes the organization is an organization of many parts, and some parts of the organization are more secretive than others. But what is consistent throughout the whole thing is that the minister, the Solicitor General of Canada, is politically responsible for the organization. And of course he cannot go underground ultimately. His responsibility is to Parliament, to answer questions in Parliament about the organization. Past Solicitors General have been usually responsive to that particular obligation, insofar as our reports are concerned. Our annual reports have been duly tabled, as required by law, within 15 sitting days of giving them to the Solicitor General. Many of our section 54 special reports have been made public by the Solicitor General. It is really through that office that I believe more information concerning CSIS can and should emerge.

• 1140

Mr. Brewin: Back in May when the justice committee was established and before this committee was established, SIRC invited the opposition critics, including myself and, as I remember, the minister, to meet with you in May. Have you met with the minister since then?

Mr. Atkey: Yes, we have.

Mr. Brewin: How often?

Mr. Atkey: Once.

Mr. Brewin: For how long?

Mr. Atkey: An evening.

Mr. Brewin: A question was put in another context by one of my colleagues, Mr. Tremblay, raising at least the idea of CSIS reporting to a different minister than the Solicitor General. Have you considered that? What would your view be on that suggestion?

Mr. Atkey: We have not considered that, to be frank. It would be difficult. I suppose the Minister of Justice might be a candidate in an institutional sense. But we have not considered that as a committee.

[*Translation*]

de sécurité du monde occidental pour qui préserver le secret est aussi important que préserver ses immobilisations, parce que sans secret, ces gens-là n'ont rien. Voilà l'origine de ce comportement.

Mais je n'excuse pas pour autant certaines des activités idiotes dont vous avez été témoin, comme les tentatives excessives d'empêcher la libre discussion d'informations qui sont évidemment publiques. Néanmoins, il faut tenter de comprendre pourquoi on réagit ainsi. Le seul conseil que j'ai à vous donner, c'est de persister dans vos tentatives, de négocier fermement et de continuer à poser vos questions sous un autre angle, ce qui finira par obliger le SCRS à se montrer raisonnable.

N'oubliez pas non plus que cet organisme a plusieurs facettes et que certaines d'entre elles sont peut-être plus secrètes que d'autres. Il y a en tout cas un élément que vous ne devez pas oublier, et c'est le fait que le ministre, c'est-à-dire le solliciteur général du Canada, est responsable du point de vue politique du SCRS et que, par conséquent, il ne peut pas toujours se réfugier derrière le secret. Il doit rendre des comptes au Parlement et répondre à toutes questions sur le Service qui lui seraient posées. Par le passé, les divers solliciteurs généraux se sont toujours soumis, en général, à cette obligation, et ils ont en tout cas répondu aux questions que soulevaient nos rapports. Nos rapports annuels ont toujours été dûment déposés, comme l'exige la loi, dans les quinze jours de session suivant la date de remise au solliciteur général. La plupart de nos rapports spéciaux déposés en vertu de l'article 54 ont été rendu publics par le solliciteur général. C'est vraiment par l'entremise du bureau du solliciteur général que l'on devrait pouvoir obtenir des informations au sujet du SCRS.

M. Brewin: Lorsque le Comité de la justice a été formé, c'est-à-dire avant la mise sur pied de notre propre comité à nous, le CSARS a invité les critiques de l'opposition, y compris moi-même, et le ministre, à venir rencontrer ses membres en mai. Avez-vous revu le ministre depuis?

M. Atkey: Oui.

M. Brewin: À combien de reprises?

M. Atkey: Une seule une fois.

M. Brewin: Pendant combien de temps?

M. Atkey: Une soirée.

M. Brewin: Un de mes collègues, M. Tremblay, avait déjà affirmé, dans d'autres circonstances, que le SCRS pourrait peut-être rendre des comptes à un autre ministre que le solliciteur général. En avez-vous envisagé la possibilité? Que pensez-vous de cette suggestion?

M. Atkey: À vrai dire, nous n'avons pas envisagé cette possibilité. Ce serait un peu délicat. Mais je suppose que le ministre de la Justice, du point de vue institutionnel, pourrait être le candidat choisi, mais le comité n'a pas examiné cette suggestion.

[*Texte*]

Mr. Brewin: Are you satisfied with the contact that you have had with the Solicitor General—you are an important agency; you have learned a lot—to communicate that directly to the Solicitor General?

Mr. Atkey: We are satisfied that we have had access to the Solicitor General and his officials in his department, if you will. The discussion, if you will, goes on between the committee staff and the staff of the Solicitor General. We are satisfied that there has been a good set of relationships.

Also, though, we have respected each other's position. We are not part of the government at SIRC. To the extent that there is any suggestion within the Ministry of the Solicitor General that we are part of the government, we strongly resist that officially and in an informal way.

While we have a reporting relationship in the statute, we are independent of each other and we do not do what the Solicitor General tells us to do. We do what Parliament tells us to do under the statute.

Mr. Brewin: Let me shift to security activities carried out by other agencies. You made a nice concise statement earlier about security activities carried out without public scrutiny being the way of the past. We have CSIS subject to public scrutiny in the sense that your body represents and reflects that, but there are other security services in the federal system.

I will start by asking you first of all if you have been briefed at all on the work of the CSE. If so, could you expand on what observations you have about CSE and its relationship to this principle?

Mr. Atkey: We are not experts on the CSE by any means. However, we have had two full briefings by the Communications Security Establishment, one early in our mandate at the premises of the establishment, and another more recently at our own premises by the then director, Mr. Hunt, and the current director.

It has enabled us to have some idea about what that organization does and, I suppose, has provided the justification for our conclusions which we have submitted to you by recommendations that CSE is a body within the security intelligence apparatus of the Government of Canada that should be scrutinized by someone, full stop.

Mr. Brewin: How about the Department of National Defence and External Affairs? They are also very active in the area of gathering security intelligence.

• 1145

Mr. Atkey: We had briefings early in our mandate at the offices of the Department of National Defence and

[*Traduction*]

M. Brewin: Vous êtes un service important et vous avez appris beaucoup au cours de votre mandat. Êtes-vous satisfait des contacts que vous avez eu avec le solliciteur général et avez-vous pu communiquer avec lui directement?

M. Atkey: Nous pouvons affirmer avoir eu accès, si vous voulez, au solliciteur général et à ses fonctionnaires. Vous savez que les discussions se passent entre le personnel de son cabinet et notre personnel à nous. Mais nous sommes satisfaits des bonnes relations qui se sont établies.

Je pense aussi que nous sommes restés chacun sur notre position. En effet, nous ne sommes pas une agence gouvernementale. Si jamais le ministère du Solliciteur général venait à croire que nous faisons partie du gouvernement, nous nous opposerions fermement à ce point de vue, officiellement et officieusement.

Même si la loi nous oblige à rendre compte au solliciteur général, nous sommes quand même autonomes et n'avons pas à être aux ordres du solliciteur général. Notre mandat nous est octroyé par une loi du Parlement.

M. Brewin: Passons maintenant aux activités de sécurité menées par d'autres agences. Vous avez dit tout à l'heure, de façon claire et concise, que les activités en matière de sécurité ne pouvaient plus être menées, comme par le passé, sans que la population s'y intéresse. Le SCRS se fait l'objet d'un examen rigoureux et public par votre intermédiaire, mais il existe aussi d'autres services de sécurité au gouvernement fédéral.

Tout d'abord, êtes-vous au courant du travail effectué par le Centre de la sécurité des télécommunications? Le cas échéant, quel est votre opinion sur le Centre et comment ses activités sont-elles soumises à un examen public?

M. Atkey: Nous ne sommes pas des spécialistes sur des activités du Centre de la sécurité des télécommunications. Cependant, au tout début de notre mandat, nous avons eu droit à deux bonnes séances d'information dans les bureaux mêmes du Centre, et nous en avons eu une autre récemment dans nos propres bureaux, avec le directeur de l'époque, M. Hunt, et le directeur actuel.

Ces séances nous ont permis de nous faire une idée du rôle de l'organisme et sont venues justifier les recommandations que nous avons présentées, selon lesquelles il faudrait que quelqu'un—et je ne précise pas qui—examine les activités du Centre de la sécurité des télécommunications, puisqu'il fait partie des agences de renseignement de sécurité qui existent au Canada.

M. Brewin: Que faites-vous du ministère de la Défense nationale et de celui des Affaires extérieures qui sont eux aussi très actifs dans la collecte de renseignements de sécurité?

M. Atkey: Au début de notre mandat, on a organisé des briefings à notre intention au ministère de la Défense

[*Text*]

more recently in our own premises. In addition we have had the advantage of gaining an insight into the inner workings of security intelligence matters within the defence department as a result of cases that come before us. We get into some of the detailed procedures in an attempt to mete out justice to the individual complainants. So we have perhaps a greater knowledge of the security intelligence activities there, but we are not experts. But we do know that there are activities within the Department of National Defence that are in the security intelligence field, and again we draw the same conclusion, which we place before you, that someone should be scrutinizing that activity from the outside.

Mr. Brewin: Should that activity be carried on by CSIS as such? In other words, should CSIS's mandate be extended to ensure that the collection of security information be done by an agency, or are you content that security intelligence can be carried out by these other agencies, as long as they are subject to public scrutiny?

Mr. Atkey: That goes to the effectiveness question, and I do not think we have really debated that. It strikes me, though, as a simple proposition on defence matters I would rather leave it with the department; on CSE communications questions I would rather leave it to the experts, and I am not sure CSIS should be into those fields.

Our concern in making these observations of further scrutiny is the rights and liberties of individual Canadians who are caught up in the system. If Parliament was concerned in 1984 about rights and liberties of individual Canadians vis-à-vis CSIS, given our vantage point of the past five years, we think Parliament should be concerned about the rights and liberties of individual Canadians vis-à-vis CSE, Department of National Defence, Department of External Affairs.

Mr. Brewin: You touched on the area of attitude. I think many Canadians—

The Chairman: Mr. Brewin, I wonder if you would permit me to ask one quick supplementary—and I will not charge it to your time—vis-à-vis the other security agencies in the departments and CSE.

Are you aware of any activity that would have been directed to any of the other security agencies within the government in order to avoid giving it to CSIS and therefore a scrutiny by yourselves and by the Inspector General?

Mr. Atkey: To my knowledge there has been no attempt to do an end run around CSIS because of SIRC by going through one of the other agencies. We do not have a specific example. We would only raise that as a theoretical possibility at this point.

[*Translation*]

nationale et plus récemment, dans nos propres locaux. Les cas que nous avons étudiés nous ont permis de beaucoup mieux comprendre comment le ministère de la Défense traitait les renseignements de sécurité. Pour pouvoir étudier le bien-fondé des revendications qui nous ont été adressées, nous avons dû en effet étudier certaines procédures de façon détaillée. Sans être devenus pour autant des experts, nous avons probablement acquis des connaissances plus approfondies des activités de renseignement de sécurité. Nous savons toutefois que certaines activités du ministère de la Défense nationale relèvent du domaine du renseignement de sécurité et, dans leur cas, nous tirons la même conclusion que nous avons déjà tirée pour votre gouverne, soit que quelqu'un de l'extérieur devrait surveiller ces activités.

M. Brewin: Mais est-ce que le SCRS devrait s'occuper de ce genre d'activités? En d'autres termes, est-ce que l'on devrait élargir son mandat pour s'assurer qu'une agence s'occupe de la collecte des renseignements de sécurité ou estimez-vous que ces autres agences peuvent parfaitement bien s'occuper du renseignement de sécurité dans la mesure où elles sont l'objet d'une surveillance publique?

M. Atkey: Vous parlez là d'une question d'efficacité et je ne pense pas que nous en ayons vraiment discuté. Mais, comme il s'agit d'une simple proposition concernant une question de défense, je préfèrerais laisser au ministère le soin de s'en occuper. Quant à la sécurité des communications, je préfèrerais laisser cela aux experts du CST car je ne crois pas que le SCRS devrait s'occuper de ce genre de domaine.

Si nous souhaitons que ces services fasse l'objet d'une surveillance, c'est pour protéger les droits et libertés des simples Canadiens qui se trouvent aux prises avec le système. En créant le SCRS en 1984, le Parlement a songé à protéger les droits et les libertés des Canadiens; depuis, cinq ans se sont écoulés, et l'expérience acquise nous porte à croire que le Canada devrait s'inquiéter des droits et des libertés des Canadiens pour ce qui est du CST, du ministère de la Défense nationale et du ministère des Affaires extérieures.

M. Brewin: Vous avez mentionné la question des attitudes. Je pense qu'un grand nombre de Canadiens. . .

Le président: Monsieur Brewin, me permettrez-vous une brève question complémentaire? Je ne vous enlèverai pas de temps de parole mais j'aimerais poser une question sur les autres agences de sécurité des ministères et sur le CST.

Êtes-vous au courant d'une activité que l'on aurait confiée à l'une des autres agences gouvernementales de sécurité pour éviter de la confier au SCRS et la soustraire ainsi à votre examen et à celui l'inspecteur général?

M. Atkey: Autant que je sache, en confiant une tâche à l'une des autres agences, on n'a pas essayé de contourner le SCRS, en raison de l'existence du CSARS. Je n'ai pas d'exemple précis. On pourrait peut-être partir d'un cas hypothétique.

[*Texte*]

Mr. Blais: The various elements are accomplishing different tasks. There is a complementarity between all of the elements within the intelligence community. In effect, there has been no indication of any attempt by one agency or one element to perform the work of another element. The only question we have raised before is the question of the RCMP getting involved in security intelligence.

I might want to make a point, as a former minister who exercised the role of Solicitor General, Mr. Brewin, that one of the reasons we have not debated as to whether CSIS should be under the control of a different minister is because the question has not, to my knowledge, created any difficulties. There has been no issue that has been raised as a result of the exercise of the Solicitor General of functions that he presently exercises. To the contrary, there has been some assistance in terms of the sharing or the limitation of responsibility between the RCMP and CSIS. The Solicitor General, because of his responsibility for both organizations, has been very instrumental in ensuring that the liaison was effective.

L'honorable Paule Gauthier (membre du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité): J'aimerais ajouter que l'agence qui représente le plus grand danger de collaboration avec le service de sécurité, c'est sûrement le Centre de sécurité de la GRC. C'est à cet endroit qu'il pourrait y avoir des abus ou des détournements; c'est là que les problèmes seraient le plus susceptibles de se présenter.

Par exemple, l'obtention d'un mandat en vertu de la Loi sur le service de sécurité est un processus très long; mais, par le biais de la GRC, on peut obtenir, en matière criminelle, des mandats plus facilement. C'est un exemple où il serait facile de biaiser la loi.

• 1150

Mr. Brewin: There is in place within the RCMP the Public Complaints Commission, which may not be entirely the best system for this set of problems, and particularly when one is into secrecy and security questions. I guess my initial reaction is that your point is a good one.

May I go into another off-shoot of the question of attitude? You talked about the excessive attitude of security. What we have been using is the term "the Cold War mentality". Western security services grew up out of the Second World War, to a large extent, and were in response to the Cold War. We see now these dramatic changes.

Also, I think many Canadians have been concerned with the sense that the RCMP, prior to CSIS. . . and to a large extent CSIS still has a kind of Cold War view of who the good guys are and who the bad guys. Even very recently we have seen examples of CSIS poking around the Innu groups who are protesting perfectly peacefully

[*Traduction*]

M. Blais: Chacun des éléments accomplit une tâche différente et tous se complètent au sein de la collectivité du renseignement de sécurité. De fait, rien ne nous permet de croire qu'une agence ou un élément donné ait tenté d'accomplir une tâche qui relevait d'un autre élément. La seule question que nous ayons déjà soulevée est de savoir si la GRC devrait s'occuper du renseignement de sécurité.

Étant donné que j'ai été autrefois solliciteur général, monsieur Brewin, je dois préciser que l'une des raisons pour lesquelles nous ne nous sommes pas demandé si le SCRS devrait relever d'un ministre différent c'est parce que, à ma connaissance, la situation actuelle n'a pas posé de problème. Les fonctions remplies actuellement par le solliciteur général n'ont donné lieu à aucune difficulté. Au contraire, la GRC et le SCRS se sont partagés certaines responsabilités et ont collaboré entre eux. Parce que le solliciteur général chapeaute ces deux organisations, c'est à lui qu'on est redevable d'une liaison efficace.

Hon. Paule Gauthier (Security Intelligence Review Committee): Allow me to tell you that the agency most likely to collaborate with a security intelligence service is precisely the security center of the RCMP. This is where abuses or bypasses could take place; this is where problems would be most likely to occur.

For example, under the CSIS Act, it takes a very long time to obtain a warrant; however, if you go through the RCMP, in the case of a criminal matter, it is easier to get the warrant. In this case, you could get around the act.

M. Brewin: La Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada, qui a été créée par la GRC, ne présente probablement pas le meilleur système pour régler ce genre de problèmes, en particulier lorsqu'il s'agit de questions de secret et de sécurité. A première vue, je pense que votre argument est valable.

Vous avez parlé d'attitude et permettez-moi d'aborder un autre aspect de cette question. Vous avez parlé du trop grand accent mis sur la sécurité. Nous avons utilisé l'expression «mentalité de guerre froide». Les *Western security services* ont été créés en grande partie en raison de la Seconde Guerre mondiale et en réponse à la guerre froide. Or, des changements remarquables se sont produits depuis.

Je pense également qu'un grand nombre de Canadiens, avant la création du SCRS, s'inquiétaient de voir la GRC. . . et dans une large mesure, le SCRS a maintenu cette mentalité de guerre froide entre les bons et les méchants. On prendra un exemple tout récent; nous avons vu le SCRS intervenir dans des manifestations

[*Text*]

against the idea of low-level flights over Labrador. We have seen that kind of example.

We appreciate the work you have done on labour and on peace groups. Can you comment specifically on the question of CSIS looking at the Innu groups in Canada; native groups in Canada?

Mr. Atkey: Mr. Brewin, that is a subject that was raised before us originally by your colleague Mr. Robinson in the justice committee. Some serious concerns were raised. I understand there were then some briefings of your colleague, Mr. Robinson, by the service, and there were a number of media reports concerning the issue. We took that as our cue to launch an investigation into the subject.

We are completing our investigation just this week and are in a position to be preparing and submitting next week, prior to the end of our mandate, a section 54 report to the Solicitor General. While I am not at liberty to indicate to you the full details of that investigation, I can tell you it will include a recommendation to the Solicitor General, when he receives it, that it be a report given to Members of Parliament as an important accountability of the actions of the service here and our observations on the propriety or impropriety, as the case may be, of those actions. That will fulfil any undertaking we made to members of the justice committee, I believe in May of this year, on that particular subject. As I indicated, that report should be in the hands of the Solicitor General probably by the end of next week.

Mr. Brewin: I may get a chance to follow up on some of that later. Let me ask a related question.

There is the attitude question that has led—in the past, at least, and we will see what your report has to say when we get to it—to excessive interest in lawful groups' dissent in Canada. Another element of the attitudinal problem is that enemies of, or people who have rhetoric opposed to, the Soviet Union are therefore friends of ours, and that has led to suggestions that CSIS is less than aggressive in keeping an eye on South African government operations in Canada. There has been a significant amount of public information on the activity of the South African government. In fact, it was suggested that a number of South African diplomats had to leave the country as a result of these activities.

Have you had an opportunity to review the even-handedness with which CSIS deals with governments such as South Africa—South Africa in particular—and have you any specific comment on the most recent example of this, which was the case of the two people from Winnipeg who were recruited, they said publicly and on television, by the Government of South Africa to engage in espionage activities in Canada and to infiltrate legitimate groups operating in Canada concerned with the issue of

[*Translation*]

parfaitement pacifiques des groupes innu qui se plaignaient des vols en rase-mottes exécutés au-dessus du territoire du Labrador. Et ce n'est pas le seul cas.

Nous apprécions le travail que vous avez fait relativement au mouvement ouvrier et aux groupes de pacifistes. Donnez-nous des précisions sur l'intervention du SCRS relativement aux groupes d'autochtones canadiens plus particulièrement aux Innu?

M. Atkey: Monsieur Brewin, cette question nous a déjà été posée au Comité de la justice par votre collègue, M. Robinson. On s'est sérieusement inquiété de la situation. Je pense que le Service a organisé des briefings à l'intention de votre collègue, M. Robinson, et un certain nombre de médias ont publié des articles sur la question. Nous avons donc décidé de faire enquête.

L'enquête va se terminer cette semaine et nous serons en mesure de préparer à l'intention du solliciteur général un rapport en vertu de l'article 54, et de le lui présenter avant l'expiration de notre mandat. Je ne suis pas en mesure de vous fournir tous les détails de cette enquête, mais je peux vous dire que le rapport inclura une recommandation adressée au solliciteur général lui demandant, lorsqu'il aura reçu le rapport, de présenter lui-même un rapport aux députés fédéraux pour rendre compte des actes du Service et de nos observations sur le caractère approprié ou inapproprié des mesures prises. Nous remplissons ainsi les engagements pris vis-à-vis des membres du Comité de la justice en mai dernier sur ce sujet, si ma mémoire est fidèle. Comme je viens de l'indiquer, le solliciteur général recevra probablement ce rapport avant la fin de la semaine prochaine.

M. Brewin: Je pourrais donc probablement poser d'autres questions plus tard. Permettez-moi de vous adresser une question connexe.

C'est cette question d'attitude qui a fait que dans le passé—nous attendrons de voir votre rapport pour l'avenir—on s'est intéressé de façon excessive aux groupes légitimes de contestataires canadiens. Ce problème d'attitude donne lieu à un autre problème, soit que les ennemis de l'Union soviétique ou ceux qui s'opposent à ses théories deviennent nécessairement nos amis, et l'on a ainsi laisser entendre que le SCRS faisait preuve d'un peu de nonchalance en ce qui a trait à la surveillance des activités du gouvernement d'Afrique du Sud au Canada. Le public a été mis au courant de ces activités. De fait, on a laissé entendre qu'un certain nombre de diplomates représentant l'Afrique du Sud avaient dû quitter le pays en raison même de ces activités.

Avez-vous eu l'occasion de constater si le SCRS traite des gouvernements comme celui d'Afrique du Sud—plus particulièrement celui d'Afrique du Sud—de façon totalement impartiale et pouvez-vous nous faire quelques commentaires sur l'exemple le plus récent, celui de deux personnes de Winnipeg qui ont déclaré publiquement et à la télévision avoir été recrutées par le gouvernement de l'Afrique du Sud pour espionner les activités canadiennes et infiltrer des groupes légitimes qui se battent au Canada

[*Texte*]

apartheid in South Africa, a position that is widely accepted as proper public policy.

• 1155

Mr. Atkey: No foreign government operating in a clandestine fashion within Canadian borders is immune from CSIS scrutiny, and that is what the CSIS Act mandates.

In the particular case you mentioned—

Mr. Brewin: By "immune", do you mean legally, or are you speaking operationally?

Mr. Atkey: Operationally.

We are satisfied, having just completed a report on counter-intelligence—and we talk about this in our annual report—that CSIS does a pretty good job in this area.

The specific examples you make do bear scrutiny and we have looked in some depth at these matters and these particular recent events. You are really into this very delicate line between that which is legitimate advocacy, protest, and dissent of Canadian citizens, who are entitled under our law to put forward their dissenting views on political matters even though they do not carry the weight of the majority public opinion, if you will, and activities that are supported in a clandestine fashion by foreign governments and that therefore are seen as a threat to the security of Canada under paragraph 2.(b) of the CSIS Act.

As we pointed out in our annual report, the dividing line between the two is a very thin one. It is one that we watch very carefully and it is one that is very relevant to the South African situation in a Canadian context.

Having said that, we have gone in and looked at CSIS and its operations in this context and so far, as far as we know, we are satisfied that what the service is doing or is not doing, as the case may be, is appropriate. But we will continue to watch that one closely and would hope that our successor committee would do so as well.

Mr. Atkinson (St. Catharines): One of your recommendations to this committee was that SIRC definitely be continued rather than a review procedure of a joint committee of the Senate and the House. Could you expand on that a little more and comment on that recommendation, please?

Mr. Atkey: At the time of the enactment of the CSIS Act in 1984, my reading of history was that the creation of SIRC was a bit of a compromise between the views of some that there should be a parliamentary committee—and even Justice McDonald had recommended this. . . and there were views of others in the Security Intelligence Committee that anybody who had a political connection, if you will, or a public obligation should not be involved in this process. That I guess is the British view as opposed to the American view.

[*Traduction*]

contre l'apartheid en Afrique du Sud, ce qui reflète effectivement la politique publique canadienne.

M. Atkey: Aucun gouvernement qui exerce des activités clandestines sur le territoire canadien n'est à l'abri d'une intervention du SCRC, comme la Loi sur le SCRC le précise.

Dans le cas qui vous intéresse, vous avez dit. . .

M. Brewin: Quand vous dites «à l'abri», vous parlez sur le plan légal ou sur le plan opérationnel?

M. Atkey: Sur le plan opérationnel.

Nous venons de terminer un rapport sur le contre-espionnage—dont nous faisons mention dans notre rapport annuel—et nous sommes convaincus que le SCRC fait du bon travail sur ce plan.

Les exemples mentionnés méritent un examen et nous avons étudié ces questions attentivement ainsi que les événements récents mentionnés. Il n'est pas facile d'établir la ligne de démarcation entre des Canadiens qui se battent pour quelque chose, qui protestent contre quelque chose et des contestataires, car les lois canadiennes les autorisent à faire valoir des points de vue contraires sur des questions politiques, même s'ils ne représentent pas la majorité de l'opinion publique, et c'est le genre d'activités qu'encouragent clandestinement certains gouvernements étrangers et qui, par là-même, constituent une menace pour la sécurité du Canada en vertu de l'alinéa 2.b) de la Loi sur le SCRC.

Comme nous l'avons fait remarquer dans notre rapport annuel, il est très difficile de faire la démarcation entre les deux. C'est une question que nous surveillons de très près et qui s'applique particulièrement aux activités de l'Afrique du Sud dans un contexte canadien.

Ceci dit, nous avons étudié les activités du SCRS dans ce contexte et, jusqu'à présent, nous avons constaté que le Service avait agi de façon appropriée en refusant de prendre certaines mesures. Nous allons tout de même continuer à surveiller la situation et nous espérons que le comité qui nous succédera suivra notre exemple.

M. Atkinson (St. Catharines): Dans une des recommandations que vous faites à ce comité, vous demandez le maintien du CSARS plutôt que le recours à un comité mixte de la Chambre et du Sénat. Pourriez-vous nous préciser davantage cette recommandation?

M. Atkey: Si mon interprétation des événements est la bonne, lorsque la Loi sur le SCRC a été promulguée en 1984, la création du CSARS représentait un compromis entre les membres du comité qui souhaitait un comité parlementaire—et le juge McDonald lui-même était de ceux-là—et ceux qui préféraient qu'on n'implique pas dans la procédure des gens ayant des liens politiques ou des obligations vis-à-vis du public. En quelque sorte, donc, le point de vue britannique par opposition au point de vue américain.

[*Text*]

The drafters of the CSIS legislation came up with a compromise and they said we will get some former politicians who are under a Privy Councillor oath but who are not now politicians because they choose not to be—or, as in the case of I guess Mr. Blais, Mr. McGee, and me, were involuntarily retired—and we will put them to work on a part-time basis to do the job, for a couple of reasons. One, they do not have the other preoccupations of having to get elected and therefore maybe tend to be less partisan in their approach to the matters. Secondly, they may have the time to focus on the in-depth questions in a concentrated way. Thirdly, I suppose there was an assumption, maybe not an accurate one, by some in the Trudeau government of those days that Privy Councillors who were formerly elected do not leak whereas Members of Parliament might. That is an issue that is very much discussed in the United States in terms of the Senate Committee on Oversight.

Nevertheless, a compromise was struck and that became part of the bill. As the participants in that compromise, we are only the products of our own experience, and I guess we have come to the conclusion—and it is the unanimous conclusion of all parties on the committee—that the process works. We believe—and I hope it does not sound immodest if I say so—that we can give effective review of the agency; we can do it in a part-time way, in a cost-effective way, in a way that is not destructive of the service, is helpful to the service but nevertheless explains to the public what is going on and protects the rights and liberties of individual Canadians.

It may be that parliamentarians can do it better, and I for one would not oppose the establishment of a parliamentary committee if you, the committee, and your colleagues in the House are convinced that you could do it better or that you will be more aggressive or you will have greater resources or be more efficient and effective in what you do. That is for you to decide and, of course, for the government to adopt. I do not want to sort of hold our view out as being opposed to a parliamentary committee, but merely to say that you have in place now an institutional mechanism that we think works—no more than that.

• 1200

Mr. Atkinson: What about the aspect of part time and full time? Is the recommendation that it remain part time?

Mr. Atkey: We believe unanimously that remaining part time is an important aspect of what SIRC is and does. We say this for two reasons. One is not only to save money; money is important, but it is not a major consideration. I think it relates to mind-set and attitude. First of all, as part-timers, none of us are dependent on this job for our livelihood, because you have to be in a position to walk away from it at any time. From time to

[*Translation*]

Les auteurs de la Loi sur le SCRC ont trouvé un compromis en déclarant qu'ils recruteraient d'anciens hommes politiques assermentés comme conseillers privés, qui avaient choisi d'abandonner cette carrière—ou comme dans le cas de M. Blais, de M. McGee et mon propre cas, les hommes politiques dont avait abrégé la carrière—et ces personnes travailleraient à temps partiel pour plusieurs raisons. D'une part, ils n'auraient pas à s'inquiéter de se faire réélire et auraient donc tendance à aborder les sujets d'une façon moins partisane. Ensuite, ils auraient suffisamment de temps pour étudier les questions de façon détaillée. Enfin, on éviterait ainsi les fuites, pour suivre le principe qui n'est peut-être pas justifié, énoncé par un ministre du gouvernement Trudeau, selon lequel, contrairement aux députés, les anciens députés devenus conseillers privés n'étaient pas responsables de fuites. C'est une question qui a été longuement débattue aux États-Unis par le «Senate Committe on Oversight».

Néanmoins, on s'est mis d'accord sur un compromis qui a été intégré dans le projet de loi. En tant qu'éléments de cette solution de compromis, nous ne pouvons nous baser que sur notre propre expérience. Je pense que nous avons conclu que le système fonctionne bien, et c'est la conclusion unanime de tous les membres du comité. J'espère que je n'ai pas l'air de me vanter si je vous dit que nous sommes en mesure de faire une étude efficace de l'agence; nous pouvons le faire à temps partiel, d'une façon rentable, sans nuire au Service, en lui étant utile, tout en expliquant au public ce qui se passe et tout en protégeant les droits et les libertés des Canadiens.

Il est possible que des parlementaires soient mieux en mesure que nous de remplir cette tâche et, personnellement, si les membres du comité et si les autres députés de la Chambre sont convaincus que les parlementaires peuvent faire mieux que nous, être plus dynamiques, avoir accès à de plus grandes ressources, ou être plus efficaces que nous, personnellement, je ne m'opposerai pas à ce qu'ils le fassent. C'est à vous de prendre la décision et bien entendu, au gouvernement d'y donner suite. Je ne veux pas exprimer une opinion contraire à celle du comité parlementaire, mais simplement vous dire que nous avons en place un mécanisme institutionnalisé qui marche bien, et rien de plus.

M. Atkinson: Que pensez-vous du travail à temps partiel par rapport au travail à temps plein? Recommandez-vous de voir toujours des membres à temps partiel?

M. Atkey: Nous sommes tous d'accord pour dire que l'aptitude du CSARS à s'acquitter de ses responsabilités dépend en bonne partie du fait que ses membres travaillent à temps partiel, et cela pour deux raisons. D'une part, cela permet de réaliser des économies et l'argent est important, même si ce n'est pas la considération principale. Je pense que c'est une question de mentalité et d'attitude. La première des choses, c'est

[*Texte*]

time, you are going to have to take positions that are different from the government. If you are dependent on the government for your livelihood, you pull your punches, plain and simple.

The second issue is I guess what my friend McGee here calls the mind-set of being in Ottawa full-time. There is something about this city and the culture that exists in the civil service that is consuming, and it is not long when you are here before you become part of it and, some would argue, become co-opted. Even when you spend two or three days in a row at the security service, you feel yourself becoming part of the organization. You are drawn in, and I cannot wait to get on the plane to go back to Toronto to the real world. Mr. Lee agrees with me.

There is a question of doing what I call a sanity check. Mr. Cherniak goes back to Winnipeg, Ms Gauthier back to her commercial law practice in Quebec City, Mr. McGee goes back to his business in Toronto, and Mr. Blais does what he does in Ottawa, which is apart from the government. It is a sanity check, which I think brings a sense of proportion and balance into the overview that we provide for CSIS. I think it makes us better able to provide a balanced approach to what the security service is all about, what they are trying to do in the first place and how they go about it.

Hon. Frank McGee (Member, Canadian Security Intelligence Review Committee): Can I just add another element to that response. It has to do with the quality, the skill and the dedication of our staff that has developed over the five-year period. As Ron leaves to go back to his version of the real world, he leaves confident that in place on our staff are some very superior, very dedicated people who are not likely to let anything slip by or go unnoticed, and the research and the work of the staff continues. Beyond that, the part time is true up to a point. The phones are busy during the period of the month, and it is roughly the better part of a week a month which is our involvement directly, but there is hardly a day that goes by when there is not a phone call coming from us to our staff or the other way. So while it is part time strictly speaking, it is something more than that, I think, and it is important that you understand that.

Mr. Blais: Since we are all doing personal testimonials here, the question is also that there is an intensity of work that is done as a result of the part-time activities. What happens is that work is accumulated. You attend; you do that work, and your focus is a direct one and a complete one. We work pretty intensely when we work together. There is a good solid agenda with a lot of information and a lot of meat that we have to deal with. Therefore, that provides us with a sense of excitement on an ongoing basis relating to what we are discharging. It is not a

[*Traduction*]

que aucun d'entre nous ne dépend de ce travail pour gagner son pain, parce que nous travaillons à temps partiel et nous devons pouvoir nous libérer de temps à autre. Et de temps à autre, nous devons dénoncer la position adoptée par le gouvernement. Quand on dépend du gouvernement pour son gagne-pain, c'est bien simple, on s'écrase.

Le deuxième problème, c'est ce que mon ami McGee appelle l'idée préconçue d'être obligatoirement à plein temps à Ottawa. Il existe dans cette ville et dans la culture des fonctionnaires un phénomène d'absorption qui ne prend guère de temps à se manifester, et on pourrait même parler de co-optation. Même lorsque l'on ne travaille que deux ou trois jours de suite pour un service de sécurité, on a l'impression de faire partie de l'organisation. On se sent aspiré et j'ai toujours grande hâte de reprendre contact avec le monde réel en sautant dans l'avion pour retourner à Toronto. M. Lee est d'accord avec moi.

Il faut faire ce que j'appelle un examen de santé mentale. M. Cherniak rentre à Winnipeg, M^{me} Gauthier retrouve sa clientèle de droit commercial à Québec, M. McGee retrouve son entreprise à Toronto et M. Blais retrouve ses activités à Ottawa, qui n'ont rien à voir avec le gouvernement. Grâce à ce bilan de santé, nous pouvons offrir au SCRS une vue d'ensemble équilibrée et raisonnable. Je pense que cela nous permet de considérer de façon beaucoup plus objective le service du renseignement de sécurité, ses objectifs et la façon de les réaliser.

L'honorable Frank McGee (Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité): Permettez-moi de compléter votre réponse et de mentionner la qualité, l'expérience et le dévouement du personnel que nous avons acquis au cours de cette période de cinq ans. Lorsque Ron nous quitte pour reprendre contact avec ce qu'il considère comme le monde réel, il sait qu'il laisse derrière lui d'excellents employés, des gens très dévoués à qui probablement rien n'échappera, qui s'assurent que les recherches et le travail continuent. Par cela, l'idée du travail à temps partiel se justifie dans une ceraine mesure. Nous travaillons à peu près une semaine par mois et, pendant ce temps, le téléphone n'arrête pas de sonner mais il ne se passe guère de jour où nous recevions des coups de téléphone de notre personnel. Strictement parlant, donc, nous travaillons à temps partiel, mais nous en faisons plus, et je pense que c'est important que vous le sachiez.

M. Blais: Étant donné que nous apportons tous ici un témoignage personnel, je dirais aussi que, parce que nous travaillons à temps partiel, nous travaillons plus fort car le travail s'accumule, voyez-vous. Vous arrivez, vous faites le travail à faire et vous voulez qu'il soit terminé. Quand nous travaillons ensemble, nous travaillons donc bien fort. Nous avons un ordre du jour bien garni et nous avons toute sorte d'informations à étudier et énormément de pain sur la planche. Les tâches qui nous sont confiées nous stimulent donc constamment. Nous n'avons pas de

[*Text*]

question of routine, going into the office at 9 a.m. and going home at 5 p.m.; it is a question of reacting to events and reacting to specific elements that we wish to pursue and being able to meet on a regular basis besides that.

We might say that if you have found our behaviour or our performance has been highly touted, there must be some reason. In our view, and I think all of us share that common view, it is as a result of the amount of interest that we have shown. That in large part is a result, as the chairman has indicated, of our ability to leave what we have done and go back to our regular professions.

• 1205

Mr. Atkey: I am sure Mr. Blais will agree with me that our meetings tend to be a lot more effective and efficient than most Cabinet meetings that I attended and in which I participated.

Mr. Blais: Well, Mr. Chairman, I am not going to share that view.

Some hon. members: Oh, oh.

Mr. McGee: They start earlier in the morning.

Mr. Atkinson: I was interested in your recommendation on the aspect of SIRC being more concerned in the area of financial control. The Auditor General has the ability now to go in and review CSIS.

I guess I was kind of taken aback when I came here and found that we had one line, the justice committee, and that was all that we ever saw about CSIS. So I was interested in your recommendation that SIRC have more of a role in the financial aspects of CSIS. Would you comment on that?

Mr. Atkey: That is an important issue. I guess the one line is more than used to exist in the security service of the RCMP, so in a sense that is progress.

The ability to review financially the activities of the organization is an important part of what we do. We have read through the multi-year operational plans of the service.

From time to time we have been blocked in our access to those documents, originally on the basis that these were Cabinet confidences and therefore exempt under the statute. That blockage has now been removed because we have been given the substance of the financial information without the Cabinet confidence characterization being given to the document.

That is an important one that I hope our successor committee will pick up and pursue even more aggressively, because ultimate control of an organization is very much dependent on how much money they have to spend, particularly if they have more money to spend than they need in particular areas.

[*Translation*]

tâche routinière, nous ne commencerons pas à travailler à 9 heures pour finir à 5 heures; nous devons tenir compte des événements qui se sont passés et réagir à certains éléments qui nous intéressent, et nous devons pouvoir en outre nous réunir de façon régulière.

D'ailleurs, si l'on vous a si hautement vanté notre performance, il doit y avoir de bonnes raisons à cela. A notre avis—et je pense que nous sommes tous du même avis—cela est dû à l'intérêt que nous avons manifesté. Comme le président l'a indiqué, cela tient en partie au fait que nous pouvons quitter ce travail et reprendre nos activités régulières.

M. Atkey: M. Blais sera sûrement d'accord avec moi si je dis que nos réunions sont beaucoup plus efficaces que la plupart des réunions de cabinet auxquelles j'ai participé.

M. Blais: Je ne partage pas cette opinion, monsieur le président.

Des voix: Oh, oh.

M. McGee: Ils commencent plus tôt le matin.

M. Atkinson: J'ai été intéressé par votre recommandation concernant un contrôle financier plus soutenu de la part du CSARS. Le vérificateur général peut d'ores et déjà étudier le SCRC.

Je pense que j'ai été un peu décontenancé à mon arrivée ici de découvrir qu'il n'y avait qu'une ligne d'écrite sur le SCRC à l'intention du comité de la justice. Je m'intéresse donc à votre recommandation portant que le CSARS joue un rôle plus important relativement au financement au SCRC. Pourriez-vous développer votre pensée?

M. Atkey: C'est une question importante. Je pense qu'une seule ligne, c'est déjà plus que ce qu'on nous donnait sur le service de sécurité de la GRC; en un sens donc, c'est un progrès.

Une partie importante de nos activités consiste à étudier les activités de l'organisation du point de vue financier. Nous avons étudié les plans opérationnels du service portant sur plusieurs années.

De temps à autre, on nous a interdit l'accès à ces documents, parce qu'il s'agissait de secrets du cabinet, qui ne tombaient donc pas sous le coup de la loi. Cet obstacle a désormais disparu, et nous avons accès aux informations financières contenues dans le document dont on a supprimé les passages confidentiels.

L'aspect financier est très important, et j'espère que le comité qui nous remplacera consacrera encore plus d'efforts que nous à cette question, car en fin de compte le contrôle d'une organisation dépend énormément de son budget, en particulier lorsque ce budget dépasse ses besoins dans certains cas particuliers.

[*Texte*]

Having said that, we have also commented in a positive way on the necessity for the service to get more money in areas where they need it. We take a small amount of credit for the fact that Treasury Board increased significantly the counter-terrorism budget of the service because we said that was necessary in the period leading into 1985-86 with the number of international events that were being planned for Canada at the time.

Mr. Atkinson: Could you see the justice committee getting more than one line to the CSIS budget? Is that going to present some difficulties?

Mr. Atkey: That is your difficulty in the sense that I think there will be resistance within the service because, if I can put their position, neither to defend it nor attack it, their position is that to display the detail of how they allocate their money in terms of different branches, different regions of the country, is telling hostile security intelligence agencies how they operate, and therefore they can be neutralized as an effective Canadian institution by the information that hostile agencies will gather.

Mr. McGee: And terrorists.

Mr. Atkey: And I include terrorists in that definition. To give more than one line in a public context is harmful to what they are set up to do. There may be a middle ground by which the justice committee, on an annual basis, in camera—on a basis as special Members of Parliament with a mandate in this area—can be given responsibilities in an in camera hearing to look at that information.

I would hope that this committee, perhaps with assistance from the Office of the Speaker of the House, would develop some ground rules which would work for you, as Members of Parliament, and would work for the service and the government.

It is our experience here that it is not a perfect science. How you establish these rules is by negotiation, each party being reasonable in the circumstances and admitting that what we are trying to do here is protect national security information, not help the enemy, but at the same time making sure there is effective parliamentary scrutiny of the system.

Mr. Atkinson: Sorry, Mr. McGee. I cut you off earlier.

Mr. McGee: Ron has covered many of the points including that key phrase—coming back to Mr. Brewin's question as well on the same point—that what is perceived perhaps as paranoia by Mr. Brewin and others is a concern on the part of the director, and I guess that began with the previous director and from our first contacts with CSIS. They stressed the areas had to be most secret, and the greatest care kept concerning the storage and control of documents. The room we have within our offices was designed, and continues to be swept, to assure

[*Traduction*]

Ceci dit, nous avons également recommandé que l'on accorde au service des sommes plus importantes dans le secteur où il en a besoin. Je pense que c'est un peu grâce à nous si le Conseil du Trésor a augmenté de façon considérable le budget du service consacré au contre-terrorisme parce que c'était une de nos de recommandations pour la période précédant l'année 1985-1986, étant donné les événements internationaux qui étaient censés se dérouler cette année-là au Canada.

M. Atkinson: Pensez-vous que l'on fournira au Comité de la justice un peu plus qu'une ligne sur le budget du SCRC? Est-ce que cela présenterait des difficultés?

M. Atkey: La difficulté sera de votre côté en ce sens que le service n'accèdera pas volontiers à cette requête, et si je me fais son porte-parole, ni pour les défendre ni pour les attaquer, je vous dirais que s'ils publiaient en détail l'allocation des postes entre les divers services et les diverses régions du pays, les agences de renseignement de sécurité des pays ennemis sauraient comment le service fonctionne et mettre ces renseignements entre leurs mains reviendrait à neutraliser l'efficacité de cette institution canadienne.

M. McGee: Sans parler des terroristes.

M. Atkey: J'inclus les terroristes dans ma définition. Il est dangereux de vous donner des détails sur ses activités. Il y a peut-être une solution de compromis, et le Comité de la justice pourrait une fois par année, à huis clos, en présence de certains députés dûment mandatés, avoir accès à ces informations.

J'espère que les membres du Comité, peut-être avec l'aide du bureau du Président de la Chambre, mettront au point certaines règles qui conviendront aux députés, au service et au gouvernement.

D'après notre expérience, nous parlons ici d'une science imparfaite. Ces règles doivent être mises en place par voie de négociations, chaque parti devra se montrer raisonnable dans les circonstances et reconnaître que le service est là pour protéger les renseignements de sécurité du pays et non pour venir en aide à l'ennemi, sans pour autant enlever son efficacité à l'examen parlementaire du système.

M. Atkinson: Excusez-moi de vous avoir coupé la parole tout à l'heure, monsieur McGee.

M. McGee: Ron a couvert un bon nombre de points, y compris la phrase clé—pour en revenir à la question que M. Brewin a posée sur ce même point—à savoir que les inquiétudes manifestées par le directeur sont un indice de paranoïa, et je pense que cela remonte à l'ancien directeur et aux premiers contacts que nous avons eus avec le SCRC. On a insisté pour que les lieux soient tenus au grand secret et que l'on prenne le plus de précautions possibles concernant l'entreposage et l'inventaire des documents. La pièce qui fait partie de nos locaux a été

[*Text*]

that there is no possibility of anything being said in that room being heard outside it by any known technology.

• 1210

Again, one might think that is evidence of paranoia, but the root element is, as Ron mentioned, "aid and comfort to the enemy". That has been a major concern, because in the intelligence community, when you put out figures and display how your troops, in their sense, are deployed, you are giving the enemy—terrorists and still hostile intelligence services—your battle plan.

That is the main resistance to much of what might be seen in an unfavourable light. They simply are concerned about their methods of operation, the deployment of their forces. Even to ask to split the budget, in terms of dollars and numbers of personnel, between counter-terrorism and counter-intelligence says something they perceive to be of value to the enemy.

Mr. Atkinson: In your annual report, you mentioned getting information from foreign agencies, as CSIS has to, and accepting it uncritically and not looking at it in terms of Canadian foreign policy. Is there any recommendation that you have in regard to this matter?

Mr. Atkey: That was a very clever way, Mr. Atkinson, of leading into a controversial area.

We believe that there is an issue of Canadian sovereignty here sometimes, when there is an undue reliance on information from friendly allied agencies who put their own spin on a particular piece of information. The corollary is to suggest that maybe Canada should collect its own information.

To a certain extent we get foreign information through the Department of External Affairs, but in terms of the security and intelligence agency, other than the liaison officers posted at our embassies abroad, there is no collection capability.

We are not suggesting foreign covert action for a moment, but we are suggesting that in certain areas, under extraordinary circumstances, with authority from ministers Canada, to protect its sovereignty—that is, to have its own information in order to make its own assessment and judgment on world events; El Salvador, for example—Canada should have its own collection devices.

It may be that CSIS officers operating in that particular context, in a very limited and restricted way under section 16 of the CSIS Act, are best equipped to perform that task.

[*Translation*]

conçue de telle sorte que, parmi les techniques d'écoute connues, aucune n'est en mesure d'entendre ce qui se dit à l'intérieur, mais on ne cesse de faire des vérifications.

Encore une fois, on peut nous accuser d'être paranoiaques, mais le fond de la chose, comme Ron l'a mentionné, c'est «l'aide et le réconfort à l'ennemi». C'est l'une de nos principales préoccupations, car dans le secteur du renseignement, lorsque le nombre et le déploiement de vos troupes sont connus, vous donnez votre plan de bataille à l'ennemi: les terroristes et les autres services de renseignements toujours hostiles.

Voilà le principal motif de résistance à beaucoup de choses qui pourraient être envisagées sous un jour défavorable. C'est qu'on se préoccupe uniquement des méthodes d'opération, du déploiement des troupes. Même une requête visant à répartir les crédits budgétaires et les années-personnes entre le contre-terrorisme et le contre-espionnage, révèle quelque chose qui, selon le service, pourrait être utile à l'ennemi.

M. Atkinson: Dans votre rapport annuel, vous faites mention des renseignements que vous obtenez d'agences étrangères, ce à quoi le SCRS est tenu, mais sans les examiner d'un oeil critique et en fonction de la politique étrangère du Canada. Auriez-vous des recommandations à formuler à ce propos?

M. Atkey: Voilà une façon bien astucieuse, monsieur Atkinson, de lancer une controverse.

Nous estimons que la souveraineté canadienne est parfois en cause, lorsqu'on se fie trop à des renseignements provenant d'organismes alliés amicaux, qui interprètent certaines données à leur façon. Le corollaire est de laisser entendre que le Canada devrait peut-être recueillir lui-même les renseignements qui lui faut.

Nous obtenons des informations sur l'étranger, dans une certaine mesure, par le ministère des Affaires extérieures, mais pour ce qui est du Service du renseignement de sécurité lui-même, à part les agents de liaison postés dans les ambassades, il n'y a aucun dispositif de recueil de renseignements.

Nous ne proposons nullement d'implanter des agents clandestins à l'étranger, mais nous estimons que dans certains domaines, dans des circonstances extraordinaires, avec l'autorisation de ministres canadiens, pour protéger notre souveraineté—c'est-à-dire pour avoir nos propres sources d'information afin d'évaluer et de juger certains évènements d'importance mondiale, comme au Salvador, par exemple—le Canada devrait avoir son propre dispositif de recueil de renseignements.

Il se peut que les agents du SCRS, oeuvrant dans un contexte particulier, fort limité par les restrictions qui se trouvent dans l'article 16 de la Loi régissant le SCRS, soient les mieux équipés pour remplir cette tâche.

[*Texte*]

Mr. Atkinson: You can advise the Inspector General, I understand, to undertake reviews and so on. The Inspector General is also responsible to the Solicitor General. It seems like a weird relationship, for want of a better word, with the Inspector General. Could you comment on your relationship with the Inspector General.

Mr. Atkey: It does seem like a weird relationship, and yet somehow it worked. His primary duty is to his minister. In a way, we are glad he is there; I am sure Mr. Blais can give his own account of what it was like to be exposed in Parliament every day to the wiles of the security service of the RCMP without having an Inspector General there to tell you in advance what the hell was going on. That function—that there be somebody independent within the department to advise the minister—is extremely important.

Five years ago Parliament also said we should in effect also give this fellow a research function, that we will have him be an optional research body for SIRC. We have taken advantage of that SIRC function—or that research function—on at least four occasions: in the investigation into labour unions in Quebec; in the Atwal situation; in the Sidhu affair; and in the whole question of internal security within the service and the question of leaks. The two Inspectors General, Dr. Gosse and Mr. Richard Thompson, have done very good work for us. Their work has been done objectively and in a very helpful way, and we have used that as a basis of section 54 reports to the minister. Somehow it has worked. We have not seen in practicality the conflict of interest situation that might exist. We had a real difference of opinion, ultimately. We have to admit that the IG's duty, responsibility and loyalty is to his minister, and in that case we would not use him; full stop.

• 1215

Mr. Blais: That is the first question we ask if there is a potential conflict of interest that could arise. In fact, we have been very, very satisfied with the way the operation has gone forward.

The Chairman: Before we go into our second round, which involves five minutes, I just have a question I would like to put to you. It deals with this organizational culture and the really massive shift from when it was in the RCMP to the civilian agency, and then the change of the mix as time has passed to become more and more civilian. Would you care to comment on the morale you have found in the service, first here in Ottawa and even more so out in the regions of Canada? Is it an area that this committee needs to be spending a lot of time on and following up on?

Mr. Atkey: Let me give a cautiously optimistic report on that important question. At the beginning, we took a great deal of time and trouble at public expense to go

[*Traduction*]

M. Atkinson: Si j'ai bien compris, vous pouvez conseiller à l'inspecteur général d'entreprendre certaines études. En outre l'inspecteur général relève du solliciteur général. Je ne trouve pas de meilleur mot que «bizarre», pour qualifier ce genre de rapport avec l'inspecteur général. Pourriez-vous nous parler de vos rapports avec l'inspecteur général?

M. Atkey: Cela peut avoir l'air bizarre, mais pourtant les choses ont bien marché. Ses obligations principales sont envers le ministre. En un sens, nous sommes heureux qu'il soit là; nul doute que M. Blais pourrait vous dire ce que c'est que d'être exposé tous les jours au Parlement aux finasseries du Service de sécurité de la GRC, sans qu'un inspecteur général vous dise à l'avance ce qui se passe. Ce poste—celui d'un conseiller autonome auprès du ministre dans le ministère—est extrêmement important.

Il y a cinq ans le Parlement avait aussi statué que ce poste comportait un élément de recherche, que ce pourrait être un service facultatif de recherche agissant pour le compte du CSARS. Nous avons tiré profit du CSARS en matière de recherche à quatre occasions, tout le moins: lors d'une enquête sur les syndicats au Québec, lors de l'affaire Atwal, lors de l'affaire Sidhu et lorsque des fuites ont remis en question la sécurité interne du Service. Les deux inspecteurs généraux, MM. Gosse et Richard Thompson, ont fait un excellent travail pour nous. Ils ont oeuvré objectivement et de manière utile, et nous nous sommes inspirés de leur travail par les rédactions de rapports transmis aux ministres selon l'article 54. Les choses ont marché en dépit de tout. À toutes fins pratiques, aucun conflit d'intérêt ne s'est manifesté. En fin de compte, il y a eu des divergences réelles d'opinion. Nous devons admettre que les attributions, les responsabilités et la loyauté de l'inspecteur général se rattachent à son ministre, et qu'il n'était pas question par conséquent de faire appel à lui pour nous-mêmes; un point, c'est tout.

M. Blais: C'est justement la première question que nous posons: y a-t-il possibilité de conflits d'intérêts. En fait, nous sommes entièrement satisfaits de la façon dont les choses se sont passées.

Le président: Avant d'entamer la deuxième ronde, celle de cinq minutes, j'aimerais vous poser moi-même une question. C'est au sujet du caractère de l'organisation, qui a dû subir une transformation radicale lors de la transition entre la GRC et l'organisme civil, en ce sens que les cadres se composent de plus en plus de civils. Auriez-vous des observations concernant l'esprit de corps qui règne dans le service, ici à Ottawa mais surtout dans les autres régions du Canada? Faudrait-il que le Comité consacre plus de temps à cette question et y donne suite?

M. Atkey: Ma réponse à cette question importante serait optimiste mais prudente. Au départ, nous avons consacré beaucoup de temps et d'effort, aux frais de l'État,

[*Text*]

across the country and talk to people in the regional CSIS offices. There was a great deal of unhappiness. There were different problems in different regions, particularly in the province of Quebec. There was a language problem that was severe. Most of the instructions were coming down in English. We did a report on that. Hopefully it is solved.

There was a question of suspicion of us and the whole external review procedure and the Inspector General, and everybody was coming in and asking questions about reports and accountability and all of these issues. It was not like the good old days under the security service of the RCMP. It was partly a resistance to change and the difficulties occasioned by change. Then there were a couple of annual reports which were critical of certain branches of the service, the counter-subversion branch, which was eventually disbanded, the Osbaldeston task force report. I have to tell you that morale within the service was pretty low. As a surveillance committee, we had to begin to worry about the effect we were having on the system. Of course, there was the resignation of a director. A group of the services people in British Columbia in a particular operation that was very important obviously filed a false affidavit, and the director took responsibility for that in a very appropriate and honourable way, and he resigned, and morale went down further.

Since that has happened, with the appointment of a new director, with some guidance from our annual reports and the Osbaldeston task force, with directions from the Solicitor General, and I mention in particular, Mr. Kelleher, who gave very specific and firm direction to the service, morale has improved. That is coupled with positive policies adopted within the service on the urging of the government to recruit from the outside to bring in talents that were not there before, and talents that existed within the Government of Canada but had not been thought to be appropriate to the security service.

I am happy to report that morale is on the upswing. There is an acceptance of outsiders like never before. The new recruits are greeted more with open arms and as having special talents, skills and experiences which neatly fit into the organization. The resistance to change is not as strong, and I guess we leave after five years with a much better feeling on the recruitment side, a much better feeling on the morale side, and the sense that there is an efficient, national institution here that is working quite well. It needs some improvements and refinements, but I do not think, if you interviewed the average intelligence officer in British Columbia, Quebec or Halifax, you are going to find the sort of unhappiness that may have existed three or four years ago.

[*Translation*]

pour nous entretenir avec le personnel des bureaux régionaux du SCRS. Beaucoup d'employés étaient malheureux. Il y avait de nombreux problèmes d'ordre divers dans bien des régions, notamment au Québec. Il y avait un problème linguistique grave. La plupart du temps les instructions étaient formulées en anglais. Nous l'avons signalé. J'espère qu'on a réglé ce problème.

On entretenait aussi une certaine méfiance envers nous, envers la procédure d'examen externe et envers l'inspecteur général, et tout le monde posait des questions concernant les rapports, les responsabilités et autres questions de ce genre. On était loin de la belle époque où la GRC avait son propre service de sécurité. Il y avait en partie une certaine opposition au changement et aux difficultés que tout changement entraîne. Il y a eu ensuite les premiers rapports annuels qui n'ont pas été tendres envers certaines directions du service, dont celle de la contre-subversion, qui a été finalement abolie, ainsi que le rapport du groupe de travail d'Osbaldeston. Je dois vous avouer qu'un grand malaise régnait au sein du service. En tant que comité de surveillance, nous avons dû nous inquiéter des répercussions que cela peut avoir sur tout le service. Bien entendu, il y a eu ensuite la démission d'un directeur. Au cours d'une certaine opération des plus importantes, un groupe d'employés de la Colombie-Britannique a remis une déclaration sous serment qui était nettement fausse, et leur directeur, agissant comme il convient et de façon honorable, en a accepté la responsabilité et a remis sa démission, mais cela n'a pu que nuire à l'esprit de corps.

Depuis ces événements, un nouveau directeur a été nommé, et grâce aux indications fournies dans le rapport annuel et par le groupe de travail Osbaldeston, grâce aussi aux directives provenant du solliciteur général, et je cite en particulier M. Kelleher qui a fourni des indications bien précises et fermes au service, l'esprit de corps s'est amélioré. Qui plus est, des politiques positives ont été adoptées au sein du service, à la suite des pressions exercées par le gouvernement, afin de recruter des gens de l'extérieur et d'acquérir des talents qu'il n'avait pas auparavant, des talents qui existaient au sein du gouvernement du Canada, mais que l'on ne jugeait pas convenir à un service de sécurité.

Je suis heureux de signaler que l'esprit de corps ne cesse de s'améliorer. On accepte les gens de l'extérieur comme jamais auparavant. Des recrues sont accueillies à bras ouverts en raison de leurs talents, de leurs aptitudes et de leurs antécédents particuliers qui s'harmonisent avec l'organisation. L'opposition au changement est loin d'être aussi forte, et je dirais que nous nous quittons au bout de cinq ans avec de meilleurs sentiments quant au recrutement, quant à l'esprit de corps, quant à la conviction qu'il existe une institution nationale efficace qui fonctionne très bien. Il y a encore des choses à améliorer, mais nous croyons que si vous causez avec un agent de sécurité quelconque en Colombie-Britannique, au Québec ou à Halifax, vous constaterez que le malaise qui existait il y a trois ou quatre ans est disparu.

[*Texte*]

• 1220

Mr. Blais: There has also been a greater integration of the service into the Public Service of Canada, in the sense that the credibility of the organization has been substantially enhanced. In the early days there was a sense of separation, a sense of isolation, a sense of lack of support from the Public Service infrastructure. That has changed dramatically. The watershed was really the Osbaldeston report and the implementation of the task force recommendations.

The Chairman: Do you have any specific ideas about the refinements and improvements you have referred to? Have you talked about that? I am not trying to catch you up short or anything, but. . .

Mme Gauthier: Nous avons fait une recommandation pour tenter d'améliorer le moral et de mettre fin à l'isolement de certains employés du Service, de manière à faciliter leur transfert à d'autres ministères de la Fonction publique une fois qu'ils ont atteint un certain niveau ou vice versa. Évidemment, certaines personnes d'autres ministères peuvent venir travailler au Service. Nous avons recommandé ceci afin qu'une personne ne se sente pas prisonnière du Service et puisse facilement réorienter sa carrière si elle le désire. C'est la recommandation numéro 4.

Mr. Rideout (Moncton): I want to follow up on where Ken was going, dealing with foreign intelligence. I note in your report where they talk about the fact that some of the points of view from foreign sources have been accepted uncritically. On page 73 of your report you say three or four times it is by no means clear Canada needs a secret foreign service. You say there does not appear to be any comparable need in Canada for an offensive foreign intelligence service and the committee is opposed to the establishment of a separate offensive foreign intelligence agency in Canada. Then you turn around and backhandedly try to open the door a little by saying we should amend the legislation and remove the words "within Canada". Are you worried that if you came out and said we do need such a service it would get rejected out of hand, so we are trying to do it through the back door rather than the front door?

If I can go just one step further, I look at your comment, which I agree with, that it is compelling for security intelligence, and perhaps criminal intelligence, relative to Canada. I know in New Brunswick we had some drug dealers who were there with grenades, ready to blow up prisons in order to rescue certain of their compatriots. It was only a fluke that the police received a telephone call from some woman who saw somebody suspicious. You wonder whether in those particular areas where terrorism is becoming associated with the drug business and all the rest of that we might not want to be just a little more offensive in a foreign area.

Mr. Atkey: We are not recommending to do through the back door that which we are unwilling to do through

[*Traduction*]

M. Blais: Il faut dire aussi que le service est beaucoup plus intégré à la Fonction publique du Canada, en ce sens que la crédibilité de cette organisation s'est accrue sensiblement. Les premiers jours il y avait un sentiment de séparation, d'isolement, de manque d'appui de la part des infrastructures de la Fonction publique. Mais les choses ont beaucoup changé. Le point tournant, en fait, fut le rapport *Osbaldeston* et les suites données aux recommandations du groupe de travail.

Le président: Vous avez parlé d'améliorations, auriez-vous des idées précises à ce sujet? En avez-vous parlé entre vous? Je n'essaie pas de vous prendre en défaut, loin de là, mais. . .

Mrs. Gauthier: We have made one recommendation in order to improve the morale and to irradicate the sense of isolation felt by some employees of the service, so that they could be readily transferred to other departments of the Public Service, once they had reached a certain level, or vice versa. Of course, civil servants from other departments can now be part of the Service. We made this recommendation so that the civil servant would not feel like a prisoner of the Service and could readily redirect his or her career at will. This is recommendation number 4.

M. Rideout (député de Moncton): J'aimerais donner suite aux propos de Ken concernant les rapports avec les services de renseignements étrangers. Je note dans votre rapport que l'on reproche parfois au service d'accepter sans réserve l'interprétation des données fournie par des services étrangers. A la page 73 du rapport, il est dit trois ou quatre fois qu'il n'est pas évident que le Canada ait besoin d'un service secret opérant à l'étranger. Vous affirmez qu'il n'est pas tellement nécessaire que le Canada se dote d'un service offensif de renseignements étrangers, et d'ailleurs le Comité s'oppose à l'établissement d'un tel service au Canada. Par ailleurs, mine de rien, vous entrebâillez la porte en disant qu'il faudrait modifier la loi pour en retirer l'expression «au Canada». Craignez-vous d'essuyer un refus net si vous l'affirmiez hautement, et est-ce la raison pour laquelle vous semblez vous y prendre de manière détournée?

Permettez-moi d'aller un peu plus loin, car votre observation, à laquelle je souscris, est très convaincante pour ce qui est du renseignement de la sécurité, et peut-être du renseignement sur les activités criminelles, pour ce qui est du Canada. Je sais qu'au Nouveau-Brunswick, il y a eu des trafiquants de drogues qui étaient prêts à faire sauter une prison avec leurs grenades pour en faire sortir certains de leurs compatriotes. C'est par chance que la police a reçu un appel téléphonique d'une femme qui disait avoir vu un type suspect. Lorsque le terrorisme semble vouloir s'associer au trafic de la drogue, sans compter le reste, c'est à se demander si l'on ne pourra pas prévoir un service de renseignements plus offensif en territoire étranger.

M. Atkey: Nous ne préconisons pas de façon détournée ce que nous refusons de recommander ouvertement. Il

[*Text*]

the front door. I think it is fair to say this recommendation is a controversial one, and we do not expect all parliamentarians, or indeed the government, warmly to embrace a recommendation that in effect is to extend beyond Canada's borders the activities of CSIS or any other agency in the security intelligence area. But we do think it is a responsible thing to do to alert Canadians to the fact that we are not in isolation as a country, we have relationships with foreign agencies, and an issue of Canadian sovereignty is at stake here.

We do not think the time, the expense, and the resources to create a separate foreign intelligence service such as the Australians have are necessary in Canada. We are not a major player. We are a middle player, if you will, on the world stage. Nevertheless, it is a small step simply to empower the government, with the personal authority of ministers involved, and the responsibility and accountability of those ministers, to permit the collection of information respecting the intentions and capabilities of foreign governments or persons.

We can do that now in Canada. If you have a foreign government or a group of individuals sitting in a hotel room in Ottawa, under section 16 the service is now empowered with the authority of the ministers to collect that information. But if it is the same group of people sitting in Washington or London or Tokyo, they cannot do it. We simply ask the question—and you will have to decide—is that realistic?

• 1225

Mr. Blais: The proposal, Mr. Rideout, is one where you would have ministerial involvement, not single ministerial involvement, but double ministerial involvement. It would be both the requesting ministry, either external affairs or defence, and the Solicitor General, relating to specific operations. So you are not creating an institution. You are not creating an organization. You are creating a capacity for Canada in certain instances where it needs to gain intelligence abroad.

In my view and from my experience—I have been involved with security intelligence now for close to eight years—I can tell you very frankly, it is a measure that should be highly recommended by all members of your committee.

Mr. Rideout: This is why I wanted to raise it. When I read that part of the report, it does point out that type of anomaly. You can be doing something in Canada but you cannot do it anywhere else, and then we in effect become reactive after they are here rather than knowing about the facts—

Mr. Blais: That is right.

Mr. Rideout: —where they are coming from and what is going on in another country.

[*Translation*]

faut toutefois admettre, je crois, qu'il s'agit d'une recommandation controversée, et nous ne pouvons croire que tous les parlementaires, ni même le gouvernement, puisse l'accueillir avec bienveillance, car elle étendrait effectivement les activités du SCRS ou de toute autre agence de renseignement de sécurité au-delà des limites du territoire canadien. Mais nous estimons que c'est agir avec sérieux que d'alerter les Canadiens sur le fait que nous ne sommes pas un pays isolé, nous avons des rapports avec des organismes étrangers, et la question de la souveraineté canadienne est aussi en jeu en l'occurrence.

Nous ne croyons pas que le Canada doive consacrer son temps, ses efforts et ses ressources, à l'instar de l'Australie, à l'établissement d'un service distinct de renseignements étrangers, car sur la scène internationale il ne tient pas un rôle de premier plan. Néanmoins, ce n'est pas grand-chose que de permettre au gouvernement, par le truchement de certains ministres en cause, lesquels auraient des comptes à rendre à ce sujet, de recueillir des informations concernant les intentions et les capacités de gouvernements ou de particuliers à l'étranger.

Cela peut déjà se faire au Canada. Si les représentants d'un gouvernement étranger ou un groupe de particuliers se réunissent dans une chambre d'hôtel à Ottawa, le service est déjà autorisé, selon l'article 16 et avec l'accord des ministres, à recueillir les informations qui en découlent. Mais si les mêmes gens se rencontrent à Washington, à Londres ou à Tokyo, la chose leur est impossible. Nous ne faisons que poser la question—c'est à vous d'en décider—est-ce bien réaliste?

M. Blais: Selon cette proposition, monsieur Rideout, il y aurait intervention non pas d'un seul ministre, mais de deux ministres. Il y aurait le ministère auteur de la demande, soit les Affaires extérieures ou la Défense, et le solliciteur général, responsable d'opérations précises. Donc il ne s'agit pas de créer une institution, d'établir une organisation. On veut tout simplement permettre au Canada d'obtenir à l'occasion des renseignements sur l'étranger qu'il lui faut.

À mon sens et vu mon expérience—je travaille dans le renseignement de sécurité depuis près de huit ans—je vous le dis bien franchement, c'est une mesure qui devrait être fortement préconisée par tous les membres du Comité.

M. Rideout: Voilà pourquoi j'ai soulevé la question. Cette partie de votre rapport met en lumière cette anomalie. Ce que l'on peut faire au Canada, on ne peut le faire nulle part ailleurs, de sorte que nous ne pouvons que réagir à une situation donnée, plutôt que de pouvoir se renseigner à l'avance. . .

M. Blais: C'est exact.

M. Rideout: . . . sur le pays d'origine de certaines personnes et sur ce qui se passe dans un autre pays.

[*Texte*]

Mr. Blais: You talked about New Brunswick. What is the Canadian capacity to collect intelligence relating to activities abroad which might have the sort of consequences you have lived with in that particular province?

Mr. Rideout: We might have known they were coming.

Mr. Blais: We are involved in peacekeeping. There will be consideration of peacekeeping operations. Those are Canadian lives that are going to be placed in jeopardy or are going to be risked as a result of decisions that may be made. What intelligence do we have relating to the situation in which they find themselves, which has a Canadian spin, to use the chairman's point of view?

Mr. Cherniak: With regard to our recommendation number 25, the Department of External Affairs gathers its intelligence, however it does, CSIS gets it substantially from our friendly allies. I personally have a concern as to whether the full picture is revealed in any one of these various intelligence assessment groups.

The ability of CSIS to look beyond the information they receive from foreign services is rather important and may be enhanced by an acceptance of the idea, which I am sure is not very palatable to other intelligence organizations in Canada, that there should be a monitoring within the intelligence network of the evaluations they do.

Mr. Brewin: Let me follow up on this, then. I think I have heard some mixed messages this morning. Perhaps I can outline how I see the category so we can get it clear.

First of all, I understand that under the current act there is nothing to prevent CSIS from going overseas to get information which relates to threats to the security of Canada internally.

Mr. Atkey: That is correct.

Mr. Brewin: But section 16 contemplates the service doing something quite different, getting involved in the collection of information or intelligence relating to the capabilities, intentions or activities of foreign governments.

As I understand the point that you are addressing, it is not that first point but the extent to which CSIS should be authorized to go outside Canada to collect information about what other governments or others have in mind, and at that point we get into the mixed message. I thought I heard you say that you are not suggesting covert action.

Yet there is an implication in other comments made that you are proposing that Canada should get into the same business as the CIA is in, with respect to the United States; that is, have covert operations overseas. The President of the United States recently went to Congress and asked for the right to assassinate foreign leaders. It is very clear you are not asking that, but are you confining

[*Traduction*]

M. Blais: Vous avez fait mention du Nouveau-Brunswick. Dans quelle mesure le Canada peut-il recueillir des renseignements ayant trait à des activités étrangères qui pourraient avoir les conséquences que cette province a déjà connues?

M. Rideout: On aurait pu savoir qu'ils étaient en route.

M. Blais: On participe au maintien de la paix. Il faut pouvoir examiner les opérations qui en découlent. C'est la vie des Canadiens que l'on met en péril ou que l'on compromet si l'on prend telle ou telle décision. Quelles données avons-nous au sujet de la situation dans laquelle ils vont se trouver, je parle de données ayant une interprétation canadienne, pour employer les termes du président?

M. Cherniak: Au sujet de notre recommandation n° 25, quelle que soit la façon dont le ministère des Affaires extérieures recueille ces données, le SCRS obtient surtout ces informations de la part de nos alliés. Quant à moi, je me demande si l'on peut se faire une idée juste de la situation, lorsque les renseignements sont évalués par des groupes distincts.

Il est assez important que le SCRS puisse contrôler les informations qu'il reçoit des services étrangers. En fait, il faudrait commencer par admettre l'obligation de contrôler les évaluations effectuées par le réseau de sécurité, mais on ne peut guère s'attendre à ce que cette idée soit bien reçue par les autres services canadiens de renseignements.

M. Brewin: Permettez-moi alors de poursuivre sur ce sujet. Certains propos que j'ai entendus ce matin m'ont paru contradictoires. Je résume pour que l'on puisse s'y retrouver.

Premièrement, je vois que, au titre de la loi actuelle, rien n'empêche le SCRS de se rendre à l'étranger pour obtenir des informations relatives à des menaces portant sur la sécurité interne du Canada.

M. Atkey: C'est exact.

M. Brewin: Mais selon l'article 16, on envisage quelque chose de bien différent pour le service, qui pourrait collecter des renseignements ayant trait aux capacités, aux intentions ou aux activités de gouvernements étrangers.

Si j'ai bien saisi vos propos, le premier point n'est pas en cause; ou se demande seulement jusqu'où le service pourrait aller pour ce qui est de recueillir des informations hors du Canada sur les intentions d'autres gouvernements ou particuliers. Là les choses deviennent moins claires. J'ai cru comprendre que vous vous opposez à un service clandestin.

Pourtant dans les autres remarques que vous avez faites, vous proposez implicitement que le Canada agisse à peu près comme le fait la CIA aux États-Unis, soit qu'il entreprenne des opérations clandestines à l'étranger. Le président des États-Unis s'est récemment rendu au Congrès et l'a prié de lui accorder le droit d'assassiner des chefs d'États étrangers. Bien sûr, ce n'est pas ce que vous

[*Text*]

your request to an amendment which would make it very clear that CSIS could collect information in a lawful way overseas? Or are you suggesting that CSIS should be authorized to engage in illegal activities overseas—surveillance, covert activities—that may or may not be in violation of foreign laws?

• 1230

Mr. Atkey: I think the words of section 16 are limiting in referring to the collection of information relating to capabilities, plans, and intentions of foreign governments or persons. That language does not authorize a sort of covert action where one sends a foreign agent in to manipulate an election on foreign soil or to infiltrate an organization for purposes of disruption, if you will, or disinformation. It does essentially authorize the collection of information on foreign soil by whatever means. The words of section 16, which found favour with Members of Parliament in 1983-84, in a Canadian context in Canada, we say, are similarly capable of application outside Canada.

I suggest there is an implication there of lawful collection. I would be hard-pressed as a lawyer to suggest that there is a statutory mandate for unlawful collection by section 16. If indeed I am mistaken in my legal interpretation, then it is open to you, if you find our recommendation has merit, to restrict that activity to lawful activity in the foreign country. But it is strictly a collection function.

Again I have to stress, and I will stress again, repeatedly, we are not recommending that this be done as a matter of course. We are simply saying this is a question of rounding out Canada's sovereignty. So with the special permission of at least two ministers, and all the accountability that goes with that, including reporting to SIRC every time you do it... that Canada in extraordinary circumstances should be given this power or give itself this power. In other words, it should not shoot itself in the foot in saying that this is a bad thing to do.

Mr. Brewin: On the basis that you are proposing Canada engage in activities which are within the terms of foreign law and international law, that the activities would be domestically lawful, then I would have absolutely no problem with your suggestion. I think if we proceed in that direction we should make it explicit in the legislation that we are talking about lawful activities. If the proposal is to authorize Canada to engage in activities that would be in breach of international law or foreign domestic law, then I have very strong objections—and I think most Canadians would—but I take it you are not recommending that.

Mr. Atkey: That is correct, Mr. Brewin.

[*Translation*]

demandez, mais limitez-vous votre requête à un amendement qui permettrait nettement au SCRS de recueillir licitement des informations à l'étranger? Ou laissez-vous entendre que le SCRS devait être autorisé à entreprendre des activités illicites à l'étranger—surveillance, opérations clandestines—qui pourraient constituer une infraction à des lois étrangères?

M. Atkey: Je crois que le libellé de l'article 16 est restrictif, car il réfère au recueil de renseignements sur les moyens, les intentions ou les activités d'États ou de personnes étrangères. Ce libellé n'autorise pas une opération clandestine comme celle qui consiste à envoyer un agent à l'étranger pour manipuler des élections ou pour s'infiltrer dans une organisation afin de la faire éclater ou d'y fournir de faux renseignements. Cet article autorise effectivement le recueil d'informations en territoire étranger par n'importe quels moyens. Le libellé de l'article 16, que les députés ont sanctionné en 1983—1984, pour ce qui est du contexte canadien, pourrait s'appliquer de même, selon nous, à un territoire hors du Canada.

J'y vois implicitement une allusion à un recueil licite d'information. En tant qu'avocat j'aurais du mal à soutenir que l'article 16 rend possible le recueil illicite de renseignements. Si mon interprétation juridique est effectivement erronée, c'est à vous alors, si vous croyez que notre recommandation est fondée, de limiter cette activité au recueil licite d'informations à l'étranger. Mais c'est strictement le recueil d'informations qui est en cause.

Mais je le répète encore une fois, et j'insiste là-dessus, nous ne préconisons pas que la chose se fasse de soi. Nous disons tout simplement que c'est un moyen de préciser la souveraineté du Canada. Par conséquent, avec l'autorisation spéciale d'au moins deux ministres, et avec toutes les modalités qui en découlent, dont la remise d'un rapport au CSARS chaque fois que la chose se ferait... le Canada devrait se donner ces pouvoirs ou autoriser une telle chose dans des circonstances extraordinaires. Autrement dit, il ne devrait pas se nuire à lui-même en soutenant qu'il est mauvais d'agir ainsi.

M. Brewin: Si l'on accepte votre proposition, soit que le Canada s'adonne à des activités conformes aux lois étrangères et aux lois internationales, qui seraient licites d'après nos propres lois, je n'y vois aucun inconvénient. Mais je crois que si nous souscrivons à cette proposition, nous devrions préciser dans la loi qu'il s'agit bien d'activités licites. Si cette proposition vise à autoriser le Canada à s'engager dans les activités qui ne seraient pas conformes au droit international ni aux lois étrangères, alors je m'y oppose sans ambages—tout comme la plupart des Canadiens, je crois—je pense bien que ce n'est pas cela que vous préconisez.

M. Atkey: Vous avez raison, monsieur Brewin.

[*Texte*]

Mr. Brewin: In the remaining minute, I will go to another quick question, which is part follow-up to Mr. Atkinson's question, On the parliamentary review on budget, the first part of the question, to what extent have you actually gotten in amongst the budget of CSIS? Your recommendation is that you recommend an abundance of caution. You say that SIRC be given clear authority to undertake financial reviews. Have you in fact looked at where they are spending the $157 million? Are you satisfied that they are spending it wisely?

Mr. Atkey: With the assistance of our staff, Mr. Brewin, we have looked at the multi-year operational plans, or MYOPs, to use the jargon of Ottawa, which is the short form for budgets, what CSIS is planning to do with its money. We have looked at the pie charts that have been put together to see how it is allocated by region, by branch, by operation, in terms of physical "its and things" as opposed to people; how much is spent abroad, if you will; how much is spent domestically. We have compared that with previous years so you can see the changes. For example, the budget, as I indicated, of counter-terrorism has increased. Did that money come from some other branch? Was it decreased, or was there a total increase of budget? We have looked at that.

We are mindful of the fact that our critique is of the service—not of the government—and the Treasury Board function. Of course Treasury Board is simply responding to the budgetary submissions of the service at the time.

We are satisfied generally—and I emphasize the term "generally"—in our review of the budgetary material, that CSIS has allocated its resources efficiently, effectively, and wisely. We have made suggestions from time to time in a few areas. We have suggested to them that they have wasted some money. In other cases we have suggested they should spend some money, and they agree with us. For example, we think the headquarter facilities of CSIS are deplorable. In some cases, on a hot summer day they are unfit for human habitation. You cannot expect an intelligence officer to work under intense pressure to prevent threats to the security of Canada in a room where it is impossible to work. We have made those observations, and that has led to a budgetary reallocation.

• 1235

We have gone in. I am not saying that we have done a perfect job, or we would do as thorough a job as the Auditor General has and would do under the circumstances.

[*Traduction*]

M. Brewin: Dans la minute qui me reste, permettez-moi de vous poser une autre brève question, qui découle en partie de celle qu'a posée M. Atkinson. Quant à l'examen parlementaire du budget, la première partie de la question, dans quelle mesure avez-vous approfondi les crédits budgétaires du SCRS? Vous recommandez une grande prudence. Vous dites que le CSARS devait être nettement autorisé à faire un examen financier. Avez-vous effectivement examiné de quelle façon les 157 millions de dollars ont été dépensés? Etes-vous persuadé qu'ils ont été dépensés à bon escient?

M. Atkey: Grâce à l'aide de notre personnel, monsieur Brewin, nous avons examiné les plans opérationnels pluri-annuels, ou POP, pour employer le jargon d'Ottawa, qui est l'expression abrégée pour les budgets, ce que le SCRS entend faire de son argent. Nous avons examiné les graphiques montrant la répartition des fonds selon la région, la direction, l'opération, pour ce qui est de l'emploi des ressources matérielles, par opposition aux années-personnes, combien d'argent on dépense à l'étranger, si vous voulez, et combien au Canada. Nous avons comparé ces chiffres avec ceux des années précédentes pour voir s'il y avait des changements. Ainsi, je l'ai déjà dit, le budget relatif au contre—terrorisme s'est accru. Ce montant supplémentaire provenait-il d'une autre direction? Les fonds en général ont-ils baissé ou se sont-ils accrus? Voilà ce que nous avons examiné.

Nous n'oublions pas que nos critiques portent sur le service—non pas sur le gouvernement—et sur le mandat du Conseil du Trésor. Bien entendu, le Conseil du Trésor ne fait que répondre aux demandes budgétaires présentées par les services en temps et lieu.

En général, nous sommes convaincus—et j'insiste sur l'expression «en général»—,à la suite de notre examen des crédits budgétaires, que le SCRS a réparti ses ressources de manière efficace, efficiente et judicieuse. Nous avons de temps à autre fait des propositions dans certains domaines. Nous leur avons dit qu'ils avaient gaspillé de l'argent. Dans d'autres cas, nous leur avons recommandé de dépenser de l'argent, et ils ont été d'accord avec nous. Par exemple, nous trouvons les installations de l'administration centrale du CSARS tout à fait déplorables. Il est arrivé, par les journées les plus chaudes de l'été, que ces locaux soient impropres à leur occupation par des humains. On ne peut pas s'attendre à ce qu'un agent de renseignement de sécurité travaille sous pression, pour protéger la sécurité du pays, dans une pièce où il est impossible de travailler. Voilà le genre d'observations que nous avons faites et qui ont amené une redistribution des fonds à l'intérieur du budget.

Nous sommes intervenus. Je ne dis pas que ce que nous avons fait est parfait, ni que notre examen a été aussi approfondi que celui qu'a fait ou que ferait dans ces circonstances le vérificateur général.

[*Text*]

Mr. Brewin: Have you examined the MYOPs directly yourselves, or do you just have summaries of them?

Mr. Atkey: I have gone in and looked at them myself, and I know my colleagues have on various occasions. We have obviously asked our researchers to do the analysis, and our own computer analysis was done through staff. I have physically gone in and waded through these things and gone through the appendices. They do make interesting reading and they tell you an awful lot about the organization, which leads to a whole series of other questions. As you know, Mr. Brewin, we ask hundreds of questions in a year. We ask a lot of questions, and most of them eventually are answered. Sometimes the service is slow, but the review of MYOPs gives rise to the asking of many questions.

Mr. Brewin: On the parliamentary committee idea, you seemed to respond to Mr. Atkinson as if this was an either/or, SIRC or a parliamentary committee, but then later you seemed to accept quickly the idea that perhaps the justice committee, or a special subcommittee of the justice committee, or even a special committee might be empowered by Parliament to deal with information in camera, particularly of a budgetary nature, under some rules established by the Speaker. It strikes me—and I just look to you for a reaction—that latter part is more attractive an answer than the first part and that such a committee could live perfectly happily alongside SIRC, which can do its job and is organized to do its job. But I think the parliamentary review, between periods, if you like, ought to focus on the budgetary thing, and I think that is an idea that I suspect many members of this committee are very interested in pursuing.

Mr. Atkey: Our committee is not opposed to parliamentary review. As you know, the McDonald commission recommended you could have both. If I was interpreted as meaning it is an either/or proposition, I did not mean that. I am not going to be here, but as a citizen I would be comfortable with a dual system of review. I will sit back in Toronto and watch the two committees go at it. That is fine, because I think I would always prefer more oversight review rather than less. I think it is your job to judge what is the most effective way of doing it, given the financial and human resources that are available.

Mr. Brewin: Most other Western countries have some form of ongoing parliamentary review.

[*Translation*]

M. Brewin: Avez-vous examiné vous-même les plans opérationnels pluriannuels, ou bien ne disposez-vous que de résumés de ces plans?

M. Atkey: Je suis allé les examiner moi-même sur place, et je sais que certains de mes collègues l'ont également fait à plusieurs occasions. Évidemment, nous avons demandé à nos recherchistes de faire l'analyse, et notre propre analyse informatique des données a été faite par notre personnel. Quoi qu'il en soit, je me suis moi-même rendu sur place pour aller parcourir tous ces documents ainsi que les annexes. Ils sont très intéressants à lire et ils vous en disent long sur l'organisme, ce qui peut amener toute une série d'autres questions. Comme vous le savez, Monsieur Brewin, nous posons chaque année des centaines de questions. Nous en posons beaucoup, et on finit par nous donner une réponse à la plupart d'entre elles. Le service est parfois long, mais l'examen des plans opérationnels pluriannuels soulève de nombreuses questions.

M. Brewin: Pour ce qui de la question d'un comité parlementaire, dans la réponse que vous avez donnée à M. Atkinson, j'ai eu l'impression que selon vous il faudrait que ce soit l'un ou l'autre, c'est-à-dire soit le CSARS, soit un comité parlementaire, mais plus tard, vous avez semblé accepter assez rapidement l'idée que le comité de la justice, ou qu'un sous-comité de celui-ci, voire encore un comité spécial, soit chargé par le Parlement de traiter de ces renseignements à huis clos, et ce surtout dans le cas de questions d'ordre budgétaire, à condition de respecter certaines règles qui seraient établies par le président de la Chambre. Il me semble, et vous me direz ce que vous en pensez, que c'est cette deuxième formule qui est la plus intéressante et que pareil comité pourrait très bien coexister avec le CSARS, qui peut faire son travail et qui est organisé dans ce but. Je pense que l'examen parlementaire, pendant les intervalles, si vous voulez, devrait viser principalement l'aspect budgétaire, et il me semble que c'est une idée qu'aimeraient poursuivre un grand nombre de membres du Comité.

M. Atkey: Le Comité ne s'oppose pas au principe de l'examen parlementaire. Comme vous le savez, la commission McDonald avait recommandé qu'il y ait les deux. Si vous avez interprété mes propos comme voulant dire qu'il fallait avoir soit l'un soit l'autre, alors nous nous sommes mal compris. Je ne serai pas en poste, mais en tant que citoyen, un double système d'examen me conviendrait parfaitement. Je serai bien au chaud à Toronto, et je regarderai les deux comités faire leur travail. Cela me convient parfaitement, car je pense que je préfèrerai toujours qu'il y ait trop de vérification des omissions et des erreurs plutôt que pas assez. Votre travail, selon moi, c'est de voir quelle serait la façon la plus efficace de procéder, compte tenu des ressources financières et humaines qui sont disponibles.

M. Brewin: La plupart des pays occidentaux ont adopté une formule ou une autre d'examen parlementaire permanent.

[*Texte*]

Mr. Atkey: Yes, many of them do. I want to make it very clear that we are not opposed to parliamentary review at all. In fact, we have bent over backwards to accommodate the justice committee which, in the course of reviewing our estimates, has conducted an ad hoc type of review in any event.

Mr. McGee: I do not mean this as a criticism of the committee system. God knows, that would be counterproductive, but it did occur to me over the years that, having spent a full year and a great deal of time and effort preparing our annual report, that was then followed by, in some cases, less than two hours before the justice committee with, to some extent, as I recall—and I hope I am not being unfair here—shifting membership. It occurred to me that the Canadian public would be better served were there a specific committee designated, in a sense, with specific functions such as your committee, to be made up of members—again I hope I do not offend any of the more newly elected members in the process. But the original suggestion, which I can recall was made back in the 1960s when this matter was being discussed in Parliament, was that it be made up of older, more mature Members of Parliament with secure seats. Now, there have not been too many of those around in recent times, but that notion was popular at the time, and I supported and advocated it at the time.

• 1240

I would like to leave the thought with you that, if it were in your wisdom to suggest, in whatever manner this is done, that there be a special committee made up of a fairly consistent membership with a little more time to spend with us in the interchange or intercourse between the two, in my judgment it would be helpful to us, to Parliament and to the public.

Mr. Littlechild (Wetaskiwin): I would like to pursue the line of questioning we were on when you started, and perhaps I can backtrack first. As I understand it, when the agency was established as civilian in nature, you dealt with some of the morale problems associated with that transition. If we can now focus attention on a current aspect of the agency, do you feel it should continue to be civilian in nature; and if so, do you think it should have expanded powers; and again if so, what kind of expanded powers should they be?

Mr. Atkey: I believe the turning point came in 1984 and that to turn back the clock would be impossible at this point, after five years. CSIS has struck out as a pioneer in an area with a couple of false starts, but nevertheless has established itself and has worked hard and somewhat successfully recently at planting itself in the minds of law enforcement agencies across the country as a useful national body collecting security intelligence.

[*Traduction*]

M. Atkey: Oui, c'est le cas d'un grand nombre d'entre eux. Je tiens à souligner, afin que ce soit bien clair, que nous nous ne opposons aucunement au principe de l'examen parlementaire. D'ailleurs, nous avons fait notre maximum pour satisfaire le Comité de la justice, qui, lors de son étude de nos prévisions budgétaires, a entrepris un examen ponctuel de nos activités.

M. McGee: Ce n'est pas du tout un reproche à l'égard du système des comités. Dieu sait que cela irait à l'encontre du but recherché, mais j'ai constaté au fil des ans qu'après avoir consacré une année entière et beaucoup de temps et d'effort à la préparation de notre rapport annuel, le Comité de la justice, dont, si je me souviens bien—mais je ne voudrais offenser personne—la composition changeait parfois rapidement, ne nous accordait que deux heures. Je ne suis dit que le public canadien serait mieux servi s'il existait un comité spécial, chargé de fonctions semblables à celles du comité ici réuni et composé de députés. . . Encore une fois, je ne voudrais offenser aucun des députés nouvellement élus. Mais la proposition initiale, qui, si je me souviens bien, a été faite dans les années 60 lorsque le Parlement a été saisi de cette question, c'était qu'il s'agisse d'un Comité composé de députés plus âgés, plus mûrs, assurés de siéger au Parlement. Or, ces derniers temps, ce n'est pas le cas d'un grand nombre de députés. Mais à l'époque, cette idée était populaire, et je l'avais moi-même appuyée et prônée.

Permettez-moi donc de conclure en vous disant ceci: si vous pouviez, dans votre sagesse, proposer, en employant la formule appropriée, que l'on constitue un comité spécial composé de membres qui auraient de bonnes chances d'y assurer une certaine permanence et disposant d'un peu plus de temps à nous consacrer, pour nous aider dans les échanges entre les deux, ce serait à mon sens utile pour nous, pour le Parlement ainsi que pour le public canadien.

M. Littlechild (Wetaskiwin): J'aimerais revenir aux questions qu'on a abordées avec vous au début, et donc faire un peu machine arrière. Si j'ai bien compris, lors de la création du service, en tant que service civil, vous avez dû vous occuper de certains problèmes de morale chez les employés, problèmes qui étaient liés à cette transition. Pensez-vous que le service devrait continuer d'être civil, et, dans l'affirmative, pensez-vous qu'il faille en élargir les pouvoirs? Si oui, de quel genre de pouvoirs élargis devrait-il s'agir?

M. Atkey: Je pense que le tournant remonte à l'année 1984, et cinq ans plus tard, il serait, je pense, impossible de faire demi-tour. Le SCRS a fait oeuvre de pionnier. Il y a bien sûr eu quelques faux départs, mais le service a néanmoins réussi à s'implanter. Il a travaillé très fort et il a réussi à convaincre les différents organes chargés de veiller au respect de la loi partout dans le pays qu'il est un organisme national de renseignements de sécurité qui a un rôle utile à jouer.

[*Text*]

I think those involved in law enforcement in Canada now—the RCMP, the provincial police forces, and municipal police forces—have come, in some cases grudgingly, to realize that it is important, particularly in an international context, to have a national body like CSIS with security intelligence specialists on whom they can rely. Of course, I have always said that the proof of the pudding is in the eating. It must mean the police forces are getting some useful information, that terrorists acts are being prevented, that foreign spies are being detected and kicked out of Canada. There may be fewer examples of the infiltration and the unfair intimidation and coercion of *émigré* groups, if you will, because of the effective work of CSIS.

While you can still go out and question any police officer in any part of Canada and ask what he or she thinks of CSIS and you may get a smile, I think you will get a grudging respect now as to what they do. They realize that it is different from what the police do and that the two have to work hand in hand. I certainly think—and I say this in a non-partisan sense—if you talk to any minister who is on the front line, such as the Solicitor General—we have had four of them since we became a committee—the Minister of Employment and Immigration, the Secretary of State for External Affairs or the Minister of National Defence, and ask what they think of CSIS and whether or not it has been useful, you will get a pretty positive response to that and the sort of product that is being produced for those ministers and their staff.

Mr. Littlechild: What about with respect to the powers? Should they have any additional powers, or do you feel there is a good relationship between them and the RCMP?

Mr. Atkey: I do not see any demand to give police powers to the service, and I think it muddies the waters. We have certainly not had anybody from within the service, except in a nostalgic sense, say, gee, it would be nice if we could be policemen. As we reported in one of our annual reports, in one case of illegal activity by employees of the service, I think an intelligence officer quite genuinely forgot he was no longer a police officer, and when he was going into a public place, he said he was there from the RCMP. He made a mistake because that is the way he used to enter the building. In fact, he is an intelligence officer and he was impersonating a police officer, and that was seen as an offence.

So it is part of the settling-in process, but I think the distinction between the two and the importance of the distinction between the two is coming to be realized. I believe our committee thinks that is here to stay.

[*Translation*]

Je pense que ceux et celles qui travaillent pour les différents organes chargés de veiller au Canada au respect de la loi—notamment la GRC, les forces policières provinciales et les forces policières municipales—en sont arrivés à reconnaître, parfois à contrecoeur, qu'il est important, surtout dans le contexte international, que le pays soit doté d'un organisme national comme le SCRS, composé de spécialistes en matière de renseignements de sécurité sur lesquels ils puissent compter. J'ai toujours dit que c'est à l'usage que l'on peut juger de la qualité d'une chose. Le fait que le service soit apprécié doit vouloir dire que les forces policières obtiennent des renseignements utiles, que les terroristes sont entravés dans leurs activités, que l'on a repéré des espions étrangers et que l'on s'en est débarrassé. Il y a peut-être moins de cas d'infiltration et d'intimidation injustes de groupes d'immigrés, si vous voulez, grâce au travail efficace du SCRS.

Même si certains policiers que vous pourriez interroger dans le pays sur ce qu'ils pensent du SCRS vous répondent peut-être par un sourire, je pense qu'ils reconnaîtront tous, même à contrecoeur, qu'ils respectent le travail fait par le service. Ils se rendent bien compte que ce travail est différent du leur, et que les deux services doivent travailler ensemble. Je pense—et je n'ai aucune intention de faire de remarques partisanes—que si vous parliez avec n'importe quel des ministres qui sont sur le front, comme par exemple le solliciteur général—il y en a eu quatre depuis la création du Comité—le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou le ministre de la Défense nationale, et si vous lui demandiez ce qu'il pense du SCRS et de son utilité, sa réponse serait assez positive quant au produit que ce service livre aux différents ministres et à leur personnel.

M. Littlechild: Vous n'avez pas répondu à ma question sur les pouvoirs. Le service devrait-il être doté de pouvoirs supplémentaires, ou bien pensez-vous qu'il y a d'assez bons rapports entre le service et la GRC?

M. Atkey: D'après ce que j'ai constaté, personne ne demande que l'on donne des pouvoirs de police au service, et je pense que cela vient embrouiller les choses. Aucun membre du service n'a évoqué, sauf de façon tout à fait nostalgique, l'idée qu'il serait bon que les membres du service soient des policiers. Comme nous l'avons dit dans l'un de nos rapports annuels, dans un cas d'activité illégale de la part d'employés du Service, il me semble qu'un agent avait tout simplement oublié qu'il n'était plus policier, et lorsqu'il s'est rendu dans un bureau public, il a déclaré qu'il était de la GRC. Il a fait cela par habitude, et pas délibérément. En fait, il est agent de renseignements de sécurité et il se faisait passer pour un agent de la police, et l'on a jugé que cela constituait une infraction.

Tout cela relève du processus d'installation et d'adaptation, mais je pense que l'on commence à être sensible à la distinction entre les deux et à l'importance que revêt cette distinction. Je pense que le Comité estime que c'est déjà chose faite.

[*Texte*]

• 1245

Mr. Littlechild: If I can go back into the international arena and reverse it. . . By that I mean that it seems to me that at a previous hearing we heard that the agency is restricted from following a domestic target into the international arena in that they can only function within the country. Now, that could be a misinterpretation on my part, but do you feel that they should be able to pursue a target internationally that originated in Canada? I know you were talking earlier about information outside of Canada coming in, but I am now talking about a target group that goes internationally from Canada.

Mr. Atkey: Yes. They can follow a target internationally beyond Canadian borders provided that they are within a target level that is established within the mandate; that is, within section 12 of the act in that there is a clearly defined threat to the security of Canada.

Where that mandate ends, of course, is not at the Canadian border, but where the threat is no longer to Canada. If it is a threat to a foreign country, then that is not our concern; but as long as they are within the legal definition, they can follow that person to the end of the earth.

The difficulty here is, of course, that once you are outside Canadian borders, first of all you do not always have a co-operative police force to call if you are about to make an arrest. Secondly, it is kind of hard to implement a judicial warrant for a wire-tap once you are beyond Canadian borders. Thirdly, it is difficult to have paid human sources in place to provide you with information beyond Canadian borders, because of course that intrusive power, which is part of the legal regime of CSIS, does not go beyond Canadian borders.

Therefore, as a practical matter, once you go outside Canada you are kind of on your own and pretty well reduced to a watcher role.

Mr. Blais: In addition, you need to have the Solicitor General's authorization if you are going to pursue a target outside of the country.

Mr. Littlechild: If I can go to your statement this morning and tie it in with your recommendation 18, I want to zero in on that just briefly.

You mentioned in your report this morning why the recommendation is there, but my question would be this: were there previous specific instances that led to this recommendation, or are you just making a general for-the-future kind of recommendation?

Mr. Atkey: No, we had one case here where there was the possibility that we were going to be denied information by the service because it was a case being

[*Traduction*]

M. Littlechild: J'aimerais revenir à la question de la scène internationale et renverser les choses. . . Il me semble qu'on nous a dit lors d'une réunion précédente que le service ne peut pas suivre une cible qui a été repérée à l'intérieur du territoire canadien jusque sur la scène internationale, étant donné qu'il ne peut fonctionner qu'à l'intérieur du pays. J'ai peut-être mal compris, mais pensez-vous que le service devrait être habilité à poursuivre ailleurs dans le monde une cible qui a été identifiée au départ au Canada? Je sais que vous avez parlé tout à l'heure de renseignements qui arrivaient au pays de l'étranger, mais je veux maintenant parler d'un groupe-cible qui sort du pays.

M. Atkey: Oui. Les membres du service peuvent suivre une cible au large des frontières canadiennes à condition que les activités visées cadrent avec le niveau d'activités établi dans le mandat. Autrement dit, il faut qu'il y ait une menace à la sécurité du Canada au sens de l'article 12 de la Loi.

Le mandat ne s'arrête pas à la frontière canadienne. En effet, il n'est plus exercé lorsqu'il n'y a plus de menace pour le Canada. S'il s'agit d'une menace pour un pays étranger, alors cela ne nous concerne pas. Mais dans la mesure où les définitions énoncées dans la loi sont respectées, alors les agents du service peuvent poursuivre quelqu'un jusqu'à l'autre bout de la terre.

Le problème ici, bien sûr, c'est qu'une fois que vous êtes sorti du territoire canadien, en cas d'arrestations à faire, vous ne pouvez pas toujours compter sur la collaboration des forces policières locales. Deuxièmement, il est assez difficile de faire intervenir un mandat pour une table d'écoute une fois que vous avez quitté le pays. Troisièmement, il est difficile d'avoir, sur place, des sources humaines rémunérées qui pourront vous fournir des renseignements, car bien sûr ce pouvoir d'intrusion, qui relève du régime juridique du SCRS, ne s'étend pas au-delà des frontières canadiennes.

Par conséquent, d'un point de vue pratique, lorsque vous quittez le Canada, vous devez vous débrouiller seul, et votre rôle est essentiellement réduit à celui de faire de la simple surveillance.

M. Blais: D'autre part, si vous allez poursuivre une cible à l'extérieur du pays, il vous faut l'autorisation du solliciteur général.

M. Littlechild: J'aimerais maintenant revenir à la déclaration que vous avez faite ce matin et lier ce que vous avez dit à votre recommandation 18.

Dans votre déclaration, vous avez expliqué pourquoi la recommandation est là, mais ma question est la suivante: y a-t-il eu des évènements précis qui vous ont amené à la faire, ou bien s'agit-il d'une recommandation générale pour l'avenir?

M. Atkey: Non, il y a eu un cas où l'on craignait de se voir refuser les renseignements par le service, parce qu'il s'agissait d'un dossier qu'examinait le commissaire à la

[*Text*]

looked at by the Privacy Commissioner. We had, as we often have, a minor skirmish with the service. They assert their right and we assert our right and we agree to disagree and then we have a discussion and we may or may not get the minister involved.

In this case, we got the Privacy Commissioner involved. We settled it. We got the information we needed and established the point we wanted to establish, that we have the statutory right to get any information CSIS has on their files.

At the same time, we thought—and hoped today, by my opening statement, to give comfort to the Privacy Commissioner—that he can do his job without interference from us.

We each have our own mandate. His is to protect privacy; ours is to protect Canadians against CSIS—and we have been able to work it out. To the extent that any service in the future would try to use the Privacy Act or the Information Act to curtail SIRC's powers, we say that Parliament can solve that by making it clear that our access is unrestricted, and that is the purpose of recommendation 18.

Mr. Littlechild: With respect to the establishment of national security priorities, does SIRC have any input into that exercise at all? If not, should it?

Mr. Atkey: The answer is no. We have no input except after the event as a reviewer.

Mr. McGee is fond of quoting that our role is like that of the editorial writers. We come in after the event and shoot the wounded. That is really what we do here. We have read the minister's statement; we have read what Cabinet has produced; we have had our staff and our lawyers take a look at it in terms of whether it falls within the mandate or whether it exceeds the mandate or whether it is a reasonable position to take.

We will be commenting on it in the next annual report, but we were not consulted by the government, nor would it have been proper for the government to try to consult with us on the establishment of priorities. That is their job, and we simply give them our opinion and what we think of it after they have done it.

• 1250

Mr. Blais: We might comment on the process of their establishing priorities after the fact. We have some views relating to how effective the government may be in setting priorities and what sort of structures they might contemplate in setting priorities. That is why we have a recommendation in this report relating to the office of national assessments, namely an ability to evaluate the

[*Translation*]

protection de la vie privée. Nous avons eu, cela nous arrive souvent, un petit accrochage avec le service. Il affirme son droit, et nous, nous affirmons le nôtre, et chacun reste sur ses positions, après quoi nous avons une discussion et nous décidons ensuite s'il nous faut ou non faire intervenir le ministre.

Dans ce cas-ci, nous avons fait intervenir le commissaire à la protection de la vie privée. L'affaire a été réglée. Nous avons obtenu les renseignements voulus et nous avons obtenu de faire reconnaître que nous avons le droit statutaire d'avoir accès à tous renseignements figurant dans les dossiers du SCRS.

En même temps, nous pensions—et nous espérions ce matin avec mes remarques liminaires, rassurer le commissaire à la protection de la vie privée—qu'il pourrait faire son travail sans intrusion de notre part.

Nous avons chacun notre mandat. Le sien, c'est de protéger la vie privée, alors que le nôtre, c'est de protéger les Canadiens contre le SCRS, et nous avons réussi à nous entendre. Ce que nous disons, c'est que si à l'avenir un service cherchait à utiliser la Loi sur la protection de la vie privée ou la Loi sur l'accès à l'information pour entraver le SCRS dans l'exercice de ses pouvoirs, le Parlement pourrait régler le problème en précisant de façon très claire que notre accès n'est assujetti à aucune limite, c'est là l'objet de la recommandation 18.

M. Littlechild: Pour ce qui est de l'établisseent de priorités en matière de sécurité nationale, le SCRS a-t-il son mot à dire et, dans la négative, devrait-il en être autrement?

M. Atkey: La réponse est non. Nous n'intervenons pas, sauf après l'issue du processus lorsque nous passons les choses en revue.

M. McGee se plaît à dire que notre rôle est semblable à celui des éditorialistes. En effet, nous intervenons après coup, et nous tirons sur les blessés. C'est cela que nous faisons ici. Nous avons lu la déclaration du ministre; nous avons lu ce qu'a produit le Cabinet; les employés du service et nos avocats ont examiné tout cela pour voir si cela cadre avec le mandat, si cela le dépasse ou s'il s'agit d'une position raisonnable à adopter.

Nous nous prononcerons là-dessus dans notre prochain rapport annuel, mais pour répondre à votre question, nous n'avons pas été consultés par le gouvernement, et il n'aurait pas été approprié pour le gouvernement d'essayer de nous consulter sur l'établissement des priorités. C'est là son rôle, et nous, nous ne devons donner notre opinion qu'après coup.

M. Blais: On pourrait peut-être parler du procédé qui consiste à établir les priorités après coup. Nous avons quelques vues concernant la manière dont le gouvernement fixe les priorités et quelles structures on pourrait envisager à cet effet. C'est pourquoi nous avons dans ce rapport une recommandation concernant le bureau des évaluations nationales, portant qu'il faut

[*Texte*]

total intelligence community and, based on the Australian experience, to try to identify from what they are able to gather from the intelligence community those areas where they need to identify new priorities or give new directions.

Mr. McGee: Mr. Chairman, just for the record, the correct definition is that editorial writers are people who come down from the hills after the battle and shoot the wounded.

The Chairman: Before I recognize any other members, there are three points on which I want to have your views on the record. One is this whole balance that CSIS strikes in section 2 and section 12, which I believe are the heart and core of what we have to get at as a committee, and how CSIS balances these phrases: "strictly necessary", "reasonable grounds", and "balanced with lawful advocacy, protest, and dissent". Can you tell us whether you think that balance they have struck is adequate, proper? Do they have a significant difference in interpreting those words from you?

Mr. McGee: A moving target.

Mr. Atkey: You raise a subject we called initially the shifting, whispering sands. Mr. McGee is quite right. It was a moving target in the formative years. That was reflective of the fact that those are difficult terms to define in context and there were one or two staff lawyers with CSIS when they first started. I guess one contribution of Parliament in creating the CSIS act is that it has become a full-employment program for lawyers, because I believe CSIS now has a legal staff of something like eight or ten.

In defence of my profession, I think they need those lawyers to be involved in not only providing advice and representation on cases after accidents happen but providing operational advice on the spot about what those terms mean and participating in the target assessment review committee process, in the warrant review process. It does require some legal skills to set the limits on what they do at the operational level.

I am pleased to report that the service is now institutionally equipped to perform that task. There are variations, there are inconsistencies still, and we will comment on them when we find them in individual cases or generally.

The quality of legal interpretation, and hence operational propriety, within CSIS is much improved now as compared with four or five years ago.

The Chairman: Have you been briefed on the successes of CSIS that we would never hear about? We are wondering ourselves about the degree to which we can get into CSIS and have them brief us on the qualitative and quantitative threats there are out there in Canada. They are probably much more confident in your group, as a review group, than ours, at least at this moment. Have

[*Traduction*]

posséder la capacité d'évaluer l'ensemble des services de renseignement et, si l'on se fie à l'expérience australienne, chercher à déterminer les priorités ou les orientations nouvelles en se fondant sur les indications données par les milieux du renseignement.

M. McGee: Monsieur le président, la définition correcte des éditorialistes est que ce sont des gens qui descendent de la montagne après la bataille pour achever les blessés.

Le président: Avant de donner la parole à d'autres membres du Comité, j'aimerais connaître vos vues sur trois points. La première est la question de l'équilibre que le SCRS établit entre l'article 2 et l'article 12, qui me paraissent vraiment le coeur de notre sujet, c'est-à-dire l'interprétation des expressions «strictement nécessaire», «motifs raisonnables», contrebalancées par «activités licites de défense d'une cause, de protestation ou de manifestation de désaccord». Pensez-vous que l'équilibre que vous avez réalisé soit approprié, convenable? Y a-t-il d'importantes divergences d'opinion quant à l'interprétation de ces expressions?

M. McGee: Une cible mouvante.

M. Atkey: Vous soulevez là une question qui nous apparaissait au début comme des sables mouvants. M. McGee a tout à fait raison, ce fut une cible mouvante pendant les premières années. C'est dû au fait que ce sont des termes difficiles à replacer en contexte, et lorsque le service a été créé nous avions un ou deux juristes dans notre personnel. Je suppose qu'une contribution du Parlement, lorsqu'il a adopté la loi sur le SCRS, est qu'il a donné du travail aux avocats, car je crois que le service a maintenant huit ou neuf juristes dans son personnel.

À la défense de ma profession, je pense que ces avocats sont nécessaires pour offrir non seulement des conseils et assurer une défense lorsque des accidents surviennent, mais également offrir des conseils opérationnels sur-le-champ concernant la signification de ces termes et la participation au Comité de révision de l'évaluation des cibles et au mécanisme de révision des mandats. Il faut effectivement posséder des connaissances juridiques pour fixer les limites de ce qu'il est possible de faire au niveau opérationnel.

J'ai le plaisir d'annoncer que le service est maintenant organiquement équipé pour remplir cette tâche. Il peut y avoir des variations, quelques incohérences encore, et nous en parlerons au cas par cas, lorsque nous les trouverons, ou bien de manière générale.

La qualité de l'interprétation juridique, et donc de la légalité opérationnelle des activités du service, est bien meilleure aujourd'hui qu'il y a quatre ou cinq ans.

Le président: Avez-vous été informé des succès du SCRS dont nous-mêmes n'entendrions jamais parler? Nous nous demandons dans quelle mesure nous pourrions avoir accès au service et obtenir des renseignements sur les menaces qui se posent au Canada, sur le plan qualitatif et quantitatif. Le SCRS a sans doute beaucoup plus confiance dans votre groupe qu'en un

[*Text*]

you been briefed on their successes? What comment would you make in that whole area?

Mr. Atkey: You bet. We have been briefed.

I want to make a serious comment and then a general one. The serious comment is that it is the nature of security intelligence work that you do not receive public recognition for your good work and your successes. Indeed, the occupational definition of what a good security intelligence officer is is that it means you get no public acclaim for the good work you do; which of course would immediately disqualify any politician or Member of Parliament from ever doing that sort of work. The successes are based on what does not happen; on what they prevent; and that is nowhere more true than in the field of counter-terrorism.

But CSIS is very quick to remind us, and the minister has reminded us, as they should, that the fact that Canada had five major world events in a period of less than two years, the Francophonie, the economic summit in Toronto, the Winter Olympics in Calgary, Expo in Vancouver, and the Shogun, the Commonwealth conference, and they went off terrorism free, was not an accident. That was due in large measure to good security intelligence and police work. When you have major world leaders visiting Canada, leaders like Rajiv Gandhi and Margaret Thatcher and President Reagan, the threat increases: the threat of violence, the threat of terrorism. Canada hosted those events and there was not a single act of terrorism.

• 1255

The next time the Secretary of State for External Affairs stands up in the House of Commons and announces what is called a PNG, that a foreign diplomat has been declared *persona non grata* and asked to leave Canada or, if he is already out of the country, asked not to come back, you will hear the silent cheers at CSIS headquarters on Wellington street. That represents, for reasons which I think are obvious, success in the counter-intelligence field.

Mr. Cherniak: They are not all publicized either.

M. Blais: Je veux indiquer la façon avec laquelle nous procédions lorsque nous faisions nos voyages à travers le pays pour échanger avec les différentes régions du Service. Nous obtenions, dans chacune des occasions, des comptes rendus très détaillés des opérations dans ces régions pour les cas qui étaient en progrès. On voyait ce qui se passait et les succès obtenus. Nous pouvions donc faire des comparaisons sur des bases régionales. Ce qui a été fait de façon régulière durant nos cinq années.

Et nous avons toujours été très conscients et très confiants du fait que les renseignements qui nous étaient

[*Translation*]

comité comme le nôtre, du moins pour le moment. Êtes-vous informé des succès obtenus? Que pouvez-vous nous en dire?

M. Atkey: Cela va de soi. Nous sommes au courant.

Je voudrais d'abord faire une remarque grave, puis dire quelques mots d'ordre général. Premièrement, la nature du travail de renseignement veut que l'on ne soit jamais applaudi pour les succès que l'on rencontre. De fait, c'est pratiquement la définition que l'on peut donner d'un bon agent de renseignements, à savoir que les bonnes actions ne sont jamais reconnues publiquement; cela disqualifie évidemment tout de suite n'importe quel homme politique ou député. Le succès est fait de tout ce qui n'arrive jamais, de tout ce que l'on empêche, et cela n'est nulle part aussi vrai que dans le domaine du contre-terrorisme.

Mais le SCRS n'hésite pas à nous rappeler, et le ministre nous l'a rappelé, et ce n'est que justice, que le Canada a été l'hôte de cinq manifestations d'envergure mondiale en moins de deux ans: le sommet de la francophonie, le sommet économique de Toronto, les Jeux olympiques d'hiver à Calgary, l'Expo de Vancouver et la conférence du Commonwealth, qui n'ont été marqués par aucun acte de terrorisme, aucun incident. Cela est dû en grande partie à la qualité du travail de la police et du service de renseignements. Lorsque des dirigeants de pays importants viennent en visite au Canada, et je songe à des personnes comme Rajiv Gandhi, Margaret Thatcher et le président Reagan, la menace augmente, et je songe ici à la violence et au terrorisme. Le Canada a été l'hôte de tous ces événements, et il n'y a pas eu un seul acte de terrorisme.

La prochaine fois que le secrétaire d'État aux affaires extérieures se lève à la Chambre des communes pour annoncer qu'un diplomate étranger est *persona non grata* et qu'on lui a demandé de quitter le pays ou, s'il se trouve déjà à l'étranger, de ne pas revenir, vous saurez que les gens aux siège du SCRS, rue Wellington, applaudissent en silence. Pour des raisons qui sont, je pense, évidentes, cela constitue une réussite dans le domaine du contre-espionnage.

M. Cherniak: Tous les cas qui surviennent ne sont pas connus du public.

Mr. Blais: I would like to explain the way in which we proceeded when we travelled across the country to see how things were going with the service in the various regions. Each and every time we were given detailed reports on the operations being carried out in the regions and on the cases being looked into. We were able to see what was going on and what had been accomplished, which enabled us to do regional comparisons. This is something we did regularly, throughout the five-year period.

I would also like to underline that we were always very aware and very convinced of the fact that the information

[*Texte*]

fournis étaient viables et très ouverts. Nous n'avons jamais eu conscience de ne pas avoir eu accès aux opérations et aux renseignements pertinents.

Vous pouvez comprendre que le Service ne se gênait pas, dans les régions, pour nous fournir des renseignements plus positifs puisque nous étions là pour les recevoir et qu'ils ne pouvaient pas les communiquer à quiconque. Voilà.

Mr. McGee: We were most impressed by our visit prior to the opening of Expo '86 in Vancouver, to be briefed and to have the security arrangements explained in total to us. You must remember that at that time the borders, for all practical purposes, were wide open. There were only the most cursory efforts being made at the border points in order to allow as many people, particularly from the United States, to come to visit. The same was true of the airport.

The security service borrowed very heavily, indeed, from other parts of the country and from other divisions within CSIS. But what was put together, given those circumstances and virtually wide open doors, impressed us. As Mr. Atkey indicated, nothing happened. But that does not mean nothing went on that did not contribute in a very specific way to nothing happening.

The Chairman: Thank you. Do any members have any short, succinct questions? We have gone half an hour over our regular time allotment. I will accept a couple of short questions. Then I believe we have a little bit of business to do before we adjourn for the day.

Mr. Brewin: As servants of Parliament, will you advise this committee when you file the Innu report? I appreciate that you may not be in a position to give us copies of the report—that is a report to the minister—but can you advise us when you have filed the report?

Mr. Atkey: The report will be given to the minister on November 30, which happens to be the last day that I am still chairman of this committee. In order to ensure that it goes to the minister and that our work is complete, that is the day it will go to the minister.

Mr. Brewin: There were two other issues I had hoped we could discuss, and one was 2.(d), the subversion section. You are recommending that be deleted. It is a matter of some controversy. There are some who say we need to keep it around, just in case. So perhaps, when we get down to some of the detailed consideration, we can discuss that one.

Also, I am particularly interested in your almost final recommendation about human sources. I would like to get your views on that, but perhaps we will just have to find another time to get to that.

[*Traduction*]

supplied to us was correct and open. We never got the impression that we were being denied access to information on the operations or to pertinent data.

You will understand that in the regions the service never held back from supplying us with positive information since we were there for that reason and since it could not give this information to just anyone. There you have it.

M. McGee: Avant l'ouverture de l'Expo 86 à Vancouver, nous avons été très impressionnés par votre visite, par la séance d'information qui a été organisée et par les explications que vous nous avez fournies sur les arrangements prévus en matière de sécurité. Il ne faut pas oublier qu'à l'époque les frontières étaient à toutes fins pratiques grandes ouvertes. Le travail fait aux postes de frontière l'était de la façon la plus hâtive, et ce afin de permettre à un nombre maximal de personnes, originaires surtout des États-Unis, de venir. Et la situation était la même à l'aéroport.

Le service de sécurité a beaucoup fait appel aux services d'autres régions du pays et à d'autres divisions du SCRS. Quoi qu'il en soit, étant donné les circonstances et le fait que les portes du pays étaient grandes ouvertes, nous avons été très impressionnés par le travail accompli. Comme l'a dit M. Atkey, il ne s'est rien passé. Mais cela ne veut pas dire qu'on ne faisait rien pour empêcher que quelque chose se passe.

Le président: Y en a-t-il parmi vous qui auraient de très courtes questions à poser? Nous avons déjà dépassé d'une demi-heure la période allouée. Je suis néanmoins prêt à entendre une ou deux petites questions, après quoi il nous faudra régler quelques questions internes avant de lever la séance.

M. Brewin: En tant que serviteur du Parlement, informerez-vous le Comité du dépôt du rapport sur les Innu? Je comprends que vous ne serez peut-être pas en mesure de nous en fournir des exemplaires—car il s'agit d'un rapport adressé au ministre—mais pourrez-vous au moins nous aviser de la date du dépôt du rapport?

M. Atkey: Le rapport sera déposé auprès du ministre le 30 novembre, soit le dernier jour de mon mandat en tant que président du Comité. Nous avons choisi cette date pour être bien certains d'être en mesure de terminer notre travail et de faire parvenir le rapport au ministre.

M. Brewin: J'avais espéré que l'on discuterait de deux autres questions, dont le paragraphe 2.d), portant sur la subversion. Vous en avez recommandé la suppression. C'est une question très controversée. D'aucuns disent qu'il faudrait que cet article reste dans la loi, à tout hasard. Nous pourrions peut-être revenir là-dessus lorsque nous aurons une discussion plus approfondie.

Je suis également très intéressé par votre toute dernière recommandation, portant sur les sources humaines. J'aimerais savoir ce que vous en pensez, mais il nous faudra peut-être en discuter une autre fois.

[*Text*]

The Chairman: We will be sending a letter, trying to cover many of these other points which we all have in our minds.

• 1300

Mr. Littlechild: This is not a question, Mr. Chairman. I just wanted to thank the chairman and the committee for the valuable contribution they have given us, and not only us but the whole country. Thank you.

Mr. Atkey: Thank you, Mr. Littlechild.

The Chairman: Mr. Atkey, and members of your committee, we really do express our deep thanks. I must say on a personal basis that every time I speak to you and hear another witness, pieces of the puzzle begin to faintly fall into place. It is not an easy topic by any stretch, and we are trying over the period of a year to become well enough informed that we can give at least a sensible report, if not a complete report, to Parliament. Thank you very much. Mr. McGee, you have a comment.

Mr. McGee: May the record show that in response to such fulsome praise, the committee blushed becomingly.

The Chairman: Members, before we formally adjourn, I just want to remind you of our schedule. On Tuesday, November 28 we will have the Inspector General at 11 a.m. On Tuesday, December 5 we will have Mr. Stanford, the Deputy Solicitor General, again at 11 a.m. Thursday, December 7 is a very important meeting, and I am urging all members to make every effort to be here. At 11 a.m. we will have a business meeting, part of which might be public; part of which might be. . .

Mr. Brewin: I am sorry, what day was that?

The Chairman: That is December 7. That is the one where we might go into camera, roll up our sleeves and just talk about what we have done so far and where we need to go. On Tuesday, December 12 the Commissioner of the RCMP will be before us. Remember, we had to cancel him because of the House Leaders.

Mr. Brewin: Are we allowed to ask him anything?

The Chairman: On Thursday, December 14 we may well have a witness lined up for that day.

Would someone be prepared to move the following motion? It is for greater certainty for our comptroller. Following the budgetary approval given by the Board of Internal Economy on November 8, it is moved that the chairman be authorized to extend the contract with Mr. Stuart Farson, currently due to expire on November 24, 1989, up to March 31, 1990, as originally authorized by the committee on October 12, 1989.

[*Translation*]

Le président: Nous rédigerons une lettre, couvrant ces autres questions qui nous préoccupent tous.

M. Littlechild: Ce n'est pas une question, monsieur le président. Je tenais simplement à remercier le président et les membres du Comité pour ce qu'ils nous ont apporté, à nous et à tout le pays. Je vous remercie.

M. Atkey: Merci, monsieur Littlechild.

Le président: Monsieur Atkey, mesdames et messieurs nous tenons à vous exprimer notre profonde gratitude. Je dois dire personnellement que chaque fois que je vous parle et que j'entends un autre témoin, les choses deviennent un peu plus claires pour moi. C'est très loin d'être un sujet facile, et nous essayons d'en apprendre suffisamment en un an pour être en mesure de remettre au Parlement un rapport au moins sensé sinon complet. Je vous remercie beaucoup. Vous avez un commentaire à faire, monsieur McGee?

M. McGee: Je tiens simplement à souligner que sous une telle avalanche de louanges, les membres du Comité ont rougi de confusion.

Le président: Avant de lever officiellement la séance, mesdames et messieurs, je tiens à vous rappeler le calendrier de nos réunions. Le mardi 28 novembre, nous recevrons l'inspecteur général à 11 heures. Le mardi 5 décembre, nous recevrons M. Stanford, sous-solliciteur général, à 11 heures également. La réunion du jeudi 7 décembre est très importante, et j'exhorte fortement tous les membres du Comité, de faire tout leur possible pour être présents. Nous aurons une réunion à 11 heures pour étudier les travaux du Comité, et une partie de la réunion pourrait être publique; l'autre partie pourrait être. . .

M. Brewin: Je suis désolé, mais de quoi s'agit-il?

Le président: Il s'agit du 7 décembre. C'est la réunion que nous pourrions peut-être tenir à huis clos, si nous décidons de retrousser nos manches et de discuter de ce que nous avons fait jusqu'ici et de ce qu'il nous reste encore à faire. Le mardi 12 décembre, le commissaire de la GRC comparaîtra devant le Comité. Vous vous souviendrez qu'à cause des leaders parlementaires, nous avions dû annuler la réunion à laquelle il devait comparaître.

M. Brewin: Sommes-nous autorisés à lui poser des questions?

Le président: Le jeudi 14 décembre, nous aurons peut-être un témoin.

Quelqu'un est-il prêt à proposer la motion suivante? Elle vise à donner plus de certitude à notre contrôleur. Étant donné que le bureau de régie interne a approuvé le budget le 8 novembre, il est proposé que le président soit autorisé à prolonger le contrat de M. Stuart Farson, qui doit expirer le 24 novembre 1989, jusqu'au 31 mars 1990, comme l'avait d'abord autorisé le Comité le 12 octobre 1989.

[*Texte*]

Mr. Littlechild: I so move.

Motion agreed to

The Chairman: Thank you. If members have any questions they would like to insert in the formal letter to SIRC, would they please give them to Mr. Farson or Mr. Rosen, and we will make sure they are included.

We stand adjourned.

[*Traduction*]

M. Littlechild: Je propose la motion.

La motion est adoptée

Le président: Je vous remercie. Si les membres du Comité ont des questions qu'ils aimeraient faire insérer dans la lettre officielle adressée au CSARS, ils sont priés de les remettre à M. Farson ou à M. Rosen, et nous ferons en sorte qu'elles soient incluses.

La séance est levée.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
FIRST CLASS
PREMIÈRE CLASSE
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Security Intelligence Review Committee:

The Honourable Ron Atkey, Chairman;
The Honourable Jean Jacques Blais, Member;
The Honourable Saul Cherniak, Member;
The Honourable Frank McGee, Member;
The Honourable Paule Gauthier, Member.

TÉMOINS

Du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité:

L'hon. Ron Atkey, président;
l'hon. Jean-Jacques Blais, membre;
l'hon. Saul Cherniak, membre;
l'hon. Frank McGee, membre;
l'hon. Paule Gauthier, membre.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 5

Tuesday, November 28, 1989

Chairman: Blaine Thacker

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 5

Le mardi 28 novembre 1989

Président: Blaine Thacker

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on

The Review of the CSIS Act and the Security Offences Act

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial d'

Examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité

RESPECTING:

Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989

CONCERNANT:

Ordre de renvoi du Comité en date du mardi 27 juin 1989

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
DEC 2 0 1989
University of Toronto

Second Session of the Thirty-fourth Parliament 1989

Deuxième session de la trente-quatrième législature 1989

34480—1

SPECIAL COMMITTEE ON THE REVIEW OF THE CSIS ACT AND THE SECURITY OFFENCES ACT

Chairman: Blaine Thacker

Vice-Chairman: Maurice Tremblay

Members

Brewin, John
Horner, Bob
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

COMITÉ SPÉCIAL D'EXAMEN DE LA LOI CONSTITUANT LE SCRS ET DE LA LOI SUR LES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Président: Blaine Thacker

Vice-président: Maurice Tremblay

Membres

Brewin, John
Horner, Bob
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, NOVEMBER 28, 1989
(11)

[*Text*]

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met at 11:03 o'clock a.m. this day, in Room 308 West Block, the Chairman, Blaine Thacker, presiding.

Members of the Committee present: John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, George Rideout, Maurice Tremblay, Blaine Thacker.

Other Member present: Ken Atkinson.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Philip Rosen, Research Officer. *From the Staff of the Committee*: Stuart Farson, Research Consultant.

Witness: *From the Department of the Solicitor General*: Richard Thompson, Inspector General, Canadian Security Intelligence Service.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, September 26, 1989, Issue No. 1*).

The Inspector General, CSIS, made a statement and answered questions.

At 12:55 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 28 NOVEMBRE 1989
(11)

[*Traduction*]

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité se réunit aujourd'hui à 11 h 03, dans la pièce 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Blaine Thacker (*président*).

Membres du Comité présents: John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, George Rideout, Maurice Tremblay, Blaine Thacker.

Autre député présent: Ken Atkinson.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, attaché de recherche. *Du personnel du Comité*: Stuart Farson, attaché de recherche principal.

Témoin: *Du Ministère du solliciteur général*: Richard Thompson, inspecteur général, Service canadien du renseignement de sécurité.

Le Comité reprend ses travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 juin 1989. (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 septembre 1989, fascicule nº 1*).

L'inspecteur général du SCRC fait une déclaration et répond aux questions.

À 12 h 55, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Tuesday, November 28, 1989

• 1104

The Chairman: I call the meeting to order. We are resuming our hearings with respect to our Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989.

We are privileged to have before us this morning Mr. Richard Thompson, the Inspector General, which is a very unique role in our society, as well as Margaret Purdy, Policy Adviser.

Mr. Thompson, if you would be kind enough to give whatever evidence you would like to give, and then we will go into our round of questioning which involves 15 minutes for each party. We start with the Liberal Party and then go to the New Democratic Party, followed by the Conservative Party. We follow that up with five-minute questions to individual members, and it goes on for usually an hour and a half. Sometimes we get up to two hours, depending on the issues raised. You have the floor.

Mr. Richard Thompson (Inspector General, Canadian Security Intelligence Service): Thank you. Mr. Chairman and members of the committee. I would like to take just a few minutes to talk to you about the work done in the Inspector General's office.

• 1105

When I was here in camera in October, I said then that I recognized that many people are mystified by what goes on in the IG's office—what the role and the function is. All kinds of questions were raised. How does the system that involves the IG work, if indeed it does work? How can the Inspector General properly function if he is working for two, or is it maybe three different bosses? Does he duplicate the work done by SIRC and maybe others? Does he have a positive effect, or any effect, on CSIS? Is he in some sense somehow co-opted by his association with CSIS? How can he be sure that he gets the information he needs to do his job?

I should say here, by the way, that I welcome this chance to be able to have a discussion of this kind. As I think you know, the Inspector General does not have a chance, year by year, to talk about the work he does.

It is done essentially in private, which is indeed exactly how it should be, and the fact is that I share that feeling, I think, with members of the service, which is that certainly in their case there is a certain amount of exposure to the bad news but very seldom do they get the benefit of whatever good news there is.

I do not want to spend time discussing the provisions of the act that touch my job; they are quite brief and

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le mardi 28 novembre 1989

Le président: La séance est ouverte. Nous reprenons nos audiences conformément à l'ordre de renvoi du mardi 27 juin 1989.

Nous avons le plaisir d'accueillir ce matin M. Richard Thompson, l'inspecteur général, qui joue un rôle très particulier dans notre société, ainsi que Margaret Purdy, conseillère politique.

Monsieur Thompson, pouvez-vous nous faire votre exposé, après quoi nous passerons aux questions, chaque partie disposant de 15 minutes. Nous commencerons par le Parti libéral et nous passerons ensuite au Nouveau parti démocratique, qui sera suivi du Parti conservateur. Chaque membre du Comité aura ensuite droit à cinq minutes de questions et, généralement, ce genre de séance dure une heure et demie. Cela peut durer jusqu'à deux heures, selon les questions soulevées. La parole est à vous.

M. Richard Thompson (inspecteur général, Service canadien du renseignement de sécurité): Merci, monsieur le président et membres du Comité. Je voudrais vous parler quelques instants des fonctions de l'inspecteur général.

Lorsque j'ai comparu devant le Comité, à huis clos, en octobre, j'ai dit que bien des gens comprenaient mal le rôle et les fonctions du bureau de l'inspecteur général. Toute sorte de questions ont été soulevées. Comment le système fonctionne-t-il et fonctionne-t-il vraiment? Comment l'inspecteur général peut-il vraiment jouer son rôle s'il travaille pour deux ou même trois patrons différents? Son travail fait-il double emploi avec celui du CSARS et d'autres services? Exerce-t-il une influence positive ou même une influence quelconque sur le SCRS? Ne travaille-t-il pas pour le compte du SCRS, étant donné les rapports qu'il entretient avec le Service? Comment peut-il être certain d'obtenir les renseignements dont il a besoin pour faire son travail?

Je dois d'abord préciser que je me réjouis de pouvoir discuter de ces questions avec vous. Comme vous le savez, l'inspecteur général n'a pas toujours l'occasion de parler de son travail.

J'en discute surtout en confidence, comme il se doit, mais je partage le sentiment des membres du Service, à savoir qu'on s'empresse de les critiquer lorsque les choses tournent mal, mais pas de les féliciter quand ils font du bon travail.

Je ne parlerais pas des dispositions de la Loi qui se rapportent à mes fonctions; elles sont assez brèves et ne

[*Texte*]

probably they add to the mystery. In any event, you know what they are.

In brief, section 30 sets out a requirement that I monitor CSIS compliance with operational policies. I must review CSIS operational activities. I must submit to the Solicitor General certificates that are referred to in section 33. Section 40 sets out a fourth function, which is that I should conduct specific reviews on behalf of the review committee. Section 31 sets out the IG's right of access to CSIS information, and I am sure you are aware of all of those provisions.

I think it would be worthwhile if I spent a little bit of time describing how my staff makes these provisions work, so what I am going to do is talk about the types of work we do, the kinds of reports we submit, the relationship I have with CSIS, and the difference between the job of the Inspector General and the job of SIRC. I would also like to conclude by describing in some detail a typical review project so you get an idea of how the work progresses.

I am the second Inspector General of CSIS. I succeeded Richard Gosse in July 1988. Since the beginning—that is, since Dr. Gosse first took office there—the emphasis for the work has been on assessing the operational activities of CSIS for compliance with specific authorities. We judge compliance against the CSIS Act; that is, whether what the service does is legal or not and, secondly, whether it complies with the directions of the minister. We also look at whether it complies with any conditions that are imposed by the Federal Court in issuing warrants; and finally, whether it complies with the operational policies within the service, i.e., the service's own operational policies.

To do the job I have 11 positions and a budget for salaries and operating costs in the current year of $956,000. I have supplied your clerk with some detailed information dealing with the budget and organization chart and PYs.

The two main products of the office are certificates that are produced under section 33 and reports that are based on our monitoring and review activity. All of these documents, as you know, are not published and they are classified as either secret or top secret.

Very briefly, about the certificate. In it, according to the law, I am required to state the extent to which I am satisfied with the reports submitted by the director persuant to subsection 33.(1). The act also requires that in the certificate I report on lack of compliance with the CSIS Act or with ministerial directions. It also requires that I identify any cases of unreasonable or unnecessary exercise of powers by the service.

• 1110

So far in the history of the service the director has submitted his reports on a more or less annual basis.

[*Traduction*]

font sans doute qu'épaissir le mystère. De toute façon, vous les connaissez.

En deux mots, l'article 30 exige que je surveille si le SCRS se conforme aux politiques opérationnelles. Je dois examiner les activités opérationnelles du Service. Je dois soumettre au solliciteur général les certificats prévus à l'article 33. L'article 40 énonce une quatrième fonction, à savoir que je dois mener des recherches sur certaines activités à la demande du comité de surveillance. L'article 31 confère à l'inspecteur général le droit d'accès aux renseignements que possède le SCRS, mais je suis sûr que vous connaissez toutes ces dispositions.

Je crois utile de consacrer quelques minutes à vous décrire la façon dont mon personnel applique ces dispositions et je vais donc vous parler du genre de travail que nous accomplissons, des rapports que nous présentons, des relations que j'entretiens avec le SCRS et de la différence entre le travail de l'inspecteur général et celui du comité de surveillance. Pour conclure, je vous décrirais en détail un projet de recherche typique pour vous donner une idée de la façon dont nous procédons.

Je suis le deuxième inspecteur général du SCRS. J'ai succédé à Richard Gosse, en juillet 1988. Depuis le début, c'est-à-dire depuis l'entrée en fonction de M. Gosse, l'inspecteur général s'est surtout efforcé d'évaluer les activités opérationnelles du SCRS pour s'assurer qu'elles étaient conformes à la Loi et aux directives. Nous vérifions si la Loi sur le SCRS est respectée, autrement dit, si les activités du Service sont bien légales et si elles sont conformes aux directives du ministre. Nous vérifions également si ces activités tiennent compte des conditions auxquelles la Cour fédérale a émis des mandats et si elles respectent les politiques opérationnelles du Service.

Pour remplir mes fonctions, je dispose de 11 employés et d'un budget qui se chiffre, pour cette année, à 956,000$ pour les salaires et les frais de fonctionnement. J'ai remis à votre greffier des renseignements détaillés concernant notre budget, notre organigramme et nos années-personnes.

Les deux principaux produits de notre bureau sont les certificats émis en vertu de l'article 33 et les rapports qui font état de nos activités de surveillance et de recherche. Comme vous le savez, ces documents ne sont pas publiés et sont classés secrets ou ultra-secrets.

Je vais vous parler très brièvement des certificats. Conformément à la Loi, je dois déclarer dans quelle mesure je suis satisfait des rapports que le directeur a présenté en vertu du paragraphe 33(1). Dans le certificat, je dois également signaler les cas de non-respect de loi sur le SCRS ou des directives ministérielles. Je dois également indiquer tous les cas où le Service a exercé ses pouvoirs de façon déraisonnable ou inutile.

Depuis la création du Service, le directeur a présenté ses rapports à peu près chaque année. Les certificats de

[*Text*]

Effectively the certificates of the IG have been reported on the same basis. The most recent certificate, incidentally, was submitted to the minister earlier this month. The certification role is obviously a very serious one. It forms part of the overall accountability process that was established in 1984. It would not be true, however, to say that it was the main part of the job. The main part of the job is effectively the review and monitoring part.

It is also true to say that with the resources available to me it would not be practical to monitor and review all the service's operational activities within the year. Even with the very highly qualified staff I have, what we seek to do is something much less than that. We seek to systematically and thoroughly to review the major aspects of the service's operation activities. My own definition of this is essentially the areas that are unique to a security intelligence agency, where the minister should be regularly assured that all is in order. This selective review program currently forms the core of the work of the office.

I had directions from Mr. Kelleher to develop a multi-year review priorities program that effectively is a list of chores or a list of projects. The current minister has endorsed this program. He has recommended that it be updated year by year. The development of this review priorities list takes a fair amount of time. The way it has been done, and the way I intend to keep on doing it, is to consult fairly generally within the community, which certainly includes the Director and certainly includes the Deputy Solicitor General, the Solicitor General and SIRC.

The kinds of projects are varied. To give you an idea of the sorts of things we would look at, they would focus on elements of some of these things: warrant operations, or how the service acquires and renews Federal Court warrants and how it implements the powers authorized by them; targeting activities, or whether or not CSIS' targeting policies and decisions and practices reflect the provisions in sections 2 and 12 of the CSIS Act; human source management, obviously how the service recruits and handles human sources; security screening, or what role the service plays in relation to immigration, citizenship and government security clearance programs; and lastly information management, or how the service uses and controls the intelligence it collects and retains.

Those are merely illustrative. They give you an idea of the areas we are delving into in terms of operational activites of the service.

In the recent history we have been undertaking about four or five major review projects in a year. My office is now virtually fully staffed. I would expect that we would be able to do more than we have been able to do in the past. The fact is that these projects take a long time. They end up with written work in the form of a report which

[*Translation*]

l'inspecteur général ont été soumis en même temps. Le ministre a reçu le dernier au début du mois. Les certificats de l'inspecteur général jouent un rôle très important. Ils font partie de la procédure de reddition de comptes établie en 1984. Toutefois, on ne peut pas dire que la présentation de ces certificats constitue ma principale fonction. Mon rôle consiste surtout à examiner et contrôler.

Je crois devoir ajouter que les ressources mises à ma disposition ne me permettraient pas de contrôler et surveiller toutes les activités opérationnelles du Service en l'espace d'un an. Même si je dispose d'un personnel très compétent, nos ambitions sont beaucoup plus modestes. Nous cherchons à examiner de façon systématique et approfondie les principaux aspects des activités opérationnelles du Service. Personnellement, je considère qu'il s'agit essentiellement des activités qui sont le propre d'un service de renseignement, afin que le ministre puisse être certain que tout marche bien. Cette surveillance sélective représente actuellement l'essentiel des fonctions de mon bureau.

M. Kelleher m'a demandé d'élaborer un programme de priorités pluriannuel qui, en fait, est une liste de tâches ou de projets à accomplir. Le ministre actuel a approuvé ce programme. Il nous a demandé de le mettre à jour chaque année. L'établissement de la liste des priorités prend beaucoup de temps. Nous le faisons en consultant le Service et en tous cas le directeur, le sous-solliciteur général, le solliciteur général et le comité de surveillance et j'ai bien l'intention de continuer à procéder ainsi.

Nous entrepenons divers types de projets. Pour vous donner une idée de ce que nous faisons, nos recherches portent sur les mandats ou la façon dont le Service obtient et renouvelle les mandats de la Cour fédérale, comment il utilise les pouvoirs conférés par ces mandats; comment il oriente ses activités; ou encore nous établissons si les politiques et décisions du SCRS sont bien orientés en fonction des dispositions des articles 2 et 12 de la Loi; nos recherches portent aussi sur la gestion des ressources humaines et la façon dont le Service recrute et gère ses effectifs; les enquêtes de sécurité, le rôle que le Service joue à l'égard des programmes d'immigration, de citoyenneté et d'enquêtes de sécurité du gouvernement, et enfin, sur la gestion de l'information ou la façon dont le Service utilise et vérifie les renseignements qu'il recueille et conserve.

Ce ne sont là que quelques exemples. Ils vous donnent un aperçu des questions que nous examinons lorsque nous surveillons les activités opérationnelle du Service.

Ces derniers temps, nous avons entrepris environ quatre ou cinq grands projets de recherche par an. Les effectifs de mon bureau sont pratiquement au complet. Je suppose que nous pourrons en faire plus que par le passé. Il faut dire que ces projets prennent beaucoup de temps. Lorsqu'ils sont terminés, nous préparons un rapport à

[*Texte*]

goes to the Solicitor General and the deputy and to the director.

In doing the certification role I rely on the ongoing review and monitoring activities. As an illustration, if I come across an incident of non-compliance, I am required to report on it in my certificate. It may come to my attention in the course of review work. The principles on which we have operated, and on which I propose to continue operating, are that as a general rule the nature of these inquiries should be known in advance to the service.

Secondly, the service should expect that when we do our work it is rigorous and thorough. Thirdly, essentially I am not looking to find out and report every error or misjudgment I can come across, but rather I identify problems that are likely to give rise to mistakes, and that it is quite as acceptable to report that everything is fine as that everything is not fine. It is not, in other words, a muckraking exercise.

• 1115

I suppose a comment I should make is that I do not expect, and I do not think the director of the service expects that we will agree on everything. I do think we share a common goal, and that is to ensure that the service carries out its functions effectively whilst retaining an important balance with the rights and freedoms of Canadians.

Very briefly, apart from the two things I have mentioned, one is the certification and the other is review and monitoring, what else do we do? Obviously, I respond to SIRC requests under section 40 to conduct reviews and prepare reports for it on specific CSIS activities, and I fulfil my compliance monitoring role by analysing various other kinds of material which I have not mentioned yet—reports under subsection 22 of the act; reports by the internal auditors of CSIS; new operational policies; intelligence reports that this service produces. Finally, and perhaps obviously, I provide advice on specific issues to the minister and to the deputy, and to CSIS and to SIRC.

Obviously the question that crops up is: what is the difference between me and SIRC? Why have both? What I am now proposing to say does not necessarily advocate the maintenance of the present system but is simply to say this is how it in fact works. Both SIRC and I have independence from CSIS and both have, to all intents and purposes, the same kinds of statutory access to CSIS information. But there are some differences.

First and most obvious, I suppose, is that the Inspector General, whilst external and independent from CSIS, is in a sense internal and dependent in respect of the relationship with the minister. SIRC obviously is external to CSIS and is independent of the Solicitor General.

[*Traduction*]

l'intention du solliciteur général, du sous-solliciteur général et du directeur.

J'établis ces certificats en fonction du résultat de nos activités permanentes de surveillance et de contrôle. Par exemple, si je constate que les règles n'ont pas été suivies, je dois le signaler dans mon certificat. Je peux faire cette constation dans le cadre des mes activités de surveillance. Nous partons du principe que le Service doit, en général, connaitre d'avance la nature de nos inspections.

Ensuite, le Service soit s'attendre à ce que nous fassions notre travail de façon rigoureuse et approfondie. Troisièmement, je ne cherche pas à découvrir chaque faute ou erreur de jugement commise, mais plutôt à mettre en lumière les problèmes susceptibles de donner lieu à des erreurs. Un rapport peut tout aussi bien être positif que négatif. En fait, je ne cherche pas à déterrer des scandales à tout prix.

J'ajouterais que je ne m'attends pas, pas plus que le directeur du Service je pense, à ce que nous soyons d'accord sur tout. Nous poursuivons le même but, qui est de faire en sorte que le Service s'acquitte de ses fonctions efficacement tout en respectant les droits et libertés des Canadiens.

Autrement dit, à part les deux tâches que j'ai mentionnées, soit l'établissement des certificats, d'une part, et la surveillance, d'autre part, quelles sont nos autres fonctions? En vertu de l'article 40, je dois, à la demande du Comité de surveillance, effectuer des recherches et préparer des rapports sur certaines activités du SCRS et je m'assure que les règles ont été observées en analysant divers autres documents que je n'ai pas encore mentionnés, à savoir les rapports présentés en vertu de l'article 22 de la Loi, les rapports des vérificateurs internes du SCRS, les nouvelles politiques opérationnelles; les rapports de synthèse des renseignements produits par le Service. Enfin, je conseille le Ministre, le Sous-ministre, le SCRS et le CSARS sur certaines questions.

Cela nous amène évidemment à la question suivante: quelle est la différence entre mes fonctions et celles du Comité de surveillance? Pourquoi avoir les deux? Ce que je vais vous dire ne milite pas nécessairement en faveur du maintien du système actuel, mais c'est ainsi que les choses fonctionnent. Le CSARS et moi sommes indépendants vis-à-vis du SCRS et nous avons tous deux accès aux renseignements que possède le Service. Mais il y a certaines différences.

La première et la plus flagrante est que l'inspecteur général est un organisme externe et indépendant vis-à-vis du SCRS, mais qui entretient également des rapports de dépendance vis-à-vis du Ministre. Le Comité de surveillance opère à l'extérieur du SCRS et est tout à fait indépendant par rapport au Solliciteur général.

[*Text*]

The Inspector General works closely with the Deputy Solicitor General and supports the Solicitor General who is accountable to Parliament, and the minister can, and indeed does, have significant input into the work the Inspector General does. As I said to you, the development of these review priority lists is done in consultation with the minister.

SIRC, as I am sure you know, sets its own agenda, establishes its own priorities, and its audience clearly is principally not the minister but Parliament and the public. I recognize, incidentally, in all of this, the importance of section 54.

The IG is concerned only with operational activities, and primarily from a compliance point of view. SIRC's area of interest is wider than that and includes the complaints function, and the act speaks of the obligation to review generally the performance by the service of its duties and functions.

SIRC also has a public assurance role. When serious incidents involving CSIS are reported, I think it is fair to say that Parliament and the public expect SIRC to do the necessary inquiries on their behalf. Immediate reviews of controversial incidents are much less likely to be my job. As I say to you, my job is mainly revolving around a planned and selective review program.

Not perhaps a difference, but as an observation, the act, implicitly at least, recognizes a system of checks and balances. SIRC and the Inspector General in one sense see to it that the other is doing the job. There is some check on objectivity.

I will turn to the last thing that I said I would deal with, and that is a description of a typical review project. The one I have selected deals with warrant activities and it deals specifically with affidavit preparation. In one sense it is not typical, because I would expect that it would be in a sense ongoing year-to-year work by the IG's office. However, we are at present checking the reliability of affidavits that are prepared by the service to obtain Federal Court warrants.

• 1120

The reasons for the inclusion of this project in our list of priorities are various. First of all, obviously the warrant-authorized powers are the most intrusive that the service has. They obviously involve the power to intercept communications, to open mail, to get records that otherwise are unobtainable and to search premises. The affidavits are the principal tool that the Federal Court has in determining whether to issue warrants or not. The affidavits had not been the subject of a review since 1987, so it was time and the Solicitor General was enthusiastic that they should be included in the work in 1989-90.

[*Translation*]

L'Inspecteur général travaille en collaboration étroite avec le Sous-solliciteur général et il appuie le Solliciteur général qui a des comptes à rendre au Parlement. Le Ministre peut exercer une influence importante sur le travail de l'inspecteur général. Comme je l'ai dit, nous établissons notre liste de priorités en consultant le Ministre.

Comme vous le savez sans doute, le CSRS établit son propre programme et ses propres priorités et c'est non pas au Ministre, mais au Parlement et au public qu'il doit rendre des comptes. N'oublions pas l'importance de l'article 54.

L'Inspecteur général s'intéresse uniquement aux activités opérationnelles, en cherchant surtout à établir si les règles ont été respectées. Le Comité de surveillance a un champ de compétence plus vaste qui englobe les plaintes et la Loi lui confère également l'obligation d'examiner la façon dont le Service s'acquitte de ses fonctions et obligations, en général.

Le Comité de surveillance doit également rassurer le public. En cas d'incidents graves impliquant le SCRS, le Parlement et le public s'attendent à ce que le Comité de surveillance effectue les enquêtes nécessaires. Ce n'est pas vraiment à moi d'effctuer une enquête immédiate sur les incidents controversés. Je le répète, mes principales activités gravitent autour d'un programme de surveillance planifié et sélectif.

Je signale en passant que la Loi reconnaît, au moins implicitement, l'existence d'un système de freins et contrepoids. Le Comité de surveillance et l'inspecteur général se surveillent mutuellement, en quelque sorte. Nous vérifions notre objectivité réciproque.

Pour conclure, je vais vous décrire, comme je l'avais dit, un projet de recherche typique. Celui que j'ai choisi porte sur les activités relatives aux mandats et plus particulièrement la préparation des affidavits. Ce n'est peut-être pas un exemple typique, étant donné que le bureau de l'inspecteur général doit se livrer à ce genre de travail année après année. Cependant, nous sommes en train de vérifier la fiabilité des affidavits que le service prépare pour obtenir des mandats de la Cour fédérale.

Nous avons inclus ce projet dans notre liste de priorités pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les pouvoirs que les mandats confèrent au Service sont ceux qui portent le plus atteinte à la vie privée des gens. Ils confèrent le pouvoir d'intercepter des communications, d'ouvrir le courrier, d'obtenir des documents qui ne pourraient pas être obtenus autrement et d'effectuer des perquisitions. L'affidavit est le principal instrument dont la Cour fédérale dispose pour déterminer s'il y a lieu ou non d'émettre un mandat. Ces affidavits n'ont fait l'objet d'aucun examen depuis 1987 et le solliciteur général a donc été tout à fait d'accord pour qu'ils soient inclus dans notre programme pour 1989-1990.

[*Texte*]

We went about the job by selecting some, not all, affidavits that supported warrants that were either issued or renewed within the previous 12 months. This was not a random selection, so there was some effort to balance counter-terrorism and counter-intelligence programs, new against renewed warrants, and to look at regular as opposed to what you might call emergency situations in terms of the affidavits.

These documents I speak of, the affidavits, are quite substantial and quite detailed. They are prepared at the headquarters of the service by analysts and they are based on information obtained from various sources within the service.

CSIS has a rigorous internal program of controls and checks. The analyst and the analyst's immediate supervisor must certify in writing that the facts and analysis in the draft affidavit are supported by the information data base. Then the draft affidavit is signed by a variety of more senior officials.

What we do with these documents is essentially break them down into facts, the building blocks of the affidavit. We compare the facts, and there may be dozens; indeed, there may be many dozens in longer affidavits with the information that is available on the service's files and data base.

It takes a lot of time. We are effectively checking everything. We are checking dates and places, times, names and addresses, and we are obviously also checking the analysis. It is important to ensure that the service is not relying on essentially unreliable sources or making wrong judgments about a person's affiliation with a terrorist organization, a person's criminal record, or even minor details. I am sure you know from your own backgrounds that the credibility of documents of this kind suffers if even minor matters are in error.

We do a preliminary study, which takes, as I say, in these cases a long time, and then we share our findings with the service. There is then an opportunity for gaps and discrepancies to be explained. At some stage, maybe after iterations and reiterations, we would produce a final draft report. I would typically, in fact I think invariably in history and probably I would see no exception in the future, share the final draft with the director, which provides an opportunity there for correspondence about tone and bias.

Eventually a final report goes to the Solicitor General, to the deputy and to the director. It would explain what we did, how we did it, what we found and what, if anything, we think should be done about it. In respect of this project we would expect that some time later we would go back and see what follow-up there had been and whether or not there were outstanding recommendations, if any, that had not been acted on.

[*Traduction*]

Nous avons commencé par choisir un certain nombre d'affidavits se rapportant à des mandats qui ont été émis ou renouvelés au cours des douze mois précédents. Nous n'avons pas fait ce choix au hasard et nous avons donc essayé de respecter un juste équilibre entre les programmes de lutte contre le terrorisme et le contre-espionnage, les nouveaux mandats et les mandats renouvelés, ainsi que les situations courantes et ce que l'on pourrait qualifier de situations d'urgence.

Les affidavits sont des documents assez détaillés. Ils sont préparés par des analystes de l'administration centrale et se fondent sur les renseignements obtenus de diverses sources, à l'intérieur du Service.

Le SCRS a un programme interne de vérification très rigoureux. L'analyste et son supérieur immédiat doivent certifier, par écrit, que les faits et les analyses contenus dans le projet d'affidavit s'appuient sur les renseignements disponibles. Divers fonctionnaires d'un rang supérieur signent ensuite le projet d'affidavit.

En fait, notre travail consiste à reconstituer les faits sur lesquels se base l'affidavit. Nous comparons les faits en question, qui peuvent être très nombreux, avec les renseignements disponibles dans les dossiers et la base de données du Service.

Cela nous prend beaucoup de temps. Nous vérifions tout. Aussi bien les dates que les endroits, les heures, les noms et les adresses et nous vérifions aussi les analyses effectuées. Nous devons nous assurer que le service de se fie pas à des sources douteuses ou ne commet pas d'erreurs de jugement quant à l'affiliation d'une personne à une organisation terroriste, son casier judiciaire ou même des petits détails. Vous savez sans doute que les erreurs, même les plus minimes, compromettent la crédibilité de ce genre de document.

Nous effectuons une étude préliminaire qui prend beaucoup de temps, comme je l'ai dit, et nous faisons part ensuite de nos conclusions au Service. Celui-ci peut alors nous expliquer les écarts et les différences. Après avoir tout examiné et réexaminé, nous produisons notre rapport final. Jusqu'ici, j'ai toujours communiqué ce rapport au directeur, ce qui nous fourni l'occasion d'en ajuster le ton, si besoin est; j'ai l'intention de continuer à le faire.

Finalement, le rapport final est adressé au solliciteur général, au sous-solliciteur général et au directeur. Ce rapport explique ce que nous avons fait, comment nous avons procédé, ce que nous avons constaté et les mesures que nous croyons nécessaire de prendre. Dans le cadre de ce projet, nous revenons à la charge ultérieurement afin de vérifier s'il y a eu un suivi et si nos recommandations, le cas échéant, ont été appliquées ou non.

[*Text*]

• 1125

That gives you some idea of a specific case. I would be happy to take questions.

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): Mr. Chairman, as so often is the case in this review of the operations or the legislation for CSIS, we have to deal in the abstract. Perhaps there will be an opportunity to crystallize something for us by way of example. Perhaps in answer to some of my questions there may be an opportunity to generically crystallize an example that might help.

You have just reviewed an example of what you would call your review of an operational policy, or maybe it is an operational activity—the obtaining of warrants. Were you describing your review of an activity or a policy?

Mr. Thompson: We are looking at the affidavits that are prepared in order to obtain warrants. My view is that we are reviewing an activity of the service. Of course, the fact is that there is a bundle of policies that relate to the preparation of those documents. I am not sure whether it is fair to say it is merely an activity or it is merely a policy. The fact is that it is so bundled together we are looking at both.

Mr. Lee: Have you a wish list of review items that you would like to undertake now, or are you simply moving from one area, completing it and then moving to the next ripest area for your review?

Mr. Thompson: The review priorities that were fixed about a year ago for the period we are now in essentially consisted of 30 items, of which 17 were endorsed by the Solicitor General. We recognize that we would probably be able to manage in that period only about five or six of them. Not concurrently but during this period we have been able to attack all of them except one. Some of them have been completed and some of them are ongoing.

There is indeed what you describe as a wish list. As the present Solicitor General has suggested, it should be done annually, so there would be a new wish list I am working on now, with a view to its being ready some time in the late winter. As I have explained, it is not essentially an annual package of work. It is designed to spread over three or five years and will change from year to year.

Mr. Lee: What you envisage is hopefully an evergreen list of priorities you can continue to deal with on an ongoing basis.

Mr. Thompson: Exactly right.

Mr. Lee: There must be times when you uncover areas that require your attention or your review. Since you have held office, how many times would it have happened when you have yourself determined, because of events, that you must intervene or review?

[*Translation*]

Cela vous donne une idée de la façon dont nous procédons dans un cas précis. Maintenant, je répondrai volontiers à vos questions.

M. Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le président, comme c'est souvent le cas avec cet examen des activités ou de la Loi relative aux SCRS, nous nageons dans l'abstrait. Peut-être pourriez-vous concrétiser les choses en nous fournissant un exemple. En répondant à certaines de mes questions, il serait peut-être bon d'illustrer vos propos par un exemple générique qui aiderait à notre compréhension.

Vous venez tout juste d'énoncer les modalités d'examen d'une politique ou plutôt d'une activité opérationnelle, soit l'obtention de mandat. S'agissait-il de l'examen d'une activité ou d'une politique?

M. Thompson: Nous examinons les affidavits préparés en vue d'obtenir des mandats. A mon avis, cela s'inscrit dans l'examen d'une activité du Service. Cependant, il demeure que de nombreuses politiques portent sur la préparation de ces documents. Il m'est donc difficile de dire qu'il s'agit strictement d'une activité ou d'une politique. En fait, ces deux aspects sont liés et nous les examinons tous les deux.

M. Lee: Avez-vous une liste de domaines que vous souhaitez examiner à compter de maintenant ou passez-vous en revue tous les secteurs les uns après les autres de façon méthodique?

M. Thompson: Les priorité d'examen établies il y a environ un an pour la période actuelle renferment une trentaine de domaines, dont dix-sept ont été approuvés par le Solliciteur général. Nous pensions être en mesure d'en aborder cinq ou six seulement au cours de cette période. Or, sans les examiner de façon simultanée, nous avons tout de même réussi à les aborder tous, sauf un. Certains examens ont été complétés et d'autres sont encore en cours.

Il existe, en fait, une liste de domaines que nous souhaiterions examiner. Comme le Solliciteur gÉnéral actuel l'a proposé, cette liste devrait être établie chaque année. Ainsi, je travaille actuellement à dresser une nouvelle liste et je pense qu'elle sera prête d'ici la fin de l'hiver. Comme je l'ai expliqué, cette liste ne constitue pas nécessairement le plan de travail de l'année. Elle s'étend sur trois ou même cinq ans et d'ailleurs, elle est appelée à changer d'année en année.

M. Lee: En fait, vous voulez avoir une liste de priorités continuellement à jour à laquelle vous pourrez constamment vous référer.

M. Thompson: C'est tout à fait cela.

M. Lee: Il doit arriver que vous découvriez des secteurs qui attirent votre attention ou qui vous semblent nécessiter un examen. Depuis que vous êtes en fonction, à combien de reprises avez-vous été, vous-même, amené, en raison des événements, à juger qu'il convenait d'intervenir ou de procéder à un examen?

[*Texte*]

Mr. Thompson: I do not have a count in my head. One of the things I observe is that the purpose in a sense of the listing process of the review priorities mechanism is that there would be, for everybody who is involved, some anticipation of what the IG would be looking at.

Prior to that, there was a certain amount of reacting that was being done in my office. Events broke and either the review committee or the minister wanted the Inspector General to go and deal with an emerging issue. This has diminished a lot since we have adopted this new process.

• 1130

Mr. Lee: Do you ever push the button yourself? Have you done that on your own accord without a letter or memo or phone call? You would have to become aware of the possible problem by some means, but have you or your staff on your own initiative ever decided to undertake a review without waiting for someone else to ring the bell?

Mr. Thompson: In a sense, in every case; but, as I say, in a way that has been anticipated. I think if you are concerned about whether or not, in spite of the list, we have come across something or there has been a publicized event that has drawn my attention and we delved into it, that has not happened in the time I have been there.

Mr. Lee: In paragraph 33.(2)(b), we use the term "involves an unreasonable or unnecessary exercise by the Service of any of its powers". What devices or tools would you use to determine what is unreasonable or unnecessary? What guidelines are there out there for your use?

Mr. Thompson: If the question is do we have a list, sort of a series of thresholds to make those determinations, the answer is that we do not.

The fact is that each of these cases is going to be different and so there is a matter of judgment that has to be exercised by the reviewing officer. This is discussed with another senior person in my office and it is something that is discussed by me. It is a matter of a practical approach to cases.

There have not been circumstances in the time I have been there, but there may be circumstances where I would want to rely on, for example, the advice of laws.

Mr. Lee: I do not want to really cross-examine you too much on this, but where would you derive the sense of something being unreasonable or unnecessary, since the statute requires you to perhaps make a determination on that?

Mr. Thompson: I get some assistance from section 12, which imposes a very heavy obligation on the service, and

[*Traduction*]

M. Thompson: Je n'ai pas de chiffre en tête. Cependant, il y a une chose que j'ai observée: grâce au mécanisme de la liste des priorités d'examen, toutes les parties intéressées ont une idée des secteurs qui intéressent l'Inspecteur général.

Auparavant, le bureau de l'inspecteur général avait tendance à réagir aux événements. Lorsqu'un événement se produisait, le ministre ou le Comité de surveillance demandait à l'inspecteur général de se pencher sur ce problème urgent. Cela se produit beaucoup moins souvent depuis que nous avons adopté ce nouveau processus.

M. Lee: Avez-vous déjà sonné l'alarme vous-même? Avez-vous déjà pris des initiatives sans qu'on vous le demande par lettre, par note de service ou par téléphone? En l'occurrence, vous auriez pu prendre connaissance d'une façon quelconque de l'existence d'un problème. Vous est-il arrivé, à vous-même ou à vos collaborateurs, de décider, de votre propre chef, d'entreprendre un examen sans attendre que quelqu'un d'autre sonne l'alarme?

M. Thompson: En un sens, dans tous les cas; mais, comme je l'ai dit, on s'attendait à notre intervention. Vous voulez sans doute savoir si nous avons dépisté un problème qui n'aurait pas figuré sur la liste ou si un événement public a attiré notre attention et que nous ayons jugé bon de faire enquête. Je peux vous dire que cela ne s'est pas produit depuis que je suis là.

M. Lee: A l'alinéa 33.(2)b), on peut lire: «exercé ses pouvoirs d'une façon abusive ou inutile». De quels moyens disposez-vous pour déterminer ce qui est abusif ou inutile? Quelles sont les lignes directrices qui vous guident?

M. Thompson: Si vous voulez savoir si nous avons une liste ou une série de critères pour déterminer cela, la réponse est non.

En fait, chaque cas est différent et l'agent chargé de l'examen est appelé à exercer son jugement. Il aborde la question avec un autre agent supérieur du bureau et ensuite, je suis appelé à intervenir moi-même. En fait, nous adoptons une démarche pratique face à chaque cas.

Depuis que je suis en fonction, je n'ai pas encore jugé bon de faire appel à des juristes, mais cela pourrait arriver.

M. Lee: Je ne veux pas pousser trop loin mon interrogatoire à ce sujet, mais je me dois d'insister. Comment faites-vous pour déterminer que le Service a exercé ses pouvoirs d'une façon abusive ou inutile conformément à la mission que vous confère la Loi à cet égard?

M. Thompson: Je me fie à l'article 12, qui impose des obligations très strictes au Service et à l'article 2 qui

[*Text*]

from section 2, which defines the kinds of things the service is entitled to target. Those would be the starting points.

Mr. Lee: In section 33, when you analyse the director's report, how do you get behind the report? There is no formal mechanism for cross-examining. I suppose you could undertake to verify certain things, but how do you really grapple with the challenge of making sure the report is fair and accurate? How do you make sure you are not being snowed by a piece of paper, a piece of a report?

Mr. Thompson: How can I guarantee that what is in it is right?

Mr. Lee: I am not looking for guarantees, but there must be some burden on you to try to look behind, to be sceptical from time to time. How do you go about that? How would you go about that?

Mr. Thompson: In respect of those parts of a director's report that have been the subject of a recent review in my office, there is obviously much less trouble. We have a very good idea of what has gone on in respect of that operational activity. With respect to the rest of that part of an annual report for which we do not have recent reviewing or monitoring activity, there is no guarantee.

Frankly, in view of the implicit time constraints and in view of the fact that we are talking about eight or nine reviewing officers, there is no reasonable opportunity to give kind of a global check-mark against the entire document. But the fact is that the things which leap out at us in a director's report would be the subject of follow-up even before the certificate was prepared.

Mr. Lee: With reference to your very necessary mandated relationship with the Office of the Solicitor General, could you describe quantitatively or qualitatively your office's relationship with that office, frequency of frequency of contact, the means of contact, formal/informal?

• 1135

Mr. Thompson: In respect of person-to-person meetings, for instance, that would be set, and has been set, essentially by the present Sollicitor General as regular but not overly frequent. What he has in mind are four or five times a year. I have had two meetings with him.

There is a good deal of written interchange on various matters. It was his wish and the wish of his predecessor that the Inspector General should work closely with the deputy solicitor general. My office has made an effort to do that and that works very well. There is frequent contact for that level, which is more or less weekly.

[*Translation*]

définit les cibles possibles. Ce sont les deux points de départ de notre réflexion.

M. Lee: L'article 33 exige que vous analysiez le rapport du directeur. Comment faites-vous pour savoir ce qu'il en est exactement? Il n'existe pas de mécanisme officiel qui vous permette de fouiller plus loin. Je suppose que vous êtes en mesure de vérifier certaines choses, mais comment pouvez-vous vous assurer de l'exactitude du rapport? Comment pouvez-vous être sûr qu'on ne vous raconte pas des histoires?

M. Thompson: Vous voulez savoir comment je peux garantir la véracité du rapport?

M. Lee: Je ne cherche pas à obtenir des garanties, mais il n'en reste pas moins qu'il vous incombe d'aller au-delà des apparences, de faire preuve d'un scepticisme de bon aloi de temps à autre. Comment vous y prenez-vous?

M. Thompson: Lorsque certaines parties du rapport du directeur portent sur des domaines qui ont fait l'objet d'un examen récent par mon bureau, cela nous facilite énormément les choses. En effet, nous avons une très bonne idée des activités opérationnelles qui ont eu lieu. Pour ce qui est des autres parties du rapport annuel qui ne porte pas sur des domaines d'activités que nous avons examinées ou surveillées récemment, il n'y a pas de garantie.

En toute honnêteté, compte tenu des contraintes de temps qui nous sont imposées et du fait que nous disposons de huit ou neuf agents d'examen seulement, il n'est pas possible de vérifier l'exactitude du document tout entier. Cependant, tout élément du rapport du directeur qui nous semble faire problème sera l'objet d'un suivi avant même que l'on ne prépare le certificat.

M. Lee: Étant donné que, de par votre mandat, vous devez avoir des rapports avec le Bureau du solliciteur général, pourriez-vous nous préciser, quantitativement et qualitativement, les relations que vous entretenez, la fréquence des contacts, les modalités de ces contacts, leur caractère formel ou informel?

M. Thompson: Pour ce qui est des rencontres face à face, par exemple, le solliciteur général actuel tient à ce qu'elles soient régulières, sans être trop fréquentes. Il prévoit des rencontres quatre ou cinq fois l'an. Jusqu'à maintenant, je l'ai rencontré à deux reprises.

Il y a évidemment de nombreux échanges écrits sur divers sujets. Tout comme son prédécesseur, le solliciteur général souhaite que l'inspecteur général travaille en étroite collaboration avec le sous-solliciteur général. Nous nous sommes efforcés de lui donner satisfaction à cet égard, et cela à donné de très bons résultats. Les contacts à ce niveau sont fréquents, c'est-à-dire plus ou moins hebdomadaires.

[*Texte*]

Mr. Lee: That is what I was aiming at. In speaking of the Office of the Solicitor General I was really thinking of the deputy—

Mr. Thompson: That is more or less weekly and relatively informal.

Mr. Lee: So much of your contact would be comprised of telephone conversations between you and the deputy minister.

Mr. Thompson: With the deputy, no. That would be a meeting once every two weeks, at least. There is a fixed meeting between him and me and there are more meetings as necessary, so it is principally face to face.

Mr. Lee: Within your office, not you personally, but others in your office, in relation to others in the Solicitor General's office, is there any other formal or informal mode of contact that takes place?

Mr. Thompson: Quite extensive with the secretariat of the Solicitor General. There is a branch called Police and Security Branch with which we have a fair amount of contact.

Mr. Lee: Most of that, I gather, would be phone calls.

Mr. Thompson: Telephone calls, meetings and written memoranda.

Mr. Brewin (Victoria): Subsection 30.(2) of the act sets out the three functions: monitoring, compliance by the service with its operational policies, reviewing the operational activities of the service and submitting certificates pursuant to 33.(2). Could you give us roughly the percentage of time and resources that go to each of those three? Just the broad brush.

Mr. Thompson: In terms of the total time in the offfice, just to deal with the certificates first, I would say between 5% and 10%. The main bulk of it—again I do not know precisely what the number would be, but we are talking about almost all the rest of the time—is involved with the reviewing activity; that is the setting up of a formal process describing a project, undertaking it, reporting on it, following it up. It is hard to give you a number, but I will take a stab at something like 80% of the time is involved with that, and the rest of the time is involved in the other activities, which include the monitoring role.

Mr. Brewin: Let us see if I understand the difference. Would you view reviewing operational activities as one, and monitoring compliance with established policies, including ministerial directives, as another?

Do I understand that, and that you are saying 80% of your time is spent in reviewing operational activities, and it must be roughly 10% or so is spent on monitoring

[*Traduction*]

M. Lee: C'est là où je voulais en venir. Lorsque j'ai parlé du Bureau du solliciteur général, je pensais en fait au sous. . .

M. Thompson: Nos contacts à cet échelon sont plus ou moins hebdomadaires et assez informels.

M. Lee: Vos contacts prennent surtout la forme de conversations téléphoniques avec le sous-solliciteur général.

M. Thompson: Non, pas avec le sous-solliciteur général. A ce niveau, nous avons une réunion au moins toutes les deux semaines. C'est donc une réunion à intervalles fixes, à laquelle nous en ajoutons d'autres le cas échéant. Essentiellement, il s'agit donc de rencontres face à face.

M. Lee: Je ne parle pas de vous personnellement, mais au sein de votre bureau, certains de vos collaborateurs ont-ils des rapports formels ou informels avec des employés du bureau du solliciteur général?

M. Thompson: Ils ont des relations suivies avec le secrétariat du solliciteur général. En outre, nous avons de nombreux contacts avec la direction de la police et de la sécurité.

M. Lee: Je suppose qu'il s'agit surtout d'appels téléphoniques.

M. Thompson: Il y a des appels téléphoniques, des rencontres et des notes de service.

M. Brewin (Victoria): Aux termes du paragraphe 30.(2) de la loi, l'inspecteur général est chargé des fonctions suivantes: suivre l'observation par le Service de ses règles générales en matière opérationnelle; surveiller les activités opérationnelles du Service; et présenter les certificats visés au paragraphe 33.(2). Pourriez-vous nous dire environ quel pourcentage de temps et de ressources sont consacrés à chacune de ces trois fonctions? Donnez-nous une idée générale.

M. Thompson: Parlons tout d'abord des certificats. Je dirais que cette activité représente environ 5 ou 10 p. 100 du total du temps du bureau. Nous consacrons la majeure partie de notre temps—encore une fois, je ne peux pas vous donner de chiffres précis, mais il s'agit pratiquement de tout le reste du temps—à la surveillance des activités opérationnelles. Cela englobe le processus officiel d'élaboration, de mise en oeuvre, de rapport et de suivi d'un projet. Il est difficile de chiffrer cela, mais je dirais que nous consacrons approximativement 80 p. 100 de notre temps à cette activité. Le reste est consacré à d'autres activités, notamment suivre l'observation par le Service de ces règles générales en matière opérationnelle.

M. Brewin: Voyons si je comprends la différence. Vous établissez une distinction entre la surveillance des activités opérationnelles et l'examen de l'observation par le Service de ces règles générales, y compris les directives ministérielles?

Si j'ai bien compris, vous estimez consacrer 80 p. 100 de votre temps à la surveillance des activités opérationnelles et environ 10 p. 100 à l'examen de

[*Text*]

compliance with either service operational policy set down or ministerial directives?

Mr. Thompson: The percentage breakdown really is not very helpful, because when I give you a number which says 80%, which says the bulk of our time is dedicated to reviewing, in fact the reviews are of operational activities and of compliance by the service in respect of those activities. So if you were to ask me what is paragraph 30.(2)(a) and what is paragraph 30.(2)(b) and what is paragraph 30.(2)(c), it would be extremely difficult to give you any help, except to say that pargraph 30.(2)(c) is a quite small percentage.

• 1140

Mr. Brewin: I must say that when I read it I thought what Parliament had in mind were two rather separate functions in this area of monitoring and review. One would be to look at how well CSIS was following the directives and established policies, and a rather separate thing would be generally reviewing its activities.

I can understand that when you get into the general review of activities in a specific area also included in that is looking at operational policy. But the monitoring of policies is undertaken presumably to ensure the minister and Parliament, through SIRC, that the policies are being complied with and that you would therefore have to undertake over a period of time a monitoring of the various directives and policies that are laid down. Thus, the selection of the work you do is rather different in monitoring than it would be in review. Is that an unfair summary?

Mr. Thompson: No. In general terms that is true. When we talk about the bulk of the time being dedicated to reviewing, it is essentially reviewing by specific project of operational activities and of the compliance by the service in its operational activities with its operational policies.

I described earlier to you that there are other ways in which we learn what we learn, and some of those are to ask the service, by questionnaire or otherwise, whether there are incidents of non-compliance. We are looking at their internal auditing system and we are essentially reviewing the documents that are produced by the service.

Mr. Brewin: How do you or your office select what policies you are going to monitor? What is the process you go through to reach a decision as to which policies you are going to monitor?

Mr. Thompson: Over a reasonable period of time, which I am guessing is between three and five years, there are some areas of activity within the service that require regular attention from my office. In those areas there may

[*Translation*]

l'observation par le Service de ces règles générales ou de ces directives ministérielles en matière opérationnelle?

M. Thompson: En fait, cette ventilation n'est guère utile parce que je vous ai dit que nous passions le plus clair de notre temps, soit 80 p. 100, à des activités de surveillance. En fait, nous surveillons à la fois les activités opérationnelles et l'observation par le Service des règles appliquées dans ce domaine. Ainsi, si vous m'interrogiez sur le pourcentage de temps consacré respectivement aux alinéas 30.(2)(a), 30.(2)(b) et 30.(2)(c), j'aurais beaucoup de mal à vous répondre. Tout ce que je peux dire, c'est que les activités qui ressortissent à l'alinéa 30.(2)(c) représentent un pourcentage minime.

M. Brewin: J'avoue que lorsque j'ai lu cet article, j'ai cru comprendre que le Parlement avait à l'esprit deux fonctions distinctes, l'examen de l'observation et la surveillance. D'une part, on vérifie si le SCRS s'est bien conformé aux politiques et aux directives établies et, d'autre part, on surveille ses activités opérationnelles.

Je comprends que lorsque vous entreprenez un examen général des activités dans un domaine précis, cela inclut nécessairement la politique opérationnelle. Mais je présume que lorsque la Loi vous donne le mandat de suivre l'observation par le Service de ses règles générales, c'est pour que vous puissez donner l'assurance au ministre et au Parlement, par l'entremise du CSARS, qu'il s'est conformé à ces règles. Il s'en suit qu'au cours d'une certaine période de temps, vous êtes tenu d'examiner les diverses politiques et directives établies. Par conséquent, la sélection des tâches qui vous incombe diffère selon qu'il s'agit de confirmer l'observation par le Service de ses règles ou de surveiller ses activités opérationnelles. Est-ce que je me trompe?

M. Thompson: Non. En général, c'est vrai. Lorsque nous disons que nous consacrons la majeure partie de notre temps à surveiller les activités opérationnelles, cela consiste essentiellement à se pencher sur un projet opérationnel précis. Par ricochet, nous sommes à même de vérifier si le service s'est conformé à ses règles en matière opérationnelle.

Je vous ai dit tout à l'heure qu'il y avait d'autres moyens qui nous permettent de nous tenir au courant. Ainsi, il nous arrive de soumettre un questionnaire au Service pour savoir s'il y aurait eu des cas d'infractions aux règles. En outre, nous passons en revue le système de vérification interne et nous épluchons les documents produits par le service.

M. Brewin: Comment choisissez-vous les règles qui feront l'objet d'un examen? Par quel processus en arrivez-vous à une décision à cet égard?

M. Thompson: Au cours d'une certaine période de temps, soit de trois à cinq ans environ, mon bureau se penche régulièrement sur certains secteurs d'activités. Il arrive périodiquement que de nouvelles règles

[*Texte*]

be, from time to time, new policy. If I were to take the example of human source management, in reviewing the activities of that branch, even in respect of a specific question perhaps, I would be looking at the policies of the service and the minister's directions—

Mr. Brewin: Whom do you consult? Do you take direction in any sense from the deputy solicitor general or the minister in deciding what you are going to monitor, or do you see that as an independent judgment that you make?

Mr. Thompson: It is an independent judgment made by the IG, but it is made in consultation.

Mr. Brewin: With regard to the SIRC review under section 40, what percentage of time have you undertaken reviews under section 40 in the last year?

Mr. Thompson: I can tell you that in the last year approximately a third of total time was taken up in a review which had been tasked under section 40.

Mr. Brewin: Let me go to the product then. I understand from my reading of the act and from what you have said that when you undertake a review or exercise your monitoring responsibilities you file a report on that to the minister. Can you advise us on how many such reports were filed with the minister, say, in the last year or year and a half, or since you have had the position?

• 1145

Mr. Thompson: One certificate in a year, and three reports in the last year in addition to a report made to the review committee.

Mr. Brewin: Can you provide us with a list of the reports with the dates you filed them, the length of the report, and the subject-matter of the report?

Mr. Thompson: I would be happy to inform myself about that. Frankly, I do not know what the position of the Solicitor General would be in respect to it, but I will inquire.

Mr. Brewin: I am asking you as a witness before this committee if you can give us at least a list of the certificates and reports with the information I suggested. I guess you are saying you are not in a position to answer that now, but I hope you could come back with that list. If you come back and say you have been told by the deputy minister that you are not to give that to us, we will cross that bridge when we get to it. I want to make it clear to you from my point of view that I am asking you a question which I think is perfectly fair and appropriate to ask and would hope you could provide us with that information.

Mr. Thompson: The question essentially is, what are those reports about that I have made reference to. That is the most significant piece of information. The length of them and so forth would obviously also be helpful to you. I think it is important to bear in mind that those are reports made typically to the Solicitor General. They are

[*Traduction*]

s'appliquent dans ces secteurs. Prenons par exemple la gestion des ressources humaines. Dans mon examen des activités de ce secteur, même s'il portait sur un aspect en particulier, j'analyserais les règles du service, ainsi que les directives ministérielles. . .

M. Brewin: Qui consultez-vous? Est-ce le solliciteur général ou le sous-solliciteur général qui décide quels secteurs feront l'objet d'un examen de votre part ou est-ce une décision que vous prenez de façon indépendante?

M. Thompson: L'inspecteur général prend cette décision de façon indépendante, mais après consultation.

M. Brewin: Quel pourcentage de votre temps avez-vous consacré à l'examen du SCRS prévu à l'article 40 l'an dernier?

M. Thompson: L'an dernier, nous avons consacré environ un tiers de notre temps à une étude menée en vertu de l'article 40.

M. Brewin: Passons au produit alors. D'après mon interprétation de la Loi et d'après ce que vous avez dit, lorsque vous entreprenez des activités de surveillance ou d'examen de l'observation des règles, vous soumettez un rapport au ministre à ce sujet. Pouvez-vous nous dire combien de rapports de ce genre ont été présentés au ministre, disons, depuis un an ou un an et demi, ou depuis que vous êtes en fonction?

M. Thompson: Un certificat pendant l'année et trois rapports l'année dernière, en sus du rapport présenté au comité de surveillance.

M. Brewin: Pouvez-vous nous fournir une liste de ces rapports accompagnés du sujet, de la date et du nombre de pages de chacun?

M. Thompson: Je vous donnerai volontiers des renseignements à ce sujet. En toute franchise, j'ignore quelle est la position du solliciteur général à cet égard, mais je vais m'informer.

M. Brewin: À titre de témoin, je vous demande de nous fournir au moins une liste des certificats et des rapports, accompagnée des données que j'ai mentionnées. Si j'ai bien compris, vous me dites que vous n'êtes pas en mesure de nous répondre maintenant, mais j'espère que vous nous fournirez cette liste. Si vous nous dites ultérieurement que le sous-ministre vous a intimé l'ordre de ne pas nous la fournir, nous verrons ce qu'il convient de faire à ce moment-là. Je tiens à préciser une chose. À mon sens, je vous ai posé une question pertinente et j'espère que vous nous fournirez ces renseignements.

M. Thompson: Essentiellement, vous voulez connaître la teneur des rapports que j'ai mentionnés. C'est l'élément d'information le plus important. Quant aux autres données, longueur, etc. j'imagine que cela vous serait aussi utile. Il faut toutefois garder à l'esprit que ces rapports sont présentés au solliciteur général. En un sens,

[*Text*]

in a sense the advice of his statutory official to him, and in some cases they are the advice to SIRC, and SIRC, of course, is certainly less constrained than I am, and the minister is certainly less constrained than I am to give you that information.

Mr. Brewin: If we are to understand how this whole system has worked over the last five years, then we are going to have to understand how your office works, and we are going to be looking into at least some level of detail as to what you have done or what your office has undertaken.

Let me go to the next question that flows from this. In your section 33 certificates have you ever found there has been a breach of the act or, to quote from the act, in "the operational activities of the Service", an act or thing has been done that is:

> (a) not authorized by or under this Act or contravenes any directions issued by the Minister under subsection 6(2);

Have you found such acts or things done?

Mr. Thompson: I think you will find my answer equally unhelpful. That document is one that is provided by the Inspector General in respect of the director's operational activities report to the Solicitor General, and a copy of it will go to the review committee. Again, I think it would be wrong of me to disclose what is in the nature of advice, unless the person who I am giving the advice to says there is no problem.

The Chairman: We have written to the minister asking for exactly this same information, so I think we have crystallized it in that way.

Mr. Brewin: With respect, that is a separate question to the minister arising out of his evidence, and I think it is important that we establish how far witnesses are going to go in this. I would like to press forward, frankly, a couple of more steps in this and just see where it takes us.

Mr. Tremblay (Lotbinière): Mr. Chairman, for my own benefit, would you recall for me what exactly we asked the minister with reference to the question raised by Mr. Brewin?

• 1150

The Chairman: We were pointing out to the minister that under subsection 33.(2) of the act the Inspector General is obliged to submit to the minister certificates stating the extent to which the Inspector General is satisfied with the director's report—and it goes on—that we would like to review all such certificates, as well as such other reports as the Inspector General may have prepared from time to time, either on the minister's behalf, on request of the Security Intelligence Review, on

[*Translation*]

ils renferment les avis que lui prodigue son subalterne, conformément à la Loi. Dans certains cas, il s'agit de conseils fournis au CSARS. À cet égard, le CSARS et le ministre sont tous deux mieux placés que moi pour vous fournir ces renseignements.

M. Brewin: Pour être en mesure de comprendre comment l'ensemble du système a fonctionné depuis cinq ans, il faut que nous comprenions le fonctionnement de votre bureau. Pour ce faire, il nous faudra examiner de façon assez détaillée vos activités et celles de votre bureau.

Ma prochaine question découle de ce que je viens de dire. L'article 33 exige que vous délivriez un certificat. Dans ce contexte, avez-vous déjà eu connaissance d'une infraction à la loi? Avez-vous déjà constaté que, pour reprendre le libellé de la loi, «lors de ses activités opérationnelles» le service a:

> a) accompli des actes qui n'ont pas été autorisés en vertu de la présente loi ou ont contrevenu aux instructions données par le ministre en vertu du paragraphe 6(2);

Avez-vous relevé de tels actes?

M. Thompson: Je pense que ma réponse ne vous sera pas plus utile que la précédente. L'inspecteur général soumet au solliciteur général un certificat concernant le rapport du directeur sur les activités opérationnelles et un exemplaire est remis au comité de surveillance. Encore une fois, j'estime qu'il serait mal venu de ma part de divulguer la nature des conseils prodigués, à moins que la personne qui a reçu ces conseils fasse savoir qu'elle n'y voit pas d'inconvénient.

Le président: Nous avons écrit au ministre pour réclamer précisément ces renseignements. Je pense que nous avons tenté de résoudre le problème de cette façon.

M. Brewin: Je m'excuse de vous contredire, mais il s'agit d'une question distincte que nous avons posée au ministre, question qui découlait de son témoignage. Par ailleurs, j'estime qu'il est important de savoir jusqu'à quel point le témoin va offrir de la résistance. J'aimerais poursuivre mon interrogation un peu plus avant pour voir ou cela nous mènera.

M. Tremblay (Lotbinière): Monsieur le président, pourriez-vous me rafraîchir la mémoire et me rappeler quelles questions connexes à celles de M. Brewin nous avons posées au ministre?

Le président: Nous avons précisé au ministre que conformément au paragraphe 33.(2) de la Loi, l'inspecteur général est tenu de présenter des certificats au ministre pour indiquer dans quelle mesure il juge acceptable le rapport présenté par le directeur du Service. Par ailleurs, nous aimerions étudier tous ces certificats, ainsi que les autres rapports qu'a pu produire de temps à autre l'inspecteur général à l'intention du ministre, en réponse à une demande du Comité de surveillance des

[*Texte*]

behalf of his predecessor committee, or on his own initiative.

Mr. Brewin: Mr. Chairman, I have not asked this witness to reveal the substance of the recommendations or what was in the certificate, and I would hope the minister will give us the certificates and such other reports as we need. But in this public session I would like at least to assist us and the general public to an understanding of how this office works, and it seems to me a fair question to ask—not the substance of what was authorized, but whether you have indicated in certificates that in fact the act or directions of the minister were breached by operations of the service.

Mr. Thompson: I fully understand the question and the answer essentially is yes—if it came to my attention that there was, for instance, an unreasonable, unnecessary exercise of any of its powers by the service, that would be reported in a certificate.

I think your interest is in another question, in whether it has happened. I have the same difficulty essentially with that question, and my response is, that is certainly the kind of thing you would clearly see if and when you were to see those documents.

Mr. Brewin: Well, let me just persist. First of all, what I was asking was about A and not B, but you anticipated B. I could ask it about both, then.

Let me broaden it a bit and set the question up this way: your certificates are to report or to certify the extent to which you are satisfied with the report and whether any act or thing done by the service in the course of its operational activities is, in your opinion, "not authorized by or under this Act or contravenes any directions issued by the minister, or (b) involves an unreasonable or unnecessary exercise by the Service of any of its powers". Have you ever reported in certificate that either the act was breached, the directions were contravened, or an act was done which involves an unreasonable or unnecessary exercise of its powers by the service?

Mr. Thompson: The answer is, by the nature of the act, part of the advice I give to my minister.

Mr. Brewin: Frankly, Mr. Chairman, I am not satisfied with the answer to this committee, and I ask you to direct the witness to answer the question. I believe that it is a question we are entitled to ask. It is not revealing anything that could conceivably be seen as either confidential or in breach of national security. It is a very simple threshold question regarding how this office operates. I am not asking it for any frivolous reason; I believe we are entitled to the answer, and the answer being given is not satisfactory.

The Chairman: Mr. Brewin, I can understand where you are coming from and I have sympathy for your position. I do not think your position is unreasonable, but

[*Traduction*]

activités de renseignements de sécurité, à la demande du comité précédent ou de sa propre initiative.

M. Brewin: Monsieur le président, je n'ai pas demandé au témoin de nous révéler la teneur des recommandations ou des certificats. J'espère que le ministre nous transmettra les certificats et autres rapports dont nous avons besoin. A cette réunion publique, j'aimerais au moins que le témoin nous aide, nous et le grand public, à comprendre le fonctionnement de ce Service. Il s'agit là d'une question justifiée. Je ne demande pas la teneur des autorisations accordées, je vous demande plutôt si vous avez précisé dans les certificats si, dans les activités opérationnelles, on a contrevenu aux dispositions de la Loi ou aux directives données par le ministre.

M. Thompson: Je comprends très bien la question. Fondamentalement, la réponse est oui. Par exemple, si je m'aperçois que le Service a exercé ses pouvoirs d'une façon abusive ou inutile, je l'indique dans le certificat.

Je pense que vous cherchez à savoir autre chose, vous voulez savoir si cela s'est produit. Cette question soulève essentiellement le même problème. Je vous dirai simplement que si vous deviez prendre connaissance de ces documents, ce genre d'information y figurerait.

M. Brewin: Je reviens à la charge. D'abord, ce que je cherche à savoir porte sur la première question, et non pas la deuxième, comme vous l'aviez prévu. Donc, je pourrais reformuler ma question afin d'inclure ces deux éléments.

Permettez-moi de reformuler ma question ainsi: vos certificats indiquent dans quelle mesure vous jugez acceptable le rapport et si, selon vous, le Service a accompli, lors de ses activités opérationnelles, «des actes qui n'ont pas été autorisés en vertu de cette Loi ou qui contreviennent aux instructions données par le ministre, ou b) a exercé ses pouvoirs d'une façon abusive ou inutile». Avez-vous déjà indiqué dans un certificat que des actes n'ont pas été autorisés en vertu de la Loi, qu'on a contrevenu aux instructions données par le ministre ou que des mesures prises ont forcé le Service à exercer ses pouvoirs d'une façon abusive ou inutile?

M. Thompson: Selon les dispositions de la Loi, la réponse à cette question fait partie des avis que je donne au ministre dont je relève.

M. Brewin: Monsieur le président, la réponse fournie au Comité ne me satisfait pas. Je vous demande donc de rappeler au témoin de répondre à la question. Nous sommes d'ailleurs en droit de poser une telle question. Nous ne demandons pas au témoin de révéler des informations confidentielles ou pouvant mettre en péril la sécurité nationale. Il s'agit d'une simple question portant sur le fonctionnement de son bureau. Cette réponse n'est pas satisfaisante. Je ne pose pas cette question à la légère et je pense que nous avons droit à une réponse.

Le président: Je comprends votre position et je sympathise avec vous. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une question déraisonnable. Le Comité devra se réunir et

[*Text*]

I think what we will have to do is, as a committee, meet to decide if we want to have your question put by way of a motion from the committee because, as members know, the committee has some power.

We can, as a committee, order the witness to respond, but the witness can refuse even if the committee puts the motion to the witness, in which case we then report back to the House that a witness has refused to answer a question we, as a committee—a majority of the committee—want answered, in which case the House then has to take up the question. The House might then, by a division or whatever, order the witness to appear before the House to respond or to come back to this committee to reply to the question. If the witness still further refused, then the witness would go to jail: the House would have the power to incarcerate him. So we are dealing with some pretty awesome powers, and the witness, I am sure, appreciates that too.

• 1155

Just to comment on a personal basis, Mr. Thompson, I guess I do not it as being unreasonable for this committee, which has to report to Parliament, to ask if you have reported to the minister that in your view there have been breaches of the statute. I do not see that as being an unreasonable question. If the member then wanted to say that in this individual case he wanted to know what the individual cases were, I could see you quite properly saying that you believe the minister would have to answer that. But if you have replied that, yes, there has been one occasion, two occasions, or three occasions, we would then have to follow up with the minister as to: we know you have some reports and we want to know how you have disposed of them as a minister.

That is the way my mind is working now, but that is just as the chairperson. I do not have the consent of the committee or a majority view on it. But it strikes me as not being unreasonable.

Mr. Lee: Mr. Chairman, just to clarify, could I ask Mr. Thompson to clarify, if he would, the basis on which he would prefer not to provide an answer to the question.

Is it because the subject-matter may jeopardize or put at risk matters that are security matters that should not be discussed, or is it because he feels this is a matter of confidence between the minister and the party providing advice? In view of the fact that we are dealing with a statutorily mandated report mechanism here—this is not something where the minister has asked the Inspector General for advice—would he clarify the basis on which he would not want to provide an answer at this time.

Mr. Thompson: It is distinctly not on the basis of national security. My view of the obligation under the act is that indeed I have two bosses, but in respect of this piece of paper, the certificate that is submitted by me to the minister, I am not independent of him. It is in the nature of advice to him, and my view is that it is up to

[*Translation*]

décider s'il désire poser votre question sous forme de motion, car, après tout, le Comité dispose de certains pouvoirs.

A titre de Comité, nous pouvons ordonner au témoin de répondre à cette question, mais le témoin peut refuser d'y répondre même si la question est posée sous forme de motion. Dans un tel cas, nous pouvons faire rapport à la Chambre qu'un témoin a refusé de répondre à une question que le Comité—la majorité des membres du Comité—lui a posée. La Chambre doit alors s'occuper de la question et, après une mise aux voix ou après avoir utilisé d'autres recours, elle peut demander au témoin de comparaître afin de répondre à la question ou de revenir devant le Comité afin de présenter sa réponse. Si le témoin refuse toujours de répondre, il pourra être emprisonné: la Chambre dispose de tels pouvoirs. Nous disposons donc d'importants pouvoirs et je suis persuadé que le témoin comprend bien la situation.

Personnellement, monsieur Thompson, je ne pense pas qu'il soit déraisonnable de vous demander si, dans vos rapports au ministre, vous avez indiqué qu'à votre avis le Service a contrevenu aux dispositions. D'ailleurs, notre comité doit faire rapport au Parlement. Si le député voulait obtenir des détails au sujet de cas bien précis, je comprendrais bien pourquoi vous demanderier qu'elle soit posée au ministre. Si vous nous indiquez que cela s'est produit à quelques occasions, il nous appartiendra alors de demander des détails au ministre. Nous pourrons lui dire qu'il a reçu des rapports et que nous désirons savoir quelles mesures il a prises à titre de ministre.

À titre de président, voilà mon interprétation de la situation. Je n'ai pas l'assentiment du comité à ce sujet, ou encore une majorité des membres qui m'appuient. Mais cette question ne me semble pas déraisonnable.

M. Lee: Pour fins de clarification, puis-je demander à M. Thompson quelle raison il invoque pour ne pas répondre à cette question?

Est-ce parce que le contenu pourrait mettre en danger la sécurité et que nous ne devrions pas en discuter, ou est-ce parce qu'il s'agit d'une question de confidentialité entre le ministre et son conseiller? Étant donné qu'il s'agit d'un mécanisme réglementaire—le ministre ne demande pas à l'inspecteur général de le conseiller—,le témoin pourra-t-il nous dire pourquoi il ne répond pas à la question à ce moment-ci.

M. Thompson: Il n'est pas question ici de sécurité nationale. Selon la Loi, j'ai deux patrons, mais en ce qui concerne le certificat que je remets au ministre, je ne puis me dissocier de ce dernier. Cela fait partie de la nature même des avis que je lui présente. Selon moi, il lui appartient de dire s'il a reçu des avis et quelle en était la

[*Texte*]

him to disclose whether he got the advice and what advice he got. I recognize that the question is relatively anodyne. It is, have you ever done this? But I do not think it is any different in nature from other questions such as, what was the advice or how often was it given? In any event, the basis for my position is that it is advice given to my minister from whom I am not independent.

Mr. Lee: That is fine. You have clarified that for me.

Mr. Brewin: Mr. Chairman, I accept your suggestion that the committee consider how it is going to approach it. I do so in part in the hope that the Inspector General can also get such advice as he needs and reflect further on how these kinds of issues should be treated, taking into account as well that it is critically important— certainly in my view, and I would hope is it his view and that of the Solicitor General's—that this process of CSIS' review engender some public confidence that information that is necessary for the public to decide on and for this committee to decide on regarding the issues in front of it is forthcoming. That should be a factor in deciding how to proceed.

With that little statement, I will accept it.

The Chairman: I can appreciate the position our witness is in, because he has sworn the oath of secrecy, which members will look at on page 23 of the statute. It may be that we will be restricted to going after the minister.

But we, Mr. Thompson, have that statutory review under section 56, too, and we have an obligation to report back to Parliament, not only by the statute but then by a unanimous House order from every member in the House. We do have an obligation, and we would appreciate your taking that up with a view always to giving to this committee the absolute maximum amount of information that can be given, short of national security. As you have said, you do not view your refusal as a question of national security. You are somehow basing it on your statutory relationship with the minister. You may be right, but I think we should all be taking a close look at it.

• 1200

Mr. Thompson: Mr. Chairman, you did not ask me a question, but it does draw a comment. My attitude to the committee is that I want to provide you with everything I can. Obviously, the difference is whether or not I should be giving you answers to those kinds of questions. We have a difference of view on it. I take what you are doing extremely seriously, and from everything I have read in the transcripts and reports I have had, the job is going very well. The problem I have is essentially the one I just described.

M. Tremblay : Monsieur Thompson, je commencerai en faisant un commentaire habituel, à savoir par dire que tout ce qui est compliqué est intéressant, et je trouve votre travail intéressant.

[*Traduction*]

teneur. Je conviens avec vous qu'il s'agit d'une question banale, à savoir si j'ai déjà présenté ce genre de certificat. Cette question n'est pas très différente des autres questions que vous pouvez me poser à ce sujet. Quelle était la teneur des avis? Quelle était leur fréquence? De toute façon, ma conduite est dictée par les avis que j'ai donnés au ministre dont je relève et dont je ne puis me dissocier.

M. Lee: Très bien. Merci de ces précisions.

M. Brewin: Monsieur le président, j'accepte votre suggestion selon laquelle le comité devra déterminer de quelle façon procéder. J'espère également que l'inspecteur général pourra procéder aux consultations nécessaires et nous faire savoir de quelle façon il veut traiter ces questions. Selon moi, il importe grandement que cet examen du SCRS indique bien au public que l'information nécessaire pour évaluer ces activités est mise à la disposition du public et du comité. Nous devrons en tenir compte dans notre façon de procéder.

Ceci étant dit, j'accepte votre suggestion.

Le président: Je comprends bien la position du témoin, car il a prêté serment de discrétion, que l'on retrouve à la page 23 de la Loi. Le ministre sera peut-être notre seule source d'information.

Nous disposons toujours de cet examen statutaire prévu à l'article 56 et nous sommes tenus de présenter un rapport au Parlement, non seulement en vertu de la Loi, mais également en vertu d'un ordre unanime de la Chambre. Nous avons des obligations. Nous aimerions que vous en teniez compte et que vous essayiez de nous fournir le maximum d'information, sans mettre en péril la sécurité nationale. Selon vos propos, vous refusez de répondre non pas pour des raisons de sécurité nationale, mais en quelque sorte en raison du rapport statutaire qui existe entre vous et le ministre. Cette raison peut être fondée, mais je crois que le comité devra étudier cette question de plus près.

M. Thompson: Monsieur le président, bien que vous ne m'ayez pas posé de question, vos propos suscitent un commentaire de ma part. Je veux donner aux membres du comité tous les renseignements qu'il m'est possible de leur fournir. Evidemment, il reste à savoir si je dois ou non répondre aux genres de questions qui m'ont été posées. C'est sur ce point qu'il y a divergence d'opinion. Je considère votre travail comme étant extrêmement important et d'après les procès-verbaux et les rapports que j'ai lus, ce travail va bon train. Le seul problème que je vois est en fait celui que je viens de décrire.

Mr. Tremblay: Mr. Thompson, as usual, I will start with a comment, that being that all matters complex are interesting and that I consider your work interesting.

[*Text*]

Examinons d'abord nos effectifs en matière d'employés et en matière de budget. Depuis 1985-1986, vous aviez 2.8 personnes, maintenant vous avez 11 personnes. Ceci pour un budget d'environ 200,000$ au cours de ces années et maintenant le budget atteint près d'un million de dollars.

Vous avez répondu à des questions antérieures que 80 p. 100 de votre travail concernait essentiellement la surveillance des opérations du SCRS. Comment se justifie l'augmentation du budget ou du personnel? Comment la surveillance constituant 80 p. 100 de votre travail a-t-elle augmenté pour expliquer l'augmentation du personnel de deux à 11 personnes?

M. Thompson: En toute franchise c'est surtout fondé sur le nombre de cas, de révisions au cours des récentes années. Je ne connais pas le point de vue du Parlement quant au Bureau de l'inspecteur général. Mais mon prédécesseur, le Dr Richard Gosse a soulevé le problème des ressources concernant ces travaux. La réaction du gouvernement fut de lui donner davantage de ressources. C'est très clair que chacun est embauché à temps plein. Il s'agit surtout de la révision des tâches.

M. Tremblay: Je poserai ma question différemment. Pouvez-vous me dire en ce qui a trait au SCRS quel est l'aspect qu'on peut augmenter? Comme vous le savez, vous faites de la recherche sur des cas internes, strictement à l'intérieur du pays. Une partie des cas concerne essentiellement la relation avec les autres pays: des cas de terrorisme international, enfin des choses semblables.

Avez-vous constaté, et en n'étant pas là depuis le début vous aviez quand même accès aux rapports, une augmentation plus forte de cas internes ou bien de cas concernant d'autres pays?

M. Thompson: La question se rapproche de celle posée par M. Brewin. Quelles sont les découvertes de l'inspecteur général? Je vous informerai que l'affaire des opérations conjointes, par exemple, constitue un engagement pour mon bureau. Quant à la question pour savoir s'il y a une augmentation d'activités dans ce secteur ou non, c'est une question à laquelle je ne peux toucher.

M. Tremblay: Pas toucher! J'avais tenté de vous amener à parler, car j'écoute les questions, j'écoute vos réponses, et nous sommes membres d'un Comité. Nous avons aussi un mandat à observer.

M. Thompson: Oui.

M. Tremblay: Vous nous étalez votre rôle en vertu de la loi, qui est le rôle d'un inspecteur général, ce qui pour le citoyen donne une certaine crédibilité. On a également un autre organisme qui fait partie du comité de surveillance qui lui aussi a un rôle semblable en matière de surveillance. Mais la distinction que vous faites est que vous, vous êtes davantage rattaché au Solliciteur général, alors que le Comité de surveillance l'est davantage au public.

[*Translation*]

First, let us take a look at staffing and budgets. In 1985-86, you had 2.8 employees and now you have 11. You started off with a budget of about $200,000 and since then, your budget has grown to nearly $1 million.

In your previous answers, you stated that 80% of your work consisted mainly in supervising CSIS operations. How do you justify increases in budget and staff? What increases have there been in your supervisory duties, which make up 85% of your work, to explain increasing your staff from 2 to 11 employees?

Mr. Thompson: To be honest, the main reason lies in the number of cases and reviews that we have had in recent years. I do not know how Parliament feels about the Office of the Inspector General, but my predecessor, Dr. Richard Gosse, raised the issue of the resources that were needed to do the work. The government reacted by giving him more resources. Very clearly, all employees are full-time and what they do is mainly review work.

Mr. Tremblay: Let me rephrase my question. Can you tell me which of CSIS's roles can be increased? As you know, some of the cases you review are internal, or strictly domestic. Other cases deal mainly with our relations with other countries, in the area of international terrorism and other such matters.

I know you were not there at the beginning, but you still have access to reports. Have you noted a greater increase in domestic cases or in cases involving other countries?

Mr. Thompson: Your question is similar to Mr. Brewin's. What has the Inspector General discovered? I can tell you that my Office has a commitment to handle joint operations, for example. However, I cannot tell you whether or not there has been an increase in activity in that sector.

Mr. Tremblay: Cannot tell us? I have tried to get you to talk. I have listened to the questions and to your answers. We are members of a committee and we, too, have been given a mandate.

Mr. Thompson: Yes.

Mr. Tremblay: You have talked about your role under the Act, that is the role of Inspector General, which has a certain credibility for the average Canadian. There is also another service within the Review committee which has a similar role in the area of review. The distinction you make is that your Office reports mainly to the Solicitor General while the Review committee reports mainly to the public.

[*Texte*]

• 1205

Il y a deux institutions de surveillance. Si je me mets à la place du public, tout ce qu'on lui sert c'est un peu de la religion: croyez au mystère, je vous dis que c'est vrai, donc croyez-le. Mais pour obtenir quelque chose de substantiel on se retrouve sans moyens de vérification. Le paravent ce sont les deux institutions de surveillance qui devraient vous suffire pour mettre de l'avant votre crédibilité.

M. Thompson: Oui, mais selon moi il s'agit de la justification du Comité de surveillance d'un côté, qui est responsable devant le Parlement, et de l'inspecteur général responsable devant le Ministre, d'un autre côté.

M. Tremblay: Monsieur Thompson êtes-vous d'accord pour nous dire que ce qui est intéressant, et j'entends par là ce qui peut fournir une meilleure vision de tout ça, ce sont vos certificats émis annuellement?

M. Thompson: Ainsi que les rapports.

M. Tremblay: Très bien. Vous accordez un certificat annuel.

M. Thompson: Oui.

M. Tremblay: Vous rédigez des rapports, vous pouvez en faire deux, trois par année et vous faites des recommandations.

M. Thompson: Oui.

M. Tremblay: Très bien. Seul le Solliciteur connaît ces recommandations. Le public n'en sait rien, et n'en connaît même pas l'intention.

Combien de recommandations avez-vous faites et combien d'entre elles ont été observées? Pouvez-vous me répondre?

M. Thompson: S'il faut un inspecteur général, c'est du domaine de la décision du Solliciteur général. Mais c'est au Parlement de juger de la nécessité, voire de l'avantage d'avoir un comité de surveillance. Une copie des rapports et des certificats se retrouve devant le Comité de surveillance. Ce dernier a dans le passé rendu public le rapport de l'inspecteur général sans pour cela dévoiler ce qui concernait l'article 40, en donnant un aperçu.

M. Tremblay: Oui, un aperçu extrêmement superficiel.

Revenons à ce que M. Brewin disait plus tôt. Je vous dis exactement ce qui me préoccupe. Il se passe à l'intérieur des choses pas toujours légales. C'est d'ailleurs pour cette raison que vous êtes là. Si une augmentation de travail et d'effectifs ont lieu, alors certaines activités s'ensuivent. Et on ne peut rien savoir. Aucune indication n'est fournie. C'est bien sûr au Solliciteur général de décider s'il a besoin d'un inspecteur général. Le Solliciteur général n'a jamais, en autant que le Comité en soit informé, publié ce genre de rapport ni indiqué combien de recommandations il avait reçues et s'il les avaient observées ou non.

[*Traduction*]

There are two review bodies. If I put myself in the public's shoes, I find that what I am getting is akin to mumbo jumbo believe in my word, for my word is truth. When it comes to facts, however, there seems to be no way of checking. You run up against these two review bodies who tell you that their work is sufficient.

Mr. Thompson: Yes, but in my opinion, what is involved here is the justification, on the one hand, of the Review committee which reports to Parliament, and on the other hand, of the Inspector General who reports to the minister.

Mr. Tremblay: Mr. Thompson, would you say that what is interesting, and by interesting I mean which gives a clearer picture, are the certificates that you issue on an annual basis?

Mr. Thompson: And reports.

Mr. Tremblay: Very well. You issue an annual certificate.

Mr. Thompson: Yes.

Mr. Tremblay: You prepare reports, maybe two or three times a year, and make recommendations.

Mr. Thompson: Yes.

Mr. Tremblay: Fine. Only the Solicitor General knows about these recommendations. The public is not aware of them nor of their intent.

How many recommendations have you made and how many of these recommendations have been implemented? Can you answer that question?

Mr. Thompson: It is up to the Solicitor General to decide whether there is a need for an Inspector General and up to Parliament to decide whether a review committee it needed. Copies of our reports and certificates are filed with the Review committee which, in the past, has made the Inspector General's report public in the form of an overview, without disclosing any information concerning section 40.

Mr. Tremblay: Yes, a very superficial overview.

I would like to go back to what Mr. Brewin said earlier. Let me tell you exactly what bothers me. There are things going on inside that are not always on the up and up. For that matter, that is why your Office exists. If there is an increase in the workload and in staff, something is going on, but we cannot find out what. No clues are given. It is, of course, up to the Solicitor General to decide whether or not he needs an Inspector General. To this committee's knowledge, the Solicitor General has never published any report of this kind nor indicated how many recommendations he has received and whether or not he has implemented them.

[*Text*]

Est-il exact de dire monsieur Thompson, que la plupart de vos membres, de vos 11 ou 12 employés proviennent du même milieu, soit du SCRS ou de la GRC?

M. Thompson: Je viens de vous donner un résumé précis des dossiers personnels de chacun d'eux et ils ne font pas partie du Service.

M. Tremblay: Un citoyen ou un organisme ont-ils facilement accès à vous dans le but de porter des plaintes? Quelqu'un, un citoyen canadien par exemple, faisant l'objet d'une surveillance par le SCRS peut-il porter plainte facilement?

M. Thompson: Le citoyen se doit de porter plainte au Comité de surveillance. Ce n'est pas le boulot de l'inspecteur général.

M. Tremblay: Non. Il s'adresse au Comité de surveillance. Le Comité de surveillance peut vous donner certains mandats de recherche.

M. Thompson: C'est ça.

M. Tremblay: Avez-vous reçu des demandes du Comité de surveillance?

M. Thompson: Oui. Et j'ai récemment terminé une telle affectation. Au cours des dernières années il y en a eu plusieurs. J'ai dit à M. Brewin qu'on passait récemment 30 p. 100 de notre temps là-dessus. Présentement, on ne passe pas de temps sur les tâches du Comité de surveillance. Notre temps est passé à 100 p. 100 sur les projets prioritaires auxquels j'ai fait allusion plus tôt.

M. Tremblay: Ces mandats selon vous sont faits à la suite des plaintes portées par des citoyens auprès du Comité de surveillance?

• 1210

M. Thompson: Eh bien, franchement, je ne sais pas ce qui a incité le comité à pousser le bouton, mais je devine un peu. D'après moi, c'est une activité opérationnelle qui intéresse le comité et qui, d'après eux, serait mieux exécutée par le Bureau de l'inspecteur général.

M. Tremblay: On n'en sort pas, monsieur le président.

Parlons d'un sujet particulier. Vous intervenez dans le cas des mandats de perquisition ou d'introduction que le SCRS va chercher auprès de la Cour fédérale. Vous vérifiez strictement la véracité des affidavits. . .

M. Thompson: Oui, la véracité est importante, mais on se demande également si le Service a suivi ses politiques intérieures. C'est assez compliqué à l'intérieur. Il y a également les directives ministérielles et la loi. On se demande s'il y a des choses qui constituent

an unnecessary and unreasonable use of powers.

Donc, on ne vérifie pas seulement la véracité, mais aussi beaucoup d'autres choses.

M. Tremblay: Vous vérifiez si les normes de la loi ont bel et bien été suivies.

[*Translation*]

Is it true, Mr. Thompson, that the majority of your staff, that is, your 11 or 12 employees, come from either CSIS or the RCMP?

Mr. Thompson: I have just given you a precise summary of each employee's personnel file, and they are not part of the Service.

Mr. Tremblay: Are you readily accessible to citizens or groups who wish to file a complaint? Can anyone, any Canadian citizen, for example, who is under CSIS's surveillance easily file a complaint with you?

Mr. Thompson: Citizens must file their complaints with the Review committee. The Inspector General does not receive complaints.

Mr. Tremblay: No. Complaints go to the Review committee. However, the Review committee can instruct you to conduct a review.

Mr. Thompson: That is right.

Mr. Tremblay: Have you received any such instructions from the Review committee?

Mr. Thompson: Yes. I have recently completed such an assignment and there have been several during the past few years. I told Mr. Brewin that we spent about 30% of our time doing that. We are currently not spending any time doing review committee work. One hundred percent of our time is spent on the priority projects I mentioned earlier.

Mr. Tremblay: In your opinion, do the instructions you receive flow out of complaints filed by citizens with the Review committee?

Mr. Thompson: Well, frankly, I do not know what prompted the committee to sound the alarm, but I can guess. In my view, the committee is interested in an operational activity which it feels would be best carried out by the Office of the Inspector General.

Mr. Tremblay: We are not getting anywhere, Mr. Chairman.

Let us deal with specifics. You look into search warrants that CSIS obtains from the Federal Court. Strictly speaking, you verify the accuracy of affidavits. . .

Mr. Thompson: Yes, accuracy is important but we also ask ourselves whether or not the Service has complied with its internal policies. Things are rather complicated internally. There also department directives and the Act. We try to determine whether the Service has

exercé ses pouvoirs d'une façon abusive ou inutile.

We therefore do not limit ourselves to accuracy; we examine many other aspects as well.

Mr. Tremblay: You check to see whether there has been complete compliance with the provisions of the Act.

[*Texte*]

M. Thompson: Oui, surtout la loi, mais également les autres aspects de la conformité.

M. Tremblay: Dans ce processus-là, il n'y a aucun intervenant extérieur, n'est-ce pas?

M. Thompson: Évidemment, cela ne relève pas du tout de l'inspecteur général, dans ses rapports.

M. Tremblay: Il n'y a aucune intervention extérieure, n'est-ce pas? Ce sont soit des gens du SCRS, soit des gens de votre bureau, soit des gens du ministère du Solliciteur général. Il n'y a personne d'objectif, donc de l'extérieur, qui intervient.

M. Thompson: Dans un sens, il y a des intervenants de l'extérieur. Le Comité de surveillance qui, dans ce sens-là, est à l'extérieur, a autant le droit que moi d'aller au Service pour se renseigner. Si je fais une recherche dans l'affaire des affidavits, eux ont le droit de faire la même recherche pour vérifier les résultats de l'inspecteur général.

Donc, il y a certainement quelqu'un de l'extérieur qui est indépendant, qui est responsable face au Parlement.

M. Tremblay: Vous n'avez pas répondu à ma question sur votre personnel. D'où provient votre personnel en général?

M. Thompson: Eh bien, il y a deux avocats au moins. . .

M. Tremblay: Ces avocats viennent-ils d'un ministère?

M. Thompson: L'un a été sous-ministre adjoint au gouvernement de la Saskatchewan. Un autre était aux Affaires extérieures. Il y a un monsieur qui a été directeur du Comité de la protection de la jeunesse au Québec. Il y avait quelqu'un qui avait travaillé à la Gendarmerie royale pendant 35 ans. Il avait pris sa retraite, mais il était agent de police. Le monsieur qui est ici était conseiller en matière de politiques aux Affaires extérieures. Il y a quelqu'un qui n'était pas agent de police mais qui a travaillé à la Gendarmerie royale. Un autre avocat a été fonctionnaire à Consommation et Corporations. Enfin, récemment, il est venu un économiste qui avait travaillé pour le vérificateur général et qui a travaillé à contrat à mon bureau pendant deux ans. C'est donc un personnel mixte.

M. Tremblay: Est-ce que vous donnez des sous-contrats, un peu comme le Comité de surveillance qui embauche des avocats dont les noms sont tirés d'une liste préétablie. Est-ce que vous suivez le même processus?

M. Thompson: Pas vraiment. Avant mon arrivée, on a engagé certaines personnes pour faire de la recherche sur des questions juridiques, c'est-à-dire l'interprétation du texte de la loi. Depuis un an et demi que je suis là, on n'a pas engagé de telles personnes. Le monsieur dont je vous ai parlé était fonctionnaire chez le vérificateur général.

[*Traduction*]

Mr. Thompson: With the Act, yes, but compliance has many other aspects as well.

Mr. Tremblay: No outside agencies take part in that process, am I right?

Mr. Thompson: Of course, the Inspector General does not deal with that at all in his reports.

Mr. Tremblay: There are no outside interventions, am I right? The people involved are either from CSIS, your Office, or the Department of the Solicitor General. There are no objective or outside people involved.

Mr. Thompson: In a sense, there are. The Review committee, which is an outside party, has as much right as I do to request information from the Service. If I check out affidavits, the committee is empowered to conduct a similar investigation to verify the results obtained by the Inspector General.

There is definitely an independent, outside party involved, and that party reports to Parliament.

Mr. Tremblay: You did not answer my question about your staff. Where do most of the members of your staff come from?

Mr. Thompson: Well, there are at least two lawyers. . .

Mr. Tremblay: Do these lawyers come from a department?

Mr. Thompson: One was formerly an assistant deputy minister in the Saskatchewan government. The other was with External Affairs. There is a gentleman who was the Chairman of the Youth Protection Committee in Quebec. There was someone who had been with the RCMP for 35 years, a retired constable. The gentleman with me today was a policy advisor with External Affairs. There is also someone else from the RCMP, though that person was not a police officer. Another lawyer was a civil servant with Consumer and Corporate Affairs. Recently, we took on an economist who had worked for the Auditor General and who had been working in my office for two years on a contract basis. As you can see, we have a very mixed staff.

Mr. Tremblay: Do you contract any work out, somewhat like the Review committee, which retains the services of lawyers whose names appear on a set list? Do you follow the same process?

Mr. Thompson: Not really. Before I became Inspector General, certain people were hired to do legal research, that is interpret the provisions of the Act. In the year-and-a-half since my appointment, we have not hired any researchers. The gentleman I spoke to you about was a civil servant employed by the Auditor General.

[*Text*]

M. Tremblay: Vous avez dit que M. Kelleher, l'ancien solliciteur général, vous avait mandaté pour établir un programme de plusieurs années. Sur quoi ce programme porte-t-il?

M. Thompson: Il s'agit d'identifier, si possible à l'avance, les projets qui doivent être suivis par l'inspecteur général pendant une période raisonnable. J'avais en tête trois, quatre ou cinq ans. C'était une liste de 30 projets. J'ai ici: Opérations conjointes avec les agences étrangères. C'est un projet. C'est juste le titre, mais c'est décrit plus en détail ailleurs. On parlait tout à l'heure des affidavits, de la préparation et des politiques. On parle donc de 30 projets dont 17 ont été approuvés par le ministre actuel. Je prévois qu'une autre liste sera faite d'ici la fin de l'hiver pour la période suivante.

• 1215

M. Tremblay: En fait, c'est simplement une planification du travail.

M. Thompson: Oui, oui. L'important, c'est que le Service ait connaissance de notre travail et que le Comité de surveillance soit au courant de nos activités. Cela diminue pas mal le travail en vertu de l'article 40. Le ministre doit aussi savoir que les choses qui peuvent l'intéresser sont en train de se préparer. Dans ce sens-là, c'est de la planification.

M. Tremblay: Monsieur Thompson, estimez-vous que dans le SCRS en général, y compris votre département, il y a suffisamment de transparence pour le public? Quelle est votre impression personnelle à ce sujet? Pour le public en général, pour le citoyen canadien, y a-t-il assez de transparence dans le système actuel au niveau du SCRS?

M. Thompson: Franchement, ma préoccupation est de faire fonctionner le système. Je joue dans cela un rôle assez restreint. Je dois faire les choses indiquées dans la loi pour le ministre et, dans certains cas, pour le Comité de surveillance. D'après moi, il ne m'appartient pas de poser un jugement là-dessus.

M. Tremblay: Vous avez raison, monsieur Thompson, et cela vous honore. Évidemment, votre préoccupation est de faire fonctionner votre département. Maintenant, si les citoyens pensent qu'il n'y a pas assez de transparence, ils peuvent exercer des pressions auprès du ministre afin de faire fermer le département ou de le faire changer. Dans ce sens-là, estimez-vous que le système actuel est assez transparent pour les citoyens en général? Le SCRS est en soi un service secret. On comprend tous le bon sens et on sait qu'il y a des choses qu'on ne peut pas divulguer. Pour ma part, je n'ai rien contre les pays étrangers, mais pourrait-on, ici au Canada, profiter de ce pouvoir secret pour se livrer à certains abus? D'ailleurs, ce n'est pas pour rien que vous êtes là. Sous le couvert du secret, on est au courant d'à peu près rien. On sait qu'il y a des rapports, des certificats, des comités de surveillance, mais quand on veut savoir ce qui se passe à l'intérieur, cela n'est pas possible.

[*Translation*]

Mr. Tremblay: You stated that the former Solicitor General, Mr. Kelleher, had given you a mandate to set up a multi-year program. What does that program involve?

Mr. Thompson: It is a program to identify, in advance if possible, projects to be followed up on by the Inspector General over a reasonable period of time. I was thinking of a three-, four- or five-year plan. There was a list of 30 projects. I have here something entitled: Joint Operations with Foreign Agencies. That is one project. It is just the title, but there is a more detailed discription elsewhere in the document. Earlier, we were talking about affidavits, preparation and policies. There are 30 projects, of which 17 have been approved by the current minister. I expect that another list will be drawn up by the end of the winter for the upcoming period.

Mr. Tremblay: So it is really just a work plan.

Mr. Thompson: Yes. The important thing is that the Service know what we are doing and that the Review committee be aware of our activities. It reduces considerably the workload under section 40. The minister must also know that certain activities that could be of interest to him are being considered. So in that regard, it is work planning.

Mr. Tremblay: Do you think, Mr. Thompson, that the activities of CSIS generally, including those of your Office, are sufficiently open to public scrutiny? What is your personal opinion on this matter? At the moment is there enough "transparency" within CSIS for the general Canadian public?

Mr. Thompson: I must say quite frankly that my concern is to make the system work. My role within that is quite limited. I must carry out the mandate specified in the Act for the minister and in some cases, for the Review committee. I do not think it is up to me to make a judgment on the question you have raised.

Mr. Tremblay: You are quite right, Mr. Thompson, and your answer does you credit. Obviously, your concern is to make the system work. If some people think that CSIS is not transparent enough, they can apply pressure on the minister to have things shut down or changed. From that point of view, do you think the present system is transparent enough for the general public? CSIS in itself is a secret service. Commonsense tells us all that some things cannot be revealed. Personally, I have nothing against foreign countries, but could the secrecy of CSIS be used here in Canada to engage in some abuse? Moreover, there is a reason why you are here. Because of the secrecy of the Service, we know virtually nothing. We know there are reports, certificates and review committees, but when we want to find out what is going on within CSIS, we are unable to.

[*Texte*]

Je vous pose cette question parce que vous faites partie d'un département extrêmement important de ce système. Pensez-vous qu'il y a suffisamment de transparence ou si on ne devrait pas séparer ce qui est interne de ce qui est international?

M. Thompson: Je dois vous dire que mon bureau et le Comité de surveillance ont accès à pratiquement tout à l'intérieur du Service. Cela exclut les communications du Conseil privé. Pour le reste, on y a accès. La question est de savoir si le ministre a les outils nécessaires pour se renseigner. D'après moi, cela fonctionne assez bien. Cela fonctionne même très bien, parce que le directeur peut donner de l'information et qu'il y a un inspecteur général qui est indépendant du Service. De l'autre côté, pour le Parlement, il y a le Comité de surveillance qui a le même accès à ce qui se passe au Service.

M. Tremblay: Vous avez raison de dire que le ministre a accès à toute l'information nécessaire. Mais êtes-vous d'accord avec moi pour dire que le ministre ne peut rien dire parce que vous lui conseillez de ne rien dire? Le ministre ne dit rien. Il est au courant, mais il ne dit rien parce que tout est secret.

M. Thompson: Si je comprends bien, le système est responsable devant le Parlement.

M. Tremblay: Monsieur Thompson, pouvez-vous déposer la liste de prévisions du programme pluriannuel commencé sous M. Kelleher et poursuivi sous M. Blais, je pense?

• 1220

M. Thompson: Si c'est quelque chose du même type que ce qu'a demandé M. Brewin tout à l'heure et si le ministre y consent, il n'y aura aucun problème.

M. Tremblay: Tout à l'heure, il s'agissait des certificats. Il s'agit ici du programme.

M. Thompson: Je comprends. Vous aimeriez avoir la liste des activités. . .

M. Tremblay: Vous allez vérifier auprès du ministre?

M. Thompson: Oui.

Mr. Brewin: That is a different question, you are right.

Mr. Tremblay: Yes, it is.

Mr. Thompson: I understand it is a different question, but my concern is that the answer has to be on the same basis.

M. Tremblay: Prenons cela en note, monsieur le président, parce qu'on va revenir là-dessus. Je ne veux pas créer de difficultés au sein du Comité en ce moment. Lorsqu'on aura obtenu une réponse à la première question et à celle-ci, le Comité verra s'il doit aller plus loin.

The Chairman: Mr. Tremblay, you are exactly correct, but this is an appropriate time for me to indicate to Mr.

[*Traduction*]

The reason I am asking you the question is that you are a part of a very important function within the system. Do you think there is enough transparency within CSIS, or do you think we should separate domestic activities from international activities?

Mr. Thompson: I must say that my Office and the Review committee have access to almost everything within CSIS. This does not include Privy Council documents. But we have access to everything else. The question is whether the minister has the means required to keep informed of CSIS's activities. In my opinion, the system works quite well. In fact, it actually works very well, because the director can provide the information, and there is an Inspector General who is independent of the Service. Furthermore, Parliament has the Review committee, which has the same access to information about the Service's activities.

Mr. Tremblay: You are right to say that the minister has access to all the information he requires. But do you agree that the minister cannot say anything because that is the advice you are giving him? The minister says nothing. He knows what is going on, but he says nothing, because everything is secret.

Mr. Thompson: If I understand correctly, the system is accountable to Parliament.

Mr. Tremblay: Mr. Thompson, could you please table the list of forecasts contained in the Multi-Year Operational Plan which was started under Mr. Kelleher and continued under Mr. Blais, I believe?

Mr. Thompson: If what you want is similar to the request made by Mr. Brewin earlier, and if the minister agrees, there will be no problem.

Mr. Tremblay: We were talking about certificates earlier. Here I am talking about the program or plan.

Mr. Thompson: I understand. You would like to have a list of the activities. . .

Mr. Tremblay: Will you check with the minister?

Mr. Thompson: Yes.

M. Brewin: Vous avez raison, il s'agit d'une question différente.

M. Tremblay: Oui, en effet.

M. Thompson: Je comprends qu'il s'agit d'une question différente, mais ce qui m'inquiète, c'est qu'il faut y répondre de la même façon.

Mr. Tremblay: Let us make a note of the question, Mr. Chairman, because we can come back to it. I do not want to cause any trouble for the committee at the moment. Once we get an answer to the first question and to this one, we can determine whether we need more information.

Le président: Vous avez raison, monsieur Tremblay, mais je vais profiter de l'occasion pour dire à M.

[*Text*]

Thompson that we will be sending to him quite a detailed letter afterwards setting forth many questions dealing with the act section by section and subsection by subsection. Because of our mandate, it is impossible for us in an hour and a half to ask all the questions. We would very much appreciate it if you could. . . Feel free to take Christmas Day off, but we would like to have a reply when Parliament comes back in January, which is January 14.

Mr. Tremblay and members of the committee, it is at that moment that we will really know just how serious the problem of information is, and I am sure Mr. Bogdasavich will be working hard to ensure that we get detailed information on everything.

Mr. Thompson: As I indicated in October, I think, and to the clerk earlier, it seems to me that is a very good way of proceeding. As I say, the rules of play, as far as I am concerned, are that you should have as much as possible when there is a question about how much that is.

The Chairman: Yes, we appreciate that.

Mr. Brewin: The witness could also understand that the intention here is not to embarrass him personally in any sense, but he is going to have to get some independent advice as to his position if we cannot reach some form of agreement; that is, independent of the Solicitor General. The statute clearly sets out certain functions of this office, and it may well be that opinions will be offered that we can weigh when that comes. But it should be clear that the issue may ultimately merge his positions as a witness before this committee and as an official appointed under an act of Parliament that we are obliged to review. That is what the issue may come down to, and that is a little different from checking with the Solicitor General to see what he can do, and also with Mr. Bogdasavich as to what answers he can give.

Mr. Rideout (Moncton): In the same vein, it is surprising to me that you would come here today without anticipating this type of question and having it cleared up beforehand. Have you sought advice, or has the Solicitor General told you not to answer these questions?

Mr. Thompson: The answer is really the answer I gave earlier to Mr. Lee. I have a view about what my responsibilities are, and so I had quite fully anticipated that the committee would want to know certain kinds of things, including the things that have been asked of me. So that is my view of my obligations.

Mr. Rideout: I then take it that you did not think it would be advisable to check with the Solicitor General before coming here and clearing up that matter so that perhaps we could be dealing with some of the information now.

Mr. Thompson: Is that a question?

Mr. Rideout: Yes. It seems to me it would have been normal to have anticipated this sort of thing, and if you

[*Translation*]

Thompson que nous allons lui envoyer une lettre détaillée contenant beaucoup de questions sur les différents articles et paragraphes de la loi. Compte tenu de notre mandat, nous ne pouvons pas poser toutes les questions dans une heure et demie. Donc nous vous serons très reconnaissants de. . . N'hésitez pas à prendre congé le jour de Noël, mais nous aimerions quand même avoir une réponse lorsque la Chambre reprendra ses travaux le 14 janvier.

Je tiens à dire à M. Tremblay et aux autres membres du Comité que ce n'est qu'à ce moment-là que nous saurons dans quelle mesure le problème de l'information est grave. Je suis sûr que M. Bogdasavich va travailler très dur pour s'assurer qu'on nous donne des réponses détaillées à toutes les questions.

M. Thompson: Comme je l'ai dit en octobre, et comme je l'ai indiqué au greffier avant, il me semble que c'est une bonne façon de procéder. Pour ma part, les règles du jeu sont que le Comité devrait disposer d'autant de renseignements que possible.

Le président: Oui, nous vous en remercions.

M. Brewin: Le témoin devrait également comprendre qu'on ne cherche pas à le mettre dans l'embarras, mais il faudra qu'il obtienne des conseils d'une source indépendante du Solliciteur général si on ne peut pas s'entendre. La loi précise clairement certaines tâches qui reviennent à son bureau, et il se peut fort bien que le Comité entende des opinions qu'on aura à peser. Mais il faut qu'on précise qu'à cause de notre mandat, il risque d'y avoir conflit entre son rôle en tant que témoin devant le Comité et celui d'un fonctionnaire nommé en vertu d'une loi que nous sommes chargés d'examiner. Voilà le coeur de la question. Il ne s'agit pas simplement de vérifier auprès du Solliciteur général pour savoir ce que M. Thompson peut faire. Il en est de même pour M. Bogdasavich et les réponses qu'il peut nous donner.

M. Rideout (député de Moncton): Dans la même veine, je trouve étonnant que vous comparaissiez devant le Comité aujourd'hui sans prévoir ce genre de question et sans avoir tiré la chose au clair auparavant. Avez-vous demandé des conseils, ou bien le Solliciteur général vous a-t-il dit de ne pas répondre à ces questions?

M. Thompson: La réponse est celle que j'ai donnée à M. Lee tout à l'heure. Je sais quelles sont mes responsabilités, et j'avais justement prévu que le Comité me poserait certaines questions, y compris celles qu'on m'a déjà posées. Voilà donc mon point de vue concernant mes obligations.

M. Rideout: Je crois comprendre que vous n'avez pas jugé bon de tirer les choses au clair avec le Solliciteur général avant de comparaître devant le Comité. Si vous l'aviez fait, vous auriez peut-être pu nous fournir tout de suite certaines réponses.

M. Thompson: C'est une question?

M. Rideout: Oui. Il me semble que vous auriez dû normalement prévoir ce genre de question. Si vous

[*Texte*]

thought there was a conflict, to have gone to the Solicitor General to say that your view is that you should not be divulging this information unless he says it is okay. Instead, you are here, and now we will have to be delayed in order to try to get that information.

Mr. Thompson: If I recall, sir, when the Solicitor General was here he indicated that he would be happy to consider requests, and since that time the chairman has written to him asking for quite a lot of information. That is a process which no doubt will carry on.

• 1225

Mr. Rideout: You did not consult with the Solicitor General in any event.

Mr. Thompson: I have had a meeting with him and, frankly, whether it came up or not I do not think is appropriate for me to discuss.

Mr. Rideout: So we are back in the same jackpot again.

Just rambling around on a couple of other things, in looking at the SIRC side of things and the role it plays and yours, has there ever been any duplication of work? Have you ever kind of met yourselves in the hallway looking for the same thing, so to speak?

Mr. Thompson: It is a real problem, a problem that is, I think, understood on their side and on mine but understood most painfully by the service. There is, as I am sure you know, a group that is responsible for external relations in the service, and which has the difficult task of trying to co-ordinate the kinds of requests that can come from two directions at once. Frankly, if there were not some effort to anticipate and deal with duplication, the system would clog down. You would have operators in CSIS, i.e. agents in CSIS, with perhaps me, perhaps SIRC, perhaps their internal auditors, perhaps the Auditor General, a whole host of people with binoculars zeroing in on them. So there is regular contact with SIRC to try to avoid it, and it does work reasonably well. It does not work perfectly, and there is duplication. My view about that, on reflection, is that it is better to have some duplication than to have some gaps.

Mr. Rideout: I have probably a leading question. Would you have any thoughts as to whether one or the other, you or SIRC, should be disbanded and the other expanded and thus avoid some of this duplication?

Mr. Thompson: None that would be useful. Frankly, the effort is in making the present system work. When you look at it, it looks as if it would not work, but it does. There are quite different purposes for my role and quite different purposes for theirs.

Mr. Rideout: I hate to hopscotch around, but I have just a couple of other quick little questions. You were talking earlier about some legal analyses that were carried

[*Traduction*]

pensiez qu'il y avait un conflit, vous auriez dû demander l'approbation du Solliciteur général pour divulguer certains renseignements. Puisque vous ne l'avez pas fait, il va falloir que nous attendions ces renseignements.

M. Thompson: Si je me souviens bien, lorsque le Solliciteur général a comparu devant le Comité, il a dit qu'il serait heureux de répondre éventuellement aux demandes de renseignements. Depuis, le président lui a écrit pour demander un grand nombre de renseignements. C'est un processus qui se répétera sans doute.

M. Rideout: De toute façon, vous n'avez pas consulté le solliciteur général.

M. Thompson: Je l'ai rencontré et je pense qu'il ne m'appartient pas de dire si nous avons abordé ce sujet.

M. Rideout: Nous revoilà donc dans le même bain.

N'y a-t-il pas un risque de double emploi entre le CSARS et votre bureau? Vous arrive-t-il de vous retrouver dans les couloirs, en train de chercher la même chose?

M. Thompson: Il s'agit d'un véritable problème. Nous en sommes tous deux conscients, mais je pense que c'est surtout le Service qui écope. Comme vous le savez sans doute, il existe un groupe responsable des relations extérieures du Service, qui doit essayer de coordonner les demandes qui lui parviennent simultanément de deux bureaux. Si on ne faisait rien pour réduire le double emploi, je pense que le système s'effondrerait de lui-même. Les activités des agents du SCRS seraient passées au peigne fin, entre autres par mon bureau, le SARS, leur vérificateur interne et le vérificateur général. Nous sommes en communication régulière avec le SARS afin d'éviter le double emploi. Sans nécessairement éviter tout double emploi, nos efforts donnent des résultats satisfaisants. À ce sujet, je pense qu'il est préférable d'avoir certains doubles emplois plutôt que d'avoir des omissions.

M. Rideout: Ma prochaine question est peut-être insidieuse. Pensez-vous que votre bureau ou le CSARS devrait être dissout et que le Service restant devrait recevoir plus de ressources de façon à éliminer ce double emploi?

M. Thompson: Cela ne servirait à rien. Nos efforts visent à faire fonctionner le système en place. À première vue, il ne semble pas fonctionner, mais dans les faits ça marche. Mon bureau et le Comité de surveillance ont des objectifs bien distincts.

M. Rideout: Je n'aime pas tellement passer du coq à l'âne, mais j'aimerais encore vous poser quelques brèves questions. Vous avez fait allusion plus tôt à certaines

[*Text*]

out. Are these public documents? If they are, can they all be made available to the committee?

Mr. Thompson: I would have to go back and look at the list, but certainly some of them, while they have not, as I understand it, been the subject of any access request, are not classified documents and I think would probably be made available.

Mr. Rideout: Could you tell us which ones could not be and which could, not in detail but just so we would know the areas where you were. . .?

Mr. Thompson: There are two that spring to mind, and I believe one of your research officers have seen them. These are two that as far as I am aware would be accessible. I would have to check that out with the access experts, and I am not one. There is certainly no security issue in them and I believe no access problem.

Mr. Rideout: In the area of foreign intelligence, SIRC made some comments recently about the fact that we do not need to be really as pro-activist, to have a specialized service dealing in that particular area, but we should become somewhat more pro-active. In your research, in the things you come across, could you give us your thoughts as to whether we should be becoming more pro-active in the foreign side of the intelligence world?

Mr. Thompson: The SIRC recommendation, if I can recall it, deals with a proposed amendment to section 16.

Mr. Rideout: Within Canada.

Mr. Thompson: That is right. It is no secret that the bulk of the work performed by the service is not under that section and is not limited to Canada. In that context the work the Inspector General in fact does has dealt virtually exclusively with the section 12 mandate. As far as the law is concerned, it seems to me sufficiently large to accommodate activity overseas.

The Chairman: Mr. Thompson, with respect to those unclassified legal reports, the committee clearly would like to have access to those.

• 1230

Mr. Thompson: I will not await your letter before looking into it. I could get back to the clerk in the next day or two.

The Chairman: Our committee, of course, is not restricted to what access to information provides. We have a broader mandate than the public at large.

Mr. Atkinson (St. Catharines): I do not know whether you have covered this yet, Mr. Thompson, but in regard

[*Translation*]

analyses juridiques qui ont été effectuées. S'agit-il de documents publics? Si tel est le cas, pouvez-vous toutes les déposer auprès du Comité?

M. Thompson: Je devrai auparavant consulter la liste de ces études. Certaines de ces études, qui n'ont pas fait l'objet d'une demande d'accès à l'information, ne sont pas des documents confidentiels et pourraient très bien être déposés auprès du Comité.

M. Rideout: Pourriez-vous nous dire quelles études seraient déposées et quelles autres ne le seraient pas, sans nécessairement entrer dans les détails, mais en précisant simplement les domaines. . .?

M. Thompson: Je pense plus précisément à deux études dont vos attachés de recherche ont pris connaissance, je pense. En ce qui me concerne, je pense que ces deux études pourraient être rendues publiques. Je devrai, bien sûr, consulter les spécialistes de l'accès à l'information, car je ne suis pas le seul à prendre une telle décision. Ces études ne posent pas de problèmes de sécurité ni de problèmes d'accès à l'information.

M. Rideout: Dans le domaine du renseignement à l'étranger, le CSARS a récemment indiqué qu'il n'était pas véritablement nécessaire de se montrer activiste, c'est-à-dire d'avoir un service spécialisé s'occupant de ce domaine, mais qu'il suffisait d'être un peu plus pro-actif. Selon vos recherches, pensez-vous que nous devrions être plus pro-actifs dans le domaine du renseignement étranger?

M. Thompson: Si je me rappelle bien, la recommandation du Comité de surveillance portait sur une proposition de modification de l'article 16.

M. Rideout: Au Canada.

M. Thompson: C'est exact. Nous savons tous que l'essentiel du travail effectué par le Service ne relève pas de cet article et n'est pas limité au Canada. Dans un tel contexte, les travaux de l'inspecteur général portent presque exclusivement sur le mandat confié par l'article 12. La portée de la Loi me semble suffisamment vaste pour traiter des activités à l'étranger.

Le président: Monsieur Thompson, le Comité aimerait vraiment prendre connaissance de ces rapports juridiques non-classifiés.

M. Thompson: Je n'attendrai pas de recevoir une lettre de votre part avant d'étudier cette question. Je peux communiquer avec le greffier dans les prochains jours.

Le président: Le Comité ne tient pas à se limiter aux documents autorisés par la Loi sur l'accès à l'information. Notre mandat nous confère des pouvoirs plus importants que ceux du grand public.

M. Atkinson (St. Catharines): Monsieur Thompson, vous avez déclaré qu'au cours de votre mandat vous avez

[*Texte*]

to your reports to SIRC you said that you have given one report in your term. How many other reports did your predecessor give to SIRC?

Mr. Thompson: The total—this is since the inception—has been six. I would hate to have misled the committee in any sense. One of the six is a mini-report that was done in my time. We are talking about four major ones before my time and one major one during it, plus one more recent one which is a relatively minor one.

Mr. Atkinson: What is your position on the committee getting those reports that were given to SIRC?

Mr. Thompson: They, in one sense, belong to the committee. To some extent they have been given a fair amount of publicity—some of the earlier ones. In respect of the recent one that I have mentioned has been done in my time, the committee has already indicated in its annual report that it will provide a report to the minister under section 54. I do not recall whether it indicated that it would give some other kind of publicity to them. My position is that this is a decision the committee must make.

Mr. Atkinson: And it is up to SIRC. So you are saying they have the ownership of the report and we are to get it from them.

Mr. Thompson: In general terms, yes.

Mr. Atkinson: You mentioned that you have an economist on staff now. Is this to look into some of the financial aspects of CSIS?

Mr. Thompson: No. Our job is not bound up with efficiency, economy and effectiveness. It is essentially a compliance job that I described to you, but his advantage is that he has had a lot of experience as a program auditor. My view was that we needed somebody who could indicate how auditing should be done. When I discussed earlier the backgrounds of the people who are on staff, you do not see that kind of talent there, and so in a way these review projects were being done differently by different people. Here was an expert who could give us some expert guidance about the effective ways of approaching auditing problems.

Mr. Atkinson: Do you look at the efficiency and the effectiveness of CSIS?

Mr. Thompson: No, not directly. It is a compliance job.

Mr. Atkinson: Just compliance and legal proprieties.

In regard to security requirements, who does the security clearances for your staff?

Mr. Thompson: We are governed by the government's security policy and, as I understand it, that means the

[*Traduction*]

remis un rapport au CSARS. Combien de rapports votre prédécesseur a-t-il remis à ce Comité?

M. Thompson: Depuis le tout début, six rapports ont été remis. J'espère ne pas avoir induit le Comité en erreur. L'un de six est un mini-rapport qui a été présenté pendant mon mandat. Quatre rapports importants ont été présentés avant mon entrée en fonction, un autre rapport important pendant mon mandat et un tout dernier, d'une importance moindre, a été remis récemment.

M. Atkinson: Quel est votre rôle au sein du comité qui reçoit ces rapports remis au CSARS?

M. Thompson: Ces rapports, en quelque sorte, appartiennent au Comité. Les rapports précédents ont reçu suffisamment de publicité. Pour ce qui est du rapport plus récent présenté pendant mon mandat, le Comité a déjà indiqué dans son rapport annuel qu'il présentera un rapport au ministre conformément à l'article 54. Je ne me rappelle pas si le Comité entendait les faire connaître par d'autres moyens. Je pense qu'il appartient au Comité d'en décider.

M. Atkinson: C'est le Comité d'examen qui prendra la décision. Vous nous dites donc que le rapport lui appartient et que c'est le Comité d'examen qui nous le remettra.

M. Thompson: Oui, en gros c'est ça.

M. Atkinson: Vous avez mentionné que vous avez maintenant un économiste au sein de votre personnel. Est-il chargé d'étudier les aspects financiers du CSRS?

M. Thompson: Non. Notre travail ne se limite pas exclusivement à l'évaluation de l'efficacité, de l'efficience et des finances. Notre travail consiste essentiellement à vérifier le respect du mandat, comme je vous l'ai décrit. Cet économiste a longtemps travaillé comme vérificateur de programmes, il s'agit là d'un atout pour nous. Nous avions besoin de quelqu'un qui pourrait nous indiquer de quelle façon effectuer la vérification. Lorsque j'ai parlé plus tôt de l'expérience de notre personnel, je n'ai pas mentionné ce genre de compétence. De toute façon, ces mêmes tâches étaient effectuées différemment par des gens différents. Nous avons maintenant un spécialiste qui peut nous recommander des façons efficaces de régler les problèmes de vérification.

M. Atkinson: Evaluez-vous l'efficacité et l'efficience du CSRS?

M. Thompson: Non, pas de façon directe. Nous évaluons le respect du mandat.

M. Atkinson: Uniquement le respect du mandat et les aspects juridiques?

Au sujet des exigences de sécurité, qui effectue les évaluations de sécurité pour votre personnel?

M. Thompson: Nous sommes régis par la politique en matière de sécurité du gouvernement. Cela veut dire que

[*Text*]

clearances are done by the service, and the RCMP, I should add.

Mr. Atkinson: What about documents in the day-to-day operations of your office and so on? Do you have security requirements for that?

Mr. Thompson: Yes. I do not know how much detail you want me to go into, but it is a secure area with a full-time commissionaire, frequent scanning as appropriate, secure telephones.

Mr. Atkinson: If SIRC asked you to do a report, do you go back to the Solicitor General and say, SIRC has asked me to look into this matter? Is that your primary responsibility? Do you have to report to the Solicitor General before you undertake this report?

Mr. Thompson: No, the act obliges me to get on with it once it has been tasked by SIRC, but the way a reasonable person would do business is that he would notify important, interested people, and certainly the Solicitor General is one, that he has received a letter from SIRC in a sense requesting but in fact requiring that the project be undertaken. There is no notion that in some sense the government, through the minister, would bring pressure to bear on the committee. The fact is that the committee can ask for the job, and when it asks, the job will get done.

• 1235

Mr. Atkinson: Have you ever found yourself in a conflict-of-interest situation in your term? It seems to me that you could possibly get yourself into a conflict-of-interest situation. Have you thought about how you would handle it?

Mr. Thompson: You are quite right. Certainly, at least theoretically, it is possible. There are two bosses just in terms of the conflict and in terms of attribution of time. Who gets the hours that are available? Is it the minister or is it SIRC when you have too many requests? In a sense, it is hypothetical; it has not happened.

I recall the position that SIRC has taken is that it would—and I think this is what Mr. Atkey perhaps has said to the committee—be very attentive to those sorts of problems. If in spite of such attention the problem cropped up, I suspect it would be more of the nature of whether there is enough time to do it, rather than whether the job should not be done at all. The fact is, the job would get done because I am required to do it under the law.

Mr. Littlechild (Wetaskiwin): Under the act, Mr. Thompson, in paragraph 30.2(a), you monitored a compliance by the service with its operational policies and also the review of the operational activities of the service. Could you explain in detail or review the process

[*Translation*]

les évaluations de sécurité sont effectuées par le Service et la GRC.

M. Atkinson: Quelles mesures de sécurité prenez-vous à l'égard des documents que vous utilisez dans vos activités de tous les jours dans vos bureaux?

M. Thompson: Oui, nous avons des mesures de sécurité à ce sujet. Je ne sais pas si vous voulez que j'entre dans les détails. Nos bureaux sont surveillés en tout temps par un garde de sécurité, des vérifications sont effectuées au besoin et nos téléphones sont protégés.

M. Atkinson: Si le Comité de surveillance vous demande de préparer un rapport, informez-vous le Solliciteur général que le CSARS vous a demandé d'étudier telle question? S'agit-il là de votre responsabilité première? Devez-vous faire rapport au solliciteur général avant d'entreprendre cette étude?

M. Thompson: Non, dès que le CSARS me demande un rapport, je suis tenu de par la loi de le produire, mais, en toute logique, il convient d'informer les principaux intervenants, dont notamment le solliciteur général, que l'inspecteur général a reçu une lettre du CSARS lui demandant, mais dans les faits l'enjoignant, de produire un rapport. Il ne me viendrait pas à l'esprit de penser que le gouvernement, par l'entremise du ministre, exerce des pressions sur le Comité. Il reste que si ce comité nous demande de faire ce travail, il sera fait.

M. Atkinson: Vous êtes-vous jamais trouvé en situation de conflit d'intérêt depuis que vous occupez vos fonctions? Il me semble possible que vous vous retrouviez en situation de conflit d'intérêt. Avez-vous réfléchi à ce que vous feriez dans de telles circonstances?

M. Thompson: Vous avez tout à fait raison. C'est tout à fait possible, du moins en théorie. Il peut y avoir conflit puisque nous avons deux patrons et que les heures ne sont pas extensibles. À qui devons-nous donner la priorité? Au ministre ou au CSARS quand les demandes sont trop nombreuses? Dans une certaine mesure, c'est une question hypothétique car le problème ne s'est pas encore posé.

Je crois me souvenir que le CSARS a dit—et je pense que c'est ce que M. Atkey lui-même vous a dit—qu'il prêterait une grande attention à ce genre de problèmes. Si malgré cette attention le problème survenait, je suppose que leur critère serait plus le facteur temps que le rejet ou l'acceptation de la demande. Quoi qu'il arrive, le travail serait fait puisque la loi m'y oblige.

M. Littlechild (Wetaskiwin): L'alinéa 30.(2)a) de la loi, monsieur Thompson, vous charge de suivre l'observation par le Service de ces règles générales en matière opérationnelle ainsi que de surveiller les activités opérationnelles du service. Pourriez-vous nous dire

[*Texte*]

in which you do this? For example, how do you establish the priorities in your monitoring activities?

Mr. Thompson: I will deal with the review function first because that clears away a good deal of the cobwebs. That is part of the planning role we had been discussing earlier; you are identifying a project and assigning it to an officer and then, as quickly as possible but very often after many weeks and sometimes many months, locking it up and providing something written to the appropriate person.

We are now developing a notion that quite small projects, matters of information that once over lightly touch on operational policies, should be developed. I suspect we would have on the next list of priorities those kinds of projects, which are really in the nature of monitoring activity.

I mentioned that we are receiving all kinds of internal documents from the service that give us a view. We have produced a questionnaire that we direct to the service, which is also a monitoring tool. *Grosso modo* this is how it works.

Mr. Littlechild: You mention the next set of priorities. Are these your priorities with respect to the future? If they are, could you share with the committee what those priorities are?

Mr. Thompson: I had said that we would certainly look at providing that list. It was a question Mr. Tremblay raised, which I said we would pursue.

Mr. Littlechild: With respect to another set of priorities, which are the national security priorities, do you have any involvement with that at all? Do you have any input into that?

Mr. Thompson: No. It is essentially an exercise that has happened once. During the exercise, I think quite properly, the Inspector General is not considered to be a contributor.

The Chairman: Can you explain to us why you have to be separated from the Solicitor General's Secretariat and specifically the Police and Security Branch? I am wondering what you have in common and what you have in difference there. Could they not perform your role from a statutory perspective?

Mr. Thompson: First of all, I think their function is to advise the minister on policy matters, and that is not the role of the Inspector General. They do not have statutory access in the way that the Inspector General does, so they learn of things in a different route through the reporting arrangement between essentially a deputy head and his or her minister, the deputy head in this case being the director of the service. They do not have the statutory right of access to get information they need for verification for compliance purposes. That is, in general terms, what I would consider to be the difference. It is

[*Traduction*]

exactement comment vous procédez? Par exemple, comment établissez-vous vos priorités en matière de surveillance?

M. Thompson: Je commencerai par ma fonction de surveillance car cela devrait déblayer pas mal le terrain. Cela fait partie du rôle de planification dont nous avons discuté tout à l'heure; vous identifiez un projet, vous le confiez à un agent et aussi rapidement que possible, mais très souvent plusieurs semaines et parfois plusieurs mois après, le dossier est bouclé et une sorte de rapport écrit est communiqué à la personne appropriée.

Nous commençons à penser que les petits projets touchant les politiques opérationnelles devraient être développés. Je pense que ces projets qui touchent en vérité aux activités de surveillance figureront sur la prochaine liste de priorités.

J'ai dit que nous recevions du Service toutes sortes de documents internes qui nous donnent une idée. Nous avons préparé un questionnaire que nous faisons remplir par le Service et qui est également un instrument de surveillance. Grosso modo, c'est ainsi que cela marche.

M. Littlechild: Vous avez mentionné la série suivante de priorités. Ces priorités concernent-elles l'avenir? Dans l'affirmative, pourriez-vous nous dire quelles sont ces priorités?

M. Thompson: J'ai déjà promis de faire ce que je pourrai pour cette liste. C'était une question de M. Tremblay et j'ai répondu que nous verrions ce que nous pouvons faire.

M. Littlechild: Au sujet d'une autre série de priorités, les priorités en matière de sécurité nationale, quelle est votre participation? Vous concerne-t-elle?

M. Thompson: Non. Pour l'essentiel, c'est un exercice qui a déjà eu lieu une fois. Pendant cet exercice, je crois, à juste raison, que l'Inspecteur général n'est pas considéré comme une partie prenante.

Le président: Pourriez-vous nous expliquer pourquoi vous n'êtes pas membre du Secrétariat du Solliciteur général et plus particulièrement de la division de la police et de la sécurité? Je me demande ce que vous avez en commun et ce qui vous différencie. Ne pourraient-ils pas remplir votre fonction, statutairement?

M. Thompson: Pour commencer, je crois que leur fonction est de conseiller le ministre sur les questions de politiques et ce n'est pas le rôle de l'Inspecteur général. Ils n'ont pas le même accès statutaire que l'Inspecteur général si bien que leurs informations leur arrivent par des voies différentes par le biais des rapports entre le sous-ministre et son ministre, le sous-ministre en l'occurrence étant le directeur du Service. Ils n'ont pas le droit statutaire d'accès aux renseignements nécessaires pour vérifier l'observance des obligations contractuelles. En termes généraux, c'est à ce niveau que je situerais la

[*Text*]

considered to be important that the policy function and the compliance verification function be kept separate.

• 1240

The Chairman: I would also like your comment on this. We know, just from our ordinary life experience as citizens, that regulators often become co-opted by the very people they are supposed to be regulating, just with the passage of time and the interactions they have. They develop personal friendships and respect for what the other people are doing and therefore are less cutting and less penetrating in their examination.

I would like to know what you have set up within your shop to ensure that you and your people do not become co-opted by CSIS just by virtue of your day-to-day contact with them over months. How do you ensure that you are not becoming co-opted?

Mr. Thompson: Again, the nature of that kind of assurance or guarantee is, frankly, impossible to give you, but there are some natural advantages. There is a physical separation of one group from the other. I am not on the top floor of the CSIS building.

The checks and balances, frankly, I think are the principal measure that deals with the co-opting problem. If I am to look at some aspect of counter-intelligence, for example, and either just before or some time later SIRC is looking at the same kind of activity, there is an assurance there, to the extent you can have assurance, of objectivity on my part. I cannot afford to be in a position where the conclusions I come up with are simply not borne out by work that is done previously or subsequently by SIRC, and I suspect that SIRC is in the same position vis-à-vis me.

Frankly, as the manager there, the steps taken by me to deal with co-opting are principally the quality of the people doing that kind of work. Their job is as auditors, and they are responsible to me to do that job for me and not to do that job in a way that is gentle and agreeable to the Canadian Security Intelligence Service.

The job that we do we do not only once and we are doing it with more than one auditor over regions as well as in headquarters. So we are checking and double-checking, and maybe different people are doing that over a period of time. We may go back some years later. I mentioned to you in some detail the affidavit project. That is something we would be revisiting and probably different people would be doing it. So in general terms there is that degree of assurance. I do not offer you a guarantee. I recognize what the problem is, and it is one that is permanently there, permanently a problem that of course the minister and the Deputy Solicitor General would be aware of.

Mr. Brewin: I have basically three sets of questions. First, you referred to the fact that you have done a section 40 report for SIRC on a matter that SIRC is in turn

[*Translation*]

différence. Il est considéré important que la fonction politique et la fonction d'observance des obligations contractuelles soient distinctes.

Le président: Notre simple expérience de citoyen nous apprend que souvent, avec le temps, et leurs rapports étant ce qu'ils sont, il y a cooptation entre les régulateurs et ceux qu'ils sont censés réglementer. Ils developpent des amitiés personnelles et du respect pour ce que les autres font et en conséquence deviennent moins stricts et moins pénétrants dans leurs examens.

J'aimerais savoir ce que vous avez prévu dans votre boutique pour vous assurer qu'il n'y ait pas cooptation entre votre personnel et celui du SCRS du simple fait de vos contacts quotidiens. Comment vous assurez-vous contre ces cooptations?

M. Thompson: Encore une fois, il est impossible de vous donner ce genre d'assurance ou de garantie mais il y a certains avantages naturels. Il y a séparation physique des deux groupes. Je ne suis pas au dernier étage de l'immeuble du SCRS.

Franchement, ce sont les contrôles qui à mon avis sont la mesure principale contre ce problème de cooptation. Si je m'intéresse à une affaire de contre-espionnage, par exemple, et que juste avant ou un peu après le SCRS s'intéresse à la même affaire, il y a en l'occurence une assurance, dans la mesure où on peut parler d'assurance, d'objectivité de ma part. Je ne peux me permettre de parvenir à des conclusions contraires aux résultats de l'enquête menée précédemment ou subséquemment par le SCRS, et je suppose que le SCRS se trouve dans la même situation à mon égard.

Franchement, en tant que gestionnaire, les mesures que je prends contre la cooptation concernent principalement la qualité de ceux qui font ce genre de travail. Ils font un travail de vérificateur, et ils ont la responsabilité de faire ce travail pour moi et non pas de le faire d'une manière douce et agréable pour le Service canadien du renseignement de sécurité.

Nous ne faisons pas notre travail qu'une fois et nous le faisons avec plus d'un vérificateur, qu'il s'agisse des régions ou du quartier général. Nous vérifions et nous revérifions et il est possible que sur une certaine période différentes personnes le fassent. Il nous arrive de revenir plusieurs années en arrière. Je vous ai donné un certain nombre de détails sur le projet d'affidavits. C'est un projet sur lequel nous reviendrons et ce seront probablement d'autres personnes qui le reprendront en mains. Donc, en termes généraux, il y a ce degré d'assurance. Je ne vous offre pas de garantie. J'admets la réalité du problème; il est permanent, et, bien entendu, c'est un problème dont sont conscients le ministre et le sous-solliciteur général.

M. Brewin: J'ai en gros trois séries de questions à vous poser. Premièrement, vous avez dit avoir, conformément à l'article 40, fait un rapport au CSARS sur une question

[*Texte*]

reporting to the minister under section 54, which we learned, I think, at the hearing just the other day. Just kind of to complete the circle, is that the report on CSIS' investigation of native groups in Canada? Is that the one you are referring to?

Mr. Thompson: No.

Mr. Brewin: There is another one?

Mr. Thompson: It is on unauthorized disclosures.

Mr. Chairman, I should perhaps not correct an impression, but in response to an earlier question by Mr. Brewin I said that 30% of time had been taken up with SIRC work. That was true for the period up to the completion of that piece of work. There is nothing now outstanding for SIRC being done by my office, so we are down to 0%.

Mr. Brewin: We have had evidence of seven cases of members of CSIS having been suspected of breaking the law over the last number of years. That general direction was provided to us by the director himself and has been included in public reports of SIRC; at least summary references to the nature of those problems. How many of these cases were reviewed by the Inspector General's office?

• 1245

Mr. Thompson: I am made aware essentially at the time of the reporting process of the report that is made under subsection 20.(2). In fact, it would perhaps be helpful for me to add that I look not only at the cases that are reported under section 22 but also at those which are considered within the service with a view to their being reported under that section but which for whatever reason the director considers do not fall within the purview of the section.

Mr. Brewin: So there were cases which did not make it through section 20 and in which presumably there was some suggestion of a breach of the law by CSIS.

Mr. Thompson: I think that is right, and that is implied in what I said.

I should add that we have mentioned a couple of times the reference to unnecessary and unreasonable use of powers. Crimes in the course of employment would fit within that, but it is larger than that, and it is something that is my responsibility.

Mr. Brewin: The cases we have been told publicly about, were those at some stage reviewed by the Inspector General and the subject of a report by the Inspector General?

Mr. Thompson: The answer I have to give you is that they are the kinds of things that would be reviewed by the Inspector General and they would be the subject of a report by certificate or otherwise.

[*Traduction*]

que celui-ci a à son tour communiqué sous forme de rapport spécial au ministre conformément à l'article 54, ce que nous avons appris, je crois, lors de la réunion de l'autre jour. Pour boucler le cercle, est-ce le rapport de l'enquête du SCRS sur les groupes autochtones au Canada? Est-ce de ce rapport dont vous voulez parler?

M. Thompson: Non.

M. Brewin: Il y en a un autre?

M. Thompson: Il s'agit des divulgations non autorisées.

Monsieur le président, en réponse à une question posée tout à l'heure par M. Brewin j'ai répondu que 30 p. 100 du temps avait été pris par le travail pour le CSARS. C'était vrai pour la période allant jusqu'au terme de ce travail particulier. Actuellement mon bureau ne fait rien pour le CSARS si bien que nous sommes à 0 p. 100.

M. Brewin: On nous a confirmé sept cas de membres du SCRS soupçonnés d'avoir violé la loi au cours des dernières années. C'est le directeur lui-même qui nous l'a confirmé et il en a fait état dans le rapport public du CSARS; tout du moins des références sommaires à la nature de ces problèmes. Combien de ces cas ont été examinés par le bureau de l'Inspecteur général?

M. Thompson: Je suis informé de l'existence de problèmes de ce genre lorsque le directeur fait un rapport au ministre conformément au paragraphe 20.(2). En fait, il serait peut-être utile que j'ajoute que je m'intéresse non seulement aux affaires rapportées conformément au paragraphe 20.(2) mais également à celles qui ne sont pas rapportées conformément à cet article, parce que le directeur considère pour une raison ou pour une autre qu'elles n'en relèvent pas.

M. Brewin: Il y a donc eu des affaires qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport conformément à l'article 20 et qui pourtant semblaient offrir les prémices d'une violation de la loi par le SCRS.

M. Thompson: Exactement, et c'est ce que j'ai laissé entrendre.

J'ajouterai que nous avons fait référence à une ou deux reprises à l'usage inutile et déraisonnable de certains pouvoirs. Les délits en service commandé entreraient dans cette catégorie, mais cela va plus loin et c'est quelque chose qui relève de ma responsabilité.

M. Brewin: Les cas qui nous ont été révélés publiquement sont ceux qui ont été examinés par l'Inspecteur général et qui ont fait l'objet d'un rapport de l'Inspecteur général?

M. Thompson: Je vous répondrai que ce sont les genres de cas qui sont examinés par l'Inspecteur général et qui suscitent de sa part la rédaction d'un rapport certifié.

[*Text*]

Mr. Brewin: I have been pretty careful in listening to your answer. The latter part of it was that they would by covered by the report. Are you going to go as far as to say these cases were covered by a report?

Mr. Thompson: Yes.

Mr. Brewin: Then were these cases brought to CIRC's attention, to your knowledge, by the Inspector General's report? The process described in section 33 starts with the director's annual operational report, a copy of which you get. You are then directed to submit a certificate to the minister under subsection 33.(2), and then your report with the minister's comments goes to CIRC. Then eventually CIRC is reported to the public on these.

I come back to the question. In these seven cases, did CIRC learn about the case from your certificate, or your predecessor's certificate?

Mr. Thompson: I cannot tell you specifically for any of them, but from my experience of the way this works I am sure CIRC learns much more directly than that. The provision under section 20 is that a copy of anything given to the Attorney General pursuant to subsection (3) shall be given forthwith to the review committee. You have to bear in mind that the certificate deals with a director's report that deals in a sense with some history that is becoming more and more remote, so my certificate is very often some months after the end of the reporting period. These events will have happened within the reporting period, and might have happened early in it.

Mr. Brewin: Yes, but in these seven specific cases, how did the Inspector General learn of the case?

Mr. Thompson: There is no requirement in the act that I be given a copy, as CIRC is, but the fact is that I am invariably given a copy and may in any event, through some other route, already have learned of the activity. So again, I cannot tell you about the seven cases. Indeed, only one or two have happened within the time I have been there. But the fact is that a copy is provided to the Inspector General and the Inspector General may have learned otherwise anyway.

• 1250

Mr. Brewin: Under access of information, I would assume that when you start to review or monitor you ask CSIS to provide you with the documents and files and so forth that they have on the subject. Question: how do you satisfy yourself that you are getting everything from CSIS on that subject, or do you simply take it from them that they have given you everything they have?

Mr. Thompson: In respect to the last part of the question, definitively not. But you are quite right that the first contact is an indication. First of all, there has been the list of review priorities, so the service knows this item

[*Translation*]

M. Brewin: J'ai écouté avec beaucoup d'attention votre réponse. Vous avez dit en dernier lieu qu'ils étaient couverts par un rapport. Iriez-vous jusqu'à dire que ces cas étaient couverts par un rapport?

M. Thompson: Oui.

M. Brewin: Dans ce cas, à votre connaissance, ces cas ont-ils été portés à l'attention du CSARS par le rapport de l'Inspecteur général? La procédure décrite à l'article 33 commence avec le rapport annuel des activités opérationnelles du directeur, dont un exemplaire vous est remis. Vous devez ensuite remettre au ministre un certificat conformément au paragraphe 33.(2), puis votre rapport accompagné des commentaires du ministre et transmis au CSARS, qui éventuellement publie un rapport destiné au public.

Je reviens à ma question. Dans ces sept cas, le CSARS a-t-il eu connaissance de votre certificat ou du certificat de votre prédécesseur?

M. Thompson: Je ne peux pas vous le préciser pour chaque cas, mais, fort de mon expérience, je suis certain que le CSARS est tenu au courant beaucoup plus directement que cela. Selon l'article 20, un exemplaire de tous les documents transmis au Procureur général du Canada en conformité avec le paragraphe (3) doit être envoyé au Comité de surveillance dès leur transmission au Procureur général. Il ne faut pas oublier que ce certificat concerne un rapport du directeur sur des activités déjà, dans une certaine mesure, anciennes, et que mon certificat très souvent n'est remis que plusieurs mois après la fin de la période de 12 mois d'activité. Ces événements ont eu lieu pendant cette période de 12 mois d'activité et ont pu avoir lieu au tout début.

M. Brewin: Oui, mais dans ces sept cas précis, comment l'Inspecteur général a-t-il été informé?

M. Thompson: La loi ne requiert pas que me soit remis un exemplaire, comme au CSARS, mais il reste qu'invariablement un exemplaire m'est remis et que de toute façon j'ai déjà été mis au courant de l'affaire par d'autres sources. Encore une fois, je ne peux rien vous dire sur ces sept cas. Il n'y en a eu qu'un ou deux depuis mon entrée en fonction, n'importe comment. Il reste qu'un exemplaire est remis à l'Inspecteur général et que l'Inspecteur général a pu en avoir eu connaissance autrement, de toute manière.

M. Brewin: Je suppose que lorsque vous commencez votre examen ou votre surveillance, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, vous demandez au SCRS de vous fournir les documents et les dossiers qu'ils ont sur l'affaire. Question: vous assurez-vous que le SCRS vous a bien donné tous les renseignements ou bien lui faites-vous tout simplement confiance?

M. Thompson: Pour répondre à la dernière partie de votre question, certainement pas. Mais vous avez tout à fait raison, le premier contact est un indice. Pour commencer, il y a cette liste de priorités d'examen, si bien

[*Texte*]

is coming down the pipe at some time. A moment will crystallize when I am writing to the service to say that this program we have identified is now about to be undertaken, and these are the terms of reference; this person will be in touch with your group and will be asking for files. That person or those people will be dealing with the external review and liaison group, asking for those documents to be set aside. But as the job goes on, the interviewing process at headquarters and in the various regions is perhaps the principal check on the completeness of what we get. The fact is that in respect of the main areas we are going back again and SIRC is going back again into affidavit preparation or human source management to take some examples.

To answer part of your question, you never can be sure, but I consider the risk to the service of not disclosing what is being asked for to be enormous. I also recognize the professionalism of the people doing the job. That is not to say I rely on their saying, this is it; you get on with your job and assume that is all there is. There are all kinds of ways, as far as I am concerned, to get to the bottom of it.

Mr. Lee: With reference to section 33, I would like your opinion, Mr. Thompson. If I were looking for a point in procedure where all the things that did not work well and did not fit, things that should really come to the attention of a committee such as ours, if I were looking for a place to focus, do you think section 33 would be the best place to start looking? Is section 33 the motherlode of the things that do not work? Is it the lint screen in a clothes dryer, for example, where you can go and find all the things that do not work? Is it your view that it is a really good place for us to focus our attention?

Mr. Thompson: It would be helpful, but the context of it is that other documents are more current, which are the reports I have made reference to. I am not giving you a particularly helpful answer, but the fact is that the statute speaks of my obligation, so a certain number of observations will appear there. But the context is somewhat larger than that, and the timing is important too. The report on a particular activity is bound to be much closer to the events being described in it than the certificate will be. It is inevitable that the certificate is bound to be somewhat stale by the time it is produced. So there are pros and cons to relying on that document.

Mr. Lee: We, of course, have to look five years backwards.

Do we have an organizational flow chart of your office, or are we anticipating receipt of one?

Mr. Thompson: There is one that shows the Inspector General in terms of his relationship with the minister and the service and SIRC. I do not believe we have given the clerk one of our internal operation, but I would be happy to do that.

[*Traduction*]

que le Service sait que cela va bientôt être au tour de cette affaire. Il y a cristallisation lorsque j'écris au Service pour lui dire que nous sommes sur le point d'entreprendre le programme que nous avons identifié et que le mandat est le suivant; un tel contactera votre groupe et vous demandera les dossiers. Cette personne ou ces personnes traiteront avec le groupe d'examen et de liaison externe demandant à ce que ces documents soient mis de côté. Mais au fur et à mesure que le travail se poursuit, les entrevues au quartier général et dans les diverses régions sont peut-être le principal moyen de nous assurer que nous avons bien tout ce qu'il nous faut. Dans les domaines principaux, nous revenons à la charge et le CSARS revient également à la charge sur la préparation des affidavits ou sur la gestion des sources humaines, pour citer quelques exemples.

Pour répondre partiellement à votre question, on ne peut jamais être sûr, mais je considère le risque pour le Service de ne pas divulguer ce qu'on lui demande comme étant énorme. Je prends en compte également le professionnalisme de ceux qui font le travail. Cela ne veut pas dire pour autant que je me fie à leur parole, mais c'est ainsi; vous faites votre travail en supposant que tout est là. Il y a toutes sortes de moyens de tout savoir, d'après moi.

M. Lee: J'aimerais votre opinion sur l'article 33, monsieur Thompson. Si je cherchais un point de procédure où toutes les choses qui ne marchent pas bien, qui ne cadrent pas bien, qui devraient retenir l'attention d'un Comité comme le nôtre, si je cherchais un point focal, pensez-vous que l'article 33 serait le meilleur endroit où commencer? L'article 33 est-il la veine principale des choses qui ne marchent pas? Est-il comme le filtre d'une sécheuse, par exemple, où on peut retrouver tout ce qui ne marche pas? Pensez-vous que nous devrions nous concentrer sur cet article?

M. Thompson: Ce serait utile, mais le contexte est qu'il y a d'autres documents plus actuels qui sont les rapports dont j'ai parlé. Ma réponse ne vous aide pas particulièrement, mais il reste que la loi parle de mon obligation; donc un certain nombre d'observations apparaissent. Mais le contexte est un peu plus important et le facteur temps est important. Le rapport sur une activité particulière est forcément beaucoup plus proche des événements qu'il décrit que le certificat. Il est inévitable que le certificat soit un peu moins actuel au moment où il est publié. Quant à se fier à ce document, il y a du pour et du contre.

M. Lee: Nous, bien entendu, c'est avec cinq ans de retard que nous étudions ces choses.

Avons-nous un organigramme de votre bureau ou devons-nous en recevoir un?

M. Thompson: Il y en a un qui montre les rapports entre l'Inspecteur général, le ministre, le Service et le CSARS. Je ne pense pas que nous ayons donné au greffier un de nos organigrammes internes, mais je me ferai un plaisir de le faire.

[*Text*]

Mr. Lee: That is what I would like to see, if it is possible. Thank you.

The Chairman: Members, we stand adjourned until Tuesday, December 5, at which time we have the Deputy Solicitor General. I would then remind you of the Thursday meeting of next week, which is perhaps the most important meeting we will have before we adjourn.

• 1255

That will be an in camera business meeting in which we can take up all of these loose issues and decide. That is Thursday, December 7, at 11 a.m., the time we will be able to make some decisions as to people we engage before Christmas and work that can go on in our absence during the Christmas break.

The meeting is adjourned.

[*Translation*]

M. Lee: C'est ce que j'aimerais voir, si c'est possible. Merci.

Le président: Messieurs, la séance est levée jusqu'au mardi 5 décembre, où nous entendrons le Sous-solliciteur général. Je vous rappelle la réunion du jeudi de la semaine suivante qui sera peut-être la plus importante avant l'ajournement.

Cette réunion aura lieu à huis clos et nous pourrons discuter de toutes ces questions et prendre des décisions. C'est le jeudi 7 décembre à 11 heures que nous pourrons prendre certaines décisions quant aux personnes que nous voulons engager avant Noël et qui pourront travailler pour nous pendant l'intersession de Noël.

La séance est levée.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
FIRST CLASS
PREMIÈRE CLASSE
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESS

From the Department of the Solicitor General:

Richard Thompson, Inspector General, Canadian Security Intelligence Service.

TÉMOIN

Du Ministère du solliciteur général:

Richard Thompson, inspecteur général, Service canadien du renseignement de sécurité.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 6

Tuesday, December 5, 1989

Chairman: Blaine Thacker

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 6

Le mardi 5 décembre 1989

Président: Blaine Thacker

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on

The Review of the CSIS Act and the Security Offences Act

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial d'

Examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité

RESPECTING:

Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989

CONCERNANT:

Ordre de renvoi du Comité en date du mardi 27 juin 1989

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

LIBRARY JAN 8 1990 University of Toronto

Second Session of the Thirty-fourth Parliament 1989

Deuxième session de la trente-quatrième législature 1989

34498—1

SPECIAL COMMITTEE ON THE REVIEW OF THE CSIS ACT AND THE SECURITY OFFENCES ACT

Chairman: Blaine Thacker

Vice-Chairman: Maurice Tremblay

Members

Brewin, John
Horner, Bob
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Nunziata, John
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 114(3)

On Tuesday, December 5, 1989:

John Nunziata replaced George Rideout.

COMITÉ SPÉCIAL D'EXAMEN DE LA LOI CONSTITUANT LE SCRS ET DE LA LOI SUR LES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Président: Blaine Thacker

Vice-président: Maurice Tremblay

Membres

Brewin, John
Horner, Bob
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Nunziata, John
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Conformément à l'article 114(3) du Règlement

Le mardi 5 décembre 1989:

John Nunziata remplace George Rideout.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, DECEMBER 5, 1989
(12)

[*Text*]

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met at 11:13 o'clock a.m. this day, in Room 308 West Block, the Chairman, Blaine Thacker, presiding.

Members of the Committee present: John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, John Nunziata, George Rideout, Jacques Tétreault, Blaine Thacker, Maurice Tremblay.

Other Member present: Ken Atkinson.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Philip Rosen, Research Officer. *From the Staff of the Committee*: Stuart Farson, Research Consultant.

Witness: *From the Department of the Solicitor General*: Joseph Stanford, Deputy Solicitor General.

The Committee resumed consideration of Its Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday , September 26, 1989, Issue No. 1.*)

The witness made a statement and answered questions.

At 12:50 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 5 DÉCEMBRE 1989
(12)

[*Traduction*]

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité se réunit aujourd'hui à 11 h 13, dans la pièce 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Blaine Thacker (*président*).

Membres du Comité présents: John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, John Nunziata, George Rideout, Jacques Tétreault, Blaine Thacker, Maurice Tremblay.

Autre député présent: Ken Atkinson.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, attaché de recherche. *Du personnel du Comité*: Stuart Farson, attaché de recherche principal.

Témoin: *Du Ministère du Solliciteur général*: Joseph Stanford, sous-solliciteur général.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 juin 1989. (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 septembre 1989, fascicule n° 1.*)

Le témoin fait un exposé et répond aux questions.

À 12 h 50, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Tuesday, December 5, 1989

• 1113

The Chairman: I will call this meeting to order. We are resuming consideration of our order of reference dated Tuesday, June 27, 1989, and we have before us as our witness today Mr. Joseph Stanford, who is the Deputy Solicitor General. I see Mr. Ian Glen is with us as well.

Gentlemen, welcome. Mr. Stanford, our process is for you to make whatever statement you might wish to make. Then we get into our questions, which involve 15 minutes on the first round for each of the parties, and five minutes for individual members after that.

Mr. Joseph Stanford (Deputy Solicitor General of Canada): Thank you, Mr. Chairman, very much. I am grateful to you and to the committee for inviting me to appear before you this morning. I do have a statement I would like to make. It is very brief. It attempts to explain to you and to your colleagues on the committee, my role and the role of my colleagues in the Secretariat of the Ministry of the Solicitor General who deal with CSIS matters, so that the committee may have that information in judging how the act is working.

• 1115

As the deputy to the minister, I am responsible for advising him in respect of his responsibilities for each of the agencies that report to him as well as in respect of his responsibility for providing national leadership in the areas of policing, corrections, and security. In carrying out this work, I am supported by a staff of about 250 people, who are collectively referred to as the Secretariat of the Ministry of the Solicitor General.

The function of the secretariat, Mr. Chairman—and this really is the heart of the presentation I make to you at this time—is to give the minister the capacity for independent information, analysis and advice in all matters concerning the agencies for which he is responsible to Parliament. The secretariat also provides to the minister the staff work, the policy analysis and the development of policy proposals that enable him to provide direction to and ensure control over these agencies.

Au sein du Secrétariat, monsieur le président, la sous-direction des politiques et des opérations en matière de sécurité de la Direction de la police et de la sécurité accorde au ministre soutien et conseil en ce qui concerne la Loi sur le SCRS et la Loi sur les infractions en matière

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le mardi 5 décembre 1989

Le président: La séance est ouverte. Nous reprenons l'étude de notre ordre de renvoi daté du mardi 27 juin 1989 et nous avons pour témoin M. Joseph Stanford qui est le Sous-solliciteur général. Je voie que M. Ian Glen est également ici.

Bienvenue, messieurs. Monsieur Stanford, l'idée est que vous fassiez la déclaration liminaire que vous souhaitez avant que nous passions à la période de questions pour laquelle nous accordons, au premier tour, 15 minutes à chacun des partis, puis cinq minutes à chacun des députés qui demandent ensuite la parole.

M. Joseph Stanford (Sous-solliciteur général du Canada): Merci, monsieur le président. Je vous suis reconnaissant ainsi qu'au Comité de m'avoir invité à comparaître devant vous ce matin. J'ai en effet une déclaration à faire. Elle est très brève. Il s'agit simplement d'essayer de vous expliquer ainsi qu'à vos collègues mon rôle et celui de mes collaborateurs du secrétariat du ministère du Solliciteur général qui sont chargés des questions touchant le SCRS. Le Comité fera ainsi mieux à même de juger de la loi instituant ce service.

En tant que sous-ministre, c'est à moi qu'il revient de conseiller le ministre lorsqu'il s'acquitte de ses responsabilités envers chacune des agences se rapportant à lui et lorsqu'il démontre un leadership national dans les domaines du maintien de l'ordre, des affaires correctionnelles et de la sécurité. Je ne pourrais accomplir cette tâche sans l'aide de mon personnel, dont le nombre se situe aux environs de 250 personnes et que l'on regroupe sous la bannière du Secrétariat du ministère du Solliciteur général.

Le Secrétariat du ministère—et c'est là l'essentiel de ce que j'ai à vous dire—offre au ministre une capacité d'informations indépendantes, d'analyses et de conseils pour tout ce qui a trait aux agences dont il est responsable devant le Parlement. Le Secrétariat du ministère lui apporte de plus la capacité productrice de son personnel, l'analyse des politiques et l'élaboration des projets de politique qui lui permettront de fournir une direction et d'assurer un contrôle sur ces agences.

Within the Secretariat, the Security Policy and Operations Directorate of the Police and Security Branch provides support and advice to the minister with respect to the CSIS Act and the Security Offences Act. The Inspector General provides the minister with an

[*Texte*]

de sécurité. Pour sa part, l'inspecteur général procure au ministre la capacité interne de vérifier de façon indépendante la conformité du SCRS avec la Loi.

La Loi sur le SCRS assigne au sous-ministre certains pouvoirs et responsabilités spécifiques. Ceci se retrouve principalement à l'article 7 de la Loi.

Subsection 7.(1) requires the director to consult the Deputy Solicitor General on the general operational policies of the service and on any matter for which consultation is required pursuant to a ministerial direction from the Solicitor General to the director. Subsection 7.(2) requires the director to consult with the Deputy Solicitor General before making any application for a judicial warrant or for a renewal of an existing warrant. Finally, subsection 7.(3) requires me to advise the Solicitor General with respect to ministerial direction that has been issued or should be issued to CSIS.

In practice, Mr. Chairman, the director and I are required to consult with each other on all matters affecting the service that require the minister's decision or approval or that may be of concern to him. The director and the Deputy Solicitor General must therefore work closely together on all matters that relate to the minister's responsibilities in respect of the service. Frequent and thorough consultation between the director and me and our respective staffs contribute greatly to ensuring that the Solicitor General can effectively discharge his responsibilities.

There are three main activities the secretariat performs in support of the minister's responsibilities, and these relate to operations, to policy direction and advice, and to independent internal review for compliance.

I will speak first of operations. The minister described his powers of approval in his statement when he appeared before you. The statute and ministerial policy require the Solicitor General's personal approval of a wide range of CSIS operational activities. I provide advice to the minister on the service's proposals. These include all applications to the Federal Court for warrants authorizing the use of intrusive investigative powers such as wire-taps or mail opening, all CSIS assistance in the collection of foreign intelligence within Canada, and all special operational activities that, by policy, require the minister's approval. In all of these cases the secretariat provides independent analysis and advice to the minister concerning the CSIS proposals.

• 1120

It might be helpful to the committee, Mr. Chairman, if I were to illustrate the degree of involvement in a typical case where the minister's approval is required by section 21 of the CSIS Act, an application for a judicial warrant authorizing use of an intrusive power such as a wire tap. Any proposal by CSIS to use investigative powers

[*Traduction*]

independent internal capacity for reviewing CSIS operations for compliance.

The CSIS Act assigns certain specific authorities and responsibilities to the Deputy Solicitor General. These are found primarily in section 7 of the Act.

L'alinéa 7.(1) stipule que le directeur doive me consulter sur l'orientation générale des opérations du Service et sur toute autre question à l'égard de laquelle une consultation est requise, conformément à une instruction ministérielle du Solliciteur général au directeur. L'alinéa 7.(2) stipule que le directeur doive me consulter aux fins d'une demande de mandat judiciaire ou pour le renouvellement d'un mandat déjà décerné. Enfin, l'alinéa 7.(3) stipule que je doive conseiller le Solliciteur général sur les instructions ministérielles déjà données ou à donner au SCRS.

En pratique, le directeur et moi devons nous consulter sur toute question pouvant affecter le Service appelant une décision ou une approbation du ministre, ou encore pouvant lui être d'un intérêt personnel. Par conséquent, le directeur et le sous-solliciteur général doivent travailler en étroite collaboration sur toute les questions ayant rapport aux responsabilités du ministre envers le Service. De fréquentes consultations en profondeur entre le directeur et moi-même et notre personnel respectif contribuent grandement à ce que le solliciteur général puisse s'acquitter efficacement de ses responsabilités.

Les trois principales activités où les responsabilités du ministre reçoivent le soutien du Secrétariat sont les suivantes: les opérations, l'orientation des politiques et les conseils s'y rapportant et l'examen interne indépendant sur la conformité.

Je m'arrêterai tout d'abord sur les opérations. Le ministre vous a déjà décrit dans sa récente déclaration les pouvoirs d'approbation qui lui sont conférés. La loi et les politiques ministérielles insistent sur l'approbation personnelle du solliciteur général pour un large éventail d'activités opérationnelles du SCRS. Je prodigue mes conseils au ministre sur les propositions du Service. Elles englobent: toutes les demandes auprès de la Cour fédérale pour les mandats autorisant l'emploi de pouvoirs d'enquête intrusifs tels que l'écoute électronique ou l'ouverture du courrier, tous les cas où le SCRS prête son assistance à la collecte de renseignements étrangers au Canada et toutes les activités opérationnelles spéciales qui, règle générale, nécessitent l'approbation du ministre. Pour tous ces exemples, le Secrétariat produit pour le ministre des analyses et des conseils sur les demandes du SCRS.

Il pourrait être utile de faire une illustration du niveau de participation d'un cas type où l'approbation du ministre est nécessaire selon l'article 21 de la Loi sur le SCRS—une demande de mandat judiciaire autorisant l'emploi de méthodes intrusives comme l'écoute électronique. Toute demande formulée par le SCRS pour

[*Text*]

requiring a judicial warrant is subjected to very close scrutiny. This includes approval by the CSIS target approval and review committee and the warrant review committee, both of which are chaired by the director of CSIS. Senior officials of the secretariat attend each meeting of these committees.

In addition, since the implementation of the Osbaldeston report two other persons are involved in the warrant review process and help me prepare my recommendation to the minister.

Primo, le rôle de l'avocat indépendant du Ministère de la Justice et qui joue à l'avocat du diable est de contester la fiabilité de l'information opérationnelle sur laquelle sont fondées les demandes de mandat. Suite à ses rencontres avec le signataire de l'affidavit et suite à son étude des documents soumis, étayant les demandes, il me donne un compte-rendu de la fiabilité des renseignements soumis à partir desquels la demande est fondée.

Secundo, un cadre supérieur du Ministère de la Justice assiste aux réunions du comité d'examen des demandes de mandat. Ce dernier me donne son avis sur la pertinence de la cible, l'aspect légal de la demande et le niveau proportionnel d'intrusion des moyens d'enquête dans la demande en question, compte tenu de la nature et de l'imminence de la menace.

Following approval by the director of CSIS in his capacity as chairman of the warrant review committee, the application is submitted for the Solicitor General's consideration. I am briefed by my staff and I personally read the affidavit. I then make my recommendation to the minister. The minister meets with the director and me to discuss the application. The minister may also request further information before he indicates whether he approves and, if so, on what conditions. Finally, if the minister is satisfied and approves the application, CSIS proceeds to the Federal Court.

I turn now, Mr. Chairman, to the second area of activity, policy development and advice. The secretariat also supports the minister by research, analysis, advice, and development of national security policy and programs. This includes developing written directions for issuing by the minister, representing the ministry's perspective on the services, operations, and analysis policy committee, developing or advising on proposed liaison arrangements with other foreign and domestic agencies under the CSIS Act or the Security Offences Act, monitoring corporate, operational, and policy developments, and analysing reports of the director of CSIS, the Security Intelligence Review Committee, and the Inspector General, and recommending follow up.

[*Translation*]

l'emploi de méthodes d'enquête nécessitant un mandat judiciaire fait l'objet d'un examen minutieux en profondeur. Ceci implique l'accord du Comité d'approbation et de réévaluation des cibles ainsi que du Comité d'examen des demandes de mandat du SCRS, tous deux présidés par le directeur du SCRS. Des cadres supérieurs du Secrétariat assistent à chacune des réunions de ces comités pour y faire valoir le point de vue du ministère.

Aussi, depuis la mise en application du rapport Osbaldeston, deux autres personnes sont engagées dans le processus d'examen des mandats et me secondent dans la préparation des recommandations que je fais au ministre.

First, there is the Independent Counsel, who is a Department of Justice counsel known by some as the Devil's Advocate. The role of the Independent Counsel is to challenge the reliability of operational information supporting warrant applications. As a result of his meeting with the affiant and his review of the material submitted in support of the applications, he advised me on the factual reliability of the information presented in support of the application.

Second, a senior representative of the Department of Justice attends the meetings of the Warrant Review Committee. This person advises me on the appropriateness of the target, the legality of the application and the proportionality of the intrusiveness of the investigative means request in the application in light of the nature and imminence of the threat.

Suite à l'approbation par le directeur du SCRS, en tant que président du comité d'examen des mandats, la demande est soumise à l'attention du solliciteur général. Mon personnel me fait rapport et je lis personnellement les affidavits. Puis je formule ma recommandation au ministre. Le ministre nous rencontre, le directeur et moi, pour discuter de la demande. Le ministre peut très bien exiger plus d'information avant de fournir ou non son accord et s'il acquiesce, à quelles conditions. Enfin, si le ministre est satisfait et fournit son accord à la demande, le SCRS se rend en Cour fédérale.

Passons maintenant à notre deuxième domaine d'activité qui est l'élaboration des politiques et les conseils s'y rapportant. Le Secrétariat soutient aussi le ministre par la recherche, l'analyse, l'élaboration de politiques et de programmes de sécurité nationale et de conseils s'y rapportant. Ceci comprend fournir des conseils sur les responsabilités du ministre selon la loi, préparer des instructions écrites qui seront émises par le ministre, présenter la perspective du Ministère au comité d'analyse opérationnelle de politiques du personnel, élaborer ou conseiller sur des projets d'entente de liaison avec d'autres agences étrangères ou internes tel que prévu par la Loi sur le SCRS ou la Loi sur les infractions en matière de sécurité, suivre ce qui se passe au niveau de la gestion, des opérations et des politiques et analyser les rapports du directeur du SCRS, du comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité et de l'inspecteur général et recommander un suivi.

[*Texte*]

Perhaps I may offer an example of that function. An important part of policy development and advice is ministerial written direction. The statutory foundation of ministerial control and accountability is found in section 6 of the CSIS Act. The director controls and manages the service, and I quote now from section 6, "under the direction of the minister", and the minister may "issue to the director written directions with respect to the service".

It is my responsibility under the act to identify the need for written ministerial directions and to recommend them to the Solicitor General. The minister also instructs me to develop proposals for direction to CSIS on particular issues. The ministry's secretariat then prepares directions, in consultation with the service, for the minister's consideration.

• 1125

Ministerial directions are not public documents, but by law each must be copied to the Security Intelligence Review Committee. The Inspector General is also provided with copies, to assist him in fulfilling his role of monitoring CSIS for compliance with these directions.

I turn now to the third area of activity I identified earlier; that is, independent internal review for compliance. The CSIS Act specifies my relationship with the Inspector General of CSIS. Subsection 31 states:

> The Governor in Council shall appoint an officer to be known as the Inspector General who is responsible to the deputy minister.

The Inspector General reports to me independently of the rest of the secretariat, and I meet with him regularly, normally every two weeks. Although he is part of the secretariat, the Inspector General is not involved in offering advice to the minister on CSIS operational proposals, in order to ensure the independence of his function.

The Inspector General has a legislated function, but this function is internal, and he reports to me and to the minister. As such, the Inspector General does not have a publicly visible function. He is part of the system to help the minister exercise control.

Sur une base permanente, monsieur le président, l'inspecteur général évalue la conformité du Service avec ses politiques opérationnelles et examine les activités opérationnelles du Service. Avant de décider des priorités de l'examen, l'inspecteur général consulte le Service moi-même et le ministre. L'inspecteur général a accès à tous les documents du SCRS sauf les confidences du Cabinet. L'inspecteur général remet aussi au ministre un certificat indiquant dans quelle mesure le rapport annuel du SCRS lui paraît acceptable et où il fait état des cas où, selon lui, le Service a, au cours d'activités opérationnelles accompli des actes qui n'ont pas été autorisés en vertu de la Loi ou

[*Traduction*]

Peut-être pourrais-je vous donner un exemple. Un aspect très important de l'élaboration de politiques et de conseils touche les instructions ministérielles écrites. C'est l'article 6 de la Loi sur SCRS qui donne au ministre le contrôle et la responsabilité de ces instructions. Le directeur contrôle et gère le service «sous la direction du ministre» et ce dernier peut «donner par écrit au directeur des instructions concernant le Service».

Ma responsabilité, selon la loi, est de définir les besoins d'instructions ministérielles écrites et de les recommander au solliciteur général. Le ministre me charge aussi d'élaborer des propositions sur des instructions pour le SCRS au sujet de questions spécifiques. À la suite de quoi le Secrétariat du ministère rédige, en consultation avec le Service, des instructions à l'intention du ministre.

Les instructions ministérielles ne constituent pas des documents publics. Par contre, selon la Loi, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité doit recevoir une copie de chacune d'elles. L'inspecteur général en reçoit aussi copie, ce qui l'aide à évaluer, comme il le doit, le niveau de conformité du SCRS.

Je passe maintenant au troisième domaine d'activité mentionné tout à l'heure, à savoir l'examen interne indépendant au niveau de la conformité. La Loi sur le SCRS spécifie aussi quelle doit être ma relation avec l'inspecteur général du SCRS. L'alinéa 30.(1) dicte que:

> Le gouverneur en conseil nomme un haut fonctionnaire, responsable devant le sous-ministre, en qualité d'inspecteur général.

L'inspecteur général se rapporte à moi, indépendamment du reste du Secrétariat. L'inspecteur général et moi nous rencontrons régulièrement, au moins tous les quinze jours. Bien que faisant partie du Secrétariat, l'inspecteur général n'est pas impliqué quand il s'agit de fournir des conseils au ministre sur les demandes opérationnelles du SCRS. Ceci afin de garantir l'indépendance de sa fonction.

La fonction de l'inspecteur général est prévue par la loi. Cependant, elle est interne et il se rapporte donc à moi et au ministre. Par le fait même, l'inspecteur général n'a pas une fonction visible publiquement; il fait partie du système afin d'aider le ministre à exercer son contrôle.

On an ongoing basis, the Inspector General monitors the compliance by the Service with its operational policies, and reviews the operational activities of the Service. Before deciding on his review priorities, the Inspector General consults the Service, me and the Minister. The Inspector General has right of access to all CSIS information, except Cabinet confidences. The Inspector General also provides the Minister with a certificate stating the extent to which the Inspector General is satisfied with the CSIS annual report and whether anything done by the Service in the course of its operational activities is not authorized by the Act or

[*Text*]

ont contrevenu aux instructions ministérielles écrites, ou encore ont exercé ses pouvoirs d'une façon abusive ou inutile.

L'inspecteur général représente un mécanisme essentiel pour le ministre lui permettant d'exercer son contrôle ministériel.

The Security Offences Act confirms the RCMP's role in the security system, providing protective security and law enforcement for security offences. One of Mr. Blais's personal priorities as Solicitor General is to enhance co-operation among all police forces in Canada, and the Security Offences Act recognizes the particular importance of such co-operation in the area of security by providing the authority to enter into arrangements with the provinces to facilitate co-operation. The government's national counter-terrorism plan is also founded on close police-to-police co-operation.

The role of the deputy solicitor general is to provide the minister with independent advice and a perspective that takes account of the broader ministry responsibilities. This improves co-operation between CSIS and the RCMP. Since the passage of the act the secretariat has provided ministers with several policy directions for issuing to both organizations and contributed an independent perspective to the drafting of the recently signed CSIS-RCMP memorandum of understanding.

In conclusion, may I note simply that Canada has an internal security system that I believe is unique in the controls, accountability, and protections it offers. The government believes the system we have is appropriate to Canada's parliamentary democracy and is fundamentally sound.

I have outlined in these remarks the role of the Deputy Solicitor General and the secretariat in this system. The CSIS Act provides the service with special powers to fulfil its mandate. The act also assigns special responsibilities to the deputy Solicitor General and his staff that are critical to the statutory system of checks and balances. Our job is to help the minister in his responsibility to ensure that the service's powers are exercised legally and appropriately. We are committed to supporting the minister to ensure that CSIS continues to be an effective organization which protects Canada's national security while upholding the rights and freedoms of individual Canadians.

• 1130

That is all I have to say by way of opening statement, Mr. Chairman, and I will be very happy to answer any questions.

[*Translation*]

contravenes written ministerial direction or involves an unreasonable or unnecessary use of its powers.

The Inspector General provides the Minister with an essential mechanism to enable him to exercise ministerial control.

La Loi sur les infractions en matière de sécurité confirme le rôle de la GRC dans le système de sécurité—prodiguant une sécurité protective et assurant l'application de la loi dans la poursuite de certaines infractions. Une des priorités personnelles de M. Blais en tant que Solliciteur général est d'améliorer la collaboration entre les différentes forces de police au Canada. La Loi sur les infractions en matière de sécurité reconnait l'importance particulière d'une telle collaboration dans le domaine de la sécurité en fournissant l'autorité de conclure des ententes avec le gouvernement d'une province dans le but de faciliter la coopération. La politique nationale anti-terroriste du gouvernement repose elle aussi sur une étroite collaboration entre forces de police.

Le rôle du Solliciteur général est de fournir au ministre des conseils indépendants et une perspective tenant compte des responsabilités plus étendues du Ministère. Cet aspect comprend la collaboration entre le SCRS et la GRC. Depuis l'adoption des deux lois, le Secrétariat a fourni aux différents ministres plusieurs instructions de politiques à émettre aux deux organismes et a apporté une contribution dans une perspective indépendante pour la rédaction du protocole d'entente entre le SCRS et la GRC signé tout récemment.

En conclusion, je dirai simplement que le Canada possède un système interne de sécurité unique quant au contrôle, à l'inputabilité et aux protections offerts. Le gouvernement estime que le système en place convient à la démocratie parlementaire du Canada et qu'il est fondamentalement solide.

J'ai fait ressortir les grandes lignes du rôle du sous-solliciteur général et du Secrétariat du ministère dans ce système. La Loi sur le SCRS met en place des pouvoirs spéciaux dont le Service a besoin pour remplir son mandat. La loi assigne aussi au sous-solliciteur général et à son personnel des responsabilités particulières, d'une importance capitale au système de contrôle et d'équilibre requis par la Loi. Notre travail consiste à fournir une aide au ministre dont la responsabilité est de garantir que les pouvoirs exercés par le Service soient dans les limites de la Loi et appropriés. Nous sommes engagés à soutenir le ministre pour faire en sorte que le SCRS continue d'être un organisme efficace qui protège la sécurité nationale du Canada tout en maintenant les droits et les libertés des Canadiens.

Voilà tout ce que j'avais à dire dans ma déclaration d'ouverture, Monsieur le président. Maintenant, je suis disposé à répondre aux questions.

[*Texte*]

The Chairman: Thank you, Mr. Stanford. We appreciate having your remarks in writing. It helps us try to crystallize the structure and its operation in our own minds.

Mr. Lee, would you be kind enough to start for us.

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): Over the very recent past, Mr. Stanford, our committee corresponded with the Solicitor General and with Mr. Morden, the director of CSIS, and with SIRC with a view to obtaining from each briefings on particular issues and information and documentation which we outlined in those letters. Can you indicate to the committee if you have become involved in the preparation of a response to that correspondence? If you are involved, what progress are you making?

Mr. Stanford: I can speak in respect of the letters to the minister, and indirectly in respect of the letters to Mr. Morden. I cannot speak in respect of the letters to SIRC.

The Chairman: If I could just interrupt, perhaps I misled Mr. Lee on that point. We have not formally sent our letter to SIRC at this moment. Our staff have been working on our issues booklet, so I apologize.

Mr. Stanford: The letters have been received and the preparation of responses to the letters has begun.

Mr. Lee: Is the response likely to be fulsome and useful to the committee or have you encountered difficulties in providing the kind of response we expect?

Mr. Stanford: I am confident the letters will be useful to the committee. I cannot answer definitively for letters which others will ultimately sign, but the responses will be of substance. I cannot obviously provide an assurance that they will answer all the questions to the full satisfaction of every member of the committee.

Mr. Lee: Have you encountered any difficulties in putting together those items you want to send back to us?

Mr. Stanford: Not up to the present time, Mr. Lee; the process is still at rather early stages but is being dealt with as a priority.

Mr. Lee: Last week or so the Inspector General indicated some reluctance to reply to questions here and felt it was beyond his authority to provide us with certain information. Will your office be able to deal with our difficulty if there is any in the future with the Inspector General?

Mr. Stanford: If I recall correctly, the chairman indicated to Mr. Thompson when he was here an intention on the part of the committee to also write a letter to the Inspector General requesting supplementary

[*Traduction*]

Le président: Merci, Monsieur Stanford. Nous vous sommes reconnaissants de nous avoir soumis votre exposé par écrit. Cela nous aide à mieux comprendre la structure du Service et son fonctionnement.

M. Lee, auriez-vous l'obligence de commencer.

M. Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur Stanford, notre Comité a récemment écrit au Solliciteur général, au directeur du SCRS, M. Morden, et au CSARS en vue d'obtenir des séances d'information sur des questions pariculières, ainsi que des documents et des renseignements dont nous avons fourni la liste. Pouvez-vous dire au Comité si vous avez participé à la préparation d'une réponse à cette correspondance? Dans l'affirmative, où en sont les choses?

M. Stanford: Je peux vous répondre directement pour ce qui est des lettres du ministre, et indirectement pour ce qui est des lettres de M. Morden. Cependant, je ne peux rien vous dire au sujet des lettres envoyées au CSARS.

Le président: Permettez-moi de vous interrompre un instant car j'ai peut-être induit M. Lee en erreur à ce sujet. À l'heure actuelle, nous n'avons pas encore officiellement envoyé de lettre au CSARS. Nos recherchistes se sont attachés à rédiger un cahier d'information sur les questions à l'étude. Je vous présente donc mes excuses.

M. Stanford: Nous avons reçu vos lettres et nous avons commencé à préparer une réponse.

M. Lee: Cette réponse sera-t-elle aussi fouillée et utile que nous l'espérons? Ou vous heurtez-vous à des difficultés pour nous fournir le genre de réponse que nous attendons?

M. Stanford: Je suis convaincu que ces lettres seront utiles au Comité. Evidemment, je ne peux pas faire d'affirmations aussi catégoriques pour les lettres que d'autres personnes seront amenées à signer, mais les réponses seront substantielles. Cependant, je ne peux pas vous garantir qu'on répondra à toutes vos questions d'une façon qui satisfera tous les membres du Comité.

M. Lee: Avez-vous eu du mal à réunir les éléments d'information que vous allez nous communiquer?

M. Stanford: Non, monsieur Lee, pas jusqu'à maintenant. Nous en sommes encore au début du processus, mais cette question est considérée comme une priorité.

M. Lee: La semaine dernière, je crois, l'Inspecteur général s'est montré réticent à répondre à certaines questions du Comité et il a fait valoir qu'il ne se jugeait pas autorisé à nous fournir certains renseignements. Votre bureau est-il en mesure de faire en sorte que ce genre de problème ne se pose pas à l'avenir dans nos entretiens avec l'Inspecteur général?

M. Stanford: Si je me souviens bien, le président a dit à M. Thompson, lors de sa comparution, que le Comité avait aussi l'intention d'écrire une lettre à l'Inspecteur général afin d'obtenir des renseignement supplémentaies.

[*Text*]

information. No doubt it wuold repeat the request for information he was asked to provide orally when he appeared and did not feel able to provide. I can assure you that those requests will receive the same attention when they come.

Mr. Lee: On the subject of the Security Intelligence Review Committee, we have just gone through an appointment process and some aspects of it are outlined in section 34. Were you consulted in connection with this appointment process in your role as deputy minister?

Mr. Stanford: I was not a part of the process, Mr. Lee, nor would I have expected to be part of the process.

Mr. Lee: I would like to ask you a question about the process that you would at least generally oversee as deputy minister. Section 34 requires that the appointment be from Privy Councillors. I would like to ask you to provide me some guidance here on whether this means the individual on whom the Governor in Council would consult and appoint must be a Privy Councillor. Are you familiar with that section?

• 1135

Mr. Stanford: I have not had an occasion to turn my mind to an interpretation of the section. I have the section before me now. My understanding—and this is a matter of recollection of history, and I am subject to correction—is that as early as the appointment of the first panel of members to the Security Intelligence Review Committee, there was at least one member who was made a member of the Privy Council in order to qualify him to hold that position.

Mr. Lee: That would be back in 1984. In dealing with a terrorist threat here, I would like to ask you to outline, if you would—and perhaps this is more of an operational issue—what would happen inside CSIS or the bodies that relate to CSIS at the time of a terrorist threat that CSIS itself alone would uncover. Let us confine the terror threat to one involving Ottawa, or let us say Parliament Hill. Could you tell me what CSIS would do upon uncovering a credible terrorist threat here on Parliament Hill?

Mr. Stanford: You are correct, Mr. Lee, in saying your question relates to the internal operations of CSIS, at least in the first instance. I can reply to that question. I am not sure how far I am going to be able to follow you down the path of any supplementary questions.

If CSIS had any reason to believe there was a possibility of a terrorist act being committed in Canada, it would immediately inform the RCMP.

Mr. Lee: That is a comprehensive response then. Do you know what would trigger or what would operationally require CSIS to advise the RCMP or how they would do it?

[*Translation*]

Je suis sûr que vous allez revenir à la charge et que vous allez de nouveau réclamer les renseignements qu'il a jugé ne pas être en mesure de vous fournir lorsque vous l'avez interrogé de vive voix. Je vous assure qu'on portera toute l'attention voulue à vos demandes dès qu'elles nous seront parvenues.

M. Lee: En ce qui concerne le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, l'on viens tous juste d'appliquer le processus de nomination, dont certains aspects sont énoncés à l'article 34. À titre de sous-ministre, avez-vous été consulté dans le cadre de ce processus de nomination?

M. Stanford: Monsieur Lee, je n'ai pas participé au processus et d'ailleurs, je ne m'attendais pas à y participer.

M. Lee: Je voudrais vous poser une question au sujet de ce processus étant donné qu'à titre de sous-ministre, cela relève de vore ressort, du moins de façon générale. L'article 34 stipule que les membres du Comité doivent être choisis parmi les membres du Conseil privé. Pourriez-vous m'éclairer à ce sujet? Cela signifie-t-il que la personne que le gouverneur en conseil est tenu de consulter et de nommer doit être membre du Conseil privé? Connaissez-vous la teneur de cet article?

M. Stanford: Je n'ai pas eu l'occasion de réfléchir à l'interprétation de cet article. Je l'ai devant moi maintenant. Je vais faire appel à mes souvenirs et n'hésitez pas à me corriger si je me trompe. Il me semble qu'à l'origine, lorsqu' on a nommé les premiers membres du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, au moins l'une des personnes en cause a été nommée membre du Conseil privé afin d'accéder à ce poste.

M. Lee: Cela remontrait à 1984. Face à une menace terroriste au Canada, je voudrais que vous me disiez, si vous le pouvez—étant donné qu'il s'agit sans doute davantage d'un problème qui relève des opérations—comment le SCRS et les agences connexes réagiraient. Supposons que ce soit le SCRS qui ait mis au jour cette menace à lui seul. Supposons en outre que cette menace terroriste ne vise qu'Ottawa ou plus précisément, la Colline du Parlement. Pourriez-vous me dire ce que le SCRS ferait après avoir pris connaissance d'une menace terroriste sérieuse ici sur la Colline du Parlement?

M. Stanford: Monsieur Lee, vous avez raison de dire que votre question ressortit aux opérations internes du SCRS, du moins dans le premier cas. Je peux répondre à cette question, mais je ne suis pas certain de pouvoir vous suivre sur la voie de vos questions supplémentaires.

Si le SCRS a de bonnes raisons de croire qu'un acte terroriste risque d'être commis au Canada, il en informerait immédiatement la GRC.

M. Lee: Il y aurait donc une action concertée. Savez-vous dans quelles circonstances ou à la suite de quelle directive opérationnelle, le SCRS est tenu d'aviser la GRC. Comment procède-t-on?

[*Texte*]

Mr. Stanford: On the first part of your question, I believe the answer would be any information that indicated a criminal act was being contemplated in Canada. As for how they would do it, we are getting into operational detail. I think I know the answer; I think the answer is through liaison officers, who have been spoken of in previous testimony before the committee. I do repeat my concern that we are entering into a degree of operational detail, in respect of which I am not your most reliable witness.

Mr. Lee: My area of concern is the effectiveness of communication between CSIS and the other agencies that would need to have such information. This is what I am looking for.

Mr. Stanford: In the only experience of this kind that has taken place during my tenure, I was involved, not as part of the link between CSIS and the RCMP, but as part of the link between both of them and the minister. I was not aware from that vantage point of any breakdown in communications between the two agencies.

Mr. Lee: In dealing with this particular parliamentary review of the CSIS Act, I had been led to believe that there was in existence an interdepartmental committee or a grouping of individuals who had been assigned the task of co-ordinating response to this committee. Does that type of committee exist?

Mr. Stanford: It is an informal mechanism. It is a consultation mechanism among CSIS, the RCMP, the secretariat and the Privy Council Office.

• 1140

Mr. Lee: Is there a chair for this committee?

Mr. Stanford: It is a rather informal process. No chair is formally designated, but to the extent that anyone chairs that committee, I do.

Mr. Lee: Do you, as informal chair or co-ordinator of that committee, have any agenda to assist the committee with specifics?

Mr. Stanford: I am not sure I understand the question, Mr. Lee. If you give me an idea of the kind of thing you are looking for, I think I can probably respond.

Mr. Lee: Does that committee have a function or a goal other than simply responding to the requests of this committee?

Mr. Stanford: Its role is to coordinate the government's participation in the process of this committee. My sense of that process is that it is primarily responsive. The committee determines the directions in which it wishes to go, the areas it wishes to cover, and the government provides the support it can in respect of the committee's agenda.

[*Traduction*]

M. Stanford: Au sujet de la première partie de votre question, je pense qu'il y a communication chaque fois qu'on recueille des renseignements selon lesquels un invididu ou un groupe d'invidus envisage de commettre un acte criminel au Canada. Pour ce qui est des modalités, je pense que nous abordons le détail des opérations. Je crois connaître la réponse. Je crois que l'on fait appel aux agents de liaison, agents dont des témoins précédents ont déjà parlé au Comité. Encore une fois, je m'inquiète de ce que l'on aborde le détail des opérations du Service car c'est un domaine à propos duquel je ne suis pas le témoin le plus fiable.

M. Lee: Je me préoccupe de l'efficacité des communications entre le SCRS et les autres agences qui devraient être mises au courant. Voilà où je veux en venir.

M. Stanford: La seule fois qu'une chose pareille s'est produite depuis que je suis en fonction, j'ai participé non pas à la liaison entre le SCRS et la GRC, mais entre ces deux organismes et le ministre. J'étais donc très bien placé pour savoir ce qui se passait et je n'ai pas eu connaissance d'un manque de communication entre les deux agences.

M. Lee: Dans le cadre de notre examen parlementaire de la Loi sur le SCRS, j'ai appris qu'il existait un groupe de personnes, un Comité interministériel, chargé de coordonner la réponse à notre Comité. Ce genre de Comité existe-t-il?

M. Stanford: Il s'agit d'un mécanisme informel. C'est un mécanisme de consultation entre le SCRS, la GRC, le Secrétariat et le Bureau du Conseil privé.

M. Lee: Y a-t-il un président à la tête de ce comité?

M. Stanford: Il s'agit d'un processus assez informel. Il n'y a pas de président officiellement désigné, mais dans la mesure où l'on peut dire que quelqu'un préside ce comité, c'est moi.

M. Lee: En tant que président officieux ou coordonnateur de ce comité, prévoyez-vous venir en aide au comité sur des questions particulières?

M. Stanford: Je ne suis pas sûr de comprendre votre question, monsieur Lee. Si vous vouliez me donner une idée du genre de chose à laquelle vous songez, je pourrais sans doute vous répondre.

M. Lee: Ce comité interministériel a-t-il une autre raison d'être que de répondre simplement aux demandes de notre comité?

M. Stanford: Son rôle consiste à coordonner la participation du gouvernement aux travaux de votre comité. De la façon dont je vois les choses, ce comité interministériel se borne surtout à réagir. Le comité parlementaire décide de ses orientations, des domaines qu'il entend étudier et le gouvernement lui fournit son appui par l'entremise du comité interministériel.

[*Text*]

Mr. Brewin (Victoria): This committee interests me, and I am going to get to it in a second. I just want to come back to the policy that has been implemented to date. You said that you were working on the responses to the letters seeking certain documents. When will we get a reply to our request for documents?

Mr. Stanford: My understanding is that you would like to have the reply by the time Parliament reconvenes after the Christmas break, and that is the target we are working toward.

Mr. Brewin: Will we have that, then, by that date?

Mr. Stanford: I sincerely hope so, Mr. Brewin. That is what we are trying to deliver.

Mr. Brewin: I can appreciate that there may be some need to reflect on some particulars or specifics, but I want to inquire about the general policy of cooperation with this committee. So far we have had various witnesses saying that they could not give us the documents, that they were classified. As a result of those refusals, this letter is coming to you. First of all, is it the present policy not to provide us with such documents as the Inspector General's certificates and reports?

Mr. Stanford: I understand the policy to be as it was described by the minister when he appeared before the committee: that the government would be prepared to consider requests for access to classified information on a case-by-case basis if the committee would identify the areas of information it wished to have. We regard the letters as identifying at least some of the areas the committee wishes to pursue, and we are dealing with that request in accordance with the minister's policy. Part of the minister's statement when he appeared was that there would not be secrecy for secrecy's sake, which I understand to mean that information will not be withheld simply because it bears a security classification.

Mr. Brewin: What would be the criteria for refusing us a document? Any basis for refusing this committee a document that is available to you?

Mr. Stanford: There are three areas that are particularly sensitive. One relates to information the disclosure of which would have a negative impact on national security. A second area would be information the disclosure of which would infringe on the rights of individuals to privacy. And a third area would be information that falls under the general heading of advice to ministers. Information that comes in those areas will have to be looked at particularly closely. Having said that, the ultimate decision on what information will be disclosed and what will be withheld will rest with the government.

Mr. Brewin: Well, we will see about that, sir. I believe it to be this committee that will make the decision as to

[*Translation*]

M. Brewin (Victoria): Ce comité interministériel m'intéresse et j'en parlerai dans un instant. Pour le moment, je voudrais revenir sur la politique qui a été appliquée jusqu'à maintenant. Vous avez dit que vous travailliez aux réponses aux lettres que nous avons envoyées en vue d'obtenir certains documents. Quand allons-nous obtenir une réponse?

M. Stanford: Je crois savoir que le comité souhaite avoir une réponse pour la reprise des travaux du Parlement, après les vacances de Noël. C'est donc la date d'échéance que nous nous sommes fixé.

M. Brewin: Nous aurons donc une réponse à cette date?

M. Stanford: Je l'espère sincèrement, monsieur Brewin. C'est ce que nous essayons de faire.

M. Brewin: Je comprends qu'il y a peut-être matière à réflexion dans certains cas particuliers, mais je voudrais vous interroger au sujet de la politique générale de collaboration avec notre comité. Jusqu'ici, divers témoins nous ont dit qu'ils ne pouvaient pas nous fournir les documents que nous réclamions parce qu'ils étaient classifiés. C'est à la suite de ces refus que nous vous avons écrit une lettre. Premièrement, est-ce en application de la politique actuelle qu'on refuse de nous fournir des documents comme les rapports et les certificats de l'inspecteur général?

M. Stanford: À ma connaissance, la politique en vigueur est celle qu'a décrite le ministre devant le comité, c'est-à-dire que le gouvernement est disposé à envisager chaque demande d'accès à des documents classifiés, pour peu que le comité identifie les renseignements qu'il désire obtenir. Selon nous, les lettres en question précisent à tout le moins certains des domaines que le comité désire étudier et nous traitons cette demande en conformité de la politique du ministre. Lorsqu'il a comparu, le ministre a déclaré qu'il n'était pas un partisan du secret pour le secret. À mon avis, cela signifie qu'on ne refusera pas de divulguer des renseignements simplement à cause d'une cote de sécurité.

M. Brewin: Quels seraient les critères qui vous amèneraient à nous refuser un document? Quels motifs vous inciteraient à refuser de divulguer au comité un document auquel vous avez accès?

M. Stanford: Il y a trois types de renseignements particulièrement délicats. Premièrement, les renseignements dont la divulgation aurait des effets néfastes pour la sécurité nationale. Deuxièmement, les renseignements dont la divulgation porterait atteinte aux droits à la vie privée des particuliers. Troisièmement, les renseignements que l'on regroupe dans la catégorie générale des conseils aux ministres. Ce genre de renseignements nécessitera un examen très étroit. Cela dit, c'est le gouvernement qui, en dernière analyse, décidera quels renseignements seront divulgués et quels renseignements seront refusés.

M. Brewin: Nous verrons, monsieur. Pour ma part, je crois qu'il appartient au comité de décider ce dont il a

[*Texte*]

what we need. We will have to have an argument about this. It simply is not acceptable that this committee cannot participate in the decision-making as to what we need. I am sure we will not be asking for any information that would unnecessarily intervene in the rights of privacy; nor do we need to know the advice given to ministers in general cases. But on questions of national security, I believe this committee is to be well trusted not to disclose information, as others are—for example, Mr. Bassett, who has just been appointed to chair SIRC. I do not see why you should distinguish between us and anyone else.

• 1145

Mr. Stanford: I think I have been misunderstood, Mr. Chairman. I did not refer to the government for the purpose of distinguishing the government from the committee; I referred to the government for the purpose of distinguishing the elected government from officials. It will not be officials who take these decisions; decisions will be taken by the government in this instance.

Mr. Brewin: Then let us go to this interdepartmental committee. Has this committee itself discussed the policies of what will be revealed to this committee and what will not be?

Mr. Stanford: It has discussed the advice it would give to ministers on the subject.

Mr. Brewin: And what is that advice?

Mr. Stanford: Well, it is advice to ministers, Mr. Brewin.

Mr. Brewin: So we are not going to hear about that. Has the committee advised witnesses who have appeared before the committee on the approach they should be taking in answers to questions to this committee?

Mr. Stanford: Not in any specific way. The committee has provided advice to ministers on how this issue might be dealt with. Ministers have indicated how they wish to deal with it from time to time, and that indication has guided officials.

Mr. Chairman, I wonder if I may be permitted a couple of minutes on this subject, which perhaps will not be charged to anybody's time. But in reading the transcripts of those who have appeared before me, having been present at the time of the minister's appearance, I am very sensitive to the importance the committee attaches to this issue. I do wish to assure the committee that we also are sensitive to the issue.

I think it is important to recognize that we are doing something really quite new here. In tradition, security intelligence has been carried on in secret for all sorts of reasons that we all know and that we all share. That is no

[*Traduction*]

besoin. Je pense qu'il nous faudra avoir une discussion sérieuse à ce sujet. Il est tout simplement inacceptable que le comité ne puisse décider lui-même de ce dont il a besoin. Je suis sûr que nous ne demanderons pas des renseignements qui iraient inutilement à l'encontre du droit à la vie privée. Nous n'avons pas non plus besoin de connaître les avis prodigués aux ministres de façon générale. Mais pour ce qui est des questions de sécurité nationale, je pense qu'on peut faire confiance aux membres du Comité. Ils ne divulgueront pas ce genre de renseignement. Chose certaine, ils méritent la même confiance qu'on accorde à M. Bassett, par exemple, qui vient d'être nommé président du CSARS. Je ne vois pas pourquoi on devrait distinguer entre les membres du Comité et qui que ce soit d'autre.

M. Stanford: Monsieur le président, il y a un malentendu. Lorsque j'ai parlé du gouvernement, je ne voulais pas établir de distinction entre le gouvernement et le Comité. Si j'ai parlé du gouvernement, c'était pour distinguer entre les membres élus du gouvernement et les hauts fonctionnaires. Ce ne seront pas des hauts fonctionnaires qui prendront ces décisions, en l'occurrence. Ce seront les membres du gouvernement.

M. Brewin: Venons-en au Comité interministériel. Ses membres ont-ils discuté de ce qu'il convient de révéler et de ne pas révéler au Comité parlementaire?

M. Stanford: Il a été question de l'avis que l'on donnerait aux ministres à ce sujet.

M. Brewin: Et quel est cet avis?

M. Stanford: Eh bien, il s'agit d'avis aux ministres, Monsieur Brewin.

M. Brewin: Motus et bouche cousue, donc. Le Comité interministériel a-t-il donné des conseils aux témoins qui ont comparu devant nous sur la façon dont ils devraient répondre aux questions qui leur seraient posées?

M. Stanford: Pas de façon précise. Le Comité a prodigué des conseils aux ministres sur la façon d'aborder le sujet. Les ministres eux-mêmes ont fait de temps à autre des déclarations sur la façon dont ils voulaient aborder cet examen et cela a guidé les hauts fonctionnaires.

Monsieur le président, si vous me le permettez, je voudrais faire une brève intervention à ce sujet et j'espère que ces quelques minutes ne seront pas soustraites du temps de parole de qui que ce soit. J'ai lu la transcription des témoignages des personnes qui m'ont précédé ici et j'étais présent lorsque le ministre a comparu. Par conséquent, je suis très au fait de l'importance que le Comité attache à cette question. Je tiens à donner au Comité l'assurance que nous partageons ce sentiment.

Cependant, il faut reconnaître nous nous aventurons en terrain inconnu. Depuis toujours, les activités de renseignement de sécurité se déroulent dans le secret pour toutes sortes de raisons que nous connaissons tous.

[*Text*]

longer considered to be appropriate, at least not to the degree that was true in the past. We are trying to find—and by "we" I mean all the players in this exercise—a line that balances the needs and rights of this committee and the needs and rights of the security agency to carry out its mandate conferred upon it by Parliament. We are all, after all, trying to make work a structure that was created by Parliament.

I think it is going to take us all a little while to find out where that line of demarcation is. Nor do I expect, when it is found as a result of this process, that all of us will be perfectly happy with where it turns out to be. But I think it is important that we understand the nature of the process that is going on and the importance to the successful conclusion of that process of the development and maintenance of a basic sense of trust and confidence among the various players.

The Chairman: Mr. Stanford, can you assure our committee that this process is occurring within the words of the statute, which of course bind us and oblige us to conduct a comprehensive review of both the policies and the operation? It is not our individual desires particularly to be snoopy and to dig into all these issues; it is Parliament, having declared and imposed upon us the obligation to conduct a comprehensive review. So can you assure us that your committee is looking at it from that perspective?

Mr. Stanford: Yes, Mr. Chairman, I can give you that assurance. I would like to note as well, because I am looking at the issue from a somewhat different perspective, that those on other sides of this dialogue are looking at it from exactly the same perspective. It is not their individual wishes they are concerned about. It is their obligation to refrain from disclosing certain kinds of information, an obligation imposed ultimately by statute, which they must also look to. It is trying to find the common ground among these various obligations imposed on all of us that we are engaged in now.

• 1150

Mr. Nunziata (York South—Weston): I have a a point of order. I think the act is clear. You are trying to suggest that because of different responsibilities or different jurisdictions as outlined by the act, somehow we have to concede jurisdiction. I would beg to differ with you on that very basic point. The act says very clearly that we are to conduct a comprehensive review. Surely Parliament intended us to conduct a comprehensive review, not subject to other people's responsibilities under the act.

Mr. Chairman, the witness indicates that some balance has to be found or some line has to be drawn. We question whether there should be a line at all. We should literally be given *carte blanche* to discharge our

[*Translation*]

Aujourd'hui, on estime que le secret n'est plus de mise, en tout cas beaucoup moins qu'il ne l'était dans le passé. Nous essayons de trouver—et par «nous», j'entends tous les intervenants dans cet exercice—une voix qui permettrait un équilibre entre les besoins et les droits du Comité et les besoins et les droits de l'agence de sécurité. En effet, ces deux entités doivent toutes deux s'acquitter du mandat que leur a confié le Parlement. Après tout, nous essayons de faire fonctionner au mieux une structure créée par le Parlement.

Je pense qu'il nous faudra quelque temps pour découvrir où il convient de tracer une ligne de démarcation. D'ailleurs, une fois qu'on l'aura trouvée grâce au processus actuel, je ne m'attends pas à ce que tout le monde soit parfaitement satisfait de la situation. Je pense cependant qu'il importe de comprendre la nature du processus actuel. Pour qu'il puisse être couronné de succès, ce processus doit être fondé sur le développement et le maintien d'un sentiment de confiance réciproque entre les divers intervenants

Le président: Monsieur Stanford, pouvez-vous nous donner l'assurance que ce processus est conforme au libellé de la loi, qui nous oblige à effectuer un examen exhaustif des politiques et des opérations du SCRS? Ce n'est pas nous qui avons décidé, par simple curiosité, de fouiller ce domaine. C'est le Parlement qui nous impose l'obligation d'effectuer un examen en profondeur du Service. Pouvez-vous nous donner l'assurance que votre Comité compend les choses de cette façon?

M. Stanford: Oui, Monsieur le président. Étant donné que ma perspective est quelque peu différente de la vôtre, je peux vous dire que vos interlocuteurs dans ce dialogue voient les choses tout à fait comme vous. Ils ne sont pas non plus mus par des désirs individuels. Il est de leur devoir de ne pas divulguer certains renseignements. C'est une obligation qui leur est imposée par la loi et qu'ils doivent aussi respecter. À l'heure actuelle, nous tentons de composer avec les diverses obligations qui nous sont imposées.

M. Nunziata (York South—Weston): J'invoque le Règlement. Je pense que la loi est claire. Vous essayez de nous faire avaler qu'en raison des diverses responsabilités ou des divers champs de compétence énoncés dans la loi, il nous faut faire certains compromis. Je suis tout à fait en désaccord avec vous sur cette question fondamentale. La loi stipule très clairement que nous devons effectuer un examen exhaustif du SCRS. Chose certaine, le Parlement voulait que nous procédions à un tel examen, sans être assujettis le moins du monde aux responsabilités confiées à d'autres personnes en vertu de la loi.

Monsieur le président, le témoin affirme qu'il convient de trouver un certain équilibre ou de tracer une ligne de démarcation quelque part. Nous contestons cela. Nous devrions littéralement avoir carte blanche pour nous

[*Texte*]

responsibilities under the act. I just hope the witness is clear on that point.

The Chairman: There is no need for our witness to respond to that. That is not a real point of order; it is a real debate. The point has been made. If you would care to respond, you are welcome to.

Mr. Stanford: Only to note, Mr. Chairman, that I think we are really saying the same thing. I hope we are saying something similar.

There is more than one section of one act which is relevant to the conduct of the witnesses you call before you. We are obliged to take into account not only the section which you have identified but other legislation by which we understand we are bound. Now, if those who are more expert in these matters, those who provide legal advice, share Mr. Nunziata's view of the legal situation, no doubt they will tell us and we will behave accordingly.

Mr. Brewin: I want to pursue this a little longer, and then I would like to move to another section.

I appreciate, and I think all members of the committee appreciate the sensitivities of this. I feel we have not been trusted even to engage in a consultative process with your committee and with the government on what might be fair guidelines. This committee has been established now for almost five months. These issues were flagged early. We are now two months into our public hearings with an appearance of stonewalling, and now you are beginning to formulate policies. I think we have been unnecessarily enmeshed in an appearance that the government is withholding information from this committee.

It would seem to me that it would be very helpful if some lines of communication could be opened quickly to see if we cannot jointly participate in an understanding of what would be reasonable guidelines and criteria. You have had this committee in existence, I assume, for some time and have not sought to see if you can get the views of this committee on what would be reasonable guidelines.

Mr. Stanford: I understand your sense of frustration, Mr. Brewin. My only observation on what you said relates to the suggestion that we have been stonewalling.

Mr. Brewin: No. I said that was the appearance given by the answers, and it may have been. . . Well, I will leave it at that.

Mr. Stanford: Thank you for that clarification. We had hoped that the series of briefings that were provided to the committee before the public sessions of the committee began would, if nothing else, have served as evidence of our good faith going into the exercise. I do not wish to

[*Traduction*]

acquitter de nos responsabilités conformément à la loi. J'espère que le témoin comprend bien notre position.

Le président: Le témoin n'a pas à répondre à cette intervention. Il ne s'agit pas vraiment d'un rappel au Règlement, mais bien d'un sujet de discussion. L'argument a été présenté et si vous voulez répondre, vous êtes libre de le faire.

M. Stanford: Monsieur le président, je voudrais simplement signaler qu'à mon avis, nous disons la même chose. En tout cas, j'espère que nous disons à peu près la même chose.

Il n'y a pas qu'un seul article, dans une seule loi, qui dicte la conduite des témoins que vous convoquez devant vous. Nous sommes tenus de tenir compte non seulement de l'article que vous avez mentionné, mais aussi d'autres mesures législatives qui nous concernent. Évidemment, si les experts en la matière, les experts juridiques, partagent l'interprétation législative de M. Nunziata, nous en serons informés et nous ajusterons notre tir en conséquence.

M. Brewin: Je voudrais poursuivre dans cette veine et ensuite aborder un autre article.

Je suis sensible—comme tous les membres du comité, je pense. . . , au caractère délicat de nos travaux. Or, j'estime qu'on n'a même pas fait suffisamment confiance aux parlementaires pour les inviter à participer au processus de consultation de concert avec votre comité et le gouvernement en ce qui concerne les lignes directrices qu'il conviendrait d'appliquer. Or, notre comité parlementaire a été créé il y a bientôt cinq mois. Nous avons soulevé ces questions très tôt. Depuis deux mois maintenant, nous tenons des audiences publiques et nous semblons nous heurter à un mur et voilà que maintenant vous commencez à formuler des politiques. Nous sommes inutilement embourbés dans cette perception que le gouvernement refuse de communiquer des renseignements au comité.

Je pense qu'il serait très utile d'ouvrir des lignes de communication le plus rapidement possible pour voir s'il n'y aurait pas moyen de s'entendre ensemble sur des lignes directrices et des critères raisonnables. Je suppose que votre comité existe depuis un certain temps déjà, mais vous n'avez pas jugé bon d'obtenir l'avis des députés sur ce qui constituerait des lignes directrices raisonnables.

M. Stanford: Je comprends votre frustration, monsieur Brewin. Pour ma part, je vais me borner à relever le fait que vous avez dit que vous avez l'impression de vous heurter à un mur.

M. Brewin: Non. J'ai dit que c'était une impression, compte tenu des réponses qu'on nous donne et. . . Je vais m'en tenir là.

M. Stanford: Merci de cette précision. Nous avions espéré que les séances d'information que nous avons offertes aux membres du comité avant le début des audiences publiques auraient témoigné de notre participation de bonne foi à cet exercice. Je ne veux pas

[*Text*]

oversell the point but simply to indicate that we are not simply sitting here with our hands in our pockets.

Mr. Brewin: I must say, I am limited from the agreement we had in revealing the depth of the information we received. We were getting a briefing on the structures.

You have referred to this interdepartmental committee, which included, as I understand it, CSIS, RCMP, your secretariat and the Privy Council Office, in terms of co-ordinating a response to this. Let me go to a couple of other things. As I understand it, the secretariat has a division within it called the CSIS Act Review Division. How many people are working in that division, and how long has it been in existence?

• 1055

Mr. Stanford: It has been in existence since earlier this year, Mr. Brewin. I am informed that there are five full-time officers working in the division, three part-time, in the sense that some of their responsibilities relate to this activity and some of their responsibilities are unrelated to the committee, and two support staff members.

Mr. Brewin: And when was its first meeting, at least what month?

Mr. Stanford: The first officers came on in February, and the group was up and running in the spring.

Mr. Brewin: And what is its mandate?

Mr. Stanford: Its mandate is to co-ordinate the preparation of the government's response to the activities of this committee.

Mr. Brewin: And to whom does it report?

Mr. Stanford: It reports to me, ultimately, and to the Solicitor General.

Mr. Brewin: So that is a second one.

Let us go to the larger question of the government in general and how it deals with security intelligence. As we have had it described to us, CSIS is the primary collector of security intelligence information and is the primary agency to analyse that information, and then it makes that information available to what has been described to us as clients; that is, various government departments. I understand there is a higher level from CSIS, connected with the Privy Council Office, either a Cabinet committee or some similar committee, that co-ordinates the receipt of security intelligence information and various interdepartmental problems in this general area. Is that correct?

Mr. Stanford: There is a Cabinet committee. There is also a committee at the level of deputy ministers. Both committees have responsibilities in the security and intelligence area, although I would not describe them as

[*Translation*]

trop insister là-dessus, mais je tiens à dire que nous ne restons pas les bras croisés.

M. Brewin: L'entente que nous avons convenue m'empêche de révéler le détail des renseignements qu'on nous a fournis. On nous a donné une séance d'information sur les structures.

Si j'ai bien compris, le comité interministériel dont vous avez parlé englobe le SCRS, la GRC, votre Secrétariat et les bureaux du Conseil privé, et il coordonne la réponse à nos demandes. Permettez-moi de passer à autre chose. Si je ne m'abuse, il y a au sein du Secrétariat une division intitulée Division de l'examen de la Loi sur le SCRS. Combien de personnes travaillent dans cette division et depuis combien de temps existe-t-elle?

M. Stanford: Elle existe depuis le début de l'année, monsieur Brewin. D'après mes informations, cinq agents à temps plein y travaillent et trois à temps partiel, ces personnes partageant leurs responsabilités entre cet examen et d'autres questions. Il y a aussi deux employés de soutien.

M. Brewin: Quand a-t-elle été constituée? Pouvez-vous me dire le mois, au moins?

M. Stanford: Les premiers agents sont arrivés en février et tout le groupe a commencé à travailler au printemps.

M. Brewin: Et quel est son mandat?

M. Stanford: Son mandat consiste à coordonner la préparation de la réponse du gouvernement aux activités de votre comité.

M. Brewin: Et de qui cette division relève-t-elle?

M. Stanford: Elle relève de moi et, en dernière analyse, du Solliciteur général.

M. Brewin: Cela fait donc deux.

Passons maintenant à la question plus vaste du gouvernement en général et de la façon dont il assume ses responsabilités en matière de renseignements de sécurité. D'après les explications qu'on nous a données, le SCRS est le principal responsable de la collecte de renseignements de sécurité. C'est aussi lui qui analyse les renseignements et qui les communique aux clients, comme on les appelle, c'est-à-dire les divers ministères gouvernementaux. Je crois savoir qu'il existe un échelon supérieur au SCRS qui entretient des rapports avec le Bureau du Conseil privé. Il semble qu'un comité du Cabinet ou un comité analogue coordonne la réception de renseignements de sécurité et les divers problèmes interministériels dans ce domaine général. Est-ce exact?

M. Stanford: Il existe bel et bien un comité du Cabinet. Il y a aussi un comité au niveau des sous-ministres. Ces deux comités ont des responsabilités en matière de renseignements de sécurité, mais je n'irai pas jusqu'à dire

[*Texte*]

being responsible for co-ordinating the receipt and distribution of information, except in a very general way.

Mr. Brewin: Is there anyone in the Privy Council Office, or a group in the Privy Council Office, that has an involvement in the security field?

Mr. Stanford: The Clerk of the Privy Council is the chairman of the committee at the deputy minister level, and there is a co-ordinator for security and intelligence in the Privy Council Office.

Mr. Brewin: What agencies of government and departments are involved in the deputy ministers' committee?

Mr. Stanford: The Privy Council Office, Treasury Board, External Affairs, National Defence, Solicitor General, Justice, CEIC.

Mr. Brewin: This is not intended to be a comprehensive test, but if you think of a few afterwards, do not feel embarrassed by letting us know. It is just to give us and the public a general understanding of this.

How often would this deputy ministers' committee meet?

Mr. Stanford: It does not meet regularly. It meets when an agenda of issues requiring deputy level attention develops. It probably meets about three or four times a year, but I must tell you that I am guessing.

Mr. Brewin: What are the other actual agencies of government that collect intelligence information and are involved in the collection and analysis of intelligence information?

Mr. Stanford: I pause a bit, Mr. Chairman, because we are getting into areas for which I have no operational responsibility and therefore in respect of which I must rely on knowledge that is not necessarily complete.

I know from previous experience in my own career that the Department of External Affairs collects information abroad. It does so overtly, not covertly. I know in a similar way that the Department of National Defence does so. But I am afraid I cannot purport to provide to the committee any sort of exhaustive list.

• 1200

Mr. Brewin: What are some of the other specific agencies that deal with the secret collection of information and which accumulate information in that fashion?

Mr. Stanford: The only other one that comes to mind is the Communications Security Establishment.

Mr. Brewin: What is the Communications Security Establishment?

[*Traduction*]

qu'ils sont chargés de coordonner la réception et la communication des renseignements, sinon de façon très générale.

M. Brewin: Y a-t-il une personne en particulier ou un groupe de personnes au Bureau du Conseil privé qui est spécialiste des questions de sécurité?

M. Stanford: Le Greffier du Conseil privé est président du comité au niveau des sous-ministres et il y a aussi un coordonnateur de la sécurité et du renseignement au Bureau du Conseil privé.

M. Brewin: Quelles agences du gouvernement et quels ministères sont représentés au comité des sous-ministres?

M. Stanford: Le Bureau du Conseil privé, le Conseil du Trésor, les Affaires extérieures, la Défense nationale, le Solliciteur général, la Justice et Emploi et Immigration Canada.

M. Brewin: Mon intention n'était pas de vous faire passer un examen, alors si vous pensez à d'autres ministères par la suite, sentez-vous bien libre de nous communiquer leur nom. Cela nous permet tout simplement, à nous et à l'ensemble de la population, de mieux comprendre comment les choses se passent.

À quel rythme se réunit ce comité de sous-ministres?

M. Stanford: Il ne se réunit pas régulièrement. Il se réunit lorsque surgissent des problèmes qui exigent d'être réglés à cet échelon. Il se réunit sans doute trois ou quatre fois par année, mais ce n'est qu'une supposition de ma part.

M. Brewin: Quelles sont les autres agences du gouvernement qui recueillent et analysent des renseignements de sécurité?

M. Stanford: Si j'hésite avant de répondre, monsieur le président, c'est parce que nous entrons dans un domaine qui n'est pas de mon ressort et par conséquent, je dois me fonder sur des connaissances qui ne sont pas nécessairement exhaustives.

En raison de mes antécédents professionnels, je sais que le ministère des Affaires extérieures recueille des renseignements à l'étranger. Il le fait ouvertement et non clandestinement. Le ministère de la Défense nationale fait la même chose. Malheureusement, je crains de n'être pas en mesure de fournir au comité une liste exhaustive.

M. Brewin: Pouvez-vous nous indiquer certains autres organismes chargés, eux aussi, de la collecte secrète du renseignement et qui accumulent, comme cela, les informations?

M. Stanford: Le seul que je puisse vous citer est le Centre de la sécurité des télécommunications.

M Brewin: Qu'est-ce que ce Centre de la sécurité des télécommunications?

[*Text*]

Mr. Stanford: I am going to have to refer you to others.

Mr. Brewin: But you have a general understanding.

Mr. Stanford: I cannot appear before this committee as a witness on the activities of CSE.

Mr. Brewin: Does it have any form of liaison with CSIS or with the secretariat?

Mr. Stanford: CSE has a liaison with CSIS as an operational matter of the agency.

Mr. Brewin: What is your general understanding of what CSE does? What is its role in the scheme of things, as you understand it?

Mr. Stanford: My understanding is that it has two heads of activity. One is to ensure the security of the Canadian classified communications system and the other is to gather information from the telecommunications of others.

Mr. Brewin: One of the recommendations we have received from SIRC is that other agencies that are involved in the collection and analysis of security information and intelligence should have an oversight or review body similar to the Security Intelligence Review Committee or that the mandate of that committee should be expanded. What is your view on that recommendation?

Mr. Stanford: I do not offer a view to the committee on that recommendation. The minister indicated during his appearance why he did not wish to offer a view on behalf of the government on any of the recommendations in the SIRC report at this stage. The issue is quite outside my mandate.

The Chairman: From your experience in government, do you have the name of the person who would be able to provide evidence if the committee should decide it would like to know how the CSE ties into CSIS and similar information?

Mr. Stanford: I presume that the director could speak to you on the relations between CSE and CSIS.

Mr. Brewin: Just before we finish with that point, did you say the director of CSIS?

Mr. Stanford: Yes.

Mr. Brewin: What about someone from the Communications Security Establishment? To whom does that agency report?

Mr. Stanford: I understood the question to be about relations between CSE and CSIS. I believe that the director of CSIS could provide information on that subject. Does your question go beyond that?

Mr. Brewin: Yes. My earlier question was for a description of his general mandate and so forth, on which you declined to give an extensive answer. Who would give us evidence on that?

Mr. Stanford: I believe that the Department of National Defence is administratively responsible for CSE. In a broader sense, the Privy Council Office is involved.

[*Translation*]

M. Stanford: Ce serait à d'autres de répondre.

M. Brewin: Mais vous savez en gros de quoi il s'agit.

M. Stanford: Je ne peux pas, dans le cadre de mon témoignage devant ce Comité, me prononcer sur les activités du CST.

M. Brewin: Ce centre entretient-il des rapports avec le SCRS ou avec le Secrétariat?

M. Stanford: Dans le cadre du déroulement normal de ses activités, le CST peut entrer en rapport avec le SCRS.

M. Brewin: En quoi consiste, d'après vous, l'activité du CST? Quel serait, d'après vous, son rôle?

M. Stanford: D'après moi, le centre exerce une double fonction. La première est d'assurer la sûreté du réseau canadien de communications confidentielles, la seconde étant de se mettre à l'écoute des télécommunications des autres.

M. Brewin: Parmi d'autres recommandations, le CSARS recommande que l'on dote les autres organismes chargés de la collecte et de l'analyse du renseignement de sécurité d'un comité de surveillance analogue au Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité ou alors qu'on élargisse la mission de ce comité. Quel est votre avis sur la question?

M. Stanford: Je n'ai pas de position sur la question. Lors de sa comparution, le ministre a indiqué pourquoi il préférait ne pas se prononcer au nom du gouvernement quant aux recommandations formulées dans le cadre du rapport du CSARS. La question dépasse tout à fait la limite de mes compétences.

Le président: Peut-être pourriez-vous nous dire le nom de la personne susceptible de venir en parler au Comité si celui-ci manifestait l'intention de s'informer des liens existants entre le CST et le SCRS?

M. Stanford: Ce serait, j'imagine, au directeur de vous parler des liens entre le CST et le SCRS.

M. Brewin: C'est bien du directeur du SCRS qu'il s'agit?

M. Stanford: C'est cela.

M. Brewin: N'y aurait-il pas aussi quelqu'un du Centre de la sécurité des télécommunications? De qui relève cet organisme?

M. Stanford: Je pensais que votre question portait sur les liens entre le CST et le SCRS. Et je pense que le directeur de ce service pourrait vous renseigner sur ce point. Votre question allait-elle plus loin?

M. Brewin: Oui. Je vous avais demandé, plus tôt, de nous exposer l'ensemble des responsabilités qui lui sont confiées mais vous avez préféré ne pas vous étendre sur cette question. Qui pourrait bien nous exposer cela?

M. Stanford: Je pense que, hiérarchiquement, le CST relève du ministère de la Défense nationale mais que le bureau du Conseil privé joue un rôle dans tout cela.

[*Texte*]

M. Maurice Tremblay (député de Lotbinière): Merci, monsieur le président.

Monsieur Stanford, combien y a-t-il eu d'autorisations l'année dernière pour l'écoute électronique au Canada?

M. Stanford: Je ne peux pas vous donner le chiffre exact.

M. Tremblay: Une approximation, monsieur Stanford.

M. Stanford: Je ne peux pas vous fournir des renseignements à ce sujet plus que ce qui paraît dans le rapport du CSARS, le comité de surveillance.

M. Tremblay: Vous faites partie du processus autorisant de telles requêtes?

M. Stanford: Oui.

M. Tremblay: Vous ne pouvez rien dire. Combien y a-t-il eu d'autorisations pour des mandats de perquisition?

M. Stanford: Je dois vous donner la même réponse, monsieur Tremblay. Vous avez dans le rapport du CSARS les renseignements qui peuvent être rendus publics. Je ne peux aller au-delà de cela, du moins dans mon témoignage d'aujourd'hui.

M. Tremblay: Je m'attendais à ce genre de réponse. Je voudrais philosopher un peu avec vous.

• 1205

Vous dites à la page 9 de la version française de votre rapport et je vous en remercie, à la dernière phrase: «Nous», en faisant allusion à votre organisme, «sommes engagés à soutenir le ministre pour permettre au SCRS d'être un organisme efficace qui protège la sécurité nationale du Canada tout en maintenant les droits et libertés des Canadiens.»

M. Stanford: J'insiste beaucoup là-dessus.

M. Tremblay : Vous insistez beaucoup là-dessus et vous avez raison. Nous avons raison! En lisant l'ordre de renvoi du 27 juin 1989 où il est dit que Maurice Tremblay, député de Lotbinière, a été nommé pour siéger au sein d'un comité, on me dit, entre autres, que c'est un comité spécial de la Chambre des communes chargé de faire un examen complet des dispositions et de l'application de la Loi sur le service canadien du renseignement de sécurité.

Comment voulez-vous que je sois en mesure de déterminer si les droits et les libertés des Canadiens sont bel et bien respectés conformément à la Charte en fonction de ce mandat si un député n'a même pas accès aux documents que possède votre inspecteur général? Je sais qu'en page sept vous dites que les instructions ministérielles ne constituent pas des documents publics.

C'est fermer la porte à tout le monde. On ne peut plus rien savoir. Je comprends qu'un inspecteur général et qu'un comité de surveillance doivent recevoir copie de ces instructions. La copie que reçoit l'inspecteur général

[*Traduction*]

Mr. Maurice Tremblay (Lotbinière): Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Stanford, could you indicate the number of cases in which electronic eavesdropping was authorized in Canada last year?

Mr. Stanford: I could not give you an exact number.

Mr. Tremblay: Just an estimate, Mr. Stanford.

Mr. Stanford: I am not in a position to give you any information other than that which you would find in SIRC's report.

Mr. Tremblay: But you are part of the decision-making process, are you not?

Mr. Stanford: I am.

Mr. Tremblay: You are not in a position to say. Can you tell us how many searches were authorized?

Mr. Stanford: Mr. Tremblay, I can only answer you in the same way. The SIRC report contains all of the information that can be disclosed. I cannot go beyond the scope of that report, at least not in the course of my evidence here today.

Mr. Tremblay: I thought that might be your answer. Let me go a little further with you.

I am pleased to see that on page 9 of your report you state, in conclusion, that "we", that is to say your Agency, "are committed to supporting the Minister to ensure that CSIS continues to be an effective organization which protects Canada's national security while upholding Canadians' rights and freedoms."

Mr. Stanford: Let me stress that we are committed to that.

Mr. Tremblay: You stress that a lot and you are right. We are right! According to the Order of reference of June 27, 1989, Maurice Tremblay, the member for Lotbinière, has been appointed to a committee which is, I am told, among other things, a select committee of the House of Commons, which is to undertake a thorough review of the Canadian Security Intelligence Service Act and its application.

How can I be expected to see if the rights and freedoms of Canadians are indeed being upheld according to the Charter if a Member of Parliament is denied access to documents open to your Inspector General? On page 7 you state that ministerial instructions are not public documents.

That closes up many avenues. There is no way of knowing anything. I understand that a copy of these instructions is to be forwarded to the Inspector General as well as to a review committee. You stated that the Inspector General's

[*Text*]

l'aide, vous dites bien, à remplir son rôle, à évaluer le degré de conformité du SCRS. Tandis que moi, député nommé pour vérifier tout cela, je n'y ai pas accès.

Vous dites noir sur blanc «c'est moi qui conseille le ministre». C'est lui qui énonce la politique. Je vous pose la question, monsieur Stanford, et je m'adresse à votre autorité de sous-solliciteur général. Ne pensez-vous pas que pour avoir un peu de crédibilité en signant le rapport éventuel que nous ferons, je ne suis pas pire que votre inspecteur général, que je ne suis pas pire qu'un des membres du comité de surveillance? Pour faire un rapport intelligent et crédible, ne pensez-vous pas que je pourrais également avoir accès à ces documents au même titre que ces deux organismes?

M. Stanford: Je comprends très bien, comme je l'ai indiqué en répondant aux questions précédentes, votre préoccupation, et je dirais même, votre frustration. Je ne peux rien ajouter de plus à ce que j'ai déjà dit concernant les efforts en voie de se réaliser et permettant de trouver une façon de résoudre ce problème du Comité en lui donnant accès aux renseignements dont il a besoin, tout en respectant les exigences mentionnées plutôt.

M. Tremblay: Monsieur Stanford, me permettez-vous de vous interrompre?

M. Stanford: Vous ne m'interrompez pas.

M. Tremblay: Vous êtes bien gentil. Vous disiez plutôt que trois motifs vous permettaient d'être très parcimonieux à fournir de l'information, à savoir: les secrets d'État, la possibilité de porter atteinte à la réputation d'un citoyen et les documents qui pourraient renfermer des conseils au ministre.

Je reprends ces trois motifs en commençant par la fin. Je peux comprendre que des documents faisant référence à des conseils au ministre seraient refusés à un Comité. Mais lorsqu'il s'agit de porter atteinte à la réputation des individus, c'est là, monsieur Stanford, le rôle de ce Comité pour répondre à ce que vous écrivez noir sur blanc à la dernière phrase de votre conclusion. Nous sommes tous là pour vérifier si les droits des citoyens ont bel et bien été respectés. Nous sommes tous membres du bareau, nous avons tous des mandats de secret professionnel. Pourquoi n'aurais-je pas droit aux secrets d'État? Je ne fais pas partie de l'État, moi? Votre inspecteur général a le droit, mais moi je ne l'ai pas. Je ne suis qu'un député.

• 1210

C'est une première fois, je comprends. Votre compréhension me touche. Mais avant la fin de notre mandat, n'y aurait-il pas lieu, compte tenu du cheminement réalisé, de se reposer parfois les mêmes questions? Nous pourrions y répondre différemment et avec plus d'efficacité.

[*Translation*]

copy helps him fulfil his role and establish to what degree CSIS abides by the guidelines. Whereas I, as a Member of Parliament, am asked to review all this and am denied access to those documents.

You very clearly stated "I am responsible for advising the Minister". But he is the one who sets policy. I therefore ask you, Mr. Stanford, and I am asking you as Deputy Solicitor General, do you not think I should enjoy, with respect to these documents, the same access that is granted the Inspector General and the review committee? Otherwise, how much credibility can our report be expected to have? I am not any worse, you know, than your Inspector General or any worse than the members of the review committee. In order for me assist in the preparation of an intelligent and credible report, do you think I should have the same access to these documents as these two organisations?

Mr. Stanford: As I indicated in the answers I gave to a number of other questions, I fully understand your concern and even, I might say, your frustration. I am not in a position to add anything to what I have already said concerning current efforts to solve the Committee's problem by granting it access to the information it requires while observing the requirements that we outlined earlier on.

Mr. Tremblay: Mr. Stanford, may I interrupt you a minute?

Mr. Stanford: You are not interrupting.

Mr. Tremblay: You are most gracious. You stated, earlier on, that you had three good reasons for treating information with great economy. National security, the risk of jeopardizing an individual's reputation and the fact that certain documents might contain information deemed to constitute advice to the minister.

Let me go over these reasons, starting with the last one. I understand that certain documents referring to advice to the minister could be withheld from the committee. But when you mention the risk of jeopardizing a person's reputation, that is where this committee, Mr. Stanford, in response to what you so clearly stated in the last sentence of your conclusion, must remind you of the role it has been asked to play. We are all here to make sure that the rights of Canadian citizens are being upheld. We are all members of the bar and we are all bound by the secrecy of the lawyer-client relationship. Why should I be denied access to State Secrets? Am I not part of the State? Your Inspector General is privy to such things, but I am not? After all, I am only a Member of Parliament.

I understand this is the first time. Your own understanding is much appreciated but, considering we have gone this far, could we not, before the end of our mandate, raise these issues again? Perhaps we could provide different answers, perhaps we could proceed more efficiently.

[*Texte*]

Si vous dites qu'à titre d'individu je n'ai pas de crédibilité, je veux bien céder ma place à un autre. À titre de député et pour faire un travail efficace conformément aux mandats reçus, il n'y aurait pas de problème à ce je puisse, sous réserve des trois critères mentionnés, consulter ces documents. Nous sommes en mesure de comprendre ce que j'appelerais en bon québécois le «bon sens». L'accès à tous les documents n'est pas demandé mais plutôt l'accès en fonction d'un certain mandat. D'ailleurs, les mêmes expressions, les mêmes principes sont utilisés. Quant à la façon d'y avoir accès, je ne suis pas en mesure de connaître le nombre de mandats au pays, leur teneur, s'il s'agit de ressortissants canadiens ou étrangers, si tel citoyen de mon comté qui est peut-être sous surveillance a ses droits et libertés adéquatement protégés. Je ne suis pas en mesure de le faire.

Pourtant, je suis membre d'un comité. Je vais terminer ici. Il s'agit davantage d'interrogations personnelles et vous le concevez. Monsieur le président, je vous soumettrai des questions écrites. Si vous prenez un mois pour y répondre, et si ça ne nous convient pas, et qu'une correspondance prolongée s'ensuit, vous savez, nous arriverons au 16 juillet prochain et rien ne sera accompli. Cela me préoccupe. Dans mon comté les gens étaient très fiers de me voir siéger au Comité. Je ne peux pas leur dire ce que je fais ici, sauf «on avance, on a progresse». Si un citoyen me demande si ses droits sont protégés, je réponds oui: une Charte, un inspecteur général et un comité de surveillance existent. Ce sont des gens qui possèdent beaucoup de crédibilité. Mais en toute objectivité, je n'ai rien pour le démontrer.

Je constate qu'il y a des irrégularités au sein du SCRS. Je suis incapable d'en connaître l'objet. S'agit-il de Canadiens, de ressortissants étrangers, de sécurité nationale, ou de terrorisme? Je ne le sais pas. J'aimerais bien le savoir. Je serais en mesure de dire au Président de la Chambre que j'ai fait un travail satisfaisant qui nous permettra d'avancer.

La transparence possède de bons côtés également. On se soucie très bien de la délicatesse de la situation. Il ne faudrait pas se placer dans des cas extêmes. Je suis très préoccupé par cela. Je vous le soumets puisque vous êtes le conseiller du ministre. J'ai l'impression que le ministre vous écoute. Quand vous nous dites qu'il a exposé l'énoncé de politique, je comprends que c'est après votre consultation. Merci, Monsieur Stanford.

M. Stanford: Merci, monsieur Tremblay. Sans commenter votre dernière observation, je vous remercie de ces commentaire. J'en prends bonne note et j'en ferai

[*Traduction*]

If you refuse me, as an individual, any credibility, perhaps I could find someone to replace me. I do not see why there is a problem in granting a Member of Parliament access to these documents to enable him to perform the task he has been asked to perform as long as the three conditions that you outlined are met. We are not opposed to common sense. We are not asking for all of your documents but simply to those required in the performance of a specific task. We are bound, in any case, to the same criteria, to the same principles. But I am unable to find out the number of warrants authorized in this country, what these warrants authorized, whether they apply to Canadian citizens or foreigners, whether there are sufficient guarantees regarding the rights and freedoms of, perhaps, a person from my own riding who is under surveillance. I am in no position to know any of this.

And yet I am a member of this committee. That is what I would like to say in closing. As you can see, there is a certain degree of personal concern here. Mr. Chairman, I will be submitting some written questions. If you take a month to answer, or if we are not in agreement with your answers and the matter gives rise to a long exchange of correspondence, you know very well that we run the risk of seeing July 16th come around without our having accomplished a thing. That worries me. In my riding, people are very proud of the fact that I was appointed to this committee.

I cannot tell them anything about what we do here except that, the work is moving ahead, we are making progress. If a citizen asks me whether his rights are being upheld, I answer in the affirmative: there is a Charter, an Inspector General and a review committee. These people have a lot of credibility but, in all fairness, I have to say that I have to take it on faith because I cannot know for sure.

I understand there have been a certain number of irregularities within CSIS, but I don't know what about. Were Canadians involved, foreign citizens, national security matters, terrorism? I do not know. I would like to know and I would like to be able to tell the Speaker of the House that we have done good work here and that we are moving ahead. There is a good side to openness, you know. We fully appreciate the sensitive nature of the situation and we are certainly all concerned with staying within the bounds of reason. I for one am very much concerned with that. I say that to you since you are adviser to the minister and I gather the minister listens to you. When you say that he outlines policy, I know that this is done in consultation with you. Thank you, Mr. Stanford.

Mr. Stanford: Thank you, Mr. Tremblay. Without picking up on your last comment, I thank you for your observations. I have noted what you said and will share

[*Text*]

part à mes collègues et surtout au ministre. Je ne peux rien ajouter d'autre. Merci.

• 1215

Mr. Nunziata: I think this is a waste of time. As long as we get some direction from the Solicitor General with respect to access to documents and information we will continue to waste our time and not discharge our responsibilities under the act.

I am a bit concerned about the length of time it will take before we get an answer from the minister, and the deputy will be advising the minister. Why do we have to wait until the House reconvenes after Christmas before we know whether we will have access to documents? The answer is either yes or no. If it is yes, there is no problem. If it is no, then we will have to resort to whatever legal avenues we might have, including points of privilege in the House of Commons or legal action. Can you tell us unequivocally whether we will have access to the documents listed in the chairman's letter?

Mr. Stanford: No, Mr. Nunziata, I cannot. When I referred to January 14, I thought I was responding to a concern raised by the committee. I wish to assure to the committee that we were doing our very best to ensure responses by the time it wanted them.

The Chairman: Mr. Nunziata, it is true that we were appointed last July. We took the summer off because we had not had a summer off since 1987 or 1988. We started our process in September. We had a series of in camera meetings. I was away for a period of two weeks in which we did not sit and I think Mr. Brewin was away for a period, all for legitimate parliamentary business. We really are the masters of our own fate. We then decided to have in camera briefings. We would then have the players on the public record before Christmas. We would at the same time invite outside witnesses, but it became apparent that most of them would not be able to have their briefs prepared and evidence put before us until after Christmas.

Then we came up with the second strategy, which I think was very wise of the committee. We would have our public hearings and afterwards our professional staff members would submit letters and we would then send them off. We ourselves set the date of January 14.

I am much less concerned about the time constraint some members may be feeling at the moment. I think the whole issue will crystallize in January, and throughout January and February we will hear from public witnesses.

[*Translation*]

that with my colleagues and, above all, with the minister. I have nothing else to say. Thank you very much.

M. Nunziata: Tout cela est, à mon avis, une perte de temps. Tant que le Solliciteur général restreint notre accès aux documents, nous continuerons à perdre notre temps et à ne pas pouvoir exercer les responsabilités que nous confie la Loi.

Je m'inquiète un peu du temps qu'il nous faudra attendre avant de recevoir un réponse du ministre, d'autant plus qu'il va falloir une consultation préalable entre le sous-ministre et le ministre. Pourquoi allons-nous devoir attendre que la Chambre siège à nouveau après Noël avant de savoir si l'on nous donne accès aux documents? Pourquoi ne pas nous dire, toute de suite, oui ou non. Si c'est oui, il n'y a pas de problème. Mais si c'est non, nous allons devoir explorer les divers recours que nous offre la Loi, y compris la question de privilège soulevée à la Chambre des Communes et l'action en justice. Pourriez-vous nous dire catégoriquement si le Comité aura accès aux documents dont fait état la lettre du président?

M. Stanford: Monsieur Nunziata, je ne suis pas en mesure de vous donner la réponse. Lorsque j'ai cité la date du 14 janvier, je pensais tenir compte de la préoccupation qu'avait manifestée le Comité. Je tiens à assurer les membres du Comité que nous faisons tout notre possible pour leur répondre dans les délais qu'ils ont eux-mêmes prévus.

Le président: Monsieur Nunziata, il est juste de rappeler que nous n'avons été nommés qu'en juillet dernier. Nous avons passé l'été en vacances, étant donné que nous n'avions pas eu de vacances d'été depuis 1987 ou 1988. Nous avons donc entamé nos travaux en septembre. Nous avons déjà eu plusieurs réunions à huis clos. J'ai été absent pendant deux semaines, période pendant laquelle nous n'avons pas siégé, et je pense que pendant un certain temps M. Brewin était absent en mission. C'est dire que nous sommes assez maîtres de notre activité. Nous avons alors décidé de siéger à huis clos. Nous espérions ainsi avoir entendu, avant Noël, les responsables. Nous pensions convoquer, en même temps, des témoins de l'extérieur, mais nous nous sommes aperçus que la plupart d'entre eux ne pourraient pas préparer leurs mémoires et les déposer devant nous avant le nouvel an.

C'est alors que le Comité, et je pense qu'il a eu tout à fait raison, a adopté une seconde stratégie. L'idée était de procéder aux audiences publiques puis, par la suite, de poster les lettres qui nous seraient soumises par nos collaborateurs. Nous avons nous-mêmes choisi la date du 14 janvier.

Je ne partage pas, en ce qui me concerne, la quiétude que certains membres ressentent vis-à-vis des délais. Je pense que nous y verrons plus clair en janvier, et nous aurons l'occasion, au cours des mois de janvier et février,

[*Texte*]

They can tell us whether they believe there is a structural problem or there is bad faith on the part of any players in the system. If we get some evidence along that line, then the committee will have to decide how it is going to follow up. But at the moment we are on track and everything is going fine.

Mr. Nunziata: Mr. Chairman, this particular session would have been far more fruitful if we had access to those documents. We have had a number of officials before us who have been operating under a gag of sorts. Today we have the Deputy Solicitor General, who on his own advice is gagging himself and refusing to divulge information to this committee. What did we as a committee gain from spending the last hour and a half talking to this particular witness? What information did we get that we could not pick up on our own?

If and when we do get access to those documents, we will have to have the Deputy Solicitor General back before the committee. Since he will be the key person in advising the minister, I would like to know from him specifically and precisely why he is foot-dragging. Why can he not tell us today that he will allow us access to those documents? Let me ask a specific question. Has he obtained legal advice on the point?

Mr. Stanford: Not yet, Mr. Chairman.

Mr. Nunziata: Does the witness not believe that is something he ought to do at the earliest opportunity? Why would he even be considering the matter without having a legal opinion? He refers to himself as the chief adviser or the senior adviser to the Solicitor General. Why would he not have a legal opinion in advance of even considering the question? If the legal opinion was to give them what they want—is that what he is afraid of, that a legal opinion will be contrary to his own advice to the minister?

Mr. Stanford: Not at all. Inputs from our legal advisers will be part of the process of preparing the response.

Mr. Nunziata: Has he requested a legal opinion?

• 1220

Mr. Stanford: I have requested, Mr. Nunziata, that my colleagues in the secretariat, in consultation with others, proceed as a matter of very high priority with the preparation of responses to those letters. They do not have to be told by me that part of that process is ensuring the lawyers within the secretariat are involved.

Mr. Nunziata: Let me just understand it. Where is he getting his legal advice, from the Department of Justice or from his own lawyers?

Mr. Stanford: They are the same thing, Mr. Nunziata. In the Ministry of the Solicitor General, the senior

[*Traduction*]

d'entendre des témoins extérieurs. C'est alors qu'ils pourront nous dire si, à leur avis il existe, au sein du service de renseignement, des problèmes d'ordre structurel ou s'ils estiment voir de la mauvaise foi de la part des responsables. S'il semble en être ainsi, le Comité devra alors décider des mesures qui s'imposent. Mais, pour l'instant, tout se passe bien et nos travaux suivent leur cours.

M. Nunziata: Monsieur le président, cette séance aurait été plus productive si nous avions eu l'occasion de nous pencher sur les documents en cause. Nous avons entendu un certain nombre de fonctionnaires qui n'étaient pas autorisés à nous en dire beaucoup. Aujourd'hui nous accueillons le Sous-solliciteur général qui s'impose à lui-même une grande discrétion et qui refuse de communiquer certains renseignements à notre Comité. Qu'avons-nous, en tant que Comité, appris au cours des 90 minutes que nous avons passées avec ce témoin? Avons-nous obtenu des renseignements que nous n'aurions pas pu obtenir de notre propre chef?

Si jamais nous obtenons accès aux documents, il nous faudra demander au Sous-solliciteur général de venir à nouveau devant le Comité. Étant donné que c'est lui le principal conseiller du ministre, j'aimerais qu'il nous dise pourquoi il fait traîner les choses. Pourquoi n'est-il pas en mesure, aujourd'hui, de nous dire s'il entend nous donner accès aux documents? Permettez-moi une question précise. A-t-il obtenu un avis juridique sur la questioin?

M. Stanford: Pas encore, monsieur le président.

M. Nunziata: Le témoin n'estime-t-il pas qu'il conviendrait de le faire dans les meilleurs délais? Comment se fait-il qu'il n'ait pas fait cela depuis longtemps? Il nous a dit être le principal conseiller, ou conseiller principal, du Solliciteur général. Comment se fait-il qu'il n'ait pas cherché à obtenir un avis juridique avant d'entamer son examen de la questioni? Est-ce parce que cet avis juridique risquait d'aller à l'encontre de sa propre position? D'être contraire aux conseils qu'il avait lui-même donnés au ministre?

M. Stanford: Pas du tout. Nous tiendrons compte, dans notre réponse, de ce que nous disent nos conseillers.

M. Nunziata: A-t-il demandé un avis juridique sur la question?

M. Stanford: Monsieur Nunziata, j'ai demandé à ce que mes collègues du Secrétariat accordent la priorité à ces lettres et à la réponse qu'il convient d'y apporter. Je n'ai pas besoin de leur rappeler qu'il faut, pour cela, également consulter les avocats du Secrétariat.

M. Nunziata: Je ne suis pas certain de comprendre. D'où obtenez-vous vos avis juridiques: du ministère de la Justice ou de vos propres avocats?

M. Stanford: Monsieur Nunziata, cela revient au même. Au bureau du Solliciteur général, l'avocat général

[*Text*]

general counsel, who reports to me in an operational sense, is a lawyer of the Department of Justice.

Mr. Nunziata: Is he accountable to you?

Mr. Stanford: He is also accountable to the Deputy Minister of Justice.

Mr. Nunziata: Do you not think it would be advisable under the circumstances to retain outside counsel for a legal opinion?

Mr. Stanford: At the moment, I do not think so. I have no sense of a requirement for outside counsel.

Mr. Nunziata: Can I ask the witness, Mr. Chairman, if he intends to base his decision strictly on the basis of a legal opinion that he may receive?

Mr. Stanford: No, Mr. Chairman. That basis will just be part of the process going into the preparation of the responses.

Mr. Nunziata: Can I ask him if it is his intention to advise the minister to resist handing over the documents if the legal opinion concludes that the documents listed in the letter must be provided to this committee? Is there a greater concern on his part?

Mr. Stanford: There are two parts to the answer, I think, Mr. Chairman. It is a very hypothetical question. I find it difficult to respond in any practical way. I do not very often advise my minister to act contrary to the law. I can state that as a general proposition, but I would not like to get into speculating on what advice I might offer my minister on this subject.

Mr. Nunziata: I would like to know, for the benefit of the deliberations of this committee, what the mind-set of the Deputy Solicitor General is.

Mr. Stanford: To be as helpful—

Mr. Nunziata: He certainly has an opinion at this point.

Mr. Stanford: I would like to be as helpful to the committee as I possibly can, because that is what my minister has instructed me to do.

Mr. Nunziata: Perhaps he can start by removing the gag and being a little more frank with the committee.

Can you tell us what your mind-set is today with respect to the advice you will give the Solicitor General regarding our request for information? We can see that the desire is not simply on the part of the opposition, but on the part of all members of the committee. If you think for a moment we are going to back meekly away from this issue and forget about it, you are dead wrong.

Mr. Stanford: I do not think that, Mr. Nunziata, but you are asking me not simply to inform you on advice I have given the minister—something I could not do for

[*Translation*]

principal qui, hiérarchiquement, relève de moi, est un avocat du ministère de la Justice.

M. Nunziata: Relève-t-il de vous?

M. Stanford: Il relève également du sous-ministre de la Justice.

M. Nunziata: Ne pensez-vous pas qu'il serait bon, vu la situation, de demander un avis juridique à un avocat de l'extérieur?

M. Stanford: À l'heure actuelle, je ne le pense pas. Je ne ressens pas le besoin de consulter un avocat de l'extérieur.

M. Nunziata: Monsieur le président, le témoin entend-il décider uniquement en fonction de l'avis juridique qui lui sera transmis?

M. Stanford: Non, monsieur le président. Cet avis juridique ne sera qu'un des éléments sur lesquels nous allons nous fonder.

M. Nunziata: Le témoin a t-il l'intention de conseiller au ministre de s'opposer à la communication des documents même si ses conseillers juridiques estiment que le Comité devrait y avoir accès? Cela le préoccupe-t-il?

M. Stanford: Monsieur le président, j'aimerais répondre en deux parties. Il s'agit, bien sûr, d'une question tout à fait théorique à laquelle il est extrêmement difficile d'apporter une réponse concrète. Mon habitude n'est pas de conseiller au ministre de prendre des mesures qui soient contraires aux lois. Cela, je suis en mesure de vous l'affirmer, bien que je ne puisse pas indiquer la teneur des conseils que je serai appelé à donner au ministre relativement à cette question.

M. Nunziata: J'aimerais savoir, en vue de faciliter les travaux du Comité, quelle est l'attitude du Sous-solliciteur général sur ce point.

M. Stanford: Mon intention est, bien sûr. . .

M. Nunziata: Il a tout de même une opinion sur ce point.

M. Stanford: Mon intention est de faire de mon mieux pour renseigner le Comité car c'est là la tâche que m'a confiée le ministre.

M. Nunziata: Peut-être pourrait-il commencer par adoucir un peu la discipline qu'il s'impose afin de donner au Comité des réponses plus franches.

Pourriez-vous donc nous dire de quel côté vous penchez et nous indiquer la décision que vous allez recommander au Solliciteur général pour ce qui est de l'accès aux documents? Nous constatons que ce ne sont pas seulement les députés de l'Opposition qui s'intéressent à ces documents mais tous les membres du Comité. Vous vous trompez grandement si vous pensez que nous allons accepter un refus.

M. Stanford: Monsieur Nunziata, ce n'est pas ce que je pense, mais non seulement vous me demandez de vous parler des conseils que j'ai donnés au ministre—et il m'est

[*Texte*]

reasons you are aware of—but to inform you about advice I might give the minister. Certainly I cannot do that.

Mr. Nunziata: All right, forget about the advice you might give to the minister. Let me ask you specifically what your views are.

Mr. Stanford: I think I have answered that.

Mr. Nunziata: Would you answer not as an adviser to the minister, but just as the Deputy Solicitor General?

Mr. Stanford: I am here as Deputy Solicitor General. That capacity is of adviser to the minister.

I think I have answered your question. I wish to be as helpful to the committee as we possibly can. You have asked what my mind-set is; that is my mind-set. It is the mind-set of my minister.

The Chairman: Thank you, Mr. Nunziata. You have had eight minutes.

Mr. Atkinson (St. Catharines): Mr. Stanford, in regard to the relationship with the Inspector General, you said he is part of the system to help the minister exercise control. How is the Inspector General viewed by your department, in view of the fact SIRC also has the ability to direct the Inspector General to undertake reviews of certain matters? Does that give you a jaundiced eye in regards to the Inspector General in any manner, because there may be a conflict of interest in his—

Mr. Stanford: No, sir, it does not. When I first arrived in this position I was concerned in principle with the proposition that both we and SIRC could task the Inspector General. In practice, it has not turned out to be a problem.

Mr. Atkinson: Is it because of the individuals involved in the position itself?

• 1225

Mr. Stanford: I imagine it to be a function of the capacity of the Inspector General's operation in relation to the tasks that the Inspector General receives from the minister and from SIRC. I had not thought of it in terms of individual personalities, but perhaps I have not understood your question.

Mr. Atkinson: We were supposed to look at the entire structure and that is my question, not the persons involved but the structure of the position. Is it because you trust the person who is in the position of Inspector General that there has been no difficulty? Or is there a potential for a structural defect here, because both of you

[*Traduction*]

impossible de le faire pour les raisons que vous connaissez—mais vous me demandez également de vous parler des conseils que je pourrais être, dans l'avenir, appelé à donner au ministre. Il est clair que sur ce point-là je ne saurais vous répondre.

M. Nunziata: Entendu, oublions donc la question des conseils que vous pourriez donner au ministre. Êtes-vous en mesure de nous indiquer votre propre point de vue?

M. Stanford: Je pense avoir déjà répondu.

M. Nunziata: Ne voulez-vous pas répondre, non pas en tant que conseiller du ministre mais simplement en tant que Sous-solliciteur général?

M. Stanford: Je suis ici en tant que Sous-solliciteur général. Ma fonction est de conseiller le ministre.

Je crois avoir répondu à votre question. J'aimerais répondre d'une manière aussi complète que possible aux questions du Comité. Vous me demandez de quel côté je penche et je vous réponds que je penche du côté du ministre.

Le président: Monsieur Nunziata, je vous remercie. Vous avez eu la parole pendant huit minutes.

M. Atkinson (St. Catharines): Monsieur Stanford, vous avez dit que le rôle de l'inspecteur général au sein du système, est d'aider le ministre à contrôler l'appareil. Comment ressent-on, au sein du ministère, l'activité de l'inspecteur général étant donné qu'il est prévu que le CSARS peut demander à l'inspecteur général d'enquêter sur certaines activités? Cela inspire-t-il, chez vous, une certaine prévention vis-à-vis de l'inspecteur général dans la mesure où il risquerait parfois d'y avoir certains conflits d'intérêts. . .

M. Stanford: Non, pas du tout. Lorsque j'ai été nommé aux fonctions que j'occupe aujourd'hui, j'ai évoqué les difficultés théoriques de cette situation puisqu'effectivement l'inspecteur général peut être saisi à la fois par le Ministère et par le CSARS. Mais, en pratique, il n'y a pas eu de difficultés.

M. Atkinson: Est-ce à cause des personnes qui occupent ces fonctions?

M. Stanford: Cela est probablement dû à la manière dont les services de l'inspecteur général ont su assumer les travaux qui lui ont été confiés aussi bien par le ministre que par le CSARS. Il ne m'était pas venu à l'esprit que cela pouvait être effectivement dû aux qualités personnelles des gens qui occupent ces fonctions, mais je ne suis pas certain d'avoir tout à fait compris le sens de votre question.

M. Atkinson: Notre intention était de nous pencher sur les fonctions et sur la manière dont celles-ci sont censées s'exercer et ma question vise plus la fonction que la personnalité de celui qui l'occupe. Est-ce parce que vous avez confiance en la personne chargée des fonctions d'inspecteur général que vous avez échappé aux difficultés

[*Text*]

can task the Inspector General, and is that something that this committee should be looking at?

Mr. Stanford: I suppose the potential is there. All I can say to you, and I think Mr. Atkey said something similar, is that it has worked. We have not had a problem. I do not think Mr. Thompson feels he is serving two masters who are sending him in different directions. I do not have that sense from him. The potential for something like that arising is there, but in practice, there has not been a problem.

Mr. Atkinson: When Mr. Thompson was before us he spoke about his certificates. Do you view his certificates as advice to the minister? Are we going to be able to see these certificates?

Mr. Stanford: To answer the first part of your question, yes. I cannot answer the second part of your question today; I just do not know the answer to that yet. I regard them as being on the table, in the dialogue that is under way.

Mr. Atkinson: In regard to your relationship with the director—you have gone through it in some of your remarks—the phrase in section 1 is "the director is to consult you on general operational policies of the service". What do you consider general operational policies?

Mr. Stanford: I consider any policies that relate to the way in which the service carries on its activities to be general operational policies.

Mr. Atkinson: It covers that wide an area, does it, in your consultations with the director?

Mr. Stanford: Yes.

Mr. Atkinson: How often would you meet with the director in that regard?

Mr. Stanford: I encounter the director in a variety of places and bodies of which we are both members at least weekly. If necessary, we can have marginal conversations there. We make a point of meeting, I would say, roughly monthly, either formally with our associates or privately, just the two of us.

I think, though, that one has to view that process not simply as a process between Mr. Morden and me, but as a process between our two organizations. The very extensive contact, which I described in some detail in my opening statement, between the service and the secretariat, must be viewed as part of the consultation process between the director and me.

Mr. Brewin: In the last few days a problem has emerged in respect of the administration and operation of

[*Translation*]

qui pouvaient, théoriquement, surgir? Le fait que l'inspecteur général puisse être saisi par deux organismes différents ne créait-il pas une sorte de défaut de structure sur lequel le Comité devrait peut-être se pencher?

M. Stanford: Sans doute le risque est-il là, en théorie. Tout ce que je peux vous dire c'est que tout cela fonctionne de manière satisfaisante, ce qui est à peu de choses près ce qu'a dit M. Atkey. Nous n'avons pas éprouvé de difficultés et je ne pense pas que M. Thompson ait l'impression de servir deux maîtres qui lui donneraient parfois des ordres contradictoires. Ce n'est pas l'impression qu'il m'a donnée. Il existe, effectivement, un risque éventuel, mais ce risque ne s'est pas concrétisé.

M. Atkinson: Lorsque M. Thompson a comparu devant le Comité, il a évoqué la question des certificats que peut délivrer l'inspecteur général. Pour vous, ces certificats constituent-ils des conseils offerts au ministre? Allons-nous avoir l'occasion d'en prendre connaissance?

M. Stanford: Je dis oui en réponse à la première partie de votre question. Je ne suis pas en mesure, aujourd'hui, de répondre à la deuxième partie de votre question, car je ne sais pas encore. La question de ces certificats a été posée et la réponse est en cours.

M. Atkinson: Il est prévu que, dans le cadre des rapports que vous entretenez avec le directeur, celui-ci vous «consulte sur l'orientation générale des opérations du Service». Qu'entendez-vous par orientation générale des opérations du Service?

M. Stanford: On entend par orientation générale des opérations les politiques applicables à la manière dont le Service exerce les fonctions qui lui incombent.

M. Atkinson: Le champ de vos consultations avec le directeur est donc plutôt large?

M. Stanford: En effet.

M. Atkinson: Quel est donc, dans le cadre de cette fonction, la fréquence de vos rencontres avec le directeur?

M. Stanford: J'ai eu l'occasion de rencontrer le directeur au moins une fois par semaine dans divers lieux et dans le cadre d'organismes auxquels nous appartenons tous les deux. Cela nous offre donc l'occasion de communiquer. Cela dit, nous nous réunissons au moins une fois par mois dans le cadre de réunions officielles auxquelles participent nos collaborateurs ou dans le cadre de réunions plus restreintes où nous nous voyons tous les deux.

Je tiens cependant à rappeler que ce n'est pas un système qui tourne autour de M. Morden et de moi-même, mais un système qui exige la collaboration de deux organismes. Au début de mon intervention, j'ai exposé d'une façon assez détaillée les liens très étroits entre le Service et le secrétariat et je rappelle que ces liens forment un tout indissociable de la concertation qui a lieu entre le directeur et moi-même.

M. Brewin: Nous avons constaté, au cours des quelques derniers jours, que l'administration et l'application de la

[*Texte*]

the act. Given that it is our mandate to look into the act and its operation, I feel obliged to raise this with you.

Section 34 relates to the appointment of the Security Intelligence Review Committee. The act itself, as drafted back in 1984 and enacted by Parliament, as you know, establishes the committee known as the Security Intelligence Review Committee, "all of whom shall be appointed by the Governor in Council... after consultation by the Prime Minister of Canada with the Leader of the Opposition... and the Leader of"—in effect, the NDP.

Now, what would your understanding be of what the term "after consultation" means? Would you agree that consultation is a two-way street and involves not only the request for the views of the person being consulted with, but also the receipt, either directly or indirectly, of those views?

• 1230

Mr. Stanford: Mr. Brewin, neither in law nor in practice am I part of that appointment process. As a result, I have really never had occasion to turn my mind to how it works or how it is supposed to work. I cannot give any sort of considered view in response to your question. I recognize from what I read in the media that there is an issue there, but I cannot comment on it.

Mr. Brewin: In your general experience, to give some assistance to this committee, would you not agree that consultation in its normal meaning would involve—

M. Tremblay : J'ai laissé parler mon collègue de Victoria sur la question. Hier notre collègue «nous a soulevé» en pleine Chambre des communes où j'ai participé un peu au débat. Je pense que les réponses de M. Stanford sont tout à fait claires.

Compte tenu du fait que monsieur le Président Fraser est déjà saisi de la question, il est totalement inapproprié de tenter d'aller plus loin pour trouver d'autres arguments à soumettre éventuellement au Président de la Chambre. Celui-ci en est déjà saisi; c'est débattu en Chambre des communes. M. Stanford a dit que cela ne le concernait pas. Ce n'est pas de son domaine. Mon collègue devra attendre comme moi la décision du Président de la Chambre sur ce point important qui a déjà été soulevé dans un autre lieu. Notre collègue a creusé lui-même son propre lit! Il ne peut pas jouer sur les deux scènes à la fois: à la Chambre des communes et au Comité.

The Chairman: Mr. Brewin, I really lean toward the thinking of Mr. Tremblay on this, being as it is before the full House.

Mr. Brewin: But what is before the House is the question of specific procedures followed last week and

[*Traduction*]

loi soulevaient certains problèmes. Étant donné qu'on nous a confié la tâche d'étudier l'application des dispositions de la loi, je suis tenu de vous poser la question.

L'article 34 traite de la composition du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. La loi, adoptée par le Parlement en 1984, crée ce Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité dont les membres sont «tous nommés par le gouverneur général en conseil... (la nomination étant) précédée de consultations entre le premier ministre, le chef de l'opposition... et le chef de»—du NPD.

À votre avis, qu'entend-on par le membre de phrase «précédée de consultations»? N'êtes-vous pas d'accord que la consultation comporte une réciprocité et consiste donc non seulement à demander le point de vue de la personne qu'on consulte mais également à recevoir en retour, de manière directe ou indirecte, ce opinion de vue.

M. Stanford: Monsieur Brewin, je ne participe, ni en droit ni en fait, à la nomination des membres du comité. Je n'ai donc ainsi jamais eu l'occasion de me pencher sur la manière dont se déroule ou sur la manière dont est censé se dérouler le processus de nomination. C'est ainsi que j'aurais beaucoup de peine à répondre à votre question. J'apprends par la presse que cela peut effectivement soulever certaines difficultés mais je ne peux, en vérité, rien vous dire de plus.

M. Brewin: Mais comme vous avez une certaine connaissance du domaine, ne pourriez-vous pas, pour faciliter les travaux du comité, nous dire si à votre avis l'idée de consultations n'entraînerait pas normalement—

Mr. Tremblay: I let the member for Victoria raise the question yesterday. The honourable member created a bit of a stir before the House and I took a modest part in the ensuing debates. I think that Mr. Stanford's answers were quite clear.

Considering that the question has already been put to the Speaker, it would be inappropriate to try to go outside the scope of the question and come up with other arguments that could be put to the Speaker of the house. The question has already been put to the Speaker and will be debated by the House. Mr. Stanford has already said that the question lies outside his domain. The honourable member will therefore have to do like the rest of us and wait for the Speaker of the house to hand down a decision on this rather important question that has already been raised elsewhere. The honourable member has in effect dug a hole for himself since he cannot hope to play on both fronts, namely the House and the Committee.

Le président: Monsieur Brewin, étant donné que la question a déjà été portée devant la Chambre, je suis plutôt d'accord avec M. Tremblay sur ce point.

M. Brewin: Mais la question qui a été soulevé à la Chambre porte plus précisément sur les procédures qui

[*Text*]

whether they were in defiance of the authority of Parliament. I am not proposing to review those issues and get this witness's opinion on them, but I do feel it is important for this committee to delve into the process that should be followed in the appointment of the Security Intelligence Review Committee. It is part of the act and I do not see why we cannot get—

The Chairman: I am not trying to keep that from the committee either, because we may well have some specific recommendations as to how section 34 should be interpreted or changed so that it is crystal clear. Should it be somebody who has served in the Cabinet? Is that what they mean? We might have a view on that, that the people on the SIRC should be restricted to that rather than appointing somebody to the Privy Council and then immediately appointing them to SIRC, as was done in 1984 and which has now been done in 1989. We may have a view on that. I wonder if it would not be wise for us to wait until the Speaker has finished up his end. It has not foreclosed us in any way. We can take that up.

I am not sure Mr. Stanford is the appropriate person to be giving us that type of evidence. That is more of a political question. The three parties might have a view as to exactly what they want those words to mean, and we can easily access that in the future.

Mr. Brewin: I am in your hands. I just flag the issue of how we on this side feel about the process followed. I certainly propose to open that section up, which I thought had been reasonably settled, and look at the extent to which there should be some level of consent on all sides about this very sensitive appointment. It is a very important appointment and one which in some sense stands in place of Parliament, as we have heard from Mr. Atkey. Therefore, the process of consultation to reach those appointments is now an issue, and we can come back to it when the current excitement dies down. I agree that it is not appropriate that this witness be asked to comment on whether the appointment of Mr. Bassett was properly done, and I did not intend to ask him that. I assume he has views.

Just to open up the area, you stated that among other things the area of policy development advice involved developing written directions for issuing by the minister and generally assisting him in his statutory responsibilities.

[*Translation*]

ont été suivies la semaine dernière et, encore plus précisément, sur la question de savoir s'il n'y a pas eu atteinte à l'autorité du Parlement. Mon idée n'est pas de revenir sur ces questions ni de demander au témoin d'exposer son point de vue mais, à mon avis, le Comité doit de pencher sur la procédure qu'il conviendrait de suivre lors de la nomination des membres du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. Tout cela est prévu dans la loi et je ne vois pas pourquoi—

Le président: Je ne cherche pas du tout à soustraire cette question à l'examen du Comité, et, d'ailleurs, nous aurons peut-être certaines recommandations à formuler quant à la manière dont l'article 34 doit être interprété ou modifié afin d'élucider l'affaire: devrait-on réserver cela à quelqu'un qui a déjà siégé au sein du Cabinet? Est-ce cela qu'ils entendent? Peut-être voudrons-nous recommander que seuls puissent être nommés au CSARS d'anciens membres du Cabinet. Cela éviterait d'avoir à nommer quelqu'un au Conseil privé en vue de pouvoir le nommer au CSARS, comme cela a été le cas en 1984 et comme cela vient de se produire en 1989. Peut-être formulerons-nous une recommandation dans ce sens. Mais ne serait-il pas prudent d'attendre la décision du Président de la Chambre. Rien ne nous interdira alors de poser à nouveau la question.

Je ne suis d'ailleurs pas certain que c'est à M. Stanford qu'il convienne de poser cette question. Il s'agit d'une question d'ordre plutôt politique et les trois partis vont peut-être avoir à décider la manière dont ils entendent interpréter le texte. Cela pourra nous être utile.

M. Brewin: Je m'en remets à vous. Je voulais simplement indiquer la réaction qu'a suscité, chez les gens de notre côté, la manière dont s'est déroulé la procédure. Je suis tout à fait favorable à un nouvel examen de l'article en cause malgré mon impression que tout cela avait déjà été résolu. Nous pourrions effectivement promouvior un certain consensus autour de la nomination à ce poste délicat. Il s'agit de fonctions importantes car, ainsi que nous l'a dit M. Atkeys, cet organisme exerce, dans une certaine mesure, une fonction qui incomberait normalement au Parlement. C'est pourquoi les consultations préalables à ces nominations soulèvent aujourd'hui diverses interrogations. Nous pourrons y revenir lorsque les choses se seront un peu calmées. Je suis d'accord qu'on ne devrait pas demander au témoin de se prononcer sur la nomination de M. Bassett et mon propos n'était pas de l'interroger sur cela. Il peut avoir, bien sûr, ses propres opinions.

J'aimerais maintenant passer à autre chose. Vous nous avez dit que dans le cadre des conseils que vous offrez au ministre en matière d'élaboration de politiques, vous rédigiez des directives qui sont, par la suite, émises sous la signature du ministre, et que vous l'assistez dans l'exercice des fonctions que lui confère la loi.

[*Texte*]

• 1235

I would really like to explore with you how the level of involvement has worked for the minister. Let me set it up this way. In a set of other issues involving the RCMP, the minister has repeatedly spoken of the independence of the RCMP to make various decisions. Some of us have taken issue with him on that.

Moving to CSIS, the minister is also given responsibility generally for the direction of CSIS. I want to explore the extent to which the minister has been proactive—and I am not focusing on this specific minister who is in office now, but rather the Solicitor General—rather than completely reactive or even reactive quickly. Let me give some examples.

Earlier this year an issue came up about CSIS investigating Innu who were protesting against the NATO base in Labrador. Using that as an example or perhaps dealing with it specifically, is that a situation in which the minister, immediately upon learning about the problem—because I presume in the day-to-day world he would not know about it necessarily—would have taken initiatives to deal with it and to inquire as to what was happening?

On the face of it it was an offence against the rights of those people to engage in dissent. The excuses given publicly were inadequate. Eventually we get the general impression at least—I do not know if everybody has ever said it to us—that it is being shut down and that directives have been given in that area. A lot of that was initiated by CSIS and SIRC itself, which has looked into it. I would like to inquire whether the minister is generally active in dealing with those kinds of problems. Can you assure us that the minister's role has been an active one rather than passive?

Mr. Stanford: Yes, I can, Mr. Brewin. In the particular case you refer to regarding the Innu, if my recollection serves me well, when the minister became aware of this he sought information from CSIS on the state of the operation. He was informed that certain inquiries had been made and that the process had been terminated. There was no intention to continue it or to take any other action following from it. This in effect was the end of that vignette.

I hesitate a bit because Mr. Brewin's question was cast in two respects: one, the minister informing himself; and the other the minister, having informed himself, giving certain directions. The relationship of CSIS to the minister is not the same as the relationship of the RCMP to the minister. Indeed this is why CSIS is a separate agency.

The minister's role in this process is a different one. He is involved in operational decisions in the way I described

[*Traduction*]

J'aimerais vous poser quelques questions touchant l'activité du ministre dans ce domaine. Permettez-moi de préciser ma pensée. Dans le cadre de certaines questions touchant la GRC, le ministre a souvent parlé de l'indépendance de la GRC, c'est-à-dire d'une certaine autonomie décisionnelle. Certains d'entre nous nous sommes élevés contre cela.

Or, nous savons que le ministre est censé avoir la haute main sur les activités du SCRS. Je cherche à savoir dans quelle mesure le ministre a fait preuve d'initiative ou s'il s'est plutôt contenté de réagir aux événements même s'il a su réagir en temps utile. Ma question porte moins sur l'actuel responsable que sur la fonction. Permettez-moi de citer quelques exemples.

Il y a quelques mois, on a appris que le SCRS menait une enquête sur certains Innus qui protestaient alors contre la base de l'OTAN installée au Labrador. J'imagine que ce n'est pas le ministre qui avait pris la décision mais j'aimerais savoir si, dans ce cas précis, le ministre a tout de suite cherché à savoir ce qu'il en était afin de prendre les mesures nécessaires.

A priori, il semblerait y avoir violation de la liberté d'expression des manifestants. Les explications qui ont été données n'étaient que des prétextes. Je ne pense pas qu'on nous l'ait affirmé mais on a un peu laissé entendre que la close serait fermée et que des instructions avait été données à cet effet. Ce sont en grande partie le SCRS ainsi que par le CSARS, qui a examiné la situation, qui sont resposables de ce qui s'est passé. Je cherche à savoir si, d'une manière générale, le ministre fait preuve d'initiative à l'égard de problèmes tels que celui-là. Pouvez-vous nous affirmer que le ministre fait preuve d'initiative et qu'il ne se contente pas tout simplement de réagir à ce qui se passe autour de lui?

M. Stanford: Monsieur Brewin, je peux effectivement vous l'affirmer. Dès que le ministre a eu connaissance des mesures prises à l'égard des Innus, il a demandé au SCRS de le mettre au courant de l'enquête. On lui a répondu qu'il y avait effectivement eu enquête mais que celle-ci avait pris fin et qu'on n'envisageait ni de la reprendre ni d'y donner suite. Les choses ne sont pas allées plus loin.

J'hésite un peu à vous répondre étant donné que la question de M. Brewin porte sur deux aspects successifs de l'activité du ministre. Il veut savoir tout d'abord, si le ministre fait preuve d'initiative en vue de s'informer, et, deuxièmement si après s'être informé le ministre sait en tirer les conclusions qui s'imposent sur le plan des mesures à prendre. Les rapports entre le ministre et le SCRS ne sont pas les même que ceux qui existent entre le ministre et la GRC. C'est d'ailleurs pourquoi le SCRS a été constitué sous forme d'organisme distinct.

Ainsi, le rôle du ministre n'est pas le même dans les deux cas. Comme je vous l'ai expliqué au début de mon

[*Text*]

in my opening statement with respect to, for example, applications for warrants. Still, he is sensitive and all of us are sensitive to the fact that while there must be political direction in this sense, there ought not to be political direction in any partisan sense. In describing the minister's involvement in this kind of thing, I would not want to be understood in that way.

• 1240

Mr. Brewin: On the Innu specifically, we learned from Mr. Atkey that SIRC has reported to the minister under the section of the act. Will that report be made available to us as I personally and the committee in general have indicated we would like to have that report?

Mr. Stanford: The report reached the minister yesterday. He has not had a chance to look at it yet, so I cannot respond to the second part of your question.

Mr. Littlechild (Wetaskiwin): My first question was going to be the one Mr. Brewin has just asked.

When you were answering Mr. Nunziata, did I correctly hear you to say that you do not very often advise the minister to act against the law?

Mr. Stanford: That is right.

Mr. Littlechild: I read into that response then that you do advise the minister to act against the law. Can you give us some examples of when you do that?

Mr. Stanford: That was intended as a figure of speech. I do not ever advise the minister to act against the law, and I am grateful to you for providing me with the opportunity to make that clarification.

Mr. Lee: You are fairly familiar with giving advice to ministers.

Mr. Stanford: Yes.

Mr. Lee: Is it fair to say that you have had an opportunity in your distinguished career to ascertain the limits and definitions of what is advice and what is not?

Mr. Stanford: I have never been pressed on the point to the extent that I had to seek advice on where the line is.

Mr. Lee: Having not had the opportunity to pursue it academically, have you had enough practical experience to be able to comment now on what is and what is not advice?

Mr. Stanford: I intended in my previous answer to simply say that I had never found myself in a situation where that issue specifically arose with the kind of doubt surrounding it that would, in a practical, not an academic sense, lead me to seek to inform myself on exactly where the limit of advice is.

Mr. Lee: I am trying to elicit from you some sense that you have a pretty good idea of what is and what is not advice. Of all the people in Ottawa, I would expect you to

[*Translation*]

intervention, il prend part à des décisions directement reliées aux opérations du Service et c'est notamment le cas à chaque fois qu'il s'agit de délivrer un mandat. Il n'ignore pas, et aucun de nous n'ignore, le besoin d'imposer au Service certaines lignes de conduites mais j'ajoute tout de suite qu'il ne s'agit pas du tout de faire jouer les influences partisanes. Ce n'est pas la façon dont j'aimerais que vous interprétiez la description que je vous ai faite de l'implication du ministre dans ce genre de choses.

M. Brewin: Pour ce qui est des Innus en particulier, M. Atkey nous a appris que le CSARS avait présenté un rapport au ministre en vertu des dispositions de la loi. Ce rapport nous sera-t-il communiqué comme je l'ai demandé et comme l'ensemble du Comité l'a demandé?

M. Stanford: Le rapport est arrivé hier au ministre. Il n'a pas encore eu le temps de le regarder et je ne puis répondre à la deuxième partie de votre question.

M. Littlechild (Wetaskiwin): J'allais justement vous poser la question que vient de vous poser M. Brewin.

Alors que vous répondiez à M. Nunziata, avez-vous bien dit que vous ne conseillez pas souvent au ministre d'enfreindre la loi?

M. Stanford: C'est exact.

M. Littlechild: J'en conclus qu'il vous arrive de le lui conseiller. Pourriez-vous nous donner des exemples?

M. Stanford: C'était une façon de parler. Je ne conseille jamais au ministre d'enfreindre la loi et je vous remercie de me donner cette occasion de préciser ce que je voulais dire.

M. Lee: Vous savez ce que c'est que conseiller des ministres.

M. Stanford: En effet.

M. Lee: Peut-on dire que vous avez, au cours de votre brillante carrière, eu l'occasion de faire la distinction entre ce qui est conseil et ce qui ne l'est pas?

M. Stanford: Je n'ai jamais eu à demander un avis juridique à ce sujet.

M. Lee: N'ayant pas eu l'occasion de pousser la question plus loin, avez-vous suffisamment d'expérience pratique pour pouvoir nous dire maintenant ce qui est conseil et ce qui ne l'est pas?

M. Stanford: J'ai voulu dire que je ne m'étais jamais trouvé dans une situation où la question s'est posée et où je me suis demandé où s'arrêtait ma responsabilité de conseiller, et où j'ai demandé un avis sur la question à quelqu'un d'autre.

M. Lee: J'essaie de vous faire dire que vous savez assez bien ce qui est et ce qui n'est pas conseil. A Ottawa, vous êtes probablement une des vingt ou trente personnes qui

[*Texte*]

be among the 20 or 30 who would have a really good idea of what was and what was not advice to the minister. Can I rely on you as having reasonable skills in that regard?

Mr. Stanford: I think so.

Mr. Lee: Section 33 of this statute refers to a certificate that is prepared and provided by the Inspector General. The Inspector General is required in subsection 33.(2) to provide a certificate. That certificate is clearly mandated by the statute and while it is not a clearly defined document, what it should contain is set out in subsection 33.(2). Would it be your view that this certificate would or would not be advice to the minister?

Mr. Stanford: My initial view is that it would be advice to the minister because of the very subjective element that it contains, but—and this is partly in response to Mr. Nunziata's earlier concern—having formed that view, this is not the end of my inquiries and I will be seeking advice on the interpretation of that subsection.

Mr. Lee: In subsection 33.(3), the minister is to forward that advice to SIRC, if you believe that certificate to be advice. Do you not think it is a little bizarre for the minister to be sending on advice he receives to SIRC?

• 1245

Mr. Stanford: I think I understand your point. I cannot offer a legal opinion, because we are talking about the interpretation of a section of the act. I am not my own legal adviser. I will seek legal advice on the issue.

Mr. Lee: So to synthesize your view, then, because of the subjective nature of some of elements contained in the certificate you believe it might not be unfair to characterize it as advice.

Mr. Stanford: That is true. It was my starting point and not my attempt at a legal opinion. It is a much more subjective policy adviser's opinion. I will be seeking a legal opinion.

Mr. Lee: That is fine.

The Chairman: One short question from Mr. Nunziata.

Mr. Nunziata: I will wait until the witness reappears.

Mr. Littlechild: I seem to recall that SIRC made a proposal to issue short-term, non-renewable warrants on emergency situations. Do you feel there is a need for this kind of a warrant?

Mr. Stanford: I am not sure I can provide you with an answer today, Mr. Littlechild. We have reflected on it, but have not come to any firm conclusion yet.

The Chairman: That is a very good point. I think the committee would want to make a recommendation on it in our report, so we would appreciate your view at the

[*Traduction*]

savent assez bien ce qui peut être considéré comme un conseil au ministre et ce qui ne peut l'être. Ne puis-je pas penser que vous êtes assez à l'aise lorsqu'il s'agit de faire cette distinction?

M. Stanford: Si, je crois que vous avez raison.

M. Lee: L'article 33 de cette loi mentionne un certificat préparé et fourni par l'Inspecteur général. A l'alinéa 33.(2), l'Inspecteur général est tenu de fournir un certificat. Ce certificat est très clairement prévu dans la loi et si le document n'est pas clairement défini, l'alinéa 33.(2) précise bien ce qu'il doit contenir. Estimez-vous que ce certificat représente ou non un conseil au ministre?

M. Stanford: Ma première réaction est qu'il s'agit là en effet d'un conseil au ministre, étant donné l'élément très subjectif qu'il contient. Toutefois, et cela me permet de revenir sur ce que disait tout à l'heure M. Nunziata, ce n'est pas parce que c'est ma réaction initiale que j'arrête là mon analyse et que je ne demanderai pas un avis sur la façon d'interpréter cet alinéa.

M. Lee: A l'alinéa 33.(3), le ministre est tenu de communiquer cet avis au CSARS, si vous jugez que ce certificat est un avis. Ne pensez-vous pas qu'il soit un peu bizarre que le ministre transmette au CSARS un avis qu'il reçoit d'ailleurs?

M. Stanford: Je crois que je comprends ce que vous voulez dire. Je ne puis vous donner d'avis juridique puisque nous parlons de l'interprétation d'un article de la loi. Je ne suis pas mon propre conseiller juridique. Je demanderai donc un avis.

M. Lee: Donc, pour résumer votre point de vue, du fait de la nature subjective de certains des éléments contenus dans le certificat, vous estimez qu'il peut être juste de considérer cela comme un avis.

M. Stanford: Oui. C'est ce que je disais au début, mais ce n'est pas un avis juridique. C'est beaucoup plus le point de vue subjectif d'un conseiller politique. Je demanderais un avis juridique.

M. Lee: Bien.

Le président: Une dernière question en vitesse de la part de M. Nunziata.

M. Nunziata: J'attendrai que le témoin revienne.

M. Littlechild: Je crois me rappeler que le CSARS a proposé d'émettre des mandats à court terme non renouvelables dans le contexte d'urgences. Estimez-vous que des mandats du genre soient nécessaires.

M. Stanford: Je ne suis pas sûr de pouvoir vous répondre aujourd'hui, monsieur Littlechild. Nous y avons réfléchi, mais nous ne sommes pas encore parvenus à une conclusion ferme.

Le président: C'est très bien. Je crois que le Comité aimerais faire une recommandation à ce sujet dans son rapport et nous vous serions donc reconnaissants de nous

[*Text*]

appropriate moment. If you cannot give it, it will obviously have to come from the minister.

Mr. Stanford: I do look forward to returning to the committee and perhaps we can deal with some of those issues at a later stage.

The Chairman: We appreciate your written brief and your response to the questions, Mr. Stanford. Mr. Tremblay set out the philosophical and really legal position we find ourselves in as we read the statute, and I believe you set out very well the balance we are all striving for. We have a statutory responsibility as compared to officials' and ministerial statutory responsibility under the Official Secrets Act and the Privacy Act and Cabinet processes and conventions.

As you point out, this is a new and novel committee. We are all striving to do what is right. But I think our official bent and our individual bent is that there should be more information given to us rather than less. We clearly do not want to be revealing any human sources or giving aid and comfort to terrorists and legitimate spy agencies in the country. This is not our intention at all. Our intention is to try to do what is right as Members of Parliament under the reformed rules of Parliament and under our statutory obligation that Parliament itself put in place five years ago. So I think if we all strive for more information rather than less, surely we can come up with something sensible. Thank you very much.

Mr. Stanford: I fully understand what you just said.

The Chairman: Our next meeting is on Thursday at 11 a.m. We stand adjourned to the call of the Chair.

[*Translation*]

dire le moment voulu ce que vous en pensez. Si vous ne pouvez répondre maintenant, ce sera évidemment au ministre de répondre.

M. Stanford: Je serais très heureux de revenir comparaître devant votre Comité et nous pourrons peut-être alors traiter de certaines de ces questions.

Le président: Nous vous remercions de votre exposé et des réponses que vous avez bien voulu donner à nos questions. M. Tremblay a bien exposé les questions de principe et de droit qu'il nous faut envisager lorsque nous examinons cette loi et je crois que vous avez bien expliqué l'équilibre que nous essayons tous de garantir. Nous avons une responsabilité statutaire comme l'administration et le ministre ont une responsabilité statutaire aux termes de la Loi sur les secrets officiels et de la Loi sur la protection de la vie privée. Il y a également les règles dirigeant les travaux du Conseil des ministres.

Comme vous l'avez très bien fait remarquer, il s'agit ici d'un tout nouveau comité. Nous essayons tous de faire ce qu'il faut, mais je crois que collectivement et individuellement nous pouvons dire que nous estimons avoir besoin de plus de renseignements plutôt que de moins. Nous ne voudrions évidemment pas révéler des secrets ni aider les terroristes et légitimer les services d'espionnage dans notre pays, ce n'est pas du tout notre intention. Ce que nous voulons, c'est d'essayer de faire notre travail de député dans le contexte de la réforme du Parlement et de nos obligations statutaires aux termes de la loi adoptée il y a cinq ans. Je crois donc que si nous essayons tous d'obtenir davantage d'informations, nous devrions pouvoir arriver à quelque chose de sensé. Merci beaucoup.

M. Stanford: Je comprends très bien ce que vous venez de dire.

Le président: Notre prochaine réunion aura lieu jeudi à 11 heures. La séance est levée.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
FIRST CLASS
PREMIÈRE CLASSE
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESS

From the Department of the Solicitor General:

Joseph Stanford, Deputy Solicitor General.

TÉMOIN

Du ministère du Solliciteur général:

Joseph Stanford, sous-solliciteur général.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 7

Thursday, December 7, 1989
Tuesday, December 12, 1989

Chairman: Blaine Thacker

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 7

Le jeudi 7 décembre 1989
Le mardi 12 décembre 1989

Président: Blaine Thacker

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on

The Review of the CSIS Act and the Security Offences Act

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial d'

Examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité

RESPECTING:

Future Business

Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989

CONCERNANT:

Travaux futurs

Ordre de renvoi du Comité en date du mardi 27 juin 1989

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Second Session of the Thirty-fourth Parliament 1989

Deuxième session de la trente-quatrième législature 1989

34531—1

SPECIAL COMMITTEE ON THE REVIEW OF THE CSIS ACT AND THE SECURITY OFFENCES ACT

Chairman: Blaine Thacker

Vice-Chairman: Maurice Tremblay

Members

Brewin, John
Horner, Bob
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Nunziata, John
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

COMITÉ SPÉCIAL D'EXAMEN DE LA LOI CONSTITUANT LE SCRS ET DE LA LOI SUR LES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Président: Blaine Thacker

Vice-président: Maurice Tremblay

Membres

Brewin, John
Horner, Bob
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Nunziata, John
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, DECEMBER 7, 1989
(13)

[*Text*]

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met *in camera* at 11:25 o'clock a.m. this day, in Room 306 West Block, the Chairman, Blaine Thacker, presiding.

Members of the Committee present: John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, John Nunziata, Blaine Thacker, Maurice Tremblay.

Other Members present: Ken Atkinson, George Rideout.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Philip Rosen, Research Officer. *From the Staff of the Committee*: Stuart Farson, Research Consultant. *From the Office of John Brewin*: Jacqueline Krikorian, Parliamentary Intern.

The Committee resumed consideration of Its Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, September 26, 1989, Issue No. 1.*)

The Committee proceeded to consider its future business.

It was agreed,—That an additional Order of the Day be designated for Tuesday, December 12, 1989 to add, following the hearing of evidence related to the Committee's Order of Reference, consideration *in camera* of the business of the Committee.

At 1:13 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, DECEMBER 12, 1989
(14)

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met at 11:23 o'clock a.m. this day, in Room 269 West Block, the Chairman, Blaine Thacker, presiding.

Members of the Committee present: John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, Blaine Thacker, Jacques Tétreault.

Other Members present: Ken Atkinson, George Rideout.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Philip Rosen, Research Officer. *From the Staff of the Committee*: Stuart Farson, Research Consultant.

Witnesses: *From the Royal Canadian Mounted Police*: Norman D. Inkster, Commissioner; Chief Superintendent P.M. Cummins, Director, National Security Investigations Directorate.

PROCÈS-VERBAUX

LE JEUDI 7 DÉCEMBRE 1989
(13)

[*Traduction*]

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité se réunit aujourd'hui à huis clos, à 11 h 25, dans la pièce 306 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Blaine Thacker (*président*).

Membres du Comité présents: John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, John Nunziata, Blaine Thacker, Maurice Tremblay.

Autres députés présents: Ken Atkinson et George Rideout.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, attaché de recherche. *Du personnel du Comité*: Stuart Farson, conseiller en recherche. *Du Bureau de John Brewin*: Jacqueline Krikorian, stagiaire.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 juin 1989 (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 septembre 1989, fascicule nº 1*).

Le Comité délibère de ses travaux à venir.

Il est convenu,—Que le Comité ajoute un article à son ordre du jour du mardi 12 décembre pour lui permettre de délibérer de ses travaux à huis clos, après l'audition des témoins.

À 13 h 13, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 12 DÉCEMBRE 1989
(14)

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité se réunit aujourd'hui à 11 h 23, dans la pièce 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Blaine Thacker (*président*).

Membres du Comité présents: John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, Blaine Thacker, Jacques Tétreault.

Autres députés présents: Ken Atkinson et George Rideout.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, attaché de recherche. *Du personnel du Comité*: Stuart Farson, conseiller en recherche.

Témoins: *De la Gendarmerie royale du Canada*: Norman D. Inkster, commissaire; P.M. Cummins, surintendant principal, Direction des enquêtes relatives à la sécurité nationale.

The Committee resumed consideration of Its Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, September 26, 1989, Issue No. 1.*)

On motion of Derek Lee, it was agreed,—That the Chairman be authorized to convene meetings of the Committee on Tuesdays and Thursdays following the resumption of the House in 1990.

It was agreed,—That the Committee meet *in camera* at 11:00 o'clock a.m. on Tuesday, December 19, 1989 to consider its business.

The Commissioner made a statement.

On motion of Jacques Tétreault, it was agreed,—That the material accompanying the Commissioner's statement be appended to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*see Appendix "CSIS-1"*).

At 11:41 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 12:13 o'clock p.m., the sitting resumed.

The Commissioner, together with the other witness, answered questions.

At 1:16 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 juin 1989 (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 septembre 1989, fascicule n° 1*).

Sur motion de Derek Lee, il est convenu,—Que le président soit autorisé à convoquer des réunions les mardi et jeudi après la reprise des travaux de la Chambre en 1990.

Il est convenu,—Que le Comité se réunisse à huis clos, le mardi 19 décembre, à 11 h, pour délibérer de ses travaux.

Le commissaire fait un exposé.

Sur motion de Jacques Tétreault, il est convenu,—Que la documentation accompagnant l'exposé du commissaire soit imprimée en annexe aux Procès-verbaux et témoignages d'aujourd'hui (*voir Appendice «CSIS-1»*).

À 11 h 41, la séance est suspendue.

À 12 h 13, la séance reprend.

Le commissaire ainsi que l'autre témoin répondent aux questions.

À 13 h 16, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Tuesday, December 12, 1989

• 1124

The Chairman: I call our meeting to order. We are resuming consideration of our committee's order of reference, dated Tuesday, June 27, 1989.

We are privileged today to have before us Mr. N.D. Inkster, the Commissioner of the Royal Canadian Mounted Police.

Before I introduce Mr. Inkster to you, I would point out that the bells are ringing. There is a vote 27 minutes from now on Bill C-49, so we will have to adjourn. We will have Mr. Inkster give some or all of his evidence, if possible. I believe he has a brief for us.

• 1125

Before we get into that, could I have just a general motion from the committee authorizing the Chair to set up a series of meetings in the new year on our standard hour Tuesdays and Thursdays.

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): I so move.

Motion agreed to

Mr. Brewin (Victoria): Was there also not a suggestion we try to increase that?

The Chairman: We have to have another business meeting, Mr. Brewin. You are out of town Thursday, are you not?

Mr. Brewin: When we get to the business part, we may have to see if there are enough members who are willing to come back before the 19th to get cracking on this stuff early. I would be ready to discuss this.

The Chairman: Is everyone in town next Tuesday? Would there be an agreement that we call a business meeting at 11 a.m. next Tuesday?

Mr. Brewin: Can we deal with the issue of the hiring of the research staff today?

The Chairman: I do not think we are going to have time, Mr. Brewin. I would like to, but I think we had better settle it all next Tuesday.

Mr. Inkster, the format we follow would be for you to introduce the officials who are with you, to make whatever statement or declaration you wish, and then we get into a round of questioning. So please introduce your officials, sir.

Commissioner Norman D. Inkster (Royal Canadian Mounted Police): Thank you very much, Mr. Chairman. It is a delight to be here today. With me is Deputy Commissioner Moffatt, whose responsibilities include all

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le mardi 12 décembre 1989

Le président: La séance est ouverte. Le Comité reprend l'étude de son mandat en date du 27 juin 1989.

Nous avons l'honneur d'accueillir aujourd'hui M. N.D. Inkster, commissaire de la Gendarmerie royale du Canada.

Avant de lui donner la parole, je dois vous signaler qu'on nous appelle à la Chambre pour voter. Le vote portera sur le Bill C-49. Il faudra donc lever la séance, mais auparavant, nous écouterons l'exposé de M. Inkster, en entier si possible, car je crois qu'il a préparé un mémoire à notre attention.

Mais avant, je voudrais que quelqu'un présente une motion générale afin que le président puisse fixer une série de réunions, les mardis et jeudis, au cours de la nouvelle année.

M. Lee (Scarborough—Rouge River): Je propose cette motion.

La motion est adoptée.

M. Brewin (Victoria): N'avait-on pas envisagé d'augmenter le nombre de nos réunions?

Le président: Monsieur Brewin, une autre réunion portant sur nos travaux est prévue. Vous quittez la ville jeudi, n'est-ce-pas?

M. Brewin: Il faudra peut-être voir, en temps et lieu, si assez de membres accepteraient de rentrer avant le 19 pour que nous puissions nous attaquer à cette tâche le plus tôt possible. J'aimerais en parler.

Le président: Serez-vous tous là mardi prochain? Serait-il possible de nous réunir pour parler de nos travaux à 11h00 mardi prochain?

M. Brewin: Pourrait-on parler de la question de l'embauche des attachés de recherche aujourd'hui?

Le président: Je ne pense pas que nous en ayons le temps, monsieur Brewin. J'aimerais bien le faire, mais je pense qu'il vaudrait mieux attendre mardi prochain.

Monsieur Inkster, je vais vous demander de présenter ceux qui vous accompagnent, et de faire un exposé, si vous le souhaitez. Nous passerons ensuite aux questions. Faites donc les présentations.

Le commissaire Norman D. Inskter (Gendarmerie Royale du Canada): Merci, monsieur le président. Nous sommes heureux de comparaître aujourd'hui. Le sous-commissaire Moffatt m'accompagne et il a notamment

[*Text*]

of the administration of the force. He is here today because there continues to be some administrative arrangements for floor space and other things that I thought you might wish details on and which he would be able to answer. Also with me is Chief Superintendent Pat Cummins, who is responsible for the National Security Investigations Directorate.

Mr. Brewin: Excuse me, just before you start, I came in late, for which I apologize. What decision has been made in respect to the bells?

The Chairman: We will have to break in about 15 minutes. Is everyone free to come back for a few minutes?

Some hon. members: Agreed.

Commr Inkster: Before beginning my statement, Mr. Chairman, I would like to extend an invitation to this committee to visit our headquarters, meet with the staff of the National Security Investigations Directorate, and see how things function. We will be as helpful as we can, while limiting the information we can provide based on investigative responsibilities and also the privacy of individuals.

If it is a matter of interest to you in reviewing the terrorism aspect of your responsibilities, I would also extend an invitation to you to visit our special emergency response team facility. We would be happy to arrange whatever depth of presentation you may like. I leave that to you, Mr. Chairman. We would respond to your request.

The Chairman: Thank you. I am sure we will.

Comm. Inkster: Avant de traiter ces aspects des responsabilités de la Gendarmerie qui font l'objet de la Loi sur les infractions en matière de sécurité, j'aimerais éclaircir les responsabilités générales de la GRC relativement à la sécurité du Canada et au rôle de notre organisation au sein du système national de sécurité.

Before the enactment of the CSIS and Security Offences Acts in 1984, the security-related responsibilities of the RCMP included: enforcement of sections of the Criminal Code having a national security dimension and the Official Secrets Act; protective security measures to safeguard persons, federal property and information; provision of advice respecting protective and technical security matters; the security intelligence function; and security screening.

After passage of the CSIS and Security Offences Acts, with the exception of the security intelligence and security screening functions, the RCMP remained primarily responsible for national security criminal investigations, for protective security and other aspects of technical security.

La Gendarmerie n'est plus responsable du triage sécuritaire, exception faite de celui de ses propres

[*Translation*]

pour responsabilités toute l'administration de la Gendarmerie. Nous avons cru bon de le faire venir, car il reste encore quelques détails d'ordre administratif à régler pour la répartition des locaux. Il pourra vous fournir tous les détails que vous souhaitez. Le surintendant principal, Pat Cummins, qui est responsable de la direction des enquêtes relatives à la sécurité nationale, est ici également.

M. Brewin: Excusez-moi, je suis arrivé en retard et avant de commencer j'aimerais savoir ce qu'on a décidé pour le vote?

Le président: Nous allons lever la séance dans 15 minutes environ. Pouvez-vous tous revenir après?

Des voix: D'accord.

Le commissaire Inkster: Avant de faire ma déclaration, je voudrais prier les membres du Comité de venir nous rendre visite à Notre quartier général, pour s'entretenir avec le personnel de la Direction des enquêtes relatives à la sécurité nationale et pour voir comment nos services fonctionnent. Nous tâcherons de vous donner tous les renseignements utiles compte tenu des limites que nous imposent nos responsabilités d'enquêteur et la vie privée des gens.

Si vous souhaitez vous familiariser avec notre service de lutte contre le terrorisme, vous n'avez qu'à accepter notre invitation à visiter les installations de notre équipe spéciale d'urgence. Nous vous communiquerons des renseignements aussi détaillés que vous le souhaiterez. Monsieur le président, nous attendons que vous nous fassiez signe.

Le président: Merci. Nous acceptons volontiers.

Commr Inkster: Prior to discussing those aspects of the RCMP's responsibilities that are expressed in the Security Offences Act, which your committee is focusing on today, I would like to explain the RCMP's overall responsibilities as they relate to the security of Canada and how the RCMP forms an integral part of a national security system.

Avant que les lois sur le SCRS et sur les infractions en matière de sécurité eurent été promulguées, les responsabilités de la Gendarmerie dans ce domaine englobaient: L'application des articles du Code criminel portant sur la sécurité nationale et de la Loi sur les secrets officiels; les mesures en vue d'assurer la protection des personnes, des biens fédéraux et des renseignements; la prestation de conseils en matière de protection de sécurité technique; le domaine du renseignement de sécurité et le triage sécuritaire.

Après que les lois sur le SCRS et sur les infractions en matière de sécurité eurent été adoptées, la Gendarmerie conservait la responsabilité première des enquêtes criminelles touchant à la sécurité nationale, à la protection et à d'autres aspects de la sécurité technique, exception faite du renseignement de sécurité et du triage sécuritaire.

Except for its own employees, the RCMP did not retain responsibility for security screening but continued to

[*Texte*]

employés, mais elle continue de fournir au SCRS les résultats des vérifications dans les dossiers criminels aux fins du triage sécuritaire.

• 1130

If you analyze the arrangements now in place, you will see that the RCMP responsibility for the enforcement of criminal law relating to security offences, including the Official Secrets Act, has been continuous and unchanged. The force remains responsible for the protection of the Governor General, the Prime Minister and their families; Cabinet members; the Supreme Court and Federal Court of Canada; other Canadian protectees as designated by the Solicitor General; and resident foreign diplomats and their properties in Canada. The RCMP plans and implements security arrangements for visits of heads of state and internationally protected persons, major events such as summit conferences, other international meetings and sporting events such as the Olympics.

As Canada's federal police, and the police force for the two territories, eight provinces and 192 municipalities, RCMP members as peace officers have a mandate to enforce Canadian laws, prevent crime and maintain peace, order and security. The RCMP is a major participant and partner in the Canadian national security community and a participant in the national counter-terrorism plan.

The Security Offences Act did not introduce new responsibilities, but was declaratory of the RCMP's criminal investigative responsibilities as they relate to national security offences and confirmed them in legislation. The Security Offences Act established in legislation, for the first time, a primary enforcement role for the RCMP in investigating criminal activity constituting a threat to the security of Canada or to an internationally protected person. This legislative provision has been vitally important in ensuring a co-ordinated and co-operative law enforcement response to security offences.

Au début, le transfert des responsabilités relatives au renseignement de sécurité de la Gendarmerie au SCRS a entraîné peu de répercussions sur les responsabilités en matière d'application du droit criminel, lesquelles sont reliées au programme de sécurité nationale de la GRC. Les enquêtes dans ce domaine ont continué d'être menées par les sections des enquêtes générales de la GRC. Le seul changement qui est intervenu a été la mise sur pied des services chargés tout particulièrement de la sécurité nationale en vue de gérer les nouveaux rapports avec le SCRS. Ces services ont été établis dans 11 grandes villes, et 57 années-personnes y ont été affectées.

These arrangements were appropriate for 1984, but soon proved to be inadequate. As a result of the RCMP undertaking numerous major criminal security offence investigations, both national and international in scope, the force was required to utilize personnel not only from

[*Traduction*]

contribute to the security screening function of CSIS by providing criminal records checks.

Lorsqu'on analyse les mesures déjà établies, on constate que les responsabilités de la GRC quant à l'application des lois relatives aux infractions en matière de sécurité, y compris la Loi sur le secret officiel, sont demeurées les mêmes. La Gendarmerie continue d'assurer la protection du gouverneur général, du premier ministre et de leur famille, des membres du Cabinet, des Cours Suprême et Fédérale du Canada, d'autres Canadiens désignés par le solliciteur général ainsi que des diplomates étrangers en poste dans notre pays et de leurs biens. La Gendarmerie planifie et met en oeuvre les dispositifs de sécurité mis en place au cours des visites des chefs d'état et de personnes jouissant d'une protection internationale, d'évènements importants comme les sommets, des conférences internationales et d'évènements sportifs comme les jeux olympiques.

La GRC est la force policière fédérale et elle l'est également dans les deux territoires, huit provinces et 192 municipalités. Les agents de la GRC, à titre d'agents de la paix, ont le mandat de faire respecter les lois canadiennes, de lutter contre le crime et de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité. La GRC est un membre important de l'appareil canadien de sécurité et un participant au programme national d'antiterrorisme.

La Loi sur les infractions en matière de sécurité n'a pas énoncé de nouveaux rôles, mais elle a défini les responsabilités de la GRC relativement aux enquêtes relatives aux infractions à la sécurité nationale. La Loi sur les infractions en matière de sécurité établit pour la première fois dans une loi le rôle de répression joué par la GRC dans le domaine des enquêtes sur les activités criminelles qui menacent la sécurité nationale ou celle des personnes qui jouissent d'une protection internationale. Les dispositions de la loi sont d'une importance primordiale pour coordonner l'intervention policière lorsqu'il y a des infractions à la sécurité.

Initially, the transfer of responsibility for security intelligence to CSIS had little appreciable impact on the remaining RCMP criminal enforcement responsibilities in respect of the National Security Enforcement Program. As before, criminal investigations of a national security character were handled by existing general investigation sections. The only change was the creation of special purpose national security enforcement units to manage the new task of liaison with CSIS. These units were established in 11 major centres and 57 person-years were allocated to this activity.

Ces arrangements étaient appropriés en 1984, mais se sont vite révélés insatisfaisants. Par suite des nombreuses enquêtes sur les infractions en matière de sécurité nationale et internationale entreprises par la GRC sur des activités terroristes, celle-ci a dû utiliser le personnel de

[*Text*]

general investigation sections but also from other federal law enforcement units in order to meet its mandated responsibilities. Since these redeployments resulted in a significant reduction in RCMP federal law enforcement activity across Canada, it was recognized that a re-adaptation of this program responsibility was necessary. It was evident that criminal security offence activity was intensifying and that the enforcement of security offences had to be managed as a distinct program within the criminal operations component of the RCMP. This led to the establishement of a National Security Investigations Directorate in late 1988. I want to emphasize the word "investigations" in the title of this directorate, because there appears to be a mistaken belief that investigation means the same as intelligence gathering.

It is worthwhile to spend a few minutes to discuss the tendency to confuse criminal law enforcement relating to national security with the security intelligence function of CSIS. I believe it is worth examining this issue because the failure to distinguish between the two has led to public belief that there may be an unnecessary overlap between the two agencies.

J'estime que la fonction de sécurité englobe trois éléments essentiels: le renseignement de sécurité; les enquêtes criminelles sur des infractions relatives à la sécurité nationale, y compris les renseignements criminels; et la protection.

Comme je l'ai déjà mentionné, avant 1984, la GRC était responsable de ces trois éléments; mais la Loi sur le SCRS a confié à cet organisme le mandat en matière de renseignement de sécurité. Toutefois, la Gendarmerie continue d'assumer les autres responsabilités en matière d'application de la loi dans les cas d'infractions relatives à la sécurité nationale, ainsi que pour les responsabilités reliées à la protection.

• 1135

For the RCMP to discharge its criminal law enforcement responsibilities, whether in national security, organized crime, or any other serious offence, we must rely on criminal intelligence and other information which is suitable as evidence to support a criminal prosecution.

The source of security intelligence is CSIS. The RCMP relies heavily on the timely receipt of such security intelligence from its partner in the national security endeavour. I can assure you that we would face an impossible task if this security intelligence were not available. However, neither security nor criminal intelligence is evidence. Intelligence is a forewarning; it alerts criminal investigators to the fact that a criminal offence is being planned or that an offence is occurring or indeed has occurred.

CSIS security intelligence is often provided to the RCMP as an investigative lead and is almost always

[*Translation*]

services fédéraux autres que les sections des enquêtes générales pour s'acquitter de ses responsabilités. Puisque ces réaffectations ont entraîné un baisse importante à l'échelle du Canada des activités de la GRC reliées à l'exécution des lois fédérales, on a reconnu qu'il fallait modifier nos responsabilités. Il était manifeste que les activités reliées aux infractions en matière de sécurité s'intensifiaient et que l'application de la Loi relativement aux infractions en matière de sécurité devait constituer un programme distinct à l'intérieur de la police criminelle de la GRC. On a donc établi vers la fin de 1988 la Direction des enquêtes relatives à la sécurité nationale. Je tiens à mettre en relief le terme «enquêtes» dans le titre de cette Direction, car il semble qu'on croit à tort «qu'enquêtes» est synonyme de collecte de renseignements.

Je pense qu'on devrait prendre quelques minutes pour discuter de la tendance actuelle à confondre l'application des lois reliées à la sécurité nationale avec la fonction «Renseignements de sécurité» assurée par le SCRS. Cette question mérite d'être examinée, car à mon avis, l'incapacité de distinguer entre les deux a amené le public à croire qu'il y a peut-être chevauchement des fonctions des deux organismes.

I view the security function as composed of three essential elements: security intelligence; criminal investigations including criminal intelligence relating to national security offences; and protective security.

As I stated earlier, prior to 1984 the RCMP had responsibility for all of these elements, but the CSIS Act gave the mandate for the security intelligence function to the CSIS. However, the remaining law enforcement responsibilities for national security offences and the protective security functions were left with the RCMP.

Pour que la Gendarmerie puisse faire respecter le droit criminel dans les domaines de la sécurité nationale, du crime organisé ou dans les cas d'autres infractions graves, elle doit pouvoir compter sur les renseignements criminels et d'autres renseignements pouvant être utilisés à l'appui de poursuites judiciaires.

La source de renseignements de sécurité est le SCRS. La Gendarmerie compte grandement sur les renseignements opportuns provenant de son partenaire dans le domaine de la sécurité nationale. Je peux vous assurer que nous ne pourrions effectuer notre travail si ces renseignements sur la sécurité n'étaient pas mis à notre disposition. Toutefois, ceci ne constitue pas des éléments de preuve, mais vise uniquement à avertir des enquêteurs criminels qu'on est en train de planifier ou de commettre une infraction ou que celle-ci a déjà été commise.

Les renseignements du SCRS sont souvent donc fournis à la GRC en tant qu'indices pour les enquêtes et sont

[*Texte*]

caveated to protect its source and methods, which precludes its use in the judicial process. The 1987-88 report of the Security Intelligence Review Committee very clearly distinguished the CSIS mandate from that of the RCMP, and I quote:

> It is important to note that CSIS does not have a mandate to enforce the criminal law, or to collect evidence for criminal prosecutions. This does not seem to be clearly understood by some of the service's critics. CSIS seek to identify the sources and targets of terrorism and other threats to the security of Canada. But protecting the targets and apprehending criminals is clearly the responsibility of the police, notably the RCMP under Part IV of the CSIS Act (cited as the Security Offences Act).

What SIRC is saying is correct. The RCMP must gather its own evidence to support a prosecution, because CSIS is concerned with advising the RCMP about threats to the security of Canada, not with the collecting of evidence for prosecution of criminal offences in court.

Lorsque le Service de sécurité est devenu autonome en 1984, cela n'a pas empêché la transmission de renseignements de la GRC au SCRS. Ces deux organismes assument des fonctions et des responsabilités complémentaires dans les affaires de sécurité nationale. En l'absence de collaboration et d'entraide, aucun des deux services ne peut atteindre efficacement et pleinement ses objectifs en matière de sécurité nationale.

As I explained earlier, a separate National Security Investigations Directorate was established in 1988. This new directorate will allow the RCMP to achieve several goals. First, it consolidates the national security offence investigative and security liaison function in a single responsibility centre within the RCMP. Second, it allows federal law enforcement units across the country to return to their pre-1984 status in terms of resources to meet the RCMP's federal program responsibilities. Third, a dedicated directorate allows for a more focused approach to law enforcement responsibilities in the area of national security and allows for the development of expertise in terrorism investigations. Four, the directorate provides visibility and strong support for continuing liaison between the RCMP and CSIS, the RCMP and government, and the RCMP and other federal or provincial agencies involved in the investigation of crimes related to national security.

Finally, the existence of a dedicated directorate sends out a signal that the RCMP is committed to resolving the problem of criminal terrorism activity facing Canada

[*Traduction*]

presque toujours assortis d'une mise en garde en vue de protéger les sources et les méthodes, laquelle empêche leur utilisation dans le processus d'enquête criminelle. Le rapport annuel de 1987-1988 du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité distingue très clairement entre le mandat de la SCRS et celui de la GRC et je cite:

> Il importe de noter que le SCRS ne détient pas de mandat pour faire respecter le droit criminel ou réunir des preuves en vue de poursuites criminelles. Cette notion ne semble pas être très claire dans l'esprit de certains critiques du service. Le SCRS cherche à découvrir les sources et les cibles du terrorisme et les autres menaces envers la sécurité du Canada. Mais la protection des cibles et l'arrestation des criminels relèvent, de toute évidence, des corps policiers, notamment de la GRC en vertu de la partie 4 de la Loi sur le SCRS (appelée Loi sur les infractions en matière de sécurité).

Ce que dit le Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité est juste. La GRC doit obtenir ses propres éléments de preuve à l'appui des poursuites judiciaires étant donné que le SCRS s'occupe de conseiller la GRC relativement aux menaces à la sécurité nationale et non à la collecte d'éléments de preuve pour les poursuites judiciaires portant sur des infractions criminelles.

The separation of the security intelligence role from the RCMP in 1984 did not inhibit the passage of information from the RCMP to CSIS. The CSIS and the RCMP have complementary duties and responsibilities in matter relating to national security. Neither organization can fully or effectively achieve its national security and related goals without the co-operation and assistance of the other.

Comme je l'ai déjà mentionné, on a établi en 1988 la direction des enquêtes relatives à la sécurité nationale. Cette nouvelle direction permettra à la GRC d'atteindre plusieurs objectifs: premièrement, les fonctions de liaison en matière de sécurité et d'enquête sur les infractions relatives à la sécurité nationale sont maintenant regroupées en un centre de décision au sein de la GRC. Deuxièmement, les services responsables de l'application des lois fédérales à l'échelle du pays ont maintenant les même ressources qu'ils avaient en 1984 pour assumer leur responsabilité fédérale. Troisièmement, l'établissement d'une direction spécialisée permet de mettre l'accent sur l'application de la Loi en matière de sécurité nationale et d'accroître les compétences dans le domaine des enquêtes sur les actes terroristes. Quatrièmement, la direction assure nettement une liaison constante entre la GRC et le SCRS, la GRC et le gouvernement, et la GRC et d'autres organismes fédéraux et provinciaux qui s'occupent d'enquêter sur les infractions relatives à la sécurité nationale.

Enfin, l'existence d'une telle direction vise à faire comprendre que la GRC s'engage à lutter contre le terrorisme au Canada. Le mandat de la direction des

[*Text*]

today. The mandate of the National Security Investigations Directorate is attached as an annex to the copy of my opening remarks, which have been distributed.

The relations between CSIS and the RCMP have been the subject of commentary. Immediately after the transfer of the security intelligence responsibilities from the RCMP to CSIS, there were some problems of a transitional nature. There were the inevitable disruptions when one organization is formed from another and a settling-down period before people become accustomed to their new roles and responsibilities. That is now all behind us, and the RCMP/CSIS liaison program is meeting the needs of both CSIS and the RCMP. The arrangement has done much to enhance co-operation between our two organizations. The recently signed memorandum of understanding is evidence of the continuing efforts of the two agencies to maintain and nurture a co-operative approach which will enable us to provide an effective and efficient response.

Notre capacité de collaborer a été mise à l'épreuve à maintes occasions. Les nombreuses enquêtes en cours et la nécessité de mettre en place un important dispositif de sécurité pour les Jeux olympiques de Calgary, la Conférence des chefs d'État des pays du Commonwealth, le Sommet économique et les enquêtes en cours ont donné lieu à de vastes échanges de renseignements, lesquels témoignent de la bonne volonté et du professionnalisme qui caractérisent maintenant les rapports entre la GRC et le SCRS.

• 1140

The RCMP will continue to work with CSIS as well as with all other agencies and police forces towards maintaining our common objective of the prevention of threats to the security of Canada and assuring that above all Canada remains a safe place to live.

Thank you, Mr. Chairman and hon. members. We would be pleased to respond to your questions.

The Chairman: Thank you, Mr. Inkster. I have a motion that Mr. Inkster's brief be tabled as evidence because there are supporting documents. I think some good support documents should be in our *Minutes of Proceedings and Evidence*. May I have a motion to this effect?

Mr. Tétreault (Laval-des-Rapides): I so move.

Motion agreed to

The Chairman: I think before we begin the questioning, we might as well break now and go over and vote. We will reconvene 10 minutes or 15 minutes after the vote is completed. Thank you, Mr. Inkster. We will be back shortly.

[*Translation*]

enquêtes relatives à la sécurité nationale figure en annexe de mon allocution.

Les relations entre la SCRS et la GRC ont donné lieu à des commentaires. Immédiatement après le transfert des responsabilités en matière de renseignements de sécurité de la GRC au SCRS, on s'est trouvé devant des problèmes de transition. Il y a eu les perturbations inévitables qui surviennent lorsqu'un organisme se sépare d'un autre, et il a fallu un certain temps avant que les gens s'habituent à leur nouveau rôle et à leur nouvelle responsabilité. Tout cela est maintenant terminé, et le programme de liaison entre la GRC et le SCRS répond aux besoins des deux organismes. Ce programme a contribué grandement à accroître la collaboration entre les deux services. Le récent protocole d'entente entre les deux organismes démontre les efforts constants accomplis par ceux-ci en vue d'entretenir des rapports qui permettront d'assurer l'efficacité de nos interventions.

There have already been a number of incidents and occasions which have tested our ability to work together. The massive security arrangements required for the Calgary winter Olympics, the Commonwealth heads of governemnt Conference, and the economic summit as well as current investigations, have entailed extended liaison and information exchanges which stand as a testament to the good will and professionalism which now distinguish RCMP—CSIS operations.

La GRC continuera de collaborer avec le SCRS ainsi qu'avec tous les autres organismes et corps policiers en vue de poursuivre notre objectif commun—soit la prévention des menaces envers la sécurité du Canada—et de veiller à ce que le Canada demeure un pays où l'on peut vivre en toute sécurité.

Monsieur le président, mesdames et messieurs, je vous remercie et je répondrai avec plaisir à vos questions.

Le président: Merci, monsieur Inkster. On m'a remis une motion destinée à faire déposer officiellement le mémoire du commissaire, puisqu'il contient aussi des documents à l'appui. Quelqu'un pourrait-il proposer la motion visant à annexer tous les documents au compte rendu de nos délibérations?

M. Tétreault (Laval-des-Rapides): Je propose la motion.

La motion est adoptée

Le président: Il conviendrait peut-être de nous interrompre maintenant pour aller voter, avant de passer aux questions. Nous reprendrons la séance une quinzaine de minutes après la fin du vote. Merci, monsieur Inkster, et à bientôt.

[*Texte*]

• 1142

• 1214

The Chairman: We will reconvene our hearing. Mr. Lee.

Mr. Lee: I am looking forward to this opportunity, Commissioner Inkster and your colleagues from the force, to clarify what from my perspective is a cloudy area of relationship or interface between the operations under the Security Offences Act and the CSIS act. I know you do not think it is that way, but that is because you probably know more about it than I do now.

In the area of counter-terrorism, which on the surface is potentially the most scary of the areas, at least to the average citizen, CSIS watches only what goes on for its own purposes or for its clients, and it does not act. The RCMP is charged with acting. I have never seen clearly a description of what would cause the RCMP to act or what would cause CSIS to cause the RCMP to act. Most of our discussions to date have been on the theoretical/hypothetical level, and I am hoping that we will as a committee have an opportunity to take a closer look at a real-life situation. But that is the area of my concern and my question.

• 1215

Can you describe the specifics of liaison, beyond saying that there is liaison? What triggers the CSIS to ask the RCMP to operate in counter-terrorism?

Commr Inkster: We in the RCMP are less inclined to use the word "terrorism", and I say that only for the purposes that it sometimes clouds the issue. We deal with crime. There is no crime of terrorism in Canada. There are crimes of bombing, extortion, murder, kidnapping, all of those things, so we deal with crime.

In terms of the Security Offences Act, you would be aware of course that the Security Offences Act does not create offences, but rather says who is responsible, in a primary way, for carrying out the investigations. It states:

> a) The alleged offence arises out of conduct consituting a threat to the security of Canada within the meaning of the Canadian Security Intelligence Service (CSIS) Act.

In other words, if they came across information, security intelligence, that someone was contemplating, planning, or had committed a criminal act, then that information must immediately be passed to the police of jurisdiction, and in most cases that is the RCMP. The act goes on to say:

> b) the victim of the alleged offence is an internationally protected person within the meaning of Section 2 of the Criminal Code of Canada, or is a

[*Traduction*]

Le président: Nous reprenons la séance. La parole est à M. Lee.

M. Lee: Monsieur le commissaire, je suis heureux que vous et vos collègues de la GRC puissiez apporter des précisions et m'expliquer la différence d'application, qui me semble assez vague, entre la Loi constituant le SCRS et la Loi sur les infractions en matière de sécurité ou, devrais-je plutôt dire, m'expliquer le chevauchement entre les deux domaines d'application.

En matière d'antiterrorisme, sujet qui inquiète peut-être le plus monsieur et madame-tout-le-monde, le SCRS ne surveille que les activités qui l'intéressent personnellement ou qui intéressent ses clients, mais aucune mesure concrète n'en découle. La GRC a pour responsabilité d'agir. On ne m'a jamais expliqué clairement les mécanismes déclenchant l'intervention de la GRC et ce qui porterait le SCRS à porter la GRC à agir. Jusqu'à présent, toutes les discussions étaient plutôt théoriques et conjecturales, et j'espère que les membres du Comité auront l'occasion de se pencher sur des situations concrètes. Voilà donc le sens de ma question.

Pouvez-vous nous dire avec précision quelles sont les liaisons entre les deux organismes? Qu'est-ce qui porte le SCRS à demander à la GRC de prendre des mesures antiterrorisme?

Le commissaire Inkster: A la GRC, on a tendance à éviter le mot «terrorisme», parce que parfois cela a tendance à masquer la réalité. Notre affaire à nous, c'est le crime. Au Canada, il n'y a pas de crime terroriste, mais il y a des bombes qui explosent, des extorsions, des meurtres, des enlèvements, et tout cela, ce sont des crimes.

Vous savez sans doute que la loi sur les infractions en matière de sécurité ne définit pas d'infraction. Plutôt, elle répartit les responsabilités, grosso modo, lors des enquêtes. Je cite:

> a) L'infraction présumée découle d'activités constituant des menaces envers la sécurité du Canada au sens de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité.

En d'autres termes, si le Service de renseignements de sécurité obtient des renseignements révélant que quelqu'un envisage, planifie ou a déjà commis un crime, ces renseignements doivent être transmis immédiatement au corps policier compétent, et dans la plupart des cas c'est la GRC. Voici la suite de l'article:

> b) la victime de l'infration présumée est une personne jouissant d'une protection internationale au sens de l'article 2 du Code criminel ou est une

[*Text*]

> person designated as a protectee in Chapter 2.A of the Protective Policing Manual

—and these are really people designated for protection by the Solicitor General of Canada—

> c) or the offence involves the premature and/or unlawful release of sensitive or classified information that could constitute a breach of the Official Secrets Act or similar provisions in other federal statutes.

All of those of course are offences contained in the Criminal Code or other statutes. As soon as CSIS becomes aware of that information it should be passed to the police for law enforcement, peace officer action.

I hope that addresses the question.

Mr. Lee: It does and I have just noticed something which I had not previously noted. There is quite a difference between the bundle of interest targeted by the CSIS Act—that is, threats to the security of Canada—and the matters that the RCMP pursues, crimes.

Commr Inkster: Yes.

Mr. Lee: Do we not have some overlap?

Commr Inkster: I prefer to refer to it as a shared responsibility.

Mr. Lee: But an overlap of the items that attract your interests—

Commr Inkster: Wherever the—

Mr. Lee: In other words, sabotage or conspiracy to sabotage is probably criminal.

Commr Inkster: Yes.

Mr. Lee: That is also a threat to the security of Canada.

Commr Inkster: It is quite conceivable that acts designed to undermine or disrupt the security of Canada could be criminal in nature. When that occurs the criminal investigation must be turned over to the police.

The other part of your question was how does the liaison occur. We have exchanged with the Canadian Security Intelligence Service liaison officers in Vancouver, Edmonton, Montreal, A division, which is downtown Ottawa, Headquarters, and Toronto, and they have done the same. In reality, we have members of the RCMP attuned to peace officer responsibilities. They have access, in an appropriate way, to information that flows in through the CSIS net. Where CSIS or the liaison officer sees information that there is a developing criminal conspiracy or evidence of a criminal act having been committed, then it must be turned over to the police.

• 1220

By the same token, when we incidentally collect through our criminal investigations information of

[*Translation*]

> personne désignée au chapitre 2.A du Manuel de protection policière

. . . il s'agit de gens désignés par le solliciteur général du Canada. . .

> c) ou l'infraction met en cause la divulgation illégale ou prématurée de renseignements délicats ou faisant l'objet d'une cote sécuritaire qui pourrait constituer une contravention à la Loi sur les secrets officiels ou à des dispositions semblables d'autres lois fédérales.

Bien sûr, toutes ces infractions figurent au Code criminel dans d'autres lois. Dès que le SCRS a vent de ces renseignements, il doit les transmettre au corps de police responsable pour déclencher l'action des agents de la paix.

J'espère que cela répond à la question.

M. Lee: Oui, mais je viens de remarquer quelque chose. Il y a une différence énorme entre les cibles qui figurent dans la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, c'est-à-dire les menaces à la sécurité du Canada, et les affaires de la GRC, les crimes.

Le commissaire Inkster: Oui.

M. Lee: N'y a-t-il pas chevauchement?

Le commissaire Inkster: Je préfère concevoir les choses comme une responsabilité partagée.

M. Lee: Mais quand il y a chevauchement. . .

Le commissaire Inkster: Quel que soit. . .

M. Lee: En d'autres termes, le sabotage ou la conspiration pour saboter serait des actes criminels, n'est-ce pas?

Le commissaire Inkster: Oui.

M. Lee: C'est aussi une menace à la sécurité du Canada.

Le commissaire Inkster: Il est tout à fait concevable que des activités conçues pour déstabiliser la sécurité du Canada puissent être criminelles en elles-mêmes. Quand cela se produit, l'enquête criminelle relève du corps policier.

Vous avez aussi demandé comment se faisait la liaison. Nous avons envoyé des agents de liaison au Service canadien du renseignement de sécurité à Vancouver, Edmonton, Montréal, à la Division A qui se trouve au centre ville d'Ottawa, au quartier général et à Toronto. Le SCRS en a fait autant dans l'autre sens. En réalité, nous avons des membres de la GRC qui connaissent les responsabilités des agents de la paix. Ils ont dûment accès aux informations qui passent par le filet du SCRS. Lorsque le SCRS, ou l'agent de liaison, voit des renseignements indiquant une conspiration criminelle ou un élément de preuve d'acte criminel, cette information doit être communiquée à la police.

De même, lorsqu'il nous arrive au cours de nos enquêtes criminelles de tomber sur des renseignements

[*Texte*]

importance to CSIS, we turn it over to the CSIS liaison in our facilities.

Mr. Lee: I assume that from time to time, theoretically and practically, in that liaison interface it is a two-way street.

Commr Inkster: It is always a two-way street. Let me just consult for a moment, because I would not want to mislead you.

Approximately 90% of the information contained in our files that has not been provided by third parties is accessible by the CSIS liaison officer. However, in the CSIS files, it is more often the case that information they may have would be caveated and not immediately available to the RCMP for investigative purposes.

Mr. Lee: To try to draw an analogy, the RCMP is chasing white rabbits, and CSIS is chasing brown gophers. You are both chasing different things, conceptually. What would cause a mountie who is always chasing the white rabbit to realize that he has come across something in relation to the brown gopher and want to give that information to CSIS? Is there anything in your procedures, in the National Security Investigations Directorate, that would cause that to take place because you have decided that it should happen administratively?

Commr Inkster: I am not sure that I understand the question or the analogy.

Mr. Lee: Let me clarify. The mounties do not deal with threats to the security of Canada directly. They are chasing another item here. They are chasing crimes that have been committed. Now, in that process, the mountie may come across information in relation to the security of Canada. What is there in the system—in the RCMP system administratively—that would cause that mountie to be sensitive to the fact that he has come across the brown gopher, which he is not chasing, and pass that information on to CSIS?

Commr Inkster: Before answering the question, I would say that we, too, are concerned with threats to the security of Canada, but our concerns involve criminal investigations. An example might be that we are called in to investigate a bombing. In looking into that bombing, we discover that the motivation for it was really a planned, organized threat to the security of Canada. It is therefore possible that these people are involved in attempting to undermine the security of Canada. Our officers would be sensitive to that possibility, and we would then ask the CSIS liaison officer to review the file and the information to see whether or not he would come to the same conclusions. We would not leave it entirely to our own judgment, in other words.

Mr. Lee: Is that policy stated somewhere in your how-to manual for the basic mountie unit? I would like to hear that the RCMP have recognized the need for that to happen. I would like to have them state very clearly that it must happen.

[*Traduction*]

qui peuvent être importants pour le SCRS, nous les communiquons à notre agent de liaison avec ce service.

M. Lee: Je suppose que de temps en temps, théoriquement et pratiquement, cette relation est à double sens.

Le commissaire Inkster: C'est toujours à double sens. Permettez-moi de consulter un instant mon collègue, car je ne voudrais pas vous induire en erreur.

Environ 90 p. 100 des renseignements contenus dans nos dossiers qui ne viennent pas de tiers sont accessibles par l'agent de liaison. Toutefois, dans les dossiers du SCRS, il arrive plus souvent que les renseignements ne puissent être immédiatement mis à la disposition de la GRC aux fins d'enquêtes.

M. Lee: Si l'on veut faire une comparaison, la GRC chasse des lapins blancs, alors que la SCRS chasse des écureuils bruns. En fait, vous ne chassez pas la même chose. Qu'est-ce qui ferait penser à un gendarme qui chasse toujours le lapin blanc qu'il vient de tomber sur quelque chose qui relève plutôt de l'écureuil brun et qu'il devrait communiquer cette information au SCRS? Y a-t-il quelque chose dans vos méthodes, au sein de la direction des enquêtes liées à la sécurité nationale, qui déclencherait ce processus parce que vous l'avez décidé au palier administratif?

Le commissaire Inkster: Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la question ni la comparaison.

M. Lee: Je vous explique. Les gendarmes ne s'occupent pas directement des menaces à la sécurité du Canada. Ils poursuivent d'autres pistes. Ils s'occupent de crimes qui ont été commis. Toutefois, ce faisant, ils peuvent tomber sur des renseignements qui peuvent être importants pour la sécurité du Canada. Qu'y a-t-il dans le système—dans le système administratif de la GRC—qui permet au gendarme de savoir qu'il est tombé sur l'écureuil brun, sur quelque chose qui ne l'intéresse pas directement, et qu'il doit communiquer au SCRS?

Le commissaire Inkster: Avant de répondre à votre question, je puis dire que, nous aussi, nous occupons des menaces à la sécurité du Canada, mais que nous sommes responsables des enquêtes criminelles. Par exemple, on peut nous demander de faire enquête sur l'explosion d'une bombe. Au cours de cette enquête, nous pouvons découvrir qu'il s'agissait en fait d'une menace organisée et planifiée contre la sécurité du Canada. Il est donc très possible que ces gens essaient de nuire à la sécurité du Canada. Nos agents y seraient sensibles, et nous demanderions alors à l'agent de liaison du SCRS d'examiner le dossier pour voir s'il en arrive, lui aussi, à la même conclusion. Nous ne nous en tiendrions pas uniquement à notre point de vue, si vous voulez.

M. Lee: Cette ligne de conduite est-elle énoncée quelque part dans le guide du gendarme? J'aimerais entendre dire que la GRC a reconnu que ce genre de chose était nécessaire. J'aimerais que ce soit énoncé bien clairement.

[*Text*]

• 1225

Commr Inkster: We have a memorandum of understanding signed by Reid Morden and myself dealing with the exchange of information. The kind of information you are dealing with on how it shall occur is contained in this memorandum of understanding.

Mr. Lee: Can I assume that at some point the memorandum of understanding will be reviewed by the committee?

The Chairman: Subject to the limitations we have, Mr. Inkster, the committee would very much appreciate receiving a copy of that memorandum of understanding. Whether you are able to make the decision or whether it has to go to the minister, I think the record should show that we would like to see the document unless it is highly classified or there is some good reason why we ought not to see it.

Commr Inkster: I understand, Mr. Chairman, that a request has been made for other documents, including the memorandum of understanding. As I am only one signatory to it, I cannot release it, but I am not opposed in principle to its being released.

The Chairman: Thank you.

Mr. Lee: Is there any direct, functioning administrative relationship between this section of the RCMP and the Canadian Security Establishment?

Commr Inkster: From time to time we are recipients of the product of CSE, not only here but also with respect to other criminal matters.

Mr. Lee: How do you obtain it?

Commr Inkster: There is no similar liaison program, for example.

Mr. Lee: How does this section of the RCMP obtain such information from the CSE?

Commr Inkster: With your permission, Chairman, I would ask Chief Superintendent Cummins to go into some of the details.

Chief Superintendent Cummins (Director, National Security Investigations Directorate, Royal Canadian Mounted Police): It is brought to our attention by CSE, and it is provided to us through the Canadian Security Establishment network.

Mr. Lee: It is a one-way street.

C/Supt Cummins: It is a one-way street. The RCMP is provided information from the CSE with respect to enforcement responsibilities.

Mr. Lee: Does this branch of the force ever provide information back to CSE?

Commr Inkster: They are not involved. They are information gatherers, as best I understand what they do. Therefore, it would be highly unlikely. There is no

[*Translation*]

M. Inkster: Nous avons un protocole d'entente qui a été signé par Reid Morden et par moi-même, et qui porte sur l'échange de renseignements. Les renseignements que vous demandez au sujet de la manière dont on procéderait figurent dans ce protocole d'entente.

M. Lee: Peut-on supposer qu'à un moment donné, le protocole d'entente sera étudié par le Comité?

Le président: Sous réserve des limites qui nous sont imposées, monsieur Inkster, le Comité aimerait beaucoup recevoir un exemplaire de ce protocole d'entente. Je ne sais pas si vous pouvez prendre la décision vous-même ou si vous devez consulter le ministre, mais je crois qu'il faut établir clairement que nous voudrions voir ce document, à moins qu'il ne porte une cote de sécurité très élevée ou qu'il y ait une raison valable de ne pas nous le transmettre.

Le commissaire Inkster: Je crois savoir, monsieur le président, qu'on a déjà demandé certains documents, dont le protocole d'entente. Comme je ne suis pas le seul à l'avoir signé, je ne peux pas prendre sur moi de le publier, mais je ne suis pas en principe contre sa publication.

Le président: Merci.

M. Lee: Existe-t-il des relations administratives directes entre cette section de la GRC et le Centre de la sécurité des télécommunications?

Le commissaire Inkster: De temps à autre, nous recevons des renseignements du CST, pas seulement dans le service en question, mais aussi à l'égard d'autres affaires criminelles.

M. Lee: Comment obtenez-vous ces renseignements?

Le commissaire Inkster: Il n'y a pas de programme de liaison du même genre.

M. Lee: Comment cette section de la GRC obtient-elle des renseignements du CST?

Le commissaire Inkster: Avec votre permission, monsieur le président, je demanderai au surintendant principal Cummins de donner une réponde plus détaillée.

Le surintendant principal Cummins (directeur des enquêtes relatives à la sécurité nationale, Gendarmerie royale du Canada): Ces renseignements sont portés à notre attention par le CST et nous sont fournis par le réseau du Centre de la sécurité des télécommunications du Canada.

M. Lee: La communication est à sens unique.

Le surintendant principal Cummins: En effet. Le CST fournit à la GRC des renseignements concernant ces responsabilités en matière d'application de la loi.

M. Lee: Arrive-t-il parfois que ce service de la GRC fournisse des renseignements au CST?

Le commissaire Inkster: Le CST ne s'en occupe pas. D'après ce que je sais de son travail, il s'agit d'un organisme de collecte de renseignements. Ce serait donc

[*Texte*]

instance that comes to mind immediately where there would be any reason for information to go the other way or that it has occurred.

Mr. Lee: We do know, here. We are looking at the whole spectrum. This is why I asked the question. You are not aware of any instance where the RCMP has moved information back to CSE, either on its own initiative or at the request of CSE.

Commr Inkster: In the way you have characterized it, the short answer is no. On occasion, we have tasked CSE that we are looking for a particular kind of information and that, should they come across it, we would like to have it because it relates to our criminal law enforcement responsibilities. This does not mean we have given them information; rather we have asked them.

Mr. Lee: This is very interesting. Would it be possible for me to ask you to provide the committee, at least generically, with a description of the tasking?

Commr Inkster: We would undertake that and be as forthcoming as we can be under the circumstances.

Mr. Lee: There are two minutes, and I cannot do much in two minutes. I think I will pass and move the questioning along to the next member.

The Chairman: I have a supplementary question before I go to Mr. Brewin. With CSIS you have liaison officers and an institutional interface across the country. With the CSE, do you just have an interface at your headquarters operation here?

Commr Inkster: There is no formal interface arrangment as such; rather, if they come across information they feel is of interest to the police, we receive it. It is their initiative to take such a step.

The Chairman: It is entirely voluntary on their part. For example, you do not have a memorandum of understanding or any similar document.

Commr Inkster: No, we do not.

The Chairman: Thank you.

• 1230

Mr. Brewin: Let me begin with the question of how you collect intelligence. Let me start the questioning with a reference to your statement. On pages 8 and 9 you talk about the division of responsibility between CSIS and the RCMP and you refer to security intelligence. Then you also refer to criminal intelligence relating to national security offences. What is the difference between the two?

[*Traduction*]

très improbable. À première vue, je ne vois pas de raison qui justifierait un échange de renseignemnts dans l'autre sens et je ne me rappelle pas que cela se soit déjà produit.

M. Lee: Mais nous, nous étudions l'ensemble de la situation et nous sommes bien placés pour le savoir. C'est pourquoi j'ai posé la question. À votre connaissance, il n'est jamais arrivé que la GRC ait transmis des renseignements au CST, de sa propre initiative ou à la demande du CST.

Le commissaire Inkster: De la façon dont vous posez la question, je dois répondre non. Il nous est arrivé à l'occasion de mettre en contribution le CST; nous les avertissons alors que nous sommes en quête de certains renseignements et nous leur demandons de bien vouloir nous les transmettre s'ils en ont connaissance, car cela nous aiderait à assumer nos responsabilités dans le domaine de l'application de la loi. Cela ne veut pas dire que nous leur avons transmis des renseignements, mais plutôt que nous leur en avons demandé.

M. Lee: Voilà qui est très intéressant. Pourrais-je vous demander de fournir au Comité, au moins dans ces grandes lignes, une description de la demande que vous présentez au CST?

Le commissaire Inkster: Je m'engage à le faire et j'essaierai d'être le plus précis possible dans les circonstances.

M. Lee: Il me reste deux minutes, ce qui ne me laisse pas grand temps. Je crois que je vais céder la parole au prochain intervenant.

Le président: Avant d'accorder la parole à M. Brewin, je voudrais poser une question complémentaire. Vous avez des agents de liaison avec le SCRS ainsi qu'un réseau de contacts partout au Canada. Pour ce qui est du CST, avez-vous des contacts uniquement à votre quartier général?

Le commissaire Inkster: Il n'existe aucun arrangement officiel pour ce qui est des contacts entre nos organismes; lorsque le CST entre en possession de renseignements que l'on estime susceptibles d'intéresser la police, nous recevons ces renseignements. C'est eux qui prennent l'initiative.

Le président: C'est entièrement volontaire de leur part. Par exemple, vous n'avez pas de protocole d'entente ou autre document de ce genre.

M. Inkster: Non.

Le président: Merci.

M. Brewin: Je vais commencer par vous demander comment vous recueillez vos renseignements. Je me reporte tout d'abord à votre déclaration. Aux pages 8 et 9, vous parlez de la répartition des responsabilités entre le SCRS et la GRC et vous faites allusion aux renseignements de sécurité. Ensuite, vous parlez de renseignements de sécurité concernant les infractions

[*Text*]

Commr Inkster: I suspect there are different definitions, Mr. Brewin, but mine would be something along these lines, that security intelligence would be information that would support or clarify the concern of CSIS that indeed someone was attempting to undermine the security of Canada. For the RCMP, criminal intelligence is information we gather that is in support of an allegation of criminal wrongdoing, a criminal conspiracy, or something of that nature, which would be the natural interest of peace officers. In other words, we would gather our criminal intelligence with a view to building on that intelligence until it becomes evidence, and then that evidence would be presented to court.

Mr. Brewin: As I would imagine it. . . and you have described a situation where CSIS may be out in the field and gather information in the pursuit of security intelligence that may suggest a crime may be committed, and at that point you have suggested CSIS is responsible for informing the RCMP. How do you and CSIS work out the transition of personal responsibility for continuing to gather information? I would assume CSIS would have sources in place, for example, who were collecting this information. Upon being notified that potential criminal intelligence is available, does the RCMP move in and put its own people in place? How does that transition work in a normal case, if there is such a thing?

Commr Inkster: In a theoretical situation where CSIS comes across intelligence that is of a criminal nature but also includes a threat to the security of Canada, very likely we would organize a joint forces operation and work together. Alternatively, if it were just something they came across incidentally and it was therefore completely and exclusively a criminal responsibility, they would turn it over to us and we would carry on.

I was going to ask Chief Superintendent Cummins to provide a real-life example of how that works, and that is really in the Ratkai case.

Mr. Brewin: Perhaps he could let us have that on some occasion down the road.

Accepting that as a general proposition. . . how is the primacy of one investigation over the other established? I appreciate the Security Offences Act establishes that in the criminal investigation the RCMP has primacy. The Air India investigation appears to be an example of where the two organizations have separate mandates, and I could imagine the investigation of criminal intelligence may be seen as interfering with the security intelligence and vice versa. How do you overcome that?

[*Translation*]

mettant en cause la sécurité nationale. Quelle est la différence entre les deux?

Le commissaire Inkster: Je suppose que l'on pourrait en donner diverses définitions, monsieur Brewin, mais la mienne serait à peu près celle-ci: les renseignements de sécurité, ce sont des informations confirmant ou précisant les craintes du SCRS à l'égard d'une personne qui tente de nuire à la sécurité du Canada. Pour la GRC, le renseignement de nature criminelle consiste en de l'information que nous recueillons et qui confirme une allégation concernant un acte criminel, une conspiration ou un méfait du même genre, qui intéresse tout naturellement des agents de la paix. Autrement dit, nous recueillons des renseignements d'ordre criminel en vue d'accumuler ces renseignements pour obtenir des éléments de preuve que nous transmettons ensuite aux tribunaux.

M. Brewin: Oui, je le suppose. Vous avez décrit une situation dans laquelle le SCRS recueille des renseignements de sécurité qui laissent croire qu'un crime pourrait être commis, et vous avez ajouté qu'à ce moment là, c'est le SCRS qui doit en informer la GRC. Comment votre service et le SCRS opèrent-ils la transition de la responsabilité pour ce qui est de la poursuite du travail de renseignement? Je suppose, par exemple, que le SCRS peut compter sur un certain nombre d'indicateurs. Une fois qu'elle est informée que l'on dispose de renseignements selon lesquels un acte criminel pourrait être commis, la GRC remplace-t-elle ces indicateurs par ses propres agents? Comment opère-t-on cette transition dans un cas normal, à supposer qu'il existe une telle chose?

Le commissaire Inkster: Dans la situation hypothétique où le SCRS obtient par hasard des renseignements de nature criminelle, mais qui impliquent également la sécurité du Canada, il est très probable que nous mettrions sur pied une opération conjointe afin de travailler ensemble. Par contre, s'il s'agit d'un renseignement qui est pour eux d'intérêt secondaire et qui concerne exclusivement des questions d'ordre criminel, le SCRS nous le transmettrait, et nous nous occuperions du dossier.

J'allais demander au surintendant principal Cummins de donner un exemple concret de la façon dont cela fonctionne; il s'agit en fait de l'affaire *Ratkai*.

M. Brewin: Peut être qu'il pourrait nous fournir ces renseignements plus tard.

Si j'accepte votre explication de façon générale, comment établit-on quelle enquête a priorité sur l'autre? Je sais qu'aux termes de la Loi sur les infractions en matière de sécurité, c'est la GRC qui a la primauté en matière d'enquête criminelle. L'enquête dans l'affaire d'Air India semble être un exemple de cas où les deux organisations ont des mandats séparés; je crois que l'on pourrait avoir l'impression que l'enquête criminelle nuit aux renseignements de sécurité et vise-versa. Comment surmontez-vous ce problème?

[*Texte*]

Commr Inkster: I am not sure the downing of Air India is the best example, because the liaison officer program was not in place. But since then, in the terms of reference for the exchange of liaison officers, on top there is a committee of senior officials. On the RCMP side they are the Deputy Commissioner of Operations and his counterpart on the CSIS side. If there seems to be a problem, a misunderstanding or indeed a discussion about whether information should be exchanged and what use it should be put to, it will come to the attention of that committee. If that committee cannot resolve it, then Reid Morden and I get involved; and that too is contained in the terms of reference. Ultimately, should he and I not agree, we go to the minister together.

Mr. Brewin: That implies that the RCMP becomes involved in intrusive systems of investigation. I understand from my own experience in chasing organized crime and so forth, that is not an unusual exercise for the RCMP to be involved in. Is my inference correct that in this area the RCMP becomes engaged in intrusive methods of investigation?

• 1235

Commr Inkster: Where we have occasion to do so and where our intelligence is sufficiently supported, we will go to the courts to obtain wire-taps and search warrants based on the evidence that we have at hand, yes.

Mr. Brewin: Or—in the jargon which I am learning—you may put human sources in place.

Commr Inkster: Yes, we also employ the use of sources in our criminal investigative activities.

Mr. Brewin: Do you have a system of decision-making, in terms of targeting, that is anything like the CSIS system? Do you have a review of targeting?

Commr Inkster: There is a review, but it is not the same formal structure as exists in CSIS. That review occurs in the examination by people in the chain of command on on-going criminal investigations.

Mr. Brewin: This leads to the recommendation from the Security Intelligence Review Committee that goes back to the McDonald Commission. Australia and the United States have comprehensive review systems, but let me come back to that.

At the top of page 16 it says:

> . . . all federal agencies engaged in the clandestine collection of intelligence except for the RCMP (recently the RCMP admitted to the formation of a National Security Investigation Section, NSIS). There seems to be no obvious reason why this organization should not also be subject to external review.

[*Traduction*]

Le commissaire Inkster: L'attentat contre l'avion d'Air India n'est peut-être pas un très bon exemple, car le programme des agents de liaison n'existait pas à l'époque. Depuis lors, dans le document régissant l'échange d'agents de liaison, on prévoit au sommet de la pyramide un comité de cadres supérieurs. Du côté de la GRC, ce sont le commissaire adjoint chargé des opérations et son homologue pour le SCRS. S'il semble y avoir un problème, un malentendu ou même en cas de discussion quant à un éventuel échange de renseignement et quant au but de cet échange, le comité en question est saisi du dossier. Si ce comité ne peut trancher, alors Reid Morden et moi-même intervenons, ce qui est également prévu dans le document en question. Si lui et moi ne pouvons nous entendre, nous nous adressons conjointement au ministre.

M. Brewin: Cela signifie que la GRC se trouve mêlée à des enquêtes faisant appel à des techniques d'intrusion. D'après ma propre expérience dans la lutte contre le crime organisé, je sais que la GRC n'a pas l'habitude de se livrer à des enquêtes de ce genre. Ai-je raison de dire que la GRC se trouve alors à appliquer des techniques d'enquête par intrusion?

Le commissaire Inkster: Lorsque nous avons l'occasion de le faire et lorsque les renseignements dont nous diposons sont suffisamment solides, nous nous adressons effectivement aux tribunaux pour obtenir des mandats d'écoute et de perquisition sur la foi des éléments de preuve dont nous disposons.

M. Brewin: Ou bien, pour employer le jargon que je suis en train d'apprendre, vous mettez en place des sources humaines.

Le commissaire Inkster: Oui, nous faisons également appel aux indicateurs dans nos enquêtes criminelles.

M. Brewin: Pour l'établissement des objectifs, avez-vous en place un système de prise de décision semblable à celui du SCRS? Faites-vous un examen des objectifs?

Le commissaire Inkster: Il y a un examen des objectifs, mais pas dans le cadre d'un régime structuré comme celui du SCRS. Cet examen est fait par des membres de la filière hiérarchique au fur et à mesure que l'on avance dans une enquête criminelle.

M. Brewin: Cela m'amène à la recommandation du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, laquelle remonte à la Commission McDonald. En Australie et aux États-Unis, il existe des régimes complets de surveillance, mais je vais y revenir.

À la page 17 du rapport, on lit ceci:

> . . . tous les organismes fédéraux chargés de recueillir clandestinement des renseignements, à l'exception de la GRC. (Récemment, la GRC a reconnu la création d'une section des enquêtes relatives à la sécurité nationale (SERSN). A prime abord, il ne semble pas y avoir de raison pour laquelle cet organisme ne devrait

[*Text*]

It then goes on to argue that all Canadian intelligence gathering agencies should be independently monitored:

> We have no strong view that this responsibility should be assumed by an expanded SIRC or by some other independent body established for this purpose.

Given that there is an element of interference in the civil liberties of Canadians when government officials are spying on them—it may or may not be justified in individual cases—would you agree with the recommendation of SIRC that there should be a similar review process in place?

Commr Inkster: I am not really in a position to comment on the merits of the recommendation because I know they are being reviewed.

My immediate reaction is that is not necesary. We do not collect security intelligence, we collect criminal intelligence. Our oversight bodies include the courts, as well as such things as the Public Complaints Commission, the External Review Commission, and so on. I certainly think we are accountable to the public, in all of the work we do, through those systems of oversight.

Mr. Brewin: But the courts only get to surpervise when some proceeding is launched. The concern the McDonald Commission, SIRC and members of this committee have is with the investigative, the intelligence collection side of your operation.

You have grown. NSIP is active in the area of intelligence collecting for the reasons you have given. In principle, what difference is there between the work done by CSIS and the work you are doing in intelligence collection?

Commr Inkster: I think that there are at least two fundamental differences. One is that when we make an application for a search warrant, the application may or may not be sealed on the judgment of the court. Upon returning to the court with the item seized, unless under very unique circumstances, that information becomes public. We have seen that happen.

The second difference is in the area of wire-taps. If we engage in wire-tap activity, the Criminal Code requires us to notify the individual within 90 days of completion of our investigation.

[*Translation*]

pas être assujetti à la surveillance d'un organisme externe).

On affirme ensuite que tous les organismes canadiens de collecte de renseignements devraient faire l'objet d'une surveillance indépendante:

> Nous n'avons pas d'opinion arrêtée sur la question de savoir si cette responsabilité pourrait être assumée par un CSARS plus étendu ou par quelque autre organisme indépendant établi à cette fin.

Étant donné que les Canadiens subissent un élément d'ingérence dans leur liberté civique lorsque des fonctionnaires gouvernementaux les espionnent, alors que cette surveillance peut être justifiée ou non, selon le cas, êtes-vous d'accord avec la recommandation formulée par le CSARS, à savoir que l'on mette en place un régime de surveillance semblable?

Le commissaire Inkster: Je ne suis pas vraiment en mesure de me prononcer sur les mérites de la recommandation, car je sais que c'est actuellement à l'étude.

Ma première réaction est de dire que ce n'est pas nécessaire. Nous ne recueillons pas du renseignement de sécurité, mais du renseignement relatif à des affaires criminelles. Nous sommes notamment surveillés par les tribunaux et aussi par des organismes comme la Commission des plaintes du public, le Comité externe d'examen de la GRC, etc. Je crois que nous rendons des comptes au public, à l'égard de toutes nos activités par l'intermédiaire de ces organismes de surveillance.

M. Brewin: Mais les tribunaux ne peuvent intervenir que lorsque des poursuites sont intentées. Ce qui préoccupe la Commission McDonald, le SCRS et les membres de notre comité, c'est la partie de vos activités qui concerne les enquêtes et la collecte de renseignements.

Vos activités ont pris de l'ampleur. La section des enquêtes relatives à la sécurité nationale se livre à de la collecte de renseignements pour les raisons que vous avez indiquées. En principe, quelle différence y a-t-il entre le travail effectué par le SCRS et celui que vous faites vous-même en matière de collecte de renseignements?

Le commissaire Inkster: Je pense qu'il y au moins deux différences fondamentales. D'abord, quand nous demandons un mandat de perquisition, le mandat peut être accordé sous le sceau du secret, selon le jugement du tribunal. Lorsque nous revenons devant le tribunal avec les articles saisis, sauf dans des circonstances très spéciales, l'information est rendue publique. Nous en avons vu des exemples.

La deuxièmement différence concerne l'écoute électronique. Si nous nous livrons à de l'écoute électronique, le Code criminel nous impose d'en avertir la personne intéressée dans les 90 jours suivant la fin de notre enquête.

[*Texte*]

• 1240

Mr. Brewin: Yes, but a whole other element of CSIS is to have people in the field, spying on Canadians. They may be full-time employees of CSIS or they may be people contracted to do that. That whole process is reviewed by SIRC; for example, the targeting of groups. We have the incident, which you explained in earlier evidence, in Burnaby when some of your people asked questions of an El Salvadoran group. That raises, at least, a question of whether the national security intelligence division is, in any sense, targeting political groups in this country. It may be they are not. SIRC is able to do an investigation and come forward with a report, which is public property, and report to Parliament on this when concerns arise. Persuade us that this is not necessary. In the case of the RCMP, I would have thought it clearly would be.

Commr Inkster: You have again demonstrated some of the confusion that exists in the public by referring to it as the national security intelligence group. It is not. It is national security investigations, and I think that is of primary importance.

You made reference to the El Salvadoran group, and as far as I am concerned, some of the questions asked by our members in that instance were inappropriate. We have put policy in place not only to tell those individuals but others that they are not to stray into areas that are quite clearly the responsibility of CSIS. I think from time to time those kinds of errors may occur, but they are not errors that are systemic in the organization, and they are ones that we will correct as soon as they come to our attention.

I do not know that we will ever agree on this, because it is a matter on which you have a point of view, as do I. My point of view happens to be that we are sufficiently accountable to the courts of Canada and other groups, which should put the public at ease.

Mr. Brewin: I appreciate your assurances, but SIRC can independently do an internal investigation and look at all the files. It is all done internally, so that security is protected, but it can come in and advise the minister and Parliament and the public that either the concerns are or are not justified. In fact, in the case of counter-subversion, the SIRC study was sufficient to make some very significant changes. It may be that having your group subject to similar review could provide similar benefits in the long run to the RCMP.

Commr Inkster: Again, I do not happen to agree. I think we need to recall that one of the reasons CSIS is a

[*Traduction*]

M. Brewin: Oui, mais il y a tout un autre volet du SCRS, qui est composé d'indicateurs qui espionnent les Canadiens. Certains sont des employés à plein temps du SCRS et d'autres, des contractuels. Le Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité surveille tout le processus, notamment le ciblage de certains groupes. Il y a eu un incident dont vous avez parlé dans un témoignage antérieur lorsque certains de vos agents ont interrogé à Burnaby des membres d'un groupe du Salvador. Cela incite à se demander si la division du renseignement en matière de sécurité nationale ne s'en prend pas à certains groupes politiques du Canada. Il est bien possible que ce ne soit pas le cas. Le Comité de surveillance peut faire enquête et présenter un rapport qui est rendu public et faire rapport au Parlement eu de doutes. C'est à vous de nous convaincre que ce n'est pas nécessaire. Dans le cas de la GRC, il me semble évident que c'est nécessaire.

Le commissaire Inkster: Vous venez de faire la preuve encore une fois qu'il y a confusion dans le public, en effet, vous avez parlé du groupe chargé du renseignement en matière de sécurité nationale. Ce n'est pas exact. Il s'agit du service d'enquêtes en matière de sécurité nationale, et je crois que c'est d'une importance fondamentale.

Vous avez fait allusion au groupe de Salvadoriens. Je suis le premier à reconnaître que certaines questions posées à cette occasion par nos agents n'étaient pas pertinentes. Nous avons en place des lignes directrices qui stipulent que ces agents et d'autres agents aussi ne doivent pas s'immiscer dans des domaines qui relèvent clairement de la compétence du SCRS. Je crois que des erreurs de ce genre se produisent de temps à autre, mais ces erreurs ne sont pas endémiques dans notre organisation, et nous y remédions dès qu'elles sont portées à notre attention.

Je ne sais pas si nous arriverons un jour à nous mettre d'accord là-dessus, car il s'agit évidemment d'une question au sujet de laquelle vous avez un point de vue qui n'est pas le même que le mien. Mon point de vue, c'est que nous rendons suffisamment compte de nos actes aux tribunaux du Canada et à d'autres groupes, ce qui devrait rassurer le public.

M. Brewin: Je suis sensible aux assurances que vous nous donnez, mais le Comité de surveillance peut faire de façon indépendante une enquête interne; il peut examiner tous les dossiers. Tout cela se fait à l'interne de façon que la sécurité soit bien protégée, mais le Comité de surveillance peut aussi informer le ministre, le Parlement et aussi le grand public, et leur dire si les inquiétudes sont fondées ou non. En fait, dans le cas du contre-espionnage, l'étude effectuée par le Comité de surveillance a déclenché des changements très importants. Il est possible qu'en soumettant votre groupe à une surveillance semblable, on pourrait obtenir les mêmes avantages à long terme pour la GRC.

Le commissaire Inkster: Encore une fois, je ne suis pas d'accord. Je crois qu'il ne faut pas perdre de vue que

[*Text*]

different organization than it was in 1984 is that they are engaged in work that is fundamentally different from that of the RCMP. So they have a separate organization.

Parliament, in its wisdom, decided to create a review commmittee, and that is entitled the Security Intelligence Review Committee. That is really their responsibility. I would reiterate that we do not collect security intelligence.

Mr. Brewin: Can you give us at this stage, in public, some general summary of the nature of the offences the national security investigation group looks into—terrorism, subversion—particularly as they relate to the threats against national security that are outlined in section 2 of the act? Would you agree to give us, if necessary, an in-camera briefing in detail on the nature of the threats the RCMP has been investigating and continues to investigate?

Commr Inkster: With respect to your first question, attached to the handout is an annex which sets out the policy statement in respect of the national security investigations program. It categorizes the kinds of criminal offences we investigate under that mandate.

Mr. Brewin: I am thinking of sort of quantifying it. We see the headings. We keep being told general headings. We do not know whether there is one case or a hundred.

• 1245

Commr Inkster: We would be able to provide that information to you, while respecting privacy issues and other things, but we would prefer to do it in camera. That is the sort of thing I had in mind when inviting the committee to visit this headquarters and meet with that staff.

Mr. Brewin: Can we have a specific request for that, Mr. Chairman?

The Chairman: Mr. Inkster, would you describe for our committee, in practical terms, the difference between the threshold that CSIS might use to commence an investigation and what you would use as the RCMP?

Commr Inkster: In terms of beginning an investigation, and that is to say criminal intelligence coming to our attention, the threshold may not be substantially different in the beginning. Where it takes on a different hue is that as we proceed with that criminal intelligence it must be in support of a clearly identifiable criminal offence and it must be of a nature that is solid evidence that the offence has been committed. Before we can engage in acquiring wire-taps or search warrants, we must have reasonable and probable grounds to believe that an offence has been committed or a conspiracy has been undertaken.

[*Translation*]

l'une des raisons pour laquelle le SCRS est un organisme différent de ce qu'il était en 1984, c'est qu'il se livre à des activités qui sont fondamentalement différentes de celles de la GRC. C'est pourquoi il existe en tant qu'entité distincte.

Le Parlement a décidé de créer un comité de surveillance que l'on a pompeusement intitulé Comité de surveillance des activités en matière de renseignements de sécurité. Ce n'est pas notre rayon. Je répète que nous ne faisons pas de collecte de renseignements de sécurité.

M. Brewin: Pouvez-vous nous donner ici même, en public, un aperçu général de la nature des infractions sur lesquelles se penche le groupe chargé des enquêtes relatives à la sécurité nationale—terrorisme, subversion—en particulier en ce qui concerne les menaces à la sécurité nationale qui sont énoncées à l'article 2 de la Loi? Seriez-vous d'accord pour venir nous rencontrer, à huis clos si nécessaire, pour nous expliquer de façon détaillée la nature des menaces qui ont fait et continuent de faire l'objet d'une enquête de la GRC?

Le commissaire Inkster: En réponse à votre première question, vous trouverez en annexe au document qu'on vous a remis un énoncé de politique concernant le programme des enquêtes relatives à la sécurité nationale. On y énumère les catégories d'actes criminels sur lesquels nous faisons enquête en vertu de notre mandat.

M. Brewin: Je voudrais avoir une idée de la quantité. Nous voyons les rubriques. On ne cesse de nous parler en termes très généraux. Nous ne savons pas s'il y a un cas ou des centaines de cas.

Le commissaire Inkster: Nous pourrions vous fournir ces renseignements tout en respectant la protection de la vie privée et d'autres questions semblables, mais nous préférerions le faire à huis clos. Je pensais à ce genre de chose lorsque j'ai invité le Comité à visiter notre quartier général et à rencontrer les membres de notre personnel.

M. Brewin: Pouvons-nous avoir une demande expresse à cet effet, monsieur le président?

Le président: Monsieur Inkster, pourriez-vous décrire à l'intention de notre Comité, en termes pratiques, ce qui pourrait amener le SCRS à commencer une enquête et par comparaison ce qui pourrait amener la GRC à en faire une?

Le commissaire Inkster: S'il s'agit de commencer une enquête, à partir des renseignements sur des actes criminels nous sont signalés, cela peut ne pas être très différent au début. Là où c'est un peu différent, c'est que, lorsque nous agissons à partir de ces renseignements sur des activités criminelles, il faut que ce soit pour appuyer un acte criminel bien déterminé et il faut qu'il s'agisse d'une bonne preuve que l'acte criminel a été commis. Avant que nous puissions utiliser des tables d'écoute ou des mandats de perquisition, nous devons avoir des motifs raisonnables et probables de croire qu'un acte criminel a été commis ou une conspiration entreprise.

[*Texte*]

The Chairman: I wanted to ask you to elaborate on the difference between a criminal offence and a conspiracy. Is it the same threshold in both of those, or is there a different level?

Commr Inkster: A conspiracy is a criminal offence under the Criminal Code and therefore the thresholds would be the same.

The Chairman: Does the RCMP collect information to prevent a security offence?

Commr Inkster: Yes. One of our mandates is crime prevention. Naturally, we engage in that activity. Where the activity is clearly of a substantive criminal nature, our preference is always to continue the investigation to the point where those responsible can be placed before the courts of Canada.

Mr. Littlechild (Wetaskiwin): I would like to pursue that one more step, Mr. Commissioner. In your trying to differentiate between the two, CSIS and RCMP, as far as to when the action is triggered—to follow the same example the chairman just gave us—because of a threat, would you agree that CSIS has a lesser, perhaps a wider, definition of a threat before they can act as opposed to the RCMP?

Commr Inkster: I would suggest that question should be directed to CSIS. I say that not in an attempt to be difficult but simply that I have never in my career been involved in security service work. So I am not sufficiently familiar with things like thresholds, and certainly not now in terms of their current mandate to provide you with a useful answer.

Mr. Littlechild: If I can go back to your statement, Mr. Commissioner, on page 8 you have given us a good difference between investigations and intelligence gathering as a backdrop to keeping the RCMP and CSIS separate. Do you recall, or do you know, the rationale behind why the separation occurred in the first place to give security intelligence to CSIS and the rest to RCMP?

Commr Inkster: To provide a very complete answer to that question would be to summarize the Mackenzie commission and the McDonald commission and others. In a nutshell, it would appear to me that Parliament in its wisdom came to the conclusion that security service work and security service responsibilities by their own nature are fundamentally different from law enforcement, and therefore the split has occurred.

I am sure in your work you will have an opportunity to exam models that exist in other countries. You will find in that examination models whereby the security service remains part of the law enforcement group and others where it is separate. Both seem to work reasonably

[*Traduction*]

Le président: Pourriez-vous préciser quelle est la différence qui existe entre un acte criminel et une conspiration? Est-ce le même seuil de déclenchement dans les deux cas, ou est-ce différent?

Le commissaire Inkster: Une conspiration est un acte criminel en vertu du Code criminel et par conséquent les seuils seraient les mêmes.

Le président: La GRC recueille-t-elle des renseignements pour prévenir une infraction à la sécurité?

Le commissaire Inkster: Oui. La prévention des crimes constitue un de nos mandats. Évidemment, c'est une activité que nous exerçons. Lorsque l'activité est nettement un caractère criminel réel, nous préférons toujours continuer l'enquête jusqu'à l'étape où les responsable peuvent passer devant les tribunaux du Canada.

M. Littlechild (Wetaskiwin): J'aimerais aller plus loin, monsieur le commissaire. Pour ce qui est d'établir la différence qu'il y a entre les deux, entre le SCRS et la GRC, lorsqu'il s'agit de commencer à agir—pour reprendre l'exemple que vient de proposer le président—du fait d'une menace, êtes-vous d'avis que le SCRS utilise peut-être une définition moins rigoureuse, plus large de ce qu'est une menace avant de pouvoir agir, par opposition à la GRC?

Le commissaire Inkster: A mon avis, cette question devrait être posée au SCRS. Je ne veux pas éviter de répondre; c'est tout simplement que, durant ma carrière, je n'ai jamais travaillé dans le service de sécurité. Je ne connais donc pas suffisamment bien la question des seuils, par exemple et je ne connais pas suffisamment bien non plus le mandat actuel de l'organisme pour pouvoir vous répondre d'une manière utile.

M. Littlechild: Pour en revenir à votre déclaration, monsieur le commissaire, je constate, à la page 8, que vous nous avez bien décrit la différence qu'il peut y avoir entre les enquêtes et la collecte de renseignements pour fonder le caractère distinct à la fois de la GRC et du SCRS. Vous rappelez-vous, ou savez-vous, le motif pour lequel on a décidé à l'origine d'effectuer la séparation en confiant le renseignement de sécurité au SCRS et le reste à la GRC.

Le commissaire Inkster: Pour fournir la réponse la plus complète possible à cette question, il faudrait résumer les rapports de la commission Mackenzie, de la commission McDonald et d'autres commissions. En quelques mots, j'ai l'impression que le Parlement, dans sa sagesse, en est venu à la conclusion que le travail et les responsabilités en matière de service, de sécurité sont par définition fondamentalement différents de l'application de la loi, et c'est pourquoi la séparation a été effectuée.

Je suis sûr que, au cours de votre travail, vous aurez l'occasion d'examiner des modèles qui existent dans d'autres pays. Au cours de cet examen, vous trouverez des modèles selon lesquels le service de sécurité continue de faire partie du groupe chargé de l'application de la loi,

[*Text*]

well, as does the current arrangement in Canada, in my opinion.

Mr. Littlechild: So you think in our case they should continue to be separate.

• 1250

Commr Inkster: The issue was debated long and hard, and the current arrangement is satisfactory for Canada.

Mr. Littlechild: In terms of powers enlarged to allow them to investigate further and almost take some of the RCMP function under their mandate, would you agree with that sort of a. . .?

Commr Inkster: If you are referring to our shared interest in the subject of terrorism, I would not agree they have taken something from it, from us. I see, rather, that by virtue of their mandate they have sources of information different from our own. As long as we have systems in place to make sure the appropriate information is supplied to us in a timely way, I have no difficulty.

Again, I cannot comment on internal mechanisms to CSIS for the reasons already stated. I am comfortable with the current arrangement. Mr. Morden and I are certainly committed to making this arrangement work, and approximately once a month we meet personally to review the relationship and ongoing cases together.

Mr. Littlechild: If I may go on to page 10 of your statement, Mr. Commissioner, the last sentence of the paragraph states:

> CSIS intelligence is often provided to the RCMP as an investigative lead and is almost always caveated to protect its sources and methods which would preclude its use in the judicial process.

Is that preclusion a problem at all?

Commr Inkster: I would not characterize that particular issue as a problem, but in the broader context of our criminal investigations, our current inability to protect sources and secret information under the provisions of the Criminal Code is causing a problem.

To provide a helpful example, if an individual has information for us in a drug investigation, and if that particular individual must be called before the courts to give evidence to satisfy the challenges of the defense, and if his or her life would be threatened as a consequence, and we would be unable to protect that life, then the decision may be taken to prevent the threat. We would

[*Translation*]

alors que, selon d'autres, il s'agit d'organismes distincts. Ces deux modèles semblent fonctionner raisonnablement bien, tout comme le système qui existe actuellement au Canada, à mon avis.

M. Littlechild: Vous pensez donc que, dans notre cas, les deux organismes devraient demeurer distincts.

Le commissaire Inkster: La question a été discutée longuement, vigoureusement, et le système actuel est satisfaisant pour le Canada.

M. Littlechild: Pour ce qui est de l'extension de ces pouvoirs qui permettent à l'organisme de pousser ses enquêtes plus loin et presque d'assumer certaines fonctions de la GRC en vertu de son mandat, êtes-vous d'accord. . .

Le commissaire Inkster: Si vous parlez de notre intérêt commun pour la question du terrorisme, je ne suis pas d'accord pour dire que le service nous a enlevé quelque chose. C'est plutôt, à mon avis, qu'en vertu de son mandat il possède des sources renseignements différentes des nôtres. Du moment que nous avons en place des systèmes qui font que l'information voulue nous est fournie à temps, il n'y a pas de problème.

Encore une fois, je ne peux pas formuler de commentaire sur les mécanismes internes du SCRS et cela, pour les raisons que j'ai déjà indiquées. Le système actuel me satisfait. M. Morden et moi-même nous sommes bien engagés à faire en sorte que ce système fonctionne et nous nous rencontrons personnellement environ une fois par mois pour examiner ensemble les relations entre les deux organismes et les affaires courantes.

M. Littlechild: Je me reporte à la page 10 de votre déclaration, monsieur le commissaire. La dernière phrase du paragraphe se lit comme suit:

> Les renseignements du SCRS sont souvent fournis à la GRC en tant qu'indices pour les enquêtes et sont presque toujours assortis d'une mise en garde en vue de protéger les sources et les méthodes, laquelle empêche leur utilisation dans le processus d'enquêtes criminelles.

Cet empêchement crée-t-il des problèmes?

Le commissaire Inkster: Je ne dirais pas que cette question particulière constitue un problème, mais dans le cadre général de nos enquêtes criminelles, l'impossibilité où nous nous trouvons actuellement de protéger nos sources et nos renseignements secrets en vertu des dispositions du Code criminel, cela crée un problème.

En voici un exemple utile. Si quelqu'un possède des renseignements pour nous au cours d'une enquête sur les stupéfiants et si cette personne doit être appelée devant les tribunaux pour témoigner en réponse aux contestations formulées par la défense, et si la vie de cette personne est en danger par voie de conséquence et que nous sommes incapables de protéger cette vie, alors il faut décider

[*Texte*]

not proceed with the case. It is currently a problem in all our criminal investigations.

Mr. Littlechild: Let me ask you a couple of questions on the warrant process. Are you satisfied with the way the current procedure of obtaining warrants goes?

Commr Inkster: In terms of our criminal activity, we are satisfied with it.

Mr. Littlechild: What about with the CSIS aspect of it, or are you. . .?

Commr Inkster: I am not in a position to comment, sir.

Mr. Littlechild: Can you comment in terms of emergency or one-time warrants? The recommendation came forward to the committee.

Commr Inkster: Again, given our criminal investigative responsibility, there are provisions for obtaining telephone warrants. I am in no position to comment on any difficulty CSIS might be having.

Mr. Littlechild: I wanted to go back to my warrant question. Although you just mentioned you cannot comment on it, in a different aspect, do you frequently find a need for immediate issuance of warrants?

Commr Inkster: Without some research I could not give a definitive answer, but our reaction is that we do not find ourselves in the situation very often.

Mr. Littlechild: You would never be in a position for the due process aspect of getting a warrant to be prohibitive.

Commr Inkster: No—

Mr. Littlechild: There were an awful lot of steps to go through to get a warrant.

• 1255

Commr Inkster: There are of course steps in place for us when we attempt to obtain a warrant. We have not found those prohibitive. The fact that a telephone warrant is available to us under specific circumstances meets our need of emergency circumstances.

Mr. Littlechild: CSIS does not appear to have a direct mandate to establish or identify people or things at risk. Do you have a mandate to establish security risks yourself?

Commr Inkster: We have a group concerned with developing threat assessments. We rely heavily on CSIS to provide that information, but we also gather information from other police agencies that might be helpful in

[*Traduction*]

d'empêcher le risque. Dans un tel cas, nous ne procéderions pas à l'étape du procès. À l'heure actuelle, ce problème se pose dans toutes nos enquêtes criminelles.

M. Littlechild: J'aimerais vous poser quelques questionss sur les mandats. Etes-vous satisfait de la procédure qui régit actuellement leur obtention? des mandats?

Le commissaire Inkster: Pour ce qui est de notre activité au criminel, nous en sommes satisfaits.

M. Littlechild: Et en ce qui concerne le S.C.R.C.? Mais peut-être. . .?

Le commissaire Inkster: Je ne suis pas en mesure de formuler de commentaires, monsieur.

M. Littlechild: Pouvez-vous commenter la question des cas d'urgence ou des mandats uniques? Cette recommandation a été faite au Comité.

Le commissaire Inkster: Encore une fois, à cause de nos responsabilités en matière d'enquêtes criminelles, il existe des dispositions qui nous permettent d'obtenir des mandats par téléphone. Je ne suis pas en mesure de commenter les difficultés que pourrait connaître le SCRS

M. Littlechild: Pour en revenir à la question des mandats, vous venez de dire que vous ne pouvez pas formuler de commentaire à ce sujet, mais, à un point de vue différent, vous trouvez-vous souvent dans l'obligation d'obtenir des mandats instantanément?

Le commissaire Inkster: Je serais incapable de fournir une réponse définitive sans d'abord procéder à une certaine recherche, mais, spontanément, je répondrais que nous ne nous trouvons pas très souvent dans cette situation.

M. Littlechild: Il n'arrive jamais que le respect des voies légales vous empêche d'obtenir un mandat?

Le commissaire Inkster: Non. . .

M. Littlechild: Il y avait beaucoup d'étapes à franchir pour obtenir un mandat.

Le commissaire Inkster: Il y a, bien sûr, des étapes que nous devons respecter lorsque nous voulons obtenir un mandat. Elles ne nous empêchent pas de faire notre travail. Les possibilités d'obtenir un mandat par téléphone dans des circonstances précises répond à nos besoins dans les situations d'urgence.

M. Littlechild: Le SCRS ne semble pas posséder directement le mandat de déterminer quelles personnes ou quelles choses sont en situation de risque. Possédez-vous, vous-mêmes, le mandat d'établir qu'il y a atteinte à la sécurité?

Le commissaire Inkster: Nous possédons un groupe chargé d'évaluer les menaces. Nous comptons beaucoup sur le SCRS pour l'obtention de ces renseignements, mais nous obtenons aussi, auprès d'autres corps policiers, des

[*Text*]

determining the level of threat. That is in respect of our mandate to protect people like the Prime Minister of Canada, the Governor General, diplomatic missions in Canada and so on.

Mr. Rideout (Moncton): Earlier on you were talking about tasking CSE and then gave the analogy of just talking to them to find out whether they had any information.

Tasking seems to have a stronger connotation than that. What do you really mean by "tasking"?

Commr Inkster: I did not mean to suggest that it had anything other than a normal definition, but in terms of our criminal investigations, we may on occasion feel they could have access to information that would be helpful to our criminal investigation. We would then alert them to our interest in that subject-matter.

Mr. Rideout: Would it be viewed on the basis of their giving you the information they might have, or does it go a step further and cause them to do some things as a result of your interest?

Commr Inkster: I cannot really answer that question, because I do not know exactly how they work.

Mr. Rideout: Can you tell us about any particular circumstances where you have tasked CSE so that we would have some idea as to what type of circumstances?

Commr Inkster: Given the security nature of their work, I would not be comfortable discussing it here, but we would be happy to provide additional details in the in-camera session.

Mr. Rideout: What happens to the information collected by CSE? Where does it go? Is it utilized in criminal prosecutions?

Commr Inkster: If the information we receive is helpful to our criminal investigation, it is used for those purposes.

Mr. Rideout: In looking at the drug business afflicting our country these days and the RCMP involvement, how much outside-of-Canada work is carried on by the RCMP in that area?

Commr Inkster: Our approach to the drug problem is to move our investigations as far up the chain as we can. Ultimately, it is our hope that we will dismantle total organizations.

Therefore, our investigations often take us offshore. When that occurs, we do so under agreements reached with the local government and protocols in place in respect of this activity. However, it often requires our police officers to travel abroad.

[*Translation*]

renseignements qui peuvent nous aider à déterminer l'importance d'une menace. Cela fait partie de notre mandat de protéger des gens comme le premier ministre du Canada, le gouverneur général, les membres des missions diplomatiques au Canada et d'autres.

M. Rideout (Moncton): Un peu plus tôt, vous avez parlé de confier des tâches au Service, puis vous avez parlé de simples entretiens visant à établir si l'organisme possède des renseignements utiles.

Il me semble que confier des tâches est plus que de simples entretiens de ce genre. Qu'entendez-vous par là?

Le commissaire Inkster: Je n'ai pas voulu faire croire qu'une telle expression comporte plus de choses que son sens habituel, mais, au point de vue de nos enquêtes criminelles, nous pouvons penser, de temps à autre, que le Service peut avoir accès à des renseignements qui pourraient faciliter notre enquête criminelle. Nous lui faisons alors savoir que cette question nous intéresse.

M. Rideout: Cela veut-il dire tout simplement que le Service vous communique les renseignements qui peuvent s'y trouver, ou bien cela va-t-il un peu plus loin, jusqu'à amener le Service à agir en fonction de l'intérêt que vous avez manifesté?

Le commissaire Inkster: Je suis vraiment incapable de répondre à cette question, car je ne sais pas vraiment comment travaille le Service.

M. Rideout: Pourriez-vous nous parler de certaines circonstances particulières où vous avez confié des tâches au Service, pour que nous puissions nous faire une idée de ce genre de circonstances.

Le commissaire Inkster: Puisque le travail du Service porte sur la sécurité, je me sentirais mal à l'aise d'en parler ici, mais nous serions heureux de vous fournir des renseignements additionnels au cours de la séance à huis clos.

M. Rideout: Qu'arrive-t-il aux renseignements qui ont été recueillis auprès du Service? Où vont-ils? Sont-ils utilisés au cours de poursuites criminelles?

Le commissaire Inkster: Si les renseignements que nous recevons sont utiles à notre enquête criminelle, nous nous en servons à cette fin.

M. Rideout: Si nous examinons le problème de stupéfiants qui afflige notre pays ces temps-ci et la participation de la GRC, celle-ci fait-elle beaucoup de travail à l'extérieur du Canada dans ce domaine?

Le commissaire Inkster: Notre approche, en ce qui concerne le problème des stupéfiants, c'est de faire porter nos enquêtes le plus haut possible dans la hiérarchie. Nous espérons pouvoir démanteler un jour des organisations complètes.

C'est pourquoi nos enquêtes nous conduisent souvent à l'étranger. Lorsque cela se produit, nous agissons en vertu d'ententes conclues avec les gouvernements voulus et de protocoles qui existent au sujet de cette activité. Mais il faut souvent que nos policiers voyagent à l'étranger.

[*Texte*]

We have liaison officers in 18 countries overseas and on occasion they would be tasked to the local police and seek assistance.

Mr. Rideout: Does CSIS get involved in that process in any way at all, from the point of view of gathering some information and thereby presenting it to you? Is there any connection in this outside-of-Canada work?

Commr Inkster: In the context of terrorism I think we need to realize, as I am sure we all do, that terrorists will do whatever they have to do to fund their operations. If selling drugs is one of those activities, then I would assume they would do that.

Mr. Rideout: This was one bit of information I had been given about the drug trade.

Commr Inkster: Incidently, if they come across information of importance to our drug enforcement program, then it would be shared with us.

Mr. Rideout: Are you given enough money to really deal with that particular problem? We have seen a number of press reports. I have comments from people in New Brunswick, for instance, to the effect that when the Columbians were there they all pleaded guilty or four out of five of them pleaded guilty. It was perhaps more of a fluke or good luck and in some cases that is what happens in a lot of these circumstances.

• 1300

But is there enough money? We have to rely on the Americans and NORAD in many cases. Do we have enough equipment and money to properly deal with that situation?

Commr Inkster: I would like to support your comment that a lot of good luck is involved in good police work. In terms of the more substantive question, I am not sure that we will ever have all the money we need in order to carry out all the investigations. It is always a question of setting priorities. In the Canadian context, it is a matter of making use of all available resouces in a co-operative way. By that I mean that having the Canadian Coast Guard, Fisheries, Armed Forces and Customs all working together is the best approach.

Mr. Rideout: I understand, though, that we utilize American forces as well, if I can use that term "utilize" loosely.

Commr Inkster: To the extent that American armed forces are mandated to be involved in the activity, if they come across anything of interest to Canada, we would be recipients of that information through our agreement with the Drug Enforcement Administration of the United States.

Mr. Rideout: Do you actually utilize their equipment in any way in Canada? Or in trying to preclude drugs from coming in? Or does it just relate to information?

[*Traduction*]

Nous avons des agents de liaison dans 18 pays, et il arrive qu'ils soient délégués auprès des corps policiers locaux pour obtenir de l'aide nécessaire.

M. Rideout: Le SCRS joue-t-il un rôle quelconque dans ce processus, pour ce qui est d'obtenir des renseignements pour vous les communiquer ensuite? Y a-t-il des liens entre vos deux organismes pour ce travail qui est fait à l'étranger?

Le commissaire Inkster: Lorsqu'il s'agit de terrorisme, il faut savoir, et vous le savez tous, j'en suis sûr, que les terroristes sont prêts à tout faire pour financer leurs activités. Si la vente des stupéfiants est un de ces moyens, je suppose qu'ils y recourront.

M. Rideout: C'est une des choses qu'on m'avait dite au sujet du commerce des stupéfiants.

Le commissaire Inkster: À ce propos, si le Service obtient des renseignements qui intéressent notre programme de lutte contre les stupéfiants, ils nous sont communiqués.

M. Rideout: Disposez-vous d'assez d'argent pour vous occuper vraiment de ce problème particulier? Divers articles ont paru à ce sujet dans les journaux. Des gens du Nouveau-Brunswick m'ont dit, par exemple, que, lorsque les Colombiens s'y trouvaient, ils se sont tous reconnus coupables, ou du moins quatre sur cinq d'entre eux l'ont fait. C'est peut-être de la chance et c'est ce qui se passe parfois.

Mais y a-t-il suffisamment d'argent? Dans bien des cas, il nous faut compter sur les Américains et sur NORAD. Avons-nous suffisamment d'équipement et d'argent pour bien nous occuper de ces situations?

Le commissaire Inkster: Je suis tenté de vous appuyer lorsque vous dites qu'il faut beaucoup de chance pour faire un bon travail de police. Pour ce qui est du fond de votre question, je ne suis pas sûr que nous aurons un jour tout l'argent dont nous avons besoin pour mener toutes les enquêtes. Il faut toujours établir un ordre prioritaire. En ce qui concerne le Canada, il s'agit d'utiliser toutes les ressources dans la collaboration. Je veux dire que la meilleure approche, c'est que la Garde côtière, les Pêches, les Forces armées et les Douanes travaillent ensemble.

M. Rideout: Mais je pense que nous utilisons aussi les Forces américaines, en prenant ici le mot «utiliser» au sens le plus large.

Le commissaire Inkster: Dans le mesure où les Forces armées des États-Unis ont le mandat de s'occuper de cette activité, si elles trouvent quelque chose qui intéresse le Canada, nous recevons ces renseignements grâce à notre entente avec la *Drug Enforcement Administration* des États-Unis.

M. Rideout: Utilisez-vous effectivement leur équipement de quelque manière au Canada? Ou pour empêcher les stupéfiants d'entrer au pays? Ou bien cela porte-t-il uniquement sur les renseignements?

[*Text*]

Commr Inkster: I am not sure I can answer the question accurately. We essentially use our own equipment and there are not many differences between their equipment and ours other than quantity perhaps. I cannot think of an occasion on which we have had to borrow something, although that may have occurred.

Mr. Atkinson (St. Catharines): In regard to criminal intelligence abroad, would you only go offshore for criminal intelligence during drug investigations?

Commr Inkster: No, we would go offshore in respect of any criminal investigation that required that step. Others that come to mind are frauds and offshore banking, which are commercial crime. Those will often take us offshore.

Mr. Atkinson: Do you use the same network or would there be a different network?

Commr Inkster: In terms of the RCMP, it would depend on what branch the investigators came from. In terms of liaison abroad, it would depend on what agency within that country was responsible for that type of enforcement. Our liaison program abroad would be utilized in any case.

Mr. Atkinson: A number of inner departmental committees seem to abound. Could you go through the ones that the RCMP serves on and describe the functions of those committees, as well as your responsibilities on those committees?

Commr Inkster: I represent the RCMP on two committees, which are the Interdepartmental Committee on Security Intelligence and the Intelligence Advisory Committee. My role on those committees is to maintain an interest in and a watching brief on elements of that activity that would impact on our law enforcement responsibilities.

There is a Security Advisory Committee, but I do not sit on it. Another member of the force does. I was referring only to the ones with which I am involved.

Mr. Atkinson: What is the intent of these various committees and is your function just a watching brief?

Commr Inkster: That would be understating my involvement, which depends on what is on the agenda in terms of the purpose and role of the committee. I am sure you will ask the chairman of those committees that question. My own involvement is relative to my responsibilities in terms of the Royal Canandian Mounted Police.

However, if a policy issue such as Canada's immigration policy were on the table and if I felt that proposed policies would have an impact on us, I would react to that policy. Security screening would be another area where it does have an impact on the force because

[*Translation*]

Le commissaire Inkster: Je ne suis pas sûr de pouvoir répondre à votre question avec précision. Nous utilisons surtout notre propre équipement, et il n'y a pas tellement de différence entre leur équipement et le nôtre, si ce n'est pour la quantité, peut-être. Je ne me souviens d'aucune occasion où nous ayons dû emprunter quelque chose, mais cela a bien pu se produire.

M. Atkinson (St. Catherines): Pour ce qui est du renseignement d'activité criminelle à l'étranger, est-ce que vous y recourez uniquement au cours des enquêtes sur les stupéfiants?

Le commissaire Inkster: Non, nous nous rendons à l'étranger dans le cas de n'importe quelle enquête criminelle qui l'exige. On peut parler, à cet égard, des fraudes et des opérations banquaires à l'étranger, c'est-à-dire des crimes commerciaux. Ces choses là nous amènent souvent à l'étranger.

M. Atkinson: Utilisez-vous alors le même réseau, ou bien est-ce un réseau différent?

Le commissaire Inkster: Dans le cas de la GRC, cela dépend de la division dans laquelle travaillent les enquêteurs. En ce qui concerne la liaison avec l'étranger, cela dépend de l'agence chargée de ce travail de police dans le pays en question. Notre programme de liaison avec l'étranger serait utilisé de toute manière.

M. Atkinson: Il semble qu'il existe beaucoup de comités interministériels. Pourriez-vous nous parler de ceux dont la GRC fait partie et nous décrire les fonctions de ces comités en même temps que les responsabilités que vous avez dans ces comités?

Le commissaire Inkster: Je représente la GRC dans des comités, c'est-à-dire le comité interministériel de la sécurité et des renseignements et le comité consultatif des renseignements. Mon rôle, dans ces comités, c'est de maintenir l'intérêt et la surveillance à l'égard de la partie de cette activité qui intéresse nos responsabilités en matière de police.

Il existe un comité consultatif de la sécurité, mais je n'en fais pas partie. Nous y sommes représentés par un autre membre de la Gendarmerie. Je parlais uniquement de ceux dont je fais partie personnellement.

M. Atkinson: Quel est le rôle de ces divers comités, et votre fonction à vous est-elle une simple fonction de surveillance?

Le commissaire Inkster: Ce serait diminuer ma participation, laquelle dépend de l'ordre du jour. Je suis sûr que vous allez poser cette question au président de ces comités. Ma propre participation se rapporte aux responsabilités que je possède à l'intérieur de la Gendarmerie royale du Canada.

Cependant, s'il se présentait une question de politique, par exemple la politique d'immigration du Canada et si je jugeais que les politiques envisagées auront un effet sur nous, je réagirais à la politique en question. Le tri sécuritaire est un autre domaine qui intéresse le corps de

[*Texte*]

some of that responsibility is ours through the criminal indexes check and so on. I would react to that policy, particularly where it would influence the workload that would result with us. Anything that even by extension would impact on law enforcement, I would comment on.

• 1305

Mr. Atkinson: The National Security Investigations Directorate was established a couple of years ago, was it?

Commr Inkster: I think so. It is approximately one year old in its formal structure. I say that because when we found ourselves involved in politically motivated criminal investigations—that is to say, terrorist acts—we had to draw resources very quickly from a number of areas. Therefore we did have a task force arrangement on a temporary basis.

We found, however, that over time the investigations were not short-lived; they were ongoing. We need to set up a formal structure. That formal structure is now the National Securities Investigations Directorate. This is the history of how it got to be where it is today.

Mr. Atkinson: You have the policy and also the resources as well that you can put in your appendix, including the liaison with CSIS. Is that correct?

Commr Inkster: Yes, sir.

Mr. Atkinson: Can I say this has now come about as a result of CSIS's being set aside as a civilian agency, and this is what has developed in your relationship with CSIS?

Commr Inkster: The question is somewhat hypothetical because I do not know what would have happened if we still had the security service and were faced then with the downing of Air India and the bombing at Narita or how we would have reacted organizationally. I would prefer to say, I think, that the National Security Investigations Directorate is the result of several high-profile, serious investigations that we had to undertake in that area.

Mr. Atkinson: Were there national security enforcement units prior to that? I cannot get all the acronyms straight.

Commr Inkster: No, you are doing very well. There were task forces; we did have a task force arrangement in Vancouver, Toronto, a small one in Edmonton, Ottawa and Montreal. With the formalization of the National Security Investigations Directorate, we now have at the division level, at those locations mentioned, national security investigations sections.

My colleague is telling me that perhaps your question also relates to where they worked prior. We did have a national crime investigations branch. Their original

[*Traduction*]

police, car certaines responsabilités pertinentes sont les nôtres en ce qui concerne la vérification des indices de criminalité, par exemple. Je réagirais à cette politique, surtout si elle influencait la charge de travail qui en résulterait pour nous. Je ferais des commentaires sur tout ce qui touche au travail de police, même par extension.

M. Atkinson: La Direction des enquêtes relatives à la sécurité nationale a été créée il y a quelques années, n'est-ce pas?

Le commissaire Inkster: Je pense que oui. Elle existe depuis un an environ officiellement. C'est que, lorsque nous avons constaté que nous devions mener des enquêtes sur des crimes à motivation politique—c'est-à-dire les actes de terrorisme—il nous a fallu trouver des ressources très rapidement à partir de divers secteurs. Au début, nous avons donc eu un groupe de travail temporaire.

Nous avons toutefois constaté, avec le temps, que les enquêtes n'étaient pas brèves, mais continues. Il a fallu nous donner une structure officielle, c'est maintenant la Direction des enquêtes relatives à la sécurité nationale. Voilà comment nous en sommes venus à la situation actuelle.

M. Atkinson: Vous avez la politique et aussi les ressources que vous pouvez indiquer dans votre annexe, y compris la liaison avec le SCRS. Est-ce exact?

Le commissaire Inkster: Oui monsieur.

M. Atkinson: Pouvons-nous dire que cette situation résulte de la création du SCRS comme organisme civil et que c'est à cela que les choses ont abouti en ce qui concerne vos relations avec le SCRS?

Le commissaire Inskter: C'est là une question quelque peu hypothétique, car je ne sais pas ce qui se serait produit si nous possédions toujours le service de sécurité et si nous étions aux prises avec le problème de l'avion abattu d'Air India et l'attaque à la bombe de Narita. Je ne sais pas comment nous réagirions sur le plan organisationnel. Je préférerais dire que la Direction des enquêtes relatives à la sécurité nationale résulte de plusieurs enquêtes sérieuses et bien visibles qu'il nous a fallu entreprendre dans ce domaine.

M. Atkinson: Existait-il, auparavant, des unités chargées de la sécurité nationale? Je ne m'y retrouve pas dans tous les acronymes.

Le commissaire Inkster: Non, c'est très bien. Il y avait des groupes de travail; nous avions des groupes de travail à Vancouver, à Toronto, un plus petit à Edmonton, un à Ottawa, un à Montréal. Avec la structuration de la Direction des enquêtes relatives à la sécurité nationale, nous avons maintenant un niveau national et des sections des enquêtes relatives à la sécurité nationale aux endroits que j'ai mentionnés.

Mon collègue me souffle que votre question vise peut-être à savoir où ces gens-là travaillaient auparavant. Nous avions effectivement une direction des enquêtes sur

[*Text*]

mandate was principally organized crime. When we were getting things going, they were attached to that group. They have since been separated.

Mr. Atkinson: Now they are part of the directorate at a lower level in those cities you have mentioned.

Commr Inkster: That is right. The organizational structure is somewhat confusing for others, but in a division—that is, in a province—there is a command structure. The people who are in the national security investigations section would report to the criminal investigations branch officer, who reports to the commanding officer within that area. That is the pyramid.

Mr. Atkinson: Now that the memorandum of understanding has been signed and so on, should the Civilian Security Intelligence Service continue with the present structure?

Commr Inkster: I think the structure is serving us well, yes.

Mr. Atkinson: It should not be taken back into the RCMP.

Commr Inkster: As I have mentioned, I have seen models where it works both ways. This one, I think, is good for the Canadian scene.

Mr. Brewin: I have just a few questions before we call it off for today. Have you had a chance to read *Soft Target* or have you been briefed on it? This is the book about how the Indian intelligence service penetrated Canada.

Commr Inkster: No, I have not read it, Mr. Brewin.

Mr. Brewin: Have you been briefed on it?

Commr Inskter: I vaguely recall someone commenting on the book, not in an entirely complimentary way.

Mr. Brewin: Having read the book, I can understand why someone certainly within the RCMP might not see it in an entirely complimentary way. It does contain quite a story. One of the areas is the difference of perspective between the RCMP and CSIS on what was going on in the Indo-Canadian community in Canada, and in particular the role of India's Central Bureau of Investigation, what they call its research and intelligence wing or RAW. They say the RCMP had no such qualms about continuing to share information, including what it had gleaned from CSIS files with agents of India's Central Bureau of Investigation and RAW. As a result, CSIS found it more difficult then ever to work with the RCMP towards the common goal of solving the Air India and Narita bombings. Is that news to you? Had that concern on behalf of CSIS ever been put to you?

[*Translation*]

les crimes nationaux. Ce service avait surtout pour mandat, à l'origine, de s'occuper du crime organisé. Lorsque nous avons commencé à organiser la nouvelle activité, il faisait partie de ce groupe-là. Depuis, il en a été détaché.

M. Atkinson: Ils font maintenant partie de la direction à un niveau inférieur dans les villes que vous avez mentionnées.

Le commissaire Inkster: C'est exact. La structure organisationnelle prête quelque peu à confusion pour quelqu'un d'autre, mais dans une division—c'est-à-dire, dans une province—il existe une structure de commandement. Les gens qui font partie de la section des enquêtes relatives à la sécurité nationale font rapport au chef de division, lequel fait rapport à l'officier commandant de cette région. C'est ainsi que la pyramide est constituée.

M. Atkinson: Puisque le mémoire d'entente et le reste sont maintenant signés, convient-il que le Service canadien du renseignement de sécurité garde sa structure actuelle?

Le commissaire Inkster: Je suis d'avis que la structure actuelle nous sert bien.

M. Atkinson: Il n'y a pas lieu de la ramener à la GRC.

Le commissaire Inkster: Comme je l'ai déjà dit, j'ai vu des réalisations des deux modèles, et, dans les deux cas, les choses fonctionnent bien. Le modèle présent, à mon avis, est bien adapté à la situation canadienne.

M. Brewin: J'aimerais poser quelques questions avant que nous terminions nos travaux de la journée. Avez-vous eu l'occasion de lire *Soft Target*, ou vous a-t-on résumé cet ouvrage? Il s'agit du livre qui révèle comment le service du renseignement de l'Inde est entré au Canada.

Le commissaire Inkster: Non, je ne l'ai pas lu, monsieur Brewin.

M. Brewin: Vous l'a-t-on résumé?

Le commissaire Inkster: Je me souviens vaguement que quelqu'un a commenté l'ouvrage, d'une manière assez peu flatteuse.

M. Brewin: Ayant moi-même lu le livre, je comprends qu'un membre de la GRC n'en ait pas une opinion très flatteuse. C'est une histoire remarquable qui y est racontée. On y parle notamment de la différence de point de vue qui existe entre la GRC et le SCRS sur ce qui se passait dans la communauté indo-canadienne au Canada, et en particulier le rôle du bureau central des enquêtes de l'Inde ou plus précisément de son service de la recherche et du renseignement. La GRC n'aurait eu aucune hésitation à continuer de communiquer ces renseignements, y compris ce qu'elle avait appris par les dossiers du SCRS, aux agents du bureau central des enquêtes de l'Inde et de son service de la recherche et du renseignement. En conséquence, le SCRS a eu encore plus de mal qu'auparavant à travailler avec la GRC dans le but, commun aux deux organismes, de régler le

[*Texte*]

• 1310

Commr Inkster: We could undertake a review of the facts. I would not want to mislead you, but our relationship with our colleagues in India is with the criminal investigation branch.

Mr. Brewin: The allegation is that the Indian secret service operates in Canada and was a major player in events in Canada, including the Air India crash, and that, though CSIS became concerned, the RCMP failed to respond to their concerns. Is that all news to you?

Commr Inkster: No, that is not all news. But I would want to review the facts. We will share that with you when you come to see us. There is no evidence for criminal investigation purposes that has been brought to our attention.

Mr. Brewin: This raises a question in respect of the CSIS review and the work that this committee is doing. For example, the RCMP has opposed SIRC's launching an investigation into the handling of the Air India crash and related events. I take it you have not been aware of the allegations that the RCMP failed to respond to these concerns.

Commr Inkster: I would not characterize it as you have. If I have been misunderstood as being fundamentally or in principle opposed to an examination by SIRC, then I must tell you that this is not the case. My position is that once the terminal investigation is exhausted beyond all possible leads, then if a commission of inquiry or a review by SIRC is appropriate, you would not find me standing in opposition.

Mr. Brewin: In the meantime, is there not a case for the RCMP to review the extent to which it is sharing information with the Indian intelligence service?

Commr Inkster: We do not share information with the Indian intelligence service.

Mr. Brewin: It says so in the book. Not to say that it is true, but it is evidence that ought to be considered by the RCMP.

Commr Inkster: You asked me if I had read it; I have not. I do not know whether his staff has reviewed the book. The general sense of the briefing to me was that the book was not entirely factual but contained nothing that should alarm the RCMP.

Mr. Brewin: Can you bring us up to date on the Air India investigation? Where is it at?

[*Traduction*]

problème de l'avion d'Air India et de l'explosion de la bombe Narita. Cela, est-ce que je vous l'apprends? Vous a-t-on jamais fait part de ces préoccupation du SCRS?

Le commissaire Inkster: Nous pourrions entreprendre un examen des faits. Je ne voudrais pas vous induire en erreur, mais nos relations avec nos collègues de l'Inde se situent à la direction des enquêtes criminelles.

M. Brewin: On prétend que le service secret de l'Inde opère au Canada et qu'il a été un intervenant important dans les événements qui se sont déroulés au Canada, y compris l'écrasement de l'avion d'Air India. On dit aussi que, bien que le SCRS se soit mis à s'inquiéter, la GRC n'a pas réagi à ces inquiétudes. Cela, est-ce que je vous l'apprends?

Le commissaire Inkster: Non, vous ne me l'apprenez pas. Mais j'aimerais un examen des faits. Nous vous les communiquerons lorsque vous viendrez nous voir. Rien ne nous a été signalé qui justifierait une enquête criminelle.

M. Brewin: Cela soulève une question au sujet de l'examen du SCRS et du travail de notre Comité. Par exemple, la GRC s'est opposée à ce que le CSARS entreprenne une enquête sur la manière dont on s'est occupé de l'écrasement de l'avion d'Air India et des événements connexes. Si je comprends bien, vous n'étiez pas au courant des allégations selon lesquelles la GRC n'a pas réagi à ces préoccupations.

Le commissaire Inkster: Je ne décrirais pas les choses comme vous venez de le faire. Si l'on a mal interprété ma position en disant que j'étais foncièrement ou en principe opposé à un examen fait par le CSARS, je dois vous dire que tel n'est pas le cas. Mon point de vue est le suivant: après que l'enquête finale a épuisé toutes les pistes possibles, s'il convient qu'une commission d'enquête soit créée ou que le CSARS fasse lui-même un examen de la situation, vous verriez que je ne m'y opposerais pas.

M. Brewin: D'ici là, ne conviendrait-il pas que la GRC examine dans quelle mesure elle partage ses renseignements avec le service du renseignement de l'Inde?

Le commissaire Inkster: Nous ne partageons pas de renseignements avec le service du renseignement de l'Inde.

M. Brewin: C'est ce qu'on prétend dans le livre. Je ne dis pas que c'est vrai, mais ce sont des allégations qui devraient être examinées par la GRC.

Le commissaire Inkster: Vous m'avez demandé si j'avais lu le livre; je ne l'ai pas lu. Je ne sais pas si son personnel a étudié l'ouvrage en question. Selon ce qu'on m'a dit, le livre n'était pas entièrement véridique, mais il ne contenait rien qui ne devrait être de nature à inquiéter la GRC.

M. Brewin: Pourriez-vous nous dire où en est l'enquête sur Air India?

[*Text*]

Commr Inkster: The investigation is continuing. In the month of August, we recovered additional pieces from the aircraft itself from the bottom of the ocean. The forensic examination on those pieces has been completed, and other aspects are continuing. These included a visit to India by two of our investigators, who examined, photographed, and observed other materials held by the Kirpal commission. The investigation is carrying on.

The Chairman: Thank you, Mr. Brewin and Mr. Inkster. Our practice, because of the short time in which we have our witnesses, is to send a follow-up letter. If you could reply to our follow-up letter by January 14, we would be eternally grateful, because after that date we will be able to identify all the areas where witnesses feel that for reasons of national security they cannot respond. We will be able to devise a plan that will let us, in-camera or otherwise, have additional information so that we can give a proper report back to Parliament, as we are statutorily mandated to do. So while we do not want you to work Christmas Day, we would sure appreciate having a reply by January 14, if possible.

• 1315

Commr Inkster: I would just add that we will of course be as helpful as we possibly can, Mr. Chairman. We recognize your timeframes and will try to maintain them. In conclusion, I wish the members of the committee a Merry Christmas and a Happy New Year.

The Chairman: Thank you, Mr. Inkster.

We have a business committee meeting next Tuesday at 11 a.m. It is a very important meeting where we will set out our strategy well into the new year, so I would appreciate your giving it high priority.

Mr. Brewin: Before we break, I would just like to express concern about the research staff. If you tell me that it is perfectly satisfactory to wait until the 18th. . . but before the meeting is adjourned, notice was served that we were going to discuss it at the end of the meeting today. A strong case was put to us of the urgency of getting on with that. The member of the committee who was concerned is not here, and I take his silence to be his assent. Would it be of assistance if we at least made this decision now, or is that view rushing it?

The Chairman: The clerk has reminded me that we do not have a quorum, so we do not have any decision-making capacity.

Mr. Brewin: I guess that is that.

The Chairman: The committee stands adjourned till next Tuesday.

[*Translation*]

Le commissaire Inkster: L'enquête se continue. Au cours du mois d'août, nous avons récupéré de nouveaux morceaux de l'appareil lui-même dans le fond de la mer. L'examen médico-légal de ces morceaux est maintenant terminé, et d'autres éléments de l'enquête se poursuivent. En particulier, deux de nos enquêteurs se sont rendus en Inde, où ils ont examiné, photographié et observé d'autres pièces que détient la Commission Kirpal. L'enquête se poursuit.

Le président: Merci, monsieur Brewin et monsieur Inkster. A cause du peu de temps dont nous disposons pour interroger nos témoins, nous avons coutume d'envoyer à ceux-ci une lettre de suivi. Si vous pouviez répondre à notre lettre de suivi avant le 14 janvier, nous vous en serions éternellement reconnaissants, car, après cette date, nous pourrons déterminer tous les domaines pour lesquels les témoins jugent que, pour des raisons de sécurité nationale, ils ne peuvent pas fournir de réponse. Nous pourrons établir un plan qui nous permettra, à huis clos ou autrement, d'obtenir des renseignements additionnels grâce auxquels nous pourrons fournir un bon rapport au Parlement, comme nous en avons le mandat officiel. Nous ne voulons vous voir travailler le jour de Noël, mais nous serions heureux de recevoir une réponse avant la 14 janvier, si possible.

Le commissaire Inkster: J'ajouterai seulement que nous ferons notre possible pour vous satisfaire, monsieur le président. Nous savons que des délais vous sont imposés et nous allons essayer de les respecter. Pour conclure, je souhaite un Joyeux Noël et une Bonne et Heureuse Année aux membres du Comité.

Le président: Merci, monsieur Inkster.

Nous aurons une réunion d'affaires du Comité mardi prochain à 11 heures. C'est une réunion très importante, au cours de laquelle nous allons établir notre stratégie pour une bonne partie de la nouvelle année, je serais heureux, par conséquent, que vous y accordiez une importance prioritaire.

M. Brewin: Avant de nous séparer, j'aimerais exprimer mon inquiétude au sujet du personnel chargé de la recherche. Si vous me dites que nous pouvons très bien attendre au 18. . . mais avant l'ajournement, nous avions été prévenus que la question serait examinée à la fin de la réunion d'aujourd'hui. On a signalé avec instance le caractère pressant de la question. Le membre du Comité qui a manifesté son inquiétude est absent, et je suppose que, encore une fois, qui ne dit mot consent. Serait-il utile que nous prenions au moins cette décision dès maintenant, ou bien est-ce aller trop vite?

Le président: Le greffier m'a rappelé que nous n'avons pas quorum, de sorte que nous ne pouvons pas prendre de décision.

M. Brewin: Cela règle la question.

Le président: La séance est levée jusqu'à mardi prochain.

APPENDIX "CSIS-1"

NATIONAL SECURITY
INVESTIGATIONS PROGRAM

GENERAL POLICY STATEMENT

The RCMP's National Security Investigations Program is designed to:

1) provide the specialized expertise required to investigate crime where the criminal offence has a national security dimension, including when:

   a) The alleged offence arises out of conduct constituting a threat to the security of Canada within the meaning of the Canadian Security Intelligence Service (CSIS) Act, or

   b) the victim of the alleged offence is an internationally protected person within the meaning of Section 2 of the Criminal Code of Canada, or is a person designated as a protectee in Chapter 2.A. of the Protective Policing Manual, or

   c) the offence involves the premature and/or unlawful release of sensitive or classified information, that could constitute a breach of the Official Secrets Act or similar provisions in other federal statutes.

APPENDICE «CSIS-1»

PROGRAMME DES ENQUETES
RELATIVES A LA SÉCURITÉ
NATIONALE

ÉNONCÉ DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Le Programme des enquêtes relatives à la sécurité nationale vise

1) à fournir des services spécialisés pour enquêter sur des crimes où il s'agit d'une infraction de dimension nationale, c'est-à-dire,

   a) l'infraction présumée découle d'activités constituant des menaces envers la sécurité du Canada au sens de la Loi sur le Service canadien de renseignement de sécurité,

   b) la victime de l'infraction présumée est une personne jouissant d'une protection internationale au sens de l'article 2 du Code criminel, ou est une personne jouissant d'une protection au sens du chapitre 2.A du Manuel de la Police de protection, ou

   c) l'infraction porte sur la divulgation prématurée ou illégale de renseignements névralgiques ou protégés qui pourrait constituer une violation de la Loi sur les secrets officiels ou de dispositions semblables d'autres lois fédérales.

This investigative responsibility includes the apprehension of the commission of the above mentioned offences.

2) provide investigative support and produce threat assessments specific to the law enforcement needs of the Force's Protective Policing Program, and

In order for the Force to achieve these responsibilities the National Security Investigations Directorate at Headquarters will:

. coordinate, monitor and assess all national security criminal investigations from a national/international perspective and will supervise and support related field operations.

. oversee, coordinate and monitor the collection, handling, analysis and dissemination of information on criminal activity pertaining to national security offences investigations.

. maintain a threat assessment program specific to the Force's protective policing responsibilities.

Aux termes de cette responsabilité, la G.R.C. doit empêcher la perpétration des infractions précédentes.

2) fournir un soutien pour le travail d'enquête et préparer des évaluations des menaces pour les besoins policiers du Programme des services de protection, et

Afin que la G.R.C. puisse s'acquitter de ces responsabilités, la Direction des enquêtes relatives à la sécurité nationale doit :

. coordonner, contrôler et évaluer les enquêtes criminelles liées à la sécurité nationale, à partir d'une perspective nationale et internationale, et surveiller et appuyer les opérations sur le terrain,

. surveiller, coordonner et contrôler la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion de renseignements sur des activités criminelles visées par des enquêtes relatives à la sécurité nationale,

. tenir à jour un programme d'évaluation des menaces qui répond aux besoins particuliers des resposnsabilités des services de protection de la G.R.C.,

. manage the RCMP/CSIS liaison program, and monitor all RCMP national security investigations to ensure they are within the RCMP's mandated area of responsibility and are not a duplication of, nor in conflict with, CSIS investigations.

. provide briefing materials for RCMP representatives attending governmental security advisory and security intelligence meetings.

Divisional National Security Investigation Sections will:

. conduct criminal investigations with respect to those national security related offences described above,

. develop sources among the criminal elements,

. liaise with regional CSIS offices and local law enforcement agencies,

. assist in the production of threat assessments,

. carry out duties in support of the RCMP protective policing program, and

. undertake all other measures necessary to prevent the commission of crimes relating to national security.

. gérer le programme de liaison G.R.C./S.C.R.S., et contrôler toutes les enquêtes relatives à la sécurité nationale de la G.R.C. afin de veiller à ce qu'elles relèvent des attributions de la G.R.C. et qu'il n'y ait ni chevauchement ni conflit avec les enquêtes du S.C.R.S.,

. fournir de la documentation aux représentants de la G.R.C. aux réunions de comités consultatifs sur la sécurité et le renseignement de sécurité.

Les Sections des enquêtes relatives à la sécurité nationale doivent :

. mener des enquêtes criminelles sur les infractions précitées liées à la sécurité nationale,

. recruter des sources parmi les éléments criminels,

. entretenir une liaison avec les bureaux régionaux du S.C.R.S. et les services de police locaux,

. aider à la production d'évaluation des menaces,

. accomplir des fonctions pour appuyer le Programme des services de protection de la G.R.C., et

. prendre toutes autres mesures nécessaires pour prévenir la perpétration d'infractions liées à la sécurité nationale.

NATIONAL SECURITY INVESTIGATIONS PROGRAM

ESTABLISHMENT AS OF 89-11-21

DIVISION	REGULAR MEMBERS	CIVILAN MEMBERS	PUBLIC SERVICE EMPLOYEES	TOTAL	RCMP CSIS/ LIAISON OFFICERS	SUPPORT SERVICES POSITIONS
HQ Ottawa	34	12	9	55	1	55
'A' NCR	18		1	19	1	1
'B' Nfld.	1			1		
'C' Que.	13		1	14	1	1
'D' Man.	1			1		
'E' B.C.	20		3	23	1	4
'F' Sask.	1			1		
'H' N.S.	1			1		
'J' N.B.	1			1		
'K' Alta.	4			4	1	
'O' Ont.	18	—	—	18	1	—
TOTAL	112	12	14	138	6	61
RCMP/CSIS Liaison Exchange Officer Program (6 Regular Member Person Year Exempt Category HQ, A, C, E, K, O)				6		
			TOTAL	144		

PROGRAMME DES ENQUÊTES RELATIVES À LA SÉCURITÉ NATIONALE
EFFECTIF À COMPTER DU 21 NOV. 1989

DIVISION	MEMBRES RÉGULIERS	MEMBRES CIVILS	EMPLOYÉS FONCTION PUBLIQUE	TOTAL	AGENTS DE LIAISON/ S.C.R.S.	POSTES SERVICES SOUTIEN
DG Ottawa	34	12	9	55	1	55
'A' RCN	18		1	19	1	1
'B' T.-N.	1			1		
'C' Qué.	13		1	14	1	1
'D' Man.	1			1		
'E' C.-B.	20		3	23	1	4
'F' Sask.	1			1		
'H' N.-É.	1			1		
'J' N.-B.	1			1		
'K' Alb.	4			4	1	
'O' Ont.	18			18	1	
TOTAL	112	12	14	138	6	61
Programme d'échange d'agents de liaison entre la G.R.C. et le S.C.R.S. (6 postes de membre régulier exonérés des années-personnes pour les divisions DG, A, C, E, K, O)				6		
			TOTAL	144		

ISSUE

An overview of the RCMP's National Security Investigations Program expected budget expenditures for 1989/90.

BACKGROUND

The following is the projected budget requirements for the National Security Investigations program with all 144 positions encumbered utilizing OCFO MYOP projection figures of:

$48,900 for RCMP Salaries, Overtime + Allowance
$ 9,500 for Other O&M
$ 2,000 for Capital Expenditure
$27,500 for Public Service Employee Pay, Allowance + Overtime
$ 2,000 for P/S Capital Expenditure

DIV	PERSON YEARS	SALARIES	O&M	CAPITAL	TOTALS
HQ	35 RM, 12 CM, 9 PS	1,959,000	446,500	112,000	2,517,500
A	19 RM, 1 PS	956,600	180,500	40,000	1,177,100
B	1 RM	48,900	9,500	2,000	60,400
C	14 RM, 1 PS	712,100	133,000	30,000	875,100
D	1 RM	48,900	9,500	2,000	60,400
E	21 RM, 3 PS	1,109,400	199,500	48,000	1,356,900
F	1 RM	48,900	9,500	2,000	60,400
H	1 RM	48,900	9,500	2,000	60,400
J	1 RM	48,900	9,500	2,000	60,400
K	5 RM	244,500	47,500	10,000	302,000
O	19 RM	929,100	180,500	38,000	1,147,600
TOTAL	144	6,155,200	1,235,000	288,000	7,678,200

The following are the monies expended in the National Security Investigations Program to September 30th, 1989 with 111 of 144 positions encumbered:

DIV	SALARIES	O&M	CAPITAL	TOTALS
HQ	884,445	196,616	82,000	1,163,061
A	276,000	42,000	nil	318,000
B	24,000	1,000	nil	25,000
C	249,000	20,000	5,000	274,000
D	29,000	6,000	nil	35,000
E	377,000	45,000	1,000	423,000
F	0	0	0	0
	(this position was not staffed until 89-10-01)			
H	26,000	9,000	nil	35,000
J	4,000	1,000	nil	5,000
K	75,000	4,000	nil	79,000
O	252,000	40,000	nil	292,000
TOTAL	2,196,445	364,616	88,000	2,649,061

Aperçu des prévisions budgétaires de 1989/1990 pour le programme des enquêtes relatives à la sécurité nationale.

Voici les exigences budgétaires prévues pour le programme des enquêtes relatives à la sécurité nationale en fonction des 144 postes comblés et d'après les prévisions du P.O.P. de l'A.S.A.F.:

48 900 $ pour la solde, le temps supplémentaire et les indemnités
9 500 $ pour les autres dépenses de fonctionnement et d'entretien (F.E.)
2 000 $ pour les dépenses en capital
27 500 $ pour le traitement, les indemnités et le temps supplémentaire des employés de la Fonction publique (F.P.)
2 000 $ pour les dépenses en capital F.P.

DIV	ANNÉES-PERSONNES	SALAIRES	F. et E.	CAPITAL	TOTAUX
DG	35 MR, 12 MC, 9 F.P.	1 959 000	446 500	112 000	2 517 500
A	19 MR, 1 F.P.	956 600	180 500	40 000	1 177 100
B	1 MR	48 900	9 500	2 000	60 400
C	14 MR, 1 F.P.	712 100	133 000	30 000	875 100
D	1 MR	48 900	9 500	2 000	60 400
E	21 MR, 3 F.P.	1 109 400	199 500	48 000	1 356 900
F	1 MR	48 900	9 500	2 000	60 400
H	1 MR	48 900	9 500	2 000	60 400
J	1 MR	48 900	9 500	2 000	60 400
K	5 MR	244 500	47 500	10 000	302 000
O	19 MR	929 100	180 500	38 000	1 147 600
TOTAL	**144**	**6 155 200**	**1 235 000**	**288 000**	**7 678 200**

Voici les dépenses pour le programme des enquêtes relatives à la sécurité nationale au 30 septembre 1989 avec 111 des 144 postes comblés.

DIV	SALAIRES	F. ET E.	CAPITAL	TOTALS
HQ	884 445	196 616	82 000	1 163 061
A	276 000	42 000	néant	318 000
B	24 000	1 000	néant	25 000
C	249 000	20 000	5 000	274 000
D	29 000	6 000	néant	35 000
E	377 000	45 000	1 000	423 000
F	0	0	0	0
	(ce poste n'a pas été comblé avant le 1er oct. 1989)			
H	26 000	9 000	néant	35 000
J	4 000	1 000	néant	5 000
K	75 000	4 000	néant	79 000
O	252 000	40 000	néant	292 000
TOTAL	**2 196 445**	**364 616**	**88 000**	**2 649 061**

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
FIRST CLASS
PREMIÈRE CLASSE
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Royal Canadian Mounted Police:

Norman D. Inkster, Commissioner;

Chief Superintendent P.M. Cummins, National Security Investigations Directorate.

TÉMOINS

De la Gendarmerie Royale du Canada:

Norman D. Inkster, commissaire;

Surintendant principal P.M. Cummins, Direction des enquêtes relatives à la sécurité nationale.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 8

Tuesday, December 19, 1989
Tuesday, January 16, 1990

Chairman: Blaine Thacker

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 8

Le mardi 19 décembre 1989
Le mardi 16 janvier 1990

Président: Blaine Thacker

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on

The Review of the CSIS Act and the Security Offences Act

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial d'

Examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité

RESPECTING:

Future Business

Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989

CONCERNANT:

Travaux futurs

Ordre de renvoi du Comité en date du mardi 27 juin 1989

WITNESSES:

(See back cover)

LIBRARY
JAN 08 1990
University of Toronto

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-fourth Parliament 1990

Deuxième session de la trente-quatrième législature 1990

34567—1

SPECIAL COMMITTEE ON THE REVIEW OF THE CSIS ACT AND THE SECURITY OFFENCES ACT

Chairman: Blaine Thacker

Vice-Chairman: Maurice Tremblay

Members

Atkinson, Ken
Brewin, John
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 114(3)

WEDNESDAY, December, 13, 1989

Ken Atkinson replaced Bob Horner.

TUESDAY, January 16, 1990

11:30 a.m.

George Rideout replaced John Nunziata.

COMITÉ SPÉCIAL D'EXAMEN DE LA LOI CONSTITUANT LE SCRS ET DE LA LOI SUR LES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Président: Blaine Thacker

Vice-président: Maurice Tremblay

Membres

Atkinson, Ken
Brewin, John
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Conformément à l'article 114(3) du Règlement

Le MERCREDI 13 décembre 1989

Ken Atkinson remplace Bob Horner.

Le MARDI 16 janvier 1990

11 h 30

George Rideout remplace John Nunziata.



Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, DECEMBER 19, 1989
(15)

[*Text*]

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met *in camera* at 11:03 o'clock a.m. this day, in Room 306 West Block, the Chairman, Blaine Thacker, presiding.

Members of the Committee present: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, John Nunziata, Jacques Tétreault, Blaine Thacker, Maurice Tremblay.

Other Member present: George Rideout.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Philip Rosen, Research Officer. *From the Staff of the Committee*: Stuart Farson, Research Consultant.

The Committee considered its future business.

ORDERED,—That the Chairman be authorized to conclude, on behalf of the Committee, contracts with two persons who are available, qualified and knowledgeable of the Committee's work to act as full-time research associates on the research staff between January 1 and March 31, 1990, total value of each contract severally not to exceed $16,000.

ORDERED,—That the Clerk be authorized to arrange an intersive series of all-day hearings for January 16, 17 and 18, 1990 for the purposes of hearing testimony from witnesses who have requested or been recommended to appear, and of receiving confidential briefings from the RCMP and/or CSIS.

ORDERED,—That the staff, under the direction of the Chairman, prepare specific proposals for commissioning or otherwise securing studies proposed by the research staff, for the disposition of the Committee during the week of January 15, 1990.

At 12:32 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, JANUARY 16, 1990
(16)

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met at 9:40 o'clock a.m. this day, in Room 308 West Block, the Chairman, Blaine Thacker, presiding.

Members of the Committee present: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, George Rideout, Blaine Thacker, Maurice Tremblay.

Other Member present: George Rideout.

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 19 DÉCEMBRE 1989
(15)

[*Traduction*]

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité se réunit aujourd'hui à huis clos à 11 h 03, dans la pièce 306 de l'Édifice de l'Ouest, sous la présidence de Blaine Thacker (*président*).

Membres du Comité présents: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, John Nunziata, Jacques Tétreault, Blaine Thacker, Maurice Tremblay.

Autre député présent: George Rideout.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, attaché de recherche. *Du personnel du Comité*: Stuart Farson, attaché de recherche principal.

Le Comité délibère de ses travaux à venir.

IL EST ORDONNÉ,—Que le président soit autorisé à conclure, au nom du Comité, un contrat avec deux personnes disponibles, compétentes et au fait des travaux du Comité, qui serviront d'adjoints de recherche à plein temps au sein du personnel de recherche entre le 1er janvier et le 31 mars 1990, la valeur totale de chaque contrat ne devant pas dépasser 16 000$.

IL EST ORDONNÉ,—Que le greffier soit autorisé à organiser une série d'audiences intensives qui dureront toute la journée les 16, 17 et 18 janvier 1990, pour l'audition de témoins qui ont demandé à comparaître ou dont la comparution a été recommandée, et pour recevoir des mémoires confidentiels de la GRC, du SCRS, ou des deux.

IL EST ORDONNÉ,—Que le personnel, sous la direction du président, prépare des projets spéciaux d'études proposées par le personnel de recherche, études qui seront commandées ou réalisées autrement pour être mises à la disposition du Comité pendant la semaine du 15 janvier 1990.

À 12 h 32, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 16 JANVIER 1990
(16)

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité, se réunit aujourd'hui à 9 h 40, dans la pièce 308 de l'Édifice de l'Ouest, sous la présidence de Blaine Thacker (*président*).

Membres du Comité présents: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, George Rideout, Blaine Thacker, Maurice Tremblay.

Autre député présent: George Rideout.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Philip Rosen, Research Officer. *From the Committee Research Staff*: Stuart Farson, Research Consultant; François Cadieux, Research Associate.

Witnesses: Professor Joseph Fletcher, Department of Political Science, University of Toronto. *From the Canadian Civil Liberties Association*: A. Alan Borovoy, General Counsel; Kenneth P. Swan, Vice-President and Chairman of the Board.

The Committee resumed consideration of Its Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday , September 26, 1989, Issue No. 1.*)

Professor Fletcher made a statement and answered questions.

At 10:35 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 10:42 o'clock a.m., the sitting resumed.

For the Canadian Civil Liberties Federation, Alan Borovoy made a statement and, with Kenneth Swan, answered questions.

At 12:38 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair in Room 306 West Block.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, attaché de recherche. *Du personnel du Comité*: Stuart Farson, attaché de recherche principal; François Cadieux, adjoint de recherche.

Témoins: Le professeur Joseph Fletcher, département des sciences politiques, Université de Toronto. *De l'Association canadienne des libertés civiles*: M. A. Alan Borovoy, avocat-conseil; M. Kenneth P. Swan, vice-président et président du conseil.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 juin 1989. (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 septembre 1989, fascicule nº 1.*)

Le professeur Fletcher fait une déclaration et répond aux questions.

À 10 h 35, le Comité suspend ses travaux.

À 10 h 42, le Comité reprend ses travaux.

Au nom de l'Association canadienne des libertés civiles, M. Alan Borovoy fait une déclaration et, avec M. Kenneth Swan, il répond aux questions.

À 12 h 38, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président dans la pièce 306 de l'Édifice de l'Ouest.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Tuesday, January 16, 1990

• 0942

The Chairman: I call the meeting to order. We are resuming consideration of our committee's order of reference dated Tuesday, June 27, 1989.

We are very privileged this morning to have as our first witness Professor Joseph Fletcher of the Department of Political Science at the University of Toronto, along with Professors Peter Russell, Paul Sniderman, and Philip Tetlow.

Professor Fletcher has been involved since 1985 in a major study of Canadian attitudes towards civil liberties, funded by the Social Sciences and Humanities Research Council. Several articles have been produced already, and I understand there is a book in progress. Today we have before us Professor Fletcher's article entitled *Mass and Elite Attitudes About Wiretapping in Canada*. Members, you have this report.

Professor Fletcher, welcome to our committee hearings.

Professor Joseph Fletcher (Department of Political Science, University of Toronto): Thank you.

The Chairman: You understand our statutory mandate to review the provisions of the CSIS Act and the Security Offences Act.

Prof. Fletcher: Indeed I do.

The Chairman: We very much appreciate your giving us your skills and your information and your evidence this morning. You have the floor, and then we will go to questions afterwards.

Prof. Fletcher: Thank you very much. The work I will be describing to you today grows out of a curiosity that some colleagues and I at the University of Toronto had about what Canadians think about the rights and freedoms covered in the Charter of Rights. We decided to take the pulse of the nation, as it were, and to get a reading on what Canadians and their leaders thought about the whole host of issues covered by the Charter of Rights. So as the chairman has suggested, with the support of the Social Sciences and Humanities Research Council and the co-operation of the Institute for Social Research at York University we conducted a number of surveys of attitudes toward civil liberties and related issues throughout the year of 1987.

• 0945

This study is the largest study of its kind ever undertaken in Canada. We interviewed over 2,000 ordinary Canadians, asking them over 200 questions. We

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le mardi 16 janvier 1990

Le président: Je déclare la séance ouverte. Nous reprenons nos travaux, conformément au mandat du comité daté du mardi 27 juin 1989.

Nous avons le privilège tout particulier de recevoir ce matin, comme premier témoin, le professeur Joseph Fletcher du Département des sciences politiques de l'Université de Toronto, ainsi que les professeurs Peter Russel, Paul Sniderman et Philip Tetlow.

Le professeur Fletcher est engagé depuis 1985 dans une étude d'envergure financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, et dont le sujet est: Les Canadiens et les libertés civiles. Plusieurs articles ont déjà été publiés, et si je ne me trompe, un livre est en chantier. Le professeur nous présente aujourd'hui son article intitulé *Attitudes de la masse et des élites sur les écoutes téléphoniques au Canada*. Les membres du Comité ont le texte.

Professor Fletcher, je vous souhaite la bienvenue au Comité.

M. Joseph Fletcher (Département des sciences politiques de l'Université de Toronto): Merci.

Le président: Vous avez compris que l'ordre de renvoi du Comité porte sur les dispositions de la Loi sur le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité.

M. Fletcher: Oui.

Le président: Nous vous sommes très reconnaissants de nous faire profiter de vos lumières et d'être venu témoigner. Vous avez la parole, nous passerons ensuite aux questions.

M. Fletcher: Merci beaucoup. L'étude dont je vais vous parler aujourd'hui est le fait de la curiosité de certains de mes collègues de l'Université de Toronto et de moi-même, à l'égard de ce que peuvent penser les Canadiens des droits et libertés garantis par la Charte des droits. Nous avons en quelque sorte décidé de prendre le pouls de la nation, et d'obtenir une lecture de ce que les Canadiens et leurs dirigeants pensent de toutes ces questions que l'on peut poser à propos de la Charte des droits. Comme l'a dit le président, nous avons, grâce au soutien du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et grâce à la collaboration de l'Institut de recherche sociale de l'université de York, fait un certain nombre de sondages d'opinion, en 1987, portant sur tout ce domaine touchant aux libertés civiles.

Notre étude est la plus importante jamais entreprise dans ce domaine au Canada. Nous avons d'abord interrogé plus de 2,000 Canadiens de toutes conditions,

[*Text*]

also surveyed the attitudes of a sample from Members of Parliament and MPPs through the provinces; we also sampled Ministry of Justice officials, crown attorneys, senior lawyers, and police officers from across the country. The total here was over 1,350 people interviewed.

We used exactly the same questionnaire to tap the opinions of the ordinary citizen and these decision-makers in the areas of civil liberties, so any differences that turn up between these two samples, the decision-maker sample on the one hand and the citizen sample on the other, are real differences, not due to subtly different formats of the questions or having a more open-ended chat with the decision-makers or anything like that.

I should point out that the citizen sample closely matches the demographic distribution in Canada, as we can judge from the Statistics Canada reports. So what we have ended up with is a very high-quality set of data on what Canadians and their leaders think about a whole host of important issues, including security and intelligence matters.

Before getting into any findings about this, I want to point out that the more enduring contribution of prior surveys of attitudes regarding civil liberties is the finding that people like those in our decision-makers sample—Members of Parliament, Ministry of Justice officials, senior lawyers across the country—are nearly always more supportive of democratic rights and freedoms than ordinary citizens are. This finding has been replicated many times over, and our study confirms this as well. The average Canadian, it seems, is substantially less concerned than his or her leaders are about the rights of the individual.

In this regard our findings fit rather smoothly with the results of studies of attitudes regarding rights and freedoms elsewhere. Every one of the sub-groups of this decision-maker sample that we have is in fact more supportive of civil liberties than is the general public, at least on most questions. The one notable exception I would like to draw your attention to today is the area of security intelligence matters.

Before going into any details on this, I should mention one further preliminary that went into the design of our study. I have copies here of the questions that were asked, or if you have a copy of the paper you can turn to page 235.

In approaching the problem of security intelligence matters, it was clear to me that people's attitudes towards rights and freedoms generally may in fact hinge not only on what is to be done, as in this question of wiretapping, but to whom it is to be done. Thus, in the case of wiretapping, who is being wiretapped could well make a

[*Translation*]

leur posant plus de 200 questions. Mais nous avons également envoyé notre questionnaire à un échantillon de 1,350 parlementaires fédéraux, députés des assemblées provinciales, hauts fonctionnaires de la Justice, procureurs de la Couronne, avocats principaux, et fonctionnaires de la police de tout le pays.

C'est exactement le même questionnaire qui nous a servi pour ces deux échantillons, les citoyens ordinaires d'un côté, et les décideurs de l'autre; les différences d'attitude entre ces deux groupes sont donc réelles, et ne tiennent pas au fait que nous aurions posé des questions différentes aux uns et aux autres, ou par exemple discuté de façon plus libre avec les décideurs. . . rien de tout cela.

Nous pouvons dire, en nous en tenant aux rapports de Statistique Canada, que notre échantillon de citoyens ordinaires est un échantillon représentatif. Nous avons donc ainsi obtenu un certain nombre de données de très haute qualité sur ce que les Canadiens et leurs dirigeants pensent de toute une série de questions importantes, incluant notamment les domaines de la sécurité et du renseignement.

Avant d'entrer dans le détail de notre étude, je tiens à faire remarquer que les sondages précédents portant sur ce domaine des libertés civiles avaient essentiellement permis de conclure que les décideurs tels que ceux que nous avons retenus nous-mêmes—parlementaires, hauts fonctionnaires du ministère de la Justice et avocats expérimentés de tout le Canada—sont presque toujours plus soucieux de la défense des droits et libertés démocratiques que le simple citoyen. Divers sondages confirment cette conclusion, que notre étude reconfirme à son tour. Le Canadien moyen, semble-t-il, est beaucoup moins soucieux que ses dirigeants de la défense des droits de l'individu.

À cet égard, nos conclusions sont tout à fait conformes aux résultats des études qui auraient pu être faites par ailleurs sur cette question des droits et libertés. Pour la plupart des questions qui ont été posées, chacun des sous-groupes de notre échantillon de décideurs se montre plus préoccupé par la défense des libertés civiles que la population en général. À cela tout de même une exception notable sur laquelle je tiens à attirer votre attention, et il s'agit du domaine du renseignement de sécurité.

Avant d'entrer plus en détail dans la discussion, je vais m'attarder sur un des aspects préliminaires de notre réflexion qui a ensuite décidé de la conception de notre étude. J'ai ici les questions qui ont été posées, et si vous avez notre document, vous pouvez vous reporter à la page 235 de la version anglaise.

En réfléchissant aux questions que nous allions poser dans le domaine du renseignement de sécurité, il m'est apparu que ce qui importait était non seulement ce qui est fait, mais à qui cela est fait, et que les réponses des personnes interrogées pourraient varier en fonction de l'un ou l'autre des facteurs. C'est-à-dire que dans

[*Texte*]

difference in the opinions of the ordinary citizen and of the decision-makers we surveyed.

To test this idea, I designed a little experiment in the wording of a question about wiretapping by the Security Intelligence Service. This appears, as I say, on page 235, and there are additional copies here. Everyone we spoke to was told, "Some people feel that Canada's security service should be able to wiretap the telephones of people".

• 0950

Then we introduced a variable element into the question, such that we set up four different groups. In other words, there were four versions of the question. Each version asked about tapping the telephones of persons who pose a different type of security threat to Canada. The specific threats I used were identified using section 2 of the CSIS act as a guide, where it sets out the threats to the security of Canada and there are four types. The four threats mentioned in the act are of course subversives, foreign agents, spies, and terrorists. Thus I devised four versions of the question on wiretapping, each of which was asked of one quarter of our sample.

The question was set out as I said. Who was asked what particular version of the question was determined purely on a random basis, strictly by chance. This was done to avoid any biasing of the results, so whether you were a man or a woman you had an equal chance of receiving each version of the question, whether you were of one party or another you had an equal chance of hearing each of the versions of the question, no matter whether you spoke French or English, whether you were in the west or the east, you had a random chance of being selected for each of these. So we had the ability to make comparisons across all these groupings.

As well, we wanted to avoid a kind of artificial biasing of the results by asking first "would you like to wiretap a terrorist", and then having someone say heavens yes, and our offering another option, let us say a subversive, and their saying well, I have already said yes about terrorists, maybe I should say yes to subversives too. We did not want any of that kind of biasing effect entering here. So we asked the person only one version of the question. We could get a purer take then. So we had four mini-samples, if you will, based on each of these questions.

The results of our work are set out on page 236 of the text you have before you. What we have done is array the

[*Traduction*]

l'exemple de l'écoute téléphonique, que nous posions notre question à un simple citoyen ou à un décideur, il importe de savoir qui est la personne dont les conversations téléphoniques sont écoutées.

En application de ce principe, j'ai conçu une petite expérience portant sur la formulation de la question concernant les tables d'écoute du Service du renseignement de sécurité. Cela se trouve à la page 235 de la version anglaise, et nous avons encore quelques exemplaires du document ici. Nous avons donc dit à tout ceux à qui nous nous adressions: «Certains pensent que le Service de sécurité du Canada devrait avoir la possibilité de mettre les lignes téléphoniques de certaines personnes sur table d'écoute».

Puis nous avons introduit une variable, si bien que nous aboutissons à quatre groupes différents. Autrement dit, il y avait quatre versions de la même question, et cela en fonction de la menace, pour la sécurité du Canada, que représente la personne dont les conversations téléphoniques sont écoutées. Pour cela j'ai utilisé les quatre types de menaces définis à l'article 2 de la Loi sur le SCRS. Il s'agit en l'occurrence de quatre types de personnes correspondant à quatre types de menaces: les agents subversifs, les agents étrangers, les espions et les terroristes. J'ai ainsi conçu quatre versions de la même question sur les tables d'écoute, chacune de ces questions étant ensuite posée à un quart de l'échantillon.

La question était formulée comme je l'ai expliqué. La partie de l'échantillon à laquelle elle était ensuite posée était déterminée de façon purement aléatoire, c'est-à-dire que seul le hasard jouait. Cela nous a permis d'éviter toutes sortes d'effets de distorsion dans les résultats. Il importait donc peu que vous soyez homme ou femme, que vous apparteniez à tel parti ou à tel autre, que vous parliez français ou anglais, que vous soyez dans l'Ouest ou dans l'Est, vos chances de devoir répondre à l'une ou l'autre de ces quatre questions étaient absolument identiques. Cela nous a donc permis de faire des comparaisons entre les réponses faites par les quatre groupes.

Nous voulions éviter tout effet de distorsion qui aurait pu résulter de ce que nous aurions d'abord posé la question de la légitimité des tables d'écoute dans le cas d'un terroriste, ce à quoi la réponse aurait été évidemment positive, et de poser la même question à propos de l'agent subversif, la personne interrogée se demandant s'il ne valait pas mieux répondre également oui, puisqu'elle avait déjà répondu oui à propos du terroriste. Nous voulions éviter de fausser les résultats de cette manière. Nous n'avons donc posé qu'une seule version de la question à chaque personne. Cela a permis d'éviter tout équivoque. Cela nous a donc donné quatre mini échantillons de réponses, si vous voulez, correspondant à chacune des versions de la question.

Vous trouverez les résultats à la page 236 du texte que vous avez sous les yeux. Les réponses sont groupées en

[*Text*]

results so they are set up by threat, as mentioned in the CSIS act. The first general column there is subversives. So the person was asked:

> Some people feel Canada's security service should be able to wiretap the telephones of people who hold ideas that may lead to the overthrow of our democratic system.

Then we asked:

> Do you think the security service should be able to wiretap them or not?

What we see is that 34.4% of Canadians said yes, 63.7% said no, and a trifling 1.9% said they did not know or they refused to answer the question in some one.

We then make the comparison here with those who were in our decision-maker sample, and we see the result is that there is greater support for wiretapping in the decision-maker sample than there is among the citizens, by a difference of roughly 16%. What we can see here is that the citizens are less supportive of wiretapping subversives, as characterized here, than are the decision-makers. But this pattern carries across all four categories of threat.

If you move to the second general column, where we see foreign agents, the question was about tapping the telephones of those who are agents of a foreign government. We see that 45% of Canadians would say, okay, you can go ahead and wiretap in that instance. Among the decision-makers the figure is 62.7%. So again the pattern holds here.

On the third category, we asked our respondents about tapping the telephones of people who are suspected of being spies. We see that again the proportion of Canadians willing to endorse this activity goes up, to 57% among the citizens and 70% among the decision-maker sample.

About the last category we asked, what about wiretapping the telephones of those who are suspected of being terrorists? We can again see the percentage goes up. Among the citizens it is now 66%—two-thirds are in favour of wiretapping—whereas among the decision-makers it is 81%.

• 0955

Now, the differences here between the citizen sample and the decision-maker sample are remarkably consistent, approximately 16 points in every instance. This holds even when we disaggregate all the decision-maker groups, as detailed elsewhere in the paper.

What we see is that citizens are less supportive than the decision-makers of wiretapping across all four categories of threat. There are no substantial differences here due to sex, age, region, or education. Indeed, our findings cut across all major political and demographic variables. The

[*Translation*]

fonction de la nature de la menace, telle que définie dans la Loi sur le SCRS. La première colonne correspond aux agents subversifs. La question était donc:

> Certaines personnes pensent que le service de sécurité du Canada devrait pouvoir poser des tables d'écoute sur les téléphones des gens qui partagent des idées risquant d'entrainer le renversement de notre système démocratique.

Puis nous demandions:

> Pensez-vous que le service de sécurité doive être autorisé à poser ces tables d'écoute?

Nous constatons que 34,4 p. 100 des Canadiens ont répondu oui, 63,7 p. 100 non; un petit 1,9 p. 100 ne savaient pas ce qu'ils pensaient, ou ont refusé de répondre.

Si nous comparons ces résultats avec ceux de la colonne des décideurs, nous constatons que ceux-ci sont beaucoup plus largement en faveur de la pose des tables d'écoute, et la différence est d'environ 16 p. 100. Les citoyens ordinaires sont donc moins favorables aux tables d'écoute, dans le cas des agents subversifs, que ne le sont les décideurs. Mais ce résultat se retrouve pour les quatre types de menaces.

Si vous vous reportez maintenant à la deuxième colonne générale, où il est question des agents étrangers, et de la possibilité de mettre leurs lignes téléphoniques sur table d'écoute, vous constaterez que 45 p. 100 des Canadiens répondent oui, alors que les décideurs y sont favorables à 62,7 p. 100. On retrouve donc le même écart.

Dans la troisième catégorie, nous demandions s'il fallait écouter les conversations téléphoniques des personnes supçonnées d'être des espions. Nous constatons encore que les simples Canadiens prêts à approuver ce genre d'intervention représentent 57 p. 100 de l'ensemble, alors que les décideurs y sont favorables à 70 p. 100.

Pour la dernière catégorie, c'est-à-dire celle des terroristes, les pourcentages augmentent encore. Quelque 66 p. 100 des citoyens, soit les deux tiers, appuient l'écoute téléphonique, alors que 81 p. 100 des décideurs y sont favorables.

Le pourcentage d'approbation des citoyens et des décideurs varie de façon parallèle, d'environ 16 points de pourcentage dans chaque cas. Cette constante est maintenue même lorsque nous procédons à une ventilation des groupes de décideurs, comme vous le trouvez dans un tableau présenté dans le mémoire.

Nous constatons que les citoyens sont moins portés que les décideurs à appuyer l'écoute téléphonique pour quatre types de menaces. Il n'existe aucune différence marquée selon le sexe, l'âge, la région ou l'éducation du répondant. En fait, nos conclusions se recoupent, peu importe le

[*Texte*]

one important one, I suppose, is that French Canadians are a little less likely to support wiretapping across all the categories, but it is not necessarily significant in any one case, save the foreign agents.

Now, the findings are fairly clear, I think, but the implications of them are what I would like to draw your attention to at this point. They explode two myths about attitudes towards security intelligence operations that have prevailed in this country for some time, and in fact, have informed the views of people like yourselves who have been looking into matters of security intelligence. They have informed the views of the McDonald commission, for example, as well.

The first myth is that the general public has rather undifferentiated views regarding the activities of the Security Intelligence Service. Second, there is a myth that the ordinary citizen is highly supportive of security intelligence operations throughout the country. So what we see is that the findings go against the intuitive impression of most people who have worked in the field. If you look closely at table 5 again from the text, what you will see is that the citizens are just as able to differentiate among threats as the decision-makers are.

So for both groups, those people characterized as subversives are the least threatening, and the next most threatening are foreign agents. There is an increment of 11 percentage points of support for wiretapping when you move from subversives to foreign agents, and then there is another increment of about 11 or 12 points as you move to spies and another increment as you move to terrorists.

This step-like function we see here of being able to differentiate clearly between the threats to Canada as set out by the CSIS Act is as characteristic of the citizens of this country as it is of the decision-makers of this country. This level of discernment and differentiation is something that has not been appreciated before by committees like yours in investigating these matters.

The second thing to notice particularly is how low the public support is for wiretapping in each and every case. The first instance is the one, I suppose, that has attracted the most attention, and that is that only one out of every three citizens is in favour of wiretapping those characterized as subversives or who hold ideas that may lead to the overthrow of our democratic system. In contrast, a majority—a slim majority, but a majority—of the decision-makers are in favour of wiretapping in this instance, and this disjunction between the opinions of the citizens and of the decision-makers is an important one.

But notice as well that the overall support of the citizens for wiretapping is not substantial in any case. It is 45% in the case of agents of a foreign government, so it is not a majority here. When it comes to spies, we creep up to 57%, and then when we ask ordinary Canadians if the

[*Traduction*]

facteur démographique ou politique. Un fait doit être noté cependant; les Canadiens français sont moins favorables à l'écoute téléphonique, mais cette différence n'est vraiment marquée que dans le cas des agents étrangers.

Les conclusions sont très claires, à mon avis, mais je voudrais maintenant parler de leur signification réelle. Elles font disparaître deux mythes qui existent au Canada depuis longtemps en ce qui a trait aux attitudes face aux activités du service de sécurité; de fait les opinions de gens comme vous, lorsque vous étudiez les questions touchant le service de sécurité, ont été en grande partie formées par ces mythes. Il en va d'ailleurs de même pour la Commission McDonald.

Voici le premier mythe: On pense que le grand public a une opinion peu éclairée concernant les activités du service de sécurité. Le deuxième mythe est le suivant: On pense que le simple citoyen canadien appuie dans l'ensemble les activités du service de sécurité. Vous constatez donc que les conclusions de nos recherches sont complètement différentes de l'impression de la majorité des intervenants dans ce secteur. Si vous étudiez de plus près le tableau 5, vous constaterez que les citoyens sont tout autant en mesure que les décideurs de faire la distinction entre les diverses catégories de menaces.

Ainsi, pour ces deux groupes, les menaces les moins importantes étaient présentées tout d'abord par les agents subversifs, puis par les agents étrangers. Un plus grand nombre de répondants approuvent l'écoute téléphonique pour les agents étrangers que pour les agents subversifs. Il existe une différence de 11 points de pourcentage; puis il existe une autre différence de 11 ou 12 points de pourcentage entre les agents étrangers et les espions, et le pourcentage augmente encore entre les espions et les terroristes.

Cette augmentation en escalier démontre que les répondants font la distinction entre les diverses catégories de menaces posées au Canada et identifiées dans la Loi sur le SRSC; les simples citoyens et les décideurs font tous deux la distinction. Les comités comme le vôtre qui ont été chargés d'étudier ces questions auparavant n'avaient jamais vraiment été conscients de la sensibilité des répondants à cet égard.

Dans tous les cas, le pourcentage d'approbation de l'écoute téléphonique est très faible. Le chiffre qui a attiré le plus d'attention est le suivant: un citoyen canadien sur trois seulement appuie l'écoute téléphonique des communications des agents subversifs ou de ceux qui partagent des idées risquant d'entraîner le renversement de notre régime démocratique. Par contraste, la majorité—une faible majorité, je le reconnais—des décideurs est favorable à l'écoute téléphonique dans ces circonstances; . cette distinction entre l'opinion des citoyens et celle des décideurs est fort importante.

De toute façon, quelles que soient les circonstances, le taux d'approbation des simples citoyens pour l'écoute téléphonique est assez faible. Ainsi, 45 p. 100 des citoyens approuvent l'écoute téléphonique des communications des agents d'un gouvernement étranger, ce qui ne

[*Text*]

Security Intelligence Service should be able to wiretap suspected terrorists, one-third of them say no. This is an extraordinary finding. It points out a relatively low level of confidence in either wiretapping or the security service. It is not clear to me which one.

• 1000

In interpreting findings like these, the other questions in our study are very useful background material—questions about routine policing matters, about police being able to do searches for drugs when they simply stop a car, a completely illegal search by any legal matter—over 85% of citizens say go right ahead. Citizens in other kinds of situations, body searches by customs officials, again very high levels of support for this kind of intrusive surveillance. But in the instance where we mention the Security Intelligence Service, and we mention the most serious threat we can find, the support is no more than two-thirds of Canadians saying yes.

I cannot be certain, but the findings on wiretapping seem to signal very low levels of trust in the Security Intelligence Service.

This brings me to acknowledging, of course, some of the limits of my study. Admittedly, the study is a general one. I was looking at attitudes. There was a whole range of questions regarding rights and freedoms. I was not focused strictly on security intelligence matters for the whole of my questionnaire or even a substantial part of it, so I cannot say many things.

This study does not give me the detail I would like to be able to provide to this committee. I would like to know, for example, the comparative levels of public confidence in CSIS, in the RCMP, in the local police. I could design questions of exactly the same kind that would look at this, and I think you should consider this kind of exercise very carefully, where we could randomly have people who hear that the RCMP did something, or CSIS did something, or the local police did something, and you could see the extent to which there is greater or less confidence in these forces and services.

We cannot really say how much trust people have in the evidence that CSIS obtains from informers, for example. I would expect, based upon the analyses that are gone into at greater length in the paper, that we would find that Members of Parliament like yourselves would have greater confidence in that evidence than would the ordinary citizen. That kind of lack of confidence is something that is rather problematic for the security service, I would suggest.

[*Translation*]

représente pas la majorité. Pour ce qui est des espions, ce pourcentage passe à 57 p. 100; lorsque nous avons demandé aux simples citoyens si le service de sécurité devrait être en mesure de procéder à l'écoute téléphonique des communications de ceux que l'on soupçonne d'être terroristes, 1 répondant sur 3 a dit non. C'est un chiffre extraordinaire. Cela démontre que les citoyens ont très peu confiance ou bien dans l'écoute téléphonique ou dans le service de sécurité. Je ne sais pas lequel.

Lorsque vient le temps d'interpréter les statistiques obtenues lors de ces sondages, les autres questions posées aux répondants deviennent très utiles—il s'agit de questions sur les activités de routine de la police, le droit de la police de procéder à une fouille pour trouver de la drogue lorsqu'elle arrête une voiture, les fouilles illégales de tout organisme—dans ces circonstances, 85 p. 100 des citoyens sont parfaitement d'accord. Dans d'autres cas, comme les fouilles corporelles par les agents des douanes, encore une fois, on appuie ce type d'activité de surveillance. Mais lorsque nous mentionnons le service de sécurité et la plus grave menace à laquelle nous puissions penser, jamais plus des deux tiers des Canadiens approuvent ces activités.

Je ne peux en être parfaitement certain, mais les conclusions qu'on peut tirer des réponses données aux questions sur l'écoute téléphonique semblent indiquer une confiance très limitée dans le service de sécurité.

Cependant je dois reconnaître que mon étude a certaines limites. Ainsi, il s'agit d'une étude très générale. Je voulais connaître les attitudes des répondants. Nous avons posé toutes de sortes de questions sur les droits et les libertés. Seules quelques questions portaient sur les questions de sécurité, aussi je n'oserais tirer trop de conclusions.

Ainsi, cette étude ne me donne pas tous les détails que j'aurais aimé fournir à votre Comité. J'aimerais savoir, par exemple, comment se compare la confiance que manifeste le public pour le SCRS, pour la GRC, et pour la police locale. Je pourrais préparer des questions qui me permettraient d'étudier ces aspects, et je crois que vous devriez sérieusement envisager cette possibilité; vous pourriez ainsi demander au hasard à des personnes ce qu'elles pensent des activités de la GRC, du SCRS ou de la police locale. On pourrait donner le même exemple dans tous les cas afin de déterminer si on a plus ou moins confiance envers un certain groupe.

Nous ne pouvons pas vraiment dire dans quelle mesure les gens font confiance aux renseignements que le SCRS obtient des indicateurs par exemple. Je suppose, compte tenu des analyses présentées en détail dans le mémoire, que les députés comme vous ont plus confiance dans ces renseignements que le simple citoyen. Ce manque de confiance présente un problème pour le service de renseigmements, à mon avis.

[*Texte*]

I would also like to know whether Canadians believe what CSIS tells them about its own activities. It is not clear. Do Canadians have faith in the process by which CSIS obtains warrants for intrusive surveillance? Again this is not clear. But in light of the results I have here of low levels of confidence in the Security Intelligence Service operations, I would fear the figures could be very low.

On a more practical note, do people know about the public complaint procedure of SIRC? Do they have any idea about this? Certainly there is tremendous capacity there, but do ordinary citizens even know they could seek information and have recourse to a complaint through SIRC? Do people have confidence that the complaint will be treated reasonably fairly? We have no knowledge on this.

What kinds of people do Canadians think would do a good job overseeing CSIS? This has become somewhat of a controversy in the press, but what do Canadians think? We do not know.

Do Canadians think there should be a different threshold for spying on foreigners than for spying on Canadians, as some will argue, and I even gather today it will be argued? We do not know. We know what some of the decision-makers and influentials think, but we do not necessarily know what Canadians think, and their interests do not necessarily correspond with your own or indeed with mine.

A sharply focused study directed at these questions I would suggest to you might assist this committee in providing guidelines for CSIS and in making suggestions for SIRC. Thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much, Professor Fletcher.

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): I want to express gratitude to our witness and his colleagues for an apparently well researched paper.

• 1005

I only have one question about it—as explained by the witness, most of the conclusions are manifested by the statistical data—the issue of wiretapping itself. I was not able to determine the answer of it by a quick reading. Were the parties surveyed made familiar with the different possible modes of wiretapping—i.e., one where there was no judicial screen or sanction and one where it was just a wiretap if you can?

Prof. Fletcher: There was no mention of this in any of the questions. The question is as you read it. The question appeared very early in the survey so as not to be contaminated by other materials about rights and freedoms and things that came later. There was just a few

[*Traduction*]

J'aimerais également savoir si les Canadiens croient ce que le SCRS leur dit sur ses activités. Ce n'est pas évident. Les Canadiens ont-ils confiance dans le processus grâce auquel le SCRS obtient des mandats de surveillance? Encore une fois, ce n'est pas évident. Mais compte tenu des résultats que j'ai obtenus et du faible niveau de confiance que manifestent les citoyens pour les activités du service de renseignement, j'ai bien peur que ce niveau soit très faible.

Dans un ordre d'idées plus pratique, est-ce que les gens savent comment procéder pour formuler une plainte au CSARS? Sont-ils au courant? Ce comité existe, mais est-ce que les citoyens savent qu'ils pourraient obtenir des renseignements et formuler une plainte auprès du CSARS? Les gens sont-ils convaincus que leur demande sera traitée de façon juste et équitable? Nous ne le savons pas.

D'après les Canadiens, qui pourrait assurer une bonne surveillance des activités du SCRS? La presse en a beaucoup parlé, mais qu'en pensent les Canadiens? Nous n'en savons rien.

Les Canadiens pensent-ils qu'il devrait y avoir des normes différentes pour la surveillance des étrangers par opposition aux Canadiens? Certains pensent que oui. Je crois qu'on en parlera un peu plus tard aujourd'hui. Nous ne savons pas quelle est l'attitude des Canadiens. Nous savons ce que les décideurs et ceux qui jouissent d'une certaine influence pensent, mais pas nécessairement ce que les simples Canadiens pensent de la situation. Leurs intérêts ne sont pas nécessairement les mêmes que les vôtres ou que les miens.

Une étude détaillée de ces questions pourrait permettre au Comité d'établir des lignes directrices pour le SCRS et même de formuler des suggestions au CSARS. Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, professeur Fletcher.

M. Lee (Scarborough—Rouge River): J'aimerais remercier notre témoin et ses collègues du document de recherche qui semble avoir bien été préparé.

Je n'ai qu'une question à poser sur l'écoute téléphonique car comme le témoin l'a déjà indiqué, la majorité des conclusions qu'il a tirées sont appuyées par des données statistiques. Je n'ai pas pu obtenir de réponse à ma question en lisant rapidement votre mémoire. A-t-on expliqué aux répondants les divers types d'écoute téléphonique—l'écoute téléphonique autorisée par mandat par exemple et celle qui ne l'est pas?

M. Fletcher: Ce genre de détail n'était pas dans les questions qu'on a posées. La question est celle que vous avez lue dans le document. On l'a posée au début du sondage, car on voulait éviter que le répondant soit influencé par d'autres questions sur les droits et libertés et

[*Text*]

general questions first and then this question appeared, just as you see it.

One thing that is of interest, and it is detailed in the paper more fully, is that many of the individuals in the decision-maker sample, as I call it, said yes, you can go ahead and wiretap, as long as the warrant procedures have been followed. What they were doing is expressing confidence in the existing safeguards.

It is not clear whether ordinary Canadians are aware of those safeguards or have any confidence in them, and that is something I was suggesting might be disentangled with a little further work. But it is clear that ordinary citizens do not have the confidence in these safeguards, if indeed they are aware of them, that the decision-makers do.

Mr. Lee: So therefore I would be possibly correct in interpreting the lowest statistical confidence on the part of the citizenry in general, in a wiretapping regime or a wiretapping initiative, as based partly on their lack of knowledge of the wiretapping regime that is in place. Whereas in the decision-maker grouping there would likely be a higher knowledge of the fact that checks and balances exist.

Prof. Fletcher: I could see how you could think that and that makes a lot of sense. The problem with that line of analysis is that citizens are no more aware of the fine details of what ordinary police officers are allowed to do in stopping a car by the side of the road. They are no more informed about the exclusionary rules, yet we see that they are willing to go along with police powers, the sorts of search powers again and again across a whole range of other questions that we have, but in this instance they are not.

So I do not have confidence in your interpretation, though I can understand it. To be able to sort it out we need a little more thorough investigation. But I am very confident, based upon the full reading of all of my data, that you are not correct.

Mr. Brewin (Victoria): The first question I have is on the conclusions that you have drawn from the questions that you have asked. You seem to have drawn the conclusion that Canadians lack trust in the Security Intelligence Service, as distinct from lacking trust in wiretapping for, broadly speaking, political issues. On what evidence do you draw the first conclusion, if I have read you correctly? In other words, your questions reveal a lack of trust in CSIS itself, or in the Security Intelligence Service, as opposed to a lack of trust in wiretapping for political purposes.

Prof. Fletcher: I admitted at one point that you cannot with a fine sieve distinguish these two, given this question. It is against the background of other kinds of findings, where we have police officers or customs officials or

[*Translation*]

d'autres questions du genre. Nous avons posé au début quelques questions d'ordre général, puis nous avons posé cette question sur l'écoute téléphonique.

Il est intéressant de noter, et on vous donne d'ailleurs des détails dans le mémoire, que bon nombre des décideurs, comme on les appelle, ont dit qu'on pouvait procéder à une écoute téléphonique à condition que les mandats aient déjà été obtenus. Alors dans ces circonstances, ces répondeurs manifestaient leur confiance dans les mesures de protection qui sont prévues dans le système.

Je ne sais pas si les simples Canadiens sont conscients de ces mesures de protection ou ont confiance en elles, et c'est une chose qui mérite d'être étudiée plus en détail. Il est cependant évident que les simples citoyens ne manifestent pas la même confiance en ces mesures de protection, s'ils en sont conscients, que les décideurs.

M. Lee: Il serait donc juste de supposer que ce manque de confiance des citoyens envers le régime ou le système d'écoute téléphonique pourrait en partie être attribuable à leur manque de connaissance du système. Les décideurs, quant à eux, seraient probablement mieux au courant du fait qu'il existe dans ce système certaines mesures de protection.

M. Fletcher: Oui, je vois comment vous en arrivez à cette conclusion, et c'est logique. Malheureusement, les simples citoyens ne sont même pas au courant de ce que les policiers ordinaires ont le droit de faire s'ils arrêtent une voiture le long de la route. Ils ne sont pas au courant des règles d'exclusion, pourtant ils sont d'accord avec les pouvoirs accordés à la police, pour les fouilles et d'autres activités, mais dans le cas qui nous occupe, leur pourcentage d'approbation était très faible.

C'est pourquoi, même si je comprends votre conclusion, je ne suis pas d'accord. Pour mieux comprendre, il faudrait une enquête un peu plus poussée. Cependant, après avoir analysé toutes mes données, je suis convaincu que vous avez tort.

M. Brewin (Victoria): Ma première question porte sur des conclusions que vous avez tirées des réponses fournies à vos questions lors du sondage. Vous semblez avoir conclu que les Canadiens n'ont pas confiance dans le service de sécurité, pas plus que dans l'écoute téléphonique, pour ce qu'on pourrait appeler des raisons politiques. Si j'ai bien compris ce que vous avez dit, comment avez-vous tiré cette première conclusion? En d'autres termes, vos questions révèlent un manque de confiance envers le SCRS ou envers le service de sécurité, par opposition à un manque de confiance, pour des raisons politiques, dans le principe de l'écoute téléphonique.

M. Fletcher: J'ai déjà avoué qu'on ne pouvait pas faire la distinction vraiment entre ces deux facteurs compte tenu la nature de la question. D'autres conclusions indiquent que lorsque des agents de police, des agents des

[*Texte*]

RCMP officers doing things that contravene the law in a direct fashion. Citizens are clearly willing to support that kind of thing.

I do not know whether the word "wiretapping" simply sets them off or whether it is the particular confidence in CSIS, in the fine sense. But the full context of the data and then of this particular question leads me to believe that it is CSIS or what they understand to be the Security Intelligence Service. It is not just one sort of threat we are talking about here, we are talking about a variety of threats. And in the instance of using the word "terrorist", I was warned against using the word of "terrorist" as I went into this study because what I would get in technical terms is a ceiling effect: everybody would want to wiretap terrorists. That kind of word is very inflammatory. Yet what we see is that a very large proportion of Canadians, even in that extreme instance, do not want to go ahead with it.

• 1010

Mr. Brewin: From my own subjective observation I think Canadians are highly skeptical of the Security Intelligence Service, but I do not think you can draw that conclusion from the research you have presented here. I think it is very unfair to CSIS and to security intelligence for you to draw that conclusion publicly in this setting without any evidence behind it. It seems to me you could equally draw the conclusion that Canadians are concerned, as you have suggested, with wiretapping for these kinds of purposes, that they are skeptical of that, and it seems to me there is no basis for suggesting that they would prefer the RCMP or any other institution to do it.

Prof. Fletcher: I would reject the suggestion that there is no basis for it. I would accept the suggestion that there is an inadequate basis to determine finely where the line is between confidence in CSIS and confidence in wiretapping. As I have outlined to you, the full scope of the data, and indeed just the data I have suggested to you here, has broader implications than simply for wiretapping.

Mr. Brewin: I must say I hate to start 1990 off on a partisan note, Mr. Chairman, but I think it is important to draw out that of the legislative elite, as you call them, the decision-makers, who tended to favour wiretapping in these circumstances, the NDP supporters were not included in that, as I understand it.

Prof. Fletcher: Indeed, they are not included in that. It is very clear that they are the exception, as indeed are members of the Parti Québécois. As I suggest in the paper, there may be historic associations for both of these partisan groupings that may give them certain sympathies for those who have been wiretapped.

[*Traduction*]

douanes ou des agents de la GRC se livrent à des activités qui vont à l'encontre de la loi, comme l'écoute téléphonique, les citoyens les appuient.

Je ne sais pas si c'est l'expression «écoute téléphonique» qui les fait paniquer ou si c'est simplement une question de confiance envers le SCRS. Le contexte des données et de cette question me porte à croire que ce qui les inquiète, c'est le SCRS ou la façon dont ils perçoivent le service de sécurité. Nous ne parlons pas simplement d'un type de menaces, il y en a diverses catégories. Par exemple, on m'a mis en garde et on m'a dit ne pas utiliser le terme «terrorisme» parce que c'était le pire type de menaces et que tout le monde approuverait l'écoute téléphonique des terroristes. C'est un terme incendiaire. Cependant, un très grand nombre de Canadiens, même dans ce cas extrême, n'approuvent pas l'écoute téléphonique.

M. Brewin: D'après ce que j'ai constaté, et c'est une opinion subjective, je crois que les Canadiens n'ont pas vraiment confiance dans le service de sécurité, mais je ne crois pas que vous puissiez tirer ces conclusions d'après les données que vous nous avez présentées. Je crois que c'est injuste envers le SCRS et le service de sécurité de conclure publiquement que les gens n'ont pas confiance en ce système si vous n'avez pas vraiment de preuves. Il me semble qu'on pourrait également conclure que les Canadiens se préoccupent, que comme vous l'avez précisé, de l'écoute téléphonique à ce genre de fins, qu'ils doutent de la nécessité de ces activités, et à mon avis rien n'indique qu'ils préféraient que la GRC ou qu'un autre groupe s'en charge, s'il y a lieu.

M. Fletcher: Je ne suis pas d'accord avec vous sur ce dernier point. Il est vrai que nous ne disposons pas de suffisamment de données pour établir une ligne de démarcation entre la confiance envers le SCRS et la confiance envers les systèmes d'écoute téléphonique. Comme je viens de vous l'expliquer, et je l'ai déjà dit, les données dont on dispose ne portent pas exclusivement sur l'écoute téléphonique.

M. Brewin: Je ne veux pas commencer la nouvelle année en démontrant une attitude sectaire, monsieur le président, mais je crois qu'il est important de rappeler que ceux qui appuient le Nouveau parti démocratique ne faisaient pas partie de ce qu'on a appellé l'élite législative, et décideurs qui sont favorables à l'écoute téléphonique dans ces circonstances.

M. Fletcher: C'est exact, ils ne sont pas inclus dans ce groupe. Il est évident qu'ils sont l'exception, tout comme les membres du Parti québécois. Comme je l'ai indiqué dans le document, en raison de certaines associations historiques, il est possible que ces deux groupes aient une certaine sympathie pour ceux qui ont fait l'objet d'écoute téléphonique.

[*Text*]

Mr. Brewin: I take strong exception to that, may I say, now that you have drawn it out. You have reported it here. Your sense of Canadian history seems to lack a little something or an understanding of democratic socialism. But we will discuss that some other day.

Let me get to what is the substance of the issue before the committee. What advantage to this committee will it be to understanding in any level of polling accuracy the trust that Canadians have in CSIS as such? You have listed a series of questions regarding public level of confidence in CSIS as opposed to the RCMP or the police. Does the public believe what CSIS tells us? Does the public have confidence in CSIS's information? To put it quite bluntly, so what? Generally speaking, we need to understand concerns, but we have a mandate to try to understand in substance what is happening, whether there a basis for having confidence in CSIS or not, not public attitudes on it. Is this information going to help us?

Prof. Fletcher: One of the questions I posed was do people know about the public complaint procedure of the Security Intelligence Review Committee—do they even know about it?

Mr. Brewin: I think we can safely assume that most members of the public do not.

Prof. Fletcher: It would suggest then a course of action, something you could direct the Security Intelligence Review Committee to do.

Mr. Brewin: We could do that without a survey, though.

Prof. Fletcher: Indeed, you could do many things without a survey.

Mr. Brewin: But you are suggesting specifically that we go into a survey, and I am asking you if you can tell us what assistance it is going to be.

Prof. Fletcher: Well, a number of things, it seems to me, would be improved. You would be in a position to say, for example, that this would likely build confidence in the Security Intelligence Review Committee, or build confidence in CSIS, if you could look closely at what would make people aware of their rights, aware of the safeguards that are in the system, aware of the capabilities they can exercise to complain. They may or may not be aware of that, but it is a way in which public support can be built for these institutions, and without some sort of public support there will be a constant sort of nipping at the heels of these institutions and more serious doubt about the proceedings of this body and others.

• 1015

M. Maurice Tremblay (député de Lotbinière): Je voudrais d'abord remercier le professeur Fletcher pour son analyse extrêmement intéressante. Cependant, et le

[*Translation*]

M. Brewin: Je m'oppose à ce genre de commentaire. Vous ne connaissez pas bien l'histoire canadienne et vous comprenez mal le socialisme démocratique. Nous discuterons de cela une autre fois.

J'aimerais en venir au coeur de la question dont est saisie notre Comité. À quoi cela nous sert-il de savoir quelle proportion de Canadiens font confiance au SCRS? Vous avez cité une série de questions sur la confiance que manifeste le public envers le SCRS par opposition à la GRC ou à la police. Le public croit-il ce que le SCRS nous dit? Le public a-t-il confiance dans les renseignements fournis par le SCRS? Qu'est-ce que ça change? Dans l'ensemble, nous avons besoin de comprendre les préoccupations des gens, mais notre mandat est d'essayer de comprendre ce qui se passe, à savoir si on a raison d'avoir confiance dans le SCRS, et la question qui nous intéresse n'est pas l'attitude du public. Ces renseignements nous aideront-ils?

M. Fletcher: Une des questions que j'ai posées aux gens portait sur le processus de plaintes dont est responsable le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. Le public est-il au courant de l'existence de ce processus?

M. Brewin: Je crois qu'on peut supposer que la majorité des Canadiens ne sont pas au courant.

M. Fletcher: À ce moment-là c'est une tâche qu'on pourrait confier au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.

M. Brewin: On pourrait le faire sans avoir besoin de procéder à un sondage.

M. Fletcher: C'est exact, il y a toutes sortes de choses qu'on pourrait faire sans procéder à un sondage.

M. Brewin: Mais vous proposez précisément que l'on procède à un sondage, et je vous demande si vous pouvez nous dire dans quelle mesure cela nous sera utile.

M. Fletcher: À mon avis, un bon nombre de choses serait améliorées. Par exemple, vous seriez en mesure de dire que cela améliorerait la confiance envers le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, ou la confiance envers le SCRS, si vous pouviez vous assurer que les gens sont conscients de leurs droits, des protections qui existent dans le système, et de la possibilité de porter plainte s'il y a lieu. Ils sont peut-être conscients du système, peut-être pas, mais c'est une façon d'assurer la confiance du public envers ses institutions, car s'il n'y a pas appui du public, il y aura toujours des plaintes et toujours des doutes sur la façon dont ces organismes et d'autres organismes procèdent.

Mr. Maurice Tremblay (Lotbinière): I would like to thank Professor Fletcher for this extremely interesting analysis. However, and he will admit it, one must always

[*Texte*]

professeur en conviendra, il faut toujours faire très attention à ce qu'on fait dire, non seulement aux études, mais aussi aux chiffres.

Vous parlez d'un service de sécurité. Je ne pense pas qu'il y avait une nette distinction entre la GRC et l'Agence elle-même. Est-ce exact?

Prof. Fletcher: The question was as stated, and that is Canada's security service.

M. Tremblay: Pensez-vous que le Canadien moyen faisait vraiment la distinction entre ces deux organismes? Pour lui, n'était-ce pas un peu la même chose?

Prof. Fletcher: I do not know. It is one of the questions that I drafted as a possible question that you might ask. Do people even know whether the Security Intelligence Service is part of the army or part of the RCMP, or is it something entirely different?

M. Tremblay: Vous disiez à mon collègue Brewin que si vous pouviez faire une suggestion pour accroître la confiance du citoyen ordinaire, vous nous diriez de l'informer davantage sur le fonctionnement et la procédure du SCRS, notamment quant à la façon de «fabriquer une plainte». Est-ce votre conclusion dominante sur la façon d'accroître la confiance du citoyen ordinaire envers l'appareil judiciaire ou de sécurité?

Prof. Fletcher: Yes, indeed, I think it is important that Canadians have trust in their public institutions, and I think particularly in this area it is important there be trust not only in what CSIS does but the procedures that it follows. Without that I think we undermine the democracy that we all enjoy.

M. Tremblay: Monsieur Fletcher, qu'est-ce qui vous fait dire que le citoyen ordinaire ne connaît pas le système de sécurité? Avez-vous posé une question directe à ce sujet, ou avez-vous constaté cela en analysant les réponses aux diverses questions que vous avez soulevées?

Prof. Fletcher: I am not sure I understand the question fully.

Mr. Tremblay: You said the confidence of the ordinary Canadian citizen in CSIS is not quite good. Why do you say that? Is it because you directly asked a question about that, or because it is a conclusion that you made about the general type of question you raised?

Prof. Fletcher: It is a conclusion based upon the results you have seen here as well as a careful examination of other questions specifically asking about local police, about the RCMP, and we see a very different pattern of results there, both within the citizens themselves and between the citizens and what I have characterized as the decision-makers.

What we see here is a very interesting pattern of where we have the legislation and it distinguishes between four threats, and it is beyond interesting that the citizens

[*Traduction*]

be very careful about the way one interprets not only studies but statistics.

You are talking about an intelligence service. I do not think there was a distinction made between the RCMP and the agency proper. Is that right?

M. Fletcher: La question est celle que vous avez lue, et on parlait du service de sécurité du Canada.

Mr. Tremblay: Do you think that the average Canadian could really make the distinction between these two institutions? For him, were they not pretty much the same thing?

M. Fletcher: Je ne sais pas. C'est une des questions que l'on pourrait poser lors d'un deuxième sondage. Les gens savent-ils même si le service de sécurité fait partie de l'armée ou de la GRC, ou s'il s'agit d'un organisme distinct?

Mr. Tremblay: You said to Mr. Brewin that if you could make a suggestion to increase the confidence of the average Canadian, you would like us to tell the public a bit more about the functioning and procedures of CSIS, and among other things the way of filing a complaint. Do you think that is the best way to increase the average citizen's confidence in the judicial or security system?

M. Fletcher: Je crois qu'il est important que les Canadiens aient confiance dans leurs institutions publiques, et je crois qu'il est très important qu'ils aient confiance non seulement en ce que le SCRS fait, mais également envers la procédure que le service doit suivre. Sinon, on mettra en péril la démocratie qui nous tient tous à coeur.

Mr. Tremblay: Mr. Fletcher, what makes you believe that the average Canadian does not know the Security Intelligence Service? Did you ask a direct question on that topic or did you come to that conclusion through the analysis of the answers given to various questions you asked in your survey?

M. Fletcher: Je ne comprends pas très bien votre question.

M. Tremblay: Vous avez dit que le Canadien moyen n'a pas vraiment confiance dans le SCRS. Pourquoi dites-vous cela? Est-ce parce que vous leur avez posé une question là-dessus ou est-ce une conclusion que vous avez tirée à la suite des diverses questions que vous avez posées?

M. Fletcher: Cette conclusion est fondée sur le résultat que vous avez vu ainsi que sur un examen détaillé des autres questions qui portaient sur la police locale, et sur la GRC. Les résultats varient selon le groupe visé, à la fois chez le groupe des citoyens et entre le groupe des citoyens et des décideurs.

Il existe une loi sur le SCRS où l'on parle de quatre types de menaces. Il est intéressant de noter que les citoyens eux aussi font la distinction entre ces quatre types

[*Text*]

absolutely distinguish between those four threats and that matches exactly the way the act is. It is not that these people are uninformed entirely. It is very difficult to understand the process and the different organizations that are operational in this country. But Canadians do understand that at root there are different kinds of threats to the security of this nation and they are willing to make the same kinds of distinctions between those threats as you are as a Member of Parliament; and that is what I have documented. To suggest they are entirely ignorant of these matters I think is silly, in the face of these results.

• 1020

The extent to which people have specific confidence in CSIS and the extent to which they are in favour of CSIS using informers but not using wiretapping are not clear. Those kinds of matters are still very, very vague in my mind, and indeed in everyone's mind, because there are no data on these matters. But this kind of systematic investigation, if it were carried further, I think could reveal each of these kinds of questions. But it is not that Canadians are foolish or ignorant of these matters. They do have a fair bit of knowledge.

M. Tremblay: Monsieur Fletcher, vous dites que les citoyens ordinaires, par rapport aux décideurs, semblent plus ou moins intéressés à la question des droits de la personne et de la défense des droits et libertés civiles. L'information, comme on le sait tous, est un instrument extrêmement important. En tout cas, c'est ce que je crois. L'information nécessite des efforts en termes d'argent, de temps et d'organisation. On sait que le résultat n'est pas toujours celui qu'on voudrait, selon la personne qui informe et la façon dont elle le fait.

Étant donné la prémisse que je viens de vous donner, pensez-vous que l'appareil gouvernemental devrait faire des efforts pour informer davantage le citoyen ordinaire qui semble s'intéresser plus ou moins à la question des droits et libertés civiles? Est-ce qu'on devrait faire un effort pour l'informer vraiment?

Prof. Fletcher: Generally speaking, I think you must do that. That is part of the mandate of public officials generally. It must be done. We are already doing it, in large measure, by allowing the press to come to some of these things, the Solicitor General making public pronouncements about this, reorganizing the service in response to complaints. That kind of effort is already being done. It is just a matter of whether it can be focused on some of the particular concerns so first the service can become more accountable to the genuine concerns of ordinary Canadians, and secondly so Canadians can indeed feel confidence in the institutions that represent them.

M. Tremblay: Pensez-vous que le Canadien moyen voudrait qu'on abolisse le SCRS ou pensez-vous qu'il voudrait que le SCRS demeure en fonction, comme il l'est actuellement?

[*Translation*]

de menaces. Ce n'est pas que ces gens soient complètement ignorants. Il est très difficile de comprendre le processus et les diverses institutions qui oeuvrent au pays. Les Canadiens comprennent cependant qu'il y a essentiellement divers genres de menaces pour la sécurité du Canada et ils sont prêts à faire le même genre de distinction entre ces menaces que vous et c'est ce que j'ai établi. C'est ridicule de laisser entendre que les Canadiens ne connaissent absolument rien à ces questions vu les résultats.

Il est impossible de savoir dans quelle mesure le public fait confiance au SCRS lui-même et dans quelle mesure il préfère que le SCRS se serve de délateurs plutôt que de tables d'écoute. Ni moi, ni personne d'autre d'ailleurs, n'avons d'idée claire à ce sujet parce qu'il n'y a pas de donnée là-dessus. Cependant, si l'on faisait une telle enquête systématique plus poussée, nous pourrions, je pense, obtenir des renseignements sur chacune de ces questions. On ne peut pas cependant dire que les Canadiens sont stupides ou mal renseignés. Ils savent assez bien ce qui se passe.

Mr. Tremblay: Mr. Fletcher, you are saying that ordinary Canadians, as opposed to the decision makers, seem to be more or less interested in human rights and the defense of civil rights and freedoms. As we all know, information is an extremely important tool. At least, I believe it to be. Information requires effort in terms of money, time and organization. The results are not always what we would have liked, depending on the person giving the information and how it is done.

With this in mind, do you believe that the government machine should make efforts to inform ordinary citizens better since they seem more or less interested in the question of civil rights and liberties? Should an effort be made to inform them?

M. Fletcher: Je pense qu'il faudrait le faire de façon générale. Cela fait partie du mandat des autorités publiques. Cela doit se faire. Cela se fait déjà dans une large mesure en permettant aux médias de savoir certaines de ces choses, en faisant en sorte que le solliciteur général fasse des déclarations publiques à ce sujet et en réorganisant le service en réponse aux plaintes. Cela se fait déjà. Il s'agirait simplement de se concentrer sur certaines questions précises afin tout d'abord que le service tienne davantage compte des préoccupations véritables des Canadiens ordinaires et, deuxièmement, pour que les Canadiens aient vraiment confiance dans les institutions qui les représentent.

Mr. Tremblay: Do you think that the average Canadian would like CSIS to be abolished or do you think that he would prefer CSIS to continue as it is now?

[*Texte*]

Prof. Fletcher: It seems to me from the results I have that over two-thirds of Canadians said they think the Security Intelligence Service ought to be wiretapping suspected terrorists. That is support for the service as it exists. It is very clear. There are certainly levels of distrust that come along with that, but there are certain threats ordinary Canadians see. They appreciate this. They are not ignorant of these matters. They do not know everything many people know, but they are not saying, look, we cannot have CSIS, we cannot have wiretapping. They are not that foolish.

That is an important finding of this work, that there is a sophistication, a differentiation on the part of ordinary Canadians. It is almost irrespective of education level too, as a further table in the paper suggests. This has become a public matter, one very much under the public eye, and they watch these questions very closely and they make the same distinctions as the act has made. And I do not think that is by accident. I think the act has shaped public opinion in that regard. And they make the same distinctions with whether it is acceptable or not, though at a slightly different level, as the decision-makers in Parliament and the ministries make. Canadians are informed about this, and they are not entirely happy with what they see.

M. Tremblay: Encore une fois, je vous félicite, monsieur Fletcher. C'est extrêmement intéressant.

Mr. Rideout (Moncton): I have a couple of questions. We have seen some discussion of whether CSIS should become more pro-active in the external aspects and some recomendations on that. Have you been able to ascertain any views from Canadians as to whether we should be more pro-active in that particular area?

• 1025

Prof. Fletcher: I am aware that my colleague, Professor Russell, has made some suggestions that he feels have been slightly misinterpreted regarding these things. Those are recent developments and we have nothing in our data to address that question.

Mr. Rideout: Is there any reaction to CSIS becoming involved more in the war against drugs and this particular area and becoming, again, more pro-active in external circumstances?

Prof. Fletcher: Nothing is available. I have searched the literature. I have searched every questionnaire I could find. There is nothing in that.

Another area, it seems to me, would be economic espionage. I think there may be very different attitudes, both in the general public and also among what I have characterized as decision-makers, on questions about industrial espionage and political espionage, especially in the international climate that is developing now.

Mr. Rideout: I do not want to appear partisan, but Mr. Tremblay alluded to it: do you think, from your research,

[*Traduction*]

M. Fletcher: D'après les résultats que j'ai obtenus, plus des deux tiers des Canadiens pensent que le service du renseignement de sécurité devrait avoir des tables d'écoute pour espionner les personnes soupçonnées d'être des terroristes. C'est à cet égard qu'ils appuient le service actuel. C'est très clair. Ils ressentent certainement une certaine méfiance à l'égard du service, mais les Canadiens ordinaires jugent qu'il existe certaines menaces. Ils s'en rendent compte. Ils ne sont pas ignorants de ce qui se passe. Ils ne savent pas tout ce que bien des gens savent, mais ils ne pensent pas que le SCRS et les tables d'écoute ne devraient pas exister. Ils ne sont pas à ce point stupides.

C'est l'une des choses importantes que ce travail nous a apprises. Les Canadiens ordinaires sont assez bien renseignés là-dessus pour faire la distinction, et ce quel que soit leur niveau d'instruction, comme le montre un autre tableau. Tout cela est maintenant du domaine public et les Canadiens surveillent ces questions de très près et peuvent faire les mêmes distinctions que la Loi. Je ne pense pas que ce soit par accident. La Loi a façonné l'opinion publique à cet égard et les Canadiens font les mêmes distinctions relativement à ce qui est acceptable ou non, même si c'est à un niveau quelque peu différent, que les décisionnaires du Parlement et des ministères. Les Canadiens sont renseignés sur la question et ils ne sont pas tout à fait satisfaits de ce qu'ils constatent.

Mr. Tremblay: Once more, I would like to congratulate you, Professor Fletcher. This is extremely interesting.

M. Rideout (député de Moncton): Je voudrais poser quelques questions. Il y a déjà eu des échanges sur la question de savoir si le SCRS devrait être plus actif sur le plan externe et il y a eu certaines recommandations à ce sujet. Avez-vous pu découvrir ce que les Canadiens en pensent?

M. Fletcher: Je sais que mon collègue, le professeur Russell, a dit certaines choses qui, selon lui, ont été quelque peu mal interprétées sur cette question. Tout cela a eu lieu récemment et nous n'avons rien dans nos données à ce sujet.

M. Rideout: Avez-vous des données sur ce que le public pense de la possibilité que le SCRS participe davantage à la guerre contre la drogue et fonctionne davantage au grand jour à cet égard?

M. Fletcher: Nous n'avons aucune donnée là-dessus. J'ai examiné la documentation et tous les questionnaires que j'ai pu trouver. Il n'y a rien là-dessus.

Il me semble qu'il y aurait aussi l'espionnage économique. A mon avis, il pourrait y avoir des attitudes très différentes, tant dans le grand public que chez les décideurs, au sujet de choses comme l'espionnage industriel et politique, surtout dans le climat international actuel.

M. Rideout: Je ne veux pas sembler sectaire, mais M. Tremblay a soulevé la même question. D'après vos

[*Text*]

that the refusal of a number of witnesses who have come before this committee to give us information and always bouncing us back to the Solicitor General or someone else has any effect in reducing the confidence of Canadians in the system and in CSIS? Secondly, do appointments that may be political in nature to review committees like SIRC have any effect on the confidence level Canadians may have in CSIS?

Prof. Fletcher: Those are certainly researchable hypotheses, and I think one could find out. One could draw conclusions. It has been suggested that in some instances I have drawn the conclusions a little further than they ought to be from the data, but I cannot address those questions at all. I would like to know the answers myself. I know how to do it, and many other people do too, and you could find out if that is important to you.

The Chairman: Is there any break-out in terms of special communities, like ethnic communities, who might have more experience or more concern in this area because of their background than the perceived majority?

Prof. Fletcher: We have a tremendous amount of data on our respondents. We have done break-outs regionally. We have looked at Canadians who might be identified as visible minorities or Canadians who are minorities in a number of fashions, and we find no very substantial differences.

The one marked difference is that there is less support for wiretapping by the security service in French Canada than there is in English Canada. Some may right away say there are language differences. We took extraordinary care in the translation of all our items. We translated them to French and then had them translated back into English independently and then had a number of scholars go over the translations to make sure that the questions were as identical in meaning as could be. Even across the four variations of the question—

M. Tremblay: Cela ne me surprend pas du tout. C'est une chose tout à fait logique. C'est une question de culture. Cela ne m'étonne pas du tout étant donné l'ordre des choses que je connais, étant moi-même francophone.

Prof. Fletcher: Yes. The differences between anglophone and francophone, though, are relatively small compared to the differences of responses you get of who is wiretapped. That makes the bigger difference. So the effect is modest. I should point out one thing, just a technical matter: in the translation of the article, you folks did the translation of the question into French; you did not use my original translation, and I will supply that to you to check and make sure it is accurate.

[*Translation*]

recherches, pensez-vous que le fait qu'un certain nombre de témoins au Comité aient refusé de nous fournir des renseignements, en nous renvoyant chaque fois au solliciteur général ou à quelqu'un d'autre, réduit la confiance qu'ont les Canadiens dans le système et le SCRS? Deuxièmement, les nominations de nature politique à des groupes comme le Comité d'examen de renseignements de sécurité influent-elles sur la confiance que les Canadiens ont dans le SCRS?

M. Fletcher: Ce sont certes des questions sur lesquelles on pourrait faire enquête et je pense que l'on pourrait trouver les réponses et tirer des conclusions. Certains ont laissé entendre que j'ai parfois tiré des conclusions que ne justifiaient pas les données, mais je ne peux vraiment pas répondre à ces questions. Je voudrais moi-même connaître les réponses. Je sais comment obtenir les réponses et bien des gens le savent aussi et nous pourrions le faire si vous y tenez à ce point.

Le président: Y a-t-il des différences marquées d'opinion pour les groupes particuliers, par exemple les communautés ethniques, qui se préoccupent peut-être davantage de ces questions, vu leurs antécédents, que la majorité des Canadiens?

M. Fletcher: Nous savons énormément de choses sur ceux qui ont répondu à nos questionnaires. Les données ont été ventilées par région. Nous avons aussi examiné les réponses de Canadiens qui peuvent être considérés comme faisant partie de minorités visibles ou de Canadiens minoritaires et il n'y a pas de différences marquées dans les chiffres.

La seule différence marquée, c'est qu'il y a moins d'appui pour l'utilisation de tables d'écoute par le service de sécurité au Canada français qu'au Canada anglais. Certains prétendront que les questions étaient posées différemment dans les deux langues. Nous avons pris énormément de soin pour la traduction de tous nos questionnaires. Nous les avons fait traduire en français et nous avons fait ensuite la version française en anglais indépendamment et nous avons enfin demandé à un certain nombre de spécialistes d'examiner les traductions pour garantir que les questions voulaient dire la même chose dans le deux langues. Même pour les quatre variantes de la question. . .

Mr. Tremblay: I am not at all surprised. It is quite logical. It is a matter of culture. I am not surprised at all in view of what I know myself being a francophone.

M. Fletcher: Les différences entre les anglophones et les anglophones sont cependant relativement peu importantes si on les compare aux différences dans les réponses au sujet de ceux qui devraient faire l'objet d'une écoute électronique. C'est là que la différence est la plus marquée. L'effet est donc assez faible. Je devrai ajouter une chose sur un point technique. Ce sont vos gens qui ont traduit la question en français dans la traduction de l'article; vous n'avez pas utilisé la traduction originale, mais je vous la remettrai pour que vous puissiez vérifier qu'elle est exacte.

[*Texte*]

The Chairman: Thank you. As politicians, of course, we are at all times polling our constituents primarily and their views on a large number of issues. Since becoming involved in this committee I have certainly been doing a lot of that back in my own riding. In my riding there seem to be a lot more people from eastern European countries, and they have a different perspective on the powers of governments. So I guess I am a little surprised, based on my own sort of polling of my people, that the support against subversives was as high as it was in both the citizens and the elites, because I do not find there to be much concern about that among the people I poll, yet it is the opposite on the terrorists. I thought it would have been higher.

• 1030

Prof. Fletcher: Yes.

The Chairman: Professor Fletcher, I am sure that I speak on behalf of the committee in thanking you for the data you have presented to us, because it is most interesting and will be helpful to us.

Our researcher, Mr. Farson, would like to ask you one question to follow up for the benefit of the committee.

Mr. Stuart Farson (Committee Researcher): Professor Fletcher, in your research did you include a sample of CSIS employees in the elite group?

Prof. Fletcher: I had ambitions to do that in fact, and I had a connection that I pursued, but I was unsuccessful in getting that. Indeed, I interviewed more police officers than nearly any social researcher has managed thus far, and even that was a delicate enterprise. But the RCMP co-operated with me, as did the OPP and QPF. I did local police forces as well, and it took a fair bit of delicacy to get the co-operation there. Given that kind of response from the police officers, I was not surprised that my efforts to interview CSIS members failed; but I certainly would like to know what their views are, whether they differ in their perspectives from the ordinary Canadian, whether in fact different segments of CSIS have different points of view, especially in light of the changes in the structure of CSIS that were announced by the Solicitor General a bit over a year ago, whether people in the new divisions that are not concerned with subversion have the same attitude as the people who were formerly from those divisions.

I would expect, from what little I know of the internal structure and recruitment patterns regarding CSIS, that the RCMP responses may shed some light on what the CSIS responses would be, but I cannot be sure of that.

Mr. Farson: In your data, did the RCMP responses differ from those of the other elite groups? Were you able to measure that?

[*Traduction*]

Le président: Merci. Sur la scène politique, nous posons constamment des questions à nos électeurs pour connaître leurs opinions sur toutes sortes de choses. Depuis que je fais partie de ce Comité, j'ai moi-même posé beaucoup de questions dans ma propre circonscription. Il semble y avoir dans ma circonscription une forte proportion de personnes originaires des pays d'Europe de l'Est qui conçoivent les pouvoirs gouvernementaux de façon différentes. Vu les sondages que j'ai faits dans ma propre circonscription, cela m'étonne donc un peu qu'il y ait eu autant d'appui pour l'écoute électronique d'agents subversifs chez les simples citoyens que chez l'élite, parce que cela ne préoccupe pas tellement les habitants de ma circonscription, mais c'est le contraire en ce qui concerne les terroristes. Je pensais qu'il y aurait plus d'appui dans ce cas.

M. Fletcher: Oui.

Le président: Monsieur Fletcher, au nom du Comité, je tiens à vous remercier des données que vous nous avez fournies. Elles sont très intéressantes et nous seront utiles.

Notre adjoint à la recherche, M. Farson, voudrait vous poser une autre question.

M. Stuard Farson (adjoint à la recherche du Comité): Monsieur Fletcher, votre échantillonnage comprenait-il des employés du SCRS dans le groupe des élites?

M. Fletcher: Je voulais effectivement le faire et j'avais établi certains contacts à cette fin, mais je n'ai pas réussi. En réalité, j'ai posé des questions à plus de policiers que presque n'importe quel chercheur social n'avait pu le faire jusque-là et même cela a été délicat. J'ai cependant obtenu la collaboration de la GRC, de la police provinciale de l'Ontario et de la Sûreté du Québec. J'ai aussi interrogé des membres de forces policières locales et il a fallu beaucoup de tact pour obtenir leur collaboration. Vu la façon dont les policiers ont réagi, cela ne m'a pas étonné de ne pas pouvoir interroger les membres du SCRS. Je voudrais cependant savoir quelles sont leurs opinions, s'ils sont en désaccord avec les Canadiens ordinaires, si divers groupes du SCRS ont des points de vue divergents, surtout compte tenu des changements organisationnels au SCRS annoncés par le solliciteur général il y a un peu plus d'un an, et si les membres des nouvelles divisions qui ne s'occupent pas d'activités subversives ont la même attitude que ceux qui faisaient auparavant partie de ces divisions.

D'après le peu que je sais de la stucture interne et des méthodes de recrutement du CSARS, j'ai l'impression que les réponses de la GRC pourraient nous donner un indice sur ce que les agents du SCRS pourraient répondre, mais je ne peux pas en être certain.

M. Farson: Les réponses des membres de la GRC s'écartent-elles des réponses d'autres groupes des élites? Avez-vous pu mesurer la différence?

[*Text*]

Prof. Fletcher: Oh, indeed. Well, the police generally differed from the other elite groups, and there is a table to that effect. I can pull the RCMP apart from the others, but there is no mileage in that. The results are roughly the same, as they are for other police agencies. The police are indeed in favour of strong activities of a policing nature.

Mr. Brewin: Just a quick point of clarification. You said the fact that two-thirds of Canadians support wiretapping terrorists suggested the conclusion that they support CSIS as it exists. I take it you would not go so far as to say—

Prof. Fletcher: I do not know that I said "as it exists", but there is some support for activities of—

Mr. Brewin: For some security intelligence function—

Prof. Fletcher: Yes, you can see that in the support not only of wiretapping of terrorists but also of spies. There are legitimate threats to Canadian security in the minds of ordinary Canadians, and they want somebody gathering information on these threats.

Mr. Brewin: I understand that, but you are not going so far as now to say that this translates into support for CSIS as it currently exists, but rather support for some form of security intelligence?

Prof. Fletcher: Indeed. There is support for some form of security intelligence information-gathering. The precise form, whether it would extend to foreign activities or to commercial espionage, I do not know either; but there is clearly support for certain activities here and lack of support for others.

• 1035

Mr. Brewin: I hope you would also agree that if it becomes necessary to improve the image of CSIS or the security intelligence it may take more than a good public education campaign; it may take some fairly radical changes in what is happening and what CSIS is doing and where it is focusing its energies. Any number of conclusions may be possible, not just a public education campaign.

Prof. Fletcher: Yes, I would not suggest just public education. The findings I have indicate that the Canadian public are not foolish about these matters. They can draw distinctions; they are somewhat informed about it, and so they are not going to be drawn in by a little whitewash on the surface. I think they can discern real differences here, and so they are not going to be easily fooled. But I do not know how far this structure needs to be changed. That is your job.

The Chairman: Thank you, Professor Fletcher. I hope you will follow up with this type of research, and I hope the Social Sciences and Humanities Research Council will generously help you.

[*Translation*]

M. Fletcher: Tout à fait. De façon générale, les réponses de la police étaient différentes de celles des autres groupes des élites. Il y a un tableau qui donne les chiffres. Je peux aussi donner les chiffres pour la GRC, mais cela ne sert pas à grand-chose parce que les résultats sont à peu près semblables pour toutes les forces policières. Les policiers favorisent une activité solide de surveillance.

M. Brewin: Un simple éclaircissement. Vous dites que, puisque les deux tiers des Canadiens sont d'accord pour que l'on fasse l'écoute électronique des terroristes, on peut conclure qu'ils appuient le SCRS sous sa forme actuelle. Je suppose que vous n'iriez pas jusqu'à dire. . .

M. Fletcher: Je n'ai peut-être pas dit «sous sa forme actuelle», mais il y a un certain appui pour les activités de. . .

M. Brewin: Pour un service quelconque de renseignement de sécurité. . .

M. Fletcher: Oui, puisque le public appuie l'écoute électronique non seulement des terroristes, mais aussi des espions. D'après les Canadiens ordinaires, il existe des menaces réelles pour la sécurité du Canada et quelqu'un doit obtenir des renseignements sur ces menaces.

M. Brewin: D'accord, mais vous n'allez pas jusqu'à dire que cela signifie que les Canadiens appuient le SCRS sous sa forme actuelle, mais plutôt qu'ils appuient un service du renseignement de sécurité quelconque?

M. Fletcher: En effet. Ils appuient un service quelconque du renseignement de sécurité. J'ignore sous quelle forme exactement et si ce service doit s'occuper d'activités étrangères ou d'espionnage commercial, mais les Canadiens appuient clairement certaines activités et s'opposent à d'autres.

M. Brewin: Vous conviendrez, je l'espère, qu'il faudra peut-être davantage une bonne campagne de sensibilisation pour rehausser l'image du SCRS ou du renseignement de sécurité; il faudra peut-être changer de façon assez radicale la nature des activités du service et ses champs d'intérêt. Il y a plusieurs possibilités et la campagne d'information ne suffira pas.

M. Fletcher: En effet, il faudrait faire davantage. Selon mes constatations, le public canadien n'est pas dupe. Il peut faire des distinctions; il est assez bien informé et ne se laissera pas convaincre par de belles paroles. À mon avis, les gens savent faire la part des choses et ne se laisseront pas berner. Mais j'ignore jusqu'à quel point il est nécessaire de modifier la structure en place. C'est à vous de le voir.

Le président: Merci, professeur Fletcher. J'espère que vous poursuivrez ce genre de recherches et que le Conseil de recherches en sciences sociales et humaines vous aidera généreusement.

[*Texte*]

Prof. Fletcher: Indeed, I hope so too. Thank you.

The Chairman: Committee members, we will have a recess for five minutes and then we will take up the Canadian Civil Liberties Association.

• 1037

• 1043

The Chairman: I would like to introduce the witnesses from the Canadian Civil Liberties Association, an association that does not need any introduction on Parliament Hill. The group is led today by its distinguished general counsel, Mr. Alan Borovoy, Many of us, for many years, have listened to Mr. Borovoy on the Hill and through the media. He is the most eloquent spokesperson for civil liberties in this country and also the most dedicated to the cause. He is joined today by Prof. Kenneth Swan, who is the vice-president and chairman of the board, as well as their research director, Catherine Gilbert. Mr. Borovoy, would you care to go straight into your brief?

• 1045

Mr. Alan Borovoy (General Counsel, Canadian Civil Liberties Association): Thank you very much, Mr. Chairman. I regret that after that elegant introduction what comes hereafter may be an anticlimax.

First of all, I think it is important to begin with an admonition or disclaimer, if you like. Shortly after the Canadian Civil Liberties Association launched its court case dealing with the powers of CSIS wherein we are planning to challenge the constitutional powers of CSIS, there appeared in the press an interview with a spokesman for CSIS who, the way the article was written, was appearing to respond to our challenge. In the course of the interview he was reported as saying that what these critics really want is to abolish CSIS and abolish the security and intelligence activity.

I begin with these remarks so it will be clear that as far as the Canadian Civil Liberties Association is concerned that is not our position, and indeed it never was our position. As a matter of fact, the spokesman for CSIS went on during the course of that interview to explain all the dangers in the world and the perils and why we need a security intelligence function, and of course what he was essentially doing was debating with a straw man he had created himself. Whether or not there might be others who take this position, as I say, that has never been the position of the Canadian Civil Liberties Association. We have criticized the structure of CSIS, the breadth of its powers and indeed the lack of adequate safeguards to deal with some of those powers, but have never disputed the basic concept in this dangerous world of ours of having

[*Traduction*]

M. Fletcher: Je l'espère aussi. Merci.

Le président: Nous allons suspendre la séance pendant cinq minutes, après quoi nous accueillerons l'Association canadienne des libertés civiles.

Le président: Je voudrais vous présenter les témoins de l'Association canadienne des libertés civiles, une association dont la réputation n'est plus à faire sur la Colline parlementaire. La délégation est dirigée aujourd'hui par son avocat principal, M. Alan Borovoy. La plupart d'entre nous ont eu l'occasion, depuis des années, d'entendre M. Borovoy sur la Colline et par l'entremise des médias. Il est le défenseur le plus éloquent des libertés civiles au Canada et également le plus dévoué à cette cause. Il est accompagné aujourd'hui du professeur Kenneth Swan, qui est vice-président et président du conseil d'administration ainsi que de la directrice de la recherche de l'association, Catherine Gilbert. Monsieur Borovoy, pourriez-vous nous présenter directement votre mémoire?

M. Alan Borovoy (avocat principal, Association canadienne des libertés civiles): Merci beaucoup, monsieur le président. Malheureusement, après cette belle introduction, mes propos risquent de vous paraître un peu terre-à-terre.

Tout d'abord, je crois important de réfuter certaines déclarations. Lorsque l'Association canadienne des libertés civiles a intenté une action en justice pour contester les pouvoirs constitutionnels du SCRS, la presse a publié une interview donnée par un porte-parole du SCRS qui, vu la façon dont l'article été rédigé, semblait relever notre défi. Apparemment, il aurait déclaré au cours de l'interview que notre but était d'abolir le SCRS, les activités de sécurité et de renseignement.

Je tiens à commencer par cette question afin de bien préciser que telle n'est pas la position de l'Association canadienne des libertés civiles. En fait, le porte-parole du SCRS a expliqué, au cours de cette interview, tous les dangers et les périls qui planaient sur le monde et la nécessité de disposer d'un service de renseignement, réfutant les arguments qu'il nous attribuait. D'autres les ont peut-être invoqués, mais telle n'a jamais été la position de l'Association canadienne des libertés civiles. Nous avons critiqué la structure du CSRS, l'étendue de ses pouvoirs et l'absence de garanties suffisantes, mais nous n'avons jamais contesté la nécessité de remplir certaines fonctions de renseignement dans le monde dangereux où nous vivons, pour protéger les Canadiens et leurs institutions démocratiques.

[*Text*]

some kind of security intelligence function performed on behalf of the Canadian people and their democratic institutions.

Now, having said that, I then address what we are here to address. In the last five years there have been a number of developments with respect to CSIS. In 1987 we had the resignation of the first director, occasioned apparently by some improper material that was used to get an affidavit during the course of the Air India investigation. Following that, we had the allegations or the reports of SIRC in which mention was made of a left-wing magazine that SIRC thought was being improperly targeted for investigation by CSIS. SIRC said in that report that it thought too many Canadians were being investigated. There was also some mention—it may have been in a special report after that—of some questionable handling by CSIS of an informant who had infiltrated the Quebec labour movement and subsequently was involved in a bomb-planting case in which a number of labour activists there had also been involved.

In the subsequent SIRC report, they pointed out that a number of these things had begun to change, that significant improvement had been made. In the meantime the counter-subversion branch had been abolished and the number of investigations had been reduced. Nevertheless, SIRC noted an exaggerated investigation against some group that was supporting activists in Latin America. That was in the 1987-88 report, I think.

• 1050

In the 1988-89 report SIRC indicated there had been continued improvement but nevertheless came away expressing some concerns about CSIS propensities. They mention in particular investigation of the peace movement.

Then we had the press reports of CSIS investigations among the Innu in Labrador and the Canadian Civil Liberties Association. In the material we have filed in court we have affidavits from the leader of a refugee organization in Alberta and from a trade union in British Columbia, claiming CSIS had been meddling in their internal affairs.

In our view much of the problem, to the extent that we continue to have these problems, grows out of the excessive powers that have been granted to CSIS to conduct intrusive surveillance of citizens and permanent residents. Under the act it is possible for Canadians and permanent residents to have their conversations electronically bugged, their mail secretly opened, their homes surreptitiously searched, and their confidential records invaded, and they can be the targets of covert informants and infiltrators, even though there is not the slightest suggestion the matters under investigation involve unlawful activity; indeed, as I hope to show, even though there is no genuine threat to the security of Canada. I am using my language now, not the statutory definition, obviously.

[*Translation*]

Cela dit, j'en arrive au propos qui nous amène ici. Depuis cinq ans, il s'est produit un certain nombre d'événements marquants au sein du SCRS. En 1987, son premier directeur a démissionné à la suite, semble-t-il, de l'obtention irrégulière d'un affidavit au cours de l'enquête sur l'explosion de l'avion d'Air India. Ensuite, le CSARS a reproché au SCRS d'avoir enquêté, sans raison suffisante, sur un périodique de gauche. Le CSARS déclarait dans son rapport que trop de Canadiens faisaient l'objet d'une enquête. Il reprochait également—peut-être dans un rapport spécial ultérieur—l'utilisation contestable d'un indicateur qui s'était infiltré dans le mouvement syndical du Québec et qui avait participé à un attentat à la bombe dans lequel étaient également impliqué plusieurs syndicalistes.

Dans son rapport, le CSARS soulignait que plusieurs changements avaient été amorcés et une importante amélioration apportée. Entre-temps, le service de la contre-subversion avait été aboli et le nombre d'enquêtes réduit. Néanmoins, le CSARS signalait que le service soumettait à une surveillance abusive certains groupes qui soutenaient des activistes en Amérique latine. Cela figurait, je crois, dans le rapport de 1987-1988.

Dans son rapport de 1988-1989, le CSARS signalait des améliorations continues, mais émettait des craintes à l'égard de certaines activités du SCRS. Il mentionnait particulièrement sa propension à enquêter sur le mouvement pacifiste.

Puis, il a été question, dans la presse, des enquêtes effectuées par le SCRS sur les Inuit au Labrador et l'Association canadienne des libertés civiles. Parmi les documents que nous avons déposés au tribunal figurent des déclarations sous serment du directeur d'un organisme d'aide aux réfugiés de l'Alberta et d'un syndicat de Colombie-Britannique attestant que le SCRS s'était ingéré dans leurs affaires internes.

À notre avis, les problèmes qui persistent sont attribuables, en grande partie, aux pouvoirs excessifs accordés au SCRS pour assurer la surveillance des citoyens et résidents permanents du Canada. La loi lui permet d'installer les tables d'écoute pour espionner leurs conversations, d'ouvrir secrètement leur courrier, de perquisitionner leur logement en cachette, d'éplucher leurs dossiers confidentiels et de placer sur leur chemin des indicateurs et des agents infiltrés, même s'il n'a pas la moindre raison de croire que les personnes en question se livrent à des activités illégales, et même si la sécurité du Canada n'est aucunement menacée, comme j'espère pouvoir vous le démontrer. J'utilise mes propres termes et non pas la définition donnée dans la loi.

[*Texte*]

We start with paragraph 2.(b), which in combination with other sections permits these intrusive surveillance techniques to be used to monitor foreign-influenced activities that are detrimental to the interests of Canada and are clandestine or deceptive—"foreign-influenced activities". Now, what is a foreign influence? If the Canadian Civil Liberties Association discusses issues and leans somewhat on the analysis often made by the American Civil Liberties Union, are we foreign-influenced?

When they talk about being detrimental to interests, I submit to you that language is capable of applying to many genuine commercial transactions. Suppose a Canadian citizen is employed by a foreign corporation, a foreign government, involved in commercial negotiations with the Government of Canada. Certainly he is being foreign-influenced, foreign-directed. Secondly, the interests being espoused may very well be detrimental to our interests. In a commercial transaction we may want to buy low and sell high and they are very likely to want the exact reverse of that. Is that not then capable of being described as detrimental to our interest?

Many commercial transactions have an element of deception. People who engage in commercial negotiations often try to appear less flexible than they really are. So there is some element of concealment, of deception.

• 1055

We go to 2.(c), where all of that intrusive surveillance can be used to monitor what are called activities in support of acts of serious violence to achieve a political objective within Canada or a foreign state. Suppose this had been in effect in the year 1973 on the occasion on the Yom Kippur War in the Middle East, and suppose some Canadian citizens, as indeed did happen, decided to raise money for the State of Israel in its hour of peril. Is that an activity in support of acts of serious violence to achieve a political objective within a foreign state? You bet it is. Should those people therefore be vulnerable to intrusive surveillance in Canada?

Or suppose today some people raise money for the rebels in El Salvador, or Southwest Africa—let me be completely even-handed with my examples—or the Contras in Nicaragua. Even if that fund-raising is completely devoid of foreign control, completely open, not the slightest bit clandestine and completely lawful, under the terms of the act they would be targetable.

Then of course we have paragraph 2.(d), the beauty, that talks about using all of that intrusive surveillance to monitor activities intended ultimately to lead to the destruction by violence of the constitutionally established system of government in Canada. How do you get evidence of an ultimate intention? Can the word

[*Traduction*]

Nous commencerons par l'alinéa 2.b), qui, avec les autres articles, permet l'utilisation de ces méthodes de surveillance abusives pour surveiller les activités influencées par l'étranger qui sont préjudiciables aux intérêts du Canada et d'une nature clandestine ou trompeuse... «Activités influencées par l'étranger». Qu'entend-on exactement par là? Si l'Association canadienne des libertés civiles discute de certains problèmes et souscrite, dans une certaine mesure, à l'analyse effectuée par l'*American Civil Liberties Union*, ses activités sont-elles influencées par l'étranger?

Pour ce qui est d'activités préjudiciables aux intérêts du Canada, cela peut s'appliquer à de nombreuses transactions commerciales. Prenons un citoyen canadien qui travaille pour une société étrangère, un gouvernement étranger qui procède à des négociations commerciales avec le gouvernement du Canada. Il est certainement influencé par l'étranger. D'autre part, les intérêts qu'il défend risquent fort d'être préjudiciables aux nôtres. Il peut être dans l'intérêt du Canada de vendre au prix fort et d'acheter à bon marché alors que la société étrangère voudra sans doute le contraire. Ne peut-on pas dire, dans ce cas, que ses activités sont préjudiciables aux intérêts du Canada?

De nombreuses transactions commerciales présentent un aspect trompeur. Les personnes qui négocient un marché cherchent souvent à paraître plus inflexibles qu'elles le sont vraiment. On cherche toujours, à duper plus ou moins la partie adverse.

Nous en arrivons au paragraphe 2.(c) qui permet d'utiliser des techniques de surveillance par intrusion pour surveiller des activités visant à favoriser l'usage de violence ou de menace de violence dans le but d'atteindre un objectif politique au Canada ou dans un État étranger. Supposons que ces dispositions aient été en vigueur en 1973, lors de l'invasion du Yom Kippour au Moyen-Orient, quand certains citoyens canadiens ont décidé de recueillir des fonds pour venir en aide à l'État d'Israël. S'agit-il là d'une activité visant à favoriser l'usage de la violence grave dans le but d'atteindre un objectif politique au Canada ou dans un pays étranger? Indiscutablement. Ces personnes auraient-elles dû faire l'objet d'une telle surveillance?

Ou supposons que certaines personnes recueillent des fonds pour aider les rebelles au Salvador ou en Afrique du sud-ouest—ou, pour élargir l'éventail de mes exemples—pour les Contras du Nicaragua. Même si ces activités ne sont aucunement influencées par des étrangers et se déroulent ouvertement dans la légalité la plus absolue, elle pourrait être visées par la loi.

Et puis il y a bien sûr le paragraphe 2.(d), un chef-d'oeuvre du genre qui parle de se servir de ces techniques de surveillance pour enquêter sur les activités dont le but ultime est la destruction ou le renversement par la violence du régime de gouvernement constitutionnel établi au Canada. Comment savoir quel est le but ultime

[*Text*]

"ultimately" include anything between now and the end of time? I submit this section puts a premium on speculation about the hereafter rather than evidence of the here and now, and as a result poses a real threat to the lawful activities of law-abiding Canadians.

I submit also that the saving part of section 2, lawful advocacy, protest and dissent, is not likely to be applied to activities like fund-raising, if indeed there are not other difficulties with that terminology. Nor should we be consoled by the fact that there is a requirement for judicial warrants for a lot of this, because the primary role of the judges is not to decide whether they think the security of Canada is in peril but rather whether the circumstances before them fit within the terminology of the statute. Indeed, as far as the targeting of covert informants of people is concerned, there is no need for judicial warrants there in any event.

I submit this marks a rather substantial departure from the attitude of the democratic systems of law with respect to most other things. You look at the Criminal Code. If we are going to permit under it these kinds of intrusions on our citizens, we normally require reasonable grounds to believe that some illegality is taking place. The power to enter, to search, to seize, to wiretap, to arrest, all of those things in the Criminal Code require reasonable grounds to believe that the matters under investigation involve law-breaking.

The rationale apparently for something broader in the security area is that this is designed to give us an early warning system to prevent these awful activities from ever taking place. Of course that plugs into the maxim that an ounce of prevention is worth a pound of cure. It seems to satisfy a certain common sense. In fact, however, there is good reason to question how much actual prevention is made possible by the breadth of the kinds of powers we are talking about.

• 1100

Here I cite to you the experience in the United States. The much-maligned United States has some institutions there that should be the envy of civil libertarians in most countries. I am talking here about the General Accounting Office of the United States Congress, which has conducted independent audits of the FBI's domestic security intelligence experience. Having looked at scores and probably hundreds if not thousands of files, the GAO has concluded that generally the FBI did not report advance knowledge of planned violence. Indeed, the GAO tells us that in only 2% of all the domestic security investigations conducted by the FBI did they learn anything in advance about the target's activities, and most of that 2% where they did learn something dealt with the target's lawful activities such as meetings and peaceful demonstrations and the like.

[*Translation*]

recherché? Le mot «ultime» ne pourrait-il pas couvrir toute la période entre maintenant et la fin des temps? À mon avis, ce libellé incite davantage à formuler des prédictions qu'à réunir des preuves sur la situation immédiate, ce qui menace sérieusement les activités licites des Canadiens respectueux des lois.

D'autre part, je doute fort que les collectes de fonds et autres activités du même genre soient couvertes par l'exemption prévue à l'article 2 à l'égard des activités licites de défense d'une cause, de protestation ou de manifestation d'un désaccord, sans parler des autres problèmes que cette terminologie risque de poser. L'obligation d'obtenir l'autorisation préalable d'un juge pour la plupart de ces mesures n'est pas pour nous rassurer étant donné que les juges ont pour rôle non pas de déterminer si la sécurité du Canada est menacée ou non, mais plutôt si les circonstances qui leur sont présentées correspondent aux critères énoncés dans la loi. D'ailleurs, il n'est même pas nécessaire d'obtenir de mandat pour faire espionner les gens par des indicateurs.

J'estime que ces dispositions s'éloignent des principes de droit démocratiques régissant la plupart des autres activités. Prenez le code criminel. Normalement, il faut des raisons raisonnables pour supposer que des citoyens se livrent à des activités illicites et faire intrusion dans leur vie privée en vertu du code criminel. Le pouvoir d'entrer, de perquisitionner, de saisir et de metre une ligne sur table d'écoute ou d'arrêter, prévu dans le code criminel, ne peut être exercé que si l'on a des raisons raisonnables de croire qu'il y a eu infraction à la loi.

En principe, les pouvoirs plus vastes prévus dans le domaine de la sécurité visent à nous doter d'un système d'alerte destiné à empêcher que ces activités inacceptables aient lieu. Comme le dit le vieil adage, il vaut mieux prévenir que guérir. Il s'agit là, semble-t-il, d'une question de bon sens. Toutefois, cependant, on peut, à juste titre, se demander quel est le niveau de prévention réelle rendu possible par les pouvoirs dont nous parlons.

Je voudrais mentionner ici ce qui se passe aux États-Unis. Les États-Unis, souvent calomniés, possèdent certaines institutions qui devraient faire l'envie de bien des défenseurs des droits civiques dans la plupart des pays. Je pense au *General Accounting Office* du Congrès des États-Unis, qui a exécuté des vérifications indépendantes concernant les activités du FBI relatives à la sécurité interne. Après avoir examiné des vingtaines, probablement des centaines, si ce n'est des milliers de dossiers, le GAO est arrivé à la conclusion qu'en général le FBI n'était pas en mesure de signaler à l'avance la possibilité d'actions violentes. Enfin, le GAO nous dit que dans toutes les enquêtes de sécurité dans le cadre de la sécurité interne exécutées par le FBI il n'a appris à l'avance les activités des suspects que dans 2 p. 100 des cas. Parmi ces 2 p. 100 il n'a généralement connu que des activités qui traitaient d'actions licites telle que la

[*Texte*]

In fact former Senator Hart, in the Church committee report, pointed out that out of thousands of Americans investigated under the rubric of something similar to our 2.(d), only a handful of cases produced any kind of early warning about terrorism. The Americans followed up on this. They began at that point substantially to reduce the amount of intrusive surveillance they would permit against American citizens and resident aliens.

All the wiretaps in the United States today that are done in respect of domestic security threats, as opposed to foreign-controlled threats, are carried out under a general criminal law statute that requires probable cause based on evidence that one of a number of actually specified crimes has occurred, is occurring, or is about to occur—no language like "intended ultimately", but actual crimes.

What is interesting about this is that as far back as 1972 the United States Supreme Court said it was constitutionally permissible to have a broader bugging power for domestic intelligence purposes. Notwithstanding that, the United States Congress has never enacted such legislation. And what is even more significant, not a single U.S. President since then has even asked for such legislation. We include Richard Nixon—you will remember him—Gerald Ford, Jimmy Carter, and, you guessed it, Ronald Reagan. This has led me on other occasions to wisecrack that by insisting on the powers in the CSIS Act the Government of Canada achieved something truly remarkable: it made Ronald Reagan look like a civil libertarian.

Even with respect to foreign-controlled security threats, the wiretap law, the electronic bugging law enacted in 1978, requires essentially a criminal standard, where the targeting of citizens and resident aliens are concerned.

• 1105

We submit that there is simply no excuse for Canada's insisting on powers of intrusive surveillance that are so much broader than are available in the most targeted country in the free world, the United States. It simply makes no sense.

All this brings us to recommendation one. In our view this law should be changed so that citizens and permanent

[*Traduction*]

participation à des réunions, des démonstrations pacifiques et autres choses du genre.

D'ailleurs, le rapport du comité Church contient une déclaration de l'ancien sénateur Hart qui soulignait que, des milliers d'Américains qui ont fait l'objet d'enquêtes au titre d'une disposition similaire à notre article 2(d), seuls une poignée de cas ont donné un avertissement quelconque d'un acte de terrorisme. Les Américains ont agi en conséquence; ils ont en effet commencé à réduire considérablement le nombre de cas de surveillance intensive, mettant en cause la vie privée, qui seraient autorisés dans le cas de citoyens américains ou d'étrangers résidents permanents.

Toutes les écoutes téléphoniques qui se font actuellement aux États-Unis dans le cadre d'une enquête concernant des menaces à la sécurité interne du pays, par opposition aux menaces venant de l'étranger, se font au titre d'une loi pénale générale. Cette loi exige la présentation d'une raison probable fondée sur la preuve que l'un des crimes mentionné spécifiquement par la loi s'est produit, se produit, ou va se produire dans un proche avenir; on ne trouve pas d'expression telle que «ayant l'intention ultime», mais une liste de crimes spécifiques.

Il est intéressant de noter que, dès 1972, la Cour suprême des États-Unis avait déclaré qu'il était possible, constitutionnellement, d'accorder des pouvoirs d'écoute électronique plus étendus aux fins de la collecte de renseignements sur la sécurité interne. Malgré ceci, le Congrès des États-Unis n'a jamais adopté de lois allant dans ce sens et ce qui est encore plus important, aucun des présidents des États-Unis depuis cette date n'a demandé une telle loi. Il s'agit des présidents Richard Nixon—je suis sûr que vous vous souvenez de lui—Gerald Ford, Jimmy Carter, et, vous l'avez deviné, Ronald Reagan. Ceci m'a d'ailleurs amené, dans d'autres circonstances, à plaisanter en disant qu'en insistant pour que tous ces pouvoirs soient prévus dans la Loi sur le SCRS, le gouvernement du Canada a obtenu quelque chose de vraiment remarquable: il donne à Ronald Reagan l'apparence d'être un défenseur des droits civiques.

Même en ce qui concerne les menaces venant de l'étranger, la Loi sur l'écoute téléphonique et la surveillance électronique adoptée en 1978 exige la présence d'un aspect criminel lorsqu'il s'agit de cibler des citoyens ou des étrangers résidents permanents.

Nous avançons qu'il est impossible de justifier la demande du Canada qui insiste sur des pouvoirs de surveillance intensive, mettant en cause la vie privée, qui sont beaucoup plus étendus que ceux qu'on trouve dans le pays le plus visé au monde, les États-Unis. Cela ne tient pas debout.

Ceci nous amène à la première recommandation. À notre avis, la loi devrait être modifiée de façon à ce que

[*Text*]

residents no longer are targetable for intrusive surveillance—electronic bugging, mail opening, surreptitious searches, the invasion of confidential records, or the deployment of covert informants—unless at the very least there is a serious security-related breach of the law, such as sabotage, espionage, serious violence, extortion, or bribery impairing the operations of government. It may well be appropriate with respect to a number of these surveillance powers to insist on even more, but at the very least that ought to be the threshold.

I hope I chose my words carefully enough to indicate that I have been talking thus far about intrusive surveillance against citizens and permanent residents. The implication is obvious. If we are talking about less intrusive surveillance, if we are talking about people other than citizens or permanent residents—foreign visitors—in our view there is an argument for having standards lower than the ones we insist on for the intrusive surveillance of citizens and permanent residents.

As I pick up the act I submit it simply does not make sense to take a look at the mandate in section 2 and say that this mandate either permits everything we have or nothing at all. I submit that it makes sense to have a graduated response, that the more intrusive the surveillance, the higher the standard for conducting the surveillance. If we are talking about citizens and permanent residents we owe them a higher duty of care. This is not to suggest that we should not have standards where foreign visitors are concerned, indeed, we should. It is to say that there is an argument for having a lower standard.

I know and I will anticipate the arguments of what I like to call false egalitarianism. We found it in the Pitfield committee report, for example, where they say it is not fair, we should treat everybody equally. All that really means is that we lower the standards for everybody.

The fact is that it is often harder to accumulate the evidence you need for a higher standard when you are talking about a visitor who is here briefly, who may only come here for the weekend, for example, as opposed to people who are living here and working here. Secondly, we know that the proportion of people involved in hostile foreign intelligence activity is far greater among visitors than it is among citizens.

So I suggest to you that what comes packaged as egalitarianism in this situation very often in fact means less protection for everybody.

[*Translation*]

les citoyens et les résidents permanents ne puissent plus faire l'objet d'une telle surveillance intensive—écoute électronique, ouverture du courrier, perquisitions subreptices, l'étude de dossiers confidentiels, ou la mise en place d'informateurs—sauf, si, tout au moins, il y a infraction grave à une loi concernant la sécurité telle que le sabotage, l'espionnage, la violence grave, l'extorsion, la subornation, entravant le bon fonctionnement du gouvernement. Il serait peut-être bon d'accroître le nombre de ces pouvoirs de surveillance mais ceux-ci peuvent au moins constituer un minimum.

J'espère avoir indiqué assez clairement que je parle de la surveillance intensive visant les citoyens et les résidents permanents. L'implication est évidente. Si nous parlons d'une surveillance moins intensive, si nous parlons de personnes autres que les citoyens ou les résidents permanents—des visiteurs étrangers—nous pensons que l'on pourrait demander des normes plus souples que celles sur lesquelles nous insistons quand il s'agit de la surveillance intensive, mettant en cause la vie privée, des citoyens et des résidents permanents.

Après avoir examiné la loi, j'estime qu'il est impossible d'examiner le mandat décrit à l'article 2 et de dire que ce mandat ou bien permet tout ce que nous avons ou bien ne permet rien du tout. J'estime qu'il est possible d'avoir une réaction proportionnelle à la situation et que plus la surveillance met en jeu la vie privée et plus les normes concernant cette surveillance doivent être strictes. Si nous parlons des citoyens et des résidents permanents nous avons à leur égard une obligation de prudence plus élevée. Je ne voudrais pas suggérer qu'il ne faudrait pas avoir de normes lorsqu'il s'agit des visiteurs étrangers car certainement nous devrions en avoir, je veux tout simplement dire que l'on peut, dans ce cas, avoir des normes moins exigeantes.

Je connais les arguments présentés au titre de ce que j'appelle un faux égalitarisme, et je vais y répondre à l'avance. Nous avons trouvé un tel argument dans le rapport du Comité Pitfield, par exemple, où on nous dit qu'il faut être équitable et que tout le monde doit être traité de la même façon. Ce que cela veut dire, finalement, c'est que les normes seront abaissées pour tout le monde.

Dans la pratique il est souvent beaucoup plus difficile de réunir les éléments de preuve nécessaires pour respecter une norme élevée lorsque l'on parle d'un visiteur au pays pour une brève période, une fin de semaine par exemple, par opposition au cas de personnes qui vivent et travaillent ici. Deuxièmement, nous savons que le nombre de personnes qui participent à des activités de renseignement pour une puissance étrangère hostile est beaucoup plus élevé parmi les visiteurs qu'il ne l'est parmi les citoyens.

J'estime donc que ce qui nous est présenté au nom de l'égalitarisme, dans cette situation particulière, va souvent entraîner, dans les faits, une réduction de la protection pour tout le monde.

[*Texte*]

• 1110

It is also interesting that the Pitfield report itself made the kind of distinction we are talking about in section 16 of the act, where it does make a distinction between the treatment of citizens and permanent residents and the treatment of others.

The next topic I would like to review with you is the issue of civilianization. With respect, the Canadian Civil Liberties Association wishes to challenge the conventional wisdom that has grown up in this country since the McDonald report and the enactment of this legislation. That conventional wisdom is that civil liberties are better protected if security intelligence is done by an agency that has no law enforcement responsibilities. Our view is that this is a fundamentally incorrect approach and was misconceived from the outset.

Let me take you back to a couple of the incidents that have already arisen with respect to CSIS—the use of questionable material in an affidavit, and the mishandling of an informant. I would suggest that, as between a civilian intelligence gathering agency and a law enforcement agency, a civilian intelligence agency has less incentive to be as careful as a law enforcement agency, because a law enforcement agency has to reckon with the possibility that one day that material is going to surface in open court, that its witnesses are going to be subject to cross-examination by defence counsel who will tear them apart in a way that the judges in the in camera hearings for warrants, with all due respect, could not be expected to do.

I understand, of course, that law enforcement agencies have gotten into this kind of trouble as well, and certainly that happened with the RCMP. All I suggest to you is that as between the two, as between strictly civilian intelligence gathering without any possibility that they become involved in prosecution and an agency that might at some stage resort to prosecution, it is awfully salutary for them to have to face the prospect of having their material torn apart in open court.

It is interesting in this respect. The United States again faced the exact same issue, and here I actually have to refer to some notes. The Attorney General, Edward Levi, who was the Attorney General under President Ford at the time when these basic reforms began in the United States in the wake of the Watergate scandals, when this issue came up said the dangers were greater if a separate agency were to be created:

> The fact that the FBI has criminal investigative responsibilities which must be conducted within the confines of constitutional protections strictly enforced by the courts, gives the organization an awareness of the interests of individual liberties that might be missing in an agency devoted solely to intelligence work.

The then director of the FBI, Clarence Kelly, amalgamated the domestic intelligence activities of the FBI with their general criminal investigative division so

[*Traduction*]

En outre, le rapport Pitfield établit le genre de distinction dont il est fait mention à l'article 16 de la loi. La loi n'établit pas de distinction de traitement entre les résidents permanents et les autres.

J'aimerais maintenant parler du rôle d'une agence civile. L'Association canadienne des libertés civiles conteste la croyance populaire qui s'est établie au pays depuis le dépôt du rapport McDonald et l'entrée en vigueur de cette loi. Selon cette croyance populaire, les libertés civiles sont mieux protégées si le travail de renseignement est effectué par un organisme qui n'est pas chargé de faire respecter la loi. Selon nous, les prémisses même d'un tel raisonnements sont erronées.

Permettez-moi de vous citer quelques incidents survenus au SCRS: l'utilisation d'informations douteuses dans la préparation d'un affidavit et la mauvaise utilisation d'un indicateur. Contrairement à un organisme chargé de faire respecter la loi, un organisme civil de renseignements sera moins poussé à faire preuve de rigueur. Un organisme chargé de faire respecter la loi doit envisager la possibilité qu'un jour les renseignements recueillis seront présentés devant les tribunaux, que ses témoins seront contre-interrogés et que l'avocat de la défense démolira leurs témoignages. Par contre, lors des audiences à huis clos pour la délivrance de mandats, les juges ont une tout autre attitude.

Cependant, les organismes chargés de faire respecter la loi peuvent également se retrouver dans une telle situation, et cela s'est d'ailleurs produit pour la GRC. Entre, d'une part, un organisme de renseignements civil qui ne participe pas aux poursuites et, d'autre part, un organisme qui peut participer à des poursuites, il est de loin préférable d'avoir un organisme dont les preuves pourront être passées au peigne fin devant les tribunaux.

À cet égard, les États-Unis se sont retrouvés dans la même situation. Permettez-moi de consulter mes notes. M. Edward Levi était procureur général dans l'administration Ford, lorsque ces réformes fondamentales ont été amorcées aux États-Unis suite au scandale du Watergate. Lorsque cette situation s'est présentée, il pensait que la création d'un organisme distinct était bien plus dangereuse et il a d'ailleurs déclaré:

> «Les pouvoirs d'enquête criminelle du FBI doivent être exercés dans le cadre des protections constitutionnelles qui sont appliqués de façon stricte par les tribunaux. Ainsi, l'organisme doit tenir compte des libertés individuelles, ce qui ne serait pas le cas d'un organisme consacré entièrement aux renseignements.

M. Clarence Kelly, directeur du FBI à l'époque, a fusionné les activités nationales de renseignements et la Division générale d'enquête criminelle du FBI pour que,

[*Text*]

that, in his words, "the handling of domestic security investigations will be conducted as much as possible like criminal investigations." They realized the idea was that this would be in the interests of civil liberties.

• 1115

I say this in full recognition of the fact that there will be numbers of investigations that will be conducted primarily for intelligence purposes that will not result in prosecutions. I understand that will happen, and very often in numbers of cases it is advisable that it be done that way, particularly where you are concerned with espionage. Nevertheless, I suggest to you that the prospect that it might resort to prosecution down the line is what helps to keep the activities of the intelligence agency more respectful of civil liberties.

This could be done in many ways. You could say, for example, that CSIS would carry law enforcement functions with respect to whatever their functions are in intelligence gathering. So then Canada would have two police forces, the Mounties handling one area and CSIS handling the security-related law-breaking. Or you might restore the the security threats that are entirely indigenous to the RCMP and leave the counter-intelligence, the activities that are countering foreign threats, to CSIS. If we did that, of course we would have to extend the range of safeguards such as SIRC to the RCMP. We are not particularly wedded to any one formula for accomplishing this objective. Our position, however, is that civilianization always was a misconceived way to go.

There are numbers of areas where our brief talks about where the statute is regrettably silent. I will not try to deal with all of them now, just with a few.

The statute does not deal adequately with the issue of informants. We know that informants sometimes are dubious people. We take a look at the American experience. It was an informant who attempted to assassinate Gerald Ford. They are often questionable people. And we know there are a lot of questionable activities that they are pressured to become involved in if they are going to make good spies. The act is far too silent as far as the deployment of informants is concerned and even the behaviour of informants during the course of their assignment is concerned.

The act says nothing explicit about countering. We remember the dirty tricks that surfaced in connection with the RCMP. We are not sure to what extent may CSIS do anything that is not otherwise unlawful to counter a security threat. Does silence mean it cannot do anything else, or does silence mean it can do anything that is not otherwise unlawful? In our view the statute should set out at least minimal guidelines for what would be permissible as far as countering is concerned.

As far as safeguards are concerned, we believe that the term of office of SIRC should be longer and non-

[*Translation*]

et je cite, «les enquêtes nationales de renseignements soient menées comme des enquêtes criminelles». L'objectif était de protéger des libertés civiles.

Je sais très bien que bon nombre d'enquêtes auront essentiellement pour but de recueillir des renseignements et ne mèneront pas à des poursuites. D'ailleurs, dans de très nombreux cas, il est préférable qu'il en soit ainsi, tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'espionnage. Néanmoins, un organisme de renseignements respectera davantage les libertés civiles s'il sait qu'une enquête peut aboutir à une poursuite.

Cet objectif peut être atteint de différentes façons. Ainsi, le SCRS pourrait être chargé de faire respecter la loi dans tous les domaines touchant les renseignements de sécurité. Dans ce cas, le Canada disposerait de deux corps policiers fédéraux: d'une part la GRC, d'autre part le SCRS responsable de la sécurité nationale. Il serait également possible de laisser la sécurité nationale entre les mains de la GRC et le contre-espionnage et les menaces à la sécurité provenant de l'étranger au SCRS. Dans un tel cas, les activités de la GRC devraient également relever du mandat du CSARS. D'autres formules pourraient également convenir. Cependant, nous pensons que la création d'un organisme civil a toujours été un choix peu judicieux pour atteindre cet objectif.

Dans notre mémoire, nous signalons plusieurs domaines qui ne sont pas abordés dans la loi. Je vais maintenant aborder quelques-uns de ces domaines.

La loi ne traite pas suffisamment en profondeur la question des indicateurs. Nous savons que les indicateurs ont parfois des antécédents douteux. Regardons ce qui se passe aux États-Unis: c'est un informateur qui était l'auteur de la tentative d'assassinat de Gerald Ford. Il s'agit souvent d'individus louches. S'ils veulent devenir des espions efficaces, on les pousse à participer à un grand nombre d'activités de nature douteuse. La loi est bien trop muette au sujet de l'utilisation des indicateurs et de leur comportement pendant les missions.

La loi ne donne aucune précision au sujet du contre-espionnage. Nous nous souvenons des sales tours qui ont été mis au jour concernant la GRC. Nous ne savons pas dans quelle mesure le SCRS peut intervenir sans enfreindre la loi pour contrer la menace à la sécurité. Doit-on interpréter ce silence comme une interdiction d'agir dans ce domaine ou comme une autorisation de prendre toutes les mesures qui ne sont pas illégales? Selon nous, la loi devrait énoncer des directives de base prévoyant les mesures autorisées concernant le contre-espionnage.

Dans le domaine des garanties, le mandat des membres du CSARS devrait être plus long et non renouvelable.

[*Texte*]

renewable, but staggered terms so they might be appointed by different governments. It would help that you try to ensure that. And I assure all of you that this is not intended as a partisan comment. Also we believe that SIRC should have access to everything in the possession of CSIS that relates to security intelligence. There is no reason to exempt Cabinet documents from the range of materials available to SIRC.

• 1120

We support the recommendation of the McDonald commission that there be a small parliamentary committee with ongoing oversight responsibilities and access to security intelligence materials.

Part of the difficulty. . . And we do not say this in any way to cast a negative reflection on the behaviour of SIRC; we are frankly quite encouraged by what we have seen so far. But the fact is that we are dealing with secret activities. We do not know. Moreover, we do not know who the successors to the incumbents are going to be. There is no way of knowing that. We do know that very often in our history regulatory agencies that were set up initially to regulate activity began to identify more with those they were regulating than with those on whose behalf they were regulating. So I think it just makes good sense to legislate this in advance.

The final point I would like to mention in this regard is that this exercise we are about now is in our view an extremely healthy exercise. We believe the statute should be amended to ensure that such an exercise repeats itself every five years. We are dealing here with potentially very great threats to civil liberties. We know what has happened in the past, and we know that no matter how virtuous, how conscientious any incumbents may be, there are very strong pressures in a security intelligence service to take short cuts. It is endemic to the very nature of the operation.

This is not a comment on any of the incumbents or on any particular behaviour. It is a comment on what we know about the nature of the exercise.

So we believe the act should be amended to ensure we can come back and rendezvous with you five years hence.

The Chairman: Thank you, Mr. Borovoy. We will start with Mr. Lee.

Mr. Lee: This is my first opportunity as a Member of Parliament to receive on a committee submissions from your association, and as I expected it is a treat. I have always admired the way your association advances the liberties of Canadians, the ones we have inherited, to the limit in every nook and cranny where you can find a place for them. That is a very healthy climate in which to engage in this review.

You have indicated the CSIS act does contain too many and too broad a list of powers. I wonder if you might accept the suggestion that part of our solution might be not so much in restricting the powers as in restricting the

[*Traduction*]

Cependant, les mandats devraient être échelonnés de sorte que les membres puissent être nommés par différents gouvernements. Votre collaboration à cet égard serait appréciée. Rassurez-vous, il ne s'agit pas là d'un commentaire tendancieux. Nous sommes également d'avis que le CSARS devrait avoir accès à tous les documents touchant le renseignement de sécurité que possède le SCRS. Aucune raison ne justifie que les documents du Cabinet échappent à l'examen du CSARS.

Nous appuyons la recommandation de la Commission McDonald voulant qu'un comité parlementaire restreint assure la surveillance des activités de renseignement en ayant accès à tous les documents concernant ce secteur.

Nous ne voulons en aucune façon discréditer le CSARS. En fait, ce que nous avons vu jusqu'à présent nous encourage grandement. Mais il faut se rappeler que nous traitons d'activités secrètes. Nous n'en connaissons pas toute la teneur. En outre, nous ne savons pas qui succédera au titulaire actuel. Nous savons par expérience que, très souvent, les organismes de réglementation mis sur pied avec un mandat bien précis épousent davantage la cause de l'organisme qu'ils doivent surveiller plutôt que celle qu'ils devraient défendre. Donc, il nous semble raisonnable de prévoir une telle situation dans la loi.

En terminant, je tiens à dire qu'il s'agit là d'un exercice tout à fait salutaire. La Loi devrait être modifiée de façon à prévoir un tel exercice sur une base quinquennale car nous traitons de menaces possibles très importantes pour les libertés civiles. Nous savons ce qui s'est déjà produit. Même si les membres de cet organisme sont très consciencieux, nous savons qu'au sein d'un organisme de renseignements de sécurité il existe de grandes pressions pour que l'on déroge parfois aux pratiques établies. Cela fait partie de la nature même des activités.

Je ne vise personne en particulier. Mon commentaire porte sur la nature de ce genre d'exercice.

La Loi devrait être modifiée de sorte que nous puissions répéter cet exercice dans cinq ans.

Le président: Je vous remercie, monsieur Borovoy. Monsieur Lee, vous avez la parole.

M. Lee: A titre de député membre d'un comité, c'est la première fois que je reçois un mémoire présenté par votre association. Comme je m'y attendais, ce fut pour moi un grand plaisir. J'ai toujours admiré la façon dont votre association défend les libertés des Canadiens, libertés qui nous ont été transmises de toutes parts. Dans ce contexte, nous sommes en mesure de bien entamer cet exercice.

Vous avez mentionné que la Loi du SCRS prévoit des pouvoirs trop nombreux et trop vaste. Ne pensez-vous pas que la solution consiste en partie non pas à limiter les pouvoirs mais plutôt à limiter les pouvoirs conférés aux

[*Text*]

use of the powers as they are applied by the administrators, by those who have been delegated the authority. From your perspective, is there any hope that although the powers may be there in the act their use may be constrained—the application of the powers?

• 1125

Mr. Borovoy: If you are talking about a statutory revision that would restrict the use of some of these powers, you must of necessity then be talking about less power. Once you say that they cannot use it as much, you are saying this is less power. The only way you can get around that is by saying let us leave the powers there, but we will talk to the administrators to try to get their assurances that they will not abuse it. If you are talking about a statutory change, of necessity you have to be talking about less power, if you are talking about restricted application of these powers.

Mr. Lee: I would also suggest that it is possible to provide an administrative or review function which would review the use of those powers.

Mr. Borovoy: As you know, there is a review function already in SIRC and we would like to see that augmented with parliamentary review. But I think the difficulty you find is that when you permit powers as great as these, when you legislate them, it has a way of telegraphing to the people in the field that this is permissible. What you are talking about has the status of a parliamentary mandate. That is why I think it is so important that Parliament speak in very clear terms. If I can put it yet another way to you, why should we have powers that we do not need, powers for which the demonstration is not there?

I think democracies should do things the other way around. Instead of granting large gobs of power and then trying to ensure that they will not be abused, we should require that those exercising the power demonstrate that they are necessary, and then we should still try to set up machinery to limit the risk of abuse.

Mr. Lee: You have made two or three references to the circumstances of civil liberties in the United States vis-à-vis security and intelligence. That is of course one model we might look at here. There are probably many around the world. From your general experience and background, is there any other civil libertarian model vis-à-vis security and intelligence which you might want to direct the committee's attention to?

Mr. Borovoy: I regret that our general experience and background do not include the breadth of scholarship that your question so generously implies. I think the American experience is particularly helpful because of the various institutions that participated in the post-

[*Translation*]

administrateurs qui se chargent de les mettre en oeuvre. Pensez-vous que, même si les pouvoirs sont prévus dans la loi, il soit possible de les limiter, du moins leur mise en oeuvre?

M. Borovoy: Si vous faites allusion à une révision statutaire qui limiterait l'utilisation de certains de ces pouvoirs, il faut alors obligatoirement réduire les pouvoirs. Dès que l'on parle de restreindre l'utilisation des pouvoirs, il s'agit en fait d'une diminution de ceux-ci. Pour éviter une telle situation, il faut laisser les pouvoirs intacts, mais entreprendre des discussions avec les administrateurs pour qu'ils nous garantissent qu'il n'y aura pas d'abus. Si vous faites allusion à un changement statutaire, de toute évidence il y aura une réduction des pouvoirs, en fait, si vous parlez d'une utilisation restreinte de ces pouvoirs.

M. Lee: On peut également prévoir un mécanisme administratif ou autre permettant l'étude de ces pouvoirs.

M. Borovoy: Comme vous le savez, le CSARS joue déjà un rôle de surveillance. Nous aimerions également ajouter un examen parlementaire. Le problème est le suivant: en conférant des pouvoirs aussi importants, on indique aux principaux intéressés qu'ils peuvent les utiliser. Vous faites allusion à des pouvoirs qui relèvent d'un mandat du Parlement. Voilà pourquoi le Parlement doit se prononcer très clairement à ce sujet. En d'autres termes, pourquoi devrions-nous disposer de pouvoirs dont nous n'avons pas besoin, pouvoirs dont les besoins n'ont pas été démontrés?

Les systèmes démocratiques devraient procéder différemment. Au lieu de conférer dans un premier temps de vastes pouvoirs, puis, d'essayer d'éviter les abus, nous devrions exiger de ceux qui exercent le pouvoir qu'ils en démontrent la nécessité. Par ailleurs, nous devrions également mettre en place des mécanismes visant à limiter les risques d'abus.

M. Lee: À deux ou trois reprises vous avez fait allusion à la situation des libertés civiles aux États-Unis, par rapport à la sécurité et aux renseignements de sécurité. Il s'agit là bien sûr d'un modèle sur lequel nous pouvons nous pencher, mais il en existe probablement bon nombre d'autres de par le monde. Pourriez-vous, selon votre expérience, signaler au Comité d'autres modèles de libertés civiles incluant la sécurité et le renseignement de sécurité?

M. Borovoy: Malheureusement, nous n'avons pas effectué toutes les études et toutes les recherches nécessaires pour répondre à votre question. Le modèle américain est particulièrement utile, car bon nombre d'organismes ont participé à la réforme qui a suivi le

[*Texte*]

Watergate exercise. As a result of that, I think we find in some cases very carefully and delicately worked out balances.

Mr. Swan would like to augment my response.

Mr. Kenneth T. Swan (Vice-President and Chairman of the Board, Canadian Civil Liberties Association): I just might suggest that the committee is looking for places to find other approaches that also have a civil libertarian dimension. Australia has made recent amendments to its legislation which go some distance towards some of the things we have been saying and indeed some of the things SIRC has been saying about what should be done. You might look at the 1986 amendments to the SIO Act, particularly in regard to establishing a criminal standard for investigations.

Mr. Borovoy: That the threshold test require evidence of criminal activity.

• 1130

Mr. Lee: That takes me to my next question. Surely we have to accept that there exists the concept of a threat to the security of Canada, and it can exist out there irrespective of a breach of any criminal or other general law in the country. There can be a threat to the security of Canada. And if you accept that is the case, then how do we avoid creating a threshold where we will want to look at it, a threshold defined irrespective of thresholds of criminal activity or criminal investigation? Do we not have to look at it before the horse is out the barn door, so to speak? Even though you have your 2% statistical data there. . .

Could you address that? First of all, do you accept the concept that the threat is there; and secondly, do we not have to look at it as quickly as we can find it?

Mr. Borovoy: Without question there are threats. We live in a dangerous world, and we do not yet know to what extent the Soviets have abated some of their activity. Certainly their history would lead us in the direction of being cautious about it. We do know there has been international terrorism. We know from time to time we have even had some activity with domestic terrorism. There is no question there are threats in this dangerous world. I would be hard put, however, to conceive of a security threat that could be practised in Canada and not involve illegality. I would be hard put to conceive of an example of that.

Your question of course says all right, we want to get there before it happens; we want to anticipate these things—not that it does not or will not involve criminal activity, but we want to get in early; we want to use our clairvoyance and try to head it off. My response to that is to say to you these broad mandates. . . we only have to look at the American experience to say that regardless of the theory, in fact it just has not happened that way. The further evidence of that is that the Americans themselves

[*Traduction*]

Watergate. Cette refonte a donné lieu, dans certains cas, à des équilibres soigneusement conçus.

Je pense que M. Swan voudrait ajouter un complément de réponse.

M. Kenneth T. Swan (vice-président et président du Conseil, Association canadienne des libertés civiles): Le comité cherche d'autres modèles comportant des libertés civiles. L'Australie a récemment modifié ses lois. Ces modifications vont dans le même sens que les propositions présentées par notre association ainsi que les suggestions faites par le CSARS. Vous voudrez peut-être étudier les modifications apportées à la loi en 1986, plus particulièrement l'adoption d'une norme en matière criminelle pour les enquêtes.

M. Borovoy: Selon le critère essentiel, il faut avoir des preuves d'une activité criminelle.

M. Lee: Cela m'amène à la prochaine question que je désire poser. Nous devons accepter le concept d'une menace à la sécurité du Canada. Cette menace existe bien, même sans tenir compte des infractions criminelles ou autres au pays. Si telle est la situation, comment éviter de définir un seuil au-delà duquel nous voudrons étudier les cas, un seuil établi sans tenir compte du niveau des activités ou des enquêtes criminelles? Ne devrions-nous pas étudier la situation avant d'être placé devant un fait accompli? Même si vos données statistiques indiquent 2 p. 100. . .

Pourriez-vous aborder cet aspect? Premièrement, reconnaissez-vous que la menace existe; deuxièmement, ne nous faut-il pas agir aussi rapidement que possible dès que nous avons pris connaissance de la situation?

M. Borovoy: Il n'y a aucun doute que des menaces existent. Le monde dans lequel nous vivons est dangereux et nous ne savons pas encore dans quelle mesure les Soviétiques ont réduit certaines de leurs activités. Leur histoire nous indique qu'il faut faire preuve de prudence. Nous sommes bien conscients du terrorisme international. Nous avons même à certains reprises été victimes de certaines activités terroristes au pays. De toute évidence, ces menaces sont bien présentes. Cependant, il serait difficile d'imaginer une menace à la sécurité qui pourrait être exercée au Canada sans enfreindre de loi. Il serait très difficile d'en trouver un exemple.

Votre question est très explicite à ce sujet, nous voulons prévenir; nous voulons anticiper de tels incidents—pas à cause de l'absence d'activité, mais simplement parce que nous voulons étudier ces cas dès le début. Nous voulons faire preuve de clairvoyance et essayer d'éviter de tels incidents. Ces vastes mandats. . . prenons l'exemple américain, quelle que soit la théorie, en fait les choses ne se déroulent pas de cette façon. À cet égard, les Américains eux-mêmes ont réduit de façon

[*Text*]

went about significantly restricting the ambit of the intrusive surveillance they can conduct against their own citizens.

I remind you we are talking only about intrusive surveillance. We would not insist that information-gathering that involves a dimension of intrusion less than wiretapping and surreptitious searches and the like could well be done with a threshold lower than a criminal one.

Mr. Lee: The discussion of false egalitarianism—citizen, resident, visitor, illegal. . . Are you suggesting a citizen should have a greater bundle of rights in this field? Let me suggest to you that a treasonous citizen, if I could just use the concept, not being 100% legally certain what that might involve, is just as lethal to us as a treasonous visitor. Why would you choose to place a citizen on a higher threshold when you are dealing with threats, terrorism, or anything else? Why not put every person in the same category and say when we are talking about these things we are all on the same bus?

Mr. Borovoy: I would suggest to you that if we talk about somebody who is coming across the border for a very brief visit, has never been here before, and is going to leave after a day or two, we do not owe the same standard of immunity from surveillance as we owe to those to whom we have granted citizenship. It is as simple as that: that one group of people we owe a very high standard of care.

• 1135

Now, I have to be careful. I am not suggesting that there be no standards at all, that the visitor be subjected to arbitrary surveillance. I am only suggesting that there is an argument for having a graduated degree of threshold before you can target him.

Mr. Lee: I agree.

Mr. Borovoy: If I can just give you one example, I remember a discussion with some RCMP Security Service people a few years ago. They said if you hear that an international terrorist is coming here for the weekend, he may just be going fishing; we do not know what he is doing. It would be a lot harder in a case like that to accumulate the evidence you need to meet the threshold test than it is by and large for those who are living here.

Mr. Lee: Your perspective, with respect and with due credit, is that of the person, the rights and liberties of the person, the bundle of freedoms that person has. But if I am in the security intelligence business, my perspective involves the threat, and when the threat matures or is about to, from my perspective I do not care whether I am talking about a citizen or someone who drops in with a parachute, I still have to do my job, I still have to prevent whatever the threat was intended to produce. So there is a

[*Translation*]

marquée l'ampleur de la surveillance intensive qui peut être exercée contre leurs citoyens.

Nous ne parlons ici bien sûr que de surveillance intensive. Nous estimons que la collecte de renseignements qui fait appel à des techniques n'incluant pas l'écoute électronique ou les fouilles clandestines et autres méthodes du genre pourrait très bien se situer en-deçà du niveau des activités criminelles.

M. Lee: Le faux égalitarisme—citoyen, résident, visiteur, visiteur illégal. . . Pensez-vous qu'un canadien devrait avoir plus de droits dans ce domaine? A notre avis un espion et tout aussi dangereux, qu'il s'agisse d'un citoyen canadien ou d'un étranger vivant sur notre sol. Dans le cas des menaces ou du terrorisme, pourquoi placeriez-vous le citoyen canadien dans une catégorie supérieure? Pourquoi ne pas placer tout le monde sur un pied d'égalité?

M. Borovoy: Si nous parlons d'un visiteur qui traverse la frontière pour un court séjour, quelqu'un qui n'est jamais venu au pays auparavant, qui repartira après une ou deux journées, alors, nous ne sommes pas tenus de lui témoigner la même confiance qu'à un immigrant reçu. C'est aussi simple que cela: nous devons prendre beaucoup plus de précaution avec ce dernier groupe.

Mais attention. Je ne veux pas dire par là que qu'il ne doit y avoir aucune norme et que le visiteur doit être surveillé de façon tout à fait arbitraire. J'entends tout simplement par là qu'il est logique d'avoir une norme de surveillance pour les visiteurs.

M. Lee: D'accord.

M. Borovoy: Je me rappelle avoir eu une discussion, il y a de cela quelques années, avec certains membres de la GRC qui appartenaient au Service de sécurité. On m'avait expliqué que même si le Service entendait dire qu'un terroriste international devait venir passer le week-end au Canada, que ce dernier pouvait très bien avoir uniquement l'intention de venir faire un petit voyage de pêche. Comment prouver le contraire? Autrement dit, dans un cas comme celui-là, le nombre de preuves suffisantes pour franchir le seuil permettant de déclencher la surveillance serait différent de celui qui s'appliquerait aux citoyens canadiens.

M. Lee: Mais sans vouloir vous contredire, et je reconnais le bien-fondé de votre point de vue, je crois que vous vous placez du point de vue des droits et libertés dont peuvent jouir les Canadiens. Mais ceux qui sont dans le domaine du renseignement de sécurité partent d'un point de vue différent, à savoir celui de la menace et doivent se demander quand la menace apparaîtra; autrement dit, pour ceux qui ont un travail à faire et qui doivent empêcher la menace d'apparaître, peu importe

[*Texte*]

difference in perspective there. I accept yours. I guess I am putting out on the table for you the existence of another perspective.

Mr. Borovoy: But the question is what conclusion ought to follow from that different perspective. I would suggest to you that you would have a difficult time demonstrating that the standards we are suggesting would in any significant way jeopardize the interests of Canadian security. Indeed, I would suggest to you that our proposals reflect an attempt to strike that balance, because as civil libertarians we too are concerned about the security of this country. We are very much concerned about the survival of our democratic institutions and those who would thwart them. That has to be a concern of ours. I would suggest to you that it would be very difficult to demonstrate that the standards we are proposing would in any significant way compromise Canadian security.

Mr. Lee: I believe I am probably near the end of my time. There are many interesting issues, but I will thank the chairman and the witness. Thank you.

Mr. Brewin: It is a pleasure to ask questions of Mr. Borovoy. It is too bad that I do not find myself in a more adversarial position on most of the issues so I could try to match wits with him. It has always been fun in the past to do that, but in this case—

Mr. Borovoy: You did not indicate who won.

Mr. Brewin: Well, we will have to ask somebody else to judge to that.

The first thing I should say particularly is that you make a very persuasive case on section 2 and on the definitions. Out of that arises one question I have, though. In your comments in respect of domestic threats, as I think you phrase it, you seem to suggest that the Criminal Code provisions in respect of wiretapping, etc., would be sufficient. Is that your position? Do I have that correct?

Mr. Borovoy: The answer is not necessarily, but probably yes. If you are talking, for example, about wiretapping itself, you will appreciate that some of the other techniques may not be in the code but wiretapping is. To that extent, I see no reason why the Criminal Code powers and provisions would not be appropriate there and why we need anything greater than that.

• 1140

Mr. Brewin: Let me then take you to the experience of the last five years. I was not here five years ago, but there is an echo of what you said then in the submissions that you make now. I would like you to reflect for a minute or two more, specifically with your experience and the experience of your association, on the observations you have on the last five years. You deal with it in the early stages of your brief, but I would like you to elaborate a little more in particular on the extent to which the association sees CSIS as having justified some of your concerns in the use of the too broad definition of

[*Traduction*]

qu'elle provienne d'un citoyen canadien ou de quelqu'un qui descend en parachute sur notre territoire. Les deux optiques ne se confondent pas. Mais j'accepte la vôtre, tout en me faisant aussi l'avocat du diable.

M. Borovoy: Mais il faut aussi se demander quelles conclusions doit tirer celui qui se place d'un autre point de vue. Je crois que vous auriez du mal à prouver que les normes que nous proposons visent justement à atteindre cet équilibre, étant donné que même les tenants des libertés civiles s'inquiètent aussi de la sécurité de leur pays. Nous voulons en effet que nos institutions démocratiques survivent et voulons empêcher quiconque de les détruire. Il nous est impossible de ne pas nous en préoccuper. Mais vous auriez du mal, je le répète, à démontrer que les normes que nous proposons pourraient être une menace à la sécurité du Canada.

M. Lee: Je pense qu'il ne me reste presque plus de temps. Tout cela est fort intéressant, et je remercie le président et le témoin.

M. Brewin: Quel plaisir d'accueillir M. Borovoy. Il est malheureux que ma position ne me permette pas de contester ses affirmations, car je serais tenté de jouer au plus fin avec lui, comme je l'ai déjà fait par le passé à mon plus vif plaisir. Mais aujourd'hui. . .

M. Borovoy: Vous n'avez pas dit qui avait gagné.

M. Brewin: Ce serait aux autres d'en décider.

Tout d'abord, vous êtes très persuasif lorsque vous contestez les définitions de l'article 2. Mais j'ai une question à vous poser. Lorsque vous parlez des menaces à la sécurité nationale, vous semblez laisser entendre que les dispositions du code criminel en matière d'écoute électronique, notamment, pourraient être suffisantes. Vous ai-je bien compris?

M. Borovoy: Elles pourraient l'être sans doute, mais pas nécessairement. Ainsi, vous aurez remarqué que l'écoute électronique est la seule technique à être mentionnée spécifiquement dans le Code criminel. Par conséquent, les dispositions du Code me semblent tout à fait appropriées et les pouvoirs qu'elles accordent tout à fait suffisants.

M. Brewin: Dans ce cas, tournons-nous vers les cinq dernières années. Je n'étais pas ici il y a cinq ans, mais vous semblez reprendre aujourd'hui ce que vous aviez dit à l'époque. POurriez-vous nous faire brièvement une rétrospective des cinq dernières années, dans votre optique et dans celle de votre association? Je sais que vous en parlez au début de votre mémoire, mais j'aimerais que vous nous disiez un peu plus longuement si, d'après l'association, les événements ont justifié vos craintes; autrement dit, le SCRS a-t-il vraiment trop souvent profité de l'imprécision dans la définition de subversion

[*Text*]

subversion, for example, and of other threats to security. That is a general question.

I would also like you to elaborate particularly, if you would, on the examples you give on page 5 of your brief, the one example in 1989 of a refugee aid group in Alberta, and the carpenters' union in B.C. Could you tell us a little more about those two cases?

Mr. Swan: Perhaps, sir, I can respond to part of your question. I know that it cheats you of the opportunity for a battle of wits with Mr. Borovoy, but if you do not mind a battle of wits with an unarmed man, please go ahead.

I think what we would say about the last five years is that the experience bears out our predictions of five years ago. In two areas that our brief touches on in particular, we think that is true, and in another area that perhaps is not touched on in our brief so much as it is in the various reports of SIRC over that five-year period, it is also true.

We raise in some detail our concern about civilianization, which was our concern before. We were, I think, at that time a voice crying in the wilderness. We may still be, but we think a great deal of what we said then about the dangers of disconnecting security and intelligence operations from the discipline of law enforcement have in fact been borne out by some of the experiences, the false starts, the missteps of CSIS over the years. Another model might have produced different missteps and different problems, but at least there is some evidence that we were right about civilianization.

Another point where we think we can be demonstrated to be right from five years ago is the breadth of the mandate and the availability of intrusive surveillance to pursue the mandate. A survey of SIRC reports over the past five years indicates ongoing concern by SIRC with the way in which CSIS has interpreted the mandate and the subjects that it has chosen to target. Some of those subjects appear to be targets which we have identified in affidavits which we have sought out and produced for our legal action now pending in the courts.

We have the definite impression that the provision of a broad mandate for counter-subversion to CSIS has resulted in very broad misuse of that mandate. That was the outcome of SIRC's reporting on that issue. The Osbaldeston committee came to the same conclusion. It would appear that the Solicitor General of the day, Mr. Kelleher, came to the same conclusion.

Our first point, and the point that Mr. Borovoy made some moments ago to your colleague, Mr. Lee, we think has been demonstrated by the experience, and that is that if you give too broad powers to any agency eventually those broad powers will be used.

[*Translation*]

ou dans la définition de ce que constituaient les autres menaces à la sécurité? Je voudrais que vous me répondiez en général.

Ensuite, pourriez-vous nous donner plus de détails sur les exemples que vous nous avez fournis à la page 6 de votre mémoire, soit les abus commis à l'égard d'un groupe d'aide aux réfugiés en Alberta, d'une part, et à l'égard d'un syndicat de charpentiers de la Colombie-Britannique, d'autre part?

M. Swan: Me permettez-vous d'intervenir? Je sais que cela vous gêne dans votre joute intellectuelle avec M. Borovoy, mais si ne répugnez pas à voir mesurer avec néophyte comme moi, je vous y invite volontiers.

Nous pouvons en effet affirmer que les événements ont justifié nos prédictions d'il y a cinq ans, non seulement dans les deux cas que nous donnons comme exemples, mais aussi dans un autre domaine que notre mémoire passe sous silence parce qu'il est mentionné dans les divers rapports préparés par le Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité depuis cinq ans. Hier comme aujourd'hui nous avons parlé de la transformation en organisme civil. Il y a cinq ans, nous étions les seuls à prêcher dans le désert.

Peut-être sommes-nous les seuls encore, mais certaines mauvaises expériences, des faux départs et des faux pas que le SCRS a commis au cours des ans ont sans doute prouvé que nous avions raison lorsque nous prédisions qu'il serait dangereux de séparer les opérations de sécurité et de collecte de renseignements d'une part, des opérations disciplinées de maintien de l'ordre, d'autre part. Avec un autre modèle, on aurait peut-être fait d'autres faux pas et au d'autres problèmes, mais les résultats prouvent au moins que nous avions raison au sujet de l'organisme civil.

On peut également dire que nous avions raison il y a cinq ans lorsque nous avons exprimé nos craintes au sujet de l'envergure du mandat et de la possibilité d'avoir recours à des techniques de surveillance par intrusion pour mettre en oeuvre ce mandat. Les rapports des cinq dernières années du Comité de surveillance démontrent que ce dernier s'est constamment ému de la façon dont le SCRS interprétait son mandat et choisissait ses cibles. Nous avons identifié certaines de ces cibles par des affidavits et avons intenté des poursuites judiciaires qui sont actuellement pendantes.

Nous sommes convaincus que le SCRS a profité de l'imprécision de son mandat en matière d'anti-subversion pour en abuser. C'est en tout cas ce qu'en a dit le Comité de surveillance et le comité Osbaldeston. Il semble aussi que le solliciteur général de l'époque, M. Kelleher, ait été aussi d'accord.

Comme M. Borovoy l'a expliqué tout à l'heure à votre collègue, M. Lee, les événements ont prouvé que nous avions eu raison et que si l'on accorde des pouvoirs beaucoup trop vastes à qui que ce soit, ils finiront par être utilisés.

[*Texte*]

Mr. Brewin: What happened in those two cases? Could you elaborate on the Alberta case and the B.C. case?

Mr. Borovoy: We are looking at each other because of flawed memories. I will not be able to recall all the detail but just the gist of it. In the B.C. case the deponent swears that a member of CSIS participated in meetings of an opposition slate to the administration of a union during the course of an internal union election campaign.

• 1145

Mr. Brewin: When was that? What year did this happen?

Mr. Borovoy: You have me there. I just cannot recall offhand.

Mr. Swan: Within the last five years.

Mr. Borovoy: It would have to be, of course. The material was filed in court in May, but I am not sure in respect of what period it deals with.

The Alberta case dealt with a refugee aid organization. According to the deponent a CSIS officer approached her—she is the president of the group—and warned her about some foreign interference, foreign influences in the organization. That is the gist of what she had to say. To some extent this falls under the rubric of countering. This is now CSIS not simply gathering information but trying to do something about it. And what are they entitled to do? The act is silent. This particular conduct is not otherwise unlawful. Query: Is it made unlawful because the act is silent, or do we have a situation where statutory silence means it is permissible to do it? This ought to be clarified.

Mr. Brewin: Let me pick up on the civilianization, because I guess that is where I have some difficulty with the direction. The general impression that certainly I have, and I may speak for other members of the committee on this, is perhaps in particular through the influence of SIRC there have been significant improvements over the last five years and therefore the basic structure that was established five years ago has in broad terms worked to improve the operation of CSIS and security intelligence in this country from the position it was when the whole thing started out. The impression I have is that civilianization offers the potential for broadening the perspectives of the Security Intelligence Service to make it more respresentative of the general community, and, to pick up the evidence we had this morning, to take a somewhat different view perhaps of the police answer to things and instead to rely increasingly on analysis, on open information, and to be more responsive to the kinds of concerns that are reflected in your brief. That is where we come from, at least where I come from, in looking at these issues. And I would think that to continue these trends, if we properly identified them,

[*Traduction*]

M. Brewin: Mais que s'est-il passé dans les deux cas que vous avez mentionnés? Pouvez-vous nous expliquer ce qui est arrivé en Alberta et en Colombie-Britannique?

M. Borovoy: Si nous nous consultons, c'est que notre mémoire nous joue des tours. Je ne peux pas me souvenir de ces histoires en détail mais, en Colombie-Britannique, le déposant a juré qu'un membre du SCRS avait participé à des réunions de l'opposition qui s'était manifestée à l'égard des administrateurs d'un syndicat, au cours de la campagne électorale interne du syndicat en question.

M. Brewin: Mais quand était-ce? En quelle année est-ce arrivé?

M. Borovoy: Bonne question, je ne me rappelle pas.

M. Swan: Au cours des cinq dernières années.

M. Borovoy: Sûrement. La requête a été présentée devant les tribunaux en mai, mais je ne sais pas vraiment quelle année elle visait.

Dans le cas de l'Alberta, il s'agit d'un organisme d'aide aux réfugiés. La déposante, qui est présidente de l'organisme, aurait été pressentie par un agent du SCRS qui l'aurait prévenue de quelques ingérences ou influences étrangères au sein de l'organisme. Voilà en gros ce qu'elle a expliqué. On pourrait sans doute parler ici de «contre-espionnage». Mais dans ce cas-ci, le SCRS ne fait pas que réunir des renseignements, puisqu'il essaie aussi d'y réagir. Mais qu'est-ce que le SCRS, au juste, a le droit de faire? La loi est muette à ce sujet. Or, ce comportement particulier n'est pas nécessairement illégal. On peut donc se demander s'il devient illégal parce que la loi est muette à ce sujet, ou si l'absence de quelques dispositions à ce sujet dans la loi rend ce comportement permissible? Il me semble qu'il faudrait le préciser.

M. Brewin: Laissez-moi passer maintenant à la transformation en organisme civil, car j'ai un peu de difficulté à vous suivre. Je me fais peut-être le porte-parole d'autres membres du comité si j'affirme que, d'après moi, c'est grâce à l'influence du Comité de surveillance si, au cours des cinq dernières années, on a pu constater des progrès et si la structure établie il y a maintenant cinq ans a réussi à faire évoluer dans le bon sens le SCRS et les activités de collecte de renseignements au Canada, toujours par rapport à leur point de départ. En faisant du service un organisme civil, on a élargi son horizon en le rendant beaucoup plus représentatif de la société en général; et comme nous l'avons entendu ce matin, nous lui permettons de se dissocier de l'optique policière et de fonder ses activités de façon accrue sur l'analyse des renseignements disponibles à tous, ce qui répond justement aux préoccupations exprimées dans votre mémoire. Voilà en tout cas mon impression. Je crois aussi que si l'on continue dans cette voie, en identifiant clairement ces domaines d'activités, et en resserrant les définitions, notamment, nous ne pouvons nous tromper.

[*Text*]

tighten up in the area of definitions and some of the other points, we are heading in the right direction.

Mr. Borovoy: Your first point speaks less to the issue of civilianization than it does to the role of SIRC. When you said that SIRC's ability to discern it and report on it was immensely helpful, of course it was, and of course it did improve the situation. To that extent that is quite right. I think, though, we have to be careful in drawing too broad an inference from that. That speaks to the helpfulness of this particular safeguard.

I would suggest to you that had this intelligence gathering occurred in a law enforcement body, rather than a completely intelligence-gathering body, there is a better chance—one cannot predict these things, obviously, with complete accuracy—that some of those things would have been avoided in the first place, such things as improper materials for a warrant, the mishandling of an informant, because at that point the agency doing it always has to have one eye on what might happen in court in a way that a completely intelligence-gathering agency does not have to have. So to that extent the answer is yes, having SIRC there was certainly helpful. But that does not speak to that distinction.

• 1150

On the other point you make as far as a broader perspective is concerned, there is no inherent reason why a law enforcement body cannot go out and recruit people, as it is reported CSIS is trying to do, beyond traditional police sources. There is no reason why you cannot have a much more sophisticated type of body that has law enforcement responsibilities as well as intelligence-gathering responsibilities. There is nothing inherent in it, but we suggest the danger the other way continues to exist, because as you remove it from that orientation and that discipline, in our view that is when you start to compound the risks. It is interesting that you get no less. . . I cited somebody like Edward Levi because of course of his great eminence in this whole area.

Mr. Brewin: I guess you are running up against Canadians' skepticism of the RCMP's performance in this area over the years, and nothing they did last year in respect of certain events nationally has given some of us any greater confidence, so we will have to work through that one.

Mr. Borovoy: If I may interrupt you, you will appreciate that does not exhaust the range of alternatives.

Mr. Brewin: I understood that, and it may be that moving the law enforcement functions over to CSIS is an option you and some others have suggested, so we will certainly look at that.

My final question: given the importance of the review committee, and without getting into the specifics of the appointment of John Bassett as chair, which the Standing Committee on Justice and the Solicitor General will be

[*Translation*]

M. Borovoy: Mais vous avez parlé moins ici de la nature civile de l'organisme que du rôle du Comité de surveillance. Vous avez évidemment tout à fait raison d'affirmer qu'en identifiant certains problèmes et en les rendant publics, le Comité de surveillance n'a pu que faire avancer le SCRS dans la bonne direction. C'est exact. Mais faisons attention de ne pas en tirer trop de conclusion. Cette situation ne fait que souligner l'importance de ce mécanisme de contrôle.

Si on avait eu à faire à un organisme de maintien de l'ordre plutôt qu'avec à un organisme dont le seul rôle est de recueillir les renseignements, il est probable— il est évidemment impossible de l'affirmer sans réserve—que l'on aurait évité certains des faux pas commis, telle que la délivrance irrégulière d'un mandat ou le recours abusif à un indicateur, par exemple, parce que l'organisme de maintien de l'ordre doit toujours se méfier d'un recours éventuel aux tribunaux, contrairement à l'organisme dont le seul mandat est de recueillir les renseignements. À cet égard, vous avez raison de dire que le Comité de surveillance a été fort utile. Mais cela n'aborde pas la question de statut de l'organisme.

Vous avez parlé aussi d'élargir les horizons du service: je ne vois pas pourquoi un organisme de maintien de l'ordre ne pourrait pas aller de lui-même recruter des gens, comme on prétend que le fait le SCRS, qui ne font pas partie de leur bassin traditionnel. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas avoir un organisme beaucoup plus complexe qui ajouterait à ces responsabilités de maintien de l'ordre des activités de collecte de renseignements. Rien ne l'empêche, mais il y a aussi danger à aller dans l'autre sens, parce que si vous lui enlevez cette activité et ces mesures d'autodiscipline, c'est à moment là que l'on commence à courir des risques. On n'a ni. . . J'ai cité Edward Levi, parce qu'il est l'une des éminences grises dans ce domaine.

M. Brewin: Vous vous heurtez au scepticisme des Canadiens devant le rôle qu'a joué la GRC au cours des ans, et rien de ce qu'a fait le SCRS au cours de la dernière année n'a donné aux Canadiens plus confiance en lui; il y a encore du chemin à faire.

M. Borovoy: Puis-je vous faire remarquer que nous n'avons pas épuisé toute la gamme de solutions de rechange.

M. Brewin: D'accord, et il se peut qu'accorder au SCRS des fonctions de maintien de l'ordre puisse être une option valable, parmi d'autres. En tout cas, je ne la négligerai pas.

Dernière question: étant donné l'importance du Comité de surveillance, et sans aborder en détail la nomination du nouveau président John Bassett, nomination que le Comité permanent de la justice et du

[*Texte*]

looking at in due course, can I still ask you about the process of appointment, and in view of the experience over the last couple of months whether you have some comments on what you see as a better process for appointment of the Security Intelligence Review Committee?

Mr. Borovoy: In our view, on the basis of what has been reported, insofar as the contact with the New Democratic Party is concerned—I do not recall what it was in the case of the Liberal Party—it would appear that what purported to be a consultation would not satisfy our definition of a consultation prior to that appointment. We think that if the report is accurate that the Prime Minister sent a letter giving a very short deadline within which the then leader of the New Democratic Party had to respond, at a time when at least the rest of the country knew the leader of that party was not likely to be in his office, I think it is fair to say that does not constitute consultation. Whatever else might, I think there has to be some oppportunity to reflect, some opportunity to discuss, some opportunity to suggest alternatives, to point out weaknesses and strengths, etc. All this is, as you said, without in any way commenting on the particular incumbent.

Mr. Brewin: From that, I take it you would urge a better definition of the process of consultation in the legislation and some other steps to be taken to ensure that the Security Intelligence Review Committee in fact reflects a consensus of the groups in Parliament, and thus hopefully of the country.

Mr. Borovoy: To whatever extent the members of your caucus felt victimized by that and were urging a more precise definition of what is entailed by consultation, you would certainly have our support for that.

Mr. Brewin: Yes, but it goes further than the sensitivities of members of our caucus.

Mr. Borovoy: Certainly.

Mr. Brewin: It goes into the whole approach or the role of SIRC to provide a sense of national confidence in this very important institution, which has these powers over Canadians that you have reflected on this morning.

• 1155

Mr. Borovoy: Certainly. It is awfully important that the members of that committee enjoy the widest possible confidence, and that would at a very minimum require some opportunity for give and take over who is going to serve.

M. Tremblay: Monsieur Borovoy, je vous félicite, vous et vos collègues, pour votre présentation. La dimension que vous nous présentez est extrêmement importante. C'est le souci, non seulement de ce Comité, mais de la majorité des citoyens au plan des droits et libertés civiles. Cette dimension fait contrepoids au travail de l'agence de surveillance.

[*Traduction*]

solliciteur général aura étudié en temps et lieu, puis-je vous demander ce que vous pensez du processus de nomination? D'après votre expérience de ces derniers mois, quelle est la meilleure façon, de nommer les membres du Comité de surveillance?

M. Borovoy: D'après nous, et d'après la façon dont on a consulté le Nouveau parti démocratique—je ne me rappelle pas ce que l'on a fait dans le cas du Parti libéral—on ne peut pas véritablement parler de consultation avant cette nomination. Si, comme on l'affirme, le premier ministre a effectivement envoyé au chef du Nouveau Parti démocratique une lettre lui donnant un très bref préavis—alors que l'on savait pertinemment bien que ce même chef devait céder bientôt sa place—on ne peut certainement pas parler de consultation. Quoi qu'il en soit, il faut que l'on puisse réfléchir à la candidature, en discuter, suggérer d'autres noms, identifier les forces et les faiblesses du candidat, etc. Mais je ne veux évidemment pas, comme vous l'avez dit vous-même, critiquer le titulaire en question.

M. Brewin: Si je comprends bien, vous voudriez que la loi définisse beaucoup plus clairement ce processus de consultation ainsi que les mesures qu'il faudrait prendre pour que le comité de surveillance respecte l'opinion du Parlement et, nous l'espérons, celle du pays.

M. Borovoy: Je suppose que les membres de votre caucus se sont sentis lésés par la façon dont les choses se sont déroulées, et si vous demandez une définition plus précise de ce que l'on entend par consultation, nous sommes bien d'accord avec vous.

M. Brewin: Bien, mais je ne parlais pas uniquement de ce que les membres de notre caucus ont pu ressentir.

M. Borovoy: Bien sûr.

M. Brewin: Je faisais allusion au rôle du Comité de surveillance qui doit restaurer la confiance de la nation à l'égard de cette institution extrêmement importante qui détient d'immenses pouvoirs sur la vie des Canadiens, comme vous nous l'avez si bien expliqué ce matin.

M. Borovoy: Certainement. Il est extrêmement important que les membres du Comité jouissent de la plus grande confiance, ce qui exige au minimum certaines concessions mutuelles pour le choix des membres.

Mr. Tremblay: Mr. Borovoy, I would like to congratulate you and your colleagues for your presentation. You have pointed out an extremely important dimension of the matter. Civil rights and liberties are not only a concern to this Committee but to most citizens. This aspect must be given appropriate consideration in the work of the monitoring agency.

[*Text*]

Au début de votre exposé, vous avez fait un petit aparté. Vous nous disiez que, malgré les articles de journaux qui étaient contre le SCRS, vous ne vous opposiez pas à son établissement. D'autre part, vous avez dit, en réponse à une question de M. Lee, qu'il fallait d'abord s'assurer que ces pouvoirs étaient nécessaires. En somme, vous n'êtes pas contre l'organisme, mais vous êtes évidemment contre un certain abus de pouvoir.

Monsieur Borovoy, le Comité étudie cette question depuis environ six mois. Je ne suis pas actuellement en mesure de faire une conclusion au rapport—nous verrons plus tard—, mais je dois vous dire bien honnêtement que nous avons relativement peu d'information. Je suis heureux de voir que l'Association canadienne des libertés civiles possède peut-être plus d'information, et j'aimerais en savoir un peu plus. Vous semblez conclure—c'est ma perception à moi—qu'il y a effectivement violation des droits et libertés civiles.

J'écoutais tout à l'heure M. Swan répondre à une question de M. Brewin sur des cas particuliers. En quoi le SCRS viole-t-il actuellement les droits et libertés en fonction des directives qui lui sont données? Je veux bien discuter des pouvoirs, mais je voudrais avoir ce qu'on pourrait appeler un constat de violation des droits et libertés.

Mr. Borovoy: Your question, in my view, and with respect, does not adequately face the entire issue. However, if we are talking about violations of civil liberties in the behaviour of CSIS over the past few years, remember I only know what we have read about. We are dealing with a secret operation, necessarily a secret operation where we cannot know everything there is to know. But when we hear that an investigation is conducted of a left-wing magazine on a very fragile basis, when we hear that an investigation is conducted of a group that supports activists in Latin America—this is SIRC telling us this, I did not know this of my own knowledge and experience—and when SIRC has said to us that they, CSIS, are investigating too many Canadians, that CSIS overestimates the prospects of violence, I suggest to you that excessive investigation and excessive probing into the privacy of Canadian lives represents a violation of their civil liberties. There is also the material that we cited from our affidavit.

• 1200

There is one other aspect of this that I do not think your question adequately addresses. You talked about the abuse of the powers. We said there is too much power there. You are quite right. We do not object to having a security intelligence operation, but we did say that they have too much power. Now, the response to that in my opinion is not simply to look and say if they have not abused it it is okay. As I say, there is some indication that they have abused it; but even if there were not, all that would speak to is what we know from SIRC reports and a tiny amount of stuff that has surfaced publicly.

[*Translation*]

At the beginning of your statement, you mentioned parenthetically that in spite of the newspaper reports against CSIS, you were not opposed to the setting up of the service. You also said in answer to one of Mr. Lee's questions that the first thing to be determined was whether these powers were necessary. Although you are not against the organization, you are of course against the abuse of power.

Mr. Borovoy, our Committee has been studying this matter for about six months. For the time being, I am not in position to draw any conclusions,—we shall see how things evolve—but I must say quite frankly that we do have relatively little information. I am happy to find out that the Canadian Civil Liberties Association may have more information and I would like to know a bit more. As I understand you, you seem to conclude that there is indeed a violation of civil liberties and rights.

I listened to Mr. Swan's answer to a question from Mr. Brewin about particular cases. In what way is CSIS guilty of violating rights and liberties under its present directors? I am willing to discuss the powers but I would like to have what might be called a report on the violation of rights and liberties.

M. Borovoy: À mon avis, et avec tout le respect que je vous dois, votre question ne tient pas suffisamment compte de tous les aspects du problème. Mais si on parle des violations des libertés civiles commises par le SCRS ces dernières années, il faut se rappeler que je suis au courant uniquement de ce qui a été publié. Il s'agit d'un organisme secret qui travaille de façon clandestine et forcément nous ne pouvons pas être au courant de toutes ses activités. Mais quand on apprend qu'une revue gauchiste a fait l'objet d'une enquête pour des raisons très peu convaincantes, et qu'il y a eu une enquête sur un groupe qui aide des militants en Amérique latine—ce sont des choses que nous apprenons par le CSARS et pas par nos propres moyens—et quand on lit dans le rapport de ce même Comité d'examen que le SCRS fait trop d'enquêtes sur des citoyens canadiens et qu'il surestime la violence possible, j'estime que cette façon excessive de faire enquête sur le vie privée des Canadiens constitue une violation de leurs libertés civiles. Il y aussi les exemples dans notre déclaration sous serment.

Il y a un autre aspect dont vous ne semblez pas tenir compte dans votre question. Vous avez parlé de l'abus de pouvoir. Nous avons dit que les pouvoirs sont excessifs. Vous avez tout à fait raison. Nous ne nous opposons pas à l'existence d'un service de renseignement de sécurité mais nous estimons que ce service a trop de pouvoirs. La réponse à cette objection n'est pas d'examiner la situation pour constater qu'ils n'ont pas abusé de ces pouvoirs, donc il n'y a rien à redire. Comme je le dis, nous avons certaines raisons de croire qu'il y a eu des abus mais même sans cela, nous serions limités par notre peu de

[*Texte*]

I can put it another way. Even if in fact nothing has been abused all this time, there is no excuse for having more power than is necessary to protect our security, because whatever might speak to yesterday's virtue, it would not adequately deal with tomorrow's vice.

Mr. Tremblay: I have only a few minutes and it is important that we go right to the point.

C'est important, peut-être pas pour tout le monde, mais pour moi.

Monsieur Borovoy, je vous dis ceci. L'Association canadienne des droits et libertés est un peu comme nous. Vous ne savez que ce que vous avez lu et ce que les gens vous ont rapporté. En somme, vous n'avez pas de pouvoir d'enquête auprès du SCRS. Vous ne savez absolument rien. Vous êtes comme nous. Vous savez ce que connaît le public.

Je regarde la loi et je connais le Code criminel, bien qu'il y ait longtemps que j'y ai touché. Vous êtes avocat, et vous allez peut-être m'éclairer. Même si la loi qui nous sera donnée limite les pouvoirs du SCRS, si on ne peut pas entrer dans l'organisme et le surveiller, qui pourra dire s'il y a abus ou non des pouvoirs qui lui sont donnés?

Il importe peu que la loi soit magnifique. Vous disiez qu'aux Etats-Unis, la théorie est une chose et la pratique en est une autre. Même si on rédige la plus belle des lois, si on ne peut pas entrer dans l'organisme pour le surveiller et voir s'il respecte son mandat, ce sera du temps perdu.

J'écoutais votre commentaire sur la guerre du Yom Kippur en 1973. On a bien vu que les gens ont réagi en disant: Non, ce n'est pas sur cela qu'on veut que le SCRS enquête. Ce qui a du sens pour les citoyens en a aussi pour le SCRS et pour les tribunaux. D'ailleurs, la loi le dit. Le dernier paragraphe de l'article (2) dit ceci:

> (2) La présente définition ne vise toutefois pas les activités licites de défense d'une cause, de protestation ou de manifestation d'un désaccord qui n'ont aucun lien avec les activités mentionnées aux alinéas a) et d).

Je fais relativement confiance à nos juges, mais je ne sais rien. Je ne sais même pas combien de violations il y a eu parce qu'on ne peut pas entrer dans l'organisme pour vérifier. Une fois que cela sera possible, on sera peut-être en mesure de dire: Abolissons cet organisme ou établissons d'autres organismes de surveillance. Vous avez dit que notre discussion était intéressante, et j'en conviens. Cependant, ce que vous m'apportez, je ne le savais pas nécessairement déjà, mais c'est disponible pour le public.

• 1205

Même si on se chicane pour des bouts de phrase dans la loi, on est obligé de faire confiance au Comité de surveillance. Pensez-vous que les pouvoirs de l'organisme de surveillance sont suffisamment larges pour qu'on puisse faire relativement confiance au système?

[*Traduction*]

connaissances à ce qui est mentionné dans les rapports du comité de surveillance et les rares cas connus du public.

Autrement dit, même s'il n'y a pas eu d'abus pour le moment, on ne peut pas justifier l'existence de pouvoirs qui dépassent le niveau nécessaire pour la protection de notre sécurité car la retenue d'hier ne nous protège pas contre les abus de demain.

M. Tremblay: Il ne me reste que quelques minutes et je tiens à parler du fond de la question.

It is important, perhaps not for everyone but for me.

Mr. Borovoy, I put it to you that the Canadian Civil Liberties Association is in a situation similar to ours. You are aware only of what you have read and the case is reported to you. In other words, you have no power to investigate CSIS. Like us, you have no information at all. You only know what is public.

I am familiar with the Criminal Code, although I have not had anything to do with it for a long time. You are a lawyer and perhaps you could enlighten me. Even if the future legislation does limit the power of CSIS, if we are unable to get inside the organization and monitor it, who can tell us whether or not its powers are being abused?

It does not matter how outstanding the act may appear. You said that in the United States there is a big difference between the theory and the practice. No matter how fine-spirited an act we may have, if we are unable to enter the organization and monitor it to determine whether it is respecting its mandate, it will be a waste of time.

I listened to your comment on the 1973 Yom Kippur War. People's reaction was that they did not want CSIS to be investigating that type of thing. What stands to reason for citizens also applies to CSIS and the courts. As the act notes in the last paragraph of section 2, threats to the security of Canada do not:

> include lawful advocacy, protest or dissent, unless carried on in conjunction with any of the activities referred to in paragraphs a) to d).

I am willing enough to trust our judges but I do not know anything. I do not even know how many violations occurred since we cannot go into the organization to check. Once we are able to do so, then we may recommend that the organization be abolished or that a new review body be set up. You said that our discussion was interesting, and I agree. I was not necessarily aware of the cases you mentioned, but all this is public information.

Even if we disagree about some of the wording of the act, we have no choice but to trust in the Review Committee. Do you think the Review Committee has sufficient powers for us to have a certain degree of confidence in the system?

[*Text*]

Mr. Borovoy: In response to what you have said, I am impelled to quote a great American philosopher, John Dewey, who once said that the best is the enemy of the better. I grant you that whatever we do to the act, whatever reforms you enact, you are not going to have an absolute guarantee that things will happen in the real world according to the way you legislate. All that is certainly true. That is hardly an argument, though, for not doing the best you can with the act. It may be that you cannot achieve a state of perfection, but certainly we can make some improvements. Only with that in mind, recognizing that whatever we do, we are going to be left with problems, my suggestion is that the problems resulting from our proposals we will be less bad than the problems resulting from the status quo, and in the real world that is a pretty good test.

Now, as far as the powers of SIRC are concerned, yes, I could see ways of broadening their powers. As we suggested, I think they should have access to Cabinet documents, a longer term of office. I think whistle-blowers—I did not mention this earlier, but it is in our brief—should have more direct and immediate access to SIRC. Suggestions of that kind, the inclusion of a parliamentary committee, all that would help.

You are absolutely right that whatever we do, we are going to leave something inadequate. What we have to concern ourselves with is making it ever less inadequate. I suggest at the very least—at the very least, although I acknowledge it is not enough—we amend the statute and do not allow the existence of so much power over our citizens, for which there is simply no demonstrated need.

M. Tremblay: Monsieur le président, permettez-moi de faire un commentaire étant donné que M. Brewin a soulevé la question de la nomination de M. Bassett.

Monsieur Borovoy, mon commentaire s'adresse à vous. M. Brewin a soulevé la question de la consultation que devait tenir le premier ministre à la Chambre des communes. D'abord, je suis étonné qu'il y ait dans la loi ce genre de disposition, à savoir que le premier ministre doive consulter les partis de l'opposition avant de nommer le président du Comité de surveillance.

Cela dit, je ne suis pas contre la vertu, moi non plus, et je trouve cela intéressant. Vous avez dit que vous n'étiez pas au courant des faits relativement à la consultation du NPD et du Parti libéral, bien qu'il y ait une petite différence.

Sans faire le malin, je ne pense pas qu'il y ait lieu de contester une nomination faite par le premier ministre du Canada. À tout seigneur tout honneur: le premier ministre du Canada, c'est le premier ministre du Canada, et il a le pouvoir de faire des nominations. Je pense qu'on lui doit un minimum de confiance pour la nomination de personnes capables de remplir ces postes-là.

Que la procédure soit démocratique ou non, je ne pense pas que cela puisse faire l'objet de commentaires. Si

[*Translation*]

M. Borovoy: En réponse à votre question, j'ai envie de citer le grand philosophe américain John Dewey qui disait que le mieux est l'ennemi du bien. Je concède que quelles que soient les modifications apportées à la loi, quelles que soient les réformes, on n'aura pas de garantie absolue que la pratique sera entièrement conforme aux dispositions de la loi. Mais cela ne vous dispense pas d'obtenir la meilleure loi possible. Vous n'aurez sans doute pas la perfection, mais des améliorations sont possibles. Je reconnais qu'il y aura toujours des problèmes, quelle que soit la solution, mais j'estime que les problèmes seront moins graves avec l'adoption de nos propositions par rapport au maintien du statu quo et je pense que c'est un bon critère.

Pour ce qui est des pouvoirs du Comité de surveillance, je pense qu'il serait effectivement possible de les élargir. Nous avons proposé que ce comité ait accès aux documents du Cabinet et que les membres soient nommés pour une plus longue période. Je pense que les gens qui veulent dénoncer des abus devraient avoir un accès direct et immédiat au Comité de surveillance. Ce genre de pratique, l'inclusion d'un comité parlementaire, tout cela serait utile.

Vous avez tout à fait raison de dire que quelles que soient les mesures, des lacunes vont toujours rester. Nous devons chercher à combler ces lacunes. Je propose que nous modifiions au moins la Loi, même si cela n'est pas assez, pour ne pas permettre le maintien de ce pouvoir excessif sur la population canadienne, dont le besoin n'a pas du tout été démontré.

Mr. Tremblay: Mr. Chairman, I would like to make a comment since Mr. Brewin raised the matter of Mr. Basset's appointment.

Mr. Borovoy, my comment is directed to you. Mr. Brewin raised the matter of the consultation with the House of Commons required of the Prime Minister. First of all, I am surprised that there is such a provision in the act requiring the Prime Minister to consult the opposition parties before appointing the chairman of the Review Committee.

Having said that, I am not against motherhood either, and I find this interesting. You said you were not aware of the facts relating to the consultation with the NDP and the Liberal Party, although there is a slight difference.

I am not trying to be clever, but I do not think that there is any justification for challenging an appointment made by the Prime Minister of Canada. Honour to whom honour is due. The Prime Minister of Canada is after all the Prime Minister of Canada and he has the power to make appointments. I think we must show at least some confidence in his ability to appoint persons capable of filling such positions.

I do not think there is any point in commenting on whether the procedure is democratic or not. If we look at

[*Texte*]

on examine des cas particuliers, on voit que personne ne s'est offusqué, dans les mêmes circonstances, de la nomination récente de l'ancien chef du NPD au comité des droits et libertés civils dont le siège sera à Montréal. Il faut examiner les pouvoirs que ces organismes doivent avoir et non se demander quels citoyens doivent faire partie de ce comité.

• 1210

Mr. Borovoy: I quite agree with the way you have concluded your remark, but please understand that nothing I said is addressed to the qualifications of the person who is chosen, nor, for that matter, am I anxious to get involved in any of the partisan disputes that have been known occasionally to occur here. But fair is fair. When I am asked a question I have to respond fairly. On the basis of the public record there does not appear to have been in that case the kind of consultation I would have thought was contemplated; and I think that process is awfully important to public confidence.

I leave the rest of it. You understand we stand above these partisan disputes.

The Chairman: I think it is important I put my personal recollection, having sat as a member of the opposition when this bill originally went through the House. . . and I know the intention was to have a review committee that had members from the three political parties. I know we were in opposition and we would have taken a very, very dim view if the Liberal Prime Minister of the day had had any criticisms other than security matters against the name put forth by the Leader of the Official Opposition.

So because the chairman is obviously a member from the government side I think there has been kind of a distortion of this issue. Had it been Mr. Cherniack being replaced I would think the position of the NDP Party would have been very, very severe had the Prime Minister been trying to say this person but not this one, on any reason other than national security.

So I think that issue has been distorted by members of the opposition and by the national media. I think the three parties put forth their names and that name should automatically go forth unless there are reasons of national security or whatever.

Mr. Brewin: Mr. Chairman, you are not inviting a long debate of the issue but you have thrown out the pejorative word "distortion" by the opposition members, so if I may be permitted I would just say that from the outset my position has not been a lot different from Mr. Borovoy's. I have never criticized the substance of the appointment of Mr. Bassett, nor, I understand, has Mr. Broadbent. I may have some views on that appointment, but the issue is the process. The issue is whether the act contemplates consultation and the opportunity to offer views on the common sense and good sense of the appointment, on whatever criteria—not just national security but confidence in the Security Intelligence Review

[*Traduction*]

specific cases we note that no one was offended when, in similar circumstances, the former leader of the NDP was recently appointed to a civil rights and liberties committee to be located in Montreal. We must examine the powers required by such organizations rather than concern ourselves with who is to be appointed to this committee.

M. Borovoy: Je suis d'accord avec la conclusion de votre observation mais je tiens à vous faire remarquer qu'aucun de mes propos ici ne porte sur les compétences de la personne choisie et je n'ai aucune envie de me mêler aux discussions partisanes qui ont parfois lieu ici. Mais quand on me pose une question, j'essaie de donner une réponse honête. D'après ce qui a été dit publiquement, il ne semble pas que la consultation envisagée ait eu lieu; et je pense que ce processus est extrêmement important pour la confiance du public.

Quant au reste, je n'ai rien à dire, vous comprenez que nous sommes au-dessus de ces querelles partisanes.

Le président: Je pense qu'il est important que je vous fasse part de mes souvenirs personnels, ayant été membre de l'opposition lorsque le projet de loi avait été adopté à la Chambre. . . Et je sais qu'il était prévu d'avoir un comité de surveillance incluant des membres des trois partis politiques. Nous faisions partie de l'opposition et nous aurions très mal réagi si le premier ministre libéral de l'époque avait invoqué des raisons autres que sécuritaires pour critiquer le nom proposé par le chef de l'Opposition officielle.

Puisque le président est évidemment du même parti que le gouvernement, je pense qu'on a pu déformer les choses. Si ç'avait été M. Cherniack qu'on remplaçait, je pense que le Parti néo-démocrate aurait adopté une position très sévère si le premier ministre avait écarté un candidat pour une raison autre que la sécurité nationale.

Je pense que cette question a été déformée par les députés de l'opposition et les médias. Les trois partis ont proposé des candidats et ces personnes devraient être acceptées automatiquement s'il n'y a pas de raison de sécurité nationale qui empêche leur nomination.

M. Brewin: Monsieur le président, vous ne voulez pas un long débat, mais vous avez parlé de façon péjorative d'une déformation que vous mettez sur le compte des députés de l'Opposition, alors je tiens à préciser au départ que ma position n'a pas été très différente de celle de M. Borovoy. Je n'ai jamais critiqué la nomination de M. Bassett comme telle, et M. Broadbent non plus. J'ai peut-être une opinion personnelle mais la question de fond c'est la procédure. Il s'agit de déterminer si la Loi envisage la consultation et la possibilité d'exprimer son opinion sur le bien-fondé de la nomination, non seulement par rapport aux critères de la sécurité nationale mais par rapport à la confiance que l'on peut faire au

[*Text*]

Committee, whatever occurs to the Leader of the Liberal Party or the NDP or the Prime Minister, for that matter, as appropriate criteria for that appointment.

You have not heard the opposition criticize the precise appointment at that stage. That debate, if it occurs, will come after Mr. Bassett has appeared before the justice committee, and that is the procedure provided by Parliament for reviewing the efficacy of an appointment at the parliamentary level. That is when we will get at that issue. But until now you have not heard us comment on that.

The Chairman: But that is exactly the point, Mr. Brewin. When Mr. Cherniack is to be replaced I would think you and your party should be defending to the *n*th degree your ability to put forth whatever name you want as a result of your internal party consultations. You should not have to consult with the Leader of the Official Opposition or the Prime Minister in any way how you generate the name you produce for your member on that committee.

Mr. Brewin: I simply do not agree. The fact is that in the final analysis it is in the power of the Prime Minister effectively to make the appointment, and that would never be taken away, nor would we suggest that it should be different from that. At least that is my understanding of it. It is very important for the country that the NDP nominee for that committee be someone in whom the whole country can have confidence, just as it is that the government's appointments should also be people the whole country has some confidence in.

That is my understanding. I was not there back five years ago when you were looking at it, but certainly everything I have found is that is the reason for the language for consultation in the act. It is to ensure all five appointments have at least some measure of public acceptance and confidence. If we had the right to insist on whomever we liked it might not create a body that has the necessary confidence of all parts of the Canadian community.

• 1215

The Chairman: I guess I put the argument that your party should be able to put forth the name you want to put forth no matter what that person's personal history might have been, subject only to one qualification, that of national security, or some tie that really is a grave issue, before your nomination will not be accepted automatically by the Prime Minister.

Mr. Brewin: We will have an opportunity to thresh this out.

Mr. Rideout: I find the point rather interesting. It seems to me what we are after in the review agency is protection for what may be abuse of authority or whatever in the act. If we have to rely on an appointment that comes, say, from the NDP. . . heaven forbid, John, but if we just have to accept that holus-bolus as the

[*Translation*]

comité de surveillance, enfin tous les critères qui peuvent paraître appropriés au chef du parti libéral, au chef du NPD et au premier ministre.

Jusqu'ici vous n'avez pas entendu des critiques de l'opposition concernant cette nomination précise. Ce débat, s'il survient, aura lieu après la comparution de M. Bassett devant le Comité de la justice selon la procédure prévue par le Parlement pour l'examen d'une nomination. C'est à ce moment-là qu'on pourra s'attaquer au fond de la question. Mais jusqu'ici nous n'avons rien dit là-dessus.

Le président: Exactement, monsieur Brewin. Lors du remplacement de M. Cherniak, je suppose que vous et les membres de votre parti défendrez jusqu'au bout votre droit de proposer un candidat à la suite de consultations internes. Vous ne devriez pas avoir l'obligation de consulter le chef de l'Opposition officielle ni le premier ministre pour choisir votre membre au comité.

M. Brewin: Je ne suis pas du tout d'accord. En fin de compte, c'est le premier ministre qui a le pouvoir de faire la nomination et nous ne proposons pas de le lui enlever ni de le modifier. Du moins c'est ainsi que je comprends la chose. Il est très important pour le pays que le candidat proposé par le Parti néo-démocrate soit une personne à qui tout le pays peut faire confiance et le même principe s'applique aux candidats proposés par le gouvernement.

Voilà ma façon de voir les choses. Je n'étais pas ici il y a cinq ans lorsqu'on a examiné le projet de loi, mais d'après mes recherches, c'est la raison pour laquelle on parle de consultation dans la Loi. L'objet, c'est que toutes les cinq nominations reflètent jusqu'à un certain point l'acceptation et la confiance du public. Si nous avions le droit d'insister sur notre candidat à tout prix, le résultat ne serait peut-être pas un organisme jouissant de la confiance nécessaire de tous les secteurs de la population canadienne.

Le président: Selon moi, votre parti devrait pouvoir proposer qui il veut, peu importe les antécédents de cette personne, sous réserve uniquement que cela ne menace pas la sécurité nationale ou qu'il n'y ait pas d'autre objection grave et que ce genre de domination devrait être acceptée automatiquement par le premier ministre.

M. Brewin: Nous pourrons en discuter une autre fois.

M. Rideout: Je trouve cela bien intéressant. Il me semble que ce que nous voulons du Comité de surveillance, c'est qu'il nous protège contre les abus de pouvoir et autres choses du genre. Si nous devons nous fier à une personne nommée par le NPD, Dieu nous en préserve, John, que nous devons accepter

[*Texte*]

appointment, I do not think the review committee will function properly.

I just want to ask a couple of very quick questions. They are a little technical in nature. I am just trying to understand.

In the definition section, section 2, when you go through paragraphs (b), (c), and (d) and you read those, and then you have reference to section 12, which talks about reasonable grounds, tying those two together, are we not moving to where we. . .? This is why I would like to hear your argument on it. I get the impression we are moving towards what you are suggesting, or it is already in the legislation or close to it. I like the thrust of where you are going and the idea of both the visitors and citizens or people who are resident here, but I just wonder whether it is not already in the legislation and therefore does not require the amendment. I have some difficulty in understanding influence and how that broadens the thing and changes the perspective from reasonable and probable grounds.

Mr. Borovoy: The problem with what you are saying is the question you always have to ask is reasonable grounds to believe what? Section 12 talks about reasonable grounds to believe the conditions in section 2 exist. But the conditions in section 2 go way beyond unlawful conduct and even genuine threats to security. For example, if there were reasonable grounds to believe a Canadian citizen was raising money for the state of Israel in response what is taking place now on the West Bank, or a Palestinian on the other side, reasonable grounds to believe they are involved in that activity would be enough to provide the authority for the most intrusive surveillance under the act.

Mr. Rideout: The words say "constituting a threat to the security of Canada".

Mr. Borovoy: But constituting a threat to the security of Canada as defined by section 2; and once you look at section 2 you see that definition exceeds. . . I would argue it exceeds a reasonable definition of a genuine security threat.

Mr. Rideout: My problem is that there are words such as "strictly necessary" and "reasonable grounds to suspect," and I look at those words as almost taking us right to where you want us to be, and I question why we are not there.

Mr. Borovoy: No, it does not. Suppose it defined redheads as a threat to the security of Canada.

Mr. Rideout: You purposely picked redheads.

Mr. Borovoy: Of course. I purposely picked hair. Suppose it said that. Suppose it defined a redhead as a threat to the security of Canada. What section 12 mandates you to do, and strictly necessarily mandates you to do, is find out whether that person wearing a hat is a redhead. And if it is strictly necessary to use intrusive surveillance to find out, then you can use intrusive

[*Traduction*]

automatiquement, je ne pense pas que le Comité de surveillance puisse fonctionner convenablement.

Je voudrais poser quelques questions très brèves qui portent sur des points quelque peu techniques. J'essaie simplement de comprendre.

Lorsqu'on lit les paragraphes b), c) et d) de l'article 2, qui est l'article d'interprétation, et que l'on nous renvoie ensuite à l'article 12, qui parle de motifs raisonnables, est-ce que les deux articles ensemble ne laissent pas entendre que nous. . .? Je voudrais savoir ce que vous en pensez. Il me semble que nous allons déjà dans le sens que vous proposez ou que cela est déjà presque prévu par la loi. J'aime ce que vous voulez faire et je suis d'accord pour que cela s'applique tant aux visiteurs qu'aux citoyens ou habitants du Canada, mais je me demande si cela ne figure pas déjà dans la loi et donc si cet amendement est vraiment nécessaire. Je ne comprends pas vraiment la notion d'influence et je ne vois pas comment cela élargit l'interprétation du point de vue du motif raisonnable.

M. Borovoy: Le problème avec ce que vous dites, c'est qu'il faut toujours se demander: un motif raisonnable de croire quoi? Il est question à l'article 12 de motifs raisonnables pour croire que les conditions mentionnées à l'article 2 existent. Par ailleurs, ces conditions vont bien plus loin qu'un comportement criminel et même qu'une menace véritable pour la sécurité. Par exemple, si l'on avait un motif raisonnable de croire qu'un citoyen canadien rassemblait des fonds pour aider Israël à faire face à la situation actuelle en Cisjordanie ou qu'un Palestinien faisait la même chose pour la partie adverse, cela suffirait pour justifier les activités de surveillance les plus abusives aux termes de la Loi.

M. Rideout: La Loi parle de menaces pour la sécurité du Canada.

M. Borovoy: Mais une menace telle qu'elle est définie à l'article 2 et, selon moi, l'article 2 dépasse ce qui serait une définition raisonnable d'une menace véritable pour la sécurité.

M. Rideout: La Loi dit cependant des choses comme «strictement nécessaire» et «des motifs raisonnables de croire» et il me semble que cela nous amène presqu'au point où vous voudriez que nous soyons et je me demande pourquoi nous n'y sommes pas déjà.

M. Borovoy: Non, la Loi ne dit rien de tel. Supposons que la Loi dise que les roux menacent la sécurité du Canada.

M. Rideout: Vous avez choisi les roux à dessein.

M. Borovoy: Bien entendu. J'ai parlé de cheveux à dessein. Supposons donc que la Loi dise que les roux constituent une menace pour la sécurité du Canada. Ce que l'article 12 vous autorise à faire, et c'est strictement nécessaire, c'est de découvrir si telle ou telle personne qui porte un chapeau a les cheveux roux. Et si c'est strictement nécessaire d'utiliser des méthodes de

[*Text*]

surveillance. It does not say to you... It is because the definition of a threat is so broad. That is why words like "strictly necessary," "reasonable ground," do not address what I am talking about. As long as the definition of a security threat is as wide as it is, they can still use intrusive surveillance in those circumstances. That is why I am suggesting that we need a more sensible definition and I suggest that it be connected with actual breaches of the law.

• 1220

Mr. Rideout: I am still a little bit confused, but there is no point in prolonging it.

Mr. Brewin: I will explain it to you later.

Mr. Rideout: I figured you might.

The other part that I have is with respect to the chairman business that we have been talking about. You say the term of appointments to these committees should be longer. Is it something akin to a judge? Would you go to 65 and then there would be a pension plan? I understand that the chairmanship is a part-time position. You are saying we should change that whole thrust around and go for a much broader... Let us take it as a classic case. If John were to give up being an MP for ten years to serve in this thing, he might have trouble getting elected after ten years, or somebody might have trouble going back to his job or whatever. What are we going to do for these people who agree to serve for an extended period of time on the committee?

Mr. Borovoy: I think he is going to have a lot more trouble getting appointed.

Mr. Rideout: No, it is going to be automatic, if he can get his name put forward.

I think you are on to a very important point, as far as the make-up of the committee, and I do have some concerns about what has already taken place with some of the appointments. I would be interested in your views, as to what we should be recommending to the government in that particular area.

Mr. Borovoy: I am not suggesting that it be entirely like a judge, a life appointment or anything like that. I am suggesting that it be a longer appointment and non-renewable, so that there is no question that members of the committee would be tempted to or would be perceived as currying favour with the government in order to get a reappointment.

Mr. Rideout: But would anybody accept the appointment with those conditions—for example, it is going to be seven or eight years and you cannot be reappointed?

Mr. Borovoy: You touched on something else, that perhaps there would be some increase in benefits when

[*Translation*]

surveillance abusives pour le découvrir, vous pouvez le faire. Cela ne veut pas dire... C'est que la définition d'une menace est particulièrement vaste. Pour cette raison, des termes commes «strictement nécessaire» et «motif raisonnable» sont insuffisants pour exprimer ce que je veux dire. Tant que la définition d'une menace à la sécurité restera aussi vaste, il sera toujours possible d'exercer une surveillance injustifiée dans ces circonstances. Nous avons donc besoin d'une définition plus précise et, à mon avis, elle devrait être liée à des infractions précises.

M. Rideout: Je ne comprends toujours pas parfaitement, mais nous pouvons en rester là.

M. Brewin: Je vous expliquerai plus tard.

M. Rideout: Je m'en doutais.

Je voulais parler également de cette affaire du président qui a déjà été mentionnée. Vous dites que les gens qu'on nomme à ces comités devraient être nommés pour plus longtemps. Est-ce que ça fonctionne comme avec les juges? On continue jusqu'à 65 ans puis un régime de pensions est prévu? Je crois comprendre que le poste de président est un poste à temps partiel. Vous pensez qu'il faudrait changer totalement d'optique et élargir considérablement... Prenons un exemple type. Supposons que John abandonne son poste de député pour assumer un de ces postes pendant dix ans; après dix ans, il aura peut-être du mal à se faire réélire, ou quelqu'un d'autre pourrait avoir de la difficulté à retrouver son emploi. Que faut-il prévoir pour ces gens qui acceptent de siéger à ce comité pendant une longue période?

M. Borovoy: Je crois qu'il aura surtout du mal à se faire nommer.

M. Rideout: Non, ce sera automatique s'il réussit à faire proposer son nom.

Vous avez mis le doigt sur une question particulièrement importante, il s'agit de la composition du comité et je m'interroge déjà sur certaines nominations qui ont été faites. J'aimerais savoir ce que vous en pensez, dites-nous ce que nous devrions recommander au gouvernement.

M. Borovoy: Je ne pense pas que cela puisse être entièrement comparable à un poste de juge, une nomination à vie, par exemple. Par contre, je crois que les gens devraient être nommés pour plus longtemps et que ces nominations ne devraient pas être renouvelables. Ainsi, personne ne serait tenté de bien se faire voir par le gouvernement pour obtenir une seconde nomination.

M. Rideout: Mais dans ces conditions, va-t-on trouver des gens pour occuper ces postes, en particulier si c'est pour sept ou huit ans sans possibilité de prolongation?

M. Borovoy: C'est un autre aspect important et on pourrait peut-être envisager d'augmenter leurs avantages

[*Texte*]

they leave. That may well be something that good people would accept.

Mr. Littlechild (Wetaskiwin): Mr. Borovoy, you make a recommendation in your presentation to have an additional oversight role. I know you have made a couple of comments on it, but I would like to have you expand a little bit more on the recommendation. What would be the specific purpose of that or how would it be composed? Who would appear in front of it? Do you see a duplication of an existing oversight mechanism and, if not, why not? It is recommendation 8 in your brief.

Mr. Borovoy: The idea of the parliamentary committee was probably best set out in the McDonald commission. It is a way of providing another check in the system of checks and balances. There is always a risk, when you are dealing with a completely secret operation, as we acknowledge so much of it has to be, that at some point the mechanism you set up to deal with it will not function adequately. It might start at some point to over-identify with it.

• 1225

The fear we have is that at some point down the line SIRC might over-identify with the very people they are supposed to be reviewing. That, as I say, is nothing new in our legal history. One mechanism to offset that is a small parliamentary committee, because in that way the two checks act as a check on each other. With their varying interests that helps the process in that way.

It is interesting that the McDonald commission suggested that if that were done—if I recall this correctly, and a lot of this is from vague memory—the role of SIRC would be primarily to look for abuses of civil liberties. The role of the parliamentary committee would be to look both for abuses of civil liberties and improving the effectiveness of the security intelligence operation.

With that additional involvement, the hope is that SIRC would behave better if there were any problem developing at some point down the line, and you would also have much more accountability in Parliament than you could possibly have under the circumstances at the moment. Your colleague alluded to that rather well, I thought.

Mr. Littlechild: How do you place the two, your last recommendation and, if I may tie it to number 8 and number 9, to have an ongoing parliamentary committee and also a mandatory review every five years? How do the two differ then? If you had an ongoing parliamentary committee would you need the review every five years?

Mr. Borovoy: Oh yes, because the idea of the parliamentary committee is that it acts as a check on

[*Traduction*]

sociaux au moment où ils quittent leur poste. Grâce à cette mesure, on vous trouverait peut-être de bons éléments pour siéger à ce comité.

M. Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur Borovoy, dans votre exposé vous avez recommandé qu'on mette en place un dispositif de contrôle supplémentaire. Vous l'avez mentionné à deux reprises, mais j'aimerais que vous nous expliquiez un peu cette recommandation. À quoi cela servirait-il et comment cette instance serait-elle composée? Qui serait appelé à comparaître? Ne pensez-vous pas que cela risquerait de faire double emploi avec des mécanismes qui existent déjà et si ce n'est pas le cas, pourquoi? Il s'agit de la recommandation 8 de votre mémoire.

M. Borovoy: C'est probablement la commission McDonald qui a le mieux exprimé l'idée du comité parlementaire. C'est un poids supplémentaire dans tout le système des poids et des contrepoids. En effet, dans le cas d'une opération totalement secrète—et nous reconnaissons que c'est très souvent nécessaire—il y a toujours un risque et le mécanisme prévu pourrait ne pas fonctionner. À un moment donné, on risque de voir s'établir une certaine connivence.

Nous craignons qu'à un moment donné une connivence ne s'établisse entre le CSARS et les gens mêmes que ce Comité est chargé de surveiller. Ce ne serait pas la première fois que cela se produise dans les milieux juridiques. Pour compenser ce danger, on pourrait créer un petit comité parlementaire; ainsi s'établirait une surveillance mutuelle facilitée par la diversité des intérêts de chacun.

Si je me souviens bien, et je reconnais que je n'ai pas tous les détails présents à l'esprit, d'après la Commission McDonald, si cette solution était appliquée, le CSARS aurait alors principalement pour rôle de faire respecter les libertés civiles. De son côté, le Comité parlementaire servirait d'une part à faire respecter les libertés civiles et, d'autre part, il chercherait à améliorer l'efficacité des services de renseignement de sécurité.

Grâce à cette intervention supplémentaire, on espère que le CSARS aurait un meilleur comportement en cas de problèmes; d'autre part, cela lui permettrait d'être plus comptable devant le Parlement que cela n'est possible à l'heure actuelle. J'ai trouvé que votre collègue exprimait cette notion particulièrement bien.

M. Littlechild: Comment pensez-vous concilier les deux, votre dernière recommandation et, si je peux mettre en parallèle les numéros 8 et 9, un comité parlementaire ainsi qu'une révision obligatoire tous les cinq ans? Dans quelle mesure les deux éléments sont-ils différents? Avc un comité parlementaire permanent, est-ce qu'une révision quinquennale serait tout de même nécessaire?

M. Borovoy: Certainement, car le comité parlementaire serait là pour contrôler les opérations courantes. Il serait

[*Text*]

ongoing operations. It is catching possible excesses, catching problems, but we must remember that in our parliamentary system the government usually will have the effective control in that parliamentary committee.

The idea of the parliamentary review is that it forces whomever is in power to face the music periodically in the House of Commons, and they cannot just rely on Question Period. You know that there are going to be all of the trappings of this kind of review, and that keeps everybody on their toes.

Mr. Littlechild: Previous witnesses, if I recall correctly, indicated to us that the existing set-up with respect to CSIS and the RCMP being separate seems to be working okay. Do I understand you correctly to be recommending that additional investigative powers, or additional powers, be given to the civilian side, the CSIS operational side?

Mr. Borovoy: What I am saying is our recommendation could be handled in different ways. One possible way to handle it would be yes, to say CSIS would have law enforcement powers with respect to anything over which they had intelligence-gathering responsibilities and the RCMP would no longer have it in those areas. Or you could divide the jurisdiction. You could say the RCMP could reclaim the domestic security threats, because that is the closest thing there is to criminal law, and CSIS would retain the counter-intelligence—that is, counter foreign intelligence gathering, but with law enforcement responsibilities in that area. There are various ways it could be done.

The answer to you is yes. One body would have both the intelligence gathering and law enforcement responsibilities in the same area. I am not as persuaded that it is working so well. There have been reports of a certain amount of conflict.

• 1230

We know there was a newspaper story a few months ago where the RCMP was involved in intelligence gathering with respect to foreign security threats. It was doing its own intelligence gathering—NSIS, the National Security Investigation Section of the RCMP. Now, it was doing intelligence gathering in the identical area that CSIS was doing it. I look at that and I say: in all fairness, if you give the RCMP the job of enforcing breaches of the Official Secrets Act, how can you deny it the opportunity to engage in intelligence gathering relevant to its law enforcement responsibilities? It is awfully hard to say to them you have to rely on them, you cannot do any of it yourself. You can see where that is an invitation to a lot of overlap and confusion.

For civil liberties reasons we believe the intelligence gatherers should also have law enforcement responsibilities, so we say make the separation as you will,

[*Translation*]

là pour déceler des excès possibles, déceler des problèmes, et il faut se souvenir que dans notre système parlementaire, c'est par l'entremise de ce comité parlementaire que le gouvernement exerce d'ordinaire un contrôle effectif.

Avec une révision parlementaire, les gens qui ont le pouvoir, quels qu'ils soient, se retrouvent périodiquement sur la sellette à la Chambre des communes; il n'y a pas que la période des questions. Les gens ont moins tendance à s'endormir quand ils savent que tout cet appareil de révision les attend.

M. Littlechild: Je crois me souvenir que d'après certains témoins les séparations actuelles entre le SCRC et la GRC semblent donner de bons résultats. Vous voudriez, c'est bien ce que vous recommandez, qu'on accorde à la partie civile du mécanisme, au SCRC, des pouvoirs d'enquête supplémentaires, des pouvoirs que ce secteur n'a pas pour l'instant?

M. Borovoy: On pourrait aborder notre recommandation de plusieurs façons. On pourrait décider, par exemple, que le SCRS aura un pouvoir d'exécution dans tous les domaines dont il est responsable en matière de renseignement et que dans tous ces domaines la GRC cesserait d'exercer ce pouvoir. On pourrait également séparer la juridiction. Par exemple, la GRC pourrait s'occuper des menaces à la sécurité nationale puisque c'est ce qui se rapproche le plus du droit criminel et, de son côté, le SCRS garderait le contre-espionnage,, c'est-à-dire toutes les opérations étrangères de renseignement de sécurité, mais en assumant les pouvoirs exécutifs qui correspondent à ce domaine. Plusieurs solutions sont possilbes.

Je vous réponds donc que oui, qu'il faudrait confier à un même organisme le renseignement de sécurité et les opérations de police qui correspondent à ce domaine. Pour l'instant, je ne suis pas convaincu que cela fonctionne si bien, il semble qu'il y ait eu certains conflits.

Il y a quelques mois, on a parlé dans les journaux d'une opération de renseignement de la GRC organisée à cause de menaces étrangères à la sécurité. La Section des enquêtes sur la sécurité nationale de la GRC s'était chargée des opérations de renseignement. Autrement dit, cette section faisait exactement le même travail que le SCRS. En lisant cela, je me suis dit: il faut être juste, si on demande à la GRC de faire respecter la Loi sur les secrets officiels comment peut-on l'empêcher de rassembler les renseignements dont elle a besoin pour exercer ses responsabiltés policières? On peut difficilement lui dire: vous devez leur faire confiance, vous ne pouvez pas y toucher vous-même. C'est un moyen très sûr d'encourager le double emploi et la confusion.

À notre avis, pour défendre efficacement les libertés civiles, il faut que les gens qui sont chargés de recueillir les renseignements soient également chargés des

[*Texte*]

but ensure the intelligence gatherer also enforces the law and I think you will have less overlapping and you will build in another protection for civil liberties.

Mr. Littlechild: Just on your last comment, how does providing more law enforcement power to CSIS protect civil liberties any better?

Mr. Borovoy: Because it says to the intelligence gatherer: be careful about your investigative methods, because at some point you might decide to prosecute and if you do then all of this could very well come out in open court. If you are just engaging in an intelligence-gathering mission without law enforcement responsibilities, you may not have to answer for it in the same way.

When they go before a judge for a warrant, in all fairness that judge will not have as much information as defence counsel would have if the matter came to trial. Moreover, the judge is not out to discredit the evidence; he is only out to test it. The defence counsel will be actively trying to discredit it. All of that would serve, in our view, to make that intelligence-gathering investigation much more careful about its flank, much more careful that it not get found out.

Mr. Littlechild: The previous witness, Mr. Fletcher, gave us some interesting information with respect to the average Canadian's, if I may call them that, opinions on the whole area of security, and wiretapping in particular. In your views with respect to protection of civil liberties, if the two were to clash—i.e., national security and individual rights—then which do you think is more important?

Mr. Borovoy: I do not think that is a judgment that can sensibly be made in the abstract. That is the kind of judgment that can only sensibly be made in concrete situations. You cannot determine always that national security considerations are going to outweigh civil liberties considerations, or vice-versa. It is only when you look at fact situations, at concrete situations, that you can determine in that situation which ought to prevail over which and by how much. Even there what you are trying to do as much as you can is have the maximum national security protection and the maximum protection for individual liberties. It is a matter of trying to strike that balance power by power, situation by situation, and that indeed is exactly what our brief has attempted to do.

We do not say that you should never be engaged in these exercises, as some have said, in national security; and we also say that you cannot let them do whatever they want. You have to try to adjust these. All we are saying, and I come back to this, in an attempt to have as much as possible of both, what we have proposed to you—the reduction in the powers, the expansion of the safeguards—I would suggest will not jeopardize our security one significant bit, and I would challenge anybody to

[*Traduction*]

opérations de police; par conséquent, tracez la limite où vous voulez, mais à condition que les services de renseignement dans un domaine soient également chargés des opérations de police dans ce même domaine. Ainsi, il y aura moins de double emploi et les libertés civiles seront mieux protégées.

M. Littlechild: Pourquoi le fait d'accorder des pouvoirs de police supplémentaires au SCRS permettrait-il de mieux protéger les libertés civiles?

M. Borovoy: Parce que cela revient à dire au service chargé du renseignement: faites bien attention aux méthodes que vous employez, car si jamais vous décidez d'intenter des poursuites, tout cela risque d'émerger au grand jour devant un tribunal. Quand on se contente de réunir des renseignements sans assumer de responsabilités policières, on risque beaucoup moins d'être appelé à justifier ses actions.

Quand on va demander un mandat à un juge, le plus souvent, celui-ci ne dispose pas de toutes les informations qui seront plus tard à la disposition de l'avocat de la défense, s'il y a procès. Le juge n'est pas là non plus pour démolir ce qu'on lui présente, il cherche simplement à en établir le bien-fondé. C'est l'avocat de la défense qui essaiera plus tard de démolir ces allégations. Dans ces conditions, nous pensons que les enquêteurs seraient beaucoup plus prudents, chercheraient beaucoup plus à protéger leurs arrières.

M. Littlechild: Le témoin précédent, M. Fletcher, nous a dit des choses intéressantes sur ce que les Canadiens moyens, si on peut les désigner ainsi, pensent de la sécurité, et des tables d'écoute en particulier. À votre avis, qu'est-ce qui doit l'emporter, des libertés civiles ou de la sécurité nationale, en cas de conflit?

M. Borovoy: Ce n'est pas une décision qu'on puisse prendre dans l'abstrait. C'est un jugement qu'on peut seulement porter dans des situations concrètes. On ne peut pas déterminer une fois pour toutes que la sécurité nationale l'emportera toujours sur les libertés civiles, ou vice versa. C'est une décision qu'on ne peut prendre qu'en pesant des faits bien particuliers, des situations très concrètes. Et même dans ce cas, on cherche encore à protéger la sécurité nationale au maximum tout en protégeant au maximum les libertés individuelles. C'est une question d'équilibre entre les divers pouvoirs, entre des situations, et c'est ce même équilibre que nous avons cherché à respecter dans notre mémoire.

Nous ne prétendons pas que ces exercices liés à la sécurité nationale soient à bannir complètement, comme certains l'ont prétendu, mais en même temps, nous sommes convaincus qu'il ne faut pas les laisser faire tout ce qu'ils veulent. Il faudrait essayer d'adapter ces idées. Autrement dit, et je reviens sur ce point, pour tenter de tirer le meilleur parti possible des deux aspects, nous vous avons proposé une solution—une réduction des pouvoirs et un élargissement des sauvegardes—qui ne devraient

[*Text*]

demonstrate that it would. And if that is the case, if I am right, then I think we can have an awful lot more civil liberties protections without in any way compromising the interests of national security.

• 1235

Mr. Atkinson (St. Catharines): Mr. Borovoy, if I could follow the civilianization and the prosecution powers being given to whatever body, I have a concern, because as I understand it one of the original intents was to take away the prosecutorial powers from the body in order that the political process through the Solicitor General and through the Inspector General as finally created could have a better handle on what was going on within the intelligence service without having to worry about either perceived interference in the activities of their law enforcement powers or actual interference. My perception is that with your recommendation that check on the other side is going to be lost to a large extent and the function of the Inspector General may be modified as a result.

Mr. Borovoy: I do not think there is any reason for that. I do not think the proposal we made need at all change the mechanism for exercising ministerial responsibility and the Inspector General and SIRC oversight function. There is no reason why they have to clash. If you say that the minister should not be able to direct the laying of charges, you can still say that. If you say the minister should be able to have a lot more to say about what are appropriate targets for intelligence gathering, there is no reason why you could not say that.

In short, I recognize that there are some problems and dilemmas when these things start to overlap, but they do whether or not they are all in the same agency. The possible overlapping will occur in two agencies, three agencies, or one agency. That will not matter. That still has to be thought through separately. But the desire you have to stop the minister from getting involved in criminal enforcement while allowing him a bigger hand in intelligence gathering can still go on in the one agency because you can differentiate the functions for those purposes.

Mr. Atkinson: With respect, I have some difficulty because we have seen an example of what perception can do as to interference in the law enforcement area. Even the perception can emasculate the powers that a minister would have, because a minister would just say hands off, that is it, I am not going to do anything that would even give the perception that I am interfering in the law enforcement powers. I see that takes away from the ministerial ability to control or to have some say in what goes on in the intelligence agency.

Mr. Borovoy: I put to you that this does not follow, nor does it speak to the areas of overlap that exist right now. I give you an example. To what extent does the minister decide what is an appropriate investigative target? Do we

[*Translation*]

absolument pas menacer notre sécurité; d'ailleurs, je vous mets au défi de prouver le contraire. Et si je ne me trompe pas, il devrait être possible de protéger beaucoup plus efficacement les libertés civiles sans porter atteinte le moindrement à la sécurité nationale.

M. Atkinson (St. Catharines): Monsieur Borovoy, vous voulez confier certaines opérations à des autorités civiles, vous voulez également que la responsabilité des poursuites change de main. Cela m'inquiète un peu, car il me semble qu'au départ on avait voulu déplacer la responsabilité des poursuites pour permettre au Solliciteur général et au nouvel Inspecteur général de mieux surveiller les activités du service de sécurité sans pour autant avoir à s'inquiéter de leurs activités purement policières. Je crains que votre recommandation n'enlève de son efficacité à ce contrôle qui existe de l'autre côté et je crains également que les fonctions de l'Inspecteur général ne soient modifiées.

M. Borovoy: Il n 'y a pas de raison; notre proposition ne devrait avoir aucun effet sur les mécanismes de la responsabilité ministérielle pas plus que sur les fonctions d'Inspecteur général ou sur le rôle de contrôle du CSARS. Il ne devrait pas y avoir de conflit. Si vous pensez que le ministre ne devrait pas s'occuper des inculpations, cela se défend. Si vous pensez que le ministre devrait s'occuper plus activement de la désignation des secteurs d'enquêtes, cela aussi est logique.

Bref, je sais bien qu'il y a souvent des problèmes de double emploi, des dilemmes, mais ces problèmes existeront toujours, que ces fonctions soient confiées ou non à un seul organisme. Qu'il s'agisse de deux organismes, de trois organismes ou d'un seul, il y aura toujours des possibilités de chevauchement. Cela dit, ce n'est pas important. Ce qui est important, c'est d'y réfléchir séparément. Et même avec un seul organisme, il est toujours possible d'empêcher le ministre de s'occuper des aspects criminels tout en lui donnant la main haute sur le renseignement de sécurité. En effet, on peut toujours faire une différence entre les différentes fonctions dans les différents domaines.

M. Atkinson: Cela me pose un problème, car nous avons vu quels effets les perceptions pouvaient avoir sur les activités policières. Les pouvoirs d'un ministre peuvent être vulnérables à de simples perceptions: très vite un ministre peut faire marche arrière et décider qu'il ne fera rien qui puisse seulement donner l'impression qu'il exerce une ingérence quelconque. À mon avis, ce genre de choses empêche le ministre de contrôler efficacement ou du moins de donner son opinion sur ce qui se passe dans un service de sécurité.

M. Borovoy: À mon avis, les choses ne se passent pas ainsi, et cela ne reflète pas non plus les chevauchements qui existent actuellement. Je vais vous donner un exemple. Dans quelle mesure le ministre peut-il décider

[*Texte*]

say it is okay in the security area, it is not okay in the other area? But it is basically the same decision that has to be made, and he is making both of them, or he is not making one of them. And if he is not making one of them, then what difference does it make if they are both from the same agency?

• 1240

Mr. Atkinson: I still have some concerns.

If I can go on to SIRC and your recommendation in regard to a longer term, when the members of SIRC came in front of us the general impression was that the part-time aspect of the job was one of the major factors in preventing them from being co-opted by the organization, as you mentioned in your brief. Now you are doing away with that. I would have some concerns in regard to that, because to me the part-time nature of it. . . As Mr. Atkey said, getting away from the milieu of this city was very important to preventing that from happening.

Mr. Borovoy: We are not questioning the part-time character, we are only saying it ought to be for a longer time. Longer time part-time is okay.

Mr. Atkinson: But then your recommendation goes on to have SIRC oversee all aspects of the intelligence-gathering community. That would greatly broaden their powers. With the additional workload, I could see them becoming full-time members and being stationed here, which would be the natural place to be.

Mr. Borovoy: I suggest that could be accommodated by increasing their numbers. I do not think one has to work one's way into a corner that way. There are many ways of accommodating that. You could increase their numbers. You could increase their staff. Those are ways that you could increase that workload, and perhaps arguably you could even reduce it in other areas by having other machinery dealing with some of their other functions. I do not think we are dealing with an impossible kind of situation.

Mr. Atkinson: I assume one of your assumptions for the civilianization was the study that you told us about, the General Accounting Office in the United States, showing that only 1% or 2% of violence was ever predicted, and in your brief you seem to extrapolate that to Canada. Is that correct? And do you have any information on the Canadian situation?

Mr. Borovoy: No. This was part of the envy I was expressing earlier. Unfortunately, we do not have a general accounting office that performs quite the same function. Maybe SIRC will in time perform this. But simply because these are basically secret operations that kind of audit function has not yet occurred in this country. But I think the virtue of looking at the American experience is simply that there is nothing

[*Traduction*]

que tel secteur doit faire l'objet d'une enquête? Est-ce qu'il peut le faire dans le domaine de la sécurité mais pas dans un autre domaine? En fait, il s'agit de la même décision dans les deux cas; intervient-il dans un cas mais pas dans l'autre ou encore dans les deux cas? Et s'il n'intervient que dans un cas, comment fait-il la différence puisque tout cela relève du même organisme?

M. Atkinson: Ça ne me rassure pas complètement.

Je vais passer maintenant au CSARS; Vous voudriez que les membres de ce Comité soient nommés pour plus longtemps. Or, quand ils ont comparu, nous avons eu l'impression que s'ils ne se laissaient pas corrompre par l'organisation, comme vous l'avez dit dans votre mémoire, c'était principalement parce qu'il s'agissait d'un emploi à temps partiel. Maintenant, vous voulez supprimer cela. Il me semble que cela risque. . . comme M. Atkey l'a dit, la possibilité de quitter le cercle de cette ville constituait une protection importante contre ce danger.

M. Borovoy: Ce n'est pas le fait qu'il s'agisse d'un emploi à temps partiel; nous voudrions que les gens soient nommés pour plus longtemps. Autrement dit, un emploi à temps partie, mais avec un terme plus long.

M. Atkinson: Mais vous recommandez ensuite que le CSARS contrôle toutes les opérations de renseignement. C'est un élargissement considérable de ses pouvoirs. Cela représente également une charge de travail supplémentaire qui pourrait justifier des membres à temps plein basés ici à Ottawa, ce serait logique.

M. Borovoy: On pourrait augmenter leur effectif. Il faut éviter de se laisser coincer de cette façon-là. C'est un problème qu'on peut résoudre de plusieurs façons. On peut augmenter les effectifs, on peut augmenter le personnel dont ils disposent, il y a plusieurs moyen de faire face à cette charge de travail supplémentaire. D'ailleurs, on pourrait même réduire cette charge de travail dans d'autres domaines en confiant certaines tâches à d'autres services. À mon avis, la situation est loin d'être impossible.

M. Atkinson: Vous voulez qu'on confie une plus grande part des responsabilité à ces civils, vous justifiez cela en citant une étude qui a été faite aux États-Unis par le bureau chargé d'étudier les mécanismes de la comptabilité. D'après cette étude on ne réussit à prévoir que un ou deux p. 100 des actes de violence, jamais plus. Apparemment, vous projetez cela sur le Canada, n'est-ce pas? Avez-vous des informations sur la situation au Canada?

M. Borovoy: Non, et comme je l'ai dit tout à l'heure, il est dommage que nous n'ayons pas un bureau comme celui des États-Unis pour faire ce genre d'étude. Un jour viendra peut-être où cette tâche sera confiée au CSARS. Pour l'instant, comme il s'agit le plus souvent d'opérations secrètes, ce type de vérification n'existe pas dans notre pays. Cela dit, l'intérêt de l'étude qui a été faite aux États-Unis tient au fait que la possibilité de prévoir la

[*Text*]

inherently American about the ability to predict violence from a certain threshold of evidence. That is a more universal human characteristic. There is nothing in the American genes that would suggest you could do it there and you could not do it in this country, or vice-versa. So I think it is fair to extrapolate this far that such a broad preventive mandate is not likely to contribute that significantly to our security but we do know that it compounds the threats to civil liberties.

Mr. Atkinson: Is there anything in the act preventing SIRC from undertaking that type of study at the present time?

Mr. Borovoy: I am not sure. I do not think there is anything in the act. That is something the oversight parliamentary committee might well require them to do.

The Chairman: I have one brief point, and I know our witnesses have to catch an airplane as well. I would like you to elaborate a bit more on the question of informers, because they do seem to be an unsavoury lot and become *agents provocateurs*, as you point out. They certainly cannot be trusted by either side. Yet you do not call for the prohibition of that type of evidence or intelligence, you just want it to be regulated. I wonder if you would elaborate as to whether you think it is the minister who should set the guidelines or the Federal Court or the Inspector General. How would you see that working?

Mr. Borovoy: Just to back up one bit, Mr. Chairman, one of the reasons we could not suggest anything like a prohibition on the use of informants is it is well recognized in law enforcement and intelligence circles that the informant is one of the biggest sources of information for that exercise. That is why it would be very hard to suggest anything like banning them.

• 1245

What we suggest as far as guidelines and regulations are concerned is this. Sure, the minister should set them, but we believe the statute ought to contain the minimum that is permissible. Beyond that, there certainly would be a role for ministerial guidelines. But we are very concerned about the fact that there is virtually nothing in the act itself dealing with permissible conduct of informants during the course of a covert operation, and there certainly should be.

Mr. Atkinson: You made the recommendation that SIRC be allowed to see Cabinet documents and all information. I assume you do not have any empirical basis for saying they have been hampered by not having those Cabinet documents and it is just a general statement you make on a commonsense basis.

Mr. Borovoy: Unfortunately my memory does not allow me to tell you whether SIRC has ever complained about that.

In fairness here, we cannot pass this off as definite evidence. My colleague believes there may have been an

[*Translation*]

violence en se fondant sur une certaine quantité d'indices n'est pas propre aux États-Unis. C'est une caractéristique universelle. Les Américains n'ont pas un gène particulier qui fait que cela est possible chez eux et pas chez nous ou vice versa. On peut donc en déduire que ce mandat préventif très vaste n'améliorera pas sensiblement notre sécurité; par contre, nous savons que c'est une menace supplémentaire à nos libertés civiles.

M. Atkinson: Est-ce qu'il y a quelque chose dans la Loi qui empêche le CSARS d'effectuer ce genre d'étude?

M. Borovoy: Je n'en suis pas certain. Je crois que non, et c'est une chose que le comité parlementaire de contrôle pourrait leur demander de faire.

Le président: Une observation très courte; je sais que nos témoins ont un avion à prendre. J'aimerais revenir un peu sur la question des indicateurs, des individus pas très sympathiques qui, comme vous l'observez, deviennent souvent des agents provocateurs. Il est certain qu'on ne peut pas leur faire confiance, et cela, des deux côtés de la barrière. Et pourtant vous ne voulez pas qu'on cesse de faire appel à ce type de renseignements, vous voulez seulement que ce soit réglementé. À votre avis, est-ce que les directives doivent être imposées par le ministre, par la Cour fédérale ou par l'Inspecteur général? Qu'en pensez-vous?

M. Borovoy: Je reviens en arrière, monsieur le président; nous n'avons pas pu nous attaquer aux indicateurs comme source de renseignements, car dans tous ces milieux on sait que les indicateurs sont une des meilleures sources d'information. Il serait donc très difficile d'obtenir qu'on cesse de faire appel à eux.

Voilà donc ce que nous suggérons comme directives et comme réglementation. Bien sûr, c'est au ministre de les mettre en place, mais en même temps, la Loi devrait prévoir un minimum admissible. Le ministre pourrait ensuite mettre en place des directives pour tout ce qui dépasse ce minimum. Pour l'instant, il n'y a pratiquement rien dans la Loi qui indique comment on peut traiter les indicateurs pendant une opération clandestine. Il faudrait absolument que cela soit mentionné.

M. Atkinson: Vous avez recommandé que le CSARS puisse voir les documents du Cabinet et toute autre information pertinente. J'imagine que c'est une observation d'ordre général, une affaire de bon sens, et que vous ne vous fondez pas sur des cas précis où le Comité aurait eu des difficultés pour n'avoir pas pu consulter des documents du Cabinet.

M. Borovoy: Malheureusement, je ne me souviens pas si le CSARS s'est déjà plaint de se genre de chose.

Je reconnais qu'il ne s'agit pas d'un problème concret. D'après mon collègue, il est possible que le CSARS se soit

[*Texte*]

occasion when SIRC did complain about it. Somehow it seems to sit in the back of my mind. But in all fairness, I do not want to base too much on that. That is something you may want to inquire into, just to check on our fading memories.

I think it is fair to say when you are at the point of revising a statute you do not depend too much... Certainly be guided by the experience, but if you see a situation for which there is otherwise not an adequate argument for a safeguard, then adopt it. It should not be enough simply that that has not been a particular complaint in the last five years. It does not take much imagination to envision how it could be a complaint, and there is just no good reason for that exception.

Mr. Brewin: Mr. Chairman, I just want to serve notice of motion on an issue I had hoped the association might comment on. It has not been covered in its brief. That is the issue of SIRC's procedures in reviewing individual issues of security clearance and so forth. We have not had any discussion of that. It has been a issue and will be something we will want to look at, and it may be the association will later present us with some written version of its views on that subject. I think we would like to hear from them on it, but not, I imagine, this afternoon.

Mr. Borovoy: It would not be the first time we have accepted a homework assignment from this body.

The Chairman: I speak for all members in thanking you ever so sincerely for the work you have put into your brief and the many years of experience you bring to us by way of your evidence and your erudite manner of presentation. I must say it is always a delight to have you, Mr. Borovoy.

The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

déjà plaint de cette situation à une occasion. Cela dit, même si c'était le cas, je ne voudrais pas y accorder une importance excessive. Vous pourriez peut-être vous renseigner, ne serait-ce que pour étayer notre mémoire défaillante.

Évidemment, quand on révise une loi, il ne faut pas accorder trop d'importance... Vous devez vous laisser guider par votre expérience, bien sûr, mais si une mesure se justifie en soi, il faut l'adopter et ne pas se contenter d'observer qu'il n'y a pas vraiment eu de plainte au cours des cinq dernières années. On n'a pas besoin de beaucoup d'imagination pour envisager une plainte; mais l'important, c'est que cette exception ne se justifie tout simplement pas.

M. Brewin: Monsieur le président, je vais simplement déposer un avis de motion; il s'agit d'une question sur laquelle j'espérais entendre les commentaires de l'association. Il n'en a pas été question dans le mémoire. Il s'agit des procédures suivies par le CSARS pour établir ou confirmer les cotes de sécurité individuelle. Nous n'en avons pas du tout parlé. C'est une question qui a déjà posé des problèmes et que nous allons devoir étudier; l'association pourra peut-être nous présenter par écrit ses opinions à une date ultérieure. Ces observations devraient présenter beaucoup d'intérêt pour nous, mais j'imagine que cet après-midi, ce n'est pas possible.

M. Borovoy: Ce ne sera pas la première fois que nous vous quittons avec des devoirs à faire à la maison.

Le président: Au nom de tous les membres du Comité, je vous remercie infiniment pour votre mémoire qui vous a demandé beaucoup de travail, je vous remercie également d'être venu partager avec nous, et d'une façon aussi érudite, le fruit de votre longue expérience. Monsieur Borovoy, c'est toujours un très grand plaisir de vous recevoir.

La séance est levée.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
FIRST CLASS
PREMIÈRE CLASSE
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

Professor Joseph Fletcher, Department of Political Science, University of Toronto.

From the Canadian Civil Liberties Association:

A. Alan Borovoy, General Counsel;

Kenneth P. Swan, Vice-President and Chairman of the Board.

TÉMOINS

Le professeur Joseph Fletcher, Département des Sciences politiques, Université de Toronto.

De l'Association canadienne des libertés civiles:

A. Alan Borovoy, avocat-conseil;

Kenneth P. Swan, vice-président et président du conseil.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 9

Tuesday, January 16, 1990

Chairman: Blaine Thacker

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 9

Le mardi 16 janvier 1990

Président: Blaine Thacker

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on

The Review of the CSIS Act and the Security Offences Act

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial d'

Examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité

RESPECTING:

Future Business

Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989

CONCERNANT:

Travaux futurs

Ordre de renvoi du Comité en date du mardi 27 juin 1989

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Second Session of the Thirty-fourth Parliament
1989-90

Deuxième session de la trente-quatrième législature
1989-1990

34568—1

SPECIAL COMMITTEE ON THE REVIEW OF THE CSIS ACT AND THE SECURITY OFFENCES ACT

Chairman: Blaine Thacker

Vice-Chairman: Maurice Tremblay

Members

Atkinson, Ken
Brewin, John
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

COMITÉ SPÉCIAL D'EXAMEN DE LA LOI CONSTITUANT LE SCRS ET DE LA LOI SUR LES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Président: Blaine Thacker

Vice-président: Maurice Tremblay

Membres

Atkinson, Ken
Brewin, John
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JANUARY 16, 1990
(17)

[*Text*]

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met *in camera* at 12:55 o'clock p.m. this day, in Room 306 West Block, the Chairman, Blaine Thacker, presiding.

Members of the Committee present: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, George Rideout, Blaine Thacker, Maurice Tremblay.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Philip Rosen, Research Officer. *From the Committee Research Staff*: Stuart Farson, Research Consultant; François Cadieux, Research Associate.

The Committee considered its future business.

At 1:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair in Room 308 West Block.

AFTERNOON SITTING
(18)

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met at 1:35 o'clock p.m. this day, in Room 308 West Block, the Chairman, Blaine Thacker, presiding.

Members of the Committee present: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, George Rideout, Blaine Thacker, Maurice Tremblay.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Philip Rosen, Research Officer. *From the Committee Research Staff*: Stuart Farson, Research Consultant; François Cadieux, Research Associate.

Witnesses: The Honourable Senator Michael Pitfield. *From the Canadian Civil Liberties Federation*: Bill Rafoss, Board Member. The Honourable Senator William Kelly.

The Committee resumed consideration of Its Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, September 26, 1989, Issue No. 1.*)

Senator Pitfield made a statement and answered questions.

The witness from the Canadian Civil Liberties Federation made a statement and answered questions.

At 3:41 o'oclock p.m., the sitting was suspended.

At 3:46 o'clock p.m., the sitting resumed.

Senator Kelly made a statement.

By unanimous consent, for purposes of questioning this witness, the usual allocation of time for questioning witnesses was suspended.

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 16 JANVIER 1990
(17)

[*Traduction*]

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité se réunit aujourd'hui à huis clos, à 12 h 55, dans la pièce 306 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Blaine Thacker (*président*).

Membres du Comité présents: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, George Rideout, Blaine Thacker, Maurice Tremblay.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, attaché de recherche. *Du personnel du Comité* : Stuart Farson, conseiller en recherche; François Cadieux, adjoint de recherche.

Le Comité délibère de ses travaux à venir.

À 13 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président dans la pièce 308 de l'édifice de l'Ouest.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(18)

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité se réunit aujourd'hui à 13 h 35, dans la pièce 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Blaine Thacker (*président*).

Membres du Comité présents: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, George Rideout, Blaine Thacker, Maurice Tremblay.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, attaché de recherche. *Du personnel du Comité* : Stuart Farson, conseiller en recherche; François Cadieux, adjoint de recherche.

Témoins: L'honorable sénateur Michael Pitfield. *De l'Association canadienne des libertés civiles*: Bill Rafoss, membre du conseil. L'honorable sénateur William Kelly.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 juin 1989 (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 septembre 1989, fascicule nº 1*).

Le sénateur Pitfield fait un exposé et répond aux questions.

Le témoin de l'Association canadienne des libertés civiles fait un exposé et répond aux questions.

A 15 h 41, la séance est suspendue.

A 15 h 46, la séance reprend.

Le sénateur Kelly fait un exposé.

Du consentement unanime, le témoin est interrogé sans limite de temps.

Senator Kelly answered questions.

At 4:36 o'clock p.m., by unanimous consent, the Committee proceed *in camera*.

It was agreed,—That the Chairman be authorized to negotiate a flat-fee contract with Mr. Les Vandor, lawyer, to research and produce a paper analyzing parts of the *CSIS Act* in relation to the *Charter of Rights*, total value of the contract not to exceed $5,000.00 without further authorization, and final payment to be made upon performance.

Ordered,—That the Clerk be authorized to convey copies of briefs received and correspondence received to officials of the CSIS Act Review Division of Solicitor General Canada provided: a) that the author has not requested restriction of the document, and b) that the document shall first have been conveyed to the Members of the Committee.

At 4:40 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

Le sénateur Kelly répond aux questions.

À 16 h 36, par consentement unanime, le Comité déclare le huis clos.

Il est convenu,—Que le président soit autorisé à négocier un forfait avec M. Les Vandor pour établir un rapprochement entre la Loi constituant le SCRS et la Charte des droits, la valeur totale du contrat ne devant pas dépasser 5 000$ sous réserve d'une nouvelle autorisation, et le paiement final sera versé à la fin des travaux.

Il est ordonné,—Que le greffier soit autorisé à transmettre à la Division d'examen de la Loi constituant le SCRS du Bureau du solliciteur général du Canada, des copies des mémoires et des lettres reçus, aux conditions suivantes: a) que le ou les auteurs soient d'accord; b) que les membres du Comité aient reçu les documents.

A 16 h 40, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Tuesday, January 16, 1990

• 1338

The Chairman: I call the committee to order. We have before us a distinguished witness, Senator Pitfield, who has a very long and distinguished career in the public service of this nation.

Senator Pitfield, we are very honoured that you have prepared to come before us, because as I say, you have this distinguised background and lots of knowledge in this area. We are all amateurs in this area, but we are a committee and we have been charged, as you know, to conduct a comprehensive review and we are really looking for your wisdom on a number of issues. We would ask you now to give your evidence, and then we will go to our standard routine of questions.

Senator Michael Pitfield (Ottawa—Vanier): Mr. Chairman, I want to thank you for your welcome. I hope you will not be disappointed with what I have to offer.

Maybe I will begin with just four or five minutes of remarks, and I trust you will not think me presumptuous if I reflect briefly on what security and intelligence is all about. As I see it, we are talking about the protection of the national interest from conspiracy and foreign penetration by means that entail secrecy in the conduct of public business and the invasion of the privacy of an individual and a great deal of discretion, all of which are elements that are profoundly troublesome in a democratic society and add up under the best of circumstances to a formula for mistakes and excess and cover-up and scandal in the hands even of people of good will, and in the hands of people of ill will or ambition any one of a number of things can be positively disastrous.

• 1340

So in the face of that reality, I think there are three observations to be made and perhaps one conclusion. The first is to have a healthy degree of skepticism about what you are told by people who are promoting the interests of security and intelligence—skepticism about the need for large security and intelligence systems from a national-interest point of view. Leaving aside terrorism for a country such as ours with the needs we have, the need for large security and intelligence systems is open to a good deal of skepticism.

I think healthy skepticism is also needed about the utility of all that large security and intelligence establishments produce. It is not that they are not needed, and not that they are not producing a lot of interesting

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le mardi 16 janvier 1990

Le président: La séance est ouverte. Nous accueillons aujourd'hui un éminent témoin, le sénateur Pitfield, qui s'est consacré pendant toute sa remarquable carrière au service de la nation.

Sénateur Pitfield, nous sommes très honorés que vous ayez accepté de comparaître devant nous car, comme je viens de le dire, vous avez des antécédents exemplaires et vous connaissez remarquablement notre sujet, sur lequel nous faisons tous figure de profanes, mais en tant que Comité, nous avons été chargés, comme vous le savez, d'entreprendre une étude approfondie et nous avons besoin de votre point de vue éclairé sur un certain nombre de questions. Je vous invite maintenant à nous présenter votre exposé, puis nous passerons comme d'habitude aux questions.

Le sénateur Michael Pitfield (Ottawa—Vanier): Monsieur le président, je vous remercie de m'accueillir. J'espère que ma contribution ne vous décevra pas.

Je voudrais commencer par un exposé de quatre ou cinq minutes pour faire brièvement le point sur ce que constitue la sécurité et le renseignement. N'y voyez aucune prétention de ma part. Selon mon interprétation, il est question de protéger les intérêts nationaux contre toute conspiration ou infiltration étrangère par des moyens qui comportent le secret dans la conduite des affaires publiques, l'intrusion dans la vie privée des individus ainsi que des pouvoirs discrétionnaires étendus; tous ces éléments sont profondément gênants dans une société démocratique et peuvent donner lieu, dans les meilleures circonstances, à des risques d'erreur, d'abus, de dissimulation et de scandale même lorsqu'on a affaire à des personnes de bonne volonté, ou bien, dans le cas contraire, ils peuvent aboutir à des situations véritablement désastreuses.

Face à cette réalité, on peut faire, à mon sens, trois remarques et, éventuellement, en tirer une conclusion. Premièrement, on doit accueillir avec scepticisme ce que disent les gens qui défendent les intérêts de la sécurité et du renseignement et qui justifient la nécessité d'un vaste organisme de sécurité et de renseignements en invoquant l'intérêt national. Abstraction faite du terrorisme, dans un pays comme le nôtre, la nécessité d'un vaste réseau de sécurité et de renseignements devrait donner lieu à un certain scepticisme.

Il en va de même quant à l'utilité de tout ce qu'un tel réseau peut produire. Les services de renseignements ont leur raison d'être et ils produisent une information intéressante, mais il est parfois utile de demander aux

[*Text*]

things. But sometimes it is useful to talk to people in the system who are on the receiving end and ask them about how much of what is produced they really need.

Finally is skepticism about the need for secrecy to keep those whose job it is as Members of Parliament from inquiring about security and intelligence. There is a good case to be made for a great deal of the requirements for secrecy in security and intelligence, but it does become a bit much when secrecy is used to hide from the people of Canada what our enemies in other countries already know.

A second observation about security and intelligence is that they can do a great deal of harm to ordinary people. They can do harm through a system out of control. They can do harm by indiscretion. They are something that has to be watched very carefully.

I am thinking of situations that in the United States translate into McCarthyism. You recall McCarthyism. We had instances like that here, but we had mercifully few of them; and one of the reasons we had mercifully few of them was that there were people like Norman Robertson, Bob Bryce, Don Wall, and others who ran our security system and were prepared to use a great deal of judgment, a great deal of wisdom, and a great deal of courage to go out and prevent the sort of witch-hunts security and intelligence work can easily fall into.

My third observation is simply to say that in all the time I was involved in government, security and intelligence work was far and away the most complex I ever had to deal with. The problems of trying to make trade-offs between the collective interest of the state and the need to protect the rights of the individual are an extremely complex business.

These three observations lead to me a conclusion, and that is the conclusion about the importance of people in the system: the importance of the director, the importance of the chairman and members of SIRC, the importance of the other officials in the system, their importance in terms of their qualifications and in terms of their capacity for the job. The people in the system have enormous power. They keep files on all of us. Everybody here is likely to have a file, and in that file go bits and pieces of information, some of which can harm, whether they are true or whether they are not true. The main protection one has against this is not really or simply the law or the procedures for locks and keys, but the discretion of the individuals and their quality as human beings in the job they have to do.

• 1345

The people equation is all the more important in security and intelligence work because as a system it defies clear definition in a great many places. Your work during the last couple of months is filled with that kind of proof.

[*Translation*]

utilisateurs de ces renseignements dans quelle mesure l'information produite est véritablement indispensable.

Enfin, il convient de s'interroger sur la nécessité du secret qui empêche les parlementaires d'enquêter sur les activités de sécurité et de renseignements, alors qu'ils en ont la mission. On peut prétendre que le secret est indispensable pour mener de telles activités, mais il est abusif de s'en servir pour cacher aux Canadiens des choses que leurs ennemis étrangers savent déjà.

Ce qu'on peut également dire à propos des activités de sécurité et de renseignements, c'est qu'elles peuvent être très préjudiciables au citoyen ordinaire en portant atteinte à sa vie privée, lorsqu'elles relèvent d'un organisme qui échappe à tout contrôle. Il convient donc de les surveiller très étroitement.

Je pense à des situations qui, aux États-Unis, se sont traduites par le McCarthysme. Vous vous souvenez sans doute de ce phénomène. Nous avons connu des situations semblables ici, mais elles ont été heureusement très rares, notamment grâce à des gens comme Norman Robertson, Bob Bryce, Don Wall et d'autres responsables de nos services de sécurité qui ont su faire preuve de jugement, de sagesse et de courage pour prévenir cette forme de chasse aux sorcières à laquelle les activités de renseignements peuvent donner lieu.

Enfin je voudrais dire simplement que, de toutes les activités gouvernementales auxquelles j'ai participé, la sécurité et le renseignement constituent de loin le domaine le plus complexe. Il est extrêmement difficile de faire la part des choses entre l'intérêt politique de l'État et la nécessité de protéger les droits individuels.

Ces trois remarques m'amènent à une conclusion concernant l'importance de ceux à qui on confie ces activités, c'est-à-dire le directeur, le président et les membres du CSARS et les agents du service, ainsi que leur importance du point de vue de leurs qualifications et de leur aptitude à s'acquitter de leurs tâches. Ils ont des pouvoirs considérables et possèdent des dossiers sur chacun d'entre nous. Tout le monde, ici, peut faire l'objet d'un dossier contenant toutes sortes de renseignements dont certains peuvent être préjudiciables, qu'ils soient exacts ou non. Notre principale protection, à cet égard, ce n'est pas la loi ni la sécurité matérielle de ces documents, mais en fait la discrétion et les qualités humaines dont les agents du service font preuve dans leur travail.

L'élément humain constitue le plus important dans les activités de sécurité et de renseignement, puisque celles-ci échappent bien souvent à toute définition précise. Vous avez dû en avoir la preuve à maintes reprises à l'occasion de vos travaux des derniers mois.

[*Texte*]

In addition to broad discretions which inhabit the system, there is the simple fact that however you draw access in the involvement of Members of Parliament and officials, there is going to be a point at which normal accountability methods simply do not work the way they do in other things. All security and intelligence systems are susceptible to, and indeed a few in the world are consciously built on, the need for an ultimate lie, the sort of formula that goes with *Mission Impossible*—if you fail we will deny you ever existed, but we will find you a position in a bank afterwards.

The present system in Canada was built with a very great effort to avoid that type of a situation being necessary. It depends, as the title of the Senate report said, upon a delicate balance. It also depends upon people. For example, one of the most important elements of the accountability system that was devised was the SIRC. The SIRC was devised as a buffer between the Member of Parliament, who has a normal right to know everything, and the facts of security in intelligence work, which mean that somewhere along the line there is going to be information that cannot be given to him.

The quality that was in play there in that mechanism was the quality of the people who are the members of SIRC. They are the agents of Members of Parliament in the discharge of functions which Members of Parliament would ordinarily have. Ergo, it is of capital importance that Members of Parliament feel confident, feel a sense of indentification with the members of SIRC and with what they do.

This committee is examining the CSIS law and how it has worked. I think it has worked pretty well. I think the institutions of the system have been proven by the fire of experience. Clearly, there are improvements that can be made to the system. Some of them are improvements in areas that we knew about, those of us who were involved in the 1984 law when it was passed. I will give you four examples. One was the problem of Canadian national interest. The development of a civilianized security system also entailed the development of a security system with a heightened sense of Canadian national interest as distinct from a heightened identification with the international security and intelligence establishment. Whether or not it has been possible for the CSIS in the five years of its existence to consolidate a great deal along that line you will be able to know. You will find out in your inquiry.

• 1350

Going back to what I said at the beginning with regard to what S and I work is all about, the essence of the argument is that it is with regard to the protection of the national interest that a great deal of this is identified. It therefore raises the question whether the work that CSIS does and the CSIS service is in fact imbued to the degree it is desirable that it should be with a sense of the national interest. I am not saying that it is not. I have not been part of the system. I am saying what was a consideration that

[*Traduction*]

En plus des vastes pouvoirs discrétionnaires inhérents à ce genre d'activités, il reste que, quelle que soit la façon dont on fait intervenir les parlementaires et les fonctionnaires, les formes normales de la responsabilité cessent, à un moment donné, de s'appliquer. Tous les organismes de sécurité et de renseignement peuvent être amenés à recourir au mensonge, comme ce qu'on voit dans *Mission Impossible* et certains services étrangers sont même conçus en fonction de cela. C'est comme cet agent auquel on dit: Si vous échouez, nous nierons tout, mais par la suite, nous vous trouverons un emploi de tout repos dans une banque.

On a conçu le système canadien actuel en s'efforçant d'éviter ce genre de situation. Comme l'indique le titre du rapport sénatorial, le service est fondé sur un équilibre subtil et il dépend des personnes qui le composent. Ainsi, l'un des principaux éléments de cette hiérarchie est le CSARS, qui fait office de tampon entre le Parlement, qui a normalement le droit de tout savoir, et les exigences de sécurité des activités de renseignement, qui font qu'à un moment donné, les parlementaires n'auront pas accès à certains renseignements.

On a misé avant tout sur les valeurs humaines des membres du CSARS. Ce sont des agents des parlementaires et ils assument des fonctions qui normalement, devraient incomber au Parlement. C'est pourquoi il est essentiel que les parlementaires se sentent en confiance et puissent s'identifier aux membres du CSARS et à leur travail.

Ce comité étudie la loi sur le SCRS et le mode de fonctionnement de ce service. À l'expérience, on peut dire qu'il a bien fonctionné. De toute évidence, on pourrait y apporter des améliorations, notamment dans des domaines qui étaient déjà connus lors de l'adoption de la Loi en 1984. Je vous donnerai quatre exemples. Le premier concerne l'intérêt national canadien. La mise en oeuvre de l'organisme civil de sécurité comportait la mise en valeur de l'intérêt national canadien par opposition au sentiment d'appartenance au monde du contre-espionnage international. Vous devriez pouvoir déterminer, au cours de votre enquête, si le SCRS a réussi sa mission à cet égard au cours des cinq premières années de son existence.

Pour en revenir à ce que je disais tout à l'heure à propos de la sécurité et du renseignement, c'est qu'il y est avant tout question de la protection des intérêts nationaux. Il s'agit donc de savoir si l'organisation et les activités du SCRS sont suffisamment conformes à l'intérêt national. Je ne prétends pas qu'ils ne le sont pas. Je n'ai jamais fait partie du service. Je dis que c'était là un facteur important dans l'esprit des gens avec qui j'ai collaboré en 1984. Nous savions que la nécessité de servir

[*Text*]

weighed in the minds of people I was involved with in 1984. We knew that this was a problem that had to be dealt with. We knew that it could not be fully addressed in the CSIS law at that time.

Likewise, the problem of CSE. We had tackled a great many problems with the CSIS law. There was the whole process of trying to convert the McDonald report into a statute that was workable and an institution that was living. We did not try to tackle the problem of CSE. Clearly some day some degree of accountability is going to be necessary for that institution, because that institution has very great powers of an exceptional nature and it is a simple law of public administration and democracy that this sort of power should be under some constraint of accountability.

A third area was the question that now arises with the recommendation by the SIRC that there be consideration of a national assessments organization. It has to do with the entire question of the co-ordination of the security and intelligence establishment in the country, the top of the system. I understand you will be hearing about that from officials during the course of your inquiries, and that is an area we did not try to tackle in 1984.

Finally, there was the relationship of CSIS and the RCMP itself. There we knew that somebody was losing something and somebody was gaining something and there would be stress and strain. Rough areas were etched out, but the system was left to work itself out in practical experience and see what it produced, and you will be in a position to review that.

In addition to those four areas, some have argued in the light of experience for other changes. The SIRC recommendations have been before you. Some are technical, a question of the language that should be included in section 2 or whatever. I found that in that sort of argument I listen carefully to the lawyers and carefully to the practitioners and hesitate myself to lead with my jaw, and I will not do that now. Some, however, are structural, and it is very important when one is devising reforms of public service and institutions to bear in mind the structural realities so that one does not build contrary to what will work. There is, for example, a proposal in the SIRC recommendations that DMs' power to issue security clearances should be restricted by an overrule power in the SIRC. I think you will want to look at that carefully. Maybe it is the right thing to do, but in doing it I trust that you will bear in mind the important part played by the principle of deputy minister responsibility in the security clearance system.

• 1355

There is also the role of SIRC itself, the question of whether or not SIRC should be a body that, besides being advisory, is also capable of issuing final and conclusive orders of an administrative nature.

Finally, there are in the SIRC recommendations some issues of grand policy, and this has to do with the foreign

[*Translation*]

l'intérêt national posait un problème qu'il fallait résoudre. Et nous savions qu'il ne pouvait pas être entièrement résolu grâce à la Loi sur le SCRS telle qu'elle s'appliquait à cette époque.

On peut également parler du problème du CST. Nous avions relevé de nombreux problèmes dans la Loi sur le SCRS. Il a fallu convertir le rapport McDonald en une loi applicable régissant une institution déjà existante. Nous n'avons pas essayé de résoudre les problèmes du CST. Cette institution va devoir rendre des comptes d'une façon ou d'une autre, car elle est dotée de pouvoirs considérables et exceptionnels, et les règles normales de l'administration publique et de la démocratie exigent que ces pouvoirs soient assortis de l'obligation de rendre compte.

Le troisième élément concerne la recommandation du CSARS, qui demande la mise en oeuvre d'un organisme national d'évaluation. C'est le problème de la coordination au sommet des activités de sécurité et de renseignements au Canada. Il me semble que des fonctionnaires vont aborder ce sujet au cours de votre enquête. Nous l'avons laissé de côté en 1984.

Enfin, il reste la questions des relations entre le SCRS et la GRC. Nous savions qu'il allait y avoir des gagnants et des perdants, et que cela provoquerait des tensions. Nous avons relevé certains secteurs litigieux, mais nous avons laissé les problèmes se résoudre d'eux-mêmes, et vous allez pouvoir en évaluer les résultats.

En plus de ces quatre questions, certains demandent d'autres modifications en fonction de leur expérience. On vous a communiqué les recommandations du SCARS. Certaines sont de nature technique, et concernent la formulation de l'article 2, je crois. Dans ce genre de situation, il y a confrontation entre les avocats et les agents visés par la loi, et il est toujours difficile de se prononcer. Mais d'autres recommandations sont de nature structurelle et il est très important, lorsqu'on s'occupe de réforme d'une institution ou d'un organisme public, de garder à l'esprit les réalités structurelles de façon à éviter toute erreur. Le CSARS a proposé, par exemple, qu'il soit habilité à renverser les décisions des sous-ministres en matière de cote sécuritaire. Vous pourrez étudier sérieusement cette question. C'est peut-être une bonne formule, mais vous devrez garder à l'esprit l'importance du principe de la responsabilité des sous-ministres en matière de cote sécuritaire.

On peut également s'interroger sur le rôle du CSARS et se demander s'il est opportun qu'en plus de sa fonction consultative, il soit habilité à prendre des ordonnances définitives de nature administrative.

Le SCARS fait des recommandations de nature politique qui concernent les activités des services à

[*Texte*]

activities. Perhaps it has also to do with the Office of National Assessments. On those issues I would really argue, and try to argue as strongly as I could, that the case is not proven. I would come back to the healthy skepticism argument I tried to put earlier and say that until it is proven I would be loath to see us adding a dimension to our security and intelligence establishment that will have our agents running abroad under God knows what circumstances for God knows what purpose.

Finally, Mr. Chairman—and I thank you for your indulgence and patience—I am delighted that there is a five-year review, and I hope one of the recommendations you will all quickly agree upon is that there should be another five-year review in five years' time. Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): Could I direct your attention to the CSE? We were told by an earlier witness a month or two ago that the RCMP from time to time has tasked CSE, has asked for information from CSE. I am operating on the assumption that CSE has the technology, the ability to monitor virtually any transmitted signal that happens to bounce six feet off the ground. I assume they have that capability, and therefore CSE has the ability to monitor and eavesdrop—and I would suggest wiretap, but I am not too sure of the technical parameters of that—on any conversation that takes place in Canada or even in various locations around the world.

If that is the case, and knowing your experience here with the Privy Council, is it fair for me to assume that data involving conversations or communications between Canadians would have found its way into presentations to the government on security matters when that communication had not been obtained under the sanction of a judicial warrant? Is that a fair assumption on my part?

Senator Pitfield: Frankly, Mr. Lee, I do not know. I do know there is a capacity there of a high degree of technological efficiency. I know of no case in which that has been misused, and you are not really even suggesting it is misused. I do not know of any case in which it has been used in the manner you describe. But if there is the potential there that it could happen, I would argue there has to be an accountability system to take account of it, and that is clearly not there.

Mr. Lee: In your recollection, has Cabinet or Privy Council ever directly tasked CSE?

Senator Pitfield: First of all, I could not answer that because of my oaths. Which one do you want, Privy Council oath or Cabinet security?

Mr. Lee: Yes, I understand.

Senator Pitfield: It is very important to understand the dynamics that inhabit the problems of security and intelligence. I think when the system was established, whether it was for CSE or for the old security and intelligence branch of the RCMP, it was probably

[*Traduction*]

l'étranger. Peut-être concernent-elles également la question de l'Office of National Assessments. À mon avis, rien n'a été prouvé dans ce domaine. Je reviens à la nécessité de faire preuve de scepticisme, comme je l'ai dit précédemment, car, tant que rien n'a été prouvé, il n'y a pas lieu d'élargir la mission de notre service de renseignement de sécurité pour envoyer nos agents à l'étranger faire Dieu sait quoi dans Dieu sait quelles circonstances.

Finalement, monsieur le président—et je vous remercie de votre indulgence et de votre patience—je suis enchanté de cet examen quinquennal, et j'espère que vous serez prêt à recommander vous-même un autre examen d'ici cinq ans. Je vous remercie, monsieur le président.

M. Lee (Scarborough—Rouge River): Puis-je revenir sur la question du CST? Il y a un ou deux mois, un témoin nous a dit que la GRC confiait parfois des missions au CST, et qu'elle lui demandait des renseignements. Je suppose que le CST a les moyens techniques de contrôler pratiquement toutes les télécommunications et qu'elle peut donc surveiller toutes les conversations qui se tiennent au Canada ou ailleurs dans le monde, quels que soient les moyens techniques employés.

Si tel est le cas, et connaissant votre expérience auprès du Conseil privé, pouvez-vous me dire si des données concernant des conversations ou des communications entre des Canadiens ont pu être transmises aux pouvoirs publics lorsqu'elles concernaient des questions de sécurité dans des cas où elles n'avaient pas pu être obtenues en vertu d'une ordonnance judiciaire? Puis-je supposer que cela a pu se produire?

Le sénateur Pitfield: Franchement, monsieur Lee, je ne sais pas. Je sais que le centre dispose de moyens techniques très efficaces, mais je n'ai jamais eu connaissance qu'il s'en soit servi à mauvais escient, et ce n'est pas, du reste, ce que vous suggérez. Je n'ai même jamais entendu dire qu'il ait agi comme vous l'indiquez. Mais, dans la mesure où de telles choses pourraient se produire, je pense qu'il faut une structure hiérarchique pour y faire face et, manifestement, cette structure n'existe pas.

M. Lee: À votre connaissance, le Cabinet ou le Conseil privé ont-ils déjà confié directement des missions au CST?

Le sénateur Pitfield: Tout d'abord, je ne peux répondre à cette question car j'ai prêté serment, aussi bien devant le Conseil privé que devant le Cabinet.

M. Lee: Je comprends.

Le sénateur Pitfield: Il est essentiel de bien comprendre la dynamique des problèmes de sécurité et de renseignement. Je crois que, lorsque le système a été mis sur pied, qu'il s'agisse de la création du CST ou de l'ancienne division de la sécurité et du renseignement de

[*Text*]

understood well by all who played in it, in a non-pejorative sense of play. It was buffered by a checks and balances scheme of some kind and by an accountability scheme. But with the passage of time, especially as the country went through the war years, players in the system got used to a shorthand, the system got bigger, and a lot of the practices that were in the original design broke down. Then you come into the post-war years and the players all begin to change, until you reach the late 1960s. You have a completely new group of players, very few of whom know what the roots of the old rules were, much less exactly how they all interrelate.

• 1400

So we begin to get a series of breakdowns. In other words, whether it is with regard to the S and I branch or the CSE or whatever, there were sort of institutional lapses of collective memory, plus the failure to apply or the incapacity to apply old systems to new problems—old systems of accountability or reporting or knowledge whatever.

The symptom of that is the scandals that broke out during those years. The remedy was the report of the McDonald commission—actually, you had three royal commission reports over a period of years, all of which adumbrated a new understanding of the system. You had put in place new accountability systems. It was a fairly painful process. Ministers lost their heads and people lost their careers. It was tough all way round.

The result is that you now have this CSIS mechanism in the security and intelligence field, where you have the roles of the players fairly well defined. Their interrelationships are offset and counterbalanced and so on. In other areas of the system you still do not have that. The issue in the early 1980s was whether in order to get that we would have to go through the same sort of crisis with regard to the CSE or whatever it is, and God forbid that we do. I think the government and the parliamentarians should recognize the clear public interest for a need for reform, in terms of the accountability systems, basing it upon some sort of appreciation of what the problems are, what the capacities are, the potential hazards and dangers. Quite frankly, I cannot comment on this to any great extent because it is very difficult to define, one is out of touch with the reality. This has to be done from the inside somehow.

Mr. Lee: But we cannot get in yet.

Senator Pitfield: So what are we going to do? Are we going to wait for another crisis in order to do it?

Mr. Lee: Then it is fair for me to assume that CSE would be operating in an unfettered manner, fulfilling its mandate.

[*Translation*]

la GRC, tous les intervenants comprenaient bien comment cela devait fonctionner. Une zone tampon a été créée par un système de freins et contrepoids et de responsabilité. Cependant, au fil des ans, tout particulièrement pendant les deux grandes guerres, les intervenants se sont habitués à utiliser des raccourcis, le système a pris des dimensions beaucoup plus importantes, et un bon nombre des pratiques qui existaient depuis le début ont disparu. Puis, après la guerre, les acteurs ont commencé à changer. Ceci nous amène à la fin des années 1960. À cette époque, les intervenants étaient tous nouveaux, très peu connaissaient les origines des anciens règlements, et n'en comprenaient pas vraiment les raisons d'être.

Il y a donc eu certains problèmes. En d'autres termes, qu'il s'agisse de la division de la sécurité et du renseignement ou du CST, il y avait des oublis collectifs qui sont venus ajouter à l'incapacité ou au refus d'appliquer les vieux système aux nouveaux problèmes—il s'agit des vieux systèmes de responsabilité ou de transmission d'information.

C'est pourquoi il y a eu à l'époque autant de scandales. La solution était le rapport de la commission MacDonald—d'ailleurs, il y a eu trois commissions royales d'enquêtes pendant cette période, et tous ces rapports proposaient une nouvelle conception du système. Il fallait mettre sur pied de nouveaux systèmes de responsabilité. C'était un processus assez pénible. Certains ministres ont perdu leurs postes et d'autres personnes ont coulé leur carrière. Cela a été une période assez pénible.

C'est pourquoi le SCRS existe aujourd'hui, et pourquoi les rôles des intervenants sont assez bien définis dans le secteur de la sécurité et du renseignement. Leurs rapports sont bien établis et il existe des mécanismes qui permettent de faire contrepoids. Ce n'est pas le cas dans tous les secteurs. Au début des années 80 on se demandait si, pour avoir un système bien équilibré, il faudrait connaître le même genre de crise qu'on avait connu avec le CST, et nous espérons sérieusement que ça ne sera pas le cas. Je crois que le gouvernement et les parlementaires devraient reconnaître qu'il est dans l'intérêt du public de procéder à une réforme, en ce qui a trait au système de responsabilité, et de la fonder sur une compréhension des problèmes, des capacités, et des dangers éventuels. Pour être honnête, je ne peux pas vous donner de détails là-dessus parce que c'est une question très difficile à définir. Il faut l'examiner de l'intérieur.

M. Lee: Oui mais on n'a pas encore accès à l'intérieur de ce système.

Le sénateur Pitfield: Qu'allons-nous faire? Allons nous attendre qu'il se produise une nouvelle crise avant d'agir?

M. Lee: Il est donc juste de supposer que le CST fonctionne de façon indépendante, respectant le mandat qu'il lui est confié.

[*Texte*]

Senator Pitfield: I would not say it is totally unfettered. These are reputable people, with good intentions, doing exactly what they are required to do in terms of internal accountability. But there is clearly not an external accountability component to that, if I can call it external, and that is what we are really talking about. We are saying that there has to be, with respect to every exceptional power of the nature we are talking about, an external accountability system of some sort.

Mr. Lee: I would like to address the issue of the work of our committee. We are about to enter into a closer review of the work of CSIS, and as we do that we find outselves facing possible constraints on what we would call our rights and privileges as Members of Parliament. I am wondering if you had a personal view, given your experience, on whether or not we as MPs should be accepting any infringement on what we think those rights are, and if you do, what reasonable infringements you think there should be.

• 1405

Senator Pitfield: I read the transcripts of the first seven meetings of the committee and it is very evident there is a difficulty of the nature you describe. I must say in all honesty I think some degree of that problem is going to be unavoidable.

On the one hand the security and intelligence people are frightened to say anything, for fear it will be the loose thread that leads to the unwinding of the whole ball of twine. There it seems to me, as I said earlier, silly that in arguments of classes and kinds removed from particular instances, officials and ministers cannot be more forthcoming; and if officials are constrained, then surely ministers have to be more open. It simply does not hold water to say information that is clearly known by the security services of other countries and terrorist groups who have been at all attentive to what the Canadian government is doing, that those things go unadmitted and in fact obscured from the Canadian people and their elected representatives.

On the other hand, there is frequently a note in the committee's proceedings that really suggests we want papers and we want documents because they have been denied to us, not because we have a specific need we have identified in order to get them. It seems to me, particularly when you are talking about individual cases, there is a difficulty there.

The invention we came up with with the SIRC was an invention whereby we said somebody would be entitled to know everything, and that somebody would be responsible to, and if necessary somebody selected by, those who in terms of political responsibility or whatever it is have to be confident that what is going on is proper and so on. I think that trade-off has worked with the

[*Traduction*]

Le sénateur Pitfield: Je ne dirais pas qu'il est complètement indépendant. Il s'agit de gens de bonne réputation qui ont de bonnes intentions, et qui font exactement ce qu'ils sont tenus de faire en ce qui a trait à la responsabilité interne. Cependant il n'existe pas de responsabilité externe, si je peux m'exprimer ainsi, et c'est vraiment ce dont nous parlons. Nous disons qu'il doit y avoir, compte tenu des pouvoirs extraordinaires confiés à ce groupe, un système qui le force à rendre des comptes au public.

M. Lee: J'aimerais dire quelques mots sur le travail qui a été confié à notre Comité. Nous sommes sur le point de procéder à une étude détaillée du travail du SCRS, un travail qui pourrait être caractérisé par certaines restrictions de ce que j'appellerais nos droits et privilèges à titre de députés. Compte tenu de votre expérience, je me demandais si vous avez une opinion sur la question? Pensez-vous que les députés devraient accepter la violation de ce qu'ils perçoivent comme étant leurs droits, et dans l'affirmative, quel genre de restrictions devraient-ils être disposés à accepter?

Le sénateur Pitfield: J'ai lu les procès-verbaux des sept premières réunions de votre Comité et il est très évident que ce problème existe. Je dois avouer pour être honnête que je crois que certains de ces problèmes sont inévitables.

Les responsables de la sécurité et du renseignement ont peur de dévoiler quoi que ce soit qui pourrait faire dérailler leur enquête. Comme j'ai déjà dit, je trouve qu'il est ridicule que les fonctionnaires et les ministres ne puissent pas être plus directs; et si des restrictions sont imposées aux fonctionnaires, au moins les ministres pourraient être plus directs et plus honnêtes. Il n'est pas logique de dire que les Canadiens et leurs représentants élus ne devraient pas être au courant de renseignements qui sont connus des services de sécurité d'autres pays et des groupes de terroristes qui s'intéressent de près à ce que fait le gouvernement du Canada.

D'un autre côté, lors de délibérations du Comité on sent une certaine attitude; on croirait qu'on désire obtenir des documents et des textes simplement parce qu'ils nous ont été refusés et non pas parce que nous en avons vraiment besoin. A mon avis, il existe un certain problème tout particulièrement lorsque vous parlez de cas précis.

Nous avons donc mis sur pied le CSARS pour que des personnes soient autorisées à connaître ce qui se passe et à transmettre, le cas échéant, les renseignements pertinents à ceux qui, en raison de leur rôle politique ou autre doivent s'assurer que tout ce qui déroule se déroule correctement. Les membres du CSARS pourraient même être choisis par ces derniers. Je crois que c'était une

[*Text*]

SIRC. Whether or not you can rely on the SIRC or SIRC-like institutions to bridge the gap I do not know.

Mr. Lee: About SIRC, I hope my recollection is correct that at the time the CSIS act was put in place you were serving as Clerk of the Privy Council. This would be 1984.

Senator Pitfield: I think I was Clerk of the Privy Council when the first version of it was introduced.

Mr. Lee: I just wanted to make very quick reference to section 34, the appointment of SIRC members, and the consultation process referred to in it. Certainly there had not been established at that time any parliamentary convention as to what "consultation" amounted to, but do you recall anything that came close to a convention or some kind of an informal agreement between the parties that would help us determine just what was meant by consultation when the Governor in Council made those appointments?

• 1410

Senator Pitfield: I do not think it was an issue that was negotiated by the government with the opposition but rather something that was awarded to the opposition by a government anxious to be seen to do the right thing. So having regard to the British practice and to the fact that in the security and the intelligence world in parliamentary systems time and again you have these royal commissions or these Franks commissions or groups that are put into commission in order to try to remedy some scandal that has gone awry, the government said let us institutionalize a standing royal commission. We will call it the SIRC. Let us make it really responsible to Parliament, and let us make it their own, and let us have enough members that each party can in effect have one of its own.

Mr. Lee: If I could interrupt, that is what I am getting at. Was there a sense that each of the opposition parties could have one of their own and the balance being government, or should it have been really what the law states, and that is consultation in relation to each of the five appointments?

Senator Pitfield: I think it was clear that there would be consultation with regard to the whole thing and each of the five. But consultation was pretty well what the leaders of the political parties in the House said it was going to be, and if Mr. Turner and Mr. Broadbent went along with whatever Mr. Mulroney did, then that is consultation. It is not what I thought consultation meant.

Let me go further. This in essence is an officer or a series of officers of the House that we are talking about, and if Members of Parliament accept that is the way they want their officers of the House given to them, then there

[*Translation*]

bonne décision. Cependant je ne sais pas si le CSARS ou les organismes semblables peuvent bien jouer ce rôle délicat.

M. Lee: Pour ce qui est du CSARS, je crois me souvenir qu'au moment où on adoptait la Loi sur le SCRS, vous étiez greffier du Conseil privé. Cela s'est passé en 1984.

Le sénateur Pitfield: Je crois que j'étais greffier du Conseil privé lorsque la première version de ce projet de loi a été déposé à la Chambre.

M. Lee: Je voudrais dire quelques mots sur l'article 34, la nomination des membres du CSARS, et le processus de consultation auquel on fait allusion. A l'époque on ne s'était certainement pas entendu sur ce qu'on entendait par «consultation», mais vous rappelez-vous de ce qui s'est passé à ce moment? Savez-vous s'il y a eu une entente non officielle entre les parties, une entente qui nous permettrait de déterminer ce qu'on entendait exactement par consultation lorsque le gouverneur en conseil a nommé les membres du CSARS?

Le sénateur Pitfield: Je ne pense pas que cela ait fait l'objet d'une négociation avec l'opposition, mais plutôt que le gouvernement, soucieux de son image, a accepté d'en faire la concession. Étant donné par ailleurs ce qui se fait en Grande-Bretagne—de façon générale dans les régimes parlementaires, lorsqu'il est question de sécurité et de renseignement—ou l'on nomme régulièrement ces commissions royales d'enquête, ou ces commissions Frank ou autres comités spéciaux transformés en commission parce que tel scandale a éclaté, le gouvernement a décidé d'instituer une commission royale permanente, le CSARS. Celui-ci serait véritablement responsable devant le Parlement, dont il serait l'agent, avec suffisamment de membres pour que chaque parti y soit représenté.

M. Lee: Si vous me permettez de vous interrompre, c'est précisément là où je voulais en venir. Était-il question de donner à chaque parti d'opposition un membre au sein de ce comité, le parti au pouvoir occupant les autres postes, ou devait-on se consulter, comme le prévoit effectivement la loi, sur l'ensemble de la composition et sur chacune des nominations?

Le sénateur Pitfield: Cette consultation devait porter, je crois que c'était clair, sur l'ensemble du comité et sur chacune des cinq nominations. Ce que cette consultation devait être, ce sont les leaders des groupes parlementaires qui seuls le savaient, et si M. Turner et M. Broadbent ont accepté ce que M. Mulroney a décidé, les choses en sont restées là. Ce n'était pas ce que moi j'entendais par consultation.

Mais laissez-moi poursuivre. Il s'agit ici, pour l'essentiel, d'un groupe de personnes qui agissent pour le compte de la Chambre, et si les députés sont satisfaits de la façon dont on décide de procéder aux nominations, la

[*Texte*]

is not very much that a code of law, however written, is going to deal with it.

The issue from the government's point of view is that if it defines consultation that way it is going to have trouble getting credibility for the SIRC that it wants, and if it cannot get the credibility for the SIRC that it wants then the Members of Parliament are going to say, we want the raw material in the committee; we do not want these agents, they are not our agents. From an S and I point of view it is a very, very difficult thing; it really cannot happen.

Mr. Brewin (Victoria): Perhaps I could follow that up. Were you aware, Senator Pitfield, of any system in which government back-benchers, as opposed to Cabinet members and members of the government, actually would have some kind of separate input? We know of the election of the Speaker in the Canadian House of Commons; that is one example. Are you aware of other mechanisms we might look to to better effect the objective you have expressed for SIRC to make it an agent of Parliament?

Senator Pitfield: No. I must confess to you, Mr. Brewin, I do not. I think there are a series of appointments that are very close to the House, and why the members, through their caucuses, have not established a greater command on them I do not know. It flabbergasts me. It took us a long time to get the speakership on the road it now is on. In the Senate we have not even gone that far yet. I hope with regard to some of these other officer of the House positions we will be able to, because it is key.

• 1415

Mr. Brewin: You have opened up an interesting line of consideration for us. I hope we will have a chance to pursue it.

Let me take the opportunity of exploring this whole issue of the need for secrecy with you. As you have read from our committee reports—you referred to it—all members of the committee feel your first point about being skeptical that the claim of a need for secrecy is evident. Yet you have had experience in those areas of government where you may have had a chance to see whether there is some valid need for secrecy and to the extent that it is written. Obviously everybody accepts the idea of secrecy as to individual cases, sources, all that kind of stuff. That is not even at issue.

But CSIS, for example, is the only agency of government that has a one-line entry in the budget estimates, $157 million or whatever it is. It does not give a single other detail. I am advised, for example, in Australia the intelligence service there produces a very comprehensive breakdown of where its spending goes so it can be reviewed, not just by Members of Parliament

[*Traduction*]

loi, quelle que soit la façon dont elle sera rédigée, n'y peut pas grand-chose.

Mais si le gouvernement définit ainsi la consultation, le CRARS risque de ne pas avoir beaucoup de crédibilité, ce qui va amener les députés eux-mêmes à demander que le comité puisse obtenir tous les renseignements, même les plus protégés; les députés refuseront de se reconnaître dans ces personnes qui sont censées agir pour le compte de la Chambre. Mais, d'un point de vue de sécurité et de renseignement cela devient très difficile, c'est pratiquement impossible à faire.

M. Brewin (Victoria): Permettez-moi de poursuivre dans le même ordre d'idées. Connaissez-vous, sénateur Pitfield, des cas comparables où des députés de l'arrière-ban du parti au pouvoir, et non pas seulement les membres du Cabinet et les ministres, sont véritablement consultés? Il y a l'élection du Président de la Chambre des communes du Canada; voilà un exemple. Y en a-t-il d'autres dont nous pourrions nous inspirer, pour que le CRARS puisse effectivement mieux remplir sa mission d'agent du Parlement, comme vous l'avez défini?

Le sénateur Pitfield: Non. Je dois avouer, M. Brewin, que je ne connais pas d'autres exemples. Je sais qu'il y a toute une série de nominations qui concernent de très près la Chambre, et à propos desquels je ne comprends pas pourquoi les députés, par l'intermédiaire de leur caucus, n'ont pas réussi à obtenir plus de pouvoir. Cela me sidère. Avant de faire du poste de Président ce qu'il est maintenant, il nous a fallu longtemps. Nous n'en sommes pas encore là au Sénat. J'espère que pour ces autres nominations qui concernent la Chambre de près nous réussirons à nous inspirer de cet exemple, cela me paraît essentiel.

M. Brewin: Voilà des considérations qui nous donnerons matière à réflexion. J'espère que nous pourrons les approfondir.

Parlons maintenant de toute cette question du secret. Comme vous l'avez lu dans les comptes rendus de Comité—vous en parliez—tous les membres seraient tout à fait d'accord avec ce que vous avez d'abord dit quand au scepticisme dont il ne faudrait pas se départir lorsqu'il est question de secret. Et pourtant vous avez vous-mêmes l'expérience de ce travail au sein du gouvernement, qui exige que le secret soit protégé, de même que les documents écrits. De toute évidence, tout le monde accepte cette idée de secret dans certains cas précis, lorsque certaines sources doivent être protégées etc. Ce n'est pas du tout ce dont il est question.

Mais dans le cas du SCRS, on remarque que c'est le seul organisme fédéral qui ne soit représenté que par un seule ligne au budget, soit 157 millions de dollars, si je ne me trompe. Pas un seul autre détail. Or, j'apprends qu'en Australie le service de renseignement fournit une ventilation très détaillée de ces dépenses, qui peuvent donc être vérifiées, non seulement par des députés qui

[*Text*]

sitting in camera but to a much greater extent the general public. If there is a lack of confidence in CSIS, even as you have reflected in some of our questions, it is because we are skeptical of the claim for secrecy. It does not seem to make any sense that it should be as extended as it is.

I wonder if in the final analysis we are not dealing with a culture of secrecy within a security and intelligence service as opposed to a genuine national need in the national interest for the levels of secrecy claimed by CSIS, the government, and the Solicitor General in these matters. Could you give us your reflections?

Senator Pitfield: I think you are dealing with two cultures of secrecy, the one within the security community and the one within the relationship of ministers and their dependence upon public servants. Ministers are told nothing but a one-liner will do, and ministers go forth to fight for one-liners.

I would suggest to you if you were prepared to accept the recommendation in the SIRC report, that for the next five years SIRC will work with the Auditor General and the Treasury Board to develop systems for greater financial accountability, that would lay the basis for the principles which could be drawn into the public sector and lead to a widening of what is available, first of all to you as Members of Parliament but ultimately also to the public. Often trying to solve the whole problem all at once, the better it becomes the enemy of what we have. We could take time and learn by doing.

It goes back to the problem I was trying to express to Mr. Lee. You would be amazed that in some of the areas of security and intelligence the people on the top of the system, whether politicians or ministers themselves, are not totally apprised of all the details of the situation that is being dealt with down in the bowels of the organization. It is only in having them cope with those problems that they learn enough about them that they can, in confidence, begin to ask why we are not putting that in some method before the Members of Parliament.

• 1420

I will go one step further and say that in the whole element of secrecy—and this is outside of your terms of reference, Mr. Chairman, but I have to say it because I really think it is very important—the way in which Members of Parliament have gone about dealing with this beast has always amazed me. When I was an official dealing with government organization and structure, I was always keenly aware that officials must not go into the area of secrecy as it affects parliamentarians. That is Parliament's business, and if the Privy Council Office was

[*Translation*]

siègent à huis clos, mais de façon générale par toute personne qui s'y intéresserait. Et ce manque de confiance dans le SCRS, comme vous avez pu vous en apercevoir dans certaines de nos questions, est précisément en rapport à ce scepticisme avec lequel nous accueillons cette invocation permanente des nécessités du secret. Il semble que celles-ci soient un peu exagérées.

J'ai l'impression qu'en dernière analyse le service de renseignement de sécurité cultive le secret pour lui-même, par opposition au besoin très réel de discrétion qui se fait sentir au niveau national, comme l'invoque d'ailleurs très justement le SCRS, le gouvernement et le solliciteur général. Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez?

Le sénateur Pitfield: Ce sont deux aspects de cette question du secret. Du point de vue d'un organisme de renseignement d'une part, et de l'autre du point de vue ministériel, et du point de vue de cette dépendance des ministres à l'égard des hauts fonctionnaires. Et si on dit aux ministres qu'une seule ligne suffira, ils font ce qu'il faut pour qu'effectivement les choses tiennent sur une seule ligne.

Peut-être seriez-vous intéressé par la recommandation du rapport du CSARS. Celui-ci voudrait pouvoir, au cours des cinq années à venir, collaborer avec le vérificateur général et le Conseil du Trésor, et cela pour mettre en place des mécanismes garantissant une plus grande obligation de rendre compte sur le plan financier, ce qui permettrait en même temps de définir un certain nombre de principes qui pourraient être appliqués au secteur public et grâce auxquels les députés et, de façon générale, le public, pourraient être mieux informés. À vouloir résoudre tout le problème tout de suite on risque de voir les choses se retourner contre nous. Donnons-nous donc suffisamment de temps pour apprendre au fur et à mesure.

C'est exactement ce que j'essayais d'expliquer à M. Lee. Vous seriez certainement très étonné d'apprendre qu'en matière de sécurité de renseignement les dirigeants, que ce soit les hommes politiques ou les ministres eux-mêmes ne sont pas toujours au courant des détails de ce qui se trame aux étages inférieures de l'organisme qu'ils dirigent. Ce n'est que lorsqu'ils sont obligés de se mêler de certains de ces détails qu'ils en apprennent suffisamment pour pouvoir alors, sous le sceau du secret, suggérer que les députés soient eux aussi tenus au courant.

J'irais même plus loin en disant à propos de toute la question du secret—qui n'entre pas dans votre mandat, monsieur le président, mais que je crois très importante—j'ai toujours été sidéré de voir comment les députés faisaient face à cette force diabolique. Lorsque j'étais haut fonctionnaire du gouvernement, je savais parfaitement que je ne devais pas me mêler de cette question en ce qui concerne les parlementaires. Cela regarde le Parlement et si le Bureau du Conseil privé s'était mis à étudier le secret au Parlement ou par rapport au Parlement, cela aurait

[*Texte*]

ever seen to be studying secrecy in Parliament or secrecy and its relationship to Parliament then all hell would break loose. But why have the members not studied it? Why have the issues of secrecy as they affect the Members of Parliament not been studied by the Members of Parliament?

Mr. Brewin: Because it is a secret.

Senator Pitfield: Fifteen years or so ago, when I was raising these problems with the Prime Minister, one of the reasons he bought the IRPP, the Institute for Research on Public Policy, was to get a body that would do research on issues like this. One of the reasons the IRPP was funded with an endowment was so it would do an examination of the issues of public policy that nobody else will touch. What has it done? It has not touched them at all. It has gone off and it has done demographic studies and national unity studies—all the studies everybody else does—but nobody has tried really to come to grips with the issue of secrecy in Parliament.

It is secrecy that does more than anything else to destroy the utilitarian base of democracy. I say all that with a degree of passion, but I do want to say also that when we are talking about particular operations of S and I, I do not know any way except to keep them secret, and when we are talking about keeping them secret I mean also keeping them secret from MPs, because MPs have a function that is not compatible with their trying to deal with that, as far as I can understand it and from my knowledge of the American system where senators and so forth do get involved. That is why we came up with SIRC and that is why you have this intricate process of inspectors general and so on who have a real right to ask for the basic file and the operational documents. I do not think those things can be given to Members of Parliament.

Mr. Brewin: You have just developed a distinction in terms of the potential work of a parliamentary committee; you rejected that on the first go-around. You still reject it now, as I understand your evidence. Yet I think the experience of members of this committee is that it is taking some time to get a handle on these issues, and if every five years we have to take six months to crank up to get to the point where we are just beginning to grasp it, then we, or at least certainly I, have difficulty seeing that the public interest is well served. If a parliamentary committee can work on the general questions as opposed to the individual and specific cases, and can work on issues of efficiency and mandate and so forth, particular aspects of the work of the security intelligence committee—it is a huge subject—then it could usefully do so year in and year out and in the process of that accumulate the kind of knowledge that would not compete or conflict or overlap with SIRC but instead would be a clear parliamentary function that could be of some assistance in the general administration of this.

Here again, we are dealing with an agency that was given powers to interfere with the lives of Canadians, so it becomes very important—

[*Traduction*]

déclenché une levée de boucliers. Mais pourquoi les députés n'ont-ils pas étudié la question? Pourquoi n'ont-ils pas examiné les problèmes qu'elle leur cause?

M. Brewin: Parce que c'est un secret.

Le sénateur Pitfield: Il y a une quinzaine d'années, lorsque j'ai parlé de ces problèmes au premier ministre, il a fait l'acquisition de l'Institut de recherches politiques afin de disposer d'un organisme pour étudier ce genre de question. Si l'Institut a été financé par le gouvernement c'est notamment pour qu'il puisse étudier les questions de politique auxquelles personne d'autre ne voulait toucher. En fait, il n'y a pas touché non plus. Il s'est lancé dans des études sur la démographie et l'unité nationale—comme tout le monde—et personne ne s'est vraiment attaqué à la question du secret au Parlement.

Le secret contribue, plus que tout autre facteur, à la destruction des fondements utilitaristes de la démocratie. C'est un sujet qui me tient à coeur, mais j'ajoute qu'en ce qui concerne les opérations de sécurité et de renseignement, je ne vois d'autre solution que de les garder secrètes et cela veut dire qu'elles ne peuvent pas être divulguées non plus aux députés étant donné la nature de leur rôle, d'après ce que je constate et ce que je connais du système américain où les sénateurs, entre autres, interviennent dans le processus. Voilà pourquoi nous avons établi le SCRS et pourquoi il y a un inspecteur général et d'autres personnes qui ont le droit de demander que le dossier et les documents opérationnels leur soient communiqués. Je ne pense pas que ces documents puissent être remis aux députés.

M. Brewin: Vous venez d'établir une distinction à l'égard du rôle qu'un comité parlementaire peut être appelé à jouer; vous en avez rejeté le principe dès le départ. Vous le rejetez toujours, si j'ai bien compris votre témoignage. Pourtant, les membres de notre Comité ont constaté qu'il fallait un certain temps pour se faire une idée précise de ce genre de question et que si nous devons, tous les cinq ans, passer six mois à nous familiariser avec le problème, je vois mal comment nous pourrons servir les intérêts du public. Si un comité parlementaire est chargé d'examiner les questions d'ordre général plutôt que les cas particuliers, par exemple l'efficacité du service ou son mandat, ce qui représente un champ d'investigation énorme, il pourrait le faire utilement d'une année à l'autre et jouer ainsi un rôle qui au lieu de faire double emploi avec celui du CSARS corresponderait clairement aux responsabilités du Parlement et pourrait aider à administrer le service.

Encore une fois, comme il est question d'un organisme ayant le pouvoir de s'ingérer dans la vie privée des Canadiens, il est très important. . .

[*Text*]

Senator Pitfield: And it does.

Mr. Brewin: It does.

Senator Pitfield: Mr. Brewin, let me say that you catch me in contradictions, and they are all over the place in my thinking as well as in the situation. But the application of secrecy in our process is terribly out of sync with the reality of what the process is trying to deal with. When I was an official and you a Member of Parliament and we would come to deal with this, we always came up against it as a snapshot in time: this is the situation, and today we have to have a solution. We do not really have the time to back off and think through the problem and try to develop institutional and procedural remedies for coping with the situation, which is what we did, and I think successfully, with part of the S-and-I problem in the CSIS legislation we are looking at, and which I am sure we can also do with financial overview and so on. Those are relatively simple problems. To do it, we have to define the problem.

• 1425

What I find overpowering—and I say it with respect and admiration... In reading the transcripts that have come out I do not think any item is more dealt with by members of the committee than this problem. But the vernacular or the structure of the argument is almost invariably "because I am a Member of Parliament I have the right to anything I ask for, and if I do not get it, it is contrary to my privileges as a member", which is true. But to advance on the problem, the issue is not whether you can have papers or whether I can have papers; if I am a Member of Parliament, the issue is what papers do you want and why do you want them? That does not emerge from the transcript, frankly. It is almost totally absent.

I am not saying that as a criticism. I am trying to say that as somebody who is looking at the problem and saying this has to be solved, a piece is still missing. Yes, I think Members of Parliament need the information to make the report, etc. What information do they need? Now do we get into a problem that says well I have to see all the information that is possible in order to decide what I need? If so, that is difficult. But if by analysing and structuring the problem we can define what it is that is needed, then I think you will find there are classes of information that, if ministers are really pressed, they will give up.

M. Maurice Tremblay (député de Lotbinière): Monsieur Pitfield, permettez-moi de vous dire qu'on apprécie beaucoup votre disponibilité. Je constate que votre expérience nous éclaire; mais en même temps, elle me fait peur personnellement. Je m'explique.

Dans le document que j'ai ici, on vous cite, et à juste titre, comme l'un des personnages ayant tenu un rôle déterminant dans l'élaboration de la loi ou de l'institution. Je ne sais pas si j'ai bien compris, mais dans

[*Translation*]

Le sénateur Pitfield: Et il le fait.

M. Brewin: Il le fait.

Le sénateur Pitfield: M. Brewin, vous mettez le doigt sur certaines contradictions que vous retrouverez un peu partout dans mon raisonnement de même que dans les faits. Quoi qu'il en soit, la façon dont nous appliquons le principe du secret est totalement désynchronisée par rapport à la réalité. Lorsque j'étais fonctionnaire et que vous étiez député, devant ce genre de question, nous recherchions toujours des solutions immédiates. Nous n'avons pas vraiment le temps de reculer, de réfléchir au problème de la sécurité et du renseignement et de trouver des solutions comme nous avons réussi à le faire, je pense, dans le projet de loi sur le SCRS que nous examinons et comme nous pouvons également le faire, j'en suis sûr, en ce qui concerne le contrôle financier et les autres questions. Il s'agit de problèmes relativement simples. Il s'agit pour cela de définir le problème.

J'ai été très impressionné de constater... en lisant les transcriptions des délibérations du comité, qu'il a étudié ce problème plus que n'importe quel autre. Mais l'argument invoqué est presque toujours celui-ci: «en tant que député j'ai le droit d'obtenir tout ce que je demande faute de quoi je suis lésé dans mes privilèges», ce qui est vrai. Cependant, il ne s'agit pas de savoir si vous pouvez obtenir ou non certains documents; il s'agit plutôt d'établir quels sont les documents que vous désirez et pourquoi vous les voulez? J'avoue ne pas avoir trouvé la réponse dans les procès-verbaux. Elle brille par son absence.

Ce n'est pas une critique de ma part. Disons plutôt qu'en examinant le problème, je me suis dit qu'il fallait le résoudre, mais qu'il manquait un élément. Je pense qu'en effet les députés ont besoin des renseignements voulus pour faire le rapport et ainsi de suite. Mais de quel renseignement ont-ils besoin? Diriez-vous que vous devez prendre connaissance du maximum de documents pour établir quels sont ceux dont vous avez besoin? Si c'est le cas, cela pose des difficultés. Par contre, si en analysant le problème vous pouvez établir quelles sont les données dont vous avez besoin, vous constaterez que, si vous exercez suffisamment de pressions, les ministres accepteront de vous communiquer certaines catégories de renseignement.

Mr. Maurice Tremblay (Lotbinière): Mr. Pitfield, first of all, we certainly appreciate your contribution. I should say that I find your experience very enlightening but also rather frightening. Let me explain.

In the document I have here you are described, and rightly so, as one of the key originators of that legislation or institution. I stand to be corrected, but in your preliminary statement, you mentioned your skepticism

[*Texte*]

votre énoncé préliminaire, vous parliez de votre scepticisme quant à la nécessité d'établir une agence bien structurée au Canada.

Est-ce une question que vous vous posez ou est-ce la conclusion à laquelle vous êtes arrivé?

Senator Pitfield: I simply want to encourage you to persevere in being healthily skeptical in the face of what will certainly be an overpowering case of urging you to buy on sight what you are told. I think I said—and I would like to underline it—there is a necessity for a CSIS. The CSIS we have, all the institutions and so forth, is pretty much an improvement over what we had. I would like to say—I do not think I said this—it seems to me the division of the Security Service from the RCMP has proven to be an overall improvement. I certainly would not like to go back to those days.

You constantly have to be worried about the regulators being co-opted. You have to worry constantly about people who are doing their job and saying, well, if we could just have that resident operation in Paris or central Europe just imagine how much better we would do. I think a healthy degree of skepticism has to be brought to bear.

• 1430

M. Tremblay: J'ai envie de vous poser cette question parce que vous êtes l'un des personnages qui ont élaboré cette loi-là.

À la lumière de l'expérience que nous avons maintenant de la chose, pensez-vous que vos objectifs de l'époque sont respectés aujourd'hui? Êtes-vous content du travail que vous avez effectué à ce moment-là et du résultat que nous avons ajourd'hui?

Senator Pitfield: I would have to say to you that I am agreeably surprised.

Mr. Tremblay: In what sense?

Senator Pitfield: I think the SIRC really was not what I had expected. When we proposed using Privy Councillors I had thought of the Franks of this world, of the people with experience in security, in intelligence work and in that sort of thing. Bingo, we came out with two people who became Privy Councillors just in order to be put on the committee. It was the reverse of what I had expected. pBut when you read the reports of the first five years I think it is quite impressive and I think all the members, including the new ones, the new Privy Councillors, have done a good job.

Mr. Tremblay: Yes.

Senator Pitfield: I was very concerned at the outset. I think even now this committee should be wary of the overuse of the power of directive. The power of directive was conceived as something which would be used more

[*Traduction*]

cvoncerning the necessity to establish a structured agency in Canada.

Were you merely raising a question or is that your own conclusion?

Le sénateur Pitfield: Je vous inviterais simplement à continuer à faire preuve d'un scepticisme de bonne aloi même si on vous demande de croire tout ce qu'on vous raconte. Je crois avoir dit-et je tiens à le souligner-qu'un organisme comme le SCRS a un rôle essentiel à jouer. Le SCRS et les autres institutions représentent une nette amélioration par rapport à ce que nous avions avant. J'ajouterai—et je ne pense pas l'avoir dit—qu'à mon avis, on a bien fait de séparer le service de sécurité de la GRC. Je ne voudrais pas d'un retour en arrière sur ce plan.

La récupération des organismes de réglementation pose toujours un risque. Il faut toujours se poser des questions au sujet de ceux qui voudraient par exemple établir un centre d'opérations à Paris ou en Europe centrale. Je pense souhaitable de conserver un certain scepticisme.

Mr. Tremblay: Since you are part of the group who drafted the act I would like to put this question to you.

Given the experience we now have on this issue, do you believe that your objectives at the time have now been met? Are you satisfied with the quality of the work done at that time and are you pleased with the results we have today?

Le sénateur Pitfield: Je dois vous répondre que je suis agréablement surpris.

M. Tremblay: En quel sens?

Le sénateur Pitfield: Il me semble que le CSARS ne fut vraiment pas ce à quoi je m'attendais. Quand nous avons proposé d'avoir recours à des membres du Conseil privé, je pensais à des personnes comme les Frank de ce monde, à des personnes d'expérience dans le domaine de la sécurité, du renseignement et de ce genre de chose. Et voilà, nous avons une situation où nous retrouvons deux personnes qui sont devenues membres du Conseil privé uniquement pour pouvoir faire partie du Comité. C'était l'opposé de ce à quoi je m'attendais. Mais, lorsque l'on lit les rapports concernant les cinq premières années du service, je crois que les résultats sont impressionnants et je pense également que tous les membres du Comité, y compris les nouveaux, les nouveaux membres du Conseil privé, ont fait du bon travail.

M. Tremblay: Oui.

Le sénateur Pitfield: Au début, cette situation me préoccupait. Et même maintenant je pense que ce comité devrait se méfier d'un recours trop fréquent au pouvoir de donner des instructions. Ce pouvoir fut conçu comme

[*Text*]

by the exception than by the rule, because if it is used as a constant rule it becomes a method of directing the whole on a mangerial level, like what happened in Germany in the 1930s.

You can get into a situation where the exceptional power becomes the normal way of doing things. If that happened, then you would be tranferring responsibility from the director upstairs to the minister, and we do not want that to happen. There are 50 directors. I had thought maybe by this time there would be 10.

I have not been through the list. I have looked briefly at a few of those who are listed in the back of the SIRC reports and I would hesitate to second guess the individuals concerned. I had expected that the SIRC in its initial few years would have to bang heads a little bit. I had thought that it would do so on the old boy network. Instead of that it did it with great éclat in a number of reports and I thought to myself: gee, what is going to happen to morale under these circumstances?

After two years they began being heard. They toned down their message. Who knows what happened, but anyway it is working fine today. Overall I would say I am really pleasantly pleased by the whole thing.

M. Tremblay: Monsieur le sénateur, je vous écoutais répondre aux questions de mes collègues et je me disais ceci. Vous me corrigerez si je me trompe.

Voici un groupe de personnages importants qui, au début des années 80, ont créé l'institution qu'on connaît aujourd'hui. J'ai un peu l'impression que vous nous dites aujourd'hui: Eh bien, débrouillez-vous avec cela; c'est maintenant au Comité de tirer le meilleur profit possible de tout cela, sans vraiment y apporter de modifications fondamentales. Est-ce que je me trompe?

Senator Pitfield: Oh no. I hope what was done in the early 1980s, which after all was a consolidation of ideas drawn from 10, 15, and 20 years' background and relationship with. . . Norman Robertson and people like that had views they imparted. A certain basis was formed. But now there are still important things to be done, and I think you have many of them in the SIRC report. Indeed, you may find from your sources that far more reaching things than I am aware of have to be done. My main aim is that you do them. The biggest step of all is that we have Members of Parliament who are in a position to come to grips with this. Quite frankly, sir, that we have a non-partisan or a comparatively non-partisan approach to this problem is day as to night from the situation we were coping with 10 years ago. I think there is real progress.

[*Translation*]

devant être utilisé surtout dans les cas d'exception plutôt que comme une règle générale, car si ce pouvoir est utilisé constamment il se transforme en un système qui permet de diriger l'ensemble au niveau de la gestion et c'est ce qui s'est produit en Allemagne au cours des années 30.

On risque en effet de se trouver dans une situation où ces pouvoirs, qui devraient être utilisés exceptionnellement, se généralisent. Si cela se produisait, la responsabilité passerait du niveau du directeur à celui du ministre, et nous ne voulons pas de cela. Il y a 50 directeurs. Je pensais, à l'époque, qu'il y en aurait maintenant 10.

Je n'ai pas examiné la liste. J'ai simplement jeté un coup d'oeil sur les noms qui apparaissent au dos des rapports du CSARS et je ne voudrais pas juger après coup des individus en cause. Je m'attendais à ce que le CSARS, au cours des premières années de son existence, bouscule un peu les choses. Je m'attendais à ce qu'il utilise le réseau des anciens camarades à cet effet. Ce qui s'est passé, au contraire, c'est que le Comité a exprimé son point de vue sans ménager ses mots dans un nombre de rapports et je me suis dit eh bien, comment maintenir le moral dans de telles circonstances?

Après deux ans, le Comité de surveillance commença à se faire entendre. Le ton s'est adouci. Nous savons ce qui s'est passé, mais de toute façon les choses vont bien maintenant. En gros, je dirais que je suis satisfait de l'ensemble de la situation.

Mr. Tremblay: Senator, I was listening to your answers and this is what I understood; please correct me if I am wrong.

We had, in the early eighties, a group of important people who created the institution we are now dealing with. I get the idea that what you are saying today is this: well, it is up to you now; it is up to the committee to do the best they can with the existing situation without making any major change. Am I wrong?

Le sénateur Pitfield: Oh non. Voyez-vous, j'estime que ce qui s'est fait au début des années 80 s'est fait à partir d'idées tirées de 10, 15, 20 ans d'expérience et de contacts avec différentes personnalités telles que M. Norman Robertson qui avaient certains points de vue et les communiquaient. Ceci a établi une certaine base. Mais il y a encore des choses importantes à faire et j'estime que le rapport du CSARS mentionne bon nombre d'entre elles. En fait, vos propres sources pourraient vous indiquer qu'il y a encore des initiatives à prendre beaucoup plus importantes que celles qui pourraient avoir été portées à ma connaissance. Je voudrais vous inciter à prendre ces mesures. Ce qui est important ici, c'est qu'il y a des députés qui sont aux prises avec ce dossier. En toute franchise, monsieur, je constate que ce problème est abordé de façon non partisane ou presque, ce qui est complètement différent de la situation qui existait il y a 10 ans. J'estime qu'il y a eu des progrès réels.

[*Texte*]

• 1435

M. Tremblay: On parlait tout à l'heure du secret, et vos remarques à cet égard sont justes. Vous avez bien lu nos rapports dans lesquels nous indiquons qu'on est bien frustrés parce qu'on ne nous permet pas d'aller voir nous-mêmes ce qui se passe.

Vous avez aussi parfaitement raison de dire que nous devons mieux synthétiser ce que nous voulons et dire pourquoi nous le voulons. C'est comme dans les relations entre un père et son fils. J'aime bien dire à mon fils: Que veux-tu exactement? En fait, c'est la meilleure façon de lui répondre non.

Dans ce cas-ci, la question qui me préoccupe, d'une façon bien générale, est celle des droits individuels. Vous parliez du compromis à faire entre les droits collectifs et les droits individuels. Ce n'est pas votre problème, mais le nôtre, mais il reste qu'il n'est pas toujours facile de définir exactement quel genre de document on veut avoir. Bien sûr, il est facile de se faire répondre non si on n'a pas les bonnes justifications.

Vous avez créé le Comité de surveillance qui joue un peu le rôle de chien de garde. Cependant, ses membres n'y travaillent qu'à temps partiel. C'est un peu comme l'interprétation d'une loi. Il y a la lettre de la loi et son esprit. Quand on n'est pas là quotidiennement—vous siégez régulièrement, mais vous n'êtes pas là en permanence—, est-ce qu'on sait vraiment ce qui se passe?

Ce qui m'inquiète dans tout cela, c'est ce que l'on ne sait pas. Ce qu'on sait, c'est sûr. Nous avons entendu ce matin les représentants de l'Association canadienne des libertés civiles. Je leur disais que ce qu'ils nous ont révélé, ils l'ont obtenu des mêmes sources que nous, c'est-à-dire dans les journaux et dans les plaintes du public. Mais je pense à ceux qui ne se plaignent pas. On ne connaît même pas le nombre de cas qui existent, imaginez! On doit tout de même recevoir un minimum d'information. J'espère que ce sera le cas. Des rencontres ultérieures sont prévues. Étant donné ce que le Comité constate, et étant donné que le Comité de surveillance est peut-être aujourd'hui le seul organisme qui puisse satisfaire à ce besoin d'information, ne pensez-vous pas qu'on devrait aller encore plus loin?

Senator Pitfield: Yes, I think you could have a standing committee on security intelligence that stands behind the SIRC. The challenge would be to draw something where people maintain a sense of proportion. It is not the United States Senate Oversight Committee on Security and Intelligence. By that I mean not only the sense of a group of senators deeply miring themselves in the administrative process. I also mean the members becoming advocates for something bigger and more interventionist, in order that they can be seen to be observing it and managing it and what have you.

[*Traduction*]

Mr. Tremblay: A while back we were talking about secrecy, and your remarks on this subject are well taken. You certainly understood our reports where we indicated that we felt quite frustrated because we are not allowed to go and see for ourselves what is going on.

You are also quite right when you say that we should express ourselves more clearly and more consistently when we indicate what we would like to obtain and why. This is somewhat similar to a father and son situation. Quite often I will tell my son: what is it that you want, exactly? Actually that is the best way of saying no.

In our situation, what is of concern to me in a very general way is the issue of individual rights. You indicated that one has to reach a balance between collective rights and individual rights. This of course is not your problem, it is ours, but nonetheless it is not always easy to define precisely the type of document we would like to obtain. Of course, if we cannot clearly justify our request we are liable to be turned down.

You created the review committee and gave it something of a watchdog role. Nonetheless, the members of that committee work only part-time. This is somewhat similar to the interpretation of a statute. There is the spirit of the law and there is the letter of the law. If one is not involved on a daily basis—if there are regular meetings but no continuous involvement—, does one really know what is going on?

What concerns me in this situation is what we really do not know. What we do know, we know for a fact. We heard this morning the Canadian Civil Liberties Association and I told them that what was contained in their statement came from the same sources we have: newspapers and complaints from the public. But I am thinking of those who do not complain. It is impossible to know even the number of existing cases. Can you imagine that! We must receive a minimum of information. And I do hope that we shall. We are going to have further meetings. Given our findings and given that the review committee is perhaps, today, our only source of information, do you not believe that we should go further?

Le sénateur Pitfield: Oui, j'estime que vous pourriez avoir un comité permanent du renseignement de sécurité qui compléterait le CSARS. La difficulté serait d'arriver à une situation où l'on conserverait un sens des proportions. Je ne voudrais pas suggérer un comité comme celui du Sénat des États-Unis—*United States Senate Oversight Committee on Security and Intelligence*—et je ne dis pas cela en pensant uniquement à un groupe de sénateurs qui s'enfonceraient profondément dans le dédale des procédures administratives. Cela veut aussi dire que les membres se feraient les défenseurs de quelque chose de plus important qui permette d'intervenir davantage, afin que l'on sache qu'on observe, qu'on dirige, etc.

[*Text*]

• 1440

On the other hand, to say that a certain amount of background and expertise is desirable in the parliamentary connection that is going to interface with the SIRC connection, which is going to interface with the system, I think is very sensible. I think it is very sensible to draw on the experience of your research staff, which worked with us in the Senate.

I do not know whether it was Mr. McGee or whether it was Mr. Atkey—it was one of the members of the SIRC appearing before you—who made a very strong case, which I found quite compelling, for keeping a part-time element. They should be from out of town, not owned by the community, and so on and so forth. So I would urge you to keep that and not turn it into another bureaucratic organization.

M. Tremblay: En ce qui concerne l'article 2, monsieur le sénateur, vous nous disiez que vous aviez écouté beaucoup d'avocats. Je n'ai pas compris votre conclusion. Je pense que vous ne l'avez pas dite. Dois-je comprendre que vous laisseriez l'article 2 tel quel?

Senator Pitfield: Personally, I am in favour of keeping section 2.(d)—I think it is 2.(d) you are talking about—but perhaps formalizing its availability only on very specific release by the minister. Perhaps it is my background as a public servant, but I feel there is a substantive problem there from time to time. The Civil Liberties Union people make a very powerful case that we can carry it indifferently. I do not think that Canada can carry it indifferently at difficult moments in its history. I would tend to keep the definition of the threat.

I find when you depart from the structure of the CSIS legislation and its balances and you get into the elements of particular definitions of threat or what have you, it very quickly resolves itself from a political science question into a legal question. As I was trying to suggest, you have to listen to the lawyers, because they can cast a light on it which might make my proposal senseless.

Mr. Tremblay: *Merci.*

Mr. Rideout (Moncton): Are you suggesting that perhaps SIRC should become the eyes and ears of Members of Parliament because of the secrecy side of things and what we can know? In those circumstances would you favour a committee, be it a standing committee or whatever? In effect, part of its role would be to consider the appointment of the different members to the SIRC committee. Granted, they come by recommendation and there seems to be a whole setup now in place to deal with some political accommodation. But maybe we are at the stage where, if that is really our eyes and ears to a degree, we should, as Members of Parliament, have some say in who is actually on that committee.

Senator Pitfield: I am a very strong advocate, Mr. Rideout, of having some sort of parliamentary mechanism

[*Translation*]

Dire par ailleurs qu'il est souhaitable que l'on ait certaines connaissances et une certaine expérience dans le secteur parlementaire qui sera en rapport avec le CSARS, et qui sera en rapport avec le système, me paraît tout à fait judicieux. Je crois qu'il est tout à fait légitime que l'on profite de l'expérience de votre personnel de recherche qui a travaillé avec nous au Sénat.

Je ne sais plus s'il s'agissait de M. McGee ou de M. Atkey—c'était l'un des membres du CSARS qui a comparu devant vous—qui a très nettement plaidé en faveur du maintien du temps partiel, et j'ai trouvé ses arguments très probants. Ces personnes devraient venir de l'extérieur, ne pas appartenir à la communauté, etc. Il serait donc bon de maintenir cela pour ne pas en faire une nouvelle organisation bureaucratique.

Mr. Tremblay: Concerning section 2, Senator, you were saying that you had listened to a lot of lawyers. I did not quite get your conclusion. I think that you did not give it. Would I be correct in inferring that you would leave section 2 as it now stands?

Le sénateur Pitfield: Personnellement, je serais pour le maintien du paragraphe 2.(d)—je crois que c'est du paragraphe 2.(d) que vous voulez parler—mais peut-être en limitant précisément son application à quelque divulgation très précise du ministre. Peut-être est-ce à cause de mon passé de fonctionnaire, mais il me semble que cela pose de temps à autre de graves problèmes. Les responsables des libertés civiles sont tout à fait certains que l'on peut l'adopter indifféremment. Je ne pense pas que le Canada puisse l'adopter indifféremment à des moments difficiles de son histoire. Je serais tenté de maintenir la définition de menace.

Lorsqu'on s'écarte de la structure de la législation concernant le SCRS et de l'équilibre qu'elle représente, pour en venir à des définitions particulières de menace ou autres, de questions de science politique, on en vient très vite à une question juridique. Comme j'essayais de le laisser entendre, il faut écouter les juristes car ils peuvent jeter une certaine lumière là-dessus qui pourrait rendre ma proposition inutile.

M. Tremblay: *Thank you.*

M. Rideout (Moncton): Voulez-vous dire que le CSARS devrait devenir le représentant des députés en raison de l'aspect secret des choses et de ce qu'on peut savoir? Dans ce cas, seriez-vous favorable à un comité, qu'il soit permanent ou autre? Il aurait notamment pour rôle d'étudier la nomination des différents membres du CSARS. Je veux bien vous l'accorder, ils sont nommés par recommandation et il semble que l'on ait mis sur place maintenant tout un système pour régler le problème des nominations politiques. Mais peut-être en sommes-nous à l'étape où, si ce comité est vraiment notre délégué, en quelque sorte, nous devrions en tant que députés avoir notre mot à dire sur les membres du comité.

Le sénateur Pitfield: Monsieur Rideout, je suis tout à fait favorable à l'instauration d'un mécanisme

[*Texte*]

for the ratification of Governor-in-Council appointments. I think this is a very important reform, which is much overdue. Generally speaking, the logic that supports that argues against giving the vetting process to the subject-matter committee that is most engaged with the appointment.

• 1445

There are two problems with a subject-matter committee that have to be recognized. One is that it can be co-opted; and you want to include in your design something that militates against co-option, because co-option is *un détournement de pouvoir*. It is a misuse of the system. But very close to co-option is the analogous question of client identification, and client identification in a political system is not necessarily entirely bad. To the extent that you are going to carry on a broking activity, you are going to want to have a bargaining process by some sort of system of client identification. That is why I said when you come to your parliamentary committee that lies behind, you have to give some thought to how you are going to design it, because it could misfire badly. Rather than help you, it could hinder you.

Mr. Rideout: You lead me into another area I was going to get into. So far we have been listening mostly to the CSIS side of things and have not really had a whole lot of discussion about the users of the service and what they expect from the service. Secondly, we see there are other agencies that also carry out in some cases similar functions, overlapping. Should there be one-stop shopping with security services?

Senator Pitfield: Mr. Rideout, there can be and certainly there should be.

I remember for Christmas a few years ago I gave Mr. Trudeau a book on the U.S. disarmament negotiations that had been written by one of the editors of *Time* magazine. The book caused quite a stir when it came out. It was written about things that had happened barely two years before. When I saw Mr. Trudeau subsequently and asked him how he had liked the book he evinced a degree of surprise that this information was out so quickly, and surprise at the number of things we had not known from our side in Canada at the time when we were also involved in these things.

All of this reminds me that it is not only the S and I people who are collecting information—and it is essential to the element of External Affairs and DND and so on and so forth that they do—but also that you want a competition of sources. You really do. You do not want to be captured by one source of information. When you come to examine a national office of assessments, or whatever they are going to call it, that is the sort of consideration you want to bear in mind.

[*Traduction*]

parlementaire pour la ratification des nominations du gouverneur en conseil. Je pense que c'est une réforme très importante qu'il aurait fallu faire il y a longtemps. De façon générale, la justification logique de cela va à l'encontre de l'idée que l'on doit accorder l'examen soigné au comité chargé de la question et qui est le plus concerné par la nomination.

Il faut admettre qu'il y a deux problèmes inhérents au comité chargé de la question. Il peut y avoir, d'une part, cooptation, ce qui est à éviter parce qu'elle constitue un détournement de pouvoir. C'est un abus que l'on fait du système. Tout à côté de la cooptation, il y a la question apparentée de l'identification de l'intéressé qui, dans un système politique, n'est pas nécessairement mauvaise. dans la mesure où il s'agit d'une opération de courtage, vous allez souhaiter avoir un mécanisme de négociation prenant la forme d'un système d'identification de l'intéressé. C'est pourquoi lorsque l'on en vient à votre comité parlementaire, il faut avoir une idée précise de sa conception, faute de quoi il pourrait échouer lamentablement. Au lieu de vous aider il pourrait vous gêner.

M. Rideout: Vous m'amenez à un autre sujet que je voulais aborder. Nous avons jusqu'ici entendu surtout la version du SCRS et n'avons pas encore beaucoup discuté des utilisateurs du service et de ce qu'ils attendent de ce service. Par ailleurs, il existe d'autres organismes qui assument dans certains cas des fonctions semblables, ce qui produit un chevauchement. Devrait-il y avoir un seul «guichet» pour les services de sécurité?

Le sénateur Pitfield: Monsieur Rideout, ce pourrait et ce devrait être le cas.

Je me souviens avoir donné pour Noël, il y a quelques années, à M. Trudeau un livre sur les négociations américaines sur le désarmement qui avait été écrit par l'un des rédacteurs du magazine *Time*. A sa parution, ce livre avait provoqué certains remous. Il concernait des choses qui s'étaient produites seulement deux ans auparavant. Lorsque par la suite j'ai rencontré M. Trudeau, je lui ai demandé si ce livre lui avait plu et il m'a manifesté sa surprise de voir de tels renseignements rendus si rapidement publics et de découvrir qu'un certain nombre de choses ne nous avaient pas été communiquées, au Canada, à l'époque alors que nous participions à ces opérations.

Cela me rappelle que ce ne sont pas seulement les responsables du service de sécurité qui recueillent des renseignements—il est essentiel aux Affaires extérieures et au MDN, par exemple, de le faire—mais qu'il faut également que les renseignements proviennent de sources différentes. On ne peut pas être tributaire d'une seule source d'information. Lorsqu'on en vient à l'étude d'un Bureau national d'évaluation, quel que soit le nom qu'on lui donne, c'est le genre de questions qu'il faut avoir présentes à l'esprit.

[*Text*]

I would argue that a large part of the intelligence produced by any government, Canada no less than others, is really not needed by most of the government, and it is not germane. But every once in a while they strike something that is needed very much and justifies all the rest, and it can be any one of a number of the elements of the system that can strike it.

Mr. Littlechild (Wetaskiwin): Senator, let me start with the introductory comment you made. If I recall correctly, you said a great deal of harm can be done to ordinary people when we have this kind of system. My question initially would be how do we create a system so that there is a watch to prevent or minimize the potential harm that can be done to ordinary people? Or do we have a sufficient system in place already to do that?

• 1450

Senator Pitfield: I think the first thing we do is at least provide a system where people who are unjustly dealt with feel they can go and get redress. I think we have that system in Canada now for most, certainly more than most other western European and American democracies do.

We do not have it as much as I think we should have, in the sense that you can have people whose reputation gets hurt and so they go and complain, but what redress can they get? You can get into cases where people who try to reclaim their reputation only makes matters worse by having people issuing corrections and so on and so forth.

I hate to say it, but part of the remedy of that type of problem lies in recognizing the sorts of discretions which enable officials either to avoid the harm in the first place or else to protect the person concerned later. That involves discretions, and the good discretions are offset by the bad that can be done by discretions. It becomes an imponderable.

The first question, however, I think is to ask ourselves whether or not our system of review and redress is credible. Do we really believe that it does what we expect it to do?

Mr. Littlechild: On that, I suppose more philosophical basis, we seem to be discussing the whole operation from a defensive basis to protect national security. I know earlier on in your comments you said that we should not be galavanting around the world without any guidelines and so on, but should we be on an offensive in terms of protecting our national security?

Senator Pitfield: Sir, my experience, both personally and from what I have read, is twofold on that. First of all, the 85% or 90% of what security and intelligence does of an offensive nature is to confirm what you already know. Secondly, in any decision of public policy or foreign policy, the element that is supplied by security and intelligence is a very small weight amongst the elements that go to make up the eventual decision. I think those two things are true, and especially true of a country that is not a great power. That is part of what I mean when I talk

[*Translation*]

Il me semble que l'essentiel des renseignements recueillis par un gouvernement quelconque, le Canada pas moins que les autres, n'a pas grande valeur. Mais de temps à autres on tombe sur quelque chose de très utile qui justifie tout le reste et cela peut venir de l'un quelconque des éléments du système.

M. Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le sénateur, permettez-moi de revenir tout d'abord sur vos déclarations préliminaires. Si je me souviens bien, vous avez dit que l'on pouvait causer beaucoup de préjudice aux simples citoyens avec un système de ce genre. Tout d'abord, comment créer un système de contrôle qui empêcherait ou minimiserait tout préjudice à l'égard des simples citoyens? Le système actuel suffit-il?

Le sénateur Pitfield: Il faut d'abord assurer au moins un recours à ceux qui ont l'impression d'avoir été traité injustement. Il y a un tel recours actuellement au Canada, ce qui n'est pas nécessairement le cas dans la plupart des autres démocraties d'Europe occidentale et d'Amérique.

Le système n'est pas parfait puisqu'il y a des gens dont la réputation est souillée et qui portent plainte, mais on peut difficilement réparer le tort qui leur a été causé. Il peut arriver que des gens tentant de rétablir leur réputation ne fassent qu'aggraver les choses par la publication d'une série de mises au point.

Bien malgré moi, je dois dire qu'une partie de la solution consiste à accepter les pouvoirs discrétionnaires qui permettent à des fonctionnaires soit d'éviter de causer un préjudice, soit de protéger par la suite la personne concernée. L'avantage des pouvoirs discrétionnaires vient alors contrebalancer leurs inconvénients, mais c'est impondérable.

Je crois qu'il faut d'abord nous demander si les recours prévus sont crédibles. Sommes-nous convaincus qu'ils atteignent les objectifs visés?

M. Littlechild: A ce sujet, peut-être plus théorique, nous semblons discuter d'une opération défensive en vue de protéger la sécurité nationale. Selon ce que vous avez dit plus tôt, il nous faut des lignes directrices, mais devrions-nous prendre l'offensive pour protéger notre sécurité nationale?

Le sénateur Pitfield: D'après mon expérience et mes lectures, il y a deux éléments. Le premier, c'est que de 85 p. 100 à 90 p. 100 des opérations de nature offensive menées par le service de la sécurité et du renseignement servent à confirmer ce que nous savons déjà. Le second, c'est que les renseignements fournis par ce service à l'appui d'une décision concernant la politique gouvernementale ou la politique érangère ne représentent qu'une fraction infime de toutes les considérations dont on tient compte. C'est particulièrement vrai dans un pays

[*Texte*]

about having a certain amount of skepticism with regard to what is possible.

• 1455

I think in terrorism there is a very important part for security intelligence to play. But in other elements, even in elements that because they cut against national unity go directly to hurt in terms of national interest, in my experience the country is probably better off dealing with national unity problems through an open and democratic process regardless.

Mr. Littlechild: If I can focus on the aspect of the review you have identified as being structural, as one who was involved in the initial development of this, do you feel perhaps CSIS should have its own minister, as opposed to a Solicitor General, who has a lot of other responsibilities?

Senator Pitfield: No, I do not at all. I think we finally are beginning to get the benefits from the development of the office of the Solicitor General. We are beginning to get the benefits, but we are not getting them all. I noticed one of the witnesses saying he was onto his fourth Solicitor General in five or six years. The present Solicitor General also has other responsibilities outside of the system.

The duties of a Solicitor General are different from what you would expect of a Minister of Justice. When you are talking about structural things as a committee I would urge you, if I may, to develop a view on what you expect of a Minister of Justice and what you expect of a Deputy Minister of Justice and the lawyers of the justice system. My view is that they are officers of the court and law officers of the Crown. They have a certain independence. It is not compatible with their function that they get involved in the administrative and policy development work that is involved in security and intelligence and in the work of the Solicitor General.

That is now working well, after a very difficult period of incubation. I would hate to see the clock turned back to where it used to be, where people in the system were all at each other's throats.

Mr. Littlechild: A moment ago you made reference to a standing committee, and this morning we heard a very specific recommendation from one of the witnesses to create. . . or suggest a small parliamentary committee. I was of the understanding that you were of the view—and I could be wrong—that you did not agree with a permanent parliamentary committee. Are you changing your position on that?

Senator Pitfield: No. I said you could do it, and I said it depended on what terms of reference you gave to it. What I am frightened about with a permanent standing committee is that it will become so deeply involved with security and intelligence activities that it will become a player. I do not think the role of a Member of Parliament is to be a player; I think the role of a Member of

[*Traduction*]

qui n'est pas une grande puissance. Voilà en partie pourquoi je dis être quelque peu sceptique quant à ce qui est possible.

Pour les questions de terrorisme, les services de renseignement peuvent jouer un rôle très important. À d'autres égards toutefois, même pour des questions d'unité nationale qui nuisent directement aux intérêts du pays, je crois qu'il est toute de même plus avantageux de régler les problèmes d'unité nationale par un processus libre et démocratique.

M. Littlechild: Je voudrais maintenant aborder l'aspect de l'examen que vous jugez structurel. Comme vous avez participé à l'élaboration de tout ceci, croyez-vous que le SCRS devrait avoir son propre ministre au lieu de relever du solliciteur général qui a bien d'autres responsabilités?

Le sénateur Pitfield: Pas du tout. Je crois qu'on commence finalement à tirer des avantages de l'importance prise par le bureau du solliciteur général. C'est un début, mais nous n'en profitons pas vraiment. L'un des témoins a dit qu'il en était au quatrième solliciteur général depuis cinq ou six ans. Le solliciteur général actuel a aussi d'autres responsabilités en dehors du système.

Les fonctions du solliciteur général sont différentes de celles d'un ministre de la Justice. Lorsque le Comité abordera les questions de structure, je vous incite fortement à définir ce que vous attendez d'un ministre de la Justice, d'un sous-ministre de la Justice, et des avocats. À mes yeux, ce sont des fonctionaires des tribunaux et des agents de la Couronne. Ils ont une certaine indépendance. Leur participation à l'administration et à l'élaboration de politiques qu'impliquent un service de renseignements et de sécurité et les responsabilités du solliciteur général est incompatible avec leurs fonctions.

Après une difficile période d'incubation, les choses vont maintenant bien. Je ne voudrais pas qu'on revienne en arrière, à l'époque où les intervenants du système se sautaient à la gorge.

M. Littlechild: Vous venez de faire allusion au comité permanent? Or, ce matin, l'un des témoins a recommandé expressément la création d'un petit comité parlementaire. J'ai pu me tromper, mais je croyais que vous n'étiez pas favorable à l'existence d'un comité parlementaire permanent. Avez-vous changé d'idée?

Le sénateur Pitfield: Non. J'ai dit que c'était possible et que cela dépendait du mandat que vous alliez lui donner. Ce que je crains c'est qu'un comité permanent s'occupe tellement des activités du service du renseignement de sécurité qu'il en devienne un intervenant. Je ne crois pas que ce soit le rôle d'un député. Les députés doivent superviser les intervenants. Ils doivent aider à élaborer et

[*Text*]

Parliament is to supervise those who are players. I think the role of a Member of Parliament is to help devise and approve policy and its formulation. I do not think it is a player in the system.

Mr. Atkinson (St. Catharines): Senator Pitfield, about Cabinet confidential documents, the witnesses this morning felt SIRC should have access to these documents. Do you have an opinion on that?

• 1500

Senator Pitfield: I read the SIRC proposal on that. It seems to me the principal argument they allege is that it is so that their records are comprehensive. As a former secretary to the Cabinet, I do not think that is sufficient justification for breaking the confidentiality of the Cabinet.

First of all, regarding confidentiality of the Cabinet, I take it we are referring to documents that relate to everything from the minister's proposal to the Cabinet's decision. Now, that is the period of time during which ministers collectively try to reduce all their opinions to one conclusion or decision. It is a time of cooking and arguing and reconciling differences and so on. It is very important that in that period of time the secrecy of the Cabinet be maintained. I think the case is overpowering. But that is what we are talking about, from the submission by the minister to the record of decision.

Now, if we are talking about after the record of decision, if we are talking about prior to the submission by the minister, then no, I do not think we are talking about a confidence of the Cabinet; we are talking about something else. We are talking about a confidence for national security purposes or a confidence for federal-provincial relations purposes or a confidence for economic policy purposes, whatever it is, but not Privy Council confidence.

Mr. Atkinson: Would there be some way of institutionalizing or putting in the act the process you just described?

Senator Pitfield: I think we did in the Freedom of Information Act. But to an extent, I think the borders have been somewhat watered down in terms of trying to define when a minister makes his submission to Cabinet and how long a record of decision of the Cabinet can be maintained a secret. So the areas are made grey. But it is not in the interests of Parliament or of the public that this area be allowed to become too large.

Mr. Atkinson: The Inspector General's function should be maintained. Should the Inspector General have access to all Cabinet documents and so on?

Senator Pitfield: I do not know if he has access to them all even now. He may have access to what his minister gives him access to, but otherwise I do not think he would have access to them as a right.

[*Translation*]

formuler des politiques puis les approuver. Ils ne doivent pas devenir des intervenants.

M. Atkinson (député de St. Catharines): Sénateur Pitfield, à propos des documents confidentiels du Cabinet, les témoins de ce matin ont dit que le CSARS devait y avoir accès. Qu'en pensez-vous?

Le sénateur Pitfield: J'ai lu la proposition du CSARS à ce sujet. Le principal argument, ce serait d'avoir des dossiers vraiment complet. En tant qu'ancien secrétaire du Cabinet, je crois que ce n'est pas une raison suffisante pour faire exception au caractère confidentiel des documents du Cabinet.

A ce sujet, je présume qu'on fait allusion à tous les documents présentés entre le moment de la proposition d'un ministre et celui de la prise de décision par le Cabinet. Cela coïncide avec la période durant laquelle les ministres essaient tous ensemble de concilier leurs opinions diverses pour en arriver à une seule conclusion ou décision. C'est une période de discussion, de réflexion, d'argumentation, etc. Il est très important de protéger le secret des discussions durant cette période. Je crois que c'est trop. Il est vraiment question d'un processus à partir du projet soumis par un ministre jusqu'à la prise de décision.

Si l'on s'intéresse seulement à ce qui se passe une fois la décision prise et avant le projet présenté par le ministre, alors c'est une tout autre histoire; les documents ne sont pas confidentiels parce qu'ils émanent du Cabinet. Ils peuvent l'être pour des raisons de sécurité nationale, à cause des relations fédérales provinciales—aux fins de la politique économique, etc, mais pas parce que ce sont des documents du Conseil privé.

M. Atkinson: Serait-il possible d'institutionnaliser ou d'inscrire dans la loi le processus que vous venez d'exposer?

Le sénateur Pitfield: Je crois que nous l'avons fait dans la Loi sur l'accès à l'information. Dans une certaine mesure, je crois que les bornes sont assez floues car il est difficile de déterminer à quel moment précis un ministre présente un projet au Cabinet et combien de temps après avoir été prise une décision du Conseil des ministres doit demeurer confidentielle. Ce sont des zones grises. Ce ne serait dans l'intérêt ni du Parlement ni de la population d'élargir l'accès.

M. Atkinson: L'inspecteur général doit garder les mêmes fonctions. Devrait-il avoir accès à tous les documents du Cabinet?

Le sénateur Pitfield: Je ne crois pas qu'il y ait accès en ce moment. Il peut obtenir ce à quoi son ministre l'autorise à avoir accès, c'est tout. Je ne crois pas qu'il ait un droit d'accès.

[*Texte*]

The Inspector General's function is being played almost exactly the way it was proposed, and although I understood one or two of the members of the committee had difficulty with it, it really seems to me a very natural and necessary function: somebody who works for the minister, but who has a direct right of access to documents within the system. I do not think the system could work without that element in it.

The Chairman: Senator Pitfield, thank you ever so much for taking the time to come and share your experiences with us. I have no doubt but that the record will help us immensely when it comes time to write our report.

Senator Pitfield: Thank you for inviting me.

The Chairman: Our next witness is Mr. Bill Rafoss, who is a board member from the Canadian Rights and Liberties Federation. Mr. Rafoss, we would like to have whatever statement you might make and then we will go into a round of questioning.

• 1505

Mr. Bill Rafoss (Board Member, Canadian Rights and Liberties Federation): Thank you very much for the opportunity to be here today. I would like to start my remarks by introducing our federation a bit, to distinguish ourselves, perhaps, from our civil libertarian cousin represented by Mr. Borovoy this morning.

On the second-to-last page of our brief I have provided a full list of the membership of our federation, and we differ from the Canadian Civil Liberties Association to the extent that we are a federation of provincial human rights and civil liberties organizations representing groups such as the Newfoundland and Labrador Human Rights Association, La Ligue des droits et libertés du Québec in Montreal, the Saskatchewan Association on Human Rights, of which I am a member, the British Columbia Civil Liberties Association, and several others. We are a group, then, of democratically elected, non-profit human rights and civil liberties associations from St. John's to Victoria.

With that background, many of these groups had direct involvement in the preparation of our brief and we hope that they represent the feelings of a certain segment of the population in each area of the country. You have received the brief, so I will not read it of course. I will simply highlight a number of items in the brief. As you know, our principal recommendation is that CSIS as we know it today be disbanded. We would like to try to put forward a number of reasons today why we have come to this conclusion.

First, and I think foremost, it is the feeling of our federation that we have sufficient policing capacity now in Canada to handle the security needs that Canada has. If I can refer you briefly to the 1987-88 annual report of the

[*Traduction*]

L'inspecteur général joue exactement le rôle prévu, même si je crois que certains membres du Comité n'en sont pas parfaitement heureux. Ces fonctions m'apparaissent tout à fait naturelles et nécessaires puisque c'est quelqu'un qui travaille pour le ministre et qui a un droit d'accès direct aux documents dans le système. Sans cela, le système ne serait pas efficace.

Le président: Sénateur Pitfield, je vous remercie de vous être donné la peine de venir nous faire part de votre expérience. Je suis certain que le compte rendu nous aidera beaucoup à rédiger notre rapport.

Le sénateur Pitfield: Je vous remercie de m'avoir invité.

Le président: Le témoin suivant est M. Bill Rafoss, membre de la Fédération canadienne des droits et libertés. Monsieur Rafoss, nous allons écouter votre déclaration, puis nous vous poserons des questions.

M. Bill Rafoss (membre du conseil d'administration, Fédération canadienne des droits et libertés): Merci de nous avoir permis de comparaître aujourd'hui. Je commencerais par vous présenter un peu notre fédération afin que vous puissions la différencier de notre cousine qui s'occupe des libertés civiles et qu'a représentée ici M. Borovoy, ce matin.

A l'avant-dernière page de notre mémoire, vous trouverez la liste complète de nos membres. Ce qui nous distingue de l'Association canadienne des libertés civiles, c'est que nous sommes une fédération des organismes provinciaux qui s'occupent de libertés civiles et des droits fondamentaux qui représente par exemple la Newfoundland—Labrador Human Rights Association, la Ligue des droits et libertés du Québec, à Montréal, la Saskatchewan Association on Human Rights, dont je fais partie, la British Columbia Civil Liberties Association, et bien d'autres. Nous constitutons donc un groupe d'associations sans but lucratif et démocratiquement élues qui s'occupent des libertés civiles et des droits fondamentaux de Saint-Jean de Terre-Neuve à Victoria.

Cela dit, beaucoup de ces groupes ont participé directement à la rédaction de notre mémoire et nous espérons donc qu'ils représentent les sentiments d'un certain segment de la population des diverses régions du pays. Comme vous avez reçu le mémoire à l'avance, je ne vais pas le lire. Je vais simplement en souligner certains passages. Nous recommandons principalement que le SCRS sous sa forme actuelle soit démantelé. Cet après-midi, nous allons vous exposer certaines des raisons qui nous ont menés à cette conclusion.

Tout d'abord, notre fédération croit qu'il y a suffisamment de forces policières au Canada pour s'occuper des questions de sécurité. A cet égard, vous trouverez dans le rapport annuel du Comité de

[*Text*]

Security Intelligence Review Committee, it provides an exhaustive list of the security agencies involved in Canada, including one such as the Chief of Intelligence and Security for the Minister of National Defence, the Foreign Intelligence Bureau of the Secretary of State for External Affairs, the Security Advisory Committee, the Cabinet Committee on Security Intelligence, and on and on. It is our position, then, that Canada has sufficient policing capacity at this time and that what is required is better recruitment of these agencies rather than a proliferation of agencies. I will come back to this one in a minute after I talk a bit more about justification for our position on disbanding CSIS.

Secondly, we are very concerned about the costs to civil liberties of having a national security service such as CSIS. Members of Parliament have probably as good access to information on this point as we do. I will highlight a couple that concern us.

The first is infiltration of democratically elected organizations in Canada by CSIS, including native organizations, Quebec political organizations, peace groups. I would suggest there are many more—civil libertarian groups perhaps. Freedom of association has definitely been infringed by the creation of CSIS, and we should make no bones about that.

Secondly, within the cause of civil liberties we are concerned about the issue of CSIS having access to provincial records. You may know there are agreements now with nine provinces, excluding Quebec, to have access to provincial records, including health care records, and this is causing us considerable concern. In Saskatchewan, or Manitoba in particular, a great deal of concern has been expressed about this. We think those records should be made public, and this has been commented upon previously by the Security Intelligence Review Committee. So invasion of privacy is the number two attack on civil liberties.

Third is the revelation in the SIRC report that CSIS now has names in their computers of individuals who have clearly done nothing wrong and their only involvement and only reason for being on the CSIS computers is by virtue of their association with someone else who is under review. We suggest that this also is an invasion of privacy and lacks reasonable and probable grounds to have them under some suspicion.

• 1510

We are not so sure about the benefits of CSIS. A little information has been provided to us as to their operational success stories, if I can put it that way, but we know there is a cost in terms of civil liberties and I suggest also a cost in terms of finances: $157 million, as you know, and 3,000 agents in the field. I suppose you are in the best position of anyone to judge whether or not Canada can afford $157 million on a police bureaucracy

[*Translation*]

surveillance des activités du renseignement de sécurité pour 1987-1988, une liste exhaustive de toutes les agences qui s'occupent de sécurité au Canada, notamment le Chef—Renseignement militaire et Sécurité pour le ministre de la Défense nationale, la Direction générale du renseignement extérieur pour le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le Comité consultatif sur la sécurité, le Comité du Cabinet chargé de la sécurité et du renseignement, et ainsi de suite. Selon nous, le Canada a déjà suffisamment de services de surveillance; il faut plutôt maintenant améliorer le recrutement dans ces services au lieu de les multiplier. J'y reviendrai un peu plus tard après vous avoir donné d'autres motifs pour lesquels nous proposons le démantèlement du SCRS.

De plus, sur le plan des libertés civiles, nous payons cher l'existence d'un service national de sécurité comme le SCRS. Les députés ont probablement accès à cette information tout autant que nous. Je voudrais souligner quelques exemples qui nous inquiètent.

Tout d'abord, le SCRS s'est infiltré dans des organismes démocratiques légitimes, notamment des organismes autochtones, des groupements politiques québécois, des mouvements pour la paix. Probablement des groupes de libertés civiles ont aussi été infiltrés. La création du SCRS a certainement nui à la liberté d'association, c'est très clair.

A ce propos, le fait que le SCRS ait accès au dossier des provinces nous préoccupe. Vous savez sûrement que le service a une entente avec neuf provinces, sauf le Québec, qui lui donne accès en particulier aux dossiers médicaux provinciaux. Nous trouvons cela très inquiétant. En Saskatchewan et au Manitoba notamment, on a exprimé beaucoup de craintes à ce sujet. Ces dossiers devraient être rendus publics. Le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité en a d'ailleurs déjà parlé. L'invasion de la vie privée est une deuxième atteinte aux libertés civiles.

Ensuite, dans son rapport, le CSARS révèle que le SCRS a sur ordinateur les noms de personnes qui n'ont rien fait de mal et qui y figurent uniquement en raison de leur association avec d'autres personnes qui font l'objet d'une enquête. Selon nous, c'est une atteinte à la vie privée puisqu'il y a aucun motif raisonnable ni probable de les soupçonner de quoi que ce soit.

Nous avons des doutes quant aux avantages que peut nous apporter un organisme comme le SCRS. On a quelque peu levé le voile sur la réussite de certaines activités, mais cela se fait au détriment des libertés civiles et des ressources investies: comme vous le savez, un budget de 157 millions de dollars et 3,000 agents sur le terrain. Vous êtes probablement mieux placés que quiconque pour déterminer si le Canada peut se

[*Texte*]

that I submit duplicates efforts of a number of other departments and agencies.

Disbanding CSIS would also, in my opinion, be a symbolic gesture toward the thawing of the Cold War. We think it would also restore faith in civil liberties that are being fought for in other parts of the world, and again, we are concerned by the suggestion or proposal that CSIS in fact expand. We would like to see the opposite happen.

Last, we feel there is still an inconsistency with the presence of this agency in our culture in Canada. It may be consistent with other cultures in other parts of the world, but I think you can also point to some very serious problems with those national secret services in those other cultures. Canada simply is not a major player in the international scene, and to be developing an expensive and complicated system of national security, as we suggest CSIS is, is inconsistent with our political history and culture in Canada.

It is our position, then, that CSIS be replaced by a co-ordinating agency whose job it would be to co-ordinate and manage intelligence being gathered by these other departments. We suggest this agency be placed in the Department of Justice.

I want to try to address the question that there may be some gaps left in national security. Like Mr. Borovoy, I want to make it very clear we are not here simply to tear down the establishment or to leave Canada wide open in the international security and intelligence community. What we are trying to say, though, is that we have policing capacity. An agency that would co-ordinate the activities of these various agencies would ensure that there are no gaps in national security, and we think they would provide sufficient protection for security needs. We understand, for example, there is a national security and intelligence section of the RCMP, and so while CSIS was created to do away with the RCMP's being involved in the spy business, in fact we find they are still doing it anyway.

Second, we would like to see SIRC's authority expanded to oversee all government agencies, especially the national security and intelligence section of the RCMP. I think parliamentarians here today should be very concerned about looking at just one section of the national security and intelligence pie. In fact, there are other players out there, and they are not receiving perhaps the same level of review they should be. So we think SIRC should have its authority expanded to oversee some of these other agencies as well.

We agree as well that Members of Parliament should have regular review with full access to financial and operational information. I had not thought of an ongoing parliamentary committee; I had thought more in terms of this committee's sitting every five years, with SIRC doing

[*Traduction*]

permettre une bureaucratie policière de 157 millions de dollars, laquelle, selon moi, fait double emploi avec d'autres ministères et organismes.

Le démantèlement du SCRS serait perçu comme un geste symbolique appuyant la reprise des relations après la guerre froide. Ce geste viendrait également rétablir la confiance envers les libertés civiles pour lesquelles on se bat dans d'autres parties du monde. La projet d'accroître les services du SCRS nous inquiète. Nous préférerions tout simplement l'inverse.

En dernier lieu, la présence d'un tel organisme ne cadre pas avec notre culture canadienne. Ce genre d'organisme peut avoir sa place dans une autre culture, ailleurs dans le monde, mais là encore, ces services secrets nationaux soulèvent des problèmes très sérieux ailleurs. Le Canada n'est tout simplement pas un intervenant majeur sur la scène internationale. La mise en place d'un système national de sécurité onéreux et complexe, comme le SCRS, ne correspond ni à notre culture ni à notre histoire politique au Canada.

Le SCRS devrait être remplacé par un organisme de coordination dont le mandat serait justement de coordonner et de gérer les renseignements recueillis par d'autres ministères. Selon nous, cet organisme devrait faire partie du ministère de la Justice.

Il existe peut-être des brèches dans la sécurité nationale. Tout comme M. Borovoy, je tiens à préciser que nous ne sommes pas ici pour demander le démantèlement des institutions en place, ce qui placerait le Canada dans une situation très vulnérable au plan de la sécurité et du renseignement sur la scène internationale. Nous disposons des moyens nécessaires pour faire respecter la loi. Un organisme responsable de la coordination des activités de ces diverses agences pourrait s'assurer qu'il n'y a aucune brèche dans la sécurité nationale et fournirait une protection suffisante pour répondre aux besoins en matière de sécurité. Le Service canadien du renseignement de sécurité fait toujours partie de la GRC. Même si le SCRS a été créé afin que la GRC ne participe plus aux activités d'espionnage, en réalité, elle y participe toujours.

Deuxièmement, nous voudrions que tous les organismes du gouvernement, plus particulièrement le Service canadien du renseignement de sécurité de la GRC, tombent sous le mandat du CSRAS. À titre de parlementaires, vous devriez être inquiets de ne pouvoir étudier qu'une partie des activités du secteur du renseignement de sécurité. En fait, il y a d'autres intervenants dans ce secteur qui ne font pas l'objet d'un examen aussi détaillé. Selon nous, le mandat du CSARS devrait également inclure ces autres organismes.

Les parlementaires devraient effectuer des examens réguliers et avoir accès à tous les documents touchant les finances et les activités. Je ne propose pas la création d'un comité permanent du Parlement. J'ai plutôt pensé que ce Comité pourrait répéter cet exercice d'examen tous les

[*Text*]

the review between the five years. But I am still open to suggestions and discussions on that point.

Fourth, we would like to see a release of the agreements with the provinces that I spoke about earlier. We think these agreements have added to the skepticism and lack of information, the mystification, if I can call it that, of CSIS by not releasing them, and that citizens should have every right to know that CSIS has access to their health care records or their long-distance telephone calls or their driver's licence information. So we would like to see release of those agreements with the provinces.

We would like to recommend some improvement in the complaint mechanism to give more support to the individuals filing the complaint. I think the comment was well taken this morning that perhaps many Canadians do not even know there is a complaint mechanism to go to, but when they do they find they get mired in an expensive and time-consuming bureaucracy. We would like to see a system were SIRC provides legal counsel to individuals who in SIRC's opinion have a justifiable claim for release of information or changes in a security clearance so they would then present the cases on behalf of the complainants at SIRC's expense.

• 1515

Finally, we would like to see confirmed in legislation a ban on the counter-subversion unit, as has been recommended by other groups.

There are a couple of final notes I want to make. I am going to come back at the end and just touch on a few points made by other speakers that I had not included in my remarks, so I will finish off my remarks and then touch on one or two points made earlier today.

We are concerned about the recent appointment of the chair of the Security Intelligence Review Committee. In some ways it seems this committee is looking more into the Security Intelligence Review Committee than CSIS. I think that is healthy because we, like others, are developing a respect and an understanding for the role of SIRC and the importance of SIRC, and we feel that the controversy surrounding this latest appointment has done nothing to enhance our confidence in the ability of SIRC to do its watchdog role. That is not to cast particular aspersions on the appointment of the chairperson, but I think it is important that the individuals who are appointed to this committee have some degree of public confidence as it relates to being a watchdog agency. Also, the way the consultation took place concerns us as to whether or not it met the spirit of the act in question.

Unfortunately, now I think SIRC is going to have to go through a rebuilding process of regaining the confidence of groups such as ours, and of others. Just by way of

[*Translation*]

cinq ans et que le CSARS pourrait assurer le suivi dans l'intervalle. J'accepterais volontiers des suggestions à ce sujet.

Quatrièmement, nous souhaitons que les ententes conclues avec les provinces, dont j'ai parlé plus tôt, soient rendues publiques. En ne les rendant pas publiques, on a ajouté au scepticisme et au manque d'information qui entourent le SCRS. Les citoyens ont pleinement le droit de savoir que le SCRS a accès à leur dossier médical, à leur relevé d'appels interurbains ou encore à l'information touchant leur permis de conduire. Nous aimerions donc que ces ententes avec les provinces soient rendues publiques.

Nous recommandons certaines améliorations au mécanisme d'étude des plaintes afin d'accorder un meilleur appui à la personne qui dépose une plainte. On a bien compris ce matin que de nombreux Canadiens ne savent même pas qu'il est possible de porter plainte, mais lorsqu'une personne le fait, elle se retrouve embourbée dans une bureaucratie fastidieuse et onéreuse. Nous voudrions mettre en place un mécanisme permettant au CSARS de mettre un conseiller juridique à la disposition d'une personne qui, de l'avis du Comité, présente une demande légitime afin d'obtenir la divulgation d'information ou des changements de cote de sécurité, de sorte que le Comité puisse à ses frais présenter ces plaintes au nom des requérants.

En dernier lieu, nous recommandons qu'un interdit sur des activités de la direction antisubversive soit inclus dans la loi, comme d'autres groupes l'ont déjà fait.

Avant de terminer, j'aimerais aborder certains points. À la fin de mon exposé, je ferai quelques commentaires sur des arguments présentés par d'autres témoins et que je n'ai pas abordés dans mon exposé. Je termine donc mon exposé, puis j'aborderai certains points qui ont été discutés aujourd'hui.

La nomination récente du président du CSARS nous préoccupe. À certains égards, il nous semble que votre comité s'intéresse davantage au Comité de surveillance des activités de sécurité qu'au SCRS. Il s'agit là d'une démarche tout à fait valable car, comme bien d'autres, nous avons appris à respecter et à comprendre le rôle et l'importance du CSARS. La controverse entourant cette récente nomination ne nous porte pas à croire que le CSARS sera mieux en mesure de jouer son rôle de surveillance. Nous ne voulons pas critiquer la nomination du président, mais à notre avis, il importe que les personnes nommées à ce comité jouissent d'une certaine confiance auprès du public, car après tout, il s'agit d'un organisme de surveillance. La façon dont les consultations ont été effectuées nous inquiète également. Ces consultations respectent-elles l'esprit de la loi?

Malheureusement, le CSARS devra faire de gros efforts pour regagner la confiance de groupes comme le nôtre. L'an dernier, nous avons invité l'un des membres du

[*Texte*]

personal anecdote or experience, we invited a member of the Security Intelligence Review Committee to our annual general meeting last year and were able to exchange considerable information, which was helpful to us and we hope helpful to the committee as well. As I say, that confidence now is somewhat in question because we will have to wait and see whether or not the new members are as open to meeting with groups such as ours.

In conclusion, we want you to try to be open to new ideas. We understand you are under a lot of pressure simply to modify or alter the system as we know it now, and we are trying to suggest obviously something a little bit more radical, that we almost go back to the drawingboard in a sense, that we examine exactly what it is we have in security and intelligence policing in Canada, and determine whether or not that does not meet our needs without having an additional level of police bureaucracy as provided by CSIS.

If I can comment on a couple of things that were raised this morning, Professor Fletcher spoke of a low level of public confidence. I am not sure his survey did support that, but I think I would agree with that conclusion, at least from discussion with our membership. Perhaps this is a function of the fact that CSIS has to operate in secrecy, but I think demystifying CSIS through hearings such as this has gone a long way toward increasing the public confidence in CSIS as an agency itself.

Similarly, the role of SIRC is very important in maintaining a level of public confidence in CSIS and should be tampered with or changed as little as possible, unless it is obviously a problem, but if it is operating the way it has been then I think it should be allowed to continue without any major controversy or changes.

I think improvements in the complaints process are also very important to continue some level of public confidence. If for example SIRC did a better job of advertising the fact that we have a public complaints process, people again might be happier and feel more confidence in CSIS itself.

Mr. Borovoy spoke about the concern for the national interest. I have touched on that already, that it is not our position that we in any way jeopardize our national interests; it is just that we think that it can be done with existing agencies.

On civilianization, I tend to disagree with Mr. Borovoy on this point, because I think it ignores some of the problems of the RCMP Security Service back in the 1970s. Our proposal is that we have civilians located in the Department of Justice to oversee the gathering of information in a role much like we see Crown prosecutors with local police officers. The civilian policy analysts would be making a determination as to what information has to be gathered, what arrests made, etc.,

[*Traduction*]

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité à notre réunion annuelle. À cette occasion, nous avons échangé beaucoup d'information, ce qui fut très utile pour nous ainsi que, je l'espère, pour le Comité. Cette confiance, comme je le disais, est maintenant remise en question et il nous faudra attendre de voir si les nouveaux membres sont aussi disposés à rencontrer un groupe comme le nôtre.

Pour conclure, nous vous demandons d'essayer d'accepter des idées nouvelles. Vous faites l'objet de beaucoup de pressions pour changer le système actuel. De toute évidence, nos suggestions nous semblent beaucoup plus radicales. En fait, nous vous recommandons presque de répartir à zéro, d'étudier minutieusement les mécanismes déjà en place au Canada en matière de renseignement de sécurité et de déterminer s'ils répondent à nos besoins sans qu'il soit nécessaire de mettre en place une instance supplémentaire, comme le SCRS.

Permettez-moi de formuler des commentaires sur des points soulevés ce matin. Le professeur Fletcher a mentionné le faible niveau de confiance de la part du public. Je ne suis pas persuadé que son enquête vienne étayer une telle déclaration, mais je suis néanmoins d'accord avec sa conclusion, suite aux discussions que j'ai eues avec des membres de notre association. Cela est peut-être attribuable à la nature secrète des activités du SCRS, mais je pense que les audiences comme celles que nous tenons aujourd'hui ont grandement contribué à démystifier le SCRS et à augmenter la confiance du public à son endroit.

Le CSARS joue un rôle très important pour préserver la confiance du public envers le SCRS. En fait, le mandat de ce comité de surveillance ne devrait pas être révisé à moins qu'il n'y ait un problème évident. Mais si ce comité fonctionne ainsi depuis sa création, nous devrions lui permettre de continuer ses activités sans changement important.

Il est important d'apporter des améliorations au mécanisme d'étude des plaintes afin de maintenir la confiance du public. Par exemple, si le CSARS faisait mieux connaître le mécanisme d'étude des plaintes au grand public, ce dernier aurait sans doute plus confiance dans le SCRS.

M. Borovoy a fait allusion aux préoccupations touchant l'intérêt national. Comme je l'ai déjà dit, nous ne voulons d'aucune façon mettre en danger nos intérêts nationaux, nous pensons qu'il est possible d'atteindre les mêmes objectifs avec les organismes en place.

Quant à une agence civile, je suis en désaccord avec M. Borovoy à ce sujet, car nous mettons ainsi de côté certains problèmes soulevés par le Service de sécurité de la GRC dans les années 70. Nous recommandons que les fonctionnaires du ministère de la Justice supervisent la collecte de renseignements un peu comme le fait le procureur de la Couronne auprès des corps policiers locaux. Un fonctionnaire spécialisé dans l'analyse des politiques déterminerait le genre de renseignements à

[*Text*]

and the police would then operate under their direction, but CSIS itself would not have agents out in the field.

The suggestion that we not move towards civilianization also concerns me from the point of view of the training of RCMP officers as to the right to legitimate dissent and democratic organizations. We think that might be better served by continuing the idea of civilianizing the control of security intelligence in Canada.

• 1520

Mr. Borovoy made some comments about the review process, and I have touched on most of them. Again, SIRC is very important in this process. It is gaining importance every day, in my opinion. Members of Parliament are very important, too, and we support the ongoing review process every five years. We think the demystification process involving the minister is good, and hopefully additional information from the Inspector General at some point. . . And we also agree with the suggestion that there be whistle-blower legislation to assist SIRC in its job.

As a final remark, I could not help but be touched by Mr. Pitfield's advice to you to keep a healthy degree of skepticism. We think the dangers are there to be swayed into one course of action. We are trying to offer some other alternatives for your consideration, and we thank you for giving them some thought today.

The Chairman: Thank you, Mr. Rafoss. We will start questioning with Mr. Lee.

Mr. Lee: Mr. Rafoss, if CSIS is to be radically altered or done away with or abandoned, who, in your federation's view, should be doing the task of security clearances? What arm of government should be doing that task?

Mr. Rafoss: Security and clearances for civil servants or for foreign agents or. . .?

Mr. Lee: For general government purposes—basically security clearances. That is what we are talking about here.

Mr. Rafoss: I suppose you can pick just about any one of them that are out there. It seems to me that the RCMP can just as easily give an indication as to security for Canadians, whereas External Affairs may be able to have some information with respect to foreign people. That seems to me to be the logical choice.

Mr. Lee: The difficulty I have with that, and I am kind of looking for an approach that might fit, is if one is to perform a security clearance one has to have some data

[*Translation*]

recueillir, les arrestations à faire, et ainsi de suite, et les forces policières agiraient ainsi selon ses directives, mais le SCRS ne compterait pas d'agents sur le terrain.

La suggestion selon laquelle on ne devrait pas faire appel à une agence civile me pose des inquiétudes au sujet de la formation des agents de la GRC quant au droit à la manifestation légitime d'un désaccord et aux droits des organisations démocratiques. Il vaudrait mieux, à cette fin, poursuivre le projet de confier le contrôle du renseignement de sécurité au Canada à des civils.

M. Borovoy a fait quelques remarques sur le processus d'examen et j'ai moi-même abordé l'essentiel de ces questions. Une fois encore, le CSARS est très important en l'occurrence. Il gagne chaque jour davantage d'importance, à mon avis. Les députés sont très importants également et nous sommes favorables à un examen quinquennal régulier. Nous pensons que l'opération de démystification à laquelle participe le ministre est bonne et nous espérons que des renseignements supplémentaires de l'inspecteur général viendront à un certain moment. . . Nous sommes aussi favorables à l'idée d'un texte de loi limitatif pour aider le CSARS dans son travail.

Ma dernière remarque sera la suivante: Je n'ai pas pu m'empêcher d'être touché par le conseil de M. Pitfield vous incitant à garder un certain scepticisme. Nous pensons que les dangers sont présents et qu'ils pourront être infléchis par certaines mesures. Nous essayons de proposer d'autres possibilités afin que vous les étudiiez et nous vous remercions d'avoir bien voulu les prendre en considération aujourd'hui.

Le président: Merci, M. Rafoss. Nous commencerons la série des questions par M. Lee.

M. Lee: Monsieur Rafoss, si l'on doit modifier de façon importante le SCRS, le supprimer ou l'abandonner, qui, selon votre fédération, devrait être chargé des opérations d'examen de sécurité? Quel service gouvernemental devrait faire ce travail?

M. Rafoss: Voulez-vous parler des examens de sécurité des fonctionnaires, des agents étrangers ou. . .?

M. Lee: Pour le gouvernement en général—les examens de sécurité dans l'ensemble. C'est l'objet de notre discussion.

M. Rafoss: J'imagine qu'on peut choisir n'importe lequel des services existants. Il me semble que la GRC pouvait très bien donner des renseignements sur la sécurité lorsqu'il s'agit de Canadiens, alors que les Affaires extérieures pourraient s'occuper des renseignements concernant les étrangers. Ce me semble être un choix logique.

M. Lee: Ce qui me préoccupe, et j'essaye de trouver une solution à cette conception, c'est que lorsque l'on veut procéder à un examen de sécurité, il faut disposer de

[*Texte*]

on which to base the process, and I am wondering what your federation has in mind in terms of that data base.

Mr. Rafoss: Again, our position is that data is being gathered anyway. We have a Foreign Intelligence Bureau in the Department of External Affairs, and we suspect they are out there gathering information. Similarly, the National Intelligence Security Section of the RCMP is out there gathering information now. The successor to CSIS, as we see it, will tap into these existing sources, find out what they know in terms of security clearances—in other words, use those agents out in the field rather than employing their own agents.

Mr. Lee: In relation to health records, what is there out there in health records that you believe CSIS should not have access to? Could you be more specific about that problem area?

Mr. Rafoss: Imagine if you had been tested for AIDS, if you had been receiving psychiatric treatment at one time, a whole host of things that you could possibly have been treated for, it is questionable whether CSIS should have access to that information and what they are doing with that information. We think there should be, at a minimum, reasonable and probable grounds to believe that the person has committed some offence or that the health records are at least relevant to some investigation they are conducting. As it stands now, we think there are very few controls on their access to that information, but we can only know that by seeing the actual agreements ourselves.

Mr. Lee: Is your federation suggesting that health records of that nature be placed in a privileged class of information that should be protected in means other than by, for example, the Privacy Act? Maybe I should just ask you if the Privacy Act would be sufficient to protect the citizen in relation to his or her health records.

• 1525

Mr. Rafoss: The Privacy Act is a piece of federal legislation and as far as I know does not apply to provincial health records. Similarly, many provincial governments do not have privacy legislation of the nature you refer to. So there is some gap there, it seems to me.

Yes, we are suggesting a higher level of scrutiny in the application of health records. What that should be I am not sure—ministerial approval, some ministerial scrutiny as to perhaps what is being asked for, and, more importantly I guess, what purpose it would serve by CSIS having access to that information.

Mr. Lee: In relation to that same issue, your brief refers to a release of the agreement. Are you talking about a release in terms of disclosure or a release in terms of abandonment? When you say "release" you are not

[*Traduction*]

données et je me demande ce que votre fédération prévoit concernant la base de données.

M. Rafoss: Nous savons, je le répète, qu'il y a collecte de données. Il y a au ministère des Affaires extérieures la Direction générale du renseignement extérieur qui, apparemment, recueille des renseignements. De même, la GRC a une Section nationale du renseignement de sécurité qui le fait également à l'heure actuelle. L'organisme qui devrait succéder au SCRS, selon nous, se renseignera auprès des sources existantes, cherchera à savoir ce que l'on sait des examens de sécurité—en d'autres termes, fera appel à ces agents sur le terrain plutôt que d'employer ses propres agents.

M. Lee: Pour ce qui est des renseignements médicaux, existe-t-il des documents de cet ordre auxquels le SCRS ne devrait pas avoir accès? Pourriez-vous donner plus de précision sur cette question litigieuse?

M. Rafoss: Admettons que vous ayez subi des tests pour le SIDA, que vous ayez été suivi par un psychiatre à un moment donné, il y a toutes sortes de raisons pour lesquelles vous pouvez avoir reçu un traitement; on peut se demander si le SCRS devrait avoir accès à ces renseignements et ce qu'il en fait. Il faudrait, au minimum, que l'on ait des motifs valables et probables de croire que la personne a commis une infraction ou que les dossiers médicaux sont du moins pertinents dans le cadre d'une enquête en cours. Pour l'instant, il nous semble que l'accès à ce type d'information fait l'objet de peu de vérification, mais nous ne pouvons que le constater en étudiant les accords qui existent.

M. Lee: Votre fédération laisse-t-elle entendre que les dossiers médicaux de cet ordre devraient être placés dans une catégorie particulière de renseignements qui devrait être protégés par des moyens autres que, par exemple, la Loi sur la protection des renseignements personnels? Peut-être devrais-je me contenter de vous demander si la Loi en question est suffisante pour protéger les citoyens s'agissant de leurs dossiers médicaux.

M. Rafoss: La Loi sur la protection des renseignements personnels est un texte législatif fédéral qui, autant que je sache, ne s'applique pas aux dossiers médicaux provinciaux. De même, de nombreux gouvernements provinciaux n'ont pas de législation semblable en matière de protection des renseignements personnels. À mon avis, il y a donc là une lacune.

Nous proposons effectivement un examen plus minutieux concernant les dossiers médicaux. Je ne sais trop sous quelle forme cela devrait se faire—autorisation ministérielle, examen ministériel concernant peut-être les renseignements demandés et, qui plus est, les raisons d'accorder l'accès à ces renseignements au SCRS.

M. Lee: Toujours sur ce sujet, vous mentionnez dans votre mémoire la divulgation de l'accord. C'est bien de divulgation que vous voulez parler et non d'abandon? Lorsque vous employez en anglais le terme «*release*», vous

[*Text*]

talking about a legal release; you are talking about disclosure.

Mr. Rafoss: No, no. CSIS has an agreement with each of the provinces that spells out the terms and conditions of the release of the information, and also the nature of the information CSIS has access to. We do not have those agreements and would like to see them released so that we can scrutinize them as well, to ensure that civil liberties are being protected.

Mr. Lee: I do not think we have them either, do we? No.

Mr. Rafoss: I should point out that SIRC has had access to them.

Mr. Brewin: Mr. Rafoss, first I will congratulate you on the brief. It is very good and very helpful.

Last week I had a chance to meet with one of your member organizations, the Victoria Civil Liberties Association, who have put together some thoughts on it. I think they are going to get a brief in eventually. One of the things that struck me from that meeting was the extent of the suspicion or skepticism about CSIS and its bona fides as an important and useful national organization. In your experience, is that view shared by associations across the country?

Mr. Rafoss: Yes, I think so. All we have to go on, really, are the press reports we see about infiltration, for example—as well as the reports of SIRC, which have been very helpful to us in giving us an insight into what is going on. But we suspect that we are just seeing the tip of the iceberg there. We do not know what SIRC is doing on a regular basis, and from what I have heard today, maybe you do not either. So it concerns us that perhaps more is going on there in terms of law-breaking or infiltration or that type of thing.

Mr. Brewin: I am picking up one of your suggestions; that is, the civilian co-ordinating function. As my colleagues pointed out, that leaves a number of questions, one of which is the security clearance in that whole operation.

You have made some comment on SIRC's complaints mechanism. Could you elaborate a little on your concerns about that? We had information before us about some of the difficulties where someone who appeals to SIRC may not have the opportunity to hear the direct evidence from CSIS on which some denial is based, and even their lawyers do not hear. Have you some thoughts on how those problems can be solved and what improvements there can be in the complaints review mechanism?

Mr. Rafoss: We in our Saskatchewan Association on Human Rights applied for the CSIS file on two fairly prominent members of the Saskatchewan public. In both cases we were met with a fair bit of bureaucracy in terms of trying to get that information out. Inevitably you are met with a denial for the information and invited to

[*Translation*]

ne l'entendez pas au sens juridique; vous voulez parler de divulgation.

M. Rafoss: Non, non. Le SCRS a conclu un accord avec chaque province dans lequel sont précisées les conditions de divulgation des renseignements, ainsi que la nature des renseignements auxquels le SCRS a accès. Nous n'avons pas ces accords et nous aimerions qu'ils soient rendus publics afin que nous puissions les étudier aussi pour vérifier que l'on respecte bien les libertés civiles.

M. Lee: Je ne crois pas que nous les ayons non plus? Non.

M. Rafoss: Il faut savoir que le CSARS y a eu accès.

M. Brewin: Monsieur Rafoss, je veux tout d'abord vous féliciter pour votre mémoire. Il est excellent et très utile.

La semaine dernière, j'ai eu la possibilité de rencontrer l'un de vos organismes membres, l'Association des libertés civiles de Victoria, qui a également rassemblé quelques idées à ce sujet. Il est possible qu'elle envoie un mémoire par la suite. Ce qui m'a frappé lors de cette réunion, c'est l'importance des soupçons ou du scepticisme dont fait l'objet le SCRS et sa bonne foi en tant qu'organisme national important et utile. D'après votre expérience, les associations de tout le pays ont-elles la même opinion?

M. Rafoss: Je crois que oui. Tout ce qui nous parvient en fait, ce sont les comptes rendus de la presse concernant l'infiltration, par exemple—ainsi que ceux du CSARS, qui nous ont été très utiles en nous permettant de voir ce qui se passait. Mais nous avons l'impression de n'apercevoir que la pointe de l'iceberg. Nous ne savons pas ce que fait le CSARS en temps normal et, d'après ce que j'entends aujourd'hui, vous non plus. Nous craignons qu'il y ait peut-être davantage de violations des lois, d'infiltrations, ou autres, qui s'y produisent.

M. Brewin: Je reprends l'une de vos propositions, à savoir la fonction de coordination par des civils. Comme l'ont indiqué mes collègues, cela soulève de nombreuses questions, et notamment l'examen de sécurité pour toute cette opération.

Vous avez fait quelques remarques sur le mécanisme du CSARS concernant les plaintes. Pourriez-vous nous préciser ce qui vous préoccupe à ce sujet? On nous a indiqué certaines difficultés rencontrées lorsque quelqu'un dépose une plainte auprès du CSARS; on nous dit qu'il n'est pas toujours possible d'entendre directement le témoignage du SCRS sur lequel se fonde en partie le rejet; on nous dit même que les avocats des plaignants ne les entendent pas non plus. Avez-vous une idée de la manière de résoudre ce problème et d'améliorer le mécanisme d'examen des plaintes?

M. Rafoss: Notre Association des droits de la personne, en Saskatchewan, a demandé au SCRS les dossiers concernant deux membres assez éminents dans notre province. Dans les deux cas, nous avons eu à nous battre contre la bureaucratie pour essayer d'obtenir des renseignements. On finit inévitablement par vous les

[*Texte*]

appeal through the channels. The net effect of that—we have not completed it, by the way—was that there certainly was a chilling effect toward using that process to gain information that may be contained on individuals. It is also a very expensive proposition, I might add.

Our conclusion therefore was that an advocacy mechanism should be built into SIRC. As you know, SIRC has the right to question CSIS, to ask why the information is not being released; but there is no one there to advocate on behalf of the person who wants to file a complaint. That person is missing from that process, in other words.

So as with other models—the Human Rights Commission model, for example—our position is that if SIRC takes the position that the information being requested is justified, they would then, through a lawyer who would represent the individual, advocate and question, cross-examine for example, CSIS as to why they would not want to release that information.

• 1530

So some improvements in that area. . . And I am not definitive or certain on that; I am prepared to give it some more thought. It is just a feeling that we are not totally happy with the system as it is going now. It takes a long time, it is somewhat expensive, and there is definitely a chilling effect, it seems to me, in getting the kind of information people are requesting.

Mr. Brewin: One area that may not be directly within our mandate but comes at it from a number of points is this whole question of security clearances: the extent to which they are required, the qeustions that are asked, the basis for denials—this is a mystery to us so far, we can guess at what they are—in fact the number of people employed to chase down information that may be irrelevant to any serious risk to Canada's security. Has your association had an opportunity to review some of that? Do you have some comments?

Mr. Rafoss: We really have not reviewed it in detail. We are aware of the concerns of some unions that they are being targeted for security clearance, but I guess that concern has not been raised with us as much as has been the concern about, for example, infiltration of legitimate organizations. Another one is location of CSIS agents on university campuses, targeting people on campuses for some kind of higher degree of intelligence gathering. Those concerns I think are greater for us, although certainly security clearance is not to be downplayed. It is just something that has not come to our association as much. We simply have not been directly involved in that area of CSIS activity to a great extent.

[*Traduction*]

refuser et on vous invite à présenter une plainte par la voie ordinaire. En conséquence—l'affaire n'est d'ailleurs pas encore réglée—nous hésitons un peu à utiliser ce procédé pour obtenir des renseignements pouvant exister sur certaines personnes. J'ajouterais même que c'est une proposition assez onéreuse.

Nous n'avons donc conclu qu'il devrait y avoir un mécanisme de défense au sein du CSARS. Comme vous le savez sans doute, le CSARS a le droit de poser des questions au SCRS, de demander pourquoi des renseignements ne sont pas divulgués; mais personne n'est là pour défendre la personne qui veut présenter une plainte. Autrement dit, cette personne n'est pas prévue dans l'opération.

Alors que selon d'autres modèles—celui de la Commission des droits de la personne, par exemple—si le CSARS estime que les renseignements demandés sont justifiés, il sera alors possible, grâce à un avocat qui représente l'intéressé, de se défendre, de poser des questions, de procéder à un contre-interrogatoire, du SCRS, par exemple, afin de savoir pourquoi il ne souhaite pas divulguer ces renseignements.

Donc pour ce qui est des améliorations possibles dans ce domaine. . . Je n'en suis pas bien sûr; je vais devoir y réfléchir davantage. Il s'agit simplement de l'impression générale que le système actuel ne donne pas entière satisfaction. Il s'agit d'un processus long, onéreux et rébarbatif, à mon avis, lorsqu'on veut obtenir les renseignements qui ont été demandés.

M. Brewin: Une question qui ne relève peut-être pas directement de notre mandat mais qui y est lié à plusieurs égards est celle des examens de sécurité: dans quelle mesure sont-ils nécessaires, quelles questions pose-t-on, sur quoi se fondent les rejets? C'est pour nous un mystère pour l'instant, nous ne pouvons que faire des suppositions. Combien de personnes sont employées pour recueillir des renseignements qui peuvent être sans intérêt et ne présenter aucun risque grave pour la sécurité du Canada? Votre association a-t-elle eu la possibilité d'étudier la question? Avez-vous des remarques à faire à ce sujet?

M. Rafoss: Nous ne l'avons pas étudiée en détail. Nous savons que certains syndicats sont préoccupés par le fait qu'ils doivent faire l'objet d'un examen de sécurité, mais j'imagine que ce problème ne nous a pas été soumis avec la même force que celui concernant, par exemple, l'infiltration des organisations légitimes. Il y a aussi le problème des agents du SCRS en poste sur les campus universitaires et qui suivent certaines personnes pour essayer d'obtenir des renseignements plus poussés. Ces problèmes sont pour nous plus importants, bien qu'il ne faille pas sous-estimer l'importance des examens de sécurité. C'est simplement un problème qui n'a pas été autant soumis à notre association. Nous n'avons pas eu à étudier de façon approfondie cette activité du SCRS.

[*Text*]

Mr. Brewin: I thoroughly agree with your point on the health records. That seems to me something we should be pursuing. That is a very good recommendation.

M. Tremblay: Monsieur Rafoss, M. Brewin disait que c'était une bonne recommandation. Le sénateur Pitfield nous parlait tout à l'heure de savoir quel document demander. Je pense que c'est un très bon exemple. Vous avez répondu à M. Lee que c'était pour vérifier s'il y avait des violations de libertés individuelles. Pensez-vous que c'est un bon argument, compte tenu qu'il existe une loi qui s'appelle la Loi sur la protection de la vie privée? Pensez-vous qu'on va obtenir le document si on le demande de la façon dont vous le dites? Si ce n'est pas le cas, j'aimerais que vous m'aidiez à trouver d'autres arguments.

Mr. Rafoss: Again, I was trying to point out the problem of the Privacy Act extending only to the federal government and these records being contained by provincial governments. I take it your question refers to the access Members of Parliament have to information too.

Mr. Tremblay: Yes. If we have it, you probably have it too.

Mr. Rafoss: I am surprised by that, actually. I suspected Members of Parliament to have much greater access than members of the public. So I am a bit at a loss at that, although I encourage you to pursue that as well.

We have been using SIRC as our primary source of information, and they have been very helpful. I am not saying they are giving us information they do not give you, for example. It is just that it is our only source of information, when it comes down to it. So we think a great degree of care and attention should be given to the role of SIRC and we support its continuation.

As to how Members of Parliament gain access to information, I hope that is something you will consider as part of this hearing.

M. Tremblay: Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas eu accès à ce document, mais il n'est pas dit qu'on ne réussira pas à l'obtenir à l'avenir. Je voudrais quand même que vous nous disiez s'il y a un intérêt plus particulier que l'intérêt général consistant à dire: Eh bien, je vérifie s'il n'y a pas violation des droits et libertés.

Est-ce que vous pouvez nous donner des cas plus précis, des exemples plus spécifiques qu'on pourrait utiliser pour justifier notre demande? S'agit-il simplement de vérifier de façon générale ou si vous avez un motif plus précis?

• 1535

Mr. Rafoss: Parliament certainly has to be responsible for expenditures, for example. Members of Parliament of this committee might want to know exactly how much money is being spent on employment of individuals who provide information in foreign countries, for example. We know some individuals have been sent to foreign

[*Translation*]

M. Brewin: Je suis tout à fait d'accord avec votre opinion sur les dossiers médicaux. Ce problème mérite qu'on s'y attache. C'est une excellente recommandation.

Mr. Tremblay: Mr. Rafoss, Mr. Brewin said that it is a good recommendation. Senator Pitfield said a while ago that we had to know what documents to ask for. I think this is a very good example. You answered Mr. Lee by saying it was to check whether individual liberties were violated. Do you think this to be a good argument, since there is a law called the Privacy Act? Do you think we will be getting the information if we ask for it as you suggested? If not, I would like you to help me find other arguments.

M. Rafoss: Je signalais le problème concernant la Loi sur la protection des renseignements personnels qui ne vaut que pour le gouvernement fédéral et le fait que ces documents sont détenus par des gouvernements provinciaux. J'imagine que vous voulez savoir les possibilités d'accès aux renseignements des députés.

M. Tremblay: Oui. Si nous avons ces documents, vous les avez sans doute aussi.

M. Rafoss: Cela me surprend d'ailleurs car je pensais que les députés avaient un accès beaucoup plus grand que le public. Cela me rend perplexe, mais je vous encourage à pousser plus avant cette question.

Le CSARS a été notre principal source de renseignement et s'est avéré très utile. Je ne veux pas dire qu'il nous donne des renseignements qu'il ne vous donne pas. C'est simplement notre seule source d'information pour ainsi dire. Nous pensons donc qu'il faut étudier attentivement le rôle du CSARS et favoriser son maintien.

Quant à savoir comment les députés peuvent avoir accès aux documents, j'espère que vous allez étudier la question dans le cadre de cette audience.

Mr. Tremblay: Up to now, we did not have access to this document, but we might be able to get it in the future. I would like you to tell us if there is here more than a general interest that lead us to say it is a matter of checking whether there has been any violation of rights and liberties.

Could you give us more more specific examples which we could use to justify our request? Is it simply a matter of looking into it in a general way or do you have more precise reasons?

M. Rafoss: Il va sans dire que le Parlement est par exemple responsable des dépenses. Les députés qui siègent à ce comité voudront peut-être savoir exactement combien on dépense en salaires pour obtenir des renseignements dans les pays étrangers, par exemple. On sait que des agents ont été envoyés dans des pays étrangers

[*Texte*]

countries by CSIS to gather information, and similarly, we suspect that many are being employed in foreign countries. It seems to me this parliamentary committee may want to know a little bit about that, exactly how much money is being spent.

I think the financial thing is the big concern overall. As Mr. Pitfield pointed out this morning, $157 million is being spent with little or no information on the part of Members of Parliament. We only have to look at the current VIA Rail debate to know that Canadians are very concerned about the use of taxpayers' money, and I think it would satisfy us and help us to know that Members of Parliament were looking into some of these expenditures to determine exactly where the money is going. I use that one example of foreign agents and foreign assistants, for example.

M. Tremblay: Monsieur Rafoss, vous n'avez pas parlé dans votre mémoire des techniques de surveillance par intrusion, contrairement à M. Borovoy de l'Association canadienne des libertés civiles. Pourquoi? Est-ce parce que votre Fédération n'est pas préoccupée par ce point ou parce que vous estimez que la Loi sur le SCRS est totalement correcte à ce point de vue?

Vous suggérez l'abolition de l'alinéa 2d). Pensez-vous que le Comité parlementaire devrait faire des suggestions à cet égard et, si oui, pouvez-vous nous aider?

Mr. Rafoss: Part of the difference between my presentation and Mr. Borovoy's may also be a reflection of the fact that he is a lawyer and I am not, nor are many of our member associations. They tend to be private citizens with an interest in this area as opposed to legal experts who may be able to speak about reasonable grounds, for example, which Mr. Borovoy spoke of this morning.

I agree with many of his suggestions, that there should be at least a minimum of reasonable and probable grounds before the issuing of wiretap warrants, for example. But similarly, there are some safeguards within the legislation, such as approval by the minister, the Inspector General, to ensure that this is not happening improperly. So our concerns come from more of a policy level, about the need for CSIS as opposed to saying they are doing this wrong or that wrong.

With respect to section 2.(d), we appreciate the fact that the counter-subversion unit was disbanded in 1987-88. We simply are suggesting that this now be confirmed within the legislation, that it be outlawed for CSIS to be able to spy on legitimate democratic organizations in the country, so it can never happen again. That is all with respect to section 2.(d), that it be confirmed in legislation now by removing that right of CSIS.

The Chairman: Mr. Rafoss, thank you very much. I think people who do not come to Parliament often do not appreciate how important their evidence is in the briefs they put, with the different perspectives. You give us

[*Traduction*]

par le SCRS pour recueillir des renseignements, on pense également que bon nombre d'entre eux sont employés dans des pays étrangers. Il me semble que ce comité parlementaire voudra peut-être en savoir davantage à ce sujet, connaître les dépenses exactes.

Je crois que la question financaire est la plus importante, généralement. Comme l'a indiqué M. Pitfield ce matin, on dépense 157 millions de dollars sans en informer, ou si peu, les députés. Il suffit de voir la controverse qui a lieu actuellement au sujet de VIA Rail pour savoir que les Canadiens s'inquiètent de la façon dont on dépense les deniers pubics et je pense que nous serions contents et qu'il nous serait utile de savoir que les députés peuvent vérifier certaines de ces dépenses afin de savoir exactement où va l'argent. J'ai pris à titre d'exemple les agents étrangers et les auxiliaires étrangers.

Mr. Tremblay: Mr. Rafoss, you do not refer in your brief to intrusive surveillance techniques, whereas Mr. Borovoy from the Canadian Civil Liberties Association did. Why? Is it because your federation is not concerned with that issue or because you believe the CSIS Act is totally adequate in this regard?

You suggested deleting paragraph 2d). Do you think that the parliamentary committee should make suggestions to this effect and, if so, could you give us some indications?

M. Rafoss: La différence entre l'exposé de M. Borovoy et le mien vient sans doute du fait qu'il est avocat alors que je ne le suis pas, pas plus d'ailleurs que la plupart de nos associations membres. Il s'agit en général de simples citoyens qui s'intéressent à la question et non de juristes qui peuvent parler de motifs valables, par exemple, comme l'a fait M. Borovoy, ce matin.

Je suis d'accord avec la plupart de ces propositions, à savoir qu'il devrait y avoir au moins un minimum de motifs valables et probables avant que l'on autorise l'installation d'une écoute téléphonique, par exemple. La loi contient également des garanties comme l'approbation du ministre, de l'inspecteur général pour éviter les abus. Nos inquiétudes se situent davantage au niveau politique et concernent l'utilité du SCRS et non le fait qu'il procède indûment à telle ou telle chose.

Pour ce qui est du paragraphe 2.d), nous sommes heureux que l'unité anti-subversion ait été démantelée en 1987-1988. Nous proposons simplement de confirmer la chose dans un texte de loi, de rendre illégales les activités d'espionnage par le SCRS des organisations démocratiques légitimes du pays, pour faire en sorte que cela ne se reproduise pas. C'est tout en ce qui concerne le paragraphe 2.d): à savoir qu'il faudrait indiquer dans le texte de loi que ce droit est maintenant retiré au SCRS.

Le président: Monsieur Rafoss, je vous remercie beaucoup. Je pense que ceux qui ne viennent pas souvent au Parlement ne se rendent pas compte à quel point les témoignages figurant dans les mémoires qu'ils nous

[*Text*]

another angle for approaching the problem. Therefore, on behalf of the committee, I thank you for taking the time to consult with your fellow federation members and put the brief together as well as for coming down today and giving your evidence.

Mr. Rafoss: Thank you very much.

The Chairman: We will recess for five minutes. Senator Kelly is here, and we will start up in five minutes.

• 1539

[*Translation*]

soumettent sont importants par les optiques différentes qu'ils offrent. Vous nous donnez une autre façon de voir le problème. En conséquence, au nom du comité, je vous remercie d'avoir pris le temps de consulter les membres de votre fédération et d'avoir mis au point le mémoire. Je vous remercie aussi d'être venu aujourd'hui témoigner.

M. Rafoss: Merci beaucoup.

Le président: Nous allons suspendre les travaux pendant cinq minutes. Le sénateur Kelly est présent, nous reprendrons donc dans cinq minutes.

• 1548

The Chairman: Members of the committee, we have before us another member of "the other place" as they call it, distinguished Senator Bill Kelly. Senator Kelly comes to us with some considerable experience in this area. He sat on the Senate committee when Bill C-157 was going through some years ago, and he has had the privilege of chairing the Special Committee of the Senate on Terrorism. We have read his report in 1987 as well as a 1989 update.

Senator Kelly, welcome to the committee. We know that you have a commitment, a flight at 5 p.m., so we will make every effort to accommodate you.

Senator William Kelly (Port Severn): Thank you for the introduction and thank you for the opportunity to appear before this committee.

I understand that I am allowed to make an opening statement. Mr. Chairman, by way of background and introduction before I get into the substantive points I want to make, I should mention that I was a member, and you referred to it, of the Senate committee, the so-called Pitfield committee, that reviewed the various bills that ultimately became the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Act.

I was in a bit of a peculiar position on that committee, in that I had a fundamental disagreement with the proposed legislation. I was opposed at that time to the separation of the security intelligence function from the RCMP. While very much aware of the serious problems the security branch had gotten into, I thought that the setting up of a new agency completely separate from the RCMP was akin to throwing out the baby with the bathwater. I thought we could more productively turn our time and attention to correcting the management of the security and intelligence function within the RCMP. I was concerned at that time that setting up a new agency would cause a period of organizational dysfunction that goes with transferring a function to a brand-new agency, and that this period of organizational dysfunction could be harmful to the security of Canada, at least in the short term.

Le président: Mesdames et messieurs les membres du Comité, nous avons devant nous un autre représentant de «l'autre Chambre», l'éminent sénateur Bill Kelly. Le sénateur Kelly a une énorme expérience en la matière. Il a fait partie du comité du Sénat lorsqu'il était saisi du projet de loi C-157, il y a quelques années, et il a eu l'honneur de présider le comité spécial du Sénat sur le terrorisme. Nous avons lu son rapport en 1987, ainsi que sa mise à jour de 1989.

Monsieur le sénateur Kelly, soyez le bienvenu au Comité. Nous savons que vous avez des engagements, que vous avez un avion à prendre à 17 heures, nous ferons donc tout notre possible pour respecter les délais.

Le sénateur William Kelly (Port Severn): Je vous remercie de m'avoir présenté, ainsi que de ne permettre de comparaître devant ce Comité.

Je crois être autorisé à faire des déclarations préliminaires. Monsieur le président, à titre de contexte et d'introduction, avant d'en venir à l'essentiel, je veux indiquer que j'ai été membre, comme vous l'avez dit, du comité du Sénat appelé le comité Pitfield, qui a étudié les différents projets de loi qui ont donné lieu en définitive à la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et à la Loi sur la sécurité.

J'étais dans une situation un peu particulière au Comité étant donné que je désapprouvais totalement le texte de loi proposé. Je m'opposais à l'époque à ce que l'on sépare le service du renseignement de sécurité de la GRC. Tout en connaissant parfaitement les graves problèmes que la direction de la sécurité connaissait, j'imaginais que l'instauration d'un nouvel organisme complètement distinct de la GRC revenait un peu à jeter le bébé avec l'eau du bain. Je croyais qu'il serait plus productif de consacrer notre temps et notre attention à redresser l'administration du service du renseignement de sécurité de la GRC. Je craignais à l'époque que l'instauration d'un nouvel organisme n'entraîne une période d'instabilité sur le plan de l'organisation qui est le propre de tout transfert de fonctions à un tout nouvel organisme, et que cela ne nuise à la sécurité du Canada, du moins à court terme.

[*Texte*]

I was concerned about the loss of the corporate history and tradition of the RCMP. I was concerned about the inevitable communcations breakdown and organizational frictions, particularly with the RCMP but also with police forces and security and intelligence agencies in Canada and around the world that would have to learn to deal with CSIS after having dealt so long with the RCMP. I knew many of these organizational linkages depended on a history, on trust, and on confidence in working relations built up over many years.

• 1550

Obviously my view did not prevail. I am not here today to reopen that debate or to suggest we try to reverse history and go back to the RCMP. I mention this background only to explain my view that the problems CSIS encountered in its early days were entirely predictable. Too often we expect a new organization to hit the ground running, and this is simply not possible for any organization, especially one with a mandate as important, sensitive, and complex as CSIS's and one that was subjected to the degree of public and political scrutiny CSIS was—understandably, given what led up to the creation of CSIS. I trust this committee will bear this historical context in mind when judging CSIS's performance over the past five years and in looking to the future of CSIS and how best to prepare CSIS for that future.

Second, by way of context, it has been my experience that politicians, bureaucrats, and legislators are too often overly complacent about the ability of legislation or regulation to solve problems and guard against new ones. I call this phenomenon "regulatory complacency". In my view the CSIS act is an illustration of regulatory complacency, but one that is understandable, given the environment in which CSIS was created.

As legislators, we must all understand that a legislative framework alone will not guard against the abuse of power by an organization such as CSIS. Any bureaucrat worth his salt knows how to get around such a framework if he has to. One good illustration is the implementation of the federal Access to Information Act.

What is at least equally important, therefore, is choosing good people in establishing and maintaining an organizational tradition, an ethos that avoids any abuse of power, and internal managerial checks and balances that guard against abuses. In my view we too often lose sight of these considerations in our preoccupation with legislative structure, process, and formality. We spend too little time looking at the basic questions relating to people and organizational culture. Again, I feel many of CSIS's problems during its formative days were people and

[*Traduction*]

Je craignais que l'on perde l'historique et les traditions qui avaient été le propre du service lorsqu'il faisait partie de la GRC. Je craignais les inévitables ruptures de communication et les frictions d'organisation, surtout avec la GRC, mais aussi avec les corps de police et les organismes chargés du renseignement de sécurité au Canada et dans le monde entier et qui devraient apprendre à traiter avec le SCRS après avoir si longtemps eu affaire à la GRC. Je sais que ces nombreux liens entre ces organisations dépendaient de l'histoire, de la confiance et de la sécurité des relations de travail obtenues au fil des ans.

De toute évidence, mon point de vue n'a pas prévalu. Je ne veux pas rouvrir aujourd'hui ce dossier ni proposer d'essayer d'inverser le cours de l'histoire pour revenir à la GRC. Je donne ce contexte uniquement pour expliquer mon optique sur les problèmes que le SCRS a rencontrés à ses débuts et qui étaient tout à fait prévisibles. On s'attend trop souvent à ce qu'un organisme nouveau soit tout de suite prêt à fonctionner à plein, et cela n'est possible pour aucune organisation, surtout lorsqu'elle a un mandat aussi important, aussi délicat et aussi complexe que le SCRS, et de plus un mandat qui fait l'objet d'un examen minutieux de la part du public et du secteur politique—cela se conçoit, étant donné les raisons qui ont justifié la création du SCRS. J'espère que ce Comité tiendra compte de ce contexte historique lorsqu'il évaluera les réalisations du SCRS au cours des cinq dernières années et lorsqu'il envisagera son avenir et la meilleure manière de le préparer à cet avenir.

Deuxièmement, toujours à titre de contexte, j'ai eu l'occasion de constater que les hommes politiques, les bureaucrates et les législateurs comptent généralement trop sur les lois et les règlements pour résoudre les problèmes et d'empêcher de nouveaux problèmes de surgir. J'appelle ce phénomène la «confiance aveugle dans la réglementation». A mon avis, la Loi sur le SCRS est un exemple de confiance aveugle dans la réglementation, mais cela est compréhensible, étant donné le contexte dans lequel le SCRS a été créé.

En tant que législateurs, nous devons tous comprendre qu'un cadre législatif seul ne pourra pas empêcher les abus de pouvoir par un organisme tel que le SCRS. Tout bureaucrate digne de ce nom sait comment contourner un tel cadre s'il le doit. L'application de la Loi fédérale sur l'accès à l'information en est un bon exemple.

Ce qui est donc au moins aussi important, c'est de choisir les personnes voulues pour créer et de maintenir une tradition de l'organisation, une éthique qui évite tout abus de pouvoir, des vérifications et le maintien d'un équilibre de la gestion interne qui évitent tout abus. A mon avis, nous oublions trop souvent ces problèmes, soucieux que nous sommes de l'organisation, de la procédure et de la formalité législative. Nous consacrons trop peu de temps aux questions essentielles concernant les personnes et la culture de l'organisme. Une fois

[*Text*]

organizational-culture related and were not a function of legislation, structure, form, or process.

Regulatory complacency often leads to regulatory overkill, because we try to solve every evident and foreseeable problem by rules and regulations. As I will explain later, I think CSIS is a victim of regulatory overkill. I hope in this review we do not make the situation worse.

Finally by way of context, I come to any legislative review with a simple question, will the legislation work? CSIS operates in a delicate area. It has to maintain a constant balance between effectively achieving its mandate and not intruding unduly into the legal and constitutional rights and freedoms of individuals. To ensure CSIS maintains that balance the current legislation puts in place a formidable review and accountability structure. In my experience that structure is more onerous than for any other organization in the Government of Canada and for that matter in the world, including organizations that are in the same business as CSIS elsewhere in the world.

I believe—and I recognize this is not a popular view—we may have gone too far in the review structure for CSIS and the structure may be counter-productive for CSIS in fulfilling its mandate effectively. It is also counter-productive to the rationalization and consolidation of the security intelligence function within the federal government, a move I feel is important. I believe some, if not all, of the security intelligence bodies around Ottawa will resist any meaningful consolidation, fearing consolidation will likely mean being subjected to a CSIS-like review structure.

I am not arguing for a reduction in the CSIS review structure; I recognize that would be politically and practically impossible. I suspect the majority of people who appear before you will want more review, more public accountability, and so on. When you hear these representations, I hope you will ask yourself some fundamental questions. Are we going so far as to damage CSIS's effectiveness in doing the job I think we all agree has to be done? Are we going so far that CSIS will spend the burden of its resources accounting for its activities rather than performing them well? Are we going so far that almost as a safety valve we may sometimes build in an inherent conflict between CSIS's mandate and the practical ability to perform it, so that we force CSIS to act extra-legally, or alternatively to close down or find a lowest common denominator at which it can operate? Are we going so far that we prejudice the ability of this or any future government to consolidate security intelligence functions in Ottawa?

[*Translation*]

encore, je pense que le plupart des problèmes du SCRS au moment de sa formation étaient liés aux personnes et à la culture de l'organisme et ne découlaient pas de la législation, de l'organisation, de la forme ou du processus.

La conscience aveugle dans la réglementation amène souvent un abus de réglementation, car nous essayons de résoudre tous les problèmes évidents et prévisibles grâce aux règles et aux règlements. Comme je l'expliquerai plus tard, je crois que le SCRS est victime d'abus de réglementation. Je souhaite qu'en procédant à cet examen, nous n'aggravions pas la situation.

Pour en terminer avec ces questions de contexte, pour toute étude concernant l'examen d'un texte de loi, je pose la simple question: ce texte de loi va-t-il fonctionner? Le SCRS oeuvre dans un domaine délicat. Il doit maintenir un équilibre constant entre la réalisation effective de son mandat et le fait de ne pas trop empiéter indûment sur les droits et libertés juridiques et constitutionnelles des individus. Pour faire en sorte que le SCRS maintienne un tel équilibre, le texte de loi actuel prévoit un mécanisme énorme d'examen et de vérification. D'après mon expérience, ce mécanisme est plus onéreux que celle de toute autre organisation du gouvernement du Canada ou du monde entier, y compris celles qui jouent le même rôle que le SCRS ailleurs dans le monde.

Je crois—et j'admets que ce point de vue n'est sans doute pas partagé—que nous avons été trop loin dans cette organisation de vérification du SCRS et qu'un mécanisme d'une telle lourdeur puisse empêcher le SCRS d'accomplir efficacement son mandat. Il nous empêche de rationaliser et de consolider le service du renseignement de sécurité au sein du gouvernement fédéral, opération qui me semble importante. Je crois que certains organismes, sinon tous, chargés du renseignement de sécurité à Ottawa s'opposeront à toute rationalisation importante, de crainte d'être soumis à un mécanisme d'examen semblable à celui du SCRS.

Je ne demande pas la réduction du mécanisme d'examen du SCRS; j'admets que sur les plans politique et pratique, c'est impossible. Je crains que la plupart des témoins qui comparaîtront devant vous demandent un examen plus approfondi, davantage de comptes rendus publics, etc. Lorsque vous entendrez ces exposés, j'espère que vous vous poserez quelques questions essentielles. Irons-nous jusqu'à nuire à l'efficacité du SCRS dans son travail qui, nous sommes tous d'accord, doit être fait? Irons-nous jusqu'à ce que le SCRS dépense l'essentiel de ses ressources à rendre compte de ses activités au lieu de les effectuer correctement? Irons-nous jusqu'à entraîner à un moment ou à un autre un conflit, qui servirait de soupape de sécurité, entre le mandat du SCRS et sa capacité effective de l'accomplir, forçant ainsi le SCRS à agir dans l'illégalité, voire à fermer ou à trouver le plus petit dénominateur commun pour agir? Allons-nous jusqu'à préjuger de la capacité du gouvernement actuel ou de tout gouvernement futur de regrouper à Ottawa toutes les fonctions relatives au renseignement de sécurité?

[*Texte*]

• 1555

Mr. Chairman, I leave these questions to you and the committee. I would now like to go on to some more specific, substantive points. The first, and this is near and dear to my heart—I know it has been discussed on this committee before, but I am anxious to be heard on this—is the question of review versus oversight.

I believe SIRC was constituted by Parliament as a review agency, not an oversight agency. I believe there is a material difference between the two functions and that the review function is the right one for SIRC. Therefore, I think it is incumbent on this committee clearly and publicly to confirm the review function for SIRC.

Section 34 of the current act establishes the Security Intelligence Review Committee—or SIRC, as it has become known. Section 38 sets out the functions of the review committee. Subparagraphs (i) through (vii) of paragraph 38.(a) are prefaced with the phrase "to review". Paragraph 38.(b) begins with the clause "to arrange for reviews to be conducted".

I recall testimony and discussion in the Senate committee over the role of SIRC and the difference between the review function and the oversight function. I believe Parliament chose the word "review" deliberately. It was not a semantic accident. Parliament knew what it wanted and knew what it was doing.

I am aware that Mr. Kaplan, the minister responsible for the bills during their consideration by Parliament, now holds that oversight is in fact what was intended by government. I have a simple question to ask Mr. Kaplan. If the government intended SIRC to have an oversight role, why did the bill not say "oversight" instead of "review"?

I am also aware the French word *surveillance* is inferred by some to mean oversight. This is one of the challenges inherent in dealing with two equal languages and in my case hearing testimony in English only. I understand the best translation of *surveillance* is supervision.

If the argument is therefore that SIRC was intended to supervise CSIS, I think this is fundamentally wrong. That is properly the role of the minister and ultimately Parliament, because supervision obviously brings with it the connotation of direction and control. Nevertheless, SIRC has clearly and unambiguously taken unto itself the role and function of an oversight agency.

Aside from what Parliament may or may not have intended when it passed the CSIS Act in 1984, I think

[*Traduction*]

Monsieur le président, je laisse aux membres du Comité le soin de répondre à ces questions. Je voudrais maintenant passer à quelques points plus précis et plus concrets. Le premier, qui me tient beaucoup à coeur, concerne la distinction entre "contrôle" et "surveillance"; je sais que la question a déjà été soulevée devant le Comité, mais je tiens absolument à faire entendre mon point de vue à ce sujet.

D'après moi, le Parlement voulait faire du SCRS un organisme d'examen, et non de surveillance. Il existe selon moi une nette différence entre ces deux fonctions, et c'est la fonction d'examen que doit assumer le CSARS. Par conséquent, le Comité doit confirmer clairement et publiquement le rôle d'examen du CSARS.

L'article 34 de la loi actuelle établit le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, désigné le plus souvent par son sigle, CSARS. Les fonctions de ce Comité sont précisées à l'article 38. Les alinéas (i) à (vii) du paragraphe 38.a) commencent par les mots "*to review*", dans la version anglaise, ce qui correspond à peu près au verbe "examiner". En outre, le paragraphe 38.b) commence par les mots "*to arrange for reviews to be conducted*" ("faire effectuer des recherches").

Je me souviens des témoignages présentés au Comité sénatorial et de la discussion qui a suivie au sujet du rôle du CSARS et de la différence entre la fonction d'examen et la fonction de surveillance. Je pense que le Parlement a choisi délibérément le terme "*review*". Il ne s'agit pas d'un accident sémantique. Le Parlement savait ce qu'il voulait et ce qu'il faisait.

Je sais bien que M. Kaplan, qui était le ministre responsable des projets de loi au moment où ils ont été étudiés par le Parlement, affirme maintenant que le gouvernement voulait en fait parler de surveillance. Je voudrais donc lui poser une simple question. Si le gouvernement avait voulu accorder au CSARS un rôle de surveillance, pourquoi n'a-t-il pas employé le terme "*oversight*" plutôt que "*review*" dans son projet de loi?

Je suis également conscient du fait que le terme français "surveillance" est utilisé dans la loi, et qu'il correspond d'après certains au terme "*oversight*". C'est là un des problèmes inhérents à l'utilisation de deux langues égales et, dans mon cas, au fait que je n'entende les témoignages qu'en anglais. D'après ce qu'on m'a dit, la traduction la plus exacte de "surveillance" serait "*supervision*".

Par conséquent, ceux qui affirment que le CSARS a été créé pour surveiller l'activité du SCRS ont tout à fait tort. C'est là le rôle du ministre et, en définitive, du Parlement, parce que la surveillance, ou la supervision, a de toute évidence une connotation de direction et de contrôle. Cependant, le CSARS a décidé clairement d'assumer le rôle et les fonctions d'un organisme de surveillance.

Quelles qu'aient été les intentions du Parlement lorsqu'il a adopté la Loi sur le SCRS en 1984, je pense

[*Text*]

oversight by SIRC is wrong in principle. To me, review means after the event, *post facto*, looking backwards and keeping at arm's length from the management or conduct of the activity under review. Oversight, on the other hand, to my mind has a clear implication of management and control, being somehow directly involved with the conduct or management of the activity, almost but not quite supervision.

SIRC will work best as a review agency, functioning clearly at arm's length from CSIS, reviewing matters *post facto* and with no implication of involvement in the management or conduct of the activity under review. In my opinion, SIRC must be separate and be seen to be separate. Otherwise it runs the risk of losing its independence, its credibility, and its moral force. Besides CSIS already has a management structure which must be responsible and be held responsible for CSIS's performance.

The best analogy I can come up with to explain the difference in my mind between the review function and the oversight function is the traditional division of responsibilities in the private sector between the internal auditor and the external auditor. In the CSIS context the Inspector General is the internal auditor and SIRC is the external auditor.

I think the role and the importance of the Inspector General in the control and accountability framework for CSIS is too often overlooked or devalued. The Inspector General plays an important part, not just SIRC, and that part is worthy of more recognition.

I think we also tend to overlook the role of the Solicitor General. The way the legislation is structured, CSIS, SIRC, and the Inspector General all report to the minister. The minister is the principle accountability link to Parliament, not SIRC. Here again I beg to differ with Mr. Kaplan. SIRC is an external review body to the extent it is separate from CSIS, the minister, and the department. It is not external, however, to the traditional structure of ministerial responsibility, which is clearly and I think properly in place for CSIS.

I leave that for the moment. The next item I would like to refer to is overseas capability for CSIS. While I object to the term because of its pejorative connotation, I believe Canada should have an overseas offensive security and intelligence capability. This recommendation arises largely from what I heard and learned as chairman of the two Senate Special Committees on Terrorism and relates to the role CSIS plays in performing security checks on prospective entrants into the country as landed immigrants, visitors, refugees, working visas and so on.

[*Translation*]

qu'il est fondamentalement mauvais de confier au CSARS un rôle de surveillance. D'après moi, lorsqu'on parle d'examen, c'est-à-dire "*review*" en anglais, on parle d'une étude effectuée après coût, par un organisme qui maintient son indépendance vis-à-vis de la gestion ou de la conduite de l'activité faisant l'objet de cet examen. Par ailleurs, d'après moi, la surveillance signifie clairement gestion et contrôle par un organisme qui s'occupe directement de la conduite de la gestion de l'activité; cela équivaut presque, mais pas tout à fait, à de la supervision.

Le CSARS ne peut travailler efficacement que comme organisme d'examen, totalement indépendant du SCRS et chargé d'étudier après coût le fonctionnement de ce dernier, sans se mêler de la gestion des activités qu'il examine. D'après moi, le CSARS doit être distinct du SCRS et perçu comme tel. Autrement, il risque de perdre son indépendance, sa crédibilité et sa force morale. En outre, le SCRS possède déjà une structure de gestion qui doit être tenue responsable du rendement de l'organisme.

La meilleure analogie que je puisse trouver pour expliquer la différence que je fais entre la fonction d'examen et la fonction de surveillance renvoie au partage traditionnel des responsabilités dans le secteur privé entre le vérificateur interne et le vérificateur externe. Dans le cas du SCRS, l'Inspecteur général serait le vérificateur interne et le CSARS, le vérificateur externe.

Je pense que l'on oublie ou que l'on minimise trop souvent le rôle et l'importance de l'Inspecteur général en ce qui concerne l'obligation de rendre compte du SCRS. Le CSARS n'est pas le seul à jouer un rôle important dans ce domaine; l'Inspecteur général en a un aussi, et il faudrait en tenir compte davantage.

Je pense que nous avons tendance à oublier également le rôle du Solliciteur général. D'après les lois actuelles, le SCRS, le CSARS et l'Inspecteur général doivent tous rendre des comptes au ministre. C'est lui qui est le principal maillon de la chaîne de responsabilité envers le Parlement, et non le CSARS. Encore une fois, je dois dire que je ne suis pas d'accord avec M. Kaplan. Le CSARS est un organisme d'examen externe, dans la mesure où il est distinct du SCRS, du Ministre et du Ministère. Il n'est cependant pas extérieur à la structure traditionnelle de la responsabilité ministérielle, à laquelle doit appartenir d'après moi le SCRS.

Mais laissons cela pour le moment. Je voudrais maintenant vous parler de la possibilité, pour le SCRS, de mener ses activités à l'étranger. Même si je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce terme en raison de sa connotation péjorative, je pense que le Canada devrait pouvoir mener des activités offensives de sécurité et de renseignement à l'étranger. Cette recommandation découle en grande partie de ce que j'ai entendu dire et de ce que j'ai appris à titre de président des deux comités spéciaux du Sénat qui ont étudié le terrorisme; elle est liée au rôle que joue le SCRS dans les examens de sécurité des personnes qui veulent entrer au pays comme immigrants ayant reçu le droit d'établissement, ou comme

[*Texte*]

[*Traduction*]

visiteurs, réfugiés, détenteurs d'un permis de travail, et ainsi de suite.

• 1600

When we evaluate whether a person wishing to enter Canada constitutes a threat to the security of Canada, we now rely largely or solely on the police and security intelligence agencies in the country from which the person originates, and sometimes on international agencies. Our reliance on the home security intelligence agencies has two manifest defects. First, the administration or information processing capability of the home agency may be inefficient and ineffective. In some of the developing countries the information is held in hard copy and the search is done manually. Accordingly, a security check could take a very long time and may not be fully accurate or reliable.

Lorsque nous avons à évaluer si une personne désireuse d'entrer au Canada constitue une menace pour la sécurité nationale, nous devons à l'heure actuelle nous fier dans une large mesure, sinon uniquement, aux forces policières et aux organismes de renseignement de sécurité du pays dont vient cette personne, et parfois aux organismes internationaux. Ce recours aux organismes de renseignement de sécurité des pays étrangers présente deux inconvénients manifestes. Premièrement, il est possible que l'administration ou les capacités de traitement de l'information de ces organismes présente des lacunes. Dans certains pays en développement, l'information est conservée sur papier, et la recherche se fait manuellement. Par conséquent, une vérification de sécurité pourrait prendre beaucoup de temps, sans pour autant être tout à fait exacte ou digne de foi.

Second, and more important, the home security agency may intentionally or otherwise colour the security check with its own ideological and political biases, biases we may not share. To counter that bias we should be in a position to make our own judgment about the extent to which a person constitutes, or may constitute, a security threat, by having our own people in the field.

Deuxièmement, et surtout, il peut arriver que ces organismes étrangers influent, volontairement ou non, sur les vérifications de sécurité en raison de leurs propres préjugés idéologiques et politiques, que nous ne partageons pas nécessairement. Pour éviter ce genre de situation, nous devons être en mesure de nous faire une idée par nous-mêmes de la menace qu'une personne peut constituer pour la sécurité de notre pays, en envoyant des gens de notre propre service sur le terrain.

I think this concern becomes more pronounced given recent events in Europe. We simply must have our own capability to make our own judgments about who is desirable and who is not. The liaison officer system is not enough, since it relies essentially on obtaining information from local security intelligence agencies. On the other hand, I am not talking about an expansive network of CSIS agents overseas. What I suggest is a network selectively cast to identify those countries where reliance on the local security agencies would not likely be in our best interests, or where Canada's foreign policy and other interests diverge to such an extent from those of our allies that we require our own capability to make our own analyses and judgments.

Je pense que cette préoccupation est de plus en plus prononcée à la lumière des récents événements en Europe. Il faut absolument que nous puissions nous faire nous-mêmes une idée des gens qui sont désirables et de ceux qui ne le sont pas. Le réseau d'agents de liaison ne suffit pas puisqu'il repose essentiellement sur l'obtention d'informations auprès des organismes locaux de renseignement de sécurité. Mais je ne parle pas d'un vaste réseau d'agents du SCRS à l'étranger. Ce que je suggère, c'est de constituer un réseau sélectif afin de déterminer dans quels pays il ne serait peut-être pas dans notre intérêt supérieur de nous fier aux organismes locaux de sécurité, ou encore la politique étrangère et les autres intérêts du Canada sont tellement divergents de ceux de nos alliés qu'il nous faut faire notre propre analyse afin de décider par nous-mêmes.

Mr. Chairman, I am not arguing necessarily that CSIS should perform both these functions. I am arguing, however, that Canada should have both these capabilities.

Monsieur le président, je ne veux pas dire nécessairement que le SCRS devrait assumer ces deux fonctions. Je pense toutefois que le Canada devrait avoir ces deux possibilités.

I would like to deal briefly with threat analysis. I mentioned it earlier. I believe there should be a centralized intelligence analysis capability in the federal government. I believe it should be located in the Privy Council Office, or at least report directly to the Prime Minister. Its role should be to receive intelligence from throughout the federal government, analyse it, and ensure that the results are disseminated quickly and effectively to

Je voudrais vous parler brièvement de l'analyse des menaces, dont j'ai parlé plus tôt. Je pense qu'il devrait y avoir une analyse centralisée du renseignement au sein du gouvernement fédéral. Je pense que ce service devrait relever du Bureau du Conseil privé, ou du moins être directement responsable de ses actes devant le premier ministre. Il aurait pour rôle de recevoir des renseignements de l'ensemble du gouvernement fédéral,

[*Text*]

the relevant departments and agencies for appropriate action.

As chairman of the two Senate terrorism committees I was surprised to learn of the number of organizations within the federal government that obtain intelligence from a range of sources and analyse that intelligence for their own purposes—External Affairs, DND, the CES, the Immigration Branch, Customs and Excise, Transport Canada, RCMP, CSIS, and so on.

I have no difficulty with the multiplicity of agencies gathering intelligence. In fact, the more the better, unless we start tripping over each other. Neither do I have any difficulty with agencies analysing and sharing intelligence for their own purposes, and nothing I am about to say should be taken to mean I want to see a reduction in any of these agencies' analytic capabilities.

What concerns me about the current structure is that intelligence and assessments may not be shared effectively throughout the federal government or analysed with a government-wide perspective. A department or agency knows what is relevant and important to it, but may overlook something of great relevance and importance to another agency or department.

Further, departments and agencies will apply their own interpretation to intelligence that may skew the results for other organizations. A number of reports, starting with the McDonald commission and progressing through the two Senate terrorism reports, the Osbaldeston report, and most recently SIRC, have proposed some form of centralized assessment function.

I am personally drawn to the model provided by the Australian Office of National Assessments, the ONA. ONA reports to the Australian Prime Minister, and in essence collates and assesses intelligence obtained from throughout the Australian government on a range of political, economic and strategic matters.

I understand that this government and previous governments were opposed to the centralization of the assessment function under the Prime Minister because it would add to the size and scope of the PCO, and to the administrative span of control for the Prime Minister. While I sympathize with these arguments, I think the function is important enough to merit the Prime Minister's involvement. I also believe that the nature of the function is unlikely in a practical sense to add much to the burden placed on the Prime Minister.

[*Translation*]

de les analyser et de veiller à ce que les résultats obtenus soient diffusés rapidement et efficacement aux ministères et organismes compétents, pour qu'ils prennent les mesures qui s'imposent.

A titre de président des deux Comités sénatoriaux sur le terrorisme, j'ai été fort étonné d'apprendre que de très nombreuses organisations relevant du gouvernement fédéral obtiennent des renseignements de sécurité de toutes sortes de sources et les analysent pour leurs propres fins. Le ministère des Affaires extérieures, le ministère de la Défense nationale, le CES, la Direction générale de l'Immigration, Douanes et Accises, Transports Canada, la GRC, le SCRS, et ainsi de suite.

Ce qui me pose un problème, ce n'est pas la multiplicité des organismes qui recueillent des renseignements de sécurité. En fait, plus il y en a, mieux c'est, sauf si nous commençons à nous nuire les uns les autres. Je n'ai pas non plus d'objection à ce que ces organismes analysent et diffusent ces renseignements pour leurs propres fins, et rien de ce que je vais vous dire maintenant ne signifie que je voudrais voir réduire les fonctions d'analyse de ces organismes.

Ce qui m'inquiète dans la structure actuelle, c'est que les renseignements et les évaluations ne sont peut-être pas partagés efficacement dans l'ensemble du gouvernement, ou analysés dans une perspective gouvernementale générale. Un organisme ou un ministère sait ce qui est important pour lui, mais il peut négliger des éléments qui sont pourtant très importants et très pertinents pour un autre organisme ou un autre ministère.

En outre, le ministère et organisme interprètent nécessairement les renseignements qu'ils obtiennent selon leurs propres critères, ce qui peut fausser les résultats pour les autres organismes. Un certain nombre de rapports ont déjà proposé une centralisation de cette fonction d'évaluation, sous une forme ou sous une autre, depuis celui de la Commission McDonald jusqu'à celui qu'a publié tout récemment le CSARS, en passant par les rapports des deux comités sénatoriaux sur le terrorisme et le rapport Osbaldeston.

Personnellement, je trouve tout particulièrement intéressant le modèle australien de l'Office of National Assessments, l'ONA. Celui-ci fait rapport au premier ministre d'Australie, et est chargé en gros de recueillir et d'évaluer les renseignements de sécurité par l'ensemble des services gouvernementaux australien sur toute une gamme de questions politiques, économiques et stratégiques.

Il semble que le gouvernement actuel, et ceux qui l'ont précédé, s'opposent à la centralisation de la fonction d'évaluation, qui relèverait directement du premier ministre, parce que cela ajouterait encore à la taille du Bureau du Conseil privé et au secteur de compétence administrative du premier ministre. Je comprends pourquoi ces arguments ont été avancés, mais je pense que cette fonction est assez importante pour que le premier ministre en soit chargé personnellement. Je crois également que, étant donné sa nature même, cette

[*Texte*]

• 1605

Now I would like to turn to the Security Act, and specifically section 6 agreements. I am sure members of this committee are familiar with subsection 6.(1) of the Security Act, but I would like to quote from that subsection:

> Members of the Royal Canadian Mounted Police who are peace officers have the primary responsibility to perform the duties that are assigned to peace officers in relation to any offence referred to in Section 2 or the apprehension of the commission of such an offence.

In layman's terms, therefore, Parliament has said that it holds the RCMP primarily responsible for the handling of security offences as defined in the act.

Subsection 6.(2) authorizes the Solicitor General to enter into agreements with the provinces to facilitate consultation and co-operation with the RCMP in carrying out its responsibilities under subsection 6.(1).

With the finalization last year of an agreement with New Brunswick, agreements are now in place with all of the provinces, except Quebec, and I think that is a very serious shortfall. These agreements in turn call for or contemplate subsidiary RCMP police agreements or protocols. A number of agreements are in place between the RCMP and provincial or local police forces either as new agreements or as part of existing agreements and protocols.

The police-to-police agreements are based on what I understand is the RCMP's interpretation of the spirit and intent of subsection 6.(1)—namely, that the RCMP has primary but not exclusive responsibility in relation to section 2 offences—and the police-to-police protocols are worded to recognize provincial responsibility for the enforcement and prosecution of security offences that are covered by provisions of the Criminal Code that predate the Security Act.

In 1987 a hostage-taking incident occurred at the Bahamian High Commission here. An unfortunate side-show occurred when an officer of the RCMP and an officer of the Ottawa City Police Force engaged in a dispute about which force was going to take charge. I harken back to my earlier point about the best laws in the world being dependent on the goodwill of the people who have to implement them.

On the other hand, in April 1989 a bus was highjacked and ultimately ended up on Parliament Hill. The resolution of this incident was a model of interforce

[*Traduction*]

fonction ne devrait pas aujouter beaucoup, dans la pratique, au fardeau qui lui est déjà imposé.

Je voudrais maintenant passer à la Loi sur les infractions en matière de sécurité, et plus particulièrement aux ententes prévues à l'article 6. Les membres du Comité connaissent certainement le contenu du paragraphe 6.(1) de la Loi sur les infractions en matière de sécurité, mais je voudrais quand même le citer pour mémoire:

> Les membres de la Gendarmerie royale du Canada qui sont des agents de la paix ont la responsabilité première d'exercer les fonctions attribuées aux agents de la paix à l'égard des infractions visées à l'article 2 ou de la crainte de leur perpétration.

En termes clairs, donc, le Parlement déclare ainsi que la GRC est la principale responsable de l'application des dispositions de la Loi sur les infractions en matière de sécurité.

Le paragraphe 6.(2) autorise le Solliciteur général à conclure des ententes avec les provinces afin de faciliter la consultation et la coopération avec la GRC dans l'exécution de la responsabilité que lui attribue le paragraphe 6.(1).

Après la signature d'une entente avec le Nouveau-Brunswick l'an dernier, des ententes ont maintenant été conclues avec toutes les provinces, sauf le Québec; je pense qu'il s'agit là d'une très grave lacune. Ces ententes prévoient à leur tour des ententes ou des protocoles subsidiaires entre les divers corps policiers et la GRC. Un certain nombre d'ententes sont déjà en place entre la GRC et les corps policiers provinciaux ou locaux, soit comme nouvelles ententes ou comme éléments d'ententes et de protocoles déjà existants.

Les ententes entre corps policiers sont fondées sur l'interprétation que donne la GRC de l'esprit du paragraphe 6.(1), à savoir que la Gendarmerie royale du Canada a la responsabilité première, mais non exclusive, d'exercer les fonctions relatives aux infractions prévues à l'article 2. Les ententes entre corps policiers sont donc formulées de manière à reconnaître que les provinces sont elles aussi resonsables de l'application de diverses dispositions du Code criminel antérieures à la Loi sur les infractions en matière de sécurité.

En 1987, nous avons été témoins à Ottawa d'une prise d'otages au Haut-Commissariat des Bahamas. Cet incident a été marqué par une malheureuse dispute entre un agent de la GRC et un agent de la Police d'Ottawa, qui ne s'entendaient pas sur le corps policier qui devait prendre les choses en main. J'en reviens à ce que j'ai dit plus tôt, à savoir que les meilleures lois du monde seront toujours tributaires de la bonne volonté des gens qui doivent les appliquer.

Par ailleurs, en avril 1989, un autobus détourné a fini sa course sur la Colline parlementaire. Cet incident a été résolu grâce à une coopération exemplaire entre les divers

[*Text*]

police co-operation and shows how far we have come since the Bahamian High Commission incident in 1987.

In my opinion, much credit is owed to Commissioner Inkster and the RCMP for the progress that has been made not only in reaching police-to-police agreements with the major police forces but also in improving the general environment of interforce communication and co-operation. But the subsection 6.(1) agreements have to be understood not only at senior levels but also at the working levels and they must be workable in isolation from any personalities and individuals. The agreements I described do not pass muster when looked at in this context.

The Senate terrorism committee found that the federal-provincial agreements were broad and vague and amounted to restatements of the act. The RCMP-to-police agreements also have a problem that I believe can create operational confusion during an incident.

Let me use as an example Standing Order 70 of the Metro Toronto Police Force, dated November 7, 1988. This refers, by the way, to the old act where the Security Act was Part IV of the original act. So it is referring to a subsection 61.(1) that was in Part IV of the original act. Section 61.(1) of the Security Offences Act provides that

> Members of the Royal Canadian Mounted Police. . . have the primary responsibility to perform the duties that are assigned to peace officers in relation to any offence referred to in section 57

That is section 57 of the Security Offences Act. However, by agreement of the federal and provincial Solicitors General this responsibility can be specifically ceded to local authorities. This is in the agreement between the RCMP and the Metro Toronto Police.

I believe this formulation is in direct conflict with section 6 and the primacy principle mandated by Parliament in 1984. I do not see any way within the spirit and intent of the Security Act that the RCMP can cede primary responsibility to anyone.

Let us look at how security incidents are supposed to be managed in practice by police forces, again pursuant to the agreements I just outlined. The first police force to respond—RCMP, provincial, or municipal—takes all necessary steps to isolate the incident, safeguard human life, prevent destruction of property, and prevent continuation of the offence. If the first police force to respond is other than the RCMP, the first police force immediately advises the RCMP of the circumstances and status relative to the situation. As other police forces arrive, the original police force continues to exercise lead responsibility unless and until the lead responsibility is

[*Translation*]

corps policiers et montre le chemin parcouru depuis l'incident du Haut-Commissariat des Bahamas en 1987.

D'après moi, le mérite des progrès accomplis revient dans une large mesure au commissaire Inkster et à la GRC, non seulement en ce qui concerne les ententes avec les principaux corps policiers du pays, mais également l'amélioration du climat général de communication et de coopération entre les forces policières. Toutefois, les ententes prévues au paragraphe 6.(1) doivent être bien comprises non seulement aux niveaux supérieurs, mais également aux niveaux de travail; elles doivent être applicables quelles que soient les personnes qui en sont chargées. En ce sens, les ententes dont je viens de parler ne sont pas acceptables.

Le Comité sénatorial qui s'est penché sur le terrorisme s'est rendu compte que les ententes fédérales-provinciales sont trop vagues et trop générales, et équivalent en fait à de simples paraphrases de la Loi. Les ententes conclues entre la GRC et les divers corps policiers présentent également une lacune qui pourrait, d'après moi, semer la confusion en cas d'incident.

Permettez-moi de vous citer en exemple l'article 70 du règlement de la Police du Grand Toronto, qui date du 7 novembre 1988. En passant, ce règlement renvoie à l'ancienne loi, dont la Loi sur les infractions en matière de sécurité composait la Partie IV. Il fait donc référence au paragraphe 61.(1), qui figurait dans la Partie IV de l'ancienne loi et qui stipule que:

> Les membres de la Gendarmerie royale du Canada. . . ont la responsabilité première d'exercer les fonctions attribuées aux agents de la paix à l'égard des infractions visées à l'article 57.

Il s'agit là de l'article 57 de la Loi sur les infractions en matière de sécurité. Cependant, en vertu d'une entente entre les solliciteurs généraux du gouvernement fédéral et des provinces, cette responsabilité peut être cédée expressément aux autorités locales. C'est ce que prévoit notamment l'entente conclue entre la GRC et la Police du Grand Toronto.

J'estime pour ma part que cette formulation s'oppose directement aux dispositions de l'article 6 et au principe de la primauté accordée par le Parlement à la GRC en 1984. Je ne vois rien, dans l'esprit de la Loi sur les infractions en matière de sécurité, qui permette à la GRC de céder cette responsabilité première à quiconque.

Voyons un peu comment les incidents en matière de sécurité doivent en pratique être réglés par les forces policières, encore une fois en vertu des ententes dont je viens de parler. Le premier corps policier à répondre, qu'il s'agisse de la GRC, de la police provinciale ou de la police municipale, prend toutes les mesures nécessaires pour ériger un périmètre de sécurité autour de l'incident, pour sauver les vies humaines, pour prévenir la destruction de toute propriété et pour empêcher que l'infraction se poursuive. Si le premier corps policier à répondre à l'incident n'est pas la GRC, il doit immédiatement en aviser cette dernière et la tenir au

[*Texte*]

transferred to one of the other forces—not necessarily the RCMP—by mutual agreement of the police forces of jurisdiction that have responded to the incident.

• 1610

Agreement emanates from the management team set up at the site consisting of representatives of all police forces at the site. The management team also decides duties and responsibilities under which each police force will act. Now, keep in mind that all this is happening at the crisis point and that all this sort of thing is supposed to work itself out. In the case of an incident in Metro Toronto, the management team could consist of one representative from each of the RCMP, OPP and Metropolitan Toronto Police, meaning that the OPP and the Metropolitan Toronto Police would have the de facto power to decide which force assumes lead responsibility.

I believe this arrangement sets up the RCMP to lose or exceed primary responsibility, something it simply cannot do under the present act. I equate lead responsibility with primary responsibility. How can the RCMP assure itself that it can exercise lead responsibility when it chooses to do so if the decision is made by a committee that is not controlled by the RCMP?

Mr. Chairman, I am not playing a semantics game here. It is an important point. During my public sector and private sector lives, I have remarked on how government departments and agencies at all levels, and even parts of large divisionalized companies, protect their turf. In some aspects protection of turf is beneficial. It guards against duplication and inconsistency. It sometimes aids inter-organizational competition and enhances efficiency. Sometimes it helps to have someone looking over your shoulder who thinks he can do your job better than you can. But turf battles during a security incident could be catastrophic.

I believe that due largely to Commissioner Inkster's efforts municipal and provincial police officers at the senior level understand and accept the primacy provision for the RCMP. I do not believe it is understood or accepted at the operational levels. Some standing orders are prepared for the operational levels. I am concerned that the ones I have seen exacerbate the potential for turf battles or could at least cause confusion over who is in charge during an incident.

[*Traduction*]

courant de l'évolution de la situation. Au fur et à mesure que les autres corps policiers arrivent sur les lieux, celui qui s'y trouvait à l'origine continue de mener les opérations jusqu'à ce que la responsabilité en soit transférée à un autre corps policier, pas nécessairement la GRC, par entente mutuelle entre les divers corps policiers qui ont réagi à l'incident.

Cet accord est conclu par les membres de l'équipe de gestion constituée sur le terrain et composée de représentants de tous les corps policiers qui se trouvent sur place. C'est également cette équipe de gestion qui décide des fonctions et des responsabilités attribuées à chaque corps policier. Maintenant, il faut bien se rappeler que tout cela se déroule à un moment de crise et que les choses sont censées se régler dès ce moment-là. Dans le cas d'un incident qui se produirait dans le Grand Toronto, l'équipe de gestion pourrait par exemple se composer d'un représentant de la GRC, de la Police provinciale de l'Ontario et de la Police du Grand Toronto, ce qui signifie que ces deux derniers corps policiers auraient dans les faits le pouvoir de décider qui prendra la direction des opérations.

Je pense que cette disposition pourrait faire perdre à la GRC sa responsabilité première, ou encore la lui faire dépasser, ce qu'elle ne peut tout simplement pas faire en vertu de la Loi actuelle. D'après moi, la conduite des opérations équivaut à la responsabilité première. Comment la GRC peut-elle s'assurer qu'elle exerce la responsabilité première lorsqu'elle décide de le faire, si la décision est prise par un comité dans lequel elle n'a pas une voix prépondérante?

Monsieur le président, je ne joue pas avec les mots. Il s'agit là d'un point important. Tout au long de ma vie, tant publique que privée, j'ai remarqué combien les ministères et organismes du gouvernement, à tous les niveaux, et même les éléments des grandes compagnies comptant de nombreuses divisions, protègent leur secteur de compétence. Dans certains cas, c'est très utile puisque cela permet d'éviter les doubles emplois et les incohérences. Parfois, cela profite à la concurrence entre organismes et améliore l'efficacité. Il est parfois bon de laisser quelqu'un qui pense pouvoir faire votre travail mieux que vous regarder par dessus votre épaule. Cependant, les batailles de pouvoir au cours d'un incident touchant la sécurité pourraient être catastrophiques.

Je pense que, grâce en grande partie aux efforts du commissaire Inkster, les dirigeants des corps policiers municipaux et provinciaux comprennent et acceptent la nécessité d'accorder la primauté à la GRC. Je ne pense pas que cela soit aussi bien compris ni accepté au niveau opérationnel, auquel s'adressent certains articles du règlement de ces corps policiers. J'ai bien peur que les règlements que j'ai vus n'augmentent les risques de lutte de pouvoir ou du moins de confusion au sujet du choix du corps policier qui devrait prendre les choses en main au cours d'un incident.

[*Text*]

I suggest to this committee that you might take your own look at interforce agreements under section 61 and perhaps call before you officers of some of the provincial and municipal forces to hear their interpretation of what these agreements mean and how they could work in practice. In this way you could make your own judgment as to whether the agreements are consistent and clearly consistent with the intent of section 61.

Ironically and as a practical reality, I believe the agreements and the working arrangements make sense and the rigid formulation in the act is wrong. I believe, therefore, that section 61 should be amended to authorize the RCMP to assume primary responsibility whenever they choose to do so. That choice could be dependent on the individual circumstances and the requirements of each incident.

It must also be clear that when the RCMP apportions responsibility to other police forces it is still primarily responsible for the overall conduct of the operation and the results. If the RCMP decides not to exert primary responsibility or operational responsibility and leave it with the provincial police forces, that can be their decision.

Mr. Chairman, those were the main items I wanted to cover. I am quite sure you have heard all sorts of comments and have heard nothing new from me, but I was very pleased to have this opportunity to present these views, in any event. I thank you very much.

The Chairman: Thank you, Senator Kelly.

Mr. Lee: Senator Kelly, on the subject of a centralized threat analysis office or capability, I am sure the committee will be looking at some attempt, some administrative possibilities for co-ordinating threat analysis for assessment of security information. I am wondering if you have given more specific thought to how that might be accomplished and by whom, given that it is probably not going to be CSIS itself, but that CSIS will certainly funnel its information into that.

I would like to make reference to a comment made by Senator Pitfield. I think it was based on his experiences; I hope he did. He was happy with the prospect of having a multiplicity of sources or competition of sources of security information. He felt that was healthy. If we move to a centralized function, do we not run the risk of losing the source competition over time, where government—Privy Council, Cabinet—will rely on the one agency and not the several?

• 1615

Senator Kelly: In response to your first comment, about thinking in more depth about how it might be

[*Translation*]

Je pense qu'il serait bon que le Comité étudie lui aussi les ententes conclues entre les divers corps policiers en vertu de l'article 61, et demande peut-être à certains agents de corps policiers provinciaux et municipaux de comparaître devant vous pour vous faire part de leur interprétation de ces ententes et de leur application en pratique. De cette façon, vous pourriez déterminer par vous-même si ces ententes sont clairement conformes à l'esprit de l'article 61.

Ironiquement, dans la pratique, je pense que les ententes et leur application sur le terrain sont tout à fait logiques, et que la formulation rigide de la Loi ne l'est pas. Je pense par conséquent qu'il faudrait modifier l'article 61 de manière à autoriser la GRC à assumer la responsabilité première chaque fois qu'elle choisit de le faire. Ce choix devrait être fonction des circonstances et des besoins du moment.

Il faudrait également établir clairement que, lorsque la GRC confie cette responsabilité à un autre corps policier, elle est toujours la première responsable de la conduite générale d'une opération et de ses résultats. Si la GRC décide de ne pas exercer sa responsabilité première, ou sa responsabilité opérationnelle, mais de la confier plutôt à un corps policier provincial, elle peut le faire.

Monsieur le président, voilà les principales questions que je voulais souligner. Vous avez sûrement entendu toutes sortes de commentaires sur les mêmes sujets, et mon intervention ne contenait probablement rien de nouveau, mais j'ai été de toute façon très heureux d'avoir ici l'occasion de vous présenter mon point de vue. Je vous remercie beaucoup.

Le président: Merci, sénateur Kelly.

M. Lee: Sénateur Kelly, je voudrais vous parler du service centralisé d'analyse des menaces dont vous avez parlé. Je suis certain que le Comité étudiera une formule, ainsi que les possibilités administratives en ce sens, pour coordonner l'analyse des menaces aux fins de l'évaluation du renseignement de sécurité. Je me demande si vous avez réfléchi plus précisément à la manière dont cela pourrait se faire et par qui, étant donné que cette tâche ne sera probablement pas confiée au SCRS lui-même, mais que ce dernier confiera certainement à ce service l'information qu'il a recueillie.

Je voudrais revenir à un commentaire du sénateur Pitfield. Je pense qu'il s'inspirait de son expérience personnelle, du moins je l'espère. Il s'est dit très heureux à la pensée qu'il y aurait de très nombreuses sources de renseignement de sécurité, lesquelles entreraient en concurrence, ce qui lui paraissait très salutaire. Si nous centralisons cette fonction, est-ce que nous ne risquons pas de perdre cette concurrence entre les sources puisque le gouvernement—le Conseil privé, le Cabinet—traiteront dorénavant avec un organisme, et non avec plusieurs?

Le sénateur Kelly: La meilleure suggestion que je puisse vous faire—et je pense que le Comité aurait tout

[*Texte*]

done, the best suggestion I would make to get information—and I think this committee might be well advised to look into it—the best we have found is the ONA, the Australian experiment. They are doing it, in our view, as well as we have seen it done.

On the question of competition, I find that a most peculiar statement. This is not a game. If there is one thing Senator Pitfield and I argued about endlessly. . . He is terribly interested in process, and you sometimes lose a sense of reality when you get into process. It sounds great, but. . .

The fact is that what we are trying to do is to make use of every agency and section of government where intelligence information could logically be gathered, given the nature of the work they are in. Transport Canada is a logical source, there is no question about it. CSIS of course is. The RCMP is. DND is. But in my view, because of the separation of mandates no one of those agencies is best suited to do this collating, to bring this all together.

By the same token, through the studies we did and the agencies of government I have come up against in the terrorism studies and back in CSIS's time, the information has to be brought together at a senior level. Part of the crisis management structures that were set up, for example, dealing with hostage-taking incidents and so on, the weakness, in our opinion—and we said so in our report—of having the Solicitor General as a lead minister is the Solicitor General as a lead minister simply does not have the clout with his colleagues actually to take charge. He can quarterback maybe, but he cannot really take charge. The PCO can. In our view, the PCO has the broadest scope and is next to the level where some of these final decisions have to be made in any event. We think the PCO is the logical and the only place it should be.

I think I would recommend the Australian model as one you might look at. I can get some material on that for you, if you would like.

Mr. Lee: On the issue of foreign security checks, at present and in the recent past I guess Canada has been pretty much dependent on the relationship our liaison offices around the world have with the police and security intelligence offices in various countries. You have suggested in a particular instance we might not want to be reliant.

I have heard your suggestion, but I have not a clue how Canada might address that challenge in a cost-effective way. I have a sense that going any route other than substantial but maybe not complete reliance on the intelligence services of other countries is a very costly proposition—extremely costly, I would think. Have you any thoughts on how Canada might address that without quadrupling its CSIS budget?

[*Traduction*]

intérêt à l'étudier—, c'est l'expérience australienne, c'est-à-dire l'ONA. A notre avis, cet organisme est le meilleur en ce genre.

En ce qui concerne la concurrence, cette déclaration est tout à fait surprenante. Il ne s'agit pas d'un jeu. C'est un sujet sur lequel le sénateur Pitfield et moi-même avons eu de longues discussions. . . Il s'intéresse à la théorie, mais il perd parfois de vue la réalité. Cela semble fort intéressant, mais. . .

Le fait est que nous voulons tirer profit de tous les organismes et de tous les secteurs du gouvernement susceptibles, par la nature de leur travail, de recueillir des renseignements de sécurité. Transports Canada est une source d'information logique, cela ne fait aucun doute. Il en va de même bien sûr du SCRS, de la GRC et du ministère de la Défense. Mais selon moi, puisqu'ils ont un mandat distinct, aucun de ces organismes n'est mieux placé que les autres pour recueillir des renseignements et les réunir en un tout cohérent.

De la même façon, comme nos études et les organismes que nous avons rencontrés au cours de notre enquête sur le terrorisme et tout au long de l'histoire de SCRS nous le confirment, ces renseignements doivent être regroupés à un niveau supérieur. Nous l'avons dit dans notre rapport, la grande faiblesse des structures de gestion des crises, par exemple pour régler les incidents de prises d'otages, c'est que le solliciteur général, désigné comme ministre responsable, n'a tout simplement pas assez d'influence auprès de ses collègues pour prendre les choses en main. Il peut peut-être diriger les opérations, mais pas vraiment prendre les choses en main. Le Bureau du Conseil privé peut le faire. D'après nous, c'est lui qui possède le mandat le plus étendu et qui se trouve tout près du niveau où certaines décisions finissent par être prises. Nous pensons que le Bureau du Conseil privé est l'organisme tout désigné pour s'occuper de ce service: le seul en fait.

D'autre part, je vous recommanderais d'étudier le modèle australien. Si vous le désirez, je pourrai vous fournir de la documentation à ce sujet.

M. Lee: En ce qui concerne la vérification de sécurité à l'étranger, je pense que le Canada dépend aujourd'hui dans une large mesure des contacts que nos agents de liaison dans le monde entier avec les corps policiers et les services de renseignements étrangers. Vous avez dit que, dans certains cas, nous ne devrions peut-être pas nous fier à ces sources.

Je comprends bien votre suggestion, mais je ne vois vraiment pas comment le Canada pourrait régler ce problème sans qu'il lui en coûte trop cher. Si nous décidions de ne plus nous fier aux services de renseignement des autres pays cela coûterait très cher. Avez-vous une idée de la manière dont le Canada pourrait s'attaquer à ce problème sans quadrupler le budget du SCRS?

[*Text*]

Senator Kelly: Or creating a separate agency? The British do it with two, the MI-5 and MI-6, or something like that. The Americans do it with a combination, where the FBI do part of it and the CIA do another part. It does not have to be CSIS.

As to cost, yes, there is cost. But let us take a look at the situation we face. In refugee determination there is little doubt in my mind but that we are the leakiest country in the whole world today. There is absolutely no question about it. So we have to start by asking ourselves, setting aside the cost for the moment—and I am a businessman, not a. . . No, I should not say that; I am a parliamentarian. Cost has to enter into it. But this is going to be an increasing problem for Canada, not a decreasing problem. It is not going to go away.

We have solved our refugee determination backlog by a series of amnesties. That is what we do: let us build them up to 100,000; let us let them in, and we will deal with the next 100,000. But we are not doing our security clearance work well, particularly in the refugee area. We have to find a way. We have had to face the fact the home security agencies in some countries cannot be depended on, because for reasons other than we would be interested in they might be turning us against people who should be allowed to come in. By the same token, they might be encouraging us to bring people in who we really should not be wanting. We have to find a better solution than the one we have now. I think the solution is to have an overseas capability that we do not presently have.

• 1620

Mr. Brewin: I think, Senator Kelly, you have come up with a very provocative presentation, because you have run against a number of the main themes we have heard from others. To limit the discussion to five minutes is going to pose some constraints on me, which I hope we will find a chance to overcome.

Let me start off with your statements about regulatory overkill, the most onerous regulatory scheme anywhere in the world. What is your evidence for that? All the information we have is that in fact other systems have at least the same if not more review or oversight than we do in this country. What is so onerous about it?

Senator Kelly: I touched on the fact of the Inspector General. For example, I remember how much importance was put on that job as the internal audit function in the management structure of CSIS, and you hardly hear about it. The job somehow has either been neutered or duplicated by SIRC. That is overkill.

[*Translation*]

Le sénateur Kelly: Ni créer un organisme distinct? Les Britanniques confient cette tâche à deux organismes, le MI-5 et le MI-6, ou quelque chose du genre. Les Américains font de même, en confiant une partie de ces activités au FBI et l'autre à la CIA. Il n'est pas nécessaire que ce soit le SCRS qui s'en occupe.

Quant au coût, bien sûr, cela coûtera cher. Mais il faut regarder la situation bien face. En ce qui concerne l'accueil des réfugiés, il ne fait à peu près aucun doute que nous sommes le pays le plus facile d'accès dans le monde entier aujourd'hui. Cela ne fait aucun doute. Nous devons donc commencer par nous demander, sans tenir comte du coût pour le moment—et je suis un homme d'affaire, et non un. . . Non, je ne devrais pas dire ça; je suis un parlementaire. Il faut bien sûr tenir compte du coût. Mais ce problème ira en s'agravant et ne se réglera pas tout seul.

Nous avons résolu le problème du retard dans la détermination du statut de réfugié en décrétant une série d'amnisties. Voici ce que nous faisons: Nous laissons s'accumuler jusqu'à 100,000 dossiers, puis nous laissons entrer ces réfugiés en nous disant que nous règlerons plus tard le sort des 100,000 qui suivront. Mais nous ne faisons pas correctement notre travail en ce qui concerne les vérifications de sécurité, surtout dans le cas des réfugiés. Il faut trouver une solution. Nous avons bien dû nous rendre compte que les organismes de sécurité de certains pays n'étaient pas dignes de foi parce que, pour des raisons que nous préférerions ignorer, il leur arrive de nous prévenir contre des gens qui devraient être autorisés à entrer au Canada. De la même façon, il leur arrive de nous encourager à accepter des gens que nous ne devrions vraiment pas accueillir. Il faut trouver une meilleur solution. Je pense que la solution consiste à mettre sur pied à l'étranger un service de vérification de sécurité.

M. Brewin: Sénateur Kelly, vous nous avez présenté un exposé qui nous donne à réfléchir sérieusement parce que sur un certain nombre de points importants vous n'êtes pas d'accord avec beaucoup de témoignages que nous avons entendus. Il me sera difficile de me limiter à cinq minutes, et j'espère que nous allons trouver un moyen de prolonger la discussion.

Commençons tout d'abord par vos déclarations sur notre excès de règlementation; vous dites que notre appareil règlementaire est le plus coûteux au monde. Sur quelles preuves vous fondez-vous pour affirmer cela? D'après les renseignements que nous avons, il y a d'autres pays où l'on effectue au moins autant d'examens ou de surveillance qu'ici. Qu'y a-t-il de tellement coûteux dans notre système?

Le sénateur Kelly: J'ai parlé de l'Inspecteur général; par exemple, je me souviens que l'on avait accordé au départ beaucoup d'importance à cet inspecteur qui devait assurer la vérification interne de la gestion du SCRS; pourtant, on en entend à peu près jamais parler. C'est probablement parce que le CSARS fait double emploi, ou

[*Texte*]

Mr. Brewin: Because it is not public. Nobody is told what information. He reports to the Solicitor General and that is that. Even this committee is not given information as to his report, so it is for all practical purposes a secret side of government, which presumably the Solicitor General would have staff to do in any event; that is, they would have staff to look into what is happening in CSIS.

Senator Kelly: If you regard the role of Parliament as being the shareholder and the role of SIRC as being the external auditor, the review process should give you all the information you need. If it does not, then you should find out why it does not. Just feeling that there is something you do not know does not mean that there is something you do not know. It is just a feeling you have.

Mr. Brewin: But what is it that is causing CSIS so much trouble? Is it the Inspector General? Is that causing CSIS trouble?

Senator Kelly: No. SIRC certainly is.

Mr. Brewin: Is SIRC causing CSIS trouble?

Senator Kelly: In my opinion, yes.

Mr. Brewin: SIRC is causing CSIS trouble.

Senator Kelly: Yes. When you are talking about cost-effectiveness, have you analysed the cost of responding to the regular rate of questioning and requestioning on what are you doing, why are you doing that, and now it is Tuesday, Wednesday, are you still doing it, and it is Friday—

Mr. Brewin: Have you, Senator? Have you, or are you just arguing this from the evidence that they are asking the questions and having to reply? Is there any evidence you have that this is imposing some particular hardship on CSIS?

Senator Kelly: Yes. I believe it has had a very serious detrimental effect on the morale of CSIS. I am not saying we should discontinue it. It is in place. I have said so in my remarks.

Mr. Brewin: But is your evidence before here based on just private conversations with CSIS?

Senator Kelly: No.

Mr. Brewin: Then what is it based on? What is your view based on? What evidence?

Senator Kelly: The main evidence is the behaviour of SIRC and the sense it has built in. The starting point in dealing with CSIS was unless we are careful these guys are going to misbehave; unless we watch closely, these guys are going to kick over the traces; let us not have

[*Traduction*]

alors parce qu'il a complètement neutralisé les fonctions de l'Inspecteur général. Voilà un exemple d'excès de règlementation.

M. Brewin: Parce que ce n'est pas public. Personne n'est mis au courant de cette information. L'Inspecteur général fait son rapport au Solliciteur général, et c'est tout. Même notre Comité ne reçoit aucun renseignement sur son rapport; il s'agit donc d'un côté secret du gouvernement, et le Solliciteur général possède probablement de toute façon le personnel nécessaire pour faire la même chose, c'est-à-dire pour étudier ce qui se passe au SCRS.

Le sénateur Kelly: Si l'on considère le Parlement comme un actionnaire et le CSARS comme un vérificateur externe, le processus d'examen devrait vous permettre d'obtenir toute l'information dont vous avez besoin. Si cela n'est pas le cas, vous devriez vous demander pourquoi. Le simple fait que vous ayez l'impression de ne pas tout savoir ne signifie pas nécessairement que vous ne savez pas tout; c'est peut-être une impression.

M. Brewin: Mais qu'est-ce qui pose tellement de problème au SCRS? Est-ce l'Inspecteur général? Est-ce que c'est lui qui pose des problèmes au SCRS?

Le sénateur Kelly: Non. À coup sûr, c'est le CSARS.

M. Brewin: Le CSARS pose des problèmes au SCRS?

Le sénateur Kelly: D'après moi, oui.

M. Brewin: Le CSARS pose des problèmes au SCRS.

Le sénateur Kelly: Oui. Vous parliez tantôt de rentabilité. Avez-vous analysé combien il en coûte pour répondre régulièrement à toutes les questions posées au SCRS sur ce qu'il fait, pourquoi il le fait, pourquoi il continue à le faire trois jours plus tard. . .

M. Brewin: Et vous, sénateur? Avez-vous fait des calculs à ce sujet, ou bien affirmez-vous cela simplement parce que le SCRS se fait poser des questions et qu'il doit y répondre? Avez-vous des preuves que cela impose un fardeau particulier au SCRS?

Le sénateur Kelly: Oui. Je pense que ces méthodes ont nui considérablement aux moral du personnel du SCRS. Je ne dit pas que nous devrions cesser. Le système est en place. Je l'ai déjà dit dans mes remarques préliminaires.

M. Brewin: Mais votre témoignage devant le Comité est fondé uniquement sur des conversations privées avec des membres du SCRS?

Le sénateur Kelly: Non.

M. Brewin: Alors sur quoi est-il fondé? Sur quoi repose votre opinion? Sur quelles preuves?

Le sénateur Kelly: La principale preuve tient au comportement du CSARS et à l'impression qu'il crée. Dès le départ, on a dit du SCRS que ses membres allaient sûrement faire des écarts de conduite si nous ne faisions pas attention, qu'ils allaient effacer toute trace de leurs

[*Text*]

confidence in them; let us be damn sure we do not let anything slip aside, because I will tell you, if you take your hands off for a minute. . . That is the sense that was created in newspaper articles, in statements made in the early stages of SIRC.

Look at the newspaper articles that came out when the RCMP officers who first were seconded to SIRC started to gravitate back, totally ignoring the fact that this was absolutely anticipated. There was a two-year period during which they would get the start-up going and have the option to go back, yet that was alleged to be the responsibility of a badly managed organization.

Mr. Brewin: Senator, did you say your view of low morale in CSIS is not based on conversations with CSIS but I take it your expectation of the likely result from having SIRC be involved? Is that correct?

• 1625

Senator Kelly: Yes, based on my own experience. I would not like to have the kind of suspicion surrounding everything I did that I believe has been generated by the sort of thing we put in place and continue to question.

Mr. Brewin: So when SIRC reports publicly in its annual report and to this committee that morale in CSIS has significantly improved, you do not accept that.

Senator Kelly: I did not see that comment. I do not know what it is currently. Maybe it is high. Maybe you are right. Please understand that these are my views.

M. Tremblay: Monsieur le sénateur, au début de votre exposé, vous disiez que vous étiez à l'origine contre la scission de la GRC. Maintenant que nous connaissons le système du SCRS, êtes-vous toujours du même avis? Je comprends les idées qui vous animaient à ce moment-là et je les respecte, et cela vous honore d'ailleurs, mais maintenant que le système est en fonction, qu'en pensez-vous? Êtes-vous d'accord?

Senator Kelly: Mr. Chairman, I think the system as it stands can work. I think it is too late to go back. I think it is over its growing pains. I do not take any satisfaction out of seeing the things that were predictable happen, but now that they have happened I think there is every reason that CSIS can be quite successful carrying out the work. I would not for a second suggest it go back.

M. Tremblay: M. Brewin a soulevé une question qui m'intéresse. C'est une chose que je n'avais pas remarquée, et je trouve cela assez intéressant. La version anglaise du nom «Comité de surveillance» est *Security Intelligence Review Committee*. Ce n'est peut-être pas une traduction

[*Translation*]

activités si nous ne les surveillons pas de près. Il ne faut surtout pas avoir confiance en eux, ni laisser passer quoi que ce soit parce que, si on les quitte des yeux quelques minutes. . . C'est l'impression qu'ont donné divers articles de journaux, et certaines déclarations dans les débuts du SCRS.

Prenez les articles qui ont paru lorsque les agents de la GRC qui avaient été prêtés au SCRS ont commencé à revenir? Ces articles ne tenaient absolument pas compte du fait que tout cela avait été prévu. Ces agents de la GRC, après deux ans au SCRS pour monter le service, avaient ensuite la possibilité de retourner à la GRC; pourtant, on a prétendu que ces mouvements de personnel étaient causés par une mauvaise gestion.

M. Brewin: Sénateur, vous avez dit que vos constatations sur le manque d'enthousiasme du personnel des membres du SCRS n'était pas fondé sur des conversations avec ces gens, mais plutôt sur les résultats que vous anticipiez de l'intervention du CSARS? Est-ce exact?

Le sénateur Kelly: Oui, je me fonde sur ma propre expérience. Je n'aimerais pas que toutes mes actions soient entourées de soupçons, comme c'est le cas actuellement pour le SCRS.

M. Brewin: Donc, lorsque le SCRS affirme publiquement dans son rapport annuel, et devant notre Comité, que le moral de ses membres s'est amélioré considérablement, vous ne le croyez pas?

Le sénateur Kelly: Je n'étais pas au courant de cette affirmation. Je ne sais pas où en sont les choses. Le moral est peut-être bon. Vous avez peut-être raison. Vous devez bien comprendre qu'il ne s'agit là que d'opinion personnelle.

Mr. Tremblay: Senator, you said at the beginning of your presentation that you were opposed from the outset to the split in the RCMP. Now that the CSIS is in place, do you still think the same way? I understand your motivations at the time and I respect them, and they do you credit, but now that the system is in place, what do you think? Do you agree?

Le sénateur Kelly: Monsieur le président, je pense que le système actuel peut fonctionner et qu'il est trop tard pour revenir en arrière. Nous avons maintenant dépassé les ajustements nécessaires du début. Je ne tire aucune satisfaction de la confirmation de mes prédictions, mais maintenant que c'est chose faite, je pense que le SCRS a toutes les chances de pouvoir effectuer correctement son travail. Je ne songerais pas une seule seconde à suggérer que nous revenions en arrière.

Mr. Tremblay: Mr. Brewin has brought up an interesting question. I had not noticed it and it is quite interesting. The English version of the name *Comité de surveillance* is "Security Intelligence Review Committee". It might not be a perfect translation. But I think that the

[*Texte*]

tout à fait conforme. Pour moi, le terme français «surveillance» est bien adapté aux pouvoirs qui sont donnés à ce comité-là.

Vous semblez dire qu'on accorde trop de pouvoirs à ce comité, qu'il va trop loin. Est-ce exact?

Senator Kelly: It is not a question of the distance it goes, it is a question of how it interprets its responsibility as a review as opposed to oversight. Both are equal responsibilities. Oversight I believe belongs with the Inspector General and review belongs with SIRC. It is the analogy of the inside and outside auditor. It is not a question of one being more or less important. But I do not think you should duplicate and build on oversight.

Mr. Tremblay: But over the words there are the powers. Do you think SIRC has too much power in this act?

Senator Kelly: I believe that SIRC in the act has the review responsibility, the power to review, and I believe that is what it should do.

Mr. Tremblay: Period.

Senator Kelly: Yes.

M. Tremblay: Donc, la surveillance et le contrôle que le Comité exerce actuellement vous paraissent excessifs?

Senator Kelly: Yes.

M. Tremblay: Estimez-vous aussi que le Comité parlementaire va trop loin dans son mandat?

Senator Kelly: I cannot answer that. I do not think so. I have no reason to believe you are. But I really—

Mr. Tremblay: We have not yet tabled our report, so you do not know.

Mr. Brewin: We do not know what we think yet.

Mr. Tremblay: But you are basically against the control. . .

Senator Kelly: I believe control can become excessive if people do not follow the mandate assigned to them. I believe that review is review and oversight is oversight. It is a question of which you decide SIRC is supposed to do.

Mr. Tremblay: But who is going to be the watchdog of civil liberties and human rights?

Senator Kelly: That should be all part of the structure. Your internal auditor, your Inspector General, has a responsibility to see to that in an operational way. Your external auditor, your SIRC, has an obligation to review and see the extent to which this was safeguarded. Absolutely.

[*Traduction*]

French term *surveillance* is well adapted to the powers given to this committee.

You seem to say that this committee has too much power, and that it is going too far. Is that true?

Le sénateur Kelly: Ce n'est pas une question d'aller trop loin, mais plutôt d'interpréter correctement ces responsabilités, qui consistent à examiner plutôt qu'à surveiller. Ces deux responsabilités sont égales, mais je pense que la responsabilité de surveillance incombe à l'Inspecteur général, et la fonction d'examen, au CSARS. Je reviens à l'analogie avec le vérificateur interne et le vérificateur externe. Il n'est pas question de dire que l'un est plus important que l'autre. Mais je pense qu'il faut éviter les chevauchements et les multiples instances de surveillance.

M. Tremblay: Mais derrière les mots il y a des pouvoirs. Croyez-vous que la loi accorde trop de pouvoir au CSARS?

Le sénateur Kelly: Je pense que la loi confie au CSARS la responsabilité d'examiner les activités du SCRS, et je pense que c'est ce qu'il devrait faire.

M. Tremblay: Un point, c'est tout.

Le sénateur Kelly: Oui.

Mr. Tremblay: So you think that the supervision and control functions of the committee are excessive?

Le sénateur Kelly: Oui.

Mr. Tremblay: Do you also think that the Pariamentary committee goes too far in its mandate?

Le sénateur Kelly: Je ne peux pas répondre à cette question. Je ne le pense pas; je n'ai aucune raison de le croire. Mais. . .

M. Tremblay: Nous n'avons pas encore déposé notre rapport; vous ne pouvez donc pas le savoir.

M. Brewin: Nous ne savons pas encore quelles seront nos conclusions.

M. Tremblay: Mais en gros, vous vous opposez au contrôle. . .

Le sénateur Kelly: Je pense que le contrôle peut devenir excessif si les gens ne respectent pas le mandat qui leur a été confié. Il faut bien faire la distinction entre examen et surveillance, et il est important de déterminer ce que le CSARS devrait faire exactement.

M. Tremblay: Mais qui défendra les libertés civiles et les droits de la personne?

Le sénateur Kelly: Cet aspect devrait être inclus dans la structure générale. Le vérificateur interne, c'est-à-dire l'Inspecteur général, est responsable de cette question pour les affaires courantes. En outre, le vérificateur externe, c'est-à-dire le CSARS, doit examiner la situation et déterminer dans quelle mesure ses droits sont protégés. Vous avez tout à fait raison.

[*Text*]

Mr. Tremblay: I see your point. Thank you very much, Senator. It was very interesting.

• 1630

Mr. Littlechild: I want to follow up on the last couple of questions. I appreciate your distinction between a review and oversight function of the committee. What would you suggest in terms of an efficient and an effective review function that SIRC could undertake?

Senator Kelly: I think SIRC has the obligation to cover the very things they cover now, only *post facto*, not in a current way. The Inspector General is responsible to see on a current basis that CSIS is functioning within its mandate and not going outside it. The review committee examines *post facto* and testifies, like in a test audit, that yes, they have found nothing wrong. In their review they would also examine the extent to which the Inspector General has carried out his responsibilities through the period preceding. But it is the *post facto* role that is review in my opinion. I think it is a significantly different.

Mr. Atkinson: I have one question in regard to the Department of the Solicitor General in all this. I guess your committees previously have made some comments on not having the resources to be a lead ministry. Is that still your viewpoint?

Senator Kelly: Yes, but that is slightly aside from CSIS. Our major focus, and mine for some years, has been this whole question of international terrorism. The crisis management structure that has been set up in this government assigns lead responsibility in these instances to the Solicitor General. In our view, because of the relationship and the level, it just will not work.

Mr. Atkinson: You have put emphasis on the Inspector General's office, which obviously—

Senator Kelly: Which reports to the minister.

Mr. Atkinson: Are you satisfied with that function and the way it is being carried out?

Senator Kelly: Yes, sir.

Mr. Brewin: I cannot let this go by without picking up your point that the hostage-taking incident was a model of co-ordination. The report by the RCMP after the fact was quite to the contrary, that it was a shambles until they got to Parliament Hill. At that point it is very clear that authority lies with the RCMP and Hill security people so that it is not as complicated a question as it might be somewhere on the streets of Ottawa. Did I misunderstand your evidence?

[*Translation*]

M. Tremblay: Je comprend votre point de vue. Merci beaucoup, sénateur. Votre témoignage était fort intéressant.

M. Littlechild: Je reviens sur les dernières questions. Je comprends bien la distinction que vous faites entre la fonction examen et la fonction surveillance. D'après vous, comment le CSARS pourrait-il assumer efficacement cette fonction d'examen?

Le sénateur Kelly: Je pense que le CSARS s'occupe déjà de toutes les questions dont il devrait s'occuper, mais qu'il devrait le faire après coup et non dans le cadre de l'activité courante. L'Inspecteur général est chargé de s'assurer au jour le jour que le SCRS respecte son mandat et ne le dépasse pas. Le comité d'examen doit pour sa part étudier la situation après coup et confirmer, comme s'il s'agissait d'une vérification, que tout va bien. Son examen devrait également porter sur la manière dont l'Inspecteur général s'est acquitté de ses responsabilités au cours de la période écoulée. Mais, d'après moi, la fonction d'examen doit être appliquée après coup. Je pense que c'est une question tout à fait différente.

M. Atkinson: Je voudrais vous poser une question sur le rôle du ministère du Solliciteur général dans tout cela. Si je me souviens bien, les comités auxquels vous avez participé ont déjà déclaré que ce ministère ne disposait pas des ressources nécessaires pour exercer un rôle de premier plan. Etes-vous toujours de cet avis?

Le sénateur Kelly: Oui, mais cela ne concerne pas directement le SCRS. Le sujet qui nous préoccupait particulièrement, et qui m'intéresse personnellement depuis quelques années, c'était toute cette question du terrorisme international. Avec la structure de gestion des crises mise en place par le gouvernement actuel, c'est le ministère du Solliciteur général qui est chargé de prendre les choses en main en cas d'incident de ce genre. D'après nous, étant donné les liens entre ce ministère et les autres et son niveau dans la hiérarchie, cela ne peut tout simplement pas fonctionner.

M. Atkinson: Vous avez insisté sur les fonctions de l'Inspecteur général qui, de toute évidence. . .

Le sénateur Kelly: Celui-ci fait rapport au Ministre.

M. Atkinson: Etes-vous satisfait de ces fonctions et de la manière dont elles sont exécutées?

Le sénateur Kelly: Oui, monsieur.

M. Brewin: Je ne peux pas laisser la séance se terminer sans revenir sur votre observation au sujet de la coordination exemplaire des forces policières au moment de la prise d'otages. Pourtant, d'après le rapport de la GRC qui a suivi, c'était plutôt le contraire; la GRC affirme en effet que c'était la pagaille totale jusqu'à ce qu'elle arrive sur la colline. Dans un tel cas, il est très clair que la GRC et le personnel de la sécurité de la Colline doivent prendre les choses en main. La question n'est donc pas aussi compliquée que si un incident de ce

[*Texte*]

Senator Kelly: Yes, sir, you did. I was relating the incident on the Hill to the incident at the Bahamian High Commission. In both situations, the Ottawa Police Department and the RCMP were involved. At the Bahamian High Commission the Ottawa police and the RCMP stood on the steps, arguing about who was going to do what and who was in charge. On the Hill, the Ottawa Police Department and the RCMP worked perfectly together. They were the same forces, in almost the same kind of situation, but the results were different.

Mr. Brewin: Another story, another day.

The Chairman: Thank you very much, Senator Kelly. We appreciate your putting together a brief, presenting it to us and answering our questions.

Senator Kelly: Thank you, sir. I have some copies I will leave here if I may.

The Chairman: Thank you very much. Senator Kelly, we would like to take you up as well on your offer to provide us with information on the Australian ONA. So anything you can provide to our clerk would be much appreciated.

Members of the committe, Barbara Reynolds of the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade was wondering if we can give her a commitment to go to Washington on March 21 and 22. They can lay on a trip for us to meet with the appropriate American officials. That trip would be on a Wednesday and a Thursday. It is a good time to go to Washington.

Mr. Tremblay: Why are we going, Mr. Chairman?

The Chairman: To meet with American officials. The Parliamentary Centre has those two days booked off for us. But they have to arrange witnesses in the United States. It is a very complex process.

Mr. Tremblay: Is it the beginning of the week?

• 1635

Mr. Rideout: That is fine. I do not know about Nunziata, though.

The Chairman: Can I have approval in principle, then, to follow up on March 21, 22?

Mr. Tremblay: To go to Washington?

The Chairman: Wednesday, Thursday.

Mr. Tremblay: Personally, I prefer the beginning of the week.

[*Traduction*]

genre se produisait dans les rues d'Ottawa. Est-ce que j'ai mal compris votre témoignage?

Le sénateur Kelly: Oui. J'ai voulu mettre en parallèle l'incident de la Colline avec celui du Haut-Commissariat des Bahamas. Dans les deux cas, la Police d'Ottawa et la GRC étaient sur place. Au Haut-Commissariat des Bahamas, un policier d'Ottawa et un de ses collègues de la GRC se sont lancés dans une longue discussion, sur le seuil-même de l'édifice, pour tenter de répartir les tâches et décider quel corps policier devait prendre les choses en main. Sur la Colline, la Police d'Ottawa et la GRC ont travaillé avec un ensemble parfait. Il s'agissait des mêmes corps policiers, dans des situations presque analogues, mais les résultats ont été très différents.

M. Brewin: Les jours se suivent, mais ne se ressemblent pas.

Le président: Merci beaucoup, sénateur Kelly. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir préparé un mémoire, de nous l'avoir présenté et d'avoir répondu à nos questions.

Le sénateur Kelly: Je vous remercie, monsieur. J'ai quelques exemplaires de mon mémoire que je peux vous laisser si vous le désirez.

Le président: Merci beaucoup. Sénateur Kelly, nous aimerions également recevoir les renseignements dont vous avez parlé au sujet de l'ONA, en Australie. Nous vous serions reconnaissants de faire parvenir au greffier tous les documents dont vous disposez à ce sujet.

Mesdames et messieurs les membres du Comité, Barbara Reynolds, du Centre parlementaire pour les Affaires étrangères et le Commerce extérieur nous demande de lui confirmer que nous pourrons aller à Washington les 21 et 22 mars. Le Centre offre d'organiser un voyage, ce qui nous permettrait de rencontrer les fonctionnaires américains qui sont responsables de ce secteur. Nous serions à Washington les mercredi et jeudi, deux journées commodes.

M. Tremblay: Pourquoi y allons-nous, monsieur le président?

Le président: Pour rencontrer des fonctionnaires américains. Le Centre parlementaire nous a réservé ces deux jours, mais il doit aussi prendre des dispositions avec les Américains. C'est très complexe.

M. Tremblay: Est-ce au début de la semaine?

M. Rideout: Cela me convient. Mais je ne sais pas ce qu'il en est de M. Nunziata.

Le président: En principe donc, vous êtes d'accord pour les 21 et 22 mars?

M. Tremblay: Pour aller à Washington?

Le président: Le mercredi et le jeudi.

M. Tremblay: Personnellement, je préférerais le début de la semaine.

[*Text*]

The Chairman: I think those are the only dates they can give us in March. We would then be into April.

I wonder if I could ask other people to leave the room. We need to have a quick business meeting.

[*Proceedings continue in camera*]

[*Translation*]

Le président: Je pense que ce sont les seules dates possible en mars. Autrement, il faudrait attendre avril.

Je vais demander aux personnes qui ne font pas partie du Comité de quitter la salle. Nous allons discuter brièvement de quelques questions d'organisation interne.

[*La séance se poursuit à huis clos*]

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé

FIRST CLASS
PREMIÈRE CLASSE

K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

The Honourable Senator Michael Pitfield.

From the Canadian Civil Liberties Federation:

Bill Rafoss, Board Member.

The Honourable Senator William Kelly.

TÉMOINS

L'honorable sénateur Michael Pitfield.

De l'Association canadienne des libertés civiles:

Bill Rafoss, membre du conseil.

L'honorable sénateur William Kelly.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 10

Wednesday, January 17, 1990
Thursday, January 18, 1990

Chairman: Blaine Thacker

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 10

Le mercredi 17 janvier 1990
Le jeudi 18 janvier 1990

Président: Blaine Thacker

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on

The Review of the CSIS Act and the Security Offences Act

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial d'

Examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité

RESPECTING:

Future Business

Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989

CONCERNANT:

Travaux futurs

Ordre de renvoi du Comité en date du mardi 27 juin 1989

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
FEB 14 1990
University of Toronto

Second Session of the Thirty-fourth Parliament
1989-90

Deuxième session de la trente-quatrième législature
1989-1990

34570—1

SPECIAL COMMITTEE ON THE REVIEW OF THE CSIS ACT AND THE SECURITY OFFENCES ACT

Chairman: Blaine Thacker

Vice-Chairman: Maurice Tremblay

Members

Atkinson, Ken
Brewin, John
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

COMITÉ SPÉCIAL D'EXAMEN DE LA LOI CONSTITUANT LE SCRS ET DE LA LOI SUR LES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Président: Blaine Thacker

Vice-président: Maurice Tremblay

Membres

Atkinson, Ken
Brewin, John
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, JANUARY 17, 1990
(19)

[*Text*]

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met *in camera* at 10:15 o'clock a.m. this day, in Room 308 West Block, the Chairman, Blaine Thacker, presiding.

Members of the Committee present: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, Blaine Thacker and Maurice Tremblay.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Philip Rosen, Research Officer. *From the Committee Research Staff*: Stuart Farson, Research Consultant; François Cadieux, Research Associate.

The Committee resumed consideration of Its Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, September 26, 1989, Issue No. 1.*)

The Committee considered its future business.

ORDERED,—That the Chairman be authorized to arrange for a secure briefing of the Members of the Committee by CSIS officials during the period from February 12 to 23, on national security threats.

RESOLVED,—That the Committee intends to seek the necessary authorities to travel to Washington, D.C. for meetings on March 21 and 22, 1990.

ORDERED,—That the Chairman be authorized to conclude contracts not to exceed $2,000.00 together or $500.00 with any one individual for the appearance of a panel of academic experts on eastern Europe, such contracts to be separate from and additional to any witness expense fees authorized to be paid.

At 11:32 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, JANUARY 18, 1990
(20)

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met at 9:10 o'clock a.m. this day, in Room 308 West Block, the Chairman, Blaine Thacker, presiding.

Members of the Committee present: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, Blaine Thacker.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Philip Rosen, Research Officer. *From the Committee Research Staff*: Stuart Farson, Research Consultant; François Cadieux, Research Associate.

PROCÈS-VERBAUX

LE MERCREDI 17 JANVIER 1990
(19)

[*Traduction*]

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité se réunit aujourd'hui à huis clos, à 10 h 15, dans la pièce 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Blaine Thacker (*président*).

Membres du Comité présents: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, Blaine Thacker et Maurice Tremblay.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, attaché de recherche. *Du personnel du Comité*: Stuart Farson, conseiller en recherche; François Cadieux, adjoint de recherche.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 juin 1989 (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 septembre 1989, fascicule n° 1*).

Le Comité délibère de ses travaux à venir.

IL EST ORDONNÉ,—Que le président soit autorisé à organiser, entre le 12 et le 23 février, une séance d'information en lieu sûr au cours de laquelle des responsables du SCRS informeront les membres du Comité des menaces pour la sécurité nationale.

IL EST RESOLU,—Que le Comité demande l'autorisation de se rendre à Washington, les 21 et 22 mars, pour avoir des entrentiens officieux.

IL EST ORDONNÉ,—Que le président soit autorisé à conclure des contrats d'un valeur globale de 2 000 $, mais ne dépassant pas 500 $ individuellement, pour obtenir le témoignage d'experts sur l'Europe de l'Est, les sommes ainsi engagées étant distinctes des remboursements de frais en faveur de témoins.

À 11 h 32, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 18 JANVIER 1990
(20)

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité se réunit aujourd'hui à 9 h 10, dans la pièce 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Blaine Thacker (*président*).

Membres du Comité présents: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild et Blaine Thacker.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, attaché de recherche. *Du personnel du Comité*: Stuart Farson, conseiller en recherche; François Cadieux, adjoint de recherche.

Witnesses: Professor Jean-Paul Brodeur, Centre de criminologie comparative, Université de Montréal. *From the World Sikh Organization*: Karnail Singh Gill, Director of Administration; Attar Singh Chawla, Director of Finance. *From the Canadian Association of University Teachers*: Pamela Smith, President; Donald Savage, Executive Secretary; Alan Andrews, Person Chairing Academic Freedom and Tenure Committee.

The Committee considered its future business.

Professor Brodeur made a statement and answered questions.

At 10:25 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 10:30 o'clock a.m., the sitting resumed.

For the World Sikh Organization, Karnail Singh Gill made a statement and, with the other witness, answered questions.

The witnesses from the Canadian Association of University Teachers made statements and answered questions.

By unanimous consent, at 1:00 o'clock p.m., the Committee moved in camera to consider its business.

At 1:10 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

Témoins: Le professeur Jean-Paul Brodeur, Centre de criminologie comparative, Université de Montréal. *De The World Sikh Organisation*: Karnail Singh Gill, directeur de l'administration; Attar Singh Chawla, directeur des finances. *De l'Association canadienne des professeurs d'université*: Pamela Smith, présidente; Donald Savage, secrétaire exécutif; Alan Andrews, président du Comité de la liberté universitaire et de la permanence de l'emploi.

Le Comité délibère de ses travaux à venir.

Le professeur Brodeur fait un exposé et répond aux questions.

À 10 h 25, la séance est suspendue.

À 10 h 30, la séance reprend.

Au nom de la World Sikh Organization, Karnail Singh Gill fait un exposé puis, avec les autres témoins, répond aux questions.

Les témoins de l'Association canadienne des professeurs d'université font des exposés et répondent aux questions.

Du consentement unanime, à 13 h, le Comité déclare le huis clos pour délibérer de ses travaux.

À 13 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Thursday, January 18, 1990

• 0912

The Chairman: I would like to call the meeting to order. We are resuming consideration of our order of reference dated June 27, 1989.

Our witness this morning is a very distinguished professor from the University of Montreal, Jean-Paul Brodeur, who has a long history of experience in this area—many articles, panels, seminars, conferences. Professor Brodeur, I welcome you before our committee. I would ask you to make your presentation, and then we will go to a period of questions.

Professor Jean-Paul Brodeur (University of Montreal): Thank you very much, Mr. Chairman. I am grateful to be allowed to make a brief presentation before you all. I will speak for a couple of minutes in English, and after that I will continue my presentation in French.

Before going to the details of my presentation I want to make a couple of general statements. The first statement I want to make is it seems to me with regard to the CSIS law that much of it should be preserved. I do not think there is any basic flaw in this particular law. There are defects, and we may make recommendations, but the basic package I believe has not been working badly over the first five years. That is one general thing I wanted to say.

Another thing is basically I support the proposals that were made to you by SIRC. In my presentation I will try to give you additional precisions with regard to some of the issues that have been brought before you by SIRC. I will spare you the general line of argument; I will try to be as specific as possible. But I just want to say that generally speaking I support these proposals as long as SIRC supports its own proposal. In know Mr. Atkey has said that he does not support any more proposal 19(b), I believe, with regard to the extradition of some witnesses, and to that extent I share his opinion.

This being said, I am going to go through a series of issues that I want to bring before you. There are six issues.

Premièrement, je veux discuter de la question suivante: Est-ce que le Comité de surveillance, le CSARS, devrait être un organisme de révision, de *review*, ou un organisme de prévention, d'*oversight*? Je veux faire rapidement trois remarques là-dessus.

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le jeudi 18 janvier 1990

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît. Nous reprenons l'examen de l'ordre de renvoi du Comité en date du 27 juin 1989.

Notre témoin ce matin est un éminent professeur de l'université de Montréal, Jean-Paul Brodeur, qui a une longue expérience de ce domaine; il a écrit de nombreux articles à ce sujet et a participé à une foule de débats, séminaires et conférences. Monsieur le professeur Brodeur, je vous souhaite la bienvenue au Comité. Je vous demanderai de faire votre exposé, après quoi nous passerons aux questions.

M. Jean-Paul Brodeur (Professeur, université de Montréal): Merci beaucoup, monsieur le président. Je vous suis reconnaissant de me permettre de présenter un bref exposé devant le Comité. Je vais parler en anglais pendant quelques instants, arpès quoi je poursuivrai mon exposé en français.

Avant de passer au détail de mon exposé, je tiens à faire quelques remarques d'ordre général. Premièrement, je crois que la plupart des dispositions de la loi constituant le SCRS devraient être maintenues. Je ne crois pas qu'il y ait de défaut fondamental dans cette loi. Il y a des lacunes, et nous pourrions faire certaines recommandations, mais dans l'ensemble, j'estime que cette loi a joué assez bien son rôle au cours des cinq premières années. Voilà un des commentaires d'ordre général que je tenais à faire.

Deuxièment, je vous signale que dans l'ensemble, j'appuie les propositions qui vous ont été faites par le CSARS. Dans mon exposé, je tacherai de vous donner d'autres précisions concernant certaines des questions qui ont été soulevées par le CSARS. Je vous épargnerai toute l'argumentation générale et je m'efforcerai d'être aussi précis que possible. Mais je voulais simplement dire que, de façon générale, j'appuie ces propositions tant que le CSARS appuiera sa propre proposition. Je sais que M. Atkey a déclaré qu'il n'appuie plus la proposition 19(b), je crois, concernant l'extradition de certains témoins, et je partage son avis sur ce point.

Ceci dit, j'aimerais passer en revue une série de questions que je tenais à porter à votre attention. Il y en a six.

First, I want to discuss the following issue: Should the Review Committee, SIRC, be a review organization or an oversight organization? I have three brief comments on that point.

[*Text*]

• 0915

Premièrement, moi, francophone, je dois utiliser des termes anglais pour discuter de cette question et la présenter. En gros, la traduction française de *Review Committee* est «Comité de surveillance». Or, en français, la surveillance signifie à la fois une procédure de révision où l'on recueille les plaintes des gens et une procédure de *oversight*. «Surveillance» et *oversight*, sont des termes qui se ressemblent. Si la loi n'était qu'en français, il serait difficile de débattre de cette question en français, parce qu'à toutes fins pratiques, les deux notions sont présentes dans la traduction de «Comité de surveillance». Il nous semble qu'il y a dans cela une question de sémantique.

Donc, pour la traduction ou la partie française de la loi, «surveillance» comporte les dimensions de plainte, de révision et de surveillance.

J'aimerais aussi vous dire des choses moins sémantiques et peut-être un peu plus concrètes. Là-dessus, j'ai deux choses à vous dire.

Il est très sûr, et je pense qu'il n'y a pas eu de plaintes à cet égard, que le Comité de surveillance, même s'il utilise lui-même souvent le mot *oversight*, ne se mêle pas de gérer les opérations du SCRS. La chose qu'on a reprochée au Comité de surveillance, par exemple dans l'affaire Marc-André Boivin, c'est d'avoir fait enquête un peu avant qu'il y ait eu une plainte. En gros, il a fait une action préventive; il a commencé une enquête sans avoir de plainte.

Je fais moi-même partie d'un comité de plaintes de la Sûreté du Québec. J'en suis un membre civil. Ce n'est même pas un comité de surveillance, mais strictement un comité de plaintes. Dès le moment où il y a dans la presse des allégations qui, *prima facie*, ne sont pas vexatoires contre la Sûreté du Québec, le comité des plaintes doit automatiquement faire enquête. En gros, toute allégation sérieuse est considérée comme une plainte contre le Service. Par exemple, s'il y avait eu une affaire Boivin impliquant directement un membre de la SQ, sans même recevoir de plaintes, automatiquement, le comité aurait fait enquête. C'est une procédure parfaitement normale: nous n'attendons pas les plaintes avant d'agir. Cependant, nous ne sommes même pas un comité de surveillance. Nous sommes seulement un comité de plaintes. Un comité de plaintes à la Sûreté du Québec ne doit pas attendre les plaintes pour fonctionner. Dès le moment où il y a un émoi dans l'opinion publique, nous commençons à fonctionner.

Deuxièmement, moi et mon adjoint qui est ici en arrière, M. Richard Doyon, faisons actuellement une recherche sur les poursuites judiciaires qui sont intentées contre des officiers de corps policiers ou de services de sécurité qui commettent des infractions dans le cadre de leur travail. À la suite des travaux de la Commission Keable, dont j'étais le directeur de recherche, des accusations ont été portées contre une vingtaine de policiers en 1982. À l'heure présente, c'est-à-dire huit ans plus tard, 14 de ces dossiers sont encore en vie; la décision de la cour n'a pas été rendue.

[*Translation*]

First of all, I, a francophone, must use English terminology to discuss this issue and present it to you. The approximate French translation of "Review Committee" is *Comité de surveillance*. However, in French, the word *surveillance* means both a review procedure in which complaints from the public are gathered and an oversight procedure. *Surveillance* and "oversight" are similar terms. If the law was drafted in French only, it would be difficult to debate this issue in French because for all intents and purposes, both notions are included in the translation of *Comité de surveillance*. In our view, this is a question of semantics.

Therefore, in the French version of the act, *surveillance* encompasses an element of complaint, review and oversight.

Putting aside semantics, I also have some slightly more concrete issues to put before you. In fact, I have two.

There is no doubt that although the SIRC itself often uses the term oversight, it does not interfere with CSIS operations. I do not think there have been any complaints in this regard. However, the SIRC has been criticized for conducting investigations before a complaint is received, for instance, in the Marc-André Boivin case. What it did could in fact be considered preventive action; it began an investigation without having received a complaint.

I myself sit on the complaints committee of the Quebec Police Force. I am a civilian member. It is not an oversight committee, but strictly a complaints committee. As soon as allegations aimed at the QPF appear in the media which are not, at first glance, frivolous, the complaints committee must automatically conduct an investigation. Generally speaking, any serious allegation is considered a complaint against the force. For example, had there been a Boivin affair directly implicating a member of the QPF, the complaints committee would have automatically conducted an investigation even if it had not received any complaints. This is a perfectly normal procedure: we do not wait for complaints before taking action. However, we are not even an oversight committee. We are only a complaints committee. A complaints committee of the QPF does not wait for complaints in order to operate. We take action as soon as we perceive stirring in public opinion.

Secondly, with my assistant who is here at the back, Mr. Richard Doyon, I am currently conducting research on legal action taken against police force or security service officers who violate the law in the course of their duties. Following the work of the Keable Commission, of which I was Director of Research, accusations were made against approximately 20 police officers in 1982. Right now, that is eigth years later, 14 of those files are still active; the court has not yet rendered a decision.

[*Texte*]

Je ne voudrais pas transgresser le *sub judice* en jugeant moi-même de la question de savoir si les délais sont trop courts ou trop longs ou peuvent être justifiés. C'est ce que la Cour va décider. J'aimerais cependant porter à votre attention que si un comité fonctionne de façon purement réactive, *post factum*, les procédures judiciaires peuvent avoir tendance à s'étendre très, très longtemps dans le temps. En l'occurrence, les délais sont peut-être justifiables, et c'est la cour qui va nous le dire; mais parmi les accusations portées en 1982 contre une vingtaine de personnes, 14 dossiers sont encore en vie à l'heure actuelle. On doit en débattre devant les tribunaux au mois de janvier 1990, c'est-à-dire dans les semaines à venir.

• 0920

La conclusion que je tire de ceci, c'est que, me semble-t-il, le Comité de surveillance devrait avoir une fonction préventive. Si vous me permettez une modeste suggestion, pour lever toute ambiguïté, on pourrait modifier son nom et l'appeler, au lieu de *Security Intelligence Review Committee*, quelque chose comme *Security Intelligence Oversight and Review Committee*, ou même *Security Intelligence Oversight Committee*. Ainsi, une partie de l'ambiguïté serait dissipée.

La deuxième question dont je veux traiter devant vous est celle-ci. Est-ce que le SCRS doit être un organisme autonome, civil et distinct des corps policiers? Je ne vais pas m'attarder longtemps sur cette question, parce que je pense qu'il y a un consensus là-dessus: oui, il devrait être un organisme autonome et distinct des corps policiers.

Néanmoins, il y a un argument que j'ai entendu souvent. On dit: Si le SCRS faisait partie d'un corps policier, il bénéficierait de la discipline qu'il y a à l'intérieur de ce corps policier, et ceci constituerait une protection accrue des droits des citoyens. Je veux m'inscrire en faux contre cet argument, et voici pourquoi.

Dans la province de Québec, au moment où le FLQ était actif, à savoir de 1960 à 1972, les gens qui s'occupaient le plus activement de réprimer le terrorisme étaient les membres de la section antiterrorisme de la police de Montréal, qui était parfaitement intégrée au service de police de Montréal. Or, le fait que cette section soit intégrée à la police de Montréal n'a créé aucune différence dans le comportement des policiers du service de sécurité de la GRC, qui était un organisme relativement distinct. Quand les policiers qui étaient à l'intérieur ont fait une opération illégale, l'Opération Bricole, ils l'ont faite ensemble. Les policiers et les membres du service de sécurité ont participé sans aucun problème à cette opération-là. Qu'un service de sécurité soit intégré à un corps policier n'est d'aucune façon la garantie que ce service de sécurité ne va pas se livrer à des abus de pouvoir. À tout le moins, c'est l'expérience du Québec à ce niveau-là.

La troisième question dont je veux traiter est très épineuse, et c'est la suivante. Y a-t-il un recoupement entre les activités du SCRS et celles d'autres corps policiers, de façon plus particulière celles de la GRC? Est-

[*Traduction*]

I would not want to violate *sub judice* rules by judging myself whether the delay involved is too long or justifiable. That is what the court will decide. Nevertheless, I would like to draw your attention to the fact that if a committee operates in a purely reactive way, after the fact, legal proceedings may tend to be extremely lengthy. The delay may be justifiable in this instance, and the courts will decide about it, but among the accusations made against about 20 people in 1982, 14 files are still active as we are speaking. These cases are to be debated before the courts in January 1990, that is, in the coming weeks.

In my view, the conclusion we can draw from this is that SIRC should have a preventive role to play. If you will allow me a modest suggestion, in order to remove any ambiguity, the Committee's name could be changed from "Security Intelligence Review Committee" to something like "Security Intelligence Oversight and Review Committee", or even "Security Intelligence Oversight Committee". This would eliminate some of the confusion.

The second issue that I wanted to discuss with you today is the following: Should CSIS be an autonomous and civilian organization separate from police forces? I will not dwell on this question very long, because I think that there is some consensus on this: yes, it should be an autonomous organization separate from any police force.

Nevertheless, there is one argument that I have often heard repeated. Some say that if CSIS was part of a police force, it would benefit from the discipline within that force and that this would constitute additional protection of civil rights. I would argue against that proposition, and here is why.

When the FLQ was active in Quebec between 1960 and 1972, the people most actively involved in fighting terrorism were the members of the anti-terrorism squad of the Montreal police force, which was fully integrated. Yet, the fact that that section was integrated in the Montreal police made absolutely no difference in the behaviour of officers in the RCMP security service, which was a relatively separate organization. When the officers of that force were involved in an illegal operation, *Opération Bricole*, they did so together. Police officers and members of the security service took part in that operation without any problem. The fact that a security service is integrated in a police force is no guarantee that that service will not abuse its powers. At least, that was our experience in Quebec in this regard.

The third issue I want to deal with is a very thorny one. Is there any overlap between the activities of CSIS and those of other police forces, more specifically the RCMP? Is there any overlap between the activities of the

[*Text*]

ce qu'il y a une interface, un *overlap* entre les activités de la GRC et celles du SCRS? Pourquoi la question se pose-t-elle?

À la suite des recommandations du rapport McDonald, on a effectué une division du travail. On a dit: Les renseignements seront colligés, analysés et disséminés par le SCRS, et les enquêtes dans le cadre des infractions contre la sécurité nationale seront faites par la GRC.

Cependant, il y a maintenant une confusion ou une inquiétude dans l'opinion publique. On se demande si, à la suite de la création de son service d'enquête sur les infractions contre la sécurité nationale, la GRC ne serait pas en train de reconstituer un petit *rump security service*. C'est une question qui est agitée dans l'opinion publique.

J'aimerais dire quelques mots là-dessus. Lorsqu'il a témoigné devant vous, le commissaire Inkster a dit que les deux services étaient distincts, qu'ils avaient des mandats clairement distincts et que l'inquiétude de l'opinion publique était le produit d'une confusion. Je pense que le commissaire a parfaitement raison en théorie, mais qu'en pratique, les problèmes sont un peu plus complexes. Je n'ai pas beaucoup de temps pour vous le montrer, mais j'aimerais vous en produire une petite démonstration.

• 0925

Dans l'énoncé de politique qui fait partie de sa présentation—dans l'annexe, il y a un énoncé de politique pour ce qui est du service des enquêtes sur les infractions à la sécurité nationale—, on lit ceci:

> Les Sections des enquêtes relatives à la sécurité nationale doivent:
>
> - mener des enquêtes criminelles sur les infractions précitées liées à la sécurité nationale;

et, de façon très importante:

> - recruter des sources parmi les éléments criminels.

Quand il s'agit de trouver des sources parmi les éléments criminels, ce sont des crimes contre la sécurité nationale.

Je veux insister avec beaucoup de force sur le fait que tant l'expérience que la recherche montrent qu'il est extrêmement difficile d'exercer un contrôle étroit et serré sur les sources qui sont recrutées par un service. Il est à peu près impossible pour l'agent qui s'occupe d'une source de dire: Tu vas ne nous donner que des informations relatives au mandat du SCRS ou de la GRC, s'il s'agit de la GRC.

Si vous avez un groupe où se trouvent deux sources, une du SCRS et une de la GRC, fondamentalement, ces sources vont apporter le même genre d'information. La source arrive et donne des renseignements d'intérêt général sur ce qui se passe dans ces groupes-là. Il me semble que dans ce domaine des sources, qui est un domaine extrêmement important pour les opérations

[*Translation*]

RCMP and those of CSIS? Why can this question be asked?

Following the recommendations of the McDonald Report, a division of labour was put into effect. We were told that information would be gathered, analyzed and disseminated by CSIS and that investigations concerning offenses involved in national security would be conducted by the RCMP.

However, public opinion now indicates that there is some confusion and concern. People are wondering whether the creation of the RCMP's National Security Offenses Investigation Unit is not just some way for the RCMP to constitute a little "trump security service". The public is quite worried about this issue.

I would like to say a few words about this. When he appeared before you, Commissioner Inkster stated that the two services were separate, that they had clearly separate mandates, and that the public's concerns stemmed from confusion. I think that the Commissioner is perfectly right in theory, but in practice, the problems are somewhat more complex. I do not have very much time to explain this, but I would like to give you a brief demonstration.

In the policy statement included in Commissioner Inkster's presentation, the appendix to the committee's deliberations of that date includes a policy statement for national security investigation sections—we read:

> Divisional National Security Investigations Sections will:
>
> - conduct criminal investigations with respect with those national security related offences described above,

and, a very important point—

> - develop sources among the criminal element.

Sources among criminal element, then, are recruited regarding matters of national security.

I want to emphasize particularly strongly the fact that both experience and research indicate the extreme difficulty of exercising close, strict control over sources recruited by investigations agencies. It is nearly impossible for an officer in touch with a source to say, "just give us information about issues falling under CSIS' mandate—or, in the other case, the RCMP's mandate."

If there are two sources within a group, one reporting to CSIS and the other to the RCMP, they will both essentially provide the same information. The source shows up and provides information of general interest on developments within the group. It seems to me that with regard to sources—a very important aspect of police operations, investigations and information gathering in

[*Texte*]

policières, d'enquête et de renseignement dans le domaine de la sécurité nationale, il y a un chevauchement potentiel direct entre les opérations de la GRC et celles du SCRS. Il ne me semble pas possible d'exercer sur les sources un contrôle qui soit suffisamment étroit pour pallier à ceci.

Devant cette situation-là, que faire? Je vais vous présenter une position et, comme le temps m'est compté, je pourrai essayer d'élaborer là-dessus au cours de la période de questions. En gros, ma position est fondée sur la prémisse suivante. La diffusion des responsabilités entre trop de services est défavorable au respect des droits des citoyens et également défavorable à l'efficacité des opérations. Si plusieurs services s'occupent des mêmes choses, lorsque quelque chose ne va pas, il est facile *to pass the buck* de l'un à l'autre, car on ne sait pas vraiment qui fait quoi. À partir de cette prémisse, il n'est pas souhaitable que la responsabilité soit trop diffuse.

Je ne fais pas de proposition, mais j'aimerais formuler la solution de rechange suivante. Il me semble qu'on doit s'accorder pour que les responsabilités soient partagées, et, de façon plus particulière, partagées entre le SCRS et la GRC, mais dans ce cas-là, il doit y avoir un même niveau de contrôle qui s'exerce sur ces deux services. Ce n'est pas le cas actuellement, me semble-t-il. Ce que j'ai en tête comme recommandation concrète est ceci, par exemple. Il y a un inspecteur général à la GRC comme il y a un inspecteur général au SCRS. Dans son rapport général, l'inspecteur général de la GRC pourrait avoir une section spéciale sur les opérations du service qui s'occupe des enquêtes relatives à la sécurité nationale et déposer cette partie du rapport au Comité de surveillance du SCRS. Vous auriez ainsi une unité de contrôle.

S'il n'est pas possible d'avoir une unité de contrôle, il faut qu'il y ait un seul organisme ayant un leadership clair dans tous les domaines de la protection de la sécurité nationale.

• 0930

Quel serait cet organimse? Cela peut être la GRC ou le SCRS. Pour ma part, je crois que si on veut être fidèle aux recommandations de la Commission McDonald et à la réforme qui a été faite en 1984, ce leadership clair doit être donné au SCRS, même si cela signifie que certains des membres du SCRS aient des pouvoirs d'agents de la paix.

Je vais m'arrêter ici parce que c'est une question épineuse, mais si on pose une question sur cette affaire, je pourrai m'expliquer davantage. En gros, le fond de ma position est que la diffusion de la responsabilité est préjudiciable, tant au respect des droits qu'à l'efficacité des opérations. Ou bien on a un même contrôle sur les divers appareils, ou bien il faut qu'un seul appareil ait le poids des responsabilités.

Je vais maintenant aller plus rapidement pour mes trois autres points, qui sont relativement clairs.

[*Traduction*]

the protection of national security—there is a potential for direct overlap of RCMP and CSIS operations. I do not think enough control over sources can be exercised to alleviate this potential overlap.

What should be done, then? I shall outline a position and, since my time is limited, I may try to elaborate on it during the question. In broad terms, my position is based on the following premice. The distribution of responsibilities among too many agencies threatens both the rights of citizens and the efficiency of operations. If a number of agencies are responsible for the same operations, when there is a problem, it is easy to pass the buck because responsibilities are not clearly defined. From this premice, I conclude that it is unadvisable for responsibilities not to be clearly focused.

I am not making a proposal, but I would like to present the following alternative. I think it should be agreed that responsibilities be shared, specifically between CSIS and the RCMP, but if that is to be the case, the same level of control should be exercised over both agencies. I do not think this is currently the case. What I have in mind in concrete terms is that there be an inspector general of the RCMP and an inspector general of CSIS. The RCMP inspector general could include in a comprehensive report a special section on the operations of the National Security Investigations Sections and submit this part of the report to CSIRC. That would insure the existence of a control mechanism.

If a control mechanism is not possible, there should be a single agency whose leadership is clear in all national security operations.

What would this agency be? It could be either the RCMP or CSIS. Personally, I feel that if we wish to respect the recommendations of the McDonald Commission and the reform carried out in 1984, this clear leadership should be given to CSIS, even if that means that some of its members would have the powers of officers of the peace.

I will not pursue this issue, this it is a contentious one, but if you wish to ask me questions about it, I could explain more fully. In general, my position is that failing to focus responsibility jeopardizes both citizens' rights and the efficiency of operations. Either we have the same control mechanism for the various agencies, or we assign responsibilities to a single agency.

I shall cover my three remaining issues somewhat more rapidly, since they are relatively clear.

[*Text*]

Quatrièmement, faut-il exercer un contrôle plus étroit sur le recrutement des sources humaines et sur la durée de l'infiltration de ces sources humaines? Je suis non seulement d'accord sur la recommandation intitiale qui a été faite par le Comité de surveillance, à savoir qu'on devrait disposer de lignes directrices, mais je suis également d'accord sur la suggestion qui a été faite dans la lettre du 11 janvier 1990 que M. Bassett a fait parvenir à votre président et dans laquelle il soulevait la possibilité que, pour l'information de longue durée, il y ait une autorisation judiciaire. Je me rends parfaitement aux arguments qui prétendent qu'il est difficile de recruter des sources. S'il fallait avoir un mandat pour recruter des sources, cela susciterait des difficultés considérables. Cependant, je pense que lorsqu'une infiltration dure depuis 12 ou 18 mois, on devrait penser à la possibilité de la faire autoriser par un juge. Il s'agit d'une position que j'ai moi-même énoncée à plusieurs reprises, et je crois que cette suggestion est extrêmement importante. C'est ma position là-dessus. C'est une position de longue date dont j'ai eu l'occasion de discuter à maintes reprise.

Cinquième question: Est-ce que le Canada doit se doter d'une capacité de recueillir des renseignements à l'étranger? Est-ce qu'on devrait avoir quelque chose qui serait l'équivalent de ASIS, c'est-à-dire un service qui travaille à l'étranger? Là-dessus, ma position est la suivante.

Je pense qu'on doit satisfaire aux besoins immédiats et à court terme du Service. Si, par exemple, le Service doit exercer une surveillance sur quelqu'un et que la personne change de pays, le Service doit être à même de continuer cette surveillance. Cependant, je ne suis pas sûr que l'on doive modifier la loi pour conférer ces aptitudes et ces capacités au SCRS. Il me semble qu'il les exerce déjà et qu'avec l'autorisation du solliciteur général, il peut se livrer à cette surveillance à l'étranger. C'est pourquoi je ne suis pas certain que d'enlever les mots «à l'intérieur du Canada» ou «*within Canada*», à l'article 16 ou ailleurs, tel que recommandé par le Comité de surveillance, soit vraiment nécessaire.

Pour ce qui est du long terme et de la question de fond de savoir si le Canada doit avoir un service de renseignement qui fait des opérations à l'étranger, il me semble prématuré de tenter d'y répondre actuellement. Ma suggestion serait qu'au terme de vos travaux, vous recommandiez que soit créé un groupe d'étude qui fasse, peut-être à partir des positions du professeur Russell qui sont extrêmement importantes, une étude approfondie de cette question et dépose un rapport qui fasse le tour de cette question-là.

Voici pourquoi je crois qu'il est prématuré de se brancher tout de suite. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a actuellement beaucoup de bouleversements en Europe de l'Est. Je pense que l'on devrait attendre la redéfinition de la conjoncture politique mondiale pour prendre une décision sur cette question vitale de savoir si le Canada devrait avoir des activités de cueillette de renseignements à l'étranger.

[*Translation*]

Fourthly, should stricter control be exercised over the recruiting of human sources and over the duration of inflitration operations? I agree not only with the initial CSIRC recommendation that guidelines are needed, but also with the suggestion contained in Mr. Basset's letter to your Chairman dated January 11, 1990, that there be judicial authorization for long-term infiltration operations. I am fully aware of arguments that it is difficult to recruit sources. If a warrant were required to recruit sources, the difficulties would be considerable. However, I think that when an infiltration operation lasts for 12 or 18 months, the possibility of judicial authorization should be considered. I myself have propounded this position on a number of occasions, and I think this suggestion is an important one. I have maintained this position for quite some time and have had many opportunities to discuss it.

Fifthly, should Canada have information gathering capacity abroad? Should we have an agency roughly equivalent to ASIS, that is an agency working abroad? Here is my position.

I think we should meet CSIS' immediate and short term needs. For example, if CSIS is to maintain surveillance on a person who leaves Canada, it should be able to continue that surveillance. However, I am not convinced that we should amend the act to confer this capacity or these operations on CSIS. It seems to me that CSIS already undertakes these operations and could do so abroad with authorization by the solicitor general. For that reason, I do not think it is really necessary to remove the words "within Canada" from section 16 or from other sections of the Act as CSIRC has recommended.

With regard to the long term and the basic question of whether Canada should have an information gathering agency operating abroad, I think it is premature to try to find answers yet. I would suggest that at the end of its review, the Committee recommend that a task force be set up to undertake a thorough study of this issue, perhaps using as a starting point Prof. Russel's very important views, and to report on its findings.

Here are my reasons for thinking it is premature to come to a decision now. Naturally, you are aware of the present upheavals in Eastern Europe. I think we should wait until the global political situation is redefined before making a decision on the vital issue of whether Canada should gather information abroad.

[*Texte*]

• 0935

J'arrive maintenant à la dernière partie de mon intervention qui porte sur la question du bilinguisme à l'intérieur du SCRS. Comme c'est un problème épineux, je me permets de vous lire mon texte.

Étant moi-même de langue française, je crois qu'il m'incombe de prendre position par rapport à la question de la place qu'occuperont les deux langues à l'intérieur de SCRS. Le rapport publié par le Comité de surveillance en 1987 et intitulé: *Pour corriger une situation* nous enseigne à quel point cette question est épineuse. Sans d'aucune façon prétendre la régler, nous soumettons au Comité les aperçus suivants pour qu'il les examine.

Cette question, comme la précédente, comporte, me semble-t-il, deux aspects différents, soit l'aspect de la justice sociale et des relations de travail et celui des opérations proprement dites du SCRS.

En ce qui concerne le premier aspect, la justice sociale, il nous semble injustifiable et même impensable que quelque discrimination que ce soit puisse être exercée à l'égard des francophones qui font partie du Service. Ceux-ci doivent bénéficier des mêmes chances de recrutement et des mêmes chances de promotion que leurs collègues.

Deuxièmement, sans nous livrer d'aucune façon à un fâcheux procès d'intention, un examen de certains documents, par exemple les rapports produits par le Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique, nous paraît indiquer que la protection de la sécurité nationale du Canada constitue une chasse gardée des Canadiens dont la langue d'origine est l'anglais. Il est en effet frappant de constater qu'à très peu d'exceptions près, toutes les sources qui sont citées dans ces documents sont en anglais. C'est comme si, litéralement, les francophones n'avaient rien dit sur ce sujet. De la même façon, la très grande majorité des personnes qui ont été invitées à se présenter devant ces comités étaient de langue anglaise. Il faudrait éviter que les membres francophones du SCRS soient amenés à penser que les personnes qui s'occupent à un haut niveau de la sécurité nationale de notre pays font partie d'un club privé où leur participation est restreinte. Un tel climat serait préjudiciable au moral du SCRS et de tous les services qui s'occupent de sécurité nationale.

Nous en venons maintenant aux aspects plus opérationels de cette question. En première part, il nous semble évident que la capacité de s'exprimer en plusieurs langues et, a fortiori, la capacité de s'exprimer dans les deux langues officielles de notre pays constitue un atout pour tout membre d'un service de renseignement de sécurité. À cet égard, le bilinguisme constitue un avantage marqué dans le cas de certaines opérations. Il m'apparaît clair que certaines lacunes, comme celles qui ont été dénoncées il y a longtemps par la Commission Dorion, doivent absolument être évitées. La Commission Dorion a déploré le fait que des témoins francophones avaient été interrogés par des enquêteurs anglophones de la GRC qui comprenaient à peine ce qu'ils disaient. Enfin, toute évaluation stratégique de la situation qui prévaut au

[*Traduction*]

I now come to the last part of my presentation, which addresses the issue of bilingualism in CSIS. Since it is a controversial issue, I shall read this part of my brief to you.

Since I am a Francophone, I feel it is my responsibility to take a stand on the use of Canada's official languages within CSIS. The 1987 report by CSIRC entitled "Closing the Gap" shows us how thorny this problem is. Without claiming to settle the issue, we submit for consideration by the Committee the following points of view.

Like the previous question, this one seems to me to have two elements: the aspect of social justice and working relations, and the aspect of CSIS operations themselves.

Concerning the first aspect, that of social justice, any form of discrimination against francophone members of CSIS would seem unjustifiable and, in fact, unthinkable. Francophone CSIS agents must benefit from the same opportunities for recruitment and promotion as their colleagues.

In addition, and without trying to build a case against anyone in particular, various documents such as the reports published by the Senate Special Committee on Terrorism and Public Safety seem to indicate that protecting Canada's national security is the exclusive preserve of anglophone Canadians. It is a striking fact that with very few exceptions, all the sources quoted in this document are English-speaking. It is as if Francophones had literally nothing to say on the subject. Similarly, by far the majority of witnesses called before that committee were anglophone. French-speaking members of CSIS must not be led to conclude that they are excluded from senior positions of responsibility in protecting Canada's national security. Such a climate would jeopardize morale in CSIS and in all agencies responsible for national security.

We now come to the operational aspects of this question. Firstly, it seems obvious to us that the ability to express one's self in a number of languages, and particularly the ability to express one's self in our country's two official languages, is an advantage for any member of a security intelligence agency. With this in mind, bilingualism constitutes a distinct advantage in certain operations. It seems clear to me that shortcomings such as those criticized some years ago already by the Dorion Commission simply must be avoided. The Dorion Commission denounced the fact that French-speaking witnesses were questioned by English-speaking RCMP investigators who barely understood what was being said. Lastly, any strategic assessment of situations in Quebec and in other French-speaking communities in Canada

[*Text*]

Québec et dans les autres communautés francophones du pays doit être faite par des agents qui possèdent une connaissance parfaite de la langue française.

Ces remarques sont, me semble-t-il, relativement évidentes et prêtent peu à controverse. Voici maintenant des remarques qui pourraient susciter plus de controverse. Je me permettrai une brève digression pour énoncer mon propos. Il est actuellement un débat qui est très animé dans les milieux académiques: les chercheurs devraient-ils publier en anglais, cette langue constituant à toutes fins pratiques le nouveau latin du monde moderne, la langue universelle de communication? Les positions sont opposées par rapport à cette question, mais un grand nombre de chercheurs reconnaissent la nécessité d'un medium universel de communication et publient leurs recherches en anglais. Nous pensons que le pragmatisme des chercheurs devrait trouver un écho dans le SCRS. Le SCRS doit adopter, me semble-t-il, une politique claire par rapport à la langue de communication qui sera utilisée à l'intérieur du Service. Cette politique ne devra pas être vulnérable à des accusations de discrimination tout en préservant l'efficacité du Service.

• 0940

En effet, si les chercheurs commencent sérieusement à se pencher sur la question d'une langue générale de communication qui serait parlée par tous dans certains contextes, il nous semble que cette question est d'autant plus pertinente dans un service qui n'a pas pour but d'organiser des colloques académiques et des séminaires, mais qui a pour mandat de protéger la sécurité nationale des Canadiens.

Je termine pas une dernière suggestion. Dans sa déposition devant vous, M. Ron Atkey a dit que l'une des fonctions les plus profitables du Comité de surveillance avait été de faire en sorte que les questions de sécurité nationale soient débattues publiquement. Effectivement, on doit reconnaître que le Comité de surveillance a déployé énormément d'efforts pour organiser ou participer à des colloques, des séminaires, etc.

Comme membre de la communauté académique, je crois que ces tentatives ont beaucoup clarifié et allégé l'atmosphère et que beaucoup de rumeurs de secret qui étaient non fondées ont été dissipées. Cette fonction m'apparaît suffisamment importante pour que je vous suggère de modifier l'article 38 qui énonce le mandat du Comité de surveillance et d'y ajouter une disposition précisant qu'il imcombe de façon officielle à ce service de faire en sorte que les questions de sécurité nationale fassent l'enjeu d'un débat qui soit tenu régulièrement et publiquement au Canada.

Voici en gros les considérations que je voulais vous présenter.

I thank you all very much for having listened to me.

The Chairman: On behalf of the committee, thank you very much, Professor Brodeur. If I may just ask your advise privately, could you indicate to us some

[*Translation*]

must be undertaken by agents whose command of the French language is perfect.

My observations so far have been neither surprising nor controversial. My next remarks, however, may give rise to more discussion; I shall digress briefly in order to explain. In academic circles there is lively debate at the moment about whether scholars should publish their work in English, since for practical purposes in the modern world English has become what Latin used to be, a lingua franca. Opposing positions on this question have been adopted, but many academics recognize the need for a universal medium of communication and publish their research in English. We think that this pragmatism should be reflected in CSIS. In my opinion, CSIS should adopt a clear policy on the language of communication to be used within the Service. This policy should not be discriminatory, and should preserve operational efficiency.

In fact, if experts seriously start to study the question of a general communication language that could be spoken by everyone in certain situations, this issue is even more relevant in a service whose primary purpose is not to hold academic symposiums and seminars but to protect national security.

I shall conclude on the last suggestion. In his presentation, Mr. Ron Atkey told you that one of the most beneficial functions of the Review Committee had been to launch a public debate on national security issues. It is a fact that the Review Committee made every effort to organize or take part in seminars, symposiums, etc.

Being a member of the academic community, I think that those efforts contributed to a large extent to clarify the situation and to dispell many unfounded rumors concerning secret activities. Because of this important function I suggest to amend section 38 defining the mandate of the Review Committee by adding to it a provision requiring the committee to hold regular public debates on national security issues.

Those are the general comments I wanted to make.

Je vous remercie de votre attention.

Le président: Merci beaucoup, professeur Brodeur, au nom du Comité. Si je peux me permettre de vous demander conseil, pourriez-vous nous indiquer les noms

[*Texte*]

francophone witnesses from Quebec we should be seeing to round out the body of evidence we receive? We would be very honoured to receive any names you have.

Prof. Brodeur: I think there are basically two questions with regard to this. I hope you do not take my comments as a criticism of this particular committee. I was referring to published documents by these committees, by the Senate.

It seems to me that you have two different questions. It is well known that people who are expert in this domain are rather few, but there is another question, which is that there is a body of literature which is in French which should be taken into account. With regard to this, I have no problem in getting in touch with one of your persons working in research to exchange information.

The Chairman: Thank you. Mr. Lee, would you start?

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): Thank you, Mr. Chairman—

Mr. Brewin (Victoria): Excuse me just a second, Mr. Chairman. Before Mr. Lee gets going and so that we do not detract from his time on a question which may be of interest to all of us, the witness made reference to a letter from Mr. Bassett to you, January 11. I wonder if you know what he is referring to, because I know that some of the rest of us do not.

The Chairman: Yes. I am not sure how Mr. Brodeur got the letter, but a letter came to us in English. It is being translated and we have—

Prof. Brodeur: It was sent to me in a very official capacity.

The Chairman: We do not circulate it to our committee members until it has been translated.

Prof. Brodeur: Right. I have it in English. I have to read it in English.

Mr. Brewin: We would certainly appreciate receiving the letter. It sounds interesting. It will be the first communication from Mr. Bassett to this committee, so it makes it fairly historic. I am not sure whether it will be the last.

The Chairman: Mr. Lee, would you care to start the questioning?

Mr. Lee: Now that I am marginally better informed, thank you, Professor Brodeur. For a moment I felt I was back in about 1966 taking notes, given your academic bent, but there is certainly a very practical element to your submission.

I would like to address the area of a point in time theoretically when a file opens, or a file might be opened in connection with the activity or activities of a person or a group. I am addressing the area of street informers, scuttle in offices, street corners, university campuses or

[*Traduction*]

de quelques francophones du Québec que nous devrions entendre pour compléter nos témoignages? Si vous avez des noms à nous suggérer, nous vous en serions très reconnaissants.

M. Brodeur: Cela soulève deux questions fondamentales. J'espère que vous ne prendrez pas mes observations pour des critiques. J'ai fais allusion à des documents publiés par ces comités, et par le Sénat.

Cela soulève deux questions différentes. Comme chacun le sait, il y a peu d'experts dans ce domaine, mais il faudrait également tenir compte des publications en français sur la question. À ce propos, je ne vois pas d'objection à communiquer avec l'un de vos attachés de recherche pour lui transmettre certains renseignements.

Le président: Merci. Monsieur Lee, voulez-vous commencer?

M. Lee (Scarborough—Rouge River): Merci, monsieur le président. . .

M. Brewin (Victoria): Excusez-moi un instant, monsieur le président. Avant de laisser M. Lee commencer, pour ne pas soustraire de son temps de parole une question qui nous intéresse tous, le témoin a fait allusion à une lettre que M. Bassett vous a adressée le 11 janvier. Savez-vous de quoi il a parlé, car certains d'entre nous l'ignorent.

Le président: Oui. Je ne sais pas exactement comment M. Brodeur a obtenu cette lettre, mais elle nous a été adressée en anglais. Nous la faisons traduire et nous avons. . .

M. Brodeur: Elle m'a été envoyée à titre tout à fait officiel.

Le président: Nous n'allons pas la distribuer aux membres du Comité avant qu'elle n'ait été traduite.

M. Brodeur: Bien. Je l'ai en anglais. Je dois vous la lire en anglais.

M. Brewin: Nous aimerions certainement recevoir cette lettre. Elle semble intéressante. Comme il s'agit de la première lettre que M. Bassett adresse à notre comité, elle revêt une importance historique. Je ne suis pas sûr que ce sera la dernière.

Le président: Monsieur Lee, pouvez-vous poser vos questions?

M. Lee: J'en sais maintenant un tout petit peu plus et je vous en remercie, monsieur Brodeur. Pendant quelques instants, je me suis revu en 1966 en train de prendre des notes, étant donné votre orientation universitaire, mais je dirais que votre mémoire présentait sans aucun doute un aspect très pratique.

Je voudrais parler de l'ouverture d'un dossier concernant les activités d'une personne ou d'un groupe. Je voudrais parler des indicateurs à l'affût des commérages de bureaux, guettant au coin des rues, dans les campus des universités ou ailleurs. Je n'ai pas réussi à

[*Text*]

wherever. I have not been able to structure that in my mind in a way that fits neatly into any legislation that might exist. Therefore, my question to you, having worked with that field in both the criminal side and CSIS side, is this: is there any way that murky area, that unstructured area, could be structured so as to prevent clearly potential abuses of the rights and freedoms of Canadians generally?

• 0945

Prof. Brodeur: Is your question a general question as to how we can have guidelines with regard to the opening of a new file, for instance, against a group or a person, or is your question more specific: how should we deal with human sources, for instance?

Mr. Lee: No, it is general. The answer I am anticipating is: I am sorry it is not possible, Mr. Lee and committee members. That is what I am anticipating.

Prof. Brodeur: I do not believe it is impossible. I will try to indicate, because I was involved with trying to get a proposal with regard to that very question.

First of all, I will try to suggest to you one reason why there are abuses with regard to this. I think it is insufficiently recognized that the task of identifying potential threats to the national security of Canada is extremely difficult. It is not only extremely difficult, but basically you have a body of literature, not on national security, but I would say on the process of investigation. You have several books on this, and they all say the same thing: that this process is seldom successful.

To give you the gist of it, actually the Department of the Solicitor General published a résumé of all this research, and one study said that if you added up all the man-hours of the investigation department of a police force and suppressed half of it there really would not be any noticeable changes in the results of the investigation. Basically, trying to find someone when you are not told by an informer or whatever that the person is not really a threat is very difficult.

Now, I will get to my concrete point. The way the police have generally solved this problem is by opening files on people who make themselves available as targets by holding a public discourse. For instance, at the Keable commission at some point we reviewed the police files. We were very, very surprised at the number of public personalities, singers, writers or whatever. Why do you find these people there? It is because they advertise themselves as targets for these services.

So one measure that is very, very important is to get away from this notion that you have to open files on subversion. I think, for instance, that taking out section 2.(d) of the mandate of CSIS is a drastic measure that goes a long way in preventing that kind of thing. All these persons who advertise themselves as targets—and since the job is so difficult, the police open files to show results—at

[*Translation*]

voir comment ce genre d'activité pourrait s'intégrer dans le cadre de la loi. Par conséquent, comme vous avez travaillé dans ce domaine, tant sur le plan de la justice pénale que du SCRS, je vous poserai la question suivante: est-il possible de structurer cette zone grise et floue de façon à éviter la possibilité d'atteinte aux droits et libertés des Canadiens?

M. Brodeur: Est-ce une question de portée générale sur la possibilité d'établir des lignes directrices, par exemple pour l'ouverture d'un nouveau dossier sur un groupe ou une personne, ou est-ce une question plus spécifique sur l'utilisation des indicateurs, par exemple?

M. Lee: Non, c'est une question générale. Je m'attends à la réponse suivante: Je regrette, mais c'est impossible. Voilà la réponse que j'attends.

M. Brodeur: Je ne crois pas que ce soit impossible. je vais essayer de vous expliquer pourquoi, étant donné que je me suis justement penché sur cette question.

Voyons d'abord pourquoi ce genre de situation donne lieu à des abus. On ne se rend pas vraiment compte qu'il est extrêmement difficile de déceler les menaces contre la sécurité nationale du Canada. Non seulement c'est extrêmement difficile, mais il ressort des publications portant non pas sur la sécurité nationale mais, disons, sur les méthodes d'enquête, que ce processus donne rarement des résultats positifs.

Pour vous en résumer l'essentiel, le ministère du Solliciteur général a publié une synopsis de toutes ces études, dont l'une concluait que si vous additionniez toutes les heures de travail du service d'enquête d'une force policière et que vous en supprimiez la moitié, les résultats de l'enquête seraient pratiquement les mêmes. Autrement dit, il est très difficile de mettre la main sur quelqu'un sans l'aide d'un indicateur.

Prenons maintenant un exemple concret. En général, la police règle le problème en ouvrant des dossiers sur tous ceux qui se désignent comme cibles en tenant des discours en public. Par exemple, nous avons examiné les dossiers de la police dans le cadre de la Commission Keable. Nous avons été très surpris devant le nombre de personnalités connues, de chanteurs, d'écrivains ou autres célébrités qui y figuraient. Pourquoi ces personnes se trouvent-elles là? Parce qu'elles se désignaient elles-mêmes comme cibles.

Il est donc extrêmement important de se débarrasser de l'idée qu'il faut ouvrir des dossiers sur toutes les personnes soupçonnées de subversion. J'estime, par exemple, que l'abrogation du paragraphe 2 d) de la loi contribuerait énormément à éviter ce genre de choses. Toutes les personnes qui se désignent comme cibles—et comme sa tâche est très difficile, la police ouvre des

[*Texte*]

some point will be branded as subversives, but not really as terrorists. So that is one thing.

Another thing is that I believe a large number of files are opened with regard to reports from sources. Here let me give you an example that I quote often. A human source sometimes is paid on a regular basis, so it is basically a person who is selling something. The interest of this person is to constantly redefine a group it has infiltrated as a potential threat. For instance, it was at some point very trendy to be Marxist. Then you had these groups of Marxists who were advocating violent revolution. A lot of it really was poppycock; it really was not serious. But still a source had a basis on which to inform on this group and to stress the fact that they were a potential danger.

• 0950

As you know very well, the trends have changed in our society, and those who at some point in their lives were Marxist became neo-Marxist and at some point became Green. These groups redefine themselves. Unfortunately, it seems that the informers infiltrating these groups are always redefining them as threats and are always pushing them back towards their past, saying that they have not really changed, that basically this is all a tactic: they are the same, and the hand of Moscow is still feeding these guys and so on and so forth. That is why I think long-term infiltration needs to be reassessed, because some groups at some point have totally changed.

For instance, it is quite possible for a group to advocate violence at some point and five years later reject violence sincerely. Really, it is not a tactic. They take a strong position. An informer will not tolerate that kind of position and will try again. So I would say that is a second way to prevent this, a thorough assessment of informers' reports on groups and persons, particularly in the case of long-term infiltration.

Mr. Lee: Let us construct an hypothesis very briefly, where you have a male or female individual raised with, let us say, the Shining Path organization in South America, in Peru, who comes to Canada, past unknown, who is either a resident or even a citizen; and in circles within which that person operates, that past becomes known. Now, if one were a CSIS officer or a peace officer, do you think the difference between being a peace officer and a CSIS officer in a particular geographic area would affect how that CSIS person would address the existence of that person on the street corner and the persons with whom that person associates?

Prof. Brodeur: I have to say I am happy that you have raised this question. I will make a specific answer to this question and I would like to comment a little bit on this.

Mr. Lee: Before you do that, I understand the need to fully elucidate in your answers. I am not going to ask any

[*Traduction*]

dossiers pour avoir des résultats à montrer—seront, à un moment ou l'autre, considérés comme des agents de subversion, mais pas vraiment comme des terroristes.

D'autre part, je crois qu'un grand nombre de dossiers sont ouverts sur la foi de renseignements fournis par des indicateurs. Je vais vous citer un exemple que j'utilise assez souvent. De nombreux indicateurs sont payés régulièrement et se sont, en fait, des gens qui vendent quelque chose. Ils ont intérêt à déclarer que le groupe dans lequel ils se sont infiltrés présente une menace. Par exemple, à une certaine époque, il était très à la mode, d'être marxiste. Puis il y a eu des groupes de marxistes qui préconisaient la révolution violente. La plupart du temps, ce n'était que des fariboles; ils ne présentaient aucune menace sérieuse. Néanmoins, les indicateurs pouvaient justifier leur action et souligner que les personnes en question présentaient un risque.

Comme vous le savez, les tendances ont évolué dans notre société et ceux qui à une certaine époque de leur vie étaient marxistes sont devenus des néo-marxistes puis des écologistes. Ces groupes se redéfinissent. Malheureusement, il semble que les indicateurs qui les infiltrent les considèrent toujours comme des risques et ramènent toujours leur passé à la surface en disant qu'ils n'ont pas vraiment changé, que ce n'est qu'une façade, qu'ils continuent à manger dans la main de Moscou. Voilà pourquoi il faudrait réévaluer l'infiltration à long terme, car certains de ces groupes ont complètement changé leur idéologie.

Par exemple, un groupe peut très bien préconiser la violence à un moment donné et la rejeter totalement cinq ans plus tard. Ce n'est nullement une manoeuvre de diversion. Un indicateur n'acceptera pas ce genre de revirement et persistera. Par conséquent, une deuxième façon de l'éviter consisterait à examiner à fond les rapports présentés par les indicateurs sur des groupes ou des individus, surtout dans le cas de l'infiltration à long terme.

M. Lee: Supposons, par exemple, qu'un homme ou une femme qui a fait ses classes au sein de l'organisation Shining Path, au Pérou, en Amérique du Sud vienne au Canada où personne ne connaît son passé. Cette personne a le statut de résident ou même la citoyenneté canadienne, et son passé commence à faire surface dans les cercles où elle évolue. Pensez-vous qu'un agent du SCRS et un agent de la paix d'un secteur géographique donné considéreront du même oeil la personne en question et ses fréquentations?

M. Brodeur: Je suis content que vous posiez la question. Je vais y répondre de façon précise et j'ajouterai ensuite quelques observations supplémentaires.

M. Lee: Je comprends que vous teniez à justifier vos réponses. Néanmoins, je ne poserai pas d'autres questions

[*Text*]

more questions because the time is running and we have other witnesses.

Prof. Brodeur: I will try to be quick. First, I do not believe there would be a major difference in the assessment of that person, whether the agent from CSIS had the powers of being a peace officer or not. I will tell you why.

I was really struck by one fact. I would not go as far as to say the whole issue of the powers of peace officers is irrelevant when we discuss the question of abuse of power, but I was struck by the fact that quite a few of the illegal operations that were scrutinized by the McDonald commission. . . For instance, take Operation Ham, the theft of the list of members of the Parti Québécois that was carried out by the RCMP; take Operation Bricole that launched all these inquiries—it was a break-in into a press agency in order to gather information—take all these things that are called confrontation interviews. These are all information-gathering operations that were illegal, and whether you had the powers of a peace officer or not is totally irrelevant as to whether or not they would have been carried out.

An operation like Operation Ham could be carried out by CSIS today within its mandate. It would be illegal, but it is basically an information-gathering operation. That is why I believe that one should not, with regard to the collection of information, make such a big difference between a person. . . what would that person think if that person has the power of a peace officer, and what would the person think if he has not?

• 0955

I believe that basically you have a great chance that the person making the assessment previously in his life had the powers of a peace officer. You will not really change that person completely. So to answer your question with regard to a member of Sanderos Luminosos, I think the assessment, if it is different, would depend more on the persons than on their power.

Your initial question was on how to stop the abuse. According to my experience what would happen is that I think it is quite justified to open a file on that person, but it may be unjustified to list the names of all of the persons that he or she meets at parties, in the work situation, through chance and so forth and so on.

I have at some point seen reports where a person was under suspicion and systematically you had reports coming in listing everyone that he would meet, she would meet, at a party. Of course these were not considered as persons who were really threatening, but if your name. . . Let us imagine that the person has the ill fortune to attend five parties in a row, pure chance with that same person, then the mere fact that he or she would have been

[*Translation*]

parce que le temps nous manque, et nous avons d'autres témoins à entendre.

M. Brodeur: J'essaierai d'être bref. D'abord, je ne pense pas que la façon d'évaluer le cas de cette personne diffère beaucoup, que l'agent du SCRS ait les pouvoirs d'un agent de la paix ou non. Je vais vous expliquer pourquoi.

Une chose m'a frappé. Je n'irai pas jusqu'à dire que la question des pouvoirs des agents de la paix n'a aucun rapport avec la question des abus de pouvoirs, mais j'ai été frappé de constater que certaines des opérations illégales sur lesquelles la Commission McDonald s'est penchée. . . Par exemple, prenez l'opération Ham, dans laquelle la GRC avait volé la liste des membres du Parti québécois, ou l'opération Bricole, qui a déclenché toutes ces enquêtes et au cours de laquelle la GRC était entrée par effraction dans une agence de presse pour recueillir des renseignements. Prenez les confrontations. Toutes ces activités visant à recueillir des renseignements étaient illégales, que vous ayez ou non les pouvoirs d'un agent de la paix.

Le SCRS pourrait très bien mener une opération comme opération Ham dans le cadre de son mandat. Ce serait illégal, mais il s'agirait avant tout d'une activité de renseignements. C'est pourquoi je ne pense pas, en ce qui concerne la collecte de renseignements, qu'on puisse voir une grande différence entre les deux cas et qu'on se demande quelle serait la différence d'attitude d'un individu selon qu'il posséderait les pouvoirs d'un agent de la paix ou ne les aurait pas.

Je crois que, dans les faits, il est fort probable que la personne faisant l'évaluation a déjà détenu antérieurement, dans d'autres circonstances, les pouvoirs d'un agent de la paix. Cet individu ne va pas complètement modifier son attitude. Donc, pour répondre à votre question concernant un membre du Sentier Lumineux, je crois que toute différence dans les évaluations, s'il y en avait, dépendrait beaucoup plus des individus en cause que des pouvoirs qu'ils détiendraient.

Votre première question concernait la façon d'arrêter les abus. Mon expérience dans ce domaine indique qu'il serait tout à fait normal d'ouvrir un dossier au sujet de cet individu, mais qu'il ne serait pas justifié d'y porter le nom de toutes les personnes qu'il, ou elle, pourrait rencontrer dans ses activités sociales, au travail, par hasard, ou dans d'autres circonstances similaires.

Il m'est arrivé de voir, dans le cas d'une personne tenue en suspicion, des rapports qui arrivaient systématiquement pour donner la liste de tous les individus qu'il ou elle avait rencontrés à une réunion sociale. Naturellement, ces personnes n'étaient pas vraiment considérées comme constituant une menace; mais, si votre nom apparaissait. . . Imaginons que la personne en cause ait la malchance de participer,

[*Texte*]

there for a long time will sort of breed some kind of suspicion.

That is another way of dealing with the thing if you have one suspect. It is not necessary to believe that everyone he or she meets is necessarily a suspect.

Mr. Lee: Subject to my hope that the issue of subcontracting will come up, thank you, Mr. Chairman.

Mr. Brewin: I would like to explore further with you, Professor Brodeur, the issue of, in some sense, the relationship between CSIS and the RCMP. This is an issue which may or may not give this committee some difficulty. I think we have all started off, and you have reinforced it to some extent, by saying that the basic scheme of the law is working well, and it needs some relatively minor modifications.

That is where we start from, and I think probably most of us see the basic scheme of the act is to have a separate, civilian, intelligence-gathering and analysis agency separate from the peace officer functions and the administrative functions of protecting heads of state and others who visit and doing security checks and all of the other things, or acting on at least security clearance information. I guess when we get from you and from others suggestions of making those changes, we would see them as very major changes which would undermine the scheme that was established five years ago. We want to make sure we understand it.

We have had from the Canadian Civil Liberties Association an argument that came from a civil libertarian perspective that would say narrow the mandate, or at least the opportunity, for this agency to intrude into the privacy of Canadians, and at the same time give it peace officer functions so that it is more disciplined and has the limitations provided in the Criminal Code. That is, I understand, the gist of his argument.

You present a similar argument in respect of linking in with the peace officer function, but from the point of view of, as I understand it, administrative simplicity in a sense, out in the field, not having two sources bumping into each other. At least in your remarks this morning you do not address the idea of significantly limiting the authority of CSIS. Could you comment?

[*Traduction*]

successivement, à cinq réceptions auxquelles, par pur hasard, une autre personne était également présente; le simple fait qu'il ou elle ait été là pour une assez longue période pourrait, en quelque sorte, soulever quelques soupçons.

C'est une autre façon de traiter de la situation quand on s'occupe d'un suspect. Il n'est pas nécessaire de croire que toute personne que la cible rencontre est automatiquement, elle aussi, suspecte.

M. Lee: Sous réserve de voir la question de sous-traitance soulevée, ce que j'espère, je vous remercie, monsieur le président.

M. Brewin: Monsieur le professeur Brodeur, j'aimerais revoir avec vous cette question qui, dans un certain sens, concerne les liens entre le SCRS et la GRC. Cette question pourrait poser, ou ne pas poser, quelques problèmes à notre comité. Notre impression initiale, et vous l'avez renforcée dans une certaine mesure, était que les mesures fondamentales de la loi donnaient de bons résultats et qu'il suffirait sans doute de procéder à quelques modifications d'importance secondaire.

C'était là notre point de départ, et je crois que la plupart d'entre nous pensent que le principe fondamental de la loi visait à créer une agence distincte, civile, de collecte et d'analyse de renseignements, qui serait séparée des activités policières et des activités administratives concernant la protection des chefs d'État qui visitent notre pays, et exécutant les vérifications de sécurité et toutes les autres choses, ou tout au moins s'occupant des renseignements concernant l'homologation de sécurité. Lorsque vous nous suggérez, comme d'autres le font, des modifications à apporter, nous estimons que celles-ci représentent des changements importants qui pourraient même saper le programme établi il y a cinq ans. Nous voulons nous assurer que nous nous comprenons bien.

L'argument présenté par l'Association canadienne des libertés civiles reflète le point de vue des promoteurs des libertés civiles qui voudraient restreindre le mandat du service ou, tout au moins, réduire la possibilité de voir cette agence s'ingérer dans la vie privée des Canadiens. D'autre part, l'association voudrait que les agents du service disposent des pouvoirs d'agents de la paix de façon à ce que leurs activités soient soumises à une meilleure discipline ainsi qu'aux contraintes imposées par le Code criminel. C'est là, je crois, un résumé de leur argument.

Vous présentez un argument similaire en ce qui concerne l'association de l'agence avec les pouvoirs d'agent de la paix, mais, si j'ai bien compris, en pensant surtout à la simplicité administrative, en ce sens que, sur le terrain, il n'y aurait pas deux agences qui se bousculeraient sur la même piste. D'autre part, tout au moins dans vos remarques de ce matin, vous ne traitez pas de la possibilité de réduire d'une façon significative les pouvoirs du SCRS. Pourriez-vous commenter à ce sujet?

[*Text*]

• 1000

Prof. Brodeur: The first comment is that I think I tried to provide some form of criticism of the line of argument taken by the Canadian Civil Liberties Association when I made the point that when in Quebec we had a security service apparatus that was within a police force, not distinct from it, we did not gain any benefit of the police discipline and of the safeguards provided by the Criminal Code. Actually I have quite very strong feelings about this. I think that to a certain extent that is a false hope.

Mr. Brewin: I am skeptical myself.

Prof. Brodeur: Okay, so we understand. My own perspective is the following. It is also, I would say, a civil libertarian perspective. I will not restate my argument again, which is something like if you multiple the services but you do not multiply the controls accordingly then you have a difficulty with regard to the protection of civil liberties. So if you do not multiply the control then you had better have one tight service that does it all and that is already controlled.

But let me get into what I think is more important. Here the question is very complex. I do not view granting peace officer powers to the security service as a very major reform, and let me quote in this respect the McDonald report.

I think, by the way, the research staff should list and analyse all the arguments that were given by the McDonald commission not to grant the powers of peace officers, because at some point it is not always, in my mind, either consistent within the report or consistent with the present situation.

The McDonald report says, in French, something like this: during these interviews with the members of the security service we were made conscious of the fact that they very rarely use their powers of peace officers. Basically they go on to say that if we suppress these then it is a not a very big deal. That is the line of argument. It is in volume I of the second report in French, page 648.

So my line of argument is not to grant to everybody in the service, if one considers that. If one reinstates these powers, it would not be for all the service but perhaps for a small unit that would intervene.

Mr. Brewin: Yes. Well, in some sense we face the fact that CSIS is not suggesting it requires these additional duties and responsibilities in order to do its job. What it has done to meet the problem you have identified has been to sit down with the RCMP and work out what it hopes to be a better system of liaison and working together and integrating the information they receive with the RCMP's responsibility.

[*Translation*]

M. Brodeur: Je voudrais tout d'abord vous signaler que j'ai essayé de présenter une sorte de critique de l'argument présenté par l'Association canadienne pour les libertés civiles quand j'ai indiqué que lorsque le Québec avait un service de sécurité au sein de sa force policière, et non séparée de celle-ci, nous n'avons obtenu aucun avantage de la discipline policière et n'avons pas bénéficié de la protection accordée par le Code criminel. Mon opinion est très claire à ce sujet, et j'estime que, dans une certaine mesure, cet argument soulève de faux espoirs.

M. Brewin: Moi aussi, je suis sceptique.

M. Brodeur: Bon, pour mieux nous comprendre, je vais préciser mon point de vue qui, d'ailleurs, se situe également dans une perspective de protection des libertés civiles. Je ne vais pas reprendre tout mon argument, qui se résume comme suit: si vous multipliez les services sans multiplier les contrôles en conséquence, vous risquez alors d'avoir des difficultés en ce qui concerne la protection des libertés civiles. Donc, si on ne multiplie pas les contrôles, il est préférable d'avoir un seul service bien discipliné qui fait tout le travail et qui est déjà soumis à des contrôles.

Mais, permettez-moi de passer à ce qui est à mes yeux plus important, et ici la question devient très complexe. Je ne pense pas que l'octroi des pouvoirs d'agent de la paix au service de sécurité constitue une réforme importante, et à ce sujet, je pourrais citer le rapport McDonald.

Je pense, par ailleurs, que votre personnel de recherche pourrait préparer une liste et faire une analyse de tous les arguments qui furent avancés par la Commission McDonald contre l'octroi des pouvoirs d'agent de la paix, car, à un moment donné, à mes yeux, ceci n'est pas toujours compatible avec ce rapport lui-même ou avec la situation actuelle.

Dans la version française du rapport McDonald, on peut noter que, lors de leur rencontre avec les membres du service de sécurité, les commissaires réalisèrent que ces agents n'utilisaient que très rarement leur pouvoir d'agent de la paix. Ensuite, on mentionne que si ces pouvoirs étaient supprimés, cela ne serait pas tellement important. C'est là l'argument. On le retrouve dans le volume 1 du deuxième rapport en français, page 648.

Je pense donc que si l'on envisage de conférer ces pouvoirs, ces derniers ne seraient pas octroyés à tous les agents du service. Si ces pouvoirs étaient rétablis, ce ne serait pas pour la totalité du service, mais peut-être pour une petite unité qui pourrait intervenir le cas échéant.

M. Brewin: Bon. Eh bien, dans un certain sens, nous réalisons que le SCRS n'indique pas qu'il a besoin de ces fonctions et responsabilités supplémentaires pour faire son travail. Pour résoudre la difficulté que vous avez indiquée, ils ont rencontré la GRC et établi ce que l'on espère être une meilleure liaison, une meilleure façon de travailler ensemble et d'intégrer les renseignements qu'ils reçoivent avec les activités qui relèvent de la GRC.

[*Texte*]

Prof. Brodeur: Again, what worries me in this is the following situation. You read McDonald and you find out that a security service has no great need of these powers of peace officers. But what we find now is that NSIS or NSID, that new directorate that has been created in the RCMP, numbers 138 full-time persons. So it would seem that there is not a great need for these powers of peace officers, but surely one does not get the impression that they are used rarely because an organization that has 138 people is a fairly large organization.

Mr. Brewin: In your observation, though, in the last year or so have any practical problems resulted from the fact that CSIS does not have peace officer powers?

Prof. Brodeur: I have read the testimonies that were made before you, and it seems that at the beginning there were some problems. They are alluded to, but they all say that they have been solved. I would grant this, and I do not want, again, to make a big argument about this discretion of peace officers powers.

• 1005

Again, what I have submitted is an alternative. Either you buy the McDonald concept and you have two services complementing themselves, CSIS and RCMP, in which case I think the same level of control as is exercised over CSIS should be exercised over that part of the RCMP. . . And if you cannot do that, well, then the alternative is to have most powers given to the service that is properly supervised right now, which is CSIS, by granting only some of them the powers of peace officers.

Mr. Brewin: Let me ask a question in another area, SIRC. In your view, has SIRC been rigorous enough in its review of CSIS, and in particular of CSIS's use of various levels of intrusive techniques?

Prof. Brodeur: I will not play with words. I will hang myself and say yes. One cannot give an absolute answer to this question. There is always scope for improvement and so on and so forth. But if you compare the situation as it is now with the situation before, I believe one would have to say SIRC has done a rather good job.

Mr. Brewin: Again, we heard from Mr. Borovoy that it looks satisfactory, but the fact remains that because CSIS has such broad authority and can therefore intrude relatively easily within the framework of the law, to say what you have just suggested is not really to go to the heart of the point. The critical question arises from the fact that CSIS intrudes far more frequently than is necessary. He quoted some American figures, and I gather

[*Traduction*]

M. Brodeur: Là encore, je me préoccupe de la situation que je vais décrire. En lisant le rapport McDonald, on constate qu'un service de sécurité n'a guère besoin de ces pouvoirs d'agent de la paix. Mais ce que nous avons maintenant, c'est la direction des enquêtes relatives à la sécurité nationale au sein de la GRC; cette nouvelle direction regroupe 138 personnes employées à plein temps. Ainsi, il ne semble pas que ces pouvoirs d'agent de la paix répondent à un besoin pressant, mais certainement on n'a pas l'impression qu'ils sont utilisés rarement puisqu'il s'agit d'un organisme qui regroupe 138 personnes, ce qui en fait une organisation assez importante.

M. Brewin: Avez-vous noté, cependant, au cours des douze derniers mois environ, que l'absence de pouvoir d'agent de la paix entraînait des difficultés pratiques pour le SCRS?

M. Brodeur: J'ai lu les dépositions des témoins qui ont comparu devant vous, et il semble qu'il y ait eu des difficultés au début; ces difficultés sont mentionnées, mais tous disent qu'elles ont été résolues. Je suis prêt à le reconnaître et je vous dis à nouveau que je ne voudrais pas attacher une très grande importance à cette question des pouvoirs d'agent de la paix.

Comme je l'ai dit, je ne fais que présenter une solution de rechange. Ou bien on accepte le concept présenté dans le rapport McDonald et on a alors deux services qui se complètent mutuellement, le SCRS et la GRC, et à ce moment-là je crois que le niveau de contrôle qui existe pour le SCRS devrait se retrouver en ce qui concerne la partie correspondante de la GRC. Si cela ne peut pas se faire, l'alternative serait de conférer au service qui est correctement contrôlé actuellement, le SCRS, la plupart des pouvoirs en accordant uniquement à certains de ses agents les pouvoirs d'agent de la paix.

M. Brewin: Permettez-moi de vous poser une autre question, sur un autre sujet, le CSARS. Pensez-vous que l'examen du SCRS par le CSARS ait été suffisamment rigoureux, plus particulièrement en ce qui concerne l'utilisation par le SCRS des techniques intrusives à différents niveaux?

M. Brodeur: Je ne vais pas jouer sur les mots. Je vais tout risquer et dire oui. Il est impossible de donner une réponse absolue à votre question; on peut toujours améliorer les choses, faire ceci, faire cela. Mais si l'on compare la situation actuelle à ce qu'elle était auparavant, je crois qu'il faut dire que le CSARS fait du bon travail.

M. Brewin: Eh bien, nous avons entendu M. Borovoy qui nous dit que la situation semble satisfaisante, mais il n'en reste pas moins que le SCRS ayant des pouvoirs très étendus, il peut relativement facilement s'ingérer dans la vie privée, et ceci dans le cadre de la loi; ce que vous venez de suggérer ne va pas vraiment au coeur de la question. Le problème fondamental est que le SCRS touche à la vie privée beaucoup plus souvent que cela

[*Text*]

you have taken a look at the comparison and I understand you would agree that certainly CSIS has intervened far more frequently, relative to the size of our population, than the Americans have. Do I have it correct?

Really, the critical question is do you believe CSIS intervenes too much in the lives of Canadians?

Prof. Brodeur: If I understand you right you are referring, for instance, to figures given perhaps in a Law Reform Commission document saying wiretap is twice as frequent in Canada in absolute numbers, and if you take into account the difference of population it is 20 times more frequent here. I will tell you my feelings on that. It seems to me these numbers must be wrong. They are not wrong for Canada, but. . .

I speak as a social scientist. Whenever there is a difference that is. . . If previously to that document someone had asked you do you know we wiretap 20 times more people here in Canada than in the U.S., you would have said oh, come on. When you look at the figures, they are not a fraud, but what I would suspect is that the ways of counting may be very different.

Mr. Brewin: But let me take you to the question, do you believe CSIS uses intrusive techniques too often?

Prof. Brodeur: From the information I now possess, I think that delicate balance has been achieved.

Mr. Atkinson (St. Catharines): Prof. Brodeur, thank you very much for your presentation. Following on from Mr. Brewin's questions, is it your opinion that the judicial review of the intrusive powers is being handled in an adequate way?

Prof. Brodeur: Again, I have actually studied this question. For instance, at one point I tried to review the reports that were issued by the Solicitor General to see how many of these applications were refused by the judges. I reviewed from 1974 to 1984, and what I found out was that taken all together there were 12,000 granted applications and renewals, and of these 12,000 only 14 had been refused by the judges. And if you go through these reports, after 1984 they refuse even less. Basically they imposed conditions that protect the relationship between the lawyer and his client.

• 1010

So I would say that the gist of it is there is a need for a devil's advocate or something like that, because it would

[*Translation*]

n'est nécessaire. Le témoin a cité certains chiffres concernant les États-Unis, et je pense que vous avez examiné cette comparaison. Je pense que vous serez d'accord pour constater que le SCRS est certainement intervenu beaucoup plus fréquemment dans la vie privée que les Américains, compte tenu des différences de population.

Est-ce que j'ai bien compris? Pensez-vous que le SCRS intervient trop souvent dans la vie des Canadiens, c'est là la question fondamentale?

M. Brodeur: Si je vous ai bien compris, vous vous référez, par exemple, aux chiffres qui apparaissent dans le document de la Commission de la réforme du droit qui indique qu'en chiffres absolus l'écoute des conversations téléphoniques est deux fois plus fréquentes au Canada qu'aux États-Unis et compte tenu de l'importance relative des populations, cette écoute serait vingt fois plus fréquente ici. Je vais vous dire ce que je pense à ce sujet. Il me semble que ces chiffres doivent être erronés. Ils ne le sont pas pour le Canada, mais. . .

Je parle en spécialiste des sciences humaines; chaque fois que l'on rencontre une différence telle. . . enfin, si avant la publication de ce document quelqu'un vous avait posé la question suivante: «Savez-vous que nous faisons vingt fois plus d'écoute téléphonique au Canada qu'aux États-Unis.» Vous auriez répondu «Allons, allons.» Quand on voit de tels chiffres, ils ne sont pas frauduleux, mais j'ai tendance à croire que la façon de compter les choses peut être très différente d'un pays à l'autre.

M. Brewin: Permettez-moi de vous ramener à la question; pensez-vous que le SCRS a trop souvent recours à des techniques touchant à la vie privée?

M. Brodeur: En me fondant sur les renseignements actuellement en ma possession, je pense qu'on a réussi à atteindre un fragile équilibre.

M. Atkinson (Ste Catherines): Professeur Brodeur, je vous remercie vivement de votre exposé. Pour faire suite à la question de M. Brewin, est-ce qu'à votre avis l'examen judiciaire des pouvoirs d'intervention dans la vie privée est traité d'une façon satisfaisante?

M. Brodeur: Là encore, j'ai effectivement étudié cette question. Par exemple, j'ai essayé à un certain moment d'étudier les rapports présentés par le bureau du solliciteur général, car je désirais découvrir le nombre de demandes qui avaient été rejetées par les juges. J'ai étudié la période allant de 1974 à 1984, et j'ai découvert que 12,000 demandes de renouvellement avaient été présentées, et que seulement 14 d'entre elles avaient été rejetées par les juges. Si vous lisez ces rapports, vous constatez qu'après 1984, un nombre encore moins élevé de demandes ont été rejetées. Ils ont tout compte fait imposé des conditions qui protègent les liens qui existent entre l'avocat et son client.

Bref, il faut que quelqu'un se fasse l'avocat du diable, car tout semble indiquer que les juges n'hésitent pas à

[*Texte*]

seem that the judges are liberal in granting these powers. That is one thing.

Another thing I want to say is I have discussed this with judges. It seems to me that unless you have a devil's advocate, and not only a devil's advocate but someone who is knowledgeable enough in these matters to really make a difference. . . Imagine that you are a judge. They have all this information about someone who is a threat and so forth. I believe this information has some power of intimidation. I do not mean intimidation in the sort of. . . but you see what I mean. They look at this, and they are not particularly knowledgeable in all this, so they would tend to go with the service because they are not experts in this. I would say that if you have a devil's advocate, and basically you need more than someone who can argue for a case, someone who would be recognized by the judges as having a certain expertise. . .

And lastly, I tend to believe that the true use of judicial supervision in all these things is not really that they screen all the bad applications. The official version of the service that they do it themselves and basically when they go there it is the best one, I am not convinced by this. It is like a horse that has won 300 races in one year and the answer as to why it did was that the horse is very well trained. Yes, perhaps the horse is very well trained, but there may be other reasons why that horse has won 300 races in one year. There is some sort of business behind all of this.

But what is very useful in warrants is it allows you to know the scope of wiretapping and the scope of intrusion; it provides you with a statistical basis. The more important issue, I would say, is not seeing whether this particular application is warranted or this particular authorization is justified, it is basically to control the whole phenomenon. If for instance you see that from one year to another there is a jump of 100% in the number of applications granted, I think then you should raise some questions. Warrants allow you to monitor the general trends with regard to wiretapping. But the granting of specific warrants to exercise surveillance on an individual, this is nearly automatic.

Last point on this. I have been asked if there were cases where CSIS sort of went beyond its authority. According to my information that delicate balance has been. . . But there is one case. It is the Atwal case. You probably remember this one. This is where the judges granted some sort of a basket clause in a warrant to wiretap and intercept the communications of Mr. Atwal. Basically everywhere he went in Vancouver you could bug. First, that kind of far-ranging authorization is much too wide; and second, it was learned subsequently that information that the service knew was wrong had been presented to Judge Heald for him to grant the warrant.

[*Traduction*]

accorder ce genre de pouvoirs au service. Ça, c'est un aspect du problème.

J'aimerais également signaler que j'ai discuté de cette question avec les juges. À mon avis, à moins que vous n'ayez quelqu'un qui se fasse l'avocat du diable, et même plus, quelqu'un qui s'y connaisse assez pour que sa présence soit remarquée. . . Supposons que vous êtes juge. On vous donne toutes sortes de renseignements sur une personne qui représente une menace. Ces renseignements peuvent vous intimider. Vous comprenez ce que je veux dire. Ils étudient les renseignements, ils ne connaissent pas tous les détails de l'affaire, et les juges ont tendance à accepter les demandes présentées par le service parce qu'ils ne sont pas des experts dans le domaine. Je dis simplement que si vous aviez quelqu'un qui se faisait l'avocat du diable, et il ne s'agirait pas simplement de quelqu'un qui sache comment défendre un dossier, mais plutôt de quelqu'un qui, aux yeux des juges, posséderait une certaine connaissance du domaine. . .

Enfin, à mon avis, la surveillance judiciaire dans cette affaire ne se limite pas simplement à l'identification des mauvaises demandes ou de celles qui ne sont pas fondées. D'après les fonctionnaires du service, les demandes présentées sont nécessaires. Cependant, je n'en suis pas convaincu. C'est comme si un cheval avait gagné 300 courses en une année et que vous vous demandez pourquoi il est si bon. La réponse est évidente: il a reçu un bon entraînement. C'est vrai, l'entraînement était peut-être très bon, mais il existe peut-être d'autres raisons pour lesquelles ce cheval a gagné ces 300 courses en une année. C'est ce que je veux dire.

L'avantage des mandats, c'est qu'ils vous permettent de connaître le nombre de cas d'écoute téléphonique et la portée de l'intervention. Cela vous donne une base statistique. À mon avis, le plus important n'est pas de savoir si cette demande ou cette autorisation était justifiée, mais plutôt de contrôler tout ce phénomène. Par exemple, si vous constatez qu'il y a une augmentation de 100 p. 100 d'une année à l'autre au titre des demandes accordées, vous devriez vous poser certaines questions. Les mandats vous permettent de surveiller les tendances générales en ce qui a trait à l'écoute téléphonique. Cependant, l'autorisation d'un mandat pour la surveillance d'un particulier est pratiquement automatique.

Enfin, on m'a demandé s'il y avait des cas où le SCRS outrepassait son pouvoir. D'après les renseignements que j'ai obtenus, ce fragile équilibre a été. . . Je pense à un cas en particulier. L'affaire Atwal. Vous vous en souvenez probablement. Les juges avaient accordé une espèce de mandat omnibus pour l'écoute téléphonique et l'interception des communications de M. Atwal. Partout où il se rendait à Vancouver, on écoutait ce qu'il disait. Ce genre d'autorisation générale est beaucoup trop vague. De plus, on a appris par la suite que le service avait sciemment fourni de faux renseignements au juge Heald pour influencer sa décision.

[*Text*]

• 1015

I would say that was particularly unfortunate, since Judge Heald was the one who ruled that his own authorization had been legal. First of all, he gave an authorization and then he said it was illegal, and he was the judge who was sort of ruling as to whether he had made a correct decision. Of course, he ruled that he had made a correct decision, but at the end of the process he learned that he had been, to a certain extent I would say, misinformed by the service. That was not the greatest exploit of CSIS during the past four years.

Mr. Atkinson: Your comment is interesting. Then there should be a devil's advocate in Federal Court when the application is made for the warrant.

Prof. Brodeur: More than that. It should be a devil's advocate with some sort of recognized expertise, so that you really could make a difference. I do not think it should be a very young lawyer, who has just passed his bar examination, because the judge would look at him and say oh, my God. . . Do you see what I mean?

Mr. Atkinson: Yes, I remember. So a list could be set up, possibly by SIRC, of qualified lawyers.

From your presentation today I take it you are advocating a similar process for human sources, and a devil's advocate as well in Federal Court.

Prof. Brodeur: Yes, but let me be clear about this. I think the argument that there should be a warrant initially to recruit sources may be a good idea in theory, but in practice it is very difficult to implement this idea. My own position is that, if you have started an operation and you still need to have that source after 18 months—it may be 18 months, it may be 12 months, it may be 2 years—if you want to go beyond a certain threshold in time, then I believe you should have to justify your case before a judge, with a devil's advocate who is knowledgeable in these cases.

Mr. Atkinson: One other thing that was interesting to me was your suggestion that there be an Inspector General in the RCMP, just as there is in CSIS. My impression is that the Inspector General is the eyes and the ears of the Solicitor General in CSIS. Putting CSIS off as a separate body without policing powers, because in that sense political control should be more exerted in that area than in a law enforcement agency—we have seen the perception that there may be political interference with the RCMP—would you not think such a suggestion could lead to that political interference argument again in the RCMP?

Prof. Brodeur: Yes, there is a potential for this. What I want to say is that it might be a good idea to narrow down a little bit the definition of the task of the Inspector General, because apparently there is a code for interpretation. You could have one Inspector General, who sort of behaves not only like a bureaucrat, or the

[*Translation*]

À mon avis, cet incident est particulièrement malheureux, puisque le juge Heald est celui qui a décidé que son autorisation était légale. Tout d'abord, il a accordé cette autorisation et a dit qu'elle était illégale, mais c'était lui le juge qui devait décider s'il avait pris la bonne décision. Évidemment, il a décidé qu'il avait pris la bonne décision, mais quand toute cette affaire a été terminée, il a appris que dans une certaine mesure, le service l'avait trompé. Cela n'a pas été la plus grande réalisation du SCRS au cours des quatre dernières années.

M. Atkinson: Votre commentaire est fort intéressant. Quelqu'un devrait se faire l'avocat du diable à la Cour fédérale lorsqu'on demande un mandat.

M. Brodeur: Il faudrait pousser les choses plus loin. Il faudrait avoir quelqu'un qui se fasse l'avocat du diable et qui soit un expert reconnu; de cette façon, on pourrait vraiment faire une différence. Je ne crois pas qu'il devrait s'agir d'un très jeune avocat, qui vient à peine d'être reçu au barreau, parce que le juge le verrait et penserait: bon sens!. . . Vous savez ce que je veux dire?

M. Atkinson: Oui, je me souviens. Ainsi, on pourrait établir une liste—peut-être le CSARS pourrait-il s'en charger—une liste d'avocats compétents.

D'après ce que vous avez dit aujourd'hui, je pense que vous proposez un système semblable pour les sources humaines, et vous voudriez qu'il y ait quelqu'un qui se fasse l'avocat du diable à la Cour fédérale.

M. Brodeur: C'est exact, mais permettez-moi de m'expliquer. Je crois qu'en théorie, l'argument selon lequel il devrait y avoir un mandat pour recruter des sources pourrait être bon, mais cette idée est très difficile à mettre en pratique. Si vous avez entamé une opération et que vous avez toujours besoin de cette source après 18 mois—il peut s'agir de 18 mois, de 12 mois ou de deux ans—si vous voulez poursuivre après une certaine période, je crois que vous devrez justifier cette demande devant un juge, en présence de cet expert qui connaît bien le domaine.

M. Atkinson: Vous proposez également, et c'est fort intéressant, qu'on nomme au sein de la GRC un inspecteur général, comme il en existe un pour le SCRS. À mon avis, l'inspecteur général est les yeux et les oreilles du solliciteur général au sein du SCRS. On propose de faire du SCRS un corps distinct qui n'ait pas les mêmes pouvoirs que les corps policiers, parce qu'ainsi, il y aurait davantage de contrôle politique que dans un corps policier. . . vous avez vu que certains accusent le gouvernement d'ingérence politique au sein de la GRC. Ne croyez-vous pas que si cela se produisait, on pourrait encore une fois parler d'ingérence politique?

M. Brodeur: Oui, cela serait possible. Je veux cependant ajouter qu'il serait peut-être bon de délimiter un peu plus la définition des fonctions de l'inspecteur général, parce qu'il semblerait qu'il existe un code d'interprétation. Il pourrait y avoir un inspecteur général qui ne se contenterait pas d'être un fonctionnaire, ou les

[*Texte*]

eyes and the ears of the Solicitor General, but also like someone who is trying to get at the bottom of what is happening. If something is wrong, he tries to get it out in the open, a sort of activist Inspector General. Then you can have another person who views his function as being so to speak, in a more bureaucratic sense of the word, the eyes and the ears of the Solicitor General.

I think one should have a tighter definition of his mandate so that there is not that wavering between an Inspector General, for instance, who has a sustained relationship, and a very good relationship with SIRC, and another one who might be much more distant from SIRC.

I am not saying that this is the case, but with regard to the definition of this task that might happen. If you were to tidy up that thing, it might in part answer your problem.

Mr. Atkinson: It should be tidied up in the CSIS Act itself.

There is another aspect that almost looks like a conflict of interest; that is, the Inspector General being tasked by the Solicitor General or SIRC. Does that present you with any difficulty?

• 1020

Prof. Brodeur: That is a very difficult question. I am quite sure if Mr. Atkey, the Inspector General, and the Solicitor General were here and you asked this question they would say my God, a conflict of interest. On the contrary, we are all basically in the same business of trying to protect the rights of the Canadian citizen and foster the efficacy of the service. At least in theory there does not seem to be a conflict of interest, at least if one goes to their public declarations. In practice it may be these different parties have different agendas. But when we get into different agendas and hidden agendas and that kind of thing it gets very difficult to answer the question.

Mr. Stuart Farson (Committee Researcher): Professor Brodeur, in one of your papers you have referred to what Gary Marks has called "subcontracting". I know there is evidence in the United States and the United Kingdom that both policing agencies and security services have used the facility of the subcontracting process. Do you have any indication the process is happening in Canada, and could you explain to the committee in brief terms what the term "subcontracting" means?

Prof. Brodeur: As you know, Mr. Farson, it is is difficult to list a great number of cases in this respect. But there was a public inquiry on one police force in the province of Quebec. I think it was the police force of Sainte-Foy. It was discovered that the police were not authorized to wiretap a certain number of persons and really did not have a very good chance of getting this authorization. So basically they went to see a private security agency that was willing to breach the law. There

[*Traduction*]

yeux et les oreilles du solliciteur général, mais qui essaierait aussi de comprendre vraiment ce qui se passe. Si quelque chose cloche, il essaie de faire connaître le problème; une espèce d'inspecteur général plus militant. Puis, il y aurait peut-être celui qui pense que son rôle est en quelque sorte un rôle de fonctionnaire, et qu'il n'est, tout compte fait, que les yeux et les oreilles du solliciteur général.

Je crois qu'il faudrait donner une définition plus précise de son mandat pour bien déterminer si l'on veut un inspecteur général qui a de très bons rapports avec le CSARS ou un autre qui fonctionne de façon plus indépendante.

Je ne dis pas que c'est le cas, mais ce pourrait l'être, et c'est pourquoi je propose que l'on définisse mieux ses fonctions. Une meilleure définition pourrait régler une partie de votre problème.

M. Atkinson: Oui, on pourrait apporter ces précisions dans la Loi sur le SCRS.

Il existe un autre aspect qui pourrait être interprété comme un conflit d'intérêts, à savoir que l'inspecteur général soit mandaté par le solliciteur général ou par le CSARS. Pensez-vous qu'il existe un problème en ce sens?

M. Brodeur: C'est une question à laquelle il est assez difficile de répondre. Je suis convaincu que si M. Atkey, l'inspecteur général, et le solliciteur général étaient ici et que vous leur posiez cette question, ils vous diraient: bon sang! un conflit d'intérêts. Cependant, nous essayons tous, tout compte fait, de protéger les droits du citoyen canadien et d'assurer un service efficace. Au moins en théorie, il ne semble pas y avoir de conflit d'intérêts, tout au moins si l'on se fie à ce que ces gens disent en public. En pratique, peut-être toutes ces parties ont-elles des programmes, des objectifs différents. Mais lorsque l'on commence à parler de programmes différents et de programmes officiels et cachés, il devient très difficile de répondre à cette question.

M. Stuart Farson (recherchiste du Comité): Monsieur le professeur, dans un de vos documents, vous avez parlé de ce que Gary Marks désigne comme étant l'«affermage». Je sais que tout semble indiquer qu'aux États-Unis et au Royaume-Uni, les corps policiers et les services de sécurité font appel à l'affermage. Savez-vous s'il en va de même au Canada? Pouvez-vous expliquer brièvement au Comité ce qu'on entend par «affermage»?

M. Brodeur: Comme vous le savez, monsieur Farson, il est difficile de vous donner une longue liste de cas pour répondre à cette question. Il y a cependant eu une enquête publique sur un corps policier au Québec. Je crois qu'il s'agissait de la police de Sainte-Foy. On a découvert que la police n'était pas autorisée à procéder à l'écoute téléphonique d'un certain nombre de personnes et que ses chances d'obtenir une telle autorisation étaient très minces. C'est pourquoi ce corps

[*Text*]

is no question they do not have more powers than the police, but some of these private agencies are more willing to break the law.

Subcontracting is trying to get another agency, be it another public agency or another private agency, to engage in an operation that if not illegal at least would be deemed reprehensible within the service. So you have it done by somebody else.

I believe subcontracting can occur in three kinds of situations. One is that you go to a private agency. Another one. . . I believe there is a lot of subcontracting done with human sources. You go to your source and the source may do the dirty work: plant some documents, do some misinformation, and so on.

The third thing is that subcontracting may be done between two public agencies, one of which is intensely supervised—for instance, it might be CSIS—and another one less intensely supervised. I do not want to name one specific agency, but one could pick another and there may be some sort of an arrangement to the effect that, well, we have a pretty active monitoring committee here; it would be difficult to do that kind of thing, so why do you not do it; and, yes, there is a possibility. That is of course why I believe it is very, very important the major partners in the protection of national security be submitted to the same level of control.

The Chairman: Professor Brodeur, thank you ever so much for taking the time to prepare a brief and come before us this morning. You have added substantially to our thought processes, and I am sure the report will be stronger for our having had your input.

We will adjourn for five minutes.

• 1025

[*Translation*]

policier s'est adressé à un service de sécurité privé qui, lui, était disposé à enfreindre la loi. Nous savons tous que ces services privés n'ont pas plus de pouvoirs que la police, mais certains d'entre eux sont plus disposés à enfreindre la loi.

L'affermage, c'est l'utilisation d'un autre service, qu'il s'agisse d'une agence publique ou d'une agence privée, pour se livrer à des opérations qui, si elles ne sont pas illégales, ne seraient pas approuvées si elles étaient effectuées par le service. Vous faites faire votre travail par quelqu'un d'autre.

Je crois que l'affermage se produit dans trois types de situations. Premièrement, vous pouvez vous adresser à un service privé. Deuxièmement. . . Je crois qu'il y a beaucoup d'affermage qui est fait par les sources humaines. Vous vous adressez à votre source, qui sera peut-être disposée à faire le travail, comme cacher des documents, faire circuler de faux renseignements, etc.

Troisièmement, l'affermage peut se faire entre deux organismes publics, l'un qui fait l'objet d'une surveillance intensive—par exemple, il pourrait s'agir du SCRS—et un autre qui fait l'objet d'une surveillance moins intensive. Je ne veux pas donner un exemple précis pour ce dernier cas, mais on pourrait choisir un organisme et dire: nous avons un bon comité de surveillance. Il serait difficile de faire ce genre de chose, mais pourquoi ne le feriez-vous pas? Dans votre cas, la surveillance n'est pas aussi intensive. Ce n'est pas impossible. C'est pourquoi je crois qu'il est très, très important que les principaux éléments du système de sécurité nationale fassent l'objet du même niveau de contrôle.

Le président: Monsieur Brodeur, je tiens à vous remercier d'avoir pris le temps de préparer ce mémoire et de venir nous le présenter ce matin. Vos commentaires ont été fort enrichissants, et je suis convaincu que notre rapport sera meilleur parce que nous avons pu bénéficier de votre participation.

Nous prendrons une pause de cinq minutes.

• 1032

The Chairman: Order, please. We are very privileged to have before us this morning representatives from the World Sikh Organization. The director of administration, Mr. Karnail Singh Gill, is with us today. Mr. Gill, you have the floor.

Mr. Karnail Singh Gill (Director of Administration, World Sikh Organization): Thank you, Mr. Chairman. My colleagues are Dr. Atar Singh Chawla, our director of finance, who works as a research scientist for Health and Welfare, and our executive assistant, Mrs. Alice Basarke. She is also a resident of the municipality of Nepean. My name is Karnail Singh Gill, and I am the director of

Le président: Nous reprenons nos travaux. C'est un honneur pour nous d'avoir comme témoins ce matin des représentants de l'Organisation des Sikhs du monde. Je donne donc la parole à M. Karnail Singh Gill, directeur de l'administration de cette organisation.

M. Karnail Singh Gill (directeur de l'administration, Organisation des Sikhs du monde): Merci, monsieur le président. Je vous présente mes collègues, M. Atar Singh Chawla, notre directeur des finances, qui fait de la recherche au ministère de la Santé et du Bien-être, et M^me^ Alice Basarke, notre adjoint exécutif, domiciliée à Nepean. Je m'appelle Karnail Singh Gill et, en tant que

[*Texte*]

administration. I run the national and international office of the World Sikh Organization.

Mr. Chairman and members of the committee, we feel very privileged that you have given us a chance to raise our concerns before you. We do that in two ways: we have given you about three proposals and then we try to answer the questions that were given to us by Mr. Reid.

From the limited information available about the working of the acts, it is difficult to make an authentic evaluation. At the same time, we believe the Sikhs in Canada have had more than their share of troubles at the hands of the Government of India and its agencies. We have been complaining that Sikhs in Canada are not being adequately protected by our government against the clandestine, deceptive, and covert activities of the unethical foreign government, in this case the Government of India. This is evident from a number of published sources, some of which are listed in appendix 1.

Here I will seek your indulgence, sir. I know that you have a translation of this brief, but I do not think you have the documents that went into the appendices. Unfortunately, all of those are in English, and I will sincerely request you please to go through at least the documents in appendix 1, because the points we make in the brief are reinforced by those documents.

The espionage and sabotage activities of the Government of India are clearly alluded to in the book entitled *Soft Target*, by Mr. Kashmeri and Mr. McAndrew. The subversive activities were started around 1980 and are still continuing.

• 1035

The Government of India has been interfering with and manipulating the political, religious and social life of Sikhs in Canada to achieve its own objectives. These interferences include implanting their agents in Sikh community and Sikh organizations, threats against relatives in India, refusals of visas to visit India, etc. In the past decade the Government of India sent several *agent provocateurs*, politicians and individuals to propagate the false proganda against Sikhs in Canada. Our assessment is that the majority of the Indian diplomats in Canada at this stage are spying for the Government of India.

We therefore present two proposals. Number one is we propose that the CSIS Act should be strengthened to protect the ethnic minorities in Canada from the wrongful activities of foreign governments. Number two is sharing of intelligence information with foreign governments and their agencies. The sharing of intelligence with countries whose value system is different from that of Canada is of immediate concern to us, and in this case our stress is mostly on human rights violations. As we go along you will see what we are talking about.

[*Traduction*]

directeur chargé de l'administration, je suis responsable du bureau national et international de l'Organisation des Sikhs du monde.

Monsieur le président, mesdames et messieurs, nous vous remercions vivement de nous avoir invités à comparaître devant vous pour vous exposer notre point de vue. Nous comptons vous soumettre trois propositions, après quoi nous essaierons de répondre aux questions qui nous ont été posées par M. Reid.

À partir des renseignements limités dont nous disposons au sujet du fonctionnement de ces lois, il est difficile de procéder à une évaluation valable. Par ailleurs, nous estimons que les Sikhs du Canada ont eu plus que leur part de difficultés à cause du gouvernement de l'Inde et de ses organismes. Ainsi, nous avons fait valoir que les Sikhs du Canada ne sont pas assez protégés par le Canada contre les activités clandestines, trompeuses et indirectes de ce gouvernement malhonnête qu'est celui de l'Inde, comme en font foi un certain nombre de publications, dont certaines sont énumérées à l'annexe 1.

Vous nous permettrez une brève parenthèse. Vous avez reçu la traduction de notre mémoire, mais non pas les documents figurant aux annexes. Malheureusement, vous avez donc le texte uniquement en anglais. Je vous engage néanmoins vivement à parcourir ne serait-ce que les documents figurant à l'annexe I, dont le contenu sert à étayer notre mémoire.

Dans leur ouvrage intitulé *Soft Target*, MM. Z. Kashmeri et B. McAndrew font clairement allusion aux activités d'espionnage et de sabotage du gouvernement indien, dont les activités subversives remontent à 1980 environ et se poursuivent toujours.

Le gouvernement de l'Inde entrave et manipule la vie politique, religieuse et sociale des Sikhs du Canada pour atteindre ses propres objectifs. Entre autres, il implante des agents dans la communauté et les organisations sikhs, menace les parents demeurés en Inde, refuse des visas aux Sikhs désireux de se rendre en Inde, etc. Au cours de la dernière décennie, il a envoyé un certain nombre d'agents provocateurs, d'hommes politiques et de simples particuliers disséminer de la propagande trompeuse contre les Sikhs au Canada. À notre avis, la majorité des diplomates indiens en poste au Canada sont des espions à la solde du gouvernement indien.

Nous avons deux propositions à vous soumettre. Premièrement, que la Loi sur le SCRS soit renforcée de manière à protéger les minorités ethniques du Canada contre les activités illégales de gouvernements étrangers. Deuxièmement, le partage de renseignements avec les gouvernements étrangers et leurs organismes: le partage de renseignements avec des pays dont le système de valeurs diffère de celui du Canada nous préoccupe vivement, surtout en ce qui concerne les atteintes aux droits de l'homme.

[*Text*]

In spite of the fact that our government was specifically warned by no less a body than the distinguished Security Intelligence Review Committee in the report of June 22, 1987, it appears that the practice is still continuing.

The language of the Security Review Committee bears repeating and we believe it is one of the fundamental issues. It affects not only Sikhs but other minorities, such as Croatians, Armenians, Ukrainians, Tibetans, in the Canadian multicultural mosaic. It alters the way the Government of Canada treats minorities in the light of intelligence information received from their countries of ancestry. The alarm of the committee appears to have fallen on deaf ears. The words of the committee, as found on page 23 of the report, were as follows:

> Foreign Intelligence. Another issue became apparent when we examined the flow of information in one operational branch of CSIS.
>
> It seemed to us that the information supplied by friendly intelligence services might too easily be accepted by CSIS at face value; it may not be getting the same critical scrutiny as from Canadian sources.

In the context of our brief I would like to underline this—it may not be getting the same critical scrutiny as from Canadian sources.

> Indeed, we sense that CSIS might be too quick to accept the foreign policy underpinnings of this information instead of recasting it in terms of Canadian policy. . . Canada has its own national interests, distinct from the interests of any other nations.
>
> The McDonald Commision pointed out the danger of adopting the "outlook and opinions of a foreign agency, especially an agency which has come to be depended upon heavily".

In this case if some of you have the complete brief with the attachments, actually in Appendix I there is an editorial from *The Globe and Mail* on friendly spies and if you read that you will see our concerns.

We believe that the Sikhs have been the victims of a calumny and an injustice which could have been prevented had the Canadian intelligence services, the Canadian External Affairs Minister and his staff, paid attention to what was obviously a meaningful and disturbing tendency identified by a major government committee.

The concepts of democratic and human rights are very different in India than they are in Canada. For this I will seek your indulgence and ask that you refer to Appendix II. The case of torture by the Indian government of a Canadian, Mr. Balkar Singh of Toronto, has been well reported in the media. In India, people as young as five

[*Translation*]

Bien que notre gouvernement ait été expressément averti à ce sujet par le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité dans son rapport présenté le 22 juin 1987, il semblerait que cette pratique dure toujours.

Les propos du comité de surveillance méritent d'être repris ici, car c'est cette pratique qui, à notre avis, pose l'un des principaux problèmes. Cette pratique concerne d'ailleurs non seulement les Sikhs, mais également d'autres minorités, comme les Croates, les Arméniens, les Ukrainiens et les Tibétains, qui forment la mosaïque culturelle du Canada. Cette pratique modifie en effet la façon dont le Canada traite ses minorités, et ce, en fonction de renseignements qu'il reçoit de leur pays d'origine. Mais cet avertissement semble être tombé dans l'oreille d'un sourd. Voici ce que le comité disait à ce propos à la page 23 de son rapport:

> Renseignements étrangers. Une autre question est ressortie de notre examen du flux d'information dans une direction opérationnelle du SCRS.
>
> Il semblerait que le SCRS ait trop tendance à accepter d'emblée les renseignements fournis par les services de renseignement de pays amis; ces renseignements ne sont peut-être pas examinés de façon aussi critique que les renseignements émanant de sources canadiennes.

Je tiens à ce propos à souligner le fait que ce type de renseignements ne sont sans doute pas examinés de façon aussi critique que les renseignements provenant de sources canadiennes.

> Il semblerait que le SCRS a trop souvent tendance à accepter la politique étrangère qui sous-tend ces renseignements plutôt qu'à l'adapter à la politique canadienne. En effet, le Canada a ses propres intérêts nationaux, différents de ceux d'autres pays.
>
> Ainsi, la Commission McDonald a signalé qu'il était dangereux «d'épouser les façons de voir et les opinions d'un service étranger, particulièrement d'un organe dont le service canadien dépend dans une large mesure».

À ce propos, vous trouverez à l'annexe I un article de fond paru dans le journal *The Globe and Mail*, où il est justement question des espions originaires de pays amis, et vous comprendrez mieux ainsi ce que je voulais dire.

Nous estimons que les Sikhs ont été calomniés et traités injustement, ce qui aurait pu être évité si le Service canadien du renseignement de sécurité ainsi que le ministre des Affaires extérieures et ses collaborateurs avaient pris en compte ce qui, de toute évidence, est une tendance révélatrice et troublante, dénoncée par un important comité gouvernemental.

Les notions de démocratie et de droits de la personne ne signifient pas du tout la même chose au Canada et en Inde. Je vous demanderais à ce propos de jeter un coup d'oeil à l'annexe II. Ainsi, les médias ont beaucoup parlé des tortures infligées à un Canadien, M. Balkar Singh, de Toronto, par des sbires du gouvernement indien. En Inde,

[*Texte*]

years old can be picked up and locked up in jails for years without any charges laid against them.

India used its legalized co-operation with CSIS to spread false and misleading information against Sikhs in Canada. Furthermore, we believe that the information provided by Canadian government sources to the Government of India was used to torture and kill a number of Sikhs in India. The killing of Mr. Balbir Singh by Indian authorities has been well documented. Relatives of Canadian Sikhs in India were also tortured, killed, or harmed in other ways.

• 1040

May we point out that Canada has signed and ratified the following United Nations conventions:

1. Outlawing an ancient evil, torture: Convention against torture and other cruel, inhumane, or degrading treatment or punishment.

2. The declaration of basic principles of justice for the victims of crime and abuse of power.

3. Code of conduct for law enforcement officials.

None of these documents has even been signed by the Government of India. Furthermore, the cruel and degrading punishment of the death penalty is banned by Canadian law. In India, however, the death penalty is practised and people have been hanged for political reasons.

By sharing the intelligence information with India, a country in which some policemen are the law and justice dispensers, the Canadian government inadvertently has helped to promote violations of human rights. Perhaps our security agencies have provided misleading information to the Canadian government, which in turn was passed on to the Government of India.

We present another proposal: the Security Intelligence Review Committee should re-examine the co-operative programs on the gathering and sharing of intelligence with other countries in view of their human rights records, treatment of minorities, and violations of fundamental rights such as the right to life. Where there is a suspicion that the intelligence provided to any foreign country could be used for physically harming a person, it should not be shared. The act should be amended to ban the gathering and sharing of intelligence with the Government of India and its organizations, at least for the time being.

Another proposal: information provided to foreign governments and their organizations should also be provided to the Security Intelligence Review Committee.

[*Traduction*]

des personnes, y compris des enfants de cinq ans, peuvent être arrêtées et jetées en prison pour y croupir pendant des années en l'absence de tout chef d'accusation.

L'Inde se sert de ses accords officiels de collaboration avec le SCRS pour diffuser des renseignements fallacieux et trompeurs contre les Sikhs établis au Canada. Nous sommes par ailleurs d'avis que les renseignements fournis par les services canadiens au gouvernement indien ont été utilisés par ce dernier pour torturer et tuer des Sikhs vivant en Inde. On a beaucoup parlé de l'assassinat de M. Balbir Singh par les autorités indiennes. Mais de nombreux proches de Sikhs canadiens ont été inquiétés, torturés ou tués en Inde.

Je tiens à vous rappeler à ce propos que le Canada a signé et ratifié les conventions suivantes des Nations Unies:

1. Mise au ban de la torture, ancienne mesure barbare. Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

2. Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir.

3. Code de conduite pour les responsables de l'application des lois.

Or, aucun de ces documents n'a été signé par le gouvernement indien. En outre, alors que le Canada a aboli la peine de mort, mesure cruelle et dégradante, en Inde, par contre, la peine de mort est toujours en vigueur, et un certain nombre de personnes ont même été pendues pour des raisons politiques.

En partageant des renseignements avec l'Inde, pays où les policiers s'arrogent le droit d'administrer la justice, le gouvernement canadien a par inadvertance contribué à un certain nombre de violations des droits de l'homme. Nos services de sécurité ont ainsi pu transmettre des renseignements trompeurs au gouvernement canadien, qui, à son tour, les a transmis au gouvernement de l'Inde.

Nous proposons donc que le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité réexamine les programmes de collaboration prévoyant la collecte et le partage de renseignements de sécurité avec d'autres pays, compte tenu de la façon dont ces pays respectent les droits de l'homme, traitent leurs minorités, et des violations éventuelles de droits fondamentaux, comme le droit à la vie. Si les renseignements fournis à un pays étranger risquent d'être utilisés par ce dernier pour nuire à des personnes, toute collaboration avec le pays en question devrait être interrompue. Ainsi, la loi devrait être modifiée de façon à interdire, ne serait-ce que temporairement, la collecte et le partage de renseignements avec le gouvernement de l'Inde.

Nous proposons par ailleurs que les renseignements fournis aux gouvernements étrangers et à leurs agences soient également soumis au Comité de surveillance des

[*Text*]

The after-effects of this shared intelligence should be monitored, and corrective actions, including cancelling of information-sharing arrangements, should be provided for in the act.

Then we present our responses to the written questions. The first question was are there threats to the security of Canada, and if so, are they constant or do they change over time? Is the current definition of threats to the security of Canada in the CSIS Act adequate?

There are always threats to the security of Canada, and in this fast-changing world they are never the same. As far as Sikhs are concerned, the threats to the security of Canada come from a foreign country, contrary to Mr. Clark's declaration in the House of Commons on March 10, 1988. That is actually the record of *Hansard* of that date.

The current definition of threats to the security of Canada in the act should be changed, as follows. Paragraph 2(a) is adequate. Paragraph 2(b) needs revision and should be made stronger in view of our experience. The foreign governments use a number of unscrupulous ways and means, so it is hard for an organization like ours to have all the answers. For example, the foreign governments may use various fronts, such as paid agents, ethnic organizations, lucrative contracts to individuals for doing the subversive work, spreading disinformation through legitimate outlets, and other types of pressure tactics. The latter includes refusing visiting visas to ethnics wanting to visit countries of their origin. Actually, it has happened to me.

Additional subversive and clandestine methods used by the Government of India have been pointed out by Mr. Kashmeri and Mr. McAndrew in their book *Soft Target*. Also, we know of the Indian diplomat's direct and indirect interferences in the affairs of the Sikh Gurdwaras.

Considering all these, paragraph 2(b) should be repealed and replaced by one reflecting the above-noted concerns. Paragraph 2(c) is adequate, and on paragraph 2(d) we have no comments.

The next question was if there are threats to the security of Canada, should they continue to be confronted by a separate security intelligence service? Here our answer is yes.

Third, should all or part of the security intelligence service be combined with a law enforcement agency? No.

Fourth, is CSIS's mandate to collect and analyse security intelligence and foreign intelligence and to

[*Translation*]

activités de renseignement de sécurité. Les résultats de cette collaboration au plan des renseignements doivent être suivis de très près, et la loi devrait notamment prévoir que l'on puisse éventuellement annuler les mesures permettant le partage des renseignements.

Voici maintenant nos réponses aux questions qui nous ont été remises. La première est la suivante: la sécurité du Canada est-elle menacée et, dans l'affirmative, ces menaces sont-elles constantes ou changent-elles au fil des ans? La définition actuelle du mot "menaces" à la sécurité du Canada, telle qu'elle figure dans la Loi sur le SCRS, est-elle adéquate?

Il existe toujours des menaces contre la sécurité du Canada, menaces qui changent tout le temps en fonction de l'évolution rapide de la situation mondiale. Les Sikhs, pour leur part, estiment que la sécurité du Canada est menacée par un pays étranger, contrairement à ce que M. Clark a déclaré à la Chambre des communes le 10 mars 1988, comme en fait foi le hansard de cette date.

La définition de l'expression «menaces contre la sécurité du Canada» contenue dans la loi devrait être modifiée comme suit. L'alinéa 2a) ne doit pas être modifié à notre avis. Par contre, l'alinéa 2b) devrait être modifié et renforcé. Les gouvernements étrangers n'ayant aucun scrupule quant aux moyens utilisés, il est souvent difficile pour une organisation comme la nôtre de s'y retrouver. Ainsi, certains gouvernements étrangers n'hésitent pas à payer des agents, à faire intervenir des associations ethniques, à confier des missions subversives contre rémunération, à diffuser de faux renseignements par l'intermédiaire de sources tout à fait normales et à faire pression de toutes sortes d'autres manières. Ils peuvent entre autres refuser de délivrer des visas à des ressortissants d'une minorité ethnique qui souhaitent se rendre dans leur pays d'origine. C'est d'ailleurs justement ce qui m'est arrivé.

Par ailleurs, dans leur livre intitulé *Soft Target*, MM. Kashmeri et McAndrew énumèrent toute une série de mesures subversives et clandestines utilisées par le gouvernement de l'Inde. De plus, certains diplomates indiens n'ont pas hésité à s'ingérer directement dans les affaires des Gurdwaras sikhs.

L'alinéa 2b) devrait donc être supprimé et remplacé par un nouveau texte qui tiendrait compte de tout ce qui précède. L'alinéa 2c) est satisfaisant, et nous n'avons rien à redire en ce qui concerne l'alinéa 2d).

Dans une autre question, on nous a demandé: si les menaces contre la sécurité du Canada sont réelles, un service du renseignement de sécurité indépendant chargé de les prévenir a-t-il une raison d'être? À quoi nous répondons par l'affirmative.

Troisième question: ce service du renseignement de sécurité devrait-il partiellement ou complètement fusionner avec un organisme chargé d'appliquer la loi? Question à laquelle nous répondons par la négative.

Quatrièmement, le mandat du SCRS de recueillir et d'analyser les renseignements de sécurité au Canada et à

[*Texte*]

conduct security assessments adequate? Should any part of CSIS's mandate be reduced or extended? If so, how? Is there an objectionable overlap of CSIS's mandate with that of other agencies? If so, which ones? How should this issue be addressed?

• 1045

Our answer is that the mandate of CSIS is not adequate. CSIS should have a greater and more centralized role in intelligence collection. As well, the role of the agency should be expanded so that more of the work could be done by this agency rather than spreading it over various agencies, excluding the defence intelligence gathering, of course.

Are the provisions for controlling CSIS sufficient? If not, how can they be improved? No. The present checks through the Security Intelligence Review Committee and the Inspector General should be improved by the provision of greater powers to them.

Are the investigative tools available to CSIS adequate, including open sources, investigative interviews, information exchange with Canadian and foreign agencies, physical surveillance, human sources, electronic surveillance, search and seizure, mail opening, access to records, etc.? Should CSIS have more or fewer investigative tools available? Are the internal safeguards within CSIS and the judicial authorization process for the use of investigative tools by CSIS sufficient?

The World Sikh Organization experience leads us to believe that the CSIS mode of investigative interview, physical surveillance, human sources, electronic surveillance, search and seizure, mail opening, access to records, etc., amount to the harassment of some individuals in Canada. Notwithstanding that part of it is politically motivated and also as a direct result of interference by the Government of India through various means, including pressure on the Secretary of State for External Affairs, this harassment should be stopped forthwith.

The mandate of an agency should be the collection of intelligence and not the luring and baiting of people to criminal activities for the purpose of putting them behind bars and pleasing the Government of India. For example, in Montreal five Sikhs were charged in 1986 in connection with a threat to the security of Canada. Two of the Sikhs are still in jail. We believe the investigative tools used were unethical and immoral. We understand it is not the mandate of this committee, but we request you to have the cases of these two Sikhs still in jail reviewed on humanitarian grounds.

Information exchange with Canadian and foreign agencies: with respect to Sikhs in Canada, we believe CSIS should be very careful in information exchange with

[*Traduction*]

l'étranger et de procéder à des évaluations de sécurité est-il approprié? Certains aspects de ce mandat devraient-ils être restreints ou élargis? Si oui, comment? Existe-t-il des chevauchements non souhaitables entre le mandat du SCRS et celui d'autres organismes et, si oui, lesquels? Quelle solution apporter à ce problème?

Nous estimons que le mandat du SCRS ne convient pas. Il devrait avoir un rôle accru et plus centralisé dans la compilation des renseignements. D'autre part, il devrait faire lui-même davantage plutôt que de s'en remettre à divers autres organismes, sauf, bien sûr, pour ce qui est des renseignements touchant la défense.

Les dispositions relatives au contrôle du SCRS sont-elles suffisantes? Dans la négative, comment les améliorer? Le système de surveillance que représentent actuellement le CSARS et l'inspecteur général pourrait s'améliorer si l'on élargissait leurs pouvoirs.

Le SCRS dispose-t-il d'instruments d'enquête adéquats, notamment en matière d'information auprès de sources officielles, d'interrogatoires, d'échange de renseignements avec des agences canadiennes et étrangères, de surveillance physique, d'agents de renseignement, de surveillance électronique, de perquisition, d'ouverture du courrier, d'accès aux dossiers, etc.? Le SCRS devrait-il utiliser d'autres moyens d'enquête? Le SCRS a-t-il les moyens internes et les autorisations judiciaires voulus pour faire enquête?

Se fondant sur son expérience, l'Organisation des Sikhs du monde estime que les méthodes d'enquête du SCRS, qu'il s'agisse d'interrogatoires, de surveillance physique, d'agents, de surveillance électronique, de perquisition, d'ouverture du courrier, d'accès aux dossiers, etc., sont à toutes fins utiles des mesures de harcèlement dirigées contre certaines personnes. Bien qu'elles soient partiellement motivées par des raisons politiques et qu'elles résultent directement de l'ingérence du gouvernement de l'Inde, qui utilise divers moyens, dont des pressions sur le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ces mesures de harcèlement devraient cesser immédiatement.

Le mandat d'un organisme devrait être de recueillir des renseignements, et non pas d'attirer les gens par la ruse dans des activités criminelles afin de les mettre derrière les barreaux pour plaire au gouvernement de l'Inde. Par exemple, en 1986, cinq Sikhs ont été accusés à Montréal d'avoir menacé la sécurité du Canada. Deux d'entre eux sont toujours en prison. Selon nous, les méthodes d'enquête utilisées étaient immorales. Bien que cela ne fasse pas partie du mandat de votre Comité, nous aimerions que vous obteniez que les cas de ces deux Sikhs soient réexaminés pour des raisons humanitaires.

Échange de renseignements avec les organismes canadiens et étrangers: en ce qui concerne les Sikhs qui résident au Canada, nous croyons que le SCRS devrait

[*Text*]

Canadian and especially foreign agencies and governments. Some of these foreign governments, such as the Government of India, have no concept of or respect for democratic principles. Human rights and human life have no meaning. Therefore, we strongly suggest that information exchange with the Government of India and all its agencies be suspended. They have already done too much damage to Sikhs in Canada through false propaganda, misleading information, subversive activities, and false accusations. Using the information provided by Canadian intelligence agencies, the Government of India murdered a number of Sikhs in India. Therefore, we request that all information exchange between Canadian intelligence and the corrupt Government of India and its agencies be stopped forthwith.

We further propose that information exchange agreements with foreign governments be made after careful analysis of the cultural, social and basic human rights values. We believe CSIS should have its own intelligence analysis group for doing the job properly.

The spreading of misinformation by the Government of India about Sikhs in Canada amounts to a threat to the security of Canada. This should be checked, and if possible stopped forthwith.

Should CSIS have more or fewer investigative tools available? Our answer is that it is not more or fewer investigative tools available that matter. We believe the quality of available tools should be improved. We are concerned, however, that the tools are being misused on Sikhs in Canada—for example, the wiretapping of over 800 telephone calls in a Hamilton case, interrogation of Sikhs at random without just cause, and forming opinions on hearsay or unauthenticated documents. The Canadian security is not at risk from the Sikh community, and we take the random interrogations as a very serious violation of our individual rights. We would like this to be stopped.

Are the internal safeguards within CSIS and the judicial authorization process for the use of investigative tools by CSIS sufficient? Internal safeguards within CSIS, especially with the analysis and dissemination of collected information, should be improved. Effects of the information provided to other agencies and governments should be monitored. We believe Canadian and Indian Sikhs suffered torture, loss of life and property as a direct result of the information provided to the Government of India by our intelligence agencies.

[*Translation*]

être très prudent quand il échange des renseignements avec les gouvernements et organismes canadiens, mais tout particulièrement avec les organismes et gouvernements étrangers. Certains de ces gouvernements, notamment celui de l'Inde, n'ont pas de respect pour les principes démocratiques et n'accordent aucune importance à des notions comme les droits de la personne et le droit à la vie. Aussi, nous recommandons instamment de suspendre tout échange de renseignements avec le gouvernement de l'Inde et ses organismes. Ces derniers ont déjà causé trop de préjudices aux Sikhs qui vivent au Canada en ayant recours à une fausse propagande, à de l'information trompeuse, à des activités subversives et à de fausses accusations. L'information que lui ont communiquée des organismes de renseignement canadiens a permis au gouvernement indien d'assassiner de nombreux Sikhs en Inde. Nous demandons par conséquent que les services de renseignement canadiens mettent fin sur-le-champ à tout échange de renseignements avec le gouvernement corrompu de l'Inde et avec ses organismes.

Nous proposons également que la conclusion d'accords d'échange de renseignements avec des gouvernements étrangers soit précédée d'une analyse approfondie des valeurs culturelles et sociales et de la situation des droits de la personne dans les pays visés. Nous croyons que le SCRS devrait être doté de son propre groupe d'analyse des renseignements afin de bien s'acquitter de sa tâche.

La diffusion de faux renseignements par le gouvernement de l'Inde au sujet des Sikhs qui vivent au Canada constitue une menace à la sécurité du Canada. Il faudrait y mettre un terme.

Le SCRS devrait-il disposer de plus ou de moins de moyens d'enquête? La question n'est pas de savoir s'il doit y avoir plus ou moins de moyens d'enquête. Nous pensons que la qualité des moyens diponibles doit être améliorée. Nous croyons cependant que les ressources sont utilisées de façon abusive à l'égard des Sikhs au Canada. Par exemple, on a dénombré 800 cas d'écoute électronique à Hamilton. Des Sikhs ont été interrogés au hasard sans motif valable et sur la seule foi de rumeurs ou de documents non authentiques. La communauté sikh ne représente pas une menace pour la sécurité du Canada, et nous considérons que les interrogations au hasard constituent une violation grave des droits de la personne. Nous demandons qu'il soit mis fin à cette pratique.

Les garanties internes du SCRS et le processus d'autorisation judiciaire concernant l'utilisation des moyens d'enquête par le SCRS sont-ils suffisants? Les garanties internes du SCRS, en particulier en ce qui concerne l'analyse et la diffusion des renseignements obtenus, devraient être améliorées. Il faudrait surveiller les effets de l'information fournie à d'autres organismes et gouvernements. Nous croyons que des Sikhs canadiens et indiens ont été torturés, tués et volés en conséquence directe de la communication de renseignements au gouvernement de l'Inde par nos organismes de renseignement.

[*Texte*]

• 1050

To the next question we have no comments.

On the next one, are the responsibilities, powers, and resources provided to the Security Intelligence Review Committee adequate? Is there confusion or a redundancy between its responsibilities and those of the Inspector General? Is it appropriate for the Security Intelligence Review Committee to act as both a review body and a quasi-judicial complaints tribunal? Should other elements of the Security Intelligence community be subjected to oversight and review? If so, by whom?

Our answer is that the responsibilities, powers, and resources provided to the Security Intelligence Review Committee vis-à-vis CSIS are adequate, but the Security Intelligence Review Committee should have wider powers to review and pass judgment on all other intelligence agencies, such as the Assessment Review Group, the Intelligence Advisory Committee, the Economic Intelligence Committee, the Department of External Affairs Security Services Bureau, and the Foreign Intelligence Bureau, but not Department of National Defence intelligence and security. This will assure uniform standards and less interference from political expediency.

Again, we have no comment to the next question. That is, in general, is the present legislation well conceived? Is it functioning well or badly? Are we aware of areas in which the operation of the legislation fails to carry out the intention of the provisions, and if so, can we comment on the reasons for the deficiency and suggest answers to rectify it?

The present legislation is well conceived but needs improvements in operation. There are a number of areas where this could be improved. Some of these are the following.

The intelligency agency was meant to be independent of other agencies, but it appears the Department of External Affairs has too much influence in the agency's operations. The reason for the deficiency is interference from forces outside the agency. The legislation should be amended to give greater powers to the agency in the operation, analysis, and control of intelligence information. Where information has been provided to outsiders, accounts of the purpose, use, and effects of the information should be monitored and corrective actions taken in case of misuse. The Security Intelligence Review Committee should be provided with details of all the information forwarded, so they could also monitor the effects of the disseminated information and make appropriate recommendations.

[*Traduction*]

Nous n'avons pas de commentaires à faire sur la question suivante.

Quant à celle d'après, les attributions, les pouvoirs et les ressources du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité sont-ils suffisants? Y a-t-il confusion ou recoupement entre ces attributions et celles de l'inspecteur général? Est-il pertinent que le comité de surveillance agisse à titre d'organisme d'examen et de tribunal quasi judiciaire chargé d'examiner les plaintes? Y a-t-il d'autres éléments de renseignement de sécurité qui devraient être soumis à une surveillance ou à un examen? Dans l'affirmative, par qui?

Les attributions, les pouvoirs et les ressources consentis au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, par rapport à ceux du SCRS, sont suffisants, mais le comité devrait avoir des pouvoirs étendus pour examiner et évaluer tous les autres services de renseignement, comme le Groupe d'examen des évaluations, le Comité consultatif de renseignement, le Comité de renseignement économique, la Direction générale des services de sécurité et la Direction générale du renseignement extérieur du ministère des Affaires extérieures, à l'exception du Service de renseignement militaire et de sécurité du ministère de la Défense nationale. Ainsi, les normes seraient plus uniformes et il y aurait moins d'ingérence politique.

Nous n'avons rien non plus à signaler sur la prochaine question: en général, la loi actuelle est-elle bien conçue? Fonctionne-t-elle bien ou mal? Savez-vous s'il y a des domaines où la loi est appliquée sans qu'on respecte l'intention de ses dispositions et, dans l'affirmative, pouvez-vous expliquer les raisons de ces lacunes et proposer des moyens de les corriger?

La loi actuelle est bien conçue, mais son application doit être améliorée dans bien des domaines, et notamment les suivants.

Le service de renseignement est censé être indépendant des autres organismes, mais il semble que le ministère des Affaires extérieures ait trop d'influence sur ses activités. Ces lacunes sont attribuables à l'ingérence d'éléments extérieurs au service. La loi devrait être modifiée en vue d'accorder davantage de pouvoir au service pour ce qui est de l'administration, de l'analyse et du contrôle des renseignements de sécurité. Quand on fournit des renseignements à des gens de l'extérieur, il faudrait vérifier s'ils respectent le but dans lequel ils ont indiqué s'en servir, l'utilisation des renseignements et les répercussions de cette utilisation, et des mesures correctives devraient être prises en cas d'abus. Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité devrait être informé en détail de tous les renseignements fournis pour pouvoir surveiller lui aussi l'incidence des renseignements diffusés et formuler les recommandations voulues.

[*Text*]

In conclusion, we thank you again for the opportunity to present our point of view on the CSIS and security offences acts. We feel the intelligence agencies have failed to protect us as Canadians of Sikh faith from the doings of a foreign country and thus endangered the internal security and peace of Canada. We hope and pray this situation is being remedied.

Before I conclude, sir, I have one request, that in case there are other briefs that impinge on our brief we be given another chance, at the pleasure of the committee, to present another brief.

The Chairman: Thank you, Mr. Gill. It is obvious from reading your brief that you have put a lot of time into going through the request we made and answering specific questions but also on more general points.

I wanted to say to you about page 4, where you make the statement that relatives of Canadian Sikhs in India were also tortured, killed, or harmed in other ways, if it were your wish to put more details to the committee on examples, the committee would be more than happy to receive those examples in confidence. If you will just discuss it with our clerk, if you need to put those in to us by way of a confidential memo we can assure you we will keep it confidential.

Mr. Gill: Thank you, sir.

The Chairman: Before we go to questions by our members, would it possible for you, Mr. Gill, to describe for the committee the formation of the World Sikh Organization? I think for many of us there appear to be a number of Sikh organizations in Canada. I wonder if you are able to give us an overall view of how the Sikh community is organized into different organizations, how the World Sikh Organization came about, and the role you see it filling.

Mr. Gill: The World Sikh Organization is the international body of the Sikhs. At the highest level we have branches in various countries. We have branches in the U.S.A., in West Germany, in England, and in Canada. Our national and international offices are both located in Ottawa and we operate from here.

• 1055

We have as our members individuals, as well as Sikh institutions like Gurdwaras in Canada. Presently close to about more than 50 Gurdwaras are members. Our six churches are members. We have individual memberships in thousands in Canada. In every country we are structured that way. We have written constitutions for every country. If the committee wants, we can give you our international constitution. We can provide you with a copy of our Canadian constitution.

The Chairman: Did the World Sikh Organization flow out of pressures within the Sikh community internationally or primarily within Canada, or how did you come to be formed?

[*Translation*]

Pour terminer, nous tenons à vous remercier de nous avoir donné l'occasion de présenter notre point de vue sur la Loi constituant le SCRS et sur la Loi sur les infractions en matière de sécurité. Nous estimons que les services de renseignement n'ont pas su nous protéger, nous Canadiens de foi sikh, des gestes d'un pays étranger, mettant ainsi en danger la sécurité interne et la paix du Canada. Nous espérons que l'on remédiera à la situation.

Avant de conclure, j'aimerais vous demander, monsieur, si, au cas où d'autres mémoires feraient allusion aux nôtres, vous nous permettriez de répondre.

Le président: Merci, monsieur Gill. Il est tout à fait évident à la lecture de votre mémoire que vous y avez consacré beaucoup de temps et que vous vous êtes efforcés de répondre à nos questions précises, tout en abordant certains domaines plus généraux.

A la page 3, vous déclarez que des parents de Sikhs canadiens en Inde ont également été torturés, tués ou inquiétés d'autres façons. Si vous pouviez nous donner davantage de détails, ainsi que des exemples, cela nous intéresserait beaucoup, et nous les traiterions à titre confidentiel. Vous pourriez en discuter avec le greffier, et si vous voulez nous soumettre cela sous forme de note confidentielle, nous vous assurons qu'elle ne sera aucunement dévoilée.

M. Gill: Merci, monsieur.

Le président: Avant que nous ne passions à la période de questions, pourriez-vous encore, monsieur Gill, nous décrire comment s'est constituée l'Organisation des Sikhs du monde? Beaucoup d'entre nous ont l'impression qu'il y a plusieurs organisations sikhs au Canada. Pourriez-vous nous donner un aperçu général de la façon dont s'est organisée la collectivité sikh et de l'origine de l'Organisation des Sikhs du monde, ainsi que du rôle qu'elle joue?

M. Gill: L'Organisation des Sikhs du monde est l'organisme international. Nous avons au haut palier des filiales dans divers pays. Notamment aux États-Unis, en Allemagne fédérale, en Angleterre et au Canada. Notre bureau national, tout comme notre bureau international, se trouve à Ottawa.

Nous avons des membres à titre individuel, ainsi que des organisations sikhs comme les Gurdwaras au Canada. Nous avons maintenant plus de 50 Gurdwaras parmi nos membres. Nos six églises sont membres. Nous avons des milliers de membres individuels au Canada. C'est la structure que nous avons dans chacun des pays. Nous avons des statuts écrits dans chaque pays. Si le Comité le désire, je puis lui soumettre nos statuts internes. Nous pouvons vous remettre nos statuts canadiens.

Le président: L'Organisation a-t-elle été créée sous le coup des pressions subies par la communauté sikh partout dans le monde, ou essentiellement au Canada? Sinon, quelle est l'origine de votre organisation?

[*Texte*]

Mr. Gill: No, the main impetus of forming a world Sikh organization was the inadequacy we felt after the Government of India attacked the Golden Temple in 1984. There was no international Sikh body who could carry the Sikh cause. So the World Sikh Organization was formed on 28 July, 1984, in Madison Square Gardens in New York. That was when it was formed, after the attack by the Government of India on the Golden Temple.

Mr. Lee: Mr. Gill, the job of CSIS, among others, is surely to protect the interests of Canada from threats set out in the act, and in doing that, also to protect Canadians, which includes me, and which includes you and a few million others.

You seem to be suggesting and in fact you have stated in a number of cases that you feel CSIS is not serving some Canadians, perhaps some of your members. Could you indicate briefly, and you have done it in your brief as well, where you think CSIS is failing Canadians represented by your organization?

Mr. Gill: Sure, sir. Maybe I will compare it. Like, as we said in our brief, currently, particularly for the last six or seven years, the majority of the diplomats—and when I talk of diplomats I do not mean clerks and all that, I mean people at the rank of a deputy secretary—in Indian High Commissions they are Indian spies. I think it should have been the duty of the CSIS to warn External Affairs. I am sure if it was Russia these people would have been kicked out a long time back, a long time back. But in this case they were tolerated, and even when they were kicked out, three of them, it was all hush, hush. It was only the media which caught them. External Affairs never admitted that they were being thrown out because they were interfering too much in the Sikh community.

That is our concern, and that is what we mean when we said that Canadians of the Sikh faith have not been very well protected by the CSIS.

Mr. Lee: Is it possible that CSIS was doing its job very well but External Affairs did not respond appropriately?

Mr. Gill: Very possible, very possible, yes.

Mr. Lee: You have referred to the problem of sharing security information internationally. I am sorry, would you like to add something to the previous question?

Mr. Gill: No, actually that was an editorial of *The Globe and Mail* I was referring to. It is making the same point.

Mr. Lee: On the sharing of information by CSIS I make an assumption that CSIS shares in its best interests. You suggest that for the time being it is a mistake by CSIS to share. Specifically, why should CSIS now cease to share and thereby cut off some of the communication that it

[*Traduction*]

M. Gill: Non, si l'on a créé cette organisation, c'est essentiellement parce que nous nous sommes sentis tellement impuissants lorsque le gouvernement indien a attaqué en 1984 le Temple d'or. Aucun organisme international sikh ne pouvait défendre la cause sikh. C'est ainsi que fut créée l'Organisation des Sikhs du monde le 28 juillet 1984, au *Madison Square Gardens*, à New York. C'était donc après l'attaque du gouvernement indien contre le Temple d'or.

M. Lee: Monsieur Gill, le rôle du SCRS consiste évidemment, entre autres, à protéger les intérêts du Canada contre les menaces énoncées dans la loi, et, ce faisant, à protéger les Canadiens, c'est-à-dire moi, vous et quelques millions d'autres.

Vous semblez indiquer et vous avez d'ailleurs déclaré à plusieurs reprises que vous estimez que le SCRS ne sert pas certains Canadiens, notamment peut-être certains de vos membres. Pourriez-vous nous indiquer brièvement, puisque c'est ce que vous avez dit également dans votre mémoire, en quoi le SCRS ne protège pas les Canadiens représentés par votre organisation?

M. Gill: Certainement. Vous me permettrez quelques comparaisons. Comme nous le déclarons dans notre mémoire, actuellement et en particulier depuis six ou sept ans, la majorité des diplomates—et lorsque je parle de diplomates, je ne veux pas dire le personnel de bureau et tout ce monde, je veux dire ceux qui ont le rang de sous-secrétaire dans les hauts-commissariats indiens—sont des espions indiens. J'estime que le SCRS aurait dû avertir les Affaires extérieures. Je suis certain que s'il s'était agi de la Russie, ces gens-là auraient été renvoyés il y a très longtemps. Toutefois, dans ce cas, ils ont été tolérés, et même quand on les a renvoyés—on en a renvoyé trois—tout s'est fait dans le plus grand silence. Ce sont les médias qui ont sonné l'alarme. Les Affaires extérieures n'ont jamais admis qu'on les renvoyait parce qu'ils s'ingéraient trop dans la communauté sikh.

Cela nous inquiète, et c'est ce que nous voulons dire lorsque nous disons que les Canadiens de foi sikh n'ont pas été très bien protégés par le SCRS.

M. Lee: Serait-il possible que le SCRS fasse très bien son travail, mais que les Affaires extérieures n'agissent pas en conséquence?

M. Gill: Tout à fait possible, certainement.

M. Lee: Vous avez parlé du problème de l'échange de renseignements de sécurité avec d'autres pays. Pardonnez-moi; vouliez-vous ajouter quelque chose au sujet de la question précédente?

M. Gill: Non, je faisais allusion à un éditorial du *Globe and Mail* qui dit la même chose.

M. Lee: À propos de l'échange de renseignements, je suppose que le SCRS surveille ses intérêts dans ces échanges. Vous dites que pour le moment, le SCRS a tort d'échanger. Pourriez-vous nous dire plus précisément pourquoi le SCRS devrait cesser ces échanges et

[*Text*]

needs to carry on some of its work? I am assuming it needs that flow of information. Why should it do it now?

[*Translation*]

interrompre certaines des communications qui lui sont nécessaires pour qu'il puisse s'acquitter de sa tâche? Je suppose qu'il a besoin de ce genre de renseignements. Pourquoi devrait-il arrêter maintenant?

• 1100

Mr. Gill: Our main concerns, Mr. Lee, were the human rights records of the Government of India. There is simply no concept of human rights there. You must have seen our recent election. Two Sikhs who were in jail got elected. They were being charged with murder, but all charges were dropped. If the judiciary is functioning, why are cases being dropped simply because the government has been changed?

M. Gill: Ce qui nous intéresse le plus, monsieur Lee, c'est le dossier des droits de l'homme du gouvernement indien. Il n'a aucune idée de ce que sont les droits de l'homme. Vous avez probablement vu ce qui s'est passé lors de nos récentes élections. Deux Sikhs qui étaient en prison se sont fait élire. Ils étaient accusés de meurtre, mais toutes les inculpations ont été abandonnées. Si le pouvoir judiciaire existe, pourquoi lève-t-on des inculpations sous prétexte qu'il y a eu un changement de gouvernement?

Our major concern is that before CSIS shares information, they should have some clue as to how that information is being used. Our assertion is they do not. Whether it is CSIS or whether CSIS gives information to External Affairs and External Affairs does it, we do not know frankly. But our experience with External Affairs has been that we are simply banging our heads against a wall. When they were signing an extradition treaty, we made presentations in Mr. Clark's office. Mr. Clark has refused to see representatives of the World Sikh Organization for the last few years. His reasoning, which to me is very strange, is that they are separatists. Yes, we are separatists. We are not making any secret of it. It is in our constitution. But we are separatists by peaceful means. How are we harming either External Affairs or somebody else?

Ce que nous souhaiterions, c'est qu'avant que le SCRS échange des renseignements, il ait une idée de ce à quoi ces renseignements serviront. Nous ne pensons pas qu'il le sache. Que ce soit le SCRS ou que celui-ci donne des renseignements aux Affaires extérieures, qui sont alors responsables, franchement, nous ne le savons pas. La seule chose, c'est que pour ce qui est des Affaires extérieures, nous nous sommes toujours heurtés à un mur. Lorsqu'ils ont signé un traité d'extradition, nous sommes allés frapper à la porte du cabinet de M. Clark. Il refuse de voir depuis plusieurs années les représentants de l'Organisation des Sikhs du monde. Il déclare, ce qui me semble étrange, que ce sont des séparatistes. C'est vrai, nous sommes séparatistes. Nous ne nous en cachons pas. C'est dans nos statuts. Mais nous sommes séparatistes par la voie pacifique. En quoi cela gêne-t-il les Affaires extérieures ou quiconque?

At that time we made our concerns known to External Affairs. Before you sign an extradition treaty, are you aware of the human rights record? Mr. Clark was in Delhi when thousands of Sikhs were murdered right in India's national capital. Our count is 10,000, the Indian media says 3,000. All right, let us accept 3,000. How come nobody has been connected so far? It happened right in the nation's capital, and Mr. Clark was sitting there. Mr. Clark has not made a single statement condemning that.

Nous avons donc déclaré aux Affaires extérieures qu'avant de signer un traité d'extradition, le ministère ferait bien de se renseigner sur le dossier des droits de l'homme de ce pays. M. Clark était à Delhi quand des milliers de Sikhs ont été assassinés en pleine capitale nationale de l'Inde. Nous en comptons 10,000, les médias indiens disent 3,000. Supposons que ce soit 3,000. Pourquoi ne s'est-il rien passé jusqu'ici? Cela s'est fait en plein dans la capitale nationale où se trouvait M. Clark. Il n'a pas fait une seule déclaration condamnant cet acte.

So when we say it should not be shared, those are our concerns. We know how that government operates.

C'est donc ce que nous voulons dire lorsque nous estimons que le service devrait éviter d'échanger ce genre de renseignements. Nous savons comment opère le gouvernement indien.

Mr. Lee: One of the points that you make is that CSIS appears to be unaware or insensitive to the field of activity and aspirations of ethnocultural minorities within Canada. I think you are making that point. I am wondering if CSIS has ever approached you, for example. I am assuming they have not. Has your organization ever been interrogated by CSIS formally, with that goal in mind, to make CSIS more aware of your views in that regard?

M. Lee: Vous semblez dire que le SCRS ne serait pas au courant des domaines d'activité et des aspirations des minorités ethnoculturelles au Canada, ou n'y attacherait pas d'importance. Je crois que c'est bien ce que vous dites. Le SCRS vous a-t-il, par exemple, contactés? Je suppose que non. Votre organisation a-t-elle jamais été interrogée officiellement par le SCRS, dans un tel but, afin qu'il comprenne mieux votre point de vue?

[*Texte*]

Mr. Gill: They came to talk to us, after Mr. Clark wrote a letter in 1987 to the premiers that the World Sikh Organization, along with two other Sikh organizations, should be boycotted. Up to that point we were being fed that as far as the World Sikh Organization is concerned, everything is fine. Yes, we like it. It is a democratic organization, it is being run on democratic principles by peaceful means, and all that. We are also feeding that information to External Affairs.

Frankly, we took a policy decision that we were not going to talk to CSIS people, and we have not, on an individual basis. On an organizational basis, our president wrote to the director of CSIS that if you want we can sit down and discuss policy issues, but none of our executive members will be talking to individual agents. If I am called I will take a colleague of mine, a boss of mine, a lawyer, a press correspondent, and we are willing to talk. But we will not talk to CSIS people individually, because we really do not know what we are getting into.

Mr. Lee: My last question has to do with the very esoteric area of value systems. I recall the academic paper presented at the CASIS conference dealing with different value systems around the world and how that radically affects our ability to manage the field of security and intelligence and share information.

• 1105

I will just leave this question with you. I am sure you do not have the magic answer, but you may have a comment on how CSIS might better familiarize itself with this difficult problem of different value systems, political systems—how it affects human rights, etc. How could CSIS better prepare itself for this?

Mr. Gill: As you said, we do not have a ready-made answer, but my first, very superficial comment at this stage is that at least it can make a beginning by hiring Sikh officers. Look where we are going in the RCMP. Here the Commissioner of the RCMP has recommended that Sikhs with turbans should be allowed and all that. Our government has been sitting tight on that for the last nine months. I do not see the difficulty; it is either one way or the other. Still, look at the heat that has been generated and allowed to be generated on the Prairies.

Frankly, I do not know whether they have any Punjabi-speaking officer in CSIS. I shudder sometimes. . . How do they translate? Where do they get the information? Even if they get some information in Punjabi, what do they do with it? So one beginning that can be made is to hire some Sikh officers in CSIS.

[*Traduction*]

M. Gill: Ils sont venus nous voir, après que M. Clark eut écrit en 1987 aux premiers ministres provinciaux afin de leur demander de boycotter l'Organisation des Sikhs du monde, ainsi que deux autres organisations sikhs. Jusque-là, on nous faisait croire que l'Organisation des Sikhs du monde n'était pas concernée. Que c'était une organisation tout à fait bien, très démocratique, fondée sur des principes démocratiques et usant de moyens pacifiques, etc. Que c'était ce que l'on indiquait aux Affaires extérieures.

Nous avons en fait pris la décision de principe de ne pas parler aux gens du SCRS, et nous ne l'avons pas fait, à titre personnel. Pour ce qui est de l'organisation elle-même, notre président a écrit au directeur du SCRS que s'il le souhaitait, nous pourrions discuter de questions de principe, mais qu'aucun des membres de notre conseil de direction ne s'adresserait à des agents du SCRS. Si on me téléphone, je demanderai à un de mes collègues, à un de mes patrons, à un avocat, à un attaché de presse, de m'accompagner, et nous pourrons parler. Toutefois, nous ne parlerons pas individuellement aux gens du SCRS, car nous ne savons pas trop ce qui pourrait en ressortir.

M. Lee: Ma dernière question porte sur le domaine très ésotérique des systèmes de valeurs. Je me souviens du document d'étude présenté à la conférence CASIS au sujet des différents systèmes de valeurs appliqués dans le monde, et qui nuisent considérablement à l'échange de renseignements et à la coopération en matière de gestion du renseignement de sécurité.

Je vous pose donc cette question. Vous n'avez sans doute pas de réponse absolue, mais peut-être pourriez-vous nous dire ce que pourrait faire le SCRS pour se familiariser avec le problème difficile que posent les différents systèmes de valeurs et les systèmes politiques, et nous parler de leurs conséquences en matière de droits de la personne. Comment le SCRS peut-il s'y préparer?

M. Gill: Comme vous l'avez dit, nous n'avons pas de réponse toute prête, mais je peux déjà vous dire, de façon très générale, que le service peut au moins commencer en engageant des agents sikhs. Regardez ce qui se passe à la GRC. Le commissaire de la GRC vient de recommander l'acceptation de gendarmes sikhs portant le turban. Le gouvernement refusait de se prononcer depuis neuf mois. Je ne vois pas où réside la difficulté; c'est de deux choses l'une. Et pourtant, regardez l'émoi suscité par cette question dans les Prairies, avec la bénédiction des autorités compétentes.

En toute franchise, je ne sais pas s'il y a, au SCRS, des agents qui parlent le pendjabi. Parfois, cela m'inquiète. . . Comment s'effectue la traduction? D'où vient l'information? Même si ces agents obtiennent des renseignements en pendjabi, qu'est-ce qu'ils en font? Donc, pour commencer, on pourrait engager quelques agents sikhs au SCRS.

[*Text*]

Insofar as the value system goes, I guess you people should be proud of what you have done to the communist system. It was the pressure by western democracies that made human rights become an international issue, right from the mid-1960s, if not earlier. They became an issue at international meetings, at international conventions. Why has this thing not been taken up with the Government of India? What is happening to the judicial system? What is happening to the human rights records? Why are people being murdered and nothing is being done?

Still we are cozying up. When I say "we", I mean look at External Affairs. Mr. Clark went out of his way to cozy up with Rajiv Gandhi, but for us he is a murderer.

Mr. Brewin: Mr. Gill, there are a number of issues to pick up. Let me start with what in some sense I think is the most important allegation you have made and information you have put before us. That is the issue of harassment of the Sikh community in Canada.

You say on page 9 of your brief that the CSIS mode of investigative review, etc., amounts to harassment of some individuals in Canada. You go on to say, in reference to the question on page 11 of the investigative tools of CSIS, that the tools are being misused on Sikhs in Canada:

> For example, over 800 wire-tappings of telephone calls in Hamilton case; interrogation of Sikhs at random without a just cause and forming opinions on hearsay or unauthenticated documents.

First, I just want to see whether it is clear to you that the harassment and abuse of investigative tools is done by CSIS or by the RCMP. Is it by CSIS? Are you clear on that?

Mr. Gill: Yes, that is what we are clear on. CSIS, yes.

Mr. Brewin: Let me tie that in, then, with the book *Soft Target*, which you referred to in your brief. As I understood the thesis of this book, it was that CSIS was the agency that got a clearer understanding of the role of the Government of India in Canada and in the Sikh community, certainly from your perspective, and one that seemed to reflect the same perspective you have given us in your brief. That was that the Government of India was interfering improperly in Canadian affairs and in the Sikh community in Canada to an extent, as alleged in the book, that suggests that the Government of India was behind the Air India crash. It was CSIS that seemed to be quickest to understand and was reflecting your point of view, as opposed to the RCMP and External Affairs, which, according to the book, was unduly influenced by the Government of India. To put it in the vernacular, CSIS were the good guys in *Soft Target* and the RCMP and External Affairs were the bad guys. You seem to suggest that CSIS are not as much the good guys as that book suggests. Is that correct? Is that what your view is?

[*Translation*]

En ce qui concerne les systèmes de valeurs, vous pouvez être fiers de votre action sur le régime communiste. C'est sous la pression des démocraties occidentales que les droits de l'homme ont pris une dimension internationale dès le milieu des années 60, sinon plus tôt. On en a parlé dans les conférences internationales. Pourquoi la question n'a-t-elle pas été posée au gouvernement de l'Inde? Qu'est-ce qu'il advient de l'ordre judiciaire et des dossiers des droits de la personne? Pourquoi y a-t-il des assassinats sans que les pouvoirs publics interviennent?

Et pourtant, nous courtisons les autorités indiennes. Lorsque je dis «nous», je pense aux Affaires extérieures. M. Clark n'a pas hésité à faire ami-ami avec Rajiv Gandhi, alors que pour nous, c'est un assassin.

M. Brewin: Monsieur Gill, je voudrais revenir sur un certain nombre de questions. Commençons par ce qui nous semble le plus important dans vos propos et dans l'information que vous nous avez apportée, à savoir la question du harcèlement de la communauté sikh au Canada.

À la page 9 de votre mémoire, vous dites que les méthodes d'enquête du SCRS se traduisent par du harcèlement pour certaines personnes au Canada. À la page 11, vous dites que ces méthodes sont appliquées abusivement aux Sikhs du Canada. Vous parlez, par exemple, de:

> . . . plus de 800 lignes téléphoniques sur table d'écoute dans l'affaire d'Hamilton, de Sikhs interrogés au hasard sans motif valable et de conclusions tirées à partir de ouï-dire ou de documents non authentifiés.

Tout d'abord, je voudrais voir si vous savez avec précision si ces cas de harcèlement et de méthodes d'enquête abusives sont le fait du SCRS ou de la GRC. S'agit-il du SCRS? Êtes-vous formels sur ce point?

M. Gill: Oui, nous sommes formels, c'est le SCRS.

M. Brewin: Voyons ce qu'il en est par rapport au livre intitulé *Soft Target*, auquel vous faites référence dans votre mémoire. Si j'ai bien compris le propos de ce livre, le SCRS a saisi clairement le rôle du gouvernement indien au Canada et auprès de la communauté sikh, du moins en fonction de votre perspective, et semble adopter le même point de vue que celui qui apparaît dans votre mémoire, à savoir qu'il y a ingérence dans les affaires canadiennes et dans la communauté sikh canadienne de la part du gouvernement indien, dans la mesure où, comme l'affirment les auteurs du livre, le gouvernement indien serait impliqué dans l'accident de l'avion d'Air India. Le SCRS a été le premier à comprendre et à se ranger à votre point de vue, alors que la GRC et les Affaires extérieures, d'après le livre, se sont laissés abuser par le gouvernement indien. Disons, pour simplifier les choses, que dans *Sort Target*, le SCRS représentait les bons, tandis que la GRC et les Affaires extérieures étaient les mauvais. Vous semblez dire que les agents du SCRS ne sont pas aussi bons que l'indique le livre. Est-ce bien exact? Est-ce bien là votre point de vue?

[*Texte*]

• 1110

Mr. Gill: In this case, yes, you are right. For example, in Ottawa I know a few people whose English is not that good, still CSIS people go to them, they take them to lunch—mind you, I am not criticizing those guys. They have every right to go with them. Why not? But I have difficulty understanding their Punjabi. I do not know how CSIS understands their English. Honestly. We have always wondered, why do they talk to those people?

Okay, in this case, I am saying maybe. We got burned, and once you get burned you are very careful, maybe you are extra careful. After that 1987 episode we took a policy that says no, we will not talk to you—

Mr. Brewin: But do you accept the basic conclusions of the book *Soft Target*, that CSIS understood and understands what is happening in Canada, in respect of the role of the Government of India?

Mr. Gill: Yes.

Mr. Brewin: Do you accept that as right?

Mr. Gill: Yes, we accept that thesis and we also go further, that they understood the role of the Government of India, but they were not going anywhere with it with the Government of Canada.

Mr. Brewin: But the problem outlined in the book is not so much with CSIS not going anywhere with that. CSIS tried to go somewhere with it, but ran into a roadblock with External Affairs and the RCMP.

Mr. Gill: Exactly. That is why we suggest—

Mr. Brewin: Do you agree with that?

Mr. Gill: Yes. We do agree with that and that is why actually we suggest that External Affairs should not have such a dominant role in what CSIS is doing.

Mr. Brewin: I understand your comments that CSIS should have Punjabi speakers in its organization, and we will get to that point in a minute, and that there can be improvements with CSIS. It would seem to me that you are agreeing with the suggestion that CSIS in fact did not do a bad job in the Air India issue and in the questions relating to the role of the Government of India, that CSIS was pretty well on top of things.

Mr. Gill: Yes, we do.

Mr. Brewin: But having agreed with that, though, you still feel that there are examples of CSIS overusing or abusing its investigative tool, for example.

Mr. Gill: Yes. That is what our concern is.

Mr. Brewin: That it still engages in harassment—

Mr. Gill: Yes.

Mr. Brewin: —even though it essentially gets the story right.

Mr. Gill: Sometimes.

[*Traduction*]

M. Gill: En l'occurence, vous avez raison. Par exemple, je connais à Ottawa quelques personnes qui ne possèdent pas parfaitement l'anglais, et pourtant, des agents du SCRS les invitent à déjeuner. . . Vous savez, je ne veux pas les accabler. Ces gens-là ont le droit d'accepter ce genre d'invitation. Mais moi, j'ai du mal à comprendre leur punjabi, et je vois mal en toute franchise, comment les gens du SCRS pourraient comprendre leur anglais. Nous nous demandons toujours pourquoi les agents s'adressent à ces gens-là.

Chat échaudé craint l'eau froide, et peut-être sommes-nous trop craintifs. Mais après l'incident de 1987, nous avons décidé de ne plus leur adresser la parole. . .

M. Brewin: Mais vous acceptez les conclusions de *Soft Target*, à savoir que le SCRS a bien compris le rôle du gouvernement indien au Canada?

M. Gill: Oui.

M. Brewin: Vous trouvez que ces conclusions sont exactes?

M. Gill: Oui, nous les acceptons et nous allons même plus loin: le SCRS a compris le rôle du gouvernement indien, mais il n'en fait pas profiter le gouvernement du Canada.

M. Brewin: D'après le livre, ce n'est pas vraiment que le SCRS n'en fait pas profiter le gouvernement du Canada, c'est qu'il se heurte à une fin de non-recevoir de la part des Affaires extérieures et de la GRC.

M. Gill: Exactement. C'est pourquoi nous disons. . .

M. Brewin: Êtes-vous d'accord là-dessus?

M. Gill: Oui, nous sommes d'accord, et c'est pourquoi nous disons que les Affaires extérieures ne doivent pas infléchir l'action du SCRS.

M. Brewin: Je comprends pourquoi vous dites que le SCRS devrait avoir des agents qui parlent le punjabi, et nous y reviendrons tout à l'heure; on pourrait effectivement apporter des améliorations au sein du SCRS. Vous reconnaissez que le SCRS a fait du bon travail dans la question d'Air India et en ce qui concerne l'action du gouvernement indien.

M. Gill: Oui.

M. Brewin: Mais cela dit, vous estimez néanmoins que, dans certains cas, le SCRS abuse de ses pouvoirs d'enquête.

M. Gill: Oui. C'est ce qui nous préoccupe.

M. Brewin: Qu'il se livre toujours à du harcèlement. . .

M. Gill: Oui.

M. Brewin: . . . même si, essentiellement, il analyse bien la situation.

M. Gill: Oui, parfois.

[*Text*]

Dr. Atar Singh Chawla (Director of Finance, World Sikh Organization of Canada): Not always.

Mr. Brewin: Not always, that is the point.

Mr. Gill: That is a good point.

Mr. Brewin: We are getting two different messages here, and I would like to try to see if I understand it. So you say that while they may have got it right in this case, they do not always get it right.

Mr. Gill: No.

Mr. Brewin: We are speaking of CSIS now. I understand what you are saying about the Canadian government not getting it right. That is very clear to me, and I understand that has happened more than once. But I also understand that it specifically happened in respect of the government's understanding of what is going on with the Government of India in Canada. But I am not so sure I understand what the problem is with CSIS. So could you give me some other examples of where CSIS goes wrong?

Mr. Gill: My colleague Dr. Chawla is going to answer that, Mr. Chairman.

Dr. Chawla: I think one major concern to us is our protection. We believe we are Canadians. To me, there is no other country except this country. This is a very dear country. I am a proud Canadian and I feel I am not being protected. My telephone has been tapped so many times you will not believe it. The Government of India does such a job on the Sikh community, in terms of relations with the rest of Canadians. I think that is a threat to the Canadian security.

I think CSIS has a role to protect, but we are not protected by CSIS. I think the whole of Canada is being affected, because it is creating a difference between fellow Canadians. It has a far-reaching effect. When our kids go to school they go to the same school as the other kids. To me it is a serious concern to all of you, not to us only. I think it is not coming out clear to CSIS that anything CSIS does not do affects all Canadians, and they are not protecting us.

• 1115

Mr. Brewin: I think all members of this committee share your concern about excessive use of wiretaps and other techniques to the extent that has happened. What we need are examples of where that has happened. We need to have that information, and you could help us with that.

Dr. Chawla: We gave two examples, at least one example in the Montreal case. We moved from Montreal to Ottawa so we are probably closer to the case in Montreal.

Mr. Brewin: May I just interrupt you on the case in Montreal? Is it clear that was CSIS or the RCMP?

[*Translation*]

M. Atar Singh Chawla (directeur financier de l'Organisation canadienne des Sikhs du monde): Pas toujours.

M. Brewin: Pas toujours, c'est vrai.

M. Gill: En effet.

M. Brewin: Il y a ici deux éléments différents, et j'aimerais vérifier si je les comprends bien. Vous dites que si le Service a bien analysé la situation dans ce cas, il n'y parvient pas toujours.

M. Gill: En effet.

M. Brewin: Voilà pour le SCRS. Vous semblez dire que le gouvernement canadien ne saisit pas bien la situation. Cela me semble très clair, et ce n'est pas un cas isolé. Je pense en particulier qu'il comprend mal l'option du gouvernement indien au Canada. Mais je ne suis pas certain de bien comprendre les erreurs du SCRS. Pouvez-vous m'en donner d'autres exemples?

M. Gill: M. Chawla va vous répondre, monsieur le président.

M. Chawla: Nous nous soucions avant tout de notre protection. Nous nous considérons comme Canadiens. Pour moi, il n'y a pas d'autre pays que celui-ci. Nous y sommes très attachés. Je suis fier d'être Canadien, mais je ne me sens pas protégé. Mon téléphone a été mis très souvent sur écoute. Voilà comment le gouvernement indien se comporte vis-à-vis de la communauté sikh, et il la distingue par là des autres Canadiens. Il s'agit d'une menace à la sécurité canadienne.

Le SCRS a pour mission de protéger les Canadiens, mais il ne nous protège pas. La question concerne l'ensemble du Canada, puisqu'elle crée des différences entre les citoyens canadiens. Elle a donc des conséquences considérables. Nos enfants fréquentent les mêmes écoles que les autres enfants. J'estime que le problème doit préoccuper tous les Canadiens, et non pas seulement nous. Les agents du SCRS ne se rendent pas compte que leur inaction concerne tous les Canadiens; en l'occurrence, ils n'assurent pas notre protection.

M. Brewin: Je suis sûr que tous les membres du comité partagent vos inquiétudes concernant l'utilisation abusive des tables d'écoute et des autres techniques d'enquête, telles qu'elles ont été appliquées. Nous avons besoin d'exemples concrets. Nous avons besoin de ce genre de renseignements, et vous pourriez nous les fournir.

M. Chawla: Nous avons donné deux exemples, dont celui de l'affaire de Montréal. Nous sommes passés de Montréal à Ottawa, mais nous connaissons bien l'affaire de Montréal.

M. Brewin: Puis-je vous interrompre à ce sujet? À Montréal, était-ce le SCRS ou la GRC?

[*Texte*]

Mr. Gill: RCMP.

Dr. Chawla: I think more like RCMP but that is why we put it, that we think it is RCMP who—

Mr. Brewin: You think it was the RCMP in that case?

Dr. Chawla: Yes.

Mr. Brewin: What about the 800 wiretaps in the Hamilton case? Was that RCMP or was that CSIS?

Dr. Chawla: We believe it was CSIS.

Mr. Brewin: I would like then to go to some ways of dealing with this. Obviously one issue that has been put to us more than once, and you have now put it in a very eloquent way, concerns difficulties arising from the fact that you are not aware of any Canadian Sikhs who are actually in CSIS.

Have you some thoughts about how this could be overcome? Is it very straightforward? Is it something that you think is complicated at all? Is there something that CSIS is going to have to do in getting on with retaining and hiring Sikhs as part of its staff?

Mr. Gill: Personally I do not think it is that complicated. If the current situation in the RCMP can be resolved quickly we do not see any difficulty with CSIS either, but to us—and mind you sometimes we do not understand. For example, in this case we do not understand what the Solicitor General is waiting for.

There have been recommendations; there have been consultations; and still I think there have been months, I think eight or nine months, and no decision has been taken. We do not understand what is so difficult and complicated about that decision.

Similarly, I guess it is a policy decision which has to be taken at some level of the government, in this case CSIS, and I do not see any difficulty really with Sikhs joining CSIS. I feel that they can strengthen CSIS in many ways, particularly in its investigations.

Mr. Brewin: On the issue of discussions with CSIS, I understood you to say that you took a decision that you were not going to meet as an organization with individual—

Mr. Gill: As individuals.

Mr. Brewin: I beg your pardon.

Mr. Gill: As individuals. As executive members of the organizations we will not meet individually.

Mr. Brewin: Have you suggested a meeting with the senior officials—

Mr. Gill: Yes.

Mr. Brewin: —of CSIS, and are you ready to meet with them?

Mr. Gill: Yes, we are sir. We are.

Mr. Brewin: Have you received any reply to that suggestion?

[*Traduction*]

M. Gill: La GRC.

M. Chawla: C'était sans doute la GRC, mais c'est pourquoi nous disons que c'est la GRC qui. . .

M. Brewin: Vous pensez qu'en l'occurrence, c'était la GRC?

M. Chawla: Oui.

M. Brewin: Et les 800 téléphones mis sur écoute à Hamilton? Était-ce la GRC ou le SCRS?

M. Chawla: Nous pensons que c'était le SCRS.

M. Brewin: J'aimerais qu'on trouve une solution à ce problème. On nous a parlé à plusieurs reprises, comme vous venez de le faire de façon très éloquente, des difficultés que posent l'absence de toute représentation des Sikhs canadiens au sein du SCRS.

Savez-vous comment on pourrait résoudre le problème? S'agit-il d'une situation simple ou complexe? Que va devoir faire le SCRS pour recruter des Sikhs et pour les retenir dans son effectif?

M. Gill: Personnellement, je ne pense pas que le problème soit complexe. Si on peut résoudre rapidement les difficultés actuelles au sein de la GRC, il n'y aura aucun problème au SCRS, mais parfois, nous comprenons mal. Par exemple, nous ne comprenons pas ce qu'attend le solliciteur général.

Il y a eu des consultations et des recommandations; or, en huit ou neuf mois, aucune décision n'a été prise. Nous ne comprenons pas pourquoi c'est si difficile.

Il faut une décision politique à un certain niveau, en l'occurrence au SCRS, et je ne vois pas pourquoi l'intégration de Sikhs au SCRS poserait un problème. Ils constituraient un atout pour le service, en particulier dans les enquêtes.

M. Brewin: En ce qui concerne les contacts avec le SCRS, vous avez dit, je crois, que vous aviez décidé que votre organisme ne rencontrerait pas d'agents. . .

M. Gill: Non, à titre individuel.

M. Brewin: Je vous demande pardon?

M. Gill: À titre individuel. Les membres de l'exécutif de nos organisations refusent les rencontres individuelles.

M. Brewin: Avez-vous envisagé une rencontre avec des hauts fonctionnaires. . .

M. Gill: Oui.

M. Brewin: . . . du SCRS, et êtes-vous prêt à les rencontrer?

M. Gill: Oui, monsieur.

M. Brewin: Le Service s'est-il manifesté?

[*Text*]

Mr. Gill: No, we have not received any reply actually, except again we have been approached at individual levels, yes. I have been approached again. That is under consideration.

Mr. Brewin: But you have indicated to, say, Reid Morden, or someone in a senior position in CSIS that you would be willing as an organization to meet with CSIS to discuss issues.

Mr. Gill: Yes. Our president wrote a letter actually to the head of the agency.

Mr. Brewin: And you have received no reply.

Mr. Gill: I do not think so.

Mr. Brewin: But you would be willing to do that. That may be very useful.

The Chairman: Dr. Chawla, I have a question for you before I go on to Mr. Atkinson.

It is my understanding of the law that, if your telephone is tapped under the criminal law you, of course, have to be informed of that, but if your telephone is tapped by CSIS you are not informed of it. Therefore I am wondering how you can be sure that your telephone has been tapped any number of times, or is this just speculation on your part?

Dr. Chawla: Not really, sir. I submit that once you are under attack your senses become very sharp, and we know when it is tapped. The first time you do not know, but eventually, as it keeps on going, your defence mechanism comes in and your senses are so sharp you can detect it when it is tapped. Now, once it is tapped I have a sixth sense by which I know when it is tapped.

• 1120

We have more than that. Some people came to talk to us so many times. They come with their recording equipment. Well, the first time you fall for it and you explain to them, but then you know how they hide their microphones, how they come and talk to you. They never identify the ones. That is okay, we do not mind; but eventually you come to know who is coming to you and in what capacity.

Mr. Atkinson: If I can go back to the Hamilton case, you say that you think CSIS was doing the wiretapping. My recollection of that case is that an application was made to open the packet and that was granted and then the charges were dropped, so that nobody really has that information as to who actually did the wiretap. Is that correct?

Mr. Gill: That may be correct, sir, because we do not have. . .

Mr. Atkinson: So really you do not know who actually did the wiretap in that particular instance.

Mr. Gill: No, we do not know whether it was the RCMP or CSIS.

[*Translation*]

M. Gill: Non, nous n'avons reçu aucune réponse, sinon sous forme de contact individuel. On a pris contact avec moi. La question est à l'étude.

M. Brewin: Avez-vous fait savoir à Reid Morden, par exemple, ou à un autre haut fonctionnaire du SCRS, que votre organisme était prêt à rencontrer des agents du Service?

M. Gill: Oui. Notre président a adressé une lettre au directeur du Service.

M. Brewin: Et vous n'avez pas reçu de réponse.

M. Gill: Pas à ma connaissance.

M. Brewin: Mais vous êtes disposé à rencontrer des agents. Cela serait très utile.

Le président: Monsieur Chawla, je voudrais vous poser une question avant de m'adresser à M. Atkinson.

D'après mes connaissances, si votre téléphone est placé sur écoute en vertu du droit pénal, vous devez en être informé, mais si c'est le SCRS qui intervient, vous n'en n'êtes pas informé. Comment pouvez-vous donc être sûr que votre téléphone a été mis sur écoute à différentes reprises? N'est-ce pas une supposition de votre part?

M. Chawla: Pas vraiment, monsieur. Toute forme d'agression met les sens en éveil, et nous savons quand nous sommes sur écoute. La première fois, on l'ignore, mais par la suite, les mécanismes de défense interviennent et comme les sens sont exacerbés, on arrive à savoir lorsqu'on est sur écoute. Lorsque mon téléphone est sur écoute, j'ai un sixième sens qui me l'indique.

Mais il y a plus. Il y a des gens qui sont venus nous voir à maintes reprises, avec leur matériel d'enregistrement. La première fois, on se fait avoir et on leur explique tout, mais ensuite, on sait comment ils cachent leurs micros, on les voit venir. Ils ne les montrent jamais. Cela nous est égal, mais nous finissons par les connaître et par savoir ce qu'ils font.

M. Atkinson: Si je peux revenir sur l'affaire d'Hamilton, vous dites que c'est le SCRS qui a mis des téléphones sur écoute. D'après ce dont je me souviens, il y a eu une demande de divulgation de l'affaire, l'autorisation a été accordée mais on a abandonné les accusations, si bien que personne ne sait exactement qui a mis les téléphones sur écoute. Est-ce bien exact?

M. Gill: Peut-être, car nous n'avons pas. . .

M. Atkinson: Donc vous ne savez pas exactement qui a mis les téléphones sur écoute dans ce cas particulier.

M. Gill: Non, nous ne savons pas si c'est la GRC ou le SCRS.

[*Texte*]

Mr. Atkinson: On some of the other items that you mentioned in regard to the information and the Canadian aspect that is put to it, you quoted the SIRC report and their recommendations. We have discussed this. Do you have any recommendations? One of the obvious recommendations is to have agents who would be able to go to foreign countries and get this information themselves so that a Canadian spin, so to speak, would be put on it. Is that what you are recommending here?

Mr. Gill: Yes, we will say so.

Dr. Chawla: We think that you should have your own intelligence analysis group with people who are knowledgeable about the country with which you are going to enter into any agreement. This kind of information is always taken into account when even business people set up their enterprise in a foreign country. They look very carefully at what are the cultural differences, what are the value systems, and I do not see why CSIS should not have their own intelligence analysis group as well as a collection group.

Mr. Atkinson: I think we are talking about two different things. Is it your position that the act should be changed so that CSIS agents are able to operate in other countries to gather the information?

Dr. Chawla: That is what I understood. So far it operates within Canada. Whether it wants to operate outside. . . I do not know whether we should comment.

Mr. Gill: I do not think we are qualified, really, to answer whether they should be allowed to operate outside the country. No, but we definitely feel very strongly that the analysis of the information should be done by experts who are well versed in the cultural habits of the group, who know the group.

Mr. Atkinson: To me, you are advocating a central assessment agency or body within government, because not only does information of a security nature come from CSIS but we have understood that it comes from other sources as well. You are advocating this central agency to take into account cultural differences and so on—I assume to collate all this information and to look at it in that regard—and you are satisfied that getting this information from foreign governments—

Mr. Gill: Yes, but more than cultural.

Mr. Atkinson: —or foreign agencies we will be able to analyse it as well. Is that right?

Mr. Gill: There are two aspects. One is that we are suggesting that there should be some sort of analysis wing with CSIS, and in that wing there should be people who are very well versed in the cultural and other aspects of this information. The second point actually has been well made already. That was the human rights and other treatments, which we have dealt with in detail before.

[*Traduction*]

M. Atkinson: Vous avez parlé de l'information et de son aspect canadien, en citant le rapport du CSARS et ses recommandations. Nous en avons déjà parlé. Avez-vous des recommandations à ce sujet? Vous souhaitez sans doute que des agents puissent se rendre à l'étranger et obtenir eux même de l'information, de façon à la canadianiser, en quelque sorte. Est-ce ce que vous recommandez ici?

M. Gill: Oui.

M. Chawla: Nous pensons qu'il nous faut notre propre service d'analyse, composé de gens qui connaissent parfaitement le pays avec lequel le Canada envisage de conclure un accord. On tient toujours compte de ce genre de renseignements, même dans le milieu des affaires, lorsqu'une entreprise envisage de s'implanter à l'étranger. Ses dirigeants tiennent soigneusement compte des différences culturelles, des systèmes de valeur appliqués dans le pays en question, et je ne vois pas pourquoi le SCRS n'aurait pas ses propres services de collecte et d'analyse de renseignements.

M. Atkinson: Je pense que nous parlons ici de deux choses différentes. Pensez-vous qu'il faille modifier la loi de façon que les agents du SCRS puissent recueillir de l'information à l'étranger?

M. Chawla: C'est ce que j'ai compris. Jusqu'à présent, le Service fonctionne au Canada. S'il veut fonctionner à l'étranger. . . Je ne sais pas si nous devons nous prononcer là-dessus.

M. Gill: Nous ne sommes pas vraiment qualifiés pour dire si les agents du Service doivent travailler à l'étranger. Mais nous sommes persuadés que les renseignements devraient être analysés par des experts qui connaissent bien le pays en cause et ses particularités culturelles.

M. Atkinson: Si je comprends bien, vous préconisez un service central d'évaluation au sein du gouvernement, car le renseignement de sécurité provient du SCRS, mais il semble également provenir d'autres sources. Nous voudrions que ce genre d'organisme central tienne compte des différences culturelles, notamment. . . Il devrait réunir tous les renseignements et les analyser dans cette optique. . . Et vous êtes convaincus que si l'on obtient cette information d'un gouvernement étranger. . .

M. Gill: Oui, mais il ne s'agit pas uniquement d'informations culturelles.

M. Atkinson: . . . ou d'un organisme étranger, il faut être en mesure de l'analyser également. Est-ce bien exact?

M. Gill: Il y a deux éléments à considérer. Tout d'abord, nous pensons que le SCRS devrait avoir un service d'analyse composé d'agents qui connaissent parfaitement le sens de l'information recueillie, notamment au plan culturel. Le deuxième élément, nous l'avons déjà présenté. Il concerne les droits de la personne et les questions connexes, que nous avons déjà abordés en détail.

[*Text*]

Mr. Atkinson: It would be interesting to see the examples you have cited, and I assume that you are taking up the chairman's offer that it be done in confidence and not in public.

Mr. Gill: Yes, we do.

Mr. Atkinson: Is that correct?

Mr. Gill: Yes.

• 1125

Mr. Atkinson: In regard to that, there are some questions. You commented that there is unethical use by CSIS of the investigative tools at its disposal. Would the evidence come from these examples you are going to give us?

Mr. Gill: Actually, we will give you the examples of how it harmed Sikhs sitting in India. We will give you those examples. As far as tools go, at this stage I do not feel very competent to answer the second question about the tools. But when we were talking of examples, we took the chairman's offer. We were thinking of examples of how that information had been misused in India. That is what we meant.

Mr. Atkinson: Similarly, you say the Department of External Affairs in some cases is taking the information and not using it or not putting the correct interpretation on it and so on. Again, do you have any examples of that, any that can be made public, or will we receive those in confidence?

Mr. Gill: We can try.

Mr. Atkinson: You can give us none today.

Mr. Gill: Not offhand.

Mr. Littlechild (Wetaskiwin): Perhaps I can follow up on Mr. Atkinson's last question. Mr. Gill, on pages 10 and page 12 of your brief you make two comments. One is: "We believe that the investigative tools used were unethical and immoral." Then you said: "we take the random interrogations as a very serious violation of our individual rights."

Having just said you will provide information or evidence on the investigative tools being unethical, do you want to comment on the random interrogations, as to who is conducting them, why they are being conducted, and why you feel they are a serious violation of individual rights?

Mr. Gill: I gave one example to Mr. Lee's question. For example, in Ottawa we know they go to one or two people, and as I said before, I do not think those people have even the understanding to understand the questions, really what information they are trying to get at. To us, that is interrogation. They go to them almost every month. You can ask why we do not tell them we do not want to see them and all that. Mind you, there are many people who do not have the courage to say, no, we do not

[*Translation*]

M. Atkinson: Il serait intéressant de voir les exemples que vous avez cités, et vous accepterez sans doute la proposition du président pour que cela se fasse de manière confidentielle, et non pas en public.

M. Gill: Oui.

M. Atkinson: D'accord?

M. Gill: Oui.

M. Atkinson: À cet égard, il se pose certaines questions. Vous avez dit que les méthodes d'enquête utilisées par le SCRS étaient immorales. Allez-vous le prouver dans les exemples que vous allez nous donner?

M. Gill: Nous allons vous expliquer comment elles ont porté préjudice aux Sikhs qui vivent en Inde. Nous vous donnerons ces exemples. Pour le moment, je ne me sens pas tout à fait en mesure de répondre à la deuxième question au sujet des méthodes d'enquête. Mais nous avons parlé d'exemples pour donner suite à la proposition du président. Nous pensions à des exemples qui expliqueraient comment l'Inde avait fait un emploi abusif des renseignements. C'est de cela que nous parlions.

M. Atkinson: Dans le même ordre d'idée, vous dites que, dans certains cas, le ministère des Affaires extérieures n'utilise pas ou interprète mal les renseignements qu'on lui fournit. Avez-vous des exemples de cela, des exemples qui pourraient être rendus publics, ou est-ce que nous allons les obtenir à titre confidentiel?

M. Gill: Nous pouvons essayer de vous en donner.

M. Atkinson: Mais vous n'en avez pas aujourd'hui.

M. Gill: Non.

M. Littlechild (Wetaskiwin): Je reviendrai peut-être sur la dernière question de M. Atkinson. Monsieur Gill, vous faites deux remarques aux pages 6, 7 et 8 de votre mémoire. La première est la suivante: «Selon nous, les méthodes d'enquête utilisées étaient immorales». Et vous ajoutez: «Nous considérons que les interrogations au hasard constituent une violation grave des droits de la personne.»

Vous venez de dire que vous allez nous prouver en quoi les méthodes d'enquête sont immorales; pouvez-vous nous parler de ces interrogations au hasard? Qui en est l'auteur? Pourquoi sont-elles effectuées et pourquoi estimez-vous qu'elles constituent une violation grave des droits de la personne?

M. Gill: J'ai donné un exemple en réponse à la question de M. Lee. Ainsi, à Ottawa, nous savons qu'ils s'adressent à une ou deux personnes, et encore une fois, je ne pense pas qu'elles comprennent les questions qui leur sont posées ni les renseignements que l'on essaie d'obtenir d'elles. Selon nous, cela constitue un interrogatoire qui se reproduit presque chaque mois. Vous vous demandez peut-être pourquoi nous ne refusons pas de répondre. C'est qu'il y a bien des gens qui n'ont pas le courage de

[*Texte*]

want to see you. They think they have to talk to every person from the government; otherwise, who knows in how many ways they can harm them? That is what we meant.

Mr. Littlechild: Also, on page 11 you make what I think is a very serious statement with respect to people being murdered. Again, I know you are going to provide us more information, but have you presented this to any other forum—for example, an international forum—with respect to the role of CSIS? You are saying the information CSIS collects in its investigative work is then shared with another government, and that sharing causes people—not necessarily here, but perhaps locally in India—to be murdered. Now, has this been presented at another forum; and if so, what were the results of that?

Mr. Gill: What forum do you mean? As far as sending the information is concerned, yes, we send that kind of information to Amnesty International, for example, to Asia Watch in the United States and to the UN Commission on Human Rights. Those are the agencies to which we make our concerns known. In the context of CSIS, actually that is all we have done, and frankly, I really do not know what other forum there is where we can raise that kind of information and concern.

Mr. Littlechild: You mentioned three, and I was thinking more of the third one you mentioned, the UN Commission on Human Rights. Have you had any results from that?

Mr. Gill: Frankly, no. All we get is yes, your information has been received, and we will send it to the concerned authorities; and as part of our policy, your names will be kept secret and all that. That is all we have received so far.

• 1130

Mr. Littlechild: In your brief also you mention. . . Let me introduce it this way. Some previous witnesses have said there is too much power within the different branches of operations in existence in the system. You are saying, at least on page 9, for example, there should be greater powers. In your view, what would be the beneficial effect of giving greater powers to the organization?

Mr. Gill: What we meant was that the intelligence-gathering operation should be more centralized. Instead of four or five agencies doing it there should be one agency. But we also said this committee or a similar committee should have wider powers to oversee the agency, particularly the sharing agreements—how those agreements are working, how those agreements have been misused, or used, what have been the results. There should be a mechanism, as you said, where people like us

[*Traduction*]

dire non et de s'opposer à de telles méthodes. Ils pensent devoir répondre à tous les représentants du gouvernement, car autrement, qui sait de combien de façons ils pourraient leur causer du tort? Voilà ce que nous voulions dire.

M. Littlechild: De plus, à la page 8 de votre mémoire, vous dites quelque chose de très grave au sujet d'assassinats. Là encore, je sais que vous allez nous fournir d'autres renseignements, mais j'aimerais savoir si vous avez soulevé cette question auprès d'une autre instance—par exemple d'un organisme international—au sujet du rôle du SCRS? Vous dites que le SCRS partage avec d'autres gouvernements les renseignements qu'il obtient au cours de ses enquêtes, et que c'est cela qui fait que des gens—pas nécessairement ici, mais peut-être localement en Inde—sont assassinés. Avez-vous soulevé cette question auprès d'une autre instance, et dans ce cas, quels résultats avez-vous obtenus?

M. Gill: De quelle instance parlez-vous? Nous présentons les renseignements que nous avons à Amnistie internationale, par exemple ainsi qu'à Asia Watch aux États-Unis et à la Commission des Nations Unies sur les droits de la personne. C'est à ces organismes que nous faisons connaître nos préoccupations. Quant au SCRS, c'est tout ce que nous avons fait, et franchement, je ne vois vraiment pas à quelle autre instance nous pourrions présenter nos préoccupations.

M. Littlechild: Vous avez cité trois organismes, et je retiendrai surtout le dernier, la Commission des Nations Unies sur les droits de la personne. Vous a-t-elle permis d'obtenir des résultats?

M. Gill: Franchement, non. Tout ce que nous avons obtenu, c'est un accusé de réception de nos renseignements qui, nous dit-on, seront envoyés aux autorités intéressées, sans que les noms de personnes soient divulgués, conformément à la politique de cet organisme. C'est tout ce que nous avons obtenu jusqu'à présent.

M. Littlechild: Dans votre mémoire, vous mentionnez aussi. . . Laissez-moi présenter la question ainsi. Avant vous, certains témoins ont dit que les différents services intéressés avaient un trop grand pouvoir. Or, à la page 9 de votre mémoire, vous préconisez de les renforcer davantage. Selon vous, en quoi serait-il bon d'étendre leurs pouvoirs?

M. Gill: Nous voulions dire qu'il faudrait centraliser davantage les activités d'obtention des renseignements. Un seul organisme devrait s'en charger plutôt que quatre ou cinq. Mais nous avons dit aussi qu'il faudrait attribuer davantage de pouvoirs à ce comité ou à un comité semblable afin qu'il surveille cet organisme, en particulier en ce qui a trait aux accords de partage des renseignements—pour voir comment ils fonctionnent, déterminer s'il y a eu ou non des abus à ce sujet, et voir

[*Text*]

should be able to bring up their concerns: yes, this is what has happened. That is what we are suggesting: that agency intelligence-gathering mechanisms should be centralized under one agency, but this committee should be given wider powers to oversee that agency. That is what we meant.

Mr. Littlechild: Let me go one step further on that, not necessarily to an appeal body but maybe a tribunal or a forum. Where you as an organization or an individual feel offended or violated in terms of individual rights, what sort of power do you see in the tribunal or the organization—or maybe an existing one—what kinds of powers of redress. . . how can they rectify or correct the situation?

Mr. Gill: One that comes readily to mind. . . Mind you, for me it is a very difficult question. It is a very legal question, which some lawyer has to answer. But one is that this committee should be able to. . . Let us say I come to you with a concern that yes, my rights have been violated, and I give you examples. Then this committee should have some mechanism—either it should be able to go back to Parliament and say no, the powers of this agency should be curtailed, or these powers have been misused. . . Or it could be a mechanism within a certain ministry, where this committee should have not only an advisory role—advice that is given and thrown out—no, but it should have some more active role where it can say no, this power of the agency was misused and there should be some sort of rectification of that. That is what we meant.

Mr. Littlechild: Let me go on to a different point, then. Again, in your presentation you made a comment that some of the diplomatic corps, or some diplomats, in fact, are actually spying for the Government of India. Within CSIS itself, it seems to me. . . I thought I recalled we were told there were people—at least two, if I recall correctly—within CSIS who do understand or speak Punjabi. I do not know, but maybe it is because CSIS is effective in keeping its secrets that we do not know. In a way it is a compliment to them, I guess.

Let me put it this way. If you have people from the Sikh organization within CSIS, how does that differ from the diplomatic corps who is spying for the Government of India? How would you view the people within CSIS as not being spying for somebody?

Mr. Gill: Mind you, we never said Sikhs from Sikh organizations; we said the Sikh community. A Sikh organization is not the Sikh community. There are many people who are not members of this organization. And we do not. . . we have no intention. . . we do not want our spies in CSIS, no.

[*Translation*]

quelles en sont les conséquences. Comme vous l'avez dit, il devrait y avoir un mécanisme qui permettrait à des gens comme nous de présenter leurs préoccupations et de dire ce qui s'est passé. Nous proposons donc de centraliser dans un même organisme les activités de collecte des renseignements, mais ce comité aurait davantage de pouvoirs afin de bien le surveiller. C'est ce que nous voulions dire.

M. Littlechild: Permettez-moi d'aller un peu plus loin, pas nécessairement pour envisager un comité d'appel, mais peut-être un tribunal, par exemple. Lorsqu'un organisme ou un particulier s'estime lésé ou pense que ses droits ont été violés, de quels pouvoirs devrait disposer le tribunal—ou peut-être une instance qui existe déjà—afin de remédier. . . Comment sera-t-il possible de corriger la situation?

M. Gill: Ce qui vient tout de suite à l'esprit. . . En ce qui me concerne, cette question est très difficile. Elle a un caractère juridique, et il vaudrait mieux qu'un avocat y réponde. Mais il faudrait que ce comité puisse. . . Supposons que je m'adresse à vous pour vous dire qu'en effet, mes droits ont été violés et que je vous donne des exemples. Le comité devrait avoir certains mécanismes—il pourrait par exemple s'adresser au Parlement pour se plaindre et recommander une réduction des pouvoirs de cet organisme, parce qu'il aurait abusé de ceux qui lui ont été attribués. . . Ou alors, un ministère pourrait disposer de certains mécanismes, et ce comité pourrait jouer un rôle consultatif en donnant certains conseils; de plus, il pourrait intervenir de façon plus directe en dénonçant les abus de pouvoir de l'organisme et en recommandant certaines corrections. C'est ce que nous avions à l'esprit.

M. Littlechild: Permettez-moi de passer maintenant à un autre aspect. Dans votre mémoire, vous avez dit que certains membres du corps diplomatique ou que certains diplomates font de l'espionnage pour le gouvernement indien. Au sein du SCRS, il me semble. . . Je crois me souvenir que l'on nous avait dit que des gens—au moins deux personnes, si mes souvenirs sont exacts—au sein du SCRS comprennent ou parlent le punjabi. Je n'en suis pas sûr, mais c'est peut-être parce que le SCRS réussit à garder des secrets. D'une certaine façon, c'est tout à son honneur, sans doute.

Je vais présenter ma question autrement. Si des membres de l'Organisation sikh travaillent au sein du SCRS, en quoi est-ce différent des diplomates qui font de l'espionnage pour le compte du gouvernement indien? Ne pensez-vous pas qu'au sein du SCRS, ils feront de l'espionnage pour le compte de quelqu'un?

M. Gill: Attention, nous n'avons jamais parlé de Sikhs faisant partie d'organisations sikhs; nous avons parlé de membres de la communauté sikh. Une organisation sikh est différente de la communauté sikh. Il y a bien des gens qui ne sont pas membres de cette organisation. Et nous ne voulons pas. . . nous n'avons pas l'intention. . . nous ne voulons pas avoir nos espions au SCRS, non.

[*Texte*]

• 1135

But I know actually one. I do not take it as a compliment to CSIS, because they have kept it secret. To me those spies have misused their positions in Canada. They have sowed dissension within the ethnic community, within Canada. To me that is an internal threat to the security of this country, and those people should be exposed. To me that is no compliment to CSIS. If they know. I do not know. You said that. If they know, to me that is no compliment. Then those people should be exposed as, for example, Russian spies and Polish spies and all those people who used to be exposed. In the media, for weeks together. . . They will prey on these people who will be kind of shunted back. In the case of India, as I said before, three people were sent back. And even then it was hush-hush. That is what rankles us.

Mr. Littlechild: Dr. Chawla, you made a comment regarding the protective role of CSIS. You did not feel that there was a sufficient enough protective role by CSIS. Could you expand on that a bit more in terms of how you would see the function being carried out better or being more protective of Canadian citizens?

Dr. Chawla: What we believe is somehow CSIS sees. . . although I think lately that has changed. But in the beginning, every Sikh they saw they thought was a threat. I guess with understanding and with more reading of the Government of India's human rights accord things are improving, I must say. But in the beginning anybody who had anything to do with the Sikh organization they always thought was a threat rather than the other way around. It is the Indian spies within the Canadian and Sikh communities who are a threat to the security of Canada. I think the emphasis was misplaced, at least in the beginning.

I would like to come back to your first question on page 10, which I guess we did not answer. You read it that we believe that the investigation tools used were unethical and immoral. In that particular case the people who were hired by CSIS had a criminal record. For his own protection and. . . he did illegal work, immoral work. He excited these young people. They said something they should not have said, we agree, but the provocation used by these hired agents was such that they could not resist it. And emotions were high. The Golden Temple was attacked in 1984. People's emotions were running very high. We are very simple, straightforward people, and it is easy to excite people, especially people like them. They got into jail because they were straightforward. They said something that was kind of offered to them, and they said yes. We think those kinds of. . . trapping the people were immoral and unethical, and we still maintain that. That is why we have come with a special request to the committee that something should be done about that.

[*Traduction*]

En fait, j'en connais un. Le SCRS a gardé le secret à ce sujet, mais il n'y a pas de quoi le féliciter. Selon moi, ces espions ont abusé de leur situation au Canada. Ils ont semé la discorde au sein de la communauté ethnique, au Canada. Selon moi, ils représentent une menace intérieure à la sécurité de ce pays, et j'estime qu'il faudrait démasquer ces gens plutôt que de féliciter à cet égard le SCRS. S'il sait. . . Je l'ignore. Vous avez dit cela. S'il sait, j'estime qu'il ne mérite pas de félicitations. Ces gens devraient être démasqués comme le sont par exemple les espions russes et polonais et tous ces gens qui étaient démasqués autrefois. Dans les médias, pendant des semaines. . . On s'attaque à ces gens, qui seront en quelque sorte réexpédiés. Comme je l'ai dit précédemment, dans le cas de l'Inde, trois personnes ont été renvoyées et la chose n'a pas été ébruitée. C'est cela qui nous écoeure.

M. Littlechild: Monsieur Chawla, vous avez parlé du rôle protecteur du SCRS, et vous avez dit qu'il n'était pas suffisant. Pourriez-vous nous en dire un peu plus et nous expliquer comment il faudrait améliorer ce rôle et faire en sorte que le Service protège davantage les citoyens canadiens?

M. Chawla: Nous croyons que d'une certaine façon le SCRS considère. . . encore que récemment les choses aient changé. Mais au début, chaque Sikh qu'il voyait lui paraissait constituer une menace. Je dois dire que les choses s'améliorent grâce à une plus grande compréhension et à une meilleure perception de la performance du gouvernement de l'Inde dans le domaine des droits de la personne. Mais au début, le Service avait toujours la conviction que quiconque avait quelque chose à voir avec l'organisation sikh représentait une menace. En fait, ce sont les espions indiens au sein des communautés canadienne et sikh qui constituent une menace pour la sécurité du Canada. Je pense que, du moins au début, on a accordé une importance à ce qui n'en méritait pas.

Je voudrais revenir à votre première question sur la page 10, à laquelle nous n'avons pas répondu. Nous indiquons que selon nous, les méthodes d'enquête utilisées sont immorales. Dans ce cas particulier, les gens qui étaient embauchés par le SCRS avaient un casier judiciaire. Pour sa propre protection et. . . il a fait un travail illégal, immoral. Il a provoqué ces jeunes gens. Ils ont dit quelque chose qu'ils n'auraient pas dû dire, c'est vrai, mais ils n'ont pas pu résister à la provocation de ces agents. Les émotions étaient fortes; le Temple d'or a été attaqué en 1984; l'émotion de la population était à plus haut degré. Nous sommes un peuple très simple, très direct et il est très facile à des gens comme eux de nous provoquer. Ces gens ont fini en prison parce qu'ils étaient simples. Ils ont dit quelque chose qui leur était suggéré. Nous pensons que ce genre de. . . de piège était immoral et c'est ce que nous maintenons. C'est pourquoi nous sommes venus demander au comité que l'on fasse quelque chose à ce sujet.

[*Text*]

Mr. Littlechild: I will ask a last question, mainly for my own information, seeking more knowledge in the sense of your particular organization or group. You mentioned, Mr. Gill, in your presentation that Sikhs are separatists—

Mr. Gill: Our organization is separatist.

Mr. Littlechild: —but by peaceful moves.

Mr. Gill: Yes, the World Sikh Organization is looking for a sovereign Sikh state, by peaceful means. I did not say all Sikhs, because I cannot lay claim that we represent all Sikhs.

• 1140

Mr. Littlechild: Again that is clarification. Thank you.

The Chairman: I am wondering the extent to which your organization is aware of the power that the Security Intelligence Review Committee, the group formerly headed by Mr. Atkey, now Mr. Bassett, has to independently review complaints that people make about the activities of CSIS as an agency. Are you aware of that independent power?

Mr. Gill: Not very much, sir, no.

The Chairman: I will refer you then to section 41 of the CSIS Act. It gives to SIRC a very broad power to review complaints. You have, of course, made a very serious allegation because on page 10 you are saying:

> Thus, using the information provided by Canadian intelligence agencies, the Government of India murdered a number of Sikhs in India.

Of course, to us sitting on this committee that is just an atrocious situation and that is a very damning condemnation to make. I think you cannot leave it just like that. We have a limited power as a committee, but SIRC has a very detailed power, a very broad power, to be able to get in and investigate that, in terms of what CSIS might be giving to the government that can then be abused by other governments as a result of the exchange agreement.

So I would in the strongest terms possible encourage you to document that, provide that to the SIRC committee. I have absolutely no doubt but that they would take that up as a special investigation.

Mr. Gill: Sure.

The Chairman: As I say, they have broad powers and all sorts of ways of keeping it secret, etc. So I would strongly encourage you to follow up on that.

Mr. Gill: Thank you, sir.

[*Translation*]

M. Littlechild: Je voudrais poser une dernière question, essentiellement pour demander d'autres renseignements sur votre organisation ou groupe. Monsieur Gill, vous avez dit dans votre mémoire que les Sikhs sont des séparatistes. . .

M. Gill: Notre organisation est séparatiste.

M. Littlechild: . . . mais qu'ils utilisent des moyens pacifiques.

M. Gill: Oui, l'Organisation des Sikhs du monde voudrait obtenir un État souverain sikh, grâce à des moyens pacifiques. Je ne parle pas de tous les Sikhs, car je ne peux prétendre que nous les représentons tous.

M. Littlechild: Je vous remercie de cette précision.

Le président: J'aimerais savoir dans quelle mesure votre organisation est au courant du pouvoir dont dispose le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, anciennement présidé par M. Atkey et maintenant par M. Bassett, pourquoi en vertu duquel il peut examiner de façon indépendante les plaintes que des gens peuvent avoir au sujet des activités du SCRS, en tant qu'organisme. Connaissez-vous l'existence de ce pouvoir indépendant?

M. Gill: Pas beaucoup, monsieur, non.

Le président: Je vous renvoie à l'article 41 de la Loi sur le SCRS; il accorde au CSARS un très grand pouvoir pour l'examen des plaintes. Vous alléguez, bien sûr, quelque chose de très grave en disant à la page 7 de votre mémoire:

> L'information que lui ont communiquée des organismes de renseignement canadiens a permis au gouvernement indien d'assassiner de nombreux Sikhs en Inde.

Pour nous qui siégeons à ce comité, cette situation est atroce, et votre allégation est extrêmement grave. Je ne pense pas que vous puissiez vous en tenir là. Notre comité a un pouvoir limité, mais celui du CSARS est très vaste, puisqu'il lui permet d'enquêter afin de rechercher quels sont parmi les renseignements que le SCRS donne au gouvernement, ceux que d'autres gouvernements utilisent de façon abusive en raison d'accords sur l'échange de renseignements.

Je vous encourage donc de façon très catégorique à étayer ce que vous dites et à présenter cette question au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. Je suis tout à fait convaincu qu'il mènera une enquête spéciale sur cette question.

M. Gill: C'est certain.

Le président: Encore une fois, ses pouvoirs sont vastes, et il dispose de toutes sortes de moyens pour que l'enquête reste secrète. Je vous encourage donc fortement à donner suite à cette question.

M. Gill: Je vous remercie, monsieur.

[*Texte*]

The Chairman: Mr. Gill and Dr. Chawla, I thank you so much for preparing your brief, for taking the time out of your life to come and present it to us. After a few days we are beginning to see more and more pieces of the puzzle fall into place. I think we are getting a much better view of the statute, how it operates and its provisions. Thank you once again very much.

Mr. Gill: Thank you very much.

Dr. Chawla: Thank you.

The Chairman: I would ask the members of the Canadian Association of University Teachers to please come to the table. Pamela Smith is here in her capacity as president of the organization. I note Don Savage, who has appeared before many committees over many years now—we have all come to know Don in many capacities—and we have Professor Alan Andrews, the person chairing the Academic Freedom and Tenure Committee.

• 1145

Ms Smith, would you kindly make your presentation.

Ms Pamela Smith (President, Canadian Association of University Teachers): Thank you. On behalf of CAUT's members, who include 25,000 university faculty, professional librarians, and researchers across Canada, I would like to thank the committee for giving us an opportunity to appear before you today. We have divided our presentation into several parts. It is not our intention, of course, to read the brief, which we understand you have had for some time; but rather, would want to focus on some key issues in the brief and some key recommendations.

I should, however, indicate before we move into our separated presentation that our fundamental representation here before you today is that the changes that have led to the creation of CSIS and SIRC have been useful changes. Our purpose in making our representations to you today is to foster more fully an appreciation amongst CSIS, SIRC, and the Parliament of the dual role and focus of CSIS. This point will be elaborated on in our presentation. Dr. Savage will begin with a brief overview of the history of our involvement and the history of this issue as it has unfolded. Thank you.

M. Donald Savage (secrétaire exécutif de l'Association canadienne des professeurs d'université): Depuis la fin des années 50, l'ACPU participe à tout ce qui a trait à la sécurité nationale et les universités. Nous avons comparu devant les Commissions royales Mackenzie et McDonald et devant les comités qui ont envisagé la création du SCRS il y a cinq ans. Au cours des années, nous avons fait de nombreuses représentations auprès du gouvernement fédéral.

Notre première position a été créée par l'exécutif de l'ACPU, notamment par le professeur Bora Laskin, ancien juge en chef de la Cour Suprême du Canada et antérieurement professeur à l'Université de Toronto et président de l'ACPU.

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Gill, monsieur Chawla, je vous remercie beaucoup d'avoir rédigé votre mémoire et d'avoir pris le temps de venir nous le présenter. Après quelques jours, nous commençons à voir de plus en plus clair dans toute cette question. Je pense que nous comprenons mieux la loi, son fonctionnement et ses dispositions. Encore une fois, merci beaucoup.

M. Gill: Je vous remercie.

M. Chawla: Merci.

Le président: Je demanderais aux membres de l'Association canadienne des professeurs d'université de bien venir à la table des témoins. Pamela Smith est ici en sa qualité de présidente de cet organisme. Je note la présence de Don Savage, qui a déjà comparu devant de nombreux comités au fil des années, et que nous connaissons tous à divers titres, ainsi que du professeur Alan Andrews, qui préside le Comité des libertés académiques et de la titularisation.

Madame Smith, vous pouvez faire votre exposé.

Mme Pamela Smith (présidente de l'Association canadienne des professeurs d'universités): Merci. Au nom de notre association qui regroupe 25,000 professeurs d'universités, bibliothécaires professionnels et chercheurs dans tout le Canada, je vous remercie de nous avoir permis de comparaître aujourd'hui. Nous avons divisé notre intervention en plusieurs parties. Nous n'allons évidemment pas lire tout notre mémoire que vous avez eu le loisir de parcourir, mais nous souhaitons plutôt nous concentrer sur quelques questions et recommandations clés.

Je précise toutefois avant d'en arriver là que notre argument fondamental est que les modifications qui ont entraîné la création du SCRS et du CSARS ont été utiles. Notre intervention d'aujourd'hui vise à mettre mieux en évidence au sein du SCRS, du CSARS et du Parlement le double rôle et la double fonction du SCRS. Nous allons développer cela dans notre intervention. M. Savage va commencer par un bref historique de notre participation et de l'évolution de cette question. Merci.

Mr. Donald Savage (Executive secretary, Canadian Association of University Teachers): Since the late 1950's, CAUT has taken part in everything that concerns national security and universities. We have appeared before the Mackenzie and McDonal Royal Commissions and the committees that dealt with the creation of CSIS five years ago. Over the years, we have made a number of representations to the federal government.

Our initial position was established by the executive board of CAUT, especially by Prof. Bora Laskin, a former Chief Justice of the Supreme Court of Canada and formerly a University of Toronto teacher and Chairman of CAUT.

[*Text*]

Sur quoi cette participation se fonde-t-elle? Vous en trouverez un récit détaillé dans le mémoire. Toutefois, derrière cet historique se trouvent certains principes fondamentaux, notamment celui de la liberté universitaire.

Pendant de nombreuses années, l'ACPU a constaté que l'ancienne section de sécurité de la GRC ne voulait pas ou ne pouvait pas faire la distinction entre la dissidence et la subversion. Il ne faut pas s'étonner qu'il y ait eu de continuels accrochages, puisque la dissidence et le débat sont l'essence même de la liberté universitaire. Ces conflits ont donné naissance à des documents importants, entre autres un protocole d'entente entre le premier ministre Lester Pearson et Bora Laskin, habituellement identifié comme l'entente Pearson-Laskin.

Le protocole comporte trois principes. Le premier est fondamental, en ce sens que dans ce monde violent, un service de sécurité est nécessaire. Le deuxième et le troisième touchent directement l'université, à savoir que les forces de sécurité devraient enquêter seulement s'il y a une cause probable ou pour rencontrer les personnes dont le nom a été proposé comme référence à une vérification aux fins de sécurité.

La Commission McDonald a conclu que la GRC avait malheureusement passé outre à cette entente. C'est pourquoi nous avons accueilli avec satisfaction la création d'une nouvelle force de sécurité sous la forme du SCRS.

The Pearson-Laskin agreement is still in effect. It has been ratified by each successive government since it was first established, and it performs a very important focus for the relationship between the security forces and the universities.

• 1150

Last November the Solicitor General indicated there were certain investigations through the use of informers on university campuses. We wrote to the Solicitor General at the time to acquire certain further explanations of this, and we received the answer just a few moments ago. It seems to us it would perhaps be extremely useful for there to be some discussion between this committee and SIRC as to whether or not the principles of the agreement have in fact been carried out since the days of the McDonald commission. As Mr. Tremblay noted in his discussion with the Canadian Civil Liberties Union on Tuesday, we cannot know, of course, because we do not know all the details of how the security forces operate. But it seems to me it would be useful to have a further elaboration by the Security Intelligence Review Committee with CSIS on the state of affairs since the McDonald commission and whether indeed the agreement has been adhered to.

In the earliest days of our involvement I suppose one of our major problems with the security forces was our feeling that they could not distinguish between dissent and subversion—could not or would not—and that involved chiefly the question of whether people who were

[*Translation*]

What is that position based on? You will find a detailed account in our brief. However, this history of our involvement is based on a number of basic principles, including that of university freedom.

CAUT has found over many years that the former security department of the RCMP did not or could not make a distinction between dissidence and subversion. It should be no wonder that constant clashes have been happening since dissidence and debate are the very essence of university freedom. Those clashes led to major documents including a memorandum of agreement between Prime Minister Lester Pearson and Bora Laskin, usually referred to as the Pearson-Laskin agreement.

This agreement is based on three assumptions. The first one is a basic one, since in this world of violence, we have to have a security service. The second and the third deal directly with the universities, mainly to say that security forces should investigate only if there is a probable cause or to meet people whose name has been mentioned as a reference for security clearance.

The McDonald Commission concluded that the RCMP had unfortunetaly trespassed that agreement. This is why we welcomed the creation of a new security force in the form of CSIS.

L'entente Pearson-Laskin est toujours en vigueur. Elle a été ratifiée par tous les gouvernements qui se sont succédé depuis sa signature, et c'est un très important instrument de coordination des rapports entre les forces de sécurité et les universités.

En novembre dernier, le solliciteur général a annoncé qu'on se servait d'informateurs pour faire certaines enquêtes au sein des campus universitaires. Nous lui avons alors écrit pour lui demander des précisions, et nous venons seulement de recevoir sa réponse. Nous avons l'impression qu'il serait peut-être très utile que votre comité cherche à savoir auprès du CSARS si les principes de l'entente ont été respectés depuis l'époque de la commission McDonald. Comme l'a signalé M. Tremblay lors de sa discussions avec l'Association canadienne des libertés civiles mardi, nous ne pouvons évidemment pas le savoir puisque nous ne connaissons pas de façon détaillée comment fonctionnent les forces de sécurité. J'ai cependant l'impression qu'il sera utile que le CSARS fasse le point avec le SCRS pour savoir si l'entente a été respectée depuis l'époque de la commission McDonald.

Au début de notre participation, l'un des principaux problèmes que nous posaient les forces de sécurité était qu'elles ne faisaient pas la distinction entre dissidence et subversion, qu'elle ne la faisait pas ou qu'elle ne voulait pas la faire. La question était principalement de savoir si

[*Texte*]

dissenting from the status quo should be regarded in some sense as agents of the Soviet Union.

There is another dimension, however, to the question of how the security forces and indeed how the government look at this question. It is raised in one of the reports of the Security Intelligence Review Committee, where it points out that there are other countries that may be threats to the security of Canada besides the Soviet Union, and at the time certain east European countries, and it raises but does not totally answer the question of whether or not CSIS operates under the assumption that those threats are as important and as significant and should be dealt with by them.

To give you an example, you will recall there was some discussion in the press in the fall over the case of the two persons in Manitoba, one of whom I believe was a student at the University of Manitoba who had become in effect agents of the South African government, first of all simply to write letters to newspapers but then ultimately to collect secretly information on other organizations. It would be interesting to know whether the CSIS involvement, of which there appeared to be some in the case, led in the end to representations by the Government of Canada to South Africa, or indeed to the expulsion of any South African embassy officials, for undertaking those activities. It seems to us quite likely if the agents of certain other countries had been engaged in that there would have been that response. We are concerned that there be a balance in the approach of CSIS and that they do indeed understand that other countries can operate vis-à-vis students or university professors in ways that are not acceptable, from our perspective.

There was another example of the question of what the view of CSIS is about South Africa. It was raised in a *fifth estate* program some of you may have seen on the question of Canada's immigration policy. In that there was an interview that took place in east Africa of two refugees from Namibia. They had initially been refugees from the South African government but they had a falling out with SWAPO and therefore they were refugees twice over.

The immigration department had agreed to allow them to enter Canada as refugees. CSIS had vetoed that on the grounds that they were actively involved in an organization dedicated to the violent overthrow of the Government of South Africa. We remain concerned about questions of balance and questions of approach by CSIS.

• 1155

We are also concerned about the number of security forces that Canada seems to possess. We think that there should be an extension of the mandate of the Security Intelligence Review Committee to include any other security forces that we now have or may create in the

[*Traduction*]

les dissidents devaient être ou non considérés en quelque sorte comme des agents de l'Union soviétique.

Il y a toutefois une autre dimension à toute cette question de l'attitude des forces de sécurité et en fait du gouvernement vis-a-vis de cette question. Elle est soulevée dans l'un des rapports du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, où l'on signale que d'autres pays que l'Union soviétique et certains pays d'Europe de l'Est à l'époque peuvent constituer une menace pour la sécurité du Canada, et où on soulève, sans y répondre vraiment, la question de savoir si le SCRS part ou non du principe que ces menaces sont suffisamment importantes pour justifier une intervention de sa part.

À titre d'exemple, vous vous souvenez sans doute que la presse a débattu au cours de l'automne dernier la question de ces deux personnes au Manitoba, dont l'une était je crois un étudiant de l'université du Manitoba, qui étaient devenues des agents du gouvernement sud-africain, au début en écrivant simplement des lettres aux journaux, mais par la suite en recueillant secrètement des renseignements sur d'autres organisations. Il serait intéressant de savoir si la participation du SCRS, qui semble établie dans une certaine mesure, a finalement amené le gouvernement canadien à intervenir auprès du gouvernement sud-africain, ou même à expulser les membres de l'ambassade d'Afrique du Sud qui étaient à l'origine de ces activités. Il nous semble probable que, si des agents de certains autres pays avaient eu ce genre d'activité, telle aurait été la réaction de notre gouvernement. Nous tenons à ce que le SCRS ait une vision équilibrée des choses et qu'il comprenne bien que certains pays peuvent agir vis-à-vis des étudiants ou des professeurs d'université de façon inacceptable de notre point de vue.

Il y a eu un autre exemple sur cette question de l'attitude du SCRS à propos de l'Afrique du Sud. Il a été soulevé au cours de l'émission *Fifth Estate*, que vous avez peut-être vue à la télévision, au sujet de la politique canadienne en matière d'immigration. Il y avait une interview de deux réfugiés de Namibie qui avait été réalisée en Afrique orientale. Initialement, ils avaient fui le gouvernement sud-africain, mais ensuite ils avaient fui la SWAPO, et ils étaient donc réfugiés à double titre.

Le ministère de l'Immigration avait consenti à les accueillir au Canada avec le statut de réfugiés. Le SCRS s'y était toutefois opposé sous prétexte qu'ils avaient participé aux activités d'une organisation vouée au renversement par la violence du gouvernement sud-africain. Nous sommes toujours préoccupés par la notion d'équilibre et d'optique au sein du SCRS.

Nous sommes aussi préoccupés par le nombre d'organismes de sécurité que le Canada semble posséder. Nous estimons qu'il faudrait élargir le mandat du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité afin d'y inclure tous les organismes de sécurité existants

[*Text*]

future. It would be a good idea if those security forces had a statutory basis in the same way that CSIS did.

We are particularly concerned about whether the newspaper reports concerning the RCMP security division indicate that the RCMP is re-establishing its previous security division in direct competition with CSIS, or not. It would, I think, be useful to have some inquiry into that because if that were indeed the case we would be strongly hostile to that development. We hope you would be too, and not simply because of the duplication and the waste of taxpayers' money, but because the past history suggests that the RCMP lost its control of security matters for very good reasons. I will pass the microphone to Alan Andrews.

Mr. Alan Andrews (Chairman, Freedom and Tenure Committee, Canadian Association of University Teachers): Thank you. What I would like to do in a few moments is to try to extract from our brief for the benefit of the committee the specific sections of the act which we think deserve to be amended, or at least which we think this committee should consider the case for amending.

As Don Savage has indicated, CAUT has long been concerned with the activity of security forces in Canada, particularly because of our central interest in the right to academic freedom, the importance in our society of free inquiry, and the necessity to protect the rights of professors and indeed others to pursue their thoughts where they may lead, and to be able to speak and publish the results of their thinking.

I might say in that connection that one welcome development in the last five years has been an invitation to CAUT as well as to CCLA to actually speak to members of CSIS, at least trainees of CSIS, and to try to help them to understand the importance of these principles to us.

We would in fact I think argue that the legitimacy of the security service depends upon its sense that its primary function is indeed to defend the rights and freedoms of the citizens of the country, and if it does not see its work as within that framework then we are all at some risk. It is crucial therefore that this particular balance between the security of the state and the rights and freedoms of individual citizens be understood fully in terms of what the consequences are of infringing on or abridging those rights and freedoms.

We say in our brief that from recent experience with CSIS and particularly our experience of SIRC, although we are of course dependent on SIRC's own reports of its activity for this view, but at least to the extent that we can judge, we think there has been some considerable improvement in the behaviour of security forces in Canada, but we do believe that further improvement is certainly possible, partly as a result, I suppose, of the

[*Translation*]

ou susceptibles d'être créés à l'avenir. Il serait bon que ces organismes de sécurité relèvent du même genre de réglementation que le SCRS.

Nous souhaiterions tout particulièrement savoir s'il est exact, comme le disent certains rapports puliés dans les journaux au sujet de la division de la sécurité de la GRC, que cette dernière est en train de reconstituer son ancienne division de la sécurité, en concurrence directe avec le SCRS. Je pense qu'il serait utile de faire une enquête sur cette question car, si c'est vraiment le cas, nous y sommes radicalement opposés. Nous espérons que vous le serez aussi, non seulement parce qu'il s'agit d'une formule qui fait double emploi et qui constitue un gaspillage de l'argent des contribuables, mais aussi parce que l'histoire montre que, dans le passé, la GRC a perdu le contrôle des questions de sécurité pour d'excellentes raisons. Je vais maintenant passer la parole à Alan Andrews.

M. Alan Andrews (président du Comité des libertés et de la titularisation, Association canadienne des professeurs d'université): Merci. Si vous me le permettez, je voudrais très rapidement extraire de notre mémoire à l'intention du comité, les passages précis de la loi qui doivent à notre avis d'être modifiés, ou dont le comité devrait au moins envisager la modification.

Comme l'a dit Don Savage, l'ACPU se préoccupe depuis longtemps des activités des organismes de sécurité au Canada, notamment parce qu'elle se soucie beaucoup du droit à la liberté académique, de l'importance de la libre enquête dans notre société, et de la nécessité de protéger le droit des professeurs, et d'ailleurs des autres individus, de poursuivre librement leurs réflexions, et d'exprimer et de publier les résultats de ces réflexions.

Je précise à cet égard qu'une très utile initiative a été prise au cours des cinq dernières années lorsque notre association et l'Association canadienne des libertés civiles ont été invitées à rencontrer des représentants du SCRS, ou tout au moins des stagiaires du SCRS, pour essayer de leur faire comprendre l'importance que revêtent pour nous ces principes.

Nous soutenons que la légitimité d'un service de sécurité n'existe que dans la mesure où il considère que sa fonction primordiale est de défendre les droits et les libertés des citoyens du pays, et que si ce n'est pas le cas, nous sommes tous menacés d'une certaine façon. Il est par conséquent vital de bien comprendre les conséquences qu'il y a à enfreindre ou à restreindre ces libertés et à rompre cet équilibre entre la sécurité de l'État et les droits et libertés de l'individu.

Nous disons dans notre mémoire que, d'après l'expérience récente concernant le SCRS, et notamment notre propre expérience relative au CSARS, encore que nous soyons évidemment tributaire pour nos informations des rapports que le CSARS lui-même nous fournit sur ses activités, mais pour autant du moins que nous puissions en juger, l'attitude des organismes de sécurité s'est considérablement améliorée, ce qui n'empêche pas que

[*Texte*]

establishment of this committee and organizations like our own being invited to present briefs to you.

There have been suggestions that there is still to some degree a residual attitude in the security services in this country which Dr. Savage referred to earlier which perhaps is historically out of date at this moment in world history. It certainly suggests that some of those previously unacceptable concepts of security have not altogether been abandoned by the security officers, and so we are led to make some recommendations with respect to amending the act, and we think these could indeed bring about some improvement. In many cases these correspond to or indeed echo the recommendations of other groups, particularly the recommendations from the Security Intelligence Review Committee itself.

• 1200

If I can just try to classify our various concerns, one of those is with the question of oversight. Comments on this are on pages 10 to 12 of our submission.

As I say, we have been impressed with the activities of the Atkey committee and we think Mr. Atkey and his colleagues and staff deserve a good deal of credit for what we have perceived as an improved situation. But SIRC itself has indicated that it has had some difficulty in exercising sufficiently the oversight role it believes it should have under the legislation.

In particular, it has referred to its difficulty in reviewing the budgetary process and fiscal priorities of CSIS. The Canadian Association of University Teachers, which has some experience in looking at these matters in universities, recognizes that unless you are able to review matters of this kind you probably are not able to gain a full insight into the actual activity of an agency like CSIS.

So we believe that is a very important task and we support, I suppose it is fair to say, the recommendation from SIRC that section 38 of the act could be amended to ensure that the reviews SIRC conducts do include all budgetary and financial documents.

We also agree that SIRC should have access to any Cabinet documents CSIS has access to. Of course we assume that this does not provide access to Cabinet discussions but to decisions transmitted to CSIS by the Cabinet.

I noticed in the last report of SIRC that it appears to be the case that, even though the legislation does not mandatorily provide for this, they have been able to obtain documents they think they should have.

We also think it is necessary—indeed, axiomatic—that SIRC should have access to any of the information that CSIS itself has, and we think therefore that subsection 39.(3) of the act as it stands at the moment should be repealed as SIRC recommends. I think it is also true that

[*Traduction*]

nous estimons qu'il est possible de l'améliorer encore, notamment grâce à la création de ce comité et en invitant des organisations comme la nôtre à comparaître.

On a dit qu'il restait encore au sein de ces services de sécurité dont a parlé M. Savage tout à l'heure certaines traces d'une attitude qui n'a peut-être plus sa raison d'être dans le monde d'aujourd'hui. Cela donne en tout cas à penser que certaines de ces notions inacceptables en matière de sécurité n'ont pas totalement disparues de la mentalité des agents responsables de la sécurité, et cela nous amène à recommander certaines modifications à la loi pour essayer d'améliorer la situation. Bien souvent, ces recommandations vont dans le même sens que celles d'autres groupes, notamment certaines recommandations du CSARS lui-même.

Je vais essayer de classer nos préoccupations. Il y a tout d'abord la question de la surveillance. Vous trouverez nos commentaires à ce sujet aux pages 12 à 14 de notre mémoire.

Je le répète, nous avons été impressionnés par les activités du comité Atkey et nous estimons que M. Atkey et ses collègues ainsi que son personnel peuvent recevoir une bonne part du mérite de l'amélioration de la situation. Toutefois, le CSARS a signalé qu'il avait du mal à exercer le rôle de surveillance qui semble lui revenir d'après la loi.

Il a notamment signalé qu'il avait du mal à examiner le processus budgétaire et les priorités financières du SCRS. L'Association canadienne des professeurs d'université, qui a une certaine expérience en la matière au niveau universitaire, sait bien que, tant qu'on ne peut pas creuser ce genre de chose, on ne peut pas vraiment savoir ce qui se passe exactement au sein d'un organisme comme le SCRS.

Nous estimons donc que c'est très important et nous appuyons la recommandation du CSARS qui demande que l'article 38 de la loi soit modifié de façon à lui permettre d'inclure tous les documents budgétaires et financiers dans ses activités de surveillance.

Nous estimons aussi que le CSARS devrait avoir accès à tous les documents du Cabinet qui peuvent être communiqués au SCRS. Évidemment, il ne s'agit pas d'avoir accès aux discussions du Cabinet, mais aux décisions transmises par le Cabinet au SCRS.

D'après le dernier rapport du CSARS, il semble que, même si la loi ne le stipule pas expressément, ce service ait réussi à obtenir les documents auxquels il devait, selon lui, avoir accès.

Nous estimons qu'il faut absolument que le CSARS ait accès à toutes les informations dont dispose le SCRS lui-même, et par conséquent, que le paragraphe 39.(3) de la loi actuelle doit être supprimé comme le recommande le CSARS. Je pense qu'il faudrait aussi modifier le

[*Text*]

an amendment to subsection 39.(2) would be necessary to ensure that SIRC's access to information is not limited.

Section 55 also gives the director of CSIS some opportunity to block access to documents, and an amendment is necessary there to ensure that this is not the case.

We have later in our brief referred to the power and authority of the director of CSIS, and what we say indicates that we are to some extent concerned at the looseness, perhaps, of the relationship between the director of CSIS and the minister, the Solicitor General.

Section 6 empowers the minister to give directions to the director but does not empower him to override decisions or actions of the director. Section 7 requires only that the director consult with the deputy minister on a broad range of matters. We think the act should be amended here to ensure that there is complete ministerial responsibility for the actions of CSIS and of its director.

I turn to another area in the legislation. The most prominent of our remaining concerns certainly would be with section 2 and with the apparently fairly sweeping powers given to CSIS in the context of language that is not particularly precise, language like "threats to the security of Canada". Again, the Security Intelligence Review Committee has directed your attention to the crucial importance of trying to define that phrase in a way that does not provide the opportunity for arbitrary interpretation, and if you couple that with the sweeping powers of CSIS then it would seem to us that the likelihood that rights and freedoms may be infringed—rather carelessly I think, not necessarily deliberately—becomes an unacceptably high one. So for that reason we share SIRC's view that this definitional question in section 2 should be addressed.

We think there are further amendments to section 2. I will not take a lot of time now to spell those out. They are contained in our brief. But to summarize that, we believe that paragraphs 2(b) and 2(d) could be repealed. Paragraph 2(a) could be amended and paragraph 2(c) could remain.

• 1205

The general point we would make, whether or not our recommendations are the ones you eventually decide to accept in this area, is that we do think this committee needs to address those definitional questions in section 2 of the act. We would be disappointed, I guess, if there were not some amendments in that area.

About section 14, we draw attention in the brief to the fact that the present language appears to allow CSIS to investigate or carry out surveillance on visiting professors to Canada who may be engaged in perfectly lawful academic pursuits. We do not suggest there is no need for a section 14. We are aware of examples of foreign governments attempting to enrol their security agents as students in order to harass or violate the rights of students

[*Translation*]

paragraphe 39.(2) de façon à ce que l'accès du CSARS à des informations ne soit plus limité.

L'article 55 permet aussi au directeur du SCRS de bloquer l'accès à certains documents, et il faut donc le modifier pour supprimer cela.

Un peu plus loin dans notre mémoire, nous parlons des pouvoirs conférés au directeur du SCRS et nous disons que nous sommes quelque peu préoccupés par l'imprécision des rapports entre le directeur du SCRS et le ministre, le solliciteur général.

L'article 6 permet au ministre de donner des instructions au directeur, mais il ne lui permet pas d'annuler une de ses décisions. L'article 7 stipule simplement que le directeur doit consulter le sous-ministre sur toute une gamme de questions. À notre avis, il faudrait modifier la loi afin que le ministre soit pleinement responsable des activités du SCRS et de son directeur.

Je passe maintenant à un autre domaine. La plus importante de nos autres préoccupations concerne l'article 2 et les pouvoirs extrêmement vastes confiés au SCRS par un texte assez flou qui comporte des expressions comme «menaces envers la sécurité du Canada». Là encore, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité vous a bien fait remarquer qu'il fallait absolument essayer de préciser cette formule de façon à éviter toutes interprétations arbitraires, et si vous ajoutez cela au pouvoir quasiment discrétionnaire du SCRS, vous pourrez penser comme nous que les risques de violation des droits et libertés, par inadvertance et pas nécessairement délibérément, pourraient devenir inacceptables. C'est pourquoi nous convenons avec le CSARS qu'il faudrait se repencher sur cet article 2.

Il faut en outre lui apporter d'autres modifications. Je ne vais pas m'étendre là-dessus. Tout cela figure dans notre mémoire. Mais en résumé, nous estimons qu'il faudrait supprimer les paragraphes 2b) et 2d). On pourrait modifier le 2a) et garder le 2c).

Que vous finissiez par accepter ou non nos recommandations sur le sujet, je pense que le Comité devrait se pencher sur la question des définitions à l'article 2. Nous serions déçus s'il n'y avait pas de modifications dans ce domaine.

Pour ce qui est de l'article 14, nous signalons dans notre mémoire que le libellé actuel semble permettre au SCRS de placer sous enquête ou sous surveillance des enseignants en visite au Canada qui ne livrent à des recherches universitaires tout à fait légitimes. Une disposition comme celle-là est nécessaire, nous ne le contestons pas. Nous savons que des gouvernements étrangers ont essayé d'inscrire comme étudiants des agents

[*Texte*]

or faculty. We disapprove of this. But as Dr. Savage indicated earlier, we think the answer to that is that the agents and the diplomats who engage in that kind of activity should be expelled from Canada.

But we think the power CSIS has under section 14 again needs to be balanced against safeguards against abuse. Here I think our concerns do go back historically in our association to days that might be described as "pre-CSIS". We have a continuing concern, as Dr. Savage indicated, with the activities of security forces on campuses, and we do think one way our concern on this matter might be addressed now would be for the Security Intelligence Review Committee to look at that general question in the light of the Pearson-Laskin agreement and ask the fundamental question whether that agreement has been honoured in the previous five years. So far as I know, SIRC has not paid any particular attention to that agreement.

Our concern with surveillance in general leads us to make some recommendations on Part II of the act, which deals with the process whereby CSIS actually conducts surveillance outside the Criminal Code. This requires the issuing of warrants. We share, in fact I think we applaud, SIRC's suggestion of the use of an *amicus curiae* when warrants are requested.

We think also information about warrants is important. When I prepared my remarks for you late last night I thought I was going to say we have asked for some information about warrants further to Mr. Blais' appearance before the committee and we have written a letter to him and we have not had a reply. I cannot now say that to you, because as Don Savage points out we have had a reply. I must say I have only glanced at it, but it does appear to be somewhat reassuring on the question of our concern about the surveillance of members of the academic community.

The Chairman: May I interrupt you on that point? We would be very pleased to receive a copy of that letter if you would not mind giving it to our clerk.

Mr. Andrews: While I am dealing with warrants, we also have noticed the act does not provide explicit protection for solicitor-client communications in the issuing of warrants. SIRC's last annual report indicates again that such protection has been provided by the court, but we think the act should provide that protection. That is the adequate safeguard.

The act is also silent on the question of human sources, and SIRC I think has also addressed this question; that is to say, non-members of CSIS who are used to gather information on CSIS targets. We have made proposals about section 2 and they indeed may well go some way to limiting the kinds of fishing expedition which we have objected to in the past and of which the so-called Boivin affair seemed to us to be a fairly good example.

[*Traduction*]

à eux, pour harceler des étudiants ou des enseignants ou les gêner dans l'exercice de leurs droits. C'est une pratique que nous blâmons. Comme le professeur Savage l'a dit tout à l'heure, la solution à ce problème est l'expulsion de ces agents et de ces diplomates.

Par contre, les pouvoirs du SCRS sous le régime de l'article 14 doivent être circonscrits par des garanties contre les abus. Nos craintes remontent à la période antérieure au SCRS. Comme le professeur Savage l'a dit, nous continuons de nous inquiéter des activités des forces de sécurité à l'université. Nos craintes pourraient être atténuées si le CSARS abordait la question à la lumière de l'entente Pearson-Laskin et déterminait si elle a été respectée au cours des cinq dernières années. À ma connaissance, le SCRS ne s'en est pas soucié.

Nos appréhensions à propos de la surveillance nous conduisent à formuler des recommandations au sujet de la Partie II de la loi, qui autorise le Service à faire de la surveillance sans être assujetti au Code criminel, lequel stipule le recours à des mandats. Et nous reprenons avec enthousiasme la suggestion du CSARS pour qu'il y ait un *amicus curiae* lorsque des mandats sont demandés.

Nous jugeons aussi importante l'information concernant les mandats. Dans les notes que je préparais hier soir, je disais que des renseignements à propos des mandats avaient été demandés par suite de la comparution de M. Blais au Comité et que la lettre que nous lui avions envoyée était restée sans réponse. Ce n'est plus le cas, puisque nous en avons reçu une, comme M. Savage l'a indiqué. Je n'ai fait qu'y jeter un coup d'oeil, mais elle semble calmer quelque peu nos appréhensions à propos de la surveillance des universitaires.

Le président: Excusez-moi de vous interrompre, mais nous aimerions beaucoup recevoir une copie de cette lettre si vous voulez bien la transmettre au greffier.

M. Andrews: Dans la même veine, nous avons constaté que la loi ne protège pas explicitement les communications entre un client et son avocat lorsqu'un mandat est délivré. Dans son dernier rapport annuel, le CSARS affirme à nouveau que cette protection a été offerte par le tribunal, mais nous pensons que la loi devrait en faire autant. C'est là qu'elle devrait se trouver.

La loi est également muette sur la question des informateurs, que le CSARS, lui, a abordée. Je parle ici des informateurs qui n'appartiennent pas au SCRS, mais qui recueillent des renseignements sur les cibles du Service. Les propositions que nous avons faites à propos de l'article 2 pourraient bien diminuer le nombre de cas où des filets ont été tendus à tout hasard, comme dans l'affaire Boivin, chose contre laquelle nous nous sommes élevés par le passé.

[*Text*]

• 1210

Again, though, we think these safeguards need to be built into the act, and we would recommend that in every instance in which persons are used on a repeated or continuing basis as sources, warrants need to be required, as is the case with electronic surveillance or mail interception.

I will just make two more comments, Mr. Chairperson, if I may, and then I will stop talking. We do think it is quite critically important that anybody who is asked to provide CSIS with information should have their rights made quite clear to them, including the right to complain to SIRC. That does not appear to be provided for in the act. We think CSIS officers should include in their sense of what rights and freedoms are, the rights of citizens to complain to SIRC if they are offended.

Finally, I want to make one comment about which CAUT has a continuing concern, and to ask this committee whether there is anything that it can do about it. We refer to it in our brief. This has to do with the difficulties our members sometimes encounter when they seek to enter the United States. It is a long-standing problem which apparently derives from the information that was passed by the former RCMP security service to the United States authorities and has resulted in files on Canadians having been developed by the United States Immigration and Naturalization Service. The names of Canadians, as a result of this, appear on what is called "a look-out list" at border crossing points.

We have had complaints from our members who have arrived at border points and been told at that moment that they are prohibited from entering the United States. They know not why. American immigration officers cannot tell them why.

Members of this committee will no doubt be aware of the problem, and will also be aware that the Government of Canada asked the United States authorities to purge their files of information that had been received from the former RCMP security service.

It is our belief that if this were done we would not receive complaints from our members about the difficulties they encounter. The authorities in the United States, as I understand it, replied that they would not do this but they would review files on a case-by-case basis.

The problem that I would have, or Professor Smith would have, or Professor Savage would have, is that it is not until we get to the border and attempt to enter the United States that we know there is a file and we can institute the process which will eventually lead to this file, we would hope, being reviewed and hopefully removed by the authorities in the United States. It is not until that point that we even know the file exists.

That seems to us to be fundamentally unjust, and we would like to see something done about that. We suggest in our brief that the request to the United States authorities should be renewed, perhaps in the light of an

[*Translation*]

Encore une fois, cependant, nous pensons que ces garanties devraient figurer dans la loi. Pour chaque informateur régulier, il devrait y avoir un mandat, comme pour la surveillance électronique ou l'interception du courrier.

Encore deux observations, monsieur le président, et j'en aurai fini. Il nous semble de la plus haute importance que l'informateur pressenti par le SCRS soit informé de ses droits, y compris celui de porter plainte contre le service. Ce n'est pas prévu dans la loi. Les agents du SCRS devraient compter parmi les droits des citoyens celui de pouvoir porter plainte contre eux.

Il y a enfin un autre sujet qui continue de préoccuper l'ACPU. Nous aimerions savoir si le Comité peut y remédier. Nous en parlons dans notre mémoire. Il s'agit des difficultés que certains de nos membres rencontrent parfois lorsqu'ils essaient d'entrer aux États-Unis. C'est un problème qui ne date pas d'hier et qui découle, semble-t-il, de l'information transmise par l'ancien service de sécurité de la GRC aux autorités américaines, laquelle a abouti à la constitution de dossiers sur des Canadiens par le service américain de l'immigration et de la naturalisation. Le nom de Canadiens figurent sur une liste noire aux postes frontières.

Nous avons reçu des plaintes de nos membres qui se sont entendu dire à la frontière qu'ils étaient interdits de séjour aux États-Unis. Ils ignorent pourquoi. Les agents d'immigration américains ne peuvent le leur dire.

Les membres du Comité sont sûrement au courant du problème. Vous savez aussi certainement que le gouvernement du Canada a demandé aux autorités américaines d'éliminer de leurs dossiers les renseignements obtenus de l'ancien service de sécurité de la GRC.

Si cela était fait, nos membres n'auraient pas à se plaindre des difficultés qu'ils rencontrent. À ma connaissance, les autorités américaines ont décliné cette demande mais ont promis de revoir les dossiers chaque fois qu'un cas se présenterait.

L'ennui pour moi, le professeur Smith ou le professeur Savage, c'est qu'on apprend l'existence du dossier uniquement à la frontière lorsqu'on essaie d'entrer aux États-Unis. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'on peut amorcer le processus qui aboutira à la révision du dossier et, j'espère, sa destruction par les autorités américaines. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'on apprend l'existence du dossier.

Cela nous semble tout à fait injuste et nous voudrions que quelque chose soit fait. Dans notre mémoire, nous déclarons qu'une nouvelle demande devrait être faite aux États-Unis, en profitant peut-être de l'amélioration des

[*Texte*]

improving climate of relationship between our two countries, and if again they refuse to do anything about it, then CSIS itself should undertake a review of those files which were transmitted to the United States 10 to 15 to 20 years ago and, itself should, on a case-by-case basis, ask for their removal.

That completes what I have to say by way of beginning, anyway.

The Chairman: Thank you very much. Professor Smith, do you have anything to add?

Ms Smith: Yes, just by way of conclusion, and quickly. You have received a number of recommendations from us here today. There are indeed more recommendations, as you know, on somewhat technical matters that are contained in the brief. We do not intend to go over those today.

You will I think now appreciate the purpose of our remarks before you. Before we leave our formal presentation, however, we would like once again to indicate that CAUT has had a consistent position which favours a parliamentary role in the oversight process, and we believe indeed that SIRC should report to a parliamentary committee rather than to the Solicitor General.

Our representations here to you today that CSIS statutes and procedures ought to acknowledge its role in a democratic society as fully as possible where freedom of speech and assembly are fully respected, are consistent with this recommendation as well. We believe in fact that there is no better way to convey this understanding than to ensure that Parliament is acknowledged to be the final watcher of the watchers. Thank you very much.

• 1215

The Chairman: Thank you. On behalf of the committee, it may be that we could help you more with that U.S. situation if we could have a list of the people who ran into problems in the last year or something like that. We could use that as a triggering event to tie our hat to, so to speak.

Mr. Andrews: We would want to ask our members for permission to do that.

The Chairman: Yes, by all means. We would understand that.

Mr. Lee: To quickly dispose of the lookout list issue, I happen to believe it is an issue that has not received the attention it should in the House, and I have a funny feeling that it probably will in the upcoming session.

To go into the area of history of intelligence gathering on campuses, I would assume that prior to CSIS intelligence gathering on campuses took place via any number of agencies all over the world. With your experience, could you indicate which agencies prior to CSIS are known to have been gathering S and I information on campuses in Canada.

[*Traduction*]

rapports entre les deux pays, et si cela n'aboutit pas, ce serait alors au SCRS de passer en revue les dossiers transmis aux États-Unis il y a 10, 15 ou 20 ans et de demander dans chaque cas son élimination.

Voilà qui met fin à mon introduction.

Le président: Merci beaucoup. Madame Smith, avez-vous quelque chose à ajouter?

Mme Smith: Oui, pour conclure brièvement, je dirais que vous avez reçu de nous un certain nombre de recommandations aujourd'hui. Le mémoire en renferme d'autres sur des questions un peu plus détaillée mais nous n'en parlerons pas aujourd'hui.

Vous allez maintenant pouvoir mettre en perspective notre déclaration. Avant de mettre fin à notre exposé, nous voudrions rappeler que l'ACPU a toujours réclamé que le Parlement joue un rôle dans le processus de contrÔle du SCRS. De fait, celui-ci devrait être comptable devant un comité du Parlement plutôt que devant le solliciteur général.

Dans l'esprit de cette recommandation, nous estimons que la loi régissant le SCRS et les pratiques qu'il adopte devraient reconnaître qu'il évolue dans une société démocratique où la liberté d'expression et de réunion sont respectées sans réserve. Pour nous, la meilleure façon d'y arriver est de faire du Parlement le contrôleur des contrôleurs. Merci beaucoup.

Le président: Merci. Le Comité pourrait vous être davantage utile dans le dossier avec les États-Unis s'il avait la liste de ceux qui ont eu des difficultés l'année dernière, par exemple. Cela pourrait servir de point de départ.

M. Andrews: Il faudra demander la permission à nos membres.

Le président: Oui, bien sûr, nous comprenons.

M. Lee: Toujours sur le même sujet, je pense que c'est une question qui n'a pas reçu l'attention voulue à la Chambre et j'ai le pressentiment qu'il en sera question pendant la prochaine session.

Pour ce qui est de la collecte de renseignements dans les universités, j'imagine qu'avant la création du SCRS, quantité d'organismes partout dans le monde s'y adonnaient. Selon vous, avant la création du SCRS, quels organismes recueillaient des renseignements de sécurité dans les universités canadiennes?

[*Text*]

Mr. Savage: We have public information concerning the RCMP security forces of course, and military intelligence. Now, whether the other security agencies have had any dealings with the campus, we simply do not know.

Mr. Lee: To your knowledge has the DND-based information gathering agency disappeared off the screen.

Mr. Savage: By no means. Do you mean in general or on the university campus?

Mr. Lee: On campus.

Mr. Savage: Certainly not in general, because undoubtedly you have seen the newsletter of the Canadian Association for Security Intelligence Studies. In fact, the November issue has a lengthy article on military intelligence, which points out that the military intelligence has 400,000 files on Canadians, of which 125,000 are active, and 25,000 involve top security clearance. There has also been some discussion, in I think one of the SIRC reports, about the process of appeal under DND and assumptions about what is and is not subversive. But there have been no direct cases involving military intelligence, since CSIS came into existence in 1984, which have come to our attention.

Mr. Lee: Thank you. I would like to raise the issue of the whistle-blower concept. It is my perception that the concept of whistle blowing inside CSIS is more difficult than in any other agency, because of the requirement within CSIS that it be self-contained, that you cannot whistle blow out on the street. Does your organization have any specific proposals as to how a whistle-blower in CSIS could blow the whistle and still remain compatible with the organization's function?

Mr. Savage: It would seem to me that with a properly articulated grievance procedure to protest the application of sanctions for whistle blowing, it indeed would be possible. I would presume that the Security Intelligence Review Committee should have an oversight of that grievance procedure.

Mr. Lee: I am sorry that I was smiling. I was noticing members of the media standing by with vacuum cleaners, waiting for the first sign of it.

You have also recommended, in terms of the definition of threat to the security of Canada, the deletion of aspects of the definition. If I posed to you a question that said in my own nomination and election a foreign state involved itself directly or indirectly, I would think that might cause you some concern as a Canadian. It would cause me concern. Therefore I suggest to you, and I throw the question out rhetorically, that by slashing up this definition of threat, by narrowing it, we may preclude our ability to get into areas like that. We have not experienced it a lot as a society, so we have to be careful we do not narrow the definition too much. Had your organization considered that type of problem as you addressed narrowing the definition?

[*Translation*]

M. Savage: Nous avons des renseignements de notoriété publique à propos des forces de sécurité de la GRC ainsi que des services de renseignement militaire. Quant à savoir si d'autres organismes de sécurité étaient présents dans les universités, nous l'ignorons.

M. Lee: A votre connaissance, le service de renseignement de la Défense nationale a-t-il disparu de la carte?

M. Savage: Pas du tout. Voulez-vous dire en général ou dans les universités?

M. Lee: A l'université.

M. Savage: En général, sûrement pas. Vous avez dû voir le bulletin de l'Association canadienne pour les études en matière de sécurité et de renseignement. Le numéro de novembre renferme un long article sur les services de renseignement militaire selon lequel il y aurait 400,000 dossiers sur les Canadiens, dont 125,000 sont actifs et 25,000 portent sur l'habilitation très secret. Il y a aussi eu une analyse, dans un des rapports du CSARS, je crois, des moyens de recours à la Défense nationale et des hypothèses sur ce qui est subversif et sur ce qui ne l'est pas. Mais aucun cas d'opération de renseignement militaire n'a été porté à notre attention depuis la création du SCRS en 1984.

M. Lee: Merci. J'aimerais parler maintenant du concept de la sonnette d'alarme. Je pense qu'il est plus difficile au SCRS qu'ailleurs de signaler des irrégularités parce qu'au SCRS, cela doit se faire à l'interne. Votre association a-t-elle des propositions précises à faire sur la façon dont quelqu'un pourrait dévoiler le pot aux roses au SCRS, tout en respectant la vocation du service?

M. Savage: Il me semble que s'il y avait un bon système de griefs pour protester contre l'application de sanctions en cas de révélation, ce serait possible. J'imagine que le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité devrait pouvoir exercer un contrôle sur cette procédure.

M. Lee: Excusez-moi si je souris. C'est que je vois des journalistes à côté des aspirateurs, qui n'attendent que cela.

Vous avez aussi réclamé la suppression d'une partie de la définition de menace à la sécurité du pays. Si je vous disais qu'au moment de ma mise en candidature et de mon élection, une puissance étrangère est intervenue directement ou indirectement, j'imagine que cela vous causerait des inquiétudes. Moi, ça me causerait des inquiétudes. C'est pourquoi je vous dis, uniquement pour les besoins de la discussion, que si l'on restreignait la définition de menace, on risquerait ne plus être en mesure de se pencher sur des questions comme celle-là. Cela n'est pas souvent arrivé dans notre société, et il faut prendre soin de ne pas trop restreindre la définition. Avez-vous songé à cette difficulté quand vous avez fait cette proposition?

[*Texte*]

• 1220

Mr. Savage: As Professor Andrews indicated, we do not want to see—I think it is section 14, is it not?

Mr. Andrews: I think it is section 2.

Mr. Savage: What we want to see is more precision, not abolition. That is I suppose the nub of the matter. We do think that the provisions in the act that allow the Government of Canada to deal with the activities of any foreign power in a covert matter dealing with espionage and that sort of thing indeed should remain. In fact I think we both said so at the beginning and gave some example of that. If what you are saying is that the change in the definition should not be so sweeping as to prevent that, we would certainly agree with you. But if you are saying that the status quo is okay, then we would not agree with you. We think it can be a tighter, more precise definition without creating the problem you suggest.

Mr. Lee: It is hard to believe this committee could ever be satisfied with the status quo. We would undermine our purpose.

I do not have any further questions. Thank you very much, Mr. Chairman.

Mr. Brewin: Let me start by questioning Dr. Savage to explore further the case he referred to of the people interviewed in east Africa by CSIS and who were turned down. First of all, would you review again what you understand the facts of that case were? When did it happen? Precisely who was involved? Would you give us as much detail as you have available on that, please?

Mr. Savage: The information comes from the *fifth estate* program before Christmas on the immigration policy of Canada. You will recall they did an hour-long program. One part of that program involved interviewing the person in charge of Canadian immigration affairs in Nairobi, who was responsible for all of east and central Africa. It also involved interviewing the two people in question.

According to the program and according to the interviews, which is all I have to go on, the two people in question, one of whom had a master of business administration degree, I believe, and the other a degree in accounting, were initially refugees from Namibia, in the days when South Africa ruled Namibia, because of their objection to white rule in Namibia. They had then a falling out with SWAPO and in effect had become refugees from SWAPO. The immigration office in Nairobi agreed that they met the category of refugees for Canada and should be admitted. CSIS vetoed that on the grounds that they had been actively involved in an organization pledged to the violent overthrow of the Government of South Africa.

Mr. Brewin: Given that the Government of South Africa violently puts down its people, I find myself in total sympathy with the idea to overthrow, if necessary by violence, the Government of South Africa, although I

[*Traduction*]

M. Savage: Comme le professeur Andrews l'a indiqué, nous ne voulons pas que. . . C'est l'article 14, n'est-ce pas?

M. Andrews: L'article 2.

M. Savage: Ce que nous voulons, c'est plus de précisions, pas sa suppression. C'est le noeud du problème. Nous pensons qu'il devrait y avoir dans la loi des dispositions permettant au gouvernement de réprimer les activités d'une puissance étrangère dans une affaire clandestine comme l'espionnage. De fait, c'est ce que nous avons dit tous les deux au début et nous en avons donné des exemples. Si vous dites que la nouvelle définition ne devrait pas nous en empêcher, nous sommes tout à fait d'accord avec vous. Mais si vous dites que le statu quo est acceptable, alors là nous ne sommes pas d'accord avec vous. Nous pensons que la définition peut être plus précise et plus exacte sans créer la difficulté dont vous parlez.

M. Lee: Il est difficile de croire que le Comité se satisfera jamais du statu quo. Ce serait tout le contraire de notre mission.

Je n'ai pas d'autres questions. Merci beaucoup, monsieur le président.

M. Brewin: Je vais commencer pas le professeur Savage pour en savoir davantage à propos des personnes interviewées dans l'est de l'Afrique par le SCRS et qui ont reçu une réponse négative. Tout d'abord, voudriez-vous repasser en revue les faits en présence? Quand cela s'est-il produit? Qui était en cause? Soyez aussi précis que possible, s'il vous plaît.

M. Savage: Nos renseignements viennent de l'émission de *Fifth estate* consacrée à la politique d'immigration du Canada et diffusée avant Noël. Il s'agissait d'une émission d'une heure. Dans une partie du reportage, on interviewait la personne chargée du dossier de l'immigration canadienne à Nairobi et responsable de tout l'est et du centre de l'Afrique. Les deux personnes en question ont elles aussi été interviewées.

D'après le reportage et les interviews, et c'est tout ce dont je dispose, les deux personnes en question, dont une détenait une maîtrise en administration des affaires, je crois, et l'autre un diplôme en comptabilité, s'étaient enfuies d'abord de Namibie à l'époque où l'Afrique du Sud dirigeait ce pays, à cause de leur objection au gouvernement par les Blancs en Namibie. Ils s'étaient brouillés avec la Swapo, et cherchaient en fait à se soustraire à elle. Le bureau d'immigration de Nairobi a conclu qu'ils étaient bien des réfugiés au sens que le Canada donne à ce mot et qu'ils devraient être acceptés. Le SCRS a opposé son véto sous prétexte qu'ils avaient été actifs dans un organisme voué au renversement par la violence du gouvernement d'Afrique du Sud.

M. Brewin: Étant donné que le gouvernement d'Afrique du Sud réprime sa population par des actes de violence, je souscris entièrement à l'idée de le renverser, par la violence s'il le faut, même si j'espère que cela ne

[*Text*]

hope it will not be necessary. But certainly that case is one that I want to see followed up.

We have been given a general impression that you seem to have accepted as well that things are substantially better in CSIS and that they are now proceeding with an even hand. But it is cases like this, which I guess I missed in the Christmas celebrations, that give me great concern, because if CSIS is continuing to act as it may have done in the early days, and as the RCMP seems to have done, in an uneven way, with a kind of a Cold War view of things—as you put it in your brief in a very nice phrase, "minor leagues for American intelligence agencies"—then we have a very serious problem that needs to be addressed by Parliament.

• 1225

Let me go on to another set of cases and get some facts on that. You referred to three when you had meetings in the fall, and my recollection of your brief is that, as you were discussing the idea of making recommendations you came upon three cases in that relatively casual bit of research of CSIS's interfering with people on university campuses. Could you give us again some specifics on those three cases? They would be of interest to us.

Mr. Savage: What we were doing is following up on what people said to us to see whether indeed there really were cases involved. It was our intention, if they did seem to be real cases, to hand them over to SIRC, but we would certainly be equally happy to hand them over to this committee. But we have to assure ourselves in the first place that what was said at our council table was in fact accurate, true, and reflected a real case before we want to put our name on it, and that is what we are doing at the moment.

Mr. Brewin: First of all, while I appreciate that you may choose to give the information to whom you would like, I would ask through the chairman that, whatever you decide vis-à-vis CSIS and SIRC, you provide this committee—

Mr. Savage: We would be delighted to, yes.

Mr. Brewin: —with the information you get, because it would be entirely relevant to our considerations. We are not in the business of investigating the details of specific cases for purposes of determining whether they have been properly handled, but we do have to understand how CSIS is operating now to decide what is appropriate in terms of the legislation. So I am sure we would be interested in hearing it, and you might invite your members, if others have other examples, to communicate directly with this committee. That would be appreciated.

Let me then take those cases to the more general point you raised to see the extent to which I have it understood. My understanding of what you are saying and, in effect, what was said in the 1963 agreement is that university

[*Translation*]

sera pas nécessaire. Enfin, voilà bien une affaire à laquelle je voudrais qu'on donne suite.

L'impression que vous nous avez donnée, c'est que vous semblez avoir accepté que les choses vont beaucoup mieux au SCRS et qu'il est maintenant impartial. Mais ce sont des affaires comme celles-là, dont je n'ai pas eu vent à cause des fêtes de fin d'année, qui m'inquiètent beaucoup, parce que si le SCRS agit toujours comme il le faisait dans les premiers temps et comme la GRC a agi, d'une façon biaisée, dans un esprit de guerre froide—comme vous l'avez dit dans votre mémoire, dans une formule qui m'a beaucoup plu, «une sorte de ligue mineure pour les organismes de renseignement américain»—nous avons donc sur les bras un très grave problème qui doit être réglé par le Parlement.

Passons maintenant à une autre série de cas sur lesquels j'aimerais des données. Vous en avez mentionnés trois dont il a été question lors de vos réunions à l'automne, et si mon souvenir est exact, dans le cadre de vos discussions sur les recommandations à présenter, vous avez eu connaissance de trois cas qu'ont révélés vos recherches presque fortuites, d'ingérence du SCRS dans la vie de personnes attachées à des campus universitaires. Pourriez-vous nous donner des détails sur ces trois cas? Cela nous serait utile.

M. Savage: Nous nous sommes informés à la suite d'informations qui nous étaient parvenues, pour savoir si ces cas étaient bien réels. Si cela s'avérait, nous avions l'intention d'en faire part au CSARS, mais nous serions tout aussi heureux de confier les dossiers à ce comité. Cependant, nous devons d'abord nous assurer que ce qui a été dit à la table du conseil était effectivement exact et vrai, avant de prendre parti, et c'est ce que nous faisons actuellement.

M. Brewin: Tout d'abord, si vous êtes bien sûr libre de transmettre cette information à qui vous voudrez, je demande, par l'entremise du président, qu'indépendamment de votre décision en ce qui concerne le SCRS et le CSARS, vous donniez à notre comité. . .

M. Savage: Ce sera avec grand plaisir.

M. Brewin: . . . les informations que vous obtiendrez, car elles sont tout à fait pertinentes à notre étude. Notre rôle n'est pas de faire une enquête détaillée sur un dossier précis pour voir si l'affaire a été menée correctement, mais nous devons essayer de comprendre comment le SCRS procède actuellement pour déterminer ce qui est acceptable du point de vue de la loi. Je suis donc certain que vos renseignements nous seraient utiles, et j'invite vos membres qui pourraient avoir d'autres exemples, à nous les communiquer directement. Nous leur en saurions gré.

Revenons à une question plus générale pour voir si je vous ai bien compris. Vous dites, en fait, que d'après l'entente de 1963, les campus universitaires devraient être traités de la même façon que n'importe quel autre groupe

[*Texte*]

campuses should be treated no differently from any other group of Canadians or Canadian institution. It may have been at one stage that they were treated differently, as a hotbed of revolutionary activities that needed the attention of the RCMP, and that what the 1963 agreement did was to try to take off that special view. But I do not understand you to be going a step further, in a sense, in the other direction to say that there is a special sanctuary on universities either, that universities should be treated as other Canadians should be treated, very, very carefully, and that only in specific individual cases where there are strong or reasonable grounds for seeing that Canadian security is at issue should there be surveillance of any kind or investigations undertaken. Do I have your position correct?

Mr. Andrews: I think that is correct, yes.

Mr. Brewin: Let us go then to another issue that is in the area of the definitions. As I caught it, you have not directly dealt with the issue of espionage in the area of transfer of technology, scientific espionage, but as you may know, it was raised in the most recent SIRC report and it may impinge on the appropriate definitions under section 2.

• 1230

Leaving aside language for a minute first, just to see if I can explore with you what would be an appropriate policy, I guess what most of us think about when we think of espionage is governments spying on our government—to put it in that context—to determine what our government may or may not be doing in the area of national defence and so forth. As we begin to move into this area of technology and scientific transfer we move into, it seems to me, a different area. It may be qualitatively different, and I wonder if our spy agency has any business in that area.

Do you see a role for CSIS in keeping tabs on espionage by foreign governments only of Canadian government technology, or would that extend into privately held or university held technology? Do you see CSIS going beyond that into a role of keeping track of foreign private espionage in Canada not only into government technology but university or private technology?

Mr. Andrews: The question seems to me to be a very difficult one. Without my trying to duck it, let me just indicate that the last report of SIRC came out after our brief had essentially been prepared and discussed. I think we were alerted to this question only as a result of the reference in the last report of SIRC. To be quite candid with you, the only conversation I have had with any of our members about this matter was with Don Savage earlier this morning.

An hon. member: Not a universal sample.

[*Traduction*]

ou institution. Ils ont peut-être été traités différemment à une certaine époque, lorsqu'ils étaient considérés comme des foyers révolutionnaires que la GRC devait surveiller, et l'entente de 1963 essayait justement d'éliminer cette considération spéciale. Mais je n'ai pas l'impression que vous alliez plus loin, dans l'autre sens, en quelque sorte, et jusqu'à dire que les universités devraient devenir des sanctuaires; vous dites que les universités doivent être traitées comme toute autre institution canadienne, c'est-à-dire avec la plus grande prudence, et que seulement dans des cas précis où l'on a de fortes et bonnes raisons de croire que la sécurité du Canada est en jeu, devrait-on avoir le droit d'y exercer une surveillance ou d'y faire des enquêtes. Vous ai-je bien compris?

M. Andrews: Oui, il me semble.

M. Brewin: Passons alors maintenant à un autre domaine, celui des définitions. Vous n'avez pas parlé directement, je crois, d'espionnage technologique ou scientifique, mais comme vous le savez peut-être, la question a été soulevée dans le dernier rapport du CSARS, et il pourrait y avoir conflit avec les définitions correspondantes à l'article 2.

Laissons un instant de côté les questions de langue, et voyons si nous pouvons chercher ensemble ce qui constituerait une politique acceptable. Pour la plupart d'entre nous, l'espionnage c'est lorsque des gouvernements étrangers épient notre gouvernement, pour voir ce qu'il va faire dans les domaines de la défense nationale, par exemple. C'est autre chose, quand on parle de transferts de technologie et de science, il me semble. C'est peut-être une différence qualitative, et je me demande si cela regarde notre agence d'espionnage.

Pensez-vous que le SCRS doive se limiter à surveiller les activités des agents étrangers qui cherchent des renseignements sur la technologie appartenant au gouvernement, ou peut-il s'intéresser à la technologie détenue par des entreprises privées ou des universités? Selon vous, le SCRS doit-il s'intéresser également à l'espionnage privé, je veux dire par là, non seulement à ce qui concerne la technologie détenue par le gouvernement, mais également celle des universités ou des sociétés privées?

M. Andrews: La question me paraît extrêmement difficile. Ce n'est pas que je veuille me dérober, mais permettez-moi de vous dire que le dernier rapport du CSARS a été publié alors que nous avions déjà préparé notre mémoire et que nous en avions déjà discuté. Ce n'est qu'à la lecture du dernier rapport du CSARS que la question s'est posée pour nous. Honnêtement, c'est ce matin, avec Don Savage, que j'en ai parlé pour la première fois à un membre de l'association.

Une voix: Ce n'est pas un échantillon universel.

[*Text*]

Mr. Andrews: So it would be unreasonable, and it might be dangerous politically, for me to attempt to put forward a representative position on any policy that might be developed. But it does strike me that a great deal more thinking is necessary on this subject than is contained in the last report of the Security Intelligence Review Committee. And I suppose that is in a sense what they are saying too: that this is a matter that consideration ought to be given to.

From the point of view of university professors and researchers, I would imagine a vast majority of our members, and indeed the association as an association, would hold that ideas, knowledge, research should be published, free, and available. We are in the business as professors. We are not in the business of "secreting" knowledge. We are not in the business of hiding in lecture halls or research laboratories. We are in the business of discovering new knowledge and making it available to the community at large.

A tension does appear to be developing about the economic value such knowledge has between private interests and that general interest professors have in simply sharing ideas with whomever they wish to share the ideas.

So my inability to address your question is in part a political one. I think it would be reasonable for you to ask CAUT if it would wish to address further comments to this committee on this point, though, because it is an important point.

Mr. Savage: This is an issue that has been vigorously debated between the great research universities in the United States—Harvard, Stanford, Yale, Princeton—and the United States government, particularly over the question of how open university research is. They and we have always taken the view that if governments want to do secret research they should do it somewhere else. They should do it in defence labs, in the National Research Council, or wherever they want to do secret research. But university research in its essence is open and free discussion; and it is hard to see how the university can function in any other way. That is the base position the major American universities have taken in the face of attempts, not very successful attempts—partially successful, but not terribly successful attempts—of the American government under the previous president, although not so far under the present one, to restrict American university scientists.

What has happened is that they have tried to say that if you have accepted any money from the federal government then we have the right to say that if you give a paper you must exclude all foreigners and all the media from being given that paper.

[*Translation*]

M. Andrews: Il serait donc peu raisonnable, et même politiquement dangereux, de vouloir vous donner une position représentative sur ce qui pourrait constituer une politique acceptable. Mais il me semble que la question demande beaucoup plus de réflexion que ce que l'on peut lire dans le dernier rapport du Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité. Et je suppose que c'est en un sens ce que veulent dire aussi les rédacteurs de ce rapport: qu'il faut se pencher sur ce problème.

Du point de vue des professeurs et chercheurs universitaires, j'imagine que la vaste majorité de nos membres, comme d'ailleurs l'association elle-même, considère que les idées, les connaissances et les recherches doivent être publiées librement. Nous sommes professeurs. Notre rôle n'est pas de dissimuler le savoir. Nous ne souhaitons pas nous cacher dans des salles de conférence ou des laboratoires de recherche. Notre rôle est de faire des découvertes et de les communiquer au monde universitaire.

Il semble y avoir conflit entre la valeur économique de ce savoir pour les sociétés privées et l'intérêt général des professeurs qui est tout simplement de partager leurs idées avec qui bon leur semble.

C'est donc en partie pour des raisons politiques que je ne peux vous répondre. Mais vous pourriez certainement demander à l'ACPU de vous donner son point de vue sur la question, car elle est importante.

M. Savage: La question fait l'objet d'un vif débat entre d'une part les grandes universités américaines de recherche comme Harvard, Stanford, Yale et Princeton, et l'administration américaine d'autre part, notamment sur la question de savoir jusqu'à quel point la recherche universitaire peut être publique. Les universités américaines, comme nous, ont toujours estimé que si les gouvernements désirent faire faire des recherches secrètes, ils peuvent s'adresser ailleurs. Ils peuvent les faire faire dans les laboratoires de la Défense, au Conseil national de recherches, ou ailleurs. Mais la recherche universitaire doit de par sa nature même rester libre et publique; je ne vois pas comment l'université peut fonctionner autrement. C'est la position qu'ont adoptée les principales universités américaines devant les tentatives—qui n'ont connu qu'un succès très partiel—faites par l'ancienne administration américaine, mais pas jusqu'ici par l'administration actuelle, pour restreindre la liberté des scientifiques américains qui travaillent en milieu universitaire.

L'administration a essayé de faire pression en disant que les universités qui acceptent des fonds fédéraux donnent ainsi au gouvernement le droit d'interdire la divulgation des recherches aux étrangers et à la presse.

[*Texte*]

• 1235

The Americans have replied, of course, that this was the route that other countries took to lead to scientific desolation and they have no intention of fumbling along those lines, and I think it is quite clear that in the end universities like Harvard would refuse the funds rather than accept the conditions.

But we are drawing a distinction here, of course, between university science and government science or private sector science, which we are not mandated to talk about.

Mr. Brewin: Yes, but you have assisted this committee very ably in getting far beyond university concerns on a number of points, and it would be helpful to us if you could continue that in respect of this issue because you may be able to help us get our thinking clear on it.

Let me take up your invitation and ask you to do that, but let me also today ask you if you could just go one more step along the road, and it may be your personal views. If we come back to the definition and we look at what is in the interests of Canada, do you think, whichever one would like to comment on it, that the protection of technology and ideas broadly speaking, privately held or held at universities, should be included within the term "interests of Canada" for purposes of giving CSIS additional powers to intrude into the privacy of Canadians? It seems to me that this is the issue we will face when we come to make recommendations on the definitions.

Ms Smith: That is another very interesting question that we would be happy to address when we have had an opportunity to really fully consider the issues you have raised.

Mr. Brewin: Okay. Thank you.

Mr. Littlechild: Is there a role for CSIS in the screening, if I can call it that, of foreign students or professors in attempts to check collection of intelligence?

Let me stop there, because I want to leave the second part of the question depending on how you answer that.

Mr. Savage: The current situation is that CSIS does indeed vet both foreign students and foreign professors who wish to come to this country.

Mr. Littlechild: It does? I am sorry.

Mr. Savage: It does, in presumably the same manner as it vets anybody else who wants to come to the country. I am not sure if you are asking whether we have had any difficulties, but if you are then the answer on the students is the main difficulty appears to be that this makes everything terribly slow in getting foreign students into Canada. In terms of professors the answer is yes. There is a whole section in the brief about the problems of professors coming to Canada and difficulties with the security agencies.

[*Traduction*]

Les Américains ont répondu, bien sûr, que c'est ainsi que d'autres pays sont parvenus à un état de désolation scientifique, et qu'ils n'avaient aucunement l'intention de se lancer sur cette voie; il me paraît clair que des universités comme Harvard préféreraient renoncer aux fonds du gouvernement plutôt qu'accepter ces conditions.

Mais il faut bien sûr faire la distinction entre la science universitaire et la science dans le domaine officiel ou privé, ce dont nous ne pouvons parler.

M. Brewin: Oui, mais sur un certain nombre de questions vous avez, avec beaucoup de compétence, aidé le Comité à sortir des confins universitaires, et nous vous saurions gré de le faire aussi pour cette question, car vous pourriez peut-être nous aider à l'éclaircir.

J'accepte votre offre et je vous demande de nous faire part de votre point de vue, mais aujourd'hui, j'aimerais aussi vous demander d'aller un peu plus loin, et de nous donner votre point de vue personnel. Pour en revenir à la question de la définition, et à ce qui représente les intérêts du Canada, pensez-vous, l'un ou l'autre, que dans le syntagme «intérêts du Canada», il faille inclure la protection des technologies et idées en général, qu'elles découlent de sources privées ou universitaires, afin de donner au SCRS les pouvoirs supplémentaires nécessaires pour s'ingérer dans la vie privée des Canadiens? Il me semble que c'est là la question qui va se poser lorsque nous préparerons les recommandations concernant les définitions.

Mme Smith: C'est là encore une question fort intéressante sur laquelle nous serons heureux de vous donner une opinion lorsque nous aurons eu la possibilité d'examiner attentivement les aspects que vous avez soulevés.

M. Brewin: D'accord. Merci.

M. Littlechild: Le SCRS a-t-il un rôle à jouer dans la sélection, si je puis dire des étudiants ou professeurs étrangers, dans le but de contrôler la collecte des renseignements?

Je vais m'arrêter là, car la deuxième partie de ma question dépendra de votre réponse à la première.

M. Savage: Actuellement, le SCRS se renseigne sur les étudiants et professeurs étrangers qui désirent venir au Canada.

M. Littlechild: Pardon, vous dites qu'il le fait?

M. Savage: Oui, de la même manière, je présume, qu'il se renseigne sur une autre personne qui désire entrer au Canada. Je ne sais pas si vous voulez savoir si nous avons eu des difficultés, mais je peux vous dire que pour les étudiants, la principale difficulté, c'est que cela retarde énormément l'entrée des étudiants étrangers. Pour les professeurs, oui, cela pose des problèmes. Toute une partie du mémoire porte sur les problèmes de l'entrée au Canada de professeurs étrangers et des difficultés que posent les agences de sécurité.

[*Text*]

Those difficulties have changed over time and they now focus mostly on short-term visitors rather than people seeking permanent landing here in Canada.

Mr. Littlechild: You are suggesting an amendment to the act in the nature that there should be a prohibition of regular and continuous surveillance of university campuses. Do you not think this would in fact create—if I can borrow from the term "tax havens"—spy havens, if I can call them that, if there is an amendment of that nature?

• 1240

Mr. Savage: I think the MPs would be offended if CSIS assumed that MPs should be under continuous surveillance. Right? I think university campuses would feel the same way, that they were being singled out as a group for no particular reason.

We have never said universities should be havens. We have said if CSIS has probable cause to investigate any crime, or any other police force for that matter, then they should investigate on the university campus as they would investigate it off it. If they have been requested to do security clearances and have to interview referees for that, they should be able to do that.

What we are strongly opposed to and what repeated Canadian governments have said they are opposed to is the notion that there should be a general surveillance in the classroom, which is basically what we are talking about.

The Diefenbaker government said that they were opposed to that. When the Pearson-Laskin agreement was signed, the Commissioner of the RCMP said that did not occur and would not occur. It did in fact occur, as the McDonald commission discovered. But I think that it is not just us. I think that the governments of Canada share our view, that that kind of fishing expedition, that kind of attempt to impose a chilling factor on the campus is just simply wrong in a free and democratic society.

It does not mean that either the police or CSIS should in any way be prevented from investigating probable or actual crimes.

Mr. Littlechild: Have you or your members, any of your members, at least to your knowledge, come across anything like a computer theft of information? It seems there is a notion out there somewhere that one of the best ways to infiltrate a country is through the foreign student exchange program.

Mr. Savage: In terms of Canada, I would like to see the evidence of that. I am aware in recent years of one student deported for a serious crime in another country related to terrorism, but I am not aware of others. I may just be ignorant, but I would want to see the evidence of that in Canada before I would certainly accept that it is so.

[*Translation*]

Ces difficultés ont varié avec le temps, et pour le moment, ce sont surtout les visiteurs qui rencontrent des difficultés, plutôt que ceux qui demandent à venir s'installer au Canada.

M. Littlechild: Vous suggérez que la loi soit modifiée de façon à interdire la surveillance de façon régulière et constante dans les universités. Ne pensez-vous pas que cela reviendrait à en faire—si je peux me permettre une expression sur le modèle des paradis fiscaux—à en faire des paradis d'espionnage, en quelque sorte?

M. Savage: J'imagine que si le SCRS mettait les députés sous surveillance constante, ceux ci en prendraient ombrage, n'est-ce pas? Les universitaires réagiraient de la même manière, et se considéreraient pris en cible, collectivement, sans raison particulière.

Nous n'avons jamais dit que les universités devraient être des havres. Nous avons dit que si le SCRS, ou tout autre corps de police, d'ailleurs, a des raisons d'entreprendre une enquête criminelle, qu'il le fasse dans les campus comme il le ferait ailleurs. Si on lui a demandé des visas d'intégrité et qu'il doive pour cela interroger des personnes nommées comme référence, il devrait aussi pouvoir le faire.

Ce que nous n'acceptons pas, et ce que divers gouvernements canadiens ont également rejeté, c'est la notion d'une surveillance généralisée dans les salles de classe, ce dont il est essentiellement question ici.

Le gouvernement Diefenbaker y était opposé. Lorsque l'entente Pearson-Laskin a été signée, le commissaire de la GRC a dit que ça ne se faisait pas et que cela n'arriverait pas. Eh bien, cela est arrivé, comme l'a révélé la Commission McDonald. Mais nous ne sommes pas les seuls concernés. Je crois que les diverses administrations canadiennes ont partagé notre point de vue, que dans une société libre et démocratique, il est tout simplement inacceptable que l'on puisse tendre un filet à tout hasard, chercher à faire planer la peur dans les universités.

Cela ne veut pas dire que la police ou le SCRS ne doivent pas être libres de faire enquête s'ils soupçonnent ou ont connaissance d'activités criminelles.

M. Littlechild: Avez-vous connaissance, directement ou par des membres de votre association, de cas de vols de données informatisées? On semble penser généralement que le meilleur moyen d'infiltrer un pays, c'est par le programme d'échange d'étudiants étrangers.

M. Savage: Pour ce qui concerne le Canada, j'aimerais que l'on me montre la preuve. Ces dernières années, j'ai eu connaissance d'un étudiant qui a été expulsé pour avoir commis un attentat terroriste dans un autre pays, mais c'est le seul. C'est peut-être que je ne suis pas au courant, mais avant d'accepter que cela se produise

[*Texte*]

What is so, of course, as we have indicated, is that some foreign embassies in this country behave in unacceptable ways towards the students from their countries when they are here in Canada. I can give you an example which is now in the historic past, but it affected me directly in terms of a class I was giving. It was quite clear that the embassy of Idi Amin's Uganda sent its thugs to the university to intimidate and beat up people who expressed opposition to the Amin regime. Clearly, we do not want that to occur.

Mr. Littlechild: You and others actually have suggested an appeal mechanism or a grievance procedure. Could you elaborate on that proposal a little bit more?

Mr. Andrews: I take it you are referring to our suggestion with respect to short-term visitors who are denied entry to Canada. In this case our concern would be with professors or with academics who are denied entry. There is at the moment no appeal process, apart from an informal appeal process that might involve CAUT using whatever lobbying muscle it has with appropriate mandarins and politicians here in Ottawa.

There is no formal appeal procedure that can be exercised, and we do refer in the brief to one, it seems to us, glaring instance of the denial of entry to Canada by a professor who was to lecture in the law faculty at the University of Windsor, I think, and was denied entry and did not give that lecture.

A voice: He did eventually.

Mr. Andrews: I beg your pardon. He was denied entry, and yes, I guess he eventually did come. That is correct. That person is now the Prime Minister of New Zealand.

• 1245

It is for that reason we think there should be a sensible appeal process that our colleagues can appeal to fairly efficiently if some invited academic visitors are told they are not welcome in Canada.

Mr. Atkinson: You referred to section 14 in your brief, in the last example you gave. Is that what you are looking for, an appeal procedure? I could not understand how you actually wanted section 14 to be changed. You indicated that you wanted it to remain, but you wanted some changes made to it.

Mr. Andrews: Yes, in fact that is one of the concerns we have with respect to section 14.

Mr. Atkinson: So you would like the appeal procedure to relate to that section?

Mr. Andrews: That would certainly be an appropriate place to do it. Our other problem with section 14, though, is that apparently section 14 allows CSIS to carry out surveillance on visiting professors who, once they are here, are engaged in perfectly lawful academic pursuits.

[*Traduction*]

effectivement au Canada, je demande à en voir les preuves.

Ce que nous savons, bien sûr, et ce que nous avons dit, c'est qu'un certain nombre d'ambassades étrangères ont un comportement inacceptable à l'égard de leurs ressortissants qui sont étudiants ici, au Canada. Je peux vous en donner un exemple qui appartient maintenant à l'histoire, mais qui m'a touché directement, dans ma classe. Il était clair que sous Idi Amin, l'ambassade de l'Ouganda envoyait des hommes de main à l'université pour intimider et agresser les opposants au régime. Bien entendu, nous ne voulons pas de cela.

M. Littlechild: Comme d'autres, vous avez suggéré la mise en place d'une procédure d'appel ou de grief. Pourriez-vous expliquer davantage ce que vous proposez?

M. Andrews: Vous voulez parler, j'imagine, de la suggestion que nous avons présentée pour les visiteurs à qui l'on refuse l'entrée au Canada. Nous nous intéressons au sort des professeurs ou universitaires dans ce cas. Actuellement, il n'y a aucune procédure d'appel, à l'exception des voies officieuses que peut emprunter l'ACPU, en usant de l'influence dont elle peut jouir auprès des mandarins ou politiciens à Ottawa.

Il n'y a pas de véritable procédure d'appel, et dans notre mémoire, nous mentionnons un cas qui nous paraît flagrant où un professeur qui avait été invité à donner une conférence à la Faculté de droit de l'université de Windsor, il me semble, s'est vu refuser l'entrée au Canada, et n'a pas pu donner sa conférence.

Une voix: Il a fini par la donner.

M. Andrews: Je suis désolé. C'est vrai, on lui a refusé l'entrée, mais il a fini par venir. C'est exact. Il est maintenant premier ministre de la Nouvelle-Zélande.

C'est pour cette raison que nous estimons que nos collègues devraient pouvoir recourir de façon assez rationnelle à une procédure d'appel raisonnable si certains universitaires invités sont déclarés personae non gratae au Canada.

M. Atkinson: Tout à l'heure, vous avez parlé de l'article 14 de votre mémoire. Est-ce ce que vous recherchez, une procédure d'appel? Je n'ai pas très bien saisi quelles modifications devaient être apportées à l'article 14. Vous avez dit que cet article est nécessaire, mais qu'il devait être modifié.

M. Andrews: Oui et d'ailleurs c'est là un des problèmes que pose l'article 14 à nos yeux.

M. Atkinson: Vous voudriez donc que cet article de la loi prévoit une procédure d'appel?

M. Andrews: Ce serait, à notre avis, l'endroit tout indiqué. Ce qui nous inquiète également à propos de l'article 14, cependant, c'est qu'il permet apparemment au SCRS de surveiller les professeurs invités qui, au Canada, poursuivent des activités universitaires tout à fait licites.

[*Text*]

Our concern there, as I indicated to you earlier, is not that there be no section 14, but that the powers CSIS has under section 14 do not abridge or violate the exercise of academic freedom by visiting professors to Canada.

Mr. Atkinson: Would that go back to section 2 and the definition?

Mr. Andrews: It presumably could.

Mr. Atkinson: Any surveillance would have to fit under section 2.

Mr. Andrews: Yes.

Mr. Atkinson: So actually it would go back to that section, I would think.

You mentioned in your brief the difficulty of sometimes getting access to historical material and so on. Do you have examples of that? Maybe you can comment on the Access to Information Act and so on. What is it you want to see done in that regard? This is archival material.

Mr. Savage: Yes, we can ensure that the professor who has been most concerned in terms of launching freedom of information actions and so on is put directly in touch with you. There are general rules concerning the availability of the Archives of Canada to historians, but there are exceptions, and in effect the security forces accept almost everything back to, as the brief notes, the Winnipeg general strike, which you would have thought had ceased being a matter of concern to the security forces of Canada.

So we think there does need to be an investigation into the whole matter of how CSIS maintains the files, the level of professionalism of the archival route that they themselves do, and some questions need to be asked about why they do not transfer the back files of a reasonable time in the past to the Archives as everybody else does. It also seems to us that in a free and democratic society one of the functions of historians, perhaps, is to let us know the follies we did in the past, and we may or we may not choose to learn something from them.

Mr. Atkinson: I am sure we would like to know the examples that have occurred, and obviously in open session so we can ask about it, etc.

Mr. Andrews: It is my understanding that the professor in question has volunteered himself as a witness to this committee, as an expert in this area.

Mr. Savage: In that case, we can say who he is. He is Professor Greg Keeley of the Department of History at Memorial University.

Mr. Atkinson: Okay. I do not understand the system. Is it sending the files to the Archives that is the problem?

Mr. Savage: That is right. Two things have happened. One is that some of the material that was sent to the Archives has been taken back, but more generally, the

[*Translation*]

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous ne voulons pas que l'article 14 soit supprimé, mais que les pouvoirs accordés au SCRS par cet article permettent aux professeurs invités au Canada de poursuivre leurs travaux universitaires en toute liberté.

M. Atkinson: En reviendrait-on alors à l'article 2 et aux définitions qui s'y appliquent?

M. Andrews: C'est fort possible.

M. Atkinson: Toute activité de surveillance devrait être prévue à l'article 2.

M. Andrews: Oui.

M. Atkinson: On en reviendra donc à cet article, je crois.

Vous dites dans votre mémoire qu'il est difficile parfois d'avoir accès à certains documents historiques ainsi qu'à d'autres documents. Pouvez-vous nous en citer des exemples? Vous pourriez également nous dire ce que vous pensez de la Loi sur l'accès à la formation. Quelles mesures devraient être prises à cet égard, selon vous? Il s'agit d'archives.

M. Savage: Oui, nous pouvons vous mettre en rapport avec le professeur que la question inquiète le plus. L'accès par les historiens aux Archives du Canada est régi par certaines règles d'ordre général, sous réserve de certaines dérogations et les forces de sécurité acceptent presque tout ce qui remonte, comme le fait remarquer notre mémoire, à la grève générale qui a eu lieu à Winnipeg alors qu'on aurait pu penser que cette grève avait cessé de préoccuper les forces de sécurité du pays.

Nous pensons donc qu'il faudrait ouvrir une enquête sur la façon dont le SCRC tient ses dossiers, sur le professionnalisme des travaux d'archives que ce service réalise et on peut également se demander pourquoi le SCRS ne transfère pas les dossiers qui commencent à dater aux Archives comme le font les autres. Dans une société libre et démocratique, il appartient, nous semble-t-il, aux historiens de mettre à jour les erreurs du passé pour pouvoir en tirer des enseignements, si nous le désirons.

M. Atkinson: Je suis sûr que nous voudrions en connaître quelques exemples et que vous puissiez nous en parler en séance publique, etc.

M. Andrews: Je crois savoir que le professeur en question serait tout à fait disposé à comparaître devant le comité, à titre d'expert.

M. Savage: Dans ce cas, nous pouvons dévoiler son identité. Il s'agit de Greg Keeley, professeur d'histoire à l'Université Memorial.

M. Atkinson: Merci, mais je ne comprends pas bien ce qui se passe. Est-ce le fait que le SCRS n'envoie pas les dossiers aux Archives qui pose ce problème?

M. Savage: Oui et en fait deux choses se sont produites. Premièrement, certains des documents qui avaient été envoyés aux Archives ont été repris depuis lors et

[*Texte*]

RCMP in particular are remarkably unwilling to see any transfer of those files to the Archives.

Mr. Atkinson: Where are the rules set down for the length of time and so on in the transfer to the Archives?

Mr. Savage: There is a general act pertaining to the National Archives of Canada that set out these rules. That is where you get, for instance, the rules about how many years must go by before Cabinet documents will be released and that sort of thing.

• 1250

Mr. Atkinson: You made some mention in your brief about civilianization and the pace at which it is occurring in CSIS. Do you have examples where it has not occurred? Are there any suggestions in regard to speeding up that process? Perhaps you could review that briefly for us.

Mr. Andrews: What we say about this particular matter in the brief, the civilianization, is that we do see an opportunity which we think should be taken to recruit to CSIS—to handle the questions of archival material and so on and the determination of the transfer of material to the archives—people who are academically qualified. In other words, they should be historians with some knowledge of archives and what archives are used for by professors. That is the recommendation that we make to you with respect to that particular aspect of civilianization of CSIS. We derive our information from SIRC reports I think in that case.

Mr. Savage: You will recall that SIRC said about two years ago that they were unhappy with the civilianization process, the discontinuation at that time with the training school and that sort of thing. Also questions were raised concerning the balance between English and French and men and women in the service.

It seems, judging again from the SIRC reports and judging also from the intake classes which I lecture to, that there really is a serious attempt being made now to address both those questions. I think that CSIS should be encouraged to continue down that course as fast as it possibly can. But there did seem to be a moment a couple of years ago when it looked as if they may be going into reverse.

Mr. Atkinson: But you are satisfied from your lecturing, the intake classes, etc., that they are addressing those questions.

Mr. Savage: I would hope that as a committee you will encourage them to keep on that track.

Mr. Atkinson: Then there is the question of reporting to a parliamentary committee, with regard to the review of SIRC's annual reports and special reports. The Standing Committee on Justice and the Solicitor General does that at the present time to a large extent. I do not

[*Traduction*]

deuxièmement, la GRC en particulier rechigne à envoyer tout dossier aux Archives.

M. Atkinson: Où peut-on trouver les règles qui s'appliquent à l'envoi de ces dossiers aux Archives?

M. Savage: Ces règles figurent dans la Loi sur les archives publiques. C'est dans cette loi que vous trouverez, par exemple, les règles qui régissent le nombre d'années qui doivent s'écouler avant que les documents du Cabinet ne soient rendus publics, etc.

M. Atkinson: Dans votre mémoire, vous indiquez que la transformation du SCRS en organisme civil a été jusqu'ici trop lente. Pouvez-vous nous en donner des exemples? Que pourrait-on faire pour accélérer ce processus? Pourriez-vous nous en dire quelques mots brièvement?

M. Andrews: À ce propos, nous croyons que le SCRS devrait, pour s'occuper des documents d'archives et du transfert de ces documents aux archives, des gens qui ont les compétences voulues. Autrement dit, ce devrait être des historiens ayant l'expérience des archives et qui sont au courant de l'usage qu'en font les professeurs. C'est précisément la recommandation que nous formulons à propos de la transformation du SCRS en organisme civil. Nous tenons, en l'espèce, nos renseignements des rapports du CSARS que nous avons consultés.

M. Savage: Vous vous souvenez peut-être qu'il y a environ deux ans, le CSARS s'était dit mécontent du rythme auquel cette transformation se déroulait, de la fermeture de l'école de formation, etc. Des questions avaient été également soulevées à propos de l'équilibre anglais-français et du nombre d'hommes et de femmes qui y travaillaient.

Or, d'après les rapports du CSARS et des cours que je donne, il me semble que le Service essaie sérieusement de s'attaquer à ces questions. À mon avis, il faudrait encourager le SCRS à poursuivre ses efforts dans ce sens et à un rythme accéléré. Mais il y a deux ans environ, tout portait à croire que le contraire se produirait.

M. Atkinson: Mais d'après les cours que vous donnez, vous pensez que le Service s'attaque sérieusement à ces questions.

M. Savage: J'espère que votre Comité pourra l'encourager à poursuivre dans cette voie.

M. Atkinson: Ensuite vous vous déclarez partisan de l'établissement d'un comité d'examen parlementaire auquel le SCRS devrait présenter ses rapports annuels et spéciaux. C'est ce que fait maintenant dans une large mesure le Comité permanent de la justice et du solliciteur

[*Text*]

think you are advocating that a committee get into duplicating the effort of SIRC, are you?

Mr. Savage: SIRC itself asked the question, who guards the guardians? In the last resort it seems to me it has to be Parliament that guards the guardians. We have always felt that at the end of the road there should be a parliamentary committee with wider powers than the justice committee has at the moment, as I understand it, to examine matters pertaining to the national security. We felt that this occurs in the United States, in the American Congress, and we see no reason why it should not exist here.

When we say that, we do not want to cast any aspersions on Mr. Atkey's committee, which has improved matters considerably. But it is a valid question: in the long-term who guards the guardians and how do they do it?

Mr. Atkinson: Some of the groups that have come before us in the last few days have said there should be a parliamentary review committee at the end. That is something we are obviously going to look at. The other suggestion that has come before us is that this five-year review should be institutionalized.

Mr. Savage: That is a good idea. That is a version of the sunset laws, which seems to me to be quite appropriate.

Mr. Atkinson: Thank you.

Mr. Littlechild: I want to follow up on the last question with respect to the parliamentary committee. You touched on the composition of SIRC itself, just a few minutes ago. You suggested that perhaps it should be Members of Parliament that sit on that. You are going to have two groups of Members of Parliament.

Mr. Savage: I think you are looking at the brief we gave in 1984, which is attached to this one.

Mr. Littlechild: Is it?

Mr. Andrews: It is attached as an appendix to our present brief.

Mr. Savage: We do not repeat that, I do not think, this time around. What we are suggesting is that SIRC should remain, but at the top, the cap on the process, should be a parliamentary committee.

Mr. Brewin: In the same area, the explanation may be one that you gave earlier, that your brief was largely prepared in the fall, and I take it therefore before the most recent round of appointments to SIRC.

• 1255

In the course of your brief you make what to me is an unexpected and frankly unsustainable statement that you want section 34 maintained. In the context of the experience we have just been through as to the process followed for appointment of the current chairman of

[*Translation*]

général. Je ne crois pas que vous préconisiez l'établissement d'un comité qui ferait double emploi avec celui du CSARS?

M. Savage: Le CSARS a posé lui-même la question: qui garde les gardiens? Il me semble que ce devrait être le Parlement, en dernier recours. Nous avons toujours pensé qu'un comité parlementaire qui aurait des pouvoirs plus vastes que le Comité de la justice n'en possède actuellement devrait être créé pour examiner tout ce qui touche à la sécurité nationale. Il en existe un aux États-Unis, au Congrès américain, et nous ne voyons pas pourquoi il ne pourrait pas en exister un ici au Canada.

Nous ne disons pas cela pour dénigrer le comité de M. Atkey qui a réussi à améliorer grandement les choses. Mais la question vaut d'être posée: à long terme, qui garde les gardiens et comment?

M. Atkinson: Certains des groupes qui ont comparu devant notre Comité ces derniers jours nous ont dit qu'un comité d'examen parlementaire devrait être créé. Nous allons devoir nous pencher là-dessus de toute évidence. D'autres ont dit que cet examen quinquennal devrait être institutionnalisé.

M. Savage: Cela me semble être une bonne idée. Ce serait là une variante des lois de temporisation et cela me semble tout à fait indiqué.

M. Atkinson: Je vous remercie.

M. Littlechild: Je voudrais revenir sur cette question de comité parlementaire. Il y a quelques minutes, vous avez parlé de la composition du CSARS. Vous avez dit que des députés devraient peut-être y siéger, mais ce faisant, vous allez créer deux groupes de députés.

M. Savage: Je crois que vous êtes en train de consulter le mémoire que nous avons préparé en 1984 et qui est annexé à celui-ci.

M. Littlechild: Ah bon?

M. Andrews: Il est annexé à notre mémoire d'aujourd'hui.

M. Savage: Nous ne reformulons pas cette proposition cette fois-ci, je crois. Nous pensons que le CSARS devrait continuer d'exister, mais qu'il devrait être chapeauté par un comité parlementaire.

M. Brewin: Dans cette même veine, vous avez dit tout à l'heure que votre mémoire avait été préparé en grande partie cet automne et je suppose avant les nominations les plus récentes au CSARS.

Dans votre mémoire, vous dites quelque chose de tout à fait inattendu et peu défendable à mon avis; vous dites que l'article 34 devrait être maintenu. Vu ce qui s'est passé lorsque le président actuel du SCRS a été nommé, certains d'entre nous du moins ne sont pas du tout

[*Texte*]

CSIS, some of us at least are not satisfied with the procedure and would want to have section 34 more clearly defined so there is a serious process of consultation undertaken in a way that the result will be that SIRC has the full confidence of the overwhelming majority of Canadians as being a representative body rather than something else.

Mr. Andrews: I do not think we had anticipated there would be anything less than the standard you have just declared as being the appropriate standard as a consequence of section 34 of the act, and that is why we did not propose any amendment to section 34 of the act. It seems to me this organization would have no difficulty whatsoever with your seeking to strengthen the language of section 34 to achieve the objective you have just outlined.

The Chairman: I take it, with that same safeguard Mr. Brewin has carefully added every time before, that there is no implication at all upon the incumbent, Mr. Bassett, because when you look at his history and his résumé he is a very distinguished Canadian. I would be proud to walk down any street with him, as I would with the other members of the committee submitted by the Liberal Party and the NDP Party. I think we want to be very careful on this.

Mr. Brewin: Mr. Chairman, do not push me too far, with respect. I have not criticized Mr. Bassett, but nor have I endorsed him. You have made a statement that sounds strongly like an endorsation of him, and I think, appropriately, till the Justice Committee has had an opportunity to ask questions of him, judgments in terms of his fitness for the particular job of chair of SIRC should be reserved. I am prepared to reserve it, and I would hope all members would do that, including yourself, with respect.

The Chairman: Professor Smith, thank you ever so much for appearing before us and going to a great deal of trouble, as you always do in the CAUT, to put a thoughtful brief forward and to come forward with talented people to make your verbal presentation. We thank you very much for your evidence.

Ms Smith: We thank you.

Mr. Brewin: While the group is still here, I would like to put on the record a request to you. In view of the evidence about the two applicants from Namibia for refugee status, I understand from Stuart Farson that a copy of the transcript of that program is available. Perhaps on review of that transcript, would you write a letter to CSIS asking for its comments, in writing, on the allegations contained in that program?

The Chairman: Yes. I have asked our researchers to go through that carefully, and if necessary we will look at it as a group. They will make some recommendations as to how we might best proceed. I am prepared to go any way the committee agrees.

[*Traduction*]

satisfaits de la procédure suivie et voudrions que l'article 34 soit mieux défini pour que de véritables consultations s'engagent, afin que la grande majorité des Canadiens puissent penser que le CSRS est un organisme vraiment représentatif.

M. Andrews: Nous ne pensions pas qu'il pourrait y avoir eu des normes moins strictes que celles que vous venez de citer et c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas proposé de modification à l'article 34 de la loi. Il me semble que notre association ne verrait aucun inconvénient à ce que le libellé de l'article 34 soit précisé pour que l'objectif que vous venez d'exposer soit atteint.

Le président: Tout en exprimant les mêmes réserves que celles énoncées par M. Brewin à chaque fois, je suppose que vos propos ne sont pas dirigés contre le titulaire du poste, M. Bassett, car lorsqu'on se penche sur son passé, son curriculum vitae, on constate que c'est un Canadien dont la réputation n'est plus à faire. Je serais fier de marcher à ses côtés, tout comme je le serais aux côtés des autres membres du comité proposé par le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique. Je crois qu'il faut faire preuve d'une extrême prudence à ce sujet.

M. Brewin: Monsieur le président, n'en faites pas trop, je vous en prie. Je n'ai pas critiqué M. Bassett, mais je ne l'ai pas soutenu non plus. Vous venez de tenir des propos qui me donnent à penser que vous le soutenez fermement, mais tant que le Comité de la justice n'aura pas eu l'occasion de lui poser certaines questions, je pense que nous devrions réserver notre jugement quant à son aptitude à occuper ce poste. Je suis disposé à ne pas en parler et peut-être pourriez-vous en faire autant, vous et les autres membres du Comité, soit dit en toute déférence.

Le président: Madame Smith, je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation et d'avoir préparé, comme toujours à l'ACPU, un mémoire bien ficelé que vous avez présenté en compagnie de vos collègues si compétents. Votre témoignage nous a été précieux et nous vous en remercions.

Mme Smith: Tout le plaisir a été pour nous.

M. Brewin: Puisque nous sommes tous ici réunis, je voudrais vous présenter une demande. Compte tenu de ce qui a été dit à propos des deux Namibiens ayant demandé le statut de réfugié, je crois qu'on peut se procurer une transcription de cette émission, d'après Stuart Farson. Après l'avoir examinée, peut-être pourriez-vous adresser une lettre au SCRS lui demandant de vous dire, par écrit, ce qu'il pense des allégations que renfermait cette émission.

Le président: Oui, j'ai d'ailleurs demandé à nos attachés de recherche de voir exactement ce qu'il en est et nous pourrons en discuter ensemble, le cas échéant. Nos attachés de recherche nous diront comment procéder. Je suis disposé à accepter toute recommandation du Comité.

[*Text*]

Mr. Brewin: The second business matter is we have in the material provided us a letter from McMaster Main. I do not know whether you want to discuss that now, but I have a comment on that letter, in some sense on the terms of reference of that study.

The Chairman: What we will do then is go in camera for a quick business meeting. When our witnesses and other people leave we will recommence.

[*Proceedings continue in camera*]

[*Translation*]

M. Brewin: Deuxièmement, dans les documents qui nous ont été remis, figure une lettre de McMaster Main. Je ne sais pas si vous voulez que nous en discutions maintenant, mais j'aimerais faire une observation à propos de cette lettre qui recoupe un peu l'objet de cette étude.

Le président: Je crois qu'il vaudrait mieux en discuter rapidement à huis clos. Nous reprendrons cette discussion lorsque nos témoins et les autres auront quitté la salle.

[*Les délibérations se poursuivent à huis clos*].

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
FIRST CLASS
PREMIÈRE CLASSE
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

Professor Jean-Paul Brodeur, Centre de criminologie comparative, University of Montreal.

From the World Sikh Organization:

Karnail Singh Gill, Director of Administration;

Attar Singh Chawla, Director of Finance.

From the Canadian Association of University Teachers:

Pamela Smith, President;

Donald Savage, Executive Secretary;

Alan Andrews, Person Chairing Academic Freedom and Tenure Committee.

TÉMOINS

Professeur Jean-Paul Brodeur, Centre de criminologie comparative, Université de Montréal.

De The World Sikh Organization:

Karnail Singh Gill, directeur de l'administration;

Attar Singh Chawla, directeur des finances.

De l'Association canadienne des professeurs d'université:

Pamela Smith, présidente;

Donald Savage, secrétaire exécutif;

Alan Andrews, président du Comité de la liberté universitaire et de la permanence de l'emploi.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 11

Thursday, February 1, 1990

Chairman: Blaine Thacker

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 11

Le jeudi 1er février 1990

Président: Blaine Thacker

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on

The Review of the CSIS Act and the Security Offences Act

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial d'

Examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité

RESPECTING:

Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989

CONCERNANT:

Ordre de renvoi du Comité en date du mardi 27 juin 1989

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)



Second Session of the Thirty-fourth Parliament
1989-90

Deuxième session de la trente-quatrième législature
1989-1990

34600—1

SPECIAL COMMITTEE ON THE REVIEW OF THE CSIS ACT AND THE SECURITY OFFENCES ACT

Chairman: Blaine Thacker

Vice-Chairman: Maurice Tremblay

Members

Atkinson, Ken
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Robinson, Svend
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 114(3)

WEDNESDAY, January 19, 1990:

Svend Robinson replaced John Brewin.

COMITÉ SPÉCIAL D'EXAMEN DE LA LOI CONSTITUANT LE SCRS ET DE LA LOI SUR LES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Président: Blaine Thacker

Vice-président: Maurice Tremblay

Membres

Atkinson, Ken
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Robinson, Svend
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Conformément à l'article 114(3) du Règlement

MERCREDI, le 19 janvier 1990:

Svend Robinson remplace John Brewin.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, FEBRUARY 1, 1990
(21)

[*Text*]

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met at 9:42 o'clock a.m. this day, in Room 308 West Block, the Chairman, Blaine Thacker, presiding.

Members of the Committee present: Ken Atkinson, Derek Lee, George Rideout, Jacques Tétreault, Blaine Thacker and Maurice Tremblay.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Philip Rosen, Research Officer. *From the Committee Research Staff*: Stuart Farson, Research Consultant; François Cadieux and Brian Gorlick, Research Associates.

Witness: *From the Mackenzie Institute*: Maurice Tugwell, Director.

The Committee resumed consideration of Its Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, September 26, 1989, Issue No. 1.*)

At 9:44 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 10:40 o'clock a.m., the sitting resumed.

The witness made a statement and answered questions.

At 11:30 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 1er FÉVRIER 1990
(21)

[*Traduction*]

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité se réunit aujourd'hui à 9 h 42, dans la pièce 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Blaine Thacker (*président*).

Membres du Comité présents: Ken Atkinson, Derek Lee, George Rideout, Jacques Tétreault, Blaine Thacker, Maurice Tremblay.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, attaché de recherche. *Du personnel du Comité*: Stuart Farson, conseiller en recherche; François Cadieux et Brian Gorlick, associés de recherche.

Témoin: *De The Mackenzie Institute*: Maurice Tugwell, directeur.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 juin 1989 (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 septembre 1989, fascicule nº 1*).

A 9 h 44, la séance est suspendue.

A 10 h 40, la séance reprend.

Le témoin fait un exposé et répond aux questions.

A 11 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by electronic apparatus*]

[*Texte*]

Thursday, February 1, 1990

• 0949

The Chairman: I would like to call the meeting to order and inform members that our witness is still in the air and will not be landing until 10.05 a.m. That is our second witness. Our first witness has found it impossible to make it from London, Ontario, because of fog at Toronto International. I would suggest that we recess until 10.30 a.m., at which time Mr. Tugwell will be here. Is there any objection?

Mr. Tremblay (Lobinière): It is not difficult, Mr. Chairman, but I want to mention that it is my duty day today and I have to leave at about 10.45 a.m.

The Chairman: I understand.

Mr. Tremblay: Do you have any objections to that?

The Chairman: No. We are just taking evidence, so that is quite acceptable.

We stand recessed until 10.30 a.m.

• 0950

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le jeudi 1er février 1990

Le président: La séance est ouverte; je signale aux membres du comité que notre témoin est toujours dans son avion, dont l'atterrissage est prévu à 10 h 05. Il s'agit de notre deuxième témoin. Quant au premier, il n'a pas pu se rendre de London (Ontario) à Ottawa, à cause du brouillard qui sévit à l'Aéroport international de Toronto. Je vous propose une suspension de séance jusqu'à 10 h 30, heure à laquelle M. Tugwell doit arriver. Y a-t-il des objections?

M. Tremblay (Lobinière): Ça n'est pas bien difficile, monsieur le président, mais je tiens à signaler que c'est aujourd'hui mon jour de service et je devrais m'absenter vers 10 h 45.

Le président: Je comprends.

M. Tremblay: Vous n'avez pas d'objection?

Le président: Non. Nous allons simplement recueillir des témoignages; donc, il n'y aura pas de problème.

La séance est suspendue jusqu'à 10 h 30.

• 1039

The Chairman: Order, please. We will resume consideration of our order of reference dated Tuesday, June 27, 1989.

We are privileged to have before us this morning Dr. Maurice Tugwell from the Mackenzie Institute.

Dr. Tugwell, you and your institute do not need any introduction in detail to committees of Parliament. Would you be kind enough to start your brief, and then we will go straight into questions. We are a little bit late, not because of anything you have done wrong, but because of the weather.

• 1040

Mr. Maurice Tugwell (Director, Mackenzie Institute for the Study of Terrorism, Revolution and Propaganda): My background includes military service in the British Army, six years at the University of New Brunswick, and four years in Toronto.

With regard to the CSIS Act, I wish to see an effective security service properly controlled by government through the Solicitor General, the Inspector General of the service, and the Security Intelligence Review Committee. I have read Senator Kelly's submission to this committee and I find myself in general agreement. Particularly, I appreciate his advice that a good gardener

Le président: La séance reprend. Nous reprenons l'étude de notre ordre de renvoi du mardi 27 juin 1989.

Nous avons l'avantage d'avoir parmi nous ce matin M. Maurice Tugwell, de l'Institut Mackenzie.

Monsieur Tugwell, il est inutile de vous présenter ou de présenter votre institut au comité. Si vous voulez bien nous présenter votre mémoire, nous passerons ensuite directement aux questions. Nous sommes un peu en retard, et ce n'est pas de votre faute; c'est à cause du temps.

M. Maurice Tugwell(directeur du Mackenzie Institute for the Study of Terrorism, Revolution and Propaganda): Dans mes antécédents figurent mon service militaire dans l'armée britannique, six ans à l'Université du Nouveau-Brunswick et quatre ans à Toronto.

En ce qui concerne la Loi constituant le SCRS, je souhaite que nous ayons un service de sécurité efficace bien assujetti au contrôle du gouvernement par l'intermédiaire du Solliciteur général, de l'Inspecteur général du Service et du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. J'ai lu le mémoire que le sénateur Kelly a soumis au Comité et je souscris à

[*Texte*]

resists the urge to dig up his roses every spring to see how the roots are getting on.

The CSIS mandate relates to threats from espionage, sabotage, foreign influence activities, terrorism and subversion. Although the separate department overseeing the surveillance of subversion has been disbanded and its duties spread elsewhere, subversion as a threat remains in the mandate. Should it remain?

Because I believe it should, I will limit my remarks to this one topic. Subversion is an unpopular word, seemingly dated and out of place in a country that permits and encourages the expression of ideas and ideals, however foreign to popular taste. It is, I think, additionally disliked by those on the political left against whom the word may have been unfairly used in the cold war period. It is thought of as a stick with which the establishment beats radicals, and these are understandable objections but I do not think they should prevail.

Another line of argument has it that anything really subversive would be picked up under one of the other CSIS headings, or that the RCMP would deal with it—in the terminology of Northern Ireland—as good honest crime. Soviet or Chinese or any other country's subversive operations would fall under foreign influence. Anything with a bang in it would be sabotage or terrorism, and secrets are protected by the espionage task. Conspiracy to commit crime may not be easy to prosecute, but the law has it covered. So what is there left that needs a separate and unpopular name?

My answer is twofold. First there is untruthful labelling, which in the commercial world is called misleading advertising. Why should it be necessary for political activists or even religious activists to conceal their true identity and set up organizations with misleading names? If they are ashamed of their affiliations they should change them. If not, surely they should operate openly. It is subversive to deceive voters concerning true identity and true agenda because this is corrosive of democracy. At the least, our government should not remain in the dark about false labels and the appropriate organization to provide such information is, surely, CSIS.

Second there is the stealthy establishment of a secret parallel authority, having no public mandate but representing powerful interests networking to mutual advantage in such a way that the politics, the justice system and the public morality of the region or nation are

[*Traduction*]

son contenu. En particulier, je pense comme lui qu'un bon jardinier sait résister à l'envie de déchausser ses rosiers tous les printemps pour vérifier l'état des racines.

Le SCRS est chargé de recueillir des renseignements sur les menaces que font peser sur la sécurité du Canada l'espionnage, le sabotage, les activités influencées par l'étranger, le terrorisme et la subversion. Bien que la direction chargée de la surveillance des activités subversives ait été démantelée et que ses fonctions aient été réparties entre les autres directions, la subversion figure parmi les menaces visées dans le mandat du Service. Est-ce opportun?

Comme je pense que ça l'est, j'ai décidé de me borner à un seul sujet. Le mot subversion est fort impopulaire; il fait un peu vieillot et déplacé dans un pays où est permise, voire encouragée, l'expression des idées et des idéaux, quelque étrangers qu'ils paraissent à l'homme de la rue. Au demeurant, c'est un mot qui ne plaît pas beaucoup aux gens de la gauche politique, contre lesquels on l'a peut-être utilisé injustement pendant la guerre froide. On y voit un bâton dont l'establishment se sert contre les radicaux. Ces objections ne sont pas sans fondement, mais je ne pense pas qu'elles doivent l'emporter.

D'un autre côté, certains affirment que toute activité vraiment subversive peut être dûment traitée dans le cadre des autres fonctions du SCRS, ou que la GRC peut s'en occuper comme de tout autre bon crime, pour reprendre une expression en usage en Irlande du Nord. Une action subversive inspirée par les Soviétiques ou par les Communistes chinois ou par tout autre pays serait assimilée à des activités influencées par l'étranger; toute activité violente serait assimilée à du sabotage ou à du terrorisme; les secrets, enfin, sont protégés par le mandat du Service en matière d'espionnage. Il peut être difficile d'intenter des poursuites pour complot en vue de commettre un acte criminel, mais il reste que ce délit est couvert par la loi. Pourquoi donc faudrait-il conserver un terme distinct et impopulaire?

Ma réponse a deux volets. Premièrement, pour une question d'étiquetage impropre—ce que l'on appelle dans le monde commercial de la publicité trompeuse. Pourquoi des activistes politiques devraient-ils camoufler leur véritable identité et constituer des organisations sous des noms trompeurs? S'ils ont honte de leur affiliation politique, qu'ils en changent. Dans le cas contraire, ils devraient s'adonner à leurs activités ouvertement. Il est subversif de tromper les électeurs quant à son identité et à son programme véritables, car cela porte atteinte à la démocratie. Il faut à tout le moins que notre gouvernement ne soit pas la dupe d'étiquettes trompeuses: or, c'est le SCRS qui est le mieux placé pour lui éviter cet écueil.

Deuxièmement, en raison du risque d'établissement d'un pouvoir secret parallèle n'ayant aucun mandat public, mais représentant des intérêts puissants ligués par des motivations communes de telle façon que l'appareil politique, l'appareil judiciaire et la moralité publique

[*Text*]

subverted to serve the minority interest. Now, in case your instincts tell you that this is all rather far-fetched, permit me to take a few minutes of your time to outline a recent example from another democratic country.

In Italy during the 1960s and 1970s a Masonic Lodge called Propaganda Due—P2 for short—became the centre of a subversive conspiracy. I do not wish to be misunderstood. This was no ordinary Masonic Lodge and nothing that follows reflects on the ancient and honourable society of Freemasons which has counted among its members Mozart, Garibaldi, Benjamin Franklin and George Washington.

P2's Venerable Grand Master was a seemingly innocuous Tuscan-born businessman, Licio Gelli. The network created by Gelli might have remained secret to this day had he not been investigated by police in 1981. When his house and office were searched, a membership list of 963 people was discovered and overnight P2 became a sensation.

• 1045

The list contains the names of 15 high-ranking military officers, including the chief of the defence staff and the heads of Italy's two intelligence services. All were sent on leave pending inquiries. Also listed were the justice minister, as a candidate member, the ministers for labour and foreign trade, the directors of the main television and radio news programs, journalists, and members of parliament. Financiers included a top official of the Bank of Rome and a former director-general of the country's largest bank. Both Christian Democrats and Socialists were members.

On the one hand Gelli traded with communist Romania and maverick Libya. On the other he supported the military junta in Argentina. Indeed, it later transpired that P2 had what amounted to a subsidiary in Argentina, led by one member of the junta and the navy commander.

I think it relevant to my argument that at the time of its disclosure there was no hard evidence to support the thesis that P2 as a body was involved in criminal acts. Its little-known activities would not have fallen under such headings as espionage, foreign influence, terrorism, or sabotage.

Gelli started without either a political party or a personal fortune to support him. Through successful wheeling and dealing, and perhaps worse, he was able to transform the lodge into a private organization whose members allegedly never met; one the mayor of Trieste described as "a worrisome web of politics and business". According to *Time* magazine, P2 planned to undermine

[*Translation*]

d'une région ou d'un pays soient pervertis pour servir les intérêts d'une minorité. Si vous vous imaginez que ce scénario est tiré par les cheveux, permettez-moi de prendre quelque minutes pour vous donner un exemple qui concerne un autre pays démocratique.

En Italie, pendant les années 1960 et 1970, une loge maçonnique du nom de Progaganda Due, mieux connue sous le sigle de P2, est devenue le centre d'une conspiration. Avant de poursuivre, je tiens à préciser que c'était loin d'être une loge comme les autres. Loin de moi, en effet, l'intention de noircir l'ancienne et honorable société des francs-maçons, qui a compté parmi ses membres Mozart, Garibaldi, Benjamin Franklin et George Washington.

Le Grand Maître vénérable de la P2 était un homme d'affaires toscan apparemment inoffensif, Licio Gelli. Le réseau que Gelli avait mis sur pied serait peut-être resté secret si celui-ci n'avait pas fait l'objet d'une enquête policière en 1981. Or, pendant la perquisition de son domicile et de son bureau, on trouve une liste de membres composée de 963 noms. Du jour au lendemain, la P2 défraie la chronique.

Figurent sur la liste 15 militaires de haut grade, dont le chef de l'état-major de la Défense et les chefs des deux services de renseignement de l'Italie. Tous doivent prendre congé en attendant les enquêtes. Figurent également sur la liste le ministre de la Justice, comme membre aspirant, les ministres du Travail et du Commerce extérieur, les directeurs des principales émissions d'information de la radio et de la télévision, des journalistes et des membres du Parlement. Il y a des financiers aussi, dont un haut dirigeant de la Banque de Rome et un ancien directeur général de la plus grosse banque italienne. La P2 comptait aussi bien des Chrétiens-Démocrates que des Socialistes.

D'une part, Gelli faisait des affaires avec la Roumanie communiste et l'imprévisible Libye; d'autre part, il appuyait la junte militaire en Argentine. On a par la suite appris que la P2 avait ni plus ni moins une filiale en Argentine, filiale dirigée par un membre de la junte et le commandant de la marine.

Je crois utile à mon argumentation de préciser que, au moment de la découverte de la P2, rien ne prouvait vraiment qu'elle était mêlée à des actes criminels. Ses activités mal connues n'auraient pas été considérées comme de l'espionnage, de l'influence étrangère, du terrorisme ou du sabotage.

À l'origine, Gelli n'avait l'appui ni d'un parti politique ni d'une fortune personnelle. Par toutes sortes de manigances, et peut-être pis encore, il est arrivé à faire de la loge une organisation privée dont on dit que les membres ne se rencontraient jamais et que le maire de Trieste a qualifié d'«inquiétant réseau de politiciens et d'hommes d'affaires». Selon la revue *Time*, la P2

[*Texte*]

the country's parliamentary system and form a state within a state. The economists called it "a creeping coup".

When Gelli fled Italy in March 1981 he was under investigation for having possibly played a role in the staged kidnapping from New York of crooked Sicilian financier Michele Sindona. Besides the membership list, Gelli's home and office contained classified government documents and evidence that he had old secret service files on top Italian personalities and organizations: the perfect ingredients of influence and blackmail. Additional unclassified personal information on leading Italians had been added more recently, and there was documentation of rip-offs by Italian politicians during an oil deal with Saudi Arabia.

Seventeen days after the list was made public Prime Minister Forlani of the Christian Democrats resigned. The leader of the Republican party said an essential preliminary to forming a new Cabinet was "to shed full light on the P2 affair, to take all necessary measures to dissolve the lodge, a centre of pollution of national life, secret, perverse, and corrupting"

One of those named as P2 members was Roberto Calvi, Director-General of the Banco Ambrosiano. In June 1982 Calvi was found hanged beneath Blackfriars Bridge, London. Britain was fighting the Falklands War and Calvi had apparently been using a Peruvian subsidiary to finance arms sales to Argentina. The Vatican's bank, the IOR, was linked to the Peruvian subsidiary by a $250 million underwriting agreement. These arrangements were believed to be the work of Licio Gelli, who was by now thought to be in Uruguay.

Although Calvi's death was originally described as suicide, murder was later suspected. The scandal that had brought down the Italian government now touched the Vatican.

It was to return home. Gelli was arrested in Geneva in September 1982. After postponing extradition, he bribed his guard and escaped in August 1983.

Meanwhile, in Italy a parliamentary commission headed by Miss Tina Anselmi was under way. In May 1984 a draft report was leaked to the press, creating another political scandal that shook the government of Bettino Craxi. Anselmi reported that the names on the P2 list, including the Social Democratic leader, were substantially genuine; that the 195 military officers who featured "played a central role in particularly significant episodes in the recent history of our country, including events of a subversive nature"; that Gelli protected terrorists of left and right; and that much that was scandalous about P2 had been covered up by government departments.

[*Traduction*]

entendait miner le système parlementaire italien et former «un État dans l'État». La revue *The Economist* a qualifié son activité de «coup d'État larvé».

Lorsqu'il s'est enfui d'Italie en mars 1981, Gelli faisait l'objet d'une enquête parce qu'on le soupçonnait d'avoir joué un rôle dans l'enlèvement, à New York, du financier sicilien véreux, Michele Sindona. Outre la liste de membres, on a trouvé au domicile et au bureau de Gelli des documents privilégiés du gouvernement et la preuve qu'il détenait de vieux dossiers des services secrets italiens sur des personnalités et des organisations italiennes. En somme, tout ce qu'il faut pour pratiquer le trafic d'influence et le chantage. On venait, par ailleurs, d'ajouter d'autres renseignements personnels non privilégiés sur des Italiens en vue, et des documents indiquaient que des hommes politiques italiens avaient commis des fraudes dans le cadre d'un accord pétrolier avec l'Arabie Saoudite.

Dix-sept jours après la publication de la liste, le premier ministre Forlani, du Parti chrétien-démocrate, remet sa démission. Le chef du Parti républicain déclare alors que, avant de former un nouveau cabinet, il fallait absolument «faire toute la lumière sur l'affaire P2, prendre toutes les mesures nécessaires pour dissoudre la loge, ce centre de corruption de la vie nationale, cette société secrète, perverse et corruptrice».

Parmi les membres présumés de la P2, il y a Roberto Calvi, directeur général de la Banco Ambrosiano. En juin 1982, on le trouve pendu sous le pont Blackfriars, à Londres. La Grande-Bretagne était alors en pleine guerre des Malouines, et Calvi se servait apparemment d'une filiale péruvienne pour financer des ventes d'armes à l'Argentine. La banque du Vatican, l'IOR, était liée à la filiale péruvienne par un accord de garantie de 250 millions de dollars. Ces arrangements, croyait-on étaient l'oeuvre de Licio Gelli, qu'on pensait alors en Uruguay.

Bien que la mort de Calvi soit d'abord passée pour un suicide, on a par la suite soupçonné le meurtre. Le scandale qui avait renversé le gouvernement italien touchait maintenant le Vatican.

Bouclons la boucle. Gelli est arrêté à Genève en septembre 1982. Après le report de son extradition, il s'évade en août 1983 après avoir soudoyé son gardien.

Entre temps, en Italie, une commission parlementaire présidée par M^lle^ Tina Anselmi se met à l'oeuvre. En mai 1984, la divulgation clandestine à la presse d'un projet de rapport cause un autre scandale politique qui ébranle le gouvernement de Bettino Craxi. M^lle^ Anselmi révèle par la suite que les noms de la liste de la P2, dont celui du chef des Sociaux-Démocrates, sont «pour la plupart authentiques», que les 195 officiers de haut rang «ont joué un rôle central dans des épisodes particulièrement importants de la récente histoire nationale, y compris des événements de nature subversive», que Gelli protégeait des terroristes de la gauche comme de la droite et que le ministère italien avait étouffé une bonne part de la dimension scandaleuse de la P2.

[*Text*]

• 1050

I doubt whether we have heard half the P2 story, but enough has emerged to convince me that surveillance of a subversive or secret and potentially subversive conspiracy of this nature should not be exluded from CSIS' mandate. Of course the authorities discovered rather late in the day that all sorts of crimes were committed by P2 members, but to argue that in Canada's case the government ought to wallow in ignorance of a massive, but not quite yet criminal conspiracy, waiting for crime to come to light, is inviting trouble. Yet, if subversion was removed from the mandate, it is questionable that any of the other headings would apply.

Can we really say that the Italian government's ignorance served them or their country well? Consider these events that came to light only because of the more or less accidental exposure of the P2 membership list.

In 1978, long before P2 was exposed, the then governor of the Bank of Italy and his chief investigator had tried to inquire into some of the Calvi's activities. They were both mysteriously removed from their jobs, faced a series of trumped up charges, and one even spent time in jail. These persecutions have subsequently been attributed to P2, the state within a state.

The Italian fascists who bombed the Bologna train station in 1980, killing 85, were subsequently traced to Bolivia, and one of them was later captured there and brought to Italy for trial. Bologna investigating magistrate, Aldo Gentile, said in 1982 that he had information that Gelli attended a meeting in Monte Carlo at which the Bologna attack was discussed. Might not this disaster have been prevented?

Five months after Calvi's death, it happened that premises owned by the now failed Banco Ambrosiano had been used for years in the arms-for-drugs racket involving the Bulgarian secret service, heroin magnates, the Turkish mafia, and various terrorist groups who received the arms. Ought this arrangement to have flourished undetected for so long?

North America has its share of conspiratorial groups, most of them going nowhere, but it is nevertheless possible to conceive of an efficient subversive network infiltrating government and society at local, provincial, or federal level. Political or religious affiliations are possible starting points, but simple self interest converted into mutual interest is another.

In the aftermath of Calvi's death, the *London Observer* ran an article about a bizarre U.S.-based political cult that had publicly accused Britain's Grand Lodge of Freemasons of the ritual murder of Roberto Calvi. The

[*Translation*]

Je doute que nous ayons tout appris au sujet de la P2 mais ce que l'on sait m'a convaincu que la surveillance des conspirations devrait faire partie du mandat du SCRS. Bien entendu, les autorités ont fini par découvrir que les membres de la P2 avaient commis toutes sortes de crimes, mais soutenir que, au Canada, il faut tenir le gouvernement dans l'ignorance des conspirations massives quoique pas encore tout à fait criminelles, jusqu'à ce que des crimes soient commis, c'est jouer avec le feu. Pourtant, si le mandat du SCRS ne fait plus allusion à la subversion, il n'est pas sûr que d'autres rubriques puissent faire l'affaire.

Pouvons-nous vraiment dire que l'ignorance du gouvernement italien lui a rendu service ou qu'il a servi les intérêts du pays? Songez que ces événements n'ont été révélés qu'à cause de la divulgation plus ou moins accidentelle de la liste des membres de la P2.

En 1978, longtemps avant que l'on apprenne l'existence de la P2, le gouverneur en poste de la Banque d'Italie et son principal enquêteur avaient essayé de faire enquête sur certaines des activités de Calvi. Ils tous les deux été mystérieusement démis de leurs fonctions, ils ont tous les deux eu à répondre à une série d'accusations tronquées, et l'un d'eux a même été emprisonné. Ces persécutions ont été ultérieurement imputées à la P2, l'État dans l'État.

Les fascistes italiens qui ont posé une bombe à la gare de Bologne en 1980, attentat qui a causé la mort de 85 personnes, ont plus tard été retracés en Bolivie, et l'un d'eux a par la suite été capturé et ramené en Italie pour y subir son procès. Le magistrat chargé de faire enquête sur l'attentat de Bologne, Algo Gentile, a déclaré en 1982 que, selon ses sources, Gelli aurait assisté à une réunion à Monte Carlo où l'on avait discuté de l'attentat de Bologne. Cette catastrophe n'aurait-elle pas pu être évitée?

Cinq mois après la mort de Calvi, il est ressorti que des locaux appartenant à la *Banco Ambrosiano*, ayant depuis fait faillite, avaient été utilisés pendant des années pour le racket du troc d'armes contre des drogues dans lequel étaient impliqués les services secrets bulgares, les magnats du trafic de l'héroïne, la mafia turque et divers groupes terroristes qui ont reçu les armes. Cette activité occulte aurait-elle dû se poursuivre impunément pendant si longtemps?

L'Amérique du Nord a aussi ses groupes de conspirateurs; la plupart d'entre eux ne sont pas sérieux, mais il n'est pas exclu qu'un réseau subversif efficace noyaute le gouvernement et la société aux niveaux local, provincial ou fédéral. Il pourrait s'infiltrer dans un parti politique ou un groupe religieux, mais aussi trouver le moyen de rallier des intérêts dans une cause commune.

À la suite de la mort de Calvi, le «London Observer» a publié un article sur un culte politique bizzare établi aux États-Unis, qui avait publiquement accusé la Grande Loge des Francs-maçons de l'Angleterre du meurtre rituel de

[*Texte*]

cult, which we know as the La Rouche network, had reportedly indulged in:

> a conspiracy fantasia in which Jews and Zionists are aligned with the British monarchy, the British nobility and upper classes, the British Secret Intelligence Service, various cults and secret societies.

It may not be only in the land of Machiavelli that subversion still flourishes.

I ask the committee not to blind the Canadian Government to such a threat, and to retain "subversion" in the CSIS mandate. Even if the heading is seldom, if ever, used, it should be available when required. By the time a real subversive threat is suspected, it would be too late to try to amend the act. Powerful forces will see to it that this does not happen.

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): Dr. Tugwell, I often see the definition of "threats" contained in the act as having been created in a bit of a vacuum. It seems an attempt to remove the definition from the real world. I see the definition as having been developed in a hypothetical sense, trying as it does to avoid pointing the finger at any particular group in society. It is difficult when reading that definition to be able to figure out who are the good guys and who are the bad guys. I am wondering if you or your institute has dealt with that and whether or not you might make any suggestions as to whether or not the definition of "threat" might be improved by adding or deleting, including the issue of whether or not paragraph 2.(d). . . I think we have your views on that.

• 1055

Mr. Tugwell: What views I have on things like espionage, sabotage, terrorism, and—

Mr. Lee: Rather than going into the whole list, is there any specific area of the definition of threat to the security of Canada that you think might be amended to produce a better definition for us?

Mr. Tugwell: I have not done the necessary homework to give you a good answer to that, I am afraid.

Mr. Lee: Of the world as it exists now, with all the different players and countries, and in your institute's study of low-level conflict, would you be in a position now to indicate to the committee which countries Canada should be on guard against? Are there any specific countries?

Mr. Tugwell: My understanding is that there is an espionage threat from the Soviet Union, and insofar as the Warsaw Pact security and secret services are still operating, from them perhaps too; but certainly from the KGB and the GRU. That threat I understand, from what I read and what I am told, has in fact not abated. It still

[*Traduction*]

Roberto Calvi. Ce culte, qui s'appelle le réseau La Rouche, aurait, d'après cet article, échafaudé:

> une fantaisie conspiratrice dans laquelle Juifs et Sionistes s'allient à la monarchie britannique, à la noblesse et à la haute société britanniques, aux services de renseignements britanniques, à divers cultes et sociétés secrètes.

Peut-être la subversion peut-elle encore s'épanouir dans d'autres pays que celui de Machiavel.

Que le comité n'empêche pas le gouvernement canadien de percevoir ce genre de menaces et conserve le terme «subversion» dans le mandat du SCRS. Même si cette rubrique n'est que peu ou pas utilisée, elle devrait demeurer, en cas de besoin. Si une véritable menace subversive se présentait, il serait trop tard pour essayer de modifier la loi. Certains puissants veilleraient à l'empêcher.

M. Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur, j'ai souvent l'impression que la définition de «menaces» donnée dans la loi a été créée dans le vide. C'est comme si l'on voulait lui retirer toute réalité. Comme si on voulait rester dans le domaine de l'hypothèse, éviter de montrer du doigt un groupe en particulier. Il est difficile à la lecture d'une telle définition de savoir qui sont les bons et qui sont les méchants. Votre institut s'est-il penché là-dessus et auriez-vous une idée de la façon dont on pourrait améliorer cette définition en ajoutant ou en supprimant quelque chose? Pourriez-vous également nous dire ce que vous pensez de l'alinéa 2.d). . . Excusez-moi, je crois que nous avons déjà votre avis là-dessus.

M. Tugwell: Mon point de vue sur des choses comme l'espionnage, le sabotage, le terrorisme, et. . .

M. Lee: Plutôt que de revenir sur toute cette liste, y a-t-il un élément particulier de la définition de menaces à la sécurité du Canada qui, à votre avis, pourrait être modifié afin de nous donner une meilleure définition?

M. Tugwell: Je ne crois pas avoir suffisamment réfléchi à la question pour pouvoir vous fournir une réponse valable.

M. Lee: Dans le monde que nous connaissons aujourd'hui, avec tous les pays auxquels nous pouvons penser, et dans le cadre de l'étude menée par votre institut sur les conflits de faible intensité, pourriez-vous nous indiquer quels sont, à votre avis, les pays dont le Canada devrait se méfier? Pensez-vous à certains pays en particulier?

M. Tugwell: Je crois qu'il y a une menace d'espionnage de la part de l'Union soviétique et, dans la mesure où les services secrets du Pacte de Varsovie fonctionnent toujours, ils représentent peut-être aussi une menace, mais il y a certainement le KGB et le GRU. D'après ce que j'ai lu et d'après ce que l'on me dit, c'est une menace

[*Text*]

continues at a high rate, mainly aimed at obtaining high technology technical information. That remains a threat, and that is an obvious one.

In terms of foreign influence, I think those who live on the west coast of Canada or in other places where there are large Canadian-Chinese communities would confirm that probably both the Chinas use various means to try to bring people in on their side and possibly put pressures and things on them. There is a sort of foreign influence operation there.

I was at a conference less than two weeks ago in Stockholm. We were discussing methods short of war as means by which states can influence other states. It was a conference hosted by the Swedish Institute for International Affairs. There were two Soviets there. I talked about propaganda, and a Norweigan talked about influence operations such as the Arne Traoe case in his own country, and we both ended our pitches by suggesting that whilst countries have every right and obviously will continue to use communications to present as good a picture of their own countries and their own programs as possible, and whilst we both respect that communications can be used very effectively to improve international understanding, we would like to see an end to coercive propaganda, to deceptive propaganda, and the rigorous recruiting of agents of influence in other people's countries.

One of the two Soviets, who was a very nice, youngish man, very bright, very good English, and very approachable, and new-thinking writ large, astonished me by standing up and saying that one of the few things they have that works properly is the KGB. "Ideological offensive in the Third World during the 1970s under Brezhnev was a tremendous success. We ran rings around you guys, and we are not going to give it up. We need it".

I do not know how much to believe that, but my indications are that the whole of the apparatus of influence that the Soviet Union has built up over the years remains intact. It is better than it was because it is so much more efficient and much more connected to the real world. It could be used for good purposes. I am not saying that it is necessarily a great menace, but it is there, and we must expect more influence operations to take place from that direction as well.

Mr. Lee: Other countries have very efficient foreign intelligence services. We have France, India, the U.S.A. All of these countries would presumably be operating internationally in their own interest. Whether or not they actually intended to subvert another nation in some low-intensity conflict situation would depend on the facts.

[*Translation*]

qui n'a pas diminué. Elle reste très forte, orientée essentiellement sur l'obtention de renseignements techniques liés à la technologie de pointe. Cela demeure une menace qui est tout à fait évidente.

Pour ce qui est de l'influence étrangère, ceux qui vivent sur la côte ouest du Canada ou ailleurs où il y a d'importants groupes sino-canadiens pourraient confirmer que les deux Chine usent de divers moyens pour essayer d'attirer ces gens-là de leur côté et éventuellement d'exercer certaines pressions. Il s'agit là d'une certaine opération d'influence étrangère.

J'ai participé à une conférence il y a moins de deux semaines à Stockholm. Nous discutions des méthodes, guerre exceptée, qui permettaient aux États d'influencer d'autres États. Cette conférence avait été organisée par l'Institut suédois des affaires internationales. Il y avait là deux Soviétiques. J'ai parlé de propagande et un Norvégien a parlé d'opérations d'influence, comme l'affaire Arne Traoe dans son propre pays, et nous avons l'un et l'autre conclu nos allocutions en déclarant que bien que les pays aient tout à fait le droit et, de toute évidence, continueront d'utiliser les communications pour présenter sous un jour aussi flatteur que possible leur pays et leurs programmes, et bien que nous respections l'un et l'autre le fait que les communications peuvent être utilisées très efficacement pour améliorer la compréhension internationale, nous aimerions que l'on mette fin à la propagande coercitive, à la propagande trompeuse et au recrutement rigoureux d'agents d'influence dans d'autres pays.

Un des deux Soviétiques, qui était un homme assez jeune et très gentil, très intelligent, qui parlait très bien l'anglais et qui était très abordable, m'a étonné en prenant la parole pour déclarer qu'une des rares choses qui marchent convenablement dans son pays est le KGB. «L'offensive idéologique axée sur le tiers monde au cours des années 1970 sous Brejnev fut un succès extraordinaire. Nous avons réussi à vous encercler et nous ne sommes pas prêts à abandonner cette méthode. Elle nous est très nécessaire».

Je ne sais pas dans quelle mesure il faut le croire, mais d'après ce que j'ai appris, tout l'appareil d'influence que s'est bâti l'Union soviétique au cours des années demeure intact. Il s'est même beaucoup amélioré car il est beaucoup plus efficace et beaucoup mieux relié au monde réel. Il pourrait être utilisé à des fins louables. Je ne veux pas dire que ce soit nécessairement une grande menace, mais ce réseau existe et nous devons nous attendre à ce que ces opérations d'influence se poursuivent.

M. Lee: D'autres pays ont des services secrets très efficaces. La France, l'Inde, les États-Unis. Tous ces pays mènent vraisemblablement des opérations internationales dans leurs propres intérêts. Que l'intention soit ou non subversive à l'égard d'un autre pays dans un contexte de conflit de faible intensité, cela peut dépendre des circonstances.

[*Texte*]

• 1100

It has been suggested that many of us have our feet stuck in the mud in the cold war mentality and that our definitions of threat were developed in that framework. Would you agree that our definition of threat contained in "Threats to the Security of Canada" might be slightly off centre, slightly this side of perfection, simply because it was developed within the cold war mentality of 1950-1990?

Mr. Tugwell: I do not see the wording reflecting that, although I think the way it has been applied has obviously reflected the cold war because, you know, the cold war has taken place. I would agree with you that we all ought to start with a fresh mind and reassess threats. Threats should be reassessed regularly by those who, so to speak, task the intelligence agencies.

I would agree with you that by no means is the Soviet Union or Communist China the only source of threats within these terms. I think the terms themselves can cover threats from France, or from the United States, or from any country, if they should be identified. I do not think we should have a single tunnel vision. I think that is what you are referring to.

Mr. Lee: Yes.

Mr. Tugwell: There is no doubt that the long period of the cold war has created a certain tunnel vision, although I think it can also be overstated because I think most people are now free of it. What I think is important is that in escaping from an absolute mentality which says that the Soviets are our enemy, we should not leap to the opposite end of the spectrum end and say that the Soviet Union cannot under any circumstances present a threat again. In other words, I think we should keep as open a mind on them, as we should keep on other countries.

Mr. Lee: Do you have any suggestions for the committee as to how we might address the potential vehicle for subversion that exists as a result of Canada having many significant-sized and organizable communities with linguistic and cultural affiliation to other countries, which I guess enhances the communication between those cultural groups and those countries? There are many, many instances of that in Canada. It is an area of sensitivity now, and I am wondering if you have any comments on how we might better address the potential for subversion, or deal with that so far as yet undefined area of potential low-intensity conflict.

Mr. Tugwell: This would of course be a form of subversion that would also fall under foreign influence, I imagine, if people were using their local communities in Canada as a sort of conduit for some kind of terrorism or something like that, or for influence operations or whatever. I am very reluctant to say that we should clamp

[*Traduction*]

On a dit qu'un grand nombre d'entre nous étaient enlisés dans une mentalité de guerre froide et que nos définitions de menace s'en ressentaient. Jugez-vous que notre définition de menace dans «Menaces à la sécurité du Canada» soit un peu déformée et imparfaite, simplement parce qu'elle a été conçue avec la mentalité du temps de la guerre froide que nous avons connue entre 1950 et 1990?

M. Tugwell: Je ne crois pas que ce soit évident dans le libellé, bien que la façon dont elle a été appliquée ait évidemment fait penser à la guerre froide parce que, vous savez, la guerre froide a eu lieu. Je conviens avec vous qu'il nous faut tous essayer de réévaluer les menaces avec un autre esprit. Que les menaces devraient d'ailleurs être réévaluées régulièrement par ceux qui mandatent les organismes de renseignement de sécurité.

Je conviens avec vous que l'Union soviétique et la Chine communiste ne sont certainement pas les seules sources de menaces telles qu'on les entend ici. Les termes utilisés peuvent couvrir les menaces venant de France, ou des États-Unis, ou de n'importe quel autre pays, si l'on en découvrait. Je ne pense pas qu'il nous faille regarder uniquement dans un sens. C'est probablement ce à quoi vous vouliez faire allusion.

M. Lee: Oui.

M. Tugwell: Il ne fait aucun doute que la longue période de guerre froide a créé une certaine vision unidirectionnelle, mais je pense qu'il ne faut pas non plus exagérer car cela a pratiquement disparu. Ce qui est important, c'est qu'en se défaisant de cette mentalité selon laquelle les Soviétiques seraient notre ennemi, on n'arrive pas à la conclusion inverse en déclarant que l'Union soviétique ne peut plus en aucune circonstance présenter de menace. Autrement dit, je crois qu'il nous faut garder l'esprit tout aussi ouvert vis-à-vis des Soviétiques que des autres pays.

M. Lee: Auriez-vous des suggestions à faire au comité sur la façon de traiter le problème que peuvent poser les nombreux groupes linguistiques et culturels qui composent le Canada et qui pourraient être un véhicule de subversion venu des pays d'origine de ces différents groupes? Nous savons que les communications entre ces groupes culturels et leurs pays d'origine sont importantes. C'est une question délicate, et je me demandais si vous aviez des suggestions à nous faire sur la façon d'éviter ce risque de subversion ou de traiter cet élément encore assez mal défini des conflits de faible intensité.

M. Tugwell: Ce serait évidemment une forme de subversion que l'on pourrait qualifier d'influence étrangère si l'on venait à utiliser les groupes culturels du Canada pour se livrer à certains actes terroristes ou à quelque chose de ce genre ou pour mener des opérations d'influence ou autres. J'hésiterai beaucoup à dire qu'il

[*Text*]

down on all these communities and make them targets of surreptitious surveillance.

But what I do think is that a good security service will use open sources very brightly and effectively, will know these people and will move amongst them. Only at the point where they begin to feel that it is absolutely vital to dig deeper and to use the intrusive methods of surveillance which are at their disposal, usually under certain controls, only then, and rather reluctantly, should they do so. I would not like to create a situation where ethnic groups in Canada felt they were automatically suspect.

I think there has to be at least the first signs of something. I mean, if they started taking over an entire province's network in some way that could lean on that provincial government and control it, there you would have a threat. You would have a real problem. Therefore one has to keep an overseeing brief, but I think most of this can be done by simply quite openly reading the newspapers, talking to people and being alert, and not penetrating.

• 1105

Mr. Atkinson (St. Catharines): Dr. Tugwell, do you think the current paragraph 2.(d) would be enough to allow CSIS to embark on an investigation of the incidents in Italy that you laid out?

Paragraph 2.(d) refers to covert unlawful acts that could lead ultimately to the destruction or overthrow by violence of the constitutionally established system of government in Canada. Do you think that paragraph would allow the situation in Italy to come within the parameter of the act?

Mr. Tugwell: Paragraph 2.(d) is the terrorism one?

Mr. Atkinson: It is the subversion one.

Mr. Tugwell: I do not think necessarily that violence would have to be used, but still I think it is enough, probably.

Mr. Atkinson: I have some concerns about that.

In regard to individuals in SIRC who have appeared in front of us and have made comments on paragraph 2.(d), the indication is that freedoms of Canadians are jeopardized as a result of that particular paragraph. Of course, the subversion element of CSIS has been disbanded. . . How would you respond to those comments that have been made before our committee?

Mr. Tugwell: I think a lot of the complaints about subversion being used too broadly are absolutely justified. We should keep this as one of the subjects, but I do think it is a dangerous one. I think the actions of SIRC in its criticism of the use of the subversion clause have sometimes been on the ball.

[*Translation*]

nous faut nous pencher sur tous ces groupes et en faire des cibles de surveillance clandestine.

Je pense toutefois qu'un bon service de renseignement de sécurité devrait savoir utiliser intelligemment et efficacement certaines sources publiques, devrait connaître ces gens et évoluer parmi eux. Ce n'est que lorsqu'on a l'impression qu'il est absolument vital de creuser un peu et d'avoir recours aux méthodes de surveillance clandestine qui sont à la disposition des services secrets que ceux-ci devraient les utiliser avec parcimonie et en s'imposant certaines limites. Je ne voudrais pas que l'on en arrive à une situation où les groupes ethniques du Canada auront l'impression d'être automatiquement suspects.

Il faut qu'il y ait au moins les premiers signes de quelque chose. Si l'on s'apercevait par exemple qu'ils prenaient le contrôle de tout un réseau provincial qui risquerait d'influencer et de contrôler le gouvernement provincial, cela représenterait une menace. Un problème réel. Il faut donc surveiller, mais cela peut se faire de façon tout à fait transparente en se contentant de lire les journaux, de parler aux gens et de rester attentif sans chercher à pénétrer une communauté quelconque.

M. Atkinson (St. Catharines): Monsieur, pensez-vous que l'alinéa 2.d) actuel suffirait pour que le SCRS lance une enquête sur les incidents dont vous avez parlé en Italie?

Cet alinéa fait allusion à des actions cachées et illicites qui visent à saper le régime de gouvernement constitutionnellement établi au Canada ou sa destruction ou son renversement, par la violence. Pensez-vous que cet alinéa permettrait de couvrir cette situation en Italie?

M. Tugwell: L'alinéa 2.d) est celui qui porte sur le terrorisme?

M. Atkinson: Non, sur la subversion.

M. Tugwell: Je ne suis pas certain qu'il faille nécessairement avoir recours à la violence mais je crois que ce serait en effet suffisant.

M. Atkinson: Cela me préoccupe un peu.

Il y a certains représentants du CSARS qui ont comparu devant le comité et qui nous ont dit que cet alinéa menaçait les libertés des Canadiens. Certes, la direction du SCRS chargée de la lutte contre la subversion a été éliminée. . . Que pensez-vous donc des commentaires qui nous ont été faits à ce sujet?

M. Tugwell: Je pense que beaucoup des plaintes qui ont été formulées à propos de l'utilisation trop libre du terme «subversion» sont tout à fait justifiées. Ce doit être là un des sujets mais je ne pense pas que ce soit dangereux. Les critiques du CSARS quant à l'utilisation que l'on a fait de cet alinéa sur la subversion sont parfois justes.

[*Texte*]

It is very easy to begin to feel that everybody who is a political odd-ball is a subversive, and I think that is a danger which has to be avoided. I would have thought that in view of all that has gone on in the last, say, three years those lessons have been quite well learned.

Mr. Atkinson: What is your opinion then? Should we keep paragraph 2.(d) as it is, because of potential threats, or should we look at eliminating it or amending it?

Mr. Tugwell: Could you give me 2.(d)?

Mr. Atkinson: It states that threats to the security of Canada mean. . . and then we go down to (d):

> activities directed towards undermining by covert, unlawful acts or directed towards or intended ultimately to lead to the destruction or overthrow by violence of the constitutionally established system of government in Canada, but does not include lawful advocacy, protester dissent, unless carried on in conjunction with any of the activities referred to in paragraphs (a) to (d).

which are the other parts.

Mr. Tugwell: I think that is quite good.

Mr. Atkinson: You are satisfied with that.

Mr. Tugwell: Yes.

Mr. Atkinson: Then the other alternative, that freedoms are challenged, and you said even SIRC had pointed out those instances. Do you think we should just keep this section as is?

Mr. Tugwell: I think you can keep that section as is and—

Mr. Atkinson: And depend on SIRC.

Mr. Tugwell: I think you can depend on the good sense of the Director of CSIS and, as guided by CIRC, the Inspector General and others.

Mr. Atkinson: That would be the checks and balances?

Mr. Tugwell: I think that does provide the checks and balances. I think we have been through a learning period, at least CSIS has.

Mr. Atkinson: In your appearance before the Pitfield committee in 1983 you alleged that between one-quarter and one-third of all Soviet and Soviet bloc diplomatic staff in Canada were intelligence officers. You also claimed that about 250 of our people, Canadians, have been recruited by East bloc countries to work as sources. Do you believe those numbers have changed since that date? Should we still be concerned about that threat?

Mr. Tugwell: I think you should still be concerned about it. The figures were drawn from other people's experiences, where there has been a high ranking defector, and I was particularly leaning on Stan Lefchenko, who quit the KGB in Tokyo in 1979 and gave figures along those lines. I think the figures were

[*Traduction*]

Il est en effet très facile de juger subversif tout élément politique bizarre, et je crois que c'est un danger qu'il faut éviter. Je pensais qu'étant donné tout ce qui s'est passé au cours, disons, des trois dernières années, ce genre de leçon aurait été retenue.

M. Atkinson: Qu'en pensez-vous alors? Devrions-nous conserver l'alinéa 2.d) tel quel pour faire face à une menace éventuelle, ou devrions-nous plutôt l'éliminer ou le modifier?

M. Tugwell: Pourriez-vous me lire l'alinéa 2.d)?

M. Atkinson: Il stipule que les menaces à la sécurité du Canada signifient. . . et nous passons à d):

> les activités qui, par des actions cachées et illicites, visent à saper le régime de gouvernement constitutionnellement établi au Canada ou dans le but immédiat ou ultime de sa destruction ou son renversement par la violence. La présente définition ne vise toutefois pas les activités licites de défense d'une cause, de protestation ou de manifestation d'un désaccord qui n'ont aucun lien avec les activités mentionnées aux alinéas a) à d).

c'est-à-dire les autres éléments.

M. Tugwell: Je crois que c'est très bien.

M. Atkinson: Cela vous satisfait.

M. Tugwell: Oui.

M. Atkinson: Mais on a prétendu que cela limitait les libertés et vous avez même déclaré que le CSARS avait signalé certains cas. Vous pensez néanmoins qu'il nous faut conserver l'article tel quel?

M. Tugwell: Je crois que oui et. . .

M. Atkinson: Et s'en remettre au CSARS.

M. Tugwell: Je pense que vous pouvez vous en remettre au bon sens du directeur du SCRS, et aux conseils du CSARS, de l'inspecteur général et d'autres.

M. Atkinson: Pour surveiller?

M. Tugwell: Je crois que cela permettrait de réaliser un juste équilibre. Pendant les premières années, nous avons appris un certain nombre de choses, du moins le SCRS.

M. Atkinson: Lorsque vous avez comparu devant le Comité Pitfield en 1983, vous avez déclaré qu'un quart à un tiers du personnel diplomatique de l'Union soviétique et des pays du bloc de l'Est étaient des agents de renseignement. Vous avez également prétendu que les pays du bloc de l'Est comptaient parmi leurs informateurs environ 250 Canadiens. Croyez-vous que depuis ces chiffres ont augmenté ou diminué? Devons-nous continuer à nous préoccuper de cette menace?

M. Tugwell: Oui, certainement. Ces chiffres m'avaient été communiqués par d'autres, qui les tenaient d'un transfuge important, et en particulier de Stan Lefchenko qui a abandonné le KGB à Tokyo en 1979 et a fourni ce genre de chiffres. Le Service de sécurité de la GRC avait à l'époque jugé que ces chiffres semblaient raisonnables.

[*Text*]

something which the RCMP security service at that time felt were at least sort of reasonable guestimates.

• 1110

I will say now there are probably as many Soviet operators but they probably do not have as many knowing Canadians working for them. The end of the perception of a Soviet threat has probably produced a situation where many people in business are prepared to forget about various rules and regulations and sell things to the Soviets, if they have a saleable commodity—whether it is information or computer software or hardware—and not regard it as being a particularly difficult thing to square with their conscience.

I should think it is much easier for the Soviets and others to work in the collection of high-tech information now and not to have to actually enlist ideological spies or ones who have been compromised and blackmailed into it.

As for the number of Canadians who might be working, I would not like to put a figure on that any more. I think lots of people are out to make a buck, and the Soviets are pretty good at latching onto that.

Mr. Atkinson: The threat is still there—

Mr. Tugwell: The threat is still there.

Mr. Atkinson: —in terms of the Soviet personnel, would you say?

Mr. Tugwell: I think they are under instructions to gather up everything. I have been talking to a man who was in the U.S. administration and was responsible for the COCOM list, the list of prohibited technical goods. He says the thing was a farce and they just about got everything they wanted. What they do not have, they get.

Mr. Atkinson: Do you have any other comments on the section on threats to the security of Canada? The other item was that SIRC said that paragraph 2(d) was really covered off with the other definitions (a), (b), and (c) and we really did not need that particular section.

Mr. Tugwell: No, I take that point. I understand that point, and I think it just overlooks the two particular examples I gave regarding the conspiracy to control by mutual agreement, which are powerful factors. I do not see it coming from radicals in the streets so much. We can see them when they are out there and everything else. I do see it coming from powerful foreign influence—if they are foreign, of course, you pick it up on the other one—as well as powerful business interest, powerful political interest linked with businesses—which is more the fascist sort of model—or possibly extreme, exotic, religious cults, which can begin to take over a community.

We have seen it in some parts of the United States where religious cults have taken over and have exerted considerable control over local government. Various members of local government become members of this

[*Translation*]

Je suppose qu'à l'heure actuelle, il y a probablement autant d'informateurs soviétiques mais ils n'ont peut-être pas autant de Canadiens travaillant sciemment pour eux. En outre, depuis que l'on ne perçoit plus de menace soviétique, nombreux sont les hommes d'affaires qui sont prêts à oublier les divers règlements et règles applicables et qui vendent aux Soviétiques, s'ils ont quelque chose à vendre—qu'il s'agisse d'information ou de logiciel ou de matériel informatique, sans que cela ne pose de trop gros problèmes de conscience.

Il est beaucoup plus facile pour les Soviétiques et d'autres d'obtenir maintenant des renseignements de technologie de pointe sans avoir recours à des espions idéologiques ou à des gens qui ont été compromis ou victimes de chantage.

Quant au nombre de Canadiens qui continuent à se livrer à ce genre d'activités, je ne sais pas trop. Je crois qu'il y a beaucoup de gens qui sont prêts à gagner de l'argent, et les Soviétiques ont bien compris comment ils pouvaient obtenir ce qu'ils voulaient.

M. Atkinson: La menace demeure. . .

M. Tugwell: Oui.

M. Atkinson: Pour ce qui est du personnel soviétique, c'est cela?

M. Tugwell: Je crois qu'ils ont l'ordre de recueillir toutes les informations possibles. J'ai parlé à quelqu'un qui était responsable de la liste de COCOM, liste du matériel technique interdit, au gouvernement américain. Il dit que c'est une plaisanterie et que les Soviétiques ont tout ce qu'ils veulent. Ce qu'ils n'ont pas, ils l'obtiennent.

M. Atkinson: Avez-vous d'autres commentaires à faire sur l'article qui traite des menaces à la sécurité du Canada? Le CSARS a déclaré que l'alinéa 2d) était en fait déjà couvert dans les autres définitions a), b) et c) et n'était donc pas nécessaire.

M. Tugwell: Non, je ne suis pas d'accord. Je comprends ce qu'il veut dire, mais je crois que c'est négliger les deux exemples particuliers que je vous ai donnés sur la conspiration de contrôle par entente mutuelle. C'est important. Je ne pense pas que cela puisse tellement venir d'agitateurs des rues. Ceux-là, on les voit. Mais cela peut venir d'une influence étrangère puissante—évidemment, si c'est étranger, l'autre alinéa s'applique—ainsi que d'intérêts commerciaux puissants, d'intérêts politiques liés à des intérêts commerciaux—ce qui est davantage le type fasciste—ou de certains cultes religieux extrémistes et bizarres qui peuvent chercher à prendre le contrôle d'une localité.

Nous avons vu cela dans certaines régions des États-Unis, où des cultes religieux ont exercé un contrôle considérable sur les administrations locales. Divers membres de l'administration locale deviennent membres

[*Texte*]

secret cult and will obey a different command chain, so to speak. They are not really any longer acting for the benefit of the whole but for a minority interest.

I think this is possible in Canada. It is not enormously likely, maybe, but it is not so far-fetched that we can afford to just cross out (d). I think that the case of P2 is relevant to us all.

Mr. Atkinson: What about the entire situation in the two acts and the way it has been set up with SIRC, with the Inspector General and with the Solictor General being responsible and so on? Do you feel the act is functioning in a viable manner, from your viewpoint, with these checks on CSIS?

Mr. Tugwell: Yes, I think so. I think we have been through a fairly rough period while a new security service had to find its feet and learn the new arts, composed mainly of members who came from the old RCMP service. The whole business of launching into recruiting and training new intakes and things was a very big challenge for CSIS. They have had their problems, but they have overcome the teething troubles.

I would say the same of SIRC. I think SIRC is a very necessary, very original Canadian invention. In my personal view, it possibly took its responsibities to civil liberties more seriously in the first of its years than it took its responsibilities for also making sure that CSIS was doing a good job in terms of security. I think it was correcting that in its last year or 18 months, and they too have had a learning experience.

• 1115

Between them and the Inspector General, whose work the public does not see so much of but which is important, I think we have a system that works. I certainly do not think we should, as I said in my presentation, pull it up to see how the roots are getting on and then try planting it in some other part of the garden. I think it is good enough, and I am sure this committee will find ways of fine-tuning it, but I do not see the need for radical change.

Mr. Atkinson: When you warn not to rip it up by the roots, do you see this process of a parliamentary review every five years as a worthwhile exercise?

Mr. Tugwell: Certainly after the first five years, and this particular one is a worthwhile exercise. There has been a lot of public concern and criticism, and it is better to let it come out and hear it. People can feel that their concerns have been taken into account and possibly incorporated. Every five years—yes, I think maybe it is a good idea.

[*Traduction*]

de ce culte secret et finissent par obéir à une chaîne de commandement différente. Ils n'agissent plus pour le bien de tous mais pour un intérêt minoritaire.

C'est quelque chose qui est possible au Canada. Ce n'est peut-être pas très probable mais cela demeure dans le domaine du possible, et nous ne pouvons ainsi nous permettre d'éliminer purement et simplement l'alinéa d). L'affaire de la P2 me semble très éloquente.

M. Atkinson: Et que pensez-vous de la formule dans son ensemble, des deux lois, du CSARS, de l'inspecteur général et du solliciteur général ayant chacun leurs responsabilités, etc? Pensez-vous que la loi fonctionne suffisamment bien, que l'on a imposé les contrôles voulus sur le SCRS?

M. Tugwell: Oui. Nous avons connu une période assez difficile lorsque le nouveau service de sécurité a dû se mettre en route et apprendre un certain nombre de choses nouvelles, sachant qu'il était constitué essentiellement de membres de l'ancien service de la GRC. Il a fallu recruter et former des nouveaux et c'est un grand défi qu'a dû ainsi relever le SCRS. Il a connu certains problèmes mais il en est maintenant sorti.

J'en dirais autant du CSARS. C'est une formule très originale et purement canadienne qui me semble tout à fait nécessaire. Personnellement, j'estime qu'il a peut-être pris au début ses responsabilités liées aux libertés civiles plus sérieusement que ses responsabilités en matière de sécurité, dans le cadre desquelles il devait s'assurer que le SCRS s'acquittait bien de ses fonctions à cet égard. Je crois que ces 12 ou 18 derniers mois, le SCRS a essayé de rajuster le tir et qu'il a su tirer des leçons de son expérience passée.

Le SCRS et le Bureau de l'inspecteur général, dont les activités sont peu connues du public mais sont quand même importantes, constituent ensemble un système efficace. Comme je l'ai dit dans mon exposé, le jardinier n'a pas du tout intérêt à arracher le plant pour vérifier l'état des racines et le repiquer ensuite dans quelque autre coin du jardin. À mon avis, le SCRS ne présente pas de lacunes majeures, et je suis sûr que le comité trouvera des moyens de le perfectionner, mais je ne vois pas la nécessité d'un changement en profondeur.

M. Atkinson: Vous nous recommandez de ne pas arracher le plant, mais trouvez-vous un certain mérite à ce processus d'examen parlementaire quinquennal?

M. Tugwell: Un tel examen s'impose certainement après les cinq premières années, et l'examen en cours est donc fort opportun. Le SCRS a suscité beaucoup d'inquiétude et de critiques parmi les Canadiens, et il vaut mieux leur permettre de faire connaître leurs vues. Ils auront ainsi l'impression qu'on aura tenu compte de leurs inquiétudes et qu'on y aura peut-être même donné suite. Un examen quinquennal me semble effectivement une bonne idée.

[*Text*]

Mr. Atkinson: Institutionalize the five-year review?

Mr. Tugwell: Yes. This is Canada, and I think we are leading the western world in the whole business of supervising security services. Other countries are groping right now, because previously they tended to be above criticism or surveillance.

Mr. Atkinson: Your comment on SIRC was interesting too. Some individuals would argue that SIRC is being co-opted by the entire system as they become. . . I cannot say less mindful of civil liberties, but they reduce their scope in looking at that, if I can put it that way.

Mr. Tugwell: I do not think you could appoint a full-time head of SIRC for 25 years. He would become part of the system. I feel five years is the longest anybody should stay in SIRC, and maybe there should be sort of a trickle feed so you get change over the five years. If you go in with some very strong views on the need to safeguard the rights of individuals, then I think the fire in your belly will last 5 years but not 25.

Mr. Atkinson: So you think a five-year term is sufficient?

Mr. Tugwell: I would think so, yes.

Mr. Atkinson: For any of the members of SIRC?

Mr. Tugwell: I think so.

Mr. Rideout (Moncton): Previous witnesses, Mr. Pitfield in particular, suggested that SIRC was the eyes and ears for Members of Parliament and for the country as far as its overview of what goes on within CSIS. There has been another suggestion that we move to a committee that would oversee the work of CSIS, a Commons committee or maybe even a combined committee. Have you any thoughts or views with respect to that?

Mr. Tugwell: It is very attractive. It is something which David Charters and I—when I was at the Centre for Conflict Studies—toyed with at the time we came before the Pitfield committee. I have been persuaded by people who I respect that it is not a good idea, that the problems of security would be almost insurmountable. There would also be a sort of bureaucratic committee drag on the work of CSIS, which might be too great. So I would say no. I think SIRC works quite well as it is, and I would leave it like that.

Mr. Rideout: Have you any thoughts or recommendations with respect to the appointments to SIRC? Obviously that becomes very critical. We are experiencing problems now, as a Commons committee on

[*Translation*]

M. Atkinson: Y aurait-il lieu de prévoir un mécanisme d'examen quinquennal?

M. Tugwell: Oui. Nous sommes ici au Canada, et je crois que nous sommes à l'avant-garde dans le monde occidental pour ce qui est de contrôler les activités des services de sécurité. Dans d'autres pays, on avance encore à tâtons parce que les autorités avaient auparavant tendance à se considérer au-dessus de toute critique et de toute surveillance.

M. Atkinson: J'ai également trouvé intéressant votre commentaire sur le CSARS. Certains prétendent que le CSARS s'éloigne de plus en plus de son rôle de surveillant pour devenir plutôt un participant au système au fur et à mesure qu'il réduit la portée de son droit de regard, pour ne pas dire sa préoccupation à l'égard des libertés civiles.

M. Tugwell: Je ne crois pas que le directeur du CSARS puisse être nommé pour une période de 25 ans. Il deviendrait alors partie intégrante du système. Il me semble qu'un mandat de cinq ans est le plus long qu'on puisse envisager pour les membres du CSARS, et l'on devrait faire en sorte que la composition du comité puisse être renouvelée au cours des cinq ans. Même les plus ardents défenseurs des droits fondamentaux ne sauraient tenir le coup pendant plus de cinq ans, et certainement pas pendant 25 ans.

M. Atkinson: Ainsi, vous croyez qu'un mandat de cinq ans serait suffisant?

M. Tugwell: En effet.

M. Atkinson: Pour tous les membres du CSARS?

M. Tugwell: Je le crois, oui.

M. Rideout (Moncton): Certains des témoins que nous avons entendus précédemment, et notamment M. Pitfield, ont indiqué que le CSARS exerçait un droit de regard sur les activités du SCRS au nom des parlementaires et des Canadiens. Certains ont même proposé la création d'un comité, un comité de la Chambre ou peut-être même un comité mixte, qui surveillerait les activités du SCRS. Avez-vous des observations à nous livrer à ce sujet?

M. Tugwell: Je trouve la proposition très intéressante. David Charters et moi-même—au moment où j'étais au service du Centre pour l'étude des conflits—envisagions quelque chose de semblable quand nous avons comparu devant le comité Pitfield. Depuis, je me suis laissé dire par des gens que je tiens en haute estime que ce ne serait pas une bonne idée, que les problèmes de sécurité deviendraient presque insurmontables. Par ailleurs, un tel comité pourrait devenir un espèce de boulet bureaucratique pour le SCRS et pourrait devenir une trop grande entrave à ses activités. Je m'oppose donc à cette idée. Je considère que le SCRS fonctionne très bien tel qu'il est, et je ne toucherais pas à sa structure.

M. Rideout: Avez-vous des vues ou des recommandations à nous présenter en ce qui concerne les nominations au CSARS? C'est une question qui, de toute évidence, devient très critique. En tant que comité de la

[*Texte*]

a five-year review, in getting information. A lot of people have not been forthcoming with information, and that has distressed this committee. In striking that balance, how do we ensure the SIRC appointments are proper appointments and are the types of eyes and ears required to protect individual rights?

[*Traduction*]

Chambre chargé d'effectuer un examen quinquennal, nous éprouvons actuellement des difficultés à obtenir les renseignements voulus. Bien des gens semblent peu enclins à nous fournir les renseignements dont nous avons besoin, et cette situation afflige le comité. Comment pouvons-nous à en arriver à un juste équilibre et à faire en sorte que les personnes nommées au CSARS possèdent les qualités voulues et qu'elles puissent exercer leur rôle de surveillance de manière à protéger les droits fondamentaux?

• 1120

Mr. Tugwell: You have me on an interesting subject which I have not given any thought to. I will just try racking my brains.

I wonder whether this committee, if it meets every five years, could have a say in this. If the existing SIRC that comes into office next were to serve six years in this case and the next five-year committee in the course of its work would consider a list and try to find a well-balanced group to take over, I believe that might be a useful function.

M. Tugwell: Vous me prenez un peu au dépourvu avec cette question fort intéressante sur laquelle je ne me suis pas vraiment arrêté. Je devrais donc me creuser les méninges.

Je me demande si ce comité, s'il se réunissait tous les cinq ans, ne pourrait pas avoir son mot à dire à ce sujet. On pourrait, par exemple envisager que les membres du prochain CSARS soient nommés pour six ans, de sorte que le comité qui s'occupera du prochain examen quinquennal pourrait examiner une liste de candidats éventuels et essayer d'en arriver à une composition équilibrée pour le mandat suivant.

Mr. Rideout: Yes, I was thinking in the same direction. Otherwise, if appointments become politicized in any way, SIRC may lose its capability to be the eyes and ears of Members of Parliament.

M. Rideout: Je songeais justement à une solution semblable. Autrement, si les nominations devenaient sujettes à des pressions politiques, le CSARS pourrait être moins en mesure d'exercer son droit de regard au nom des parlementaires.

On a couple other little different areas, we have had recommendations both pro and con on whether CSIS should become more proactive in foreign countries; rather than that they respond internally, they become proactive. Tied into that, a concern of mine is in the narcotics-terrorism area. Should we be more aggressively out or remain as a responsive organization? Do you have any views on that?

Parmi les témoignages que nous avons entendus, certains étaient pour, d'autres étaient contre l'idée que le SCRS joue un rôle plus proactif dans les pays étrangers; au lieu que ces activités se limitent à réagir à l'intérieur de notre territoire, ils pourraient jouer un rôle proactif. À ce propos, je m'inquiète tout particulièrement du narcoterrorisme. Le SCRS devrait-il être plus actif ou se contenter de réagir aux situations qui se présentent? Avez-vous des vues là-dessus?

Mr. Tugwell: Yes, I think my views are against it. Obviously CSIS has a liaison responsibility abroad, and I would see that continuing. I know the problem is you do not necessarily trust the local security service you are dealing with and they may use you as a conduit for disinformation as much as anything else. But when you really look into it, to have an organization that is big enough and powerful enough, whether it is SIRC or a separate organization, to start a network of informers and agents in, say, India is a giant task if it is going to be any good at all. If you are just going to fiddle with it. . .

M. Tugwell: Oui, et je crois que je suis contre. Le SCRS a de toute évidence un rôle de liaison à jouer à l'étranger, et je crois qu'il devrait continuer à exercer ce rôle. Je sais qu'il y a un problème, parce qu'on ne peut pas toujours faire confiance au service de sécurité locale, qui cherche peut-être davantage à se servir de nos agents pour transmettre de fausses informations qu'à collaborer avec eux. Mais à bien y penser, ce serait une tâche énorme que de s'assurer un service qui ait les effectifs et les capacités voulus, que ce soit le CSARS ou un autre organisme distinct, pour mettre sur pied un réseau d'agents et d'informateurs en Inde, par exemple. Si l'on ne peut pas compter sur un organisme efficace. . .

I feel countries do not regard Canadian embassies abroad as nests of spies, and you will lose that reputation for probably a rather limited and not very efficient return—unless you are going to go into it in an absolutely enormous way, which I cannot imagine Canada doing. I

À l'heure actuelle, les ambassades du Canada à l'étranger ne sont pas considérées comme des nids d'espions, et le Canada risquerait de perdre cette réputation en échange d'un bénéfice sans doute limité, à moins qu'il ne soit prêt à s'engager à fond dans cette voie,

[*Text*]

think on balance you are going to lose more than you gain.

Mr. Rideout: What we are seeing with the RCMP in particular is that they have become more proactive on the narcotics side of things—an RCMP officer being killed in Thailand, these sorts of things. You start to wonder whether there is a void there and other agencies are starting to fill it and whether that is an area we should be looking at with CSIS. But I take your comment seriously.

Mr. Tugwell: The RCMP agent who was killed was presumably acting in liaison with the local police—that is my understanding—and of course that could happen to a CSIS operator.

Mr. Rideout: Exactly.

Mr. Tugwell: But he was not, I do not think, running his own counter-drug organization there.

Mr. Rideout: My concern in this particular area is that I think the narcotics-terrorism type of situation is going to become more prevalent in the future. I may not share totally your view that we should not become somewhat proactive in certain areas just to see if we can eliminate it. I do not think enough money is being spent on the war on drugs in any event. But I take your comment.

In your brief you talked a lot about P2 and the Masonic order and all of its involvement. Do you have any information or views about the existence of not necessarily Masonic but similar types of secret societies in Canada that may be involved in some way in subversive activities?

Mr. Tugwell: No, I do not. If there is any subversive organization of that sort on any scale, I am ignorant of it.

• 1125

The Chairman: Dr. Tugwell, do you believe that the SIRC type of review should be extended to the CSE operation, or to the activities of, say, Department of National Defence intelligence activities, the Department of Transport, and Immigration and Employment?

Mr. Tugwell: If it does extend, it is going to change the whole shape of SIRC completely, and its relationship with CSIS is going to be weakened because it is going to be looking in all kinds of directions. I mean, there is a good theoretical argument for some oversight or review of all government intelligence operations.

I think the main argument for having SIRC was to safeguard individual rights in Canada, and insofar that the electronic methods and so on I do not think impinge upon those rights in the same way that CSIS operations

[*Translation*]

et je ne peux guère m'imaginer que le Canada puisse agir ainsi. Tout compte fait, j'estime qu nous avons plus à perdre qu'à gagner.

M. Rideout: En ce qui concerne la GRC, on constate qu'elle a commencé à jouer un rôle plus proactif dans la lutte contre les drogues—par exemple, un agent de la GRC a été tué en Thaïlande. On commence à se demander s'il n'y a pas là un vide que d'autres organismes cherchent à combler et si le SCRS ne pourrait pas jouer un rôle à cet égard. Je prends toutefois bonne note de votre observation.

M. Tugwell: D'après ce que je comprends, il semble que l'agent de la GRC qui a été tué agissait de concert avec la police locale, et la même chose pourrait bien sûr arriver à un agent du SCRS.

M. Rideout: Justement.

M. Tugwell: Mais je ne pense pas qu'il dirigeait son propre service de lutte contre les drogues.

M. Rideout: Ce qui m'inquiète, c'est que le narcoterrorisme risque de prendre de l'ampleur. Je ne suis donc pas tout à fait d'accord avec vous quand vous dites que nous ne devrions pas chercher à devenir proactif dans certains domaines afin d'éliminer ce problème, si nous pouvons le faire. Quoi qu'il en soit, je considère qu'on ne consacre pas suffisamment de ressources à la lutte contre les drogues. Je prends néanmoins note de votre observation.

Dans votre exposé, vous avez beaucoup parlé des activités des francs-maçons, notamment de la P2. Avez-vous des informations ou des vues à nous présenter quant à l'existence, non pas nécessairement de loges maçonniques, mais de sociétés secrètes semblables qui participeraient à des activités subversives au Canada?

M. Tugwell: Non, je n'en ai pas. S'il existe de telles organisations subversives, de quelque envergure que ce soit, je n'en suis pas au courant.

Le président: Monsieur Tugwell, croyez-vous que le genre de surveillance exercée par le CSARS devrait être exercée à l'égard des activités du CST ou de celles du Service de renseignement de sécurité du ministère de la Défense nationale, du ministère des Transports ou du ministère de l'Emploi et de l'Immigration?

M. Tugwell: Si le rôle de surveillance du CSARS devait être élargi pour englober ces organismes, cela changerait complètement la structure du CSARS, et un tel élargissement de son mandat compromettrait la surveillance qu'il exerce à l'égard du SCRS. Bien sûr, on peut présenter de bons arguments en faveur d'un droit de regard ou d'un examen quelconque de toutes les activités relatives au renseignement de sécurité du gouvernement.

À mon avis, la principale raison d'être du SCARS est la protection des droits fondamentaux au Canada, et dans la mesure où les méthodes électroniques et autres qui sont utilisées ne risquent pas de nuire à ces droits au même

[*Texte*]

might, I think it is not necessary for the same organization to oversee them. On balance, I would rather see SIRC serving its present purpose and for Inspectors General, or equivalents, to be introduced into these other organizations to report to the government.

The Chairman: Are you aware of any instances where departments, or government, or whoever, might have done an end-run around CSIS in order to avoid a SIRC type of review?

Mr. Tugwell: I am not aware of it, but of course that kind of thing can happen.

The Chairman: We would also appreciate your evidence or opinion as to whether or not we should have a separate national assessments group to assess the intelligence coming from all of these agencies to give government a better flavour, rather than individual groups reporting. Do you have any views on that as to whether it is the Cabinet committee system, or whether there should be a better group of deputy ministers, etc.?

Mr. Tugwell: The Australian system, which I think is one of the ones you may have considered, does seem a good one, and you certainly do need somebody who looks at all the intelligence sources and then decides what extra intelligence, where to put the effort, and what is the threat, if there is one, and what sort of information is needed.

It is a very easy thing to produce a lot of information that goes nowhere because it is not properly controlled and directed, and then processed.

The Chairman: The other side of that argument I suppose is that if you have individual groups reporting up, any foreign country, friendly or otherwise, that wanted to infiltrate would have to infiltrate each one; whereas if you have a group assessing it all, then they just have to have one person in one place. Is that significant in your mind?

Mr. Tugwell: I see your point, but I do not think it is that significant. I think more significant is the importance that you should have some competition in providing information, intelligence, and that a minority view should not be overruled.

This is one of the Israeli experiences from 1973. Quite a lot of people did think an attack might be coming, but in the end the consensus was that there was not an attack coming, and so that was the only view put forward to government. Whereas since that experience they would now put forward the majority view, but they would also

[*Traduction*]

titre que les activités du SCRS, je ne crois pas qu'il soit nécessaire qu'elles soient soumises à la surveillance du même organisme. Tout compte fait, je préférerais que le CSARS continue à jouer le rôle qu'il joue à l'heure actuelle et que ces autres organismes soient soumis à la surveillance d'inspecteurs généraux ou de services semblables qui seraient chargés de faire rapport au gouvernement.

Le président: Avez-vous eu connaissance de cas de ministères ou d'autres organismes gouvernementaux qui auraient usé de moyens détournés pour éviter de s'en remettre au SCRS et d'avoir ainsi à se soumettre à un examen du genre de celui qu'effectue le CSARS?

M. Tugwell: Je n'ai eu connaissance d'aucun cas pareil, mais ce genre de chose peut bien sûr se produire.

Le président: Nous vous saurions gré également de nous dire ce que vous pensez de l'idée de créer un groupe d'évaluation national distinct qui serait chargé d'évaluer les renseignements de sécurité provenant de tous ces organismes afin de donner au gouvernement une vue d'ensemble. Qu'en pensez-vous? Croyez-vous que ce rôle devrait revenir à un comité du Cabinet ou à un groupe de sous-ministres ou à quelque autre groupe?

M. Tugwell: Le système australien, qui, si je ne m'abuse, est un de ceux que vous avez examiné, semble être un bon système, et il y a certainement lieu de charger un groupe quelconque d'examiner toutes les sources de renseignements de sécurité pour ensuite décider des renseignements additionnels qu'il faudrait obtenir, des domaines où il faudrait concentrer les efforts, ainsi que des menaces éventuelles.

C'est très facile de produire une multitude de renseignements qui ne servent pas à rien en dernière analyse parce que les efforts de collecte ne sont pas bien dirigés et canalisés et que les informations ne sont pas examinées comme il se devrait.

Le président: L'envers de la médaille, c'est sans doute que, dans la mesure où les renseignements de sécurité proviennent de différents groupes, tout pays étranger, qu'il s'agisse d'un pays allié ou non, qui souhaiterait infiltrer nos services de renseignement devrait infiltrer chacun de ces groupes; par contre, si tous ces groupes sont chapeautés par un groupe d'évaluation, les pays étrangers n'auraient qu'à placer un de leurs agents dans ce groupe. Cette distinction est-elle importante à votre avis?

M. Tugwell: Je comprends ce que vous voulez dire, mais je ne crois pas que cela soit vraiment important. Je crois qu'il est plus important d'assurer une certaine concurrence entre les groupes qui fournissent des renseignements de sécurité et de faire en sorte qu'un groupe minoritaire ne puisse pas être laissé pour compte.

C'est là une des leçons qui ressort de l'expérience israélienne de 1973. Bien des gens croyaient qu'une attaque était possible, mais, au bout du compte, le consensus était qu'on n'avait pas à s'inquiéter d'une attaque, de sorte que c'est seulement ce point de vue qui a été présenté au gouvernement. Forts de cette leçon, les

[*Text*]

put forward the minority view, even if it is from a young second lieutenant, because it is too risky simply to say,: well, on balance we do not think it is going to happen.

The Chairman: Dr. Tugwell, thank you very much for coming to Ottawa this morning, through the fog and everything, and giving us your evidence. It will be very helpful to us as we draft our report.

Members, we stand adjourned until Tuesday, February 6, at 11 a.m., when we will have Professor David Charters and Professor Ron Crelinsten as witnesses.

[*Translation*]

Israéliens, s'ils se trouvaient de nouveau dans cette situation, présenteraient le point de vue de la majorité, mais ils présenteraient également celui de la minorité, même si ce n'est que l'opinion d'un jeune sous-lieutenant, parce qu'il serait trop dangereux de se contenter de dire: «Tout compte fait, nous ne croyons pas que l'attaque se produira.»

Le président: Monsieur Tugwell, merci beaucoup d'être venu à Ottawa ce matin, malgré le brouillard et le mauvais temps, pour nous présenter vos vues. Vos observations nous seront très utiles dans l'élaboration de notre rapport.

Messieurs et mesdames les députés, la séance est levée jusqu'au mardi 6 février, à 11 heures. Nous recevrons alors les professeurs David Charters et Ron Crelinsten.



If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESS

From The Mackenzie Institute:
Maurice Tugwell, Director.

TÉMOIN

De «The Mackenzie Institute»:
Maurice Tugwell, Directeur.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 12

Tuesday, February 6, 1990

Chairman: Blaine Thacker

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 12

Le mardi 6 février 1990

Président: Blaine Thacker

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on

The Review of the CSIS Act and the Security Offences Act

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial d'

Examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité

RESPECTING:

Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989

CONCERNANT:

Ordre de renvoi du Comité en date du mardi 27 juin 1989

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY

Second Session of the Thirty-fourth Parliament
1989-90

Deuxième session de la trente-quatrième législature
1989-1990

34611—1

SPECIAL COMMITTEE ON THE REVIEW OF THE CSIS ACT AND THE SECURITY OFFENCES ACT

Chairman: Blaine Thacker

Vice-Chairman: Maurice Tremblay

Members

Atkinson, Ken
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Robinson, Svend
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

COMITÉ SPÉCIAL D'EXAMEN DE LA LOI CONSTITUANT LE SCRS ET DE LA LOI SUR LES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Président: Blaine Thacker

Vice-président: Maurice Tremblay

Membres

Atkinson, Ken
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Robinson, Svend
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, FEBRUARY 6, 1990
(22)

[*Text*]

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met at 11:08 o'clock a.m. this day, in Room 308 West Block, the Chairman, Blaine Thacker, presiding.

Members of the Committee present: Ken Atkinson, Derek Lee, George Rideout, Jacques Tétreault, Blaine Thacker and Maurice Tremblay.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Philip Rosen, Research Officer. *From the Committee Research Staff*: Stuart Farson, Research Consultant; François Cadieux and Brian Gorlick, Research Associates.

Witnesses: *From the Centre for Conflict Studies, University of New Brunswick*: Professor David Charters, Director. *From the Department of Criminology, University of Ottawa*: Professor Ronald Crelinsten.

The Committee resumed consideration of Its Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, September 26, 1989, Issue No. 1*).

Professor Charters made a statement.

Professor Crelinsten made a statement accompanied by photographic slides. (*See text at Appendix "CSIS-2" at the end of this issue.*)

The witnesses answered questions.

At 12:23 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 6 FÉVRIER 1990
(22)

[*Traduction*]

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité se réunit aujourd'hui à 11 h 08, dans la pièce 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Blaine Thacker (*président*).

Membres du Comité présents: Ken Atkinson, Derek Lee, George Rideout, Jacques Tétreault, Blaine Thacker et Maurice Tremblay.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, attaché de recherche. *Du personnel du Comité*: Stuart Farson, conseiller en recherche; François Cadieux et Brian Gorlick, associés de recherche.

Témoins: *Du «Centre for Conflict Studies», Université du Nouveau-Brunswick*: Pr David Charters, directeur. *Du Département de criminologie, Université d'Ottawa*: Pr Ronald Crelinsten.

Le Comité poursuit les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 juin 1989 (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi, 26 septembre 1989, fascicule n° 1*).

Le Pr Charters fait un exposé.

Le Pr Crelinsten agrémente son exposé de diapositives (*voir l'Appendice «CSIS-2» à la fin du fascicule*).

Les témoins répondent aux questions.

À 12 h 23, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Tuesday, February 6, 1990

• 1108

The Chairman: I would like to call our meeting to order. We are continuing our reference, dated June 27, 1989. We are very privileged today to have two distinguished professors before us, both of whom do substantial amounts of work in the area of terrorism and intelligence. They will add an enormous amount to our hearings and to what we learn about this whole area. I speak of Prof. David Charters, of the Centre for Conflict Studies at the University of New Brunswick; and Prof. Ronald Crelinsten, of the Department of Criminology, University of Ottawa.

Our clerk has recommended, and our witnesses are agreed, that it would be better for each to make his presentation before questions begin. We will start with Prof. Charters.

Professor David Charters (Professor, Centre for Conflict Studies, University of New Brunswick): I shall try to suggest a new way of looking at the problem of national security: how this may bear on the way we approach the problem of intelligence, and how and by whom this intelligence ought to be collected and analyzed.

I take as my starting point a way of looking at national security that was suggested in a speech by Bernard Thillaye in 1980. At the time he was Director of Strategic Policy Planning in the Department of National Defence. He believed that a working concept of national security begins with those things that a nation holds in common, things that have to be kept safe and secure. He said this specifically in respect to defence policy, but I believe you can take it as a starting point to look at a broader approach to the concept of national security.

• 1110

Among the things one might include in a list of things which must be kept safe and secure would be Canada's status as a politically and territorially independent state; a healthy and productive economy that brings prosperity to the widest possible number of Canadian residents; the sovereignty, integrity and fairness of all national institutions and services and constitutional, political legislative and judicial processes; the protection of democratic rights, values and practices; protection of the lives, livelihoods and human rights of citizens, residents, visitors, immigrants and refugees both in Canada and those we are responsible for abroad; the preservation of a clean environment to the greatest extent possible; and the security of persons, installations, information and processes relating to matters of national and international

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le mardi 6 février 1990

Le président: La séance est ouverte. Nous poursuivons l'étude de notre ordre de renvoi daté du 27 juin 1989. Nous sommes honorés aujourd'hui d'accueillir deux éminents professeurs qui tous les deux ont fait de longues recherches sur le terrorisme et le renseignement de sécurité. Leurs témoignages nous serons certainement très utiles. Je vous présente Monsieur David Charters, du *Centre for Conflict Studies* de l'Université du Nouveau-Brunswick et Monsieur Ronald Crelinsten, du Département de criminologie de l'Université d'Ottawa.

Après avoir consulté nos témoins, le greffier a recommandé que nous entendions les deux témoins avant d'ouvrir la période des questions.

M. David Charters (professeur, Centre for Conflict Studies, Université du Nouveau-Brunswick): Je vous propose une nouvelle façon d'aborder le problème de la sécurité nationale. Il s'agit d'établir quel est le rôle du renseignement de sécurité, à qui cette activité doit être confiée et les méthodes d'analyse et de collectes pouvant être utilisées.

Ma démarche se fonde sur la conception de la sécurité nationale qu'a exposé M. Bernard Thillaye, alors Directeur de la planification des objectifs stratégiques au ministère de la Défense nationale, dans une allocution qu'il a prononcée en 1980. Celui-ci observait que tout concept opérationnel de la sécurité nationale exigeait une définition des réalités nationales, c'est-à-dire celles qui sont communes à la nation et que celles-ci veut protéger. Bien que la notion formulée par M. Tillhaye s'appliquait essentiellement à la politique de défense, j'estime qu'elle constitue un bon point de départ à une étude plus vaste du concept de la sécurité nationale.

La liste des réalités que le Canada doit protéger pourrait comprendre le statut du Canada en tant qu'État politiquement et territorialement indépendant; une économie saine et productive qui apporte la prospérité au plus grand nombre possible d'habitants; la souveraineté, l'intégrité et l'équité de l'ensemble des institutions et des services nationaux ainsi que des règles constitutionnelles, et des systèmes politiques, législatifs et judiciaires; la protection des droits, valeurs et usages démocratiques; la protection de la vie, des moyens d'existence et des droits des citoyens, résidents, visiteurs, immigrants et réfugiés tant au Canada qu'à l'étranger; la préservation d'un environnement sain dans la plus large mesure possible et la sécurité des personnes, des installations, des renseignements et des processus relatifs aux questions de

[*Texte*]

security, including treaties, conventions and arrangements to which Canada is a party. This is not an all-encompassing or complete list, but I think it is a good starting point.

The other aspect of this is that Canada's national security is not bound solely by geography. We are a part of a wider international community to which we have obligations to keep the peace, to keep treaties, agreements and international arrangements secure and safe, and to protect visitors and internationally protected persons when they are in our country. So as I say, national security goes beyond the territorial limits of Canada. We have a global sense of responsibility. In that sense we face a global range of challenges, some of which go beyond the strict terms of section 2 of the CSIS Act.

I have divided my list of challenges into two parts, the traditional challenges and the non-traditional. Among the traditional challenges, of course, are disputes, conflict and war. Canada is at peace and broad global trends suggest that is likely to remain the case, but conflict and war has continued in many parts of the world and the pre-conditions exist in many others.

Not all of the situations are amenable to mediated solutions, either locally or through international forums. The implications for Canada might include Canadians as the victims of conflict and war, with perhaps the need to extricate them from difficult situations; economic disruption with varying degrees of impact on the Canadian or global economies; peace-keeping or peace-restoring operations involving Canadians in multinational forces; the proliferation of refugees with impact on Canadian and multinational relief and resettlement efforts, including immigration policies; and what I call spill-over effects in the form of violence between expatriate groups of belligerents or attacks on the official representatives of the warring states.

This brings us to the problem of terrorism which is included under section 2. I will not deal with terrorism extensively because Prof. Crelinsten is going to have more to say on that subject. In general, I would say Canada has never been a major target of terrorism in its own right, the FLQ and October crisis notwithstanding. But we have not been immune from global trends and those trends suggest a continuation of existing patterns of activity.

This being the case, Canadians may be victims. Émigrés from conflicts elsewhere might choose to continue their war on Canadian territory, or Canada might be used as a training ground, transit point, recruiting source or springboard for attacks elsewhere. This, of course, has

[*Traduction*]

sécurité nationale et internationale, y compris les traités, conventions et ententes qui facilitent tous les aspects des relations et activités internationales du Canada. Cette liste n'est pas exhaustive, mais je crois qu'il s'agit d'un bon point de départ.

Il découle de cette liste que la sécurité nationale du Canada ne dépend pas seulement de la protection de son territoire. A l'échelle internationale, nous nous sommes engagés à contribuer au maintien de la paix, à respecter certains traités, accords et conventions ainsi qu'à protéger les visiteurs et les personnes ayant un statut international qui pourraient se trouver dans notre pays. On voit donc que la sécurité nationale ne se limite pas à la protection du territoire. Nous avons certaines responsabilités à l'échelle internationale. A cet égard, nous faisons face à des problèmes mondiaux qui dépassent le cadre de l'article 2 de la Loi sur le SCRS.

J'ai scindé en deux ma liste des problèmes traditionnels et non traditionnels qui se posent en matière de sécurité nationale. Nos problèmes traditionnels comprennent naturellement les différends, les conflits et les guerres. Le Canada est en paix et, compte tenu de l'évolution de la situation mondiale, tout semble indiquer qu'il continuera de l'être. Pourtant, des conflits et des guerres sévissent dans de nombreuses régions du globe et les conditions susceptibles de donner lieu à de telles situations existent dans d'autres.

Toutes les situations ne se prêtent pas à la médiation, que ce soit à l'échelle locale ou par l'entremise d'organisations internationales. Voici les répercussions que cela pourrait avoir sur le Canada: 1) des Canadiens pourraient être des victimes de la guerre, ce qui suppose qu'il faudrait trouver des moyens de leur venir en aide, 2) des perturbations économiques dont l'effet sur l'économie canadienne ou l'économie mondiale pourraient se faire sentir, 3) le Canada pourrait être appelé à participer à des opérations de maintien ou de rétablissement de la paix au sein de forces multinationales, 4) il pourrait y avoir une prolifération de réfugiés qui aurait une incidence sur les efforts canadiens et multinationaux d'aide et de réinstallation, et sur ces politiques d'immigration, 5) il pourrait se produire des effets secondaires, c'est-à-dire des manifestations de violence opposant les groupes expatriés de belligérants ou des attaques pourraient être menées contre les représentants officiels des États en guerre.

Cela nous amène au problème du terrorisme dont il est question à l'article 2. Je ne m'étendrai pas trop longuement sur le sujet parce que M. Crelinsten s'y connaît mieux que moi. Si l'on fait exception du FLQ et de la crise d'octobre, le Canada n'a jamais été une cible importante du terrorisme. Il n'est cependant pas à l'abri de ce qui se passe dans le monde, et tout indique que le terrorisme n'est pas mort.

Il est donc possible que les Canadiens soient victimes d'actes terroristes. Des immigrés venus de pays en proie à des conflits pourraient choisir de poursuivre leur lutte sur le territoire canadien, ou le Canada pourrait servir de base d'entraînement, de point de transit, de source de

[*Text*]

implications for our obligations to the international community.

• 1115

Another of the traditional areas of intelligence concern is espionage, and we are seeing more attention being devoted to high technology as a target of espionage. Espionage, if properly directed, could make Canada's industries less competitive. That could endanger the safety of Canadian citizens and I would say that, although we have seen considerable change going on, the intelligence services of the Soviet bloc still constitute a major security intelligence challenge. Indeed, the efforts to bring about economic reform in these countries may stimulate greater espionage efforts to acquire economic, technical and scientific information, both to hasten the process of economic reform in those countries and to gain the advantage in negotiations over trade or economic aid. And, of course, Canada's interests are not always in line with those of our allies, so otherwise friendly nations may engage in spying in Canada.

Foreign interference is another area that is covered under section 2. This might involve covert or deceptive means of influencing national political activities and constitutional procedures in institutions, which, if unchecked, could undermine those institutions' processes and the values and rights that make Canada a democracy. Some examples might be covert funding of a political party or group or faction within, to bring its aims or leaders under foreign direction or influence; recruitment of an agent of influence within national institutions or parties in order to exert influence on national policies and actions; or harassment of groups and individuals, including citizens, immigrants, refugees and exiles, in retaliation for past or current opposition to a foreign power.

This brings us to the non-traditional challenges. The first of these that I have listed is crime. Traditional approaches to national security and security intelligence, as well as common legal, constitutional and practical arrangements, have tended to draw clear distinctions between crime for personal gain and the kinds of other activities I have already identified such as terrorism and foreign interference.

Recent trends, however, and their potential consequences, blur those distinctions. Certain types of otherwise purely criminal actions may have national security implications. Here I draw your attention to three—computer crime, economic crime, and narcotics. The first could involve destruction, manipulation or misuse of data vital to the functioning or security of the

[*Translation*]

recrutement ou de tremplin pour des attaques menées ailleurs. Tout cela a bien sûr des répercussions sur nos obligations envers la communauté internationale.

L'un des domaines traditionnel sur lequel porte le renseignement de sécurité, c'est l'espionnage. Il y a de plus en plus d'espionnage dans le domaine de la haute technologie. L'espionnage, s'il est mené avec succès, risque de rendre les industries canadiennes moins concurrentielles, ce qui risque de menacer la sécurité des citoyens canadiens. Malgré tous les changements qui se produisent, je me dois d'ajouter que les services d'espionnage du bloc soviétique continuent de poser le principal défit en matière de renseignement de sécurité. Les efforts visant à adopter des réformes économiques dans ces pays peuvent stimuler l'espionnage visant à acquérir des renseignements d'ordre économique et technique pour accélérer le processus de réforme et tirer avantage des négociations sur l'aide commerciale ou économique. Les intérêts du Canada ne correspondent évidemment pas toujours à ceux de ses alliés, de sorte que des pays autrement «amis» peuvent également faire de l'espionnage au Canada.

La question de l'ingérence étrangère relève également de l'article 2. Il peut s'agir de l'utilisation par des gouvernements ou des groupes étrangers de moyens clandestins pour essayer d'influer sur les activités politiques nationales, les usages constitutionnels, et les institutions. Si l'on n'y met pas fin, ces activités pourraient saper les institutions, les mécanismes, valeurs et droits qui font du Canada une démocratie. Cette ingérence pourrait revêtir les formes suivantes: 1) le financement clandestin d'un parti, d'un groupe ou d'une faction politique en vue d'en soumettre les objectif et les dirigeants à des intérêts étrangers, 2) le recrutement d'un agent au sein d'une institution nationale ou d'un parti, en vue d'exercer une influence indirecte sur les politiques et initiatives nationales, 3) le harcèlement de groupes et d'individus (citoyens, immigrants, réfugiés, exilés), par représailles à une opposition actuelle ou passée à la puissance étrangère en cause.

Cela nous amène au problème non traditionnel. Le premier dont je vais vous parler, c'est le crime. Les conceptions traditionnelles de la sécurité nationale et du renseignement de sécurité, ainsi que les arrangements habituels en matière juridique et constitutionnelle et sur le plan pratique tentent à faire une nette distinction entre le crime commis par intérêt personnel et les autres activités dont je vous ai déjà parlé comme le terrorisme et l'ingérence étrangère.

Les tendances récentes et leurs conséquences possibles estompent toutefois ces distinctions. Certains types d'actes purement criminels peuvent aussi se réfléter sur la sécurité nationale. J'attire votre attention sur trois crimes de ce genre, le crime informatique, le crime économique et le trafic de stupéfiants. Le crime informatique pourrait comporter la destruction, la manipulation ou le

[*Texte*]

government or the economy. The second could undermine the integrity or viability of, or more important perhaps, the public confidence in major financial institutions leading to their collapse and perhaps causing a national or international economic crisis. The narcotics problem introduces the potential for violence and for the corruption of individuals and institutions. As anyone who has followed recent events in Columbia would be well aware, the financial assets and the ruthlessness of narcotics traffickers make this criminal threat really in a class by itself. Of course, the drug problem impacts on national social health care and law enforcement programs and their associated costs.

Other non-traditional sources would include environmental problems because of their impact on every aspect of society as well as on national and international society. The range of problems is wide-ranging—contamination or elimination of food and water supplies; depletion or destruction of animal species; deforestation; global warming, and so on. The implications of these problems could include famine, accompanying disease, and massive shifts in population, climatic change, desertification, submerged coastlines and communities, economic disruption, and the dislocation of social order and stability in the affected areas, possibly leading to conflict and its attendant consequences. These problems do not respect borders and no country would be immune from the effects of environmental disasters.

Attention is turned as well to economic crises. Every country, Canada included, confronts economic problems of different degrees and nature. Some of these countries, particularly the western states, have ample resources and are comparatively well funded with social programs and mechanisms to weather most economic difficulties. Others, particularly the Third World and eastern Europe, do not, and these are the nations that are beset by chronic economic crises at varying levels of severity, and not surprisingly these are some of the same countries that labour under problems of unstable or illegitimate governments, war, ethnic strife, overpopulation, poverty and so on.

• 1120

Finally, there is disease. The implications and consequences of pandemics such as the AIDS problem are potentially so severe that they cannot be treated solely as problems of public health, education and science. The prospect of such pandemics killing significant proportions of national or regional populations anywhere in the world should be a cause for grave concern. As with war, economic or environmental crises, the consequences for such nations or regions and the remainder of the

[*Traduction*]

détournement de données essentielles au fonctionnement ou à la sécurité du gouvernement ou de l'économie. Le crime économique pourrait saper l'intégrité ou la viabilité des grandes institutions financières, ou miner la confiance que le public met en elles, ce qui en entraînerait l'effondrement et pourrait causer une crise économique nationale ou internationale. Le trafic de stupéfiants peut être une source de violence et entraîner la corruption d'individus et d'institutions. Tous ceux qui ont suivi les événements qui se sont déroulés récemment en Colombie savent très bien que, parce qu'ils sont riches et dénués de scrupules, les trafiquants constituent une menace criminelle formant une catégorie à part. En outre, les drogues ont une incidence sur les programmes sociaux, médicaux et de maintien de l'ordre et sur les coûts qui s'y rattachent.

Au nombre des problèmes non traditionnels, notons les problèmes écologiques en raison des répercussions qu'ils peuvent avoir sur tous les aspects de la société à l'échelle nationale et internationale. La gamme de ces problèmes est étendue: contamination ou élimination des approvisionnements en nourriture et en eau, mise en danger ou destruction d'espèces animales, déboisement, réchauffement de la planète, etc. Parmi les conséquences possibles, mentionnons la famine ainsi que la maladie et les déplacements massifs de population qui l'accompagnent, les changements climatiques, la désertification, la submersion des côtes, les perturbations économiques, l'effrondement de l'ordre social et de la stabilité dans les régions touchées, d'où les conflits et les autres bouleversements connexes. Ces problèmes ne connaissent pas de frontière; aucun pays n'est à l'abri des conséquences que peut avoir une catastrophe écologique.

Il faut également se préoccuper des crises économiques. Tous les pays, y compris le Canada, sont confrontés à des problèmes économiques variables en ampleur et en nature. Certains de ces pays, particulièrement les pays occidentaux, ont des ressources considérables et disposent de programmes sociaux et de mécanismes relativement suffisants pour résister à la plupart des difficultés économiques. D'autres, surtout le Tiers-monde et l'Europe de l'Est, ne sont pas dans la même situation et ce sont les pays qui sont en butte à des crises économiques chroniques plus ou moins graves, et il n'est pas étonnant que certains de ces pays connaissent des problèmes tels que l'instabilité ou l'illégitimité du gouvernement, la guerre, les conflits ethniques, la surpopulation, la pauvreté et ainsi de suite.

Enfin, il y a la maladie. Les répercussions et les conséquences de pandémies tel le problème du SIDA peuvent être si graves qu'on ne peut y voir uniquement des problèmes d'hygiène publique, d'éducation et de science. La possibilité que de telles maladies finissent par tuer une partie importante de la population nationale ou régionale n'importe où au monde devrait être source de graves craintes. Comme dans le cas de la guerre, des crises économiques ou environnementales, les conséquences

[*Text*]

international community could be unpredictable and dangerous.

What my brief suggests is that while the traditional security intelligence tasks are likely to retain their relevance in the 1990s, the concept of national security and the mandate of security intelligence may have to be broadened. The threats to the security of the state may arise from issues that heretofore were not regarded as security problems, but if you look back to Thillaye's notion of national things that have to be kept safe and the list that flows from it, then it is clear that some of these non-traditional challenges indeed have a place in considerations of national security.

They take on additional relevance when they are placed in the wider context of global interest, those of Canada and the international community. If this means that Canada needs to re-define security intelligence and re-orient the security intelligence mission, it also raises more fundamental questions. Should CSIS be expected to fulfil this wider mandate? If not, who or what should do so?

I ask really at the end of my paper here whether in fact there is a requirement for a different body to look at some of these wider issues. This would not relieve CSIS of its traditional role in counter-espionage and counter-terrorism. It would rather be a new entity that would serve as a national office to collate and analyse security intelligence on both traditional and non-traditional challenges.

It would collect this information from CSIS and the other agencies I have mentioned, such as External Affairs, the Department of National Defence and so on. It could then produce regular national and international assessments for decision-makers, the appropriate ministries and executive departments.

I have not suggested an exact locus for such a body, but I think it is important that it would have to be extra-departmental and independent with its own staff, budget and authority. It would require the means of legitimacy to be able to tell decision-makers what they do not always wish to hear.

"Intelligence is knowledge", writes Sherman Kent, a historian, and for 16 years head of the CIA's office of national estimates. Plotinus wrote many centuries ago, "Knowledge, if it does not determine action, is dead to us".

I think my brief suggests that Canada's decision-makers are going to require a wider range of knowledge in the decades to come in order to deal wisely with these very complex national and international problems. This in turn requires a new way of thinking about national security, the role of security intelligence and the means by

[*Translation*]

pour ces nations ou régions et pour le reste de la communauté internationale pourraient être imprévisibles et dangereuses.

Dans mon mémoire, je laisse entendre que même si les tâches traditionnelles du renseignement de sécurité conserveront vraisemblablement leur pertinence dans les années 90, il pourrait être nécessaire d'élargir le concept de sécurité nationale et le mandat du renseignement de sécurité. Les menaces pour la sécurité de l'État peuvent provenir de dossiers qui n'étaient pas jusqu'ici considérés comme des problèmes de sécurité; mais si l'on reprend l'idée de Thillaye des biens nationaux qui doivent être conservés en sécurité et la liste qui en découle, alors il est manifeste que certains de ces défis non traditionnels ont effectivement leur place dans toute étude de la sécurité nationale.

Ces questions sont encore plus pertinentes si on les replace dans le contexte des intérêts globaux, de ceux du Canada et de la communauté internationale. Si cela signifie que le Canada doit redéfinir le renseignement de sécurité et réorienter la mission du renseignement de sécurité, cela soulève aussi des questions plus fondamentales. Devrait-on confier au SCRS ce mandat élargi? Sinon, à qui ou à quoi faut-il le confier?

À la fin de mon mémoire, je demande en fait s'il n'est pas nécessaire qu'un organisme différent examine certaines de ces questions d'envergure. Ceci n'enlèverait pas au SCRS son rôle traditionnel en matière de contre-espionnage et de contre-terrorisme. Il s'agirait plutôt d'un nouvel organisme qui servirait de bureau national pour réunir et analyser les renseignements de sécurité dans des domaines à la fois traditionnels et non traditionnels.

Il obtiendrait ces renseignements du SCRS et des autres organismes dont j'ai parlé, tel les Affaires extérieures, le ministère de la Défense nationale, et ainsi de suite. Il pourrait ensuite produire régulièrement des évaluations nationales et internationales à l'intention des décideurs, des ministères en cause.

Je ne propose pas de place précise dans la hiérarchie pour un tel organisme, mais j'estime important qu'il soit extra-ministériel et indépendant, qu'il ait son propre personnel, son propre budget et ses propres pouvoirs. Il lui faudrait la légitimité nécessaire pour qu'il soit en mesure de dire aux décideurs des choses qu'ils ne veulent pas toujours entendre.

«Le renseignement, c'est la connaissance» selon Sherman Kent, historien et pendant 16 ans directeur du bureau des estimations nationales de la CIA. Il y a plusieurs siècles, Plotin écrivait «la connaissance qui ne mène pas à l'action est morte pour nous».

Je crois que mon mémoire laisse prévoir que les décideurs du Canada auront besoin de connaissances plus étendues dans les décennies à venir pour agir avec sagesse à l'égard de ces problèmes nationaux et internationaux très complexes. Il faut donc une nouvelle façon d'aborder la sécurité nationale, le rôle du renseignement de sécurité

[*Texte*]

which it can ensure that knowledge does indeed inform action. Thank you very much.

The Chairman: Thank you very much, Prof. Charters. Professor Crelinsten, would you like to take the floor? The reason we are sort of pushing is that we are afraid the bells might start to ring at any moment and we will have to go to a vote. We would like to get your evidence into the record before that happens.

Professor Ronald Crelinsten (Department of Criminology, University of Ottawa): I appreciate that. My evidence depends on some slides, so a bit of technology must be begun here.

J'ai des versions françaises

and English versions.

[*Slide Presentation*]

• 1125

Ces diapositives sont basées sur les schémas qui apparaissent dans l'article que vous devez avoir devant vous,

an article published in the review *Terrorism and Political Violence*. I have been working on the problem of terrorism in democratic societies, with special emphasis on how democratic societies can control terrorism and related security threats without trampling on civil liberties.

Such a committee as this would not exist in a totalitarian state, and the problem of controlling terrorism and other security threats would not be viewed as problematically as we view it here in a democratic society.

There is a spectrum of actions that range from purely social protest activities, which I call deviance, through more political forms of protest, which I call dissent, through forms of protest that break the law, which I call crime—all the way to mass protest, which has the power, the weaponry, and the manpower to overthrow the state, which I call revolution. Now how does the state deal with each of these four forms of action by those who are controlled?

L'État a quatre options qui correspondent à chacune des quatre catégories de protestation.

Il y a le contrôle social, qui comprend l'éducation, la famille, l'école, enfin toutes les formes du contrôle social visant à socialiser les gens et à faire en sorte qu'ils se conforment aux normes de la société.

Quand les formes d'expression d'opposition deviennent plus politiques, on parle du gouvernement et de toutes les institutions qu'il comprend. Si cela demeure légal et politique, cela reste du ressort du gouvernement. Mais aussitôt que les activités politiques commencent à comprendre des comportements illégaux, il y a une institution qui commence à gérer le problème. C'est le système pénal, qui est appelé «justice pénale» dans les diapositives.

[*Traduction*]

et les moyens d'assurer que ces connaissances mènent effectivement à l'action. Merci beaucoup.

Le président: C'est nous qui vous remercions, professeur Charters. Professeur Crelinsten: voulez-vous prendre la parole? Si nous insistons un peu, c'est que nous craignons que la sonnerie retentisse à tout moment, nous obligeant à aller voter. Nous aimerions que votre témoignage figure au procès-verbal avant cela.

M. Ronald Crelinsten (professeur, Département de criminologie, Université d'Ottawa): Je comprends très bien. Mon témoignage exige des diapositives, il nous faut donc recourir ici à la technologie.

I have French versions

et des versions anglaises.

[*Diaporama*]

These slides are based on the diagrams in the article you should have before you

un article dans la revue *Terrorism and Political Violence*. Je travaille sur le problème du terrorisme dans les sociétés démocratiques, surtout sur la façon dont les sociétés démocratiques peuvent contrôler le terrorisme et les menaces semblables à la sécurité sans écraser les libertés civiques.

Un comité comme celui-ci n'existerait pas dans un État totalitaire, et les problèmes de la lutte contre le terrorisme et les autres menaces à la sécurité ne poseraient pas les problèmes qu'ils posent ici dans une société démocratique.

Il y a tout un spectre d'actions: les activités de protestation purement sociales, que j'appelle la déviance, les formes plus politiques de protestation, que j'appelle la dissidence, les formes de protestation qui enfreignent la loi, que j'appelle crime, et enfin la protestation de masse qui dispose du pouvoir, de l'armement et des effectifs nécessaires pour renverser l'État, que j'appelle la révolution. Comment l'État fait-il face à chacune de ces quatre formes d'action par ceux qui sont contrôlés?

The State has four alternatives corresponding to each of the four categories of protest.

There is social control, which includes education, the family, the school system and finally all forms of social control aimed at socializing people and ensuring that they conform to societal norms.

When the forms of expression of opposition become more political, we are talking about government and all its institutions. If it all remains legal and political, then it is under government jurisdiction, but as soon as political activities start including illegal behaviours, there is an institution which begins to manage the problem, it is the criminal system, called "Criminal Justice" on the slides.

[*Text*]

Finalement, quand la révolution éclate, c'est la guerre intérieure. Évidemment, c'est l'institution militaire qui commence à gérer ce problème.

Donc, nous avons quatre formes de contrôle qui correspondent à quatre types d'institutions: les institutions sociales, politiques, pénales et militaires.

• 1130

I would suggest these four kinds of protest and control correspond, on the whole, and when people deviate from social norms, it stays within social control. When people dissent in politics, it stays in opposition to government. When it becomes illegal, then it is dealt with by criminal justice. When it becomes revolutionary, it becomes military.

I would not say there is too much of a problem with these four ways of dealing with these four types of problem. The problem arises in what I call the "grey zones" that separate these four clearly established modes of social and political communication between controllers and controlled. These are labelled "for the state" and "for the people who protest against the state". This is where I think the greatest interest comes to this committee.

I tried to apply this model to the whole question of the assessment of national security threats. Going backwards from the most serious threats in revolution, we find that terrorism falls between crime and revolution. It is very often difficult to say whether the terrorism is simply a form of individual political crime or a prelude to revolution.

Pendant la Crise d'octobre, on a utilisé l'expression «l'insurrection appréhendée». C'était la forme la moins grave, mais une forme tout de même assez grave, de protestation laissant prévoir la préparation d'une vraie révolution.

So security intelligence has to decide if this terrorism is going to become worse or if we round up the perpetrators it will disappear.

When you go back to the second grey zone, this is where security intelligence does most of its work. You have heard from other witnesses that security intelligence tries to figure things out before something happens. Once you are in a full-blown terrorist campaign, it is already taking place. How can you prevent this?

Well, the word in the second grey zone is "subversion". This is people who preach the use of violence for political means. They try to convince others to use violence and subvert traditional protest movements to move towards violence.

You can even ask the question further if you proceed further back. Subversion is clearly political. What about social protest? What about protest that is not necessarily

[*Translation*]

Finally, when revolution begins, you have civil war. Of course, now it is the military institution which has to deal with the problem.

So there are four types of control corresponding to four types of institutions, social, political, criminal and military institutions.

Ces quatre sortes de protestations et de contrôle correspondent, dans l'ensemble, et lorsque l'on s'écarte des normes sociales, cela relève du contrôle social. En cas de dissidence politique, il s'agit toujours d'opposition au gouvernement. Quand cela devient illégal, c'est la justice pénale qui s'en occupe. Quand cela devient révolutionnaire, on entre dans le domaine militaire.

J'estime qu'il n'y a pas de grave problème quant à ces quatre façons de faire face à ces quatre sortes de problèmes. Le problème se pose dans ce que j'appelle les zones d'ambiguïté qui séparent ces quatre modes clairement définies de communication sociale et politique entre les contrôleurs et les contrôlés. Elles sont indiquées «pour l'État» et «pour ceux qui protestent contre l'État». C'est là je crois que cela devient surtout intéressant pour ce comité.

J'ai tenté d'appliquer ce modèle à l'ensemble de la question de l'évaluation des menaces à la sécurité nationale. Si nous allons à reculons à partir des menaces les plus graves, dans le cadre de la révolution, nous constatons que le terrorisme s'insère entre le crime et la révolution. Il est souvent difficile de dire si le terrorisme est tout simplement une forme de crime politique individuel ou le prélude d'une révolution.

During the October Crisis, they used the expression "apprehended insurrection". It was the least serious form, but nevertheless a rather serious form, of protest foreshadowing the preparation of a genuine revolution.

Ainsi, le renseignement de sécurité doit décider si ce terrorisme va empirer ou s'il suffit d'en cueillir les auteurs pour qu'il disparaisse.

Quant à la seconde zone d'ambiguïté, c'est là que le renseignement de sécurité fait la plus grande partie de son travail. Les autres témoins vous ont dit que le renseignement de sécurité tente de comprendre les choses avant l'événement. Une fois la campagne terroriste véritablement enclenchée, c'est déjà arrivé. Comment peut-on empêcher cela?

Et bien, le mot qui figure dans la seconde zone d'ambiguïté est la «subversion». Il s'agit de gens qui prêchent le recours à la violence pour des fins politiques. Ils tentent de convaincre les autres d'utiliser la violence et de détourner les mouvements traditionnels de protestation dans le sens de la violence.

On peut même reculer davantage. La subversion est manifestement politique. Qu'en est-il de la protestation sociale? Qu'en est-il de la protestation qui n'est pas

[*Texte*]

political, that is not aimed at the system of government but is aimed at single social issues? Prof. Charters mentioned AIDS. We talk about the environment. There are kinds of issues in our society that create very strong opinions, and people organize to protest. Do these then become hotbeds of potential revolution?

Le problème pour l'Agence de renseignement de sécurité est de retracer cette évolution, ce spectre d'actions politiques qui vont du purement social au révolutionnaire pour déterminer s'il y a quelque part une vraie menace à la sécurité nationale.

I would suggest three thresholds that correspond to these three grey zones. The first one is the politicization threshold: that threshold at which things that are purely social begin to become politically oriented.

The second one is the criminalization threshold. That is the point at which purely legal political protest begins to move towards illegality.

The third one is the militarization threshold: that point at which individual people who commit violent acts band together to form groups to develop the manpower, the weaponry, the infrastructure, sufficient to mount a real military or revolutionary threat to the state.

What I would like to do now is to look more closely at each of these grey zones and to highlight two fundamental points.

• 1135

One is the interrelatedness of different threats and how it is often difficult to separate them; therefore, the difficulty of knowing exactly what you are looking at.

Secondly, there are the institutional and the jurisdictional problems that this fuzziness creates. What we are really looking at in this committee is an institution, an organization that is responsible for detecting national security threats and its relationship with other institutions.

Here is the first grey zone now, which separates the purely social from the purley political. We will look at three slides in turn, and I will try to be quick. We will look first at three kinds of protest. If you look at the bottom of the slide, we have expressive protest, social protest, political protest. The corresponding forms of social control I call education, community affairs, and regional politics. And we move from purely social to purely political through these three.

Parlons d'abord de la contestation d'expression. Il y a des modes de vie différents, des sous-cultures déviantes. Il y a des gens qui abandonnent l'école; c'est ce qu'on appelle ici le décrochage scolaire. Il y a aussi les fugues et l'école buissonnière. Ce sont des phénomènes où les gens dévient de l'institution, de la famille ou de l'école. En haut, on a l'éducation des enfants, l'éducation morale et

[*Traduction*]

nécessairement politique, qui ne s'attaque pas au régime mais à un seul dossier social? Le prof. Charters a parlé du SIDA. Nous parlons d'environnement. Il existe des dossiers dans notre société qui suscitent des opinions très fortes et on s'organise pour protester. À quel moment commence-t-on à incuber la révolution?

The problem for the Security Intelligence Agency is to trace this evolution, this spectrum of political actions from purely social to revolutionary, to establish whether there is anywhere a true menace to social security.

Je proposerais trois seuils correspondant à ces trois zones d'ambiguïté. Le premier est le seuil de politisation: le seuil à partir duquel les choses purement sociales commencent à prendre une orientation politique.

Le second est le seuil de criminalisation. C'est le moment où une protestation politique purement légale commence à se diriger vers l'illégalité.

Le troisième est le seuil de la militarisation, le moment où des particuliers qui commettent des actes de violence se réunissent pour constituer des groupes capables de réunir les effectifs, les armements et l'infrastructure nécessaires pour constituer une véritable menace militaire ou révolutionnaire pour l'État.

J'aimerais maintenant examiner de plus près chacune de ces zones d'ambiguïté et souligner deux points fondamentaux.

Il y a d'abord les rapports entre les diverses menaces qui sont souvent difficiles à distinguer; il est donc difficile de savoir exactement de quoi il s'agit.

Deuxièmement, cette ambiguïté crée des problèmes institutionnels et des problèmes de compétence. Ce que nous examinons dans ce Comité, c'est une institution, un organisme chargé de déceler les menaces à la sécurité nationale et ses rapports avec d'autres institutions.

Voici la première zone d'ambiguïté, qui sépare ce qui est purement social de ce qui est purement politique. Nous allons examiner les trois diapositives à tour de rôle, et je tenterai d'être bref. Voyons d'abord les trois sortes de protestations. Au bas de la diapositive, il y a la contestation d'expression, la contestation sociale et la contestation politique. J'appelle les formes correspondantes de contrôle social l'éducation, les affaires communautaires et la politique régionale. Et nous passons de l'aspect purement social à l'aspect purement politique dans les trois cas.

Let us first look at expressive protest. There are different lifestyles, deviant subcultures. There are people who leave school, what we call drop-outs. There is also running away from home and truancy. These are phenomena whereby people deviate from the institution, family or school. On top, there is education of children, moral education and the socialization of people, public

[*Text*]

la socialisation des gens, l'éducation publique dans les écoles publiques et la formation morale et religieuse, c'est-à-dire l'Église, etc.

Ce qu'on voit ici est ce qu'il y a de plus purement individuel. Les gens qui protestent d'une certaine façon contre l'éducation et la socialisation peuvent devenir des décrocheurs, faire des fugues du foyer familial et adopter des modes de vie différents. Pour un service de renseignement de sécurité, est-ce que ces gens constituent une menace à la sécurité nationale? Comme je le dis dans mon article, ces gens peuvent devenir des recrues pour les mouvements subversifs ou terroristes. Ils peuvent aussi devenir des recrues pour les agents de sécurité nationale; ils peuvent devenir informateurs ou indicateurs. Ils ne sont pas eux-mêmes des menaces directes, mais ils peuvent être utilisés par les gens qui sont contre l'État ou par les agents de l'État.

On passe ensuite aux phénomènes plus organisés, et non individuels comme ceux que nous venons de voir. Ici, on parle de la contestation sociale, des mouvements sociaux, des associations et clubs et de la défense de causes sociales et culturelles. Par exemple, il y a beaucoup de groupes ethniques. Les immigrants récemment arrivés forment leurs clubs, leurs associations pour continuer à vivre selon la culture de leur pays d'origine.

En haut, avec l'État, il y a la promotion de carrière, l'emploi et le travail communautaire. Dans le contexte du travail, d'une carrière personnelle ou dans la communauté, on peut militer contre ces sortes de problèmes sociaux.

Here we are speaking of groups that are organized, that have causes, that advocate certain causes; in other words, groups that get involved in activities that protest certain issues. Again, are these threats to national security? Not necessarily. In fact, because we are a society that is democratic, it is not at face value a threat to national security. However, for people who have to detect threats to national security before they occur, these types of groups have become popular targets for checking out what is going on before it might get bad. We have cases where a security agent might approach such a group and say: We think you are infiltrated. Is this destabilization? Is this an unlawful act, or is this just good security intelligence? I will not answer the question. I will be provocative and say this is one of the problems in a democracy. In a totalitarian state such groups do not even exist. They are just broken up by the police, beaten and tear-gassed. They just do not exist.

• 1140

Finally we move to the purely political, and at the bottom we call it political protest. We have single-issue politics. I would say that the abortion debate is a good example of that. It is a social issue, but people organize politically to lobby the government to change policy. So it

[*Translation*]

education in public schools, and moral and religious education, that is to say the church, etc.

What we see here is what is most purely individual. People who are protesting in a given way against education and socialization can become drop-outs, run away from home and choose different lifestyles. For a security intelligence service, do these people constitute a threat to national security? As I say in my article, these people can be recruited by subversive or terrorist groups. They can also be recruited by national security; they can become informers. They are not in themselves direct threats, but they can be used by people against the State or by the agents of the State.

Next we come to phenomena which are more organized and not individuals such as those we have just seen. We are talking here of social protest, social movements, associations and clubs and social and cultural advocacy. For example, there are many ethnic groups, recently arrived immigrants develop their own clubs, they are associations to maintain the culture of their country of origin.

At the top, with the State, there is career development, employment and community work. Within the context of work, of personal career or within the community, one can fight against social problems of this kind.

Il s'agit ici de groupes organisés, qui ont des causes, qui préconisent certaines causes; en d'autres termes, des mouvements qui participent à des activités de protestations surs certains dossiers. S'agit-il de menaces pour la sécurité nationale? Pas nécessairement. En fait, parce que notre société est démocratique, ce n'est pas de prime abord une menace pour la sécurité nationale. Cependant, pour ceux qui doivent déceler les menaces pour la sécurité nationale avant qu'elles ne se concrétisent, des mouvements de ce genre deviennent facilement une cible; il s'agit de voir ce qui se passe avant que ça devienne grave. Il se peut qu'un agent de sécurité aborde un tel groupe en disant: nous estimons que vous êtes noyautés. S'agit-il de déstabilisation? S'agit-il d'un acte illégal ou tout simplement d'un bon travail de renseignement de sécurité? Je ne répondrai pas à la question. Je me ferai provocateur et je dirai que c'est là un des problèmes que posent les démocraties. Dans un État totalitaire, de tels mouvements n'existent même pas. Ils sont démantelés par la police, battus et asphyxiés au gaz lacrymogène. Ça n'existe tout simplement pas.

Enfin, nous en venons au palier purement politique, et au bas nous appelons ça la contestation politique. Il y a des actions politiques à thème unique. Le débat sur l'avortement en est un bon exemple. C'est une question sociale, mais on s'organise politiquement pour faire

[*Texte*]

is oriented towards government, it is oriented towards policy change, and so it is politics even though its base is social—political lobbying, political advocacy. Again, will such single issues become so divisive in a society, will they start to trigger such frustrated people that they will be willing to bomb abortion clinics, as in the United States? Will violence start? Will these start to move towards violence? Should a security intelligence agency be interested in such politics?

On the top we have municipal and provincial politics.

Mr. Tremblay (Lotbinière): Mr. Chairman—

Mr. Crelinsten: I put those two levels of government because it is these levels—

Mr. Tremblay: This is very interesting but I am looking at the clock and we have only a few minutes left. I think it is important for us to raise some questions. I do not know if the witness can go faster so that we could ask some questions.

M. Crelinsten: Oui, il est possible d'accélérer.

M. Tremblay: Merci, monsieur. C'est parfait.

Mr. Crelinsten: There we have the first grey zone finished. If we look at the total picture we will quickly move in the interests of questions. I share the member's greater interest in questions.

We move now to the middle zone. Here security intelligence is divided into proactive policing, security intelligence per se, reactive policing. On the bottom we have legal, illegal and violent dissent.

What I suggest in this grey zone is simply this. Security intelligence and proactive policing can be considered identical from an operational point of view. The implication of this for where you are going to put your security intelligence, whether it is in the RCMP or CSIS, and how you are going to control it, is a very tricky thing. I would say from an operational point of view it does not matter; you are going to have to control both. Reactive policing occurs once the violence occurs.

Looking very quickly here at legal dissent, you have opposition parties, extra-parliamentary opposition, radical politics, interest groups and lobbies. In proactive policing you have your intrusive techniques, use of informers and entrapment. These are police, and there are great problems with proactive policing of clandestine activities such as drug activities, prostitution, any victimless crimes where no one will make things public.

[*Traduction*]

pression sur le gouvernement pour qu'il modifie la politique. Tout est axé sur le gouvernement, sur la modification des politiques; nous sommes donc dans le domaine politique, même si la base est sociale—il s'agit d'un lobbying politique, de la défense politique de causes. Ici encore se peut-il que ces dossiers uniques soient source d'une telle dissension que des gens frustrés en viennent à poser des bombes dans des cliniques d'avortement, comme aux États-Unis? Est-ce que la violence éclatera? Commencera-t-on à s'orienter vers la violence? Est-ce qu'une agence de renseignement de sécurité devrait s'intéresser à cette politique?

En haut, nous avons la politique municipale et provinciale.

M. Tremblay (Lotbinière): Monsieur le président. . .

M. Crelinsten: J'ai indiqué ces deux paliers de gouvernement parce que ce sont eux. . .

M. Tremblay: Tout cela est bien intéressant, mais je viens de jeter un coup d'oeil à l'horloge et il ne nous reste que quelques minutes. Je crois qu'il est important que nous posions des questions. Je me demande si le témoin peut accélérer pour que nous puissions poser des questions.

Mr. Crelinsten: Yes, it is possible to go faster.

Mr. Tremblay: Thank you very much. That is perfect.

M. Crelinsten: Voilà, nous avons terminé la première zone d'ambiguïté. Si nous examinons l'ensemble, nous pourrons accélérer et en venir aux questions. Comme le député, je suis davantage intéressé aux questions.

Nous en arrivons maintenant à la zone médiane. Ici le renseignement de sécurité se divise en activité policière proactive, en renseignement de sécurité comme tel et en activité policière réactive. Au bas nous avons la dissidence légale, illégale et violente.

Ce que je propose dans cette zone d'ambiguïté c'est ceci. Le renseignement et l'activité policière proactive peuvent être considérés comme identiques d'un point de vue opérationnel. La conséquence de ce fait quant à l'endroit où vous placerez votre agence de renseignement de sécurité, que ce soit à la GRC ou au SCRS, et à la façon de le contrôler, constitue une question très épineuse. J'estime que du point de vue opérationnel, cela n'a aucune importance; il vous faudra contrôler les deux. L'activité policière réactive commence dès qu'entre en jeu la violence.

Sous la dissidence légale, vous avez les parties d'opposition, l'opposition extra-parlementaire, la politique radicale, les groupes d'intérêt et les lobbyistes. Sous l'activité policière proactive, on trouve les techniques intrusives, le recours aux indicateurs et la provocation policière. Il s'agit de la police et l'activité policière proactive pose de graves problèmes à l'égard d'activités clandestines telles la drogue, la prostitution, tout crime sans victime où personne ne rendra quoi que ce soit public.

[*Text*]

Here in security intelligence there are the same techniques used by security intelligence as proactive policing against illegal dissent, violent rhetoric, sedition, conspiracy, subversion.

Finally, when it is clearly violent dissent, with strikes and demonstrations, etc., you have arrest and searches and seizures, and riot and crowd control.

This is the important point about this grey zone, that many people who argue that it should be put into the police do not understand that proactive policing is as problematic as security intelligence.

We finally move to the third grey zone where things are clearly illegal. Violence is clearly being used. In this slide we will look at three institutions of the state, what I call political justice, state terrorism, and counter-insurgency, which correspond with the things below.

If you look above on this slide, terrorism in particular has caused great problems for the criminal justice systems in democratic societies. We have seen the creation of speech offences, which goes against our democratic traditions of free speech. We have seen police deviance, as the McDonald commission found with the RCMP. In England we have found special rules of evidence where informers are allowed to testify in secret so they are not subject to cross-examination. We have seen political prosecutions and trials, where you lay charges knowing you are not going to get a conviction, just to tie people up. You have exemplary sentences and special regimes of imprisonment.

• 1145

This is the greatest danger of terrorism for a democratic state.

Finally, we are into terrorism itself. I think it is fairly clear our democratic societies do not embrace any of the phenomena above the line, except perhaps the militarization of the police, where they buy tanks for riot control, which has happened in the United States. But "secret police" is a scary phrase for a lot of people who come from totalitarian and authoritarian regimes. I would suggest this is a problem in terms of recruiting people from ethnic communities who have had experience with dictatorship in their home countries. They are scared of uniforms. They think of secret police. They do not like security intelligence. They have a different experience with such things. This is the problem I would like to raise here.

Finally, we have full war. This is not really an important point.

I would like to summarize by saying that if the national security threat is a wider spectrum of things, we must definitely develop the expertise. If it is in CSIS, we must

[*Translation*]

Ici le renseignement de sécurité utilise les mêmes techniques que les activités policières proactives contre la dissidence illégale, la rhétorique violente, la sédition, la conspiration et la subversion.

Enfin, quand la dissidence devient manifestement violente, avec des grèves et des démonstrations, etc. il y a des arrestations, des perquisitions et des fouilles, ainsi que le contrôle des émeutes et des foules.

Ce qui est important à propos de cette zone d'ambiguïté, c'est que beaucoup de ceux qui font valoir qu'elle devrait relever de la police ne comprennent pas que l'activité policière proactive pose autant de problèmes que le renseignement de sécurité.

Nous en arrivons enfin à la troisième zone d'ambiguïté où les choses sont manifestement illégales. On recourt visiblement à la violence. Dans cette diapositive, nous verrons trois institutions de l'État, que j'appelle la justice politique, le terrorisme d'État et la contre-insurrection, qui correspondent aux éléments du bas.

Au haut de cette diapositive, le terrorisme en particulier a entraîné de graves problèmes pour les systèmes de justice pénale des sociétés démocratiques. Nous avons vu la création d'infractions d'expression, ce qui est contraire à nos traditions démocratiques de liberté de parole. Nous avons constaté la déviance policière, comme l'a fait la Commission McDonald à l'égard de la GRC. En Angleterre, on trouve des règles de preuve spéciales permettant aux informateurs de témoigner en secret pour ne pas être soumis au contre-interrogatoire. Nous avons vu des poursuites et des procès politiques, des inculpations qui ne peuvent mener à une déclaration de culpabilité, tout simplement pour occuper les gens pendant un certain temps. Il y a des sentences exemplaires et des régimes spéciaux d'emprisonnement.

C'est le plus grand danger du terrorisme pour un État démocratique.

Enfin, nous arrivons au terrorisme lui-même. Je crois qu'il est assez net que nos sociétés démocratiques n'ont pas recours au phénomène situé au-dessus de la ligne, sauf peut-être la militarisation de la police, lorsqu'on achète des chars pour la lutte anti-émeute, ce qui s'est produit aux États-Unis. Mais le jeune «police secrète» fait peur à beaucoup de gens venant de pays aux régimes totalitaires et autoritaires. J'estime que c'est là un problème pour le recrutement de personnes appartenant à des groupes ethniques et qui ont subi la dictature dans leur pays d'origine. Ils ont peur des uniformes. Ils pensent à la police secrète. Ils n'aiment pas le renseignement de sécurité. Leur expérience de ces choses est différente. C'est là le problème que j'aimerais soulever ici.

Enfin, nous avons la guerre véritable. Ceci n'est pas vraiment important.

Je résume en disant que si la menace pour la sécurité nationale correspond à un spectre étendu, il nous faut nettement développer le savoir-faire. Si cela se fait au sein

[*Texte*]

recruit people with knowledge of these wider issues Prof. Charters has mentioned, this spectrum of activity I have tried to show to you, and we must think very carefully about what the jurisdictional problems are.

The Chairman: Thank you, Prof. Crelinsten and Prof. Charters, for your initial presentations. They are very helpful in giving us another perspective on how we should be looking at our responsibilities.

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): I am delighted to approach these issues of security and intelligence from an intellectual perspective, as opposed to what we often hear coming from the more visceral or operational sides of things. It is very useful.

I would like to address the definition of "threat to the security of Canada". In the old days, however many decades ago, it was simpler to address that issue. We had good guys and bad guys; people in the club, people who were not in the club. Then Canada seemed to develop its own definition of threats to security.

The question I want to ask has to do with whether you believe our definition of threat may not be conceptually useful any more. The pace of change in society and our better understanding of things now that the good-guy, bad-guy scenario is gone means what we developed five years ago has outmoded itself and we have to link onto some new concepts to define what is truly or possibly harmful to what we might consider sacred or important to Canada. Have you any views on whether or not we should address the threat definition from that perspective?

Prof. Charters: I think my brief suggested we do have to rethink this. The problem is that, as I have suggested, some of what I called "traditional challenges" do fit very well under the existing section 2 of the act. In some senses they can probably be left as they are. Maybe what we need to be doing is thinking of threats and challenges. A threat is something you may be able to define very precisely and in legal terms, because the law aims for precision. But some of the other things I suggested in my brief. . . the term "threat" may not be the right term to apply to them, but they are certainly challenges, and they are challenges the government is going to have to address because they will impact on the security of the nation.

I guess what I am saying is that certain elements may go beyond what you can define precisely and legally in the terms of the CSIS act, but you are still going to have to regard them as challenges to the security of the state.

• 1150

Mr. Lee: So you believe our committee should address this issue by considering a slightly fuzzy or broader net,

[*Traduction*]

du SCRS, il nous faut recruter des gens qui connaissent les vastes questions dont le professeur Charters a parlé, ce spectre d'activités que j'ai essayé de vous démontrer, et il nous faut réfléchir très soigneusement aux problèmes de compétence.

Le président: Merci, professeur Crelinsten et professeur Charters, de vos exposés. Il sont très utiles pour nous donner un autre point de vue sur la façon d'aborder nos tâches.

M. Lee (Scarborough—Rouge River): Je suis ravi d'aborder ces questions de sécurité et de renseignements d'un point de vue intellectuel qui se distingue du point de vue viscéral ou opérationnel qu'on nous présente le plus souvent. C'est très utile.

J'aimerais parler de la définition de «menace pour la sécurité du Canada». Autrefois, il y a plusieurs décennies, il était plus facile de s'occuper de ce dossier. Il y avait les bons, il y avait les méchants; il y avait ceux qui faisaient partie du club, et les autres. Ensuite le Canada a semblé élaborer ses propres définitions des menaces pour la sécurité.

La question que je veux vous poser est de savoir si vous estimez que notre définition de la menace peut encore être conceptuellement utile. Le rythme de l'évolution de la société et le fait que nous comprenions mieux ces choses maintenant que le scénario du bon et du méchant a disparu signifie que ce que nous avons élaboré il y a cinq ans est maintenant désuet et qu'il nous faut avoir recours à de nouveaux concepts pour définir ce qui est véritablement ou éventuellement préjudiciable à ce que nous pouvons juger sacré ou important pour le Canada. Pensez-vous que nous devrions aborder la définition de la menace de ce point de vue?

M. Charters: Je crois que mon mémoire montre qu'il nous faut repenser tout ceci. Le problème, c'est que, comme je l'ai suggéré, une partie de ce que j'appelle les «défis traditionnels» correspond très bien à la forme actuelle de l'article 2 de la loi. A certains égards, il n'est probablement pas nécessaire de les modifier. Peut-être nous faut-il penser en fonction des menaces et des défis. Une menace est susceptible d'une définition très précise et juridique, car la loi vise la précision. Mais certaines des autres choses dont je parle dans mon mémoire. . . le terme «menace» ne convient peut-être pas à ces cas, mais ce sont certes des défis, et ce sont des défis que le gouvernement devra relever parce qu'ils auront des conséquences pour la sécurité de la nation.

En somme, certains éléments peuvent dépasser ce qu'il est possible de définir précisément et juridiquement dans la Loi sur le SCRS, mais vous devrez néanmoins y voir des défis pour la sécurité de l'État.

M. Lee: Vous estimez donc que notre comité devrait s'attaquer à ce dossier en songeant à une définition un

[*Text*]

the non-constitutional equivalent of a basket clause, something to cover things we have not yet thought about.

Prof. Charters: Right, that is what I am suggesting.

Mr. Lee: Prof. Crelinsten, did you have a comment?

Prof. Crelinsten: It reminds me of former testimony—you have that basket phrase, "the interests of Canada" in there. There was some discussion about that phrase in the definitions—paragraph (b) was but one of several. Defining the interests of Canada more precisely in the preamble might be one way of getting at it.

Mr. Lee: Not to restrict the generality or the specifics of the foregoing. . .?!?

Prof. Crelinsten: I would not suggest an open basket thing with no precision because I suspect that will create problems. A detailed list perhaps. I am concerned that the minute you start to address the wide range of threats Prof. Charters spoke about, you also need a wide range of expertise and this has a direct impact on the recruitment and training of security intelligence agents.

Mr. Lee: I want to move on to broader threats to the security of Canada. Prof. Charters referred to a bureau or office of national assessment. There are conceptual problems with having CSIS deal with a broader package of things that do not specifically involve security or threats as we currently define them. How might we, as a committee, address the challenge of providing a good functioning office of national assessments, without distorting the role that CSIS now fills, and without competing with other security sources?

Prof. Charters: This body would have to be something other than CSIS, and CSIS will continue to focus on those items which currently comprise its mandate under the act. The office of national estimates would have a broader mandate, but it would not be an independent collecting agency. It would be an assessment agency. Its responsibility would be to the Cabinet and the Prime Minister and it would have to be extra-departmental. In other words, departments such as External Affairs and the Department of National Defence would pass information to this office of national assessment, and they would produce a kind of daily, weekly, monthly, yearly short and long-term assessment based on information gathered by all of these agencies, including CSIS. In any given estimate there might be a national assessment of terrorism or foreign interference threats, for example. That information would come from CSIS whereas things respecting foreign economies might come from Industry, Trade and Commerce. But this body would have to exist above current departmental levels. It would be somewhere between the ministries and the Privy Council, for example.

[*Translation*]

peu plus vague ou un peu plus large, l'équivalent non-constitutionnel d'une clause omnibus, quelque chose couvrant ce à quoi nous n'avons pas encore pensé.

M. Charters: Oui, c'est exactement ce que je propose.

M. Lee: Professeur Crelinsten, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Crelinsten: Cela me rappelle les témoignages précédents—il y a cette expression passe-partout: «les intérêts du Canada». Il y a eu un certain débat sur cette expression dans les définitions—l'alinéa (b) n'était qu'une de plusieurs possibilités. On pourrait peut-être y parvenir en définissant plus précisément les intérêts du Canada dans le préambule.

M. Lee: Sans restreindre la généralité ou la précision de ce qui précède?!?

M. Crelinsten: Je ne proposerait pas une expression générale, car je crois que cela créerait des problèmes. Peut-être une liste détaillée. Je crains que, dès qu'on commence à s'occuper de la gamme étendue de menaces dont parlait le prof. Charter, il nous faudra également une gamme étendue de savoir-faire, ce qui se répercute directement sur le recrutement et la formation des agents du renseignement de sécurité.

M. Lee: J'aimerais passer aux menaces plus étendues pour la sécurité du Canada. Le prof. Charters a parlé d'un bureau d'évaluation nationale. Si l'on demande au SCRS de s'occuper d'un ensemble plus vaste de choses qui ne portent pas précisément sur la sécurité ou les menaces, selon notre définition actuelle, nous faisons face à des problèmes conceptuels. Comment le comité pourrait-il relever le défi de constituer un bon bureau d'évaluation nationale, sans déformer le rôle que joue actuellement le SCRS, sans entrer en concurrence avec d'autres sources de sécurité?

M. Charters: Cet organisme devrait être distinct du SCRS, et le SCRS continuera de s'attaquer aux questions qui constituent actuellement son mandat en vertu de la loi. Le bureau d'évaluation nationale aurait un mandat plus large, mais il ne serait pas un organisme indépendant de collecte de renseignements. Ce serait un organisme d'évaluation. Il relèverait du cabinet du premier ministre et devrait extra-ministériel. En d'autres termes, des ministères comme les Affaires extérieures et la Défense nationale transmettraient des renseignements à ce bureau d'évaluation nationale qui préparerait une évaluation quotidienne, hebdomadaire, mensuelle, annuelle, à court et à long terme à partir des renseignements réunis par tous ces organismes, y compris le SCRS. Une évaluation donnée pourrait comporter une évaluation nationale du terrorisme ou du danger d'ingérence étrangère, par exemple. Cette information proviendrait du SCRS, tandis que les renseignements concernant les économies étrangères proviendraient de l'industrie du commerce. Mais cet organisme devrait être situé au-dessus des ministères actuels. Il serait quelque part entre les ministères et le Conseil privé, par exemple.

[*Texte*]

Prof. Crelinsten: In the Osbaldeston report—or perhaps it was SIRC—I made a distinction between operational and strategic intelligence. Perhaps that is what we are getting at. Strategic intelligence is much broader and it looks at the long range. It helps the government plan for the future whereas operational is much more immediate and specific. The distinction between collection and assessment is important as well because it is in the collection of intelligence that the greatest dangers occur to civil liberties in terms of infringing on people's activities, statements and movements. The larger issue, it seems to me, is a bit different from this.

Prof. Charters: I agree that we are really looking at the strategic world view. What you are asking people to do at a national assessment level is to think about the information they have given, its implications, how it will impact on policies and programs, and to be able to advise the government that if they proceed with policy X over a period of time, these are the kinds of problems that will challenge that policy and these are the implications they will have to think through. If they are starting out something new, these are the issues going on in the world that might affect a policy such as immigration or a policy on foreign aid. The problem areas are out in the world. This is how those will impact on how we allocate resources for one program or another down the road five or ten years.

• 1155

Mr. Lee: I have one last question, and you may not have an answer to it. In the area of Canada's ethnocultural communities, I am wondering if in your study of low-intensity conflict you may have any evidence of foreign infiltration of these communities by foreign powers. I assume any information you might have would have been gained from open sources. I am wondering if you have any evidence you might like to tell the committee.

Prof. Charters: No. I think I would have to say that I do not have anything specific. Particularly when you are dependent on open sources, you have to be very careful about the conclusions you draw from what you see.

In the few cases we have seen of political violence in our country in recent years, the evidence suggesting some foreign power or at least foreign interests may be involved is very sketchy. I would not want to say yes or no conclusively that there is.

May I add one thing? I might be able to show an example of where something that happens abroad impacts on Canada or something that happened in Canada impacted abroad. You are undoubtedly aware of the case in Brazil that is being prosecuted or may have even been completed involving two Canadians. I am not going to

[*Traduction*]

M. Crelinsten: Dans le rapport Osbaldeston—ou peut-être s'agissait-il du CSARS—je distingue le renseignement opérationnel du renseignement stratégique. Peut-être est-ce vers cela que nous nous dirigeons. Le renseignement stratégique est beaucoup plus vaste et adopte une perspective à long terme. Il aide le gouvernement à planifier l'avenir, tandis que le renseignement opérationnel est beaucoup plus immédiat et spécifique. La distinction entre la collecte et l'évaluation est également importante, car c'est la collecte des renseignements qui présente les plus grand dangers pour les libertés civiques, les plus grandes possibilités d'empiéter sur les activités, les déclarations et les mouvements des gens. La question d'ensemble me semble un peu différente de ceci.

M. Charters: Je suis d'accord, il s'agit vraiment d'une vision stratégique du monde. Ce que vous demandez aux gens de faire au palier de l'évaluation nationale, c'est de réfléchir sur les renseignements qu'ils ont reçus, sur leurs conséquences, sur les répercussions sur les politiques et les programmes, c'est de pouvoir dire au gouvernement que, s'il adopte la politique X pendant un délai donné, tels problèmes constitueront une contestation de cette politique et elle aura les conséquences suivantes auxquelles il faut réfléchir. Si le gouvernement entreprenait quelque chose de neuf, tels seraient les événements mondiaux qui pourraient influencer une politique, notamment en matière d'immigration ou d'aide extérieure. Il existe des zones problèmes dans le monde. Voici leurs conséquences sur la façon d'affecter des ressources à tel ou tel programme, dans cinq ou dix ans.

M. Lee: J'aurais une dernière question, et vous ne serez peut-être pas en mesure d'y répondre. Il s'agit des communautés ethnoculturelles du Canada. Je me demande si dans votre étude des conflits de faible intensité vous avez constaté un nayautage étranger de ces communautés, par des puissances étrangères. Je suppose que tous renseignements dont vous pourriez disposer auraient été obtenus de source ouverte. Je me demande si vous avez des informations à communiquer au Comité.

M. Charters: Non. Je dois dire que je n'ai rien de précis. Surtout quand on dépend des sources ouvertes, il faut être très prudent quand aux conclusions qu'on en tire.

Dans les rares cas que nous avons constatés de violence politique dans notre pays au cours des dernières années, il n'y a que très peu d'indications qu'une puissance étrangère ou des intérêt étrangers aient pu être en jeu. Je ne voudrais pas répondre de façon concluante dans un sens ou dans l'autre.

Est-ce que je peux ajouter quelque chose? Je pourrais peut-être donner un exemple de quelque chose qui s'est passé à l'étranger et qui a eu des répercussions sur le Canada ou de quelque chose qui s'est passé au Canada et a eu des répercussions à l'étranger. Vous êtes sûrement au courant des poursuites en cours au Brésil, ou peut-être

[*Text*]

suggest whether or not they were guilty; that is not for me to decide. However, it does raise a question on whether this was a case where Canadians perhaps got mobilized, if you like, at the low end of the spectrum in Mr. Crelinsten's schematic view there, progressed through a series of deeper involvements and deeper commitments to social change or protest in Canada, and eventually decided to go abroad to join with others to take some action that would have some impact on the problems they saw.

A case like that raises the question of at what point on the scale Ron showed us they would have become a legitimate security intelligence target. It is not entirely clear that there is an absolute point on that scale where somebody who ultimately becomes involved in violence actually becomes a legitimate target. It is a grey area. Perhaps there is something the security service might have done that could have prevented individuals going abroad and becoming involved in violence, but perhaps not.

M. Tremblay: Messieurs, je dois d'abord vous remercier et vous féliciter pour vos exposés. Comme je suis arrivé un peu en retard, j'ai peut-être mal compris le contexte. Je pense que le contexte est toujours important.

Votre exposé me fait réagir d'une façon très surprenante; il me fait même un peu de peur, mais c'est peut-être parce que j'ai mal compris. Je voudrais donc échanger un peu avec vous.

Vous dites qu'il faudrait élargir le mandat du SCRS. Pourquoi dites-vous cela? On assiste actuellement à l'abolition du Mur de Berlin, à l'abolition d'un régime unique sur le plan politique en Europe de l'Est. Est-ce l'envers de la médaille qui vous incite à dire qu'il faut élargir le mandat du SCRS? Vous parlez même de l'élargir jusqu'au crime économique et au crime social. Je m'adresse à nos deux témoins. Pourquoi préconisez-vous un élargissement du mandat du SCRS?

• 1200

Prof. Charters: Some of the problems that CSIS is involved with will not be affected at all by the fall of the Berlin wall. Political terrorism world-wide has very little to do with the East-West struggle, the struggle that is coming to an end. The fact that the Americans and the Russians may get along somewhat better may help solve some of the problems of global terrorism, but it certainly will not bring them to an end. Terrorism in places like Sri Lanka or the Punjab, either of which might have some impact on Canada, is not going to be solved by the Americans and the Soviets getting together and dismantling NATO and the Warsaw Pact.

What we are seeing in Eastern Europe and along the fringes of the Soviet empire is something to be concerned about. We are seeing increasing instability in an area that

[*Translation*]

même terminées, impliquant deux Canadiens. Je ne me prononcerai pas quant à savoir s'ils sont coupables, ce n'est pas de mon ressort. Toutefois, cela soulève la question de savoir s'il s'agit d'un cas ou des Canadiens ont peut-être été mobilisés, si vous voulez, à l'extrémité inférieure du spectre de M. Crelinsten, s'ils ont progressé à travers une série d'engagements plus profonds envers le changement social ou la contestation au Canada et s'ils ont finalement décidé d'aller à l'étranger se joindre à d'autres pour prendre des mesures susceptibles d'avoir un effet sur les problèmes qu'ils constataient.

Une affaire comme celle-là soulève la question de savoir à quel point de l'échelle que Ron nous a indiqués ils seraient devenu une cible légitime pour le renseignement de sécurité. Il n'est pas tout à fait évident qu'il existe un point absolu sur cette échelle où quelqu'un qui passera en fin de compte à la violence devient effectivement une cible légitime. C'est une zone d'ambiguïté. Peut-être le service de sécurité aurait-il pu faire quelque chose pour empêcher ces gens d'aller à l'étranger et de se livrer à la violence, mais peut-être pas.

Mr. Tremblay: Gentlemen, I must first of all thank you and congratulate you for your presentations. Since I came in a bit late, I might have misunderstood the context. I think that the context is always important.

Your presentation causes a surprising reaction in me; it even scares me a little, but perhaps it's because I midunderstood. I would like to exchange a few ideas with you.

You say the mandate of CSIS should be widened. Why do you say that? Right now, we see the Berlin Wall coming down, the politically monolithic regimes being abolished in Eastern Europe. Is it the other side of the coin which motivates you to say that the mandate of CSIS must be widened? You even talk of encompassing economic and social crime within its mandate. I am talking to both of our witnesses. Why do you favour widening the mandate of CSIS?

M. Charters: Certains des domaines dont s'occupe le SCRS ne seront pas touchés du tout par le démantèlement du mur de Berlin. Le terrorisme politique mondial a très peu à voir avec les tiraillements entre l'Est et l'Ouest qui tirent maintenant à leur fin. Le fait que les Américains et les Russes puissent un jour s'entendre un peu mieux pourrait aider à résoudre certains des problèmes que pose le terrorisme mondial, mais cela n'y mettra certainement pas fin complètement. Le terrorisme dans des endroits comme Sri Lanka ou le Pendjab, qui pourrait fort bien avoir des répercussions au Canada, ne sera certainement pas résolu par la nouvelle entente des Américains et des Soviétiques, ni par le démantèlement de l'OTAN et du Pacte de Varsovie.

Ce qui se passe actuellement en Europe de l'Est et aux confins de l'empire soviétique est très préoccupant. Cette région, où la répression était bien sûr très forte, est de

[*Texte*]

was admittedly very repressed. Previously, of course, repression enforced stability. We are now seeing a lot of ethnic conflicts and border problems, which may make for a period of considerable instability, even as these countries move towards more democratic systems of government.

M. Crelinsten: Pour ma part, je ne suis pas du tout d'accord qu'on doive élargir le mandat du SCRS. Le professeur Charters dit que pas mal de choses qui se passent de nos jours peuvent être considérées comme des menaces probables ou potentielles à la sécurité nationale. Je crois qu'il faut faire la distinction entre la collecte de renseignements et l'analyse de renseignements. Je suis complètement d'accord que quelqu'un, si ce n'est le SCRS, doit analyser tous ces changements globaux dans l'économie, l'environnement, etc. Cependant, faut-il pour autant donner à nos agents de renseignement davantage de pouvoirs pour cibler les gens qui veulent faire de l'économie ou des choses comme celle-là? Je ne suis pas du tout d'accord sur cela, et je ne pense pas que M. Charters ait suggéré cela. Mais j'ai peut-être tort. J'ai l'impression qu'il a suggéré la création d'un *office of national assessment*, au-delà du SCRS, pour analyser d'une façon plus globale tous ces changements et recueillir tous les renseignements d'autres organismes.

M. Tremblay: En fait, ce serait un autre organisme qui recueillerait de l'information.

M. Crelinsten: C'est exact.

M. Tremblay: Quels pouvoirs donneriez-vous à cet organisme? Savez-vous si le SCRS fait cela? Savez-vous s'il est efficace ou non? Nous essayons de le savoir et nous ne le savons pas encore. Je suppose que vous ne le savez pas non plus. Donc, quels seraient les pouvoirs de l'organisme en question? Des pouvoirs un peu semblables à ceux du SCRS? Nous ne sommes pas encore en mesure de pénétrer au SCRS pour savoir ce qui s'y passe.

Dans vos exposés, vous parliez du gouvernement. Vous savez qu'au Canada, il y a trois niveaux de gouvernement: fédéral, provincial et municipal. Entre les gouvernements, il y a des organismes sociaux, etc. J'ai l'impression que cela existe pour une bonne part. Il y a peut-être un manque de coordination, mais il y a tout de même beaucoup de choses qui se font. Je trouve qu'il serait extrêmement dangereux de permettre au SCRS d'avoir accès à tout cela. Quels pouvoirs donneriez-vous à cet autre organisme? Un pouvoir secret ou un pouvoir. . .?

M. Crelinsten: Je ne lui donnerais aucun pouvoir en ce qui concerne les activités d'intrusion. Il ne ferait que de l'analyse.

M. Tremblay: Ne pensez-vous pas qu'il existe actuellement des organismes qui ont cette fonction aux différents paliers de gouvernement?

M. Crelinsten: Il est vrai que la communauté du renseignement est plus large que le SCRS. Je crois qu'il

[*Traduction*]

plus en plus instable. Évidemment, dans le passé, la répression amenait la stabilité. Nous assistons maintenant à toute une série de conflits inter-ethniques et de problèmes frontaliers, qui pourraient fort bien entraîner une période d'instabilité considérable, au moment où ces pays se dirigent vers un régime de gouvernement plus démocratique.

Mr. Crelinsten: I, for one, do not agree that we should expand the mandate of CSIS. Professor Charters is saying that a lot of things that we are witnessing today can be considered as likely or potential threats to our national security. I believe that you have to differentiave between information collection and information analysis. I totally agree that someone, if not CSIS, must analyse the global changes in the economy, the environment, etc. But I am not sure that we should give our intellingence officers more powers to chose as targets people who want to study the economy or things like that. I totally disagree on that, and I do not think Professor Charters has suggested that either. But I may be mistaken. If I understand him correctly, he suggested we create an office of national assessment, apart from CSIS, to analyse more globally all those changes and to collect information from other organizations.

Mr. Tremblay: In fact, the information would be collected by another agency.

Mr. Crelinsten: Yes.

Mr. Tremblay: What powers would you give this agency? Do you know if CSIS now wields them? Do you know if it is efficient or not? We are trying to determine that, we do not know it yet. I guess you do not know either. So, what would the powers of that agency be? Would they be similar to the ones given to CSIS? We still cannot find out from CSIS what is going on in there.

You were talking about the government in your remarks. You know that, in Canada, there are three levels of government: federal, provicial and municipal. And in between those governments, there are social agencies, etc. I believe this is already done to a large extent. There might be a lack of coordination, but a lot of things are being done anyway. I think it would be extremely dangerous to allow CSIS access to all that. What powers would you give that other agency? Would it be a secret power or a power. . .?

Mr. Crelinsten: I would not give it any power of intrusion. Il would only analyse information.

Mr. Tremblay: Don't you think there are already agencies doing that at the different levels of government?

Mr. Crelinsten: It is true that the information community goes beyond CSIS. I think we must also have

[*Text*]

faut aussi avoir un peu de contrôle sur ces autres organismes. C'est un de mes arguments en ce qui concerne la GRC.

• 1205

Je suis complètement d'accord pour dire que si on fait le *oversight* d'un groupe, il faut faire le *oversight* de tous les groupes. C'est important. N'importe quel organisme qui entre dans la vie privée des gens pour recueillir des données devrait être assujetti à un contrôle judiciaire, etc.

Mr. Tremblay: Have you any comments?

Prof. Charters: Yes, I would like to emphasize that I am suggesting purely a body of analysts, not a collecting agency. It would depend entirely on information provided by existing agencies such as CSIS, External Affairs, National Defence, Transport Canada, and so on. Its job would be to look at the information that is received from all these agencies, to collate the information, to analyze it, and to prepare briefs for Cabinet to advise them on the global situation that will impact on Canadian policies. It would have no independent collection capability of its own and it would even rely to a large extent on open sources such as published materials and so on for its analysis.

M. Tremblay: Cet organisme me semble extrêmement pieux. Déjà le SCRS, pour parvenir à faire un travail efficace, doit déborder un peu le cadre de ses attributions et aller chercher l'information là où elle se trouve.

Je présume que ce que vous avez expliqué tout à l'heure au tableau se fait déjà passablement. Nous le verrons un peu plus tard dans notre analyse. Ne pensez-vous pas qu'une structure additionnelle, si elle n'est pas incluse directement dans le SCRS, sera un organisme extrêmement près du SCRS, un peu comme dans le cas du SCRS et de la GRC qui ont conclu une série d'ententes selon lesquelles ils se passent de l'information? On ne peut pas infiltrer ces deux organismes sacro-saints comme on le veut, peu importe le titre qu'on peut avoir.

Vous suggérez la création d'un autre organisme qui serait un peu au service du SCRS. Ne pensez-vous pas que cela existe déjà et que le mandat du SCRS est assez large actuellement? Vous parlez des immigrants. Je comprends qu'on vit une situation extrêmement mouvante au niveau de la société mondiale. Chaque fois qu'il y a du bon, il y a aussi du mauvais. Faut-il que le SCRS s'occupe de tout ce qu'il y a de mauvais?

Votre suggestion me semble extrêmement dangereuse. Le SCRS a déjà un mandat assez précis, qui me semble relativement large. Il a sûrement ce qu'il faut our aller chercher toute l'information dont il a besoin sans infiltrer les groupes autochtones, les groupes d'immigrants et les groupes syndicaux. Ne pensez-vous pas qu'au Canada, on a eu assez d'expériences néfastes dans ce domaine?

[*Translation*]

some control over these other agencies. That is one of my arguments concerning the RCMP.

I totally agree that, if you oversee one group activity, you have to do the same for all groups. It is important. Any agency that intrudes on people's privacy to collect information should be subject to judicial control, and so on.

M. Tremblay: Avez-vous des commentaires à faire à ce sujet?

M. Charters: Oui, je voudrais souligner que je suggère purement et simplement un organisme d'analyse, et non de collecte d'information. Cet organisme serait alimenté entièrement par les organismes déjà en place comme le SCRS, le ministère des Affaires extérieures, le ministère de la Défense nationale, le ministère des Transports, et ainsi de suite. Il aurait pour fonction d'étudier l'information recueillie par tous ces organismes, de la corriger, de l'analyser et de rédiger des mémoires au Cabinet au sujet des répercussions que pourrait avoir la situation mondiale sur la politique canadienne. Cet organisme ne pourrait pas recueillir lui-même de l'information et fonderait même son analyse dans une large mesure sur des sources publiques, par exemple des documents publiés.

Mr. Tremblay: This seems extremely nice and proper on paper. But CSIS, to be able to do its work efficiently, must already go beyond its mandate and look for information where it can find it.

I suppose that what you explained on the board earlier is already being done. We will see that later in our analysis. Do you not think that an additional structure, if it is not directly included in CSIS, will be extremely close to it, somewhat like what is going on between CSIS and the RCMP, which have concluded a series of agreements on exchanges of information? It is impossible to penetrate these two sacro-sanct agencies as you wish, whatever your title.

You are suggesting we create another agency which would be in a sense under CSIS. Do you not think that there is already such an agency, and that CSIS' mandate is already broad enough? You are talking about immigrants. I know the situation is evolving very rapidly at the international level. Every time there are good things, there are also bad things, but does CSIS have to take care of all the bad things?

Your suggestion seems to me to be extremely dangerous. CSIS already has a rather precise mandate, which is quite broad, I think. It certainly has what it needs to get all the information it needs without infiltrating native groups, immigrant groups and unions. Do you not think we have already had enough bad experiences of that kind in Canada?

[*Texte*]

M. Crelinsten: Je n'ai jamais proposé cela. Je pense que vous comprenez mal mon exposé; vous le confondez avec l'exposé du professeur Charters. Vous mêlez les pommes et les oranges.

M. Tremblay: J'aurais dû arriver plus tôt. Je vais relire votre texte plus attentivement et repenser à cela.

The Chairman: I have one question that I would like to put to our witnesses. We understand a Cabinet committee meets and that under that committee there is an interdepartmental committee of deputy ministers which in turn, breaks down into a Security Advisory Committee (SAC) and another one called the Intelligence Advisory Committee. Is it your view or do you have hard evidence that that committee is not working as an independent assessment, pulling in these threads from the other departments?

Prof. Charters: They are certainly supposed to be doing that. The sense one gets is that perhaps there is more that needs to be done and that a committee is not the best way of doing it. A permanent structure is really needed. It does not have to be very big. We may be talking of a dozen or so analysts. At this point I am merely offering a proposal; somebody else will have to flesh it out.

• 1210

For example, when the Americans set up the board and Office of National Estimates in the CIA during the 1950s, it was a very small group of people. Their job was to review the intelligence coming up that had been collected from all sources world-wide.

To a large extent these were people with academic backgrounds, whose jobs were really to challenge the assumptions being offered by the intelligence community, to challenge them to refine their views, to prove their case, so that when information finally went to the President or to the Cabinet, or whatever, it could be said that the information had been not only adequately collected but also well analysed and well supported, well documented.

There is certainly a feeling in the period of the early 1950s that the quality of the National Estimates going to the President in the late Truman and early Eisenhower years were really very high because of that process. Again it is simply a question of asking whether the existing committee structure can provide that degree of quality and independence and authority and integrity, or whether something else may be needed.

The Chairman: At the moment in Canada it is not flowing from some glaring omissions or errors that have been made. It is more of an opinion or a view based on other countries' actual experiences. Is that correct?

[*Traduction*]

Mr. Crelinsten: I never proposed anything like that. I think you misunderstood my presentation; you are confusing it with Prof. Charters' presentation. You are mixing up apples and oranges.

Mr. Tremblay: I should have been here earlier. I will read your text again more carefully and think about it.

Le président: Je voudrais poser une question à nos témoins. D'après ce qu'on nous a dit, il y a un comité du Cabinet dont relève un comité interministériel composé de sous-ministres, qui envoie à son tour des représentants au Comité consultatif de la sécurité et à un autre comité qui s'appelle Comité consultatif des renseignements. D'après vous, selon vos impressions ou selon les renseignements que vous avez pu recueillir, ce comité n'effectue-t-il pas des évaluations indépendantes à partir des renseignements fournis par les autres ministères?

M. Charters: Ces deux comités sont certainement censés le faire. Je crois cependant qu'il faudrait en faire davantage et que la formule d'un comité n'est pas nécessairement la meilleure manière d'y arriver. Il faut vraiment une structure permanente. Elle ne doit pas nécessairement être très lourde. Il peut s'agir par exemple d'une douzaine d'analystes environ. Pour le moment, je ne vous fait qu'une proposition; quelqu'un d'autre devra l'étoffer.

Par exemple, quand les Américains ont mis sur pied *l'Office of National Estimates* à la CIA, dans les années 50, il s'agissait d'un groupe très restreint, chargé d'examiner les renseignements recueillis par diverses sources dans le monde entier.

Dans une large mesure, ces analystes venaient des milieux universitaires; leur travail consistait en fait à mettre en doute les hypothèses avancées par les agents de renseignement, et à obliger ces derniers à préciser leur point de vue, à prouver leurs arguments, de sorte que l'information qui était finalement transmise au Président ou au Cabinet, ou à qui que ce soit d'autre, soit non seulement recueillie dans les règles, mais également bien analysée et bien étayée.

Tout le monde s'accorde pour dire que, au début des années 50, la qualité des évaluations nationales soumises au Président, à la fin du mandat de Truman et au début de celui de Eisenhower, était très élevée grâce à ce processus. Encore une fois, il faut tout simplement se demander si la structure actuelle de comités peut permettre d'obtenir la même qualité, la même indépendence, la même fiabilité et la même intégrité, ou s'il faut faire quelque chose d'autre.

Le président: A l'heure actuelle, au Canada, la situation n'est pas imputable à quelque omission ou erreur flagrante qui aurait été commise. Il s'agit davantage d'un point de vue fondé sur l'expérience d'autres pays. Est-ce exact?

[*Text*]

Prof. Charters: That is correct. We are offering an alternative model. I do not have a hard case to make that the IAC is not doing its job.

The Chairman: Do you have a question or two, Mr. Rideout?

Mr. Rideout (Moncton): Yes, thanks, Mr. Chairman. When looking at expanding the role and expanding the different functions—perhaps with another agency, although I have some problems seeing why it might be another agency—one of the messages we are getting is that there is a necessity, be it a House of Commons committee or SIRC or one of these agencies, being the eyes and ears to make sure individual rights are not trampled on. . . how are we going to really accomplish that? Will it be through an expanded SIRC or a House of Commons committee permanently established in order to try to protect individual rights? Does either one of you have a comment?

Prof. Charters: First, I would like to emphasize that I did not actually see an expanded role for CSIS itself, that I felt the existing mandate CSIS had for the specific areas it looks at, such as terrorism and intelligence—

Mr. Rideout: Maybe I will be a little more precise. The information we have been given so far is that they have not moved into the areas where they may have or may not have legislative authority to do so. When I use the word "expanded" it may still be based on what the legislation says, but it certainly would be an expanded role over what we are told they are doing.

Prof. Charters: In my view I would not see a need to expand that role. The existing SIRC arrangement and Inspector General seems to work okay.

I would see the expanded analytical function that I have described, to cover some of these non-traditional areas, as falling outside the mandate of CSIS, and solely within the mandate of strategic analysis done by this other agency, whatever shape it may take.

Prof. Crelinsten: There seems to be another misunderstanding. I did not come here to make any proposition about an expanded role for CSIS. I understand what Prof. Charters is saying, that there are a lot of potential threats out there we have not considered.

I would like to discuss the proposition that Prof. Charters brings up to make a different point completely. I think CSIS's mandate is sufficient. I agree that there is some fuzziness in the definition of national security threats, and I am concerned that this committee might feel you might be able to fix everything with the legislation alone. I do not want to prejudge, but I do want to emphasize that no matter what legislation you write there will be fuzzy areas, and I think you have to look equally at procedures.

[*Translation*]

M. Charters: C'est exact. Nous présentons un modèle de remplacement. Je pense que tout le monde reconnaîtra que le CCR ne fait pas son travail.

Le président: Avez-vous des questions, monsieur Rideout?

M. Rideout (Moncton): Oui, monsieur le président, merci. Quand on parle d'élargir le rôle et les fonctions du SCRS, peut-être en créant un autre organisme, quoique je ne vois vraiment pas pourquoi, on nous dit souvent qu'il faudra que quelqu'un, que ce soit un comité de la Chambre des communes, le CSARS ou un autre organisme, soit chargé de veiller au respect des droits de la personne. Comment pourrons-nous vraiment y parvenir? Est-ce que ce sera en accordant des pouvoirs accrus au CSARS ou en créant un comité permanent de la Chambre des communes chargé de protéger si possible ces droits? L'un d'entre vous a-t-il des commentaires à faire à ce sujet?

M. Charters: Tout d'abord, je tiens à souligner que je n'ai jamais proposé d'élargir le rôle du SCRS lui-même; j'ai dit que le mandat actuel du SCRS, pour les domaines précis dont il doit s'occuper, par exemple le terrorisme et le renseignement. . .

M. Rideout: Je devrais peut-être être un peu plus précis. D'après ce qu'on nous a dit jusqu'ici, le SCRS ne touche pas à tous les domaines qu'il serait autorisé à couvrir en vertu de la loi. Quand je parle d'élargir son mandat, cela pourrait encore se faire dans le cadre de la loi, mais ce serait sûrement un rôle plus vaste que celui qu'il assume actuellement.

M. Charters: Je ne vois aucunement la nécessité d'élargir ce rôle. La formule actuelle, c'est-à-dire la présence du CSARS et de l'Inspecteur général, semble fonctionner très bien.

D'après moi, la fonction analytique élargie dont j'ai parlé, et qui devrait couvrir certains de ces domaines non traditionnels, parce qu'ils sont extérieurs au mandat du SCRS, serait strictement liée à l'analyse stratégique qu'effectuerait cet autre organisme, quelle que soit sa forme.

M. Crelinsten: Il semble y avoir un autre malentendu. Je ne suis pas venu ici pour proposer d'élargir le rôle du SCRS. Je comprends bien ce que M. Charters a voulu dire, à savoir qu'il y a beaucoup de menaces potentielles auxquelles nous n'avons pas prêté attention.

Je voudrais discuter de la proposition de M. Charters pour en arriver à une conclusion tout à fait différente. Je pense que le mandat du SCRS est suffisant. Je conviens que la définition que l'on donne des menaces contre la sécurité nationale n'est pas très claire mais je suis un peu inquiet de constater que votre Comité semble croire que vous pourrez tout régler simplement par des mesures législatives. Je ne voudrais pas préjuger du résultat de vos efforts, mais je tiens à vous signaler que, quelles que soient les mesures législatives que vous adopterez, il y aura toujours des zones grises; je pense qu'il faut voir aussi comment tout cela s'applique.

[*Texte*]

• 1215

As one example, which has not come up today, I would simply like to support SIRC's suggestion for a devil's advocate role in the warrant procedure at the level of the Federal Court. This is because of what I said about the security intelligence difference.

The RCMP is supposed to investigate security-related offences that have already occurred. Alan Borovoy I believe said that, if we give more police powers to the CSIS, they will have to prepare a case so well that it will stand up in court. He felt that was an adequate protection. I do not agree, because of what I call political prosecutions or political trials, where you know you do not have a good enough case but you want to tie people up anyway.

These are secret activities you are investigating; they are not going to reach open court. In the Hamilton case, five or six were charged, but the Crown prosecutor dropped charges so as not to reveal the name of an informer. The interests of criminal justice were set aside in the interests of national security.

We cannot rely on the interests of criminal justice to protect citizens. We must, in the procedures, put in some equivalent of due process. I think this is the point. No matter how you fix up the legislation, procedure is just as important.

Mr. Rideout: If we do have broad powers for CSIS, then I think we also have to have broad protective powers for other agencies or we craft the legislation so it is restrictive as to what they are going to do. Then, obviously, we do not need it.

I have one other quick question. Do you see us becoming more proactive in foreign countries, dealing in particular with the drug trade and that type of activity? Should we expand the role of CSIS to allow it to become more proactive, or do you see any role to be played there?

Prof. Charters: I would not have thought that would be necessary myself. But I think it is important that something like the narcotics problem and the violence associated with it be part of a mandate of somebody's investigative capability so that we are never taken by surprise, that we can keep track of the problem.

Mr. Rideout: Are you saying keep track with the RCMP?

Prof Charters: Yes. I think CSIS also may have a role there.

[*Traduction*]

Je voudrais vous donner un exemple, qu'on n'a pas encore cité aujourd'hui; je voudrais simplement appuyer la suggestion du CSARS, selon laquelle ce dernier deviendrait l'avocat du diable, dans le cas de mandats, à Cour fédérale. Si j'appuie cette proposition, c'est à cause de ce que j'ai dit sur la différence au sujet du renseignement de sécurité.

La GRC est censée faire enquête sur les infractions en matière de sécurité une fois qu'elles se sont produites. Je pense que c'est Alan Borovoy qui a dit que, si nous augmentons les pouvoirs du SCRS dans le domaine de l'activité policière, ce dernier préparera ses causes tellement bien qu'elles ne pourront être rejetées par les tribunaux. Il jugeait que c'était une protection suffisante. Je ne suis pas d'accord, à cause de ce que j'appelle les procès politiques, ou l'on tente d'incriminer certaines personnes même si l'on sait qu'on n'a pas d'argument suffisant.

Ces enquêtes portent sur des activités secrètes; elles ne seront jamais portées devant les tribunaux. Dans l'affaire de Hamilton, il y a eu cinq ou six mises en accusation, mais le procureur de la Couronne a renoncé à poursuivre pour éviter que le nom d'un informateur soit révélé. Les intérêts de la justice pénale ont été sacrifiés à la sécurité nationale.

Nous ne pouvons donc pas nous fier uniquement à la justice pénale pour protéger les citoyens. Nous devons prévoir une règle équivalente à la procédure équitable dans les règles de procédure. Je pense que c'est à cela que se résume toute la question. Quelles que soient les modifications apportées à la loi, la procédure est tout aussi importante.

M. Rideout: Si nous accordons des pouvoirs plus vastes au SCRS, je pense que vous devrions également accorder d'importants pouvoirs de protection à d'autres organismes ou encore modifier la loi de telle manière qu'elle restreigne l'activité de tous ces intervenants. Mais alors, bien sûr, nous n'en avons plus besoin.

Je voudrais poser une autre question brève. Croyez-vous que nous devrions adopter une attitude plus préventive à l'étranger, en particulier en ce qui concerne le trafic de stupéfiants? Devrions-nous élargir le rôle du SCRS en ce sens? Pensez-vous que nous avons un rôle à jouer dans ce domaine?

M. Charters: Personnellement, je ne pense pas que cela soit nécessaire. Mais je crois qu'il est important d'inclure dans les pouvoirs d'enquête d'un organisme quelconque les problèmes comme les stupéfiants et la violence qui y est associée; de cette façon, nous ne serons jamais pris par surprise. Nous pourrons suivre l'évolution de la situation.

M. Rideout: Vous voulez dire que la GRC devrait suivre cette évolution?

M. Charters: Oui. Mais je pense que le SCRS pourrait également jouer un rôle dans ce domaine.

[*Text*]

Prof. Crelinsten: Again, there is a difference between operational and strategic analysis. If you have people trained in these larger issues within CSIS's analysis branch and they are not just doing fly-by-the-pants operational things immediately, if they have the time to do these analytic, broad things, we might be able to predict things. We know from statistics that it is very difficult to—I think 2% was thrown out at the committee once—actually catch things, to be able to know what is going on.

My concern is that as the tensions in the East-West conflict disappear, we are going to start looking for new "bad guys", and it is already thought that the drug trade is becoming the new bogeyman to replace the evil empire. Terrorists of course fulfil that function now and that is why Prof. Fletcher has found that everyone wanted to wiretap terrorists.

We have to be aware of all these problems and be very conscious of the powers we give people. I think in terms of analysis, information is power.

Mr. Atkinson (St. Catharines): I think the questions have really brought out your position with regard to the definition section and also the national assessment body that you asked for. I have some concern about that, along the chairman's questions, whether the committee which is already there is functioning well enough. I also wonder whether the information produced would be used and would be relevant. In other words, should we go ahead and set up the body as a result of that?

I have a quick question in regard to the Centre for Conflict Studies. Do you feel that the Canadian public is going to be able to be aware of these new types of threats which you have outlined? Do you feel that you have the resources to do the job adequately? I know that is a loaded question because nobody ever has the resources, but maybe you can just go into it briefly.

Prof. Charters: I have a very small institute and we suffer from the information explosion, just like everybody else does. We focus our attention fairly narrowly on particular projects. I cannot claim to have even the broad perspective that I am suggesting in my brief that the government may require.

• 1220

You raised an important point when you began your question, and that is whether in fact the information would be used. Obviously there is no point in setting up a new analytical body if the Cabinet or the Prime Minister or whatever is going to pay no attention to it.

[*Translation*]

M. Crelinsten: Encore une fois, il faut bien faire la distinction entre l'analyse opérationnelle et l'analyse stratégique. S'il y a dans les services d'analyse du SCRS des gens habitués à traiter des questions plus vastes, qui ne se contentent pas d'effectuer des analyses opérationnelles un peu à l'aveuglette et qui ont le temps de mener des analyses plus approfondies, nous pourrions peut-être prévoir certaines choses. Nous savons, d'après les statistiques, qu'il est très difficile d'empêcher les choses de se produire, et de savoir ce qui se passe vraiment; je pense que quelqu'un a déjà parlé de 2 p. 100 devant le Comité.

J'ai l'impression que, au fur et à mesure que les tensions entre l'Est et l'Ouest vont s'atténuer, nous allons commencer à chercher de nouveaux «méchants»; beaucoup de gens pensent déjà que les trafiquants de stupéfiants sont devenus la nouvelle bête noire pour remplacer l'Empire du mal. Bien sûr, les terroristes assument ce rôle à l'heure actuelle, et c'est pourquoi M. Fletcher s'est rendu compte que tout le monde voulait mettre les téléphones des terroristes sur écoute.

Nous devons être conscients de tous ces problèmes, ainsi que des pouvoirs que nous accordons aux gens. Je pense que, pour ce qui est de l'analyse, le pouvoir c'est l'information.

M. Atkinson (St. Catharines): Je pense que nos questions nous ont permis de vraiment définir quelle était votre position au sujet des définitions contenues dans la loi et de l'organisme national d'évaluation dont vous avez proposé la création. Comme l'a mentionné le président, je ne suis pas certain que le Comité qui est déjà place fonctionne assez bien. Je me demande aussi si l'information qu'il produit pourrait être utilisée et serait pertinente. Autrement dit, devrions-nous par conséquent créer un nouvel organisme.

Je voudrais poser une brève question au sujet du *Center for Conflict Studies*. Pensez-vous que la population canadienne va pouvoir être sensibilisée aux nouvelles menaces dont vous avez parlé? Croyez-vous avoir les ressources suffisantes pour bien faire votre travail? Je sais que c'est une question difficile parce que personne n'a jamais assez de ressources, mais j'aimerais avoir votre opinion sur le sujet, rapidement.

M. Charters: Notre institut est très petit, et nous subissons le contrecoup de l'explosion de l'information, comme tout le monde. Nous nous occupons à peu près exclusivement de projets plutôt restreints. Je ne peux même pas prétendre analyser les choses dans la perspective globale dont le gouvernement pourrait avoir besoin, comme je l'affirme dans mon mémoire.

Vous avez soulevé un point important au début de votre question, quand vous avez demandé si l'information serait effectivement utilisée. De toute évidence, il ne sert à rien de mettre sur pied un nouvel organisme d'analyse si le Cabinet ou le Premier ministre ou qui que ce soit d'autre, ne prête pas attention à ses travaux.

[*Texte*]

I guess what I am arguing for is for people to ask other witnesses that come before this body and ask the government and whatever whether in fact they are getting all the information they need on these issues, whether they are getting it in a timely and accurate way, whether they do make use of it. If it is not being used, even if they are getting it, then there is not much point, is there?

M. Tremblay: Je ne comprends pas tout à fait, mais je pense avoir une bonne idée de ce que vous préconisez. Voici ce que je comprends. Comme dit le dicton: «mieux vaut prévenir que guérir». C'est un résumé grossier de votre exposé. Pour prévenir, vous suggérez la création d'un organisme indépendant qui irait chercher de l'information auprès des gens pour être en mesure de prévenir le SCRS des dangers potentiels.

Ne pensez-vous pas que ce genre de prévention peut être extrêmement dangereux au niveau de la liberté individuelle?

M. Crelinsten: Absolument. C'est parce qu'il y a toute cette prévention, toute cette action policière proactive et tout ce renseignement de sécurité qu'on a créé un Comité de surveillance. Je vous dis encore une fois que je n'ai jamais proposé un tel organisme aujourd'hui. Dans mon exposé, à l'aide de mes diapositives, j'ai démontré qu'il était très difficile de prévenir même si cela vaut mieux que guérir. Prévenir peut créer des maladies plus graves que la guérison.

M. Tremblay: Tout à fait.

M. Crelinsten: C'est ce que j'ai essayé de dire. Si vous n'avez pas compris cela dans mon exposé, c'est dommage. Je n'ai pas dit qu'il fallait prévenir. Je pense que la prévention est presque impossible. L'important est donc l'analyse. L'information, c'est le pouvoir. Le SCRS doit recruter des gens qui connaissent plus que la mentalité policière et les guerres idéologiques entre l'Est et l'Ouest. Ce serait beaucoup mieux.

The Chairman: Thank you, Prof. Crelinsten and Prof. Charters, thank you very much for your evidence this morning. I am wondering, Prof. Crelinsten, if it would be possible to get a hard copy of the slides that you had for us this morning, especially the ones in French. The way they were in boxes was very effective.

Prof. Crelinsten: I will see what I can do. The diagrams are in the articles that the members have. They are a bit in different forms with the boxes and nice colours. I will see what I can do about it.

The Chairman: If it is possible, we would sure appreciate it.

Prof. Crelinsten: Certainly.

The Chairman: We adjourn until Thursday at 11 a.m.

[*Traduction*]

Ce que je voudrais, je suppose, c'est que des gens demandent aux autres témoins qui comparaissent ici, ainsi qu'au gouvernement et aux autres intéressés, s'ils obtiennent effectivement toute l'information dont ils ont besoin sur ces questions, si cette information leur est fournie de manière exacte et en temps voulu et s'ils l'utilisent. Si personne ne s'en sert, cette information ne sert pas à grand-chose, n'est-ce pas?

Mr. Tremblay: I am not sure I understand perfectly, but I think I have a good idea of what you are suggesting. Here is what I understand. I guess the phrase «better be safe than sorry» would summarize pretty well your presentation. To be safe, you are suggesting to create an independant agency which would collect information in order to inform CSIS about potential dangers.

Do you not think that this type of prevention is extremely dangerous for fundamental rights?

Mr. Crelinsten: Absolutely. It is because of that prevention, that pro-active police activity and that security information that the Review Committee has been created. I am telling you again that I never suggested to create such an agency today. My presentation, and my slides, tended to show that it is very difficult to prevent problems even if it is better than trying to solve them afterwards. Prevention can create troubles more serious than curing.

Mr. Tremblay: Exactly.

Mr. Crelinsten: That is what I have been trying to say. If you have not understood that from my presentation, it is too bad. I have not said that we should choose prevention. I think it is almost impossible. Analysis is therefore the most important thing. Information is power. CSIS must recruit people who can look beyond the police frame of mind and ideological wars between East and West. It would be far better.

Le président: Merci, monsieur Crelinsten et monsieur Charters, pour le témoignage que vous nous avez présenté ce matin. Monsieur Crelinsten, je me demandais s'il vous serait possible de nous faire parvenir une copie en clair des transparents que vous nous avez présentées ce matin, surtout dans leur version française. Leur présentation en encadré était très efficace.

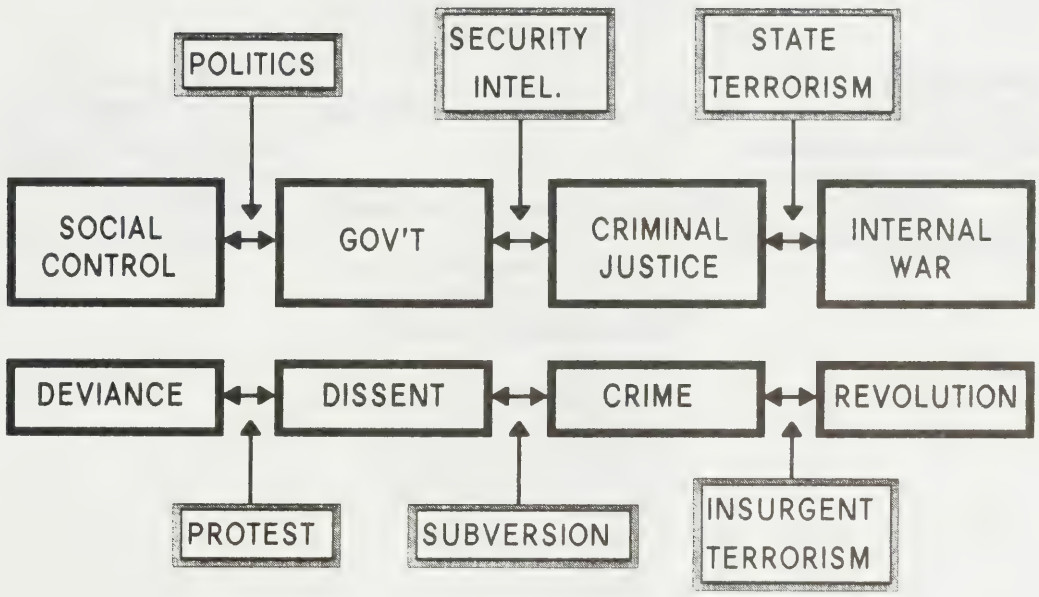
M. Crelinsten: Je vais voir ce que je peux faire. Les diagrammes se trouvent dans les articles qui ont été distribués aux membres du Comité. Ils ne se présentent pas tout à fait de la même manière que les transparents, mais je vais voir ce que je peux faire.

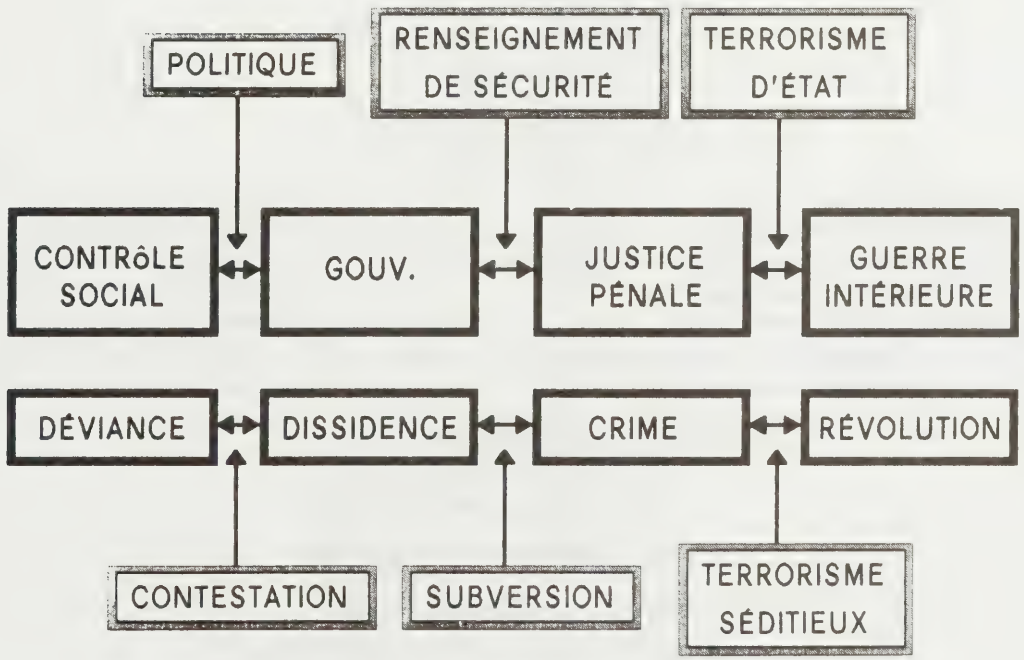
Le président: Si c'est possible, cela nous aiderait sûrement.

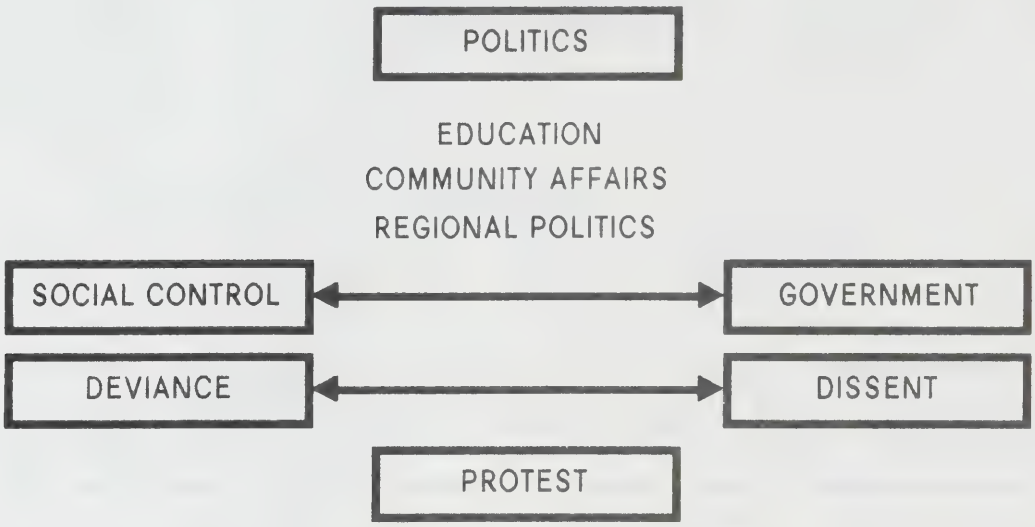
M. Crelinsten: Je vais faire le nécessaire.

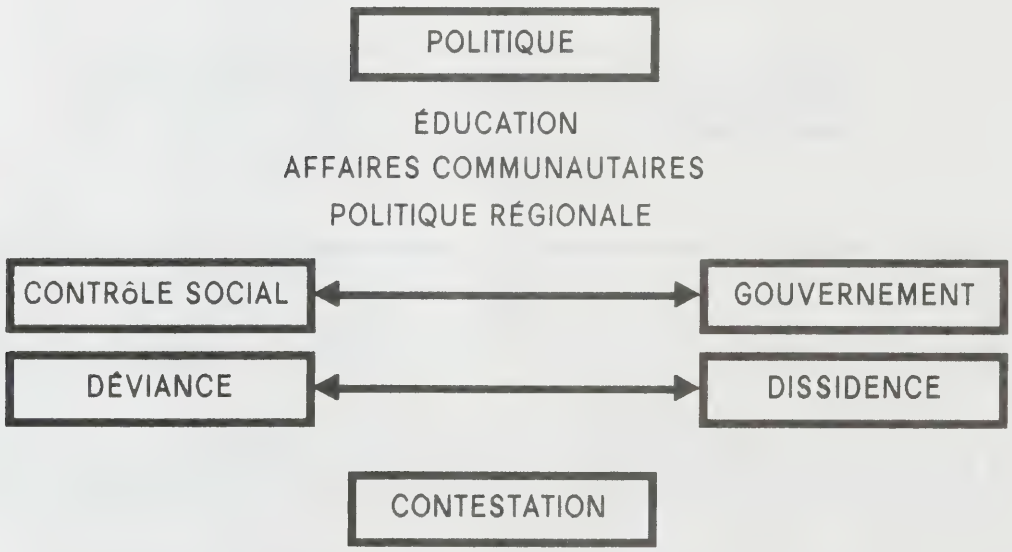
Le président: La séance est levée jusqu'à jeudi à 11 heures.

APPENDIX "CSIS-2"
APPENDICE «CSIS-2»






POLITICS
EDUCATION
COMMUNITY AFFAIRS
REGIONAL POLITICS
SOCIAL CONTROL
GOVERNMENT
DEVIANCE
DISSENT
PROTEST
EXPRESSIVE PROTEST
SOCIAL PROTEST
POLITICAL PROTEST


POLITIQUE
ÉDUCATION
AFFAIRES COMMUNAUTAIRES
POLITIQUE RÉGIONALE
CONTRÔLE SOCIAL
GOUVERNEMENT
DÉVIANCE
DISSIDENCE
CONTESTATION
CONTESTATION D'EXPRESSION
CONTESTATION SOCIALE
CONTESTATION POLITIQUE

EDUCATION

CHILD-REARING
PUBLIC EDUCATION
MORAL & RELIGIOUS TRAINING



EXPRESSIVE PROTEST

ALTERNATIVE LIFESTYLES
DEVIANT SUBCULTURES
SCHOOL DROP-OUTS
RUNAWAYS & TRUANTS

ÉDUCATION

ÉDUCATION DES ENFANTS
ÉDUCATION PUBLIQUE
FORMATION MORALE ET RELIGIEUSE

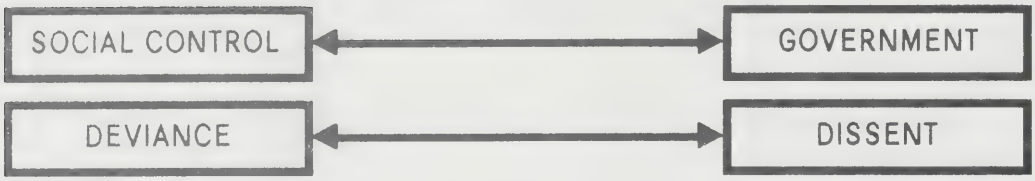


CONTESTATION D'EXPRESSION

MODES DE VIE DIFFÉRENTS
SOUS-CULTURES DÉVIANTES
DÉCROCHAGE SCOLAIRE
FUGUES ET ÉCOLE BUISSONNIÈRE

COMMUNITY AFFAIRS

CAREER DEVELOPMENT
EMPLOYMENT
COMMUNITY WORK

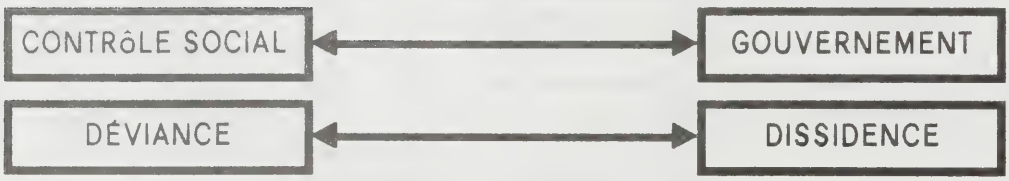


SOCIAL PROTEST

SOCIAL MOVEMENTS
ASSOCIATIONS AND CLUBS
SOCIAL & CULTURAL ADVOCACY

AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

PROMOTION DE CARRIÈRE
EMPLOI
TRAVAIL COMMUNAUTAIRE

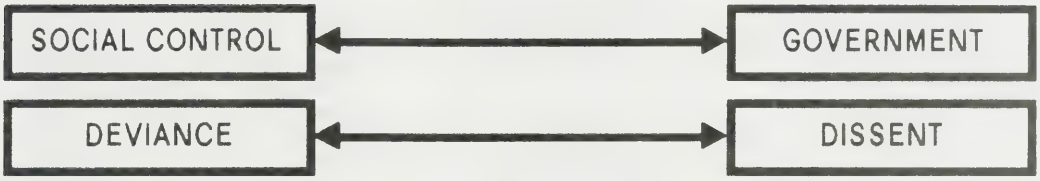


CONTESTATION SOCIALE

MOUVEMENTS SOCIAUX
ASSOCIATIONS ET CLUBS
DÉFENSE DE CAUSES SOCIALES ET CULTURELLES

REGIONAL POLITICS

MUNICIPAL AND
PROVINCIAL POLITICS

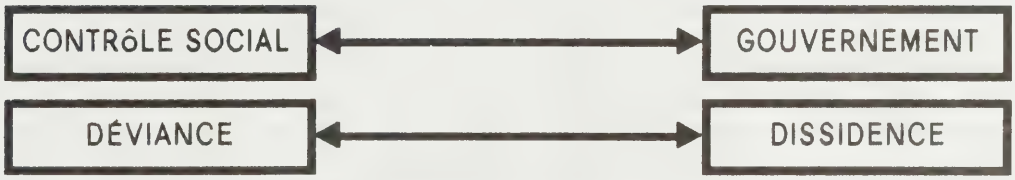


POLITICAL PROTEST

SINGLE-ISSUE POLITICS
POLITICAL LOBBYING
POLITICAL ADVOCACY

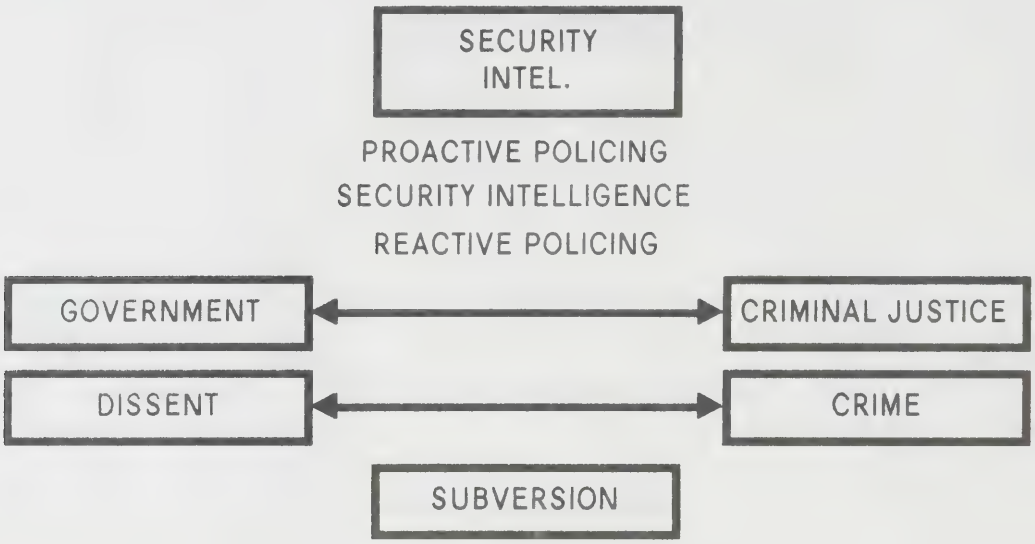
POLITIQUE RÉGIONALE

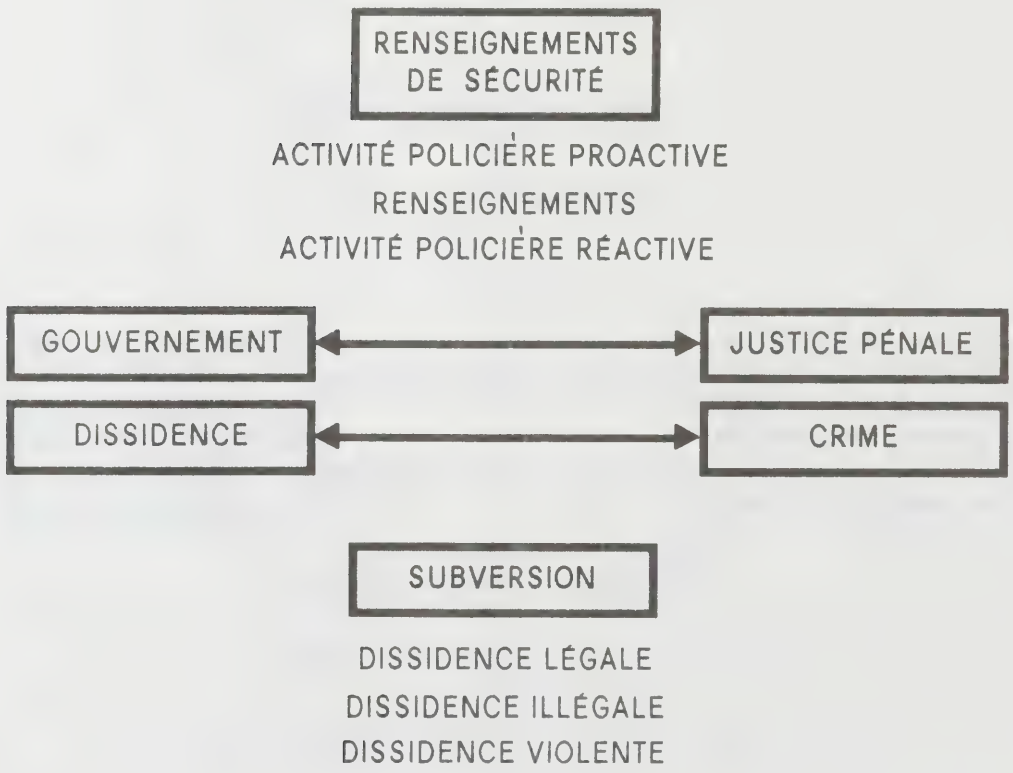
POLITIQUE MUNICIPALE
ET PROVINCIALE



CONTESTATION POLITIQUE

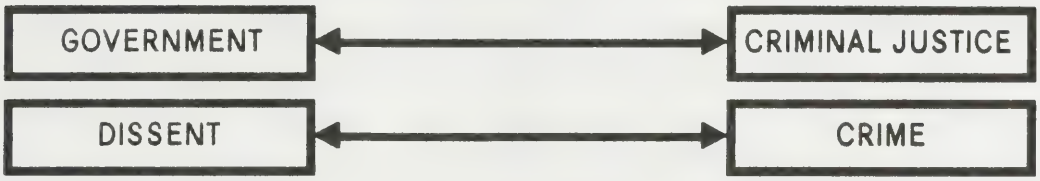
ACTION POLITIQUE À THÈME UNIQUE
LOBBYING POLITIQUE
DÉFENSE DE CAUSES POLITIQUES


SECURITY
INTEL.
PROACTIVE POLICING
SECURITY INTELLIGENCE
REACTIVE POLICING
GOVERNMENT
CRIMINAL JUSTICE
DISSENT
CRIME
SUBVERSION
LEGAL DISSENT
ILLEGAL DISSENT
VIOLENT DISSENT


RENSEIGNEMENTS
DE SÉCURITÉ
ACTIVITÉ POLICIÈRE PROACTIVE
RENSEIGNEMENTS
ACTIVITÉ POLICIÈRE RÉACTIVE
GOUVERNEMENT
JUSTICE PÉNALE
DISSIDENCE
CRIME
SUBVERSION
DISSIDENCE LÉGALE
DISSIDENCE ILLÉGALE
DISSIDENCE VIOLENTE

PROACTIVE POLICING

INTRUSIVE TECHNIQUES
USE OF INFORMERS
ENTRAPMENT

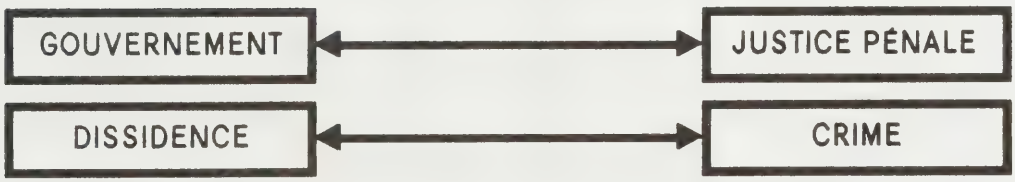


LEGAL DISSENT

OPPOSITION PARTIES
EXTRA-PARLIAMENTARY OPPOSITION
(LABOUR,INTELLECTUALS,MEDIA,ETC)
RADICAL POLITICS
INTEREST GROUPS & LOBBYISTS

ACTIVITÉ POLICIÈRE PROACTIVE

TECHNIQUES INTRUSIVES
RECOURS AUX INDICATEURS
PROVOCATION POLICIÈRE

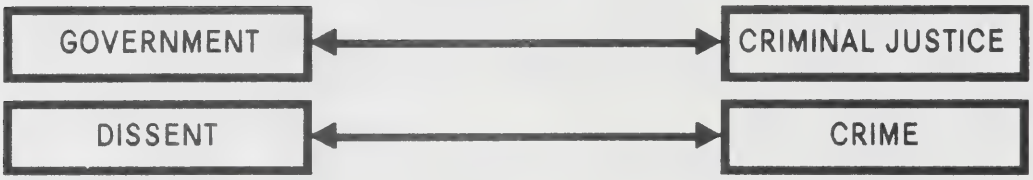


DISSIDENCE LÉGALE

PARTIS D'OPPOSITION
OPPOSITION EXTRA-PARLEMENTAIRE
(SYNDICATS, INTELLECTUELS, MÉDIAS)
POLITIQUE RADICALE
GROUPES D'INTÉRÊTS ET LOBBYISTES

SECURITY INTELLIGENCE

SURVEILLANCE
COUNTERSUBVERSION
INFILTRATION
COVERT FACILITATION

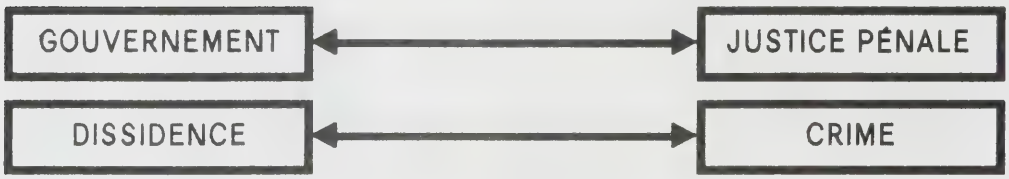


ILLEGAL DISSENT

DISTURBING THE PEACE
DISORDERLY CONDUCT
ILLEGAL ASSEMBLY
NONVIOLENT, MASS RADICAL PROTEST
VIOLENT RHETORIC
SEDITION, CONSPIRACY AND SUBVERSION

RENSEIGNEMENT

SURVEILLANCE
CONTRE-SUBVERSION
INFILTRATION
FACILITATION SECRÈTE

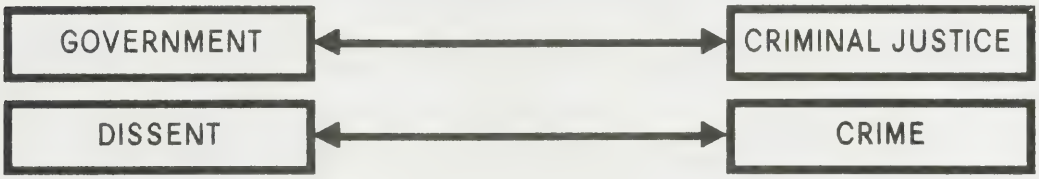


DISSIDENCE ILLÉGALE

TROUBLE DE L'ORDRE PUBLIC
INCONDUITE
ASSEMBLÉES ILLÉGALES
CONTESTATION RADICALE NON VIOLENTE
DISCOURS VIOLENT
SÉDITION, COMPLOT ET SUBVERSION

REACTIVE POLICING

ARREST
SEARCHES AND SEIZURES
RIOT AND CROWD CONTROL

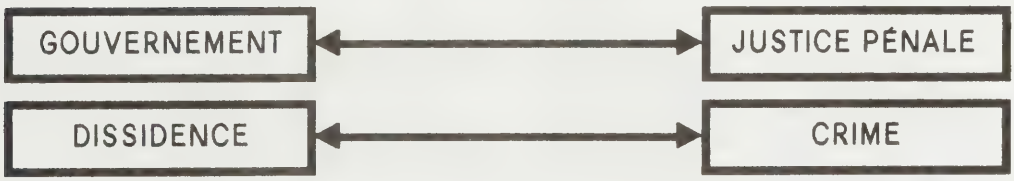


VIOLENT DISSENT

VIOLENT STRIKES AND DEMONSTRATIONS
VANDALISM
PROPERTY DAMAGE
RESISTING ARREST
ASSAULT

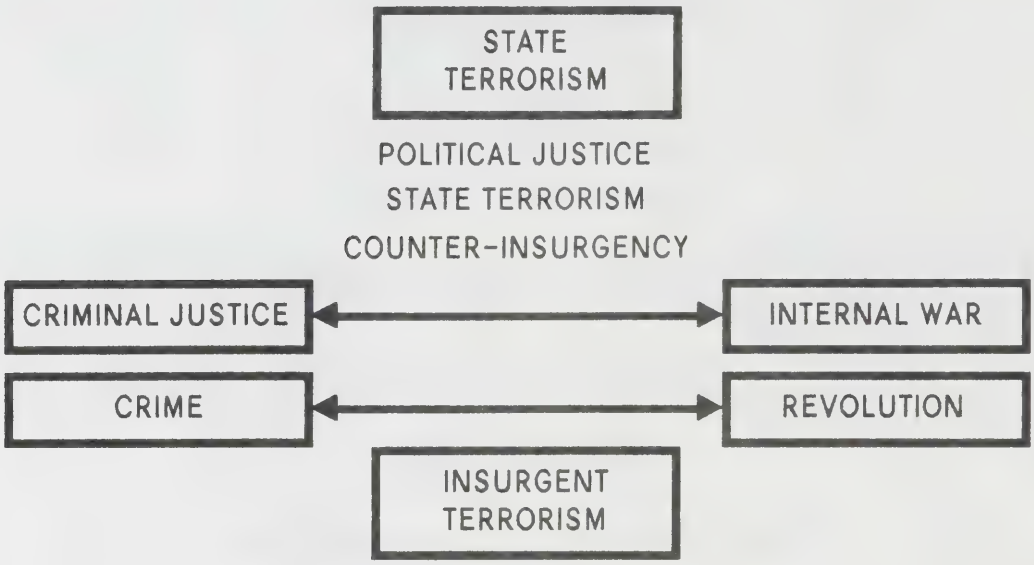
ACTIVITÉ POLICIÈRE RÉACTIVE

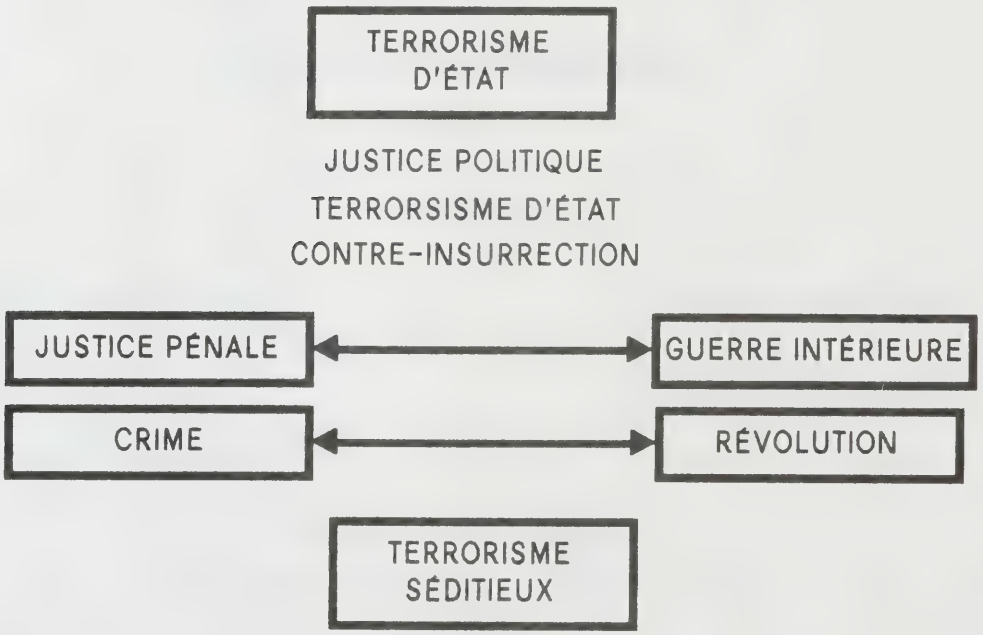
ARRESTATION
PERQUISITIONS ET SAISIES
CONTRÔLE DES ÉMEUTES ET DE FOULES



DISSIDENCE VIOLENTE

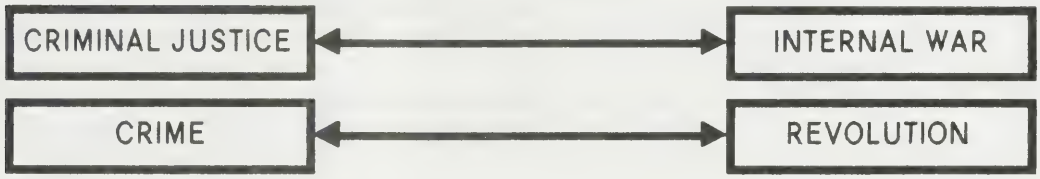
GRÈVES ET MANIFESTATIONS VIOLENTES
VANDALISME
DOMMAGES AUX BIENS
RÉSISTANCE À L'ARRESTATION
VOIES DE FAIT


STATE TERRORISM
POLITICAL JUSTICE
STATE TERRORISM
COUNTER-INSURGENCY
CRIMINAL JUSTICE
INTERNAL WAR
CRIME
REVOLUTION
INSURGENT TERRORISM
POLITICAL CRIME
INSURGENT TERRORISM
INSURRECTION


TERRORISME D'ÉTAT
JUSTICE POLITIQUE
TERRORSISME D'ÉTAT
CONTRE-INSURRECTION
JUSTICE PÉNALE
GUERRE INTÉRIEURE
CRIME
RÉVOLUTION
TERRORISME SÉDITIEUX
CRIMES POLITIQUES
TERRORISME SÉDITIEUX
INSURRECTION

POLITICAL JUSTICE

SPEECH OFFENCES
POLICE DEVIANCE
SPECIAL RULES OF EVIDENCE (SUPERGRASSES)
POLITICAL PROSECUTIONS AND TRIALS
EXEMPLARY SENTENCES
SPECIAL REGIMES OF IMPRISONMENT



POLITICAL CRIME

SABOTAGE
ASSASSINATION
TREASON
PROPAGANDA OF THE DEED

JUSTICE POLITIQUE

INFRACTIONS D'EXPRESSION
DÉVIANCE POLICIÈRE
RÈGLES SPÉCIALES DE PREUVE (INDICATEURS)
PROCÈS POLITIQUES
SENTENCES EXEMPLAIRES
RÉGIMES SPÉCIAUX D'EMPRISONNEMENT

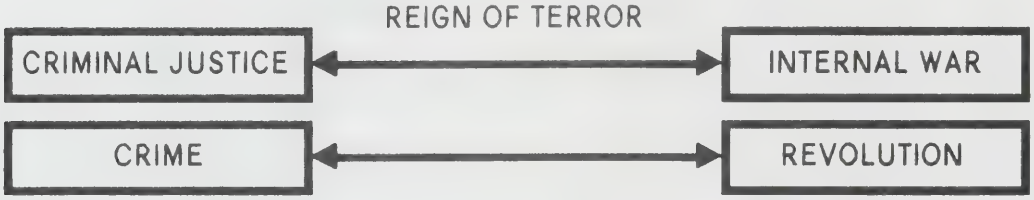


CRIMES POLITIQUES

SABOTAGE
ASSASSINAT
TRAHISON
PROPAGANDE PAR LES ACTES

STATE TERRORISM

MILITARIZATION OF POLICE
SECRET POLICE
PARAMILITARY DEATH SQUADS
USE OF TORTURE
REIGN OF TERROR

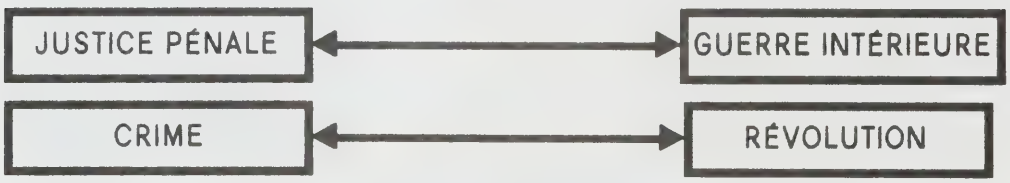


INSURGENT TERRORISM

STRATEGIC USE OF TERRORISM
URBAN GUERRILLA
"MEDIA TERRORISM"

TERRORISME D'ÉTAT

MILITARISATION DE LA POLICE
POLICE SECRÈTE
"COMMANDOS DE LA MORT" PARAMILITAIRES
RECOURS À LA TORTURE
RÈGNE DE LA TERREUR

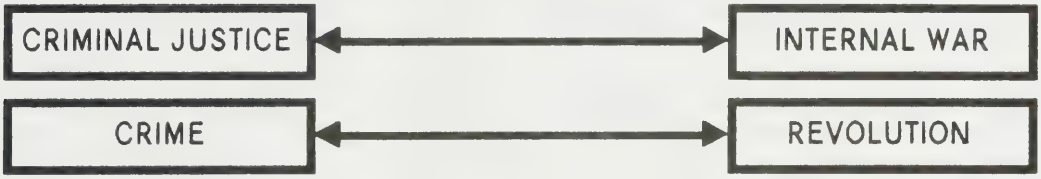


TERRORISME SÉDITIEUX

UTILISATION STRATÉGIQUE DU TERRORISME
GUÉRILLA URBAINE
"TERRORISME SPECTACULAIRE"

COUNTER-INSURGENCY

USE OF MILITARY IN AID OF CIVIL POWER
MARTIAL LAW
TROOP DEPLOYMENT
SEARCH AND DESTROY MISSIONS

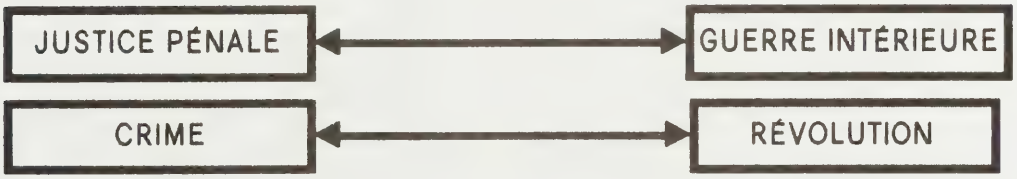


INSURRECTION

GUERRILLA
TACTICAL USE OF TERRORISM
WAR OF LIBERATION

CONTRE-INSURRECTION

RECOURS AUX MILITAIRES À L'APPUI DES POUVOIRS CIVILS
LOI MARTIALE
DÉPLOIEMENTS DE TROUPES
MISSIONS DE RECHERCHE ET DE DESTRUCTION



INSURRECTION

GUÉRILLA
UTILISATION TACTIQUE DU TERRORISME
GUERRE DE LIBÉRATION

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé

FIRST CLASS
PREMIÈRE CLASSE

K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Centre for Conflict Studies, University of New Brunswick:

Professor David Charters, Director.

From the Department of Criminology, University of Ottawa:

Professor Ronald Crelinsten.

TÉMOINS

Du «Centre for Conflict Studies», Université du Nouveau-Brunswick:

Professeur David Charters, directeur.

Du Département de criminologie, Université d'Ottawa:

Professeur Ronald Crelinsten.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 13

Thursday, February 8, 1990

Chairman: Blaine Thacker

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 13

Le jeudi 8 février 1990

Président: Blaine Thacker

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on

The Review of the CSIS Act and the Security Offences Act

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial d'

Examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité

RESPECTING:

Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989

CONCERNANT:

Ordre de renvoi du Comité en date du mardi 27 juin 1989

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)



Second Session of the Thirty-fourth Parliament
1989-90

Deuxième session de la trente-quatrième législature
1989-1990

34629

SPECIAL COMMITTEE ON THE REVIEW OF THE CSIS ACT AND THE SECURITY OFFENCES ACT

Chairman: Blaine Thacker

Vice-Chairman: Maurice Tremblay

Members

Atkinson, Ken
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Robinson, Svend
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 114(3):

WEDNESDAY, February 7, 1990:

Bob Skelly replaced Svend Robinson.

COMITÉ SPÉCIAL D'EXAMEN DE LA LOI CONSTITUANT LE SCRS ET DE LA LOI SUR LES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Président: Blaine Thacker

Vice-président: Maurice Tremblay

Membres

Atkinson, Ken
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Robinson, Svend
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Conformément à l'article 114(3) du Règlement:

Le MERCREDI 7 février 1990:

Bob Skelly remplace Svend Robinson.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, FEBRUARY 8, 1990
(23)

[*Text*]

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met at 11:07 o'clock a.m. this day, in Room 308 West Block, the Chairman, Blaine Thacker, presiding.

Members of the Committee present: Ken Atkinson, Derek Lee, Wilton Littlechild, Bob Skelly, Jacques Tétreault and Blaine Thacker.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Philip Rosen, Research Officer. *From the Committee Research Staff*: Stuart Farson, Research Consultant; François Cadieux, Research Associate.

Witness: *From the Assembly of First Nations*: Georges Erasmus, National Chief.

The Committee resumed consideration of Its Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, September 26, 1989, Issue No. 1*).

The witness made a statement and answered questions.

On motion of Derek Lee it was agreed,—That the text of slides presented by Professor Ronald Crelinsten during his testimony on Tuesday, February 6 be printed in appendix to that day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Issue No. 12, Appendix CSIS-2*).

At 12:38 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 8 FÉVRIER 1990
(23)

[*Traduction*]

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité se réunit aujourd'hui à 11 h 07, dans la pièce 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Blaine Thacker (*président*).

Membres du Comité présents: Ken Atkinson, Derek Lee, Wilton Littlechild, Bob Skelly, Jacques Tétreault, Blaine Thacker.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, attaché de recherche. *Du personnel du Comité*: Stuart Farson, conseiller en recherche; François Cadieux, associé de recherche.

Témoin: *De l'Assemblée des Premières nations*: Georges Erasmus, chef national.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 juin 1989 (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 septembre 1989, fascicule nº 1*).

Le témoin fait un exposé et répond aux questions.

Sur motion de Derek Lee, il est convenu,—Que le texte accompagnant les dispos présentées par le Pr Ronald Crelinsten le mardi 6 février, soit ajouté en annexe aux Procès-verbaux et témoignages de ce jour (*voir l'Appendice CSIS-2, fascicule nº 12*).

A 12 h 38, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Thursday, February 8, 1990

• 1107

The Chairman: I call the meeting to order. We are continuing our reference dated Tuesday, June 27, 1989. We are privileged to have before us today Mr. George Erasmus, who is the National Chief of the Assembly of First Nations. I do not think I need to introduce Mr. Erasmus, who is very well known in Canada. He has served his peoples in a distinguished fashion.

Mr. Erasmus, we will give you the floor, and after your presentation we will go to a round of questioning.

Mr. George Erasmus (National Chief, Assembly of First Nations): Thank you very much, Mr. Chairman. I have a number of documents I would like circulated, and some additional ones might come a little bit later. Unfortunately, we did not have the time to translate them, so I have them in English.

The Chairman: Mr. Erasmus, any witness is entitled to come and give a presentation in either of the two official languages. Our policy is that if we get the brief ahead of time we will arrange for it to be translated and distributed to all our members in both languages, but any witness or any Canadian is entitled to come and make a presentation in his or her own language, of course.

M. Jacques Tétreault (député de Laval-des-Rapides): Je dois vous faire remarquer que le Comité a déjà dit qu'il exigerait que les témoins nous apportent leurs documents dans les deux langues officielles, sinon on ne les entendrait pas. Aujourd'hui, cependant, je ne m'oppose pas à ce que monsieur témoigne et nous remette des documents uniquement en anglais. Il est déjà arrivé qu'un autre comité refuse d'entendre des témoins qui n'avaient pas de version française de leur texte.

Le témoin sait depuis assez longtemps qu'il doit comparaître devant le Comité. Il me semble qu'il aurait dû avoir la décence de nous fournir des copies de ses textes dans les deux langues officielles. Mais je n'empêcherai pas le Comité de continuer ses travaux.

The Chairman: Thank you, Mr. Tétreault. Mr. Erasmus, you have the floor.

• 1110

Mr. Erasmus: Thank you very much. I wanted to take this time to deal with the question of CSIS and their activities, particularly in relation to native people, our organizations, and our leaders. I wanted to take this opportunity to do this because when the RCMP were handling security matters back in the seventies we went through a process in which there was obvious observation, monitoring, interference, and attempts to infiltrate our

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le jeudi 8 février 1990

Le président: La séance est ouverte, et nous poursuivons notre ordre de renvoi en date du mardi 27 juin 1989. Nous accueillons avec grand plaisir le chef national de l'Assemblée des Premières nations, M. George Erasmus, qui n'a besoin d'aucune présentation, puisqu'il est très célèbre au Canada pour s'être distingué comme digne représentatif des peuples des premières nations.

Monsieur Erasmus, vous avez la parole, après quoi nous vous poserons des questions.

M. George Erasmus (chef national, Assemblée des Premières nations): Merci beaucoup, monsieur le président. J'ai ici certains documents que je voudrais faire distribuer et auxquels j'ajouterai peut-être certains autres plus tard. Ils ne sont qu'en anglais, car je n'ai pas eu, malheureusement, le temps de les faire traduire.

Le président: Monsieur Erasmus, les témoins ont le droit de venir nous exposer leur point de vue dans la langue de leur choix. Si nous recevons le mémoire à l'avance, nous nous arrangeons pour le faire traduire et le faire distribuer dans les deux langues aux membres du comité, mais les témoins, comme tous les Canadiens en général, ont le droit de s'adresser à leur gouvernement dans la langue de leur choix.

Mr. Jacques Tétreault (Laval-des-Rapides): May I draw to your attention the fact that the committee had decided that unless the witnesses brought their presentation in both official languages, they would not be heard. However, I will not object today to the witness bringing us his documents in English only. But let me point out that other committees have refused to hear witnesses that did not have a French version of their presentation.

The witness knew long ago that he would appear before the committee. He might have had the decency to bring a copy of his document in both official documents. But I repeat that I shall not insist that the committee suspends its work.

Le président: Merci, monsieur Tétreault. Monsieur Erasmus, vous avez la parole.

M. Erasmus: Merci beaucoup. Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour m'attarder aux activités du SCRS, surtout en ce qui concerne les autochtones, leurs organismes représentatifs et leurs chefs. Pourquoi voudrais-je le faire? Tout simplement parce que dans les années 70, à l'époque où la GRC était chargée des questions de sécurité, les autochtones ont fait l'objet de façon très évidente d'observations de sa part, de

[*Texte*]

organizations. It seems that this last probe into native organizations, and the possibility of native terrorism, may have actually been started by a statement that I made. We are fed up with that kind of action.

I was re-elected to the Assembly of First Nations in 1988. I then explained to the Canadian people that conditions could not continue as before. Our lands were being used by mining companies, oil companies, and forestry companies. Roads and parks were being built on our lands. And the question of aboriginal title was not being addressed. I pointed out that if the poverty of our people and their human were not addressed, if we failed to find ways of dealing with items like long-standing treaties, then the frustration amongst our people would continue to rise. How can you expect a people to be patient when you have considered their land only in terms of harvesting its resources, and when you tell them they are not going to get to the negotiating table for 100 years?

I thought I was doing the country a favour to suggest that my generation, which has always sought peaceful political negotiations, might some day run out of patience, and that the next generation of leaders might be more apt to opt for stronger measures. If nothing changes, we could just about guarantee that we are going to go down the road of having organizations all across this country that are far more concerned about other kinds of activities. I was trying to tell the country that we have a period of time we should not waste.

To make certain that we did not get back into the situation we had in the seventies, when the RCMP were coming into our offices illegally, breaking into them, taking material out, sending it in brown paper bags to the press, coming to our members and asking the members to become informants for them, to attend their meetings, to provide them with information, because they did not like what we were doing, and apparently they were doing it for the Canadian people. . . Some of the affidavits that were used in the presentation that was made a number of years ago by the National Indian Brotherhood clearly indicate that at that time the RCMP thought it was appropriate for them to infiltrate our organizations because the policies we had were not acceptable to Canadians.

• 1115

One of the statements I showed you is the Dene declaration. One of the informants was a Dene. He was asked if he wanted some money, and if he wanted some money he could become an RCMP informant. The reason

[*Traduction*]

surveillance, d'ingérence et même de tentatives d'infiltration dans leurs organisations. Or, il semble que les toutes dernières attentions dont font l'objet les organismes autochtones—on a même parlé de possibilités de terrorisme autochtone—trouvent leur origine dans une déclaration que j'ai faite. Aujourd'hui, nous en avons assez.

En 1988, lorsque je fus réélu à l'Assemblée des Premières nations, j'ai voulu expliquer aux Canadiens qu'ils ne devaient pas s'attendre à ce que nous continuions à accepter la situation sans mot dire. En effet, nos terres étaient utilisées par des compagnies minières, pétrolières et forestières, tandis qu'on y installait routes et parcs sans jamais se préoccuper du titre des aborigènes. Je fis donc remarquer que si l'on continuait à fermer les yeux sur la pauvreté de notre peuple et sur leurs besoins d'êtres humains, si l'on persistait à fermer les yeux sur les traités de longue date, la frustration de notre peuple ne pourrait que continuer à croître. Comment pouvez-vous vous attendre à ce que nous soyons toujours aussi patients alors que nos terres ne vous intéressent que dans la mesure où vous pouvez en exploiter les ressources et alors que vous nous refusez l'accès à la table de négociations pour encore cent ans?

J'avais l'impression d'être très prévenant à l'égard du Canada en lui faisant comprendre que ma génération, qui a toujours préconisé les négociations politiques et pacifiques, pourrait un jour perdre patience, et que la prochaine génération de chefs pourrait être encore plus tentée d'opter pour des mesures moins douces. Faute de faire bouger les choses, je peux presque garantir qu'à plus ou moins long terme, nos organisations autochtones d'un océan à l'autre seront portées à se tourner vers d'autres activités plus radicales. J'essayais de prévenir les Canadiens qu'il valait mieux d'ici peu ne plus perdre de temps.

Je voulais m'assurer que la situation que nous avions vécue dans les années 70 ne se reproduirait pas, à l'époque où la GRC pénétrait illégalement et par effraction dans nos bureaux pour en saisir des papiers qu'elle envoyait ensuite sous enveloppes brunes à la presse; à l'époque où la GRC pressentait aussi nos membres pour qu'ils deviennent informateurs et qu'ils lui transmettent des renseignements recueillis lors de nos réunions, simplement parce qu'elle n'était pas d'accord avec nous. . . La GRC prétendait agir ainsi dans l'intérêt des Canadiens! Certaines des déclarations assermentées qui ont été utilisées dans l'exposé de la Fraternité des Indiens du Canada qui remonte à un certain nombre d'années indiquent clairement qu'à l'époque la GRC avait jugé bon d'infiltrer nos organisations parce que les Canadiens ne jugeaient pas nos politiques accceptables.

Je vous ai montré, entre autres, la déclaration des Dénés. L'un des indicateurs était un Déné. On lui a demandé s'il voulait de l'argent et on lui a dit qu'il pouvait en avoir s'il jouait le rôle d'indicateur pour la

[*Text*]

he was supposed to be an RCMP informant was because "They did not like the kinds of things we were doing in land claims, on treaties, and things like that". He stated that the government and the Canadian public did not really agree with what the brotherhood was trying to achieve, and also that "The Canadian people would like to see the brotherhood members assimilate and join the Canadian mainstream".

What does that mean? Is that what we want the French of Canada to do? Do we want to Anglicize them? Or is it the other way around: are we trying to make francophones out of the English? If that is not acceptable in this country then why is it the policy of this country, apparently, to assimilate the original peoples?

Apparently it is embarrassing when we do not come here with text in French. I ask my honourable friend over there: is it as embarrassing that the indigenous languages are not officially recognized and we do not have a single right in that area? We do not even have to be tried in our own language. We are not even provided interpretation as a legal requirement.

So what was this all about back then—the Dene declaration and the Mackenzie Valley pipeline and other activities in other parts of the country? We stated as the Dene in the north that we wanted to be regarded as a people. Where have we heard that before, this "distinct society"? We wanted to be regarded as a distinct people, if you want it in the language of the 1980s. For that, we had the RCMP probing our lives, following us, sitting in front of our doors with their cameras. Every time I tried to go in and out of this country I was stopped. Even when I was travelling back and forth across this country I was stopped by the RCMP and harassed.

We had staff here in Ottawa who were working for the Dene Nation at the time. It was in the middle of the Mackenzie inquiry; it was at the same time when the head of the RCMP told the vice-president of the then National Indian Brotherhood, which the AFN has grown out of, no, no probes are being done. Our staff home was broken into over 20 times. In fact, it happened so often we even forgot how many times, because sometimes the break-ins happened two or three or four times during the same day. People would leave the house for half an hour and somebody would break in and break out. There would be obscene writings on the wall. At one time they tried to burn the place down by plugging in an iron, turning it on high, putting it on a bed and stuffing it with all the bed clothes they could find. Fortunately, it was a defective iron, so if he turned it on high it did not work.

[*Translation*]

GRC. La raison pour laquelle la GRC avait besoin de lui comme indicateur, c'était que «nos activités en matière de revendications territoriales, de traités, etc. ne leur plaisaient pas». Il a déclaré que le gouvernement canadien et la population canadienne n'approuvaient pas les objectifs que la Fraternité tentait de réaliser et a ajouté que «la population canadienne souhaite que les membres de la Fraternité s'assimilent et fassent partie de la société canadienne».

Qu'est-ce que cela veut dire? Est-ce ça ce qu'on demande aux Français du Canada de faire? Souhaitons-nous les angliciser? Ou est-ce plutôt l'inverse? Sommes-nous en train de franciser les anglophones? Si le Canada n'accepte l'assimilation d'aucun de ces groupes, pourquoi semble-t-il avoir adopté pour politique l'assimilation des peuples autochtones?

Apparemment, nous vous mettons dans l'embarras du fait que notre texte n'a pas de version française. Je pose la question à mon honorable ami: Est-ce que cela n'embarrasse pas tout autant le fait que les langues autochtones ne soient pas officiellement reconnues et que nous n'ayons aucun droit à cet égard? Nous n'avons même pas le droit d'être jugés dans notre propre langue. En vertu de la loi, n'avons même pas le droit à l'interprétation.

Alors, à l'époque, ça rimait à quoi la déclaration des Dénés, le pipeline de la vallée du Mackenzie et toutes les autres activités se déroulant dans d'autres régions du pays? Tout comme les Dénés du Nord, nous avions déclaré que nous voulions être considérés comme un peuple. L'idée d'une «société distincte» me rappelle vaguement quelque chose. On voulait qu'on nous considère comme une nation distincte, pour reprendre les termes à la mode dans les années 80. C'est pourquoi la GRC a commencé à mettre le nez dans notre vie privée, à nous suivre, à s'installer avec leurs caméras en face de chez nous. Chaque fois que j'essayais de quitter le pays ou d'y retourner, on m'en empêchait et au Canada même, quand je voyageais d'un bout à l'autre du pays, la GRC m'arrêtait et me harcelait.

À l'époque, nous avions des gens qui travaillaient à Ottawa pour la Nation dénée. L'enquête sur le Mackenzie battait son plein; c'est à la même époque que le directeur de la GRC a dit au vice-président de ce qui était alors la Fraternité des Indiens du Canada, qui est devenue ensuite l'APN, que son organisme n'effectuait aucune enquête. Or, la résidence de notre personnel a été cambriolée plus de 20 fois. De fait, cela arrivait si souvent qu'on a oublié le nombre de fois, car il arrivait parfois qu'on pénètre dans ces locaux par effraction deux, trois ou quatre fois la même journée. Les gens quittaient l'édifice une demi-heure et quelqu'un en profitait pour y pénétrer et laissait des messages obscènes sur les murs. Un jour, ils ont même essayé de mettre le feu en plaçant dans un lit, où ils avaient mis tous les vêtements qu'ils avaient pu trouver, un fer à repasser, réglé à la plus haute température. Heureusement que le fer marchait mal et qu'il s'éteignait

[*Texte*]

• 1120

Our people moved. Every time there was an incident they informed the Ottawa police, and every time a different policeman opened a new file. They never, ever dealt with the file as a single case. Our people moved. It followed them. They had to leave town after the inquiry was over. We thought it was over. When we read the McDonald report, which was just made public on the most recent CSIS probe, it seems one of their concerns is that native people of Canada are being manipulated possibly by elsewhere. We do not need to be manipulated by anybody.

We are holding these hearings on lands of people, the Algonquins, whose title we have never dealt with. This is totally unceded aboriginal land. We have them huddled on small little reserves in the area around here. On the Quebec side, what is left of them live in places like La Vérendrye Park, which is supposed to be a game preserve. It is an ironic game preserve, because it is a place where we can have the Quebec government try to cut down absolutely every tree and allow every kind of development, including mining, roads, tourism and hydro development. There is no opportunity at all to preserve the wildlife or the habitat. So those people demonstrate. Are they subversives? What else are they expected to do?

We wonder where this nonsense comes from that they need to be agitated from the outside. There is absolutely no need at all for any agitation from anywhere else. We need not give our policemen, whether they are the RCMP or CSIS, excuses like that. They are here.

To take one example, the Algonquins have come to this city decade after decade after decade requesting a proper process to deal with their land. They have never been given it. What are they to do? They set up road blocks, not to stop the public but to slow down the public and to provide them with information on their issue.

What are the excuses they used back in the 1970s to attempt to infiltrate the Dene, of which I was the leader of at the time? They said, once again, we were under the domination of white staff. Presumably we were the puppets of some strange force outside of the country, such as the "evil empire" that is disintegrating in Europe. They cannot even keep their own house in order, but over here they have the ability to manipulate us. Then we have white advisers. It is all implicitly racist. I mean, it is not surprising that if we live in a country that will lock up our people who are innocent, and virtually throw the key away for 11 years, the privacy of indigenous peoples means absolutely nothing, and neither do the human rights of indigenous people to demonstrate peacefully and to use non-violence.

[*Traduction*]

de lui-même quand on le réglait à la plus haute température.

Nous avons déménagé. Chaque fois qu'un incident se produisait, la police d'Ottawa en était informée et chaque fois, on nous envoyait un nouveau policier qui ouvrait un nouveau dossier. La police n'a jamais eu un dossier unique. Nous avons déménagé, on a été suivi. L'enquête terminée, nos gens ont dû quitter la ville. Nous pensions que c'était terminé. Quand nous avons lu le rapport McDonald, qui venait juste d'être publié après la dernière enquête du SCRS, il en est ressorti que la police craignait que les peuples autochtones du Canada ne soient manipulés par quelqu'un de l'étranger. Nous n'avons pas besoin d'être manipulés par qui que ce soit.

Ces audiences portent sur les terres du peuple algonquin dont la propriéte n'a jamais été établie. Il s'agit de terres autochtones qui n'ont jamais été cédées. On nous a parqués dans de petites réserves dans la région avoisinante. Du côté du Québec, les quelques Algonquins qui restent vivent dans des endroits comme le parc de la Vérendrye, qui est censé être une réserve de gibier. Drôle de réserve, en vérité, où le gouvernement du Québec essaye de raser tous les arbres et autorise toutes sortes de développement,—exploration minière, routes, tourisme et projets hydro-électriques. Il n'y a aucun moyen de préserver ni la faune ni la flore. Alors ces gens-là font des démonstrations. S'agit-il de subversion? Que voulez-vous qu'ils fassent d'autre?

Je me demande qui a eu l'idée farfelue qu'on a été manipulé par l'étranger. Nous n'avons absolument pas besoin d'être poussés par quiconque de l'étranger. Nous ne voulons certainement pas donner des excuses de ce genre à nos policiers, qu'ils soient de la GRC ou du SCRS. Leur présence suffit.

Je vous donne un exemple: les Algonquins s'adressent à cette ville depuis des dizaines et des dizaines d'années pour obtenir un redressement territorial. On le leur a toujours refusé. Que voulez-vous qu'ils fassent? Ils dressent des barrages sur des routes, pas pour interdire l'accès à la population mais pour les ralentir et en profiter pour leur fournir des informations sur la question.

Sous quels prétextes a-t-on essayé dans les années 70 d'infiltrer les Dénés, dont j'étais le chef à l'époque? Ils ont répété que nous étions sous la coupe du personnel blanc. Je suppose que nous étions des pantins, une force étrangère bizarre, comme «l'Empire du mal» qui se désintègre en Europe. Ils ont du mal à s'y retrouver chez eux, mais là-bas, ils peuvent nous manipuler. Ajoutez à cela que nous avons des conseillers blancs. Tout cela est implicitement raciste. Après tout, dans un pays où on peut emprisonner des innocents pendant 11 ans et jeter la clé, il n'est pas étonnant qu'on n'accorde pas la moindre importante à la vie privée des indigènes, pas plus qu'à leurs droits à la manifestation pacifique et non violente.

[*Text*]

• 1125

The most ironic thing was that when I got elected in 1988 for the second time, it dawned on me, after I got here and the kind of press coverage I got, that maybe some fool in CSIS would get the idea that it was time to intensify the monitoring again. I personally contacted CSIS and I asked for a meeting. I met with an individual named Greg Savicky. I did not know at the time he was one of the former RCMP that used to attempt to hire infiltrators back in the 1970s.

The individual came to my office on September 8, 1988. I said I want to explain to you what my speech was all about: I do not want the RCMP or security forces to get excited; I want you to understand first of all the peaceful demonstrations that are happening all across the country today, and what I think might happen sometime down the road. It might, it might not. We can easily circumvent it.

I explained that if we had constitutional processes that would resolve the bigger questions, if we had processes to deal with our treaties, including the numbered ones in the Prairies, if we could fulfil the land entitlements in treaties that are outstanding for over 100 years and we have not yet filled the land, and that if we could go to the Atlantic, where our people signed treaties of military alliance, but they did not surrender their land—the Micmacs and the Malecites never surrendered their land to anyone, they fought as allies to defend their land and to defend the land of the Crown, and they have since then tried to sit down and have their land dealt with. . .

I suggested that a land claims policy that only deals with five or six claimant groups at a time, that takes between 15 and 20 years to get a settlement, and we have something like 50 waiting, means that some of those groups are being told they have to wait 100 years or more before they even begin to negotiate. I said if we continue on that way we are not going to like what might come out at the other end. But I am not indicating that is happening today. None of the present leaders, none of the tribal leaders, none of the chiefs are picking up the gun, are terrorists, are going to start blowing up bridges, factories, Canadian homes.

• 1130

I was trying to stop a probe. Apparently I created one. It is hard to believe. I do not know what to do. What was I supposed to do? I pass you this speech because I have read it I do not know how many times: the next generation could be more politically violent. Then I end up and I say watch out, Canada, our militant leaders are already born. The next generation. . . they are babies.

[*Translation*]

Le plus ironique c'est qu'en 1988, quand j'ai été élu une deuxième fois, je me suis demandé si, inspiré par les articles qui avaient paru à mon sujet, il n'y aurait pas un imbécile du Service du renseignement de sécurité pour décider qu'il était temps d'intensifier la surveillance. J'ai pris contact moi-même avec le CSRS et j'ai demandé un entretien. J'ai rencontré un certain Greg Savicky. A l'époque, je ne savais pas que c'était un ancien officier de la GRC qui, dans les années 70, était chargé d'embaucher des infiltrateurs.

Cette personne est venue à mon bureau le 8 septembre 1988. Je lui ai dit que je voulais lui expliquer la signification de mon discours: je ne voulais pas que la GRC ou les services de sécurité s'excitent pour rien, je voulais leur faire comprendre que les manifestations qui se déroulaient un peu partout dans le pays étaient de nature pacifique et leur expliquer également comment je voyais l'évolution de la situation. Plusieurs possibilités existaient, mais dans tous les cas, nous pouvions y faire face.

Je lui ai expliqué qu'il vaudrait beaucoup mieux avoir des procédures constitutionnelles pour régler les questions générales. En effet, cela nous permettrait de régler les problèmes posés par les traités, y compris les traités numérotés dans les Prairies, à condition de pouvoir entrer en possession des terres qui nous été décernées par traité il y a plus de 100 ans. Je lui ai dit que nous voulions nous occuper de l'Atlantique où des traités d'alliance militaire avaient été signés—ce qui ne signifie pas que les Micmacs et les Malécites aient cédé leurs terres; ils ont combattu en tant qu'alliés pour défendre leur terre et pour défendre les terres de la Couronne et, depuis lors, ils essaient de faire reconnaître leurs droits fonciers. . .

J'ai ajouté qu'une politique foncière qui ne s'occupe que de 5 ou 6 groupes de revendications à la fois et qui fait attendre les règlements de 15 à 20 ans—après une attente d'une cinquantaine d'années—signifie que pour certains, il faudra peut-être 100 ans avant même que les négociations commencent. Je lui ai dit que si les choses continuaient de cette façon, nous risquions de ne pas beaucoup aimer la solution finale. Je précise que je ne parle pas de la situation actuelle. Il n'y a pas actuellement de dirigeants, de dirigeants tribaux ou de chefs qui prennent les armes, il n'y a pas parmi eux de terroristes, ils n'ont pas l'intention de faire sauter les ponts, les usines, les foyers canadiens.

J'essayais de décourager une investigation; apparemment, c'est le contraire qui s'est produit. C'est difficile à croire. Je ne sais plus quoi faire. Que pouvais-je faire? Ce discours, je ne sais plus combien de fois je l'ai prononcé: la prochaine génération pourrait être politiquement beaucoup plus violente. Et à la fin, je fais une mise en garde, je dis: Canada, prends garde, nos chefs militants sont déjà nés. La génération suivante. . . pour l'instant, ce sont des bébés.

[*Texte*]

When we read your history books, the way the First Nations are portrayed is as savages, pagans, uncivilized. You are talking about people who peacefully allowed the settling of Canada by immigrants from all over the world. We thought we were entering into peaceful coexistence; but this is the way we are portrayed in your books.

Now, apparently, since the early 1970s, because we want justice, because we have leaders who are standing up and calling a spade a spade, because we say Indians who are innocent go to jail, we say our land is being used, the resources are being extracted without any legal rights by Canada, we are now being called terrorists, subversives, a threat to security.

The additional material I want to pass out here, again untranslated, is a letter I wrote to the Chair. I wanted to find out why my attempt to stop the recent probe actually went ahead. All I got back was some nonsense about how if I wanted to make a formal complaint. . . I was given the process. I am really not concerned about making formal complaints.

The security of the country always has to be protected. We will always need some kind of security force. I laugh at some of the press, some of the naïvety of the East Germans and others. They are going into their security forces and they are finding files on themselves and our western press here are recording it. They are saying we never want a security force again, because we do not want files kept on us. I was laughing, thinking how thick the file must be on me in this country.

Is there a country in the world that does not have a security force, that does not keep files on its own people? But how long do you have to keep a file on people before you come to the conclusion that they are legitimate leaders who are looking for redress, who want to get to the negotiation table, who want to settle their rights?

• 1135

When you read the Dene declaration, it looks perhaps in some ways like a mild version of sovereignty association. Bourassa would call it a new super-structure, or something, in Canada. Why is it that people like that can get away with making those kinds of statements but indigenous people in this country cannot?

Canadians look to places like the Eastern Bloc. We idolize individuals who have protested for decades about their human rights being infringed upon. We do everything we can to raise funds for them to do speaking tours through western Europe, through the Americas. Once they are here, we shower them all with honorary degrees. But when leaders of First Nations explain to Canada that we live in abject poverty, with 90% unemployment and all of the other wonderful social conditions we are kept in, in this country, when we

[*Traduction*]

Dans vos livres d'histoire, les premières nations sont décrites comme des peuplades sauvages, païennes, non civilisées. Et pourtant, vous parlez de gens qui ont permis à des immigrants du monde entier de s'installer paisiblement au Canada. Nous pensions, nous, qu'une ère de coexistence pacifique s'instaurait, et pourtant, voilà comment vous nous décrivez dans vos livres.

Aujourd'hui, et cela remonte au début des années 70, parce que nous voulons qu'on nous fasse justice, parce que nous avons des dirigeants qui se lèvent et qui appellent les choses par leur nom, parce que nous osons dire que des Indiens innocents se retrouvent en prison, qu'on abuse de nos terres, qu'on en extrait des ressources sans aucun droit légal, on nous qualifie de terroristes, on dit que nous sommes subversifs, que nous menaçons la sécurité.

J'ai un autre document à vous communiquer, qui n'est pas traduit non plus, il s'agit d'une lettre que j'ai écrite au président. Je voulais savoir pourquoi ma tentative d'arrêter l'investigation a eu l'effet inverse. La réponse que j'ai reçue n'avait aucun sens et parlait d'une plainte officielle. . . En jargon administratif. Je n'ai aucune envie de faire des plaintes officielles.

Il est toujours nécessaire d'assurer la sécurité du pays. Nous avons toujours besoin d'un service de sécurité quelconque. Je vois dans les journaux des articles sur les Allemands de l'Est, en autres; leur naïveté me fait rire. Ils vont consulter les archives de leur service de sécurité et ils y trouvent des dossiers sur eux-mêmes; pendant ce temps, la presse occidentale enregistre. Ils disent que dorénavant il n'y aura plus de service de sécurité parce qu'ils ne veulent plus qu'on établisse des dossiers sur eux. Cela me fait rire, je pense à mon dossier qui doit être énorme.

Je me demande s'il existe un pays sans service de sécurité, un pays qui ne dresse pas de dossiers sur ces habitants? Mais combien de temps faut-il garder un dossier avant de parvenir à la conclusion qu'une personne est un dirigeant légitime qui veut seulement être écouté, qui veut négocier et faire reconnaître ses droits?

Vous pouvez lire la déclaration dénée, on dirait une version édulcorée de souveraineté association. Bourassa y verrait une superstructure, quelque chose de ce genre, pour le Canada. Comment se fait-il que ces gens-là puissent faire ce genre de déclaration ouvertement, mais que les autochtones ne puissent pas en faire autant?

Les Canadiens regardent ce qui se passe dans les pays de l'Est. Ils ont la plus grande admiration pour des gens qui protestent depuis des décennies, qui cherchent à faire reconnaître leurs droits d'êtres humains. Ils remuent ciel et terre pour rassembler des fonds, pour organiser des conférences en Europe occidentale et dans les Amériques. Quand ils viennent ici, nous les couvrons de titres honorifiques. Par contre, quand les dirigeants des Premières Nations expliquent aux Canadiens qu'ils vivent dans une pauvreté abjecte, que 90 p. 100 de leur

[*Text*]

complain about that, for some reason we do not get the same kind of hero status. Instead, it creates RCMP or CSIS probes. I would like to know when it is going to end.

I think the majority of the leaders in this country are reasonable people. We can easily understand a probe into somebody's life to find out if the person is going to commit violent acts. But surely at some point a probe should end.

I suspect that my phones have been tapped for a long time because the same things are happening now that happened in the 1970s. There is immense interference on our lines, both at the AFN office and in our private homes. Friends call us and say they can barely hear us. People involved in the telephone business and people who have other ways of knowing come to us and say our phones are tapped. The same thing was happening in the 1970s. Friends in CN Telephone at the time would come over and ask us if we were aware that our phones were tapped. Well, if they are breaking into our offices and all the rest of it, we always expected that.

For a long time we laughed this off. We thought at some point they would find out what boring lives we lived and how legitimate we were. They would walk away and give us a clean bill of health. In fact, to a certain extent we welcomed it, so that we would get a certain degree of legitimacy. But when the RCMP are going to go the point of suggesting that they are infiltrating the Dene Nation or any other group because they did not like the kinds of solutions we were after, because they just did not fit in with their particular mentality, is that a legitimate reason for them to monitor our way of life, to come in and try to infiltrate us, to come in and encourage us to do violence? That is what was going on.

• 1140

I do not have a lot of suggestions on what to do with your legislation on this or the role of the committee, but I want to establish a couple of basic things here. The efforts of the indigenous people in this country to have aboriginal rights recognized, whether it is the right to fish, the right to hunt, the right to trap, the right to wander on their lands without being affected by provincial laws, or the right to govern themselves, are legitimate. You cannot have editorials in this country that champion the cause of people in the East Bloc to have self-determination, to govern themselves, to lift off the yoke of oppression, and have a racial double standard and not be able to see that in this country we have never, ever been allowed to govern ourselves since the settlers had a population and a military might, even though that was the original deal.

[*Translation*]

population est au chômage et que les conditions sociales dans lesquelles ils sont maintenus sont inférieures aux normes canadiennes, quand ils se plaignent de ce genre de choses, je ne sais pas pourquoi, mais ils ne sont pas reçus comme des héros. Au lieu de cela, ils font l'objet d'investigations de la GRC ou du SCRS.

Je suis convaincu que la majorité des dirigeants de ce pays sont des gens raisonnables. On comprend qu'on veuille enquêter sur quelqu'un qu'on soupçonne d'actes de violence. Mais ces investigations doivent avoir une fin.

Depuis longtemps, j'ai l'impression que mes lignes téléphoniques sont sur tables d'écoute parce que la situation ressemble beaucoup aujourd'hui à ce qu'elle était dans les années 70. Sur toutes nos lignes, au bureau de l'APN et à nos domiciles, il y a énormément d'interférences. Des amis nous téléphonent et nous disent qu'ils peuvent à peine nous entendre. Les gens qui s'y connaissent en téléphone, ceux qui ont d'autres raisons de le soupçonner, nous disent que nos téléphones sont sur écoutes. C'était la même chose pendant les années 70. A l'époque, des amis qui travaillaient au CN téléphone venaient nous demander si nous savions que nos lignes étaient sur tables d'écoute. Après tout, il fallait s'y attendre, puisqu'ils viennent même fouiller nos bureaux.

Pendant longtemps, nous avons choisi d'en rire. Nous nous sommes dit qu'ils finiraient par se rendre compte à quel point nous avions une existence ennuyeuse, à quel point nous étions légitimes. Nous pensions qu'ils se décourageraient et qu'ils reconnaîtraient notre innocence. En fait, dans une certaine mesure, nous étions même contents, cela risquait de nous donner une certaine légitimité. Mais quand la GRC en vient à suggérer une infiltration de la nation dénée ou d'un autre groupe parce que les solutions que nous réclamons ne leur plaisent pas, parce que nous ne partageons pas la même mentalité, est-ce que c'est vraiment une raison suffisante pour surveiller nos faits et gestes, pour envoyer des infiltrateurs chez nous, pour nous encourager à la violence? Et pourtant, c'est exactement ce qui se passe.

Je n'ai pas beaucoup de suggestions à vous faire à propos de la législation ou du rôle du Comité, mais je tiens à établir deux choses qui sont fondamentales. Les efforts des Autochtones pour faire reconnaître leurs droits, qu'il s'agisse du droit de pêcher, du droit de chasser, du droit de trapper ou du droit de se promener sur leurs propres terres sans être assujettis aux lois provinciales, ou encore du droit de se gouverner eux-mêmes, tous ces efforts sont légitimes. Vous ne pouvez pas en même temps défendre le droit à l'autodétermination, à l'autonomie gouvernementale des habitants des pays de l'Est, vous ne pouvez pas réclamer dans vos éditoriaux que l'on mette fin à cette forme d'oppression et en même temps refuser de voir que dans ce pays nous n'avons jamais été autorisés à nous gouverner nous-mêmes, contrairement à ce qui avait été décidé au départ, depuis

[*Texte*]

If you do not agree with what we seek, at least have the decency not to invade our lives with your security forces and your police. We expect double standards from you people. We expect you to praise the efforts in South Africa and yet oppress our people here. You are a people who have legislation, called the Indian Act, whereby Indian governments all across this country are forced to send their laws to the Minister of Indian Affairs to get approved. Not another government in this country has to do that. No municipality, whether it is in Quebec or anywhere else, has to send its laws to someone else to get approved. Indians have to do that. No matter how oppressive the situations were in the East Bloc, I doubt there was that kind of control over their lives. I doubt that, no matter how small they were over there, if they were going to make a law on how to deal with their dogs, that law would have had to be sent to someone to be rubber-stamped.

We live under that kind of control and oppression in this country. We make heros of people elsewhere who are dismantling that kind of control over their lives, and here what do we do? We subject the liberators of people who are being oppressed in this country, who want liberation, who want self-determination over themselves, not over anybody else. . . We do not want to control what Quebec will do; we do not want to control what Ontario or anybody else will do; we want to make laws for ourselves. We want to govern our lands, and all we want of the rich territory we have provided for the settlers and the people who are their descendants here is enough of that land that we can have some of the wealth we used to have previously.

• 1145

How many times has CSIS recorded my speeches on that? How many times do they have to hear it before they realize that this is what we are about?

I want to end by suggesting that the First Nations of this country are not a security threat. We have gone to war for this country every time there was an opportunity. In fact, in the run-up to D-Day when you needed some cannon-fodder to test out. . . And there were others, actually, in this country who did not want to fight—remember? Remember there were others who did not want to volunteer—not us, because we were not forced to. Per capita we sent more people, and when the Allied forces needed cannon-fodder to test out the military might of the Germans, Newfoundlanders and First Nations were the majority of the people who were slaughtered.

[*Traduction*]

que les premiers colons sont arrivés et qu'une volonté militaire s'est imposée.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ce que nous demandons, ayez au moins la décence de ne pas laisser vos services de sécurité et votre police envahir nos vies privées. Cette duplicité ne nous étonne pas de votre part. Nous nous attendons à ce que vous encouragiez les efforts des Noirs d'Afrique du Sud sans pour autant cesser de nous opprimer ici. Après tout, cette Loi sur les Indiens est une loi à vous, une loi qui oblige tous les gouvernements indiens à envoyer leurs lois au ministre des Affaires indiennes pour les faire approuver. Aucun autre gouvernement de ce pays ne subit une telle obligation. Aucune municipalité, qu'elle se trouve au Québec ou ailleurs, n'est tenue de faire approuver ses lois par quelqu'un d'autre. Les Indiens, eux, y sont obligés. Si oppressante que soit la situation dans les pays de l'Est, je doute qu'on ait jamais exercé un tel contrôle sur la vie privée. Je doute très fort qu'ils aient jamais été forcés de faire approuver une loi, aussi négligeable soit-elle, par exemple, une loi sur le contrôle des chiens.

Et pourtant, dans ce pays, nous sommes soumis à ce genre de contrôle et d'oppression. Pour nous, tous les gens qui réussissent à se débarrasser de ce genre de contrôle dans d'autres pays sont de véritables héros, et pourtant, qu'est-ce que nous faisons chez nous? Nous forçons les libérateurs des gens opprimés, les gens qui cherchent à leur accorder leur liberté, leur autodétermination. . . Nous ne voulons pas contrôler les faits et gestes du Québec, nous ne voulons pas contrôler l'Ontario; nous ne voulons contrôler personne, nous voulons seulement pouvoir adopter des lois pour nous régir nous-mêmes. Nous voulons pouvoir gouverner nos terres, et nous voulons récupérer une partie des riches territoires que nous avons mis à la disposition des colons et de leurs descendants. Après tout, il y en a suffisamment pour qu'on puisse nous rendre une partie de nos richesses passées.

Combien de fois le SCRS a-t-il enregistré mes discours là-dessus? Combien de fois doit-il l'entendre avant de comprendre de quoi nous parlons?

En guise de conclusion, je tiens à dire que les Premières nations de ce pays ne posent aucun risque pour la sécurité. Nous avons fait la guerre pour défendre ce pays chaque fois que le besoin s'est fait sentir. De fait, à la veille du débarquement, quand vous aviez besoin de chair à canon pour vérifier. . . Souvenez-vous que d'autres, dans leur pays, n'ont pas voulu faire la guerre. Souvenez-vous de ceux qui n'ont pas voulu se porter volontaires, ce qui n'était pas notre cas parce que nous avions le choix. Proportionnellement nous avons envoyé plus de soldats à la guerre, et quand les forces alliées ont eu besoin de chair à canon pour mesurer la puissance militaire des Allemands, ce sont les Terre-Neuviens et les membres des Premières nations qui sont tombés en plus grand nombre.

[*Text*]

We even went to war in Vietnam. We probably have more Vietnam veterans among ourselves in this country on a per capita basis than any other people living in Canada. We were in Korea; we were in World War I; we fought against the United States when they tried to invade this country; we fought with the British as military allies to defend the country.

What we are after is a political solution, not a military solution. So the kind of probing and abuse that First Nations leaders and their people have had, first at the hands of the RCMP and now it seems of CSIS, have to end.

The Chairman: Thank you, Mr. Erasmus. Mr. Lee will begin the first round of questioning.

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): I want to thank you, Mr. Erasmus, for what I found it to be a very good presentation of the background issues. I prefer to communicate with you as a fellow Canadian, not as a racially distinct person, and I suppose I should express some gratitude for the fact that I am able to speak with you in English. We might be on fairer ground if we spoke through an interpreter, if in fact you chose to use the tongue you were born with, and I do not have any problems with that.

Being grateful now to be able to discuss this with you in English, let us address, if we could, the goal of the committee here, which is to look at whether or not the CSIS Act is functioning well. You obviously have had a fair bit of experience with pre-CSIS years and in the transition with the RCMP. You represent a large group of Canadians, and a lot of those particular Canadians are angry, and you said so freely, and that is your duty, that is your right. It is their right to have you speak for them.

I guess from your remarks you have perhaps indicated how you feel, but may I ask you directly whether you believe the context and the methods of security investigations have changed from the pre-CSIS years to the present?

• 1150

Mr. Erasmus: I get through borders a little easier than I used to, if that is what you mean. There was a period of time in the 1970s when virtually every time I got on an airplane I was being stopped by the RCMP.

Mr. Lee: This was pre-CSIS.

Mr. Erasmus: Yes. That does not happen any more. I am not sure if it is the business suit or the lack of hair, or if the police and security services have decided to change their staff.

It is very obvious the telephones are being tapped again. I do not know how long you need to tap

[*Translation*]

Nous avons même fait la guerre au Viêt-nam. Nous comptons sans doute parmi nous, toute proportion gardée, plus d'anciens combattants de la guerre du Viêt-nam que tout autre peuple vivant au Canada. Nous étions en Corée; nous avons combattu pendant la Première Guerre mondiale; nous avons combattu les États-Unis lorsqu'ils ont essayé d'envahir le canada; nous avons combattu aux côtés des Britanniques pour défendre ce pays.

Ce que nous souhaitons, c'est une solution politique et non pas militaire. Les enquêtes et les abus dont ont fait l'objet les chefs et les membres des Premières nations aux mains de la GRC et maintenant, semble-t-il du SCRS, doivent cesser.

Le président: Merci, monsieur Erasmus. M. Lee vous posera les premières questions.

M. Lee (Scarborough—Rouge River): Je tiens à vous remercier, monsieur Erasmus, de ce qui m'a paru être un excellent exposé des grandes questions de fond. Je préfère m'adresser à vous en votre qualité de concitoyen plutôt que de personne appartenant à une race distincte, et je me réjouis de pouvoir communiquer avec vous en anglais. Il serait peut-être plus juste que nous communiquions par l'entremise d'un interprète, si vous décidiez d'utiliser votre langue maternelle, et je ne m'opposerais pas à cela.

Ayant souligné ma reconnaissance pour le fait que nos échanges peuvent se dérouler en anglais, penchons-nous, si vous le voulez bien, sur le mandat de ce comité qui est de déterminer si la Loi sur le SCRS fonctionne bien. Vous semblez manifestement connaître assez bien les activités de la GRC avant la création du SCRS. Vous représentez un groupe important de Canadiens dont bon nombre sont en colère, vous l'avez dit librement, comme c'est votre devoir et votre droit de le faire. Ils ont le droit de vous désigner comme porte-parole.

Votre exposé liminaire a assez bien traduit vos sentiments mais j'aimerais vous demander directement si vous croyez que les méthodes employées dans le cas d'enquêtes de sécurité ont changé depuis la création du SCRS par rapport à ce qu'elles étaient avant?

M. Erasmus: Je franchis les frontières un peu plus facilement qu'auparavant, si c'est ce que vous voulez savoir. À une certaine époque, pendant les années 1970, presque à chaque fois que je montais à bord d'un avion, la GRC m'interceptait.

M. Lee: C'était avant la création du SCRS.

M. Erasmus: Oui. Cela ne se produit plus. Je ne sais pas si c'est dû au fait que je porte un complet ou que j'ai moins de cheveux, ou encore au fait que les services de police et de sécurité ont renouvelé leurs effectifs.

Il est très clair que les téléphones sont de nouveau mis sur écoutes. Je ne sais pendant combien de temps l'écoute

[*Texte*]

somebody's telephone before you come to the conclusion that they are reasonably—

Mr. Lee: Do you think I would be overly optimistic if I thought there were a huge change. . . but would it fair to suggest you have seen a change, you believe there may have been a change for the better?

Mr. Erasmus: Some.

Mr. Lee: How did you first find out about the native extremism inquiry recently undertaken by CSIS? How did you first find out about that?

Mr. Erasmus: When I read about it in the newspaper. I was shocked. I was surprised. I thought I had dealt with that question.

Mr. Lee: This is a bit of a leading question, but could you outline for us the chilling effect, if any, that might have had on the business you would ordinarily undertake in your native community or communities?

Mr. Erasmus: The awareness that the probe had happened led me to believe attempting to deal openly with the security forces did not work; they do not operate that way; they do not operate on an honest, open basis. That seriously distressed me, because if they are going to mistrust somebody who has been as public as I have been in my views for the majority of my life, a person who has never been involved in a violent act against the state, against private property or anything else, then my understanding was they had no respect for any of our people. If they were going to act with disrespect for the national organization that provided a clear explanation for the statement that was made in Edmonton—logical, clear, any reasonable person can understand it—once they researched the facts, then I got the feeling that what this was all about was political manipulation. I began to wonder whether what the probe in the 1970s was all about was to provide information for political purposes to government ministers who were involved in negotiations.

I began to wonder also if this was happening again. People are well aware the Innu are demonstrating against low-level flights, want them to end—

Mr. Lee: May I interrupt to give it a little more focus? You may justifiably be drawing parallels between pre-CSIS years and post-CSIS years, and it would be helpful for the committee if you were more specific. For example, it is our understanding that the RCMP would not be involved in this particular inquiry at all. To your knowledge, were there any RCMP involved in the most recent native extremism inquiry?

• 1155

Mr. Erasmus: Not that I know of, no.

[*Traduction*]

des conversations téléphoniques doit se poursuivre avant qu'on en vienne à la conclusion que les personnes surveillées ainsi sont raisonnablement. . .

M. Lee: Croyez-vous que je serais excessivement optimistes si je croyais qu'il y a eu d'énormes changements. . . serait-il juste de dire que vous avez sans doute remarqué un changement pour le mieux?

M. Erasmus: Dans une certaine mesure.

M. Lee: Comment avez-vous appris l'existence de l'enquête sur l'extrémisme chez les autochtones ouverte récemment par le SCRS? Comment en avez-vous pris connaissance?

M. Erasmus: Je l'ai lu dans les journaux. J'ai été renversé. J'ai été très surpris. Je croyais que ce problème avait été réglé.

M. Lee: Ma question est peut-être un peu tendancieuse, mais pouvez-vous nous décrire brièvement l'effet que cela a eu sur les activités auxquelles vous vous adonnez ordinairement au sein de vos collectivité autochtones?

M. Erasmus: Quand j'ai appris l'existence de cette enquête, ma première réaction a été de me dire qu'il ne servait à rien de traiter franchement avec les forces de sécurité; ce n'est pas ainsi qu'elles fonctionnent. Elles ne fonctionnent pas de façon honnête et ouverte. Cela m'a déprimé sérieusement puisque, si elles font si peu confiance à quelqu'un qui s'est exprimé aussi franchement que je l'ai fait pendant toute ma vie, à quelqu'un qui n'a jamais participé à des actes de violence contre l'État, contre la propriété privée ou contre toute autre chose, alors c'est qu'elles n'ont aucun respect pour notre peuple. Si elles pouvaient agir avec si peu de respect envers une organisation nationale, après que celle-ci a donné une explication claire et logique, en des termes faciles à comprendre pour tous, de la déclaration faite à Edmonton et après qu'elles ont elles même vérifié les faits, alors je me suis dit qu'il s'agissait de manipulation politique. Je me suis mis à me demander si l'enquête ouverte dans les années 1970 visait à fournir aux ministres responsables de certaines négociations des renseignements devant servir à des fins politiques.

Je me suis mis à me demander aussi si tout cela allait recommencer. Les gens savent très bien que les Inuit manifestent contre les vols à base altitude pour obtenir qu'ils cessent. . .

M. Lee: Puis-je vous interrompre afin d'obtenir des précisions? Vous avez peut-être raison d'établir des parallèles entre les années pré et post-SCRS, et il serait utile pour le comité que vous soyez un peu plus précis. Par exemple, nous avons cru comprendre que la GRC ne jouerait aucun rôle dans cette enquête. A votre connaissance, des agents de la GRC ont-ils joué un rôle dans la plus récente enquête sur l'extrémiste chez les autochtones?

M. Erasmus: Non, pas que je sache.

[*Text*]

Mr. Lee: I did not want to cut you off, because you are clearly headed for an objective. If you care to continue, please do.

Mr. Erasmus: The point I was making is that I was starting to come to the conclusion that perhaps this was more politically based than security based. Anyone reading the papers would know that we are not talking about violence today, tomorrow or next year. We are talking about potential. That is what we are talking about—potential. The thing is not done.

Why would the probe have to happen, particularly when I went out of the way to explain? Then when I started putting together why some of the regional activity was happening in the 1970s by the RCMP—they were in fact attempting to change the direction of the native organizations—maybe that is what this is all about again. So yes, I started to get concerned.

Mr. Lee: The Innu-NATO confrontation—that may be putting too high a definition of "confrontation" here—was perhaps bad luck in the sense that it was not Innu versus a pulp and paper mill or a transportation corridor; it was Innu versus NATO and therefore had a little bit higher sensitivity threshold in terms of what we might be dealing with here in security matters.

If you were—this is a real hypothetical here—a native CSIS employee and if and you were looking at this situation, would you think that you would have cause to look more closely at this scene? Or would you walk away and say it is not a problem?

Mr. Erasmus: Regardless of who it was, whether I was Jewish or somebody from Vietnam who had recently come here as a landed immigrant or had become a Canadian, if what we are talking about is the security of the country, what I would look for is the potential for that. As soon as I had come to a conclusion that what we in fact have here is native political organizations that want political redress of their land and of their political jurisdiction, I would not go any further.

You virtually need not go anywhere besides reading some academic books. What native people are doing here, in United States, in New Zealand, in Australia, in Central and South America, in Japan and in Nordic countries, it is all the same thing. We are attempting to acquire control of a part of our homeland where we will govern and where we will be able to raise our children in peace. You do not need to put all those people on special files. They all want a process where they will be peacefully settle.

Mr. Lee: My last question has to do with the absence of a feeling on your part that communicating with SIRC would have any value to you or the Canadians you represent. Again, it is a leading question.

Mr. Erasmus: I do not know why you absolutely insist on calling us Canadians. If you talk to the majority of our

[*Translation*]

M. Lee: Je ne voulais pas vous interrompre, puisque vous développiez manifestement une argumentation. Si vous voulez poursuivre, allez-y.

M. Erasmus: Là où je voulais en venir, c'est que je commençais à croire que cette enquête avait été décidée pour des raisons d'ordre politique plutôt que pour des motifs liés à la sécurité. Quiconque lit les journaux est en mesure de savoir que nous ne parlons pas de violence commise hier ou aujourd'hui ou prévue pour l'an prochain. Nous parlons de possibilité, de violence virtuelle.

Pourquoi faudrait-il qu'il y ait une enquête puisque j'ai fait plus que mon possible pour expliquer de quoi il retournait? Quand je me suis mis à réfléchir sur le pourquoi de certaines ativités régionales entreprises par la GRC dans les années 70—elle cherchait en fait à provoquer le remplacement des dirigeants des organisations autochtones—je me suis dit que c'était peut-être ce qui se produisait à nouveau. Alors, oui, je me suis mis à m'inquiéter.

M. Lee: L'affrontement entre les inuits et l'OTAN—le terme «affrontement» est peut-être trop fort dans ce cas-là—était peut-être plus délicat en ce sens que les inuit ne s'opposaient pas à la construction d'une usine de pâtes et papier ou d'un couloir de transport mais plutôt à l'OTAN de sorte que les répercussions pour la sécurité entraient en ligne de compte.

Si vous étiez—et c'est un exemple parfaitement hypothétique—un employé autochtone du SCRS et si vous examiniez cette situation, estimeriez-vous nécessaire d'y regarder de plus près? Ou encore, par contraste, diriez-vous qu'il n'y a là aucun problème?

M. Erasmus: Peu importe que cet employé soit juif ou un ressortissant du Viêt-nam venu s'installer récemment au Canada comme immigrant reçu, s'il était question de la sécurité du pays, ce qu'aurait à évaluer cet employé c'est les risques pour la sécurité. Si j'étais cet employé, dès que j'en viendrais à la conclusion qu'il s'agit d'organisations politiques autochtones voulant obtenir le rétablissement de leurs droits de propriété et de leurs droits politiques, je n'irais pas plus loin.

Il suffit presque de lire des ouvrages de fond. Ce que les peuples autochtones font ici, aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande, en Australie, en Amérique centrale et du Sud, au Japon et dans les pays nordiques, visent le même but. Nous tentons d'obtenir le contrôle sur une partie de nos terres ancestrales afin d'y exercer notre autonomie politique et y élever nos enfants en paix. Vous n'avez pas besoin d'ouvrir des dossiers spéciaux sur tous ces gens. Tout ce qu'ils veulent c'est l'aboutissement d'un processus qui leur permettra de vivre en paix chez eux.

M. Lee: Ma dernière question porte sur le fait que vous semblez croire que vous et les Canadiens que vous représentez n'avez rien à obtenir en communiquant avec le CSARS. Là encore, c'est une question tendancieuse.

M. Erasmus: Je ne vois pas pourquoi vous insistez absolument pour nous appeler des Canadiens. La majorité

[*Texte*]

people, we do not really go out of our way to think of ourselves as Canadians. If anything, we might consider ourselves as either Dene, Haida, Nisga'a, Cree or North American Indians. You will not find a predominance of us being preoccupied with calling ourselves Canadians any more than if you went to Quebec you would find their people saying 99% of them are Canadian. They consider themselves Québécois. In our case we are citizens of our own nations. I am a Dene.

• 1200

Mr. Lee: Under the CSIS Act you and I are in the same boat, Mr. Erasmus.

Mr. Erasmus: I doubt very much that they have a file as high on you as you they have on me.

Mr. Lee: I do not know, but I will try to find out. You and I are in the same boat: your rights and freedoms are the same as mine.

Mr. Erasmus: Implement them then, please.

Mr. Lee: That is fair comment. I do not have any further questions.

Mr. Skelly (Comox—Alberni): Mr. Erasmus, the national office of your organization, the Assembly of First Nations, receives funding from the Canadian government—a percentage of its operating funds comes from the Canadian government.

Mr. Erasmus: That is correct.

Mr. Skelly: A percentage of your budget obviously goes into research, into issues, or to lobby the government on issues as to land claim issues.

Mr. Erasmus: That is also correct. We are registered here as an official lobbyist.

Mr. Skelly: None of the things that appear in your speeches or none of the things that are listed as the activities of the Assembly of First Nations—when you make your request to the government or when you appear before the government on land claims issues—none of those things are perceived by the government to be illegal or motivated by advice from foreign powers or agents of east European countries. They are all considered to be legitimate things for North American native organizations to be involved in?

Mr. Erasmus: Absolutely, and that has been the case throughout.

Mr. Skelly: Yet you have experienced that your telecommunications are being interfered with, that you are now getting on the telephone the same responses that you had back in the 1970s which indicated telephone tapping—the same kind of interference and problems with telephone communications?

[*Traduction*]

de notre peuple vous dirait que nous ne tenons pas absolument à être considérés comme des Canadiens. Nous nous considérons plus facilement comme des Dénés, Haidas, Nishgas, Cris ou Indiens d'Amérique du Nord. Si vous posiez la question, vous découvririez que nous ne sommes pas une majorité à nous considérer comme des Canadiens pas plus que vous trouveriez au Québec 99 p. 100 des gens qui se diraient Canadiens. Ils se considèrent Québécois. Pour notre part, nous sommes citoyens de nos nations respectives. Je suis Déné.

M. Lee: En vertu de la Loi sur le SCRS, vous et moi sommes logés à la même enseigne, monsieur Erasmus.

M. Erasmus: Je doute réellement que le SCRS ait sur vous un dossier épais que sur moi.

M. Lee: Je ne sais pas, mais j'essaierai de le savoir. Vous et moi sommes logés à la même enseigne: nous avons les mêmes droits et libertés.

M. Erasmus: Je vous prie alors d'en faire la preuve.

M. Lee: Bien répondu. Je n'ai pas d'autres questions.

M. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur Erasmus, le bureau national de votre organisation, l'Assemblée des Premières nations, reçoit un certain pourcentage de ses fonds d'exploitation du gouvernement canadien.

M. Erasmus: C'est exact.

M. Skelly: Vous consacrez sans doute un pourcentage de votre budget à la recherche sur certains dossiers ou à des activités de lobbying auprès du gouvernement, notamment en ce qui concerne vos revendications territoriales.

M. Erasmus: C'est aussi exact. Nous sommes enregistrés ici comme lobbyistes officiels.

M. Skelly: Rien de ce que vous dites dans vos discours et aucune des activités que vous déclarez faire partie du mandat de l'Assemblée des Premières nations, lorsque vous présentez votre demande d'aide financière au gouvernement ou quand vous comparaissez devant le gouvernement dans le cadre des revendications territoriales, ne sont perçues par le gouvernement comme étant illégales ou comme reflétant des avis que vous auraient donnés des puissances étrangères ou des agents des pays de l'Europe de l'Est. Toutes vos activités sont considérées comme des actions légitimes de la part d'organisations autochtones en Amérique du Nord?

M. Erasmus: Absolument, et ça a toujours été le cas.

M. Skelly: Pourtant, vos communications téléphoniques sont placées sur écoutes, et vous êtes en mesure de vous en rendre compte comme c'était le cas dans les années 1970. Vous remarquez les mêmes parasites et les mêmes problèmes avec vos communications téléphoniques?

[*Text*]

Mr. Erasmus: That is right.

Mr. Skelly: Who in Canada is authorized to tap telephones? I should mention to the chairman that I have relatives who used to work for a telephone company in Canada who used to pass around access codes so that they could tap the conversations of middle-management or their friends who worked for the phone company so that virtually anybody in the phone company who had these access codes could route telephone calls in such a way as they could record them. There is some of this done on a kind of volunteer basis by individuals who have access to these codes.

There are two agencies in Canada that really are authorized to tap telephone communications by the laws of Parliament. They are the RCMP and police authorities, and CSIS. If your telephones are being tapped it has to be by one of those organizations. Yet in the report we have received from CSIS they have indicated that their examination of so-called Indian extremism was done by a review of media stories and *Hansard*, and even and by interviews of the people concerned. They denied that they have used telephone tapping and interception of mail. Do you think it is possible that—

Mr. Erasmus: Could I interrupt you?

Mr. Lee: —either CSIS is not telling the truth or the RCMP is tapping your line?

Mr. Erasmus: In 1975 there were a number of things happening at the same time. Our offices were being broken into. We were being tapped. Our mail was being opened. It was very, very easy to see. There was no way you could hide it. The envelopes were all torn and all the rest of it, constantly, and repackaged into plastic bags. They were always opened—always.

The head of the RCMP at the time told the vice-president of the Assembly of First Nations that there was absolutely no surveillance or files being kept by the RCMP on Indians and Indian groups, which was an absolute, blatant and total outright lie, which the McDonald inquiry later demonstrated.

• 1205

What was happening at the same time? The Dene were one of the groups that were being investigated. We were presenting information in front of a high-profile inquiry under Justice Thomas Berger of British Columbia. What were we doing there? We went out of our way to ask the judge to go to every community and allow anybody and everybody, native or non-native, to provide information. At the time, people like me were being singled out by proponents of the pipeline as manipulators. The judge heard over a 1,000 witnesses, and almost all said the same thing: that they they were concerned about their land and

[*Translation*]

M. Erasmus: C'est exact.

M. Skelly: Qui, au Canada, est autorisé à placer les conversations téléphoniques sur écoutes? Je signale au président que certains de mes parents travaillaient pour une compagnie de téléphone au Canada qui communiquaient à d'autres des codes d'accès afin qu'ils puissent placer sur écoutes les conversations téléphoniques de cadres intermédiaires ou d'amis qui travaillaient pour la compagnie de téléphone, de sorte que les employés de la compagnie qui possédaient ces codes d'accès pouvaient presque tous acheminer les appels téléphoniques de façon à pouvoir les enregistrer. Certains particuliers qui ont accès à ces codes enregistrent volontairement certaines conversations.

Il y a au Canada deux organismes autorisés en vertu des lois du Parlement à placer sur écoutes des conversations téléphoniques. Il y a la GRC et les forces policières, et le SCRS. Si vos téléphones sont placés sur écoutes, il faut que ce soit le fait de ces organisations. Or, dans le rapport que nous avons reçu du SCRS, ce dernier nous dit avoir monté son dossier sur le prétendu extrémisme des Indiens en épluchant les comptes rendus des médias et le *hansar* et même en interviewant les intéressés. Le SCRS a nié avoir utilisé l'écoute électronique et l'interception du courrier. Croyez-vous possible que. . .

M. Erasmus: Puis-je vous interrompre?

M. Lee: . . . le SCRS mente ou que la GRC ait placé votre ligne sur écoutes?

M. Erasmus: En 1975, plusieurs choses se sont produites en même temps. Il y a eu entrée par effraction dans nos bureaux. Nos lignes étaient placées sur écoutes. Notre courrier était ouvert. C'était très, très facile à voir. C'était impossible à cacher. Nos enveloppes étaient sans cesse déchirées et placées ensuite dans des emballages en plastique. Notre courrier était toujours ouvert, toujours.

Le chef de la GRC à l'époque a dit au vice-président de l'Assemblée des Premières nations que les Indiens et les groupes indiens ne faisaient absolument pas l'objet d'une surveillance et qu'il n'existait absolument aucun dossier sur eux, ce qui était un mensonge absolu et flagrant, comme l'a démontré ultérieurement la Commission McDonald.

Qu'arrivait-il au même moment? Les Dénés étaient un des groupes sur lesquels on faisait enquête. Nous présentions des renseignements devant une commission d'enquête dirigée par le juge Berger de la Colombie-Britannique. Qu'est-ce que nous faisions là? Nous avons fait l'impossible pour demander au juge d'aller dans toutes les localités afin que tous ceux qui avaient quelque chose à dire puissent le dire, autochtones ou non-autochtones. À l'époque, les défenseurs du pipeline considéraient que les gens comme moi étaient des manipulateurs. Le juge a entendu plus de 1,000 témoins

[*Texte*]

way of life, and that massive development would hurt them.

What was going on at the same time? We were in the middle of some very interesting negotiations with the government. The Minister of Indian Affairs was conducting the negotiations for the government. I do not know how much more legitimate or public we could get. Still, we were being lied to about this probe. So why should we today believe somebody who tells us that there is no probe in our lives. Nothing has led us to believe that things have changed very much. In fact, some of the same men who were then the RCMP security are now CSIS. That is where they got their training.

Mr. Skelly: In the last year, there have been a number of break-ins at the offices of environmental groups in Toronto, and even reports of a break-in at one of the Member of Parliament's offices here in Ottawa. From those break-ins, computers were accessed and lists of members and correspondents were stolen. During the last year there have been a number of break-ins similar to those that took place during the 1970s, in which many offices were vandalized. I am wondering if the same people are not in the business. They must be putting forward a fairly good copy. Have you had any such experiences recently with your offices?

Mr. Erasmus: Our offices have been broken into a couple of times recently, but no information has been stolen as far as we know. So we have not suspected the security forces. They have no need to break into our offices right now. We are cooperating in a well-known RCMP investigation of fraud and so forth. In fact, we called in the RCMP, and they have been in our offices for close to five years. They really have no reason to break into our offices. This is why we cannot understand how monitoring could be necessary now. They have access to absolutely everything: every file, every minute we have. They know us inside out.

Mr. Skelly: You indicated that some of the material that had been stolen from your offices back in the 1970s was put in brown envelopes and shipped to the newspapers, the object being to obtain information that could be politically damaging to your organization. I am wondering where the information goes that CSIS collects, whether it comes from interviews, letters, or telephone lines. It is clear to me that your organization is not engaged in criminal activity. If it were, it would not be financed in part by the government.

• 1210

Where does that information go? It seems to me it could possibly go to the people who are negotiating on the other side against you in order to improve their negotiating position and make it more difficult to achieve

[*Traduction*]

qui ont presque tous dit la même chose, à savoir qu'ils s'inquiétaient pour leurs terres et leur mode de vie et jugeaient qu'un développement massif leur serait préjudiciable.

Que se passait-il au même moment? Nous étions au milieu de négociations très intéressantes avec le gouvernement. Le ministre des Affaires indiennes menait les négociations pour le gouvervenement. Je ne sais pas comment on aurait pu être plus légitimes ou plus ouverts. Cela n'empêche qu'on continue à nous mentir au sujet de cette enquête. Pourquoi alors aujourd'hui devrions-nous croire quelqu'un qui nous déclare que nous ne faisons pas l'objet d'une enquête? Rien ne nous a amenés à croire que les choses ont beaucoup changé. En fait, on retrouve au SCRS certains des membres des services de sécurité de la GRC. C'est là qu'ils ont été formés.

M. Skelly: Au cours de la dernière année, il y a eu un certain nombre d'entrées par effraction dans les bureaux de groupes écologiques à Toronto, et on a même dit qu'on était entré par effraction dans les bureaux d'un député, ici, à Ottawa. Cela a permis d'avoir accès aux ordinateurs et de voler des listes de membres et de correspondants. Au cours de la dernière année, il y a eu un certain nombre d'entrées par effraction similaires à celles qui ont eu lieu au cours des années 70, alors que de nombreux bureaux ont été saccagés. Je me demande si ce ne sont pas les mêmes personnes qui en sont responsables. Ils doivent fournir d'assez bons résultats. Ce genre de chose s'est-il produit récemment dans vos bureaux?

M. Erasmus: Cela s'est produit deux fois récemment, mais il ne nous semble pas que l'on ait volé des informations. Nous n'avons donc pas soupçonné les services de sécurité. Ils n'ont pas besoin d'entrer par effraction dans nos bureaux pour le moment. Nous coopérons à une enquête célèbre de la GRC sur la fraude, etc. En fait, nous avons fait venir la GRC, qui travaille dans nos bureaux depuis près de cinq ans. Elle n'a vraiment aucune raison d'entrer chez nous par effraction. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons comprendre pourquoi la surveillance reste nécessaire. Elle a accès à absolument tout: tous les dossiers, tous nos procès-verbaux. Elle connaît absolument tout sur nous.

M. Skelly: Vous avez indiqué que certains des documents qui avaient été volés dans vos bureaux dans les années 70 avaient été envoyés aux journaux dans de grandes enveloppes: on voulait essayer de vous causer un préjudice politique. Je me demande où vont les informations que recueille le SCRS, soit à l'occasion d'entrevues, soit dans des lettres, ou au téléphone. Il me semble tout à fait clair que votre organisme n'est engagé dans aucune activité criminelle. Sinon, il ne serait pas en partie financé par le gouvernement.

Où vont ces renseignements? Il me semble qu'ils pourraient aller à ceux qui négocient de l'autre côté contre vous afin d'améliorer leur position de négociation et de vous rendre la poursuite de vos objectifs plus

[*Text*]

your objectives. If the information has been used to damage you politically before, what is the information being used for now?

Mr. Erasmus: That is the only assumption one could come to. The potential for political use would be the only reason, that and a kind of harassment, unless they just get their jollies from listening to our telephone calls and peeking into our lives. Maybe we are good entertainment for them.

Mr. Skelly: I do not think they would find my telephone calls good entertainment.

I find it disturbing also that it appears to me that instead of creating an alternate organization to do intelligence work in Canada we now probably have two organizations doing intelligence work in Canada, sometimes at odds with each other, possibly even working together. I am not convinced we have really accomplished anything by setting up CSIS.

I come from a different descent from the people who set up the parliamentary system. I would like to quote somebody who also came from that different descent, which was considered by the people who set up the parliamentary system as savage, belligerent, drunk, and pagan. This man said "every Briton believes if every other Briton is not kept under some sort of tutelage, the more childish the better, he will abuse his freedom viciously". That was written by one of the greatest writers in the English language, George Bernard Shaw, who was of Irish descent.

When I look through the report that was done on this so-called Indian violence and all the censored sections of it, the first thing it brought to mind was George Bernard Shaw's quote that if we are all not kept under some sort of tutelage, the more childish the better, we will abuse our freedom viciously. I certainly hope this committee takes a different view of the issues from that of the people George Bernard Shaw was talking about.

Mr. Atkinson (St. Catharines): Thank you, Mr. Erasmus, for your presentation. Obviously what we are here for is to look at CSIS and whether any improvement has been made through the setting up of this separate civilian security service. In that regard, Mr. Erasmus, your relationship with SIRC: you wrote a letter to them on June 22, and you were, to use your word, frustrated by the reply you got, just setting out a complaints proceedure. To your knowledge, was that the method by which this probe was begun by SIRC into these matters, the probe we have the report for now?

Mr. Erasmus: The question is about my letter of June 22? The probe was in 1988, so it could not be this. In September 1988 I actually met with a member of CSIS.

Mr. Atkinson: Yes, and your evidence was that—

Mr. Erasmus: So maybe that was the beginning.

[*Translation*]

difficile. Si de tels renseignements ont été utilisés pour vous porter un préjudice politique, à quoi servent-ils maintenant?

M. Erasmus: C'est la seule hypothèse que nous ayons vue. Nous supposons qu'ils ont voulu utiliser ces renseignements à des fins politiques et associer cela à une forme de harcèlement, à moins qu'ils ne tirent un grand plaisir de l'écoute de nos conversations téléphoniques et de la surveillance indiscrète de nos vies. Peut-être que nous les amusons beaucoup.

M. Skelly: Je ne pense pas qu'ils trouveraient mes conversations téléphoniques très amusantes.

Je trouve également troublant que plutôt que de remplacer un organisme de renseignement de sécurité par un autre, nous nous retrouvions au Canada avec deux organismes distincts, qui quelquefois se contredisent et d'autres fois vont jusqu'à collaborer. Je ne suis pas convaincu que nous ayons en fait accompli quoi que ce soit en mettant sur pied le Service canadien du renseignement de sécurité.

Mes ancêtres ne sont pas ceux qui ont mis sur pied le système parlementaire. J'aimerais citer quelqu'un qui n'était pas non plus d'origine britannique et dont les ancêtres étaient considérés par les inventeurs du système parlementaire comme des sauvages belliqueux, ivrognes et païens. Cet homme a déclaré que: «Tout Anglais croit que si tous les autres Anglais ne sont pas tenus sous une forme de tutelle, aussi infantile soit-elle, ils abuseront vicieusement de leur liberté.» Cela a été écrit par l'un des plus grands écrivains de langue anglaise, George Bernard Shaw, qui était d'origine irlandaise.

Quand je parcours le rapport qui a été rédigé sur cette prétendue violence indienne et que je vois tous les chapitres qui en ont été censurés, la première chose à laquelle je pense est cette citation de George Bernard Shaw sur la nécessité de nous tenir sous tutelle si l'on ne veut pas que nous abusions de nos libertés. J'espère que le Comité envisage les choses différemment.

M. Atkinson (St. Catharines): Merci de votre exposé, monsieur Erasmus. Certes, si nous sommes ici, c'est pour examiner le SCRS et pour voir si la création de ce service civil autonome de renseignement de sécurité a amélioré les choses. Vous avez écrit au CSARS le 22 juin et vous vous êtes déclaré mécontent de sa réponse, puisqu'elle n'a consisté qu'à entamer une procédure de plainte. Avez-vous l'impression que c'est la méthode par laquelle cette enquête du CSARS a commencé, l'enquête sur laquelle nous avons maintenant un rapport?

M. Erasmus: Votre question porte sur ma lettre du 22 juin? L'enquête a eu lieu en 1988, si bien que ce n'est pas possible. En septembre 1988, j'ai eu en fait une rencontre avec un membre du SCRS.

M. Atkinson: Oui, et vous avez déclaré. . .

M. Erasmus: Peut-être alors que c'était le début.

[*Texte*]

Mr. Atkinson: What is your knowledge of SIRC in regard to CSIS?

Mr. Erasmus: I do not have much knowledge of SIRC.

Mr. Atkinson: From what we have been doing here, SIRC is the—

Mr. Erasmus: I understand you are some kind of a review committee, but how much information you are given on specific investigations and probes they make I have no idea.

Mr. Atkinson: That is what we are trying to do—

Mr. Erasmus: I do not know, for instance, if you have access to a file on me or how much time you would have to read it. You would have to be there for a long time.

Mr. Atkinson: That is what we are trying to get at. But SIRC was set up to be one of the oversights on CSIS for violation of rights and so on. So one of our concerns is how knowledgeable people are about the function SIRC serves. I wondered if you followed up on your letter at all after you wrote it or just became frustrated with the reply and said forget it.

• 1215

Mr. Erasmus: I did not follow up because I was not after an official complaint. I was wondering why my discussion with a member of CSIS did not stop the need for a probe. I was very unsatisfied as to why I never did get an answer to that question. I was not interested in a formal complaint.

Mr. Atkinson: Well, my understanding is that if you go to SIRC, they are the watchdog over CSIS and that is an avenue you can take.

In regard to the alleged phone-tapping you mentioned today, I assume you have not made any complaint to SIRC about that? They would have the ability to look into that.

Mr. Erasmus: No, I have not.

Mr. Atkinson: Is it just a general frustration with the entire system, or would you make the complaint to SIRC about your phones being tapped?

Mr. Erasmus: It is both. It is frustration with the way our people were treated in the past and the way it seems we are being treated again, and our inability, it seems, to deal intelligently with these people, particularly during a time when we have opened our doors to the RCMP so they have access to our files for a particular case they are involved in.

[*Traduction*]

M. Atkinson: Que savez-vous du CSARS par rapport au SCRS?

M. Erasmus: Je ne sais pas grand-chose sur le CSARS.

M. Atkinson: D'après ce que nous avons constaté ici, le CSARS est. . .

M. Erasmus: Je sais que vous êtes un genre de comité d'examen, mais quel genre de renseignements on vous donne sur les investigations et enquêtes précises, je n'en sais rien.

M. Atkinson: C'est ce que nous essayons de voir. . .

M. Erasmus: Je ne sais pas, par exemple, si vous avez accès à un dossier sur moi ni combien de temps on vous donnerait pour le lire. Cela vous obligerait probablement à rester là-bas assez longtemps.

M. Atkinson: C'est justement ce que nous essayons d'obtenir. Mais le CSARS a été créé pour surveiller le SCRS en cas de violation des droits, etc. Nous nous demandons donc si l'on comprend bien en général la fonction impartie au CSARS. Je me demande si vous avez fait autre chose suite à votre lettre ou si vous avez décidé d'abandonner lorsque vous avez vu la réponse que l'on vous a envoyée.

M. Erasmus: Je n'ai pas donné suite à l'affaire parce que je ne voulais pas déposer une plainte officielle. Je me suis demandé pourquoi mon entretien avec un membre du SCRS n'avait pas suffi à démontrer l'inutilité d'une enquête. J'étais fort insatisfait de n'avoir pas réussi à obtenir une réponse à cette question. Je n'étais pas intéressé à déposer une plainte officielle.

M. Atkinson: A ma connaissance, vous pouvez vous adresser au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. C'est une voie qui s'offre à vous.

Je suppose que vous n'avez pas non plus déposé de plainte auprès du CSARS au sujet de la présumée écoute électronique à laquelle vous êtes soumis? Ce comité serait très bien placé pour examiner ce problème.

M. Erasmus: Non, je ne l'ai pas fait.

M. Atkinson: Voulez-vous simplement exprimer un mécontentement généralisé à l'endroit du système en général, ou êtes-vous disposé à déposer une plainte auprès du CSARS au sujet de l'écoute électronique à laquelle vous êtes soumis?

M. Erasmus: Les deux. Je ne peux pas accepter la façon dont on a traité notre peuple dans le passé, et il semble que ces manoeuvres recommencent maintenant. Je suis aussi agacé au plus haut point par le fait qu'il semble impossible d'avoir des rapports raisonnables avec ces gens-là, particulièrement alors que nous venons d'ouvrir nos portes et nos dossiers aux agents de la GRC pour les aider dans un cas particulier.

[*Text*]

They know us. The world knows us. They watched us on television with the first ministers. Why do we need to be probed by these people?

Mr. Atkinson: That is what we would like to get at also, in terms of the function of CSIS itself.

Are you aware that there is an inspector general in CSIS who oversees CSIS as well as reports to the Solicitor General, and that there is an ability also to make a complaint to the Solicitor General? It should be through SIRC, but there is another avenue as well.

Mr. Erasmus: I was not familiar with that. I do not preoccupy myself with this. It is something I thought had gone away. When I read in the paper months after I had actually talked to CSIS and suggested to them that there was not a need for them to get excited—I did not want them to go out of their way to put extra men on, spend a lot of money looking into our lives, open fresh files on us, and all the rest of it—and that there was no immediate concern, I just could not believe the stupidity of what took place. Then again, what they are looking for are outside agitators.

Mr. Atkinson: That was an interesting statement you made. Did you find that in the report?

Mr. Erasmus: Again, it leaves that impression that we cannot think for ourselves. We do not know when our land has been robbed and somebody is drilling in it, taking ore out of it, and we are not getting a cent out of it, and we cannot even trap any more. Not only do we get nothing for what happens to our land, but we cannot do other things we want to do—and we need outside agitators! God!

Mr. Atkinson: I can appreciate your position, but we are dealing with CSIS itself. I do not mean to make light of what you have said, but in terms of your statement that they think there are outside agitators, I believe you referred to the report that just came out.

Mr. Erasmus: Yes.

Mr. Atkinson: Where in that report did it say anything about outside agitators?

Mr. Erasmus: The report deals with some of the questions that were put to the Mennonite minister about the Innu and the supposed reason for it actually happening at all. The first question was "Is the Warsaw Pact trying to stop NATO exercises?" All the CSIS members have to do is go out and live with the Innu on

[*Translation*]

Ils nous connaissent. Tout le monde nous connaît. Ils nous ont vus à la télévision avec les premiers ministres. Pourquoi faut-il que ces gens-là nous surveillent?

M. Atkinson: C'est ce que j'aimerais bien savoir aussi, compte tenu du mandat du SCRS.

Savez-vous qu'il y a au sein du SCRS un inspecteur général chargé de veiller à son bon fonctionnement et de présenter des rapports au solliciteur général? Il est aussi habilité à soumettre une plainte au solliciteur général. Il faut passer par le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, mais c'est une autre avenue possible.

M. Erasmus: Je ne savais pas cela. En fait, je m'étais désintéressé de ces questions. Je pensais que tout cela était du passé. Voilà pourquoi j'ai été vraiment sidéré par ce que j'ai lu dans les journaux. D'ailleurs, les articles en question ont été publiés des mois après que je me suis entretenu avec des membres du SCRS pour leur dire qu'il n'y avait pas lieu de s'alarmer pour l'instant. Je ne voulais pas qu'ils prennent peur, qu'ils embauchent du personnel supplémentaire et qu'ils dépensent beaucoup d'argent pour passer nos vies au peigne fin, ouvrir de nouveaux dossiers à notre sujet, et ainsi de suite. Toute cette affaire m'est apparue d'une stupidité incroyable. Évidemment, il faut comprendre qu'ils cherchent des agitateurs étrangers.

M. Atkinson: Voilà une déclaration très intéressante. Avez-vous trouvé cela dans le rapport?

M. Erasmus: Encore une fois, cela donne l'impression que nous ne pouvons pas penser par nous-mêmes. On croit que nous ne sommes pas suffisamment intelligents pour nous rendre compte qu'on nous a volé nos terres. A l'heure actuelle, ce sont des compagnies qui s'adonnent au forage et à l'extraction du minerai, sans nous payer un sou de redevances. Quant à nous, nous ne pouvons même plus pratiquer le piégeage. Non seulement nous ne sommes pas capables d'obtenir réparation à la suite de cette spoliation, mais nous ne pouvons même pas nous livrer à d'autres activités en toute liberté. Et en plus, on nous met sur le dos des agitateurs étrangers! Franchement!

M. Atkinson: Je comprends votre position, mais nous étudions le SCRS en soi. Certes, je ne prends pas vos commentaires à la légère, mais lorsque vous avez dit que la GRC semblait croire que votre organisation était infiltrée par des agitateurs, je crois que vous avez laissé entendre que cela figurait dans le rapport qui vient d'être rendu public.

M. Erasmus: Oui.

M. Atkinson: Où est-il question dans le rapport d'agitateurs étrangers?

M. Erasmus: Le rapport fait état de certaines questions qui ont été posées au ministre mennonite au sujet des Innus et des motifs présumés de toute cette affaire. La première question était la suivante: «Le Pacte de Varsovie tente-t-il d'arrêter les exercices de l'OTAN?» Tout ce que les membres du SCRS ont à faire, c'est de vivre en

[*Texte*]

the land, underneath those jet planes, and they will realize. They do not need anybody coming in and creating disruptions.

Mr. Atkinson: As I read the report, it was two different things: your statement and your speech, and the Innu. With regard to your statements, it seems that they, as Mr. Skelly said, used what they call open sources, such as newspaper reports and things that are in the public domain. You have mentioned that you think your phones are wiretapped. Do you have any knowledge of any interviews being done with people around you with regard to your statement or of any other actions undertaken by CSIS with regard to your statement?

• 1220

Mr. Erasmus: If you read the report that just came out, it is obvious that after the statement they started asking questions. They use as the reason for this latest CSIS probe my statements as well as statements by other people. They interviewed people about those statements. Presumably, since I am one of the people cited as having made a statement, they asked questions about me. Who they asked the questions of, I do not know. Certain sections of the report are blacked out, so it is a little hard for me to read.

Mr. Atkinson: I would have to go through it again, but my understanding was they used only open sources with regard to your statement. That is what SIRC found out. There was the interview with the Mennonite minister as I understand. This was the only source that was used there.

SIRC has access to all the CSIS files. Again, the purpose for SIRC being there is to protect the rights of individuals who feel they are being harassed or are not being treated fairly by CSIS. I hope you would, if you feel your phones are being tapped, make that complaint directly to SIRC and have them look into the matter.

Mr. Erasmus: I hear you.

Mr. Atkinson: Obviously that is the way the system works but you do not have knowledge of it. If you are one of the ones who are being affected by it, it is something this committee is going to have to take into consideration when we are dealing with the entire matter.

The Chairman: Mr. Erasmus, I would like to echo those sentiments. When Parliament set this up, we have CSIS, it has ministerial directions, it has an inspector general and then it has the SIRC committee, all of whom are Privy Councillors—they are from the three political parties in Parliament and are recommended by the parties. It was felt by Parliament that this is an excellent way. They have an absolute open-door policy. They can go anywhere in CSIS where even we cannot, as committee members. They have much more incentive to get in, because they represent the three parties. They are not full-

[*Traduction*]

compagnie des Innus sur leur terre. Lorsqu'ils auront été soumis au vrombissement des avions à réaction pendant quelque temps, ils comprendront. Pas besoin de gens de l'extérieur pour faire de l'agitation.

M. Atkinson: Selon mon interprétation du rapport, deux choses étaient en cause: d'une part, votre déclaration et votre discours, et d'autre part, les Innus. En ce qui concerne vos déclarations, il semble que la GRC se soit servie de sources ouvertes, c'est-à-dire de comptes rendus dans les journaux et de renseignements qui sont du domaine public, comme M. Skelly l'a dit. Vous avez dit que vous pensez faire l'objet d'écoute téléphonique. Savez-vous si on a interviewé vos proches au sujet de votre déclaration? Êtes-vous au courant d'autres mesures que le SCRS aurait prises à la suite de celle-ci?

M. Erasmus: Si vous lisez le rapport qui vient de paraître, il est évident que c'est après ma déclaration qu'on a commencé à poser des questions. Les membres du SCRS prétextent mes propos et ceux d'autres personnes également pour justifier leur dernière enquête à mon sujet. Ils ont interviewé certaines personnes au sujet de mes déclarations. On peut supposer qu'étant donné que mon nom est mentionné, ils ont posé des questions à mon sujet. A qui, cela je l'ignore. Certaines sections du rapport sont gommées, de sorte qu'il m'est assez difficile de les déchiffrer.

M. Atkinson: Au risque de me répéter, je crois savoir qu'en rapport avec votre déclaration, les agents chargés de l'enquête ont fait uniquement appel à des sources publiques. C'est ce qu'a constaté le CSARS. D'après ce que je sais, on a interviewé le ministre mennonite. C'est la seule source qui a été utilisée.

Le CSARS a accès à tous les dossiers du SCRS. Comme je l'ai déjà dit, le CSARS a été mis sur pied pour protéger les droits des personnes qui s'estiment lésées ou harcelées par le SCRS. Si vous pensez que votre téléphone est sur écoute électronique, je vous suggère de vous plaindre directement au CSARS, qui s'occupera de l'affaire.

M. Erasmus: Je comprends.

M. Atkinson: C'est ainsi que fonctionne le système, mais je conçois que vous l'ignoriez. Si vous êtes effectivement une victime, le comité devra prendre votre cas en compte lorsqu'il examinera l'ensemble de la question.

Le président: Monsieur Erasmus, je voudrais faire écho à vos sentiments. Le Parlement a mis sur pied le système suivant: il a créé le SCRS, qui doit respecter les ordres du ministre. Il a également prévu un inspecteur général et le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, qui se compose de membres du Conseil privé. Ces personnes représentent les trois partis politiques qui siègent au Parlement et elles sont nommées à la suite de la recommandation de chaque parti. Le Parlement a jugé que c'était une excellente façon de procéder. Le comité a carte blanche et, au sein du SCRS, il a accès à des dossiers

[*Text*]

time employees; they are just part-time. They live in different parts of the country.

The witnesses who have come before us to this point seem to be saying that this is a good process for being a proper check and balance against CSIS with all its massive, intrusive powers, etc. I really would encourage you to follow up on that and to become familiar with it.

Mr. Littlechild (Wetaskiwin): I too want to thank the president for undertaking to appear in front of the committee. Mr. Erasmus, from your experience with the AFN as president, do you think that anything in the nature of the activities undertaken by the Assembly of First Nations might constitute a national threat or a threat to security?

Mr. Erasmus: Not a single one.

Mr. Littlechild: In your experiences internationally, are you aware of any investigation that has been undertaken on either the AFN or its members or individuals or other native organizations with regard to international activities?

Mr. Erasmus: I suspect that it happened in the 1970s with the RCMP because we did a fair amount of international lobbying. Whether or not it is happening now, I could not tell you.

Mr. Littlechild: Let me come back to the domestic scene then. Are you aware of anyone, either an individual or and organization, who is under current investigation either by way of reports to you or comments to you? I am talking about CSIS now: are you aware of any current investigation?

Mr. Erasmus: Only what has come out of the report that was released yesterday or whenever it was.

Mr. Littlechild: In terms of the land claims negotiations, for example, whether it be Lubicon or anyone else's, are you aware of any current investigation?

Mr. Erasmus: I have not really gone out of my way to do my own research in this area. My objective was not to document all of the possible evidence one could bring together. My main objective was to make it clear that we are generally concerned with the seeming lack of good relations and lack of understanding of people's intentions.

• 1225

The Lubicon, the James Bay Cree, etc., signed the recent alliance treaty, which was totally public. The First Nations suggested through that particular alliance that they are going to defend each other through peaceful

[*Translation*]

qui nous sont interdits même à nous, qui sommes membres du comité de la Chambre. Étant donné qu'ils représentent les trois partis, les membres du CSARS sont d'autant plus intéressés à la question. Ce sont des gens qui vivent dans différentes régions du pays et qui sont employés à temps partiel seulement.

Les témoins qui ont comparu devant nous jusqu'ici ont semblé convenir qu'il s'agissait d'un mécanisme valable pour faire contrepoids aux pouvoirs considérables d'intrusion dont dispose le SCRS. Je vous encourage vivement à donner suite à l'affaire et à vous familiariser avec ce mécanisme.

M. Littlechild (Wetaskiwin): Je tiens à remercier le président d'avoir accepté de comparaître devant le Comité. Monsieur Erasmus, d'après votre expérience à titre de président de l'APN, croyez-vous qu'un aspect quelconque des activités de votre organisation puisse représenter une menace nationale ou une menace à la sécurité?

M. Erasmus: Pas un seul.

M. Littlechild: D'après votre expérience internationale, êtes-vous au courant d'enquêtes qui auraient été effectuées au sujet de l'APN ou de ses membres ou au sujet d'autres organismes internationaux actifs sur la scène internationale?

M. Erasmus: Je soupçonne que la GRC s'est livrée à une enquête dans les années 70 parce qu'à l'époque, nous faisions beaucoup de lobbying sur la scène internationale. Quant à savoir si ces activités sont surveillées à l'heure actuelle, je ne saurais vous le dire.

M. Littlechild: Permettez-moi de revenir sur la scène nationale. Savez-vous si qui que ce soit, un particulier ou une organisation, fait actuellement l'objet d'une enquête? Avez-vous été mis au courant directement par ces personnes ou par voie de rapports? Je parle du SCRS maintenant. Êtes-vous au courant s'il y a une enquête en cours?

M. Erasmus: Tout ce que je sais provient du rapport qui a été publié hier, je crois.

M. Littlechild: Dans le contexte des négociations sur les revendications territoriales, qu'il s'agisse de celles des Lubicons ou d'autres, savez-vous s'il y a une enquête en cours?

M. Erasmus: Je n'ai pas fait des pieds et des mains pour le savoir. Mon objectif n'était pas de rassembler toutes les preuves qu'il était possible de trouver. Je voulais surtout établir clairement que nous nous inquiétons de ce que les autorités policières semblent incapables de comprendre nos intentions et d'entretenir avec nous des rapports cordiaux.

Les Lubicons, les Cris de la baie James et d'autres tribus ont récemment signé un traité d'alliance qui a été rendu public intégralement. Les Premières nations ont déclaré qu'au moyen de cette alliance, ils entendaient se

[*Texte*]

means, through sharing information—they are going to defend their lands. But nowhere in that treaty did it talk about military defence. If my saying that a generation from now you had better be sure, you had better be careful, caused a probe, then today's leaders coming together and saying they are going to defend each other will certainly create a further probe.

If you need people to stand at road-blocks, we are going to send them. If you need people to attend a sit-in at the Department of Indian Affairs, we are going to send them. I am sure that if my statement was enough for a CSIS probe, then a friendly alliance signed by leaders like Bernard Ominayak, the James Bay Cree, and others will create a further probe.

I do not want us to get into a situation where I am digging up dirt about CSIS. I do not care about CSIS. Let them do their job of looking for terrorist who are going to blow up bridges or who are going to hurt the security of Canada. The First Nations are not going to do that. Maybe some time in the future. . . but we can easily subvert it. We can easily stop that from ever happening. That is all that I am interested in. I am not interested in formal complaints, having CSIS getting all excited about our looking closer and deeper into their affairs. I am not in the least interested in that. I want to get them out of our lives.

I want us to be in a situation where we are getting what we paid for. We are paying for clean telephone lines, good reception, like other people get.

Mr. Littlechild: In your brief you mentioned, as an example, that an FBI agent was hired a few years ago to stir up native organizations. Have you experienced any infiltration, or informants within either the Assembly of First Nations or other native organizations recently? If so, what impact has that had on the activities?

Mr. Erasmus: None that we know of. I do not think they would get anywhere. Anybody anywhere in the country right now who tried to convince a chief or a tribal council or a provincial chiefs' organization that they should build up arms, that they should start getting explosives experts together to prepare themselves for activity out there—let us blow up certain things—would not get anywhere. No one would pay any attention to them. They would be considered loonies. We do not have those kinds of leaders. So even if the probe went to that extent, it would not work.

Mr. Littlechild: In your concluding statement in your brief, Mr. Erasmus, you say that you would advocate imposition of penalties and other disciplinary measures

[*Traduction*]

défendre les uns les autres par des moyens pacifiques, notamment le partage d'informations, et défendre leurs terres. Il n'a jamais été question dans ce traité de défense militaire. Si la mise en garde que je vous ai servie au sujet des générations futures a provoqué une enquête, cette association récente de chefs de tribu en vue de défendre leurs intérêts respectifs va certainement en provoquer une autre.

S'il faut que des gens se massent derrière des barrages routiers, nous en enverrons. S'il faut que d'autres aillent occuper les locaux du ministère des Affaires indiennes, nous les enverrons également. Je suis sûr que si ma déclaration a suffi à déclencher une enquête du SCRS, un traité d'alliance amical signé, entre autres, par Bernard Ominayak, chef des Cris de la baie James, ne manquera pas d'en provoquer une autre.

Je ne souhaite pas tirer à boulets rouges sur le SCRS. En fait, le SCRS m'indiffère. Leur travail consiste à rechercher des terroristes qui vont faire sauter des ponts ou porter atteinte à la sécurité du Canada. Or, ce n'est pas le genre d'activités auxquelles se livre l'Assemblée des Premières nations. Cela se produira peut-être plus tard. . . mais on peut facilement renverser cette tendance. On peut empêcher sans mal que cela ne se produise. C'est tout ce qui m'intéresse. Cela ne m'intéresse pas de déposer des plaintes officielles et d'entendre les représentants du SCRS pousser les hauts cris parce que nous mettons de plus en plus le nez dans leurs affaires. Cela ne m'intéresse pas le moins du monde. Je veux tout simplement qu'ils sortent de nos vies.

Je veux que nous obtenions le service pour lequel nous payons. Nous payons pour avoir droit à une bonne réception téléphonique et à des lignes non obstruées. Comme tout le monde.

M. Littlechild: Dans votre mémoire, vous avez mentionné qu'un agent du FBI avait été embauché, il y a quelques années, pour enflammer les organisations autochtones. Avez-vous eu connaissance récemment de cas d'infiltration par des informateurs au sein de l'Assemblée des Premières nations ou d'autres organismes autochtones? Le cas échéant, quelles conséquences cela a-t-il eues sur les activités?

M. Erasmus: À notre connaissance, aucune. Je ne pense pas que des infiltrateurs aient quelque chance de succès. Quiconque essaierait à l'heure actuelle de convaincre un chef de tribu, les membres d'un conseil tribal ou les chefs d'un organisme provincial qu'ils devraient constituer des réserves d'armes ou encore réunir des experts en explosifs pour faire sauter certaines cibles ne manquerait pas de se heurter à un mur. On ne leur accorderait aucune attention. Ils seraient considérés comme des détraqués. Nous n'avons pas de chefs de file de ce genre. Par conséquent, même si une enquête était poussée à cet extrême, elle n'aboutirait à rien.

M. Littlechid: Dans la conclusion de votre mémoire, monsieur Erasmus, vous dites préconiser l'imposition de sanctions et d'autres mesures disciplinaires en cas d'abus.

[*Text*]

against abuses. Do you want to expand on that in terms of a little more clarification of what it is exactly that you are recommending?

• 1230

Mr. Erasmus: I am sorry, I am not sure what your question is leading to.

Mr. Littlechild: With respect to CSIS, on the last—

Mr. Erasmus: Are you talking about the presentation?

Mr. Littlechild: Yes. You conclude by saying "we would also advocate imposition of penalties and other disciplinary measures against abuses."

Mr. Erasmus: As I stated earlier, the presentation was not so much about making changes to the act or the organization, the review committee, or SIRC's structure. What we are concerned about is that this be ended, and if it means you discover in your activity that indeed the rules were broken, the taps were done either illegally or done beyond the time they should be, then impose whatever penalties you can impose.

If you have people still on the force who have the opinion it is wrong for the Dene to consider themselves a nation and seek collective rights to control their lives, to protect their language, to regard themselves as distinct, and they want to change our minds on that, please do something about it, and also if they feel that any other First Nation in the country is a threat because they consider themselves a distinct society. I am not in the situation where I can do anything about it, so we suggest whatever was supposed to be done when you find CSIS going beyond the realms of what they were supposed to be doing—impose whatever penalties there are, if there are any penalties that can be imposed.

For one thing, it might not hurt to give them some training. It might not hurt to give them some cultural sensitivity training. It might not hurt to get them to do some historical reading. We have written a book about virtually every group that CSIS might be probing right now, from the Innu to the Mohawks, the Algonquins and all the rest of it. We are not trying to hide it. CSIS does not have to go out of its way; in fact we are encouraging Canadians in general to read about it. We are looking for interviews to talk about the situations.

Mr. Lee: Mr. Erasmus, you have had the opportunity to read, I presume, the vetted report on the Innu interview and the native extremism investigation.

Mr. Erasmus: Yes.

Mr. Lee: Are you holding the copy there that you had the opportunity of reading? Is that the one with the numerous black blotches of vetted material?

[*Translation*]

Pourriez-vous nous donner plus d'explications sur ce que vous recommandez exactement?

M. Erasmus: Je suis désolé, mais je ne vois pas où vous voulez en venir.

M. Littlechild: Au sujet du SCRS, dans le dernier. . .

M. Erasmus: Parlez-vous de mon exposé?

M. Littlechild: Oui. Vous concluez en disant ceci: «Nous préconisons également l'imposition de sanctions et d'autres mesures disciplinaires en cas d'abus.»

M. Erasmus: Comme je l'ai dit tout à l'heure, mon exposé ne visait pas essentiellement à proposer des changements à la loi, au SCRS lui-même, à son comité de surveillance ou à sa structure. Ce que nous voulons, c'est que ces pratiques cessent. Si, dans le cours de votre enquête, vous découvrez que les règles n'ont pas été respectées, que cette écoute électronique a été faite illégalement ou qu'elle s'est prolongée indûment, nous préconisons que vous imposiez les sanctions que vous êtes en mesure d'imposer.

S'il y a, au sein des forces policières, des gens qui estiment qu'il est répréhensible que les Dénés se considèrent comme une nation et cherchent à se donner les moyens collectifs de contrôler leur vie, de protéger leur langue et leur caractère distinct, et qu'ils veulent nous faire un lavage de cerveau à ce sujet, je vous invite à agir sans tarder. La même chose vaut si ces gens estiment que l'une ou l'autre des Premières nations du pays représente une menace parce qu'elle estime constituer une société distincte. Personnellement, je ne peux pas faire grand-chose, et c'est pourquoi si vous constatez que le SCRS a outrepassé son mandat, je vous recommande d'imposer les sanctions prévues, si sanctions il y a.

En tout cas, ce ne serait pas une mauvaise chose de former ces agents. Ils pourraient certainement bénéficier d'une formation qui les sensibiliserait à l'existence d'autres cultures. Cela ne leur ferait pas de tort non plus de lire certains ouvrages historiques. Il existe des livres sur presque tous les groupes susceptibles d'intéresser le SCRS à l'heure actuelle, des Innus aux Mohawks, en passant par les Algonquins et d'autres. Nous ne nous en cachons pas. Le SCRS n'aurait pas d'efforts surhumains à faire. En fait, nous encourageons tous les Canadiens à lire ces ouvrages. Nous sommes aussi toujours disposés à accorder des entrevues pour expliquer la situation.

M. Lee: Monsieur Erasmus, vous avez sans doute eu l'occasion de lire le rapport expurgé sur l'entrevue avec un Innu et l'enquête sur l'extrémisme des groupes autochtones.

M. Erasmus: Oui.

M. Lee: Avez-vous en main l'exemplaire que vous avez lu? Est-ce la version qui renferme de nombreux passages noircis?

[*Texte*]

Mr. Erasmus: That is the one.

Mr. Lee: You did not have an opportunity to read an unvetted version, did you?

Mr. Erasmus: Not yet. I presume they are going to send that to us. We live in an open country, you know, where all things are public.

Mr. Lee: That is what they say.

Mr. Erasmus: And they are being done in our interests, so, you know—

Mr. Lee: Well, could I wrap up with a comment. Two or three times in your answers to questions and comments you referred to your hope that what happened in the 1970s was not happening again, and I know you do have a fear that perhaps it might be happening again. And as I read this particular SIRC report, I do not read anything that leads me to believe that it is happening again, at least the way it was in the 1970s. But I hope you will be vigilant over the next short while on our behalf and on behalf of the people you represent and all those other people who shall remain nameless or unlabelled and that you will communicate with us or SIRC if in fact you do uncover evidence that perhaps it might be happening again in ways that break the law. Is that a fair exhortation?

• 1235

Mr. Erasmus: Fair enough.

The Chairman: Mr. Erasmus, I want to take up one further point with you briefly with respect to your letter to SIRC and then the reply from SIRC. I wonder if one the reasons you did not follow up was because the reply was so formal and you felt SIRC should be more "user friendly" in explaining its role. Was there any part of that in your decision-making process, or were there other reasons?

Mr. Erasmus: That is certainly one reason, and also it seemed that the only way to proceed was actually to get into a formal complaint procedure. Until now I have not been overly interested in getting into a formal complaint situation with CSIS. In fact, I was trying to create a climate where we could talk to each other, where we could communicate and understand each other. I found it extremely frustrating that all that seemed expected of me was to get into a situation where I would have to complain.

Yes, it was very bureaucratic, very formal. No question was answered. I asked what I thought was a very simple question: why the investigation when I had already dealt with it. They could have told me I had not given them enough information or that I was not accurate. They could have answered my question.

[*Traduction*]

M. Erasmus: C'est celle-là même.

M. Lee: Vous n'avez pas eu l'occasion de lire la version intégrale, n'est-ce pas?

M. Erasmus: Pas encore. Je suppose qu'on va nous l'envoyer. Nous vivons dans un pays libre, où tout est du domaine public, comme vous le savez.

M. Lee: C'est ce que dit le SCRS.

M. Erasmus: Ces gens-là disent aussi qu'ils travaillent dans notre meilleur intérêt; alors, vous savez. . .

M. Lee: Je voudrais terminer avec le commentaire suivant. À deux ou trois reprises dans vos commentaires et vos réponses aux questions qui vous ont été posées, vous avez dit espérer ne pas revivre encore une fois l'époque des années 70. Je sais que vous craignez une répétition de ces événements. Cependant, à la lecture du rapport du SCRS, je n'ai rien décelé qui puisse laisser croire à un retour à des pratiques subversives, à tout le moins telles qu'on les a connues dans les années 70. Mais j'espère que dans un proche avenir, vous serez vigilant, en notre nom, au nom des gens que vous représentez et de toutes les personnes qui ont le droit de rester anonymes et de ne pas être étiquetées. J'espère aussi que vous communiquerez avec nous ou avec le CSARS si vous découvrez des preuves que ces pratiques sont de nouveau utilisées, et ce, de façon illégale. Est-ce une exhortation qui vous paraît raisonnable?

M. Erasmus: Tout à fait.

Le président: Monsieur Erasmus, j'aimerais aborder une autre question avec vous brièvement au sujet de la lettre que vous avez envoyée au SCRS et de la réponse à cette lettre. Je voudrais savoir si l'une des raisons pour lesquelles vous n'avez pas poursuivi l'affaire ne tenait pas au caractère extrêmement formel de cette réponse. Peut-être avez-vous estimé que le SCRS aurait dû expliquer son rôle avec moins de hauteur. Est-ce que cela a joué dans votre décision, ou y avait-il d'autres raisons?

M. Erasmus: C'est certainement l'une des raisons. En outre, j'ai cru comprendre que la seule façon de procéder était de déposer une plainte officielle. Jusqu'à maintenant, je n'ai guère vu d'intérêt à déposer une plainte officielle au sujet du SCRS. En fait, j'essayais plutôt de créer un climat qui aurait favorisé entre nous la communication et la compréhension mutuelles. J'ai trouvé extrêmement frustrant que tout le monde s'attende à ce que je dépose une plainte officielle parce que je n'avais pas d'autre choix.

Effectivement, la lettre en question était très bureaucratique, très officielle. On n'a répondu à aucune de mes questions. D'ailleurs, j'avais posé une question que je jugeais fort simple: pourquoi cette enquête, alors qu'on avait déjà traité avec moi? On aurait pu me répondre que je n'avais pas fourni suffisamment de renseignements aux agents ou que ces renseignements n'étaient pas exacts. Ils auraient pu au moins répondre à ma question.

[*Text*]

The Chairman: Thank you very much for coming before us this morning. We appreciate your time.

Mr. Erasmus: I still do not know what I did wrong or did not do right. The next time I talk to CSIS to try to provide them with information, am I going to create another probe? That is the problem.

The Chairman: Thank you very much.

Colleagues, before we adjourn I have one quick motion with respect to the evidence of Professor Ronald Crelinsten. Would somebody move that the text of the slides presented by Professor Ronald Crelinsten during his testimony on Tuesday, February 6, be printed in an appendix to that day's *Minutes of Proceedings and Evidence*?

Mr. Lee: I so move.

Motion agreed to

The Chairman: Colleagues, we are adjourned until Monday night, when we have a very important briefing that will prepare us for the most important meetings on Tuesday and Wednesday.

[*Translation*]

Le président: Je vous remercie beaucoup d'être venu comparaître ce matin. Nous vous en sommes reconnaissants.

M. Erasmus: Je ne sais toujours pas ce que j'ai fait de mal. La prochaine fois que je m'entretiendrai avec un agent du SCRS pour lui fournir des renseignements, cela va-t-il déclencher une autre enquête? Voilà le problème.

Le président: Merci beaucoup.

Chers collègues, avant d'ajourner, je voudrais que nous adoptions rapidement une motion portant sur le témoignage du professeur Ronald Crelinsten. Quelqu'un voudrait-il proposer que le texte des diapositives présentées par le professeur au cours de son témoignage du mardi 6 février soit imprimé en annexe des «*Procès-verbaux et témoignages*» de ce jour-là?

M. Lee: Je le propose.

La motion est adoptée

Le président: Nous allons donc ajourner jusqu'à lundi soir. À cette occasion, nous aurons une session d'information très importante qui nous préparera aux séances cruciales de mardi et mercredi.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
FIRST CLASS
PREMIÈRE CLASSE
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESS

From the Assembly of First Nations:

Georges Erasmus, National Chief.

TÉMOIN

De l'Assemblée des Premières nations:

Georges Erasmus, chef national.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 14

Monday, February 12, 1990
Tuesday, February 13, 1990

Chairman: Blaine Thacker

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 14

Le lundi 12 février 1990
Le mardi 13 février 1990

Président: Blaine Thacker

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on

The Review of the CSIS Act and the Security Offences Act

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial d'

Examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité

RESPECTING:

Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989

CONCERNANT:

Ordre de renvoi du Comité en date du mardi 27 juin 1989

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)



Second Session of the Thirty-fourth Parliament
1989-90

Deuxième session de la trente-quatrième législature
1989-1990

34641

SPECIAL COMMITTEE ON THE REVIEW OF THE CSIS ACT AND THE SECURITY OFFENCES ACT

Chairman: Blaine Thacker

Vice-Chairman: Maurice Tremblay

Members

Atkinson, Ken
Brewin, John
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 114(3):

On FRIDAY, February 9, 1990:

John Brewin replaced Robert Skelly.

COMITÉ SPÉCIAL D'EXAMEN DE LA LOI CONSTITUANT LE SCRS ET DE LA LOI SUR LES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Président: Blaine Thacker

Vice-président: Maurice Tremblay

Membres

Atkinson, Ken
Brewin, John
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Conformément à l'article 114(3) du Règlement:

Le VENDREDI 9 février 1990:

John Brewin remplace Robert Skelly.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, FEBRUARY 12, 1990
(24)

[*Text*]

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met *in camera* at 7:36 o'clock p.m., this day, in Room 308 W.B., the Chairman, Blaine Thacker, presiding.

Members of the Committee present: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, George Rideout, Blaine Thacker and Maurice Tremblay.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Philip Rosen, Research Officer. *From the Committee Research Staff*: Stuart Farson, Research Consultant; François Cadieux and Brian Gorlick, Research Associates.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, September 26, 1989, Issue No. 1*).

The Committee considered its future business.

Ordered—That the Chairman be authorized to seek the necessary House authority for the Committee to travel to Vancouver between March 25 and 28, 1990 for the purpose of hearing testimony and visiting regional facilities related to the Committee's Order of Reference.

It was agreed,—That the Chairman be authorized to convene an *in camera* meeting of the Committee on the evening of Wednesday, February 14, 1990 to discuss future business.

At 9:40 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, FEBRUARY 13, 1990
(25)

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met at 11:07 o'clock a.m. this day, in Room 308 West Block, the Chairman, Blaine Thacker, presiding.

Members of the Committee present: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, George Rideout, Jacques Tétreault, Maurice Tremblay and Blaine Thacker.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Philip Rosen, Research Officer. *From the Committee Research Staff*: Stuart Farson, Research Consultant; François Cadieux and Brian Gorlick, Research Associates.

Witness: John Starnes, Former Director General, RCMP Security Service.

The Committee resumed consideration of Its Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, September 26, 1989, Issue No. 1.*)

PROCÈS-VERBAUX

LE LUNDI 12 FÉVRIER 1990
(24)

[*Traduction*]

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité se réunit à huis clos aujourd'hui à 19 h 36, dans la pièce 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Blaine Thacker (*président*).

Membres du Comité présents: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, George Rideout, Blaine Thacker et Maurice Tremblay.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, attaché de recherche. *Du personnel du Comité*: Stuart Farson, conseiller en recherche; François Cadieux et Brian Gorlick, associés de recherche.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 juin 1989 (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 septembre 1989, fascicule nº 1*).

Le Comité délibère de ses travaux à venir.

Il est ordonné,—Que le Comité, par l'entremise de son président, obtienne l'autorisation de se rendre à Vancouver du 25 au 28 mars, afin d'entendre des témoignages et de se renseigner sur place, en exécution de son mandat.

Il est convenu,—Que le président convoque le Comité le mercredi 14 dans la soirée, pour examiner à huis clos les travaux à venir.

A 21 h 40, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 13 FÉVRIER 1990
(25)

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité se réunit aujourd'hui à 11 h 07, dans la pièce 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Blaine Thacker (*président*).

Membres du Comité présents: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, George Rideout, Jacques Tétreault, Maurice Tremblay et Blaine Thacker.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, attaché de recherche. *Du personnel du Comité*: Stuart Farson, conseiller en recherche; François Cadieux et Brian Gorlick, associés de recherche.

Témoin: John Starnes, ancien directeur général du Service de sécurité de la GRC.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 juin 1989 (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 septembre 1989, fascicule nº 1*).

The witness made a statement and answered questions.

At 12:38 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

Le témoin fait un exposé et répond aux questions.

A 12 h 38, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Tuesday, February 13, 1990

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le mardi 13 février 1990

• 1107

The Chairman: I call our meeting to order.

We are continuing our reference of June 1989, and we are very privileged to have with us this morning Mr. John Starnes, who has a long history and needs no introduction to the members of this committee. We have read his earlier letters and we have been briefed by our staff on his positions vis-à-vis SIRC especially.

We are very much looking forward to hearing from you, Mr. Starnes, and then going into questions. Would you please give whatever opening statement you might have.

Mr. John Starnes (Former Director General, RCMP Security Service): Thank you, Mr. Chairman. I am honoured that you have invited me to appear before you and I hope I can add something to your deliberations. The task before you in the short time available to you is difficult, and I wish you good luck. As you are aware, I have not prepared a written submission, but I would like to make a few introductory remarks.

Before attempting to deal with a number of specific matters, I thought it might be helpful if I were to make a few general observations concerning the CSIS Act and the concepts embodied in it. I think the decision eventually taken to divorce the Security Service from the RCMP and to make it a separate entity governed by specific legislation and rules of conduct was correct. However, after the bill became law in 1984 I believed—and I said so publicly—that it would take 10 years before all the changes involved could be instituted and made completely effective. Both the spirit and intent of the new legislation called for radical changes in attitudes, administrative practices, systems and structures for dealing with threats to the security of Canada. Indeed, where no legislation existed before, highly complicated statutes and concomitant directives were created almost overnight to fill the various vacuums which existed.

• 1110

To some extent the difficulties experienced by the new service in the early years of its existence appeared to justify my rather pessimistic view of how long it would take to make the necessary changes. I am delighted, however, that my prognosis on this score was wrong. While there is much which remains to be done, I think

Le président: La séance est ouverte.

Nous reprenons l'examen de l'ordre de référence du Comité, en date de juin 1989, et nous avons le grand honneur d'avoir parmi nous ce matin M. John Starnes, qui est très connu, et que je n'ai pas besoin de présenter aux membres du Comité. Nous avons lu les lettres qu'il a envoyées, et notre personnel nous a informé de ses positions, notamment au sujet du SCRS.

Nous sommes très impatients de vous entendre, M. Starnes, et de passer ensuite aux questions. Auriez-vous l'amabilité de nous faire votre exposé préliminaire?

M. John Starnes (ancien directeur général, Service de sécurité de la GRC): Je vous remercie, monsieur le président. Je suis très honoré que vous m'ayez invité à comparaître devant vous et j'espère pouvoir ajouter quelque lumière à vos délibérations. Votre tâche est difficile, car vous ne disposez pas de beaucoup de temps, et je vous souhaite bonne chance. Vous savez que je n'ai pas rédigé de mémoire, mais j'aimerais faire quelques observations en guise d'introduction.

Avant d'essayer d'examiner un certain nombre de questions précises, il m'a semblé utile de faire quelques observations générales au sujet de la loi sur le SCRS et des principes qu'elle contient. Je pense que la décision qui a été finalement prise de séparer le service de sécurité de la GRC, et d'en faire une entité distincte régie par une loi et des règles de conduite précises, était bonne. Cependant, quand la loi a été adoptée en 1984, j'ai pensé—et je l'ai dit publiquement—qu'il faudrait dix ans avant tous les changements qu'elle prévoit n'entrent en vigueur et ne produisent tous leurs effets. Aussi bien dans son esprit que par son objet, la nouvelle législation prévoyait des changements radicaux quant aux attitudes, aux pratiques administratives et aux mécanismes à utiliser en cas de menaces pour la sécurité du Canada. En fait, là où aucune législation n'existait précédemment, on a créé, presque du jour au lendemain, des textes et des directives d'application extrêmement compliqués, afin de combler les diverses lacunes.

Dans une certaine mesure, les difficultés qu'a rencontrées le nouveau service à ses premières années d'existence ont semblé justifier l'opinion plutôt pessimiste que j'avais sur le temps qu'exigeraient les changements nécessaires. Cependant, je suis très heureux que mon pronostic à cet égard se soit avéré erroné. Bien qu'il reste

[*Text*]

the progress made to date in completely transforming the service has been quite remarkable.

That so much has been accomplished in such a short space of time is astonishing and a particular tribute to the men and women in CSIS and those leading them, as well as all to those in other parts of the system such as the Federal Court, the Security Intelligence Review Committee, the Privy Council Office, the RCMP, the Solicitor General's department and the Inspector General and Secretariat.

What Canadians have wrought in the CSIS Act is unique, and even at this very early stage in its development it is proving to be a paradigm for other countries.

Obviously no such system can be perfect. Over time and with experience, no doubt it will be changed and, one hopes, improved. However, I think it very important at this particular stage that we do not attempt to do too much too quickly. Certainly at this early stage in the life of the CSIS Act we should not be contemplating change merely for the sake of change.

Within this context I could not help but note that some of those appearing before you seemed to be still fighting battles that already have been won. A number of the complaints about CSIS seem to relate to the past rather than the situation as it is today. It seems to me such complaints are out of date.

I would like to turn to more specific matters relating to proposals that have been advanced for amending the CSIS Act. The weightiest such proposals are perhaps those made to you by SIRC—weighty not because of their content, I hasten to add, but because of the position of authority held by the body making them.

SIRC has, or should have, a good deal of knowledge about CSIS and their secret work not available to the average observer, and therefore what they recommend should be important.

In recent years I have written a number of articles about SIRC and my objections to some of the ideas they have advanced, and the manner in which they have gone about doing this.

I think SIRC has done a useful job. The institution itself no doubt can be improved in the same way that CSIS can be further improved. In this respect the legislation appears to have accomplished what those drafting it intended—an independent, ongoing review of the agency's work; restoration of public confidence in the system; the creation of a reasonable balance between individual rights and national security; and a better informed public.

There are, however, some matters on which SIRC made recommendation which I believe to be beyond its mandate and competence and, because the

[*Translation*]

beaucoup de choses à accomplir, je pense que les progrès réalisés jusqu'à présent pour transformer complètement le service ont été tout à fait remarquables.

Il est étonnant que l'on ait tant pu accomplir en si peu de temps, et le mérite en revient aux hommes et aux femmes du SCRS ainsi qu'à leur chef, ainsi qu'à tous ceux et celles qui oeuvrent dans les autres parties du système, comme la Cour fédérale, le Comité de surveillance des activités de renseignements et sécurité, le bureau du Conseil privé, la GRC, le ministère du Solliciteur général et l'Inspecteur général et le secrétariat.

Ce que les canadiens ont inclus dans la Loi sur le SCRS est unique, et constitue un exemple pour d'autres pays, même à cette toute première étape de sa mise en place.

De toute évidence, aucun système semblable ne peut être parfait. Il est évident que celui-ci va évoluer avec le temps, grâce à l'expérience, et s'améliorer aussi, nous l'espérons. Cependant, à ce stade-ci, il me parait très important de ne pas essayer d'en faire trop et trop vite. La loi sur le SCRS en est à ses débuts, de sorte qu'il ne faudrait pas envisager de la modifier, rien que pour le plaisir du changement.

Dans cette perspective, je n'ai pas pu m'empêcher de constater que certains de vos témoins semblent encore livrer des batailles qui ont déjà été gagnées. Un certain nombre de plaintes au sujet du SCRS me paraissent tout à fait périmées car elles semblent se rapporter davantage au passé qu'à la situation actuelle.

J'aimerais me pencher sur des questions plus précises concernant les propositions qui ont été faites en vue de modifier la Loi sur le SCRS. Parmi ces propositions, celles qui ont le plus de poids—non pas en raison de leur teneur, et je m'empresse de l'ajouter, mais compte tenu de l'ascendant de l'organisme qui les a faites—sont peut-être celles que vous a présentées le CSARS.

Le CSARS sait ou devrait bien savoir que le travail du SCRS est secret, de sorte que ses recommandations devraient être importantes.

Ces dernières années, j'ai rédigé un certain nombre d'articles au sujet du CSARS, en faisant part des objections que j'avais à certaines des idées qu'il avait proposées, et à sa façon de procéder.

Je pense que le CSARS a fait un travail utile. Il est évident que le Comité peut être amélioré, et c'est vrai aussi du SCRS, qui peut s'améliorer davantage. A cet égard, la loi semble avoir accompli l'objectif que se proposaient ses rédacteurs: un examen indépendant et permanent du travail du service; le rétablissement de la confiance du public dans le système; la création d'un équilibre raisonnable entre les droits de la personne et la sécurité nationale, et enfin, un public mieux informé.

Cependant, le CSARS a fait, cependant, certaines recommandations qui me paraissent dépasser le cadre de son mandat et de ses attributions, et étant imparfaites,

[*Texte*]

recommendations are flawed, have tended to diminish SIRC's reputation as a thoroughly knowledgeable, independent regulatory agency.

Recommendations 26 and 27 in the proposals they submitted to you last September illustrate the point.

SIRC recommended that section 16 of the CSIS Act be amended to remove the words "within Canada", thereby, in their view, making it possible for CSIS to clandestinely collect intelligence outside Canada related to the capabilities, intentions or activities of foreign states or persons from any source whatsoever—a tall order by any standards.

• 1115

Several things are wrong with the proposal. It flies directly in the face of the McDonald Commission's sensible dictum that a security service such as CSIS should be quite separate from an espionage service. It completely ignores important foreign policy considerations, and it offers no views on what kind of intelligence is to be collected, by whom, where or precisely how.

Moreover, I find it ironic that SIRC chose the most aggressive section in the CSIS Act as the vehicle for the proposal, while presenting it as a legal, almost benign, way of clandestinely collecting intelligence abroad.

I have no experience with section 16. It simply did not exist when I headed the RCMP Security Service.

In their 1988-89 annual report issued in September 89, SIRC, speaking of any request made under section 16, wrote "again in 1988-89 we were advised of none". I take that to mean that at least up until September last year no such request had been made.

SIRC goes on to deplore the failure of the government to make use of section 16, expressing the hope that their proposal to have CSIS collect information abroad will encourage the government to use it. Observers like myself have to make their own guess as to precisely what section 16 of the act might involve. I can offer my own view on the matter. However, I would like to emphasize that it is based on pure conjecture, although backed up by my experience in security and intelligence matters.

I offer an entirely hypothetical—and I stress that—example of what I think might be involved. Let us say that the Department of External Affairs or the Department of National Defence, after consultation with other departments, concludes it is vitally important to the country to obtain information which Canada has been unable to obtain from any other sources about important bilateral negotiations in which we are engaged.

[*Traduction*]

elles ont eu tendance à ternir quelque peu sa réputation, d'organisme de règlementation bien informé et tout à fait indépendant.

Les recommandations 26 et 27 des propositions qu'il vous a présenté en septembre dernier en sont un exemple.

Le CSARS recommandait de modifier l'article 16 de la Loi sur le SCRS en supprimant l'expression «dans les limites du Canada», de sorte que, selon le Comité, le SCRS pourrait recueillir à l'étranger et de façon clandestine des informations ou des renseignements sur les moyens, intentions ou activités d'États ou de ressortissants étrangers quel qu'ils soient—ce qui est beaucoup demander en vérité.

Cette proposition comporte quelques lacunes. Elle va directement à l'encontre de la recommandation sensée de la Commission McDonald au sujet de la distinction à faire entre un service de sécurité comme le SCRS et un service d'espionnage. Elle ne tient pas compte d'importantes considérations en matière de politique étrangère et elle ne précise aucunement quel type de renseignements seront recueillis, par qui, ou et comment.

De plus, il est à mon avis ironique que le CSARS choisisse la section la plus agressive de la Loi sur le SCRS comme véhicule pour sa proposition, tout en la présentant comme une manière légale, preque naturelle de recueillir clandestinement des renseignements de sécurité à l'étranger.

Je n'ai aucune expérience se rapportant à l'article 16. Il n'y avait rien de tel lorsque je dirigeais le service de sécurité de la GRC.

Dans son rapport annuel 1988-1989, publié en septembre dernier, le CSARS disait qu'encore une fois, on ne l'avait informé d'aucune demande faite en vertu du l'article 16 pour l'année 1988—1989. Je comprends donc qu'en septembre dernier, aucune demande de ce genre n'avait encore été présentée.

Le CSARS déplore que le gouvernement n'ait pas eu recours à l'article 16, déclarant que sa proposition relative à la collecte de données à l'étranger par le SCRS encouragera le gouvernement à le faire. Des observateurs comme moi doivent deviner exactement quelles seront les répercussions de l'article 16. Je peux vous dire ce que j'en pense. Je voudrais toutefois souligner qu'il ne s'agit que de conjectures mais qui sont fondées sur mon expérience des questions de sécurité et de renseignements.

Je vais vous donner un exemple hypothétique, et j'insiste là-dessus, de ce qui pourrait se produire. Imaginons que le ministère des Affaires extérieures ou le ministère de la Défense nationale, après consultation avec d'autres ministères, constate qu'il est vital pour le pays d'obtenir des renseignements au sujet de négociations bilatérales très importantes et que ces renseignements ne pourraient être obtenus auprès d'autres sources.

[*Text*]

A request is made to CSIS under section 16. CSIS responds by indicating that although it would involve scarce manpower and money, they may be able to obtain the information being sought.

CSIS determines the information could be obtained by using sensitive electronic equipment capable of picking up electronic impulses from the cipher equipment of a foreign mission, which then could be read. No direct access to the cipher equipment is needed, although let us say that tactical considerations require a proximity of not more than 25 feet.

In this scenario, because the political risks of discovery are low and the chances of obtaining the information are reasonably high, let us assume the operation received the necessary approval of the ministers involved. Obviously there are other possibilities one can envision, some of which might involve unacceptable risks and expense and would not be approved by ministers.

I would like to turn now to quite another matter, to SIRC's recommendations concerning threats to the security of Canada. SIRC quite rightly points out that everything in the CSIS Act turns on the definition given to such threats. At a time when many parts of the world, including Canada, are experiencing political and economic asymmetry, those definitions take on a new importance. I would be very cautious about changing those definitions in any substantive way at this time. To do so may be premature.

• 1120

SIRC recommends that paragraph 2.(d) be repealed. I wonder about the wisdom of doing so at this time. I would be inclined to let the definition stand on the statute books. As legislators, you know better than any of us that while it may be relatively easy to repeal some section of a statute, it is far more difficult to reinstate it at some later date if that seems necessary.

The counter-subversion branch of CSIS has been closed, and active investigations in the field of counter-subversion now require the personal authorization of the Solicitor General. Thus fears that CSIS was spreading its investigative net too wide in this area have been allayed. However, if paragraph (2).(d) were to be repealed and subsequently, say in five years, should the Solicitor General have reason to believe active investigation should be carried out on matters that cannot be dealt with under the rubric of foreign involvement or politicallly motivated violence, he would be powerless to act.

I have in mind in particular the situation in Quebec. Canada's own political asymmetry seems most likely to manifest itself in the continuing quest of the Parti Québécois to take Quebec out of Confederation. There is no provision in the Canadian Constitution for the secession of a province, and the attempt to do so could lead to all manner of unforeseen situations. In the absence

[*Translation*]

On fait donc une demande au SCRS en vertu de l'article 16. Le SCRS répond que malgré la rareté des ressources humaines et financières, il pourrait obtenir les renseignements demandés.

Le SCRS établit qu'il peut se procurer l'information grâce à du matériel électronique capable de capter les impulsions électroniques du matériel d'encodage d'une mission étrangère, puis de décoder le message. Il ne serait pas nécessaire d'avoir un accès direct au matériel d'encodage bien que,pour des considérations tactiques, le capteur a une portée maximum de 25 pieds.

Dans cet exemple, les risques politiques liés à la découverte de l'opération sont faibles et les chances d'obtenir les renseignements sont raisonnablement élevées. Présumons donc que la mission est autorisée par les ministres intéressés. On peut imaginer d'autres exemples de missions où les risques et les dépenses seraient trop élevés et qui ne recevraient pas l'autorisation des ministres.

J'aimerais maintenant passer à un autre sujet soit la recommandation du CSARS relative aux menaces à la sécurité du Canada. Le CSARS souligne avec raison que tout le contenu de la Loi sur le CSARS tourne autour de la définition de ces menaces. En cette époque où beaucoup de pays du monde, notamment le Canada, connaissent des déséquilibres politiques et économiques, ces définitions revêtent une importance accrue. Actuellement, je recommande une grande prudence quant à la modification substantielle de ces définitions. Il est peut-être un peu tôt pour le faire.

Le CSARS recommande d'abroger le paragraphe 2.(d). Je me demande s'il est sage de le faire maintenant. J'aurais tendance à laisser la définition telle qu'elle est dans la loi. En tant que législateurs, vous savez mieux que nous qu'il est peut-être facile d'abroger un article d'une loi mais qu'il est beaucoup plus difficile de le réinsérer plus tard, si nécessaire.

La direction de l'antisubversion du SCRS a été abolie et désormais, pour faire une enquête dans le domaine de l'antisubversion, il faut l'autorisation personnelle du solliciteur général. C'est ainsi qu'on a pu apaiser les craintes que l'ampleur des enquêtes du SCRS soit trop grande. Toutefois, si on abrogeait le paragraphe 2.(d) et que, disons dans cinq ans, le solliciteur général ait des raisons de croire qu'une enquête devrait être faite sur des questions qui ne relèvent pas du principe des activités dirigées de l'étranger ou de la violence politique, il serait impuissant.

Je pense particulièrement à la situation du Québec. Le déséquilibre politique du Canada se manifestera probablement dans le cadre de la poursuite de l'objectif séparatiste du Parti québécois. La constitution canadienne ne contient aucune disposition relative à la sécession d'une province. Par conséquent, toute tentative séparatiste nous mènerait à une situation imprévue. En l'absence du

[*Texte*]

of paragraph (2).(d), should some elements of the Parti Québécois seek to further the separation of Quebec by clandestine means that involve neither foreign powers nor politically motivated violence, those activities could not be investigated under the CSIS act.

I have in mind, for example, systematic clandestine attempts to infiltrate the federal government with persons sympathetic to the cause of separation and the active recruitment of persons already in the federal government. I do not know whether members of this committee would consider such activities as subversive. But if they are to be considered subversive, I merely point out that they could not be investigated if paragraph (2).(d) no longer exists.

I would only comment briefly on the proposed changes to paragraph (2).(b). I find them difficult to understand. I only hope my difficulty is not shared by too many others. A definition should be as clear as possible, but I am a bit leery of too much fine-tuning. For example, I am not persuaded by the rather academic arguments about the relative merits of words such as "clandestine," "surreptitious", and "deceptive." They all derive from Latin, and it seems to me they all have similar meanings. But if it is important, why not include all the words in the definition rather than substitute "surreptitious" for "deceptive"? My difficulty is that I rather like the sound of the word "clandestine".

I am glad SIRC made no proposals for changes to the paragraphs dealing with espionage and terrorism. Despite the extraordinary events in the Soviet Union and eastern Europe, I see no sign that espionage is likely to be any less of a threat from those quarters than it has been over the years. It may be different, but it will still be espionage.

• 1125

With the possible exception of the Bulgarians and the Romanians, I understand from public sources that the offensive intelligence services of the Soviet Union and other Eastern European countries remain intact and that most of their embassies are still heavily staffed with experienced intelligence officers. Indeed, if the Soviet Union were to become a close friend, and even an ally again, I suspect they would not cease to spy on us.

In more general terms, obviously there are countries, other than the Soviet Union and its allies, whose espionage services are active in Canada. The latest SIRC report refers to "two dozen states suspected of being engaged in activities prejudicial to national or allied interests and security in or against Canada". As far as I can recall, that is a greater number than at any time during the three years I had at the Security Service.

As far as the terrorist threat is concerned, I assume it has not diminished and that it indeed may even be

[*Traduction*]

paragraphe 2.(d), si des membres du Parti québécois voulaient faire avancer la cause séparatiste par des moyens clandestins, ces activités ne pourraient faire l'objet d'une enquête en vertu de la Loi sur le SCRS puisqu'elles ne seraient pas dirigées par des puissances étrangères et qu'il n'y aurait pas nécessairement de violence politique.

Je pense par exemple à des tentatives clandestines systématiques d'infiltration du gouvernement fédéral par des personnes sympathiques à la cause séparatiste et au recrutement d'employés actuels du gouvernement fédéral. Je ne sais si certains membres du Comité considéreraient ces activités comme subversives. Le cas échéant, je rappelle qu'elles ne pourraient faire l'objet d'une enquête si le paragraphe 2.(d) était supprimé.

Je vais parler brièvement des changements proposés au paragraphe 2.(b). J'ai de la difficulté à les comprendre. J'espère que cette difficulté n'est pas partagée par un trop grand nombre. Une définition doit être aussi claire que possible et je n'aime pas non plus qu'il y ait trop de nuances. Par exemple, les arguments plutôt théoriques sur la valeur relative des mots «clandestins, subreptices, trompeurs» ne me touchent pas. Tous ces termes proviennent du latin et à mes yeux, ils sont synonymes. Mais si cette question est si importante, pourquoi ne pas inclure tous les termes dans la définition plutôt que de substituer «subreptice» à «trompeur»? Pour moi, le hic, c'est que j'aime bien le mot «clandestin».

Je suis heureux que le CSARS n'ait pas proposé de changements au paragraphe portant sur l'espionnage et le terrorisme. Malgré les événements extraordinaires se déroulant actuellement en Union soviétique et en Europe de l'Est, rien ne laisse croire que l'espionnage exercé par ces pays sera une menace moins importante désormais que dans le passé. L'espionnage changera peut-être, mais il s'agira toujours d'espionnage.

A l'exception peut-être des Bulgares et des Roumains, j'ai appris de source publique que les services de renseignements de l'Union Soviétique et du bloc de l'Est demeurent inchangés et que la plupart de leurs ambassades ont toujours un fort contingent d'agents de renseignements. D'ailleurs, même si l'Union Soviétique devenait un pays ami, voire un allié, je soupçonne que leur espionnage ne cesserait pas.

Et, dans une perspective plus globale, il y a évidemment d'autres pays que l'Union Soviétique et ses alliés qui ont des espions au Canada. Le dernier rapport du CSARS parle d'ailleurs de deux douzaine de pays soupçonnés de mener au Canada ou ailleurs des activités préjudiciables à la sécurité et aux intérêts nationaux de notre pays ou de ses alliés. Si ma mémoire est bonne, ce chiffre est plus élevé que ce dont j'ai entendu parler au cours des trois années que j'ai passées au Service de sécurité.

Pour ce qui est de la menace terroriste, je présume qu'elle ne diminuera pas et qu'elle pourrait même

[*Text*]

increasing in various ways. Certainly there is sufficient continuing political turmoil in various parts of the world, and especially in the Middle East, to make the lessening of world-wide terrorist activity most unlikely.

In the little time remaining I would like to comment on only one other of SIRCs proposals, that having to do with the recommendation that Parliament examine the feasibility and merits of establishing an institution similar to Australia's Office of National Estimates. The proposal has a long history. Certainly I have no intrinsic objection to it. Indeed, I have been one of those promoting the idea for many years. I do not think it appropriate, however, that the regulatory agency for CSIS should have advanced the idea using its statutory position for the purpose. I have no difficulty with SIRC's proposals for improving the Analysis and Production Branch in CSIS, but when it comes to a proposal that has nothing to do with the CSIS Act and extends far beyond the relatively narrow security and intelligent interest of CSIS as such, I think SIRC has overreached itself in various ways.

In particular, I hope their initiative will do nothing to impede the encouraging improvements in CSIS' capability to conduct research and analysis in those areas for which they have a mandate. The idea for the creation of a body to produce national estimates will not be quickly or easily resolved. In my view, it is a matter which in the first instance must be tackled by the executive arm of government. If ministers cannot be persuaded of its value, and agree upon a need for it, then any effort expended on it by Parliament would be a waste of time and money. The initiative I suggest would come from the security and intelligence co-ordinator in the Privy Council Office, backed by the Prime Minister.

Finally, I have a query. I would be curious to know at this stage in your deliberations whether some of you have come to any conclusions about the appropriateness of the timing of the review you have been asked to undertake; whether the timeframe of five years proposed for the first review was too short. For example, do any of you have a sense that, if the review were to have taken place say in 1994, it might have enabled you to obtain a better perspective? I notice you have had some discussion in public about the matter, but in no conclusive manner, with the emphasis mainly being placed on the term of office and emoluments of members of SIRC, rather than whether the first parliamentary review should have been carried out *x* number of years after the act was promulgated. That is all I have to say, Mr. Chairman, at this stage.

• 1130

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): Thank you, Mr. Starnes, for what I think is an excellent presentation.

[*Translation*]

augmenter de diverses façons. Il y a certainement suffisamment de troubles politiques dans diverses parties du monde, particulièrement au Moyen-Orient, pour rendre improbable toute réduction des activités terroristes à l'échelle internationale.

Il me reste peu de temps et je parlerais donc d'une seule des autres propositions du CSARS, portant sur la recommandation que le Parlement examine la possibilité et l'utilité d'établir une agence semblable au Bureau de l'évaluation nationale d'Australie. Cette proposition n'est pas nouvelle. Je ne m'y oppose certainement pas en principe. D'ailleurs, j'ai fait la promotion de cette idée pendant de nombreuses années. Je crois toutefois qu'il n'est pas convenable que l'Agence de régulation du CSRS ait proposé cette idée en utilisant la position que lui confère la loi. Je suis d'accord avec la proposition du CSARS visant l'amélioration de la Direction de l'analyse et de la production du CSRS mais j'estime qu'en proposant quelque chose qui n'a rien à voir avec la Loi sur le SCRS et qui dépasse de beaucoup le mandat relativement restreint du SCRS en matière de sécurité et de renseignement, le CSARS a outrepassé son propre mandat.

J'espère en particulier que cette initiative ne nuira pas à l'amélioration de la capacité du SCRS de mener des recherches et de faire des analyses dans les domaines qui relèvent de son mandat. Il ne sera pas facile de régler la question de la création d'un Bureau de l'évaluation nationale. A mon avis, cette question doit d'abord être confiée aux instances exécutives du gouvernement. Si les ministres ne peuvent être convaincus de la valeur et de l'utilité de cette proposition, tout effort fourni par le Parlement serait un gaspillage de temps et d'argent. Je crois que l'initiative devrait venir du coordonnateur de la sécurité et du renseignement du Conseil privé, avec l'appui du premier ministre.

Finalement, j'aimerais poser une question. J'aimerais savoir si, à cette étape de vos travaux, vous en êtes venus au sujet du cadre temporel choisi pour l'étude qu'on vous a demandé de faire. En fait, je me demande si le délai de cinq ans pour la première étude n'est pas trop court. Par exemple, estimez-vous que vous auriez un meilleur recul si l'étude avait lieu en 1994? J'ai remarqué que vous en aviez parlé en public, sans rien affirmer, en parlant surtout du mandat et du traitement des membres du CSARS. Vous n'avez pas dit si le moment de la première étude parlementaire après l'adoption de la loi était bien choisi. C'est tout ce que j'ai à dire, monsieur le président.

M. Lee (député de Scarborough—Rouge River): Merci, monsieur Starnes, j'estime qu'il s'agissait d'un excellent exposé.

[*Texte*]

I would like to address three questions. The first has to do with SIRC. You have addressed the two different concepts of oversight and review. I would like to leave aside the semantics for a moment and address the concept of what I would call monitoring. Should SIRC continue with its work of monitoring, avoiding the issue of oversight or review? And how can Parliament be sure that SIRC is doing its job properly?

Mr. Starnes: On the first question there is no doubt in my mind that, yes, they certainly should continue what is laid out for them very clearly in the legislation. I see no reason on earth why they should not continue to do that. I think what they have done, when they have stuck to their knitting, has been good. I think it has been useful. Therefore, my general reaction to your question—as you say putting aside the question of oversight versus review, which is rather a silly argument—I certainly think they ought to continue doing exactly what the mandate calls upon them to do.

On the question of how you can be sure, not only you but how the public generally can be sure, that SIRC is doing its job, I do not see any reason why, within the context of some of the things I have read in the proceedings of your discussions to date, SIRC cannot come before you, as they already have, give you an accounting and answer the kinds of questions or doubts you might have about the way in which they are doing their job.

As one of your witnesses said, I guess it might have been Michael Pitfield, a great deal depends on the individuals doing that job—not only in SIRC, of course, but throught the whole system. I think as long as you have good people who are doing the job SIRC is asked to do, which is a very difficult job, I think one can be reasonably sure. But I do not think you can ever be 100% sure. I certainly would like to see some kind of an arrangement by which SIRC is responsible to somebody other than themselves.

Mr. Lee: This particular committee, this special committee, will end its work in July after it makes its report. Are you suggesting that a committee similar to the Justice and Solicitor General Committee, a standing committee, could do that SIRC monitoring function, or are you suggesting that another dedicated committee deal with the monitoring of SIRC?

Mr. Starnes: I do not think I have much to offer on that one. That really is a question for Parliament and parliamentarians to decide on their own. What I think would be a pity is if the expertise that you, as members of this committee, are gaining and have gained over the last six months should be lost in the sense that if you set up a new committee you might not have that same expertise available. My reference was merely to the discussions I understand you had, from reading the proceedings to date on this question, of what role Parliament might play. As I understood it, there were various suggestions, and one of them was that you should have a committee set up specifically to deal with security and intelligence

[*Traduction*]

J'aimerais parler de trois sujets. Le premier se rapporte au CSARS. Vous avez parlé des deux concepts différents de surveillance et d'examen. Laissons de côté les considérations sémantiques et parlons plutôt du concept de ce que j'appellerais l'observation. Le CSARS devrait-il continuer son travail d'observation, en laissant tomber la surveillance ou l'examen? Comment le Parlement peut-il s'assurer que le CSARS fait bien son travail?

M. Starnes: Pour cette première question, il n'y a pour moi aucun doute que le CSARS devrait continuer à faire son travail comme le prévoit très clairement la loi. Je ne vois aucune raison d'y changer quoi que ce soit. Je crois que ce qu'il a fait jusqu'ici, lorsqu'il ne s'est pas écarté de son mandat, était très bien. C'était même utile. Si, comme vous le dites, on ne tient pas compte du pinaillage sur les mots surveillance et examen, ma première réaction serait de vous répondre que le CSARS doit certainement continuer à faire exactement ce que son mandat prescrit.

Vous voulez savoir comment vous assurer, vous et le public en général, que le CSARS fait bien son travail. Après avoir lu le procès-verbal de vos délibérations jusqu'à ce jour, je ne vois pas pourquoi le CSARS ne pourrait pas comparaître ici, comme il l'a déjà fait, vous rendre des comptes et répondre aux questions ou aux doutes qui pourraient être exprimés au sujet de son travail.

Comme l'a dit l'un de vos témoins, c'était peut-être Michael Pitfield, presque tout dépend des personnes qui font le travail—pas seulement au CSARS, évidemment, mais dans tout le système. J'estime que tant que des gens compétents font le travail qu'on demande au CSARS, et dont je reconnais la difficulté, on peut être rassuré. On ne peut toutefois jamais l'être à 100 p. cent. J'aimerais certainement que le CSARS relève de quelqu'un d'autre que de lui-même.

M. Lee: Notre comité, un comité spécial, achèvera ses travaux en juillet, une fois terminé le rapport. Suggérez-vous qu'un comité semblable à celui de la Justice et du Solliciteur général, un comité permanent, puisse contrôler le travail du CSARS? Suggérez-vous plutôt qu'un autre comité spécial s'occupe du CSARS?

M. Starnes: Je ne crois pas que ma réponse vous soit très utile. Il revient au Parlement et aux parlementaires d'en décider. Je trouverais toutefois dommage que la compétence que les membres de votre Comité ont acquise au cours des six derniers mois et qu'ils continuent d'acquérir soit perdue parce qu'on crée un nouveau comité de composition différente. Je voulais simplement parler des discussions que vous avez eues jusqu'ici, d'après les procès-verbaux, sur le rôle du Parlement. Je crois comprendre qu'il y a eu diverses suggestions notamment la création d'un comité spécial sur les questions de sécurité et de renseignement. Je crains malheureusement de ne pas pouvoir vous aider davantage.

[*Text*]

questions. I really cannot help you on that one, I am afraid.

Mr. Lee: I shall move to another dual concept comparison here. One of them is the concept of contracting out intelligence-gathering. Here, for purposes of discussion, we can consider CSIS contracting out certain tasks of intelligence-gathering to other organizations or agencies that would not be subjected to monitoring by SIRC or controlled by particular statutes. The other concept is one that Senator Pitfield described to us as being a competition of sources. He felt there were efficiencies and benefits to be obtained by having a competition of sources within government in the intelligence-gathering field.

• 1135

Do you have any comments on the ability of CSIS to contract out, and to whom would it do so? Here I am recognizing that you have considerable experience in that general field of intelligence-gathering. Do you think it should be contracting out? What are your comments on those two concepts?

Mr. Starnes: This is an interesting use of the term "contracting out". I had not quite thought of it in those terms before.

I think what you are trying to get at is whether it is possible for CSIS to get around the provisions of the CSIS Act by asking other government departments or other agencies in the government to do their work for them. I really cannot think of any useful information that could be obtained in that way from the point of view of CSIS. I think the difficulty is that you have to know what you are talking about when you are talking about intelligence. The kinds of intelligence requirements CSIS has are related to things like terrorism or espionage and to some extent, although a great deal less now, subversion. They would not be able to turn to any other government department that I know of, except in the most general way, to get the kind of contracting out you are speaking of.

Mr. Lee: To assist you, we did have one instance, at least one, provided to the committee. It involved using the work of the CSE as a source for data by an agency within government whose job it was to collect this information. That is an example, of, if I could say so, contracting out or using another agency in intelligence-gathering.

Mr. Starnes: I am not up to date, obviously. To use Mr. Atkey's words, I guess I am part of an old guard. The only kind of thing I can think of that is relevant to what you are saying is highly specialized and might have to do with agent traffic; that is to say, where espionage agents in Canada are communicating by wireless, or whatever phrase you want to use, with their headquarters in Moscow or wherever it may be. In that context, yes, they would be getting help, and highly technical, specialized help.

[*Translation*]

M. Lee: Je vais parler d'une autre comparaison de deux concepts. Parlons d'abord de l'impartition des activités de recherche de renseignement. Aux fins de la discussion, nous pouvons considérer la possibilité que le SCRS confie certaines tâches de collecte de renseignements à d'autres organismes ou agences qui ne seraient pas soumis au contrôle du CSARS ou de diverses lois. L'autre concept est ce que le sénateur Pitfield a appelé la compétition des sources. Il estimait que la compétition des sources au sein du gouvernement dans le domaine du renseignement pouvait être bénéfique.

Avez-vous des observations sur la mesure dans laquelle le SCRS peut sous-traiter et qui peuvent être les sous-traitants? Je reconnais que vous avez beaucoup d'expérience dans le domaine général du renseignement. Croyez-vous qu'il devrait y avoir sous-traitance? Quels sont vos commentaires sur ces deux idées?

M. Starnes: C'est là un usage intéressant du terme «sous-traitance». Je n'avais pas pensé à ce terme à cet égard.

Je crois que vous essayez de demander s'il est possible pour le SCRS de contourner les dispositions de la loi en demandant à d'autres ministères ou à d'autres organismes gouvernementaux de faire son travail à sa place. Je ne peux penser à aucun renseignement utile qui pourrait être obtenu ainsi du point de vue du SCRS. Je crois que le problème est qu'il faut savoir de quoi on parle quand on parle de renseignement. Les renseignements dont le SCRS a besoin sont liés à des choses comme le terrorisme ou l'espionnage et, dans une certaine mesure, bien que beaucoup moins maintenant, à la subversion. Il ne pourrait pas s'adresser à aucun ministère que je connaisse, sauf d'une façon très générale, pour le genre de sous-traitance dont vous parlez.

M. Lee: Pour vous aider, on a souligné au moins un cas au Comité. Il s'agissait de l'utilisation du travail du CST comme source de données par un organisme gouvernemental dont le travail consiste à recueillir ces renseignements. C'est là un exemple de ce qu'on pourrait appeler la sous-traitance, du recours à un autre organisme pour la collecte de renseignements.

M. Starnes: Je retarde un peu, manifestement. Pour reprendre les termes de M. Atkey, je crois que je fais partie de la vielle garde. La seule chose à quoi je puisse penser à cet égard est hautement spécialisée et pourrait porter sur le trafic des agents; c'est-à-dire lorsque des agents d'espionnage au Canada communiquent par radio, ou autrement, avec leur quartier général à Moscou ou ailleurs. Dans ce contexte, oui, le SCRS se ferait aider, recevrait une aide technique et spécialisée.

[*Texte*]

My suspicion is that there have been such advances in the last 20 years in this business of communications, with burst transmissions and all sorts of exotic things. I rather doubt that is really used very much these days. I simply do not know, but I doubt it. I do not know if that answers your question.

I saw what Michael said on the subject of competition of cources, and I agree with him insofar as he was talking about that particular aspect of it. I think perhaps it is a healthy thing to have more than one kind of agency collecting intelligence—External Affairs, for example. The kind of intelligence they are interested in relates entirely to political or perhaps economic aspects of one thing or another, and they put their own particular imprimatur on that kind of information. So if one were ever, hopefully, to have some kind of a body like the Australian office of what is called national assessment, all that sort of information could be fed into great use. If you had only one agency producing that kind of information, then it would be very limited—and very limited in value to the government, it seems to me.

• 1140

Mr. Lee: My last question has to do with section 16. It is my impression that there has to be in existence some section 16 business going on generally in Canada and the world. I would be positively embarrassed to learn that our country did not have the need of the kind of data of which section 16 envisages the gathering. Therefore, if section 16 is not being used, I would have to come to the conclusion that somebody else is doing the work. So my question to you is—and again it is based on your experience—how is that work getting done, who is doing it, and why are we not seeing reported activity under section 16? Maybe it is because of CSE and agencies like that. Maybe CSE is doing all the work for External.

Mr. Starnes: To answer your question the best way I can, I know of no agency in the Canadian government, CSE or any other agency, that is interested in security and intelligence collection, or whatever you want to call it, work that is capable of doing the kind of thing CSIS can do; namely, gain entry to a premises surreptitiously, install a microphone which has a very sophisticated capability of keeping people under surveillance—which is a very costly business, incidentally, and not easy to do. I know of no other agency in town that has that capability—certainly not CSE, as far as I understand their function.

This is again purely speculation on the reason—up until September, anyway—no request had been made, but I would not be surprised if the ministers making the request simply did not want to have themselves second-guessed by SIRC.

Mr. Brewin (Victoria): Let us pick up section 16 to start with. When Mr. Atkey gave his evidence before this committeee, he made it clear in the end that he and SIRC were not suggesting that CSIS be empowered outside

[*Traduction*]

Je soupçonne qu'il y a eu de tels progrès depuis 20 ans en matière de communications, les transmissions par rafales et toutes sortes de choses exotiques. Je ne crois pas que cela soit vraiment beaucoup utilisé de nos jours. Je ne suis tout simplement pas au courant, mais j'en doute. Je ne sais si cela répond à votre question.

J'ai vu ce que Michael a déclaré sur le sujet de la compétition de sources, et je suis d'accord avec lui dans la mesure où il parlait de cet aspect là. J'estime qu'il est peut-être bon que plus d'un organisme recueillent des renseignements—les Affaires extérieures, par exemple. Les renseignements auxquels ils s'intéressent portent uniquement sur les aspects politiques ou peut-être économiques et ils exercent leur propre contrôle sur ce genre de renseignements. Si jamais nous avions le bonheur de disposer d'un organisme comme ce qu'on appelle en Australie le bureau de l'évaluation nationale, tous ces renseignements pourraient devenir très utiles. S'il n'y avait qu'un seul organisme pour produire des renseignements de ce genre, tout cela serait très restreint et n'aurait qu'une valeur limitée pour le gouvernement, selon moi.

M. Lee: Ma dernière question porte sur l'article 16. J'ai l'impression qu'il doit y avoir des activités relevant de l'article 16 au Canada et dans le monde. Je serais tout à fait gêné d'apprendre que notre pays n'a pas besoin des renseignements visés par l'article 16. Ainsi, si l'article 16 n'est pas utilisé, je devrais en conclure que quelqu'un d'autre fait ce travail. Je vous demande donc—d'après votre expérience—comment se fait ce travail, qui le fait, et pourquoi nous ne recevons jamais de rapport d'activités relevant de l'article 16? Peut-être est-ce en raison du CST et d'organismes semblables. Peut-être le CST fait-il tout le travail pour les Affaires extérieures.

M. Starnes: Pour répondre à votre question, je ne suis au courant d'aucun organisme du gouvernement canadien, CST ou autre, qui s'intéresse au travail de sécurité ou de collecte de renseignements, quel que soit le nom que vous vouliez utiliser, qui puisse faire ce que fait le SCRS, c'est-à-dire entrer clandestinement dans un local, installer un microphone très sophistiqué pour assurer la surveillance—ce qui en passant coûte très cher et n'est pas facile à faire. Je ne connais aucun autre organisme qui ait cette possibilité—certainement pas le CST, si je comprends bien sa fonction.

Je ne peux que formuler des hypothèses sur la raison pour laquelle aucune demande n'a été présentée—avant septembre, en tout cas—mais je ne serais pas étonné que les ministres qui font la demande ne veuillent tout simplement pas se soumettre au contrôle du CSARS.

M. Brewin (Victoria): Commençons par l'article 16. Quand M. Atkey a témoigné devant le Comité, il a précisé à la fin que lui et le CSARS ne proposaient pas que le SCRS soit autorité à se livrer en dehors du Canada à des

[*Text*]

Canada to engage in activities that were illegal in the countries that were proposed for offensive intelligence-gathering. On that basis I wonder if your criticisms of the recommendation are as forceful. It seems to me SIRC was suggesting that section 16 be changed to permit CSIS to collect information legally overseas.

With that limitation, how could there be any objection to it?

Mr. Starnes: I must say that I am completely puzzled by what Mr. Atkey said to you by way of reply to the question you put to him, which was unequivocal. I just simply have no idea what he had in his mind.

To my way of thinking, it is quite impossible, by definition, to clandestinely collect intelligence outside of the country by some legal means. I know of no country in the world that would be mad enough to have espionage carried out by another country on its territory. By definition it is illegal. It is illegal in terms of international statutes, such as the Convention on Diplomatic Privileges, but it is also undoubtedly breaking the laws of the target country.

• 1145

Mr. Brewin: But is the word "clandestine" not the issue? If "clandestine" means to wiretap, for example, contrary to the law of that country, then Mr. Atkey presumably is saying, no, CSIS should not be empowered to do that overseas. But if it can collect information overtly through using open sources and so forth, then you may say, well, is not External Affairs or somebody doing that? But on the other hand, in the interest of trying to grasp the capabilities, intentions, or activities of foreign states or groups of states or other persons, other Canadian citizens, and so forth, it may be that CSIS could usefully be empowered to collect information in that way.

Mr. Starnes: Mr. Brewin, my view of the thing is perhaps to some extent coloured by the fact that I was in External Affairs for 25 years, and that is precisely and exactly what External Affairs does, and in my view has been doing for the last 30 years, and doing with a certain amount of success. You do not need some change in the CSIS act to permit External Affairs to carry out its function.

Mr. Brewin: I then go trhwengo to your comments on paragraph 2.(d). I am sure my colleagues from the province of Quebec will have some pointed questions, but before they get at you, let me have a run.

It seemed to me you presented precisely the reasons why paragraph 2.(d) has to be deleted from the act, but I want to make sure I heard you correctly. You said, as I heard you, that if 2.(d) were not there and a Solicitor General down the road were faced with a concern that a perfectly legitimate, legal political party, such as the PQ, sought to achieve its objective of independence for Quebec, forswearing violence, which would be covered by

[*Translation*]

activités illégales de collecte de renseignements. D'après cela, je me demande si vos critiques de la recommandation sont aussi fortes. Il me semble que le CSARS proposait que l'article 16 soit modifié de façon à permettre au SCRS de recueillir légalement des renseignements à l'étranger.

Compte tenu de cette réserve, comment pourrait-il y avoir des objections?

M. Starnes: Je dois dire que je suis tout à fait étonné par ce que M. Atkey vous a dit en réponse à votre question, qui était claire. Je ne sais tout simplement pas ce qu'il avait en tête.

Selon moi, il est tout à fait impossible, par définition, de recueillir clandestinement des renseignements à l'extérieur du pays par un moyen légal. Je ne connais aucun pays sur cette planète qui serait assez insensé pour permette à un autre pays de faire de l'espionnage sur son territoire. Par définition, cette activité est illégale. Elle est illégale d'après les loi internationales, comme la convention sur les privilèges diplomatiques mais elle est également sans contredit contraire aux lois du pays cible.

M. Brewin: Mais n'est-ce pas du mot «clandestin» qu'il s'agit? Si «clandestin» signifie des tables d'écoute, par exemple, contrairement aux lois de ce pays, alors M. Atkey soutient vraisemblablement que le SCRS ne devrait pas être autorisé à faire cela à l'étranger. Mais s'il peut recueillir des renseignements ouvertement, au moyen de sources officielles, etc., alors vous demanderez peut-être est-ce que ce ne sont pas les Affaires extérieures ou quelqu'un d'autre qui font cela? Mais d'autre part, en vue de tenter de comprendre les capacités, les intentions ou les activités d'États étrangers ou de groupes d'État ou d'autres personnes, d'autres citoyens canadiens et ainsi de suite, il pourrait être utile d'autoriser le SCRS à recueillir des renseignements de cette façon.

M. Starnes: Monsieur Brewin, mon point de vue est peut-être influencé dans une certaine mesure par le fait que j'ai été aux Affaires extérieures pendant 25 ans. C'est précisément et exactement ce qu'on fait aux Affaires extérieures, et à mon avis, ce qu'on fait depuis 30 ans, et avec un certain succès. Il n'est pas nécessaire de modifier la Loi sur le SCRS pour permettre aux Affaires extérieures de faire leur travail.

M. Brewin: Je passe à vos remarques sur l'alinéa 2.d). Je suis certain que mes collègues de la province du Québec auront des questions à vous poser, mais laissez-moi tirer le premier.

Je crois que vous avez présenté très précisément les motifs pour lesquels l'alinéa 2.d) doit être supprimé mais je veux être certain d'avoir bien compris. Vous dites, si je ne m'abuse, que si l'alinéa 2.d) n'existait pas et si plus tard un solliciteur général devait faire face aux problèmes posés par un parti politique parfaitement légitime et légal, comme le Parti québécois, tentant de réaliser son objectif d'indépendance pour le Québec, renonçant à la violence

[*Texte*]

paragraph 2.(c), or espionage or sabotage under paragraph 2.(a), and therefore they were acting in a way that was lawful, as I understand it—there is no other possibility—but what they were doing was within lawful reason challenging the current constitutional arrangements... that ought somehow, you say, to entitle the Solicitor General to seek to authorize CSIS to engage in clandestine review of their activities. Is that not precisely what ought not to be allowed?

Mr. Starnes: You must have missed my point, because I gave an example. I do not know whether you would consider it subversive. I do not know whether you would consider it would be a form of domestic espionage. I have no idea. But I presented the example of elements in the Parti Québécois deliberately setting out to set up what amounts to an espionage service within the federal government, clandestinely, to further their own political objectives.

Mr. Brewin: Let me just take it step by step. Help me through this. When you say "espionage", are you saying a group that would engage in illegal wiretapping, for example? Is that what you mean by "espionage"?

Mr. Starnes: No, I do not mean that. What I said was where they set out with a deliberate scheme to infiltrate the federal government for the purpose of providing themselves with information that would not be available to them by any other means on what the intentions and strategy of the Government of Canada were.

• 1150

Mr. Brewin: That is covered, you will surely give me, by paragraph 2(a).

Mr. Starnes: If it is, I am delighted.

Mr. Brewin: Therefore, paragraph 2(d) is not necessary to deal with that kind of espionage or breaches of the Official Secrets Act or breaches of oaths of civil servants. Remember, what you are asking Parliament to do is continue in force a section that would give special powers to CSIS to interfere with the civil liberties of Canadians, including Quebeckers. Surely we have to have a much more forceful justification on that.

Mr. Starnes: If you can assure me that the example I gave will be covered under the espionage section of the act, I have no problem.

Mr. Brewin: Then you would agree in those circumstances that paragraph 2(d) should go.

Mr. Starnes: No, I say you should look at it very carefully from the point of view I put to you. I am not saying it should be amended this way or that way. What I am doing is pointing out to you that there are certain circumstances in which you will not be able to act if you wish to under the CSIS Act. I believe that if you remove paragraph 2(d) that would be the case. In espionage in

[*Traduction*]

qui serait couverte par l'alinéa 2.c) ou à l'espionnage ou au sabotage relevant de l'alinéa 2.a), et donc agissant de façon légale—mais en s'opposant aux dispositions constitutionnelles actuelles—vous dites que cela devrait autoriser le solliciteur général à demander l'autorisation que le SCRS se livre à un examen clandestin de ses activités. N'est-ce pas précisément ce qu'il ne faut pas permettre?

M. Starnes: Vous n'avez sans doute pas très bien compris, car j'ai donné un exemple. Je ne sais si vous le considérez subversif. Je ne sais si vous considérez cela comme une forme d'espionnage intérieur. Je n'en ai aucune idée. J'ai donné l'exemple d'éléments du Parti québécois établissant délibéremment ce qui équivaut à un service d'espionnage au sein du gouvernement fédéral, de façon clandestine, pour faire avancer leurs propores objectifs politiques.

M. Brewin: Allons-y étape par étape. Guidez-moi, je vous prie. Quand vous dites «espionnage» pensez-vous à un groupe qui, par exemple, mettrait des lignes téléphoniques sur écoutes de façon illégale? Est-ce là ce que vous entendez par «espionnage»?

M. Starnes: Non, ce n'est pas cela. Ce que j'ai dit, c'est qu'il y aurait un complot délibéré pour infiltrer le gouvernement fédéral afin d'obtenir des renseignements qui seraient autrement inaccessibles sur les intentions et la stratégie du gouvernement du Canada.

M. Brewin: Vous concéderez sûrement que cela est couvert par l'alinéa 2a).

M. Starnes: Si tel est le cas, j'en suis ravi.

M. Brewin: Donc, l'alinéa 2d) n'est pas nécessaire pour faire face à ce genre d'espionnage ou aux infractions à la Loi sur les secrets officiels ou aux manquements au serment des fonctionnaires. N'oubliez pas que vous demandez au Parlement de maintenir en vigueur un article qui pourrait donner des pouvoirs spéciaux au SCRS pour porter atteinte aux libertés civiles des Canadiens, y compris des Québécois. Il nous faut sûrement une justification beaucoup plus puissante.

M. Starnes: Si vous pouvez m'assurer que l'exemple que je vous ai donné sera couvert par l'article sur l'espionnage, je ne vois pas d'intervenir.

M. Brewin: Vous accepteriez alors dans ce cas que l'alinéa 2d) soit supprimé.

M. Starnes: Non, j'estime que vous devriez examiner la chose très soigneusement du point de vue que j'ai avancé. Je ne dit pas qu'il faudrait amender la loi comme ceci ou comme cela. Je me contente de vous signaler qu'il y a certaines circonstances où vous ne pourrez agir en vertu de la Loi sur le SCRS. J'estime que si vous supprimez l'alinéa 2d), il en sera ainsi. Dans le cas de l'espionnage à

[*Text*]

paragraph 2(a) or 2(b)—I have forgotten which it is—you are talking about foreign involvement. You are talking about foreign espionage.

Mr. Brewin: No, Let me read you paragraph 2(a):

> "threats to the security of Canada" means
>
> (a) espionage or sabotage that is against Canada or is detrimental to the interests of Canada or activities directed toward or in support of such espionage or sabotage,

So paragraph 2(a), as presently defined, would permit CSIS to collect information on espionage or sabotage that is against Canada or is detrimental to the interests of Canada.

Mr. Starnes: Do you mean to tell me, Mr. Brewin, that the example I gave you would be covered by that phrase "espionage or sabotage"?

Mr. Brewin: As I understood your example, that is precisely what you said.

Mr. Starnes: No, I did not.

Mr. Brewin: You said the PQ may have some elements within it who might infiltrate the federal government for the purpose of espionage.

Mr. Starnes: I used the word "espionage" so you would understand what I talking about. It is a form of espionage, but it is an espionage by Canadians against Canadians.

Mr. Brewin: But if it is espionage, then you are covered. But if it is merely people who are working within, say, the federal civil service who hold a political view that would argue for the independence of Quebec, who hold that view but otherwise comply with the law and their oaths of office, how can that be said to be something CSIS should be allowed to poke into and interfere with their lives?

Mr. Starnes: What you are referring to is dissent, and I agree. I have no problem with that at all.

Mr. Brewin: It would then make the case for paragraph 2(d).

Mr. Starnes: But supposing that dissent then becomes clandestine or surreptitious, or whatever you want in whatever way, it obviously would not be in the interest of Canada. If they were carrying out activities within the Public Service in breach of their oaths of office and so on, how would you find out and how would you catch them? Presumably you would want to prevent it. I do not know.

Mr. Brewin: We need a lot more precise language than you have been using in order to continue to permit CSIS to interfere with the civil liberties of Quebeckers. You could turn around tomorrow and say that somebody from British Columbia who says the federal government is dealing with them badly and that they ought to do

[*Translation*]

l'alinéa 2a) ou 2b)—j'oublie lequel—il s'agit d'activités étrangères. Il s'agit d'espionnage étranger.

M. Brewin: Non, permettez-moi de vous lire l'alinéa 2a):

> constituent des menaces envers la sécurité du Canada les activités suivantes:
>
> a) l'espionnage ou le sabotage visant le Canada ou préjudiciables à ses intérêts, ainsi que les activités tendant à favoriser ce genre d'espionnage ou de sabotage.

Ainsi, l'alinéa 2a), sous sa forme actuelle, permet au SCRS de recueillir des renseignements sur le sabotage ou l'espionnage visant le Canada ou préjudiciables à ses intérêts.

M. Starnes: Voulez-vous me faire croire que l'exemple que je vous ai donné serait couvert par l'expression «espionnage ou sabotage»?

M. Brewin: Si j'ai bien compris votre exemple, c'est précisément ce que vous avez dit.

M. Starnes: Pas du tout.

M. Brewin: Vous avez dit que certains éléments du PQ pourraient infiltrer le gouvernement fédéral à des fins d'espionnage.

M. Starnes: J'ai employé le mot «espionnage» pour que vous compreniez ce dont je parlais. C'est une forme d'espionnage, mais c'est un espionnage par des Canadiens contre des Canadiens.

M. Brewin: S'il s'agit d'espionnage, vous êtes couvert. Mais s'il s'agit tout simplement de gens qui travaillent par exemple dans l'administration fédérale, qui ont des opinions politiques favorables à l'indépendance du Québec, qui ont ces opinions mais qui par ailleurs respectent la loi et leur serment d'office, comment peut-on dire que le SCRS devrait avoir le droit d'y mettre le nez et de s'ingérer dans leurs vies?

M. Starnes: Vous parlez de dissidence. Cela ne me cause aucun problème.

M. Brewin: C'est donc un argument en faveur de l'alinéa 2d).

M. Starnes: Mais supposons que la dissidence devienne clandestine ou subreptice, de quelque façon que ce soit, elle ne serait manifestement pas dans l'intérêt du Canada. S'ils se livraient au sein de la Fonction publique à des activités contraires à leurs serments d'office, comment le découvririez-vous et comment les appréhenderiez-vous? Je suppose que vous voudriez empêcher cela. Je n'en suis pas certain.

M. Brewin: Il faut un langage plus précis que cela pour continuer de permettre au SCRS de porter atteinte aux libertés civiles des Québécois. Demain, la situation pourrait être renversée et vous pourriez dire qu'un habitant de Colombie-Britannique qui déclare que le gouvernement fédéral traite mal sa province et qu'il

[*Texte*]

differently is subject. . . In other words, the interests of the federal government as such are not the interests necessarily of Canada that would entitle us to establish a spy agency to check into their lives and to go to courts and get the right to wiretap on them clandestinely. We have to be very, very careful—

Mr. Starnes: It is entirely up to parliamentarians, as far as I am concerned. What I am trying to do is point out to you where I think there are perhaps deficiencies.

Mr. Brewin: Let me go to one other subject: your assessment of the threat to Canada. Perhaps you are in a helpful position to give us public judgments on this, because I assume you have not been privy over the last 17 years or so to official government information, that your sources over the last number of years have come from your experienced public review of what has been going on. Is that fair?

• 1155

Mr. Starnes: That is fair. More than that, if you, like me, try to keep up with the literature on the subject, it absolutely astonishes me how much is in the public domain now. There are hundreds of books on the subject.

Mr. Brewin: We have been faced with witness after witness currently working in either CSIS or in the government telling us that they cannot answer these questions, so we may have an opportunity here to get the benefit of your informed view.

Let us first go to the question of eastern European espionage in Canada. We are sitting here today while across the street and down the road they are talking about reunification of Germany, of East Germany possibly effectively being within NATO, or under some form of agreement that would have them move within a matter of months from being a country that would have an interest in spying on us to a country that would not. If that should happen, what is it in your reading that would suggest the government of East Germany would continue to engage in espionage in an improper way in Canadian foreign policy any more than any other friendly government would?

Mr. Starnes: How can I go about this? You will recall the Russians were our allies. At the very time when they were our allies, due to Gouzenko, we discovered they had an enormous espionage network operating in Canada. So the business about whether a country is an ally or not does not seem to me to enter into it. I think various countries for their own reasons, their own national interests, are going to continue to spy on one another.

Mr. Brewin: But has that reasoning just come from what the Russians, the Soviet Union, did in the 1940s? We have public reports that the people are on the streets in East Germany demanding the government dismantle the state security operation and the government responding

[*Traduction*]

devrait agir autrement peut faire l'objet. . . En d'autres termes, les intérêts du gouvernement fédéral comme tels ne sont pas nécessairement les intérêts du Canada qui vous autoriseraient à mettre sur pied une agence d'espionnage pour surveiller leurs vies privées, aller devant les tribunaux et obtenir le droit de poser des tables d'écoute clandestines. Nous devons être extrêmement prudents. . .

M. Starnes: Quant à moi, j'estime que cette question relève tout à fait des parlementaires. Ce que j'essaie de faire, c'est de souligner ce qui me semble des lacunes.

M. Brewin: Passons à un autre sujet: votre évaluation de la menace pour le Canada. Peut-être êtes-vous en mesure de nous donner votre opinion personnelle à cet égard, car je suppose que depuis 17 ans environ vous n'êtes plus au courant de renseignements gouvernementaux officiels, et que vous devez vous fonder sur votre propre évaluation de la situation. Est-ce bien cela?

M. Starnes: C'est juste. En outre, si comme moi vous tentez de vous tenir au courant de tout ce qui s'écrit sur le sujet, vous serez étonné de voir tout ce qu'il y a maintenant dans le domaine public. Il y a des centaines de livres sur le sujet.

M. Brewin: Tous les témoins qui travaillent actuellement au SCRS ou au gouvernement nous ont dit qu'il ne peuvent répondre à ces questions, de sorte que nous avons peut-être l'occasion de bénéficier de votre avis éclairé.

Commençons par la question de l'espionnage par l'Europe de l'Est au Canada. De l'autre côté de la rue, on parle de la réunification de l'Allemagne, de la possibilité que l'Allemagne de l'Est fasse partie de l'OTAN ou de quelqu'autre accord faisant de ce pays qui a actuellement intérêt à nous espionner un pays qui n'aurait plus cet intérêt. Si cela se produisait, y a-t-il quelque chose qui vous porte à croire que le gouvernement de l'Allemagne de l'Est continuerait à se livrer à un espionnage illicite à l'égard de la politique étrangère canadienne plus qu'un autre gouvernement ami?

M. Starnes: Comment répondre? Vous vous souviendrez que les Russes étaient nos alliés. Au moment même où ils étaient nos alliés, grâce à Gouzenko nous avons découvert un énorme réseau d'espionnage fonctionnant au Canada. J'estime que le fait qu'un autre pays soit notre allié n'a rien à voir à cela. Divers pays, pour leurs propres motifs, leur propre intérêt national, continueront de s'espionner les uns les autres.

M. Brewin: Mais est-ce que ce raisonnement vient uniquement de ce que les Russes, l'Union soviétique, faisaient dans les années 40? Nous savons que les Allemands de l'Est descendent dans la rue pour exiger que le gouvernement démantèle l'organisme de sécurité et

[*Text*]

that they are going to do so. We have spies turning up at U.S. embassies saying they have all these secrets they would like to share, and being told to go away, that we do not need to be bothered with them any more. The world in that area has turned right on its head. Are we to ignore that?

Mr. Starnes: You have been reading the same exciting newspaper reports I have.

Mr. Brewin: Are we to ignore that? I agree we should treat some of this with some skepticism, but what evidence do we have to suggest this is continuing?

Mr. Starnes: I do not think you are going to get the evidence, certainly not right away. Who knows what is going to happen in eastern Europe? I do not have a clue and I do not think anybody around this table has. I think there are very few foreign analysts, or whatever you want to call them, who can answer the question either. Certainly none of us foresaw what has happened, nor did we foresee that it would happen as quickly as it has. But simply because there have been changes in eastern Europe it does not mean that there may not come, I hope, a more democratic form of government in those particular countries. But to think they may not carry out espionage of any kind would be unbelievably naive.

You mentioned that the East German security—I have forgotten the name for it—the state apparatus, was disbanded. In fact its offices were sacked, as I recall, but what is very interesting is that their external service, the one that Mr. Atkey wants us to set up, was not disbanded. As I understand it, it is still in place.

M. Maurice Tremblay (député de Lotbinière): Monsieur Starnes, je voudrais d'abord préciser une chose concernant le Comité de surveillance. Vous avez fait beaucoup de commentaires, d'articles et de déclarations concernant l'aspect de surveillance du mandat de ce Comité par rapport à son aspect de révision. Tout à l'heure, en répondant à une question de M. Lee, vous avez dit que le Comité de surveillance avait son utilité, mais en fonction du mandat que lui confère la loi. Pour vous, monsieur Starnes, quel est ce mandat? Quelle est votre interprétation de la loi concernant le mandat du Comité de surveillance?

• 1200

M. Starnes: J'aimerais bien vous répondre en français, mais je suis devenu tellement paresseux dans ma vieillesse que je préférerais parler en anglais si c'est possible.

M. Tremblay: C'est votre privilège.

M. Starnes: Merci.

My reading of SIRC's mandate is that it does not use the word "oversight" in its mandate—and oversight, because of the American context, has a slightly different meaning. My own feeling about this question of semantics as between review and oversight is that I find it tiresome. I find it tedious. But there is an important point in it. If this committee, in its wisdom, were to change the word

[*Translation*]

que le gouvernement déclare qu'il le fait. Les espions se présentent aux ambassades américaines déclarant avoir des secrets à communiquer et on leur demande de s'en aller en leur disant qu'on n'a plus besoin d'eux. À cet égard, c'est le monde à l'envers. Devons-nous négliger cela?

M. Starnes: Vous avez lu les mêmes articles que moi.

M. Brewin: Devons-nous négliger cela? Je conviens qu'il faut garder une certaine dose de scepticisme, mais quelle preuve avons-nous que cela se poursuit?

M. Starnes: Je ne crois pas que vous puissiez obtenir de preuve, en tous cas pas maintenant. Qui sait ce qui va se passer en Europe de l'Est? Je n'en ai pas la moindre idée, pas plus que qui que ce soit ici. Je crois qu'il y a très peu de spécialistes qui sont en mesure de répondre à cette question. En tous cas, personne d'entre nous n'avait prévu ce qui s'est produit, non plus que nous n'avions prévu que ce cela se produirait aussi rapidement. Mais ces changements en Europe de l'Est ne signifient pas qu'il n'y aura pas un jour, comme je l'espère, une forme plus démocratique de gouvernement dans ces pays. Mais il serait très naïf de croire qu'ils ne se livreront plus à aucune forme d'espionnage.

Vous avez dit que le Service de sécurité de l'Allemagne de l'Est—j'oublie le nom—a été démantelé. En fait, si je me souviens bien, ses bureaux ont été saccagés, mais il est intéressant de constater que leur service extérieur, celui que M. Atkey voudrait que nous établissions, n'a pas été licencié. Si je ne m'abuse, il existe toujours.

Mr. Maurice Tremblay (Lotbinière): Mr. Starnes, I would like first of all to clarify something concerning the Review Committee. You have made many comments, written many articles and made many declarations concerning the oversight aspect of the mandate of the committee as opposed to its review aspect. Just now, in answer to Mr. Lee, you said the Review Committee was useful, but in terms of its mandate under the act. In your estimation, Mr. Starnes, what is that mandate? What is your interpretation of the act concerning the mandate of the Review Committee?

Mr. Starnes: I would like to answer in French, but I've become so lazy in my old age that I would prefer to speak English if possible.

Mr. Tremblay: That is your privilege.

Mr. Starnes: Thank you.

Mon interprétation du mandat du CSARS est qu'on ne trouve pas le mot «oversight» (surveillance) dans son mandat—et ce terme, à cause du contexte américain, a un sens légèrement différent. Quant à cette question de sémantique, à la distinction entre l'examen et la surveillance, je trouve cela ennuyeux. Mais il y a un élément important. Si ce Comité, dans sa sagesse, décidait

[*Texte*]

"review" and put "oversight" in its place, it would then take on an entirely different aspect. My own feeling is that the way the mandate of SIRC is now worded permits them to do everything they want, and then some. I do not see that they have been the least bit inhibited in any of their inquiries by the way the mandate is now worded. My hope is that the mandate stays as it is.

M. Tremblay: En somme, vous êtes d'avis que la loi ne donne pas un mandat de surveillance à ce Comité.

Mr. Starnes: There is no mandate, in my opinion, to oversee in the sense that this has become enshrined in various American oversight bodies.

M. Tremblay: Monsieur Starnes, je vous ai dit tout à l'heure que c'était votre privilège de parler en anglais comme c'est le mien de parler en français. La Loi sur l'interprétation accorde une complète égalité à la version anglaise et à la version française de la loi. À l'article 38 de la loi, il est dit ici:

Le comité de surveillance a les fonctions suivantes:

À l'alinéa a), on dit:

a) surveiller la façon dont le Service exerce ses fonctions et, à cet égard:

J'ai beaucoup de respect pour votre interprétation, mais la version française donne nettement un pouvoir de surveillance à ce Comité, qui s'appelle en français Comité de surveillance. Ne pensez-vous pas qu'il y aurait lieu de regarder les deux versions et de compléter ce mandat en reconnaissant que le Comité a un mandat de surveillance?

Mr. Starnes: I have been aware for some time of the difference between the French and the English versions in the sense you are speaking of. My question to youis—I am not capable, I do not think, of doing so—what would be your version in French of "review"?

M. Tremblay: D'abord, ce n'est pas à moi de répondre aux questions. Deuxièmement, je n'ai rien contre le fait qu'on s'attache en anglais au mot *review*, mais je me dis qu'on doit aussi tenir compte du mot «surveillance» qui est là en français.

Mr. Starnes: My own feeling is that the way the act is now—

M. Tremblay: Très bien, je comprends.

Mr. Starnes: —both in French and in English, it is just fine. It has not inhibited SIRC from doing a job. It has done a damn good job in certain areas, especially when it stuck to its mandate.

M. Tremblay: Monsieur Starnes, je serais bien intéressé à fouiller la partie québécoise, et vous le savez fort bien. Vous avez dit dans votre commentaire que si on enlevait le 2.d), cela ne permettrait pas au SCRS de surveiller des organismes, et vous avez fait directement allusion au Parti Québécois en le citant en exemple. Ne pensez-vous pas qu'un organisme politique tel que le Parti Québécois, démocratiquement formé et publiquement connu, est pas

[*Traduction*]

de remplacer le mot «review» par «oversight», la chose prendrait un aspect tout différent. J'estime que le libellé actuel du mandat du SCARS lui permet de faire tout ce qu'il veut, et plus encore. Aucune de ces enquêtes n'a été le moins du monde entravée par le texte actuel du mandat. J'espère que le mandat ne sera pas modifié.

Mr. Tremblay: In other words, you're of the opinion that the act does not give this committee a mandate for oversight.

M. Starnes: À mon avis, il n'y a aucun mandat de surveillance au sens où l'entendent divers organismes américains de surveillance.

Mr. Tremblay: Mr. Starnes, I said a little while ago that it was your privilege to speak English as it is my privilege to speak French. The Interpretation Act grants complete equality to the English and French versions of the Act. Section 38 of the Act reads as follows in the French version:

Le comité de surveillance a les fonctions suivantes:

Paragraph a) reads as follows:

a) surveiller la façon dont le Service exerce ses fonctions et, à cet égard:

I have much respect for your interpretation, but the French version clearly gives oversight powers to this committee, which is called in French "Comité de surveillance". Don't you think it would be appropriate to look to both versions and to complete this mandate by the recognition that the committee has a mandate for oversight?

M. Starnes: Je suis au courant depuis un certain temps de la différence entre les versions françaises et anglaises. Je vous demanderais—car je ne crois pas être en mesure de le faire—comment vous rendriez en français le mot «review»?

Mr. Tremblay: First of all, it's not my job to answer questions. Secondly, I have nothing against the fact that people stick to the word "review" in English, but I say we must also take into account the word "surveillance" which is there in the French version.

M. Starnes: Quant à moi, j'estime que selon le texte actuel de la Loi. . .

Mr. Tremblay: Very well, I understand.

M. Starnes: Tant en français qu'en anglais, tout va très bien. Cela n'a pas empêché le CSARS de faire son travail. Il a fait du très bon travail dans certains domaines, surtout quand il s'en est tenu à son mandat.

Mr. Tremblay: Mr. Starnes, I would be very much interested in digging into the Quebec aspect, as you know very well. You said in your comment that if 2.d) was deleted, this would not allow CSIS to watch certain organizations, and you alluded directly to the Parti Québécois by mentioning it as an example. Don't you think that a political organization such as the Parti Québécois, democratically constituted and publicly

[*Text*]

mal moins submersif qu'un organisme qui met le feu à des granges, qui vole des listes, etc.?

• 1205

M. Starnes: Touché!

M. Tremblay: Continuons à parler de votre explication concernant le maintien de 2.d). Pourquoi ne pas aussi surveiller le Parti réformiste du Canada, le NPD et la FTQ, la centrale syndicale? Au niveau du SCRS, lorsqu'on parle de sécurité et de menaces, y a-t-il quelqu'un qui s'interroge et qui analyse l'impact de cela? Par exemple, lorsque le SCRS ou l'organisme où vous étiez était saisi de rumeurs concernant des subversions possibles et des actes illégaux, avant de faire enquête pendant des mois et peut-être de conclure qu'il n'y avait rien, est-ce qu'on n'analysait pas le risque que cela comportait? On suppose que faire enquête implique souvent certaines infractions, par exemple la pénétration dans un établissement, la cueillette d'informations illégales, la table d'écoute, etc.. Est-ce que quelqu'un ne devrait pas analyser le risque que comporte une supposée menace ou une supposée infraction?

Mr. Starnes: Yes, I assume there is. There must two or three bodies, but certainly one of the functions of CSIS would be to do just that. The example I gave may not be a very good one. No doubt, one could dream up others. I do not know. All I was trying to point out was that if in certain circumstances the situation in Canada develops, it might not be possible to carry out the kind of investigations you might want to carry out at that particular time. That was all I was pointing out—nothing more. I am not arguing one way or the other. I am not saying that this is what is likely to happen. It is entirely hypothetical.

M. Tremblay: Monsieur Starnes, je croyais que vous étiez davantage ouvert quant au mandat du Comité de surveillance, et je constate que ce n'est pas le cas. Vous tenez à votre interprétation.

On reconnaît tous que le SCRS fonctionne dans le secret et on comprend pourquoi. Quel organisme de surveillance pourrait exister pour donner au public en général, aux Canadiens et aux Canadiennes, l'assurance que nos institutions sont démocratiques et bien surveillées?

Mr. Starnes: It seems to me that is precisely what SIRC has been doing, and it has been doing it with a certain amount of success. Maybe you can add to that in various ways. I do not know. For example, you have discussed among yourselves the idea of having some kind of parliamentary role in this. I do not know whether you plan on going ahead with that. That is precisely and exactly what SIRC does, and it is precisely and exactly what the Inspector General does. However, the Inspector General, admittedly, is a totally different entity from SIRC. My understanding is that SIRC is there for the express purpose of doing what you were just talking about.

[*Translation*]

known, is much less subversive than an organization which sets fire to barns, steals lists, etc.?

Mr. Starnes: *Touché*!

Mr. Tremblay: Still about your explanation concerning the maintenance of 2(d), why not also watch the Reform Party of Canada, the NDP and the FTQ, the labour union? In CSIS, concerning security and threats, is there anyone asking questions and analyzing the impact of that? For example, when CSIS or the organization where you were heard rumours concerning possible subversion and illegal acts, before investigating for months and perhaps concluding that there was nothing there, did not someone analyze the risk? One must suppose that an investigation often implies certain infractions, for example trespassing, illegal collection of information, wiretapping, etc. Should not someone analyze the risk from a supposed threat or a supposed infraction?

M. Starnes: Oui, je suppose que si. Il doit y avoir deux ou trois organismes, mais une des fonctions du SCRS serait précisément cela. L'exemple que j'ai donné n'est peut-être pas très bon. On pourrait sans doute en imaginer d'autres. Je n'en sais rien. Tout ce que j'essayais de faire, c'est de montrer que s'il se produisait une certaine situation au Canada, il ne serait peut-être pas possible de procéder aux enquêtes qu'on voudrait faire à ce moment-là. C'est tout ce que je voulais dire, rien de plus. Je ne défends ni un point de vue ni l'autre. Je ne dis pas que cela risque de se produire. C'est une pure hypothèse.

Mr. Tremblay: Mr. Starnes, I thought you were more open than that concerning the mandate of the review committee and I realized that it was not so. You insist on your own interpretation.

We all know that CSIS operates in secret and we understand why. What oversight organization could exist to give the general public, Canadian men and women, the assurance that our institutions are democratic and well supervised?

M. Starnes: Il me semble que c'est précisément ce que fait le CSARS, et avec un certain succès. Peut-être peut-on ajouter à cela. Je n'en sais rien. Par exemple, vous avez discuté entre vous de l'idée d'un rôle quelconque pour le Parlement à cet égard. Je ne sais si vous avez l'intention de donner suite à cela. C'est précisément et exactement ce que fait le CSARS, et c'est précisément et exactement ce que fait l'inspecteur général. Toutefois, il faut l'avouer, l'inspecteur général est entièrement différent du CSARS. Je crois comprendre que le CSARS existe précisément pour faire ce dont vous parliez.

[*Texte*]

M. Tremblay: Toujours concernant ce Comité, vous disiez qu'en faisant la recommandation sur l'article 16, le Comité de surveillance dépassait son mandat. D'ailleurs, mes collègues ont remis en question le bien-fondé de ces modifications. Mais en quoi le Comité de surveillance excède-t-il son mandat en recommandant des modifications à une loi?

• 1210

Mr. Starnes: It is the only recommendation of that kind SIRC has made, which admittedly is within their mandate. That is to say it is within their purview to make a suggestion for an amendment to the CSIS Act.

My point about the proposal is that it is ridiculous and it is wrong. It is wrong in principle. If you want to set up an external intelligence-gathering service you do not put it in under the same umbrella as the Security Service, for very good reasons which have been carefully laid out in the McDonald Commission report.

We are not talking about some sort of innocent activity. Collecting intelligence abroad clandestinely, not through External Affairs or some perfectly legitimate, open way, is a difficult and dangerous business. Nobody seems to understand this and SIRC seems, in my view, to have exceeded their responsibility in making such a suggestion. I think it is wrong. I do not think they really understood what they were saying. If they did, then I think they are even more at fault.

Setting up a CIA or an MI6 is not something you take on lightly. In my view, if you are going to do it, it ought to be under the aegis of the Minister for External Affairs. In every single thing that service does, every act it carries out impinges upon External Affairs and impinges on our foreign relations. It is very important that if you are going to do it you do it right, but you do not do it by simply taking out two words in the CSIS Act and thereby having the capability of carrying out espionage abroad, and thinking you are doing it legally, or in some benign way. Absolute nonsense!

M. Tremblay: Monsieur Starnes, vous avez dit que le Comité parlementaire serait mieux situé s'il faisait le présent débat dans cinq ans. Voulez-vous préciser un peu votre commentaire à ce propos? Pourquoi le Comité parlementaire devrait-il faire ses travaux dans cinq ans et non maintenant?

Mr. Starnes: I do not know. I find it very difficult as an outsider to reach any useful conclusion as to whether this was too early a date by which to carry out the first review of what was a very complicated act and all its bits and pieces. I was merely asking if the thought had occurred to you that you might have more usefully done it in a couple of years down the road when one will have had a lot more experience with the act, how it works and how it does not work. That was my only question. I am not making any suggestion.

[*Traduction*]

Mr. Tremblay: Still concerning the committee, you said that in making the recommendation on section 16, the committee was going beyond its mandate. Besides, my colleagues have questioned the value of these changes. But in what way is the review committee going beyond its mandate in recommending amendments to an act?

M. Starnes: C'est la seule recommandation de ce genre qu'ai faite le CSARS. Cela relève donc manifestement du mandat de l'organisme. Autrement dit, il a les pouvoirs de suggérer une modification de la Loi sur le SCRS.

Mon opinion au sujet de cette proposition, c'est qu'elle est ridicule et mauvaise. Elle est mauvaise en principe. Si l'on veut créer un service extérieur du renseignement, il ne faut pas le faire relever du même organisme que le service du renseignement, cela pour d'excellentes raisons qui ont été formulées avec précision dans le rapport de la Commission McDonald.

Il ne s'agit pas ici d'une quelconque activité innocente. L'obtention d'une manière clandestine de renseignements de sécurité à l'étranger, si elle ne se fait pas par l'intermédiaire des Affaires extérieures ou d'une autre manière parfaitement légitime est une activité difficile et dangereuse. Personne ne semble le comprendre et, selon moi, le CSARS a outrepassé ses attributions en formulant une telle suggestion. À mon avis, il a eu tort. Selon moi, il n'a pas vraiment compris ce qu'il disait. S'il l'a compris, c'est encore plus blâmable.

Il ne faut pas prendre à la légère la création d'une CIA ou d'un MI6. À mon sens, s'il faut le faire, cela doit être sous l'égide du ministre des Affaires extérieures. Chacune des activités d'un tel service, chacune de ses interventions touche aux Affaires extérieures et à nos relations étrangères. S'il faut le faire, il importe de bien le faire, mais il ne suffit pas, pour cela, de rayer deux mots de la Loi sur le SCRS pour être ainsi autorisé à faire de l'espionnage à l'étranger et penser qu'on le fait ainsi légalement. C'est absolument ridicule!

Mr. Tremblay: Mr. Starnes, you have said that the Parliamentary Committee would be in a better position to debate this question 5 years from now. Would you care to comment further? Why should the Parliamentary Committee do its work 5 years from now rather than just now?

M. Starnes: Je ne sais pas. Je trouve difficile, de l'extérieur, d'en venir à des conclusions utiles quant à savoir s'il est encore trop tôt pour faire le premier examen d'une loi très compliquée qui comporte énormément d'éléments. Je me demandais seulement si vous aviez songé que cela pourrait être plus utile dans quelques années, c'est-à-dire lorsqu'on connaîtra beaucoup mieux la loi, ses bons et ces mauvais côtés. C'est la seule question que je me posais. Je ne présente aucune suggestion.

[*Text*]

Quite clearly the kind of review you are carrying out is useful. It is useful in terms of parliamentary experience generally and it will have obviously intrinsic value in terms of what comes out the other end.

M. Tremblay: Si la loi est aussi complexe que vous le dites, ne pensez-vous pas qu'il est d'autant plus important qu'il y ait des organismes de contrôle comme notre Comité pour éviter que le SCRS ne prenne de mauvaises tangentes? Au début de mes questions, vous avez admis que dans certains cas, particulièrement au Québec, il s'est fait des choses qui, aujourd'hui, ne se feraient peut-être pas. De plus, vous dites que le SCRS ne devrait peut-être pas avoir cet aspect de surveillance.

Comme la loi est complexe, elle est sujette à des interprétations diverses, de plusieurs natures. Ne pensez-vous pas qu'on devrait plutôt accélérer nos travaux pour éviter que de mauvaises tangentes ne soient prises?

Mr. Starnes: If I have understood the sense of the discussions of the committee—I have read 11 reports of your hearings of one sort or another—you are having great difficulty coming to grips with the subject. You are having difficulty finding out the kind of information you want, and you do not even know what kind of information you want. All I was suggesting was that it perhaps might have been a little easier if there had been more experience of this very complicated system. Perhaps, as I suggested, do it in 1994 rather than 1989, but you know that is a rather superficial comment.

• 1215

I think someone else—I have forgotten which member it was—raised the question of whether SIRC should have somebody overseeing its activities. I do not object to that. I think that is a good idea, but how you go about doing that?

The thing that impresses me from the proceedings you have had so far is the extent of the problems you are trying to deal with in such a short space of time. I understand you have another three months before you report, and that is a very short space of time to deal with things which, even with the best will in the world, might take you two or three years to understand in all their complexity, assuming you get all the information you want.

M. Tremblay: Si les gens du SCRS sont plus collaborateurs, nous serons peut-être en mesure de progresser plus rapidement. Merci beaucoup, monsieur Starnes.

Mr. Rideout (Moncton): In looking at CSIS now and what you have observed, and going back to your past experience with the RCMP and all the rest of that, are you satisfied that CSIS is carrying out its mandate as well as the RCMP was doing before?

Mr. Starnes: I do not know. It is difficult for me to know. I see people in CSIS very occasionally. I try to stay away from them, simply because I am commenting

[*Translation*]

De toute évidence, l'examen que vous faites a son utilité. Il est utile au point de vue de l'expérience parlementaire en général et de ses conclusions.

Mr. Tremblay: If the act is as complicated as you say, do you not think it is even more important that there be control bodies such as our Committee to prevent the CSIS from making any wrong turn? At the beginning of my questions, you admitted that in certain cases, especially in Quebec, things were done which perhaps would not be done today. Also, you claim that the CSIS perhaps should not have this oversight aspect.

Because the act is complicated, it is subject to various interpretations of various natures. Do you not think we should rather accelerate our work to prevent wrong turns from being made?

M. Starnes: Si j'ai bien compris l'orientation des débats du Comité—j'ai lu 11 rapports divers sur vos délibérations—vous avez beaucoup de mal à saisir le sujet. Vous avez du mal à obtenir les renseignements que vous désirez, vous ne savez même pas quel est le genre de renseignement que vous voulez obtenir. Tout ce que j'avais à dire c'est que les choses auraient peut-être été un peu plus faciles si l'on avait connu depuis plus longtemps ce système très complexe. Peut-être, comme je l'ai dit, aurait-il été préférable de le faire en 1994 plutôt qu'en 1989, mais vous savez que c'est là un commentaire plutôt superficiel.

Je pense que quelqu'un d'autre—j'ai oublié de quel membre il s'agit—a soulevé la question de savoir si quelqu'un doit surveiller des activités du SCRS. Je ne m'y opposerais pas. C'est une bonne idée, mais comment doit-on s'y prendre?

Ce qui me frappe dans vos délibérations, c'est le nombre des problèmes auxquels vous voulez vous attaquer dans un délai si bref. Si je comprends bien, vous devrez présenter votre rapport dans trois mois, ce qui est très peu lorsqu'il s'agit de s'occuper de questions que, malgré la meilleure volonté du monde, il faudrait peut-être mettre de deux à trois ans pour comprendre dans toute leur complexité, en supposant que vous obteniez tous les renseignements que vous désirez.

Mr. Tremblay: If we get better cooperation from the CSIS people, maybe we will be able to progress more quickly. Thank you very much, Mr. Starnes.

M. Rideout (Moncton): Si vous examinez la situation actuelle du SCRS et si vous vous reportez à votre expérience au sein de la GRC êtes-vous convaincu que le SCRS s'acquitte aussi bien de son mandat que la GRC le faisait auparavant?

M. Starnes: Je ne sais pas. Je pourrais difficilement le savoir. Je ne vois que très rarement les gens du SCRS. J'essaie de me tenir loin d'eux, tout simplement parce que

[*Texte*]

publicly on a lot of aspects of this and I do not want any possibility of contamination. So I really cannot answer your question.

If you are asking me to compare it with the situation I was faced with, it is the difference between day and night. There was no legislation. There were no rules. There was nothing. I do not have to tell you that. You have obviously read the Mcdonald Commission report. The situation as it is today is light years ahead of what I certainly had to deal with.

Mr. Rideout: On a completely different vein, to degree, it struck me anyway—maybe not to anybody else—that the Inspector General and his role were almost somewhat redundant, with SIRC and all the different reporting functions. Quite frankly, when he was here we did not get very much in the way of information out of him.

Not to make a nasty comment, but we said amongst ourselves that maybe he should be reduced in stature and pay and all the rest of it, because he really does not seem to be doing anything that other people are not doing. Do you have any comment in that regard? Should that role be strengthened, or should we be looking at it as a completely superfluous function?

Mr. Starnes: I tend to look at it a little bit in the light of my other comments about the appropriateness of the time of this first review. I guess my answer in a way would be that I think it is too early to say.

My impression is that the Inspector General does an extremely useful job, but it is a totally different kind of job. It dovetails with that which SIRC does but, as I understand it, one reason why you would be frustrated is that if he were to provide you with all his reports you would be dealing with individual cases whereas he has been looking at an operation in its entirety from beginning to end and all this involves, whether it is a wiretapping or whatever else it may be, to make sure the law has been observed and that nothing has been done that is outside of the law. That is a very different function.

Now, SIRC does that to some extent, but they do not do it in terms of detailed cases, as I understand it. I think the job of the Inspector General is a useful one, and I would be leery about changing it at this time. It will take another few years before we know whether it is going to work properly.

Mr. Rideout: The Inspector General seems to be reporting to two or three bosses. Should we try to clarify that situation? Maybe this is not fair. Maybe a committee such as ours should play a more predominant role in checking things. Maybe that would be the right agency for him to be reporting to; namely, us. Do you have any views on that?

[*Traduction*]

je commente publiquement beaucoup d'aspects de la situation et que je veux éviter toute possibilité de contamination. Je ne peux donc vraiment pas répondre à votre question.

Si vous me demandez de comparer la situation actuelle avec celle que j'ai connue, c'est le jour et la nuit. Il n'y avait pas de loi, pas de règlement, rien. D'ailleurs, je n'ai pas besoin de vous le rappeler puisque, c'est clair, vous avez lu le rapport de la Commission Mcdonald. La situation d'aujourd'hui est à des années-lumière de ce que j'ai connu.

M. Rideout: Pour passer à un tout autre sujet, j'ai été quelque peu frappé—ce n'est peut-être le cas de tout le monde—de constater que le rôle de l'inspecteur général faisait presque double emploi par rapport au CSARS et à toutes les différentes fonctions de surveillance. En toute franchise, je trouve que, lors de son témoignage devant nous, il ne nous pas appris grand-chose.

Sans vouloir faire de commentaires malveillants, nous nous sommes dits entre nous qu'il y aurait peut-être lieu de réduire son prestige, sa rémunération et tout le reste, car il ne semble faire rien de plus que ce que font d'autres personnes. Avez-vous des commentaires à formuler à ce sujet? Son rôle devrait-il être renforcé ou bien devons-nous considérer qu'il s'agit d'un mandat tout à fait superflu?

M. Starnes: J'ai tendance à considérer les choses un peu à la lumière de ce que j'ai déjà dit sur le moment choisi pour ce premier examen. En somme, je répondrais qu'il est trop tôt pour le dire.

J'ai l'impression que l'inspecteur général fait un travail extrêmement utile, mais qu'il s'agit d'un travail entièrement différent. Il y a empiètement sur l'activité du CSARS mais, si je comprends bien, une des raisons pour lesquelles vous vous sentez frustrés c'est que, s'il devait vous communiquer tous ces rapports, vous traiteriez de cas individuel alors que, de son côté, il examine un ensemble d'activités, du début jusqu'à la fin et avec tout ce que cela comporte, qu'il s'agisse d'écoute électronique ou de quoi que ce soit, pour s'assurer que la loi a été respectée et qu'il ne s'est rien fait qui soit extérieur à la loi. C'est un rôle très différent.

Bien sûr, le CSARS en fait autant dans une certaine mesure, mais il ne s'agit pas, dans son cas, de cas détaillés, si je comprends bien. Je suis d'avis que le travail de l'inspecteur général est utile et je ne voudrait pas qu'on y change quoi que ce soit pour l'instant. Il faudra encore quelques années avant que nous sachions si cela va bien fonctionner.

M. Rideout: Il semble que l'inspecteur général travaille pour deux ou trois patrons. Devrions-nous essayer de clarifier cette situation? Mais ma question n'est peut-être pas très honnête. Peut-être un Comité comme le nôtre devrait-il jouer un rôle plus actif de vérification. Peut-être devrait-il faire rapport à cet organisme-là, c'est-à-dire nous. Qu'en pensez-vous?

[*Text*]

• 1220

Mr. Starnes: Well, that would be a 180° turn, and whether that is wise I do not know. I read what he had to say before you. My impression from what he said was that he seemed satisfied with his mandate. He seemed satisfied with the way in which it was going. He acknowledged that there were problems, but that is not surprising in such a complicated field.

Again, I would be inclined to give it a try.

Mr. Atkinson (St. Catharines): Mr. Starnes, you have said—I understand previously—that perhaps the Solicitor General is not the correct reporting person in Cabinet. Do you still hold that opinion?

Mr. Starnes: You have the advantage of me. I cannot remember when I said that or what context I said it in. I think I may have said it as trying to make the point that the Solicitor General is not the only minister to whom CSIS could report.

I guess I might have been influenced a bit by my own experience. I think that in the three years I was directing the Security Service of the RCMP I had three ministers. That is a little difficult in a field like this, where the minister has to catch up on an awful lot in a very short space of time.

You could make an argument for it being in some other ministry. I would be inclined to leave it the way it is at the moment and see how that works out. There are pros and cons, and I think at the moment, because it is established the way it is and because it seems to be working reasonably well, I would be a little uneasy about unseating the whole thing and starting some fresh arrangement, let us say the President of the Privy Council or whomever you might choose as the minister.

The only advantage of having a minister of that kind would be that you might get someone who would stay there for more than a few years, who might not have any political ambitions so therefore he would not mind staying there for two or three years, and who would therefore know a great deal more about it than if he comes in and out in a year. There is no easy solution to this one.

Mr. Atkinson: We have heard that before, just basically that the Solicitor General's position does not have that high a profile in the Cabinet and that people shift in and out of it and as a result people who are reporting to the Solicitor General feel somewhat frustrated. I take it from your answer that this was the basis for your recommendation.

Mr. Starnes: I do not know that I made a recommendation. Did I?

Mr. Atkinson: Okay. I will not say that.

[*Translation*]

M. Starnes: Ce serait là un revirement complet. Serait-ce sage? Je n'en sais rien. J'ai lu le texte de son témoignage devant vous. J'ai eu l'impression qu'il était satisfait de son mandat. Il semblait heureux de la façon dont les choses se passent. Il a reconnu qu'il existe des problèmes, mais cela n'est pas étonnant dans un domaine aussi complexe.

Encore une fois, je serais porté à le laisser faire ses preuves.

M. Atkinson (St. Catharines): Monsieur Starnes, vous avez dit—plus tôt, semble-t-il—que le solliciteur général n'est peut-être pas le patron qu'il faut. Etes-vous toujours de cet avis?

M. Starnes: Vous avez ici un avantage sur moi. Je ne me souviens pas à quel moment j'ai dit cela ni dans quel contexte. J'ai peut-être affirmé cela en essayant de montrer que le solliciteur général n'est pas le seul ministre auquel le SCRS devrait faire rapport.

J'ai peut-être été un peu influencé par ma propre expérience. Au cours des trois années durant lesquelles j'ai dirigé le Service du renseignement de la GRC, j'ai eu trois ministre successif, me semble-t-il. C'est une situation un peu difficile dans un domaine comme celui-là, où le ministre doit apprendre beaucoup de choses en très peu de temps.

On pourrait proposer un autre ministère. Je serais enclin à laisser les choses comme elles sont pour l'instant et à voir comment cela va fonctionner. Il y a du pour et du contre et, pour l'instant, parce que cela a été établi ainsi et que cela semble fonctionner raisonnablement bien, je n'aimerais pas défaire tout cet arrangement et recommencer à neuf en choisissant comme patron, par exemple le président du Conseil privé ou un autre ministre.

Le seul avantage d'un ministre de ce genre serait d'obtenir quelqu'un qui resterait en place plus que quelques années, qui n'aurait peut-être pas d'ambitions politiques et qui, par conséquent, n'aurait pas d'objection à demeurer là deux ou trois ans et en saurait beaucoup plus que ceux qui ne font que passer pour rester là moins d'un an. C'est un problème qui ne comporte pas de solution facile.

M. Atkinson: On nous a déjà dit que le poste du solliciteur général n'est pas le plus prestigieux qui existe au Cabinet, que les gens ne font qu'y passer et que cela crée de la frustration chez ceux qui relèvent de lui. Si j'ai bien compris votre réponse, tel était le point de départ de votre recommandation.

M. Starnes: Je ne savais pas que j'avais fait une recommandation. En ai-je faite une?

M. Atkinson: D'accord. Mettons que je n'ai rien dit.

[*Texte*]

Mr. Starnes: I think it was a comment—

Mr. Atkinson: Your suggestion or your comment then.

Mr. Starnes: —and it was within an article or a speech of some sort.

The ideal situation would be to have a minister with great experience, a minister who had the ear of the Prime Minister—that is important—and someone who would be prepared to stay there for three or four years or the life of a government. That would certainly help. But for some of the reasons I said in my opening comments, I guess this is not the time to be making major changes of that sort, however desirable they might be. It is 50:50 on this one about who the minister should be.

Mr. Atkinson: That gets into a question about the assessment or the analysis of the information. I know you have said that CSIS should do that, but what about the use of the information after that? Is it your experience that it is well used by the government? They have one committee of Cabinet, one interdepartmental committee that apparently uses it.

Is the information well used? The professors who were here last week gave us the model, and they liked the Australian situation of the National Assessment Office. Do you agree with that to begin with, and if you do, do you think the information coming from that assessment office would be used by the government?

• 1225

Mr. Starnes: There are two questions, and perhaps I could deal with the second one first, because one flows from the other. Did I think such an office was justified? Yes, I do, and I have thought so for many years. The difficulty is to get all the various departments involved—there are half a dozen or more—to surrender some of their territory in this field.

I think it is very important, when you are talking about CSIS in relation to this particular proposal, that you realize their assessment and analysis capability is peculiar to their own needs. It is important and it provides information for other government departments, which is valuable, but it is not in any way, and should not be considered as, a substitute for a national office, if one were established.

There is some understandable confusion on this. The research and analysis capability within CSIS has been improved tremendously in the last short while, but it still could go a lot further. My understanding is that they have something like 20 people. Some of our European allies employ about 200, or even more. That certainly could be improved. But I would not want to see it confused with this other question of an office of national estimates. Whether the Australian model is used, or whether the

[*Traduction*]

M. Starnes: C'était plutôt un commentaire.

M. Atkinson: Votre suggestion ou votre commentaire, dans ce cas.

M. Starnes: . . . et c'était dans un article ou dans un discours quelconque.

L'idéal, ce serait d'avoir pour patron un ministre possédant beaucoup d'expérience, un ministre écouté par le premier ministre—c'est important—et quelqu'un qui serait disposé à demeurer à son poste trois ou quatre ans ou pendant toute la durée d'un gouvernement. Cela serait sûrement utile. Mais pour certaines des raisons que j'ai formulées dans mes observations préliminaires, ce n'est pas encore le moment d'apporter des grands changements de ce genre, si souhaitables qu'ils soient. En somme, il importe assez peu de savoir qui devrait être le ministre responsable.

M. Atkinson: Cela m'amène à une question sur l'évaluation ou l'analyse des renseignement obtenus. Vous avez dit que le SCRS devrait s'en occuper, mais qu'en est-il de l'utilisation de ces renseignements par la suite? Selon votre expérience, sont-ils bien utilisés par le gouvernement? Il existe un comité du Cabinet, un comité interministériel qui s'en sert, semble-t-il.

Ces renseignements sont-ils bien utilisés? Les professeurs que nous avons eus comme témoins la semaine dernière nous ont dit qu'ils aimaient le modèle australien du *National Assessment Office*. Tout d'abord, êtes-vous de cet avis et, dans l'affirmative, pensez-vous que les renseignements émanant de ce Bureau d'évaluation seraient utilisés par le gouvernement?

M. Starnes: Vous m'avez posé deux questions. Peut-être devrais-je commencer par la seconde, car elles sont liées l'une à l'autre. L'existence d'un tel bureau se justifie-t-elle? D'après moi, oui et c'est ce que je pense depuis de nombreuses années. Le problème, c'est d'obtenir la participation des divers ministères—il y en a une demi-douzaine ou davantage—pour qu'ils cèdent un peu de leur territoire dans ce domaine.

Il est très important, pour ce qui est du SCRS de comprendre que la capacité d'évaluation et d'analyse de l'organisme dépend des besoins de celle-ci. Cette capacité est importante et elle fournit des renseignements aux autres ministères, ce qui est précieux, mais il ne faudrait pas du tout considérer cela comme pouvant remplacer un bureau national, susceptible d'être créé.

La confusion actuelle est normale. La capacité de recherche et d'analyse du SCRS a été énormément améliorée ces derniers temps, mais elle pourrait l'être encore bien davantage. On me dit que ce service compte une vingtaine de personnes. Certains de nos aliés d'Europe en ont 200 ou davantage. Cela pourrait certes être amélioré. Mais je n'aimerais pas que l'on confonde cette question avec celle d'un bureau des évaluations nationales. Il importe assez peu que l'on choisisse le

[*Text*]

American model is used, or some other—the British also have one—I do not think is terribly important. Maybe the Australian one, because of similarities between Canada and Australia, might be useful, but I do not know.

The important thing is whether the end product—and you touched on this—is going to be used by anybody. Again, my experience is dated but I would be surprised if it is very much different. In my experience ministers really did not want any more paper, they did not want any more intelligence, and if they got it they did not know what the hell to do with it. Therefore I think you have to make sure that ministers want it, know what they want and that they are prepared to support it financially and in other ways.

If it were set up, my feeling is that the obvious place to put it would be in the Privy Council Office with the Prime Minister giving it his personal backing. In that way you would knock heads together and you would have the silly turf disputes resolved. It would not be an easy thing to do because it means that each one of these sovereign departments is going to give up a little bit of their sovereignty in feeding in material which then is produced as a consolidated report on which ministers presumably might take action. But I am from Missourri, at the moment: I doubt that ministers really want more paper.

Mr. Brewin: If I could pick up on an area Mr. Atkinson was raising on reporting relationships, I will ask you specifically about the idea of having CSIS report directly to the Prime Minister. That system is used in some other countries. Do you think that would make sense?

Mr. Starnes: In my very brief experience with this sort of thing, I do not think I see much advantage in it, unless you have a Prime Minister who is interested in the subject, interested in reading papers of that sort. If you do not have that interest on the part of the Prime Minister, in some respects it could be worse because there would be long periods of time when you were not able to get at him—you did not meet with him; he did not call meetings and so on, and for obvious reasons as he is a very busy man. So I have some doubts.

My suggestion about the Prime Minister giving his backing to the setting up of a national estimates office was a much more practical thing. It is simply that if the Prime Minister is behind it they are going to pay attention.

• 1230

But you were asking whether the Prime Minister should be the minister responsible for CSIS on a day-to-day basis. I would be surprised if you would get any Prime Minister to agree to it.

[*Translation*]

modèle australien, le modèle américain ou un autre—les Britanniques ont aussi le leur—sans doute le modèle australien, à cause des nombreuses similitudes qu'il y a entre le Canada et l'Australie, pourrait-il se révéler utile, je n'en sais rien.

L'important, c'est de savoir si le produit final—vous en avez parlé—va être utilisé par quelqu'un. Encore une fois, mon expérience remonte assez loin, mais je serais étonné que les choses aient beaucoup changé. J'ai appris que les ministres ne veulent pas vraiment recevoir plus de documents, de renseignements de sécurité; lorsqu'ils en reçoivent, ils se demandent ce qu'ils doivent en faire. Par conséquent, je pense qu'il faut d'abord s'assurer que les ministres veulent ces rapports, qu'ils savent ce qu'ils veulent et qu'ils sont disposés à fournir une contrepartie financière ou autre.

Si un tel organisme était créé, à mon avis le meilleur endroit auquel il puisse se rattacher, ce serait le bureau du Conseil privé, où le premier ministre l'appuierait personnellement. De cette manière, on éviterait ces stupides querelles de territoire. Ce ne serait pas facile, chacun de ces ministères souverains devant alors abandonner un peu de son autonomie pour fournir de la documentation qui serait ensuite compilée en un seul rapport à partir duquel on suppose que les ministres prendraient des décisions. Mais, pour l'instant, je demeure sceptique: je doute que les ministres veuillent vraiment recevoir plus de documents.

M. Brewin: J'aimerais revenir sur ce que M. Atkinson a dit au sujet des relations de subordination. Que pensez-vous, en particulier, de l'idée que le SCRS puisse relever du premier ministre? On a adopté ce système dans d'autres pays. Est-ce que cela se défendrait?

M. Starnes: Au cours de mon expérience très courte de ce genre de choses, je n'ai vu aucun avantage à cela, si ce n'est dans le cas d'un premier ministre qui s'intéresse à cette question, qui aime lire des documents de ce genre. Si un tel intérêt n'existe pas chez le premier ministre, la situation serait encore pire à certains égards, puisqu'il y aurait de longues périodes au cours desquelles on ne pourrait pas le rejoindre, soit que vous n'ayez pas pu le rencontrer, qu'il n'ait pas convoqué de réunions ou pour quelques autres raisons, car de toute évidence, il s'agit d'un homme très occupé. J'ai donc des réserves.

En suggérant que le premier ministre appuie la création d'un bureau national des évaluations, je songeais à quelque chose de beaucoup plus pratique. C'est tout simplement que, si le premier ministre s'en occupe, on va faire attention.

Mais vous me demandiez si le premier ministre devait être le ministre chargé de l'administration journalière du CSRS. Je serais étonné que n'importe quel premier ministre veuille s'en charger.

[*Texte*]

Mr. Brewin: Let me then finish with essentially picking up where you and I left off in our discussion earlier. Let me test a proposition on you. It seems to me that with the very dramatic changes in Eastern Europe what we are seeing—and I referred to the conference going on down the street—in the area of military security is the opportunity presenting itself, and being seized by governments on both sides of the Iron Curtain, to see if a different regime for security cannot be worked out and that there cannot be some agreement not only on reducing arms and the size of military establishments, but also the Open Skies concept, which permits both sides to develop a greater sense of security by having a sense that they know what is going on in the other territory.

It strikes me—and I gather from the paper presented to the CASIS conference by Professor Franklin Griffiths, for example, and others—that maybe what we should be looking at today is in effect an Open Skies policy in the security and intelligence area with governments that until now we have treated as adversaries and whom we have spied on as they have spied on us. Perhaps when we get a change of government in Hungary, in East Germany, in Poland and conceivably in the Soviet Union we ought to be moving very quickly to sit down and agree to stop spying on each other and to set up systems to see that in fact it is being complied with.

Do you agree with me that this is an historic opportunity we should be taking in the field of security and intelligence rather than seeking to carry on the old kind of Cold War mentality that we are discarding in other areas of our relations with the East Bloc?

Mr. Starnes: I do not know that I can be much help to you, Mr. Brewin. What you are describing, of course, is Utopia.

Mr. Brewin: Do you think that is how they are describing it down the street? Maybe it is realism.

Mr. Starnes: No doubt it is realistic in terms of Open Skies and so on. But what you are proposing is that you should have an international conference of the sort that is going on down the street to deal with a convention or treaty, whatever you want, to stop spying, if I understood you correctly. Well, I say I think that is Utopia. I would not object to it. However, I am afraid I am just old enough to be somewhat sceptical.

Even the closest of allies, in my experience, have spied on one another for one reason or another. You can call it what you want, but that indeed is what has gone on over the years. I do not really think anything that is happening in Eastern Europe or anything that is happening anywhere else in the world is going to change that greatly.

[*Traduction*]

M. Brewin: J'aimerais finir en revenant sur le point où nous en étions, vous et moi, dans notre entretien antérieur. Que pensez-vous de la proposition suivante? Il me semble qu'étant donné les changements très spectaculaires que nous constatons aujourd'hui en Europe de l'Est—et j'ai fait allusion à la conférence qui se déroule dans un des édifices voisins—dans le domaine de la sécurité militaire, on voit se présenter l'occasion, que les gouvernements saisissent des deux côtés du rideau de fer, de voir s'il n'y a pas moyen d'établir un régime de sécurité différent, si l'on ne peut pas en venir à quelque entente non seulement sur la réduction de l'armement et sur la taille des effectifs militaires, mais aussi sur le concept Ciel ouvert, qui permet aux deux côtés de se sentir davantage en sécurité en sachant ce qui se passe dans le territoire de l'autre.

Ce qui me frappe—et c'est une idée que je trouve dans le document présenté à la conférence sur la sécurité par le professeur Franklin Griffiths, notamment—c'est que nous devrions peut-être envisager maintenant une politique du type Ciel ouvert dans le domaine de la sécurité et du renseignement de sécurité, conjointement avec des gouvernements que nous avons traités jusqu'à présent comme des adversaires, que nous avons espionnés et qui nous ont espionnés. Lorsque survient un changement de gouvernement en Hongrie, en Allemagne de l'Est, en Pologne et—qui sait?—en Union Soviétique, nous devrions peut-être saisir vivement l'occasion d'essayer de nous entendre pour cesser de nous espionner les uns les autres et pour mettre en place des systèmes pour surveiller l'application de telles ententes.

Ne croyez-vous pas que c'est là une occasion historique que nous devrions saisir dans le domaine de la sécurité et du renseignement de sécurité plutôt que de chercher à maintenir l'ancienne mentalité du temps de la guerre froide que nous avons rejetée dans d'autres secteurs de relations avec le bloc de l'Est?

M. Starnes: Je ne sais pas en quoi je puis vous être utile, monsieur Brewin, ce que vous dites là est évidemment utopique.

M. Brewin: Croyez-vous vraiment que c'est ainsi qu'on en juge dans l'immeuble d'à côté? C'est peut-être du réalisme.

M. Starnes: Pour Ciel ouvert et le reste, oui, c'est sans doute réaliste. Mais ce que vous proposez, c'est une conférence internationale du genre de celle qui se déroule à côté pour envisager une convention, un traité, ou tout ce que vous voudrez, pour mettre fin à l'espionnage, si je vous ai bien compris. Eh bien, je dis que c'est utopique. Je ne m'y opposerai pas. Mais je crains bien qu'à mon âge je dois rester quelque peu sceptique.

L'expérience m'a appris que les alliés les plus proches s'espionnent eux-mêmes pour une raison ou une autre. On peut définir cela comme on voudra, mais c'est effectivement ce qui se passe depuis bien des années. Je ne crois pas que cela doive changer grandement à cause de ce qui peut se passer en Europe de l'Est ou ailleurs.

[*Text*]

Quite apart from Eastern Europe and all the problems that are associated with it, quite apart from some of the things you have referred to, do not forget that we have a whole lot of other countries that would be less than enthusiastic. Let us take the Chinese, for example. I do not think for a moment you are going to get the Chinese even to sit down to discuss such a thing.

Mr. Brewin: But, Mr. Starnes, of course I accept that we may need to continue to be prepared to deal with the Chinese government or the Libyan government or, Heaven forfend, the American government or the South African government that may spy on us from time to time. We must be prepared to do that, and we may need to be sure the Soviet Union or East German governments are not engaged in espionage activities in Canada. But surely the time has come for us to try to move towards a regime where, in the final analysis, our relations are as they are with Australia or New Zealand or Great Britain, where we do not spy on each other as far as any information I have ever heard of is concerned.

Mr. Starnes: No comment.

Mr. Brewin: Do you agree?

Mr. Starnes: I said no comment.

Mr. Brewin: On what?

Mr. Starnes: On the last.

Mr. Brewin: Is that meant to imply that you believe we do spy on Australia or New Zealand or Great Britain?

• 1235

Mr. Starnes: No. I was not saying that. All I was saying is that I am very skeptical about the proposition you are putting forward, that because so many changes are taking place in the world that are startling, that are welcome, this is then a good time for us to hope and to try to achieve the sort of thing you are mentioning. I would say good luck. I have no objection to it and I certainly would be one of those working for it. But at the same time, I think it would be unrealistic to think that you are going to get that kind of agreement.

It seems to me it would be the last thing on which you are going to get agreement. You can get agreement on Open Skies. You can get agreement on limiting missiles. You can get agreement on limiting—

Mr. Brewin: Let me finish with this to understand what is proposed in Open Skies. What is being proposed in Open Skies are what you might call confidence-building measures. That is to say the two sides agree to reduce their military establishments, but through the Open Skies policy they agree to have access to each other's territory in order to double check.

[*Translation*]

Mis à part l'Europe de l'Est et tous les problèmes qui y sont associés, mis à part certaines des choses auxquelles vous avez fait allusion, n'oubliez pas qu'il existe une foule d'autres pays qui se montreraient très peu enthousiasmes à ce sujet. Prenons le cas de la Chine, par exemple. Je n'imagine pas un seul instant que la Chine accepte de discuter d'une telle proposition.

M. Brewin: Mais, monsieur Starnes, j'accepte évidemment que nous puissions être obligés de continuer à nous occuper du gouvernement de la Chine ou du gouvernement de la Libye ou même, Dieu nous en garde, du gouvernement des États-Unis ou du gouvernement d'Afrique du Sud, qui nous espionnent peut-être de temps à autre. Nous devons être prêts à cela et nous devons peut-être aussi nous assurer que les gouvernements de l'Union Soviétique ou de l'Allemagne de l'Est ne font pas d'espionnage au Canada. Mais il reste que le temps est venu, à n'en pas douter, de rechercher un système selon lequel, en dernière analyse, nos relations équivaudront à celles qui nous unissent à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande ou à la Grande-Bretagne, pays avec lesquels nous ne pratiquons pas d'espionnage réciproque, que je sache, du moins.

M. Starnes: Sans commentaire.

M. Brewin: Êtes-vous d'accord?

M. Starnes: J'ai dit: sans commentaire.

M. Brewin: Au sujet de quoi?

M. Starnes: De votre dernier point.

M. Brewin: Voulez-vous dire qu'à votre avis nous pratiquons l'espionnage contre l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou la Grande-Bretagne?

M. Starnes: Non. Ce n'est pas ce que voulais dire. J'ai dit tout simplement que je suis très sceptique quant à la proposition que vous avancez, mais que, vu les nombreux changements qui se produisent dans le monde et qui sont renversants, qui sont réjouissants, c'est le moment d'espérer réaliser le genre de projet que vous mentionnez. Bonne chance, pourrais-je dire. Je ne m'y oppose pas et je serais certainement un de ceux qui y travailleraient. Mais en même temps je pense que ce serait peu réaliste de penser pouvoir obtenir ce genre d'accord.

Il me semble que ce serait la dernière chose au sujet de laquelle on puisse obtenir une entente. On peut obtenir une entente sur l'espace aérien. On peut obtenir une entente sur la limitation du nombre des missiles. On peut obtenir une entente sur la limitation. . .

M. Brewin: Permettez-moi de préciser ce que propose l'initiative Ciel ouvert. Ce qu'elle propose, en somme, ce sont des mesures qui renforcent la confiance mutuelle. Autrement dit, des deux côtés on s'entend pour réduire les effectifs militaires, mais par la politique Ciel ouvert, on s'entend pour avoir accès au territoire l'un de l'autre pour vérifier ce qui s'y passe.

[*Texte*]

What I am suggesting is a similar approach in the area of security, that we seek to reduce the amount of spying going on on each side and reach agreements that would permit us to understand that ths is in fact being complied with.

You used the word "Utopian" which puts it down, which is a pejorative term in the way you are using it. Why do we not take the opportunity, which we are doing in the other area, and seek to apply it in this one?

Mr. Starnes: My understanding is that some steps in that direction have already been taken in dealing with terrorism. I understand that the KGB and the CIA, for example, are co-operating. They are sharing intelligence and so on. That is a step. There are many, many more steps to take.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Starnes.

Colleagues, we reassemble this afternoon at 3.30 and then there is a business meeting scheduled for de-briefing on Wednesday in this room at 7 p.m.

We stand adjourned.

[*Traduction*]

Ce que je suggère, c'est une approche analogue dans le domaine de la sécurité. Nous essayerions de réduire l'activité d'espionnage qui se déroule de chaque côté et d'en venir à des ententes qui nous permettraient de comprendre que cette entente est effectivement respectée.

Vous avez dit que la proposition était «utopique», ce qui revient à la rejeter; c'est un terme péjoratif dans ce contexte. Pourquoi ne pas profiter de l'occasion, comme nous le faisons dans cet autre domaine, pour chercher aussi à l'appliquer dans ce domaine-ci.

M. Starnes: Je crois savoir qu'on a déjà fait quelques pas dans ce sens au sujet du terrorisme. Je crois savoir que le KGB et la CIA, par exemple, collaborent sur ce point. Ils se communiquent des renseignements de sécurité. C'est un premier pas. Il y a en a beaucoup d'autres à faire.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Starnes.

Mes chers collègues, nous nous réunirons de nouveau aujourd'hui à 15h30 et il y aura une réunion d'organisation et d'information dans cette salle, mercredi à 19 heures.

La séance est levée.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
FIRST CLASS
PREMIÈRE CLASSE
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESS

John Starnes, Former Director General, RCMP Security Service.

TÉMOIN

John Starnes, ancien directeur général du Service de sécurité de la GRC.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 15

Wednesday, February 14, 1990
Thursday, February 15, 1990

Chairman: Blaine Thacker

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 15

Le mercredi 14 février 1990
Le jeudi 15 février 1990

Président: Blaine Thacker

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on

The Review of the CSIS Act and the Security Offences Act

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial d'

Examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité

RESPECTING:

Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989

CONCERNANT:

Ordre de renvoi du Comité en date du mardi 27 juin 1989

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Second Session of the Thirty-fourth Parliament
1989-90

Deuxième session de la trente-quatrième législature
1989-1990

34655

SPECIAL COMMITTEE ON THE REVIEW OF THE CSIS ACT AND THE SECURITY OFFENCES ACT

Chairman: Blaine Thacker

Vice-Chairman: Maurice Tremblay

Members

Atkinson, Ken
Brewin, John
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

COMITÉ SPÉCIAL D'EXAMEN DE LA LOI CONSTITUANT LE SCRS ET DE LA LOI SUR LES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Président: Blaine Thacker

Vice-président: Maurice Tremblay

Membres

Atkinson, Ken
Brewin, John
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, FEBRUARY 14, 1990
(26)

[*Text*]

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met *in camera* at 7:11 o'clock p.m. this day, in Room 308 West Block, the Chairman, Blaine Thacker, presiding.

Members of the Committee present: John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, George Rideout, Jacques Tétreault, Maurice Tremblay and Blaine Thacker.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Philip Rosen, Senior Analyst. *From the Committee Research Staff*: Stuart Farson, Research Consultant; François Cadieux and Brian Gorlick, Research Associates.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, September 26, 1989, Issue No. 1.*)

The Committee considered its future business.

Ordered,—That the Chairman be authorized to present a supplementary budget to the Board of Internal Economy for the current fiscal year to cover costs of travel to Washington, D.C. and Vancouver, in a total amount of $43,600.

At 9:04 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, FEBRUARY 15, 1990
(27)

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met at 11:20 o'clock a.m. this day, in Room 308 West Block, the Chairman, Blaine Thacker, presiding.

Members of the Committee present: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, Jacques Tétreault and Blaine Thacker.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Philip Rosen, Senior Analyst. *From the Committee Research Staff*: Stuart Farson, Research Consultant; François Cadieux and Brian Gorlick, Research Associates.

Witnesses: *From the Canadian Bar Association*: John R.R. Jennings, President; Terence Wade, Director of Legislation and Law Reform; Albert Strauss, Chairman, C.B.A. Special Committee on CSIS; Donald Bishop, Member of the C.B.A Special Committee on CSIS.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, September 26, 1989, Issue No. 1.*)

PROCÈS-VERBAUX

LE MERCREDI 14 FÉVRIER 1990
(26)

[*Traduction*]

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité se réunit à huis clos aujourd'hui à 19 h 11, dans la pièce 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Blaine Thacker (*président*).

Membres du Comité présents: John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, George Rideout, Jacques Tétreault, Blaine Thacker et Maurice Tremblay.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, analyste principal. *Du personnel du Comité*: Stuart Farson, conseiller en recherche; François Cadieux et Brian Gorlick, associés de recherche.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 juin 1989 (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 septembre 1989, fascicule n° 1.*)

Le Comité délibère de ses travaux à venir.

Il est ordonné,—Que le président soit autorisé à présenter au Bureau de régie interne un budget supplémentaire de 43 600 $ pour le présent exercice, couvrant les frais des voyages à Washington et à Vancouver.

A 21 h 04, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 15 FÉVRIER 1990
(27)

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité se réunit aujourd'hui à 11 h 20, dans la pièce 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Blaine Thacker (*président*).

Membres du Comité présents: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, Jacques Tétreault et Blaine Thacker.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, analyste principal. *Du personnel du Comité*: Stuart Farson, conseiller en recherche; François Cadieux et Brian Gorlick, associés de recherche.

Témoins: *De l'Association du Barreau canadien*: John R.R. Jennings, président; Terence Wade, directeur, Législation et réforme du droit; Albert Strauss, président, Comité spécial sur le SCRS; Donald Bishop, membre, Comité spécial sur le SCRS.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 juin 1989 (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 septembre 1989, fascicule n° 1.*)

John Jennings made a statement and, with the other witnesses, answered questions.

At 12:39 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

John Jennings fait un exposé puis, avec les autres témoins, répond aux questions.

A 12 h 39, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Thursday, February 15, 1990

• 1119

The Chairman: I call the meeting to order. We are resuming consideration of our order of reference dated Tuesday, June 27, 1989. Our witness today is the Canadian Bar Association, led by Mr. John R.R. Jennings. Mr. Jennings is well known to those of us who sit on justice matters.

• 1120

We have a review at our committees and we know of the distinguished history of the Canadian Bar with respect to this bill—as well as many other bills—and we genuinely appreciate the efforts of the Canadian Bar. We know, particularly those of us who are lawyers, that when you are working on these types of things it is often at your own financial cost and that of your firm. I think that never gets adequate appreciation from those of us in public life whose cheques continue to roll in whether we work or not.

Mr. John R.R. Jennings (President, Canadian Bar Association): Thank you for those kind remarks. I was going to begin by introducing my colleagues in French, but I hope you will excuse me if I continue in English. Not only do I have a natural disability, but I picked up a dreadful cold, which is going to make it difficult for you to hear me in either official language.

The Bar Association is composed of about 37,000 lawyers, judges and law students and takes very seriously its obligation to come to meetings such as this and present what we hope is constructive criticism on various pieces of legislation. I want to tell you what we did with respect to this review process. As I mentioned, we struck a committee about 12 years ago which made submissions in October 1974 to the then McDonald commission. Subsequently, the committee stayed together and in September 1983 made submissions on Bill C-157, the first bit of draft legislation, which later became Bill C-9. Submissions were made again in February 1984, and that bill, as we know, subsequently became the act that is under review this afternoon.

.Those of you who read our earlier submissions will already have seen a lot of what is in our brief. We feel strongly that much of what we said earlier has been proven worthy of reconsideration because of the passage of time and the experience we gained under this statute.

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le jeudi 15 février 1990

Le président: La séance est ouverte. Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi du mardi 27 juin 1989. Nous accueillons aujourd'hui, de l'Association du Barreau canadien, M. John R.R. Jennings et ses collègues. Tous les députés qui s'intéressent aux questions juridiques connaissent bien M. Jennings.

Comme vous le savez, nous avons une étude en cours. Nous connaissons fort bien l'intérêt que le Barreau canadien a manifesté à l'égard de ce projet de loi et de nombreux autres et nous vous sommes extrêmement reconnaissants de vos efforts. Nous savons, surtout ceux parmi nous qui sommes avocats, que c'est très souvent à vos propres frais ou aux frais de vos cabinets que vous faites ce genre de travail. Dans la vie publique, nous continuons à toucher nos chèques, que nous travaillions ou pas, et nous ne vous témoignons pas toujours la reconnaissance que vous méritez.

M. John R.R. Jennings (président, Association du Barreau canadien): Merci de vos aimables propos. J'allais commencer par vous présenter mes collègues en français, mais j'espère que vous me pardonnerez de continuer en anglais. Non seulement ne suis-je pas particulièrement doué, mais en plus, je suis très grippé et je crains qu'il vous soit même difficile de bien m'entendre dans une langue ou dans l'autre.

L'Association du Barreau se compose d'environ 37,000 avocats, juges et étudiants en droit. Nous estimons très sérieusement que nous avons l'obligation de nous présenter à des séances telles que celles-ci pour vous faire part de ce que nous considérons une critique constructive de divers projets de loi. En ce qui concerne l'examen en cours, j'aimerais vous expliquer ce que nous avons fait. Comme je l'ai mentionné, il y a 12 ans, nous avions constitué un comité qui s'est présenté au mois d'octobre 1974 devant la Commission McDonald. Nous avons par la suite maintenu ce comité qui, au mois de septembre 1983, a fait une présentation sur le projet de loi C-157, la première ébauche qui est devenue par la suite le projet de loi C-9. Au mois de février 1984, nous avons présenté un autre mémoire sur ce projet de loi, lequel comme vous le savez, est devenu la loi qui fait l'objet de l'examen dont il est question cet après-midi.

Ceux parmi vous qui ont lu nos mémoires précédents savent déjà en grande partie ce dont il est question dans celui-ci. Nous considérons qu'avec le temps et l'expérience acquise depuis l'adoption de cette loi, nos propos d'hier méritent votre attention. Si nous nous

[*Text*]

So if we are a little repetitive in this brief we do not apologize, we merely point out why it is so.

When we received your invitation to appear, I restructured the committee or found those who were still willing to serve again and that is why Mr. Strauss and Mr. Bishop were pressed into service. The other members of the committee are contained in the brief.

Our problem today is essentially the same one we had earlier on, and that is the Bar does not want to prevent the Canadian Security Intelligence Service from doing its job, but at the same time, it feels strongly that there are fundamental rights and freedoms to be maintained. Striking that balance is the difficult task before us all. I know this will be trite, but I think we said it all in the first page of our brief in the excerpt from our original submission:

> The national security of Canada must be ensured. Equally important are the safeguards which must be built into our system so that the ordinary law-abiding citizen does not have his rights unnecessarily infringed.

That position, which we took in 1979, has not changed, and I trust you will read our present submission against that background.

There are 22 recommendations and an add-on—the result of a recent Supreme Court of Canada case—in the brief before you, and I have absolutely no desire to lead you through those. What I thought I would do is simply highlight a few of what we think are the more significant recommendations and then invite the committee to ask questions of primarily the gentlemen with me, who are the ones who have in their minds the knowledge necessary to deal with the questions you will ask.

• 1125

The first matter I wanted to highlight was our recommendation 6 on page 7. That is a recommendation on warrants. Our fundamental position is that no warrants of any kind should be issued without a judicial order. We are not aware that CSIS has made any case for the need for an emergency warrant. I say "not aware" because they may very well have made a submission to you earlier to which we are not privy. But we point out that CSIS has apparently operated for five years without the need for an emergency warrant.

If a case can be made out for an emergency warrant, we say these things. First, in our submission, 96 hours is simply too long. The incidents we can envisage as requiring an emergency warrant are emergency indeed—4 to 6 hours, perhaps. In the brief we point out that the emergency warrant provisions in the Criminal Code are 36 hours, and 96 seems to us to be excessive. As we say in the brief, regardless of whether you accept our position

[*Translation*]

répétons donc un peu dans ce mémoire, nous ne nous en excusons pas, nous tenons simplement à le signaler et à vous en expliquer le pourquoi.

Lorsque nous avons reçu votre invitation, j'ai réuni à nouveau le comité ou du moins les membres qui étaient toujours disposés à en faire partie et c'est pourquoi M. Strauss et Bishop ont été remis au travail. La liste des autres membres de notre comité apparaît dans le mémoire.

Nous faisons face aujourd'hui essentiellement au même problème que jadis, c'est-à-dire que le Barreau ne veut pas empêcher le Service canadien du renseignement de sécurité d'exécuter ses fonctions, mais par contre, croit fermement qu'il faut maintenir certains droits et libertés fondamentales. Parvenir à un équilibre approprié, voilà la tâche difficile à laquelle nous faisons tous face. Cela vous semblera banal, mais je pense que nous avons tout dit dans notre mémoire original dont un extrait est reproduit à la page 2 de celui-ci:

> La sécurité nationale du Canada doit être assurée. Également importantes sont les limites de sécurité qui doivent être établies à l'intérieur du système de manière à empêcher que le citoyen respectueux des lois n'ait ses droits violés.

Nous n'avons pas abandonné cette position que nous avions adoptée en 1979. J'ose espérer que c'est dans cette optique que vous lirez notre nouveau mémoire.

Celui-ci comporte 22 recommandations et une annexe—à cause de la décision récente de la Cour suprême du Canada—et je n'ai pas du tout l'intention de vous lire toutes ces recommandations. J'ai pensé vous donner les faits saillants de notre mémoire et faire ressortir pour vous les plus importantes de nos recommandations. J'inviterais ensuite le Comité à interroger principalement mes collègues, puisqu'ils sont les plus compétents en la matière.

Commençons par notre recommandation 6 à la page 10 qui porte sur les mandats judiciaires. Notre principe fondamental est le suivant: tout mandat quel qu'il soit ne doit être délivré que par les tribunaux. Que nous sachions, le SCRS n'a jamais invoqué la nécessité pour lui d'obtenir un mandat d'urgence. J'ai bien dit: «que nous sachions», parce qu'il se peut fort bien que le service l'ait invoqué devant vous sans que nous le sachions. Mais nous faisons remarquer que le SCRS semble avoir fonctionné convenablement depuis cinq ans sans qu'il lui ait été nécessaire de demander de mandats d'urgence.

À ceux qui invoquent la nécessité de pouvoir obtenir des mandats d'urgence, nous répliquons ce qui suit: tout d'abord, comme le dit notre mémoire, la période de 96 heures est beaucoup trop longue. Si les incidents pour lesquels on réclame un mandat d'urgence sont véritablement urgents, il ne faudrait que quatre à six heures, tout au plus. Nous faisons remarquer dans notre mémoire que les dispositions du Code criminel sur les

[*Texte*]

that no case for an emergency warrant has been made, if warrants are to be issued we absolutely believe they should be issued by a judicial officer and not by the director. You will see our reasoning for that on pages 7 and 8 and thereafter.

The next item to which I will make reference is on page 10. This is a recommendation that the statute be amended to include comprehensive provisions for the protection of solicitor-client communications. It seems to us there are two discrete problems here. There are the problems that arise when the solicitor himself or herself may be the target of the investigation, and you are then concerned about all the communications that would be addressed to that solicitor by persons who are clients outside the purview of the investigation. There is the other problem of when the client is the target, and the interception of course deals with the whole gamut of the solicitor's practice. We are very concerned that provisions similar to those set out at some length in the Criminal Code be incorporated into the statute if solicitor-client privilege is to be infringed upon at all.

The next item I was going to touch on is at page 13 of the brief. These are our recommendations on access to Cabinet documents. We are strongly of the view that SIRC should have access to all the information CSIS has access to, including Cabinet documents. There can be a reasonable limitation on the breadth of Cabinet documents, but basically whatever CSIS gets we believe SIRC should get. It occurs to us under the present position you could be put in the anomalous situation of having the Cabinet issuing an order to SIRC that SIRC itself cannot find out about if it does not have access to those documents.

We feel persons on SIRC are all Privy Councillors. They are to be trusted with state secrets. We fail to see why they cannot be trusted with secrets in order to carry out their review provisions.

If I may then jump to page 21 of our submission, I will deal with recommendations 18 and 22 together.

• 1130

We feel strongly that SIRC should be continued. We feel equally strongly that this process through which we are going this afternoon is a healthy and useful process. The way the statute presently reads, it is a one-time review. We submit to you that a quinquennial review, a review every five years, is a proper and necessary procedure and the act should be amended to reflect that.

[*Traduction*]

mandats d'urgence prévoit une période maximale de 36 heures, et c'est pourquoi les 96 heures nous semblent excessives. Par conséquent, que vous soyez d'accord ou non avec nous sur l'inutilité d'autoriser la délivrance de mandat d'urgence, ces mandats ne devraient être décernés que par les tribunaux et non pas par le directeur du service. Vous pourrez d'ailleurs lire notre raisonnement aux pages 11 à 13.

À la page 14, nous recommandons ensuite que la loi soit modifiée pour y inclure les dispositions nécessaires à la protection des communications entre un avocat et son client. La question des relations entre l'avocat et son client pose deux petits problèmes: tout d'abord, il existe un problème lorsque l'avocat lui-même fait l'objet d'une enquête, ce qui rend délicates toutes les communications entre l'avocat et d'autres de ses clients qui n'ont rien à voir avec l'enquête en question. L'autre problème, c'est lorsque le client fait l'objet de l'enquête et que l'on intercepte toutes les communications de l'avocat avec l'ensemble de ses clients. Si l'on choisit effectivement d'autoriser l'interception des communications entre les avocats et leurs clients, il faudrait incorporer des dispositions semblables à celles que l'on trouve dans le Code criminel à cet égard.

À la page 18 de notre mémoire, nous abordons dans nos recommandations les décisions du Cabinet. Nous soutenons que le Comité de surveillance devrait pouvoir mettre la main sur tous les renseignements accessibles au SCRS, y compris les documents du Cabinet. On peut évidemment raisonnablement prévoir certaines limites à ce que l'on entend par documents du Cabinet, mais je crois que l'on devrait s'entendre sur le principe voulant que tout ce qu'obtient le service doit pouvoir être accessible au Comité de surveillance. Actuellement, il pourrait arriver certaines anomalies: en effet, le Cabinet pourrait émettre une ordonnance à l'égard du Comité de surveillance dont le Comité lui-même ne pourrait avoir vent s'il ne mettait pas la main sur les documents en question.

D'après nous, les membres du Comité de surveillance doivent être considérés comme des membres du Conseil privé. On doit pouvoir leur confier des secrets d'État. Pourquoi ne pas leur confier des secrets, puisqu'on leur demande de surveiller des activités.

Laissez-moi sauter maintenant à la page 30, pour m'attarder aux recommandations 18 et 22 à la fois.

Nous soutenons que le Comité de surveillance doit être maintenu. Nous soutenons tout aussi fermement que l'examen de cet après-midi est utile et sain. Or, la loi ne prévoit qu'un seul examen de la situation, celui que nous faisons actuellement. Nous affirmons qu'il faut plutôt prévoir un examen quinquennal, ce qui serait beaucoup plus approprié, et qu'il faudrait modifier la loi en conséquence.

[*Text*]

The last item I wish to highlight is the one that troubles us perhaps the most, and that is recommendation 21 on page 24. The SIRC submission recommended that the words "within Canada" be dropped from section 16. Without at the moment taking any position as to whether we want to get into an aggressive outside-of-Canada evidence-gathering situation, we are concerned that this basic fundamental change in the philosophy of CSIS not be undertaken without a very careful review and very careful study, because as we say, it would result in a fundamental change. It would give CSIS the mandate to do what it now cannot do, and that is something that has not been the subject of comment or debate; and as we say in our submission to you, it is something we feel has to be very, very carefully thought out before that change can be made. What we are recommending to the committee is that the words be left in until that thinking process has been gone through and we are clear that we want to make that fundamental change.

Those are half a dozen of the recommendations that I thought I would highlight. I am quite prepared to go on highlighting, but because I had been before this committee before, I thought you would be now familiar with the brief and it might be more profitable for you to come back to us with questions on the submissions we have made. As I say, we are happy to deal with them. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Jennings.

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): I should point out that I may have to go over to the House to speak on one of the three or four justice bills that are moving through the House today, so I may have to leave in the middle of the meeting. Having said that, I will ask my questions in a row and then we can deal with them individually in case I have to leave.

I want to thank the Canadian Bar Association for their very respectable contribution to this. They provide a perspective that we would not likely get from any other segment of society. In particular I want to make reference to the two areas I would like to canvass with you. One is solicitor-client privilege. I would like to go into that issue with a little bit of depth, a little bit of particularity, if we could. Second is the phrase "within Canada", found in section 16, as it might relate to section 12.

On solicitor-client privilege, I think almost all of us here are members of the legal bar and we have a sensitivity to that, and you quite appropriately raise it. It is one the CSIS Act does not deal with very effectively, and from my exposure to the security establishment field, the S and I field, it is one that is perhaps going to be very difficult for them to take into account. Practically speaking, it appears to me that, when the S and I people address an issue, they address it as a box of things that do

[*Translation*]

La dernière recommandation sur laquelle je voudrais m'attarder, la recommandation 21 de la page 34, est celle qui nous trouble le plus. Le Comité de surveillance a recommandé que l'article 16 de la loi soit modifié pour qu'on y supprime les termes «dans les limites du Canada». Nous ne voulons pas nous prononcer sur le principe éventuel de permettre au service de recueillir de façon active des renseignements à l'extérieur du Canada; mais nous affirmons que ce changement de politique serait à ce point fondamental pour le SCRS qu'il ne devrait pas être accepté à moins qu'il n'ait été précédé d'une analyse la plus complète et approfondie de la question. Ce changement de politique accorderait au SCRS le mandat de faire ce qu'il ne peut entreprendre aujourd'hui, et cette éventualité n'a encore fait l'objet d'aucun débat. Dans notre mémoire, nous soutenons que tout changement doit être d'abord précédé d'une analyse exhaustive. Nous recommandons donc au Comité de ne rien supprimer à l'article 16 tant que votre réflexion n'est pas terminée et tant que vous ne serez pas convaincus de la nécessité d'apporter ce changement.

Voilà pour les recommandations que je voulais faire ressortir. Je suis disposé à continuer, mais je sais que les membres du Comité sont maintenant familiarisés avec notre mémoire et qu'il leur serait beaucoup plus profitable de nous poser des questions auxquelles nous répondrons avec plaisir. Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Jennings.

M. Lee (Scarborough—Rouge River): Tout d'abord, comme je dois me rendre à la Chambre pour intervenir sur trois ou quatre projets de loi de portée juridique dont nous devons être saisis aujourd'hui, je devrai peut-être vous quitter en plein milieu de séance. Je vous poserai donc mes questions l'une à la suite de l'autre, mais vous pourrez y répondre séparément, même si je dois vous quitter.

Je remercie l'Association du barreau canadien de son importante contribution à nos travaux. L'Association nous offre un point de vue qui est tout à fait unique par rapport au reste de la société. Je voudrais m'attarder particulièrement sur deux questions, dont la première est celle de la protection des communications entre l'avocat et son client. Je voudrais que nous en parlions assez longuement, si vous le permettez. Ensuite, je voudrais revenir à l'expression «dans les limites du Canada» que l'on trouve à l'article 16, mais en regard du libellé de l'article 12.

En ce qui concerne la protection des communications entre l'avocat et son client, la plupart des membres du Comité, qui appartiennent au barreau, sont très sensibles à cette question, et vous l'avez soulevé à très juste titre. La loi sur le SCRS n'est pas très claire à ce sujet, et d'après ce que j'ai pu constater dans mes relations avec les institutions spécialisées en sécurité et en renseignement, j'ai l'impression que vous aurez peut-être du mal à convaincre le service qu'il est essentiel d'en tenir compte.

[*Texte*]

not really have much to do with the procedural niceties of the lawyer's office. Have you discussed particular things that might enhance the protections of solicitor-client privilege and how they might be inserted into the act?

Mr. Jennings: Yes, the committee did. Perhaps, Terry, you could respond with the deliberations.

Mr. Terence Wade (Director, Legislation and Law Reform, Canadian Bar Association): I think we began with the proposition that the CSIS Act ought to address the question of solicitor-client privilege in relation particularly to interception of communications. We noted of course that the Criminal Code in section 186, particularly subsections (2) and (3), quite carefully addresses that question and provides essentially that there should be no interception of communications through a solicitor's office or any premises he may be using for an office, unless the solicitor is a party to an offence himself. In the CSIS context that would be directed towards the solicitor being a target for a CSIS investigation.

• 1135

Subsection (3) of that provision in the Criminal Code provides that even where authorization is given for interception of communication between solicitor and client—that is to say, where the solicitor is himself a party to an offence, or there ar reasonable grounds to believe he is party to an offence—the judicial officer granting the warrant must specify very carefully how the investigation is to be undertaken so as not to infringe on the solicitor-client privilege. Although we recognize that those kinds of provisions would require some adaptation in a security intelligence context, we do feel that they are a good starting point and we do feel that the CSIS Act ought to address that question.

Mr. Lee: Let us say you have an existing business relationship, or even a solicitor-client relationship, and the solicitor and the client are involved tangentially in some fashion in an espionage or a terrorism ring which is global in nature. I could use the analogy—I think we spoke of it last night—of the Canadian wing active in the procuring of paperclips. There is nothing wrong about acquiring paperclips, but if the paperclips are being used by Carlos, then it is natural for the S and I people to say they have to track the paperclip issue and the negotiation of a contract to acquire paperclips, or even to steal them, between the lawyer and the client. They may have other business that they do together, but they are buddies, they are friends.

I do not see how it is possible to get too nice, too cute about the solicitor-client privilege. I do not see how the warrant-granting authority can get specific enough to isolate that from all of the other business that the lawyer does with his friends in the group.

[*Traduction*]

D'un point de vue pratique, j'ai l'impression que lorsque les gens du renseignement de sécurité s'intéressent à une question, ils s'y intéressent de façon globale, sans vraiment tenir compte des subtilités des procédures juridiques que doivent suivre les avocats. Le Barreau s'est-il penché sur la façon dont on pourrait protéger, par voie législative, les communications entre l'avocat et son client?

M. Jennings: Oui, notre Comité a examiné la question, et je demanderais à M. Wade de vous en parler.

M. Terence Wade (directeur de la législation et de la réforme du droit, Association du Barreau canadien): Notre point de départ était le suivant. La Loi sur le SCRS doit tenir compte de la protection des communications entre l'avocat et son client et ne peut impunément intercepter ces communications. Nous remarquons que les paragraphes deux et trois de l'article 186 du Code criminel portent sur cette question et interdisent l'interception des communications au bureau de l'avocat ou à tout autre endroit qui peut lui servir de bureau, à moins que l'avocat ait participé à une infraction lui-même. En ce qui concerne le SCRS, il faudrait alors que l'avocat fasse l'objet d'une enquête de la part du service.

Le paragraphe (3) de ce même article prévoit que lorsque l'autorisation est donnée d'intercepter les communications entre l'avocat et son client—c'est-à-dire lorsque l'avocat lui-même a participé à une infraction ou lorsqu'on a des motifs raisonnable de croire que l'avocat a participé à cette infraction—le juge qui accorde l'autorisation doit préciser dans son mandat la façon dont l'enquête doit être menée, afin que les communications entre l'avocat et son client soit protégées. Nous reconnaissons que les dispositions de ce genre doivent être adaptées au monde du renseignement de sécurité, mais nous pensons qu'elles constituent un bon point de départ et qu'elles pourraient être incluse dans la Loi sur le SCRS.

M. Lee: Supposons qu'il y ait des liens d'affaires entre un client et son avocat et que ces deux personnes soient impliquées par la bande dans des activités d'espionnage ou de terrorisme à l'échelle mondiale. Je pense que, hier soir, on a donné comme exemple l'acquisition d'agrafes par l'aile canadienne d'un réseau de terroristes. Il n'y a rien de mal à se procurer des agrafes, sauf si elles sont destinées à Carlos, et il devient alors tout à fait normal pour le service du renseignement de sécurité d'affirmer qu'il lui faut découvrir la façon dont le contrat d'acquisition ou de vol des agrafes a été négocié entre l'avocat et son client. Ces deux personnes peuvent avoir d'autres liens d'affaires, mais supposons que ce soient des amis.

Je ne vois pas comment on pourrait finasser autour de la protection des communications entre l'avocat et son client. Je ne vois pas comment le juge qui accorderait le mandat serait en mesure de faire la distinction entre cette relation d'affaires en particulier et toutes les autres relations entre l'avocat et ses autres amis.

[*Text*]

Mr. Wade: I appreciate your concern. Obviously, that is a specific hypothesis which had occurred to us. But I had prefaced my remarks by saying that I do wonder, in that situation, whether CSIS would have a mandate to undertake investigation at all. It seems to me that this does not fall within the section 2 definition of threats to the security of Canada.

At the end of the day any answer one may want to give to that question would probably relate to whether we wish to give CSIS a mandate to conduct investigations outside Canada. I think in that kind of situation those two questions will be very much linked.

Mr. Albert Strauss (Chairman, Special Committee for the CSIS Act Review, Canadian Bar Association)): I find that there may be one missing fact. Did the solicitor's client know that Carlos was using those paperclips to manufacture his bombs?

Mr. Lee: Yes.

Mr. Strauss: And the solicitor did not?

Mr. Lee: The solicitor would have known of the linkage, but it might be—

Mr. Strauss: In other words, the solicitor and the client are jointly supplying Carlos with material to make bombs?

Mr. Lee: Yes. They both know that there is a link—

• 1140

Mr. Strauss: So we have a solicitor, we have his client, and they produce a component that Carlos, wherever he is, is using for the manufacture of his bombs.

Mr. Lee: Yes.

Mr. Strauss: Well, I do not know why they are not both targets.

Mr. Lee: Or his organization. The solicitor and the client do other business together as well.

Mr. Strauss: Let us put it this way: they may manufacture lots of other things. They may dabble in real estate and all sorts of stuff. But I would think it pretty clear that if CSIS has reasonable grounds to believe that this solicitor and his client were engaged in a joint venture to supply a person who can be established as a threat to Canada they would both qualify as targets for warrant. Then just cut it off at that, as far as any business they may be doing in the supply of paperclips to Juan Carlos. That seems very simple.

Mr. Wade: The answer to your question may be that the real determination of that case is not how you protect the solicitor-client privilege, but whether the solicitor is properly a target for investigation. That may end up answering the question.

Mr. Lee: It is my view in reading section 12, which mandates CSIS, that it contains no "within Canada"

[*Translation*]

M. Wade: Je comprends vos préoccupations. Bien sûr, voilà un cas précis qui ne nous a pas échappé. Mais j'ai aussi dit au début que je ne savais pas si, en l'occurence, le SCRS serait autorisé à mener une enquête. Il me semble que cette affaire ne relève pas nécessairement de l'article 2 et ne constitue pas nécessairement une menace pour la sécurité du Canada.

Tout cela revient à se demander si l'on veut accorder au SCRS le mandat de mener des enquêtes à l'extérieur du Canada. Ces deux questions sont interdépendantes.

M. Albert Strauss (président du comité spécial de l'Association du Barreau canadien sur l'examen de la Loi sur le SCRS): Il nous manque un renseignement. Le client de l'avocat savait-il que Carlos utilisait ces agrafes pour fabriquer ses bombes?

M. Lee: Il le savait.

M. Strauss: Et l'avocat ne le savait-il pas?

M. Lee: L'avocat le savait certainement, mais il se peut que. . .

M. Strauss: Autrement dit, l'avocat et le client fournissent tous deux à Carlos du matériel pour ses bombes.

M. Lee: Oui. Les deux savent qu'il y a un lien entre. . .

M. Strauss: Nous avons donc ici un client et son avocat qui fournissent une pièce que Carlos utilise, où qu'il soit, pour fabriquer ses bombes.

M. Lee: Oui.

M. Strauss: Dans ce cas, je ne vois pas pourquoi ils ne pourraient pas tous deux être visés.

M. Lee: Ou son organisation. Mais l'avocat et le client font aussi d'autres affaires ensemble.

M. Strauss: Laissez-moi m'expliquer: il se peut fort bien qu'ils fabriquent toutes sortes d'autres choses. Il se peut fort bien qu'ils trempent aussi dans l'immobilier ou dans d'autres trucs. Mais il me semble que si le SCRS a des motifs raisonnables de croire que cet avocat et son client se sont engagés ensemble à approvisionner une tierce personne qui peut être considérée comme une menace pour le Canada, le Service pourrait fort bien justifier la délivrance d'un mandat à l'intention des deux. Leur collusion dans la fourniture d'agrafes à Carlos pourraient suffire pour justifier le mandat. Cela me semble très simple.

M. Wade: En fait, il ne faut pas se demander comment vous pouvez protéger les communications entre l'avocat et son client, mais plutôt si vous pouvez justifier une enquête à l'égard de l'avocat. Je pense que cela répondrait à votre question.

M. Lee: L'article 12 qui établit les fonctions du Service ne dit pas que les activités doivent s'exercer «dans les

[*Texte*]

provision. It simply says that where you have a threat to the security of Canada, CSIS will undertake an investigation. There are no geographic limits, time limits, or other conditions. It so happens that section 16 says that where you have a deal cut with External or DND, then CSIS may—this is permissive, not mandatory—undertake an investigation within Canada. Have you considered the question of whether CSIS is by section 12 mandated, subject to ministerial direction and funding, to undertake investigations wherever it wants, whether in Brazil or in Scarborough?

Mr. Donald Bishop (Member, Canadian Bar Association Special Committee for the CSIS Act Review): I was on the committee that looked at some of these issues a number of years ago. The committee discussed this fully and from a number of vantage points. We recognized that to a certain degree it was not a lawyer's issue; it had broader political and philosophical overtones that perhaps would be addressed in a different context. I happen to have spent some time in the Department of External Affairs, and was in the embassy in Warsaw. So I had to take some care to bring to this issue a lawyer's viewpoint, as opposed to a broader one.

We felt that the deletion of the words "within Canada" from section 16 could be treated as having expanded the mandate of CSIS. I do not think we were of the view that section 12 read in conjunction with section 16 would give CSIS the ability to conduct its activities in an extraterritorial fashion. I think that would be the general interpretation of the committee of those two sections.

Mr. Lee: Are you suggesting that section 16 now constrains section 12?

Mr. Bishop: That was our position.

Mr. Lee: Reading section 12 now, do you see that type of constraint, even though section 16 does not make any reference to section 12?

Mr. Bishop: Looking at section 12 in isolation, the case could be made that CSIS had the ability to conduct its activities within and without Canada. But with section 16 being present in the statute, we feel that would not be a proper interpretation.

Mr. Wade: These two dovetail and feed off each other to a certain extent. But the other point that ought to be made is that section 12 is directed towards threats to the security of Canada as defined in section 2; whereas section 16 is not directed at all towards threats to the security of Canada. It is directed to the defence of Canada or the conduct of the international affairs of Canada.

[*Traduction*]

limites du Canada». L'article dit tout simplement que lorsqu'il y a menace envers la sécurité du Canada, le Service entreprend une enquête. On ne dit rien sur les limites géographiques, ni sur les délais, et on ne fixe aucune autre condition. L'article 16 stipule que s'il y a entente avec les Affaires extérieures ou la Défense nationale, le Service peut—on n'exige pas, mais on permet seulement—mener une enquête au Canada. Vous êtes-vous demandé si l'article 12 autorise le SCRS—sous réserve de l'approbation du ministre et de la disponibilité des fonds—à mener des enquêtes où il le désire, que ce soit au Brésil ou à Scarborough?

M. Donald Bishop (Membre du comité spécial de l'Association du Barreau canadien sur l'examen de la Loi sur le SCRS): Je siègeais au Comité qui s'est penché sur certaines de ces questions il y a quelques années déjà. Le Comité avait discuté longuement de la question et sous plusieurs angles, et en avait conclu que dans une certaine mesure, la question n'avait pas uniquement une portée juridique et qu'il fallait la placer dans un contexte politique et philosophique plus vaste. Or, comme il se trouve que j'ai déjà travaillé pour le ministère des Affaires extérieures et que j'ai justement servi à l'ambassade de Varsovie, j'ai dû prendre grand soin d'examiner la question sous un angle juridique, plutôt que sous un angle plus vaste.

Au Comité, nous nous sommes rendu compte que si nous recommandions la suppression de l'expression «dans les limites du Canada» de l'article 16, cela pourrait être considéré comme la recommandation d'élargir le mandat du SCRS. Je ne crois pas que nous ayons conclu, par ailleurs, que l'article 12, lu conjointement avec l'article 16, aurait pour effet de permettre au SCRS d'entreprendre des activités extra-territoriales. C'est en tout cas ainsi que notre Comité avait interprété ces deux articles.

M. Lee: Cela signifie-t-il que l'article 16 limitte la portée de l'article 12?

M. Bishop: C'est ainsi que nous l'avons interprété.

M. Lee: Étant donné que l'article 16 ne renvoie aucunement à l'article 12, pensez-vous que ce dernier, si vous le lisez isolément, limite la portée des activités du Service?

M. Bishop: Si vous lisez l'article 12 isolément, on pourrait en effet avancer que le SCRS peut mener ses activités dans les limites du Canada et à l'extérieur du Canada. Mais étant donné que l'article 16 fait partie de la Loi, nous pensons qu'on ne peut interpréter l'article 12 ainsi.

M. Wade: Les deux articles se rejoignent et doivent être lus en regard l'un de l'autre dans une certaine mesure. Mais j'ajouterais aussi que l'article 12 porte sur les menaces envers la sécurité du Canada telles qu'elles sont définies à l'article 2, alors que l'article 16 n'a rien à voir avec les menaces envers la sécurité du Canada, puisqu'il porte sur la défense du Canada et la conduite des affaires étrangères du Canada.

[*Text*]

• 1145

So the two do feed off each other, but they have a different underlying thrust to them. It may be difficult to characterize a particular activity as exclusively a threat to the security of Canada or exclusively related to the conduct of foreign affairs or the defence of Canada. There will be considerable overlap. Insofar as there is that overlap, 16 clearly goes further than 12.

In other words, if you can characterize an activity as not only a threat to the security of Canada but also in relation to defence or conduct of international affairs, then you have a different situation.

Mr. Brewin (Victoria): It is a very helpful submission, as I am coming to expect from the Canadian Bar Association as a Member of Parliament in a number of committees now. It is very specifically helpful on a number of sections. I would just like to explore a couple of them a little further.

On the recommendations in respect of the definitions of threats and so forth, maybe this is legalistic nitpicking, but that is the business, to some extent, we are all in, and I wonder if you could help me.

In the changes to paragraph 2(b)—and I do not know to whom I should address this—you clearly had the SIRC recommendations in front of you and they had paragraph 2(b) changed to read "foreign-directed activities"—you accepted that—"within or directly relating to Canada". You appear to have left out "directly relating to Canada". I am not sure it has a huge amount of significance, but you may have thought about it. If you have thought about it, could you tell me why you chose to leave it out? If you did not even think about it, that would be perfectly understandable.

Mr. Strauss: May I speak to that first, before Mr. Bishop does? I will let you in on a secret, Mr. Chairman and members. I do not know—maybe you did the same thing. We have gone through our 22 recommendations and we have sort of decided to be specialists among us as to who was going to be the primary responder, but we will all certainly participate. I am just wondering whether or not you did the same thing.

I am not the primary responder on the threats to Canada definition. Mr. Bishop is, and when he collects himself a bit better he will comment. Those of us who have been at this, though—I was not in on anything to do with the McDonald commission, I am a Johnny-come-lately, although a veteran of Bills C-157 and C-9—found that the threats to Canada definition, at least in our

[*Translation*]

On a donc raison de dire que les deux sont interdépendantes, mais elles ont toutes deux un objectif différent. Il est vrai qu'on aura peut-être du mal à faire la distinction entre ce qui peut être exclusivement considéré comme une menace pour la sécurité du Canada, d'une part, et ce qui, d'autre part, a trait exclusivement aux conduites des affaires étrangères ou à la défense du Canada. Les deux se chevaucheront souvent. Mais dans la mesure où il y a chevauchement, l'article 16 va beaucoup plus loin que l'article 12.

Autrement dit, si vous pouvez conclure qu'une activité constitue une menace envers la sécurité du Canada, mais qu'elle est aussi liée aux questions de défense du pays ou à la conduite d'affaires étrangères, la situation change alors du tout au tout.

M. Brewin (député de Victoria): Votre mémoire nous est très utile, mais pour avoir entendu déjà à plusieurs reprises à divers comités l'Association du Barreau canadien, je ne pouvais vraiment m'attendre à autre chose de votre part. Votre mémoire nous a été très utile à l'égard de plusieurs articles de la loi. Je voudrais d'ailleurs m'attarder aux quelques-uns d'entre eux.

Je voudrais commencer par les recommandations que vous avez faites au sujet de la définition des menaces. Mon intervention vous semblera peut-être comme étant de la finasserie juridique, mais nous sommes tous ici justement pour être pointilleux. Voilà pourquoi je vous demande de m'aider.

Je ne sais pas à qui je dois m'adresser, mais je commence par les modifications proposées à l'alinéa 2 b). Vous semblez avoir accepté la recommandation du Comité de surveillance de modifier le texte de l'alinéa 2 b) afin que l'on y lise «les activités dirigées par l'étranger qui touchent le Canada ou s'y déroulent». Dans vos recommandations, vous avez laissé tomber la phrase «qui touchent le Canada». Je ne sais pas si cela change grand-chose, mais vous avez sans doute réfléchi avant de vous prononcer. Pourriez-vous m'expliquer pourquoi vous avez choisi, après réflexion, de laisser tomber cette partie-là du libellé? Il me semble que si on ne s'y attarde pas, le libellé se comprend parfaitement.

M. Strauss: Puis-je répondre avant M. Bishop? Monsieur le président, je vais vous avouer un secret, mais peut-être avez-vous fait de même. Nous avons réparti entre nous les 22 recommandations pour nous spécialiser en quelque sorte et pour pouvoir mieux vous répondre. Mais je précise tout de go que nous avons tous participé aux discussions. Vous avez peut-être fait la même chose?

Par conséquent, la définition sur les menaces envers la sécurité du Canada ne relèvent pas directement de moi, mais plutôt de M. Bishop qui pourra vous répondre lorsqu'il sera prêt. Je n'ai rien eu à voir avec la Commission McDonald, mais j'ai quand même participé aux discussions sur les projets de loi C-157 et C-9. Tous ceux d'entre nous qui ont pris part au rapport savent que

[*Texte*]

deliberations, consumed more time than almost any other feature of this entire statute. If you look back to our briefs in 1983 and 1984, you will find that, just on the number of pages and words, that concept of threat to the security of Canada took more room.

It is not part of our brief, but it has been batted around and we do get the transcripts of your hearings. We do not watch so very closely, but we have a bit of an idea of what is occupying you. We want to be of service to you. That is also a prominent subject; and quite candidly, I question—and maybe this is as an aside—whether or not it is time to have a look at the whole definition of threats to Canada and start from a clean sheet of paper.

The background to the definition as it is—and Mr. Bishop will say more about this, I will just take a moment more—certainly had its seeds in the McDonald commission reports. From there on it got enhanced through the legislative draftspeople and from there on to committee and so on into the statute. But that is the background of it, Mr. Brewin.

Do you want to comment on Mr. Brewin's question, Mr. Bishop?

Mr. Bishop: I think it relates to the presence of the word "directly". While it is not touched upon specifically in our brief, I think it is fair to say that we are uncertain as to exactly what would be achieved by the insertion of "directly". We did have some uncertainty on that.

• 1150

Mr. Brewin: Let us go to page 13 of your brief and the recommendations in respect of the Cabinet confidences. I did not get to ask the SIRC witnesses why they made the recommendation in the way they did. If we agree as a matter of policy that Privy Council documents should be available to SIRC and the Inspector General, quite frankly I do not understand why you and SIRC recommend the repeal of subsection 39.(3) or subsection 31.(2). I would have thought that it ought simply to be amended so that in the case of subsection 39.(3) it would read:

> no information described in subsection (2), including a confidence of the Queen's Privy Council,

The deletion of the whole section might provide the basis for an argument that the Privy Council, as well as others, could say bug off, we do not want to give you the documents. But if it clearly provided in statute that no information may be withheld from the committee on any grounds, including Privy Council docments, then that ought to put an end to that argument.

Mr. Wade: I think there are two parts of the answer to that. The first one concerns SIRC. Our feeling was that since all members of SIRC are Privy Councillors they are by definition entitled to access to Privy Council documents unless that access is restricted in some way, as it purports to be by present subsection 39.(3). By

[*Traduction*]

la définition d'une menace envers la sécurité du Canada a occupé plus de temps au cours de nos délibérations que tout autre aspect de la loi. Si vous vous reportez à nos mémoires de 1983 et 1984, vous constaterez aussi que la notion de menace pour la sécurité du Canada occupe également le plus de pages.

Notre mémoire n'en parle peut-être pas, mais la notion a longuement été discutée par nous, et par vous aussi, comme l'attestent les délibérations de votre Comité. Nous ne suivons pas de très près vos travaux, mais nous savons quand même ce qui vous intéresse, puisque nous voulons pouvoir vous aider de notre mieux. Mais cette question est fort importante, et je me demande, à vrai dire, s'il n'est grand temps de repartir à zéro pour redéfinir clairement ce qui constitue les menaces envers la sécurité du Canada.

Avant de céder dans un instant la parole à M. Bishop, je ferais remarquer que l'origine de la définition se retrouve dans les rapports de la Commission McDonald. Cette première définition a ensuite été amplifiée par les rédacteurs légistes, puis par votre Comité, et c'est ainsi qu'elle s'est retrouvée dans la loi. Voilà d'où vient la définition, monsieur Brewin.

Monsieur Bishop, voulez-vous répondre à M. Brewin?

M. Bishop: Il me semble qu'on a utilisé le terme «directement». Même si notre mémoire n'en parle pas précisément, j'avoue que nous ne sommes pas sûrs de l'opportunité d'inclure le terme «directement». Nous ne sommes pas certains que ce soit utile.

M. Brewin: Passons à la page 18 de votre mémoire et à vos recommandations sur les secrets du Cabinet. Je n'ai pas pu demander aux témoins du Comité de surveillance pourquoi ils avaient fait cette recommandation. Si l'on accepte le principe selon lequel les documents du Conseil privé devraient être accessibles au Comité de surveillance et à l'inspecteur général, je ne vois pas pourquoi vous-même et le Comité de surveillance voudriez recommander l'abrogation du paragraphe 39.(3) ou du paragraphe 31.(2). Je pensais qu'il suffisait de le modifier de façon que le paragraphe 39.(3) se lise comme suit:

> y compris des renseignements confidentiels du Conseil privé de la Reine

Si vous supprimez le paragraphe tout entier, le Conseil privé, de même que d'autres instances, pourrait vous fermer la porte au nez et affirmer qu'ils peuvent refuser de donner les documents. Mais si la loi est très claire et qu'elle stipule précisément qu'on ne peut refuser au Comité aucun document, y compris ceux du Conseil privé, on ne pourrait plus invoquer cet argument.

M. Wade: Je répondrai une chose à votre question. Tout d'abord, étant donné que tous les membres du Comité de surveillance sont eux-mêmes membres du Conseil privé de la Reine, ils ont par définition le droit d'avoir accès aux documents du Conseil privé, à moins que ce droit soit limité de quelque façon, comme le

[*Text*]

definition, if you are a Privy Councillor, you are a Privy Councillor, you are a Privy Councillor, and that should follow. And with respect to the Inspector General, I do not think we turned our minds on the committee to the question of whether there should be a specific direction there that he would have access to those documents, rather than simply repealing the present provision which says that he does—

Mr. Brewin: Could I ask you to take another look at that, and if on further consideration you think maybe it would be helpful to have some clear language, then we would like to know that.

Mr. Jennings: Mr. Chairman, with respect, I think Mr. Brewin has raised a point. We are agreed on the end we want to achieve. There may be another way of doing it than the way we have recommended. We would be glad to have another look at it.

Mr. Brewin: I just wonder if there are some mysteries in here I missed; and if there are—

Mr. Jennings: I think your way is too simple for us, Mr. Brewin.

Mr. Strauss: Do not be baffled by simplicity. The way suggested may be the best one. Section 39 and section 31 of the CSIS Act say that the Inspector General and SIRC will not have access to certain documents, in simplest terms. Those documents are listed in section 39 of the Evidence Act, and there are about six of them. Some of them are obviously more critical to the CSIS type of operation than others. The last one, paragraph (f), draft legislation, really does not affect the security of Canada, but agendas and discussion papers that will result in directives given by the Solicitor General to the director of CSIS may very well be of some consequence.

We tried to deal with these as general themes. Although we are craftspeople and deal with wording, which is our stock in trade and our purported expertise, we do have in mind certain general principles as well, and one of them is openness and availability of information to those peple who are entitled to it. I think the problem here, in simplest terms, maybe even simplistic terms, is we do not understand how you can have a review committee, which is composed of Privy Councillors and which has a statutory obligation to concern itself with individual rights of the citizens, know what is going on to its fullest and still have certain doors closed, and those closed doors are listed in subsection 39.(2) of the Canada Evidence Act.

I think John is quite right, if we know what we want to achieve there may be a simple solution to it. We have tried to avoid, as I see SIRC has fallen into the trap in its recommendations in some places, giving you the wording for statutory amendment. We have tried to tell you what

[*Translation*]

prévoit actuellement le paragraphe 39.(3). Autrement dit, si vous êtes membre du Conseil privé, vous êtes membre au même titre que tous les autres membres du Conseil privé de la Reine. En ce qui concerne l'inspecteur général, notre Comité ne s'est pas vraiment demandé s'il est nécessaire de préciser dans la loi qu'il doit avoir accès à ces documents, ou s'il suffit d'abroger la disposition actuelle qui le concerne. . .

M. Brewin: Puis-je vous demander de vous pencher à nouveau sur la question? Si vous deviez juger nécessaire de le préciser plus clairement dans la loi, nous aimerions en être avisés.

M. Jennings: Monsieur le président, M. Brewin a soulevé une question pertinente. Nous sommes d'accord sur l'objectif à atteindre, mais peut-être y a-t-il d'autres façons de l'atteindre que celle que nous avons recommandée. Nous serons heureux de nous pencher à nouveau sur la question.

M. Brewin: Je me demande s'il y a quelques mystères qui m'échappent ici; si c'est le cas. . .

M. Jennings: Votre façon de faire est trop simple pour nous, monsieur Brewin.

M. Strauss: Ne soyons pas déroutés par la simplicité. Peut-être que ce qui vient d'être suggéré est la meilleure solution. En termes simples, les articles 39 et 31 de la Loi sur le SCRS stipulent que l'inspecteur général et le Comité de surveillance n'auront pas accès à certains documents. Ces documents, qui sont au nombre de six environ, sont énumérés à l'article 39 de la Loi sur la preuve. Certains d'entre eux ont évidemment une importance beaucoup plus cruciale pour le genre d'opération que mène le SCRS que d'autres. Le dernier type de document, qui se trouve à l'alinéa f) et qui porte sur les projets de loi, ne touche en rien la sécurité du Canada; mais les ordres du jour et les documents de discussion qui aboutiront à des directives données par le solliciteur général au directeur du SCRS pourraient fort bien être d'intérêt.

Nous avons essayé de répondre en termes généraux. Bien que nous soyons en théorie des spécialistes du jargon juridique, nous gardons néanmoins à l'esprit certains principes généraux dont précisément celui de la transparence et de l'accessibilité de l'information à ceux qui y ont droit. Laissez-moi vous expliquer en termes simples—peut-être même simplistes—ce qui semble être le problème pour nous: nous ne comprenons pas comment un Comité de surveillance, composé de membres du Conseil privé, et dont le rôle, en vertu de la loi, est de protéger les droits individuels des citoyens, peut savoir véritablement ce qui se passe alors que certaines portes lui sont fermées et que ces portes sont énumérées au paragraphe 39.(2) de la Loi sur la preuve du Canada.

Mon collègue a raison de dire que si nous savons pas exactement quel est notre objectif, il y a peut-être une façon simple d'y arriver. Nous avons tenté pour notre part d'éviter la simplicité, et nous sommes tombés dans le même piège que le Comité de surveillance lorsqu'il vous a

[*Texte*]

is wrong, at least what we think is wrong, with some of what is presently on the books. We have not gone to the extent, because we know you have as much or more talent. As mentioned by the chairman when we opened up, we are on our own time; you can do the drafting to implement it on the taxpayers' time. As long as we get our ideas across, and I think we seem to be on this particular concept. . .

• 1155

Mr. Brewin: Mr. Chairman, I have a few other questions, but maybe I could come back on another round.

The Chairman: You still have five minutes, Mr. Brewin.

Mr. Brewin: Let me take advantage of it then. One area you do not seem to address—unless I missed it—is some suggestions to us in the area of SIRC review and their complaint procedures. You may be aware that. . . You do suggest they should be subject to review by the Federal Court, but the procedures themselves are a problem.

The members of SIRC, as we have just discussed, are entitled to secret information, and the whole act is designed to try to balance the protection of the security of Canada by protecting the secret sources and at the same time protecting the rights of individuals. These come together sometimes in SIRC hearings, when someone has a complaint, for example, that they say have received a bad security recommendation that may affect deportation or security clearance. They want to get at the heart of the accusation against them. The information comes from secret sources that SIRC and CSIS feel—and presumably in a bona fide way—need protection. So they will not even tell the complainant or complainant's counsel what the source is. There is no opportunity for examination or cross-examination of that evidence or those witnesses. Have you considered this problem? Do you have any assistance for us on it?

Mr. Strauss: I think we have dealt with it in recommendation number 12, have we not?

Mr. Brewin: Let us just see. As I said, maybe I missed it.

Mr. Strauss: It is on page 15 of the brief, where we talk about the effective right of complaints against the denial or downgrading of a requested security clearance. The final word can be said by one single SIRC member, and our suggestion is there be a right of appeal.

Mr. Brewin: That does not meet the problem I am worrying about, which is procedures more closely

[*Traduction*]

fait ses recommandations en vue de proposer certaines modifications à la loi. Nous avons essayé de vous expliquer ce qui clochait, du moins en partie, à partir de ce qui était déjà proposé dans les recommandations. Mais nous ne sommes pas allés assez loin, et il semble que vous ayez beaucoup plus de talent que nous pour le faire. Comme le président l'a mentionné au début, c'est une partie de notre temps que nous avons accepté de consacrer à la question; de votre côté, vous avez la possibilité de rédiger tout cela à même les deniers publics. Mais, pourvu que nous soyons entendus, et il semble que cette idée intéresse. . .

M. Brewin: Monsieur le président, j'ai encore un certain nombre de questions à poser, mais je pourrai peut-être revenir à la charge lors d'un autre tour.

Le président: Vous avez encore cinq minutes à votre disposition, monsieur Brewin.

M. Brewin: Très bien, alors. Vous ne semblez pas avoir abordé la question de l'examen et des procédures d'examen des plaintes du CSARS. Vous savez peut-être déjà que. . . vous dites qu'elles devraient faire l'objet d'un examen par la Cour fédérale, mais les procédures sont elles-mêmes un problème.

Les membres du CSARS, comme on vient tout juste d'en discuter, ont le droit de conserver secrets certains renseignements, et c'est précisément la juste mesure que l'on tente d'atteindre dans la loi, à savoir l'équilibre entre la protection de la sécurité du Canada en protégeant les sources secrètes, et la protection des droits des particuliers intéressés. Ce sont des aspects qui ressortent parfois dans le cadre d'audiences du CSARS, à l'occasion de l'examen d'une plainte de quelqu'un qui dit avoir fait l'objet d'une recommandation négative en matière de sécurité, laquelle peut entrainer une expulsion ou un refus d'une habilitation de sécurité. L'intéressé veut aller au coeur de l'accusation qui porte contre lui. Les renseignements proviennent de sources qui doivent demeurer secrètes, de l'avis du SCRS et du CSARS, et peut-être à juste titre. Ils ne diront donc même pas au plaignant ou à son avocat d'où ils tiennent leurs renseignements. Il n'y a donc aucune possibilité d'examiner ces preuves ou de contre-interroger ces témoins. Avez-vous songé à cette difficulté? Pouvez-vous éclairer notre lanterne à ce sujet?

M. Strauss: Je pense que nous avons abordé la question à la recommandation numéro 12, n'est-ce pas?

M. Brewin: Voyons donc. Comme je le disais, je suis peut-être passé à côté.

M. Strauss: Oui, à la page 21 de notre mémoire, où il est question. . . d'accorder un droit entier et véritable de porter plainte contre le refus, ou l'octroi à un niveau inférieur, d'une habilitation de sécurité. La décision finale peut être prise par un seul membre du CSARS, et nous souhaitons que l'on accorde un droit d'appel.

M. Brewin: Cela ne résoud pas le problème que j'ai. Dans le cas d'une plainte adressée au SCRS, il faudrait

[*Text*]

following our concepts of natural justice once a complaint is before CSIS. I understand recommendation 12 to broaden the kinds of complaints SIRC can deal with.

Mr. Strauss: It does not broaden them, it gives a right of appeal from their decision.

Mr. Brewin: Okay, but when an issue is before SIRC—we have had some examples of that problem—how can we deal with it better?

Mr. Wade: Our feeling was there are a number of problems in this area. The one we chose to address directly was the question of denial or downgrading of security clearances. As I am sure you have been told many times, section 42 presently provides that you are told you are not getting a promotion, or you are not getting a position, or you are not getting a contract, for national security reasons only if it is the only reason for which you are being denied a position, or a promotion or whatever.

As has been pointed out by SIRC and others, that is an open invitation to deputy ministers, who are directed by section 42 to alert the person so affected, to find another reason, however small, so the denial or downgrading is not the only reason for refusal of the position, promotion or whatever. That struck us as particularly aberrant.

Mr. Brewin: One case was the subject of a *Saturday Night* article. In some others—and SIRC has shared the difficulty with us—they get to the point at which the the key witness... on the allegation that the individual involved may represent a threat to Canadian security, the key witness on that point is a secret source, if you like, and the complainant and his counsel have to leave the room while SIRC hears that evidence. Then, after the witness is gone, the counsel and the complainant come back into the room and in some cases may not even be told what has been said. That represents a problem. Have you addressed that particular problem, or can you help us with it?

• 1200

Mr. Strauss: I do not think we have, and that is a classic problem in all intelligence. In fact, in the United States certain prosecutions have had to be withdrawn because of the rights the accused had, and on the other hand the failure or the unwillingness of the intelligence agency to disclose its source. This is a classic problem. It is going to come up with the President of Panama at the present time. They have decided to let their intelligence agency swing in the wind—if I can use a crude term—in order to get their conviction. There are lots of situations where the sources, the question of obtaining the result—in that case a conviction—obtaining the result and disclosing

[*Translation*]

que les procédures respectent davantage les principes de la justice naturelle. La douzième recommandation élargit le genre de plaintes dont le CSARS peut s'occuper.

M. Strauss: Non, il s'agit plutôt d'un droit d'appel à l'égard de la décision du CSARS que l'on voudrait voir accordé.

M. Brewin: Très bien, mais lorsque le CSARS est saisi d'une question—nous avons eu quelques exemples de ce problème—comment pourrait-on améliorer les procédures?

M. Wade: Cet aspect de la question présente un grand nombre de difficultés. Nous avons choisi de nous attaquer directement à celle du refus ou de l'octroi à un niveau inférieur des habilitations de sécurité. Comme on vous l'a sans doute répété à maintes reprises, à l'heure actuelle, l'article 42 prévoit que l'on est informé qu'une promotion, un poste ou un contrat ne nous est pas accordé pour des raisons de sécurité nationale que lorsque que c'est le seul motif en cause.

Comme l'ont fait remarquer les représentants du CSARS et quelques autres personnes, c'est une incitation ouverte à l'égard des sous-ministres, que l'article 42 oblige à informer la personne intéressée, à trouver un autre motif, quel qu'il soit, de manière à ce que le refus ou l'octroi à un niveau inférieur d'une habilitation de sécurité ne soit pas la seule raison du refus d'accorder le poste, la promotion ou le contrat en question. Cela nous est apparu particulièrement aberrant.

M. Brewin: Un cas de ce genre a justement fait l'objet d'un article du *Saturday Night*. Dans certains cas—et des gens du CSARS nous ont fait part du problème—il arrive parfois que, craignant que l'intéressé représente une menace pour la sécurité canadienne, le témoin clé soit considéré comme une source d'information secrète, si l'on veut, et que le plaignant et son avocat aient à quitter la pièce pendant que les membres du CSARS entendent son témoignage. Puis, quand la déposition de ce témoin est terminée, l'avocat et le plaignant reviennent dans la salle, et il arrive parfois qu'on ne leur fasse aucunement part de ce qui a été dit. Cela représente une difficulté. Avez-vous examiné la question? Pouvez-vous nous aider là-dessus?

M. Strauss: Non, je ne pense pas que nous ayons examiné la question, et je vous signale que c'est un problème classique dans toutes les questions de renseignement. En fait, aux États-Unis, il est arrivé que l'on ait à retirer certaines poursuites en raison des droits de l'accusé, et aussi, de l'autre côté, du manquement ou du refus de l'organisme de renseignement à divulguer sa source. C'est un problème classique. La difficulté va d'ailleurs justement se poser avec le président de Panama, dans quelque temps. Les États-Unis ont décidé de laisser aller leur organisme de renseignement au gré du vent—si je peux me permettre d'utiliser cette expression—pour

[*Texte*]

the reason for it is a balance the intelligence agency and the government prosecuting the claimant or enforcing a decision have to make every day of the week almost.

Mr. Atkinson (St. Catharines): Gentlemen, on your suggestion in regard to emergency warrants and having judicial review, or at least cutting down the time period—and you have referred to the telewarrants—in the Criminal Code, is it your experience that the system has worked well and that it could be applied in this particular instance?

Mr. Wade: Yes. In preparing this brief we consulted as widely as we could with the criminal bar members of the Canadian Bar Association who practise in that area, notably with one member of the committee, Mr. Gibbons of Vancouver, who has had experience with two or three of the major trials involving CSIS. They did affirm to us that this warrant provision was working quite well—the telewarrant provision.

Mr. Atkinson: In regard to participant surveillance and the recent case, there is obviously a lower threshold here than there is in the criminal sense. Applying that case to our security intelligence system provides some difficulty for me. Is it fair to ask you if there is anyone who would give an opinion as to the constitutionality of section 26 of the act in regard to participant surveillance?

Mr. Wade: Perhaps we should go back and track how this actually works. Section 21 of the CSIS Act of course is a warrant provision. CSIS agents may choose to apply for a CSIS Act warrant if one is to term it that way. If they do not, then of course they are governed by section 26, which essentially puts them within the purview, I think, of the general law, the Criminal Code, if they do not have a section 21 CSIS Act warrant.

Our prime concern is that warrants be used. If CSIS chooses to indulge in participant surveillance, that is to say, warrantless surveillance to which one of the parties consents, then they are, of course, I think, governed by the provisions of the Criminal Code, which were an issue in the Duarte case.

I think one thing is very, very clear from that case. The Supreme Court in a unanimous decision in no uncertain terms described participant surveillance as an affront to rights guaranteed under the Charter. In the circumstances of that case we know they went on to say that the administration of justice was not brought into disrepute for a number of reasons, among them the fact that the police officers involved acted in good faith, and could not be expected to have known before the Supreme Court decision that in fact they were infringing Charter rights. That is now clear.

[*Traduction*]

avoir la possibilité de porter des accusations. L'équilibre entre la divulgation des sources et la volonté d'obtenir des résultats—en l'occurrence une accusation—est une question que les gouvernements et les organismes de renseignement doivent trancher presque chaque jour.

M. Atkinson (député de St-Catharines): Messieurs, au sujet de ce que vous proposez relativement aux mandats d'urgence et aux examens judiciaires, ou en ce qui a trait à la diminution des délais—et vous avez fait allusion aux télémandats, à cet égard—dans le Code criminel, selon l'expérience que vous en avez, le système fonctionne-t-il bien et pourrait-on l'appliquer dans ce cas particulier?

M. Wade: Oui. Au cours de la préparation de ce mémoire, nous avons consulté autant de membres que possible de la division criminelle de l'Association du Barreau canadien qui pratique dans ce domaine, notamment avec un membre du Comité, M. Gibbons de Vancouver, qui a eu l'occasion de participer à deux ou trois des procès importants qui ont impliqué le SCRS. Ils nous ont affirmé que la disposition relative à ces mandats fonctionne très bien—je parle de celle qui porte sur le télémandat.

M. Atkinson: Relativement à la surveillance des participants et à l'affaire récente, il y a évidemment moins de latitude qui est donnée ici que dans le contexte du Code criminel. J'ai de la difficulté à appliquer cela à notre système de renseignement. Quelqu'un pourrait-il nous donner une opinion sur la constitutionnalité de l'article 26 de la loi pour ce qui est de la surveillance?

M. Wade: Nous pourrions peut-être avant examiner un peu comment cela s'applique. L'article 21 de la Loi sur le SCRS porte, évidemment, sur les mandats. Les agents du SCRS ont la possibilité de demander un mandat émis en vertu de la Loi sur le SCRS. Lorsqu'ils ne le font pas, ils sont évidemment assujettis à l'article 26 de la loi générale, du Code criminel, si l'on veut.

Ce qui importe avant tout, c'est que l'on utilise des mandats. Si le SCRS décide d'exercer la surveillance de certains participants, c'est-à-dire d'exercer une surveillance à laquelle l'une des parties a consenti sans demander au préalable de mandat, il est alors assujetti, évidemment, aux dispositions du Code criminel, comme c'était le cas dans l'affaire Duarte.

Il y a une chose qui ressort d'une façon on ne peut plus claire dans cette affaire. La Cour suprême a jugé à l'unanimité, et dans des termes qui ne laissent planer aucun doute, que la surveillance des participants constitue une violation des droits garantis par la Charte. Nous savons aussi que la Cour suprême a aussi jugé que l'administration de la justice n'avait pas été discréditée pour plusieurs raisons, et notamment le fait que les policiers avaient agi de bonne foi, et que l'on ne pouvait s'attendre à ce qu'ils sachent avant le jugement de la Cour suprême qu'ils dérogaient en réalité à la Charte des droits. C'est maintenant clair.

[*Text*]

• 1205

What we have suggested in our addendum to the brief is that the CSIS Act be amended to take account of that decision. In other words, we again insist—and it is a point we make throughout our discussion of warrant procedures—that there should be no electronic surveillance or intrusive surveillance without a judicial warrant.

Mr. Atkinson: The case to me seems to be just on the recording and not the actual use of a source, and CSIS apparently uses sources quite regularly. Do you see any need to extend that to a warrant process for the use of these human sources? Do you see any need for a warrant process for the use of a human source who is not recording?

Mr. Wade: We obviously discussed this after we had put the brief together, because that is when the decision came down. I think it is fair to say our feeling is that the Supreme Court did quite a thorough job of distinguishing those situations itself when it indicated that it is the intrusive electronics surveillance by the state where electronic interception is set up or the informer is body-packed or whatever—it is that sort of advanced decision to actually lead the other party into a situation where he does not know he is divulging, or his private communications are being taken immediately by the state, which is offensive.

The Supreme Court said essentially to take your chances with an informer. At least you know you are talking to the person in front of you, who may or may not be an informer, and we, the Supreme Court, are now saying you are guaranteed that you can judge the person standing in front of you and not the state, who may have body-packed him or be intercepting that conversation in some other way.

Mr. Atkinson: Some people who have come before us have actually said that there should be a warrant for continued use of a human source. Now it is going to be difficult to define that and so on I think, but your answer is interesting. Do you have any viewpoint on that particular aspect?

Mr. Wade: We discussed it at some length. I think we simply came to the conclusion that we did not have sufficient operational information to offer anything of value to this committee on that point. We acknowledge, as I think anybody even remotely familiar the area does, that the use of informers is going to be necessary, and we acknowledge, as SIRC has pointed out, it may be very difficult given the transitory emergency nature of those kinds of investigations to go into a warrant proceeding, but at the end of the day we were unable to come up with any recommendation we thought would be of value given our essential lack of knowledge of the operating situation.

Mr. Atkinson: The Canadian Civil Liberties Association and Alan Borovoy suggested that perhaps law-

[*Translation*]

Dans notre addenda, à la fin du mémoire, nous avons proposé que la Loi sur le SCRS soit modifiée afin de tenir compte de ce jugement. Autrement dit, nous répétons encore une fois—et c'est ce que nous faisons valoir tout au long de notre discussion au sujet des mandats—qu'aucune surveillance électronique ou intrusive ne devrait pouvoir s'exercer sans mandat judiciaire.

M. Atkinson: On semble mettre uniquement l'accent sur l'enregistrement, et non sur l'utilisation d'une source, et il semblerait que le SCRS ait recours à des sources de renseignement plutôt régulièrement. Faudrait-il exiger aussi des mandats en fonction de l'utilisation de sources de renseignement humaines, selon vous?

M. Wade: Nous n'en avons évidemment discuté qu'après que le mémoire a été terminé, parce que c'est à ce moment- là que le jugement a été prononcé. Je pense que la Cour suprême a fait un très bon travail, très exhaustif, dans les distinctions qu'elle a faites, à savoir que la difficulté se pose dans le cas de la surveillance électronique intrusive lorsque l'interception électronique est organisée à l'avance ou que l'informateur porte sur lui un dispositif d'enregistrement ou d'écoute—lorsque la personne intéressée ne sait pas qu'elle divulgue des renseignements, ou que l'État écoute ses communications privées, c'est cela qui pose des difficultés.

La Cour suprême a essentiellement dit qu'il faut accepter les risques que représente un informateur. On sait au moins que son interlocuteur peut être un informateur ou non, et la Cour suprême dit que l'on peut juger la personne en cause, et non pas l'État, qui peut tenter d'intercepter cette conversation par un moyen quelconque.

M. Atkinson: Des témoins nous ont dit qu'il faudrait imposer l'obtention de mandat pour permettre le recours continu à des sources de renseignement humaines. Ce sera difficile à définir, mais votre réponse est intéressante. Avez-vous une opinion quelconque sur cet aspect particulier?

M.Wade: Nous en avons beaucoup discuté. Je pense que nous avons dû tout simplement nous contenter de conclure que nous ne possédions pas suffisamment de renseignements pour offrir des propositions valables au Comité en ce moment-ci. Nous reconnaissons, comme un peu tout le monde qui s'intéresse ne serait-ce que de loin à la question, que l'utilisation d'informateurs sera nécessaire, et nous reconnaissons aussi, comme l'a fait remarquer le CSARS, qu'il peut être très difficile d'entreprendre ou d'obtenir un mandat, compte tenu du caractère urgent de ce genre d'enquête, mais nous n'avons pu formuler aucune recommandation qui aurait pu être valable, compte tenu de notre manque de connaissance essentielle de la situation réelle.

M. Atkinson: L'Association canadienne des libertés civiles, par la voix d'Alan Borovoy, a proposé que l'on

[*Texte*]

enforcement powers be given to CSIS, because in preparing a case that would ultimately go to court they would have to make sure that civil liberties were complied with all the way along the line, because they knew eventually it was going to get to court and they were going to have to defend it at that stage. Do you have any submissions to make on that or any comment?

Mr. Strauss: I read some of Mr. Borovoy's evidence, and I do not recall—although it is a few weeks ago—that he suggested CSIS be given what you call enforcement powers, and I assume that those are the powers normally given to a peace officer in Canada.

Mr. Atkinson: That was my understanding.

Mr. Strauss: That would be my understanding too, a peace officer concept being a little bit more conventional and historic. But to cast back into history, it seems to me that is not what was contemplated in the philosophy behind the creation of this intelligence agency.

It is like the three blind men and the elephant in the Greek fable, in which one holds the tail, one holds the ear, and one holds the nose. I am sure you are all familiar with that from public school. One of them describes the animal as being of a certain nature, one of them describes the animal as being of another nature, and the third one, of course. All these blind people have a different description of what the animal was or was intended to be—in this case, was intended to be.

• 1210

When you cast your mind back to the period when the act was put into place, I guess we all had a concept or model of how this system was going to work, because it was all brand-new, at least in this context, the civilian form of it. I think the most common opinion at that time was that it was to be passive, it was to be domestic, it was to be information-gathering; and if enforcement were required to be done, then that is what the sister agency was supposed to do, the Mounted Police.

So I cannot understand it. We have not discussed whether or not CSIS should be... There are a lot of broad philosophical concepts we have not discussed. One of them is whether or not CSIS should be given the powers of enforcement, and it is a whole new ball game and I do not think you could ask us to comment on it. First of all, it is out of our general area of operation, and second, it is from a cold deck and I do not think you could ask us to comment about that this morning.

Mr. Jennings: Perhaps I could add this, though. Consistent with all our submissions has been the basic premise that this was to be a civilian agency and would

[*Traduction*]

pourrait peut-être donner au SCRS le pouvoir de veiller à l'application de la loi, ce qui l'obligerait à veiller au respect des libertés civiles au cours de la préparation d'une cause devant être débattue devant un tribunal, parce qu'il saurait qu'il aurait éventuellement à justifier ses agissements. Avez-vous des observations à faire là-dessus?

M. Strauss: J'ai lu en partie le témoignage qu'a donné M. Borovoy, et je ne me souviens pas—c'est vrai que cela remonte à quelques semaines—qu'il ait suggeré que l'on accorde au SCRS le pouvoir d'appliquer la loi, comme vous dites, pouvoir qui est normalement dévolu aux policiers au Canada, je suppose.

M. Atkinson: C'est ce que j'ai compris.

M. Strauss: Oui, moi aussi, un pouvoir un peu plus conventionnel et traditionnel. Toutefois, à l'origine, je ne pense pas que c'est ce que l'on envisageait lorsqu'on a créé cet organisme de renseignement.

Cela me rappelle un peu cette fable grecque où trois aveugles touchent un éléphant. L'un d'eux le tient par la queue, le deuxième par l'oreille, et le troisième par la trompe. Je suppose que vous la connaissez tous. Chacun décrit l'animal selon la représentation qu'il s'en fait, et les trois descriptions sont différentes.

Si l'on remonte à l'époque où la loi est entrée en vigueur, je pense que nous avions tous à ce moment-là une certaine idée de la façon dont ce système allait fonctionner, parce que c'était tout nouveau, en tous cas, dans ce contexte, dans le contexte civil. Je pense que l'opinion la plus répandue à ce moment-là voulait que les activités de ce service allaient être passives, qu'elles ne dépasseraient pas les limites du pays, qu'elles ne serviraient qu'à recueillir des renseignements; et que s'il fallait appliquer la loi, on aurait alors recours au principal organisme intéressé, la Gendarmerie royale.

Donc, je ne comprends pas. Nous ne nous sommes pas demandé si le SCRS devrait avoir ou non une vocation... Nous n'avons pas discuté de tous les grands principes. Faudrait-il ou non donner le pouvoir d'appliquer la loi au SCRS? C'est une toute autre chose. Vous ne devriez pas nous demander de nous prononcer là-dessus, selon moi. Premièrement, ce n'est pas une question qui fait généralement partie de nos préoccupation et, deuxièmement, vous nous demandez notre opinion là-dessus, sans autre forme de préavis, et je ne pense pas que ce soit tellement approprié ce matin.

M. Jennings: Je pourrais peut-être ajouter ceci, toutefois. Nous avons toujours dit, à l'occasion de nos nombreux témoignages, que ce service devrait être un

[*Text*]

not have policing powers. That has always been our position and still is.

Mr. Atkinson: The other one I was interested in and that I think you did deal with was the idea that some other body's functions should be extended to cover other areas such as the NSID and CEC and so on. Do you think that should be within SIRC itself? Can SIRC handle it? Should SIRC be expanded? Maybe that is not in your area, but you did address it in your brief, so I would like to hear your comments on it.

Mr. Wade: Again, I think we came to the conclusion that we were not really in a position to offer an opinion as to whether SIRC should or should not have those expanded supervisory powers. Our bottom line was that somebody should be doing it, that it defeated the whole purpose of disbanding the counter-subversion section in CSIS and, as we have recommended, taking the mandate out of section 2 to simply have another unsupervised agency pick it up. Our concern was that there be supervision.

In terms of whether it should be SIRC or somebody else, we thought about the question and came to the conclusion that we simply did not know enough about the operations and the kinds of constraints involved to offer an opinion. I think the furthest we were comfortable with going was our comment that it seems to have been of value that SIRC be essentially a part-time committee because it avoids any temptation unconsciously to become co-opted by the agency you are supervising, because you are out there in the world doing other things and you come to it with a fresh mind from time to time, however many hours a month. There would be some worry on our part that, if you gave SIRC a mandate that required its members to become almost full-time supervisors of intelligence agencies, they tend unconsciously perhaps to become co-opted by the agencies they are supervising.

Mr. Strauss: There is arguably another position as well, which is the opposite: rather than giving CSIS more to do, whether CSIS should have less to do. In other words, they are off into three very specialized and fairly well defined areas, in which case the SIRC function would be difficult to establish in all the other agencies that are in that schedule—schedule C, I think, to one of the annual reports—to do more monitoring or oversight than it is already doing.

Mr. Atkinson: In terms of threats, paragraph 2(d), do you agree with SIRC's submission that it be removed? Do you feel anything that would be under that section would be caught by paragraph (a), (b) or (c), as has been mentioned?

• 1215

Mr. Bishop: Yes, we do agree that (d) could be removed. We are aware of the recommendations in the Osbaldeston report that the functions of CSIS in some

[*Translation*]

organisme civil sans pouvoir policier. Nous avons toujours défendu cette position, et nous le faisons encore aujourd'hui.

M. Atkinson: L'autre question qui m'intéressait a trait à l'idée que vous avez avancée au sujet de l'élargissement du mandat du CSARS à des activités comme celles du NSID et des CEC, par exemple. Cela devrait-il fairei partie du CSARS? Pourrait-il s'en charger? Devrait-on élargir le mandat du CSARS? Cela ne touche peut-être pas vraiment vos activités régulières, mais vous avez abordé la question dans votre mémoire, et je voudrais donc entendre ce que vous avez à dire là-dessus.

M. Wade: Encore une fois, je pense que nous sommes arrivés à la conclusion que nous ne pouvions pas vraiment nous prononcer sur l'opportunité d'élargir le pouvoir de surveillance du CSARS. Sachant qu'il ne fallait pas se contenter de démanteler la section des activités anti-subversives au CSARS, nous avons recommandé de confier le mandat établi à l'article 2 à un autre organisme. Notre principale préoccupation s'arrêtait à la supervision.

Pour ce qui est du fait qu'elle soit confiée au CSARS ou à un autre organisme, nous avons réfléchi à la question pour conclure que nous ne connaissions tout simplement pas Asuffisamment bien les activités et les contraintes pour offrir une opinion. Nous sommes très satisfaits que le CSARS soit un Comité à temps partiel parce que cela permet d'éviter la tentation de se laisser inconsciemment intégrer par l'organisme qu'il supervise. Les membres du Comité peuvent ainsi aborder les choses d'une manière beaucoup moins personnelle, beaucoup moins intéressée. Nous ne verrions pas tellement d'un bon oeil que le mandat du CSARS exige que ses membres deviennent des superviseurs d'organisme de renseignements quasiment à temps plein. Ils risqueraient de se voir absorbés par les organismes qu'ils supervisent.

M. Strauss: Mais il y a la position inverse, qui se défend aussi: plutôt que de donner davantage de responsabilités au SCRS, on lui en donnerait moins. Autrement dit, il y aurait trois fonctions très spécialisées et très bien définies, et les attributions du CSARS seraient difficiles à établir par rapport aux autres organismes qui font partie de cette annexe, l'annexe C du rapport annuel, je pense.

M. Atkinson: Au sujet des menaces, de l'alinéa 2(d), êtes-vous du même avis que le CSARS, à savoir qu'il faudrait l'abroger? Pensez-vous, comme on l'a mentionné, que l'essence de cet alinéa est contenue dans les alinéas (a), (b) ou (c)?

M. Bishop: Oui, nous sommes d'accord. Il faudrait en effet que l'alinéa (d) soit abrogé. Nous sommes au courant des recommandations qui ont été formulées dans le

[*Texte*]

respects be rolled into the other divisions of CSIS so the need for (d) to remain the counter-subversion activity is no longer there.

The impression I had from reading that material—and I think it was generally the feeling of the committee—was that anything that is lost by the removal of (d) could be looked after by other arms of CSIS within the remaining definition of threats to the security of Canada.

Mr. Atkinson: It may be interesting, then, after that, because they cannot do anything in that area without ministerial direction at present, and that has been established. So I assume that would be continued if it was picked up by (a), (b), or (c).

Mr. Bishop: I think that is correct.

Mr. Atkinson: That might have to be defined. That will be an interesting matter.

Mr. Strauss: I think you should also make a note that we disagree with SIRC with regard to defining that detrimental phrase, "detrimental to Canada". We feel there are enough definitions we are having trouble with already. So there we differ from the SIRC recommendations about the definitions section.

The Chairman: I just wanted, on a personal basis, to make a comment on that paragraph 2(d), because we have had evidence that it should be struck out and it will be picked up under (a), (b), or (c).

But the other side of that argument is that, by leaving it in and by CSIS having a part of its organization that directs itself to that, SIRC and the parliamentary committees can hold it more accountable in terms of asking who it has working in that area and what it has done in the last year, whereas if it is subsumed in the other one then under the guise of espionage and sabotage they might be doing work against our own people that is really subversion or what they interpret as subversion.

So there is that other part where I am sort of pondering in my own mind as to whether it would be wise for us to take it out. We might be better to leave it in so we can get at them each year and ask what they are doing under that section. It is just a point of view.

Mr. Littlechild (Wetaskiwin): I too want to thank the Canadian Bar Association for their excellent, as usual, brief.

I want to refer you to the *amicus curiae* on page 12 of your brief. You again endorse another of SIRC's recommendations with respect to having a non-government counsel appear at each federal court hearing for a warrant, but at the conclusion of your discussion you indicate that the association has some reservations about creating a separate or a new secure bar. Could you expand on those reservations?

[*Traduction*]

rapport Osbaldeston relativement aux fonctions du SCRS qui devraient être transférées à d'autres divisions du service. L'alinéa (d) n'aurait donc plus de raison d'être.

À la lecture de ce document, j'ai eu l'impression—comme le Comité, d'ailleurs, je pense—que tout ce que nous allions perdre par l'élimination de l'alinéa (d) serait repris par d'autres éléments du SCRS dans le reste de la définition de ce qui constituent des «menaces envers la sécurité du Canada».

M. Atkinson: Il serait intéressant de voir comment tout cela s'articulera parce qu'on ne peut rien faire à l'heure actuelle sans les instructions du ministre, et ceci a été établi. Donc, je suppose que ces activités seraient maintenues par les alinéas (a), (b) ou (c).

M. Bishop: Je pense que oui.

M. Atkinson: Cela reste à voir et promet d'être intéressant.

M. Strauss: Je tiens aussi à faire remarquer que nous ne sommes pas d'accord avec le CSARS lorsqu'il recommande de définir l'expression «préjudiciable au Canada». Nous pensons qu'il y a déjà suffisamment de définitions qui posent des difficultés. Nous sommes dons en désaccord avec le CSARS au sujet des définitions.

Le président: Sur une base personnelle, je voulais seulement formuler une observation au sujet de l'alinéa 2(d) qu'il faudrait éliminer, et dont l'essence serait reprise dans les alinéas (a), (b) ou (c).

Mais si l'on conservait plutôt cet alinéa et si le SCRS avait une division affectée précisément à cette tâche, le CSARS et les comités parlementaires seraient davantage justifiés de demander des comptes au sujet des gens qui travaillent dans ce secteur et des activités que l'on a menées l'année précédente, par exemple, tandis qu'en fonction des autres alinéas, sous le prétexte d'activités d'espionnage et de sabotage, on pourrait s'attaquer d'une manière subversive à des Canadiens.

Je me demande donc s'il serait vraiment sage d'éliminer cet alinéa. Nous ferions peut-être mieux de conserver les choses comme elles sont afin de pouvoir chaque année demander des comptes au SCRS. Ce n'est qu'une idée que je voulais exprimer.

M. Littlechild (député de Wetaskiwin): Je félicite moi aussi l'Association du Barreau canadien de l'excellent mémoire qu'elle nous a présenté, comme à l'habitude.

Je voudrais vous demander quelques précisions au sujet de la question de l'avocat du diable que vous abordez à la page 16 de votre mémoire. Vous appuyez encore une fois une recommandation du CSARS, qui veut qu'un avocat non fonctionnaire soit présent chaque fois que la Cour fédérale est saisie d'une demande de mandat judiciaire. Mais à la fin de votre discussion sur cette question, vous indiquez que l'association a certaines réserves au sujet de la mise sur pied d'un nouveau barreau ou d'un barreau distinct composé de membres ayant l'habilitation sécuritaire. Pourriez-vous nous en dire un peu plus long sur ces réserves?

[*Text*]

Mr. Strauss: That observation arises out of a fear of elitism or simply drawing on the same people over and over again. Obviously the target is not going to have his choice because he does not know that he is targeted. So you cannot analogize to a legal aid system.

We would be fearful that, similarly as in a number of situations where the government is the purchaser of the legal services, the area of selection becomes too narrow. I do not think I can say it any more charitably or euphemistically than that: the selection process would be too narrow. That was our fear.

Mr. Bishop: We feel that rather than government lawyers they should be outside lawyers and they should be independent. We appreciate that there would be security concerns in that kind of situation that would give rise to the possibility of a smallish and rather restrictive group of people who would be performing that function. It did cause us some hesitation, but generally we feel that this arrangement would nonetheless be vastly preferable to having government lawyers performing the devil's advocate function in court. We think the selection of those lawyers, if done properly, should not give rise to any great concerns.

Mr. Littlechild: To whom might you assign that responsibility or task if it would not be a government-appointed group of lawyers?

• 1220

Mr. Bishop: The task of selecting the lawyers themselves? If you think of it in terms of an *amicus curiae* it could very well be that the selection would be by the court. That process is followed, as you know, in a range of civil or domestic areas, and that might be the preferable approach. So the court could name lawyers who could act as a friend of the court and perform the devil's advocate function, and I am sure due heed would have to be paid to security considerations once those names were put forward.

Mr. Littlechild: Let me refer you to another... Maybe I am reading too much into the recommendation, but what I read as another apprehension is on your foreign intelligence recommendation, page 24. You have what appears to be a concern about extra-territorial operations. I do not get from the brief enough to clear my own mind, at least. Is there an apprehension about Canada going foreign in security or intelligence operations?

Mr. Bishop: I think our position on that is... The recommendations of SIRC that deal with this are found on pages 18 and 19, and I think they are rather briefly put. As I indicated in my earlier comments, to a certain degree these are not strictly lawyers' considerations. If the removal of the words "within Canada" were seen by CSIS as giving it a positive obligation to undertake these activities, it did strike us—and as I say, our comments are in a somewhat broader context—that this was a significant philosophical change, a new direction.

[*Translation*]

M. Strauss: Cette observation part de la crainte qu'il ne se forme une élite, ou tout simplement que l'on ait toujours recours aux mêmes personnes. Évidemment, la victime n'aura pas le choix. On ne peut donc pas faire d'analogie avec un système d'aide juridique.

Comme dans bien d'autres cas où le gouvernement achète des services juridiques, nous craignons que le choix devienne trop limité. Je ne pense pas pouvoir le dire d'une manière beaucoup plus charitable ou détournée: le processus de sélection serait trop limité. C'est la crainte que nous avons.

M. Bishop: Il faudrait que l'on ait recours à des avocats de l'extérieur, des avocats indépendants, plutôt qu'à des avocats fonctionnaires. Nous comprenons que ce principe pourrait entraîner certaines difficultés sur le plans de la sécurité, et que l'on pourrait aboutir à un groupe d'avocats plutôt restreint. Nous avons eu certaines hésitations à recommander cela mais, d'une manière générale, nous pensons qu'un tel arrangement serait néanmoins bien préférable à ce que la fonction d'avocat du diable soit exécutée par des avocats fonctionnaires devant les tribunaux. S'il est bien fait, nous pensons que le choix de ces avocats ne soulèvera pas tellement d'inquiétude.

M. Littlechild: À qui faudrait-il confier cette tâche, selon vous?

M. Bishop: Celle de choisir les avocats? Pour jouer le rôle d'avocat du diable, le choix pourrait très bien appartenir à la cour. Comme vous le savez, c'est une façon de procéder très répandue dans les cas présentés au civil, et ce serait peut-être la meilleure solution. La cour pourrait donc nommer les avocats susceptibles de jouer le rôle d'avocat du diable, et il faudra évidemment tenir compte des questions de sécurité lorsque ces avocats seraient nommés.

M. Littlechild: Permettez-moi d'aborder une autre question. Je m'attarde peut-être trop aux recommandations, mais j'ai cru déceler une autre inquiétude que vous semblez entretenir au sujet des activités extraterritoriales, à la page 34. Je prends peut-être trop au pied de la lettre ce que vous dites dans votre mémoire. Avez-vous des inquiétudes au sujet des activités que pourrait entreprendre le Canada à l'étranger?

M. Bishop: Les recommandations du CSARS à cet égard se trouvent aux pages 25 et 26, et je dirais qu'elles sont plutôt brèves. Comme je l'ai dit plus tôt, il ne s'agit pas que de considérations d'avocats, dans une certaine mesure. Si le SCRS interprétait l'élimination des mots «dans les limites du Canada», comme une obligation d'entreprendre de mener de telles activités, cela nous apparaîtrait—et nos observations ont un caractère général à cet égard—comme une modification importante à ses principes sous-jacents, une nouvelle orientation.

[*Texte*]

Quite candidly, we had full and vigorous discussions about this issue within the committee. Our final position, as shown in our brief, was that we think if that redirection of the CSIS mandate or activities is going to be put forward there should be a full and proper debate of that proposal so all the ramifications of it could be explored.

Mr. Littlechild: So you did not come to a conclusion that no, it should not have it.

Mr. Bishop: No, we are certainly not going on record as saying CSIS should not be given that capability.

Mr. Strauss: I think to understand our position you have to read the SIRC position first, because ours is more of a responsive position than a positive position. If you look at some of the wording in SIRC recommendation 26, they say the review committee is opposed to the establishment of a separate offensive foreign intelligence agency for Canada. They simply do not believe the case has been made for such an agency. Neither do we, for that matter. However, they believe the CSIS act could provide at least the possibility of the collection of foreign intelligence by CSIS should the need arise. Then of course they go on to recommend that section 16 be amended to remove the words "within Canada".

All we are really saying is if you do not know, we sure do not know; but until somebody knows, do not do it. To put it in street language, it is as simple as that. And a lot of care ought to be given before we do any transformation in the original frame of reference, as I say, whether you are feeling the trunk or the ear or the tail, or whatever it was conceived that CSIS was supposed to be originally. It certainly was not to be a separate offensive foreign intelligence agency.

Mr. Littlechild: A previous witness last week referred to different kinds of abuses by agents or staff or whatever of CSIS, and there was a comment about penalties or disciplinary measures that should be enforced within the agency itself. Would you care to make a comment on any abuse of power and how it ought to be dealt with?

Mr. Wade: Do you have any particular context in mind? I was trying to come to terms with the question.

• 1225

Mr. Littlechild: Not really. But in your introductory comments there is a balance of national security and protection of individual rights. On the individual rights side, Mr. Erasmus, a previous witness, indicated that there had been abuses in the past. But there has been no punishment of those abuses, at least not that they are aware of. They were asked if they were aware of SIRC and its functions as the place of an appeal or complaint, and they were not.

[*Traduction*]

Nous avons eu une discussion en profondeur et très vigoureuse à ce sujet au sein de notre Comité. Nous en sommes venus à la conclusion qui ressort dans notre mémoire, qui veut que si le mandat ou les activités du SCRS doivent être réorientés, il faudrait qu'il y ait un débat en bonne et due forme sur cette proposition afin d'en explorer toutes les ramifications.

M. Littlechild: Vous n'avez donc pas conclu que le SCRS ne devrait pas posséder ce pouvoir.

M. Bishop: Non, nous n'irions pas jusque là.

M. Strauss: Pour comprendre notre position, je pense qu'il faut tout d'abord lire celle du CSARS, parce que la nôtre est davantage une réaction qu'autre chose. Dans la recommandation numéro 26 du CSARS, on dit que le comité d'examen s'oppose à l'établissement d'un organisme de renseignement étranger distinct au Canada. Le Comité ne croit tout simplement pas qu'on en ait démontré le besoin. C'est un avis que nous partageons. Toutefois, le Comité est d'avis qu'il faudrait prévoir dans la loi sur le SCRS au moins la possibilité de recueillir des renseignements liés à des états étrangers si le besoin s'en faisait sentir. Et il recommande ensuite, évidemment, de modifier l'article 16 en y éliminant les mots «dans les limites du Canada».

Tout ce que nous disons, vraiment, c'est que si vous ne savez pas de quoi il retourne, nous ne le savons sûrement pas plus que vous, mais d'ici à ce qu'on le sache, il ne faudrait rien modifier. C'est aussi simple que cela. Et il faut faire preuve d'une extrême prudence avant d'effectuer quelque transformation que ce soit au cadre de référence initial, selon la représentation que l'on se fait du mandat que devait avoir le SCRS à l'origine. Il n'était sûrement pas question qu'il soit un organisme indépendant de collecte de renseignement à l'étranger.

M. Littlechild: La semaine dernière, un témoin a fait allusion à différents genres d'abus auxquels des agents ou des employés du SCRS se livreraient, et il a par la même occasion parlé de pénalités ou de mesures disciplinaires que pourrait imposer le service. Que pensez-vous des abus qui pourraient être commis, et que faudrait-il faire à cet égard, selon vous?

M. Wade: Avez-vous un contexte précis à l'esprit? J'essayais de bien comprendre la question.

M. Littlechild: Pas vraiment, non. Mais dans vos observations préliminaires, vous cherchiez à établir un équilibre entre la sécurité nationale et la protection des droits individuels. Sur le plan des droits individuels, M. Erasmus, un témoin que nous avons eu l'occasion d'entendre, disait qu'il y avait eu certain abus par le passé. Mais ces abus n'ont donné lieu à aucune mesure disciplinaire, semble-t-il, en tout cas pas à sa connaissance. On lui a demandé s'il savait qu'il pouvait faire appel ou se plaindre auprès du CSARS, mais il l'ignorait.

[*Text*]

Mr. Strauss: I do not understand the point. Are you suggesting that individuals in asserting their own liberties and rights, which we are attempting to protect, have engaged in abuse of power?

Mr. Littlechild: No.

Mr. Strauss: Can you clarify it?

Mr. Wade: It was not something we specifically discussed, except in the context of one celebrated case in Vancouver, which eventually resulted in the resignation of the director of the service. I think in that case punishment was certainly meted out. But our bottom line would be that, if CSIS's mandate is very carefully and clearly defined, and if you have clear provisions on the attaining of warrants, then possible abuses will become that much more evident. If people know that there has been an abuse of mandate by a CSIS agent, and it is clear there has actually been abuse, then people will tend to look for the forums in which they can have that abuse redressed.

It may well be that if those abuses of power occurred in situations where the mandate was not clear, where it was not clear whether or not CSIS ought to have obtained a warrant, then the first concern of people affected is not to find the proper forum. They tend to wonder whether they have been abused. They are not even sure. The bottom line for us would be to define all of those things clearly.

Mr. Brewin: With regard to section 16, one of the things Mr. Atkey said when he was here was that the SIRC recommendation contemplated that any activities of CSIS overseas would be lawful, according to the law of the country in which they were operating. That struck me as a very important clarification of what SIRC was recommending in respect of understanding section 16. When you take that together with the effect of subsection (3), which says that the service shall not perform its duties and functions under subsection (1) unless it does so on the personal request of the Minister of National Defence, the Secretary of State for External Affairs, and the personal consent in writing of the minister, some of the concerns you have referred to are addressed.

I cannot imagine a public debate taking place before a CSIS operation begins overseas, and I take it you are not suggesting that this should happen. It may be necessary to clarify that what was referred to here is lawful. But assuming that is clarified and considered along with subsection (3), why is that not good enough to assure Canadians that international law would be followed?

• 1230

Mr. Strauss: My understanding is that these agencies that are intending to be benefiting from this, the Department of National Defence, Department of External Affairs. . . I do not think any of us is any authority on the total intelligence capabilities of the Government of Canada, but I should think that each one of those two,

[*Translation*]

M. Strauss: Je ne vous suis pas. Vous prétendez que des particuliers, en affirmant leur propre liberté et leurs propres droits, que nous tentons de protéger, se sont livrés à des abus de pouvoirs?

M. Littlechild: Non.

M. Strauss: Pouvez-vous préciser un peu?

M. Wade: Nous n'en avons pas tellement discuté, si ce n'est dans le contexte d'un cas célèbre, à Vancouver, qui a abouti à la démission du directeur du Service. Je pense que la punition était justifiée. Ce que nous disons, toutefois, c'est que si le mandat du SCRS est défini très clairement et avec beaucoup de minutie, et si les dispositions pour obtenir des mandats sont claires, les abus éventuels deviendront alors d'autant plus évidents. Lorsqu'on saura qu'un agent du SCRS a outrepassé les limites d'un mandat, et que l'abus ne fera aucun doute, on aura tendance à chercher l'instance où l'on peut faire redresser cette situation.

Par contre, s'il arrivait que ces abus de pouvoir se produisent dans des situations où le mandat n'était pas clair, où il n'était pas clair que le SCRS était justifié d'obtenir un mandat, la première préoccupation ne serait pas alors de porter plainte. On se demanderait alors s'il y a eu abus ou non. On n'en serait même pas certain. Ce qui nous porte à dire qu'il nous faudrait définir clairement tous ces éléments.

M. Brewin: Au sujet de l'article 16, lorsqu'il est venu nous rencontrer, M. Atkey disait que dans le contexte de la recommandation du CSARS, on envisageait que toutes activités auxquelles se livrerait le SCRS dans un pays étranger seraient légales conformément à la loi de ce pays. Ceci m'est apparu comme une précision très importante au sujet de la recommandation du CSARS. Ceci dit, combiné à l'effet du paragraphe (3), qui dit que le Service ne devrait pas entreprendre des activités extra-territoriales concernant des États étrangers, sauf à la demande personnelle du ministre de la Défense nationale ou du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, pourvu que le ministre y consente par écrit, ceci apaise un certain nombre des inquiétudes que vous avez soulevées.

J'imagine mal que l'on tienne un débat pubic avant que le SCRS n'entreprenne une opération à l'étranger, et je suppose que ce n'est pas ce que vous proposez. Il peut être nécessaire de préciser que l'opération en question est légale. Mais en supposant que ce soit le cas et que l'opération soit entreprise conformément au paragraphe (3), pourquoi ne serait-ce pas suffisant pour rassurer les Canadiens au sujet du respect du droit international?

M. Strauss: Je pense que ces organismes qui doivent bénéficier de cela, le ministère de la Défense nationale, le ministère des Affaires extérieures. . . Je ne pense pas qu'aucun d'entre nous soit une autorité en ce qui a trait aux capacités du gouvernement du Canada en matière de renseignement, mais j'ai l'impression que ces deux

[*Texte*]

External Affairs and National Defence, would have their own—Mr. Bishop could probably speak to this better than I can, because he was with External Affairs—would have their own capabilities of doing their own fact-finding, research investigation, or if you want to call it intelligence gathering, in the various corners of the world themselves.

Mr. Bishop: It did strike me, when I read Mr. Atkey's assurance that any activities conducted outside Canada would be lawful, that this was perhaps placing on CSIS a very high onus indeed. What is lawful if it is measured by the eye of the beholder might be an interesting question. If the activity were lawful by Canadian standards I would expect that this is as far as that assurance could go because acts that we regard as lawful could certainly, under different circumstances than we now find in this age of perestroika and glasnost, be regarded by foreign countries as being decidedly unlawful.

We are not saying it should not be done. What we are saying is that if this proposal is made it should be given full scrutiny and debate before CSIS's mandate and activity are expanded.

I am not sure, sir, that I have completely addressed your question. We are not dead set against it, but we do think it has broad aspects and broad implications, and perhaps some appropriate debate should be held before the mandate is expanded.

Mr. Brewin: It is interesting. Your response has been similar to Mr. Starnes's the other day. In effect he was surprised that Mr. Atkey would agree that the activities overseas that he would be willing to authorize would be lawful activities. Yet the flip side of that strikes me as being fairly revolutionary. The idea that Canada would engage in activities that would be illegal according to the laws of the country in which they are being carried out is also surely a highly arguable proposition, and that Parliament should be authorizing such activities is highly arguable. Even though we know that other countries come into Canada and break the law here, that does not seem to me to be something the Parliament of Canada would want Canadian agencies to be involved in.

Mr. Wade: I would reiterate the point that has been made, that we are basically saying let us look at this very carefully before we do change the thrust of what CSIS can do in terms of its original conception and so on.

On the question of whether Canada might or might not authorize illegal acts, illegal under the laws of another country to be carried out, I think it is a very slippery slope. You must realize, for example—this is another context—that a CSIS agent who takes a bottle of scotch into some Arabian countries is committing an illegal activity. We have to realize that a lot of activities we take for granted as being legal are not legal in many countries, and we are not just talking about the East Bloc, and vice versa.

[*Traduction*]

ministères, celui des Affaires extérieures et celui de la Défense nationale, ont leur propre—M. Bishop pourrait probablement vous en parler mieux que moi, puisqu'il a déjà travaillé aux Affaires extérieures—qu'il ont tout ce qu'il faut pour faire les enquêtes nécessaires et recueillir tous les renseignements dont ils ont besoin aux quatre coins du monde.

M. Bishop: Quand j'ai lu ce que disait M. Atkey au sujet des activités que pourrait mener le SCRS à l'extérieur du Canada, au sujet de leur légalité, j'ai trouvé que cela faisait beaucoup de choses pour le SCRS. Mais la légalité d'une activité dépend souvent de celui qui en juge. Une activité ne saurait être légale que selon les normes canadiennes, parce qu'il pourrait fort bien arriver, en d'autres circonstances, qu'elle soit considérée tout à fait illégale en vertu des lois d'autres pays.

Nous n'éliminons pas carrément cette possibilité. Nous disons tout simplement que si cette proposition est faite, il faudrait l'analyser en profondeur et en débattre publiquement avant d'élargir le mandat et les activités du SCRS.

Je ne sais pas si j'ai vraiment bien répondu à votre question, monsieur. Nous ne sommes pas carrément opposés à cette éventualité, mais nous pensons qu'elle soulève des questions importantes et qu'il serait peut-être approprié d'en débattre avant d'élargir le mandat du service.

M. Brewin: C'est intéressant. Votre réaction est analogue à celle de M. Starnes l'autre jour. Il s'est même dit étonné que M. Atkey soit d'accord que les activités à l'étranger qu'il consentirait à autoriser seraient considérées comme légales. La situation, à l'opposé, me paraît aussi plutôt révolutionnaire. L'idée que le Canada s'engage dans des activités qui seraient illégales selon les lois du pays où elles sont exécutées est aussi sûrement une proposition grandement discutable, tout comme le fait que le Parlement donne son aval à de telles activités. Même si nous savons que d'autres pays viennent au Canada et enfreignent nos lois, cela ne me paraît pas un comportement que le Parlement du Canada devrait approuver chez des organismes canadiens.

M. Wade: Je voudrais répéter encore une fois ce que nous disions, à savoir qu'il faudrait examiner de très près la question avant d'apporter quelque modification que ce soit au mandat du SCRS.

Le Canada devrait-il ou non autoriser des activités illégales, illégales en vertu des lois d'un autre pays? C'est une question très délicate. Il faut comprendre, par exemple—dans un autre contexte—qu'un agent du SCRS qui emporte une bouteille de scotch dans certains pays arabes se livre à une activité illégale. Il faut comprendre que bien des activités dont la légalité ne fait aucun doute pour nous ne sont pas légales dans bien des pays—et cela ne s'applique pas seulement aux pays du bloc de l'Est—et vice-versa.

[*Text*]

Mr. Brewin: We tell Canadians serving overseas that they have a serious obligation to comply with the law of that country and that we have some difficulty protecting them if they do not. Surely that would apply to our activities. In any event, I do not know how far we can thrash this one around.

Mr. Bishop: I might say it depends on the political climate. My experience in the 1960s when I was in eastern Europe was that activities that were characterized by us as being quite innocent—i.e., going out and observing things—were characterized by the host state as being decidedly unlawful, and indeed in a few cases gave rise to ejection of the people involved. The aspect of lawful behaviour under all circumstances is a very difficult and strenuous test to me.

The Chairman: Our senior researcher, Mr. Farson, has a couple of points he would like to explore with you.

• 1235

Mr. Stuart Farson (Committee Researcher): I am wondering whether the Canadian Bar has given any consideration or would it give some consideration to the need for reforms of law that might be considered to be related to either the CSIS Act or the Security Offences Act. To put it another way, do the CSIS Act and the Security Offences Act create inconsistencies with other legislation, in your view?

Mr. Wade: I think we have addressed a number of specific areas in the brief. We have raised Criminal Code provisions particularly in relation to participant surveillance, and I think there is a clear need for harmonization in that area. The other key one that comes to mind is the Canada Evidence Act provisions, which we have dealt with in part 9 of our brief.

What we have in mind in raising this question is the following kind of scenario. A criminal trial is taking place say in Vancouver or in Halifax. At some point it appears that evidence that may touch upon national security concerns will be raised. When that evidence is led, a CSIS officer in the back of the court in the body of the courtroom stands up and says he objects to this evidence being heard, on national security grounds. The trial judge is then obliged to stop the trial and to not hear that evidence.

Now if we just take a step back and think about it, that is the kind of scenario that is common in totalitarian countries, where a government official tells a judge not to try this matter and the judge stops trying it. The perception in that case I think is particularly bad.

What happens thereafter of course is that the trial judge has absolutely no discretion. He must stop hearing the matter and he must send that question to the chief judge of the Federal Court in Ottawa for a determination

[*Translation*]

M. Brewin: Nous disons aux Canadiens qui sont en poste à l'étranger qu'ils ont l'obligation d'observer la loi du pays où ils se trouvent, et que nous aurons de la difficulté à les protéger s'ils ne le font pas. Cela vaudrait aussi sûrement pour nos activités. Quoi qu'il en soit, je ne sais pas où est la limite à cet égard.

M. Bishop: Cela dépend peut-être du climat politique. Au cours des années 60, quand j'ai séjourné pendant un certain temps en Europe de l'Est, j'ai été à même de constater que certaines activités que nous considérions tout à fait innocentes—par exemple, aller se promener et observer les choses—étaient considérées par l'État comme étant absolument illégales, ce qui a d'ailleurs abouti, dans certains cas, à l'éviction des personnes concernées. J'ai toujours eu beaucoup de difficulté à déterminer ce qui constitue vraiment un comportement légal en toute circonstance.

Le président: Notre agent de recherche principal, M. Farson, a quelques précisions à vous demander.

M. Stuart Farson (agent de recherche du Comité): L'Association du Barreau canadien a-t-elle songé à la nécessité d'apporter des modifications à d'autres lois en raison de la Loi sur le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité? Autrement dit, ces deux lois créent-elles des incohérences avec d'autres lois, selon vous?

M. Wade: Je pense que nous avons abordé plusieurs aspects précis à cet égard dans notre mémoire. Nous avons mentionné les dispositions du Code criminel, notamment en ce qui a trait à la surveillance participative, et je pense qu'il y a nettement lieu d'harmoniser les choses à cet égard. L'autre aspect important, qui me vient à l'esprit est celui des dispositions de la Loi sur la preuve au Canada, dont nous avons discuté à la partie 9 de notre mémoire.

Voici ce qui nous inquiète à ce sujet. Supposons qu'un procès au criminel se déroule à Vancouver, ou à Halifax, par exemple. Il pourrait arriver à un certain moment que certaines preuves soulèvent des questions de sécurité nationale. Il pourrait se produire, au moment de leur dépôt, qu'un agent du SCRS soit présent dans la salle d'audience, et qu'il se lève en disant qu'il s'oppose pour des raisons de sécurité nationale à ce que ces preuves soient entendues. Le juge est alors obligé d'interrompre le procès et de ne pas admettre cette déposition.

Si nous prenons un peu de recul et si nous réfléchissons un peu à cette situation, nous constatons que c'est un événement fréquent dans des pays totalitaires où un représentant du gouvernement peut interdire certaines choses à un juge, qui obéit sans discuter. Cela donne une impression particulièrement mauvaise.

Par après, évidemment, le juge n'a plus aucune latitude. Il doit tout interrompre, et renvoyer la question au juge en chef de la Cour fédérale à Ottawa, lui demandant de déterminer s'il peut entendre la preuve ou

[*Texte*]

of whether he may hear the evidence or not. The public is not necessarily aware of that. The impression that is left with the public is that a government official stands up in the courtroom and tells a judge to stop hearing and he does. That is a question that we feel in the Canada Evidence Act and CSIS Act must be very seriously addressed, and we have attempted to do that in our brief.

Mr. Farson: I am wondering whether you have any specific considerations with regard to the Official Secrets Act.

Mr. Wade: I think quite candidly the committee, with the time available to it, did not consider the Official Secrets Act. I do not know how much longer this review committee will carry on working, but I am sure if the time were available we could probably undertake to do something on that.

The Chairman: Gentlemen, on behalf of the committee I want to again express our deep appreciation for your taking time out of your own lives to put the brief together on behalf of the 37,000 lawyers across the country. We genuinely appreciate it. I can assure you that whether or not all your recommendations are accepted, it is amazing when we sit here listening to a variety of witnesses come from across the land how much we realize we do not understand ourselves. You add a real enrichment to it, and I think the pieces of the jigsaw puzzle will fall into place by the time we have to sit down and draft a report. So thank you once again. We truly appreciate your time and your effort.

Mr. Jennings: Thank you, Mr. Chairman, for the courtesy and pleasure of appearing before you, which is always a treat. I have given an undertaking to Mr. Brewin, and I think the best way to handle it, subject to your direction, is to provide either the research staff or the clerk with our response.

The Chairman: Yes. If you will just send it to our clerk, then he will distribute it to all of us.

Mr. Jennings: Thank you, sir.

The Chairman: We stand adjourned until Tuesday, February 20, at 11 a.m.

[*Traduction*]

non. Mais le public n'est pas forcément au courant de cela. Tout ce qu'il voit, c'est un fonctionnaire qui se lève dans une salle d'audience et qui dit à un juge d'interrompre le procès, et le juge obéit. C'est une incohérence qui existe entre la Loi sur la preuve au Canada et la Loi sur le SCRS, et qu'il faut absolument régler, ce que nous avons d'ailleurs tenté de faire dans notre mémoire.

M. Farson: Avez-vous examiné la question par rapport à la Loi sur les secrets officiels?

M. Wade: Avec le temps dont il disposait, je vous dirais très franchement que le Comité n'a pas pu se pencher sur la question de la Loi sur les secrets officiels. Je ne sais pas combien de temps dureront les travaux de ce comité d'examen, mais si nous disposions de suffisamment de temps, je suis persuadé que nous pourrions probablement examiner la question.

Le président: Messieurs, au nom du Comité, je désire encore une fois vous exprimer notre profonde reconnaissance pour avoir pris le temps de rédiger ce mémoire au nom des 37,000 avocats de notre pays. Nous vous en sommes sincèrement reconnaissants. Que vos recommandations soient toutes acceptées ou non, je peux vous assurer qu'avec tous les témoins que nous recevons, nous comprenons maintenant à quel point notre savoir est limité. Vous enrichissez vraiment le débat, et je pense que les pièces du casse-tête tomberont toutes en place d'ici à ce que nous rédigions notre rapport. Merci donc, encore une fois. Nous vous sommes vraiment reconnaissants du temps et de l'effort que vous nous avez consentis.

M. Jennings: Monsieur le président, je vous remercie de votre courtoisie et du plaisir que vous nous avez fait en nous invitant à comparaître devant vous, ce qui est toujours un privilège. J'ai fait une promesse à M. Brewin, et je pense que la meilleure façon de faire, avec votre approbation, serait de d'envoyer notre réponse à votre personnel de recherche ou au greffier du Comité.

Le président: Oui. Faites-la parvenir au greffier, qui nous la distribuera ensuite à tous.

M. Jennings: Merci, monsieur.

Le président: La séance est levée jusqu'au mardi 20 février, à 11h00.



If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canadian Bar Association:

John R.R. Jennings, President;

Terence Wade, Director Legislation and Law Reform;

Albert Strauss, Chairman, C.B.A. Special Committee on CSIS;

Donald Bishop, Member C.B.A Special Committee on CSIS.

TÉMOINS

De l'Association du Barreau canadien:

John R.R. Jennings, président;

Terence Wade, directeur, Législation et réforme du droit;

Albert Strauss, président, Comité spécial sur le SCRS de l'A.B.C.;

Donald Bishop, membre, Comité spécial sur le SCRS de l'A.B.C.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 16

Tuesday, February 20, 1990

Chairman: Blaine Thacker

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 16

Le mardi 20 février 1990

Président: Blaine Thacker

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on

The Review of the CSIS Act and the Security Offences Act

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial d'

Examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité

RESPECTING:

Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989

CONCERNANT:

Ordre de renvoi du Comité en date du mardi 27 juin 1989

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)



Second Session of the Thirty-fourth Parliament
1989-90

Deuxième session de la trente-quatrième législature
1989-1990

34676—1

SPECIAL COMMITTEE ON THE REVIEW OF THE CSIS ACT AND THE SECURITY OFFENCES ACT

Chairman: Blaine Thacker

Vice-Chairman: Maurice Tremblay

Members

Atkinson, Ken
Brewin, John
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

COMITÉ SPÉCIAL D'EXAMEN DE LA LOI CONSTITUANT LE SCRS ET DE LA LOI SUR LES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Président: Blaine Thacker

Vice-président: Maurice Tremblay

Membres

Atkinson, Ken
Brewin, John
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, FEBRUARY 20, 1990
(28)

[*Text*]

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met at 11:05 o'clock a.m. this day, in Room 308 West Block, the Vice-chairman, Maurice Tremblay, presiding.

Members of the Committee present: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, George Rideout, Jacques Tétreault and Maurice Tremblay.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Philip Rosen, Senior Analyst. *From the Committee Research Staff*: Stuart Farson, Research Consultant; François Cadieux and Brian Gorlick, Research Associates.

Witness: Blair Seaborn, Former Intelligence and Security Co-ordinator, Privy Council Office.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, September 26, 1989, Issue No. 1.*)

The witness made a statement and answered questions.

By unanimous consent, on motion of Derek Lee, it was agreed,—That the Chart found on page 70 in English and page 74 in French of the 1987-88 Annual Report of the Security Intelligence Review Committee be appended to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "CSIS-3 ".*)

Questioning of the witness was resumed.

At 12:37 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 20 FÉVRIER 1990
(28)

[*Traduction*]

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité se réunit aujourd'hui à 11 h 05, dans la pièce 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Maurice Tremblay (*vice-président*).

Membres du Comité présents: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, George Rideout, Jacques Tétreault et Maurice Tremblay.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, analyste principal. *Du personnel du Comité*: Stuart Farson, conseiller en recherche; François Cadieux et Brian Gorlick, associés de recherche.

Témoin: Blair Seaborn, ancien coordonnateur du renseignement et de la sécurité, Bureau du Conseil privé.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 juin 1989 (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 septembre 1989, fascicule n° 1*).

Le témoin fait un exposé et répond aux questions.

Par consentement unanime, sur motion de Derek Lee, il est convenu,—Que le tableau figurant à la page 74 de la version française, et 70 de la version anglaise, du rapport annuel de 1987-88 du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, soit ajouté aux Procès-verbaux et témoignages d'aujourd'hui (*voir Appendice «CSIS-3»*).

L'audition du témoin se poursuit.

À 12 h 37, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Tuesday, February 20, 1990

• 1105

Le vice-président: Comme nous avons le quorum, je déclare la séance ouverte. Nous poursuivons notre examen de l'ordre de renvoi du Comité en date du mardi 27 juin 1989.

Tout d'abord, mes chers collègues, je voudrais vous présenter M. Blair Seaborn, notre témoin de ce matin. Je vois ici «fonctionnaire à la retraite», et je souris un peu de voir un témoin aussi jeune. Le fonds de pension des fonctionnaires est sans doute excellent, parce qu'ils sont toujours très jeunes et en pleine santé.

M. Seaborn a une vaste expérience et il pourra sûrement nous être utile. C'est un ancien de l'Université de Toronto. Il a travaillé au ministère des Affaires extérieures; il a notamment occupé un poste important à Moscou. En 1966 et 1967, il a été commissaire canadien à la Commission de vérification au Vietnam. Par la suite, il est devenu, aux Affaires extérieures, chef de la Division pour l'Orient. Ensuite il a été sous-ministre adjoint au ministère de la Consommation et des Corporations et sous-ministre de l'Environnement. Enfin, il a été le premier coordonnateur de la sécurité et du renseignement au Bureau du Conseil privé. C'est une carrière impressionnante.

Je laisse la parole à notre témoin, M. Seaborn.

M. Blair Seaborn (ancien coordonnateur de la sécurité et du renseignement, Bureau du Conseil privé): Merci, monsieur le président. J'espère que vous me permettrez de faire la plupart de mes remarques en langue anglaise. Dans le domaine de la sécurité et du renseignement, mon vocabulaire est un peu limité en français.

If it would be helpful to you and the members, Mr. Chairman, I would like to make a brief statement at the outset in order to convey to you some of my views on a number of the questions raised at earlier meetings of this committee which appear to be of continuing interest to the members.

I was not involved in the events leading up to the creation of CSIS as a security intelligence service separate from the RCMP, nor in the drafting and passage of the legislation now before you for re-examination.

I was in fact engaged, as you indicated, and worked very far removed from what seems at times to be the rather arcane world of security and intelligence.

Looking back at those events and the decisions taken prior to the creation of CSIS and trying to avoid past abuses, after quite close association with security and intelligence matters over more than four years—from 1985 until the middle of last year—it seems to me, first, that the decision to create a separate civilian internal

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le mardi 20 février 1990

The Vice-Chairman: Since we have a quorum, I call the meeting to order. We are resuming consideration of the order of reference of Tuesday, June 27, 1989.

First of all, my friends, I would like to introduce Mr. Blair Seaborn, our witness this morning. I see here that he is a retired official, and it makes me smile to see that he is so young. Public Service pensions must be excellent, since retired officials are always very young and in awfully good health.

Mr. Seaborn has a great deal of experience and his comments will certainly be useful to us. He is a graduate of the University of Toronto. He worked for the Department of External Affairs, where he held an important position in Moscow. In 1966-67, he was the Canadian Commissioner to the Vietnam Verification Commission. He later became head of the Middle East Division at External Affairs. Then, he served as assistant deputy minister to the Department of Consumer and Corporate Affairs and deputy minister to the Department of the Environment. Finally, he was the first Co-ordinator of Intelligence and Security at the Privy Council Office. He has had an impressive career.

I shall now give the floor to our witness, Mr. Seaborn.

Mr. Blair Seaborn (former Intelligence and Security Co-ordinator, Privy Council Office): Thank you, Mr. Chairman. I hope you will allow me to make most of my comments in English. My French vocabulary in the area of security and intelligence is somewhat limited.

Si vous le permettez, monsieur le président, j'aimerais d'abord vous faire une brève déclaration afin de vous communiquer mes opinions au sujet d'un certain nombre de questions qui ont été soulevées lors de réunions antérieures de ce Comité et qui semblent encore intéresser les membres du Comité.

Je n'ai pas participé à la création du SCRS en tant qu'organisme de sécurité et de renseignement distinct de la GRC, ni à l'élaboration de la loi que vous examinez actuellement.

D'ailleurs, comme vous l'avez indiqué, j'oeuvrais alors dans un domaine tout à fait distinct de ce monde assez mystérieux de la sécurité et du renseignement.

Si je pense aux événements et aux décisions qui ont précédé la création du SCRS et à l'objectif d'éviter les abus du passé, à la lumière de l'expérience des questions de sécurité et de renseignement que j'ai acquise sur une période de plus de quatre ans—de 1985 jusqu'au milieu de l'année dernière—il me semble, d'abord, que ce fut

[*Texte*]

security service for Canada was the right one. This is despite the admitted and predictable difficulties which dogged the new organization for the first couple of years.

Secondly, a reasonable balance was struck in the legislation between meeting the needs of the state for security intelligence and protecting the rights and the freedoms of the individuals in a democratic society. Some modest improvements may be required in the wording of the legislation, but, in my view, major reworking is not required.

Thirdly, the review or audit provisions in the act, both internal and external... the Inspector General and the SIRC, while fairly elaborate and quite demanding certainly of the time of CSIS, are on the whole working well. Seen from the inside and I hope also from the outside, they appear to have gone a long way to ensuring that CSIS does act within the spirit and the letter of the act, to drawing parliamentary and public attention to shortcomings when they exist, to seeing that these shortcomings are addressed and rectified, and to dealing fairly with any grievances which individuals have had and may have in the future against CSIS.

Fourthly, despite a rather rocky start, CSIS is now settling down. It has structures, policies and people that enable it to respond to the demands of those auditors and to meet the expectations of the minister and the government.

• 1110

After these general observations, I would like to comment on just a few of the recommendations of the SIRC in its proposals to this committee for amendments to the CSIS Act.

Threats to the security of Canada: I think on balance it would be unwise to remove paragraph 2.(d) from the legislation. While domestic subversion, I would readily agree, would not appear at this time to constitute a significant threat—possibly no threat at all—we cannot be sure that this will always be the case. It would be only prudent to maintain that particular clause in the legislation in order to have a means whereby such problems could be addressed, and addressed legally, in the future.

It is, of course, important that this provision not be used in any way to interfere with legitimate dissent within Canadian society.

The review of other institutions in the Canadian intelligence community: It is important to remember why CSIS has a legislative base with provision for a review function. It derives from certain activities of its predecessor body that were found unacceptable and from the fact that any body dealing with internal security in any country has the potential to interfere with the individual rights and liberties of the citizen. That is perhaps the principal reason why legislation and a review

[*Traduction*]

une bonne décision que de créer un service civil de sécurité au Canada. Cela, je le dis malgré les difficultés qu'a connues l'organisme pendant les quelques premières années de son existence, difficultés reconnues et prévisibles.

Deuxièmement, je pense que la loi établit un juste équilibre entre la nécessité de répondre aux besoins de l'État en matière de sécurité et de renseignement et le devoir de protéger les droits et libertés des citoyens d'un pays démocratique. Il y aurait peut-être lieu d'apporter quelques petites améliorations au libellé de la loi, mais un remaniement en profondeur ne me paraît pas nécessaire.

Troisièmement, les dispositions d'examen ou de vérification prévues par la loi, sur le plan interne et externe... les services de l'inspecteur général et le CSARS, quoiqu'ils soient plutôt complexes et exigent une grande partie du temps du SCRS, fonctionnent bien dans l'ensemble. Vu de l'intérieur et, je l'espère, de l'extérieur, ils semblent avoir, dans une large mesure, réussi à assurer que le SCRS agit bien selon la lettre et l'esprit de la loi, à attirer l'attention du public et des parlementaires sur les lacunes de l'organisme, le cas échéant, à assurer que ces lacunes soient corrigées, et à traiter de façon équitable toute plainte portée par les particuliers contre le SCRS.

Quatrièmement, malgré des débuts difficiles, le SCRS prend maintenant son élan. Il s'est doté de structures, de politiques et de personnel qui lui permettent de répondre aux exigences des vérificateurs ainsi qu'aux attentes du ministre et du gouvernement.

Ces observations générales étant faites, j'aimerais maintenant vous parler des recommandations que le CSARS a faites à votre Comité en ce qui touche la modification de la Loi sur le SCRS.

Menace à la sécurité du Canada. Tout bien considéré, je ne crois pas qu'il soit sage de supprimer le paragraphe 2.d) de la loi. Je suis d'accord, la subversion interne ne semble pas actuellement constituer une menace importante—peut-être même n'y a-t-il aucune menace de ce côté—mais nous ne pouvons garantir que la situation sera toujours la même. Il serait donc prudent de conserver cette disposition de la loi afin de pouvoir légalement réagir si de tels problèmes survenaient dans l'avenir.

Il est évident que cette disposition ne doit pas être utilisée pour nuire à l'expression d'un désaccord légitime au sein de la société canadienne.

La surveillance d'autres organisations canadiennes de renseignement de sécurité. Il est important de se souvenir pourquoi le SCRS existe en vertu d'une loi qui comprend une disposition relative à la surveillance de l'organisation. En effet, cela découle de certaines activités jugées inacceptables de l'organisation qui a précédé le SCRS ainsi que du risque que tout organisme responsable de la sécurité intérieure d'un pays puisse brimer les droits et libertés personnels de citoyens. Voilà sans doute les

[*Text*]

function were thought necessary by a royal commission and by the Government and the Parliament of Canada.

We must ask ourselves whether the same conditions apply with respect to the remainder of the security and intelligence community, which deals essentially with foreign intelligence rather than with security internal intelligence.

My own view is that a good case for a review body for agencies other than CSIS cannot be made on the grounds of the protection of the rights of the individual. Therefore I do not see why the accountability channel to the responsible minister, and ultimately therefore to Parliament, is not adequate.

After more than four years on the inside, I am not aware of any abuse of power by the foreign intelligence agencies, nor of any misuse that has adversely affected individual Canadians. I am reasonably certain that I would have known about it if any such abuse or misuse had been taking place. Frankly, given the world in which we live, I am almost as sure that it would have become public knowledge.

An office of national assessments for Canada: In looking to the pros and cons of this proposal, we should take a hard look at whether the output of such a body would necessarily be better or more relevant to Canadian decision-makers than the output of the present interdepartmental system working through the intelligence advisery committee. What would the additional cost of it be? Would it necessarily receive better readership than the present product? How significant would be the loss of the exchange of knowledge and of views among analysts in several agencies and departments that now participate in the interdepartmental process? This is an integral part of the present system, and I personally came to believe that it may be of almost equal value with the end-product itself.

A secret intelligence service for Canada: The SIRC is opposed to the establishment of a separate offensive foreign intelligence agency for Canada. I agree. Quite apart from the political risks, both domestically and to our foreign relations, when things go wrong—and they will go wrong from time to time in that field—and quite apart from the cost in dollar terms of running such a service, I would have to be convinced as to what gaps in our essential knowledge about which country or which area are expected to be filled by this means. If there are such gaps, then are there other less expensive and less risky means of filling those gaps? I am certainly not persuaded by the argument that Canada should have a service because other countries have them.

I disagree, however, with the SIRC suggestion that we should and could have a sort of mini secret intelligence service by amending section 16 so that CSIS officers could on occasion act as spies abroad. I do not see that CSIS would be likely to obtain whatever information it is that

[*Translation*]

principales raisons pour lesquelles la commission royale, le gouvernement et le Parlement du Canada ont jugé bon de créer une loi et un organisme de surveillance.

Il faut nous demander si les mêmes conditions s'appliquent aux autres organisations de renseignement de sécurité qui s'occupent davantage de renseignement à l'étranger que de sécurité intérieure.

À mon avis, on ne peut justifier l'existence d'organismes de surveillance pour d'autres services que le SCRS en tenant compte uniquement de la protection des droits de la personne. Par conséquent, je ne vois pas pourquoi le système actuel de responsabilité envers un ministre et, finalement, envers le Parlement, ne serait pas satisfaisant.

Après plus de quatre ans dans le domaine, je peux dire qu'il n'y a pas eu, que je sache, d'abus de pouvoir de la part de services de renseignement de sécurité à l'étranger ni de bévues qui auraient pu nuire à des Canadiens. Si de tels abus s'étaient produits, je crois honnêtement que je l'aurais su. Et franchement, dans le monde où nous vivons, le public n'aurait pas non plus tardé à le savoir.

Un bureau national d'évaluation pour le Canada. Étant donné les avantages et les inconvénients de cette proposition, il faut bien se demander si les renseignements fournis par un tel organisme seraient nécessairement meilleurs ou plus pertinents pour les décideurs canadiens que ceux actuellement fournis par le système interministériel par l'intermédiaire du Comité consultatif des renseignements. Quels seraient les coûts additionnels? Est-ce que ce produit serait mieux considéré que le produit actuel? Quelle serait l'importance de la perte des échanges de connaissances et d'opinions entre les analystes des divers services et ministères qui font actuellement partie du groupe interministériel? Ce dernier est une partie intégrante du système actuel, et j'en suis venu à croire personnellement qu'il pourrait être d'égale valeur, du moins pour son produit.

Un service secret de renseignement pour le Canada. Le CSARS s'oppose à la création d'un service secret de renseignement extérieur. Je suis d'accord. Même en excluant les risques politiques, tant sur le plan national qu'à l'étranger, au cas où les choses tourneraient mal—ce qui est inévitable dans ce domaine—ainsi que les coûts d'exploitation d'un tel service, il faudrait me convaincre que nos connaissances essentielles sur un pays ou une région donnée comportent des lacunes qui seraient comblées par ce service. Si ces lacunes existent, n'y a-t-il pas d'autres moyens moins coûteux et moins dangereux de les combler? Ce n'est pas en me disant que le Canada a besoin de ce genre de service parce que d'autres pays en ont un qu'on pourra me convaincre.

Je suis toutefois en désaccord avec le CSARS, qui dit que nous pourrions créer un mini-service secret de renseignement en modifiant l'article 16 afin que les agents du SCRS puissent à l'occasion agir comme espions à l'étranger. Je ne vois pas comment le SCRS pourrait

[*Texte*]

is considered essential to the conduct of Canada's foreign relations without acting in an illegal fashion, unless it were to start doing that which could better be done by the proper tasking of foreign service officers.

• 1115

The section 16 amendment route would also work against the interests of CSIS as an internal security service. Amongst other things, CSIS needs co-operative working relationships with similar agencies abroad if it is to be fully effective. If the host country suspected the CSIS liaison officer was also doing a little spying for Canada on the side, an effective co-operative relationship would be unlikely.

No, the two functions are best kept quite distinct.

Review versus oversight: Although the question is not put directly by SIRC, I would like to make clear that in my view the review function is the right one for SIRC, the role envisaged by the drafters of the legislation. I do not think SIRC should undertake an "oversight" function in the American sense of the word. I therefore regret the tendency of the SIRC in its reports to use the word "oversight" as if that were its assigned function. Senator Kelly put the case well for a restatement of the review function, and I need not add more to what he had to say.

The Vice-Chairman: Thank you very much, Mr. Seaborn.

Before we start the round of questions, I would like to ask you for my own benefit, and probably also for the benefit of the members, what your responsibilities were in your capacity as co-ordinator of security and intelligence at the PCO.

Mr. Seaborn: The position is not particularly understood, and I could give you a rundown of what I did in that job.

As some of the members will know, I was the first incumbent, so the job had to develop as I moved into it. I came to that position from being Canadian chairman of the International Joint Commission, and before that, as you mentioned, deputy minister of the Environment. So I came without a long history of involvement in the intelligence community.

As a senior official at the Privy Council Office. . . the prime responsibility was that of providing support and advice to the Prime Minister, of course through the secretary to the Cabinet, on matters of security and intelligence, as part of his advisery staff in his department. This could be done either directly, by memos up to the Prime Minister, or through the Cabinet committee on security and intelligence.

I also gave a great deal of assistance to the secretary of the Cabinet, who has a wider range of responsibilities, and helped him to discharge his responsibility as the chairman

[*Traduction*]

obtenir des informations essentielles aux relations extérieures du Canada sans agir illégalement, à moins qu'il ne fasse ce qu'on pourrait préférablement confier aux agents du service extérieur.

La modification de l'article 16 irait également à l'encontre des intérêts du SCRS en tant que service de sécurité intérieur. En effet, pour être efficace, le SCRS a besoin de la collaboration de services semblables à l'étranger. Si un pays d'accueil soupçonne que l'agent de liaison du SCRS fait également de l'espionnage, il est peu probable que ses relations avec ce dernier demeurent constructives.

Je crois que les deux fonctions devraient être distinctes.

L'examen ou la surveillance. Bien qu'on n'ait pas directement posé la question au CSARS, je voudrais vous assurer qu'à mon avis, l'examen est le rôle qui convient le mieux au CSARS, soit le rôle prévu par les législateurs. Je ne crois pas que le CSARS doive choisir un rôle de surveillance, dans le sens américain du mot «oversight». C'est pourquoi je déplore l'utilisation dans le rapport du CSARS du terme «oversight» comme s'il s'agissait de son rôle. Le sénateur Kelly a très bien présenté un nouvel énoncé de la fonction d'examen, et je n'ai rien à ajouter à ce qu'il a dit.

Le vice-président: Merci beaucoup, monsieur Seaborn.

Avant de passer aux questions, j'aimerais satisfaire ma propre curiosité et celle des membres du Comité en vous demandant quelles étaient vos responsabilités en tant que coordonnateur de la sécurité et du renseignement auprès du Bureau du Conseil privé.

M. Seaborn: En effet, on ne comprend pas très bien la nature de ce poste, et je vais vous décrire rapidement ce que je faisais.

Comme certains des membres le savent, j'étais le premier titulaire du poste, qui a donc évolué à partir du moment où j'y ai accédé. Avant d'occuper ce poste, j'étais président canadien de la Commission mixte internationale et, précédemment, comme vous l'avez mentionné, sous-ministre de l'Environnement. Je n'avais donc pas beaucoup d'expérience dans le domaine du renseignement de sécurité.

En tant que haut fonctionnaire au Bureau du Conseil privé. . . Ma principale responsabilité était de donner soutien et conseils au premier ministre, évidemment par l'intermédiaire du secrétaire du Cabinet, dans le domaine de la sécurité et du renseignement, en tant qu'élément du personnel qui le conseille. Cela pouvait se faire directement, en envoyant des notes au premier ministre, ou par l'intermédiaire du comité du Cabinet sur la sécurité et le renseignement.

De plus, j'aidais grandement le secrétaire du Cabinet, qui avait une large gamme de responsabilités. Je l'aidais à assumer ses responsabilités de président du comité

[*Text*]

of the senior interdepartmental committee of officials, the deputy minister-level committee called the Interdepartmental Committee on Security and Intelligence. I was vice-chairman of that committee.

There were four main areas I covered. One was the security and intelligence policy issues, very much in the mode I have just been describing, where there were new policy proposals that had to come before consideration before government. I would be advising there. I had also under my responsibility departmental security, if you will; the physical and personnel security for the Privy Council Office, the Prime Minister's Office, the Federal-Provincial Relations Office, etc. I had responsibility for the whole range of interdepartmental intelligence assessments, operating as chairman of the Intelligence Advisory Committee. I also had policy guidance responsibilities for the Communications Security Establishment.

Those are the main jobs I had to perform there. I should perhaps mention that some 40% of my time, I should think, in reading, meetings, and what have you, would have been taken up by my capacity as chairman of the Intelligence Advisory Committee, which dealt with a wide range of intelligence matters, primarily foreign intelligence, with some others, and which was that interdepartmental gathering together of the capacities for intelligence production and analysis in a variety of agencies and departments across the system.

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): Mr. Seaborn, you are an excellent witness. I have not heard a great deal yet, but I know you are an excellent witness because of your background in the field at a time when the S and I functions in government were being modified. I think you have an excellent perspective.

• 1120

I am looking at chart prepared in 1988 by the Security Intelligence Review Committee for its report. I will show you the chart and leave it with you. The chart is already part of the committee's records.

Is the function you filled the one on the chart designated as Security and Intelligence Co-ordinator?

Mr. Seaborn: That is correct. A minor correction—Intelligence and Security Co-ordinator, merely to indicate that I was more heavily involved in intelligence analysis than the security side, but that is correct.

Mr. Lee: You also indicated that you filled roles in other committee structures, or structures indicated in the diagram to be related to the area of intelligence and security.

Mr. Seaborn: That is right. During most of my time there I served as Secretary to the Cabinet Committee on Security and Intelligence. There was a slight change in

[*Translation*]

interministériel de fonctionnaires, le comité de sous-ministres appelé Comité interministériel de la sécurité et du renseignement. J'étais vice-président de ce comité.

Mes responsabilités touchaient quatre domaines. D'abord, celui des politiques en matière de sécurité et de renseignement, où je faisais un peu ce que je viens de décrire, soit proposer de nouvelles politiques qui devaient être examinées par le gouvernement. J'agissais comme conseiller. J'étais également responsable de la sécurité ministérielle, si on peut dire. Il s'agit de la sécurité du personnel et des installations du Bureau du Conseil privé, du Bureau du premier ministre, du Bureau des relations fédérales-provinciales, etc. J'étais également chargé des évaluations interministérielles des renseignements de sécurité, et tant que président du Comité consultatif des renseignements. Je participais également à l'orientation des politiques du Centre de la sécurité des télécommunications.

Voilà donc les principales tâches que j'avais à remplir. Je devrais peut-être préciser qu'environ 40 p. 100 de mon temps de lecture, de réunions, etc., était consacré à mon poste de président du Comité consultatif des renseignements, qui traitait d'une large gamme de questions de renseignement, surtout de renseignement extérieur, et qui consultait d'autres ministères afin de réunir les compétences de recherche et d'analyse des renseignements de divers services et ministères du gouvernement.

M. Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur Seaborn, vous êtes un excellent témoin. Je ne vous ai pas entendu beaucoup encore, mais je crois que vous êtes un excellent témoin à cause de votre expérience dans le domaine, à une époque où on remaniait les services de sécurité et de renseignement. J'estime que vous devez avoir un point de vue éclairé.

Je regarde un tableau préparé en 1988 par le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité dans le cadre de son rapport. Je vais vous montrer le tableau et vous le laisser. Il fait déjà partie des procès-verbaux du Comité.

Occupiez-vous le poste de coordonnateur de la sécurité et du renseignement qui figure sur ce tableau?

M. Seaborn: Oui, c'est juste. Une petite correction: il faudrait plutôt dire coordonnateur du renseignement et de la sécurité, puisque je travaillais davantage à l'analyse de renseignements que dans le domaine de la sécurité. Mais vous avez raison.

M. Lee: Vous avez également mentionné que vous aviez d'autres rôles au sein d'autres comités ou d'autres services qui, dans le tableau, sont tous associés au domaine du renseignement et de la sécurité.

M. Seaborn: C'est juste. Pendant presque toute cette période, j'ai été secrétaire du comité du Cabinet sur la sécurité et le renseignement. Il y a eu quelques

[*Texte*]

structure later, but I did that. I was vice-chairman of the Interdepartmental Committee on Security and Intelligence, which is the senior level, the deputy head level committee of officials, chaired by the Secretary of the Cabinet.

I also acted on a weekly capacity. Precisely, every Thursday morning I acted as chairman of the Intelligence Advisory Committee, the body that reviewed and approved intelligence assessments for use by senior levels of government.

Mr. Lee: So it is fair to say you wore a number of hats.

Mr. Seaborn: Yes.

Mr. Lee: Is it fair to say there were others in the system who wore a number of hats as well, and who floated between the various mechanisms?

Mr. Seaborn: I do not think there were any who wore quite as many as I did, unless you consider the Secretary of the Cabinet, who wears so many hats you would be hard put to count them. He had responsibilities—I was his principal adviser—in the security and intelligence field as well, and did chair one of these important committees, but on a day-to-day, full-time basis I think I was the only one who had as broad a range of responsibilities as that.

Mr. Lee: If you follow the line in the diagram, it flows from the box where you sit as I and S Co-ordinator, down to CSE.

Mr. Seaborn: Yes.

Mr. Lee: Am I accurate in saying that CSE intelligence data would move from CSE to your desk?

Mr. Seaborn: It was my responsibility to provide policy, and to some extent, operational guidance to the CSE, and to help to do that on behalf of the government as a whole, in its dual capacity of protecting the security of Canadian communications, and intercepting certain foreign communications. That agency was meant to act and did act on behalf of the government as a whole rather than just one department.

The Minister of National Defence is responsible for answering to matters involving that organization in Parliament, and therefore it was in part my responsibility, in co-operation with the deputy minister of National Defence, to ensure the Minister of National Defence was knowledgeable about matters of CSE, and able to respond to any questions that would be put on that subject.

Mr. Lee: Is it fair to suggest that CSE does not really have any connection at all with the Solicitor General's functions in S and I matters?

Mr. Seaborn: There is no line direction there at all. But I hasten to mention it provides a service that is used very widely within the Government of Canada.

Mr. Lee: I would like to spend a few moments on CSE because it is an area Canadians do not know a lot about, and one I certainly know nothing about either. Perhaps

[*Traduction*]

changements de structure par la suite, mais j'ai gardé ce rôle. J'étais vice-président du Comité interministériel de la sécurité et du renseignement, qui est un comité de sous-ministres présidé par le secrétaire du Cabinet.

Chaque semaine, le jeudi matin, je jouais le rôle de président du Comité consultatif des renseignements, soit le comité qui examine et approuve les évaluations de renseignements qui sont utilisées au niveau supérieur du gouvernement.

M. Lee: Vous agissiez donc à plusieurs titres.

M. Seaborn: Oui.

M. Lee: Peut-on dire également que d'autres personnes dans le système agissaient à plusieurs titres également et pouvaient passer d'un service à l'autre?

M. Seaborn: Je ne crois pas qu'il y en avait beaucoup qui avaient autant de postes que moi, à l'exception du secrétaire du Cabinet, dont il est difficile de compter tous les titres. J'étais son principal conseiller. Il avait également des responsabilités dans le domaine du renseignement de sécurité et présidait l'un de ces importants comités. Mais si l'on considère le travail quotidien, j'étais peut-être le seul qui avait des responsabilités aussi variées.

M. Lee: En regardant le diagramme, vous verrez un trait reliant le coordonnateur du renseignement et de la sécurité et le CST.

M. Seaborn: Oui.

M. Lee: Ai-je raison de dire que des renseignements du CST se retrouvaient sur votre bureau?

M. Seaborn: L'une de mes responsabilités était l'élaboration des politiques et l'orientation du fonctionnement du CST. Je devais l'aider à remplir le rôle qu'il joue au nom du gouvernement, soit la protection de la sécurité des télécommunications canadiennes et l'interception de certaines communications étrangères. Pour remplir le rôle qu'on lui avait confié, ce service agissait au nom de tout le gouvernement plutôt que d'un seul ministère.

Le ministère de la Défense nationale est responsable de ce service devant le Parlement. J'avais donc la responsabilité, en collaboration avec le sous-ministre de la Défense nationale, de veiller à ce que le ministre de la Défense nationale connaisse les questions relatives au CST et puisse répondre à toute question posée à son sujet.

M. Lee: Peut-on affirmer que le CST n'a aucun lien avec les services du Solliciteur général en matière de renseignements de sécurité?

M. Seaborn: Il n'y a pas du tout de lien direct. Mais je dois immédiatement préciser que ses services sont utilisés par beaucoup d'organismes du gouvernement du Canada.

M. Lee: J'aimerais prendre quelques instants pour parler du CST, puisque c'est un service très peu connu des Canadiens et dont j'ignore vraiment tout. Vous le

[*Text*]

you do, and you might be able to help the committee along in that regard. I suppose we would have to make reference to the period when you were there. I am kind of looking for your comment on what degree of intrusiveness CSE would bring to bear in its gathering of electronic communications—intrusiveness vis-à-vis Canadians.

• 1125

Mr. Seaborn: I am in some difficulty with respect to answering questions about CSE, precisely because of the oaths of office and secrecy I took. Because it is involved in an extremely sensitive area, both the protection of Canadian government communications and the interception of foreign communications, in a way designed to assist the foreign defence policy of Canada, it is an ultra-secret organization, as is any such body in any country of the world.

I believe I am correct in saying that the only official and formal avowal statement about the role and functions of CSE in this country is the one that was given in 1983 to the special committee of the Senate that was looking at the CSIS legislation, one given by Jean-Luc Pepin. It would be difficult for me to go beyond the statement given there.

Could I, however, hark back to the general statement I made in my opening remarks, and that is that I am as confident as one can ever be about things in this life that if there had been any misuse of the purposes and functions of that organization—and its purpose is, for these purposes, to intercept foreign communications, to assist in the foreign defence policy of Canada—I would have come to know about it. I suspect that within not too much time it would have become public knowledge as well. That is just the way the world goes.

Mr. Lee: Even though it was ultra-secret.

Mr. Seaborn: Yes.

I am in the odd position of having to be, if I am to take my oath seriously, which I do, very close-mouthed about that organization. I apologize to the committee for that. I know, of course, that there have been articles and even extensive books written about the general subject of communications intelligence. It is the old problem of "did I read that in *The New York Times* or was it in a top-secret telegram that just came across my desk". When you have a flow of such information from a variety of sources it becomes difficult to remember exactly where it came from, and therefore I am in a bit of a bind, and I apologize for it, about going very far into anything related to CSE.

Mr. Lee: You did refer to your understanding that CSE had at least two functions. One was to gather electronic foreign intelligence and the second was to protect Canadian communications.

Mr. Seaborn: That is right. To make sure that our ciphers and our machines are not being listened to by others.

[*Translation*]

connaissez peut-être mieux et vous pourriez aider le Comité en nous expliquant de quoi il s'agit. J'imagine que vous devrez parler de l'époque où vous étiez en poste. J'aimerais savoir à quel point l'interception de télécommunications électroniques peut être source d'indiscrétions pour les Canadiens.

M. Seaborn: En raison du serment d'office et du secret professionnel, il m'est difficile de répondre à vos questions relatives au CST. Comme il travaille dans un domaine très délicat, soit la protection des télécommunications du gouvernement canadien et l'interception des communications étrangères, et qu'il contribue à la défense extérieure du Canada, ce service est ultra-secret, comme tout service semblable de tout autre pays du monde.

Je ne crois pas me tromper en disant que la seule déclaration officielle sur l'existence, le rôle et les fonctions du CST au Canada a été faite par Jean-Luc Pepin en 1983, au comité spécial du Sénat qui examinait la loi sur le SCRS. Il me serait difficile d'aller plus loin que cette déclaration.

J'aimerais toutefois revenir à une déclaration générale de mon exposé. Je suis persuadé que s'il y avait eu un usage abusif du rôle et des fonctions de ce service, qui sont d'intercepter les communications étrangères et de contribuer à la politique de défense extérieure du Canada, j'aurais fini par le savoir. Et je soupçonne d'ailleurs qu'en très peu de temps, le public l'aurait appris également. C'est la vie.

M. Lee: Même si c'était ultra-secret.

M. Seaborn: Oui.

J'ai prêté un serment que je prends au sérieux et je suis malheureusement obligé de rester muet comme une carpe au sujet de ce service. Je m'en excuse auprès du Comité. Je sais bien sûr qu'on a écrit des articles et même des ouvrages volumineux sur le sujet général du renseignement en matière de télécommunications. Vous connaissez le vieux problème: «Ai-je lu cela dans le *New York Times* ou dans un télégramme ultra-secret qu'on a livré à mon bureau»? Lorsqu'on reçoit autant d'informations de sources diverses, il est difficile de se souvenir de leur provenance exacte, et voilà pourquoi il m'est difficile de parler de quoi que ce soit se rapportant au CST; j'en suis désolé.

M. Lee: Vous avez tout de même dit que le CST avait au moins deux rôles: la cueillette de renseignements de sécurité étrangers et la protection des télécommunications canadiennes.

M. Seaborn: C'est juste. Il faut nous assurer que nos encodeurs et nos appareils ne sont pas écoutés par d'autres.

[*Texte*]

Mr. Lee: In terms of technological capability of CSE, where do you think the committee should look in the event the committee felt that it should? Who or where?

Mr. Seaborn: I think you would go through the Minister of National Defence, who has the accountability for CSE. He answers to Parliament, and therefore it seems to me that is the chain you would have to look to.

Mr. Lee: And he or she would answer if he or she could speak about it.

Mr. Seaborn: That is it, yes.

Mr. Lee: You indicated that you felt that a case had not been made for Parliament wanting to impose some form of monitoring or oversight on other intelligence-gathering agencies.

• 1130

Mr. Seaborn: Yes, I said so because virtually all the agencies other than CSIS are engaged in the matter of foreign intelligence rather than security internal intelligence. The principal reason, in my view, why we have the detailed and I think quite good legislation related to CSIS and all its review functions is to ensure the protection of the rights and the liberties of Canadians against interference by an organization which anywhere could rapidly interfere and easily interfere with their rights if they did not have that protection.

I do not see that same situation applying to the collection of foreign intelligence, either the collection or the analysis of foreign intelligence. It is by definition attempting to ascertain the capabilities, the intentions, the plans of foreign governments which could have an effect on Canadian interests. That is what foreign intelligence is about. That is not a formal definition. I have formal definitions as well. And by definition, therefore, it does not seem to me to be of the kind that would warrant that quite elaborate mechanism of protection of the Canadian individual, which is certainly warranted where an internal security intelligence service is concerned.

Mr. Lee: This is more than semantics. I have been puzzled from day one in this committee. We have heard from many witnesses, including SIRC and the Inspector General, about their interpretation of section 12 of the CSIS Act, and that is the simple mandating section. I am sure you have read it.

Mr. Seaborn: Yes.

Mr. Lee: That is the section that says under duties and functions of the service:

> The service shall collect, by investigation or otherwise, to the extent. . .

That is the section that mandates the service "to collect", etc. There are no restrictions put on that other than the phrase "to the extent that it is strictly necessary". I am trying to figure out why almost everyone who has appeared as a witness does not look at that section when

[*Traduction*]

M. Lee: Dans le domaine de la compétence technique du CST, sur quoi le Comité devrait-il se pencher s'il estimait devoir le faire? Sur qui ou sur quoi?

M. Seaborn: Je crois qu'il faudrait vous adresser au ministre de la Défense nationale, qui est responsable du CST. Il doit en répondre devant le Parlement; c'est pourquoi j'estime qu'il faudrait vous adresser à lui.

M. Lee: Et le ou la ministre nous répondrait si c'est possible.

M. Seaborn: C'est cela, oui.

M. Lee: Vous dites qu'il n'y a pas d'arguments suffisants pour que le Parlement veuille imposer une forme de surveillance ou d'examen des autres services de recherche de renseignements.

M. Seaborn: Je l'ai dit parce que presque tous les organismes semblables s'attachent au renseignement étranger plutôt qu'au renseignement interne. À mon avis, la principale raison pour laquelle nous avons une loi aussi détaillée et aussi bonne sur le SCRS, avec son dispositif de surveillance, c'est que nous voulons protéger les droits et les libertés des Canadiens contre toute ingérence de la part d'un organisme qui, autrement, pourrait rapidement et facilement piétiner ces droits et ces libertés.

Je ne vois pas le même danger pour ce qui est du renseignement étranger, de la cueillette ou de l'analyse du renseignement étranger. C'est par définition une activité qui tente d'établir la capacité, les intentions et les projets des gouvernements étrangers qui pourraient avoir des répercussions sur les intérêts canadiens. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas selon moi une activité qui commande un mécanisme de protection des droits individuels des Canadiens autant qu'un service de renseignement interne.

M. Lee: C'est plus qu'une question de sémantique. Je m'interroge à ce sujet depuis que je suis à ce Comité. Nous avons entendu plusieurs témoins, y compris le CSARS et l'inspecteur général, nous dire quelle était leur interprétation de l'article 12 de la Loi sur le SCRS, l'article qui établit son mandat. Je suis sûr que vous le connaissez.

M. Seaborn: Oui.

M. Lee: C'est l'article qui prévoit ce qui suit, sous fonctions du service:

> Le Service recueille, au moyen d'enquêtes ou autrement, dans la mesure. . .

Le service doit donc «recueillir» des renseignements, et il est seulement limité par la mention «dans la mesure strictement nécessaire». Je me demande pourquoi presque tous les témoins qui comparaissent devant nous passent outre cet article lorsqu'ils parlent de la cueillette de

[*Text*]

we talk about CSIS gathering intelligence either domestically or offshore. I read that section and I see CSIS gathering by investigation wherever the heck it wants.

Then I go to section 16 which deals with collaborating with External Affairs and DND, and there are some restrictions put on it there. If you have had an opportunity to look at this section, can you tell me whether or not you believe, given the wording of the mandate section 12, that CSIS is restricted from gathering intelligence offshore?

Mr. Seaborn: CSIS may gather intelligence offshore if that information is related to threats to the security of Canada, and of course section 12 must be read in conjunction with section 2 which defines threats to the security of Canada. To the best of my knowledge this is the only wording in legislation that attempts to grapple with the question of threats to the security of Canada but it is, I think you will agree, a fairly limited series of threats. They are listed under paragraphs 2.(a), (b), (c) and (d).

You can open your mind to have a much broader concept of what would be threats to the security of Canada, not these ones but other ones which one could think of. The other threats could include a military threat—that is not mentioned here—a military threat to Canada's integrity. Another one could be an economic threat to Canada's integrity. Another one of which we are becoming perhaps increasingly aware with passing time is an environmental threat, be it from something like global warming to the depletion of our resources.

I think it must be recognized that we are dealing here with a comparatively narrow and specific set of threats to the security of Canada, which are ones Parliament thought ought to be dealt with, and could be dealt with, by an internal security intelligence organization. That is why I say you must read section 12 in connection with the definitions in section 2, and therefore, that does make a fairly restricted series of responsibilities. If you just read section 12 by itself and did not pay much attention to "strictly necessary", for example, you could envisage CSIS going ahead and acting as an overseas spy agency. No, seeking out information that is required, seeking it out abroad, which might be required for the better conduct of Canada's foreign relations, is not stated in the act.

• 1135

Mr. Lee: I understand.

Mr. Seaborn: I think that distinction is important to realize, that we are dealing with a comparatively narrow concept of threats to the security of Canada.

Mr. Brewin (Victoria): Let me pick up on CSE. You stated and confirmed that the mandate of CSE is to protect Canadian government communications and to intercept foreign communications. The precise question

[*Translation*]

renseignements par le SCRS au pays ou à l'étranger. De la façon dont je comprends cet article, le SCRS peut recueillir presque tous les renseignements qu'il désire par voie d'enquêtes.

Il y a également l'article 16 qui parle d'une collaboration avec le ministère des Affaires extérieures et le ministère de la Défense nationale. Il fait état, lui, de certaines restrictions. D'après ce que vous savez de l'article 12, qui porte sur le mandat du service, pouvez-vous me dire si, à votre avis, le SCRS est empêché de quelque façon que ce soit de recueillir des renseignements à l'étranger?

M. Seaborn: Le SCRS peut recueillir des renseignements à l'étranger si ces renseignements ont quelque chose à voir avec des menaces envers la sécurité du Canada, parce que l'article 12 doit être lu à la lumière de l'article 2, qui définit ces menaces envers la sécurité du Canada. À ma connaissance, ce dernier article est la seule disposition législative qui tente de cerner la question des menaces envers la sécurité du Canada, lesquelles menaces sont assez limitées dans ce contexte, vous en conviendrez. C'est aux alinéas 2.a), b), c) et d).

Il serait possible de concevoir beaucoup d'autres menaces envers la sécurité du Canada—des menaces militaires—mais elles ne sont pas mentionnées ici. Il pourrait également y avoir des menaces économiques envers l'intégrité du Canada, sans parler d'un sujet qui est de plus en plus d'actualité: les menaces sur le plan écologique, qu'il s'agisse du réchauffement de l'atmosphère ou de l'épuisement des ressources nationales.

C'est assez limité, vous en conviendrez, comme menaces envers la sécurité du Canada, telles qu'envisagées par le Parlement, dans le cadre de l'activité d'un service de renseignement interne. Comme l'article 12 renvoie aux définitions établies à l'article 2, les responsabilités du service sur ce plan sont quand même assez limitées. Si vous lisez seulement l'article 12 et que, par hasard, vous ne prêtez pas beaucoup attention à la mention «strictement nécessaire», vous ne pouvez pas concevoir que le SCRS puisse agir en tant que service d'espionnage à l'étranger. Il n'est pas question dans la loi d'aller chercher à l'étranger quelque information que ce soit qui pourrait être nécessaire à une meilleure conduite des affaires extérieures du Canada.

M. Lee: Je comprends.

M. Seaborn: Il faut voir que c'est une conception assez étroite de ce que peuvent représenter des menaces envers la sécurité du Canada.

M. Brewin (Victoria): Je reviens au Centre de la sécurité des télécommunications. Vous avez confirmé le fait que le mandat du centre est de protéger les communications du gouvernement canadien et

[*Texte*]

is: has the CSE intercepted the communications of residents in Canada?

Mr. Seaborn: I would have to check to find out, but even if I knew, I would have to say that is an operational matter and I am not at liberty to speak of it. That is not the purpose for which they exist, and I think I must fall back on my main argument that, as opposed to the protection of the security of Canadian communications, their purpose is to assist in the foreign and defence policies of Canada by intercepting foreign communications.

Mr. Brewin: But is that not the point, Mr. Seaborn, that you cannot answer that question? You cannot give the Canadian people assurance that CSE acts within its mandate; therefore, there needs to be some body like SIRC that can do that job on behalf of the people of Canada and the Parliament of Canada.

Mr. Seaborn: What I am saying, Mr. Chairman, is that after four years of very close association I am completely confident that there is not any misuse of the mandate. But I also say that I am not at liberty—and this makes life difficult and, I am sure, frustrating for members of this committee—to provide the kind of chapter and verse, the precise operational procedures, the internal safeguards that are in place to ensure that CSE does not go beyond its mandate.

Mr. Brewin: But you are the first person with some level of independence who has come publicly and said what you have just said, that you are confident there is no misuse of that mandate.

As I understand the idea of SIRC and what its appeal is, it is a body that is mandated under legislation to give that precise clearance to CSIS, which has very special powers. The CSE has very special capabilities, and as I understand the rationale of the SIRC recommendation—one that appeals to me—it would seem that this would permit Parliament and the Canadian people to have some measure of confidence in the fact that CSE is sticking within its mandate and can do so in a way that does not violate the need for secrecy. How do you get past that argument?

Mr. Seaborn: I think I cannot help you in the matter of stating what would be persuasive and convincing to parliamentarians. You have a perspective on it. All I can say is that, from watching this part of the intelligence and security community from the inside, I feel comfortable with such internal safeguards and assurances as exist. I am not feeling uneasy about what CSE is doing in the sense of threats to Canadians. But that, I agree, cannot help you.

[*Traduction*]

d'intercepter les communications étrangères. Ma question précise est la suivante: le centre n'a-t-il jamais intercepté des communications de résidants du Canada?

M. Seaborn: Il faudrait que je vérifie, mais même si j'étais sûr de la réponse, je ne me sentirais pas libre de vous la donner, parce que votre question porte sur l'aspect opérationnel. Ce n'est pas sa raison d'être. Je reviens à ce que je disais: son but est d'aider à la conduite de la politique extérieure et de la politique de défense du Canada en interceptant les communications étrangères, plutôt que de protéger la sécurité des communications canadiennes.

M. Brewin: Le fait que vous ne puissiez pas répondre à la question n'est-il pas important en lui-même, monsieur Seaborn? Vous ne pouvez pas assurer à la population canadienne que le centre respecte son mandat. Donc, il convient de créer un organisme comme le CSARS qui puisse le vérifier pour la population et le Parlement canadien.

M. Searborn: Ce que je dis, monsieur le président, c'est qu'après avoir travaillé pendant quatre ans en étroite collaboration avec le centre, je suis tout à fait sûr qu'il n'abuse pas de son mandat. Cependant, je dis également—et je suis conscient du fait que la situation doit être extrêmement frustrante pour les membres du Comité—que je ne suis pas en mesure de révéler dans les détails les procédures opérationnelles et les soupapes de sécurité internes qui ont été mises en place pour veiller à ce que le centre ne dépasse pas la portée de son mandat.

M. Brewin: Vous êtes quand même la première personne qui ait un degré d'indépendance quelconque et qui ait pu indiquer publiquement ce que vous venez d'indiquer, c'est-à-dire que vous croyez sincèrement que le mandat du centre n'a pas donné lieu à des abus.

Si je comprends bien le rôle du CSARS, pour y revenir, il consiste, en vertu de la loi, à donner précisément cette assurance pour ce qui est du SCRS, lequel dispose de pouvoirs très particuliers. Le Centre de la sécurité des télécommunications détient également des pouvoirs très spéciaux. La recommandation relative à un organisme semblable au CSARS—elle me plaît fort, je dois vous l'avouer—permettrait au Parlement et au peuple canadien, il me semble, d'être assurés que le centre s'en tient à son mandat, et ce, d'une façon qui ne violerait pas la nécessité du secret. Comment ne pouvez-vous pas accepter la logique de cet argument?

M. Seaborn: Je ne peux pas vous aider pour ce qui est d'une mesure qui pourrait persuader ou convaincre les parlementaires. Vous êtes mieux placés que moi pour juger de cet aspect de la question. Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'après avoir eu l'occasion de voir fonctionner de l'intérieur cet élément du dispositif de renseignement et de sécurité, je suis satisfait des garanties et des précautions internes qui ont déjà été prévues. En ce qui me concerne, le Centre de la sécurité des télécommunications ne menace en rien les Canadiens. Je conviens cependant que ce n'est peut-être pas quelque chose qui peut vous aider beaucoup.

[*Text*]

• 1140

Mr. Brewin: That is very reassuring, and given your service to this country it is doubly reassuring. If we created a post that kept an eye on the CSE, it may not take you very many days of the week to do the job, but it would be an assurance that we do not otherwise have. So I think you are making an illogical jump, from your own personal satisfaction that CSE is living within its mandate to the proposition that SIRC or some similar body should not be in place, so that the rest of us can feel the same level of confidence. Now, can you get past that argument for me or do you leave it at that?

Mr. Seaborn: I am not persuaded of its importance. I am clearly persuaded of the importance of having those sorts of safeguards with respect to an internal security service, which by definition can mess up all our lives if it wants to. I do not see that in the area of foreign intelligence as being a highly useful and relevant operation. But I am obviously imbued with my own personal experience and it is difficult to escape entirely from that.

Mr. Brewin: Then the same basic logic may apply to some of the other intelligence-gathering and security agencies in Canada.

Let me go past that to another area. Let me move to paragraph 2.(d). Your recommendation is that we ought not to remove paragraph 2.(d) because, as I understood you, while there is not a significant threat that would fall within the definition of paragraph 2.(d) at the current point, there might be.

Mr. Seaborn: I would say on the experience of history, not just ours but other countries' history, that always is a possibility,. There will be internal activity of a kind that could be highly threatening to the integrity of a country and conducted not only by legal dissent, by open activity, but also by clandestine activity. In other words, it is not an impossibility that, from whatever organization one might care to imagine now in the future, attempts could be made to act somewhat in the same way that foreign agencies have acted from time to time—i.e., they have attempted to penetrate governments, to put people of their persuasion in those governments, or to subvert people already working in governments to share with them the secrets the government may have. That is what classical espionage is all about, if you will, or some parts of espionage. I think it is not to be excluded that that sort of activity, which could certainly be very threatening to the security and integrity of a state, could also arise as an emanation of the work of a domestic organization.

Mr. Brewin: Let me first ask you, as a student of Canadian history, to give us some examples in Canadian history, if you can give us any, where activities occurred which would only fall under paragraph 2.(d) and would

[*Translation*]

M. Brewin: C'est rassurant, même doublement rassurant, compte tenu de vos états de service. Si nous étions amenés à créér un poste de surveillant du Centre de la sécurité des télécommunications, nous pourrions compter sur le fait qu'il ne vous faudrait pas beaucoup de temps pour vous y adapter. Nous y trouverions en tout cas une assurance que nous n'avons pas actuellement. Je trouve que vous n'êtes pas logique lorsque vous dites d'une part que vous avez l'assurance personnellement que le Centre de la sécurité des télécommunications respecte son mandat et d'autre part qu'il n'est pas nécessaire de faire intervenir le CSARS ou un organisme semblable pour que nous puissions tous partager le même sentiment. Voulez-vous essayer de m'expliquer votre attitude encore une fois, ou voulez-vous simplement vous en tenir à ce que vous avez déjà dit?

M. Seaborn: Je ne suis pas convaincu de l'importance d'une telle mesure. J'en comprends très bien la nécessité pour ce qui est d'un service de sécurité interne, qui par définition peut rendre la vie très difficile aux citoyens, s'il le désire. Pour un service de renseignements étranger, il me semble que ce n'est pas aussi évident. Je parle cependant à partir de mon expérience personnelle. Je suppose que je ne peux pas tellement faire autrement.

M. Brewin: Il me semble que la même logique pourrait s'appliquer aux autres organismes de renseignements et de sécurité au Canada.

J'aborde cependant une autre question, l'alinéa 2.d). Vous nous dites de ne pas supprimer l'alinéa 2.d) parce que, selon vous, même s'il n'y a pas de menace importante de cet ordre actuellement, il pourrait y en avoir un jour.

M. Seaborn: Compte tenu non pas seulement de notre expérience, mais également de celle des autres pays, la possibilité existe. Il pourrait y avoir une activité interne qui menace au plus haut point l'intégrité du pays, et cette activité pourrait être non pas seulement légale et ouverte, mais également clandestine. En d'autres termes, il n'est pas du tout exclu qu'un organisme quelconque tente un jour d'agir exactement de la même manière que des organismes étrangers ont déjà agi à certains moments—c'est-à-dire s'infiltrer dans le gouvernement, mettre en place des partisans de leur doctrine à l'intérieur du gouvernement ou persuader des gens qui se trouvent déjà à l'intérieur du gouvernement de révéler des secrets. Et c'est certainement une forme de l'espionnage tel que nous le connaissons. Il n'est pas du tout impossible que ce genre d'activité, qui pourrait menacer au plus haut point la sécurité et l'intégrité de l'État, puisse aussi être menée un jour par un organisme canadien.

M. Brewin: En tant que personne qui connaît bien l'histoire canadienne, pouvez-vous nous donner des exemples d'activités qui se seraient produites et qui auraient relevé seulement de l'alinéa 2.d), et non pas des

[*Texte*]

not be caught up under paragraph 2.(a) or 2.(c). What example is there in Canadian history of this ever happening?

Mr. Seaborn: I am not speaking of examples that have happened in Canadian history. I am talking now of the desirability of having the capacity to act against any such threat should it arise. I am not the lawyer, I am not the drafter of this act, obviously, but it seems to me without that particular paragraph, of which I see no need to avail ourselves at the present, we would be unable to act if a domestic organization within Canada attempted to do some of those things I just described to you—i.e., to penetrate or to subvert, to get at the inner secrets of government.

Mr. Brewin: I suppose that takes us into an argumentative exchange. If it has not happened in the 120 years or more of Canadian history and we see no current threat—we have significant protections under paragraphs 2.(a) and 2.(c). We have a continuing capacity legally to gather information on this happening. We have legislation that deals with oaths of office and so forth.

• 1145

On the other hand, the government is asking us to continue to keep in force a section that has been abused, at least the government's claimed right to engage in special activities that it would not be legally permitted to do without that section, which interferes with Canadian civil liberties. The record speaks against it rather than for it. I suppose one cannot argue that what never happened will not happen in the future, but. . .

Mr. Seaborn: I would agree. That is the section that is most likely to come to the heart of threats to individual rights and and freedoms—

Mr. Brewin: In fact, has in history.

Mr. Seaborn: —yes—and if I am correctly informed, there are quite special controls. I have read something in the press even since I have left my last office to the effect that some additional controls are put on even such limited work as CSIS is now able to do—you have mentioned the open sources—on subversion.

Mr. Brewin: But that is a voluntary restraint—

Mr. Seaborn: Quite so.

Mr. Brewin: —that it is very clear the government would drop in an instant if it thought it was being threatened. The difficulty is that those kinds of threats are often perceived threats against the particular perspective of a government rather than, arguably, against the very fundamental nature of our government. We had that argument to some extent in the early 1970s in Canada, and we may have it again.

[*Traduction*]

alinéas 2.a) ou 2.c)? Y a-t-il eu déjà des cas de ce genre au Canada?

M. Seaborn: Je ne parle pas de choses qui auraient pu se produire au cours de l'histoire du Canada. Je parle de la capacité d'agir de façon opportune contre toute menace de ce genre qui pourrait se présenter. Je ne suis pas avocat, je n'ai pas rédigé cette loi, c'est sûr, mais il me semble que sans cet alinéa, qui n'a peut-être pas d'utilité actuellement, nous ne pourrions pas réagir au moment opportun si un organisme canadien s'adonnait au Canada aux activités que j'ai décrites—c'est-à-dire essayait de s'infiltrer à l'intérieur du gouvernement afin de connaître ses secrets.

M. Brewin: Nous pourrions nous engager dans une discussion sur ce point. Si la chose ne s'est jamais produite en 120 ans ou plus d'histoire du Canada, et il n'y a pas de menace actuellement. . . les alinéas 2.a) et 2.c) offrent une excellente protection. Nous avons déjà la capacité de recueillir légalement des renseignements sur une telle situation, si elle se présente. Nous avons des lois sur les serments d'office et un certain nombre d'autres choses.

Par ailleurs, le gouvernement nous demande de maintenir en place un article qui a donné lieu à des abus; à tout le moins, le gouvernement prétend avoir le droit de s'adonner à des activités spéciales qui lui seraient interdites sans cet article, qui va à l'encontre des libertés civiles des Canadiens. A la lumière de l'expérience, il comporte plus de désavantages que d'avantages. Il est peut-être impossible de dire que telle ou telle chose n'arrivera jamais, mais. . .

M. Seaborn: Je conviens avec vous que c'est l'article qui a le plus de chance de constituer une menace pour les droits et libertés individuels. . .

M. Brewin: Il a été une menace dans le passé.

M. Seaborn: . . . oui. . . mais si je suis bien renseigné, il y a également des contrôles bien spéciaux qui s'exercent. Depuis mon départ, j'ai lu des comptes rendus de journaux selon lesquels des contrats supplémentaires s'appliquent même au travail limité que peut faire le SCRS en matière de subversion—vous avez mentionné les sources.

M. Brewin: Il s'agit cependant d'une précaution volontaire. . .

M. Seaborn: Je le reconnais.

M. Brewin: . . . que le gouvernement laisserait tomber sans hésiter s'il avait le malheur de se sentir le moindrement menacé. Le problème est que ces menaces sont souvent dirigées contre une idée du gouvernement en particulier plutôt que contre la nature fondamentale du gouvernement. Nous avons débattu ce genre d'argument au début des années 70 au Canada, et nous pourrions avoir à le faire encore.

[*Text*]

Let me now go to the issues of the ONA and the interdepartmental liaison approach that has been used in Canada. Let me start with seeing if I can get an understanding of the government's capacity to engage in co-ordinated national assessment. For example, what sort of staff, in numbers, did you have working directly for you in this area?

Mr. Seaborn: In that part of my secretariat, a very modest staff consisting of a director, a sort of executive director, a fairly senior level, and I think usually about five officers plus a bit of support staff, who helped me in effect to run the process of the Intelligence Advisory Committee.

Under our system, the initial drafting of analyses of assessments is—I think it is still, but I had better say "was" to be sure—done by individual departments that, for their own reasons, have a capacity for intelligence analysis, and the primary ones there are External Affairs on the political-economic side, National Defence on the military side, and CSIS for the security side. So on the basis of the agreement reached as to what our committee and its substructure should be working on—and that is one of the things we did week by week, to say, what should we be preparing now, what will the government need by way of intelligence in this and that area?—initial drafts would be prepared by one or the other of these agencies, and a few others as well. Then they would be put through a process of interdepartmental discussion and tightening to make sure that the facts and the line of argumentation was sound and then would come up eventually to the fairly senior level committee that I chaired week by week on Thursday mornings.

Mr. Brewin: So the testing of the quality of an assessment coming out of CSIS, for example, might be done by a process of committee pummelling, if I can put it that way.

Mr. Seaborn: Yes.

Mr. Brewin: Would it also be referred back to analysts in other departments for critical review? Did that happen?

• 1150

Mr. Seaborn: Yes. I should say, though, that for the day-to-day, more operational types of security intelligence, CSIS has the responsibility and the capacity to prepare those on its own and to make them available where required throughout government. But what we described as "strategic security intelligence"—that is, those areas—and perhaps terrorism is the best one—where what you know about what is happening in Canada can only be understood properly if you also understand what is happening in a country of origin and the linkages are there—that kind of broader-reaching intelligence was

[*Translation*]

Je passe maintenant à la question du Bureau national des évaluations et de l'approche de la liaison interministérielle qui a été utilisée au Canada. J'aimerais d'abord avoir une idée juste de la capacité du gouvernement de mener des évaluations nationales de façon coordonnée. En ce qui vous concerne, combien de personnes travaillant dans ce domaine aviez-vous directement sous vos ordres?

M. Seaborn: Pour ce qui est de cette section du secrétariat, il y avait un effectif assez limité, qui comprenait une sorte de directeur administratif, à un niveau assez élevé, habituellement cinq subalternes et du personnel de soutien. Ces personnes m'aidaient en quelque sorte à m'occuper du Comité consultatif des renseignements.

En vertu de notre système, la rédaction initiale des analyses d'évaluation était—je pense que c'est encore le cas, mais je dis «était» pour être plus sûr—effectuée par les ministères qui, pour toutes sortes de raisons, avaient déjà une capacité d'analyse des renseignements, les principaux étant le ministère des Affaires extérieures pour les renseignements politico-économiques, le ministère de la Défense nationale pour les renseignements militaires et le SCRS pour la sécurité. Selon les ententes auxquelles nous en venions sur ce que notre comité et sa sous-structure devaient faire—nous nous réunissions toutes les semaines pour déterminer ce que nous devions préparer, ce dont le gouvernement avait besoin en matière de renseignements dans tel ou tel domaine—des projets d'analyse étaient préparés par l'un ou l'autre de ces organismes; il y en avait quelques-uns en plus de ceux que j'ai mentionnés. Ensuite, on en discutait entre ministères et on essayait de préciser les analyses; on vérifiait les faits et la logique des arguments. Enfin, les analyses parvenaient au comité que je présidais toutes les semaines, le jeudi matin, à un niveau assez élevé.

M. Brewin: La mesure de la qualité des évaluations qui pouvaient venir du SCRS, par exemple, était donc la discussion animée qui pouvait en résulter en comité.

M. Seaborn: Oui.

M. Brewin: Les analystes d'autres ministères se voyaient-ils demander leur avis? Procédait-on de cette façon de temps en temps?

M. Seaborn: Oui. Je devrais ajouter que dans le quotidien, disons, c'est-à-dire pour les renseignements de sécurité plus opérationnels, le SCRS a à la fois la charge et les moyens d'en faire lui-même la préparation et de les transmettre aux services gouvernementaux intéressés. Mais lorsqu'il s'agit de renseignements de sécurité de caractère stratégique, c'est-à-dire dans les domaines où ce qui se passe au Canada ne peut s'expliquer pleinement que dans le contexte de ce qui se passe dans un autre pays et où il s'agit, si vous voulez, de remonter la chaîne, les données recueillies sont transmises aux divers comités rattachés au

[*Texte*]

indeed brought through the IAC committee system for rigorous analysis. And indeed analysts at a working level could have at, and did have at, the first draft, which in that case could have come from CSIS or could have come from External Affairs, and then it would move up to more senior levels for examination.

Mr. Brewin: When did you leave your position? When did you retire?

Mr. Seaborn: In May of last year.

Mr. Brewin: Can you give us a rating of the quality of the assessments that came out of CSIS towards the end, say the last year of your period there?

Mr. Seaborn: Yes; and I think what I would say would be "improving solidly and constantly over that time". If I remember correctly, it was identified in one of the earliest reports of the CIRC that the analytical capacity seems not to be fairly strong within CSIS. Attention was certainly drawn to that by the Osbaldeston report, and I know this has been a very high priority for the director, and he is acting in response to what is felt to be important by the government at large, that you have to improve the quality of that analysis. I can assure you it has improved very significantly over the last few years as they built up the people in numbers and in qualifications to analyse that work.

What really matters at the end is the analysed piece of intelligence, the assessment. That is what a minister is going to look at. How does this all fit together? What sense do these various bits and pieces of knowledge we have make?

Mr. Brewin: To move back just to clarify something you have said on the issue of the extension of CIRC's functions, or CIRC-like functions. . . we focused on CSE. Let me ask a question on the RCMP. The RCMP retains certain security functions under the scheme of the two acts that were adopted in 1984. You indicated you thought the security service needed review of the CIRC kind. Does that opinion thus include the RCMP's security functions? In your view, do they require the same kind of agency? If so, would you think it would be better to extend CIRC's mandate to cover that, or to create a different body to review the work of the RCMP?

Mr. Seaborn: If I remember correctly, there are two bodies now that do some sort of review of the activities of the RCMP; and I state immediately that I am not nearly as knowledgeable on RCMP matters as I was, because they have a whole range of responsibilities, some rather small part of which impinge and interconnect.

Mr. Brewin: Yes, there is a public complaints commission and an inspector general.

[*Traduction*]

Comité consultatif de la sécurité, où elles font l'objet d'une analyse approfondie. Le terrorisme constitue sans doute le meilleur exemple de ce genre de problème. Ainsi, le renseignement brut, qui peut provenir soit du SCRS, soit des Affaires extérieures, est confié à une équipe d'analystes avant d'être porté aux niveaux supérieurs, où le renseignement sera à nouveau examiné.

M. Brewin: Quand avez-vous quitté vos fonctions? Quand avez-vous pris votre retraite?

M. Seaborn: Au mois de mai dernier.

M. Brewin: Pourriez-vous nous dire quelque chose de la qualité des synthèses effectuées par le SCRS à l'époque récente, disons pendant la dernière année où vous avez exercé vos fonctions?

M. Seaborn: Oui, je peux vous répondre que la qualité du travail s'améliore considérablement et constamment. Je crois me rappeler que dans un de ses premiers rapports, le CSARS relevait la faiblesse d'analyse du SCRS. Le rapport Osbaldeston avait signalé la même chose, et je sais que le directeur a accordé beaucoup d'attention à ce problème. Il réagit en cela au besoin, fortement ressenti par divers secteurs du gouvernement, d'améliorer l'analyse et la synthèse. Je suis en mesure de vous dire que cette qualité s'est beaucoup améliorée au cours des quelques dernières années, au fur et à mesure que le service a recruté, pour ce travail-là, un personnel plus nombreux et mieux qualifié.

Mais ce qui est important, en fin de compte, c'est le produit final, l'évaluation du renseignement brut. Voilà ce qui sera transmis au ministre. Quel est le sens à donner à un ensemble d'informations?

M. Brewin: J'aimerais obtenir quelques éclaircissements au sujet de ce que vous avez dit tout à l'heure à l'égard de l'élargissement des attributions du CSARS. Nous avons évoqué le cas du CST. Permettez-moi de vous poser une question touchant la GRC. La GRC a, aux termes des deux lois votées en 1984, conservé un certain nombre d'attributions dans le domaine de la sécurité. D'après vous, le service de sécurité devrait voir ses activités soumises à la surveillance d'un organisme tel que le CSARS. Ce que vous avez dit s'applique-t-il aux tâches qui incombent à la GRC dans le domaine de la sécurité? Si oui, pensez-vous qu'il conviendrait d'élargir le mandat du CSARS afin qu'il englobe les activités analogues de la GRC, ou conviendrait-il de créer un nouvel organisme à cet effet?

M. Seaborn: Si je ne m'abuse, il existe, à l'heure actuelle, deux organismes exerçant des fonctions de surveillance à l'égard de la GRC. J'ajoute que je ne me suis pas tout à fait tenu au courant des activités de la GRC, étant donné que cet organisme a des attributions très variées, dont certains secteurs seulement ont trait à ce qui nous touche ici.

M. Brewin: Il y a effectivement une commission d'examen des plaintes du public et un inspecteur général.

[*Text*]

Mr. Seaborn: Yes. I have forgotten the exact nomenclature.

In general I think it is best that the Security Intelligence Review Committee concentrate on the body it was set up to review and of course to handle complaints against that body. If it were thought necessary—and I am not persuaded of it—or desirable to have a similar review body for other organizations, I think one would be better off to establish them independently.

I regret I do not know about the range of those two organizations which perform some kind of review function with the RCMP, the public complaints and another one. I should know that and I am afraid I do not.

Mr. Brewin: But let me ask you to address the first part of my question. You seemed to suggest that a security service required review. Does that not apply to the RCMP and its security work?

• 1155

Mr. Seaborn: The work it is doing in security, particularly as it relates to the terrorism front, is in crime prevention or the apprehension and the prosecution of crimes. They come in as a police force function, which is very closely interrelated. Because I am not knowledgeable about the kind of review that now exists with respect to RCMP operations, I am not able to say whether anything more is required on top of that for these purposes.

Mr. Brewin: You see some form of review as being required of the RCMP security in the exercise of its security responsibilities.

Mr. Seaborn: To the extent that knowledge about that activity is not already available to the SIRC. It may well be insofar as there is a collaborative effort, as there is in many areas and as there should be in many areas between the RCMP and CSIS. Of course that gives the SIRC a right of regard.

I am not saying there should be or there should not be; I just do not know enough about the present system to know what there is and to know whether anything more is required. It is essentially police work they are doing in that area.

The Vice-Chairman: I will come back later to hear about that interesting point. Mr. Seaborn, I do understand that you were at the PCO from 1984 until last May 9, is that correct?

Mr. Seaborn: Yes, the beginning of 1985.

Mr. Lee: Mr. Chairman, on a point of order, could I ask—perhaps this should be a motion—that the chart I referred to found on page 70 of the SIRC 1987-88 report in English be appended to today's *Minutes of Proceedings and Evidence*?

[*Translation*]

M. Seaborn: Oui, voyez-vous, j'avais oublié l'appellation précise.

Je réponds que, d'une manière générale, il semble préférable que le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité se limite à l'organisme qui lui a été confié et s'occupe des plaintes dont cet organisme peut faire l'objet. A supposer que l'on estime nécessaire ou souhaitable—ce dont je ne suis moi-même pas persuadé—de créer un organisme chargé de fonctions analogues auprès de certaines autres organisations, je pense qu'il serait préférable de le constituer indépendamment.

Excusez-moi, mais je ne suis pas au courant des activités des deux organismes chargés de suivre les activités de la GRC, c'est-à-dire l'organisme chargé des plaintes du public et l'autre. J'aimerais le savoir, mais je ne le sais pas.

M. Brewin: Mais pourriez-vous répondre à la première partie de ma question? Vous sembliez dire que les activités d'un service de sécurité doivent être soumises à une surveillance. Cela ne s'applique-t-il pas à la GRC et à ses missions de sécurité?

M. Seaborn: Dans le domaine de la sécurité, surtout en matière de terrorisme, la GRC a une mission de prévention, d'arrestation et de mise en accusation. C'est une mission de police aux tâches multiples, mais précises. Je ne suis pas au courant de la surveillance qui s'exerce à l'égard des activités de la GRC et je ne suis par conséquent pas en mesure de dire s'il conviendrait de modifier en quoi que ce soit l'état actuel des choses.

M. Brewin: Mais, d'après vous, les activités de sécurité de la GRC devraient être soumises à un certain contrôle ou à une certaine surveillance.

M. Seaborn: Dans la mesure où le CSARS ne dispose pas encore d'information touchant ces activités-là. Cela serait peut-être bon lorsque la GRC et le SCRS sont amenés à collaborer, ce qui est et devrait être fréquent. Il est clair que le CSARS aurait un droit de regard.

Je ne me prononce ni pour ni contre; je ne suis pas suffisamment au courant de la situation actuelle pour dire s'il conviendrait de la modifier. Mais dans ce domaine-là, la GRC accomplit essentiellement une tâche policière.

Le vice-président: Peut-être pourrions-nous y revenir un peu plus tard. Monsieur Seaborn, vous avez occupé vos fonctions au BCP de 1984 jusqu'au 9 mai de l'année dernière, est-ce bien cela?

M. Seaborn: Oui, depuis le début de 1985.

M. Lee: Monsieur le président, j'interviens pour un rappel au Règlement. Puis-je demander—peut-être devrais-je le faire sous forme de motion—que le tableau que j'ai cité et qui se trouve à la page 70 de la version anglaise du rapport du CSARS de 1987-1988 soit annexé au compte rendu de la séance d'aujourd'hui?

[*Texte*]

The Vice-Chairman: Is there unanimous consent on that?

Some hon. members: Agreed.

Mr. Atkinson (St. Catharines): Mr. Seaborn, in following on Mr. Brewin's questions, you said the information that comes from CSIS goes to External Affairs, the Department of National Defence and CSIS itself. It is analysed, reports are made and then it comes to your committee.

Mr. Seaborn: I may not have made myself entirely clear. I said that insofar as CSIS is concerned in their reporting and analysis on threats to the security of Canada—look at section 2 of the act—they are providing those reports as required to a variety of government departments and agencies, to ministers and to the Prime Minister, as may be required by them. This is the one agency that looks to the matter of internal security threats within Canada.

I said that their week-by-week or regular operational reports on those matters are prepared and put out on their own authority. The responsibility is to inform government but it has been agreed that when we get onto some of the longer-range questions of security intelligence, threats to the security of Canada and particularly where there is some overlap with terrorism where you must get into the foreign intelligence side, there is discussion at a broader interdepartmental level formally through the intelligence advisery committee. Then we will be kicking the reports around.

Mr. Atkinson: They go first to the individual departments that receive the information from CSIS. Are they analysed by CSIS then? The information is analysed by CSIS and the report goes to the department.

Mr. Seaborn: That is correct.

Mr. Atkinson: In your experience, are the departments basically happy with the report and analysis they are receiving from CSIS?

Mr. Seaborn: I believe so. I think they are probably increasingly so as the quality of that analysis has improved over the last few years and as CSIS has built up greater capacity for analytical assessment work. I cannot speak very fully for others, but yes, I think there were—

Mr. Atkinson: You say it is getting better and they are satisfied.

Mr. Seaborn: It is getting better and therefore it is fulfilling the information needs of those other places.

Mr. Atkinson: If I can understand this then, there are two departments, External Affairs and the Department of National Defence, that have their own analytical capabilities.

Mr. Seaborn: That is correct.

[*Traduction*]

Le vice-président: A-t-on pour cela le consentement unanime du Comité?

Des voix: D'accord.

M. Atkinson (St. Catharines): Monsieur Seaborn, en réponse à certaines questions que vous a posées M. Brewin, vous avez dit que les informations recueillies par le SCRS sont utilisées par les Affaires extérieures, le ministère de la Défense nationale ainsi que par le SCRS lui-même. Ces informations sont analysées, font l'objet de notes de synthèse, puis sont transmises à votre comité.

M. Seaborn: Peut-être me suis-je mal exprimé. J'ai dit que le SCRS analyse et signale les menaces pesant sur la sécurité du Canada—vous n'avez qu'à consulter l'article 2 de la loi—et qu'il transmet ses rapports, comme il est tenu de le faire, à divers ministères et organismes du gouvernement, aux ministres et au premier ministre. C'est lui qui est chargé de s'occuper des menaces qui, au Canada, pèsent sur la sécurité intérieure du pays.

J'ai dit que les rapports opérationnels ordinaires touchant ces questions-là sont préparés par le service et diffusés sous sa propre responsabilité. Le service est effectivement tenu d'informer le gouvernement, mais il est bien compris que lorsqu'il s'agit de questions de renseignements de sécurité touchant le long terme, mettant en cause des menaces à la sécurité du Canada, et particulièrement lorsqu'il s'agit de terrorisme, on ne peut pas négliger l'aspect renseignements extérieurs, et cela doit donc être débattu au niveau interministériel, dans le cadre du Comité consultatif des renseignements. C'est alors que les rapports font l'objet d'un débat approfondi.

M. Atkinson: Les rapports sont d'abord transmis aux divers ministères clients du SCRS. Font-ils alors l'objet d'une analyse de la part du SCRS? Les informations sont analysées par le SCRS, et le rapport envoyé au ministère.

M. Seaborn: C'est exact.

M. Atkinson: A votre avis, les ministères sont-ils relativement satisfaits de la qualité des rapports et des analyses que leur transmet le SCRS?

M. Seaborn: Je le crois. Je pense qu'ils sont de plus en plus satisfaits, étant donné que la qualité de cette analyse s'est améliorée au cours des quelques dernières années, le SCRS ayant étoffé le personnel chargé de l'analyse et de l'évaluation. Je ne saurais substituer mon opinion à celle des intéressés, mais je pense qu'il en est effectivement ainsi. . .

M. Atkinson: D'après vous, cette qualité s'améliore et les clients sont satisfaits.

M. Seaborn: La qualité s'améliore et correspond donc mieux aux besoins des organismes clients.

M. Atkinson: J'ai donc raison de penser que deux ministères possèdent leur propre service d'analyses: les Affaires extérieures et le ministère de la Défense nationale.

M. Seaborn: C'est cela.

[*Text*]

• 1200

Mr. Atkinson: Would their analysts be involved on information they receive from CSIS and check their conclusions against those from CSIS?

Mr. Seaborn: No, that would not be any significant part of the work of analysts within External Affairs or within National Defence. The job of the intelligence analysts in those two departments is in the first place to be analysing political and economic developments on the foreign affairs side, and in National Defence, of course, looking to the capabilities and the intentions in the military sense of whoever it might be throughout the world. So they are working on departmentally required intelligence—that which supports the Secretary of State for External Affairs, that which supports the Minister of Defence. That is their prime responsibility, but they also take part in this interdepartmental process, which I described in responding to one of Mr. Brewin's questions.

Mr. Atkinson: In terms of the data they receive, External Affairs and the Department of National Defence, it is just arrived at without any conclusions?

Mr. Seaborn: They receive data from a number of sources. For example, a very significant input into the analytical work done by External Affairs comes from good diplomatic reporting, good economic and political reporting from our posts abroad. That is a significant part of what they get. The military will get their information also from a variety of sources. There is a remarkable amount of information available by careful culling of the open press, even in the societies that have been as closed as those of eastern Europe. It is much more open now, but even a number of years ago one could gather by a careful putting together of bits and pieces an enormous amount of information about even the military, and certainly more so about economic and political developments by completely open means. As any analyst will tell you, the open sources of information continue to be a very, very important component of the final intelligence product. It is not all done from secret sources, by any means.

Mr. Atkinson: Then we go on to your committee and the analysis, in your words, of long-term matters and so on. Once this analysis was done and you had vetted it through the interdepartmental process, how did you find the information was used? Was it receptive on the part of I assume the Cabinet to this information? Was it worth the effort you were putting into it every Thursday morning?

Mr. Seaborn: We were expected to do the assessments for the use of ministers and of senior officials in departments as well. There was a variability in the reception accorded to the product we had. Frankly, some ministers and some senior officials are heavy readers and gobble it all up, others are not. I do not think I would be comfortable in judging the usefulness of the product

[*Translation*]

M. Atkinson: Les analystes de ces deux ministères se voient-ils confier les informations fournies par le SCRS et comparent-ils leurs propres conclusions à celles auxquelles sont parvenus les analystes du SCRS?

M. Seaborn: Non, cela ne fait guère partie des tâches confiées aux analystes des Affaires extérieures ou de la Défense nationale. Le travail des spécialistes du renseignement dans ces deux ministère est, d'abord, d'analyser la situation politique et économique à l'étranger et, en ce qui concerne la Défense nationale, d'étudier les moyens et les intentions militaires de tel ou tel pays étranger. Ces analystes s'occupent donc principalement d'informations dont a besoin le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou le ministre de la Défense. C'est là leur tâche principale, mais il est bien certain qu'ils participent également à l'action interministérielle que j'ai évoquée en réponse à une des questions de M. Brewin.

M. Atkinson: Les Affaires extérieures et le ministère de la Défense reçoivent-ils des informations brutes?

M. Seaborn: Ces deux ministères reçoivent des informations de plusieurs sources. Une part importante des informations analysées par les Affaires extérieures provient des rapports sur la situation diplomatique, économique et politique envoyés par nos représentants à l'étranger. C'est une source importante d'informations. Les militaires possèdent, eux aussi, diverses sources d'information. On peut recueillir un nombre tout à fait considérable de renseignements en étudiant ce qui paraît dans la presse, même dans des sociétés aussi fermées que l'étaient les pays de l'Europe de l'Est. Ces pays-là sont maintenant beaucoup plus ouverts, mais il y a encore quelques années, on pouvait obtenir une masse d'informations considérable en rapprochant des miettes d'information cueillies ici et là. Cela était vrai même des questions militaires, mais encore plus vrai de la situation économique et politique. Tout analyste vous le dira: les informations librement diffusées demeurent un élément extrêmement important du renseignement final. C'est dire que tous les renseignements utiles ne proviennent pas de sources secrètes, loin de là.

M. Atkinson: Passons maintenant à votre comité et à ce que vous avez appelé l'analyse des questions à long terme. Après l'analyse et la vérification des résultats dans le cadre de ce processus interministériel, comment les informations étaient-elles utilisées? Ces informations étaient-elles prisées par le Cabinet? Les résultats récompensaient-ils les efforts que vous consacriez à cette tâche tous les jeudis matin?

M. Seaborn: Nous étions également chargés de rédiger des notes de synthèse à l'intention des ministres et de la direction de certains ministères. J'avoue que nos notes n'étaient pas toujours reçues avec un enthousiasme égal. Certains ministres et certains hauts fonctionnaires s'y intéressent beaucoup, étudient tout ce qu'on leur fournit, mais il n'en est pas toujours ainsi. Je préfère ne pas juger

[*Texte*]

solely on the basis of whether or not one piece of paper I sent out came back saying jolly good and signed Minister X. If it were looked at carefully by one of his close advisers and what I hope were soundly reached judgments within that paper entered into some oral briefing of that minister, that is another way of getting intelligence across.

Mr. Atkinson: And you were satisfied then that depending, as you said, on the variations, your work was being appreciated and was being used.

Mr. Seaborn: No intelligence analyst is ever satisfied that he has full appreciation for what he has done. They are always concerned that busy ministers and busy officials are so battered and beset not only by information overkill but so many other obligations that they do not have as much time as they should have to read that brilliant analysis you have just completed. That is just the nature of the intelligence game anywhere.

What you have to do is to keep it constantly in front of you that you must be addressing matters that are of interest and concern to your audience. There is no point in writing a brilliant analysis of what is happening in Vanuatu for a Canadian; he could not care less, he does not know where it is, and I am not sure I could tell you precisely either. It does matter to New Zealand, because that is one of the little islands off New Zealand. It matters a lot to New Zealand, but it does not matter to us. Any intelligence analyst has to be asking what is important for his audience and what he can bring to his knowledge that will help him make better decisions, which he will not get from just reading the newspapers or other departmental memos. That is the trick, and it has to be policy neutral.

• 1205

Another point I cannot stress too strongly is that you have to call the shots the way you see them. You say that this is what we consider is happening and this is the way we think things are likely to go. If this happens to fly right in the face of established Canadian policy, that is too bad.

Mr. Atkinson: Was it your position that had to keep the committee on track or did you find the entire committee functioned well in this regard?

Mr. Seaborn: I considered it an important part of my job to keep it on track. From time to time, there was a little tendency to squirm and say that our minister will not like it if we come out with that particular report. I would have to say that this is not our job in the intelligence community to worry about whether a minister will like it or not. If we think we are analysing a situation correctly, it is our responsibility to give it straight. It is then up to the people who make the decisions whether they will take that into account or not.

[*Traduction*]

l'utilité d'une information en fonction des bonnes notes ou des compliments que le ministre un tel m'aurait adressés en réponse. Je m'estimerais satisfait si un de ses conseillers avait étudié avec attention l'information fournie et si les recommandations que j'avais formulées étaient transmises au ministre, même de vive voix.

M. Atkinson: Et vous estimiez donc qu'on reconnaissait l'utilité de votre travail et qu'on tenait compte de vos conclusions.

M. Seaborn: Un analyste n'est, je pense, jamais content de l'importance qu'on attache à ses efforts. Il s'inquiète toujours de ce que les ministres et les fonctionnaires sont tellement bombardés d'information et de choses à faire qu'ils n'ont pas le temps de se consacrer pleinement aux brillantes analyses que vous leur transmettez. Mais c'est le métier du renseignement qui veut cela.

Il ne faut jamais perdre de vue la nécessité de retenir l'intérêt du lecteur et de l'entretenir de problèmes qui le touchent. Il serait ainsi tout à fait inutile de rédiger une brillante note de conjoncture sur le Vanuatu, car un responsable canadien se ficherait généralement de ce qui se passe là. Il ne sait même pas où ce pays est situé, et je ne suis d'ailleurs pas certain de le savoir moi-même. La situation dans cet endroit-là aurait, cependant, de l'importance pour la Nouvelle-Zélande, car il s'agit en effet d'une île située au large de ce pays. La situation dans cette île a donc beaucoup d'importance pour la Nouvelle-Zélande, mais aucune importance en ce qui nous concerne. Un spécialiste du renseignement doit toujours se demander ce qui intéresse son client et quels sont les renseignements qu'il peut lui apporter afin de faciliter les décisions de celui-ci, renseignements qu'il ne pourrait trouver ni dans les journaux ni dans les notes de service transmises par d'autres ministères.

Tout est là. Il faut en plus que les renseignements soient «non alignés». Il est également important de dire ce que vous pensez. Vous donnez votre évaluation de la situation et vous en indiquez l'évaluation probable. Peu importe alors si vos conclusions sont diamétralement opposées aux orientations de la politique canadienne actuelle.

M. Atkinson: Vous appartenait-il de veiller à la vertu du comité à cet égard, ou estimiez-vous qu'il n'y avait pas d'inquiétude à se faire pour cela?

M. Seaborn: J'estimais qu'une de mes fonctions était de veiller, comme vous le dites, à la vertu. De temps en temps, certains hésitaient, nous avertissant que le ministre ne serait pas content de ce que nous disions dans tel ou tel rapport. Il faut savoir que le monde du renseignement n'a pas pour fonction de plaire à un ministre. Nous sommes tenus de lui transmettre, sans fard, ce que nous considérons comme une analyse correcte de la situation. Il appartient alors aux responsables politiques de décider s'ils doivent tenir compte de ce que nous leur avons dit.

[*Text*]

Mr. Atkinson: I take it this was your function, because you were the only one without a real vested interest in any of the departments.

Mr. Seaborn: This was considered to be part of the function. It is really the reason why the chairmanship of that committee was placed in this rather neutral place, if you will, the Privy Council Office.

Mr. Atkinson: You mentioned some things about the Office of National Assessment. I take it you are satisfied with the present system. You do not think there is any need for an Office of National Assessment. Did you give us an opinion?

Mr. Seaborn: I put it almost in terms of questions rather than definitive statements.

Frankly, an Office of National Assessment has a great deal of attraction. There were times when I would have been just delighted to have been running an Office of National Assessment. I would have had just my own guys working for me. I would not have had to persuade people in other departments. I could have done it more rapidly. Certainly the model drawn to your attention by SIRC and others... the Australian Office of National Assessment does some very high-class work. I have great admiration for the work they did there.

Would the product be necessarily and significantly better, more relevant for Canadians, if we went to that particular time, trouble and expense to set up an ONA rather than to continue to push away and improve the system we have now?

Mr. Atkinson: Give me your opinion, because this is what we want.

Mr. Seaborn: We can continue to improve the current product. This may sound immodest, but others have said throughout the system that the IAC has improved its product, made it more relevant to the needs of Canadian ministers and senior officials over the last few years. I think this improvement can continue.

To set up a new structure is a big job in itself. It is a wrenching thing within a bureaucracy and, rightly or wrongly, it almost always leads to turf wars, backfighting and the rest of it. Until that all gets sorted out and shaken down, you lose quite a bit in the process.

So not only in this field but also in many others where I have been involved in proposals for organizational change, I have erred on the cautious side in saying that you do not enter into these major organizational upheavals unless you are really dissatisfied with what you have now and are convinced that you cannot get what you want from it. The usual way is to try to make the existing one work better. Sometimes shifting a few people around makes all the difference, not the organization.

[*Translation*]

M. Atkinson: C'était donc votre rôle, étant donné que vous étiez le seul à ne pas avoir de parti pris ministériel.

M. Seaborn: Cela faisait effectivement partie de mes attributions. C'est effectivement pourquoi la présidence de ce comité a été confiée à une sorte d'arbitre, c'est-à-dire à quelqu'un du Bureau du Conseil privé.

M. Atkinson: Vous avez tout à l'heure parlé du Bureau national des évaluations. Je vous vois assez satisfait de notre système actuel. Vous ne pensez donc pas que l'on devrait créer, ici au Canada, un Bureau national des évaluations. Qu'en pensez-vous?

M. Seaborn: Je préfère me poser la question plutôt que de donner une conclusion définitive.

J'avoue que la création d'un Bureau national des évaluations présenterait un certain nombre d'avantages. J'aurais parfois beaucoup aimé diriger un Bureau national des évaluations. J'aurais pu ainsi travailler avec mon propre personnel et je n'aurais pas eu à chercher à persuader le personnel d'autres ministères. J'aurais pu agir plus rapidement. Il est certain que ce type de service évoqué par le CSARS ainsi que par d'autres organismes... le Bureau national des évaluations de l'Australie fait du très bon travail. J'ai beaucoup d'admiration pour ce qui se fait là-bas.

Cela dit, est-ce que nous améliorerions beaucoup notre situation actuelle en consacrant tout le temps, l'énergie et les moyens nécessaires à la création d'un BNE plutôt que de simplement maintenir nos efforts afin d'améliorer le système dont nous disposons à l'heure actuelle?

M. Atkinson: Ce que nous cherchons, c'est votre opinion sur cela.

M. Seaborn: Nous pouvons maintenir nos efforts en vue d'améliorer notre système actuel. Il n'est peut-être pas très modeste de le répéter, mais plusieurs personnes intéressées ont dit que le Comité consultatif des renseignements a beaucoup amélioré la qualité de son travail, et, au cours des quelques dernières années, a accru l'intérêt que ce travail revêt aux yeux des ministres et hauts fonctionnaires canadiens. Je pense que cet effort d'amélioration va se poursuivre.

Vous savez, il n'est pas facile de créer une nouvelle structure. Cela entraîne de véritables bouleversements au sein d'une bureaucratie et donne à coup sûr lieu à des conflits de compétence, à des manoeuvres et à des intrigues. On perd beaucoup en attendant que la situation se résolve et se stabilise.

Cela est vrai non seulement dans le renseignement, mais également dant toute organisation que l'on voudrait transformer. C'est pourquoi j'ai toujours péché par prudence, car, à mon avis, il ne faut pas chercher à transformer un organisme à moins d'être tout à fait mécontent de la situation actuelle et persuadé qu'on ne pourra jamais en tirer ce qu'on veut. Il me paraît plus normal d'essayer de réformer ce qu'on a sous la main. Parfois, il s'agit non pas de bouleverser l'organisation,

[*Texte*]

Mr. Atkinson: It is interesting. The main issue then comes down to whether we have the current system where departments are involved and can put their own viewpoint on it with an independent person at the head who has to blend those viewpoints, or whether we go to a completely independent Office of National Assessment. The information just goes up without the departments' being involved directly, and the final decision is made.

Mr. Seaborn: There is certainly input from the departments because an Office of National Assessment in Australia clearly has to draw its basic information from many other sources. It does not go and collect all its information.

Mr. Atkinson: But they are not sitting around the table.

Mr. Seaborn: But the final judgments are indeed made by the director of that organization.

Mr. Atkinson: Is the Solicitor General the right reporting function for CSIS?

Mr. Seaborn: Yes, I believe so. I think that is the right place to have it.

Mr. Atkinson: Has it worked well?

Mr. Seaborn: I think it has worked pretty well with the legislation we now have, which specifies the obligations and requirements of the minister.

Mr. Atkinson: Did the Inspector General's certificates enter into your function at all? How is the Inspector General related to your committee, if at all?

• 1210

Mr. Seaborn: No, not to my Intelligence Advisory Committee. Very nominal. Very, very indirectly.

Mr. Atkinson: You would not even look at his certificates?

Mr. Seaborn: Not necessarily, no.

Mr. Atkinson: And is there any representative of SIRC or of the Inspector General in any of your areas, on your committee that you have described?

Mr. Seaborn: No, not of SIRC certainly, which is an independent outside body, or the Inspector General. He would not be involved because he has a degree of autonomy as an internal auditor for CSIS. He is not in the operational line. He would not, therefore, have any representative at meetings of the Intelligence Advisory Committee, or, I think, of the Security Advisory

[*Traduction*]

mais simplement d'effectuer quelques changements de personnel.

M. Atkinson: Voilà qui est intéressant. Il nous appartient donc de décider s'il convient de conserver le système actuel, avec la participation des ministères intéressés, qui peuvent faire valoir le point de vue qui leur est propre et, à la tête, un responsable indépendant chargé de parvenir à une synthèse des divers points de vue. L'autre solution consisterait à créer un organisme indépendant à l'instar du BNE de l'Australie. Dans ce dernier cas, les informations sont transmises aux responsables sans que les divers ministères soient appelés à participer à l'analyse.

M. Seaborn: Non, les ministères vont toujours être appelés à participer, car même le BNE de l'Australie est bien forcé de puiser ses informations à de multiples sources. Il n'est pas à même de recueillir lui-même et tout seul l'ensemble des informations nécessaires.

M. Atkinson: Mais tout le monde ne se réunit pas autour d'une table.

M. Seaborn: Il est vrai que l'avis définitif sera celui du directeur de l'organisation.

M. Atkinson: Est-ce une bonne chose que le SCRS soit tenu de rendre compte au solliciteur général?

M. Seaborn: Je le pense. Je pense que c'est effectivement la bonne solution.

M. Atkinson: Mais cela fonctionne-t-il correctement?

M. Seaborn: Je pense que cela fonctionne correctement, étant donné les textes actuellement en vigueur et précisant les obligations et les besoins du ministre.

M. Atkinson: Dans le cadre de vos attributions, aviez-vous à connaître les certificats de l'inspecteur général? Quels sont les liens, si tant est qu'il y en ait, entre les fonctions de l'inspecteur général et les attributions de votre comité?

M. Seaborn: Non, cela n'avait rien à voir avec mon comité consultatif des renseignements. Il n'y avait que des liens très faibles, tout à fait indirects.

M. Atkinson: Vous n'examiniez même pas ses certificats?

M. Seaborn: Non, pas nécessairement.

M. Atkinson: Et un représentant du CSARS ou de l'inspecteur général siégeait-il à votre comité?

M. Seaborn: Pas du tout. Ni un représentant du CSAR, qui est un organisme extérieur indépendant, ni un représentant de l'inspecteur général. Il n'aurait pas été normalement appelé à participer, étant donné qu'il agit de manière autonome dans l'exercice, vis-à-vis du SCRS, de ses fonctions de vérification extérieure. L'inspecteur général n'a pas de rôle opérationnel. Il n'a donc pas de

[*Text*]

Committee which is the parallel one dealing with security policy.

Mr. Rideout (Moncton): You made the comment in talking about SIRC that the oversight functions should not be utilized by SIRC, that it should be primarily a review function, if I understood you correctly.

Mr. Seaborn: Yes.

Mr. Rideout: It has been suggested to us that in order to ensure that there is not abuse, and civil liberties are not abused in particular, SIRC has to be the eyes and ears of Canadians, and of Parliament. Have you any comment with respect to that in light of that recommendation to us?

Mr. Seaborn: I understand that one of the principal functions of SIRC, indeed on the basis of its inside knowledge—and it has knowledge of everything that goes on here—is to present, if you will, a report card which, if SIRC does its job well and if the right people are in position there, should give considerable reassurance to Members of Parliament, to this committee, to the Canadian public that indeed there is not abuse going on within CSIS.

Mr. Rideout: The slight problem I have with that is that if it is a review function, it is almost after the fact.

Mr. Seaborn: Yes.

Mr. Rideout: Does that create some problems? If you have an oversight and a continual monitoring of what is going on, there is less likelihood of abuse taking place.

Mr. Seaborn: I think there are some semantic problems in this. The review function is the one described in legislation, but as I am sure you know, SIRC has, by right, access, almost on a day-to-day basis, to that which is happening within CSIS, so that it is not just that at the end of the year it says: Let us look back and see what has happened in this last year and report upon it. It is an ongoing and a continuing process of examining the operations of CSIS.

Mr. Rideout: You made the comment as well that, from your position, you saw no abuse and that you would know that there was no abuse. How can we as parliamentarians be sure of that?

Mr. Seaborn: When I spoke of the absence of abuse I was speaking particularly of the foreign intelligence agencies of the community, and in so far as CSIS is concerned, both from my own knowledge and from the very strong reassurances that have been given by the very vigorous activity by SIRC, I have those same reassurances.

Mr. Rideout: One of the comments we have heard from time to time is that when you have one agency responsible for the gathering of the information and the

[*Translation*]

représentant aux séances du comité consultatif des renseignements ni, je pense, à celles du Comité consultatif de la sécurité, qui est un organisme parallèle s'occupant des politiques en matière de sécurité.

M. Rideout (Moncton): Vous avez dit, au sujet du CSARS, que cet organisme ne devrait pas exercer de fonctions de contrôle, mais simplement une fonction d'examen. Est-ce bien cela?

M. Seaborn: Oui.

M. Rideout: Certains prétendent, cependant, que pour éviter des abus, et notamment des abus à l'égard des libertés publiques, le CSARS doit être les oreilles et les yeux des Canadiens et du Parlement. Qu'en pensez-vous à la lumière de ce que j'ai dit tout haut?

M. Seaborn: Le CSARS est en mesure de savoir tout ce qui se passe, et sa tâche est d'attribuer des notes au SCRS. Dans la mesure où le CSARS fait correctement son travail, dans la mesure où ses membres sont compétents, je pense qu'il est à même de rassurer les députés, les membres de ce Comité, et l'ensemble du public en certifiant que le CSRS n'a pas commis d'abus.

M. Rideout: Ce qui m'inquiète, c'est que cet organisme n'a qu'une fonction d'examen, c'est-à-dire qu'il n'agit qu'a posteriori.

M. Seaborn: C'est vrai.

M. Rideout: Cela ne soulève-t-il pas un certain nombre de problèmes? Si vous êtes en mesure d'exercer un contrôle continu, je pense que vous êtes mieux à même d'éviter les abus.

M. Seaborn: Je pense qu'il s'agit en partie d'un problème de vocabulaire. La fonction d'examen existe telle que décrite dans la loi, mais vous savez sans doute que le CSARS a, de plein droit, un accès quasi permanent à ce qui se passe au sein du SCRS et qu'il n'a donc pas à attendre la fin de l'année pour jeter un oeil rétrospectif sur l'activité du service. L'examen des opérations du SCRS est un exercice permanent.

M. Rideout: Vous avez également dit que vos fonctions vous avaient permis de constater toute absence d'abus. En tant que députés, comment pourrions-nous, nous aussi, en être certains?

M. Seaborn: Lorsque j'ai parlé d'absence de tout abus, je parlais plus particulièrement de l'action, au Canada, des services de renseignements étrangers, mais j'ai la même conviction en ce qui concerne l'activité du SCRS, et cette conviction est fondée non seulement sur mes propres connaissances, mais également sur les assurances formelles du CSARS, qui a fait preuve d'une extrême diligence.

M. Rideout: Certains continuent à penser qu'il n'est pas bon d'avoir un seul organisme chargé à la fois de recueillir le renseignement et de l'évaluer. Selon ce point

[*Texte*]

assessment function at the same time, this can create problems, and that perhaps the information and conclusions that are reached are not going to be as good as if you had an independent assessment separate from the gathering organization. I just thought you might have a comment with respect to that.

Mr. Seaborn: I think it depends upon the level and the breadth of the assessments you are talking about. You must have, in addition to your capacity to collect facts, if you will, some capacity to analyse those facts and to say what they mean and to say what their significance may be. Therefore, you certainly have to move somewhere up the scale beyond the straight collection of an individual fact.

• 1215

How far up that line you move is a question of judgment, and the working conclusion we came to—to take the example of that which is originating with the work of CSIS—is that it gets up to the level of what we call strategic security intelligence; in other words, longer-range views, or areas where there was a clear interconnection with expertise existing in other departments or agencies. Then it was best to ensure that there was some exchange of views and opinions not only within CSIS but also with other organizations.

I am quite confident that even at that operational, analytical level, if you will, there is an informal contact with people elsewhere in the governmental system saying: Hey, what do you guys happen to know about this? We have run across a funny one here and we are not quite sure what it means.

Mr. Rideout: Would you have any idea as to the amount of—I guess you could say dollars—manpower that is allocated in CSIS towards the assessment function?

Mr. Seaborn: It is a modest part of their total establishment. I really do not know the present level that they have.

Mr. Rideout: Is that a source of concern for you, that it is a modest aspect?

Mr. Seaborn: You do not need a large number of people. You need very good people. That is the trick of analytical work. You need people with good experience and broad experience, a capacity to think through the logic of the facts that are before them and to assemble them in a way that is understandable and comprehensible to others.

I do not think you are ever going to need a huge number of analytical staff.

Mr. Littlechild (Wetaskiwin): Mr. Seaborn, in your introductory comments you made some reference to threats. I am not sure how familiar you are with the previous witnesses and their testimony before the committee, but I am interested in your views on the definition of threats generally and the warrants.

[*Traduction*]

de vue, cela crée des problèmes de qualité que l'on pourrait éviter en disposant de deux organismes distincts, un pour recueillir le renseignement et l'autre pour l'exploiter. Qu'en pensez-vous?

M. Seaborn: Je pense que cela va dépendre du niveau et de la portée de l'évaluation ou de la synthèse. Il faut, effectivement, non seulement posséder une capacité de collecte, mais il faut également pouvoir analyser les informations recueillies afin d'évaluer leur signification. Il est donc certain qu'on ne peut pas se cantonner dans la collecte du renseignement brut.

Jusqu'où il faut monter, eh bien, voilà la question. Nous en avions conclu—pour reprendre l'exemple des renseignements transmis par le SCRS—que cela s'applique jusqu'à ce qu'on appelle le renseignement de sécurité quand le cas est stratégique, c'est-à-dire à ce qui a trait au long terme ou à des domaines où l'on s'intéresse directement à d'autres ministères ou organismes. À ce niveau-là, il vaut mieux procéder à un échange de vues et y faire participer non seulement le SCRS, mais également d'autres organismes.

Je pense d'ailleurs que même au niveau des opérations, au niveau de l'analyse, il existe des contacts informels entre personnes travaillant dans divers secteurs du gouvernement. On verra, ainsi, un membre de tel ou tel service dire à un collègue d'un autre service: avez-vous vu cela? Il y a quelque chose de bizarre, mais je ne vois pas très bien ce qu'il convient d'en penser.

M. Rideout: Pouvez-vous indiquer, en gros, les ressources financières et en personnel consacrées au sein du SCRS à cette exploitation de l'information?

M. Seaborn: Cela représente une part modeste de l'ensemble de leur budget. Je ne pourrais pas vous dire ce qu'il en est aujourd'hui.

M. Rideout: Cela vous inquiète-t-il, le fait que l'on y consacre une part modeste du budget?

M. Seaborn: Il n'est pas nécessaire d'avoir un personnel nombreux. Il faut surtout un personnel de qualité. C'est cela l'analyse. Il faut des gens qui ont une expérience très large, qui peuvent aller jusqu'au bout d'un raisonnement logique et réunir les informations sous une forme compréhensible pour les autres.

Je pense qu'on aura besoin d'une foule d'analystes.

M. Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur Seaborn, dans vos remarques préliminaires, vous avez parlé de menaces. Je ne sais pas si vous êtes au courant des déclarations qu'ont faites les témoins qui vous ont précédé ici, mais j'aimerais connaître votre point de vue quant à ce qui constitue une menace, et j'aimerais également connaître votre opinion au sujet des mandats.

[*Text*]

There has been some comment, for example, specifically on emergency warrants and on the devil's advocacy role of the legal community and the whole process. Can you comment on those, please.

Mr. Seaborn: I do not think that is an area in which I could be particularly helpful to the committee, because it is not one in which I have been deeply involved. I have already indicated I think that if I had my druthers, I would keep the definition of threats, for these purposes, pretty well as they are in the present legislation.

Mr. Brewin would disagree with me, and I am quite sure others would as well, but I would be inclined to keep them more or less like that. I did mention that there is a much broader concept of threats to Canada, which can come from many other sources, but that does not relate to an internal security service.

With regard to warrants, is it not one of the SIRC recommendations that there should be provision for emergency warrants? I think that may be a sensible idea, but I frankly have not given it a great deal of thought. That is getting very much into the operational mode of CSIS and what works well and what does not.

With regard to the devil's advocacy, there is already some provision for questioning, I believe, of the need for a warrant. If I recall correctly, SIRC is recommending that there should be such an individual present at the time the warrant application goes to Federal Court. I really do not feel competent, I am afraid, Mr. Littlechild, to respond to that. I do not know enough about it. I have never sat in the Federal Court and listened to how the presentation is made and how much cross-questioning there is. I just do not know.

Mr. Brewin: I would like to ask a little bit about something that I know all members of this committee have come up against, what you might describe as the culture of secrecy which pervades here. The more we learn about what is going on, the more a suspicion crosses our minds that a lot of the information that is kept secret is available through open sources, to put it that way. To put it another way, a foreign embassy that wanted to know what was going on could find it out perfectly happily without even having to get engaged in espionage or covert activities, and there is a real excess of concern. The problem this creates is that it engenders an intense skepticism amongst Canadians and certainly, I think, even amongst members of this committee that the culture of secrecy is not being used to hide incompetence rather than government secrets and systems of secrecy that need to be kept.

• 1220

You have had an opportunity to evaluate all that and you are free now to give us the benefit of your views in a

[*Translation*]

On a évoqué ici la question précise des mandats d'urgence et de cette espèce de rôle d'avocat du diable confié à l'ensemble de la communauté juridique et à tout le système. Pourriez-vous nous donner votre point de vue sur tout cela?

M. Seaborn: Je ne pense pas pouvoir, dans ce domaine-là, ajouter grand-chose d'utile aux yeux du Comité, car cela n'a jamais été mon domaine. J'ai déjà eu l'occasion de dire qu'à mon avis, il conviendrait de conserver à peu près en l'état la définition que les textes donnent de ce qui constitue une menace.

M. Brewin ne sera sans doute pas d'accord, et il ne sera sans doute pas le seul, mais, à mon avis, il conviendrait de conserver à peu près les choses en l'état. J'ai dit qu'il existait une notion beaucoup plus vaste de menaces susceptibles de peser sur le Canada, menaces d'origines très diverses, mais cela ne concerne pas directement un service chargé de la sécurité intérieure.

En ce qui concerne les mandats, n'est-ce pas le CSARS lui-même qui a recommandé l'adoption de mesures permettant de délivrer des mandats d'urgence? C'est peut-être une bonne idée, mais j'avoue que je n'ai pas beaucoup réfléchi à la question. Cela relève du niveau opérationnel du SCRS et du choix de méthodes.

En ce qui concerne le rôle d'avocat du diable, il est déjà prévu que l'on puisse mettre en doute l'opportunité, dans tel ou tel cas, d'un mandat. Je crois me rappeler que le CSARS a recommandé qu'une personne spécialement chargée de cette fonction soit présente chaque fois qu'un mandat est demandé à la Cour fédérale. Monsieur Littlechild, je crains ne pas avoir les compétences nécessaires pour vous en dire plus. Je n'ai jamais assisté à une audience de la Cour fédérale et je ne sais pas comment ce genre de demande est présentée ni comment se déroule le contre-interrogatoire. Je n'en sais strictement rien.

M. Brewin: J'aimerais maintenant vous poser une question touchant quelque chose dont tous les membres du Comité ont pu faire l'expérience. Je veux parler du culte du secret. Plus nous en savons sur ce qui se passe, plus nous commençons à penser que bien des choses qui sont tenues pour secrètes peuvent être en fait assez largement connues. Autrement dit, l'ambassade d'un pays étranger qui voudrait se tenir au courant de ce qui se passe pourrait très bien obtenir les renseignements voulus sans jamais avoir à agir en secret. Cela est très préoccupant. Cela inspire aux Canadiens le plus grand scepticisme, que partageraient même certains membres de ce Comité, qui seraient amenés à craindre que le secret soit cultivé non pas tellement pour des raisons de défense nationale, mais parfois pour couvrir des erreurs.

Vous avez été en mesure de bien connaître la situation et, maintenant, vous pouvez nous donner un avis sur tout

[*Texte*]

general sense. Particularly as we move into a new relationship with Eastern Europe, which from my understanding has been the major source over the previous 40 years of espionage activities in Canada, can we not begin to relax the rules of secrecy that apply, open up CSIS and the whole process much more than we are doing, so the public can have some confidence that what we are doing here is sensible and reasonable and that it is a useful expenditure of government money? Even on the budget, in a single-line budget in Australia they publish the whole detail, and we are put in this position of wondering what justifies the level of secrecy there is.

Mr. Seaborn: That is a concern, of course, but I will start by saying that, if you cast your mind back a little bit in time, we are now remarkably open in comparison to what we were, say, pre-McDonald royal commission on how intelligence services operate and what they do and why they do it. Not everything is published, but an awful lot was published in the McDonald royal commission. A lot more is made public thanks to annual reports of the SIRC and things of that sort—that gives you far more information than we ever had previously—and a tendency that you can either cheer or deplore, as you wish, for even a lot of the inner secrets of government somehow not to remain secrets for very long.

I am not just talking about the security service. All have made for far more openness than existed even as little as 10 years ago. As well, an increasing number of quite knowledgeable academics and serious journalists who have written about this area in our country and elsewhere are now making the whole area of intelligence and security far less mysterious than it was some years back. I think a lot of the mystique has gone from it, quite frankly.

I know what you worry about, the feeling that people are being unnecessarily secretive about what they do. Part of the difficulty is the one I just tossed off lightly: My God, did I read that in *The New York Times* or was it in a top-secret telegram somewhere? Because you are not quite sure and you have said you were not going to reveal what was in the top-secret telegram, you tend to clam up a little bit more than perhaps you should.

I think culture is changing to a considerable extent. For example, a Solicitor General—certainly the previous one—talked a certain amount about CSIS, made some speeches about it. The present director has made himself available on a number of occasions to speak to groups, to be on open-line shows and the rest of it, to try to give the public at large a better idea of what they are doing and why they are doing it.

In addition, of course, although this is much after the fact, under Access to Information there is an enormous amount of information now coming out into the public

[*Traduction*]

cela. Nos liens avec l'Europe de l'Est sont en pleine mutation, et comme au cours des 40 dernières années l'état de nos relations avec les pays de l'Est était le principal ressort de l'espionnage étranger au Canada, ne pouvons-nous pas assouplir un petit peu les règles du secret, assurer une plus grande transparence des activités du SCRS afin que le public puisse se rendre compte que cet organisme agit conformément à la raison et que les crédits qui lui sont affectés sont utilement engagés? En Australie, le budget de l'État comporte, en une ligne il est vrai, l'ensemble des renseignements relatifs à leurs services spéciaux, et nous ne savons pas pourquoi, ici, le secret est si lourd.

M. Seaborn: Cela peut effectivement sembler préoccupant, mais je dois tout de suite dire que nous sommes, ici au Canada, beaucoup plus ouverts quant aux motifs des opérations de nos services spéciaux que nous ne l'étions il y a quelques années avant le rapport de la Commission McDonald. On ne révèle pas tout, mais le rapport de la Commission royale d'enquête McDonald en a beaucoup dit. De nombreuses autres informations sont publiées, notamment dans le rapport annuel du CSARS. C'est dire que nous sommes beaucoup plus informés que nous ne l'avons jamais été, ce qu'on peut soit applaudir, soit déplorer. J'ai l'impression que de nombreux secrets du gouvernement ne semblent pas, de nos jours, rester secrets très longtemps.

Je ne parle pas simplement du service de sécurité. Tous les services se montrent beaucoup plus ouverts qu'ils ne l'étaient il y a, disons, dix ans. Un nombre croissant de chercheurs chevronnés et de journalistes réfléchis se sont penchés sur la situation, ici et à l'étranger, ont contribué à lever un peu le voile de mystère qui recouvrait l'activité des services de renseignement et de sécurité. J'avoue que cela a éliminé une partie du charme.

Mais je comprends votre préoccupation à l'égard d'un recours abusif au secret. Une partie du problème provient de ce que j'ai dit tout à l'heure, un peu en plaisantant. On en arrive à se demander si on a lu cela dans le *New York Times* ou dans une dépêche ultra-secrète. Sans doute que vous allez peut-être vous montrer plus discret qu'il ne le faudrait, étant donné que vous êtes sûr seulement d'une chose: que vous aviez promis de ne pas révéler le contenu de la dépêche.

Je pense que l'atmosphère se modifie sensiblement. Je sais, par exemple, qu'un solliciteur général—certainement le précédent—a dit un certain nombre de choses du SCRS et a même prononcé des discours sur ce sujet. L'actuel directeur a, à plusieurs reprises, accepté de prononcer une allocution devant tel ou tel groupe, de répondre aux questions des auditeurs dans le cadre d'émissions radiophoniques et, d'une manière générale, a essayé d'expliquer un petit peu au public la mission dont il était chargé.

J'ajoute que la Loi sur l'accès à l'information a permis la diffusion d'une foule d'informations touchant la sécurité et le renseignement. Il est vrai qu'il s'agit

[*Text*]

realm on matters of security and intelligence that would have been absolutely unthinkable 10 or 15 years ago. In fact, when I first got into this job, and had occasion to say yes or no to certain requests for access to information, my hair stood on end. It was hard to believe that we were really releasing the minutes of some of those meetings. We were, though. That was what the law said. And I decided to get with the modern times.

• 1225

Mr. Brewin: Let me follow up with an idea that occurred to me last week when we had the Open Skies Conference here. We see the phenomenon in Eastern Europe of really radical change. The effect of that on defence policy has been that our government sits down with other Western governments and negotiates with Eastern Europe to reduce forces, save money, and build a better basis for real security: mutual confidence. The "open skies" are the check to see that these agreements are being followed.

It occurred to me that we might, with some imagination, begin applying some of those lessons to the espionage and security field. It has been said to us that Eastern European governments continue to engage in espionage, and that this is continued justification for maintaining CSIS in full bloom. I wonder if the time has not come to sit down with Eastern European governments and work out arrangements to end espionage. There are certainly ways. Maybe that is another occupation that CSE could become involved in. I do not know. There must be ways in which we could have an open-skies policy in espionage. I do not sense that there are any initiatives coming out of government in that direction, and yet it seems to me overdue.

Mr. Seaborn: I must say I had not thought of that open-skies concept being applied to the age-old art of espionage. I would have to think about whether there would be any effective way of proceeding with that. I am not sure how good such agreements worked out with an Eastern European country would be. I suppose we could ask them to stop spying on us in return for a bit of wheat or something. Perhaps that is how you would start on it. But I am not sure how well it would stick. Even if you could make such an agreement, it would be very difficult to keep and enforce. Someone would be sure to pop up and say that, although officially they were not going to do anything of that sort from their country, it would nevertheless be awfully useful if they could actually do just a little bit, ever so quietly.

The verification would be very difficult is what I am saying. One of the fascinating things happening in the course of this amazing change in Eastern Europe is that there is now quite close collaboration in certain matters between Eastern and Western intelligence communities.

[*Translation*]

d'informations rétrospectives, mais l'évolution est frappante par rapport à ce qui se passait il y a 10 ou 15 ans. Au début, lorsque je suis entré en fonction et que j'avais à décider quelle suite donner à une demande d'accès à l'information, j'étais parfois abasourdi. J'avais du mal à croire qu'on envisageait effectivement de divulguer des procès-verbaux de certaines réunions. Et pourtant, c'est ce que nous avons fait. C'est ce que prévoyait la loi, et j'ai décidé de me mettre à la page.

M. Brewin: Permettez-moi de vous exposer une idée qui m'est venue à l'esprit, la semaine dernière, lors de la conférence Ciel ouvert. On constate des changements radicaux qui se produisent, à l'heure actuelle, en Europe de l'Est. Tout cela influence notre politique de défense et aboutit à ce que notre gouvernement se réunisse avec les gouvernements alliés pour négocier avec l'Europe de l'Est une réduction des forces armées afin d'économiser sur le budget militaire et de fonder notre sécurité sur une base plus solide, notamment la confiance. La politique «ciel ouvert» doit permettre de vérifier la bonne exécution des accords.

J'ai pensé qu'avec un petit peu d'imagination, nous pourrions peut-être faire de même dans le domaine de l'espionnage et de la sécurité. Certains prétendent que les gouvernements de l'Europe de l'Est continuent de se livrer à l'espionnage et que nous devons donc garder tous ses moyens au SCRS. Je me demande s'il ne serait pas temps de nous réunir avec les gouvernements de l'Europe de l'Est pour essayer de mettre fin à l'espionnage. Il y aurait pourtant certains moyens de le faire. Peut-être que le CST pourrait s'en occuper. Sans doute y aurait-il moyen d'adopter, en matière d'espionnage, une sorte de politique ciel ouvert. Je n'ai pas l'impression que le gouvernement s'active beaucoup dans ce sens, mais je pense qu'il serait temps de commencer.

M. Seaborn: Je n'avais effectivement pas envisagé la possibilité d'appliquer à cet art ancien qu'est l'espionnage l'idée de ciel ouvert. Il me faudrait réfléchir aux possibilités que cela représente. Je ne suis pas certain que l'on pourrait se fier à de tels accords conclus avec des pays de l'Europe de l'Est. J'imagine qu'on pourrait alors demander de ne plus nous espionner, et en échange, nous leur fournirions un peu de blé. Ce serait peut-être un point de départ. Je ne suis pas certain que cela serait efficace. À supposer que l'on puisse conclure un tel accord, il est clair qu'il serait extrêmement difficile d'en assurer l'application. La politique officielle des divers pays sera effectivement de ne pas se livrer à l'espionnage, mais l'on trouverait toujours quelqu'un pour dire qu'il serait peut-être utile de faire un petit peu d'espionnage, de manière tout à fait discrète, sans ébruiter la chose.

J'entends dire par cela qu'il serait extrêmement difficile de garantir l'exécution d'un tel accord. Un des aspects passionnants de cette nouvelle conjoncture en Europe de l'Est est justement l'étroite collaboration que l'on peut constater, dans certains domaines, entre les

[*Texte*]

The CIA and the KGB are sitting down together to talk about terrorism and the international drug trade. That is how you start to build. You look for shared interests. That way you might get intelligence communities that have traditionally been rivals to work together on a common problem.

Mr. Brewin: The whole political direction of Eastern European governments is changing. There are expectations of dramatic change. One has a hunch, no evidence, that spy agencies carry on without their government's being able to turn them off. They are even having problems at home in turning off their spy agencies. We might be able to go to the governments and offer them technological or economic assistance in return for calling a halt to espionage. Then CSIS's job would be to check to see whether that is being complied with.

• 1230

Mr. Seaborn: Whether that is being complied with indeed.

I suppose you could also say, Mr. Brewin, that we cannot for the life of us think why you fellows are spending the amount of money you do, at least trying to target our country. Yes, we have some secrets. Yes, we have some high technology we are going to continue to protect. But an awful lot of the stuff you go about collecting in such funny ways is terribly, readily available. You can get it a lot cheaper than running agents in our country.

Mr. Brewin: The fact that they are spying to get it causes us to not want to give it to them rather than the other way around.

Mr. Seaborn: No, I do not think that is the case.

Mr. Brewin: That is not so?

Mr. Seaborn: No, I think not. But sometimes they go to ridiculous lengths to acquire material that would be fairly readily available through a library or what have you. Even in those countries, as I said earlier, you can acquire an awful lot of very important information by a subscription to the journals.

The Vice-Chairman: Mr. Seaborn, we have a couple of minutes left. Before I thank you—you were an interesting witness—I want to share with you a point.

J'aimerais simplement vérifier cet élément.

Vous dites dans votre exposé de laisser telle quelle la définition de «menace», particulièrement l'alinéa d) de l'article 2. Vous dites que jusqu'à maintenant, cela n'a pas posé de préoccupation particulière, mais qu'on ne sait jamais.

[*Traduction*]

services de renseignements occidentaux et leurs homologues des pays de l'Est. Ainsi, la CIA et le KGB se réunissent pour étudier les dossiers du terrorisme et du trafic international des stupéfiants. C'est un début de collaboration. On commence par ce qu'on a en commun. C'est ainsi qu'on peut espérer voir s'attaquer ensemble à un problème commun des services de renseignements qui, jusqu'alors, se combattaient.

M. Brewin: La réputation politique des gouvernements de l'Europe de l'Est change radicalement. On s'attend à des bouleversements. Or, on a l'impression, sans la moindre preuve en ce sens, que les services d'espionnage exercent leurs activités sans que leurs gouvernements respectifs soient en mesure de s'y opposer. Même chez eux, ils n'arrivent pas à verrouiller leurs services spéciaux. Peut-être pourrions-nous prendre contact avec ces gouvernements et leur offrir une aide technologique ou économique en échange de quoi ils mettraient fin à leurs activités d'espionnage. La tâche du SCRS serait donc d'en vérifier le respect.

M. Seaborn: Effectivement.

Vous pourriez dire d'autre part, monsieur Brewin, que nous ne comprenons pas du tout pourquoi vous dépensez tellement d'argent pour notre pays. Oui, nous avons quelques secrets. Oui, nous avons certaines technologies de pointe que nous continuerons à protéger. Cependant, une énorme proportion des données que vous recueillez de façon tellement insolite est tout à fait publique. Vous pouvez les obtenir sans envoyer d'espions chez nous.

M. Brewin: Le fait qu'ils nous espionnent afin de les obtenir nous incite à les cacher, plutôt que le contraire.

M. Seaborn: Non, je ne suis pas d'accord avec vous.

M. Brewin: Non?

M. Seaborn: Non. Cependant, ils se démènent pour obtenir des renseignements qu'ils pourraient trouver dans n'importe quelle bibliothèque. Même dans ces pays-là, comme je l'ai dit tout à l'heure, vous pouvez obtenir beaucoup de renseignements très importants en vous abonnant aux journaux.

Le vice-président: Monsieur Seaborn, il nous reste encore quelques minutes. Avant de vous remercier—j'ai trouvé votre témoignage fort intéressant—il y a quelque chose dont je voudrais discuter.

I would simply like to check this point.

You said during the course of your presentation that you thought the definition of "threat" as it appears in section 2.(d) should be left alone. You said that up to the present time, it had not caused any particular problems, but that you never know what might happen.

[*Text*]

D'autre part, à la fin de cet exposé, vous avez mentionné très brièvement le rapport du sénateur Kelly et parlé de la surveillance versus la vérification. Vous épousez les commentaires du sénateur Kelly.

En français, on appelle l'organisme en question le Comité de surveillance. Comme je le disais à un autre témoin, on est au Canada et on a une Loi sur les langues officielles qui a été modifiée récemment. Le terme anglais est *review*. On est davantage porté à associer cela à la vérification, mais en français on dit bien «surveillance».

Vous semblez satisfait du travail de ce Comité de surveillance. Je suppose que vous estimez que le Comité de surveillance fait, non pas de la surveillance, mais de la vérification.

M. Seaborn: C'est plutôt de la vérification.

Le vice-président: Monsieur Seaborn, je veux bien vous écouter. J'ai une très grande admiration pour votre expérience et votre exposé, mais vous nous appelez à faire un acte de foi en nous disant que vous êtes satisfait de cela. Sur le plan intellectuel, comme députés, nous n'avons pas le droit de faire ainsi des actes de foi; sur le plan intellectuel, dis-je bien.

On sait que la Loi de 1984 a été adoptée parce qu'il y avait eu des abus auparavant. C'était effrayant. En répondant à certains députés, vous avez dit que vous ne pensiez pas qu'il y avait des contrôles à la GRC. On veut bien être démocratiques et se comparer à d'autres. Il n'y a peut-être rien de méchant à l'alinéa 2d), mais on ne le sait pas vraiment, d'autant plus que lorsqu'on connaît davantage un peu le système, on sait qu'il y a des étapes. Je vous rappelle que les gens du Comité de surveillance sont des personnes à temps partiel. Elles ne sont pas là quotidiennement, mais seulement de temps à autre. Elles voient les documents finals qui sont bien préparés et dont a enlevé ce qui est éliminable. C'est peut-être là qu'est le danger, monsieur Seaborn, et je voudrais avoir votre commentaire là-dessus.

Je vous pose brutalement la question: De quoi avez-vous peur quand on dit que le Comité de surveillance devrait non seulement vérifier, mais aussi surveiller? Que craignez-vous qu'il fasse?

Mr. Seaborn: I think we are in some difficulty on the straight translation and semantics side of it. It is a problem we have had from the beginning. When I said I did not like the concept of oversight, it was in the American sense of the term—and I think I did use that phrase—in which, given the system they have, which is very different from our own, they have committees of Congress, which are very heavily involved in the details of ongoing operations of the intelligence agencies there, and that is their particular way of reassuring themselves and reassuring Congress that things are not being done of which they would not approve. But in the process, it seems to me, it becomes rather difficult for members of those committees, supported by their staffs, not to become to some degree involved in, possibly even co-opted by, the

[*Translation*]

At the end of your presentation, you very briefly mentioned Senator Kelly's report and spoke of oversight as opposed to review. You said you agreed with Senator Kelly.

In French, the agency in question is called the *Comité de surveillance*. As I pointed out to another witness, this is Canada, and we have an Official Languages Act that was recently amended. The English term is "review". Normally, that would be translated as *vérification*, but the French word here is *surveillance*.

You seem to be satisfied with the work of this Review Committee. I suppose you feel that it is not in fact an oversight committee, but a review committee.

Mr. Seaborn: It would be a review committee.

The Vice-Chairman: Mr. Seaborn, I am willing to hear your point of view. I have a good deal of admiration for your experience and enjoyed your presentation, but you are asking us to make a leap of faith when you tell us that you are satisfied with this. Intellectually, as members of Parliament, we do not have the right to make such a leap of faith; intellectually, as I said.

We know that the 1984 Act was passed because there had previously been abuses—terrible abuses. In response to questions from certain members, you said that you did not think there were any controls on the RCMP. We are willing to be democratic and to compare our situation with that of others. Perhaps section 2.(d) is nothing to be afraid of, but we do not really know, particularly since, once you get to know the system a little, you realize that there are stages. Let me remind you that the members of the Review Committee act on a part-time basis. They are not there every day, but only from time to time. They see the final documents, which have been carefully prepared and from which anything that could be removed has been. Perhaps that is where the danger lies, Mr. Seaborn, and I would like to hear your opinion on the matter.

I shall be brutally frank: what are you afraid of when you say that the Review Committee should not only review, but also oversee? What are you afraid it will do?

M. Seaborn: Je crois que nous faisons face à un problème de traduction, de sémantique. Le problème était d'ailleurs là au départ. Lorsque j'ai dit que je n'aimais pas tellement la notion de surveillance, c'était au sens américain du terme—cela, je pense d'ailleurs l'avoir précisé—selon lequel, dans le cadre de leur régime très différent du nôtre, il existe des comités du Congrès qui participent très activement aux opérations détaillées des organismes de renseignement, et cela afin de se rassurer, d'assurer au Congrès qu'il ne se passe pas de choses qu'il n'approuverait pas. Il me semble, cependant, qu'il devient alors assez difficile pour les membres de ces comités, ainsi que pour leur personnel, d'éviter de se mêler du Fonctionnement des organismes qu'ils sont censés surveiller, ou même d'être récupérés par ces organismes.

[*Texte*]

workings, the activities, of the very bodies they are overseeing.

• 1235

I do not say they have been co-opted, and I know the congressmen and senators who serve on that take their responsibilities, rightly, very seriously. But it must be a constant act of resistance to say, I have to maintain my independence, and how do I do that at the same time as I am quite as knowledgeable... and so understanding of what these guys are doing?

I think that is a matter that must constantly be of concern to SIRC also. It must constantly say to itself, yes, we have very intimate knowledge, not just at the end of the day but as things are happening, almost day by day, and we must nonetheless retain our distance and our objectivity so we do not get caught up and become part of that system rather than something standing on the outside of the system watching it and blowing whistles when whistles have to be blown.

Le vice-président: Je vois.

Mr. Seaborn: It is a very difficult balance to try to strike. But it seems to me if you were to have any degree of reassurance, it would be very important that you avoid any possibility of co-option.

Le vice-président: Vous avez parlé d'améliorations. C'est peut-être un champ qu'on devrait davantage explorer.

Mr. Seaborn, on behalf of our members I thank you very much. You were a very interesting witness. With your great experience, I think it is going to be very helpful to us. We hope to see you soon.

Et bonne retraite.

Mr. Seaborn: Thank you, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman: We adjourn till the next meeting.

[*Traduction*]

Je n'insinue pas qu'ils ont été récupérés, et je sais que les membres du Congrès et les sénateurs membres de ces comités prennent leurs responsabilités au sérieux, comme il se doit. Cependant, cela doit être une lutte constante que de se répéter qu'il faut maintenir son indépendance, et de le faire lorsqu'on en sait aussi long et que l'on comprend tout aussi bien que les principaux intéressés.

Je pense que cela doit aussi représenter une préoccupation constante pour le CSARS. Ses membres doivent toujours se dire que, oui, ils ont une connaissance approfondie, non seulement de ce qui s'est passé, mais des événements au fur et à mesure qu'ils se déroulent, au jour le jour, mais qu'ils doivent néanmoins garder une certaine distance, une certaine objectivité, afin de ne pas s'intégrer au système dont ils sont censés demeurer détachés afin qu'ils puissent le surveiller et sonner l'alarme lorsqu'il y a lieu.

The Vice-Chairman: I see.

M. Seaborn: Il est très difficile de trouver un juste équilibre. Cependant, il me semble que si vous voulez être le moindrement rassurés, il serait très important d'éviter toute possibilité de récupération.

The Vice-Chairman: You mentioned improvements. Perhaps this is an area that we should explore further.

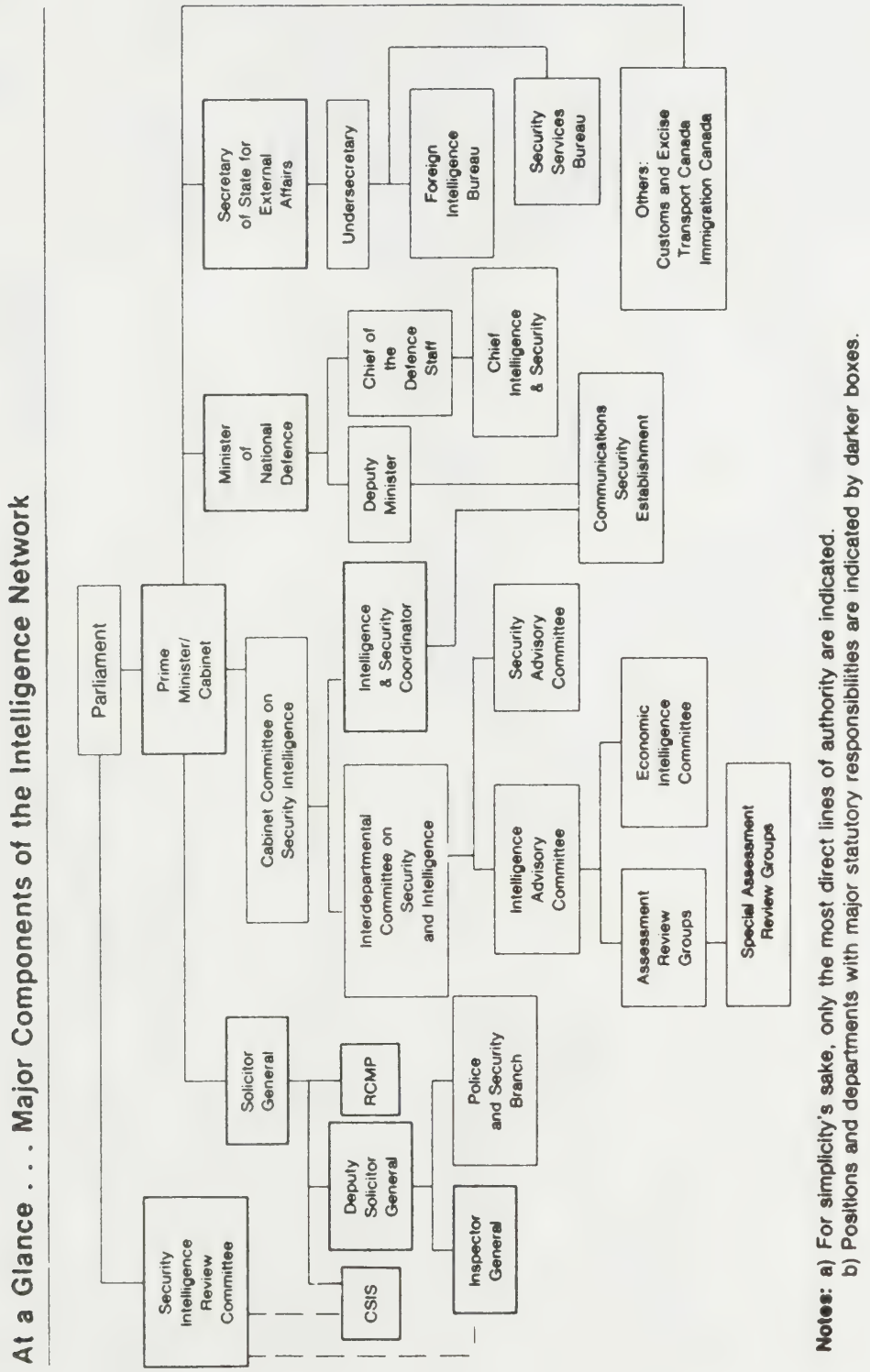
Monsieur Seaborn, au nom des membres du Comité, je tiens à vous remercier. Votre témoignage a été très intéressant. Votre grande expérience nous sera valable. Nous espérons vous revoir bientôt.

And, enjoy your retirement.

M. Seaborn: Merci, monsieur le président.

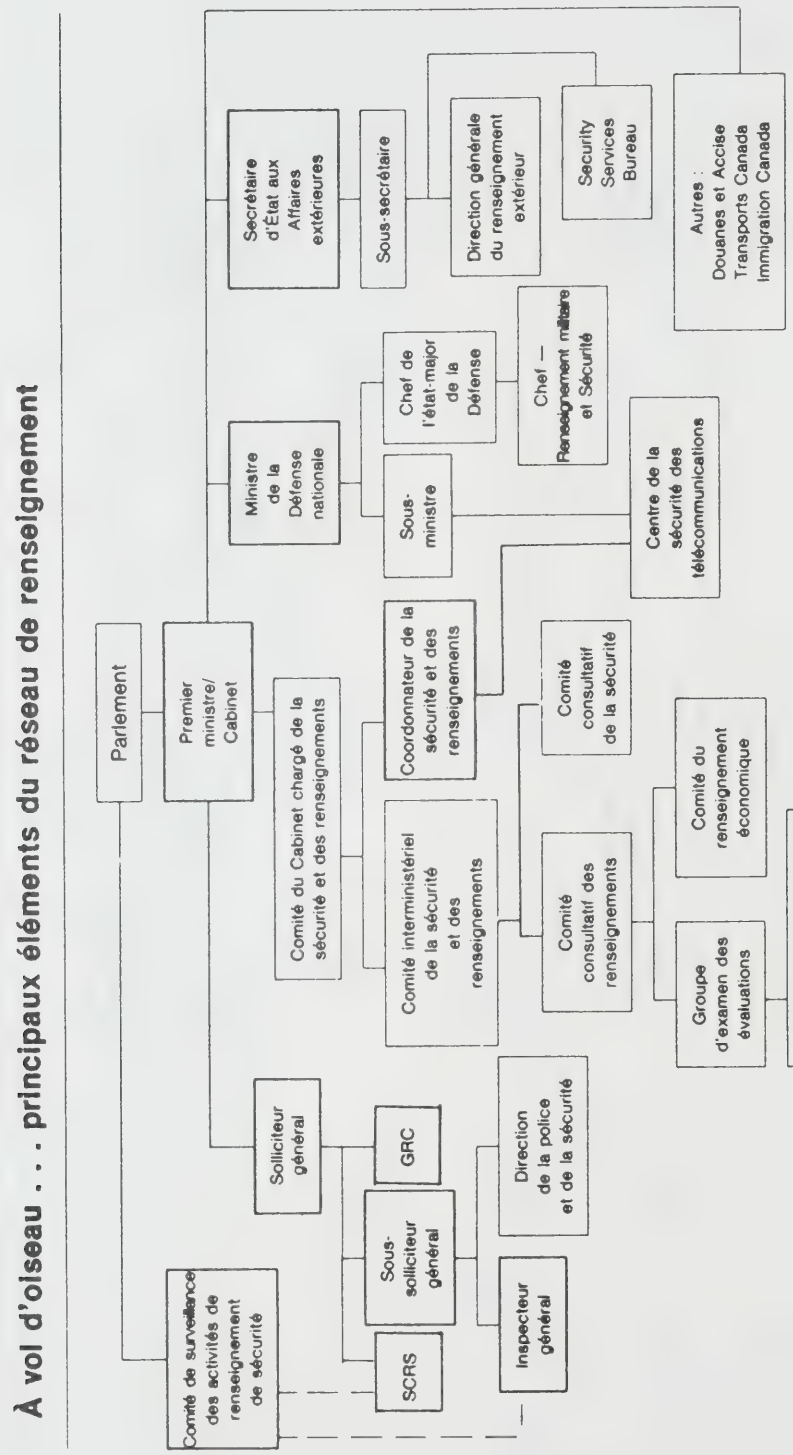
Le vice-président: La séance est levée.

APPENDIX "CSIS-3"



Notes: a) For simplicity's sake, only the most direct lines of authority are indicated.
b) Positions and departments with major statutory responsibilities are indicated by darker boxes.

APPENDICE «CSIS-3»



Note: a) Par souci de simplicité, nous n'avons indiqué que les liens les plus directs sur le plan de la hiérarchie.
b) Les boîtes noires indiquent les postes et les ministères occupant d'importantes responsabilités statutaires.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé

FIRST CLASS
PREMIÈRE CLASSE

K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESS

Blair Seaborn, Former Intelligence and Security Co-ordinator, Privy Council Office.

TÉMOIN

Blair Seaborn, ancien coordonnateur du Renseignement et de la sécurité, Bureau du Conseil privé.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 17

Thursday, February 22, 1990

Chairman: Blaine Thacker

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 17

Le jeudi 22 février 1990

Président: Blaine Thacker

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on

The Review of the CSIS Act and the Security Offences Act

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial d'

Examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité

LIBRARY
MAR 2 1 1990
University of Toronto

RESPECTING:

Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989

CONCERNANT:

Ordre de renvoi du Comité en date du mardi 27 juin 1989

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-fourth Parliament
1989-90

Deuxième session de la trente-quatrième législature
1989-1990

34692

SPECIAL COMMITTEE ON THE REVIEW OF THE CSIS ACT AND THE SECURITY OFFENCES ACT

Chairman: Blaine Thacker

Vice-Chairman: Maurice Tremblay

Members

Atkinson, Ken
Brewin, John
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

COMITÉ SPÉCIAL D'EXAMEN DE LA LOI CONSTITUANT LE SCRS ET DE LA LOI SUR LES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Président: Blaine Thacker

Vice-président: Maurice Tremblay

Membres

Atkinson, Ken
Brewin, John
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, FEBRUARY 22, 1990
(29)

[*Text*]

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met at 11:12 o'clock a.m. this day, in Room 308 West Block, the Vice-chairman, Maurice Tremblay, presiding.

Members of the Committee present: Ken Atkinson, John Brewin, Wilton Littlechild and Maurice Tremblay.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Philip Rosen, Senior Analyst. *From the Committee Research Staff*: Stuart Farson, Research Consultant; François Cadieux and Brian Gorlick, Research Associates.

Witness: Dr. Richard Gosse, Chairman, RCMP Public Complaints Commission, former Inspector General of CSIS.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, September 26, 1989, Issue No. 1.*)

The witness made a statement and answered questions.

At 12:51 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 22 FÉVRIER 1990
(29)

[*Traduction*]

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité se réunit aujourd'hui à 11 h 12, dans la pièce 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Maurice Tremblay (*vice-président*).

Membres du Comité présents: Ken Atkinson, John Brewin, Wilton Littlechild et Maurice Tremblay.

Aussi présents: *De la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, analyste principal. *Du personnel du Comité*: Stuart Farson, conseiller en recherche; François Cadieux et Brian Gorlick, associés de recherche.

Témoin: Richard Gosse, président, Commission des plaintes du public contre la GRC, ancien inspecteur général du SCRS.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 juin 1989 (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 septembre 1989, fascicule nº 1*).

Le témoin fait un exposé et répond aux questions.

À 12 h 51, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Thursday, February 22, 1990

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le jeudi 22 février 1990

• 1113

Le vice-président: À l'ordre! Je déclare la séance ouverte.

The Vice-Chairman: I call the meeting to order.

I am told we will not have our two colleagues from the Liberal Party because they have a special reason, so we will start right now.

On m'informe que deux de nos collègues du Parti libéral sont retenus ailleurs; nous allons donc commencer.

Nous avons comme témoin aujourd'hui M. Richard Gosse. M. Gosse est un témoin tout aussi intéressant que ceux qui l'ont précédé. Il est ancien professeur de droit à l'Université Queen's et à l'Université de Colombie-Britannique. Fait très intéressant, il fut le premier inspecteur général du SCRS, de février 1985 à décembre 1987. À ce titre, il a déposé des certificats, soit trois, et rédigé des rapports. Présentement, M. Gosse est le président de la Commission des plaintes du public contre la GRC. Toutes ces qualités le rendent extrêmement précieux. Je suis convaincu que les membres du Comité sauront utiliser son expérience à bon escient.

We have with us today Dr. Richard Gosse, who is as interesting a witness as those who came before him. Former professor at Queen's University and the University of British Columbia, Dr. Gosse was appointed the first Inspector General of CSIS in February 1985 and served in that position until December 1987. While in this position, he issued three certificates and completed a number of reports. Dr. Gosse is the Chairman of the RCMP Public Complaints' Commission. Because of these qualifications, he is a very important witness for us. I am convinced that the Members of the Committee will know how to use his experience advisedly.

Sans plus de préambule, je cède la parole à M. Gosse.

Without further due, I give the floor to Dr. Gosse.

Dr. Richard Gosse (President, RCMP Public Complaints Commission): Thank you, Mr. Chairman. I might refer to that interesting history for a moment. My relationship with the RCMP, for example, goes back to mid-1950s. I was the first lawyer to practise up in Northern British Columbia in a town called Kitimat, and negotiated a contract for municipal policing by the RCMP. I was a municipal solicitor and was involved, although I was in private practice, with the RCMP at that point. I have been a lawyer for 40 years this year, and it seems like a lot.

M. Richard Gosse (président, Commission des plaintes du public contre la GRC): Merci, monsieur le président. Il me paraît intéressant de rappeler que mes relations avec la GRC remontent au milieu des années 50. J'étais le premier avocat à exercer au nord de la Colombie-Britannique, dans une ville appelée Kitimat, et nous négociions un contrat au terme duquel la GRC devait assurer les services de police de la municipalité. Je m'occupais des services juridiques de cette dernière et, bien que je fus alors en pratique privée, j'étais déjà en rapport avec la GRC. Cela ne me rajeunit pas, puisqu'il y aura 40 ans cette année que je suis avocat.

• 1115

The Vice-Chairman: Congratulations.

Le vice-président: Toutes mes félicitations.

Dr. Gosse: I am not sure whether that is good or bad. I understand all the members of this committee have a legal background, so I am not too worried.

M. Gosse: Je ne sais pas vraiment si c'est une bonne ou une mauvaise chose. Mais je crois savoir que tous les membres du Comité ont touché au droit et je ne suis donc pas trop inquiet.

I also have a section of law reform in my background. I was counsel for the Ontario Law Reform Commission in Toronto at the end of the 1960s. Then I went out to B.C. and became the first full-time member of the B.C. Law Reform Commission. Then I taught at UBC for five years.

Je me suis occupé aussi de la réforme du droit. A Toronto, à la fin des années 1960, j'ai été conseiller juridique pour la Commission de réforme du droit de l'Ontario. Je me suis rendu ensuite en Colombie Britannique, où je suis devenu le premier membre à plein temps de la Commission de réforme du droit de cette province. J'ai enseigné ensuite pendant cinq ans à l'UCB.

Then I went to Saskatchewan to be Deputy Attorney General for eight years. My responsibilities there included, apart from the normal provision of legal services to government and the prosecutorial role... There was no split with the position of Attorney General

J'ai été ensuite sous-procureur général pendant huit ans, en Saskatchewan. J'étais responsable des services juridiques habituels ainsi que des poursuites, mais aussi... Il n'y avait pas de distinction entre les fonctions de procureur général et celles de solliciteur général, et

[*Texte*]

and Solicitor General, so we had responsibility for law enforcement, provincial corrections, and so on. So for eight years I had a close working relationship with the RCMP. In fact, it was during that time that the CSIS Act went through the legislature. You may recall the provinces took a fairly strong stand on the passage of the CSIS Act. Saskatchewan pretty well co-ordinated the provincial opposition to the CSIS Act. I co-ordinated the provincial positions when I was there at that time. That was my first experience with the CSIS Act. It was an interesting one.

A resolution was passed in May 1983 at a provincial Attorneys General conference in Charlottetown, Prince Edward Island. I do not know whether you are familiar with that resolution, but I thought I might read it to you. It was unanimously passed by all the then provincial Attorneys General. It included this:

> The act establishing the Canadian Security Intelligence Service represents an assault on democracy. It jeopardizes Canada's traditional reliance on the rule of law and our open and public system of law enforcement and justice. It calls into question the commitment of the federal government to the principles of the Canadian Charter of Rights and Freedoms. The act is so structured that the law of the land, which every other Canadian must obey, could be broken in secret by members of the security service. Their conduct would never be scrutinized by police forces, Crown attorneys, defence counsel, or courts of law.
>
> The ordinary safeguards of our criminal law have been eliminated. The force is given carte blanche to break any law completely free from any independent publicly accountable scrutiny or review. The need for a new, separate security service is open to question. The federal legislation sets up an agency which is not properly accountable and possesses dangerous powers.

These statements sound a touch extravagant, perhaps. Some changes were made as a result of the representations of the Attorneys General to what was then part IV of the Security Offences Act. It was modified a bit. I think there was a change in the definition of threats to the security of Canada.

As you will recall, the passage of the CSIS Act was a very near-run thing. I believe it was passed two or three days before the session in 1984 came to an end. If it had not been passed then, one could guess what the situation might be today: whether with the change of government there would have been a reintroduction of that legislation and so on. Chance plays a significant role in these things.

All those provincial Attorneys General have gone off to other things and are no longer holding public office today, which says something about something.

[*Traduction*]

nous étions chargés de l'application des lois, des services correctionnels provinciaux, etc.. Pendant huit ans, j'ai donc travaillé en étroite coopération avec la GRC. En fait, c'est à cette époque que le Parlement a adopté la Loi sur le SCRS, à laquelle les provinces, et surtout la Saskatchewan, se sont fortement opposées. C'est moi qui coordonnait les positions des provinces. Ce fut mon premier contact avec la Loi sur le SCRS, et il ne manqua pas d'intérêt.

Lors d'une conférence provinciale tenue en mai 1983 à Charlottetown, dans l'Ile-du-Prince-Edouard, tous les procureurs généraux ont adopté à l'unanimité une résolution que vous ne connaissez peut-être pas, et dont j'aimerais vous lire cet extrait:

> La loi constituant le Service canadien du renseignement de sécurité est un danger pour la démocratie. Elle va à l'encontre de la règle du droit, que le Canada a toujours suivie et viole le principe d'ouverture dont il s'est toujours inspiré pour appliquer la loi et rendre la justice. Elle permet de douter de la volonté du gouvernement fédéral de respecter les principes de la Charte canadienne des droits et libertés. Elle est ainsi faite que les membres du Service de sécurité pourraient secrètement violer les lois du pays, lois auxquelles tous les autres Canadiens doivent obéir. En effet, ni les forces de police, ni les procureurs de la Couronne, ni les avocats de la défense, ni les tribunaux ne seraient jamais amenés à contrôler leurs agissements.
>
> Les garanties habituelles de notre droit pénal ont été supprimées. On donne carte blanche au service, qui peut violer n'importe quelle loi, sans qu'aucun organisme indépendant et responsable devant le public, puisse examiner ses activités. La nécessité d'un nouveau service de sécurité distinct ne semble pas évident. La loi fédérale crée un organisme qui n'est pas suffisamment comptable de ses actes et qui possède des pouvoirs dangereux.

Ces affirmations peuvent sembler excessives. Certains changements ont été apportés sur les instances des procureurs généraux au sujet de ce qu'était alors la partie IV de la Loi sur les infractions en matière de sécurité. C'est ainsi que l'on a modifié la définition des menaces envers la sécurité du Canada.

Vous vous souvenez peut-être que la Loi sur le SCRS aurait très bien pu ne pas être adoptée, puisqu'elle ne l'a été, en 1984, que deux ou trois jours avant la fin de la session. Que se passerait-il aujourd'hui si elle n'avait pas été adoptée, puisqu'il n'est pas évident que le nouveau gouvernement l'aurait présentée à nouveau. Le hasard intervient donc beaucoup dans ce genre de choses.

Aujourd'hui, tous ces procureurs généraux des provinces font autre chose et ne sont plus fonctionnaires, ce qui est très significatif.

[*Text*]

• 1120

A little less than a year after the CSIS Act came into operation I came to Ottawa to be the first Inspector General. I arrived about seven or eight months after the act was in operation. There is sort of an interesting sequence of events from that point of view. The SIRC took a start in November, about two or three months after the act was passed, and then the Inspector General was not in place until about another six months later. So that had a bit of an impact on the role of each and how they got started.

As you know, I carried out that role for nearly three years, and then two years ago I became chairman of the RCMP Public Complaints Commission. For both these roles I have been the first person to occupy them. They have both been interesting and challenging experiences. It was just over two years ago that I became chairman of this commission. I have lost a lot of information up here about what I was doing as an inspector general, so if you ask me any difficult questions, I may have difficulty recalling the appropriate information. I am sure people in the intelligence community would be very pleased with that sort of forgetfulness.

I gather you would like me to sort of speak about both my roles insofar as they relate to the committee's terms of reference. I was very kindly invited to make a written submission to your committee. I did not do so because we are as busy as can be getting my present commission organized and dealing with our current workload. I did not want to make a written submission unless I felt I could do justice to it.

I have had two letters from the chairman of the committee, which I might just refer to. They are in relation to the RCMP's National Security Investigations Directorate. One was a letter from Mr. Thacker on December 14 in relation to a Gordon Thomas complaint. Gordon Thomas is a British journalist who, in arriving at Mirabel from London, was intercepted and asked questions by two members of the RCMP. In the circumstances a complaint was made on his behalf by the newspaper guild.

Thomas is quite a well-known British journalist who was over here to promote a book of his. I do not know whether this counts as promotion as well, but it is called *Journey into Madness*, subtitled "Medical Torture and the Mind Controllers". It is primarily about the Allan Memorial Institute at McGill. You may recall it was a psychiatric institute where they carried out certain experiments in their relationship with the CIA. There was a lawsuit, which has subsequently been settled, in connection with that.

In that letter that investigation was apparently being carried out under the mandate of the National Security Investigations Directorate. We have instituted a public hearing on that, and Mr. Thacker was interested in knowing when that would take place. It is now set for May 22, and we expect it will be in Montreal.

[*Translation*]

Sept ou huit mois après la mise en vigueur de la Loi sur le SCRS, je suis venu à Ottawa pour être son premier inspecteur général. Il me paraît intéressant de souligner la séquence des évènements et de rappeler que le CSARS a été constitué en novembre, deux ou trois mois après l'adoption de la loi, et qu'il a fallu attendre encore six mois pour que l'inspecteur général occupe ses fonctions. Tout cela a eu une certaine incidence sur le rôle de chacun d'entre nous et sur la façon dont nous avons commencé à travailler.

Vous savez que j'ai occupé ces fonctions pendant près de trois ans et que je suis devenu président de la Commission des plaintes du public contre la GRC, il y a deux ans. J'ai été le premier à occuper ces deux fonctions, qui ont été intéressantes et stimulantes. Je suis devenu président de cette commission il y a un peu plus de deux ans. Je ne me souviens plus très bien de ce que je faisais en tant qu'inspecteur général, et j'aurais peut-être du mal à vous répondre si vous me posiez des questions difficiles. Je suis sûr que le Service de sécurité serait très heureux de cet état de choses.

Vous voudriez sans doute que je vous parle de mes deux rôles, dans la mesure où ils correspondent au mandat du Comité. On m'a invité très aimablement à rédiger un mémoire à l'intention du Comité. Je ne l'ai pas fait, car je suis extrêmement occupé à organiser les travaux de la commission que je préside, dont la charge de travail actuelle est très lourde. Ne pouvant pas vous présenter l'état de toute la question, j'ai préféré ne pas rédiger de mémoire.

Le président du Comité m'a envoyé deux lettres, que je pourrai mentionner; elles concernent la direction des enquêtes sur la sécurité nationale, de la GRC. La première m'a été envoyée le 14 décembre par M. Thacker, et elle concerne la plainte d'un certain Gordon Thomas. Il s'agit d'un journaliste britannique qui, arrivant à Mirabel de Londres, a été intercepté par deux agents de la GRC qui l'ont interrogé. Compte tenu des circonstances, la *Newspaper Guild* a présenté une plainte en son nom.

M. Thomas, journaliste britannique bien connu, venu ici pour promouvoir un des ses livres, dont le titre *Journey into Madness* et le sous-titre «Medical Torture and the Mind Controllers» exigeaient un certain effort en ce sens. Ce dernier porte essentiellement sur l'«Allan Memorial Institute», de McGill. Vous vous souvenez peut-être qu'il s'agissait d'un établissement psychiatrique où se faisaient certaines expériences en rapport avec la CIA. Cette affaire a fait l'objet d'un procès, et un jugement a été rendu.

Il semble, d'après cette lettre, que l'enquête au sujet de M. Thomas relevait du mandat de la direction des enquêtes sur la sécurité nationale. Nous avons prévu une audience publique à ce sujet, et M. Thacker voulait savoir quand elle se tiendrait. Elle aura lieu le 22 mai, sans doute à Montréal.

[*Texte*]

The second matter, Mr. Chairman, that Mr. Thacker had written to me about, on May 5, was in connection with a visit to the El Salvador Information Office somewhere in Greater Vancouver, maybe Burnaby, which got some publicity. This was apparently carried out by two members of that particular directorate of the RCMP. They had asked certain questions that seemed to go beyond the mandate of what you would expect the RCMP to have. According to the newspapers it looked like they were getting into matters that might properly be regarded as CSIS matters.

• 1125

Mr. Thacker asked in his letter:

We would be indebted to you if you could provide the committee with information concerning the following matters: (a) Has your commission received a complaint concerning this matter?

The answer to that is no.

The second question was:

If it has not, have you been able to identify whether representatives of the El Salvador information office had knowledge of the capacity of your commission to investigate complaints?

The answer to that is yes. I might just explain that. I was following these sort of incidents as they were reported in the newspapers. I got in touch with the B.C. Civil Liberties Association, which in turn got in touch with the El Salvador information office and spoke with them. As it was related back to me by the Civil Liberties Association, the members of the El Salvador information office were not apparently making a complaint themselves. The B.C. Civil Liberties Association considered whether or not they should make a complaint. As I understand it, they decided not to, because if the members of the El Salvador information office did not wish to make a complaint they felt that perhaps they should not either. That is how that particular matter was left.

Your third question was: "Have you considered, and if not, would you consider making an investigation in the public interest"? Under part VII of the RCMP Act I can only make an investigation if there is a complaint. However, I can intitate a complaint and then investigate it. I can initate a complaint if I think there are reasonable grounds for doing so. I can investigate it if I think it is in the public interest to do so. So there are two different sort of thresholds. One, on reasonable grounds I can initiate a complaint. On any complaint, if I consider it in the public interest I can either have an investigation of my own, or I can institute a hearing, which would be normally held in public.

In this particular instance I thought about initiating a complaint. In the end I guess it is fair to say that I concluded that if neither the El Salvador information office people nor the B.C. Civil Liberties Association wished to initiate a complaint, we had lots of other

[*Traduction*]

Monsieur le président, l'autre question à propos de laquelle M. Thacker m'a écrit le 5 mai, concernait une visite qui a été faite au Bureau d'information du Salvador, situé quelque part dans l'agglomération de Vancouver, peut-être à Burnaby, et qui a fait couler beaucoup d'encre. Deux agents de cette direction de la GRC ont procédé à cette enquête en posant certaines questions qui semblaient outre-passer le mandat de la GRC. D'après les journaux, ils avaient abordés des questions qui sembleraient relever plutôt du SCRS.

M. Thacker pose les questions suivantes dans sa lettre:

Nous vous serions très reconnaissants de donner des renseignements suivants au Comité: (a) Votre commission a-t-elle reçu une plainte sur cette question?

La réponse est non.

Voici la deuxième question:

Si ce n'est pas le cas, avez-vous pu déterminer si les représentants du Bureau d'information du Salvador était au courant de la capacité de votre commission de faire enquête sur des plaintes?

La réponse est oui. Que je vous explique ce qu'il en est. Je suivais ce genre d'incidents, dont les journaux faisaient état. J'ai communiqué avec l'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique, qui s'est adressée aux représentants du Bureau d'information du Salvador. Comme me l'a fait savoir cette association, les membres de ce bureau ne semblaient pas vouloir porter plainte. L'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique s'est demandé si elle devait ou non le faire elle-même. Elle a décidé par la négative, puisque les membres du Bureau d'information du Salvador ne le souhaitaient pas. Les chose en sont restées là.

Votre troisième question était: «Avez-vous envisagé de mener une enquête dans l'intérêt public, et si ce n'est pas le cas, est-ce que vous l'envisageriez»? Aux termes de la partie VII de la Loi sur la GRC, je ne peux faire enquête que s'il y a plainte. Cependant, je peux introduire une plainte, si j'estime qu'elle est raisonnablement fondée, et faire enquête, si je pense qu'il y va de l'intérêt public. Il existe donc deux types de critères différents. Tout d'abord, je peux introduire une plainte, si elle semble raisonnablement fondée. Puis, s'il y va de l'intérêt public, je peux soit mener ma propre enquête, soit tenir des audiences, qui sont en général publiques.

Dans ce cas-ci, j'ai pensé introduire une plainte, mais j'y ai finalement renoncé, parce que les représentants du Bureau d'information du Salvador n'y tenaient pas plus que ceux de l'Association des libertés civiles de Colombie-Britannique, et par ailleurs, nous avions énormément

[*Text*]

matters to deal with, and I did not do so. I thought about it, and it was a judgment call on my part not to do that.

I do follow developments, newspaper stories and other stories in the media, which suggest some kind of potential misconduct by members of the RCMP, and sort of monitor those situations. It is a difficult problem as to whether or not one should ambulance chase. You read about where we are taken to be seen to be doing that sort of thing. If you read in the paper that somebody is complaining about some sort of an action on the part of the RCMP, you sort of say well, do they know about us? I thought that at one time with respect to the Lubicon in Alberta when they were complaining through the media with respect to the RCMP taking down their blockades, but they never made any complaints to us. This sort of thing comes up from time to time.

• 1130

We have been busy enough as it is with our developing workload, but my inclination is that we do have a responsibility to ensure that when we learn about somebody who appears to be complaining about RCMP activity we should let them know there is this particular avenue if they want to follow up.

Mr. Chairman, I do not know how you want to proceed, but if anybody has any questions with regard to my role as chairman of the RCMP Public Complaints Commission, I would be delighted to answer them. Then perhaps we might do my previous role, if you want to get into that. What I would like to do with regard to the Inspector General's role is give you some idea of how I approached the job, but I can do that after—

The Vice-Chairman: I think it is going to be helpful for us, and then we can ask you questions about that.

Dr. Gosse: When I arrived in Ottawa to take on this job, the offer came out of the blue. I thought it would be an interesting position to fill and I came down. Having a slight familiarity with the act from the role I had had as Deputy Attorney General in Saskatchewan, what I did right away was to take, as you must have taken, a look at section 12 of the act, which incorporates the definition of threats to the security of Canada, and one asks what does that mean?

One of my roles, which we will touch on in a moment, is that I have to give an annual certificate saying whether or not CSIS did any act or thing during the course of an operational year that in one respect would have fitted into section 12; that is, were they beyond the terms of their statutory reference?

What I did was commission a lawyer in Toronto, Eleanor Cronk—and I believe you are getting these papers, if you do not have them already—who is with the Fasken & Calvin firm. She had been a counsel to the McDonald commission and had a background in this, an excellent counsel. She prepared a number of legal research papers. One was on section 12, and another was

[*Translation*]

d'autres questions à régler. J'ai donc réfléchi à la situation et décidé de ne pas y donner de suite.

Je vérifie dans les journaux et dans d'autres média les fautes qu'auraient pu commettre des membres de la GRC, et je vérifie ce qu'il en est. Mais notre raison d'être est-elle de trouver de la clientèle? Certains ont l'impression que c'est le cas. Par ailleurs il est vrai aussi que les gens se plaignent des agissements de la GRC, ainsi que nous le disent les journaux, mais ils ne semblent pas être au courant de l'existence de notre commission. C'est ce que je me suis dit au sujet des Lubicons, de l'Alberta, qui se sont plaints aux média—mais pas à nous—que la GRC détruisait leurs barricades. Ce genre de choses est assez fréquent.

Nous sommes très occupés avec notre charge de travail, mais je pense que lorsque quelqu'un se plaint de certaines initiatives de la GRC, nous devons lui rappeler l'existence de la Commission, dont il peut utiliser les services, s'il le souhaite.

Monsieur le président, je ne sais pas comment vous entendez procéder, mais si quelqu'un voulait me poser des questions sur mon rôle en tant que président de la Commission des plaintes du public contre la GRC, je serais très heureux de lui répondre. Vous pouvez m'interroger aussi sur mes fonctions précédentes, si vous voulez. À propos du rôle de l'inspecteur général, je peux vous dire comment je concevais mon travail, mais je peux faire cela après. . .

Le vice-président: Ce serait très utile, et ensuite nous pourrons vous poser des questions à ce sujet.

M. Gosse: Je ne m'attendais pas du tout à ce qu'on me propose ce travail, mais je suis venu à Ottawa, car je pensais qu'il serait intéressant. Ayant été procureur général adjoint dans la Saskatchewan, je connaissais un peu la loi, et comme vous, je me suis empressé d'en examiner l'article 12, qui inclut la définition des menaces envers la sécurité du Canada, car il faut bien se demander ce dont il s'agit.

Parmi d'autres responsabilités,—que nous aborderons dans un moment—je devais présenter un certificat annuel dans lequel j'indiquais si, au cours d'une année opérationnelle, le SCRS avait agi conformément à l'article 12, ou s'il avait outrepassé le mandat que lui confère la loi.

J'ai donc chargé un avocat de Toronto, Eleanor Cronk—vous allez recevoir ces documents, si vous ne les avez pas déjà—qui travaille à l'étude *Fasken and Calvin*. Elle a été conseiller juridique pour la commission McDonald, ce qui lui a donné une excellente expérience. Elle a préparé un certain nombre de travaux de recherches juridiques. L'un d'eux portait sur l'article 12,

[*Texte*]

on the meaning of reasonable and necessary and certain of the other provisions in the act. The paper produced on section 12—which includes the definition of threat to the security of Canada, by way of reference—is about a 250-page paper drawing on American experience and other experience, such as what these terms mean: strictly necessary, reasonable grounds for suspecting, the definition of threat to the security of Canada.

This document I circulated to CSIS and other members of the intelligence community in Ottawa, hoping for some feedback. What I was trying to do was breathe some life into these provisions and get people thinking about them and what they mean and so on. I do not know if this was my law professor background or what, but I thought we should know what these provisions mean. They did not get very much response.

I subsequently wrote early on to the director of CSIS, asking, for example, to what extent the service felt their new statutory mandate was different from what they had been doing before, and to what extent they were giving the service guidelines to the members of the service out in the field so they would know what they should be doing differently. CSIS was not very comfortable with doing that sort of thing. CSIS was not very comfortable with doing that sort of thing. They rather wanted to deal with things on a pragmatic basis as they came up, and I suspect that not addressing policy issues in relation to their mandate contributed to the later difficulties they had.

• 1135

I guess the first thing I was interested in doing was to try to get a grip on what section 12 meant and "threats to the security of Canada".

The other thing I got into early on—of course I had to—was I suddenly found the kind of job I have. The functions of the Inspector General are to monitor the compliance by the service with its operational policies. There is no definition here of operational policies. The service inherited the RCMP's policies at the time and were using them for two or three years. Lawyers make a distinction between policy and procedure; there was an awful lot of procedure in those policies rather than pure policy.

The second function was to review the operational activities of the service, and the third, as you know, was to submit certificates. The certificate was to state the extent to which the Attorney General was satisfied with the director's report and whether any act or thing done by the service in the course of its operational activities during the year was not authorized by or under the act. That we took to mean the contravention of any law; it is not just sort of the contravention of this act, but the contravention of the Criminal Code or any law would be covered by "not authorized by or under the act", or "contravenes any

[*Traduction*]

et un autre sur la signification des termes raisonnable et nécessaire, ainsi que sur d'autres dispositions de la loi. Le document portant sur l'article 12—qui inclut d'ailleurs la définition de menace envers la sécurité du Canada, comprend environ 250 pages consacrées à la situation aux États-Unis et dans d'autres pays, ainsi qu'à la signification des termes: strictement nécessaire, motif raisonnable de croire, et à la définition de menace envers la sécurité du Canada.

J'ai fait distribuer ce document au SCRS ainsi qu'à d'autres membres des services de sécurité à Ottawa, dans l'espoir d'obtenir leurs réactions. J'ai essayé d'insuffler une certaine vie dans ces dispositions et de savoir ce que les gens en pensaient, ce qu'elle signifiait pour eux, etc. Je ne sais pas si cela tient à mon passé de professeur de droit, mais j'ai pensé qu'il nous faudrait savoir ce que signifient ces dispositions. Mais peu ont répondu à ma demande.

Par la suite, j'ai écrit au directeur du SCRS pour lui demander, par exemple, dans quelle mesure le service estimait que son nouveau mandat était différent de celui qu'il avait précédemment, et aussi s'il communiquait bien les directives du service à ses membres qui sont sur le terrain, afin qu'ils sachent ce qu'ils devraient de façon différente. Le SCRS n'a pas très bien accueilli ma demande, qui a semblé le gêner. Le SCRS n'était guère à l'aise dans ce genre de démarche. On semblait plutôt vouloir régler les problèmes de façon concrète au fur et à mesure qu'ils se présenteraient. D'ailleurs, je soupçonne que les difficultés ultérieures qu'a connues le SCRS sont attribuables à cette réticence à examiner les grandes questions de principe découlant de son mandat.

Tout d'abord, j'ai voulu comprendre ce que signifiait l'article 12 et, plus particulièrement, l'expression «menaces envers la sécurité du Canada».

L'autre chose que j'ai faite au tout début de mon mandat—avais-je le choix?—c'est de tirer au clair ma mission. Les fonctions d'inspecteur général consistent à suivre l'observation par le Service de ses règles générales en matière opérationnelle. Cependant, il n'existe pas de définition des «règles générales en matière opérationnelle». Le Service avait hérité des politiques de la GRC à l'époque, qui ont été utilisées pendant deux ou trois ans. Les avocats établissent une distinction entre politiques et procédures. Or, ces politiques renfermaient énormément de procédures.

La deuxième fonction de l'inspecteur général consiste à surveiller les activités opérationnelles du Service, et la troisième, comme vous le savez, à présenter des certificats. L'inspecteur général mentionne dans son certificat dans quelle mesure il est satisfait du rapport du directeur du Service et il fait état des cas où, selon lui, le Service a pendant l'année accompli des actes qui n'étaient pas été autorisés par la loi au cours de ses activités opérationnelles. A notre avis, cela signifiait toute infraction à n'importe quelle loi, et non uniquement à la Loi sur le SCRS. Ainsi, toute violation du Code criminel

[*Text*]

directions issued by the Minister"—that is straightforward—"and involves an unreasonable or unnecessary exercise by the service of any of its powers".

You can see that you have a real problem. When you are appointed Inspector General, what are you going to do? You have to monitor the service's operational activities to see that there is compliance with operational policies; you have to review the operational activities of the service and give an annual certificate saying whether they have done any act or thing that is unlawful or is an unreasonable or unnecessary exercise of power.

So what I tried to do was to develop what you might call an operational audit capacity. If you were going to audit completely so you could give a full certificate to this effect, you would probably need a personnel of 100 with an organization the size of CSIS. So what we did was we got an operational sort of audit group with a staff of six and did it on a selective basis, trying to target areas that would seem the more likely ones where it might be called for.

The satisfaction with the directors' report was a problem because the directors reports were very general in nature and they did not contain the kind of detail that you would be able to utilize for the purpose of saying, yes, I am satisfied with the directors' report.

My first certificate was due in September of the first year, after I had been around for three or four months. We had no staff at that point so the certificate was not really a certificate at all. We gradually built up staff.

You may think of a certificate as like a chartered accountant's certificate, as being a little eight-liner saying, "I have examined the books of whatever, etc., and subject to a couple of qualifications I find them to be okay". My third certificate was 272 pages in length.

I have the three certificates here. I assume that your research people have obtained them on some basis. These were released under the Access to Information Act, and they have a lot of blank pages on them, but the three of them together are as thick as you would find. I guess 200 of those pages are blank, because of national security exemptions.

• 1140

So we developed an operational audit capacity. Each year we decided what matters we would audit. We would identify what matters we felt we should devote our attention to for the coming year. We would talk to SIRC. We would tell them what we were thinking of doing, and

[*Translation*]

ou d'une autre mesure législative était désignée, à nos yeux, par le passage «actes qui n'ont pas été autorisés en vertu de la présente loi» ou «ont contrevenu aux instructions données par le ministre», ce qui est clair. En outre, il faut que le Service ait «exercé ses pouvoirs d'une façon abusive ou inutile».

On peut d'ores et déjà voir que l'inspecteur général est aux prises avec un véritable problème. En tant que titulaire de ce poste, qu'allez-vous faire? Vous devez suivre l'observation par le Service de ses règles générales en matière opérationnelle. On vous demande de passer en revue les activités opérationnelles du Service et de délivrer un certificat annuel précisant si le Service a accompli des actes qui n'ont pas été autorisés en vertu de la loi ou a exercé un pouvoir abusif ou inutile.

J'ai donc essayé d'instituer une forme de vérification opérationnelle. Evidemment, pour mener à bien une vérification intégrale qui vous permettrait d'établir un certificat exhaustif, il vous faudrait sans doute un effectif d'une centaine de personnes et une structure équivalente à celle du SCRS. Par conséquent, nous avons mis sur pied un groupe de vérification opérationnelle doté de six employés et nous avons procédé de façon sélective en essayant de choisir les domaines qui semblaient les plus appropriés.

La question de savoir si les rapports des directeurs était satisfaisant ou non posait un problème. En effet, ils étaient de nature extrêmement générale. Ils ne renfermaient pas les détails qui auraient permis d'affirmer sans contredit que l'on était satisfait.

Je devais présenter mon premier certificat en septembre de la première année d'existence du Service, après seulement trois ou quatre mois de présence dans mon poste. A ce moment-là, nous n'avions pas de personnel, de sorte que le certificat n'en était pas vraiment un. Ce n'est que petit à petit que nous avons constitué une équipe.

Dans votre esprit, le terme «certificat» évoque peut-être un certificat de comptable, c'est-à-dire une déclaration de quelques lignes disant: «J'ai examiné les livres de X, etc. et à part certaines réserves, je les juge satisfaisants». Pas du tout. Mon troisième certificat comptait 272 pages.

J'ai ici les trois certificats que j'ai signés. Je suppose que les recherchistes du Comité en ont obtenu un exemplaire d'une façon ou d'une autre. Ils ont été divulgués en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, mais ils comptent beaucoup de pages vierges. Ensemble, les trois certificats sont très volumineux. Je dirais qu'environ 200 pages des certificats ont été effacés pour des raisons de sécurité nationale.

Nous avons donc mis sur pied un groupe de vérification opérationnelle. Chaque année, nous décidions des sujets qui feraient l'objet de la vérification. Nous décidions donc sur quels sujets nous nous pencherions pendant l'année. Nous en parlions au CSARS. Nous leur

[*Texte*]

ask them what they were thinking of doing, thereby avoiding unnecessary overlap.

We would also talk to the internal audit people at CSIS to find out what matters they might be getting into for internal audits. We could make use of their internal audits. We could audit their audits on certain occasions. So we tried to co-ordinate what we were doing with what the other agency would be doing. For example, each year I reviewed the targeting process of CSIS. In doing so, I identified subversion or countersubversion as a topic to be included on my operational audit for the next year. I discussed this with SIRC, and they said they would prefer to do that themselves. That was fine with me. They did it, and dealt with it quite extensively.

I could comment on a couple more matters. One is the fact that the Inspector General is made responsible under the act to the Deputy Solicitor General. I will tell you how that worked in practice. My view was that the Inspector General was given statutory responsibilities. He was therefore not like an ordinary person in the bureaucracy. The working arrangement I had with the deputies was that they would not interfere with our work program. This worked very well. I suppose the inspector generals would probably rather report directly to the minister. If I was asked if that was my preference, I would say yes. If I were a deputy minister, I would rather have the Inspector General reporting to me. So it depends on which row you are sitting in.

• 1145

There is a notion that the Inspector General should be the minister's man, which was put forward in the Pitfield report. What is meant by that? If it means that it is somebody who is going to be floating around in CSIS, telling the minister directly about things he considers the minister should know about, that of course would be a possibility. But in order to be able to carry out the stature or responsibilities, you obviously have to have an operational audit group, etc. It cannot be a one-man or one-woman show; it would require a group of personnel to carry out the Inspector General's responsibilities.

One difficulty of having a direct relationship with the minister is that it would depend on access to the minister, and all ministers are different. You might find that an Inspector General would have a lot of access to one minister and very little to the next, depending on the minister's responsibilities and his own particular approach.

Actually I am ambivalent about the reporting role of the Inspector General. In Australia, as I understand it, he reports to the Prime Minister. I would argue that they should report to a different minister than the minister responsible for CSIS. On the other hand, the minister who is responsible for CSIS should perhaps know what is going wrong if something is going on.

[*Traduction*]

faisions part de nos intentions, leur demandions quelles étaient les leurs afin d'éviter un dédoublement des efforts.

Nous communiquions également avec le service de vérification interne du SCRS pour savoir sur quelles questions ils se pencheraient. Nous pouvions utiliser le résultat de leurs vérifications. A l'occasion, nous faisions une vérification de leurs vérifications. Nous tentions donc toujours de coordonner nos efforts avec ceux des autres organismes. Par exemple, j'examinais chaque année le choix des cibles du SCRS. Ce faisant, je signalais que la subversion et l'antisubversion se trouveraient parmi les sujets traités dans ma vérification opérationnelle de l'année suivante. J'en ai parlé avec le CSARS, dont les membres ont déclaré préférer faire ce travail eux-mêmes. J'étais d'accord. Ils ont donc fait ce travail d'une façon très approfondie.

Je pourrais faire des commentaires sur quelques autres sujets. Par exemple, le fait que l'inspecteur général relève de la Loi du sous-solliciteur général. Je vais vous dire comment cela se faisait en pratique. A mon avis, la Loi confère des responsabilités particulières à l'inspecteur général, ce qui le distingue de tout autre bureaucrate. J'avais une entente avec les sous-solliciteurs afin qu'ils ne se mêlent pas de notre plan de travail. Cela fonctionnait très bien. J'imagine que les inspecteurs généraux préféreraient probablement relever directement du ministre. Si on me le demandait, je répondrais que c'est ce que j'aurais préféré. Par contre, si j'étais sous-solliciteur général, je préférerais que l'inspecteur général relève de moi. Tout dépend donc du point de vue.

Certains croient, comme on l'a dit dans le rapport Pitfield, que l'inspecteur général devrait être l'homme du ministre. Que veut-on dire? Si cela signifie qu'il doit circuler partout au SCRS et dire directement au ministre ce qu'il estime que celui-ci doit savoir, c'est une possibilité. Mais pour bien s'acquitter de ces responsabilités, il faut évidemment avoir un groupe de vérification opérationnelle, etc.. On ne saurait s'acquitter seul de ces responsabilités; il faut du personnel pour remplir les fonctions d'inspecteur général.

Un inconvénient de la relation directe avec le ministre, c'est que tout dépendrait de la disponibilité du ministre; chaque ministre agit différemment. Ainsi, un inspecteur général pourrait avoir facilement accès à un ministre, mais avoir de la difficulté à rencontrer le suivant, selon le fardeau de responsabilités du ministre et son attitude personnelle.

En fait, il m'est difficile de choisir entre l'un ou l'autre type de relations. En Australie, si j'ai bien compris, il relève du premier ministre. Je dirais qu'il devrait relever d'un autre ministre que celui qui est responsable du SCRS. Par contre, le ministre responsable du SCRS devrait savoir ce qui ne va pas quand il y a un pépin.

[*Text*]

Mr. Brewin (Victoria): I have a point of order. We have some limits on our time, and I wonder if—

The Vice-Chairman: I was about to interrupt Dr. Gosse. We would like to hear about his actual role as President of the RCMP Public Complaints Commission. Do you agree with me, John?

Mr. Brewin: I think that Dr. Gosse is on to an interesting and important subject and I do not mean to cut him off, but I think it is important that he appreciate the limits on our time. There are a number of areas we want to get into.

Dr. Gosse: I understand, Mr. Brewin. I was hoping I could get away with a law lecture.

On the relationship with SIRC, we have a very good working relationship with SIRC. We have a general understanding, I think, that SIRC has two roles. First, it has a general reviewing role with regard to the performance of CSIS. The second role is dealing with complaints, either complaints with regard to the service generally or with regard to how security assessments are dealt with.

The Inspector General did not really have any role at all with regard to dealing with complaints. We did do a study on security assessment for SIRC at one particular point on that process. SIRC had a very distinct role, which we did not have at all, dealing with complaints and security assessment and appeals.

SIRC's role was to generally review the performance of the service. In doing that, on occasion they would get into the nitty-gritty of how the service would operate. But with our operational audit function, on the whole, we probably did more in-depth research on how the service was carrying out its mandate than they did. It was a very general observation, because they did get into great detail, as they did in their subversion study.

• 1150

I do not know whether it has been raised with you or not. SIRC could task the Inspector General to carry out reviews for it, and a criticism of that process has been made that it puts the inspector in the position of having to. . . He is supposed to report to the minister through the deputy. He has another master, the Security Intelligence Review Committee, and it would put the Inspector General in some sort of a conflict.

I never found that a problem. In fact, there were a couple of occasions, or at least one, on which we did a major study, which we were asked to do first by the minister and secondly by SIRC. That was in relation to Marc Boivin in Quebec. We did a study that served them both, and they both seemed to be satisfied with it. If you did not have that kind of procedure there you would have had to have two separate studies, involving a duplication of resources and so on. It seemed to work very well in

[*Translation*]

M. Brewin (Victoria): J'invoque le règlement. Notre temps est limité, et je me demande si. . .

Le vice-président: J'allais interrompre M. Gosse. Nous aimerions qu'il nous parle de son rôle actuel en tant que président de la Commission des plaintes du public de la GRC. Etes-vous d'accord avec moi, John?

M. Brewin: Je crois que M. Gosse allait parler d'un sujet à la fois intéressant et important, et je ne voudrais pas l'interrompre. Il importe toutefois qu'il soit conscient du peu de temps que nous avons. Nous avons beaucoup de questions à lui poser.

M. Gosse: Je comprends, monsieur Brewin. Je pensais pouvoir m'en tirer en faisant un exposé de professeur de droit.

Parlons de la relation avec le CSARS: elle est très bonne. Nous nous sommes entendus, je crois, sur les deux rôles du CSARS. D'abord, le Comité doit examiner les activités du SCRS. Ensuite, il doit traiter les plaintes portées sur le service en général ou sur les habilitations de sécurité.

L'inspecteur général n'avait aucun rôle à jouer dans l'examen des plaintes. Nous avons fait une étude pour le compte du CSARS sur les habilitations de sécurité. Le rôle du CSARS était distinct du nôtre, puisqu'il s'occupait des plaintes et des appels relatifs aux habilitations de sécurité.

Le rôle du CSARS était notamment de faire un examen global des activités du SCRS. Pour ce faire, il devait à l'occasion se pencher sur les détails du fonctionnement du service. Je crois qu'au bout du compte, les travaux sur le mandat du SCRS faits par notre groupe de vérification opérationnelle étaient plus approfondis que ceux du CSARS. Il s'agit là d'une observation d'ordre très général puisque le Comité entrait vraiment dans les détails, comme le prouve son travail sur la subversion.

Je ne sais pas si on vous a déjà parlé de cet aspect de la question. Le CSARS pouvait demander à l'inspecteur général de procéder à certains examens. On a critiqué cet état de choses puisque cela plaçait l'inspecteur dans une situation où il devait. . . Il est censé relever du ministre, par l'intermédiaire du sous-ministre. Or il a un autre patron, le Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité. Cela pourrait créer un conflit.

Je n'ai jamais considéré que c'était un problème. En fait, dans certains cas, un tout au moins, nous avons fait une étude d'envergure, d'abord à la demande du ministre et ensuite, du CSARS. C'était dans le cadre de l'affaire Marc Boivin, au Québec. Nous avons donc réalisé une étude qui servait aux deux instances et dont tous deux ont semblé satisfaits. En l'absence d'une telle procédure, il aurait fallu deux études distinctes, donc un dédoublement des ressources et des efforts. Dans notre cas, cela semblait

[*Texte*]

that particular instance. So I do not think that is a problem.

On the question of duplication, SIRC reports to Parliament, the Inspector General reports to government. Sure, there is overlap. But the problems of that can be minimized through proper co-ordination and co-operation. I think it worked very well.

There is probably a need for oversight, one reporting to Parliament and one reporting to the government. Maybe it is just because I have been the Inspector General that I think the Inspector General serves a useful role in that respect.

On the role of SIRC, of course one matter you will be considering is SIRC was a substitution for a parliamentary committee. SIRC, in my view, has done a very good job. But whether or not in your considerations you are going to revisit the notion of a parliamentary committee and substitution for SIRC of course is a matter that is in your hands.

SIRC was established in part because the people who were responsible for drafting the CSIS act felt with these sensitive matters they would rather entrust review to grey-bearded ex-statesmen—I would not want to say that about Paul Gauthier—distinguished statespersons who had served their governments, former Privy Councillors, etc., rather than to duly elected Members of Parliament. Whether or not a committee such as this one would be appropriate. . . My view is why not? They do it in the United States. They set up a parliamentary committee in Australia and so on. But in saying that, I do not want to suggest SIRC has not done a good job.

Le vice-président: Merci infiniment, monsieur Gosse. On apprécie beaucoup que vous ayez élaboré sur votre *background*. Cela nous rappelle des choses qu'il est toujours bon de se faire rappeler. On apprécie également que vous ayez eu la délicatesse de mentionner la correspondance de notre président et les réponses que vous y avez apportées. Je suis certain que les membres de ce Comité auront d'autres questions sur les charges principales que vous avez occupées et sur celle que vous occupez actuellement.

Mr. Brewin: I do not know whether I get to ask questions for the Liberals too, but I would not want to.

• 1155

Now, you say SIRC has done a very good job. How do you know? Well, let me be a bit more precise. Did you, in your capacity as Inspector General, review any SIRC reports and critically evaluate them, or are you just giving us a general impression that they did a good job?

Dr. Gosse: I am giving you a little bit more than a general impression. It was not my role to examine the performance of SIRC, but I had a very close working relationship with it. This was a mutual; they tasked us to perform certain reviews for them, and so on. In so far as

[*Traduction*]

fonctionner très bien. Il n'y a donc pas de problème à mon avis.

Pour ce qui est du chevauchement, il y en a bien sûr puisque le CSARS relève du Parlement, et l'inspecteur général, du gouvernement. Mais on peut éviter bien des problèmes grâce à une bonne coordination et une bonne collaboration. A mon avis, tout fonctionnait très bien.

Il est sans doute nécessaire que la surveillance soit faite par deux instances, l'une relevant du Parlement et l'autre, du gouvernement. C'est peut-être simplement parce que j'ai été inspecteur général que je vois l'utilité de l'inspecteur général sur ce point.

Parlons maintenant du rôle du CSARS. Vous allez vous demander si le CSARS n'a pas la place d'un comité parlementaire. A mon avis, le Comité a bien fait son travail. Mais il vous revient de déterminer si vous allez vous pencher à nouveau sur la création d'un comité parlementaire qui remplacerait le CSARS.

Le CSARS a été créé en partie parce que les responsables de l'élaboration de la Loi sur le SCRS estimaient qu'il fallait confier ces questions très délicates à d'anciens hommes d'État aux cheveux blancs—Paul Gauthier étant l'exception—de vénérables hommes d'État qui ont servi leur gouvernement, d'anciens membres du Conseil privé, etc. plutôt qu'à des parlementaires dûment élus. Quant à savoir si un tel comité serait approprié. . . Pourquoi pas? C'est ce qui se passe aux États-Unis. En Australie comme ailleurs, on a mis sur pied un comité parlementaire. Cela dit, je ne voudrais surtout pas laisser croire que le CSARS n'a pas bien fait son travail.

The Vice-Chairman: Thank you very much, Dr. Gosse. We appreciated that you could tell us a bit more about your background. It reminds us of things that we should always keep in mind. We also appreciate that you kindly mentioned your correspondence with our President and the answers that you have provided. I am convinced that the Members of this Committee will have other questions about the major responsibilities that you have had and that you still have presently.

M. Brewin: Je ne sais pas si j'ai droit aussi au temps qu'on aurait accordé aux Libéraux, mais je m'en passerai.

Vous dites que le CSARS a fait du très bon travail. Comment le savez-vous? Attendez, je vais être un peu plus précis. En tant qu'inspecteur général, avez-vous examiné des rapports du CSARS pour les évaluer, ou nous donnez-vous simplement votre impression générale de son travail?

M. Gosse: Je vous donne un peu plus que mon impression générale. Je n'avais pas pour tâche d'examiner le rendement du CSARS, mais je travaillais étroitement avec lui. C'était une relation réciproque; le Comité me demandait de procéder à certains examens pour lui, et

[*Text*]

we did work for them, I would say that it was high-quality work, which they incorporated as part of their own.

Mr. Brewin: If they were out doing a study on something, and you had had a chance to take a careful look at it, you had the advantage of being able to check sources that were not available to the general public or even Members of Parliament. Did you check behind some of the statements they made in any particular study? Did you review a study to see whether they had asked all the right questions? Did you impose any kind of disciplined critical review of anything that they did?

Dr. Gosse: The answer to that has to be no.

Mr. Brewin: I ask that because a recent report they did led me to some concerns. It is received wisdom around here that SIRC has done a good job, and you have reinforced that. But I now think we owe it to ourselves and to the study we are doing to probe that a little. I would appreciate your comments.

Dr. Gosse: Because of the way we operated, in the world we operated in, there was not the full exchange of information that we would have within our own office. Where we had matters of common interest, each of us would be familiar with what the other was doing. We must have done two or three major studies for them, and in that particular area I am familiar with how they handled themselves. They would also carry out work that we were not aware of. I am giving you a general impression. Obviously, you are going to have to evaluate for yourselves how well SIRC did.

Mr. Brewin: With respect to monitoring the service's compliance with operational policies and reviewing their operational activities, section 33 provides that the director submits reports to the minister as requested, which reports then go to the Inspector General, who then issues a certificate. What if the director, on his own initiative, submits an operational report? It does not seem that it would go to the Inspector General. Only those made on request from the minister would appear to go to the Inspector General. Do I have that right? Are there some reports that get certified by the Inspector General and some that do not?

• 1200

Dr. Gosse: Section 33 required the director to submit at least a report annually—it could be a shorter period—to the minister regarding his operational activities for whatever particular period it was, and I would get that report. That is the only particular report that would come in front of me for certification purposes. Offhand at the moment I cannot remember whether. . . I assume there are other reports a director might make, which—

Mr. Brewin: Let us say they are going to do an investigation of what they call native extremism, to pick an example that is current in our mind, and the director eventually produces a report for the minister, would that, in the normal course, go to the Inspector General?

[*Translation*]

vice-versa. Les travaux que nous avons faits pour lui étaient de très bonne qualité et ont été intégrés à ceux du Comité.

M. Brewin: Si les membres du Comité faisaient une étude sur un sujet donné, vous pouviez étudier soigneusement la question et vous aviez l'avantage de pouvoir vérifier auprès de sources auxquelles ni le grand public, ni même les députés n'ont accès. Vous est-il arrivé de vérifier les déclarations faites dans une étude? Avez-vous examiné ces travaux pour vous assurer que toutes les questions utiles avaient été posées? Avez-vous ordonné une évaluation systématique d'un des travaux du CSARS?

M. Gosse: Il me faut répondre que non.

M. Brewin: Je pose cette question parce qu'un de ses récents rapports m'a préoccupé. On prend pour acquis que le travail du CSARS est très bon, ce que vous confirmez. Mais je crois qu'il nous incombe dans le cadre de nos travaux de bien le vérifier. Avez-vous des commentaires?

M. Gosse: Étant donné notre mode de fonctionnement, et le contexte dans lequel nous travaillions, il n'y avait pas autant d'échanges d'information qu'au sein de notre propre bureau. Mais pour les domaines qui nous intéressaient tous deux, chacun savait ce que l'autre faisait. Nous avons bien dû faire deux ou trois recherches importantes pour le Comité et pour ces questions, je connais bien leur façon d'agir. Ils avaient également des activités que nous ignorions. Je vous donne mon impression générale. Il est évident que vous devrez vous-même évaluer le rendement du CSARS.

M. Brewin: En ce qui concerne le respect, par le service, des politiques opérationnelles et l'examen de ses activités, l'article 33 prévoit que le directeur présente au ministre, à sa demande, des rapports qui sont ensuite remis à l'inspecteur général, qui émettra un certificat. Qu'arrive-t-il si le directeur, de sa propre initiative, présente un rapport d'activité? Il ne semble pas qu'il serait remis à l'inspecteur général. Seuls les rapports faits à la demande du ministre lui sont remis. Ai-je bien compris? Y a-t-il deux types de rapports: ceux qui font l'objet d'un certificat de l'inspecteur général, et les autres?

M. Gosse: L'article 33 exige que le directeur prépare au moins pour le ministre un rapport annuel—il peut en présenter davantage—au sujet de ses activités pour une période donnée. On me remettait ce rapport. C'est le seul rapport qui m'était présenté et qui devait faire l'objet d'un certificat. Mais maintenant, c'est un peu loin et je ne me souviens pas si. . . J'imagine que le directeur devait présenter d'autres rapports, qui. . .

M. Brewin: Imaginons qu'on fait une enquête sur ce qu'on appelle l'extrémisme autochtone, pour prendre un exemple qui se rapporte à l'actualité. Si le directeur présente un rapport à ce sujet au ministre, sera-t-il normalement remis à l'inspecteur général?

[*Texte*]

Dr. Gosse: No, but if we asked for it and we asked to review whatever it was that they were doing, the full files would be made available to us, including the report.

Mr. Brewin: Did you, as Inspector General, ask a general question of the director: What are you doing? Did you ask that kind of general question so you could then pick and choose which reports or operations you wanted to review? Were you satisfied you knew everything CSIS was engaged in?

Dr. Gosse: That is a big question. I tried to inform myself as well as I could. I would meet with the director from time to time. I visited all the field offices on a regular basis.

Mr. Brewin: Let me ask you to be very precise. Did you seek to satisfy yourself that you were aware of all of the operational activities of CSIS?

Dr. Gosse: The answer to that is yes, because I reviewed annually their targeting process, which presumably included all their targets.

Mr. Brewin: Would you have asked the director a direct question: will you please outline to me all of the activities that have been undertaken by CSIS in the last year? Was that the sort of thing you would do as a matter of routine?

Dr. Gosse: No. What I would say was I want to have made available to me all your targeting process for the past year. I would have this from the time the service was established and there was a transitional period there, so from the time that the service was established I was aware of all targeting that was then going on. They have, as you are aware, a target approval process in which they approve targets and so on; so each year the very first matter I identified and personally reviewed each year I was there was their targeting process.

Mr. Brewin: And when you say the targeting process, you also had a look at who was being targeted—

Dr. Gosse: That is what the process includes.

Mr. Brewin: —and what was being targeted in specific terms?

Dr. Gosse: Yes.

Mr. Brewin: So you felt that you had a comprehensive outline or knowledge of what CSIS was up to in a given year.

Dr. Gosse: Yes.

Mr. Brewin: And then you looked behind that. Did you ever find yourself subsequently surprised at hearing through other sources that CSIS was up to something they had not told you about, either during your tenure or afterwards?

Dr. Gosse: Well, not really, but if you take examples that would come out in the media, particular incidents, for example the Marc Boivin incident, the problems with the shooting of the Punjabi cabinet minister in British Columbia, the Atwal warrant, which was related to that

[*Traduction*]

M. Gosse: Non, mais s'il est rédigé à notre demande et que nous voulons savoir ce qui a été fait, tous les dossiers nous sont remis, avec le rapport.

M. Brewin: En votre qualité d'inspecteur général, avez-vous posé une question d'ordre général au directeur: que faites-vous? Posiez-vous ce genre de question ouverte pour ensuite choisir quel rapport ou quelles activités feraient l'object de votre examen? Estimiez-vous connaître toutes les activités du CSARS?

M. Gosse: C'est une vaste question. J'essayais de me renseigner le mieux possible. Je rencontrais le directeur à l'occasion. Je visitais régulièrement les bureaux locaux.

M. Brewin: Je vais vous demander d'être plus précis. Avez-vous essayé de connaître toutes les activités du SCRS?

M. Gosse: Oui, puisque chaque année, j'examinais le processus de choix des cibles, au cours duquel toutes les cibles étaient censées être décrites.

M. Brewin: Auriez-vous pu poser une question directe au directeur: veuillez me présenter toutes les activités du SCRS au cours de l'année passée? Était-ce le genre de question que vous posiez habituellement?

M. Gosse: Non. Je lui demandais plutôt de me fournir une liste des cibles choisies pour l'année précédente. J'avais donc la liste des cibles choisies depuis la création du service, compte tenu de la période de transition. Je connaissais donc toutes les cibles fixées depuis la création du service. Comme vous le savez, le service a une procédure particulière pour l'approbation des cibles. C'est pourquoi, tant que j'ai été en poste, chaque année, je commençais par examiner le choix des cibles.

M. Brewin: Et quand vous parlez du choix des cibles, vous pensez également en particulier aux personnes. . .

M. Gosse: C'est la raison d'être de la procédure.

M. Brewin: . . . et des choses qui avaient été les cibles du SCRS?

M. Gosse: Oui.

M. Brewin: Vous estimiez donc connaître toutes les activités du SCRS pour une année donnée.

M. Gosse: Oui.

M. Brewin: Et c'est ce que vous examiniez. Vous est-il déjà arrivé d'apprendre avec étonnement, par d'autres sources, que le SCRS avait des activités que vous ignoriez, que ce soit pendant votre mandat ou après?

M. Gosse: Pas vraiment. Il y a des exemples qui ont fait beaucoup de bruit, par exemple, l'affaire Marc Boivin, les problèmes liés à l'attentat contre le ministre du Punjab en Colombie-Britannique, et le mandat Atwal qui y était associé. Ces affaires ont fait beaucoup de bruit. Ce sont

[*Text*]

shooting, and so on, which were given publicity, these are things that went wrong in CSIS's investigational work they were carrying out as part of their targeting process. And of course when things like that go wrong I am sure it is a surprise to everybody.

Mr. Brewin: The fact it went wrong may be a surprise, but was it any surprise to you that they were involved in some form of investigation of. . .? You have listed the three examples. Did it come as a surprise to you when you heard about it publicly that they had been involved in an investigation in each of those three cases?

• 1205

Dr. Gosse: Not really. No.

Mr. Brewin: Not really. I guess I have to jump on that. It came as some surprise to you? What I want to get at is really whether the Inspector General in fact gets a good and true picture of what CSIS is up to or whether some things in fact are not laid out for the Inspector General. That is the point of the question.

Dr. Gosse: Let me explain what I meant by that. With regard to the shooting of Mr. Sidhu, this did not surprise me at all, because the information they collected indicated there was good reason for them to be targeting the group they were.

Mr. Brewin: I do not follow that answer. The point of my question is I take it that when that incident occurred it became public that CSIS was investigating. Because that changes my understanding. My understanding had been that CSIS became involved afterwards in investigating what had happened. But was CSIS involved in an investigation at the time of this attempted assassination?

Dr. Gosse: Mr. Chairman, one of the things I have to be careful of is whether this is public information.

My recollection was that the Solicitor General of the day—I believe it was Mr. Beatty at the time—made a statement in the House with respect to the information CSIS had at the time of the shooting. In fact, I think he indicated that I, the Inspector General, was going to be asked to look into it, which I did, and I provided him with a report.

Mr. Brewin: The problem in our process here is we only have 15 minutes and I have 100 different topics. It is a frustrating process. In the limited time I have I want to deal with another subject.

Dr. Gosse: Mr. Brewin, the one point that surprised me was with regard to Marc Boivin. The allegation in the media was that he was a source that CSIS was using to spy on labour unions. That would have surprised me. I was asked to take a look into that by both the minister and by SIRC. We did a 240-page report, as I recall, on that particular issue.

[*Translation*]

des exemples de choses qui ont mal tourné pour le SCRS dans leurs activités se rapportant à certaines cibles. Évidemment, quand de tels choses se produisent, c'est une surprise pour tout le monde.

M. Brewin: Les événements ont pu être une surprise, mais étiez-vous étonné d'apprendre que le SCRS enquêtait sur de tels sujets? Vous avez donné trois exemples. Avez-vous été étonné d'apprendre que le SCRS faisait enquête dans chacun de ces trois cas lorsque cela a été rendu public?

M. Gosse: Pas vraiment, non.

M. Brewin: Pas vraiment. Vous me donnez un os à ronger. Cela vous a-t-il causé quelque surprise? En fait, ce que je veux savoir, c'est si l'inspecteur général est véritablement au courant des activités du SCRS ou s'il y a des choses qu'on lui cache. Voilà où je veux en venir.

M. Gosse: Permettez-moi d'expliquer ce que je voulais dire. En ce qui concerne l'attentat contre M. Sidhu, cela ne m'a pas étonné du tout. En effet, les renseignements recueillis par le Service, indiquaient qu'il était tout à fait justifié de cibler le groupe en question.

M. Brewin: Je ne vous suis pas. Ma question se fonde sur l'hypothèse que c'est au moment où cet incident s'est produit que le public a su que le SCRS faisait enquête. Mais ce que vous venez de dire change ma perception des choses. Je croyais que le SCRS était entré en jeu après l'incident, soit dans le contexte mené ultérieurement. Le SCRS faisait-il enquête au moment où l'attentat s'est produit?

M. Gosse: Monsieur le président, il faut que je me garde de divulguer des renseignements qui ne seraient pas du domaine public.

Si ma mémoire est bonne, le solliciteur général de l'époque—je crois que c'était M. Beatty—a fait une déclaration à la Chambre au sujet de l'information dont disposait le SCRS au moment de l'attentat. En fait, je pense qu'il a ajouté que l'inspecteur général serait appelé à examiner ces renseignements, ce que j'ai fait. D'ailleurs, je lui ai remis un rapport à ce sujet.

M. Brewin: Le problème, c'est que nous n'avons que 15 minutes et qu'il y a une centaine de sujets différents que j'aimerais aborder. C'est très frustrant. Au cours des quelques minutes qui me restent, je voudrais aborder un autre sujet.

M. Gosse: Monsieur Brewin, je vous dirai que j'ai été étonné par l'affaire Marc Boivin. La presse relatait que c'était un informateur dont le SCRS se servait pour espionner les syndicats. Pareille chose m'aurait fort surpris. Le ministre et le CSARS m'ont tous deux demandé d'étudier la question et, si je me souviens bien, j'ai rédigé un rapport de 240 pages à ce sujet.

[*Texte*]

Mr. Brewin: Was the conclusion from that report or the other report made public? I know SIRC did a report. Was the conclusion that he had in fact been an agent of CSIS? That is my recollection.

Dr. Gosse: You are putting me on the spot as to what the minister said two years ago when he got the report. I should not speak for him, but my understanding was that on the basis of the report we had done, both for SIRC and for the minister, he was a source of CSIS, but he was not targeted on the labour unions.

Mr. Brewin: I see. I will try to follow that one through perhaps on another occasion. But in the time I have left, four and a half minutes, I want to deal with another major set of questions.

One of the recommendations from SIRC and from others has been that the functions performed by SIRC in respect of CSIS need to be performed in respect of other security and intelligence gathering bodies, very particularly the National Security Investigations Directorate. And obviously that raises the question of whether as presently structured the Public Complaints Commission can perform those same functions. That raises a set of questions. First, have you received any complaints with respect to the RCMP's National Security Investigations Directorate?

• 1210

Dr. Gosse: Just one—Mr. Thomas's. The other complaint we followed up related to the El Salvador information office.

Mr. Brewin: Have you initiated any complaints in respect of other matters involving the RCMP's National Security Investigation Directorate?

Mr. Gosse: No. I have initiated two complaints altogether.

Mr. Brewin: But neither had to do with the NSID.

Dr. Gosse: No.

Mr. Brewin: Is it your view that it would be appropriate for you to certify that the National Security Investigations Directorate is operating in a way that complies with the law? Would it be appropriate for you to undertake such a general investigation on a regular basis?

Dr. Gosse: Our jurisdiction is confined to dealing with complaints concerning conduct of members of the RCMP made by a member of the public or initiated by myself. So we have to receive a complaint concerning conduct of a member of the RCMP.

When first drafted, the legislation also included jurisdiction regarding RCMP activity in a more general sense. That was recommended by the Marin commission in 1976 and should have had jurisdiction. It was included in the first two bills, but not the last three. So we do not

[*Traduction*]

M. Brewin: La conclusion de ce rapport ou de l'autre rapport a-t-elle été rendue publique? Je sais que le CSARS a fait un rapport. En a-t-on conclu qu'il était effectivement un agent à la solde du SCRS? Je crois me souvenir que c'est le cas.

M. Gosse: En fait, vous m'interrogez sur ce que le ministre a dit il y a deux ans lorsqu'il a reçu le rapport. Il ne serait pas convenable que je parle en son nom, mais je crois me souvenir que le rapport que nous avons rédigé pour le ministre et pour le CSARS avait confirmé qu'il était bel et bien un informateur du SCRS, mais qu'il n'était pas en poste auprès des syndicats.

M. Brewin: Je vois. J'essaierai d'en savoir un peu plus long là-dessus une autre fois. Au cours du temps qu'il me reste, quatre minutes et demi, je voudrais aborder une autre question importante.

Le CSARS et d'autres organismes ont recommandé que les fonctions dont s'acquitte le CSARS à l'égard du SCRS englobent également d'autres services de renseignements de sécurité, et plus particulièrement la Direction des enquêtes relatives à la sécurité nationale. Cela soulève évidemment la question de savoir si, sous sa forme actuelle, la Commission des plaintes du public contre la GRC peut s'acquitter de ces mêmes fonctions. Cela soulève plusieurs questions. Tout d'abord, avez-vous reçu des plaintes au sujet de la direction des enquêtes relatives à la sécurité nationale, de la GRC?

M. Gosse: Une seule, celle de M. Thomas. Il y en a eu une autre, mais elle concernait le bureau de renseignement sur le Salvador.

M. Brewin: Avez-vous, vous-même, porté plainte contre cette direction de la GRC, au sujet d'autres questions?

M. Gosse: Non. Je n'ai formulé en tout que deux plaintes.

M. Brewin: Aucune ne concernait cette direction?

M. Gosse: Non.

M. Brewin: Croyez-vous que l'on devrait vous demander de certifier que la direction des enquêtes relatives à la sécurité nationale exerce ses fonctions dans le respect de la loi? Croyez-vous qu'il serait légitime de vous demander d'effectuer à intervalles réguliers une enquête générale à cet effet?

M. Gosse: Nos responsabilités portent seulement sur les plaintes relatives au comportement des agents de la GRC, émanant des citoyens ou de moi-même. Autrement dit, nous n'intervenons que sur réception d'une plainte de cette nature.

À l'origine le projet de loi comportait également des pouvoirs de contrôle des activités de la GRC dans un sens plus général, conformément à la recommandation qui avait été formulée en 1976 par la commission Marin. Cette disposition figurait dans les deux premiers projets de

[*Text*]

have any general jurisdiction, as our part 7 of the RCMP Act now stands, to conduct a general review of how the RCMP is functioning in a particular area.

The Vice-Chairman: Before we go any further, Dr. Gosse, you mentioned three certificates in that book and said that we probably have those certificates. May I officially ask you, on behalf of this committee, to table copies of those certificates, if possible?

Dr. Gosse: If you wish me to do so, I could leave this copy with you; although I did not bring it with that intention, I am quite prepared to leave it with you.

The Vice-Chairman: The clerk will make a copy of it. Thank you very much.

Alors, je vais reconnaître maintenant M. Atkinson.

M. Atkinson (St. Catharines): Merci, monsieur le président.

Dr. Gosse, I was interested in the statement from the Attorneys General on their opposition to the CSIS Act. We have written to the Attorneys General of the various provinces and they have without exception said they do not want to make any submissions, so it is quite amazing that their positions have changed so drastically during the five-year period. Have you any comment?

Dr. Gosse: They are not as aggressive as they used to be, I suppose. One Attorney General was in office at the time of that resolution and actually seconded it. I was wrong in saying they had all left office, because Gary Lane, Minister of Justice and Attorney General of Saskatchewan, has not left. He went on to become Minister of Finance and then returned four or five months ago to be Attorney General again. Perhaps if I was still his deputy, I would be advising him to respond.

Mr. Atkinson: Has Mr. Lane responded?

Dr. Gosse: We are ascertaining that.

Mr. Atkinson: What was the concern of the Inspector General and SIRC? I assume they were cognizant of the fact that it was included in the act. Were they concerned that they would not perform the function that seemed to be the thrust of their communiqué?

• 1215

Dr. Gosse: A major concern that is a little outside the CSIS Act was with the security offences portion of the legislation, which is now in a separate act, in part IV. They felt this was an invasion of the proper responsibilities of Attorneys General with regard to prosecuting offences that were Criminal Code offences. For example, as for threats to the security of Canada or threats against internationally protected persons—say, the murder of an ambassador in the city of Ottawa—there would be a feeling that this should be investigated by the Ottawa police as opposed to the RCMP and that the

[*Translation*]

loi, mais pas dans les trois derniers. Donc, conformément à la partie 7 de la Loi actuelle sur la GRC, nous n'avons pas le pouvoir général d'examiner comment la GRC exerce ses fonctions dans tel ou tel secteur.

Le vice-président: Avant d'aller plus loin, monsieur Gosse, vous avez parlé de trois certificats, en disant que nous devions probablement les avoir. Puis-je vous demander officiellement, au nom du Comité, de déposer des exemplaires de ces certificats.

M. Gosse: Si vous y tenez, je suis tout à fait prêt à vous laisser ces copies, que je n'avais cependant pas apportées dans cette intention.

Le vice-président: Le greffier va en faire des copies. Merci beaucoup.

I will now give the floor to Mr. Atkinson.

Mr. Atkinson (St. Catharines): Thank you, Mr. Chairman.

Je voudrais aborder avec vous, monsieur Gosse, la déclaration des procureurs généraux exprimant leur opposition à la Loi du SCRC. Nous avons écrit aux procureurs généraux des diverses provinces, et tous, sans exception, nous ont répondu qu'ils ne nous enverraient aucun commentaire. Il est donc très surprenant de constater ce net renversement de position, depuis cinq ans.

M. Gosse: Je suppose qu'ils ne sont plus aussi agressifs qu'autrefois. L'un des procureurs généraux provinciaux était en poste lorsque la résolution a été adoptée, et il l'avait même appuyée. J'ai eu tort de dire qu'ils avaient tous quitté leurs fonctions, puisque Garry Lane, ministre de la Justice et procureur général de la Saskatchewan, est encore là. Entre temps, il est devenu ministre des Finances, mais il a repris le poste de procureur général il y a quatre ou cinq mois. Si j'étais encore son adjoint, peut-être lui conseillerais-je de répondre.

M. Atkinson: M. Lane a-t-il répondu?

M. Gosse: Nous essayons de le savoir.

M. Atkinson: Quelle était la préoccupation de l'inspecteur général et du CSARS? Ils devaient bien savoir que cela figurerait dans la Loi. Craignaient-ils de ne pas pouvoir exécuter les fonctions qui leur semblaient être essentielles?

M. Gosse: L'une des préoccupations fondamentales, qui ne touche pas directement la Loi du SCRC, concernait les infractions à la sécurité, qui font actuellement l'objet d'une loi distincte, dans la partie IV. Les procureurs généraux croyaient que les dispositions relatives à ces infractions constituaient une ingérence dans leur domaine de responsabilités, puisqu'ils sont chargés d'intenter des poursuites à l'égard des infractions au Code criminel. Par exemple, en cas de menaces contre la sécurité, ou de menaces contre des personnalités étrangères,—un ambassadeur, par exemple—l'opinion des représentants

[*Texte*]

responsibility for prosecution should be clearly that of the provincial Attorney General. They were very concerned about that.

They were also concerned about the civil libertarian aspects of the definition of threats to the security of Canada, and I guess they were not quite prepared to accept at the time that the Security Intelligence Review Committee and the Inspector General would be the best agencies for the purposes of holding CSIS accountable. But maybe after five or six years of experience they are prepared to say, well, I guess it is working all right.

Mr. Atkinson: That is the only thing I can conclude from their letters saying they do not wish to make any submissions. So that is a very interesting aspect of it.

When you first set up the Inspector General's department, you took along a key person with you or asked the person to come on your staff. Is that correct?

Dr. Gosse: I had two key people in particular. I should say this first. I was a stranger to the intelligence community here. I had had a taste of it in helping to oppose the CSIS Act in the first place, but I felt it was vital to have somebody around who understood what it was all about and who would help provide me access to the intelligence community and who knew the people in the intelligence community and would have good judgment. I had met in the previous few months a person who was the last member of the RCMP to run the Security Service. His name is Bert Giroux. I was very impressed with him, and I asked him if he would be interested in coming to work with me. He was very close to retirement at that point.

After the CSIS Act was proclaimed in force, he occupied a senior advisory and liaison role between CSIS and the RCMP, and he had been carrying out that role for about six months. I met him at a couple of meetings of federal-provincial officials. The then Deputy Solicitor General and I, as the Deputy Attorney General of Saskatchewan, were co-chairing a committee of deputies on section 17 and section 61, developing agreements between the provinces and the federal government with regard to... Section 17 dealt with the interchange of information, and section 61 was about the arrangement with regard to policing on security offences where the RCMP was given a primary policing role, what that was to mean in relation to provincial and city police forces. We were co-chairing that, and I met Mr. Giroux, who was there attending those meetings.

I arranged for him to join me and I never had any regrets. He was very helpful, never held anything back, and provided me with good advice. I think he was very helpful in developing the kind of relationship with CSIS that I wanted to develop. When I left there and was offered this new job, I said I was going to take this new

[*Traduction*]

des provinces était que l'enquête devrait être exécutée par la police d'Ottawa plutôt que par la GRC, et que la responsabilité d'intenter des poursuites appartient clairement au procureur général de la province. Cela constituait donc une préoccupation majeure pour les procureurs provinciaux.

Ils étaient également préoccupés par le fait que la définition des menaces contre la sécurité du Canada semblait être très orientée vers la notion de liberté civile, et je suppose qu'ils n'étaient pas prêts à reconnaître, à l'époque, que le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité et l'inspecteur général seraient les mieux placés pour obliger le SCRS à rendre des comptes. Peut-être sont-ils aujourd'hui prêts, après cinq ou six années d'expérience, à reconnaître que le système ne marche pas trop mal.

M. Atkinson: C'est la seule conclusion que l'on peut tirer de leurs lettres nous annonçant qu'ils ne viendront pas témoigner. C'est très intéressant.

Quand vous avez mis sur pied le bureau de l'inspecteur général, vous avez recruté une personne très importante, n'est-ce pas?

M. Gosse: En fait, il y en avait deux, mais je dois préciser dès le départ que j'étais un étranger dans le milieu des services de renseignements. Certes, je m'étais opposé à la Loi du SCRS; mais je pensais qu'il était absolument essentiel d'avoir avec moi quelqu'un qui comprenait parfaitement bien cette question, qui m'aiderait à avoir accès aux services de renseignements, qui aurait des contacts dans ce milieu, et qui aurait un jugement très sûr. Quelques mois auparavant, j'avais rencontré la personne qui allait devenir le dernier responsable de la GRC à gérer le service de sécurité, Bert Giroux. Comme il m'avait beaucoup impressionné, je lui ai demandé s'il voudrait venir travailler avec moi. À l'époque, il était très près de la retraite.

Quand la Loi du SCRS est entrée en vigueur, il occupait un poste supérieur de conseil et de liaison entre le SCRS et la GRC, depuis environ six mois. Je l'ai rencontré au cours de réunions fédérales-provinciales. À l'époque, le solliciteur général adjoint et moi-même, à titre de procureur général adjoint de la Saskatchewan, présidions ensemble un comité d'adjoints sur l'article 17 et sur l'article 61, afin de négocier des ententes entre les provinces et le gouvernement fédéral dans plusieurs domaines. L'article 17 portait sur l'échange d'information, et l'article 61 sur des activités de police reliées aux infractions de sécurité à l'égard desquelles la GRC détient un rôle primordial, le but étant de savoir ce que cela signifiait par rapport aux services de police provinciaux et municipaux. Bref, nous étions coprésidents de ce comité, et c'est à cette occasion que j'ai rencontré M. Giroux.

Je lui ai demandé de venir travailler pour moi et je ne l'ai jamais regretté. Il m'a été très utile, il a été très franc et il m'a toujours donné d'excellents conseils. C'est en grande mesure grâce à lui que j'ai pu établir avec le SCRS les relations que je souhaitais instaurer. Quand j'ai quitté ce poste, et qu'on m'a offert de nouvelles responsabilités,

[*Text*]

job only if Mr. Giroux came with me to be my executive director, and he is the executive director of this current commission.

Mr. Atkinson: What was his position in the Inspector General's office?

Dr. Gosse: He was Assistant Inspector General. I had two Assistant Inspector Generals. The other one was a lawyer from Saskatchewan who had been my director of legal services in Saskatchewan.

Mr. Atkinson: So Mr. Giroux is with you now, is he, setting up the complaints commission?

Dr. Gosse: That is right.

• 1220

Mr. Atkinson: In regard to the reporting functions and your interpretation, you said you had more statutory functions as a result of the act. What kind of relationship did you have with the Deputy Solicitor General? How often would you meet with that person?

Dr. Gosse: It was not regularly but as often as needed. The deputy who was there when I arrived was Fred Gibson, who is now chairman of the Parole Board. I had known him in my provincial role very well and we had a very good working relationship. Then he was replaced by John Tait and I had a good relationship with John Tait.

Mr. Atkinson: How often would you meet with the Solicitor General?

Dr. Gosse: Not very frequently. Basically I ran my own show and did my certificates which would go up to the minister. When I presented the minister with my certificates I would have a meeting with him. There were three ministers in three years: Mr. MacKay, then Mr. Beatty, and then Mr. Kelleher.

Mr. Atkinson: Is this the right reporting function for the Inspector General?

Dr. Gosse: The deputy?

Mr. Atkinson: Yes, the way it is constructed now. We have heard that the Inspector General is to be the eyes and ears of the Solicitor General in CSIS, but your description of it just does not quite fit that exactly. I would be interested in your opinions in that regard.

Dr. Gosse: I briefly touched on that before. My view is that you have these statutory responsibilities. It is not as if you have appointed somebody an Inspector General and say, keep an eye on him and let me know anything you think I should know. You have these statutory responsibilities to carry out and I consider it was my responsibility to sort of say, this is my mandate and this is what I am going to do. I will do it the best way I can. If it goes to the minister and the minister needs to talk to me as a result of what I am providing him, that is fine.

[*Translation*]

j'ai dit que je ne les accepterais que si M. Giroux pouvait venir avec moi, à titre de directeur exécutif, et c'est le poste qu'il occupe actuellement.

M. Atkinson: Quel était son poste au bureau de l'inspecteur général?

M. Gosse: Il était inspecteur général adjoint. Il y avait deux inspecteurs généraux adjoint, l'autre était un avocat de la Saskatchewan, qui avait été mon directeur du contentieux en Saskatchewan.

M. Atkinson: Donc, M. Giroux travaille actuellement avec vous pour mettre sur pied la commission des plaintes?

M. Gosse: C'est exact.

M. Atkinson: En ce qui concerne vos relations hiérarchiques, vous avez dit que vous aviez plus de responsabilités statutaires, avec la nouvelle loi. Quelles étaient vos relations avec le solliciteur général adjoint? Le rencontriez-vous régulièrement?

M. Gosse: Pas régulièrement, mais aussi souvent que nécessaire. Quand je suis arrivé, c'était Fred Gibson qui occupait ce poste, et qui est aujourd'hui président de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Je l'avais bien connu lorsque j'occupais des responsabilités provinciales, et nous avions d'excellentes relations professionnelles. Il a ensuite été remplacé par John Tait, et j'ai eu d'excellentes relations avec lui aussi.

M. Atkinson: Rencontriez-vous régulièrement le solliciteur général?

M. Gosse: Pas très souvent. En fait, j'étais très indépendant et je rédigeais des certificats qui étaient acheminés au ministre. Quand je les lui présentais, je le rencontrais. Il y a eu trois ministres en trois ans: M. MacKay, M. Beatty puis M. Kelleher.

M. Atkinson: Pensez-vous que cette structure hiérarchique soit la bonne, pour l'inspecteur général?

M. Gosse: De passer par l'adjoint?

M. Atkinson: Oui. On nous a dit que l'inspecteur général est censé être le représentant du solliciteur général au SCRS, mais j'ai l'impression, après ce que vous venez de dire, que ce n'est pas tout à fait exact. Je voudrais connaître votre avis.

M. Gosse: J'en ai brièvement parlé plus tôt. A mon avis, l'inspecteur assume ces responsabilités statutaires. Ce n'est pas comme si on avait nommé un inspecteur général en disant au solliciteur général adjoint de le surveiller et de faire rapport sur ce qui paraît important. L'inspecteur général détient des responsabilités statutaires et doit veiller à les exécuter du mieux possible. Si ces activités sont communiquées au ministre et que celui-ci veut lui parler sur tel ou tel sujet, je n'y vois aucune difficulté.

[*Texte*]

The minister asked me to carry out specific reviews on three occasions. Of course, a minister could sort of upset your anticipated workload, which you had planned for, by asking you to review this, that, and the other thing. You would have to sort of make adjustments in your staff to be able to accommodate the increment in your workload.

As you know, the ministers have a lot of pressure on them to develop a sort of intimate kind of reporting relationship, which the minister's man notion suggests. I think it is very difficult. The deputy minister has regular access to the minister and perhaps that is the best way to go.

One of the problems for the Deputy Solicitor General of course is that he does not have much line responsibility. He has these large agencies, CSIS, the RCMP, Correctional Service, which report directly to the minister. At least the Inspector General gives him one function he is responsible for.

Mr. Atkinson: One line responsibility, yes. The Deputy Solicitor General also meets with the Director of CSIS on a regular basis. In your experience, do you think that works well and the Deputy Solicitor General gets the information that he or she needs to give to the Solicitor General?

Dr. Gosse: You had better put that question to the Deputy Solicitor General. I think on the whole it does. What better system could there be is the problem.

The Deputy Solicitor General deals directly with the director of the service, though the director in effect is under the immediate direction of the minister. The Inspector General under the responsibility of the Deputy Solicitor General is the best way of channelling the function. It is not perfect, but what would be better? I am not sure. I have given it a lot of thought.

Mr. Atkinson: I was interested in your comments on SIRC and your relationship. It sounds as if it makes a lot of sense not to overlap and speak to each other, especially the internal audit team and CSIS—that you all parcel out the work, although I assume it is not so much with the internal audit team of CSIS.

• 1225

Dr. Gosse: No.

Mr. Atkinson: It is mainly between the Inspector General and SIRC, is it?

Dr. Gosse: What one would do with an internal audit that CSIS would carry out would be to review it with a view to seeing if you needed to repeat what they in effect had done or to look for weak points in it and pursue those weak points. But merely because they had chosen a particular area would not deter us if we thought it was an area we should get into.

[*Traduction*]

Le ministre m'a d'ailleurs demandé à trois reprises d'exécuter des études particulières. Bien sûr, le ministre pourrait perturber considérablement le travail de l'inspecteur général en lui demandant d'effectuer constamment des études spéciales. Si tel était le cas, il faudrait prendre les mesures appropriées pour faire face à l'augmentation de la charge de travail.

Comme vous le savez, de fortes pressions sont exercées sur les ministres pour qu'ils établissent ce genre de relation hiérarchique assez intime, qu'évoque d'ailleurs la notion de représentant du ministre. Je crois cependant que c'est très difficile. C'est le sous-ministre qui a régulièrement accès au ministre, et c'est peut-être mieux comme cela.

Evidemment, l'un des problèmes du solliciteur général adjoint est qu'il ne détient pas vraiment de responsabilités fonctionnelles. Par exemple, le SCRS, la GRC et le service correctionnel relèvent directement du ministre. Au moins, avec l'inspecteur général, c'est lui qui en est directement responsable.

M. Atkinson: Certes. Le solliciteur général adjoint rencontre également régulièrement le directeur du SCRS. A votre avis, ce système fonctionne-t-il bien? Croyez-vous que le solliciteur général adjoint obtient toutes les informations qui lui sont nécessaires pour informer le solliciteur général?

M. Gosse: Je crois qu'il vaudrait mieux poser la question au solliciteur général adjoint. Dans l'ensemble, je crois que le système fonctionne bien. Je ne vois d'ailleurs pas par quoi on pourrait le remplacer.

Le solliciteur général adjoint traite directement avec le directeur du Service, bien que le directeur relève en fait directement du ministre. L'inspecteur général, sous la responsabilité du solliciteur général adjoint, est donc le meilleur canal pour exécuter cette fonction. Ce n'est pas parfait, mais je ne vois pas ce qu'il pourrait y avoir de mieux. J'y ai beaucoup réfléchi.

M. Atkinson: J'ai été très intéressé par ce que vous aviez à nous dire sur vos relations avec le CSARS. Il me paraît tout à fait logique d'éviter les chevauchements, surtout en ce qui concerne l'équipe de vérification interne et le SCRS. Je crois qu'il est bon de répartir le travail, bien que je suppose que ce ne soit pas tellement le cas avec l'équipe de vérification interne du SCRS.

M. Gosse: Non.

M. Atkinson: Le travail est donc essentiellement réparti entre l'inspecteur général et le CSARS, n'est-ce pas?

M. Gosse: Ce que pourrait faire l'inspecteur général, au sujet d'une vérification interne exécutée par le CSARS, serait simplement d'en analyser les résultats pour en détecter les faiblesses éventuelles, de façon à tenter d'y remédier. Toutefois, le simple fait que le Comité ait décidé d'étudier tel ou tel sujet ne nous empêcherait pas de nous y attaquer aussi, si nous le jugions nécessaire.

[*Text*]

Mr. Atkinson: In your opinion, what is a number that should be in the Inspector General's office to do the job? I imagined you got unlimited resources and just went and did the whole thing, but you seem to have said you are going to go into specific areas.

Dr. Gosse: We aimed for a staff of 12, which included support staff, as a bare minimum. If you have the right people and they are working hard you could do the job with that. You could probably do it with 20 too. I was satisfied with doing it with 12, but I would not have been satified with anything less.

The Vice-Chairman: Mr. Atkinson referred to Mr. Gary Lane, the Attorney General of Saskatchewan. I am told he has nothing to say specifically, but if the committee wants to ask him to appear of course he is available.

Mr. Littlechild (Wetaskiwin): Dr. Gosse, do you have a copy of the act? I wanted to refer you to section 30. It says the Inspector General is entitled to have access to any information under the control of the service. What kind of assurances did you have that you in fact had full access to CSIS documents, as required by the section?

Dr. Gosse: We were given an assurance we were getting everything related to anything we asked for. SIRC, as I mentioned before, got started about six months before me, and they did a fair amount of breaking ground. As I recall, there was a fair amount of tension between CSIS and SIRC to start with. CSIS being the old security service, the names changed, but they were basically the same people, and all of a sudden they were subject to external review. This was something new. In the intelligence community you put a wall around your information, and now it had to be made available. So there was a bit of tugging and pulling, as I recall, between CSIS and SIRC. That got resolved, and it got resolved more or less by the time I got there. The ground had been broken. Having the former director of the security service on my staff, a person who was fully aware of anything that had been going on in the past, was also very helpful.

My experience in having information being made available to me, what you could guess by the material you were examining, was that you were getting all the information. If something seemed not to be there, if one asked for it, you would be told either that there was no such thing or that it would be produced. Never in my three years did I have any difficulty getting any information I asked for.

The act speaks of the Inspector General. The same applied to our staff. Our staff all had security clearances and so on. But I cannot recall them not being forthcoming.

[*Translation*]

M. Atkinson: A votre avis, combien d'employés devrait-il y avoir au bureau de l'inspecteur général? Je pensais que vous aviez accès à des ressources illimitées, mais j'ai cru comprendre que vous deviez choisir vos domaines d'enquête.

M. Gosse: Notre objectif était d'avoir 12 employés, y compris les employés de soutien, comme minimum absolu. Si on avait les 12 employés absolument parfaits, cela pourrait probablement suffire. On pourrait probablement également faire le travail avec 20. Pour ma part, j'étais satisfait d'en avoir 12, mais je ne l'aurais pas été si j'en avais eu moins.

Le vice-président: M. Atkinson a parlé tout à l'heure de Gary Lane, procureur général de la Saskatchewan, et on me dit qu'il n'y a rien de précis à nous dire. Toutefois, si nous souhaitons qu'il vienne témoigner, il est prêt à le faire.

M. Littlechild (Wetaskiwin): Avez-vous un exemplaire de la loi, monsieur Gosse? Examinez l'article 30, qui précise que l'inspecteur général a le droit d'avoir accès à toute information détenue par le Service. Quelle garantie aviez-vous de pouvoir disposer effectivement et complètement des documents du SCRS, comme l'exige cet article?

M. Gosse: Nous avons reçu l'assurance que nous recevions tout ce qui était relié à ce que nous avions demandé. Comme je l'ai déjà dit, le CSARS est entré en activité environ six mois avant moi, et il a bien débroussaillé le chemin. Si je me souviens bien, il y a eu au départ beaucoup de tensions entre le Comité et le SCRS. Il ne faut pas oublier que le SCRS, malgré le nouveau nom, avait pratiquement les mêmes employés que l'organisme qui l'avait précédé, et que ceux-ci ont fait du jour au lendemain l'objet d'un contrôle externe, ce qui était tout à fait nouveau. Le principe des services de renseignements est que ces derniers sont gardés secrets le plus possible, mais, avec la nouvelle loi, le Service était tenu de les mettre à la disposition d'organismes extérieurs. Il y a donc eu des tensions, mais celles-ci étaient largement résolues quand je suis entré en fonction. Comme je l'ai dit, le chemin avait été débroussaillé. D'autre part, il m'a été également très utile d'avoir avec moi l'ancien directeur du Service de sécurité, qui connaissait parfaitement la situation antérieure.

Si j'en juge d'après les documents que j'ai pu examiner, je dois dire que j'ai vraiment eu l'impression que je recevais toutes les informations. Si quelque chose semblait manquer et que nous le demandions, on nous répondait soit que le document n'existait pas, soit qu'il nous serait communiqué. En trois ans, je n'ai jamais eu aucune difficulté à obtenir les informations que j'avais demandées.

La loi parle de l'inspecteur général, mais elle s'applique également à nos employés, qui ont toutes les habilitations de sécurité voulues. Je ne me souviens donc pas de problème à cet égard.

[*Texte*]

Mr. Littlechild: Could you describe briefly, Dr. Gosse, the mechanism or the process by which you did obtain information or documents?

Dr. Gosse: We would make a formal request and they would make the arrangements. They provided us with space in CSIS offices so there would not be a security problem in carting material around. Our people would go over there and work in that space for as long as was required to get through the documentation. I myself did that on a number of occasions.

• 1230

Mr. Littlechild: Would you say that process itself was satisfactory?

Dr. Gosse: Yes.

Mr. Littlechild: In your function, as well as Inspector General did you ever exercise search-and-seizure powers?

Dr. Gosse: I never had search-and-seizure powers, so I could not exercise them.

Mr. Littlechild: Do you think they should be given specifically to the IG?

Dr. Gosse: I do not think it is necessary in view of what went on in the past. I have a bit of a similar problem in my current role as chairman, where I can conduct investigations but I am given no express powers with regard to carrying them out. For example, I cannot require a member of the RCMP to provide me with a statement.

When I was Inspector General I could require an explanation from a member of CSIS as to what their particular role in a particular operation was, so I was a little bit better off when I was Inspector General than I am in my current role. I do not think a search-and-seizure power would have been necessary for the Inspector General.

Mr. Littlechild: With respect to the reports and the certificates that are prepared, do you think it would be useful to have public versions of those reports available?

Dr. Gosse: Our certificates and reports were made either to the minister or to SIRC, in response either to statutory requirements or requests for them. SIRC, in their annual reports for example, would refer to matters which we had done for them, so it would come out in a public sense that way. The minister might make a statement.

There is another aspect to this I might quickly mention, and that is I did raise at one point the desirability of whether CSIS should not provide an annual public report of some kind, and it did not get very far. There are some security or intelligence agencies which do provide public reports. Australia and West Germany, as I

[*Traduction*]

M. Liittlechild: Pourriez-vous décrire le mécanisme par lequel vous obteniez des renseignements ou des documents?

M. Gosse: Il nous suffisait d'adresser une demande officielle au SCRS, qui prenait les dispositions nécessaires. On mettait à notre disposition des bureaux dans les locaux du SCRS, de façon que nous n'ayons pas à emporter les documents à l'extérieur, ce qui eût pu poser des problèmes de sécurité. Nos employés allaient donc sur place et travaillaient dans ces bureaux aussi longtemps que c'était nécessaire pour examiner attentivement les documents. Je l'ai fait moi-même à plusieurs reprises.

M. Littlechild: Cette procédure vous paraissait-elle satisfaisante?

M. Gosse: Oui.

M. Littlechild: Vous est-il arrivé de devoir exercer vos pouvoirs de fouille et de saisie, à titre d'inspecteur général?

M. Gosse: Je n'ai jamais eu de tels pouvoirs; je ne les ai donc jamais exercés.

M. Littlechild: Croyez-vous que l'inspecteur général devrait les détenir?

M. Gosse: Considérant l'expérience acquise, je ne pense pas que cela soit nécessaire. Je me trouve un peu dans la même situation dans mon poste actuel, étant donné que je peux effectuer des enquêtes, mais sans avoir de pouvoir explicite pour les exécuter. Autrement dit, je ne peux obliger un membre de la GRC à me fournir une déclaration.

Quand j'étais inspecteur général, je pouvais demander des explications aux membres du SCRS, ce qui signifie que j'avais sans doute un peu plus de pouvoir qu'actuellement. Quoi qu'il en soit, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de donner à l'inspecteur général des pouvoirs de fouille et de saisie.

M. Littlechild: En ce qui concerne les rapports et les certificats que prépare l'inspecteur général, croyez-vous qu'il serait utile d'en produire des versions à l'intention du public?

M. Gosse: Nos certificats et rapports étaient destinés soit au ministre, soit au CSARS, en réponse aux exigences de la loi ou à des demandes particulières. Ainsi, dans ses rapports annuels, le CSARS parle des choses que nous avons faites pour lui, ce qui signifie qu'elles deviennent dans un certain sens publiques. Pour ce qui est du ministre, il pourrait faire une déclaration à ce sujet.

Il y a cependant un autre aspect à ce problème, qu'il convient de mentionner rapidement. J'ai demandé à un certain moment s'il ne serait pas souhaitable que le SCRS publie un rapport annuel, sous une forme ou une autre, mais je n'ai pas eu beaucoup de succès. Il y a cependant des services de renseignements qui publient des rapports

[*Text*]

recall, do that. Of course the question is what can they put in them? They may not be as interesting as one might hope for.

My general view is that the public should be told as much as possible. The question is what is possible, and I think, as we live in a free and democratic country, insofar as it is appropriate the public should know what is going on. The question is where do you draw the line?

Mr. Littlechild: With respect to policy development, either elaboration or development of CSIS policy, did the Inspector General participate in any of that process at all?

Dr. Gosse: We drew their attention to the need for policy on a number of occasions and criticized them for not having developed policy. My guess is that by now—they were operating on the old RCMP policies—by now I would hope they are far advanced from where they were when I left, as a result of all that.

Mr. Littlechild: Earlier on you mentioned, and I may have misunderstood you, that the minister asked for some specific reviews at times, and he did express a concern about the workload ongoing at the time as well. Do you think that the Inspector General should specifically be asked to evaluate the effectiveness and efficiency of CSIS?

Dr. Gosse: In a general way, in the same sense as SIRC is? SIRC is given a statutory responsibility to review generally the performance of CSIS. I do not think that the Inspector General needs quite that broad responsibility. But when you are talking about monitoring the operational activities, reviewing the operational activities of a service, in a sense you have that already. And as I have mentioned before, in our working relationship with SIRC that was already their responsibility, so with fairly limited resources we were not going to get into a general review of how well CSIS was doing. It is an interesting question: would the Auditor General think the government was getting its money's worth from CSIS? But how would you ever measure it?

• 1235

Mr. Littlechild: You said you would have preferred to report to the minister, not necessarily as opposed to the deputy minister. Should deputy-head status have been given to the Inspector General so that he could report directly to the Solicitor General? Would you make that recommendation now?

Dr. Gosse: I have a certain amount of ambivalence about this. I thought about it a lot. When you are there and you have the responsibility, you feel that you are an independent creature, and you do not want to feel that you are fitting into the bureaucratic system somewhere down the line. You feel that you would like to have access directly to the minister. But practically speaking, the question is whether you should get a slice of the

[*Translation*]

annuels, notamment ceux de l'Australie et de l'Allemagne de l'Ouest. Bien sûr, la question est de savoir quelles informations ils peuvent y inclure. Ces rapports annuels ne sont peut-être pas si intéressants qu'on pourrait l'espérer.

En règle générale, j'estime qu'il faut dire au public le plus de choses possibles. Le problème revient donc à définir ce qui est possible, dans le contexte d'un pays libre et démocratique. Où faut-il tracer la limite?

M. Littlechild: L'inspecteur général participe-t-il d'une manière quelconque au processus de formulation des politiques du SCRS?

M. Gosse: Il nous est arrivé à quelques occasions d'attirer l'attention du Service sur la nécessité de formuler telle ou telle politique, et de le critiquer pour ne pas l'avoir fait. À l'époque, cependant, le Service fonctionnait essentiellement avec les anciennes politiques de la GRC. J'espère qu'il a beaucoup changé depuis lors, notamment à cause de nos interventions.

M. Littlechild: J'ai cru comprendre que le ministre vous avait demandé de faire des enquêtes particulières, et que cela vous posait certains problèmes, du fait de l'augmentation de la charge de travail. Croyez-vous qu'on devrait demander à l'inspecteur général d'évaluer spécifiquement l'efficacité et l'efficience du SCRS?

M. Gosse: Dans un sens général, comme le fait le CSARS? À mon avis, c'est ce Comité qui a la responsabilité statutaire d'examiner les résultats du SCRS. Je ne pense donc pas qu'il convienne d'attribuer cette fonction également à l'inspecteur général. Par contre, si vous parlez ici de surveiller les activités opérationnelles du Service, c'est déjà prévu. Comme je l'ai dit plus tôt, c'est le CSARS qui détient cette responsabilité, et il n'y avait donc aucune raison pour que l'inspecteur général essaie lui aussi de s'en acquitter, alors que ses ressources sont déjà limitées. Ce qui débouche d'ailleurs sur une question intéressante: le vérificateur général estimerait-il que le gouvernement en a pour son argent avec le SCRS? Comment pourrait-on formuler un tel jugement?

M. Littlechild: Vous avez dit que vous auriez préféré relever du ministre, mais pas nécessairement parce que vous vous opposiez à relever du sous-ministre. Croyez-vous que l'inspecteur général aurait dû avoir le statut de sous-chef du ministère de façon à pouvoir relever directement du solliciteur général? En feriez-vous actuellement le recommandation?

M. Gosse: Je suis assez partagé à cet égard. J'y ai beaucoup réfléchi. Quand on occupe le poste, on a le sentiment qu'on est complètement indépendant et qu'on ne veut pas s'insérer dans la structure bureaucratique. On souhaite avoir accès directement au ministre. Par contre, sur le plan pratique, la question est de savoir si on pourrait avoir régulièrement accès au ministre ou s'il n'est pas plus efficace de passer par son adjoint.

[*Texte*]

minister's time on a regular basis, whether it is not more effective to deal through the deputy.

The problem is that the deputy is dealing with the service from one side, and you wonder if what the minister gets from the deputy is what you would have given the minister yourself. The deputies that I worked with I had confidence in. But my personal preference at the time would have been to have had a direct relationship with the minister.

Mr. Littlechild: Do you believe that it should be set outside of the ministry of the Solicitor General? Would you move it outside and make it totally independent so you would have access to the minister?

Dr. Gosse: The first Deputy Solicitor General I related to showed me an organization chart of the ministry and told me how the Inspector General would fit in with that. We used a dotted line to avoid making it look as if we were part of the ministry in a solid sort of a way, and this was because of the certificate. The certificate said I was responsible to the Deputy Solicitor General. The act requires you to make your certificate and submit it to the minister, not to the Deputy Solicitor General. So there was a kind of linkage bypassing the deputy. But what is the minister going to say? He is going to turn around to his deputy and ask what to do with the certificate. He gets a 272-page document, and he tells his deputy to take it and tell him what he should do. So in a practical sense, it might not make much difference.

Mr. Littlechild: In the fall, when you appeared in front of the Justice Committee, there was a concern at the time that the Public Complaints Commission was really not known by the public. Has anything happened since then that would improve that? What is being done to inform the public about it?

Dr. Gosse: We are very shortly going to have pamphlets in post offices, pretty well throughout the contract provinces. My feeling is that once we are holding these hearings—and we have six scheduled during the next couple of months—they will attract a fair amount of attention. We have been carrying public service advertising on radio, and it has gotten a certain amount of coverage. But it is very difficult, because you are talking about the whole country. How do you make them aware of us?

We have had contact with a number of aboriginal organizations, and I have a special interest in that. Once I get my current lot of reports out of the way, which I am dealing with in our annual report, I hope to get out on the road a lot more in the next month or two.

[*Traduction*]

Évidemment, quand on donne des informations au sous-ministre, on se demande s'il transmet exactement la même chose au ministre lui-même. Laissez-moi vous dire que j'ai toujours eu pleine confiance dans les sous-ministres pour lesquels j'ai travaillé. Cependant, à l'époque, j'aurais personnellement préféré avoir des relations directes avec le ministre.

M. Littlechild: Pensez-vous que l'inspecteur général devrait être complètement détaché du ministère du Solliciteur général? Croyez-vous que le bureau devrait être totalement indépendant, pour avoir accès directement au ministre?

M. Gosse: Le premier solliciteur général adjoint pour lequel j'ai travaillé m'avait montré un organigramme du ministère en m'indiquant où se situait l'inspecteur général. On avait alors utilisé une ligne en pointillé, pour ne pas laisser penser qu'il y avait un lien très solide entre le Bureau et le ministère lui-même, et cela à cause du certificat. Le certificat disait que j'étais responsable devant le solliciteur général adjoint. La loi oblige l'inspecteur général à rédiger son certificat et à l'adresser au ministre, pas au solliciteur général adjoint. Il y avait donc là une relation court-circuitant le solliciteur général adjoint. Cependant, que va faire le ministre en recevant le certificat de l'inspecteur général? Il va se tourner vers le sous-ministre et lui demander quoi faire. En recevant un rapport de 272 pages, il va demander à son adjoint de le faire examiner et de lui adresser des recommandations. Donc, sur le plan pratique, il n'y a peut-être pas beaucoup de différence entre les deux systèmes.

M. Littlechild: Quand vous avez témoigné devant le Comité de la justice, à l'automne, vous vous êtes plaint du fait que la population ne connait pas vraiment l'existence de la Commission des plaintes du public contre la GRC. La situation a-t-elle changé depuis lors? Que fait-on pour en informer le public?

M. Gosse: Nous allons bientôt diffuser des brochures dans les bureaux de poste, dans toutes les provinces ayant des contrats avec la GRC. À mon avis, quand nous aurons commencé à tenir nos audiences, et six sont prévues durant les prochains mois, la Commission sera beaucoup mieux connue. Nous avons également diffusé des messages publicitaires à la radio. Il faut cependant comprendre que c'est très difficile de s'adresser à un pays aussi vaste que le nôtre.

Nous avons établi avec plusieurs organisations d'autochtones des contacts auxquel je m'intéresse personnellement. Quand j'aurai fini les rapports dont je m'occupe actuellement, pour la préparation de notre rapport annuel, je pourrai me déplacer beaucoup plus, et ce sera dans un mois ou deux.

[*Text*]

• 1240

Mr. Brewin: Section 31 of the Access to Information Act exempts Cabinet documents from documents that the Inspector General can get. First of all, were you given any documents that might be classified as Cabinet documents in any event, even though you were not entitled to demand them? But were you given any? Second, were you aware of Cabinet documents in the possession of CSIS or the Deputy Solicitor General or the Solicitor General that may have had some bearing on your work and to which you were not provided access?

Dr. Gosse: You are testing my memory. As well as I can recall, I do not recall having Cabinet documentation made available to me that was relevant to anything I was doing at the time.

Mr. Brewin: You say you are not aware of any?

Dr. Gosse: I do not recall, which is not terribly helpful as an answer. Second, I do recall that there was never an occasion when I was dealing with matters on which I felt there was a Cabinet document that would have been helpful that I did not have.

Le vice-président: Monsieur Gosse, j'ai peut-être mal saisi ce que vous avez dit concernant l'affaire Marc Boivin. Est-ce exact que vous, en tant qu'inspecteur général, et le Comité de surveillance avez appris par les journaux le supposé rôle de Marc Boivin, et que c'est par la suite que vous avez fait enquête?

Dr. Gosse: I read about him in the newspapers.

The Vice-Chairman: You read about him in the newspapers?

Dr. Gosse: That is right. That was my first inkling that he—

The Vice-Chairman: How can you say yes? Dr. Gosse, it is a very important thing. How can you say SIRC is doing a good job and that you did too as Inspector General without knowing those facts? There is a paragraph 2.(d), which is about the internal affairs here in Canada, and it appears. . .

L'affaire Marc Boivin nous a révélé des aspects extrêmement intéressants, mais aussi extrêmement dangereux. L'inspecteur général et le Comité de surveillance, qui ont accès à tous les documents du SCRS, n'étaient pas au courant de ce qui se passait dans ce cas-là. Il y a sûrement énormément de choses dont l'inspecteur général et le Comité de surveillance ne sont pas au courant. L'inspecteur général ne bénéficie que d'une certaine quantité d'aide, et le Comité de surveillance est un comité à temps partiel. Ils font un bon travail étant donné les moyens dont ils disposent, mais compte tenu du public et de la Charte canadienne des droits et libertés, comment peut-on affirmer haut et fort que tout est correct et que tout est sous contrôle alors que l'on apprend des faits semblables par les journaux?

[*Translation*]

M. Brewin: Au titre de l'article 31 de la Loi sur l'accès à l'information, l'inspecteur général ne peut pas obtenir les documents du Cabinet. J'ai deux questions à vous poser à ce sujet. Premièrement, avez-vous reçu des documents qui pourraient être considérés comme des documents du Cabinet, d'une manière ou d'une autre, alors que vous n'aviez pas le droit de les exiger? En avez-vous quand même reçu? Deuxièmement, est-il arrivé que vous n'ayez pas eu accès à certains documents du Cabinet que possédaient le SCRS ou le solliciteur général adjoint, ou le solliciteur général lui-même, et qui auraient pu être reliés à votre travail?

M. Gosse: Vous me demandez là de faire un examen de mémoire. Si je me souviens bien, je n'ai jamais eu à ma disposition de documents du Cabinet qui étaient reliés à mes fonctions.

M. Brewin: Vous dites que vous ne vous en souvenez pas?

M. Gosse: Effectivement, ce qui n'est peut-être pas une réponse très utile. Deuxièmement, je me souviens que j'ai dû traiter une fois de questions au sujet desquelles je pensais qu'il devait y avoir un document du Cabinet qui m'aurait été utile mais que je n'avais pas.

The Vice-Chairman: Dr. Gosse, I wonder if I understood correctly what you said about the Marc Boivin business. Is it true that you, the Inspector General, and the SIRC, learned through the media what the supposed role of Marc Boivin was, and that you only did your inquiry afterwards?

M. Gosse: J'ai appris son existence par les journaux.

Le vice-président: Par les journaux?

M. Gosse: C'est exact. C'est la première fois que j'ai eu l'impression. . .

Le vice-président: Dans ce cas, M. Gosse, comment pouvez-vous dire que vous-même et le CSARS avez fait un bon travail, alors que vous ne connaissiez même pas ces faits très importants? Il y a un paragraphe 2.d) concernant la sécurité interne du Canada.

The Marc Boivin business revealed facts that were extremely interesting, but also very dangerous. The Inspector General and the SIRC, who have access to all the documents of CSIS, were not aware of those facts. There are probably many things that the Inspector General and the SIRC are not yet aware of. The Inspector General receives only some limited help, and the SIRC is only a part time committee. They do a good job considering their limited resources. But how can you say, considering the requirements of the Canadian Charter, that everything is proper and under control, when it is through the media that you learn about such situations?

[*Texte*]

Dr. Gosse: Mr. Chairman, of course you are quite right in saying there was a problem there we did not know about. The question is how would we have found out about it? The way we would have found out about it, I suppose, is if we had got around at that particular point to doing an operational audit on the sources of CSIS in that particular area. It is the problem of not being able to do a full operational audit on the service on a year-to-year basis. One has to be selective. Even if you have 20 or 30 people you still have to be selective.

• 1245

It is really the minister who should respond to questions on what I said in that report. But there was a need, as I recall, for better development of their operational policies and the application of those policies, in which case there might have been fewer difficulties.

The Vice-Chairman: Mr. Gosse, there are a few other points I think the members would like to have some responses to. Would you agree to respond in writing if we wrote to you?

Dr. Gosse: I would be very happy to, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman: We are very pleased. Thank you.

Mr. Stuart Farson (Committee Researcher): I would like to take you to the matter of your third certificate. I should point out that the committee to this point has not had access to it in the raw. We have only had access to the information, of which you also noted, I think, a very substantial amount has been removed.

I wonder if I could focus your attention on the length of that document for a moment. It is some 272 pages long, I think you said. As a result of the length of that document, should we assume there is a large amount of material that indicates the service has been involved in activities that perhaps are either unreasonable or unnecessary?

Dr. Gosse: Mr. Farson has asked me to remember what was on all those blank pages I wrote about three years ago. There were matters of concern. Because of my nature, I am inclined to report on things more in a full way than in a brief way. You may have gathered this morning that I am inclined to go on, given the floor. Given a pen, I am inclined to deal with a particular issue at length rather than in brief, because I think everybody ought to know all the details.

I would have to go back and look at the index to see what that certificate dealt with. There were matters that concerned me and on which I expressed views. I may have identified one or two matters that might have represented an unreasonable or unnecessary exercise of powers, but if you asked me what they were right now I could not tell you. In fact, if I could, I probably would not, because I would say you should ask the minister.

[*Traduction*]

M. Gosse: Vous avez évidemment tout à fait raison, monsieur le président, de dire qu'il y avait là un problème que nous ne connaissions pas. La question est cependant de savoir comment nous aurions pu en apprendre l'existence? Nous aurions probablement pu l'apprendre si nous avions pu faire une vérification opérationnelle des sources du SCRS dans ce domaine. Voilà le problème que pose le fait que nous ne pouvons pas faire de vérifications opérationnelles complètes du service, année après année. Même avec 20 ou 30 employés, nous sommes obligés de faire des choix.

Au fait, c'est au ministre que vous devriez poser des questions sur ce que j'ai dit dans mon rapport. Si je me souviens bien, on a alors considéré qu'il était nécessaire de mieux formuler et appliquer les politiques opérationnelles, afin d'éviter ce genre de difficultés.

Le vice-président: Il y a plusieurs autres questions auquelles les membres du comité souhaitent avoir des réponses, monsieur Gosse. Seriez-vous prêt à nous adresser des réponses par écrit?

M. Gosse: Certainement, monsieur le président.

Le vice-président: Nous vous en sommes très reconnaissants.

M. Stuart Farson (agent de recherche du Comité): Je voudrais revenir sur votre troisième certificat. Je précise tout de suite que le comité n'y a pas eu accès complètement. Nous avons eu seulement accès aux informations mais, comme vous l'avez également souligné, c'était une version considérablement expurgée.

Si je me souviens bien, vous avez dit que c'était un document de 272 pages. De ce fait, peut-on supposer qu'il y a là beaucoup d'informations indiquant que le service s'occupe d'activités soit déraisonnables, soit inutiles?

M. Gosse: M. Farson me demande de me souvenir de tout ce qu'il y avait sur ces pages blanches dont j'ai parlé il y a trois ans. Disons simplement qu'il y avait des choses qui me préoccupaient. De par ma nature même, je suis porté à rédiger des rapports plus étoffés que brefs. Vous avez peut-être également constaté ce matin que je n'abandonne pas facilement la parole quand on me la donne. C'est un peu la même chose quand on me met un stylo entre les doigts. J'estime qu'il faut donner le plus de détails possible.

Pour vous répondre, je devrais examiner l'index du certificat. Il y avait là des choses qui me préoccupaient et au sujet desquelles je tenais à m'exprimer. J'ai peut-être identifié une ou deux questions qui ont pu représenter un exercice déraisonnable ou inutile de pouvoirs, mais je serais absolument incapable de vous dire de quoi il s'agissait. En fait, même si je le pouvais, je ne le ferais probablement pas car je vous recommanderais d'adresser la question au ministre.

[*Text*]

Mr. Brewin: Mr. Chairman, can I ask the witness to do some homework for us? I will not ask him to respond now. It follows from Stuart's question. It is one I had on my list, but he has opened it up.

I wonder, Dr. Gosse, if you could at some point review, if you now have the capacity to do it, if you have access to the original certificate you—

Dr. Gosse: I do not.

Mr. Brewin: Well, then, could you at least look at what you have and try your best to remember what was there, with a view to giving us your judgment, frankly, on whether the blanks seem necessary from a public policy point of view? It is a hard question to put to you, but it is one we are struggling with a lot. You are one of the few people we have who had access and in some sense know what you had before. I do not ask you to tell us the details, but I would like your judgment, as best you can answer it, on whether those blanks are truly necessary. We are struggling with whether they really are and how that whole system works. You might help us with that if you could give us your judgment in writing.

• 1250

The Vice-Chairman: Or we can take your question, because we do not have the reports, and then report back to Dr. Gosse, who will reply in writing.

Dr. Gosse: Just in answer to Mr. Brewin, if I might, I remember looking through the certificates at the time and every so often wondering why they left that in or why they left that out. They are little things that—

Mr. Brewin: Let me say, we might well wish to take this up in a briefing session with CSIS. But your comments before we did that might help us.

Dr. Gosse: I assume they were advised by Justice lawyers as to the application of the Privacy Act and they went through them very carefully. I am not an expert on the Privacy Act, so I have a little bit of a problem in knowing precisely how to respond to Mr. Brewin's question. I did look at the time I got hold of these vetted certificates.

The Vice-Chairman: We will report back to you, and we would appreciate it if you would respond in writing.

Dr. Gosse: I am in your hands.

Le vice-président: Monsieur Gosse, il me reste à vous remercier infiniment. Vous avez été un témoin extrêmement intéressant et utile pour ce Comité qui devra faire rapport dans le meilleur intérêt des Canadiens et des Canadiennes. Nous comptons sur votre collaboration, et vous nous l'avez offerte. On vous en remercie à l'avance et on espère vous revoir bientôt.

[*Translation*]

M. Brewin: Monsieur le président, puis-je demander au témoin de faire quelques recherches pour nous. Je ne lui demande pas de répondre maintenant, mais cela fait suite à la question de Stuart. Je l'avais sur ma liste mais je n'ai pas eu la possibilité de la poser.

Si vous avez maintenant la possibilité de le faire c'est-à-dire si vous avez accès au certificat d'origine, vous serait-il possible, monsieur Gosse. . .

M. Gosse: Non, je n'y ai pas accès.

M. Brewin: Pourriez-vous de toute façon tenter de nous dire, de mémoire ou à partir des documents dont vous disposez, s'il était vraiment nécessaire de supprimer les passages censurés, du point de vue des politiques publiques? Je sais que c'est une question à laquelle il est difficile de répondre, mais elle nous préoccupe également beaucoup. Vous êtes l'une des rares personnes qui aient accès a ces informations et qui puissiez donc porter un jugement. Je ne vous demande du tout de nous donner des détails mais simplement de porter un jugement général. Il nous serait utile d'avoir votre avis par écrit.

Le vice-président: Comme nous n'avons pas les rapports, nous pouvons prendre note de votre question et la communiquer à M. Gosse, qui pourra y répondre par écrit.

M. Gosse: Pour répondre à M. Brewin, monsieur le vice-président, je dois dire que je me souviens m'être demandé, certaines fois, pourquoi on avait laissé telle ou telle chose ou supprimé telle ou telle autre. Ce sont des petites choses qui. . .

M. Brewin: Laissez-moi vous dire que nous aborderons peut-être bien cette question avec le SCRC lui-même, mais il nous serait utile d'avoir votre avis auparavant.

M. Gosse: Je suppose que ces coupures ont été le résultat d'avis exprimés par les juristes du ministère de la Justice, dans le cadre de l'application de la Loi sur la protection des renseignements privés. Je ne suis pas un expert en la matière et il m'est donc difficile de répondre avec précision à M. Brewin. Je m'étais cependant posé la question aussi quand j'avais vu les certificats expurgés.

Le vice-président: Nous reprendrons contact avec vous, monsieur Gosse, en vous demandant de nous répondre par écrit.

M. Gosse: Je suis à votre entière disposition.

The Vice-Chairman: In conclusion, Mr. Gosse, I want to thank you very sincerely. You have been a very interesting and useful witness for our committee, which will have to report in the best interest of Canadians. We trust you will keep cooperating with us, as you suggested. We thank you in advance.

[*Texte*]

Dr. Gosse: Thank you, Mr. Chairman. I wish the committee great success. It is an important job.

Le vice-président: Merci. La séance est levée.

[*Traduction*]

M. Gosse: Merci, monsieur le président. Je vous souhaite beaucoup de succès dans votre travail, qui est très important.

The Vice-Chairman: Thank you. The meeting is adjourned.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
FIRST CLASS
PREMIÈRE CLASSE
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESS

Dr. Richard Gosse, Chairman, RCMP Public Complaints Commission, Former Inspector General of CSIS.

TÉMOIN

Me Richard Gosse, président, Commission des plaintes du public contre la GRC, Ancien inspecteur général du SCRS.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 18

Tuesday, March 6, 1990

Chairman: Blaine Thacker

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 18

Le mardi 6 mars 1990

Président: Blaine Thacker

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on

The Review of the CSIS Act and the Security Offences Act

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial d'

Examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité

RESPECTING:

Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989

CONCERNANT:

Ordre de renvoi du Comité en date du mardi, 27 juin 1989

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
MAR 2 7 1990
University of Toronto

Second Session of the Thirty-fourth Parliament
1989-90

Deuxième session de la trente-quatrième législature
1989-1990

34706—1

SPECIAL COMMITTEE ON THE REVIEW OF THE CSIS ACT AND THE SECURITY OFFENCES ACT

Chairman: Blaine Thacker

Vice-Chairman: Maurice Tremblay

Members

Atkinson, Ken
Brewin, John
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

COMITÉ SPÉCIAL D'EXAMEN DE LA LOI CONSTITUANT LE SCRS ET DE LA LOI SUR LES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Président: Blaine Thacker

Vice-président: Maurice Tremblay

Membres

Atkinson, Ken
Brewin, John
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 6, 1990
(30)

[*Text*]

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met at 11:05 o'clock a.m. this day, in Room 371 West Block, the Chairman, Blaine Thacker, presiding.

Members of the Committee present: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, George Rideout, Blaine Thacker and Maurice Tremblay.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Philip Rosen, Senior Analyst. *From the Committee Research Staff*: Stuart Farson, Research Consultant.

Witnesses: *From the Canadian Jewish Congress*: Dr. Eli Rabin, Ottawa Jewish Community Council Representative on the National Officers Body; Manuel Prutschi, National Director of the Joint Community Relations Committee; Eric Vernon, Director of Legislative Analysis and Director of the Law and Social Action Committee. *From the Czechoslovak Association of Canada*: George Corn, Honorary and Past President; Victor M. Fic, Vice-President.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, September 26, 1989, Issue No. 1.*)

The witnesses from the Canadian Jewish Congress made statements and answered questions.

The witnesses from the Czechoslovak Association of Canada made statements and answered questions.

At 12:53 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 6 MARS 1990
(30)

[*Traduction*]

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité se réunit aujourd'hui à 11 h 05, dans la pièce 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Blaine Thacker (*président*).

Membres du Comité présents: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, George Rideout, Blaine Thacker et Maurice Tremblay.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, analyste principal. *Du personnel du Comité*: Stuart Farson, conseiller en recherche.

Témoins: *Du Congrès juif canadien*: Eli Rabin, représentant du Conseil communautaire juif d'Ottawa au Conseil national; Manuel Prutschi, directeur national du Comité conjoint des relations communautaires; Eric Vernon, directeur de l'Analyse de la législation et du Comité du droit et de l'action sociale. *De la Czechoslovak Association of Canada*: George Corn, président honoraire et ancien président; Victor M. Fic, vice-président.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 juin 1989 (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 septembre 1989, fascicule n° 1*).

Les témoins du Congrès juif canadien font des exposés et répondent aux questions.

Les témoins de la Czechoslovak Association of Canada font des exposés et répondent aux questions.

A 12 h 53, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Tuesday, March 6, 1990

• 1104

The Chairman: I call our meeting to order. We are resuming consideration of our order of reference dated Tuesday, June 27, 1989. We are privileged to have two groups of witnesses today. Our first group is from the Canadian Jewish Congress, led by Dr. Eli Rabin, the council representative on the national officers body.

• 1105

Dr. Rabin, welcome this morning. I would ask that you introduce your colleagues to our committee, make your presentation, and we will follow with questions and answers.

Dr. Eli Rabin (Council Representative on the National Officers Body, Ottawa Jewish Community, Canadian Jewish Congress): Thank you, Mr. Chairman. On behalf of the Canadian Jewish Congress and our president, Mr. Les Scheininger, I would like to thank the committee for the opportunity to appear today to elaborate upon our brief on the operation of the Canadian Security and Intelligent Service.

I am pleased to head our delegation this morning in my capacity as the Ottawa Jewish Community Council Representative on the National Officers Committee of Canadian Jewish Congress. With me are the two staff professionals most closely associated with the CSIS portfolio: Mr. Manuel Prutschi, the national director of the Joint Community Relations Committee from Toronto; and Mr. Eric Vernon, who is based in Ottawa as the Canadian Jewish Congress's director of legislative analysis and director of the Law and Social Action Committee.

I will make some very brief introductory remarks, after which my colleagues will speak to the main points in our submission and entertain your questions.

Mr. Chairman, the Canadian Jewish Congress is the representative organization of Canada's Jewish community of some 350,000 persons. We derive our support from all of the Jewish communities across Canada. Indeed, a wide variety of Jewish organizations and groups from coast to coast are constituent members of the Canadian Jewish Congress.

Since its inception in 1919, the congress has actively fulfilled its mandate as a vehicle for national advocacy on a wide range of political and social justice issues affecting Jews in Canada, as well as the nation at large.

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le mardi 6 mars 1990

Le président: Je déclare la séance est ouverte. Nous poursuivons l'examen de l'ordre de renvoi du Comité en date du mardi 27 juin 1989. Nous avons le grand honneur d'accueillir aujourd'hui deux groupes de témoins. Le premier groupe nous vient du Congrès juif canadien et il est dirigé par M. Eli Rabin, le représentant du Conseil au comité national de direction.

M. Rabin, je vous souhaite la bienvenue ce matin. Je vous prie de présenter vos collègues au Comité et de faire votre exposé, après quoi nous allons poser des questions auxquelles vous serez invité à répondre.

M. Eli Rabin (représentant au Comité national de direction du Conseil communautaire juif d'Ottawa): Je vous remercie, monsieur le président. Au nom du Congrès juif canadien et de notre président, M. Les Scheininger, je tiens à remercier le Comité de l'occasion qu'il nous a donné de comparaître aujourd'hui pour donner de plus amples détails sur notre mémoire portant sur le fonctionnement du Service canadien du renseignement de sécurité.

J'ai le plaisir de diriger notre délégation, à titre de représentant du Conseil communautaire juif d'Ottawa au Comité national de direction du Congrès juif canadien. Les deux professionnels qui m'accompagnent sont les membres de notre personnel qui connaissent le mieux le dossier du SCRC. Il s'agit de M. Manuel Prutschi, le directeur national du comité conjoint des relations communautaires, de Toronto et de M. Eric Vernon, d'Ottawa, directeur de l'analyse de la législation et directeur du Comité national du droit et de l'action sociale.

Je ferai quelques brefs commentaires d'ouverture, après quoi mes collègues vont prendre la parole au sujet des points saillants de notre mémoire. Ils vont ensuite répondre à vos questions.

Monsieur le président, le Congrès juif canadien est une organisation représentative de la communauté juive du Canada, qui compte quelque 350,000 personnes. Notre base est constituée de toutes les collectivités juives du pays. De fait, une vaste gamme d'organisations et de groupes juifs font partie du Congrès juif canadien.

Depuis sa création en 1919, le Congrès s'est efforcé de remplir son mandat comme porte-parole à l'échelle de l'ensemble du pays au sujet d'une vaste gamme de questions qui intéressent les Juifs du Canada ainsi que l'ensemble des Canadiens en matière de politique et de justice sociale.

[*Texte*]

In 1984 the congress submitted a brief on Bill C-9, the legislation that established CSIS, in which we outlined our community's perspective on a civilian intelligence service operating within a domocracy. We continued to hold a view expressed then that the obligation of the state to protect itself from threats to existence must be balanced by the rights and freedoms of the individual.

Congress regards an effective security service as an indispensable tool in the defence of Canada's democratic system and the protection of its open, pluralistic state. At the same time, an efficient and responsible intelligence service should reflect the essence of the democratic values it seeks to protect.

Canadian Jewish Congress recognizes the significant improvements to CSIS over the last five years. In particular, the Canadian Jewish Congress especially commends the work of the Security Intellegence Review Committee and the implementation of several of its recommendations. Still, in spite of recent positive developments, the operation of CSIS could, as I suspect is the case with most agencies in and out of government, benefit from further fine tuning into the 1990s. Periodic reviews of the services' operations by parliamentary committees like this are extremely useful exercises, and the congress would recommend a similar review in 1995.

As with our 1984 brief on Bill C-9, Canadian Jewish Congress's perspective now is premised on the recognition that a civilian intelligence service with a legislated mandate is clearly in the best interests of Canadian security. Within that framework, our comments now deal with domestic subversion as more liberally understood, enhanced safeguards for civil liberties, and the role of CSIS in countering terrorism.

Monsieur le président, il me fait grand plaisir de vous présenter M. Manuel Prutschi qui vous parlera du rôle du SCRS.

I would now like to call upon Manuel Prutschi to discuss the role of CSIS and counter-subversion.

Mr. Manuel Prutschi (National Director of the Joint Community Relations Committee, Canadian Jewish Congress): Thank you very much, Mr. Chairman. In essence, this morning we will be traversing the three areas our brief focuses on: domestic subversion, terrorism, and civil liberties. I have been assigned to deal with the first two areas, domestic subversion and terrorism, and my colleague Mr. Vernon will be dealing with the issue of civil liberties. In other words, I will be the bad cop and Mr. Vernon will be the good cop.

We note first of all that CSIS's mandate for counter-subversion activity flows in part from elements of the

[*Traduction*]

En 1984, le Congrès a présenté un mémoire portant sur le projet C-9, la mesure législative visant la création du SCRS. Dans ce mémoire, nous abordions la question du fonctionnement d'un service de renseignements civil au sein d'un régime démocratique. Nous continuons aujourd'hui de croire que la nécessité de protéger les droits et les libertés individuelles doit faire contre-poids à l'obligation pour l'État de se protéger des menaces qui peuvent peser sur son existence.

Pour le Congrès juif canadien, un service de sécurité efficace est essentiel à la défense du système démocratique, ouvert et pluraliste du Canada. Par ailleurs, un service de renseignements efficace et digne de confiance doit refléter l'essence des valeurs démocratiques qu'il cherche à protéger.

Le Congrès juif canadien reconnaît que beaucoup d'améliorations ont été apportées au fonctionnement du SCRS au cours des cinq dernières années. Il complimente tout particulièrement à cet égard le Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité pour le travail qu'il a accompli et pour la mise en oeuvre de plusieurs de ses recommandations. Cependant, malgré les récentes améliorations, le SCRS, tout comme la plupart des autres organismes des secteurs public et privé gagnerait à perfectionner encore davantage ses méthodes de travail pour les années 1990. Il est extrêmement utile que des comités parlementaires se penchent sur les activités du service de temps à autre et le Congrès recommande qu'un examen analogue soit tenu en 1995.

Comme il l'indiquait dans son mémoire de 1984 au sujet du projet de loi C-9, le Congrès juif canadien admet qu'un service de renseignements civil jouissant d'un mandat déterminé par un acte législatif sert de la meilleure façon les intérêts de la sécurité canadienne. Dans ce même cadre, nos présents commentaires portent sur la subversion intérieure dans le sens plus libéral du terme, sur la protection plus poussée des libertés civiles et sur le rôle du SCRS dans la lutte contre le terrorisme.

Mr. Chairman, I am very pleased to present Mr. Manuel Prutschi, who will discuss the role of the CSIS.

Je vais maintenant demander à M. Manuel Prutschi de vous parler du rôle du SCRS et de la lutte contre la subversion.

M. Manuel Prutschi (directeur national du Comité conjoint des relations communautaires, Congrès juif canadien): Je vous remercie beaucoup, monsieur le président. Nous allons essentiellement aborder ce matin les trois grands aspects de notre mémoire, à savoir la subversion intérieure, le terrorisme et les libertés civiles. On m'a chargé des deux premiers aspects, la subversion intérieure et le terrorisme, tandis que mon collègue M. Vernon traitera de la question des libertés civiles. Autrement dit, je jouerai le rôle du méchant policier et M. Vernon celui du bon policier.

Il y a lieu de constater tout d'abord que le mandat du SCRS en matière de lutte contre la subversion découle en

[*Text*]

threat to the security of Canada definition, including paragraphs 2(c) and 2(d) of the act. Paragraph 2(c) deals with the threat or use of serious violence against persons or property to achieve "a political objective within Canada or a foreign state". Paragraph 2(d) is the paragraph that aims to safeguard the Government of Canada from subversion.

• 1110

We would recommend new wording for paragraph 2.(d) of the CSIS Act to broaden the conception of domestic subversion to include threats to the democratic pluralistic society of Canada. The wording we are recommending would have 2.(d) read as follows:

> unlawful activities directed toward undermining or directed toward or intended ultimately to lead to the destruction or overthrow by violence of either Canada's constitutionally established system of government or its constitutionally entrenched democratic and pluralistic society.

Our concern in making this change is that the concept of domestic subversion not be limited to a threat via insurrection or revolution to what might be technically defined as the apparatus of government. We believe it should also take into account the wider polity, including politically motivated threats to the physical security of vulnerable groups. Paragraph 2.(d) as amended complements and helps to further define paragraph 2.(c).

With domestic subversion thus understood more broadly, the Canadian Jewish Congress believes it is essential that CSIS continue its counter-subversion efforts, as long as it operates within the law and in respect of basic rights.

The counter-subversion activities of CSIS are of vital concern to Canadian Jewry. Historically, as a result of the persistence of anti-Semitism, Jewish communities throughout the world have been vulnerable. Canada is no exception, even if the experience of the Jewish community here has been more benign compared to what Jewish communities have undergone elsewhere and continue to undergo. When one focuses on the Canadian Jewish experiencce over the last few years, one finds disturbing signs.

The receipt of hate mail and threatening phone calls is a regular fact of life for Jewish institutions. Incidents of virulent antisemitic vandalism have been more serious, including the smearing of synagogues in Richmond, Saskatoon, Toronto and Ottawa and the desecration of a cemetery in Montreal, to list but a few recent examples. Synagogues have also been torched in Montreal, Edmonton and Vancouver.

[*Translation*]

partie des éléments de la définition des menaces envers la sécurité du Canada, notamment de l'article 2c) et 2d) de la Loi. L'article 2c) vise l'usage de la violence grave ou de menaces de violence grave à l'endroit de personnes ou de biens pour atteindre un objectif politique au Canada ou dans un état étranger. L'article 2d) est celui qui vise à protéger le gouvernement du Canada de la subversion.

Nous recommandons un nouveau libellé de l'article 2.d) de la Loi sur le SCRS qui élargisse le concept de la subversion intérieure de manière à y inclure les menaces envers la société démocratique et pluraliste du Canada. Voici donc le libellé que nous recommandons:

> Les activités illicites qui visent à saper le régime de gouvernements constitutionnellement établis au Canada ou la société démocratique et pluraliste constitutionnellement implantée au Canada, ou dont le but immédiat ou ultime est la destruction ou le renversement, par la violence, de ce régime ou de cette société.

Nous souhaitons par cette modification faire en sorte que la notion de subversion intérieure ne soit pas limitée aux menaces pouvant découler d'une insurrection ou d'une révolution pour ce qu'on pourrait définir sur le plan technique comme étant l'appareil gouvernemental. Nous croyons que la notion doit également englober l'intérêt public au sens plus large et vise donc notamment les menaces d'inspiration politique à la sécurité physique de groupes vulnérables. L'article 2.(d) modifié de la sorte, devient complémentaire à l'article 2.(c) et contribue à en préciser la définition.

Dans le cadre de la notion plus vaste de la subversion intérieure que nous proposons, le Conseil juif canadien estime qu'il est essentiel que le SCRS poursuive sa lutte contre la subversion, pourvu qu'il agisse conformément à la loi et respecte les droits fondamentaux.

Les activités de lutte contre la subversion du SCRS intéressent au plus au point les juifs du Canada. traditionnellement et, par suite de la persistance de l'antisémitisme, les communautés juives, partout dans le monde, ont été vulnérables. Le Canada ne fait pas exception à la règle, même si les épreuves de la communauté juive dans ce pays ont été en quelque sorte bénignes par comparaison à celles que d'autres communautés juives dans d'autres pays ont subies et continuent de subir. Toutefois, si l'on examine de plus près les événements vécus par les Juifs canadiens au cours des dernières années, on trouve des signes inquiétants.

Les lettres haineuses et les menaces téléphoniques font parti de la vie quotidienne des institutions juives. Ce qui est encore plus grave, c'est le vandalisme antisémitique virulent illustré par des incidents tels que la profanation d'un certain nombre de synagogues à Richmond, à Saskatoon, à Toronto et à Ottawa et la profanation d'un cimetière à Montréal. Des synagogues ont été également incendiées à Montréal, à Edmonton et à Vancouver.

[*Texte*]

The incident in Vancouver was particularly suspect as being anti-Semitically motivated. Police in Calgary uncovered a plot by individuals associated with the Klu Klux Klan to bomb the Jewish community centre and the home of a prominent member of the Jewish community. It is very important to note how crucial the intelligence work of the Calgary police department was. It allowed the police to be on top of the situation from beginning to end and arrests could therefore be made without any harm being caused to the intended targets.

There have also been instances of individuals who have combined their unabashed purveyance of hate propaganda with threats of violence. Police subsequently found these individuals in possession of illegal weapons and firearms.

The Canadian experience of other minority communities, both visible and religious, has been one of vulnerability not dissimilar from that of the Jewish community. Hate mail, serious harassing and threatening phone calls, fire bombing of houses of worship, racist vandalization of property, and racially motivated physical assaults have been an integral element of minority life in this country. To give but one example, a Calgary mosque was firebombed a few years ago.

No better current discussion of the subject is provided than yesterday's front-page story in *The Toronto Star*, which headlines "Race Hatred Alive and Well in British Columbia". The story details the experience of minorities and speaks of harassment, abuse and vandalism. It mentions how the homes and places of worship of members of the East Indian community were firebombed in the late 1970s and early 1980s, and it quotes the president of a Hare Krishna temple as saying, in response to some vandalism to his temple:

> It could turn into physical violence one day. I am sure of that, because unless these people were violent they would not do this.

• 1115

The experience of Canada's minorities has taken place in the context of an unrelenting, indeed a renewed activism by organized, extremist racist groups, be they the theologians of hate, Nazi, neo-Nazi, white supremacist or Aryan nations.

The activity of these groups is anti-social and anti-democratic. Their plans for this country's minorities are malevolent in the extreme. Their intention for the state is a radical reorientation of its agenda in structure, if not its dismemberment, as a preliminary step in the creation of a joint American-Canadian racist polity. The Canada they envision is most narrow in composition and one of unrelenting gloom.

Some of the leaders of these groups have engaged in rhetoric that openly countenances violence. There are

[*Traduction*]

Le dernier incident semblait particulièrement motivé par l'antisémitisme. A Calgary, la police a découvert que des personnes liées au Klu Klux Klan complotaient d'attaquer à la bombe le centre communautaire juif et la résidence d'un membre important de la communauté juive. Il y a lieu de signaler que les activités de renseignement de la police de Calgary ont été d'une importance cruciale. Elles ont permis à la police de bien maîtriser la situation dès le départ et d'effectuer des arrestations en évitant tout dommage aux personnes ou aux biens.

On a eu également affaire à des personnes dont le cynisme combinait la propagande haineuse et les menaces de violence et qui, d'après les enquêtes effectuées ultérieurement par la police, étaient en possession d'armes à feu illicites.

D'autres minorités visibles ou religieuses canadiennes se sont avérées vulnérables, tout comme la collectivité juive. Les lettres haineuses, le harcèlement et les menaces téléphoniques, les attaques à la bombe incendiaire des lieux de culte, le vandalisme et les agressions motivées par le racisme font partie intégrante de la vie des minorités au Canada. Il suffit de dire, à titre d'exemple, qu'une mosquée a été attaquée à la bombe incendiaire à Calgary il y a à peine quelques années.

Pour ce qui est de l'actualité, je vous renvoie à la première page du Star de Toronto d'hier, où on pouvait lire en manchette que la haine raciale était encore bien vivace en Colombie-Britannique. Il s'agit d'un article qui décrit les expériences de groupes minoritaires et où il est question de harcèlement, d'agression et de vandalisme. Selon l'article, des maisons et lieux de culte de membres de la collectivité indienne ont été attaqués à la bombe incendiaire vers la fin des années 70 et au début des années 80 et le président d'un temple Hare Krishna aurait déclaré, après un acte de vandalisme:

> que le phénomène pourrait déboucher un jour sur la violence physique, puisque ce genre d'action doit être le fait de personnes foncièrement violentes.

Les minorités du Canada évoluent dans un contexte d'activisme implacable, voire recrudescent, de la part de groupes organisés de racistes extrémistes, qu'il s'agisse des théologiens de la haine, des nazis, des néo-nazis, de partisans de la suprématie de la race blanche ou des Nations aryennes.

L'activité de ces groupes est anti-sociale et anti-démocratique. Leurs visées à l'égard des minorités du Canada sont malveillantes à l'extrême. Les desseins qu'ils nourrissent se ramènent, sinon au démembrement de l'État, du moins à la réorientation radicale de sa politique et de sa structure, de façon à préparer la création d'un régime raciste américano-canadien. Le Canada qu'ils envisagent est un pays aux vues extrêmement étroites qui offrent les perspectives les plus sombres.

Parmi les meneurs de ces groupes, certains tiennent un discours qui favorise ouvertement la violence et d'autres

[*Text*]

some who have been associated with the potential for violence or have an actual record of violence. Though some of the leaders may themselves be pacific, the hate-filled views they purvey might well inspire their followers or others to hateful, violent deeds.

The extremist racist groups in Canada do not exist in a vacuum. Rather, they are connected to like-minded groups abroad, particularly in the United States. Members of the Canadian groups regularly visit with their American counterparts, some of whom in turn make their way up to our country from time to time.

The activity of the Americans is much more forthright. The nature of the hate propaganda they disseminate is more virulent, their rhetoric is more extreme, and they have a clear record both of inciting others to violence and of resorting to violence themselves. The FBI unequivocally has characterized some of these groups as terrorists.

The activity of extremist racist groups in this country constitutes a potential threat to the status and the very physical security of minority communities, as well as to Canada's open, democratic, and pluralistic state. It is the understanding of the Canadian Jewish Congress that CSIS does monitor these groups and their international connections.

It is critical, we stress, that such monitoring continue and not be neglected, especially since the counter-subversion branch of CSIS has been terminated. It is essential that such monitoring not fall between the cracks. Our expectation is that such monitoring as carried out by CSIS officers across the country be centrally co-ordinated. Indeed this is essential.

CSIS must have an ongoing cohesive cross-Canada picture of such activity. The service should also be in a position at any time to provide an up-to-date assessment of the security threat posed by these extemist groups for a particular community or for the state as a whole.

Accordingly, CJC recommends that CSIS as part of its work monitor on an ongoing basis the activity of extremist racist groups in Canada, especially those with a potential for politically motivated violence. This we believe falls squarely within the ambit of paragraphs 2(c) and 2(d) of the CSIS Act as a threat to the security of Canada.

We should add that the Canadian Jewish Congress, on behalf of the Canadian Jewish community, is always security conscious and mindful. This security consciousness involves extensive liaison with police forces at various levels, as well as with CSIS. We want to point out that in our dealings with CSIS, members of the

[*Translation*]

ont été mis en cause dans des fomentations de violence ou ont effectivement des antécédents caractérisés par la violence. Même s'il arrive que certains des chefs de file de ces groupes soient eux-mêmes pacifiques, les opinions haineuses qu'ils expriment pourraient donner à leurs partisans et à d'autres l'idée de propager la haine ou la violence.

Les groupes racistes extrémistes du Canada ne fonctionnent pas isolément. Ils sont continuellement en rapport avec leurs homologues à l'étranger, notamment aux États-Unis. Les membres des groupes canadiens rendent régulièrement visite à leurs semblables aux États-Unis qui, de leur côté, ne manquent pas de venir ici au Canada de temps à autre.

Les racistes américains s'adonnent à une activité beaucoup plus directe. La propagande haineuse qu'ils diffuse est plus virulente, leur discours est plus extrémiste et leur passé témoigne clairement de leur propension à inciter à la violence ou à y avoir recours. Le FBI a ni plus ni moins qualifié certains de ces groupes de terroristes.

L'activité des groupes racistes extrémistes au Canada met en danger le statut et la sécurité physique des minorités et le régime ouvert, démocratique et pluraliste du Canada. Nous croyons savoir que le SCRS surveille continuellement ces groupes et leurs relations internationales.

D'après le Congrès juif canadien, il est essentiel que la surveillance persiste et qu'elle ne soit pas négligée, notamment en raison du fait que le service de la lutte contre la subversion du SCRS a été supprimée. Il est essentiel que l'activité de surveillance ne soit pas abandonnée. Nous souhaitons que la surveillance effectuée par les agents du SCRS dans les diverses régions du pays soient coordonnées par un service central. En fait, la coordination est essentielle.

Le SCRS doit avoir un tableau continu et cohérent de l'évolution de cette surveillance dans l'ensemble du Canada. Egalement, le Service devrait être en mesure, à tout moment, de faire le point sur le danger que ces groupes extrémistes représentent pour la sécurité d'une collectivité en particulier où de l'État dans son ensemble.

Par conséquent, le congrès juif canadien recommande que le SCRS, dans le cadre de son travail, surveille continuellement l'activité des groupes racistes extrémistes au Canada, notamment les groupes capables d'actes de violence dictés par des visées politiques. A notre avis, l'activité de ces groupes constitue de façon évidente une menace envers la sécurité du Canada, conformément aux articles 2.(c) et 2.(d) de la Loi sur le SCRS.

Il faut ajouter que le Congrès juif canadien, qui représente l'ensemble de la collectivité juive du pays, est particulièrement conscient des menaces à la sécurité. Il entretient donc des liens étroits avec les autorités policières aux divers paliers et aussi avec le SCRS. Nous tenons à signaler que, dans nos rapports avec le SCRS, les

[*Texte*]

service have shown themselves to be co-operative, receptive to any information Congress is able to provide, and genuinely sensitive to the Jewish community's concern as a vulnerable minority. Congress is appreciative of CSIS's interest and we stress again our hope that such efforts will continue.

With regard to CSIS and terrorism, in its last two annual reviews, SIRC has acknowledged the increasing competence of CSIS's counter-terrorism branch. The incident-free 1988 Olympics, as well as the economic and francophone summits, spoke well of the branch and the police services involved in security. Nonetheless, terrorism has become a fixture of the international political system and its effects all too tragically have been felt here in Canada in the last five years. More specifically, Jews in Canada and around the world have experienced first-hand the reality of the terrorist threat, most recently with the terrorist murder of a prominent leader of the Belgian Jewish community.

• 1120

From this perspective we also understand the vulnerability of other communities in Canada to this ongoing danger. In our 1984 brief, CJC observed that:

> if terrorism is allowed to implant itself in Canada because we are reluctant to establish realistic measures to prevent it, its impact will spread beyond any particular community to affect Canada as a nation and in the international forum.

Since then, while terrorism may not have implanted itself in Canada, we have lost our relative immunity to its sting. Recent terrorist incidents in Canada reveal the playing out of international tension and enmity on Canadian soil. The legal entry into Canada of a terrorist convicted in connection with the destruction of an Israeli civilian aircraft, and the murder of a passenger, outraged the Canadian Jewish community. That he remains in this country is an ongoing affront to Canada's decency.

Canadian Jewish Congress accepts that it is difficult to assess accurately and comprehensively the conduct of the CSIS counter-terrorism branch; by definition its successful operations go unnoticed among the public. CJC remains convinced, however, that CSIS should be given sufficient statutory authority and resources to maintain an effective Counter-Terrorism Branch, and that the service should maximize its intelligence resources in the face of a growing threat to Canadian security. In this regard CJC notes that CSIS has undertaken several improvements to its counter-terrorism branch.

[*Traduction*]

membres du Service ont fait preuve de collaboration et ont accueilli favorablement tout renseignement que nous avons pu leur transmettre. Ils ont été à l'écoute des préoccupations de la collectivité juive en tant que minorité vulnérable. Le Congrès est reconnaissant de l'intérêt manifesté par le SCRS et souhaite que les efforts de collaboration se poursuivent.

Pour ce qui est du SCRS et du terrorisme, dans ses deux derniers rapports annuels, le CSARS a reconnu la compétence grandissante de la direction de la lutte contre le terrorisme. Le déroulement sans incident des jeux olympiques de 1988, du Sommet économique et du Sommet de la francophonie témoigne bien de l'effort méritoire de la direction et des services policiers sur le plan de la sécurité. Néanmoins, le terrorisme est devenu partie intégrante du système politique international et ses répercussions ont été ressenties au Canada au cours des cinq dernières années. Plus spécifiquement, les juifs au Canada et partout dans le monde ont fait l'expérience de la menace terroriste, le cas le plus récent étant l'assassinat, par des terroristes, d'un chef de file important de la collectivité juive de Belgique.

Dans cette perspective, nous comprenons également à quel point certains autres communautés du Canada sont exposées en permanence à ce danger. Dans le mémoire de 1984 du CJC, on lit ceci:

> Si on laisse le terrorisme s'implanter au Canada faute de vouloir prendre les mesures nécessaires pour l'en empêcher, il frappera non seulement certaines communautés en particulier, mais l'ensemble de la nation canadienne et se manifestera sur la scène internationale.

Depuis, si le terrorisme ne s'est pas implanté au Canada, nous avons néanmoins perdu notre immunité relative à son égard. Les manifestations récentes du terrorisme au Canada révèlent les effets de la tension internationale et une certaine hostilité sur le territoire canadien. L'arrivée officielle au Canada d'un terroriste condamné pour avoir participé à la destruction d'un avion civil israélien et au meurtre d'un passager a scandalisé la communauté juive canadienne. Son séjour prolongé dans notre pays constitue un affront permanent à la décence de la nation canadienne.

Le Congrès juif du Canada reconnaît qu'il est difficile d'évaluer de façon exacte et exhaustive les activités de la direction de la lutte contre le terrorisme du SCRS. Par définition ses réussites passent inaperçues auprès du public. Mais le CJC reste convaincu qu'il convient de conférer au SCRS des ressources et des pouvoirs statutaires suffisants pour qu'il préserve l'efficacité de la direction de la lutte contre le terrorisme, et de lui permettre de tirer pleinement partie de ces ressources dans le domaine du renseignement face à une menace croissante envers la sécurité du Canada. À cet égard, le CJC a remarqué que le SCRS avait entrepris d'améliorer

[*Text*]

The report of the Second Special Committee of the Senate on Terrorism and Public Safety of June 1989 mentions, in particular, both enhanced liaison between CSIS and foreign intelligence agencies and the increased numbers of CSIS personnel in Canadian overseas missions. With a view to increasing protection for Canada's scientific and technological secrets, SIRC recently recommended that:

> After focusing strongly on terrorism in recent years, the Government and senior CSIS managers should give more attention to the policy and resource needs of the Counter-Intelligence Branch.

While recognizing the legitimacy of competing security concerns, CJC hopes that counter-terrorism's budget and resources will remain at least constant, and that the branch continues to improve its methods and the quality of its product. With respect to CSIS and terrorism, CJC recommends that CSIS continue its recent commitment toward a wider variety of analytical resources and techniques to enhance the quality of its intelligence regarding Canadian security. This includes accelerated computerization and the hiring or secondment of outside personnel; their expertise might contribute to a sharper assessment of the impact of domestic and international events on Canadian security and to a stronger research base.

Another of our concerns focuses on the proliferation of government intelligence-gathering agencies as recently identified by SIRC. This situation takes inter-service rivalry beyond the CSIS-RCMP context. The CJC believes some centralized control is necessary to co-ordinate the flow of information towards eliminating any jurisdictional overlap and uncertainties that may permit terrorist groups to slip between the cracks and operate in Canada. CSIS's mandate is to collect open and covert intelligence and to advise the government accordingly. The service's investigative role should not be seen as an adjunct to law enforcement, nor should Canadian police forces tread in the areas of CSIS's jurisdiction. The recently established National Security Investigation Service of the RCMP suggests further infighting for control of the intelligence and security field. CSIS's leadership should encourage the Government of Canada to clarify the situation.

Finally we are pleased to note that as of last month CSIS has been given access to important data banks of the

[*Translation*]

sur plusieurs points sa direction de la lutte contre le terrorisme.

Le rapport du deuxième Comité sénatorial spécial sur le terrorisme et la sécurité publique, de juin 1989, signale en particulier une amélioration des communications entre le SCRS et les Services de renseignements étrangers, et une augmentation des effectifs du SCRS dans les missions diplomatiques canadiennes à l'étranger. Dans le but de mieux protéger les secrets scientifiques et technologiques canadiens, le CSARC a récemment formulé la recommandation suivante:

> Après avoir mis nettement l'accent sur le terrorisme au cours des dernières années, le gouvernement et les hauts fonctionnaires du SCRS devraient accorder davantage d'attention à l'évoluation des ressources dont le service de contre-espionnage a besoin.

Tout en reconaissant la légitimité de certaines préoccupations contradictoires en matière de sécurité, le CJC espère que le budget et ressources de la lutte contre le terrorisme vont rester au moins au même niveau, et que la direction va continuer d'améliorer ses méthodes et la qualité de son produit. En ce qui concerne les CRS et le terrorisme, la CJC recommande que, conformément à son récent engagement, le SCRS continue d'élargir le champ de ses ressources et de ses techniques d'analyses de façon à améliorer la qualité des activités de renseignements nécessaires à la sécurité du Canada. Les nouvelles ressources comprennent une informatisation rapide et l'augmentation des effectifs par le recrutement ou le détachement; grâce au renfort de ces experts, les CRS devrait être en mesure d'évaluer avec plus de précision les conséquences de certains événements internes et internationaux sur la sécurité du Canada, et de circonscrire davantage le champ de ses recherches.

Nous nous préoccupons également de la prolifération des organismes publics de renseignements, dont les SCRS a récemment fait état. On a constaté que la concurrence entre les différents organismes dans ce domaine allait bien au-delà de la rivalité entre le SCRS et la GRC. Le Congrès juif du Canada estime qu'il faut un certain contrôle centralisé pour coordonner l'acheminement de l'information de façon à éliminer tout conflit de juridiction et toute incertitude qui risquerait de permettre à des groupes terroristes de s'infiltrer au Canada. Le SCRS a pour mandat de se livrer publiquement et en secret à des activités de renseignements, et de conseiller le gouvernement en fonction de ces constatations. Ce rôle d'enquêteur ne doit pas le faire considérer comme un auxilaire des services de la police, pas plus que les autorités de les GRC ne doivent s'immiscer dans les domaines de compétence du SCRS. Le service d'enquête sur la sécurité nationale récemment créé au sein de la GRC montre que la rivalité fait rage dans le domaine du renseignement et de la sécurité. Les dirigeants du SCRS devraient inciter le gouvernement du Canada à tirer les choses au clair.

Finalement, nous avons remarqué avec satisfaction que, depuis le mois dernier, le SCRS a accès à d'importantes

[*Texte*]

Canadian Police Information Centre; however, we understand that this is not yet fully the case in Quebec. We urge the expeditious resolution of this anomaly.

Mr. Eric Vernon (Director of Legislative Analysis and Director of the Law and Social Action Committee, Canadian Jewish Congress): Mr. Chairman and members of the committee, the Canadian Jewish Congress, on behalf of the Canadian Jewish community, has a long history of advocacy on behalf of the protection and extension of fundamental rights and freedoms for all Canadians. Notwithstanding our support for a strong security force as outlined by my colleague, we believe a number of civil liberties issues pertain to the functioning of a civilian intelligence service in a democratic society.

• 1125

We of course are not the first witnesses to flag concerns of this nature. In fact, Mr. Chairman, you and your colleagues are to be commended for the extensive and varied consultation this committee has entertained. Most of the organizations appearing to date have articulated concerns about the potential for civil rights abuses by CSIS officials. The prevailing consensus indicates the key to minimizing such abuses is to scrap paragraph 2(d) of the CSIS Act and get the service out of the counter-subversion business.

The Canadian Jewish Congress believes this is not the proper path to pursue. My colleague has already outlined our view that the ambit of paragraph 2(d) should be broadened to incorporate a wider connotation of subversion. Sufficient authority to investigate violent counter-subversive individuals and groups, however, must be balanced with increased statutory protection for legitimate expressions of dissent, coupled with sharper organizational insights to distinguish one from the other.

We have already had a reading of our suggested amendment for paragraph 2.(d). I would just like to reiterate the fact that the first word in our amended version is "unlawful", and we think this gets at a very important weakness that remains in the CSIS Act.

The qualification that security threats stem from unlawful activities would then be reinforced by the addition of a proscriptive subsection to section 12 of the CSIS Act dealing with the duties and functions of the service, which would now read:

> The service is prohibited from investigating the affairs or activities of or engaging in surveillance of any person or group of persons solely on the basis of the participation by that person in lawful advocacy, protest or dissent.

A second area of concern under the ambit of civil liberties deals with warrants. The subject of warrants is

[*Traduction*]

banques de données du Centre canadien d'information de la police; cependant, il semblerait qu'il n'a pas intégralement accès à certaines banques de données du Québec. Nous souhaitons que cette anomalie soit résolue au plus tôt.

M. Eric Vernon (directeur de l'Analyse législative et directeur du Comité d'action juridique et sociale du Congrès juif du Canada): Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, le Congrès juif du Canada, qui représente la communauté juive canadienne, a toujours préconisé la protection et l'extension des droits et des libertés fondamentaux pour tous les Canadiens. Bien que nous soyons favorables à l'octroi de pouvoirs étendus aux forces de sécurité, comme l'a indiqué mon collègue, nous estimons que le fonctionnement d'un service de renseignements civil dans une société démocratique soulève un certain nombre de questions concernant les libertés individuelles.

Nous ne sommes certainement pas les premiers témoins à exprimer des manifestations de cet ordre. En fait, monsieur le président, vous et vos collègues méritez d'être félicités pour votre effort de concertation. La plupart des organismes qui ont comparu devant vous jusqu'à maintenant ont parlé des risques d'atteinte aux droits civils de la part du SCRS. Pour la plupart d'entre eux, la meilleure façon de limiter ces risques serait d'abroger l'alinéa 2(d) de la Loi sur le SCRS et de supprimer les activités anti-subversives du service.

Le Congrès Juif du Canada estime que ce n'est pas la solution à envisager. Mon collègue a déjà dit qu'à notre avis, il faudrait élargir la portée de l'alinéa 2(d) pour y intégrer une conception plus large de la subversion. Néanmoins, les pouvoirs d'enquête auprès des individus et des groupes subversifs violents devraient être contrebalancés par une meilleure protection législative pour ceux qui expriment légitimement leur dissidence, et par un plus grand souci de faire les distinctions qui s'imposent entre les différents groupes.

Nous avons déjà donné lecture de la modification que nous proposons à l'alinéa 2(d). Je rappellerais simplement que nous avons insisté sur la notion d'illégalité, et que l'absence de référence à cette notion est à notre avis une lacune importante de la Loi sur le SCRS.

On préciserait davantage que les menaces à la sécurité doivent provenir d'activités illégales si on ajoutait un alinéa apportant certaines restrictions à l'article 12 de la Loi sur le SCRS qui traite des fonctions du Service. Cette disposition serait alors la suivante:

> Il est interdit au Service d'enquêter sur les affaires ou les activités d'une personne ou d'un groupe, ou de procéder à une surveillance du seul fait que cette personne ou que ce groupe participe à des activités légales de défense, de contestation ou de dissidence.

Le deuxième sujet de préoccupation sur la notion de liberté civile concerne les mandats. Pour voir si le SCRS

[*Text*]

critical in analysing CSIS's progress in functioning effectively while minimizing affronts to civil liberties, particularly given the privacy guarantees under the Canadian Charter of Rights and Freedoms. Because federal court-approved warrants are necessary for intrusive techniques such as electronic eavesdropping and mail opening, more public information on their use, without compromising national security, would be of great value.

Accordingly, CJC believes the recommendation of SIRC is quite valuable, and we look favourably upon it. They suggested in their recent annual review that SIRC be given the responsibility to compile and analyze warrant statistics and to publish annually statistics containing the number of Canadian citizens or landed immigrants who have been affected by surveillance powers granted to the service under judicial warrants. As CSIS is the civilian watchdog agency, CJC believes they are the appropriate body to do this, and would endorse their recommendation.

Congress recognizes that the evolution of more stringent standards has tightened up the warrant review process for CSIS activities. Several other changes to section 21 of the CSIS Act should now be implemented to provide additional protection against potential abuse, and our brief articulates a number of those suggestions, which I will highlight for you now.

Congress continues to believe, for example, that the one-year duration permitted under paragraph 21.(5)(b) is inappropriate if warrants are to be issued as exceptional remedies subject to tighter controls. We recommend in paragraph 21.(5)(b) a six-month maximum duration per warrant. As well, material seized under warrants should be returned to the issuing judge with limits on the length of time such material may be held.

CJC also submits that greater objectivity and therefore increased protection against unecessary intrusions can be gained by excluding the investigating officer from the warrant application process. As a further check on abuse, the Canadian Jewish Congress supports SIRC's recommendation that the Act mandate the appearance of a court-appointed devil's advocate before each Federal Court hearing on a judicial warrant application to challenge the need for that warrant.

We would also recommend a key change to the judge-appointment process which we think will enhance the effectiveness of that process. The bill now limits warrant review to Federal Court judges designated for this purpose by the Chief Justice of that body. Congress recommends that the Chief Justice designate three judges for one-year periods to hear warrant applications Such a provision

[*Translation*]

fonctionne plus efficacement sans pour autant porter atteinte aux libertés civiles, il est essentiel de pouvoir étudier ces mandats, compte tenu en particulier des garanties de protection de la vie privée qui figurent dans la Charte canadienne des droits et libertés. Comme les opérations de surveillance électronique ou d'ouverture du courrier doivent être approuvées par la Cour fédérale, il serait très utile que le public soit mieux informé de l'utilisation des mandats, ce qui ne compromettrait pas pour autant la sécurité nationale.

Par conséquent, le CJC estime que la recommandation du CSARS est tout à fait fondée, et il lui accorde son appui. Le Comité a demandé, dans son dernier rapport annuel, de pouvoir compiler et analyser des statistiques concernant les mandats et publier chaque année des données concernant le nombre de citoyens canadiens ou d'immigrants ayant obtenu le droit d'établissement qui ont fait l'objet d'une surveillance de la part du service en vertu d'un mandat approuvé par l'ordre judiciaire. Comme le CSARS est un organisme civil de surveillance, c'est lui qui doit, à notre avis, intervenir dans ce domaine et c'est pourquoi nous approuvons sa recommandation.

Le Congrès reconnaît que le renforcement des normes a resserré le processus de contrôle des mandats dans le cadre des activités du SCRS. Il faudrait apporter plusieurs autres changements à l'article 21 de la Loi sur le SCRS pour assurer une meilleure protection contre les risques d'abus; notre mémoire présente plusieurs propositions à ce sujet, que je voudrais maintenant vous présenter en détail.

Le Congrès estime toujours, par exemple, que la durée d'un an autorisée à l'alinéa 21.(5)b) est inappropriée dans la mesure où les mandats sont émis à titre de mesures exceptionnelles et soumis à des mesures de contrôle plus restrictives. Nous recommandons qu'à l'alinéa 21.(5)b), la durée maximale d'un mandat soit fixée à six mois. En outre, tous les documents confisqués en vertu d'un mandat devraient être remis au juge qui a approuvé ce mandat et des limites devraient être fixées quant à la période de détention de ces documents.

Le CJC estime aussi qu'on assurerait une plus grande objectivité et donc une meilleure protection contre les interventions inutiles en excluant l'officier chargé de l'enquête de la procédure de présentation du mandat. A titre de précaution supplémentaire contre les abus, le Congrès Juif du Canada approuve la recommandation du SCARS voulant que la loi exige la présence d'un «avocat effréné» désigné par la Cour fédérale chaque fois que celle-ci devra se prononcer sur une demande de mandat; cette personne aura pour mission de contester la nécessité du mandat.

Nous recommandons également que l'on modifie la procédure de désignation du juge de façon à améliorer l'efficacité de la procédure. La loi réserve actuellement le contrôle des mandats aux juges de la Cour fédérale désignés par le juge en chef de la Cour. Le Congrès recommande que le juge en chef désigne trois juges qui seront chargés des demandes de mandat pendant une

[*Texte*]

would promote the development of expertise, and contribute to consistency in the discretion exercised in issuing warrants.

• 1130

Finally, Canadian Jewish Congress recommends the application of more stringent conditions to the renewal of outstanding warrants. The resort to a warrant as an extraordinary measure suggests that a higher standard of proof ought to be applied to renewals than original issuances. The act should stipulate that any request for a warrant renewal explain why the objectives of the original warrant were not achieved during its assigned duration. Furthermore, all renewals should require ministerial approval and should not exceed 90 days validation. Thank you.

Dr. Rabin: In conclusion, Mr. Chairman, the Canadian Jewish Congress wishes to commend the legislators for including a five-year comprehensive review in the CSIS Act. Sufficient time has now passed to scrutinize the workings of the service and to fine-tune its operations and methods in the interests of Canadian security. Quite clearly, the shift from police to civilian control of Canada's security and intelligence service was not an easy transition. CSIS's first steps were tentative and at times the service has fallen down. CSIS at five presents a more encouraging picture in many respects.

This brief reflects Canadian Jewish Congress's thinking on the key issue of power and responsibility for a security agency designed to protect a society that cherishes its democratic character and fundamental rights.

On the one hand, we have urged the continuation of CSIS's mandate for counter-subversion, targeting hate groups whose vitriol and violence threaten the existence and well-being of minority communities in an open, pluralistic Canada. The brief also traverses the area of counter-terrorism, suggesting ways to enhance protection for Canada and its vulnerable communities from this scourge.

On the other hand, we recognize that sufficient authority to do the job effectively need not impinge upon the rights and freedoms guaranteed to all Canadians. The brief makes several recommendations designed to enhance the compatibility of CSIS activities with civil liberties, primarily in relation to the targeting of groups and individuals and the warrant process.

Mr. Chairman, all this is respectfully submitted in hopes of contributing to the enhancement of CSIS as an

[*Traduction*]

période d'un an. De cette façon, on permettra aux juges de se spécialiser et d'assurer une meilleure uniformité dans l'exercice des pouvoirs discrétionnaires que comporte l'émission des mandats.

Finalement, le Congrès juif du Canada recommande l'application de conditions plus restrictives au renouvellement des mandats en cours. Le recours à un mandat constitue une mesure exceptionnelle; toute demande de renouvellement doit donc être assujettie à des règles de preuve plus restrictives. La loi devrait exiger que chaque demande comporte un exposé des raisons pour lesquelles les objectifs du mandat initial n'ont pas été atteints avant l'expiration des délais. En outre, tout renouvellement devrait être soumis à l'approbation du ministre et sa durée de validité ne devrait pas dépasser 90 jours. Je vous remercie.

M. Rabin: En conclusion, monsieur le président, le Congrès juif du Canada souhaite féliciter le législateur d'avoir prévu un réexamen quinquennal complet de la Loi sur le SCRS. Il est désormais possible d'examiner le fonctionnement du Service et d'ajuster ses activités et ses méthodes en fonction des intérêts de la sécurité du Canada. De toute évidence, il n'a pas été facile de transformer en organisme civil un service de renseignements de sécurité qui, précédemment, relevait de la police. Au début, il a fallu procéder à des tentatives qui ont parfois désorganisé le service. Après cinq ans, la situation du SCRS est plus encourageante à bien des égards.

Le présent mémoire indique l'opinion du Congrès juif du Canada sur certaines questions essentielles de pouvoir et de responsabilités au sein d'un service de sécurité destiné à protéger une société farouchement attachée à ses valeurs démocratiques et ses droits fondamentaux.

En revanche, nous demandons instamment que le SCRS poursuive ses activités de lutte contre la subversion, en particulier en direction des groupes dont les activités et les propos violents menacent l'existence et le bien-être de certaines communautés minoritaires au sein de la pluralité canadienne. Le mémoire aborde également la question de la lutte contre le terrorisme et propose des solutions pour mieux protéger contre ce fléau l'ensemble de la population canadienne ainsi que ses communautés les plus exposées.

En revanche, nous estimons que les pouvoirs nécessaires à la réalisation efficace de ces activités ne doivent pas porter atteinte aux droits et aux libertés garantis à tous les Canadiens. Nous formulons plusieurs recommandations grâce auxquelles les activités du SCRS devraient être plus compatibles avec les libertés civiles, notamment en ce qui concerne le ciblage des activités du Service et la procédure d'émission des mandats.

Monsieur le président, nous vous soumettons respectueusement ces différents éléments dans l'espoir de

[*Text*]

effective intelligence and security service guided by the fundamental values it seeks to protect. We thank you.

The Chairman: Thank you, gentlemen. We will go straightaway to Mr. Lee to start our questioning.

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): Thank you, gentlemen, for an original and comprehensive brief. I will jump right in.

In one portion of your submission, you have recommended an amendment to subsection 12.(2), which proscribes investigations where there is lawful advocacy and protest. Now, it is my view that such a proviso or barrier to investigation is contained at the end of section 2. Can I confirm then that it is your view that the proviso inserted at the end of section 2 is not firm enough, broad enough or effective enough and that it should be restated elsewhere, for example, in the amendment that you propose? Is that a fair—

Mr. Vernon: That is a very accurate assessment. That is right. That is why, in addition, if I may just add, we have put the word "unlawful" at the beginning of our revised wording of paragraph 2.(d) to strengthen it there and back in section 12.

Mr. Lee: You would not want to remove it from section 2. You would leave what is there and restate in subsection 12.(2).

Mr. Vernon: That is correct.

Mr. Lee: If I could ask you to abandon for a moment the conceptual framework that is paragraph 2.(d)—it is very esoteric and we call it the subversion section—you believe that paragraph 2.(d) should be retained. Could you project a hypothetical thing with particulars where there might actually be a material threat to Canada under paragraph 2.(d) but which would not be covered in one of the other paragraph of section 2? You may not have conceived of anything. I am asking if you have in your thoughts or in your preparation conceived of a possible threat under paragraph 2.(d) that would not have been contained in paragraphs (a), (b) or (c).

Mr. Prutschi: In part, I suppose one of the reasons we went for the amendment to paragraph 2.(d) is not so much. . . I guess it is our concern that though probably most things will fall under paragraph 2.(c), 2.(b), or a combination thereof, a tendency is to sort of view subversion, classically speaking, as a threat to government in a narrow sense—i.e., the apparatus of government, rather than the wider polity. So we felt that with the elimination of the counter-subversion branch there is a danger that CSIS might end up ignoring what we might see as this wider subversion threat—i.e., against the polity of Canada as against the apparatus of government, which would include threats to the physical security of vulnerable groups.

[*Translation*]

contribuer à l'amélioration du SCRS et en faire un Service du renseignement de sécurité plus efficace et respectueux des valeurs fondamentales qu'il est censé protéger. Nous vous remercions.

Le président: Merci, Messieurs. Nous allons immédiatement donner la parole à M. Lee qui va inaugurer la période des questions.

M. Lee (député de Scarborough—Rouge River): Merci, Messieurs, de nous avoir présenté un mémoire original et très complet. J'irais droit au but.

Dans votre mémoire, vous recommandez que l'on modifie le paragraphe 12.(2), de façon à interdire toute enquête concernant des individus ou des groupes qui se livrent à des activités légales de défense ou de contestation. J'ai pourtant l'impression que l'interdiction de ce genre d'enquête apparaît déjà à la fin de l'article 2. Dois-je en déduire qu'à votre avis, les garanties figurant à la fin de l'article 2 n'ont pas la rigueur, l'étendue ou l'efficacité suffisantes et qu'il y a lieu de revenir sur cette question, par exemple dans la modification que vous proposez? Est-il juste. . .

M. Vernon: Vous avez tout à fait raison. C'est pourquoi nous avons ajouté une référence à la notion d'illégalité au début de notre nouvelle version de l'alinéa 2.(d) pour apporter une précision dans cette disposition ainsi qu'à l'article 12.

M. Lee: Vous ne voulez pas la supprimer à l'article 2, et vous voulez en outre réitérer la même exigence au paragraphe 12.(2).

M. Vernon: C'est exact.

M. Lee: Si je peux vous demander de renoncer pour un instant à la structure conceptuelle de l'alinéa 2.(d). . . c'est une disposition très particulière, qui concerne la subversion. . . vous considérez qu'il faut garder l'alinéa 2.(d). Pouvez-vous envisager une situation hypothétique dans laquelle pourrait exister une menace réelle pour le Canada aux termes de l'alinéa 2.(d), et qu'on ne pourrait pas traiter en vertu d'une autre disposition de l'article 2? Peut-être n'y avez-vous pas pensé. Je vous demande si vous avez envisagé la possibilité d'une menace en vertu de l'alinéa 2.(d), à laquelle on ne pourrait pas faire face en se fondant sur les alinés (a), (b) ou (c).

M. Prutschi: Je pense que les raisons pour lesquelles nous avons proposé la modification de l'alinéa 2.(d) concerne le fait que même si la plupart des situations peuvent être résolues en vertu des alinéas 2.(c) et 2.(b), nous considérons que la subversion, au sens classique du terme, constitue une menace envers les pouvoirs publics au sens étroit, c'est-à-dire à l'appareil gouvernemental plutôt qu'à l'État de façon générale. Nous avons donc estimé que la suppression de la direction de la lutte contre la subversion risquait de cacher au SCRS ce que nous considérons comme la plus sérieuse menace subversive, c'est-à-dire celle qui vise l'État canadien par opposition à l'appareil gouvernemental, et qui comprendrait des menaces à la sécurité physique de certains groupes particulièrement exposés.

[*Texte*]

• 1135

Mr. Lee: I am with you on that, but we are still in the area of the hypothetical, the esoteric.

Mr. Prutschi: Yes.

Mr. Lee: I am just wondering if in your work, your background, because other witnesses have put forward hypotheticals, you tried to suggest some. I just wonder if from your perspective you yourselves may have stumbled upon one that we may not have conceived of yet. If you have not, that is fine.

Mr. Prutschi: We have not.

Mr. Lee: A number of the groups appearing before us from the broader community or segments of the community have sometimes tried to focus on the effect on members of their community or the group they represent of underactivity or overactivity by CSIS or other members of the S and I establishment here in Canada. I know that you will have adverted to that at some point in preparation for this, and you have told us what you have wanted to tell us. But there is a flip side to that coin, and it has to do with operations or non-operations of S and I establishments from other countries.

I know within the Canadian Jewish communities there are segments with close ties to Israel and close ties to some parts of the Soviet Union, and I am wondering, although your brief has not made reference to it, if you are aware or if you might be aware of any activity by an S and I establishment from say the Soviet Union or Israel, through the Canadian Jewish community, activity from that part of the world that affects the Canadian Jewish community here in Canada. You are not aware of anything?

Mr. Prutschi: No, we are not. I would add, incidentally, that the ties that members of the Jewish community have here with the Soviet Union are with their co-religionists in the Soviet Union, and the tendency has not been for those ties to be particularly sympathetic with the Soviet establishment, including their intelligence service, if it is the KGB, so that in effect I would imagine that members of the Soviet Jewish community and dissidents have had a rather tension-filled relationship with the security services in the Soviet Union.

Mr. Lee: What about Israel?

Mr. Prutschi: No, we have not.

Mr. Lee: Because, you know, in the old days, before last year, it was easy to tell sometimes who the good guys and the bad guys were. Now it is not. And we have to deal with section 2.

Mr. Prutschi: We think that really, though we did not address it of course directly, it is good and incumbent upon CSIS to relate with the intellegence services of other countries, but while it does that it should do so with its eyes open and not take anything for granted necessarily.

[*Traduction*]

M. Lee: Je partage votre avis à ce sujet, mais nous sommes toujours dans le domaine des suppositions.

M. Prutschi: Oui.

M. Lee: Je voulais savoir si, au cours de vos travaux, vous avez suggéré certaines hypothèses, comme l'ont fait d'autres témoins. Avez-vous envisagé une situation à laquelle personne n'aurait encore pensé? Si vous ne l'avez pas fait, ça n'a pas d'importance.

M. Prutschi: Nous n'avons rien envisagé de tel.

M. Lee: Un certain nombre de groupes qui ont comparu devant nous ont insisté sur les conséquences, pour les membres de leur communauté, de l'action ou de l'inaction du SCRS ou des spécialistes du renseignement de sécurité au Canada. Vous avez dû aborder le sujet en préparant votre intervention et vous nous avez dit ce dont vous vouliez nous parler, mais le revers de la médaille, c'est qu'il y est également question des activités des services de renseignements des autres pays.

Je sais que la communauté juive canadienne entretient des liens étroits avec Israël et avec certains groupes de ressortissants soviétiques, et même si vous n'y avez pas fait référence dans votre mémoire, je voudrais savoir si vous avez eu connaissance de certaines activités de renseignement de la part de l'Union soviétique ou d'Israël par l'intermédiaire de la communauté juive canadienne, et qui concerneraient les membres de cette communauté au Canada. Avez-vous des renseignements à ce sujet?

M. Prutschi: Non. J'ajouterais, du reste, que les liens que peut entretenir la communauté juive avec l'Union soviétique ne concernent que nos coreligionnaires d'Union soviétique, qui ne sont pas particulièrement favorables à la classe dirigeante soviétique ni à son service de renseignement, à savoir le KGB; en fait, je suppose que les Juifs et les dissidents soviétiques ont des rapports assez tendus avec les services de sécurité de l'Union soviétique.

M. Lee: Et les relations avec Israël?

M. Prutschi: Nous n'entretenons pas de relation avec Israël.

M. Lee: Comme vous le savez, jusqu'à l'année dernière, il était facile de faire la distinction entre les bons et les méchants. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Et nous devons appliquer les dispositions de l'article 2.

M. Prutschi: Même si nous ne nous sommes pas prononcés directement sur cette question, je pense qu'il incombe effectivement au SCRS d'entretenir des relations avec les services de renseignement des autres pays mais il doit le faire en restant sur ses gardes et sans rien tenir pour acquis.

[*Text*]

Mr. Brewin (Victoria): Let me get right to your challenging proposition about 2(d), because it runs counter to the general drift of the evidence we have had, and came somewhat unexpectedly from your congress, which has had such a strong record in support of civil liberties over the years. Let me say at the outset that I certainly accept without qualification your description of the problem. I mean, there is a problem in Canada. Race is close to the surface. We just had a conference in Hamilton over the weekend.

• 1140

We see a report in this morning's *Globe and Mail* from the CIA that the Canadian government permitted Nazi collaborators to come into Canada in the 1950s. So the highest levels in this country, in the not so very recent past, have contributed to the problem.

I wonder about your solution. It would seem to me that paragraph 2(c), with a possible clarification of the meaning of "political objective", ought to deal with your concerns. I am very concerned that by leaving paragraph 2(d) in we permit activities by CSIS that we do not want to permit, particularly given some of the other history in this country of police interference in the civil liberties of Canadians. So paragraph 2(c) reads as follows:

"threats to the security of Canada" means

> (c) activities within or relating to Canada directed toward or in support of the threat or use of acts of serious violence against persons or property for the purpose of achieving a political objective within Canada or a foreign state, and

So would you not see that paragraph 2(c), possibly with some clarifications, would mandate CSIS to deal with the threat of racism against communities within Canada and even individuals within Canada?

Mr. Vernon: Mr. Brewin, you raise a cogent point that did not escape us in the consideration of our brief. From our perspective, while paragraph 2(c) may catch the situation or the problem we identified, we felt it was more important to isolate the problem from the general context of violence toward political activity. We wanted to make sure, as you point out, that the trend toward people coming in and saying there should be less emphasis placed on counter-subversion. . .

Also given the fact that the counter-subversion branch was disbanded, our concern was that there would be momentum towards a diminution of CSIS activity in the area of counter-subversion. We were concerned that if their mandate was solely lodged within paragraph 2(c), it would get lost among the other things 2(c) captures.

[*Translation*]

M. Brewin (député de Victoria): Je voudrais aborder directement votre proposition étonnante concernant l'alinéa 2(d), car elle va à l'encontre de la tendance générale des témoignages que nous avons reçus et elle est assez surprenante de la part de votre Congrès qui, jusqu'à maintenant, a toujours été très favorable aux libertés civiles. Je dirais d'emblée que j'accepte sans réserve la façon dont vous posez le problème au Canada. On n'a pas besoin de creuser beaucoup pour trouver des manifestations racistes. Une conférence vient juste d'avoir lieu à Hamilton au cours du week-end.

Ce matin, le *Globe and Mail* signale que la CIA affirme que le gouvernement canadien a permis à des collaborateurs du régime nazi de venir au Canada dans les années 50. On constate que même si ce n'est pas tout récent, les autorités ne sont pas étrangères au problème.

La solution que vous proposez ne me convainc pas. Le paragraphe 2(c), si on précisait le sens de l'expression «objectif politique» devrait apaiser vos inquiétudes. Je crains, quant à moi, qu'en maintenant le paragraphe 2 (d), on permette au SCRS des activités que nous ne souhaitons pas permettre, surtout quand on songe aux interventions policières qui ont porté atteinte aux libertés civiles des Canadiens. Je vous lis le paragraphe 2(c):

«menaces envers la sécurité du Canada». Constituent des menaces envers la sécurité du Canada les activités suivantes:

> (c) les activités qui touchent le Canada ou s'y déroulent et visent à favoriser l'usage de la violence grave ou de menaces de violence contre des personnes ou des biens dans le but d'atteindre un objectif politique au Canada ou dans un État étranger;

Ne pensez-vous que le paragraphe 2(c), avec quelques précisions peut-être, constitue pour le SCRS le mandat de s'occuper des menaces de racisme contre les communautés vivant au Canada et même contre des particuliers?

M. Vernon: Monsieur Brewin, votre remarque est tout à fait à propos et nous y avions songé au cours de la préparation de notre mémoire. Il est vrai que le paragraphe 2(c) peut englober une situation ou le problème que nous avons signalé mais nous estimons qu'il est plus important de mettre un problème en retrait par rapport au contexte général des activités politiques violentes. Comme vous l'avez vous-même signalé, nous aussi voulions préconiser qu'on accorde moins d'importance à la lutte contre la subversion—

Du reste, comme la direction de la lutte contre la subversion vient d'être démantelée, nous craignons que les activités du SCRS pour contrer la subversion soient moins intenses désormais. Nous avons pensé que si le mandat à cet égard figurait uniquement au paragraphe 2(c), il serait dilué parmi les autres aspects qu'englobe le paragraphe 2(c).

[*Texte*]

We were extremely concerned that this not take place. This is why we felt that 2(d), with some revising, could accomplish the goal we set out while at the same time hopefully precluding the kind of activities you raised as potential abuses. That is why we have strived to balance our retention of an amended 2(d) with these other clauses which proscribe CSIS activities.

Mr. Brewin: Is it not a better conceptual basis to deal with the problem you identify as a form of violence? It need not be simply physical violence. It can be the violence of slander and libel against a group. That is the conceptual basis of laws against the perpetration of hate against individuals or a group within a society. This is how it finds itself in the Criminal Code, and I certainly accept it and in this sense differ with some other civil libertarians. I know I speak for our party on that position.

Therefore, the companion to that conceptual framework in the CSIS legislation is to see racism in its virulent form in Canada as a form of, you might call, "domestic terrorism." That is the proper conceptual basis, and it is critically important to get it right when one leads to the other consequences, which are to give an agency in Canada responsibility for keeping track of things and to give it special powers that otherwise interfere with the civil liberties of Canadians.

• 1145

So I am very concerned with the message your proposal gives, especially because I suspect a critical point will be missed, that you add the word "unlawful" to your definition. I am very concerned that it will be missed and that all we will hear about is that you are recommending paragraph 2(d) be kept. I think in terms of a conceptual basis it is very important that it be handled under paragraph 2(c) and that we find another way of highlighting the real point you make, which is a need that the Government of Canada and CSIS not ignore the very real threat to Canadians that racism is in this country.

Mr. Prutschi: Mr. Brewin, you are quite right. I think you are right on the button when you identify the kind of activity undertaken by some of these extremist racist groups as domestic terrorism. I think that is tremendously important, and it is important that it be noted. Indeed, in the United States—and that is why I made reference to the statements and assessments by the FBI in the United States—they do refer to these groups as terrorist groups. I think sometimes there is a tendency, sir, to focus on terrorism as having to do just with international terrorism and so on.

Our concern was that one not lose sight of the fact that the aim of these extremist racist groups is not only to threaten the physical security of certain vulnerable minorities, but at one and the same time they have a very, very clear subversive political objective, which is

[*Traduction*]

Nous voulions à tout prix éviter cela et c'est pourquoi nous avons pensé que le paragraphe 2(d), avec quelques retouches, pourrait réaliser notre objectif tout en empêchant le genre d'activité qui pourrait constituer des abus comme vous l'avez signalé. Voilà pourquoi nous nous sommes efforcés de réaliser un équilibre entre un paragraphe 2(d) modifié et ces autres articles qui proscrivent certaines activités du SCRS.

M. Brewin: Ne trouvez-vous pas là un fondement plus approprié à ce qui est une forme de violence finalement? Cela ne s'arrête pas à la violence physique et peut très bien prendre la forme de calomnies ou de diffamation contre un groupe donné. C'est le fondement de la notion juridique pour empêcher les actes haineux contre des particuliers ou un groupe dans la société. C'est pour cela qu'on le trouve dans le Code criminel, ce qui me convient très bien, même si d'autres défenseurs des libertés civiles ne sont pas d'accord avec moi là-dessus. C'est néanmoins la position de notre parti.

Par conséquent, dans la loi sur le SCRS, le pendant de cette notion serait de considérer le racisme exprimé avec virulence comme ce que l'on pourrait appeler «une forme de terrorisme interne». C'est le fondement notionnel et il est important que cela soit bien précisé à cause des incidences, à savoir confier à un organisme la responsabilité de surveiller la situation et d'exercer des pouvoirs spéciaux qui néanmoins portent atteinte aux libertés civiles des Canadiens.

Le message de votre proposition m'inquiète vivement. Vous ajoutez le terme «illicite» à la définition que vous proposez mais je crains qu'on rate ici quelque chose de critique. En effet, l'essentiel sera perdu et on ne retiendra que le fait que vous recommandez que le paragraphe 2(d) soit maintenu. Du point de vue du fondement notionnel, il est important que cela figure au paragraphe 2(c) et que l'on trouve une autre façon de bien faire ressortir ce que nous estimons important, à savoir que le gouvernement du Canada et le SCRS doivent reconnaître la véritable menace que représente le racisme pour le Canada.

M. Prutschi: Monsieur Brewin, vous avez cent fois raisons quand vous dites que certains de ces groupes extrémistes racistes s'adonnent à un terrorisme interne. Il est très important de bien faire remarquer cela. En effet, aux États-Unis, c'est pourquoi j'ai cité les déclarations du FBI, c'est ainsi que l'on qualifie ces groupes terroristes. On a trop tendance à croire que le terrorisme n'existe qu'à l'échelle internationale.

Il ne faut pas oublier que ces groupes extrémistes racistes n'ont pas seulement pour objectif de menacer la sécurité physique de certaines minorités vulnérables mais en même temps, ils ont un objectif politique de subversion très précis, à savoir saper et, effectivement,

[*Text*]

essentially to undermine and, indeed, scuttle the system of government of Canada as we know it and as we understand it in the polity of Canada.

Mr. Brewin: But that is covered under paragraph 2(c), because the violent acts to come under paragraph 2(c) are for the achievement of a political objective.

Dr. Rabin: Perhaps I may speak to that briefly. Sometimes the political objective is not very clearly defined, and people who carry out those acts sometimes do not define their political objective as an objective dealing with government only. They may tend to get into a political objective once they gain power by their subversive acts, and later on you get caught in a chicken-and-egg situation where they are using their violence and hatred in order to gain political clout, or do they just use violence and hatred afterwards once they gain political clout?

That blur in the definition of what is a political objective is very difficult at the very beginning. So if you do not deal with them when they are carrying out their hatred and their violence at the very beginning or keep track of them, sometimes it has a rather detrimental effect on the group that is being attacked for quite a long period of time. I think that is where the Canadian Jewish Congress is coming from.

For instance, if you take a look at the white Aryan nation group, if you try to get a statement of what their political objectives have been or what they were, it is very difficult to document where to find them. But at the same time, they are carrying out many unlawful activities such as robbing banks and murdering people, and the robbing of the banks had to be carried out in order to finance their activities. Yet you would never consider them a political party or a group having a political objective with defined objectives that you could read and say this is what they are trying to do. In the initial stages all they were doing was carrying out unlawful activities. I think this is the reason for trying to maintain both.

Mr. Brewin: However, even in your refined definition of paragraph 2(d) you link in, in the final analysis, to what would be a political linkage—and I doubled the word "linkage', but there has to be a political linkage—in your definition of constitutionally entrenched democatic and pluralistic society.

So I guess we can continue the discussion, but I appreciate your observations. They are very interesting.

Mr. Atkinson (St. Catharines): I would like to follow along from what Mr. Brewin was talking about. The definition of unlawful activities, to me, means that the threshold has already been reached, such as a Criminal Code activity, where the RCMP would be involved in investigating that particular matter. You said an unlawful activity has to occur, and that is what you are doing with paragraph 2(d), whereas CSIS has a lower threshold before the unlawful activity actually occurs. If you take the unlawful activity out of the CSIS Act and put it in the realm of the RCMP and the Criminal Code, you are going

[*Translation*]

ébranler le régime gouvernemental du Canada tel qu'il existe actuellement.

M. Brewin: Mais cela est visé au paragraphe 2(c) parce que les actes violents définis dans ce paragraphe ont pour but l'atteinte d'un objectif politique.

M. Rabin: Permettez-moi de répondre brièvement. Parfois l'objectif politique n'est pas bien défini et ceux qui s'adonnent à ce genre d'activité ne définissent pas leur objectif politique comme visant uniquement le gouvernement. L'objectif politique intervient une fois qu'ils ont affirmé leur pouvoir grâce à des actes subversifs et par la suite, on ne sait plus ce qui est venu en premier: Le recours à la violence et à la haine pour s'affirmer politiquement ou l'inverse, le recours à la violence et à la haine après l'affirmation politique.

Ce flou dans la définition d'objectif politique rend les choses très difficiles dès le départ. Ainsi, si on n'arrive pas à les maîtriser au début, au moment des actes haineux et violents, si on n'arrive pas à les contenir, le groupe qui fait l'objet de leurs attaques en pâti très longtemps. Voilà ce que veux dire le Congrès juif canadien.

Prenez par exemple le groupe Aryan Nations. Quand on cherche les objectifs politiques du groupe, on a beaucoup de mal à trouver quelque chose. Néanmoins, ce groupe s'adonne à bien des activités illicites, notamment le cambriolage de banques où le meurtre, pour financer ses activités. Il ne viendrait pourtant pas à l'esprit de qui que ce soit de le considérer comme un parti politique ou à un groupe ayant un objectif politique bien défini, dont on pourrait lire le manifeste. Au départ, il ne s'agissait que d'activités illicites et voilà pourquoi nous voulons que les deux aspects demeurent.

M. Brewin: Toutefois, dans la définition que vous proposez au paragraphe 2(d) vous aboutissez à un rapport politique quand vous parlez d'une société démocratique et pluraliste constitutionnellement implantée.

Nous pourrions poursuivre cette discussion. Je vous remercie de vos remarques, fort intéressantes.

M. Atkinson (St. Catharines): Je voudrais continuer sur le même sujet que M. Brewin. Pour moi, une activité illicite signifie que la limite est déjà atteinte, qu'il s'agit d'une activité qui figure dans le Code criminel, la GRC intervenant pour l'enquête. Dans la définition que vous proposez au paragraphe 2(d), il faut que l'activité illicite ait eu lieu mais le SCRS intervient bien avant le déroulement d'une activité illicite. Si les activités illicites étaient sous le régime du Code criminel et relevaient de la GRC, toute la fonction de renseignement anti-subversion du SCRS perdrait sa raison d'être. Qu'en pensez-vous?

[*Texte*]

to lose the whole idea of the counter-subversion intelligence function that CSIS has. I would like your comment on that.

• 1150

Mr. Vernon: What we are doing here is more a matter of emphasis than introducing something completely fresh. Paragragh 2.(d) right now says "activities directed toward undermining by covert, unlawful act". Then in the disclaimer at the bottom it says "but does not include lawful advocacy". We are taking the message already there and simply emphasizing it a little more by putting in the word "unlawful".

Mr. Atkinson: But the word "unlawful" means the unlawful act has already occurred, and you get into the Criminal Code. The current definition has a lower threshold than an unlawful act actually taking place, and that allows the monitoring of these groups to go on. If you use "unlawful acts", then it has already occurred.

As Mr. Brewin said with respect to hate literature and propaganda, if you prosecute these people you involve the RCMP. Putting the term "unlawful" in there—I know I am being technical, but as a lawyer I would look at it and say it has already occurred, it falls under the Criminal Code. It has nothing to do with security intelligence.

Mr. Prutschi: Your point might be well taken, Mr. Atkinson. As a result of this discussion, I think we have both been sensitized to our respective concerns on this matter.

We must not lose sight of subversion as being more broadly defined than simply the apparatus of government. If you can somehow deal satisfactorily with that matter through a more defined or expanded reformulation of paragraph 2.(c), that would do it. Our objective is not to stand firm on paragraph 2.(d) for the sake of standing firm on it, but to achieve our goals. If these can be achieved through a reformulation of paragraph 2.(c), so be it.

Mr. Atkinson: That is fair, you have sensitized us to your concerns and we have shown you our concerns as well.

With regard to warrants and so on, is there any specific reason for the six-month time limit? Can point to something and say this is why we want six months? Or is it just a conceptual thing, that it should be a shorter time period?

Mr. Vernon: Much more the latter. Six months was not a magic number. We felt it was important to reduce it from a year, and six months was sufficient time but not too much.

Mr. Atkinson: You said the devil's advocate is something you support and that the investigator should

[*Traduction*]

M. Vernon: Quant à nous, nous ne présentons pas quelque chose d'entièrement nouveau mais nous soulignons plutôt. Actuellement, le paragraphe 2(d) précise «les activités qui, par des actions cachées et illicites,». Au bas de la page, on s'empresse d'ajouter «la présente définition ne vise toutefois pas les activités licites de défense de cause». En retenant ce message, nous voulons mettre un peu plus l'accent sur le terme «illicite».

M. Atkinson: Mais l'utilisation du mot «illicite», signifie que l'activité illégale a déjà eu lieu et cela fait intervenir le Code criminel. La définition actuelle permet une certaine prévention, avant que l'activité illicite ait eu lieu, de sorte que ces groupes peuvent être surveillés. Si on précise «action illicite», cela signifie qu'elle a déjà eu lieu.

Comme l'a dit M. Brewin en ce qui a trait à la propagande haineuse, les poursuites font intervenir la GRC. Je sais que je suis tout à fait pointilleux ici, mais ma formation d'avocat me pousse à croire que l'utilisation du mot «illicite», signifie que l'activité a déjà eu lieu et que c'est le Code criminel qui doit intervenir. Ça n'a rien à voir avec le renseignement de sécurité.

M. Prutschi: Monsieur Atkinson, vous avez sans doute raison. Notre discussion nous aura permis à tous deux de mieux comprendre nos préoccupations respectives.

Il ne faut toutefois pas oublier que la subversion vise plus que l'appareil gouvernemental. Si on ne peut pas régler ce point en précisant ou en reformulant le paragraphe 2(c), cette solution pourrait être retenue. Ici, ce n'est pas par entêtement que nous voulons modifier le paragraphe (d), mais pour réaliser nos objectifs. Si une reformulation du paragraphe 2(c) suffit, nous accepterons volontiers.

M. Atkinson: Tout est bien puisque nous comprenons vos préoccupations et que nous avons pu exposer les nôtres.

Est-ce pour une raison spéciale que vous assortissez les mandats d'une limite de six mois? Y a-t-il une raison précise pour cela? Ou est-ce que vous pensez tout simplement qu'il faudrait que ce soit une période plus courte?

M. Vernon: C'est surtout pour la deuxième raison que vous avez citée. Six mois ne correspond à rien de particulier, mais nous pensons qu'il est important que ce soit moins d'un an. Six mois nous sont apparus comme suffisants.

M. Atkinson: Vous dites que vous appuyez la notion d'avocat du diable et que l'enquêteur ne devrait pas

[*Text*]

not be involved in the federal court process. Is there any specific reason for that. Or is it again just a conceptual thing?

Mr. Vernon: I am sorry, are you talking about the devil's advocate?

Mr. Atkinson: Devil's advocate is one and the investigator being involved—you said he should not be.

Mr. Vernon: Again, that is raising the threshold for the granting of a warrant, which we believe should be an extraordinary tool, and not something granted as a matter of routine. By having the investigating officer excluded, in other words having somebody else arguing on behalf of that person's warrant, one extra layer of objectivity is placed in the process on behalf of protection of individuals.

Mr. Atkinson: The interesting one was about judges being assigned to this particular area to build up expertise. I assume that too is conceptual. You cannot point to anything demonstrating that a judge—that because of lack of immersion in this area, something has occurred.

• 1155

Mr. Vernon: It is a matter of building up competence and preventing judge shopping, something I think is in the works. It is also to promote consistency in the decisions. Again, that is another protection we envisage against infringements of civil liberty.

The Chairman: Thank you, Mr. Atkinson. Mr. Tremblay has a question.

M. Maurice Tremblay (député de Lotbinière): J'ai hésité un peu avant d'intervenir. Moi aussi, c'est votre version de l'alinéa 2d) qui me préoccupe énormément. Je sais que vous êtes un groupe homogène et minoritaire. Vous dites vous-même dans votre mémoire qu'il y a au Canada plusieurs autres groupes homogènes et minoritaires.

Vous abordez le problème nettement en fonction d'une protection. Vous avez pris le temps de laisser parler monsieur pour qu'il dise: On veut être protégés, mais on ne veut pas qu'il y ait des abus au niveau des droits civils. Lorsqu'on ouvre la porte à quelque chose, on veut en limiter l'impact négatif. C'est d'ailleurs votre réaction.

En tant que Canadiens, il faut plutôt avoir une perspective d'ensemble. Pour ma part, de par ma langue, je fais aussi partie d'une minorité, et vous le savez. Elle n'est pas visible, mais culturelle. Vous savez fort bien que la plupart des mémoires présentés à ce sujet font état de certains abus. Quand on ouvre une porte, on fait aussi entrer les mauvais côtés de l'affaire.

J'ai demandé à prendre la parole parce que je comprends mieux maintenant. Je pense que vous saisissez bien nos préoccupations quant aux alinéas 2d) et 2c). Personnellement, je pense que 2d) est déjà beaucoup trop

[*Translation*]

participer aux poursuites en justice. Y a-t-il une raison particulière à cela ou est-ce tout simplement une question de principe?

M. Vernon: Avez-vous parlé d'avocat du diable?

M. Atkinson: Il y a d'une part l'avocat du diable et l'enquêteur... vous avez dit qu'il ne devrait pas intervenir.

M. Vernon: Encore une fois, nous voulons rendre plus difficile le recours au mandat, qui devrait être considéré comme un outil d'exception plutôt que de routine. En excluant l'agent enquêteur, en d'autres termes en exigeant que quelqu'un d'autre réclame le mandat, on ajoute un palier d'objectivité qui garantit la protection des intéressés.

M. Atkinson: J'ai trouvé intéressant que vous demandiez que les juges acquièrent de l'expérience dans ce domaine-là. Je suppose que c'est notionnel, cela aussi. Je ne pense que vous puissiez signaler un cas précis ou quelque chose est arrivé parce qu'un juge connaissait mal le domaine.

M. Vernon: On veut avoir davantage de gens compétents et éviter que les gens choisissent leurs juges, phénomène qui est en train de se produire à l'heure actuelle. Nous voulons également que les décisions soient plus cohérentes. Il s'agit d'une autre protection contre les violations des droits civils.

Le président: Merci, monsieur Atkinson. Monsieur Tremblay aimerait vous poser une question.

Mr. Maurice Tremblay (Lotbinière): I hesitated before asking for the floor. I am also very concerned about your paragraph 2(d). I know you are a homogeneous minority group. You say yourself in your brief that there are a number of other homogeneous minority groups in Canada.

You focus mainly on the issue of protection. You gave one of your representatives enough time to say that you want protection, but you don't want violations of civil rights. Once you open the door to something, you want to limit any negative impact it might have. That in fact was your reaction.

As Canadians, we must take a broader view. Personally, because of my language, I also belong to a minority group, as you know. It is not a visible minority, but a cultural one. You are well-aware that most of the briefs we have heard on this subject refer to cases of abuse. Once we open a door, we also let in certain negative aspects.

I asked to intervene because I understand your position better now. I think you understand our concerns about paragraphs 2(d) and 2(c). In my opinion, paragraph 2(d) is already too broad and permissive. Furthermore, given

[*Texte*]

permissif et trop large. De plus, étant donné la structure du SCRS, on ne se rend compte des abus qu'à la dernière étape, ou encore on ne s'en rend pas compte parce que cela se passe à l'intérieur et qu'on n'est pas là pour surveiller.

Je trouve que vous allez trop loin dans votre recommandation numéro 5. Vous dites:

> Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité devrait être autorisé par la loi à compiler et analyser les données statistiques relatives aux mandats et à publier annuellement des rapports indiquant le nombre de citoyens canadiens ou d'immigrants reçus qui ont été touchés par des pouvoirs de surveillance accordés au Service en vertu de mandats judiciaires.

Quand vous parlez de la publication, je trouve que vous allez trop loin. Pourquoi faites-vous cette recommandation?

Mr. Vernon: With respect to the last question, Mr. Tremblay, our feeling was that the issuance of a warrant should be used only in times of urgency. There should not be automatic recourse to a warrant; there should be a special process. More information available to the public regarding CSIS activities using warrants will help ultimately in the protection of civil liberties, because if people are aware of the way warrants are being used and the frequency with which they are used, then there is an extra element of public monitoring.

If it is channeled through SIRC, you have the proper legitimate body to deal with those kinds of statistics. They are, after all, the civilian watchdog. They are the ones who believe this information is useful for that kind of public disclosure, and we happen to agree.

M. Tremblay: Je vais poser ma question différemment. Ce que vous demandez est très, très limitatif. Vous demandez la publication annuelle d'une liste très précise d'immigrants reçus.

Vous dites que plus on en sait, mieux cela vaut. Il est un fait que le Comité veut en savoir le plus possible, mais votre demande est particulière et identifiée; elle ne touche qu'une catégorie de gens, soit les immigrants reçus. Je suis d'accord qu'on doit avoir le plus d'information possible, mais il ne faudrait pas la limiter à une catégorie de gens. Je trouve cette demande un peu exagérée.

• 1200

Est-ce que votre groupe a subi quelque chose de particulier depuis l'instauration du SCRS parce que les pouvoirs ne sont pas assez grands? Je vous pose brutalement la question: Quel est le problème particulier chez vous?

Mr. Vernon: About the data that would be collected, the SIRC recommendation was for annual statistics containing the number of warrants dealing with Canadian citizens or landed immigrants. It is not strictly aimed at

[*Traduction*]

the structure of CSIS, we only realize that there has been abuse at the final stage, or else we never realize it, because the abuse occurs within the Service and we are not there to monitor all its activities.

I think you go too far in your recommendation 5. You say:

> The Security Intelligence Review Committee be authorized in the legislation to "compile and analyse warrant statistics containing the number of Canadian citizens or landed immigrants who have been affected by surveillance powers granted to the Service under judicial warrants".

I think you're going too far when you say you want to publish this information. What is the reason for this recommendation?

M. Vernon: En ce qui concerne la dernière question, monsieur Tremblay, nous avons jugé qu'un mandat devrait être délivré uniquement dans les cas urgents. Il ne faut pas avoir recours automatiquement à un mandat; il faut qu'il y ait un processus spécial. Si la population dispose de plus de renseignements au sujet de l'emploi par le SCRS des mandats, cela va nous aider à protéger les libertés civiles, car cela ajoute un élément de surveillance de la part du grand public.

C'est le Comité de surveillance qui est l'organisme voulu pour s'occuper de ce genre de statistiques. Après tout il s'agit de chiens de garde civils. C'est le Comité de surveillance qui estime qu'il est utile de divulguer de genre de renseignements et nous sommes du même avis.

Mr. Tremblay: I am going to rephrase my question. What you are asking is extremely restrictive. You're asking that a very specific list of landed immigrants be published annually.

You say that the more information we have, the better off we are. It is true that the Review Committee wants as much information as possible, but your request is very specific and targets only one group of peole, namely landed immigrants. I agree that we must have as much information as possible, but we should not restrict it to one category of people. I think this request is a little extreme.

Has your group had any particular negative experience since the creation of CSIS because its powers are too limited? Let me ask the question quite bluntly: What is the particular problem facing your group?

M. Vernon: La recommandation concernant le Comité de surveillance portait sur la publication annuelle de statistiques sur le nombre de mandats émis pour des citoyens canadiens ou pour des immigrants reçus. On ne

[*Text*]

landed immigrants; it is Canadian citizens and landed immigrants.

Again, as we understood their rationale, the reason was that this would—

Mr. Tremblay: You are quite right, Canadian citizens too. I am sorry. I did not notice that on first reading.

Mr. Vernon: We understood the rationale and endorsed their recommendation on the basis that this would provide the public with an extra piece of information to understand how CSIS works, in a sense to demystify some of their operations.

Mr. Tremblay: I see. Okay.

Mr. Vernon: If indeed the warrant process gets out of hand by any quantifiable measure, then the public can be made aware of that—and take steps, hopefully, to correct the situation.

The Chairman: On a personal basis, I am attracted to the argument that paragraph 2.(d) should be maintained in the statute as a further check on the activities of CSIS, so whether it is the minister or SIRC or a parliamentary committee on an annual basis. . . and we are hoping the justice committee will allocate more time to CSIS in its yearly reviews. But is it not easier to check CSIS, if you can bring it in, and say okay, what have you been doing, under paragraph 2.(d)? If paragraph 2.(d) disappears into paragraphs (a), (b), or (c), how will we adequately check it to make sure it is not abusing that type of power? Is there some merit to its being maintained for that reason?

Mr. Vernon: Mr. Chairman, I think that restates the point we made earlier, that we do not want to see this particular aspect of the CSIS mandate get lost in the shadows of paragraph 2.(c), so to speak. Paragraph 2.(c) permits a wide mandate for CSIS—one of which, as we have recognized, would be to cover some of the concerns we have. But we do not want to see our concerns about counter-subversion get lost amongst the other aspects of the mandate paragraph 2.(c) permits, particularly given the situation where counter-subversion is under attack while at the same time the activities we would consider counter-subversive in our wider connotation are on the rise, or at least have not gone away.

Mr. Prutschi: To some degree, Mr. Chairman, retaining paragraph 2.(d) might also be valuable from another perspective. In a sense 2.(d) as it is now in the act, and even as we are amending it, in some ways involves activity that is to some degree more serious, in that it goes to the very root of Canada's system. In a sense it is a graver type of activity in its ultimate consequences, because it would mean the destruction of Canada as we know it. It might be useful to have that category in so when CSIS is called in from time to time to give account you have this more

[*Translation*]

visait pas uniquement les immigrants reçus; la recommandation porte sur les citoyens canadiens et les immigrants reçus.

Si nous avons bien compris le raisonnement, le but de la recommandation était—

M. Tremblay: Vous avez tout à fait raison. La recommandation fait allusion aux citoyens canadiens également, excusez-moi. Je n'ai pas vu cela au début.

M. Vernon: Nous avons compris le raisonnement du CSARS, et nous appuyons la recommandation parce que nous trouvons qu'elle donnerait à la population des données supplémentaires qui lui permettraient de mieux comprendre le fonctionnement du SCRS, et ainsi de démystifier certaines de ses activités.

M. Tremblay: Je vois. D'accord.

M. Vernon: Si on constate qu'on émet trop de mandats, la population peut en être informée et prendre des mesures de redressement, du moins on l'espère.

Le président: Personnellement, je trouve intéressant l'argument selon lequel l'alinéa 2.(d) devrait demeurer dans la loi pour surveiller davantage les activités du SCRS, qu'il s'agisse du ministre, du CSARS, d'un comité parlementaire qui, de façon annuelle. . . Nous espérons également que le comité de la justice accordera plus de temps chaque année à l'étude du SCRS. Cependant, il n'est pas facile de surveiller les activités du SCRS. Si on peut faire venir des représentants du Service pour leur demander ce qu'ils ont fait en vertu de l'alinéa 2.(d). Si l'alinéa 2.(d) disparaît et que son esprit se retrouve dans les alinéas (a), (b) ou (c), comment peut-on s'assurer que le SCRS n'abuse pas de ce genre de pouvoir. Serait-il justifié de garder l'alinéa pour cette raison?

M. Vernon: Monsieur le président, je pense que vous venez de formuler d'une autre façon l'argument que nous avons fait valoir plus tôt, c'est-à-dire que nous ne voulons pas que cet aspect du mandat du SCRS soit perdu dans l'alinéa 2.(c), pour ainsi dire. L'alinéa 2.(c) donne un mandat très large au SCRS—et un des éléments de ce mandat, comme nous l'avons dit, serait de s'occuper de certaines de nos préoccupations. Cependant, nous ne voulons pas que nos préoccupations en ce qui concerne la contre-subversion soit perdue dans les autres éléments du mandat prévu à l'alinéa 2.(c), surtout à un moment où les activités que nous considérons être de la contre-subversion dans notre sens plus large sont en train de se multiplier, ou du moins existent toujours.

M. Prutschi: Le maintien de l'alinéa 2.(d), monsieur le président, pourrait offrir un autre avantage. La formulation actuelle de l'alinéa 2.(d), même avec notre amendement, porte sur une activité qui est plus grave, car elle va au coeur du régime canadien. Il s'agit d'une activité plus grave car elle pourrait entraîner la destruction du Canada. Il serait peut-être utile d'avoir cette catégorie de menaces plus graves, pour qu'on puisse évaluer son importance lorsque le SCRS est appelé de temps en temps à rendre des comptes.

[*Texte*]

serious threat there to be able to get a measure of it: how much activity is going on that is directed towards this more serious threat, whether any activity of this nature is going on, and so on.

In any case, our previous comments still stand.

The Chairman: Thank you, gentlemen. On behalf of the committee I can assure you your evidence will receive due consideration. Indeed, your evidence has a lot of weight to it because of the unique experience of the Canadian Jewish Congress on both sides of this question. So thank you ever so much.

• 1205

Mr. Prutschi: Thank you.

The Chairman: Gentlemen, we are very privileged to have as our next witnesses representatives from the Czechoslovak Association of Canada. I would ask Mr. George Corn and Mr. Victor Fic to take the witness stand.

Mr. Corn and Mr. Fic, I can assure you that our members have read your brief so that it is not necessary for you to read it word for word, although you are entitled to do so. If you would like to review your recommendations we could then more quickly get into questions. Members are now aware of the fact that you have another meeting at 1 p.m. and we apologize for the delay.

Mr. George J. Corn (Honorary and Past President, Czechoslovak Association of Canada): Mr. Chairman, gentlemen, we thank you first for inviting us to present our views on CICS, after five years, to your Special Committee on the Review of the Canadian Security and Intelligence Service Act and the Security Offences Act.

We Canadians of Czechoslovak origin are very sensitive to the protection of freedom and democracy everywhere. We went through decades under a police state, first under the nazis and later under the communists. Some of us are here a long time; some of us came after Russia invaded Czchoslovakia. Some are coming now.

I would like to mention that the Czechoslovak Association of Canada was established in 1939, just before the war.

When the Canadian Parliament was considering Bill C-9 we came and made our presentation right away. Now, after five years, you are reviewing the act and we feel we should have our input into it.

In 1960 the Czechoslovak Association of Canada asked for a federal charter, which we received in 1962. According to this charter:

[*Traduction*]

Quoi qu'il en soit, nous nous en tenons à ce que nous avons dit.

Le président: Merci messieurs. Au nom du comité, je peux vous assurer que nous allons tenir compte de vos témoignages, qui sont d'autant plus probants à cause de l'expérience unique du Congrès juif canadien avec les deux aspects de la question. Je vous remercie infiniment.

M. Prutschi: Je vous remercie.

Le président: Messieurs, nous avons le privilège d'accueillir maintenant comme témoins les représentants de la *Czechoslovak Association of Canada*. Je demanderais à M. George Corn et à M. Victor Fic de bien vouloir prendre place.

Je puis vous assurer, messieurs, que nos membres ont lu votre mémoire et il n'est donc pas nécessaire que vous le lisiez textuellement, mais vous avez le droit de le faire. Si vous voulez bien nous résumer vos recommandations, nous pourrons passer plus rapidement aux questions. Les députés savent que vous avez une autre réunion à 13 heures et nous nous excusons de ce retard.

M. George J. Corn (ancien président et président d'honneur, Czechoslovak Association of Canada): Monsieur le président, messieurs, tout d'abord, nous tenons à vous remercier de nous avoir invités à présenter notre point de vue sur le SCRS après cinq ans au Comité spécial chargé de l'examen de la Loi sur le Service canadien de renseignement de sécurité et de la Loi sur les Infractions en matière de sécurité.

Les Canadiens d'origine tchécoslovaque sont très sensibles à la protection de la liberté et de la démocratie où que ce soit. Nous avons vécu pendant des dizaines d'années dans un État policier, d'abord sous les nazis et ensuite sous les communistes. Certains d'entre nous sont là depuis longtemps; d'autres sont arrivés après l'invasion soviétique en Tchécoslovaquie et certains arrivent maintenant.

Je voudrais signaler que la *Czechoslovak Association of Canada* a été établie en 1939, juste avant la guerre.

Lorsque le Parlement canadien a étudié le projet de loi C-9, nous avons tout de suite présenté notre point de vue. Maintenant, cinq ans plus tard, vous réexaminez la loi et nous croyons devoir donner notre avis.

En 1960, la *Czechoslovak Association of Canada* a demandé une charte fédérale, qu'elle a obtenue en 1962. Selon cette charte:

[*Text*]

Our goal is to co-operate in maintaining and defending feedom and democracy in Canada and to carry on and assist Canadians in efforts for upholding, strengthening and establishing a democratic system of government everywhere in the world, and particularly Czechoslovakia.

I am quite pleased, and you know why, that right now, after so many decades of oppression, freedom and democracy are being slowly established in Czechoslovakia. I hope that soon we will witness the true spirit of democracy and freedom and Czechoslovakia will become once more the window of democracy in central and eastern Europe.

In saying this, I believe that the second part of our goal, establishing democracy in Czechoslovakia, more or less is completed, but our first part, to co-operate in maintaining and defending freedom and democracy in Canada, will go on for some time.

We believe that the strengthening and review of the Canadian Security and Intelligence Service Act will provide a solid base for our future, defending and protecting democracy in Canada.

I would like now to introduce our speaker. Dr. Victor Fic is professor emeritus of Brock University in St. Catharines. Professor Fic has several doctorates, and he has taught not only in Canada but also in China and India. I am very proud and pleased that he is also vice-president of the Czechoslovak Association of Canada.

• 1210

Mr. Victor M. Fic (Vice-President, Czechoslovak Association of Canada): Thank you, Mr. Corn.

Mr. Chairman and gentlemen, we have made eight recommendations. I am not going to read the report. There is no point. I know that you work very hard and you have read it. We also are good corporate citizens. We have only 15 minutes for our presentation. Time is at a premium. We simply believe that we can say a lot in 15 minutes.

Basically, we believe that the act as designed is good; the problem is in implementation. Of course it can be refined, fine-tuned, but the conception of the act is excellent because it balances four absolutely critical concerns.

First, of course, it defines the threats. We have a discussion in here on how that can be fine-tuned, but definition of the threats is absolutely critical.

Second, it sets up a structure, mechanism, to deal with them, institutionalizing men and resources to deal with these threats, and it gives a legal mandate to the organization. It is absolutely fundamental that the

[*Translation*]

Notre objectif est de contribuer au maintien et à la défense de la liberté et de la démocratie au Canada et de continuer à aider les Canadiens dans leurs efforts pour soutenir, raffermir et établir un système démocratique de gouvernement dans tous les pays du monde, et particulièrement en Tchécoslovaquie.

Je suis très heureux, et vous savez pourquoi, de voir qu'en ce moment-même, après tant de décennies d'oppression, la liberté et la démocratie renaissent lentement en Tchécoslovaquie. J'espère que bientôt nous verrons apparaître un véritable esprit de démocratie et de liberté et que la Tchécoslovaquie redeviendra un modèle de démocratie en Europe de l'Est et du Centre.

Je crois en fait que la deuxième partie de notre objectif, l'établissement de la démocratie en Tchécoslovaquie, est plus ou moins terminée, mais il faudra encore continuer un certain temps pour ce qui est de la première partie, le maintien et la défense de la liberté et de la démocratie au Canada.

Nous sommes convaincus que le renforcement et l'examen de la Loi sur le Service canadien de renseignement de sécurité permettront de mettre en place une base solide pour défendre et protéger à l'avenir la démocratie au Canada.

Je voudrais maintenant présenter notre porte-parole, M. Victor Fic qui est professeur émérite de *Brock University* à St. Catharines. Le professeur Fic a plusieurs doctorats, et il a enseigné non seulement au Canada mais également en Chine et en Inde. Je suis très fier et très heureux qu'il soit également vice-président de la *Czechoslovak Association of Canada*.

M. Victor M. Fic (vice-président, Czechoslovak Association of Canada): Merci, monsieur Corn.

Monsieur le président et messieurs, nous avons formulé huit recommandations. Je ne vais pas lire le rapport. Ce serait inutile. Je sais que vous travaillez beaucoup et que vous l'avez lu. Nous faisons également notre devoir de citoyen. Nous n'avons que 15 minutes à consacrer à notre mémoire et par conséquent, le temps presse. Il est possible de dire beaucoup de chose en 15 minutes.

Fondamentalement, la loi nous paraît bonne; le problème concerne la mise en oeuvre. Il est bien sûr possible de préciser certains détails, d'apporter de petites mises au point mais, sur le plan de la conception, la loi est excellente car elle tient compte de façon équilibrée de quatre préoccupations absolument critiques.

Tout d'abord, et c'est naturel, elle définit les menaces. Nous discutons ici des éventuelles modifications de détail, mais il est absolument essentiel de définir les menaces.

Deuxièmement, elle établit une structure, un mécanisme pour y répondre, en consacrant des hommes et des ressources à cette lutte dans le cadre d'une organisation à laquelle elle donne en outre un mandat

[*Texte*]

organization have a legal mandate. Although we are now debating on the periphery shades and areas that are grey, fundamentally it is a major gain that this organization is legalized and has a legal mandate for its operations given by Parliament.

Next, it is from our point of view absolutely fundamental that the act defines protest, dissent, and lawful advocacy as legitimate activities not constituting a threat to Canada—it is specifically there—and therefore they are exempted from the operations of the agency.

The fourth component part for which we are so pleased with the act is that it sets up a watchdog security committee to look into the operation so the organization remains within the law, the mandate that has just been written for it by the Canadian Parliament.

So we believe that structurally it is sound; the problem is in implementation, fine-tuning, and we have witnessed excellent discussion today of some of these problems which lie in there.

We believe that the problem is, as I said, in implementation and misapplication—not by bad men: security is an exceedingly complicated problem when you have a conflict between the interests of the state and the interests of individuals, but I am pleased to say that I am so glad to hear from our proceedings that any time there is such a conflict the rights of the individual always go on the top. That is in the record of these meetings and we read it in the press. So this is the overriding concern.

The second major problem we see this organization, CSIS, is having is the pace of transformation in the world. Some of the premises under which the law was written in 1985 and before are no more with us, but there are new concerns to our security which I am urging, which are just about falling into patterns and we are in the process of transition from the old that we have known to new patterns. So the involvement is in transition, and a second very important aspect is that the organization itself is in transition. We have an excellent report, "People and Process in Transition", so what we are witnessing in here is a period of transition in which the involvement has probably ten years to go through turmoil until the pattern settles down, and the organization, in my estimate, needs five years at least, or even more.

We believe that if it started in here in 1984, 1985, then in five years it is going to settle down. It has settled down somewhat, but not entirely. It probably would need more time.

So special problems that this organization are facing are generated by the profound environmental changes. As you know, analysts and interpreters are debating how deep-seated these changes are. Are they permanent? What kind of impact have they had up until now on our society? How should we respond to that? Should we fall

[*Traduction*]

légal. Il est absolument fondamental que l'organisation ait un mandat légal. Bien que nous parlions maintenant des secteurs périphériques et des zones grises, il est excellent, c'est un progrès majeur, que cette organisation soit légalisée et puisse fonctionner dans le cadre d'un mandat légal accordé par le Parlement.

Ensuite, il est absolument essentiel pour nous que la loi définisse les protestations, les dissensions et la défense des différentes causes comme des activités légitime ne constituant pas une menace envers le Canada—c'est précisé là—et donc hors du champ d'activité du Service.

La quatrième partie de la loi qui nous satisfait tant prévoit la création d'un Comité de surveillance chargé d'examiner les activités du Service pour garantir qu'il respecte la loi et se conforme au mandat que vient de lui conférer le Parlement canadien.

Ainsi, la structure nous paraît bonne; c'est la mise en oeuvre, les modalités qui peuvent poser des problème et nous avons entendu aujourd'hui d'excellents commentaires sur certaines de ces difficultés.

Nous estimons que le problème se pose, comme je viens de le dire, au niveau de la mise en oeuvre et des erreurs d'application—non que les hommes soient mauvais: la sécurité est un problème extrêmement compliqué lorsqu'il y a conflit entre les intérêts de l'État et les intérêts des particuliers, mais je suis heureux d'entendre dire au cours de ce débat que, dans tous ces cas de conflits, les droits de l'individu doivent primer. Ceci se trouve dans le compte rendu des délibérations de ces réunions et nous le lisons dans la presse. C'est la question la plus importante.

Deuxièmement, il nous semble que le SCRS a des problèmes a suivre le rythme de l'évolution du monde. La loi a été rédigée en 1985 et la situation d'alors n'est plus celle d'aujourd'hui mais il y a de nouvelles menaces pour notre sécurité sur lesquelles j'insiste, qui commencent à prendre forme et nous nous trouvons dans une période de transition entre l'ancienne situation que nous connaissons bien et des circonstances nouvelles. Les activités sont donc en transition et, deuxième aspect très important, l'organisation elle-même est en transition. Nous avons un excellent rapport intitulé «Des ressources humaines et un processus en transition», qui montre que nous traversons une période intermédiaire qui se traduira probablement par dix ans de désordre avant que la situation ne se stabilise, et l'organisation a besoin, d'après moi, d'au moins cinq ans, si ce n'est plus.

D'après nous, le mouvement commencé ici en 1984-85, devrait se stabiliser dans cinq ans. La situation s'est un peu stabilisée, mais pas complètement. Il faut sans doute plus de temps.

Les problèmes particuliers auxquels fait face cette organisation sont donc dus à des changements profonds de climat politique. Comme vous le savez, les spécalistes essaient de déterminer dans quelle mesure ces changements seront permanents. Sont-ils permanents? Quel impact ont-ils eu jusqu'ici sur notre société?

[*Text*]

down entirely? Should we keep our powder dry? There are uncertainties in there. Prudence would call for caution with any way.

• 1215

These are some of the problems we believe the organization is having, not because it is staffed by men who are bad, but simply because this is the nature of the involvement and the transition within the organization itself.

This committee and our organization are on record that the individuals have to be protected against abuses of the state, intelligence agencies and so on. I understand most of the presentations before this committee took this turn to entrench the rights of an individual against a powerful state in the Charter of Rights and Freedoms, which gives us these rights. They come first.

I would like to shift the emphasis now. There is no need to go over this again because it has been stated so many times. I would like to look into the future and, if you permit me, I would like to read at least part of our recommendation 8, which projects a vision of Canada by the year 2000, and the security concerns that might be emerging at that time.

The Czechoslovak Association of Canada wishes to conclude this contribution to the review of the CSIS Act with an observation that both the domestic and international involvements, within which the CSIS is operating, have undergone a profound transformation during the past five years. Moreover, the CSIS itself is in the process of great internal change, described in an excellent report aptly titled "People and Process in Transition", prepared by an independent advisory team in 1987.

The Czechoslovak Association of Canada recommends that the CSIS be permitted to settle down, develop and routinize its own internal procedures and consolidate itself internally so that it could address the threats and opportunities—opportunities too—that are arising for Canada and our national security and individual Canadians. At discussions we heard a lot about threats to the security of Canada. The theme has not been developed at all sufficiently well that individuals, the security, and the commitment to democratic ideas are threatened from within and outside.

We perceive that the organization should be given time to consolidate itself to address the threats and opportunities that are coming out of three areas. The first is the deep systematic changes and far-reaching political, military and economic reforms and restruction that is taking place in several countries of the eastern bloc today. These pose new types of threats. Maybe the old laws we have written into our act do not need these. As well as the opportunities, our organization must be attuned to opportunities not imaginable until recently for Canada's national security concerns.

[*Translation*]

Comment devons-nous réagir? Devons-nous les considérer comme un fait accompli? Devons-nous nous tenir sur nos garde? Il y a beaucoup d'incertitude. Il faudrait de toute façon demeurer prudents.

Voilà les principaux problèmes auxquels se heurte l'organisation, non pas parce que le personnel responsable n'est pas compétent, mais simplement parce que ceci est inhérent à ses activités et à la période de transition qu'elle doit traverser.

Notre organisation considère qu'il faut protéger les individus contre les abus de l'État, des organismes de renseignements etc. Je crois que la plupart des exposés présentés à ce Comité tendaient vers cet objectif et visaient à protéger les droits de l'individu contre un État puissant dans la Charte des droits et libertés, qui nous donne ces droits. C'est l'individu qui passe avant tout.

Je vais maintenant passer à un autre domaine. Il est inutile de répéter ce qui a déjà été dit bien des fois. Je voudrais me tourner vers l'avenir et, si vous me le permettez, je voudrais lire au moins une partie de notre recommandation 8, qui donne un aperçu du Canada de l'an 2000, et des problèmes de sécurité susceptibles d'apparaître à ce moment-là.

Pour conclure ce commentaire sur l'examen de la Loi sur le SCRS, la *Czechoslovak Association of Canada* tient à faire observer que le milieu d'intervention nationale et internationale du SCRS a subi de profonds changements au cours des cinq dernières années. En outre, le SCRS est lui-même en proie aux grands changements internes décrits dans l'excellent rapport que le groupe consultatif indépendant sur le SCRS a publié en 1987 et intitulé à bon droit: «Des ressources humaines et un processus en transition».

La *Czechoslovak Association of Canada* recommande que l'on permette au SCRS de se stabiliser, d'élaborer et de consolider son organisation interne de manière à pouvoir répondre aux menaces et saisir les occasions—il y a aussi des occasions—qui touchent le Canada, notre sécurité nationale et tous les Canadiens. On a beaucoup parlé des menaces envers la sécurité du Canada durant les discussions. On n'a pas suffisamment insisté sur le fait que les individus, la sécurité et la défense des idées démocratiques sont menacés à la fois de l'intérieur et de l'extérieur.

Nous estimons qu'il faut donner à l'organisation le temps de se consolider pour faire face aux menaces et aux défis qui se posent dans ces trois domaines. Le premier concerne les changements profonds et les réformes et restructurations politiques, militaires et économiques que l'on observe dans plusieurs pays du bloc de l'Est actuellement. Celles-ci font naître de nouvelles menaces. Les anciennes dispositions que nous avons incluses dans notre loi n'en n'ont pas besoin. Par ailleurs, notre organisation doit être prête à relever des défis jusqu'à présent, inimaginables pour la sécurité nationale du pays.

[*Texte*]

Secondly, with the establishment of powerful economic communities and trading blocs in western Europe, the free trade tie-up between Canada and the United States, and the just-emerging trading community in the Pacific Rim, new types of talents and skills will be needed to enable CSIS to rise to the new challenges. That world is just emerging. As you know, the European Community is in the process of formation; we are looking toward 1992. We have the tie-up with the United States. We have the Pacific Rim trading communities that just emerged last year. We are members.

You probably remember that Ambassador Gotlieb already had projected a vision of the world by say 2020. He projects a system of powerful trading blocs and redefinition of international relations. That is the new challenge for which we have to prepare our intelligence organization.

• 1220

A third area the CSIS should concern itself with in the future—and it does today—is militant and armed ethnic nationalism and religious fundamentalism. They are here; they come from within Canada and from the outside.

Terrorism and narco-terrorism, espionage and subversion—we debate a lot of subversion. I accepted the theory of the residual in paragraph 2(d). This report speaks about residual activities. They are not major ones under paragraph 2(d)—cults, drug trafficking, subcultures, secret societies, triads, and various other forms of threats impinging upon national security concerns of Canada.

Above all, the Czechoslovak Association of Canada wishes CSIS and SIRC would address the agenda of tomorrow, which will be arising for Canada's security in the Pacific Rim during the coming decade. The Pacific Rim is the national agenda for Canada of tomorrow. Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Rideout (Moncton): Continuing on with the areas you were just talking about, if we are moving away from a military threat to Canada and are facing an economic threat—we talk about the Pacific Rim and the trading blocs of western Europe and so on—is there any need for CSIS at all?

Mr. Fic: Yes, because of our friends, not our adversaries. I do not speak about enemies, trouble we maybe do not have today. But our friends spy on us. They come in here—financial intelligence, corporate intelligence, technological intelligence, scientific intelligence—as elements of national power.

They add up eventually and pose a threat because we will not be competitive. We will be flabby, we will not be with it, so to speak, by the next century. Yes, it is a threat. We perceive the threat only in military terms; this is wrong. There is also the pyschological, commercial,

[*Traduction*]

Deuxièmement, avec l'établissement de communautés économiques puissantes et de blocs commerciaux en Europe occidentale, l'instauration du libre-échange entre le Canada et les États-Unis et l'émergence de la communauté commerciale des pays du Pacifique, le SCRS aura besoin de compétences et de talents nouveaux pour être à la hauteur de la tâche. C'est un nouveau monde qui apparaît. Comme vous le savez, la Communauté économique européenne est en train de se former; nous attendons 1992 avec impatience. Nous avons des liens privilégiés avec les États-Unis. Nous avons les communautés commerciales des pays du Pacifique qui sont apparues l'année dernière. Nous en faisons partie.

Vous vous souvenez sans doute de la vision du monde de l'an 2020 présentée par l'ambassadeur Gotlieb. Il prévoit un système de blocs commerciaux puissants et la redéfinition des relations internationales. Et c'est pour ce nouveau défi que nous devons préparer notre service de renseignements.

Il existe un troisième domaine sur lequel le SCRS devrait se pencher à l'avenir—il le fait déjà—le nationalisme militant et armé et le fondamentalisme religieux. Ces mouvements sont là; ils viennent à la fois du Canada et de l'étranger.

Le terrorisme et le narco-terrorisme, l'espionnage et la subversion—nous parlons beaucoup de subversion. J'ai accepté la théorie sur les mouvements résiduels à l'alinéa 2(d). Ce rapport parle d'activités résiduelles. Ce ne sont pas des activités majeures selon l'alinéa 2(d)—cultes, trafics de drogue, subcultures, sociétés secrètes, triades, et autres formes de menaces envers la sécurité nationale.

Mais, par-dessus tout, la *Czechoslovar Association of Canada* souhaite que le SCRS et le CSARS se tournent vers l'avenir, c'est-à-dire les menaces envers la sécurité du Canada qui émaneront des pays du Pacifique au cours de la décennie qui s'amorce. Les pays du Pacifique sont à l'ordre du jour national du Canada de demain. Merci, monsieur le président.

M. Rideout (Moncton): Restons dans les domaines que vous venez d'aborder; si la menace militaire envers le Canada s'éloigne pour être remplacée par une menace économique—nous parlons des pays du Pacifique et des blocs commerciaux d'Europe occidentale—le SCRS demeure t-il réellement nécessaire?

M. Fic: Oui, en raison de nos amis, pas de nos adversaires. Je ne parle pas d'ennemis, problème que nous n'avons peut-être pas aujourd'hui. Mais nos amis nous espionnent. Ils sont ici—ils cherchent des renseignements financiers, des renseignements technologiques, scientifiques—tout ceci faisant partie du pouvoir national.

En fin de compte, ceci constitue une menace car nous ne serons plus compétitifs. Nous serons sur la touche, nous ne pourrons pas suivre, à partir du siècle prochain. Oui, c'est une menace. Nous ne concevons des menaces qu'en termes militaires; c'est faux. Il y a aussi les éléments

[*Text*]

economic, financial, and so on. Yes, there are going to be threats to our security from friends, competitors.

Mr. Rideout: So the adversary, to use your word—which is probably a good one—is directed with the changing things occurring in the last couple of years more to economic areas. CSIS's obligation is then to protect our economic community and our business community from economic threats from other countries. I just want to make sure I understand where you are coming from.

Mr. Fic: You see, I want to write it too closely. In a sense it is a new field, the economic threats. The democratic system cannot exist without economic prosperity and equality of citizens. It is built on that. Democratic freedom, democratic society, can exist only when you have a degree of prosperity and freedom and upward mobility that citizens are simply entitled to claim. For that you have to sell your products, you have to be competitive externally. If you do not you create both a pressure cooker and maniacs, people who have total solutions to economic problems, who rise to power and abolish us all.

We have seen it in many parts of the world where radical solutions to economic problems are advocated. This eventually results in situations far worse than those they started with. That is the threat to Canadian democracy. We have to maintain prosperity and freedom and upward mobility for our citizens. Then our institutions, democratic institutions, will flourish. That is the tie-in between politics and economics; we have left out our speculations entirely.

Mr. Rideout: When you talk in item 3 of recommendation 8 about terrorism, narco-terrorism, drug trafficking, subcultures, and these roles, do you not feel that it falls more within the ambit of criminal law and should be dealt with by the RCMP and those areas rather than CSIS?

• 1225

Mr. Fic: It has been well put by our distinguished member of this panel here, who said that the moment it is done it is a criminal act, and you should go in there. But you have belief systems that have declared objectives, which quite clearly are anti-democratic.

Now, the problem is to what extent you can prosecute intent. You cannot in law. But you can follow an intent. A man who intends to seize power or wants to proselytize and believes he has a value system which is exclusive, and one day he is going to get to power, you cannot prosecute him. But perhaps you can look at what he is doing, what he is preaching, particularly when it is in black and white as a public record of what his objective, his system, his religion or value system is. Really that is what I am going

[*Translation*]

psychologiques, commerciaux, économiques, financiers etc. Oui, la menace envers notre sécurité viendra de nos amis et de nos concurrents.

M. Rideout: Donc l'adversaire, pour reprendre le terme que vous avez employé—qui est sans doute bon—s'intéresse davantage aux secteurs économiques à la suite de l'évolution observée au cours des deux dernières années. Le SCRS doit donc protéger notre communauté économique et nos entreprises des menaces économiques émanant d'autres pays. Je veux simplement être sûr de bien vous suivre.

M. Fic: J'essaie d'être trop précis. Dans un sens c'est un nouveau domaine, celui des menaces économiques. Le système démocratique ne peut pas exister sans prospérité économique et sans une égalité entre les citoyens. Ce sont les fondements du système. La liberté démocratique ne peut exister que s'il y a un certain niveau de prospérité, de liberté et de promotion sociale pour les citoyens. Pour cela, il faut vendre ses produits, il faut être compétitif à l'étranger. Sinon, on obtient des pressions extrêmes et des fous, des gens qui ont des solutions totales à proposer aux problèmes économiques, accéderont au pouvoir et nous anéantiront tous.

Nous avons vu cela se produire dans de nombreuses régions du monde où l'on préconise des solutions radicales aux problèmes économiques. Ceci aboutit finalement à des situations bien pires que celle du début. Cette menace pèse sur la démocratie canadienne. Nous devons maintenir la prospérité, la liberté et les possibilités de promotion sociale pour nos citoyens. Dans ces conditions, nos institutions démocratiques prospéreront. C'est le lien entre la politique et l'économie; nous avons tout à fait abandonné nos spéculations.

M. Rideout: Quant au point 3 de la recommandation 8, vous parlez du terrorisme, du narco-terrorisme, du trafic de drogues, des subcultures, et de tout cela, ne pensez-vous pas que ceci relève du droit criminel et devrait être confié à la GRC et à ce genre d'organismes plutôt qu'au SCRS?

M. Fic: La chose a été très bien présentée par le membre du groupe qui a dit qu'à partir du moment où l'acte a été commis, il s'agissait d'un acte criminel, et c'est cette voie qu'il faudrait suivre. Mais il arrive que les adeptes de certaines croyances ou convictions se donnent des objectifs manifestement anti-démocratiques.

Le problème est de savoir dans quelle mesure on peut poursuivre pour délit d'intention. Le droit l'interdit. Mais on peut suivre une intention. Quelqu'un qui a l'intention de s'emparer du pouvoir ou veut faire du prosélytisme et croit qu'il détient un système de valeur exclusif et qu'un jour, il va arriver au pouvoir, ne peut pas faire l'objet de poursuite. Mais il est possible de surveiller ce qu'il fait, de suivre ce qu'il prêche, particulièrement si son objectif est présenté en noir sur blanc, d'essayer de connaître son

[*Texte*]

to go after, which completely contravenes our Charter of Rights and the public state of our institutions.

I am a university professor, I do not want thought control. Absolutely not. We must maintain our institutions of freedom of speech and press. But when somebody declares an objective that "my objective is this", do you not think it would merit some attention? I do not know where, but it should be either paragraph 2.(d) or somewhere else. But there have been lunatics left running around in the world with declared objectives who eventually came to power and who have done it.

Mr. Rideout: I think that what is being suggested by some is that rather than that being dealt with in CSIS that it should be dealt with through the RCMP and the police agencies.

Mr. Fic: But the RCMP is a police force, strictly operating within... It does not have the latitude of sophistication to operate in areas which are not clear, which are shady. You could never write a security act which would spell out everything in black and white. Forget about it. Life is so complicated. There are shady areas. There are intentions, and when you come to actualize it, it will be a criminal act. The moment you grab for that gun, you will be...

I do not want to be misunderstood that I am asking or preaching or advocating that we should go into the realm of thought and intent. But history tells us that many people in the past have done it, declared their objectives, and eventually messed up the world very badly. Hitler was the last man. He wrote in 1923 his *Mein Kampf*.

Mr. Corn: Marx.

Mr. Fic: Well, Karl Marx was one of them. The Soviets put through that 70 years and came to the conclusion that it does not work.

You see, this is an excellent document. It speaks about residual activity under paragraph 2.(d). It is not a major activity. There are areas, maybe, which are very small, a few individuals. My feeling of the philosophy of this paper was concerning this section. Just leave it there, of course with all the provisions that people's rights are not violated. But we have to have that power, at least on the books.

Mr. Rideout: I am going to move into another area because I know Mr. Brewin will want to go into that in far greater detail.

You suggest that CSIS should be operating abroad. Do you think we can afford the cost to establish an agency that has a capability in that particular area; and if so, what areas should we be targeting?

Mr. Fic: Well, security is expensive; freedom is expensive. It costs. We have only touched on the question of how important economic prosperity is to maintain a democratic system. I do not know how much it would cost to set up such an organization that would have that

[*Traduction*]

système, sa religion ou son système de valeur. C'est à cela, qui est tout à fait contraire à notre charte des droits et à l'esprit de nos institutions, que j'ai l'intention de m'en prendre.

Je suis professeur d'université et je refuse le contrôle de la pensée. Absolument. Nous devons maintenir notre liberté de parole et de presse. Mais lorsque quelqu'un déclare un objectif disant «mon objectif est celui-ci», ne pensez-vous pas qu'il mériterait une certaine attention? Je ne sais pas où, mais ce devrait être soit à l'alinéa 2(d) soit ailleurs. Mais on a laissé dans le monde des fous en liberté dont on connaissait l'objectif et qui ont fini par le réaliser et s'emparer du pouvoir.

M. Rideout: Je crois que certains souhaitent que ceci soit confié à la GRC et aux organismes de police plutôt qu'au SCRS.

M. Fic: Mais la GRC est une force de police, opérant strictement dans le cadre.. Elle n'a pas la latitude ou les moyens d'opérer dans des secteurs mal définis, un peu flous. Il est impossible de rédiger une loi sur la sécurité précisant chaque détail en noir sur blanc. N'y pensez pas. La vie est tellement compliquée. Il y a toujours des zones d'ombre. Il y a des intentions qui deviennent, si on passe à l'acte, un acte criminel. Au moment où l'on attrape une arme, on devient...

Ne vous méprenez pas, je ne veux pas dire ni demander que l'on s'en prenne aux pensées et aux intentions. Mais l'histoire nous montre que ceci s'est déjà produit, certaines personnes ont déclaré leur objectif et ont fini par gravement perturber le monde. Hitler était le dernier cas. Il a écrit son «*Mein Kamp*» en 1923.

M. Corn: Marx.

M. Fic: Oui, Karl Marx en fait partie. Les Soviétiques ont supporté le système pendant 70 ans pour arriver finalement à la conclusion qu'il ne fonctionnait pas.

Vous voyez, c'est un excellent document. Il parle des activités résiduelles à l'alinéa 2(d). Ce n'est pas une activité majeure. Il y a des domaines où il ne s'agit que de tout petits groupes d'individus. C'est sur cet article que portait ce document. Restons-en là, en répétant toutefois que les droits de la personne doivent être respectés. Mais nous devons avoir ce pouvoir, tout au moins dans les textes.

M. Rideout: Je vais passer à un autre sujet parce que je sais que M. Brewin reviendra sur ce point d'une façon plus approfondie.

Vous trouvez que le SCRS devrait exercer ses activités à l'étranger. Pensez-vous que nous ayons les moyens d'établir un organisme capable de ce genre d'action et si oui, quel secteur devrions-nous viser?

M. Fic: Eh bien, la sécurité coûte cher; la liberté coûte cher. Il faut de l'argent. Nous avons à peine parlé de l'importance de la prospérité économique pour maintenir le système démocratique. Je ne sais pas ce qu'il faudrait dépenser pour établir une organisation qui puisse mener

[*Text*]

capability. Incidentally, I believe that a security act gives that power to CSIS already; it does not have to legislate it. Once you are mandated to deal with threats to security which orginated abroad, it stands to reason that you have a legal right to go abroad to the sources, otherwise I can bring you to court to sue you because you are not doing your job properly because you do not go to the sources.

So how much it would cost, I do not know, but we have to pay it, because eventually it is a new ball game, this economic competition, technological transfers, and so on, and we have to be ready for it. This would be a false sense of economy, actually.

Mr. Rideout: If we follow where you see CSIS going in some areas. . . We have had recommended to us by some that perhaps a committee of Parliament should be part of an overseeing agency—in other words, work alongside SIRC in order to protect individual rights. I gather from your recommendation 6 that you do not support that point of view.

• 1230

Mr. Fic: I specifically referred to what the SIRC has prepared, an excellent chart of all intelligence agencies in Canada. It is a magnificent summary. We know what we are doing now. Congratulations. Most likely you are referring to the communications security establishment. Look at the mandate as defined by SIRC, "signals, intelligence, and the security communications and data processing in federal agencies." That is the one mandate. The second mandate is

> to provide a service of signal intelligence in support of Canada's foreign and defence policies based on a collection of foreign radio, radar, and other electronic magnetic transmissions, and distribute reports on what they reveal.

So this is essentially oriented to operations abroad. It does not concern Canadian citizens. Of course, it could if some Canadians were caught in that network. Then, of course special provisions would be made. That should be protected.

Mr. Rideout: I have a final question. In recommendation 3 you talk about implementation of bilingualism, the RCMP, and career prospects. What facts did you rely upon when making those recommendations?

Mr. Fic: What facts? The Canadian press. I have a huge clipping file on CSIS. There is so much information. Most of it is based on public sources. There are very competent Canadian newspaper people who have contacts with the intelligence community—

[*Translation*]

ce genre d'action. Au fait, je crois qu'une loi sur la sécurité donne déjà ce pouvoir au SCRS; il n'est pas nécessaire de légiférer sur ce point. Si l'on est mandaté pour s'attaquer aux menaces envers la sécurité émanant de l'étranger, il est logique que l'on puisse légalement aller à l'étranger à la recherche des sources, et autrement, je pourrais intenter des poursuites en disant que le travail n'est pas bien fait parce que l'on ne remonte pas aux sources.

Pour ce qui est du coût, je l'ignore, mais nous devons le payer, parce que la situation aura tout à fait changé, et nous devons être prêts à affronter cette concurrence économique, ces transferts technologiques, etc. Ce serait une fausse économie, en fait.

M. Rideout: Si nous vous suivons dans ce que vous décrivez pour l'avenir du SCRS. . . Certains nous ont indiqué qu'il serait peut-être bon qu'un comité du Parlement travaille avec le Comité de surveillance afin de protéger les droits individuels. Je crois comprendre d'après votre recommandation numéro 6 que vous n'êtes pas d'accord.

M. Fic: Je faisais allusion précisément à un tableau excellent que le Comité de surveillance a préparé au sujet de toutes les agences de renseignements au Canada. C'est un résumé superbe. Maintenant nous savons qui fait quoi. J'en félicite le Comité de surveillance. Je pense que vous faites allusion au Centre de sécurité des télécommunications. D'après le Comité de surveillance, le mandat du centre est double: «Les renseignements sur les transmissions et la sécurité des télécommunications et le traitement des données assurés aux organismes fédéraux.» C'est un des mandats. Le deuxième est de

> «fournir un service de renseignements sur les transmissions pour aider les politiques de défense et étrangères du Canada en captant les messages transmis par radios, radars et instruments électromagnétiques étrangers et en préparant des rapports sur ce qu'ils révèlent.»

Donc cela vise surtout des activités à l'étranger. Cela ne concerne pas les citoyens canadiens, sauf, bien entendu, si un citoyen était pris dans ce réseau. Dans ce cas, on prendrait des dispositions spéciales. Il faudrait que cela soit protégé.

M. Rideout: J'ai une dernière question à vous poser. Dans votre troisième recommandation vous parlez de la mise en application du bilinguisme, de la GRC et des possibilités de carrière. Ces recommandations sont fondées sur quels faits?

M. Fic: Quels faits? Les faits que l'on retrouve dans la presse canadienne. J'ai un dossier épais de coupures au sujet du SCRS. Il y a tant d'information. La plupart viennent de sources publiques. Il y a des journalistes canadiens très compétents qui ont des contacts au sein de la communauté du renseignement. . .

[*Texte*]

Mr. Rideout: I was not aware that the implementation of bilingualism was having an adverse effect on CSIS and how it functions.

Mr. Fic: It was implemented too rapidly. It was actually mentioned in one of the articles that the officers have been pressured and so on.

Mr. Rideout: Maurice probably wants to bootleg on that.

The Chairman: Mr. Brewin has kindly conceded to Mr. Tremblay, because Mr. Tremblay has an unavoidable commitment.

M. Tremblay: D'abord, je vous félicite pour votre document et vos recommandations. Vous avez eu raison d'insister sur la recommandation numéro 8 qui, à mon sens, est la plus importante. Elle démontre très bien votre philosophie et surtout votre grand humanisme.

Cela dit, je suis extrêmement surpris, comme mon collègue Rideout, par votre recommandation numéro 3 au sujet du bilinguisme, d'autant plus que votre recommandation numéro 8 parle de l'avenir, de la compétence de nos agents et de la vision que doit avoir l'organisme. Vous avez lu les journaux. Il semble y avoir là un problème moral important. En tant qu'humanistes, et faisant abstraction de ce que vous lisez dans les journaux, que pensez-vous du bilinguisme au sein du SCRS?

Mr. Fic: It is absolutely essential. Bilingualism is a national policy. But we are talking about implementation. For instance, how will it affect an RCMP officer in his forties who has been hired somewhere in the west, an officer who does not have the linguistic ability?

• 1235

Now, regarding the pace of transition, I am speaking about the pace and the limits to human factors to absorb a new language. That is what I am talking about. I am not challenging bilingualism as a principle; I am totally for it. I am saying be more sensitive that some people cannot do it so rapidly, so it probably needs to be more time to be implemented.

So I am totally with you. You asked me explicitly; I am totally 100%. How could a Czechoslovak Association member not be for bilingualism? We also are a minority. So surely implementation is a problem with transition being so fast.

M. Tremblay: Vous parlez de prendre un certain temps pour le mettre en application. Même si je suis pressé, je vais prendre un peu de temps pour en discuter avec vous, parce que je trouve cela important.

[*Traduction*]

M. Rideout: Je ne savais pas que l'application du bilinguisme avait une incidence néfaste sur le fonctionnement du SCRS.

M. Fic: La politique a été appliquée trop rapidement. On peut lire dans un des articles que différentes pressions ont été exercées sur les agents, etc.

M. Rideout: Maurice veut poser une question à cet égard.

Le président: M. Brewin a cédé son tour à M. Tremblay qui doit partir bientôt.

Mr. Tremblay: First of all, I would like to congratulate you on your brief and your recommendations. You are quite right to stress recommendation 8, which I consider the most important. It indicates your philosophy very well, and particularly your great humanism.

However, like my colleague, Mr. Rideout, I find your recommendation 3 regarding bilingualism very surprising, particularly since you refer in recommendation 8 to the future, to the competence of our officers and to the vision of the Service. You have read the newspapers. There seems to be an important moral problem at CSIS. As humanists, and disregarding what you have read in the newspapers, what do you think of bilingualism within CSIS?

M. Fic: C'est tout à fait essentiel. Le bilinguisme est une politique d'envergure nationale. Mais il s'agit de la mise en oeuvre de la politique. Il faut savoir qu'elle sera l'incidence du bilinguisme sur un agent de la GRC dans la quarantaine qui a été embauché dans l'Ouest du pays et qui n'a pas la capacité d'apprendre l'autre langue officielle.

Quand je parle de la rapidité de la mise en application de la politique, je parle des limites dans les capacités des êtres humains d'apprendre une nouvelle langue. Voilà ce dont je parle. Je ne conteste point le principe du bilinguisme; je suis pour à 100 p. 100. Je dis tout simplement qu'il faut faire preuve de discernement, qu'il faut comprendre que certains n'apprennent pas si rapidement. Il faut donc mettre la politique en oeuvre plus lentement.

Je suis parfaitement d'accord avec vous. Vous m'avez posé la question directement, et je vous réponds que je suis en faveur du bilinguisme à 100 p. 100. Comment un membre de notre association ne pourrait-il pas être en faveur du bilinguisme? Nous somme également une minorité. Il y a eu des problèmes parce que la politique a été mise en oeuvre trop rapidement.

Mr. Tremblay: You talk about needing some time to implement the bilingualism policy. Eventhough I am in a hurry now, I am going to take a little time to discuss this with you, because I think it is important.

[*Text*]

La Loi sur les langues officielles existe depuis 21 ans, depuis 1969. Le SCRS existe depuis 1984, mais s'est approvisionné en ressources humaines à la GRC, laquelle est assujettie à la Loi sur les langues officielles depuis 1969. Je comprends mal qu'aujourd'hui il y ait des rapports journalistiques faisant état d'un moral à la baisse à cause de cela, et que vous, dans votre mémoire, humanistes que vous êtes, demandiez davantage de temps.

Je pense qu'on ne règlera jamais le problème si on tient compte de ce genre d'argument. Cela fait déjà un bon bout de temps que nous sommes en fonction. De plus, une bonne partie du mandat du SCRS s'effectue à Montréal, au Québec. Je comprends mal qu'on soulève encore une fois cet argument, mais je comprends votre point de vue.

Mr. Fic: Sir, I am with you on the basic thrust of your argument. You have all these figures quite right, and you are fundamentally absolutely right that a lot of time has been given. There is no question about it. Yet you pick up vibes from a man who is 45 and has to do that and cannot; he has no linguistic ability. It is a human factor.

So I am not arguing your right and the policies of our government to implement radically bilingual policy, and yet SIRC, the very committee that was rapidly implementing this very policy on bilingualism, retreated on the new recruits, as you probably know. To some extent at the beginning there were rigorous, very tight policies for recruitment, and eventually it was not. . . in the constituency. So that is part of my argument against you, sir, that even the watchdog felt maybe we were speeding beyond the human limits.

Fundamentally I am with you on your argument. I am simply picking up vibes; I am not speaking for myself. This is an impression, these are the vibes, these are perceptions that the outside Canadians have about the rate of change.

M. Tremblay: Si un francophone de 45 ans est assez intelligent pour apprendre l'anglais, un anglophone de 45 ans doit être assez intelligent pour apprendre le français.

Mr. Brewin: First of all, thank you for your brief. It is stimulating and interesting. It does raise a couple of points I would like to pick up with you.

In fact, the first is an area you do not directly address, and that is the question of some kind of ongoing parliamentary review committee. I think the general consensus of the evidence so far is that the Security Intelligence Review Committee, SIRC, should continue, but with the end of this special committee's mandate there will be no further parliamentary review unless we write it into the act, with the single exception of the Standing Committee on Justice and the Solicitor General, which has a thousand other things to do. So some consideration has been given to having a specialized

[*Translation*]

The Official Languages Act has been around for 21 years, since 1969. CSIS has existed since 1984, but its staff came from the RCMP which has been subject to the Offical Languages Act since 1969. I fail to understand why the media would be reporting now on low moral for this reason. As humanists, in your brief you ask that the policy be implemented more gradually.

I do not think that we will ever solve the problem if we take this type of arguement into account. Both the Act and CSIS have been around for some time. Furthermore, much of CSIS's work is done in Montreal, in Quebec. So I really do not understand why this argument is being raised yet again, eventhough I do understand your opinion.

M. Fic: Je suis d'accord avec les grandes lignes de votre raisonnement. Vous ne vous trompez pas dans les dates que vous avez citez, et vous avez raison de dire qu'on a déjà consacré beaucoup de temps à la mise en oeuvre de la politique. Cela ne fait aucun doute. Cependant, on comprend la situation d'un homme âgé de 45 ans qui doit apprendre une autre langue et n'a pas les compétences pour le faire. Il s'agit d'un facteur humain.

Je ne conteste pas vos droits ni la politique du gouvernement selon laquelle il fallait mettre en oeuvre rapidement le bilinguisme. Cependant, le CSARS, le Comité qui appliquait très rapidement la politique du bilinguisme, a cédé en ce qui concerne les nouvelles recrues; comme vous le savez sans doute. Au début, les politiques de recrutement étaient très strictes, mais plus tard il y a eu un certain relâchement. Même le Comité de surveillance a estimé qu'on appliquait peut-être trop rapidement la politique.

Mais je suis fondamentalement d'accord avec vous. je vous parle des impressions que j'ai; je ne parle pas en mon nom personnel. C'est une impression que j'ai; ce sont des perceptions qu'ont certain canadien au sujet du rythme de mise en application de la politique.

Mr. Tremblay: If a 45-year-old francophone is intelligent enough to learn English, a 45-year-old anglophone should be intelligent enough to learn French.

M. Brewin: Tout d'abord, je vous remercie de votre mémoire stimulant et intéressant. Il soulève quelques questions que j'aimerais examiner avec vous.

Vous ne parlez pas directement de la première question, qui est celle d'un Comité d'examen parlementaire permanent. D'après les témoignages que nous avons entendus jusqu'ici, le Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité devrait poursuivre ses activités, mais lorsque ce Comité spécial aura terminé ses travaux, il n'y aura plus d'examen parlementaire à moins qu'on rajoute une disposition dans ce sens à la loi. Le seul Comité de surveillance qui existe est le Comité permanent de la justice et du solliciteur général, qui a déjà beaucoup d'autre responsabilités. On a

[*Texte*]

committee of Parliament that would be responsible for in some sense holding SIRC and CSIS accountable.

• 1240

There has been a suggestion that we should have some form of specialized ongoing parliamentary committee, and I think there are two particular arguments on that one. One reflects your brief. You refer in a number of ways to the essentially difficult image that CSIS has and the need to protect and improve that image. I think it strikes some of us that a little light shed on it would help, that CSIS generally is doing a good job and that it would benefit from having more attention paid to it rather than less. One solution to the difficulties you point out is that the second would be that in any democracy, and your association has been a strong defender of democracy over the years, the elected people who are responsible to the electorate ought to have at least some oversight role in the expenditure of public moneys and in the actions of a body that is so important to the civil liberties of Canadians and to the security of the state. Would you therefore be inclined to agree with the idea of having some ongoing parliamentary committee?

Mr. Fic: It is of course a fundamental principle of the democratic system. Nobody can sit as judge in his own case. CSIS or any of these have to be reviewed by Parliament. Parliament is a top dog in our society and has to be. I do not know what the formula would be. In principle I agree with you that it could not stand alone. To be alone it is too powerful, too huge a resource, and it would be at the mercy of a bureaucratic system to some extent. I would say yes. There should be parliamentary control, but what form is not to be debated and perhaps people might have different perspectives on it. At this moment I am not advocating any particular form, but parliamentary control, yes.

Mr. Brewin: Thank you. Picking up on a couple of other comments, you referred in your brief to the residual activities under paragraph 2(d). I appreciate that you have been referring to the "People and Process in Transition" report, but I wonder if your association has any other examples of residual activities in Canada with which you could help us. Quite frankly, the information we have is that there are no residual threats at this stage in Canadian history, and that is one of the reasons why the counter-subversion branch is being wound down.

Mr. Fic: "Residual" is the right term. It is not a major thing, but as I have already alluded to in my presentation, my own personal experience and that of our organization show that there are individuals and groups of people who have exclusive, élitist, and to some extent authoritarian ideology in their stated purposes. You cannot overlook it. They believe that our democratic system—the values, the ethos of democracy—is for the dogs, it is something that is

[*Traduction*]

donc envisagé de créer un comité spécial du Parlement qui devrait veiller à ce que le SCRS et le CSARS respectent leurs obligations.

On a dit qu'il faudrait un genre de comité parlementaire spécial permanent et je crois qu'il y a deux arguments sur ce point. L'un reflète votre mémoire. Vous mentionnez à plusieurs reprises les problèmes d'image du SCRS et le fait que celui-ci doit protéger et améliorer son image. Certains d'entre nous estiment qu'il serait utile d'en parler un peu plus et de dire que le SCRS fait en général du bon travail et qu'il faudrait lui accorder plutôt davantage d'attention. Ce serait une solution aux difficultés que vous signalez. D'autre part, dans toute démocratie, et votre association défend la démocratie depuis des années, les élus qui sont responsables devant l'électorat devraient pouvoir exercer un certain contrôle sur les dépenses des fonds publics et les activités d'un organisme si important pour les libertés civiles des Canadiens et la sécurité de l'État. Par conséquent, que penseriez-vous de l'idée d'un comité parlementaire permanent?

M. Fic: C'est bien sûr un principe fondamental du système démocratique. Personne ne peut être son propre juge. Le SCRS ou tous ces autres organismes doivent être examinés par le Parlement. Le Parlement est le gardien de notre société et doit l'être. Je ne sais pas quelle formule il faudrait adopter. En principe je reconnais avec vous que le service ne peut être laissé seul. Il serait alors trop puissant, constituerait une ressource trop importante et serait à la merci d'un système bureaucratique dans une certaine mesure. Je répondrais oui. Il faut un contrôle parlementaire mais quelle forme devrait-il prendre, c'est une question qu'il faut discuter et sur laquelle les points de vue peuvent diverger. Pour l'instant, je ne préconise aucune formule particulière, mais un contrôle parlementaire est certainement nécessaire.

M. Brewin: Je vous remercie. Je reprends deux autres de vos commentaires au sujet des activités résiduelles mentionnées dans votre mémoire à l'alinéa 2 (d). Je sais que vous avez mentionné le rapport «Des ressources humaines et un processus en transition» mais je me demande si votre association pourrait nous donner d'autres exemples d'activités résiduelles au Canada. D'après ce que nous savons, il n'y a pas vraiment de menaces résiduelles pour le moment dans l'histoire canadienne et c'est l'une des raisons pourquoi la direction de la lutte contre les activités subversives va disparaître.

M. Fic: Le terme est bien «résiduel». Ce n'est pas une activité majeure, mais comme je l'ai déjà dit dans mon exposé, il y a, d'après mon expérience personnelle et celle des membres de notre organisation, des individus et des groupes qui défendent ouvertement une idéologie exclusive, élitiste, et dans une certaine mesure autoritariste. Il est impossible de l'ignorer. Ils estiment que notre système démocratique—les valeurs, l'éthique de

[*Text*]

not good, and they are proselytizing their beliefs that they have a much better value system. They are authoritarian; it is a religious and ethnic fundamentalism.

I simply say that in my experience, yes, there are people who have these value systems which easily fall under paragraph 2(d) because they are really in contrast. Actually, if you take article 1 of the Charter, it says it is a democratic society but speaks about three tests under which our freedoms can be limited. There is a test, for example, that any change must not in our political system violate the principles for a free and democratic society. In other words, you do not even have to go under paragraph 2(d). You can go under the Charter of Rights. They fundamentally violate the basic section 1 of the Charter of Rights, because they are simply violating the spirit of the whole Constitution.

• 1245

Mr. Brewin: May we now go to the espionage side? You addressed that in your brief. You say you are greatly concerned with the increased activities of intelligence agencies of eastern bloc countries. Again, I do not know what your evidence is for increased intelligence activities. Do you have any? I mean in the last—given the dramatic changes in eastern Europe.

Mr. Fic: Well, you see, if you read the sentence following—"in commercial, financial and other operations"—because their restructuring now demands a new information. They are relentlessly pursuing in our country and anywhere else—

Mr. Brewin: But what is the evidence for that?

Mr. Fic: Oh, commercial gains, technological advantages.

Mr. Brewin: Well, I can understand there A may be some temptation, but what is the evidence that this is happening from what will now be friendly. . .?

Let us just deal with Czechoslovakia. We all glory in the dramatic events and the complete change. We now have a government in Czechoslovakia that is a friend of Canada, that will have—if I can just continue the thought—incentives not only in its own country, in terms of the problems of reconstruction there, not to spend a cent on unnecessary spying elsewhere, but further to sit down with the Canadian government, just as we would in working out arrangements in respect of economic, financial and technological needs, to do those exchanges aboveboard. It seems clear to me that, as a condition, the Government of Canada can insist the Czechoslovakian government desist and cease from any espionage activities in respect of these activities.

We have ways of seeing such an agreement would be complied with. Talking about Open Skies policy in the area of arms, we can apply similar principles in the area of espionage. Do you not agree that pursuing this

[*Translation*]

la démocratie—ne vaut rien, n'a aucun intérêt et essaient de convaincre la population de la supériorité de leur système de valeurs. Ils sont autoritaristes; c'est un fondamentalisme religieux et ethnique.

Je dis simplement que, d'après mon expérience, oui, certaines personnes ont des systèmes de valeurs qui peuvent facilement tomber dans la catégorie de l'alinéa 2 (d) car ils sont vraiment opposés. En fait, l'article 1 de la Charte stipule qu'il y a une société démocratique mais parle des trois critères selon lesquels nos libertés peuvent être limitées. Par exemple, on stipule qu'aucun changement dans notre système politique ne doit enfreindre les principes d'une société libre et démocratique. Autrement dit, il n'est même pas nécessaire de recourir à l'alinéa 2.(d). On peut se servir de la Charte des droits. C'est une enfreinte fondamentale à l'article 1 de la Charte des droits, dans la mesure où l'on ne respecte pas l'esprit même de la Constitution.

M. Brewin: Pouvons-nous passer à la question de l'espionnage? Vous en parlez dans votre mémoire. Vous dites que vous êtes très inquiets de l'augmentation des activités des services de renseignements des pays du bloc de l'Est. Je ne sais pas sur quoi vous vous basez pour faire état de cette augmentation des activités d'espionnage. Avez-vous des preuves? Je veux dire au cours des derniers. . . étant donné les changements énormes en Europe de l'Est.

M. Fic: Eh bien, voyez-vous si vous lisez la phrase suivante. . . «dans les opérations commerciales, financières et autres». . . parce que leur restructuration exige maintenant de nouvelles informations. Ils essaient sans relâche dans notre pays et partout ailleurs. . .

M. Brewin: Mais quelle preuve avez-vous de cela?

M. Fic: Oh, les gains commerciaux, les avantages technologiques.

M. Brewin: Eh bien, je comprends qu'il puisse y avoir une certaine tentation, mais qu'est-ce qui nous prouve qui ceci vient de pays qui seront maintenant amis. . .?

Limitons-nous à la Tchécoslovaquie. Nous nous félicitons tous des derniers événements et du changement complet. Nous avons maintenant en Tchécoslovaquie un gouvernement qui est ami du Canada, qui aura—si je peux suivre mon idée—intérêt, non seulement chez lui, étant donné les problèmes de reconstruction, à ne pas consacrer un sou à des activités d'espionnage inutiles ailleurs, mais de plus, à rencontrer les représentants du gouvernement, tout comme s'il s'agissait d'ententes économiques, financières et technologiques, pour que ces échanges se fassent ouvertement. Il me semble clair que le gouvernement canadien doit imposer ses conditions et exiger du gouvernement tchécoslovaque qu'il cesse ses activités d'espionnage dans ce domaine.

Il y a des façons de s'assurer du respect de ce genre d'ententes. On peut appliquer au domaine de l'espionnage les mêmes principes que ceux de la politique Ciels ouverts dans le domaine de l'armement. Ne croyez-vous pas que

[*Texte*]

approach would be a very constructive way of dealing with the problems, much better than continuing a counter-espionage group of spies in place, chasing other people who are not doing anything of any social value for the country on whose behalf they are spying.

Mr. Fic: I do not want to talk about Czechoslovakia. I do not want to talk about specificity. I am talking about the changing climate in eastern Europe and the Soviet Union. Perestroika, great social changes, and need for economic improvement and technology transfers generates a need to do not hostile spying, but friendly spying. You cannot even call it spying; it is simply information on trade technology. It is information on financial operations and breakthroughs in technological innovations that is actually useful.

We are hanging on in terms of hostile, unfriendly subversion and militarism, and this is something you have to address too. The French spy on us. The French, in our own country, go and have commercial gains, and you have a famous case in the United States that a Japanese company and IBM cheated—I do not want to say cheated, but simply took away secrets.

It definitely harms the national interest when we talk about huge corporations where the advance in research that has been generated by great national expenditures has been taken away. That is a new perception of the economic aspects of our security and democracy we have not worked out yet.

I would say from your perspective in the past you might have a right—you are right maybe—you are right. But the projections I am portraying here are new issues. They are simply that our economic well-being and democratic system would be affected by even friendly spying on us.

I do not want to write it too tightly again. This is a new ball game, so to say. I have only what we have done. We have said security concerns with communism are dead. They burned themselves on it. We do not have these issues any more. There may be residue here and there, but we have new concerns emerging out of the world being restructured into three or four major trading blocs. There the technology transfers do impinge on national security. That cannot be dismissed. Even if our friends spy on us we cannot afford it, because a lot of national expenditures and resources are invested in it and we have to protect it. So we have to define friendly intelligence operations. And they are going on all the time, everywhere.

• 1250

The Chairman: Gentlemen, thank you ever so much. We are always impressed by the breadth of understanding

[*Traduction*]

ce serait là une façon très constructive d'aborder les problèmes, bien meilleurs que le maintien d'un groupe d'espions travaillant pour le contre-espionnage, pourchassant des gens dont l'activité ne représente aucune valeur sociale pour le pays pour lequel ils espionnent.

M. Fic: Je ne veux pas parler de la Tchécoslovaquie. Je ne veux pas être trop précis. Je vous parle du nouveau climat en Europe de l'Est et en Union soviétique. La perestroïka, les grands changements sociaux, et la nécessité d'une amélioration économique et de transfert de technologie appelle un espionnage non pas hostile, mais amical. On ne peut même pas parler d'espionnage; c'est simplement de l'information sur la technologie commerciale. Ce sont les renseignements sur les opérations financières et les progrès technologiques qui sont véritablement utiles.

Nous continuons à utiliser des termes comme hostile, subversion et militarisme et c'est également un problème qu'il faudrait aborder. Les français nous espionnent. Dans notre propre pays, les français obtiennent des avantages commerciaux, et il y a une affaire célèbre aux États-Unis concernant une entreprise japonaise et IBM où l'on aurait trahi. . . ne disons pas trahi, mais simplement dérobé des secrets.

Lorsque les progrès réalisés par les grandes sociétés grâce à des travaux de recherche considérables représentant des dépenses nationales majeures sont réduits à zéro, c'est certainement au détriment de l'intérêt national. C'est une nouvelle façon de concevoir l'aspect économique de notre sécurité et de notre démocratie à laquelle nous ne sommes pas encore habitués.

De votre point de vue traditionnel, vous avez sans doute raison—probablement—vous avez raison. Mais les projections que je décris ici correspondent à une situation nouvelle. Notre système économique et démocratique peut souffrir de ces activités d'espionnage même si elles sont amicales.

Là encore, je ne veux pas être trop précis. Disons que les règles du jeu ont changé. Je ne connais que ce qui a été fait. Nous avons dit que les problèmes de sécurité liés au communisme avaient disparus. Il s'y sont brûlés. Ces questions ne se posent plus. Il peut y avoir des éléments résiduels ici et là, mais de nouvelles préoccupations apparaissent au fur et à mesure que le monde se restructure en trois ou quatre grands blocs commerciaux. Là, les transferts de technologie ont une incidence sur la sécurité nationale. On ne peut l'ignorer. Même si ce sont nos amis qui nous espionnent, nous n'avons pas les moyens, car cela représentent des dépenses nationales et des ressources considérables et nous devons protéger cet investissement. Il faut donc définir ce que l'on entend par des opérations amicales d'espionnage. Et il y en a continuellement, partout.

Le président: Messieurs, merci infiniment. Nous sommes toujours frappés de voir à quel point les

[*Text*]

of these issues that Canadians bring to our committee. They help us immensely in getting the whole puzzle to fit together. You have made a valuable contribution this morning.

The meeting is adjourned.

[*Translation*]

Canadiens qui comparaissent devant notre comité dominent parfaitement ces questions. Il nous aide beaucoup à réunir toutes les pièces du casse-tête. Vous nous avez apporté une contribution très utile et je vous en remercie.

La séance est levée.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
FIRST CLASS
PREMIÈRE CLASSE
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canadian Jewish Congress:

Dr. Eli Rabin, Ottawa Jewish Community Council Representative on the National Officers Body;

Manuel Prutschi, National Director of the Joint Community Relations Committee;

Eric Vernon, Director of Legislative Analysis and Director of the Law and Social Action Committee.

From the Czechoslovak Association of Canada:

George Corn, Honorary and Past President;

Victor M. Fic, Vice-President.

TÉMOINS

Du Congrès juif canadien:

Dr. Eli Rabin, représentant du Conseil communautaire juif d'Ottawa au Conseil national;

Manuel Prutschi, directeur national du Comité conjoint des relations communautaires;

Eric Vernon, directeur de l'analyse de législation et directeur du Comité de droit et de l'action sociale.

De Czechoslovak Association of Canada:

George Corn, président d'honneur et ancien président;

Victor M. Fic, Vice-président.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 19

Thursday, March 8, 1990

Chairman: Blaine Thacker

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 19

Le jeudi 8 mars 1990

Président: Blaine Thacker

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on

The Review of the CSIS Act and the Security Offences Act

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial d'

Examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité

RESPECTING:

Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989

CONCERNANT:

Ordre de renvoi du Comité en date du mardi, 27 juin 1989

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-fourth Parliament
1989-90

Deuxième session de la trente-quatrième législature
1989-1990

34736–1

SPECIAL COMMITTEE ON THE REVIEW OF THE CSIS ACT AND THE SECURITY OFFENCES ACT

Chairman: Blaine Thacker

Vice-Chairman: Maurice Tremblay

Members

Atkinson, Ken
Brewin, John
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Tétreault, Jacques
Wood, Bob—(8)

(Quorum 5)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 114(3)

THURSDAY, MARCH 8, 1990

Bob Wood replaced Derek Lee

COMITÉ SPÉCIAL D'EXAMEN DE LA LOI CONSTITUANT LE SCRS ET DE LA LOI SUR LES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Président: Blaine Thacker

Vice-président: Maurice Tremblay

Membres

Atkinson, Ken
Brewin, John
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Tétreault, Jacques
Wood, Bob—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Conformément à l'article 114(3) du Règlement

JEUDI, LE 8 MARS 1990

Bob Wood remplace Derek Lee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MARCH 8, 1990
(31)

[*Text*]

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met at 11:11 o'clock a.m. this day, in Room 308 West Block, the Chairman, Blaine Thacker, presiding.

Members of the Committee present: Ken Atkinson, John Brewin, Wilton Littlechild, Jacques Tétreault, Blaine Thacker and Bob Wood.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Philip Rosen, Senior Analyst. *From the Committee Research Staff*: Stuart Farson, Research Consultant; François Cadieux and Brian Gorlick, Research Associates.

Witness: The Honourable Robert Kaplan, former Solicitor General of Canada.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, September 26, 1989, Issue No. 1.*)

The witness made a statement and answered questions.

At 12:46 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 8 MARS 1990
(31)

[*Traduction*]

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité se réunit aujourd'hui à 11 h 11, dans la pièce 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Blaine Thacker (*président*).

Membres du Comité présents: Ken Atkinson, John Brewin, Wilton Littlechild, Jacques Tétreault, Blaine Thacker et Bob Wood.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, analyste principal. *Du personnel du Comité*: Stuart Farson, conseiller de recherche; François Cadieux et Brian Gorlick, associés de recherche.

Témoin: L'honorable Robert Kaplan, ancien solliciteur général du Canada.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 juin 1989 (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 septembre 1989, fascicule n° 1*).

Le témoin fait un exposé et répond aux questions.

A 12 h 46, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Thursday, March 8, 1990

• 1110

The Chairman: I would like to call the meeting to order. We are resuming consideration of our committee reference dated June 27, 1989.

Our Liberal colleagues advised by advance notice to the Chair that they are unable to attend today, so Mr. Bob Wood is sitting in on behalf of our Liberal colleagues.

We are privileged to have with us the distinguished former Solicitor General of Canada, Mr. Robert Kaplan, who was the minister responsible for putting the CSIS legislation together and for taking it through the House and Senate in all stages. I can remember the great difficulty of that task and process, having first been mandated to oppose it tooth and nail and eventually acquiescing. The process was not an easy one, and Mr. Kaplan is to be commended for sticking with it through some very tough times.

Mr. Kaplan, we are privileged to have you before us today and are looking forward to your evidence.

The Hon. Robert Kaplan (Former Solicitor General of Canada): Thank you, Mr. Chairman.

C'est une grande plaisir.

Mr. Brewin (Victoria): With apologies to Mr. Kaplan, Mr. Chairman, could I indicate before he begins that I have still not discovered how to be in two places at the same time. Another committee of which I am a member also has a meeting in this building, and if I can manage 15 minutes at that meeting, as I am our party's only representive on that group, I will then return to this committee.

I am not boycotting Mr. Kaplan's evidence, which I am quite looking forward to and which I think will be very helpful for the committee; but that is the explanation for my disappearance in a few minutes' time.

Mr. Kaplan: I am very pleased to appear before you. I am glad this job of reviewing the legislation is being done by Members of Parliament other than myself. As the chairman mentioned, I had quite a commitment to the legislation during its birth and birth pangs, in bringing it forward and in moving it through Parliament.

As you might expect, I find the basic concepts of the legislation very attractive, but it is like one of the other achievements of my ministry, the Young Offenders Act, which had an extremely controversial start. In both cases, the official opposition was committed to instant repeal, while time and reflection have convinced the present

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le jeudi 8 mars 1990

Le président: Je déclare la séance ouverte. Nous reprenons notre ordre de renvoi daté du 27 juin 1989.

Nos collègues libéraux m'ayant avisé qu'ils se trouvent dans l'impossibilité d'assister à la réunion, M. Bob Wood va les représenter.

Nous sommes honorés d'avoir comme témoin l'ancien solliciteur général du Canada, M. Robert Kaplan, qui, en sa qualité de ministre, était chargé d'élaborer le projet de loi constituant le SCRS et de le faire adopter à la Chambre des communes et au Sénat à toutes les étapes. Je me souviens fort bien de la difficulté de sa tâche, car au début, je devais m'opposer à ce projet de loi par tous les moyens, pour éventuellement l'approuver. Donc, la chose n'a guère été facile, et M. Kaplan a eu bien du mérite d'avoir mené ce projet de loi à bonne fin.

Monsieur Kaplan, c'est donc avec plaisir que nous vous accueillons aujourd'hui pour entendre ce que vous avez à nous dire à ce sujet.

L'honorable Robert Kaplan (ancien solliciteur général du Canada): Merci, monsieur le président.

It is a privilege for me also.

M. Brewin (Victoria): Je m'excuse d'interrompre M. Kaplan, mais je n'ai toujours pas découvert le secret qui me donnerait le don d'ubiquité. En effet, un autre comité dont je fais partie siège en ce moment et, étant donné que je suis l'unique représentant de mon parti, je dois m'y rendre pour un quart d'heure environ, après quoi j'essaierai de revenir ici.

Ce n'est donc pas que je tienne à boycotter M. Kaplan; bien au contraire, je suis sûr que ce qu'il a à nous dire sera du plus grand intérêt. Je tenais simplement à vous expliquer pourquoi je dois m'absenter pendant un certain temps.

M. Kaplan: Je suis très heureux de comparaître devant le Comité, et j'apprécie le fait que l'examen de cette loi ait été confié non pas à moi, mais à d'autres députés. En effet, ainsi que le président l'a dit tantôt, c'est moi qui étais chargé de déposer le projet de loi et de veiller à son adoption à toutes les étapes.

Je ne vous étonnerai pas en vous disant que j'approuve les grandes lignes de ce projet de loi, même s'il a connu des débuts fort controversés, de même que la Loi sur les jeunes contrevenants, autre grande réalisation de mon ministère. Dans les deux cas, l'Opposition officielle tenait à tout prix à les saboter, alors qu'avec le temps et après

[*Texte*]

government there was some merit in working with the legislation and in trying to make it work.

The best thing I can do in order to be most helpful to the committee is to allow you to ask me questions on the evidence you have received and on aspects of the legislation that concern you. But I feel strongly about some of the things that have arisen during the hearings and about some of the evidence given, so I will try to make three points, two of which are related and overlapping.

You will remember that the reason we needed a change in our national security system was because the national security service of the RCMP was found to be out of control, as it was colloquially phrased in every newspaper headline in the country. While I take issue with that expression, it is not a bad headline and it expressed the problem well.

The first point arises from the fact that our approach in solving that problem, in restoring public confidence in national security and in getting the security service on the right track, was to add control. In one way or another, most of the steps we took involved putting the security service under under greater control. We created a legislative mandate, which the service did not have before. We brought judges into the picture with some responsibility to give the green light to certain types of sensitive operations. We established the Security Intelligence Review Committee. We set up the Inspector General. We required the Solicitor General to participate in part of the process and satisfy himself directly that the organization and its activities were more under control and approval than ever before. Finally, in that category, we provided for a five-year review in case we were wrong about what we were establishing to be sure that Parliament's measure of control would still be available.

• 1115

What we did, though, was only part of all the recommendations of the royal commission. They went very much further in recommending even more structures of control and accountability and review. I want to urge you to avoid the temptation to feel that Parliament's job is to impose even more controls on the security service. It is easy to do. There are all the ones left over that I decided to reject from the McDonald commission, and I want to tell you that I rejected them because I was very concerned that the new agency, if subject to even more control than that which we were recommending, would be spending all its time accounting for its activities and less of its time being active and doing the job the Canadian people were expecting it to do.

So it is not only the matter of the cost of control and the apparatus of control. At a certain point excessive control and accountability is dysfunctional, and it diverts an organization from doing the job it is meant to do to just covering its *derrière* and making certain that whatever few things it does do can be adequately

[*Traduction*]

mûre réflexion, le gouvernement actuel reconnaît que cette loi n'est pas sans mérites et qu'il vaut mieux essayer de l'appliquer.

Je pense que la meilleure façon de procéder est de répondre à vos questions relatives aux dépositions qui ont été faites à ce sujet ainsi qu'à différents aspects de la loi qui vous préoccupent. Je voudrais toutefois commencer par faire quelques mises au point au sujet de déclarations faites lors des audiences.

Vous vous souvenez bien entendu qu'il avait été décidé de modifier notre système national de sécurité après qu'il fut constaté que le gouvernement avait perdu la maîtrise des services de renseignements de la GRC, ainsi que la presse se plaisait à le souligner à l'époque. Même si cela n'était pas tout à fait exact, il y avait effectivement un problème.

Donc, pour rétablir la confiance du pays dans nos services de renseignements, nous avons commencé par resserrer les contrôles, notamment en assujettissant les services de renseignements à des contraintes législatives, ce qui n'était pas le cas auparavant. Les juges devaient désormais autoriser certaines opérations de renseignement particulièrement délicates. Nous avons institué le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité ainsi que le poste d'inspecteur général. Le solliciteur général aurait désormais un rôle à jouer, devant s'assurer que les diverses activités de l'organisation étaient approuvées et contrôlés bien plus que par le passé. Enfin, le dossier serait revu au bout de cinq ans et, au cas où nous aurions fait fausse route, le Parlement pourrait à nouveau intervenir.

Mais les recommandations de la commission royale d'enquête allaient bien plus loin, en ce sens qu'elles recommandaient des mesures de contrôle et de transparence beaucoup plus strictes. Je ne voudrais surtout pas que vous cédiez à la tentation de renforcer davantage encore les mesures de contrôle imposées au service de sécurité. Ces mesures de contrôle proposées par la Commission McDonald, que j'avais rejetées à l'époque, si elles étaient effectivement appliquées, feraient que le service passerait le plus clair de son temps à rendre compte de ses activités plutôt qu'à faire le travail auquel les Canadiens s'attendent à juste titre.

La question des contrôles ne se résume donc pas uniquement à une question de coût ni à des modalités pratiques. Des mesures de contrôle excessives ont des effets pervers en obligeant une organisation à concentrer le gros de ses efforts pour justifier ses activités auprès des fonctionnaires, des députés ou des ministres. Multiplier

[*Text*]

accounted for and explained to its masters in the bureaucracy and to its parliamentary masters and to its minister. I hope you will not feel it is a good idea and that there is no harm in just adding more controls. I hope you will recognize that dysfunctional effect of too much accountability.

I ask you, as you look at the problems that have arisen over the last five years, to reflect on the fact that they have not been a matter of the inadequate control apparatus. Unless you can be persuaded that more controls would give better results, not just better accounting but better results, then I do not think you should recommend them.

The second point I want to make is that as an outside observer—and I have been only an outside observer since the last election—I felt the security service got off to a bad start. I felt it was starved in two important ways. It was starved in a financial way, not being given the financial resources that in an almost literal sense are the blood of any bureaucracy. They need to have dollars to make changes; they need to have dollars to establish their personality, particularily in this case where we were taking an existing operation out on its own from an existing powerful and very heavy financial operation. I think Parliament's and the government's continuing failure to put enough dollars behind that association has resulted in problems not unlike a malnourished child's problems, in that it cannot establish independence and a healthy orientation toward life because it simply does not have enough resources to do so.

There have been serious cuts that affect CSIS, the decision not to give it its own office building and so on, and I think these are mistakes. It is not only a matter of overall priorities of the government, but if a commitment has been made to establish this agency, adequate funding is a very important part of it. For example, I had the impression—and again I have only the same access as you all do—that the head office of CSIS was not, at least in the initial phase, really able to make contact with ongoing operations. I felt they were in an isolated capsule and were fed what the organization wanted them to have until they put tremendous pressure on the organization to get better information, and resources were a big part of that problem.

• 1120

The other aspect of starvation, if I can call it that, or deprivation in birth, that I want to emphasize in addition to resources is jurisdiction. CSIS has a mandate that overlaps the mandate of the RCMP. If you read their mandates, these agencies are given some of the same responsibilities, and that is deliberate. There is no other way you can have a national security agency separate from a police organization without some overlap.

That was the case when national security and police were handled by the RCMP. There was overlap in their mandate, but they never got their wires crossed because the upper bureaucracy of the RCMP—and, in particular, in the last word, the commissioner—was there to tell

[*Translation*]

les mesures de contrôle ne donnera pas nécessairement de bons résultats et risque au contraire d'avoir des effets pervers.

D'ailleurs, les problèmes qui ont été relevés au cours des cinq dernières années ne sont guère imputables au manque de contrôles. Avant de recommander le renforcement des contrôles, il faudrait être tout à fait sûr que cela se traduirait par de meilleurs résultats, et non pas uniquement par une plus grande transparence.

L'observateur extérieur que je suis devenu depuis les dernières élections ne peut que constater que le service de securité a pris un mauvais départ du fait qu'il ne disposait pas de crédits suffisants pour son fonctionnement. En effet, comme toute institution, le service a besoin d'argent pour instaurer certains changements et pour établir son image de marque, d'autant qu'il avait à se démarquer de la GRC, qui est une institution puissante et richement dotée. Comme un enfant souffrant de carence alimentaire, le service, faute de crédits suffisants, s'est trouvé dans l'impossibilité d'établir son indépendance et de prendre un bon départ.

Ainsi, je trouve regrettable que le SCRS ne dispose pas de son propre immeuble à cause des coupures budgétaires. En effet, dès lors que la décision a été prise de constituer le service, il est essentiel qu'il puisse également disposer de crédits suffisants. J'ai l'impression qu'au début tout au moins, le SCRS se trouvait dans l'impossibilité de suivre de près les diverses opérations de renseignement à partir de son siège social. La direction était en quelque sorte isolée et devait se contenter des renseignements qu'on voulait bien lui remettre, ce qui était dû, en partie du moins, au manque de moyens financiers.

Outre le manque de moyens financiers, il y a un problème de compétences. En effet, les compétences du SCRS recoupent, en partie du moins, celles de la GRC. C'est d'ailleurs de propos délibéré que ces deux institutions se sont vu attribuer, en partie du moins, des responsabilités identiques. Il est en effet impossible de scinder complètement le travail de police du travail de renseignement.

A l'époque où la GRC s'occupait aussi bien de la sécurité nationale que de la police, même s'il y avait dans certains cas chevauchement de compétences, cela ne causait pas de véritables problèmes, car la direction de la GRC, et le commissaire en particulier, pouvait décider si

[*Texte*]

them as each assignment came along whether it was productive for the two organizations both to look at it separately, whether it was productive for them to look at it together in a kind of joint forces operation, or whether this particular project should be handed to one or the other.

If a car is broken into and the contents are stolen, it looks like robbery. You might say that is a job for the police. But if the car is a diplomat's car, if the stuff that is taken is a diplomatic brief-case, if the robber is a diplomat, a person with diplomatic immunity, all things that are possible, then it is a very different problem. In that hypothetical example, someone needs to decide how these two organizations should be working together. Basically, this is not being done. I am not satisfied even now that it is being done adequately.

What happens is, in case after case—and only a few of them have come to light, but you know those cases as well as I do—the Solicitor General has been satisfied to tell the two organizations to get together and work it out, decide between themselves who should handle it, whether they should handle it together or whether one or the other should do it. Superficially that sounds like a good way to operate, and what else can a Solicitor General decide? Two important bureaucrats appear before him, one with thousands and one with hundreds of employees and each with a responsibility to supply them with assignments. They each make the argument. In my own way I saw lots of those arguments, because they come to the minister. The longer you are the minister, the longer you get a sense and the authority to be able to contribute to the solution.

But if you leave it to the two agencies to solve this problem then what do you think happens when one of them is an undernourished organization that is quite new with a limited budget that can hardly do the things it is already doing and on the other side you have an organization that is over 100 years old, that has 20,000 people working in it, that has red uniforms, that has a musical ride and the popularity and support of the Canadian people and of millions of people around the world? When these two groups are asked to get together and solve their problem, do not be surprised if time and again it works out that the RCMP are given more to do and the security service is given less to do.

I feel that some of the problems the security service had resulted from it reaching out for something to do that the RCMP could not compete with. Security clearances, for example: this is a clear area that the RCMP do not do. I would not be surprised if the priority being given by CSIS to security clearances—and I guess every MP with immigration cases knows about this—has something to do with an inadequate balance in their diet of assignments in the area of national security.

When I came to Parliament with Bill C-157, this was a problem I anticipated. I had an answer for it that I did not bring back in Bill C-9. There was a concept there that just

[*Traduction*]

telle ou telle opération de renseignement relevait de la compétence exclusive de l'un ou de l'autre service ou si au contraire elle exigeait la concertation des deux.

Lorsqu'une voiture est cambriolée, cela relève en principe de la police, mais si la voiture en question est une voiture diplomatique, et qu'on y a volé une valise diplomatique, ou si le voleur lui-même est un diplomate bénéficiant de l'immunité diplomatique, le problème se présente sous un angle tout à fait différent. Dans un cas hypothétique comme celui-ci, il faut décider de la façon dont les deux organisations concernées doivent coopérer. Or, ce n'est pas ce qui se passe actuellement.

Dans toute une série de cas qui vous sont bien connus, le solliciteur général s'est contenté de donner des directives. Que les deux organismes intéressés décident de concert lequel des deux doit se charger du travail. A première vue, cette méthode peut paraître bonne. Dans la pratique, c'est les responsables de ces deux organismes, dont l'un a à sa disposition des centaines et l'autre des milliers d'employés, qui comparaissent devant le solliciteur général pour plaider pour leur propre chapelle. A l'époque où j'étais ministre, j'ai entendu toute une série d'arguments de ce genre, et avec le temps et l'expérience, on finit par savoir comment résoudre ces problèmes au mieux.

Mais on laisse ces deux organismes se débrouiller par eux-mêmes, alors que d'une part il y a un organisme créé de fraîche date, disposant d'un budget très limité et arrivant à peine à s'acquitter de ses fonctions, et que d'autre part il y a la GRC, créée il y a plus d'un siècle, qui emploie plus de 20,000 personnes, dont les officiers en uniforme rouge et le détachement de cavalerie, qui jouit d'une très grande popularité au sein de la population canadienne, ainsi qu'à l'étranger d'ailleurs. Il n'est donc guère surprenant de constater que dans bien des cas, c'est la GRC qui décroche les opérations les plus intéressantes, tandis que le service de sécurité récolte les opérations mineures.

J'ai l'impression que certains problèmes du SCRS découlent du fait qu'il cherche à s'attribuer des fonctions pour lesquelles la GRC ne serait pas concurrente. Ainsi, l'attribution des cotes de sécurité est un domaine clairement réservé, qui n'est pas de la compétence de la GRC. C'est pourquoi je pense que si le SCRS attache tellement d'importance à l'attribution de cotes de sécurité, c'est justement parce qu'on ne leur donne pas suffisamment à faire dans le domaine de la sécurité nationale.

J'avais d'ailleurs prévu cette difficulté au moment de déposer le projet de loi C-157. J'ai essayé sans succès d'introduire un élément de réponse dans le projet de loi

[*Text*]

did not make it in trying to convince the Canadian people that this idea made sense. I can tell you it is a tough sell, but I think it is a good idea, and I would like to give it to you to consider again in this revision.

• 1125

Bill C-157 gave authority to the Deputy Solicitor General to resolve conflicts of jurisdiction between the RCMP and CSIS, so there was an individual with a lot of experience, with experience as a bureaucrat as well—in contrast with the typical Conservative minister who has the assignment for a few months or a year and then moves on to something else. This is an individual with statutory authority who can deal with those difficult questions. CSIS might have gotten off to a better start and might still deal better with problems resulting from the overlapping mandate if there was an official who had that authority to make the decision in a statutorily enforceable way.

The individual would be like the Commissioner of the RCMP used to be when national security was under his responsibility, the two sides argued with him about why they should get a particular assignment, and he had the authority to make the decision. It is fine to say the Solicitor General can do it, but it is a very tough thing to deal with when you are new on the job, as it is even when you have been around for a while. The movement of that responsibility under the direction of the Solicitor General would be very desirable.

There are many other things I have opinions about, but in most cases my opinions come from the experiences I have just shared with you. I would be happy to answer any of your questions.

Mr. Atkinson (St. Catharines): Mr. Kaplan, at the time CSIS was set up the McDonald commission recommended certain structures that you thought were too restrictive on CSIS. Could you expand on that a little bit and why you thought they were too onerous?

Mr. Kaplan: I thought the apparatus of ongoing surveillance that was established—and I include the parliamentary oversight committee—would have put too much priority on the accountability, thereby making it harder for security service to do its job.

Most of us have been in situations where defending and explaining what you did was more important than doing the job. I felt it was important to get a balance in there. Commissioner McDonald had gone so far that he was really responding to the headline "Out of Control", rather than addressing the establishment of a new agency that was going to have to take a major responsibility for the national security of the Canadian people.

Mr. Atkinson: And I assume your opinion is still that a parliamentary committee should not be overseeing CSIS.

Mr. Kaplan: That is right. I do not think there should be a full-time committee with that responsibility.

[*Translation*]

C-9. Mais je n'ai pas réussi à convaincre les Canadiens du bien-=fondé de cette solution. Même si elle n'est pas facile à faire accepter, j'estime que cette solution est la bonne, et je voudrais donc vous en dire quelques mots à l'occasion de ce bilan.

Le projet de loi C-157 autorisait le sous-solliciteur général à résoudre le conflit de compétence entre la GRC et le SCRS. Cette tâche était donc confiée à un haut fonctionnaire ayant une longue expérience plutôt qu'à un ministre conservateur qui passe allègrement d'un portefeuille à l'autre tous les quelques mois. En effet, le sous-solliciteur général dispose de pouvoirs juridiques qui lui permettent de trancher des questions délicates. A mon avis, le SCRS aurait pris un meilleur départ et aurait mieux résolu les difficultés résultant d'un chevauchement de compétences si les conflits avaient pu être tranchés par un haut fonctionnaire disposant de pouvoirs prévus par la loi.

Du temps où les questions de sécurité nationale relevaient du commissaire de la GRC, c'est lui qui décidait de l'attribution de telle ou telle opération à l'un ou l'autre service, rôle qui devrait à mon avis incomber au sous-solliciteur général. Il est difficile en effet pour le solliciteur général de s'y retrouver dans des questions de ce genre, surtout lorsqu'il occupe son portefeuille depuis peu de temps. J'estime donc que ce changement de compétence serait hautement souhaitable.

J'aurais encore bien d'autres choses à vous dire à ce sujet, mais je me ferai maintenant un plaisir de répondre à vos questions.

M. Atkinson (St. Catharines): Au moment de la constitution du SCRS, la Commission McDonald avait recommandé toute une série de contraintes que vous estimiez pour votre part comme étant trop restrictives. Pouvez-vous nous expliquer votre façon de voir?

M. Kaplan: J'estimais à l'époque que les modalités de surveillance prévues, y compris le comité de surveillance parlementaire, mettraient l'accent sur la transparence au détriment du travail à proprement parler du service de sécurité.

Nous savons tous que dans certains cas, la justification d'une action est plus importante que l'action elle-même. A mon avis, il est essentiel d'arriver à un juste milieu. Les recommandations du commissaire McDonald tenaient davantage compte du battage fait par la presse autour du soi-disant manque de contrôles que de la nécessité de créer une nouvelle agence chargée d'assurer la sécurité nationale.

M. Atkinson: Vous continuez donc à être d'avis que le SCRS ne doit pas être surveillé par un comité parlementaire.

M. Kaplan: C'est exact. Je trouve que cette tâche ne doit pas être confiée à un comité siégeant à temps plein.

[*Texte*]

Mr. Atkinson: What about the five-year review? Do you think that should be institutionalized?

Mr. Kaplan: I do not think there should be another five-year review. At the end of this review I think the institution should be launched in the same way as the RCMP, the Department of External Affairs or the Department of National Defence. These are all members of the national intelligence community of Canada, yet we do not have five-year reviews of them. Some of them have many more uncontrolled, unseen, and unreviewed activities.

Whether this organization is suffering from inadequate control is the main question I think you should ask yourselves. If the answer is yes, you will have to disagree with me. But if the answer is no and the organization seems to be under control, I would not want you recommending more control just for the sake of making recommendations.

Mr. Atkinson: I agree with that, but I see this committee in a different function than that of actual control. It is to review the acts themselves to see if any update is necessary in certain matters. We are into things like that, and I want to ask you questions about changes to the act. Rather than this committee being another part of that control structure, I see it more as a review of the act, of the functioning of SIRC and of the Inspector General.

• 1130

Mr. Kaplan: In a technical way, a separate parliamentary committee could simply appear as no more onerous than a general committee that has this as a responsibility. Just because a parliamentary committee is established on a subject, that does not mean it it has to meet on a continuous basis, although there is a tendency for it to do so. Agencies and organizations, once established, tend to develop their own life force and their own dynamics. I feel that you, if I have made any points on this and if you agree with me at all, should think this organization has enough controls on oversights and that adding more should be only done if there seems to be justification for it.

Mr. Atkinson: What about a longer period of time for the review by Parliament?

Mr. Kaplan: I think the longer the better. I would put it that way. I think the five years has turned out to be very short, but useful probably, because of the problems that CSIS has had in its birth. I think if some of the problems that I referred to had not arisen we would not be reviewing this legislation now. We are looking as if it is the legislation that is the problem or the possible problem or at least through which a solution might be found; whereas, as I have suggested, I think the problems have

[*Traduction*]

M. Atkinson: Faudrait-il à votre avis institutionnaliser un bilan tous les cinq ans?

M. Kaplan: Non, j'estime qu'un nouveau bilan au bout de cinq ans n'est pas indiqué. Lorsque l'étude actuelle sera terminée, le SCRS devrait pouvoir fonctionner au même titre que la GRC, le ministère des Affaires extérieures ou le ministère de la Défense nationale, qui tous s'occupent de renseignements à un titre ou à un autre sans avoir pour autant à rendre compte de leurs activités tous les cinq ans. Je dirais même que certains de ces ministères mènent un tas d'actions sans aucun contrôle ni surveillance.

La question à laquelle il vous faut répondre est donc de savoir s'il est vrai que le SCRS n'est pas contrôlé de suffisamment près. Si votre conclusion est affirmative, vous êtes bien entendu d'accord avec moi. Par contre, si la réponse est négative, il ne faudrait surtout pas prévoir un resserrement des mesures de contrôle rien que pour dire de faire des recommandations.

M. Atkinson: Je suis d'accord avec vous là-dessus, mais j'estime que le Comité ne doit pas se borner uniquement à contrôler le SCRS. Nous devons également examiner les dispositions du texte législatif et prévoir éventuellement leur mise à jour. Je voudrais donc vous poser quelques questions concernant des modifications éventuelles à la loi. A mon avis, notre Comité n'est pas simplement un rouage de la structure de surveillance, mais plutôt un mécanisme d'examen de la loi, du fonctionnement du CSARS et des activités de l'inspecteur général.

M. Kaplan: Au point de vue technique, un comité parlementaire distinct ne semblerait pas être une structure plus lourde qu'un comité général d'examen. Ce n'est pas parce qu'un comité parlementaire reçoit le mandat d'étudier une question qu'il doit se réunir à intervalles réguliers, même si c'est là la tendance actuelle. Les organismes, une fois qu'ils sont mis sur pied, ont tendance à fonctionner de façon indépendante. Si vous êtes d'accord avec moi à cet égard, vous devriez également penser que cet organisme exerce une surveillance et un contrôle suffisants et qu'il ne sert à rien d'alourdir le mécanisme, à moins que cela ne s'avère nécessaire.

M. Atkinson: Pensez-vous qu'on devrait modifier les échéanciers pour l'étude par le Parlement des activités de ce service?

M. Kaplan: Plus la période est longue, mieux cela vaut. C'est mon opinion. Je crois qu'on a découvert que cinq ans, c'était une très brève période, mais une période quand même utile en raison des problèmes qui ont entouré la création du SCRS. A mon avis, si ce n'avait été de certains des problèmes dont j'ai fait mention, nous n'étudierions pas actuellement cette loi. Nous agissons comme si la loi était le problème, le problème éventuel, ou même la solution éventuelle. Cependant, comme je l'ai

[*Text*]

been more on the bureaucratic side than on the concept established in the legislation.

Mr. Atkinson: You then went on to say that there is not enough money. I find it difficult, and I am sure you do as a member of the Justice Committee, to see one line in the estimates that has something like a 20% increase. Perhaps it is justified, but the immediate headline that goes out—not that great, I realize, but it has been referred to that CSIS is asking for a 20% increase and we really do not have any way of even going into that and knowing what it is. I understand SIRC does not have that opportunity as well. I can understand why they do not want the figures out there, but by the same token I think it would be an easier sell for them if the figures could be explained in some manner other than just on one line.

Mr. Kaplan: I agree with that. I think SIRC should certainly be able to satisfy the committee about that. If they cannot, they should be complaining loudly. The idea of SIRC was that it would be all that Parliament would need to hold the government accountable for the way in which this agency was being operated. If SIRC cannot come to this committee and say that they have reviewed the 20% increase and here is how much they can tell us about it, but for what they cannot put on the table they can assure us that it is money well spent and that it is going to help the organization to do its job more effectively, then something is wrong. I agree.

Mr. Atkinson: Your third point was the RCMP and CSIS overlap. The memorandum of understanding has been worked out between the two agencies. Does that give you any comfort?

Mr. Kaplan: Yes, it is a step in the right direction. I think if it had come out at the beginning, it would have been helpful and maybe some of the problems that arose would not have arisen. I feel also that even with a memorandum, it is a daily judgment call to make decisions on emerging issues about how to divide the responsibility for doing it.

The RCMP is very aggressive, I think. That is one of its admirable qualities. And in the bureaucratic context, you need to have a counterforce to be sure that the other side gets heard.

Mr. Atkinson: In the original putting through of the two acts, you took the option of sending it to a Senate committee and it seems that a lot of their recommendations were listened to. Why was that route taken rather than the usual route of sending it to a parliamentary committee?

[*Translation*]

déjà signalé, je crois que les problèmes relèvent plutôt du mécanisme bureaucratique que du concept défini dans la loi.

M. Atkinson: Vous avez ajouté qu'il n'y avait pas suffisamment d'argent. J'ai peine à le croire—et je suppose que c'est votre position à titre de membre du Comité de la justice—quand je constate qu'à un des crédits des prévisions budgétaires on prévoit une augmentation de quelque 20 p. 100. Peut-être cette augmentation est-elle justifiée, mais la première chose à laquelle on pense—même si c'est peut-être un peu faussé—c'est que le SCRS demande une augmentation de 20 p. 100. Il nous est même impossible de savoir vraiment de quoi il retourne. Les mêmes chances ne sont pas offertes au CSARS. Je comprends pourquoi ils ne veulent pas que les chiffres soient rendus publics, mais je crois qu'ils auraient moins de peine à convaincre les intéressés s'ils pouvaient expliquer plus en détail ces chiffres plutôt que de les présenter sans commentaires.

M. Kaplan: Je suis d'accord avec vous. Je crois que le CSARS devrait pouvoir répondre aux questions de votre Comité là-dessus. Si c'est impossible, il devrait se plaindre. Le CSARS devait être le seul mécanisme dont le Parlement aurait besoin pour exiger que le gouvernement rende des comptes quant aux activités et au fonctionnement du service. Des représentants du CSARS devraient pouvoir venir dire au Comité qu'ils ont étudié cette augmentation de 20 p. 100 et devraient pouvoir vous donner quelques détails. Même s'ils ne pouvaient pas vous renseigner plus à fond, ils pourraient vous dire que cet argent est dépensé pour de bonnes raisons et que ces ressources accrues permettront au service de mieux faire son travail. Si c'est impossible, il y a quelque chose qui cloche. Je le reconnais.

M. Atkinson: Vous avez parlé en troisième lieu du chevauchement des responsabilités de la GRC et du SCRS. Un protocole d'entente a été signé par les deux organismes. Est-ce que cela vous rassure?

M. Kaplan: Oui, c'est un pas dans la bonne direction. Je crois que si ce protocole avait été signé dès le départ, cela aurait été encore plus utile et nous aurait peut-être même permis d'éviter certains des problèmes que nous avons éprouvés. Cependant, même s'il y a un protocole, il faut prendre des décisions tous les jours quant à la façon de répartir les nouvelles tâches.

La GRC est, je crois, très fonceuse. C'est une de ses grandes qualités. Et dans le contexte bureaucratique, vous devez avoir quelque chose qui fait contrepoids, car nous devons assurer que tous les intervenants ont voix au chapitre.

M. Atkinson: Quand les deux lois ont été rédigées, vous avez décidé de renvoyer le texte à un comité sénatorial; il semblerait qu'on a tenu compte d'un bon nombre des recommandations de ce comité. Pourquoi a-t-on renvoyé le texte à ce comité plutôt qu'à un comité parlementaire?

[*Texte*]

• 1135

Mr. Kaplan: When we got into trouble with Bill C-157 we had a Cabinet discussion about whether it would be worthwhile to try to solve the problem at all, whether we might not just be able to come up with a legislative approach we could get through Parliament. We were having a lot of difficulty getting any measures through Parliament. Mr. Trudeau agreed it was important enough and something he wanted to achieve in his term of office and it would be worth trying once more. We took a look at the relative difficulty of approaching the House of Commons with something, compared with the Senate. We thought there would be just a less politicized environment for the discussion. And that turned out to be the case.

You have given me the opportunity to point out something that is not observed very often, that one of the greatest results of the CSIS initiative, the legislation and the separate agency and so on, has been that the political temperature of national security issues has gone down. There is a lot less political ammunition in the area of national security than there used to be.

There is a very simple reason for that. In my day as Solicitor General the credibility of the entire operation rested on the minister. The minister would be asked questions in the House of Commons. He knew what the answer was and he would give it, and people would choose to believe it or not. They knew the minister might be trying to defend the indefensible, he might be trying to cover up something that had not come out yet, he might be trying to put a certain polish on matters that would soon come out, wanting to affect them. People tended to be suspicious because of all of those possible mixed motives. Now the Solicitor General has the very valuable recourse of being able to say, in effect—and he does not even have to do it very often, because everybody knows about this recourse—well, if you do not believe me, if you do not think the government is telling the truth about this or telling the whole truth, or you think it is covering something up, go and ask the review committee. That was never available before.

The public also now knows judges are involved. So if it came out that I was given an authorization to bug the telephone in some parish house or in a pay phone or in a boarding house or something like that and people would wonder why a minister would have authorized something like that, you can now be reassured, because a judge has been brought into the process and the judge was persuaded also that this was a desirable thing to do.

I think this achievement, which is sometimes not recognized, has been very helpful. And the credibility and independence of these other players of course are a very important part of it.

Mr. Atkinson: The other thing that struck me was that the Attorneys General of the provinces were very much

[*Traduction*]

M. Kaplan: Lorsque nous avons éprouvé des problèmes avec le projet de loi C-157, nous avons discuté de la question au Cabinet et nous nous sommes demandé si cela valait la peine d'essayer de régler le problème, s'il ne vaudrait simplement pas mieux trouver un texte législatif qui pourrait être adopté par le Parlement. Nous avions beaucoup de problèmes à faire accepter les textes législatifs par le Parlement. M. Trudeau a décidé que la question était suffisamment importante, et c'était quelque chose qu'il voulait réaliser pendant son mandat. Il a dit que cela valait la peine d'essayer une autre fois. Nous avons comparé la situation à la Chambre et au Sénat et nous avons décidé qu'il serait plus simple d'opter pour le Sénat. Nous pensions que c'était un milieu moins politisé, ce qui faciliterait la discussion. Et nous avions raison.

Vous m'avez donné la chance de signaler quelque chose dont on est rarement conscient, soit que le SCRS, l'adoption de la loi et la constitution du service, ont permis de calmer les tensions politiques entourant la question de la sécurité nationale, où la situation est beaucoup moins explosive aujourd'hui.

Cela s'explique facilement. Lorsque j'étais solliciteur général, la crédibilité de toute cette opération dépendait du ministre. C'est à lui qu'on poserait des questions à la Chambre des communes. Il connaissait la réponse et la donnerait, et les gens décideraient si oui ou non ils devaient le croire. Ils savaient que le ministre essaierait peut-être de défendre quelque chose qu'il était impossible de défendre, qu'il essaierait peut-être de cacher des choses qui n'étaient pas encore connues, qu'il essaierait peut-être de présenter les choses sous un jour différent, tout pour défendre ce projet. Les gens avaient tendance à être méfiants en raison de tous ces motifs qui pouvaient inspirer le ministre. Aujourd'hui, le solliciteur général peut dire—tout compte fait, il n'a pas besoin de le faire souvent, parce que tout le monde le sait—si vous ne me croyez pas, si vous ne croyez pas que le gouvernement dit la vérité là-dessus, ou toute la vérité, si vous pensez qu'on vous cache des choses, demandez au comité de surveillance. On n'avait pas ce recours-là auparavant.

Le public sait également qu'aujourd'hui, les juges jouent un rôle. Ainsi, si on apprenait que j'avais donné l'autorisation d'installer une table d'écoute sur le téléphone d'un presbytère, sur un téléphone payant ou sur celui d'une pension, ou quelque chose du genre, les gens se demanderaient pourquoi un ministre aurait autorisé quelque chose comme cela; mais on peut maintenant vous rassurer: un juge a été saisi de l'affaire et était convaincu également que c'était une chose souhaitable.

Je crois que cette réalisation, dont on est trop rarement conscient, est très importante. Évidemment, il ne faut pas oublier la crédibilité et l'indépendance de tous les intervenants.

M. Atkinson: J'ai été frappé par le fait que les procureurs généraux des provinces s'opposaient

[*Text*]

against this legislation at the time when it was proposed, yet in this review committee I cannot think of an Attorney General who has asked to appear, or even to comment, on the legislation at this time. I find that somewhat unusual.

Mr. Kaplan: It was a time when national security was much more of a political affair than it is today. I am very glad to consider that at least part of that is a result of the thing having worked out to their satisfaction.

Mr. Atkinson: One other question. As you have said, it has settled down in the national security area, and in undertaking this study we can do it in a manner such that we do not have that pressure on us. Is there anything other than the things you have mentioned in your opening statement that we should be considering in that atmosphere for the security intelligence system in Canada?

Mr. Kaplan: There might be a temptation in the absence of certain events that I will come to in a moment, if the temperature has lowered, to try to give the agency more power. Maybe the government could get away with it. Maybe they could get away with reducing some of the safeguards. But I do not think we should do that. I think this is not a time to add to the authority of the national security agency. I would add to its budget, but I do not think any additional intrusive powers of investigation should be given to it.

• 1140

Of course, part of what I am getting at is that the world is cooling off in the area of espionage and sabotage in a way too. I think it can be exaggerated because glasnost and perestroika, if they are the genuine article—and I think they are—and if they work, and I happen to think they will, are still not going to solve all the problems for which a country needs a national security agency. There still are lots of threats to the national security of our country that have to be of concern to us, and I think we should not feel the reducing tension around the world means that national security will not matter any more.

We find, for example, that friendly countries can constitute a threat to the national security of Canada, that our pluralistic society and the number of ethnic communities in this country are sometimes the target. If the government and the apparatus of government is not, these communities are sometimes the target for activities of foreign governments. Finally on that subject, there is the emergence of a whole new set of international illegal organizations of one kind and another, drug organizations and terrorist organizations, and to address them partly you need the police, but partly you need a national security agency.

[*Translation*]

carrément à cette mesure quand le projet de loi a été déposé à la Chambre. Cependant, aucun d'entre eux n'a demandé à être entendu par notre comité d'examen de la loi, ou n'a même fait de commentaires. C'est un peu étonnant.

M. Kaplan: À l'époque, la sécurité nationale était une question beaucoup plus politique. Je suppose que dans une certaine mesure, ils n'ont pas demandé à comparaître parce qu'ils sont heureux de la situation.

M. Atkinson: J'aimerais vous poser une autre question. Comme vous l'avez signalé, dans le domaine de la sécurité nationale, les choses se sont calmées, et nous pouvons maintenant entreprendre notre étude sans que des pressions trop fortes soient exercées sur nous. Outre les choses que vous avez mentionnées dans votre exposé, y a-t-il d'autres questions que nous devrions examiner dans le cadre de notre examen du système de renseignement de sécurité au Canada?

M. Kaplan: Abstraction faite de certains événements dont je vous parlerai dans quelques instants, si les choses se sont calmées, on serait peut-être tenté de donner plus de pouvoir à ce service. Peut-être même que le gouvernement pourrait arriver à le faire accepter. Peut-être pourrait-il même réduire certaines des mesures de protection. Cependant, je ne crois pas qu'il faudrait le faire. Je pense que le moment n'est pas venu de donner davantage de pouvoirs à l'organisme national de sécurité. Il serait bon d'augmenter son budget, mais je ne crois pas nécessaire de lui donner des possibilités d'enquête plus approfondies.

Là où je veux en venir, c'est bien sûr que la situation mondiale est en train de se décanter en matière d'espionnage et de sabotage aussi. On pourrait exagérer les choses parce que la glasnost et la perestroïka, si elles constituent bien un article garanti—ce que je crois—et si elles donnent de bons résultats, et je crois que ce sera le cas, ne vont pas régler tous les problèmes qui font qu'un pays a besoin d'un organisme national de sécurité. Il n'en reste pas moins que nous devons nous préoccuper d'un certain nombre de menaces qui pèsent sur la sécurité nationale de notre pays, et je ne crois pas qu'il faille conclure que, la tension mondiale étant réduite, la sécurité nationale n'aura plus d'importance.

Nous constatons, par exemple, que des pays amis peuvent constituer une menace pour la sécurité nationale du Canada, que notre société pluraliste et les divers groupes ethniques que nous avons dans notre pays constituent parfois un objectif. Si ce n'est pas le gouvernement ni l'appareil gouvernemental qui constituent un objectif, ce sont parfois ces communautés que visent les activités des gouvernements étrangers. Pour en finir avec cette question, nous voyons apparaître tout un nouvel ensemble d'organisations internationales illégales de divers types, organisations en rapport avec la drogue et les organisations terroristes, et la police est en

[*Texte*]

The Chairman: I want to ask our colleague if he feels that giving the power to the Deputy Solicitor General to make the decision, first, would tend to politicize it a little bit more to get back to the same attitude that was in the country and in Parliament prior to CSIS and therefore would upset that delicate balance, and second, would put the Deputy Solicitor General in a different relationship vis-à-vis the others, such as the Commissioner of the RCMP, who are all at deputy minister levels.

Mr. Kaplan: In the structure of the Department of the Solicitor General there are actually four deputy ministers and there are occasionally problems of pecking order. You will find one of your deputies. . . You would think from the outside that the Deputy Solicitor General would be the leading deputy minister or that he would have some ascendancy over the three others who are deputy ministers; that is, the Commissioner of the RCMP, the head of the Parole Board, the head of the Security Intelligence Service now, and the head of the Correctional Service.

It is not that those are relevant to the subject of national security, but I want to make the point that they do not have that kind of ascendancy and that when something is important to one of the agencies they will sometimes try to get around the Deputy Solicitor General, and they occasionally seem to have more clout when they are coming at you. I think the Commissioner of the RCMP holds a very powerful office and he gets the minister's urgent attention. You sometimes feel compelled, as the minister, to make a decision without being able to involve your deputy, and if the statute made it clear about the way the authority goes, I think the Deputy Solicitor General could help the minister enormously to make those tough decisions.

The Chairman: In terms of the perception of political balance, would it tend to politicize the position?

Mr. Kaplan: I do not think of the deputies as being political, and maybe I should. But certainly in that area of the Solicitor General, they tended to be very professional and very much bureaucrats, and I mean that in no pejorative sense at all.

Mr. Wood (Nipissing): I would like to refresh my memory since I have not been here that long. You were the Solicitor General during the time of the McDonald commission. What did the government do after the report was made public back in 1981? Was a security intelligence transition group set up, and who headed it?

• 1145

Mr. Kaplan: Some of the recommendations of the royal commission, if taken a face value, would have obliged us

[*Traduction*]

partie nécessaire pour s'en occuper, mais il faut aussi un organisme national de sécurité.

Le président: J'aimerais demander à notre collègue s'il estime que donner le pouvoir de décision au sous-solliciteur général, pour commencer, ne risque pas de politiser un peu plus cet organisme et de nous ramener à l'état de choses qui existait dans le pays et au Parlement avant la création du SCRS, ce qui compromettrait l'équilibre précaire qui existe, et ensuite ne placerait pas le sous-solliciteur général dans une position différente vis-à-vis des autres responsables, comme par exemple le commissaire de la GRC, qui ont tous rang de sous-ministre.

M. Kaplan: Tel qu'il est actuellement organisé, le ministère du Solliciteur général comporte quatre sous-ministres, et il arrive qu'il y ait des questions de préséance. Vu de l'extérieur, il semblerait que le sous-solliciteur général soit le principal sous-ministre ou du moins qu'il ait une certaine prépondérance sur les trois autres qui sont sous-ministres, à savoir le commissaire de la GRC, le responsable de la Commission des libérations conditionnelles, le responsable du service du renseignement de sécurité maintenant, et le responsable des services correctionnels.

Cela n'a pas de rapport avec la question de la sécurité nationale, mais j'aimerais indiquer qu'ils n'ont pas cette prépondérance et que lorsque quelque chose est important pour l'un de ces organismes, ils vont parfois essayer de contourner le sous-solliciteur général parce qu'il semble qu'ils aient davantage de force en s'adressant à vous. Je pense que le commissaire de la GRC est à la tête d'un bureau très puissant et qu'il obtient l'attention du ministre en cas d'urgence. En tant que ministre, il vous arrive de vous sentir contraint de prendre une décision sans pouvoir permettre à votre sous-ministre d'y prendre part, et si la loi indiquait précisément les pouvoirs, je pense que le sous-solliciteur général pourrait être très utile au ministre lorsqu'il s'agit de prendre ces décisions importantes.

Le président: Pour ce qui est de l'équilibre politique, cela risquerait-il de politiser ce poste?

M. Kaplan: Je ne considère pas les sous-ministres sous l'angle politique, et peut-être le devrais-je. Mais il est clair qu'au ministère du Solliciteur général, ce sont en général des professionnels et des bureaucrates avant tout, et je ne dis pas du tout cela de façon péjorative.

M. Wood (Nipissing): J'aimerais faire un petit retour en arrière, car il n'y a pas très longtemps que je suis ici. Vous étiez solliciteur général au moment de la commission McDonald. Qu'a fait le gouvernement une fois que le rapport a été rendu public en 1981? A-t-on créé un groupe transitoire du renseignement de sécurité, et qui l'a dirigé?

M. Kaplan: Si on les avait suivis à la lettre, certaines recommandations de la Commission royale d'enquête

[*Text*]

to close down the security service. There were findings that certain very routine activities of the security service were unauthorized by law.

I do not want to give a whole lot of examples, but just to make a point, it was said that putting a false licence plate on a car was a violation of the law. When security agents are tailing some spy, they go in a car that belongs to the government. We had established a false insurance company—this was all made public in the McDonald commission report—that issued what looked like an insurance policy that these people could use to get a licence for their car, a false ownership, and so on. If we did not do that we could be putting the lives of our agents in danger, because the spy could find out who was following him and who the car belonged to.

On the police side they were doing exactly the same thing. A person who is set up to go into a drug ring gets a car from the government, and if it has a government licence plate and no insurance or something like that, the guy is not going to be able to do very much on infiltrating a drug ring. So a false identity system was established for that. The McDonald commission said that this was unauthorized by law and it should be stopped.

Well, as soon as we got the report and we went through it and found out the implications of some of these recommendations, I felt justified in delaying making public the report to give us the opportunity to find some way to keep the show on the road. In that interval I was greatly helped by the establishment of this transition group, which was headed by Ted Finn, who eventually became the director. We looked at the recommendations that it seemed to us were... It is one thing to say that something is unauthorized by law, but that is not the same thing as saying it is illegal. There is a very big difference between those two qualifications. We were able to get legal advice that contradicted some of the advice we got from the McDonald commission and just made the tough decision that we would go public and try as quickly as we could to bring ourselves in line with most of the recommendations of the McDonald commission with the ones that we agreed with.

That was some of the energy that covered that period on receipt of the report and on making it public.

Mr. Wood: In your mind, are there any intrusive investigative techniques that should be made available to CSIS? And if so, which ones?

Mr. Kaplan: I do not have any more to suggest. I know that the techniques of the security service are not made public. A lot of the ways they have of getting information about us and about others might surprise people, but they

[*Translation*]

nous auraient obligés à fermer le service de sécurité. D'après certaines conclusions, quelques activités tout à fait courantes du service de sécurité n'étaient pas autorisées pas la loi.

Je vais vous donner quelques exemples sans insister, pour illustrer ce que j'ai dit. On a notamment dit que mettre une fausse plaque d'immatriculation sur une voiture constituait une infraction. Lorsque des agents de sécurité filent une espion, ils se déplacent dans une voiture qui appartient au gouvernement. Nous avons créé une fausse compagnie d'assurance—tout cela a été rendu public par le rapport de la commission McDonald—qui délivrait un document ressemblant à une police d'assurance grâce auquel on pouvait obtenir une plaque d'immatriculation pour la voiture, un faux certificat d'immatriculation pour le véhicule, etc. Si on ne procédait pas de la sorte, on pouvait mettre la vie de nos agents en danger parce que l'espion pouvait arriver à savoir qui le suivait et à qui appartenait la voiture.

La police faisait exactement la même chose. Lorsque quelqu'un doit s'immiscer dans un réseau de drogue, on lui donne une voiture du gouvernement, et si elle porte une plaque d'immatriculation du gouvernement et n'a pas d'assurance, etc, la personne désignée pour cette tâche ne pourra guère s'infiltrer dans le réseau de drogue. C'est donc pour cela qu'on a créé un faux système d'identité. La commission McDonald a indiqué que ce n'était pas autorisé par la loi et qu'il fallait arrêter de procéder de la sorte.

Dès que nous avons eu le rapport, nous l'avons parcouru et nous avons découvert certaines répercussions de ces recommandations. J'ai cru bon de repousser la divulgation du rapport pour permettre de trouver le moyen de continuer à opérer. Dans l'intervalle, la création du groupe de transition m'a beaucoup aidé; il avait à sa tête Ted Finn, qui en est devenu par la suite le directeur. Nous avons étudié les recommandations qui nous semblaient... C'est une chose de dire qu'une certaine opération n'est pas autorisée par la loi, et autre chose de dire qu'elle est illégale. Il y a une très grosse différence entre ces deux expressions. Nous avons obtenu des conseils juridiques qui allaient à l'encontre de ceux donnés par la commission McDonald et nous avons dû prendre la dure décision de rendre le document public et d'essayer de respecter le plus rapidement possible la plupart des recommandations de la commission McDonald que nous avions acceptées.

C'est à cela que nous avons employé nos efforts au moment où nous avons reçu le rapport et où nous l'avons rendu public.

M. Wood: À votre avis, y a-t-il des techniques d'enquête discrètes qui devraient être permises au SCRS? Dans l'affirmative, lesquelles?

M. Kaplan: Je n'en ai pas d'autres à proposer. Je sais que les techniques du service de sécurité ne sont pas rendues publiques. Plusieurs façons d'obtenir des renseignements sur nous ou sur d'autres personnes

[*Texte*]

are not illegal, and I do not think they require special legal authorization to do them.

I know one of the ideas that someone gave you, I have forgotten where this came in your evidence, was that surveillance should be subject to warrant. Again, I ask you to be satisfied that this is being abused, that somehow or other there are abuses there that are not being controlled by the present system, before you go that step of requiring an officer to sit down at his typewriter, type out the thing, and convince his superior about it to get a judicial authorization for it. I know that type of intrusive surveillance activity is controlled within the service. If you have doubts about it, before you recommend something bureaucratic or more paperwork or more appearances before judges, you should look into the question of whether the present system does result in abuses, and real abuses, or whether this is just something hypothetical.

Mr. Wood: I would be interested to know why solicitor-client privileges and medical records were not accorded protection in Bill C-9 from intrusion by CSIS. Should they now be protected, in your view?

• 1150

Mr. Kaplan: It is a tough thing to ask a democrat about that, because I feel that the privileges are justified in general and I certainly would not want to argue in the criminal context that lawyers and doctors should be obliged to give evidence against their clients, which is what we are talking about here.

In the field of national security there are very high stakes, and it sometimes is justified, and can be justified, in getting that kind of information, that the privilege should not be absolute, as it is on the criminal side. If you lose a case then that is one thing, but to lose the country or to put the national security in jeopardy is something that I think is more serious. It is hard to argue against saying let us just exclude that, because there are not concrete examples around of how the nation was saved by access to someone's medical records. But I ask you to look and see if there are abuses of that access before taking it away and if it is worth, at least in principle, having that possibility available for the case when it is needed.

Mr. Wood: I would be interested in why the government in 1983, 1984 rejected the McDonald commission's recommendation to establish an advisory committee or security intelligence, and also the appeals commission and parliamentary oversight committee, in favour of an inspector general.

Mr. Kaplan: I cannot add much to what I have already said about it. I felt that we wanted outside controls. We

[*Traduction*]

pourraient surprendre, mais elles ne sont pas illégales, et je ne crois pas qu'il faille une autorisation légale particulière pour procéder ainsi.

Je sais que quelqu'un a dit, je ne sais plus trop de quel témoignage il s'agissait, que la surveillance devrait être assortie de mandats. Je vous demande de croire que ce point n'est pas respecté, que, d'une manière ou d'une autre, des abus sont perpétrés sans que le système actuel permette de les enrayer, mais je vous demande de réfléchir avant d'exiger d'un agent qu'il dactylographie l'opération prévue afin de convaincre son supérieur d'obtenir l'autorisation judiciaire pour la mettre à exécution. Je sais que ce type d'activité de surveillance indiscrète est soumise à un contrôle au sein du service. Si vous en doutez, avant de recommander une démarche bureaucratique, un travail de paperasserie supplémentaire ou davantage de comparutions devant les juges, il faudrait essayer de voir si le système actuel donne lieu à des abus, et à de véritables abus, ou s'il s'agit uniquement de quelque chose d'hypothétique.

M. Wood: J'aimerais savoir pourquoi les privilèges de l'avocat et de son client ainsi que les dossiers médicaux ne sont pas protégés par le projet de loi C-9, et pourquoi le SCRS peut les obtenir. A votre avis, ne devraient-ils pas être protégés?

M. Kaplan: C'est une chose difficile à demander à un démocrate, car j'estime que ces privilèges sont justifiés de façon générale et je ne suis certainement pas prêt à prétendre que, dans un cas criminel, les avocats et les médecins pourraient être obigés de témoigner contre leurs clients, car c'est bien de cela que nous parlons.

En matière de sécurité nationale, les enjeux sont très élevés, et il est parfois justifié—et il peut être justifié—d'obtenir ce genre de renseignements et d'estimer que ces privilèges ne devraient pas être aussi absolus qu'en matière criminelle. C'est une chose que de perdre un client, mais il est beaucoup plus grave de perdre un pays ou de mettre la sécurité nationale en danger. Il est difficile de donner des arguments contre d'exclusion pure et simple de ce procédé, car il n'existe pas d'exemples concrets prouvant qu'un pays a été sauvé grâce à l'accès aux dossiers médicaux d'une personne. Mais je vous demanderais de vérifier s'il y a des abus dans ce domaine avant de supprimer cette possibilité et de voir s'il ne serait pas justifié, du moins en principe, d'avoir accès à ces documents lorsque la nécessité s'en fait sentir.

M. Wood: J'aimerais savoir pourquoi le gouvernement en 1983, 1984 a rejeté la recommandation de la commission McDonald voulant que l'on crée un comité consultatif sur le renseignement de sécurité, ainsi qu'une commission d'appel et un comité parlementaire de surveillance, et a préféré la création du poste d'inspecteur général.

M. Kaplan: Il n'y a pas grand-chose que je puisse ajouter à ce que j'ai déjà dit. Il m'a semblé qu'il nous

[*Text*]

wanted outside controls that would be visible, that would be credible, that would be at arm's length, and I think that with the much more limited apparatus we put on the table we achieved that.

So the question was if we should go beyond that. I know, as I said, that the commission was very concerned to bring the agency under control, but less experienced than we were with the weight of bureaucracies and how they respond to so much pressure to be accountable. I felt that it would be worth presenting to Parliament a package that seemed to do the job without having all that extra red tape.

Mr. Littlechild (Wetaskiwin): I just want to pursue the last point a bit further. In your opening statements, you referred to control and the fact that you would not like to see overregulation to impede the activity of the service, and I agree with that. But you also said that really the problem in the last five years was not due to a lack of control. Could you expand on that a bit more? What was the cause?

Mr. Kaplan: Bear in mind that the answer I am going to give is a speculation, that I am outside of it the same as you. But what I have seen from my chair—and I do have some insights that come from having been Solicitor General—was that the agencies solved their own problems between themselves rather than being given direction that was disinterested and that the RCMP had a tendency, as any bureaucracy does, to want to retain its authority and that in that dynamic CSIS lost and got off to a bad start, without the money to do a lot of the things it should have been doing and without the backbone to convince someone and to get a decision giving it the kinds of assignments that would have helped it to get through childhood and get rapidly into a kind of a maturity where it could hold its own. It needed more support than it got in that early period.

For example, it was a long time before it got a definition of product. It is a new agency coming along and it provides intelligence to the government. The government should give it some idea of what it wanted, but that came very late. So it was kind of reaching out for self-definition and some independence, and here was the RCMP.

• 1155

A couple of these issues surfaced. I could give an example that related to a debate over data and sources that took place inside my ministry, although it is not a Cabinet secret, wherein members of the RCMP were saying that if the new service was established it was not going to get their files, because those files belonged to the RCMP. So an intelligence agency would be starting up with no data base.

[*Translation*]

fallait un contrôle extérieur. Nous voulions un contrôle extérieur qui soit visible, crédible indépendant, et je crois que c'est ce que nous avons obtenu avec le système restreint que nous avons proposé.

Restait à savoir s'il fallait aller plus loin. Je sais, comme je l'ai déjà dit, que la Commission voulait placer l'organisme sous contrôle, mais qu'elle connaissait bien moins que nous le poids de la bureaucratie et sa capacité de réagir à de telles pressions visant à ce qu'elle rende des comptes. Il m'a semblé justifié de présenter au Parlement un système permettant de faire ce travail tout en évitant une paperasserie supplémentaire.

M. Littlechild (Wetaskiwin): J'aimerais revenir sur cette dernière question. Dans vos déclarations préliminaires, vous parliez du contrôle et vous disiez que vous ne voudriez pas que la réglementation soit trop importante et qu'elle empêche le service de fonctionner; et je suis d'accord avec cela. Mais vous avez également dit que le problème n'était pas dû en réalité au cours des cinq dernières années à une absence de contrôle. Pourriez-vous nous en dire plus? Quelle était la cause?

M. Kaplan: Je vous demanderais de considérer la réponse que je vais vous donner comme une simple spéculation et de vous rappeler que je suis en dehors du système comme vous-même. D'après ce que je vois de ma position actuelle—et je dois dire qu'il y a certaines choses que je comprends parce que j'ai été solliciteur général—les organismes semblent régler leurs propres problèmes eux-mêmes au lieu de recevoir des instructions désintéressées; la GRC a tendance, comme tout système bureaucratique, à vouloir garder ses pouvoirs; et de ce fait, le SCRS a été perdant et a mal commencé, n'ayant pas l'argent nécessaire pour faire un certain nombre de choses qu'il aurait dû faire et n'ayant pas la capacité de convaincre les responsables de prendre la décision de lui donner les missions qui lui auraient permis de sortir de l'enfance et d'arriver rapidement à la maturité pour voler de ses propres ailes. Il avait besoin davantage d'aide qu'il n'en a eu au cours de cette période de démarrage.

Par exemple, il a fallu attendre longtemps pour que l'on définisse ce nouveau produit. Il s'agissait d'un nouvel organisme que l'on mettait en place et qui offrait des services de renseignement au gouvernement. Le gouvernement aurait dû lui dire ce qu'il voulait, mais c'est venu très tard. Il essayait donc de se définir et d'acquérir une certaine indépendance; mais il y avait la GRC.

Certains problèmes sont vite apparus. Je pourrais vous donner un exemple portant sur le débat qui a eu lieu au sein de mon ministère au sujet des données et des sources de renseignement, et ce n'est pas un secret du Cabinet; les responsables de la GRC disaient que si l'on créait ce nouveau service, il ne pourrait pas disposer de leurs dossiers parce qu'ils appartenaient à la GRC. Il fallait donc que le service de renseignement commence sans base de données.

[*Texte*]

The same situation occurred with respect to sources. The RCMP would say that individuals who come forward at great risk to themselve, usually for money, to give information to the RCMP have identified themselves because they trust the RCMP and why should they trust this new agency. So the RCMP was not going to send a source—let us say he is a waiter who works in some embassy and is giving information to the RCMP Security Service—or provide this waiter's name to the new agency, because he is taking certain risks and they would not want him to be put in that situation.

That view turns out to be baloney, because when you look at the actual relationship, the waiter in this hypothetical example has a handler who is a member of the RCMP Security Service and if his handler is employed by the new agency, the confidence of this source will move with him. But in case after case the RCMP would be able to keep the new agency from obtaining the large and independent resource base it needed.

The same thing applies to contacts with the Winnipeg or Toronto police departments. The RCMP would say that they have the relationship with those police departments, so that if the new agency needs to know anything about that diplomat's car that was broken into, which I used as an example before, it would have to come to the RCMP, who will approach the Winnipeg police department and obtain that information, because the RCMP has the relationship of confidence with Winnipeg.

Once again, that is an example of CSIS not getting into the saddle to do the job I feel it can do and will eventually start to do.

Mr. Littlechild: I want to inquire further on the financial aspect of CSIS, but before I do, I want to put a question to you as to your view on whether CSIS should remain a civilian body or should return to the RCMP.

Mr. Kaplan: Civilianization has added a very important quality to CSIS, which tries to bring in more civilian personnel over the years. The security service was not very successful at doing so when it was within the RCMP. I hope and believe that they are doing better now. These would be good questions to ask the director of CSIS when he appears.

The McDonald commission was unduly negative about police officers, who were characterized as horsemen and so on by the commission, in a way that I do not think they deserve. Some of the best analytical work is done by people who have had police training.

But civilians bring a lot of extra skills and also make the organization's image a different one from that of a police organization. The functions of CSIS are so different

[*Traduction*]

Il en a été de même pour les sources de renseignement. La GRC a indiqué que ceux qui venaient la trouver en prenant des risques, généralement en échange d'argent, pour lui donner des renseignements s'étaient présentés à elle parce qu'ils respectaient la GRC. Pourquoi devraient-ils faire confiance à ce nouvel organisme? La GRC n'allait donc pas envoyer une source—disons par exemple un maître d'hôtel qui travaille dans une ambassade et qui donne des renseignements au service du renseignement de la GRC—ou fournir le nom du maître d'hôtel au nouvel organisme, parce qu'il prend des risques et que la GRC ne veut pas le mettre dans une situation difficile.

Ce point de vue s'avère ridicule lorsque vous considérez la relation qui existe effectivement entre le maître d'hôtel, dans cet exemple hypothétique, et l'agent du service de sécurité de la GRC, avec lequel il est en rapport, si celui-ci est employé par le nouvel organisme, la confiance que lui accorde cette source le suivra. Mais pour chaque affaire qui se succède, la GRC pourrait empêcher le nouvel organisme d'obtenir la base de ressources importantes et indépendantes dont elle avait besoin.

Il en va de même pour les contacts avec le service de police de Winnipeg ou de Toronto. La GRC allait dire qu'elle était en rapport avec ces services de police, que si le nouvel organisme avait besoin d'avoir des renseignements sur l'effraction commise sur la voiture d'un diplomate, exemple que j'ai déjà donné, il lui faudrait venir trouver la GRC, qui s'adresserait au service de police de Winnipeg afin d'obtenir les renseignements parce que la GRC avait une relation de confiance avec le service de police de Winnipeg.

C'est un nouvel exemple qui montre que le SCRS n'a pas les moyens de faire le travail qu'il est capable d'effectuer, à mon avis, et qu'il pourra commencer à faire par la suite.

M. Littlechild: J'aimerais en connaître davantage sur l'aspect financier du SCRS, mais auparavant, j'aimerais vous demander si vous estimez que le SCRS devrait rester un organisme civil ou revenir dans le giron de la GRC.

M. Kaplan: Le fait qu'il s'agisse d'un organisme civil a ajouté une qualité très importante au SCRS, qui s'efforce d'obtenir de plus en plus de personnel civil. Lorsqu'il faisait partie de la GRC, le service de renseignement n'y parvenait guère. Je crois que, de ce côté-là, les choses se passent mieux maintenant. Ce serait des questions intéressantes à poser au directeur du SCRS lorsqu'il comparaîtra.

La commission McDonald a été injustement négative à l'égard des agents de police, qu'elle a traités de cavaliers, etc., ce qui n'était pas mérité. Certaines des meilleures analyses viennent de personnes ayant reçu une formation policière.

Mais les civils apportent avec eux un grand nombre de compétences supplémentaires et, grâce à eux, l'image de marque de l'organisation n'est pas la même que celle d'un

[*Text*]

that the difference in image is desirable. So I would like to see civilianization continue.

Mr. Littlechild: In terms of powers, would you grant CSIS more power as an agency, assuming it continues? Or would you leave the relationship as it currently exists, between CSIS and the RCMP, in which one agency collects the intelligence and one does the enforcing?

Mr. Kaplan: I might be inclined to review how much work on the ground is being done by CSIS in planting bugs and so on and how much they rely on the police. That would be an interesting area of inquiry, but I do not think it would take legislative change. It would be good to know that CSIS the capability to take real actions on its own without having to rely on another agency in every case.

Mr. Littlechild: I want to return to the financial aspects. You mentioned a couple of times in your introductory statement, if I recall correctly, that not giving CSIS their own building was a mistake. Why do you feel that way? What would make it better if they did have their own building?

• 1200

Mr. Kaplan: In general it does not matter. A building is just a building. But because probably even at this point. . . In fact, I would be interested in the answer to this question. I would not be surprised if there are more CSIS people in the RCMP building than out of it. When you reflect on that and think of what that must mean about the relationship between the two agencies, it would not matter if they had not had a history of being the same organization. But the fact that they were makes it just that much harder for CSIS to begin to come into itself and to develop what you would call its own internal political structure, which every organization needs—its own character. I think once you have decided to separate it and have good reasons for wanting it to be separate you reinforce that in physical ways and with budgets. That is the story of bureaucracy and how you do get them going.

Mr. Littlechild: Again to tap into the benefit of your experience in the past, during your time as minister, what were the national security priorities? I know you mentioned earlier that in your view the political temperature has gone down considerably now. What were the national security priorities in your time, and what do you think they will be in the 1990s, if there is a difference?

Mr. Kaplan: I regret to say that the most rapidly developing one during my four years continues to be

[*Translation*]

corps de police. Les fonctions du SCRS sont si différentes qu'elles justifient cette image de marque différente. Je serais donc favorable au maintien du caractère civil de l'organisation.

M. Littlechild: Pour ce qui est des pouvoirs, accorderiez-vous au SCRS davantage de pouvoir, en tant qu'organisme, en admettant qu'il continue à exister? Ou maintiendriez-vous le système actuel pour le SCRS et la GRC, selon lequel un organisme recueille les renseignements et l'autre est chargé de l'application de la loi?

M. Kaplan: Je serais tenté d'essayer de voir quel travail est fait sur le terrain par le SCRS, pour ce qui est de placer des micros ou autre, et dans quelle mesure il compte sur la police. Il serait intéressant d'étudier la question, mais je ne pense pas qu'il faille pour cela une modification de la loi. Il serait bon de savoir que le SCRS peut agir véritablement de son propre chef sans avoir à compter sur un autre organisme dans tous les cas.

M. Littlechild: J'aimerais revenir à la question financière. Vous avez dit à plusieurs reprises dans vos déclarations préliminaires, si j'ai bonne mémoire, que cela avait été une erreur que de ne pas accorder au SCRS ses propres bâtiments. Pourquoi êtes-vous de cet avis? En quoi le fait d'avoir ses propres bâtiments améliorerait-il la situation?

M. Kaplan: En général cela n'a pas d'importance. Un bâtiment n'est qu'un bâtiment. Parce que même à ce stade sans doute. . . En réalité, j'aimerais connaître la réponse à cette question. Je ne serais pas surpris d'apprendre qu'il y a davantage d'agents du SCRS dans le bâtiment de la GRC qu'à l'extérieur. Lorsque vous y réfléchissez et que vous essayez de voir ce que cela veut dire pour les relations des deux organismes, cela n'aurait guère d'importance si ces deux services n'avaient pas fait partie de la même organisation. Mais parce que cela a été le cas, il est beaucoup plus difficile pour le SCRS de se distinguer et de mettre sur pied sa propre structure politique interne, ce qui est nécessaire à chaque organisation, de se doter de son propre caractère. Il me semble que si l'on a décidé de séparer les services et si l'on a de bonnes raisons de vouloir qu'ils soient séparés, il est bon de confirmer cela sur le plan matériel et financier. C'est ainsi que va la bureaucratie et c'est ainsi qu'elle démarre.

M. Littlechild: Pour profiter encore une fois de votre expérience passée, quand vous étiez ministre, quelles étaient les priorités en matière de sécurité nationale? Je sais que vous avez dit il y a quelques minutes que la situation politique s'était considérablement décantée. Quelles étaient les priorités en matière de sécurité nationale à votre époque, et que pensez-vous qu'elles doivent être dans les années 1990? Doit-il y avoir une différence?

M. Kaplan: Je regrette de devoir vous dire que la priorité qui a pris la plus grande importance au cours de

[*Texte*]

probably the main one now, and that is international terrorism. The intelligence a security agency can bring to the government to assist it in that area will continue to be the most important.

I also think the pluralism of Canada does give us some vulnerabilities on the national security front that are exploited from outside our borders in ways that are covert, if not illegal. I hope they will not become more and more serious. I know it must be very tempting to foreign governments who want to sell a point of view to use the special access they have to Canada, or they think they have, through a community who they are friendly with or unfriendly with but whom they can try to influence. That is a growing phenomenon in Canada, or I have the impression it is. So to me that is another priority.

There will probably not be as much threat against government apparatus as such as there is in the 19th century book about national security. I do not think there will be Russian spies wanting to get the flight plans of NATO from Ottawa or something like that. That kind of thing, which was important in a Cold War context, will be less important.

Related to that is that an awful lot of government-sponsored commercial espionage by foreign governments is tied quite a lot to the Cold War. A lot of the material we have in Canada that is American technology that we protect with our national security apparatus because of the Cold War environment, and that to get for our own use we have had to agree with the Americans, to whom it belongs, to protect from going over to eastern European countries. But glasnost and perestroika are ending that, and as I say, I have confidence eventually they will end it. So not only will political espionage go down but economic espionage will go down also, because of that relationship.

Mr. Littlechild: At least in some quarters there is a suspicion that the whole move now, and the changes that are going about so rapidly, should be a cause for concern that you get lulled into a false complacency or false situation. In view of what is happening in the east especially, would you have any comments on that?

• 1205

Mr. Kaplan: Again, here we are talking about foreign policy, and I do not have that much additional expertise as a result of having been the Solicitor General. But I think we have to be realistic about it. It would certainly be hard for eastern Europe to restore the discredited structures that depended on faith in communism and belief in totalitarian leadership and so on. Maybe the arrangements they have now will not work for them. It

[*Traduction*]

mes quatre années dans le service reste sans doute la principale priorité à l'heure actuelle; je veux parler du terrorisme international. Les renseignements qu'un organisme de sécurité peut apporter à un gouvernement pour l'aider dans ce domaine, continueront à être les plus importants.

Je crois aussi que notre société pluraliste canadienne nous rend quelque peu vulnérable en matière de sécurité nationale et que cette situation est exploitée à l'extérieur de nos frontières de façon cachée, voire illégale. J'espère que les choses ne vont pas empirer. Je sais qu'il peut être très tentant pour des gouvernements étrangers qui veulent faire valoir leur point de vue d'avoir recours à l'accès particulier qu'ils ont au Canada, ou qu'ils croient avoir, en passant par une communauté avec laquelle ils sont en bons ou en mauvais termes, mais qu'ils peuvent essayer d'influencer. C'est un phénomène qui prend de l'ampleur au Canada, c'est du moins mon impression. Cela me semble donc être une autre priorité.

Il n'y aura sans doute pas autant de menaces qui s'adresseront à l'appareil gouvernemental proprement dit, comme c'était le cas dans le compte rendu sur la sécurité nationale au XIXe siècle. Je ne crois pas que des espions russes tentent d'obtenir les plans de vol de l'OTAN à partir d'Ottawa ou d'autres choses de ce genre. Ce qui était important au moment de la guerre froide, le sera moins désormais.

Mais il faut dire qu'une bonne part de l'espionnage commercial parrainé par les gouvernements étrangers a d'importants liens avec la guerre froide. Nous avons au Canada du matériel, qui est de la technologie américaine, que nous protégeons avec notre système de sécurité nationale à cause de la guerre froide, et pour lequel nous avons dû nous entendre avec les Américains pour pouvoir l'utiliser, puisque c'est à eux qu'il appartient; il faut donc éviter qu'il aille aux pays de l'Europe de l'Est. Mais cette situation est en train de changer, comme je l'ai déjà dit, grâce à la glasnost et à la perestroika; je crois que cet état de choses va disparaître. Du fait de ce lien, l'espionnage économique qui est lié à l'espionnage politique va diminuer parallèlement.

M. Littlechild: On craint, du moins dans certains milieux, que cette évolution actuelle et les changements rapides qui se produisent, soient source d'inquiétude, car vous pourriez vous laisser aller à une béatitude dangereuse, à une fausse situation. Étant donné ce qui se produit à l'Est plus particulièrement, auriez-vous des remarques à faire à ce sujet?

M. Kaplan: Là encore, nous parlons de politique étrangère, et je n'ai guère plus d'expérience en la matière du fait que j'ai été solliciteur général. Mais je crois qu'il faut être réaliste. Il va sans doute être difficile à l'Europe de l'Est de redonner du crédit à l'organisation qui dépendait de la foi dans le communisme et dans une direction totalitaire. Il se peut que les arrangements qui ont été faits ne donnent rien. La bonne volonté seule ne

[*Text*]

takes more than just good will to make a democracy function; you need some institutions and you need realistic goals in the society and so on, and these things may not come. But I do not think eastern Europe and the Soviet Union can ever be the kind of threat to us that depended on the loyalty they had of millions and millions of people and the power they had over them. Those will not come back.

On the other hand, people will remember—I remember it only from history, but recent history—the Weimar Republic, which was just a big debating society that permitted Fascists to take over again. You cannot be complacent in that sense. But I think we should be optimistic about it and we should continue to try to make a contribution to it.

The Chairman: Mr. Kaplan, if you were doing it again, would you include the Inspector General as an institution?

Mr. Kaplan: I feel the Inspector General is a useful arm for SIRC. I do not think it comes out exactly that way in the statute, as I read it. One of the recommendations I made somewhere else—perhaps I should have made it here—was that I think the SIRC people should become full-time people. I think the structure is all right, but if they were giving full time to it, I think they would have a little more credibility than they do as part-timers. I thought it might be a good time to move toward having them on full-time. The longer they spend every day or every week working on the job, the more the Inspector General becomes really their tool, because he is a full-time person, and if they are also full-time people, then they will be up to speed with him pretty well all along.

I think my answer to whether the Inspector General's role could be diminished would be that, if you would like to see the SIRC people become full-time people, if you could get people Canadians respected and so on who would put their full time on it, then perhaps you could reduce the Office of the Inspector General to something not even recognized by statute, but just an official within the agency. As long as they continue to be part-time, I think the Inspector General should be recognized in the legislation.

The Chairman: Do you not feel that if SIRC members were full-time they would tend to become co-opted into the institution as a whole?

Mr. Kaplan: It is a risk. I have to admit there is a risk of that, but I do not know why it would be larger if they were full-time. It is a continuing risk that the SIRC will be co-opted in a number of ways. They could be co-opted by the director, and that would be so easy to do. He could come and say, look, we are looking at this new operation, and I am so uncertain about the right thing to do that I would like to get your advice. He could raise it with them, get their advice, go out and do it, and then there is no more review because he has them co-opted. They cannot very well, after being consulted and giving advice, review

[*Translation*]

suffit pas pour lancer le processus démocratique; il faut des institutions, des objectifs réalistes pour la société, etc.; et ce n'est pas sûr qu'on y arrive. Mais je ne crois pas que l'Europe de l'Est et l'Union soviétique puissent désormais représenter pour nous la menace qu'elles constituaient lorsqu'elles s'appuyaient sur la loyauté de millions et de millions de gens et sur la sujétion dans laquelle elles les maintenaient. Cette situation ne saurait se reproduire.

Par ailleurs, on se souviendra—et c'est de l'histoire, et de l'histoire récente dont je me souviens—de la République de Weimar où l'on discutait de tout, ce qui a permis aux facistes de reprendre le pouvoir. Il est impossible de se laisser aller au contentement de soi. Mais je crois que nous devrions être optimistes et que nous devrions tenter de soutenir ce phénomène.

Le président: Monsieur Kaplan, si c'était à refaire, donneriez-vous à l'inspecteur général un caractère institutionnel?

M. Kaplan: J'estime que l'inspecteur général est un élément utile du CSARS. Après avoir lu la loi, je ne crois pas que ce soit le cas dans les textes. L'une des recommandations que j'ai faite par ailleurs—peut-être aurais-je dû la faire ici—c'est que les employés du CSARS travaillent à plein temps. Je crois que l'organisation est bien pensée, mais si on leur permettait de travailler à plein temps, on leur accorderait une plus grande crédibilité qu'à des gens qui travaillent à temps partiel. Je crois que le moment est venu de leur accorder le plein temps. Plus ils travaillent, chaque jour et chaque semaine, plus l'inspecteur général devient un véritable instrument pour eux, car il travaille à temps plein, et si c'est également leur cas, ils pourront le suivre.

Quant à savoir s'il faut diminuer le rôle de l'inspecteur général, je dirai que, si l'on faisait des employés du CSARS des personnes travaillant à plein temps, si l'on pouvait obtenir des gens que les Canadiens respectent et qui puissent consacrer tout leur temps à ce travail, peut-être serait-il possible de réduire le poste de l'inspecteur général à un rang qui ne serait même pas indiqué dans la loi, au rang de simple responsable au sein de l'organisme. Tant que ces personnes travaillent à temps partiel, je crois que l'inspecteur général doit figurer dans la loi.

Le président: Ne pensez-vous pas que si les membres du CSARS étaient employés à plein temps, ils auraient tendance à procéder par cooptation dans l'ensemble?

M. Kaplan: C'est un risque. J'admets que cela risque de se produire, mais pourquoi ce risque serait-il plus important s'ils travaillaient à plein temps. Il y a un risque permanent que le CSARS procède par cooptation de différentes manières. Ils pourraient être cooptés par le directeur, et ce serait très facile à faire. Il pourrait venir vous parler d'une nouvelle opération, disant qu'il ne sait pas trop ce qu'il faut faire et qu'il aimerait avoir votre avis. Il pourrait leur soumettre le problème, obtenir leur avis, le suivre et il n'y aurait pas d'autre examen étant donné qu'il les a cooptés. Il n'est guère possible

[*Texte*]

it objectively. So it is important in relation to the director that SIRC stays outside of it.

They can also be co-opted by the government. The government has something at stake in the way the security service operates too. That was my concern about Mr. Bassett, but I have a feeling that Mr. Bassett's proven independence may one day surprise the government itself. Mr. Bassett stood up to John Diefenbaker—I remember this quite well, because I am from Toronto—at a time when Diefenbaker felt he could absolutely count on him. If Mr. Mulroney is counting on John Bassett, or thinks that he can at some point or other, I think Mr. Bassett's character and track record are such that he would stand up there.

• 1210

I guess another kind of co-option than can happen is that the members of SIRC can be co-opted in relation to each other. They should not do that either; they should remember that they have each been picked for a different reason and that they should be independent in their work together. Co-option is a big problem in a review agency. I do not think anyone has any reason to be suspicious that co-option has occurred in SIRC, but it is a possibility.

The Chairman: I agree with you on that concept. That is where this question of consulting has a problem for me, because if you consult too much between parties, then you might have co-opting within the parties. I tend to feel very strongly that the NDP member should be independent and the Liberal member should be independent, and they decide who that member should be. There should be no consultation with the Prime Minister or anybody else. I feel fairly strongly about that.

Mr. Kaplan: I guess the ultimate answer to co-option is to have parliamentary oversight. The credibility of the system of control which I recommended—it has been in effect now for the last five years—depends on SIRC not being co-opted, in any of the three ways I have described, and on its non-co-option being an evident fact which any interested Canadian can see.

If SIRC cannot be trusted to be independent and if it starts to play ball with one of the other players in the national security area, then the matter would have to come back to Parliament. For the reasons I gave in my testimony before the committee a few Parliaments ago when we established this, I think parliamentary oversight is bound to be less intense than SIRC's oversight. You just cannot ask Members of Parliament to keep the secrets that they would have to keep to provide true oversight of SIRC. It is incompatible with their job of being a Member of Parliament. Members of Parliament should not keep any secrets. In an ideal situation your job is to get the information that you get and use it to hold the government to account.

[*Traduction*]

d'examiner quelque chose objectivement lorsqu'on a été consulté et qu'on a donné son avis. Il est donc important pour le directeur que le CSARS reste en dehors.

Ils peuvent aussi être cooptés par le gouvernement. Le gouvernement est concerné par la façon dont le service de sécurité fonctionne également. C'est un peu ce que je craignais au sujet de M. Bassett, mais j'ai l'impression que l'indépendance dont il a su faire preuve pourrait un jour surprendre le gouvernement lui-même. M. Bassett s'est opposé à John Diefenbaker—je m'en souviens très bien parce que je viens de Toronto—à une époque où Diefenbaker estimait qu'il pouvait absolument compter sur lui. Si M. Mulroney compte sur John Bassett ou pense qu'il pourra à un moment ou à un autre compter sur lui, je crois que la personnalité et les antécédents de M. Bassett peuvent laisser prévoir qu'il va résister.

Je crois qu'il y a un autre type de cooption qui pourrait se produire: les membres du CSARS pourraient se coopter les uns les autres. Ce ne devrait pas être le cas; ils devraient savoir qu'ils ont été choisis chacun pour une raison différente et qu'ils devraient être indépendants les uns des autres dans leur travail commun. La cooptation est un très gros problème dans un organisme de contrôle. Je ne crois pas que l'on ait des raisons de penser qu'il y a eu cooptation au CSARS, mais c'est une possibilité.

Le président: Mais l'idée est là. C'est le problème que pose la consultation, car si l'on se consulte trop entre partis, il pourrait y avoir cooptation au sein des partis. Je suis très favorable à ce que le représentant du NPD reste indépendant, le représentant du Parti libéral reste indépendant, et qu'ils décident eux-mêmes du représentant qu'ils vont choisir. Il ne devrait pas y avoir de consultation avec le premier ministre ni avec personne d'autre. J'en suis tout à fait convaincu.

M. Kaplan: Je crois que la solution pour cette cooptation serait un contrôle parlementaire. La crédibilité du système de contrôle que j'ai recommandé—et il existe maintenant depuis cinq ans—dépend du fait que le CSARS ne soit pas coopté, d'aucune des trois manières que j'ai citées, et du fait que cette absence de cooptation soit évidente pour tous les Canadiens intéressés.

Si l'on est pas sûr de l'indépendance du CSARS et s'il commence à y avoir des échanges entre les différents intervenants dans le domaine de la sécurité nationale, la question devra être soumise au Parlement. Pour les raisons que j'ai données dans mon témoignage devant le Comité, il y a quelques législatures, lorsque le système a été créé, je pense que le contrôle parlementaire a de fortes chances d'être moins excessif que celui du CSARS. On ne peut pas demander aux députés de garder les secrets qu'ils auraient à garder pour procéder à un contrôle véritable du CSARS. Cela est incompatible avec leur mandat de député. De façon idéale, votre travail consiste à obtenir les renseignements que vous recherchez et à les utiliser pour demander au gouvernement de rendre des comptes.

[*Text*]

This agency has secrets, and if they are made public it cannot do its job. So you try to compromise, somehow or other find a way in which it can be reviewed and held accountable without Members of Parliament having to get involved in the daily operations of national security. So I do not think parliamentary oversight is nearly as good an option. But my observation depends on having a SIRC whose independence and whose credibility and non-co-option is patent.

The Chairman: I think it is unfair to make a decision at this moment. However, I think the committee based on our evidence is tending to the belief that the five-year review is a sort of Damocles sword over all of the institutional players. If things get out of whack, the five-year review is a good place for that to come out, for a committee to be able to recommend to our colleagues to make changes in it.

Mr. Kaplan: Make it 10 and you have a deal.

Mr. Brewin: I find offensive the thought that a Cabinet minister can be trusted but a Member of Parliament cannot be. Other jurisdictions have solved this problem of trusting elected officials with the responsibility—

Mr. Kaplan: I will tell you the reason why: a Cabinet minister is sworn to secrecy and a Member of Parliament is the opposite.

Mr. Brewin: We could get into a long argument about it, but we need not, because there are other issues I want to deal with. But you made an observation and I wanted to challenge it. It just seems to me that—

Mr. Kaplan: They have a different job. It is not that they cannot be trusted. Their job is to blow the whistle. It is not their job to make the agency work.

Mr. Brewin: I would have a broader view of the job of a Member of Parliament than simply blowing the whistle on the government. First of all, government members have their responsibility, opposition members may see it a little differently. I know you have some colleagues who probably have that very narrow view of their responsibilities, but it seems to me Members of Parliament have a job in reviewing legislation. They have a job in accountability for how money is spent. It seems possible that we could develop systems for Members of Parliament to do those other jobs very well, to oversee the government.

• 1215

Your position seems to be: just trust us and the public should trust us. It seems to me if CSIS has a problem of being underfunded, if it has a problem with its public image, if it has a problem of scepticism, in part it is because of the cult of secrecy you are reinforcing. Other societies have managed to bring the spies in from the cold

[*Translation*]

Le travail de l'organisme comporte des secrets, et s'ils sont rendus publics, il ne peut plus faire son travail. Il faut donc essayer de faire des compromis, de trouver une manière de faire vérifier ce travail pour qu'il en assume la responsabilité sans que les députés aient à intervenir dans les opérations courantes de sécurité nationale. Je ne pense donc pas que le contrôle parlementaire soit une aussi bonne solution. Mais il faut pour cela que le CSARS montre clairement son indépendance, sa crédibilité et l'absence de cooptation.

Le président: Je pense qu'il est injuste de prendre une décision à ce stade. Cependant, j'estime que le Comité a tendance à penser, sur la foi de votre témoignage, que l'examen quinquennal constitue une sorte d'épée de Damoclès suspendue au-dessus des responsables du service. Si quelque chose se détraque, l'examen quinquennal va permettre de le montrer, et un comité pourra recommander à nos collègues de procéder aux changements nécessaires.

M. Kaplan: Entendons-nous plutôt sur un examen décennal.

M. Brewin: Je trouve insultant qu'on fasse confiance à un ministre et pas à un député. D'autres juridictions ont résolu le problème de la confiance accordée aux responsables élus en leur donnant la responsabilité—

M. Kaplan: Je vais vous dire pourquoi: un ministre promet le secret, alors qu'un député fait tout le contraire.

M. Brewin: Nous pourrions en débattre longuement, mais ce n'est pas nécessaire, car j'aimerais aborder d'autres questions. Mais vous aviez fait une observation, et je voulais la contester. Il me semble simplement que—

M. Kaplan: Leur travail n'est pas le même. Ce n'est pas que l'on ne puisse pas leur faire confiance. Leur travail consiste à donner l'alarme. Ils n'ont pas à faire fonctionner le service.

M. Brewin: Mon idée du travail du député va plus loin que de donner l'alarme au gouvernement. Tout d'abord, les membres du gouvernement ont leur propre responsabilité, les membres de l'opposition voient peut-être les choses un peu différemment. Je sais que certains de vos collègues ont sans doute cette vue étroite de leurs responsabilités, mais il me semble que les députés ont le devoir d'examiner la législation. Ils ont comme tâche de rendre compte des sommes dépensées. Il pourrait être possible de mettre au point des systèmes permettant aux députés d'effectuer ces autres tâches, de contrôler le gouvernement.

Selon vous, nous devrions nous contenter de vous faire confiance, et le public devrait en faire autant. Il me semble que si le SCRS a un problème parce que les fonds dont il dispose sont insuffisants, il en a également un à cause de ce qu'il représente aux yeux du public, à cause du scepticisme qu'il inspire, ce qui est partiellement dû

[*Texte*]

and have them more publically accountable, and we should be able to develop the same things as—

Mr. Kaplan: Let me give you an example. This goes back a bit in time, but if we persuade the Americans to bring a spy, a member of the KGB who has come to confide in the FBI or even the CIA, up to Montreal so we can interview him for a couple of days, do you think the Members of Parliament should be told about that?

Mr. Brewin: I would want to know the situation—

Mr. Kaplan: Why?

Mr. Brewin: On the face of it, just on that example, it may not be necessary for Members of Parliament to know that. It may not be necessary for Members of Parliament to know the identity.

Mr. Kaplan: Who decides whether they should know it or not? A minister should know about it because this person is coming in. How do you comply with the immigration laws and so on? It is a different job, John, and I just cannot see how you can seriously argue that a Member of Parliament. . . First of all, if every Member of Parliament were going to be told that, do you think the Americans would bring him up?

Mr. Brewin: If members of the British Parliament, at the height of the Second World War, could have secret sessions in which they were told what was happening, then at least a committee of this Parliament can be told sufficient for it to do its job in terms of vetting public. . . For example, you just told us that CSIS were in the RCMP building. That is the first I had heard of that and I imagine it is the first that most other members of this committee had heard of that. That simple piece of information is not really revolutionary, but it is something that until now has been withheld from this committee, both privately and publicly. So it is absurd what is going on.

We have a jump in CSIS spending from $159 million to $189 million without any basis for that, and meanwhile other institutions in this country, women's groups, native groups and others, are having their funding cut—native groups, ironically, by almost exactly the same number of dollars that CSIS is going up—and we do not have any explanation, either privately or publically, as to the justification—

Mr. Kaplan: Perhaps I could deal with that for a moment. I do not want to slow you down and I am sorry you came back from your other meeting.

[*Traduction*]

au culte du secret que vous êtes en train de renforcer. D'autres sociétés ont pourtant réussi à faire venir des espions du froid et à les exposer publiquement; je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions faire les mêmes choses que—

M. Kaplan: Permettez-moi de vous donner un exemple. Cela nous ramène en arrière, mais supposons que nous persuadions les Américains d'amener à Montréal un membre du KGB qui est venu se confesser au FBI ou même à la CIA, pour que nous puissions l'interroger pendant un jour ou deux, pensez-vous que les députés devraient en être informés?

M. Brewin: J'aimerais connaître ce dont il retourne—

M. Kaplan: Pourquoi?

M. Brewin: Au premier abord, dans le cas que vous venez de citer, il n'est peut-être pas nécessaire que les députés soient informés ou qu'ils connaissent l'identité de votre espion.

M. Kaplan: Qui décide? Un ministre devrait être informé de sa venue au Canada. Mais comment observer les lois relatives à l'immigration, et tout le reste? Il s'agit-là d'une activité tout à fait différente, John, et je ne vois vraiment pas comment vous pouvez soutenir qu'un député. . . Pour commencer, si tous les députés en étaient informés, croyez-vous vraiment que les Américains amèneraient cet espion ici?

M. Brewin: Si les députés britanniques, en plein milieu de la Seconde Guerre mondiale, pouvaient assister à des séances secrètes au cours desquelles on les informait de ce qui se passait, il me semble qu'on pourrait en dire suffisamment à un comité parlementaire pour qu'il puisse trancher en ce qui concerne le public. . . Par exemple, vous venez de nous dire que le SCRS était installé dans l'édifice de la GRC. C'est la première fois que je l'entends dire, et j'imagine qu'il en va de même pour la plupart des membres du Comité. Cette simple information n'a vraiment rien de révolutionnaire, mais c'est quelque chose qui avait été caché jusqu'à présent au Comité, tant sur le plan privé que public. Ce qui se passe me paraît absurde.

Les dépenses du SCRS sont passées de 159 millions de dollars à 189 millions de dollars, et tout cela sans explication, alors que d'autres institutions de notre pays, les groupes féminins, les groupes autochtones et d'autres, voient leurs subventions réduites—soit-dit en passant, la réduction, en ce qui concerne les groupes autochtones, correspond presque exactement à l'augmentation accordée au SCRS—et pendant tout ce temps-là, on ne nous donne absolument aucune justification, ni en privé ou ni en public—

M. Kaplan: Permettez-moi de dire quelques mots là-dessus. Je ne voudrais surtout pas vous retarder et je regrette que vous ayez été obligé de quitter votre autre réunion.

[*Text*]

Mr. Brewin: A little feisty. I was going to ask some nice, soft questions here and explore technical transfer, but you provoked me at the very end.

Mr. Kaplan: If you are talking about a matter of degree, I agree with you. There are lots of things Members of Parliament can be told, maybe a lot they are not, and to a certain point they can be trusted not to use information they get for political purposes. But I want to make one other point about it.

The difference, though, is that SIRC finds out everything. Do you not see how much more valuable that is? SIRC would be told about this incident that took place in Montreal that I have made up to make a point with you. So you get a better oversight than you would with Members of Parliament with the limitations. . . I am sure even you have to admit at some point that there are limitations over the kind of sensitive information you would make public in a Parliament.

Mr. Brewin: I understand, and I will not be arguing—nor do I think anyone on the committee argues for it—for an either/or with SIRC. In other words, SIRC is necessary, and I do not see any incompatibility with having SIRC doing the detailed day-to-day work and the parliamentary review having a difficult. . .

Let me take the few minutes I have left in another area that I really want to explore with you, the technological transfer, and get the benefit of your experience from the different perspectives you have had. The question really is what is appropriate for an agency like CSIS, with its special powers, in the area of industrial or technological espionage?

• 1220

Let me set the problem up this way. If it is clear we need an agency like CSIS to keep an eye on foreign governments spying in Canada against Canadian government secrets, particularly in the area of our national security, national defence secrets and so forth, conceding that and understanding that, how far does that principle extend into essentially private espionage? We get corporations spying on corporations. Presumably domestic corporations spying on domestic corporations is not something we need to have a CSIS look at. We then get into foreign government agencies trying to get our industrial secrets. Where is the dividing line? When does the line stop that CSIS should be—

Mr. Kaplan: Given the nature of our economy, there is a lot of strategic economic activity in the private sector, and this strategic activity is subject to surveillance by

[*Translation*]

M. Brewin: Voilà qui me paraît un peu agressif. J'allais vous poser, bien gentiment, quelques questions et parler de transfert technique, mais à la fin, vous m'avez vraiment provoqué.

M. Kaplan: S'il s'agit d'une question de degré, je suis d'accord avec vous. Il y a bien des choses qui peuvent être dites aux députés; il y en a aussi beaucoup qui ne devraient peut-être pas leur être dites, et dans une certaine mesure on peut leur faire confiance en pensant qu'ils n'utiliseront pas l'information qui leur a été donnée à des fins politiques. Mais j'ai une autre remarque à faire sur ce point.

La différence, voyez-vous, c'est que le CSARS est informé de tout. Ne voyez-vous pas comme ce système est plus efficace? Le CSARS serait informé de l'incident qui a eu lieu à Montréal et que j'ai inventé pour vous donner un exemple. Cela permet d'avoir une meilleure vue de la situation que si c'était les députés qui étaient informés, compte tenu des limitations. . . Je suis certain que, même vous, vous reconnaissez qu'il y a des limites aux renseignements de nature délicate qui peuvent être rendus publics à la Chambre des communes.

M. Brewin: Je comprends et, pas plus qu'aucun autre membre du Comité, je crois, je ne vais argumenter en faveur d'une autre formule que celle du CSARS. En d'autres termes, le CSARS est nécessaire, et je ne vois aucune incompatibilité entre un comité s'occupant des détails quotidiens et des députés qui examineraient. . .

Permettez-moi d'utiliser les quelques minutes qui me restent pour examiner avec vous le transfert de technologie, sujet qui m'intéresse beaucoup, car j'aimerais profiter de votre expérience et avoir votre point de vue. La question est de savoir ce qu'il convient qu'un organisme tel que le SCRS, avec ses pouvoirs spéciaux, fasse dans le domaine de l'espionnage industriel ou technologique?

Permettez-moi de vous présenter le problème de la manière suivante. S'il est clair que nous avons besoin d'un organisme tel que le SCRS pour surveiller les gouvernements étrangers qui font de l'espionnage au Canada afin de découvrir les secrets de notre gouvernement, en particulier dans le domaine de la sécurité nationale, de la défense nationale, etc., dans quelle mesure les principes qui sous-tendent cette activité s'appliquent-ils à l'espionnage de nature essentiellement privé? Après tout, il y a des sociétés qui s'espionnent mutuellement. J'imagine que les sociétés canadiennes qui espionnent d'autres sociétés d'un autre pays ne relèvent pas du domaine de surveillance de la SCRS. Mais il y a aussi des organismes gouvernementaux étrangers qui font de l'espionnage industriel chez nous. Où est la ligne de démarcation? A quel point le SCRS doit-il—

M. Kaplan: Étant donné la nature de notre économie, il y a beaucoup d'activités économiques stratégiques dans le secteur privé, et cette activité stratégique est assujettie à

[*Texte*]

CSIS. Usually it is pretty clearly defined under the technology transfer agreements that bring the material into Canada, but not always. If, for example—and this has sometimes happened—the RCMP think up a new kind of surveillance technology and they contract it out and they get three tenders, or sometimes if something is very sensitive, with the permission of their minister they just give it to one sole source so they do not have to go telling other people whose factories and so on work in that area that this is a breakthrough they have made or something like that, and then it is obvious there will be a certain amount of surveillance to make certain that technology is not going to be used for someone else.

Mr. Brewin: That is political. That example is what you might broadly think of as the political security of the state. When you get into the economic security of Canada, something that does not have any direct political impact on our security, some technology we have, we have developed, we want to protect against people raiding it, not because if they learn about it our political security is going to be attacked but because our economic integrity is going to be attacked, should CSIS be getting into that business?

Mr. Kaplan: I do not think they do.

Mr. Brewin: It has been suggested to us it ought to. At least that is what I have understood the evidence we have had from a number of places to be. I am just trying to get a clear understanding of what the principles are here.

Mr. Kaplan: If the attack comes from a foreign government, then I could see some type of argument being made for it, because there you would be having a foreign government doing something in Canada inconsistent with the diplomatic or other status it has in Canada. But in general what I would do even in that case is start with the RCMP, or call the local police or whomever. You would get a police response for that if criminal offences are being committed there. . . in addition to being able to characterize the activity as espionage.

The Chairman: Mr. Kaplan, do you think the SIRC type of process should be applied to CSE and the intelligence gathering by DND and Transport and Immigration?

Mr. Kaplan: I do think so. I think that very strongly. But I am not convinced SIRC itself should be given that additional function. I wonder whether it might be better to give it its own control agency that fits in with the Department of National Defence and its activities.

CSE is not discussed nearly enough. Compared with CSIS it seems to attract much less interest. Yet I think it is at least as eligible for some form of oversight as CSIS is.

[*Traduction*]

la surveillance exercée par le SCRS. Habituellement, les choses sont assez clairement définies dans les accords de transfert de technologie au Canada, mais ce n'est pas toujours le cas. Si, par exemple—et cela s'est parfois produit—la GRC conçoit un nouveau genre de technologie de surveillance, décide d'en assurer la réalisation sous contrat et obtient trois offres, ou s'il s'agit parfois de quelque chose d'extrêmement délicat, elle fait appel à un fournisseur unique, avec la permission de son ministre de tutelle, cela lui évite de devoir révéler à d'autres sociétés dont les usines, etc., travaillent dans ce domaine, qu'elle a réalisé une percée technologique; à ce stade une certaine surveillance doit manifestement être exercée afin d'être bien certain que la technologie nouvelle ne sera pas utilisée par quelqu'un d'autre.

M. Brewin: Il s'agit là d'un exemple politique, car on peut considérer qu'il a trait à la sécurité politique de l'État. Lorsqu'il s'agit de la sécurité économique du Canada, de quelque chose qui n'a pas d'impact politique direct sur notre sécurité, d'une technologie quelconque dont nous disposons, que nous avons élaborée et que nous voulons protéger contre ceux qui veulent se l'approprier, non pas parce que cela menace notre sécurité politique, mais parce que c'est notre intégrité économique qui se trouve attaquée, considérez-vous que le SCRS devrait intervenir?

M. Kaplan: Je ne pense pas qu'il le fasse.

M. Brewin: Certains nous ont dit qu'il devrait le faire. C'est en tout cas ainsi que j'ai interprété les diverses interventions faites auprès de nous. J'essaie tout simplement de me faire une idée précise de ce que sont les principes en la matière.

M. Kaplan: Si l'attaque émane d'un gouvernement étranger, l'intervention du SCRS pourrait être justifiée, car il s'agit d'une activité d'un gouvernement étranger au Canada qui n'est pas conforme avec le statut diplomatique de ce pays chez nous. Mais d'une façon générale, je commencerais par faire appel à la GRC ou à la police locale. Si, en plus d'une activité d'espionnage, cela pouvait être considéré comme une infraction criminelle, la police interviendrait.

Le président: Monsieur Kaplan, estimez-vous que la formule du CSARS devrait être appliquée au CST et aux activités de renseignement de la Défense nationale, des Transports et de l'Immigration?

M. Kaplan: Absolument pas. Mais je ne suis pas convaincu que cette fonction supplémentaire devrait être donnée au CSARS. Je me demande s'il ne serait pas préférable d'avoir un organisme de contrôle adapté aux activités du ministère de la Défense nationale.

On ne parle suffisamment du CST. Il semble attirer beaucoup moins l'attention que le SCRS. Pourtant, j'estime qu'il mérite au moins autant d'être supervisé que le SCRS.

[*Text*]

The Chairman: You are on the public record about the definition of threats under paragraph 2.(d). Would you like to elaborate on that?

• 1225

Mr. Kaplan: I do not have to ask you to believe me about this because I am on the record, but I said that if we were re-elected in the 1984 election then the CSE would be the next agency to which we would turn our attention. I was asked that question a lot, why we were taking CSIS, and it was just a matter of priority. We could not do everything at once, and the idea was that if CSIS was done or if I had been able to do that more quickly in that Parliament then we would have had some time to get started on CSE.

I do not know whether you could say they are ready for it or not, but I know they saw those answers from ministers that CSE's days of not having this type of arm's-length oversight were numbered. Their job is very technological—not that it is not equally intrusive, but they do not follow people or anything like that; they deal with airwaves.

The Chairman: But they then do an analysis of those airwaves and that goes up into the Cabinet committee or the deputy minister's committee?

Mr. Kaplan: Yes, they do, but CSE is much more of a partner in an international operation than an independent organization in terms of preparing its own product. They do a certain amount of it, but the overwhelming balance of what they do is a co-operative effort with other countries.

The Chairman: Why does that need to have a SIRC type of review, because we are thinking of SIRC in terms of violating the civil rights of our own Canadian citizens?

Mr. Kaplan: It is only a legal technicality that makes the difference, and that is that when a person in a private conversation emits electronic signals they enter the public domain legally, and that is why CSE is not breaking the law when it listens to things. It is not breaking the law because when you emit an airwave, when you send out an electronic signal, that is under our law, which was not created functionally. It was just created by the tradition of one case after the other in the field that happens to be in the public domain. If you speak on the telephone, your communication goes through a wire and it is protected under law. The privacy of that is protected by laws we have devised. When it goes out into the air—and a lot of phone calls do now—it is into the public domain.

So CSE has been able to operate on the basis of those legal facts, and to me the argument for having scrutiny of it and oversight of it is just as powerful, except for that one legal technicality, as the argument for controlling CSIS. If CSIS follows someone or spies on them or goes

[*Translation*]

Le président: Vos remarques au sujet de la définition des menaces en vertu du paragraphe 2 (d) sont inscrites au compte rendu. Voudriez-vous préciser vos vues là-dessus?

M. Kaplan: Je n'ai pas à vous demander de me croire puisque mes propos sont déjà inscrits au compte rendu, mais j'ai déclaré que si nous étions réélus en 1984, le CST serait prochain organisme dont nous nous occuperions. On m'a souvent demandé pourquoi nous avions choisi le SCRS, et j'ai répondu que c'était simplement une question de priorité. Nous ne pouvions pas tout faire en même temps et nous pensions que si nous pouvions régler la question du SCRS, et aussi, si j'avais pu procéder plus rapidement au Parlement, nous aurions eu suffisamment de temps pour nous attaquer au CST.

Je ne sais pas si l'on peut dire si les gens du CST sont prêts à cela, mais ils n'ignorent pas, je le sais, que les ministres ont déclaré que ce type de supervision sans lien de dépendance ne continuerait pas à s'exercer indéfiniment. Cet organisme travaille dans un domaine très technique—il est tout aussi curieux, mais ses activités n'ont rien à voir avec la filature des personnes ou autres choses de ce genre; les ondes sont son domaine.

Le président: Mais le CST effectue bien une analyse de ces ondes, et les résultats sont communiqués au comité du Cabinet ou à celui du sous-ministre?

M. Kaplan: En effet, mais le CST est beaucoup plus l'associé d'une entreprise internationale qu'un organisme indépendant préparant son propre produit. Dans une certaine mesure, c'est ce qu'il fait, mais l'essentiel de cette activité relève de la coopération avec d'autres pays.

Le président: En quoi cela exige-t-il ce genre de supervision exercée par le CSARS puisque celui-ci s'occupe de la violation des droits civils des citoyens canadiens?

M. Kaplan: La différence est purement technique: lorsque, au cours d'une conversation privée, une personne émet des signaux électroniques, ceci pénètre légalement dans le domaine public, c'est la raison pour laquelle le CST n'enfreint pas la loi lorsqu'il écoute. Il ne l'enfreint pas, car lorsque vous émettez une onde, lorsque vous envoyez un signal électronique, cela—mais par une loi établie mais en vertu de la tradition relève du domaine public. Si vous parlez au téléphone, votre communication emprunte un fil et est protégée par la loi. Son caractère privé est protégé par des lois que nous avons adoptées. Au contraire, lorsque cette conversation emprunte les voies hertziennes—ce qui est le cas, aujourd'hui, de nombreux appels téléphoniques—tombent dans le domaine public.

Ceci a permis au CST de fonctionner, et à mon avis, l'argument en faveur d'un examen et d'un contrôle de ses activités me paraît tout aussi valable, à un détail technique près, à savoir l'argument avancé en faveur du contrôle du SCRS. Si le SCRS pratique la filature ou

[*Texte*]

and interviews people about them, these are things that are more familiar to us and so they are no less intrusive or more intrusive than getting your phone call that goes out into the airwaves picked up.

The Chairman: Would you elaborate on why paragraph 2.(d) should remain in the statute in your view?

Mr. Kaplan: I do not have anything more to say about it. What are possible subversive activities? It is hard to convince people, except on the basis of a sense of history, that surveillance of subversion or the possibility of surveillance of subversion is in the national interest. I could point out to you that in Bill C-157 we had a much lower threshold because the definition, which was eventually rejected and which I replaced, provided for surveillance of any kinds of covert acts that met the rest of the definition, and then in Bill C-9 we added unlawfulness. So the acts, to attract surveillance, have to be unlawful in addition to meeting all the other criteria. We did not think that threshold should be that high, but this was the kind of a compromise that we made with the public debate about it to try to get subversion covered in some sense of the word.

I find it pretty unobjectionable to give the agency the authority to engage in surveillance of unlawful acts. If they are unlawful then surely the state has some interest in trying to get intelligence about them.

The Chairman: A number of other pieces of legislation were being considered around the time of CSIS—for example, the Official Secrets Act and some amendments to the Criminal Code. Do you think that should still be followed up on, and in what way?

• 1230

Mr. Kaplan: I have to admit I am a bit rusty about some of our other priorities. The Official Secrets Act has been discredited in a number of decisions in court. I would not go so far as to say that it has lost its meaning, but given the efforts that have been made to use that act before and the decisions that are on the record now, I doubt if an Attorney General of Canada will ever want to use the Official Secrets Act in its present form.

I think it should be amended. I think there should be protection for official secrets, but as a member of the opposition I know I would give the government a pretty hard time now on definition because of the Doug Small case, for example, and other cases like it where you look to an Official Secrets Act for legitimate protection, but what is legitimate? The government might have a very different idea from the opposition.

[*Traduction*]

l'espionnage, ou interroge les gens à propos d'autres personnes, il s'agit d'activités que nous connaissons davantage et qui ne sont ni plus, ni moins indiscrètes que le fait de capter votre appel téléphonique .

Le président: Pourriez-vous préciser pourquoi vous estimez que le paragraphe 2.(d) devrait être maintenu dans la loi?

M. Kaplan: Je n'ai rien d'autre à ajouter à ce sujet. Que signifie des activités subversives possibles? Il est difficile de convaincre les gens, sinon en invoquant des arguments historiques, que la surveillance des activités subversives, ou la possibilité d'une surveillance de telles activités, est dans l'intérêt national. Je pourrais vous montrer que dans le projet de loi C-157 le seuil d'intervention était beaucoup plus bas, car la définition finalement rejetée et remplacée par moi, prévoyait la surveillance de toute activité secrète correspondant au reste de la définition, après quoi, nous avons ajouté la notion d'illégalité dans le projet de loi C-9. Il faut donc, pour faire l'objet d'une surveillance que de tels actes soient illégaux, en plus de répondre à tous les autres critères. Nous ne pensions pas que le seuil devrait être aussi élevé, et c'est le genre de compromis auxquels nous sommes parvenus à l'issue du débat public afin d'assurer au moins un minimum de surveillance des activités subversives.

Je ne vois guère ce qu'il y a de répréhensible à donner à cet organisme le pouvoir de surveiller les activités illégales. Si elles le sont, il me paraît logique que l'État essaie de se renseigner à leur sujet.

Le président: Un certain nombre d'autres textes législatifs étaient à l'étude à l'époque de la création du SCRS—par exemple, la loi sur les secrets officiels ainsi qu'un certain nombre de modifications du Code criminel. Pensez-vous que l'on devrait leur donner suite, et de quelle façon?

M. Kaplan: Je dois le reconnaître, je ne me souviens plus très bien de nos autres priorités. La loi sur les secrets officiels a été discréditée par un certain nombre de décisions prises par les tribunaux. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'elle a perdu sa signification, mais étant donné les efforts déployés pour utiliser cette loi et les décisions officiellement prises depuis, je doute que le procureur général du Canada veuille jamais utiliser cette loi sous sa forme actuelle.

Elle devra être modifiée. J'estime que les secrets officiels devraient être protégés, mais en tant que membre de l'opposition, je ne faciliterais certainement pas la tâche du gouvernement pour en donner une définition à cause de l'affaire Doug Small, par exemple ainsi que d'autres affaires du même genre, dans lesquelles vous recherchez la protection légitime de la loi sur les secrets officiels, mais la question se pose alors de savoir ce qui est légitime. La conception qu'en a le gouvernement serait peut-être très différente de celle de l'opposition.

[*Text*]

On the other hand, once that case is behind us, it could be a good time to do it. Internationally the temperature is cooler and we do not have protection for official secrets in Canada with the present act, so it could be a very worthwhile initiative.

Mr. Atkinson: I did not understand something. Did you say that you originally thought of putting unlawful acts for surveillance in paragraph 2.(d)?

Mr. Kaplan: No, subversion—

Mr. Atkinson: Or are you interpreting it—

Mr. Kaplan: The dictionary definition of "subversion" is a little different from a criminal act. It is something that may approach criminality, but might not necessarily. When we first came to Parliament, we were asking for that lower threshold to justify surveillance. In other words, if we suspect subversion, let us start examining it even if criminal activity might not be involved.

The change that was made in the act as finally approved was that our subversion, the one that the security service would be allowed to investigate, has to include criminality. Now, when people ask why we are covering subversion, I wonder if they realize that the subversion that justifies surveillance has to include acts of criminality. So—

Mr. Atkinson: Do you have the act in front of you?

Mr. Kaplan: Yes.

Mr. Atkinson: Where does that come in? I cannot remember.

Mr. Kaplan: It says:

> activities directed toward undermining by covert unlawful acts, or directed toward or intended ultimately to lead to the destruction or overthrow by violence of, the constitutionally established system of government in Canada,

There is a big difference between that and a meeting of the Communist Party of Canada in a basement somewhere talking in very abstract terms about the overthrow of the establishment.

Mr. Atkinson: Okay, we will have to look at that one again. It was interesting that the Canadian Jewish Congress—

Mr. Kaplan: I hope you will keep this section, but this section is not as valuable from the point of view of national security as one with a larger definition of subversion would be. I am not recommending a larger definition. I am content with that, particularly given the way things are going in Canadian society.

[*Translation*]

En revanche, une fois cette affaire réglée, le moment me paraît opportun de le faire. Sur le plan international les choses se sont calmées et, puisque la loi actuelle n'assure pas vraiment la protection des secrets officiels au Canada, ce serait une entreprise tout à fait valable.

M. Atkinson: Il y a quelque chose que je n'ai pas compris. Avez-vous dit qu'à l'origine vous avez pensé à prévoir la surveillance des activités illégales au paragraphe 2.(d)?

M. Kaplan: Non, la subversion. . .

M. Atkinson: Ou votre interprétation..

M. Kaplan: La définition que le dictionnaire donne du mot «subversion» est un peu différente de celle d'un acte criminel. Il s'agit de quelque chose qui peut être proche de la criminalité, mais pas nécessairement. Lorsque nous avons soumis notre projet de loi à la Chambre des communes, nous réclamions un seuil d'intervention moins élevé pour justifier une surveillance. En d'autres termes, si nous soupçonnons l'existence d'une activité subversive, commençons par la surveiller même si elle n'implique pas d'activités criminelles.

Le changement à la loi qui a été finalement approuvé était que notre «subversion», sur laquelle le service de sécurité serait autorisé à faire enquête, devait comporter un élément criminel. Maintenant, lorsque les gens nous demandent pourquoi nous surveillons les activités subversives, je me demande s'ils se rendent compte que ce qui justifient une surveillance doit comprendre les actes criminels. Donc..

M. Atkinson: Avez-vous la loi devant vous?

M. Kaplan: Oui.

M. Atkinson: Où cela se trouve t-il? Je ne m'en souviens pas.

M. Kaplan: Voici ce que dit la loi:

> Les activités qui, par des actions cachées et illicites, visent à saper le régime de gouvernement constitutionnellement établi au Canada ou dont le but immédiat ou ultime est sa destruction ou son renversement par la violence.

Il y a une grande différence entre ce genre d'activités et la réunion du Parti communiste du Canada dans un sous-sol quelconque, où les participants parlent en termes théoriques du renversement du régime.

M. Atkinson: Bien, il faudra que nous revenions là-dessus. Il est intéressant de voir que le Congrès juif canadien..

M. Kaplan: J'espère que vous conserverez cet article, mais du point de vue de la sécurité nationale, il a moins de valeur qu'un article qui contiendrait une définition élargie de la subversion. Ce n'est cependant pas ce que je recommande; je me contente de la définition actuelle, en particulier compte tenu de l'évolution de la société canadienne.

[*Texte*]

Mr. Atkinson: It was interesting. The Canadian Jewish Congress came before us just this week and said that we should put it in bold letters "unlawful activities" in regard to paragraph 2.(d). Then I made the point that if they are unlawful activities, it is in the domain of the RCMP under the Criminal Code, and questioned whether it really is worth having it in there if that is the case. Your interpretation is the first time I have heard that it is actually in there.

Mr. Kaplan: Yes. Do you want—

Mr. Atkinson: The word "or" is there, and that takes it to a lower threshold.

Mr. Kaplan: It could be very sensitive stuff at some point and I think the government should be getting information about it. In general, I do not think the government should be given information about police activities. Obviously they are entitled to it. We do not live in a police state. Ministers are entitled to know everything that the government is doing, including the police department, but on this side I think the government should be involved a great deal more when you are talking about national security issues. This is of a political nature too, which I think ought to interest and be brought more to the attention of the government.

Mr. Atkinson: I understand nothing can be done under that section unless the Solicitor General authorizes it. That is what has developed and the counter-subversion branch was disbanded.

Mr. Kaplan: You might want at least to legislate that policy.

• 1235

Mr. Atkinson: Yes, that is my point. If we put that into the act itself and—

Mr. Kaplan: I do not see how people who want a strong national security could object to a special triggering mechanism in the area of subversion. We would not be looking at diplomatic activity, foreign governments or international terrorist organizations, but our own citizens. To include the safeguard that the Solicitor General should know about it from the earliest moment—whether special intrusive powers or preliminary powers to open files and investigate and start interviewing people and so on—I certainly think that is justified.

Mr. Atkinson: One idea that has been proposed by various individuals is a central analytical government department or office to analyze all security information. Apparently this is based on the Australian model. Do you have any thoughts on that? How is the interdepartmental committee system working in your view?

Mr. Kaplan: I do not know much about how it actually operates. I would be surprised if statutory authority was

[*Traduction*]

M. Atkinson: C'était intéressant. Le Congrès juif canadien a comparu devant nous cette semaine, et ses représentants ont déclaré que nous devrions écrire en caractères gras «activités illégales» dans le paragraphe 2.(d). J'ai alors fait remarquer que s'il s'agissait d'activités illégales, elles relevaient de la GRC et du Code criminel, et j'ai demandé si cela valait vraiment la peine d'en faire état à cause de cela. C'est la première fois que j'entends dire que cela y figure effectivement.

M. Kaplan: Oui. Voulez-vous..

M. Atkinson: Le mot «ou» y est, et cela suffit pour abaisser le seuil d'intervention.

M. Kaplan: Il pourrait s'agir de questions extrêmement délicates, et j'estime que le gouvernement devrait en être informé. D'une façon générale, je ne pense pas qu'il devrait être tenu au courant des activités policières. Bien entendu, il le peut, s'il le désire. Nous ne vivons pas dans un état policier. Les ministres ont droit de savoir tout ce que fait le gouvernement, y compris les services de police; par contre, j'estime que le gouvernement devrait avoir un rôle beaucoup plus direct lorsqu'il s'agit de questions de sécurité nationale. Ces questions ont également une nature politique, et j'estime que cela devrait intéresser le gouvernement et que son attention devrait être plus attirée sur elles.

M. Atkinson: Si je comprends bien, aucune mesure ne peut être prise en vertu de cet article sans autorisation du solliciteur général. C'est ce qui s'est produit et la direction des activités anti-subversives a été supprimée.

M. Kaplan: Peut-être devriez-vous au moins donner force de loi à cette politique.

M. Atkinson: C'est précisémemt ce que je voulais dire. Et si nous mettons cela dans la loi elle-même et. . .

M. Kaplan: Je ne vois pas comment des gens qui veulent un solide dispositif de sécurité nationale pourraient être opposés à un mécanisme de déclenchement spécial dans le domaine de la subversion. Nous ne nous occuperions pas des activités diplomatiques, des gouvernements étrangers ni des organisations terroristes internationales, mais de nos propres citoyens. Je trouve tout à fait justifié d'inclure une garantie prévoyant que le solliciteur général doit être informé et dès le début. . . qu'on lui accorde des pouvoirs spéciaux d'enquête indiscrète ou des pouvoirs préliminaires l'autorisant à ouvrir des dossiers, à faire enquête et à commencer à interroger des personnes, etc.

M. Atkinson: Plusieurs personnes ont proposé de créer un ministère ou un bureau central chargé d'analyser toute l'information dans le domaine de la sécurité. Cette idée est apparemment inspirée par l'exemple australien. Qu'en pensez-vous? Comment le système de comités interministériels fonctionne-t-il, selon vous?

M. Kaplan: Je ne sais pas grand-chose de son fonctionnement. Je serais surpris qu'il soit nécessaire de

[*Text*]

needed to establish. . . There was a Cabinet committee on security and intelligence in our day. It did not meet regularly but we valued having that committee.

Mr. Atkinson: The other thing was the Inspector General. You seem to feel it was more an extension of SIRC. It has come across in some of the hearings here that within CSIS the Inspector General is the eyes and ears of the Solicitor General, and as a result there could be a real conflict because the Inspector General has been tasked by SIRC to do various things. My impression was that the Inspector General feels he or she is separate from SIRC and not as connected as you implied in your answer.

Mr. Kaplan: I always thought the Solicitor General's person in the organization was the director and that you would look to him. As a minister, I think you would be very uncomfortable getting two lines of information from two officials counterbalancing each other. I would be very uncomfortable with that. I would look to the structure I had to satisfy myself that I could trust this person, or I would get someone else.

Mr. Atkinson: That is interesting. In your interpretation the Inspector General is more aligned with SIRC and not through the Deputy Solicitor General and the Solicitor General.

Mr. Kaplan: If I was the director I would be pretty upset if I thought my minister was tasking someone other than me to give him information about my duties in the agency. We are talking about the bureaucracy.

Mr. Atkinson: It would be interesting to have the Inspector General back to go into this thing because that is not the impression I have.

Mr. Brewin: I have another question before we pack it in. Obviously this discussion could go on for some time and you could be very helpful to us.

Mr. Kaplan: I will be here for a while.

Mr. Brewin: I know. There are other questions I would like to ask: for example, who are you supporting—no, I will not ask that.

The Inspector General told us very specifically he regarded himself as the Solicitor General's agent or person, and that seems to me how the act is set up. It provides for the director general to be mandated effectively by the minister and in certain other circumstances by SIRC, to report to the minister on whether CSIS in contravening the act or the directives of the minister.

Mr. Kaplan: It is a bit like a company auditor. Of course the auditor is very friendly with management and provides reports and advice to management and it is

[*Translation*]

disposer de pouvoirs statutaires pour établir. . . De notre temps, il y avait un comité du cabinet chargé de la sécurité et du renseignement. Il ne se réunissait pas régulièrement, mais nous en apprécions l'existence.

M. Atkinson: Il y avait aussi la question de l'inspecteur général. Vous semblez considérer qu'il était plutôt une sorte d'antenne du CSARS. Certains des témoins qui ont comparu ici considéraient qu'au SCRS, l'inspecteur général était en quelque sorte l'espion du solliciteur général, ce qui risquait de créer un véritable conflit du fait que le CSARS demandait à cet inspecteur général de faire un certain nombre de choses. J'ai plutôt eu l'impression qu'il se considère indépendant du SCRS et beaucoup moins lié à lui que vous n'avez semblé l'indiquer dans votre réponse.

M. Kaplan: J'ai toujours pensé que le représentant du solliciteur général au sein de cet organisme était le directeur et que c'était à lui que l'on s'adressait. Si vous étiez ministre, je crois que vous n'aimeriez guère recevoir des renseignements contradictoires de deux fonctionnaires. Je ne me sentirais pas du tout à l'aise dans une telle situation. J'examinerais la manière dont le système est structuré pour être bien sûr que je peux faire confiance à cette personne; sans quoi, je ferais appel à quelqu'un d'autre.

M. Atkinson: Voilà qui est intéressant. Selon vous, l'inspecteur général aligne plus sa position sur celle du du CSARS que sur celle du sous-Solliciteur général ou du solliciteur général.

M. Kaplan: Si j'étais directeur, je n'apprécierais pas du tout que mon ministre se renseigne auprès de quelqu'un d'autre que moi pour savoir ce que sont mes responsabilités au sein de l'organisme. C'est une question de bureaucratie.

M. Atkinson: Il serait intéressant d'entendre à nouveau l'inspecteur général, car ce n'est pas du tout l'impression que j'ai.

M. Brewin: J'ai une autre question à poser avant de terminer. Manifestement nous pourrions poursuivre encore longtemps la discussion, et elle pourrait nous être très utile.

M. Kaplan: Je dispose encore de pas mal de temps.

M. Brewin: Je sais. Il y a d'autres questions que je voudrais poser: par exemple, qui est votre candidat. . . Non, je ne vous le demanderai pas.

L'inspecteur général nous a dit de manière très précise qu'il se considérait comme l'agent ou le représentant du solliciteur général, et c'est bien ce que semble refléter la loi. Elle prévoit que le directeur-général recevra son mandat du ministre et à certains égards du CSARS et qu'il devra indiquer au ministre si le SCRS enfreint la loi ou les directives du ministre.

M. Kaplan: Son rôle est un peu celui d'un vérificateur de société. Bien sûr, le vérificateur a d'excellents rapports avec la direction à laquelle il fournit rapports et conseils,

[*Texte*]

management which phones when they require a chartered accountant's opinion; but the auditors do not work for management, they work for the shareholders and they are appointed by the shareholders, not by the board of directors. That is the way I think of the Inspector General. However, I would not be surprised if five years of crisis operations may have changed things, because you are talking about three people and their relationship.

• 1240

Mr. Brewin: Yes. When we began asking questions on some information, the Inspector General was the quickest of any witness we have had to say he could not answer the questions until he received approval from the Solicitor General for that rationale.

We could get into a long discussion on your recommendation on subversion, but I believe there is a myth in Canadian history that subversion has been a problem. You referred to it, so let me take the opportunity to ask you for examples in Canadian history in which a significant threat to Canadian security has occurred that could be classified as subversion and is not covered by paragraphs 2.(1)(a), (b), or (c), because I cannot think of any. If you cannot think of one now, perhaps you can come back to us and give an example. I know history is not the only. . .

Mr. Kaplan: I am not going to get into the debate. I have a lot of bruises from it and I do not have anything more to say, because you can read history as well as I can. It is a useful and potentially important field of investigation, because many states have historically been undermined and destroyed by subversion. To say that Canada is not, has not, or never will be. . . I hope you are right.

Mr. Brewin: The problem we have with history has been that the state has more often abused its proclaimed right to interfere in the lives of others to protect itself against subversion than has the other side of the picture been true. There have been threats to society, but those threats are covered in paragraphs 2.(1)(a), (b), and (c).

Mr. Kaplan: Yes, but if you are looking at paragraph 2.(1)(d), and are talking about violence and criminality, these people are asking for a penalty because they are breaking the law.

Mr. Brewin: But that is covered in paragraph 2.(1)(c).

Mr. Kaplan: If you feel such a situation is covered in paragraph 2.(1)(c), then you do not think that paragraph 2.(1)(d) extends the authority of CSIS in any way.

Mr. Brewin: Yes, but paragraph 2.(1)(d) extends the authority into something that could come under the definition of an activity that is directed toward—or under a definition as vague as this: "intended ultimately to lead

[*Traduction*]

et c'est cette même direction qui lui téléphone lorsqu'elle a besoin de l'avis d'un comptable agréé; mais les vérificateurs ne travaillent pas pour la direction, ils travaillent pour les actionnaires et sont nommés par eux, et non par le conseil d'administration. C'est ainsi que je conçois les reponsabilités de l'inspecteur général. Je ne serais cependant pas surpris si, après cinq années d'activités en climat de crise, les choses avaient changé, car nous parlons là de trois personnes différentes et de leurs rapports.

M. Brewin: Oui. Lorsque nous avons commencé à poser des questions à propos de certaines choses, l'inspecteur général a été le plus rapide de tous les témoins que nous avons vus à déclarer qu'il ne pouvait pas y répondre tant que le solliciteur général ne l'y aurait pas autorisé.

Nous pourrions nous lancer dans un long débat sur la recommandation que vous faites au sujet de la subversion, mais je crois que c'est un des mythes de l'histoire canadienne que de dire que la subversion a été un problème. Vous y avez fait allusion; permettez-moi donc de vous demander de nous donner des exemples tirés de notre histoire où la sécurité du Canada a été exposée à une menace suffisamment importante pour qu'elle puisse être considérée comme un acte de subversion non couvert par les alinéas 2(1)a), b) ou c), car aucun ne me vient à l'esprit. Si vous n'en avez pas non plus, peut-être pourriez-vous revenir plus tard nous en donner un exemple. Je sais que l'histoire n'est pas le seul. . .

M. Kaplan: Je ne veux pas m'engager dans un tel débat. J'y ai déjà laissé suffisamment de plumes. Et je n'ai rien à ajouter, car vous pouvez lire les ouvrages d'histoire aussi bien que moi. C'est un domaine d'enquête qui est utile et potentiellement important, car, dans le passé, bien des États ont souffert de la subversion ou ont été détruits par elle. Dire que le Canada n'en a pas été, n'en est pas et n'en sera pas. . . J'espère que vous avez raison.

M. Brewin: Le problème, dans le passé, c'est que l'État a plus souvent abusé de son droit proclamé d'intervenir dans la vie des autres pour se protéger contre la subversion que le contraire. Des menaces ont pesé sur la société, mais les palliatifs sont prévus aux alinéas 2.(1)a), b), et c).

M. Kaplan: Oui, et si vous prenez l'alinéa 2.(1)d), et si vous parlez de violence et de criminalité, vous pouvez voir que si une sanction est demandée, c'est parce qu'il y a infraction à la loi.

M. Brewin: Mais cela est prévu à l'alinéa 2.(1)c).

M. Kaplan: Et si vous considérez que c'est le cas, ne pensez pas que l'alinéa 2.(1)d) étend les pouvoirs du SCRS ou quoi que ce soit.

M. Brewin: Oui, mais l'alinéa 2.(1)d) étend ses pouvoirs à une chose à laquelle pourrait s'appliquer la définition d'une activité visant à—ou une définition aussi vague que: «dont le but ultime est sa destruction ou son

[*Text*]

to the destruction or overthrow by violence". Representatives of CSIS explained to us that they regarded that phrase as disjunctive—i.e., not destruction or overthrow by violence, but rather "destruction or overthrow by violence of the constitutionally established system of the Government of Canada".

So if a group of students are sitting around, thinking about the importance of destroying the constitutionally established system of Canada, but are not presenting any current serious threat to the security of the country because they do not have the wherewithal, or anything close to it, to carry out such an undertaking, or if a group of trade unionists, native people, or peace activists happens to disagree with a policy of the government that discussion or disagreement becomes translated into subversion—that has been the abuse referred to in that section.

Mr. Kaplan: Yes.

Mr. Brewin: Justification for such abuse is always stated in quite a different example, such as an activity in which use of violence is involved, an activity directed toward the threat of violence for the purpose of achieving overthrow of a state, or an influenced activity.

We have not had examples in our society in which a discussion without any serious intent to put talk into practice has been a threat to our security. But we have had many examples of police and state interfering with legitimate dissent under that heading.

Mr. Kaplan: I agree with you that the addition of the word "unlawful" and the conjunction of "violence" with "destruction" as well as with "overthrow" do tend to make paragraph 2.(1)(d) rather like paragraph 2.(1)(c). At the level of concepts, subversion is quite a different thing. If instead of (d) you took a dictionary definition of subversion, you would have a much larger field of activity to scrutinize. I do not want to get into particular examples of it. I certainly recognize the tendency toward identity of paragraph (d) with paragraph (c).

• 1245

The Chairman: Mr. Kaplan, we genuinely appreciate your reviewing your files and getting your mind up to speed on this topic. You have been very helpful to us and I am sure our report will be better for having had your evidence. Thank you.

Mr. Kaplan: Thank you.

The Chairman: The meeting is adjourned.

[*Translation*]

renversement par la violence». Des représentants du SCRS nous ont expliqué qu'ils considéraient qu'il y avait une disjonction dans cette phrase—c'est-à-dire, qu'il ne s'agit pas de destruction ou de renversement par la violence, mais plutôt de «destruction ou renversement par la violence du gouvernement constitutionnellement établi au Canada».

Donc si un groupe d'étudiants est en train de discuter de l'intérêt de détruire le régime constitutionnellement établi du Canada, mais que ces étudiants ne présentent pas une menace sérieuse pour la sécurité du pays parce qu'ils n'ont pas les moyens matériel pour le faire, loin de là, et pour mener à bien une telle entreprise; ou encore, si un groupe de syndicalistes, d'autochtones, ou de pacifistes ne sont pas d'accord avec une politique gouvernementale, cette discussion ou ce désaccord deviennent subversion—c'est l'abus auquel il est fait mention dans cet article.

M. Kaplan: Oui.

M. Brewin: La justification d'un tel abus est toujours présentée dans un exemple tout à fait différent; celui d'une activité dans laquelle on recourt à la violence, d'une activité présentant une menace de violence et destinée à renverser un État, ou d'une activité téléguidée.

Nous n'avons jamais eu, dans notre société, un exemple de d'une discussion ne visant pas sérieusement au passage à l'action, et constituant une menace pour notre société. Mais nous avons eu de nombreux exemples de l'intervention de la police et de l'État contre des manifestations légitimes de désaccord, en vertu de cette disposition.

M. Kaplan: Je reconnais que l'ajout du mot «illégal» et de rapprochement de «violence» avec «destruction» ainsi qu'avec «renversement» tend à créer beaucoup de ressemblance entre l'alinéa 2.(1)d) et l'alinéa 2.(1)c). Au niveau des concepts, la subversion est quelque chose de totalement différent. Si au lieu de d) vous preniez la définition que le dictionnaire donne de la subversion, vous vous retrouveriez avec un champ d'activités beaucoup plus étendu à surveiller. Je n'ai pas l'intention de vous en donner des exemples précis. Je reconnais cependant volontiers que l'alinéa d) a tendance à se confondre avec l'alinéa c).

Le président: Monsieur Kaplan, nous vous sommes très reconnaissants d'avoir bien voulu revoir vos dossiers et de vous être si bien préparé à discuter de cette question. Vous nous avez rendu grand service, et je suis certain que votre témoignage ajoutera beaucoup à la qualité de notre rapport. Merci.

M. Kaplan: Merci.

Le président: La séance est levée.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
FIRST CLASS
PREMIÈRE CLASSE
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESS

The Honourable Robert Kaplan, former Solicitor General of Canada

TÉMOIN

L'honorable Robert Kaplan, ancien solliciteur général du Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS
Issue No. 20
Tuesday, March 13, 1990
Chairman: Blaine Thacker

CHAMBRE DES COMMUNES
Fascicule nº 20
Le mardi 13 mars 1990
Président: Blaine Thacker

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on

The Review of the CSIS Act and the Security Offences Act

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial d'

Examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité

RESPECTING:
Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989

CONCERNANT:
Ordre de renvoi du Comité en date du mardi, 27 juin 1989

WITNESS:
(See back cover)

TÉMOIN:
(Voir à l'endos)

LIBRARY

Second Session of the Thirty-fourth Parliament
1989-90

Deuxième session de la trente-quatrième législature
1989-1990

34753

SPECIAL COMMITTEE ON THE REVIEW OF THE CSIS ACT AND THE SECURITY OFFENCES ACT

Chairman: Blaine Thacker

Vice-Chairman: Maurice Tremblay

Members

Atkinson, Ken
Brewin, John
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 114(3)

TUESDAY, MARCH 13, 1990

Derek Lee remplaced Bob Wood

COMITÉ SPÉCIAL D'EXAMEN DE LA LOI CONSTITUANT LE SCRS ET DE LA LOI SUR LES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Président: Blaine Thacker

Vice-président: Maurice Tremblay

Membres

Atkinson, Ken
Brewin, John
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Conformément à l'article 114(3) du Règlement

MARDI, LE 13 MARS 1990

Derek Lee remplace Bob Wood

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 13, 1990
(32)

[*Text*]

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met at 11:09 o'clock a.m. this day, in Room 371 West Block, the Chairman, Blaine Thacker, presiding.

Members of the Committee present: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild and Blaine Thacker.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Philip Rosen, Senior Analyst. *From the Committee Research Staff*: Stuart Farson, Research Consultant; Brian Gorlick, Research Associate.

Witness: *From the Sikh Professional Association of Canada*: Suresh Singh Bhalla, Executive Director and Secretary.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, September 26, 1989, Issue No. 1*).

The witness made a statement and answered questions.

At 11:46 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

NOTE: Appended to this issue is a brief from Brian McAndrew, co-author of the book *Soft Target*, referred to in the text (*See Appendix "CSIS-4"*).

This brief is appended by authority of a motion of the Committee of Thursday, March 15, 1990. (*See Minutes of Proceedings, Issue No. 21*).

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 13 MARS 1990
(32)

[*Traduction*]

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité se réunit aujourd'hui à 11 h 09, dans la pièce 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Blaine Thacker (*président*).

Membres du Comité présents: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, Blaine Thacker.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, analyste principal. *Du personnel du Comité*: Stuart Farson, conseiller de recherche; Brian Gorlick, associé de recherche.

Témoin: *De l'Association professionnelle de Sikhs du Canada*: Suresh Singh Bhalla, directeur exécutif et secrétaire.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 juin 1989 (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 septembre 1989, fascicule nº 1*).

Le témoin fait un exposé et répond aux questions.

À 11 h 46, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

NOTE: En annexe au présent fascicule, un mémoire de Brian McAndrew, coauteur de l'ouvrage *Soft Target*, dont il est fait mention dans le texte (*voir Appendice «CSIS-4»*).

Une motion adoptée le jeudi 15 mars 1990 en autorise l'impression (*voir les Procès-verbaux et témoignages, fascicule nº 21*).

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Tuesday, March 13, 1990

• 1109

The Chairman: I would like to call the meeting to order. We are resuming consideration of our reference dated Tuesday, June 27, 1989.

We are very privileged to have before us this morning, from the Sikh Professional Association of Canada, Mr. Suresh Singh Bhalla. Mr. Bhalla, welcome to our committee deliberations. We have been looking forward to hearing your evidence. Since we are under some very tight time constraints, I think I will ask you to go straightaway into your presentation, and we will then follow that by questions. We might have to then adjourn while we go to the House for a vote, but we will return after that if necessary.

I would inform members that our other witnesses from the Islamic Propagation Centre for some reason had to go back to Toronto. They are unavoidably unable to be with us this morning.

Proceed please, Mr. Bhalla.

Mr. Suresh Singh Bhalla (Executive Director and Secretary, Sikh Professional Association of Canada): Thank you, Mr. Chairman and members of the committee. I might add that the two authors of a book I am going to refer to in my brief were going to be here this morning but could not make it for the same reasons the other group could not.

• 1110

To get into my brief right away, on behalf of the members of the Sikh Professional Association, I would like to thank the members of the committee for this opportunity to speak to you. At the very outset let me state that SPAC's knowledge and understanding of the intelligence operations of this country are quite limited and restricted to the disclosures in the book *Soft Target*, by Brian McAndrew and Zuhair Kashmeri. For this reason we believe the committee will benefit a great deal from interacting with the two authors, one of whom has reportedly spent the past five years or so—the other has spent ten months spanning one year—doing extensive research and actual writing of the book. We believe their combined efforts included almost 1,000 hours of interviewing CSIS, the RCMP, police and others, consulting various books on intelligence, and travelling across Canada.

As you may be aware, "soft target" is an espionage term used to describe a country, institution, or group that is easy to penetrate and manipulate for subversive purposes. The book provides an insight into how the

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le mardi 13 mars 1990

Le président: Je déclare la séance ouverte. Nous reprenons l'examen de l'ordre de renvoi du Comité en date du mardi 27 juin 1989.

Nous aurons l'honneur d'entendre ce matin M. Suresh Singh Bhalla, de l'Association professionnelle des Sikhs du Canada. Monsieur Bhalla, bienvenue aux délibérations du Comité. Nous avions hâte d'entendre votre témoignage. Puisque le temps nous presse beaucoup, je vous demanderais de présenter directement votre exposé, après quoi nous vous poserons des questions. Il nous faudra peut-être alors lever la séance pour aller voter à la Chambre, mais nous reviendrons par la suite si nécessaire.

Je désire faire savoir aux membres que nos autres témoins du Centre de la propagation de l'Islam ont dû retourner à Toronto. Malheureusement, ils sont dans l'impossibilité d'être présents ce matin.

Veuillez commencer, monsieur Bhalla.

M. Suresh Singh Bhalla (directeur exécutif et secrétaire, Association professionnelle des Sikhs du Canada): Merci, monsieur le président et membres du Comité. Les deux auteurs d'un livre auquel je ferai allusion dans mon mémoire devaient être présents ici ce matin mais n'ont pas pu se présenter, pour les mêmes raisons que l'autre groupe.

Pour passer immédiatement à mon mémoire, au nom des membres de l'Association professionnelle des Sikhs du Canada, je désire remercier les membres du Comité de cette occasion que vous nous donnez de nous adresser à vous. Tout d'abord, je dois dire que l'APSC possède une connaissance et une compréhension limitées des activités de renseignements de sécurité du pays. Cela se limite à ce qui est révélé dans le livre *Soft Target* de Brian McAndrew et Zuhair Kashmeri. C'est pourquoi, croyons-nous, le Comité aurait avantage à entendre les deux auteurs, dont l'un, dit-on, a consacré les cinq dernières années, environ—l'autre y a consacré dix mois au cours d'une année—à faire des travaux approfondis de recherche et à rédiger l'ouvrage. Nous croyons que leur activité conjointe a englobé près de 1000 heures d'entrevues auprès du SCRS, de la GRC, de policiers et d'autres personnes, la consultation de divers ouvrages sur le renseignement et divers déplacements à travers le Canada.

Comme vous le savez sans doute, «soft target» (cible facile) est une expression d'espionnage qui sert à décrire un pays, une institution ou un groupe où il est facile de s'infiltrer et qu'il est facile de manipuler à des fins

[*Texte*]

intelligence service of a seemingly friendly country, India, was able to operate in Canada to manipulate and destabilize Canada's Sikh population and succeed in estranging it from the Canadian society at large. It would appear that the keepers of our security, CSIS and its predecessor, the security service of the RCMP, had neither the understanding nor the necessary multicultural manpower to deal with the operation mounted by India against Sikhs in Canada.

To its credit, however, CSIS got progressively wiser over a period of time—especially after the Air India tragedy. In fact CSIS chased the culprits right to the doors of the Indian High Commission and some of the consulates in Canada, but ran into political interference. While CSIS is not a police force, its interactions and relationship with Canada's primary police force, the RCMP, have been commented upon in the book. This brief alludes to them at a later stage. Finally, we hope to focus on the conflicting objectives of the intelligence agencies of friendly countries and that of Canada.

Investigations by CSIS and others into various incidents of Sikh violence in Canada over the past few years have resulted, in the opinion of some, in the need to launch a full-scale investigation into possible domestic interference in Canada by a foreign power, interference that threatened the well-being and perhaps the national security of Canada. Most earlier warnings or worries about Sikh unrest in Canada had been ignored by CSIS, possibly because of its preoccupation with the Communist East Bloc nations and/or the lack of appropriate manpower.

The continuing unrest in Punjab in India and its occasional spill-over into Canada was regarded as an internal matter, with External Affairs coming down on the side of the Indian government, infuriating Sikhs in Canada. A lot of us here believed that the answer to India's dilemma about the Sikh independent homeland movement was to bring terrorism to North America via the Sikhs. If the Sikhs were reluctant, they could be persuaded, provoked, and if necessary manipulated by members of the Indian consulates here.

The Indian government initiated a disinformation campaign in 1983-84. It indicated the existence of phantom Sikh terrorist training camps in British Columbia, gun-running plots out of the Niagara Peninsula, in Winoria, and so on. If these were not enough to keep CSIS busy, I quote from the book:

[*Traduction*]

subversives. L'ouvrage fait comprendre comment le service de renseignements d'un pays apparemment ami, l'Inde, a pu fonctionner au Canada pour manipuler et déstabiliser la population sikh, qu'il a réussi à discréditer auprès de l'ensemble de la société canadienne. Il semblerait que les gardiens de notre sécurité, le SCRS et son prédécesseur, le service de sécurité de la GRC, n'ont possédé ni la compréhension nécessaire ni la main-d'oeuvre multiculturelle qu'il aurait fallu pour s'occuper de l'opération montée par l'Inde contre les Sikhs du Canada.

Mais le SCRS, avec le temps—surtout après la tragédie d'Air India—est devenu de plus en plus lucide à cet égard, et c'est tout à son honneur. En réalité, le SCRS, dans sa poursuite des coupables, a abouti à la porte même du Haut commissariat et des quelques consultats de l'Inde au Canada, mais il a dû alors subir l'ingérence politique. Le SCRS n'est pas un corps policier, mais ses interactions et ses relations avec le principal corps policier du Canada, la GRC, font l'objet de commentaires dans l'ouvrage. Le présent mémoire y fait allusion un peu plus loin. Enfin, nous espérons mettre en lumière les objectifs contradictoires des services de renseignements de certains pays amis et du Canada.

Des enquêtes du SCRS et d'autres organismes sur divers incidents de violence survenus depuis quelques années chez les Sikhs au Canada rendent nécessaire, d'après certains, la mise en marche d'une enquête approfondie sur l'ingérence intérieure possible au Canada d'une puissance étrangère, ingérence qui a porté atteinte au bien-être et peut-être même à la sécurité nationale du Canada. Le SCRS n'avait pas tenu compte de la plupart des avertissements ou des inquiétudes exprimés plus tôt au sujet de l'agitation dans la communauté sikh au Canada, peut-être à cause des préoccupations du service au sujet des pays du bloc communiste de l'Est, ou d'un manque de main-d'oeuvre.

L'agitation constante constatée en Inde au Punjab et le débordement occasionnel de cette activité au Canada ont été considérés comme une question interne et les Affaires extérieures ont pris parti pour le gouvernement de l'Inde, ce qui a fort contrarié les Sikhs du Canada. Beaucoup d'entre nous ici ont pensé que pour réagir à son problème sur le mouvement indépendantiste sikh, l'Inde avait décidé d'exporter le terrorisme en Amérique du Nord par l'intermédiaire des Sikhs. Si les Sikhs hésitaient à jouer ce rôle, ils pouvaient être persuadés, provoqués et au besoin manipulés par des membres des consulats de l'Inde au Canada.

Le gouvernement de l'Inde a entrepris une campagne de désinformation en 1983-1984. Il a fait état de l'existence de camps d'entraînement terroristes sikhs fantômes en Colombie-Britannique, de complots pour le transport d'armes à partir de la péninsule du Niagara, à Winoria et ailleurs. Comme si cela ne suffisait pas pour tenir en alerte le SCRS, ajoute l'ouvrage:

[*Text*]

There were reports of terrorist threats that streamed into CSIS offices courtesy of External Affairs—again originating with the Indian government.

By mid-1985 CSIS was skeptical about the legitimacy of India's frantic claims of terrorist threats. Eventually CSIS and the RCMP, tired of chasing dead ends, were so worn down mentally that when the Air India crash happened it took them both by surprise. The aftermath of this tragedy, in our opinion, brought out the best in CSIS operations.

• 1115

CSIS launched an internal review of its operations to see if it had not missed something that indicated an Air India jet would actually be bombed. The initial stages of the investigation resulted in an unusual spirit of co-operation between CSIS and the RCMP. However, this did not last too long. Distrustful of each other—I quote again from the book:

the RCMP treated CSIS civilian agents with scorn, while CSIS viewed the Mounties as narrow-minded and ill-informed—the two agencies found themselves at loggerheads during the investigations.

The RCMP, under intense political pressure to solve the Air India case, arrested two British Columbia Sikhs and charged them with explosives offences. Key CSIS agents involved in the investigation were opposed to the arrest, since they felt the action was premature and could jeopardize the eventual success of the case.

CSIS believed the plot went far deeper. CSIS moved its focus from the obvious, piecing together other bits of information that had been ignored or rejected by the Mounties. The findings in their parallel investigations were startling. Various clues, events, and deductions convinced CSIS of the Government of India's involvement in the Air India crash. We recommend here a reading of chapter 7 of the book, which really focuses on this aspect.

In sharing information with India through External Affairs, CSIS found the same being twisted and used by India for purposes of disinformation. CSIS stopped sharing classified information on the Air India investigation at this stage. It also concluded the Indian intelligence agents were more of a threat to Canadian security than a helping hand to Canada's domestic spy agency. CSIS ended up with enough circumstantial material to reach the conclusion that agents of the Government of India were linked to the Air India and Narita bombings.

[*Translation*]

Des rapports sur des menaces terroristes sont parvenus au bureau de la SCRS par les bons soins des Affaires extérieures—encore une fois en provenance du gouvernement de l'Inde.

Vers le milieu de 1985 le SCRS était devenu sceptique quant au bien-fondé de prétentions frénétiques de l'Inde au sujet de menaces terroristes. A la fin le SCRS et la GRC, las de toutes ces recherches infructueuses, étaient tellement épuisés mentalement que l'écrasement de l'avion d'Air India les pris par surprise. Les suites de cette tragédie, selon nous, ont fait ressortir l'excellence du travail du SCRS.

Le SCRS a entrepris un examen interne de son activité pour voir s'il n'avait pas oublié quelque chose qui indiquerait qu'une bombe éclaterait effectivement dans un avion d'Air India. Les premières étapes de l'enquête ont eu pour résultat un esprit de collaboration peu habituel entre le SCRS et la GRC. Mais cela n'a pas duré. Méfiants, l'un envers l'autre—je cite de nouveau l'ouvrage:

La GRC a traité avec mépris les agents civils du SCRS alors que celui-ci a considéré les gendarmes comme étroits d'esprit et mal informés. Les deux organismes ont manifesté leur rivalité au cours des enquêtes.

La GRC, soumise à de fortes pressions politiques en vue de la solution de l'affaire d'Air India, a arrêté deux Sikhs de la Colombie-Britannique, qu'elle a accusé de possession d'explosifs. Les principaux agents du SCRS qui participaient à l'enquête se sont opposés à l'arrestation car, selon eux, cette décision était prématurée et risquait de compromettre le succès éventuel de l'affaire.

Le SCRS était d'avis que le complot allait beaucoup plus loin. Le service est parti des données les plus évidentes pour regrouper d'autres éléments d'information dont les policiers de la gendarmerie n'avaient pas tenu compte ou qu'ils avaient rejetés. Les conclusions des deux enquêtes parallèles ont été renversantes. Divers indices, événements et déductions ont convaincu le SCRS de la participation du gouvernement de l'Inde à l'écrasement de l'avion d'Air India. Nous recommandons ici la lecture du chapitre 7 de l'ouvrage, qui traite plus précisément de cet aspect là.

En communiquant des renseignements à l'Inde par l'intermédiaire des Affaires extérieures, le SCRS a constaté que ces renseignements étaient interprétés et utilisés par l'Inde à des fins de désinformation. Le SCRS a alors cessé la communication de renseignements secrets sur l'enquête relative à l'affaire d'Air India. Il a aussi conclu que les agents du renseignement de l'Inde contribuaient davantage à compromettre la sécurité du Canada qu'à venir en aide au service de renseignements national du Canada. A la fin, le SCRS possédait suffisamment de données circonstancielles pour en venir à la conclusion que des agents du gouvernement de l'Inde étaient liés aux explosions d'Air India et de Narita.

[*Texte*]

Based on this little description of CSIS operations as we pick it up from the book, our recommendations are as follows. We believe the future streamlining of CSIS operations could benefit immensely from the findings of a task force established specifically to study and analyse the handling by CSIS of the Air India investigation and perhaps other Sikh issues in Canada.

The internal culture or value system that permitted CSIS to investigate and deduce independently a parallel theory implicating the Government of India needs to be evaluated and perhaps reinforced. We believe the findings of the proposed task force would provide a most invaluable insight into the dynamics of the operations at CSIS, which would include senior-peer-subordinate relationships, interdepartmental interaction, political interference, etc.

We now focus on the next section, which is the CSIS-RCMP relationship. We believe the RCMP's keen desire to solve the Air India crash, and perhaps an obsession to produce results, whether partial or inconclusive, resulted in an ever-widening rift between CSIS and itself. While the RCMP blindly trusted Indian intelligence agents and had no qualms about sharing information, CSIS found such trust betrayed and stopped sharing information with Indian agents.

This difference fed the rift between the two agencies. CSIS in fact was opposed to a formal intelligence-sharing agreement with India, especially when India proposed stationing intelligence agents inside CSIS. The RCMP focused on the obvious, whereas CSIS preferred to look more openly at a wider range of possibilities.

The growing lack of trust between the police and the intelligence agencies, in the opinion of the authors, may well be the single most important factor that most jeopardized the Air India investigation. The RCMP seemed interested in establishing who pulled the trigger on the gun, whereas CSIS laid its emphasis, perhaps, on who might have placed the gun in the criminal's hand.

Could this rift between the two agencies have been avoided? Are there lessons to be learned from the rift? Should there be an intermediary between the two agencies to facilitate future interaction between the two under similar circumstances? How can synergies be attempted between the two agencies? While we do not know enough about the working of CSIS or the RCMP to provide any answers or suggestions, our community's exposure to them as narrated in the book disturbs us enough here to ask these questions.

[*Traduction*]

En nous fondant sur cette petite description de l'activité du SCRS qu'on trouve dans l'ouvrage nous faisons les recommandations qui suivent. Nous croyons que la simplification future des activités du SCRS pourrait profiter énormément des conclusions d'un groupe de travail créé expressément pour étudier et analyser les modalités de l'enquête faite par le SCRS sur l'écrasement de l'avion d'Air India et peut-être aussi sur d'autres questions qui touchent aux Sikhs du Canada.

La culture interne ou le système de valeurs qui a permis au SCRS d'étudier et de déduire d'une manière indépendante une théorie parallèle impliquant le gouvernement de l'Inde a besoin d'être évaluée et peut-être aussi d'être renforcée. Nous croyons que les conclusions du groupe de travail proposé aboutiraient à une compréhension précieuse de la dynamique des opérations du SCRS comprenant les relations entre supérieurs, égaux et subordonnés, les interactions interministérielles, les ingérences politiques, etc.

Nous passons maintenant à la partie suivante c'est-à-dire les relations entre le SCRS et la GRC. Nous croyons que la volonté intense de la GRC de régler le problème de l'écrasement de l'avion d'Air India et peut-être aussi l'obsession d'obtenir des résultats, aussi partiels ou peu concluants qu'ils puissent être, a abouti à une mésentente toujours plus grave entre le SCRS et la Gendarmerie. Alors que celle-ci se fiait aveuglément aux agents du renseignement de l'Inde et n'hésitait pas à partager ses renseignements avec eux, le SCRS a conclu que cette confiance avait été trahie et il a cessé de communiquer des renseignements aux agents indiens.

Cette divergence a aggravé la tension entre les deux agences. Le SCRS s'est même opposé à une entente officielle de partage de renseignements avec l'Inde, tout particulièrement lorsque ce pays a proposé que des agents de ses services de renseignements travaillent à l'intérieur du SCRS. La GRC s'est contentée des données les plus évidentes, alors que le SCRS a préféré examiner plus ouvertement un plus large éventail de possibilités.

La méfiance croissante entre le corps de police et le service de renseignements pourrait bien constituer, selon les auteurs, le facteur qui a le plus compromis l'enquête sur l'explosion de l'avion d'Air India. La GRC semblait vouloir établir qui a tiré alors que le SCRS préférait peut-être savoir qui a procuré l'arme au meurtrier.

Aurait-il été possible d'éviter ce différend entre les deux agences? Y a-t-il des leçons à en tirer? Devrait-il y avoir un intermédiaire entre les deux organismes pour faciliter les interactions futures entre elles dans des circonstances semblables? Comment pourrait-on arriver à une coopération entre elles? Nous ne connaissons pas suffisamment bien le fonctionnement du SCRS ni de la GRC pour offrir des réponses ou des suggestions, mais ce que nous savons des relations de notre communauté avec les deux agences, selon ce qui est raconté dans l'ouvrage, nous dérange suffisamment pour que nous soyons autorisés à poser ces questions-là.

[*Text*]

The next section deals with interaction with the intelligence agencies of other countries. It is obvious that CSIS must guard against the conflicting objectives of the intelligence activities of friendly countries and even those of Canada. Any hidden agenda or intelligence underworld of foreign countries needs to be identified at a very early stage in any interaction or intelligence matters. CSIS was able to effectively accomplish this and deserves commendation, notwithstanding the fact that it happened later rather than earlier. It is possible that earlier recognition of the objectives of Indian intelligence might have avoided the Air India crash and might have benefited the Sikh community in Canada. We believe the degree to which Indian government agents were able to malign the Canadian Sikh community may not have been very damaging.

• 1120

Indian intelligence objectives in Canada were governed by an overwhelming desire to stop the movement for an independent Sikh homeland. The means justified the ends. External Affairs, CSIS, the RCMP and others were told Indian intelligence was out to combat Sikh terrorism, the same terrorism they were instigating overseas and at home.

In its dealing with the intelligence agencies of all countries we recommend that CSIS guard against and review the possibility of a hidden agenda. All interaction between the two intelligence agencies must be conducted with complete knowledge of these hidden agendas.

Finally, it is unlikely that any agency of the government can be totally free of political interference. Furthermore, it is very likely that a country's security intelligence activities are the most prone to political interference, since relations between countries are determined by a variety of factors. Matters relating to security and intelligence may have to be weighed in the broader context of the overall relationship. However, when political interference may result in the hampering of a major investigation or the alienation of some of its own people, it is necessary to have some checks and balances.

Politically, Canada has regarded India as a friendly country and External Affairs found it difficult to accept CSIS findings that did not conform to these beliefs. External Affairs went one step further with a series of actions which further alienated Canadian Sikhs from Canadian society.

Perhaps senior people at CSIS and External Affairs should analyse and interpret these disagreements about the intelligence operations of different countries. They should then attempt to arrive at some mutually agreeable

[*Translation*]

Dans la prochaine partie, nous traitons des relations avec les services du renseignement d'autres pays. Il est évident que le SCRS doit se méfier des objectifs contradictoires des activités de renseignement de certains pays amis et même du Canada. Tout objectif caché, tout réseau d'espionnage des pays étrangers doit être identifié très tôt dès qu'il est question d'interaction ou de renseignements. Le SCRS y a réussi et mérite d'être félicité, bien que cela se soit produit un peu tard. Peut-être qu'une connaissance plus rapide des objectifs du service de renseignement de l'Inde aurait pu éviter l'écrasement de l'avion d'Air India et profiter à la communauté Sikh du Canada. Nous croyons que le gouvernement de l'Inde n'a peut-être pas tellement réussi à discréditer la communauté Sikh du Canada.

Les objectifs du service de renseignement de l'Inde au Canada étaient régis par la volonté partout présente de mettre un frein au mouvement indépendantiste Sikh. La fin justifiait les moyens. Les Affaires Extérieures, le SCRS, la GRC et d'autres se sont fait dire que le service de renseignement de l'Inde avait entrepris de combattre le terrorisme sikh, le même terrorisme sur lequel ces organismes faisaient enquête à l'étranger et au pays.

Nous recommandons que, dans ses relations avec les organismes du renseignement de tous les pays, le SCRS se méfie de la possibilité de mobiles cachés et qu'il en examine la possibilité. Toutes les relations entre les deux services de renseignement doivent être dominées par une connaissance complète de ces mobiles cachés.

Enfin, il est peu vraisemblable qu'un organisme gouvernemental puisse être tout à fait à l'abri de l'ingérence politique. De plus, il est très probable que les activités du renseignement de sécurité d'un pays donné soient les plus susceptibles d'ingérences politiques, puisque les relations entre les pays sont déterminées par divers facteurs. Les questions qui relèvent de la sécurité et du renseignement peuvent devoir être évaluées dans le contexte plus étendu des relations générales entre les deux pays. Toutefois, lorsque l'ingérence politique peut avoir pour résultat de nuire à une enquête importante ou de discréditer une partie de la population du pays, il est nécessaire d'adopter des mesures permettant de rétablir l'équilibre.

Sur le plan politique, le Canada a toujours considéré l'Inde comme un pays ami et les Affaires Extérieures ont eu du mal à accepter les conclusions du SCRS qui n'étaient pas conformes à cette croyance. Les Affaires Extérieures sont même allées plus loin en adoptant une série de mesures qui ont eu pour effet de discréditer encore davantage les Sikhs du Canada auprès de la société canadienne.

Les dirigeants du SCRS et des Affaires Extérieures devraient peut-être analyser et interpréter ces mésententes au sujet des activités du renseignement de divers pays. On devrait peut-être s'efforcer ensuite d'en arriver à des

[*Texte*]

arrangements. In the case of India, External Affairs may well have indicated to CSIS or the RCMP that the welfare of a small minority community—i.e., Canadian Sikhs—was not very relevant in the broader context of economic and trade relations with India.

I had intended to read four or five paragraphs on page 126 of the book, starting with the paragraph at the bottom. I would be glad to elaborate on the recommendations there.

In conclusion, we want to reiterate that the book *Soft Target* represents an invaluable source of information for this committee, since it is the unsolicited and independent experience of two Canadian journalists with CSIS. As outsiders with no vested interest, they pieced together an account of how Canada became India's soft target. For Canadian Sikhs the book represents a lonely source of redemption from the image of the past few years. It has formed the basis of an open letter to the Prime Minister requesting an independent inquiry headed by a senior member of the judiciary. I have attached to the brief a copy of both the open letter to the Prime Minister and his response.

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): Mr. Bhalla, could you outline for us very quickly who your organization represents?

Mr. Bhalla: The Sikh Professional Association of Canada is a group of about 350 professionals across Canada. When I say professionals, they are essentially doctors, lawyers and engineers. My background is in investment banking.

• 1125

About three and a half or four years ago we felt that perhaps we should get together to try to enhance the Sikh image in Canada, considering all the publicity received by Sikhs in this country. The group has attempted to interact with the media, with politicians, or with the academic world to fulfil this objective. We are only a group of professionals, through member temples in different cities, who are interacting with member groups, which are not SPAC members in that sense.

Mr. Lee: I have read *Soft Target* and I am probably correct in assuming that most, if not all, of the members here have read the book. One of the major elements of a thesis or hypothesis of the book is that the Sikh community in Canada has been maligned by a number of different methods, most of which emanate from the Indian government's security and intelligence operations in Canada. I accept that this is the allegation. Perhaps I might even accept that if *Soft Target* is correct then the

[*Traduction*]

ententes qui soient satisfaisantes pour les deux parties. Dans le cas de l'Inde, les Affaires Extérieures ont peut-être indiqué au SCRS et à la GRC que le bien-être d'une petite collectivité minoritaire—c'est-à-dire les Sikhs du Canada—n'avait pas tellement d'importance dans le contexte plus étendu des relations économiques et commerciales avec l'Inde.

J'avais l'intention de vous lire quatre ou cinq paragraphes de la page 126 du livre, à partir du paragraphe du bas de la page. Je me ferais un plaisir de commenter les recommandations qui sont formulées.

Pour conclure, nous voulons rappeler que l'ouvrage *Soft Target* représente une source précieuse de renseignements pour votre Comité, puisqu'il s'agit de l'expérience non sollicitée et indépendante de deux journalistes canadiens en ce qui concerne le SCRS. À titre d'observateurs n'ayant aucun intérêt à défendre, ils ont rassemblé les éléments qui leur ont permis de montrer comment le Canada était devenu la «cible facile» de l'Inde. Pour les Sikhs du Canada, l'ouvrage constitue une mesure unique de réhabilitation de l'image de la collectivité dans le grand public depuis quelques années. Le livre a constitué le point de départ d'une lettre ouverte au premier ministre dans laquelle on réclame une enquête indépendante dirigée par un membre important de la magistrature. J'ai annexé au présent mémoire une copie de la lettre ouverte au premier ministre et de la réponse de celui-ci.

M. Lee (Scarborough—Rivière Rouge): Monsieur Bhalla, pourriez-vous nous dire très rapidement qui votre organisation représente?

M. Bhalla: L'Association professionnelle des Sikhs du Canada regroupe environ 350 membres des professions libérales du Canada. Il s'agit surtout de médecins, d'avocats et d'ingénieurs. Moi-même, je travaille dans des opérations banquaires d'investissement.

Il y a trois ans et demi à quatre ans, nous avons décidé de former un groupe pour améliorer l'image projetée par les Sikhs au Canada, étant donné toute la mauvaise publicité dont ils étaient entourés à ce moment-là au pays. Le groupe s'est efforcé de communiquer avec les médias, les hommes politiques et les universités pour réaliser cet objectif. Nous sommes seulement un groupe de membres des professions libérales recrutés dans les temples des diverses villes et nous communiquons avec d'autres groupes de Sikhs qui ne sont pas membres de l'APSC.

M. Lee: J'ai lu *Soft Target* et je crois que la plupart des membres du Comité l'ont lu également. Un des principaux éléments de la thèse ou de l'hypothèse de l'ouvrage, c'est que la communauté Sikh du Canada a été diffamée selon diverses méthodes, dont la plupart émanaient du travail de sécurité et d'information du gouvernement de l'Inde au Canada. Je reconnais que c'est ce qu'on prétend. J'irais peut-être même jusqu'à dire que, si *Soft Target* a raison, l'hypothèse est aussi justifiée. Au

[*Text*]

assumption is also correct. From the point of view of your association, has redress commenced in that regard? Do you feel there is progress in redressing the negative impact that the book discusses, in part?

Mr. Bhalla: If the Prime Minister's response to our letter, which was meant to address this whole question of redressing some of the Sikh concerns, is any indication, the answer to your question is a definite no.

There was a covering letter with the one to the Prime Minister, anticipating an evasive bureaucratic response, and the response lived up to those expectations. The request for an independent judicial inquiry was ignored and we believe fairly strongly that these two authors have research warranting such an independent inquiry.

I have heard from other sources that such an inquiry would interfere with the Air India investigation and it is thus likely that if we request such an inquiry after the Air India investigation is completed there are better chances that the government might concede to our request.

Mr. Lee: Our general goal on this committee is to look for improvements in the way in which CSIS and S and I function is handled in Canada, and I want to suggest a structural question you may be able to respond to.

I would suggest that prior to the Air India tragedy it is possible the S and I functions in External Affairs would have loomed much larger, from the perspective of the Minister of External Affairs, than any other S and I function. If he was paying attention to S and I information he would have listened to the External Affairs S and I function first and foremost.

Throughout the whole sequence of events, perhaps even over a three to four-year period, CSIS or other S and I sources within Canada were perhaps not receiving good air play in External Affairs. As a result, decisions made at External Affairs or elsewhere in the government might have been slightly off-centre or not as good as they might have been.

Could I ask you to comment on whether or not you think the insertion or creation of a mechanism to collect, collate, and analyse S and I data from many sources might assist in balancing government decisions such as those made in External Affairs? Such a mechanism might consist of an office of national assessments or a clearing house for S and I data.

• 1130

Mr. Bhalla: In our opinion, after the Air India crash the magnitude of that event perhaps was a turning point

[*Translation*]

point de vue de votre association, a-t-on commencé à prendre des mesures de correction à cet égard? Selon vous commence-t-on à corriger l'impact négatif dont il est question dans l'ouvrage?

M. Bhalla: Si nous nous fondons sur la réponse du premier ministre à notre lettre, laquelle visait toute cette question du redressement des torts faits au Sikhs, la réponse à votre question est un non retentissant.

La lettre au premier ministre comportait une lettre d'accompagnement dans laquelle était prévue une réponse évasive de l'appareil gouvernemental. Or la réponse a confirmé ces attentes. Il n'a pas été tenu compte de la demande portant sur une enquête judiciaire indépendante et nous croyons assez fermement que les données obtenues par les deux auteurs justifient une enquête indépendante de ce genre.

J'ai appris d'autres sources qu'une telle enquête nuirait à l'enquête sur Air India et il est donc probable que, si nous demandons la tenue d'une telle enquête après la fin de l'enquête sur Air India, il y aura de meilleures chances que le gouvernement accède à notre demande.

M. Lee: Notre but général, à ce Comité, est de rechercher des améliorations à la manière dont on s'occupe du SCRS et des questions de renseignement et de sécurité au Canada et j'aimerais vous poser une question portant sur la structure et à laquelle vous pouvez peut-être répondre.

Avant la tragédie d'Air India, n'est-il pas possible que les fonctions de sécurité et de renseignement aux Affaires Extérieures aient eu beaucoup plus d'importance, aux yeux du ministre des Affaires Extérieures, que n'importe quelle autre fonction de sécurité et de renseignement. S'il s'intéressait le moindrement aux données en matière de sécurité et de renseignement, il aurait tout d'abord prêté l'oreille au service de sécurité et de renseignement des Affaires Extérieures.

Pendant toute la suite des événements et peut-être même pendant une période de trois à quatre ans, peut-être le SCRS ou les autres services de sécurité et de renseignement du Canada n'étaient-ils pas tellement écoutés aux Affaires Extérieures. En conséquence, les décisions prises aux Affaires Extérieures et ailleurs au gouvernement ont bien pu ne pas être tout à fait correctes ou du moins pas aussi bonnes qu'elles auraient pu l'être.

J'aimerais savoir si, à votre avis, l'addition ou la création d'un mécanisme pour la collecte, le regroupement et l'analyse des données de diverses sources sur la sécurité et le renseignement pourrait aider à donner plus d'équilibre aux décisions gouvernementales du genre de celles qui sont prises aux Affaires Extérieures. Un tel mécanisme pourrait être constitué par un bureau d'évaluation nationale ou un centre d'information pour les données relatives à la sécurité et au renseignement.

M. Bhalla: Selon nous, après l'écrasement de l'avion d'Air India, l'importance de cet événement a peut-être

[*Texte*]

in the nature of relationships between CSIS and External. Prior to that, as you have alluded to it, External depended on its own S and I function to look at what was going on in the Sikh community, but when this major event took place External either felt the need or had to depend on CSIS for some of the S and I information that it was using.

The reason I say this is that there were a series of diplomats who were asked to leave Canada, and the book alludes to the fact that before the Minister of External Affairs first visited India CSIS advised him of a list of people who were undesirable in Canada. Sure enough, he went there and said you get these guys out on the quiet or we are going to create a scene. To me that is an indication that a relationship that was perhaps casual between CSIS and External until that major event became a lot more serious, and they were listening to each other a lot more.

Whether there should be an intermediary agency between the two, between External and CSIS, I could not comment. I do not know enough about the working of either External or CSIS except for what one has picked up in these 140 or 150 pages.

Mr. Lee: Somewhere in the last couple of years there have been some of what I regard as incorrect messages played in reference to the Sikh community. I know a lot of people feel that way. Is CSIS at fault? If it is not CSIS, which entity in government is, if the government is playing a bad message? I am not saying it is now, but I am suggesting at one point there were some—

Mr. Bhalla: I would not say either CSIS or the RCMP have anything to do with the bad messages going out to the society at large about the Sikhs. If there is anybody I can think of, it is External Affairs. India is a friendly country. There is a $5-billion trade relationship with that country. External has to take decisions and act and do things within the context of maintaining that friendly relationship, maintaining that trade relationship. As I have alluded to in my brief, the intelligence, the security, the police operations in the country often have to be looked at in the broader context.

This little passage I did not read out to you, but if I can take two minutes here it says:

> Operations heads at CSIS, such as Olson, knew External posts well from the days of the RCMP Security Service. The service, during its heyday of matching wits against the Soviet KGB in Ottawa, had faced similar pressure every time it uncovered Soviet agents in Canada. In his book on security service, *Men in the Shadows*, John Sawatsky revealed how a security

[*Traduction*]

constitué un point tournant dans les relations entre le SCRS et les Affaires extérieures. Auparavant, comme vous y avez fait allusion, les Affaires extérieures s'appuyaient sur leur propre service de sécurité et de renseignement pour savoir ce qui se passait dans la communauté sikh, mais après cet événement important, le ministère des Affaires extérieures, parce qu'il en a senti le besoin ou qu'il a été obligé de le faire s'est appuyé sur le SCRS pour obtenir certains renseignements de sécurité et de renseignements qui lui étaient nécessaires.

Nous pensons cela, car plusieurs diplomates ont été invités à quitter le Canada, et l'ouvrage fait allusion au fait que, avant de rendre visite à l'Inde, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est fait remettre par le SCRS une liste de personnes jugées indésirables. Le ministre, une fois rendu en Inde, a demandé à ses interlocuteurs de le débarrasser de ces gens-là, sans quoi l'affaire serait ébruitée. D'après moi cela montre que les relations sans doute assez lâches qui pouvaient exister entre le SCRS et les Affaires extérieures avant cet événement important sont devenues beaucoup plus sérieuses par la suite, et le ministère et le service ont commencé à prêter l'oreille davantage l'un à l'autre.

Quant à savoir s'il doit exister un organisme intermédiaire entre les Affaires extérieures et le SCRS, je suis incapable de le dire. Je ne connais pas suffisamment ni le fonctionnement des Affaires extérieures ni celui du SCRS, si ce n'est d'après qu'on peut en lire dans ces 140 à 150 pages.

M. Lee: Au cours des dernières années, il s'est répandu ce que je considère comme des inexactitudes au sujet de la communauté sikh. Je sais que beaucoup de gens sont aussi de mon avis. Est-ce la faute du SCRS? Si ce n'est pas sa faute, de quelle entité gouvernementale cela dépend-t-il que le gouvernement diffuse une image fausse? Je ne prétends pas que cela se fait actuellement, mais je pense qu'à un certain moment il y a eu. . .

M. Bhalla: Je ne dirais pas que le SCRS ou la GRC a quelque chose à faire au sujet de l'image négative qui est projetée dans l'ensemble de la société au sujet des Sikhs. S'il y a un responsable, ce serait plutôt, à mon avis, les Affaires extérieures. L'Inde est un pays ami. Il existe des relations commerciales d'une valeur de 5 milliards de dollars avec ce pays. Les Affaires extérieures doivent prendre des décisions et agir pour le maintien de ces relations amicales et de ces relations commerciales. Comme j'y ai fait allusion dans mon mémoire, il faut souvent envisager selon un éclairage plus vaste l'activité du renseignement, de la sécurité et de la police au pays.

Il y a un petit extrait que je ne vous ai pas encore lu et que voici:

> Des dirigeants du SCRS comme Olson connaissaient bien les postes des Affaires extérieures qui existaient au temps du service de sécurité de la GRC. Ce service, durant les beaux jours où il s'affairait à déjouer les manoeuvres du KGB soviétique à Ottawa, avait fait face à des pressions semblables chaque fois qu'il avait démasqué des agents soviétiques au Canada. Dans son

[*Text*]

service agent spent an entire year determining that a Soviet embassy cultural officer was actually a KGB spy. External refused to expel the man.

Then there is a quote here from Sawatsky's book:

External had to consider a variety of vested interests, arising out of numerous government departments, and on balance, expelling a foreign intelligence officer could be contrary to Canada's overall interests, even though a clear case of espionage was established. If Canada was negotiating with the Soviet Union for a sale of wheat that would boost trade and reduce surplus stocks, External usually took the view that Canada's interests were better served by completing the wheat sale.

Then it goes on in the next paragraph to allude to what impact that had on the morale in CSIS. Here is an agency where the people are dedicated to finding out espionage or subversive activities, or whatever. They find something and suddenly somebody overrules their findings. He talks about how the intelligence agency was denied some sort of gratification for a job well done because External overruled expelling the diplomat.

• 1135

The Chairman: I regret that we have to interrupt because I want to give each member a chance.

Mr. Bhalla: Sure.

Mr. Brewin (Victoria): Mr. Bhalla, thank you very much for your brief. I think we have read the book and have had a chance to put questions to both CSIS and the Security Intelligence Review Committee about many of the conclusions in the book.

Apart from the actual answer from the Prime Minister's Office, which was dated January 1990 and rejects your request for a judicial inquiry, have you had any other discussions with the Prime Minister's Office or with any member of the government on this subject?

Mr. Bhalla: No. We have spoken to a few Members of Parliament in private and sought their advice in writing to the Prime Minister.

Mr. Brewin: But you have not had any other conversations with members of the government, the Cabinet ministers?

Mr. Bhalla: No, we have not. What has happened is that in talking to some of these Members of Parliament they have taken it upon themselves either to write directly to the Prime Minister asking for a response to SPAC's letter to you or they have written to the Solicitor General, saying here are some concerns, would you look at them?

[*Translation*]

ouvrage sur le service de sécurité, *Men in the Shadows*, John Sawatsky a révélé qu'un agent du service de sécurité avait consacré une année entière à établir qu'un agent culturel de l'ambassade soviétique était en réalité un espion du KGB. Les Affaires extérieures ont refusé d'expulser l'homme en question.

Voici maintenant une citation du livre de Sawatsky:

Les Affaires extérieures devaient tenir compte d'une foule d'intérêts émanant des nombreux ministères et, dans l'ensemble, l'expulsion d'un agent du renseignement étranger pouvait être contraire aux intérêts d'ensemble du Canada, bien qu'il puisse s'agir d'un cas évident d'espionnage. Si le Canada négociait avec l'Union soviétique une vente de blé qui pouvait favoriser le commerce et réduire les stocks excédentaires, les Affaires extérieures jugaient habituellement que les intérêts du Canada étaient mieux servis par la réalisation de la vente de blé.

Dans le prochain paragraphe, l'auteur fait allusion à l'impact de décisions de ce genre sur le moral des membres du SCRS. Dans cet organisme, les gens ont pour fonction de découvrir les activités d'espionnage de subversion. Ils trouvent quelque chose, mais soudain quelqu'un prend une décision contraire à ce qu'ils ont découvert. Il dit que le Service du renseignement s'est vu refuser des félicitations pour son beau travail parce que les Affaires extérieures ont renversé la décision de chasser le diplomate.

Le président: Je regrette de devoir vous interrompre, mais je veux donner à chaque membre la possibilité de parler.

M. Bhalla: Bien sûr.

M. Brewin (Victoria): Monsieur Bhalla, merci beaucoup pour votre mémoire. Nous avons lu le livre et avons eu la possibilité de poser des questions au SCRS et au Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité au sujet de beaucoup de conclusions du livre.

Mis à part la réponse que vous avez reçue du bureau du premier ministre en janvier 1990 et qui rejette votre demande d'enquête judiciaire, avez-vous eu d'autres entretiens avec le bureau du premier ministre ou avec un autre membre du gouvernement à ce sujet?

M. Bhalla: Non. Nous avons parlé à quelques députés en privé pour obtenir leur avis avant d'écrire au premier ministre.

M. Brewin: Mais vous n'avez eu aucune autre conversation avec des membres du gouvernement, des ministres du Cabinet?

M. Bhalla: Non. Lorsque nous avons parlé à ces quelques députés, ceux-ci ont pris l'initiative soit d'écrire directement au premier ministre pour lui demander de répondre à la lettre adressée à vous par la PSC soit d'écrire au solliciteur général pour lui signaler quelques sujets d'inquiétude à examiner? Ce sont donc ces députés

[*Texte*]

So that sort of secondary or tertiary action has been taken by these Members of Parliament upon themselves. But we have not had any.

Mr. Brewin: Have you had any other response, though, than the one you got in the letter—

Mr. Bhalla: None.

Mr. Brewin: —from the government? What about CSIS? Have you talked to CSIS?

Mr. Bhalla: No, we have not.

Mr. Brewin: Or the RCMP?

Mr. Bhalla: No, we have not.

Mr. Brewin: Did you talk to SIRC?

Mr. Bhalla: No, we have not.

Mr. Brewin: Have you considered doing that? As you may know, there are provisions under the act for a formal complaint about CSIS. I know that the burden of your evidence is not to complain about CSIS.

Mr. Bhalla: We are not complaining about CSIS.

Mr. Brewin: It is exactly the opposite. Maybe I could rephrase it. You might approach SIRC to see whether the Security Intelligence Review Committee would be prepared to undertake some study. Have you considered doing that?

Mr. Bhalla: No, we have not, for a simple reason. If you go back to SPAC's objectives—i.e., attempting to enhance the Sikh image in Canada—in our minds there has to be a cut-off point at which we have neither the resources nor the capabilities to indulge in things like that.

You are absolutely right. If I were a full-time worker for SPAC, one might pursue this; but we felt that if we indeed went right to the top and said there are enough concerns expressed in this that warrant the government looking at some of these things then that would serve the purpose.

Mr. Brewin: It was a very good effort and it did draw to Canadians' attention the injustice that has been done and that you feel, but it may be worthwhile for you to speak to SIRC. I think we know what their short-term answer will be, but they do have a new chairman and it might be quite interesting to see how he would respond to your request.

Let me ask you about one other area then. I understand your concerns arising out of the book about the activities of the Indian intelligence agency in Canada, but let me ask you about the other side of the coin to some extent. It has been suggested to us and perhaps in part because of the activities of the Indian government in Canada there is some perception that within the fringes of the Sikh community there are those who would use

[*Traduction*]

qui ont pris l'initiative de ces interventions secondaires ou tertiaires. Mais, quant à nous, nous n'en avons pris aucune.

M. Brewin: Mais, avez-vous eu d'autres réponses que la lettre. . .

M. Bhalla: Aucune.

M. Brewin: . . . du gouvernement? Et le SCRS? Avez-vous communiqué avec le SCRS?

M. Bhalla: Non.

M. Brewin: Ou la GRC?

M. Bhalla: Non.

M. Brewin: Avez-vous communiqué avec le CSARS?

M. Bhalla: Non.

M. Brewin: Avez-vous envisagé de le faire? Comme vous le savez sans doute, la loi prévoit des plaintes officielles auprès du CSRAS? Je sais que votre témoignage ne consiste pas à vous plaindre du SCRS.

M. Bhalla: Nous ne nous plaignons pas du SCRS.

M. Brewin: C'est exactement le contraire, je devrais peut-être reformuler ce que j'ai voulu dire. Vous pourriez communiquer avec le CSRAS pour voir si le Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité est disposé à entreprendre quelque étude. Avez-vous envisagé cela?

M. Bhalla: Non, et pour une raison très simple. Si nous en revenons aux objectifs de la PSC—embellir l'image que les Sikhs projettent au Canada—il doit y avoir selon nous une étape où nous n'avons ni les ressources ni les possibilités qui nous permettraient d'agir de la sorte.

Vous avez absoluement raison. Si je travaillais à temps plein pour la PSC, c'est quelque chose que je pourrais faire; mais nous avons pensé que, si nous nous adressions directement au chef du gouvernement pour lui dire qu'il y a là suffisamment d'inquiétudes qui sont formulées pour que le gouvernement soit justifié d'y jeter un coup d'oeil, cela suffirait.

M. Brewin: C'est du très beau travail, qui a attiré l'attention des Canadiens sur une injustice qui a été perpétrée et que vous ressentez, mais il vaudrait peut-être la peine que vous communiquiez avec le CSARS. Nous pouvons sans doute prévoir ce que sera la réponse à court terme de cet organisme, mais celui-ci possède maintenant un nouveau président, et ce serait sans doute fort intéressant de voir comment il répondrait à votre demande.

J'ai une autre question à vous poser. Je comprends les inquiétudes que vous ressentez après avoir lu le livre qui traite des activités du Service du renseigmenent de l'Inde au Canada, mais voyons un peu le revers de la médaille. On nous a dit, et c'est peut-être en partie à cause des activités du gouvernement de l'Inde au Canada, qu'on a l'impression que, à la périphérie de la communauté Sikh, il y a des gens qui utiliseraient volontiers des méthodes

[*Text*]

violent methods to achieve the political objective of independence for Kalistan. Within the mainstream of the Sikh community, is it perceived to be a real problem or is it a fictional problem?

• 1140

Mr. Bhalla: Not at all, it is totally a fictional problem.

Mr. Brewin: It is totally a fictional problem.

Mr. Bhalla: The mainstream of Sikhs in Canada have little or no interest—perhaps some occasional emotional sympathies with the thing, but—

Mr. Brewin: No, I did not phrase my question very well. Does the Sikh community in general accept that there is some radical fringe within the Sikh community? Is that a fact as you perceive it?

Mr. Bhalla: Oh, sure.

Mr. Brewin: Further, there would be some who might engage in Canada in acts of violence. If so, what should we as a society in Canada be doing about that? What would you, in the Sikh community, have done about that small group who may in fact want to engage in violence within Canada in the pursuit of political gain?

Mr. Bhalla: I would say that in any community or in any set of people you always have people who resort to violence in seeking solutions. The solution that you might seek for the Sikhs could apply to the Palestinians or whomever else. I do not know what we could do different from what this society might do to curb violence in any community. There is nothing specific about the Sikhs in terms of. . .

Mr. Brewin: No. In fact, the contrary is true. As a general rule the Sikh community has made a great contribution to this country and will continue to do so. But can we draw the conclusion that at least in respect of that particular minority within the Sikh community there needs to be something, some form of security intelligence agency in Canada that keeps an eye on that situation? Is that a conclusion you accept?

Mr. Bhalla: Sure.

Mr. Littlechild (Wetaskiwin): A previous witness, I believe it was the World Sikh Organization, suggested that the Indian government may have been getting information from CSIS to the detriment of local residents in India. Are you aware of any information that may have been going on, even to the related debts that may have occurred?

Mr. Bhalla: Yes. I am aware of those. I am not sure how authentic they are. I do not have the means to establish that. That is indeed what happened, but there is a general belief amongst the Sikh community that some of

[*Translation*]

violentes pour réaliser l'objectif politique de l'indépendence du Kalistan. Dans le noyeau de la communauté sikh, est-ce qu'on y voit un problème réel ou un problème fictif?

M. Bhalla: C'est un problème tout à fait fictif.

M. Brewin: Tout à fait fictif?

M. Bhalla: L'essentiel de la communauté sikh au Canada ne s'y intéresse pas, ou du moins s'y intéresse très peu. Il peut arriver qu'on éprouve une certaine sympathie pour ce mouvement, mais. . .

M. Brewin: Je n'ai pas bien formulé ma question. Est-ce que la communauté sikh en général admet qu'il y a un petit élément radical au sein de la communauté? Percevez-vous cela comme un fait?

M. Bhalla: Oh, bien sûr.

M. Brewin: De plus, il y en a qui pourraient commettre des actes de violence au Canada. Si tel est le cas, en tant que société, au Canada, que devons-nous faire à ce sujet? Vous-mêmes, dans la communauté sikh, qu'avez-vous pu faire au sujet de ce petit groupe qui pourrait en réalité vouloir pratiquer la violence au Canada en vue de réaliser un objectif politique?

M. Bhalla: Je dirais que dans ma communauté ou parmi n'importe quel groupe de personnes, il y a toujours des gens qui recourent à la violence pour rechercher des solutions. La solution recherchée pour les Siks pourrait s'appliquer aux Palestiniens ou à n'importe qui d'autre. Je ne vois pas ce que nous pourrions faire d'autre que ce qui est fait dans cette société pour combattre la violence dans n'importe quelle collectivité. Il n'y a rien de particulier aux Sikhs pour ce qui est de. . .

M. Brewin: Non, en réalité, c'est le contraire qui est vrai. En général, la communauté sikh a fait un grand apport à ce pays et continuera de le faire. Mais pouvons-nous conclure que, du moins pour ce qui est de cette minorité particulière au sein de la communauté sikh, il doit y avoir quelque chose, une espèce d'organisme du renseignement de sécurité au Canada qui suit de près la situation? Acceptez-vous cette conclusion-là?

M. Bhalla: Bien sûr.

M. Littlechild (Wetaskiwin): Un témoin précédent, je crois qu'il s'agissait de l'Organisation sikh mondiale, a estimé que le gouvernement indien a peut-être obtenu des renseignements du SCRS aux dépens de certains résidents de l'Inde. Avez-vous des renseignements qui vous portent à croire que tel est le cas, qu'on a même divulgué la valeur des dettes contractées?

M. Bhalla: Oui, je suis au courant. Je ne sais pas dans quelle mesure ces faits sont authentiques. Je n'ai pas le moyen de les vérifier. C'est bien ce qui s'est passé, mais on croit généralement dans la communauté sikh qu'une

[*Texte*]

the information that went back from Canada was used to the detriment of some family members there.

Mr. Littlechild: The detriment went to the extent of killing.

Mr. Bhalla: Killing, yes. There was at least one instance. I am also aware that this matter was brought up by External Affairs on Mr. Clark's visit to India, the same visit that resulted in the expulsion of Indian diplomats from Canada.

Mr. Atkinson (St. Catharines): I will follow up on that. When the Sikh Organiztion was here, we asked them why they had not taken it to SIRC. I guess that is a real concern, because that would be the appropriate body with which to bring up this particular matter. Would they bring it up to SIRC? Could you advise them to do that?

Mr. Bhalla: Sure, we could do that. But I know for a fact that there is enough information within the government on that whole thing. Now whether the department that has it is willing to give it to another interdepartment or agency of the government. . . I have no control. I know that this government has enough information that relates to the death in India with information that went from here. There are affidavits and there are all sorts of things. I cannot tell you. I am privy to. . .

Mr. Atkinson: That is something we are going to have to look at, because we want to make sure as a group that SIRC is involved in those particular matters. One thing we will have to look at is why they have not been involved. If it is too onerous to make a formal complaint, then we will have to look into that particular matter.

• 1145

In regard to your presentation, the basis of it is contained in *Soft Target*, is it, and there is no other information other than what is contained in the book?

Mr. Bhalla: No, none at all.

Mr. Littlechild: Your organization I believe advocates for more representation of ethnic minorities in CSIS and in SIRC. Do you want to elaborate on that, if that is the position?

Mr. Bhalla: We may have implied in our brief that to the extent CSIS and the RCMP may not have had the appropriate manpower. . . But we are not making any recommendation that there be more Sikhs or whatever.

The Chairman: I will ask the clerk to distribute to all of us as members the article in *The Globe and Mail*

[*Traduction*]

partie des renseignements obtenus du Canada ont été utilisés au détriment de certains membres des familles de là-bas.

M. Littlechild: Est-on allé jusqu'à tuer?

M. Bhalla: Oui. Il y a eu au moins un cas de ce genre. Je sais aussi que cette question a été soulevée par les Affaires extérieures lors de la visite de M. Clark en Inde, cette même visite qui a eu pour résultat l'expulsion de certains diplomates indiens du Canada.

M. Atkinson (St. Catharines): Pour donner suite à cela, lorsque l'Organisation sikh a présenté son témoignage ici, nous lui avons demandé pourquoi elle n'avait pas confié cette affaire au CSARS. C'est une question bien légitime, car ce serait l'organisme tout désigné auquel on pourrait confier cette affaire. L'Organisation serait-elle disposée à confier l'affaire au CSARS? Pourriez-vous lui conseiller de le faire?

M. Bhalla: Bien sûr, nous pourrions le faire. Mais je sais que le gouvernement possède déjà suffisamment de renseignements sur toute cette affaire. Maintenant je ne sais pas si le ministère qui possède ces renseignements-là est désireux de les remettre à un autre organisme interministériel ou à un autre organisme du gouvernement. Je n'ai aucun contrôle là-dessus. Je sais que le gouvernement possède suffisamment de renseignements au sujet de la mort survenue en Inde à la suite de renseignements émanés d'ici. Il y a des attestations et toutes sortes d'autres choses. Je ne peux pas vous en parler. Je suis moi-même. . .

M. Atkinson: C'est quelque chose que nous allons examiner, car le Comité veut s'assurer que le CSARS s'occupe de ces questions particulières. Une des choses que nous devrons examiner, ce sont les raisons pour lesquelles l'organisme ne s'en est pas occupé. Si une plainte officielle constitue un fardeau trop lourd, nous devrons étudier cette affaire.

Au sujet de votre exposé on en trouve le fondement dans le *Soft Target*, n'est-ce pas, et il n'y a pas d'autres informations que celles qui sont contenues dans l'ouvrage?

M. Bhalla: Non, il n'y en a pas du tout.

M. Littlechild: Je pense que votre organisation préconise une représentation beaucoup plus grande des minorités ethniques à l'intérieur du SCRS et du CSARS. Voulez-vous préciser, si telle est votre position?

M. Bhalla: Nous avons sans doute donné à penser dans notre mémoire que, dans la mesure où le SCRS et la GRC ne possédaient pas la main-d'oeuvre voulue. . . Mais nous ne présentons pas de recommandations pour qu'il y ait davantage de Sikhs ou quoi que ce soit.

Le président: Je demanderai au greffier de distribuer à tous les membres l'article du *Globe and Mail* intitulé

[*Text*]

entitled "Canada imperilled refugees, ruling said", by Mr. Kirk Makin.

Mr. Bhalla, thank you very much. We are sorry to rush you through your comments, but it is a valuable contribution to our hearings.

Mr. Bhalla: Thank you very much.

The Chairman: We stand adjourned until tommorrow at 3.30 p.m., in this room, when we have Mr. Gordon Osbaldeston.

[*Translation*]

Canada imperilled refugees, ruling said, par M. Kirk Makin.

Monsieur Bhalla, merci beaucoup. Nous regrettons de vous avoir forcé à formuler vos commentaires rapidement, mais sachez que ceux-ci sont un apport précieux à nos audiences.

M. Bhalla: Merci beaucoup.

Le président: La séance est levée jusqu'à demain, 15h30, dans cette salle. Nous entendrons alors M. Gordon Osbaldeston.

APPENDIX "CSIS-4"

A PRESENTATION

TO THE SPECIAL COMMITTEE

ON THE REVIEW OF *THE CANADIAN SECURITY INTELLIGENCE SERVICE ACT*

AND *SECURITY OFFENCES ACT*

By: Brian McAndrew & Zuhair Kashmeri

Authors of

SOFT TARGET: HOW THE INDIAN INTELLIGENCE SERVICE PENETRATED CANADA

13 MARCH 1990

OTTAWA

13 March, 1990

JOINT PRESENTATION BY BRIAN MCANDREW AND ZUHAIR KASHMERI, AUTHORS OF *SOFT TARGET: HOW THE INDIAN INTELLIGENCE SERVICE PENETRATED CANADA*, TO THE SPECIAL COMMITTEE ON THE REVIEW OF *THE CANADIAN SECURITY INTELLIGENCE SERVICE ACT* AND *SECURITY OFFENCES ACT*

This presentation is in response to a request by the committee.

1. The recent events in Eastern Europe and the Soviet Union show that traditional threats to Canada may no longer exist. Our book demonstrates instead that there are potential threats to Canada from so-called friendly governments, with relation to people of ethnic or racial origin living in this country. When such populations exercise their right to freedom of speech and belief in this country, which may be embarrassing to such governments, the likelihood of foreign powers destabilizing such populations increases.

2. Definition (b) of threats to the security of Canada, states: "foreign influenced activities within or relating to Canada that are detrimental to the interests of Canada and are clandestine or deceptive or involve a threat to any person,..."

The definition should be expanded to include any ethnic or other identifiable group of Canadians, exercising their freedoms, who could be targeted by foreign powers. In other words, CSIS should be mandated to protect their right to freedom of speech, belief and association.

3. CSIS should not be a part of any law enforcement agency. In fact, the act should be amended to state categorically that since CSIS is given a wholesale power to invade privacy, without the restrictions placed on law enforcement agencies in the *Criminal Code*, that physical evidence it collects should not be turned over to the police. Such evidence would include tape recordings from electronic surveillance and material gleaned from mail opening. It should still be required, as the Act states, to provide information of any crime or potential crime to the police agency concerned.

4. The evidence available so far indicates that the watchdog powers exercised by the Security Intelligence Review Committee have proved to be sufficient. However, the authors believe that one important addition would be the inclusion of an acknowledged civil rights and human rights expert on SIRC.

5. Our experience while researching *SOFT TARGET*, including personal contact with CSIS agents and officials, showed that the service lacks a very specific resource. The agency has demonstrated that it does not always understand the multicultural makeup of Canada and the potential foreign threats against specific groups within the country. CSIS badly needs a pool of analysts who can work independently of External Affairs, free of any political bias or agenda emanating from the political party making up the government of the day. Our research for the book has shown that the interests of the government in maintaining economic and friendly relations with the government of India, came at the expense of a group of Canadian citizens, namely the country's approximately 200,000 Sikhs. It also came at the expense of negating the findings of CSIS.

6. Section 13(3) of the Act states: "The Service may, with the approval of the minister after consultation by the minister with the secretary of state for external affairs, enter into an arrangement with the government of a foreign state or an institution thereof or an international organization of states or an institution thereof authorizing the Service to provide the government institution or organization with security assessments."

Our feeling is that CSIS should be allowed to come to decisions independently of the government in power based on its independent research so as to avoid any partisan decision making. Instead, CSIS should be responsible to a multi-party committee such as this one for such actions rather that the ruling political party of the day. The interests of a department such as External Affairs may not necessarily be in accordance with the multicultural mandate we are recommending.

It is our conclusion that the service does not function adequately in serving the multicultural interests of the country due to the lack of resources and political interference of the government of the day. In essence, the mandate of the service is generally adequate but the practice is flawed.

ADDENDUM: The following was originally to be presented along with the above as part of an oral presentation to the committee.

As far back as 1982, the then-security and intelligence wing of the RCMP was alerted to the activities of the Indian government in Canada and its intentions to subvert the Canadian Sikh population. Information was passed along to the RCMP following two incidents in Toronto that year - a shooting of a police officer during a Sikh demonstration outside the Indian consulate and the shooting in Osgoods Hall by Kuldip Singh Samra, who is still at large and charged with the shooting deaths of two people in that Ontario Supreme Court courtroom. Indeed, the Metro police officer who was shot during the demonstration was one of the individuals who brought these subversive activities to the attention of the RCMP security branch.

The RCMP decided, however, that it had neither the time nor the manpower to devote to investigating a "friendly" government as India is considered. Subsequent events, up to and including the bombing of Air-India Flight 182, were influenced by the Indian government, Canadian Security Intelligence Service agents concluded after finally undertaking a thorough investigation of Indian activities in Canada.

As an exemple of the influence that a government department can have on the independent operation of the Service we look to 1986 and a report sent by the Service to External Affairs recommending the removal of several Indian diplomats from the country for undesirable activities. External Affairs chose to delay any actions while a Canadian company was attempting to land a contract to build the world's biggest pipeline; a $2 billion natural gas pipeline across India. Once the bid failed, the diplomats were removed. Although the Service cannot be given the authority to expel diplomats, this incident shows how important it is for the Service to rely on its own information and analysis and not that provided to it by other government departments.

There are other examples of External Affairs, using information it received from the government of India, to influence the work being done by the Service. The Indian government planted disinformation with External Affairs including the highly-publicized claim of a Sikh terrorist training camp in a remote part of British Columbia. Such a camp did not exist but the publicity surrounding it created a distinct impression in many peoples' minds that Sikhs in Canada supported and encouraged terrorist activities.

Many Canadian Sikhs have suffered because of the Indian government's actions. One Brampton man, wrongly arrested in Hamilton, Ont. on a charge of conspiring to commit terrorist in India, learned shortly after his arrest that his father, a distinguished air force officer in India, had been jailed without being charged with any crime. Charges against the Brampton man, a Sikh, never made it to trial. They were dismissed outright by a judge presiding over a preliminary hearing. (All others accused of the conspiracy were acquitted at trial.)

Another Canadian, a Sikh living in Etobicoke and the owner of an airport limousine business, was arrested and jailed in India while on a vacation to his native land. He was freed one year later without any charges being laid against him. He was, however, tortured while in captivity until he agreed to sign documents saying he intended to commit terrorist acts on behalf of the World Sikh Organization, a political lobby group that has never been accused of militant actions.

Perhaps not coincidentally, the Canadian External Affairs minister wrote a letter to the provincial premiers about that time asking them not to associate with three specific organizations made up of Canadian Sikhs. One of the groups was the World Sikh Organization. Since Canada and India were exchanging intelligence information, perhaps the basis of the letter came at the expense of the torture of a Canadian citizen. It is up to the Service to protect the interests and freedoms of Canadian citizens and can only do this by maintaining a strong independence from political interests of the government.

APPENDICE «CSIS-4»

(TRADUCTION)

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

AU COMITÉ SPÉCIAL D'EXAMEN DE LA

LOI CONSTITUANT LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

ET DE LA *LOI SUR LES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ*

Par: Brian McAndrew et Zuhair Kashmeri

Auteurs de l'ouvrage

SOFT TARGET: HOW THE INDIAN INTELLIGENCE SERVICE PENETRATED CANADA

Le 13 mars 1990

OTTAWA

Le 13 mars 1990

MÉMOIRE PRÉSENTÉ CONJOINTEMENT PAR BRAIN MCANDREW ET ZUHAIR KASHMERI, AUTEURS DE L'OUVRAGE *SOFT TARGET: HOW THE INDIAN INTELLIGENCE SERVICE PENETRATED CANADA*, AU COMITÉ SPÉCIAL D'EXAMEN DE LA *LOI CONSTITUANT LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ* ET DE LA *LOI SUR LES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ*

Ce mémoire est présenté à la demande du Comité.

1. Les événements qui se sont produits récemment en Europe de l'Est et en Union Soviétique montrent que les menaces qui ont toujours pesées sur le Canada n'existent plus. Notre ouvrage démontre toutefois que le Canada serait plutôt exposé à des menaces provenant de pays soi-disant amis, par l'entremise de personnes d'origine ethnique étrangère vivant ici. Lorsque ces personnes exercent leur droit à la liberté d'expression et de croyance au Canada, exercice qui pourrait s'avérer embarassant pour ces gouvernements, le risque que des puissances étrangères déstabilisent ces populations augmente.

2. L'alinéa b) de la définition de «menaces envers la sécurité du Canada» se lit comme suit: «les activités influencées par l'étranger qui touchent le Canada ou s'y déroulent et sont préjudiciables à ses intérêts, et qui sont d'une nature clandestine ou trompeuse ou comportent des meances envers quiconque...»

Il faudrait élargir cette définition de façon à y inclure tout groupe ethnique ou autre groupe identifiable de Canadiens qui fait valoir ses droits et qui pourraient constituer une cible pour les puissances étrangères. Autrement dit, le SCRS devrait avoir le pouvoir de protéger la liberté d'expression, de croyance et d'association de ces groupes.

3. Le SCRS ne devrait pas faire partie d'un organisme d'application de la loi. En fait, la Loi devrait être modifiée de manière à préciser clairement que puisque le SCRS a le pouvoir d'intervenir dans la vie privé des particuliers, sans être assujetti aux restrictions qu'impose le *Code criminel* aux organismes chargés de l'application de la loi, il ne devrait pas être tenu de remettre aux autorités policières les preuves qu'il recueille dans l'exercice de ses fonctions. Ces preuves pourraient se présenter sous forme d'enregistrements obtenus par voie d'écoute électronique et des documents saisis par suite de l'ouverture de courrier. Toutefois, le SCRS devrait, comme le précise la Loi, être tenu de fournir aux autorités policières tout renseignement portant sur un crime ou un crime éventuel.

4. Les renseignements recueillis jusqu'ici démontrent que les pouvoirs de surveillance exercés par le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité répondent aux besoins. Toutefois, les auteurs estiment qu'il serait important d'adjoindre au Comité un spécialiste des droits civils et des droits de la personne.

5. Lors des recherches que nous avons effectuées pour notre ouvrage *SOFT TARGET* et des discussions que nous avons eues avec des agents et des responsables du SCRS, nous avons découvert que le Service souffre d'un défaut bien précis. En effet, l'organisme ne comprend ni la composition multiculturelle du Canada, ni les menaces qui pourraient planer sur certains groupes au Canada. Le SCRS doit absolument se doter d'une équipe de spécialistes qui seraient totalement indépendants du ministère des Affaires extérieures, apolitiques, et non assujettis au programme politique du gouvernement du jour. Nos recherches nous ont permis de constater que le gouvernement canadien tenait à maintenir des liens économiques avec l'Inde et à rester en bons termes avec elle et ce, aux dépens d'un groupe de citoyens canadiens, c'est-à-dire de la communauté sikh forte de 200 000 membres. De plus, nous avons également découvert que le Canada, pour préserver ces liens, était disposé à ignorer les renseignements recueillis par le SCRS.

6. Le paragraphe 13(3) de la Loi dispose que: «Le Service peut, avec l'approbation du ministre, après consultation entre celui-ci et le secrétaire d'état aux Affaires extérieures, conclure avec le gouvernement d'un État étranger ou l'une de ses institutions, ou une organisation internationale d'États ou l'une de ses institutions, des ententes l'autorisant à leur fournir des évaluations de sécurité.»

Nous sommes d'avis que le SCRS devrait avoir le pouvoir de prendre des décisions indépendamment du gouvernement au pouvoir, en se fondant sur les recherches qu'il a lui même effectuées de façon à éviter tout parti pris. De plus, le SCRS devrait être comptable à un comité formé de représentants de tous les partis, et non au gouvernement au pouvoir. En effet, Les intérêts d'un ministère comme celui des Affaires extérieures ne cadrent pas nécessairement avec le mandat multiculturel que nous proposons.

En conclusion, nous sommes d'avis que le Service ne sert pas adéquatement les intérêts multiculturels du Canada, d'abord parce qu'il manque de ressources, et ensuite en raison des pressions qu'exerce sur lui le gouvernement du jour. En général, le mandat du Service répond aux besoins, mais son exécution laisse à désirer.

ADDENDUM: Le texte qui suit devait à l'origine être présenté de concert avec ce mémoire lors de notre comparution devant le Comité.

Le service de renseignement et de sécurité de l'époque de la GRC fut informé dès 1982 des activités auxquelles se livrait le gouvernement indien au Canada, et de l'intention de celui-ci de pratiquer la subversion au sein de la communauté sikh du Canada. Des renseignements ont été communiqués à la GRC à la suite de deux incidents survenus à Toronto l'année dernière - le meurtre d'un agent de police durant une manifestation sikh à l'extérieur du consulat indien, et le meurtre commis au Osgoode Hall par Kuldip Singh Samra, qui est toujours en liberté et qui est accusé du meurtre de deux personnes dans les murs de la Cour suprême de l'Ontario. En effet, le policier de la région métropolitaine de Toronto était un de ceux qui ont fait part au Service de sécurité de la GRC de l'existence de ces activités subversives.

La GRC a toutefois jugé qu'elle n'avait ni le temps, ni la main-d'oeuvre voulue pour mener une enquête sur les agissements du gouvernement indien, considéré comme un gouvernement «ami». Les événements qui se sont produits par la suite et qui ont culminé avec l'attentat à la bombe du vol 182 d'Air India étaient l'oeuvre du gouvernement indien, comme en ont conclu les agents du Service canadien du renseignement de sécurité, qui se sont finalement décidés à entreprendre une longue enquête sur les activités du gouvernement de l'Inde au Canada.

Pour se rendre compte de l'influence qu'un ministère peut exercer sur les opérations autonomes du Service, il suffit de remonter à l'année 1986 et à un rapport que le Service a fait parvenir aux Affaires extérieures et dans lequel il recommandait l'expulsion du pays de plusieurs diplomates indiens accusés de se livrer à des activités douteuses. Le ministère des Affaires extérieures a préféré attendre que se terminent les négociations entreprises une société canadienne en vue de décrocher un contrat pour construire le plus grand gazoduc du monde en Inde (un contrat de 2 milliards) avant d'agir. Les négociations se sont soldées par un échec et les diplomates ont été expulsés. Bien que l'on ne puisse donner au Service le pouvoir d'expulser des diplomates, cet incident montre à quel point il est important pour le Service de se fier à ses propres renseignements et analyses plutôt qu'aux informations fournies par d'autres ministères gouvernementaux.

Il y a d'autres exemples qui illustrent l'influence qu'exerce le ministère des Affaires extérieures, à partir de renseignements reçus du gouvernement indien, sur les activités du Service. L'Inde a en effet présenté des faits falsifiés au ministère des Affaires extérieures, y compris l'allégation hautement médiatisée voulant que les Sikhs aient installé un camp d'entraînement dans une région isolée de la Colombie-Britannique. Ce camp n'existait pas, mais en raison de toute la publicité qui a entouré cette affaire, bon nombre de Canadiens ont eu nettement l'impression que les Sikhs au Canada appuyaient et encourageaient les activités terroristes.

Par ailleurs, de nombreux Canadiens d'origine sikh ont souffert en raison des actes posés par le gouvernement indien. Un homme de Brampton, faussement accusé de conspiration en vue de commettre des actes terroristes en Inde et arrêté par erreur à Hamilton (Ontario), a appris peu de temps après son arrestation que son père, officier distinguée des forces aériennes, avait été emprisonné sans motif aucun en Inde. L'homme de Brampton, un Sikh, n'a jamais été traduit devant les tribunaux, les accusations portées contre lui ayant été carrément rejetées par le juge présidant à l'audience préliminaire. (Toutes les autres personnes accusées de conspiration ont été acquittées.)

Un autre Canadien, un Sikh d'Etobicoke exploitant un service de limousine jusqu'à l'aéroport, a été arrêté et incarcéré en Inde alors qu'il était en vacances dans son pays. Il a été remis en liberté un an plus tard, sans qu'aucune accusation n'ait été portée contre lui. Toutefois, pendant son incarcération, il a été torturé jusqu'à ce qu'il accepte de signer des documents attestant qu'il avait l'intention de commettre des actes terroristes au nom de l'Organisation mondiale sikh, un groupe de lobbyistes politiques qui n'avait jamais été accusé de militantisme.

Cette affaire ne relève peut-être pas de la pure coincidence, mais le ministre canadien des Affaires extérieures a, à peu près à la même époque, envoyé une lettre aux premiers ministres provinciaux afin de leur demander de ne pas faire affaires avec trois organisations sikhs en particulier. Étant donné que le Canada et l'Inde s'échangeaient des renseignements, la lettre a peut-être été publiée aux dépens d'un citoyen canadien qui a été torturé. Il revient au Service de protéger les intérêts et les libertés des Canadiens. Or il ne peut le faire que s'il demeure libre de toute ingérence politique de la part du gouvernement.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
FIRST CLASS
PREMIÈRE CLASSE
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESS

From the Sikh Professional Association of Canada:

Suresh Singh Bhalla, Executive Director and Secretary.

TÉMOIN

De l'Association professionnelle de Sikhs du Canada:

Suresh Singh Bhalla, Directeur exécutif et secrétaire.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 21

Thursday, March 15, 1990

Chairman: Blaine Thacker

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 21

Le jeudi 15 mars 1990

Président: Blaine Thacker

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on

The Review of the CSIS Act and the Security Offences Act

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial d'

Examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité

RESPECTING:

Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989

CONCERNANT:

Ordre de renvoi du Comité en date du mardi, 27 juin 1989

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY

Second Session of the Thirty-fourth Parliament
1989-90

Deuxième session de la trente-quatrième législature
1989-1990

34766—1

SPECIAL COMMITTEE ON THE REVIEW OF THE CSIS ACT AND THE SECURITY OFFENCES ACT

Chairman: Blaine Thacker

Vice-Chairman: Maurice Tremblay

Members

Atkinson, Ken
Brewin, John
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

COMITÉ SPÉCIAL D'EXAMEN DE LA LOI CONSTITUANT LE SCRS ET DE LA LOI SUR LES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Président: Blaine Thacker

Vice-président: Maurice Tremblay

Membres

Atkinson, Ken
Brewin, John
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MARCH 15, 1990
(33)

[*Text*]

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met at 11:13 o'clock a.m. this day, in Room 308 West Block, the Chairman, Blaine Thacker, presiding.

Members of the Committee present: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, George Rideout, Jacques Tétreault and Blaine Thacker.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Philip Rosen, Senior Analyst. *From the Committee Research Staff*: Stuart Farson, Research Consultant; François Cadieux and Brian Gorlick, Research Associates.

Witnesses: *From the Public Service Alliance of Canada (PSAC)*: Daryl T. Bean, National President; Lynn Ray, National President, Union of Solicitor General Employees. *From the CSIS Employees' Association*: Paul Gibson, President.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, September 26, 1989, Issue No. 1*).

For PSAC, the National President made a statement and, with the other witness, answered questions.

On motion of George Rideout, it was agreed,—That written material prepared by intended witness Brian McAndrew for the meeting of Tuesday, March 13 be appended to that day's Minutes of Proceedings and Evidence, after inspection and approval by the Chairman; provided that such material is received by the Clerk no later than Monday, March 19, 1990.

On motion of Derek Lee, it was agreed,—That the Chairman be authorized to engage, by contract or local purchase order not to exceed $1,000, the services of one person located in Vancouver to provide local support to the Committee before and during its hearings in that city.

On motion of George Rideout, it was agreed,—That the costs of hotel accommodation and meals incurred by Barbara Reynolds of the Parliamentary Centre in Washington during the Committee's travel there, and of her air ticket to return to Ottawa, be borne by the Committee.

The witness from the CSIS Employees' Association made a statement and answered questions.

At 1:06 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 15 MARS 1990
(33)

[*Traduction*]

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité se réunit aujourd'hui à 11 h 13, dans la pièce 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Blaine Thacker (*président*).

Membres du Comité présents: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, George Rideout, Jacques Tétreault, Blaine Thacker.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, analyste principal. *Du personnel du Comité*: Stuart Farson, conseiller de recherche; François Cadieux et Brian Gorlick, associés de recherche.

Témoins: *De l'Alliance de la Fonction publique du Canada*: Daryl T. Bean, président national; Lynn Ray, président national, Syndicat des employés du Solliciteur général. *De l'Association des employés du SCRS*: Paul Gibson, président.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 juin 1989 (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 septembre 1989, fascicule nº 1*).

Le président national de l'AFPC fait un exposé puis, avec l'autre témoin, répond aux questions.

Sur motion de George Rideout, il est convenu,—Que les documents préparés par Brian McAndrew qui devait témoigner à la réunion du mardi 13 mars, soient annexés aux Procès-verbaux et témoignages de ce jour, pourvu qu'ils soient agréés par le président et parviennent au greffier au plus tard le lundi 19 courant.

Sur motion de Derek Lee, il est convenu,—Que le président soit autorisé à dépenser au plus 1 000$ pour des services de soutien retenus sur place par contrat ou par achat, à l'occasion de la visite du Comité à Vancouver.

Sur motion de George Rideout, il est convenu,—Que les frais d'hébergement et de repas engagés par Barbara Reynolds du Centre parlementaire, lors de la visite du Comité à Washington, lui soient remboursés de même que son billet de retour à Ottawa.

Le témoin de l'Association des employés du SCRS fait un exposé et répond aux questions.

À 13 h 06, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Thursday, March 15, 1990

• 1113

The Chairman: Order, please. We are resuming consideration of our committee's order of reference dated Tuesday, June 27, 1989.

We are privileged this morning to have witnesses from the Public Service Alliance of Canada. Mr. Daryl T. Bean is the PSAC National President. Mr. Bean, welcome to our hearings. We would appreciate if you would introduce your colleagues to the committee and then make your presentation, followed by the usual round of questions.

Mr. Daryl T. Bean (National President, Public Service Alliance of Canada): Thank you very much, Mr. Chairperson. With me are Stephen Jelly, the Executive Assistant to the Alliance Executive Committee; Lynn Ray, the National President of the Union of Solicitor General Employees; and Patricia Elliott, a service officer with the Union of Solicitor General Employees.

I propose to read a summary of the statement, and the normal procedure is then that the full statement is appended to the minutes. I assume that is satisfactory.

The Chairman: That is correct.

Mr. Bean: Thank you. On behalf of its 170,000 members, the Public Service Alliance of Canada welcomes this opportunity to appear before the Special Committee of the House of Commons mandated to review the Canadian Security Intelligence Service.

• 1115

Our purpose in participating in this five-year review of the Canadian Security Intelligence Service Act is twofold. Firstly, as a representative of the 500 CSIS employees, we should like to address a number of labour relations issues that are unresolved in CSIS as a result of legislative and bureaucratic problems. Secondly, as the representative of 170,000 federal government workers, the alliance has a substantial interest in the security clearance screenings and appeal mechanisms available in the event a security clearance is denied or revoked.

In the area of labour relations, we advance a number of specific recommendations related to the dispute settlement process, the definition of an employee, and the right of CSIS employees vis-à-vis transfers and competitions in the Public Service.

Specifically, we argue that existing legislative and administrative structures have failed to correct some of

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le jeudi 15 mars 1990

Le président: La séance est ouverte. Le Comité reprend ses travaux selon son ordre de renvoi du mardi 27 juin 1989.

Le Comité a le privilège d'accueillir ce matin les représentants de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. M. Daryl T. Bean en est le président national. Bienvenue parmi nous, monsieur Bean. Nous vous serions reconnaissants de nous présenter vos collègues et de faire votre exposé, pour ensuite répondre à nos questions, comme c'est l'usage.

M. Daryl T. Bean (président national, Alliance de la Fonction publique du Canada): Merci beaucoup, monsieur le président. M'accompagnent, Stephen Jelly, adjoint exécutif au comité exécutif de l'Alliance; Lynn Ray, présidente nationale, Syndicat des employés du solliciteur général; ainsi que Patricia Elliott, agent des services, Syndicat des employés du solliciteur général.

Je vais lire un résumé du mémoire en supposant que le mémoire au complet sera annexé au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui. J'espère que vous êtes d'accord.

Le président: Très bien.

M. Bean: Merci. Au nom de ses 170,000 membres, l'Alliance de la Fonction publique du Canada est heureuse d'avoir cette occasion de comparaître devant le Comité spécial de la Chambre des communes chargé d'examiner le Service canadien du renseignement de sécurité.

En participant à cet examen quinquennal du Service canadien du renseignement de sécurité, notre objectif est double. D'abord, en tant que représentant de 500 employés du SCRS, nous voulons traiter d'un certain nombre de questions de relations de travail qui restent en suspens au SCRS à cause de problèmes d'ordre législatif et bureaucratique. Deuxièmement, en tant que porte-parole de 170,000 employés du gouvernement fédéral, l'Alliance s'intéresse de très près aux enquêtes de sécurité et au mécanisme d'appel en cas de refus ou de révocation des cotes de sécurité.

En ce qui concerne les relations de travail, nous proposons un certain nombre de recommandations précises reliées au processus de règlement des conflits, à la définition d'employé et aux droits des employés du SCRS relativement aux mutations et aux concours de la Fonction publique.

Nous faisons valoir en particulier que les lois et les structures administratives actuelles ne parviennent pas à

[*Texte*]

the labour relations problems that exist within the Public Service which perpetuate poor morale and work against the integrity of the service. We argue that subclause 9.(1) of the Canadian Security Intelligence Service Act, which establishes arbitration as the procedure to be used in the event of a bargaining dispute, is both unnecessary and punitive.

The provision is unnecessary because Treasury Board has the power to designate the employees or class of employees it deems essential to the safety and security of the public. Of equal importance, clause 9 of the act is punitive by virtue of the fact that the arbitration procedure provided under the Public Service Staff Relations Act restricts the issues that can be referred to in arbitration to a greater extent than does the conciliation process.

Under arbitration, an award is limited to hours of work, leave entitlement, rates of pay, standards of discipline and matters related directly thereto. In our formal submission, the alliance recommends that if employees are not given a choice between conciliation and arbitration, then arbitration must be expanded to include all matters that can be dealt with by a conciliation board.

In support of this recommendation, we note that subsequent to the adoption of the CSIS Act, Parliament has adopted this recommendation in the Parliamentary Employment and Staff Relations Act. The legislative regime covering collective bargaining with the Canadian Security Intelligence Service is like a minefield. As a separate employer, CSIS may enter into a collective agreement with the approval of the Governor-In-Council.

This innocent-sounding statement found in clause 56 of the Public Service Staff Relations Act has resulted in substantive delays in the signing of CSIS collective agreements in every round of bargaining. Benefits that have been negotiated are rendered in an arbitrary award, and are denied our members until the Governor in Council gets around to rubber-stamping the agreement. This is more than an irritant. Morever, it assumes CSIS is incapable of managing its affairs. As a result, the alliance believes that your committee can improve employee morale within CSIS by adopting a new paragraph 9.(1)(c), to the effect that CSIS may enter into collective agreements with the bargaining agent.

In addition, paragraph 2.(f) of the Public Service Staff Relations Act defines an employee of CSIS as being a member of the administrative support category. As a result, some 800 CSIS employees, in occupations ranging from chauffeurs to cleaners and psychologists, are excluded from union membership by fiat.

[*Traduction*]

remédier à un certain nombre de problèmes de relations de travail qui contribuent à maintenir un mauvais moral et qui nuisent à l'intégrité du service à l'intérieur de la Fonction publique. Nous maintenons que le paragraphe 9.(1) de la Loi sur le Service canadien de renseignements de sécurité, qui prévoit l'arbitrage comme procédure de règlement des conflits en cours de négociation, est à la fois inutile et punitif.

Il est inutile dans la mesure où le Conseil du Trésor a le pouvoir de désigner les employés ou les catégories d'employés jugés essentiels pour la sûreté et la sécurité du public. L'artice 9 de la Loi est également punitif en ce sens que la procédure d'arbitrage établie dans la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique restreint davantage les questions qui peuvent être confiées à l'arbitrage que le processus qui mène à la conciliation.

En vertu de la procédure d'arbitrage, la décision se limite aux heures de travail, au droit aux congés, au taux de rémunération, aux normes de discipline et aux questions qui s'y rattachent directement. Dans son mémoire officiel, l'Alliance recommande que si les employés n'ont pas le choix entre la conciliation et l'arbitrage, celui-ci doit être étendu de façon à inclure toutes les questions qui peuvent être soumises à l'attention d'une commission de conciliation.

A l'appui de cette recommandation, nous faisons valoir qu'après l'adoption de la Loi sur le SCRS le Parlement a décidé de procéder de cette façon dans sa Loi sur les relations de travail au Parlement. La législation touchant la négociation collective au Service canadien du renseignement de sécurité est comme un champ de mines. En tant qu'employeur distinct, le SCRS peut conclure des conventions collectives avec l'approbation du gouverneur en conseil.

Cette déclaration qui peut sembler anodine et qui se trouve à l'article 56 de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique a entraîné des retards considérables dans la signature des conventions collectives avec le SCRS lors de toutes les rondes de négociations. Les avantages négociés et concédés lors de décisions arbitrales sont refusés à nos membres en attendant que le gouverneur en conseil veuille bien donner son aval. C'est plus qu'un détail irritant. C'est quelque chose qui suppose que le SCRS est incapable de gérer ses propres affaires. L'Alliance est d'avis que le Comité peut améliorer le moral des employés à l'intérieur du SCRS en adoptant un nouveau sous-alinéa 9.(1)(c) portant que le SCRS peut conclure une convention collective avec l'agent négociateur.

En outre, l'alinéa 2.(f) de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique définit un employé du SCRS comme un membre de la catégorie du soutien administratif. Il s'en suit que 800 employés du SCRS environ, dont les postes peuvent varier de chauffeur à préposé au nettoyage et à psychologue, sont empêchés d'appartenir au syndicat par ordre.

[*Text*]

Members of the committee should understand that this is in addition to the intelligence officers. The alliance firmly believes that these automatic exclusions are unconscionable and should be addressed by the special committee. Such a cavalier disregard of the fundamental rights of freedom of association should not continue to enjoy legislative sanction. As a result, we believe CSIS should be forced to justify exclusions under the normal provisions of the Public Service Staff Relations Act. In this regard, we would note that in the past CSIS has used the cover of legislation to reclassify employees out of our bargaining units.

One of the major problems inherent in the current legislative regime governing labour relations, and one of the major problems relating to morale within CSIS is the inability of CSIS employees to compete on an equal footing with other government workers in competitions under the Public Service Employment Act. As things now stand, CSIS employees are largely precluded from transfering into the Public Service despite the fact that the independent advisory team of the Canadian Security Intelligence Service believed that this would be a good idea.

• 1120

Finally, with regard to labour relations, our formal submission outlines a number of administrative problems within CSIS that have plagued the transition and contributed to poor morale within the service. Such things as delays in pay adjustment, overtime and acting pay compensation and a poorly designed and implemented early retirement program illustrate the situation.

The alliance is fully aware that your committee will be unable to rectify many of the problems identified in this section of our submission. That said, we believe you should be aware of the situation, form your own conclusions and pronounce upon them in your report to Parliament.

With regard to security screening, the alliance's concern vis-à-vis CSIS involvement relates primarily to timeliness and the training and ability of some of the investigators. Successive reports of the Security and Intelligence Review Committee have relayed a substantial concern with regard to the length of time it takes to process applications for security clearance. While the government's new security policy has reduced the number of security screening requests, the backlog is still substantial. Not only does this adversely affect the government's ability to hire and retain employees, but it can and has stalled the career aspirations of alliance members. This situation, in our view, must be rectified.

That said, the inconvenience that alliance members have experienced because of delays in the security screening process pale in comparison to the effect of denied or revoked security clearances. The alliance has had some experience with situations where security

[*Translation*]

Les membres du Comité doivent comprendre que c'est en plus des agents de renseignements. L'Alliance croit fermement que ces exclusions d'office sont inacceptables et doivent être corrigées par le Comité spécial. Une attitude aussi légère face à un droit fondamental comme le droit d'association ne devrait plus être tolérée dans la Loi. Donc, le SCRS devrait être forcé de justifier ces exclusions à la lumière des dispositions courantes de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Dans la même veine, le SCRS s'est déjà servi de la Loi dans le passé pour reclasser certains employés de façon à les exclure des unités de négociations.

Un autre problème dans le régime législatif qui régit les relations de travail, et qui contribue au mauvais moral, est l'impossibilité pour les employés du SCRS de participer sur le même pied que les autres employés du gouvernement aux concours d'avancement sous le régime de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. Dans la situation actuelle, les employés du SCRS sont pour la plus grande partie empêchés de recevoir une mutation ailleurs dans la Fonction publique, et ce malgré les suggestions en ce sens du Comité consultatif indépendant du Service canadien du renseignement de sécurité.

Enfin, au chapitre des relations de travail, notre mémoire officiel fait état de problèmes administratifs au SCRS qui ont marqué la transition et qui contribue au mauvais moral chez les employés. Les difficultés se manifestent au niveau des rajustements de la rémunération, des heures supplémentaires, de la rémunération pour suppléance et du programme de retraite anticipée mal conçu et mal appliqué.

L'Alliance sait très bien que le Comité sera impuissant dans le cas de bien des problèmes identifiés dans ce chapitre de son mémoire. Ceci dit, nous pensons que le Comité doit quand même être au courant de la situation, se former une opinion et se prononcer dans son rapport au Parlement.

En ce qui concerne les enquêtes de sécurité, les préoccupations de l'Alliance vis-à-vis du rôle du SCRS ont trait aux facteurs temps, formation et compétence de certains enquêteurs. Des rapports successifs du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité se sont inquiétés du délai nécessaire pour le traitement des demandes de cotes de sécurité. La nouvelle politique du gouvernement en la matière a peut-être contribué à réduire le nombre de demandes de cotes de sécurité, mais il y a encore un retard accumulé considérable. En souffrent, non seulement l'embauche et le maintien en poste d'employés mais encore les aspirations de carrières de membres de l'Alliance. La situation doit absolument être redressée.

Cependant, les inconvénients des retards dans l'approbation des cotes de sécurité ne sont rien comparativement aux conséquences des refus ou des révocations de cotes de sécurité. Certains membres de l'Alliance se sont vu refuser la cote de sécurité et il faut

[*Texte*]

clearances have been denied over the years and can advise members of the committee that the effect on employees caught in this situation is quite often devastating.

From our perspective, therefore, the establishment of a complaint mechanism in the event that a security clearance is denied or revoked was one of the most positive aspects of the creation of the Canadian Security Intelligence Service. A review of security clearance complaints published in the annual report of the Security Intelligence Review Committee indicates that the committee disagreed with the Canadian Security Intelligence Service decision to deny or revoke security clearance in a number of cases.

Moreover, even when SIRC agreed with the decision of CSIS, they frequently recommended modifications in time before the complainant's security clearance would be reviewed. This indicates quite clearly to us the very real benefits of a complaint process; however, because of the legal limbo some of our members will find themselves in until the courts determine whether Security Intelligence Review Committee recommendations are binding, the alliance believes the act should be amended to ensure greater certainty that the committee rulings and respective security clearances are binding upon the deputy head.

In addition, the alliance fully supports SIRC's recommendation that the legislation be amended to permit all individuals who are denied a security clearance an opportunity to complain to SIRC if the security clearance was required by the Government of Canada. This is particularly important to many alliance members since privitization of their job functions removes the right to file a complaint.

Finally, the alliance would like to comment on the Security Intelligence Review Committee. When alliance members are denied a security clearance, they frequently ask us to provide them with legal representation when they file a complaint with SIRC. Notwithstanding the fact that we are under no legislative obligation to provide the representation, we do so on the same basis that we refer regular grievances to adjudication. That is to say, we consider each individual case on its merits.

The problem with the denial of security clearance, however, is that we frequently do not have adequate information to make this determination in advance. As a result, and particularly because all other parties to the complaint, with the exception of the complainant, have access to legal representation provided by various government agencies, we believe that SIRC should provide legal representation to a complainant. This is not an insignificant point. The alliance was billed $35,000 for a single SIRC hearing, which we participated in primarily to advance a procedural argument.

[*Traduction*]

noter que les répercussions de ses décisions peuvent être dévastatrices.

C'est à cause de cette expérience que nous considérons la création d'un mécanisme de plaintes en cas de refus ou de révocation de la cote de sécurité comme un des aspects les plus positifs de la mise sur pied du Service canadien du renseignement de sécurité. Du reste, un examen des plaintes en matière de cotes de sécurité relevé dans le rapport annuel du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité indique que le Comité a été en désaccord avec le Service canadien du renseignement de sécurité dans certains cas de refus ou de révocation de cote.

Même lorsque le CSARS confirmait les décisions du SCRS, il lui est souvent arriver de recommander des modifications dans un temps utile pour que les plaignants puissent faire revoir leur cas. Donc, nous croyons le processus de plaintes tout à fait justifié; cependant, à cause du vide juridique où peuvent se trouver certains de nos membres en attendant que les tribunaux confirment la légitimité des recommandations du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, nous demandons que la Loi soit modifiée pour renforcer les décisions du Comité et forcer le sous-ministre à respecter les cotes de sécurité telles que maintenues.

En outre, l'Alliance appuie la recommandation du CSARS portant que la loi soit mofifiée de façon à permettre à toutes les personnes qui se voient nier une cote de sécurité de se plaindre auprès du CSARS si cette cote est absolument requise par le gouvernement du Canada. C'est particulièrement important pour beaucoup de membres de l'Alliance puisque le secret entourant leurs fonctions leur interdit de porter plainte.

Enfin, l'Alliance voudrait dire quelques mots au sujet du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. Lorsque des membres de l'Alliance se voient nier une cote de sécurité, ils demandent fréquemment cette dernière de les représenter lors de procédures. Nous ne sommes pas tenus par la loi de les représenter mais nous le faisons de la même manière que pour la présentation de griefs à l'arbitrage. C'est-à-dire que nous examinons chaque cas selon ses mérites.

Le problème pour ce qui est du refus des cotes de sécurité, cependant, est que très fréquemment nous n'avons pas suffisamment d'information pour prendre une décision à savoir si le cas mérite d'être défendu ou non. Comme toutes les autres parties au dépôt de la plainte, à l'exception du plaignant, ont le droit d'être représentées par un avocat aux frais des divers organismes concernées, nous croyons que le CSARS devrait en faire autant pour le compte du plaignant. C'est un problème qui est loin d'être insignifiant. L'Alliance a déjà reçu une facture de 35,000$ pour une simple audience devant le CSRS, audience où elle voulait exposer essentiellement un détail de procédure.

[*Text*]

• 1125

Thank you very much. We are prepared to respond to questions.

The Chairman: Thank you, Mr. Bean. Mr. Rideout will start us in the questioning process. We will have to adjourn in about 10 minutes, in order to go over for a vote. I gather you have another commitment, Mr. Bean.

Mr. Bean: I have one at 12.20 p.m.

The Chairman: We may have to be content with that. We can have you back in the event members have more serious questions, or we can follow it up with a letter from the committee to you, if that is agreeable to you.

Mr. Bean: I guess I am in the committee's hands. I must admit I am disappointed if we cannot respond to questions the committee may have.

The Chairman: Yes, I do apologize. These votes are beyond the control of committee members. The House is interrupting our committee.

Mr. Rideout (Moncton): You were saying in one case you had to pay legal help. Could you give me a little more detail? I find it mind-boggling that you are under a $35,000 bill for what appears to have been a procedural or technical argument.

Mr. Bean: The security clearance of an individual on secondment was denied. The individual was then removed from the secondment and sent back to his old job. We were not arguing the security clearance because it was for another matter that we felt was outside our responsibility, but we were arguing that this individual was in fact being punished by being removed from the secondment. The technical argument or the procedural argument was that this individual was not losing any money, because he was going back to his old job anyway.

So we had to argue it on the procedures that first of all the individual should be entitled to a fair hearing. As I say, it was basically a procedural argument, yet we had to pay the expenses, because that individual has none. It is a major concern we have.

We wrote various ministers, including the President of the Treasury Board and the Justice Minister. You name it, we have written them. All pointed out that everybody else, except the complainant, has legal counsel provided for them, and the expenses paid to that legal counsel. The complainant, who is probably the one who needs it most, has to provide it on his own. That is just not fair.

Mr. Rideout: I am just curious, again. In the end result, was the $35,000 worth it?

Mr. Bean: I think so. Certainly we were successful that the individual was entitled to a fair hearing.

[*Translation*]

Merci beaucoup. Nous sommes maintenant disposés à répondre à vos questions.

Le président: Merci, monsieur Bean. Nous allons lancer la période des questions avec M. Rideout. Nous devrons suspendre nos travaux pendant environ dix minutes, pour aller voter. Vous avez un autre rendez-vous, monsieur Bean?

M. Bean: A 12:20.

Le président: Nous devrons peut-être nous en ternir à cela. Nous pouvons toujours vous inviter de nouveau si certains membres ont encore des questions sérieuses à vous poser. Nous pouvons aussi correspondre avec vous, si vous n'y voyez pas d'inconvénients.

M. Bean: Je suis à la disposition du Comité. Je dois dire que je serais déçu de ne pas pouvoir répondre à toutes les questions.

Le président: Nous nous excusons, mais ces votes ne dépendent pas de nous. La Chambre interrompt parfois nos travaux.

M. Rideout (Moncton): Vous dites que vous avez dû payer des frais d'avocat. Pourriez-vous me donner plus de détails? Je trouve absolument aberrant que vous ayez dû acquitter une facture de 35,000$ simplement pour faire valoir ce qui semblait être un point de procédure ou un point technique.

M. Bean: Une personne détachée se voyait refuser une cote de sécurité. Son détachement était annulé mais elle avait réintégré ses anciennes fonctions. Nous ne contestions pas la décision concernant la cote de sécurité parce que nous ne jugions pas avoir la compétence voulue mais nous faisions valoir que la personne subissait des torts du fait que son détachement avait été annulé. Notre point technique ou notre point de procédure avait trait à autre chose qu'une perte pécuniaire pour la personne, parce qu'elle retrouvait son ancien emploi.

Nous disions simplement que la personne avait le droit d'être entendue pleinement. Notre argument était strictement d'ordre technique. Malgré tout, nous avons eu des dépenses pour défendre cette personne. C'est une situation qui nous préoccupe beaucoup.

Nous avons écrit à plusieurs ministres à ce sujet, y compris au président du Conseil du Trésor et au ministre de la Justice. Nous avons écrit à tout un tas de gens. Nous avons souligné le fait que toutes les parties, sauf le plaignant, avaient le droit d'être représentées par un avocat sans frais. Le plaignant, qui en avait sans doute le plus besoin, lui, était laissé à lui-même. Ce n'est tout simplement pas juste.

M. Rideout: Dites-moi, le jeu en valait-il la chandelle?

M. Bean: Nous avons au moins fait en sorte que la personne puisse être entendue.

[*Texte*]

Mr. Rideout: On the system presently in place, or lack thereof, have you been given any rational explanation why it is structured in the way it is, or is there no coherent philosophy why it is set up the way it is?

Mr. Bean: I am not sure I understand what you mean by "the system".

Mr. Rideout: I am just trying to get the whole situation, where you are somewhat on the outside and not able to properly represent and to go through all of the problems you were alluding to. Is there a rationale for it?

Mr. Bean: The only rationale we have ever been given is that this stuff involves security, so we cannot give you the information.

Mr. Rideout: We have the same problem.

Mr. Bean: It is very hard to defend somebody when you do not know what you are defending them on. You get to the committee and you are still trying to dig out and find out what you are defending them on. It does not make for a very defensible way of proceeding. You know the individual's career possibilities are being harmed, but you do not know why.

Mr. Rideout: Are there any collective agreements between you and CSIS, or how does that work?

Mr. Bean: Yes, there are collective agreements for approximately 500 employees in the administrative group. We used to have some of the other employees while they were with the RCMP, which we represented, but because of the CSIS Act, we are now allowed to represent only the administrative. I did refer to there being a number of people. We believe some 800 should be entitled to the same collective bargaining rights as the 500.

• 1130

Some of these were people such as cleaners and chauffeurs, people we represented while they were under the Public Service Staff Relations Act. As far as we can see, there really is no justification for excluding them. We have also found that the employer has been able to move people around into another bargaining unit that we do not represent. Then, of course, they no longer are entitled to be covered.

Mr. Stephen Jelly (Executive Assistant to the Public Service Alliance Executive Committee): The section you were referring to starts on page 10 of the brief.

The Chairman: I wonder, Mr. Bean, if you would be prepared to provide us with a copy of your collective agreement and your correspondence with Treasury Board. That will help our staff put together a package for us. Most of us, of course, do not know very much about labour relations in the government even though we have

[*Traduction*]

M. Rideout: Pour ce qui est du système en place, pouvez-vous expliquer pourquoi il a été conçu de cette façon? Avez-vous indiqué le principe qui l'a inspiré?

M. Bean: Je ne sais pas ce que vous entendez par «système».

M. Rideout: Je veux parler de la situation qui fait que vous vous retrouvez en marge sans pouvoir représenter adéquatement nos membres ce qui crée tous les problèmes que vous avez évoqués. Quelle en est l'explication?

M. Bean: Le principe est sans doute que puisqu'il s'agit de sécurité tout doit rester secret.

M. Rideout: Nous éprouvons souvent le même problème.

M. Bean: Il est très difficile de défendre quelqu'un sans connaître les détails de son cas. On peut se retrouver devant le Comité, sans toutefois être au courant de la situation. La partie n'est pas facile pour le plaignant. La carrière de la personne peut être en jeu, mais il est impossible de savoir pourquoi.

M. Rideout: Avez-vous des conventions collectives avec le SCRS? Comment le système fonctionne-t-il exactement?

M. Bean: Il existe des conventions collectives pour environ 500 employés de la catégorie du soutien administratif. Nous avions d'autres employés lorsque le Service relevait de la GRC, mais depuis l'adoption de la Loi sur le SCRS, nous sommes limités aux employés de la catégorie du soutien administratif. Je l'avais déjà mentionné plus tôt. À notre avis, il faudrait accorder à environ 800 employés les mêmes droits à la négociation collective qu'aux 500 que nous représentons.

Parmi eux se trouvent des préposés au nettoyage et des chauffeurs, c'est-à-dire des catégories que nous représentions lorsqu'elles étaient régies par la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Pour autant que nous sachions, il n'y a aucune raison de les exclure de la négociation. Nous avons également constaté que l'employeur avait réussi à faire passer certains employés dans une autre unité de négociations que nous ne représentons pas. Et naturellement, ils n'ont plus droit à la protection normale.

M. Stephen Jelly (adjoint exécutif du Comité exécutif de l'Alliance de la Fonction publique): Le texte auquel vous avez fait référence commence à la page 10 du mémoire.

Le président: Monsieur Bean, accepteriez-vous de nous faire parvenir un exemplaire de votre convention collective et de votre correspondance avec le Conseil du Trésor? Cela aiderait nos collaborateurs à nous préparer une trousse d'information. Naturellement, la plupart d'entre nous ne connaissons pas grand-chose aux relations

[*Text*]

been here as members for a number of years. Anything you could do would be very helpful to us.

Mr. Bean: We can certainly provide the committee with that information.

The Chairman: The other thing is, coming from the small class, I think Mr. Rideout and I cannot imagine a fee of $35,000.

Mr. Rideout: Or how do we get on the list? One or the other.

Mr. Bean: We use a lot of legal counsel. Those are not unknown fees, I will tell you.

Mr. Rideout: It sure is in Moncton, I will tell you.

Mr. Bean: You work in the wrong city, you see.

Mr. Rideout: Take the rest of the year off and have a party.

Mr. Atkinson (St. Catharines): St. Catharines as well.

Mr. Rideout: Since CSIS has been set up, I take it that even in the limited capacity in which you function, some negotiation and new contracts have been entered into. How have those gone and what kind of problems have you faced in those types of negotiations?

Mr. Bean: Our section on negotiations starts on page 9. They have been difficult, of course, because no employer I know of who deals with us is very generous to us. I think we outline the major problem starting at the bottom of page 8 under paragraph 18.

Even when we reach a collective agreement, there is the requirement that the Governor in Council must approve it. You can see examples showing in 1986, 1987, 1988 and 1989 the type of delays we have faced, not through the fault of CSIS, but through the fault of this legislation that requires the Governor in Council to approve it. We have reached the agreement with CSIS, it has been ratified, and it takes that delay. It is totally unfair to the employees. It denies them benefits they are entitled to. Many of those benefits only kick in on the day the agreement is signed.

Mr. Rideout: Mr. Chairman, the bells have... Just in case we are going to have to go over, I do not mind deferring and letting colleagues...

The Chairman: We have missed the vote; we are too late. I guess you win, George. There are three PCs to one Grit.

Mr. Bean: If I might add to the last point, we now know that the signing date for 1989 is March 30. So it shows you, from November 10 to March 30, the type of

[*Translation*]

de travail dans le secteur public, même ceux qui sont membres du Comité depuis plusieurs années. Votre aide nous serait donc très utile.

M. Bean: Je communiquerai ces renseignements au Comité.

Le président: L'autre chose, c'est que M. Rideout et moi concevons mal que vous ayez dû verser 35,000$ d'honoraires à un avocat.

M. Rideout: Ou bien comment on peut se faire inscrire sur votre liste. Vous pouvez répondre à l'une ou l'autre des questions.

M. Bean: Nous avons de nombreux conseillers juridiques. Ce chiffre n'a rien d'extravagant, je puis vous l'assurer.

M. Rideout: Moi, je puis vous assurer que dans le contexte de Moncton, il est extravagant.

M. Bean: Eh bien, vous n'êtes pas installé au bon endroit.

M. Rideout: À ce prix-là, on peut se mettre en congé pour le reste de l'année et faire la fête.

M. Atkinson (St. Catharines): C'est pareil à St. Catharines.

M. Rideout: Depuis la constitution du SCRS, vous avez négocié et conclu de nouvelles conventions collectives, malgré les restrictions qui vous sont imposées. Comment se sont appliquées ces conventions et quels problèmes avez-vous rencontrés au cours des négociations?

M. Bean: Le texte consacré aux négociations commence à la page 9. Celles-ci ont été difficiles, naturellement, car l'employeur n'est jamais bien généreux à notre égard. Nous indiquons les principaux problèmes à partir du bas de la page 8, au paragraphe 18.

Même lorsque nous parvenons à signer une convention collective, il faut que le gouverneur en Conseil l'approuve. En 1986, 87, 88 et 89, nous avons subi des retards importants, non pas à cause du SCRS, mais à cause de cette loi qui oblige le gouverneur en Conseil à approuver la convention collective. Nous nous étions entendus avec le SCRS, la convention avait été ratifiée, mais après, il y a eu une longue période d'attente. C'est très injuste pour les employés. Cela les prive des avantages auxquels ils ont droit. Bien souvent, ces avantages n'entrent en vigueur que le jour de la signature de la convention.

M. Rideout: Monsieur le président, la sonnerie vient de... Pour le cas où nous devrions partir, je n'ai pas d'objections à ce que mes collègues...

Le président: Nous avons manqué le vote. C'est trop tard. Vous avez sans doute gagné, George. Nous avons ici trois conservateurs contre un libéral.

M. Bean: Si je peux ajouter quelque chose sur le dernier argument, nous savons maintenant que la date de signature pour 1989 est fixée au 30 mars. Vous voyez donc

[*Texte*]

delay we have in implementing, which is totally unfair to everybody.

Mr. Rideout: Some of the questions that have been suggested to us talk about the dispute-resolving mechanisms in place and the legislation available. Do you care to make any comment with respect to that?

Mr. Bean: Under the legislation, we are now forced to go to binding arbitration. We believe the employees should have the opportunity to take either binding arbitration or the conciliation route.

With the conciliation route, of course, goes the right to strike, providing you are not designated. There are substantive provisions—it used to be section 79 but it may be renumbered under the new act—for designations. I would anticipate that in this situation a significant number would be designated.

Again, we believe it is there and it is all that is needed. But beyond that, an arbitration board under the Public Service Staff Relations Act is limited to dealing with hours of work, leave entitlement, rates of pay, discipline, and other matters directly related thereto. It is very restricted. Take, for instance, the grievance procedure. If we were not to have an agreement with the employer on the grievance procedure, officially there would be no grievance procedure because an arbitration board could not render and say there will be. Classification cannot be dealt with. Staffing cannot be dealt with in any way.

• 1135

Changes were made when we made the same argument in front of the legislative committee for Parliament Hill, the old Bill C-45. They did make provisions in the act that those matters that you could negotiate were arbitrable, because for Parliament Hill employees there is no right to strike. It is binding arbitration. We are therefore suggesting as a very minimum that the same provision should be made for these employees.

Mr. Rideout: Many you could give us some idea of the number of disputes you have had, if you have those numbers.

Mr. Bean: You have it here. About 50% of them have gone to arbitration. In 1986 we were able to reach an agreement; in 1987 we got an arbitrable award; in 1988 we got an agreement; in 1989 it was another arbitrable ward. Fifty percent of them so far have ended up in arbritation.

The Chairman: Mr. Bean, Mr. Farson brought to my attention that in your brief on page 16, paragraph 34, you refer to the personnel document "Proud to Serve", in which you outlined a number of specific criticisms. I am

[*Traduction*]

le genre de retard que comporte la mise en oeuvre, soit du 10 novembre au 30 mars, ce qui est tout à fait injuste pour tout le monde.

M. Rideout: Certaines des questions qui nous ont été proposées concernent les mécanismes de résolution des conflits et la législation. Avez-vous des remarques à faire à ce sujet?

M. Bean: En ce qui concerne la législation, nous sommes actuellement obligés de recourir à l'arbitrage obligatoire. Nous estimons que les employés devraient avoir le choix entre l'arbitrage obligatoire et la conciliation.

Naturellement, la conciliation comporte le droit de grève, du moins pour les employés qui ne sont pas désignés. Il existe des dispositions de fonds concernant les désignations; autrefois, c'était l'article 79, mais cela a peut-être changé dans la numérotation de la nouvelle loi. Je m'attends à un grand nombre de désignations dans la situation actuelle.

Encore une fois, cette possibilité existe, et c'est tout ce qu'il nous faut. Mais par ailleurs, aux termes de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, un conseil arbitral ne peut s'occuper que des heures de travail, des congés, des taux de rémunération, de la discipline et des questions qui relèvent directement de ces sujets. La loi est très limitative. Prenons le cas de la procédure de grief. A moins de mettre d'accord avec l'employeur sur la procédure de grief, la procédure n'existe pas, car elle échappe à la compétence du conseil arbitrale. Il en va de même pour la classification et pour la dotation.

Des changements ont été apportés lorsque nous avons fait valoir les mêmes arguements devant le Comité législatif concernant la syndicalisation sur la Colline parlementaire, prévue dans l'ancien projet de loi C-45. Dans la loi, on a prévu que les questions négociables peuvent être soumises à l'arbitrage, car les employés de la Colline parlementaire n'ont pas le droit de grève. Il s'agit donc d'un arbitrage obligatoire. C'est pourquoi nous voulons au moins que les mêmes dispositions s'appliquent aux employés du SCRS.

M. Rideout: Est-ce que vous pourriez nous donner une idée du nombre de conflits qui se sont produits, si vous avez ce genre de données?

M. Bean: C'est indiqué ici. Cinquante pour 100 des conflits sont soumis à l'arbitrage. En 1986, nous avons signé une convention. En 1987, il y a eu une sentence arbitrale et en 1988, nous avons encore une convention; en 1989, ce fut une sentence arbitrale. Jusqu'à maintenant, 50 p. 100 des conflits sont soumis à l'arbitrage.

Le président: Monsieur Bean, M. Farson nous signale qu'au paragraphe 34 de votre mémoire, page 16, vous faites référence au document de gestion de personnel intitulé «Fier de vous servir», à propos duquel vous

[*Text*]

wondering if you would be kind enough to provide us with that.

Mr. Bean: The document itself?

The Chairman: Yes, and your specific criticisms of your ability in the area of staff relations.

Mr. Bean: Yes.

The Chairman: That may well be helpful to our staff in putting a package together for us.

Mr. Bean: Okay, we will make note and provide that.

Mr. Atkinson: In regard to the security clearances, the representation and so on, do you have any specific ideas as to how that system can be improved?

Mr. Bean: I guess the major thing I am concerned with is the slowness of the procedure. I cannot really respond to the workload of CSIS. Perhaps one way of improving it would be to give them more staff. I think they would probably be able to answer that better than I.

Again, some changes have been made to the security provisions policy which may assist, although I am not optimistic about it. The major concern I have is that when a complainant has a hearing, the complainant is also entitled to legal counsel. I should draw to your attention, as my colleague points out, that under the Human Rights Act if you have a complaint at that stage, you would be entitled to legal representation from the Human Rights Commission. There is precedent for it, if you like.

Mr. Atkinson: This is legal representation paid for from SIRC's budget.

Mr. Bean: Yes.

Mr. Atkinson: Are there any difficulties with the hearing itself before SIRC? I understand that at certain points counsel and the person who is getting the security clearance have to go out of the room, and you really have to trust it to SIRC that the person's interests are going to be represented by whomever is left in the room.

Mr. Bean: That was my comment earlier where I said it is awfully hard to represent and defend someone when you do not know what they are being accused of or what the reason is for the denial of the security clearance. I do not think the process is very fair, and I understand that security of the country is involved, but it seems to me that there must be a better way. Perhaps the individual's legal counsel should at least be given the information, because it would certainly help in giving representation. It is a very difficult situation to provide representation on something when you do not even know what the complaint is or what the reason for the security clearance would be. The only thing I can suggest is that if the lawyer appointed by SIRC to represent the individual was left in

[*Translation*]

formulez diverses critiques. Seriez-vous assez aimable pour nous faire parvenir ce document?

M. Bean: Le document proprement dit?

Le président: Oui, ainsi que votre analyse critique concernant votre marge de manoeuvre dans le domaine des relations de travail.

M. Bean: Volontiers.

Le président: Il sera très utile à nos collaborateurs qui nous préparent une trousse d'information.

M. Bean: Nous en prenons note, pour vous les faire parvenir.

M. Atkinson: En ce qui concerne les enquêtes de sécurité, la représentation, etc, avez-vous une idée de la façon dont on pourrait améliorer le système?

M. Bean: Ce que nous dénonçons avant tout, c'est la lenteur de la procédure. Je ne peux pas vraiment me prononcer sur la charge de travail au SCRS. On améliorerait sans doute la situation en y augmentant les effectifs. Mais des représentants du SCRS seraient sans doute mieux en mesure que moi de vous répondre.

Encore une fois, on a apporté certaines modifications aux directives concernant la sécurité et cela pourrait nous aider, mais je ne suis guère optimiste à ce sujet. Ce qui m'a semblé le plus urgent, c'est que lorsqu'un plaignant obtient une audience, il puisse se faire représenter par un avocat. J'attire votre attention sur l'arguement présenté par mon collègue, à savoir qu'en vertu de la Loi sur les droits de la personne, si quelqu'un porte plainte à cette étape de la procédure, il a le droit de se faire représenter par un avocat de la Commission des droits de la personne. Il y a déjà un précédent à cet égard.

M. Atkinson: Les honoraires de cet avocat seraient prélevés sur le budget du CSARS.

M. Bean: Oui.

M. Atkinson: Est-ce que les audiences devant le CSARS posent des problèmes particuliers? Je crois que parfois, il faut que l'avocat et la personne qui cherche à obtenir son habilitation sécuritaire quittent la salle d'audiences, auquel cas il faut s'en remettre au CSARS en espérant que les intérêts de l'employé seront toujours défendus par ceux qui sont restés dans la salle d'audiences.

M. Bean: C'est ce que j'ai dit précédemment, à savoir qu'il est très difficile de représenter et de défendre quelqu'un lorsque l'on ne sait pas de quoi on est accusé ni pourquoi l'habilitation sécuritaire a été refusée. Je ne pense pas que cette procédure soit juste, même si je comprends que tout cela concerne la sécurité du pays, mais il devrait exister une meilleure solution, à mon avis. L'avocat de l'employé devrait avoir au moins accès au dossier, car cela faciliterait certainement son intervention. Il est très difficile de représenter quelqu'un lorsque l'on ne connait même pas l'objet de la plainte ni le motif du refus d'habilitation sécuritaire. La seule chose que je puisse dire, c'est que cette procédure aurait un sens si l'avocat nommé par le CSARS pour représenter l'employé

[*Texte*]

the hearing room and knew what it was, it might make some sense. You can bind lawyers to confidentiality if that is what you have to do.

• 1140

Mr. Atkinson: They would be chosen from a list to represent these people.

Mr. Bean: That is right. To me that would provide some fairness, because the lawyer would at least know what you are arguing, whereas at this stage we do not.

Mr. Atkinson: What about CSIS surveillance of the labour movement? Do you have any concerns in that regard?

Mr. Bean: We certainly would, if it is happening. There were strong rumours at one time—and there was semi-confirmation—that union leaders in particular were being monitored and records were being kept on them. We certainly do not think that is justifiable and we would be very concerned if that is transpiring. We would be prepared to provide you with an exchange of correspondence we had with the Solicitor General on that very matter. We wrote to the Solicitor General about two years ago when that matter came up, if my memory serves me correctly.

Mr. Atkinson: Was there an example that you knew of that surveillance was taking place?

Mr. Bean: Nothing that we could actually confirm.

Mr. Atkinson: So you do not have any real evidence.

Mr. Bean: No.

Mr. Atkinson: Okay. The $35,000 legal bill interests me as well. What was the specific issue?

Mr. Bean: The individual had been seconded to another position. While serving in that position, the security clearance was being processed. The individual was found to have connections with what was considered to be a subversive body and was subsequently sent back to his old position. When we tried to argue the case, we were not arguing whether he belonged to a subversive body or not, because we did not feel that was our jurisdiction.

Mr. Atkinson: Not on a security clearance or anything. . .

Mr. Bean: We argued that he was entitled to a hearing and the fact that his losing the secondment prejudiced his career opportunities.

The argument that came back was that he was not losing any money because he went back to his old job. That was not the argument we were concerned with. We were not concerned with whether he lost money, but with the fact that he was in the job and had an opportunity to

[*Traduction*]

pouvait rester dans la salle d'audiences, de façon à savoir ce qui s'y passe. Un avocat peut être astreint à la confidentialité, si c'est là l'objectif recherché.

M. Atkinson: Les avocats chargés de représenter les employés seraient choisis à partir d'une liste.

M. Bean: C'est cela. À mon avis, cela assurerait une certaine équité, car l'avocat saurait au moins de quoi il parle, alors que ce n'est pas le cas actuellement.

M. Atkinson: Et la surveillance du mouvement syndical par le SCRS? Avez-vous des critiques à formuler à cet égard?

M. Bean: Certainement, si le cas se produisait. À un moment donné, il y a eu des rumeurs et une demi-confirmation d'une surveillance exercée sur les dirigeants syndicaux en particulier, et d'une ouverture de dossiers les concernant. Nous pensons qu'une telle activité est injustifiable et nous serions très préoccupés si ces rumeurs étaient fondées. Nous sommes disposée à vous communiquer la correspondance que nous avons échangée avec le solliciteur général sur ce sujet. Si je me souviens bien, nous nous sommes adressés par écrit au solliciteur général il y a deux ans, lorsque cette affaire a été soulevée.

M. Atkinson: Avez-vous eu connaissance d'opérations de surveillance de ce genre?

M. Bean: Rien dont nous ayons pu apporter la preuve.

M. Atkinson: Vous n'avez donc aucune preuve concrète.

M. Bean: Non.

M. Atkinson: Parfait. La question des honoraires d'avocat de 35,000$ m'intéresse également. De quelle situation s'agissait-il?

M. Bean: L'employé avait été envoyé dans un autre poste par détachement. Pendant qu'il occupait ce nouveau poste, il a été soumis à une enquête sécuritaire. On a trouvé qu'il avait des contacts avec un organisme jugé subversif, et on l'a renvoyé à son poste précédent. Lorsque nous sommes intervenus pour le défendre, nous n'avons pas tiré argument du bien-fondé de son appartenance à un organisme subversif, car nous estimions que cela ne relevait pas de notre compétence.

M. Atkinson: Pas dans un cas d'enquête sécuritaire. . .

M. Bean: Nous avons affirmé que cet employé avait droit à une audience, et que l'annulation de son détachement nuisait à ses perspectives de carrière.

On nous a fait valoir qu'en réintégrant son ancien emploi, il ne perdait pas d'argent. Or, ce n'était pas de cela que nous nous préoccupions. Nous avons considéré le fait que le nouveau poste qu'il avait occupé offrait l'occasion d'élargir ses connaissances et des possibilités de

[*Text*]

expand his experience, with opportunities for possible promotion, and was therefore entitled to the hearing. We were successful to that degree.

It was was one those procedural legal arguments and we ended up being billed $35,000 for providing that representation.

Mr. Atkinson: One of the interesting points of your brief was the decision that certain security clearances were to be binding on the Deputy Solicitor General. That is something I am sure we will look at in our deliberations.

Mr. Brewin (Victoria): I am sorry I was delayed. We had some confusion in the place where there is never any confusion.

Mr. Rideout: These guys even missed the boat.

Mr. Bean: It is okay, we had some here too.

Mr. Brewin: First was a ministerial statement on the issue of turbans in the RCMP, then a vote started and I found myself sitting in the House looking around and not seeing any of my colleagues, so I left before the vote was recorded to see if I could catch up. If I cover territory that has already been covered, I hope you will forgive me. I will not ask many questions.

• 1145

I gather you had at least one question on security assessments and clearances, but have you had any disputes about it? Are you aware of any members who were rejected on security grounds? If so, would you tell us a little about it?

Mr. Bean: Yes, that was one I was responding to a minute ago. We have had a member who was on a secondment, and was rejected off the secondment because of a security clearance. The alleged reason was the individual had connections with a subversive organization, supposedly.

Our argument was based on the fact that it was basically a procedural argument, because we were arguing, first of all, that the person was entitled to a hearing, and secondly that the individual was actually suffering a penalty, because of removal from the secondment, because of the opportunity for experience, promotion, etc. The argument went to the stage of there being no financial penalty, because the individual was going back to the old job and so did not lose anything.

As I pointed out earlier, we were billed $35.000 to represent the individual on that procedural technical matter, because we were not prepared to argue, and did not figure it was our job to argue, whether he belonged to a subversive organization or he did not. That is not our argument.

The problem is everybody else is provided legal counsel, and is paid for by the government department,

[*Translation*]

promotion, et c'est pourquoi il avait droit à une audience. Sur ce point, nous avons obtenu gain de cause.

Le litige portait donc sur un point de procédure, ce qui nous a valu une facture d'honoraires de 35.000$ pour assurer la représentation de cet employé.

M. Atkinson: J'ai trouvé un élément intéressant dans votre mémoire: vous dites que certaines habilitations sécuritaires lient le sous-solliciteur général. Voilà un élément que nous allons considérer dans nos délibérations.

M. Brewin (Victoria): Vous m'excuserez de mon retard. Il y a eu une certaine confusion dans cet endroit où d'habitude, il n'y en a jamais.

M. Rideout: Ils ont même manqué le bateau.

M. Bean: Ça n'est pas grave, il y a eu une certaine confusion ici aussi.

M. Brewin: Nous avons eu tout d'abord une déclaration ministérielle sur la question des turbans à la GRC, puis on est passé au vote, et je me suis retrouvé en train de siéger à la Chambre alors que je ne voyais aucun de mes collègues; je suis donc parti avant l'appel nominal, en espérant pouvoir vous rejoindre en cours de séance. Si je pose des questions déjà abordées, vous voudrez bien m'en excuser. Je n'en ai pas beaucoup de toute façon.

Je suppose qu'il y a eu au moins une question sur les habilitations sécuritaires, mais ces dernières ont-elles déjà donné lieu à des litiges? Est-il déjà arrivé que l'un de vos membres ait été renvoyé pour des raisons de sécurité? Dans ce cas, pouvez-vous nous en parler?

M. Bean: Oui, j'en parlais il y a une minute. L'un de nos membres a été détaché dans un autre poste, et son détachement a été annulé à cause de son habilitation sécuritaire. On a prétendu qu'il avait eu des rapports avec un organisme subversif.

Nous avons fondé notre défense sur le fait qu'il s'agissait d'un conflit de procédure, en disant que d'abord que cet employé avait droit à une audience, et deuxièmement, qu'il était pénalisé, par du fait de la suppression de son détachement, car il perdait la possibilité d'acquérir de l'expérience, d'obtenir des promotions, etc. L'employeur a considéré qu'il n'avait aucune pénalité financière, puisque cet employé réintégrait son ancien poste.

Comme je l'ai indiqué précédemment, nous avons dû verser des honoraires de 35,000 dollars pour assurer la représentation de notre membre dans cette affaire de procédure, car nous n'étions pas disposés à contester son appartenance à un organisme subversif. Ce n'était pas notre moyen de défense.

Le problème, c'est que les autres parties on droit à un avocat, dont les honoraires sont pris en charge par un

[*Texte*]

CSIS. . . Somebody pays for it. Yet the individual, the complainant, the person who most needs it, has to have his own legal counsel, and it is unfair. We have written—and I agreed to send the committee the correspondence on it—we were saying the individual should be provided legal counsel. If it was a complaint under the Human Rights Commission, they are provided legal counsel, so we feel the same thing should happen here.

Mr. Brewin: Is that the only problem case you have had?

Mr. Bean: I would not like to say it is the only case. It is the one that comes to mind. I would not want to say it is the only case.

Mr. Brewin: There may be others nobody has drawn to your attention, I suppose.

Mr. Bean: There had been other cases. I was just thinking of it, and they may know of other ones. There have been other cases that did not go to SIRC. I could think of a security clearance one involving—I will give you the name, because I cannot remember all of the details—Jack Gold, in which we spent a considerable sum of money, somewhere in the neighbourhood of a couple of hundred thousand dollars, to represent. . .

Mr. Brewin: Maybe I will go back to the practice of labour law. That sounds like big dollars.

Mr. Bean: I think some of you are in the wrong game.

Mr. Brewin: So you have had other cases of security clearance problems?

Mr. Bean: The case we are referring to is found on page 54, paragraph five, in the 1984-85 SIRC report.

Mr. Brewin: To summarize, would it be fair to say that your concerns with the security clearance process as it applies to your members are that it is very costly to process or defend their position, and that you do not have a strong sense that due process applies as it should to the rights of the employees?

Mr. Bean: Yes. It goes beyond that. It goes into the case of timeliness, because we find getting the security clearance has denied people promotional opportunities for a considerable period of time.

Ms Lynn Ray (National President, Union of Solicitor General Employees): We have had cases where people have had their pensions affected because their security clearance was not done in a timely manner. In other situations I am only marginally aware of from other departments, people have had difficulties with their security clearance, and not always. . . When Daryl was speaking about the procedural motion on the one case, that was because it dealt directly with a staff relations thing, but often people who lose are not given security clearances, and they are not things we would necessarily represent on, as Mr. Bean pointed out. If somebody is

[*Traduction*]

ministère, par le SCRS. . . C'est quelqu'un d'autre qui paye. Pourtant le plaignant, c'est-à-dire celui qui en a le plus besoin, n'a pas droit aux services d'un avocat, ce qui est injuste. Nous avons écrit au solliciteur général—et j'ai accepté de commniquer cette correspondance au Comité—en disant que l'employé devait obtenir les services d'un avocat. Les gens qui se plaignent devant la Commission des droits de la personne ont droit à un avocat; nous estimons donc qu'il devrait en être de même dans notre cas.

M. Brewin: Est-ce le seul litige dans lequel vous soyez intervenu?

M. Bean: Je ne pense pas que ce soit le seul cas. C'est celui qui m'est venu à l'esprit, mais je serais surpris que ce soit le seul.

M. Brewin: Il y en a eu d'autres, qui n'ont pas été portés à votre attention.

M. Bean: Il y en a eu d'autres. Je suis en train d'y penser, mais mes collègues en connaissent peut-être d'autres. Il y a eu d'autres cas qui n'ont pas été soumis au CSARS. Je pense à un cas de d'habilitation sécuritaire concernant Jack Gold—je peux vous donner son nom, car je ne me souviens pas de tous les détails—où nous avons consacré beaucoup d'argent, environ 200,000 dollars. . .

M. Brewin: Je devrais retenir la pratique du droit du travail. Ces montants me semblent considérables.

M. Bean: Certains d'entre vous se sont trompés de métier.

M. Brewin: Avez-vous eu d'autres problèmes avec les habilitations sécuritaires?

M. Bean: Le cas que nous mentionnons figure au paragraphe 5 du rapport du CSARS de 1984-1985, page 54.

M. Brewin: Pour résumer, doit-on dire que ce qui vous préoccupe dans la procédure d'habilitation sécuritaire appliquée à vos membres, c'est qu'il vous en coûte très cher pour assurer leur défense, et que vous n'avez pas l'impression que les droits des employés sont protégés comme ils devraient l'être.

M. Bean: Oui, mais il y a plus. C'est également une question de temps, car nous avons constaté que les retards avaient privé certains employés de leur possibilité de promotion pendant une longue période.

Mme Lynn Ray (présidente nationale du Syndicat des employés du solliciteur général): Dans certains cas, des employés ont perdu des droits à pension parce qu'ils n'avaient pas reçu leur habilitation sécuritaire à temps. Dans d'autres cas, signalés par des ministères, des employés ont eu du mal à obtenir leur habilitation sécuritaire, et pas toujours. . . Lorsque Daryl parlait d'un point de procédure dans l'une des affaires mentionnées, c'est parce que le cas concernait directement les relations de travail, mais souvent, des employés perdent ou n'obtiennent pas leur habilitation sécuritaire et nous n'intervenons pas toujours, comme l'a dit M. Bean. Si on

[*Text*]

alleged to have improper connections, it is not necessarily the responsibility of the PSAC to represent on those issues.

• 1150

There have been other cases. I do not have them documented in front of me.

Mr. Bean: The other thing I should add, and we mentioned it here also, is that only public sector employees can put in a complaint. If they get privatized, they are no longer a public sector employee, and although they were previously entitled to that, they are no longer entitled to put in a complaint.

Mr. Brewin: SIRC has made some recommendations about extending the right of appeal to SIRC, which I hope we will take a serious look at.

Mr. Bean: We supported that, yes.

Mr. Brewin: One area that has not yet come up in our discussions as a committee, or any evidence, and maybe this is an occasion to start on it, is the value judgments that get made on security clearance questions. I was reading a case involving the machinists. It was determined in the Federal Court. There is quite an outline there of the process that goes through, and the kinds of concerns—family matters, alleged alcohol abuse, various other issues—CSIS apparently reports on, as well as associations.

CSIS appears to make a recommendation. It is not just providing information to the department involved, it is making a recommendation. That led me to wonder what criteria are applied in the recommendation. I might think it was a bad thing for someone to participate actively in another political party. That might make me worry a bit. But equally, somebody else would have an opposite judgment. So a value judgment goes into this recommendation. Have you had a chance to talk to the senior people in CSIS or in the government about what judgments are being applied here, who makes the value judgments, what goes into the recommendations?

Mr. Bean: We have certainly raised concerns within the Public Service on the whole security policy, which again forms part of what CSIS looks at. The difficulty we have, as I mentioned here earlier, is that many times it is almost impossible to get information on why the individual was denied security clearance anyway. It is confidential because of the security of the country. It makes it very hard to represent someone when you do not know why they were denied in the first place.

We do know they look at family relations. For instance, maybe you had somebody who years ago came from one of the communist countries. We know that is looked at. We know an individual who may have had bankruptcies or debts is looked at. We know of situations where someone just in the Public Service has had marital problems looked at through that security clearance. Yet

[*Translation*]

reproche à un employé ses mauvaises fréquentations, l'Alliance ne doit pas nécessairement intervenir.

Il y a eu d'autres cas. Mais je n'ai pas apporté toute la documentation avec moi.

M. Bean: Ce que je voudrais ajouter, c'est que seuls les employés du secteur public peuvent porter plainte. Nous le signalons dans notre mémoire. Si leur organisme est privatisé, ils ne sont plus considérés comme des employés du secteur public et ils n'ont plus le droit de porter plainte, alors qu'ils pouvaient le faire précédemment.

M. Brewin: Le CSARS a recommandé que l'on étende les procédures de recours auprès de lui, et nous allons étudier cette recommandation.

M. Bean: Nous y sommes favorables.

M. Brewin: Il y a un sujet qui n'a pas encore été abordé au Comité, et ce serait peut-être l'occasion de le faire; il s'agit des jugements de valeur qui doivent être portés en matière d'habilitation sécuritaire. J'ai lu le compte rendu d'une affaire concernant les machinistes, qui avait été portée devant la Cour fédérale. On trouve ici un aperçu de la procédure appliquée et des problèmes sur lesquels le CSARS et les associations font rapport, comme les questions de famille, d'alcoolisme, ainsi que d'autres problèmes.

Apparemment, le CSARS fait une recommandation. Il ne se contente pas d'informer le ministère concerné, il lui présente une recommandation. J'en suis venu à me demander à quels critères était soumise cette recommandation. Je peux penser qu'il n'est pas souhaitable qu'un employé collabore activement à un parti politique. Cela peut me préoccuper. Or, quelqu'un d'autre peut avoir une opinion contraire. Il y a donc un élément de jugement de valeur dans cette recommandation. Avez-vous eu l'occasion de parler à des haut fonctionnaires du CSARS ou d'ailleurs des critères que l'on applique ici, des personnes qui sont chargées de porter un jugement de valeur et des éléments qui font partie de la recommandation?

M. Bean: Nous avons soulevé la question des habilitations sécuritaires à la Commission de la Fonction publique, et c'est de cela que s'occupe le CSARS. Comme je le disais précédemment, le problème, c'est que bien souvent, il est presque impossible de savoir pourquoi on a refusé l'habilitation sécuritaire d'un employé. La question est jugée confidentielle à cause de la sécurité du pays. Il est donc très difficile de représenter quelqu'un lorsqu'on ne sait pas ce qu'on lui reproche.

Nous savons que l'on tient compte des membres de la famille. Par exemple, si quelqu'un est arrivé il y a plusieurs années d'un pays communiste, on va en tenir compte. On tient également compte des faillites personnelles et de l'endettement. Nous avons eu connaissance de certains cas où les problèmes de couple d'un employé de la Fonction publique avaient été étudiés

[*Texte*]

because you do not know what is being held against the individual, it is pretty hard to make representations. So we do have concerns about what may be said to deny an individual.

It may be valid. I am not arguing some of it is not valid. I do not know. I cannot make a judgment, because I do not know what is being used.

Ms Ray: Part of the reason why we do not know in any great amount of detail how many security clearances have not been granted or have been refused is that we do not always get the information, because they are not considered to be our members, so we are not privy to the information.

Mr. Brewin: We have had some problems with getting into the heart of some of the issues here because of the requirements of secrecy that have applied. Do you have problems with representing your members because of barriers put up saying this is national security, therefore I am afraid we cannot give you this information—information you believe is necessary to represent your members effectively?

• 1155

Ms Ray: Part of the difficulty we have had, the one that comes readily to mind, and it is referred to in the brief here, is that when people were proposed for being exclusions, designated exclusions, to determine whether or not they complied, under the various pieces of legislation, we had requested job descriptions and organization charts, and they were refused to us because they were classified information.

It was a stand-off for a lengthy period of time, and ultimately the end result was most of the people, if not all of them, were reclassified to another classification, most commonly the AS classification, which is not part of the bargaining group we have.

When the CSIS Act was being developed and put together, in our submissions we had referred to administrative support staff... partially our own difficulty, because that is the way we refer to them, and in the narrowest sense of AS, support staff is secretarial, clerical people. The end result was that we lost the people who were in the AS category, the people who were general services or general labour and trades. So they have used that loophole in the act, by those people not being part of our bargaining group, to promote people who have been proposed for exclusions rather than give us the organization chart or the job description.

Mr. Brewin: Perhaps the solution to that is to have Daryl security-cleared, but that is for another day.

[*Traduction*]

à l'occasion de son habilitation sécuritaire. Mais comme nous ne savons pas ce que l'on reproche à l'employé, il est très difficile de le défendre. C'est pourquoi nous nous préoccupons de ce que l'on peut retenir contre un employé.

Les arguments considérés sont peut-être fondés. Je ne veux pas dire qu'ils ne le sont pas. Je ne sais pas. Je ne peux pas me prononcer, car je ne sais pas ce que l'on retient.

Mme Ray: Si nous ne savons pas combien d'habilitations sécuritaires ont été refusées, c'est parce que nous n'obtenons pas toujours ce genre d'information, ou parce que certains employés ne sont pas considérés comme adhérents, et c'est pourquoi on nous refuse cette information.

M. Brewin: Dans certains cas, nous avons eu du mal à connaître le fin mot de l'histoire, à cause du secret dont elle était entourée. Eprouvez-vous des problèmes dans la représentation de vos membres à cause des obstacles que l'on dresse sous prétexte de sécurité nationale, en refusant de vous communiquer des renseignements qui, à votre avis, sont indispensables à la défense de vos membres?

Mme Ray: L'un des problèmes qui vient tout de suite à l'esprit et il en est question dans le mémoire, c'est celui de savoir si les employés qu'on souhaitait désigner pouvaient effectivement être exclus en vertu de diverses lois; or, on nous a refusé les descriptions de tâches et les organigrammes demandés pour vérification parce que c'était des renseignements secrets.

La querelle a duré assez longtemps et, au bout du compte, la plupart des employés, sinon tous, ont été reclassés différemment, surtout dans la catégorie AS, qui ne fait pas parti de notre unité de négociations.

Quand la Loi sur le service canadien du renseignement de sécurité a été adoptée, nous avions mentionné le personnel du soutien administratif dans nos mémoires,... notamment nos propres difficultés, parce que c'est ainsi qu'on l'appelle, alors qu'au sens le plus étroit de l'expression AS, le personnel de soutien comprend les employés de bureau et de secrétariat. Nous avons donc perdu tous ceux qui, au sein de la catégorie AS, occupaient des services généraux. Cette échappatoire de la Loi a permis, en leur accordant une promotion, de soustraire à notre unité de négociations des employés que nous souhaitions exclure de la désignation et ainsi on nous a pu refuser de fournir organigramme ou description de poste.

M. Brewin: La solution serait peut-être de faire accorder une cote de sécurité à Daryl, mais ce sera pour une autre fois.

[*Text*]

Ms Ray: I might point out that both Patricia Elliot and I have had security clearances and we would be the initial people dealing with it.

Mr. Brewin: That would be an even better suggestion. Have you tried that proposition, that you have had security clearance and—

Ms Ray: Yes, I did.

Mr. Brewin: You still could not get the information?

Ms Ray: No.

The Chairman: Mr. Bean, would you be able a make a general comment on the morale of your employees both in CSIS and in the CSE?

Mr. Bean: I guess I would let Lynn handle that one. She deals with them more on a direct basis.

Ms Ray: I must say the morale has improved over the last two years, but it is still not wonderful, particularly because a number of the people feel trapped there because there is no ability to go to other government agencies. The bridging process that was in place at the beginning of transition has long since expired, and because of all the changes that were going on was not handled well at the time, so there were a lot of people that were left there with false impressions, or stayed there and now feel that they cannot get out.

There were incredibly long delays, some well over a year, to get pay changes made, whether it be acting pay or promotions or overtime or whatever. Those pay changes were not coming through to the people. In some instances that I am aware of it was well over a year. In the last two years that has been improved significantly, partially because there was an increase in staff, but we checked as recently as two weeks ago and it still is at times—more often than we would like it to be—six months before people are getting pay changes reflected.

There has been a tremendous amount of reorganization and change, reclassification, and that has affected the people. As you are aware, change is disruptive. Add to that the fact that most of the people who were there at the time of the change had bought in to the PR campaign that there would be ample opportunity for promotion and you could go right up the way, and ultimately become the director, and so on and so forth.

The fact is that for the vast majority of people that is not true and never will be, because of the educational process that is involved. Not all the people have the qualifications, but that really was not impressed upon them at the time it was being put out in a PR campaign.

There is a lot of feeling of manipulation among the staff. There is a feeling that if I lodge a complaint, the director has the ultimate say. It may not necessarily be something that can be resolved.

[*Translation*]

Mme Ray: Je précise que Patricia Elliot et moi avons toutes deux une cote de sécurité et ce serait nous qui nous occuperions des documents au départ.

M. Brewin: C'est une suggestion meilleure encore. Avez-vous essayé de faire valoir que vous aviez une cote de sécurité et. . .

Mme Ray: Certainement.

M. Brewin: Vous n'avez tout de même pas pu obtenir les renseignements?

Mme Ray: Non.

Le président: Monsieur Bean, êtes-vous en mesure de nous dire quel est en général le moral de vos employés au SCRS et au CST?

M. Bean: Je préfère laisser Lynn vous répondre puisque c'est elle qui fait directement affaire avec eux.

Mme Ray: Je dois dire que leur moral s'est amélioré depuis deux ans, mais il n'est pas encore très bon. De nombreux employés ont notamment l'impression d'être pris au piège parce qu'il leur est impossible de passer à d'autres organismes gouvernementaux. Le pont qu'on avait établi au début de la période de transition a disparu depuis longtemps et cela ne s'est pas très bien fait à cause de tous les changements survenus au même moment. Bref, des tas de gens ont été victimes d'un leurre; ils sont restés mais ils se rendent maintenant compte que leur situation est sans issue.

Il y a eu des retards incroyablement longs, parfois beaucoup plus qu'un an, avant que des modifications ne soient apportées à la paye, qu'il s'agisse de rémunérations pour un poste intérimaire, de promotions, d'heures supplémentaires, etc. On mettait beaucoup de temps à faire certains rajustements. Dans certains cas précis, il a fallu plus d'un an. Depuis deux ans, les choses se sont nettement améliorées, en partie parce qu'on a augmenté les effectifs, mais quand nous avons vérifié, il y a deux semaines, on nous a dit qu'il fallait, encore trop souvent à notre goût, attendre plus de six mois avant que la paye ne soit rajustée.

Il y a eu beaucoup de réorganisation, de reclassification et d'autres changements visant les employés. Vous savez que le changement est un élément perturbateur. Si vous ajoutez à cela le fait que la plupart des employés qui étaient présent au moment de la transition ont cru à la campagne de relations publiques qui leur annonçait de nombreuses possibilités d'avancement, voire celle de devenir directeur.

En vérité, ce n'est qu'une illusion pour la très grande majorité des employés qui n'auront jamais d'avancement parce qu'il leur faudrait trop de perfectionnement. Ce ne sont pas tous les employés qui ont les compétences voulues, mais ils n'y ont pas pensé au moment de la campagne de relations publiques.

Les employés se sentent souvent manipulés. Ils ont l'impression que même s'ils déposent un grief, c'est le directeur qui aura le dernier mot. Ce n'est pas quelque chose qu'on pourra nécessairement régler.

[*Texte*]

• 1200

There may well be other things, but those are some of the main things that have caused us problems over the past five years: the ability to get pay changes through, the reclassification, the problems with getting collective agreements signed. For example, in one instance I think we had the collective agreement in the hands of the employees some five days before it expired. Those are the kinds of things that have created a massive problem.

In the past two years we have had a fair bit of success with the new CSIS management in developing good staff relations. The problem is that a number of things, in terms of appointments for merit under the merit principle for staffing, are there and in place now at the pleasure of Mr. Morden and Mr. Fleury. If either one should go, and the next head of staff relations does not have those same philosophies—because they are not contained in the act—they have no reason to do their staffing through the merit principle. Those are some of the things that create problems.

The Chairman: On behalf of the members, I want to thank you for putting together an excellent brief. I know it takes a lot of time and a lot of thought to put those things together. Thank you for taking time out of your day to come and give us the evidence verbally and to answer our questions.

Mr. Bean: Thank you very much. We will send you the other information you requested.

The Chairman: Colleagues, while Mr. Gibson is coming forth to take the witness stand, I would ask you to look at the three draft motions. One is with respect to the witness, Brian McAndrew, who had to turn back to Toronto due to weather conditions. We would like to append his evidence to our meeting of March 13.

Mr. Rideout: I so move.

Motion agreed to

The Chairman: Last week we engaged a person in Vancouver to help us organize. She might have some local expenses to pay. This motion would authorize up to $1,000.

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): I so move.

Motion agreed to

The Chairman: The last one is an organizer's travel cost in Washington: the cost of hotel accommodation for Barbara Reynolds.

Mr. Rideout: I so move.

Motion agreed to

Mr. Rideout: We have another motion that all the solicitors on this committee be put on that list. If we could land just one of those cases we could take the rest of the year off.

The Chairman: Sure: it is astounding, is it not?

[*Traduction*]

Il y aurait peut-être d'autres choses encore, mais, depuis cinq ans, nous avons surtout eu des problèmes au sujet des rajustements salariaux, de la reclassification, de la signature des conventions collectives. Dans un cas, par exemple, les employés ont reçu un exemplaire de la convention collective cinq jours avant son expiration. Voilà des situations qui créent un grave problème.

Depuis deux ans, la nouvelle gestion du SCRS a réussi a améliorer passablement les relations de travail. Le problème c'est que plusieurs principes, notamment celui de la promotion au mérite, ne sont suivis que parce que MM. Morden et Fleury y mettent de la bonne volonté. Si l'un ou l'autre devait être remplacé par une personne qui auraient une attitude différente—puisque rien de tout cela n'apparaît dans la loi—, le principe de la promotion au mérite pourrait disparaître. Cela aussi créé des problèmes.

Le président: Au nom de tous les membres du Comité, je veux vous remercier d'avoir rédigé cet excellent mémoire. Je sais qu'il faut beaucoup de temps et de réflection pour préparer de tels documents. Merci de vous être donné la peine de venir aujourd'hui pour répondre directement à nos questions.

M. Bean: Merci beaucoup. Nous allons vous faire parvernir les autres renseignements que vous nous avez demandés.

Le président: Chers collègues, tandis que M. Gibson vient s'installer près du micro, je vais vous demander d'étudier trois motions. L'une intéresse le témoin Brian McAndrew qui a dû retourner à Toronto à cause du mauvais temps. Nous voudrions annexer son témoignage au compte rendu de notre séance du 13 mars.

M. Rideout: Je le propose.

La motion est adoptée

Le président: La semaine dernière, nous avons engagé une personne à Vancouver pour qu'elle nous aide à organiser nos séances là-bas. Elle pourrait avoir certaines dépenses à payer. La motion l'autoriserait à dépenser jusqu'à concurrence de 1000 dollars.

M. Lee (Scarborough—Rouge River): Je le propose.

La motion est adoptée

Le président: La dernière motion concerne les frais de déplacement d'un organisateur à Washington, c'est-à-dire les frais de séjour à l'hôtel de Barbara Reynolds.

M. Rideout: Je le propose.

La motion est adoptée

M. Rideout: Peut-on proposer que tous les avocats au Comité figurent sur la liste des avocats de la défense. Si nous pouvions obtenir, quand ce ne serait qu'une cause, nous pourrions prendre congé tout le reste de l'année.

Le président: Certainement: n'est-ce pas étonnant?

[*Text*]

• 1205

Our next witness is Mr. Gibson, who is the President of the CSIS Employees' Association. Mr. Gibson, welcome to our committee. We thank you for taking the time to put your brief together. We would like you to go through it—you do not have to read it word for word, you can summarize it—and then we will go into questions. Perhaps that is wiser.

Mr. Paul Gibson (President, CSIS Employees' Association): Thank you. I would like first to thank the committee for inviting the CSIS Employees' Association to make their comments.

My comments will be restricted mostly to human resources use, because that is the mandate of the association. I think it is important that I start out as I did in my brief, and I hope the brief will become part of your presentation, as well as my comments here today.

Human resource issues are paramount to the morale of the individuals in the CSIS Employees' Association. The CSIS Employees' Association is kind of a funny beast. We represent approximately 75% of the employees of CSIS, yet we have no legal status. We are not a certified bargaining unit. We exist only in the administrative policy manuals of the service. We are fully funded by the service, which obviously makes us less than totally autonomous.

Also, our mandate is very different—even though there are similarities—from that of a certified bargaining unit. We do the basic functions that a union would do in that we represent our people in grievance matters and in adjudication matters before the Public Service Staff Relations Board. We also enter pay discussions—I say discussions rather than negotiations—with the service to discuss pay benefits and working conditions. We make representations to the director on working conditions and other issues.

That is what our mandate is now. However, that mandate has been there since 1984, since transition. We are evolving. Because our roots are in the RCMP divisional representation organization, that is where we evolved from. At present I believe we are moving in a different direction. We are moving in a direction of having co-operative initiatives with the organization. An example of this would be the classification process now under way: in the next two years they are going to reclassify all the positions in CSIS, and that is going to have an incredible effect upon my membership. I will comment further on that later on.

What I would like to do is discuss briefly the structure, so you would understand a little more of what we are about. There are three full-time individuals. There is a president, who is elected by the membership. There is what we call an adjudication co-ordinator. This individual is normally a lawyer. He is appointed; he is not an elected representative. He acts as an adviser to the president and does a number of other projects that are assigned to him,

[*Translation*]

Le témoin suivant est M. Gibson, le président de l'Association des employés du SCRS. Monsieur Gibson, bienvenue au Comité. Nous vous remercions de vous être donné la peine de préparer un mémoire. Nous voudrions que vous le résumiez, puis nous vous poserons des questions. Ce serait mieux ainsi.

M. Paul Gibson (président, Association des employés du SCRS): Merci. Je désire d'abord remercier le Comité d'avoir invité l'Association des employés du SCRS à venir présenter ses commentaires.

Je vais m'en tenir surtout à l'utilisation des ressources humaines puisque c'est là le mandat de l'Association. J'espère que notre mémoire fera partie du compte rendu de vos délibérations tout comme mes observations.

Les problèmes de ressources humaines sont primordiaux pour le moral des membres de l'Association des employés du SCRS. L'Association est un drôle d'animal. Elle représente environ 75 p. 100 des employés du SCRS mais elle n'a aucun statut juridique. Il ne s'agit pas d'une unité de négociation accréditée. Elle n'existe que dans les manuels de politiques administratives du service. Elle est entièrement financée par le Service ce qui signifie évidemment qu'elle est loin d'être autonome.

Son mandat est aussi très différent—malgré les similitudes—de celui d'une unité de négociation accréditée. Elle a les mêmes fonctions essentielles qu'un syndicat puisqu'elle représente ses membres dans les procédures de grief et d'arbitrage devant le Conseil des relations de travail dans la Fonction publique. Elle s'occupe également des discussions—et non pas des négociations—sur la rémunération et les conditions de travail. L'Association s'occupe aussi de transmettre au directeur ce que nous pensons des conditions de travail et d'autres problèmes.

Voilà donc notre mandat actuel. Toutefois, c'est le même mandat depuis 1984, soit depuis la transition. Or, notre association évolue. Au départ, nous sommes issus des représentations divisionnaires de la GRC, mais maintenant, je crois que nous avons pris une nouvelle orientation. En effet, nous avons maintenant tendance à prendre des initiatives en coopération avec le Service. Il y a par exemple le processus de classification actuellement en cours; au cours des deux prochaines années, on va reclasser tous les postes du SCRS, ce qui aura un effet incroyable sur nos membres. J'en reparlerai plus loin.

Je vais rapidement vous exposer la structure de notre Association pour que vous compreniez un peu mieux. L'Association compte trois employés à plein temps: un président, élu par les membres, un coordonnateur de l'arbitrage, qui est généralement un avocat nommé, pas un représentant élu. Il sert de conseiller auprès du président et s'occupe de plusieurs autres projets. Sa tâche première est de représenter les membres de l'Association

[*Texte*]

but his primary function is to represent members when they go to adjudication on discipline matters before the Public Service Staff Relations Board. We also have a full-time administrative assistant.

The rest of the representation across Canada is handled by elected representatives who operate on a voluntary basis. In other words, they do their work at the same time as they do employees' association work. They are allowed reasonable latitude, and there has not really, to my mind, been any problem with the amount of latitude they have been allowed to do the job. More and more these individuals are taking on responsibilities because we have now set up labour-management committees on a regional level and are starting to set up labour-management committees at headquarters. These are forums for discussing matters of interest at a local level or at a headquarters level. We do one national labour-management committee meeting a year.

• 1210

These are excellent forums to discuss the concerns of the organization, and the concerns of the individuals within the organization. We see this as a very positive step to resolving a lot of the labour relations issues in the organization. I think it is a good move towards some kind of harmony in the organization.

We have been consulted on all major human resource policy and programs, the careers change policy and a number of other things, and I believe this is the way the association and the organization are going. If they are going to work together, we are going to have a lot more input into the types of programs. Having said that, I would like to indicate that from an association point of view we feel we have a very tenuous existence. In the past our relationships with management have not been that good. We have been up and down, and in the future, I am sure things will be up and down.

At the present time I think we are on a pretty even keel. We have like-minded people within the association and in management, in terms of the DDH, Mr. Fleury, whose human resource philosophies are very similar to my own and to the other members. Our concern lies in the fact that in the event the personalities change—as you heard the union people say—and the philosophies change, we could be out. We could be done away with the stroke of a pen because we are only existing in the administrative manuals. Any mandate, any composition, any structure that the association has can be rewritten unilaterally by the service.

What we are asking this committee for is some kind of legislative protection to ensure that the association will continue to exist, preferably in its current format. Gordon Osbaldeston recommended in October 1987 that all human resource policies be put into regulations and we feel that this would be the proper avenue to approach, putting the employees association into the regulations by Governor in Council. That would give us some legal

[*Traduction*]

qui vont en arbitrage devant le Conseil des relations de travail dans la Fonction publique. Il y a aussi un agent administratif à temps plein.

Les autres représentants dans les régions sont élus et agissent bénévolement. Autrement dit, ils s'occupent des affaires de l'Association en même temps que de leur travail. Ils bénéficient toutefois d'une latitude raisonnable pour s'occuper de cela et je ne crois pas qu'il y ait jamais eu de problème. Ces personnes ont de plus en plus de responsabilités parce que nous avons maintenant mis sur pied des comités régionaux patronaux-syndicaux et nous allons également en créer un à l'administration centrale. Cela nous permet d'aborder des questions d'intérêt local ou général. Il y a une réunion annuelle du comité national patronal-syndical.

C'est la structure idéale pour discuter des préoccupations de l'organisation et de ses employés. Selon nous, c'est une étape très positive en vue de régler bien des problèmes de relations de travail au sein du service. Je crois que cela permettra aussi d'assurer une certaine harmonie dans l'organisation.

On nous a consulté à propos de tous les principaux programmes et politiques liés aux ressources humaines, aux changements de carrière, et ainsi de suite. Je crois que c'est la voie de l'avenir pour l'association et le Service. Pour qu'on travaille ensemble, il nous faudra contribuer davantage à l'élaboration de ce genre de programmes. Cela dit, notre association a l'impression que sa vie ne tient qu'à un fil. Par le passé, nos relations avec la direction n'ont pas été très bonnes. Nous avons connu des hauts et des bas et il continuera d'en être ainsi à l'avenir.

Pour le moment, je crois que les choses vont assez bien. Les gens à l'association et ceux à la direction ont une même tournure d'esprit. C'est ainsi que M. Fleury, sous-directeur aux ressources humaines, aborde la question de la même façon que moi et que les autres membres. Nous craignons que si les personnes changeaient—comme l'ont dit les représentants de l'Alliance—et que la philosophie n'était plus la même, nous pourrions fort bien disparaître. Il suffirait de rayer l'association des manuels administratifs. Le mandat, la composition ou la structure en général de l'association peut être modifiée unilatéralement par le Service.

Nous attendons de votre comité qu'il accorde une protection législative quelconque à l'association pour qu'elle puisse continuer d'exister, de préférence sous sa forme actuelle. Gordon Osbaldeston a recommandé en octobre 1987 que toutes les politiques concernant les ressources humaines fassent l'objet de règlements. Nous croyons donc qu'il faudrait un règlement du gouverneur en conseil sur l'association des employés. Nous

[*Text*]

protection, even though we would not be a certified bargaining unit.

There are three major issues I wish to address in terms of adjudication and arbitration. The first major issue is grievance procedures. The union has a grievance procedure open to them and they may go beyond the director after the third stage to the Public Service Staff Relations Board, which then in turn will look at items that deal with the collective agreement. How would be the best way to word this? They would look at the terms of the collective agreement to see if there has been any violations or rule on the validity of the terms of the agreement and how they have been applied, the application of the collective agreement.

In their special report called "Closing the Gap", SIRC recommended that all employees of CSIS be granted similar things. They indicated that they felt the administrative policy manuals of CSIS be considered as a collective agreement, that those matters should be allowed to go beyond the third stage—in other words, beyond the director's decision—for review by an independent party. We agree that this would be an excellent way to review the employment framework of the service; however, we do not feel that that is necessarily the way to go. There are other ways we could go and we would be quite open to having some kind of mutually agreed upon, independent third-party adjudicator look at matters in-house, even though the individual would not have to be in-house.

What we are saying is that we would like some kind of recourse beyond the director's decision on policy matters and we think that is a reasonable approach, to have consistency with what the union does have.

• 1215

Next I would like to look at adjudication on disciplinary matters. We do not have too many of these, unfortunately, but what we do have we would certainly like to expand upon.

At the present time the union may go to the Public Service Staff Relations Board on disciplinary matters involving discharge, suspension, or financial penalty. Our access until two years ago did not exist at all. The service and the Public Service Staff Relations Board now have an informal agreement. That agreement was struck on the basis that there would be a memorandum of understanding between the CSIS Employees' Association and the service to refer disciplinary issues to adjudication. However, this is limited to discharge and suspension without pay. It does not include all suspensions and it does not include disciplinary matters that would have a financial penalty.

The memorandum of understanding we have with the service is rather tenuous. It can be done away with at

[*Translation*]

bénéficierions ainsi d'une certaine protection légale même si nous ne devenions pas une unité de négociations accréditée.

Pour ce qui est de l'arbitrage, je veux traiter de trois questions principales. La première, c'est la procédure de règlement de griefs. Cette procédure pour le syndicat va au-delà du directeur, puisque après ce troisième palier, il peut aller devant la Commission des relations de travail dans la Fonction publique qui a le pouvoir d'examiner tout ce qui touche à la convention collective. Disons que la Commission peut examiner le texte de la convention collective pour déterminer s'il y a eu violation d'un de ses articles ou pour décider si une disposition donnée de la convention est valable et si elle est correctement appliquée.

Dans son rapport spécial intitulé «Pour corriger une situation», le CSARS a recommandé que tous les employés du SCRS aient les mêmes droits. On y disait que le guide d'administration du personnel du SCRS devait être considéré comme une convention collective et que tout grief à ce sujet devait aller au-delà du troisième palier—autrement dit, au-delà du directeur—pour faire l'objet d'un examen par un tiers indépendant. Nous croyons que c'est effectivement un excellent moyen d'examiner le cadre de travail du Service, mais ce n'est toutefois pas la solution idéale. On pourrait effectivement envisager d'autres solutions et nous serions tout à fait disposés à ce qu'un arbitre indépendant, choisi par les deux parties examinent les décisions internes, même s'il peut venir de l'extérieur.

Autrement dit, nous voudrions avoir un recours au-delà de la décision du directeur sur les questions de politique et nous croyons que ce serait un moyen raisonnable pour éliminer toute disparité entre le syndicat et nous.

Je voudrais maintenant vous parler des mesures disciplinaires renvoyées à l'arbitrage. Ce n'est pas très fréquent, malheureusement, mais nous voudrions tout de même en parler.

A l'heure actuelle, le syndicat peut s'adresser à la Commission des relations de travail dans la Fonction publique lorsque des mesures disciplinaires comme un congédiement, une suspension ou une sanction pécuniaire sont imposées. Il y a deux ans, ce recours nous était interdit. Le Service et la Commission ont maintenant conclu un accord dénué de toute formalité qui découle d'un protocole d'entente conclu par l'Association des employés du SCRS et le Service, selon lequel toute mesure disciplinaire doit être renvoyée à l'arbitrage. Cela se limite toutefois aux congédiements ou aux suspensions sans traitement. Cela ne comprend pas toutes les autres formes de suspension pas plus que les mesures disciplinaires prévoyant une sanction pécuniaire.

Le protocole d'entente avec le Service est plutôt fragile. L'une ou l'autre des parties peut le résilier en donnant

[*Texte*]

three months' notice by either side. We do not feel this provides the necessary legislative protection for the 75% of employees of the service that we represent. We believe it is incumbent upon Parliament to get rid of this disparity between the legislative guarantees to the union and to the association. We believe they should both have equal access. We believe this is a logical move toward consolidation of the fundamental rights of the employees in the service.

The final matter I will deal with in terms of adjudication and arbitration is salaries. Salary levels for employees since 1984, since transition, were quite good. We were generally quite a bit higher than comparable groups within the Public Service. This was done for an obvious reason: to encourage people within the RCMP to stay with CSIS, thereby reducing training costs, etc. In the ensuing six years our wages have deteriorated to a point where they are slightly behind comparable groups. This is partly due to the wage settlements we have received over the past six years. They have not equalled the union raises and they certainly have not equalled the management raises, even though management are *de facto* members of the association. We know that our raises have not kept pace with inflation and that our purchasing power is probably considerably less now than it was in 1984.

Decisions on pay are made by the director, ultimately. We are asking that some kind of formal methodology be incorporated into the regulations made pursuant to section 8 of the CSIS Act, some formal methodology that would be mutually agreed upon that would take into account inflation factors, raises that are given to other groups within the same organization—the management and the union—and other groups in comparable universes. If this kind of mutually agreed upon methodology, which would be equitable to the employees' association members, cannot be agreed upon, we ask that some kind of pay arbitration system be incorporated. This does not necessarily have to be through the Public Service Staff Relations Board. All we want is an independent third person to take a look at it and say that it is either fair or unfair.

Another issue I was glad to see the union people touch on is access to the Public Service Commission. We are quasi-public servants. We have access to competitions only if the particular tabloid indicates that the area search would be people deemed to be public servants or it actually states CSIS employees, otherwise we have no access. This is very frustrating for the membership in general, because they see on a regular basis people from the Public Service entering CSIS taking up middle and senior management-level positions while we cannot have similar access to the Public Service. Most of our membership does not wish to pursue a career in the rest of the Public Service. However, mst of them would like access, in order to improve their skills so they could gain promotion within the service. They would like

[*Traduction*]

simplement un avis de trois mois. Selon nous, cela n'assure pas une bonne protection légale aux 75 p. 100 d'employés du Service que nous représentons. Nous croyons que le Parlement a la responsabilité d'accorder à l'Association la même garantie juridique qu'au syndicat. Selon nous, les deux groupes devraient avoir les mêmes recours. C'est une autre étape logique vers la protection des droits fondamentaux de tous les employés du Service.

La dernière question en ce qui a trait à l'arbitrage, ce sont les salaires. Depuis 1984, c'est-à-dire depuis la transition, les échelles de traitement des employés étaient assez intéressantes. Elles étaient généralement un peu plus élevées que pour les groupes comparables de la Fonction publique. Cela avait évidemment pour but d'encourager les employés de la GRC à rester au sein du SCRS puisque cela permettait de réduire les coûts de formation. Depuis six ans toutefois, notre rémunération s'est dégradée à un point tel que nous sommes maintenant légèrement en retard par rapport aux groupes comparables. Cela s'explique par les règlements salariaux obtenus depuis six ans. Nous n'avons pas obtenu les mêmes hausses que les syndiqués ou que les gestionnaires même si ceux-ci sont membres d'office de notre association. Nous savons que les hausses que nous avons obtenues étaient inférieures au taux d'inflation et que notre pouvoir d'achat est vraisemblablement beaucoup moins élevé maintenant qu'il ne l'était en 1984.

C'est en fin de compte le directeur qui décide de la rémunération. Nous demandons que les règlements établis en vertu de l'article 8 de la Loi sur le SCRS prévoient une méthode de calcul explicite, acceptée par les deux parties, qui tiendrait compte de l'inflation, des hausses consenties aux autres groupes du même service—les gestionnaires et les syndiqués—de même qu'aux autres groupes comparables. Si on ne peut s'entendre sur une telle méthode qui serait équitable envers les membres de l'association des employés, nous demandons qu'il y ait recours à l'arbitrage pour les litiges liés à la rémunération. Il ne serait pas nécessaire de passer par la Commission des relations de travail dans la Fonction publique. Nous souhaitons simplement qu'un tiers indépendant décide du bien-fondé ou non des hausses de traitement.

J'ai également été heureux d'entendre les syndiqués mentionner le problème de l'accès à la Commission de la Fonction publique. Nous sommes considérés comme des quasi-fonctionnaires. Nous avons seulement accès aux concours ouverts aux personnes réputées être des fonctionnaires ou aux employés du SCRS, pas aux autres. C'est très frustrant pour nos membres en général, parce qu'ils voient régulièrement des fonctionnaires venir occuper des postes de cadres moyens et supérieurs alors qu'eux ne bénéficient pas d'un traitement réciproque à la Fonction publique. La plupart de nos membres ne souhaitent pas faire carrière dans le reste de la Fonction publique. Cependant, la plupart voudraient avoir accès à la Fonction publique afin d'améliorer leur compétence en vue d'obtenir de l'avancement au sein du Service. Ce

[*Text*]

secondment, temporary assignments. They would like the ability to access the Public Service.

• 1220

The Osbaldeston report and SIRC both addressed these issues, and basically supported our view that there should be access. What we are asking for is some type of legislative change to the CSIS Act and the Public Service Employment Act that would allow this kind of movement. It is our understanding the service tried to enter into a memorandum of understanding with the Public Service Commission; however, the legislative framework was not available and no memorandum of understanding was struck as a result. We are asking that the legislative framework be given to us.

Another major issue to grandfathered people—and "grandfather" is the endearing term—is that all of the people who came over on transition under section 5 of the CSIS Act were given certain assurances. Had these transitional provisions not been in place, many of the people would not have come over and we would not have had the continuity we needed to do the job in the service. However, many people—and many of the grandfathered people—fear they are going to lose their benefits eventually, and the reason for this fear is subsection 66.(2).

The union people have subsection 66.(2) guaranteed. They have their rights guaranteed under the collective agreement. Grandfathered people in the employees' association do not have these rights guaranteed. They can be changed by the service, if you read the last section of subsection 66.(2), and that means they can be changed unilaterally. There is some cause for concern there that Parliament had guaranteed certain rights to these RCMP people who made very big career decisions to come over, and we feel subsection 66.(2) should be rewritten to ensure there are no unilateral changes to the RCMP grandfathered benefits. It is only fair to lay this whole issue to rest and stop people from worrying if their benefits are going to be struck.

I will deal briefly with three other sections that are perhaps more operational than human resource in nature. Section 18 of the act deals with identifying a human source, or anybody working under a covert operation in the service. We do not believe the legislative intent of this section was to give people criminal records if they divulge personal information about where they work—not information about the nature of the work, but just the fact of where they work. There is a lot of concern among our members that this could be misinterpreted. The section, to my mind, is rather ambiguous, and we would like to see a subsection added to the section, just to clarify that this would not be a criminal offence. We feel this is best dealt with, if it does happen, under the rules of conduct and discipline. It could be dealt with under there, but there is no way anybody should have a record as a result of this

[*Translation*]

qu'ils aimeraient, ce sont des détachements, des affectations temporaires, l'accès à la Fonction publique.

Le rapport Osbaldeston et le CSARS ont étudié la question et en sont venus à la conclusion que les employés devraient avoir accès à la Fonction publique. On voudrait donc que soient modifiées la Loi sur le SCRS et la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique en conséquence. Il semble que le Service ait déjà tenté de conclure un protocole d'entente avec la Commission de la Fonction publique; malheureusement, sans cadre législatif, on n'a pas pu conclure d'entente. Nous demandons donc la mise en place de ce cadre.

Un autre problème important pour ceux qui avaient des droits acquis, ce sont toutes les promesses qu'ont reçu tous ceux qui sont passés au Service en vertu de l'article 5 de la Loi sur le SCRS. Sans ces dispositions transitoires, bien des gens n'auraient pas intégré le au Service et nous n'aurions donc pas eu la continuité dont nous avions besoin pour faire le travail. Cependant, bien des gens—dont beaucoup avec des droits acquis—craignent de perdre un jour leurs avantages à cause du paragraphe 66.(2).

Les droits des syndiqués en vertu du paragraphe 66.(2) sont protégés par la convention collective. Les membres de l'association des employés qui ont des droits acquis ne jouissent pas de la même protection. Le Service peut modifier leurs avantages unilatéralement étant donné la fin du paragraphe 66.(2). Le Parlement a garanti certains droits aux membres de la GRC qui ont pris une décision importante en choisissant de passer au Service et nous croyons donc qu'il faudrait modifier le libellé du paragraphe 66.(2) de façon à empêcher toute modification unilatérale des avantages acquis de ces employés. Ce ne serait que justice de régler cette question une fois pour toute, afin que les gens cessent de craindre le retrait de leurs avantages.

Je vais passer rapidement en revue trois autres questions qui ont davantage trait aux opérations qu'aux ressources humaines. L'article 18 de la loi porte sur la divulgation de l'identité d'un informateur ou d'une personne participant à des opérations secrètes. Nous ne croyons pas que l'esprit de l'article soit de considérer comme des criminels ceux qui communiquent des renseignements personnels sur leur travail—pas sur la nature de celui-ci mais plutôt sur leur lieu de travail. Beaucoup de nos membres craignent que l'article ne soit mal interprété. Selon moi, il est effectivement plutôt ambigu et nous voudrions qu'un alinéa soit ajouté à l'article 18 de façon à préciser que ce ne serait pas criminel de divulguer un tel renseignement. Il vaudrait mieux qu'une telle situation, le cas échéant, soit réglée par des mesures disciplinaires. Il ne faudrait pas que les

[*Texte*]

kind of thing. It has never happened and we hope it would never happen.

Under provisions in SIRC—"investigations", under sections 41 and 42—our members have to appear because they are doing the investigations, and we would like these people to be provided. . . We will provide it, but we would like assurances they would have the right to legal counsel when they appear as witnesses before SIRC. It is a basic right of natural justice that most administrative tribunals grant, and it should be extended to our investigators going before SIRC to give testimony.

The next issue I would like to deal with is peace officer status. When I spoke with the representatives from across the country, this issue was of particular concern to the counter-terrorism people working in two regions in particular. Intelligence officers' duties are not the same as those of a police officer or a peace officer, but they use many similar tools to get the results.

• 1225

Section 21 of the CSIS Act gives CSIS employees the same protection under law as peace officers have in performing their duties, but this provisions falls short of the legislative description which would entitle our investigators to better access to certain investigative aids, and we are talking particularly about CPIC access. There are serious concerns by members that by using police forces to obtain information from CPIC there could be a section 18 violation, or the security of their operations or the effectiveness of their operations would be reduced.

We are asking at this point that some legislative amendments be made to ensure that investigators have the proper access to investigative aids, whether this means giving them police officer status or some other amendment. I am not a lawyer, so I do not know how this would be done, but I will hit the ball into your court on this one because I think it is a fairly important issue.

The other issue I wish to discuss is emergency warrants. I know this will be discussed by other people coming to the committee, but I must assure you that it is a very, very important issue with our investigators because of the cumbersome process. We have no problem with the burden of proof to obtain a warrant. We are concerned only with the process, and we feel that the process must be speeded up in order to provide a better product to our consumer and to reduce the amount of stress and frustration on our employees in trying to deal with the rather cumbersome warrant process in an emergency situation.

Two issues I must address before I take on your questions are the outside recruiting and promotions, and the union alluded to this situation. CSIS is a career employer—those are their words. As a career employer the association members view career in terms of

[*Traduction*]

gens se retrouvent avec un casier judiciaire pour cette raison. Cela ne s'est encore jamais produit et nous espérons que cela ne se produira jamais.

Selon les dispositions applicables au CSARS—«enquête», article 41 et 42—nos membres sont appelés à témoigner parce que ce sont eux qui enquêtent et nous voudrions qu'ils puissent. . . Nous voudrions être certains que nos membres aient le droit d'être représentés par un avocat quand ils sont appelés à témoigner devant le CSARS. C'est un droit fondamental de la justice naturelle que reconnaissent la plupart des tribunaux administratifs. Et nos enquêteurs qui témoignent devant le CSARS devraient jouir du même droit.

Je voudrais maintenant vous parler du statut d'agent de la paix. Quand j'en ai discuté avec des représentants un peu partout dans le pays, cela intéressait plus particulièrement ceux qui s'occupent d'anti-terrorisme dans deux régions en particulier. Les fonctions d'un agent du renseignement de sécurité ne sont pas identiques à celles d'un policier ou d'un agent de la paix, même s'ils utilisent souvent les mêmes outils d'enquête.

Le paragraphe 21 de la Loi sur le SCRS accorde aux employés du SCRS la même protection que celle dont bénéficient, en vertu de la loi, les agents de la paix au titre de leurs fonctions, mais il ne permet pas à nos enquêteurs d'avoir un meilleur accès à certains outils d'enquête, notamment l'accès direct aux renseignements du CIPC. Nos membres craignent qu'en faisant appel à un corps policier pour obtenir des renseignements du CIPC, ils ne violent l'article 18 ou compromettent la sécurité ou l'efficacité de leurs opérations.

Nous demandons que la loi soit modifiée de façon que les enquêteurs puissent bénéficier d'un accès adéquat aux outils d'enquête, qu'on leur confère le statut d'agent de la paix ou qu'on agisse autrement. N'étant pas avocat, je ne sais pas comment on devrait procéder, mais disons que je vous envoie la balle parce que la question est importante.

Je voulais aussi vous parler des mandats délivrés de façon urgente. Je sais que d'autres témoins aborderont probablement la question, mais je vous assure que c'est extrêmement important pour nos enquêteurs étant donné la lourdeur du processus actuel. Nous n'avons aucune objection au fardeau de prouver le bien-fondé d'un mandat. C'est uniquement la procédure qui est lourde et nous croyons qu'elle devrait être accélérée pour mieux servir nos clients et pour atténuer la frustration et le stress chez nos employés qui sont aux prises avec cette procédure plutôt lourde dans les situations urgentes.

Avant de répondre à vos questions, je dois encore vous parler du recrutement à l'extérieur et de l'avancement auxquels le syndicat a d'ailleurs fait allusion. Pour reprendre l'expression même du SCRS, le Service est un employeur de carrière. Or, pour les membres de

[*Text*]

promotion, with its financial benefits and its status benefits. However, CSIS does not necessarily view a vertical career as part of a career. They view a horizontal career, and there are reasons for this, valid reasons. CSIS is a small organization. There is a finite number of supervisory management positions available and there are fairly young people in a lot of these positions.

In the future, with the classification project that is now going on and that will be completed in two years, we will probably see a further reduction in the. . . a flattening of the hierarchy, with even fewer positions available in the supervisory management positions. Because of these reasons we feel it is inconsistent and perhaps inappropriate that CSIS continues to recruit from the outside at middle and upper management-level positions. Clearly, if you cannot be a career employer and you plug the upper levels, that only leads to frustration and demoralization of the individuals.

What we would like to see in subsection 8(1) of the act, which deals with appointment of employees, is a commitment in the regulations made pursuant to subsection 8(1) that would ensure that the philosophy of career employment be entrenched, and that procedures on how to achieve this career employment be entrenched also.

What we would like to see is entry level position recruiting only. If there are special needs, skills at certain levels, then substantial effort should be made to try to find out what the people inside have. At the present time we do not have that ability; there is no computerized personnel management information system. It is very hard for CSIS to know what kind of human resources they have. If in fact a person does not have some of the necessary skills, we believe it is incumbent upon them as a career employer to assist these individuals, either through secondments to the Public Service, university training, or any other method, to achieve these skills in order that they can compete internally. We believe that a small organization that is a career employer should reduce the amount of outside recruiting at upper and middle management levels.

• 1230

The final thing I will talk about is the bilingual bonus. Obviously our unionized counterparts get a bilingual bonus. They work side by side with people who are non-unionized and who do not receive the bilingual bonus. We believe there has to be consistency across the board and all people who are eligible under Treasury Board guidelines should get the equality of a bilingual bonus.

The Chairman: Thank you, Mr. Gibson.

[*Translation*]

l'association, la carrière comporte des promotions alliées à une progression de la rémunération et du standing. Cependant, pour le SCRS, un plan de carrière n'est pas nécessairement vertical; il peut aussi être horizontal, et pour certaines bonnes raisons. Le SCRS est une petite organisation. Elle compte seulement un certain nombre de postes de gestion qui sont déjà occupés par des gens assez jeunes.

À l'avenir, étant donné le projet de classification en cours qui devrait être terminé dans deux ans, nous constaterons probablement une nouvelle réduction du nombre de postes de gestion; il y aura sans doute un rétrécissement de la hiérarchie. C'est pourquoi nous jugeons contradictoire et sans doute inacceptable que le SCRS continue de doter ses postes de cadres moyens et supérieurs à l'extérieur. Quand on ne peut pas offrir un bon cheminement de carrière et qu'on bouche tous les échelons supérieurs, on provoque la frustration et le découragement chez ses employés.

Nous voudrions que les règlements établis conformément au paragraphe 8(1) de la Loi, concernant la nomination des employés, garantissent que le principe de la carrière sera scrupuleusement respecté et qu'il prévoit les moyens à prendre pour obtenir de l'avancement.

Nous voudrions que les candidats de l'extérieur soient recrutés uniquement pour les premiers échelons. Quand il y a des besoins particuliers, que certains niveaux de compétence sont nécessaires, on devrait alors faire des efforts considérables pour essayer de trouver un candidat admissible au sein même du Service. Ce n'est pas le cas en ce moment puisqu'il n'existe aucun système informatique pour la gestion du personnel. Le SCRS peut difficilement savoir de quelles ressources humaines elle dispose. De toute façon, si un employé n'a pas toutes les compétences nécessaires, le Service devrait, en tant qu'employeur de carrière, l'aider à acquérir les compétences qui lui manquent en le détachant dans la Fonction publique, en lui payant une formation universitaire, etc. Une petite organisation qui se veut un employeur de carrière doit limiter le nombre des candidats qu'elle va recruter à l'extérieur pour doter les postes de cadres moyens et supérieurs.

Enfin, je voudrais vous parler de la prime au bilinguisme. Évidemment, nos homologues syndiqués touchent la prime au bilinguisme. Or, ils travaillent côte à côte avec des non syndiqués qui ne reçoivent pas cette prime. Nous croyons que la politique devrait être uniforme et que tous ceux qui seraient admissibles étant donné les lignes directrices du Conseil du Trésor devraient toucher une prime au bilinguisme.

Le président: Merci, monsieur Gibson.

[*Texte*]

Mr. Lee: Thank you, Mr. Gibson, for a concise smorgasbord of issues having a lot more to do with the CSIS act than just the employees' perspective.

In your presentation you made reference to a desire on the part of the employees' association to see an amendment that would permit CSIS employee witnesses before SIRC to have counsel. Could you be a little more specific about why you believe that should be the case and what good effect that would have on the process?

Mr. Gibson: They are semi-represented by the lawyers who work with CSIS for the justice department. However, because many individuals who appear have been put under intense pressure, we would like them to have their own individual lawyer to protect their rights.

Mr. Lee: They appear before SIRC, though, as witnesses only?

Mr. Gibson: As witnesses, yes, because they are the ones who have done the investigations that are being questioned. They are on the hot seat.

Mr. Lee: Presumably they would be responding to questions and delivering the truth and fact.

Mr. Gibson: Absolutely.

Mr. Lee: You still feel in that context there is enough of an adversarial context to warrant provision of counsel for any employee witness?

Mr. Gibson: Yes, I do. I know people who have been there were under intense stress, sitting in their hotel room for a week waiting to be called, and when they are called they were under intense stress, because it is a very difficult forum for them. We think it is very important they have some independent counsel, outside of the service. We have an adjutication co-ordinator on staff who is a lawyer and we feel that individual could perform that function, so it would not be a big cost to the taxpayer. We are just saying we would like to have the lawyer from the CSIS Employees' Association represent that individual, just to ensure they get a fair shake.

Mr. Lee: About the category of peace officer in section 20, you referred to one of the benefits of being a peace officer as having access to CPIC. I presume if CSIS employees could get access to CPIC under another arrangement that problem would be resolved. Are there any other tools or indicia of peace officer status CSIS employees would have the benefit of if they were in fact made peace officers?

Mr. Gibson: There is a whole school of thought within CSIS, and I am not saying it is right or it is wrong, among the employees—obviously the investigators, and I think generally investigators dealing with counter-terrorist issues—that they should have powers of arrest and in certain instances they should be able to carry firearms if they are going into a particular delicate situation: if say

[*Traduction*]

M. Lee: Merci, monsieur Gibson, de cet exposé concis regroupant toutes sortes de questions qui ont trait beaucoup plus à la Loi sur le SCRS qu'au simple point de vue des employés.

Vous avez dit que l'association des employés souhaitait que la loi soit modifiée de façon à permettre aux employés du SCRS qui viennent témoigner devant le CSARS d'être représentés par un avocat. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi au juste il devrait en être ainsi et quel avantage vous y trouveriez?

M. Gibson: Ils sont déjà à moitié représentés par les avocats du ministère de la Justice qui travaillent pour le SCRS. Toutefois, comme plusieurs de ceux qui ont été appelés à témoigner ont semblé être soumis à d'intenses pressions, nous préférerions qu'ils aient chacun leur propre avocat pour protéger leurs droits.

M. Lee: Ne comparaissent-ils pas devant le CSARS à simple titre de témoin?

M. Gibson: Comme témoin, en effet, parce que ce sont ceux qui ont mené les enquêtes qui sont interrogés. Ce sont eux qui sont sur la sellette.

M. Lee: Je présume qu'ils n'ont qu'à répondre aux questions et à dire la vérité.

M. Gibson: En effet.

M. Lee: Vous persistez à croire que la situation est suffisamment contentieuse pour que chaque employé appelé à témoigner soit représenté par un avocat?

M. Gibson: Oui, je le crois. Je connais des gens que la situation a énormément stressé parce qu'ils passaient toute une semaine assis dans leur chambre d'hôtel à attendre qu'on les appelle et, une fois appelés, la pression était extrême parce que, pour eux, c'était une situation assez pénible. Nous croyons donc qu'il serait très important qu'ils puissent avoir leur propre avocat qui ne fasse pas partie du Service. Le coordonnateur de l'arbitrage au syndicat est un avocat qui pourrait ainsi représenter les employés qui viennent témoigner, sans que cela coûte très cher aux contribuables. Nous voudrions que l'avocat de l'association des employés du SCRS puisse représenter les membres pour assurer qu'ils sont traités de façon équitable.

M. Lee: À propos du statut d'agent de la paix et de l'article 20, vous dites que l'un des avantages que présente un tel statut, c'est d'avoir librement accès au CIPC. Je présume que si les employés du SCRS pouvaient y avoir accès d'une autre façon, le problème serait réglé. Y a-t-il d'autres outils d'enquête dont pourraient profiter les employés du SCRS s'ils obtenaient le statut d'agents de la paix?

M. Gibson: Certains employés du SCRS—évidemment les enquêteurs, généralement ceux qui s'occupent de la lutte contre le terrorisme—sont convaincus, à tort ou à raison, qu'il devraient avoir le pouvoir de faire des arrestations et même, dans certains cas particulièrement délicats, de porter des armes: par exemple lorsqu'ils mènent des opérations conjointes comme la visite du

[*Text*]

they are working on a joint operation or something to do with the Pope's visit, where they are working side by side with the police and may get into a situation where they do not have firearms and the police would have firearms. A lot of people would like to see the enforcement function for CT matters come back to CSIS in order that there be some continuity in evidence collection.

It is a difficult philosophical issue, because some people think the police have to do what the police have to do and we have to do what we have to do. The FBI have a mixed component like that and they have difficulty with it too, because as soon as they get to a certain point it kicks out of the political arena into a judicial arena. It is a very difficult issue, but certain people feel it is an important issue and they should have the powers. They liken it to the Immigration Act, where customs and immigration is done by the Customs and Immigration people. Even though the RCMP have authority to do it, generally the bulk of it is done by Customs and Immigration people, and they would like to see it remain within CSIS.

• 1235

Mr. Lee: You do not have to be a peace officer to carry a gun for self-protection.

Mr. Gibson: I am not a lawyer, so I do not know. But ideally you would want some protection given to you under the law.

Mr. Lee: Anyway, there is a general feeling that a peace officer designation for some or all operational CSIS employees would make them feel better.

Mr. Gibson: It would help them, yes.

Mr. Lee: Psychologically, anyway.

Mr. Gibson: I would not consider them rednecks; I do not think it is a redneck approach at all. I think it is just after six years, and some of them deal with very volatile targets. That is what we are talking about here. We are dealing with counter-terrorist targets. You go into some situations where you would like to have some protection in some cases. It would have to be very well guarded, but I think there is some validity to their point.

Mr. Lee: I would like to pursue that further, but it is a pretty narrow topic and perhaps we can take it up later in the committee. So that we can get some more questioning from other members, I will pass as long as somebody around the table would be prepared to raise the issue of whistle-blowing as a category.

Mr. Brewin: Actually, one of the things I think comes clear from this evidence is that it would be very helpful to have you back before the committee to pursue some of these issues. They are very important issues in terms of the day-to-day operation of CSIS, and we have just started with them. I think it would probably be helpful for that. But we will discuss that, and that may also affect Mr. Lee's

[*Translation*]

pape, quand ils doivent travailler de concert avec les policiers et qu'ils se retrouvent dans des situations où eux ne portent pas d'armes alors que les policiers en ont. Bien des gens voudraient que le SCRS récupère l'aspect application de la loi de tout ce qui touche à la lutte antiterroriste pour assurer une certaine continuité dans le recueil d'indices.

C'est une question de principe difficile à trancher parce que certains croient que les policiers ont une certaine fonction et que nous, nous avons la nôtre. Le FBI a une composante mixte semblable qui lui pose à lui aussi des difficultés parce que dès qu'on atteint un certain seuil, on ne se trouve plus dans l'arène politique mais dans l'arène judiciaire. La situation est assez complexe et certains sont persuadés que c'est important pour eux d'avoir ces pouvoirs. On compare la situation à celle de la Loi sur l'immigration selon laquelle tout ce qui concerne les douanes et l'immigration relève des agents de douane et d'immigration. Même si la GRC en est responsable, ce sont surtout les agents des douanes et de l'immigration qui s'en occupent. On voudrait que ce soit la même chose pour le SCRS.

M. Lee: Pas besoin d'être un agent de la paix pour porter une arme en guise d'auto-défense.

M. Gibson: N'étant pas avocat, je ne sais pas. Mais je crois qu'idéalement, on voudrait que la loi offre une certaine protection.

M. Lee: De toute façon, on semble généralement convaincu que conférer le statut d'agent de la paix à certains employés des opérations du SCRS, ou à tous, les rassurerait.

M. Gibson: Cela les aiderait effectivement.

M. Lee: Psychologiquement du moins.

M. Gibson: Je ne trouve pas qu'ils exagèrent, pas du tout. Ce serait juste, après six ans, surtout que certains d'entre eux ont affaire à des cibles très volatiles. Il est question ici des cibles de la lutte antiterroriste. Dans certaines situations, on voudrait profiter d'une protection quelconque. Il faudrait que ce soit très surveillé, mais je crois que leur revendication a du mérite.

M. Lee: Je voudrais revenir sur cette question, mais comme c'est un sujet assez limité et qu'on pourrait y revenir plus tard en comité, je vais céder le micro à quelqu'un d'autre, à condition que quelqu'un soit disposé à parler des dénonciateurs.

M. Brewin: Ce qui ressort nettement de votre témoignage, c'est qu'il nous serait très utile que vous comparaissiez à nouveau devant le comité pour que nous obtenions des précisions sur certaines questions. Ce sont tous des sujets importants pour les opérations quotidiennes du SCRS et nous venons juste de commencer. Ce serait donc intéressant à cet égard. Nous y

[*Texte*]

concern that he does not get every question in today. I would like to pursue quite a few of your recommendations thoroughly to make sure I understand them.

The one I really want to start on goes to the heart of your status. It sure strikes a chord with me. First of all, did I understand correctly that you represent 75% of the employees?

Mr. Gibson: That is correct, yes, all the non-unionized employees, including contract people, anybody who has more than six months' work. Essentially, we represent term and indeterminant.

Mr. Brewin: I wonder if you could pursue—or maybe we should pursue it—simply taking a look at the legality of that when one takes into account the Charter. A number of cases have raised the proposition that the right to collective bargaining in some form or another, perhaps with limitations on the right to strike in inappropriate cases, is implied in the Charter. It may be helpful for us and for you to get an understanding of your rights. It seems to me totally wrong that you should depend for your existence on the good wishes of whoever happens to be appointed the director. Have you pursued that at all? Have you ever looked at the legality of it?

Mr. Gibson: It is a very difficult situation. We know what the legality is, and we know the director is not opposed to the formation of a certified bargaining unit. I get the impression that he would be in favour of that, in fact. The problem that arises is whether the members want that.

Mr. Brewin: But they have a choice. The right to collective bargaining implies that the membership can say they do not want to have any collective bargaining, but if the members want collective bargaining and they vote by majority—and there are various ways of establishing what the majority think—that is a right that they have. So if the majority feel they need it, then they can have it. It seems to me then, as we set about to decide what changes, if any, we want to see in this legislation, the government knows it is proceeding from a basis that it is obliged to respond by force of the Charter to give employees in CSIS at least some limited forms of collective bargaining and protection.

So perhaps you might see if there is somebody outside, maybe your friends in PSAC or somebody, who might be prepared to help you take a look at that independently, and perhaps we could take it up ourselves.

• 1240

Mr. Gibson: We have discussed it at length among the executive, myself and the other elected representatives. There are two views. The unionized represent 75% of the people, but we also represent in the vicinity of two dozen occupational groups, which is a problem. The

[*Traduction*]

reviendrons, surtout que cela permettrait de satisfaire M. Lee qui craint de ne pas pouvoir poser toutes les questions voulues aujourd'hui. Je voudrais revenir sur certaines de vos recommandations afin de m'assurer que je les comprends bien.

Je voudrais commencer par votre statut. Cela me rappelle des choses. Tout d'abord, avez-vous bien dit que vous représentiez 75 p. 100 des employés?

M. Gibson: C'est exact; 75 p. 100 de tous les employés non syndiqués, y compris les contractuels, bref de tous ceux qui sont en poste depuis plus de six mois. Il s'agit essentiellement des employés ayant un contrat à durée déterminée et indéterminée.

M. Brewin: Je me demande si on ne pourrait pas examiner la légalité de la question à la lumière de la charte. Plusieurs causes ont soulevé l'hypothèse que le droit à la négociation collective sous une forme ou sous une autre, peut-être avec certaines limites au droit de grève dans des cas injustifiés, est sous-entendu dans la charte. Il vous serait donc utile de bien comprendre quels sont vos droits. Il me paraît tout à fait inacceptable que votre existence dépende du bon vouloir de celui qui serait nommé directeur. Avez-vous étudié le moindrement cette question?

M. Gibson: La situation est assez difficile. Nous savons ce que dit la loi et nous savons également que le directeur ne s'oppose pas à la création d'une unité de négociation accréditée. J'ai la nette impression qu'il y serait d'ailleurs favorable. Le problème, c'est de savoir si les membres le souhaitent.

M. Brewin: Mais ils ont le choix. Le droit à la négociation colletive comprend le refus de la négociation collective si les gens n'en veulent pas; mais s'ils y tiennent et le montrent par un vote majoritaire—et il y a plusieurs façons de déterminer la volonté de la majorité—alors ils détiennent ce droit. Si la majorité le veut, elle le peut. Il faudrait alors envisager quelles modifications, au besoin, doivent être apportées à la loi, mais le gouvernement doit d'abord savoir qu'il est obligé, en vertu de la charte, d'accorder aux employés du SCRS une forme au moins limitée de négociation collective.

Vous devriez peut-être vous renseigner pour savoir si vos collègues de l'Alliance ou d'ailleurs ne seraient pas disposés à vous aider à étudier la question de façon indépendante, à moins que nous ne le fassions nous-mêmes.

M. Gibson: Nous en avons longuement discuté avec les cadres de l'association, les autres représentsnt élus et moi-même. Il y a deux courants d'opinions. Les syndiqués représentent 75 p. 100 de tout le personnel, mais nous représentons aussi presque deux douzaines de catégories

[*Text*]

occupational groups vary from chauffeurs, caretakers, administrative, financial, intelligence officers, psychologists. . . It is a real hodge-podge.

Mr. Brewin: There would be difficulties, but the fact remains that the the charter, as I understand it, says that the number who are excluded from having the right to collective bargaining should be very narrow. The justification for preventing senior management people from having some form of collective bargaining cannot be made. Only a relatively few people should be denied the right to collective bargaining. You could have double-tiered collective bargaining. You could have very special limitations: you have your special role, and so forth. We should pursue that.

That takes me, though, to the second area, and that is discipline, particularly discharge or termination. You told us that employees would have the right to go to arbitration in the case of a discharge. Is that correct? Did I get that right?

Mr. Gibson: Yes, in certain situations, for discharge and suspension without pay.

Mr. Brewin: That depends, as I understood it, on the whim, again, of the director. He has allowed this system to be established.

Mr. Gibson: Yes. Two years ago there was an informal agreement—because we are not a certified bargaining agent, obviously—where the Public Service Staff Relations Board agreed to hear our cases on disciplinary matters in the event that the association and the service would sign a memorandum of understanding that they would refer them up there, that both sides agreed to this procedure. We signed that memorandum of understanding, but it can be terminated at three months' notice by either side.

So we do have limited access to the Public Service Staff Relations Board.

Mr. Brewin: Does the memorandum of understanding give to the adjudicator the right to require CSIS to keep the employee, or does it simply give the right to award some form of wrongful dismissal pay? In other words, if somebody is discharged and claims there is not just cause for doing so, can the adjudicator effectively reverse that decision and say to CSIS that they have to keep the employee?

Mr. Gibson: Yes. Part of the memorandum of understanding is that whatever the adjudicator agrees to the director will abide by.

Mr. Brewin: The other area I would just like to touch on—which does not mean that I do not appreciate a lot of the other points, and I hope that we will get a chance to review them, and in fact perhaps even draft some ideas for recommendations that might be tested on you and on CSIS before we reach some final conclusions, particularly in respect of subsection 66.(2), section 18, sections 41 and

[*Translation*]

professionnelles, ce qui pose un problème. Ces groupes regroupent des chauffeurs, des préposés à l'entretien, des employés de bureau, des agents financiers, des agents du renseignement de sécurité, des psychologues. . . C'est un véritable pot-pourri.

M. Brewin: Cela poserait des problèmes, mais il n'en demeure pas moins que la charte, selon moi, précise que seul un petit nombre d'employés devraient être privés du droit à la négociation collective. On ne peut pas en l'occurrence invoquer le motif qui empêche les cadres supérieurs de participer à une certaine forme de négociation collective. Seule une poignée d'employés devraient être privés d'un tel droit. Vous pourriez, par exemple, avoir une négociation collective à deux paliers comportant des conditions très particulières: invoquer votre rôle bien spécial, etc. Vous devriez y réfléchir.

J'en arrive à un autre sujet, celui des mesures disciplinaires, notamment le congédiement. Vous nous avez dit que les employés auraient le droit de recourir à la procédure d'arbitrage en cas de congédiement. C'est bien cela? Ai-je bien compris?

M. Gibson: Oui, dans certaines circonstances, en cas de congédiement ou de suspension sans traitement.

M. Brewin: Si j'ai bien compris, cela dépend à nouveau du bon vouloir du directeur. C'est lui qui a autorisé l'institution d'un tel système.

M. Gibson: En effet. Comme nous ne sommes pas une unité de négociation accréditée, on a conclu un accord dénué de toute formalité, il y a deux ans, avec la Commission des relations de travail dans la Fonction publique qui a accepté d'entendre les affaires concernant des mesures disciplinaires, à condition toutefois que l'association et le Service signent tous deux un protocole d'entente sur un tel renvoi. Nous avons signé le protocole d'entente, mais celui-ci peut être résilié par l'une ou l'autre des parties suite à un préavis de trois mois.

Nous avons donc un accès assez limité à la Commission des relations de travail dans la Fonction publique.

M. Brewin: Le protocole d'entente accorde-t-il à l'arbitre le pouvoir d'exiger du SCRS qu'il garde l'employé à son service ou lui confère-t-il simplement le pouvoir d'accorder une forme d'indemnisation pour renvoi injustifié? Autrement dit, si quelqu'un est congédié sans motif valable, ou du moins s'il le prétend, l'arbitre peut-il renverser la décision et obliger le SCRS à reprendre l'employé?

M. Gibson: Oui. Le protocole d'entente prévoit en partie que le directeur devra donner suite à la sentence arbitrale.

M. Brewin: Une dernière question. Il y a bien d'autres sujets encore qui m'intéressent et j'espère que nous aurons l'occasion de les aborder également, et même de rédiger certains projets de recommandation que nous pourrions vous soumettre, au SCRS et à vous-mêmes, avant de prendre une décision définitive, notamment à l'égard des articles 66.(2), 18, 41 et 42. . . Il faut étudier

[*Texte*]

42. . . Those various things need to be looked at seriously. So I do not mean to ignore them, but I do want to ask you one question now on your sense of your members' feelings about this level of co-operation nowadays between the RCMP and CSIS in the field. Has it improved? Is it basically satisfactory, or are there major problems? I understand that you have some limits on how much you can say about this, but I hope that question permits you at least to give us a feel for it.

Mr. Gibson: It varies from region to region. I do not think the CSIS employees feel particularly comfortable with the situation. It is very difficult to do their job, because a lot of them feel that there is such an overlap in duties that you are always stepping on each other's toes. That is a difficult thing. Also, CSIS has certain capabilities and it is doing an excellent job in a lot of operational areas, which can be jeopardized by involvement of another agency that is looking at similar matters at the same time. That is part of the problem.

• 1245

Mr. Brewin: Do you feel that RCMP officers generally have a reasonably high level of respect for CSIS? To put the reverse question, do CSIS field people feel they receive an adequate level of respect from the RCMP for the quality of the work they do?

Mr. Gibson: I do not think I am qualified to answer that.

M. Jacques Tétreault (député de Laval-des-Rapides): Monsieur Gibson, mes questions vont porter exclusivement sur l'état du bilinguisme dans votre Service.

Nous savons que le Service canadien de renseignement de sécurité a pris des initiatives afin d'améliorer son niveau de bilinguisme. Pouvez-vous dire au Comité, le cas échéant, si cette politique de bilinguisme a eu un effet négatif ou positif sur l'efficacité, ainsi que sur l'efficience du Service, et le moral des employés? Comment les employés ont-ils réagi à cette politique de bilinguisme au sein du Service?

Mr. Gibson: That is a loaded question and obviously a very difficult one to answer, because we are talking about a very—

M. Tétreault: Peut-être que je pourrais alors poser d'autres questions; cela vous permettra de faire une revue plus générale de la question. Est-ce que des cours de langue, par le biais du programme d'accès au bilinguisme, sont fournis partout à travers le Canada? Est-ce que des employés qui veulent bénéficier de ce programme-là peuvent le faire, partout à travers le Canada?

Je peux poser une autre question qui pourra vous permettre de donner une réponse plus générale. À la lecture du Budget des dépenses de 1990-1991 sur le comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, on constate qu'environ 2,200 plaintes ont été

[*Traduction*]

attentivement toutes ces questions. Donc, ce n'est pas que cela ne m'intéresse pas, mais je vais simplement vous demander maintenant ce que pensent vos membres du degré de coopération entre la GRC et le SCRS. Y a-t-il eu amélioration? Cette coopération est-elle satisfaisante ou y a-t-il de graves problèmes? Je comprends que vous ne soyez pas parfaitement libre d'en parler, mais j'espère que ma question vous permettra de nous transmettre au moins les sentiments de vos membres.

M. Gibson: Cela varie d'une région à l'autre. Je crois que les employés du SCRS ne sont pas particulièrement à l'aise dans cette situation. Ils ont beaucoup de mal à faire leur travail car, pour plusieurs d'entre eux, il y a chevauchement des fonctions et on a toujours l'impression de marcher dans les plate-bandes de l'autre. C'est assez difficile. D'autre part le SCRS a certaines capacités et effectue un excellent travail dans des tas de domaines opérationnels, travail qui pourrait être compromis par l'intervention d'un autre organisme étudiant en même temps des questions similaires. C'est là un des aspects du problème.

M. Brewin: À votre avis, les agents de la GRC ont-ils, en général, un certain respect pour le SCRS? Ou, à l'inverse, les gens du SCRS estiment-ils que la GRC respecte la qualité de leur travail comme elle le mérite?

M. Gibson: Je ne pense pas être compétent pour répondre à cette question.

Mr. Jacques Tétreault (Laval-des-Rapides): Mr. Gibson, my questions will focus exclusively on the status of bilingualism in your service.

We know that CSIS has taken some initiatives in order to improve its level of bilingualism. Could you possibly tell the Committee whether this bilingualism policy has had a negative or positive impact on the effectiveness and efficiency of the service, as well as on the morale of the employees? What has been their reaction to this policy within the service?

M. Gibson: Ça, c'est une question piège et il est manifestement très difficile d'y répondre, car nous parlons ici de quelque chose de très. . .

Mr. Tétreault: Then, maybe I could ask other questions; this will allow you to give us a more general overview of the matter. Are language courses, through the bilingualism access program, provided throughout Canada? Can employees who want to prevail themselves of this program do it throughout the country?

I would also like to ask another question that will allow you to give us a more general answer. The 1990-91 budget estimates relating to the Security Intelligence Review Committee show that some 2,200 complaints have been brought up before this Committee by CSIS

[*Text*]

portées devant ce comité par les employés du SCRS, depuis 1984, et que la plupart d'entre elles concernent l'utilisation des langues officielles dans le Service. Comment expliquez-vous une situation aussi alarmante? Pourquoi les employés du SCRS ont-ils déposé autant de plaintes quant à l'utilisation des langues officielles?

Cela devrait vous permettre de nous résumer l'état actuel du bilinguisme dans votre Service. Comment réagissent les employés face à cette politique de bilinguisme?

Mr. Gibson: My first response would be that many of these questions should perhaps be asked of management rather than of an elected representative. However, I will attempt to answer some of them.

Access to French and English language courses is basically available throughout Canada and a large number of people are enrolled in the courses, although most are on a part-time basis, generally studying for two hours or for two days a week. There is concern in Toronto that full-time language training is not available and many people find it very difficult to reach BBB levels on a part-time basis, many of the promotional opportunities having language profiles requiring at least a BBB level. I know from people in Toronto and west of Toronto that it is very difficult to get into a position to compete without meeting the language requirement and that full-time language training is not available, even though part-time language training is.

• 1250

I do not know whether my facts are correct, but I understand that CSIS has a capability in both official languages that is well above the norm for the rest of the Public Service. I think it may even be twice the norm for the rest of the Public Service.

As far as the official languages complaints, I have no idea what the numbers are. You would be best to ask the DG in charge of official languages, Julian Evans, to answer those questions, because I do not think I am in a position to answer those questions.

M. Tétreault: Ces 2,200 plaintes-là n'ont peut-être pas été faites par votre association.

Mr. Gibson: I believe some of them were made by association members, but I really do not know. I have been in office for only four months. I believe that SIRC looked at these issues in 1987. Obviously some of the complaints would be made by members. To my mind, there are avenues available, through the Official Languages Act. I understand the new Official Languages Act provides much better avenues to deal with these types of complaints.

[*Translation*]

employees since 1984, and that most of them relate to the use of official languages within the service. How do you account for such a disturbing situation? Why do CSIS employees lodge so many complaints about the use of official languages?

That could allow you to sum up the bilinguism situation within your service. What is the employees' reaction to this bilinguism policy?

M. Gibson: Je dirais, pour commencer, que beaucoup de ces questions devraient être posées aux cadres plutôt qu'à un représentant élu. J'essaierai cependant de répondre à certaines d'entre elles.

D'une façon générale, il est possible de suivre des cours de français ou d'anglais partout au Canada; un grand nombre de personnes se sont inscrites à ces cours, encore que la plupart d'entre elles les suivent à temps partiel, habituellement sur la base de deux heures par jour ou deux jours par semaine. A Toronto, on s'inquiète du fait qu'il n'est pas possible de suivre de cours de langue à plein temps et beaucoup de gens éprouvent beaucoup de difficultés à atteindre le niveau BBB lorsqu'ils les suivent à temps partiel, alors que beaucoup de possibilités de promotion impliquent un profil linguistique au moins correspondant au niveau BBB. Des gens de Toronto et d'endroits plus à l'ouest de cette ville m'ont dit qu'il était très difficile d'avoir une chance de succès aux concours sans satisfaire à l'exigence linguistique et ils ont précisé qu'il n'existait pas de formation linguistique à plein temps bien qu'il y en ait une à temps partiel.

Je ne sais pas si tout cela est exact, mais je crois comprendre que le SCRS a une capacité dans les deux langues officielles qui est très supérieure à la norme dans le reste de la Fonction Publique. Je crois qu'elle est même le double de celle-ci.

Je n'ai, par contre, aucune idée du nombre de plaintes dans le domaine des langues officielles. Il serait préférable que vous demandiez au directeur général des langues officielles, Julian Evans, de répondre à ces questions, car je suis mal placé pour le faire moi-même.

Mr. Tétreault: These 2,200 complaints may not have been lodged by your association.

M. Gibson: Je crois que certaines d'entre elles ont été présentées par des membres de l'association, mais je n'en suis pas absolument certain. Je n'occupe mon poste que depuis quatre mois. Je crois que ce sont des questions qui ont été examinées par le CSARS en 1987. Il est évident que certaines des plaintes ont dû être présentées par des membres. A mon avis, il existe des possibilités d'intervention par le biais de la Loi sur les langues officielles. Je crois comprendre que la nouvelle loi offre de bien meilleurs moyens de traiter ce genre de plainte.

[*Texte*]

I do not know how I can be of assistance to the committee on these matters, because I really believe they have to be addressed to management.

M. Tétreault: Merci. Je n'ai pas d'autres questions.

The Chairman: Thank you, Mr. Tétreault. Does anybody else have questions?

Mr. Lee: I did not have a chance to address the issue of what has been called "whistle-blowing". I am wondering whether your association or you, Mr. Gibson, in reference to your experience, have any comments to make on how we might enhance a whistle-blowing framework, if you felt that was necessary within CSIS.

Mr. Gibson: Obviously I do feel that it is necessary. I think the present director feels very strongly about that type of issue. I think he would definitely give protection. I think there is need for legislative protection, but I do not know how you would go about designing something like that. Clearly there are already provisions in our manuals to deal with that kind of thing. There are protections afforded to people, but they are not legislative protections. It is something that is—

Mr. Lee: You are saying that there is a vehicle, or vehicles, available now in the procedural manuals to deal with that concept.

Mr. Gibson: Yes, there is.

Mr. Lee: In your experience, have there been difficulties in this area, within CSIS?

Mr. Gibson: I have only worked in Toronto. There may have been in other areas, but I am not fully aware of the details on that. I believe in Montreal it may be more of an issue. I am not able to comment any more than that.

Mr. Lee: Have you come across in your work an instance where an employee may have found himself or herself in a real vice, as a result of a desire to raise an issue that would come under the rubric "whistle-blowing"?

Mr. Gibson: No, I have not seen any, but that does not mean they do not exist. There are peer pressures—all these subtle pressures exist. You work very closely with individuals in the service, and my general feeling is that most of the people are very honourable people. They do a very good job and work hard.

They would not hesitate to come forward if they found something that was illegal. Obviously there are provisions for dealing with illegality, breaking of the laws. But there are also the issues, where impropriety might come in. I think most of them would come forward. I would hope there is not that kind of intimidation, whether explicit or implicit.

Mr. Lee: I would like to address the issue of morale. It came up rather obliquely in a comment you made earlier

[*Traduction*]

Je ne vois pas en quoi je puis aider le comité dans ce domaine, car j'estime que ces questions devraient être adressées à la direction.

Mr. Tétreault: Thank you. I have no other questions.

Le président: Merci, monsieur Tétreault. Quelqu'un d'autre a-t-il des questions à poser?

M. Lee: Je n'ai pas eu l'occasion d'aborder la question des dénonciateurs. Je me demandais si votre association ou vous-même, monsieur Gibson, compte tenu de votre expérience, avait des remarques à faire sur la manière d'établir un système plus efficace dans ce domaine, si vous jugiez qu'il était nécessaire au sein du SCRS.

M. Gibson: Cela me paraît manifestement nécessaire. Le directeur actuel a des idées très arrêtées là-dessus. Il accorderait certainement une protection. Une protection est indispensable sur le plan législatif, mais je ne sais vraiment pas comment on pourrait concevoir un tel système. Certes, il existe déjà des dispositions dans nos manuels qui nous permettent de traiter ce genre de question. Il y a les mesures de protection accordées aux gens, mais elles ne sont pas reconnues en droit. C'est quelque chose qui est. . .

M. Lee: Ce que vous dites, c'est que dans vos manuels de procédure, il existe déjà un ou des moyens qui permettent de faire quelque chose.

M. Gibson: En effet.

M. Lee: A votre connaissance, y a-t-il eu des problèmes dans ce domaine au sein du SCRS?

M. Gibson: J'ai uniquement travaillé à Toronto. Il y en a peut-être eu ailleurs, mais je ne suis pas parfaitement au courant des détails. Je crois que cela pose plus de problèmes à Montréal. C'est tout ce que je peux dire à ce sujet.

M. Lee: Avez-vous jamais rencontré une situation dans laquelle un employé a pu se trouver dans une situation vraiment inextricable parce qu'il souhaitait faire état d'un problème tombant sous la rubrique «dénonciation»?

M. Gibson: Non, mais cela ne signifie pas que ces situations n'existent pas. Il y a les pressions exercées par les collègues—toutes sortes de pressions subtiles existent au sein du Service, vous travaillez en étroite collaboration avec d'autres personnes, et mon sentiment est que la plupart de ces personnes sont des gens d'honneur. Ils font un excellent travail et travaillent très dur.

Ils n'hésiteraient pas à le signaler s'ils trouvaient quelque chose d'illégal. Bien entendu, il existe des dispositions qui permettent de traiter les cas d'illégalité, d'infraction aux lois. Mais il y a également des cas où il peut plutôt s'agir d'impropiété. A mon avis, la plupart d'entre eux en parleraient. J'espère donc que ce genre d'intimidation, qu'elle soit explicite ou implicite, n'existe pas.

M. Lee: Je voudrais maintenant en venir à la question du moral. Vous l'avez évoquée de manière très indirecte

[*Text*]

about interfacing with the RCMP: how CSIS might do 90% of the footwork and the Mounties would show up and make the bust.

Mr. Gibson: I do not remember giving those numbers.

• 1255

Mr. Lee: Whatever, and I understand that. Had you given any thought to how one might avoid that? Does CSIS need a public relations person who can attend at the bust and go public with the Mounties with all the great work that CSIS has done? I am speaking from the point of view of a morale problem inside CSIS.

Mr. Gibson: The nature of the beast is that we are an intelligence service and that we do not expect to be on the front page or to score points. We are there to do a job and our job is best done, obviously, with oversight but behind closed doors without a lot of publicity. Our allies would definitely prefer it that way, because our reputation with our allies is very important, and any information we do get from allies is very important, and that is—

Mr. Lee: How do you generate the praise that should be there to enhance morale if in fact—

Mr. Gibson: It has to be done internally. It cannot be done through the press. I guess the director could do it by making press statements, or the minister could do it by making press statements that way, but I think a lot of it comes from your peers, a lot of the knowing of a good job done comes from your peers. It is very difficult. But it is the nature of our organization. We cannot expect it and we do not want to be on the front page every day. That is not good for morale either.

Mr. Lee: I am pleased to hear that comment too.

Mr. Brewin: Could we have a copy of the memorandum of association? It could help us to understand—

Mr. Gibson: Certainly. I do not have one with me, but I can forward one.

Mr. Atkinson: Regarding the employee assistance program, can you tell us a bit about it, how difficult it is to get into it, and what your feeling is on how it is functioning?

Mr. Gibson: My personal view is that we have a pretty good employee assistance program. Obviously any time I make a statement there is always somebody to say I am wrong, but my general view is that it is fairly good. Part of it is contracted out to Cancare. It is anonymous in that respect. A lot of people choose to come through the association, but for other people the phone number is

[*Translation*]

dans un commentaire que vous avez fait plus tôt à propos des rapports que vous entretenez avec la GRC, lorsque vous avez dit que le SCRS pourrait faire 90 p. 100 du gros travail et que la Gendarmerie Royale n'aurait plus après qu'à se présenter pour procéder aux arrestations.

M. Gibson: Je ne me souviens pas d'avoir donné un tel pourcentage.

M. Lee: Celui-là ou un autre, et je comprends bien. Vous êtes-vous demandé comment on pourrait éviter cela? Le SCRS a-t-il besoin d'un agent de relations publiques qui assiste à l'arrestation et qui, avec la GRC apprend au public l'excellent travail effectué par le SCRS? Ce dont je parle ici, c'est d'un problème de moral au sein du SCRS.

M. Gibson: De par sa nature même, notre organisme est un service de renseignement et nous ne nous attendons pas à faire la manchette des journaux et à marquer des points. Nous sommes là pour faire un certain travail et le meilleur moyen de le faire, manifestement, est de superviser le tout mais de travailler à huis clos, sans publicité. C'est ce que préféreraient certainement nos alliés, car notre réputation auprès de ceux-ci est importante, toute information que nous obtenons d'eux l'est également, et c'est. . .

M. Lee: Comment procédez-vous pour obtenir les éloges nécessaires pour améliorer le moral si, en fait. . .

M. Gibson: Cela doit se faire sur le plan interne, et non dans la presse. Sans doute, le directeur ou le ministre pourrait-il faire des déclarations devant la presse, mais je crois qu'une grande partie des encouragements nous viennent de nos collègues, du fait qu'ils savent que vous avez fait du bon travail. C'est très difficile. Et cela tient à la nature de notre organisation. Nous ne pouvons pas nous attendre à être chaque jour à la une des journaux, et nous n'y tenons d'ailleurs pas. Cela n'est pas non plus bon pour le moral.

M. Lee: Je suis heureux de vous l'entendre dire.

M. Brewin: Pourrions-nous avoir une copie de vos statuts? Cela pourrait nous aider à comprendre. . .

M. Gibson: Certainement, je n'en ai pas avec moi, mais je puis vous en faire parvenir un exemplaire.

M. Atkinson: Pourriez-vous nous parler un peu du programme d'aide aux employés, nous dire s'il est difficile d'y participer et ce que vous pensez de son fonctionnement?

M. Gibson: A mon avis, nous avons un assez bon programme d'aide aux employés. Bien entendu, chaque fois que je fais une déclaration il y a toujours quelqu'un qui est là pour dire que je me trompe, mais d'une façon générale, je trouve ce programme assez satisfaisant. Son exécution a été en partie confiée sous contrat à Cancare. A cet égard, il est anonyme. Beaucoup de gens préfèrent

[*Texte*]

posted very visibly and people can call and it is anonymous. I think we have a good program.

The other alternative is that we have a psychological services branch and they are dealing with a number of individuals and are referring them onwards. There are two ways to go. You can either go through Cancare, with whom we have a contract, or you can go through psychological services who have professional psychologists and who have a certain amount of expertise in counselling, and they have a book of agencies to refer to for specific problems.

My view is that the employee assistance program is pretty good. I know some people are concerned that if they go in-house it will not be anonymous, but from being over there and talking to the people involved they do keep a complete set of files and it is anonymous.

Mr. Atkinson: So they are satisfied with that. There is no stigma attached to it if you say have psychological problems and you go to the in-house agency. It is not going to get back and affect your career?

Mr. Gibson: I would hope not. There are mechanisms so it should not appear on your personnel file at all, and that is not the intention. In fact, we have had, with the assistance of the employee assistance program—I have worked closely with them on a couple of cases, and staff relations have been involved too—very good results in resolving situations. But it is not just psychological problems. It is all kinds of other problems.

Mr. Atkinson: Alcohol problems?

Mr. Gibson: Yes, everything. It deals with everything—financial, budgeting, everything.

Mr. Atkinson: And you have this option of either going in-house or outside, do you?

Mr. Gibson: Yes. They are posted in every office. On bulletin boards there are phone numbers and there have been messages sent around so people know it exists. It is being utilized. I understand it is being utilized very heavily.

Mr. Atkinson: Both?

Mr. Gibson: Yes, both.

Mr. Atkinson: So you are satisfied that it is worth—

Mr. Gibson: I am not the consumer of it, so I think you would have to determine that from the consumer, but I do know two or three people in the cases I have been

[*Traduction*]

passer par l'association, mais pour les autres, le numéro de téléphone est très visiblement affiché et ils peuvent l'utiliser tout en conservant l'anonymat. A mon avis, nous avons donc un bon programme.

L'autre possibilité offerte est que nous avons une direction des services psychologiques qui s'occupent d'un certain nombre de personnes qu'ils aiguillent ensuite vers d'autres spécialistes. Il y a deux façons de procéder. Vous pouvez passer par Cancare, qui est sous contrat, ou vous pouvez passer par les services psychologiques qui disposent de psychologues professionnels et qui ont une certaine expérience du counselling et disposent d'une liste d'organismes auxquels on peut vous renvoyer pour des problèmes spécifiques.

J'estime que le programme d'aide aux employés est assez satisfaisant. Je sais que certains craignent que s'ils passent par les services internes, ils ne conserveront pas l'anonymat, mais moi qui suis sur place et qui parle aux gens concernés, je sais qu'ils conservent une série complète de dossiers qui demeurent absolument anonymes.

M. Atkinson: Ils en sont donc satisfaits. Aucune tare ne s'attache donc au fait que vous reconnaissiez que vous avez des problèmes psychologiques et que vous consultez les services internes. Cela ne se saura pas et n'aura pas d'effet sur votre carrière?

M. Gibson: J'espère bien que non. Il y a des mécanismes qui excluent la possibilité que ces renseignements apparaissent dans votre dossier personnel; ce n'est d'ailleurs pas là le but poursuivi. En fait, face au programme d'aide aux employés nous avons eu—j'ai moi-même travaillé en étroite collaboration avec eux sur un ou deux cas, avec la participation, également, des relations de travail—d'excellents résultats dans le règlement de ce genre de situation. Mais il ne s'agit pas uniquement de problèmes psychologiques. Il y a toutes sortes d'autres problèmes.

M. Atkinson: Des problèmes d'alcoolisme?

M. Gibson: Oui, entre autres. Cela couvre tout—les problèmes financiers et les problèmes de budget, absolument tout.

M. Atkinson: Vous avez donc le choix de faire appel aux services internes ou d'aller à l'extérieur, n'est-ce pas?

M. Gibson: Oui les numéros de téléphone sont affichés dans tous les bureaux. Ils le sont également aux babillards et des notes de service ont circulé pour informer les employés de l'existence de ces gens-là. C'est un système qui est utilisé, et je crois même, abondamment.

M. Atkinson: Les deux?

M. Gibson: Oui, les deux.

M. Atkinson: Considérez-vous que cela vaut la peine. . .

M. Gibson: Je ne suis pas un de leurs clients, et ce serait donc plutôt à ceux-ci de vous répondre, mais je connais deux ou trois personnes qui ont été très satisfaites

[*Text*]

involved in who have been satisfied with the results of it. I think it is very positive, from what I have seen.

Mr. Atkinson: So your general impression as the president of the organization is that it is a good system, it is working, and the anonymity is protected?

• 1300

Mr. Gibson: Yes, I am satisfied that it is working quite well. I would be disappointed if I found out it was not, and we certainly would take them to task if people could not be anonymous.

Mr. Atkinson: Thank you.

Mr. Brewin: Before we finish, Mr. Chairman, I wonder whether we could ask the research staff to do a brief memo on the issue of rights to collective bargaining as they may apply to these employees. I do not think it is a complicated task. Some law firms have worked on this. I would find it helpful, and if it is not too much work in terms of research I would like to ask it.

The Chairman: Mr. Brewin, I do not believe that is unreasonable and we will ask our researchers to address themselves to that. They might come back with the recommendation that we get some professional advice, or any number of other options and combinations I suppose.

Mr. Brewin: Thank you.

Mr. Gibson: If I may say something in terms of collective bargaining, I hesitated to talk about it in depth because I am not in a position to organize collective bargaining. It has to be done from outside. I am reticent to get into it because I do not think the service wants to pay somebody to organize a collective bargaining unit.

Mr. Brewin: No, but the association itself could end up being the association that reflects the employees—

Mr. Gibson: It is possible.

Mr. Brewin: And there some rules governing that, but at least you could see what are the legal underpinnings for your rights as employees.

Mr. Gibson: Certainly.

The Chairman: Mr. Gibson, on behalf of the committee I thank you for putting together a first-rate brief and coming and facing questions from committee members. Thank you.

Mr. Gibson: If you have any other questions, if you wish to direct them to me in writing I would be glad to answer them.

The Chairman: Before we adjourn I would like to go over the proposed agenda for the period now until April. At 11 a.m. on Tuesday, March 20, we will have a pre-briefing for Washington. At 6 p.m. on March 20 we will leave for Washington. We will be there for Wednesday

[*Translation*]

des résultats. D'après ce que j'ai vu, ces résultats sont très positifs.

M. Atkinson: A titre de président de l'association, vous avez donc le sentiment que c'est un bon système, qu'il fonctionne bien, et que l'anonymat est protégé?

M. Gibson: Oui, j'en suis satisfait. Je serais très déçu de constater le contraire, et nous réprimanderions certainement les responsables si l'anonymat de ces gens ne pouvait être respecté.

M. Atkinson: Merci.

M. Brewin: Avant de terminer, monsieur le président, pourrions-nous demander à nos chargés de recherche de rédiger une brève note sur la question du droit aux négociations collectives pour ces employés. Je ne pense pas que le travail soit bien compliqué. Certains cabinets d'avocats ont travaillé là-dessus. Cela me paraît utile et j'aimerais leur demander de le faire si cela ne représente pas une recherche trop poussée.

Le président: Monsieur Brewin, je ne pense pas que votre requête soit déraisonnable et je demanderai à nos chargés de recherche de s'en occuper. Il se peut qu'ils nous recommandent de solliciter l'avis de professionnels, ou nous proposent toutes sortes d'autres options ou combinaisons.

M Brewin: Merci.

M. Gibson: Permettez-moi d'ajouter un mot à propos des négociations collectives; j'ai hésité à en parler dans le détail car je ne suis pas en mesure d'organiser de telles négociations. Cela doit être fait de l'extérieur. J'hésite à aborder cette question car je ne pense pas que le Service désire payer quelqu'un afin d'organiser une unité de négociations.

M. Brewin: Non, et l'association elle-même pourrait devenir celle qui représente les employés. . .

M. Gibson: C'est possible.

M. Brewin: Et il existe des règlements régissant cela, mais cela vous permettrait au moins de connaître les fondements juridiques de vos droits en tant qu'employés.

M. Gibson: Certainenent.

Le président: Monsieur Gibson, je tiens à vous remercier, au nom de ce comité, d'avoir présenté un mémoire de tout premier ordre et d'avoir accepté de venir répondre aux questions des membres du comité. Merci.

M. Gibson: Si vous avez d'autres questions, et si vous voulez bien me les faire parvenir par écrit, je serai heureux d'y répondre.

Le président: Avant de lever la séance, je voudrais passer en revue le calendrier proposé d'ici à avril. À 11 heures, le mardi 20 mars, nous tiendrons une réunion d'information en vue de notre voyage à Washington. À 18 heures le 20 mars, nous partirons pour la capitale

[*Texte*]

and Thursday. On March 26 and March 27 we will be in Vancouver, returning on March 28.

On Tuesday, April 3, at 11 a.m. we will meet with our professional staff to discuss our report and provide some drafting instructions, if we are able to give them at that time. From 3.30 p.m. to 6 p.m. on that same day we are proposing an in camera briefing from the RCMP on the NSID. The commissioner is only available that week, so we really have no choice on that.

Thursday, April 5, we have already booked with the Law Reform Commission at 11 a.m. and we may well have to meet that same afternoon. That would be another in camera meeting with the Deputy Solicitor General. Put a question mark beside that one. If we cannot work it out for the afternoon of April 5, we might have to push it over to Tuesday, April 10. If we do not have the in camera briefing on April 10 I propose that we have a more detailed drafting instruction so our staff can be drafting and getting things ready for us while we are away during the Easter break. And when we come back after the Easter break we will hear the rest of the witnesses that the committee decides it wants to hear and then start working at our drafting in detail.

• 1305

If there are there no comments, we stand adjourned.

[*Traduction*]

américaine. Nous y passerons mercredi et jeudi. Les 26 et 27 mars, nous serons à Vancouver, nous reviendrons le 28 mars.

Le mardi 3 avril, à 11 heures, nous rencontrerons notre équipe de recherche afin de discuter de notre rapport et de lui donner quelques instructions pour sa rédaction, si nous sommes en mesure de le faire à ce moment. De 15h30 à 18 heures, le même jour, nous proposons de tenir une séance d'information à huis clos donnée par la GRC sur la Direction des enquêtes relatives à la sécurité nationale. Le commissaire est seulement disponible cette semaine-là, donc nous n'avons pas d'autre choix.

Le jeudi 5 avril, nous avons déjà fixé un rendez-vous à 11 heures avec la Commission de réforme du droit et il se peut fort bien que nous ayons à nous réunir le même après-midi. Ce sera une séance à huis clos au cours de laquelle nous rencontrerons le sous-solliciteur général. Mettez cependant un point d'interrogation. Si nous ne réussissons pas à le faire l'après-midi du 5 avril, nous serons peut-être obligés de reporter cette réunion au mardi 10 avril. Si nous n'avons pas de réunion à huis clos à cette date-là, je propose que nous ayons des instructions plus détaillées en ce qui concerne la rédaction du rapport de manière à ce que notre personnel puisse le préparer en notre absence pendant le congé de Pâques. Et quand nous reviendrons après ce congé, nous entendrons le reste des témoins que le comité a décidé de recevoir, après quoi, nous nous attaquerons à la rédaction détaillée de notre rapport.

Si personne n'a d'autres observations à faire, je déclare la séance levée.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé

FIRST CLASS
PREMIÈRE CLASSE

K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Public Service Alliance of Canada (PSCA):

Daryl T. Bean, National President;

Lynn Ray, National President, Union of Solicitor General Employees.

From the CSIS Employees' Association:

Paul Gibson, President.

TÉMOINS

De l'Alliance de la Fonction publique du Canada:

Daryl T. Bean, président national;

Lynn Ray, président national, Syndicat des Employés du Solliciteur général.

De l'Association des employés du SCRS:

Paul Gibson, président.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 22

Tuesday, March 20, 1990
Monday, March 26, 1990

Chairman: Blaine Thacker

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 22

Le mardi 20 mars 1990
Le lundi 26 mars 1990

Président: Blaine Thacker

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on

The Review of the CSIS Act and the Security Offences Act

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial d'

Examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité

RESPECTING:

Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989

CONCERNANT:

Ordre de renvoi du Comité en date du mardi, 27 juin 1989

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
APR 25 1990
University of Toronto

Second Session of the Thirty-fourth Parliament
1989-90

Deuxième session de la trente-quatrième législature
1989-1990

34788—1

SPECIAL COMMITTEE ON THE REVIEW OF THE CSIS ACT AND THE SECURITY OFFENCES ACT

Chairman: Blaine Thacker

Vice-Chairman: Maurice Tremblay

Members

Atkinson, Ken
Brewin, John
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

COMITÉ SPÉCIAL D'EXAMEN DE LA LOI CONSTITUANT LE SCRS ET DE LA LOI SUR LES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Président: Blaine Thacker

Vice-président: Maurice Tremblay

Membres

Atkinson, Ken
Brewin, John
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 20, 1990
(34)

[*Text*]

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met *in camera* at 11:11 o'clock a.m. this day, in Room 307 West Block, the Chairman, Blaine Thacker, presiding.

Members of the Committee present: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, George Rideout, Jacques Tétreault, Blaine Thacker and Maurice Tremblay.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Philip Rosen, Senior Analyst. *From the Committee Research Staff*: Stuart Farson, Research Consultant; François Cadieux and Brian Gorlick, Research Associates.

The Committee considered its future business.

Ordered,—That the budget presented by the Chairman for the fiscal year commencing April 1, 1990, in the amount of $132,500, be approved.

It was agreed,—That the Deputy Clerk of the Privy Council for Intelligence and Security be invited to appear before the Committee on Tuesday, April 24.

It was agreed,—That the Director of CSIS be invited to appear before the Committee following his return to Ottawa from abroad.

It was agreed,—That the Security Intelligence Review Committee be invited to appear at an early date following the appearance of the Deputy Clerk of the Privy Council.

It was agreed,—That the Chairman be authorized to convene meetings to hear non-government witnesses who have requested to appear or who have been scheduled for past appearances but have not yet appeared.

It was agreed,—That one meeting of the Committee be devoted to hearing an academic panel on changes in eastern Europe as they impinge on Canadian security concerns.

Ordered,—That the costs of the two intervenors travelling to Washington to meet with the Committee there during its forthcoming visit be borne by the Committee.

At 12:15 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

MONDAY, MARCH 26, 1990
(35)

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met at 9:15 o'clock a.m. this day, in the Segal Centre of the Simon Fraser University Harbour Centre, Vancouver, British Columbia, the Vice-Chairman, Maurice Tremblay, presiding.

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 20 MARS 1990
(34)

[*Traduction*]

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité se réunit à huis clos aujourd'hui à 11 h 11, dans la pièce 307 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Blaine Thacker (*président*).

Membres du Comité présents: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, George Rideout, Jacques Tétreault, Blaine Thacker et Maurice Tremblay.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, analyste principal. *Du personnel du Comité*: Stuart Farson, conseiller de recherche; François Cadieux et Brian Gorlick, associés de recherche.

Le Comité délibère de ses travaux à venir.

Il est ordonné,—Que le budget au montant de 132,500$ présenté par le président pour l'exercice commençant le 1er avril 1990, soit adopté.

Il est convenu,—Que le greffier adjoint du Conseil privé chargé du renseignement et de la sécurité soit invité à témoigner le mardi 24 avril.

Il est convenu,—Que le directeur du SCRS soit invité à témoigner dès son retour à Ottawa.

Il est convenu,—Que le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité comparaisse à la suite du témoignage du greffier adjoint du Conseil privé.

Il est convenu,—Que le président soit autorisé à convoquer des séances pour entendre des témoins qui, déjà invités par le passé, n'ont pas eu l'occasion de témoigner.

Il est convenu,—Que le Comité consacre un séance à entendre des experts sur la façon dont les changements survenus à l'Est influent sur les préoccupations canadiennes en matière de sécurité.

Il est ordonné,—Que le Comité paie les dépenses des deux intervenants qui iront le rencontrer pendant sa prochaine visite à Washington.

A 12 h 15, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE LUNDI 26 MARS 1990
(35)

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité se réunit aujourd'hui à 9 h 15, au Centre Segal, du Centre Harbour de l'Université Simon Fraser, à Vancouver, sous la présidence de Maurice Tremblay (*vice-président*).

Members of the Committee present: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, George Rideout, Jacques Tétreault and Maurice Tremblay.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Philip Rosen, Senior Analyst. *From the Committee Research Staff*: Stuart Farson, Research Consultant.

Witnesses: *Panel*: Professor Peter McLean, Department of Psychiatry, University of British Columbia; Dr. Harry Stevens, Director, Psychology and Law Institute, Simon Fraser University; Dr. Ed Kramer, Psychological Services, RCMP "E" Division. *From the British Columbia Civil Liberties Association*: Professor Philip Bryden, Vice-president; Professor Patrick Smith, Member.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, September 26, 1989, Issue No. 1.*)

The witnesses on the panel made statements and answered questions.

At 11:15 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 11:20 o'clock a.m., the sitting resumed.

The witneses from the British Columbia Civil Liberties Association made statements and answered questions.

At 12:40 o'clock p.m., the Committee adjourned until 2:00 o'clock p.m.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

Membres du Comité présents: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, George Rideout, Jacques Tétreault et Maurice Tremblay.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, analyste principal. *Du personnel du Comité*: Stuart Farson, conseiller de recherche.

Témoins: *Du groupe d'experts*: Peter McLean, professeur, Département de psychiatrie, Université de la Colombie-Britannique; Harry Stevens, directeur, Institut de psychologie et de droit, Université Simon Fraser; Ed Kramer, Services psychologiques, Division «E», GRC. *De l'Association des libertés civile de la Colombie-Britannique*: Philip Bryden, vice-président; Patrick Smith, membre.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 juin 1989 (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 septembre 1989, fascicule n° 1*).

Les témoins du groupe d'experts font des exposés et répondent aux questions.

A 11 h 15, la séance est suspendue.

A 11 h 20, la séance reprend.

Les témoins de l'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique font des exposés et répondent aux questions.

À 12 h 40, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Monday, March 26, 1990

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le lundi 26 mars 1990

• 0916

The Vice-Chairman: Order, please.

We have a quorum; everybody is here.

I would like to present our witnesses this morning. Dr. Harry Stevens is the Director of the Psychology and Law Institute of Simon Fraser University; Professor Peter McLean is from the Department of Psychiatry, University of British Columbia; and Dr. Kramer is from Health Services, RCMP "E" Division.

As you know, of course, this committee has been formed for almost a year. Our terms of reference are to have a review of CSIS, and we are supposed to table our report next July. This committee is the first in the last five years to review the process of CSIS, and in that work we need a lot of help. I am sure the three of you can certainly help us to have a better knowledge of the ramifications of this organization.

I am going to allow each of you, say, between five and fifteen minutes, and then we will have some questioning by members.

Professor Peter McLean (Department of Psychiatry, University of British Columbia): I understand this afternoon Dr. John Yuille will be speaking to you about issues of training. In our division of labour here this morning I will be pleased to talk to you about issues of selection and Drs. Kramer and Stevens will be talking about employee assistance programs or support to members of CSIS for psychological purposes, although we are all prepared to talk on each of these topics inasmuch as we have experience with them.

• 0920

The reasons for this include the following. The drop-out rate after training is considerable. Approximately 13% to 15% of those selected, deemed acceptable and trained drop out within about three years of most organizations of this sort, an average of about 4% over the first five years. Thereafter, there is a predictable course of retention that is not linear but depends upon such things as time to pension and so on, that you could imagine. But my point is that drop-out is front-end loaded and is expensive from the point of view of an organization. So it is something to be discouraged if possible. Better yet, stated in our terms, if one can predict who is going to drop out in advance, it would be an asset.

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Nous avons le quorum, tout le monde est là.

Permettez-moi de vous présenter nos témoins de ce matin.

Le docteur Harry Stevens est directeur de l'institut de psychologie et de droit de l'université Simon Fraser, M. Peter McLean est du département de psychiatrie de l'université de Colombie-Britannique, et le docteur Kramer vient du service de santé de la Division «E» de la GRC.

Comme vous le savez, le Comité a été constitué il y a presque un an. Notre mandat est de procéder à un examen du SCRS, et nous devons déposer notre rapport au mois de juillet. Depuis cinq ans, c'est la première fois qu'un comité se penche sur les activité du SCRS, et nous avons besoin de beaucoup d'aide pour cela. Je suis sûr que vous allez tous les trois nous aider à mieux comprendre les ramifications de cet organisme.

Je vais vous donner à chacun entre cinq minutes et un quart d'heure, ensuite nous passerons aux questions.

M. Peter McLean (département de psychiatrie, université de Colombie-Britannique): Je crois que le docteur John Yuille va venir vous parler de questions de formation cet après-midi. Ce matin, j'aurai le plaisir de vous parler de sélection, et les docteurs Kramer et Stevens aborderont la question des problèmes d'aide aux employés ou de soutien aux membres du SCRS en cas de problèmes phychologiques, mais nous sommes prêts tous les trois à discuter de tous ces sujets, car nous les connaissons bien.

Nous avons plusieurs raisons de vous parler de ces sujets. D'une part, le taux d'abandon après la formation est considérable. Environ 13 à 15 p. 100 des candidats sélectionnés, jugés acceptables et formés abandonnent dans les trois premières années, et la moyenne est d'environ 4 p. 100 au cours des cinq premières années. Ensuite, il y a un taux de rétention assez prévisible, qui n'est pas linéaire, mais qui dépend de choses comme le nombre d'années restant jusqu'à la retraite, etc., comme vous pouvez l'imaginez. Ce que je veux faire ressortir, c'est qu'il y a un taux d'abandon initial très important, qui coûte cher à l'organisation. Il faut donc essayer d'enrayer si possible cette tendance. Et même, à notre avis, si l'on pouvait prévoir dès le départ qui va abandonner, ce serait très utile.

[*Text*]

Another reason for psychological evaluation involves the detection of psychological or psychiatric disorder. A majority of these tests currently in place in other jurisdictions are targeted towards the identification of present psychiatric disorder, which is probably the easiest task of selection. More difficult, of course, is the prediction of future pyschological or psychiatric disorder.

Forces of the type we are discussing, of course, would range in the upper regions of occupational job stress for reasons that are familiar to you, including danger on the job, involuntary transfers in the case of national police forces, the inevitable we-them phenomenon that occurs as a function of dealing with the sorts of public many police forces have to deal with, the inevitable sense of betrayal that members have when they are charged or there are allegations of misconduct on the part of the public or the organization that employs them, or what have you, and they have to go through, in the name of public protection. . . The organization has to process these complaints. It is difficult for people who have viewed themselves as blue chip members of an organization to incur this kind of review. For other reasons, the career path has substantial stress, meaning it would be to our advantage to try to detect ability to cope with such stress in advance.

A third issue is non-performance. Can one predict non-performance due to psychological reasons in advance? A case would be a member who has been enrolled, has a satisfactory early career path, and somewhere between 5 and 15 years becomes unsatisfactory in terms of performance, does not qualify for medical discharge per se, and yet is not eligible for discharge on psychological grounds because there are no psychological standards to begin with as admission criteria. These people typically simply are carried, one way or the other.

• 0925

Another issue has to do with the prediction of inappropriate behaviour over the career path in terms of those who will attract an inordinate amount of disciplinary actions. Again, as you can well imagine, some will and some will not. Those who are more aggressive in terms of their personality will naturally attract more altercations. These are the sorts of phenomena or problems that psychological screening or evaluation is directed towards.

There are a variety of ways of conducting such screens. What I wanted to suggest to you this morning is that there really are no off-the-shelf tests that can be simply used for this purpose. What one needs, in our view, is to look at a variety—if you will pardon the jargon—of predictor variables or sets of information from which you can get a maximum predictive equation as to likelihood of success down the pike, or down the road.

Three predictor variables are more successful, or are the most successful based on the literature to date as I

[*Translation*]

L'évaluation psychologique permet, d'autre part, de détecter des dérangements psychologiques ou psychiatriques. La majorité des tests actuellement administrés dans d'autres organismes servent à détecter des troubles psychiatriques actuels, et c'est sans doute ce qu'il y a de plus facile. Naturellement, il est beaucoup plus difficile de prévoir des troubles psychologiques ou psychiatriques futurs.

Les agents des services dont nous parlons occupent des emplois qui sont parmi les plus stressants pour des raisons que vous connaissez bien, notamment les risques du métier, les mutations indépendantes de leur volonté dans le cas des forces policières nationales, le phénomène inévitable de rejet qui se produit étant donné les types d'individus avec lesquels de nombreux corps policiers sont en contact, le sentiment inévitable d'avoir été trahi qu'éprouvent les agents quand ils sont accusés ou critiqués par le public ou leur organisation ou je ne sais qui, et que, au nom de la protection du public. . . l'organisation doit donner suite à ces plaintes. Il est difficile à des gens qui se considèrent comme l'élite d'une organisation de supporter ce genre d'examen critique. En outre, leur plan de carrière s'accompagne d'un stress considérable, et il serait donc très utile de pouvoir détecter dès le départ la capacité des individus à supporter ce stress.

Le troisième élément, c'est le mauvais rendement. Peut-on prévoir au départ que le rendement de quelqu'un va se détériorer pour des raisons psychologiques. On peut prendre le cas de quelqu'un qui a été recruté, qui débute bien sa carrière, et dont le rendement commence à se détériorer entre cinq et quinze ans de service, qui n'a pas vraiment à être renvoyé pour des motifs médicaux, mais qu'on ne peut pas non plus écarter pour des motifs psychologiques parce qu'il n'existe pas de normes psychologiques au départ pour le recrutement. On continue donc à traîner ces gens-là comme des boulets.

Un autre domaine de recherche consiste à essayer de déterminer qui au cours de sa carrière va avoir un comportement excessif et s'attirer beaucoup trop de sanctions disciplinaires. Là encore, ce n'est pas le cas de tout le monde, les individus les plus agressifs vont naturellement avoir plus d'altercations. C'est ce genre de phénomène ou de problème que la sélection ou l'évaluation psychologiques essaient de détecter.

Ce dépistage peut se faire de diverses manières. Je voudrais simplement vous montrer ce matin qu'il n'existe pas de test tout fait pour ce genre de chose. À notre avis, il faut tenir compte de tout un ensemble—pardonnez-moi mon jargon—de variables de prévision ou de blocs d'information pour établir une équation permettant d'avoir une assez bonne idée des chances de succès à long terme du candidat.

Ce sont ces variables de prévision qui donnent les meilleurs résultats, du moins d'après la documentation

[*Texte*]

understand it. First of all, these are cognitive abilities or intellectual abilities, such things as general IQ, reading skills, certain perceptual and memory abilities and the like. In fact many of the task analysis approaches used by some organizations fit this mode.

They would take a member's day-to-day performance on a task analysis basis wherein you would do a time motion, saying: the person does this and does that and so on; what skills are required to accomplish those specific sorts of tasks best? They would backtrack and try to identify or delineate those tasks that make for better or worse performance, set up tests to evaluate people's ability on those particular things, and then predict how well they would do in the long run in performing those tasks. That is a task analysis based largely on cognitive or intellectual functioning.

There is a second set of traits that we feel are critical, and you could best describe these as personality traits. Such traits are useful in determining an individual's proneness to depression, stress, paranoia, agression, and other traits we are familiar with in personality.

The final set of predictor variables that we think should be included in a comprehensive psychological screen involve bio-demographical information, prior and voluntary job determinations, criminal convictions, vehicle code convictions, having been married more than once, short duration of prior jobs. These sorts of variables are useful in predicting job adjustment in future, particularly in combination with personality and intellectual traits.

The idea here, simply put, is to use a broad variety of test batteries that would sample an individual's ability across these domains, and then relate this to how these people subsequently do in field performance. Theoretically you have 100 or 200 members of an organization. Let us say for the sake of argument they spend, in the developmental stage, five hours completing at the recruitment phase some form of psychological test battery. Understand that this is over-inclusive at the onset, because one does not know what are good items and bad items so far.

• 0930

Nonetheless, you give, say, some 1,200 items to these folks, and then three, five or ten years down the line you contrast the best 100 from the worst 100. So you would obviously have to conduct such an evaluation on as many candidates as possible. You can reduce. There is nothing special about 100. It is just that you get more statistical power the more people you have in either group, as you would imagine.

The idea is to determine, after these folks have been in the field, those who have turned out better on the basis of job-performance evaluations, on the basis of their success in avoiding psychological and psychiatric disorder, their

[*Traduction*]

actuelle que je connais. Il y a premièrement les capacités cognitives ou intellectuelles de l'individu, des choses comme le QI ou la capacité de lecture, le degré de perception et de mémoire, etc. En fait, ce sont les caractéristiques utilisées par un certain nombre d'organisations pour les analyses de tâche.

On étudie le comportement d'un agent en fonction d'un certain nombre de tâches au jour le jour, on se dit: voilà ce qu'il a à faire, quelles sont donc les compétences nécessaires pour le faire le mieux possible? On essaie de déterminer à quelles tâches correspond le meilleur rendement, on établit des tests pour évaluer les compétences des individus dans chaque cas et on obtient une idée de leur rendement à plus long terme. C'est une analyse de tâche qui repose essentiellement sur le fonctionnement cognitif ou intellectuel.

Le deuxième ensemble de traits qui nous paraissent critiques, sont les traits de personnalité. Il s'agit de caractéristiques qui permettent de déterminer si un individu présente des tendances à la dépression, au stress, à la paranoïa, à l'agressivité ou autre.

Le dernier ensemble de variables de prévision qui devraient intervenir dans un dépistage psychologique complet, ce sont les informations biodémographiques, les changements de carrière précédents, les condamnations criminelles, les condamnations pour infraction au code de la route, le fait d'avoir été marié plus d'une fois ou le changement fréquent d'emploi. Ces variables, combinées aux traits de personnalité et aux traits intellectuels, sont utiles pour savoir si un individu va s'adapter correctement à son travail à l'avenir.

Il s'agit donc tout simplement d'utiliser toute une batterie de tests pour évaluer les compétences de l'individu et obtenir une idée de son comportement futur. En théorie, on prend 100 ou 200 membres d'une organisation. Disons, à titre d'exemple, qu'ils consacrent au départ cinq heures à remplir un questionnaire psychologique quelconque au moment du recrutement. Notez bien qu'au départ on exagère beaucoup, car on n'a pas encore pu déterminer quelles étaient les bonnes ou les mauvaises questions.

Disons cependant qu'on propose 1,200 questions à ces candidats et que cinq ou dix ans après on essaye de faire le tri entre les 100 meilleurs et les 100 pires. Il faut évidemment faire cette évaluation sur le plus grand nombre de candidats possibles. Vous n'êtes pas obligé d'en avoir 100, vous pouvez en avoir moins. Simplement, plus vous avez de candidats, plus vos statistiques ont des chances d'être précises.

Il s'agit en fait de voir au bout d'un certain nombre d'années qui a obtenu les meilleures évaluations du rendement, qui a évité des problèmes psychologiques et psychiatriques, qui n'a pas sombré dans la toxicomanie,

[*Text*]

ability at avoiding addictions, civil and criminal charges, and the like. You would determine who is a good apple as opposed to a bad apple, in terms of having some agreed-upon criteria on what denotes the best from the worst performance. One then backtracks and finds out which of these 1,200 items are most related to that prediction. With such a developmental program one can throw out most of the 1,200 and end up with, say, 100 or 150 items that are most capable of predicting in advance the performance of these folks over the course of time.

I should point out to you that it is easier to predict bad performance than it is exceptionally good performance. You can imagine that the longer you do this, the more consistently you do this, the better your predictive equations are going to become. Other organizations where performance really matters, of course, have been doing this for a long time.

Airlines use a similar approach in predicting who will have better cockpit communication and team skills and who will not. There are private organizations that have developed these tests and hold the right to these equations and norms over time. Other organizations in the private sector, particularly for key-employee status, typically senior management status, will invest a lot of time in developing tests and equations and relating them to field-performance outcome so from a cost-benefit point of view they can better select people at the front end.

What we would suggest to you is that there are a number of principles or characteristics of the approach we would like to see fully considered by your committee. One is that in looking at psychological traits we would encourage you to consider an evaluation procedure that views psychological traits as stable and enduring predispositions to behave in certain ways.

I point this out only because some forms of psychological screening do not do that. They simply do a status report right now: currently this person is not crazy; currently this person is well adjusted; pass go. It does not say what they are going to be like in a year or two years or three years, when they are subjected to marital problems, shift-work problems, excessive travel problems, compromise from a variety of sources.

• 0935

Second, we recommend that the measurement of psychological traits be comprehensive across the intellectual domain, the personality domain, and inclusive of the bio-demographic data we referred to earlier.

Third, the product of this psychological assessment should be a quantifiable indication of probability of success in the field. Finally, we suggest that a commitment to ongoing validation research be part of any responsible psychological assessment program.

[*Translation*]

qui n'a pas été poursuivi au civil ou au criminel etc. On fait le tri entre les bons et les mauvais en fonction de critères d'évaluation reconnus. Ensuite, on essaye de voir quelles sont les questions qui auraient le mieux permis de faire ces prévisions. Ce genre de programme permet à long terme d'écarter la plupart des 1,200 questions initiales pour n'en garder que 100 ou 150 qui sont les plus utiles pour prévoir l'évolution d'un individu.

Notez bien qu'il est plus facile de prévoir une mauvaise évolution qu'une bonne. Plus la période d'étude est longue, plus les équations s'améliorent. D'autres organisations, où le rendement est très important, le font évidemment depuis longtemps déjà.

Les compagnies aériennes font un peu la même chose pour savoir qui va avoir les meilleures compétences de communication dans le cockpit ou le meilleur esprit d'équipe. Certaines organisations privées ont mis au point ces tests et détiennent les droits d'utilisation de ces équations et normes. D'autres organismes du secteur privé, notamment lorsqu'il s'agit d'employés de niveau élevé, en particulier au niveau de la haute direction, consacrent énormément de temps à élaborer des tests et des équations pour rentabiliser au maximum leur investissement lorsqu'ils recrutent un de ses dirigeants.

Il faudrait à notre avis que le Comité se penche particulièrement sur un certain nombre de principes ou de caractéristiques. En matière d'évaluation psychologique, il serait bon d'envisager une procédure faisant intervenir la stabilité à long terme sur le plan psychologique.

Je le souligne, car un certain nombre de tests psychologiques ne tiennent pas compte de cet aspect. Ils sont ponctuels et consistent simplement à dire que telle ou telle personne n'est pas folle, qu'elle est actuellement bien adaptée. Mais on ne dit pas qu'il est vraisemblable que d'ici un, deux ou trois ans, quand cette personne aura des problèmes conjugaux, des problèmes de conditions de travail, quand elle sera obligée de voyager énormément ou de faire toutes sortes de compromis, sa situation risque de changer.

Deuxièmement, nous recommandons que la mesure des traits psychologiques tienne compte de tous les aspects du domaine intellectuel, du domaine de la personnalité et des données biodémographiques dont nous avons déjà parlé.

Troisièmement, le produit de cette évaluation psychologique devrait être un aperçu quantifiable de la probabilité de réussite. Enfin, nous estimons qu'un bon programme d'évaluation psychologique implique un certain élément de recherche permanente.

[*Texte*]

My point here is that you simply cannot go out and get the best psychological tests right now. They are normed on typically foreign populations, to begin with, and the accuracy of one's prediction is fairly well a straight function of tailoring to a particular population. So it is best to predict how well somebody will be as a pilot if in fact their scores are compared to good and bad pilots as opposed to good and bad housewives or firemen or students. Similarly, it is best if these equations will more accurately predict who will become a better adjusted CSIS member over the long haul if they are compared to successful and unsuccessful CSIS members.

Now, specifically to the recommendation, we recommend that a three-step or triadic model of psychological assessment be considered. The first step involves screening for current psychopathology at the doorstep of entry. Is this person well adjusted at this time? Obviously this is important, but it is the screen in which fewest individuals will be caught. Probably no more than 1% to 2% maximum, and this is for obvious reasons. Most people have been screened out already on these variables by means of the normal selection process.

The second screen or component of the triadic model should involve screening for suboptimal learning characteristics. This is in fact the easiest to do well. Psychologists have a long and strong history at the assessment of intellectual capacity. Now, you might say, why would we have to do this? Most of our people have one if not two university degrees. Does this not guarantee intellectual capacity? Well, there are many individuals with such things as learning disorders who graduate from universities routinely, and they do this because they have learned to and have been allowed to compensate in various ways. But the requirements, the field performance, are often too critical to permit this kind of luxury, and so it is not a sure bet that the possession of one or two university degrees can rule out deficits in intellectual performance.

The final aspect or component of the triadic model is screening for suboptimal job performance characteristics—a prognosis for a productive career given freedom for current psychopathology and intellectual limitations. To do this one needs to know what the goal-posts are, what constitutes a bad or unsuccessful member in terms of such things as I have suggested already—annual evaluations, drop-out rates, mental health problems, addictions, non-performance and the like.

• 0940

We would suggest that these may be useful to CSIS for several reasons. One is the cost benefit, and the second has to do with protecting CSIS from charges of bias and undemonstrated validity that could in future be levelled by unsuccessful candidates.

In fact, I do not know whether this is considered to be a concern of CSIS or the committee at this time, but the

[*Traduction*]

Autrement dit, on ne peut se contenter de prendre les meilleurs tests psychologiques actuellement disponibles. Ils sont de toute façon conçus en fonction d'autres groupes d'individus, et les résultats ne peuvent être vraiment précis que si les tests sont conçus en fonction d'un groupe précis. Par conséquent, la meilleure façon de savoir si quelqu'un sera un bon pilote, c'est de comparer son rendement à celui d'autres pilotes, bons et mauvais, plutôt qu'au rendement de ménagères, de pompiers ou d'étudiants, bon ou mauvais. De la même façon, le meilleur moyen de savoir si quelqu'un va devenir un bon ou mauvais élément du SCRS, c'est de le comparer à d'autres éléments du SCRS.

Nous recommandons par conséquent une évaluation psychologique à trois volets. Le premier comporte une étude psychopathologique au niveau du recrutement. Le candidat est-il équilibré? C'est évidemment important, mais ce test ne permet de déterminer que très peu d'individus. Probablement pas plus d'un ou deux p. cent, pour les raisons évidentes. La plupart de ceux qui ont des problèmes à ce niveau ont déjà été dépistés par les procédures de sélection normales.

Le second volet de ce tryptique consiste à dépister les caractéristiques suboptimales d'apprentissage. C'est le travail le plus facile. Les psychologues savent depuis longtemps évaluer les capacités intellectuelles d'un individu. Vous vous demanderez peut-être pourquoi il faut le faire. La plupart de nos candidats ont déjà un ou plusieurs diplômes universitaires. Est-ce que ce n'est pas au départ une garantie de compétence intellectuelle? Nous répondons que beaucoup de gens qui ont des problèmes d'apprentissage, réussissent quand même à obtenir fréquemment des diplômes universitaires parce qu'ils ont appris à compenser leurs lacunes de diverses manières. Mais, étant donné les exigences du métier sur le terrain, on ne peut pas se permettre ce luxe, et il faut bien comprendre que le fait de détenir un ou deux diplômes universitaires ne signifie pas que l'individu n'a pas de lacunes intellectuelles.

Le dernier volet de la trilogie, c'est le dépistage des caractéristiques de rendement suboptimal, c'est-à-dire le pronostic de succès de la carrière compte tenu des limites psychopathologiques et intellectuelles déterminées. Pour cela, il faut connaître les objectifs et savoir exactement ce que l'on entend par mauvais élément en fonction des critères dont j'ai déjà parlé: évaluations annuelles, taux d'abandon, problèmes phychiques, toxicomanie, mauvais rendement, etc.

Ces éléments peuvent être utiles au SCRS pour diverses raisons. Premièrement, la rentabilité, et deuxièmement pour permettre au SCRS de se défendre des accusations de parti-pris ou de subjectivité qui pourraient être portées par des candidats rejetés.

En fait, je ne sais pas si c'est quelque chose qui préoccupe le SCRS ou le Comité actuellement, mais il est

[*Text*]

Canadian Charter of Rights and Freedoms and the Canadian Human Rights Act does make it difficult to refuse an applicant and difficult to dismiss a non-performing member on the basis of psychological tests, if validity cannot be demonstrated.

If validity is demonstrable, a case that otherwise could be on the grounds of adverse impact can be avoided. Simply put, inevitably some groups will do more poorly than others on psychological assessment batteries and will make the claim of adverse impact, even though discrimination was not intended.

If adverse impact is not accompanied by demonstrative validity for the screening procedure, a case can be made that systemic discrimination is present. However, on the other hand, if validity data is present, we believe a case for systematic discrimination cannot be made.

These then are some of the issues related to the prediction of job performance, and I think I should best withhold any further comments and pass over to my colleagues.

Dr. Harry Stevens (Director, Psychology and Law Institute, Simon Fraser University): I want to follow up on what Dr. McLean has talked about.

When a law enforcement organization, or in this case a security organization, has selected individuals, there is a need to provide a variety of support services to these individuals once they are in place. We found this to be particularly true for occupations that have something rather unique about them, which may separate these employees from average employees in a Canadian organization, such as a commercial establishment.

What I therefore want to talk about is a little bit about the role of psychological support services to individuals employed in a law enforcement organization or a security organization. I will talk briefly about the use of community practitioners and the role the community might play in providing psychological support services to these individuals. I will defer to Dr. Kramer the role of the in-house psychological services component.

We wanted to talk about the community practitioners because there are very many unique features to a security organization, of which of course you are aware but a number of the community practitioners are not. There is a need for an organization such as CSIS, or in our experience the law enforcement community such as the RCMP, to select carefully the community practitioners to whom they want to refer their members.

• 0945

The selection one wants to use is to make sure there are a variety of senior practitioners available throughout, in this case the country, who are able and willing to work with a security organization. These are individuals who are recognized by both their peers in the community, whether they are psychiatrists, psychologists or whatever, as well as recognized by the organization.

[*Translation*]

difficile, compte tenu de la Charte des droits et libertés et de la Loi canadienne sur les droits de la personne, de rejeter un candidat ou d'écarter un élément dont le rendement n'est pas satisfaisant en se servant d'un test psychologique si l'on ne peut pas prouver la validité de ces tests.

Si l'on peut prouver la validité des tests, on peut éviter une contestation pour motifs de désavantages. Disons simplement que certains groupes obtiennent de moins bons résultats que d'autres au test psychologique et ont tendance à dire qu'ils sont désavantagés même s'il n'y a pas intention de discrimination.

Si l'on ne peut pas prouver la validité de la procédure de sélection, ces gens-là peuvent soutenir qu'il y a discrimination systémique. En revanche, on peut montrer qu'il n'y a pas de discrimination systémique si la validité des tests est prouvée.

Ce sont donc là quelques questions liées à la prévision du rendement, je vais maintenant laisser la parole à mes collègues.

M. Harry Stevens (directeur, Institut de psychologie et de droit, Université Simon Fraser): Je vais poursuivre les propos du docteur McLean.

Quand un organisme chargé du maintien de la loi ou en l'occurrence de la sécurité recrute des membres, il doit leur fournir un certain nombre de services de soutien une fois qu'ils font partie de l'organisation. Ceci est particulièrement vrai pour certaines activités à caractère assez exceptionnel, qui n'ont rien à voir avec les activités normales d'un employé d'une organisation canadienne commerciale, par exemple.

Je vais donc vous parler un peu du rôle des services de soutien psychologiques auprès des employés d'une organisation chargée du respect de la loi ou de la sécurité. Je commencerai par vous parler de l'aide que peuvent apporter les médecins et la collectivité. Je laisserai ensuite le docteur Kramer vous parler des services psychologiques internes à l'organisation.

Si nous avons souhaité parler du rôle des médecins pratiquant dans le public, c'est parce qu'une organisation responsable de la sécurité comporte un certain nombre d'aspects très particuliers que vous connaissez peut-être, mais que ces médecins ne connaissent pas nécessairement. Une organisation comme le SCRS ou comme la GRC doit donc choisir avec beaucoup de soin les médecins auxquels elle souhaitera adresser ses membres.

Il faut s'assurer qu'il existe un bon nombre de praticiens hors classe un peu partout au pays capables de travailler avec un organisme de sécurité et prêts à le faire. Je veux parler ici de praticiens reconnus par leurs collègues, qu'il s'agisse de psychiatres, de psychologues ou autres, qui sont également reconnus par l'organisme.

[*Texte*]

In a case such as CSIS or the RCMP, there are a number of security issues an officer deals with that he or she may want to discuss with a practitioner. Unless there is some screening and some confidence by the organization, the employee may be instructed not to discuss with the practitioner job-related issues that are troubling them. So there is a need to make sure you seek out senior practitioners who are screened, and I mean screened in the sense that they satisfy the security requirements of the organization as well as satisfying their peers that they are senior practitioners capable of delivering a service to individuals who work in an otherwise unusual occupation.

The other item I hope we will get some discussion on is the need to provide some rapid access to these individuals. Many organizations do have employee assistance programs and I am sure that CSIS is one of them. One of the things we want to inquire about, or have you ask about, is whether or not there is the capacity for CSIS members to get quick access to individual senior practitioners and not have unusual delays.

When I am referring to quick access, I do not mean quick access to a referral agent. I mean the ability of an individual member of an organization to pick up the phone and make an immediate appointment on their own.

In treating individuals who work in occupations similar to the police force, there are certain windows of opportunity. These so-called windows of opportunity only last for so long and you have to be able to get to these individuals very, very quickly, not making an appointment for them 10 days or 2 weeks from now, but making an appointment for them within 48 hours, or indeed with an hour if it is important.

There is a need to develop a very close working relationship with a variety of community-based individuals who can provide rapid access to individuals. The reason for this is because of the nature of the business that individuals are in, who perhaps may be hesitant to discuss some of the psychological difficulties they are having either because of personal issues or job-related issues. So when the moment strikes them that they want to seek out assistance, you have to be able to answer it immediately. I cannot stress this enough, and I base it on my experience working with a variety of law enforcement agencies. Rapid access is most important.

The items you may want to discuss with Dr. Kramer, and I will mention them, are the relationships between the community practitioners and the enforcement agency itself, or in this case a security agency, and the need for not only a community resource but also an inside resource as well. This is somebody who can help the organization with their deployment of community-based practitioners as well as helping the organization understand some of the psychological issues their people may be facing.

[*Traduction*]

Dans le cas du SCRS ou de la GRC, il y a un certain nombre de questions de sécurité dont un agent s'occupe et dont il ou elle voudra peut-être discuter avec un praticien. À moins que ce dernier ait été sélectionné par l'organisme qui lui fait également confiance, l'employé peut recevoir la directive de ne pas discuter avec lui des questions reliées à son emploi qui le préoccupent. Il est donc nécessaire de veiller à faire appel à des praticiens hors classe, qui sont sélectionnés, c'est-à-dire qui répondent aux exigences de sécurité de l'organisme tout en étant reconnus par leurs collègues comme des praticiens hors classe capables de fournir un service à des personnes qui ont un emploi plutôt inhabituel.

L'autre question que j'aimerais que nous abordions ensemble est la nécessité pour ces personnes d'accéder rapidement à ces services. Bon nombre d'organismes offrent des programmes d'aide aux employés, et je suis certain que c'est le cas du SCRS. L'une des choses que nous aimerions savoir, ou que vous pourriez peut-être demander, c'est si les membres du SCRS peuvent avoir rapidement accès à des praticiens sans être obligés d'attendre trop longtemps.

Lorsque je parle d'un accès rapide, je ne veux pas parler d'accès rapide à un agent d'orientation. Je veux dire qu'un membre d'un organisme puisse être capable de prendre lui-même rendez-vous immédiatement avec un spécialiste.

Lorsque l'on traite des personnes qui occupent un emploi semblable à celui d'un membre de la police, il y a des possibilités de traitement qui ne s'offrent que pendant un certain temps. Il faut donc être capable de leur obtenir un rendez-vous très rapidement, sans être obligé d'attendre 10 jours ou deux semaines. Il faut pouvoir obtenir un rendez-vous dans les 48 heures, parfois même dans l'heure qui suit, si c'est important.

Il est nécessaire de créer des rapports de travail très étroits avec divers spécialistes avec qui les agents peuvent obtenir un rendez-vous rapidement. Étant donné le genre de travail que font les agents, ces derniers peuvent peut-être hésiter à discuter de certains problèmes psychologiques qu'ils éprouvent pour des raisons personnelles ou pour des raisons liées à leur travail. Donc, lorsqu'ils ressentent un besoin d'aide, ils doivent pouvoir l'obtenir immédiatement. Étant donné mon expérience de travail avec divers services chargés de faire respecter la loi, je ne saurais insister suffisamment sur cette question. Un accès rapide est des plus important.

Vous voudrez peut-être discuter des points suivants avec le docteur Kramer: les rapports entre les praticiens et le service chargé de faire respecter la loi, ou dans le cas présent le service de sécurité, et la nécessité d'avoir non seulement des ressources communautaires, mais également une personne ressource au sein même de l'organisme, c'est-à-dire quelqu'un qui peut aider l'organisme à faire appel aux praticiens, et qui peut également aider le service à comprendre certains problèmes psychologiques que peuvent éprouver leurs agents.

[*Text*]

Rather than going on with this theme at this point, I think I will defer to Dr. Kramer. Perhaps we may have an opportunity to discuss some of these items in a question period.

Dr. Ed Kramer (Health Services, RCMP "E" Division): Mr. Chairman, I would like to highlight two areas that I think are very important for the occupational health component of EAP. The one is that you really have to understand the role and potential for conflict in the role of occupational health. For example, over the years I have conscientiously avoided ever being involved in testing for promotion, or being involved in assessment for promotion, because I provide clinical services.

• 0950

I might see someone clinically and then two years later somebody says, how good is this person and can he be promoted? That, for example, creates an immediate potential for conflict if you are doing in-house clinical services.

There are other areas that can provide role conflicts. If someone in your organization is being viewed by management as having a problem and I am seeing him clinically, and I view the organization as having a problem, in the sense that the member is responding to an organizational difficulty, the member at that point really has to know or understand which side of the fence the person delivering resources is on.

I think this is where having community resources is very valuable, because it can hold at arm's length the problems that come out of that kind of conflict.

So there are a number of areas within the occupational health internal model of delivery of services that can present conflict to those people. That is why I believe a nice combination of external resources and internal occupational health resources can be very valuable. But you must be very sensitive to the potential for conflict in those roles.

The other area I think is critical in establishing a good health provision system is an integration of the policies on an administrative level. I have dealt with two organizations very closely now and have often found that the administrative policies, for example, for sick leave or discharge or other kinds of disciplinary actions, create an enormous opportunity for conflict.

I will give you a simple example. I am seeing an individual who has been charged. How confidential is what I say or what he says to me? If a member is sick and the person is responding to a difficult management problem, again you have policies that say a person may only be off sick because of this. But if he is doing the job and you let him do the job and he is becoming depressed or very anxious as a result—the conflict is within the job—then again the health provider has to look at the

[*Translation*]

Je m'arrête donc ici pour donner la parole au docteur Kramer. Nous aurons peut-être l'occasion de discuter de certains de ces points pendant la période de questions.

M. Ed Kramer (Service de santé, Division «E», GRC): Monsieur le président, j'aimerais souligner deux points qui sont à mon avis extrêmement importants pour l'élément médecine du travail du Programme d'aide aux employés. Il faut vraiment comprendre le rôle et la possibilité de conflit dans le rôle de la médecine du travail. Par exemple, j'ai toujours consciemment évité de participer aux examens ou aux évaluations d'un agent en vue d'une promotion, parce que j'offre des services cliniques.

Supposons que je traite, par exemple, un agent et que deux ans plus tard quelqu'un me demande si cette personne mérite une promotion. C'est un exemple de possibilité immédiate de conflit.

Il en existe d'autres. Si la direction du service considère qu'une personne a un problème et que je la traite, et si je considère que le service a un problème, en ce sens que l'agent réagit à une difficulté due au service, l'agent en question doit alors savoir ou comprendre exactement si je défends ses intérêts ou ceux du Service.

À mon avis, il est alors très important d'avoir des spécialistes de l'extérieur, car cela permet d'éviter ce genre de conflit et de traiter le patient en toute indépendance.

La prestation de services internes de médecine du travail peut donc présenter certains conflits pour ces personnes. C'est pourquoi j'estime qu'une combinaison des ressources externes et des ressources internes peut être très valable en médecine du travail. Mais il faut être extrêmement attentif aux possibilités de conflit.

Un autre point, à mon avis extrêmement important dans la mise sur pied d'un bon service de soins de santé, c'est l'intégration des politiques au niveau administratif. J'ai travaillé en étroite collaboration avec deux services jusqu'à présent et j'ai souvent constaté que les politiques administratives, par exemple, pour les congés de maladie, le renvoi ou d'autres mesures disciplinaires, créent de nombreuses possibilités de conflit.

Je vais vous en donner un exemple. Supposons que je traite une personne qui a été accusée. Jusqu'à quel point ce que je lui dis ou ce qu'il me dit est-il confidentiel? Si un agent est malade et qu'il réagit à un problème de gestion, encore une fois d'après la politique en vigueur, une personne ne peut être en congé de maladie que pour une raison précise. Mais si cet agent fait le travail, que vous le laissez faire le travail et que par conséquent il souffre de dépression ou d'anxiété—le conflit est au

[*Texte*]

policies and say, well, he may not be sick, but it may be better for everybody else if we treat him so.

There are many administrative issues and policies that have to be carefully looked at. Dr. McLean raised the issue of adequacy of selection and validation. Without those you would only be able to discharge people, for example, with clearly extremely severe disorders which nobody would ever question. There are many people in between who will become a burden or may not be able to perform very well over the long term. They will have to be protected because they cannot be discharged, but at the same time they can not perform the job adequately.

So again you are forced to have administrative procedures to deal with these things. Unless the administrative policies are very clear and very well worked out, what you will wind up with in general is people trying to do their best in very difficult situations.

I think one of the things I very much liked about municipal police forces I worked with was the representation for the members; for instance, they had a union. I understand that unions are not possible in CSIS and in the RCMP, and I am not suggesting they ought to be in that circumstance. But I think it is very important, because of the opportunity again for conflict—does the individual have a problem or does the organization have a problem?

• 0955

The member requires adequate representation in those situations so that a process occurs that protects his rights as well as the organization's. Unless the administrative policy in that regard is very clear, that will not happen or it will not happen very well. In my opinion, those are the sorts of primary areas that can impact on any kind of occupational health system.

The first is the roles and conflicts that can develop. The second is having adequate adminstrative policies so people do not have to make it up as they go along, although that will always occur. But you do not want to create more problems than are necessary. I could talk about many other issues, but I wanted to highlight those two.

The Vice-Chairman: Thank you, Dr. Kramer. We used to say that this committee works on a non-partisan basis, but I appear to be a little behind the Speaker of the House of Commons. To my right we have members of the Conservative majority, and to my left are the opposition parties, Mr. Brewin of the NDP, and Mr. Rideout and Mr. Lee, the Liberal members. As usual, we will start with the questions.

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): On behalf of myself and all the members I thank you for your

[*Traduction*]

travail—alors le médecin doit examiner la politique et se dire qu'il n'est peut-être pas malade, mais qu'il est préférable pour tout le monde de le traiter comme s'il l'était.

De nombreuses politiques et questions administratives doivent être examinées attentivement. Le docteur McLean a soulevé la question des méthodes de sélection et de validation adéquates. Sans ces dernières, il ne serait possible de renvoyer des agents, par exemple, que lorsqu'ils souffrent de troubles extrêmement graves que personne ne peut contester. À long terme, il y a de nombreuses personnes dans la zone grise qui deviendront un fardeau ou qui ne seront peut-être pas en mesure de donner un bon rendement. Ils devront être protégés, car ils ne peuvent pas être renvoyés, mais en même temps ils ne peuvent donner un bon rendement au travail.

Encore une fois, on est obligé d'avoir des procédures administratives pour faire face à ce genre de problèmes. À moins d'avoir des politiques administratives très claires et bien au point, on finit en général par avoir des gens qui essaient de faire leur possible dans des situations extrêmement difficiles.

L'une des choses que j'ai beaucoup aimées dans les corps policiers municipaux avec lesquels j'ai travaillé, est que les membres avaient des représentants, par exemple, ils avaient un syndicat. Je comprends qu'il ne soit pas possible aux membres du SCRS ou de la GRC de se syndiquer, et je ne dis pas qu'ils devraient le faire. Mais je pense que cela est très important, encore une fois en raison de la possibilité de conflit: est-ce l'agent ou le service qui a un problème?

Dans une telle situation, l'agent doit être bien représenté de façon à ce que ses droits soient protégés tout comme ceux du service. A moins que la politique administrative soit très claire à cet égard, cela ne sera pas le cas, ou il ne sera pas très bien protégé. A mon avis, ce sont les deux principales questions qui peuvent avoir des conséquences sur tout service de médecine du travail.

Il y a d'abord les rôles et les conflits qui peuvent surgir. Ensuite, il faut avoir des politiques administratives adéquates afin que les gens n'aient pas à improviser au fur et à mesure, bien que cela se produira toujours. Mais on ne veut pas créer plus de problèmes que nécessaire. Je pourrais vous parler de bon nombre d'autres questions, mais ce sont les deux points que je voulais souligner.

Le vice-président: Merci, docteur Kramer. On a dit que le Comité n'avait pas de parti pris, mais je ne suis pas le président de la Chambre des communes. A ma droite se trouvent les députés du Parti conservateur et à ma gauche ceux des partis de l'opposition, M. Brewin, député néo-démocrate et M. Rideout et M. Lee, députés libéraux. Comme d'habitude, nous allons passer aux questions.

M. Lee (Scarborough—Rouge River): En mon nom personnel et au nom de tous les membres du Comité, je

[*Text*]

presentations. I would like to address my first question to Dr. McLean, but it is possible that Dr. Stevens or Dr. Kramer may wish to respond as well.

To set the context, to set the overall environment, what other areas of government service should be or are receiving the kind of attention you have discussed, in terms of psychological testing and treatment of disorders on the job, not just in CSIS, but in other areas of government service?

Prof. McLean: For example, the RCMP has a long-standing psychological assessment program, one that is primarily if not exclusively involved in the evaluation of cognitive traits of the sort we discussed. To my knowledge, there are no personality criteria for the selection of members into the force. In other areas of government there are scattered requirements. For example, I think federal fishery officers were undergoing a development program to see who can carry weapons. That went out to private tender, and the last I heard it was still being worked on.

In terms of psychological support services, federal employees can receive up to a certain amount per year in co-insurance and pay-back for employee assistance programs. They make their own arrangements and are paid back up to a $600 limit per year; that is my understanding.

Mr. Lee: How commonly used in the public sector is the type of psychological profile testing you have described? It is reasonably common in some parts of the private sector where they operate on a relatively unrestricted basis, but in the public sector how common is the three-stage testing, for example?

Prof. McLean: In my understanding it is not common, primarily because in most professions it is not viewed as critical relative to security and law enforcement.

Mr. Lee: Is it used, for example, by the Armed Forces in relation to employees or service personnel who would be handling sophisticated equipment?

• 1000

Prof. McLean: I really cannot tell you.

Dr. Stevens: My understanding is that there is some degree of general assessment within the military as well as some specific assessment for specific jobs. There is a general intake and some specific reviews are given in some high-risk jobs.

I think one of the reasons why it is not more widely done is that it is a relatively expensive operation. The pay-off has to be in terms of cost-effectiveness. For many performance issues it is not all that critical, but where you have individuals who may be performing jobs where public safety is a very big issue cost-effectiveness becomes quite useful.

[*Translation*]

tiens à vous remercier de vos exposés. J'aimerais poser ma première question au docteur McLean, mais il se peut que le docteur Stevens ou le docteur Kramer veuillent répondre également.

Outre le SCRS, quels autres services gouvernementaux devraient recevoir ou reçoivent le genre d'attention dont vous avez parlé, en ce qui a trait aux tests psychologiques et au traitement des troubles liés au travail?

M. McLean: Par exemple, la GRC offre depuis longtemps un programme d'évaluation psychologique. Ce programme est basé surtout et peut-être même uniquement sur l'évaluation des traits cognitifs comme ceux dont nous avons discuté. A ma connaissance, il n'existe aucun critère de personnalité pour la sélection des membres du service. Dans les autres services gouvernementaux, les programmes varient. Par exemple, je crois que les agents fédéraux des pêches suivaient un programme de perfectionnement pour voir qui peut porter des armes. Ce programme a été donné à contrat, et aux dernières nouvelles, on y travaillait toujours.

Pour ce qui est des services de soutien psychologique, les employés du gouvernement fédéral peuvent recevoir un certain montant par année en remboursement au titre de programmes d'aide aux employés. Je crois qu'ils prennent leurs propres dispositions et qu'on leur rembourse jusqu'à 600$ par an.

M. Lee: Le test que vous nous avez décrit pour établir le profil psychologique est-il généralement utilisé dans le secteur public? Il est ordinairement utilisé dans le secteur privé, là où il existe relativement peu de restrictions, mais dans le secteur public, ce test à trois volets est-il très répandu?

M. McLean: Je crois comprendre qu'il est peu utilisé, surtout parce que dans la plupart des professions il n'est pas considéré comme essentiel du point de vue de la sécurité et du respect de la loi.

M. Lee: Par exemple, est-il utilisé par les Forces armées pour les employés ou le personnel de service qui doivent se servir d'équipement hautement perfectionné?

M. McLean: Je ne le sais vraiment pas.

M. Stevens: Dans les Forces armées, je crois qu'on fait une certaine évaluation générale et une évaluation spécifique pour certains emplois qui comportent un risque élevé.

Si ce test n'est pas répandu davantage, c'est en particulier parce qu'il coûte assez cher. Il faut donc qu'il soit rentable. Dans de nombreux cas, ce n'est pas absolument essentiel, mais lorsqu'il s'agit de personnes qui effectuent un travail où la sécurité publique est très importante, le rapport efficacité-coût devient très utile.

[*Texte*]

Dr. Kramer: When I worked with the Calgary police they had pretty much developed the triadic model. We screened everyone who came in for major psychopathology with testing. They had developed a test specifically for policing, and it assessed cognitive variables. When I left that employment they were establishing the third part of it and trying to validate that. So there are some police organizations in Canada that have got all the way through or are in the process.

Mr. Lee: I hope to God they do not develop that for MPs. We would be in serious trouble.

Dr. Stevens: I am glad you raised it.

• 1005

Mr. Lee: Last, Dr. Stevens, you mentioned the window of opportunity in connection with cases of personnel in the police field. We are looking at a cost-benefit structure in terms of addressing those needs quickly. What is the downside for our policing agencies, CSIS or similar agencies if we fail to take advantage of those windows of opportunity? I assume we are failing to take advantage of them now or have done so. How can we address those opportunities in a cost-benefit approach?

Dr. Stevens: Let me attempt to answer that by referring to an earlier question you asked, which Dr. McLean responded to, in that we address them with what is offered now.

Dr. McLean made reference to the extended health care benefits that a number of federal employees have access to, commonly referred to as the GSMIP, which stands for Group Surgical-Medical Insurance Plan. The procedure exists and it consists of an elective policy in which individuals in the public service may enrol. The coverage is quite inexpensive and it is generally a good policy. However, steps are involved in applying for the coverage that lead to denial of need for assistance.

When we talk about a window of opportunity, we recognize that most of us have gone through crises in our lives during which we begin to say we should do something about ourselves or about the situation in which we find ourselves. We tend to be motivated for a certain period of time, which is often dependent upon the level of anxiety we feel, because anxiety is a very useful motivator.

If a situation is in place that does not allow for rapid accessibility to service, then denial of need starts to surface, such as thinking you will live through it so "what the heck", or that it is now Wednesday and the crisis is over so you will worry about it another day.

The GSMIP is not bad in and of itself, but it does present some problems for law enforcement community

[*Traduction*]

M. Kramer: Lorsque je travaillais avec la police de Calgary, on avait mis au point un modèle à trois volets. On faisait subir à tous les candidats un test pour déceler les principaux problèmes psychologiques. On avait mis au point un test conçu spécialement pour les agents du maintien de l'ordre, test au cours duquel on évaluait les variables cognitives. Lorsque j'ai quitté cet emploi, on était en train de mettre au point et de valider le troisième élément de ce modèle. Il existe donc des services de police au Canada qui ont déjà mis au point ce genre de test ou qui sont en train de le faire.

M. Lee: J'espère bien qu'ils ne feront jamais passer ce genre de test aux députés. Nous aurions des problèmes.

M. Stevens: Je suis heureux que vous ayez soulevé la question.

M. Lee: Enfin, docteur Stevens, vous avez dit qu'il fallait saisir, lorsqu'elle se présentait, l'occasion de traiter les agents des services de police. Nous voulons avoir une structure rentable qui nous permette de répondre rapidement à ces besoins. Quels sont les désavantages pour un service comme le SCRS si nous ne saisissons pas ces occasions? Je suppose que nous ne saisissons pas ces occasions actuellement, ou que nous ne l'avons pas fait. Comment pouvons-nous saisir ces occasions d'une façon qui soit rentable?

M. Stevens: Je vous répondrai de la même façon que le D[r] McLean a répondu à la question que vous lui avez posée plus tôt, c'est-à-dire que nous le faisons avec les programmes disponibles actuellement.

Le D[r] McLean a parlé de l'extension de la garantie d'assurance-maladie à laquelle un certain nombre d'employés fédéraux ont accès, qu'on appelle communément RACCM, c'est-à-dire Régime d'assurance collective chirurgicale-médicale. Cette police d'assurance facultative est offerte aux fonctionnaires. Cette assurance est peu coûteuse et elle offre généralement une bonne protection. Cependant, pour bénéficier de cette protection, il faut remplir certaines formalités qui peuvent amener l'intéressé à refuser d'admettre qu'il a besoin d'aide.

Lorsque nous parlons d'une possibilité de traitement, nous admettons que, pour la plupart, nous au cours de notre vie avons vécu des périodes difficiles pendant lesquelles nous nous sommes dits qu'il fallait faire quelque chose pour changer la situation. Nous sommes motivés pendant un certain temps, et cela dépend souvent de notre niveau d'anxiété, car l'anxiété est un élément motivant très utile.

S'il n'est pas possible d'avoir rapidement accès au service, on commence alors à refuser d'admettre que l'on a besoin d'aide, on se dit que de toute façon on s'en sortira bien, ou que le pire est passé.

Le RACCM n'est pas un mauvais régime, mais il pose certains problèmes pour les agents des services de sécurité,

[*Text*]

in that one first must make an appointment with the family doctor, who then makes a referral. That approach might be all right for non-crisis situtations, but if we ran a scenario, it would not be unusual to see a two-week period pass by or perhaps even much longer before access to thorough assessment is obtained and a treatment regime is put into place.

The GSMIP also has other difficulties. Again, I am not criticizing it, but just pointing out some of the down sides for the law enforcement community. It is a pay-back system in that the individual must first expend the funds, then the practitioner writes a receipt, then the individual is reimbursed.

In addition to that delay, the amount paid for by the GSMIP is currently up to a maximum of $600 per year. You can buy a fair amount of psychological service for $600, but perhaps not as much as some individuals might need. There is a recommendation that the maximum amount be extended to $1,200.

Those services are available, but I think the sensitivity of employment in a security or police organization tends to play down the seeking of assistance. There is emphasis on a form of denial, so one wants to ensure that when an individual sees a crisis they have quick access to assistance.

That is a long-winded answer to your short question. We need to keep in mind that in law enforcement agencies members have traditionally seen this need to seek psychological support as a form of weakness. You can therefore find very senior members of police forces across the country who will commit suicide without seeking any help whatsoever. You ask yourself how that is possible.

• 1010

We think that is changing, and it has changed for several reasons. One, as Dr. Kramer pointed out, is that people who seek such assistance are now fully assured that this will not show up on the personnel file. So there is a separation of health information from personnel information and career implications that makes it possible for more members to select such services.

The other thing is, of course, that the services have to be perceived by the members as credible and as delivered by somebody who is familiar with the subculture—and all of these organizations have a very distinct subculture, as you would imagine. If you look at employee assistance programs across sectors of the economy, the data show very clearly that they pay for themselves. So it is not an issue of throwing good money after bad; it is an issue of protecting your investment. They can be justified on humanitarian grounds and, independently, on economic grounds.

[*Translation*]

car il faut d'abord prendre rendez-vous avec le médecin de famille, qui oriente ensuite son patient vers un spécialiste. Cette démarche peut convenir lorsqu'il n'y a pas de crise, mais il n'est pas inhabituel qu'il s'écoule deux semaines ou même davantage avant que le patient puisse se faire examiner et traiter.

Le RACCM pose également d'autres problèmes. Je ne veux pas le critiquer, mais simplement signaler certains désavantages de ce régime pour les services de sécurité. Il s'agit d'un système de remboursement, c'est-à-dire que l'employé doit d'abord payer et qu'il ne se fait rembourser qu'après avoir présenté un reçu du médecin.

En outre, le RACCM ne rembourse que jusqu'à concurrence de 600$ par année. On peut acheter une bonne quantité de services phychologiques pour 600$, mais peut être pas autant que certaines personnes auraient besoin. Il a été recommandé d'augmenter cette limite et de faier passer à 1,200$.

Les services sont disponibles, mais étant donné la nature plutôt confidentielle du travail d'un agent de sécurité ou de police, ce dernier hésite à aller chercher de l'aide. Il refuse plutôt d'admettre qu'il a besoin d'aide, aussi faut-il s'assurer que lorsqu'une personne se trouve dans une situation difficile, elle peut obtenir de l'aide rapidement.

Votre question était courte, et j'y ai répondu de façon plutôt longue. Il ne faut pas oublier que les agents des services de sécurité ont toujours considéré le besoin d'aide psychologique comme une forme de faiblesse. Par conséquent, il arrive que des agents qui sont depuis très longtemps dans les forces policières se suicident sans avoir essayé de demander de l'aide. On se demande comment c'est possible.

Nous croyons que cela change, et cela pour plusieurs raisons. D'abord, comme le docteur Kramer l'a fait remarquer, les gens qui demandent de l'aide sont maintenant tout à fait assurés que cela ne paraîtra pas dans leur dossier au sevice du personnel. Il est donc possible pour un plus grand nombre d'agents de se prévaloir de ces services puisque les renseignements concernant leur santé ne sont plus versés dans leur dossier, avec toutes les conséquences que cela pouvait avoir sur leur carrière.

En outre, les agents doivent avoir l'impression que ceux qui offrent ces services sont digne de foi et qu'ils connaissent la sous-culture—et tous ces organismes ont une sous-culture très distincte, comme vous pouvez l'imaginez. Les statistiques relatives aux programmes d'aide aux employés dans les différents secteurs de l'économie montrent très clairement que ces services sont rentables. Ce n'est donc pas de l'argent jeté par les fenêtres; il s'agit de protéger son investissement. Ces programmes sont justifiés du point de vue humanitaire d'abord et, ensuite, du point de vue économique.

[*Texte*]

In particular, though, we would like to suggest to you that because of the secrecy, machoism, and so on that have pervaded law enforcement and equivalent sorts of organizations, one really needs to provide a form of help to these folks that helps overcome some of the problems they might have in disclosure. It has to be a credible source, has to be rapidly available, because there is this window of opportunity. These problems tend to multiply if left alone. If dealt with in an early manner, a lot of future stress pathology, or what have you, can be prevented.

Dr. Kramer: In addition to that is the downside of what is called "vicarious liability". If you, in my position, fail to provide clinical assistance to somebody who has a gun and uses it inappropriately in the public, then there is the issue of vicarious liability, which certainly in the United States is now becoming more prominent. There have been successful suits where a police officer has shot somebody and the suit was against the police department and was successful because they said, you knew he had a problem and you failed to do something about it.

That is also somewhat of a problem that can come from not having selection. If you have the ability to screen out but you do not use that ability to screen out, you now must accept the vicarious liability of those people whom you accept who then behave inappropriately as a result of their problems.

Mr. Brewin (Victoria): You have discussed some of the impact on individuals of what you call the distinct subculture of a police type of organization. Can any of you help us a little with the group subculture as it may affect the performance of the responsibilities given an organization like CSIS? Let me explain myself a bit.

CSIS is an organization that has what you might call very broadly termed political responsibilities; it operates in a political environment. Its job is to keep the government informed with information that may affect the national security of Canada. There may be some judgment about what puts the national security of Canada at risk.

For example, traditionally the fact that a person was gay, was a homosexual, was understood in intelligence circles to suggest that the person was something of a security risk per se. Another level got to be a little more sophisticated by saying that they were therefore subject to blackmail and so forth. But historically that value judgment apparently was made.

• 1015

That kind of view, as I understand it, gets written into the group culture. There is a cultural perspective on the world because of the effect, as I understand it, of working as a group that is in a way cut off from society to some extent by the nature of the work. The police, for example,

[*Traduction*]

Cependant, étant donné notamment le secret et le machisme qui entourent les services de police et de sécurité, il faut réellement offrir à leurs membres un service qui les aide à surmonter certains problèmes auxquels ils pourraient faire face lorsqu'ils seront mis au jour. Les services doivent donc être rapidement accessibles et fournis par des praticiens dignes de foi. Ces problèmes ont tendance à se multiplier s'ils ne sont pas traités. Lorsqu'ils le sont dès le début, il est possible de prévenir bon nombre des problèmes futurs causés par le stress ou autres.

M. Kramer: Il y a en plus ce que l'on appelle la responsabilité indirecte. Si une personne dans ma position néglige de traiter une personne qui porte une arme et qui l'utilise de façon inappropriée, alors il y a le problème de la responsabilité indirecte, dont il est de plus en plus question actuellement aux États-unis. Des poursuites judiciaires contre la police ont été couronnées de succès dans une affaire où un agent de police avait abattu une personne. Le service de police a perdu sa cause, car il savait qu'il avait un problème, mais a négligé de le corriger.

L'absence de méthodes de sélection peut également provoquer ce genre de problèmes. Si l'on a la possibilité de sélectionner le personnel, mais qu'on ne l'utilise pas, on doit dorénavant accepter la responsabilité indirecte des personnes que l'on embauche et qui par la suite ont un comportement inopportun en raison de leurs difficultés.

M. Brewin (Victoria): Vous avez parlé des conséquences sur les individus de ce que vous appelez la sous-culture distincte d'un organisme policier. L'un d'entre vous pourrait-il nous expliquer un peu comment la sous-culture de groupe peut affecter la façon dont un organisme comme le SCRS s'acquitte de ses responsabilités? Expliquez-moi cela un peu.

Le SCRS est un organisme qui a ce que l'on pourrait appeler en termes très généraux des responsabilités politiques; il fonctionne dans un environnement politique. Son travail consiste à fournir au gouvernement des renseignements sur des questions qui peuvent affecter la sécurité nationale du Canada. Il doit porter certains jugements sur ce qui constitue un risque pour la sécurité nationale du Canada.

Par exemple, traditionnellement, dans les services de sécurité, on considérait que l'homosexualité constituait comme telle un risque pour la sécurité. À un autre niveau, on a dit plus subtilement que les personnes qui s'y adonnent pouvaient faire l'objet de chantage et ainsi de suite. Mais par le passé, il semble que l'on ait bien fait ce jugement de valeur.

C'est de ce genre d'opinion que s'imprègne la culture collective. Une perspective particulière du monde s'inscrit dans la culture d'organisation du groupe parce que ce groupe est, dans une certaine mesure, isolé de la société en raison de la nature même du travail. On peut donc

[*Text*]

may arguably have a particular, almost police point of view on issues that they develop as part of the group, and anyone who has a different view in the group is a bit of an outsider and all the pressure is to sign on to what the group thinks.

In this area this could be a very serious problem because we are looking to the Security Intelligence Service for judgment, good judgment, about whether a person or set of persons are risks to Canadian security, and if they have a culture that is not sound—again, I pick my words carefully—then that can be a problem.

Having said that, are there ways one can take a group like this that, from your experience, can be used to open the group up to a greater tolerance to different points of view without losing the judgment, without losing the need to make tough judgments and realistic, hard judgments, by which there can be in a sense a more balanced view? Are there techniques to deal with some of the group cultural problems that may in some sense almost get to a form of group mental health problems? In some police forces they may even get to that.

Dr. Stevens: I am going to ask Dr. Kramer to answer this, and I will tell you my reason is that I think some of the training issues Dr. Yuille may have an opportunity to talk to you about are ones Dr. Kramer is involved in, particularly with undercover people, and I am curious to know his answer.

Dr. Kramer: I am not really familiar with how CSIS operates, but certainly in policing there are many subgroups, and certainly those subgroups are specialized resources that are very vulnerable to the kinds of problems you are talking about.

For example, in undercover part of your role is to appear as someone you are not, and in doing that you are involved in a group that may, for some people, become more interesting or more attractive than the group to which you belong. If you have a chance, there is a nice 15-minute summary of what happened to an FBI officer who, after five years of undercover, had pretty much adopted the role of a middle-level organized criminal. It is that kind of effect we try to train against by recognizing that the best way to keep a person a member of the parent group is by creating cohesive relationships.

That means you want to train the people who are managing or running those particular groups in human relationships, a variety of skills that specialize in ways to respond to somebody who is that vulnerable. They may not be personally vulnerable, but they are vulnerable if they go through that kind of experience too long.

We teach them what to look out for, what are the first signs that a person is beginning to change sides. We put them through exercises where they learn to discriminate the difference between a role and a way of thinking, so that they may learn to act, but we do not want them to learn to think like somebody they are portraying, and actually teach them the attitudes and how to detect those.

[*Translation*]

penser que la police, par exemple a un point de vue «policier» au sujet de questions qui intéresse le groupe. Si un policier a une opinion divergente, il est un peu considéré comme un étranger et incité à adopter le point de vue du groupe.

Dans ce domaine, cela pourrait devenir un problème très sérieux. On s'attend à ce que les membres du SCRS aient un bon jugement parce qu'ils doivent déterminer si une personne ou un groupe constitue un risque pour la sécurité du pays. Si la culture de l'agent n'est pas stable—j'essaie de bien choisir mes termes—il peut y avoir un problème.

Cela dit, d'après votre expérience, y a-t-il moyen de rendre les membres d'un groupe pareil plus tolérants aux différents courants d'opinion sans qu'ils perdent pour autant leur jugement afin qu'ils puissent prendre des décisions difficiles avec réalisme mais également, avec une meilleure compréhension? Existe-t-il des techniques visant à traiter les problèmes de culture d'organisation qui, dans certains cas, peuvent presque devenir des problèmes collectifs de santé mentale? Dans certains corps de police, on pourrait en venir là.

M. Stevens: Je vais céder la parole à M. Kramer. M. Yuille va vous parler plus tard de certains aspects de la formation qui intéresse également M. Kramer, particulièrement pour les agents d'infiltration. J'ai hâte d'entendre sa réponse.

M. Kramer: Je ne connais pas très bien le fonctionnement du SCRS mais dans les corps policiers, il y a de nombreux sous-groupes spécialisés qui sont très vulnérables aux problèmes du type dont vous avez parlé.

Ainsi, les agents d'infiltration doivent jouer le rôle de quelqu'un d'autre. Ils sont appelés à infiltrer des groupes qui, aux yeux de certains, peuvent devenir plus intéressants, plus stimulants que le groupe d'attache. Si vous avez le temps, je vous encourage à lire le résumé de quinze minutes de l'aventure d'un agent du FBI qui, après cinq ans de travail d'infiltration, avait presque adopté son rôle de mafioso intermédiaire. Nous essayons de lutter contre ce genre d'effet négatif en reconnaissant que les liens personnels sont la meilleure façon de conserver le sentiment d'appartenance au groupe initial.

Cela signifie qu'il faut que les responsables de ces groupes reçoivent une formation en relations humaines et apprennent diverses techniques adaptées au cas de personnes plus vulnérables. La personne elle-même peut ne pas être vraiment vulnérable mais peut le devenir si elle vit une expérience de ce genre trop longtemps.

Nous leur apprenons à reconnaître les signes annonciateurs d'un changement. Ils font des exercises pour apprendre à établir une distinction entre un rôle et une façon de penser afin qu'ils sachent comment agir. Nous ne leur montrons pas toutefois comment penser comme la personne qu'ils incarnent mais plutôt les attitudes à prendre et à déceler.

[*Texte*]

There is a fair amount of emphasis put on selection initially. There is a great deal of testing done at a variety of levels, including what is called "assessment screening", with a kind of role-playing simulation screening that you do. Then, of course, during the training they have to do what they will be asked to do in the real world, and they are assessed during that process. So very many screens are set up in those situations—a great deal of training about what to look for in the individuals, a great deal of training for the managers as to how they respond to people in those situations. In the end one of the biggest parts of it is teaching somebody who may be in those vulnerable situations how not to become similar to the people you are vulnerable to, how to maintain your life as a home life, a father, a mother, whatever your role is.

[*Traduction*]

On attache beaucoup d'importance à la sélection initiale. On procède à divers types d'épreuves, notamment une évaluation de sélection qui comprend un jeu de rôle et une simulation. Vient ensuite la formation où les agents s'exercent à faire ce qu'on attend d'eux dans la réalité. Il sont évalués au cours de cette étape également. Il y a donc de nombreuses évaluations au cours de ces mises en situation. Une bonne part de la formation porte sur ce qu'il faut observer chez toute personne et une bonne part de la formation des directeurs porte sur les façons d'agir avec les agents placés dans de telles situations. Finalement, l'un des enseignements les plus importants pour ceux qui sont placés dans des situations aussi dangereuses, c'est de ne pas devenir semblables aux gens du milieu et de conserver sa vie familiale et son rôle véritable, qu'il s'agisse du rôle de père, de mère ou d'un autre.

• 1020

Mr. Brewin: I think that is an important area, but my question was how you deal with group think, which is the opposite problem.

M. Brewin: C'est certainement un problème important mais ma question portait plutôt sur celui de la mentalité de groupe, c'est-à-dire le problème contraire.

Dr. Kramer: Part of the idea of group think is that first you have to sensitize people to these issues, and part of the training is you sensitize them to it. You have to discuss these issues in an open forum. Rather than something you try to find some screening technique for, you raise it.

M. Kramer: Pour la mentalité de groupe, il faut d'abord sensibiliser les gens à ces questions, dans le cadre de leur formation. Il faut avoir des discussions ouvertes. Plutôt que de déterminer son existence par des techniques d'évaluation, on en parle ouvertement.

Dr. Stevens: In addition to the subgroups Dr. Kramer is referring to—that is, the selection and working with specific groups such as Special O or the undercover people in the RCMP—a number of us routinely take part in management review issues at detachment levels, or subdivisional levels, or indeed divisional levels where there is an opportunity for people to explore certain values.

M. Stevens: En plus du travail de sélection notamment auprès des groupes dont parlait M. Kramer, c'est-à-dire le groupe Spécial 0 et les agents d'infiltration de la GRC, certains d'entre nous participent souvent à l'évaluation de questions d'actualité par la direction du détachement, de la subdivision ou même de la division, afin d'explorer certaines valeurs.

I do not think that role alone would solve the problem you are talking about, but it is a part. It is part of bringing civilians and community practitioners as well as in-house practitioners in from time to time to provide some opportunity for validation of group attitudes or whatever. On occasion we play roles along this line.

Je ne pense pas que ce seul exercice mène à la solution du problème dont vous parliez, mais il peut y contribuer. On invite à l'occasion des civils, des praticiens de l'extérieur ou du service, qui permettent de réévaluer les attitudes du groupe. Nous participons parfois à cet exercice.

Mr. Brewin: Let me move to another area, polygraph testing. Perhaps Dr. McLean might like to take first crack at this one, if that is appropriate. CSIS has persisted in using polygraph in the selection process, as I understand it. I Understand they still are, despite persistent advice of the Security Intelligence Review Committee that it ought not to be done. Do you have views on the efficacy of polygraphs in the selection process and in the security clearance process? Are they worth anything?

M. Brewin: Passons maintenant à un autre sujet: le détecteur de mensonges. M. McLean voudra peut-être lui-même répondre à cette question, si c'est de sa compétence. On m'a dit que le SCRS continue d'utiliser le détecteur de mensonges lors de la sélection des candidats, malgré l'avis contraire du CSARS. Avez-vous une opinion sur l'utilité du détecteur de mensonges dans le cadre de la sélection et des homologations de sécurité? Ont-ils une valeur?

Prof. McLean: I want to defer this question to Dr. Kramer in a moment, because I know he has had more experience with it then I have. But my understanding of that literature is that the efficacy is simply not established, that the evaluations can be faked. People can train

M. McLean: Je vais laisser M. Kramer vous répondre parce qu'il a davantage d'expérience dans ce domaine que moi. Que je sache, la documentation à ce sujet révèle que l'efficacité du détecteur n'a pas été établie parce que les réactions peuvent être simulées. En effet, on peut

[*Text*]

themselves to respond in some ways and under-respond in other ways and get past a polygraph test.

Dr. Kramer: When you use polygraph in selection, it is very different from using it in a criminal investigation. A criminal investigation is what is called a guilty knowledge test, so you can actually look at responses to particular questions. But in a kind of general interview you do not know what the person may feel guilty about, if they have something to be guilty about, so it is a very broad questioning process.

It was used in Calgary. The interviewer and I would discuss it, and he said, I really do not do polygraph per se. I use it as a form of interviewing, and if the person tells me something I can use, then I have it as part of the results of an interview.

I guess in the end the proof of the pudding is in the eating. I have never really seen what I call good research on the use of polygraph for selection. I have seen some good results for what is called guilty knowledge tests, but even that is not. . . We are not talking a 100% test, we are talking about something that has an error rate, and I think it is a risk to weigh any part of your selection procedure on that kind of test. It may not be reliable, and certainly it is not valid.

• 1025

Mr. Brewin: In those circumstances, then, is it not simply offensive to use a test that is not supported by the evidence on someone who is presumably applying in good faith for a position and is anxious about trying to get it? You have watched this happen. Would you not recommend that, until proven otherwise, it should simply not be used?

Dr. Kramer: Yes, if you are going to set up any kind of selection procedure, you should go through the correct steps for validating it. Unless there is that evidence you are doing something that indeed could be. . . Certainly it would be offensive to me if somebody did it.

Prof. McLean: It may have to do with what it is being used for. Typically lie detection tests are simply that, to detect a lie. The nature of a polygraph is to detect anatomic arousal. People get nervous. They try to fake it by having an impassive-looking face and answering the question as if nothing ever happened, whilst fighting the impulse to disclose any nervousness. What they are doing is hiding knowledge or managing an impression in a favourable manner. Even if it did work, if the efficacy was established in terms of lie detection, that would serve only to determine whether or not the applicant was hiding something substantial. It would say nothing whatsoever about the person's future ability to cope with stress and to

[*Translation*]

s'entraîner à réagir d'une certaine manière ou à rester impassible afin de réussir au test du détecteur de mensonges.

M. Kramer: Pour la sélection, le détecteur de mensonges est utilisé bien différemment que lors d'enquêtes criminelles. Dans ce dernier cas, il s'agit d'établir la culpabilité de quelqu'un et on examine pour cela les réactions à des questions précises. Mais dans une entrevue plus générale, on ne peut pas savoir ce qui fait qu'une personne se sente coupable, si c'est le cas, et les questions sont très larges.

On l'a utilisé à Calgary. Le responsable des entrevues et moi-même en avons parlé et il m'a dit qu'il ne faisait pas réellement de détection de mensonges. C'était une technique d'entrevue et si la personne lui disait quelque chose d'utile, c'était intégré aux résultats de l'entrevue.

J'imagine qu'en fin de compte, c'est à l'usage qu'on verra si cela peut être utile. Je n'ai jamais vu de recherche bien documentée sur l'utilisation du détecteur de mensonges dans le cadre de la sélection. J'ai vu de bons résultats pour les tests de sentiments de culpabilité, mais même dans ces cas-là. . . Les résultats ne sont pas fiables à 100 p. 100, il faut tenir compte d'une certaine marge d'erreur. Il serait risqué de fonder quelque partie que ce soit d'une procédure de sélection sur ce genre de test. Il peut ne pas être fiable et n'est donc certainement pas valable.

M. Brewin: Dans ces circonstances, n'est-il pas tout simplement choquant d'utiliser un test dont la validité n'est pas établie pour évaluer quelqu'un qui est censé avoir posé sa candidature en toute bonne foi et qui veut tout faire pour l'obtenir? On a vu des cas semblables. Ne recommanderiez-vous pas d'abandonner l'utilisation du détecteur de mensonges tant qu'on n'a pas prouvé son efficacité?

M. Kramer: Oui, si on veut établir une procédure de sélection des candidats, il faut recourir aux bons moyens. À moins qu'il y ait lieu de croire que cela pourrait être utile. . . Si on me l'imposait, je serais certainement blessé.

M. McLean: Cela dépend peut-être de ce à quoi il est destiné. Le détecteur de mensonges vise normalement à détecter un mensonge, point. Par sa fonction, le détecteur relève les changements physiologiques. La nervosité, par exemple. On peut tenter de dissimuler tout état nerveux en adoptant une attitude impassible et en répondant à la question comme si de rien n'était, en luttant contre toute manifestation de nervosité. On le fait pour dissimuler la connaissance d'un fait ou pour avoir une attitutde qui fera bonne impression. Même si le détecteur était efficace, pour déceler le mensonge, il ne pourrait servir qu'à déterminer si le candidat cache quelque chose d'important. Il ne révélerait rien sur la capacité future du

[*Texte*]

deal with the kinds of things we are talking about. From that point of view it would be inappropriate at best.

Dr. Stevens: I just might add that it is like any tool, as Dr. McLean was saying. It depends greatly on how it is used. I think there are ready experts on whom your research people could follow up. Dr. Bob Hare at the University of British Columbia would be a very good technical person for your research staff to ask that question. He will tell you never to use it. The counterpart, as there always is, is Dr. David Raskin, who will tell you how it might be used. Dr. Raskin has impressed me while I have watched him use a polygraph, again on the guilty knowledge thing.

Mr. Brewin: Not in selection.

Dr. Stevens: Not in selection. The onus of proof is on the people who are using it for selection, because I think the evidence is mixed at best on that basis.

Mr. Littlechild (Wetaskiwin): Perhaps I will start by directing my question to Dr. McLean. With respect to the testing that goes on now for selection of candidates, whether it is the police force or CSIS—I wanted to address myself mainly to CSIS—have you assessed the testing process itself in terms of the success rate within that model itself? It is obviously easier to say that your testing model is good because so and so is a good CSIS member based on your testing, and you will never know about the person who could have been a good CSIS member because already you have screened him out. So to concentrate on the persons who are tested, who have succeeded on the test and do well as a member of either the police or CSIS, how good is the testing itself? How good is that testing model itself?

Prof. McLean: We would expect or predict that if, say, of 100 candidates who were selected, passed all requirements and in the course of time turned out to be inappropriate or bad choices, that had the kind of testing we are talking about been in place, approximately 30% to 35% of those folks would have been detected at the doorstep. The remainder would get through.

• 1030

So one has to look at the cost of this balanced against the cost of not doing it. As you would expect, given the complexity of the prediction process and the ability to define criteria and variables as to good or bad, it is not possible, given human nature, to be 100%. But right now, if we do not have anything, we have 0%. That is my point.

So one would hope to be able to start off with 25%, and with time, if it were extended long enough, my expectation is it would top out somewhere a little over 40%. But on a five-year program I think the achievement of 30%, 33% is quite realistic.

[*Traduction*]

candidat de bien réagir en cas de stress et dans les situations dont nous avons parlé. Ce serait donc, de loin, inapproprié.

M. Stevens: J'ajouterai que c'est la même chose avec n'importe quel outil, comme disait M. McLean. Tout dépend de l'utilisation qui en est faite. Je crois qu'il y a des experts qui seraient prêts à répondre aux questions de vos attachés de recherche. Bob Hare de la *University of British Columbia* pourrait très bien répondre à des questions techniques. Il vous dira de ne jamais utiliser le détecteur. Par contre, David Raskin sera heureux de vous présenter l'autre côté de la médaille et les utilisations possibles de cet appareil. Il m'a beaucoup impressionné lorsque je l'ai observé tandis qu'il utilisait le détecteur pour déceler tout sentiment de culpabilité.

M. Brewin: Pas pour la sélection de candidats.

M. Stevens: Non. Je crois que le fardeau de la preuve revient aux gens qui utilisent cet appareil pour la sélection, étant donné que les opinions sont mitigées.

M. Littlechild (Wetaskiwin): Je vais commencer par poser une question à M. McLean. C'est au sujet des tests réalisés dans le cadre de la sélection des candidats, que ce soit pour les corps de police ou le SCRS, mais surtout le SCRS. Avez-vous évalué ces tests, du point de vue du succès obtenu avec ce modèle? Il est évidemment plus facile de dire que les tests effectués sont bons puisqu'un tel est un excellent agent du SCRS d'après les tests. On ignore évidemment si certains candidats rejetés auraient tout de même pu devenir d'excellents agents du SCRS. Nous devons donc nous pencher sur les candidats testés, qui ont réussi les tests et qui sont de bons agents de police ou du SCRS pour déterminer si les tests sont bons. Les modèles sont-ils bons?

M. McLean: Les tests dont nous avons parlé nous permettent d'éliminer immédiatement environ 30 p. 100 à 35 p. 100 des candidats qui auraient autrement été choisis et auraient satisfait aux exigences mais qui, avec le temps, se seraient révélés de mauvais éléments. Les autres ne seraient pas détectés.

Il faut donc comparer ce qu'il en coûte de faire ces tests à ce qu'il en coûterait de ne pas les faire. Comme on peut s'y attendre, étant donné la complexité du mode de prédiction et la difficulté de définir des critères et des variables pour les bons et les mauvaix traits de caractère, il n'est pas possible, la nature humaine étant ce qu'elle est, d'avoir tout le temps raison. Mais actuellement, si on ne fait rien, on n'aura jamais raison. Voilà mon argument.

Il faut espérer pouvoir obtenir 25 p. 100 au départ, puis, l'expérience aidant, on pourrait arriver à des résultats dépassant tout juste 40 p. 100. J'estime qu'avec un programme de cinq ans, on peut de façon tout à fait réaliste arriver à 30 ou 33 p. 100.

[*Text*]

Mr. Littlechild: How long would it take? You just mentioned five years, but how long might it take to get a good set of criteria on which to do the testing?

Prof. McLean: Simply put, the longer the better. But over a five-year period one has sufficient information by which to add in to the predictive process. Over the path of 20 or 25 years, of course, that would be ideal. The more people you were able to put through, the more accurate your equations and predictions would become, without question.

Mr. Littlechild: Are there some variables you just cannot take into consideration when you do the testing, especially for the selection process? Are there some things that just do not work?

Prof. McLean: Some things are easier to assess than others, and we must keep in mind that the selection process is an exercise in impression management. Everyone applying wants to get in. So they are going to try to put their best foot forward, so to speak. If it turns out that over time there are too many people who are, for example, prone to addictions or psychopathy or some other undesirable outcome, then what one would do is fortify those kinds of items that are most predictive and broaden them to try to develop a greater sensitivity for detection of those traits at the onset.

Mr. Littlechild: Did I hear you say earlier there are some groups who would do poorly on the testing right now, and thus you might be subject to criticism for institutional discrimination or systematic discrimination or something like that? I cannot recall exactly how you said it.

Prof. McLean: As I understand it, for example with a national force like the RCMP, it used to be that the prototypical member was a male from Saskatchewan. Of course that is no longer the case. Females have been introduced and there is encouragement to have broader representation, or representation period, from various minorities and cultures across Canada. As you do that, as you increase the heterogeneity, to begin with it is predictable that what would predict success with one group will not necessarily as accurately predict success with another group, because each of these groups has a certain amount of homogeneity within itself. This is not a problem for the prediction process over the long haul, because you would make adjustments and be able to detect that.

• 1035

The point I wanted to make earlier was simply that if, for example, CSIS turned down a member who was of a particular age, gender, cultural or racial background and that person decided to pursue a case of discrimination in court, then I think CSIS or any other organization would have to prove that their selection methods did not include

[*Translation*]

M. Littlechild: Combien de temps faudrait-il? Vous venez de dire cinq ans, mais combien de temps faudrait-il pour établir un ensemble de critères satisfaisants qui permettraient d'effectuer ces tests?

M. Maclean: C'est simple: plus nous aurons d'expérience, mieux ce sera. Mais après cinq ans, nous aurons suffisamment de renseignements pour affiner la prédiction. Au bout de 20 ou 25 ans, la situation sera idéale. Manifestement, plus on aura testé de candidats, plus les calculs et prédictions seront précis.

M. Littlechild: Y a-t-il des variables dont vous ne pouvez pas tenir compte dans les tests, surtout lors de la procédure de sélection? Y a-t-il des facteurs inutilisables?

M. Maclean: Certains éléments sont plus faciles à évaluer que d'autres et nous devons garder à l'esprit que la sélection des candidats est un exercice de rationalisation des impressions. Tous les candidats veulent le poste. Ils font donc tout ce qu'ils peuvent pour se montrer sous leur meilleur jour. Si on découvre plus tard qu'il y a de trop nombreux cas de toxicomanie, de psychopathie ou de toute autre condition indésirable, il faudra adapter les tests pour que les caractéristiques plus prévisibles de ces cas soient plus faciles à déceler dès le départ.

M. Littlechild: Disiez-vous tantôt que certains groupes ne réussiraient pas aussi bien les tests actuels et que vous pourriez prêter le flanc à la critique pour discrimination institutionnalisée ou systémique? Je ne me souviens pas des termes exacts.

M. Maclean: Si je me souviens bien, pour un corps policier national comme la GRC, on prenait comme modèle d'agent un homme originaire de la Saskatchewan. Évidemment, ce n'est plus le cas. Il fallait tenir compte de l'arrivée des femmes et de la nécessité de mieux représenter, ou de simplement représenter les diverses minorités et cultures du Canada. Ce faisant, on augmente l'hétérogénéité du groupe. Certaines caractéristiques prédisant la réussite pour un groupe n'ont pas nécessairement le même effet pour un autre groupe. En effet, chaque groupe a sa propre homogénéité. Ce n'est pas un problème insurmontable pour le processus de prédiction puisqu'avec le temps, on peut l'adapter afin d'en déceler les bons éléments.

Ce que je voulais dire plus tôt, c'est simplement que si le SCRS rejetait un candidat d'un âge, d'un sexe, d'un groupe culturel ou racial particulier et que cette personne décidait d'intenter des poursuites pour discrimination, le SCRS ou tout autre organisme aurait à prouver que son mode de sélection n'avait pas d'effet négatif et que les tests

[*Texte*]

any adverse impact. They would have to prove that the tests were culturally fair and so on. That was simply my point.

Mr. Littlechild: For the person or the member who has been in the force for a period of time, whether it is CSIS or RCMP or any other police force, is there any testing or evaluation for the person after they leave the force or the service? If it is a temporary assignment, for example, with CSIS or the RCMP that is very highly stressful, what is there after the assignment that can tell you whether the person has been negatively impacted or is okay?

Dr. Stevens: I will briefly answer that and then defer to Dr. Kramer who can elaborate on it.

The community practitioner network we have in place for the RCMP in this division routinely sees individuals who are coming in from some unusual assignment, be they Special O doing a cell observation, or some of the people working undercover. There are these routine debriefings where we try to look at that possible negative impact on them. Dr. Kramer will elaborate on that as a whole.

Dr. Kramer: I think you need to distinguish between what I call high-risk areas and the fact that the job is risky in the first place. You could be just doing an average general duty function and encounter a situation that would be extremely stressful, and that can cause a long term impact—shooting, killing somebody in a high speed chase. I am not sure what the equivalence might be in CSIS, but those sorts of things occur.

Those people require response by a professional within three days, and it should not be much longer. If you provide that kind of response, the statistics from the United States suggest—I am just speaking in an economic sense at this point—that it will take a maximum of 10 sessions to treat and cost you somewhere between $5,000 and $10,000. If nothing is done, and especially if nothing is done for a period of up to 13 weeks, after that it takes an average of 52 sessions to respond to the problem at a cost of somewhere over $100,000, and it normally involves some kind of litigation. So very quick responses by a professional will reduce the cost to the individual and to the organization.

In special areas like undercover and those kinds of duties where you know a person is going to be exposed to very high stress, you want to monitor them on a regular basis. The policy is that anybody who is doing an operation of that kind over six weeks must be seen throughout the period—not every day, but must be seen—or if the people who are monitoring them, management, feel there is a problem developing they can refer them. You have to understand that at that point you are getting into the issue of mandatory treatment versus self-referral.

I believe you can mandate that the person be assessed. You cannot mandate that they accept treatment, but you

[*Traduction*]

étaient culturellement justes, etc. C'est simplement ce que je voulais dire.

M. Littlechild: Y a-t-il des tests ou des évaluations pour les personnes qui quittent le SCRS, la GRC ou tout corps policier après y avoir travaillé quelque temps? Par ailleurs, après une mission temporaire très stressante, que faites-vous pour déterminer si une personne n'a pas subi d'effets négatifs et est en bonne santé mentale?

M. Stevens: Je vais donner une réponse brève puis céder la parole à M. Kramer qui vous donnera plus de détails.

Des praticiens locaux sont rattachés à cette division de la GRC. Ils voient régulièrement des agents qui reviennent d'affectations inhabituelles, comme celles du groupe des opérations spéciales, l'observation de groupes suspects ou des opérations d'infiltration. Pendant le debriefing habituel, nous tentons de déterminer si l'agent a subi des séquelles quelconques. M. Kramer va vous en parler en détail.

M. Kramer: Je crois qu'il faut bien distinguer entre les secteurs à risque élevé et le fait qu'un travail particulier comporte des risques au départ. Dans le cadre de vos fonctions habituelles, vous pouvez vous retrouver dans une situation extrêmement stressante pouvant avoir des effets à long terme: être impliqué dans une fusillade, tuer quelqu'un pendant une poursuite en voiture. Je ne sais pas à quoi cela correspondrait pour des agents du SCRS, mais ce genre de choses doit sûrement se produire.

Dans ces cas-là, il faut l'intervention rapide d'un professionnel, en moins de trois jours. D'un point de vue purement économique, les statistiques américaines montrent qu'en cas d'intervention rapide, il faut compter dix séances au maximum, ce qui coûte entre 5 000$ et 10 000$. Si on ne fait rien, et surtout si on attend jusqu'à 13 semaines, il faut alors en moyenne 52 séances pour remédier au problème, ce qui coûte plus de 100 000$ et qui engendre habituellement des poursuites. L'intervention rapide d'un professionnel réduit les frais, tant pour l'agent que pour son service.

Dans certains domaines, telles les opérations d'infiltration et celles où l'agent subira un très grand stress, il faut un suivi régulier. La politique veut que quiconque participe à une telle opération pendant plus de six semaines doit être suivi pendant toute cette période, même si ce n'est pas tous les jours. Si les responsables, la direction, estiment qu'un problème est imminent, ils peuvent renvoyer le dossier aux professionnels. Il faut bien comprendre qu'à cette étape-là, on entre dans le débat du traitement obligatoire par rapport au traitement volontaire.

Je crois qu'on peut demander à ce que la personne fasse l'objet d'une évaluation. On ne peut pas l'obliger à

[*Text*]

could remove them from the operation if your assessment of them was that they were now becoming unable to perform or manifesting symptomatology that means they could be a risk to others.

• 1040

So I think in both kinds of areas, where you can clearly identify high-risk assignments or where there is an incident that clearly in general would cause or could cause more severe pathology, you can mandate an assessment. In that way nobody will generally resist because everybody has to go, so you are not being picked out.

If you have a good professional resource system, the resistance to treatment will usually be minimal at that point. If you do adequate training so people know ahead of time that this is expected administratively and if you also do adequate training so people understand why that might happen and how frequently—it is not just a rare phenomenon, but about 30% of the people in those situations will develop the problems—then it becomes a routine part of the organization to provide that service, but an important one.

Mr. Littlechild: Based on your experience and on the three-step recommendation that you have made, have you come to some kind of conclusion of what kind of person would be a good police member or CSIS member? Are there some things that show up more than others which are indicators of a good personality for police work or CSIS work?

Prof. McLean: Generally speaking, someone who is psychologically well adjusted is going to do better than someone who is not. If one looks at individuals who are exposed to danger or isolated, as may be the case with the folks in CSIS from time to time. . . Let me put it this way: there is a direct relationship between performance and psychological adjustment.

Those people who harbour traits that are predictive of any number of dimensions of disturbance are going to fare worse. They do not have available to them the same kind of support. They may not be able to go home and talk to their spouses about what they did that day. They may not be able to chat over the fence and get the same sort of social support the rest of us do in the conduct of our routine activities. These folks have to be "lone rangers" from time to time from the point of view of being quiet and so on, which induces a fair amount of stress. So psychological adjustment on personality assessment I think would be the premier requirement.

Dr. Kramer: I think there are many people who meet those requirements who would appear very different to you and to me if we talked with them. There are many different personalities I have seen in policing who are well adjusted, but I do not think you could ever try to find a police personality.

Mr. Rideout (Moncton): In some of the meetings people have talked about a change in Europe. Before we

[*Translation*]

suivre un traitement, mais on peut la retirer du service si l'évaluation révèle qu'elle ne peut plus remplir ses fonctions ou que ses symptomes pourraient constituer un risque pour d'autres.

Je crois donc que dans les deux situations, qu'il s'agisse de missions à risque manifestement élevé ou d'incidents qui peuvent causer des pathologies graves, on peut exiger une évaluation psychologique. Comme on ne demande pas à une personne en particulier mais à tout le monde d'être évalué, il y aura peu de récalcitrants.

Si on a un bon ensemble de ressources professionnelles, la résistance au traitement sera minime à cette étape. Si dans le cadre de la formation, les agents sont informés à l'avance qu'il s'agit d'une procédure administrative normale et si on leur fait bien comprendre que cela peut arriver et à quelle fréquence—le phénomène n'est pas rare puisque 30 p. 100 des gens vivant cette situation finissent par avoir des problèmes—il s'agit alors pour l'organisme d'un service normal bien qu'essentiel.

M. Littlechild: Selon votre expérience et votre recommandation en trois étapes, avez-vous réussi à déterminer quel type de personne pourrait devenir un bon policier ou agent du SCRS? Existe-t-il des caractéristiques particulières qui permettent de déterminer si la personnalité de quelqu'un est bien adaptée au travail du policier ou de l'agent du SCRS?

M. McLean: En règle générale, une personne psychologiquement stable réussira mieux qu'une autre. Si on pense aux personnes qui côtoient le danger ou qui sont isolées, comme ce peut être le cas parfois pour les agents du SCRS. . . Autrement dit, il y a un lien direct entre le rendement et l'équilibre psychologique.

Les personnes qui présentent des caractéristiques laissant entrevoir toutes sortes de troubles réussissent moins bien. Ils ne peuvent pas jouir du même soutien. En effet, ils ne peuvent pas nécessairement revenir à la maison et parler à leur conjoint de ce qu'ils ont fait ce jour-là. Ils ne peuvent pas non plus parler à leurs voisins et bénéficier du même soutien social que les autres. Il faut qu'ils soient parfois des «justiciers solitaires» puisqu'ils ne peuvent pas parler de leur travail; cela peut devenir très stressant. En évaluant la personnalité des candidats, l'équilibre psychologique est une exigence prioritaire.

M. Kramer: Il y a beaucoup de gens qui répondent à ces exigences et qui pourraient nous sembler bien différents si vous et moi leur parlions. Il y a dans la police de nombreuses personnalités bien équilibrées. Je ne crois pas toutefois qu'on puisse arriver à définir une personnalité «policière».

M. Rideout (Moncton): À certaines de nos séances, on nous a parlé des changements en Europe. Il y avait

[*Texte*]

had the good guys-bad guys, East-West, black hats-white hats type thing. That seems to be changing a little bit and moving into the area of drugs, of narco-terrorism, moving into economic espionage rather than the usual kinds.

Is that going to put a lot of stress and strain on the people who are already there? In other words, do we hire people with a certain type of enemy in mind? That seems to be shifting or changing. Is that going to cause additional pressures? Should we be doing something in CSIS to make sure we can respond to those changes or will it be considered roughly the same?

• 1045

Dr. Stevens: I would suggest that if you hire good healthy people, they will be able to make the adjustment as the issues come along. I think that is the best bet, to hire healthy people. They will be able to respond to changes and shifts in the political atmosphere or the criminal atmosphere they are having to deal with. It may mean that you will have to be a bit more sophisticated in your training as opposed to the selection per se.

These may be some of the questions you would address to Dr. Yuille, who has some experience in the secret service in the CIA and the FBI experiences in the United States, agencies that have perhaps adjusted to this a little faster than the Canadian enforcement agencies.

Prof. McLean: Intelligence is ultimately defined as the ability to make adjustments. If you look at the advantages of having bright people work for an organization like CSIS, as well as people who are emotionally well adjusted, you have the best of both worlds.

From the point of view of selection, in recognition of the point you are making—that there is a shift in the kind of peace work that now has to be done, which requires different job tasks and background perhaps—it goes again, perhaps without saying, that if you had subgroups that were going to be working with the industrial sector, or public sector in terms of computers and what have you, again not everybody would necessarily be well suited for that sort of task. Ultimately, if you were able to process and evaluate enough members who ended up in these fields, you could then predict who was better at commercial crime, who was better in this sort of field, who was better at remote postings for extended periods of time. But prior to that, it is anybody's guess.

The point I would like to leave you with is: where possible, set in place a development process that will allow for an empirical determination as opposed to somebody's hunch.

Mr. Rideout: Once hired, and moving on in the process, do you think CSIS should have additional capabilities to handle the transition, or do you figure that will just handle itself? I am not being sarcastic when I say we have hired healthy people psychologically adept at

[*Traduction*]

autrefois un manichéisme très clair: les bons et les mauvais, le bloc de l'Est et le bloc de l'Ouest, etc. La situation semble évoluer un peu et nous nous préoccupons davantage maintenant du trafic de drogue, du narco-terrorisme et de l'espionnage industriel.

Les gens qui sont déjà en place seront-ils stressés par cette nouvelle situation? Autrement dit, faudrait-il recruter en fonction d'un ennemi particulier? Il semble y avoir des changements. Se traduiront-ils par des pressions supplémentaires? Serait-il nécessaire de modifier le SCRS pour qu'il puisse s'adapter à ces changements?

M. Stevens: À mon avis, si vous embauchez des personnes solides, en bonne santé, ils pourront s'adapter aux difficultés qui pourront surgir. Je pense que c'est la meilleure façon de procéder. Il vaut mieux embaucher des gens qui sont en bonne santé et qui pourront s'adapter aux changements politiques ou au remodelage du milieu criminel. À cause de cela, vos programmes de formation devront peut-être être plus complexes que votre processus de sélection comme tel.

Ce sont des choses dont vous pourriez parler à M. Yuille, qui a une vaste expérience des services secrets à la CIA et au FBI aux États-Unis, des organismes qui se sont peut-être adaptés un peu plus rapidement à ce genre de changements que les agences canadiennes.

M. McLean: Pour travailler dans le renseignement, il faut d'abord savoir s'adapter. Pour un organisme comme le CSRS, le mieux consiste à avoir des employés brillants en même temps que des employés bien adaptés sur le plan psychologique.

Du point de vue de la sélection, pour répondre à la question que vous avez soulevée relativement au changement dans le genre de travail qu'il faut effectuer en temps de paix et au fait que cela exige peut-être des descriptions de fonctions et des antécédents différents pour les employés, il va sans dire que tout le monde ne peut pas nécessairement faire partie d'un sous-groupe travaillant dans le secteur industriel ou même dans le secteur public, dans le domaine des ordinateurs, par exemple. Si vous pouviez évaluer suffisamment de vos membres qui travaillent dans ces domaines, vous pourriez ensuite prédire qui fonctionnerait le mieux dans le domaine ou bien à qui le travail dans un poste isolé pour une longue période conviendrait mieux. Avant de faire une telle évaluation, il est impossible de savoir.

Ce que je vous conseille, c'est d'instaurer une méthode de perfectionnement des employés qui permettra de prendre des décisions basées sur des données empiriques plutôt que sur l'intuition de quelqu'un.

M. Rideout: Une fois que l'employé est embauché et que le processus entre en jeu, le SCRS devrait-il selon vous, avoir d'autres moyens à sa disposition pour s'occuper de la transition ou bien pensez-vous que cela se fera tout seul? Je n'essaie pas d'être sarcastique quand je

[*Text*]

making change, or should we have some mechanisms in place and additional staff and people to actually handle that transition?

Dr. Kramer: I assume you are talking about the transition where you are going from having the general group to now special assignments.

Mr. Rideout: Yes.

Dr. Kramer: For example, when we select undercover operatives, they are selected for their ability to act. Many people are good people and well adjusted but cannot act. We may have other groups in commercial crime that we select because they are accountants; we would not select accountants to do undercover work.

Some of the selection criteria may be obvious but in many cases I do not think they are. You would have to perform the same kind of analysis on the special area of your interest and develop the tests within that area.

Dr. Stevens: There are some specific assessment tools available now and I think of examples of the assessment of individuals who you would select for bomb squad detail. In some cases work by people such as Dr. Rockman or Dr. David Cox have shown not who to hire but who not to hire. For example, if you have a bomb squad person, you want somebody who is not plagued with impulse control disorders. So there are various criteria one can set, not only who to hire but who not to assign to certain things. There is a fair amount of that evidence available now in Canadian literature and world literature as well.

• 1050

Again, going to the point Dr. McLean mentioned, if you set in process a system that determines your resource management on an empirical basis, some sort of a scientific basis of how you are going to make use of your people, then you are not going to go too far wrong if you take a long-term view in that way. A lot of resources are available to help various organizations such as CSIS do that.

Mr. Rideout: Just to hop around a bit with no organization, because I do not have any, what circumstances could arise where we would need to release individuals from employment at CSIS in the public interest?

Dr. Stevens: One of the things we have begun to look at within the RCMP—and I speak as a community practitioner rather than as representing the RCMP—is simply that: exiting plans. We have talked about psychological services in the selection of personnel. We have talked about psychological services perhaps in the training of resources personnel—and that is what Dr. Yuille will address. We have talked a bit about supporting people while they are in. But in addition, last but certainly not least is the ability to assist people in exiting

[*Translation*]

dis que les gens recrutés sont des personnes capables psychologiquement de s'adapter au changement, mais devrait-on se doter de mécanismes et d'un personnel spécialisé pour faciliter la transition?

M. Kramer: J'imagine que vous parlez de la transition du groupe général aux affectations spéciales.

M. Rideout: Oui.

M. Kramer: Quand nous choisissons des agents clandestins, par exemple, on les choisit à cause de leur capacité d'action. Beaucoup de gens sont compétents et bien adaptés, mais ne peuvent passer aux actes. Il y a aussi certains employés dans le domaine du crime industriel qui sont choisis parce que ce sont des comptables, mais nous ne choisirions pas des comptables pour faire du travail clandestin.

Certains critères de sélection sont peut-être évidents, mais dans bien des cas, ils ne le sont pas. Il faut faire le même genre d'analyse relatif au domaine particulier qui vous intéresse et établir des critères à partir de cela.

M. Stevens: Il existe maintenant des outils d'évaluation précis, par exemple lorsqu'on veut choisir des gens spécialistes du déminage. Dans certains cas, le travail effectué par des gens comme M. Rockman et David Cox montre, non pas qui il faut embaucher, mais qui il ne faut pas embaucher. Par exemple, vous n'allez pas vouloir affecter quelqu'un qui souffre de troubles du contrôle des impulsions à la brigade chargée du déminage. Il y a donc divers critères que l'on peut établir pour décider, non pas qui embaucher, mais bien qui ne pas affecter à certaines tâches. Nous avons beaucoup de documentation là-dessus maintenant au Canada et dans le reste du monde.

Encore une fois, pour revenir à ce que disait M. McLean, si vous instaurez dans le processus d'évaluation un système qui permet de prendre des décisions administratives de façon empirique ou scientifique, vous ne risquez pas trop de vous tromper à long terme. Il existe maintenant beaucoup de ressources permettant d'aider des organismes comme le SCRS à cet égard.

M. Rideout: Pour passer à tout à fait autre chose dans quel genre de circonstances pourrions-nous être obligés de laisser des gens partir du SCRS dans l'intérêt du public?

M. Stevens: L'une des choses que nous avons commencé à examiner à la GRC, et je parle à titre de praticien plutôt que comme représentant de la GRC, c'est justement les plans de départ. Nous avons parlé des services psychologiques qui permettent de sélectionner les employés. Nous avons parlé des services psychologiques pour l'information du personnel de ressources, et c'est aussi de cela que parlera M. Yuille. Nous avons parlé un peu des services de soutien offerts aux employés, mais il y a aussi, et c'est très important, la nécessité d'aider ceux

[*Texte*]

from a career that may have unique aspects. It is one thing to be a teacher, because there are a number of schools; when you exit from one high school, you can go and teach in others. But when you exit from a law enforcement community or indeed something even more select and unique such as a security service, I think we are obligated really to make an effort to assist those individuals.

In industry there is a whole sub-industry called "relocation counselling" helping individuals to recognize that there is a need to change their careers. It is generally an agreement that is made with the employee and the employer. I think Dr. McLean can elaborate on that in terms of the industry in which he has had some experience with this, the usual commercial enterprises.

But as a clinician within the RCMP I come across a number of individuals I think should no longer be RCMP officers. In fact, in some cases it is a healthy sign that they want to move on, and a mechanism should be in place. I think the RCMP is beginning to look at there being a need to do this, perhaps some of it being built in with this early retirement option.

Mr. Atkinson (St. Catharines): Some of this would have been helpful when we had the head of the CSIS employees organization in front of us. Thank you for the information you have given us today.

In that discussion I asked about the psychological support. They indicated that they had inside and outside, and he was quite satisfied with the individuals who were doing the health. I guess one of their outside organizations was an organization by the name of CanCare.

Dr. Stevens, in terms not just of that particular organization but of these organizations generally, are you satisfied in the manner that you set out what should happen: senior practitioners should understand, and also the need for rapid access? Are you satisfied that these organizations can do that?

Dr. Stevens: In a word, no, and I am sure I can be legitimately criticized for being that simplistic. I do not have any greatly detailed knowledge about CanCare per se, and I do not mean to select them and criticize them; but an organization of that nature simply works primarily on a referral basis without having individuals, be they psychologists, psychiatrists, social workers, or whatever, who may be within CanCare, selected specifically to meet the type of problem that a law enforcement community individual is going to have or a security individual is going to have. I could be wrong, but that is my belief. I do not think they have that level of specialty in their organization. I stand to be corrected, but I am suspicious.

[*Traduction*]

qui quittent une carrière qui peut avoir des caractéristiques très spéciales. Ce n'est pas la même chose pour les enseignants, par exemple, parce qu'il y a un grand nombre d'écoles; si un enseignant quitte une école secondaire, il peut aller enseigner ailleurs. Cependant, je pense que nous devons réellement nous efforcer d'aider ceux qui quittent une force de maintien de l'ordre ou peut-être quelque chose d'encore plus spécial, comme un service de renseignements.

Dans l'industrie, il y a tout un secteur appelé la «consultation en matière de réinstallation», qui aide les gens à reconnaître qu'ils doivent changer de carrière. Il y a généralement entente entre l'employé et l'employeur. Je pense que M. McLean pourra vous en dire davantage du point de vue du secteur qu'il connaît bien, celui des entreprises commerciales ordinaires.

Cependant, à titre de clinicien à la GRC, cela m'arrive de voir des gens qui, à mon avis, devraient quitter le service. De fait, dans certains cas, c'est un bon signe s'ils veulent eux-mêmes le faire et il devrait exister un mécanisme pour les aider. Je pense que la GRC commence à se rendre compte qu'il faut un mécanisme quelconque, peut-être lié à la possibilité d'une retraite anticipée.

M. Atkinson (St. Catherines): Ces renseignements nous auraient été utiles quand nous avons entendu le président de l'Association des employés du SCRS. Je vous remercie de ce que vous nous avez appris aujourd'hui.

Cette fois-là, j'avais demandé aux représentants des employés ce qui existait sur le plan du soutien psychologique. Ils m'ont dit qu'il y avait des services internes et externes et le dirigeant de l'association s'est dit très satisfait de ceux qui s'occupaient de la santé. Si je ne m'abuse, l'un des organismes extérieurs s'appelait CanCare.

M. Stevens, dans le cas de cet organisme et de tous les autres du même genre, croyez-vous que c'est effectivement ce qui devrait se faire, soit que les principaux praticiens comprennent le problème et que les employés puissent avoir rapidement accès à ces services? Pensez-vous que ces organismes peuvent satisfaire à ces besoins?

M. Stevens: En un mot, non, mais je suis certain qu'on me reprochera à juste titre de trop simplifier. Je ne connais pas tellement CanCare et je ne veux pas vraiment le critiquer, mais les organismes de ce genre voient simplement les gens qui leur sont renvoyés sans choisir de façon particulière des personnes précises, que ce soit des psychologues, des psychiatres, des travailleurs sociaux ou autres parmi leur personnel qui soient au courant du genre de problème qu'éprouvera un ancien policier ou agent de renseignements à la fin de sa carrière. Je pourrais me tromper, mais c'est ce que je pense. Je ne pense pas que ces organismes soient à ce point spécialisés. Je pourrais me tromper, mais c'est mon impression.

[*Text*]

• 1055

Dr. Kramer: Mr. Brewin brought up the issue of subgroups. One of the characteristics of subgroups, or law enforcement groups, is that they have very strong barriers to entry. They do not trust people that well.

We pursued a model whereby the practitioners we use are invited to give training. They are available to go out to the subdivisions and meet with people. They are much more involved on a week-to-week basis where they meet the people to whom they might provide services. They give training to them; they might go for coffee with them. They in fact develop a social network and get to be seen by the general membership.

I think that goes a long way to reducing the barriers to using the health resources we have, but where you have a distant referral agent nobody really knows who they are or what they mean, and in a lot of cases they may simply not be used. A lot of whether or not a security organization will use health professionals is based on whether they know who you are. They know your reputation, they know how many dogs and cats you have, and where you live. It is just their way.

Mr. Atkinson: Those are interesting answers, especially in terms of the head of the employees' union saying everything is fine. From your answer it is something that, perhaps as a recommendation, CSIS should be examining.

Dr. Stevens: I think that the proof of the pudding is indeed in the eating. If they are happy with what they have, that is great. My impression may be incorrect. I think I would be more convinced, though, if there had been a detailed in-house review, with some very real level of confidentiality, asking the CSIS members themselves.

Mr. Atkinson: We will have to find out if that has occurred.

Dr. Stevens: Yes.

Prof. McLean: If the organizations that are currently providing the service are also providing immediate treatment services, that would bode well. On the other hand, if they are simply a referral agent, which so many employee assistance programs are, consider yourselves being in their shoes. Here you are. You are a member of an organization. You have whatever stress levels. You then through the auspices of a program, in-house or out of house, go to talk to somebody confidentially about your problems, and they say, yes, you have a problem; I will connect you with somebody else—who will do the same thing—as soon as we can secure an appointment.

You then go to a secondary source and do the same thing, and they will likely be in a position to provide

[*Translation*]

M. Kramer: M. Brewin a parlé des sous-groupes. L'une des caractéristiques des sous-groupes, ou encore de groupes de policiers, c'est qu'ils élèvent beaucoup d'obstacles à la pénétration de l'extérieur. Ils ne font vraiment confiance aux étrangers.

Nous avons quant à nous mis au point un mécanisme qui nous permet d'inviter les practiciens à qui nous avons recours à donner des renseignements. Cela leur permet de se rendre dans les subdivisions et de rencontrer le personnel. Ils ont donc des contacts beaucoup plus réguliers avec les gens à qui ils peuvent être appelés à fournir des services. Ils leur donnent de l'information et vont peut-être aussi prendre le café avec eux. Cela leur permet d'établir un réseau social et de se faire connaître de tous les membres.

Selon moi, cela aide beaucoup à avoir raison de l'hésitation des membres à utiliser les ressources de santé à leur disposition. Par ailleurs, s'il y a simplement un agent conseiller que personne ne connaît vraiment, dans bien des cas, on ne fait tout simplement pas appel à lui. Pour qu'on fasse appel aux professionnels de la santé dans une agence de renseignement, il faut qu'on sache qui ils sont. Il faut qu'on connaisse leur réputation, combien de chiens et de chats ils ont, où ils habitent. C'est ainsi que les membres de ces organismes fonctionnent.

M. Atkinson: Ce sont des réponses intéressantes, surtout étant donné que le président de l'Association des employés a dit que tout allait très bien. Cependant, d'après votre réponse, c'est une chose que nous devrions peut-être recommander au SCRS d'examiner.

M. Stevens: Je pense que c'est à l'usage qu'on peut juger de l'utilité de ces services. Si les employés sont satisfaits des services qu'ils ont, tant mieux. Mon impression est peut-être fausse. Je serais cependant davantage convaincu si l'on avait fait un relevé interne détaillé et hautement confidentiel auprès des membres du SCRS eux-mêmes.

M. Atkinson: Nous devrons demander s'il y en a eu un.

M. Stevens: Oui.

M. McLean: Ce serait de bon augure si les organismes qui fournissent maintenant ces services offraient aussi un traitement immédiat. D'autre part, s'ils se contentent d'un agent conseiller, comme dans le cas d'un grand nombre de programmes d'aide aux employés, mettez-vous à leur place. Vous êtes membre de l'organisme et vous avez un niveau de stress quelconque. Vous avez profité d'un programme interne ou externe pour discuter de vos problèmes avec quelqu'un en toute confidentialité et cette personne dit que vous avez effectivement un problème et qu'elle vous mettra en contact avec quelqu'un d'autre, qui fera exactement la même chose, dès qu'elle pourra obtenir un rendez-vous.

Vous allez ensuite voir une deuxième personne à qui vous racontez la même chose et cette personne pourra

[*Texte*]

some treatment. The problem is it is redundant in terms of describing your difficulties, and time consuming in terms of getting the secondary appointment. Many of these programs are simply referral programs. I think they would be totally inadequate for an organization like CSIS, although I must say I am not sure that is what is being provided at this time.

M. Jacques Tétreault (député de Laval-des-Rapides): Ma question s'adresse au D[r] McLean et a trait à la méthode de sélection des agents du Service.

Vous avez critiqué assez sérieusement l'actuelle façon de procéder du Service dont la méthode de sélection ne vise qu'à éloigner du Service les éléments indésirables. D'après vous, le Service n'a pas de véritable test d'aptitude pour ses futurs employés.

Depuis votre rapport, avez-vous été consulté sur les méthodes de sélection du Service? Est-ce que vos suggestions ont été prises en considération depuis quelque temps? Est-ce que le Service a évolué dans sa façon de sélectionner ses agents? Est-ce qu'il a tenu compte des suggestions que vous avez faites? Est-ce qu'il y a maintenant des tests d'intelligence, d'aptitude et de personnalité? Les exigences du Service ont-elles évolué depuis cinq ans?

• 1100

Prof. McLean: I am not familiar with many of the details of the current CSIS psychological assessment procedures. I should say also that I have never been consulted. My understanding is that the organization currently employs an out-of-house private consultant firm in Toronto to do some general admission screening. I would be very surprised if that organization employed a triadic method of evaluation such as we have talked about here this morning, because to do so by definition would require an ongoing developmental program with the organization. My understanding is that they do not have this process in place, although I must say I have never spoken to the organization about this as such.

Dr. Stevens: Perhaps it would be useful to provide a bit of perspective on why we are appearing today, in that with many of the things we have no knowledge of what actually goes on in CSIS. We were asked to come and be available for some discussion about the experiences of psychological services within the Canadian law enforcement community. So our comments have been addressed to what we do know what goes on in the law enforcement community in general rather than necessarily to any great criticism of what may or may not go on in CSIS. It is more to be a review of Canadian psychological services in the Canadian law enforcement community and to be available on that basis than specifically to address potential flaws within CSIS.

M. Tétreault: J'aimerais poser une question à M. Kramer. Si un membre de la GRC éprouve des problèmes psychologiques, comment peut-on lui assurer que les

[*Traduction*]

probablement vous fournir un traitement quelconque. Le problème, c'est que vous devez décrire deux fois vos problèmes et que vous perdez du temps en prenant rendez-vous avec la deuxième personne. Bon nombre de ces programmes ne sont que des services d'orientation. À mon avis, ce serait nettement insuffisant pour un organisme comme le SCRS, bien que je ne sache pas exactement quels services on y offre à l'heure actuelle.

Mr. Jacques Tétreault (Laval-des-Rapides): My question is for Dr. McLean and concerns the selection method for CSIS agents.

You have been rather critical of the current practice of the Service under which the selection is simply aimed at turning away undesirable candidates. You do not think that the Service has any true aptitude test for its future employees.

Since you wrote your report, have you been consulted about the selection methods of the Service? Were your suggestions given any consideration? Has the Service made any progress in its selection methods? Were your suggestions taken into account? Are there now intelligence, aptitude and personality tests? Have the requirements of the Service changed in the last five years?

M. McLean: Je ne connais pas tellement bien le procédé actuel d'évaluation psychologique du SCRS. En outre, je n'ai jamais été consulté. Je crois savoir que le Service fait maintenant appel à une société privée d'experts-conseils de Toronto pour faire un premier filtrage général. Cela m'étonnerait beaucoup d'apprendre que cette firme emploie une méthode d'évaluation triadique du genre dont nous avons parlé ce matin parce que cela exigerait essentiellement un programme de développement permanent au sein du service. À ma connaissance, ce programme n'existe pas pour l'instant, quoi que je n'en aie jamais vraiment discuté avec le Service.

M. Stevens: Pour que l'on comprenne un peu mieux pourquoi nous témoignons aujourd'hui, ce serait peut-être utile de rappeler que, dans bien des cas, nous ne savons pas vraiment ce qui se passe au SCRS. On nous a invité à témoigner pour discuter de l'expérience des professionnels de la psychologie relativement aux services d'ordre au Canada. Nous avons donc parlé simplement de ce qui se passe à notre connaissance dans les services d'ordre en général plutôt que de critiquer nécessairement ce qui se fait ou non au SCRS. On nous a demandé davantage de discuter des services psychologiques offerts aux forces policières du Canada que de discuter de façon précise des problèmes qu'il peut y avoir au SCRS.

Mr. Tétreault: I have a question for Dr. Kramer. If a member of the RCMP has psychological problems of some kind, how can he be certain that his conversations

[*Text*]

entretiens qu'il aura avec le psychologue ou le psychiatre demeureront confidentiels?

Dr. Kramer: Part of the value of having external community practitioners is that I can send a member to them and I only request for the medical file a diagnosis, a treatment plan in terms of length of time and type of treatment, and prognosis. Then at the end of the treatment we ask them for a termination report. So as for the actual details of a conversation, if I were a member and I were talking to Dr. McLean, he might keep. . . as a private practitioner at whatever level he feels. But in terms of what is sent for the medical file to me as the health organization, it is simply a one-page report that does not contains details but is a professional report that says diagnosis, treatment plan, prognosis, and that is that.

• 1105

About how confidential that information is, a t this point, as I understand the law regarding that under the RCMP Act, it is not available to anyone else but myself or the other medical staff in the office. The members themselves cannot get the file unless they go through the privacy co-ordinator to get it. That is for what is called a self-referral. You come to me; I refer you, or if I see the person myself, I follow the same model.

In the case of a mandatory referral—for example, you are in a car accident while impaired, and the organization believes you have an alcohol problem and it must be treated—let us assume the person is an alcoholic and does accept treatment or assessment. The only information I think management deserves or that it is fair for them to get is a statement that says, yes, the person is complying with treatment and, yes, they are improving, and they will be available for work or whatever at such and such a time. I think over the years my experience with those things are that indeed some managers would like to know more, and others would never dare to question it. What you need in that case is a system that simply over time educates people, and there are very clear rules about how that works.

• 1110

Dr. Stevens: Perhaps I elaborate on that from a community practitioner's point of view. By and large the network of community practitioners within the RCMP see the officer as the client as opposed to the RCMP. The individual to whom the psychologist or psychiatrist is responsible is the officer sitting in front of him or her and not the RCMP per se.

In billing the RCMP we provide a very, very brief intake statement. When I say very brief, I am talking about three lines. That is used only so that Dr. Kramer can be assured that the cheque he is issuing is actually for services to an RCMP officer. The practitioners themselves

[*Translation*]

with the psychologist or the psychiatrist will remain confidential?

M. Kramer: C'est en partie parce que je peux envoyer un membre à des praticiens de l'extérieur et leur demander uniquement un diagnostic et un plan de traitement indiquant la durée et le genre du traitement, de même qu'un pronostic que cette méthode est utile. Ensuite, à la fin de la période de traitement, nous demandons un rapport. Pour ce qui est des détails des conversations, si un membre du service parle au Dr. McLean, celui-ci pourrait conserver les dossiers qu'il veut à titre de praticien dans le secteur privé. Par ailleurs, pour les dossiers médicaux qui me seraient envoyés au service, ce serait simplement un dossier d'une page qui ne donnerait pas de détails et qui ferait uniquement état du diagnostic, du plan de traitement et du pronostic.

Pour ce qui est de l'aspect confidentiel de ces renseignements, si je ne m'abuse, la Loi sur la GRC interdit de fournir des renseignements à qui que ce soit sauf à moi ou aux autres membres du personnel médical du bureau. Les membres de la GRC eux-mêmes ne peuvent pas obtenir le dossier à moins de passer par le coordonnateur de la protection des renseignements personnels. C'est ce qui se fait dans les cas dit d'auto-orientation où vous venez me voir de votre propre chef et je vous renvoie à quelqu'un d'autre. Si je vous traite moi-même, je procède de la même façon.

Dans le cas de l'orientation obligatoire—par exemple, si un membre du service a un accident de voiture alors qu'il était en état d'ébriété et que le service croit qu'il a un problème d'alcoolisme qui doit être traité—supposons dans ce cas que la personne soit alcoolique et accepte de se faire traiter ou évaluer. À mon avis, la seule chose que l'on peut en toute justice fournir à la direction, c'est une déclaration disant que, oui, la personne en cause suit le traitement et que, oui, son état s'améliore et qu'il sera disponible pour le travail à telle ou telle date. J'ai effectivement constaté au cours des années que certains gestionnaires voudraient en savoir davantage et que d'autres n'oseraient jamais dire quoi que ce soit. Ce qu'il faut, c'est un système qui puisse éduquer les gens et montrer qu'il faut se plier à certaines règles très claires.

M. Stevens: Je pourrais peut-être en dire plus long du point de vue d'un praticien de l'extérieur. De façon générale, les praticiens de l'extérieur qui travaillent à la GRC considèrent que c'est le membre du service lui-même qui est le client et non la GRC. Le psychologue ou le psychiatre doit rendre compte à l'agent assis devant lui et non à l'ensemble de la GRC.

Quand nous présentons notre note à la GRC, nous faisons une très brève déclaration des faits. Quand je dis brève, je veux dire de trois lignes seulement. Cette déclaration vise simplement à garantir au Dr. Kramer que le chèque qu'il établit sert effectivement à payer des

[*Texte*]

are quite confident in the confidentiality system that Dr. Kramer has in place. I think the members of the force share some level of confidence as well.

Mr. Littlechild: My question is going to be very similar to the previous one. In terms of confidentiality, is there not a contradiction with the work that CSIS has to do, the high nature of secrecy that the work involves and discussion of that with either a community worker or an in-house person? Would a higher level of confidentiality be required for CSIS work as opposed to RCMP work? Would that not create another problem for the member?

Dr. Kramer: I suppose in many of the cases I have worked with, the issues that may be discussed relating to the work do not normally include the detail of any particular operation, but might include the way they were treated. Many organizational issues can be handled without the person saying that Senator X did this on that day. At the same time I think to ensure that the organization has confidence that the people who are seeing their members will not pry for the information and those sorts of things, we have had all of them security cleared. They understand those kinds of issues.

I think if you are talking of something at a different level, though, that might involve a practical case of somebody who tells you information you do not want to know—some people do that, I suppose—you kind of forget about it. It is probably the quickest way to handle many of the things I am told. Somebody could probably come up with a few situations where indeed some kind of breach is occurring as a result of the interaction. I suppose then it really depends on the circumstances of that situation.

I do not know of any system that would guarantee that there would be no risk, but I think if you security clear the people you are referring to, if they are educated, if they are doing the service of the training, they have a great deal of investment in not telling anybody what they do. There is also that motivation involved. In ten years I have never had a problem, so I do not think it has to be one.

• 1115

The Vice-Chairman: Professor McLean, Dr. Stevens, and Dr. Kramer, on behalf of the members of this committee I want to thank you for this presentation, and for sharing your experience and knowledge with us. I am sure it will help us when writing our report, and hopefully it will be in the best interests of Canadians. If any members or staff need further explanation, they will not hesitate to contact you.

[*Traduction*]

services rendus à un agent de la GRC. Les praticiens eux-mêmes ont tout à fait confiance dans le secret du système mis sur pied par le Dr. Kramer. Je pense que les membres de la GRC ont eux aussi une certaine confiance dans le système.

M. Littlechild: Ma question se rapproche beaucoup de la dernière. Du point de vue du secret n'y a-t-il pas conflit entre le travail hautement secret du SCRS et la nécessité d'en parler à un praticien de l'extérieur ou à une autre personne du service? Est-ce qu'il faudrait respecter davantage l'aspect confidentiel du travail du SCRS par rapport à celui de la GRC? Est-ce que cela ne pose pas un autre genre de problème aux membres du service?

Dr. Kramer: Dans la plupart des cas dont j'ai eu l'expérience, les questions liées au travail dont le membre du service peut discuter ne portent pas d'habitude sur les détails d'une opération quelconque, mais peut-être sur la façon générale de procéder. Il est possible pour un membre du service de parler de toutes sortes de questions liées au service sans dire que tel sénateur a fait telle chose à telle date. En outre, pour que les services sachent bien que les professionnels que consultent leurs membres n'essayeront pas de leur soutirer des renseignements, nous obtenons qu'ils fassent tous l'objet d'une enquête de sécurité. Ils comprennent ce qui est en jeu.

Je pense cependant que vous parlez d'autre chose, en l'occurrence de ce qui peut se passer lorsque quelqu'un vous dit quelque chose que vous ne tenez pas à savoir, comme cela peut arriver, mais dans ce cas, vous l'oubliez. C'est probablement la meilleure façon pour moi de traiter bon nombre des choses qu'on me dit. On pourrait sans doute trouver quelques exemples de cas où l'aspect confidentiel est effectivement compromis à cause du rapport entre le professionnel et le membre du service. J'imagine que tout dépend des circonstances.

Je ne suis au courant d'aucun système qui puisse éliminer tous les risques, mais il me semble que si les professionnels à qui les membres du service sont renvoyés ont fait l'objet d'une enquête de sécurité, s'ils sont bien renseignés, s'ils s'occupent aussi de la formation, c'est tout à fait à leur avantage de ne pas parler de leur travail à qui que ce soit. C'est un autre facteur de motivation. En dix ans, je n'ai pas eu un seul problème et je ne pense donc pas que cela pose nécessairement des difficultés.

Le vice-président: M. McLean, M. Stevens et M. Kramer, au nom des membres du comité, je vous remercie de votre présentation et d'avoir partagé votre expérience et vos connaissances avec nous. Je suis certain que cela nous aidera à rédiger notre rapport et j'espère que cela servira aussi les intérêts des Canadiens. Si des membres du comité ou de son personnel ont besoin de renseignements complémentaires, ils n'hésiteront pas à se mettre en rapport avec vous.

[*Text*]

We will take a break of no more than five minutes before hearing from representatives of the British Columbia Civil Liberties Association.

• 1117

[*Translation*]

Nous ferons maintenant une pause de cinq minutes, tout au plus avant d'entendre les représentants de la *British Columbia Civil Liberties Association*.

• 1120

The Vice-Chairman: We now call upon the representatives for the British Columbia Civil Liberties Association, Professor Philip Bryden of the Faculty of Law of the University of British Columbia, and Dr. Patrick Smith, Chair of the Department of Political Science, Simon Fraser University.

Prof. Philip Bryden (Vice-President, British Columbia Civil Liberties Association): Thank you very much, Mr. Tremblay. I want to thank the committee especially for hearing us here in Vancouver. I know some people would not regard it as a hardship to come from zero-degree weather in Ottawa to a beautiful day like this, but we do understand it is a major disruption of your working lives as Members of Parliament, which include work that is not confined to this committee, and we are very appreciative of the fact that you have made yourselves more accessible to the people in this part of the country.

What I would like to do is to provide a general overview of why the B.C. Civil Liberties Association adopted the recommendations, or at least the major ones you will find in our brief. Then I would like to turn things over to Professor Smith, who along with our former executive director, John Russell, was author of the brief. He will give a bit more detail about the particulars of the recommendations we have put forward in the brief.

I should start off by making a concession to CSIS. As we say in the brief, we do believe there is a security intelligence function in a free and democratic Canadian society. While we may have concerns about CSIS as an organization and about the creation of CSIS, we believe we cannot offer a principled argument at this point for why that security intelligence function cannot be carried out by CSIS as an organization. So from our standpoint the issue we would like to address is one of balance. The title of the brief is "Ensuring the Balance: Rights, Freedoms and the Five Year Parliamentary Review of the Canadian Security Intelligence Service Act".

We have identified two principal factors in the balance between civil liberties and national security. One of them is mandate and the other is oversight.

When we approach CSIS's mandate, we do so with two considerations in the forefront of our thinking. The first is that CSIS is an information-gathering agency, not a police

Le vice-président: Je demande donc maintenant aux représentants de l'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique, le professeur Philip Bryden de la faculté de droit de l'Université de la Colombie-Britannique, et M. Patrick Smith, chef du département des sciences politiques de l'Université Simon Fraser, de bien vouloir prendre place à la barre des témoins.

M. Philip Bryden (vice-président, Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique): Je vous remercie, monsieur Tremblay. Je tiens à remercier le Comité de nous entendre ici à Vancouver. Quitter Ottawa par une température d'environ zéro pour se rendre ici par une si belle journée ne représente certainement pas un fardeau pour certaines personnes. Cependant, nous comprenons très bien que cela perturbe beaucoup votre travail de député, qui ne se limite pas à ce comité. Nous vous sommes reconnaissants de vous être rendus ici pour entendre les gens de cette région du pays.

J'aimerais vous expliquer de façon générale pourquoi l'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique a adopté ces recommandations ou du moins les principales recommandations que vous trouvez dans notre mémoire. Par la suite, je céderai la parole au professeur Smith, qui a rédigé notre mémoire avec la collaboration de notre ancien directeur administratif, John Russell. Il vous expliquera plus en détail les recommandations que nous présentons dans notre mémoire.

Je dois d'abord faire une concession au SCRS. Comme nous l'indiquons dans notre mémoire, nous sommes convaincus que nous avons besoin d'un organisme national de renseignement de sécurité dans une société canadienne libre et démocratique. Même si nous avons des inquiétudes au sujet du SCRS à titre d'organisme et au sujet de sa création, nous ne sommes cependant pas en mesure pour l'instant de présenter des arguments détaillés expliquant pourquoi ce rôle de renseignement de sécurité ne peut être effectué par le SCRS à titre d'organisme. Donc, dans notre optique, la question qui se pose est celle d'un équilibre; notre mémoire s'intitule d'ailleurs «La mise en équilibre: les droits et libertés face à l'examen parlementaire quinquennal de la Loi constituant le service canadien du renseignement de sécurité».

Nous avons déterminé deux facteurs principaux dans l'équilibre entre les libertés civiles et la sécurité nationale: le mandat et la surveillance générale.

Lorsque nous étudions le mandat du SCRS, nous le faisons en gardant à l'esprit deux considérations. Premièrement, le SCRS est un organisme de collecte de

[*Texte*]

force, not a policing agency. We tend to believe Alan Borovoy.

In his book called *When Freedoms Collide*, Alan Borovoy, executive director of the Canadian Civil Liberties Association, has stated correctly that there is a significant potential for an information-gathering agency to intrude on civil liberties that is somewhat different from the potential of policing agencies to intrude on civil liberties. There is no end-product of prosecutions that information-gathering agencies are looking for, and that may lead those information-gathering agencies to be more interested in gathering a wider range of information than a police force such as the RCMP would be. That is a real source of concern for us, and it is a reason why we think we should be cautious about the mandate of CSIS.

The second source of concern we have is a tendency we find in both the act and common discourse, one we fall prey to ourselves, that we tend to use the words "national security" rather loosely. We tend to include things that from a logical standpoint are threats to persons and property and threats to Canada's international relations as being issues of national security.

In our thinking issues of national security are non-democratic threats to the integrity of Canada as a sovereign nation, non-democratic threats to our democratic institutions, and by and large we do not believe terrorism or espionage as we can see them in Canada provide that kind of threat. They do provide a threat to persons and property. They do provide a threat to Canada's international relations, and those are real concerns. It may well be the case that we want a special agency like CSIS to be able to deal with those kinds of concerns. What is troublesome about lumping them together with the idea of national security threats to our fundamental democratic institutions is that you can lose sight of the seriousness of these threats relative to other kinds of threats.

• 1125

There are other threats to persons and property, domestic violence, drunk driving, all sorts of things that have an impact on the safety of Canadians. It does not follow that just because CSIS is looking at terrorism and national security that it is of a higher priority than some of these other threats to persons and property. When we talk about them in national security terms, we tend to assume that. We also tend to assume that because we put these things together with national security, civil liberties concerns take more of a back seat. Again, it is not automatically the case that civil liberties concerns ought to take more of a back seat when we are looking at terrorism as opposed to international drug trafficking or other kinds of things. Civil liberties concerns are still there, and so we worry about the looseness of the idea of what national security means.

[*Traduction*]

renseignements et non un organisme de force policière. Nous avons tendance à nous ranger derrière Alan Borovoy.

Dans son livre intitulé «*When Freedoms Collide*», Alan Borovoy, directeur administratif de l'Association canadienne des libertés civiles, a avec justesse précisé qu'il existe un risque important pour un organisme de collecte de renseignements, celui de s'immiscer dans les libertés civiles; ce risque existe aussi chez les forces policières, mais il n'est pas le même. Les organismes de collecte de renseignements ne cherchent pas à obtenir des poursuites; cela peut les pousser à recueillir des renseignements dans un plus grand nombre de domaines que le ferait une force policière comme la GRC. Cela nous inquiète véritablement; voilà pourquoi nous devrions faire preuve de prudence au sujet du mandat du SCRS.

Deuxièmement, la loi et le discours qui l'accompagne suscitent chez nous une inquiétude. Nous devons admettre que nous tombons également dans le piège: il s'agit de la définition plutôt vague des mots «sécurité nationale». Nous incluons dans la sécurité nationale des éléments qui, d'un point de vue logique, représentent des menaces pour les personnes, les biens et les relations internationales du Canada.

Selon nous les questions de sécurité nationale sont des menaces non démocratiques contre l'intégrité du Canada, pays souverain, des menaces non démocratiques contre nos institutions démocratiques. De façon générale, nous ne pensons pas que le terrorisme et l'espionnage que nous connaissons au Canada constituent ce genre de menace. Ces deux types d'activité représentent une menace contre les personnes, les biens et les relations internationales du Canada. Il s'agit là de véritables inquiétudes. Nous voulons peut-être qu'un organisme spécial comme le SCRS puisse s'occuper de tels problèmes. En les amalgamant au concept de menaces contre la sécurité nationale pour nos institutions démocratiques, on risque de perdre de vue le sérieux des vues et des autres.

D'autres menaces pour les personnes et les biens comme la violence au foyer et la conduite en état d'ébriété ont une incidence sur la sécurité des Canadiens. Ce n'est pas parce que SCRS s'occupe du terrorisme et de la sécurité nationale qu'il s'agit d'une priorité plus élevée que certaines autres menaces pour les personnes et la propriété. Lorsque nous disons de ces menaces qu'elles visent la sécurité nationale, c'est précisément ce que nous semblons supposer. Comme nous considérons ces menaces comme dirigées contre la sécurité nationale, nous avons également tendance à présumer que les préoccupations touchant les libertés civiles sont secondaire. Il ne va pas nécessairement de soi qu'elles doivent prendre un rôle d'arrière-plan lorsque l'on pense par exemple au terrorisme par opposition au trafic international de drogues ou d'autres types d'activités. Les inquiétudes en matière de libertés civiles existent toujours,

[*Text*]

The result of this, from our standpoint, is a strong preference for CSIS's intelligence-gathering activities to be focused on threats that are defined in terms of the Criminal Code. This is especially true where we are thinking about areas like domestic subversion. We think it would be preferable to eliminate the intelligence-gathering function altogether and rely solely on Criminal Code enforcement because of the tendency of agencies who are involved in intelligence-gathering to expand their mandate into legitimate political activities. When we are talking about domestic subversion, things on the fringes of legitimate political activities are very difficult to sort out from what is criminal behaviour. We think the best thing to do is to focus on criminal behaviour explicitly with the idea of eventually engaging in prosecution if there are criminal acts that are contemplated by some organizations. Get rid of the idea of collecting information about such organizations.

The second area I would like to talk about is oversight, and oversight of national security agencies generally. It seems to us that where the rubber hits the road in terms of civil liberties in a national security setting is in the context of individual decisions made by individual CSIS officers or other national security agents. Whatever we are doing in terms of oversight is always kind of second best.

What you would like is the officers themselves to have internalized a concern with civil liberties. We understand that this ideal notion is never going to be in place and oversight is important to encourage people to have this value of civil liberties before them when they engage in their activities. The idea of oversight is directed to encouraging the officers to see things in the right light, to see that civil liberties is part of their job. As was pointed out in the Pitfield report, civil liberties concerns are pervasive in national security. We always have to have them in front of us at each stage in the process.

It seems to us that oversight is a matter of preserving attitudes, sending the right signals to CSIS agents and to people involved in the national security business, sending the right signals to the Canadian public. The institutional arrangements we have suggested in our brief are designed to facilitate the sending of those right signals. Once again, it is primarily a matter of attitude. It is not just a matter of having the right institutions.

• 1130

We have identified three things in particular that we regard as especially important. The first is the importance of the kind of work that you are doing, a periodic review of the legislation and of the operation of the Canadian Security Intelligence Service. We can discuss in more detail, in the question period if you like, the desirability

[*Translation*]

et le manque de rigueur du concept de sécurité nationale nous inquiéte.

Selon nous, en conséquence, les activités de collecte du renseignements du SCRS sont fortement orientées sur les menaces définies dans le Code criminel. Ce serait plus particulièrement vrai dans des domaines comme la subversion intérieure. Selon nous, il serait préférable d'éliminer complètement le rôle de collecte du renseignements et de s'en remettre uniquement à l'application du Code criminel parce que les organismes qui participent à la collecte du renseignement ont tendance à étendre leur mandat aux activités politiques légitimes. Dans le domaine de la subversion intérieure, il est très difficile, à la limite des activités politiques légitimes, de déterminer ce qui est criminel et ce qui ne l'est pas. Selon nous, il serait préférable de se concentrer explicitement sur les activités criminelles et d'intenter des poursuites si des actes criminels sont envisagés par certains organismes: éliminons la collecte de renseignements au sujet de tels organismes.

Le deuxième domaine qui je désire aborder porte sur la surveillance générale et de façon plus générale, la surveillance d'organismes de sécurité nationale. Selon nous, il y a dans la sécurité nationale un problème de libertés civiles dans la sécurité nationale, lorsque des décisions individuelles sont prises par des agents du SCRS ou d'autres agents de la sécurité nationale. Quelles que soient les mesures que nous prenons au sujet de la surveillance générale, il semble toujours qu'il s'agit d'un pis-aller.

Nous voudrions que les agents eux-mêmes aient le souci des libertés civiles, qu'ils y soient sensibles. Nous savons très bien que l'idéal et la réalité seront toujours différents et que la surveillance générale est importante pour encourager les agents à tenir compte des libertés civiles dans leurs activités. La surveillance générale vise à encourager les agents à percevoir les libertés civiles comme faisant partie intégrante de leur travail. Comme il était précisé dans le rapport Pitfield, les préoccupations en matière de libertés civiles sont omniprésentes en sécurité nationale. Nous devons en tenir compte à chaque étape.

Pour nous, la surveillance générale vise à maintenir les attitudes, à envoyer de bons messages aux agents du SCRS et autres personnes qui s'occupent des activités de sécurité nationale et à envoyer de bons messages à la population canadienne. Les dispositions institutionnelles que nous recommandons dans notre mémoire visent à faciliter le passage de ces messages. Il s'agit en ce moment d'une question d'attitude. Il ne suffit pas d'avoir de bons organismes en place.

Nous avons retenu trois questions que nous considérons comme prioritaires. La première concerne le genre de travail que vous faites en ce moment, c'est-à-dire l'examen périodique de la Loi sur le Service canadien de renseignement de sécurité et des activités du Service. Pendant la période des questions, nous pourrons examiner

[*Texte*]

of ongoing oversight by Parliament as opposed to this periodic review proposal we have suggested, a continuation of the five-year reviews. In any event, we think it is important on some sort of regular basis to air concerns about the activities of CSIS, concerns about the mandate of CSIS, and to have parliamentarians involved in that kind of work. We think that is very healthy in terms of the discipline it provides for the government of the day with respect to the appointments they make to the Security Intelligence Review Committee, to the kinds of directions the Solicitor General gives to the service, and things of that nature.

The second thing involves the Security Intelligence Review Committee's appointments process. Here we are not focusing specifically on the qualifications of Mr. Bassett or Mr. McInnes, the most recent appointees. There is debate about that, but for our purposes we are not primarily concerned about that.

What we were concerned about in the appointment of those two gentlemen to SIRC was what we perceived to be a perfunctory consultation with the opposition parties. That sent the wrong kinds of signals to people in the community generally, possibly to CSIS itself, as to how the government felt about the role of the Security Intelligence Review Committee, which by and large we think under the chairmanship of Mr. Atkey has done a very good job. We think it is important to keep that going. What we have suggested in our brief is that we strengthen that consultative process and make it one in which the opposition parties have a right to approve the nominees to the Security Intelligence Review Committee, because we think that is another way of sending the right kinds of signals to both CSIS and the Canadian public.

A recent article by Murray Rankin, a law professor at the University of Victoria—I believe you are going to be hearing from him tomorrow—puts things in the right perspective with respect to the Security Intelligence Review Committee. He says that in the final analysis much of the public's acceptance of hearings into security clearances, which is what he is writing about specifically, must turn on the issue of trust. It seems to us that the proposal we have put forward for actual opposition party approval of SIRC members is a way of enhancing that kind of public trust.

The final point relates to oversight of national security institutions other than the Canadian Security Intelligence Service. There we think that, at a minimum, the Security Intelligence Review Committee ought to be looking at the activities of the RCMP's NSIS branch, their security branch. It may be that other security intelligence

[*Traduction*]

cette question dans le détail afin de déterminer si l'exercice d'un droit de regard permanent de la part du Parlement serait préférable à cet examen pérodique que nous proposons et qui serait en fait la continuation des examens quinquennaux. Quoi qu'il en soit, nous considérons qu'il est important de prévoir un mécanisme quelconque qui permette de discuter des préoccupations que soulèvent les activités ou le mandat du SCRS et de faire en sorte que les parlementaires participent à ce genre d'examen. L'existence d'un tel mécanisme serait très salutaire, à notre avis, puisqu'il imposerait au gouvernement au pouvoir une certaine discipline en ce qui concerne notamment les nominations faites au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité et aux lignes de conduite que le solliciteur général donne au Service.

La deuxième question est celle de la procédure suivie pour nommer les membres du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. Notre but ici n'est pas de mettre en doute les compétences des deux personnes qui viennent d'être nommées, soit MM. Bassett et McInnes. Certaines réserves ont été exprimées à ce sujet, mais ce n'est pas là notre objectif primordial.

Si nous sommes préoccupés par la nomination de ces deux personnes au CSAS, c'est parce que les partis d'opposition ne semblent avoir été consultés que pour la forme. En agissant ainsi, le gouvernement a donné à la population, et peut être aussi au SCRS, une fausse impression du rôle du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, lequel s'est, dans l'ensemble, très bien acquitté de ses fonctions sous la présidence de M. Atkey. Il est important à notre avis de maintenir ce niveau d'excellence. Nous proposons donc dans notre mémoire de renforcer la procédure de consultation et de faire en sorte que les partis d'opposition puissent approuver les nominations qui sont faites au CSARS, car il nous semble qu'il s'agit d'une autre façon de s'assurer que le SCRS et la population canadienne ont une impression juste du rôle du CSARS.

Dans un récent article, Murray Rankin, professeur de droit à l'Université de Victoria—je crois qu'il doit comparaître devant vous demain—décrit bien le contexte dans lequel il faut examiner le rôle du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. Il dit qu'au bout du compte, la population n'acceptera les audiences relatives aux abilitations de sécurité—c'est le sujet dont il a voulu traiter dans son article—que si elle peut avoir confiance dans la procédure suivie. La proposition que nous avons faits en vue de permettre aux partis d'opposition d'approuver réellement la nomination des membres du CSARS contribuerait justement à renforcer la confiance du public.

La dernière question concerne le droit de regard sur des établissements de sécurité nationale autre que le Service canadien de renseignement de sécurité. Nous considérons que le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité devrait, à tout le moins, examiner les activités de la SNES. La surveillance exercée

[*Text*]

apparatuses of the Canadian government ought also to fall under SIRC's oversight mandate. We take NSIS as a minimum first step, and look at the practicalities of whether it will enhance SIRC's review role to spread that out into other agencies or whether it might be spreading that agency too thin. In any event, we do think there are other security intelligence agencies in the government and we should not just be focusing solely on CSIS.

Those are the general remarks I would like to make. Then I will turn things over to Professor Smith for more specific comments. I would be happy to answer any questions that you might have during the discussion period.

• 1135

Dr. Patrick Smith (Chair, Department of Political Science, Simon Fraser University, and Member, B.C. Civil Liberties Association): I would also like to add my thanks to the committee for taking the time to come to the most westerly province, which sometimes feels left out of national debates. It is a very useful exercise and provides an opportunity for citizens of this province to meet with parliamentarians and to discuss some of those concerns.

I want to emphasize the points made by Phil Bryden in his opening comments. The first of my points relates to what informed our brief to the committee, summed up best in the title *Ensuring the Balance* and clearly the focus of the debate in 1983-84 on Bills C-157 and C-9.

The Pitfield committee reminded us that the tensions between the concepts of collective security and individual security must be addressed at virtually every stage of the formation and operation of a security intelligence service. That factor was to provide a base for all other questions asked by Parliament and by interested citizens.

This factor was true in 1983-84 and is true today, certainly with regard to parts of the submission that relate to ongoing activities and in the future. So that ensuring balance context informs each of the specific recommendations included in the Civil Liberties Association brief to this committee.

My colleague has explored the association's concerns in general and I wanted to make brief comments on four areas, then engage in some discussion around the issue.

The first area relates to mandating powers; the second to accountability and oversight review; the third to other issues and concerns, such as some elements found at the

[*Translation*]

par le CSARS devrait peut-être aussi s'étendre à d'autres services de renseignement de sécurité du gouvernement canadien. Nous soutenons donc que le mandat du CSARS devrait tout au moins s'étendre à la SNES, mais nous cherchons également à déterminer s'il serait pratique de soumettre d'autres organismes à la surveillance du CSARS ou si un tel élargissement de son mandat ne nuirait pas à l'efficacité du comité de surveillance. Chose certaine, il existe d'autres services de renseignement de sécurité au gouvernement, et nous ne devrions pas nous intéresser uniquement au SCRS.

Voilà les remarques générales que je tenais à faire. Je cède maintenant la parole à M. Smith pour qu'il vous fasse des observations plus détaillées. Je serai heureux de répondre à vos questions pendant la période de questions.

M. Patrick Smith (chef, département de Sciences politiques, Université Simon Fraser, et membre de l'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique): Je tiens, moi aussi, à remercier les membres du Comité d'avoir pris le temps de se rendre dans la province qui se trouve à la limite ouest du Canada et qui se sent parfois laissée pour compte dans les débats nationaux. Une telle visite est, à notre avis, très utile, puisqu'elle donne aux résidents de cette province l'occasion de venir s'entretenir avec les parlementaires et de leur faire part de certaines de leurs préoccupations.

Je tiens à insister sur les points qu'a soulevés Phil Bryden dans sa déclaration préliminaire. Le premier point est celui qui sous-tend le mémoire que nous avons présenté au Comité, d'ailleurs très bien résumé dans le titre *Assurer l'équilibre*, et qui a manifestement été au coeur du débat de 1983-1984 sur les projets de loi C-157 et C-9.

Le comité Pitfield nous a rappelé qu'il fallait tenir compte du délicat équilibre entre la notion de sécurité collective et celle de sécurité individuelle à toutes les étapes, ou presque, de l'établissement et du fonctionnement d'un service de renseignement de sécurité. Ce principe devait servir de base à toutes les questions que poserait le Parlement et les particuliers intéressés.

Ce principe était valable en 1983-1984, et il l'est encore aujourd'hui, surtout en ce qui concerne les parties de l'exposé qui traitent des activités permanentes et futures. Ainsi, la nécessité d'assurer l'équilibre sous-tend chacune des recommandations que notre association faits au Comité dans son mémoire.

Mon collègue a examiné les préoccupations de l'association de façon générale, et je veux, pour ma part, vous parler rapidement de quatre domaines particuliers, pour ensuite engager la discussion avec vous.

Le premier domaine est celui du mandat et des attributions; le deuxième, celui de la responsabilité et de la surveillance; le troisième englobe les autres questions et

[*Texte*]

end of our brief that refer to a range of other issues that, while not part of the central recommendations of this brief, might be of interest to the committee to explore. A fourth area relates to a field that might be described as legislative experimentation and to its possibilities, given that this is a new agency established by Canada and that this is a first review of that agency.

On the issue of mandate and powers, we have argued for two legislative changes. The first should not generate significant controversy and relates to the act being amended to reflect and confirm the previous disbanding of the counter-subversion section and to apply an appropriate model of the Criminal Code with regard to domestic political activities of Canadians.

We would limit intelligence-gathering and surveillance of Canadians to situations in which there is some probability of criminal intent or activity, as opposed to the broader definition of domestic subversion. The concern would be to reflect that aspect in the legislation with regard to the type of changes this committee will recommend to Parliament when it reports.

Having said that, the association also recognizes what we describe in the brief as exceptional circumstances or events that require particular needs. Examples included hosting the Olympics, economic summits, Commonwealth Games or international meetings and events of that sort.

Canadian security is not at risk in those instances, but threats to other countries or to international relations in general could exist. So we are prepared to accept the argument that certain exceptional powers may be applied at those exceptional events, with appropriate review by CIRC in the courts in a more *ex post facto* fashion.

In the past, that approach has had relatively little to do with domestic subversion in the context of Canadian political discourse and it reasonable to expect that will be the case in the future.

• 1140

The third point regards the limiting of CSIS with regard to domestic intelligence-gathering and other related agencies, that the intelligence-gathering on domestic subversion not be referred to any related agency except as provided for by the Criminal Code. We would see that as the most appropriate vehicle for delimiting the activities of intelligence-gathering agencies in the Canadian context.

From our perspective, there is no evidence that this is going to curtail CSIS or that it will endanger the Canadian collectivity, which is the other half of the balance in this regard. When you couple that

[*Traduction*]

préoccupations, comme celles dont il est question à la fin de notre mémoire et qui, même si elles ne sont pas incluses dans nos principales recommandations, mériteraient d'être étudiées par le Comité. Le quatrième concerne les possibilités que présente le cadre législatif et confine en quelque sorte à l'expérimentation, puisqu'il s'agit d'un nouvel organisme créé par le Canada, qui est soumis à un premier examen.

En ce qui concerne le mandat et les attributions, nous proposons deux modifications législatives. La première ne devrait pas susciter trop de controverses et vise à faire en sorte que la loi reflète et confirme le démantèlement du service antisubversion et que les activités politiques effectuées par les Canadiens en territoire canadien soient soumises à un modèle approprié du Code criminel.

Nous voulons que la collecte de renseignements de sécurité et la surveillance mettant en cause des Canadiens se limitent aux cas où l'on a des raisons de croire qu'il y aurait intention ou activité criminelles, au lieu qu'on s'en tienne à la définition plus large d'activités subversives à l'échelle nationale. Nous voulons donc que le Comité tienne compte de cette préoccupation lorsqu'il proposera des modifications dans le rapport qu'il fera au Parlement.

Cela dit, l'association reconnaît par ailleurs les besoins particuliers qui découlent de certaines circonstances aux manifestations exceptionnelles. On peut citer à titre d'exemple les Jeux olympiques, les sommets économiques, les Jeux du Commonwealth et les rencontres ou manifestations internatioanles qui se tiennent au Canada.

Même si la sécurité du Canada n'est pas menacée dans ces cas-là, il pourrait y avoir des menaces envers la sécurité d'autres pays ou des relations internationales en général. Nous convenons donc qu'il pourrait être nécessaire de prévoir des pouvoirs exceptionnels lors de ces manifestations exceptionnelles, sous réserve que l'exercice de ces pouvoirs puisse être examiné après coup par le CSARS devant les tribunaux.

Par le passé, on ne faisait guère de lien entre ces circonstances exceptionnelles et la subversion intérieure dans le discours politique canadien, et il est raisonnable de s'attendre qu'il en soit ainsi à l'avenir.

Le troisième domaine concerne les restrictions qui devraient être imposées au SCRS pour ce qui est de communiquer à d'autres organismes connexes les renseignements recueillis sur les activités de subversion intérieure, de tels renseignements ne devant être communiqués à un organisme connexe qu'en conformité des dispositions du Code criminel. Cela nous paraît être le moyen le plus approprié de règlementer les activités des organismes de collecte de renseignements dans le contexte canadien.

Nous ne pensons pas que l'efficacité du SCRS s'en trouvera réduite ni que la collectivité canadienne, l'autre élément qu'il faut mettre dans la balance, s'en trouvera menacé. Quand on considère cette recommandation dans

[*Text*]

recommendation with some of the recommendations we had with regard to oversight, it clearly is something that can be re-examined in the future should circumstances change and there be some need in the future to assess its impact.

With regard to accountability and oversight, Phil Bryden has gone through that in some detail. I will make a couple of points of emphasis here.

Clearly with regard to the 1983-84 debate about appropriate balances and, indeed, the first five years of operation of CSIS, the Security Intelligence Review Committee has been an essential component of that balance argument. Part of the brief suggests that there are a couple of ways that the contribution of SIRC to that balance can be strengthened.

I think the first relates to protecting it from abuse and from downgrading. The first five years have operated reasonably, which suggests that SIRC has found a sensitive balance to the requirements of oversight with regard to security intelligence.

To ensure that this key role continues, we have two recommendations. One would be a change in the legislation with regard to moving from a requirement to consult party leaders, recognized parliamentary party leaders, to requiring the approval of parliamentary party leaders.

Again, without entering into the debate over the most recent appointments to the Security Intelligence Review Committee, there is some argument that something other than a perfunctory consultation is necessary to ensure the continued important operation of the Security Intelligence Review Committee.

It is perhaps worth reminding the committee as well, since we do not have a Canadian ombudsman, that there are other examples in Canadian legislation where all-party approval is required for administrative oversight agencies, such as the appointment of the ombudsman in British Columbia. That legislation requires all-party approval. This is not a radical departure from practice and it seems to me to be one that would ensure protection from that agency, which I think has carried out reasonably good work.

The second recommendation with regard to oversight relates to ensuring—I am going through all the submissions to the Senate committee, and clearly the debate through 1983-83 indicates that much of the intention of establishing the Security Intelligence Review Committee related to ensuring an oversight view with regard to intelligence-gathering in Canada.

As other related agencies develop extending security intelligence capacities, it seems to me appropriate that the

[*Translation*]

le contexte de certaines de nos autres recommandations relatives à la surveillance, il est clair que cette question pourrait être réexaminée si les circonstances venaient à changer et que l'on ressente le besoin d'en évaluer l'incidence.

La question de la responsabilité et de la surveillance a été traitée de façon assez détaillée par Phil Bryden. J'insisterai plus particulièrement sur quelques-uns des points qu'il a soulevés.

De toute évidence, il ressort des discussions de 1983-1984 sur les poids et contrepoids, voire des cinq premières années d'activités du SCRS, que le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité a joué un rôle essentiel pour ce qui est d'assurer l'équilibre. Dans notre mémoire, nous proposons deux moyens de renforcer la contribution du CSARS au maintien de cet équilibre.

Premièrement, il faut protéger le Comité de surveillance contre les abus et contre toute réduction de son importance. Les cinq premières années témoignent d'un fonctionnement raisonnable, ce qui permet de supposer que le CSARS a réussi à trouver un équilibre approprié en ce qui concerne l'exercice de ces activités de surveillance relativement aux renseignements de sécurité.

Nous faisons deux recommandations en vue de lui permettre de continuer à jouer ce rôle-clé. La première vise à modifier la loi, de manière que le gouvernement soit tenu, non plus de consulter les leaders des partis, c'est-à-dire le leader de chaque parti à la Chambre, mais de chercher à obtenir leur approbation.

Encore une fois, sans vouloir engager la discussion sur les récentes nominations au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, il est essentiel, si l'on veut que le Comité de surveillance continue à jouer son rôle important, que l'on tienne compte de l'argument selon lequel il faut faire plus que consulter pour la forme les leaders de l'opposition.

Par ailleurs, il convient peut-être de rappeler au Comité, étant donné que nous n'avons pas d'ombudsman canadien, que beaucoup d'autres lois canadiennes exigent l'approbation de tous les partis pour les nominations à des organismes de surveillance administrative, comme c'est le cas pour la loi de la Colombie-Britanique sur la nomination de l'ombudsman. Cette loi exige l'approbation de tous les partis. Une telle mesure n'irait donc pas à l'encontre de la pratique, et il me semble qu'elle assurerait une certaine protection à l'égard de cette organisme, qui a effectué un assez bon travail jusqu'ici.

L'autre recommandation relative à la surveillance vise à assurer—je reprends ici toutes les propositions qui ont été faites au comité sénatorial, et il ressort clairement du débat de 1983-1984 que, si l'on a voulu établir un Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, c'est pour assurer un droit de regard sur la collecte de renseignements de sécurité au Canada.

Compte tenu de l'accroissement de la capacité d'autres organismes connexes en ce qui concerne le renseignement

[*Texte*]

logic of the 1983-84 debate that established the Security Intelligence Review Committee be extended to ensure that there is a parliamentary oversight of intelligence- and security-gathering in Canada.

We think on reflection that the Security Intelligence Review Committee is the appropriate agency for that. It avoids the issue of duplication. The Security Intelligence Review Committee has established both a good record and some expertise in dealing with that and some sensitivity to the balance. We think that should be included in terms of changes to the legislation.

The other key to oversight, and it is reflected in your presence here today and the existence of this committee, clearly is Parliament. In a democracy it is essential that there be a parliamentary role to play with regard to security intelligence oversight. The question here is what is the best vehicle.

• 1145

The conclusion we came to after some discussion in the association was that with an energetic and appropriate Security Intelligence Review Committee and its annual reports, the necessity of a parliamentary committee was not essential, although we can enter into some discussion around that. You may wish to do so.

What is essential is that there is a continuing parliamentary role to play with regard to CSIS and the Canadian Security Intelligence Service Act. What we recommend in that regard is simply a continuation of the process we are going through today. It seems to me appropriate that at least on a five-year basis there be an opportunity for Parliament to come back through this exercise. This is a new agency. From our point of view it strikes the appropriate balance between the needs for collective security and also the needs for democratic oversight. So we would argue for legislative change that would include ongoing review in that regard.

Finally, a couple of very quick comments with regard to other issues and the point I made about experimentation. We have some comments at the back of the brief that talk about some of the debate around whether the Security Intelligence Review Committee should have a post-audit role with regard to CSIS or a day-to-day view. We would support the view that SIRC requires ongoing day-to-day opportunity to look at what is going on with regard to CSIS rather than an after-the-fact audit.

[*Traduction*]

de sécurité, il me semble que les arguments qui ont été soulevés pendant le débat de 1983-1984 et qui ont conduit à l'établissement du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité devrait s'étendre à ces autres organismes afin que les activités de sécurité et de collecte de renseignements au Canada soient soumises à la surveillance du Parlement.

Après réflextion, nous considérons que cette tâche devrait être confiée au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, de manière à éviter le double emploi. Ce comité a fait ses preuves et il a acquis une certaine expérience, tout en respectant l'équilibre nécessaire. Nous proposons donc que la loi soit modifiée en ce sens.

L'autre élément-clé de la surveillance, et on le voit par votre présence ici aujourd'hui et par le fait que ce comité a été créé, c'est manifestement le Parlement. Il est essentiel, dans tout régime démocratique, que le Parlement puisse exercer un droit de regard sur les activités relatives aux renseignements de sécurité. La question est de savoir quel est le mécanisme approprié pour assurer cette surveillance.

Après discussion, les membres de notre association ont conclu que, à condition de pouvoir compter sur un comité de surveillance énergique et appropriée de même que sur les rapports annuels présentés par ce comité, il n'était pas nécessaire de créer un comité parlementaire à cette fin, même si la question pourrait être examinée plus en profondeur. C'est peut-être d'ailleurs ce que vous déciderez de faire.

Ce qu'il faut, c'est que le Parlement continuer à jouer un rôle en ce qui concerne le SCRS et sa loi habilitante. Nous recommandons simplement le maintien de la procédure à laquelle nous participons aujourd'hui. Il me semble approprié que le Parlement puisse, au moins tous les cinq ans, faire ce genre d'examen. Il s'agit d'un nouvel organisme, qui permet, à notre avis, d'assurer l'équilibre approprié entre les besoins relatifs à la sécurité collective et ceux relatifs aux droits de regard démocratique. Nous proposons donc que la loi soit modifiée de manière à prévoir le maintien de ce mécanisme d'examen sur une base permanente.

Enfin, j'aimerais faire quelques brefs commentaires sur d'autres questions et revenir aussi à ce que j'ai dit au sujet de l'expérimentation législative. À la fin du mémoire, nous traitons de certains des arguments qui ont été soulevés sur la question de savoir si le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité devrait jouer en quelque sorte un rôle de vérification après coup à l'égard du SCRS ou s'il devrait plutôt exercer une surveillance quotidienne. Nous sommes d'avis que le CSARS devrait examiner les activités du SCRS de façon quotidienne, et non pas en faire une vérification après coup.

[*Text*]

With regard to SIRC access to Cabinet documents, we did not have an absolutely clear view, but it seemed to me with regard to the issue of experimentation it might be appropriate to try it with regard to the concerns SIRC have appropriately raised, and earlier reports such as the McDonald commission, with regard to previous security activities of the RCMP, to ensure there is adequate direction of security intelligence by the government of the day.

The point we would make with regard to experimentation is the five-year reviews provide an opportunity for Parliament to look in a serious institutionalized way at a review of this legislation which would provide it with an opportunity to try some things out and see whether they work. If they turn out to be problematic, certainly CSIS will let you know. I suspect, too, that the Security Intelligence Review Committee will let you know.

There are a couple of examples that are appropriate in that regard. SIRC has established a devil's advocate in terms of arguing the issuing of judicial warrants before the Federal Court. One of the questions that was raised was the idea of some protection for whistle-blowers with regard to potential wrongdoing within the security apparatus of Canada. That kind of experimentation could appropriately be included in the reflections of this committee and in legislation as well with regard to whistle-blowers having protection if they directed those concerns to the Security Intelligence Review Committee. It seems to me that would be an appropriate example of the kind of experimentation that could occur if this is going to be an ongoing exercise of iteration and reiteration of the debate.

The essential issue through all of that is one of balance and how to appropriately insure it. We think the major recommendations that the association has goes some way towards seeking to insure that balance.

The Vice-Chairman: Thank you very much, Prof. Smith and Dr. Bryden. As we all know, civil liberties is an important issue. Your comments, gentlemen, suggest to me at least a dozen questions, but I am sure my colleagues will ask most of the questions I would like to ask.

Mr. Lee: Thank you, gentlemen, for your presentation, especially for the very comprehensive written brief you submitted well in advance. I had the opportunity and the pleasure of reading it somewhere between Sioux Lookout and Thunder Bay last night. I am delighted as a legislator, albeit a rookie, that there are individuals and institutions out there that do play a meaningful role in refining our legislative responsibilities.

[*Translation*]

En ce qui concerne le droit du CSARS d'avoir accès aux documents du Cabinet, nous n'avons pas de position bien arrêtée sur ce sujet, il me semble que, dans le cadre de l'expérimentation législative, il conviendrait peut-être de prévoir ce droit de manière à tenir compte des préoccupations légitimes du CSARS qui étaient aussi celles de la Commission McDonald en ce qui concerne les activités précédentes de la GRC relativement aux renseignements de sécurité, et ce, afin que l'orientation donnée aux services de renseignement par le gouvernement soit approriée.

Je tiens par ailleurs à préciser, en ce qui concerne l'expérimentation législative, que l'examen quinquennal fournit au Parlement l'occasion de se livrer à une étude sérieuse et formelle de la loi et d'essayer certaines mesures pour voir si elles pourraient être efficaces. Si l'on découvre des problèmes, le SCRS ne manquera pas de vous le faire savoir. Je soupçonne également que le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité vous le fera savoir, lui aussi.

J'aimerais vous donner quelques exemples de mesures qui pourraient être envisagés à cet égard. Le CSARS a désigné une personne qui a pour rôle de se faire l'avocat du diable devant la Cour fédérale en ce qui concerne l'émission de mandats. Une des innovations proposées a été de prévoir une forme de protection quelconque pour les informateurs, qui pourraient être victime de mauvais traitements de la part des services de sécurité canadiens. La réflexion du Comité pourrait notamment porter sur la mise à l'essai de mesures semblables et la loi pourrait prévoir, à titre expérimental, une forme de protection pour les informateurs qui feraient part de leurs inquiétudes au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. Il me semble qu'il s'agit justement là de mesures qui pourraient être mises à l'essai dans le cadre d'un débat comme celui-ci qui se renouvellerait sans cesse.

La question fondamentale reste, cependant, celle de l'équilibre et de la façon d'assurer cet équilibre. Nous croyons que nos grandes recommandations contribueront dans une certaine mesure à assurer cet équilibre.

Le vice-président: Merci beaucoup, monsieur Smith et monsieur Bryden. Nous savons tous que les libertés civiles constituent une question importante. Il m'est venu au moins une dizaine de questions en vous écoutant, mais je suis sûr que mes collègues poseront la plupart des questions que j'aurais voulu poser moi-même.

M. Lee: Merci, messieurs, de cet exposé, et surtout du mémoire très complet que vous nous avez soumis bien à l'avance. J'ai eu l'occasion et le plaisir de le lire hier soir, quelque part entre Sioux Lookout et Thunder Bay. Je suis ravi, en tant que législateur, et même si je suis novice, de voir qu'il y a des particuliers et des groupes qui jouent effectivement un rôle important pur nous aider à nous acquitter de nos responsabilités législatives.

[*Texte*]

• 1150

My first question has to do with references by you to the effect that we do not need in Canada what we could call "parliamentary oversight". I am curious to know your reasons for saying we do not need that. SIRC is doing a reasonably good job. Consider the parliamentarian who is completely cut off from what is happening in a field that has a great deal to do with our civil liberties. Can you give us some specifics as to why parliamentary oversight is not on balance such a hot idea?

Prof. Bryden: I will address that initially, but I would like Paddy to comment as well because this was a matter of considerable discussion within the association. Paddy tended to be a strong supporter of the role of an ongoing parliamentary committee, while I tended to be one of the sceptics. let me put forward the—

The Vice-Chairman: That it is one of my questions, too. You and Dr. Smith referred to your association—how many members, experts, were on the board when you discussed that? Were there only two of you?

Prof. Bryden: No. Perhaps I should take a moment to talk about the association and then we can return to this question.

The B.C. Civil Liberties Association has been in existence as an organization for more than 25 years. We have more than 2,000 supporters in British Columbia. That includes members and people who give us money. Our board of directors consists of roughly 35 people. The board of directors meets monthly, and we have a smaller executive committee that also meets on a monthly basis. The people on our board of directors are often university professors, philosophers, lawyers, and people from the community who are interested in civil liberties.

Dr. Smith is not a director of the association. He has an interest in this area and we called on his expertise, which he very kindly offered to us. He, along with our former executive director, drafted the paper. It went through a number of drafts in which I and other people made comments, and then it came to our board of directors and the board of directors approved it. So it is a fairly elaborate process. It is not simply he and I giving our views to you. There is an institutional weight to this as well.

Let me return to the question of what happened in those discussions, Mr. Lee, because that is a significant issue. We did not object in principle to a special parliamentary committee, our objection to an ongoing special parliamentary committee was one of pragmatism. Let me set out the specific kinds of concerns that I had. I should emphasize that these are not principled civil liberties concerns, they are just practical considerations.

[*Traduction*]

Ma première question a trait à votre affirmation selon laquelle nous n'avons pas besoin au Canada de ce que nous appelons «une surveillance parlementaire». Je suis curieux de savoir pourquoi vous pensez de cette façon. Le CSARS fait un assez bon travail. Cependant, songez à ce qui se passerait si le parlementaire était tenu complètement en dehors de ce domaine, qui touche de si près nos libertés civiles. Pouvez-vous nous dire exactement pourquoi, selon vous, une surveillance parlementaire n'est pas une si bonne idée tout compte fait?

M. Bryden: Je vais en parler, mais je vais demander à Paddy de compléter mes propos parce que c'est un sujet qui a été amplement discuté à l'intérieur de l'association. Paddy a été plutôt le défenseur du rôle d'un comité parlementaire permanent, tandis que j'ai eu plutôt tendance à me ranger du côté des sceptiques. Je vous présente donc mon point de vue. . .

Le vice-président: Je me pose justement cette question. M. Smith et vous avez parlé de votre association—combien de membres ou d'experts étiez-vous à votre conseil d'administration lorsque vous en avez discuté? Étiez-vous les deux seuls?

M. Bryden: Non. Je devrais peut-être prendre quelques minutes pour vous expliquer un peu en quoi consiste notre association avant de revenir à la question.

L'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique existe en tant que telle depuis plus de 25 ans. Nous comptons plus de 2,000 adhérents en Colombie-Britannique. Ils sont membres et cotisants. Notre conseil d'administration est composé d'à peu près 35 personnes. Il se réunit mensuellement, comme d'ailleurs son comité exécutif, un peu plus restraint. Nos administrateurs sont souvent des professeurs d'université, des philosophes, des avocats et des citoyens qui s'intéressent aux libertés civiles.

M. Smith n'est pas administrateur. Il s'intéresse seulement de très près à la question, et c'est à ce titre que nous avons fait appel à ses services. Avec notre ancien directeur-administratif, il a rédigé le document. Ce document a été présenté en un certain nombre de versions sur lesquelles et d'autres personnes avons eu l'occasion de donner notre opinion, après quoi il a été soumis au conseil d'administration, qui l'a approuvé. Le processus a dont été assez poussé. Il n'y a pas que lui et moi qui avons eu l'occasion de commenter le document. Il réflète également l'opinion de l'association.

Je reviens aux avis qui ont été exprimées au cours des discussions, monsieur Lee, parce que c'est un aspect important. Nous ne nous sommes pas opposés à l'idée d'un comité parlementaire spécial. Notre objection a été d'ordre pratique. Je vous explique un peu quelles ont été les préoccupations des participants à la discussion. Et je répète que les arguments n'ont pas été des arguments de principe, en ce qui concerne les libertés civiles, mais ont été d'ordre pratique.

[*Text*]

To me it seemed very important not to undermine the activity of the Security Intelligence Review Committee. The advantage SIRC has in an ongoing oversight role as opposed to a parliamentary committee, is that although they are on a part-time basis, that is their job.

With all due respect to you gentlemen, there is a wider field of expertise to draw upon than if you are simply dealing with a parliamentary committee. With a parliamentary committee you are drawing on people who are elected to the House of Commons, some of whom will have a particular interest in this field, many of whom will not.

• 1155

Ideally, having a Security Intelligence Review Committee allows you to draw on people who have that expertise coming in and at the same time have a kind of profile that makes CSIS comfortable with dealing with them. My personal concern was that if you have more oversight agencies, you may undermine the willingness of CSIS to co-operate with the oversight agencies—not in a formal legislative sense, but in a practical sense. It was not obvious to me that more oversight is better from a civil liberties standpoint. I was really concerned that indirectly and not deliberately, by having a parliamentary committee, it might sap some of the energy from SIRC and that in particular there may be the kinds of turf battles that oversight agencies experience; i.e., that is our job, not your job. That can be dealt with by a careful division of responsibilities, and it may well be the case that a parliamentary committee that had oversight primarily in the financial area and in the sense of priorities would be a useful supplement to SIRC, rather than a rival to SIRC.

The second type of concern is related to whether you want an ongoing parliamentary committee review or perhaps a more comprehensive five-year review that does not bring the matter to public attention in a more focused and dramatic fashion. Your own experience with this will obviously inform you as to which you think is preferable: the kind of role you are playing at the moment or the kind of ongoing oversight role you might have with other departments in other committees. It seemed to me, at least initially, there was some basis for scepticism about whether an ongoing review role would be more searching that a five-year special review role. I could well be wrong about that, and perhaps I could let Paddy make some comments on the other side. Clearly, within the association there were other views.

Dr. Smith: Maybe I will start with a personal view. Given the extent to which I was involved in some of drafting for the association, there was a fairly lively exchange around a range of the issues to develop an associational point of view with regard to Mr. Tremblay's question.

The first draft was one that substantially emerged out of some of my own thinking around this, and included

[*Translation*]

En ce qui me concerne, je croyais qu'il était très important de ne pas miner l'activité du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. L'avantage qu'a le CSARS sur un comité parlementaire dans son rôle de surveillance est que même s'il l'effectuait à temps partiel, c'est son travail.

Et, avec tout le respect que je dois aux Comité, le champ de connaissances à partir duquel il est possible de puiser est plus vaste au Comité de surveillance que dans un comité parlementaire. Un comité parlementaire risque d'être composé d'un certain nombre de membres qui s'intéressent de près à la question, mais également de membres moins au courant.

Idéalement, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité doit permettre de recruter des gens qui ont les connaissances et les antécédents qui rassurent le SCRS dans ses contacts avec eux. Ce que je craignais, personnellement, c'était que plus il y aurait d'organismes de surveillance, moins le SCRS serait prêt à coopérer avec eux—non pas sur le plan officiel, mais sur le plan pratique. Il me semblait que du point de vue du respect des libertés civiles la solution n'était pas nécessairement une plus grande surveillance. J'appréhendais qu'un comité parlementaire, indirectement et tout à fait involontairement, sape l'énergie du CSARS et donne lieu à des guerres de palais, chacun estimant que le travail à faire est le sien. Le problème peut être évité avec une bonne répartition des responsabilités, et il se peut finalement qu'un comité parlementaire, d'abord chargé de l'aspect pécuniaire, en vienne à compléter le travail du CSARS plutôt qu'à rivaliser avec lui.

Ma deuxième préoccupation a trait à l'opportunité pour un comité parlementaire permanent de procéder à un examen continuel ou encore à un examen quinquennal plus approfondi qui n'attire pas de façon plus directe la curiosité du public. Votre expérience parlementaire vous sert sans doute à cet égard, et ici je veux parler du rôle de surveillance que vous jouez actuellement ou de celui que vous pourrez être appelés à jouer à l'égard d'autres ministères dans d'autres comités. Il ne m'était pas évident au départ qu'une surveillance continuelle puisse être plus complète qu'une surveillance spéciale tous les cinq ans. Je fais peut-être erreur à cet égard; Paddy peut en parler de son côté. Il y a des opinions différentes à l'intérieur de l'association.

M. Smith: Je peux y aller pour commencer d'une opinion personnelle. Comme j'ai participé à la rédaction de certains documents de l'association, je sais qu'il y a eu des échanges assez vifs au moment de déterminer la position de l'association relativement à la question posée par M. Tremblay.

La première version du document sur la question reflète à peu près mes propres vues, et prévoyait un

[*Texte*]

provisions for a parliamentary review. I was convinced at the time, and certainly none of the discussion in the association was otherwise, that we were seeking to ensure a balance, what was practical, what was reasonable. As Phil suggests, the concerns expressed by some people in the association were practical ones, not principle ones.

My own personal point of view was that never in a democracy is a role for a legislature inappropriate. You could take that at a principle level, and certainly with regard to something as sensitive as security intelligence-gathering it is appropriate. We also have models in other allied countries, such as Australia, where that kind of oversight occurs. At a personal level I was convinced, with regard to Phil's last point about whether you could find some kind of allied role that would not cut across the role of SIRC, that there was a possibility.

Put it this way: I am not uncomfortable with the result here, having started off from that premise, that in fact that still provides for. I think it is absolutely essential that there be some kind of parliamentary role in this regard. It seems to me, on the issue of ensuring a balance, that I did not feel at the end of a series of discussions and redraftings of this, etc., that a five-year review put in the legislation so that this is a regular exercise that comes up was an appropriate balance between dealing with the potential downsides of a security intelligence community that might feel overly sensitive about more broadly sharing its information. . .

• 1200

The Security Intelligence Review Committee also issues annual reports and presumably Parliament has an opportunity to look at that. If there are issues of grave concern, presumably Parliament at any time, being a sovereign body, could decide, while it has a five-year ongoing review, to opt in at some point just to seek to change the legislation itself. So I guess I am giving you two answers. Personally I would feel quite comfortable with a parliamentary body.

I think of one of the members of the Security Intelligence Review Committee recounting one of the first visits of our agency to the United States to talk with one of the American agencies and being told that part of the learning process for a review committee with regard to the security community was that those guys will not tell you if your pants are on fire. That was the view of some American people reviewing the exercise. So clearly there is a need for oversight. It was simply an appropriate mechanism. It seems to me that as long as the two other components give some opportunity for Parliament to opt in and and a vigorous Security Intelligence Review Committee—you need both—as long as you have both of those things, then I was convinced by the discussion in the association that this was the appropriate balance.

[*Traduction*]

examen parlementaire. J'étais convaincu, et les discussions à l'intérieur de l'association abondaient dans le même sens, que ce que nous recherchions c'était un équilibre à la fois pratique et raisonnable. Comme Phil l'a indiqué, nos préoccupations à l'association étaient d'ordre pratique et non pas théorique.

Personnellement, j'estimais que dans une démocratie un parlement avait toujours un rôle à jouer. Le principe devait s'appliquer même dans un domaine aussi délicat que celui de la collecte de renseignements. Il y a également d'autres pays, comme l'Australie, où cette surveillance est menée. Je pensais, pour revenir au point que soulevait Phil un peu plus tôt qu'un telle surveillance était possible sans que le rôle du CSARS soit miné pour autant.

Puisque je suis parti de ce principe, je ne vois pas du tout d'un mauvais oeil le résultat actuel. Je pense qu'il est absolument essentiel qu'il y ait un rôle quelconque pour le Parlement à cet égard. En ce qui concerne l'équilibre à maintenir, à la fin des discussions et de la rédaction des documents, etc., je n'étais pas convaincu qu'un examen quinquennal prévu dans la loi de façon à ce qu'il y ait un processus régulier était la solution appropriée compte tenu d'un côté des préoccupations des agents de renseignement qui veulent protéger le plus possible l'information qu'ils recueillent. . .

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité publie pour sa part des rapports annuels qui sont vraisemblablement soumis à l'attention du Parlement. S'il survient des problèmes graves à quelque moment que ce soit, le Parlement, dans l'exercice de ses pouvoirs souverains, et ce même si un examen quinquennal régulier est prévu, peut décider d'interdire et de modifier la loi. Je fais donc deux réponses. En tout cas, le rôle d'un organisme parlementaire ne me met pas mal à l'aise personnellement.

Je me souviens d'une anecdote que racontait un des membres du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité au sujet d'une des premières visites que cet organisme avait effectuées aux États-Unis pour rencontrer les organismes intéressés. Selon les Américains, ce qu'il fallait apprendre rapidement au sujet des agents de renseignement c'était qu'ils se montraient très discrets. Votre pantalon serait en train de prendre en feu qu'ils ne vous le diraient même pas. Il y a donc lieu d'exercer une surveillance quelconque. Le mécanisme est tout à fait approprié. Tant et aussi longtemps que les deux éléments sont présents, que le Parlement peut intervenir en même temps que le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité—il faut les deux—l'équilibre est approprié aux yeux de l'Association, si je puis en juger par les discussions auxquelles j'ai participé.

[*Text*]

Mr. Lee: I have a question that may take an equal amount of time to answer, but I do want to get it on the table. It requires a bit more preamble than my last question.

In your brief you referred to a criminal model approach in addressing the threat mandate. As an exception to your overall proposition, you mentioned the need in Canada to prepare for economic summits and gatherings of world leaders. As a bit of a devil's advocate, I would then put back to you the premise that world summits and meetings of world leaders are, first, not exceptions any more; they are very common. Secondly, the world is not a collection of individual units any more; it is one big world. The world of terrorism pays absolutely no attention to national boundaries, and the ongoing task of monitoring terrorist initiatives that involve violence does not know any borders, and Canada must play its role in that in the international community.

Even though CSIS does its work just in Canada in theory, and in most cases in practice, we have to deal on a global basis with counter-terrorism, at least for our turf. We have to pay our dues to the international CT initiative. Therefore your thought that we could simply have an exception here to the criminal model is, I would suggest, too narrow. I would ask you to reply.

Would you reconsider your views if I were able to convince you that this process of trying to stay ahead of global terrorism, etc., is ongoing and it is not just a one-time, this year, 1990, summit conference? It is a summit conference in Paris that involves a terrorist group picking up resources in Vancouver or Toronto: bodies, money, components of their terrorist threat. Would you reconsider your suggestion on that premise, that we are all in one big world now and it is not a one-time exception; it is a 24-hour-a-day, 365-day-a-year exception.

Dr. Smith: Two quick points, and then maybe Phil can jump in. One is that I accept entirely the issue of interdependency. The second is that Canada's hosting of international events is limited in any given year. There are not a large number of Olympics or economic summits that Canada actually hosts, and that is part of what we were talking about with regard to the issue of domestic application.

The other point is that nothing in this brief would suggest that a role for CSIS with regard to terrorism is not an appropriate role in terms of dealing with international terrorism. The conditions you were seeking to delimit I think were related to domestic subversion, which from my point of view is a different kind of question.

Prof. Bryden: One of the things to notice about much terrorist activity is that it involves criminal acts. The main focus, it seems to me, on intelligence-gathering when you

[*Translation*]

M. Lee: J'ai une question qui nécessite peut-être une urgente réponse, mais je tiens à la poser. Et je la fais précéder de ce préambule un peu plus compliqué.

Dans votre mémoire, vous recommandez qu'on procède comme pour le Code criminel pour ce qui est des menaces à la sécurité. Comme exception à cette règle générale, vous dites que le Canada doit pouvoir se préparer aux rencontres économiques et autres des chefs d'État mondiaux. Si vous me permettez de me faire l'avocat du diable, je vous ferai remarquer que les rencontres au sommet et autres des chefs d'État mondiaux ne sont plus des exceptions; elles sont même devenues très courantes. Deuxièmement, le monde se rapproche de plus en plus. Le terrorisme mondial ne respecte pas les frontières nationales, ce qui fait que la surveillance permanente de ces activités qui incluent la violence doit s'exercer hors frontières; à cet égard, le Canada a un rôle international à jouer.

Même si en théorie, et en pratique, dans la plupart des cas, le rôle du SCRS doit se confiner au Canada, l'effort anti-terrorisme et un effort mondial nous concernent. Nous devons faire notre part sur le plan international. Donc, l'exception que vous prévoyez à la règle du Code criminel est trop limitée, d'après moi. J'aimerais que vous élaboriez sur ce sujet.

N'êtes-vous pas prêts à me concéder que nous devons être en position de nous défendre continuellement contre le terrorisme mondial, etc., et que nous ne devons pas seulement être prêts à la conférence au sommet cette année en 1990? C'est une conférence au sommet qui se déroule à Paris mais qui peut être la cible de terroristes aidés de groupes opérant à partir de Vancouver ou de Toronto; ils y trouvent peut-être leurs adhérents ou leurs sources de financement. N'êtes-vous pas prêts à revoir votre suggestion compte tenu du fait que le monde devient de plus en plus petit et qu'il n'y a plus beaucoup de cas uniques justifiant la surveillance; les surveillances doivent s'effectuer 24 heures par jour et 365 jours par année.

M. Smith: Je vais mentionner deux choses rapidement, avant de céder la parole à Phil. D'abord, j'accepte la notion d'interdépendance entre les pays. Cependant, le Canada, en temps qu'hôte d'événements internationaux, a un rôle assez limité. Les Jeux Olympiques ou les rencontres au sommet économiques ne se déroulent pas si souvent au Canada. C'est ce que nous voulions dire lorsque nous parlions de la règle telle qu'elle devait s'appliquer au Canada même.

Par ailleurs, notre mémoire ne nie aucunement au SCRS son rôle face au terrorisme international. Les conditions posées valent pour la subversion sur le plan intérieur, ce qui, selon moi, est tout à fait différent.

M. Bryden: L'activité terroriste, en grande partie, implique des actes criminels. Dans le cadre d'une collecte de renseignements sur des organismes nationaux, il me

[*Texte*]

are talking about domestic organizations is those kinds of criminal acts, and that is the sort of information we think CSIS ought to be concentrating on in terms of its role.

• 1205

Mr. Brewin: First of all, as the B.C. member here let me attest to the importance and significance of the B.C. Civil Liberties Association. It has a long and outstanding record in this province of speaking out on civil liberties issues.

I would like to deal primarily with two recommendations you make, one of which I agree with and one with which I do not. Let me start with the one I do agree with strongly. That is your recommendation on the appointment of SIRC representatives.

It seems to me that is a very important step. Even given the government's explanation for what happened in the appointment of Mr. Bassett it would appear it was, at the very least, unfortunate that communications were not more effective. Even accepting that it was not intentional, the fact is that it is very important that there be confidence in the country in that agency if it is to do its work.

Your idea about making appointments is a useful one. I want to explore with you the example Professor Smith raised, the appointment of the ombudsman here in British Columbia. My understanding is that this goes to a legislative committee and requires the unanimous consent of the legislative committee. Are you aware of any other examples in the British parliamentary system of appointments essentially getting opposition approval of that kind?

Dr. Smith: The ombudsman example is the best one, although if you look at ombudsman legislation across the country it varies. The ombudsman legislation in Nova Scotia is a little different. The Premier there can appoint, not unlike Mr. Mulroney can appoint.

Looking at places where you could find something that was equivalent, it seemed to me that the ombudsman type legislation was the most appropriate model of something that already exists. You say it is a legislative committee exercise but—

Prof. Bryden: The other point I think is worth raising is that this is a special kind of appointment we are making, because we are appointing people to act in many instances in judgment on people who do not get all of the information upon which the judgment is going to be premised, whether you are talking about immigration matters or security clearances or things like that.

The committee operates differently from a court and from other administrative agencies because the person who is affected does not get the whole story. There is a special reason for having a lot of credibility and trust attached to that group of people. It is a very special body. Even if there were not examples like the ombudsman, it

[*Traduction*]

semble que ce qu'il y a de plus important c'est la possibilité que des actes criminels soient commis. C'est sur cette possibilité que le SCRS devrait concentrer ses efforts.

M. Brewin: D'abord, en tant que député de la Colombie-Britannique, je désire confirmer l'importance et la pertinence de l'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique. Elle a une longue et brillante histoire de défense des libertés civiles dans cette province.

J'aimerais par ailleurs revenir sur deux de vos recommandations surtout, l'une avec laquelle je suis d'accord et l'autre non. Je commence par celle que j'appuie fermement, celle qui traite de la nomination des membres du CSARS.

Pour moi, c'est une étape très importante. Même compte tenu des explications du gouvernement à la suite de la nomination de M. Bassett, il semble déplorable que les communications ne soient pas plus efficaces. Même si dans ce cas l'impair n'a pas été intentionnel, le fait demeure que le processus est très important et que la population doit pouvoir faire confiance à cet organisme pour qu'il ait du succès.

Donc, votre suggestion sur les nominations est bienvenue. M. Smith a fait allusion à la nomination de l'ombudsman en Colombie-Britannique. Si je comprends bien, cette nomination est soumise à un comité législatif et celui-ci doit donner son consentement unanime. À votre connaissance, y a-t-il d'autres exemples de ce genre dans le système réglementaire britannique, où l'opposition doit être d'accord avec les nominations?

M. Smith: Le meilleur exemple est celui de l'ombudsman, même si les lois sur l'ombudsman peuvent varier selon les régions du pays. En Nouvelle-Écosse, entre autres, elle est quelque peu différente. Le premier ministre provincial peut effectuer la nomination, un peu comme M. Mulroney peut le faire à ce niveau.

Donc, si on veut établir un parallèle avec les situations existantes, celui de l'ombudsman est le plus approprié. Vous dites qu'un comité législatif intervient. . .

M. Bryden: Il convient également de souligner la nature un peu spéciale de cette nomination; il s'agit en effet de nommer quelqu'un qui dans la plupart des cas doit se prononcer sans savoir donner aux intéressés toute l'information pertinente, qu'il s'agisse de questions reliées à l'immigration, à l'habilitation au secret ou à autre chose.

Le comité se trouve dans une situation quelque peu différente de celle d'autres organismes administratifs en ce sens que la personne touchée n'a pas le droit de connaître tous les détails de l'affaire qui la concerne. Il faut donc que l'organisme ou la personne qui prend la décision jouisse d'une grande crédibilité et d'une grande confiance.

[*Text*]

would seem to us that this is not an insuperable barrier to saying: in this situation we will treat the appointment process different from how we treat other appointments, say to the courts or things of that nature, where there is no opposition consent required.

The point we wanted to make was that in fact in other similar special relationships like that of the ombudsman there are situations where opposition approval is required, so it is not a completely novel idea either.

Mr. Brewin: I hope my Conservative colleagues on the committee would see the advantage of some change like this because, who knows, they may not be the government always, and the day may come when the shoe is on the other foot.

The other thing that can happen in this is the abuse of the power of appointment. We have the opposite experience in B.C. from that of the ombudsman; namely, the appointments to the B.C. Police Commission. I do not know whether you have any comments on that. From my own observation the B.C. Police Commission is established under the B.C. Police Act, which I think was passed in 1974, in the early stages under the NDP government and then later the Social Credit government. Those appointments were made generally on the recommendation of municipal councils and others, and were made in a non-partisan way.

• 1210

Over the years the temptation to be partisan in those appointments has caught up with the government. It may appear in governments that stay in too long, but lately the government has bypassed those recommendations and appointed almost exclusively, to my understanding, appointments who were recommended primarily for their activity in the Social Credit Party, partisan political activity. Do you have any observations on that?

Prof. Bryden: I do not want to comment specifically on appointees to the police commission. But as a general observation, I think it is the case that two things can happen. One is that agencies that are overseeing themselves may have an agenda in who is doing the oversight function. That is not unusual. I know at the university we always like to know who is going to be on the review committees that are reviewing our work. That should not be strange, and there is a sense in which that has to be guarded against.

The second thing is that over time the level of governmental and public commitment to the quality of appointees to any kind of agency can suffer. One of the reasons we thought a five-year review was especially useful was to try to provide an extra boost from time to time to the government, to remind it that there is this public oversight, this public attention, to who is being

[*Translation*]

La situation est très spéciale. Même s'il n'y avait pas d'autres exemples comme celui de l'ombudsman, il faudrait pouvoir effectuer les nominations différemment de celles qui peuvent être effectuées à des tribunaux ou à d'autres organismes de ce genre, pour lesquels le consentement de l'opposition n'est pas requis.

En rappelant la situation de l'ombudsman, nous voulions simplement indiquer qu'il y avait d'autres circonstances spéciales où l'approbation de l'opposition pouvait être nécessaire. Notre suggestion n'était donc pas révolutionnaire.

M. Brewin: J'espère que mes collègues conservateurs du Comité voient le bien-fondé de cet argument. Ils ne formeront peut-être pas toujours le gouvernement, de sorte que les rôles pourront être renversés.

Il faut également parler de la possibilité d'abus de pouvoir pour ce qui est de ces nominations. Nous avons l'autre extrême en Colombie-Britannique, les nominations de la Commission de police de la Colombie-Britannique. Je ne sais pas si vous voulez en parler. La Commission de police de la Colombie-Britannique relève de la Loi sur la police de la Colombie-Britannique, qui a été adoptée en 1974, si je me souviens bien, d'abord sous un gouvernement NPD, puis sous un gouvernement du Crédit social. De façon générale, les nominations devaient s'effectuer suivant les recommandations des conseils municipaux et autres et être dénués d'esprit partisan.

Avec les années, le gouvernement a été tenté de se montrer partisan dans ses nominations. Récemment, c'est peut-être une tendance chez les gouvernements qui restent trop longtemps en place, il est passé outre aux recommandations qu'on lui a faites et il a nommé presque exclusivement des gens qui étaient surtout connus pour leur activité au sein du Parti du crédit social, pour leur activité en politique partisane. Que pensez-vous de cette situation?

M. Bryden: Je ne veux pas parler précisément des nominations à la Commission de police. De façon générale, cependant, deux choses peuvent se produire. D'abord, les organismes qui doivent se surveiller eux-mêmes ont un intérêt particulier dans la nomination de leurs membres. C'est vrai un peu partout. À l'université, par exemple, nous sommes toujours curieux de savoir qui doit surveiller notre travail à l'intérieur des comités de surveillance. C'est une attitude qui est assez répandue et contre laquelle il convient de se protéger.

Il y a également le fait qu'avec le temps le souci du gouvernement et du public de nommer des personnes de qualité aux divers organismes peut s'estomper. Un avantage, selon nous, de l'examen quinquennal était qu'il pouvait stimuler le gouvernement à intervalles réguliers afin de lui rappeler que le public accordait une grande importance aux personnes qui formaient les comités de

[*Texte*]

appointed to these particular committees and that the government's credibility and the credibility of the organizations are associated with the kinds of people who are put on those committees.

I think it is fair to say about the initial SIRC committee that it influenced the quality of the people who were put on it and by and large we could not have any complaints with the activities of the first SIRC committee. So it is important to continue that kind of political pressure and not to let things degenerate, whether through intentional forces or simply through the fact that it is not seen to be that important and therefore other kinds of considerations come into play.

Dr. Smith: SIRC made the point themselves that there was a concern about co-optation from within, for members serving for a long time within; there is a tendency as they are established over a longer term that organizations within the intelligence community will seek to lobby for particular kinds of members. So there is a related kind of problem there.

About the general problem you talked about with governments a long time in office finding advantages to appointing people with associations to the government, I guess it is not peculiar to British Columbia.

Mr. Brewin: Right, all of which leads me to concerns with your other recommendation, the one I disagree with, about the parliamentary review. It is certainly my view, and it may be that of other members of the committee, that starting with the five-year review process there is a possible problem with the five-year review process I certainly have come to recognize, and as I say others may have, and it is that first there is a learning curve for those on the committee. We are probably all feeling we are just beginning to get to the point where we are understanding enough of some of the issues. Our experience when we went to the heart of the empire last week, Washington, to find out how they did it was that that was a recurring message: it takes some time both for legislators and for staff really to get a handle on the field. If you start anew every five years you miss that.

Equally the organization, in this case CSIS, and hopefully the other security intelligence-gathering agencies in Canada, take some time to adjust to having this kind of oversight. It is a difficult process for an organization to have that happen to it. I will bet you even a university, if it had a legislative committee coming around asking how it was doing all the time, would get a little up-tight about that. So it takes a while to learn.

• 1215

That is the first of a number of points that suggest that an ongoing committee, which could become specialists, which could be appointed in a way that had the confidence of all the sides in Parliament and the public and the security intelligence community, would be

[*Traduction*]

surveillance et que sa crédibilité ainsi que celle de ces organismes dépendaient de leur composition.

Il convient de souligner que la composition du premier CSARS a influencé les nominations subséquentes et que de façon générale son activité a été irréprochable. Ce qu'il convient de faire maintenant, c'est de maintenir les pressions politiques et ne pas permettre que la situation se détériore, directement ou par simple manque d'attention. Si ces nominations ne sont plus considérées comme tellement importantes, d'autres considérations peuvent intervenir dans le processus.

M. Smith: Le CSARS a lui-même mis en garde contre le danger de co-optation, de la part des membres en place depuis longtemps; les organismes qui travaillent dans le domaine du renseignement pourraient en venir avec le temps à faire du démarchage pour certains types de membres en particulier. Le problème peut donc être double.

En ce qui concerne le problème des gouvernements qui sont en place depuis longtemps et qui trouvent le moyen de nommer des personnes qui leur sont attachées, il n'est pas unique à la Colombie-Britannique.

M. Brewin: Ce qui m'amène à votre autre recommandation, celle avec laquelle je ne suis pas d'accord, sur l'examen parlementaire. Avec le processus d'examen quinquennal, je suis d'avis, et d'autres membres du Comité le pensent aussi, qu'il peut y avoir un problème en ce sens que les personnes nommées au comité peuvent avoir besoin d'une période d'apprentissage. Nous ne faisons que commencer nous-mêmes à comprendre un certain nombre de choses. Lorsque nous nous sommes rendus au coeur de l'empire, c'est-à-dire à Washington, la semaine dernière, pour voir ce que faisaient les Américains dans ce domaine, nous avons entendu un message qui revenait très souvent: Il faut du temps pour que les législateurs et le personnel finissent par comprendre le fonctionnement du système. S'ils doivent recommencer à zéro tous les cinq ans, ils risquent de ne pas y arriver.

De même, les organismes concernés, le CSARS et les autres organismes qui recueillent des renseignements au Canada, mettent du temps à se faire à la surveillance dont ils sont l'objet. Ce n'est pas chose facile pour un organisme dans cette situation. À l'université, par exemple, si vous voyiez arriver un comité législatif qui poserait toutes sortes de questions sur votre activité, vous seriez sans doute quelque peu nerveux. Donc, il y a un certain apprentissage à faire.

Voilà le premier d'un certain nombre d'arguments qui montrent qu'il serait utile d'avoir un comité permanent dont les membres pourraient devenir des spécialistes. Il va de soi que la personne nommée devrait jouir de la confiance de tous les partis politiques représentés au

[*Text*]

helpful. Right now the estimates are reviewed only by the Standing Committee on Justice and the Solicitor General. That committee gets only one number, which is the total amount spent by CSIS—$159 million last year, $189 million this coming year. There are no procedures developed for getting information in confidence. The American system—I gather the West German system as well—has this provision so that a select committee can receive information in a way that maintains the secrecy and confidentiality of it, which in some areas is very necessary. Therefore, the public can be assured that its money is being spent wisely.

I really find it difficult to grasp how a civil liberties association can put the back of its hand to that aspect of the argument. It may be you based too much reliance on the justice committee to do this job. But I would hope that if you cannot recant publicly you will at least take a second look at that.

Prof. Bryden: Certainly the financial oversight aspect is something I have not given a lot of consideration to. That probably deserves more consideration than even our paper gives it. It is I think important to try to separate out very clearly what the oversight role of a parliamentary committee would be relative to SIRC, and that was our major concern at a practical level.

With respect to learning curves, it is always a problem to get the right balance between getting people to know what is going on and not getting them so cosy that they take a lot of things for granted, whether it is the agency line or anybody else's line. You need some kind of objective sense. One of the things we suggested with respect to SIRC was staggering the appointments so you did get a kind of institutional expertise.

It may be that your experience with this committee relative to other committees would lead you to believe that an ongoing role would be more useful than a five-year review role.

Mr. Brewin: Provided it did not interfere with the functioning of SIRC—

Prof. Bryden: That is right.

Mr. Brewin: —is what you are saying. One other observation I have is that SIRC itself may get to be a little too cosy after a while, and in the second five years it may be necessary to be able to every so often bring SIRC to account for the seriousness with which it goes after various questions. I think we will be looking at the report on so-called native extremism, whether SIRC really asked tough enough questions in that one. It may be showing some early signs of that institutional tendency.

[*Translation*]

Parlement, des milieux du renseignement de sécurité et du public. À l'heure actuelle, seul le comité permanent de la justice et du solliciteur général passe en revue le budget des dépenses. Ce comité n'obtient qu'un seul chiffre, le montant total dépensé par le CSARS—soit 159 millions de dollars l'année dernière et 189 millions pour l'année à venir. Aucun mécanisme n'est prévu pour que nous puissions obtenir des renseignements sous le sceau de la confidentialité. Le système américain—et le système allemand également, je pense—autorise un comité particulier à prendre connaissance de certains renseignements dans des conditions où le secret et la confidentialité, qui s'imposent parfois dans certains domaines, sont assurés. Par conséquent, les contribuables peuvent avoir l'assurance que leur argent est dépensé à bon escient.

J'ai du mal à comprendre comment une association de défense de libertés civiles peut rejeter cet argument. C'est sans doute que vous comptez trop sur le comité de la justice pour s'acquitter de cette tâche. Je ne vous demande pas de vous rétracter publiquement, mais à tout le moins, je vous invite à réfléchir de nouveau sur cette question.

M. Bryden: Il est certain que je n'ai pas mûrement réfléchi à l'aspect examen financier. Or, cette question mérite sans doute d'être étudiée plus sérieusement que nous ne l'avons fait dans notre mémoire. Je pense qu'il est important de définir clairement le rôle de surveillance que joue un comité parlementaire à l'égard du CSARS. Concrètement, c'était là notre principale préoccupation.

En ce qui concerne les courbes d'apprentissage, il est toujours difficile de trouver un juste équilibre entre familiariser des gens avec les dossiers sans pour autant qu'ils versent dans la complaisance et qu'ils en viennent à tout accepter, que ce soit la position du Service ou de quelqu'un d'autre. Il faut qu'il puisse faire preuve d'une certaine objectivité. Pour ce qui est du CSARS, nous avons proposé d'échelonner les nominations afin que les personnes nommées puissent se familiariser avec le fonctionnement de cette institution.

Votre expérience du fonctionnement de ce comité, par rapport aux autres, semble vous avoir amenés à conclure qu'il serait plus utile qu'il joue un rôle de surveillance permanente au lieu de s'en tenir à un examen quinquennal.

M. Brewin: Pourvu, comme vous dites, que cela n'entrave pas. . .

M. Bryden: C'est exact.

M. Brewin: . . . le fonctionnement du CSARS. J'ajouterais que le CSARS lui-même pourrait sombrer dans la complaisance et, au cours de la deuxième période de cinq ans, il pourrait s'avérer nécessaire de le secouer un peu et de l'obliger à faire la preuve du sérieux avec lequel il s'est occupé de diverses questions. Il nous faudra examiner le rapport sur le prétendu extrémisme des autochtones et déterminer si le CSARS est véritablement allé au bout de cette affaire. Cela dénote peut-être des signes avant-coureurs de cette tendance.

[*Texte*]

Prof. Bryden: That is always a possibility.

Mr. Atkinson: I would like to return to the SIRC process. I see some questions which I do not know the answers to and that is a political land-mine. But in terms of what has gone on until now, five people were appointed originally. One was recommended by the Liberals, one was recommended by the NDP, and three were recommended by the government, including the chairman. Then we come up to this current time and all five are appointed again. People think it was just Mr. McInnes and Mr. Bassett who were—

Prof. Bryden: I realize that.

Mr. Atkinson: All five were appointed again.

Prof. Bryden: Yes.

Mr. Atkinson: Obviously the NDP recommendation and the Liberal recommendation were appointed again, and then we went on from that particular point.

• 1220

I have some concerns in political terms of what could happen. I think SIRC should be entirely independent, the best people chosen and so on, just in terms of drafting legislation to prevent these various items from occurring in the future. If you do send it to a committee, you are going to be approving five at one time, not just one, as you are with the ombudsman here in British Columbia. The process still exists for politics to enter into that, because obviously then you are going to be trading off your appointments.

Let us go back. Is that even correct? That is the precedent that was established the first time and followed the second time. That is the first question, the precedent that has been established. What about that? Second, you are going to be appointing all five each time, and you are going to be running into the difficulty where you are going to have political pressures.

Prof. Bryden: Let me do the second one first, if you do not mind. It seems to us that staggered appointments are something that ought to be considered—we made a point in the brief about this—not simply for the reason that you have raised but also for the reason of maintaining some kind of institutional expertise. I know that was a reason for wanting to reappoint some of the people who are originally on the committee. I think it is always a good thing to have at least a certain number of people who have had some kind of expertise or dealings to help the new people on the committee and some kind of fresh blood. It seems to me that it is better to do that on a staggered basis than it is to do it in a situation where you come up for one chunk of renewals at a time.

[*Traduction*]

M. Bryden: C'est toujours une possibilité.

M. Atkinson: Je voudrais en revenir au processus du CSARS Je me pose certaines questions dont j'ignore les réponses et qui me paraissent plutôt chargées sur le plan politique. Jusqu'à maintenant, cinq personnes ont été nommées à l'origine. L'une était recommandée par les Libéraux, l'autre par le NPD et trois par le gouvernement, dont le président. Or, tout récemment, il y a encore eu cinq nouvelles nominations. Les gens pensent que M. McInnes et M. Bassett sont les seuls qui ont été. . .

M. Bryden: Je le sais.

M. Atkinson: Ce sont cinq personnes qui ont de nouveau été nommée.

M. Bryden: Oui.

M. Atkinson: De toute évidence, on a encore une fois donné suite aux recommandations des Néo-démocrates et des Libéraux, et le reste a suivi.

J'ai certaines inquiétudes sur le plan politique. Je pense que le CSARS devrait être entièrement indépendant et que les personnes les plus aptes devraient être choisies. Il me semble qu'on devrait prévoir des dispositions dans la loi pour éviter que divers incidents de ce genre ne se produisent à l'avenir. Si les nominations sont soumises à un comité, ce dernier devra en approuver cinq en même temps, et non une seulement, comme le fait l'ombudsman de la Colombie-Britannique. Cependant, ce processus n'élimine pas entièrement la possibilité d'ingérence politique, parce qu'il va de soi qu'il y aura certaines négociations au sujet des nominations.

Reprenons du début. Est-ce exact? Il s'agit du précédent qui a été établi la première fois et suivi la deuxième. Ma première question porte sur le précécent qui a été établi. Qu'en est-il au juste? Deuxièmement, si les cinq personnes sont nommées en même temps chaque fois, ne court-on pas le risque de se heurter à des pressions politiques?

M. Bryden: Je vais répondre à votre deuxième question en premier, si cela ne vous dérange pas. Il nous semble qu'on devrait envisager d'échelonner les nominations—et nous l'avons dit dans notre mémoire—non seulement pour la raison que vous venez de mentionner, mais aussi pour maintenir une certaine spécialisation parmi les membres. Je sais que c'est l'une des raisons pour lesquelles on voulait de nouveau nommer certaines des personnes qui ont déjà siégé au comité. Je pense qu'il est toujours bon d'avoir au moins un certain nombre de personnes qui connaissent déjà les dossiers et qui sont en mesure d'aider leurs nouveaux collègues au comité. Il faut évidemment qu'il y ait aussi du sang neuf. Il me semble qu'il est préférable d'échelonner les nominations au lieu de les renouveler en même temps.

[*Text*]

Mr. Atkinson: If I may, what was your recommendation on the length of term for these staggered appointments?

Prof. Bryden: I would have thought that five years would be an acceptable term, and what you might want to do with respect to future appointments is if people are willing to voluntarily leave at this point early on into their mandate to make room for other people, or if they are not, at some point when they come up for re-appointment have a process legislatively that allows for a certain period of extension, and then have sort of five slots, if you will, which would come up at varying times.

Mr. Atkinson: One a year?

Prof. Bryden: Yes, one every year, so you would have a situation where one new person would be coming on each year but you would have people who would have ongoing expertise.

Mr. Atkinson: It would be a maximum term of five years?

Prof. Bryden: I would not oppose the idea of reappointment, as is in the legislation, for one more term but I think it should be a maximum of ten.

Mr. Atkinson: I want to get back to the other one. That is what I originally thought was the intent, but reading the legislation I really have some question as to the way it is framed, if that is really what we have there.

Prof. Bryden: Which section?

Mr. Atkinson: Subsections 34(2) and (3).

Prof. Bryden: Yes, I can certainly see, in terms of the construction of the language, the point you have made. One could say that you can be reappointed as often as you like, but you cannot be reappointed for more than five years. So we could reappoint for a two-year period rather than a five-year period.

Mr. Atkinson: That is the way I read this section.

Prof. Bryden: On its face, that is a plausible reading. I think that would be a good reform, to put a maximum term on it. No matter how good a person is, I think there comes a time when it is useful to bring in other people, different sets of ideas. So I would have thought that a maximum of 10 years would probably be a good idea.

Mr. Atkinson: That is your understanding of the original intent of the statute?

Prof. Bryden: That is hard to say. That is what I certainly have always assumed was the original understanding, and this may be infelicitous language. I do not know enough of the details to say that this was actually what parliamentarians thought.

Dr. Smith: The ombudsman model in British Columbia is a reappointment after a term open to a second appointment is—

[*Translation*]

M. Atkinson: Puis-je vous demander quelle est la durée du mandat que vous recommandez pour ces nominations échelonnées?

M. Bryden: Un mandat de cinq ans me semble acceptable. Voici comment vous pourriez procéder dans le cas des futures nominations. Il peut arriver que certaines personnes veuillent quitter leur poste volontairement assez tôt pendant leur mandat, mais sinon, au moment du renouvellement des nominations, on pourrait avoir un mécanisme législatif qui autoriserait une certaine période de prolongation, de sorte qu'on aurait cinq postes qui arriveraient à échéance à différents moments.

M. Atkinson: Un par année?

M. Bryden: Oui, un par année. Ainsi, on aurait un nouveau membre tous les ans, mais il resterait toujours des gens ayant un bagage de connaissances spécialisées.

M. Atkinson: Donc, le mandat maximum serait de cinq ans?

M. Bryden: Je ne m'oppose pas à l'idée qu'on reconduise quelqu'un dans ses fonctions pour plus d'un mandat, comme le prévoit la loi, mais je pense que le mandat maximal devrait être de 10 ans.

M. Atkinson: Je voudrais revenir là-dessus. C'est ainsi que je comprenais l'intention du législateur à l'origine, mais à la lecture de la loi, je me demande, compte tenu du libellé, si c'est vraiment ce qui est établi.

M. Bryden: De quel article parlez-vous?

M. Atkinson: Des paragraphes 34(2) et (3).

M. Bryden: À la lecture du libellé, je comprends fort bien ce que vous dites. On semble établir qu'il n'y a pas de limite au nombre de fois qu'on peut être nommé, sous réserve d'un maximum de cinq ans. Un membre pourrait donc être reconduit dans ses fonctions pour deux ans au lieu de cinq ans.

M. Atkinson: C'est ainsi que j'interprète cet article.

M. Bryden: À première vue, cela semble une interprétation plausible. Côté réforme, je pense qu'il serait utile de fixer un mandat maximum. Peu importe la compétence de la personne en question, il arrive un moment où il est bon de faire intervenir des gens nouveaux, qui ont des idées différentes. J'estime donc que ce serait une bonne idée d'établir un maximum de 10 ans.

M. Atkinson: C'est ainsi que vous comprenez l'intention du législateur?

M. Bryden: C'est difficile à dire. J'ai toujours cru que c'était là l'interprétation originale, mais la formulation n'est vraiment pas très heureuse. Je ne suis pas suffisamment au courant des détails pour savoir si c'est précisément ce que souhaitaient les législateurs.

M. Smith: D'après le modèle de l'ombudsman, en Colombie-Britannique, on prévoit, à la fin du premier mandat, la possibilité d'un renouvellement. . .

[*Texte*]

Mr. Atkinson: That is it?

Dr. Smith: Yes. It is a model you could find.

• 1225

Prof. Bryden: Getting back to the first part of your question on playing politics with appointments, I suppose this kind of thing can always happen and that really we have to have a degree of trust in our elected representatives.

One thing about requiring the approval, as opposed to just consultation, of the opposition parties is that it means the opposition parties themselves have some commitment to the people. They, as well as the government, are on the hook for these individuals. Hopefully that will encourage the leaders of the different parties to take the appointment process seriously in light of all of the considerations, the signals it is giving to the Canadian public, the signals it is giving to the service.

But ultimately we have to recognize that, once again, even here it is a question of trust. My sense is that having the opposition parties involved at the approval level encourages all parties to be more responsive to those kinds of considerations. But I do not know that you can get rid of the political side completely, except by going to some sort of public service model, which seems to me is fraught with its own kinds of problems. Anybody who picks can have their own agenda, and it seems to me the ultimate political responsibility should be with the party leaders of the day.

Mr. Atkinson: With your staggered system, if like the ombudsmen you are only appointing one each year rather than trading off, you may get that—

Prof. Bryden: It may encourage that greater level of responsibility.

Mr. Atkinson: You said you would like to see people with expertise and so on. The original section says "appointed from the Queen's Privy Council". I can only guess why that was put in there originally. Have you any comments in that particular regard?

Prof. Bryden: Pat might have some comments, but I think the idea was to get people who had some expertise in deaing with government, who would be seen as senior statespeople, on the one hand, and also people who had some knowledge of the government side of things—that it would not necessarily be productive for people to have a one-sided view, that you were trying to get people who would be seen to be responsible both by the agency and by the Canadian public.

It is important to maintain or develop the confidence of the agency. You can have oversight in a situation where the agency rebels against it, and you have all the forms of oversight but it is not as effective as oversight in which the

[*Traduction*]

M. Atkinson: C'est tout?

M. Smith: Oui. C'est un modèle que vous pourriez trouver.

M. Bryden: Pour en revenir à la première partie de votre question sur l'ingérence politique dans les nominations, je suppose que ce genre de chose peut toujours se produire et qu'en définitive, il faut accorder une certaine confiance à nos représentants élus.

Si l'on exige que les partis d'opposition approuvent les nominations, au lieu de simplement les consulter, cela signifie que les partis d'opposition eux-mêmes assument une certaine responsabilité en la matière. Ils sont donc, au même titre que le gouvernement, responsables de ces individus. Il faut espérer que cela encouragera les dirigeants des divers partis à prendre au sérieux le processus de nomination, compte tenu de toutes ces considérations, et du message transmis à l'opinion publique et au service lui-même.

Mais je le répète, en définitive, tout repose sur une question de confiance. Si l'opposition participe au processus d'approbation, tous les partis en cause seront plus sensibles à ces facteurs. Je ne pense pas qu'on puisse éliminer complètement l'aspect politique, sauf si l'on adoptait un modèle inspiré de la fonction publique, et c'est un modèle qui, à mon avis, comporte ses propres lacunes. Quelles que soient les personnes qui font la sélection, elles peuvent toujours le faire pour leurs propres motifs, et il me semble que la responsabilité politique ultime devrait incomber aux dirigeants politiques en place.

M. Atkinson: Dans un système échelonné, si, comme on le fait pour les ombudsmen, on n'en choisit qu'un par année au lieu de les remplacer tous, il peut arriver que. . .

M. Bryden: Cela risque de favoriser une meilleure responsabilité.

M. Atkinson: Vous avez dit souhaiter que les personnes en question aient certaines compétences. Dans l'article original, on précise qu'elles doivent être choisies parmi les membres du Conseil privé de la Reine. Je ne peux que supputer pourquoi on a inclus cette disposition. Avez-vous des observations à faire à ce sujet?

M. Bryden: Pat aura peut-être des commentaires à faire, mais personnellement, je pense qu'on voulait aller chercher des gens qui ont l'habitude de traiter avec le gouvernement, qu'on pourrait considérer comme des grands commis de l'État. On voulait sans doute aussi que ces personnes connaissent les rouages du gouvernement. En effet, il n'aurait pas été très productif d'avoir des gens ayant une vision partiale. On voulait choisir des gens que le SCRS et l'opinion canadienne jugeraient responsables.

Il importe de maintenir ou de développer la confiance du service. Il peut arriver que le service se rebelle contre la surveillance que vous entendez exercer dans un cas en particulier. Votre examen peut sembler se dérouler dans

[*Text*]

agency believes it is going to get a fair shake out of the review body.

In that type of setting—although it seems contradictory for a civil libertarian to be saying this—I think you can get better protection of civil liberties than if you had somebody who was seen as a clear advocate of civil liberties on SIRC and might be seen by the agency as someone who would never give them a fair hearing, who would always go the other way. It is important to get credibility both ways.

Mr. Atkinson: I do not think we could ever say that just from the current list of Privy Councillors; I do not think that would be feasible. But as you said, you want other individuals as well who are statesmen but have not had the opportunity to serve in the Cabinet.

Prof. Bryden: Yes.

Dr. Smith: The Privy Council's oath is one condition that continues beyond their term of office, so I suppose that is one other condition that applies. Mr. Bassett's appointment comes from outside the Privy Council as someone who has served in government office. So there is also that opportunity, if there is all-party agreement to a proposed change to this legislation, whereby you could bring in other eminent Canadians to serve in that regard—former provincial Premiers or other people who have a sensitivity to government—

• 1230

Mr. Atkinson: I think Mr. Cherniack is a classic example.

Prof. Bryden: That is the name that came to my mind.

Mr. Atkinson: That seems to be generally accepted. Do you have any feelings on the Inspector General's position or function, and do you see any overlap or conflict of interest with SIRC, in that it is tasked by the Solicitor General and by SIRC?

Dr. Smith: I think the role of the Inspector General really is, as it was described in the 1983-84 debate, to be the eyes and the ears of the minister. It seems to me that he is kind of an executive aide as opposed to SIRC being a broader societal and parliamentary review. Certainly I do not think there has been any reflection in the SIRC reports to indicate any particular emergence of problems in that regard. Their functions are distinct in the same way that we were talking about whether there should be a parliamentary committee and whether it should be distinct.

It seems to me the legislation is pretty clear about what the task and functions are of the Inspector General and SIRC.

Mr. Atkinson: The only thing that concerns me is that SIRC can task the Inspector General and has done that in

[*Translation*]

les formes, mais il ne sera pas aussi efficace si le service est convaincu qu'il ne sera pas traité équitablement.

Dans ce contexte—même si cela peut sembler contradictoire dans la bouche d'un défenseur des droits civils—je pense que les libertés civiles seraient mieux protégées de cette façon, au lieu d'avoir quelqu'un qui est perçu par le service comme un défenseur irréductible des libertés civiles au CSARS, comme quelqu'un qui ne les traite jamais équitablement et qui va toujours prendre le contre-pied de leurs positions. Il est important d'assurer la crédibilité dans les deux sens.

M. Atkinson: Je ne pense pas qu'on puisse affirmer cela en regardant la liste actuelle des membres du Conseil privé. Je ne pense pas que cela soit faisable. Mais comme vous l'avez dit, vous souhaitez la participation d'autres personnes qui sont aussi des grands commis de l'État, mais qui n'ont pas eu l'occasion de servir au sein du Cabinet.

M. Bryden: Oui.

M. Smith: L'assermentation au Conseil privé est une condition qui se poursuit à la fin du mandat. Je suppose que c'est une autre condition qui s'applique. M. Bassett n'est pas membre du Conseil privé, mais c'est quelqu'un qui a déjà assumé des fonctions au gouvernement. Si les trois partis s'entendaient pour proposer un changement à la loi, on pourrait faire intervenir d'autres Canadiens éminents pour s'acquitter de ce genre de fonctions. Par exemple, d'anciens premiers ministres provinciaux ou d'autres personnes qui se sont distinguées au gouvernement. . .

M. Atkinson: Je pense que M. Cherniack est l'exemple classique.

M. Bryden: C'est le nom qui m'est venu à l'esprit.

M. Atkinson: Il semble y avoir consensus à ce sujet. Que pensez-vous du poste ou des fonctions de l'inspecteur général? Pensez-vous qu'il y a chevauchement ou conflit d'intérêts du fait qu'il est nommé par le solliciteur général et le CSARS?

M. Smith: Comme on l'a dit dans le débat de 1983-1984, le rôle de l'inspecteur général consiste à être les yeux et les oreilles du ministre. Je le considère plus ou moins comme un adjoint administratif, alors que les membres du CSARS, eux, doivent effectuer un examen sociétal et parlementaire plus vaste. Chose certaine, les rapports du CSARS ne font état d'aucun problème particulier à cet égard. Leurs fonctions sont distinctes, de la même façon que les fonctions du comité parlementaire le sont.

Il me semble que la loi est assez claire quant aux responsabilités et fonctions respectives de l'inspecteur général et du comité de surveillance.

M. Atkinson: La seule chose qui me préoccupe, c'est que le comité de surveillance peut donner des directives à

[*Texte*]

a few instances. They do not seem to feel that is any problem whatsoever, but when you are serving two masters, which one comes out ahead? As you say, there does not seem to be any difficulty, but just the institutionalizing of that function in the legislation may create some problems.

Prof. Bryden: One of the problems I think is with respect to SIRC's ability to do its job and have the kind of personnel resources. . . Yet you do not want to build up necessarily another agency that has as much in the way of resources as the agency you are watching. Being able to task the Inspector General from time to time, if it is not abused, does not seem to me to be necessarily a problem. I think it could be a problem if the Inspector General started to feel he did not know who the boss was and that he was not able to perform that function effectively.

Dr. Smith: If SIRC's role is to be able to go in at any point in the process and to observe, to monitor, it seems to me it is not inappropriate that they can opt into the Inspector General in the same way they can opt into the operations of CSIS itself.

Mr. Atkinson: Why not the Inspector General as well?

Mr. Rideout: I notice that in your briefs you refer to whistle blowing. One of the recommendations we had in the States is that you have some control on whistle blowing. In other words, if the whistle is blown to the proper authorities and people, that works; but if the whole idea is to blow your whistle in front of the media, given the type of work that is involved, that could be very dangerous. Do you have any comment with respect to controlling the whistle blowing?

Dr. Smith: There is a very brief comment in the brief, but it supports exactly what you are saying. It seems to me that the appropriate whistle blowing is to SIRC, which is the agency that monitors. Going to *The Vancouver Sun* or *Le Devoir* would not be appropriate. It seems to me that it would not be difficult to provide that kind of protection within the legislation and to say SIRC is the appropriate agency.

Mr. Littlechild: First of all, to go back to the structural aspects of the operation, do you feel it should remain as a civilian operation as it has been set out or do you think it should go back and be a part of the RCMP? Second, you made a comment about SIRC. About its jurisdiction, do you feel it should be extended to go beyond the national borders? If I can tie a third one back to my first one, do you think the powers of CSIS itself should also be expanded?

[*Traduction*]

l'inspecteur général, et il l'a déjà fait à quelques reprises. Cela ne semble poser aucun problème à leurs yeux, mais lorsque quelqu'un est appelé à servir deux maîtres, lequel passe en premier? Comme vous le faites remarquer, cela ne semble poser aucun problème, mais le seul fait d'institutionnaliser cette fonction dans la loi risque d'en créer.

M. Bryden: L'un des problèmes que j'entrevois tient à la capacité du comité de surveillance de s'acquitter de son mandat, compte tenu des ressources en personnel dont il dispose. . . Par ailleurs, on ne veut pas ériger en parallèle un autre organisme qui aurait des ressources équivalentes à celles de l'organisme qu'il est chargé de surveiller. Le fait que le comité puisse assigner périodiquement certaines tâches à l'inspecteur général ne me semble pas nécessairement un problème, pourvu qu'il n'y ait pas d'abus. Des difficultés se poseraient uniquement si l'inspecteur général commençait à se demander pour qui il travaille et s'il est en mesure de s'acquitter efficacement de ses fonctions.

M. Smith: Si le rôle du comité de surveillance consiste à intervenir à n'importe quel moment dans le processus, à observer et à surveiller ce qui se passe, il ne me semble pas malvenu qu'il puisse se pencher sur les activités de l'inspecteur général, tout comme il se penche sur celles du CSARS lui-même.

M. Atkinson: Pourquoi pas l'inspecteur général aussi?

M. Rideout: J'ai remarqué que dans vos mémoires, vous parliez des dénonciations. Aux États-Unis, on nous a recommandé, entre autres, d'exercer un certain contrôle sur les dénonciations. Autrement dit, si les renseignements en question sont divulgués aux autorités en place, très bien, mais si les délateurs se confient aux médias, compte tenu du genre de renseignements auxquels on a affaire, cela pourrait être très dangereux. Avez-vous certains commentaires à faire au sujet des façons de contrôler les dénonciations?

M. Smith: Notre mémoire renferme à ce sujet un bref commentaire qui souscrit précisément à ce que vous venez de dire. Il me semble que toute dénonciation doit être faite au comité de surveillance, puisque c'est précisément sa mission. Il ne faudrait pas que les délateurs s'adressent au *The Vancouver Sun* ou au *Devoir*. Il me semble qu'il serait assez facile d'inclure des dispositions de protection dans la loi et de préciser que le comité de surveillance est l'organisme à contacter.

M. Littlechild: Premièrement, pour en revenir à la structure du service, pensez-vous que le SCRS devrait demeurer un service civil, tel qu'il a été conçu à l'origine, ou que l'on devrait revenir en arrière et confier une partie de ses opérations à la GRC? Deuxièmement, vous avez fait un commentaire au sujet du comité de surveillance. Pour ce qui est de son champ d'activité, pensez-vous qu'il devrait s'étendre à l'extérieur des frontières nationales? Et pour rattacher ma troisième question à la première, pensez-vous qu'on devrait élargir les pouvoirs du SCRS?

[*Text*]

• 1235

Prof. Bryden: Touching on your first question, I do not know that if we were back five years ago, knowing what we now know about CSIS, we would have said we ought to take this away from the RCMP. It seems to me an open question, and given the focus we have on the criminal aspect I am not sure it necessarily would have been a good thing to set up a civilian, as opposed to an RCMP, type of service.

But it is not five years ago, and I could not say we ought to go back to where we were five years ago and engage in that kind of disruption, from my perspective. I do not see that CSIS has been doing such a bad job that we would want to reintegrate it with the RCMP and go through the trauma we have had over the past five years to do that. Again, it did not seem to us that was a real problem.

I cannot see any reason why we would want to expand CSIS's powers, and I do not really have any comment on the extent to which it ought to be involved in operations outside of the country.

Dr. Smith: Canada does have other intelligence capacities and also exchanges with allies that are beyond SIRC in terms of monitoring significant global. . . back to Mr. Lee's comment about how global we have become. There are other capacities that exist within the Canadian state and beyond to share that kind of information. I do not see any impelling reason to seek some change in the legislation that would expand the mandate of CSIS.

Mr. Littlechild: Domestically, with SIRC itself, you mention we might want to expand its jurisdiction to include other agencies. I know you have made a comment on it in the brief, but why do you say that?

Prof. Bryden: One of the concerns is if you have a policing agency, the NSIS arm of the RCMP, that is involved in security-related police force and criminal enforcement activities, if you abandon domestic subversion as grounds for CSIS activity, would that find its way into the activities of NSIS? Therefore it seems to me you would want to make sure that at a minimum that kind of thing was not happening, and expanding SIRC's oversight mandate would be one way of keeping an eye on that kind of thing. SIRC itself has expressed some level of concern about the possibility of files migrating over to the security aspects of what the RCMP is doing with them not knowing about it and not being able to follow it up.

There may be other agencies too. NSIS seemed to us to be the one that was the most important in terms of a likely dramatic impact on civil liberties for Canadians, but there are defence-related organizations that may be significant.

[*Translation*]

M. Bryden: Pour ce qui est de votre première question, je ne sais pas si, sachant ce que nous savons aujourd'hui, nous aurions dit il y a cinq ans qu'il fallait enlever cette fonction à la GRC. La question reste posée, et vu l'importance de l'aspect criminel dans ce travail, je ne suis pas certain qu'on aurait nécessairement jugé préférable d'instituer un service civil plutôt que d'en faire une section de la GRC.

Mais nous ne sommes pas il y a cinq ans, et je ne pourrais pas dire que nous devrions revenir au point où nous en étions à ce moment-là et tout chambarder, il me semble. Je ne pense pas que le SCRS ait fait du si mauvais travail que nous voudrions réintégrer ce service à la GRC et faire ainsi revivre à tout le monde le traumatisme des cinq dernières années. Je répète que nous n'y avons pas vu un véritable problème.

Je n'arrive pas à voir pourquoi nous voudrions étendre les pouvoirs du SCRS, et je n'ai vraiment pas de commentaires à faire sur l'étendue de ses activités à l'extérieur du pays.

M. Smith: Le Canada exerce d'autres activités de renseignement et fait également des échanges avec ses alliés, ses activités dépassant la capacité du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, car certaines de nos activités ont une envergure mondiale, maintenant, comme le disait M. Lee. Il existe d'autres moyens de partager ce genre d'information à l'intérieur du Canada et avec d'autres pays. Je ne vois pas de raison qui nécessite la modification de la loi en vue d'étendre le mandat du SCRS.

M. Littlechild: A propos des activités qui se déroulent au Canada, vous avez dit que nous devrions peut-être étendre la compétence du CSARS de manière à inclure d'autres organismes. Vous en avez parlé dans votre mémoire, mais je voudrais savoir pourquoi vous le dites.

M. Bryden: Nous éprouvons certaines craintes. Comme nous avons un service de police, la Direction des enquêtes relatives à la sécurité nationale à la GRC, qui s'occupe de faire respecter les dispositions relatives à la sécurité et le Code criminel, si la subversion ne peut plus servir de motif aux activités du SCRS, la Direction des enquêtes relatives à la sécurité nationale s'en servira-t-elle? Il me semble donc que vous voudrez vous assurer au moins que ce genre de chose ne se produise pas, et une façon d'y arriver serait d'étendre le mandat de surveillance du CSARS. Les membres de cet organisme ont dit s'inquiéter de la possibilité que des dossiers soient transférés à la section de la sécurité de la GRC sans que le comité soit au courant et puisse suivre ce qui se passe.

Il peut y avoir d'autres organismes également. Cette Direction des enquêtes relatives à la sécurité nationale nous a semblé la plus importante en ce qui concerne les répercussions éventuelles sur les libertés civiles des Canadiens, mais des activités d'organismes liés à la défense peuvent avoir des répercussions tout aussi importantes.

[*Texte*]

M. Tétreault: Dans votre mémoire, vous avez recommandé que soit supprimé l'alinéa 2d) de la loi. L'application de cet alinéa a-t-elle donné lieu à des abus de la part du Service, ou avez-vous fait cette recommandation pour éviter que des abus soient commis par le Service en vertu de cet alinéa? Avez-vous des cas précis où on aurait abusé de cette disposition de la loi?

• 1240

Prof. Bryden: What we are recommending here is a legislative implementation of something that has already been done in practice by CSIS on the recommendation of SIRC, which is that as a result of the 1987-88 annual report of SIRC, it was decided to get rid of the domestic subversion branch. In that report SIRC recognized that there is no more CSIS review of people solely on the basis of paragraph (d) of the definition of threats to the security of Canada. So it is not a situation where we are identifying a particular abuse that is a basis for getting rid of that definition; it is a situation in which SIRC and CSIS have recognized that there are more problems with that definition than it is worth, and we should not be having a legislative mandate there that the agency itself does not want to exercise.

The Vice-Chairman: Gentlemen, on behalf of the committee, I want to thank you very much. I want to congratulate you for what you have done. As Mr. Brewin, a B.C. member, mentioned earlier, we are well aware of the reputation of your association. I want to assure you that we will take into consideration your recommendation.

Dr. Smith: Thank you.

Prof. Bryden: Thank you.

Le vice-président: Le Comité s'ajourne jusqu'à 14 heures.

[*Traduction*]

Mr. Tétreault: In your brief, you recommended that paragraph 2(d) of the Act be struck out. Has the implementation of that paragraph led to abuses on the part of the Service, or did you make that recommendation in order to prevent abuses by the Service under that paragraph? Do you know of any specific cases where that provision of the Act was abused?

M. Bryden: Nous recommandons simplement d'inscrire dans la loi une chose que pratique déjà le SCRS sur la recommandation du CSARS, formulée dans son rapport annuel de 1987-1988; on a alors décidé d'éliminer la Direction de la subversion intérieure. Dans ce rapport, le CSARS admettait que le SCRS n'effectuait plus d'enquêtes sur des gens uniquement en vertu de l'alinéa d) de la définition des menaces à la sécurité du Canada. Ce n'est donc pas parce que nous avons décelé un abus quelconque qu'on élimine cette définition, c'est simplement parce que le CSARS et le SCRS ont reconnu qu'il ne valait plus la peine de garder cette définition parce qu'elle causait trop de problèmes et que la loi ne devrait pas donner à l'organisme un mandat qu'il ne veut pas exercer.

Le vice-président: Messieurs, au nom des membres du Comité, je vous remercie beaucoup. Je tiens à vous féliciter pour ce que vous avez fait. Comme l'a mentionné plus tôt M. Brewin, député de la Colombie-Britannique, nous connaissons très bien la réputation de votre association. Je tiens à vous assurer que nous allons tenir compte de votre recommandation dans nos délibérations.

M. Smith: Merci.

M. Bryden: Merci.

The Vice-Chairman: The Committee stands adjourned until 2 p.m.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
FIRST CLASS
PREMIÈRE CLASSE
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

March 26, 1990

Professor Peter McLean, Department of Psychiatry, University of British Columbia;

Dr. Harry Stevens, Director, Psychology and Law Institute, Simon Fraser University;

Dr. Ed Kramer, Psychological Services, RCMP "E" Division.

From the British Columbia Civil Liberties Association:

Professor Philip Bryden, Vice-president;

Professor Patrick Smith, Member.

TÉMOINS

Le 26 mars 1990

Professeur Peter McLean, Département de psychiatrie, Université de la Colombie-Britannique;

Dr Harry Stevens, directeur, Institut de psychologie et de droit, Université Simon Fraser;

Dr Ed Kramer, Services psychologiques, Division «E», GRC.

De l'Association des libertés civile de la Colombie-Britannique:

Professeur Philip Bryden, vice-président;

Professeur Patrick Smith, membre.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS
Issue No. 23
Monday, March 26, 1990
Chairman: Blaine Thacker

CHAMBRE DES COMMUNES
Fascicule nº 23
Le lundi 26 mars 1990
Président: Blaine Thacker

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on

The Review of the CSIS Act and the Security Offences Act

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial d'

Examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité

RESPECTING:
Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989

CONCERNANT:
Ordre de renvoi du Comité en date du mardi, 27 juin 1989

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

LIBRARY
APR 25 1990
University of Toronto

Second Session of the Thirty-fourth Parliament
1989-90

Deuxième session de la trente-quatrième législature
1989-1990

34833—1

SPECIAL COMMITTEE ON THE REVIEW OF THE CSIS ACT AND THE SECURITY OFFENCES ACT

Chairman: Blaine Thacker

Vice-Chairman: Maurice Tremblay

Members

Atkinson, Ken
Brewin, John
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

COMITÉ SPÉCIAL D'EXAMEN DE LA LOI CONSTITUANT LE SCRS ET DE LA LOI SUR LES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Président: Blaine Thacker

Vice-président: Maurice Tremblay

Membres

Atkinson, Ken
Brewin, John
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, MARCH 26, 1990
(36)

[*Text*]

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met at 2:05 o'clock p.m. this day, in the Segal Centre of the Simon Fraser University Harbour Centre, Vancouver, British Columbia, the Vice-Chairman, Maurice Tremblay, presiding.

Members of the Committee present: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, George Rideout, Jacques Tétreault and Maurice Tremblay.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Philip Rosen, Senior Analyst. *From the Committee Research Staff*: Stuart Farson, Research Consultant.

Witnesses: *From the Department of Psychology, University of British Columbia*: Dr. John C. Yuille. *From the British Columbia Law Union*: Brenda Gaertner, Craig Paterson, Don Stewart, Members. *From Canadian Physicians for the Prevention of Nuclear War*: Dr. Mary-Wynne Ashford, President.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, September 26, 1989, Issue No. 1.*)

Dr. John C. Yuille made a statement and answered questions.

The witnesses from the British Columbia Law Union made statements and answered questions.

At 3:55 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 4:06 o'clock p.m., the sitting resumed.

The witneses from Canadian Physicians for the Prevention of Nuclear War made a statement and answered questions.

On motion of Derek Lee, it was agreed- That the propoal for modification of Section 2 of the *CSIS Act* presented earlier this day by the British Columbia Law Union be appended to this day's *Minutes of Proceedings and Evidence* (*see Appendix "CSIS-5"*) .

At 4:48 o'clock p.m., the Committee adjourned until 9:00 o'clock a.m. on Tuesday, March 27, 1990.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 26 MARS 1990
(36)

[*Traduction*]

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité se réunit aujourd'hui à 14 h 05, au Centre Segal, Centre Harbour de l'Université Simon Fraser, à Vancouver, sous la présidence de Maurice Tremblay (*vice-président*).

Membres du Comité présents: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, George Rideout, Jacques Tétreault et Maurice Tremblay.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, analyste principal. *Du personnel du Comité*: Stuart Farson, conseiller de recherche.

Témoins: *Du Département de psychologie, Université de la Colombie-Britannique*: John C. Yuille. *Du British Columbia Law Union*: Brenda Gaertner, Craig Paterson, Don Stewart, membres. *Des Médecins canadiens pour la prévention de la guerre nucléaire*: Mary-Wynne Ashford, présidente.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 juin 1989 (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 septembre 1989, fascicule n° 1*).

John C. Yuille fait un exposé et répond aux questions.

Les témoins du British Columbia Law Union font des exposés et répondent aux questions.

A 15 h 55, la séance est suspendue.

A 16 h 06, la séance reprend.

La témoin des Médecins canadiens pour la prévention de la guerre nucléaire fait un exposé et répond aux questions.

Sur motion de Derek Lee, il est convenu,—Que le projet de modification de l'article 2 de la *Loi constituant le SCRS* présenté par le British Columbia Law Union, soit imprimé en annexe aux *Procès-verbaux et témoignages* d'aujourd'hui (*voir Appendice «CSIS-5»*).

A 16 h 48, le Comité s'ajourne au mardi 27 mars, à 9 heures.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Monday, March 26, 1990

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le lundi 26 mars 1990

• 1405

Le vice-président: Je déclare la séance ouverte.

I would like to welcome Professor John Yuille, who is from the Department of Psychology of UBC. Professor Yuille, we have only three-quarters of an hour with you. Most of the members do not know anything about you, but I must inform them that I have received a copy of your cv, which is very impressive to say the least. I am going to make some copies for the members, but for the first minutes, Professor Yuille, I would ask you to give a little of your background, who you are, and of course your statement. We will then have a period of questions from the members.

The Vice-Chairman: I call the meeting to order.

Je souhaite la bienvenue au professeur John Yuille, du Département de psychologie de l'Université de la Colombie-Britannique. Nous avons seulement 45 minutes à vous consacrer, professeur Yuille. La plupart des membres du Comité ne savent rien de vous, mais je dois les informer que j'ai reçu un exemplaire de votre curriculum, qui est très impressionnant, pour dire le moins. Je vais faire faire des copies à l'intention des membres du Comité, mais pendant les premières minutes, monsieur Yuille, je vous demanderais de nous parler un peu de votre carrière, que vous nous disiez qui vous êtes, avant de présenter votre exposé. Il y aura ensuite une période pendant laquelle les membres du Comité pourront vous poser des questions.

Dr. John Yuille (Department of Psychology, University of British Columbia): I am a professor in the Department of Psychology at the University of British Columbia. I am the chair of the forensic psychology program at UBC. This is the first forensic psychology program in the country.

M. John Yuille (Département de psychologie, Université de la Colombie-Britannique): Je suis professeur au Département de psychologie de l'Université de la Colombie-Britannique. Je suis titulaire de la chaire de psychologie judiciaire à l'université. C'est le premier programme de psychologie judiciaire au pays.

Forensic psychology is concerned with the application of psychology to the criminal justice system, everything from police selection, police training, through the courts, offender treatment and so on.

La psychologie judiciaire consiste à appliquer la psychologie au système de justice criminelle, qu'il s'agisse de choisir des candidats à la carrière de policier, de préparer la formation des policiers, de servir d'expert-conseil devant les tribunaux, notamment en donnant des conseils sur la façon de traiter un contrevenant, et ainsi de suite.

My own interests both as a teacher and as a researcher are in the general area of interviewing: interviewing victims, witnesses, suspects. A lot of my work these days concentrates on child sexual abuse and interviewing children in that particular context. Because of my interests in training and in interviewing, for about 15 years I have been training police officers, particularly at the Justice Institute here in Vancouver, the B.C. Police Academy, but also in other parts of the world as well.

À titre de professeur et de chercheur, je m'intéresse plus particulièrement aux entrevues, des entrevues avec des victimes, des témoins et des suspects. Une grande partie de mon travail ces jours-ci a trait à l'abus sexuel des enfants, et je vois donc des enfants en entrevues dans ce contexte. Étant donné mon intérêt pour la formation et les entrevues, depuis une quinzaine d'années, je participe à la formation d'agents de police, en particulier au *Justice Institute* de Vancouver, à l'École de police de la Colombie-Britannique, mais également dans d'autres parties du monde.

A number of years ago, in the early 1980s, realizing the impact that psychology was beginning to have on police work, police selection, police training and police operations, I began to talk with colleagues in other countries about sharing information in regard to police psychology. The result of those efforts was the organization of the first international meeting that was held to deal with police selection and police training issues as far as psychology impacted them. That conference was held in Europe in 1985, was sponsored by NATO, and a book with the title *Police Selection and*

Il y a quelques années, soit au début des années 80, comprenant l'incidence de plus en plus grande de la psychologie sur le travail des policiers, sur le choix des futurs policiers, ainsi que sur leur formation et les activités des services de police, j'ai commencé à parler à des collègues d'autres pays d'échanger des informations au sujet de la psychologie policière. Après ces consultations, on a organisé une première réunion internationale en vue de discuter de l'incidence de la psychologie sur le choix des policiers et leur formation. Cette conférence a eu lieu en Europe en 1985; elle était parrainée par l'OTAN. À la

[*Texte*]

Training was one of the outcomes of that conference, which summarizes some of the proceedings.

As a result of that effort, I also helped the FBI to organize a second international conference, which was held in December of 1985, also bringing together psychologists and police officers from around the world to deal, in that case, mostly with police operations. As a result of this work also, I began doing training internationally of police officers.

Other than in Canada, my efforts have been perhaps the strongest in the United Kingdom than in any other country, where I have been involved in doing some training and having liaisons with people there who design training in the U.K. This includes training of people who do interrogations, people who do security work, as well as regular constables on patrol. In fact, the interview technique that I have developed for use with children has recently been recommended as the national standard for the United Kingdom.

I assume that the reason why I was asked to come and talk with you today is because of my experience in police selection and police training, and perhaps also because of the international associations I have with people in Europe, in Israel, in the South Pacific, in the United States and so on, who are involved in the issues around selection training.

• 1410

I do not have a position to present or strong political leanings with regard to CSIS or any of those issues, but I come here as a resource, although perhaps a limited one, should you have any questions.

I would make one fundamental point about selection and training for the kind of work that people must do in CSIS: As I have looked at police training facilities throughout North America, in Europe and in Israel, I have become aware that the approach we are taking to training does not work very well, by and large. Because of limited resources and facilities, most of the teaching that takes place in police academies is didactic in nature; that is, a lecturer stands up in front of the group of trainees, who are sitting, taking notes and listening, but are not engaged in the activity they need most, which is skill acquisition. Perhaps this same fundamental issue needs to be addressed for people involved in security and intelligence work.

Memorizing material and regurgitating it for exams is probably the least effective way of determining whether people charged with this kind of responsibility can do their work.

[*Traduction*]

suite de la conférence, on a publié un livre intitulé: *Police Selection and Training*, où l'on résume une partie des délibérations.

Après cette conférence, j'ai également aidé le *Federal Bureau of Investigation* à organiser une deuxième conférence internationale, qui a eu lieu en décembre 1985, et qui réunissait encore une fois des psychologues et des policiers de partout dans le monde, en vue de discuter surtout cette fois-ci d'activités policières. Après ce travail, j'ai commencé également à enseigner à des policiers dans plusieurs pays.

En dehors du Canada, j'ai travaillé davantage au Royaume-Uni que dans tout autre pays, où j'ai enseigné moi-même, en plus d'aider ceux qui préparaient des programmes de formation au Royaume-Uni. Ces programmes comprennent notamment la formation de personnes préposées aux interrogatoires, d'autres qui font du travail de sécurité, en plus de simples agents de la paix. En fait, on vient de recommander comme norme nationale pour le Royaume-Uni la technique d'entrevue que j'ai conçue pour les enfants.

Je suppose qu'on m'a demandé de comparaître devant le Comité aujourd'hui à cause de mon expérience dans la sélection et la formation des policiers, et peut-être aussi à cause de mes relations avec des gens qui s'occupent de questions liées à la sélection et à la formation en Europe, en Israël, dans le Pacifique Sud, aux États-Unis et ailleurs.

Je n'ai pas d'opinion ni de tendance politique particulière à faire valoir à propos du SCRS ou d'autres questions connexes, mais je suis ici à titre de source d'information, bien que peut-être limitée, au cas où vous auriez des questions à poser.

Je tiens à mentionner un élément fondamental concernant la sélection et la formation des personnes qui doivent faire le genre de travail demandé au SCRS. J'ai examiné ce qui se passe dans les écoles de formation des policiers en Amérique du Nord, en Europe et en Israël, et j'en suis venu à la conclusion que la façon dont on aborde cette formation ne fonctionne pas très bien, en général. Étant donné la limitation des ressources et des installations, la plus grande partie de l'enseignement donné dans les écoles de police est un enseignement magistral. Un professeur se tient debout devant un groupe de stagiaires, qui sont assis, prenant des notes pendant qu'ils écoutent, mais ils ne s'adonnent pas du tout à l'activité dont ils ont besoin le plus, c'est-à-dire à l'acquisition de techniques. Il faudrait peut-être examiner ce genre de questions fondamentales également dans le cas des préposés à la sécurité et aux renseignements.

Faire mémoriser et restituer aux examens la matière enseignée est probablement la façon la moins efficace de déterminer si les personnes chargées de ce genre de responsabilité peuvent faire leur travail.

[*Text*]

As an example of the kind of approach that I think works better than classroom training, you might remember that at the beginning of the 1980s a number of riots occurred in England, in places like Brixton, which were racially-toned events and upset a lot of people and the government in the U.K.

They organized a commission of inquiry to ascertain why these riots had taken place and one conclusion was that the largest cause was the police. Poorly qualified people with poor wages and bad training had been put into a job they were not equipped to deal with. This finding led to a change in policy training in the U.K. It is true that often we are reactive in dealing with problems; that was certainly true in this case.

As a result, Hendon, the training facility for the London Metropolitan Police Force, went through a lot of modification with the result that a large part of police training now consists of simulation training. They have built what amounts to a miniature village in Hendon, including a couple of streets with buildings, and trainees are sent into this simulated set-up in groups of five or six, two of whom are designated as constables on patrol, with the remainder acting as observers, one carrying a video camera.

They then encounter a staged event in this situation, involving actors. The events are open-ended and no one knows for sure how they will turn out, but they are loaded with the sorts of decision-making problems police officers face when on the street.

With the video camera present, they are able to record how the officers and trainees handle the event and then review the video later, giving critical feedback. They can constantly work at developing the communications, interpretive and decision-making skills that a police officer needs.

Any job that is like police work needs a very large component of this kind of simulation training, in which someone defines in advance the skill sets necessary to do the job, then every attempt is made to test the level of those skill sets and to supply training techniques that improve them. I think an hour of simulation is probably worth ten hours in the classroom.

• 1415

I would make the same suggestion about selection. Simulation techniques and selection are probably an essential component as well. That is laying out again the kinds of skill sets that are involved in the job, and then

[*Translation*]

Je vais vous donner un exemple du genre d'approche que je juge préférable à la formation en classe. Vous vous souvenez peut-être qu'au début des années 80, des émeutes ont eu lieu en Angleterre, dans des endroits comme Brixton; c'étaient des émeutes teintées de racisme, et elles ont bouleversé beaucoup de gens ainsi que le gouvernement du Royaume-Uni.

On a organisé une commission d'enquête afin de déterminer avec certitude pourquoi ces émeutes avaient eu lieu et l'on a notamment conclu que les policiers étaient les principaux responsables. Des gens mal payés, qui n'avaient pas la compétence voulue parce qu'on ne leur avait pas donné la formation nécessaire, avaient été affectés à une tâche pour laquelle ils n'étaient pas préparés. Cette conclusion a entraîné une modification de la politique de formation au Royaume-Uni. Il est vrai qu'on agit souvent seulement en réaction à des problèmes, et c'est certainement ce qui s'est passé dans ce cas.

En conséquence, l'établissement de formation pour la police du grand Londres, Hendon, a subi beaucoup de modifications, de sorte que maintenant, une grande partie de la formation des policiers se fait en simulation. On a construit à Hendon une sorte de village miniature où il y a quelques rues bordées d'édifices, et les stagiaires sont envoyés par groupes de cinq ou six. Deux d'entre eux sont désignés comme des policiers en patrouille, tandis que les autres agissent comme observateurs, l'un d'eux portant une caméra vidéo.

Des événements commencent alors à se produire, les personnages étant joués par des acteurs. Le scénario n'est pas fixé d'avance, et personne n'est certain de la tournure que prendront les événements, mais les participants font face à des problèmes qui les amènent à prendre le genre de décisions que des policiers ont à prendre pendant leur service dans la rue.

Au moyen de la caméra, on peut enregistrer comment les policiers et les stagiaires se comportent face aux événements et passer ensuite l'enregistrement en revue, afin de formuler des critiques. Ils peuvent travailler constamment à acquérir des techniques de communication, d'interprétation et de prise de décisions dont un policier a besoin.

Tout travail semblable à celui d'un policier nécessite beaucoup de ce genre de formation en simulation, où quelqu'un définit d'avance l'ensemble de techniques nécessaires pour accomplir la tâche assignée, puis on tente d'évaluer le niveau de compétence atteint dans ces techniques, pour enfin offrir des méthodes de formation destinées à améliorer la compétence. À mon avis, une heure de simulation vaut sans doute mieux que 10 heures de cours théorique.

Il en va de même pour la sélection. Les techniques de simulation et la sélection constituent sans doute également un élément essentiel. Il s'agit là encore de concevoir l'ensemble de compétences requises pour le

[*Texte*]

trying to set up some simulation techniques that the potential recruits have to go through in advance of being selected, just to see how well they perform. I will give you one example.

One of the critical things in security and intelligence work is developing informants and knowing what kind of people constitute good informants and which do not, what sorts of information sources are credible and which are not. There is a lot of skill involved in doing that, in one sense the skill at reading of people, at detecting deception, and being someone who is capable of doing fairly good credibility assessment. These are skills that lots of people do not have. A few people do, but there is training that can develop these kinds of skills.

I should note that I organized a second international conference on that topic, on credibility assessment, bringing together people who work with polygraphs, with voice changes and interpretation of body movements in terms of lying, and people who do analysis of the contents of what people have to say to detect deception. That resulted in another text of the same kind, just with that title "Credibility Assessment".

I might note in passing that we have learned a considerable amount in the last few years about detection of deception, and I think that information could be usefully incorporated in training people in security and intelligence. That is a basic background.

The Vice-Chairman: We thank you very much.

Mr. Lee: Dr. Yuille, one question I was able to address to some witnesses this morning pertaining to the same area generally that you discussed has to do with us as a committee applying, vicariously perhaps, a cost-benefit analysis to training techniques, psychological testing and that type of thing. While we have been advised by people in the field to stay the heck away from the operational side and away from what we heard was called micro-management—just stay away from the people in the field—we feel that we should be addressing it from the point of view of the taxpayer. Could you make some comment on what is in it for the taxpayer in terms of efficacy in the security and intelligence gathering field, dollars saved, greater efficiencies, that type of thing.

Dr. Yuille: There are really two approaches to this question. One is to discuss the general issue of what is appropriate in terms of security and intelligence needs for the country, and I know nothing about that. I am going to avoid that, and just talk about the issue in dollars and cents terms, assuming that this is something we need, it is appropriate and so on.

[*Traduction*]

poste et d'essayer de créer des techniques de simulation auxquelles les recrues éventuelles doivent se soumettre avant d'être choisies, pour voir comment ils s'en tirent. Je vais vous citer un exemple.

En matière de sécurité et de renseignement, un des aspects essentiels du travail consiste à établir un réseau d'informateurs et de savoir quelles sont les personnes les plus indiquées pour faire ce travail et lesquelles ne sont pas de bons candidats, quelles sources d'information sont crédibles et desquelles il faut se méfier. Ce genre de travail exige beaucoup de compétences, d'une part pour sonder les gens, déceler la supercherie, tout en étant à même de faire une évaluation relativement bonne de la crédibilité des personnes. Bien des gens ne possèdent pas ces compétences. Quelques-uns les ont, mais il existe des cours de formation en vue de perfectionner ces compétences.

Je signale que j'ai organisé une deuxième conférence internationale sur ce sujet, l'évaluation de la crédibilité, en réunissant des personnes qui travaillent au moyen de détecteurs de mensonge, en interprétant les changements de voix et les mouvements corporels pour déterminer si la personne ment, ainsi que des spécialistes qui analysent la teneur des propos que tiennent certaines personnes en vue de détecter la supercherie. Cette conférence a donné lieu à un autre rapport semblable, sous le titre «Évaluation de la crédibilité».

Je signale en passant que nous avons beaucoup appris ces dernières années au sujet de la détection du mensonge, et je pense que ces renseignements pourraient se révéler très utiles si on les incluait dans les cours de formation en matière de sécurité et de renseignement. Il s'agit de données générales de base.

Le vice-président: Merci beaucoup.

M. Lee: Monsieur Yuille, j'ai posé ce matin aux autres témoins une question relative à ce dont nous avons discuté avec vous, à savoir que le Comité voudrait, peut-être indirectement, faire une analyse coûts-avantages des techniques de formation, des tests psychologiques, et tout le reste. Même si certains spécialistes de ce domaine nous ont conseillé de ne pas nous mêler de l'aspect opérationnel ni de ce que vous appelez la micro-gestion—autrement dit, de ne pas nous ingérer du tout dans le travail des spécialistes—nous estimons qu'il nous revient d'examiner la question dans l'intérêt des contribuables. Pouvez-vous nous dire ce que cela représente pour le contribuable, par exemple en matière d'efficacité du système de collecte de renseignements et de sécurité, d'épargnes réalisées, d'accroissement du rendement, etc.?

M. Yuille: On peut envisager cette question sous deux angles. D'une part, on peut discuter de la question générale de savoir ce qui est nécessaire pour répondre aux besoins du pays en matière de sécurité et de renseignement, et sur ce point, je n'en ai aucune idée. Je vais donc éviter cet aspect et parler simplement de la question au plan strictement financier, à supposer que c'est une chose dont nous ayons besoin, qu'elle soit indiquée, etc..

[*Text*]

I have seen in police training that when the money is not put into doing the proper training to begin with, what happens is that the officers end up having to learn their job on the job. It is a trial and error system in which they find out how to interview victims, how to interrogate suspects and so on.

• 1420

It means that the taxpayer ends up losing. Although a little bit of money might be saved in the training, the kind of service that results, at least for the period the officer is learning the job, is poorer than it should be. Money put into training would allow the errors to take place in the police academy, instead of out on the street. From a cost-benefit point of view, to me it seems better to put the money up front.

The same is true with selection. A little extra put into selection means more people would get throught the academy successfully and would stick with the job, which I assume is probably an issue as well, in terms of staff turnover. If the money was put into developing proper selection devices there would be a more effective use of the money in training, because people would stay on the job longer.

Mr. Brewin: Dr. Yuille, I would like to focus on the analytical side of the service. Your comments focussed on the training of investigative officers, and while I have no idea how good they are, it would appear that CSIS's skills in that area are good.

It has been repeatedly suggested that one area where can always do with improvement—this is especially the case as we move into this new age of dramatic changes in eastern Europe and the need to understand political change—is the need to avoid group-think, to use an expression you used this morning. We must try to avoid cultural assumptions and reinforcement of what is expected, we must develop the skills to be independent-minded, objective and to stand up to a kind of corporate criticism of independent views. Those skills would seem to be needed.

I had a part in setting up the B.C. Justice Institute. One of the underlying assumptions was a nervousness about police training reinforcing the cultural approach, to the advantage of having other elements of the justice system working together. I see that as being valuable in the development of independent analytical skills, and in developing a good training program for CSIS.

Perhaps they do that, but if we are going to evaluate their training programs we should be looking at the extent

[*Translation*]

J'ai constaté, pendant la formation des policiers, que si les fonds ne sont pas consentis au bon cours de formation au départ, les officiers de police finissent par devoir apprendre leur travail sur le terrain. C'est un procédé d'apprentissage par tâtonnements, au cours duquel les policiers découvrent comment interviewer les victimes, interroger les suspects, et tout le reste.

Autrement dit, le contribuable y perd en dernier ressort. Même si la formation permet d'économiser un peu d'argent, le service qui en découle, du moins pendant la période où l'officier de police est en apprentissage, est moins bon qu'il devrait l'être. Si l'on finance cette formation, les erreurs éventuelles peuvent se produire à l'école de police plutôt que dans la rue. Du point de vue rentabilité, il vaut mieux, à mon sens, dépenser les fonds au départ.

Il en va de même pour la sélection. Si l'on consacre un peu plus de fonds à la sélection, un plus grand nombre de personnes réussiront avec succès l'école de police et resteront en poste, ce qui, je suppose, est également un problème en termes de roulement du personnel. Si l'on consacrait des fonds à la mise au point de bons dispositifs de sélection, on utiliserait de façon plus efficace les fonds alloués à la formation, car les stagiaires conserveraient plus longtemps leur emploi.

M. Brewin: Monsieur Yuille, je voudrais me pencher sur l'aspect analyse du service. Vos propos se sont concentrés sur la formation des agents d'enquête, et si je n'ai aucune idée de leur valeur, il semble que les compétences du SCRS dans ce domaine sont bonnes.

On a dit et répété qu'il existe un secteur où des améliorations sont toujours possibles, et c'est d'autant plus vrai alors que nous entrons dans cette nouvelle ère de bouleversements spectaculaires en Europe de l'Est et qu'il nous faut comprendre cette évolution politique. Je veux parler de la nécessité d'éviter une forme de pensée collective, pour reprendre une expression que vous avez utilisée ce matin. Nous devons essayer d'éviter de nous fonder sur des hypothèses culturelles et de vouloir absolument répondre aux attentes, nous devons perfectionner les compétences en vue d'avoir une idée bien à soi, d'être objectif et de s'opposer à une critique collective d'opinions indépendantes. Ces compétences semblent nécessaires.

J'ai contribué à l'établissement du *Justice Institute* de la Colombie-Britannique. L'une des hypothèses sous-jacentes était une certaine inquiétude due au fait que la formation des policiers met l'accent sur la démarche culturelle, ce qui contribue à favoriser la collaboration entre les autres éléments du système judiciaire. Ce genre de chose est utile pour acquérir des compétences analytiques indépendantes et mettre au point un bon programme de formation pour les agents du SCRS.

C'est peut-être le cas, mais si nous voulons évaluer ces programmes de formation, il faut examiner dans quelle

[*Texte*]

to which they open their training—in the area of analytical skills—and have CSIS people work with others who might hold different views. This would help them to be independent-minded in their judgments. Does any of that make sense to you?

Dr. Yuille: Yes, it makes a great deal of sense, and it also gives me a chance to amplify my previous answer to Mr. Lee. As I listened to what I just said I realized how self-serving it was. It is so easy to say let us put more money in selection and training, especially when I am someone involved in that line of work.

It seems to me that it requires very careful selection of the people designing the programs. There is a lot of self-proclaimed expertise in this field, as in lots of fields, and one has to be cautious—in selection devices, for example—about using a device that really does have some built-in way of assessing whether it works or not.

Thousands of psychological tests can be used. Most of them will not be of any use here. Finding the ones that do or perhaps designing new ones to fit the bill would be an appropriate thing to do, as long as it has some checks on how it works built in to it.

The same thing is true about the idea of being analytic and open-minded. One of the things about anyone involved in law enforcement or security is that decision-making is a critical component. They have to make on-the-spot decisions about what they are going to do. They have discretion and latitude about what they are going to do. They have to have the knowledge to be able to make those decisions properly.

• 1425

It is one thing to say that and it is another thing to try to analyse the job, to come up with a way of training. It is a laudable goal, but actually analysing a training situation and coming up with an assessment system which determines whether that is being achieved or not is no easy task. Again I would favour simulation techniques, seeing how well people actually do make decisions and how well they take information supplied to them and integrate it, how flexible they are and so on.

Mr. Brewin: I think this question comes within your area of experience. You have told us about ideas you would have for a good training program, or some elements of a good training program. What about the step before that of a good system for establishing a good training system and for the continued evaluation of a good training system in this area?

Dr. Yuille: What is needed of course is some analysis of the job. Neither the selection nor the training can be

[*Traduction*]

mesure cette formation est ouverte—dans le domaine des compétences analytiques—et dans quelle mesure les agents du SCRS collaborent avec d'autres personnes qui ont des opinions différentes. Cela leur permettrait de prendre des décisions de façon plus autonome. Cela vous paraît-il logique?

M. Yuille: Oui, c'est très logique, et votre observation me permet de répondre plus en détail à la question que m'avait posée M. Lee. En écoutant ce que je viens de dire, je me suis rendu compte que je prêchais pour ma paroisse. Il est facile de dire qu'il faut investir davantage dans la sélection et la formation, surtout quand c'est précisément mon domaine d'action.

À mon avis, il faut sélectionner attentivement les responsables de la conception des programmes. Bien des gens se prétendent experts dans ce domaine, comme dans bien d'autres, et il faut prendre garde—pour les mécanismes de sélection, par exemple—de recourir à un système qui prévoit un mécanisme d'évaluation de ses résultats.

On peut utiliser des milliers de tests psychologiques. La plupart d'entre eux seront inutiles en l'occurrence. Il conviendrait de trouver les tests qui sont utiles ou peut-être d'en concevoir de nouveaux adaptés à ce que nous voulons faire, à condition de prévoir des moyens de contrôle inhérents au système.

Il en va de même pour ce qui est de l'ouverture d'esprit et de l'esprit d'analyse. Pour quiconque s'occupe de l'application de la loi ou de la sécurité, la prise de décisions est un aspect crucial. Ces personnes doivent décider sur-le-champ des mesures qu'elles doivent prendre. À cet égard, elles ont toute discrétion et latitude. Elles doivent avoir les compétences voulues pour prendre les décisions qui s'imposent.

Faire ce genre de remarque est une chose, mais c'en est une autre d'essayer d'analyser en quoi consiste le travail et de trouver la formation correspondante. C'est un objectif louable, mais en réalité, il n'est pas facile d'analyser un cours de formation et de mettre sur pied un système d'évaluation permettant de déterminer si l'objectif est réalisé ou non. Là encore, je recommande des techniques de simulation, pour voir si les personnes en question réussissent à prendre les bonnes décisions, si elles tiennent compte des renseignements qui leur sont fournis, dans quelle mesure elles font preuve de souplesse, et ainsi de suite.

M. Brewin: Je pense que cette question relève de votre domaine de compétence. Vous nous avez fait part de vos idées au sujet d'un bon programme de formation, ou de certains éléments que celui-ci devrait renfermer. Quelles mesures faut-il prendre avant en vue de créer un bon système de formation et de l'évaluer de façon permanente?

M. Yuille: Il faut bien entendu faire une analyse de l'emploi. Ni la sélection ni la formation ne sont indiquées

[*Text*]

adequate unless there is a real analysis of the necessary skills required to do the task. In designing selection procedures, for example, it is relatively easy to figure out the kinds of people you do not want; that is, the kinds of people who will not do the job well, who will mess it up. The problem, though, is the opposite of that: trying to figure out what skills are necessary to do a job well.

It is easy to determine the sorts of things you do not want in a police officer; but it is not so easy to determine what constitutes the things you do want, what makes a good officer. I am sure the same problem exists here. You cannot design the training and selection unless you have a good analysis of what the job actually involves and that is not an easy task to do.

Mr. Atkinson: It is rather difficult, because as you say, nobody really knows exactly what is entailed in the job description. You can only compare it to the work you have done in your particular field. But making some assumptions, do you see some differences in how we would choose the individuals, how they should be trained and so on in this particular area?

Dr. Yuille: For example, there would be differences from the way police are trained.

Mr. Atkinson: Yes.

Dr. Yuille: One thing I mentioned already is the need to develop informers. This is true in some aspects of police work, particularly the security aspects of our undercover work, drug informers and so on. But it seems to me that would be especially needed in security and intelligence work. Most police officers' training does not orient them in that direction. They need to be trained in reading people, in assessing the source of information and whether it is credible or not. Most police academies are not involved in that kind of training, but it certainly would have to be involved here.

I would guess too that stress management would be an issue here. It is an issue in all police work, but certainly if somebody is doing some kind of undercover work and is cut off from support and so on—it takes a special kind of person to maintain a fictional life and maintain it well without suffering some personal cost. I know that there are now a few police psychologists who specialize in trying to help people who do undercover work to cope with it, to prepare them in advance for the sorts of problems they are going to have when they are working undercover, to supply some back-up systems for them in case they get into trouble and so on, and certainly that is another difference in the job.

[*Translation*]

à cette fin, à moins que l'on analyse véritablement les compétences requises pour occuper cet emploi. Lorsqu'on conçoit les méthodes de sélection, par exemple, il est relativement facile de se faire une idée des personnes dont on ne veut pas, c'est-à-dire celles qui ne feront pas bien le travail, ou qui sèmeront la pagaille. Le problème, toutefois, c'est de faire le contraire, c'est-à-dire d'essayer de déterminer les compétences nécessaires pour bien faire un travail donné.

Il est facile de déterminer ce que l'on ne veut pas chez un agent de police; mais il n'est pas aussi facile d'établir les qualités que l'on recherche et qui font un bon officier de police. Je suis convaincu que le problème est le même en l'occurrence. On ne peut pas concevoir la formation et la sélection tant que l'on n'a pas analysé en détail les diverses fonctions du poste, ce qui n'est pas une tâche facile.

M. Atkinson: C'est plutôt difficile, car, comme vous le dites, personne ne sait exactement ce que représente la description de tâches. On peut simplement la comparer au travail que l'on a fait dans son domaine en particulier. Mais en vous fondant sur certaines hypothèses, y a-t-il selon vous des différences dans la méthode suivie pour choisir les personnes, le genre de formation qu'elles doivent recevoir, etc., dans ce secteur en particulier?

M. Yuille: Par exemple, il y a des différences dans la façon dont les policiers sont formés.

M. Atkinson: Oui.

M. Yuille: J'ai déjà dit qu'il faut créer un réseau d'informateurs. C'est le cas pour certains aspects du travail et des policiers, surtout en ce qui a trait à la sécurité de nos agents clandestins, des informateurs sur le trafic de drogue et ainsi de suite. À mon sens, toutefois, c'est particulièrement nécessaire pour le travail de sécurité et de renseignement. La plupart du temps, la formation des agents de police ne les oriente pas dans cette direction. Ils doivent être entraînés à sonder les gens, à évaluer leur source d'information pour déterminer si elle est crédible ou non. La plupart des écoles de police n'offrent pas ce genre de formation, mais elle serait pourtant très nécessaire en l'occurrence.

Je suppose que la gestion du stress doit également être prise en considération. Le stress existe à tous les niveaux du travail de policier, mais si un agent clandestin qui est en train de mener une enquête se trouve séparé de son soutien, etc. . . ce n'est pas n'importe qui qui peut poursuivre cette vie fictive et se débrouiller pour ne pas en subir personnellement les conséquences. Je sais qu'il existe quelques psychologues de la police qui se spécialisent en vue d'aider les agents clandestins à se débrouiller, pour les préparer à l'avance au genre de problèmes auxquels ils vont se heurter lorsqu'ils mèneront clandestinement leurs enquêtes, pour leur fournir des systèmes de soutien au cas où ils seraient en difficulté, etc., ce qui représente une autre différence sur le plan de l'emploi.

[*Texte*]

• 1430

Mr. Atkinson: One thing with regular police work, if you are doing undercover work and eventually you do make an arrest and you follow that into court, there will be some recognition for the work you do.

Dr. Yuille: That is right.

Mr. Atkinson: In this particular aspect, one thing that maybe you can comment on is that if they are doing their job there is no recognition whatsoever that flows from it. That goes along with what we heard from the head of the CSIS employee association, that you are there, you have these specialized skills but you can only use them in this particular area. The management positions are limited, so your ability for career movement is also limited. There must be a great deal of frustration on just those two counts alone in police work. Do you have any comment on how you can possibly deal with that?

Dr. Yuille: I know from the limited work I have done with the U.S. Secret Service, where the problems are similar at least on the protection side of their work—protection of President, Vice-President and so on—that one of the things they do is a lot of in-service training that keeps their personnel feeling that the system they are working in cares about them, is concerned about their knowledge level. It involves some perks for them in terms of some time away from the regular routines of the job and so on, and it shows that there is a desire to keep them fit in a skill sense for the job. That is certainly one thing they found has worked well for them.

Mr. Rideout: Given that the CSIS organization is relatively small in employees and so on, is it really possible to set up internally all of the things that are necessary or. . .? This is probably a chance for you to pitch at the same time, but it seems to me that with a relatively small service most of the things we have been hearing this morning and from you this afternoon would indicate that we probably will have to go to outside services in order to really devise that and make that work. Maybe you have a comment with respect to that.

Dr. Yuille: This is the problem we always have in this country, is it not? It is the economies of scale. You are right, there are ways that this ought to be done and we cannot do all of them. We have to make some hard decisions about what is the most useful thing to do with our money. You are also right that it does require bringing in people from outside and using other systems that have some expertise that can be used without having to spend all the development costs of getting that expertise. They are certainly tough decisions, because it means compromise for sure.

[*Traduction*]

M. Atkinson: En ce qui concerne le travail régulier des policiers, lorsqu'on s'infiltre dans un groupe et que l'on réussit à arrêter les coupables et que ces derniers subissent leur procès, le travail fait par le policier est reconnu d'une certaine façon.

M. Yuille: C'est exact.

M. Atkinson: Sur ce plan, vous pourriez peut-être nous dire si l'on reconnaît d'une certaine façon le travail de ces agents. Cela fait suite à ce que nous a déclaré le directeur de l'Association des employés du SCRS, selon lequel vous êtes là, vous avez des compétences spécialisées, mais vous ne pouvez les utiliser que dans ce secteur précis. Les postes de gestion sont restreints, de sorte que les possibilités d'avancement le sont également. Ces deux aspects doivent provoquer bien des mécontentements parmi les policiers. Avez-vous une idée sur la façon de résoudre ce problème?

M. Yuille: Après avoir travaillé pendant un certain temps avec les services secrets américains, où les problèmes sont identiques, du moins en ce qui a trait à l'aspect protection du travail—protection du président, du vice-président, et ainsi de suite—je sais que ces services organisent notamment un grand nombre de cours de formation sur le tas, ce qui donne l'impression au personnel que l'organisme pour lequel ils travaillent prend leurs intérêts à coeur et se préoccupe de leur niveau de compétence. Ce système leur offre quelques avantages accessoires dans la mesure où ils sont détachés pendant un certain temps du travail de routine qu'implique leur poste, et cela prouve que les responsables souhaitent maintenir leurs compétences à jour dans le cadre de leur emploi. Les employés en question ont trouvé que ce système donnait d'excellents résultats.

M. Rideout: Étant donné que le SCRS a un effectif relativement restreint, est-il vraiment possible de prendre toutes les mesures internes nécessaires ou. . .? Il vous sera sans doute possible d'intervenir en même temps, mais à mon avis, sans un service relativement restreint, la plupart des choses dont les témoins de ce matin ont parlé, et vous aussi cet après-midi, nous portent à croire que nous devrons sans doute faire appel à des services de l'extérieur pour concevoir ce genre de formation et l'appliquer avec succès. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

M. Yuille: C'est le problème qui se pose toujours dans notre pays, n'est-ce pas? Il s'agit des économies d'échelle. Vous avez raison, il y a des façons de procéder, et il nous est impossible de les appliquer toutes. Nous devons prendre des décisions difficiles quant à la façon la plus utile de dépenser notre argent. Vous avez raison de dire également qu'il faut à cette fin engager des personnes de l'extérieur et avoir recours à d'autres systèmes déjà éprouvés et que l'on peut utiliser sans dépenser tous les fonds alloués au développement pour acquérir ces compétences. Ce sont là des décisions certes difficiles, car il faut faire des compromis.

[*Text*]

Mr. Rideout: That is all. Thank you.

Mr. Littlechild: Have you looked at the difference in terms of time and costs between the traditional police training package and a simulated training package? Have you done any assessment on that?

Dr. Yuille: I have not done really an informal assessment. I am certainly aware, in comparing the U.K., Canada and the United States, of the fact that the simulation work is more costly and certainly takes more time.

Mr. Littlechild: I guess it really would not be a replacement. We could not take some part of a training curriculum and replace simulated training with other. . . It is an additional—

Dr. Yuille: I think there can be some replacement. I will give you an example. The reason I could not come this morning to your committee is that I was teaching at the B.C. Police Academy this morning. It was something that had been arranged months in advance. It was a five-hour course on the interviewing of victims and witnesses. It was entirely in the classroom, and I think pretty much a waste of time. I have told them that, so I am not telling you anything I have not told the academy. I do not think you learn the skills of interviewing people by sitting in a room listening to a lecture. You have to do it and you have to have it recorded, and then you have to see it so you can see yourself and see the mistakes you make.

• 1435

That five hours would probably have to be replaced by about 25 hours in order really to accomplish that goal. Not only would it take that much more time, but you would need all of the video equipment and the infrastructure that would permit that kind of practical thing to go on, and it is expensive. The reality is that right now we are in cut-backs and municipalities do not want to pay more for policing—they want to pay less—so compromises are made everywhere.

Mr. Littlechild: I do not know if it is true to say, but it seems like I have heard somewhere along the line that your first contact with a police officer or peace officer is extremely important in the sense of your respect for law.

Dr. Yuille: Yes.

Mr. Littlechild: If what you are saying is that because of the training we do a lot of the first contact we would have with policemen would be with a person who is actually learning his job on the job, there would be more costs to pay because of that.

Dr. Yuille: Yes.

[*Translation*]

M. Rideout: J'ai terminé. Je vous remercie.

M. Littlechild: Avez-vous examiné la différence, au plan du temps et des coûts, entre les programmes de formation traditionnelle de la police et un programme de simulation? Avez-vous évalué cette question?

M. Yuille: Je n'ai pas vraiment fait d'évaluation. Après avoir fait une comparaison entre le Royaume-Uni, le Canada et les États-Unis, je sais que la simulation coûte plus cher et prend plus de temps.

M. Littlechild: L'un ne pourrait donc pas remplacer l'autre. Nous pourrions peut-être remplacer une partie d'un programme de formation par des techniques de simulation. . . Cela s'ajoute. . .

M. Yuille: On peut faire des substitutions. Je vais vous citer un exemple. Si je n'ai pas pu me présenter devant vous ce matin, c'est parce que je donnais un cours à l'École de police de la Colombie-Britannique. Ce cours était organisé depuis des mois. Il s'agissait d'un cours de cinq heures sur les méthodes d'entrevue des victimes et des témoins. Le cours s'est déroulé entièrement dans la salle de classe et ce fut à mon avis une perte de temps. Je le leur ai signalé, de sorte que l'école de police sait déjà tout ce que je suis en train de vous dire. Je ne pense pas qu'on puisse apprendre les techniques d'entrevue en restant assis dans une salle de classe à écouter un cours magistral. Il faut vraiment conduire l'entrevue, s'enregistrer et s'écouter ensuite pour voir si l'on constate les erreurs éventuelles.

Il faudrait sans doute remplacer ces cinq heures de cours par une séance de 25 heures pour atteindre vraiment cet objectif. Non seulement il faudrait donc y consacrer beaucoup plus de temps, mais il faudrait également disposer de tout le matériel vidéo et de toute l'infrastructure nécessaires pour ce genre d'exercice pratique, et tout cela coûte cher. La réalité, c'est que nous traversons une période de vaches maigres et que les municipalités ne veulent pas consacrer plus de fonds à leurs services policiers—en fait, elles veulent payer moins—de sorte que l'on fait des compromis dans tous les secteurs.

M. Littlechild: Je ne sais si c'est la réalité, mais j'ai entendu dire que le premier contact que l'on a avec un agent de la paix ou un policier est extrêmement important et déterminant au plan du respect de la loi.

M. Yuille: En effet.

M. Littlechild: Si vous voulez dire que, grâce à la formation que nous offrons, la plupart du temps, lors de notre premier contact avec un policier, nous aurons affaire à une personne qui apprend son travail sur le tas, cela impliquera des dépenses bien supérieures.

M. Yuille: En effet.

[*Texte*]

Mr. Littlechild: So the time you might take additionally to train by simulated training would actually be less costly in the long run.

Dr. Yuille: Yes, but it is the same business of putting the money up front for prevention as opposed to just being reactive.

I hope it is clear from what I have been saying that I am not criticizing either the police or the training academies here. I realize that the problem is one of limited resources and everybody does the best he or she can in the circumstances. But those limited resources have consequences, and you are correctly pointing at one of those consequences: that these front-line people who are delivering the service may not be able to deliver what they could because we have not equipped them fully.

In the security and intelligence end, I guess the dilemma for this committee is that if it was police officers who were hired then they would already have a lot of training, and a lot of relevant training. But as I understand it, there is considerable criticism about having former police officers and there is a desire to expand it. Again there is a trade-off, because if you do not hire police officers then those civilians are not going to have the kind of relevant training that the police have already received, and probably relevant experience as well.

Mr. Stuart Farson (Committee Researcher): I wonder if I might pursue a couple of lines of argument that have been developed here. One is that you need to have a very good system of designing a training system, and the position you have come up with and said to us is that it is absolutely essential, as part of that, to do a good analysis of what the job is.

Dr. Yuille: Yes.

Mr. Farson: That is highly problematic in itself. If we take, for example, the area you have been talking about most explicitly, which is the police job, if one listens to what policemen tell you they do then we find that it really only accommodates about 15%, that approximately 15% is perhaps involved in law enforcement work. So who tells you what the job is is surely a key factor in this.

Dr. Yuille: Yes, it is.

Mr. Farson: I wonder therefore if you might perhaps give us some guidance as to this very difficult question of trying to define what the job is or how we get to it.

Dr. Yuille: For example, a few years ago when the RCMP, addressing this issue, wanted to change their selection procedures, they used psychologists to do a job analysis, to find out exactly what officers did. They tried a multi-faceted approach to this, in that they asked them what they did. As you correctly point out, that is not always an accurate reflection of what they do. They talked

[*Traduction*]

M. Littlechild: De sorte que le temps qu'il faut consacrer à une formation grâce à des techniques de simulation coûtera en réalité moins cher à long terme.

M. Yuille: Oui, mais cela revient à consacrer des fonds à la prévention au lieu de simplement réagir à une situation.

J'espère qu'il ne fait aucun doute pour vous que mes propos ne constituent pas une critique de la police ou des institutions de formation. Je comprends que le problème est lié à des ressources insuffisantes et que chacun fait son possible, compte tenu des circonstances. Toutefois, ces ressources restreintes ont des conséquences, et vous en signalez une à juste titre: les personnes aux premières lignes ne peuvent peut-être pas offrir un service aussi bon qu'elles devraient, car elles n'ont pas tous les moyens voulus à cette fin.

Dans le domaine de la sécurité et du renseignement, je suppose que le Comité est confronté à un dilemme du fait que si l'on recrutait des agents de police, ces derniers auraient déjà reçu une bonne formation très pertinente. Mais si je comprends bien, le fait d'engager d'anciens agents de police suscite de vives critiques et, pourtant, on souhaite accroître le service. Là encore, il faut faire un compromis, car si vous ne recrutez pas des agents de police, les civils n'auront pas reçu la formation pertinente que les policiers ont déjà reçue et, en outre, ces derniers ont sans doute l'expérience voulue.

M. Stuart Farson (attaché de recherche du Comité): J'aimerais revenir sur deux questions qui ont été soulevées. D'une part, vous dites qu'il faut disposer d'un excellent système pour concevoir un programme de formation, et vous nous avez dit qu'il est absolument crucial, dans le cadre de cet exercice, de faire une bonne analyse des fonctions du poste.

M. Yuille: Oui.

M. Farson: Déjà là, cela pose un problème. Si nous prenons par exemple le secteur dont vous avez parlé le plus clairement, soit le travail de policier, si l'on écoute ce que nous disent les policiers sur leurs activités, nous constatons que ce secteur ne représente qu'environ 15 p. 100 de leur temps; autrement dit, ils consacrent peut-être 15 p. 100 de leurs temps à faire respecter la loi. Tout dépend donc de la personne qui vous parle de l'emploi en question.

M. Yuille: En effet.

M. Farson: Je me demande, dans ces conditions, si vous pouvez nous aider à résoudre cette question très difficile, qui consiste à définir en quoi consiste le travail ou comment on y arrive.

M. Yuille: Il y a quelques années, par exemple, la GRC, en examinant cette question, a voulu modifier ses méthodes de sélection; elle a engagé des psychologues pour faire une analyse de l'emploi, et pour déterminer en quoi consistaient exactement les activités des agents de police. L'équipe de psychologues a procédé en plusieurs étapes, en demandant d'abord aux policiers ce qu'ils

[*Text*]

to management, they talked to front-line people. They then did ride-alongs and actually measured the amount of time they spend doing different tasks. It is probably not feasible in this current situation. Anyway, they tried to attack it in as many different ways as they could, and they came up with a picture of the kinds of tasks the officer had to do, the skills that were required for each of the different tasks, how much of their time actually got devoted to these different tasks, what stress it caused for them, and so on. That kind of approach can be taken as long as the people doing it have an understanding of the limitations of any particular glimpse into the job and try to take a variety of glimpses.

• 1440

Mr. Farson: You indicated just then that we have a tight timeframe here. If you had to ask CSIS about their training system and you have half a dozen questions, what sorts of lines of thought would you go down?

Dr. Yuille: As a professional, I would not even pretend to make up the questions off the top of my head. I would want to sit down and take a look at as much information as is currently available and try to design those questions properly. The worst thing one can do is just to leap into something like this without preparation. Preparation is a big part of the process in doing a job analysis. I am avoiding that question.

Mr. Brewin: Perhaps the witness could be invited to reply in writing, if he is prepared to take the time, because it would be helpful.

Dr. Yuille: Is there any information that can be provided concerning the organization? Is there any information, or is this all secret? I would be happy to do that, but it would be nice to have some guidance.

The Vice-Chairman: Dr. Yuille, on behalf of the members of this committee I would like to thank you very much for sharing with us your experience and knowledge. I am sure because of it we are going to have a better understanding of this complex well of human resources, namely the members of CSIS. Of course we are going to think about your testimony, and if we have any other questions we will get in touch with you through our staff. Again, I want to thank you for appearing before the committee.

Dr. Yuille: My pleasure, Mr. Chairman.

• 1445

The Vice-Chairman: Now I would like to welcome the British Columbia Law Union representatives. We have one of their distinguished members, Ms Brenda Gaertner. She will introduce her colleagues.

[*Translation*]

faisaient. Comme vous l'avez signalé avec raison, on n'obtient pas toujours une description précise de leurs activités. Puis elle a consulté les gestionnaires, et les agents de première ligne. Puis les psychologues ont fait des tournées et calculé véritablement le temps que les policiers consacrent à l'exécution de diverses tâches. Cela n'est sans doute pas faisable pour les agents du SCRS. Quoi qu'il en soit, ils ont essayé d'aborder la question sous autant d'angles que possible, et ont réussi à se faire une idée des tâches que doit assumer l'agent de police, des compétences requises pour chacune de ces tâches, du temps qu'il consacre à l'exécution des diverses tâches, du stress que cela représente, et ainsi de suite. On peut adopter cette démarche tant que les responsables de l'étude comprennent qu'il est difficile d'avoir un aperçu de toutes les tâches et qu'ils essaient d'obtenir des renseignements de diverses sources.

M. Farson: Vous avez dit que notre échéancier est serré. Si vous deviez poser des questions au SCRS au sujet de son programme de formation et que vous aviez une demi-douzaine de questions à poser, quelle orientation suivriez-vous?

M. Yuille: En tant que professionnel, je ne prétendrais même pas poser des questions improvisées. Je prendrais le temps d'examiner tous les renseignements disponibles en vue de formuler convenablement ces questions. Le pire qu'on puisse faire, c'est de se lancer dans ce genre de chose sans préparation. La préparation est un aspect important du processus d'analyse d'un emploi. J'ai éludé la question.

M. Brewin: Le témoin pourra peut-être nous fournir une réponse par écrit, s'il est disposé à prendre le temps de le faire, car cela nous serait utile.

M. Yuille: Peut-on obtenir des renseignements au sujet du service? Y a-t-il des renseignements disponibles, ou sont-ils tous secrets? Je le ferais volontiers, mais j'aimerais savoir où je vais.

Le vice-président: Monsieur Yuille, au nom des membres du Comité, je vous remercie beaucoup de nous avoir fait profiter de votre expérience et de vos connaissances. Grâce à vous, nous comprendrons beaucoup mieux cette réserve complexe de ressources humaines, à savoir le personnel du SCRS. Bien entendu, nous allons réfléchir à votre témoignage, et si nous avons d'autres questions, nous communiquerons avec vous par l'entremise de notre personnel. Encore une fois, je tiens à vous remercier d'avoir comparu devant le Comité.

M. Yuille: Ce fut un plaisir, monsieur le président.

Le vice-président: J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue aux représentants de la *British Columbia Law Union*. C'est M^me^ Brenda Gaertner, l'un des membres éminents de l'association, qui va nous présenter ses collègues.

[*Texte*]

Ms Brenda Gaertner (British Columbia Law Union): We are here on behalf of the British Columbia Law Union, an organization similar to the Ontario Law Union, which has also submitted a brief. I am not sure if you have heard from them already.

The British Colombia Law Union has approximately 100 members, consisting of law students, lawyers and paralegals working in this province primarily. What joins us and who we are is that we are working for those people whose rights and voices are often not heard as loudly and as closely as others; in that, we include workers, immigrants, women, native people and environmentalists. We have been before other similar types of committees in the past, including a presentation in front of the McDonald commission and the Pitfield Senate committee. I was here with a few others in front of this committee before the legislation was passed—perhaps not this committee, but the make-up was the same.

The Vice-Chairman: We are first.

Ms Gaertner: You are the first reviewing it after it is in place.

The Vice-Chairman: That is right.

Ms Gaertner: But our concerns remain the same. As lawyers, we look at the legislation and ask how it will affect our clients. How will it affect the people we have been historically concerned with and have acted for in the past? It is in answer to that question that is the root of our brief. We look at the role of security apparatus and intelligence and how it interacts with a healthy democracy, and why it is important and what our concerns are flow from that.

You will find in the brief a very practical approach to your problems, in our opinion. When we looked at the statute and at the recommendations that have come forward from SIRC, we wanted to give you some practical suggestions about how your issues could be decided. So we looked at the legislation and came up with proposed changes to that legislation. That is our expertise. That is what we wanted to share with you. We think it is useful that you hear from us because we have been working collectively as a group for a long time with the people we are concerned about. So we are not new to this issue in terms of the experience we have in the day to day practical concerns that people have when interacting with security intelligence apparatus problems.

In a healthy democray, we say that one of the most important things is that advocacy, protest and dissent are encouraged and fostered. It is that balance that both the legislation and those applying the legislation must have at their core in order to ensure that people's rights are not

[*Traduction*]

Mme Brenda Gaertner (British Columbia Law Union): Nous sommes ici au nom de la *British Columbia Law Union*, qui est une association comparable à l'*Ontario Law Union*, qui a également déposé un mémoire. Je ne sais si ses représentants se sont déjà adressés à vous.

La *British Colombia Law Union* compte environ 100 membres, qui sont soit des étudiants en droit, soit des avocats, soit des représentants des professions parajuridiques qui travaillent dans la province essentiellement. Ce qui nous rapproche, c'est que nous travaillons pour les personnes dont les droits ne sont pas défendus avec autant de force et de persistance que ceux d'autres personnes; il faut donc mettre dans ce groupe des travailleurs, des immigrants, des femmes, des autochtones et des écologistes. Nous nous sommes déjà présentés devant des comités semblables dans le passé, notamment devant la Commission McDonald et le Comité sénatorial Pitfield. Je me trouvais ici avec quelques autres délégués en face de ce Comité avant que la loi ne soit adoptée—il ne s'agissait peut-être pas exactement de ce Comité, mais sa constitution était la même.

Le vice-président: Nous sommes les premiers.

Mme Gaertner: Vous êtes les premiers à étudier la loi depuis son entrée en vigueur.

Le vice-président: C'est exact.

Mme Gaertner: Mais nos soucis restent les mêmes. En tant que juristes, nous avons étudié le texte de loi afin de voir de quelle manière il allait affecter nos clients. Comment va-t-il toucher les gens dont nous nous occupons depuis longtemps et pour qui nous avons agi dans le passé? C'est la réponse à cette question qui est à la base de notre mémoire. Nous étudions le rôle de l'appareil de sécurité et de renseignement et nous essayons de voir comment il s'insère dans une démocratie saine, pourquoi il est important et quelles inquiétudes il suscite en nous.

Vous trouverez dans le mémoire ce qui nous semble être une façon pratique d'envisager vos problèmes. Lorsque nous avons étudié la loi et les recommandations qui ont été faites par le CSARS, nous avons voulu vous faire des propositions d'ordre pratique pour vous aider à prendre des décisions face à ces problèmes. Nous avons donc étudié le texte de loi et proposé des modifications du fait de notre compétence en la matière. C'est ce dont nous avons voulu vous faire profiter. Nous pensons utile de nous manifester parce que nous travaillons collectivement en tant que groupe depuis longtemps avec les personnes qui nous intéressent. Cette question n'est donc pas nouvelle pour nous, étant donné que nous faisons quotidiennement l'expérience des problèmes pratiques que rencontrent ces personnes lorsqu'elles ont affaire à l'appareil du renseignement de sécurité.

Dans une démocratie saine, il nous semble que l'une des choses les plus importantes consiste à encourager et favoriser les mouvements de défense, de protestation et de dissidence. C'est en ayant un tel équilibre dans le texte de loi et chez ceux qui sont chargés de l'appliquer que nous

[*Text*]

trampled upon. Therefore, we feel that lawful political activities of Canadian citizens and residents must not be placed at risk in any way whatsoever by security intelligence operations.

We then go on in the brief, and I am jumping from that only because Craig is going to take it up and do a much more thorough job than I am. You will see that we focus directly on that, and we want to focus directly on that today primarily, because we feel that is always the hardest issue to deal with. What is the mandate of those people who are operating, and how does that work with other rights and issues here? Secondly, we look at the processes that are put in place to protect people. We want to make concrete suggestions about why we think the process can be improved and how.

I think we will get down to the practical things, because time will be an issue. I can turn it over to Craig at this point, and he will walk you through those highlighted parts of our brief with respect to the mandate of CSIS.

Mr. Craig Paterson (British Columbia Law Union): I would like to thank the committee for coming here to Vancouver. This is a typical Vancouver day.

The Vice-Chairman: We know that. That is why we are here.

• 1450

Mr. Paterson: Mr. Brewin is from Victoria, which has occasionally as beautiful a day as this.

I want to speak to you as one who has been involved in assessing, very much from the outside, the security and intelligence functions of the Canadian state for almost 20 years, since before the McDonald commission. I go back to the Mackenzie commission, which preceded the McDonald commission.

I literally dusted off some materials to bring with me today. I wanted to show a few of them to you. I do not think you should believe that because there are not a lot of people here today, there is not a lot of interest or importance in what you are doing. There is a great deal of interest and importance in what you are doing. I just generally think a lot of people do not even know you are here.

I wanted to share with you some stickers, some memorabilia from the past, to show you that there is a long history of Vancouver and west coast concern over the operations of security and intelligence.

Just before and during the McDonald commission hearings, some enterprising people here in Vancouver had some stickers printed up, which said "Caution: All calls subject to RCMP interception." This is when the security service was in the RCMP. All you had to do was

[*Translation*]

pourrons garantir que les droits de ces personnes ne sont pas piétinés. Il nous semble donc que les activités politiques légales des citoyens canadiens et des habitants du pays ne doivent absolument pas être compromises par les opérations du Service de renseignement de sécurité.

Nous poursuivons ensuite notre mémoire—et je me permets d'aller si rapidement parce que je sais que Craig Paterson va le reprendre de façon beaucoup plus détaillée que moi—en nous attachant directement à cette question, et c'est là-dessus que nous voulons insister aujourd'hui avant tout, parce que nous estimons que c'est toujours la question la plus difficile à traiter. Quel est le mandat des personnes qui procèdent à ces opérations et comment est-il conciliable avec d'autres droits et problèmes? Nous étudions ensuite les mécanismes mis en place pour protéger les citoyens. Nous voulons faire des propositions précises sur les manières d'améliorer le processus et nous indiquons pourquoi il nous semble devoir l'être.

Je crois que nous en viendrons aux choses pratiques, car nous n'aurons pas trop de temps. Je vais maintenant donner la parole à Craig Paterson, qui va aborder avec vous les principaux points du mémoire concernant le mandat du SCRS.

M. Craig Paterson (*British Columbia Law Union*): Je tiens à remercier le Comité d'être venu à Vancouver par cette journée typique de la région.

Le vice-président: Nous le savons bien, et c'est pourquoi nous sommes ici.

M. Paterson: M. Brewin vient de Victoria où il y a parfois des journées aussi belles que celle-ci.

Si je prends la parole aujourd'hui c'est que j'évalue depuis près de vingt ans à titre indépendant, les fonctions de sécurité et de renseignement de l'État canadien, c'est-à-dire que j'ai commencé avant la commission McDonald. Cela remonte à la commission Mackenzie, qui a précédé la commission McDonald.

J'ai pratiquement dû dépoussiérer certains des documents pour les apporter aujourd'hui avec moi car je tenais à vous montrer quelques-uns d'entre eux. Je ne voudrais pas que vous croyez, parce qu'il y a peu de personnes ici aujourd'hui, qu'on ne s'intéresse pas beaucoup à ce que vous faites ou qu'on ne lui accorde pas d'importance. C'est bien le contraire. Je crois simplement que beaucoup de personnes ne savent même pas que vous êtes ici.

J'aimerais vous montrer quelques autocollants, quelques souvenirs du passé, pour vous prouver qu'il y a longtemps qu'on s'intéresse à Vancouver et sur la côte ouest aux opérations de sécurité et de renseignement.

Juste avant que ne soit constituée la commission McDonald et pendant ses auditions, certaines personnes entreprenantes de Vancouver ont fait imprimer des autocollants sur lesquels figurait la phrase suivante: "Attention! Tous les appels peuvent être interceptés par la

[*Texte*]

put the sticker on your telephone, so that people could be aware that whenever using the phone the security service might be listening. There was also a sticker you could put on your envelopes when you were sending out your mail, which said "Warning: All mail subject to RCMP inspection."

These stickers did the rounds in Vancouver and on the west coast and were very popular in the 1970s. Then up to 1983 buttons did the rounds in Vancouver, called "Stop the political police." There was quite a large organization of concern around what was Bill C-157 at that time, the initial proposals, prior to the Pitfield committee regarding the establishment of a civilian security service.

There is a long history of concern on the west coast, and I think perhaps the statistics have not been published but a substantial percentage of the security and intelligence services of the Canadian state, including CSIS, are based on the west coast. A lot of the activity we are concerned about has taken place.

I want to address on behalf of the Law Union the issues of mandate and threats to security of Canada. This portion of our brief is on pages 2 through 7. I should say that what I have distributed to you is a composite of the present definition of threats to security in section 2, on the left-hand side of the page, and what we have proposed is on the right-hand side. I think just by juxtaposing them it gives you some idea of what we are proposing and why.

The first thing we would like to indicate to you is that there is not anything in the CSIS Act that really says why CSIS exists, in a global social sense, if you will. Section 12 says that:

> The Service shall collect... information and intelligence respecting activities that may on reasonable grounds be suspected of constituting threats to the security of Canada...

Then you go back to section 2, which is where the threats to the security of Canada are defined.

We are proposing that there be a purpose section, if you will, a more demonstrative, democratically oriented purpose section in the statute, which affirms as a fundamental matter that advocacy, protest and dissent are hereby recognized as inviolate elements of an open, free and democratic society in Canada. We think it is important that be put in in the purpose section of the statute, because then that section will be used to interpret all the other sections of the statute—those of you who are lawyers will know that—and will condition the application of all of the other sections.

At the present time the only reference to advocacy protest and dissent is what is tacked on at the end of paragraph 2.(d) as a protected exemption from the

[*Traduction*]

GRC!" C'était à l'époque où le service de sécurité faisait partie de la GRC. Il vous suffisait de placer l'autocollant sur votre téléphone afin que ses usagers sachent que le service de sécurité pouvait les écouter chaque fois qu'ils s'en servaient. Il y avait aussi un autocollant à mettre sur les enveloppes, sur lequel figurait la phrase suivante: «Attention! Tout le courrier peut être inspecté par la GRC!»

Ces autocollants ont beaucoup circulé à Vancouver et sur la côte ouest et ils étaient très populaires dans les années 1970. Puis jusqu'en 1983, ce sont surtout des macarons qui ont beaucoup circulé à Vancouver et sur lesquels figurait: «Mettez un terme à la police politique!». Les gens étaient assez nombreux à s'inquiéter de ce qui était à l'époque le projet de loi C-157, c'est-à-dire les premières propositions, avant le comité Pitfield, concernant la création d'un service de sécurité civile.

Il y a longtemps qu'on se soucie de cette question sur la côte ouest, et les statistiques n'ont peut-être pas été publiées, mais une bonne partie des services de sécurité et de renseignement de l'État canadien, et notamment du SCRS, ont leur siège sur la côte ouest. La plupart des activités qui nous préoccupent ont eu lieu.

J'aimerais aborder au nom de la Law Union les questions concernant le mandat et les menaces envers la sécurité du Canada. Cette partie de notre mémoire figure aux pages 2 à 7. Ce que je vous ai distribué constitue la définition actuelle des menaces envers la sécurité à l'article 2, qui figure à gauche de la page, et ce que nous avons proposé figure à droite. En juxtaposant les deux, on a une meilleure idée de ce que nous proposons et de la justification de nos suggestions.

Nous aimerions tout d'abord vous dire qu'il n'y a rien dans la Loi sur le SCRS qui indique véritablement pourquoi le Service existe, dans une optique sociale générale, si vous voulez. L'article 12 est ainsi libellé:

> Le Service recueille... les informations et renseignements sur les activités dont il existe des motifs raisonnables de soupçonner qu'elles constituent des menaces envers la sécurité du Canada...

On revient ensuite à l'article 2 où sont définies les menaces envers la sécurité du Canada.

Nous proposons un article indiquant des objectifs précis, si vous voulez, qui précise davantage les objectifs vus sous un angle démocratique, qui indique de façon fondamentale que l'expression d'opinions, la divergence et la dissidence sont les éléments essentiels d'une société ouverte, libre et démocratique comme celle du Canada. Nous jugeons important que cet article concernant les objectifs figure dans la loi, car il pourra alors être utilisé pour interpréter tous les autres articles de la loi—ceux d'entre vous qui sont juristes le comprendront—et c'est de cet article dont dépendra l'application de tous les autres articles.

À l'heure actuelle, la seule mention qui est faite de l'expression d'opinions, de la divergence et de la dissidence est ce qui a été rajouté après l'alinéa 2d) et qui

[*Text*]

application of paragraphs 2.(a) through (d). From our time before the Pitfield committee, I can tell you that it was done as a response to considerable criticism.

• 1455

No language in the original legislation referred to protection of advocacy protest and dissent in the Canadian Bar Association. I think the law unions and civil liberties organizations made it clear to the Pitfield Committee that some overt written protection must be contained in the statute. We made a hesitant start in the legislation during 1983-84 and are now asking this committee to take up the task of further promoting the concepts of advocacy protest and dissent as being fundamental to a democratic society.

It may seem contradictory, but we are asking you to strike a blow for advocacy protest and dissent as necessary elements in the fabric of a Canadian democracy. It is fine to have a Charter of Rights that recognizes freedom of speech, assembly and association, but those activities have to be practiced order to stay alive. So we are hoping you will see the value of a promotional assertion in the mandate of CSIS.

On threats to the security of Canada, our proposals are aimed at achieving some particular goals. Again, the background consists of this legislation being a case of first impression in the court below, as we say in dealing with court cases. This was our first effort and we did a reasonably good job, all told, but it is time to move on to the next step. Some maturation has occurred and we are capable of taking this legislation further.

We are proposing, as did SIRC, that subsection 2.(d) of section 2, on the definition of "threats to the security of Canada" be completely removed from the statute, there being no need for that section whatsoever. We agree with SIRC's proposal on that subsection. On reading our brief, you will see that it is greatly based on SIRC's proposals and on specifically stating which ones we agree with or do not agree with

In the clause on "threats to the security of Canada", a lot of terms are not defined, as is the case with a lot of other key terms in this legislation. I understand that it is safer not to try to define some of them, but in some cases we should be able to define the terminology, which is really an exercise involving use of the *Oxford English Dictionary*.

For example, I found at least nine key terms in the "threats" definition section that are not defined. I thought it a bit odd that the term security is not defined in the

[*Translation*]

constitue une exemption de l'application des alinéas 2a) à 2d). En remontant à la période qui a précédé le comité Pitfield, je peux vous dire que cela a été fait à la suite de nombreuses critiques.

La loi initiale ne comportait aucune mention de la protection de la défense d'une cause, de la protestation ou de la manifestation d'un désaccord au sein de l'Association du barreau canadien. Je crois que les regroupements de juristes et les organisations de défense des libertés civiles ont indiqué clairement au comité Pitfield qu'une protection manifeste devait figurer par écrit dans la loi. Nous avons pris un départ hésitant au cours des années 1983-1984, mais nous demandons maintenant au comité de se charger de faire valoir les notions de défense d'une cause, protestation ou manifestation d'un désaccord en disant qu'elles sont essentielles à toute société démocratique.

Cela peut sembler contradictoire, de rompre une lance pour la défense d'une cause, pour la protestation ou la manifestation d'un désaccord en en faisant des éléments nécessaires de la structure démocratique canadienne. C'est très bien d'avoir une Charte des droits et libertés qui reconnaisse la liberté d'expression, de réunion et d'association, mais il faut mettre ces activités en pratique pour qu'elles existent effectivement. Nous espérons que vous verrez donc quelque intérêt à encourager ces droits dans le mandat du SCRS.

Quant aux menaces envers la sécurité du Canada, nos propositions visent certains objectifs. Encore une fois, le contexte vient de ce que ce texte de loi constitue un cas sans précédent dans l'histoire des tribunaux d'instance inférieure, comme nous disons pour les procès. Ce fut notre premier effort et nous avons fait un assez bon travail, tout bien considéré, mais il est temps de passer à l'étape suivante. Il s'est produit une certaine maturation et nous pouvons maintenant pousser plus loin cette loi.

Nous proposons, comme l'a fait le CSARS, que l'alinéa d) de l'article 2 concernant la définition des «menaces envers la sécurité du Canada» soit complètement supprimé comme il est totalement inutile. Nous sommes d'accord avec la proposition du CSARS à cet égard. Vous constaterez, en lisant notre mémoire, qu'il s'inspire beaucoup des propositions du CSARS et qu'on y précise celles qui nous semblent acceptables et celles qui ne paraissent pas l'être.

Au paragraphe «menaces envers la sécurité du Canada», il manque la définition de plusieurs termes, comme d'ailleurs de nombreux autres termes clés de la loi. Je veux bien admettre qu'il moins risqué de ne pas essayer d'en définir certains, mais il faudrait pouvoir, dans quelques cas, en définir la terminologie, ce qui revient en fait à consulter un bon dictionnaire.

J'ai trouvé par exemple au moins neuf termes clés dans la définition des «menaces» qui ne sont pas définis. Il m'a semblé un peu curieux que le terme «sécurité» ne soit pas

[*Texte*]

statute. In addition, intelligence, espionage, sabotage, and the interest of Canada are not defined. The phrase "foreign influenced activities", which occurs in subsection 2.(b), is also not defined. The terms advocacy, protest and dissent are also not defined in the statute.

Those are nine key terms or phrases that occur in section 2 and are not defined. Many of these terms or phrases do not occur in any other federal statute, nor have they been the subject of considerable legal interpretation in either criminal or civil cases.

It is an onerous responsibility and not an easy task, but some definitional criteria must be offered for these key terms, particularly "interests of Canada", "foreign-influenced activities" and so on. An effort should be made to try to promote some specificity in the legislation, because we all know that this legislation is key. It is really impossible to expect that any individual or groups can use the courts to try to shape this legislation in the future, because litigation against the Government of Canada is too expensive and it is impossible to do. Hopefully we will have this committee or something like it on an ongoing basis. We very strongly believe in that. However, the legislation is of key importance, as you are aware.

• 1500

Our proposals for threats to the security of Canada, beyond the general task I have suggested of trying to define these key terms, is to weed out what was in paragraphs 2.(a) through (d), which we now see as unnecessary and excessive. The major recommendation is to delete paragraph (d) completely. Secondly, tie the authority and power of the security and intelligence service to investigating only those activities that are unlawful in paragraphs (b) and (c). We basically recommend that paragraph (b) be completely deleted as well, paragraph (d) be deleted, paragraphs (b) and (c) be folded together and paragraph (a) be amended in a slight manner, perhaps by a wording change. You can compare paragraph (a). . . they are across from one another there and you will see what we mean by the amendments to paragraph (a).

As we say in our brief, we would like to ensure that covert surveillance can only be brought to bear where unlawful activities are involved. We are concerned, for example, that those persons organizing political or financial support for the State of Israel or for the African National Congress, and in this country thousands of people are engaged in those activities, would not be threats under the statute. They would be threats under the statute as it sits, but for the use of the word "unlawful".

[*Traduction*]

défini dans la loi. On n'y définit pas non plus: «renseignement», «espionnage», «sabotage» et «intérêts du Canada». L'expression: «les activités influencées par l'étranger», qui figure à l'alinéa 2 b), n'est pas non plus définie. Il n'y a pas non plus dans la loi de définition des expressions: «défense d'une cause», «protestation» et «manifestation d'un désaccord».

Voici donc neuf termes ou expressions clés qui figurent dans l'article 2 et qui ne sont pas définis. La plupart d'entre eux ne figurent pas dans d'autres lois fédérales et ils n'ont pas non plus fait l'objet d'interprétation juridiques importantes tant au pénal qu'au civil.

C'est une lourde responsabilité et une tâche difficile, mais il faudrait donner des critères de définition pour ces expressions clés, et plus particulièrement pour les «intérêts du Canada», «les activités influencées par l'étranger», etc. Il faudrait faire un effort pour que la loi comporte davantage de précisions, car nous savons tous qu'elle est essentielle. On ne peut raisonnablement s'attendre à ce qu'un particulier ou un groupe puisse avoir recours aux tribunaux pour essayer de modifier cette loi à l'avenir, car plaider contre le gouvernement du Canada revient trop cher et est presque impossible. Nous espérons pouvoir disposer d'un comité comme celui-ci ou d'un autre organisme semblable en permanence. Nous estimons cela très utile. Il n'en reste pas moins que cette loi est de toute première importance, comme vous le savez bien.

Ce que nous proposons pour les menaces envers la sécurité du Canada, mis à part le fait qu'il faudrait définir les termes clés, serait de supprimer les alinéas 2.a) à 2.d) qui seraient alors superflus. La principale recommandation consiste à supprimer l'alinéa d) entièrement. Il faudrait ensuite lier le pouvoir du service de sécurité et de renseignement de faire enquête aux seules activités considérées comme illicites aux alinéas b) et c). Nous recommandons essentiellement que l'alinéa b) soit également supprimé dans sa totalité, que l'alinéa d) soit supprimé, que les alinéas b) et c) soient réunis et que l'alinéa a) soit modifié légèrement, peut-être uniquement dans son libellé. Vous pourrez comparer l'alinéa a). . . Ils se trouvent l'un à côté de l'autre pour que vous puissiez voir ce que nous entendons par cette modification apportée à l'alinéa a).

Comme nous le disons dans notre mémoire, nous aimerions pouvoir être sûrs que la surveillance clandistine ne se fasse que dans les cas d'activités illicites. Nous craignons, par exemple, que les personnes qui organisent une aide politique ou financière pour l'état d'Israel ou pour le Congrès national africain, et dans notre pays des milliers de personnes participent à ce type d'activités, soient considérées comme constituant une menace aux termes de la loi. Ce serait le cas, tel que la loi est actuellement libellée, si l'on n'ajoutait pas le mot «illicites».

[*Text*]

As we say at the top of page 4 of our brief, we are concerned to make sure that CSIS is prevented from spying on progressive people and organizations solely because of their involvement in international activities or organizations such as Greenpeace, Amnesty International or support for anti-apartheid causes. We take it as given that those activities have been the subject of covert surveillance by the Canadian Security Intelligence Service at the present time.

Historically, the difficulties created by and for CSIS in its police predecessor have arisen from the failure of those institutions to define "threats" to Canada in a manner that the Canadian people recognized and accepted.

We have before us now the reality of native people once again being defined as a threat to the security of Canada because of concerns that they may engage in some kind of organized physical activity. In the past, we have seen that spying on the Quebec Federation of Labour or the Parti Québécois generated controversy, principally because of the unacceptable scope given by the security apparatus to the notion of security threat. Of course, prior to this legislation, there was no legislation defining a threat to the security of Canada.

It is our belief that a reasonable belief that an individual is engaged in illegal activities is the threshhold test which must be crossed to justify state interference in the affairs of an individual. If, as some suggest, this leave too little scope for CSIS to operate, our response is that the matter is not one for civil servants, but for Parliament to address through its criminal law powers.

An objection has been raised that this limitation on the powers of CSIS, which is similar to the limitation of police powers on other criminal matters, would end the very justification for CSIS and the matter would simply be a police matter. That may be indeed true, but of course under this legislation CSIS is allowed to engage in acts that would otherwise be illegal and in which the police are not allowed to engage.

• 1505

The British Columbia Law Union does not subscribe to the view that policework done out of uniform by former policemen is an improvement on policework done by the RCMP. It is our understanding that 70% or more of the Canadian Security Intelligence Service are former RCMP Security Service. They are in all of the upper echelons and they will remain there until their pensions start. We are very much concerned about that.

We have taken the nettle and offered a definition of "detrimental to the interests of Canada", is a key phrase

[*Translation*]

Comme nous l'indiquons au bas de la page 4 de notre mémoire, nous voulons être sûrs que le SCRS ne puisse pas espionner les individus ou les organisations progressistes tout simplement parce qu'ils participent à des activités internationales ou sont membres d'organismes internationaux tels que Greenpeace, Amnisty International ou les groupement de lutte contre l'apartheid. Nous tenons pour acquis que ces activités font actuellement l'objet d'une surveillance secrète de la part du Service canadien du renseignement de sécurité.

Les problèmes posés autrefois au SCRS et à son prédécesseur, la police, ont résulté de l'incapacité de ces institutions à définir viennent de ce que l'on a pas donné «menaces envers le Canada» d'une manière qui soit reconnue et acceptée par le peuple canadien.

Nous voyons actuellement les autochtones encore une fois définis comme constituant une menace envers la sécurité du Canada parce qu'on craint qu'ils ne se livrent à des manifestations organisées. Autrefois, nous avons constaté que si l'espionnage de la Fédération du travail du Québec et du Parti Québecois a prêté le flanc à la critique, c'est surtout à cause de la portée indue donnée par l'arsenal ses services secrets à l'expression de «menaces envers la sécurité». Bien sûr, avant que cette loi n'existe, aucun texte législatif ne définissait les «menaces envers la sécurité du Canada».

Nous estimons que la conviction justifiée qu'une personne exerce des activités illégales est le seuil qui doit être franchi pour légitimer l'ingérence de l'État dans les affaires de cette personne. D'aucuns prétendront que cette conviction justifiée rétrécirait indûment la marge de manoeuvre du SCRS, mais alors c'est au Parlement, et non aux fonctionnaires, qu'il appartient de régler le problème, par l'exercice de son pouvoir législatif en matière de droit pénal.

On a fait valoir que cette limite aux pouvoirs du SCRS, analogue à celle des pouvoirs policiers dans les activités criminelles, mettrait un terme à la raison d'être proprement dite du SCRS, la question devenant alors une simple affaire de police. C'est sans doute vrai mais, sous le régime de cette loi, le SCRS peut se livrer à des actes qui seraient autrement considérés comme illicites et auxquels la police n'a pas le droit de se livrer.

La *British Columbia Law Union* ne partage pas l'opinion selon laquelle les activités policières exercées sans uniforme par d'anciens policiers constituent un progrès par rapport aux activités policières de la GRC. Nous savons en effet que 70 p. 100 au minimum de l'effectif du Service canadien du renseignement de sécurité est constitué d'anciens membres du Service de sécurité de la GRC. Ils se trouvent tous aux échelons supérieurs et y resteront jusqu'à ce qu'ils partent à la retraite. Cela nous inquiète beaucoup.

Nous avons pris le taureau par les cornes et proposé une définition des activités «préjudiciables aux intérêts du

[*Texte*]

occurring in the definition of "threats to the security of Canada". Our definition is found at the bottom of pages 5 and 6 of our brief, and it is at the bottom of the one-page circular I handed out.

Something "detrimental to the interests of Canada" in our view means something surreptitious or deceptive done by a foreign state or a foreign-based organization, which is directed towards diminishing the sovereignty or territorial integrity of Canada, weakening the military defence of Canada, or seriously endangering, for political or military purposes, the lives, health or safety of persons resident in Canada.

We have gone over this—four lawyers—at some length, in an attempt to be very particular about our phrasing. We do not want to make it too broad, yet we do not want to make it too narrow. We do share a concern in terms of the matters set out here.

In this definition we have tried to make it clear that we would not extend protection to Canadians domiciled abroad, and that we would not favour CSIS engaging in covert activity abroad. On the other hand, protection is extended to persons domiciled in Canada, wherever they may be at the relevant moment.

On page 7 of our brief are our comments with respect to search proposals, and we have some serious reservations about clauses (e) and (f) of search proposals.

With that, I will turn to Mr. Stewart and let him carry on with our brief. I would be happy to answer any questions you might have on this threat section.

Mr. Don Stewart (British Columbia Law Union): Once again, welcome to Vancouver. What we are presenting to you is fairly complex, but because we see the definitions of threats to the security of Canada as the most important part of our brief, I will just touch on some of the other elements here.

We do not believe that a case for foreign security or intelligence work has been made. We do not see that section 16 should be expanded. The matter of a five-year review and oversight is another very important area. As have many other groups, we recommend that the CSIS Act be amended to provide for a comprehensive review by the House of Commons Justice Committee, at five-year intervals, commencing in January 1994. This legislation, because so much is at stake in terms of our democracy, should be subject to a continual review so it can be tightened further or amended or modified to maintain protection for an open democratic society.

[*Traduction*]

Canada», puisqu'il s'agit d'une expression clé qui figure dans la définition des «menaces envers la sécurité du Canada». Notre définition figure en haut de la page 7 de notre mémoire et au bas de la circulaire d'une page que je vous ai distribué.

Des activités «préjudiciables aux intérêts du Canada» sont à notre avis des activités subreptices ou trompeuses d'un État étranger ou d'une organisation étrangère, visant à porter atteinte à la souveraineté ou à l'intégrité territoriale du Canada, à affaiblir les défenses militaires du Canada ou à compromettre, pour des motifs politiques ou militaires, la vie, la santé ou la sécurité de personnes domiciliées au Canada.

Nous sommes quatre juristes à avoir étudié longuement cette question en vue de rédiger de façon soigneuse cette définition. Nous ne voulons pas lui donner un sens trop général, ni trop restrictif. Nous sommes également soucieux de la portée de cette définition.

Nous avons essayé de rendre évident le fait que nous n'accorderions pas de protection aux Canadiens domiciliés à l'étranger et que nous ne serions pas favorables à ce que le SCRS se livre à des activités secrètes à l'étranger. Par ailleurs, la protection est accordée aux personnes domiciliées au Canada, où qu'elles puissent être au moment pertinent.

Aux pages 8 et 9 de notre mémoire, nous faisons des remarques sur les propositions de fouille, et nous avons quelques réserves importantes concernant les alinéas e) et f) sur les propositions de fouille.

Je vais maintenant passer la parole à M. Stewart pour qu'il continue à passer en revue notre mémoire. Je serais très heureux de répondre aux questions que vous pourriez avoir à me poser sur les menaces.

M. Don Stewart (British Columbia Law Union): Encore une fois, bienvenue à Vancouver. Ce que nous avons à vous présenter est assez complexe et étant donné que la définition des menaces envers la sécurité du Canada nous semble être la partie essentielle de notre mémoire, je ne ferai qu'aborder brièvement quelques autres éléments.

Nous ne croyons pas que la nécessité d'un service extérieur de collecte de renseignements ait été démontrée. Nous ne pensons pas qu'il faille élargir les pouvoirs prévus par l'article 16. La question de l'examen et de la surveillance tous les cinq ans nous semble très importante. Comme de nombreux autres groupes, nous recommandons de modifier la Loi sur le SCRS pour que soit prévu un examen approfondi par le Comité de la justice et des questions juridiques de la Chambre des communes, tous les cinq ans, à partir de janvier 1994. Parce qu'il représente tellement pour la démocratie dans notre pays, ce texte de loi devrait être réexaminé en permanence afin d'êtte affiné ou modifié afin de garantir que notre société reste démocratique et libre.

[*Text*]

• 1510

We were very disappointed in the way Mr. Bassett was appointed as head of SIRC, so we recommend a few amendments to section 34 to require that all members of SIRC have a history of a demonstrated commitment to protecting and promoting the fundamental rights and liberties of Canadians; that all prospective members of SIRC be approved in advance by the House of Commons Committe on Justice and Legal Affairs, which should be given the duty of examining the prospective candidates; and that all appointments receive the approval of parliamentary party leaders. We think this would maintain the non-partisan approach that SIRC tried to foster and establish in its first five-year period, which unfortunately has been tarnished by the recent appointment of Mr. Bassett.

After having had further thought and discussion since we put in our brief, we believe that your committee should consider the possibility of recommending the creation of a parliamentary oversight committee, not to replace SIRC but to supplement it. Such a committee could oversee all security and intelligence organizations in Canada. We know that SIRC at the present time is limited to overseeing CSIS and that the Communications Security Establishment and the intelligence organizations of the Department of National Defence, External Affairs and the RCMP are not subject to any such oversight.

We have also recommended in our brief that SIRC's review functions be extended to those organizations, but we would also suggest that you seriously consider the possibility of a parliamentary oversight committee. I know that when SIRC members testified before you and were asked about this, they suggested that they did not see that this would be a problem of jurisdiction.

At the moment SIRC is not looking at the budget or finances of CSIS and a parliamentary committee could concentrate on the budget and finances of these various security organizations.

We have further recommendations, but we can see that we have used up about half our time and the other half should be left open to questions.

Mr. Paterson: I have some brief points on security assessment. This occurs at pages 10 through 13 of our brief. There are two distinct areas of concern here. I want to say that I speak to you as one who acted as counsel before the first large security assessment case that SIRC heard, the Henri case, which is currently before the Federal Court. I acted as counsel for Mr. Henri and went through a complaint procedure under the statute. It involved four days of hearings spread over about seven

[*Translation*]

Nous avons été très déçus de la façon dont M. Bassett a été élu à la tête du CSARS; nous recommanderons donc d'apporter quelques modifications à l'article 34 afin de faire en sorte que tous les membres de CSARS puissent démontrer leur engagement pour la protection et l'avancement des libertés et des droits fondamentaux des Canadiens; que tous les membres pressentis du CSARS soient agréés au préalabale par le Comité de la justice et des questions juridiques de la Chambre des communes, comité auquel on devrait confier l'examen des candidats pressentis et que toutes les nominations reçoivent l'agrément du chef de chacun des partis. De ce fait, le CSARS demeurerait non sectaire, comme il a essayé de l'être au cours des cinq dernières années de son existence, situation qui a été malheureusement fortement compromise par la nomination récente de M. Bassett.

Après y avoir encore réfléchi et en avoir discuté depuis que nous avons envoyé notre mémoire, nous estimons que votre comité devrait envisager la possibilité de recommander la création d'un comité de surveillance parlementaire, qui ne remplacerait pas le CSARS, mais qui le compléterait. Ce comité pourrait être chargé de surveiller toutes les organisations de sécurité et de renseignement du Canada. Nous savons que le CSARS est chargé pour l'instant de superviser uniquement le CSARS et que le Centre de la sécurité des télécommunications, les services de renseignement du ministère de la Défense nationale, des Affaires extérieures et de la GRC ne sont soumis à aucune surveillance.

Nous recommandons également dans notre mémoire que la compétence du CSARS soit élargie et qu'elle englobe toutes ces organisations, mais nous vous demandons d'envisager sérieusement la possibilité de créer un comité parlementaire de surveillance. Je sais que lorsque les membres du CSARS ont témoigné devant vous et que vous leur avez posé des questions à ce sujet, ils ont indiqué qu'ils ne pensaient pas que cela puisse poser des problèmes de compétence.

Pour l'instant, le SCARS n'étudie pas le budget ou les finances du SCRS et un comité parlementaire pourrait examiner le budget et les finances de ces divers organismes de sécurité.

Nous avons d'autres recommandations, mais étant donné que nous avons déjà utilisé la moitié du temps qui nous était imparti, nous aimerions laisser l'autre moitié aux questions.

M. Paterson: J'ai quelques brèves remarques à faire sur les évaluations de sécurité qui figurent aux pages 12 à 17 de notre mémoire. Ce domaine cause deux problèmes distincts. Je dois préciser que je parle en ma qualité d'avocat ayant participé à la première évaluation de sécurité importante réalisée par le CSARS, je veux parler de l'affaire Henri dont est actuellement saisie la Cour fédérale. J'ai été l'avocat de M. Henri et j'ai déposé une plainte aux termes de la loi. Il y a eu quatre jours

[*Texte*]

months and five volumes of testimony. Our brief reflects in large part the experience of that process.

I want to suggest to you the SIRC procedure they presently follow was adopted unilaterally by SIRC, without any public discussion or circulation, about five years ago and has not been amended since. It is our view that while it was a brave attempt—and I think you will hear Professor Rankin tomorrow, who will be talking about this matter—it is our view that the legislation should clearly take some steps to enhance procedural fairness before SIRC.

For one thing we favour SIRC's recommendations being made compulsory, clearly in the statute. There has already been one court ruling to that effect, one court ruling against, and we are waiting for another court ruling to clarify those two. However, in our view the legislation should clearly say that SIRC's recommendations are binding on the government with respect to security assessments.

• 1515

Also, we feel that counsel should be provided for complainants, and legal aid should be provided for complainants with bona fide complaints before the committee. I was counsel for Mr. Henri and we were in a room that had about 25 people in it, all with security clearances. About half of them were lawyers, and they were all getting paid by the state. The Department of Justice was there representing the two agencies of the government the man had worked for and they had paid counsel, paid by the government. The committee had paid counsel, paid by the government. The Canadian Security Intelligence Service had counsel paid for by the government. The poor complainant had no counsel paid for by the government. He was a civil servant on a fairly fixed salary.

There is absolutely no way that a complainant can fairly and fully take part in the SIRC complaint processes without having opportunity to have counsel, and counsel properly prepared and fully acting.

There is nothing in the statute with respect to provision of counsel for complainants. SIRC took the position that because there was not anthing in the statute and because they had no budget for it, they could not provide any legal aid. It was my view that they could have pushed that point and that they chose not to do so. My understanding is that in Australia, under the Australian Security Appeals Tribunal—it is called SAT—they provide legal counsel for complainants in similar circumstances. We have recommended that.

[*Traduction*]

d'auditions réparties sur sept mois et représentant cinq volumes de témoignages. Notre mémoire reflète en grande partie l'expérience vécue au cours de cette affaire.

Je dois vous indiquer que la procédure du CSARS qui est actuellement employée a été adoptée de façon unilatérale par le SCARS sans discussion publique ou divulgation, il y a environ cinq ans et n'a pas été modifiée depuis. Nous estimons que, si cette tentative est méritoire—je crois que M. Rankin que vous allez entendre demain va aborder cette question—la loi devrait toutefois être modifiée pour garantir une procédure plus juste devant le CSARS.

Nous sommes d'une part favorable au fait que les recommandations du SCARS soient rendues obligatoires en l'indiquant clairement dans la loi. Il y a déjà eu une décision judidiaire en faveur de cette idée, une contre cette idée et nous en attendons une troisième qui devrait préciser les deux premières. Il nous semble cependant qu'il faudrait clairement établir dans la loi que les recommandations du CSARS sont exécutoires pour le gouvernement en ce qui concerne les évaluations de sécurité.

Nous estimons également qu'il faudrait fournir aux plaignants un avocat, ainsi que l'aide juridique à tous ceux qui déposent des plaintes de bonne foi devant le comité. J'ai été l'avocat de M. Henri et il y avait dans la salle environ 25 personnes qui détenaient toutes des cotes de sécurité. La moitié d'entre elles étaient des avocats et ils étaient tous payés par l'État. Le ministère de la Justice était là pour représenter les deux organismes gouvernementaux pour lesquels l'intéressé avait travaillé et les avocats étaient payés par le gouvernement. Le comité avait des avocats payés par le gouvernement. Le Service canadien du renseignement de sécurité avait des avocats payés par le gouvernement. Seul le malheureux plaignant n'avait pas d'avocat payé par le gouvernement. Il s'agissait d'un fonctionnaire bénéficiant d'un salaire fixe ou presque.

Il est tout à fait impossible qu'un plaignant puisse participer pleinement à la procédure prévue par le CSARS pour traiter les plaintes s'il est privé de la possibilité de se faire représenter par un avocat, et par un avocat qui soit tout à fait préparé et puisse agir librement.

Il n'est prévu nulle part dans la loi de fournir un avocat aux plaignants. Le CSARS a estimé que parce que cela ne figurait pas dans la loi et qu'il n'avait pas de budget pour cela, il ne pouvait pas fournir d'aide juridique. J'estime quant à moi que le comité de surveillance aurait pu pousser les choses plus loin mais qu'il a décidé de ne pas le faire. Que je sache, en Australie, pour les affaires dont est saisi le *Australian Security Appeals Tribunal*—qu'on appelle le SAT (Tribunal d'appel de la sécurité)—on fournit un avocat aux plaignants dans des situations semblables. C'est ce que nous recommandons.

[*Text*]

We have also recommended that it is not sufficient that SIRC's commission counsel be placed in the role of representing the interests of the complainant, but that is the current procedure. When evidence is put forward before SIRC that is judged to be confidential—and and I can tell you, members of this committee, that we objected, I objected on behalf of my client—when CSIS put forward information that they said was confidential, my objections meant no more than a passing breeze. There was no argument allowed on whether or not the objection was properly taken. The Chairman of the committee simply pounded his gavel and said: CSIS has spoken; therefore, it must be confidential. No argument was allowed with the committee on whether in fact the objection was properly taken.

This is why we said in our brief that these meetings that on a Kafkaesque demeanour. SIRC has done an admirable job in trying to make up for what is lacking from the normally perceived procedural fairness in a criminal and civil trial. We recognize that we cannot expect the same kind of procedure.

We do say surely that counsel for a complainant, at the very least, could be allowed access to confidential information and to cross-examine on that information and if necessary take an oath of secrecy.

We also make a very significant recommendation in pages 11 through 13, and I will not belabour it, with respect to past security assessments. I think it must be fairly recognized by all members of this committee that there has been overiding cold war mentality in the security and intelligence apparatus of the Canadian state over the last 30 years, an overiding cold war mentality which still exists there.

I was at the CASIS conference last October. The head of counter-intelligence, I believe it was for CSIS, spoke, and he could have been making the speech he made in 1952. That cold war mentality is well entrenched in the organization. It is our view that a lot of civil servants and prospective civil servants of real quality have been lost to the Government of Canada because of that kind of mind-set over the last 30 years.

What we are proposing is that you yourselves, or through a recommendation that you make, or through legislative change, establish a retrospective review of all security assessments and clearances pre-1984 and post-1984 in order to redress inequities that have occured in the security assessment and security clearance field over the last 30 or 40 years when we had CD-35, which was secret until the McDonald commission leaked it, and that was the operative test of loyalty to Canada.

[*Translation*]

Nous indiquons également qu'il n'est pas suffisant que l'avocat de la Commision du CSARS soit chargé de représenter les intérêts du plaignant, mais telle est la procédure actuelle. Lorsque les témoignages présentés au CSARS sont jugés confidentiels—et je peux vous dire, messieurs les membres du comité, que je me suis opposé à cela, je m'y suis opposé au nom de mon client—lorsque le CSARS a évoqué des renseignements qu'il disait confidentiels, on n'a absolument pas tenu compte de mes objections. On n'a même pas permis d'évaluer le bien-fondé de l'objection. Le président du comité a donné un coup de marteau et a dit que le SCARS avait parlé; que ce devait donc être confidentiel. On n'a permis aucun argument permettant au comité de voir si l'objection était fondée.

C'est pour cela que nous disons dans notre mémoire que ces réunions sont kafkaïennes. Le CSARS a bien fait son possible pour essayer d'accorder ce qui est normalement considéré comme une juste procédure dans les instances pénales et civiles. Nous reconnaissons bien volontiers que l'on ne peut pas s'attendre à avoir dans ce cas le même type de procédure.

Nous indiquons cependant que l'avocat du plaignant devrait à tout le moins être autorisé à avoir accès aux renseignements confidentiels et à procéder à un contre-interrogatoire sur ces renseignements, et au besoin à prêter serment de discrétion.

Nous faisons également une recommandation très importante de la page 14 à la page 17 concernant les évaluations de sécurité antérieures et je ne m'étendrai pas là-dessus. Je pense que tous les membres du comité doivent reconnaître en toute justice qu'il y a dans l'appareil de sécurité et de renseignement de l'État canadien une mentalité de guerre froide qui prévaut depuis une trentaine d'années et qui existe toujours.

J'ai assisté en octobre dernier à la conférence de la CASIS. Le chef du contre-espionnage, du SCRS, je crois, a pris la parole et il aurait pu faire le discours qu'il a fait en 1952. Cette mentalité de guerre froide est bien ancrée dans l'organisme. Nous estimons que de nombreux fonctionnaires et fonctionnaires éventuels de grande qualité ont été perdus par le gouvernement du Canada à cause de cette attitude qui prévaut depuis 30 ans.

Nous vous demandons donc d'amorcer, soit par le biais d'une recommandation, soit en modifiant la loi, un examen rétrospectif de toutes les évaluations de sécurité et de tous les examens de sécurité d'avant et d'après 1984 pour réparer les torts qui ont été faits dans ces domaines au cours des 30 ou 40 dernières années, années pendant lesquelles la DC-35 était appliquée, directive qui était secrète jusqu'à ce que la Commission McDonald la révèle, et qui constituait le critère ultime de la loyauté du sujet envers le Canada.

[*Texte*]

• 1520

The Vice-Chairman: I want to thank you very much for your presentation. The least I can say is that we have a lot of material.

Mr. Lee: Congratulations to you on your presentation. I have to note by way of preamble that I am sure all of us around the table here are in agreement that the healthy functioning of our democracy does require dissent, sometimes even promotion of dissent, and I guess that is why we have an official opposition party—and yes, John, there are other opposition parties too.

Having said that, I want to look at something a bit narrower than that. That principle is certainly accepted by me. I note your proposal, which re-articulates the rights found in our Charter. It restates them, maybe states them better, but it does have a place in the system; I do not know whether that is in the act. It is an important element.

Having said that, I will look at something smaller in concept. I want to address the definition of "threat", which you have worked so hard on here. I understand your thrust. What I am having difficulty with is that in making the changes you propose you seem to leave out something I am aware is out there as a threat to Canada. I will see if I can describe it to you, and I will ask for your comments.

Just as the economies of the world are changing and we are having a look at global competition as opposed to national competition in pricing and things like that, just as our own Canadian concepts of monopoly and oligopoly and restraint of trade are now being totally outmoded by global competition, global monopoly, and we have to rethink all those things, we have to do the same thing with terrorism or sabotage. Terrorists do not pay much attention to national boundaries.

In your definition you have removed the odd word here and there, which I think is perhaps necessary to deal with, for example—and I have used this before—the paper-clip used by a terrorist organization that has a political goal. The paper-clip is sourced in Canada—it is not an offence to buy or trade in paper-clips—but the paper-clip is an essential ingredient of a terrorist conspiracy that is a global conspiracy, or at least a conspiracy in a chunk of the globe. They source their commodities in various countries, they source their people, they source their money. That particular item is sourced in Canada. It is not illegal to deal in paper-clips. Yet Canada, being part of the global security interest, has to play a role in tracing that, ferreting it out, studying it, investigating it, in the sense that the threat globally is a threat also to Canada. But your definitions seem to remove our legal right to chase or investigate the paper-clip acquisition. Could you comment on that in terms of my perception?

[*Traduction*]

Le vice-président: Je tiens à vous remercier de votre exposé. Le moins que je puisse dire, c'est que nous avons du pain sur la planche.

M. Lee: Je vous félicite de votre exposé. En guise de préambule je dirais que je suis sûr que tous ceux qui sont autour de cette table sont d'accord avec vous pour dire que toute démocratie saine sous-entend que l'on puisse y manifester son désaccord et parfois qu'on puisse encourager à le manifester; j'imagine que c'est pour cela que nous avons une opposition officielle—eh oui, John, il y a aussi d'autres partis d'opposition.

Cela dit, je voudrais aborder quelque chose d'un peu plus précis. C'est un principe que j'accepte certainement. Je constate que vous proposez une nouvelle formulation des droits figurant dans la Charte. Vous les réaffirmez, ou peut-être même les exprimez-vous mieux, et je crois que cela est conforme à notre cadre législatif en l'espèce. Je ne sais si cela figure dans la loi. C'est un élément important.

Cela dit, je vais aborder une idée un peu plus concise. Je voudrais revenir sur la définition des «menaces», sur laquelle vous avez tant travaillé. Je vois où vous voulez en venir. Ce qui m'ennuie c'est que les changements que vous proposez semblent laisser de côté une menace que j'entrevois pour le Canada. Je vais essayer de vous la décrire, et j'aimerais ensuite savoir ce que vous en pensez.

Tout comme l'économie mondiale évolue et que nous devons maintenant tenir compte de la concurrence à l'échelle mondiale plutôt qu'à l'échelle nationale quand nous fixons les prix, par exemple tout comme nos notions canadiennes de monopole, d'oligopole et d'obstacles au commerce sont maintenant dépassées et doivent être revues à l'heure de la concurrence mondiale, le monopole mondial, il nous faut tout repenser; et c'est aussi ce qu'il nous faut faire pour le terrorisme ou le sabotage. Les terroristes ne prêtent guère attention aux frontières nationales.

Dans votre définition vous supprimez quelques mots par-ci, par-là, mais il faudrait peut-être revoir certaines choses, par exemple—et j'ai déjà utilisé cet exemple auparavant—un trombone utilisé par une organisation terroriste qui a un objectif politique. Le trombone provient du Canada—et il n'y a pas de mal à acheter ou à faire le commerce des trombones—mais le trombone est un ingrédient essentiel dans une conspiration terroriste d'envergure mondiale ou du moins concernant une partie du globe. Les terroristes obtiennent leurs marchandises dans divers pays, de même que leurs membres et leur financement. Ils achètent l'article dont nous parlons au Canada. Il n'est pas illégal de faire le commerce des trombones. Or le Canada, qui s'intéresse tout comme d'autres pays au maintien de la sécurité mondiale, doit jouer son rôle et suivre cette piste, l'examiner minutieusement, et procéder à des enquêtes, car la menace qui pèse sur le monde est une menace qui pèse aussi sur le Canada. Or, d'après vos définitions, il semblerait que l'on n'ait pas le droit légalement de

[*Text*]

Ms Gaertner: I just have a question. What is the purpose in tracing the paper-clip?

Mr. Lee: To piece together one link, one element of a terrorist threat.

• 1525

Ms Gaertner: Why are you doing it indirectly through the paper-clip and not directly through the terrorist threat?

Mr. Lee: The only element that involved Canada, unfortunately, or fortunately, is the paper-clip. The rest of—

Ms Gaertner: What is the concern that Canada has if the only thing is the production of paper-clips?

Mr. Lee: For example, the target of the terrorist threat is an economic conference in Vienna—this is all hypothetical—which Canada will be attending.

Ms Gaertner: And paper-clips are going to be used.

Mr. Lee: It is an essential ingredient of the terrorist threat.

Mr. Paterson: I think our paragraph (a) covers it. That is sabotage that is detrimental to the interests of Canada, or it is unlawful activities directed to order and support of such sabotage. Sabotage I think is a French word actually, a French root, which means to destroy or—I think it means generally speaking with malice or with intention. But if that is the declared or avowed purpose of the group and there is a conspiracy, the police can certainly be engaged in—

Mr. Lee: Well, if there is sabotage. If it is simply an assassination, it might not. Rather than get too detailed—

Ms Gaertner: That is an unlawful activity, right? If the paper-clip is going to be used for murder, then it is an unlawful activity and clearly comes under paragraph (b).

Mr. Lee: They will not be killing with paper-clips, but the paper-clip is—

Mr. Paterson: But that is used in furtherance of some—

Mr. Stewart: Paragraph (b) still leaves it fairly wide open for CSIS, when they suspect that there are unlawful activities happening with regard to your paper-clip within Canada, directed towards or in support of the threatener's use of acts of serious violence against persons and property, for the purpose of achieving the political objective. As far as I can see that leaves your paper-clip firmly in the mandate of CSIS.

[*Translation*]

remonter la filière de l'acquisition des trombones. Avez-vous des remarques à faire sur ma façon de voir vos propositions?

Mme Gaertner: J'ai une simple question à vous poser. Quel objectif vise-t-on en suivant la trace du trombone?

M. Lee: Il s'agit de reconstituer un lien, un élément d'une menace terroriste.

Mme Gaertner: Pourquoi le faire indirectement par le biais du trombone et pas directement par le biais de la menace terroriste?

M. Lee: Le seul élément qui concerne le Canada, malheureusement ou heureusement est le trombone. Le reste de. . .

Mme Gaertner: En quoi le Canada se sent-il menacé si le seul élément qui le concerne est la production des trombones?

M. Lee: Supposons par exemple que l'objectif de la menace terroriste est une conférence économique à Vienne—ce qui est tout à fait hypothétique—à laquelle le Canada va participer.

Mme Gaertner: Et pendant laquelle on utilisera des trombones.

M. Lee: C'est un élément essentiel de la menace terroriste.

M. Paterson: Je crois que notre alinéa a) couvre ce genre de choses. Il porte sur le sabotage préjudiciable aux intérêts du Canada ou les activités illicites en vue de lancer et d'appuyer un tel sabotage. Le terme sabotage est je crois d'origine française et il veut dire détruire— de façon générale, me semble t-il, avec une intention criminelle. Si tel est l'objectif déclaré ou avoué du groupe et qu'il y a une conspiration, la police peut certainement entreprendre. . .

M. Lee: Ma foi, s'il y a sabotage. S'il s'agit simplement d'un assassinat, ce ne serait peut-être le cas. Plutôt que de se perdre dans les détails. . .

Mme Gaertner: Il s'agit d'une activité illégale, n'est-ce pas? Si on va utiliser le trombone pour commettre un meurtre, il s'agit d'une activité illégale qui est couverte par l'alinéa b).

M. Lee: Il ne s'agit pas de tuer avec des trombones, mais le trombone est. . .

M. Paterson: Il est utilisé pour faire avancer. . .

M. Stewart: L'alinéa b) donne une certaine marge de manoeuvre au SCRS, qui peut agir lorsqu'il soupçonne des activités illégales concernant votre trombone au Canada, visant ou favorisant le recours par l'auteur de la menace à des actes de violence graves contre les personnes ou les biens, en vue d'un objectif politique. Il me semble que votre trombone relève tout à fait du mandat du SCRS.

[*Texte*]

Mr. Lee: I do not want to belabour the hypothetical so I will not remain on this, but I do see that a little differently from the way you do. I am sure after discussing it for a while we would probably reach an agreement on the subject.

My last question has to do with your reference to the sharing of intelligence information with foreign countries. This is part of the same package I raised with you. Other countries I assume expect Canada to play its role in investigating, in tracking these difficult, dangerous, lethal matters. Therefore, we would be expected to share that with countries, just as those countries would share similar types of information with us. Do you really feel strongly about that? If you do, why should we not be sharing?

Mr. Stewart: As you can see we asked a number of questions around it. There have been cases in the past where information which was shared with foreign countries might have led to problems for people—the information might have been inaccurate. What we are suggesting is that we would like to know a lot more about that. You are in a better position than we are to—

Mr. Lee: I do not know about that at all.

Mr. Stewart: Well, we hope that you are in a better position.

A few cases do come to mind where such information came close to jeopardizing a life—well, in one case the life of a Canadian citizen who was making a film abroad. This person had been labelled a threat to the security of Canada. She was off making her film and the local intelligence organization of that country, the military of that country tried to find her. It leaves open questions about what sort of sharing is going on.

Ms Gaertner: I feel quite strongly about what information about Canadian citizens is shared with other countries and for what purpose. We need some clear guidelines on that. Let us say that I am involved in a peace organization and I am somehow defined loosely under CSIS. If I want to go to a march in another country or if I want to travel in another country, I would like to know what they have on file about me. What right do they have to know anything about me and could that possibly be used against me? I do not vote for somebody in another country, I vote for those who govern this country. If they, for whatever reasons under some statutes, are acting lawfully, I want to limit what they can do here and everywhere else in the world with that information.

[*Traduction*]

M. Lee: Je ne voudrais pas trop m'étendre sur cette situation hypothétique et j'en resterai donc là, mais je ne vois pas les choses exactement sous le même angle que vous. Je suis sûr que si on en discutait un peu plus longuement, nous arriverions à nous entendre sur le sujet.

Ma dernière question porte sur la divulgation de renseignements et d'information à des pays étrangers. Cela fait partie du même domaine général sur lequel je vous ai interrogé. D'autres pays s'attendent, j'imagine, à ce que le Canada joue son rôle en procédant à des enquêtes, en suivant ces affaires difficiles, dangereuses, mortelles. On s'attend donc à ce que nous communiquions ces renseignements à d'autres pays, et que ces pays nous communiquent des renseignements semblables en retour. Avez-vous des idées bien arrêtées là-dessus? Dans l'affirmative, pourquoi ne partagerions-nous pas l'information?

M. Stewart: Comme vous pouvez le constater, nous nous sommes posé beaucoup de questions à ce sujet. Il y a eu des exemples dans le passé de cas où les renseignements transmis à d'autres pays auraient pu causer des difficultés à certaines personnes—les renseignements auraient pu ne pas être exacts. Ce que nous disons c'est que nous aimerions en savoir beaucoup plus là-dessus. Vous êtes sans doute mieux placé que nous pour. . .

M. Lee: Je ne connais rien du tout à ce sujet.

M. Stewart: Eh bien, nous espérons que vous êtes mieux placé que nous.

Quelques cas me viennent à l'esprit où ces renseignements ont pratiquement mis en danger la vie de quelqu'un—il s'agit notamment d'une citoyenne canadienne qui tournait un film à l'étranger. On avait jugé que cette personne constituait une menace envers la sécurité du Canada. Elle tournait donc son film à l'étranger et l'organisme de sécurité de ce pays, les militaires de ce pays ont essayé de la trouver. Cela nous porte à vous demander quel genre de renseignements sont échangés.

Mme Gaertner: J'ai un avis bien arrêté sur les renseignements concernant des citoyens canadiens que l'on transmet à des pays étrangers et sur les objectifs poursuivis en le faisant. Il nous faut des directives précises là-dessus. Admettons que je fasse partie d'un organisme pacifiste et que je sois en quelque sorte fiché par le SCRS. Si je veux participer à une manifestation dans un autre pays, ou si je veux voyager à l'étranger, je souhaiterais savoir ce qui figure dans mes dossiers. Quel droit ont-ils de savoir quoi que ce soit à mon sujet et cela pourrait-il éventuellement être utilisé contre moi? Je ne vote pas pour les dirigeants de pays étrangers, je vote pour ceux qui gouvernent notre pays. S'ils agissent légalement, pour quelque raison que ce soit, en vertu d'une loi quelconque, je veux pouvoir limiter l'usage qu'ils font de ces renseignements ici aussi bien que n'importe où ailleurs dans le monde.

[*Text*]

• 1530

Mr. Lee: A limit on what foreign governments can do here?

Ms Gaertner: No. It is what you are going to do with the information you have gathered under the statute.

Mr. Lee: What CSIS does with the information.

Ms Gaertner: Yes. With another country, not only America, which I suspect has pretty wide-open access to information gathered by CSIS, but in other countries where we do not have as much control over how that information is used.

Mr. Brewin: First of all, it is a great brief. There is a lot of meat in it.

Just dealing with that last point, we know the RCMP provided long lists of names to the United States. As a result of the CSIS act and actions taken under it, most of those Canadian files have been destroyed and are no longer used by the Canadian government, but the information still remains in the hands of the United States, and they use it in an erratic way against Canadian citizens, the most prominent of whom is Farley Mowatt. We have been making an effort to get the Americans to deal with that. I am very glad you drew particular attention to subsection 13.(3), because it is one we have not focused on, and I think we need to—the security assessments.

There are two areas that really concern me. One is information obtained by CSIS on Canadians who may be engaged in activities who are a threat to the security of Canada. The extent to which that is traded is bad enough. Also I have some concern, and some incidents have been drawn to my attention, where somebody would be engaged in activities in Canada that are perfectly harmlessly, such as being concerned about the El Salvadorian government or something of that kind, where the Americans want to know who is involved, and rather than spying themselves will ask our security service to get information for them.

At this stage, we have no way of knowing how extensive that is. It is going to be up to SIRC to track that down. It seems to us that your recommendation about a parliamentary committee may give some opportunity for Parliament, over a period of time, to make sure that SIRC is doing its job in that area.

I have one question regarding your definition section. You go a bit further than my instinct had been to go. So I would like to see if you could persuade me that you are right, because at this stage I am not sure you are, in the complete deletion of paragraph 2.(b), foreign influenced activities, within or relating to Canada, detrimental to the interests of Canada, and/or clandestine or deceptive. . . SIRC has its own version of that, which would be foreign-

[*Translation*]

M. Lee: Vous voulez limiter ce que les gouvernements étrangers peuvent faire ici?

Mme Gaertner: Non. Il s'agit de ce que vous allez faire avec les renseignements recueillis aux termes de la loi.

M. Lee: L'usage que fait le SCRS des renseignements.

Mme Gaertner: Quant d'autres pays sont en cause, pas seulement les États-Unis, car j'imagine qu'ils ont un accès à peu près libre aux renseignements recueillis par le SCRS, d'autres pays où nous avons moins de contrôle sur l'usage qui est fait des renseignements.

M. Brewin: Je dois dire tout d'abord qu'il s'agit d'un excellent mémoire. Il a beaucoup de substance.

Sur ce dernier point, nous savons que la GRC a fourni de longues listes de noms aux États-Unis. Du fait de la Loi sur le SCRS et des mesures prises en vertu de cette loi, la plupart de ces dossiers canadiens ont été détruits et ne seront plus utilisés par le gouvernement canadien, mais ces renseignements sont encore entre les mains des États-Unis qui les utilisent de façon imprévisible contre les citoyens canadiens dont le plus connu est Farley Mowatt. Nous avons fait des efforts pour que les Américains règlent ce problème. Je suis heureux que vous ayez notamment mis en lumière le paragraphe 13 3), car nous n'en avons pas beaucoup parlé, et je crois qu'il mérite notre atention—ils'agit des évalutions de sécurité.

Il y a deux aspects qui me préoccupent particulièrement. Le premier porte sur les renseignements obtenus par le SCRS sur des Canadiens qui participent peut-être à des activités qui constituent une menace envers la sécurité du Canada. Il est déjà suffisament grave que l'on échange librement de tels renseignements. Il y a un autre problème, et certains incidents connexes ont été signalés à mon attention, celui des personnes se livrant à des activités au Canada qui sont tout à fait inoffensives, comme par exemple s'inquiéter du gouvernement salvadorien ou d'autre chose de ce genre; si les Américains veulent savoir qui prend part à ces activités, au lieu de les surveiller eux-mêmes, ils vont demander à notre service de sécurité de leur fournir des renseignements sur ces personnes.

Nous n'avons pour l'instant pas le moyen de savoir dans quelle mesure cela se produit. Il reviendra au CSARS de le déterminer. Nous pensons que votre recommandation de créer un comité parlementaire donnera au Parlement la possibilité, sur un certain laps de temps, de s'assurer que le CSARS fait bien son travail dans ce domaine.

J'ai une question à vous poser au sujet de la partie de votre exposé qui porte sur les définitions. Vous allez un peu plus loin que je ne serais allé. J'aimerais donc être persuadé que vous avez raison, car je n'en suis pas sûr pour l'instant, de supprimer complètement l'alinéa 2b): des activités influencées par l'étranger qui touchent le Canada ou s'y déroulent et sont préjudiciables à ses intérêts, et qui sont d'une nature clandestine ou

[*Texte*]

directed activities. But fundamentally, should not the Government of Canada be collecting information about foreign governments' involvement in the political life of this country?

For example, during the Cold War period, the Soviet Union was said to support political actions in Canada for its foreign policy purposes. We know more recently that the South African government was involved in political activities in Canada to further its cause, and was doing so in a clandestine way. Ought not we as a country to know about that and to have a service mandated to keep track of those kinds of activities and report them to the Canadian government? If so, where are those activities covered in your definition? I think you have thrown out the baby with at least part of the bath water.

Mr. Stewart: I will make a very fast point. Espionage almost always involves some deceptive or clandestine behaviour, so your example of South Africa using those students in Winnipeg, and whoever else they were using... The definition under paragraph (a) identifies "espionage that is detrimental to the interest of Canada".

• 1535

Mr. Brewin: No, it is the activity. Without worrying about the words too much, let us see if you agree on the principle; that is, that the Canadian government should keep track of activities where a foreign government is active in a clandestine way, seeking to influence the politics of this country. For example, if they encourage people to write letters to the editor pushing their government's line, or if they carry ads they do not identify as coming from the government but from a third party. In fact it is a foreign government seeking to influence our political decision-making. Do you see that as something that should be covered? If you agree, we can then worry about where it is.

Mr. Paterson: Yes, I see that as something the government of Canada should be concerned about. But whether or not the government of Canada should be allowed to engage in illegal activities like break-and-enter, breach of privacy, and theft in order to determine what is going on, the answer is no. If it is lawful activity, the mere fact that it is covert would not in our view justify granting the state otherwise be illegal powers to follow it.

Ms Gaertner: Otherwise you end up walking on that balance you are trying to make between lawful advocacy protest and dissent. If a letter to the editor is being encouraged by a foreign government, why would that justify CSIS using the strong arm they have under this legislation, as compared to me convincing somebody across the street? If you allow one, under the same

[*Traduction*]

trompeuse... le CSARS a sa propre version de la chose, de ce qui constitue des activités dirigées par l'étanger. Mais de façon générale, ne vous semble-t-il pas que le gouvernement du Canada devrait recueillir des renseignements sur la participation des gouvernements étrangers à la vie politique de notre pays?

Par exemple, pendant la période de la guerre froide, on a dit que l'Union soviétique appuyait certaines activités politiques au Canada aux fins de sa propre politique étrangère. Nous savons que, plus récemment, le gouvernement d'Afrique du Sud a participé à des activités politiques au Canada pour faire avancer sa cause, et il le faisait de façon clandestine. Ne devrions-nous pas en tant que pays être au courant de telles choses et avoir un service qui ait pour mandat de suivre de telles activités et d'en informer le gouvernement canadien? Dans l'affirmative, de quel partie de votre définition relèvent ces activités? Je crois que vous avez jeté le bébé avec l'eau du bain.

M. Stewart: Ma réponse sera très brève. Les activités d'espionnage sont à peu près toujours de nature trompeuse ou clandestine, donc votre exemple de l'Afrique du Sud qui bernait les étudiants de Winnipeg, ou d'autres... La définition de l'alinéa a) parle d'«espionnage... préjudiciable aux intérêts du Canada».

M. Brewin: Non, c'est l'activité qui me préoccupe. Sans trop se soucier des mots, voyons si nous convenons du principe: c'est-à-dire que le gouvernement canadien devrait surveiller les activités d'un gouvernement étranger qui procède à des opérations clandestines, et qui cherche ainsi à influencer la politique dans notre pays. Par exemple, ce pays pourrait encourager les gens à écrire des lettres à l'éditeur faisant valoir l'opinion du gouvernement étranger en question, ou faire passer des annonces attribuées à un tiers plutôt qu'au gouvernement étranger. Il s'agirait en fait d'un gouvernement étranger qui tenterait d'influencer nos décisions politiques. Pensez-vous que cela doit être contrôlé? Si vous êtes d'accord, nous pourrons nous inquiéter du reste.

M. Paterson: Oui, je pense que c'est une chose qui devrait préoccuper le gouvernement du Canada. Quant à permettre ou non au gouvernement du Canada de se lancer dans des activités illégales comme les infractions, les atteintes à la vie privée et le vol pour savoir ce qui se passe, ma réponse est non. S'il s'agit d'une activité licite, le simple fait que cela se fasse secrètement ne justifie pas à notre avis que l'on accorde à l'État des pouvoirs qui seraient autrement illégaux.

Mme Gaertner: Faute de quoi, on finit par brouiller la distinction qu'on essaie de faire entre la dissidence et la manifestation légitime d'un désaccord. Si un gouvernement étranger incite le sgens à envoyer des lettres à l'éditeur, en quoi est-il plus justifié dans ce cas que le SCRS use des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi pour intervenir, que lorsque j'essaie de convaincre

[*Text*]

definition, you have problems. I can see it once you get into unlawful activities.

Mr. Brewin: We are just dealing with the question of whether the Canadian government should not at least know a foreign government is active in that way, using the least intrusive means—

Mr. Paterson: What constitutes espionage?

Mr. Brewin: —necessary to obtain that information. Should it not know that a foreign government is active in the politics of this country. . .?

Ms Gaertner: External Affairs would have that under its mandate. I do not see it under CSIS's mandate.

Mr. Stewart: One reason we looked so closely at "foreign influenced activities" was that this definition has been used repeatedly to harass all kinds of people who have travelled to the Soviet Union or joined peace groups, for example. It has been one of the major sections used to justify CSIS infiltration of peace groups and their attempts to persuade the government to defund the peace movement in various places.

Rather than us having been the ones to throw the baby out with the bathwater, the legislation has been doing that with this particular phrasing, which is why we chose to restrict it so severely. Espionage covers a lot of what you are concerned about, and that has been left in there. We are trying to limit it to serious threats which are unlawful in the Criminal Code, and to assist CSIS in redirecting its energy to the serious threat of terrorism, sabotage or espionage, and away from people who are simply exercising their rights to advocacy, protest and dissent.

Mr. Paterson: This definition still allows CSIS to—and I take it this is the main thrust of where they are going—protect technology secrets in the areas of military and defence, for example.

• 1540

Mr. Brewin: No. Some of the political thinking shifted and other governments are active in Canada that might be described as right-wing and that seek to press their particular point of view in Canada and to influence our policy. I could more involved with this dissertation on right and left.

Mr. Paterson: Do you think we should be allowed to do wiretaps?

Mr. Brewin: No, I think we should be concerned about any foreign government, left or centre, but especially one that seeks to participate in our politics in a clandestine

[*Translation*]

quelqu'un en discutant dans la rue? Si l'une de ces deux choses est autorisée dans la même définition, nous allons avoir des problèmes. Cela sera évident lorsqu'on en viendra aux activités illicites.

M. Brewin: Nous essayons simplement de savoir si le gouvernement canadien ne devrait pas au moins savoir qu'un gouvernement étranger agit de cette manière, en ayant recours aux moyens les plus discrets. . .

M. Paterson: Qu'est-ce que l'espionnage?

M. Brewin: . . . nécessaires pour obtenir ces renseignements. Ne devrait-il pas savoir qu'un gouvernement étranger essaie d'influencer la politique de son pays. . .?

Mme Gaertner: Cela relève du mandat des Affaires extérieures. Je ne pense pas que cela relève du mandat du SCRS.

M. Stewart: Si nous avons étudié si attentivement l'expression: «activités influencées par l'étranger», c'est parce que cette définition a été utilisée à maintes reprises pour embêter toutes sortes de gens qui sont allés en Union soviétique ou qui se sont joints à des groupes pacifistes, par exemple. C'est l'un des articles qui a été le plus utilisé pour justifier les infiltrations du SCRS dans les groupes pacifistes et pour convaincre le gouvernement de cesser de financer le mouvement pacifiste à divers endroits.

Ce n'est donc pas nous qui avons jeté le bébé avec l'eau du bain, c'est la loi qui en est responsable de par son libellé, et c'est pourquoi nous avons décidé de le limiter si précisément. L'espionnage recouvre la plupart des questions qui vous inquiètent et cette partie n'a pas a été retranchée. Nous essayons de limiter les choses aux menaces graves qui sont illégales aux termes du Code criminel, d'aider le SCRS à redéployer son énergie pour lutter contre les menaces terroristes graves, le sabotage et l'espionnage, plutôt que de s'en prendre aux personnes qui ne font qu'exercer leurs droits de défendre des causes, de protester ou de manifester un désaccord.

M. Paterson: Cette définition autorise encore le SCRS —et je crois que c'est surtout là où ils veulent en venir—à protéger les secrets technologiques dans les domaines militaires et de la défense, par exemple.

M. Brewin: Non. Certaines lignes politiques ont changé et d'autres gouvernements sont actifs au Canada, gouvernements que l'on pourrait situer à droite de l'échiquier politique, qui cherchent à faire valoir leur point de vue particulier au Canada et à influencer notre politique. Je pourrais faire une plus longue dissertation sur la droite et sur la gauche.

M. Paterson: Pensez-vous que nous devrions permettre l'écoute téléphonique?

M. Brewin: Non, je pense que nous devrions nous inquiéter de tout gouvernement étranger, qu'il soit de gauche ou du centre, qui cherche à participer à notre

[*Texte*]

way and to influence Canadians. We should at least know it is happening, and if necessary pass rules to the effect that they ought not do it, any more than big companies can fund third party advertising during a free trade election campaign.

We ought to know what is happening in our body politic and that is one area we need to know about, whether right, left or centre, because this issue has become wrapped-up in Cold War politics and has arguably been overused by security intelligence forces over the years. One of the major complaints of the RCMP was that, as SIRC said, anyone who happened to agree with the policy perspective of the Soviet Union was deemed to be a threat to Canadian security because of the Cold War mentality.

I think there is an overreaction by the other side, and it seems to me that it is still entirely appropriate for the Canadian government to keep track of foreign governments, of whatever stripe, that are engaged in clandestine political activities in Canada and at least know it is happening, under all the other constraints, to ensure there is no excessive interference with civil liberties, other than is necessary to do the job.

Mr. Stewart: We would, I think, still maintain that the 71% of CSIS employees who were trained within the RCMP in that Cold War mentality would continue to use the present definition in a way that you or I might not choose to do. Therefore, the restrictions we are advising probably leave enough latitude for any serious attempts by a foreign power. We are all trying to walk this balance and all have different perspectives on that. Thank you.

Mr. Atkinson: Thank you very much for your brief on the definition section. You anticipated my question when you said that, when the term "unlawful activities" is inserted, we get right into the Criminal Code and into that threshold and that you then have the means to collect information.

You made a statement that while you have more powers under this particular act, you run afoul of some Charter arguments if you initiate unlawful activities, but there are certain steps you can take in that regard. I do not know how you can make the leap of going to a lower threshold and of not going through the warrant process for a wiretap that is covered in the Criminal Code, because it is an unlawful activity. You have to prosecute it and you have the means to do so.

If you take that approach, then the definition on stopping threats to the security of Canada means espionage or sabotage that is detrimental to the interests of Canada, and "detrimental to the interests of Canada" is defined after that. The lower threshold comes in there, at which point you can take this intelligence-gathering,

[*Traduction*]

politique de façon clandestine et à influencer les Canadiens. Nous devrions au moins savoir que cela se produit et au besoin prévoir des règlements pour l'interdire de la même manière qu'on interdit aux grandes entreprises de financer la publicité attribuée à des tiers pendant la campagne électorale sur le libre-échange.

Nous devons savoir ce qui se passe sur le plan politique et c'est un domaine qu'il est important de connaître, qu'il s'agisse de la droite, de la gauche ou du centre, parce que ce problème a été emmêlé à la politique de la guerre froide et a été utilisée à outrance par les services de sécurité depuis de nombreuses années. L'une des principales récriminations de la GRC a été que, comme l'a dit le CSARS, tous ceux qui étaient d'accord avec l'optique de l'Union soviétique devaient être considérés comme une menace pour la sécurité canadienne à cause de la mentalité de la guerre froide.

Je crois qu'il y a eu une réaction en retour excessive et j'estime qu'il est encore tout à fait justifié que le gouvernement canadien surveille les gouvernements étrangers, qu'ils soient de gauche ou de droite, qui se lancent dans des activités politiques clandestines au Canada, et qu'il sache au moins ce qui se passe, compte tenu de toutes les autres contraintes, pour veiller à ce que l'on empiète pas trop sur les libertés civiles, en tout cas pas plus qu'il n'est nécessaire pour effectuer ce travail.

M. Stewart: Nous continuerions à dire cependant que les 71 p. 100 de l'effectif du SCRS qui ont été formés par la GRC où règnait cette mentalité de guerre froide, vont continuer à utiliser la définiton actuelle d'une manière que vous ou moi pourrions réprouver. En conséquence, les restrictions que nous conseillons laisseraient sans doute une latitude suffisante pour permettre de réagir à toute tentative grave de la part d'une puissance étrangère. Nous essayons tous d'arriver à un juste équilibre malgré nos points de vue différents sur la question. Merci.

M. Atkinson: Je vous remercie infiniment de votre exposé qui porte sur l'article de définition. Vous avez en quelque sorte anticipé ma question quand vous avez dit que, en insérant l'expression «activités illicites», nous plaçons ces activités sous l'égide du Code criminel et en franchissant ce seuil, nous avons les moyens de recueillir les renseignements.

Vous avez dit que bien que cette loi vous conférait davantage de pouvoirs, vous allez à l'encontre de la Charte si vous vous lancez dans des activités illicites, mais il y a certaines mesures que l'on peut prendre à cet égard. Je ne sais pas comment on peut passer au seuil inférieur et contourner la nécessité d'obtenir un mandat pour l'écoute téléphonique, tel que le prévoit le Code criminel, car il s'agit alors d'une activité illégale. Il faut alors entamer des poursuites et vous avez les moyens de le faire.

Une telle attitude suppose que la définition qui porte sur le fait d'empêcher les menaces envers la sécurité du Canada signifie qu'il s'agit d'espionnage ou de sabotage «préjudiciables aux intérêts du Canada» et on définit ensuite cette dernière expression. C'est alors qu'intervient le seuil inférieur, et à ce moment-là on peut recueillir des

[*Text*]

having removed from the section other phases using the word "unlawful".

Mr. Paterson: With respect to your Charter argument, we are all in the same boat, because we do not know what the Charter might be held to mean with respect to security intelligence.

• 1545

I believe there has not been a case yet, either at the trial division or the appeal division of the Federal Court or the Supreme Court of Canada, where the Charter has been held to negate any of the provisions of this statute. Whether the court might in the future hold that, I do not know, but two or three of the cases that are in the courts now are pleading portions of the Charter with respect to the procedures of SIRC. I know that, but I do not know that there are any cases on the horizon with respect to section 2.

I guess my response to you is a very lawyerly one, but if our drawing of the section is narrower in terms of protecting civil liberties than the present statute, therefore it would be our argument that our drawing of the section would be less likely to infringe the Charter than the present statute. In terms of the conflict that might exist with the discovery processes under the Criminal Code, I guess the result would be that the powers under this statute would supersede those under the Criminal Code with respect to the police powers.

Mr. Atkinson: That is something about which I have some concern, whether that would actually occur, and that is why I have made the suggestion that maybe it stops just after that, because once you get into unlawful activities you are into the RCMP and their jurisdiction.

Mr. Paterson: Except that if it is an activity that is caught under this section, then there should be no turf war. There undoubtedly would be a turf war of some kind, but this would be reserved to the security police, if you will, rather than the regular criminal police. Or at least initially it would be under their authority to investigate, and then when it came to prosecution, perhaps—

Mr. Atkinson: We are certainly going to look at it, and we have been looking at this particular section.

Section D, as I understand it now, the anti-subversion section, has been disbanded. Anything that occurs under this now has to have the authority of the Solicitor General for CSIS to proceed under that section. You would think that should not occur at all and we should not even think about institutionalizing that particular aspect in the act?

Mr. Paterson: Yes. We have been told by the Osbaldeston committee, and the outflow of that is that some of what was done under counter-subversion is now being covered under counter-terrorism, counter-

[*Translation*]

renseignements de sécurité en ayant supprimé de l'article les autres expressions qui emploient le qualificatif «illicites».

M. Paterson: Pour ce qui est de votre argument à l'égard de la Charte, nous sommes tous dans le même bateau, car nous ne savons pas quelle signification on pourrait donner à la Charte pour ce qui est du renseignement de sécurité.

Je crois que nous n'avons pas encore vu de cause, tant à la division de première instance qu'à la cour d'appel de la Cour fédérale ou de la Cour suprême du Canada, où l'on alléguait que la Charte allait à l'encontre d'une des dispositions de la loi. Je ne sais pas si cela pourrait se produire à l'avenir, mais il y a en ce moment deux ou trois procès où l'on invoque certaines parties de la Charte contre des procédures du CSARS. Ça je le sais, mais ce que je ne sais pas, c'est s'il y a à l'horizon des causes concernant l'article 2.

J'imagine que ma réponse est typique d'un avocat, mais si notre formulation de l'article est plus restreinte pour ce qui est de protéger les libertés civiles que la loi actuelle, il nous semble que cette formulation de l'article risque moins d'empiéter sur la Charte que la loi actuelle. Pour ce qui est des conflits pouvant exister avec les procédures de découverte prévus par le Code criminel, j'imagine que les pouvoirs de cette loi l'emporteraient sur ceux du Code criminel pour ce qui est des pouvoirs de la police.

M. Atkinson: C'est une question qui me préoccupe; j'aimerais en effet savoir si cela pourrait se produire et c'est pour cela que j'ai proposé d'arrêter juste à ce stade, parce que si l'on s'occupe d'activités illicites, on empiète sur les compétences de la GRC.

M. Paterson: Mais s'il s'agit d'une activité couverte par cet article, il ne devrait pas y avoir de guerre de compétences. Il y aurait sans doute une sorte de guerre de compétences, mais elle serait réservée à la police chargée de la sécurité, si vous voulez, et non à la police ordinaire qui lutte contre le crime. Ils auraient du moins au départ le pouvoir de faire une enquête, et si l'on en venait aux poursuites, peut-être. . .

M. Atkinson: Nous allons certainement étudier la question, et nous avons déjà étudié l'article en question.

L'article D, si j'ai bien compris, porte sur les activités anti-subversion, auxquelles on amis un terme. Pour tout ce qui se produit maintenant qui relève de cet article, il faut que le SCRS obtienne l'autorisation du solliciteur général avant d'agir. On pourrait penser qu'une telle chose ne pourrait se produire et qu'on n'aurait même plus à envisager de prévoir ce genre d'activité dans une disposition de la loi.

M. Paterson: Oui. Le comité Osbaldeston nous l'a dit; de ce fait, ce qui relevait en partie de l'anti-subversion est maintenant couvert par l'anti-terrorisme, le contre-espionnage, etc. En tant que citoyens, nous ne

[*Texte*]

intelligence and so on. We do not know as citizens, how much. It is our view that you do not need D at all.

Mr. Atkinson: In your relationship with SIRC, and that case that you mentioned about the security clearance, you mentioned the rules and so on. Did you mean that just the lawyer would have access to the evidence and not the client?

Mr. Paterson: Yes, if necessary. There is a precedent for that now in our legal system, in commercial matters, on trade matters and technology secrets and so on. There was a precedent authorized by the courts in the 1970s for that.

Mr. Atkinson: How about your clients instructing you in that particular regard if they do not know the information that is against them?

Mr. Paterson: Make out of the relationship the best you can under the circumstances. I guess our feeling is that it is better than the present situation. We cannot anticipate that you would buy the argument that the person who is an alleged threat should be allowed to see all the information, so the next-best thing, and the least worst, is the person's counsel, in whom they have some repository of trust, presumably.

Mr. Atkinson: During the hearing, when confidential matters came up both you and your client left the room?

Mr. Paterson: Yes.

Mr. Atkinson: You have no idea what went on after that juncture?

Mr. Paterson: We were given a brief summary. It was very brief. It was impossible from the summary to make any submission or argument on the facts that gave rise to the summary because we did not have any idea what the information really was or how reliable it was. It was most frustrating.

The Vice-Chairman: Thank you, Mr. Atkinson. We have to stop here. We are running out of time.

• 1550

Mr. Littlechild: I want to follow up Mr. Atkinson's line, to go back to the procedures a bit. I wanted to refer you back to the recommendation on page 13 of your brief. Could you clarify how you might see that working in terms of who would be a bona fide complainant and how that would work in your view?

Mr. Paterson: I guess we would say that it would be up to SIRC itself to make the decision as to who constitutes a bona fide complainant. They receive a certain number of complaints with which they do not proceed because they are frivolous or vexatious or there is no real issue there, but where there is one that justifies the holding of a hearing and going through the whole paraphernalia of a hearing that may result in a person losing security

[*Traduction*]

connaissons pas l'ampleur de ces activités. Il nous semble que l'on n'a pas besoin du tout de l'article D.

M. Atkinson: Dans vos relations avec le CSARS, et dans ce cas dont vous avez parlé qui portait sur les cotes de sécurité, vous avez cité les règles, etc. Voulez-vous dire que l'avocat seul aurait accès aux témoignages et non le client?

M. Paterson: Oui, au besoin. Il existe désormais un précédent dans notre système juridique, dans le domaine commercial, en ce qui concerne les questions d'échanges commerciaux et les secrets technologiques, etc. Il y a pour cela un précédent qui a été accepté par les tribunaux dans les années 70.

M. Atkinson: Comment vos clients peuvent-ils vous donner des instructions à cet égard s'ils ne savent pas que l'on possède de tels renseignements?

M. Paterson: Tirez le meilleur parti des relations en l'occurence. Je crois que pour nous c'est préférable à la situation actuelle. Nous ne pouvons pas envisager que vous allez être d'accord pour dire que la personne qui constitue une menace présumée devrait être autorisée à voir tous les renseignements, donc la meilleure solution de rechange, ou la moins pire, c'est de permettre à l'avocat de l'intéressé d'y avoir accès, avocat en qui l'accusé doit avoir une certaine confiance j'imagine.

M. Atkinson: Pendant les auditions, lorsque des questions confidentielles ont été abordées, avez-vous dû quitter la pièce avec votre client?

M. Paterson: Oui.

M. Atkinson: Vous n'avez aucune idée de ce qui se passait en votre absence?

M. Paterson: On nous faisait un résumé. Il était très concis. Il était impossible à partir de là de présenter des arguments sur les faits qui avaient donné lieu au résumé étant donné que nous n'avions aucune idée des renseignements en question ni de leur fiabilité. C'était très exaspérant.

Le vice-président: Merci, monsieur Atkinson. Il nous faut nous arrêter là. Le temps nous presse.

M. Littlechild: Permettez-moi de poursuivre dans l'optique de M. Atkinson et d'en revenir aux procédures. Il s'agit de la recommandation que vous formulez à la page 13 de votre mémoire. Pourriez-vous nous dire un petit peu comment cela fonctionnerait et notamment comment décider du bien-fondé d'une plainte?

M. Paterson: J'imagine que ce serait au CSARS de décider du bien-fondé d'une plainte. Certaines plaintes sont frivoles ou vexatoires et le comité n'éprouve aucune difficulté à faire la différence mais lorsqu'une plainte justifie la tenue d'une audience ou la mise en marche de la procédure d'audience susceptible de faire perdre à quelqu'un sa cote de sécurité—à moins qu'il ne l'aie déjà perdue—je pense qu'il faut bien aider cette personne à

[*Text*]

clearance—well, they have already lost it perhaps—that calls for some support for that person's legal fees and costs.

Mr. Littlechild: I have a similar question about the public education recommendation at the top of page 14. That is a very important one. Could you expand a bit on how you see that working?

Mr. Paterson: Our feeling and our finding has been that Canadian citizens are generally very ignorant of security and intelligence matters. I think it is fair to say that the average member, if there is such a thing, of the population does not know very much about security and intelligence. That does not mean that they are not interested or not potentially interested, but it is a mystery, it is something official, it is something secret. It is something you read about in a John Le Carré novel, but it is not something that is familiar to you as is your next-door neighbour. It is a lack of familiarity.

One of the greatest threats to democracy is ignorance, and the security and intelligence agencies of our government, like most states, have been allowed to operate in secrecy, in the bosom of the central government, in the capital, wherever that is—in our case it is Ottawa. So our view is that public education is a very important feature, and we would want to congratulate SIRC on having followed in its first five years in a fairly demonstrative manner that kind of philosophy of getting the information out, getting their reports out, doing a bit of proselytizing and propagandizing around the issues, just to involve people, get people thinking, in the hopes that the more of us who are thinking on an informed basis, the better the texture of our society will be.

So we think you could write some things into the legislation: for example, requiring SIRC to hold meetings regularly outside of Ottawa on a regional basis, requiring CSIS to make itself more available to the public in explaining its functions and so on. You could put some of that right in the legislation.

The Vice-Chairman: Mrs. Gaertner, Mr. Paterson, and Mr. Stewart, we thank you very much for your presentation. You have raised a number of significant issues. We appreciate the precise and clear way you put it. We thank you again for sharing with us your vast experience in that field, and I am sure that members of the committee will, with great pleasure, really review your recommendations on that. Again, I think it is going to be helpful to us. Thank you very much. We hope to see you again, and keep on working like that.

Mr. Paterson: Mr. Chairman, is there any chance that this committee could do a draft report and circulate it prior to coming up with your final report?

[*Translation*]

faire face à ses frais d'avocat ainsi qu'à divers frais accessoires.

M. Littlechild: Je vous poserais la même question au sujet de la recommandation que vous formulez, en haut de la page 14, en ce qui concerne l'éducation du public. Cette recommandation me semble importante et j'aimerais que vous nous en disiez un petit plus sur la manière dont elle pourrait être appliquée.

M. Paterson: Il nous semble que les citoyens canadiens ne sont pas normalement très au courant des questions de sécurité et de renseignement. Il n'est pas, je pense, excessif de dire que le citoyen moyen, si tant est qu'un tel personnage existe effectivement, ne s'y connaît pas beaucoup en matière de sécurité et de renseignement. Cela ne veut pas dire qu'il ne s'y intéresse pas ou qu'il ne pourrait pas s'y intéresser mais le domaine demeure pour lui un petit peu mystérieux et un petit peu secret. Cela relève, pour lui, plutôt des romans de John Le Carré mais ce n'est pas quelque chose auquel on s'intéresse dans le quotidien. Il existe, par rapport à ce domaine, une distanciation.

Or, l'ignorance constitue, pour la démocratie, un des risques les plus grands et, comme dans la plupart des pays, nos services de sécurité et de renseignement ont pu jusqu'ici oeuvrer dans l'ombre, au coeur même de la capitale, en l'occurence Ottawa. C'est pour ça qu'il nous paraît important de mener, auprès du public, une action pédagogique et nous tenons à féliciter le CSARS d'avoir, au cours de ses cinq premières années d'activités, fondé son action sur le principe de la transparence en faisant un petit peu oeuvre pédagogique afin d'assurer une plus grande participation des citoyens, afin de susciter la réflexion, pensant que la vigueur de notre société passe par l'information des citoyens.

Je pense donc que l'on pourrait ajouter au texte en vigueur, certaines dispositions et, par exemple, prévoir que le CSARS organisera, à intervalles réguliers et en dehors d'Ottawa, des réunions régionales et exiger que le SCARS multiplie les initiatives en vue de mieux expliquer, au public, le rôle qui lui incombe. Je pense que ce genre de disposition pourrait être repris dans la loi.

Le vice-président: Madame Gaertner, monsieur Paterson et monsieur Stewart, nous vous remercions de vos exposés. Vous avez soulevé un certain nombre de questions importantes et vous l'avez fait avec précision et clarté. Nous vous remercions de nous avoir permis de bénéficier de votre grande expérience en ce domaine et je suis persuadé que les membres du comité auront plaisir à examiner les recommandations que vous avez formulées. Tout cela va nous être d'une grande utilité. Nous vous remercions et nous espérons avoir l'occasion de vous revoir. Bon travail.

M. Paterson: Monsieur le président, le comité pourrait-il rédiger un rapport préliminaire et le diffuser avant la rédaction du rapport final?

[*Texte*]

The Vice-Chairman: That is a very good question, Mr. Paterson. We are going to discuss that—I do not know the exact date, but early in April—and I will ask our staff to answer that question for you.

Mr. Paterson: That might be a useful process, and I do not think there is anything prohibiting you from doing it.

The Vice-Chairman: I would like to discuss it with the members. Early in April we will have the answer. Thank you.

• 1555

[*Traduction*]

Le vice-président: C'est une très bonne idée, monsieur Paterson. Nous en discuterons—je ne sais pas exactement à quelle date mais sans doute au début du mois d'avril—et je demanderai à quelqu'un de vous faire savoir ce qu'il en est.

M. Paterson: Je pense que cela pourrait être très utile et je ne pense pas qu'il y ait d'obstacle à ce que vous procédiez ainsi.

Le vice-président: J'aimerais m'en entretenir avec les membres du comité. Nous pourrons vous donner une réponse au début du mois d'avril. Je vous remercie.

• 1606

The Vice-Chairman: We are resuming our hearing. Gentlemen, we would like to welcome Dr. Mary-Wynne Ashford, of the Physicians for the Prevention of Nuclear War.

Dr. Ashford, we are going to allow you a few minutes to make your statement and then we are going to give time to members to ask you questions. We would appreciate having from you a little bit of background.

Dr. Mary-Wynne Ashford (President, Canadian Physicians for the Prevention of Nuclear War): Thank you, Mr. Chairman. I am going to refer to the letter we sent, but I will talk about a few other things in connection with it.

Canadian Physicians for the Prevention of Nuclear War is an organization with about 7,000 physician supporters in Canada. There are between 40,000 and 50,000 doctors in Canada, and we have about 7,000 members in our organization. We are the Canadian affiliate of International Physicians for Prevention of Nuclear War, which is an organization of 200,000 doctors in 71 countries. It won the Nobel Peace Prize in 1985.

First, let me give a word of congratulations to this committee and to SIRC. I think it is very much to your credit that when this organization of CSIS comes up for review at the end of five years, you do not have people out marching with placards and the press decrying what is going on, that we in fact respect the process that has been happening. While there may be shortcomings, they are within what we regard as the Canadian way of doing things.

One of the important questions you raised is the issue of what are threats to Canadian security. This is an issue that my organization of CPPNW is discussing very actively. We regard the threat of a military invasion to Canada as being a very, very small threat at this time. I

Le vice-président: Nous reprenons nos travaux. Messieurs, nous accueillons maintenant madame Mary-Wynne Ashford, des Médecins canadiens pour la prévention de la guerre nucléaire.

Madame Ashford, vous aurez quelques minutes pour présenter votre exposé, puis les membres du comité disposeront d'un certain temps pour vous poser des questions. Pourriez-vous nous dire quelques mots sur l'organisation que vous représentez.

Mme Mary-Wynne Ashford (présidente, Médecins canadiens pour la prévention de la guerre nucléaire): Monsieur le président, je vous remercie. J'entends faire allusion à la lettre que nous avons envoyée au comité, mais, avant cela, j'aimerais vous offrir quelques détails qui y sont liés.

Les Médecins canadiens pour la prévention de la guerre nucléaire est une organisation à laquelle adhèrent, au Canada, quelque 7,000 médecins. Nous avons, au Canada, entre 40,000 et 50,000 médecins et 7,000 d'entre eux adhèrent à notre organisation. Notre association est affiliée à l'organisation *International Physicians for Prevention of Nuclear War*, organisme qui regroupe 200,000 médecins dans 71 pays. C'est cette organisation qui s'est vue décerner, en 1985, le Prix nobel de la paix.

Je tiens, en premier lieu, à féliciter les membres de ce comité et du CSARS. Je pense que c'est en grande partie à cause des efforts que vous avez engagés que cet examen des activités du SCRS, cinq ans après sa création, n'a pas donné lieu à des défilés de protestation et suscité les attaques de la presse. Il est important de noter que le bon déroulement des procédures prévues semble inspirer le respect de l'opinion publique. La situation n'est sans doute pas parfaite mais tout cela semble se dérouler conformément au génie de notre démocratie.

Vous vous interrogiez tout à l'heure sur ce qui pourrait constituer une menace pour la sécurité du Canada. L'organisation que je représente, le MCPGN, s'est très activement penché sur la question. À notre avis, la menace d'une éventuelle invasion militaire de notre pays

[*Text*]

have listed in my letter some of the other threats that we see as being far more significant.

Environmental disasters would be a major threat to the life and security of Canadian citizens. Community violence—and I would add, personally, as a physician, violence to women—is an issue of security. Sale and promotion of illegal drugs is yet another. Certainly, we do not expect CSIS to be addressing those other issues. The security of fisheries is threatened, as is the security of our food supply. Obviously, our economic security is threatened now by the precariousness of world debt problems in other countries.

The question of the Canadian Security Intelligence Service for us is what do we as citizens fear about an internal security service? This is the point I would like to address.

I think we fear information being collected on individuals who are in fact participating in legitimate dissent in a democratic society. We fear records being kept and being used in a way that has nothing whatsoever to do with the threat of a military invasion by another country, but would in fact have something to do with whether or not we could get a job, whether we could work for a certain university, whether we could be employed across the country, whether we could travel to another country. From that point of view, we see the confidentiality of records kept by CSIS as being an extremely important issue. Confidentiality of records is something dear to the hearts of physicians, and we certainly recognize that you write down many things you do not want the individual to see but where it is important that the information can be reviewed from a point of view of accuracy and relevance. We see that CSIS bears a similar ethical responsiblity to the same responsibility we carry as physicians.

• 1610

Another thing we would be concerned about is the idea that our country might be involved in intervention in a foreign country. We do in fact see the need for information-gathering within Canada and in other countries where it may relate to Canadian security and possible terrorism in our country, but we do not feel it is valid for one country to interfere with the affairs of another. We have made a statement in the letter that a free and democratic society is characterized by the expression of dissenting views, and we strongly support the rights of individuals to present viewpoints that are different from those of government.

Now, the suggestion we have put forward is that there might be an ombudsman or ombudswoman—I am not sure if you have to say ombudsperson now, that seems really dreadful—who could be appointed who would be responsible for assessing the validity of a CSIS

[*Translation*]

est, à l'heure actuelle, extrêmement réduite. J'ai exposé dans ma lettre certains des risques qui nous paraissent les plus actuels.

Les désastres écologiques représentent, pour la vie et la sécurité des Canadiens, un risque majeur. La violence sociale—et, je tiens à le préciser en tant que médecin, la violence envers les femmes—pose un problème de sécurité. La vente de stupéfiants en est un autre. Ce n'est pas dire que nous nous attendons à ce que le SCRS intervienne à l'égard de l'ensemble de ces problèmes. La sécurité de nos pêcheries est menacée, ainsi que la sécurité de nos approvisionnements alimentaires. Le difficile problème de la dette de certains pays tiers fait également peser, sur la santé de notre vie économique, un risque très important.

Mais, en ce qui concerne le Service canadien du renseignement de sécurité, la question est, pour nous, de savoir quelles doivent être les inquiétudes des citoyens par rapport à l'action de cet organisme.

Nous craignons, je pense, que ce service mette en fiche des personnes qui ne font qu'exercer la liberté d'opinion que leur reconnaît notre démocratie. Nous craignons que ces fichiers soient utilisés, non pas pour lutter contre les menaces d'invasion militaire mais pour empêcher tel ou tel individu d'accéder à certains postes, d'être engagé par telle ou telle université, ou de se rendre dans tel ou tel pays. C'est pourquoi nous estimons que le caractère confidentiel des fichiers du SCRS pose un problème très sérieux. Le caractère confidentiel des dossiers est quelque chose que chaque médecin respecte et chacun d'entre nous reconnaît que l'on note parfois des choses que l'on ne tiendra pas à porter à l'attention de tel ou tel individu mais que l'on veut conserver afin de pouvoir en vérifier l'exactitude ou la pertinence. Nous estimons que le SCRS a, sur ce plan, des responsabilités déontologiques comparables à celles des médecins.

Une autre chose qui nous inquiète c'est la possibilité de voir notre pays s'ingérer dans les affaires d'un pays étranger. Nous reconnaissons la nécessité de recueillir, au Canada et dans d'autres pays, des informations touchant la sécurité du Canada et l'action de groupes terroristes pouvant prendre le Canada pour cible mais, à notre avis, le Canada n'a pas à intervenir dans les affaires d'un autre pays. Dans notre lettre, nous avons rappelé que c'est justement la liberté d'exprimer des opinions dissidentes qui caractérisent une société libre et démocratique et nous tenons à défendre le droit de chacun de faire valoir des points de vue qui peuvent aller à l'encontre de ceux exprimés par le gouvernement.

Nous avons proposé la création d'un poste d'ombudsman—j'ai tout de même du mal à dire ombudspersonne—qui serait chargé de se prononcer sur la validité des enquêtes que le SCRS engagerait contre des citoyens. Je ne suis pas certain que nous ayons raison, sur

[*Texte*]

investigation on members of the public. I am not sure we have used the word "ombudsman" correctly in the legal sense. What we mean is citizen's advocate, someone who speaks for the citizen who is being investigated.

I think this might address the question that was raised earlier about whether information could be divulged with a person's counsel. The information here would be divulged to the ombudsman or ombudswoman, and we would have to count on that person's impartiality and on their ethical use of confidential information to know that a member of the public was in fact being protected and that information there could be validated; it could be questioned and brought up for review. We see this as being a different thing from the role of SIRC. We see the role of SIRC as a philosophical one to the mandate of the Canadian Security Intelligence Service and that this other person act specifically for the member of the public and may also interact, obviously, with SIRC.

We feel it is important to have the review committee for CSIS, and we are troubled when we look through our files on CSIS—our secret files on CSIS—to find that the communications security establishment is not subject to the same scrutiny. It seems to us that this opens the possibility of abuse because the same information clearly could be taken there secretly, not subject to review, and it almost makes a mockery of the SIRC committee.

We would expect that SIRC is reviewing the mandate of CSIS in light of the changes in Eastern Europe, and this has been referred to by other speakers. The collapse of communist ideology surely means that you must review the mandate in terms of how big a threat is an organization that has involvement with communist members and so on. I have pointed out that communism has lost its credibility almost everywhere except China, and it is time to review what kind of threat there is now when people are espousing a different ideology from the general one in Canada.

In summary, we would like to indicate that we do support a function of CSIS dedicated to information gathering with respect to criminal activity, terrorism and international violence, but we do feel that the rights of Canadian citizens must be protected. We are opposed to the maintenance of files of people who are engaged in peaceful debate of dissenting views in our society.

In conclusion, I would like to ask if you see any way that organizations like mine can be of assistance to you, and I would like to suggest one way that I think we might be able to help. That is that I have many interactions with

[*Traduction*]

le plan judirique, de parler d'un «ombudsman». Nous voudrions qu'il s'agisse d'une sorte de protecteur des citoyens qui prendrait la défense des personnes visées par une enquête.

Cela permettra peut-être de répondre à la question soulevée tout à l'heure par quelqu'un qui se demandait si certains renseignements pourraient être communiqués à l'avocat d'une personne faisant l'objet d'une enquête. Dans notre hypothèse, de tels renseignements pourraient être communiqués à cet ombudsman (qui pourrait très bien être une ombudswoman) et nous ferions confiance à son impartialité et à son sens de l'éthique pour assurer le caractère confidentiel des renseignements qui lui sont transmis et pour en évaluer l'exactitude. Ainsi, ces renseignements pourraient être mis en cause et faire l'objet d'un examen. À notre avis, ce rôle serait différent de celui qui incombe à l'actuel SCARS. À notre avis, le SCARS veille à ce que le Service canadien du renseignement de sécurité exécute correctement la mission qui lui est confiée alors que l'ombudsman, tout en collaborant avec le SCARS, aurait pour mission précise d'intervenir au nom de tel ou tel citoyen.

Et il est bon, d'après nous, d'avoir créé le Comité de surveillance chargé de se pencher sur l'action du SCRS mais, lorsque nous consultons nos dossiers touchant l'action de ce service—nos archives secrètes—nous nous apercevons que les actitivés du Centre de la sécurité des télécommunications ne sont pas soumises à ce contrôle. Nous sommes d'avis que cette situation est susceptible d'entraîner des abus car les renseignements en cause pourraient être secrètement communiqués à ce Centre, échappant ainsi à la surveillance du CSARS.

J'imagine que, dans son examen de la mission confiée au CSRS, le CSARS va tenir compte des changements intervenus en Europe de l'Est comme l'ont fait remarquer, d'ailleurs, plusieurs des autres intervenants. L'effondrement du communisme devrait, logiquement, entraîner un réexamen de la mission confiée à notre service de renseignements étant donné que cela modifie la perception du risque que représente une organisation qui peut avoir à communiquer avec des sympathisants communistes. Le communisme semble avoir perdu, sauf en Chine, sa crédibilité et il serait bon de se pencher sur l'étendue du risque que peuvent poser des gens dont la seule faute serait de sympathiser avec une idéologie qui n'est pas conforme à notre idéologie dominante.

J'ajoute que nous sommes tout à fait favorables à un SCRS chargé de recueillir des renseignements touchant la criminalité, le terrorisme et la violence internationale mais il nous paraît également nécessaire de protéger les droits des citoyens du Canada. C'est pourquoi nous mettons en doute la nécessité de constituer des fichiers sur les personnes qui, dans le cadre d'une activité pacifique, se font les promoteurs d'un certain courant de dissidence.

Permettez-moi, en guise de conclusion, de vous demander dans quelle mesure les organisations telles que la nôtre pourraient vous être utile. J'ai pu nouer de nombreux contacts avec des représentants de la défense et

[*Text*]

members of the military and members of the Department of External Affairs, and quite frequently with people who are on the extreme right in terms of still being Cold War warriors, still seeing the Soviet Union as being a tremendous threat, still seeing that Gorbachev has an ever more devious plot for spreading communism all over the world and he is just doing it in more brilliant ways now than he did before and he is fooling us all.

[*Translation*]

du ministère des Affaires extérieures ainsi qu'avec des personnes qui n'ont pas encore en un mot désarmé après la guerre froide. Ces personnes-là considèrent que l'Union soviétique représente toujours une très grave menace pour nous, Gorbatchev, dans leur optique, ne faisant qu'ourdir un sinistre complot destiné à faire avancer le communisme sur tous les fronts. Pour ces personnes, M. Gorbatchev n'est que le plus brillant et le plus malin des chefs communistes et c'est pour ça qu'il conviendrait de rester sur nos gardes et de ne pas désarmer. C'est peut-être en cela que nous pourrions vous être utile.

• 1615

We have a concern that if CSIS is taking its policy direction mainly from people who think in the military way, there is a need for input from the public, from people who have also travelled in the Soviet Union, and who have a totally perspective. I have found in particular my perspective from going and staying with physicians, colleagues in the Soviet Union, talking with them very frankly about the shortcomings of the system and their complaints about the Communist Party and so on... I think those insights would be helpful in giving a more balanced view of what are political threats to the Canadian system.

Ce qui nous préoccupe, c'est l'idée que l'action du SCRS est surtout dirigée par des personnes qui partagent le point de vue des militaires. Nous estimons que l'action de ce service devrait également s'inspirer d'une optique plus large et tenir compte des points de vue des citoyens, de personnes qui ont séjourné en Union soviétique et qui ont une vue plus large des choses. Je peux dire que j'ai beaucoup profité de mes voyages en Union soviétique et de mes séjours auprès de mes collègues médecins. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec eux en toute franchise et ils m'ont parlé des défauts de leur système et des méfaits du parti communiste... Je pense que c'est le genre de choses qui peuvent contribuer à une vue plus équilibrée de ce qui constitue, pour notre pays, une menace d'ordre politique.

The Vice-Chairman: Thank you very much, Dr. Ashford.

Le vice-président: Madame Ashford, je vous remercie.

Mr. Brewin: It is a very useful perspective you have given us.

M. Brewin: Vous nous avez exposé un point de vue très utile.

As you were talking I jotted down "colloquium on the definition of `national security'". One thing I know your organization has worked hard at is to open up people's concepts of security and what it means, how we have a common security, and some of those ideas, and it may be helpful at the national level as well as locally for you to participate in some discussions with the leadership of CSIS in that area.

Pendant votre exposé, j'ai noté l'expression suivante: «colloque portant sur la définition de ce qui constitue la «sécurité nationale». Je sais que votre organisation a consacré beaucoup d'efforts à élargir l'idée que se font les gens de la sécurité et de tous ce que comporte cette idée. Qu'entend-on, par exemple, par sécurité collective? Il serait sans doute bon qu'à l'échelon national et local vous puissiez vous entretenir de cela avec les responsables du SCRS.

In fact, last week when we were in Washington one of the things I was impressed with was the importance of assessments of what national security was all about, and specific assessments of particular problems or situations. You have referred to the Soviet Union. It was interesting, we got some briefings that suggested some of the most unlikely people, in a way—perhaps you would find them unlikely—would share your view, rather than what you have described as the so-called "far right" view. But I think there is a need in Canada to open up the thinking on that, and that is very helpful.

L'une des choses qui m'ont impressionné, la semaine dernière, lors de notre séjour à Washington, était l'importance de l'évaluation et de ce qui constitue un risque pour la sécurité nationale et l'évaluation, dans cette optique, de certains problèmes ou de certaines situations. Vous avez évoqué le cas de l'Union soviétique. Certaines des séances d'information auxquelles nous avons été conviés nous ont permis de voir que votre point de vue est partagé par des personnes que vous auriez plutôt tendance à ranger tout à fait à droite. Mais je pense effectivement que le Canada devrait élargir le débat et vos déclarations contribueront à cela.

Let me go to a couple of questions. First, are you personally aware, or is your organization aware, of a

Permettez-moi de vous poser d'abord quelques questions. Savez-vous que certains médecins hésitent à

[*Texte*]

reluctance on the part of doctors to get involved in your organization because they might somehow get on somebody's list? Is that part of our psychology in Canada?

Dr. Ashford: Absolutely. In fact, until very recently it has been the major reason for doctors not joining. First, they do not want to be viewed as communists and they do not see that you can be a member of a disarmament organization without being labelled a communist. Secondly, they really are frightened that if they sign something they will be on somebody's list, if they have their picture taken they will be on somebody's file. It is a strong deterrent to rational, rather conservative people addressing the issues of Canadian security; and I think that is to our detriment. It is really sad.

What we are finding now is that where other peace organizations are tapering off, more physicians are joining our organization, because you do not become labelled at this time. It is quite clear that if you join now you are not joining the Communist Party, you are participating in something that is opposed to war. So yes, I appreciate that question.

• 1620

Mr. Brewin: Have you seen, though, any sign that CSIS actually did anything which contributed to this?

Dr. Ashford: Yes, certainly. Our past president was investigated by CSIS, and it was quite public in Edmonton that a person had been questioning his neighbours and his staff. I think that gives a certain edginess to a lot of people. As far as most of us are concerned, we said we had nothing to hide. What we are doing is a very, very serious task of saying what is the major public health threat that faces the world today. That is what we are addressing, and if CSIS is interested then we would like to help educate them.

Mr. Brewin: One of the problems we may be facing from the perspective of CSIS is that it may be coming in from the cold, and instead of doing investigations on people surreptitiously it is now perhaps being more open, not perhaps appreciating the chilling effect that it has. I think it is useful for you to report it on that, because somehow that has to be solved too. When somebody knocks on the door and says they are from CSIS and gives a card, I would like know what is happening. That does create a high level of anxiety, even in an open society like ours, and it is something we have to solve.

Dr. Ashford: Yes, it does.

Mr. Brewin: On your suggestion regarding an ombudsman, frankly I would see the Security Intelligence Review Committee performing that function.

Dr. Ashford: Do they actually act as advocates, or do they act to allow a presentation of a complaint?

[*Traduction*]

adhérer à votre organisation car ils craignent d'être fichés? Cela fait-il parti de notre mentalité nationale?

Mme Ashford: Tout à fait. Il y a encore peu de temps, cela constituait, pour de nombreux médecins, le principal obstacle à leur adhésion. Les médecins ne veulent pas être pris pour des communistes et la plupart d'entre eux ne voient pas comment l'on pourrait, sans passer pour communiste adhérer à une organisation vouée au désarmement. Ils craignent d'être fichés. Cette inquiétude exerce un effet dissuasif sur les personnes pourtant rationnelles mais assez conservatrices. Cette attitude vis-a-vis des questions de sécurité nuit, je pense, à l'action de notre organisation et cela me paraît regrettable.

Nous nous apercevons, cependant, bien que l'activité de certains organismes qui se consacrent à la paix dans la monde semblent un peu en perte de vitesse, un nombre croissant de médecins adhèrent à notre organisation puisque, vu la conjoncture actuelle, ils peuvent le faire sans risque. Ils s'aperçoivent qu'il peuvent sans crainte adhérer à notre organisation sans passer pour des communistes. Ils s'aperçoivent qu'il s'agit essentiellement d'une action visant à éviter la guerre. Je vous remercie de m'avoir posé cette question-là.

M. Brewin: Mais avez-vous pu déceler des indications que le SCRS était en partie responsable de cet état de choses?

Mme Ashford: Tout à fait. Notre dernier président avait fait l'objet d'une enquête de la part du SCRS et à Edmonton tout le monde savait que quelqu'un était venu interroger ces voisins et les membres de son personnel. Je pense que cela rend les gens un petit peu nerveux. Heureusement que nous n'avons rien à cacher. Nous estimons remplir une tâche d'une extrême importance puisqu'il s'agit de faire connaître ce qui, d'après nous, représente le principal risque en matière de santé. Voilà le problème qui nous préoccupe et nous aimerions partager ce que nous savons avec les représentants du SCRS.

M. Brewin: L'une des difficultés que tout cela soulève c'est que, dans une certaine mesure, le SCRS lui-même est touché par le dégel qui a succédé à la guerre froide, et qu'il déploie son action plus ouvertement qu'avant sans peut-être s'appercevoir de l'effet que cela peut produire. Il est bon que vous nous fassiez part de vos préoccupations car je pense qu'il faudra bien trouver réponse à cela. Même dans une société ouverte telle que la nôtre, le simple fait de trouver à sa porte un membre du SCRS peut paraître inquiétant et je pense qu'il faut se pencher sur les divers problèmes que cela peut poser.

Mme Ashford: Effectivement.

M. Brewin: Vous avez proposé la nomination d'un ombudsman mais, à mon avis, le CSARS joue déjà ce rôle.

Mme Ashford: Le comité se fait-il effectivement l'avocat de telle ou telle personne qui a une plainte à

[*Text*]

Mr. Brewin: Yes. That is, I am not sure ombudsmen act as advocates either, so I guess it is a question of what we are understanding here, which is why I am exploring it with you. The Security Intelligence Review Committee will, on complaint, review what CSIS has done with the disposition of a case, if it is a question of security clearance. They will provide an opportunity to review it. We know of at least one case, and there are probably many others, where they have come to a conclusion that CSIS was wrong in deeming someone a security risk, or recommending that they be rejected for security clearance, and concluded the opposite.

Dr. Ashford: I have read some of those reports in the press, and I ask is that adequate protection for the individual? Is the individual actually having someone speaking on his or her behalf, or is it more that SIRC is acting on behalf of CSIS and saying yes, this fell within their mandate, and dismisses it? This is where we would like to see someone who actually acts on behalf of the citizen.

Mr. Brewin: I think the way SIRC would see it, and I think I would see it, and I imagine most of my fellow committee members would see it, is that SIRC is independent of CSIS and is appointed separately and makes an independent, objective judgment. I think what you heard in the brief before you was that there may be things that can be done to strengthen the position of an individual in appearing before SIRC, covering the legal cost of counsel and various other steps of that kind, so that there is a little more even match.

Dr. Ashford: I think that would achieve the same goal that we have, that it be an even match. Possibly sharing the confidential information with the lawyer representing the individual would solve the same problem. But it is the same question. Is the individual really being adequately protected?

Mr. Lee: May I just backtrack and retrace the steps of Mr. Brewin on the issue of previous investigation by CSIS of your organization?

Dr. Ashford: Yes.

Mr. Lee: There is no need to mention any names, but could you indicate the year approximately that it was known to have occurred?

Dr. Ashford: I took over as president two years ago this April, and it would have occurred during the previous two years. It was under Dr. Jan Van Stolk when he was president, and in fact he protested to Ambassador Roche at the time.

[*Translation*]

formuler ou se contente-t-il d'assurer que la plainte suit son cours?

M. Brewin: Je ne suis pas certain que l'ombudsman se fasse, lui non plus, l'avocat du plaignant et je pense que c'est un des points que nous devons chercher à éclaircir. Lors du dépôt d'une plainte, le comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité examine, si la question porte sur une cote de sécurité, les mesures prises par le SCRS. Cela crée l'occasion d'examiner les divers éléments du dossier. J'ai eu connaissance d'un cas, qui n'est sûrement pas unique, où le CSARS a décidé que le SCRS avait eu tort de s'opposer à l'attribution d'une cote de sécurité au motif que l'intéressé représentait un risque sécuritaire et le CSARS en est arrivé à la conclusion inverse.

Mme Ashford: J'ai lu le compte rendu de certaines de ces affaires dans la presse et je vous demande si, d'après vous, cela semble offrir des garanties suffisantes à l'individu? Un individu pris dans une affaire pareille va-t-il avoir quelqu'un susceptible de prendre fait et cause pour lui ou va-t-on plutôt voir un CSARS travaillant de concert avec le SCRS et disant que oui, effectivement, les dispositions qui ont été prises entraient tout à fait dans le cadre des fonctions du SCRS. C'est justement pour cela que nous aimerions voir quelqu'un habilité à prendre fait et cause pour le citoyen qui est mis en cause.

M. Brewin: D'après moi, et d'après la plupart de mes collègues au sein du comité, le CSARS est indépendant du SCRS. C'est un organisme distinct chargé de rendre un jugement indépendant et objectif. Je pense donc qu'il s'agirait plutôt de prendre certaines mesures permettant de renforcer la position de l'individu devant le CSARS en contribuant aux frais que cela peut entraîner tels les honoraires d'avocat, tout cela afin d'égaliser un petit peu les positions.

Mme Ashford: Je crois que cela permettrait effectivement d'atteindre le résultat que nous préconisons, c'est-à-dire une égalisation des situations. Peut-être pourrait-on également communiquer à l'avocat de l'individu en cause des renseignements confidentiels ayant servis, justement, à le mettre en cause. Mais la question demeure: offre-t-on à cet individu des garanties suffisantes?

M. Lee: Permettez-moi de revenir un petit peu en arrière pour reparler de l'enquête du SCRS visant votre organisation?

Mme Ashford: Oui.

M. Lee: Sans entrer dans les détails des personnes en cause, pourriez-vous nous dire à peu près en quelle année cela s'est produit?

Mme Ashford: En avril cela fera deux ans que je suis présidente. L'enquête a eu lieu au cours des deux années précédentes, pendant la présidence du Dr. Jan Van Stolk. Il s'en était, à l'époque, plaint à l'Ambassadeur Roche.

[*Texte*]

Mr. Lee: Ambassador—oh, I see, the United Nations—

Dr. Ashford: He happened to be a good friend and a good contact because he lived in the same neighborhood and had previously been an MP.

Mr. Lee: I see. So you are not yourself aware of any interest in yourself on the part of CSIS as president of this organization?

• 1625

Dr. Ashford: I am not aware of any. From time to time I become a bit paranoid, but as I say, I have nothing to hide, so I do not particularly pay attention if there are clicks on my telephone or something like that. It really does not concern me, so it is not something I have focused on.

Mr. Lee: I suppose physicians are one group in society that would not be all that vulnerable. Physicians as a body tend to have personal resources, education, expertise, and a sense of a personal commitment that would keep them from being damaged too much by an intrusive CSIS.

Dr. Ashford: I would not agree.

Mr. Lee: Is that not a fair comment?

Dr. Ashford: A lot of our professional position is dependent on the way we are seen, and having someone question my staff or question my neighbours would be very detrimental to my reputation.

Mr. Lee: So you see physicians as being every bit as vulnerable in society as the rest of society.

Dr. Ashford: Yes, I do, and certainly very, very sensitive to what could come of that kind of thing. For example, when I went to work in France for three months for the international organization, the people who put me up in an apartment in their home were very, very frightened to have me there. They felt that because I was involved in disarmament I must be subversive. So that kind of impression is world-wide.

Mr. Lee: Well, I will not betray my possible naivety by pursuing the issue much further. But that is an interesting glimpse at the chill effect that we have come across before as a committee.

In terms of the future, we have canvassed, and witnesses have presented us with the possibility that in doing its work of assessment of security risks CSIS and the government could do a better job by opening the process—I am not sure how—to informed opinion from a greater spectrum of Canadians. Would your organization have the resources to be involved in something like that, in passing comment on issues that may involve security threats to Canada?

[*Traduction*]

M. Lee: L'Ambassadeur, ah je vois, aux Nations Unies. . .

Mme Ashford: Ils étaient amis et il s'en est ouvert à lui étant donné qu'ils habitaient le même quartier et que M. Roche avait été, à une certaine époque, député.

M. Lee: Je vois. Mais rien ne vous porte à croire que le SCRS se soit spécialement intéressé à vous en tant que présidente de cette organisation?

Mme Ashford: Pas que je sache. De temps en temps, cela m'inquiète un peu mais je n'ai rien à cacher et donc je ne fais pas trop attention aux déclics que j'entends au téléphone ou à ce genre de choses. Je ne m'y arrête pas car cela ne me touche guère.

M. Lee: En tant que groupe, les médecins me sembleraient être moins vulnérables que d'autres. Les membres du corps médical ont les moyens, l'éducation, les connaissances et toutes sortes d'engagements sociaux qui les protègent des intrusions d'un service tel que le SCRS.

Mme Ashford: Je ne suis pas d'accord.

M. Lee: Vous ne pensez pas qu'il en soit ainsi?

Mme Ashford: Notre situation professionnelle dépend en grande partie de la manière dont on nous perçoit et je pense que ma réputation pourrait beaucoup souffrir du fait que les gens viennent comme ça interroger les membres de mon personnel ou mes voisins.

M. Lee: D'après vous donc les médecins sont tout à fait aussi vulnérables que le citoyen ordinaire.

Mme Ashford: Tout à fait et je pense qu'ils sont sensibles aux conséquences possibles de ce genre de choses. Je vous donne un exemple. J'ai été détachée, pendant trois mois, auprès de l'organisation internationale en France. Ma présence a beaucoup inquiété les personnes qui m'hébergeaient. Mon action en faveur du désarmement faisait de moi, à leurs yeux, un personnage subversif. Ce genre d'impression est extrêmement répandue.

M. Lee: Eh bien j'éviterai de faire transparaître ma naïveté en insistant. Mais cela jette un jour nouveau sur cette crainte qui avait d'ailleurs déjà été évoquée devant le comité.

Bon nombre de témoins nous ont dit que le gouvernement et le SCRS en particulier, pourraient améliorer la manière dont ils accomplissent cette tâche d'évaluation des menaces qui pèsent sur notre sécurité en mettant un peu plus de transparence dans leur jeu. Je ne sais pas d'ailleurs comment cela pourrait se faire mais je pense qu'il s'agit d'y faire participer des Canadiens venant d'horizons plus variés. Votre organisation a-t-elle les moyens de participer à ce genre de choses, de se pencher sur les diverses situations qui menacent la sécurité du Canada?

[*Text*]

Dr. Ashford: We have a national office in Ottawa, so we have staff who are available, and I would say that we have physicians who would be prepared to address ethical issues. I think that would be where we would see we might be able to give some help.

The only other thing I would think might be helpful from our point of view is to give a perspective on international involvement with other communities. I know I am over-emphasizing this, but I think we have quite a different perspective from that of people who have served in the diplomatic corps in eastern countries or even Asia or Central America, and certainly different from what the miliary observed when they are in those countries. I think what you need is a more balanced input.

M. Tétreault: Je tiens tout d'abord à vous féliciter et vous remercier pour votre exposé.

Dr Ashford: Merci.

M. Tétreault: Vous nous avez fait une série de suggestions très positives. Vous avez soulevé certains points qui m'ont vivement intéressé. Vous avez parlé par exemple de l'ombudsman, qu'on appelle au Québec le protecteur du citoyen. Je pense que cette idée devrait être retenue. Plusieurs fois au cours des témoignages qui ont été faits devant nous, on a invoqué cette idée d'avoir un protecteur du citoyen, comme dans certaines provinces.

Vous avez également parlé de votre inquiétude quant à l'établissement de dossiers par le SCRS. Vous vous préoccupez de l'exactitude et de la confidentialité des dossiers, et du respect du droit des Canadiens. Vous dites qu'en tant que médecins soucieux de la santé de nos clients, vous connaissez les effets qu'un dossier peut avoir sur la vie de quelqu'un. J'aimerais que vous élaboriez un peu sur cette idée.

• 1630

Vous dites également:

Nous sommes profondément troublés, toutefois, d'apprendre par les médias que le Centre de la sécurité des télécommunications n'est pas assujetti au même contrôle que le SCRS. Cette omission risque de compromettre la mission du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.

Pouvez-vous également élaborer sur cette remarque?

Dr. Ashford: Yes, thank you. First of all, confidentiality is extremely important in medicine. If an individual tells you about problems he is having, particularly in the psychiatric sense, if that information is released it can be extremely harmful to him in his work, in his credibility in his own community. That issue is particularly important within our own profession. Physicians quite

[*Translation*]

Mme Ashford: Nous avons un bureau national installé ici à Ottawa et nous avons une équipe. Parmi les médecins qui adhèrent à notre association, je pense qu'il y en a un certain nombre qui seraient disposés à se pencher sur des questions de déontologie. J'imagine que c'est là l'aspect où nous pourrions le mieux contribuer.

Nous pourrions également contribuer en apportant une optique internationale différente de celle de certains autres milieux. Sans doute ai-je donné l'impression de trop insister sur ce point mais il me semble que nous avons un point de vue différent de celui que peuvent avoir, par exemple, ceux qui ont occupé les postes diplomatiques dans les pays de l'Est, en Asie ou en Amérique centrale. Notre point de vue est différent, également, de celui que peuvent avoir les militaires qui ont séjourné dans ces divers pays. Je pense qu'il convient de solliciter des points de vue plus divers afin d'équilibrer la perception des enjeux.

Mr. Tétreault: Allow me to congratulate you and to thank you for your presentation.

Dr. Ashford: Thank you.

Mr. Tétreault: You made a number of very positive suggestions. You also raised a number of very interesting points. You spoke of the possibility of appointing an ombudsman which, in Quebec, we call the «protecteur du citoyen». I think that this idea could be put into practice. Among the witnesses who appeared here, a number suggested the appointment of an ombusdman such as already exists in certain provinces.

You also spoke of the concern that you have concerning CSIS lists and files. You are concerned with the accuracy of the information contained as well as the confidentiality of these files and you spoke of the need to safeguard the rights of Canadians. You stated that as physicians concerned with the health of their patients, you knew the impact that a file can have on a person's life and I wonder if you would elaborate a little bit on that idea.

You also said:

We are deeply concerned to find out, in the media, that the Communications Security Establishment is not subject to the same oversight as CSIS. This fact could very well jeopardize the task of the Security Intelligence Review Committee.

Would you also elaborate on that point?

Mme Ashford: Bien sûr. Il est évident que la confidentialité joue un rôle extrêmement important dans le domaine de la médecine. Un patient vient s'entretenir avec vous des problèmes qu'il éprouve, et cela est particulièrement vrai du problème psychiatrique, et si tout cela était ébruité, vous pourriez lui faire beaucoup de tort sur le plan social et professionnel. En tant que

[*Texte*]

often do not get psychiatric help because they are afraid to admit that they need it.

Another part is that if you release information, say that a person has diabetes, that has an adverse effect on whether he can gain certain kinds of jobs and so on. There are very clear guidelines as to what can be released, what the patient must give his permission for, and what can be done with that information. We are protected by those guidelines as well; the physician is protected in what can be released.

Does that answer that question?

Mr. Tétreault: Yes.

Dr. Ashford: With respect to the second one, we are troubled by the idea that files are accumulated on individuals. We are concerned about the idea that a file on a individual who is participating in something like a peace or disarmament organization might contain information that is completely irrelevant to national security; for example, sexual preference or travel abroad. Well, perhaps that one might be relevant. I am thinking of things that might be used for blackmail, such as infidelities. That kind of information might be kept in a file and it does not seem relevant to whether the organization threatens Canada. We think that kind of thing is an abuse of the privileges of an investigative organization.

Mr. Atkinson: In regard to what Mr. Brewin asked you about SIRC being the complaint body, the act—and we have heard this before. . . Georges Erasmus came before us, had some complaints, and we asked him if he had gone to SIRC. We are wondering if it is generally known that an individual can go to SIRC in order to—

Dr. Ashford: That would be the problem.

Mr. Atkinson: —make their particular complaint. The section basically says that any person may make a complaint to the review committee with respect to any act or thing done by the service and then the committee shall investigate that complaint. If the complainant has made a complaint to the director with respect to that act or thing, and the complainant has not received a response within such time as the committe considers reasonable, or is dissatisfied with the response given, and the committee is satisfied that the complaint is not trivial, frivolous, vexatious or made in bad faith. . . It therefore appears that it has to be made to the director first and then—

[*Traduction*]

médecins, nous sommes tout à fait donc sensibles aux exigences de la confidentialité. Les médecins n'aiment pas reconnaître qu'ils ont eux-mêmes parfois besoin de soins et c'est pourquoi ils hésitent souvent pour consulter un psychiatre, même en cas de besoin.

J'ajoute que si vous divulguez certains renseignements, si vous révélez, par exemple, que quelqu'un a le diabète, vous risquez de nuire à ses perspectives d'emploi. Tout cela est régi par des directives très précises qui prévoient, notamment, les cas où l'on doit obtenir l'autorisation préalable du patient et l'utilisation qui peut être faite de certains renseignements. Ces directives servent également à protéger le médecin.

Cela répond-il à votre question?

M. Tétreault: Oui.

Mme Ashford: Pour répondre à votre seconde question, je répète que le fichage des individus nous préoccupe beaucoup. Ce qui nous inquiète c'est la possibilité que soit fichée une personne qui participe à l'action de divers organismes voués à la paix ou au désarmement et que ces fichiers puissent contenir des renseignements n'ayant rien à voir avec la sécurité nationale. Ainsi, de telles fiches pourraient faire état des préférences sexuelles de l'intéressé ou de ses voyages à l'étranger. Je dois dire que ce second élément pourrait effectivement être pertinent mais je pensais plutôt à des détails susceptibles de faciliter le chantage; des choses telles que les infidélités conjugales. Ce genre de renseignements pourraient être inscrits au dossier de quelqu'un sans qu'on voit très bien ce que cela pourrait avoir à faire avec la menace que telle ou telle organisation pourrait faire planer sur la sécurité du Canada. À notre avis, ce genre de mise en fiche constitue un abus des pouvoirs discrétionnaires accordés à certains services de sécurité.

M. Atkinson: Monsieur Brewin vous avait demandé si, à votre avis, le CSARS n'était pas, justement, l'organisme habilité à recevoir les plaintes ainsi que la loi—et d'autres nous ont dit cela. . . Georges Erasmus nous a fait part de ses plaintes lorsqu'il a comparu ici et nous lui avons demandé s'il s'était adressé au CSARS. Nous nous demandons si, d'une manière générale, la population ignore effectivement qu'un individu peut s'adresser au CSARS pour. . .

Mme Ashford: Cela pourrait effectivement poser un problème.

M. Atkinson: . . . déposer une plainte. D'après le texte en vigueur, toute personne peut s'adresser au comité de surveillance et se plaindre de tel ou tel aspect de l'action du service de renseignements. Cette plainte va alors faire l'objet d'une enquête de la part du comité. Si l'auteur de la plainte s'est déjà plaint au directeur et que celui-ci ne lui a pas répondu dans un délai que le comité estime raisonnable, ou s'il n'est pas satisfait de la réponse qui lui a été donnée, et que le comité estime que la plainte en cause n'est pas légère, frivole, vexatoire ou faite de mauvaise foi. . . Il semblerait donc que la plainte doit en premier lieu être portée devant le directeur puis. . .

[*Text*]

Dr. Ashford: Well, could I pose a hypothetical case. Suppose that I wanted to go to work at Harvard and I wanted to be sure that before I even applied I had a clear record here in Canada. Could I simply go to SIRC, not with a complaint but with a request, and tell them that I would like someone to look at my file to be sure that it is clear and accurate and that I can apply there without having a black mark? I want to know that there is nothing in there that I cannot in some way challenge.

Mr. Atkinson: Do you want a legal opinion?

Dr. Ashford: No, I want to know that my rights are protected. I feel, as a Canadian citizen, I have acted as a good citizen. I want to be sure that my record is showing that.

Mr. Atkinson: I understand your concern and we have it on the record. I am sure it is one of the matters we will look into in regard to the other matters that have been put forward, as well as the fact that perhaps SIRC needs to do some more publicity for individuals to realize that the process is there if they have a complaint.

• 1635

Mr. Littlechild: I want to refer you back to your letter and ask for an expansion on a point you make in your letter, because I think it helps clarify, at least in my own mind, the roles between the RCMP and CSIS. The statement you write is: "We feel that security involves. . . the sale and promotion of illegal drugs in Canada". I have left out a part, of course, but I wanted to focus on the drug aspect, the sale and promotion of illegal drugs, and ask for your view and your organization's view on how that might be related to national security, and also if that is properly within the realm of the RCMP or CSIS as far as your organization is concerned.

Dr. Ashford: I have to answer that from my individual standpoint, because these things have only been discussed briefly. We have a computer link-up of the physicians on our board, and we discuss these things on computer. That is necessarily a very, very limited discussion. I would say that what we are looking at as security is that there is the security of the individual Canadian, and that is the security that is threatened by the transport of illegal drugs and weapons and so on. I would interpret national security to mean threats to the Canadian government and to our democratic system. So I would make that division, and I would say that drugs come properly under the RCMP.

[*Translation*]

Mme Ashford: Permettez-moi, alors, de vous soumettre, à titre d'hypothèse, le cas suivant. Supposons que j'envisage de postuler un poste à Harvard et que je tienne, auparavant, à m'assurer que mon dossier est net au regard des autorités canadiennes. Pourrais-je tout simplement m'adresser au CSARS, non pas en formulant une plainte mais en déposant une demande, et leur dire que j'aimerais pouvoir consulter mon dossier afin de m'assurer qu'il ne contient pas de renseignements inexacts car je voudrais pouvoir postuler un poste sans m'exposer à des révélations néfastes. J'aimerais être assurée que mon dossier ne contient aucun détail auquel je devrais faire opposition.

M. Atkinson: Est-ce un avis juridique que vous me demandez?

Mme Ashford: Non, j'aimerais être assurée que mes droits sont effectivement protégés. J'ai l'impression d'avoir agi conformément à ce qu'on attend d'un bon citoyen canadien et j'aimerais que mon dossier confirme cela.

M. Atkinson: Je comprends votre préoccupation et j'en prends note. Ça sera, je pense, une des questions sur lesquelles nous allons nous pencher et peut-être allons-nous être portés à conclure que le CSARS devrait effectivement prendre les devants et faire savoir aux gens quelle procédure a été prévue pour accueillir leurs plaintes.

M. Littlechild: J'aimerais revenir un petit peu à votre lettre et vous demander de nous en dire un peu plus sur un des points que vous soulevez. Je pense que cela nous permettra peut-être de préciser la répartition des rôles entre la GRC et le SCRS. Vous écrivez: «Nous estimons que la vente de stupéfiants au Canada. . . constitue également un problème de sécurité». J'ai extrait cela du mémoire en n'en citant qu'une partie car je voulais faire porter l'accent sur la vente de drogues illicites. D'après vous, quel est le lien entre la vente de stupéfiants et la sécurité nationale et, selon vous et l'organisation que vous présidez, ce domaine relève-t-il de l'action de la GRC ou du SCRS?

Mme Ashford: Je dois, pour vous répondre, vous donner une opinion personnelle car mon organisation n'a évoqué qu'assez brièvement ce sujet. Une liaison informatique relie les médecins membres de notre conseil d'administration et nous débattons de ce genre de sujet d'un terminal à l'autre. C'est dire que nous ne pouvons en débattre que de manière assez sommaire. Cela dit, nous nous préoccupons particulièrement de la sécurité de chaque citoyen, d'une sécurité menacée par le transport de drogues illégales, le nombre d'armes aux mains des trafiquants, etc. Nous entendons par menace à la sécurité nationale tout ce qui menace le gouvernement du Canada et notre régime démocratique. Voilà, pour moi, la distinction et c'est pourquoi j'estime que le trafic des stupéfiants relève de la GRC.

[*Texte*]

Mr. Littlechild: What about if you had enough individuals in terms of numbers that it becomes a national situation?

Dr. Ashford: We may have. I am not sure of the advantage of having CSIS involved instead of the RCMP. I am afraid I do not know enough about the difference in mandate to be able to answer that, but I would think that it is a police function. It is a clearly illegal activity spreading nation-wide. It requires espionage on the part of the police force, but it does seem to me to be a police function.

Mr. Littlechild: Thank you.

Mr. Rideout: I have a question following up on my colleague Mr. Atkinson's comment about being able to get information about yourself or whatever. You referred to the person who was in your position just before you. Did he or she try to get some information about why CSIS was—

Dr. Ashford: No. Let me be clear. I think CSIS should investigate my organization. My organization has two co-presidents, an American and a Soviet. And if you take the frame of reference that communism or the Soviet Union is the major threat to Canada, then you have to investigate an organization that has a Soviet co-president. I mean, you have to ask if we are being manipulated by the Soviet government. That seems to be a legitimate question for CSIS to ask. I think the manner of getting information is what was detrimental, and someone ham-handed—if I may use that term—going in and asking the staff of this physician if he is a communist is pretty gross in terms of sensitivity.

Mr. Rideout: Was there a complaint lodged or anything of that nature so that SIRC. . .?

Dr. Ashford: I cannot answer that. There would certainly have been an informal level of complaint, because I think he spoke to his MP as well as to Mr. Roche.

Mr. Rideout: I find your position a little bit strange, that just for that reason alone your organization would come under scrutiny, or the person who happened to be president. But you would think that in these circumstances, at the very least, if a person does come under some kind of scrutiny, as has been suggested, they would follow it up through SIRC carrying out the review.

• 1640

Dr. Ashford: I cannot answer what Dr. Van Stolk did. I am sorry.

[*Traduction*]

M. Littlechild: Mais en serait-il encore ainsi si le nombre de personnes impliquées était tel que nous avions à faire face à un phénomène national?

Mme Ashford: Peut-être. Je ne vois pas très bien où serait l'avantage de faire appel au SCRS plutôt qu'à la GRC. Je ne distingue pas avec assez de précision les mandats confié à ces deux organismes pour vous répondre mais je pense que les stupéfiants rèlevent cependant de la fonctiion policière. Il s'agit d'une activité manifestement illégale qui se déroule à l'échelle nationale. Cela exige, de la part de la police, le recours aux renseignements et à des informateurs mais cela ne semble pas déborder du cadre policier.

M. Littlechild: Je vous remercie.

M. Rideout: J'aimerais poser une question en rapport avec quelque chose que mon collègue M. Atkinson a dit tout à l'heure. Il avait évoqué la possibilité, pour vous ou quelqu'un d'autre, de savoir un petit peu ce qu'on savait sur eux. Vous aviez évoqué le cas de votre prédécesseur. Celui-ci a-t-il cherché à connaître les raisons pour lesquelles le SCRS essayait. . .

Mme Ashford: Non, mais permettez-moi de préciser quelque chose. J'estime que c'est à juste titre que le SCRS se penche sur mon organisation. Après tout, cette organisation a deux co-présidents, un Américain et un Soviétique. Si vous partez de l'hypothèse que le communisme ou l'Union soviétique représente, pour le Canada, un risque important, il est bien évident qu'il faut s'intéresser de près à une organisation qui a un co-président soviétique. Il faut effectivement s'inquiéter de la possibilité que cet organisme est peut-être manipulé par le gouvernement soviétique. J'estime que cela est, pour le SCRS, une préoccupation tout à fait légitime. Cela dit, la manière d'obtenir des renseignements peut s'avérer néfaste dans la mesure où l'on confie à quelqu'un d'un petit peu maladroit la tâche d'aller interroger les collaborateurs de ce médecin pour leur demander si leur patron est un communiste. Cela me semble un petit peu brutal.

M. Rideout: Cela a-t-il fait l'objet d'une plainte afin que le CSARS puisse. . .?

Mme Ashford: Je ne peux pas vous répondre. Je pense qu'il y a probablement eu une plainte informelle dans la mesure où mon prédecesseur s'en est ouvert à son député et a évoqué la question avec M. Roche.

M. Rideout: Je trouve votre position un petit peu curieuse dans la mesure où votre organisation, ou la personne qui en est président, ferait l'objet d'une enquête pour cette simple raison. Mais vous pourriez croire que dans ces circonstances, au moins, si quelqu'un faisait l'objet d'une enquête quelconque, comme on l'a dit, l'examen serait effectué par le CSARS.

Mme Ashford: Je ne peux répondre de ce qu'a fait le docteur Van Stolk, je regrette.

[*Text*]

Mr. Littlechild: On the confidentiality of information that doctors obtain in the course of their profession, if they were asked to share that with CSIS, would they do that?

Dr. Ashford: No, that would be unethical. There is even an issue on AIDS and whether you divulge that a patient has AIDS when you know that other people are being endangered because of that patient. This is a very difficult ethical question, and in fact individual physicians are making different decisions on that particular issue. But if we were asked to share confidential information about a patient, we could not do that, no.

Mr. Littlechild: What if you became a target for an investigation yourself, based on your refusal to share that information?

Dr. Ashford: I am sure this must come up legally. At any rate, the one place where I am aware of it being an issue is if a patient divulges that he is going to kill somebody and then you have the ethical obligation to report that. If someone has gonorrhea, you have the ethical obligation to report that. But there are certain defined ones. If CSIS asked about a matter of general information or medical condition, I do not have the right to divulge that.

Mr. Lee: In your remarks you referred to communications between physicians by computer. Was this information related to the work of Canadian Physicians for the Prevention of Nuclear War? Is that the information you were trading?

Dr. Ashford: Yes. Canadian Physicians for Prevention of Nuclear War has 26 chapters across the country and around 15 to 20—I cannot remember exactly—are on a computer network. So when we received the request from the review committee for input into this process, we put the letter onto the computer network and then various people sent in their suggestions and said they felt it was important to say this or that.

Mr. Lee: The reason I ask does not have anything directly to do with the association. One of the issues we have looked at tangentially is technological capability for intrusive surveillance. As you communicate, is this within Canada, or is this an international network?

Dr. Ashford: It is international, including the Soviet Union.

Mr. Farson: You mentioned a moment or two ago that you felt it was quite appropriate for CSIS to investigate your organization. Do you think it is also appropriate for CSIS to tell you if you have been influenced by a foreign organization?

Dr. Ashford: If we have been influenced?

Mr. Farson: Influenced, yes.

[*Translation*]

M. Littlechild: Pensez-vous que si on leur demandait de communiquer au SCRS les renseignements confidentiels obtenus dans le cadre de l'exercice de leur profession, les médecins accepteraient de le faire?

Mme Ashford: Non, ce serait contraire à l'éthique. Il y a même tout un débat au sujet du SIDA, pour savoir s'il faut divulguer le fait qu'un patient en est atteint, lorsqu'on sait que cela met en danger d'autres personnes. C'est une question éthique très difficile et en fait, chaque médecin prend sa décision sur ce sujet. Mais si on nous demande de communiquer des renseignements confidentiels au sujet d'un patient, nous ne pouvons accepter, non.

M. Littlechild: Que se passerait-il si vous faisiez vous-même l'objet d'une enquête pour avoir refusé de communiquer cette information?

Mme Ashford: Je suis sûr que c'est une question légale. Quoi qu'il en soit, je sais que l'on est moralement obligé de faire un rapport si un patient avoue qu'il a l'intention de tuer quelqu'un. Si quelqu'un est atteint de gonorrhée, on est moralement obligé de le déclarer. Mais ce sont des cas bien définis. Si le SCRS demandait des renseignements d'ordre général ou portant sur une maladie particulière, je n'aurais pas le droit de les divulguer.

M. Lee: Dans vos remarques, vous avez parlé des communications entre médecins par ordinateur. Ces renseignements étaient-ils en rapport avec le travail des Médecins canadiens pour la prévention de la guerre nucléaire? Étaient-ce ces renseignements que vous échangiez?

Mme Ashford: Oui. L'organisation Médecins canadiens pour la prévention de la guerre nucléaire a 26 chapitres dans tout le pays et de 15 à 20 environ—je ne sais plus combien au juste—font partie d'un réseau informatique. Donc, lorsque nous avons reçu la demande du Comité d'examen pour participer à ce processus, nous avons placé la lettre dans le réseau informatique et plusieurs personnes ont envoyé leurs suggestions et déclaré qu'il leur paraissait important de dire ceci ou cela.

M. Lee: Je pose la question pour une raison qui n'a aucun rapport avec l'association. Entre autres choses, nous avons examiné en passant les moyens technologiques de surveillance indiscrète. Votre réseau de communication se limite-t-il au Canada ou est-il international?

Mme Ashford: C'est un réseau international qui comprend l'Union soviétique.

M. Farson: Vous avez dit tout à l'heure que vous trouviez normal que le SCRS fasse enquête sur votre organisation. Pensez-vous qu'il est également normal que le SCRS vous dise si vous avez été influencés par une organisation étrangère?

Mme Ashford: Si nous avons été influencés?

M. Farson: Oui, influencés.

[*Texte*]

Dr. Ashford: That would be a wonderful opportunity for a discussion as to whether in fact we have been influenced or whether Gorbachev has been influenced by us, because our organization has met three times with Gorbachev and after the second meeting he announced the moratorium on Soviet testing and said that it was the physicians who had convinced him of this change of position. So that would be something I would really want to discuss openly. Whether CSIS would be willing to open up the question is another thing.

I see nothing whatever wrong with CSIS saying that they feel we are being influenced because of the following things. . . I think that is great.

We do need to make widely known certain bits of information. We need to know which are the peace organizations that represent the Soviet Union. Many people do not know that. My organization has sent out newsletters saying by the way, if you are supporting the World Peace Congress, that is the external arm of the Soviet government; if that is what you want to do, then fair enough, it is a free country, but you should be aware of that. I think that is an important thing.

• 1645

The Vice-Chairman: Doctor, I am sure you realize you are raising a delicate and passionate subject, and for that, on behalf of the members of this committee, I would like to thank you very much. Knowing you speak French quite well, I am going to tell you

qu'on vous remercie beaucoup d'avoir pris un peu de votre temps pour nous écrire et surtout pour venir nous expliquer cette dimension humanitaire. Je suis convaincu que les membres du Comité ont été sensibles à cette dimension. Au cours des semaines à venir, nous réexaminerons votre mémoire avec un immense plaisir.

Merci infiniment.

I realize that if we have any other questions our researchers can get in touch with you.

Dr. Ashford: Please do.

The Vice-Chairman: Again, thank you very much.

Dr Ashford: Nous vous remercions aussi, monsieur.

The Vice-Chairman: Before we adjourn, I am told by my clerk that we need a motion to append to today's proceedings the paper tabled by the B.C. Law Union representative, Mr. Paterson.

Mr. Lee: I move that the British Columbia Law Union brief be appended to today's proceedings.

Motion agreed to

The Vice-Chairman: We adjourn until tomorrow at 9 a.m., Pacific Time.

[*Traduction*]

Mme Ashford: Ce serait une excellente occasion de discuter pour savoir si nous avons nous été influencés ou si c'est nous qui avons influencé Gorbatchev, car les membres de notre organisation ont rencontré Gorbatchev à trois reprises et après la deuxième réunion, il a annoncé le moratoire sur les essais soviétiques et déclaré que c'étaient les médecins qui l'avaient convaincu de changer d'avis. Ce serait vraiment une question à discuter ouvertement. Par contre, je ne sais pas si le SCRS serait prêt à l'aborder ouvertement.

Je n'ai aucune objection à ce que le SCRS déclare qu'il pense que nous avons été incluencés en raison de différents éléments. . . C'est très bien.

Certains éléments d'information doivent être diffusés à grande échelle. Nous devons savoir quelles sont les organisations pacifistes qui représentent l'Union soviétique. De nombreuses personnes l'ignorent. Mon organisation a envoyé des bulletins disant, au fait, si vous appuyez le *World Peace Congress*, sachez que c'est une antenne du gouvernement soviétique; si c'est ce que vous voulez faire, très bien, nous sommes dans un pays libre, mais vous devez le savoir. Il me semble que c'est important.

Le vice-président: Madame, vous savez que vous soulevez un sujet délicat et passionnant et pour cette raison, je voudrais vous remercier vivement au nom des membres du comité. Sachant que vous parlez bien français, je voudrais vous dire

that we thank you very much for taking some of your time to write to us and especially to come and explain this humanitarian dimension to us. I am sure that the members of this committee have been sensitive to this dimension. During the weeks to come, we will reexamine your brief with great pleasure.

Thank you very much.

Je sais que si nous avons d'autres questions, il est possible de vous contacter.

Mme Ashford: N'hésitez pas.

Le vice-président: Encore une fois, merci beaucoup.

Mme Ashford: We also thank you very much, sir.

Le vice-président: Avant d'ajourner, le greffier nous dit qu'il nous faut une motion pour ajouter en annexe à nos délibérations d'aujourd'hui le document déposé par le représentant de la *B.C. Law Union*, M. Paterson.

M. Lee: Je propose que le mémoire de la *British Columbia Law Union* soit annexé aux délibérations d'aujourd'hui.

La motion est adoptée

Le vice-président: Nous ajournons jusqu'à demain 9 heures, heure du Pacifique.

APPENDIX "CSIS-5"

PRESENT	PROPOSED
	Nothing in thi Act is intended in any way to limit, abridge or infringe fundamental human rights and freedoms and, in particular, advocacy, protest and dissent are hereby recognized as inviolate elements of an open, free and democratic society in Canada.
"threats to the security of Canada" means **(*a*) espionage or sabotage that is against Canada or is detrimental to the interests of Canada or activities directed toward or in support of such espionage or sabotage,** **(*b*) foreign influenced activities within or relating to Canada that are detrimental to the interests of Canada and are clandestine or deceptive or involve a threat to any person,** **(*c*) activities within or relating to Canada directed toward or in support of the threat or use of acts of serious violence against persons or property for the purpose of achieving a political objective within Canada or a foreign state, and** **(*d*) activities directed toward undermining by covert unlawful acts, or directed toward or intended ultimately to lead to the destruction or overthrow by violence of, the constitutionally established system of government in Canada,** **but does not include lawful advocacy, protest or dissent, unless carried on in conjunction with any of the activities referred to in paragraphs (*a*) to (*d*).**	**"threats to the security of Canada" means:** a) espionage or sabotage that is detrimental to the interest of Canada or unlawful activities directed toward or in support of such espionage or sabotage; b) unlawful activities within Canada directed toward or in support of the threat or use of acts of serious violence against persons or property for the purpose of achieving a political objective; and, c) unlawful activites directed toward or in support of the threat or use of acts of serious violence against persons or property for the purpose of achieving a political objective within Canada.
	"detrimental to the interests of Canada" means surreptitious or deceptive activities of a foreign state or foreign-based organization which are directed toward: a) diminishing the sovereignty or territorial integrity of Canada, b) weakening the military defence of Canada, or c) seriously endangering, for political or military purposes, the lives, health or safety of persons domiciled in Canada.

APPENDICE «CSIS-5»

LIBELLÉ ACTUEL

«menaces envers la sécurité du Canada» Constituent des menaces envers la sécurité du Canada les activités suivantes :

a) l'espionnage ou le sabotage visant le Canada ou préjudiciables à ses intérêts, ainsi que les activités tendant à favoriser ce genre d'espionnage ou de sabotage;

b) les activités influencées par l'étranger qui touchent le Canada ou s'y déroulent et sont préjudiciables à ses intérêts, et qui sont d'une nature clandestine ou trompeuse ou comportent des menaces envers quiconque;

c) les activités qui touchent le Canada ou s'y déroulent et visent à favoriser l'usage de la violence grave ou de menaces de violence contre des personnes ou des biens dans le but d'atteindre un objectif politique au Canada ou dans un État étranger;

d) les activités qui, par des actions cachées et illicites, visent à saper le régime de gouvernement constitutionnellement établi au Canada ou dont le but immédiat ou ultime est sa destruction ou son renversement, par la violence.

La présente définition ne vise toutefois pas les activités licites de défense d'une cause, de protestation ou de manifestation d'un désaccord qui n'ont aucun lien avec les activités mentionnées aux alinéas *a*) à *d*).

LIBELLÉ PROPOSÉ

Rien dans la présente loi ne vise à limiter ou à réduire les droits et libertés fondamentaux de la personne, ni à empiéter sur eux; le droit de défendre une cause, de protester et de manifester sur désaccord est notamment reconnu par les présentes comme des éléments inaliénables d'une société ouverte, libre et démocratique au Canada.

«menaces envers la sécurité de l'État»

Constituent des menaces envers la sécurité du Canada les activités suivantes:

a) l'espionnage ou le sabotage préjudiciables aux intérêts du Canada ainsi que les activités illicites tendant à favoriser ce genre d'espionnage ou de sabotage;

b) les activités illicites, au Canada, qui visent à favoriser l'usage de la violence grave ou de menaces de violence contre des personnes ou des biens dans le but d'atteindre un objectif politique;

c) les activités illicites qui visent à favoriser l'usage de la violence grave ou de menaces de violence contre des personnes ou des biens dans le but d'atteindre un objectif politique au Canada.

«préjudiciables aux intérêts du Canada»

Constituent des actes préjudiciables aux intérêts du Canada les activités clandestines ou trompeuses d'un État étranger ou d'une organisation étrangère dont le but est:

a) de porter atteinte à la souveraineté ou l'intégrité territoriale du Canada,

b) d'affaiblir l'état de défense militaire du Canada, ou

c) de mettre sérieusement en danger, à des fins politiques ou militaires, la vie, la santé ou la sécurité de personnes domiciliées au Canada.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
FIRST CLASS
PREMIÈRE CLASSE
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Department of Psychology, University of British Columbia:

Dr. John C. Yuille.

From the British Columbia Law Union:

Brenda Gaertner, Member;

Craig Paterson, Member;

Don Stewart, Member.

From Canadian Physicians for the Prevention of Nuclear War:

Dr. Mary-Wynne Ashford, President.

TÉMOINS

Du Département de psychologie, Université de la Colombie-Britannique:

Dr John C. Yuille.

De British Columbia Law Union:

Brenda Gaertner, membre;

Craig Paterson, membre;

Don Stewart, membre.

De Canadian Physicians for the Prevention of Nuclear War:

Dr Mary-Wynne Ashford, présidente.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

A1
XC2
1989
-71

Government Publications

HOUSE OF COMMONS
Issue No. 24
Tuesday, March 27, 1990
Chairman: Blaine Thacker

CHAMBRE DES COMMUNES
Fascicule nº 24
Le mardi 27 mars 1990
Président: Blaine Thacker

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on

The Review of the CSIS Act and the Security Offences Act

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial d'

Examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité

RESPECTING:

Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989

CONCERNANT:

Ordre de renvoi du Comité en date du mardi, 27 juin 1989

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
APR 2 6 1990
University of Toronto

Second Session of the Thirty-fourth Parliament
1989-90

Deuxième session de la trente-quatrième législature
1989-1990

34834—1

SPECIAL COMMITTEE ON THE REVIEW OF THE CSIS ACT AND THE SECURITY OFFENCES ACT

Chairman: Blaine Thacker

Vice-Chairman: Maurice Tremblay

Members

Atkinson, Ken
Brewin, John
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

COMITÉ SPÉCIAL D'EXAMEN DE LA LOI CONSTITUANT LE SCRS ET DE LA LOI SUR LES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Président: Blaine Thacker

Vice-président: Maurice Tremblay

Membres

Atkinson, Ken
Brewin, John
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 27, 1990
(37)

[*Text*]

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met at 9:12 o'clock a.m. this day, in the Segal Centre of the Simon Fraser University Harbour Centre, Vancouver, British Columbia, the Vice-Chairman, Maurice Tremblay, presiding.

Members of the Committee present: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, George Rideout, Jacques Tétreault and Maurice Tremblay.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Philip Rosen, Senior Analyst. *From the Committee Research Staff*: Stuart Farson, Research Consultant.

Witnesses: Professor Murray Rankin, Faculty of Law, University of Victoria. *From the Victoria Civil Liberties Associations*: Dr. Tom Gore, President.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, September 26, 1989, Issue No. 1*).

Professor Rankin made a statement and answered questions.

At 10:34 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 10:41 o'clock a.m., the sitting resumed.

The witness from the Victoria Civil Liberties Assocition made a statement and answered questions.

At 11:08 o'clock a.m., the Committee adjourned until 1:00 o'clock p.m.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 27 MARS 1990
(37)

[*Traduction*]

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité se réunit aujourd'hui à 9 h 12, au Centre Segal, Centre Harbour de l'Université Simon Fraser, à Vancouver, sous la présidence de Maurice Tremblay (*vice-président*).

Membres du Comité présents: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, George Rideout, Jacques Tétreault et Maurice Tremblay.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, analyste principal. *Du personnel du Comité*: Stuart Farson, conseiller de recherche.

Témoins: *De la Faculté de Droit de l'Université de Victoria*: Murray Rankin, professeur. *De l'Association des libertés civiles de Victoria*: Tom Gore, président.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 juin 1989 (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 septembre 1989, fascicule n° 1*).

Murray Rankin fait un exposé et répond aux questions.

A 10 h 34, la séance est suspendue.

A 10 h 41, la séance reprend.

Le témoin de l'Association des libertés civiles de Victoria fait un exposé et répond aux questions.

A 11 h 08, le Comité suspend ses travaux jusqu'à 13 heures.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Tuesday, March 27, 1990

• 0912

The Vice-Chairman: I declare the session open, and the hearings resumed. I am very proud and honoured to welcome Professor Murray Rankin, a law professor at the University of Victoria.

Professor Rankin attended law school at the University of Toronto and did graduate work at Harvard University. He has written extensively in the areas of access to information and privacy rights. More recently he served as consultant to the Standing Committee on Justice and the Solicitor General when it undertook its review on the Privacy Act and the Access to Information Act.

Since 1988 Professor Rankin has served as counsel for the Security Intelligence Review Committee. Professor Rankin is also on the executive of the Canadian Association for Security and Intelligence Studies.

Je dois ajouter aussi qu'il est le traducteur de la magnifique oeuvre de René Dussault???, Droit administratif québécois et canadien, que l'on peut trouver dans toutes les bonnes librairies juridiques de Vancouver.

Alors sans plus de préambule, on vous accorde la parole pour quelques minutes, peut-être dix ou 15 minutes et laisser ensuite le temps aux membres de vous questionner.

M. Murray Rankin (Faculty of Law, University of Victoria): Merci monsieur le président.

Tout d'abord je voudrais vous accueillir tous en Colombie-Britannique, l'autre belle province il faut dire. . .

Le président: Oui.

M. Rankin: Je suis très content que le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS ait eu l'occasion de venir ici pour entendre les témoignages de beaucoup de Canadiens qui ne seraient pas en position de voyager à Ottawa.

Quant à moi j'espère que vous me permettrez de faire la plupart de mes remarques en anglais parce que mon vocabulaire est un peu limité en français dans le domaine de la sécurité et du renseignement.

If it would be useful to you, Mr. Chairman, and members of the committee, I would like to make a very brief statement at the outset in order to set out my views on some of the issues that I hope will be of interest to you.

Today I have distributed a copy of a paper I recently wrote on a certain aspect of the work of the Security

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le mardi 27 mars 1990

Le vice-président: Je déclare la séance ouverte. Nous reprenons nos audiences. Je suis heureux d'accueillir aujourd'hui M. Murray Rankin, professeur de droit à l'Université de Victoria.

Le professeur Rankin a étudié le droit à l'Université de Toronto et il a fait ses études de deuxième cycle à Harvard. Il a beaucoup publié dans les domaines de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels. Plus récemment, il a exercé la fonction d'expert-conseil pour le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général lors de l'examen de la Loi sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur l'accès à l'information.

Depuis 1988, le professeur Rankin est conseiller juridique du Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité. Il est également membre du conseil exécutif de l'Association canadienne d'étude du renseignement et de la sécurité.

I must also add that he translated René Dussault's great book entitled *Droit administratif québécois et canadien*, that can be found in any good law bookstore in Vancouver.

Without any further preliminaries, I would now invite you to take 10 or 15 minutes to give us your presentation before Committee members start their questioning.

Mr. Murray Rankin (Faculty of Law, University of Victoria): Thank you, Mr. Chairman.

First, I would like to welcome you all to British Columbia, the other belle province. . .

The Chairman: Yes.

Prof. Rankin: I am pleased that the Special Committee on the Review of the CSIS Act has decided to travel to British Columbia to hear the testimonies of many Canadians who would not be able to travel to Ottawa.

I hope you will allow me to make most of my comments in English because my French vocabulary in the field of security and intelligence is rather limited.

Si cela peut vous être utile, monsieur le président, et membres du comité, j'aimerais d'abord faire une brève déclaration pour vous faire part de mon point de vue sur certaines des questions qui vous intéressent.

Je vous ai remis aujourd'hui un exemplaire d'un article que j'ai écrit récemment sur un aspect particulier

[*Texte*]

Intelligence Review Committee. Although I realize you already have had this paper in an earlier draft, I thought it might be useful to give you the final product.

I will make a couple of comments by way of introduction. Firstly, as the chairman noted, I have had the privilege to work as a legal adviser to the Security Intelligence Review Committee, particularly in its presentation for this five-year review of the CSIS Act. I must urge you, however, the views I am about to express are my own views and not those of the Security Intelligence Review Committee.

Secondly, I have concentrated my attention today on what I call the "structural" or "institutional" aspects of the CSIS legislation. It is primarily in this area that I have written. Perhaps I have more to contribute here than in some of the other aspects of your mandate.

At this rather late stage of your deliberations—and I have had a chance to read some of the earlier testimony—it is hard to say very much original. I found that I agree with most of the people who have said that what we need in Canada, very simply put, is a civilian agency whose mandate is spelled out in law rather than by a Cabinet-directed or some other executive order. It should have clear political and judicial control mechanisms as well as independent review.

I think this remains the appropriate model for you to work toward. I say "toward" because I think some significant reforms are required. It seems to me that those are the prerequisites for meaningful security intelligence legislation in Canada.

By now you have already heard the hackneyed phrase "a delicate balance" so much that I shall not say it again—except to note that what I hope will emerge from my remarks are some ways to make that delicate balance a bit more meaningful.

Structurally, I have concluded that the outside, all-party, civilian watchdog committee, SIRC, the Security Intelligence Review Committee, has been a very good agency through which to hold the service accountable. As you know, it was designed to be representative of all three parties and to be composed of Privy Councillors. The Prime Minister was to consult with leaders of the two opposition parties. Perhaps the language of that section of the act could be tightened to indicate Parliament's intent for enough time to elapse for there to be no suspicion that the consultation was inadequate.

• 0915

SIRC has three primary roles. The first is to review generally the performance of CSIS of its duties and functions and to report through the Solicitor General to Parliament. I take that to be its most important role. I

[*Traduction*]

du travail du Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité. Je sais que vous avez déjà en mains l'ébauche de cet article, mais j'ai pensé qu'il serait utile de vous donner le produit final.

Permettez-moi de faire quelques observations à titre d'introduction. D'abord, comme le président l'a fait remarquer, j'ai eu le privilège de travailler comme conseiller juridique auprès du Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité, notamment pour son mémoire à l'occasion de l'examen quinquennal de la Loi sur le SCRS. Je vous signale cependant que je vous présenterai aujourd'hui mon point de vue personnel, non pas celui du Comité de surveillance.

Ensuite, je vous parlerai surtout aujourd'hui des aspects structurels ou institutionnels de la Loi sur le SCRS. Comme les articles que j'ai publiés portent principalement sur ces questions, c'est sans doute dans ce domaine que mon témoigne vous sera le plus utile.

À cette étape aussi avancée de vos délibérations—et j'ai eu l'occasion de lire certains témoignages précédents—il est difficile de dire quelque chose d'original. J'ai constaté que j'étais d'accord avec la plupart des gens qui ont dit que nous avons besoin au Canada d'un organisme civil dont le mandat soit bien précisé dans la Loi, plutôt que dans une directive du Cabinet ou dans une autre ordonnance. La Loi doit prévoir des mécanismes de contrôle judiciaire et politique clairs ainsi qu'un examen indépendant.

Voilà donc à mon avis le modèle auquel vous devez aspirer. Je dis aspirer, car des réformes importantes sont nécessaires. Il me semble que ce sont les conditions préalables d'une loi significative sur les renseignements de sécurité au Canada.

Comme vous avez sans doute déjà suffisamment entendu le cliché «un équilibre délicat», je ne vous en parlerai pas longuement, et je vous dirai tout simplement que j'espère que mon témoignage vous aidera à donner un sens un peu plus positif à cet équilibre délicat.

Du point de vue structurel, j'en suis venu à la conclusion que le CSRS, le Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité, comité de surveillance civile externe et représentant tous les partis constitue un bon organisme auquel le service doit rendre compte. Comme vous le savez, il a été conçu pour être représentatif des trois partis et composé de conseillers privés. Le premier ministre devait consulter les chefs des deux partis de l'opposition. Il y aurait peut-être lieu de resserrer le libellé de cet article de la Loi afin de préciser que l'intention du Parlement est de laisser suffisamment de temps s'écouler, de sorte que personne n'ait de raison de croire que la consultation n'a pas été adéquate.

Le CSARS a trois rôles principaux. Le premier consiste à examiner de façon générale la façon dont le SCRS s'acquitte de ses tâches et des ses fonctions et d'en faire rapport au Parlement par l'intermédiaire du solliciteur

[*Text*]

have no problems with the term "oversight" as opposed to "review". I know that you have had some comments on that semantic question. Surveillance and oversight to me mean the same thing. If they do not then I would urge you to clarify that in the legislation.

Secondly, the committee has the responsibility of investigating complaints made by any person about the activities of CSIS.

Thirdly, and perhaps where I can be of most assistance to you in your deliberations, SIRC has complaints hearings about security clearance matters. SIRC has proven itself over the last five years to be the appropriate oversight and complaints review body. From reading previous testimony, I know you have addressed your minds to the issue of whether Parliament should provide a parliamentary committee with this responsibility, perhaps in addition to what SIRC has already performed.

I have some comments I will make later about the role of the Inspector General, but I believe that a part-time, all-party committee, independent of the government of the day, provides a very good model and a model that I understand other countries are interested in emulating. Compared to the experience elsewhere, there have been no leaks from the Security Intelligence Review Committee. The fact that it is outsiders that comprise SIRC I believe to be a good thing. People go back to Quebec City, Winnipeg, Toronto, now Halifax, and I think bring to bear the perspectives of their region and do not get caught up in an insider mentality, which I believe a full-time committee might court the danger of becoming.

So my conclusion is that we ought to retain SIRC. However, you should look carefully at whether a parliamentary committee on security and intelligence would not be a good addition to the Canadian model.

The Australian committee that already exists—and it is called the parliamentary joint committee on ASIO, the body equivalent to CSIS—may consider only those aspects of the activities of ASIO that the minister refers to the committee for its consideration or that by motion of Parliament are referred to the committee for its consideration. A separate complaints body exists called the Security Appeals Tribunal, and it is chaired by a retired judge of the Australian court.

I believe that the, if you like, cross-fertilization that occurs within the Security Intelligence Review Committee is a very good thing. The fact that they can enrich their understanding of their general oversight responsibilities from the very specific complaints hearings that they hold is a good thing.

However, I have an open mind as to whether a parliamentary committee, perhaps with responsibility for

[*Translation*]

général. Il s'agit de son rôle le plus important. Le terme «surveillance» plutôt qu'«examen» ne me pose pas de problème. Je sais que certains ont fait des observations à ce sujet. Surveillance et examen ont pour moi la même signification. Si ce n'est pas le cas, alors je vous recommande vivement de le préciser dans la loi.

La deuxième responsabilité du comité consiste à examiner les plaintes concernant les activités du SCRS.

Troisièmement et c'est peut-être ici que mon témoignage vous sera le plus utile, le CSARS tient des audiences concernant les plaintes au sujet des habilitations de sécurité. Au cours des cinq dernières années, le CSARS a fait ses preuves en tant qu'organisme compétent chargé de surveiller le service et d'examiner les plaintes à son sujet. Ayant lu les témoignages précédents, je sais que le comité s'est demandé si le Parlement devrait constituer un comité parlementaire qui aurait cette responsabilité, peut-être en plus de ce que le SCRS fait déjà.

Je ferai plus tard quelques observations au sujet du rôle de l'inspecteur général, mais j'estime qu'un comité à temps partiel, des trois parties, indépendant du gouvernement du jour, offre un excellent modèle que d'autres pays veulent imiter. Si l'on compare notre expérience à celle d'autres pays, il n'y a eu aucune fuite du Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité. Le fait que les membres du Comité de surveillance proviennent de l'extérieur est à mon avis une bonne chose. Les gens retournent à Québec, à Winnipeg, à Toronto, à Halifax, ils font valoir le point de vue de leur région et ne se laissent pas prendre par la mentalité de quelqu'un qui voit les choses de l'intérieur, danger que pourrait courir à mon avis les membres d'un comité à plein temps.

J'en conclus donc que nous devons garder le CSARS. Quoi qu'il en soit, vous devriez examiner attentivement la possibilité de créer un comité parlementaire sur la sécurité et les renseignements qui pourraient venir s'ajouter au modèle canadien.

Le comité australien qui existe déjà—on l'appelle le comité parlementaire conjoint sur l'ASIO, l'équivalent du CSARS—peut se pencher uniquement sur les aspects des activités de l'ASIO que le ministre lui soumet ou que le Parlement lui demande d'examiner, par voix de motion. Il existe un organisme distinct appelé le *Security Appeals Tribunal* (tribunal d'appels en matière de sécurité) et il est présidé par un ancien juge de la cour australienne.

Je crois que le croisement des responsabilités au sein du CSARS est une bonne chose. Le fait que les audiences relatives à des plaintes très précises permettent aux membres de mieux comprendre leurs responsabilités de surveillance générale est une bonne chose.

Quoi qu'il en soit, je ne doute pas qu'un comité parlementaire, qui aurait peut-être la responsabilité du

[*Texte*]

the budget of the service or at least to review the budget, perhaps with appropriate arrangements for security clearances, would make a useful addition to the framework for accountability that our legislation has. After all, as I said, there is such a committee in Australia, albeit with a more limited mandate than I would urge. There is such a committee in the United States in their houses of Congress. I do not see why we cannot have such a committee in Canada. I also note that the McDonald commission recommended a joint parliamentary oversight committee.

It is important that the director of the service and the Security Intelligence Review Committee appear before a committee like yours on a structured annual basis to enhance that framework of accountability.

Should SIRC or a body like SIRC have oversight over such bodies as the Communications Security Establishment or the RCMP's National Security Investigations Directorate or other such parts of our security intelligence community? In my opinion, the answer is yes. There must be somebody. I am not persuaded that it needs to be SIRC in its present composition, but there needs to be some way in which we can hold other parts of our security intelligence community accountable. It is unfair to CSIS that only it is subject to the rigours of the oversight provided by SIRC.

• 0920

Is there not a temptation that the public might rightly fear that work normally entrusted to CSIS finds itself in another security intelligence agency such as the national security investigations directorate of the RCMP? I believe that the temptation is there, and Parliament should be alive to that problem by providing some sort of oversight mechanism for the entire security intelligence apparatus.

Lest you think this a radical proposal, I note that Australia has had, for several years now, the office of the Inspector General of Intelligence and Security. He is responsible for oversight and review "of the compliance with the law by, and the propriety of particular activities of". . . and it goes on to list ASIO, ASIS, the equivalent of the CIA in Australia, the equivalent of the Communications Security Establishment, and the like.

As for the Inspector General I have a rather different recommendation to make. Despite the dedicated and talented people who have served as Inspectors General and as staff members of the office of the Inspector General, I personally remain unconvinced that the act requires us to have an Inspector General. This statutory official was to serve as the Solicitor General's eyes and ears on CSIS. However, it seems to me that the police and security branch of the Department of Solicitor General, as

[*Traduction*]

budget du service ou tout au moins d'examiner le budget, et qui aurait les habilitations de sécurité nécessaires, constituerait un ajout fort utile au cadre prévu dans la loi en ce qui concerne l'imputabilité. Après tout, comme je l'ai dit, ce genre de comité existe en Australie, bien que son mandat soit plus limité que celui que je recommanderais. Il existe également un comité du même genre aux États-Unis. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas avoir un tel comité au Canada. Je vous ferais également remarquer que la commission McDonald avait recommandé un comité parlementaire conjoint de surveillance.

Il est important que le directeur du service et que le comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité comparaissent annuellement devant un comité comme le vôtre afin d'accroître ce cadre de responsabilités.

Le CSARS ou un organisme du même genre devrait-il surveiller les services tels que le Centre de la sécurité des télécommunications ou la Division des enquêtes relatives à la sécurité nationale de la GRC ou d'autres éléments de nos services de renseignements de sécurité? Personnellement, je pense que oui. Il doit y avoir un organisme de surveillance. Je ne suis pas convaincu qu'il est nécessaire que ce soit le CSARS tel qu'il existe actuellement, mais les autres éléments de nos services de renseignements de sécurité doivent répondre de leurs activités devant un organisme quelconque. Il est injuste que le SCRS soit le seul à faire l'objet de la surveillance du CSARS.

Le public ne serait-il pas fondé de craindre que le travail normalement confié au SCRS se retrouve dans un autre organisme de renseignement de sécurité, comme la Direction générale des enquêtes nationales de sécurité de la GRC? J'estime que la tentation existe et que le Parlement devrait tenir compte de ce problème en prévoyant un mécanisme quelconque de surveillance pour l'ensemble de l'appareil du renseignement de sécurité.

Au cas où vous seriez porté à considérer cette proposition comme radicale, je vous signale que l'Australie a créé depuis plusieurs années le poste d'inspecteur général du renseignement et de la sécurité. Il est chargé de la surveillance et de l'examen de «l'observation de la loi et de la régularité des activités de. . .» suit une énumération comprenant l'ASIO, l'ASIS, l'équivalent de la CIA en Australie, l'équivalent du Centre de sécurité des communications, etc.

Au sujet de l'inspecteur général, j'aimerais faire une recommandation assez différente. Malgré le talent et le dévouement des personnes qui ont exercé les fonctions d'inspecteur général et de membres du personnel du Bureau de l'inspecteur général, je ne suis quant à moi pas du tout convaincu que la loi nous oblige à avoir un inspecteur général. Il devait être les yeux et les oreilles du solliciteur général au SCRS. Toutefois, il me semble que la direction de la police et de la sécurité du ministère du

[*Text*]

well as the office of the Deputy Solicitor General, should provide an adequate departmental window for the Solicitor General on CSIS. SIRC completes the picture with an outsider's perspective.

SIRC, under the legislation, already may direct the Inspector General to conduct research and report to it. I do not see why SIRC cannot simply get its own staff to do this kind of work. The rather byzantine arrangements for accountability now found in the act only serve to confuse people. If I had to suggest an alteration it would be to eliminate the cost and complexity of the office of the Inspector General.

I have suggested that the 2(d) mandate for domestic subversion be eliminated, and we will refer to that if you wish. I think there are some very critical problems with the definition in 2(b), the foreign influenced activities, which is absolutely critical to the mandate I would like to review.

But let me, if I may, focus instead on a couple of matters that I noticed have not been brought to your attention by past witnesses in any great detail. First of all is access to Cabinet records. As you know, neither SIRC nor the Inspector General have any access to Cabinet records and Cabinet decisions relating to CSIS operations. I do not think that is very regularly going to be a problem, but I think that credibility requires that the mechanisms of accountability include access to those Cabinet decisions affecting the service.

Let me give you an example. The Treasury Board is a Cabinet committee. The Treasury Board is our watchdog on how the consolidated revenue fund is expended. All that you as parliamentarians see about the budget of CSIS is a one-line item. I believe Canadians deserve better than that. SIRC, having a statutory right of access to the assessments done on the budget by the Treasury Board committee, I think is one model. But there has to be a better approach, or we do not know whether we are getting good value for our dollars. There has to be some improvement.

I would suggest that those Cabinet confidences involving Treasury Board reports at the very least must be made available as of right to the Security Intelligence Review Committee. Bear in mind that these people are security cleared and swear an oath of secrecy. Bear in mind that they are Privy Councillors and swear that oath as well. And bear in mind that this committee, chaired by Mr. Thacker, recommended that there be a change in the Access to Information Act and Privacy Act pertaining to the exclusion that currently exists for Cabinet confidences. I think it is in the same direction that you ought to consider improving the access to Cabinet records. In very few cases would this be exercised as a right. It is vital for the sake of appearances that no piece of information pertaining to the Canadian Security Intelligence Service be off-limits to our watchdog.

[*Translation*]

solliciteur général de même que le Bureau du sous-solliciteur général devraient suffire à permettre au solliciteur général un contact suffisant avec le SCRS. Le CSARS vient ajouter un point de vue externe.

Aux termes de la loi, le CSARS peut déjà ordonner à l'inspecteur général de procéder à des recherches et de lui en faire rapport. Je ne vois tout simplement pas pourquoi le SCARS ne pourrait faire faire ce travail par son propre personnel. Les dispositions assez byzantines quant à l'obligation de rendre compte que comporte actuellement la loi sont uniquement source de confusion. Si j'avais à proposer une modification, j'éliminerais le coût et la complexité du Bureau de l'inspecteur général.

J'ai proposé d'éliminer le mandat contenu à l'alinéa 2.(d) touchant la subversion intérieure, et j'en parlerai si vous le désirez. J'estime que la définition des activités sous influence étrangère de l'alinéa 2.(b) comporte des problèmes très critiques pour le mandat que j'aimerais examiner.

Mais permettez-moi plutôt d'insister sur quelques questions sur lesquelles les témoins antérieures ne se sont pas étendus. La première est l'accès aux dossiers du Cabinet. Comme vous le savez, ni le CSARS ni l'inspecteur n'ont accès aux dossiers et aux décisions du Cabinet concernant le fonctionnement du SCRS. Je ne crois pas que cela pose des problèmes, mais j'estime qu'au nom de la crédibilité les mécanismes d'imputabilité devraient comprendre l'accès aux décisions du Cabinet touchant le service.

Voici un exemple. Le Conseil du Trésor est un comité du Cabinet. Il monte la garde quant aux dépenses à l'utilisation du Trésor public. Pour les parlementaires, le budget du SCRS se réduit à un article d'une ligne. J'estime que les Canadiens méritent mieux que cela. La loi pourrait notamment donner au CSARS accès aux évaluations budgétaires du Comité du Conseil du Trésor; c'est là un modèle possible. Mais il doit y avoir une meilleure approche, autrement nous ne savons pas si les sommes dépensées le son à bon escient. Il doit y avoir une certaine amélioration.

Selon moi, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité devrait à tout le moins avoir le droit d'accès aux secrets du Cabinet portant sur les rapports du Conseil du Trésor. N'oublions pas que ces gens ont la cote de sécurité requise et ont juré le secret. Ils sont membres du Conseil privé et ont prêté aussi ce serment là. Et n'oublions pas que ce comité, présidé par M. Thacker, a recommandé de modifier la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels quant à l'exclusion actuellement en vigueur pour les secrets du Cabinet. J'estime que c'est dans ce sens que vous devriez songer à améliorer l'accès aux dossiers du Cabinet. Ce droit ne serait exercé que très rarement. Sur le plan des apparences, il est essentiel qu'aucun renseignement relatif au Service canadien du renseignement de sécurité ne soit inaccessible à notre chien de garde.

[*Texte*]

• 0925

The last point is with respect to complaints hearings. A considerable degree of controversy has, perhaps inevitably, surrounded procedures developed by the Security Intelligence Review Committee for conducting complaints hearings, particularly in the area of security clearances.

No one is entitled under the act to be present as of right when representations are made to the committee by any other person. When evidence is about to be adduced that might be injurious to national security, complainants and their counsel are usually excluded when that evidence is heard by the Security Intelligence Review Committee.

An elaborate procedure has been developed by SIRC by which the lawyer and the complainant are excluded, yet commission counsel is vigorously instructed to cross-examine the CSIS deputy head about the security clearance in question.

Quite simply, I know of no better model, and I know this area is controversial. I would love to be able to say that lawyers and their clients should be present throughout entire hearings as natural justice demands and that it is unfair for them to be excluded. I appreciate that argument, but my limited imagination is such that I have not been able to think of or develop a better mouse trap.

One alternative might be that during in camera portions of hearings in which sensitive national security information is being discussed with regard to sources, infiltration or wire taps, for example, and when CSIS obviously does not want a person to hear the information being discussed, the regular lawyer for the complainant could be excluded and a security-cleared lawyer could be brought in to represent the interest of that complainant, perhaps chosen at random from a list of security-cleared lawyers already posessed by SIRC. The complainant would still not be able to attend during the in camera portion in order to see whether his or her interests were being represented. I am not sure CSIS would be pleased with that alternative either. I realize the problem.

I also note that a few weeks ago, in a case called Chiarelli v. Minister of Employment and Immigration, the procedure was considered to be unconstitutional by at least two members of the Federal Court of Appeal.

We must address this problem. Perhaps we can do so during our discussions later on. My only point is that it is very difficult to think of a better approach, if one takes national security information at all seriously.

Those are my remarks. I welcome your questions.

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): Thank you for coming, Professor Rankin. I had the distinct feeling, as you summarized your thoughts, that you might have spoken to the members of the committee in their sleep last night because you have touched on almost all the

[*Traduction*]

Enfin, j'aimerais parler de l'audition des plaintes. Il y a eu beaucoup de controverse, peut être des contreverses inévitables, à propos des mécanismes mis au point par le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité pour l'audition des plaintes, particulièrement dans le domaine des cotes de sécurité.

La loi ne confère à personne le droit d'être présent lorsque des représentations sont faites au comité par une autre personne. Lorsqu'on se prépare à présenter des preuves qui pourraient nuire à la sécurité nationale, les plaignants et leurs avocats sont normalement exclus lorsque le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité entend ces témoignages.

Le CSARS a mis au point une procédure compliquée qui exclut l'avocat et le plaignant, et pourtant l'avocat de la Commission reçoit l'ordre bien précis de contre-interroger le sous-chef du SCRS à propos de la cote de sécurité en cause.

Je ne connais pas de meilleur modèle et je sais que ce domaine est controversé. J'aimerais pouvoir dire que les avocats et leurs clients devraient être présents pendant la totalité de l'audition, comme l'exige la justice naturelle, et qu'il est injuste de les exclure. Je suis sensible à cet argument, mais mon imagination n'est pas assez fertile pour me suggérer un meilleur système.

Voici une solution possible. Pendant la partie à huis clos de l'audition où l'on traite d'un renseignement sensible touchant la sécurité nationale, par exemple les sources, l'infiltration ou l'écoute électronique, si le SCRS ne veut manifestement pas que le plaignant entende les renseignements mentionnés, l'avocat du plaignant pourrait être exclu et remplacé par un avocat possédant une cote de sécurité, peut-être choisi au hasard dans une liste d'avocats déjà établie par le SCRS. Le plaignant ne serait toujours pas autorisé à assister à la partie de l'audience qui se déroule à huis clos pour voir comment ses intérêts sont representés. Je ne suis pas non plus certain que le SCRS accepterait cette solution. Je comprends le problème.

Je constate également qu'il y a quelques semaines, dans l'affaire Chiarelli c. le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, au moins deux juges de la Cour d'appel fédérale ont jugé cette procédure inconstitutionnelle.

Il nous faut régler ce problème. Peut-être pourrons nous le faire plus tard au cours de nos discussions. Tout ce que j'ai à dire, c'est qu'il est très difficile d'imaginer une meilleure méthode si l'on prend au sérieux l'information concernant la sécurité nationale.

Voilà ce que j'avais à dire. Je répondrais avec plaisir à vos questions.

M. Lee (député de Scarborough—Rouge River): Je vous remercie d'être venu, professeur Rankin. En vous entendant résumer vos pensées, j'avais nettement l'impression que vous aviez peut-être parlé aux membres du comité pendant leur sommeil la nuit dernière, car

[*Text*]

areas close to the leading edge of my own thoughts and perhaps of those of other members.

Could you address SIRC more specifically, including its own resources and its own ability to do the job? Do you believe that SIRC now has sufficient resources, from your perspective? If we are going to look at expanding the role of SIRC to keep an eye on other security data-gathering agencies, which may include NSID, which does include CSE, and others, where the rights and liberties of Canadians may come into conflict with the needs of the state in gathering this information perhaps intrusively from time to time, do we have to rethink SIRC's infrastructure and its resources?

• 0930

Prof. Rankin: SIRC, as you know, consists of part-time members, and with a very small staff would be ill-equipped to deal with the issues we are considering—NSID, CSE, and the like. I am not convinced that under its current formulation under the CSIS act SIRC could have the authority... that statute would be the place to make the reforms we have described. But there is absolutely no doubt SIRC would need more resources if you chose to give it the responsibilities we have been discussing.

If you also agreed with my recommendation that the Inspector General's office is an unwieldy and unnecessary part of the accountability framework, then that in itself would be a reason for expanding SIRC's resources. There would be no one to do the job the Inspector General does unless his responsibilities were rolled into the police and security branch or the office of the Deputy Solicitor General. Therefore for the reports SIRC gets the Inspector General to do, such as the Boivin case or things of that nature, clearly there would be a need for a heightened investigative capacity in the Security Intelligence Review Committee too.

So, yes, I have not put my mind to the exact number of people, but I would think we would need a substantial number of new people.

Mr. Lee: Perhaps the question was too easy. The answer of course would have been yes; but we have to rethink it.

We have three mechanisms potentially or hypothetically in place to oversee the work of CSIS and other security data-gathering agencies. We have SIRC, we have the Inspector General, and we have hypothetically some form of parliamentary oversight. I am wondering if in your studies in the field you have seen a model that might assist us in reshuffling that deck of SIRC, parliamentary oversight, and the Inspector General. Is there another model out there in some academic paper?

[*Translation*]

vous avez touché à presque tous les domaines auxquels je réfléchis actuellement, et auxquels réfléchissent peut-être les autres membres du comité.

Pourriez-vous parler plus précisément du CSARS, notamment de ses propres ressources et de ses capacités de faire son travail? Estimez-vous que le CSARS a actuellement des ressources suffisantes, d'après votre point de vue? Si nous allons étudier la possibilité d'élargir le rôle du CSARS pour qu'il surveille les autres organismes qui s'occupent de recueillir des renseignements de sécurité, ce qui peut comprendre la SNES, ce qui comprend effectivement le CSC et d'autres, car les droits et les libertés des Canadiens peuvent entrer en conflit avec les besoins de l'État qui cherche à recueillir ces renseignements, peut-être à l'occasion, en s'ingérant dans la vie privée des citoyens, nous faut-il repenser l'infrastructure et les ressources du CSARS?

M. Rankin: Comme vous le savez, le CSARS comprend des membres à temps partiel et un très petit personnel; il ne serait pas bien placé pour faire face aux questions dont nous parlons—le SNES, le CSC, etc. Je ne suis pas certain qu'aux termes du libellé actuel de la Loi sur le SCRS, le CSARS aurait le pouvoir... c'est par cette loi qu'il faudrait apporter les réformes dont nous avons parlé. Mais il ne fait absolument aucun doute que le CSARS aurait besoin de ressources plus considérables si vous décidiez de lui donner les fonctions que nous avons décrites.

Si vous convenez également avec moi que le Bureau de l'inspecteur général constitue un élément peu maniable et inutile du système de responsabilité, ce serait une raison suffisante pour accroître les ressources du CSARS. Il n'y aurait personne pour faire le travail de l'inspecteur général à moins que ses fonctions ne soient confiées à la direction de la Police et de la Sécurité ou au Bureau du sous-solliciteur général. Et dans le cas des rapports que le CSARS fait faire par l'inspecteur général, comme l'affaire Boivin ou des choses de cette nature, il faudrait nettement accroître également les possibilités d'enquête du Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité.

Je n'ai pas calculé le nombre exact, mais j'estime qu'il faudrait accroître substantiellement les effectifs.

M. Lee: La question était peut-être trop facile. La réponse évidemment aurait été oui; mais il nous faut y repenser.

Nous avons potentiellement ou hypothétiquement trois mécanismes pour surveiller le travail du SCRS et des autres organismes de renseignements. Il y a le CSARS, il y a l'inspecteur général et il y a, hypothétiquement, une certaine surveillance parlementaire. Je me demande si, dans vos études sur le terrain, vous avez vu un modèle qui pourrait nous aider à rejoindre cette structure composée du CSARS, de la surveillance parlementaire et de l'inspecteur général. Existe-t-il un autre modèle dans une

[*Texte*]

Is there one in another country that we may not have seen but that might suit us here in Canada?

Prof. Rankin: The two models with which I am most familiar are the American and the Australian. In the American system the congressional oversight committees in the Senate and the House of Representatives have quite substantial staff, both majority- and minority-member staff, and a budget that is quite large. But I do not think that would be a sufficient alternative.

The Australian model is even more disappointing. The office of the Inspector General, who is responsible, as I mentioned, for all the apparatus, is a one-person office with a couple of support staff. If we are serious about oversight, I do not think that offers much of an alternative. As I did mention, down in Australia the Security Appeals Tribunal consists of a retired judge or two and secretarial staff. That is not very much. As for the joint parliamentary committee, to date it has virtually done nothing, as I understand it, and only works at the request of the government or parliament. So that is not likely to be enough either.

So the answer to your question in short is, no, I do not know any alternative model I can commend to you that would address the issue of resources.

Mr. Lee: So somehow we have to try to re-invent the wheel here.

An hon. member: Invent.

Mr. Lee: Sorry; invent the wheel for a Canadian model.

About the Chiarelli case, is there a challenge in there, do you think, for this committee? I suppose that is easy to answer. I guess there is one. Could you be somewhat more specific on the ways in which we might address the flashing amber light that appears to be there in the Chiarelli case for SIRC procedures?

• 0935

Prof. Rankin: I think only law professors have the ability to say that judgments are wrong and get away with it, with respect.

Mr. Lee: With great respect.

Prof. Rankin: I find it astounding that a case that has the result of saying that subsection 48.(2) of the CSIS act, the whole procedure by which SIRC conducts its in camera hearings, was made without the input of the Security Intelligence Review Committee or CSIS or anyone familiar with security and intelligence matters. As you know, the case involved an immigration matter, an appeal from a deportation order, and a person who was allegedly part of organized crime. There was not a security intelligence agency involved. Instead it was the RCMP that was involved. It was passing strange to a court that these procedures could possibly be acceptable, given that

[*Traduction*]

étude universitaire? Est-ce qu'un autre pays pourrait nous offrir un modèle que nous ne connaissons pas mais qui pourrait nous convenir?

M. Rankin: Les deux modèles que je connais le mieux sont le modèle américain et le modèle australien. Dans le système australien, les comités de surveillance du Sénat et de la Chambre des représentants ont des effectifs assez importants, tant du côté de la majorité que du côté de la minorité, et un budget assez considérable. Mais je ne crois pas que cela serait une option suffisante.

Le modèle australien est encore plus décevant. Le Bureau de l'inspecteur général qui est chargé, comme je l'ai déjà dit, de l'ensemble de l'appareil, compte une seule personne et quelques employés de soutien. Si nous nous intéressons vraiment à la surveillance, je ne crois pas que nous puissions retenir cette solution. Comme je l'ai dit, en Australie, le Tribunal d'appels en matière de sécurité comprend un ou deux juges à la retraite et un secrétariat. Ce n'est pas beaucoup. Quant au comité parlementaire mixte, à ce jour il n'a presque rien fait, si je suis bien informé, et ne travaille qu'à la demande du gouvernement ou du Parlement. Il est probable qu'il fasse l'affaire.

Pour répondre brièvement à votre question, non, je ne connais aucun autre modèle que je puisse vous recommander et qui traiterait de la question des ressources.

M. Lee: Il nous faut donc réinventer la roue.

Une voix: L'inventer.

M. Lee: Pardon; inventer la roue pour un modèle canadien.

Quant à l'affaire Chiarelli, y a-t-il là selon vous un défi pour ce comité? J'imagine qu'il est facile de répondre à cette question. J'imagine qu'il y en a un. Pourriez-vous préciser un peu comment nous pourrions réagir à ce feu jeune qui semble clignoter dans l'affaire Chiarelli à l'égard des méthodes du CSARS?

M. Rankin: Malgré tout le respect que je vous dois, j'estime que seuls les professeurs de droit peuvent dire impunément que des jugements sont erronés.

M. Lee: Malgré le grand respect.

M. Rankin: Je trouve étonnant qu'une cause dont l'effet est de déclarer que le paragraphe 48.(2) de la Loi sur le SCRS, la procédure qui régit les audiences à huis clos du CSARS, ait été instruite sans l'apport du Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité ou du SCRS ou de quiconque au courant des questions de sécurité et de renseignement. Comme vous le savez, il s'agissait d'une question d'immigration, un appel à l'égard d'une ordonnance d'expulsion et d'une personne présumément liée au crime organisé. Aucun organisme de renseignement de sécurité n'était en cause. Il s'agissait plutôt de la GRC. Il était assez étrange pour un tribunal

[*Text*]

the RCMP was involved and the kind of regular police warrant oversight that we have for the police.

Here, however, the result of the judgment, it seems to me, is to strike at the very heart of the procedure for CSIS and SIRC when SIRC conducts its hearings. No one was there to talk about that tiny problem to their lordships when they reached their two-to-one judgment. So my first hope is that the Chiarelli case would be appealed.

My second comment is, as I understand the section that was struck down as being unconstitutional, subsection 48.(2) says that no one is entitled as of right to be present at the SIRC hearings. Therefore, I believe the intent of Parliament, which I would urge you to clarify, was that SIRC had the discretion to exclude people when from time to time that is necessary. And that is what they do. In practice they struggle to allow the complainant and his or her lawyer to be there through as much of the testimony as they can, but when it seems that we are now going to talk about a source targeting your allegedly terrorist group, I think it is patently obvious we cannot have the complainant and their lawyer there to hear that information.

I suggested an alternative that I am attracted to, but which may be unwieldy, which is to say "at that moment you and your lawyer leave", not the present model which is the Security Intelligence Review Committee's own counsel who aggressively starts to cross-examine. You have, as a complainant, no confidence in that person. But maybe if a security-cleared lawyer, who you instruct, is able to attend on your behalf and then brief you to the extent national security allows, that might be a marginally better approach, but only marginally, however. So you see my difficulties.

I really have a problem in thinking of a better alternative. I should say that in Australia, the only other alternative that comes to mind, the ASIO, the CSIS equivalent, gives its evidence and then leaves, and then the complainant comes and gives its evidence and leaves. Zero cross-examination. At least there is a hearing that normally lasts several days with cross-examination, and summaries of in camera evidence and the like are provided. Is it perfect? No. Does it meet what I think the law requires? Yes. Should it be improved? Absolutely. To clarify, subsection 48.(2) should give discretion to SIRC to allow the exclusion of witnesses at certain critical points. I see no alternative, and I would be delighted if this committee were able to come up with one.

Mr. Brewin (Victoria): First of all I want to say that even though Professor Rankin is a constituent, I have not had a chat with him about our deliberations for some time. He has picked all these points, as Derek has said, because he is very perceptive and experienced in the field. I did, however, have a chat with him early on and he

[*Translation*]

que ces procédures puissent être acceptables, étant donné que la GRC était en cause et la surveillance dont font l'objet les mandats policiers ordinaires.

Dans ce cas, toutefois, le jugement a pour effet, selon moi, de frapper au coeur de la procédure du SCRS ou du CSARC à l'égard des audiences du CSARS. Personne n'était là pour parler de ce léger problème aux juges quand ils ont prononcé le jugement à deux contre un. J'espère donc qu'il y aura appel dans l'affaire Chiarelli.

Deuxièmement. Si je comprends bien l'article invalidé pour cause d'inconstitutionnalité, aux termes du paragraphe 48.(2) personne n'a le droit d'être présent aux auditions du CSARS. Je crois donc que l'intention du Parlement, que je vous incite à préciser, était de donner au CSARS le pouvoir d'exclure des gens à l'occasion et au besoin. Et c'est ce qu'il fait. En pratique, on tente de permettre au plaignant et à son avocat d'assister à la plus grande partie possible des témoignages, mais lorsqu'il semble qu'il va être question d'une source qui donne des renseignements sur un présumé groupe terroriste, j'estime qu'il est tout à fait manifeste que le plaignant et son avocat ne peuvent être présents pour entendre cela.

J'ai suggéré une solution de rechange qui m'intéresse, mais qui pourrait être peu maniable, c'est-à-dire qu'à ce moment-là vous et votre avocat devez partir, et non pas le modèle actuel d'après lequel c'est l'avocat même du comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité qui entreprend agressivement le contre-interrogatoire. Le plaignant n'a aucune confiance en cette personne. Mais si un avocat qui possède une habilitation de sécurité, dont vous retenez les services, peut être présent pour vous et ensuite vous renseigner dans toute la mesure où le permet la sécurité nationale, cela pourrait être légèrement préférable, mais seulement légèrement. Vous comprenez les difficultés.

J'ai vraiment du mal à trouver une meilleure solution. En Australie, la seule autre option à laquelle je puisse penser, l'ASIO, l'équivalent du SCRS, donne son témoignage puis quitte la salle, puis le plaignant vient témoigner et quitte la salle. Il n'y a aucun contre-interrogatoire. A tout le moins il y a une audition qui dure d'ordinaire plusieurs jours, avec contre-interrogatoire, et l'on fournie des résumés des témoignages donnés à huis clos. Est-ce la solution parfaite? Non. Est-ce qu'elle est, selon moi, conforme aux exigences de la loi? Oui. Devrait-elle être améliorée? Absolument. Pour préciser, disons que le paragraphe 48.(2) devrait autoriser le CSARS à exclure les témoins à un certain moment critique. Je ne vois aucune autre solution et je serais ravi si le comité pouvait en trouver une.

M. Brewin (Député de Victoria): Je dois dire tout d'abord que bien que le prof. Rankin soit un de mes électeurs, il y a un certain temps que je n'ai pas causé avec lui de nos travaux. Il a choisi tous ces points, comme l'a dit Derek, parce qu'il est bien au courant du domaine et qu'il le comprend bien. J'ai cependant eu un entretien

[*Texte*]

raised with me an area that I would like to explore with him here. It is something we have heard something about but not on the aspect of his concern. It has to do with economic industrial espionage.

We have heard quite a lot about this as a rising threat to the security of Canada. It is said, given that classical espionage by eastern European countries is running out of steam, that in a sense a make-work for eastern European spy agencies is to go looking for our industrial and economic secrets.

• 0940

We have had a chance occasionally to test the strength of that. But I know, Professor Rankin, you have some questions about the legal mandate of SIRC to look into those questions under the current wording of the act, and it might be helpful if you could express those to the committee so we could have the benefit of your views, because they are interesting.

Prof. Rankin: The then Solicitor General, Mr. Blais, at a conference that Mr. Farson organized involving the CASIS, made a speech in which he identified national security intelligence requirements for Canada, albeit in very broad terms. Interestingly, one of the main items on his agenda—that is, the marching orders for CSIS that really it should focus upon—was protecting our technological assets, our high-tech assets from espionage.

I could not disagree, would not presume to disagree with the priorities set by the Solicitor General, or with his right to do so, but there is at least some doubt in the legislation, in the critical definition of threats to the security of Canada, whether CSIS can do all that it perhaps should to deal with industrial espionage by the private sector, by the public sector, regarding the theft from Canadian companies of high-tech information and the theft from government departments of high-tech information.

Under the mandate, CSIS may compile information concerning (a) espionage that is against Canada or is detrimental to the interest of Canada, or (b) activities directed toward or in support of such espionage. It is not certain to me that espionage, which is a term nowhere defined, embraces the taking by an East Bloc country of information held by a Canadian company that is a contractor to, say, the Department of National Defence. I would hope so. I would think that is the guts of what a security intelligence committee should be able to review, but I am not certain that language is sufficient to capture that thought.

I can see, however, that when they say in the 2(a) definition "espionage that is detrimental to the interests of Canada" that covers a multitude of sins. In fact, I for one think that expression is much too wide if the objective is to confine the mandate of the service, so my suggestion is

[*Traduction*]

avec lui il y a un certain temps et il a soulevé une question que j'aimerais étudier ici. On nous en a déjà parlé, mais pas du même point de vue. Il s'agit de l'espionnage économique et industriel.

On nous a beaucoup dit qu'il s'agit d'une menace grandissante pour la sécurité du Canada. On dit qu'étant donné que l'espionnage classique de la part des pays de l'Est de l'Europe commence à perdre son élan, une façon d'occuper les organismes est-européens d'espionnage et la recherche de nos secrets industriels et économiques.

Nous avons eu parfois l'occasion de mettre cela à l'épreuve. Mais je sais, professeur Rankin, que vous avez des questions quant au mandat juridique permettant au CSRS d'étudier ces questions, compte tenu du libellé actuel de la loi, et il pourrait être utile que vous fassiez connaître vos vues au comité, car elles sont intéressantes.

M. Rankin: Le solliciteur général de l'époque, M. Blais, lors d'une conférence organisée par M. Farson avec l'ACESR, a prononcé un discours où il a dégagé les besoins du Canada en matière de renseignements de sécurité nationale, bien qu'en termes très généraux. Il est intéressant de constater qu'un des principaux points à son ordre du jour—c'est-à-dire les éléments sur lesquels le SCRS devrait vraiment se concentrer—était la protection de notre actif technologique, de notre actif de haute technologie contre l'espionnage.

Je n'oserais pas être en désaccord avec les priorités établies par le solliciteur général, ni avec son droit de le faire, mais il y a au moins un certain doute dans le texte législatif, dans la définition critique des menaces pour la sécurité du Canada, à savoir si le SCRS est en mesure de lutter contre l'espionnage par le secteur privé, par le secteur public, le vol de renseignements de haute technologie d'entreprises canadiennes et le vol de renseignements de haute technologie de ministères gouvernementaux.

D'après son mandat, le SCRS peut recueillir des renseignements concernant a) l'espionnage contre le Canada ou qui nuit à l'intérêt du Canada ou b) les activités visant à aider cet espionnage. Je ne suis pas du tout certain que l'espionnage, terme qui n'est défini nulle part, comprend le fait qu'un pays du bloc de l'Est s'approprie des renseignements détenus par une entreprise canadienne travaillant sous contrat, par exemple, pour le ministère de la Défense nationale. J'espère qu'il en est ainsi. J'estime que c'est l'essentiel de ce qu'un comité du renseignement de sécurité devrait pouvoir examiner, mais je ne suis pas certain que le libellé soit suffisant.

Je vois toutefois que la définition de l'alinéa 2.(a) «espionnage. . . préjudiciable(s) (aux) intérêts (du Canada)» couvre beaucoup de péchés. J'estime quant à moi que cette expression est beaucoup trop vague si l'objectif est de restreindre le mandat du service. C'est

[*Text*]

that if we are serious about amending and focusing the definition of espionage or sabotage in 2(a), one, we remove the language "detrimental to the interests of Canada" as being completely too broad, but secondly, we clarify that there is indeed a mandate to go after industrial espionage along the lines that Mr. Blais thought was essential in our national interest.

The other definitional part of the mandate where this power to be concerned with industrial or technological espionage might be found is the definition 2(b), "foreign-influenced activities within or relating to Canada that are detrimental to the interests of Canada and are clandestine or deceptive or involve a threat to any person". Once again I ask you to review that language carefully and draw your own conclusions about whether the power is there. Do I think it should be there? Yes. Do I think it necessarily has been captured, that thought, in parliament's drafting of the mandate? I am not certain.

Mr. Brewin: Let me explore your "yes" to whether it should be there, to see what the limits are. First of all, let me say that the effect of an activity coming within the definition of a threat to security not only brings it within the mandate of CSIS under section 12, and thus CSIS is obliged to gather information and analyse it, etc., but it also permits the director to get a warrant under section 21 and under Part II to engage in activities themselves, which would otherwise be interfering in the civil liberties of Canadians.

• 0945

Now, having the effect of this in mind, let me ask you a bit about where the limits are. It seems clear that if a foreign government is spying on the Canadian government, this is something we ought to know about. Second, it would seem clear that if a foreign government is spying on a Crown corporation or even, as you put it, a Canadian company acting under contract to the Canadian government, then in some sense it is government spying on government. Generally speaking, I would think it would be something we ought to know about.

Where a foreign government—and particularly a foreign parastatal or Crown corporation, given that some economies are organized differently from ours—is spying on a Canadian company and, for example, is just seeking to by-pass rights to charge for such secrets—in other words, the possession of the secret does not in itself undermine our security in the way of knowing how our tanks work or how our aircraft would work—this would hardly undermine our security. Are those kinds of things something to which we should grant an agency in Canada the special powers that we grant CSIS, albeit circumscribed by judicial control?

[*Translation*]

pourquoi je propose si nous voulons vraiment modifier et concentrer la définition de l'espionnage ou du sabotage à l'alinéa 2.(a), d'éliminer les mots «préjudiciables à ses intérêts» qui sont beaucoup trop vagues, mais dans une deuxième temps, il nous faut préciser qu'il y a effectivement un mandat concernant l'espionnage industriel, d'une façon analogue à ce que M. Blais estimait essentiel pour l'intérêt national.

L'autre définition où l'on pourrait trouver ce pouvoir de contrer l'espionnage industriel ou technique est la définition de l'alinéa 2.(b), «les activités influencées par l'étranger qui touchent le Canada ou s'y déroulent et sont préjudiciables à ses intérêts, et qui sont d'une nature clandestine ou trompeuse ou comportent des menaces envers quiconque». Encore une fois, je vous demande d'examiner soigneusement ce libellé et de tirer vos propres conclusions quant à l'existence de ce pouvoir. Est-ce que j'estime qu'il devrait s'y trouver? Oui. Est-ce que j'estime que le Parlement a effectivement exprimé cela dans son libellé? Je n'en suis pas certain.

M. Brewin: Permettez-moi d'explorer votre oui à la question de savoir si ce pouvoir devrait exister, pour voir quelles en sont les limites. Tout d'abord, je dirais que si une activité relève de la définition d'une menace envers la sécurité, non seulement elle relève du mandat du SCRS en vertu de l'article 12 et le SCRS est tenu de recueillir des renseignements, de les analyser, etc. mais aussi le directeur peut obtenir un mandat en vertu de l'article 21 et en vertu de la partie II pour se livrer à des activités qui constituent par ailleurs un empiétement sur les libertés civiles des Canadiens.

Maintenant, en gardant cet effet à l'esprit, permettez-moi de vous demander où sont les limites. Il semble clair que si un gouvernement étranger espionne le gouvernement canadien, nous devrions en être au courant. Deuxièmement, il semble clair que si un gouvernement étranger espionne une société canadienne ou même, comme vous le dites, une société canadienne travaillant sous contrat pour le gouvernement canadien, alors, en quelque sorte, il s'agit d'un gouvernement qui en espionne un autre. En général, j'estime que nous devrions en être au courant.

Si un gouvernement étranger—et en particulier une société d'État ou un organisme parapublic étranger, compte tenu du fait que certaines économies ne sont pas organisées comme la nôtre—espionne une entreprise canadienne et, par exemple, tente tout simplement d'obtenir des secrets de fabrication sans acquitter les droits exigés—en d'autres termes, la possession du secret ne nuit pas en elle-même à notre sécurité, ne révélera pas comment fonctionnent nos chars d'assaut ou nos avions—ceci ne peut guère nuire à notre sécurité. S'agit-il de choses assez importantes pour accorder à un organisme canadien les pouvoirs spéciaux que nous accordons au SCRS, même assujettis au contrôle judiciaire?

[*Texte*]

Prof. Rankin: Mr. Chairman, I think that is a very good question because industrial espionage versus company B is no business of a security intelligence agency, especially given the astounding powers Parliament has seen fit to confer upon this agency. I would therefore think in drafting the definition to allow for the theft by one government agency or instrumentality spying on another government agency or instrumentality, my proposal is that the definition should clearly say that such activities are carried on for intelligence purposes.

I do not like the "detrimental to the interests of Canada" language; it is unwieldy. In the report you have received from the Security Intelligence Review Committee, you will notice a rather elaborate definition has been suggested for foreign-influenced activities, the 2(b) mandate. I would urge therefore that such language be considered applicable. I would urge that such language be considered by you in your deliberations.

I think the way to handle this concern raised by Mr. Brewin would be to ensure that the industrial espionage in question is only that carried on for intelligence purposes. CSIS should have a duty to demonstrate that their oversight of industrial espionage can indeed be tied to an intelligence interest of the Government of Canada.

Now, in the government security policy and then through the legislation, security clearances are required not only for government public servants but also for anybody, for example, a defence contractor. We recognize therefore as a country that if we have laser technology being developed by a private firm in contract with the Government of Canada, the people doing it had better be security cleared, the same way as if they were public servants. It seems to me implicit in this is a recognition already that the private sector is to some extent covered by this matter.

Sharing Mr. Brewin's concern, I would want to ensure that CSIS's intrusive powers may be deployed only against those people who are involved in intelligence activity, which I would urge you to define with some care. That is the only way I see my way around the problem clearly.

Mr. Brewin: As my final question, have you put down in writing a favoured definition of 2(b), and if so could you give us a handle on it?

Prof. Rankin: I commend to you the definition of 2(b) as prepared by the Security Intelligence Review Committee, which is quite elaborate and which, I think, zeroes in quite nicely on our mutual concern.

• 0950

Mr. Brewin: Would that do the job on the espionage point we were just discussing? Quite frankly, I have not looked at that—

Prof. Rankin: I note that SIRC had recommended a definition of "detrimental to the interests of Canada".

[*Traduction*]

M. Rankin: Monsieur le président, j'estime que c'est une excellente question car l'espionnage industriel dirigé contre l'entreprise B n'intéresse pas un organisme de renseignements de sécurité, surtout compte tenu des pouvoirs énormes que le Parlement a jugé bon de conférer à cet organisme. J'estime donc qu'en rédigeant la définition de façon à viser les vols commis par un organisme gouvernemental qui en espionne un autre, la définition devrait mentionner clairement que ces activités sont faites dans un but de renseignements.

Je n'aime pas l'expression «préjudiciables à ses intérêts»; elle est encombrante. Dans le rapport que vous avez reçu du Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité, vous constaterez qu'on propose une définition assez élaborée des activités influencées par l'étranger, le mandat de l'alinéa 2.(b). Je vous incite fortement à étudier la possibilité d'utiliser ce libellé.

Je crois que, pour répondre à la préoccupation de M. Brewin, il faudrait s'assurer que l'espionnage industriel en cause soit uniquement celui qui est effectué à des fins de renseignements. Le SCRS devrait avoir l'obligation de démontrer que la surveillance de l'espionnage industriel peut effectivement être liée à un intérêt du gouvernement du Canada en matière de renseignements.

Selon la politique du gouvernement en matière de sécurité et selon la loi, il faut des habilitations de sécurité non seulement pour les fonctionnaires, mais aussi pour d'autres personnes, par exemple des entrepreneurs de la défense. Le pays reconnaît que si une entreprise privée met au point une technologie au laser dans le cadre d'un contrat passé avec le gouvernement du Canada, les personnes qui travaillent pour elle devraient avoir subi le contrôle sécuritaire, tout comme s'ils étaient des fonctionnaires. Ceci me semble sous-entendre qu'on reconnaît déjà que le secteur privé est visé dans une certaine mesure.

Puisque je partage les craintes de M. Brewin, j'aimerais assurer que les pouvoirs d'ingérence du SCRS ne soient utilisés que contre les personnes qui se livrent à une activité de renseignements, que je vous incite à définir avec soin. Cela me semble la seule façon de résoudre le problème.

M. Brewin: Comme dernière question, avez-vous rédigé un projet de définition pour l'alinéa 2.(b), et si oui, pourriez-vous nous le communiquer?

M. Rankin: J'endosse le texte de l'alinéa 2.(b) préparé par le Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité, qui est très développé et qui, selon moi, cerne bien notre préoccupation commune.

M. Brewin: Est-ce que cela suffirait pour la question d'espionnage dont nous parlions? À vrai dire, je n'ai pas examiné cela. . .

M. Rankin: Je constate que le CSRS avait recommandé une définition de «préjudiciable aux intérêts du Canada».

[*Text*]

Quite frankly, my personal preference in drafting would be to eliminate all mention of that notoriously elusive term. Nowhere in any other statute of Canada do you find the words "detrimental to the interests of Canada".

As you well know, there are lots of statutes that use words such as "in the national interest" or "in the public interest". But those statutes are deliberately designed to give a body broad sweeping authority. You tell the CRTC to go and regulate broadcasting in the public interest, and that is understood. It seems to me that is exactly the opposite of what you should be seeking in a security intelligence mandate. It is not to expand through loose words such as "detrimental to the interests of Canada", but to narrow, to ensure that the mandate is focused on truly intelligence activities.

So I believe the section 2(b) definition proposed by SIRC is very useful, to the extent that they recommend better definition of the term "detrimental to the interests of Canada". I would suggest it be eliminated altogether and better language provided.

Mr. Brewin: As I heard you, you suggested a definition of espionage. Maybe we should give some thought to that later, but not ask you to define it in front of our very eyes.

Prof. Rankin: No, that is right. It should be defined carefully. First, I think it perhaps should track the Criminal Code definition. Two, it should have none of this "detrimental to the interests of Canada" language. I think it is just an open door. Number three, I think the rest of the definition should be redefined, perhaps in light of the recommendations made by SIRC about 2.(b). That would be my proposal.

Mr. Atkinson (St. Catharines): Thank you, Professor Rankin, for your presentation. As my friends have said, it certainly will help us in our deliberations.

One matter you did not deal with was the complaints section—I believe section 40 of the act—and the process that an individual or a group has to go through to make their complaints known to SIRC. Do you have any comments on those particular sections?

Prof. Rankin: I do not believe many Canadians are aware they have the right to complain. I do not know what the figures are on the number of complaints brought to the attention of SIRC every year that are within the jurisdiction of SIRC. I would suppose there were not that many. I wonder, therefore—as I wonder about a lot of legislation—whether Canadians are aware of their rights.

With regard to members of the service who wish to complain about some activity of the service, I find it unusual that the act requires that complainants must first make their concerns known to the director of the service. This may be precisely the person the member wishes to avoid—casting no aspersions on anyone in the service. I

[*Translation*]

À vrai dire, je préférerais quant à moi éliminer toute mention de ce terme si difficile à cerner. Dans aucune autre loi du Canada on ne trouve les mots «préjudiciable aux intérêts du Canada».

Comme vous le savez, il y a beaucoup de lois qui utilisent des expressions comme «dans l'intérêt national» ou «dans l'intérêt public». Mais ces lois sont volontairement conçues pour donner des pouvoirs très vastes. Vous dites au CRTC de réglementer la radiodiffusion dans l'intérêt public, et tout le monde comprend cela. Il me semble qu'il faudrait viser exactement le contraire dans le cas du mandat d'un organisme de renseignements de sécurité. Il ne faut pas élargir le mandat par des termes vagues comme «préjudiciable aux intérêts du Canada», mais bien le restreindre, pour veiller à ce que le mandat porte uniquement sur les véritables activités de renseignements.

C'est pourquoi j'estime que la définition de l'alinéa 2b) proposée par le CSARS est très utile, dans la mesure où le Comité recommande une meilleure définition de l'expression «préjudiciable aux intérêts du Canada». Je suggérerais d'éliminer entièrement cette expression et de la remplacer par un meilleur libellé.

M. Brewin: Si j'ai bien compris, vous avez proposé une définition de l'espionnage. Peut-être devrions-nous y réfléchir plus tard, mais non vous demander de définir l'espionnage devant nous.

M. Rankin: Non, c'est exact. La définition devrait être rédigée avec soin. Tout d'abord, je crois qu'elle devrait peut-être tenir compte de la définition du Code criminel. Deuxièmement, il faut refuser l'expression «préjudiciable aux intérêts du Canada» qui constitue à mon avis une porte ouverte aux abus. Troisièmement, je crois que le reste de la définition devrait être reformulé, peut-être à la lumière des recommandations faites par le CSARS à propos de l'alinéa 2b). C'est ce que je proposerais.

M. Atkinson (St. Catharines): Professeur Rankin, je vous remercie de votre exposé. Comme l'ont dit mes collègues, il nous aidera certainement dans nos travaux.

Toutefois, vous n'avez pas touché à l'article qui porte sur les plaintes—je crois que c'est l'article 40 de la loi—et à la procédure que doit suivre un particulier ou un groupe pour faire connaître sa plainte au CSARS. Avez-vous des remarques à faire sur cet article?

M. Rankin: Je crois que peu de Canadiens savent qu'ils ont le droit de se plaindre. Je ne sais pas combien de plaintes sont portées chaque année à la connaissance du CSARS et relèvent de sa compétence. J'imagine qu'il n'y en a pas beaucoup. C'est pourquoi je me demande—comme je le fais à propos de beaucoup de lois—si les Canadiens sont au courant de leurs droits.

Quant aux membres du service qui désirent se plaindre d'une des activités du service, je considère inhabituel que la loi oblige les plaignants à s'adresser tout d'abord au directeur du service. Il pourrait s'agir précisément de la personne que le membre désire éviter—sans faire de remarques désobligeantes à l'égard de quiconque. Je parle

[*Texte*]

am just talking in general terms. It seems unusual that the person you may wish to be making your complaint against is the first person you have to complain to. That seems to me to be wrong-headed.

I believe there should be a clear addition to the complaints power that guarantees anonymity to any member of the service who wishes to make a complaint to SIRC. It should guarantee that if any complainants are eventually identified, they will not face any disciplinary measures for the fact that they complained.

I believe it was Parliament's intent to give people an outlet, a vehicle in the service to blow the whistle if required. It is a terrible thing for a person who has a loyalty to the servic. It would only be in extraordinary circumstances that they would take the decision to go and see SIRC and perhaps talk about perceived irregularities in the operations of the service. I think we should make every effort to provide them with safeguards if they take that difficult decision. That would be my major comment.

Mr. Atkinson: Should it be the same for the public and for people in the service, or should there be a differentiation? Should some member of the public make a complaint, should the section still be there that says it has to go to the director first?

Prof. Rankin: I do not believe it should go to the director first. As a matter of courtesy, SIRC would want to hear the other side, just like any person making a recommendation would. I am sure their commitment to the principles of natural justice alone would require that kind of notification to the director.

• 0955

I see nothing wrong with a body of Privy Councillors, taking an oath of secrecy and well aware of national security considerations, being able to consider a complaint before they in a sense bring it to the attention of the director. Assuming that they will and knowing that they will, I think that is all that is required.

Mr. Atkinson: When George Erasmus came before the committee he had a complaint, and he had mentioned it to SIRC. He received a letter setting out the requirements of section 40 and at that point I think, according to his evidence, he did not want to follow it through because it was becoming too bureaucratic. Of course, you have to cut out frivolous complaints too, but you do want people to be able to realize that SIRC is there for their complaints and for valid considerations. That is something we may have to work with in section 40.

Prof. Rankin: I see no problem in allowing SIRC to be the judge of what is a frivolous or a vexatious complaint. They can make that judgment call and report to Parliament—that is how they would be accountable for their determination. If they said to a complainant—in a sense in return mail—this complaint is not within our jurisdiction or, even if it were in our jurisdiction, we

[*Traduction*]

en termes généraux. Il semble inhabituel que la personne dont vous voulez peut-être vous plaindre soit la première à qui vous deviez vous plaindre. Cela me semble mal conçu.

J'estime qu'il devrait y avoir un ajout clair au pouvoir concernant les plaintes garantissant l'anonymat à tout membre du service qui désire formuler une plainte à l'égard du SCRS. Cela garantirait que, si le plaignant était un jour identifié, il ne ferait face à aucune mesure disciplinaire en raison de sa plainte.

J'estime que le Parlement avait l'intention de fournir aux agents du SCRS un moyen de dénoncer les abus de leur employeur. C'est une chose terrible pour quiconque est loyal envers le Service. Ce n'est que dans des circonstances extraordinaires qu'on déciderait de s'adresser au CSARS et peut-être de parler d'irrégularités perçues dans le fonctionnement du Service. J'estime que nous devrions tout tenter pour fournir des garanties à quiconque prendrait cette décision difficile. C'est surtout cela que j'aurais à dire.

M. Atkinson: Est-ce que ce devrait être la même chose pour le public et pour les membres du Service, ou devrait-il y avoir une différence? Si la plainte provient d'un membre du public, l'article devrait-il l'obliger à s'adresser d'abord au directeur?

M. Rankin: Je ne le crois pas. Par courtoisie, le CSARS voudrait entendre l'autre partie, comme toute personne présentant une recommandation. Je suis sûr que le simple engagement à respecter les principes de la justice naturelle exigerait d'aviser le directeur.

Je ne vois rien de mal à ce que l'ensemble des membres du Conseil privé, qui ont prêté serment et sont bien au courant des questions de sécurité nationale, puissent étudier une plainte avant de la porter à la connaissance du directeur. En supposant qu'ils le feront et en sachant qu'ils le feront, j'estime que c'est tout ce qui est nécessaire.

M. Atkinson: Lorsque George Erasmus a comparu devant le Comité, il avait une plainte et il en avait parlé au CSARS. Il a reçu une lettre énonçant les exigences de l'article 40; c'est alors je crois, selon son témoignage, qu'il a décidé de ne pas donner suite parce que le processus devenait trop bureaucratique. Bien sûr, il faut aussi éliminer les plaintes non fondées, mais il faut aussi qu'on se rende compte que le CSARS est là pour recevoir des plaintes fondées sur des considérations valables. Nous devons peut-être y travailler dans l'article 40.

M. Rankin: Je n'ai pas d'objection à permettre au CSARS de juger de la recevabilité des plaintes. Il peut formuler le jugement et en faire rapport du Parlement—c'est ainsi qu'il serait tenu responsable de sa décision. S'il répond à un plaignant—en quelque sorte par retour du courrier—votre plainte ne relève pas de notre compétence et, même dans le cas contraire, nous la jugeons non

[*Text*]

consider it to be frivolous or vexatious, they can list that in their statistics reported to Parliament and therefore be accountable for that determination.

I think that is all that is required. I think you should leave it with them to decide what is frivolous or vexatious, no one else.

• 1000

Mr. Atkinson: You are the first individual to come before us who has recommended that the Inspector General's position be eliminated. It is an interesting comment you make. As you say, we are supposed to be the eyes and ears of the Solicitor General. We are probably going to have to talk to the Solicitor General again, and the Deputy Solicitor General, but my recollection was that they found that the Inspector General was helpful, especially the Deputy Solicitor General, as I recall.

Prof. Rankin: I believe I am the first person to make this recommendation, and it may be just my ideosyncratic views. I want to emphasize my high regard for Mr. Gosse and Mr. Thompson, who have been the Inspectors General, as well as their staff who are really excellent.

I just think that as we walk into the 1990s we do not need such a convoluted framework of accountability. You need to be a government bureaucrat familiar with the organigrams of departments to understand who does what. I do not think that is helpful.

I see no reason for an Inspector General if we have an appropriately equipped, staffed and resourced Police and Security Branch. I think of that as a direct line of accountability from the Deputy Solicitor General to the PSB on what is going on in CSIS. Why we need another sort of inside yet outside eyes and ears mechanism called the Inspector General, when we already have SIRC across the road, seems to me to be very difficult to sustain. Of course, it is useful to the Solicitor General and to the Deputy Solicitor General to have an Inspector General. But whether those responsibilities could be equally discharged in the Police and Security Branch, I think is a question well worth asking them.

Mr. Rideout (Moncton): I was interested in your comment that not just CSIS but all security organizations should be included under the umbrella of the SIRC review mechanism. Would you see that also applicable to a parliamentary committee if such a committee were set up? You alluded to that committee, with maybe budgetary responsibilities and some other responsibilities. Would you see that parliamentary committee and the review committee both providing that oversight for all security agencies?

Prof. Rankin: If we are serious about accountability for the security and intelligence apparatus, at least insofar as

[*Translation*]

fondée, il peut en faire état dans les statistiques présentées au Parlement et donc être tenu responsable de sa décision.

J'estime qu'il n'en faut pas plus. Je crois que c'est exclusivement au CSARS qu'il devrait revenir de décider de ce qui constitue une plainte non fondée, et à personne d'autre.

M. Atkinson: Vous êtes la première personne à venir témoigner devant nous qui recommande la suppression du poste d'inspecteur général. Cela me paraît un commentaire intéressant. Comme vous le dites, c'est nous qui sommes les yeux et les oreilles du solliciteur général. Nous allons probablement en reparler au solliciteur général et au sous-solliciteur général mais, si je me souviens bien, ceux-ci pensaient que l'inspecteur général joue un rôle utile, c'était en particulier l'opinion du sous-solliciteur général.

M. Rankin: Je pense que je suis le premier à présenter cette recommandation et cela reflète peut-être une tournure d'esprit un peu particulière. Je voudrais souligner toute l'estime que j'ai pour M. Gosse et M. Thompson, qui ont occupé le poste d'inspecteur général ainsi que pour leur personnel qui est vraiment excellent.

Je pense tout simplement qu'à l'orée des années 1990, nous n'avons vraiment pas besoin d'un ensemble aussi complexe d'obligations hiérarchiques. Il faut être un fonctionnaire du gouvernement bien au courant des organigrammes des ministères pour comprendre quel est le rôle de chacun. Je ne pense pas que cela soit utile.

Je ne vois aucune raison pour justifier le poste d'inspecteur général si nous avons une division de la police et de la sécurité qui disposent des moyens nécessaires. Je verrais là une ligne directe entre le sous-solliciteur général et la DPS pour savoir ce qui se passe au SCRS. Comment justifier un autre mécanisme de surveillance, moitié interne, moitié externe, appelé inspecteur général alors que nous avons déjà le CSARS? Bien entendu, il est commode pour le solliciteur général et le sous-solliciteur général d'avoir un inspecteur général. Mais je pense qu'il conviendrait de leur demander si ces responsabilités ne pourraient pas aussi bien être assumées par la division de la police et de la sécurité.

M. Rideout (Moncton): Votre commentaire selon lequel ce n'est pas uniquement le SCRS mais tous les organismes de sécurité qui devraient être visés par le mécanisme général de surveillance du CSARS m'intéresse beaucoup. Pourrait-on également l'appliquer à un comité parlementaire dans le cas où on mettrait sur pied un tel comité? Vous avez fait allusion à ce comité qui pourrait avoir des responsabilités dans le domaine du budget et autres. Pensez-vous que le comité parlementaire et le comité de contrôle pourraient s'acquitter de la surveillance de tous les organismes de sécurité?

M. Rankin: Si nous voulons vraiment que les organismes de sécurité et de renseignements, tout du

[*Texte*]

CSIS is concerned, to Parliament and therefore to the Canadian people, if we are serious about it for CSIS, I cannot for the life of me understand why we should exempt other aspects of the security and intelligence community from that accountability.

It must be conceded that there are immense practical difficulties in making parliamentary oversight meaningful. Problems of access by all party members to highly sensitive security intelligence information should not be overlooked. In addition, having worked with a committee like this one, I know how busy members are. The requirements, therefore, of having staff who are able to be your eyes and ears in discharging your responsibilities I think is essential.

I note, however, that the Americans have such lines of accountability, not just for the FBI but also for the CIA. The National Security Agency, if I am not mistaken, also is subject to some kind of congressional oversight. If that is the case, why should our CSE not be subject to a similar kind of constraint in Canada? I do, however, urge you to be aware of the significant practical difficulties in bringing this to life. I mean, it is one thing to have a token oversight by a House of Commons committee; it is another thing to have a meaningful, responsible oversight where you are able to be given the money and the resources to do the job properly. I just think it is a very difficult task. Notwithstanding that, I think it is a task worth pursuing.

Mr. Rideout: I agree with you 100%, and I think that was the feeling we had after we were in Washington and reviewed what they are doing there.

On the next question I want to ask you it is probably hard for me to get the concept across, so maybe I will say it simply. One of the things we have to satisfy ourselves about if we want to see CSIS continue to function is that there are threats against Canada as defined. Our dilemma, of course, is that we have great difficulty in getting that information to satisfy ourselves that there are not threats. Maybe I can ask it as a belief question. Do you believe there are threats against the security of Canada that are sufficient to justify CSIS?

Prof. Rankin: Absolutely. As an academic I have had the privilege, rarely granted, to be actually inside SIRC, and that experience has given me the opportunity to re-evaluate my own beliefs, I hope based on more data than I had when I was simply in the ivory tower.

I now believe, in particular, that the mandate in respect of counter-terrorism is necessary. Unlike some of the people who have testified before you, I think it is vital that you draw a distinction between criminal law enforcement activity in that regard and security

[*Traduction*]

moins dans la mesure où il s'agit du SCRS, soient tenus de rendre compte au Parlement et donc au peuple canadien, si nous sommes sérieux pour ce qui est du SCRS, je ne vois pas comment on pourrait exclure certains aspects de cette obligation générale de rendre compte dont doivent s'acquitter tous les services de sécurité et de renseignements.

Il faut reconnaître dès le départ que la mise sur pied d'un mécanisme de surveillance parlementaire efficace soulève des problèmes pratiques très graves. Il convient en effet de régler les problèmes d'accès par tous les membres des partis à des renseignements de sécurité très sensibles. En outre, j'ai travaillé avec un comité comme celui-ci et je sais que les membres sont tous très occupés. Il me paraît donc essentiel de disposer d'un personnel qui puisse vous seconder dans l'exercice de vos fonctions.

Je note cependant que les Américains ont mis sur pied des contrepoids de ce genre pour le FBI et la CIA. La *National Security Agency* fait donc l'objet d'un contrôle de la part du congrès si je ne m'abuse. Si c'est bien le cas, pourquoi notre CSC ne ferait-il pas l'objet d'une surveillance semblable au Canada? Je voudrais néanmoins que vous soyez bien conscient des problèmes concrets que cela pourrait entraîner. Je m'explique; on peut envisager une surveillance de principe exercée par un comité de la Chambre des communes; par contre si l'on veut une surveillance efficace du responsable il faut y mettre l'argent et les ressources nécessaires. Je pense que c'est une tâche très difficile. Malgré tout, je pense également qu'elle vaut la peine qu'on s'y attaque.

M. Rideout: Je suis d'accord avec vous, je suis tout à fait d'accord avec vous et je pense que c'était la conclusion à laquelle nous en étions arrivés après notre séjour à Washington consacré à un examen de ces problèmes.

Ma prochaine question me paraît un peu complexe et je vais essayer de la formuler simplement. Il faudrait que nous soyons en mesure de confirmer qu'il existe des menaces contre le Canada si nous voulons que le SCRS continue à fonctionner. Il est très difficile, je le reconnais, d'obtenir des renseignements qui indiqueraient que ces menaces n'existent pas. Je pourrait peut-être formuler ma question en vous demandant votre opinion. Pensez-vous que la sécurité du Canada soit suffisamment menacée pour justifier le SCRS?

M. Rankin: Absolument. En tant qu'universitaire j'ai eu le privilège, qui est rarement accordé d'ailleurs, de travailler à l'intérieur du SCRS et cette expérience m'a donné l'occasion de repenser ma position face à cet organisme, en me fondant, je l'espère, sur davantage de données que celles dont je disposais lorsque je me trouvais dans ma tour d'ivoire.

Je pense maintenant, en particulier, que le mandat relatif à la lutte contre le terrorisme est absolument nécessaire. À la différence de certains autres témoins, je pense qu'il est vital d'établir une distinction entre les activités policières de lutte contre l'espionnage et la

[*Text*]

intelligence-gathering in that regard, which are very different things.

I also think, notwithstanding glasnost and perestroika, that foreign-influenced activities can come from many quarters. The act is not specific to a cold war mentality, as many of your witnesses have talked about. The act generally applies to foreign-influenced activities detrimental to our interests.

Those detrimental activities can come from many places, and if there is an attempt to undermine Canadian sovereignty then I believe we should be equipped to address that concern.

There is still such a thing as espionage, and Mr. Brewin has indicated an example that is hardly the cloak-and-dagger variety but to me is equally significant.

I do, however, draw back from domestic subversion. Even as we think about how in the future we want to have a security intelligence agency with all the necessary tools, I am not persuaded at all that we need any mandate to deal with counter-subversion. That, to me, seems very much like a cold war vestige and, for all the reasons articulated in the report to you by the Security Intelligence Review Committee, I see no reason for retaining the paragraph 2(d) mandate.

But short of that, yes, I do believe there really are threats to the security of Canada that we should take seriously.

Mr. Rideout: Thank you for those comments, because that is one of the dilemmas that I think we as committee members, or at least I, dealt with in that it is very difficult for us to get the information necessary to make that decision. You are reaffirming what was given to us in Washington as well. Those types of activities have not gone down even though glasnost is taking place.

Mr. Littlechild (Wetaskiwin): I want to ask two questions in tandem. Unfortunately, some of it relates to some of yesterday's evidence, but I will try to tie it in. It is specifically with respect to the serious criminal law interest and a national security interest, those two components. Yesterday I posed a question to one of the witnesses with respect to illegal drugs and how that may become a national security interest if possible.

Is there a difference between those two, and if so, how would you say that there is a difference?

A second group of witnesses came forward, one of them saying that about nine definitions are required in the present legislation, or something to that effect—that at least nine terms would require definition within a statute. If you take that position, in your view has national security ever been defined satisfactorily anywhere?

[*Translation*]

subversion et le renseignement de sécurité, qui sont deux choses différentes.

Je pense également que malgré la glasnost et la perestroïka, les activités influencées par les puissances étrangères peuvent provenir de divers secteurs du monde. La loi ne vise pas uniquement une mentalité de guerre froide, notion qu'ont rappelée un bon nombre des témoins. Cette loi vise d'une façon générale les activités influencées par des puissances étrangères qui seraient nuisibles à nos intérêts.

Ces activités nuisibles peuvent provenir de diverses sources et si l'on tente de porter atteinte à la souveraineté du Canada, je pense qu'il faudrait être en mesure de réagir.

L'espionnage existe toujours et M. Brewin a donné un exemple qui est bien loin de l'espionnage traditionnel mais qui me paraît tout aussi important.

Je n'irais toutefois pas jusqu'à la subversion intérieure. Même si nous sommes en train de penser aux outils dont aura besoin à l'avenir un organisme de renseignements de sécurité, je ne suis pas persuadé du tout qu'il convient de lui accorder un mandat en matière de lutte contre la subversion. Cela me paraît ressembler fort à un reste de la guerre froide et pour toutes les raisons mentionnées dans le rapport que vous a présenté le CSARS, je ne vois aucune raison de conserver le mandat qui figure à l'alinéa 2.(d).

Mais à l'exception de cela, oui, je pense qu'il existe des menaces graves à la sécurité du Canada.

M. Rideout: Je vous remercie de vos commentaires parce que cela répond à un des dilemmes qui se posent aux membres du Comité, à savoir comment obtenir les renseignements nécessaires pour prendre une décision. Vous confirmez ce qui nous a été dit à Washington. Ce genre d'activité ne semble pas avoir ralenti malgré la glasnost.

M. Littlechild (Wetaskiwin): Je voudrais regrouper deux questions. Malheureusement, une partie de ces questions porte sur les témoignages d'hier mais je tenterais d'établir un lien avec ceux d'aujourd'hui. Elles portent précisément sur ces deux éléments, les intérêts en matière de droit criminel et nos intérêts en matière de sécurité nationale. Hier j'ai demandé à un des témoins comment les drogues illégales pouvaient mettre en jeu la sécurité nationale.

Y a-t-il une différence entre ces deux aspects et le cas échéant, de quelle nature est cette différence?

Un deuxième groupe de témoins est venu témoigner disant que la législation actuelle exige neuf définitions, ou quelque chose de semblable, que dans un statut il existe au moins neuf termes qui doivent être définis. Si vous adoptez cette position, pensez-vous qu'on ait déjà défini de façon satisfaisante l'expression sécurité nationale?

[*Texte*]

• 1005

Prof. Rankin: May I just start with the second question, both of which are very, very useful questions. When Professor Martin Friedland, one of our leading authorities on criminal law, did some research for the McDonald commission, he started off by trying to define "national security" and claimed that he was completely unable to do it. Secondly, during the Nixon era in the United States, some of the Watergate tapes reveal the President saying to John Dean to just put that on national security so they would be able to slip it by. Justic Frankfurter referred to the word "jurisdiction" as "a coat of many colours". I say that national security is the coat of infinite colours.

It is very, very difficult to come up with any meaningful definition, and I can only imagine how many drafts this definition of "threats to the security of Canada" went through to find itself in the CSIS Act. You have seen people like me throwing more darts at it. It is very difficult to do in a meaningful way. Perhaps your first question then illustrates that difficulty in defining a distinction between "national security interests" and "criminal law enforcement interests" in the area of drugs.

I suspect there is such a thing as narco-terrorism, where terrorism involving drugs, or at least funded by drugs, is involved. I notice that when Jesse Jackson was running for President of the United States he asserted that in his view the number one national security concern of the United States was illegal drugs. I think most of the drug activity, 99% I should think, would involve simple law enforcement activity.

Say, for example, the drugs were used to finance terrorism in Canada. Say, for example, Colombian drug money was used to support a political party with an effort to undermine the existing government in an effort to produce perhaps an administration more sympathetic to the international transfer of drugs through our country. It seems to me that if that kind of infiltration were being attempted, it goes well beyond the simple law enforcement activities of any criminal law apparatus.

It is therefore not beyond our imagination to think of some examples, although rare examples, where drugs might well be something approaching national security in their concern. However, I suggest that most activity would certainly remain within the ambit of a criminal law enforcement apparatus. I do think we should be aware that sometimes it might well be a matter affecting national security.

Mr. Littlechild: Based on that, do you feel that CSIS currently has sufficient powers? You would not entertain a suggestion that perhaps CSIS' powers should be expanded extraterritorially and jurisdictionally to include something like—

[*Traduction*]

M. Rankin: Je voudrais commencer par la seconde question, mais les deux questions me paraissent fort utiles. Lorsque le professeur Martin Friedland, un criminaliste éminent, a fait de la recherche pour la Commission McDonald, il a commencé par tenter de définir «sécurité nationale» et a déclaré être absolument incapable de le faire. Deuxièmement, au cours de la période Nixon aux États-Unis, on entend dans certains enregistrements de Watergate le président dire à John Dean d'invoquer la sécurité nationale pour pouvoir faire passer certaines décisions. Le juge Frankfurter a qualifié l'expression «compétence» de «terme caméléon». Je dirais que la sécurité nationale est également de nature caméléonesque.

Il me paraît très très difficile d'en donner une définition utile et je ne peux imaginer le nombre de versions qu'on a dû donner à l'expression «menaces à la sécurité du Canada» que l'on trouve dans la Loi sur le SCRS. Des personnes dans mon genre ont également critiqué cette expression. Il me paraît très difficile de la définir de façon utile. Votre première question illustre je pense le problème que pose l'établissement d'une distinction entre d'une part «les intérêts reliés à la sécurité nationale» et d'autre part, «les intérêts reliés à l'application de la loi» dans le domaine des drogues.

Je pense que l'on peut parler de narco-terrorisme, lorsque le terrorisme est mêlé aux drogues ou du moins financé grâce aux drogues. J'ai constaté que, pendant sa campagne pour la présidence des États-Unis, Jesse Jackson a déclaré que pour lui le problème No. 1 de sécurité nationale aux États-Unis étaient les drogues illégales. Je pense que pour l'essentiel la question des drogues implique uniquement les activités d'application de la loi.

Supposons que, par exemple, on utilise les drogues pour financer le terrorisme au Canada. Supposons, par exemple, qu'on utilise de l'argent provenant des drogues colombiennes pour appuyer un parti politique dans le but de s'attaquer au gouvernement en place en espérant qu'une nouvelle administration serait plus favorable au transfert international de drogues par le Canada. Il me semble que si l'on s'essayait à ce genre d'infiltrations, cela dépasserait largement les activités normales d'application de la loi des organismes chargés de le faire.

Il n'est donc pas impossible d'imaginer certains cas où les drogues pourraient être reliées à la sécurité nationale. Je pense néanmoins que le gros des activités dans ce domaine relève normalement des mécanismes de l'application de la loi pénale. Je pense qu'il faudrait savoir que ces questions peuvent parfois toucher à la sécurité nationale.

M. Littlechild: Cela dit, pensez-vous que le SCRS dispose de suffisamment de pouvoirs? Seriez-vous en faveur d'une augmentation des pouvoirs du SCRS, soit à l'étranger soit de ce qui est de ses compétences, de façon à ce qu'ils comprennent. . .

[*Text*]

Prof. Rankin: No, I do not think so. I think CSIS has authority to deal with threats to the security of Canada wherever they arise, number one. Number two, I believe the language we have been discussing today for the "threats to the security of Canada" definition would be adequate to address that narrow part of the mandate that would be important in the context of drugs. I think we have enough power to do the job already.

Mr. Stuart Farson (Committee Researcher): Professor Rankin, am I correct in saying that you have acquired the so-called new property, security clearance, for the work you have done for the Security Intelligence Review Committee?

Prof. Rankin: I have a top-secret clearance.

Mr. Farson: Would I also be correct in saying that you have had an opportunity to review many of the classified reports the Security Intelligence Review Committee has done?

Prof. Rankin: Yes.

Mr. Farson: When you say that in your view SIRC is a good mechanism for holding the CSIS accountable, are you basing it on that experience of your work with SIRC and access to those documents?

Prof. Rankin: Yes.

Mr. Farson: I think this committee has had to rely very much on the word of people like you in coming to that conclusion. In fact, we have not had the opportunity to look at those documents. I think you would also want to agree that one of the fundamental jobs of this committee is to establish that SIRC itself has not been co-opted. Would that be correct?

• 1010

Prof. Rankin: Absolutely.

Mr. Farson: Given your experience in a previous life with the standing committee, in which you looked at access to information legislation, I am wondering if you could use that and your current experience with SIRC to provide some guidance as to what this committee should recommend were it to also recommend a further five-year review in order that it too could come to a full conclusion that SIRC has not been co-opted.

Prof. Rankin: I think the American congressional oversight committee provides an example of how, with a few exceptions, you can run a legislative oversight committee and have staff equipped with security clearances who are able to speak to the people in the various branches of the security intelligence community and then brief the members of that congressional committee on an as-needed basis.

Thinking, as you have asked me to, of my work with the former Thacker committee, which dealt with access and privacy matters, I would have thought it vital, if you

[*Translation*]

M. Rankin: Non, je ne pense pas. Je pense que le SCRS est chargé de répondre aux menaces à la sécurité du Canada quel que soit l'endroit d'où elles proviennent, numéro un. Numéro deux, je pense que l'expression que nous avons examinée aujourd'hui, «menaces à la sécurité du Canada» lui permettrait d'intervenir si un tel problème se posait dans le contexte des drogues. Je pense qu'il dispose déjà de suffisamment de pouvoirs.

M. Stuart Farson (recherchiste du Comité): Professeur Rankin, ai-je raison d'affirmer que vous avez obtenu une nouvelle habilitation de sécurité pour les travaux que vous avez effectués pour le compte du Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité?

M. Rankin: J'ai la côte Très Secret.

M. Farson: Ai-je également raison d'affirmer que vous avez eu l'occasion d'examiner un bon nombre des rapports classifiés préparés par le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité?

M. Rankin: Oui.

M. Farson: Lorsque vous dites que d'après vous le CSARS est un bon mécanisme de surveillance du SCRS, fondez-vous cette opinion sur les travaux que vous avez accomplis auprès du SCRS et sur les documents auxquels vous avez eu accès?

M. Rankin: Oui.

M. Farson: Je pense que ce Comité a été amené à s'en remettre énormément à la parole de personnes comme vous pour en arriver à cette conclusion. En fait, nous n'avons pas eu la possibilité d'examiner ces documents. Je pense que vous seriez également d'accord pour dire qu'une des tâches esentielles de ce comité est de démontrer que le CSARS n'est pas une émanation du SCRS. Est-ce bien exact?

M. Rankin: Absolument.

M. Farson: Je sais que vous avez une longue expérience du comité permanent puisque vous avez étudié les dispositions législatives relatives à l'accès à l'information et je me demande si vous pourriez, grâce à cette expérience et à celle que vous avez eu récemment auprès du SCRS, donner certaines lignes directrices au cas où le comité recommanderait un autre examen dans cinq ans pour s'assurer que le CSARS est bien indépendant.

M. Rankin: Je pense que le comité de surveillance du Congrès américain constitue un exemple de la façon dont peut fonctionner un comité de surveillance législatif avec un personnel à qui l'on a accordé les cotes sécuritaires requises pour leur permettre de parler aux personnes de diverses directions des organismes de renseignements de sécurité pour ensuite faire rapport aux membres de ce comité du Congrès, selon les besoins.

Je repense, comme vous me l'avez demandé, à mes travaux dans le cadre de l'ancien comité Thacker, qui portait sur des questions d'accès et de vie privée, il me

[*Texte*]

were to recommend that there be another review of the CSIS Act or, alternatively, a parliamentary oversight mechanism of some sort, that at least some of the staff the committee must hire to do its job have the requisite level of security clearance and be entitled therefore to see the documents which, in the opinion of the committee, are required in order to discharge its oversight responsibilities. Therefore, I believe access to classified information is a vital ingredient to any oversight body.

I think your question more fundamentally, though, is how you can be sure that SIRC has not been co-opted. That is an essential question for your jurisdiction, it seems to me. How can I answer that question, except to say that the committee's annual reports to Parliament over the years appear to have sometimes ruffled the feathers of CSIS, when it recommended the disbandment of the counter subversion branch and talked about the CS responsibility, and sometimes have been seen by critics of SIRC as being too soft on the service. I suppose if you are getting hit from both sides, it suggests you must be doing something right, but that in itself is not an adequate answer. Only through ongoing communications and exchanges between a permanent staff member of a permanent House committee and SIRC can you be sure that this is going on.

I suppose a second best alternative would be to assure through legislation that SIRC appear before the Standing Committee on Justice and the Solicitor General on at least an annual basis to report on their activities. As I understand it, there is nothing, certainly in the statute, requiring SIRC to appear before any House of Commons committee and justify what it has done. The Solicitor General tables its annual report, and that is that. If nobody in the media happens to read that report or nobody on the opposition bench happens to look at what SIRC has said, that is that. I think Parliament deserves better.

By way of conclusion, I therefore think, one, that you need to have security cleared staff to a committee that is able to see the documents that the committee considers vital in the discharge of its responsibilities. Second, SIRC should be required to appear at least on an annual basis before any oversight committee you might establish in Parliament. Only then can you try to reassure yourself that SIRC has not been co-opted.

I just want to say by way of conclusion that SIRC, like any other body in government, has to earn your respect and your trust. There is no other way than by observing how they do their business, reading their reports, cross-examining them at committee hearings like this as frequently as you can, and relying on the fact that they are required to be tripartisan and to have representatives from all three parties among their ranks—or at least the leaders of the opposition parties have been consulted in respect of

[*Traduction*]

paraît essentiel si vous voulez recommander un autre examen de la Loi sur le SCRS ou la mise sur pied d'un mécanisme de surveillance parlementaire, qu'au moins une partie du personnel de ce comité ait une cote sécuritaire suffisante pour avoir le droit d'examiner les documents qui, selon le comité, sont nécessaires à l'exécution de ses fonctions de surveillance. C'est pourquoi je pense qu'il me paraît être essentiel qu'un organisme de surveillance ait accès aux renseignements classifiés.

Je pense que votre question, à un niveau fondamental, porte sur la façon dont il est possible de s'assurer que le CSARS est bien indépendant du SCRS. Il me paraît qu'il s'agit là d'une question essentielle pour vos attributions. Il est difficile de répondre à cette question. Je pourrais dire que les rapports annuels du comité présentés au Parlement semblent avoir parfois contrarié le SCRS, lorsque ces rapports recommandaient la dissolution de la division de la lutte contre la subvertion et parlait de la responsabilité du CS et que les critiques du SCRS ont parfois pensé que ces rapports étaient trop respectueux de cette agence. Lorsqu'on se fait attaquer des deux côtés, cela veut normalement dire que vous travaillez dans le bon sens mais cela n'est peut-être pas une réponse suffisante. Ce n'est que grâce à des échanges et des rapports constants entre un personnel permanent d'un comité permanent de la Chambre et du SCRS que l'on peut être sûr de savoir ce qui se passe.

Autre solution, on pourrait également adopter une disposition obligeant le SCRS à comparaître devant le Comité permanent sur la justice et le solliciteur général, une fois par an au moins, pour qu'il fasse rapport sur ses activités. Si j'ai bien compris, la loi n'oblige aucunement le SCRS a comparaître devant un comité de la Chambre des communes pour justifier ses actions. Le solliciteur général présente son rapport annuel et c'est tout. Si les médias ne lisent pas ce rapport ou si l'opposition ne vérifie pas ce qu'a affirmé le SCRS, ça s'arrête là. Je pense que le Parlement mérite mieux.

En conclusion, je pense donc, premièrement, qu'il faut que le personnel du comité ait une cote sécuritaire qui lui permette d'examiner les documents qui, dans l'esprit du comité, sont essentiels à l'exécution de ses fonctions. Deuxièmement, le CSARS devrait être tenu de comparaître au moins une fois par an devant un comité de surveillance qui pourrait être créé par le Parlement. Il n'y a pas d'autres moyens de vous assurer que le CSARS maintient son indépendance.

Je dirai simplement, à titre de conclusion, que le CSARS, tout comme les autres organes du gouvernement, doit mériter votre respect et votre confiance. Il n'existe pas d'autres moyens qu'observer la façon dont ses membres exercent leurs activités. Il faut lire leurs rapports, les contre-interroger lors des audiences des comités aussi fréquemment que vous le pouvez, et vous en remettre aux faits qu'ils sont tenus de représenter les trois principaux partis et d'avoir des représentants de ces partis

[*Text*]

their appointments. That itself goes some distance in ensuring there is very little partisan activity in the review committee. Only through regular exchanges with the committee, by people "in the know"—security-cleared staff of the parliamentary committee—can you really be sure. Even then you will never be sure. An element of trust is always required.

• 1015

Mr. Lee: This is not a short question. I can phrase the question short enough, but I am not sure the answer is a short one. I want to drift into the abstract for a moment, and ask you about threats.

Conceptually, other than the role of providing security clearances, I suggest that all of the real threats we face—I think we were envisaged when CSIS was created—emanate from outside Canada. If it were a threat from within Canada, surely we would pass a law that criminalizes it or taxes it. If it comes from within Canada we can control it with the Criminal Code. All of the real threats are from outside Canada.

To repeat a phrase used yesterday, we have designed a security and intelligence service that, if it were a bird, could not fly. There is a contradiction here. If all real threats emanate from outside Canada, we have designed a service that does not do any investigation outside Canada, but whose function is confined to investigations within Canada. By providing that role and that restraint, we prevent CSIS from looking at real threats. We cannot go into detail in a public hearing, but in theory many actual threats—terrorism or conspiracies—emanate from outside Canada. What we investigate in Canada is like a little subcontract on the global macroterrorist conspiracy.

I put it to you: if CSIS is only doing domestic housekeeping—I am playing devil's advocate here—I cannot see the threat. The threat mechanism you designed is pulled in from the abstract. It involves foreign influence, espionage or foreign terrorism. How can we relate these threats to Canada and have a CSIS that is capable of dealing on the international scale, where the threat really emanates from?

Prof. Rankin: Mr. Chairman, Mr. Lee has persuaded me that we do not need the 2(d) mandate for counter-subversion.

Some hon. members: Oh, oh.

[*Translation*]

parmi leurs membres—ou d'avoir au moins consulté à l'égard de ces nominations les chefs des partis d'opposition. Cela permet dans une large mesure de faire en sorte que le Comité de surveillance ait fort peu d'activités partisanes. Vous n'en serez vraiment certain que si vous avez des échanges réguliers avec le Comité par des personnes «au parfum»—de personnel du comité parlementaire ayant une cote sécuritaire—. Et même avec tout ça vous ne serez jamais tout à fait certain. Il y a toujours un élément de confiance.

M. Lee: Ce n'est pas une question courte. Je n'aurais pas de mal à formuler cette question de façon succinte mais je ne suis pas sûr que la réponse puisse être brève. Je voudrais parler de choses abstraites et vous poser une question au sujet des menaces.

Sur le plan théorique, à part le rôle d'attribuer les cotes sécuritaires, je pense que toutes les véritables menaces auxquelles nous devons faire face—et que je pense ont été envisagées au moment de la création du SCRC—émanent de l'étranger. S'il existait une menace au Canada, il nous serait facile d'adopter une loi pour tenter de l'éliminer. Si la menace vient du Canada, il est possible de la contrôler grâce au Code criminel. Les vraies menaces proviennent de l'étranger.

Pour reprendre une expression que nous avons utilisée hier, nous avons mis sur pied un service de renseignements de sécurité qui, s'il était un oiseau, serait incapable de voler. Cela me paraît contradictoire. Si les véritables menaces proviennent de l'extérieur du Canada, nous avons conçu un service qui ne fait pas d'enquêtes à l'extérieur du Canada mais dont les fonctions sont limitées aux enquêtes au Canada. En attribuant ce rôle au SCRS et en lui imposant cette contrainte, nous l'empêchons d'examiner les véritables menaces. Il n'est pas possible d'aller plus en détail à l'occasion d'une audience publique mais, en théorie, la plupart des véritables menaces—terrorisme ou complot—proviennent de l'étranger. L'objet des enquêtes effectuées au Canada ressemble à un sous-contrat dans le cadre d'un complot global macro-terroriste.

C'est pourquoi je vous demande: si le SCRS s'occupe uniquement de mettre de l'ordre dans la maison—et je joue le rôle de l'avocat du diable maintenant—je ne vois pas où est la menace. Le concept de menace que vous avez utilisée me paraît bien abstrait. On parle d'influence étrangère, d'espionnage ou de terrorisme. Quel lien peut-on établir entre ces menaces et le Canada tout en ayant un SCRS qui soit capable de déployer ses activités à l'échelle internationale, c'est-à-dire dans les pays d'où émanent ces menaces?

M. Rankin: Monsieur le président, Monsieur Lee vient de me persuader que nous n'avons pas besoin du mandat énoncé à l'alinéa 2(d) relatif à la lutte contre la subversion.

Des voix: Oh, oh.

[*Texte*]

Prof. Rankin: The mandate outlines a number of instances in which CSIS may deal with foreign-influenced activities relating to Canada—not necessarily within Canada—that might allow it to go to places where those threats originate to try to gather intelligence on them. Moreover, I am not sure in the terrorism mandate, the counter-terrorism mandate in (c), that the activities that involve politically motivated violence necessarily have to emanate from abroad. If I have a group that is a locally home-grown terrorist organization of an anarchistic variety, let us say, with its own political ideology, and is involved in blowing up pipelines or defence facilities without any discernible connection to groups outside our country, it seems to me the kind of powers we have equipped CSIS to use might and should equally be deployed against those threats to our security as well.

• 1020

Mr. Lee: May I interrupt there and suggest that the political side is free? Their political ideology, anarchistic or not, is their freedom. We encourage that.

Prof. Rankin: Right.

Mr. Lee: And the criminal activity, the terrorism they contemplate or use in connection therewith, is criminal. The Mounties should be able to handle that.

Prof. Rankin: I think that the line between a conspiracy investigation involving what is a terrorist activity and what is a matter for a national security apparatus like CSIS is a very difficult line to draw. It does not persuade me, though, that the line is not worth drawing if we think that sometimes we want to investigate, let us say, all the layers of the onion.

It is easy to see that there has been a conspiracy to do a particular terrorist activity for a political objective. Well, who comprises that political organization? Who pays the money? Where does the money come from? And as you point out, it might well be in many cases that the money and the organizational brains come from outside our borders. But if they do not I would not say, well, I am sorry, CSIS should not be involved; RCMP that is all your territory.

Most of the time I would think that those kind of activities are simple law enforcement matters. But the kind of powers we want to get intelligence, in other words, to infiltrate organizations, put sources on people who are using politically motivated violence, may well be powers that CSIS should operate in particular questions.

I concede, however, that most of the time it would simply be law enforcement activities. I agree. But I am

[*Traduction*]

M. Rankin: La définition de la mission du SCRS énumère un certain nombre de cas où cet organisme peut s'occuper d'activités influencées par une puissance étrangère, concernant le Canada—mais qui ne s'exercent pas nécessairement à l'intérieur du Canada—qui pourrait lui permettre d'aller dans les endroits d'où émanent ces menaces de façon à y recueillir des renseignements à leur sujet. Je ne suis pas certain que pour la mission de lutte contre le terrorisme, prévue à l'alinéa c), les activités impliquant l'usage de violence dans le but d'atteindre un objectif politique doivent nécessairement trouver leur origine à l'étranger. Dans le cas d'un groupe local de terroristes de type anarchique, par exemple, avec sa propre idéologie politique et qui ferait sauter des pipelines ou des installations de défense sans entretenir de liens avec des groupes étrangers, il me semble que le SCRS pourrait utiliser ses pouvoirs pour s'attaquer aux menaces à notre sécurité que poserait un tel groupe.

M. Lee: Je voudrais vous interrompre et vous dire que d'après moi l'aspect politique ne relève pas de cet organisme. Un tel groupe serait libre d'avoir l'idéologie politique qu'il désire, qu'elle soit anarchiste ou non. C'est ce que nous encourageons.

M. Rankin: C'est exact.

M. Lee: Et l'activité criminelle, le terrorisme qu'ils exercent, ressort du domaine criminel. Les agents de la GRC devraient être en mesure de s'en occuper.

M. Rankin: Je pense qu'il est très difficile d'établir une distinction entre une enquête qui porte sur un complot de nature terroriste et une enquête qui relève d'un organisme de sécurité nationale comme le SCRS. Je ne suis toutefois pas convaincu qu'il ne faut pas tenter d'établir cette distinction si nous pensons qu'il convient parfois de faire enquête sur tous les aspects de la situation.

Il est facile de déterminer s'il y a eu complot pour exercer une activité terroriste dans le but d'atteindre un objectif politique donné. On pourrait également vouloir savoir qui fait partie de cet organisme politique? Qui le finance? D'où vient cet argent? Comme vous l'avez fait remarquer, il peut fort bien arriver que dans la plupart des cas le financement et les principaux cerveaux viennent de l'extérieur. Mais dans le cas contraire, je n'irai pas jusqu'à dire eh bien je suis désolé, le SCRS ne peut intervenir; c'est à la GRC de jouer.

Dans la plupart des cas, je pense que ce genre d'activités relève tout simplement des organismes d'application de la loi. Mais le genre de pouvoirs dont nous avons besoin pour obtenir des renseignements, en d'autres termes, pour infiltrer ces organismes, pour identifier les personnes qui utilisent la violence à des fins politiques, devraient être les pouvoirs dont devraient disposer le SCRS pour ce genre d'opérations.

Je reconnais que la plupart du temps il s'agira uniquement d'activités d'application de la loi. Je suis

[*Text*]

not prepared to close the door on any CSIS activity simply because the majority of cases would not involve it.

Mr. Lee: And I just draw up a hypothetical—

An hon. member: No, you do not.

Mr. Lee: —if Carlos is—

The Vice-Chairman: Just finish your point.

Mr. Lee: —if Carlos' travel agent, you know, is a law-abiding Canadian unaware of Carlos' real task in life, then therein is the problem when he is not a criminal in Canada; he is just doing travel work for Carlos. And yet it is beyond that. I will stop there.

Mr. Brewin: First of all I want to pick up the point that came from Stuart Farson's questions. It should be understood that because our staff is not security cleared, almost by definition we are not going to be in a position to certify to Parliament and the people of Canada that SIRC is in fact doing its job. We have to rely simply on second-hand evidence that this is being done.

Have you had a chance to look at the report on so-called native extremism done by SIRC? We received, and the public received, a highly edited or censored copy of that under this cloak of multi-colour national security. But even what we could see raised some serious questions about whether SIRC had been persistent enough in the questions it had raised. Have you had a chance to look at that report?

Prof. Rankin: No, I have not.

Mr. Brewin: We could perhaps make it available to you. Your comments on it might be of interest.

Regarding security clearances, you had given us your comments on the procedures. Are you in a position to give us some views, sort of an overall judgment, on the efficacy of security clearance procedures in Canada? Are they producing the right results, both CSIS and SIRC?

• 1025

Now, that is a value judgment, so it may be necessary for you to say whether from SIRC's point of view and the judgments it has made CSIS basically has a good record. Any agency like CSIS is occasionally going to make mistakes on security clearances. That is what an appeal procedure is for: to pick those up. Is there any pattern to suggest that is a problem?

Prof. Rankin: I am hard pressed to answer the question, much as I wish I could. I cannot speak for SIRC and the conclusions it has drawn, and I really have not

[*Translation*]

d'accord. Mais je ne suis pas prêt à interdire toute intervention du SCRS pour l'unique raison que cette intervention n'est pas nécessaire dans la plupart des cas.

M. Lee: Et je donne juste un exemple. . .

Une voix: Non, ce n'est pas cela.

M. Lee: . . . si Carlos est. . .

Le vice-président: Veuillez terminer votre commentaire.

M. Lee: . . . si l'agent de voyages de Carlos, vous savez, est un citoyen canadien respectueux des lois qui ne sait pas ce que fait réellement Carlos, cela veut dire qu'il n'exerce pas une activité criminelle au Canada; il s'occupe simplement des arrangements de voyage de Carlos. Mais pourtant il y a plus que cela. Je vais m'arrêter ici.

M. Brewin: Tout d'abord, je voudrais parler d'un aspect qui découle des questions posées par Stuart Farson. Il faut bien comprendre que notre personnel n'ayant pas de cote sécuritaire, il nous est par définition impossible de garantir au Parlement et aux Canadiens que le SCRS fait bien son travail. Nous sommes obligés de nous en remettre à des sources indirectes pour déterminer si cela est bien le cas.

Avez-vous eu l'occasion d'examiner le rapport portant sur les activités des Autochtones extrémistes effectué par le SCRS? Nous avons reçu, tout comme le public, une version très incomplète de ce rapport, pour des raisons de sécurité nationale. Mais les passages restants posent de graves questions sur l'attitude du SCRS face aux problèmes examinés. Avez-vous eu l'occasion d'examiner ce rapport?

M. Rankin: Non.

M. Brewin: Nous pourrions peut-être vous le fournir. Il serait intéressant d'avoir vos commentaires.

Pour ce qui est des cotes sécuritaires, vous avez présenté vos commentaires sur les procédures utilisées. Êtes-vous en mesure de nous donner une appréciation globale sur l'efficacité des procédures d'habilitation de sécurité au Canada? Le SCRS et le CSARS donnent-ils tous deux les résultats voulus?

Comme je vous demande un jugement de valeur sur le rendement du SCRS, il vous faudra préciser s'il s'agit du point de vue du CSARS et des décisions rendues par ce dernier. Tout organisme comme le SCRS fait parfois des erreurs en matière d'habilitation de sécurité. Le processus d'appel existe justement pour corriger ces erreurs. Avez-vous constaté des tendances qui indiqueraient l'existence d'un problème dans ce domaine?

M. Rankin: Je ne saurais répondre à une telle question, bien que j'aimerais pouvoir le faire. Je ne puis parler pour le CSARS ni défendre ses conclusions, et je n'ai pas

[*Texte*]

had enough experience to draw my own conclusions on the efficacy of security clearances.

On the issue, however, I would like simply to reiterate something I believe in very strongly. It came out of the SIRC recommendations to this committee. It is that the decisions made concerning security clearances on complaints hearings, that minority you suggested reaches SIRC's attention, in my opinion should be final determinations and not merely recommendations to the government department. It seems to me astounding that you would have this full quasi-judicial hearing, finding that SIRC recommended you get your security clearance, only to find the deputy head of department X said you are not going to get it. I do not think Canadians should accept that, particularly since the government need give no reasons for the denial. And who knows what the reasons really were?

I know the Thompson case is before the courts. I only hope it confirms that SIRC has final decision-making determination. If it does not, or out of an abundance of caution, I strongly urge your committee to clarify that important point.

Mr. Littlechild: About the new Federal Court Act, have you had an opportunity to review it?

Prof. Rankin: In broad terms, yes. I realize the Security Intelligence Review Committee was not one of the "magic 10", the groups that will go—

Mr. Littlechild: Yes, that was what I was getting at.

Prof. Rankin: —to the Federal Court of Appeal. The objective of that legislation, as I understand it, was to have as few bodies going to the Federal Court of Appeal as possible. I am not able to evaluate whether SIRC should or should not be on that list. Certainly as a matter of convenience it would be preferable if SIRC were on that list of bodies whose decisions go straight to the Court of Appeal on judicial review.

On the other side, I have to acknowledge that I am one of the people hoping the Federal Court Act will be substantially reformed. I was hoping everything would go to the Federal Court trial division. So I am caught in the middle on that particular question.

I think it is unfortunate if we have to have a two-stage judicial review: trial division, then Federal Court of Appeal, and so on. But I appreciate why the Government of Canada has tried to narrow the ambit of what goes to the Federal Court of Appeal. It is a judgment call.

Le vice-président: Je crois avoir bien compris votre exposé sur l'affaire Chiarelli. Vous semblez d'accord sur le jugement majoritaire de la Cour fédérale voulant que la Charte ait été violée un peu beaucoup. Si j'ai bien

[*Traduction*]

l'expérience voulue pour tirer mes propres conclusions sur l'efficacité deu SCRS en matière d'habilitation de sécurité.

J'aimerais cependant revenir sur un point qui me tient à coeur et qui se rapporte à l'une des recommandations faites par le CSARS au Comité. A mon avis, les décisions touchant les habilitations de sécurité et les plaintes qui en découlent, ce petit nombre de plaintes qui selon vous doivent être portées à la connaissance du CSARS, doivent être finales et non pas considérées comme étant des recommandations au ministère. Je trouve inconcevable qu'un particulier se soumette à une audience quasi-judiciaire, apprenne ensuite que le CSARS a recommandé son habilitation pour enfin se voir refuser l'habilitation de sécurité voulue par le sous-chef de tel ou tel ministère. Je ne crois pas qu'il doive accepter un tel refus, surtout lorsque le gouvernement n'est pas tenu d'en donner la raison, quelle qu'elle soit.

Je sais que l'affaire Thompson est devant les tribunaux et j'espère que ceux-ci confirmeront le pouvoir de décision finale du CSARS. S'ils ne le font pas ou font preuve d'une trop grande prudence à cet égard, je prierais le comité de trancher la question.

M. Littlechild: Avez-vous eu l'occasion d'étudier la nouvelle Loi sur la cour fédérale?

M. Rankin: Rapidement, oui. Je sais que le Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité ne figure pas sur la liste des «dix», ces groupes qui. . .

M. Littlechild: Oui, c'est justement le point que je désirais soulever.

M. Rankin: . . . iront devant la Cour d'appel fédérale. Le but même de la loi, si je ne m'abuse, est de limiter le nombre d'organismes pouvant s'adresser à la Cour d'appel fédérale. Je ne suis pas en mesure de dire si le CSARS devrait ou non figurer sur cette liste. Pour des raisons d'ordre pratique, il serait préférable que le CSARS fasse partie de ce groupe d'organismes dont les décisions sont portées directement devant la cour d'appel dans le cas d'examen judiciaire.

D'un autre côté, je dois reconnaître que je suis de ceux qui préconisent la refonte de la Loi sur la Cour fédérale. Je voudrais voir tous les dossiers passer par la Section de première instance de la Cour fédérale. Je ne peux donc vraiment pas me prononcer sur ce point.

Je trouverais malheureux d'avoir à adopter l'examen judiciaire en deux étapes, notamment de passer par la Section de première instance, puis par la Cour d'appel fédérale et ainsi de suite. Je comprends cependant pourquoi le gouvernement canadien a tenté de réduire la portée des causes entendues par la Cour d'appel fédérale. C'est une question de jugement.

The Vice-Chairman: I think I have grasped your explanation on the Chiarelli case. You seem to agree with the Federal Court's majority decision that the Charter was violated to a large extent. If I understood you clearly, you

[*Text*]

compris, vous dites que notre système, comparé notamment à ceux des Australiens et des Américains, est le meilleur des systèmes imparfaits

M. Rankin: C'est cela.

Le vice-président: Nous pouvons améliorer ce que nous avons, mais nous sommes sur la bonne voie.

J'aimerais avoir votre avis sur l'idée de la contestation judiciaire. On sait que le gouvernement a son appareil: solliciteur général, SCRS, avocats, etc. Quand on a affaire à une organisation, ce n'est pas trop mal car elle peut être bien structurée, mais quand on a affaire à des individus, c'est différent.

On parlait hier avec les gens de la Colombie-Britannique au sujet des droits et libertés civils. Ils parlaient d'aider financièrement le citoyen qui est un peu la victime du système. Nous avons au Canada un programme qui s'appelle le Programme de contestation judiciaire. Est-ce qu'on ne pourrait pas réexaminer cela?

Prof. Rankin: I recognize the committee has the Security Offences Act to address. I must confess I have never had anything to do with it. I really am unable to contribute much to your deliberations on that.

Le vice-président: Comme vous êtes brillant et intelligent, je suis certain que vous pouvez nous donner votre point de vue là-dessus.

M. Rankin: Vous êtes très gentil.

• 1030

I really cannot assist the committee in its deliberations on that. I wish that I could, but I have no experience at all with it.

The Vice-Chairman: Dr. Rankin, let me, on behalf of the members of this committee, thank you very much for sharing with us your vast experience and knowledge in that field. Let me say that if it is possible, our staff may get in touch with you to develop more or to go deeper into that field. You realize that you raise many significant issues. We really appreciate your sharing with us your experience in that field.

Prof. Rankin: Thank you very much. Thank you for inviting me.

• 1034

[*Translation*]

said that our system, although imperfect, is the best in comparison to the Australian and U.S. systems.

Prof. Rankin: That is right.

The Vice-Chairman: There is always room for improvement, but we are headed in the right direction.

I would like to have your thoughts on court challenges. We know that the government has its own apparatus, which includes the Solicitor General, CSIS, lawyers, etc. Dealing with an organization is not too bad, especially when that organization is well structured, but dealing with individuals is a different story.

Yesterday, we heard from a BC civil liberties group who advocated financial assistance for people who become the victims of the system. Canada has a Court Challenges Program. Could we not review that program?

M. Rankin: Le comité est, en effet, chargé d'étudier la Loi sur les infractions en matière de sécurité. Je dois avouer que je ne connais pas cette loi et ne peux donc apporter aucune contribution à vos délibérations sur ce point.

The Vice-Chairman: Given your brilliant intellect, you surely have an opinion which I would ask you to share with us.

Prof. Rankin: You are too kind.

Je ne peux vraiment pas aider le comité sur ce point. J'aimerais bien pouvoir le faire, mais je ne m'y connais pas du tout.

Le vice-président: Monsieur Rankin, au nom du Comité, je vous remercie d'avoir partagé votre vaste expérience avec nous. Si possible, j'aimerais que notre personnel puisse communiquer avec vous pour continuer cette discussion, car vous avez soulevé de nombreuses questions importantes. Encore une fois, merci d'être venu nous faire part de vos connaissances.

M. Rankin: Merci de m'avoir invité.

• 1041

The Vice-Chairman: Order, please.

We are very proud to welcome Dr. Tom Gore, the President of the Victoria Civil Liberties Association.

Professor Tom Gore (President, Victoria Civil Liberties Association): Thank you very much. I was about to say

Le vice-président: La séance est ouverte.

Nous sommes très fiers de souhaiter la bienvenue à M. Tom Gore, président de la Victoria Civil Liberties Association.

M. Tom Gore (Président, Victoria Civil Liberties Association): Je vous remercie beaucoup. J'allais dire

[*Texte*]

"ladies and gentlemen", but I notice the ladies are singularly absent from this committee.

We would also like to thank you for coming to the west coast to hear the opinions of west coast people, who, as you know, frequently feel left out of the national political process due to that vast distance across our country.

The issues we want to raise, and have raised in our brief, primarily deal with two areas, one involving individual dignity and freedom from surveillance and the other dealing with political freedom and the elimination of the chilling effect that various kinds of government activities have on free political expression.

We highlighted in our brief, which you have all read, particularly our concern about the domestic subversion clause of the CSIS Act. We feel it is far too broad. It is allows far too many arbitrary interpretations and arbitrary importances to be attached to it. The chilling effect on free political expression of a variety of sorts is, I think, one of the most dangerous threats that we Canadians face from organizations such as CSIS and the other, I believe, 22 federal government agencies that have investigative powers throughout this country.

We are concerned about CSIS' ability to surveil foreign support groups. You are all familiar with many of the groups involved in refugee aid to Central American countries and so on, many of which have been infiltrated, we understand, to one degree or another by CSIS operatives. We again find such legitimate political expression is in danger of being stifled or chilled by this kind of surveillance.

We feel very strongly that one of the things most lacking in the present system, if CSIS is to be maintained and if SIRC is to continue its review function, is the introduction of an ombudsman's office, with regional branches across the country, so people who have been denied security clearances have an active advocate to whom they can go and who would work on their behalf, have access to the records and be able to argue for the individual's point of view.

Unfortunately there is no way the individual could have total access to his record. We understand the reasons why individuals could not see their own records. This ombudsman would obviously be a person with full security clearance who would have total confidentiality between him/herself and CSIS' records but would at least be able to act as an active advocate for an individual who had been denied security clearance. I want to come back to the security clearance business in a moment.

[*Traduction*]

«Mesdames et Messieurs» mais je remarque qu'aucune dame ne fait partie de votre comité.

J'aimerais également vous remercier d'être venus sur la côte ouest pour entendre les vues des gens de cette région qui, comme vous le savez, se sentent souvent mis à l'écart de la vie politique nationale en raison des distances qui nous séparent de la capitale.

Les aspects qui nous intéressent et dont nous avons parlé dans notre mémoire portent principalement sur deux domaines, le premier qui concerne la dignité individuelle et le droit de ne pas faire l'objet de surveillance et l'autre qui porte sur la liberté politique et la suppression des diverses sortes d'activités gouvernementales qui peuvent avoir pour effet de réprimer la libre expression des idées politiques.

Nous avons surtout insisté dans notre mémoire, que vous avez tous lu, sur les préoccupations que nous éprouvons à l'égard de la clause de la Loi sur le SCRS relative à la subversion version intérieure. Nous pensons que cette clause est beaucoup trop large. Elle permet des interprétations beaucoup trop arbitraires et il est possible de lui attribuer une importance également arbitraire. L'une des plus graves menaces auxquelles font face les Canadiens émanent d'organismes comme le SCRS et les autres 22 organismes gouvernementaux fédéraux, je pense, qui disposent de pouvoirs d'enquête dans ce pays et qui inhibent, de toutes sortes de manières, la libre expression des idées politiques.

Le pouvoir dont dispose le SCRS de surveiller les groupes d'appui aux étrangers nous préoccupe. Vous connaissez tous les nombreux groupes qui s'occupent d'aider les réfugiés en provenance des pays d'Amérique centrale et le fait qu'un bon nombre de ces groupes ont été infiltrés, d'après nos renseignements, dans une mesure ou une autre, par des agents du SCRS. Nous pensons que l'expression légitime d'idées politiques risque d'être étouffée ou ralentie par ce genre de surveillance.

Si on veut maintenir en existence le SCRS et si on veut que le CSARS poursuive son rôle de surveillance, il nous paraît extrêmement important de créer un bureau d'ombudsman, avec des bureaux régionaux dans tout le pays, de sorte que les personnes à qui l'on a refusé une côte sécuritaire puissent avoir un défenseur à qui ils peuvent s'adresser et qui pourrait travailler en leur nom, avoir accès au dossier et défendre le point de vue de l'individu concerné. C'est une des choses qui manquent le plus dans le système actuel.

Malheureusement, il ne sera jamais possible de donner à chaque citoyen l'accès complet à son dossier. Nous comprenons les raisons pour lesquelles les particuliers ne peuvent voir leur propre dossier. Cette ombudsman aurait évidemment la côte sécuritaire la plus élevée et aurait accès complet au dossier du SCRS et pourrait agir à titre de défenseur du citoyen à qui on a refusé une côte sécuritaire. je reviendrai dans un moment sur la question de la côte de sécurité. Nous pensons que la surveillance régulière exercée par le Parlement sur le SCRS et le CSARS joue un rôle essentiel.

[*Text*]

We feel that the regular parliamentary review of both CSIS and SIRC is vital. We feel it is very important that it happen on a regular and timely basis. The five-year cycle this present committee is involved in seems to be a very good one. I hope you will find that it is an effective tool.

The last major point we made in our brief was that we wanted to be very sure that SIRC had employment equity involving both women and people of colour in order that the full breadth of Canadian society be actively represented in this organization whose function is to surveil our activities.

Among some other issues I would like to briefly touch on is that last week I had a very concerned phone call from one of the organizations that functions out of the Victoria International Airport. His janitor had stepped two feet out of his building onto what is described as the air side of the building and was immediately subjected to a fine because he did not have airport clearance. In order to gain that clearance, a full CSIS investigation was necessary for the individual.

At the moment there are something like 200 individuals at the Victoria International Airport who, in order to be able to go about their jobs, have to go through this humiliating performance of being investigated by CSIS. These people are strongly objecting to this process. As is typical at many airports, many of these people are veterans of our armed forces who are now working in civilian aviation capacities.

They are outraged and have brought their indignation to us, asking if we could act on their behalf. I said I would certainly voice their objections to this committee. I also hope that they, as members of national organizations, could, through their national organizations, also have input at the national level into this process.

There seemed to be a lot of people, of whom security clearance is required, who do not really need it. I think we would all agree that most terrorists who want to do something at the airport are going to manage to get through the system one way or another any way.

Another minor issue raised in the CAUT brief, which you have already received, is the access to older historical information by academics. The CAUT raised the issue of the Winnipeg General Strike, for which information from the RCMP files is still not available. This has a chilling effect on our academic research.

There is also the issue of academic freedom in terms of information coming in from abroad. One of my colleagues at the University of Victoria, in our philosophy department, recently had visits from federal government agents who wanted to ask questions about political literature he was receiving from the United States. He is a philosopher dealing in areas of politics and therefore has a professional need for this material. He was highly irate to be in receipt of this visit from federal operatives.

[*Translation*]

Nous pensons qu'il est très important que cette activité s'exerce de façon régulière et périodique. Le cycle de cinq ans utilisé actuellement par le Comité nous semble parfaitement convenir. J'espère que vous pensez qu'il s'agit d'un outil efficace.

Le dernier aspect important que nous abordons dans notre mémoire est notre désir nous assurer que le CSARS applique une politique d'égalité dans l'emploi à l'égard des femmes et des personnes de couleur, de sorte que tout l'éventail de la société canadienne soit bien représenté dans cet organisme qui a pour rôle de surveiller nos activités.

J'aimerais aborder rapidement quelques autres questions. La semaine dernière, j'ai reçu un appel téléphonique provenant d'un organisme qui travaille à l'aéroport international de Victoria. Son préposé à l'entretien avait fait deux pas à l'extérieur de l'édifice du côté où s'exercent les activités de transports aériens et a immédiatement fait l'objet d'une amende parce qu'il n'avait pas une habilitation de sécurité pour l'aéroport. Pour obtenir cette habilitation, il fallait que cette personne fasse l'objet d'une enquête de la part du SCRS.

À l'heure actuelle, il y a environ 200 personnes qui, pour travailler à l'aéroport international de Victoria, doivent subir l'humiliation de faire l'objet d'une enquête de la part du SCRS. Ces personnes s'opposent fortement à cette exigence. Comme la plupart des aéroports, un bon nombre d'entre elles sont des retraités de nos Forces armées qui travaillent dans l'aviation civile.

Ils trouvent cette situation inacceptable et ils nous ont demandé de parler pour eux. Je leur ai dit que je ferais bien entendu part de leur objection à votre Comité. J'espère également qu'ils pourront, en tant que membres d'organismes nationaux, faire à travers ces instances, des représentations à ce sujet.

Il me semblait qu'il y avait beaucoup de personnes qui n'auraient pas vraiment besoin d'une application de sécurité. Je pense que nous savons tous que la plupart des terroristes qui veulent faire une opération dans un aéroport réussiront à contourner d'une manière ou d'une autre les exigences du système.

Le mémoire de la CPU que vous avez déjà reçu, soulève une autre question mineure, à savoir l'accès des universitaires aux renseignements historiques. L'ACPU a parlé de la grève générale de Winnipeg pour laquelle il n'est toujours pas possible d'avoir accès au dossier de la GRC. Cela gène beaucoup la recherche universitaire.

Il existe également la question de la liberté économique pour ce qui est des renseignements provenant de l'étranger. Un de mes collègues de l'*University of Victoria*, de notre département de philosophie, a récemment eu la visite d'agents du gouvernement fédéral qui voulaient lui poser des questions sur les revues de sciences politiques qui lui étaient envoyées des États-Unis. C'est un philosophe qui s'occupe de politique et qui pouvait donc justifier d'un besoin professionnel pour ce

[*Texte*]

• 1045

The CAUT brief also recommended the introduction of ethical training. I am not quite sure what that is. I think I had some of that when I was a Boy Scout. I assume we are talking about something a little more serious than that. But the idea of instituting a course in ethics for CSIS operatives might be a very useful piece of business.

We are concerned about the nature of the agreement between CSIS and the provincial government. Just by chance I got a letter from our provincial Attorney General in the mail this morning. Yes, there was time to get mail this morning before I left home. One paragraph reads:

> You will notice I have not included the schedule to the memorandum with this letter. CSIS has requested that the province not disclose the schedule. It is CSIS's position that disclosure could reasonably be expected to be injurious to the security of Canada. This position is being challenged in the Federal Court of Canada in an action brought under the Access of Information Act. The province is not taking a position before the court in this action.

It was very good of the Attorney General to send us the memorandum. But of course what we wanted to know is what is in the schedule, not what is in the memorandum.

As you probably know, it is the British Columbia Civil Liberties Association, which is our sister group here in Vancouver, that has brought the suit to find the nature of that schedule in which we would like to know what kind of information the province is agreeing to hand over to CSIS.

On a general level we are concerned about the redundancies between the 22 various federal government agencies we understand are involved in investigative activities within this country.

As a final note, I must say as a Canadian I am outraged that you as members of this committee do not have more access to information within the system. From reading the transcripts of earlier sittings of this committee, I am appalled to discover that Members of Parliament themselves are held so far apart from the system they are ultimately supposed to be overseeing.

I think those are all the remarks I would like to open with. Thank you very much.

The Vice-Chairman: Thank you very much, Professor Gore.

Just for my personal benefit—I do not know about the rest of the members—is there any relationship between the Victoria Civil Liberties Association and the British Columbia Civil Liberties Association?

[*Traduction*]

type de documents. La visite de ces agents fédéraux l'a profondément irrité.

Le mémoire de l'ACPU recommandait également la formation éthique des agents. Je ne suis pas très sûr de ce que c'est. Je pense que j'en ai eu lorsque j'étais scout. Je pense qu'il s'agit d'un cours plus sérieux que celui que j'ai reçu. Mais l'idée de mettre sur pied un cours d'éthique à l'intention des agents du SCRS est loin d'être dénuée de tout intérêt.

La nature de l'accord intervenu entre le SCRS et le gouvernement provincial nous préoccupe aussi. J'ai reçu par hasard une lettre de notre procureur général provincial ce matin. Oui, j'ai eu le temps d'avoir mon courrier ce matin avant de partir de chez moi. Je vous lis un des paragraphes:

> Vous remarquerez que je n'ai pas inclus l'annexe au protocole d'accord avec cette lettre . Le SCRS a demandé que la province ne publie pas cette annexe. D'après le SCRS, la divulgation de cette annexe risquerait de nuire à la sécurité du Canada. Cette position fait l'objet d'une contestation devant la Cour fédérale du Canada par le biais de la Loi de l'accès à l'information. La province a décidé de ne pas intervenir dans cette action.

Le procureur général a eu la gentillesse de nous envoyer ce protocole d'accord. Mais bien évidemment, ce qui nous intéressait c'était l'annexe et non pas le protocole d'accord.

Comme vous le savez probablement, c'est la *British Columbia Civil Liberties Association*, notre homologue à Vancouver, qui intentait cette action pour découvrir le contenu de cette annexe, qui contient une liste du type de renseignements que la province a convenu de remettre au SCRS.

D'une façon générale, les chevauchements qui existent entre les 22 organismes fédéraux du gouvernement fédéral qui s'occupent de faire des enquêtes au Canada nous préoccupent grandement.

Je dois dire pour terminer qu'en tant que Canadien je ne peux admettre qu'à titre de membre de ce comité vous n'ayez pas accès à davantage d'informations contenues dans le système. J'étais consterné de découvrir que les membres du Parlement eux-mêmes n'ont pas accès au système qu'ils sont en fin de compte chargés de surveiller, lorsque j'ai lu les comptes rendus des autres séances des séances antérieures du Comité.

Voilà les remarques par lesquelles je voulais commencer. Je vous remercie beaucoup.

Le vice-président: Je vous remercie beaucoup, M. Gore.

Pour ma gouverne personnelle—je ne sais pas ce qu'en pensent les autres membres—je voudrais savoir s'il existe un lien entre la *Victoria Civil Liberties Association* et la *British Columbia Civil Liberties Association*?

[*Text*]

Prof. Gore: No. We of course highly resent the Vancouver Civil Liberties Association using the term "British Columbia". It in fact is a far larger organization than ours. I think all of our members are members of it. But in large measure it does function as the Vancouver. . . But anything in the big city takes the provincial—

The Vice-Chairman: And you are the islanders who—

Prof. Gore: And we are the islanders.

Mr. Brewin: Could I just point out at this point, Mr. Chairman, that we do get our own back in one area. The Anglican Diocese of Victoria or Vancouver Island refers to itself as the Diocese of British Columbia. It is an historic anomoly. I just thought it important to mention that. The people of Vancouver occasionally have to suffer humiliation that we more generally suffer in Victoria.

Mr. Lee: Professor Gore, I would first address the issue of security clearances that you raised in connection with airport employees. Although that is not your group's complaint per se, could you be more specific about the nature of the complaint? Was it the volume of clearance? Was it simply the personal indignity involved in being subjected to a clearance?

Prof. Gore: The personal indignity was the basis of the objection. What gave the personal indignity objection for us were the numbers of people who would be involved in that process. While we would object to one person being humiliated in that manner, the fact is there are hundreds of people who are being involved in what I understand is a very recent stepping up of either new regulations or enforcement of existing regulations. I am not sure which it was. But this is apparently a very recent step-up of activity.

Mr. Lee: There is not an objection to the requirement that airport employees be subjected to security clearances, is there?

Prof. Gore: It seemed to be a question of which airport employees. Many of these people are nowhere near the passenger terminal. The complaint we had was from a private flying club which operates at the other end of the airport, miles away from the passenger handling facility. They point out that security could easily be breached by anybody renting a small plane in, say, a small town up island and then flying straight into Pat Bay airport with the plane loaded full of whatever. There is in fact no security in spite of all of these measures.

[*Translation*]

M. Gore: Non. Bien entendu, nous ne sommes pas d'accord pour que la *Vancouver Civil Liberties Association* utilise l'expression «*British Columbia*». Il s'agit en fait d'un organisme beaucoup plus vaste que le nôtre. Je pense que tous nos membres en font partie. Mais dans une grande mesure, il fonctionne comme si. . . Mais tout ce qui fait partie de la grande cité prend une teinte provinciale. . .

Le vice-président: Et vous êtes les habitants de l'île qui. . .

M. Gore: Et nous sommes les habitants de l'île.

M. Brewin: Je voudrais simplement faire remarquer, monsieur le président, que nous marquons un point dans un autre secteur. Le diocèse anglican de Victoria sur l'île de Vancouver s'appelle le diocèse de Colombie-Britannique. Il s'agit d'une anomalie historique. Je pensais qu'il était important que je mentionne ce fait. Il arrive que les gens de Vancouver aient à subir le genre d'humiliation qui arrive beaucoup plus souvent aux gens de Victoria.

M. Lee: Monsieur Gore, je voudrais aborder pour commencer la question de l'habilitation sécuritaire que vous avez soulevée relativement aux employés de l'aéroport. Ce n'est pas votre groupe qui a soulevé cette question mais pourriez-vous être plus précis pour ce qui est de la nature de la plainte? S'agit-il du nombre des habilitations de sécurité? Ou tout simplement de l'humiliation qu'entraîne le fait d'être soumis à une telle enquête?

M. Gore: Cette objection se fondait sur l'humiliation individuelle. Cette objection se fonde également sur le fait qu'il existe trop de personnes qui seraient touchées par ce processus. Nous nous y opposerions même s'il n'y avait qu'une seule personne humiliée de cette façon, mais en fait il y a des centaines de personnes qui font l'objet de cette enquête qui correspond, d'après ce que j'ai appris, à un raidissement dans l'application des règlements en vigueur ou en conséquence de nouveaux règlements. Je ne suis pas certain de ce qu'il en est. Mais il y a eu tout récemment un vif accroissement de ces activités.

M. Lee: Vous ne vous opposez donc pas à ce que les employés de l'aéroport fassent l'objet d'une enquête de sécurité?

M. Gore: Il me semble que cela dépend des employés concernés. Un bon nombre de ces personnes ne s'approchent jamais de l'aérogare. La plainte que nous avons reçue émane d'un club privé de pilotage qui exerce ses activités à l'autre extrémité de l'aéroport, à plusieurs milles de l'aérogare. Il faut remarquer qu'il serait très facile de contourner le système de sécurité en louant un petit avion dans une ville de l'île et en arrivant directement à l'aéroport de Pat Bay, avec n'importe quelle sorte de changement. Le système de sécurité est tout à fait inefficace malgré ces mesures.

[*Texte*]

• 1050

As you probably well know, modern composite carbon fibre materials can go through metal detectors without detection. Increasingly there is weaponry that can easily penetrate the mechanisms that are used apropos of the travelling public. As somebody who travels quite often, I must say I personally highly resent being prodded and poked by teenagers who are paid minimum wage to assault my person, where, with a pocket full of change and a metal zipper in my trousers, I seem to trigger every metal detector in Canada, and yet none in the United States or in Europe.

Mr. Lee: Do you know if these bundles of complaints were referred to SIRC?

Prof. Gore: No, because these people are only just being put in the position of having to submit to this or having their job activities severely restricted. The people at the airport apparently are allowed to operate within the buildings that penetrate the perimeter fence without security clearance, but they cannot step out on what is described as air side of the building without security clearance. In the case of the fellow who was fined last week, it was a janitor who had just stepped out on air side to empty a dustbin of some sort.

Mr. Lee: I understand that the regulations that regulate this field may be in the process of being challenged or rewritten or whatever. To get back to SIRC, you are clearly aware that SIRC is a receptacle for complaints, not a receptacle in the sense of disposal but a receiver of complaints.

Prof. Gore: I am also aware that most of the public have no idea that SIRC exists.

Mr. Lee: Would you in your work on behalf of the public and civil liberties make that known?

Prof. Gore: We have certainly tried to, and we have pointed it out whenever the issue has arisen. But we still feel that SIRC is highly inadequate in this sort of thing. The ombudsman's office that we propose would not be involved at this stage. It would be involved in the case of denial of security clearance, for instance. If somebody is refused a security clearance, that is where the ombudsman's office would come into play.

Mr. Lee: You also referred to a university professor who had been questioned by. . . It might have been CSIS. I am not sure. Was it CSIS?

Prof. Gore: He was not absolutely sure. I got the impression it might have been more the RCMP.

Mr. Lee: That also might have been a reason for a complaint to SIRC. Are you aware of whether or not a SIRC complaint was made in that instance?

Prof. Gore: A complaint was not made, no.

[*Traduction*]

Comme vous le savez sans doute, les matériaux modernes en fibre de carbone ne sont pas détectés par les appareils de détection des métaux. Il existe de plus en plus d'armes qui peuvent facilement pénétrer le système de sécurité utilisé pour les voyageurs. Je voyage beaucoup et je dois dire que je n'aime vraiment pas me faire tâter et pousser par des adolescents payés au salaire minimum pour porter atteinte à ma personne et déclencher, pour quelques pièces de monnaie ou la fermeture à glissière de mes pantalons, tous les détecteurs à métal du Canada sans que je n'en déclenche aucun aux États-Unis ou en Europe.

M. Lee: Savez-vous si ces plaintes ont été transmises au CSARS?

M. Gore: Non, parce que ces personnes se trouvent dans une situation où s'ils refusent ces enquêtes ils vont voir leurs activités professionnelles gravement limitées. Les personnes qui travaillent dans l'aérogare semblent pouvoir travailler dans les édifices qui se trouvent à l'intérieur de la barrière sans avoir obtenu d'habilitation de sécurité mais ils ne peuvent faire un pas sur ce qu'on appelle le côté aérien de ces édifices sans habilitation de sécurité. Dans le cas du concierge qui a dû payer une amende l'année dernière, il n'avait fait que quelques pas du côté du transport aérien pour vider une poubelle.

M. Lee: Je pense que les règlements applicables à ces activités sont en train d'être modifiés ou contestés. Pour en revenir au SCRS, vous devez savoir que le CSARS est chargé de recevoir les plaintes.

M. Gore: Je sais également que la plupart des gens ne savent aucunement que le CSARS existe.

M. Lee: Dans le cadre de vos activités de défense des libertés civiles et de sensibilisation du public, vous efforcez-vous de faire connaître son existence?

M. Gore: Nous avons certainement tenté de le faire et nous en avons parlé chaque fois que la question a été soulevée. Mais nous pensons néanmoins que le CSARS est un organisme tout à fait insuffisant. Le bureau de l'ombudsman que nous proposons n'interviendrait pas à cette étape. Il s'occuperait, par exemple, du cas du refus d'habilitation de sécurité. Lorsqu'on refuse à quelqu'un une cote sécuritaire, c'est alors que le bureau de l'ombudsman interviendrait.

M. Lee: Vous avez également parlé d'un professeur d'université qui avait été interrogé. . . Ç'aurait pu être le SCARS. Je ne suis pas certain. Était-ce le SCARS?

M. Gore: Il n'est pas vraiment certain. J'ai eu l'impression que ce devait être la GRC.

M. Lee: Cela aurait pu également justifier une plainte au CSARS. Savez-vous si on a porté plainte devant le CSARS dans ce cas?

M. Gore: Il n'y a pas eu de plainte, non.

[*Text*]

Mr. Brewin: Just to follow up on that, I wonder if you are in a position to be any more specific about the direction of the questions to the philosophy professor. What was the interviewer apparently concerned about?

Prof. Gore: He was concerned that perhaps this was a subversive of some sort who needed to be looked at and checked on. Most of us in the academic community are viewed with a certain degree of scepticism by a large percentage of the public. In this case, there was just the implication that if you are receiving this stuff, you must be some sort of active person seeking the overthrow of our government. Otherwise, why could you possibly want that kind of material?

Mr. Brewin: I certainly regard this as a very serious issue. We have not had any recent examples of security or police forces in this country going around asking people at universities what books they are getting. We had been assured by SIRC and CSIS that this was a thing of the past. As you say, it may have been the RCMP. But equally, if it was the RCMP, that is a matter of some very real concern. I would hope, perhaps following this hearing, you could talk to the professor and see if he would be prepared to give this committee some greater detail of this case, because it is something that I think we would like to follow up.

There is a complaint procedure under the RCMP Act now which would permit a complaint to go in that direction. Either way, if the nature of the questions are whether the professor is some form of security risk because he is getting books, I think it is something we would like to know about.

• 1055

Can I ask you in general terms about how SIRC is regarded by your association? What confidence do you have in this Security Intelligence Review Committee?

Prof. Gore: One of the problems that organizations like ours continually have—and it was a problem yesterday as well, because I appeared before the Royal Commission on Electoral Reform and Party Financing—is a lack of manpower to do the kind of research we would like to do in preparing briefs like this. We are made up entirely of volunteers, mostly from the university community, and we simply do not have the manpower to do the kind of research we would like to do to have a better answer to that kind of question.

I am not very familiar with the inner operations of SIRC. I do not have a high degree of confidence in it, but that is not based on anything I can easily articulate. It is based on general feelings of suspicion about those who watch us and those who watch the watchers. I think we have a feeling that the watchers of the watchers will gradually become friends of the watchers and that a

[*Translation*]

M. Brewin: Je voudrais simplement poursuivre ce point et je me demande si vous pourriez être plus précis sur le sens des questions adressées au professeur de philosophie. Qu'est-ce qui semblait apparemment intéresser l'interrogateur?

M. Gore: Il pensait que cette personne faisait de la subversion et qu'il fallait donc vérifier ce qu'elle faisait. Pour une bonne partie du public, la plupart des universitaires sont des gens quelque peu suspects. Dans ce cas, il s'agissait simplement du fait de recevoir des documents et que par conséquent la personne qui les recevait devait chercher à renverser le gouvernement. Sinon, pourquoi aurait-elle demandé à recevoir ces documents?

M. Brewin: Cela me paraît une question très importante. Je n'ai pas entendu dire récemment que les forces policières ou de sécurité du Canada aient demandé aux professeurs d'universités quels étaient les livres qu'ils recevaient. Le CSARS et le SCRS nous ont assuré que cela ne se faisait plus. Comme vous l'avez dit, il se pourrait que ce soit la GRC. Même si c'était la GRC, cela me paraît préoccupant. J'aimerais qu'après cette audience vous parliez au professeur pour voir s'il serait en mesure de donner à notre Comité davantage de détails sur cette affaire, parce que j'aimerais en savoir plus long.

La loi sur la GRC prévoit une procédure pour les plaintes qui nous permettrait de faire quelque chose. Quoi qu'il en soit, si les questions laissent deviner que l'on considère que le professeur constitue un risque pour la sécurité nationale parce qu'il reçoit certains livres, je pense que nous serions intéressés à en savoir davantage sur cette affaire.

Pourrais-je savoir en termes généraux ce que pense votre association du CSARS? Dans quelle mesure avez-vous confiance dans ce Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité?

M. Gore: Un des problèmes qui se pose toujours aux organismes comme le nôtre—et c'est un problème que nous avons rencontré également hier parce que j'ai comparu devant la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis—est que nous ne disposons pas de ressources humaines capables d'effectuer la recherche dont nous aurions besoin pour préparer des mémoires comme celui-ci. Nos membres sont tous des volontaires, la plupart de l'université et nous n'avons pas les ressources pour faire la recherche que nous aimerions effectuer pour mieux répondre à ce genre de question.

Je ne connais pas très bien le fonctionnement interne du CSARS. Je n'ai pas grande confiance en lui mais cela n'est pas fondé sur des connaissances objectives. Je suis tout simplement soupçonneux des personnes qui nous surveillent et de celles qui surveillent celles qui nous surveillent. J'ai comme le sentiment que ceux qui surveillent ceux qui nous surveillent vont devenir des

[*Texte*]

liaison of some sort will ensue, which will have an impingement upon the impartiality with which we would hope SIRC would function.

• 1100

Mr. Brewin: On the earlier question about the interview with the professor, do you know roughly when that was? Was it in the last year?

Prof. Gore: About two years ago.

I think these all stem from Canada Customs observations of things coming across the border, but we also know of other cases involving pornography. Of course pornography is one of our special areas of distaste, and we know of a number of cases of Canada Customs interfering in the free passage of information across the border, sometimes to the academic community.

Mr. Brewin: Actually that opens up an area that we have not yet had to deal with much, or thought about as a committee, and that is the role of Canada Customs, how it deals with information that it may get that may go into this area, and whether Canadians' civil liberties are being assaulted in the name of national security by customs and the RCMP without CSIS even knowing about it. That may be an issue that we must look into. Thank you for raising it.

I am not sure whether there is much more you have on this security clearance issue at Victoria International Airport, but I must say we are beginning to see a number of people in different ways raising questions about the security clearance process. It takes a long time, and obviously your average Canadian becomes quite agitated when all of a sudden he or she is being investigated, because we are not used to that in our society. Perhaps you can keep us informed on how that continues, and we can make some contacts ourselves.

I think your brief actually speaks for itself and raises the issues that we will have to address.

In your recommendations you call for regular parliamentary review at five-year intervals. That is one option we can consider, but another option would be a continuing parliamentary review rather than just stopping and starting every five years. Would you see that as something that could be helpful?

Prof. Gore: I am sure you people have a far better sense of that than I do at this point. I might be better able to answer that after reading all of the deliberations of this committee. I think either way it could work well and you people would have a far better idea than we would. I think the idea of regular or ongoing parliamentary review is very, very important and I would like to hope that in future, having gone through security clearance procedures

[*Traduction*]

amis des surveillants et qu'il va s'établir certains rapports entre eux qui vont nuire à l'impartialité avec laquelle devrait agir le CSARS.

M. Brewin: Au sujet du professeur qui a été interrogé, savez-vous quand cela est arrivé? Était-ce l'année dernière?

M. Gore: Il y a environ deux ans.

Je pense que cela est lié aux activités d'inspection des douanes à la frontière, mais nous sommes toujours au courant des autres cas qui se sont produits, où l'on craignait l'entreé de matériel pornographique au pays. Évidemment, la pornographie est l'une des choses qui nous déplaisent le plus, et nous savons tous qu'il est déjà arrivé que des agents des douanes interceptent des documents à la frontière, et parfois des documents qui étaient destinés à des gens du milieu universitaire.

M. Brewin: En réalité, cela présente un aspect auquel nous n'avons pas encore tellement réfléchi, ou dont nous n'avons pas tellement discuté, en tant que comité, à savoir le rôle des douanes et le traitement qu'elles réservent à ce genre de documentation. On pourrait aussi se demander dans quelle mesure les douanes et la GRC, au nom de la sécurité nationale, enfreignent les libertés civiles de Canadiens, sans que le SCRS ne le sache. Ce serait peut-être un aspect que nous devrions examiner de plus près. Merci de l'avoir soulevé.

Je ne sais pas si vous avez bien d'autres choses à dire au sujet des inspections auxquelles on soumet les voyageurs à l'aéroport national de Victoria, mais je dois dire que la question soulève de plus en plus d'inquiétude. Ces inspections sont longues et, évidemment, n'étant pas habitués à cela dans notre société, les Canadiens qui se voient tout à coup faire l'objet d'une inspection deviennent très agités. Si vous pouviez nous tenir au courant de l'évolution des choses à ce sujet, ce serait peut-être utile. Nous pourrons aussi nous en informer nous-mêmes.

L'à-propos de votre mémoire n'a fait absolument aucun doute, et vous y soulevez les questions importantes sur lesquelles nous allons devoir nous pencher.

Vous recommandez d'instituer un processus d'examen parlementaire quinquennal. C'est une possibilité que nous pourrions considérer, mais une autre solution serait d'instituer plutôt un processus d'examen continu. Qu'en pensez-vous?

M. Gore: Vous êtes sûrement beaucoup plus compétent que moi pour en juger. Je pourrais peut-être me prononcer après avoir lu tous les compte-rendus des délibérations du comité. Cela marchera bien, quelle que soit la formule adoptée, et vous savez sûrement beaucoup mieux que nous laquelle conviendra le mieux. L'idée d'un processus d'examen parlementaire régulier ou continu est très, très importante, et après que vous aurez vous-même

[*Text*]

yourselves, you would have much greater access to the inner information of the system.

M. Jacques Tétreault (député de Laval-des-Rapides): Professeur Gore, vous dites au début de votre mémoire que des organismes de superpolice comme le SCRS ont un effet de douche froide sur la liberté de pensée et de parole des individus. Est-ce simplement une impression personnelle que vous avez? Pouvez-vous élaborer davantage sur ce commentaire et nous dire si vous connaissez des cas où des activités du SCRS auraient jeté une douche froide sur la liberté de pensée ou de parole d'individus?

Prof. Gore: As an academic, of course, as one who takes the side of the students frequently, I have been involved in a number of protests at the legislative buildings on behalf of students against fee increases and that sort of thing at the university. I know on several of those occasions we saw people on upper storey windows of the Parliament Buildings in Victoria photographing people. I know students who would not come back again to one of those demonstrations because of their concerns. We do not know who those photographers were, whether they were security staff from the provincial legislature. . . that is one of the whole issues, I think, that we do not know who these people are.

• 1105

As civil libertarians, we feel nuclear war is one of the ultimate impingements upon our freedom. On behalf of our association I recently took part in an anti-nuclear weapons demonstration in Esquimalt Harbour that involved a flotilla of small boats, canoes, and other things that floated. We noticed from the bow of one of the warships two photographers in business suits with high-powered lenses, clearly doing head-and-shoulders portraits of every one of the 50-odd people in these small boats. Again, people were very, very indignant to feel they were being examined.

These clearly were not newspaper photographers. Everybody realizes when they go into the public arena they are going to photographed by television, newspapers, and so on. But this other kind of building up of documentary evidence, which is clearly what this was about. . .

Again, whether this was CSIS, whether it was internal military, whether it was RCMP, God knows. I have no idea who these people were. I was involved in a legitimate and perfectly legal. . . because we were obeying all the harbour master's regulations about small craft in the harbour, but I did not like the feeling that as a private

[*Translation*]

été soumis à des inspections de sécurité, j'espère que vous saurez mieux de quoi il retourne et que vous en saurez d'avantage au sujet du système.

Mr. Jacques Tétreault (Laval-des-Rapides): Professor Gore, at the beginning of your brief, you say that superpolice organizations like CSIS have a chilling effect on free political thought and speech. Is it only a personal opinion? Can you elaborate a little bit on this and tell us if you know about cases where the activities of CSIS would have had such an effect.

M. Gore: En tant qu'universitaire, évidemment, et parce que j'appuie souvent les étudiants dans leur revendications, j'ai participé à de nombreuses protestations devant les édifices du gouvernement en réaction, par exemple, à des augmentations des frais de scolarité ou de choses de ce genre à l'université. Il est arrivé plusieurs fois, à ces manifestations, que nous repérions des gens aux fenêtre des étages supérieurs des immeubles du Parlement à Victoria, qui prenaient des photographies. Je connais des étudiants qui ne veulent plus participer à de telles manifestations à cause de cela. Qui étaient ces photographes? Nous ne le savons pas. Faisaient-ils partie du service de sécurité du gouvernement provincial. . .? C'est une question que l'on est en droit de se poser. Nous ne savons pas qui ils étaient.

En tant que partisan des libertés civiles, nous pensons que la guerre atomique est l'une des pires atteintes à notre liberté. J'ai dernièrement représenté notre association à une démonstration contre les armes atomiques, à Esquimalt Harbour, où il y avait toute une flottille de petits bateaux, de canoes, et de toutes sortes d'autres choses qui flottaient. A la proue de l'un des navires de guerre qui était là, nous avons remarqué deux photographes, en habit, équipés d'appareils photographiques, qui prenaient de toute évidence des photographies de chacune des quelque 50 personnes qui étaient à bord de ces petits bateaux. Encore un fois, tous ces gens étaient extrêmement indignés à l'idée d'être ainsi surveillés.

Ces photographes ne travaillaient sûrement pas pour des quotidiens. Quand on se lance dans l'arène publique, on sait que l'on sera photographié par la télévision, les journaux, et le reste. Mais la constitution de dossiers de ce genre, ce que faisait clairement ces photographes. . .

Était-ce des gens qui appartenaient au SCRS, ou qui faisaient partie d'un service militaire interne quelconque ou de la GRC? Dieu seul le sait. Je n'en ai personnellement pas la moindre idée. Je participais à une manifestation tout à fait légitime et parfaitement légale . . . parce que nous respections tous les règlements au

[*Texte*]

citizen involved in a demonstration I was being "surveilled".

I would say those are typical examples of this kind of thing.

M. Tétreault: Vous dites aussi dans votre mémoire que le SCRS devrait adopter des politiques d'emploi qui le rendent représentatif des femmes et des minorités raciales. Avez-vous constaté que le SCRS avait une attitude ou une politique discriminatoire à l'égard des femmes et des minorités raciales, ou si c'est simplement un souhait que vous formulez?

Prof. Gore: Unfortunately we have absolutely no idea what the make-up of CSIS' staff is. I believe that is a confidential kind of thing. I am not sure if this committee knows what the make-up of the staff is, what their employment equity practices are. If they are already meeting such criteria, then well and good, and we would praise that. We frankly have no idea. So I would say it is a wish of ours.

The Vice-Chairman: Dr. Gore, you were referring a moment ago in your answer to Mr. Tétreault's question to the Esquimalt Harbour demonstration. When did that take place?

Prof. Gore: That was two or three months ago. It was in the spring of this year.

The Vice-Chairman: Was it an important demonstration?

Prof. Gore: I think it got one and a half minutes on the local television news that night.

Mr. Brewin: Was it in the press?

Prof. Gore: It was in the newspaper, yes. There was a photo on the front page of the paper. It was colourful. It was a beautiful spring day. It was a nice day to go canoeing.

The particular point of the demonstration was opposition to American warships that were carrying nuclear weapons coming into our harbour. Our city was declared a nuclear-free zone by the civil authorities.

The Vice-Chairman: That is right, yes.

Mr. Gore, on behalf of the committee, thank you very much for this particular point of view; the islander one, I think. I agree with my colleague, Mr. Brewin, that this is fresh air from Vancouver Island. I am sure this will very helpful to the members of this committee, and we thank you again for sharing this time with us.

We will adjourn till 1 p.m.

[*Traduction*]

sujet des petits bateaux dans le port, mais en tant que citoyens qui participaient à une démonstration publique, je n'ai pas aimé le sentiment d'être «surveillé».

Ce sont là des exemples que je qualifierais de typiques.

Mr. Tétreault: You also say in your brief that the CSIS should apply policies that would make it more representative of women and racial minorities as far as employment is concerned. Have you noticed any discriminatory attitude towards women or racial minorities, or is it only a wish on your part?

M. Gore: Malheureusement, nous n'avons pas la moindre idée de la composition du personnel du SCRS. Ce doit être confidentiel. Connaissez-vous la composition du personnel du SCRS? Quelle est son attitude à l'égard de l'équité en matière d'emploi? S'il satisfait déjà aux critères, tant mieux, et nous l'en félicitons. Mais nous n'en avons pas la moindre idée. Je dirais donc que c'est un souhait que nous formulons.

Le vice-président: Monsieur Gore, dans la réponse que vous avez donnée tout à l'heure à M. Tétreault, vous avez fait allusion à la démonstration qui s'est tenue à Esquimalt Harbour. Quand cette manifestation a-t-elle eu lieu?

M. Gore: Il y a deux ou trois mois. Elle remonte au printemps.

Le vice-président: Cette manifestation a-t-elle été importante?

M. Gore: Je pense qu'on y a consacré une minute et demie, ce soir-là, aux nouvelles à la télévision locale.

M. Brewin: En a-t-on parlé dans les journaux?

M. Gore: Oui. Il y avait une photo de la manifestation en première page. C'était coloré. C'était une belle journée de printemps. Les conditions étaient idéales pour faire du canoe.

La manifestation avait pour but de manifester notre opposition à ce que des navires de guerre américains transportant des armes nucléaires puissent entrer dans notre port. Les autorités civiles avaient déclaré que notre ville était une zone libre de tout élément nucléaire.

Le vice-président: En effet, oui.

Monsieur Gore, au nom du comité, je vous remercie infiniment du point de vue particulier que vous nous avez livré, celui d'un habitant de l'île, je suppose. Je suis d'accord avec mon collègue, M. Brewin. Vous nous apportez une bouffée d'air frais de l'Ile de Vancouver. Je suis persuadé que cela sera très utile aux membres du comité, et nous vous remercions encore une fois d'être venu nous rencontrer.

Nous allons ajourner jusqu'à 13h00.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
FIRST CLASS
PREMIÈRE CLASSE
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

Professor Murray Rankin, Faculty of Law, University of Victoria.

From the Victoria Civil Liberties Associations:

Dr. Tom Gore, President.

TÉMOINS

Professeur Murray Rankin, Faculté de droit, Université de Victoria.

De l'Association des droits civils de Victoria:

D[r] Tom Gore, président.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 25

Tuesday, March 27, 1990

Chairman: Blaine Thacker

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 25

Le mardi 27 mars 1990

Président: Blaine Thacker

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on

The Review of the CSIS Act and the Security Offences Act

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial d'

Examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité

RESPECTING:

Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989

CONCERNANT:

Ordre de renvoi du Comité en date du mardi, 27 juin 1989

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
APR 26 1990
University of Toronto

Second Session of the Thirty-fourth Parliament
1989-90

Deuxième session de la trente-quatrième législature
1989-1990

34835—1

SPECIAL COMMITTEE ON THE REVIEW OF THE CSIS ACT AND THE SECURITY OFFENCES ACT

Chairman: Blaine Thacker

Vice-Chairman: Maurice Tremblay

Members

Atkinson, Ken
Brewin, John
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

COMITÉ SPÉCIAL D'EXAMEN DE LA LOI CONSTITUANT LE SCRS ET DE LA LOI SUR LES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Président: Blaine Thacker

Vice-président: Maurice Tremblay

Membres

Atkinson, Ken
Brewin, John
Lee, Derek
Littlechild, Wilton
Rideout, George
Tétreault, Jacques—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 27, 1990
(38)

[*Text*]

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met at 1:04 o'clock p.m. this day, in the Segal Centre of the Simon Fraser University Harbour Centre, Vancouver, British Columbia, the Vice-Chairman, Maurice Tremblay, presiding.

Members of the Committee present: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, George Rideout, Jacques Tétreault and Maurice Tremblay.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Philip Rosen, Senior Analyst. *From the Committee Research Staff*: Stuart Farson, Research Consultant.

Witnesses: Professor Paul Marantz, Department of Political Science, University of British Columbia; Professor Don Munton, Department of Political Science, University of British Columbia.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, September 26, 1989, Issue No. 1.*)

Professor Marantz made a statement and answered questions.

At 2:00 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 2:11 o'clock p.m., the sitting resumed.

Professor Munton made a statement accompanied by a slide presentation and answered questions.

At 3:01 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 27 MARS 1990
(38)

[*Traduction*]

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité se réunit aujourd'hui à 13 h 04, au Centre Segal, Centre Harbour de l'Université Simon Fraser, à Vancouver, sous la présidence de Maurice Tremblay (*vice-président*).

Membres du Comité présents: Ken Atkinson, John Brewin, Derek Lee, Wilton Littlechild, George Rideout, Jacques Tétreault et Maurice Tremblay.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, analyste principal. *Du personnel du Comité*: Stuart Farson, conseiller de recherche.

Témoins: *Du Département de science politique de l'Université de la Colombie-Britannique*: Paul Marantz et Don Munton, professeurs.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 juin 1989. (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 septembre 1989, fascicule n° 1.*)

Paul Marantz fait un exposé et répond aux questions.

À 14 heures la séance est suspendue.

À 14 h 11, la séance reprend.

Don Munton fait une présentation audiovisuelle et répond aux questions.

À 15 h 01, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Tuesday, March 27, 1990

• 1300

The Vice-Chairman: Gentlemen, we will now resume the hearings. I am privileged and honoured to welcome Dr. Paul Marantz.

Dr. Marantz is a leading authority on Soviet and East Bloc foreign policy. He holds a Ph.D. from Harvard University and he is presently associate professor of political science at the University of British Columbia. He has written extensively on Soviet and East Bloc foreign policy. Dr. Marantz also appeared in October 1989 as a witness before the Standing Committee on External Affairs and International Trade, respecting its study of Canada's relations with the U.S.S.R. and eastern Europe.

Professor Marantz, we are going to allow you between 10 and 15 minutes, and then we are going to have questions from the members.

Professor Paul Marantz (Department of Political Science, University of British Columbia): Thank you. I appreciate this opportunity to appear before the committee today.

The topic that I would like to briefly address is the changing nature of the Soviet threat and its implications for CSIS. My basic argument is a simple one. I believe in the last few years there has been a fundamental change in the nature of Soviet political institutions and in the nature of Soviet foreign policy. This in turn has led, as we have seen in just the last six months or so, to a transformation of the nature of east-west relations. We have now entered the post-Cold War era, a period of time that is very different from the past 45 years.

This means that we need to re-examine our policies. Some of the things that we did in the past still have validity and should be continued. On the other hand, other things may no longer be as important. They may merit a reduced priority, and this in turn will free up resources which can be used to tackle new emerging issues.

How has the Soviet threat diminished? In my view the Soviet threat has diminished in three significant ways. First, the Soviet ability to project its power abroad has been significantly curtailed. We see this most clearly in the collapse of communist regimes in all six of the east European regimes that had been allied to the Soviet Union.

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le mardi 27 mars 1990

Le vice-président: Messieurs, nous reprenons. J'ai l'honneur et le privilège de souhaiter la bienvenue à M. Paul Marantz.

Monsieur Marantz est une autorité sur tout ce qui a trait à la politique étrangère soviétique et du bloc de l'Est. Il est titulaire d'un doctorat de l'université de Harvard, et il est actuellement professeur associé en sciences politiques à l'université de Colombie-Britannique. Il a beaucoup écrit sur la politique étrangère de l'Union Soviétique et du bloc de l'Est. M. Marantz a aussi témoigné, en octobre 1989, au comité permanent des Affaires étrangères et du commerce extérieur, au sujet de l'étude qu'il a faite des relations du Canada avec l'URSS et l'Europe de l'Est.

Monsieur Marantz, nous allons vous accorder de 10 à 15 minutes pour nous faire un exposé et les membres du Comité vous poseront ensuite quelques questions.

M. Paul Marantz (professeur, Sciences politiques, université de la Colombie-Britannique): Merci. Je suis heureux d'avoir aujourd'hui l'occasion de comparaître devant le Comité.

Je voudrais vous entretenir aujourd'hui brièvement du changement dont nous avons été témoins en ce qui a trait à la menace soviétique et de ce que cela signifie pour le SCRS. Mon argument est fort simple. Dans les quelques dernières années, nous avons été témoins d'un changement fondamental dans le caractère des institutions politiques et de la politique étrangère soviétiques. Comme nous avons pu le constater au cours des six derniers mois ou à peu près, ce changement a donné lieu à une transformation des relations Est-Ouest. Nous venons d'entrer dans l'après-guerre froide. Une période très différente de ce que nous avons connu au cours des 45 dernières années.

Cela signifie que nous devons réexaminer nos politiques. Certaines mesures que nous avons prises par le passé sont encore valables et devraient être maintenues. Il y en a par contre un certain nombre qui ne sont peut-être plus aussi importantes. Il y aurait peut-être lieu d'en réduire la priorité, ce qui libérera des ressources qui pourront être affectées à d'autres difficultés qui se posent maintenant.

En quoi la menace soviétique a-t-elle diminué? Elle a diminué, selon moi, de trois façons. Premièrement, la capacité de l'Union Soviétique de faire sentir sa puissance à l'étranger a beaucoup diminué. Ceci est d'autant plus probant que l'on peut constater l'effondrement des régimes communistes dans les six régimes de l'Europe de l'Est qui étaient alliés de l'Union Soviétique.

[*Texte*]

As a result of these major changes, the Warsaw treaty organization no longer exists as a viable military alliance, and this means that the Soviet military threat is much diminished compared to what it was before. It is bound to decline even further in the months and years ahead. Recently the Soviet Union agreed, under some pressure, to remove all its forces from Czechoslovakia and Hungary by July of 1991. The military threat to western Europe is lower than at any time in the post-war period.

The second important change in nature of Soviet power and its relations with the outside world is that the Soviet leadership is no longer able to extract resources for an ambitious foreign policy from a powerless population. People now demand that money be spent on urgent domestic needs and their voices have to be heard. New political structures are coming into being which limit the Soviet leadership's freedom of action. For example, the press is now publishing much more information about Soviet military spending and Soviet foreign aid. The Soviet legislature, the Supreme Soviet, is holding hearings and criticizing official policy.

The third important change in my view is that the priorities of the Soviet leadership itself are shifting. The Soviet leaders recognize that the key threat to their security is internal not external. It results from growing nationalism and from the continuing economic crisis in that country. There is much less concern among the Soviet leaders about the threat from the west. As a result of glasnost, the Soviet leaders are far more aware than they were previously of the new magnitude of the problems their country faces—the horrendous difficulties and failures in areas like health, housing, the environment, and human rights.

• 1305

The Soviet leadership, rather than seeing the Soviet Union as being in opposition to a hostile world, now wishes to see Soviet integration into the world economy and into the world community. They want the Soviet Union to be accepted as a full and legitimate member of the international community. They recognize that this imposes severe limitations on Soviet foreign policy and on Soviet domestic policy, and they accept this. For example, they recognize that in order to be accepted the Soviet Union must bring its conduct in regard to human rights up to generally recognized world standards, and so this is affecting their policy in the area of freedom of religion or freedom of emigration.

[*Traduction*]

À la suite de ces importants changements, l'organisation du Traité de Varsovie n'est désormais plus une alliance militaire viable, ce qui signifie que la menace militaire soviétique est d'autant diminuée par rapport à ce qu'elle était auparavant. Il est à prévoir qu'elle diminuera encore davantage dans les mois et les années à venir. Dernièrement, en réponse à certaines pressions l'Union Soviétique a accepté de retirer toutes ses troupes de Tchécoslovaquie et de Hongrie d'ici juillet 1991. La menace militaire envers l'Europe de l'Ouest n'a jamais été aussi limitée depuis la fin de la guerre.

Le deuxième changement important qui a modifié le caractère de la puissance soviétique et de ses relations avec le monde extérieur est que les dirigeants soviétiques ne peuvent plus affecter des ressources internes à une politique étrangère ambitieuse quelconque, de leur propre chef et sans tenir compte de la population. La population soviétique exige aujourd'hui que l'argent soit consacré à des besoins domestiques urgents et que sa voix soit écoutée. Il y a de nouvelles structures politiques qui entrent en vigueur, et qui limitent la liberté d'action des dirigeants soviétiques. Par exemple, la Presse publie aujourd'hui beaucoup plus d'informations au sujet des dépenses militaires et de l'aide étrangère consenties par l'Union Soviétique. L'assemblée législative soviétique, le Soviet suprême, tient des audiences et critique la politique officielle.

Le troisième changement important, selon moi, tient à ce que les priorités mêmes des dirigeants politiques changent, elles aussi. Les dirigeants soviétiques reconnaissent que la principale menace vient de l'intérieur et non de l'extérieur du pays. Elle émane du nationalisme croissant et de la crise économique incessante dans laquelle se trouve le pays. Les dirigeants soviétiques s'inquiètent beaucoup moins qu'auparavant de la menace de l'Ouest. Grâce à la glasnost, ils sont beaucoup plus conscients qu'auparavant de l'importance des difficultés auxquelles leur pays est confronté—les terribles difficultés et les terribles échecs dans les domaines de la santé, du logement, de l'environnement et des droits de la personne.

Les dirigeants soviétiques, plutôt que de voir l'Union soviétique opposée à un monde hostile, préfèrent maintenant la voir intégrée à l'économie mondiale et à la communauté internationale. Ils veulent qu'elle soit acceptée comme un membre de plein droit et un membre légitime au sein de la communauté internationale. Ils savent que cela impose des limites importantes à la politique étrangère et à la politique intérieure de l'Union soviétique, et ils l'acceptent. Par exemple, ils savent que pour être acceptée, l'Union Soviétique doit élever sa conduite, à l'égard des droits de la personne, au niveau des normes généalement acceptées dans le monde, et, par conséquent, cela à une incidence sur leur politique à l'égard de la liberté de religion, ou en ce qui a trait à l'immigration.

[*Text*]

What does all this mean in regard to CSIS, then? We need to recognize that we are in a period of transition. I think we are at the start of a new historical period. On the one hand, of course the KGB still exists and it is active, and even if we are perhaps going to see some reduced priority in terms of KGB activity in the area of military secrets, the KGB will still be searching for high technology. On the other hand, though, over time the activities of the KGB are likely to diminish. Already the activity and the effectiveness of the KGB are diminished by the changes that have taken place in eastern Europe. The east European secret services are no longer obedient creatures of the KGB.

Another change we are likely to see in the years ahead is that other threats are becoming more serious and having a higher priority for Canada, problems of terrorism and drugs. Finally, opportunities are bound to develop in the time ahead for Canadian-Soviet co-operation rather than hostility, co-operation in areas of common interest like drugs and terrorism.

Hence, to conclude, it is my view that what is needed is precisely what this committee is doing; that is, to engage in a careful examination of past programs and priorities to see what should be retained and what should be changed. These are difficult questions, and they require a level of expertise and familiarity with day-to-day operations that I certainly do not have, but these questions have to be asked.

For example, is the current level of spending on the Communications Security Establishment proper? It may be outside of the confines of this committee, but that is an important question to be asked now that the world is changing.

In short then, it is important for those more knowledgeable about CSIS operations than I to ask difficult questions, not to allow bureaucratic inertia to prevail, to recognize that there are fundamentally changed conditions and priorities and that it is important to change past policies in order to make the most beneficial and productive use of scarce resources.

That concludes my remarks, and I would be happy to answer any questions.

The Vice-Chairman: Thank you very much, Professor Marantz. We will start with Mr. Lee.

Mr. Lee: Thank you, Professor Marantz. I feel like saying, professor, "Can we talk?"

The challenge of defining "threat" is one that underlies the whole *raison d'être* of CSIS, and this committee has had to approach the issue of defining threat from a number of different perspectives. Personally, I do not

[*Translation*]

Que signifient tous ces changements pour le SCRS? Nous devrons reconnaître que nous traversons actuellement une période de transition. Nous entrons dans une nouvelle période historique. D'une part, évidemment, le KGB existe toujours et est toujours actif, et même si l'on peut s'attendre à ce que la priorité soit réduite dans le domaine des secrets militaires, le KGB continuera de s'intéresser à tout ce qui a trait à la haute technologie. Par contre, avec le temps, les activités du KGB diminueront probablement. Le mouvement est d'ailleurs déjà amorcé à la suite des changements qui sont survenus en Europe de l'Est. Les services secrets des pays de l'Europe de L'Est ne sont plus les créatures obéissantes du KGB qu'elles étaient.

Dans les années qui viennent, ce sont d'autres menaces de plus en plus graves qui risquent de devenir une priorité pour le Canada, à savoir les problèmes du terrorisme et du trafic de stupéfiants. Finalement, plutôt que de l'hostilité, ce sont davantage des occasions de collaborer qui risquent de se présenter pour le Canada et l'Union Soviétique, des occasions de collaboration dans des domaines d'intérêts communs, comme le trafic des stupéfiants et le terrorisme.

En conclusion, je pense que vous avez entrepris précisément ce que nous devons faire au présent comité, à savoir un examen approfondi des programmes et des priorités antérieurs afin de déterminer ceux qu'il faudrait conserver et ceux qu'il faudrait modifier. Ce sont des questions difficiles à trancher, et qui exigent un degré d'expérience et de connaissances des opérations régulières que je ne possède sûrement pas, mais ces questions doivent être posées.

Par exemple, le budget actuel de l'établissement de sécurité des communications est-il adéquat? Cela ne concerne peut-être pas le présent comité, mais c'est une question qu'il est important de poser avec les changements qui surviennent.

En résumé, il est important que ceux qui connaissent mieux que moi les opérations du SCRS posent les questions difficiles; il ne faut pas permettre à l'inertie bureaucratique de prévaloir; il faut reconnaître que les conditions et les priorités ont fondamentalement changé et qu'il est important de modifier les politiques qui prévalaient afin d'utiliser de la façon la plus bénéfique et la plus productive possible les rares ressources existantes.

Ceci conclut les observations que j'avais à formuler. Je répondrai volontiers aux questions que vous voudrez bien me poser.

Le vice-président: Merci beaucoup, Monsieur Marantz. Nous allons débuter avec M. Lee.

M. Lee: Merci, monsieur Marantz. J'ai le goût de vous dire: monsieur le professeur, sommes-nous seuls? Pouvons-nous vraiment parler?

C'est la définition que l'on donne à «menace» qui donne toute sa raison d'être au SCRS, et le présent comité a dû envisager toutes les définitions possibles du terme. Pesonnellement, je ne pense pas être arrivé à me faire une

[*Texte*]

think I have developed my own intellectual handle on that issue, and I wonder if there is possibly a framework out there that can assist me and the committee in looking at what are threats to the security of Canada.

I wonder initially this: if we can look at a threat from inside or a threat from outside of Canada, is that possibly a useful criterion in approaching the thing? Have you thought of the problem in that context?

Prof. Marantz: It is a tough question. It is an important one to ask, though.

• 1310

It seems to me, if we step back from it, that when a country is considering the dangers it faces, perhaps it is useful to divide it between internal and external questions, such as are there groups within the country that want to use violence to change the form of government, are there groups considering using violence against other groups in society? This would be one level, I guess.

Another level would be the external threat. I think that we in Canada are fortunate compared with where the Soviet Union is right now, because I think, as I suggested in my remarks, if you were doing this exercise in Moscow you would have to conclude that really the key dangers to the Soviet Union are internal dangers, not necessarily anyone's ill will but because the system is fragmenting.

It seems to me in Canada, on the other hand, the internal dangers, aside from those we inflict upon ourselves at the higher levels of politics, are not that great. We do not have a threat to the public order from any well organized subversive groups. There are isolated groups who would use violence, of course. There are threats of terrorism. These must be controlled. But it seems to me that as a society the primary threat to Canada is external, and it has been for many decades the Soviet Union.

Mr. Lee: Are there threats inside Canada that the definition of threats to the security of Canada does not comprehend at the present time? Can you think of any? Can you conceptualize any?

Prof. Marantz: I am happy to go down that road if you wish. I should say that I see myself for better or worse as a person with a fairly well developed set of blinders. In other words, I have focused in my professional life on the Soviet Union and on international Communism. So, to give an answer to your question, I would be speaking just as an ordinary citizen. I would not be using in any way my professional expertise.

[*Traduction*]

idée vraiment précise de la question, et je me demande ce qui pourrait m'aider, ainsi que les membres du Comité, à définir ce qui pourrait constituer des menaces à la sécurité du Canada.

Considérer une menace par rapport à sa provenance, par exemple, de l'intérieur ou de l'extérieur du Canada, serait-ce un critère qui pourrait être utile, selon vous? Avez-vous examiné la difficulté sous cet angle?

M. Marantz: C'est une question difficile. Mais il est toutefois important de la poser.

J'ai l'impression qu'en prenant un peu de recul, lorsqu'un pays considère les dangers qui le menacent, il est peut-être utile d'examiner la situation sur le plan interne et sur le plan externe, séparément, et de se demander s'il y a des groupes à l'intérieur du pays qui veulent faire usage de violence pour changer la forme de gouvernement, s'il y a des groupes qui songent à faire usage de violence contre d'autres groupes dans la société. Ce serait un premier facteur à considérer, je pense.

Il faudrait ensuite examiner la possibilité de menaces de l'extérieur. Comme je le disais au cours de mes observations, je pense que nous pouvons nous réjouir de la situation, au Canada, comparativement à celle qui prévaut en Union Soviétique, parce que si cet exercice avait eu lieu à Moscou, il faudrait conclure que les principaux dangers qui menacent l'Union Soviétique viennent vraiment de l'intérieur du pays, pas forcément de quelqu'un de mal intentionné, mais parce que le système se disloque.

Par contre, j'ai l'impression que les dangers internes qui nous menacent au Canada ne sont pas tellement importants, si ce n'est de ceux que nous nous infligeons nous-même sur le plan politique. Aucun groupe subversif vraiment bien organisé ne menace l'ordre publique. Il y a bien quelques groupes isolés qui feraient usage de violence, évidemment. Il y a bien quelques menaces de terrorisme. Elles doivent être contrôlées. Mais, la principale source de menaces pour la Canada, en tant que société, est vraiment à l'extérieur du pays, et depuis plusieurs décennies, elle a toujours été l'Union Soviétique.

M. Lee: Y a-t-il des menaces à l'intérieur du Canada que la définition des «menaces envers la sécurité du Canada» ne couvre pas à l'heure actuelle? En a-t-on oublié certaines, selon vous?

M. Marantz: Je peux vous en parler volontiers. Je dois tout d'abord préciser qu'à tort ou à raison, je suis une personne avec des oeillères plutôt efficaces. Autrement dit, dans ma vie professionnelle, je me suis concentré uniquement sur l'Union Soviétique, et le communisme international. Par conséquent, ce n'est pas le professionnel qui vous répondra, mais plutôt le citoyen ordinaire que je suis. Mes connaissances professionnelles n'interviendront aucunement.

[*Text*]

So putting on that hat, I guess the way I would define it—and here I am just reacting off the top of my head—is that there are some threats to public order. I can think of various things which need to be guarded against. In particular, in the context of CSIS I think it is important for CSIS to have some understanding of different communities in Canada of groups of people who have come from other countries in the world, because sometimes the rivalries and hostilities of different subgroups are brought over to Canada. Clearly CSIS has to understand the dynamics of these various communities in order to be better informed and to be able to deal with these hostilities if they arise.

So I think there are threats of incidents and there are problems, but I think that overall we are in a very privileged position of having a very stable domestic order.

Mr. Lee: What about threats? I am talking about internal threats like narco-terrorism inside Canada. Do you think that the definition of threat in the CSIS Act comprehends that? It certainly does not mention it directly. Do you think the Act adequately deals with newly conceived, new developing types of threats?

Prof. Marantz: The question of definition and the question of who gets the operational responsibility is again something out of my area of expertise. Speaking in a very non-expert way, I probably would personally feel more comfortable if RCMP and more conventional instruments were used to deal with those threats. That would be my presumption but I would be open to persuasion if I had this task. If an argument could be made that there were certain aspects of a mission that could not be dealt with by conventional instruments, then I would be willing to look to CSIS, but that would not be my first choice.

Mr. Lee: In my line of questioning I have taken you away from your field of expertise for the most part. I suppose I did that to convince myself that really most of the threats we think we want CSIS to deal with emanate from outside the country, yet we have developed an agency that really does its work inside Canada. It does not do any work outside Canada. Do you have any comment on that? Do you think CSIS is adequately provided for to deal with the types of threats that emanate from outside the country?

• 1315

Prof. Marantz: I do not know myself that there is a necessary contradiction. I can see where you are pointing at. One could conclude that most of the threats come from outside the country, but that we as Canadians need be concerned about them only when they actually enter the country, when they impinge upon the country. For a variety of reasons it is not an efficient use of resources, not something that we want to get into, trying to

[*Translation*]

Ceci dit—et c'est tout simplement une réaction personnelle—je pense qu'il y a certaines menaces à l'ordre public au Canada. Il y a un certain nombre de choses contre lesquelles nous devrions nous protéger. En ce qui a trait au SCRS, je pense que le service devrait chercher à comprendre la situation qui existe à l'intérieur de certaines collectivités composées de groupes de personnes venues d'autres pays, parce qu'il arrive parfois qu'elles apportent avec elles les rivalités et les hostilités qui animent différents sous-groupes. Le SCRS doit comprendre la dynamique qui anime ces diverses collectivités afin d'être mieux informé et de pouvoir composer avec ces hostilités si elles se manifestent.

Il y a donc des possibilités que certains incidents et certains problèmes surviennent, mais dans l'ensemble, je pense que nous avons la très grande chance d'habiter dans un pays où l'ordre public est très stable.

M. Lee: Et au sujet des menaces? Je parle ici des menaces internes, comme le narco-terrorisme. La définition de menaces dans la loi sur le SCRS englobe-t-elle cette menace, selon vous? Elle n'est sûrement pas mentionnée en toutes lettres. Pensez-vous que la loi traite adéquatement des nouveaux genres de menaces qui voient le jour?

M. Marantz: La question de la définition et de la responsabilité opérationnelle n'est pas tellement de mon ressort. En tant que citoyen, je serais probablement davantage rassuré si c'était la GRC ou d'autres instruments plus conventionnels qui étaient utilisés pour faire face à ces menaces. C'est ce que je pense, pour l'instant, mais on pourrait probablement me persuader d'autre chose. Si l'on parvenait à me démontrer que certains aspects d'une mission ne pourraient être traités au moyen d'instruments conventionnels, je voudrais bien alors songer au SCRS, mais ce ne serait pas mon premier choix.

M. Lee: Avec les questions que je vous ai posées, je vous ai forcé à me répondre en tant que citoyen ordinaire. Si j'ai fait cela, c'était probablement pour me convaincre qu'en réalité, la plupart des menaces dont nous voudrions que le SCRS s'occupent émanent de l'extérieur du pays, mais que nous avons pourtant créé un organisme qui oeuvre surtout à l'intérieur du Canada. En fait il ne fait absolument rien à l'extérieur du Canada. Avez-vous quelque chose à dire là-dessus? Selon vous, le SCRS est-il suffisamment bien organisé pour pouvoir s'occuper des menaces qui émanent de l'extérieur du pays?

M. Marantz: Je ne vois pas où il y a forcément contradiction. Je vois toutefois ce que vous voulez dire. On pourrait conclure que la plupart des menaces proviennent de l'extérieur des pays, mais qu'en tant que Canadiens, nous ne devrions nous en préoccuper que lorsqu'elles se manifestent vraiment à l'intérieur du pays, lorsqu'elles nuisent à la société canadienne. Pour bien des raisons, on peut dire qu'il ne serait pas judicieux, sur le

[*Texte*]

anticipate, trying to engage in prophylactic action or intelligence outside the country.

So I myself do not see a necessary logical contradiction. It is not a question of logic, it is a question of operations, of what is effective, the use of resources. Again I would not claim to have any particular knowledge in that area.

Mr. Lee: Do you think Canada is well capable of studying threats emanating from outside the country, using sources that are open or available to it from inside the country, or by liaising with other countries' security organizations? Do you feel we are capable of meeting the challenge using those types of services?

Prof. Marantz: For what my opinion is worth, that would be my preference. I would think that on the whole that does work well. International agencies are developing. There are multinational efforts. There can be co-operation with other countries. There can be information obtained from other countries. On the whole I would think it is adequate.

Mr. Brewin: Dr. Marantz, I suppose this is not a question with which you can agree, so I will make the statement that I know you are widely regarded as one of Canada's leading experts on developments in the Soviet Union and in eastern Europe. You have given evidence before the external affairs committee of the House of Commons. We are very pleased to have you here to share your perspective with us. It is important to our work.

Can I ask you whether you have had any opportunity to share your knowledge with CSIS at any stage? Have you had any sessions with analysts from CSIS or policy-makers within CSIS that you are able to share with us?

Prof. Marantz: I would have to say for the most part, no. In other words, I certainly have never been approached to have a discussion—except on one occasion, about a week ago, at a rather low level, on a broader question.

But given the kinds of things that I do have some expertise on and the many things that I do not have expertise on, maybe that is not inappropriate. I mean, the kinds of things I am interested in are the broad questions of where the Soviet Union is going, what that means for us as Canadians. I think those things are more properly in the sphere of External Affairs. I have certainly had many contacts with the Department of External Affairs.

Mr. Brewin: I would have thought that if CSIS was going to properly use its resources it should be on top of developments in the Soviet Union and eastern Europe. One way to get that is to talk to people who have studied it, such as yourself.

[*Traduction*]

plan des ressources, pas plus que souhaitable, de vouloir prévoir les menaces avant qu'elles se manifestent, s'engager dans des mesures préventives à l'extérieur du pays.

Je ne vois donc pas forcément de contradiction sur le plan logique. Ce n'est pas une question de logique, mais plutôt une question qui a trait aux opérations, à l'efficacité, à l'utilisation des ressources. Mais je n'ai aucune connaissance particulière en la matière. Je le répète.

M. Lee: Pensez-vous que le Canada peut bien parvenir à étudier les menaces émanant de l'extérieur du pays, à l'aide des sources qui existent à l'intérieur du pays, ou en entretenant des communications régulières avec des services de sécurité d'autres pays? Selon vous, pouvons-nous relever le défi en utilisant ces genres de services?

M. Marantz: Pour ce que peut valoir mon opinion, c'est ce que je préférerais. Dans l'ensemble, je pense que cela marche bien. Il y a des organismes internationaux qui se développent. Il y a des efforts qui se font sur le plan international. On peut collaborer avec d'autres pays. On peut obtenir des renseignements d'autres pays. Dans l'ensemble, je pense que cela convient.

M. Brewin: Monsieur Marantz, je suppose que vous ne pouvez pas être d'accord. . . Je m'adresserai donc à vous en tant que l'un des experts les plus en vue au Canada au sujet de la situation en Union Soviétique et en Europe de l'Est. Vous avez témoigné devant le comité des Affaires étrangères de la Chambre des communes. Nous sommes très heureux d'avoir l'occasion d'entendre ce que vous avez à dire sur le sujet. C'est important dans le cadre de notre étude.

Avez-vous eu l'occasion de partager vos connaissances avec le SCRS jusqu'à maintenant? Avez-vous déjà eu l'occasion de travailler avec des analystes ou des concepteurs de politiques du SCRS? Le cas échéant, pourriez-vous nous en parler un peu?

M. Marantz: D'une manière générale, je dois dire que non. Autrement dit, on ne m'a sûrement jamais approché pour discuter de quoi que ce soit—si ce n'est à une occasion, il y a environ une semaine, à un niveau plutôt bas, sur une question générale.

Mais compte tenu de ma spécialité, ce n'est peut-être pas plus étonnant que cela. Il faut considérer que je m'intéresse surtout à l'avenir de l'Union Soviétique, et à ce que cela signifie pour les Canadiens. Ce sont peut-être des questions qui sont davantage du ressort des Affaires extérieures. Et j'ai eu bien des contacts avec les gens des Affaires extérieures.

M. Brewin: J'aurais pensé que pour bien utiliser ses ressources, le SCRS devrait être au fait de tous les développements survenant en Union Soviétique et en Europe de l'Est. Et, pour ce faire, l'un des meilleurs moyens serait d'en discuter avec des gens qui ont étudié la question, comme vous.

[*Text*]

Prof. Marantz: I would agree. But there is another element I am very conscious of. As someone who travels to the Soviet Union, in the past I had to on occasion—it is a little bit less of a problem now—reassure people there that I was exactly what I seemed; namely, a rather harmless political scientist. I was not working for an intelligence agency and nothing they would ever say to me would get any further than me.

I have always been very conscious of my need to keep at arm's length from an organization engaged in different functions, as CSIS is. When I got a call a couple of weeks ago from someone at CSIS who said he wanted to see me, I first replied that I was not sure I wanted to see him. I asked what he wanted to talk about, and said CSIS should be aware of the concerns I had, that I really do not want to engage in frequent conversations with people at CSIS.

So while I agree with your general proposition that it is very important for CSIS, for the effectiveness of its work, to have a good, well-rounded perspective on developments in the Soviet Union, exactly how they should get it and what use they should make of scholars, I think there has to be some care taken.

Mr. Brewin: Did your meeting or discussion with CSIS of a week or so ago have anything to do with your coming here?

Prof. Marantz: No, I think it was purely coincidence. I think it was related to—

• 1320

Mr. Brewin: I am not asking about something else unrelated to this committee, and I do not think we need to have you get into that unless you really want to. If it had something to do with this committee, then that would be of interest to the committee.

Prof. Marantz: No, no. It was independent.

Mr. Brewin: I take it therefore that you are not cleared to receive classified information and do not have any, so that your answers to these questions are going to be what you have learned in a way in which any citizen could learn if he had the time and background to do it.

Prof. Marantz: That is correct.

Mr. Brewin: Let me therefore get into some of the questions. Your evidence, in terms of the direction we are going, was that the KGB still exists. You said that they will still search for high technology and over time their role will be diminished. Eastern Europe no longer is controlled by KGB, but you thought other threats, such as terrorism and drugs, would be more of a problem to Canadian security.

[*Translation*]

M. Marantz: Vous avez raison. Mais il y a un autre élément dont il faut tenir compte. Au cours de mes visites en Union Soviétique, j'ai dû, à quelques reprises—la difficulté se pose un peu moins maintenant—rassurer les gens au sujet de ce que j'étais vraiment, à savoir, un expert en sciences politiques plutôt inoffensif. Je ne travaillais pour aucun service de renseignements, et je ne révélerais absolument rien de ce que l'on m'aurait dit.

J'ai toujours été très conscient de la nécessité de conserver mes distances par rapport à tout organisme engagé dans certaines activités, comme l'est le SCRS. Il y a deux semaines, quand quelqu'un du SCRS m'a appelé pour me dire qu'il désirait me rencontrer, j'ai répondu que je n'étais pas plus certain que cela de vouloir le rencontrer, pour ma part. Je lui ai demandé de quoi il voulait discuter, et je lui ai dit que le SCRS devrait être informé de mes inquiétudes et savoir que je ne voulais pas vraiment discuter trop fréquemment avec des agents du SCRS.

Donc, bien que je sois d'accord avec vous qu'il est très important pour le SCRS, pour l'efficacité de son travail, d'avoir une bonne idée de l'évolution de la situation en Union Soviétique, pour ce qui est de la façon précise de l'obtenir et du recours aux scientifiques à cet égard, de la part du SCRS, je pense qu'il faut être prudent.

M. Brewin: La discussion que vous avez eue la semaine dernière avec un agent du SCRS a-t-elle quelque chose à voir avec votre témoignage aujourd'hui?

M. Marantz: Je pense que ce n'est qu'une pure coïncidence. Cela concernait. . .

M. Brewin: Je ne vous demande rien qui ne concerne pas les travaux du Comité, et vous n'avez pas à répondre à moins que vous ne le vouliez vraiment. Mais si cela avait quelque chose à voir avec notre Comité, nous serions évidement intéressés de le savoir.

M. Marantz: Non, non. Cela n'avait rien à voir avec le Comité.

M. Brewin: Je suppose donc que vous ne bénéficiez d'aucune cote de sécurité qui vous permette d'être au courant de certains renseignements classifiés. Vos réponses ne différeront donc pas tellement de celles que pourrait donner n'importe quel citoyen qui aurait le temps et la formation nécessaires pour étudier ces questions.

M. Marantz: C'est juste.

M. Brewin: Permettez-moi donc de vous poser quelques-unes de ces questions. Vous nous avez dit que le KGB existe toujours. Vous nous avez aussi dit qu'il allait continuer à s'intéresser à la haute technologie et qu'avec le temps, son rôle allait diminuer. L'Europe de l'Est n'est plus contrôlée par le KGB, mais vous pensez que d'autres menaces, comme le terrorisme, et le trafic des stupéfiants, constituent davantage un problème pour la sécurité du Canada.

[*Texte*]

Let me press you a little bit on the KGB and what you would expect on the basis of your understanding of that. I must say I am very skeptical of what appears to be the conventional wisdom that somehow the eastern European intelligence services and the KGB are still going to carry on after this revolution has taken place. Your evidence is that a revolution has taken place in eastern Europe. It seems to me first, as far as the KGB goes, that there will be almost no incentive for the KGB to be doing anything in Canada compared to the incentives they have of understanding what is going on in their own country, given the nationalism issues to which you have referred. It therefore seems that their spying on high technology in Canada is likely to be almost a figment of somebody's imagination. If it happens, it is going to happen very, very rarely. They have other priorities and they have other ways through the front door of acquiring high technology from Canada. It is going to be in Canada's interests to share with the new Soviet Union, on a reasonable basis, our high technology. Would you agree with that?

Prof. Marantz: I agree in part. It seems to me it is correct in terms of the logic of the situation, given the magnitude of domestic problems, that there is going to be a shift of Soviet resources, intelligence and otherwise, from the external arena to the internal arena. I think there is no doubt about that.

Over what timespan and how comprehensively that occurs, though, is another question. It seems to me that all bureaucracies have vested interests. I am sure that there are loads of KGB agents all over the world who are enjoying their postings, who are not that keen to go back to Moscow or Kiev or wherever, and that the KGB as an organization is going to resist changes in its role, redefinition and certainly any downsizing.

Mr. Brewin: As would CSIS, I may add.

Prof. Marantz: Of course. As all institutions, whether—

Mr. Brewin: It is therefore somewhat self-serving to hear officially when we get evidence from the Solicitor General or the director of CSIS that these problems continue, because it is an institutional justification for continuing, just as the KGB may try to find ways to continue.

Prof. Marantz: I think one is right to be skeptical and ask where the evidence is. I know and you know that it is in your interest to say that even if it is less and less the case, show me, prove it. Sure, on each side of the bureaucracies there is a dynamic whereby they tend to inflate the threat coming from the other side. We have to be on guard against that and we have to try to break out of it. That is part of what I was trying to suggest in my remarks, that we must be alive for the opportunities of co-operation that are going to open up between the Soviet Union and Canada.

[*Traduction*]

Je voudrais vous demander quelques précisions sur ce que vous pensez au sujet de l'activité du KGB. Je dois dire que je ne partage pas vraiment l'idée qui veut que les services de renseignements de l'Europe de l'est et le KGB vont poursuivre leurs activités après l'aboutissement de cette révolution. Vous nous dites qu'une révolution a eu lieu dans les pays de l'Europe de l'Est. À première vue, il me semble que le KGB, plutôt de s'intéresser à ce qui se passe au Canada, a beaucoup plus d'intérêt à chercher à comprendre ce qui s'est passé en Union soviétique, compte tenu des activités nationalistes auxquelles vous avez fait allusion. Il me semble donc que les activités d'espionnage auxquelles pourraient se livrer des agents du KGB au Canada, dans le domaine de la haute technologie, seraient beaucoup plus le fruit de l'imagination qu'autre chose. Si cela arrive, ce sera extrêmement rare. L'Union soviétique a d'autres priorités, et elle a aussi d'autres moyens directs et légitimes d'avoir accès à la haute technologie du Canada. Ce sera d'ailleurs dans l'intérêt du Canada de partager avec la nouvelle Union soviétique, sur une base raisonnable, sa haute technologie. Êtes-vous d'accord avec moi?

M. Marantz: En partie, oui. Il me paraît logique, compte tenu de la situation et de l'importance des problèmes à l'échelle nationale, de penser qu'il y aura une réaffectation des ressources et des services de renseignements soviétiques de l'extérieur vers l'intérieur du pays. Cela ne fait aucun doute.

Combien de temps cela prendra t-il et quelle sera l'étendue de la réorientation, c'est une autre question. Tous les bureaucrates ont leurs intérêts. Je suis persuadé qu'il y a une multitude d'agents du KGB, partout à travers le monde, qui aiment vraiment l'endroit où ils sont, qui ne sont pas plus tentés que cela de retourner à Moscou, à Kiev, ou où que ce soit en Union soviétique, et qu'en tant qu'organisme, le KGB va résister à toute espèce de velléité de changement dans son rôle, sa définition, et à toute espèce de réduction de ses effectifs.

M. Brewin: Comme le ferait le SCRS, je suppose.

M. Marantz: Évidemment. Comme toutes les institutions, qu'il s'agisse. . .

M. Brewin: C'est donc par esprit de préservation que le solliciteur général ou le directeur du SCRS soutiennent que ces problèmes existent toujours, parce qu'ils justifient ainsi le maintien de l'Institution, tout comme le KGB peut trouver des moyens de poursuivre ses activités.

M. Marantz: Je pense que vous avez raison d'être sceptique et de demander des justifications. Nous savons tous les deux qu'il faut poser des questions. Il est bien évident que les institutions des deux côtés ont tendance à gonfler la menace qui vient de l'étranger. Nous devons nous montrer vigilants à cet égard et essayer de briser cette tendance. C'est en partie ce que j'essayais de démontrer dans mes observations, à savoir que nous devons être à l'affût des possibilités de collaboration qui vont se manifester entre l'Union soviétique et le Canada.

[*Text*]

Having said that, however, I think even if we live in a less hostile world than we did in the past, we are still going to live in a competitive world. Each side is going to have secrets, each side is going to try to find out the other secrets if for no other reason than they have secrets and you want to make sure that there is nothing much there. Spying is going to go on.

• 1325

I would think that in terms of industrial espionage, as you suggest, it is likely to diminish in significance as more and more technology is freely shared, as the west eases up on its restrictions on what can be sold legally to the Soviet Union. The Soviet Union then has a diminished incentive to try to find things that are not being sold, because there are fewer of them.

I think we are in a transitional period, and there is no doubt that 10 and 20 years from now historians will look back at 1989 and 1990 and say that was the great divide. But we are still at the beginning of a journey, and the world, while it is changing, has not changed yet. Therefore, I feel that we still have to take that into account and we cannot say okay, we do not need CSIS.

Mr. Brewin: I am not arguing that. We certainly need CSIS in the transition period. But it seems to me that given the cogency of your evidence on what is happening, not only do we need to be skeptical but so do those administering CSIS in the disposition of resources and in an understanding of threat.

It also may open up—and this I want to test on you as a second proposition—opportunities for some creative policy work, which might even encourage the process. My colleagues have heard this before, but let me run it at you. In the arms control area the developments in eastern Europe and the Soviet Union have obviously opened up major opportunities to push a process that is happening unilaterally—the reduction of arms, and thus the threat. Is there not an opportunity for us to pursue creatively similar initiatives in the area of espionage and spying, one side against the other?

It seems to be that in some of the countries in eastern Europe, like Hungary, Poland, East Germany—to the extent that it is even going to be existing by the end of the year as a separate country—Czechoslovakia, and those countries, they will have a real interest, and probably the Soviet Union if not others, in a relationship with Canada that would be similar to our relationship with say West Germany or the United States. They could easily find it in their interest not to spy on us any more, to agree not to spy on us any more, and we would have ways of making sure they live with that agreement. We therefore should be taking some real initiatives in trying to encourage

[*Translation*]

Ceci dit, toutefois, je pense que même si l'environnement sera moins hostile que par le passé, nous vivrons toujours dans un monde concurrentiel. Chacun des côtés aura des secrets, et chacun voudra découvrir les secrets de l'autre, ne serait-ce que parce qu'ils existent et pour se rassurer qu'ils ne présentent aucune menace. Il y aura donc encore de l'espionnage.

Comme vous le laissez entendre, l'espionnage industriel risque de diminuer en importance avec le partage de plus en plus libre de la technologie et avec l'élimination de plus en plus importante de ce qui ne peut être légalement vendu à l'Union Soviétique. L'Union Soviétique aura donc moins d'avantages à chercher à découvrir des techniques qui ne seront pas vendues, tout simplement parce qu'il y en aura moins.

Nous entrons dans une période de transition, et dans dix ou vingt ans, il ne fait aucun doute que les historiens considéreront 1989-1990 comme l'année du grand éclatement. Mais nous sommes encore au début du voyage, et le monde, bien qu'il soit en transformation, n'est pas encore changé. Nous devons donc encore en tenir compte, et nous ne pouvons pas encore dire que nous pouvons nous passer du SCRS.

M. Brewin: Ce n'est pas ce que je dis. Nous en avons sûrement encore besoin pendant la période transitoire. Mais compte tenu de ce que vous nous avez dit, nous devons nous montrer ceptiques, tout autant que ceux qui administrent le SCRS, dans l'affectation des ressources et la compréhension de ce qui représente vraiment une menace.

Cela peut aussi déboucher—et je voudrais aussi avoir votre opinion là dessus—sur des possibilités d'élaborer des politiques créatives qui pourraient même encourager le processus. Mes collègues ont déjà entendu cette proposition, mais permettez-moi de vous la présenter. En ce qui a trait au contrôle aux armements, les développements qui sont survenus en Europe de l'Est et en Union Soviétique ont évidemment permis de faire avancer à grand pas un processus unilatéral, à l'heure actuelle—la réduction des armements, d'où, par conséquent, la menace. Cela ne pourrait-il pas nous permettre d'entreprendre des initiatives créatives dans le domaine de l'espionnage?

Il semble que dans certains pays de l'Europe de l'Est, comme la Hongrie, la Pologne, l'Allemagne de l'Est—dans la mesure où elle existera encore à la fin de l'année, en tant que pays distinct—la Tchécoslovaquie, et probablement l'Union Soviétique, en tous cas, on s'intéresse vraiment à entreprendre avec le Canada des relations qui ressembleraient à celles que nous entretenons avec l'Allemagne de l'Ouest ou les États-Unis. On pourrait facilement leur faire comprendre qu'il est dans leur intérêt de ne plus nous espionner, d'accepter de ne plus nous espionner, et nous aurions des moyens de nous en assurer. Par conséquent, nous devrions

[*Texte*]

agreements with East Bloc countries to accelerate the process, the transition to which you referred.

Prof. Marantz: Sure, I would agree entirely with that. I think, as you suggest, that the countries of eastern Europe would have an incentive to curtail espionage activities. I think that in return for an improvement in political relations, and perhaps some forms of economic benefit, they would be willing to enter into agreements, and those could be monitored. If there were violations they would be as interested as we were in finding out about that because it might not be fully in their own control if some of their nationals were being used for purposes of which they were not aware. Sure, I think that would be a very useful initiative.

Mr. Atkinson: Thank you, Professor Marantz, for your evidence and your help in this regard. I have some concern, though. Did any of the experts really foresee what was going to happen a year ago? Could they tell what was going to happen in eastern Europe? Could they tell what was going to happen in the Soviet Union? Was anybody predicting this?

Prof. Marantz: No, absolutely not. We fell flat on our faces.

Mr. Atkinson: Then taking it to the next step, why can we say that these things are going to take a life unto themselves and they are going to continue? We see that happening, but are we not looking at a period of instability as a result of the breakdown of these various institutions?. We must really see who is going to fill the power vacuums and so on, with a thing such as is happening in Lithuania today and so on. We do not really know what reaction the Soviet Union is taking to that particular problem. We just cannot drop everything and say it is going to be great and go on to worry about some other aspect. I agree terrorism and drugs are important, but I do not think we can drop our guard entirely.

Mr. Brewin: Nor is anyone suggesting it.

• 1330

Mr. Atkinson: I did not say anybody was. I am asking a question.

Prof. Marantz: I think I would answer it this way. I think all the experts were taken by surprise; no one really anticipated this. I think anyone who tried to offer some kind of detailed scenario or detailed blueprint and project what the Soviet Union was going to look like five years from now would be foolish indeed.

On the other hand, I think there are certain things we can say, having observed what happened. The analogy I might use is this. Let us say you are a structural engineer and you are concerned about the soundness of buildings and dangers from earthquakes and so on. Of course, you cannot predict an earthquake. I do not know when an earthquake is going to come to Vancouver, but if an earthquake does come, and this really was a political

[*Traduction*]

entreprendre de véritables initiatives pour tenter de favoriser la conclusion de tels accords avec des pays du bloc de l'Est pour accélérer le processus, la transition à laquelle vous faisiez allusion.

M. Marantz: Bien sûr! Je suis tout à fait d'accord là-dessus. Comme vous le laissez entendre, les pays de l'Est auraient un certain avantage à laisser tomber leurs activités d'espionnage. Pour améliorer les relations politiques, et peut-être en échange de certains avantages économiques, les pays de l'Est accepteraient de signer de tels accords, accords dont on pourrait surveiller l'observation. En cas d'infraction, ils seraient tout aussi intéressés que nous à savoir ce qui se serait produit, parce qu'il pourrait arriver que l'on ait utilisé certains de leurs citoyens à leur insu. Oui, ce pourrait être une initiative très utile.

M. Atkinson: Merci, monsieur Marantz, du témoignage que vous nous avez livré et de l'aide que vous nous apportez. J'ai quelques inquiétudes, toutefois. Y a-t-il des experts qui avaient vraiment prévu ce qui s'est passé l'année dernière? Avait-on prévu ce qui s'est passé en Europe de l'Est et en Union Soviétique?

M. Marantz: Non, absolument pas. Nous avons été les premiers surpris.

M. Atkinson: Ceci dit, comment peut-on affirmer que tout va rentrer dans l'ordre et que ces événements vont se poursuivre? Le démantèlement de ces diverses institutions ne provoque-t-il pas une période d'instabilité? Avec ce qui se passe en Lituanie, aujourd'hui, nous devons attendre de voir qui tiendra les rênes du pouvoir. Nous ne savons pas vraiment comment réagira l'Union Soviétique. Nous ne pouvons pas simplement laisser tomber en disant que tout est parfait, et vaquer tout simplement à d'autres occupations. Je reconnais que le terrorisme et le trafic des stupéfiants sont des problèmes importants, mais je ne pense pas qu'il soit prudent d'abaisser complètement notre garde.

M. Brewin: Et personne ne le suggère.

M. Atkinson: Ce n'est pas ce que j'affirme, je pose tout simplement la question.

M. Marantz: Je dirais ceci: à mon avis, tous les experts ont été surpris. Personne ne s'y attendait. Quiconque aurait voulu prévoir en détail l'évolution de l'Union soviétique sur cinq ans se serait probablement profondément trompé.

En revanche, on peut tirer quelques conclusions des événements qui se sont déjà produits. Je crois que l'on peut faire une analogie avec la situation d'un ingénieur en bâtiment qui tient à garantir la solidité de ses immeubles, notamment pour qu'ils puissent résister aux tremblements de terre, mais en sachant pertinemment qu'il est impossible de prévoir quand un tremblement de terre va se produire. L'Union soviétique vient de connaître un

[*Text*]

earthquake of historic proportions, you can then go around and inspect the structures and say these structures have been weakened in very serious ways. Some of these have collapsed. Some others are on the verge of collapse. Some others have such strains and fissures in them that they cannot be put back together; they will never be as strong as they were previously.

That is what I would say about the Soviet Union. I would not say it is going to be a benign democratic society tomorrow, because there is too much happening and there is too much uncertainty. But the kind of world power that the Soviet Union had for four decades was a product of certain kinds of situations and circumstances which no longer exist. The Soviet Union can still be a difficult customer, and we could still have problems with the Soviet Union, but the kinds of problems that we are likely to have, I would suggest, will be of a very different nature from what they were in the Cold War era. That is about all I would say.

Mr. Atkinson: With the defence cuts the Soviet Union is making now, would you anticipate that there will be cut-backs in the KGB? All bureaucratic institutions seem to have a life unto themselves, and I hear you saying this is not going to happen overnight. But do you feel there are going to be cut-backs in that area?

Prof. Marantz: I think it is easier to say there will be cut-backs, not the elimination but a reduction in the external operations of the KGB. It seems to me that this is unavoidable, because resources are diminishing. The resources available to the Soviet leadership are less than they were previously. They are needed, and they are needed internationally. So I think the logic of the situation is going to force that kind of adjustment.

What happens to the KGB as an institution within Soviet society? That is harder to predict. If one is a Soviet reformer who wants to see the emergence of a democratic society, that is something they need to be very concerned about. But I think we in Canada can look forward to some shrinkage in the external activity of the KGB.

Mr. Atkinson: Thank you.

Mr. Rideout: I will carry on in the same vein. Is what is happening in the Soviet Union totally tied to Gorbachev? If he survives or does not survive, will that have any ramifications?

Prof. Marantz: I think he clearly is embedded in an historical situation, and forces pushing the Soviet Union towards change were maturing and developing before he came to power in 1985, and they will continue even after he goes. I think he is in a unique position of being in the centre of this vast web, and he is holding things together. Certainly if he goes in one way or another, the whole complexion of the Soviet Union will be very much changed.

[*Translation*]

tremblement de terre politique de proportions historiques, et on peut donc aller maintenant examiner ses structures et constater qu'elles se sont sérieusement affaiblies. Certaines se sont effondrées, d'autres sont sur le point de le faire. D'autres sont tellement fissurées qu'il sera impossible de les remettre en place. Elles ne seront plus jamais aussi solides qu'auparavant.

Voilà donc ce que je suis prêt à dire au sujet de l'Union soviétique. Je ne suis pas prêt à dire que ce sera demain une société démocratique comme les autres, car il y a beaucoup trop d'incertitudes. Par contre, la puissance qu'a détenue l'Union soviétique à l'échelle mondiale était le fruit de certaines situations et circonstances qui n'existent plus aujourd'hui. L'Union soviétique restera peut-être un client difficile, elle continuera peut-être de nous causer toutes sortes de problèmes, mais ces problèmes seront à mon avis bien différents de ceux que nous avons connus durant la guerre froide. C'est tout ce que je suis prêt à dire.

M. Atkinson: Considérant que les Soviétiques réduisent actuellement leur budget de la défense, pensez-vous qu'ils feront la même chose avec le KGB? Certes, les bureaucraties semblent être immortelles et vous pensez que les changements ne se produiront pas du jour au lendemain. Croyez-vous toutefois qu'il y aura un certain repli dans ce secteur?

M. Marantz: J'ai moins d'hésitation à dire qu'il y aura un repli. Ce ne sera pas une élimination mais une réduction de certaines opérations extérieures du KGB. Cela me paraît inévitable, à cause de la compression des ressources. Les dirigeants soviétiques n'ont plus accès à autant de ressources qu'auparavant. Leurs ressources sont requises ailleurs, à l'échelle internationale. Il est donc logique de penser que le KGB connaîtra une telle évolution.

Quant à savoir ce que deviendra le KGB au sein de la société soviétique, c'est plus difficile à dire. Si j'étais l'un des réformateurs qui souhaitent voir apparaître une société démocratique, c'est quelque chose qui me préoccuperait considérablement. De notre point de vue à nous, Canadiens, nous pouvons nous attendre à une certaine modération dans les activités étrangères du KGB.

M. Atkinson: Merci.

M. Rideout: Je vais continuer sur le même sujet. L'évolution que connaît actuellement l'Union soviétique est-elle complètement due à Gorbachev? Sa survie ou sa disparition ont-elle une importance?

M. Marantz: Il constitue manifestement le pilier de l'évolution historique actuelle; toutefois, les forces de changement à l'oeuvre en Union soviétique étaient apparues et se sont développées avant qu'il ne prenne le pouvoir, en 1985, et elles lui survivront. J'ai le sentiment qu'il occupe une place tout à fait unique, dans la mesure où il se trouve au centre d'une énorme toile d'araignée dont il essaye de tenir tous les fils réunis. Évidemment, son évolution personnelle peut modifier considérablement l'évolution de toute l'Union soviétique.

[*Texte*]

To sort of come back a little bit to the last question, to the extent that we can predict what the Soviet Union might look like in a year or two, any kind of anticipation is contingent upon the assumption that Gorbachev is still around. Once he goes, it becomes a much, much more uncertain direction, and there are a variety of scenarios.

Mr. Rideout: Going one step further, and this may be just a naive perception, but in reading *Time* magazine, does the tie-in of Gorbachev and Andropov with the KGB still give us some concern that because the head guy has really flown up through that system and probably is there because of them, to a degree—and I am not sure whether that is actually the case—the KGB is still going to have a fairly dominant role? And is the KGB in effect keeping him there?

• 1335

Prof. Marantz: I myself do not see the KGB as having had a major role in his coming to power, nor in his staying in power. Of course there was the Andropov connection, but here I think it was the case of. . . With Andropov, after all, the vast majority of his career was as a party official. He was brought into the KGB in 1967 as the party's man to control this institution. In part because of his superb sources of information as head of the KGB for the next 15 years, he understood better than the other people in the leadership how the Soviet Union was lurching towards a crisis. He also had some foreign exposure, having been Soviet ambassador to Hungary before the crackdown, and therefore he was less parochial than a fellow like Brezhnev, who really did not understand or know the outside world.

So Andropov in the context of Soviet politics was in the reformist wing of the leadership. He spotted Gorbachev as someone of a similar mind and someone of vast ability, and therefore he promoted Gorbachev and he promoted the careers of many of the people who have now come to the top around Gorbachev, not because they were KGB agents, not because they would be effective in controlling Soviet society in a repressive way, but precisely because they understood the magnitude of the problems and could in a sense roll with the times and adjust.

So I am not disturbed about this kind of KGB link. It can often be overplayed.

Mr. Rideout: Yes, that is always the risk.

I have a couple of subjects on a different track. You indicated you were approached by CSIS a couple of weeks ago. Two questions flow from that. Had you already been selected to come to make a submission to us before you were approached by CSIS?

Prof. Marantz: I had, but I think it was purely coincidental.

[*Traduction*]

Pour revenir un instant sur la dernière question, concernant l'évolution de l'Union soviétique dans un an ou deux, toutes les prévisions à ce sujet dépendent de la survie ou de la disparition de Gorbachev. Dès qu'il quittera son poste, les choses seront beaucoup plus incertaines, et on peut envisager toutes sortes de scénarios.

M. Rideout: Je fais peut-être preuve de naïveté mais je me pose une question, suite à ce que j'ai lu dans le magazine *Times*. Étant donné que Gorbachev et Andropov venaient tous deux du KGB, ce qui signifie que le chef du KGB était arrivé à prendre la tête de tout le pays, probablement grâce au KGB, en tout cas dans une certaine mesure, peut-on dire que le KGB continuera de jouer un rôle relativement dominant? De plus, est-ce grâce au KGB que Gorbachev garde le pouvoir?

M. Marantz: Je ne pense pas que le KGB ait joué un rôle important dans sa prise du pouvoir, ni n'en joue un actuellement pour l'aider à le conserver. Certes, il y avait la filière Andropov, mais je crois qu'il faut être prudent avec cela. N'oublions pas qu'Andropov a fait presque toute sa carrière au sein du parti. Il est arrivé au KGB en 1967, à titre d'émissaire du parti chargé de contrôler cette organisation. Étant donné les sources d'information exceptionnelles dont il a disposé pendant les 15 années suivantes à la tête du KGB, il était bien mieux placé que les autres dirigeants pour comprendre que l'Union soviétique s'engageait dans une période de crise. Comme il avait également occupé un poste à l'étranger, puisqu'il avait été ambassadeur en Hongrie avant la répression, il était probablement beaucoup moins chauvin que quelqu'un comme Brejnev, qui ne comprennait pas vraiment le monde extérieur.

Donc, sur la scène politique soviétique, Andropov faisait partie de l'aile réformiste. Ayant repéré Gorbachev comme quelqu'un qui partageait les mêmes idées que lui, et quelqu'un qui semblait avoir des compétences exceptionnelles, il s'est occupé de sa carrière, comme il s'est occupé de celles de nombreuses personnes qui entourent aujourd'hui Gorbachev, non pas parce que ce sont des agents du KGB, non pas parce qu'elles seraient très efficaces pour mener une campagne de répression, mais précisément parce qu'elles étaient très sensibles à l'ampleur des problèmes et qu'elles seraient probablement capables de suivre la vague.

En bref, le facteur du KGB ne m'inquiète pas du tout. On a souvent tendance à en exagérer l'importance.

M. Rideout: C'est bien possible.

Je voudrais aborder d'autres sujets. Vous avez dit que le SCRS a pris contact avec vous il y a quelques semaines, ce qui m'amène à vous poser deux questions. Lorsque le SCRS vous a contacté, aviez-vous déjà été choisi pour venir témoigner devant notre comité?

M. Marantz: Oui, mais je crois que c'était une simple coïncidence.

[*Text*]

Mr. Rideout: Secondly, I find it surprising a person of your expertise would not have been approached by CSIS some time earlier to have input and be involved in analysing what is going on there at an earlier stage. From your perspective, do you think we are getting the kind of analysis and getting the types of things out of CSIS. . . if they are not tapping into resource people such as yourself?

Prof. Marantz: To be honest, I do not know what kinds of output are coming from CSIS in terms of analysis. I plead my ignorance. I do not know precisely what they are charged with, what is done, say, through the Department of External Affairs or their intelligence division, and so on.

Off the top of my head, my sense is that the people in CSIS should themselves have a very good understanding of the Soviet Union so their activities take place in an appropriate context. Whether they should be themselves putting forth analyses or whether that is best done by other agencies of the government. . . I tend to think it should be done elsewhere.

If External Affairs never paid me any mind it would probably hurt me a bit, but the fact that CSIS has not does not strike me as so surprising.

Mr. Rideout: So your view is that CSIS should be gathering information but not necessarily analysing it.

Prof. Marantz: My sense is that CSIS should be concerned with countering certain kinds of activities, analysing the context in which certain specific activities take place, so they should be writing and analysing espionage or various specific operational day-to-day things, but if it comes to a question of analysing whether Gorbachev is going to survive and whether we should have arms control with the Soviet Union, I would think that should be out of their purview, for a whole variety of reasons.

Mr. Rideout: To give me a better feeling, how often have you been consulted by the Department of External Affairs? Are you on permanent retainer to advise them on—

• 1340

Prof. Marantz: No. It is a much more informal, very ad hoc type of arrangement.

Mr. Rideout: You have been consulted by CSIS once. Would you have been consulted by the Department of External Affairs twice, or three times or—

Prof. Marantz: Oh, no. My career as a Sovietologist is about 20 years; so I would say in one way or another maybe 10 times.

Mr. Rideout: That is all, Mr. Chairman. Thank you.

[*Translation*]

M. Rideout: Deuxièmement, je suis étonné que le SCRS n'ait pas pris contact plutôt avec quelqu'un d'aussi talentueux que vous pour participer aux analyses de la période antérieure. Si le SCRS n'est pas capable d'utiliser vos services, croyez-vous qu'il peut produire des analyses valables?

M. Marantz: En toute honnêteté, je n'ai aucune idée de la nature des analyses que produit actuellement le SCRS. Je l'ignore complètement. Je n'ai pas d'informations précises sur les missions qui peuvent lui être confiées, par exemple par le ministère des Affaires extérieures ou par le service de renseignements de ce dernier.

Mon impression générale est que les gens du SCRS connaissent probablement très bien l'Union soviétique et sont capables d'exécuter leurs tâches dans un contexte approprié. Quant à savoir s'ils devraient produire des analyses de cette nature ou laisser d'autres organismes gouvernementaux s'en charger, j'ai plutôt tendance à croire que ce rôle ne leur revient pas.

Si le ministère des Affaires extérieures m'ignorait complètement, cela me vexerait probablement un peu, mais je ne suis pas du tout surpris que le SCRS ne fasse pas appel à mes services.

M. Rideout: Si je vous comprends bien, vous croyez que le SCRS doit se charger de recueillir les informations, mais pas nécessairement de les analyser?

M. Marantz: À mon avis, le SCRS doit veiller à contrer certaines activités et analyser le contexte dans lequel elles se produisent. Cela signifie qu'il doit produire des analyses d'espionnage ou des rapports opérationnels de toutes sortes. Toutefois, quand on aborde la question de savoir si Gorbachev va survivre et si nous devrions négocier un accord de maîtrise des armements avec l'Union soviétique, je ne crois pas que ce soit au SCRS qu'il faille demander un avis, pour toutes sortes de raisons.

M. Rideout: Combien de fois avez-vous été consulté par le ministère des Affaires extérieures? Avez-vous un contrat permanent ou. . .

M. Marantz: Non, c'est beaucoup moins officiel.

M. Rideout: Le SCRS vous a consulté une fois. Qu'en est-il du ministère des Affaires extérieures?

M. Marantz: J'ai environ 20 ans de carrière comme soviétologue, et je dirais que le ministère m'a consulté, d'une manière ou d'une autre, une dizaine de fois durant cette période.

M. Rideout: C'est tout, monsieur le président. Merci.

[*Texte*]

Mr. Littlechild: Dr. Marantz, I think I heard you say that there are opportunities for co-operation between Canada and the Soviet Union because of what is going on right now. You seemed to indicate that there would be cutbacks within the KGB itself because of what is happening.

I do not think it is the time to decrease CSIS's activity or CSIS's support financially. In fact, now is the time to escalate CSIS's activities with respect to intelligence gathering, or foreign activities. There seems to be an argument out there that we should not be lulled into a false security because of what is happening in the Soviet Union. Would you comment, please.

Prof. Marantz: As much as I can judge, which is not terribly well because this is not a matter of public record, I would think there is a good argument for decreasing the resources that CSIS devotes to countering the "Soviet threat". Whether those resources should be taken away from CSIS entirely or given to other missions, that is much more difficult for me to say, because I just do not have the budgetary figures and what have you. That is for other people to decide. All I am saying is that I think the amount of resources devoted to dealing with the Soviet Union should. . . I am not saying it should be eliminated, but I think it should be cut a prudent amount. That is all I can say, given the limits of my knowledge.

In terms of how we regard the Soviet Union—maybe I am over-dramatizing it—I would say that the Soviet Union we knew for 40 years, the Soviet Union that we knew and hated for 40 years, does not exist. But something else is emerging. Will it follow the Gorbachev tack, which is to try to insert the Soviet Union as a legitimate and fully respected member of the world community? If that happens that is great, that is something we should endeavour to support. Or will it turn its back on the world and go in an isolationist direction? Will it follow the direction the Chinese leadership is now following? We cannot predict.

It is not a trick, no one is trying to lull us into anything. Gorbachev is not trying to pull the wool over our eyes. What we see is what is happening. But it is a very uncertain situation and the Gorbachev leadership may be replaced by something else. It will not be the old international communist menace because international communism just does not exist; no one takes the ideology seriously. It is a laughing-stock. The idea that communism is the wave of the future cannot be believed by anyone in his right mind. But many people could have believed that some decades ago.

But a different entity may come into being which still will be unfriendly to the west. That certainly is a possibility. So we are in a transitional phase and it does make it difficult for you people, because we cannot

[*Traduction*]

M. Littlechild: Si je vous ai bien compris, monsieur Marantz, vous pensez qu'il existe d'excellentes possibilités de coopération entre le Canada et l'Union Soviétique, étant donné les événements actuels. Vous semblez même croire qu'il y aura un repli du KGB lui-même, à cause de l'évolution actuelle.

Pour ma part, je ne pense pas que l'heure soit venue de réduire les activités ou les budgets du SCRS. De fait, je crois qu'il serait maintenant tout à fait opportun de renforcer les activités du SCRS en matière de renseignements extérieurs. Certains pensent en effet que nous ne devrions pas nous laisser bercer par l'illusion de fausse sécurité que peut nous donner actuellement l'Union Soviétique. Qu'en pensez-vous?

M. Marantz: Comme nous n'avons pas d'informations publiques là-dessus, tout jugement à ce sujet peut être contesté. Quoi qu'il en soit, je crois qu'on peut légitimement réclamer une compression des ressources que le SCRS consacre à contrer la «menace soviétique». Quant à savoir si ces ressources devraient être complètement soustraites au SCRS, ou consacrées à d'autres missions, il m'est beaucoup plus difficile de le dire, car je n'ai pas toutes les informations requises. Laissons les spécialistes en décider. Je suis cependant prêt à dire que nous pourrions probablement effectuer des coupures prudentes au chapitre des ressources consacrées par le SCRS à l'Union Soviétique. Notez que je ne parle pas ici d'élimination complète. C'est tout ce que je peux dire.

En ce qui concerne notre analyse de l'Union Soviétique, et vous allez peut-être dire que je dramatise à l'excès, j'estime que l'Union Soviétique que nous avons connue, et haïe, pendant 40 ans n'existe plus. Un autre pays est en train de naître. S'agira-t-il comme le souhaite Gorbachev, d'un pays qui deviendra un membre légitime et pleinement respecté de la collectivité internationale? Si oui, parfait, et nous devrions l'aider dans cette voie. S'agira-t-il plutôt d'un pays qui décidera de tourner le dos à la scène internationale et qui adoptera une attitude isolationniste? L'Union Soviétique de demain suivra-t-elle l'exemple que lui donnent aujourd'hui les dirigeants chinois? On ne peut le prévoir.

Personne n'essaye de nous bercer d'illusions. Gorbachev n'essaye pas de nous rouler. Chacun peut bien voir comment évolue l'Union Soviétique. Il n'en reste pas moins que la situation est très floue et que la politique de Gorbachev peut fort bien être remplacée, non pas par l'ancienne menace communiste internationale, puisque le communisme international n'existe tout simplement plus et que son idéologie est devenue la risée de la collectivité mondiale. Quiconque a le moindre bon sens ne peut penser que le communisme a un avenir quelconque, ce qui n'était pas du tout la situation il y a plusieurs décennies.

Toutefois, l'Union Soviétique de demain restera peut-être tout aussi hostile aux pays occidentaux. C'est bien possible. A l'heure actuelle, nous sommes dans une période de transition, et personne ne peut vraiment

[*Text*]

foresee the future. We know that the old is gone, but what is going to replace it is as yet somewhat uncertain. That is the way I think I would put it.

The Vice-Chairman: Thank you very much. A matter of clarification, Mr. Brewin?

Mr. Brewin: I suspect that a sense of isolation from policy-makers may come from being in British Columbia, but that may just be our mutual view of the world.

• 1345

In the government policy development area, we have just come back from a couple of days in Washington, where I think we were all struck—confirming, I guess, what we might have known otherwise—that in the United States foreign policy development process, security intelligence plays a very big part. They even refer to it as "national security" and it is all part of that same umbrella, whereas we in Canada call it "external affairs". That in itself strikes me as being quite a different perspective.

I wonder if you could give us your perception of how we in Canada develop government policy in this area. Apart from the times when they consult you, are you satisfied that the Canadian government generally is getting good information and good analysis in making its external affairs decisions, particularly in terms of its relations with the Soviet Union and eastern Europe?

Prof. Marantz: I think that on the whole, yes, it is getting good information—and I do not feel it is handicapped by the lack of a more powerful intelligence arm. I have a number of friends who work for the CIA, for example, and I have always wondered what American policy-makers know that they would not otherwise know if several thousand people were doing something else. What can you learn from these kinds of information? What is the end-product that you do not get from reading *The New York Times* and reading the dispatches from your embassies abroad and so on? I am not convinced it is a great deal, especially given the nature of Canadian foreign policy and our role in the world, where we can approach these things with a bit more concern for the bigger picture and not the day-to-day things. I think we are well-served.

Where there is a deficiency, since you invited me to comment. . . If I were making policy—and this reflects my bias, to a certain extent—I would be inclined to take some money away from CSIS, not even knowing how much they get, and give it to analysis within, say, External Affairs. I have been struck by how short-staffed External Affairs is and how one thing one might look at is the size of their intelligence staff, or their analysis division. It is not really intelligence; it is analysis. There I think they

[*Translation*]

prévoir comment les choses évolueront. Nous pouvons simplement dire que le vieux monde est mort, mais nous ne savons pas à quoi ressemblera le nouveau. C'est tout.

Le vice-président: Merci beaucoup. Voulez-vous des précisions, monsieur Brewin?

M. Brewin: C'est peut-être parce que je viens de Colombie-Britannique que j'ai le sentiment d'être isolé des centres de décisions, ou c'est peut-être la manière dont nous envisageons traditionnellement le reste du monde.

Nous venons de passer quelques jours à Washington où nous avons tous été frappés, mais cela ne nous a pas vraiment étonnés, par le fait que les services de renseignements jouent un rôle très important dans le processus de formulation de la politique extérieure. Les États-Unis parlent d'ailleurs à ce sujet de «sécurité nationale», alors que nous parlons nous, au Canada, d'affaires extérieures. On voit bien là une attitude différente face au monde extérieur.

Pourriez-vous cependant nous donner des précisions sur la manière dont nous formulons nos politiques publiques dans ce secteur? Ne tenez pas compte du fait que notre comité vous consulte et dites-moi si vous croyez vraiment que le gouvernement canadien obtient de bons renseignements et de bonnes analyses pour prendre ses décisions en matière de politique étrangère, notamment au sujet de ses relations avec l'Union soviétique et l'Europe de l'Est.

M. Marantz: Dans l'ensemble, je dirais que oui. Je ne pense pas que le gouvernement soit handicapé parce qu'il n'a pas un service de renseignements étrangers plus puissant. J'ai plusieurs amis qui travaillent pour la CIA, par exemple, et je me demande toujours ce qui pourrait bien manquer aux décideurs américains si plusieurs milliers d'employés de la CIA étaient soudainement invités à trouver un nouveau métier. Qu'est ce qu'on peut bien apprendre de ce genre d'activité? Que peut-on apprendre de plus que ce qu'on lit dans le New York Times et dans les dépêches des ambassades? Je ne suis pas convaincu que l'on puisse apprendre beaucoup de cette manière, surtout au Canada, si on tient compte de la nature de notre politique étrangère et de notre rôle international, qui nous permettent d'aborder ces choses en prenant sans doute un peu plus de recul que d'autres. Je crois que la situation est donc satisfaisante.

Il y a cependant un secteur dans lequel je pense que nous pourrions faire mieux. Certes, cela reflète mes préjugés personnels, mais je dois dire que je serais probablement porté à prendre une partie du budget du SCRS, sans même savoir quel est son budget total, et à la donner aux services d'analyse des Affaires extérieures. J'ai pu constater que ce ministère manque sérieusement d'employés, notamment dans les secteurs du renseignement ou de l'analyse. En effet, c'est plutôt de

[*Texte*]

have one full-time Soviet analyst to cover the Soviet Union, and maybe another to cover eastern Europe. This is ridiculous. The pace of change and the magnitude of information that is coming out cannot possibly be handled effectively with so few people. More money should be put into analysis within the policy-making establishment, and find that money where it can be found.

Mr. Brewin: We had put to us the Australian system, which is yet again a bit different, wherein they have developed a national assessment agency that is relatively small and reports directly to the Prime Minister and is outside external affairs and the security intelligence side but collects its information from those sources, as well as others. Does that strike you as a useful model for Canada?

Prof. Marantz: I do not know enough about it, but it strikes me as perhaps very appealing. There is a need, especially since we really are leaving a familiar period behind. All of us are at sea, every one of us is, and therefore it is important to put more efforts into trying to figure out what is the shape of this new period in international politics that is emerging and how we can best foster healthy trends and deal with the unhealthy ones. So something that engages in a bit more long-range thought and is in a quasi-independent position does have a lot to recommend itself.

Mr. Brewin: Maybe we should get you to take this opportunity to put on the record any particular distinctions you see about the various eastern European countries as opposed to the Soviet Union. You have given us a fairly clear and succinct account of developments there, but you have really just touched on eastern Europe and you do have considerable expertise there. Could you just give us a quick survey of what you see, in 35 seconds or three minutes? Take whatever time you want.

• 1350

The Vice-Chairman: You can take the time because I am told that the next witness has not arrived yet.

Prof. Marantz: It seems to me that the process of change is much further advanced in eastern Europe. There you really have the overthrow of Communist governments. There is a little bit of diversity there, but I think that is a fair general statement. In the Soviet Union, of course, the Communist Party of the Soviet Union, headed by Gorbachev, is still the most powerful institution. It is a question of how other institutions are able to check its power and how the decline of the Communist Party is handled. In Hungary, to take an example, where there were elections on Sunday, the Communist Party has pretty much ceased to exist as a meaningful political body. The same is true in Poland.

Clearly the process of institution building is going to proceed differently in these societies. One of the things we

[*Traduction*]

l'analyse que du renseignement. Je crois que le ministère n'a qu'un soviétologue à temps plein qui doit donc couvrir toute l'Union soviétique, et peut-être un autre analyste pour couvrir toute l'Europe de l'Est. C'est absurde. Considérant l'ampleur des changements que connaissent actuellement ces pays, et la masse d'informations qui en proviennent, c'est manifestement insuffisant. Il conviendrait donc d'étoffer un peu les services d'analyse du ministère, en prenant l'argent là où il se trouve.

M. Brewin: Nous avons également entendu parler du système australien, qui est lui aussi légèrement différent du nôtre dans la mesure où il s'agit d'une agence nationale d'analyse relativement petite qui relève directement du premier ministre et qui est complètement indépendante des Affaires extérieures et de l'espionnage, tout en obtenant des informations de ces sources, entre autres. Ce modèle pourrait-il s'appliquer au Canada?

M. Marantz: Je ne le connais pas assez bien pour le dire mais cela paraît intéressant. Étant donné que nous venons d'entrer dans l'inconnu, nous sommes tous obligés de repenser nos théories, il serait peut-être donc important de faire plus d'efforts pour tenter de comprendre comment évoluera la politique internationale et comment nous pourrons le mieux encourager les tendances saines et faire face aux autres. De ce fait, un organisme qui s'occupe plus de réflexion à long terme, et qui est quasiment indépendant des structures existantes, cela paraît très attrayant.

M. Brewin: Nous devrions peut-être en profiter pour vous demander si vous faites des distinctions particulières entre les divers pays d'Europe de l'Est, par opposition à l'Union soviétique. Vous nous avez présenté un exposé relativement clair et succint de l'évolution en Union soviétique, mais vous avez à peine abordé l'Europe de l'Est, que vous connaissez pourtant très bien. Pourriez-vous nous en donner un bref aperçu, en 30 secondes ou en trois minutes? Prenez le temps dont vous avez besoin.

Le vice-président: Prenez tout votre temps car on me dit que le témoin suivant n'est pas encore arrivé.

M. Marantz: J'ai le sentiment que le processus de changement est beaucoup plus avancé en Europe de l'Est, où les gouvernements communistes ont purement et simplement été renversés. Il peut y avoir des variantes mais je crois que cela décrit assez bien la situation générale. En Union soviétique, le Parti communiste dirigé par Gorbachev, reste encore l'institution la plus puissante. Le problème est de savoir si d'autres institutions réussiront à contrôler son pouvoir, et comment se produira le déclin du Parti communiste. En Hongrie, par exemple, il y a eu des élections dimanche dernier et le Parti communiste a pratiquement cessé d'exister comme organisme politique influent. Même chose en Pologne.

Chacune de ces sociétés va se doter d'institutions particulières. Pendant plusieurs décennies, ces sociétés

[*Text*]

are seeing is that for decades these societies appeared—at least to the outside observer—to be relatively homogeneous. The force of communist control was so strong that it could submerge all sorts of historical, cultural and ethnic factors. Now that the strong hand is emerging, we are having the surfacing again of history. People have talked about the end of history, but certainly for eastern Europe it is the rebirth of history. This is not always very good, as we see in Romania or let us say in Transylvania regarding the problems between Hungarians and Romanians.

In the various eastern European countries, we will see a movement away from communism and towards a new system that will be very much guided by their past experience. This means, let us say, a country like Czechoslovakia has superb prospects for the creation of a genuine humane pluralistic democratic society.

At the other end of the spectrum is Romania, which, because of its sad past, is going to do much less well. We should expect in some of those countries democracies will emerge and in other rather traditional forms of autocracy, dictatorship, and oppression will emerge. It is going to be a variegated picture, with different countries going in different directions.

I think it is very important for the welfare of those people and for world peace for countries of the west to have some input and to try to shape and influence that process in more beneficial and benign directions. This is not easy. A united Europe will have more success in some countries that it will in others.

Mr. Farson: I recognize your reluctance to go on record as predicting the future, but I think while you are here we should nevertheless attempt to try to get somewhere on that. If you had to look at the objectives that the Soviet Union is trying to achieve in terms of its foreign policy on the short term and the long term, where do you think the energies would be put?

Prof. Marantz: I think we should assume for the moment that Gorbachev stays in power for a few years. I think if Gorbachev goes, really all bets are off because there would be so much uncertainty. If he stays in power, I think the main lines of his policy have really been set out very clearly.

Initially, people were skeptical. Two or three years ago, all you could say was to wait and see. Now we can see, and I think it is clear that the direction is to devote more resources internally. We should not forget that aside from the nationality problem, which we are all very aware of, the economic crisis in the Soviet Union is very severe. We worry about our deficit, but the governmental deficit in the Soviet Union in terms of GNP is at least three times ours. They are printing money like crazy, and this is ruining the economy. They cannot do it any longer and they know it. They have to cut back on their expenditures. This is why they are gradually withdrawing from Latin America, from Africa and from Asia. They have no choice.

[*Translation*]

nous ont donné l'impression d'être relativement homogènes. Le Parti communiste exerçait un pouvoir tellement fort qu'il pouvait réprimer toutes sortes de facteurs historiques, culturels et ethniques qui n'ont pas tardé à refaire surface dès que le Parti a dû relâcher sa pression. Je sais que certains pensent que nous arrivons à la fin de l'histoire, mais je suis convaincu que, pour l'Europe de l'Est, c'est la renaissance de l'histoire. Et tout ne se passe d'ailleurs pas toujours très bien, comme nous pouvons le voir en Roumanie, ou en Transylvanie, avec les conflits opposant les Hongrois aux Roumains.

Les divers pays d'Europe de l'Est se détournent du communisme et sont à la recherche d'un nouveau système qui sera cependant modelé par leur expérience passée. Cela signifie qu'un pays comme la Tchécoslovaquie a d'excellentes possibilités de devenir une véritable société démocratique, pluraliste et humaine.

En revanche, la Roumanie va probablement s'en sortir beaucoup moins bien, à cause de son triste passé. Nous devons nous attendre à ce que des démocraties apparaissent dans certains de ces pays, et des formes plus traditionnelles de démocratie ou de dictature dans d'autres. Nous allons donc nous retrouver avec une mosaïque politique.

Il me paraît très important, pour le bien-être des populations concernées et dans l'intérêt de la paix internationale, que les pays occidentaux essaient d'influer sur le processus de manière bénéfique mais discrète. Ce n'est pas facile. L'Europe Unie aura beaucoup plus de succès dans certains pays que dans d'autres.

M. Farson: Je comprends que vous hésitiez à nous dire comment vous envisagez l'avenir, mais je crois que nous devrions quand même profiter de votre passage ici pour essayer de faire cet exercice. Si vous deviez analyser les objectifs que l'Union soviétique essaie d'atteindre en matière de politique étrangère, à court terme et à long terme, à quoi va-t-elle probablement connsacrer le plus d'énergie?

M. Marantz: Nous devons d'abord tenir pour acquis que Gorbachev va garder le pouvoir pendant quelques années. Sinon, nos prévisions n'ont aucune valeur car la situation sera très incertaine. S'il garde le pouvoir, les grands axes de sa politique sont déjà bien connus.

À l'origine, les gens étaient très sceptiques face à Gorbachev. Il y a deux ou trois ans, on devait simplement attendre pour voir comment les choses allaient évoluer. Aujourd'hui, elles ont évolué et il est clair que le choix de l'Union soviétique est de consacrer une plus grande partie de ses ressources à ses problèmes internes. N'oublions pas que le pays fait face non seulement à un problème de nationalités, comme nous le savons tous, mais aussi à une grave crise économique. Nous nous inquiétons de notre déficit, mais laissez-moi vous dire que le déficit de l'Union soviétique par rapport au PNB, est au moins trois fois le nôtre. La planche à billets tourne sans arrêt et cela est en train de ruiner l'économie nationale. Le gouvernement sait très bien que les choses ne peuvent pas

[*Texte*]

• 1355

To quickly answer your question, the direction of their policy is to deal with domestic problems, to try to open up the Soviet Union to the outside world, and that takes various forms—allowing emigration; allowing free movement of citizens both ways; allowing Soviet citizens to subscribe to western periodicals, and maybe even CNN may come to the Soviet Union in a year or two, which is something they are very seriously talking about; bringing Soviet practices in terms of human rights in conformity with international practice; opening up the Soviet Union to international trade. If all were to go well, the Soviet Union five and ten years from now could have a very, very different relationship to the international community. It is certainly what people around Gorbachev and let us say Foreign Minister Shevardnadze very much want.

However, there is the domestic instability and just below the surface a strong anti-foreign feeling, a kind of xenophobic strain in the Soviet Union, a Russian nationalism, a tendency to turn its back on the west and look down upon the west. If things were to fall apart in the Soviet Union, that tendency might gain the upper hand. But right now it is a very different orientation, which is the dominant one in Soviet policy-making circles.

The Vice-Chairman: Professor Marantz, on behalf of the members of the committee I want to thank you very much for sharing with us your knowledge in that particular field, which was very, very interesting. We are glad to see that External Affairs got in touch with you. On the other hand, although I am not sure it is really a coincidence, we are glad to see that someone from CSIS also got in touch with you. I hope for the benefit of Canada they will get in touch with you more often. Finally, I hope you will read our report, because I am sure it will reflect your experience that you have shared with us today. Again, thank you, and we hope to see you soon.

Prof. Marantz: Thank you.

• 1358

• 1409

The Vice-Chairman: We are resuming the hearing. Dr. Munton is an expert on Canadian foreign and defence policy, international relations *et les politiques environnementales*. He holds a Ph.D. from Ohio State

[*Traduction*]

continuer comme cela et qu'il va devoir réduire ses dépenses. Voilà pourquoi il se retire progressivement de l'Amérique latine, de l'Afrique et de l'Asie. Il n'a pas le choix.

Donc, pour répondre brièvement à votre question, l'Union soviétique s'efforce actuellement de résoudre ses problèmes internes mais aussi de s'ouvrir au monde extérieur, par exemple en autorisant l'émigration, en acceptant la libre circulation des citoyens, en autorisant les Soviétiques à s'abonner à des revues étrangères, peut-être même en acceptant que CNN diffuse sur son territoire dans une année ou deux, ce qui fut l'objet de discussions très sérieuses. L'Union soviétique essaie aussi de respecter de plus en plus les politiques internationales en matière de droit de la personne, elle tente de s'ouvrir au commerce international. Si tout se passe bien, l'Union soviétique pourrait avoir dans cinq ou dix ans des relations internationales tout à fait différentes de celles que nous connaissons aujourd'hui. C'est en tout cas ce que souhaitent ardemment les gens dans les parages de Gorbachev, comme le ministre des Affaires étrangères Shevardnadze.

Parmi les obstacles à surmonter, mentionnons l'instabilité intérieure et le fort sentiment anti-étranger qui est toujours en surface, c'est-à-dire une sorte de xénophobie naturelle aux Soviétiques, un nationalisme russe dont la tendance est de tourner le dos à l'Ouest et de mépriser l'Ouest. Si les choses commencent à s'effondrer en Union soviétique, cette tendance risque fort bien de prendre la haute main sur toute la situation. Actuellement, ce n'est pas du tout le cas et c'est l'autre orientation que privilégient les décideurs soviétiques.

Le vice-président: Monsieur Marantz, tous les membres du comité et moi-même vous remercions très sincèrement d'être venu nous parler de ces questions, extrêmement intéressantes. Nous sommes heureux de constater que les Affaires extérieures font appel à vos pouvoirs d'analyse. Nous sommes également heureux d'apprendre, même si je ne pense pas qu'il s'agisse vraiment d'une coincidence, que le SCRS ait aussi pris contact avec vous. J'espère qu'il n'en restera pas là, dans l'intérêt du Canada. J'espère finalement que vous lirez notre rapport car je suis sûr que vous y retrouverez beaucoup des informations que vous nous avez communiquées aujourd'hui. Encore une fois, merci beaucoup.

M. Marantz: Merci.

Le vice-président: Nous reprenons nos travaux. M. Munton est un expert en ce qui concerne notre politiaue étrangère, notre politique de défense, nos relations internationales et les politiques environnementales. Il a

[*Text*]

University and presently teaches at the University of British Columbia. He has written many books, monographs and articles on Canadian foreign policy and international relations. His latest interest is the Canadian public's attitudes and perceptions regarding the changes in eastern Europe, and their impact on Canadian foreign policy.

• 1410

Professor Don Munton (Department of Political Science, University of British Columbia): Thank you. You have provided an introduction, so let me go directly to what I would like to talk about this afternoon.

I would like to address two questions, somewhat different at least in appearance, but I think at least partially related. First I would like to talk about Canadians' perceptions of international affairs and the way I see them changing, particularly in recent years. Secondly, since someone contacted me on your behalf and asked me if I wanted to talk, let me take the opportunity to express some personal biases, which I will emphasize now and will try to emphasize later. They are much less a matter of careful research, let alone scholarly contemplation, than personal biases. They are some personal thoughts on the question of whether Canada ought to have a foreign intelligence agency.

I would assume from a little bit of reading I have done on your deliberations that most people who are talking with you are talking about the organization of CSIS, its responsibility, the questions of oversight, matters of individual and civil rights, and so on. However, it seems to me that this is as good an opportunity as any to open up a question I think is an important one, but not debated very much in Canada.

These two topics, it seems to me, are only partially related. Let me begin with the first and then try to show the way in which I see the second one being related. I have a hand-out, which I provided to the clerk, but I could also use the overhead projector so that I can put on the screen the figures you are looking at in front of you, if that would make it easier. Would the committee like me to do that?

Some hon. members: Agreed.

[*Slide Presentation*]

Prof. Munton: The research work I have been doing lately, as you mentioned, has involved looking particularly at public opinion in Canada on international affairs. This work has been sponsored by the Canadian Institute for International Peace and Security and represents now a series of three surveys—1987, 1988, and 1989—looking at Canadians' attitudes on east-west relations, international peace and security matters, and a number of other issues. Based on that work I would argue that there are, for the sake of convenience at least, five

[*Translation*]

obtenu un doctorat à l'Université de l'Ohio et il enseigne actuellement à l'Université de la Colombie-Britannique. Il a publié beaucoup de livres, de monographies et d'articles sur la politique étrangère et les relations internationales du Canada. Il s'intéresse depuis quelque temps de manière plus attentive aux réactions de la population canadienne face à l'évolution de l'Europe de l'Est, et aux effets que ces réactions peuvent exercer sur la politique étrangère du pays.

M. Don Munton (professeur, Département des sciences politiques, Université de la Colombie-Britannique): Merci. Comme vous m'avez présenté, je passe directement au sujet de cet après-midi.

J'aimerais aborder deux questions, qui peuvent sembler différentes mais qui n'en sont pas moins reliées, tout au moins en partie. Je voudrais d'abord parler de la manière dont les Canadiens voient les affaires internationales et de l'évolution que j'ai pu constater à ce sujet, notamment ces dernières années. Ensuite, puisque quelqu'un a pris contact avec moi au nom de votre comité, je voudrais en profiter pour exprimer rapidement certaines opinions personnelles, qui sont beaucoup moins le fruit de recherches attentives, et encore moins d'une méditation intellectuelle, que de préjugés personnels. En bref, je vais vous dire si je pense que le Canada devrait ou non avoir un service de renseignement étranger.

Ayant lu quelques procès-verbaux de vos séances, j'ai cru comprendre que les gens qui viennent vous parler du SCRS parlent de ses responsabilités, de sa supervision, de questions de droit individuel et civil, etc. Je crois cependant que vous nous offrez une occasion excellente d'ouvrir le débat sur une question qui me semble très importante mais dont on discute rarement au Canada.

Ces deux sujets ne sont que partiellement reliés. Je vais vous exposer le premier, et je tenterai ensuite de vous montrer en quoi il est relié au deuxième. J'ai remis une fiche de statistiques au greffier du comité, mais je peux aussi utiliser le rétroprojecteur pour présenter les chiffres sur l'écran, ce qui pourra faciliter la tâche à tout le monde. Cela vous convient-il?

Des voix: D'accord.

[*Présentation de diapositives*]

M. Munton: J'étudie depuis quelque temps l'attitude du public canadien en matière de relations internationales. C'est un travail qui m'a été commandé par l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationale et qui m'a permis d'effectuer trois enquêtes, en 1987, 1988 et 1989, sur l'attitude des Canadiens en matière de relations Est-Ouest, de paix et de sécurité internationales, et d'autres questions connexes. Suite à ces recherches, je crois pouvoir affirmer, en simplifiant un peu, que l'attitude des Canadiens en

[*Texte*]

important dimensions to Canadians' perceptions of the international system as Canadians look at that system in the late 1980s and 1990s.

As shown by the slide in figure 1, there is very clear evidence of a low and indeed a declining perception of threat in terms of the likelihood of war. Canadians went through a period in the early 1980s of increasing perceptions of the likelihood of war. That turned around in the early 1980s, about 1983, has been declining, and in the past two surveys we have done is exceedingly low. The number who said the likelihood of war over the next 10 years was 30% in 1988, and with a slightly different question wording—likelihood over 25 years—is even lower, about 20% in 1989. I would guess this is as low as those figures have been, because we do not have perfectly comparative data since about the early 1970s.

The second element of Canadians' perceptions shown in figure 2 is based on the most recent survey we have done, giving a very clear indication that Canadians are much less preoccupied with or concerned about military threats to Canada than previously.

• 1415

The question in the box essentially asks which of these threats the respondents thought to be the most important, second most important, and least important. When the question was asked with respect to threats today, more Canadians said that environmental threats are most important to Canada; about 10% fewer respondents or approximately 40% mentioned economic threats; and very few said military threats were most important.

We purposely asked the question that way in order to force a comparison, because we thought that if we simply asked whether they are concerned about the environment most Canadians would answer in the affirmative. This form of question forces a tougher choice.

I have one other comparative slide that bears out the same point. Figure 3 compares a number of international problems and asks how important each of these seem to Canadians. I have arrayed the problems in the order, roughly speaking, of the proportion of respondents who replied that they were very important. The problems at the top of the list are almost entirely non-military and include global environmental problems, international crime such as drug-trafficking, international financial and monetary instability, spread of disease, and so on. You must go down to number 7 to find major war.

A similar conclusion results from questions we asked about which threat is the single most important one to international peace and security. The conclusion shows very clearly that the possibility of Soviet aggression or of a

[*Traduction*]

matière de relations internationales comporte cinq aspects importants.

Comme le montre le tableau 1, il est évident que les Canadiens ont le sentiment que la menace à la paix a sensiblement diminué. Au début des années 1980, les Canadiens étaient de plus en plus nombreux à craindre la guerre. Cette crainte a atteint un sommet au début des années quatre-vingt, vers 1983, puis elle a diminué. Nos deux dernières enquêtes nous ont montré quelle est maintenant extrêment faible. En 1988, 30 p. 100 des Canadiens craignaient qu'une guerre n'éclate au cours des dix prochaines années, et le chiffre était encore plus faible en 1989, soit 20 p. 100, bien que la question ait été légèrement modifiée, puisque l'échéance avait été portée à 25 ans. Je suis prêt à parier que le pourcentage n'a jamais été aussi bas, mais je ne puis l'affirmer car nous n'avons pas de données semblables remontant au début des années 1970.

Deuxième élément important, que révèle le tableau 2, fondé sur la dernière enquête que nous ayons réalisée: les Canadiens sont manifestement beaucoup moins préoccupés qu'autrefois par les menaces militaires qui peuvent être exercées contre le Canada.

La question présentée sur la diapositive permet de connaître les menaces que le répondant juge les plus importantes, les moins importantes et intermédiaires. Quand on pose aux Canadiens cette question au sujet des menaces contemporaines, environ la moitié des répondants affirment que ce sont les menaces environnementales qui sont les plus importantes, environ 40 p. 100, les menaces économiques, et très peu, les menaces militaires.

Nous avons délibérément posé la question de cette manière de façon à obliger les répondants à faire des comparaisons. En effet, si nous avions simplement demandé aux répondants s'ils étaient préoccupés par l'environnement, la plupart aurait répondu oui. Avec notre question, le choix est plus difficile.

Voici une autre diapositive qui porte sur le même sujet. Le tableau 3 permet de comparer le degré d'importance que les Canadiens attribuent à divers problèmes internationaux. J'ai classé les réponses en fonction du pourcentage de répondants qui ont dit qu'il s'agissait de problèmes très importants. On voit en haut de la liste des problèmes qui n'ont pratiquement rien à voir avec les questions militaires, comme l'environnement international, le crime international, tel que le trafic de drogues, l'instabilité financière et monétaire internationale, la propagation des maladies, etc. Il faut arriver au numéro 7 pour trouver la guerre.

On peut conclure la même chose des réponses concernant la menace que les répondants jugent la plus importante au chapitre de la paix et de la sécurité internationales. Il est tout à fait clair que les Canadiens

[*Text*]

major war between the superpowers is thought to be very low.

I would suggest that the third dimension of Canadians' views about international affairs today is an extremely benign view of Soviet foreign policy, relative to a few years ago.

The fourth finding—and I want to tie these two points together—is an extraordinarily negative view of the United States, regarding such issues as trustworthiness of American leaders and confidence in American foreign policy, in contrast to and relative to views held during the 1960s and 1970s.

In figure 4 I have combined answers to the question of how confident respondents are about the ability of the United States and the Soviet Union to deal with world problems. So every person in our survey, which involved about 1,000 people, was characterized according to whether they had confidence in both superpowers, in neither, or in one but not the other. This is a characteristic pattern and I will return to it in a minute.

Asked these two questions in the fall of 1989, 41% of Canadians said they had some or considerable confidence in the abilities of both superpowers to deal with world powers; 21% had confidence in neither; 26% had confidence in the United States, but not in the Soviet Union; and 12% had confidence in the Soviet Union, but not in the United States.

These figures very dramatically show a significant shift in the way Canadians view the two superpowers, particularly as compared to the early 1960s or the 1950s, although again we do not have good data with which to compare.

If this pair of questions had been asked in 1960, roughly 60% to 80% of Canadians, based on the evidence I have, had confidence in the United States, but not in the Soviet Union, or they were in some way positive about the United States or about American policy or leadership but negative about the same with respect to the Soviet Union.

• 1420

What we have now is the vast majority, in this case over 60%, who have the same image of both superpowers. What is interesting, and this is the reason why this figure is characteristic, is that it does not matter these days what question you ask. If you ask the same question about the United States and the Soviet Union, you would find the same thing. That is, the majority of Canadians have the same image of both superpowers. Whether it is negative and negative or positive and positive, that depends a bit on the question. If you ask a very tough question—are the Soviets and/or the Americans trying to take over the world—most Canadians say no, neither of them are trying

[*Translation*]

pensent que le risque d'agression soviétique ou de guerre de grande ampleur entre les superpuissances est très faible.

Le troisième aspect de l'attitude des Canadiens en matière de relations internationales est ce que j'appellerais une vision extrêmement bénigne de la politique étrangère soviétique par rapport à il y a quelques années.

La quatrième conclusion, que je relie à la précédente, est une opinion extrêmement négative des États-Unis, sur des questions telles que la fiabilité des dirigeants américains et la confiance que l'on peut accorder à la politique étrangère américaine, par rapport aux années 1960 et 1970.

J'ai regroupé au tableau 4 les réponses à la question portant sur la confiance que les répondants accordent à la capacité des États-Unis et de l'Union Soviétique de faire face aux problèmes mondiaux. Nous avons interrogé environ 1,000 personnes et chaque réponse a été classée de la manière suivante: Le répondant a confiance dans les deux superpuissances, dans aucune, ou dans une mais pas dans l'autre. C'est un classement caractéristique sur lequel je reviendrai dans un instant.

Interrogés à ce sujet à l'automne de 1989, 41 p. 100 des Canadiens ont dit qu'ils avaient confiance relative ou considérable dans la capacité des deux superpuissances à faire face aux problèmes mondiaux, 21 p. 100 qu'ils n'avaient confiance dans aucune, 26 p. 100 qu'ils avaient confiance dans les États-Unis mais pas dans l'Union Soviétique, et 12 p. 100 dans l'Union Soviétique mais pas dans les États-Unis.

Ces chiffres montrent que l'opinion des Canadiens à l'égard des deux superpuissances a profondément changé depuis les années 1950 et 1960, même si nous n'avons pas de statistiques très solides pour faire la comparaison.

Considérant les données dont je dispose, je pense pouvoir dire que si on avait posé ces questions en 1960, près de 60 p. 100 à 80 p. 100 des Canadiens auraient dit qu'ils avaient confiance aux États-Unis mais pas dans l'Union Soviétique, ou qu'ils avaient une réaction relativement positive au sujet des États-Unis ou de la politique et des dirigeants américains, mais négative au sujet de l'Union Soviétique.

Aujourd'hui, la grande majorité, plus de 60 p. 100, exprime la même opinion des deux superpuissances. Ce qui est intéressant, et c'est pourquoi ce résultat est caractéristique, c'est que la question que l'on pose à ce sujet produit toujours la même réponse. Poser la même question au sujet des États-Unis et de l'Union soviétique, vous obtenez toujours la même réponse, c'est-à-dire que la majorité des Canadiens ont la même opinion des deux superpuissances. La répartition entre négatif et négatif, ou positif et positif, peut dépendre de la question mais, s'il s'agit d'une question très difficile, par exemple, les Soviétiques et(ou) les Américains essaient-ils de dominer

[*Texte*]

to take over the world, in which case the perceptions would be more positive and positive than negative and negative. In short, what this shows, it seems to me, is a more significant shift from the kinds of Cold War images that existed 20 years ago.

The last aspect of Canadians' views of international affairs that I wanted to mention is one that is a little bit more difficult to show in figure form, so I would just like to describe it. It is basically what I see as a lingering but rather pervasive view of Canada as a country that plays a constructive, moderating, mediating role in international affairs. This comes out in some rather odd ways. If you ask the question as I have described it, the overwhelming proportion of Canadians say yes, that is exactly what Canada does. But you can ask the question in a way that in effect asks Canadians if they really think Canada plays a neutral role between the two superpowers or if we are basically aligned in the world, a question that I think most of us around this table would answer in the latter respect.

Clearly, Canada is aligned; Canada is not neutral. The majority of Canadians, however, would agree with the statement that Canada plays a neutral role between the two superpowers. I do not think it is because they want Canada to be neutral in the legal sense, the sense of international law; it is because of the pervasiveness of this image that I sometimes call with my students the boy scout image or the Suez Nobel Prize image of Canadian foreign policy, and I do not mean that in the pejorative sense.

In general, then, it seems to me, from the work I have been doing in the last couple of years and the evidence I have tried to summarize here very briefly, that Canadians' perceptions of international affairs have moved into what is very definitely a post-Cold War set of perspectives, one in which most Canadians, whether they understand the term or not, would basically support the ideas of common security and mutual trust between east and west.

After I had been asked to come here today, I tried to see whether Canadians, at least as reflected in public opinion polls, had very many thoughts about CSIS. As you may already know, the question has not been asked very often. In fact, I was only able to find one poll, a Gallup poll done six years ago, in which Canadians were asked what they thought about CSIS at all. At that time, the CSIS legislation was making its way through Parliament, and the question actually made reference to this. It asked Canadians if they had heard about this and, secondly, what they thought about it if they had heard about it. The news for CSIS, which I do not think is news to them—I am sure they have heard the results of the poll before—is not encouraging. Sixty percent of Canadians had not heard about the legislation. Of the 40% who had, overwhelmingly they were against the idea of setting up a security intelligence agency for Canada.

[*Traduction*]

le monde, la plupart des Canadiens répondent que non, ni les uns ni les autres n'essaient de dominer le monde, ce qui signifie que la réaction serait plus positive et positive que négative et négative. En bref, cela révèle un changement très important d'attitude par rapport à la guerre froide d'il y a 20 ans.

Le dernier aspect que je souhaite mentionner est un peu plus difficile à exprimer en chiffres, je vais donc devoir le décrire. Il s'agit fondamentalement du fait que les Canadiens semblent généralement considérer que leur pays peut jouer un rôle utile, de modération ou de médiation, dans les affaires internationales. Ce phénomène apparaît de manière parfois bizarre. Si on pose la question comme je viens de l'exprimer, une proportion écrasante de Canadiens répondent comme je viens de le dire. On peut cependant poser la question de manière à savoir si les Canadiens sont vraiment convaincus que le Canada est neutre par rapport aux deux superpuissances ou s'il est aligné avec l'une ou l'autre, question à laquelle la plupart d'entre nous répondrions de la deuxième manière.

Il est évident que le Canada est aligné et qu'il n'est pas neutre. Toutefois, la majorité des Canadiens semblent convaincus que leur pays à une position de neutralité par rapport aux deux superpuissances. Je ne pense pas que ce soit parce qu'ils souhaitent que le Canada soit neutre au sens strict, au sens du droit international, mais plutôt parce que c'est une image extrêmement répandue dans la population, une image que je qualifierais de boy scout, ou de prix Nobel de la Paix, cela dit sans aucun sens péjoratif.

Je crois donc pouvoir dire, suite aux enquêtes que j'ai effectuées ces dernières années, que les Canadiens sont manifestement sortis de la guerre froide pour ce qui est de leur position à l'égard des relations internationales, et qu'ils en sont arrivés au point où la plupart sont fondamentalement en faveur des notions de sécurité commune et de confiance mutuelle entre l'Est et l'Ouest, même s'ils ne comprennent pas vraiment le sens de ces expressions.

Quand vous m'avez invité à venir ici, je me suis demandé si les sondages donnaient les informations utiles quant à l'opinion des Canadiens au sujet du SCRS. Vous vous en doutez, on ne les interroge pas souvent à ce sujet. En fait, je n'ai trouvé qu'un sondage, fait par Gallup il y a six ans, comportant des questions sur le SCRS. À l'époque, le Parlement discutait du projet de loi et Gallup avait demandé aux Canadiens s'ils en avaient entendu parler et, deuxièmement, dans l'affirmative, ce qu'ils en pensaient. Les résultats ne sont pas encourageants pour le SCRS, et je suis sûr que ce n'est pas une révélation pour ce dernier. Soixante p. 100 des Canadiens n'avaient pas entendu parler du projet de loi et, sur les 40 p. 100 qui savaient de quoi il s'agissait, une majorité écrasante s'opposait à l'idée de mettre sur pied une agence canadienne du renseignement de sécurité.

[*Text*]

I would attribute that to a good deal of misunderstanding in this country, certainly to a lack of debate about the purposes of such an agency. To some of you, that may seem a little odd given the amount of debate there has been about some aspects of CSIS, but I would only point to the fact that at least until very recently, Canada's "national newspaper" was still referring to CSIS as Canada's "spy agency". It is, of course, not a spy agency at all. If *The Globe and Mail* cannot get it right, let us not expect Canadians to get it right.

• 1425

As I have already said, these general images are only partially related to the argument I am going to make to you about what I will call a "national intelligence agency". The logical name for this, of course, would be "Canadian Intelligence Agency", but somebody has already co-opted that as an acronym. I think it is probably better if we leave it to the Americans.

One conclusion that might be drawn from these contemporary attitudes of Canadians is that there is no need for a national intelligence agency in Canada. There is no enemy out there, there is little danger of war, and the utility of military force, in the view of Canadians at least, seems to be declining. I personally believe this would be a wrong-headed conclusion to draw. Thus, I suppose I disagree with at least one of your previous witnesses, Robert Kaplan. I think he was arguing that in the changing world today there is no need for a foreign intelligence operation, either as part of CSIS or anywhere else in the Canadian government.

It might well have made sense for Canada to establish a national intelligence agency in the 1950s, say, when the Cold War was still on. But I would argue that the demise of the Cold War, the fact that we cannot sell seats to the Cold War any more, does not obviate the argument that I would make.

The major reason I would argue there should be such an agency is that the purpose of foreign intelligence is not solely to anticipate a military attack. Indeed, it is not solely to deal with things such as the Cold War. In fact, given the frequency with which we can observe what some military strategists call "strategic surprise"—cases where countries have been attacked by surprise by their neighbours—we would come to the conclusion that intelligence agencies are not particularly good at anticipating strategic surprise. There was Iran and Iraq, for example, the 1973 Yom Kippur War, for example, where arguably one of the best intelligence agencies in the world was first unable to anticipate in time and then was unable to convince the Israeli leadership of the problem.

[*Translation*]

J'attribue cette réaction à une certaine méconnaissance du problème, et en tout cas à l'absence de débat public au sujet du rôle d'un tel organisme. Cela vous paraîtra peut-être bizarre étant donné que certains aspects du SCRS ont fait l'objet de longues discussions, mais laissez-moi vous rappeler que le «journal national» du Canada qualifiait encore très récemment le SCRS d'«agence d'espionnage» du Canada. Or, c'est évident, ce n'est pas du tout un service d'espionnage. Si *Le Globe and Mail* ne s'en est pas encore rendu compte, pourquoi les Canadiens le sauraient-ils?

Comme je l'ai déjà dit, ces impressions générales ne sont que partiellement reliées à l'argument que je vais exposer au sujet de ce que j'appellerais une «agence nationale de renseignement». Évidemment, il serait logique d'appeler cette organisation «l'Agence canadienne de renseignement», mais cela ferait en anglais la CIA, nom qui est déjà pris. Il est d'ailleurs sans doute préférable de le laisser aux Américains.

L'une des conclusions que l'on peut tirer de l'examen des réponses aux enquêtes, est que les Canadiens estiment que le pays n'a pas besoin d'une agence nationale de renseignement. Il n'y a pas d'ennemi hors de nos frontières, le risque de guerre est minime et l'armée semble être une organisation de moins en moins utile, tout au moins aux yeux des Canadiens. À mon sens, il serait erroné de tirer une telle conclusion, ce qui m'amène à dire que je suis en désaccord avec au moins l'un de vos témoins précédents, Robert Kaplan. Si j'ai bien compris, il affirmait que nous n'avions plus besoin de service de renseignement étranger, que ce soit le SCRS ou d'une autre organisation du gouvernement canadien, considérant l'évolution contemporaine sur la scène internationale.

Il était peut-être tout à fait logique de créer une agence nationale de renseignement dans les années 1950, durant la guerre froide, mais j'affirme pour ma part que la fin de la guerre froide, le fait que la guerre froide ne fasse plus recette, ne change en rien l'argument que je vais présenter.

La principale raison pour laquelle j'estime que nous avons besoin d'une telle agence est que le rôle d'un service de renseignement étranger n'est pas seulement de prévoir les attaques militaires, ni même seulement de s'occuper de choses comme la guerre froide. En fait, considérant la fréquence avec laquelle nous pouvons observer ce que certains stratèges militaires appellent des «surprises stratégiques», c'est-à -dire des pays qui ont été attaqués par surprise par leurs voisins, nous pouvons conclure que les services de renseignement ne sont pas particulièrement efficaces lorsqu'il s'agit de prévoir les surprises stratégiques. Je rappelle simplement à ce sujet l'Iran et l'Irak, par exemple, où la guerre du *Yom Kippur*, en 1973, où l'un des meilleurs services de renseignement au monde avait d'abord été incapable de

[*Texte*]

The arguments I would make for and against such an agency rest basically on what I see as the three aspects of foreign intelligence. First of all, there is the process of collection of information. In this respect Canada does very little, except the traditional work done by diplomats overtly, presumably legally, exercising the normal diplomatic functions. Most governments in the world, however, have other operations that do not rely on their diplomats.

Secondly, there is the evaluation and assessment function of foreign intelligence. To some extent Canada does this now. Again, it is done within the Department of External Affairs, and to some extent in National Defence. It is arguably hampered by the lack of collection I just referred to.

The third aspect of foreign intelligence is of course the covert action element. Here I would make no argument at all. Canada does not do this. I do not think we should. I would want to clearly draw the line at the end of the first two functions.

I do not think we need to have Canadian intelligence operatives, for example, trying to sink the ships of seal protesters off Newfoundland, for any number of reasons—not the least of which is that as a country we do not have the arrogance to carry us through the possible discovery of that kind of insidious operation.

At a time when the Cold War is winding down and when at least one of the presumably better intelligence operations in the world, namely that of the German Democratic Republic, is being dismantled, it may seem a little odd that anyone would argue Canada should be thinking about establishing one.

• 1430

My argument to that effect has, if you will allow me, two and a half parts. First, foreign intelligence gathering and assessment is a basic instrument of state craft. It is used by countries because they believe—and I think there is evidence to substantiate the view—that it increases the influence of those states, and it makes their policies more effective.

For example, had Canada had such a function in the past, it might have allowed Lester Pearson to anticipate the British and French attack on the Suez, and thus be even more effective than he was in that particular case. The gathering and assessment of evidence by a Canadian intelligence agency might also have allowed him to be more effective in trying to influence American policy during the Korean War, had Canada's appreciation of the situation and the likelihood of Chinese involvement been backed up by intellingence data.

[*Traduction*]

prévoir le conflit, puis de convaincre les dirigeants israéliens de son éventualité.

Les arguments que l'on peut avancer pour ou contre une telle agence reposent fondamentalement sur trois aspects du renseignement étranger. Le premier concerne la collecte des renseignements. Le Canada est très peu actif dans ce domaine, sauf pour ce qui est de la collecte de renseignements exécutée par les diplomates au grand jour et, je le suppose, en toute légalité. La plupart des gouvernements ne se contentent cependant pas des renseignements rassemblés par leurs diplomates.

La deuxième fonction concerne l'évaluation des renseignements étrangers, ce qui se fait au Canada, dans une certaine mesure, au sein du ministère des Affaires extérieures et du ministère de la Défense. Évidemment, cette activité est entravée par les carences que je viens d'évoquer au sujet de la collecte des renseignements.

Le troisième aspect du renseignement étranger concerne l'action secrète. Je ne suis pas du tout en faveur de cela. Le Canada ne joue pas à cela et je ne crois pas qu'il devrait le faire. Je suis donc tout à fait prêt à tirer la ligne après les deux premières fonctions de cette liste.

Je ne pense pas, par exemple, que nous ayons besoin d'agents secrets essayant de couler les bateaux des gens qui protestent contre la chasse aux phoques au large de Terre-Neuve, et ce pour plusieurs raisons, dont la moindre n'est pas que le pays n'aurait pas l'arrogance nécessaire pour défendre ce genre d'action secrète si elle venait à être découverte.

Comme nous arrivons à la fin de la guerre froide et comme au moins l'un des meilleurs services de renseignement au monde est en cours de démantèlement, je veux parler de celui de la République démocratique d'Allemagne, il me semblerait un peu bizarre que quelqu'un recommande au Canada d'en créer à partir de zéro.

J'invoquerai à cet effet deux arguments et demi, si l'on peut dire. Tout d'abord, l'obtention et l'évaluation de renseignements sur l'étranger constituent un instrument essentiel de l'administration des États. Les pays s'en servent parce, à leur avis—et cette opinion est confirmée par des preuves—un tel service augmente leur influence ces États et rend leurs politiques plus efficaces.

Par exemple, si le Canada avait possédé un tel service dans le passé, Lester Pearson aurait peut-être prévu l'attaque de la Grande-Bretagne et de la France contre Suez et se serait montré encore plus efficace qu'il ne l'a été dans ce cas particulier. L'obtention et l'évaluation de renseignements par un service de renseignement canadien aurait pu également lui permettre d'être plus efficace lorsqu'il a voulu influencer la politique américaine au cours de la guerre de Corée, si la compréhension de la situation par le Canada et la probabilité d'une participation de la Chine avaient été appuyées par des renseignement de sécurité.

[*Text*]

It might also have given John Diefenbaker more warning of the Cuban missile crisis. Certain Canadians were aware of some crisis developing in the United States, and as far as we know that information was never passed on to the political leadership. Thus Mr. Diefenbaker only had about two hours' warning—provided by the Americans—of President Kennedy's blockade of Cuba.

Finally and generally, this capability would allow Canadian diplomacy to counter the information monopoly of Canada's major allies on a variety of issues.

Second—and here I am speaking on the basis of what others have told me, because I have no direct experience—the foreign intelligence game is a classic marketplace; that is to say, you trade. The information you have gets you information from other people. If you have no information to trade, you do not get any information. Canada is at a disadvantage because where it might be possible to obtain information of direct importance the country is unable to offer anything in return and does not get it. Canada does some of this trading, or at least tries to, but because it has only diplomatic reporting to offer it is not particularly attractive to Canada's allies.

The validity of these arguments is perhaps best shown not by reference to the American, Israeli, or even the German experience, but rather to the Australian experience. As I understand it, the intelligence carried out by the Australian intelligence authorities is mostly in the area of political and economic matters, rather than military. It is clear from the record that successive Australian governments have been convinced that this is a valuable capability. This includes the present government, which came into office a few years ago talking about dismantling the Australian intelligence capability. The current government has not only kept that capability intact, it has increased recently its budget.

These arguments were by no means undermined by a recent conversation I had with Michael John Cook, the current Australian ambassador to the United States and former head of the assessment part of the Australian intelligence system, although I am not in any way attributing any of these arguments or comments to him.

The two counterarguments that might be made about this are first with respect to political costs, and second with respect to other alternatives. The argument about political costs postulates that if countries with which Canada is even slightly friendly found out that Canadian intelligence operatives were working within that country, there would be repercussions for our relationship with those countries. I think that position is an exaggerated one and is only effective because of the excessive caution with which Canadians approach these matters.

[*Translation*]

John Diefenbaker aurait peut-être été prévenu plus longtemps d'avance de la crise des missiles de Cuba. Des Canadiens savaient qu'une crise se préparait aux États-Unis, mais il ne semble pas que ce renseignement ait jamais été communiqué aux dirigeants politiques. C'est ainsi que M. Diefenbaker n'a été prévenu que deux heures d'avance—et par les Américains—du blocus imposé à Cuba par le président Kennedy.

Enfin, d'une manière générale, un tel service permettrait à la diplomatie canadienne de contrebalancer le monopole de l'information que les principaux alliés du Canada possèdent au sujet de diverses questions.

En deuxième lieu—et je ne fais que relater ici ce que d'autres m'ont dit, car je n'ai aucune connaissance directe à ce sujet—le jeu du renseignement sur l'étranger constitue un marché classique; autrement dit, on n'y pratique des échanges. L'information qu'on peut offrir permet d'obtenir de l'information de quelqu'un d'autre. Si l'on n'en a pas à offrir, on n'en obtient pas. Le Canada est désavantagé à cet égard puisque, lorsqu'il pourrait exister une possibilité d'obtenir des renseignements qui intéressent directement le pays, il est incapable d'offrir quoi que ce soit en retour; il n'obtient donc pas l'information en question. Le Canada pratique un peu ce genre de commerce, ou du moins il s'y essaie, mais parce qu'il ne peut offrir que des rapports diplomatiques, cet offre n'a rien de particulièrement intéressant pour les alliés du Canada.

Pour apprécier la valeur de ces arguments, plutôt que de se référer aux États-Unis, à Israël ou même à l'Allemagne, il est préférable de se rapporter à l'Australie. Si je ne m'abuse, les renseignements qui intéressent le service du renseignement australien relèvent du monde politique et économique plutôt que du secteur militaire. Il est facile de constater que les gouvernements australiens successifs ont jugé utile un service de ce genre. N'échappe pas à cette règle le présent gouvernement, qui, au moment de prendre le pouvoir, il y a quelques années, envisageait publiquement de démanteler le service australien du renseignement. Le gouvernement actuel non seulement a maintenu ce service, mais il en a même récemment augmenté le budget.

Ces arguments n'ont pas été du tout affaiblis par une conversation que j'ai eue récemment avec Michael John Cook, actuel ambassadeur de l'Australie aux États-Unis et ancien chef de l'évaluation au service australien du renseignement; je précise cependant que je ne lui attribue aucun de ces arguments ni de ces commentaires.

Deux arguments pourrait en être invoqués à l'encontre de cette thèse: les coûts politiques et l'existence d'autres possibilités. Au sujet des coûts politiques, certains soutiennent que si des pays avec lesquels le Canada maintient des liens assez amicaux découvraient que le service canadien du renseignement est à l'oeuvre chez eux, les relations mutuelles entre les deux pays pourraient être compromises. À mon avis, c'est un point de vue excessif et ne tire sa valeur que de la prudence exagérée dont les Canadiens font preuve en cette matière.

[*Texte*]

Various people I have talked to over the years have suggested that these sorts of fears—which were raised in countries like Australia, for example—have been largely unfounded, in the sense that where operations have become public it has not had any noticeable effect on Australia's relationship or other countries' relationship with the country affected.

[*Traduction*]

Diverses personnes à qui j'en ai parlé au cours des années m'ont dit que les craintes de ce genre—évoquées en Australie, par exemple—sont assez peu fondées puisque, là où des opérations de ce genre sont devenues de notoriété publique, cela n'a eu aucun effet manifeste sur les relations entre, d'une part, l'Australie ou d'autres pays et de l'autre, le pays en cause.

• 1435

The second counterargument, which I see as a bit more effective, is that there are other ways in which this might be done, other than by giving CSIS or some particular specially created agency this foreign intelligence role. It might be done with a beefed-up operation through the Department of External Affairs. I would accept that this might be a not-so-bad second-best, but I would argue that diplomats are not trained to gather and assess this kind of intelligence. Particularly they are not trained to gather it, and I do not think they should be asked to do it. I think this is endangering the relationship you have with other countries much more than if there is a particular group that is assigned these functions. I guess therefore I am arguing for a modest expansion of the kind of operation that Canada already has in place.

Le deuxième argument invoqué contre ma thèse, argument que je considère un peu plus solide, celui-là, c'est qu'il y a d'autres moyens d'agir dans ce sens que de donner au SCRS ou à une autre agence créée spécialement à cette fin un tel rôle en matière de renseignement sur l'étranger. On pourrait le faire en intensifiant certaines activités du ministère des Affaires extérieures. J'admets que ce ne serait pas mal comme deuxième solution, mais je soutiens que les diplomates n'ont pas reçu la formation nécessaire pour recueillir et évaluer ce type de renseignement. En particulier, ils ne sont pas formés pour rechercher cette information, et je pense qu'on ne devrait pas leur demander de le faire. À mon avis, cela pourrait compromettre les relations avec les autres pays, bien plus que s'il existait un groupe particulier auquel ces tâches sont confiées. Ce que je préconise, par conséquent, c'est une expansion modérée de l'activité que le Canada exerce déjà.

In conclusion, let me trot out a very much personal hobby-horse. It seems to me that a continuing problem for Canadian foreign policy generally is the number of illusions that still plague our thinking. Foremost among these is what I referred to a few minutes ago—the boy scout image. I personally think that this image we have of ourselves constrains our foreign policy. I think it weakens it. I think it limits the options we have abroad. I think it certainly weakens the pursuit of Canadian interests. It certainly paralyses what ought to be a vigorous public debate about some of these issues. Even debating openly the possible establishment of a foreign intelligence service, it seems to me, would help Canadians to shed some of these illusions. If after this debate there was a consensus in favour, then it seems to me the Canadian government might well think about acting.

Pour conclure, je vous ferai part d'une de mes obsessions personnelles. J'ai l'impression que la politique étrangère du Canada en général est affaiblie par certaines illusions que nous continuons d'entretenir. Il y a surtout celle à laquelle j'ai fait allusion il y a quelques minutes: la réputation de boys-scouts que nous nous sommes donné. À mon avis, cette image que nous nous faisons de nous-mêmes paralyse notre politique étrangère. Elle l'affaiblit. Elle limite nos choix à l'étranger. Il n'est pas douteux que cette image affaiblit la défense des intérêts canadiens. Elle paralyse à coup sûr un débat, qui devrait être mené vigoureusement dans le grand public au sujet de certaines de ces questions. Même un débat ouvert sur la création éventuelle d'un service de renseignement étranger pourrait aider les Canadiens, il me semble, à se défaire de quelques-unes de ces illusions. Si, à l'issue d'un tel débat on s'entendait sur l'opportunité de créer un tel service, il me semble que le gouvernement canadien se sentirait mieux placé pour agir.

Though such an operation would almost certainly be unpopular with some Canadians, the bottom line, it seems to me, is that a national intelligence agency could make Canadian foreign policy more effective. Ironically, it could make Canada a better peacekeeper, it could make Canada a more effective provider of aid, and it could make Canada a more influential member of the United Nations, all those sorts of things we hold most dear. Thank you.

Il est presque certain qu'une telle activité serait impopulaire auprès de certains Canadiens, mais, en fin de compte, il me semble qu'un service national de renseignement pourrait rendre plus efficace la politique étrangère du Canada. Paradoxalement, il pourrait faire du Canada un meilleur pacificateur, un meilleur fournisseur d'aide, un membre plus influent des Nations Unies, c'est-à-dire qu'il nous aiderait à réaliser tous ces objectifs qui nous sont les plus chers. Merci.

[*Text*]

The Vice-Chairman: Thank you very much, Dr. Munton. Considering the time we have left, I will allow on the first round of questions no more than 10 minutes.

Mr. Lee: Dr. Munton, you appear informed in the extreme here.

Prof. Munton: It is an illusion. It is one of the other illusions.

Mr. Lee: I am not going to waste time praising your qualifications. In section two of our act, on the definition of "threats", would you agree that there exists for Canadians a body of threats existing out there for us, threats to the security of Canada, that are not defined in paragraphs 2.(a), (b), (c) and (d)?

Prof. Munton: Let me go back to the public opinion data and answer the question this way. My hunch is that it would be a misreading of the public opinion data. This is really the only basis on which I can answer your question; that is, to conclude that Canadians see no threats. I think it would be fair to conclude that they do not see, in anything like the same degree, the old threats that we have been accustomed to for the past 40 years. To a significant extent, Canadians now are convinced that the Soviet Union is not about to attack Europe or North America, for example.

There are certainly threats out there and the threats are increasingly being defined by Canadians in a very broad way as other than a direct military attack. They include terrorism. They include drug trafficking. They include the possibility of—in the way people put it on our surveys—some crazy country setting off a nuclear bomb and so on. To say that there are no threats would certainly not be true, and it seems to me Canadians would define those threats quite broadly.

• 1440

Mr. Lee: Would that include perhaps an environmental catastrophe or something like that as well?

Prof. Munton: Oh, yes.

Mr. Lee: With reference to paragraph 2.(d), the "alleged" subversion paragraph, have you been able to construct hypothetically any 2.(d) threat that is not contained in 2(a), (b) or (c)?

Prof. Munton: I certainly cannot answer that as an expert, because it does not seem to be the data on which I can talk about Canadians' views in general. Allow me to make that sort of distinction.

Mr. Lee: Okay. In your remarks you made reference to the period 1960 to 1964 when John Diefenbaker was the President, at least for some of those years, and—

Mr. Brewin: He was the Prime Minister.

Mr. Rideout: Yes, the Prime Minister.

[*Translation*]

Le vice-président: Merci beaucoup, monsieur Munton. Étant donné le peu de temps qu'il nous reste, je vais accorder 10 minutes, tout au plus, à la première ronde de questions.

M. Lee: Monsieur Munton, vous me paraissez extrêmement bien informé.

M. Munton: C'est une illusion. Une de plus.

M. Lee: Je ne vais pas passer trop de temps à vanter vos mérites. Dans l'article 2 de notre loi, à la définition des «menaces», ne croyez-vous pas qu'il existe un ensemble de menaces envers les Canadiens, envers la sécurité du Canada, qui ne sont pas définies dans les alinéas 2.a), b), c) et d)?

M. Munton: Je vais me reporter à ce que l'on connaît de l'opinion publique et vous répondre de la manière suivante. J'ai l'impression que ce serait mal interpréter les données sur l'opinion publique. Je ne peux pas répondre à votre question autrement qu'en disant ceci: les Canadiens ne perçoivent aucune menace. Sans crainte de se tromper, on peut conclure qu'ils ne voient plus de la même manière les anciennes menaces auxquelles nous étions habitués depuis longtemps. Les Canadiens sont assez généralement convaincus, aujourd'hui, que l'Union soviétique ne s'apprête pas à attaquer ni l'Europe ni l'Amérique du Nord, par exemple.

Pourtant, des menaces existent bien certainement, mais les Canadiens les voient moins comme des attaques militaires, plus comme des interventions au sens large du terme, ce qui comprend le terrorisme et le trafic de la drogue. Cela comprend la possibilité—comme des gens l'ont dit pour répondre à nos questionnaires—qu'un pays insensé face éclater une bombe nucléaire, par exemple. Affirmer qu'il n'y a pas de menace, ce serait contraire à la vérité, et il me semble que les Canadiens définiraient ces menaces d'une manière assez large.

M. Lee: Cela comprend-il les catastrophes environnementales ou autres événements de ce genre?

M. Munton: Bien sûr.

M. Lee: Au sujet de l'alinéa 2d), où il est question de la subversion «alléguée», avez-vous pu faire des hypothèses au sujet des menaces faisant l'objet de 2d) qui ne seraient pas déjà décrites dans 2a), 2b) ou 2c)?

M. Munton: Je ne peux donner de réponse experte à cela, car ce ne sont pas des données qui paraissent dans les opinions exprimées par les Canadiens. Permetez-moi de faire ce genre de distinction.

M. Lee: D'accord. Dans vos remarques, vous avez fait allusion à la période de 1960 à 1964, année où John Diefenbaker était président, du moins quelques-unes de ces années-là, et. . .

M. Brewin: Il était premier ministre.

M. Rideout: Oui, premier ministre.

[*Texte*]

Mr. Lee: What did I say?

Mr. Brewin: You said President.

Mr. Lee: Good God! It is almost Freudian, becuse my understanding of some of the writings from that period was that there were some influences from the U.S. side in the election that followed that period, and in my view some strategic intelligence from outside Canada would have assisted the government of the day to be aware of that, whereas they might not have been aware—I do not know.

In any event, with CSIS being in existence now, do you think Canadians may be lulled into a false sense of security in thinking that maybe all of Canada's security interests are being adequately addressed strategically by CSIS? I am in fact of the view that CSIS does not address them all, whether by definition or mandate or function. It is shut off from addressing a whole lot of foreign threats. Do you think the existence of CSIS the way it is now, and with the public awareness of CSIS being at a low threshold, lulls Canadians and government into a false sense of security?

Prof. Munton: I have a great deal of faith in the Canadian public in the sense that on the basis of rather little information Canadians make darned good judgments about things. What has impressed me in the public opinion data I have looked at in these polls with CIIPS over the last three years is the extent to which Canadians say they do not think the Soviet Union is going to attack Europe or North America; that they do not think the Soviet Union is the kind of country they thought it was 40 years ago; that they are more concerned about environmental threats, economic threats, and so on. At the same time, they think Canada should stay a member of NATO, they think the Canadian Armed Forces ought to be retained, that a military balance is necessary in Europe, etc.

This does not seem to me to be evidence of people lulled into a false sense of security. It seems to me to be evidence of a people who believe in the kinds of insurance policies that are necessary for security.

I would argue that—and this is not on the basis of the data, this is personal bias now and personal observation—I do not think Canadians understand what CSIS does and I do not think the media coverage of CSIS has helped at all in that regard, starting with *The Globe and Mail's* insistence on calling CSIS "Canada's spy agency". It seems to me this is partly because of the way CSIS came about; namely, it came about because of a concern about a lack of control over certain activities of the RCMP and the need to ensure that the security service was under the appropriate controls. My own feeling is that we passed through that phase and now it should be possible to open questions about what the proper function of this sort of agency would be.

[*Traduction*]

M. Lee: Qu'ai-je dit?

M. Brewin: Vous avez dit président.

M. Lee: Mon Dieu! C'est presque un lapsus freudien puisque, d'après ce qui a été écrit au sujet de cette époque-là, il semble qu'il y a eu une certaine influence des États-Unis aux élections suivantes. Or, d'après moi, des renseignements stratégiques venus de l'extérieur du Canada pourraient aider le gouvernement du jour à s'en rendre compte, alors qu'il ne s'est peut-être aperçu de rien. Je me le demande.

Quoiqu'il en soit, maintenant que le SCRS existe, pensez-vous que les Canadiens risquent de s'endormir dans un sentiment trompeur de sécurité en pensant que les intérêts du Canada sont bien protégés stratégiquement par le SCRS? Je pense, quant à moi, que le SCRS ne répond pas à tous les problèmes de sécurité, que ce soit par sa définition, son mandat ou sa fonction. Il est empêché de s'occuper d'une foule de menaces qui prennent naissance à l'étranger. Pensez-vous que, du fait de la forme actuelle du SCRS, du fait que le grand public connaît ce service moins bien que jamais, les Canadiens et le gouvernement risquent de s'endormir dans un sentiment trompeur de sécurité?

M. Munton: J'éprouve énormément de confiance envers le grand public canadien qui, se fondant sur des renseignements assez peu nombreux, en arrive pourtant à d'excellents jugements. Au cours des trois dernières années que j'ai passées à étudier ce sondage avec CIIPS, j'ai été frappé de voir à quel point les Canadiens pensent que l'Union soviétique n'attaquera pas l'Europe ni l'Amérique du Nord, ils ne considèrent plus l'Union soviétique comme il y a 40 ans; ils s'intéressent davantage aux menaces portant contre l'environnement, aux menaces économiques et le reste. Par ailleurs, ils pensent que le Canada devrait demeurer membre de l'OTAN, que les Forces armées du Canada devraient maintenues, qu'un équilibre militaire s'impose en Europe, et ainsi de suite.

Je ne vois rien là qui indique que les gens s'endorment dans un sentiment trompeur de sécurité. J'y vois la preuve d'un peuple qui croit à la nécessité d'avoir certaines polices d'assurance pour protéger sa sécurité.

Je ne me fonde plus ici sur les données, mais j'ai le sentiment personnel, en partant de mes propres observations, que les Canadiens ne comprennent pas ce que fait le SCRS. À mon avis, le travail des médias n'a pas amélioré les choses à cet égard: c'est ainsi que le *Globe and Mail* insiste pour décrire le SCRS comme «l'agence d'espionnage du Canada». Cela est attribuable en partie, selon moi, à la manière dont le SCRS a pris naissance, c'est-à-dire qu'il a été créé parce qu'on s'inquiétait du peu de contrôle exercé à l'égard de certaines activités de la GRC; on a ressenti le besoin d'exercer le contrôle voulu sur le service de sécurité. À mon avis, nous avons passé cette étape, et il devrait être possible maintenant de se poser des questions sur la fonction qu'il convient de confier à un organisme de ce genre.

[*Text*]

• 1445

Mr. Brewin: Dr. Munton, in figure 3 you listed a number of international problems that may affect Canada's security: "To what extent do you regard the importance of each international problem as a threat to Canada's security?" You listed (a) to (i), nine letters. You did not list espionage or subversion, two of the main items of work that come under the definition of "threats to security" in the CSIS Act. From your reading of other data and your analysis of the data generally, do you have any sense as to what response you would have had if you had added espionage and/or subversion to that list? To what extent would Canadians have regarded espionage, for example, as a threat to our security, or subversion as a threat to our security? You did include terrorism. That ranked in the middle.

Prof. Munton: It was about the middle, but reasonably high. That is, 70% of Canadians said it was extremely important or very important. So while it is in the middle it is not that far behind the previous two, say.

My own hunch would suggest to me—and I am sorry to keep emphasizing this, but what I am trying to make clear is what I think I can say based on some evidence and what I feel I have to say based on my own personal observations—that most Canadians would rank those fairly low. This is simply because it is not something they see very often as seriously affecting their security or Canada's security in general.

If you ask the question, however, after another spy exposé of the Gouzenko proportion or after some major subversive act in Canada, you would get quite a different response. I suppose the conclusion we might draw from this is that on the information we have, if espionage is in fact a threat to Canadian security, then somebody has to do something about alerting Canadians to that fact.

It does not necessarily follow that it is not a threat to security just because Canadians do not perceive it as such. This may be a bit too obvious, but maybe it makes the point that if you asked Canadians whether they thought part of the Canadian government should be charged with the responsibility of ensuring that other countries do not spy in Canada or subvert the Canadian government, I have no doubt you would get an overwhelmingly positive response.

Mr. Brewin: If you then told Canadians that we have so many dollars to spend and asked them if we should spend it on global pollution problems or on tracking KGB agents in Canada, what do you think they would say?

[*Translation*]

M. Brewin: Monsieur Munton, à la figure 3, vous donnez une liste de problèmes internationaux qui, dites-vous, peuvent porter atteinte à la sécurité du Canada: «Dans quelle mesure considérez-vous l'importance de chaque problème international comme une menace envers la sécurité du Canada?» Votre liste va de a) à i), c'est-à-dire qu'elle comporte neuf lettres. On n'y trouve ni l'espionnage ni la subversion, articles qui se trouvent dans la définition des «menaces envers la sécurité» dans la Loi sur la SCRS. D'après votre étude des autres données et votre analyse des données en général, quelle aurait été la réponse, croyez-vous, si vous aviez ajouté l'espionnage et la subversion à cette liste? Dans quelle mesure les Canadiens pourraient-ils considérer l'espionnage ou la subversion comme une menace envers notre sécutité? Vous avez effectivement inclus le terrorisme. Celui-ce se place au milieu.

M. Munton: C'est à peu près au milieu, mais assez haut. Autrement dit, 70 p. 100 des Canadiens ont dit qu'il était extrêmement important ou très important. Bien qu'il se place au milieu de la liste, il n'est donc pas très loin derrière les deux autres, par exemple.

Mon intuition me dit que la plupart des Canadiens placeraient ces deux éléments-là assez loin dans le bas de la liste. Je m'excuse d'insister, mais ce n'est qu'une intuition: j'essaie d'établir clairement la différence entre ce qui se fonde sur des données et mes impressions personnelles. Je pense donc que ces deux éléments sont considérés comme assez peu importants, et c'est tout simplement parce que les gens ne voient pas très souvent que cela peut porter atteinte à leur sécurité ou à celle du Canada en général.

Pourtant, si l'on posait cette question après la révélation d'une affaire d'espionnage, comme celle Gouzendo, ou après une importante activité de subversion au Canada, la réponse serait fort différente. On pourrait peut-être conclure que, d'après nos données, si l'espionnage est effectivement une menace envers la sécurité du Canada, il faut que quelqu'un le fasse savoir d'une manière spectaculaire aux Canadiens.

Le simple fait que les Canadiens ne perçoivent pas cela comme une menace envers la sécurité ne signifie pas que cette menace est inexistante. Ce que je dis là est peut-être trop évident, mais cela indique peut-être que si l'on demandait au Canadiens si, d'après eux, une partie du gouvernement canadien doit être chargée de veiller à ce que les autres pays ne pratiquent pas l'espionnage au Canada ou à la subversion contre le gouvernement canadien, je ne doute pas qu'on aurait une réponse extrêmement positive.

M. Brewin: Si l'on disait ensuite aux Canadiens que nous disposons de tant de dollars et si nous leur demandions s'il faut dépenser cet argent pour lutter contre les problèmes de pollution ou pour démasquer les agents du KGB au Canada, que pensez-vous qu'ils répondraient?

[*Texte*]

Prof. Munton: That is a good question. I do not know. I do not know. I am tempted to say they might go for the environment, but I really do not know.

Mr. Brewin: I guess that is what our instincts as politicians might tell us in answer to that as well. That is all it is, I guess, in the absence of—

Prof. Munton: I am going to put that question on the list for—

Mr. Brewin: If you do, let us know the answers. We would be interested.

Prof. Munton: I will do that.

Mr. Brewin: Let me then finish with some questions on the foreign intelligence capacity. Maybe I missed something in your evidence.

What kind of information would you see a foreign intelligence service collecting that cannot be collected almost as accurately, if not as accurately, by open sources, by studying day to day reports, by even going around interviewing people?

The additional element of a foreign intelligence service presumably is an involvement in spying on other countries, of using clandestine methods, deceptive methods, all the new electronic gear available. What could we as a country learn that we cannot get legally?

Prof. Munton: Let me give you an example. It gets me off the difficult problem of having to define a range of activities.

• 1450

The Canadian aid program in a recipient country is being seriously hampered by an enormous level of corruption. The president of the country is sympathetic but says he has no evidence and cannot do anything unless he has evidence. Through intelligence work—certainly not through the work of a CIDA official, you could not expect CIDA officials to be responsible for this kind of thing—you could produce evidence in the form of photocopies of cheques being deposited in a certain official's bank account. You take the evidence to the president of the country and you say here is the evidence of the corruption. He says, I would hope, on that basis he is going to fire this man.

It seems to me this would be the kind of information an intelligence agency can do, perhaps even without breaking laws, but perhaps not. Certainly you cannot expect diplomats and aid officials to do it.

[*Traduction*]

M. Munton: Voilà une bonne question. Je ne sais pas. Je ne sais vraiment pas. Je suis tenté de dire qu'on préférerait peut-être l'environnement, mais je ne le sais vraiment pas.

M. Brewin: C'est sans doute ce que notre intuition de politicien nous suggérerait comme réponse à cette question. Ce n'est sans doute rien d'autre, j'imagine, en l'absence de. . .

M. Munton: Je vais ajouter cette question-là à la liste.

M. Brewin: Dans ce cas, communiquez-nous les résultats. Cela nous intéresse.

M. Munton: Je n'y manquerai pas.

M. Brewin: J'aimerais enfin vous poser quelques questions sur l'aptitude à recueillir des renseignements à l'étranger. Il y a peut-être quelque chose qui m'a échappé au cours de votre témoignage.

D'après vous, quelle est la nature des données qu'un service de renseignements pourrait recueillir à l'étranger et qui ne pourraient pas être recueillies avec presque autant de précision, sinon autant, par des sources oeuvrant au grand jour, par l'étude de rapports journaliers et même par des entrevues auprès des gens?

L'autre élément que comporte un service du renseignement à l'étranger est sans doute fait d'espionnage dans les autres pays, de méthodes clandestines, de méthodes trompeuses, de tout le nouvel équipement électronique. Comme pays, que pourrions-nous apprendre par ces méthodes que nous ne pourrions pas obtenir légalement?

M. Munton: Je vais vous donner un exemple. Cela me dispensera du problème difficile de définir tout un éventail d'activités.

Le programme d'aide du Canada dans un pays récipiendaire est sérieusement compromis par un niveau de corruption élevé. Le président du pays nous prête une oreille sympatique, mais il dit qu'il n'a pas de preuve et qu'il ne peut rien faire sans preuve. Grâce au travail du service du renseignement—certainement pas grâce au travail d'un agent de l'ACDI, car on ne peut pas s'attendre à ce qu'un agent de l'ACDI soit chargé d'un travail de ce genre—on pourrait présenter des preuves sous forme de photocopie de chèques déposés au compte de banque d'un certain fonctionnaire. On apporte cette preuve au président du pays et on lui dit: Voici la preuve de la corruption. Le président répond que, grâce à cette preuve, il va congédier la personne en question, du moins c'est à espérer.

Il me semble que c'est le genre d'information qu'une agence du renseignement peut obtenir, peut-être sans même violer la loi, mais peut-être aussi autrement. On ne peut certes pas s'attendre à ce que cela soit fait par des diplomates ou par les responsables de l'aide.

[*Text*]

Mr. Brewin: My initial reaction is that even on this particular problem there may be other ways of solving it. Therefore the marginal advantage of being able to do it against the cost—in order for it to be done surreptitiously in a Third World country where we are giving aid—involves having someone in place presumably for at least a period of time. You do not just walk into a Third World country and start spying and picking up photostatic copies of cheques of corrupt officials.

I would have thought that given not only the financial costs but also the needle in the haystack, when you never know which problem and in which part of the world this is going to come up, either we would have to spend a hell of a lot of money at it or we would be just guessing as far as how to do it that it would be barely worth the cost, particularly the political cost, of spying in another country.

Prof. Munton: I cannot comment on the operational side of it; that is to say, on whether an intelligence agency would need someone permanently posted in that country. I would think if such an agency existed, in most of the countries where Canada had an extensive foreign policy relationship, whether it was mainly aid or trade or whatever, there would be somebody, as is usually done, on the embassy staff with a cover position who widely or narrowly was known as the intelligence person and therefore these people would be abroad.

I have not made any calculations about how much this would cost. I hope it is not too much of a cop-out to say that you would have to ask people other than myself about those kinds of operational questions, how much it would cost and so on. My expertise and indeed my interest in this is not as someone who reads an enormous number of spy novels, who is an expert on intelligence agencies and so on. The argument I was making was a Canadian foreign policy argument. I have thought more about this than the operational side of the intelligence gathering.

Mr. Brewin: I just have a final comment that, having spent a bit of time on a CIDA project in Tanzania, I try to imagine the effect of our having spies in Tanzania, a friendly country to whom we are delivering aid. The cost, if we got caught doing it, in terms of our relations with Tanzania and the rest of sub-Sahara Africa, would be overwhelming.

As you have said, Canadians have this pervasive view of Canada as a mediator, as something of an honest broker in the world. To cash in that reputation for the odd secret that we might otherwise miss is not worth it. I think probably most of us in this committee, certainly speaking for myself, feel it is just not an idea whose time is anywhere near.

[*Translation*]

M. Brewin: Ma première réaction, c'est que, même dans le cas de ce problème particulier, il peut y avoir d'autres solutions. Le jeu n'en vaut pas la chandelle, car pour agir clandestinement dans un pays du tiers-monde où nous fournissons notre aide, il faut sans doute que quelqu'un soit en place pendant un certain temps. On n'arrive pas tout simplement dans un pays du tiers-monde pour commencer à espionner et à recueillir des copies photostatiques des chèques des politiciens et des fonctionnaires corrompus.

Il y a non seulement le coût en argent, mais aussi la difficulté de l'entreprise. On ne sait jamais quel est le problème qui va surgir ni dans quelle partie du monde. Ou bien nous devons y consacrer énormément d'argent ou bien nous ne ferions que deviner. C'est payer trop cher, particulièrement sur le plan politique, que de vouloir pratiquer l'espionnage dans un autre pays.

M. Munton: Je suis incapable de commenter l'aspect opérationnel de la question; autrement dit, je ne sais pas si le service du renseignement aurait besoin de quelqu'un soit posté en permanence dans le pays. J'imagine que, si un tel organisme existait, dans la plupart des pays où le Canada entretiendrait des relations suivies, qu'il s'agisse surtout d'aide, de commerce extérieur ou d'autre chose, il y aurait quelqu'un, et c'est habituellement le cas, qui occuperait un poste officiel à l'ambassade et qui serait connu de quelques personnes ou de plusieurs comme étant le responsable du renseignement. Ces personnes-là seraient donc postées à l'étranger.

Je n'ai pas fait de calculs pour établir combien cela pourrait coûter. Ce n'est pas que je veuille éviter de répondre, mais il faudrait poser à d'autres qu'à moi ces questions de fonctionnement, sur le coût, par exemple. Si je connais quelque peu ce domaine et si je m'y intéresse, ce n'est pas à titre de lecteur de romans d'espionnage ou de spécialiste des organismes de renseignement. Ce que j'ai voulu préconiser, c'est un élément de la politique étrangère du Canada. C'est à cela que j'ai songé, bien plus qu'au côté opérationnel de l'obtention des renseignements.

M. Brewin: J'aimerais simplement formuler un dernier commentaire pour dire que, ayant moi-même passé quelque temps à une initiative de l'ACDI en Tanzanie, j'essaie d'imaginer l'effet de notre envoi d'espions en Tanzanie, pays ami auquel nous offrons notre aide. Si nous nous faisions prendre à agir de la sorte, ce serait un coup très dur porté à nos relations avec la Tanzanie et les autres pays situés au sud du Sahara.

Comme vous l'avez dit, les Canadiens en général considèrent leur pays comme un médiateur, comme un intermédiaire honnête. Il ne faudrait pas compromettre cette réputation pour l'avantage incertain d'un secret que nous n'aurions pas appris autrement. Je pense que la plupart des membres du Comité sont d'avis—en tous cas, c'est mon avis à moi—que les temps ne sont absolument pas mûrs pour une idée de ce genre.

[*Texte*]

• 1455

That was a comment. If he wants to comment on my comment then I would be very happy to hear him.

• 1500

Prof. Munton: My short response would be as I said in the presentation, dealing with the experience of Australia and other countries. Australia went through a process of making its foreign intelligence operations much more public than had been the case and it did not suffer the kinds of repercussions to which you are referring. Maybe Australia has a different image abroad than Canada; I am not persuaded of that.

Mr. Brewin: Where was it spying though, mostly Southeast Asia?

Prof. Munton: Australia is mostly Southeast Asia, yes, that is my understanding. That is Australia's expertise, on which they trade with other countries that have other expertise.

Mr. Brewin: They live dangerously.

Prof. Munton: We are not on the edge of Southeast Asia in Canada, that is true.

The other point would be, if I can just come back to what you said briefly, because you did in your question what Canadians do all the time: you jumped from our perception of ourselves to our reputation abroad. . . I think we have one reputation abroad that is a very good one, but I think we have a quite different image of ourselves from what many people outside have as an image of Canada, and I think this personal image, this self-image we have, is one of our major problems. That is part of the argument I was trying to make.

Mr. Atkinson: Did you broach the subject with Mr. Cook of Canada having a foreign intelligence capability?

Prof. Munton: I have talked with a number of people about this. Not because any of those discussions were confidential, just because I do not want anyone to misinterpret my comments as quoting someone else or giving someone else's views, I do not think I should say whatever I may have talked about with any other person. All right? Mr. Cook is the Australian ambassador to the United States and he might feel rightfully a little concerned about being quoted when in fact he did not say the things that he was being quoted as saying. I think I really should be very careful about that.

Mr. Atkinson: I can respect that. You said a number of people, what—

Prof. Munton: Including, for example, people who have been involved in American intelligence operations, oversight committees on the CIA and—

Mr. Atkinson: What is the consensus in regard to Canada having a foreign intelligence capability?

[*Traduction*]

C'était un commentaire. S'il désire commenter mon commentaire, je l'écouterai avec plaisir.

M. Munton: Pour répondre brièvement, je me reporte à la partie de mon exposé où j'ai parlé de l'Australie et de l'expérience d'autres pays. L'Australie a décidé de rendre son service du renseignement étranger beaucoup plus public qu'elle ne l'avait fait jusqu'alors. Or elle n'a pas subi les effets négatifs que vous redouteriez. Peut-être l'Australie projette-t-elle à l'étranger une image différente de celle du Canada, mais je n'en suis pas sûr.

M. Brewin: Où pratiquait-elle l'espionnage, en Asie du Sud-Est surtout?

M. Munton: Oui, je pense que l'Australie exerce son activité surtout dans l'Asie du Sud-Est. C'est sa spécialité, c'est à ce sujet qu'elle fait des échanges avec d'autres pays, qui sont spécialistes d'autres régions.

M. Brewin: C'est dangereux.

M. Munton: Au Canada, nous ne sommes pas à la périférie de l'Asie du Sud-Est, c'est vrai.

J'aimerais revenir brièvement à quelque chose que vous avez dit en passant. Dans votre question, vous avez fait ce que font généralement les Canadiens: Vous êtes passé de la manière dont nous nous percevons à la réputation que nous avons à l'étranger. . . Je crois que nous avons à l'étranger une très bonne réputation, mais je pense que nous nous faisons de nous-mêmes une image bien différente de celle qu'on se fait du Canada à l'étranger et je pense aussi que cette image que nous nous faisons de nous-mêmes constitue un de nos principaux problèmes. C'est une des choses que j'ai essayé de dire.

M. Atkinson: Dans vos entretiens avec M. Cook, avez-vous parlé de l'opportunité de doter le Canada d'un service du renseignement étranger?

M. Munton: J'en ai parlé à plusieurs personnes. Il n'y a rien là de confidentiel, mais je n'aimerais pas qu'on juge que, par mes commentaires, j'ai cité quelqu'un d'autre ou j'ai exprimé l'opinion de quelqu'un d'autre. C'est pourquoi je ne tiens pas à dire si j'en ai parlé à telle ou telle personne. D'accord? M. Cook est l'ambassadeur de l'Australie aux États-Unis et il aurait raison d'être un peu contrarié qu'on le cite, alors que, en réalité, il n'aurait pas prononcé les paroles qu'on lui attribuerait. Je dois donc me montrer très prudent.

M. Atkinson: Je respecte cela. Vous avez parlé de plusieurs personnes. . .

M. Munton: Y compris, par exemple, des gens qui ont participé à l'activité de renseignement des États-Unis, qui ont fait partie de comités de surveillance de la CIA et. . .

M. Atkinson: Que pense-t-on de l'éventualité d'un service canadien du renseignement à l'étranger?

[*Text*]

Prof. Munton: I have met a few, but they would be a minority who do not think there is an argument to be made for it. I have met no one who would not agree with my second point, which is that foreign intelligence is a marketplace. If you have something to trade you get something back, even if what you want to know at a particular point in time is not what your capability allows you to know. If you have something to trade, you can find that out. That, I think, is an important part of it.

Intelligence is an investment. It is not just purchasing power. Everyone I can recall talking to who had some understanding of how the international intelligence marketplace works agreed with that particular view, that if you have something to trade then you can get something back. Otherwise you are just not a player in the game and you cannot expect to get what anybody else has, because what is in it for them?

The Vice-Chairman: Sorry, professor, we have to leave, so we have to stop here. I want to thank you very much on behalf of the members of this committee. I think your testimony has been very helpful to us. We are going to send you a copy of our report and I am sure that you will find your testimony in there, mainly the broad view of it, and we thank you for that very much.

Prof. Munton: Thank you.

The Vice-Chairman: Gentlemen, this will conclude our hearing in Vancouver. Thank you for your indulgence toward the chairman. Thanks to our staff here, and all the personnel.

• 1505

Mr. Rideout: After being thrust into high office so rapidly, you have performed beyond our expectations, everyone's expectations. But if you had let me ask the last question I would have been even more expansive in my comments.

The Vice-Chairman: With those kind words I am going to adjourn to the next meeting.

[*Translation*]

M. Munton: J'en ai rencontré quelques uns, mais ils ne sont pas nombreux ceux qui pensent qu'il faut s'y opposer. Je n'ai rencontré personne qui conteste ma deuxième idée, soit que le renseignement étranger est un marché. Si l'on possède quelque chose à échanger, on reçoit quelque chose en échange, même si les possibilités de votre service ne vous permettent pas à un moment donné de savoir quelque chose que vous voudriez bien savoir. Si vous avez quelque chose à échanger, vous pouvez le trouver. A mon avis, c'est une partie importante du tableau.

Le renseignement est un investissement. Ce n'est pas seulement un pouvoir d'achat. Parmi tous les gens à qui je me souviens d'avoir parlé, tous ceux qui comprenaient le fonctionnement du marché du renseignement international ont été d'accord: Si l'on a quelque chose à offrir, on peut obtenir quelque chose en retour. Dans le cas contraire, on est maintenu à l'écart du jeu et on ne peut pas obtenir ce que tous les autres obtiennent, eux qui n'ont rien à gagner à communiquer leur savoir.

Le vice-président: Désolé, professeur, nous devons partir. Il faut donc nous arrêter ici. Je vous remercie très sincèrement au nom des membres du Comité. Votre témoignage nous a été très utile. Nous allons vous faire parvenir une copie de notre rapport. Vous y trouverez votre témoignage, j'en suis sûr, du moins l'essentiel, et nous vous en remercions beaucoup.

M. Munton: Merci.

Le vice-président: Messieurs, ainsi se terminent nos séances de Vancouver. Merci de votre indulgence pour le président. Merci au personnel d'ici et à tout le personnel.

M. Rideout: Après avoir été promu si rapidement à ce haut poste, vous avez dépassé nos attentes, les attentes de tous. Mais si vous m'aviez laissé poser la dernière question, je me serais montré encore plus enthousiaste.

Le vice-président: Sur ces bonnes paroles, la séance levée jusqu'à la prochaine réunion.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
FIRST CLASS PREMIÈRE CLASSE
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT a
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

Professor Paul Marantz, Department of Political Science, University of British Columbia;

Professor Don Munton, Department of Political Science, University of British Columbia.

TÉMOINS

Professeur Paul Marantz, Département de science politique, Université de la Colombie-Britannique;

Professeur Don Munton, Département de science politique, Université de la Colombie-Britannique.

2514

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

JUL 5 1990